

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEUXIÈME SESSION

(114e DE LA PÉRIODE 1867-1969)

DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

18 ÉLISABETH II, 1969

•

VOLUME I, 1969

DU 23 OCTOBRE AU 21 NOVEMBRE

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE CANADA
OTTAWA, 1970

21363—1½

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 octobre 1969

• (10.30 a.m.)

OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

Le Parlement, qui a été prorogé le 22 octobre 1969, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à dix heures et demie sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur donne lecture d'une lettre reçue du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendrait à la salle des séances du Sénat à dix heures et demie, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la deuxième session de la vingt-huitième législature du Canada.

Le message suivant est remis par le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend à la salle du Sénat.

• (11.30 a.m.)

Et de retour:

[*Français*]

SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) demande à déposer le bill n° C-1 concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire connaître à la Chambre que lorsque celle-ci s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la deuxième session de la vingt-huitième Législature et de vous présenter, au nom du Gouvernement, diverses questions qui seront soumises à votre examen.

Permettez-moi d'abord d'évoquer les récentes tournées que nous avons faites, ma femme et moi, dans chacune des dix Provinces et dans l'Arctique. J'ai eu alors la satisfaction de constater que, malgré les problèmes qui troublent encore notre société et malgré les craintes de certaines gens de peu de foi, nos concitoyens ont un sentiment très vif de leur identité et se font une excellente idée des possibilités que le Canada leur offre, à eux et à leurs enfants.

J'ai d'autre part eu le plaisir de faire une tournée d'amité dans les quatre pays du Commonwealth situés dans la mer des Caraïbes, à savoir la Jamaïque, la Guyane, la Barbade et Trinité et Tobago. Si je me suis rendu dans ces pays, c'est à la demande du Gouvernement et avec l'encouragement de Sa Majesté.

J'ajoute enfin que Sa Majesté, s'intéressant au Canada, aux Canadiens et à tout ce qui les touche, doit, avec le duc d'Edimbourg, se rendre en juillet prochain au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, qui célébreront leur centenaire.

Bien que le Canada demeure toujours un pays privilégié, épargné par les guerres et favorisé par la nature, il n'est pas sans subir les contrecoups des diverses perturbations qui agitent le monde. L'univers est devenu à ce point compact et solidaire que, si en quelque endroit de la terre s'entremêlent le feu et le sang, c'est toute l'humanité qui est meurtrie; que ce soit au Vietnam, au Nigeria ou au Moyen-Orient, les blessures de quelque région du globe affectent, d'un façon ou d'une autre, l'équilibre international, et le Canada n'échappe pas à la vaste interdépendance de tous les pays du monde.

Si nous nous devons d'être attentifs aux répercussions que ne peuvent manquer de provoquer chez nous les bouleversements qu'éprouvent encore tant de pays, nous nous inquiétons surtout que la paix mondiale ne soit davantage assurée et que les querelles des hommes continuent d'engendrer misère et privations. Les moyens dont nous disposons pour mettre fin à tous ces conflits sont forcément limités; le Gouvernement n'en néglige cependant aucun et fait tout en son pouvoir pour contribuer à la détente internationale.

Nous entendons rester membres actifs des Nations Unies. Profondément modifiée dans ses fonctions et sa composition après un quart de siècle d'existence, il est normal que l'organisation des Nations Unies manifeste le besoin d'être rajeunie et raffermie. Le Canada a donc décidé de soumettre un projet de réforme à la présente session de l'Assemblée générale.

A mesure que les armes deviennent plus destructives et que leurs essais se font plus dangereux, le Gouvernement multiplie ses efforts en faveur de la limitation des armements. La difficulté même d'en vérifier l'observation constitue toujours un obstacle à l'interdiction des essais nucléaires souter-

rains. Comme moyen de réduire cet empêchement, le Canada a proposé l'échange international des sismogrammes.

Mais tant que la paix n'aura pas été partout instaurée, nous ne pourrons rester insensibles aux appels des victimes de la guerre. Lors de la dernière réunion mondiale de la Croix-Rouge, le Gouvernement canadien est parvenu à faire accepter une proposition à laquelle il tenait beaucoup et qui permettra à la Croix-Rouge de secourir les civils des deux camps dans les cas de guerre intestine.

En plus d'agir au sein des organismes internationaux, nous nous employons à resserrer nos liens avec plusieurs pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. C'est dans cet esprit de coopération que vous sera présenté un projet de loi créant un Centre de recherche canadien sur le développement international, dont la mission sera d'étudier les problèmes des économies en expansion.

Plusieurs pays du monde sont aux prises avec un malaise croissant que la jeunesse éprouve d'une façon particulièrement aiguë. Ce malaise prend tantôt l'allure de la polémique, tantôt celle de la contestation, et même parfois celle de la violence. Notre foncière désapprobation des excès auxquels pareil phénomène a donné lieu ne doit pas cependant nous fermer à de profondes et légitimes aspirations. En effet, nombreux sont les gens, ici même au Canada, qui se sentent en droit d'assumer davantage leur destin collectif. Pour autant qu'ils n'entrent pas en conflit avec le bien-être général, de tels désirs correspondent à un idéal vraiment démocratique, et la paix et la justice vers lesquelles tend notre société exigent qu'ils soient satisfaits.

Le Gouvernement est d'avis que le temps est venu d'étendre le droit de vote lors des élections fédérales et recommandera en conséquence au Comité permanent de la Chambre des communes sur les privilèges et élections que le droit d'électeur soit désormais acquis à dix-huit ans.

Des changements seront proposés aux lois qui régissent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Ils auront pour effet d'accentuer le caractère représentatif des Conseils de ces régions.

Pour être sauvegardés, les droits et les intérêts des individus et des groupes doivent se retrouver exactement dans la structure politique du pays, tout comme dans sa règle fondamentale, la Constitution.

Le Gouvernement attache donc la plus grande importance à la révision de la Constitution et aux progrès que la Conférence constitutionnelle a accomplis. La dernière réunion, notamment, a donné lieu à des échanges fructueux et le Gouvernement est résolu à n'épargner aucun effort pour assurer la réussite de cette entreprise vitale.

Des circonstances d'ordre historique, économique et géographique ont placé certains de nos concitoyens dans une situation désavantageuse par rapport à l'ensemble de la population. En vertu des lois adoptées durant la dernière session, le Gouvernement met sur pied des programmes destinés à réduire de telles disparités.

La loi sur les langues officielles, qui prévoit l'usage du français et de l'anglais dans les agences et organismes du gouvernement fédéral, partout où la répartition démographique le justifie, assurera l'exercice de droits linguistiques essentiels, au sein d'une société qui reconnaît et accueille si volontiers une riche diversité de races, de religions et de traditions culturelles.

Mais cette détermination à l'égalité linguistique doit avoir sa contrepartie dans la vie sociale et économique. Au cours de la dernière session, le Parlement a accordé au Gouvernement les instruments législatifs grâce auxquels il peut instituer, d'accord avec les provinces, des programmes destinés à remédier aux sérieuses déficiences de certaines régions, quant au volume de l'emploi et au revenu moyen. En effet, nonobstant la compression générale de ses dépenses, le Gouvernement reconnaît en ces programmes une impérieuse priorité et a décidé, par conséquent, de leur affecter une part croissante de ses revenus.

En outre, le Gouvernement accordera une attention spéciale à la nécessité de relever l'emploi chez les Canadiens d'origine indienne, ainsi que parmi d'autres couches défavorisées de la population.

Les modalités changeantes du besoin dans notre société appellent une politique sociale plus équitable et efficace, qui procurera assistance et sécurité aux citoyens incapables de travailler ou d'assurer leur subsistance et celle de leur famille. On vous présentera donc un livre blanc sur la sécurité sociale et une proposition concernant la réforme du régime d'assurance-chômage.

L'existence de bonnes relations entre travailleurs et employeurs est un facteur critique de progrès économique et social. S'intéressant de plus en plus aux problèmes et aux possibilités des relations industrielles, le Gouvernement vous invitera à étudier des amendements aux lois concernant les négociations collectives dans les industries soumises à la juridiction fédérale.

Pour atteindre nos objectifs économiques, nous avons à surmonter de nombreux obstacles; le plus grave et le plus rebelle d'entre eux demeure sans conteste l'inflation. Si l'inflation n'était pas maîtrisée à temps, ses conséquences pourraient rapidement s'avérer désastreuses, surtout—mais pas seulement —pour le citoyen dont les revenus sont déjà trop modestes.

Ces derniers temps, le Gouvernement a invité de pressante façon les secteurs public et privé à prendre des mesures appropriées pour lutter contre l'inflation. Ces mesures que le Gouvernement a lui-même appliquées, il faut que tous les adoptent, sans quoi le recours à des contraintes plus sévères s'imposera.

Vous serez aussi appelés à examiner une réforme des impôts qui vise à distribuer plus équitablement le fardeau des taxes tout en favorisant la croissance économique du pays. Il faut conformer plus étroitement notre système d'imposition aux conditions qui régissent l'existence des simples citoyens, de même que la marche des affaires dans une société moderne comme la nôtre.

L'une des plus précieuses richesses du Canada réside incontestablement dans la diversité et l'affluence de ses ressources matérielles. Dans certains cas, la production a même excédé la demande; entre autres, les réserves de grain se sont accumulées, rendant précaire la situation budgétaire de bon nombre de fermiers.

De la tendance de plusieurs pays traditionnellement importateurs de céréales à se suffire à eux-mêmes, il est résulté un rétrécissement de nos débouchés et un affaissement des prix du grain sur le marché mondial. Cette question préoccupe sérieusement le Gouvernement. Aussi entend-il intensifier ses efforts pour trouver de nouveaux débouchés à la production agricole canadienne et conclure, entre les pays exportateurs et importateurs, des ententes permettant de rétablir une mise en marché ordonnée. De plus, vous aurez à réviser la loi sur les grains du Canada et à prendre en considération des amendements qui auront pour conséquence d'améliorer, sur les marchés du monde, la situation concurrentielle de notre production.

La capacité de concurrence des pêcheries canadiennes a besoin d'être stimulée, non seulement par de nouvelles dispositions concernant l'émission des permis et la mise en marché, mais aussi par l'extension des zones de pêche réservées.

[M. l'Orateur.]

Certes, nos ressources sont immenses, mais elles ne sont pas inépuisables, et s'il est impérieux d'en stimuler l'exploitation, il est tout aussi urgent d'en assurer la conservation et d'en réglementer l'utilisation. Parmi ces ressources, l'eau est au nombre des plus précieuses. Lacs, ruisseaux, rivières et fleuves empoisonnés, plages gâtées, végétation aquatique en décomposition, pêche diminuée, les conséquences de nos imprévoyances sont partout évidentes. Le Gouvernement a fait connaître ses vues sur le grave problème de la pollution de l'eau et a entrepris des consultations avec les provinces. Une fois complétées ces consultations, il vous proposera des mesures qui lui permettront, de concert avec les gouvernements provinciaux, d'enrayer la graduelle détérioration de cette inestimable richesse, essentielle à l'expansion de l'industrie, à la consommation domestique et aux loisirs du citoyen.

Si l'Atlantique et le Pacifique conservent pour le Canada leur importance traditionnelle, l'océan Arctique et ses régions côtières pourraient bien connaître bientôt un rapide essor économique. Les îles de l'archipel canadien, ou le plateau continental avoisinant, au sujet duquel la loi internationale reconnaît clairement nos droits exclusifs d'exploitation et d'exploration, en seront probablement le cadre principal. Cependant, cette mise en valeur, quels qu'en soient les avantages, peut être de nature à compromettre gravement, sur la terre et dans la mer, un équilibre biologique déjà délicat en raison des rigueurs de l'environnement polaire. Tout en encourageant pareil aménagement, nous devons, puisque la responsabilité nous en incombe, protéger l'écologie de ces régions en grande partie encore intactes. Le Gouvernement étudie également d'autres moyens de protéger les côtes maritimes du Canada.

Par l'entremise des Nations Unies et de ses agences, le Canada cherche à obtenir l'établissement d'un système de protection des eaux internationales contre la pollution qui, sur la planète entière, menace tant de formes de vie.

Nous voulons construire un pays fort et productif, solidement équipé pour faire face à l'avenir; mais nous entendons, avec la même détermination, nous préoccuper du sort de chaque Canadien, et de ses droits et de ses intérêts. Le Gouvernement considère le progrès du pays et l'épanouissement de l'individu comme deux aspects indissociables de son mandat.

L'ampleur, la complexité et l'imperfection des structures que la technologie impose aux sociétés modernes entrent souvent en conflit avec les valeurs individuelles. Les rouages des institutions, tant privées que publiques, peuvent compromettre la liberté du citoyen dans l'expression de sa personnalité profonde et singulière. Il doit donc être efficacement protégé contre tout ce qui menace de violer ses droits ou de paralyser son accomplissement.

A cette fin, on vous soumettra des amendements au Code criminel, les uns restreignant l'usage des tables d'écoute et des différents procédés clandestins susceptibles de porter atteinte à l'intimité de l'individu, les autres réformant la loi actuelle sur les détentions antérieures au procès. On vous proposera aussi des mesures législatives propres à rendre plus accessibles et plus ouverts les tribunaux fédéraux et à garantir de justes compensations dans les cas d'expropriation. Il vous sera enfin proposé un projet de loi instituant une commission nationale de réforme législative. Cette commission serait chargée d'améliorer et de moderniser la loi et son application sur le plan de la juridiction fédérale.

• (11.40 a.m.)

Vous aurez en outre à réviser le vaste ensemble des lois relatives aux compagnies et aux institutions financières. Pour améliorer la position du consommateur sur la place du marché, le Gouvernement vous priera d'ajouter à la législation touchant les biens de consommation. On vous soumettra des propositions concernant le crédit au consommateur, l'emballage et l'étiquetage, l'identification des produits textiles et la sécurité des véhicules automobiles.

Dans le domaine de l'habitation, en dépit des difficultés que soulève l'inflation, l'objectif fixé est la construction d'un million de maisons et de logements en cinq ans. Le Gouvernement fera sa part, tout en mettant l'accent sur les mesures propres à satisfaire les besoins des familles à revenu modeste. Joint à d'autres initiatives semblables, ce programme stimulera l'emploi et la croissance économique et favorisera le progrès social, aussi bien que l'amélioration du milieu urbain. Il répond au désir que chacun éprouve de vivre sous un toit salubre et agréable.

J'ai passé en revue quelques-unes des plus importantes mesures législatives que vous serez invités à examiner durant la session. Mais vous serez également priés d'étudier différentes questions de politique nationale à long terme.

Car, en plus de résoudre ses problèmes immédiats, le Canada doit se préparer à affronter les défis que lui réserve l'ère post-industrielle qui s'annonce. Une réévaluation systématique de la société canadienne et de ses principes directeurs s'impose donc. Au cours des douze derniers mois, le Gouvernement s'est attaqué à cette œuvre d'envergure. Durant la présente session, plusieurs rapports et livres blancs seront déposés, dont l'ensemble s'intègre à la révision globale des politiques gouvernementales. On vous invitera de la sorte à examiner les vues du Gouvernement sur les affaires extérieures, la défense, la réforme des impôts, la citoyenneté, la sécurité sociale, l'information et les postes.

Dans ces documents, le Gouvernement définira ses objectifs et formulera les moyens de les atteindre; il ne souhaite pas moins profiter de la lumière que peuvent jeter sur sa politique une critique bien informée et des discussions sérieuses, avant précisément que les projets de loi ne prennent forme ou que ne soient entreprises, le cas échéant, des actions de vaste portée.

Que le Parlement accorde à la politique nationale une attention plus poussée, voilà qui est conforme à l'esprit des changements apportés dernièrement à la réglementation des débats à la Chambre des communes. Le nouveau Règlement montrera que les traditions parlementaires peuvent s'adapter aux nouvelles conditions de la vie contemporaine, tout en restant fidèles aux principes fondamentaux de la représentation populaire.

On reconnaît là notre volonté commune de moderniser nos institutions pour qu'elles répondent aux aspirations et aux besoins des citoyens et pour que, tous ensemble, avec une énergie renouvelée, nous soyons en mesure de travailler dans l'harmonie au progrès et à la grandeur du Canada.

Membres de la Chambre des communes,

Durant la session, vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Le Premier ministre déposera aujourd'hui une liste de projets de loi qui vous seront présentés au cours de la session.

Puisse la Divine Providence vous éclairer dans vos délibérations.

[*Français*]

Le très hon. M. Trudeau propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux chambres du Parlement soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer une liste des titres de plusieurs projets de loi mentionnés dans le discours de Son Excellence. Je demanderais, monsieur l'Orateur, que cette liste figure au hansard d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici la liste en question:*]

1. Projet de loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada (1969) (Financement et garantie)
2. Modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises
3. Modifications à la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires)
4. Modifications à la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants
5. Modifications à la Loi sur les banques d'épargne de Québec
6. Projet de loi de 1969 portant application d'un accord supplémentaire relatif aux impôts sur le revenu conclu entre le Canada et la Suède
7. Modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu
8. Modifications au Tarif des douanes
9. Modifications à la Loi sur la taxe d'accise
10. Modifications à la Loi sur l'accise
11. Modifications à la Loi sur les corporations canadiennes
12. Modifications à la Loi sur les compagnies fiduciaires
13. Modifications à la Loi sur les compagnies de prêt
14. Modifications à la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques
15. Modifications à la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères
16. Projet de loi sur les sociétés d'investissement
17. Projet de loi sur les associations coopératives du Canada
18. Modifications à la Loi sur les Chemins de fer
19. Abrogation de la Loi sur les pêches maritimes
20. Modifications à la Loi sur la protection des pêcheries côtières
21. Modifications à la Loi sur les pêcheries
22. Projet de loi sur la Société d'expansion de l'industrie du poisson de mer
23. Revision de la Loi sur les grains du Canada
24. Projet de loi sur les offices de commercialisation des produits agricoles
25. Projet de loi sur la liquidation de l'Expo
26. Modifications à la Loi sur les juges
27. Modifications au Code criminel
28. Modifications à la Loi sur la Cour suprême
29. Projet de loi sur le casier judiciaire
30. Revision de la Loi sur l'expropriation
31. Projet de loi sur la Commission de réforme du droit
32. Projet de loi sur les jeunes délinquants
33. Projet de loi sur les tribunaux fédéraux
34. Modifications au Code criminel (2)
35. Modifications à la Loi sur l'aide à l'instruction supérieure des enfants des morts de la guerre
36. Modifications à la Loi sur les oiseaux migrateurs
37. Projet de loi portant création du Centre canadien de recherches pour le développement international
38. Modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada
39. Revision de la Loi sur la quarantaine
40. Modifications du Code canadien du travail (Normes)
41. Revision de la Loi sur les relations industrielles et les enquêtes visant les différends du travail
42. Modifications à la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration
43. Modifications à la Loi sur l'Office national de l'énergie
44. Projet de loi sur la dissolution de l'Office fédéral du charbon
45. Modifications à la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon
46. Projet de loi sur les minéraux du territoire du Yukon
47. Modifications à la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz
48. Projet de loi sur la sécurité des véhicules automobiles
49. Projet de loi sur les appareils émettant des radiations
50. Projet de loi sur la responsabilité nucléaire
51. Modifications à la Loi sur les lettres de change
52. Projet de loi sur l'uniformisation de l'emballage et de l'étiquetage
53. Projet de loi sur l'identification des fibres textiles
54. Projet de loi sur le conseil canadien des normes
55. Revision de la Loi sur les poids et mesures

56. Revision de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions

57. Projet de loi sur les conférences maritimes

58. Projet de loi sur les ressources en eau du Canada

59. Projet de loi relatif aux droits sur les eaux du Nord

60. Modifications à la Loi sur les parcs nationaux

61. Modifiations à la Loi sur la Commission de l'énergie du Nord canadien

62. Modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada (2)

63. Projet de loi sur le pilotage

64. Modifications à la Loi établissant Air Canada

65. Projet de loi sur l'institut de recherches du Canada

66. Modifications à la Loi sur la statistique

67. Modifications à la Loi électorale du Canada

68. Modifications à la Loi sur le commissaire à la représentation

69. Modifications à la Loi sur le Yukon et à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest

70. Modifications à la Loi sur la recherche et le développement scientifiques

71. Modifications à la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche (1964)

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTERNE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable George James McIlraith, solliciteur général, l'honorable Charles Mills Drury, président du Conseil du Trésor, l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et l'honorable Donald Stovel Macdonald, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du cent quarante troisième chapitre des Statuts revisés du Canada de 1952, intitulé: loi sur la Chambre des communes.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), que M. Albert Béchard, député de la circonscription électorale de Bonaventure, soit nommé président suppléant des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

PROLONGATION DE LA SÉANCE DU 24 OCTOBRE 1969

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, demeure ajournée jusqu'au vendredi 24 octobre, à 11 heures, et que, malgré l'article 6(3) du Règlement, elle ne soit pas ajournée à la séance de ce jour avant que les chefs des partis aient pris part au débat sur l'Adresse en réponse au discours de Son Excellence.

(La motion est adoptée.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je propose de suspendre la séance jusqu'à trois heures cet après-midi.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Entendu.

(A 11 h 46, la séance de la Chambre est suspendue jusqu'à trois heures de l'après-midi.)

Reprise de la séance

La séance reprend à trois heures.

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR M. JACK CULLEN ET APPUYÉE PAR M. GILLES MARCEAU

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. Jack Cullen (Sarnia): Monsieur l'Orateur, je considère comme un honneur insigne d'avoir été choisi par le premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues du cabinet pour proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Tous les commettants de la circonscription de Sarnia, quelles que soient leurs opinions politiques, partagent cet honneur avec moi. J'espère que mes commettants se rendront compte comme moi du privilège qui m'échoit aujourd'hui.

Le 8 mai 1967, monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général déclarait au début du discours du trône ce jour-là:

Je voudrais à mes premières paroles donner un caractère personnel puisqu'elles seront diffusées par la radio et la télévision à travers le Canada. Je suis bien conscient des promesses d'avenir du Canada dans l'exercice de mes nouvelles charges et fonctions, dont l'une d'elles me conduit ici pour ouvrir la session du centenaire du Parlement.

Il continuait:

Permettez-moi de renouveler la promesse que je faisais à la cérémonie d'installation: mon unique

préoccupation est de mériter la confiance que Sa Majesté Notre Reine a placée en moi sur la recommandation de ses ministres canadiens et la confiance qui m'a été manifestée par tant de Canadiens de toutes les régions qui m'ont fait leurs vœux avec tant de gentillesse.

Nous avons, monsieur l'Orateur, les meilleures raisons d'être fiers de la façon dont Son Excellence le Gouverneur général s'est acquitté des devoirs de sa haute fonction.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: En proposant l'Adresse en réponse au discours du trône, il convient que nous reconnaissions ouvertement le profond esprit de dévouement dont il a témoigné si manifestement dans l'exercice de ces fonctions.

En 1967, dans ses commentaires, le Gouverneur général a fixé une ligne de conduite à tous ceux qui servent en qualité de membres du Parlement et je pense que nous devons tous nous arrêter à ce commentaire et au dévouement qu'il consacre à sa tâche, quand il dit:

... les promesses d'avenir du Canada dans l'exercice de mes nouvelles charges et fonctions ...

Il faut rappeler, de temps en temps, à certains députés que nous sommes ici pour le bien du Canada et que cela constitue notre principal devoir. Personne ne doit perdre de vue que nous sommes des hommes politiques, que nous avons des obligations envers nos partis respectifs, que nous sommes personnellement responsables à nos commettants, mais que, en fin de compte, le Canada et le progrès du Canada doit venir en premier.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: La responsabilité qui nous incombe à nous, membres de cette Chambre, est impressionnante et dépasse de loin la responsabilité immédiate imposée au premier ministre et aux membres de son cabinet lorsqu'ils s'occupent des questions législatives du moment. Nous, membres de cette Chambre, avons le devoir de brancher la Chambre des communes sur l'actualité, et de convaincre nos concitoyens que c'est le gouvernement qui, considéré comme entité, a le rôle le plus important à jouer dans le développement de notre pays. Nos lois, nos actes, nos règles et notre zèle font l'objet d'un examen minutieux et constant de la part de la presse, de la radio et de la télévision. Le programme législatif du gouvernement libéral actuel est critiqué de façon constructive ou malheureusement parfois destructrice par les partis de l'opposition. Dans les divers comités de la Chambre des communes, ces projets de lois sont examinés, critiqués, modifiés et renvoyés devant la Chambre. Ces bills sont alors sujets à des modifications et ceux-ci sont débattus à leur tour. Toute mesure législative est passée au crible avant d'acquérir force de loi, et cela est bien.

Pourtant il est difficile d'expliquer au citoyen canadien non au courant de ces méthodes la nécessité de prendre son temps et de s'entourer de garanties. Mais ce même citoyen a pour lui un excellent argument: nous devons veiller à la Chambre des communes à ne pas abuser du temps. Nous devons examiner le programme législatif, établir les priorités et calculer ensuite le temps dont nous disposons pour réaliser le programme dans le délai prévu.

Des modifications au Règlement s'imposaient, bien entendu, et tous les partis l'ont admis. Nous n'avons pas pu nous entendre sur toutes les modifications apportées au Règlement et, le gouvernement a dû, à bon droit, accepter la responsabiilté des articles 75A, 75B et 75C dans l'espoir qu'ils permettront d'accélérer les travaux de la Chambre. Je ne suis pas naïf au point de laisser entendre que l'initiative du parti au pouvoir seule pourra accélérer les travaux de la Chambre. Je reconnais que nous avons besoin de la collaboration des partis de l'opposition, quoi que stipule le Règlement. Ce qui me préoccupe pourtant, et je puis assurer à Votre Honneur que c'est un sujet qui préoccupe aussi les Canadiens, c'est de savoir si nous ne sommes pas devenus, à la Chambre, trop conservateurs en ce qui concerne l'adoption des mesures législatives, et si nous ne passons pas trop de temps à leur étude. Quand nous y consacrons trop de temps et trop d'orateurs, les discours perdent-ils de leur importance?

• (3.10 p.m.)

Il ne s'agit pas de faire des Lois comme se fabrique la saucisse, d'entériner automatiquement les projets de loi du gouvernement, car j'aimerais voir les débats sur les mesures importantes retenir l'attention de la Chambre, des divers moyens de publicité, et des citoyens du pays. J'aimerais que la Chambre des communes soit remplie de députés pendant les débats. Une ou deux fois l'an dernier, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a employé l'expression «la lutte acharnée des débats». Monsieur l'Orateur, certains débats à la Chambre ont été menés avec de vieilles épées rouillées—dans certains cas, on n'a même pas sorti les épées de leur fourreau. Le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) a fait un discours de premier ordre sur la nécessité d'une marine marchande au Canada, mais bien peu de députés, même de son propre parti, ont assisté à ce débat, même s'il a eu lieu pendant la période réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Le fait que la tribune des courriéristes se vide après la période des questions signifie sûrement quelque chose.

Réfléchissez à ceci: lorsque les mandants viennent à la Chambre des communes durant l'après-midi, certains députés se justifient en expliquant que leurs collègues sont absents de la Chambre parce qu'ils participent à des comités ou parce qu'ils ont affaire dans leurs circonscriptions. Puis, lorsqu'ils sont montés à la tribune, ces visiteurs s'aperçoivent que les députés présents sont en train de lire leur journal en prêtant peu sinon aucune attention à l'orateur du moment. Comment convaincre les journaux, comment convaincre les Canadiens, comment nous convaincre nous-mêmes que cette Chambre joue un rôle vraiment positif lorsqu'elle ne peut retenir l'attention de ses propres membres?

L'*Observer* de Sarnia déclarait dans son éditorial du 22 juillet intitulé «Weaker by the Week»:

La véritable menace qui plane sur le Parlement n'est pas le danger éventuel d'une réduction des débats sur telle ou telle mesure, mais l'usure constante de son prestige provoquée par des discours ennuyeux, par l'absence de dignité, par l'obstructionnisme et par le manque d'assiduité à la Chambre. La Chambre des communes est elle-même sa pire ennemie et chaque fois qu'elle encourage ses propres faiblesses elle mine un peu plus ses fondements.

Il faut que cela change, monsieur l'Orateur, et j'espère que cela changera—sinon au cours de la session actuelle, du moins durant celles qui suivront. C'est un privilège exceptionnel que de faire partie de la Chambre des communes et les nouveaux députés s'en sendent compte tout autant que leurs collègues de plus longue date. Nous, du groupe des nouveaux députés, sommes persuadés qu'un gouvernement parlementaire est le meilleur pour le Canada. Mais si excellent qu'il soit, il n'est pas sacro-saint et on peut toujours le perfectionner, bien que lentement. Il nous faudra opérer des changements si nous voulons que la Chambre des communes demeure utile aux yeux des Canadiens.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, dans ma circonscription, quelques familles parlent le français. Généralement, dans la partie sud-ouest de l'Ontario, ce fait est assez rare.

Ces électeurs parlent aussi l'anglais, ce qui me facilite les communications avec eux.

Toutefois, comme beaucoup de Canadiens anglais, je souhaite apprendre le français pour montrer de façon aussi positive que possible que j'accepte le fait accompli que nous sommes en pays bilingue. (*Applaudissements*)

Grâce à l'encouragement et à l'aide précieuse du caucus québécois, de mes collègues et des députés conservateurs progressistes, créditistes et néo-démocrates, j'espère, comme les autres élèves que, de plus en plus, nous deviendrons bilingues.

Plusieurs personnes demandent aux députés des circonscriptions anglophones pourquoi ils perdent leur temps à apprendre le français: deux classes par semaine de cours d'entière immersion—les semaines d'immersion à Saint-Jean, à Hull ou à Ottawa—et ce, même pendant les vacances.

Monsieur l'Orateur, nous croyons que les députés anglophones ont le devoir de propager cette notion du bilinguisme chez nous.

Nous rejetons ceux qui essaient de nous diviser, surtout au moment où les Canadiens anglophones prennent conscience de leurs responsabilités en reconnaissant un Canada bilingue. (*Applaudissements*)

Telle est notre façon de collaborer. Elle est minime, bien sûr, mais nous pensons qu'elle sera avantageuse au pays tout entier.

Je m'excuse auprès de mes professeurs de mes erreurs de vocabulaire, de prononciation et de mes hésitations. Toutefois, et c'est ce qui importe le plus, je les remercie de me donner l'occasion de faire un petit pas en avant.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, nous traversons actuellement une ère d'opulence et, fait singulier, les époques d'opulence suscitent tout autant de problèmes que les autres. Du point de vue psychologique, notre époque présente une dangereuse tendance, qualifiée par un écrivain de «révolution d'exigences toujours croissantes». Ainsi, l'homme qui a une voiture voudrait en avoir deux; celui qui possède un téléviseur ne songe qu'au jour où il aura un appareil en couleur; la famille qui occupe un appartement attend avec impatience le moment d'avoir une maison bien à elle. Et l'état d'esprit du monde contemporain entretient chez ces gens l'espoir de voir leurs ambitions se réaliser. Ceux qui détiennent des postes de commande dans l'entreprise, qui peuvent décider des prix et dividendes à verser pour des actions, de même que les membres des syndicats qui sont en mesure de négocier des conventions, font partie de la société d'opulence et se nourrissent de ce fait «d'espoirs sans cesse accrus». Mais ici, nous nous devons spécialement de songer à ceux qui ne font pas partie de syndicats, qui ne peuvent compter sur l'appui d'une grande entreprise, mais qui n'en vivent pas moins au sein de la société d'opulence actuelle.

C'est pourquoi le gouvernement, ainsi d'ailleurs que tous les députés, porte un intérêt sincère aux vieillards, aux pensionnés qui vivent d'un revenu fixe et tristement insuffisant, à ses propres fonctionnaires retraités qui ne méritent pas le sort qu'on leur impose...

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Nous devons également songer aux anciens combattants qui ont perdu tant d'années alors qu'on eût pu les employer utilement, à leurs veuves et à ceux qui, rentrés dans leur foyer, y sont cependant revenus moins aptes à subvenir à leurs propres besoins que s'ils ne s'étaient pas portés volontaires pour servir leur pays.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Ceci est devenu presqu'un lieu commun, mais il faut cependant le redire: c'est une obligation pour le gouvernement d'aider ceux qui sont le moins capables de s'aider eux-mêmes. Ce lui est une obligation également de lutter contre la pollution, d'aider à trouver et à construire des logements, de protéger le consommateur non averti et de demeurer toujours attentif à la nécessité d'apporter des changements au Code criminel afin de mieux traduire dans les faits le genre de protection qu'exige la société d'aujourd'hui.

C'est également une obligation, pour le gouvernement, de reconnaître nos disparités régionales—et nous admettons la nécessité de faire face à ce problème. La politique que nous proposons à l'égard des Indiens prévoit des directives en vue d'orienter les débats, les négociations, les compromis et les décisions. Nous reconnaissons la plaie qu'engendre la désunion nationale et nous devons trouver une panacée à cette maladie. Nous sommes tous inquiets de voir «la belle province» devenir «la province belliqueuse». Chaque ministère, dans sa propre sphère, a le devoir de répondre aux besoins du peuple canadien. Parmi les mesures requises, certaines seront populaires et d'autres non, mais il appartient en fin de compte au ministère de prendre l'initiative des mesures qu'il juge répondre le mieux à la situation actuelle.

• (3.20 p.m.)

En anglais et dans un français quelque peu hésitant, je me suis efforcé d'exprimer certains points de vue auxquels la Chambre devrait réfléchir, me semble-t-il. Nous avons devant nous une nouvelle session, un discours du trône qui nous donne un aperçu du programme du gouvernement, un programme qui demande—exige même—une étude approfondie et une critique constructive des partis de l'opposition. Grâce à l'initative du gouvernement, aux critiques et à l'aide de l'opposition et une conduite qui sied à cette assemblée, nous pouvons travailler pour le bien du Canada.

J'ai l'honneur, monsieur l'Orateur, de proposer avec l'appui du député de Lapointe (M. Marceau):

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada.

[M. Cullen.]

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, à qui a été décernée la décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

[*Français*]

M. Gilles Marceau (Lapointe): Monsieur le président, le plus beau moment de la vie, le plus riche, le plus lourd d'avenir, c'est l'instant présent.

Ces paroles ont sans doute déjà été prononcées, mais je crois pouvoir affirmer que pour moi, aujourd'hui, elles ont un sens et une portée que les mots sont impuissants à décrire.

Est-ce à dire que je me méprends sur la signification du mandat qui m'a été confié? Pas du tout!

[*Traduction*]

En effet, je sais fort bien que je réussirai à vous donner l'impression que j'ai dépassé l'âge des illusions, que l'occasion qui m'est offerte par le premier ministre (M. Trudeau) d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône n'est pas attribuable à mon mérite personnel, mais plutôt à l'importance de la région du pays que je représente et à laquelle je suis fier d'appartenir.

[*Français*]

L'histoire de ce coin du Canada a été écrite par M^gr^ Victor Tremblay, et je me permets de vous en donner les caractéristiques essentielles, car rien n'est plus important que de bien connaître le pays et de bien le faire connaître à ceux à qui nous demandons de l'aimer.

Ce vaste territoire est formé de quatre régions: l'Abitibi, la Côte-Nord, le Saguenay, le lac Saint-Jean, lesquelles se complètent l'une l'autre et forment un pays bien à part, qui a son caractère propre et constitue une unité intéressante dans l'ensemble du Canada.

Le vocable «Saguenay», qui signifie «eau qui sort», est le plus ancien et le plus authentique de la toponymie canadienne.

[*Traduction*]

Le nom de «CANADA» semble avoir été historiquement adopté quelques jours seulement après celui du Saguenay; il est important et significatif de noter que le Canada désignait alors un petit coin de pays autour de ce qui est aujourd'hui la ville de Québec et ses environs.

[*Français*]

Le Saguenay est une section du massif qu'on appelle «Bouclier canadien» et qui est formé de roches qui appartiennent aux formations les plus anciennes de la croûte terrestre.

L'histoire du Saguenay est longue de plus de quatre siècles; elle commence avec celle de notre patrie canadienne, dont elle est l'une des «perles ignorées».

Découvert en même temps que le Canada, le Saguenay a été à l'origine un pays de colonisation, mais en raison de ses ressources hydrauliques considérables, qui produisent actuellement environ 12 millions de chevaux-vapeur, et de ses immenses forêts, la grande industrie s'y est établie.

L'une des grandes industries saguenéennes est l'exploitation forestière qui existe depuis 130 ans. Sa principale production est «la pulpe et le papier», qui est d'environ 735,000 tonnes par année.

L'industrie métallurgique est entrée dans la région avec l'installation des usines d'Arvida, en 1926.

[*Traduction*]

J'estime que les fameux bleuets du Saguenay sont particulièrement remarquables. On prétend que deux bleuets sont suffisants pour faire une tarte. N'en croyez rien. Je sais qu'un seul bleuet suffit amplement.

[*Français*]

Notre population s'élève à environ 360,000 âmes. Elle est en très grande majorité d'origine canadienne-française et de religion catholique; elle compte plus de 5,500 Indiens. Elle a, il va sans dire, ses qualités et ses défauts. Et parmi ces notes caractéristiques, on peut citer son honnêteté, sa franchise, son sens du travail, sa générosité et son sens artistique.

On me permettra, à ce moment-ci, monsieur le président, de rendre un témoignage d'estime et d'amitié à tous les électeurs de la circonscription de Lapointe que je représente et qui possèdent, plus que quiconque, les précieuses qualités que je viens d'énumérer. Je me sens privilégié, croyez-moi, de vivre au milieu de citoyens aussi remarquables et aussi conscients de leurs responsabilités.

Dans ma circonscription électorale, qui comprend, entre autres, Arvida, ville de l'aluminium, et le chef-lieu, Jonquière-Kénogami, les projets-pilotes et les réalisations en matière d'éducation et de culture y ont toujours trouvé un terrain fertile, car la population est dynamique, éveillée et créatrice.

Il y a cinq ans, a été formé à travers le pays, par 30 Canadiens d'expression française et 30 Canadiens d'expression anglaise, un comité—Canada—; cet organisme apolitique et indépendant, dont le but est de favoriser l'unité du pays, a une section très active dans ma région.

Nous avons également un centre commémoratif construit durant l'année du centenaire et qui est en fait un centre culturel régional très actif. Le gouvernement fédéral a contribué à sa construction. J'espère qu'il pourra également participer à son développement, car, même si, selon notre Constitution, l'éducation relève de la compétence des provinces, il n'en saurait être de même de la culture, qui a une signification beaucoup plus étendue et qui atteint les limites de tout le pays. Ce domaine concerne donc également le Parlement fédéral, à qui il incombe de protéger et d'aider les deux principaux groupes linguistiques.

Le Saguenay possède son hymne, qui a été composé en 1938, et dont les paroles ont été adaptées à la chanson de «Silver Threads Amongst the Gold».

Le Saguenay possède enfin son drapeau, qui représente les quatre principaux éléments de sa richesse.

Sa vaste forêt, pourvoyeuse d'activité économique, est représentée par le vert, emblème de son ancienneté.

Le domaine agricole est représenté par le jaune, symbole du sol qui porte et produit la vie.

L'industrie et le commerce sont symbolisés par le gris.

La population, active et vigoureuse, est symbolisée, par coïncidence, sans doute, par la couleur rouge.

Le 11 juin est le jour de la fête du Saguenay.

Le pays majestueux, qui est ma patrie d'adoption,—et, en particulier, ma circonscription électorale de Lapointe—n'est cependant pas exempt de problèmes sérieux qui, s'ils existent à d'autres endroits, n'y atteignent peut-être pas des proportions aussi dramatiques.

Le chômage se maintient au niveau inquiétant de 14 p. 100. Le marché du travail ne peut absorber le nombre toujours croissant de ceux qui veulent y entrer, de sorte que les travailleurs compétents doivent s'expatrier, s'ils ne veulent pas devenir des chômeurs diplômés ou des contestataires qui s'élèvent contre une société d'abondance qui leur refuse le droit de gagner honorablement leur vie.

La production laitière occupe une large part dans notre exploitation agricole. La politique de notre gouvernement, dans ce domaine, est donc susceptible d'avoir de profondes répercussions, et je suis loin de rejeter du revers de la main les critiques formulées récemment par plusieurs agriculteurs.

• (3.30 p.m.)

Il est inutile de préciser, en effet, que le cultivateur a le droit de vivre comme les autres et qu'il n'est pas obligé de supporter seul les problèmes économiques soulevés par l'écoulement de ses produits.

Bien que réalisant la complexité de ces problèmes, je n'en hésite pas moins à insister sur la nécessité de trouver des solutions rapides et efficaces.

A titre de suggestions pratiques, je demande instamment au nom de mes commettants:

1. Le choix de la région du Saguenay comme l'un des pôles de croissance indispensable à toute planification. Il est évidemment essentiel et urgent d'organiser dans ma région une infrastructure économique.

Je me permets, à ce stade, de mentionner tous les espoirs soulevés par la création du ministère de l'Expansion économique régionale et d'exprimer, au nom de toute la population, la confiance manifestée à l'endroit de son titulaire, l'honorable Jean Marchand, dont la compétence est déjà reconnue depuis longtemps. (*Applaudissements*)

2. Il est également indispensable, monsieur le président, que des subventions soient accordées aux moyens de transport, afin de permettre aux produits de notre région de concurrencer le marché extérieur.

3. Enfin, l'un des espoirs entretenus par les gens de chez nous pour sortir de leurs graves difficultés économiques est le développement des richesses naturelles du Nord, il est important que des voies d'accès soient immédiatement construites vers la baie James, dans le but d'exploiter les ressources forestières, minières et hydro-électriques qui se trouvent à notre portée.

Un projet en ce sens a été élaboré sous le nom de «Croissant Vermeil», et il mérite d'être encouragé par le gouvernement fédéral à l'aide de tous les moyens dont il dispose.

Afin de régler nos problèmes économiques, nous avons chez nous un organisme qui constitue un intermédiaire valable: le Conseil économique régional. Et je crois qu'en consultation avec cet organisme, le gouvernement pourra trouver des solutions rapides et efficaces.

Me souvenant de ces paroles, monsieur le président, entendues je ne sais où: «les hommes manquent plutôt l'occasion que l'occasion leur manque», je m'en voudrais, maintenant, de ne pas profiter de l'occasion pour dissiper certaines fausses interprétations attribuées aux attitudes et au comportement des gens de chez nous.

Sir Wilfrid Laurier disait un jour:

La liberté ne serait bientôt qu'un vain mot, si elle laissait sans contrôle ceux qui ont la direction du pouvoir. Une vigilance éternelle est le prix de la liberté. Si un peuple veut rester libre, il lui faut avoir 100 yeux et être toujours en éveil. S'il s'endort, s'il faiblit, chaque moment d'indolence lui coûtera une parcelle de ses droits.

Les Saguenéens se souviennent de ces paroles célèbres, qui sont pour eux une constante inspiration. Ils sont prêts à combattre pour conserver leur liberté et leur identité, par tous les moyens raisonnables et légaux.

Comme le disait en effet, il y a longtemps, l'abbé Lionel Groulx, historien célèbre:

Si les Canadiens français ont à rendre à leur pays un devoir ou un service spécial de culture, il est manifeste que ce n'est ni comme mi-anglais ni comme mi-français qu'ils le lui rendront, mais à la condition de n'admettre qu'une façon d'être pour eux et qui est d'être eux-mêmes vigoureusement.

Il est normal que, dans une partie du pays habitée par des Canadiens d'expression française d'avant-garde, l'on s'attende à y retrouver un éveil et une prise de conscience véritable et sincère de la part de ceux qui sont disposés à collaborer, mais à condition d'être considérés comme des citoyens à part entière.

Il est indéniable que les gens de chez nous ne se contenteront plus de promesses, ni même d'efforts qui n'apporteront pas de résultats concrets.

Tout en reconnaissant, sans doute, que nous avons nos extrémistes, j'affirme avec certitude qu'ils ne constituent pas la majorité, et j'ajoute que plusieurs d'entre eux ne sont pas de mauvaise foi, mais insuffisamment renseignés et éclairés, et ce très souvent par la faute des représentants du peuple.

Il ne m'appartient pas d'ailleurs de juger les individus, car ils ont droit à leurs opinions personnelles, dans la mesure où elles ne viennent pas en conflit avec l'intérêt public.

Dans cette partie du pays que j'habite, située à 500 milles d'Ottawa, se vit un nationalisme sain, c'est-à-dire non pas celui qui cherche à détruire ou refuse la collaboration, mais celui, de beaucoup préférable, qui s'identifie avec l'effort conscient et persévérant d'un groupe cohérent, irrévocablement décidé à s'affirmer avec son entité propre et à apporter, en tant que tel, une contribution véritable à la vie canadienne.

En résumé, l'esprit qui anime mes concitoyens, comme d'ailleurs celui de la grande majorité des Canadiens d'expression française, est celui d'une participation enthousiaste, mais à titre de partenaires égaux dans l'édification d'un Canada qui soit la représentation vivante et permanente des deux peuples fondateurs.

Monsieur le président, ce peuple auquel j'appartiens a atteint un degré de maturité qui lui permettra de faire un choix dicté par le bon sens et la raison, sans laisser l'émoti-

vité lui embrouiller la vue et compromettre sa sécurité et son bien-être.

Les Canadiens d'expression française ont acquis, cela se voit, le sens des réalités, tout en étant pleinement conscients des sacrifices que cette compréhension leur impose. Mais s'ils sont prêts à travailler pour éviter le morcellement et la division du Canada, ils sont aussi prêts, plus que jamais, à protéger leur survivance et leur épanouissement, quel qu'en soit le prix, si le statut d'égalité et la reconnaissance de leurs droits ne leur sont définitivement assurés non seulement en théorie, mais en pratique.

Je m'en voudrais, à ce moment-ci, de ne pas signaler le travail gigantesque accompli par notre dynamique premier ministre (M. Trudeau) afin d'assurer cette égalité et cette justice que réclament à bon droit les Canadiens d'expression française, mais non au détriment des Canadiens d'expression anglaise qui ont droit non seulement comme groupe majoritaire, mais également comme individus, à notre respect, à notre estime pour leur indispensable contribution à la formation et à la préservation de notre pays.

[*Traduction*]

Puis-je également signaler la collaboration des ministres et de mes collègues du parti libéral. Leur attitude depuis les élections de 1968 a grandement contribué à améliorer les relations entre les Canadiens francophones et anglophones. Il convient de remarquer qu'aujourd'hui à Ottawa les Canadiens francophones ne sont pas des étrangers, mais des citoyens en mesure de jouer un rôle de premier plan dans la gestion des affaires de notre vaste pays.

[*Français*]

De plus, je ne serais pas fidèle à ma pensée si je n'avouais que plusieurs députés de l'opposition m'ont agréablement étonné par leurs dispositions, qui semblent excellentes, à l'endroit des Canadiens d'expression française à qui, jusqu'ici, trop souvent, ils se résumaient simplement à demander: «What do the French-Canadians want?»

Accepter de reconnaître l'existence des autres est déjà un départ et un gage prometteur pour l'avenir, mais cela est insuffisant pour assurer la stabilité et l'unité de notre pays. Il faut parvenir le plus rapidement possible à l'étape suivante, qui est celle de la coopération véritable en tant que partenaires égaux.

En effet, s'il est agréable de reconnaître que l'atmosphère générale qui règne à Ottawa depuis un an permet d'entrevoir de sérieux espoirs de conserver notre pays dans ses limites actuelles, tous les gens de bonne volonté doivent sans relâche continuer à dialoguer non seulement au niveau gouvernemental, mais aussi à celui des individus.

Il s'agit sans doute d'un défi qui ne peut être relevé que par ceux qui ont du courage, du dynamisme et qui ont un véritable amour de la patrie canadienne. Même s'il est prétentieux et impoli de se citer en exemple, je n'hésite pas à dire que les citoyens de ma circonscription de Lapointe l'ont accepté avec succès.

J'en étonnerai certainement plusieurs en révélant qu'environ 20 p. 100 de la population de ma circonscription n'est pas d'expression française et, pourtant, à aucun autre endroit peut-être au Canada les relations ne sont meilleures et le climat plus agréable et harmonieux, parce que tout en conservant chacun nos caractères distinctifs, nous avons accepté la voie du dialogue, de la coopération et du respect des droits individuels.

Qu'il me soit permis, à ce stade, de signaler dans ce domaine le précieux apport des compagnies *Price Brothers* et *Aluminum Company of Canda* qui ont su s'intégrer et s'adapter à notre milieu régional, où elles jouent un rôle de première importance.

Inspiré par l'exemple de ce qui me paraît être la grande majorité des électeurs de ma circonscription de Lapointe et lançant une invitation pressante à ceux qui hésitent encore, je déclare sans équivoque que je suis solidaire de ceux qui travaillent à l'unité du pays, quel que soit le groupe linguistique auquel ils appartiennent. J'aurais honte, en effet, de me compter parmi ceux qui, par lâcheté, indifférence ou paresse, ont accepté de remplir un mandat avec l'arrière-pensée de travailler à l'encontre des intérêts qu'ils sont censés promouvoir.

Cet objectif primordial que constitue l'unité du pays, dans la sauvegarde de sa diversité, ne doit pas être la préoccupation exclusive des parlementaires. Nous ne pourrons y parvenir sans la participation énergique et réfléchie de tous les Canadiens, quelle que soit leur origine.

Je suis, à ce moment-ci, particulièrement heureux de constater que le discours du trône mentionne que le gouvernement a l'intention de permettre aux jeunes de voter dès l'âge de 18 ans.

A une époque où toutes les bonnes volontés et toutes les énergies sont requises, au moment où l'on exige de la part des jeunes qu'ils prennent leurs responsabilités et jouent un rôle positif dans l'avenir de notre pays, bref, alors qu'on demande aux jeunes d'être et d'agir comme des citoyens, on ne saurait les priver plus longtemps du droit d'exprimer, d'une manière concrète, leur acceptation ou leur refus à ceux qui les gouvernent, simplement parce qu'un certain nombre n'offrent pas des garanties suffisantes.

Ayant eu l'honneur de présider conjointement avec mon collègue d'Hamilton-Went-

worth (M. Gibson) un comité sur la Constitution, je me permettrai, avant de terminer cet exposé, d'énoncer brièvement quelques principes d'ordre général sur la façon dont je conçois les problèmes soulevés actuellement par la constitution canadienne.

En principe, je suis partisan des réformes à apporter à la Constitution, à la condition qu'elles entraînent un renouvellement et une adaptation de notre fédéralisme devenu moins efficace après 100 ans d'usure.

Le Canada a besoin de gouvernements fédéral et provinciaux forts qui doivent tous coopérer constamment.

Le champ d'action des pouvoirs publics est, de nos jours, si vaste, et les problèmes si nombreux, qu'il n'est aucunement contradictoire de parler en ces termes.

La principale raison, à mon sens, qui justifie cet équilibre est la suivante: la liberté personnelle sera probablement mieux assurée si aucun des deux niveaux de gouvernement ne peut s'arroger un pouvoir prépondérant sur le citoyen.

Il doit y avoir un juste équilibre entre les pouvoirs accordés au gouvernement fédéral et ceux attribués aux gouvernements provinciaux, tout en n'oubliant pas que ce sont les provinces qui ont fait la Confédération et que tout ce qui tend à les affaiblir ou à augmenter d'une manière exagérée les pouvoirs du gouvernement fédéral n'aurait pour but que d'empirer la situation et de rendre inapplicable une constitution nouvelle qui contiendrait l'une ou l'autre de ces orientations.

Mis à l'épreuve sur ce continent et accepté de plus en plus à travers le monde, le système fédéraliste, lorsque les compétences sont réparties de façon adéquate, semble être celui qui offre une plus grande stabilité, une meilleure coordination et un niveau de vie plus élevé à un groupe de citoyens qui veulent former un pays aussi grand que le nôtre tout en préservant leur diversité linguistique et culturelle.

• (3.40 p.m.)

[*Traduction*]

Nous rédigerons peut-être une nouvelle page de l'histoire du Canada durant la présente session.

[*Français*]

J'espère que cette période durant laquelle nous travaillerons ensemble sera marquée par un tournant décisif vers l'unité et la prospérité de tous les citoyens, grâce à la collaboration franche et sincère de chacun des représentants du peuple.

Afin de rafraîchir la mémoire de mes collègues, je voudrais répéter ici les paroles que l'honorable Thomas Chapais, ce célèbre conservateur, prononçait en 1905:

Ne craignons pas d'élargir, s'il le faut, le champ de notre horizon politique. Soyons toujours de notre pays avant d'être de notre parti, de nos traditions avant d'être de nos alliances, de nos principes avant d'être de nos ambitions.

Je me souviens subitement des précieux conseils que donnait un jour à un orateur un humoriste anglais:

[*Traduction*]

Levez-vous pour être vus, parlez pour être entendus, mais pour être appréciés, rassoyez-vous.

En terminant, je réciterai au lieu de les chanter afin de ne pas éveiller ceux qui seraient assoupis, les émouvantes paroles du refrain d'une chanson trop peu connue:

[*Français*]

Le Canada a un cœur plus grand que ses immenses paysages.

Le Canada a un cœur au-delà de ses vingt millions de visages.

Le Canada est le cœur des gens des villes et des villages.

Le cœur du Canada va gagner le monde.

Monsieur l'Orateur, c'est donc avec un vif plaisir que j'appuie la motion de mon honorable ami, le député de Sarnia (M. Cullen).

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

(Sur la motion de l'honorable M. Stanfield, la suite du débat est remise à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Macdonald, la séance est levée à 3 h. 50 de l'après-midi.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 octobre 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION TENDANT À MODIFIER LE TARIF DES DOUANES, LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. H. E. Gray (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 60(1) du Règlement, je dépose sur le Bureau de la Chambre, en anglais et en français, un avis de motion des voies et moyens proposant des modifications au tarif des douanes et les amendements corrélatifs à la loi sur la taxe d'accise. Cet avis de motion est sensiblement le même que celui qu'exigeait le bill C-212 au cours de la dernière session et qui avait été lu une première fois à la Chambre le 27 juin. Le bill C-212 se fondait sur l'avis de motion qui faisait suite au discours du budget du 3 juin.

[*Français*]

Aussi, en vertu du même article, je désire déposer des copies, en français et en anglais, d'un avis de motion des voies et moyens visant à amender la loi de l'impôt sur le revenu.

[*Traduction*]

La motion est la même que celle qui a été présentée le 3 juin en rapport avec l'exposé budgétaire et suivie de la première lecture du bill C-211.

Enfin, je demanderais le consentement de la Chambre pour que les documents que je dépose maintenant paraissent en appendice au *Procès-verbaux* et au hansard.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir appendice.*]

ORDRE DU JOUR PORTANT EXAMEN DE LA MOTION DES VOIES ET MOYENS

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 60(2) du Règlement j'aimerais que soit désigné un ordre du jour portant examen de la motion des voies et moyens déposée aujourd'hui.

M. Baldwin: Pourquoi pas pour la prochaine session aussi au cas où vous n'auriez pas le temps de le faire.

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la Chambre se rappelle la déclaration de mon collègue, le secrétaire d'État, à propos de la Compagnie des jeunes Canadiens. Comme il ne m'a pas été possible de donner préavis, j'aimerais de l'assentiment unanime de la Chambre présenter une motion visant à établir un ordre de renvoi pour le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. Voici quel serait le texte de la motion:

Que le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts soit autorisé à examiner et à faire un rapport définitif, au plus tard le 5 décembre 1969, sur le cadre législatif, l'organisation et les opérations de la Compagnie des jeunes Canadiens et, aux fins de cette enquête, que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, à siéger à divers endroits au Canada, et que les greffiers, avocats et le personnel de soutien nécessaire soient autorisés à accompagner le comité dans ses déplacements.

Comme je l'ai signalé, il faudrait aux termes du Règlement, obtenir le consentement unanime pour présenter la motion en ce moment. Le contexte de la motion en vue de la création du comité a été, je pense, discuté dans tous les coins de la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au ministre de présenter la motion maintenant?

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, nous ne voulons pas refuser notre consentement, mais j'aimerais dire certaines choses une fois que la Chambre sera saisie de la motion. Il serait utile aussi, je pense, que le ministre en fasse circuler des copies. J'en ai vu une entre les mains d'un député pendant environ deux minutes en regardant par-dessus son épaule, mais je voudrais en avoir une si le ministre peut disposer d'une copie supplémentaire.

L'hon. M. Macdonald: La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

M. l'Orateur: Si on y consent, la motion sera mise aux voix et, naturellement, les députés pourront en discuter. D'accord?

Des voix: D'accord.

MOTION DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé) propose:

Que le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts soit autorisé à examiner et à faire un rapport définitif, au plus tard le 5 décembre 1969, sur le cadre législatif, l'organisation et les opérations de la Compagnie des jeunes Canadiens et, aux fins de cette enquête, que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, à siéger à divers endroits au Canada, et que les greffiers, avocats et le personnel de soutien nécessaire soient autorisés à accompagner le comité dans ses déplacements.

• (11.10 a.m.)

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, normalement, nous ne nous opposerions pas à cette motion. En fait, nous accueillerions avec joie le mandat confié à un comité de la Chambre portant sur l'étude du cadre législatif de l'organisation et des opérations de la Compagnie des jeunes Canadiens. Depuis un certain temps, il nous a semblé qu'il y avait lieu d'évaluer le travail de cet organisme, d'examiner la loi, qui est assez obscure sur un certain nombre de points, et probablement de restructurer la Compagnie elle-même. En conséquence, nous ne pouvons rejeter la motion pour ces motifs.

Toutefois, je tiens à exprimer mes craintes parce que dans l'esprit du public la motion est bien sûr étroitement associée aux déclarations qu'a faites mercredi dernier le secrétaire d'État (M. Pelletier) lorsqu'il a affirmé qu'on avait accusé à tort la Compagnie des jeunes Canadiens d'activités subversives. Le public va naturellement supposer que la tâche principale de ce comité sera de s'occuper des accusations qui ont été portées. Le fait que dans la motion d'aujourd'hui il aura le pouvoir de s'assurer les services d'avocats-conseils ne fait que renforcer mes craintes à cet égard. Si le comité doit examiner la structure juridique de cet organisme et en apprécier les travaux, alors naturellement, nous nous ferons un plaisir de l'appuyer. Mais nous devons, à mon avis, exprimer la crainte qu'à la lumière de la déclaration du Secrétaire d'État et du fait que le comité aura le pouvoir de s'entourer d'avocats-conseils, il y a de grande chance que l'enquête aboutisse à une chasse aux sorcières.

Si l'on convoquait M. Saulnier, l'un de ceux qui ont porté des accusations de subversion, et s'il donnait des noms que citeraient les journaux, les personnes nommées auraient le droit de comparaître devant le comité. Supposons que M. Anthony Malcolm, vice-président de la section québecoise de la Fédération

[M. l'Orateur.]

libérale du Canada, soit appelé à prouver ses accusations de subversion contre 27 personnes, dont 18 membres anciens ou actuels de la Compagnie des jeunes Canadiens et, certes, s'il maintient ses accusations devant le comité, les personnes en cause auront le droit de se faire entendre du comité, et la Chambre des communes pourrait se trouver à la tête d'un tribunal irrégulier.

Chaque député, j'en suis certain, s'inquiète au sujet de la subversion. Il y a deux moyens d'aborder le problème. D'abord, si des preuves permettent de conclure qu'une personne est coupable d'un acte illégal, elle devrait être traînée devant les tribunaux. Si elle n'est pas coupable d'un acte illégal, mais s'est conduite de façon qui ne sied guère à un membre d'un organisme qui reçoit des subventions de l'État, elle devrait être châtiée. S'il n'existe aucune disposition dans la loi qui permette au directeur de la châtier, le gouvernement devrait demander à la Chambre de modifier la loi afin de donner ce pouvoir au directeur. Mais je crois qu'il faut être prudent. Nous ne devons pas oublier que la Chambre des communes n'est ni un tribunal de justice ni un tribunal administratif. Quant aux députés de notre parti qui feront partie de ce comité, ils chercheront à déterminer si nous n'utilisons pas un comité de la Chambre pour accomplir des tâches dont on s'acquitterait plus convenablement ailleurs.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je voudrais, premièrement, porter à l'attention du président du Conseil privé (M. Macdonald) le fait que la motion qui vient de nous être présentée l'a été en anglais seulement et non pas en français. Puisqu'il est reconnu que tous les services fédéraux devraient être bilingues, je crois que le président du Conseil privé aurait dû prendre le temps de faire traduire sa motion et nous la transmettre en français.

En ce qui a trait à la motion elle-même, je crois que l'ensemble de la population canadienne sera heureuse de constater la promptitude avec laquelle le gouvernement institue ou s'apprête à instituer le comité qui devra faire rapport d'ici le 5 décembre sur les agissements et les opérations de la Compagnie des jeunes Canadiens.

Tout le monde est bien au courant des accusations portées en particulier par M. Saulnier, de Montréal, et il est temps, à mon sens, que la nation et surtout que le Parlement canadien soient mis au courant de ces agissements, si réellement ils sont graves. On doit donc être mis au courant des accusations

qui ont été portées et constater si elles sont fondées, de façon que le peuple canadien ne soit pas obligé de payer pour la subversion au Canada.

Il est temps plus que jamais pour le Parlement de s'affirmer, et j'ai bien aimé entendre dernièrement la déclaration du secrétaire d'État du Canada (M. Pelletier), de même que celle du très honorable premier ministre (M. Trudeau) à l'effet que la subversion et le terrorisme doivent prendre fin, surtout dans la province de Québec, et nous, du Ralliement créditiste, appuyons sans réserve l'établissement le plus tôt possible de ce comité qui verra à nous faire rapport d'ici le 5 décembre prochain.

[*Traduction*]

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, avant la mise aux voix de la question, j'aimerais faire une ou deux observations. Je dirai, tout d'abord, que j'appuie le renvoi au comité; je crains cependant que cela n'entraîne de grandes dépenses et n'impose de nouvelles charges aux contribuables. Il ne me paraît pas nécessaire au début de l'enquête qu'on retienne les services d'avocats-conseils. Il devrait suffire, au départ tout au moins, de faire appel aux conseillers juridiques du ministère de la Justice.

Il ne faudrait pas non plus, à mon avis, autoriser le comité à se réunir à divers endroits. Il serait, je pense, plus conforme à la campagne d'austérité du gouvernement actuel de citer des témoins à comparaître ici à Ottawa où se tiendraient toutes les réunions, ce qui permettrait aux députés d'y assister sans devoir forcément s'absenter de la Chambre.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu avec grand intérêt ce qui a été dit au sujet de la mise sur pied de ce comité et, à cet égard, je pense particulièrement à ce qu'a déclaré le député de Wellington (M. Hales). Il est certain que les membres de notre parti se préoccupent toujours de la note qu'on doit présenter aux contribuables. Je pense, en revanche, qu'il serait bon d'inclure le droit de retenir les services d'un avocat-conseil au stade actuel de l'enquête. La tournure que prendront les délibérations du comité déterminera dans une large mesure la nécessité d'un avocat-conseil. Au cours de la présente session, par exemple, nous aurons l'occasion de délibérer sur le rapport préparé pendant la dernière session par le comité spécial des instruments statutaires, mais, sans le précieux concours d'un avocat-conseil, il aurait été impossible non seulement d'élaborer un rapport d'une telle qualité et d'un tel intérêt, mais encore de recueillir les précédents, les citations et les pièces à conviction sur lesquelles il repose.

• (11.20 a.m.)

Je n'ai jamais vu les députés incapables de poser des questions et, lorsque le comité se réunira, ses membres entreprendront sans doute une enquête approfondie. Si cette enquête révèle des faits de nature à incriminer certaines personnes, je pense que le comité devrait pouvoir alors utiliser le pouvoir qui, espérons-le, lui sera conféré de retenir au besoin les services d'un avocat-conseil.

Je soulève ce point, monsieur l'Orateur, pour indiquer notre attitude.

(La motion est adoptée.)

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DU GÉNÉRAL DE BRIGADE ALBERT GUÉRISSE DANS LA TRIBUNE

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettra sans doute, avant la période des questions orales, de signaler la présence, à la tribune de Votre Honneur, du brigadier général Albert Guérisse, médecin général des forces armées de Belgique.

Les Canadiens connaissent bien le général Guérisse par son pseudonyme de guerre, Pat O'Leary. Il fut l'un des plus remarquables chefs de la résistance pendant l'occupation en Europe. Prisonnier dans l'abominable camp de concentration de Dachau, il contribua, vers la fin de la guerre, à sauver la vie de milliers de prisonniers du camp de concentration.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES RÉPERCUSSIONS DE LA GRÈVE DES DÉBARDEURS SUR LES PORTS DE LA CÔTE OUEST

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre quelles mesures, s'il en est, son gouvernement songe à prendre en ce qui concerne la grève qui a paralysé les cinq ports de mer de la côte ouest?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois m'en remettre au ministre du Travail. Il se consacre

présentement à trouver une solution à la grève, et je n'ai rien à signaler.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu que la grève paralyse l'économie de la Colombie-Britannique et qu'elle a entraîné le congédiement de plus de 2,000 travailleurs des industries forestières et minières, le gouvernement a-t-il établi un certain ordre dans les diverses options qui s'offrent à lui? Ainsi, le gouvernement a-t-il songé à une loi? En l'occurrence, le premier ministre peut-il nous indiquer l'échéance, s'il y a lieu, que le gouvernement s'est fixée relativement aux diverses mesures possibles, y compris celles actuellement prises ou proposées par le ministre du Travail?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas désireux de prendre des mesures pour retirer à un mouvement ouvrier le droit de grève que le Parlement lui a accordé. Aussi n'ai-je rien à ajouter.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné que 25 navires sont immobilisés et que les seuls problèmes qui restent à régler ne concernent pas les salaires, le premier ministre ou celui qui parlera au nom du ministre du Travail pourrait-il déclarer si des hauts fonctionnaires du bureau du ministre du Travail ont été envoyés sur la côte ouest afin de tâcher de mettre les parties en présence en vue de résoudre ce conflit, qui, je le répète, n'a plus trait aux salaires?

Le très hon. M. Trudeau: Eh bien, monsieur l'Orateur, nous sommes au courant de la situation, le ministre du Travail également, et la Chambre sait qu'il s'est employé activement à trouver une solution à cette grève. Il a trouvé le moyen de faire transporter le blé. Il n'a pas jugé opportun, à ce stade, que la Chambre des communes ou que le gouvernement prenne des mesures pour mettre fin à la grève ou au lock-out. Telle a été la position du gouvernement et l'est encore.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'AUGMENTATION DES PRIX DE L'ACIER

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme la Steel Company of Canada vient, paraît-il, d'annoncer une augmentation de 6 à 7 p. 100 du prix de l'acier, le premier ministre a-t-il l'intention de faire enquêter sur cette augmentation, soit par la Commission des prix et des revenus soit par quelque autre moyen, étant donné surtout que le prix de l'acier détermine habituellement l'indice du coût de la vie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre sait que le gouvernement, en vertu de la constitution, n'a pas compétence pour fixer les salaires. De bien des façons, il intervient dans le problème de l'inflation. Pour ce qui est d'enquêter sur la hausse des prix et des salaires, c'est la Commission des prix et des revenus, dont le mandat comporte l'examen des choses mentionnées par le député, qui en a été chargée.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre a commis un lapsus freudien en disant que le gouvernement n'est pas habilité à enquêter sur les salaires. Je m'enquiers des prix et de leur répercussion sur une productivité accrue. Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre et au pays qu'on demandera à la Commission des prix et des revenus d'enquêter immédiatement afin d'établir si oui ou non la hausse de prix annoncée par la Steel Company of Canada est justifiable, et si le Parlement recevra un rapport sous peu?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous avons confié pleins pouvoirs à la Commission afin qu'elle n'ait pas à répondre au gouvernement de chacune de ses décisions. Elle peut prendre des initiatives de son propre chef et elle a manifesté son intention d'enquêter sur les causes de l'inflation et, au besoin, d'établir un rapport en re l'augmentation particulière et la structure des salaires et des prix. Dans le cas qui nous occupe, le gouvernement ne se propose pas de donner de directives spéciales à la Commission.

[*Français*]

LE BLÉ

QUESTION RELATIVE À D'AUTRES VENTES— LES CONTRATS AVEC LA RUSSIE

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Le gouvernement a-t-il conclu quelque autre contrat relatif à la vente de l'excédent de blé de l'Ouest canadien à d'autres pays?

J'aimerais aussi, si c'est possible, que l'honorable ministre nous dise s'il a convaincu la Russie de respecter ses engagements d'il y a quelques années, relativement aux contrats signés avec le Canada.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, cette question me fournit l'occasion de dire que l'honorable ministre sans portefeuille, l'honorable député de Saskatoon-Humboldt, est maintenant responsable à la chambre de la Commission canadienne du blé.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, le ministre responsable pourrait-il répondre à la question que je viens de poser?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, au cours des derniers mois, on a annoncé des nouvelles concernant les ventes de céréales. Un échange a eu lieu mercredi à la Chambre concernant les négociations en cours avec l'Union soviétique au sujet des anciens et des nouveaux accords. J'ai alors signalé qu'il n'est pas d'usage de commenter les discussions ou les négociations en cours, ou qui seront entamées sous peu; donc, je n'ai rien à dire sur cette question.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre sans portefeuille.

L'honorable ministre n'est probablement pas en mesure de nous fournir des détails parce qu'il ne serait sans doute pas dans l'intérêt public de les connaître, mais entretient-il l'espoir que la question sera réglée définitivement?

[*Traduction*]

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'aimerais assurer l'honorable député que je ne me départis pas d'un grand optimisme pour ce qui est de cette affaire et de tous les sujets que j'ai à traiter.

Des voix: Bravo!

L'AIDE AUX CULTIVATEURS DU NORD EN SASKATCHEWAN ET EN ALBERTA

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une autre question, monsieur l'Orateur. Du fait que la situation s'est aggravée dans le nord de la Saskatchewan et de l'Alberta par suite des conditions météorologiques, le ministre est-il en mesure de proposer à la Chambre quelque forme de secours aux habitants en ce qui concerne la récolte de l'an dernier en dehors de ce que renfermait à cet égard cette bouillie politique insipide qu'on affuble du nom de discours du trône.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, c'est au moins un des bons côtés de la situation d'avoir des surplus de blé, du fait que ces fermiers qui n'ont pu assurer la moisson de cette année ne sont pas handicapés pour remplir leurs quotas avec du blé des années précédentes comme cela a parfois été le cas dans le passé.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC L'UNION SOVIÉTIQUE

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question soit au ministre de l'Industrie et du Commerce soit au ministre sans portefeuille pour demander si des études ou des négociations sont en cours qui conduiraient à l'accroissement de nos échanges commerciaux avec l'Union soviétique de façon permanente, afin que le genre de ventes que nous avons déjà faites se poursuivent sur une base régulière et rationnelle.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Comme les honorables députés le savent, l'accord commercial conclu avec l'Union soviétique s'est terminé avant que l'accord sur le blé vienne lui-même à échéance. Notre désir est de régler cette affaire et d'en arriver à une conclusion quant à la question du blé et à nos relations avec l'Union soviétique, pour alors entrer en négotiations sur le renouvellement de l'accord commercial lui-même.

M. Gleave: Une question supplémentaire. Monsieur l'Orateur, je voudrais en fait que le Ministre me dise si des négociations sont en cours en vue d'une expansion réelle des échanges commerciaux entre nos deux pays.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, ma réponse était cependant tout à fait claire quand j'ai dit que nous voulons en terminer avec la question du blé avant d'entamer d'autres négociations commerciales avec l'URSS.

L'ACCROISSEMENT DES EXPORTATIONS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce? Comme les exportations du Canada ont augmenté moitié moins vite que celles de la Grande-Bretagne, des États-Unis et du Japon et trois fois moins vite que celles des dix principaux pays industriels d'Europe, le ministre saisira-t-il la première occasion, à l'appel des motions, pour expliquer à la Chambre et au pays quelles mesures lui et son ministère projettent de prendre pour du moins aligner le taux d'accroissement de nos exportations sur celui de nos principaux rivaux industriels?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur,

j'enverrai des exemplaires de mes récents discours au député par exemple celui qui traitait de la Société pour l'expansion des exportations.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'ai lu les discours du ministre et rien n'y indique que des mesures quelconques doivent être prises pour faire progresser notre commerce extérieur en quoi que ce soit.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACCIDENT À BORD DU «KOOTENAY»

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, en l'absence, due à un cas de force majeure, du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), je me permets d'adresser au ministre de la Défense nationale une question au sujet du tragique accident survenu hier à bord du destroyer d'escorte canadien *Kootenay*. Avant, je voudrais exprimer aux familles de ceux qui ont péri ainsi qu'aux survivants qui ont été blessés la sympathie de toute la Chambre et, plus spécialement, celle du sous-comité qui avait inspecté le navire avant son appareillage. Voici ma question: Le ministre a-t-il quelque chose d'autre à nous communiquer au sujet de cet accident? Et plus précisément, je voudrais savoir quelles mesures ont été prises afin d'empêcher les accidents analogues à bord des destroyers d'escorte de se reproduire.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de me joindre au député pour exprimer notre profond regret aux familles éprouvées par cet accident déplorable. Celui-ci nous rappelle les risques et les dangers que les membres des forces armées doivent courir dans l'exercice de leurs fonctions. C'est ce qu'on oublie parfois. Une enquête est en cours. Jusqu'ici, nous n'avons pas recueilli tous les faits. On me dit qu'il s'est agi d'une explosion dans la chambre de chauffe. Un accident de ce genre peut facilement se produire par suite d'une défectuosité, mais nous ne savons pas exactement ce qui marchait mal. On ne possède pas d'autres renseignements sur l'affaire, sauf que les familles des victimes se préparent à se rendre en avion sur les lieux. L'une des familles a demandé de confier le corps à la mer. Les autres familles ne nous ont pas exprimé de désirs.

[L'hon. M. Pepin.]

L'INDUSTRIE

LA PÉNURIE DE CUIVRE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Vu la pénurie de cuivre dont souffrent les fabricants canadiens, le ministre peut-il nous dire quand il va prendre les mesures qu'il annonçait le 1er avril?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, vous me permettrez d'abord de rétablir certains faits. En avril dernier, j'ai tenté de freiner l'hémorragie du cuivre canadien, car les producteurs pouvaient en obtenir un prix fort intéressant, à la bourse des métaux de Londres. J'ai demandé aux producteurs canadiens de vendre leur cuivre à leurs clients canadiens au prix de l'Amérique du Nord. J'ai ni plus ni moins gelé la situation à ce moment-là, et les mesures prises sont toujours en vigueur.

Mais les choses ont changé depuis. Par suite de la grève, on me demande maintenant de forcer les sociétés canadiennes que la grève ne touche pas à laisser tomber leurs clients étrangers et à vendre leur cuivre ici, pour une certaine période, à des prix probablement inférieurs à ceux qu'elles obtiennent sur les marchés étrangers, alors que le cuivre peut se vendre au prix plus élevé au Canada.

La situation a donc changé du tout au tout. Et je ne pense pas qu'on applique ma déclaration du mois d'avril à la conjoncture actuelle.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Que le ministre aime ou non la mention de sa déclaration du 1er avril, voudrait-il, vu la situation grave et le chômage qui en découle, réexaminer la question et faire une déclaration à la Chambre la semaine prochaine?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, c'est une situation des plus difficiles. Je sympathise beaucoup avec les employés des sociétés canadiennes qui utilisent le cuivre, qui doivent le payer plus cher. En même temps, à mon avis, il me faut tenter de préserver la bonne réputation du Canada à titre d'exportateur consciencieux. Je tente de peser les avantages et les désavantages de part et d'autre, mais dans les circonstances actuelles, j'estime qu'il vaut mieux ne pas susciter de confusion, afin de ne pas bouleverser le marché du cuivre. Toutefois, si la grève se poursuit, je n'exclus pas la possibilité que le gouvernement ait à intervenir de la façon que proposent certains. Espérons que la grève ne dure pas longtemps.

M. Desmond Code (Leeds): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Songe-t-il à modifier les règlements sur l'exportation du cuivre afin de conserver au Canada les déchets de cuivre canadien et de parer ainsi à la pénurie dans ce domaine qui cause le congédiement de milliers d'ouvriers canadiens?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je sais que mes responsabilités sont nombreuses et variées, mais je ne crois pas que le cuivre soit l'une d'elles.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

SUDBURY (ONT.)—ON DEMANDE L'INTERVENTION DU MINISTRE DANS LA GRÈVE CONCERNANT LE NICKEL

[*Français*]

M. Gaétan J. Serré (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

A-t-il l'intention de faire des instances auprès des autorités compétentes en vue de mettre un terme à la grève qui sévit à Sudbury depuis plus de trois mois?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je pense que la réponse que donnait le très honorable premier ministre, il y a quelques moments, s'applique dans ce cas-ci également. Il s'agit de sa réponse au sujet des grèves dans les ports du littoral de l'Ouest.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OPPORTUNITÉ D'UN DÉBAT SUR LA RECONNAISSANCE DE LA CHINE COMMUNISTE

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures si la Chambre aura l'occasion de débattre la question de la reconnaissance de la Chine communiste au cours de la première partie de cette session?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne m'y opposerais certainement pas si l'opposition voulait soulever la question l'un des jours prévus.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le sujet peut s'avérer très important, le gouvernement ne pourrait-il pas, suivant le ministre, se laisser convaincre d'ajouter l'un de ses propres jours au débat, ce qui nous donnerait deux jours pour étudier le sujet?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, bien sûr le sujet pourrait aussi être étudié pendant le débat actuel.

QUESTIONS OUVRIÈRES

CHURCHILL (MAN.)—LES BESOINS D'EMBAUCHE

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Toutefois, comme cette question intéresse également le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je pourrais peut-être la poser aux deux ministres. Je me demande si ces deux ministres songeraient à donner aux résidents de Churchill, Manitoba, aussi vite que possible un aperçu général de leurs besoins d'embauche à Churchill pour les deux prochaines années. Je pose cette question à cause de la réduction importante des projets de recherche américains à Churchill.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je suis parfaitement au courant de la répercussion de l'état de choses à Churchill. Comme le député le sait, nous l'avions anticipée. Nous avons eu des discussions à ce sujet avec l'ancien et le nouveau gouvernement du Manitoba. Le premier ministre suppléant du Manitoba viendra ici la semaine prochaine et nous examinerons davantage la situation. Je suis heureux de signaler à la Chambre que l'ancien et le nouveau gouvernement du Manitoba ont accepté une certaine part de responsabilité au sujet de Churchill, ce qui est très encourageant. Nous chercherons une solution et j'espère que par la suite nous ferons une déclaration qui élucidera la situation dont s'inquiète mon honorable ami.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'INSTITUTION D'UNE COMMISSION

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Ayant à l'esprit les derniers chiffres sur les accidents de la circulation au Canada, lesquels, selon le communiqué le plus récent, indiquent qu'on compte 5,000 Canadiens tués par an et 156,000 blessés, le ministre songe-t-il à faire appliquer la décision prise à ce sujet par son prédécesseur? Comme suite à cette décision, on aurait créé une commission publique chargée de s'occuper de toutes les questions de sécurité routière au Canada.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement se préoccupe tout autant que le député de ce carnage sur les autoroutes. Très prochainement, un bill sera présenté à la Chambre à propos de la sécurité des automobiles. J'ai participé avec les ministres compétents des dix provinces à une conférence fédérale-provinciale et une nouvelle rencontre aura lieu dans quelques semaines. Si la mise sur pied, à titre permanent, d'une commission de quelque sorte apparaissait comme la meilleure solution à ce problème, nous y songerons volontiers.

LA POLLUTION

LES MESURES RELATIVES À LA FABRIQUE HARMAC

M. Douglas A. Hogarth (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Quelles mesures a-t-il prises pour lutter contre la pollution massive des eaux aux environs de la fabrique de pâtes et papiers Harmac en Colombie-Britannique par suite du déversement de produits chimiques dans la nuit de mardi dernier?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Monsieur l'Orateur, nous avons envoyé sur place nos agents de protection des pêches. Nous évaluons les dégâts causés aux ressources de la pêche. Nous sommes en contact étroit avec la société en cause.

M. Hogarth: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si la fabrique continue de fonctionner pendant que l'enquête se poursuit?

L'hon. M. Davis: La fabrique continue de fonctionner, mais on a mis fin au déversement en question.

LES MESURES CONCERNANT LES AVIONS À RÉACTION

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports. Est-il disposé à présenter une mesure législative au cours de la présente session visant à rendre illégale la pollution de l'air attribuable aux avions à réaction, pollution injustifiable et qui augmente dangereusement? Si je pose cette question, c'est parce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'Ontario a demandé au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour rendre cette pollution illégale, surtout à l'aéroport international de Toronto, et aussi que sept lignes aériennes aux États-Unis font l'essai de certains moyens techniques pour empêcher ce genre de pollution de l'air...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne doit étayer sa question d'un discours.

[M. Mather.]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député a dit tellement de choses que je ne suis pas sûr d'avoir compris à quoi il veut en venir. Quoi qu'il en soit, je tiens à dire que nous sommes actuellement en pourparlers avec les lignes aériennes. J'ignore si nous avons la compétence voulue au niveau fédéral pour intervenir, mais nous sommes sûrement disposés à prendre toutes les mesures possibles pour remédier à ce problème reconnu.

LES NATIONS UNIES

L'ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE D'INFORMATION

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je veux adresser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme c'est aujourd'hui la fête des Nations Unies et comme le Canada est le seul parmi plus de 50 anciens membres de cette organisation à ne pas avoir de centre d'information des Nations Unies, le ministre dira-t-il à la Chambre si l'établissement d'un pareil centre figure dans ses projets, étant donné surtout que l'on insiste de plus en plus sur le caractère multilatéral du développement international, dans le cadre des Nations Unies?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers cette suggestion. Le député sait que l'un des principaux objectifs du gouvernement actuel c'est de renouveler les Nations Unies et la confiance universelle qu'elle inspire, car la simple création d'un centre d'information ne suffira pas. Il faudra, je crois, effectuer certaines réformes fondamentales dans l'organisation elle-même avant qu'elle arrive à inspirer la confiance nécessaire.

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES SUBVENTIONS AUX CHANTIERS MARITIMES

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il s'agit de la réponse, consignée à la page 11725 du hansard de mercredi, qu'il m'a faite au sujet des progrès de l'enquête Robertson. A mon avis, le ministre a fait preuve d'un excès d'enthousiasme et d'optimisme, dû à l'agitation de la rentrée parlementaire. Voudrait-il maintenant reprendre sa réponse et s'engager à faire quelque chose à propos de la construction navale?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je m'excuse d'avoir été de fait trop optimiste. Puis-je dire, comme explication, que nous avons formé un comité.

Nous payons son président et lui assurons l'appui d'un personnel de soutien. Les membres du comité sont les dirigeants de l'industrie de la construction navale.

La bonne volonté et les bonnes intentions ne produisent pas une solution immédiatement. Le comité s'est vite rendu compte de l'extrême complexité de la situation. Il me demande maintenant de lui fournir des services d'experts qui coûteront $100,000. J'ai accepté à cause de l'importance du problème et le Conseil du Trésor est en train de s'en occuper. Il a également demandé qu'on paye un vice-président. Je ne suis pas aussi favorable à cette idée qu'à celle des services d'experts.

[*Français*]

LES MANIFESTATIONS DE VIOLENCE

MONTRÉAL—LE CARACTÈRE ADÉQUAT DES MESURES PRÉVENTIVES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser au très honorable premier ministre une question qui a trait à une déclaration que faisait hier le président du comité exécutif de Montréal à l'effet que les moyens de protection qui, dans la région de Montréal, sont assurés par les autorités fédérales, sont actuellement inadéquats.

Le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire s'il est vrai que la protection susceptible d'être assurée par le gouvernement fédéral est insuffisante à Montréal, dans des cas d'urgence comme ceux qui se sont présentés récemment, et quelles dispositions le gouvernement il entend prendre pour corriger cette situation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il faudrait que je prenne connaissance du contenu exact de la déclaration du président du comité exécutif de Montréal.

Quant à nous, monsieur l'Orateur, nous trouvons, au contraire, que l'appui que le gouvernement fédéral peut donner dans des circonstances semblables est tout à fait à point, et les événements des dernières semaines, comme l'intervention de la Gendarmerie royale et des unités de l'Armée canadienne qui sont entrées en action pour appuyer les autorités civiles, dès que la requête en a été faite, nous en donnent la preuve.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Défense nationale.

Le comité exécutif de la ville de Montréal l'a-t-il prévenu et a-t-il sollicité son aide à l'occasion des troubles qui ont éclaté dans la métropole?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, on a demandé l'aide des forces armées dans cette circonstance, mais cette demande n'a pas été faite par le président du comité exécutif, mais bien par le procureur général de la province, comme l'exige la loi.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED DE TRAVAILLEURS QUALIFIÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Transports s'il est au courant des nombreuses mises à pied de travailleurs qualifiés des ateliers du Pacifique-Canadien, à Montréal? Si oui, nous dirait-il s'il y a moyen de remédier à la situation?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): A la première partie de sa question, je réponds non, monsieur l'Orateur, mais je me ferai un plaisir de donner suite à la requête.

LES PÊCHES

LES PHOQUES—L'ENTENTE AVEC D'AUTRES PAYS QUANT AU MASSACRE

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Pêches? Comme il a annoncé dernièrement l'interdiction, au cours de la prochaine saison, du massacre des jeunes phoques dans les eaux territoriales du Canada, j'aimerais savoir si, à la suite de son intervention, on a pris certaines mesures ou décisions, d'accord avec d'autres pays, en vue d'une entente relative aux eaux situées au large des côtes canadiennes, afin que son initiative ne soit pas contrecarrée par d'autres pays?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, la récente interdiction du massacre des phoques nouveaunés du Groënland n'empêche pas la chasse aux proques plus âgés dans le golfe Saint-Laurent. A propos des relations internationales, nous avons tenu plusieurs réunions avec le pays le plus intéressé en l'occurrence, la Norvège, et nous nous efforçons toujours d'établir un quota dans les eaux internationales de l'Atlantique-Nord. Dans l'intervalle, en attendant l'établissement dudit quota, la chasse se poursuivra comme d'habitude dans ces eaux internationales.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Songeant aux répercussions qu'aura cette mesure sur les pêcheurs de la côte sud de Terre-Neuve, des îles de la Madeleine, de l'Île du Prince-Édouard et de la Gaspésie, le ministre a-t-il

décidé des dispositions à prendre pour alléger les difficultés économiques que sa nouvelle mesure causera à ces pêcheurs côtiers?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que cela crée des difficultés économiques car le nombre total de phoques sera le même et la valeur des peaux des phoques plus âgés sera sans doute le double de celle des peaux des nouveau-nés que l'on avait coutume de tuer dans ces régions.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

PRÉSUMÉ REFUS DE VERSER DES SUBVENTIONS À CERTAINS PRODUCTEURS LAITIERS

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Plusieurs cultivateurs de la province de Québec se plaignent de ne pas avoir reçu leur subvention pour la production du lait, depuis le mois de juin dernier. Le ministre dirait-il à la Chambre quelles raisons ont motivé le refus d'effectuer ces versements aux cultivateurs?

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, on n'a pas refusé de faire ces paiements aux cultivateurs qui y ont droit. Si le député veut bien me soumettre les noms et, de préférence, les numéros de compte des producteurs ayant droit à cette subvention et qui ne l'auraient pas reçue, j'examinerai leur cas.

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LES TAUX D'INTÉRÊT—LES INSTANCES DES GROUPES OUVRIERS

M. Walter Deakon (High Park): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au député de Gatineau en sa qualité de président du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Le député dirait-il à la Chambre si le comité obtiendra, au cours de son enquête et de ses recherches sur les taux d'intérêt, les témoignages des représentants des groupes ouvriers?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que la question ainsi formulée soit recevable. Des questions semblables, sur les discussions et les délibérations mêmes d'un comité, ne peuvent être posées maintenant sous cette forme.

[M. Crouse.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LE PROJET DE RETRAIT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Certains pays se sont-ils opposés à ce que le Canada se retire, comme il projette de le faire, de la Commission de contrôle internationale au Vietnam, et la décision du gouvernement à cet égard s'inspire-t-elle de la conviction que notre participation dans cette commission ne favorise en rien le progrès de la paix dans ce pays?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, peut-être devrais-je commencer par dire clairement que nous ne nous retirons pas de la Commission internationale de contrôle. Nous songeons cependant, à retirer notre personnel de deux des missions de Vientiane et de Phnom Penh, qui continueront cependant d'être branchées sur la commission au Vietnam. De fait, il restera peut-être des fonctionnaires à ces postes, mais ils n'appartiendront pas au ministère des Affaires extérieures.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre me dirait-il si ce retrait est en accord avec des politiques analogues d'autres membres de la Commission internationale de contrôle?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le retrait de personnel de ces deux postes se fait par voie de consultations, mais je doute fort qu'il y ait accord complet.

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE CONTRAT AU SOUMISSIONNAIRE LE PLUS PRÈS DE L'ADJUDICATAIRE

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse au premier ministre. Comme tous les chantiers navals du Canada manquent de travail et que le gouvernement doit adjuger un contrat pour la construction de deux transbordeurs, le premier ministre songerait-il à attribuer la construction de l'un de ces transbordeurs au soumissionnaire le plus près de l'adjudicataire, pour permettre de surmonter les difficultés de l'heure?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce a fait part, je pense, de la remise à l'étude de la question et de l'assurance de son concours aux parties intéressées, afin que ce nouvel examen soit dans l'intérêt des Canadiens. Je ne saurais en dire davantage pour l'instant.

L'HABITATION

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET L'ACCROISSEMENT DE L'APPORT DE FONDS

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de l'habitation. Quelles dispositions a-t-il prises, par voie de persuasion ou de mesures législatives, pour que les institutions financières remédient à la crise du logement par un apport de fonds plus considérable à l'habitation?

M. l'Orateur: La question du député, sous sa forme actuelle, sollicite, selon moi, du ministre une déclaration qui se fait d'ordinaire à l'appel des motions. Le député pourra peut-être la formuler différemment.

M. Gilbert: Je m'exécute donc en demandant au ministre s'il a prié instamment les institutions financières de consentir plus de fonds à l'habitation pour remédier à la crise du logement.

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, nous sommes presque chaque semaine en rapport avec des représentants des institutions de prêts. Je dois dire qu'elles ont donné d'assez bons résultats cette année et que les mises en chantier de maisons dépasseront légèrement les 200,000. Nous nous tenons constamment au courant des programmes des institutions de prêts pour l'an prochain.

M. Gilbert: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quelles mesures le ministre a-t-il prises en vue de réduire les taux élevés d'intérêt et envisage-t-il des subventions d'intérêt et des suppléments de loyers afin de faire face à la situation actuelle?

M. A. D. Hales (Wellington): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre consentirait-il à faire une déclaration à l'appel des motions au sujet de la rénovation urbaine?

L'hon. M. Andras: Oui, monsieur l'Orateur j'y songerai.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES PRODUITS DIÉTÉTIQUES AMÉRICAINS À BASE DE CYCLAMATES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): J'aimerais adresser cette question au ministre de l'Industrie et du Commerce, à la suite de la déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur la cessation graduelle de l'usage des cyclamates dans les aliments de régime au Canada. Quelles mesures le ministre prend-il en ce moment pour garantir que les produits diététiques à base de cyclamates fabriqués aux États-Unis où ils doivent être interdits d'ici février, ne seront pas autorisés à envahir le marché canadien avant l'expiration du délai de rigueur au Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'avoue, une fois de plus, que l'affaire ne m'a pas été soumise. Je verrai si elle rentre dans mes attributions et, dans le cas contraire, je m'informerai de qui elle relève—je présume qu'elle concerne surtout la santé et le bien-être—et je m'assurerai de ce qui se fait, pour en aviser la Chambre ensuite.

LES CÉRÉALES

LA DÉSIGNATION D'UN CONTRÔLEUR DES TRANSPORTS

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre d'État, député de Saskatoon-Humboldt. Étant donné que beaucoup d'endroits dans les Prairies éprouvent de nouveau des difficultés à obtenir des wagons couverts pour l'expédition du grain et que le nouveau système d'expédition des céréales en régime de zones n'en est qu'à ses débuts, a-t-on songé à désigner un contrôleur des transports chargé de résoudre certaines des difficultés actuelles?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Non, monsieur l'Orateur. L'expédition des céréales en régime de zones se révèle vraiment efficace. On espère maintenant que le régime des zones sera tout à fait au point dans toute l'Alberta et la Saskatchewan d'ici la fin de décembre et dans le reste de la région avant l'ouverture de la saison de navigation. Cela étant, je pense qu'en réalité, on a fait de sérieux progrès dans ce domaine des transports.

M. Burton: Une question supplémentaire. Le système d'expédition en régime de zones présente certes des avantages. Néanmoins, il ne résoudra pas certaines des difficultés actuelles. A ce propos, le ministre pourrait-il éclairer la Chambre au sujet des autres mesures envisagées pour régler le problème du transport des céréales?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, il me semble que j'ai...

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, le député demande une déclaration générale qui devrait être faite à l'appel des motions.

M. Burton: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable représentant d'Halifax-East Hants.

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

LE BASSIN MINAS—LA FIN DE L'ÉTUDE

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'il entrevoit la fin de l'étude sur les possibilités d'aménagement hydro-électrique du bassin Minas et sa publication éventuelle?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas ici de renseignements à ce sujet, mais je tiendrai la question pour préavis afin de renseigner le plus tôt possible l'honorable représentant.

LES AFFAIRES INDIENNES

INUVIK—L'EAU, LES ÉGOUTS ET L'ÉLECTRICITÉ

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Je voudrais poser ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Pourquoi les Indiens et les Esquimaux qui vivent dans la partie nord d'Inuvik—centre urbain construit à leur intention—se sont-ils vu refuser l'eau, les égouts et l'électricité, alors que les fonctionnaires fédéraux demeurant dans l'autre moitié de la ville bénéficient depuis longtemps de ces services?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, ce que l'honorable député vient de dire n'est pas exact. Plusieurs Indiens et Esquimaux bénéficient de ces services à Inuvik. Malheureusement, quelques-uns n'en bénéficient pas, parce que la croissance de la population est trop grande dans les Territoires du Nord-Ouest, à cause de la bonne administration et du développement qui s'y produit.

[*Traduction*]

L'hon. M. Hees: Une question complémentaire. Puisque le ministre a tenté d'expliquer que très peu sont privés de services, pourquoi le prêt de 2 millions de dollars que la ville a demandé n'a-t-il pas été accordé par le gouvernement fédéral? C'est le montant nécessaire pour l'installation des services d'eau, d'égout et d'électricité.

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur le président, je ne suis pas au courant de ce détail. Je me renseignerai et il me fera plaisir de répondre à l'honorable député au cours de la semaine prochaine.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il y a des Blancs à Inuvik qui sont privés des services d'eau, d'égout et d'électricité?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Je ne le sais pas, monsieur le président.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES CONSULTATIONS RELATIVES À UNE NOUVELLE BASE DE PÊCHE À L'ÎLE SAINT-PIERRE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je veux adresser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Des hauts fonctionnaires de la France et du Canada ont-ils eu des consultations au sujet de l'annonce par la France de son intention d'ouvrir à Saint-Pierre, une grande base de pêche du Marché commun, étant donné les conséquences de cette décision sur l'économie de la région atlantique?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, si de pareils entretiens ont eu lieu, je n'en ai pas eu connaissance, mais je me renseignerai.

M. Crouse: Une question complémentaire. J'aimerais le savoir le plus tôt possible. Comme ces navires seraient exploités à partir d'une base française...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'INDUSTRIE

L'ABANDON DES PROGRAMMES DE STIMULANTS

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme on a déclaré, il y a deux jours, que la révision interministérielle des stimulants à l'industrie était maintenant achevée, le ministre peut-il nous dire si l'on abandonnera des programmes actuels destinés à stimuler la recherche et le développement dans l'industrie et, dans ce cas, lesquels?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Pas que je sache, monsieur l'Orateur. Nous les améliorons seulement. La révision fait l'objet d'une recommandation au Conseil du Trésor et au moment approprié, je ferai une déclaration à ce sujet.

LA NAVIGATION

LES CONDITIONS SUR LE MACKENZIE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux

publics songerait-il à faire une déclaration à la Chambre sur les conditions de la navigation sur le Mackenzie, sur les difficultés que rencontre la *Northern Transportation Company* à assurer le transport des marchandises dont le volume s'accroît sans cesse et sur le fait que l'on refuse les crédits nécessaires au dragage du fleuve?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait sans doute, nous nous préoccupons de ce problème. Je ne vois aucune objection à en parler. Nous avons l'intention de procéder au dragage complet du fleuve. La difficulté ici provient du remplissage du barrage sur la rivière de la Paix. En outre, il est malheureusement arrivé cette année que les précipitations ont été très basses; résultat, le niveau du Mackensie est...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Cette déclaration devrait être faite à l'appel des motions.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES PATROUILLES DANS L'ARCTIQUE

M. R. D. Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Défense nationale si le gouvernement canadien patrouille régulièrement les eaux de l'Arctique et, sinon, pourquoi?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, voilà une question fort difficile. Nous ne patrouillons pas régulièrement ces eaux, mais il faudrait un long discours pour dire pourquoi.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, suspendue le jeudi 23 octobre, de la motion de M. Jack Cullen, portant qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je pense exprimer l'opinion de tous les membres de l'opposition si je dis qu'il est agréable d'être de retour au Parlement et de redevenir quelqu'un, après avoir été renvoyé comme des nullités lors de notre dernière séance ici.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Peut-être n'y parviendrez-vous pas.

L'hon. M. Stanfield: Je désire féliciter le député de Sarnia (M. Cullen) pour le discours qu'il a prononcé à la Chambre hier.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Il a bien parlé et son discours a porté fruit, s'il m'est permis de le présumer, à tel point qu'au moment où il parlait de certaines choses que le gouvernement devrait considérer très attentivement, il a fait sortir de la Chambre, semble-t-il, le ministre des Finances (M. Benson). Peut-être n'était-ce qu'une simple coïncidence.

[*Français*]

Je tiens à offrir mes plus sincères félicitations à l'honorable député de Lapointe (M. Marceau) pour la façon dont il a exposé son point de vue.

Quelques-unes de ses idées sur le cours que doit prendre la présente administration méritent d'être considérées sérieusement. Bien que je sois loin d'appuyer tout ce qu'il a dit, il n'en demeure pas moins que j'ai pu me rendre compte, comme lui, que son parti et la circonscription qu'il représente possèdent en lui un jeune homme dont ils peuvent à juste titre être fiers.

[*Traduction*]

J'aimerais féliciter les nouveaux ministres d'État—tous deux d'Ontario—que le gouvernement vient de nommer. A ceux-ci, ainsi qu'aux deux nouveaux secrétaires parlementaires, vont mes vœux de succès. Il suffit d'ajouter que ces promotions sont toutes bien méritées, mais je tiens à répéter que nous n'avons pas encore de secrétaires parlementaires du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Le pays s'attendait à un remaniement ministériel plus profond; c'est ce qu'on lui avait laissé entendre, du moins si l'on en juge par les articles de journaux qui nous ont alors paru bien fondés. Ils prédisaient des changements plus importants. Il semble que le premier ministre (M. Trudeau) n'ait pu se résigner à le faire. A la lumière de ma longue expérience, tant au sein du gouvernement que dans l'opposition, je dis simplement à ceux que le sort n'a pas favorisés cette fois-ci qu'on ne peut pas toujours être gagnant.

Je dois aussi féliciter le gouvernement, bien à regret d'ailleurs, d'avoir découvert la Commission nationale des libérations conditionnelles, organisme qui échappait, depuis plus de dix ans, au favoritisme politique. Quelque part dans l'édifice de l'Est, semble-t-il, quelqu'un décida de but en blanc que ladite commission était justement l'endroit voulu où caser quelques militants libéraux à la retraite, à un salaire de $23,000 par année.

Des voix: Bravo!

Une voix: Les seuls candidats défaits qui restent. Pauvre M. Tucker.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je me garderai de critiquer de façon exagérée le discours du trône. Je veux être juste et mentionner qu'on y trouve un élément nouveau. Chaque année, au cours des 101 ans d'existence de la nation canadienne, l'un et l'autre parti ont toujours parlé, dans le discours du trône, du gouvernement de Sa Majesté. Le présent discours ne parle que du gouvernement tout court. Il va de soi que c'est là une façon bien plus élégante de s'exprimer et qui confère au Canada une identité tout à fait spéciale. Cela épargne tout au moins à Sa Majesté la perspective de se voir associée à un discours du trône où l'on s'engage si peu à aider les petites gens du pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: On peut pardonner aux Canadiens tout comme aux députés si, après la première lecture du discours du trône, ils l'ont considéré comme une échappatoire habile, mais ce qui me semble plus inquiétant, c'est que le gouvernement lui-même le considère sérieusement comme un discours du trône et qu'il soit réellement persuadé d'inaugurer convenablement, par ce discours creux, la décennie 1970.

Une certaine qualité doit rester attachée au discours du trône. On dirait que celui-ci a été rédigé par un comité réuni pour un cocktail, un cocktail de si bon ton qu'il a reconnu la nécessité d'établir un comité national de réforme juridique tout en consentant à remettre l'é ude de la question de la pauvreté au Canada.

Le gouvernement dirige ce pays comme s'il s'agissait d'un club privé et extrêmement fermé. Si vous n'avez pas de fortune, vous n'avez pas non plus voix au chapitre. Si vous êtes Indien, on vous renvoie aux provinces. Si vous ne parlez qu'une langue, vous devenez garçon d'ascenseur. Si vous voulez que prennent fin les massacres au Biafra ou que notre pays continue à jouer un rôle efficace au sein de l'OTAN, vous n'êtes pas assez sophistiqué pour faire partie du petit Canada, replié sur lui-même, auquel aspire le présent gouvernement.

Des voix: Bravo!

• (12.10 p.m.)

L'hon. M. Stanfield: Dès les premiers jours de la présente administration, j'ai été alarmé surtout par la détermination apparente des membres influents du cabinet de faire entrer la population et les problèmes du Canada dans un moule prédéterminé et de méconnaître ou ridiculiser les réalités gênantes qui ne s'y prêtaient pas. Le professeur Abraham Rotstein a brièvement exposé cette idée dans le numéro d'octobre du *Canadian Forum*. Je voudrais le citer:

L'antinationalisme du premier ministre est bien connu, mais le libéralisme classique dont il découle et la façon dont cela modèle sa perspective fondamentale ne sont pas si manifestes. Personnalité à maintes facettes qui professe la méthode pragmatique d'envisager la politique, il se révèle le plus profondément idéologique des premiers ministres canadiens. Ce caractère apparaît rarement, mais lorsqu'il se manifeste par inadvertance, la déclaration peut être une révélation (même après que les spécialistes en relations publiques se sont empressés de la remplacer «dans le contexte»). Le plus célèbre de ses cris du cœur est son interrogation aux agriculteurs de l'Ouest, «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?» C'est l'expression parfaite de la morale de l'économie du marché—elle exprime l'idée personnelle que le premier ministre se fait de la justesse des choses économiques. Il vaut la peine de réfléchir sur le degré de profondeur que devrait posséder un engagement pour effacer même momentanément soixante-quinze années de l'histoire de l'Ouest canadien—les syndicats du blé, la lutte autour de la bourse des grains de Winnipeg, et finalement la Commission canadienne du blé elle-même!

La nouvelle politique à l'égard des Indiens offre un autre exemple. La tentative d'obliger les Indiens à «enfoncer ou surnager» d'ici cinq ans évoque uniquement le Poor Law Reform Act de 1834—loi cardinale pour la création d'un marché libre du travail dans l'économie du laissez-faire qui émergeait en Angleterre. Dire en outre, comme cela est arrivé qu'un secteur de notre sécurité canadienne ne peut conclure de traités avec un autre secteur cela revient à éliminer en un instant deux autres siècles de l'histoire canadienne. La législation précieuse sur les droits civils de la dernière session du Parlement, une belle réalisation en elle-même, clarifie la situation. L'orientation de la pensée appartient indubitablement au libéralisme classique. Malgré la devise personnelle du premier ministre—*la raison avant la passion*—il exprime lui-même le triomphe de la passion idéologique, non seulement sur la raison, mais aussi sur l'histoire. Cette position qu'il a certes le privilège d'adopter est, dans les circonstances, un fardeau pour le pays.»

L'ancien ministre des Transports, aujourd'hui député de Trinity (M. Hellyer), a fait naître ce genre de crainte dans nos esprits en parlant de l'incapacité des membres influents du cabinet de comprendre les vrais problèmes du peuple canadien. Le discours du trône aggrave cette inquiétude parce qu'il ne touche en rien les millions de Canadiens qui, pour une raison ou une autre, ont besoin d'Ottawa. Il n'apporte rien aux autres millions dont la prospérité et la réussite dépendent de la voie où s'engagera le gouvernement pour combattre les périls que présentera une nouvelle décennie en ce qui concerne l'économie et l'environnement.

Nous entendrons certainement le premier ministre cet après-midi et j'espère qu'il saura combler quelques-unes de ces lacunes et nous rassurer en nous annonçant des programmes omis dans le discours du trône et qui traitent

des problèmes véritables et authentiques de notre population. Il y a tant de cas où des besoins doivent être satisfaits. Nous devons adapter d'une façon plus réaliste, entre autres pensions, celle des personnes âgées, à l'augmentation du coût de la vie. C'est une haute priorité et nous ne pouvons l'écarter. Fixer à 2 p. 100 le plafond de l'ajustement au coût de la vie est absurde, car l'inflation a été de plus de 4 p. 100 depuis quelques années. Nous parlons ici de gens qui ne peuvent eux-mêmes se venir en aide. Nous n'avons sûrement pas le droit de les laisser porter le fardeau de l'inflation ou des mesures anti-inflationnistes de l'État.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Bien entendu, des mesures devraient être prises au sujet de la grave situation des pensionnés de la fonction publique; le gouvernement semble laisser croupir ce dossier au fond d'un tiroir sans l'en sortir jamais. J'avais cru comprendre que des mesures seraient prises au sujet du salaire minimum fédéral. Il n'en est pas question dans le discours du Trône. J'espère que le premier ministre sera disposé à remédier à cette situation. Le gouvernement devrait tenir compte de l'urbanisme au Canada. Il faut s'entendre avec les provinces, afin que les villes puissent participer aux discussions, car il est évident que leurs responsabilités augmentent chaque année et qu'elles deviennent responsables du milieu où vivent un nombre croissant de Canadiens. Nous avons proposé une douzaine de recommandations précises au sujet du logement, mais le gouvernement préfère, semble-t-il, l'immobilisme. Le réaménagement urbain, important pour la rénovation et l'environnement de nos villes, a été en grande partie négligé, mais en dépit de cela le discours du trône semble envisager la chose avec une confiance marquée.

Le gouvernement du Canada peut certainement donner l'exemple au Conseil canadien des ministres des ressources en établissant une stratégie à l'égard de chaque aspect de nos ressources renouvelables ou non renouvelables et en élaborant des projets de mise en valeur pour les diverses régions du pays, ou du moins étudier des projets que les provinces et les municipalités pourraient mettre en œuvre. Les membres de mon parti ont proposé quelque chose de semblable à la réunion du Conseil des ministres des ressources, une conférence sur les ressources humaines.

Le discours du trône semble exprimer une grande satisfaction à l'égard des possibilités en matière d'éducation et des moyens financiers dont disposent les autorités compétentes pour offrir aux jeunes Canadiens d'aujourd'hui toutes les chances de s'instruire. Qu'est-il advenu de l'excellent principe de base du ministère de la Main-d'œuvre qui semble dépérir faute d'attention et d'intérêt de la part de l'ensemble du cabinet? Que contient le discours du trône qui reconnaisse l'importance d'établir des priorités au pays?

La nécessité rend urgente la création d'un organisme central pour diriger la lutte contre toutes les formes de pollution et pour coordonner tous les efforts déployés à cette fin. La loi sur les eaux en elle-même est bien insuffisante. On devrait s'attaquer réellement aux problèmes des diverses industries au lieu de s'en tenir à l'énoncé relatif à l'agriculture que renferme le discours du trône. Ce n'est pas le genre de choses auxquelles s'attendent les gens engagés dans ces industries. Par exemple, il semble qu'on accepte de plus en plus le fait qu'un jeune homme doive obligatoirement hériter d'une ferme pour gagner sa vie dans le domaine de l'agriculture sans trop de difficultés. Le gouvernement actuel accepte-t-il une telle situation? Ce n'est certes pas au-dessus des moyens du gouvernement de proposer, avec la collaboration des provinces, des mesures qui permettraient à ceux qui s'intéressent à l'agriculture et à ceux qui sont qualifés pour la pratiquer, de gagner leur vie dans ce domaine au lieu d'avoir à envisager la situation actuelle dans laquelle il semble impossible pour eux de le faire à moins d'hériter d'une exploitation agricole viable.

Il y a une foule de domaines où le gouvernement devrait intervenir et agir et où des mesures s'imposent. J'espère que le premier ministre saisira l'occasion cet après-midi de combler certaines graves lacunes que présente le discours du trône, car on y décèle tant d'indifférence que tous les membres de la Chambre ne pourront qu'en être profondément déçus.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: En somme, on nous dit que nous sommes convoqués ici pour étudier une foule de mesures législatives mais qu'on ne nous demandera pas à cette session-ci de nous attaquer aux problèmes les plus pressants qui assaillent les Canadiens. Mais si le discours du trône déçoit tous les députés, il déçoit encore davantage les Canadiens qui ont voté pour le gouvernement en croyant que celui-ci s'était engagé à instaurer la justice sociale et qu'il voulait changer les conditions de vie aussi bien que les lois.

• (12.20 p.m.)

Le gouvernement s'est montré tout aussi indifférent envers les groupes ou les régions dans le besoin qui ont sollicité son aide. Les pensionnés n'ont reçu ni aide ni encouragement; on a visité les cultivateurs, pris dans une situation critique, pour leur servir des conférences spéciales; on a dit aux gens en quête de logements qu'il n'y avait pas de crise. En outre, les 20 p. 100 de notre population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de la pauvreté ne semblent pas encore avoir fait d'impression sur ce cabinet satisfait que nous avons au Canada.

Voici ce qu'écrivait le 27 septembre le correspondant du *Star* de Montréal, M. W. A. Wilson:

Aucun membre du cabinet de M. Trudeau ne peut à bon droit faire de discours aujourd'hui sur la doctrine sociale du gouvernement pour la bonne raison que celui-ci n'en a pas. La chose est devenue évidente avec le temps et, en dépit de tout ce que le gouvernement actuel a de bon, c'est une lacune qui deviendra vraisemblablement accablante bien longtemps avant la fin des trois prochaines années...

Le gouvernement a fait grand état des consultations. Il a entendu bien des gens. Il serait intéressant de trouver quelqu'un qu'il a vraiment écouté.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Il serait intéressant de trouver un membre du caucus gouvernemental que le gouvernement a écouté, sans parler de la plupart des membres du cabinet.

Il y a un bon nombre d'hommes jeunes sur les banquettes ministérielles—je songe surtout à ceux qui sont arrivés ici à la dernière session—qui sont venus dans cette enceinte pour remplir un engagement, désireux qu'ils étaient de s'occuper des problèmes réels de la population et de se mettre à l'œuvre. Je voudrais savoir ce que ressentent aujourd'hui ces hommes. Les panégyristes du gouvernement, dont le nombre a baissé, prétendent que tout cela participe d'un programme, d'une stratégie d'ensemble qui consiste à consacrer les trois premières années à la planification et aux restrictions et qui fera soudain apparaître un nouveau et brillant tableau en 1972.

M. Baldwin: Comme Napoléon lors de la retraite de Russie.

L'hon. M. Stanfield: Ce n'est pas une nouvelle image que nous demandons au gouvernement, mais de nouveaux actes. Voilà, certes, qui serait du neuf! S'il faut en croire ses apologistes, tout viendra en son temps, selon ce qu'en auront décidé ces ordinateurs tout-

[L'hon. M. Stanfield.]

puissants. C'est comme pour le Livre blanc sur la fiscalité, objet de tant d'erreurs de calcul!

Si c'est délibérément que le gouvernement fait si peu en ce moment, dans le but d'avoir l'air très actif l'année des élections, il n'est pas digne d'être au pouvoir. Le mandat qui lui est confié est de quatre ans; il ne s'agit pas de ne pas bouger et de se contenter de discuter pendant trois ans.

Nous espérions un discours du trône où on nous proposerait un ordre du jour prévoyant des actes et c'est ce que fera, je l'espère, le premier ministre (M. Trudeau) cet après-midi, au cas où nous nous serions mépris, de quelque façon, sur le discours du trône. J'espère qu'il nous fera une déclaration sur les priorités, qu'il nous présentera un clair exposé des préoccupations du gouvernement. Il paraît plutôt évident que le gouvernement a l'intention d'égarer la Chambre dans les discussions au cours de l'année à venir, comme il ressort de la déclaration suivante:

Une réévaluation systématique de la société canadienne et de ses principes directeurs s'impose donc.

N'est-ce pas exaltant? Mais quel sentiment d'armertume cela ne doit-il pas provoquer chez les pauvres, les déshérités, les vieillards et les chômeurs, qui attendent l'avènement de la société juste depuis 18 mois au cours desquels deux discours du trône ont été prononcés! Quel ne sera pas leur sentiment d'aigreur devant l'assurance donnée maintenant par le gouvernement que leurs lignes téléphoniques ne seront pas branchées sur des tables d'écoute!

Quel désenchantement, n'est-ce pas, pour les gens, les jeunes surtout, qui comptaient sur une direction positive et sur une exploitation des ressources matérielles et humaines du pays, de la part du gouvernement!

Pas un seul mot sur l'ensemble du développement national de notre jeune pays en pleine croissance. On peut lire, à la page 3 du discours du trône, que nos ressources sont certes immenses, mais pas inépuisables. On pourrait en dire autant et à meilleur droit de la patience des Canadiens. Mais rien qui dénote le souci de ménager aux Canadiens l'occasion de parfaire leur instruction ou de leur assurer les moyens financiers nécessaires. Pas un seul mot sur le recyclage des particuliers. Au lieu de cela, on trouve au discours du trône la déclaration suivante:

Le gouvernement considère le progrès du pays et l'épanouissement de l'individu comme deux aspects indissociables de son mandat.

Voilà qui va sûrement transporter les électeurs réunis dans les centres commerciaux, lors des prochaines élections.

L'hon. M. Hees: Aux barricades!

L'hon. M. Stanfield: Quelle déception pour ceux qui s'abreuvaient, il y a 18 mois, de belles paroles au sujet d'un engagement dans le domaine international.

Je regrette que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) ne soit pas ici en ce moment. J'aimerais lui dire franchement ce que je pense là-dessus. Les propos sur les affaires internationales sont si ternes que le ministre lui-même doit en être l'auteur. Voici une phrase tirée de la page 1 du discours du trône: «Nous entendons rester membres actifs des Nations Unies.»

Des voix: Hourra!

L'hon. M. Stanfield: Qui aurait cru qu'à la suite de son examen de la politique étrangère le gouvernement pourrait progresser au point de pouvoir faire une déclaration aussi riche en suggestions.

Il est question dans le discours du trône du Centre de recherche canadien sur le développement international, déjà mentionné dans le discours du trône précédent. L'année dernière nous n'avons pas pu nous faire une idée nette de ce dont il s'agissait. Ce qui était net c'est que le gouvernement n'avait pas une idée claire de ses intentions. J'espère du moins que les membres du gouvernement s'en font une idée un peu plus nette et qu'ils saisiront la première occasion de nous en faire part. En soi, c'est une excellente initiative. Mais qui cherchons-nous à leurrer? Quels exploits récents nous permettent d'être si fiers? Nous prétendons maintenant enseigner à d'autres pays comment procéder. Nous serions mieux accueillis si, d'abord, nous mettions au point nous-mêmes un programme constructif de développement international. Alors peut-être aurions-nous le droit de garder la tête haute lorsque nous sermonnons d'autres pays.

L'hon. M. Hees: Comme la France.

L'hon. M. Stanfield: Y reconnaît-on la crise qui sévit dans nos villes? Comme d'autres députés j'ai visité des régions du pays et des quartiers de nos villes, désignés depuis des années aux fins de réaménagement urbain. Par exemple, certains quartiers de Toronto sont immobilisés depuis des années et s'efforcent sans relâche de faire accepter un projet de rénovation urbaine. Quelle doit être leur réaction devant le gel imposé à la rénovation urbaine lorsque les intéressés se sont aperçus en lisant le discours du trône que le gouvernement n'avait pris aucun engagement véritable dans ce domaine? Que s'est-il produit lorsque le premier ministre voyageait dans le nord de l'Ontario où des délégations l'ont prié d'examiner leurs problèmes et le rôle éventuel du gouvernement fédéral en ce qui concerne leur solution? Un correspondant du *Star* de Toronto s'y trouvait.

• (12.30 p.m.)

Il écrivait le 30 septembre:

> Un groupe d'employés des chantiers navals, un peu nerveux, ont abordé le premier ministre Pierre Trudeau dans le hall d'un hôtel de Fort William, en fin de semaine, munis d'un mémoire disant qu'on faisait disparaître leurs emplois. La réponse ironique de Trudeau . . .

Veuillez me pardonner ce manque de déférence envers le premier ministre, monsieur l'Orateur, mais je cite.

> La réponse ironique de Trudeau, ancien avocat syndical, la voici: «Oh, j'avais l'habitude d'écrire des mémoires de ce genre.»
>
> Cela n'a guère en l'heur de plaire aux travailleurs.
>
> Comme les membres des collectivités du Nord de l'Ontario visitées par le premier ministre à la fin de la semaine, les travailleurs en question ont reçu de Trudeau la douche froide traditionnelle.
>
> Lorsque les gens lui soumettaient leurs difficultés, il les écartait avec beaucoup de grâce et de charme et leur servait ordinairement une jolie leçon sur la pensée du gouvernement.
>
> Ils ont découvert un chef qui donnait l'impression d'avoir tout essayé et qui témoignait d'un scepticisme de bon aloi quant aux possibilités de changer beaucoup quoi que ce soit . . .
>
> Pour un homme qui, selon les paroles qu'il a prononcées à Geraldton, a pris le pouvoir pour combler le fossé des générations, il a exposé ce qui ressemblait étrangement à une conception limitée et rétrograde du rôle du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, je crains que ce ne soit là ce que signifie pour moi le discours du trône.

L'an dernier, lorsque quelqu'un a signalé que le discours du trône était vide, on a prétexté qu'il restait beaucoup de questions en suspens de l'année précédente. Cette année, le gouvernement a allégué deux excuses pour justifier le vide du discours. La première était qu'il reste encore des questions pendantes de l'année dernière, et en fait quelques-unes de l'année précédente, et la seconde, que le gouvernement n'était pas en mesure de faire de nouveaux projets avant d'avoir pris en main l'économie du pays. Prendre en main, en vérité, après la façon dont il l'a mal dirigée pendant des années?

En 1965 et de nouveau en 1967, le gouvernement a encouragé l'inflation. En 1968 il lui a permis d'échapper à tout contrôle. Lorsque le ministre des Finances (M. Benson) a présenté son budget il y a un an, il pensait

que l'inflation était presque maîtrisée. En fait, il n'aurait jamais pensé que le taux d'augmentation atteindrait de telles proportions.

Je vois que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) est ici. Cela fait presque deux ans que son ministère a été établi pour être le fidèle chien de garde des consommateurs canadiens. Le fidèle gardien a vieilli mais nous constatons avec quelque déception qu'il n'a pas de dents et qu'il est attaché bien court.

Il arrive aujourd'hui ce que j'avais prévu, ce contre quoi j'avais tenté de mettre en garde le gouvernement et la Chambre dans le premier discours qu'il m'a été donné de faire ici à titre de député. Depuis, j'ai multiplié mes avertissements. Ils tentent de combattre l'inflation en créant du chômage de propos délibéré. Je cite de nouveau les paroles du distingué correspondant du *Star* de Montréal, M. Wilson:

> M. Trudeau sait fort bien que l'inflation fait mal aux gens. Le plus urgent pour lui à l'heure actuelle est de répondre aussi honnêtement que possible à deux questions connexes: Quelles douleurs inflationnistes cherche-t-il à soulager, celles du fort ou celles du faible? Le chômage provoqué délibérément est une arme économique qui frappe le faible. Il peut être nécessaire de considérer l'organisation gouvernementale comme une plante qu'il faut tailler de temps à autre. Il importe alors de se rendre compte que la lame du sécateur pénètre dans la chair et le sang humains.

Cet hiver, on saura bien qui blâmer pour le chômage élevé. Le gouvernement favorise le chômage parce qu'il a laissé courir l'inflation pendant deux ou trois ans, parce qu'il a attendu à la dernière minute avant de proposer des limites sur les prix et les revenus. Rien n'indique aujourd'hui que le gouvernement appuie de façon convenable la Commission des prix et des revenus. En fait, le gouvernement semble l'abandonner à son propre sort. Que je sache, le gouvernement n'a rien fait pour encourager les Canadiens à soutenir de leur mieux la Commission des prix et des revenus afin qu'elle arrive à une entente sur la modération. Certes, ni le discours du trône ni la politique du gouvernement ne le montre disposé à apaiser le vent d'austérité qui souffle sur la brebis tondue.

Ce sont les pauvres gens qui sont les victimes d'un tel programme. Nous n'en sommes tout de même pas rendus à leur laisser tout le fardeau sans leur venir en aide, tout en poursuivant une lutte énergique et efficace contre l'inflation.

Certains députés ministériels semblent, par leur comportement, venir tout juste de découvrir l'inflation. Ils disent avoir senti le besoin de lutter contre elle. Je ne trouverai pas de

termes assez forts pour dire à quel point le gouvernement a fermé les yeux si longtemps sur le problème de l'inflation. Tout ce que nous lui demandons maintenant, c'est d'appuyer le programme de la Commission des prix et des revenus et d'apporter un certain secours à nos indigents, ces infortunés qui sont victimes des programmes officiels et qui ne peuvent s'aider. Ce n'est certes pas trop demander ni au gouvernement ni au pays.

Je voudrais maintenant passer à un autre aspect de la société juste. La semaine dernière, le premier ministre a lancé une attaque contre les séparatistes québécois, contre les administrations gouvernementales québécoises, et contre Radio-Canada, qu'il a accusée d'aider, ne serait-ce qu'inconsciemment, la cause du séparatisme. Monsieur l'Orateur, lorsque le premier ministre souligne la nécessité de la compréhension à l'échelle nationale et le besoin de rallier le pays autour de la cause du fédéralisme, je suis avec lui. Tous les membres de mon parti, j'en suis sûr, sont avec lui.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Lorsqu'il combat le séparatisme, n'importe où au Canada, nous sommes avec lui.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Lorsqu'il combat la violence, n'importe où au Canada, nous sommes avec lui et nous l'épaulerons.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Je suis d'accord avec lui quand il insiste sur le tort, du point de vue économique, que causent probablement au Québec la violence et les menaces de séparatisme qui commencent à être brandies—ou dont il est, à tout le moins, fortement question dans les conversations. Il a sans doute parfaitement raison de rappeler ces choses aussi vigoureusement que possible à toute région du Canada intéressée.

L'hon. M. Côté: Où est le «mais»?

L'hon. M. Stanfield: Tant de cynisme m'étonne de la part de l'aimable ministre. Si je mets le gouvernement dans l'embarras en faisant l'éloge du premier ministre, je m'en excuse. Notre but est d'apporter notre concours dans cette affaire, cette grande affaire de la constitution qui est aussi la grande affaire de notre aptitude à mener une vie satisfaisante en commun au Canada.

Certains membres du gouvernement, y compris le premier ministre, estiment peut-être qu'ils n'ont pas besoin de notre aide et que notre apport est négligeable, mais je peux assurer à ce dernier que nous sommes ici pour l'aider, et il aura peut-être besoin de notre aide. Je lui conseille d'établir sans tarder le comité parlementaire composé de membres de tous les partis pour étudier la question que nous lui avons signalée, car notre aide pourrait lui être utile.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, il y a un ou deux aspects des propos du premier ministre la semaine dernière qui m'ont grandement troublé. Certains se contenteraient de dire que le premier ministre s'est attaqué au séparatisme, rien de plus, et que nous devrions oublier le reste—disons qu'il a dépassé les bornes, ou quelque chose du genre, comme l'a dit un chroniqueur en parlant de la tendance du premier ministre à faire des déclarations spectaculaires qui ne sont que du mélo.

En toute déférence, et je le dis très sérieusement, le premier ministre du Canada ne peut se permettre d'outrances de langage. C'est beaucoup trop dangereux. Donc, si le premier ministre du Canada veut essayer de défaire le gouvernement actuel du Québec et faire élire un gouvernement libéral à sa place, c'est son affaire. Libre à lui. De même, s'il vise à déloger MM. Drapeau et Saulnier de l'Hôtel de ville de Montréal, cela le regarde. Le chef national du parti libéral peut faire ce qu'il pourra pour renverser les gouvernements à Québec et à Montréal, mais c'est une toute autre chose pour lui de laisser entendre que ces gouvernements encouragent d'une manière ou d'une autre le désordre dirigé contre le gouvernement fédéral.

• (12.40 p.m.)

Je cite le premier ministre:

On s'aperçoit que, dans une société, tout le monde doit être solidaire et qu'on ne peut pas encourager le désordre contre le fédéral et ensuite prêcher le respect de la loi pour le provincial ou le municipal.

Qui sont les gens qui «prêchent le respect de la loi et de l'ordre pour le provincial ou le municipal»? Ce sont, à mon avis, les autorités provinciales et municipales.

La déclaration du premier ministre laisse entendre clairement qu'à son avis, des personnes en autorité à Québec et à Montréal «prêchent le respect de la loi pour le provincial ou le municipal» tout «en encourageant le désordre» à l'échelon fédéral. Comment l'interpréter autrement? Pourquoi a-t-on dit cela si ce n'est pas ce qu'on a voulu dire? Il n'y a pas d'autre explication à ces déclarations que d'essayer, subtilement ou non, d'accuser les responsables de la province et de la ville de Montréal d'encourager le désordre dirigé contre le gouvernement fédéral. Je trouve que c'est aller trop loin.

Puis-je rappeler ce que le premier ministre a dit de Radio-Canada? Il a de toute évidence reconnu un certain fondement aux rumeurs selon lesquelles les séparatistes de l'équipe de Radio-Canada utilisent le réseau pour diffuser de la propagande séparatiste.

Où est-il donc? Pourquoi n'a-t-il rien dit quand son collègue le secrétaire d'État (M. Pelletier)—et le président de Radio-Canada—ont si bien rassuré le Parlement et le comité parlementaire? Je pourrais vous citer du hansard une foule de réponses du secrétaire d'État, qui remontent aussi loin que le 16 octobre 1968. Chaque fois le secrétaire d'État a fait de son mieux pour nous convaincre que ces craintes n'étaient pas fondées. Quand M^lle^ LaMarsh a cité M. Ouimet à propos du prétendu contrôle de Radio-Canada par les séparatistes, le secrétaire d'État a donné la réponse suivante le 15 janvier 1969:

C'est une accusation que je ne crois pas fondée, et je crois qu'on aurait beaucoup de difficulté à en établir la preuve.

Il serait intéressant de savoir quelle est aujourd'hui la position du secrétaire d'État. A-t-il changé d'idée ou continue-t-il d'appuyer l'attitude du président de Radio-Canada?

Le 18 février 1969, le président de la Société a fait la déclaration suivante devant le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts:

La Société fait de son mieux pour maintenir un certain degré d'autodiscipline au sein de la Société. Et c'est là l'objectif que M. Picard et moi-même, et la Direction de Radio-Canada, avec l'appui de notre conseil d'administration essayons de mettre en œuvre en ce qui concerne l'utilisation abusive des installations de la Société par des employés qui, quelle que soit leur affiliation politique, s'en servent d'une façon déloyale.

Certains d'entre nous acceptent difficilement ces garanties. Le premier ministre, à coup sûr, s'est montré silencieux, malgré les garanties du secrétaire d'État. Dans sa conférence de presse du 15 octobre, le premier

ministre n'a pas exactement approuvé la déclaration de MM. Davidson et Picard, quand il a déclaré:

Vous savez, nous nous plaignons souvent que Radio-Canada, en particulier le réseau français, regorge de séparatistes, et j'ose dire que c'est probablement exact à en juger par ses réalisations.

Dimanche soir, il a prodigué des flatteries à MM. Picard et Davidson et a déclaré qu'ils faisaient une besogne formidable. Mais il a poursuivi en disant, chose très inquiétante pour moi, ce qui arriverait s'ils ne réussissaient pas:

... on va les prendre, nos responsabilités, nous, au gouvernement. On mettra la clé dans la boîte. Vous savez, il ne faut pas penser qu'on ne le fera pas. Si c'est nécessaire, on peut en faire des programmes ...

Le peuple canadien ne veut pas voir ses programmes de radio ou de télévision servir de cheval de Troie à l'élément séparatiste. Il n'y a aucun doute là-dessus. C'est un sujet qui le préoccupe grandement. Mais il ne veut pas non plus d'une main-mise directe du gouvernement sur un réseau d'état de radiotélévision.

Des voix: Bravo.

M. Stanfield: Le peuple canadien ne veut pas non plus entendre son premier ministre ou tout autre porte-parole du Gouvernement proférer des menaces comme celle-ci: «Si besoin en est, nous pouvons produire des programmes».

Qui? Le secrétaire d'État? Le premier ministre? ou le ministre des Transports, (M. Jamieson) avec l'expérience qu'il a acquise dans le domaine de la radio dans sa province natale, Terre-Neuve? Vont-ils diriger le réseau et produire les programmes?

Des voix: Ils ont déjà tenté de le faire.

L'hon. M. Stanfield: Mes honorables amis peuvent en rire à loisir mais c'est une affaire très sérieuse.

Que veut dire cette menace de placer le réseau sous la tutelle du gouvernement? Le premier ministre a déclaré—et je le cite de mon mieux en français:

• (12.50 p.m.)

[*Français*]

C'est possible, oui, c'est possible. Je n'ai pas de date précise à vous fournir, mais c'est possible.

[*Traduction*]

Une tutelle gouvernementale! La direction actuelle de Radio-Canada est une sorte de tutelle...

Des voix: Bravo.

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. M. Stanfield: ... comptable au Parlement, non pas au gouvernement.

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Stanfield: Bien entendu, il faudrait renvoyer tout employé qui se servirait de la Société pour faire de la propagande, y compris la propagande séparatiste—surtout peut-être la propagande séparatiste. La question ne se pose même pas.

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Stanfield: Mais je dois dire, en toute franchise, qu'il n'appartient pas au très honorable représentant ni à ses collègues politiques de décider qui mérite d'être congédié.

S'il doit y avoir des congédiements, il faut procéder par les voies normales de façon à protéger les innocents et à en laisser l'initiative aux membres responsables de la direction. Étouffons dans l'oeuf tout embryon de mccarthyisme.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Nous nous préoccupons peut-être de Radio-Canada. Bien des gens s'en inquiètent, à cause de la question du séparatisme et de l'attention indue qu'on y accorde aux séparatistes, mais nous ne sommes pas à ce point hystériques que nous allons en confier la direction et la programmation au très honorable représentant et à ses collègues.

Nous connaissons déjà trop bien, nous de l'opposition, la tendance du premier ministre à caricaturer tous ses opposants en les traitant d'extrémistes de tout acabit ou de «nullités». Nous n'allons pas le laisser implanter une sorte de tutelle qui ferait du réseau sa chasse gardée ou celle de son parti.

Ma préoccupation, c'est que nous agissions, comme nous avons toujours essayé de le faire dans notre régime de démocratie parlementaire, en tenant compte de la protection due aux innocents et en respectant la procédure établie. Ma préoccupation n'est en rien diminuée, de fait elle est renforcée, par les graves accusations portées hier par M. Malcolm selon lesquelles des éléments subversifs financés de l'extérieur se sont infiltrés dans le Parti Québecois et dans la Compagnie des jeunes Canadiens. On dit que M. Malcolm a cité les noms de 27 agents présumés de subversion dans un discours qui ressemblait à la lecture d'un dossier de police. Je ne connais pas la source des renseignements de M. Malcolm, mais ils ne font qu'accroître mon inquiétude à l'égard des accusations selon lesquelles il y

aurait eu de graves infiltrations. J'insiste d'autant plus pour qu'on fasse le nécessaire dans ce domaine, mais en respectant la procédure.

Lorsque le premier ministre a participé à l'émission télévisée «Format 30», lundi soir, on lui a demandé s'il pouvait étayer certaines de ses affirmations concernant Radio-Canada. La chose lui aurait été facile. Cependant, il s'est contenté de prononcer ces paroles—je vous prie d'excuser mon français, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

Je serais tenté de dire à l'approbation presque frénétique que j'ai reçue hier quand j'ai lancé cette petite accusation assez anodine ...

J'étais le premier étonné de voir l'indignation qui ressortait de cette foule de 3,000 personnes devant la programmation de Radio-Canada ...

[*Traduction*]

En d'autres termes «la foule a applaudi, par conséquent je dois avoir raison». Qu'est-ce qui nous sépare, monsieur l'Orateur de la pure démagogie? Il est plus facile d'excuser une sortie engendrée, peut-être, par l'ambiance d'un dîner d'amis. Mais des déclarations commencées lors d'une conférence de presse le 15 octobre ont été reprises dans un discours prononcé le 19 octobre et amplifiées au cours d'une interview télévisée le 20 octobre. Monsieur l'Orateur, nous voulons certes appuyer les efforts valables en vue d'assurer que les séparatistes n'exercent pas leur influence à Radio-Canada. Mais nous n'appuierons pas le premier ministre dans les menaces qu'il brandit.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Je ne cherche pas à faire du mélo comme le premier ministre, mais je dis que l'ensemble de sa performance devrait donner à réfléchir à ceux qui tiennent à ce que l'autorité gouvernementale soit toujours exercée raisonnablement. Le premier ministre a toujours prôné ardemment la nécessité d'équilibrer les forces. Sans doute tentera-t-il un de ces jours, avant longtemps, de rétablir l'équilibre en prononçant un discours enflammé sur les libertés civiles. L'auditoire sera vraiment naïf qui ne comparera pas ses paroles au manque de libéralisme de certains de ses propos la semaine dernière.

Monsieur l'Orateur, nous devons faire en sorte que le fédéralisme au Canada mérite la victoire. Tel doit être notre but. Un pays comme le Canada a besoin d'un gouvernement fort, actif et responsable. C'est pour cela d'abord que le Canada a été créé. Aujourd'hui, c'est la seule façon de l'unir et de lui donner la force de faire face aux nouveaux problèmes épineux qui commencent à surgir, ainsi qu'aux anciens problèmes dont nous avons hérité.

Certes, la constitution est importante, mais elle ne représente qu'un aspect du problème. La détermination des membres du cabinet à employer les pouvoirs dont le gouvernement dispose déjà pour donner une direction est également dangereuse. Ce n'est pas que le gouvernement ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour diriger; c'est simplement qu'il n'en a pas la volonté. Bien des choses laissent à désirer dans le gouvernement actuel. Mais son défaut le plus grave, c'est qu'au fond ses membres refusent de faire face aux problèmes réels du peuple canadien. Et cela, nous ne pouvons nous le permettre au Canada. Nos problèmes anciens et nouveaux sont beaucoup trop nombreux et ils ne sauraient être résolus efficacement que par une direction énergique au niveau du gouvernement fédéral.

Les disparités traditionnelles au pays persistent et s'accentuent. Elles ne seront surmontées que lorsque le gouvernement du Canada décidera que nous ne pouvons plus tolérer que des groupes entiers de Canadiens restent en proie à la pauvreté et que le niveau de vie baisse de plus en plus dans des régions entières. Pour des raisons de compassion et d'économie, nous devons prendre ces graves problèmes au sérieux; sinon, nous créerons une nouvelle source de désunion et une nouvelle sorte de crise.

[*Français*]

Les autorités des villes canadiennes où l'on retrouve la plupart des nouveaux problèmes du pays ne peuvent les solutionner seules, surtout lorsque leurs ressources sont si restreintes. Les problèmes de la pollution, des drogues, du logement et du transport ont en eux-mêmes des conséquences nationales si désastreuses qu'ils pourraient porter atteinte à la vie même du pays. Il existe une responsabilité nationale clairement énoncée pour faire en sorte qu'un certain niveau de gouvernement soit capable de prendre en main ces questions, et qu'il le fasse à temps. C'est là l'essence du «leadership».

Le gouvernement du Canada doit s'intéresser activement à la croissance économique nationale. Tout le reste en dépend. Notre économie ne se développera pas d'elle-même. Il devrait y avoir une entente entre les gouvernements et le secteur privé sur le genre de développement que nous devrions rechercher et sur les meilleurs programmes à exécuter. Seul le gouvernement national peut donner ce genre de «leadership» et faire en sorte qu'il soit juste et compréhensif.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, il y a bien des forces qui pourraient déchirer le pays. D'ailleurs, certaines y sont presque parvenues. Notre

parti est ici pour aider le gouvernement à garder le pays uni et fort. Nous appuierons les mesures législatives visant à s'attaquer directement aux problèmes des Canadiens. Mais, tout compte fait, une seule force peut garder le Canada uni et fort. Le gouvernement national est la seule chose que tous les Canadiens aient en commun. C'est la seule force qui puisse réussir à rendre le pays efficace. S'il ne parvient pas à prévoir les nouveaux problèmes ou à résoudre les anciens, le pays sera faible. Ottawa doit s'engager sérieusement à donner le ton, et rien dans le discours du trône n'indique qu'il compte le faire. Je propose donc, appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin) l'amendement suivant à l'Adresse:

... mais nous regrettons que le discours du trône indique que c'est dans l'intention du gouvernement de retarder toute action pour une autre année sur des politiques destinées à améliorer le niveau de vie d'un grand nombre de personnes.

La séance est suspendue à 1h.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 2 heures de l'après-midi.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais me joindre au chef de l'opposition (M. Stanfield) pour féliciter très sincèrement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il est toujours agréable de pouvoir signaler aux Canadiens le calibre élevé de leurs représentants dans cette assemblée, calibre qui n'est pas le propre d'un groupe en particulier.

Le député de Sarnia (M. Cullen) et celui de Lapointe (M. Marceau) appartiennent au groupe important de jeunes députés actifs qui ont été élus pour la première fois en 1968. Avec leurs collègues de tous les partis, ils ont apporté à la Chambre une certaine fraîcheur et vitalité qui ont stimulé l'intérêt que les électeurs portent au Parlement, ce qui a accru le prestige de cette institution. Nous sommes fiers de leurs discours d'aujourd'hui et il est donc juste que les mandants de ces deux députés le soient aussi.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Tous deux sont avocats. Même s'ils sont nouveaux venus à la Chambre, ils ont chacun de longs états de service distingués dans les affaires de leur collectivité, ce qui les a favorisés aux dernières élections et qui leur constitue une assise solide pour leur apport à la Chambre. Tous deux se sont montrés compétents et diligents dans l'accomplissement de leurs tâches parlementaires et les députés conviendront avec moi que leurs discours d'hier serviront d'excellente entrée en matière au débat.

Je tiens aussi, monsieur l'Orateur, à offrir un mot de félicitation au chef de l'opposition pour son discours. Il m'excusera, je le sais, si je ne loue pas ses efforts avec le même enthousiasme que j'ai montré pour les deux motionnaires. Il ne s'attendra pas davantage à ce que je suive son exemple et invite les députés et les Canadiens à désespérer de tous les aspects de la vie canadienne, sauf peut-être du temps. Cependant, je remercie en fait l'honorable représentant d'avoir reconnu ouvertement que tous les partis viennent au Parlement résolus à travailler pour servir au mieux les intérêts du pays. Il constatera, j'espère, qu'avant la fin du débat, toutes ses critiques auront été relevées. Un certain nombre de ministres ont signifié leur intention de participer au débat les prochains jours, ce qui permettra aux honorables vis-à-vis d'obtenir des réponses précises aux multiples questions qu'ils ont soulevées.

La tâche de l'opposition est de critiquer, et les comptes rendus des remarques du chef de l'opposition et de certains de ses adjoints dans les journaux révèlent leur intention de porter la critique, au cours de cette session, sur un plan plus élevé. J'espère, monsieur l'Orateur, qu'ils n'entendaient pas par là élever le ton. J'espère également que par critique, ils entendent un examen rigoureux et approfondi des activités et de la politique du gouvernement; un examen dont la valeur se mesure à raison de sa rigueur plutôt que de sa longueur. Peut-être certains de ces communiqués étaient-ils peu clairs, mais ils m'ont donné l'impression que la Chambre des communes pourrait bien devoir se préparer à une lutte aussi longue que la Guerre de Cent Ans, une de ces luttes, peut-être, qu'il faut mener au couteau, dans la nuit.

Cependant, après avoir entendu ce matin le chef de l'opposition, monsieur l'Orateur, peut-être devrais-je le recevoir à une autre comparaison. Il semble que le chef de l'opposition partage les vues traditionnelles des conservateurs au sujet du gouvernement: celui-ci devrait imiter le tireur à la cible qui tire automatiquement chaque fois que surgit une des cibles sans jamais se soucier du mécanisme qui fait jaillir celles-ci.

Nous comptons, monsieur l'Orateur, aller jusqu'aux racines pour rechercher les causes des problèmes relatifs à la pauvreté, à l'inflation et le reste, et nous y attaquer. Nous n'avons pas à nous excuser de ne pas tirer à la volée. Que ce soit nouveau pour les députés de l'opposition ne m'étonne pas. Cela ne témoigne cependant d'aucun manque de

compassion ou d'intérêt envers les êtres humains. Les réalisations du parti libéral le prouvent.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, le chef de l'opposition M. Stanfield et moi-même avons eu l'occasion de visiter, cet été, plusieurs régions du Canada et de prendre connaissance, sur place, des problèmes des gens qui y vivent. Je suis persuadé que, de ce fait, nous sommes tous deux mieux en mesure d'évaluer ces problèmes et de juger de l'opportunité des solutions qu'on se propose d'y apporter. De fait, depuis l'ajournement des travaux de la Chambre, tous les députés se sont rendus dans leur circonscription respective et ont pu voyager ici et là au Canada. En effet, nous avons tous eu de nouvelles occasions de prendre conscience de la grandeur de notre pays, de la fierté de notre nation et de l'ampleur de nos réalisations. Bref, nous avons été à même de découvrir davantage la réalité canadienne. Nous revenons convaincus que nous sommes citoyens d'un pays qui ne constitue pas simplement le prolongement septentrional d'un État étranger, ni un accident historique, ni le résultat de la réunion fortuite de personnes d'origines diverses. Bien au contraire, nous formons une collectivité homogène, avec un dynamisme, des structures sociales et un avenir qui lui sont propres.

Au cours de ces semaines, nous avons de nouveau vu et observé avec fierté la lutte que les Canadiens mènent contre la rigueur du climat et la résistance du sol pour se rendre maîtres des richesses promises aux êtres ingénieux et persévérants.

Nous avons, d'autre part, constaté avec une inquiétude croissante certains des résultats de cette lutte: la destruction implacable du paysage et l'inutile pollution de l'air et de l'eau. Chacun de nous a pu évaluer le prix que paie notre société pour l'expansion urbaine et industrielle qui, trop souvent, détruit l'âme du territoire, même si, par ailleurs, elle accroît notre bien-être matériel. Une fois de plus, nous nous sommes aperçus que la croissance industrielle qui se fait sans contrôle comporte des dangers.

Monsieur le président, nous sommes tous déterminés, j'en suis persuadé, à ne pas tolérer plus longtemps les sacrifices humains de confort, de santé et d'efficacité auxquels nous oblige un milieu envahi par le bruit, les vapeurs nocives et les déchets industriels.

Nous avons tous constaté, également, avec beaucoup d'intérêt, les avantages et les bénéfices dont jouissent, dans le domaine économique, un si grand nombre de nos concitoyens. Mais cela n'a fait qu'accentuer à nos yeux la triste situation de milliers d'autres Canadiens qui, à cause de circonstances indépendantes de leur volonté, font face à de sérieuses difficultés financières. Ces difficultés sont nombreuses et diverses.

Ici, c'est le pêcheur des Maritimes, dont le revenu est depuis si longtemps médiocre qu'il n'a jamais pu se procurer qu'un minimum de biens essentiels. Là, c'est l'agriculteur des Prairies qui, par sa compétence et son courage, a connu un succès exceptionnel et qui a pu se procurer des terres et une machinerie considérables; mais il risque maintenant de tout perdre, une brusque diminution de revenus l'empêchant de continuer à respecter ses engagements financiers. Ailleurs encore, c'est le citadin logé dans un taudis et prisonnier du cercle vicieux où le retiennent le chômage, la maladie et le manque d'instruction.

Nous ne pouvons pas, que dis-je, nous ne devons jamais donner à ces gens l'impression que nous considérons les programmes, les études ou les lois comme des fins en elles-mêmes. De telles mesures n'ont un sens que si elles apportent secours et soulagement aux personnes qui sont dans le besoin.

Ainsi, nous devons nous garder de penser que le seul fait de vivre en ville permet d'espérer des miracles au point de vue économique et qu'on peut résoudre les problèmes des agriculteurs et des pêcheurs tout simplement en orientant ces citoyens vers des occupations différentes dans des secteurs urbains.

Il ne fait aucun doute, monsieur le président, que l'exode rural continuera de se poursuivre à un rythme constant, mais nous ne devons pas pour autant donner raison à ceux qui prétendent que la vie rurale ne peut plus profiter ni au pays ni aux citoyens qui ont opté pour ce mode de vie. Et cela dépasse de beaucoup la simple question d'efficacité économique, même si cette question demeure fort importante. Ainsi, il faut se demander comment on envisage d'occuper—et de satisfaire—des hommes qui, pendant des générations comme propriétaires terriens, ont été indépendants et autonomes. Il faut aussi savoir quelles mesures on prend dans les villes pour développer chez les jeunes gens venus de la campagne le sentiment de leur responsabilité et de leur utilité, qu'ils acquéraient souvent naturellement dans leur milieu rural.

• (2.10 p.m.)

Il y a lieu, enfin, de nous demander si nous n'avons pas, en partie, provoqué l'actuelle agitation de la jeunesse en lui imposant un système social qui semble ne comporter aucun élément d'émulation pour l'individu.

C'est Thomas Huxley qui disait, et je cite:

«le sentiment d'inutilité est le plus lourd fardeau qu'ait à supporter notre système».

Aucun Canadien ne doit être considéré comme inutile; tous les citoyens doivent avoir, sur le plan économique et sur le plan social, la possibilité d'une vie à la fois féconde et pleine. Est-ce bien ce que nous leur préparons lorsque nous proposons à ces agriculteurs, qui sont à la fois pédologues, botanistes, mécaniciens, météorologistes et commerçants, de se déplacer pour aller s'établir dans des localités où leur compétence particulière ne fait l'objet d'aucune demande? Par leur sens des responsabilités et par leur fierté, les cultivateurs canadiens ont toujours constitué l'une des forces de notre pays.

Il serait injuste de sous-estimer la contribution que ces hommes ont apportée à notre société. La transition qui s'impose dans certaines régions du Canada doit par conséquent être effectuée avec ménagement. Le gouvernement fédéral s'engage à agir de la sorte et à respecter, à cet égard, les droits de tous les citoyens en cause. Une loi visant à améliorer la situation actuelle des producteurs de céréales sera soumise à l'examen du Parlement au cours de la présente session. De plus, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) expliquera bientôt les diverses mesures qui ont été et sont actuellement prises pour empêcher que de telles conditions ne se renouvellent.

Au cours de l'été, encore, monsieur le président, nous avons constaté, à la fois avec admiration et inquiétude, les critiques que de jeunes Canadiens exprimaient au sujet des déficiences du système social que nous leur offrons: critique des difficultés avec lesquelles sont aux prises nos autochtones, critique de certaines lois dont l'application lèse ceux qui sont faibles et ignorants; critique d'une collectivité internationale qui accepte la tuerie et la destruction comme des phénomènes normaux; critique, enfin, des institutions parlementaires et gouvernementales qui ne répondent pas aux besoins des Canadiens aussi efficacement qu'elles le devraient. Ces critiques n'ont pas uniquement été formulées au hasard, d'une manière désordonnée; elles ont souvent été formulées—et nous nous en réjouissons—par l'entremise des organismes politiques dont le rôle consiste justement, dans les sociétés démocratiques, à voir aux changements qui s'imposent. Chacun des députés doit se donner pour mission d'assurer une participation fructueuse des jeunes à la vie politique de notre pays.

[*Traduction*]

Nous avons également tous été témoins cet été, tout en acceptant les pronostics favorables sur l'avenir économique du Canada, des effets paralysants d'une inflation qui s'est implantée dans tous les pays occidentaux et qu'aucun gouvernement n'a pu, jusqu'ici, maîtriser de façon satisfaisante. Tous les députés sont revenus ici résolus à remédier à ces problèmes et ce faisant, à démontrer encore une fois le rôle important du Parlement dans la vie canadienne.

Les chefs des partis de l'opposition ont parlé à qui mieux mieux de la prétendue inaction du gouvernement lorsqu'il s'agit de contenir les dépenses. Ils n'ont pas non plus ménagé leurs remarques chaque fois que nous sommes passés aux actes. Cette critique à la fois systématique et contradictoire m'incite à leur rappeler que la crise de confiance n'est pas un phénomène particulier à l'étranger seulement.

Outre ces activités dont nous avons été témoins, monsieur l'Orateur, d'autres aspects de la vie canadienne se sont imposés à notre esprit plutôt qu'à notre regard; le plus évident et sans doute le plus important d'entre eux est cet esprit de tolérance et de bonne volonté, précieux trait caractéristique des Canadiens. Les Canadiens regardent comme tout naturel ce que tant d'autres gens d'ailleurs considèrent d'un œil d'envie: des rapports entre être humains, où, dans l'ensemble, il n'est pas question de différences de race, d'origine ou de langue.

Comme je le signalais le 1er juillet, nous sommes trop peu conscients au pays des avantages que nous vaut l'absence appréciable de fanatisme et de préjugés. Les événements de ces dernières semaines prouvent néanmoins que nous ne pouvons pas nous permettre de présumer que ces odieux défauts ne feront jamais leur apparition au Canada. Mais même s'il y a des Canadiens qui ne peuvent actuellement vivre dans la dignité, la plupart de ceux-là sont les victimes de l'indifférence plutôt que de la haine, de la négligence ou des préjugés. Chez nous la répression ne se cache pas sous le masque de la liberté et on ne tolère pas la violence au nom de la loi et de l'ordre. Cet esprit de tolérance est notre bien le plus précieux, monsieur l'Orateur; nous devons veiller sur lui avec un soin jaloux et ne jamais le considérer comme immuable. Nous pouvons juger, grâce à lui, de notre envergure comme pays et comme nation.

Mais la tolérance n'est utile que si elle demeure force positive. C'est un mal si elle sert d'excuse à l'inaction ou à l'indifférence. Les Canadiens ne doivent jamais tolérer la pauvreté, le désordre, la souffrance. Par leurs représentants à la Chambre, ils doivent continuer à exprimer leur désir de participer à la tâche de faire disparaître ces maux, et ici nous ne devons pas flancher dans nos efforts pour y remédier.

Le peuple canadien est notre première responsabilité, monsieur l'Orateur, mais les efforts du Parlement en vue d'assurer une vie meilleure ne doivent pas se confiner au bien-être des Canadiens seulement. En comparaison de la vie quotidienne de la vaste majorité de l'humanité, les Canadiens sont immensément fortunés, qu'il s'agisse de droits politiques, de vivre sans crainte de la violence, ou du niveau de vie. Par contraste, les deux tiers de l'humanité vivent dans la misère et doivent lutter sans cesse; leur revenu annuel moyen, par habitant, s'élève à des centaines et non pas à des milliers de dollars.

Le monde est aujourd'hui trop petit pour qu'on puisse tolérer pareilles disparités. A moins que ces différences ne disparaissent, on exercera des pressions si fortes sur les nations bien nanties qu'elles se verront forcées de partager à part égale ou de prendre des décisions aux conséquences morales effroyables. La population du globe doublera d'ici l'an 2000 et atteindra les 7.5 milliards d'habitants, dont 80 p. 100 vivront dans les pays en voie de développement. Le Canada et les autres pays développés n'ont aucune justification morale ou rationnelle pour refuser de satisfaire aux besoins indubitables de ces pays. A cet égard, nous ferions bien de nous rappeler l'alarmante observation faite par Chateaubriand, voici un siècle et demi, à propos d'un problème analogue, mais infiniment moins important en Europe, lorsqu'il notait ceci:

• (2.20 p.m.)

Pour convaincre un homme pauvre qui a appris à lire et perdu la foi, qui est devenu aussi bien informé que vous-même, pour convaincre, dis-je, cet homme qu'il doit accepter toutes sortes de privations, alors que son voisin possède mille fois ce dont il a besoin, il faudrait en dernier ressort le tuer.

Voilà une pensée terrifiante, qui porte à réfléchir. Elle explique la décision du Canada, alors que la plupart des programmes gouvernementaux sont soumis à des restrictions, d'augmenter notre budget d'aide économique à l'étranger et de créer, après une longue période de planification et de consultation avec les autres pays, un Centre de recherche sur le développement international dont la tâche sera d'améliorer les effets qualitatifs des projets d'aide canadiens et autres. L'idée du Centre est exaltante; c'est reconnaître que la croissance économique accélérée est une œuvre complexe et profondément liée aux problèmes du développement social. Tous les députés admettront sûrement qu'il convient que le Canada, depuis longtemps l'un des pays les plus actifs en matière d'aide extérieure, et cette année hôte de la vingtième réunion annuelle des pays du plan Colombo, prenne les devants dans cet important domaine. Nous tous avons toujours le devoir de faire comprendre cette nécessité aux Canadiens et de leur faire accepter les dépenses accrues pour les programmes de développement. A cet égard, nous partageons la fierté du monde entier pour le rôle important qu'a si bien rempli pour la Banque mondiale ce Canadien remarquable, le très honorable Lester B. Pearson. La commission qu'il a dirigée et le rapport qu'elle a produit lui font honneur de même qu'au Canada.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: L'exploit formidable qui a permis à l'homme d'atteindre la lune cet été fait ressortir le peu de succès accompli dans la tâche beaucoup moins passionnante mais néanmoins beaucoup plus difficile de résoudre les différends humains sur cette planète. Un tragique conflit continue à sévir au Nigéria en dépit des efforts tentés par les États africains et de nombreux autres pays en dehors de ce continent en vue d'y mettre fin. Le Canada ne prétend pas être plus sage dans les domaines de ce genre; cependant, il désire plus que tout autre atténuer les souffrances et instaurer la paix. En s'efforçant d'alléger le fardeau de l'humanité, les représentants canadiens, dans un certain nombre de pays, ont effectué et effectuent encore des enquêtes, formulant des recommandations et des propositions; mon représentant personnel s'est rendu deux fois en Afrique pour s'entretenir avec les dirigeants du Nigéria et d'autres pays; il s'est rendu également à Londres ainsi qu'à Washington à la même fin. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été inlassable dans ses voyages et ses discussions—nous avons tous deux eu des entretiens avec le secrétaire général des Nations Unies. Le Canada n'a pas réussi à rétablir la paix et le gouvernement le regrette. Nous ne sommes pas moins fâchés ici d'apprendre que plusieurs chefs africains, dont l'un a reconnu le Biafra, ont déclaré publiquement que le Canada ne peut guère agir utilement à cet égard, en dehors de ce qu'il fait actuellement, alors que les deux parties gardent une attitude fondamentalement intransigeante et qu'une majorité écrasante des États africains soutient qu'il s'agit là d'un problème dont la solution appartient aux Africains et non aux étrangers.

Les conséquences humanitaires de cette tragédie n'en sont pas moins un fardeau pour tout le genre humain et pas simplement pour l'Afrique. Chacun des enfants qui meurt de faim au Nigéria pose à chacun de nous un problème de conscience. Le Canada a été l'un des premiers à fournir des vivres et des secours au comité international de la Croix-Rouge, qui les a distribués dans tout le Nigéria, des deux côtés des lignes de combat. Le

gouvernement canadien a versé quelque 3 millions de dollars à cet effet; nous sommes prêts à avancer d'autres fonds dès que le blocus des livraisons sera supprimé. S'il ne l'est pas bientôt nous prendrons alors les mesures appropriées.

Tandis qu'il déployait tous les efforts possibles pour apporter quelque soulagement à ceux qui souffrent au Nigéria, le Canada a, en même temps, travaillé ferme pour essayer d'éviter que, à l'avenir, l'on cherche de nouveau à se servir de divergences politiques pour compromettre les opérations de secours. Lors de la 21e conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Istamboul en septembre, le Canada a proposé, appuyé avec la Norvège, trois mesures importantes. On a adopté à l'unanimité une déclaration de principe donnant droit à la Croix-Rouge internationale de porter secours aux populations civiles en cas de désastres. Deux autres résolutions ont été adoptées avec une majorité écrasante. Celles-ci préconisent l'établissement de principes juridiques internationaux qui viendront s'ajouter aux présentes dispositions des quatre conventions de la Croix-Rouge signées à Genève en 1949. Elles ont pour objet de supprimer tout doute quant à la responsabilité de porter secours aux victimes des conflits armés, que ces conflits soient de caractère international ou civil. Cette initiative importante a été accueillie avec joie de toutes parts. C'est un autre exemple de la manière tranquille, tenace et souvent efficace dont le Canada s'acquitte de ses responsabilités sur le plan international, grâce à ses représentants compétents à l'étranger.

Passant à un autre genre de menaces dont sont victimes d'innocentes personnes, disons que notre pays aura complété dans quelques jours les formalités précédant la ratification des conventions de Tokyo sur le détournement d'avions. Le Canada est aussi le co-parrain d'une résolution dont sont présentement saisies les Nations Unies au sujet des actes de piraterie aérienne.

Il ne faut pas sousestimer, monsieur l'Orateur, le besoin de surveiller constamment les folies que l'homme peut faire par orgueil, par vanité ou pour l'honneur. La guerre, comme en témoignent tous les jours les journaux, existe sur notre planète. Elle fait rage au Nigéria, au Moyen-Orient, au Vietnam. Ailleurs des gens souffrent et meurent à la suite d'opérations militaires que l'on ne qualifie pas officiellement de «guerre». En Afrique du Sud et dans bien d'autres pays, les activités personnelles sont restreintes et la liberté humaine se voit confinée par les activités militaires et para-militaires. L'un ou l'autre de ces incidents ou n'importe quel autre du genre pourrait dégénérer, sans avertissement préalable, en un conflit général.

Ainsi, aux yeux du gouvernement, aucune activité internationale n'a de plus haute priorité que la recherche d'un contrôle efficace des armes et d'accords sur la limitation des armements. Le Canada refuse de se soumettre sans protester à l'actuelle hégémonie nucléaire. Il s'inquiète profondément de voir que les grandes puissances nucléaires, l'URSS, les États-Unis, la Chine et la France, n'aient pas, jusqu'ici, ratifié le traité de non-prolifération, dont l'article VI oblige les parties à négocier de bonne foi des mesures devant conduire à la cessation de la course aux armes nucléaires, au désarmement nucléaire et à un désarmement général et complet. Alors que la ratification du traité retarde, deux de ces pays mettent au point des fusées à têtes multiples, ce qui pourrait rendre impossibles l'inspection par satellite et la vérification des armes aux termes des accords de contrôle. Le monde se trouve maintenant à la croisée des chemins et une conduite imprudente pourrait mener à la destruction de l'humanité. Le Canada exhorte les États-Unis et l'URSS a commencer sans délai leurs entretiens sur la limitation des armes stratégiques.

• (2.30 p.m.)

Deux conventions font l'objet de négociations actuellement à la conférence sur le désarmement à laquelle participent 26 pays membres des Nations Unies. L'une de ces conventions vise à empêcher les expériences nucléaires sur les fonds marins et l'autre a trait au contrôle des armes chimiques et bactériologiques. Le Canada est pleinement et activement engagé dans ces négociations où il est représenté par certains des plus qualifiés des membres de la Fonction publique. En même temps, nous procédons à un examen très attentif de nos activités dans le domaine de la recherche, afin d'assurer que nous ne contribuons pas, en quoi que ce soit et involontairement, à créer une situation considérée comme abominable par l'ensemble de l'humanité. Par cet examen et ces négociations, le Canada aspire à parvenir à la conclusion d'accords internationaux destinés à garantir la sécurité et le bien-être de tous les pays, à l'image des accords que le monde a recherchés et fini par réaliser dans d'autres contextes et à d'autres fins.

La menace pesant sur le genre humain est tellement concrète que nous ne pouvons nous laisser arrêter dans nos efforts par des raisonnements fallacieux. Si l'application de stratégies militaires dépassées à des alliances conclues avec des amis de longue date, en qui nous avons confiance, devait non pas avoir l'effet de dissuasion souhaité, mais au contraire apparaître comme une provocation et

une entrave à la détente, alors il convient de réexaminer ces stratégies. Dans ces cas, c'est la stratégie et non pas l'alliance elle-même qui est notre sujet de préoccupation et nous n'hésiterons pas à proposer des correctifs en faisant preuve, à cet égard, d'une détermination non moindre que celle que nous avons manifestée lors de la conclusion de l'alliance. L'appartenance à une communauté, monsieur l'Orateur, impose, et cela est juste, certaines limitations à tous ses membres. Pour cette raison, sans manquer de vigilance ni abandonner ses propres intérêts, le Canada ne doit pas donner à penser qu'il y a deux poids deux mesures. Nous ne pouvons, alors que nous exhortons d'autres pays à adhérer à des régimes conçus pour la conduite ordonnée des activités internationales, poursuivre des politiques contraires à cet ordre, simplement parce que dans un cas particulier cela semble provisoirement être à notre avantage. Les lois, qu'elles soient municipales ou internationales, sont faites de contraintes. Si elles sont sagement interprétées, elles contribuent à la liberté et au bien-être des individus et des États, mais aucun État ni aucun individu ne doivent se sentir libres de choisir, d'accepter les lois qui leur plaisent et de rejeter les autres.

C'est dans cette disposition d'esprit que le gouvernement étudie ses revendications au sujet des eaux entre les îles de l'archipel de l'Arctique. Fermer ces eaux et en interdire le passage à tous les navires étrangers au nom de la souveraineté du Canada, comme certains le suggèrent, serait aussi dépourvu de sens que d'obstruer les entrées des ports d'Halifax et de Vancouver. Nous prouverions certainement par ces mesures que nous sommes maîtres chez nous, mais notre économie en souffrirait énormément car nous nous interdirions un traffic important à destination du Canada. Par ailleurs, si nous nous laissions égarer par un esprit de philanthropie internationale et que nous fassions bon accueil à tout le monde, nous manquerions aux obligations du Canada tant à l'égard des Canadiens que du monde entier.

On trouve dans l'Arctique canadien les aires de reproduction, parfois les seules de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs. L'île Bylot est le seul endroit où les grandes oies blanches construisent leurs nids. C'est là aussi que nichent les colonies de quelque six millions d'oiseaux de mer. Sur 12 milles le long des côtes de l'île Somerset se trouvent les nids de quatre millions d'oiseaux. Un grand nombre de mammifères—baleines, phoques, morses—habitent les eaux de l'archipel canadien. L'existence de ces animaux et de ces oiseaux dépend d'un habitat non contaminé, que seul le Canada peut prendre l'initiative de protéger. Non seulement les Canadiens mais tous les peuples de la terre bénéficient de cette vie naturelle.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, le Canada se considère, aux yeux du monde, comme le gardien de l'équilibre écologique si précaire des eaux, des glaces et des sols de l'archipel de l'Arctique.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Le monde nous en tiendrait rigueur, à n'en pas douter, si nous négligions de protéger suffisamment cette région de la pollution ou de la contamination artificielle. Le Canada ne le permettra pas, monsieur l'Orateur. Que ce soit au nom de la liberté des mers ou dans l'intérêt du progrès économique, le Canada s'y refusera. Nous avons vu avec désarroi où avait pu mener ailleurs l'abus de ces principes louables et nous sommes résolus, pour ce qui est de l'Arctique, à ne céder à aucune pression, d'où qu'elle vienne. Je parle ainsi, conscient des difficultés qu'ont eues d'autres pays pour contrôler la pollution de l'eau et la destruction de la faune et de la flore aquatiques sur leur propre territoire.

Une partie du patrimoine de notre pays qui prend pour nous de plus en plus d'importance et de valeur, c'est la pureté de nos eaux, la fraîcheur de l'air et l'étendue de nos ressources vivantes. Pour nous-mêmes et pour le monde entier, nous devons protéger jalousement ces avantages. Il ne s'agit pas de chauvinisme, c'est une mesure raisonnable dans un monde de plus en plus irréfléchi. Le Canada proposera une politique pour l'utilisation des eaux arctiques destinée à préserver le milieu. Ce ne sera pas une intervention intolérable dans l'activité d'autres pays, ni un obstacle au progrès. Cette mesure, jugeons-nous et nous demandons au monde à en faire de même, favorisera l'exploitation à long terme et soutenue des ressources dans l'intérêt du progrès économique et social.

Nous invitons aussi la collectivité internationale à se joindre à nous pour appuyer notre projet d'un nouveau concept, celui d'un régime juridique international destiné à assurer aux êtres humains le droit de vivre dans un milieu naturel salubre. Dans l'élaboration de ce concept, j'aurai d'ici peu des entretiens à ce sujet et sur d'autres questions avec le secrétaire général des Nations Unies. Un régime international et, en outre, l'exercice par le gouvernement canadien de ses propres pouvoirs dans l'Arctique canadien contribueront pour beaucoup à faire en sorte que des dommages irréparables ne puissent être causés par la négligence ou par une attitude délibérée.

L'activité canadienne dans les régions septentrionales du continent a été étendue mais intense depuis de nombreuses années, à l'ex-

clusion de l'activité de tout autre gouvernement. La Gendarmerie royale du Canada surveille ces régions et y administre la justice, sur terre et sur glace, dans les airs et sur les eaux. Les forces armées canadiennes exercent une surveillance continuelle; les postes canadiennes, les services de santé et les réseaux de communications traversent ce territoire en tous sens pour servir ceux qui y vivent et qui y travaillent. Parmi ces derniers, on compte les Esquimaux canadiens qui recherchent leur nourriture et mènent leurs activités sur les déserts de glace, sans se demander si la glace recouvre la terre ou l'eau. Dans tous ces domaines, comme dans d'autres, depuis les explorations géophysiques jusqu'à la distribution des chèques d'allocations familiales, l'Amérique du Nord arctique est devenue graduellement, depuis 450 ans, l'Arctique canadien.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Les députés savent qu'il n'y a pas à l'heure actuelle et qu'il est inconcevable qu'il y ait jamais, de quelque source que ce soit, d'oppositions à la souveraineté canadienne sur le continent, dans les îles, dans les gisements miniers que recèle le plateau continental sous-marin de l'Arctique ou dans nos mers territoriales. Cette heureuse situation découle des politiques logiques et discrètes adoptées dans le passé par tous les gouvernements canadiens. Le gouvernement actuel s'engage à suivre la même voie. Ces politiques vont refléter l'intérêt même du Canada, non seulement en ce qui concerne la préservation de l'équilibre écologique que j'ai déjà mentionné, mais aussi la mise en valeur du Grand Nord, la sécurité du Canada et le maintien de notre puissance ainsi que de notre réputation dans la communauté mondiale.

• (2.40 p.m.)

[*Français*]

Permettez-moi de répéter, monsieur le président, que le gouvernement porte un intérêt très vif à ce qu'il considère comme les deux atouts les plus précieux du Canada: ses ressources humaines et ses ressources naturelles. C'est en fonction de l'administration et du développement de ces ressources que le gouvernement envisage chaque problème. Nos actions ou nos lacunes, au cours de ce mandat, seront, je l'espère, évaluées dans cette optique. J'invite les honorables députés à considérer dans ce même esprit le programme législatif actuel.

Si je lance une telle invitation, c'est parce que je me rends bien compte que les décisions quotidiennes touchant les problèmes immédiats peuvent souvent paraître impopulaires. Il est inévitable, dans un pays aussi vaste que le Canada, aux intérêts aussi divers que les nôtres, que les Canadiens ne soient pas toujours d'accord sur les jugements portés, les solutions proposées ou les priorités établies. Néanmoins, ces jugements, ces solutions et ces priorités seront, je m'y engage, toujours en harmonie, à la longue, avec certains principes.

Premièrement, nous ne sacrifierons pas, au nom du progrès, un milieu propre et sain à l'essor industriel ou commercial.

Deuxièmement, nous ne laisserons pas, au nom de l'efficacité ou du bien-être social, un gouvernement omniprésent se substituer au droit à l'intimité, ni à d'autres libertés individuelles.

Troisièmement, nous ne tolérerons pas, au nom de la liberté d'expression, que le sectarisme remplace la tolérance; la violence, le dialogue; ni la discrimination, la modération.

Ces principes, monsieur le président, ne devraient guère provoquer de débats à la Chambre. Ils s'imposent tellement d'eux-mêmes qu'ils ne soulèveront probablement pas beaucoup d'intérêt. Mais, paradoxalement, c'est justement à cause de cela qu'ils exigent notre constante attention.

La propreté de l'environnement, le respect de l'intimité, la pratique de la tolérance, voilà autant de choses que les Canadiens ont longtemps tenues pour acquises et comme faisant partie, naturellement, du bonheur de vivre ici. Et, pourtant, ces biens, nous risquons de les dissiper, si nous n'en prenons un soin jaloux. Car c'est souvent à notre insu que nous cédons à la tentation de l'abus. Qu'il me soit permis d'esquisser ce que ce gouvernement envisage pour éveiller la conscience de nos concitoyens dans ces domaines et pour prendre les mesures qui s'imposent en vue de corriger les habitudes du passé.

Nous nous proposons de nous attaquer à la question de l'environnement, non seulement dans le Grand Nord, mais partout au Canada, en faisant porter nos efforts principalement sur les deux grandes sources de pollution: l'urbanisation et l'envahissement de la technologie moderne.

L'urbanisation n'est pas en soi préjudiciable au milieu, mais une planification et une administration déficientes peuvent avoir, à cet égard, de néfastes résultats, dont, particulièrement, un habitat malsain. Ce gouvernement est parfaitement conscient des frais et fardeaux que la société supporte actuellement, faute d'avoir pu, par le passé, résoudre progressivement les problèmes inhérents à l'expansion urbaine. Nous nous engageons à aplanir de telles difficultés et à trouver des solutions à ces problèmes. Les modifications préconisées à l'égard de la loi nationale sur l'habitation constituent un autre pas dans cette voie.

La croissance accélérée de nos grandes villes n'est pas un phénomène transitoire qui va disparaître avec le temps. Ne comptons pas là-dessus. Par contre, il n'y a pas lieu non plus, à ce sujet, de désespérer. Les villes peuvent très bien constituer, un cadre agréable, où il fait bon travailler, se distraire et vivre. Pourquoi les villes canadiennes devraient-elles, à l'instar des villes de certains pays, être associées à la crainte paralysante que le mot même de ville ne manque pas d'évoquer, parce qu'il est devenu synonyme de taudis, de bruit, de maladie, de crime et d'absence de moyens éducatifs et récréatifs? Nous sommes bien déterminés à faire en sorte que les villes canadiennes s'assainissent et favorisent pleinement l'activité de l'homme.

La même technologie qui a donné lieu à de véritables miracles dans le domaine des communications et des transports, dans l'avancement des sciences appliquées, demeure néanmoins le plus redoutable adversaire d'une saine biosphère. Il n'est plus possible désormais d'échapper aux conséquences que peuvent voir sur la santé l'élimination défectueuse des déchets industriels et ménagers, et la combustion incomplète des produits résiduels. La nature fait montre d'une capacité étonnante d'adaptation et de régénération qui n'est toutefois pas illimitée. Au cours de l'évolution, beaucoup de formes de vie ont disparu, faute d'avoir pu s'adapter aux conditions de survie et d'avoir pu trouver un milieu approprié. Leur faculté d'adaptation n'a pu simplement jouer assez rapidement pour donner lieu à une transformation biologique conforme aux exigences de l'époque. L'ingéniosité et la prééminence de l'homme donnaient lieu toutefois à une illusion, celle qu'il faut être invulnérable à l'effet de ces lois naturelles. Et pourtant, rien ne laisse croire que l'homme puisse échapper au risque de l'extinction.

En effet, trop souvent il a utilisé les ressources de son intelligence et de son instinct, non pas tant pour relever les défis qui le confrontent que pour porter un défi à sa propre survivance. Ce faisant, il menace non seulement son espèce, mais aussi bien toute la vie de notre planète.

Le gouvernement actuel est déterminé à éviter, monsieur le président, que des actes aussi démentiels ne puissent, du moins au Canada, se perpétuer inconsidérément. Outre la législation déjà mentionnée au sujet de la protection des régions de l'Arctique, nous présenterons, au cours de cette session, un nouveau projet de loi sur les eaux du Canada, destiné à prévenir la pollution des lacs et des cours d'eaux, ainsi qu'un projet de loi régissant le fonctionnemnt des appareils qui émettent des radiations. Comme nous l'avons fait savoir plus tôt cette année, on poursuit présentement une étude sur les risques que comportent les gaz d'échappement des automobiles et des camions et sur les moyens d'y remédier.

Toutes ces mesures ont pour objet de mettre en valeur le milieu où vivent et travaillent les Canadiens. Même si un tel milieu devait revêtir un caractère idyllique, il resterait encore à accomplir une tâche fort importante, dont on ne verra jamais la fin: celle d'assurer à chaque personne la possibilité de vivre à l'abri de toute intervention indue. L'influence croissante des grandes entreprises, des grands syndicats, d'un gouvernement puissant et des grandes villes ne nous laissera aucun répit à cet égard. Le chômage est un affront à la dignité de l'homme. Un régime impersonnel de bien-être social porte aussi atteinte à la dignité de l'homme. C'est encore un affront que de ne point protéger suffisamment l'homme contre l'activité des organisations criminelles. Tout Canadien devrait pouvoir être fier de lui, face à ses enfants et à ses voisins, et il devrait pouvoir compter sur tous les paliers de gouvernement pour l'y aider. La société canadienne ne dispose pas de talents superflus; nous ne pouvons donc pas nous permettre de gaspiller la moindre contribution que chaque individu peut apporter au pays. Nos livres d'histoire fourmillent malheureusement de cas où, par suite de malentendus, des hommes valeureux ont vu échouer leurs initiatives, tout simplement parce qu'ils étaient jugés non-conformistes et qu'ils refusaient de croire et de penser comme tout le monde. Nous ne saurions accepter que se perpétuent des conditions sociales où des hommes, frustrés et impuissants, sont rejetés vers les zones marginales de la loi et, parfois même, au-delà de ces mêmes zones. Nos ressources humaines ne sont pas non plus tellement riches que nous puissions dire à quiconque dans ce pays que nous n'avons ni réponse à ses besoins ni solution à ses problèmes.

En résumé, monsieur le président, à cette époque de recherche et de changement, nous devons faire en sorte que les exigences du progrès technologique n'accablent jamais l'individu. Notre pays jouit de traditions de libertés et d'initiatives individuelles qui ne nous permettent pas d'oublier que la négation des droits d'une seule personne constitue la négation des droits de tous.

Les mesures que le gouvernement a prises et qu'il prendra au cours de cette session dans le domaine judiciaire s'inscrivent en réponse aux demandes légitimes de tout un public que cette question préoccupe. L'imposant rapport de la Commission Ouimet sur la réforme du Code pénal fait actuellement l'objet d'une étude très fouillée. Le ministre de la Justice (M. Turner) a eu de longs entretiens avec les représentants du monde juridique au

sujet des modifications qu'il se proposait d'apporter au Code criminel, touchant le cautionnement et l'espionnage électronique.

Un bill visant à instituer une commission pour la réforme du droit sera présenté au cours de cette session, afin que les lois fédérales et la portée de leurs dispositions soient constamment soumises à l'examen et à l'analyse d'autorités juridiques.

• (2.50 p.m.)

[*Traduction*]

Je le répète, monsieur l'Orateur, ces innovations et ces réformes dans le domaine du droit pénal, dans certains cas, s'imposent depuis longtemps. Nombre d'entre elles font suite aux revendications exprimées d'une façon indistincte mais néanmoins sincère par des Canadiens, jeunes et vieux, de toutes les classes sociales. Toutes ces réformes montrent que le gouvernement n'est pas insensible et qu'il s'efforce de comprendre et de supprimer les causes sociales sous-jacentes du crime et du désordre. Il n'est pas surprenant que leur nouveauté même déplaise à certains. Mais leur présence dans les recueils de lois de notre pays est la preuve que le Canada n'est pas inflexible aux besoins d'évolution sociale et qu'il s'est engagé à faire régner la liberté. Il importe que tous les Canadiens le comprennent bien, monsieur l'Orateur.

Les Canadiens devraient savoir que notre gouvernement contrôlera et limitera, selon sa compétence, toute activité de l'État qui nuirait à la liberté individuelle. Nous croyons comme auparavant qu'une charte des Droits de l'homme consacrée dans la constitution, du genre de celle proposée l'année dernière, servira d'assise solide aux valeurs humaines. Dans le domaine des libertés civiles, aucun gouvernement au monde ne manifeste plus de bienveillance et d'activité.

Je dis cela, monsieur l'Orateur, pour bien montrer qu'il n'y a pas lieu, nulle part au Canada, que des zélés mal informés ou mal conseillés recourent à la violence en pensant que c'est la seule manière qui leur permettra d'opérer des changements. Il y a peut-être dans l'univers certains endroits où la loi est tellement rigide et tellement immuable qu'elle porte à le croire. Mais ce n'est pas le cas du Canada. Ceux qui tiennent tête à la loi et qui font fi des moyens à leur disposition pour redresser leurs torts et satisfaire leurs griefs ne seront pas entendus par le gouvernement actuel.

Des voix: Bravo.

Le très hon. M. Trudeau: Qu'ils sachent que les organismes chargés d'appliquer la loi dans notre pays sont des instruments du gouvernement. Ils sont responsables envers le gouvernement et doivent lui rendre compte de leurs activités. Dans ces conditions, des actes illégaux de violence perpétrés pour quelque raison que ce soit seront considérés comme inexcusables et répréhensibles par notre gouvernement.

Des voix: Bravo.

Le très hon. M. Trudeau: Le gouvernement n'a aucune intention de s'incliner devant toute réaction, vraie ou prétendue, contre les lois pénales dites tolérantes. Nous ne sommes pas disposés à revenir à une époque d'autoritarisme à cause des activités de quelques individus enclins au crime. Cependant, sous aucun prétexte, ne permettrons-nous à ces mêmes individus de s'imaginer que notre société va tolérer leurs agissements criminels.

Nous entendons assurer que les lois adoptées par le Parlement sont dignes de respect. Nous entendons user de nos pouvoirs pour assurer le respect de ces lois.

Au cas où ces prétendus Robin-des-bois, révolutionnaires, romantiques, se demanderaient à quoi vont aboutir leurs activités, qu'ils sachent que l'anarchie est une voie à deux sens; que dans une communauté soumise à la loi de la jungle plus rien ne protège la propriété ou la vie des voyous et des chenapans ou celles des soi-disant activistes qui manifestent en se faisant passer pour des chauffeurs de taxi ou des étudiants; rien non plus ne protège leurs familles ou les autres membres de la communauté. Quand la loi n'est plus respectée, nous sommes tous nus et vulnérables.

On me dit qu'il y a quelques siècles des chefs bien avisés de l'ancienne Perse l'avaient fait comprendre à leurs sujets de façon saisissante, pour ne pas dire cruelle. Pour bien illustrer les avantages de l'ordre on permettait parfois des périodes d'anarchie.

Ceux qui méprisent les voies légales s'exposent à un autre danger encore, celui de voir, par indignation contre ces incidents ou par crainte pour leur propre sécurité, les éléments de la société respectueux de la loi durcir leur attitude et refuser le moindre changement ou la moindre amélioration. L'ancien procureur général des États-Unis, M. Ramsey Clark, expliquait en ces termes cette réaction du point de vue américain:

> La crainte était peut-être un instinct valable pour l'homme des cavernes, car il lui permettait peut-être de se maintenir en vie. Mais à notre époque, cet instinct est terriblement dangereux. Lorsqu'on a peur, on perd toute considération pour les autres. La crainte empêche de songer justement à ce qui est essentiel pour supprimer la cause de cette crainte. Lorsqu'on a peur, on ne peut remplir les obligations de gens compatissants et justes qui consistent à éduquer, à employer, à loger et à aider les pauvres. Finalement, la crainte enlève toute préoccupation concernant

la justice elle-même. Lorsqu'on a peur, on veut tuer les pillards, arrêter les gens sans motif, les détenir sans cautionnement et forcer les aveux.

Monsieur l'Orateur, je demande aux personnes qui fabriquent des bombes, qui refusent l'échange pacifique des idées et qui ne veulent pas accepter les décisions des arbitres autorisés, si tels sont les résultats qu'elles visent et si elles souhaitent consciemment que la société dévale cette pente jusqu'à sa destruction?

Nous qui représentons, dans cette enceinte, les partis politiques, nous assumons une lourde responsabilité à cet égard. Nous ne devons pas abandonner le fardeau qui incombe à nos partis: c'est-à-dire offrir à tous les Canadiens des instruments normaux pour leurs activités politiques. Si nous ne fournissions pas la preuve de la vitalité du processus démocratique, nous aurons failli à nos responsabilités et prouvé à nos critiques que notre régime est bel et bien défectueux.

J'ajoute, au nom du parti libéral, monsieur l'Orateur, que nous acceptons ce défi, que nous voulons à l'avenir comme dans le passé être les hérauts du changement, que nous n'abandonnerons pas notre rôle de défenseur de la grande majorité des Canadiens, que nous voulons écouter, comprendre, agir et diriger.

Notre Canada constitue une expérience hardie, une expérience que nous devons poursuivre dans l'ordre, comme autrefois. Mais l'ordre n'est pas l'immobilisme. L'évolution dans l'ordre ne conduit pas nécessairement à des résultats moins originaux ou moins souhaitables que ne le feraient les programmes des partisans de réformes précipitées.

Les programmes hardis ne le sont pas moins lorsqu'ils sont soigneusement étudiés. Les réformes étendues ne le sont pas moins lorsqu'elles sont attentivement conçues.

Grâce à une évolution ordonnée, nous pourrons conserver notre sens de direction, notre unité en même temps que notre diversité. Notre unité doit tendre vers un Canada meilleur, un Canada où toutes les formes de diversité qui font notre force puissent s'épanouir dans notre intérêt, où la dignité et la valeur de chaque citoyen prendront une ampleur nouvelle, où tous se verront ménager des occasions vraiment égales, que n'entraveront ni la maladie, ni l'ignorance, ni la pauvreté; un Canada existant comme un pays libre dans un monde où la liberté et la paix seront la norme et non un idéal illusoire.

Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que ce sont là les objectifs de tous les députés ici. Si nous différons d'avis, c'est dans la façon de les atteindre, dans les priorités à établir et dans la façon de juger de nos réalisations. Le Parlement en tant qu'institution vise à concilier ces opinions divergentes. Je compte, monsieur l'Orateur, comme tous les chefs des partis de l'opposition et tous les députés, j'en suis sûr, sur une session féconde et efficace, qui donnera à la Chambre le prestige qui lui revient et nous permettra d'atteindre notre objectif commun, celui d'un Canada meilleur.

Des voix: Bravo!

• (3.00 p.m.)

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de Sarnia (M. Cullen) et le député de Lapointe (M. Marceau) des discours dignes d'éloges qu'ils ont prononcés en proposant et appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône. Leur tâche n'était pas facile, car il est difficile de faire des miracles. Un de mes collègues a décrit le discours du trône disant qu'il s'agissait d'un «discours plates-côtes». Il n'offre pas grand-chose à se mettre sous la dent.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Voilà maintenant que le ministre du Travail (M. Mackasey) nous sert le plat de baratin dont il aime nous régaler.

M. Baldwin: C'est vendredi, donc jour maigre.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le discours du trône, tout comme celui du premier ministre cet après-midi, est rempli de vœux pieux et de bonnes intentions. Personne ne saurait trouver à redire aux sentiments de haute moralité publique que vient d'exposer le premier ministre (M. Trudeau). D'autre part, j'ai l'impression que les Canadiens seront déçus du discours du trône et du discours que nous venons d'entendre, car depuis plus d'un an déjà ils attendent que le gouvernement leur fasse part de ses projets pour une société juste; selon moi, la majorité des Canadiens voit dans une société juste l'assurance d'une plus grande justice légale.

Naturellement, nous voulons des mesures relatives à l'usage des tables d'écoute et à la détention avant la mise en liberté provisoire et des mesures qui assureront à tous un traitement juste et équitable devant la loi. Tout cela, notre parti le préconise depuis des années et il est dommage qu'un gouvernement libéral, au pouvoir depuis plus de six ans, ne fasse que commencer à s'en occuper. Dans une société juste, il faut plus que la justice légale. Dans une société juste, on doit sûrement pouvoir trouver aussi la justice sociale, la justice économique. Pourtant, dans le discours du trône et celui du premier ministre cet après-midi, on a parlé de façon extrêmement vague et évasive de ce que le gouvernement compte faire pour assurer une plus

grande égalité à tous les Canadiens, sur le plan social et celui des perspectives d'avenir.

D'un bout à l'autre du discours du trône, on ne trouve pas un mot sur le chômage. Le premier ministre a déclaré au cours de ses remarques qu'une indignité s'attache à l'homme sans travail. C'est certainement vrai. Il n'y a pas seulement l'indignité, il y a aussi le besoin qui l'accable, lui et sa famille. Où trouve-t-on dans le discours du trône le moindre espoir que le chômage diminuera au lieu de continuer à augmenter? Le discours du trône ne contient pas non plus un seul mot sur l'accélération de la mainmise sur l'économie canadienne par les investisseurs étrangers, les Américains en particulier. Or, c'est là un des problèmes les plus urgents qui se posent à notre pays. Le discours du trône n'en dit rien et le premier ministre n'a fait aucune déclaration à ce sujet. Qu'est-il arrivé à la Société de développement du Canada qui fut le thème principal de chaque discours du trône prononcé par le parti libéral depuis 1963?

Une voix: Ils ne s'en sont même pas occupés cette fois-ci.

Une voix: Elle est tombée par-dessus bord.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Cette fois-ci, le vent l'a emportée. Le discours du trône déclare que le problème le plus urgent de notre pays est celui de l'inflation. Je crois que la plupart des Canadiens sont d'accord là-dessus. Il ajoute que le gouvernement a pris des mesures pour combattre l'inflation et il espère que d'autres secteurs de l'économie l'imiteront. Quant à moi, je dis: Dieu les en garde! Monsieur l'Orateur, pour débuter je voudrais d'abord faire remarquer que la politique anti-inflationniste du gouvernement s'est soldée par un échec lamentable, un échec monumental.

Le gouvernement a préconisé quatre solutions pour résoudre le problème. Premièrement, créer de nouveaux emplois; deuxièmement, réduire les dépenses du gouvernement; troisièmement, congédier des fonctionnaires; quatrièmement, imposer un programme de compression des revenus touchant les pensionnés, les anciens combattants et les assistés sociaux. Cela signifie, bien entendu, que les catégories le plus durement atteintes par l'inflation sont aussi les premières victimes des efforts du gouvernement pour combattre ce fléau. Non seulement ces efforts n'ont-ils pas réussi à remédier aux maux dont souffre notre économie, mais encore risquent-ils de déclencher une crise économique très grave cet hiver et de faire monter le taux de chômage aux environs de 6 ou 9 p. 100.

Le gouvernement a accepté la théorie d'après laquelle le meilleur moyen de combattre l'inflation est d'accroître le chômage. C'est là une suite de la politique contenue dans le budget présenté en juin par le ministre des Finances (M. Benson) et qui n'est elle-même que la continuation de la politique de son prédécesseur: le gouvernement doit accroître le ralentissement de l'économie. Or, le nombre des chômeurs a augmenté d'une façon régulière depuis 1965 et atteint maintenant 5 p. 100 de la main-d'œuvre, compte tenu des ajustements saisonniers. Le taux de chômage pour septembre est le plus élevé que nous ayons connu depuis 1963. Loin de résoudre nos difficultés économiques, les mesures du gouvernement n'auront d'autre résultat que de provoquer de nouvelles souffrances et de nouvelles difficultés tout en influant très peu sur l'augmentation du coût de la vie.

Dans son sixième exposé annuel, le Conseil économique du Canada avertissait le gouvernement des risques de sa ligne de conduite actuelle dans le passage suivant:

> De nouvelles restrictions financières et monétaires pourraient bien se solder tout simplement par une augmentation du chômage et un ralentissement économique et n'avoir que des effets peu appréciables sur la montée actuelle des prix et des coûts.

Le Conseil signale que depuis 1967, l'économie canadienne a connu un ralentissement sensible, comme le démontre le haut taux de chômage actuel de 5 p. 100, après rectification saisonnière. Voici ce que dit encore le Conseil:

> Étant donné que le chômage varie entre 4 et 5 p. 100 . . . il est difficile de prétendre que l'inflation actuelle vient de pressions excessives de la demande.

• (3.10 p.m.)

Pourtant, le gouvernement poursuit sa politique anti-inflationniste, entièrement fondée sur cette fausse prémisse. A mon avis, monsieur l'Orateur, le gouvernement utilise le mauvais outil économique pour accomplir la mauvaise chose au mauvais moment. La politique fiscale peut être un puissant outil pour réglementer l'emploi, mais il se révèle limité comme technique de réglementation des prix. Une diminution des dépenses fédérales fait baisser la demande globale, la production et l'emploi. En cherchant une réponse à l'inflation, le gouvernement ouvre le gouffre de la régression économique. Ce remède absurde pourrait être pire que le mal. Les premières victimes dans cette guerre contre l'inflation sont précisément ceux qui en ont le plus souffert.

Il faut reconnaître avec le Conseil économique que l'inflation au Canada provient en grande partie des États-Unis, par suite de la guerre au Vietnam. Dès lors, des mesures restrictives réduiront peu la demande et feront augmenter le chômage, sans parvenir sensiblement à stabiliser les prix. Les indices économiques laissent déjà voir un fléchissement

dans l'activité économique des États-Unis. Paul McCracken, président du *Council of Economic Advisers* des États-Unis, prévoit que les pressions anti-inflationnistes se feront sentir d'ici la fin de l'année ou au début de 1970. Une autre possibilité, c'est que le programme d'austérité du gouvernement canadien provoque une récession économique qui se traduirait par le ralentissement de notre croissance économique à long terme, qui est si nécessaire à l'accroissement de la production et au plein emploi. Certains indices nous font croire qu'il en est déjà ainsi. Les dernières données du Bureau fédéral de la statistique indiquent qu'au cours du deuxième trimestre de l'année, il y a eu une diminution de $\frac{1}{5}$ p. 100 de la production comparativement à une augmentation de 1.8 p. 100 au cours du premier trimestre de 1969 et de 2.7 p. 100 au cours du dernier trimestre de 1968. La production industrielle pour le mois d'août montre une baisse de 1.6 p. 100 par rapport à celle du mois précédent.

A mon avis, monsieur l'Orateur, le gouvernement a songé à ralentir l'économie en se fondant sur la théorie erronée que l'inflation au Canada provient du fait qu'il y a trop d'argent en circulation et pas assez de produits. Eh bien, il n'y a certainement pas pénurie de produits et le surplus d'argent n'est sûrement pas ce qui embarrasse bon nombre de Canadiens. Le gouvernement n'a qu'à songer à nos sociétés commerciales dont les bénéfices se sont accrus de 20 p. 100 en 1968. En revanche, les gens âgés, les anciens combattants, les exploitants agricoles et les pêcheurs ne se plaindront certainement pas d'avoir trop d'argent.

Dans ce pays, l'inflation a été aggravée par une répartition inégale des revenus et une mauvaise utilisation de nos ressources. Loin de redresser cette situation, le programme d'austérité du gouvernement ne contribuera qu'à agrandir l'écart séparant les différentes catégories de contribuables, à accentuer la répartition inéquitable des revenus et à imposer des souffrances intolérables à cette couche de la population canadienne qui est le moins en mesure de les supporter.

Deuxièmement, la politique du gouvernement dans sa lutte contre l'inflation représente non seulement une monumentale erreur, mais encore une grossière injustice. C'est le secteur public qui est appelé à en supporter tout le fardeau, le secteur privé demeurant exempt de toute restriction.

Dans ses efforts pour contenir l'inflation, le gouvernement rogne le budget de services essentiels à la communauté. On a sérieusement diminué les sommes affectées aux logements sociaux, à la rénovation urbaine, aux travaux d'hiver, à la répression de la pollution, au contrôle et aux recherches en matière de médicaments, aux établissements de salmoniculture et à la construction d'hôpitaux. Pendant ce temps, le secteur commercial de l'économie a augmenté ses dépenses en immobilisations, de plus de 281 millions de dollars de 1967 à 1968. L'an dernier, ce genre de dépenses s'est élevé à près de 1.5 milliard de dollars. Une partie importante de ces dépenses a été consacrée à la construction d'immeubles administratifs de prestige, à la construction de chaînes de magasins, de cinémas et d'hôtels. Nous maintenons que si des restrictions sont nécessaires, il serait certainement plus sage de différer des investissements privés qui peuvent l'être et d'accorder la priorité à certains services comme l'enseignement, l'hospitalisation, le logement, la rénovation urbaine et les moyens de réprimer la pollution. Le gouvernement parle sans cesse de l'établissement de priorités, mais il a imposé ses restrictions sans considérer les priorités et les besoins sociaux de la population canadienne.

Ainsi, au moment où l'on introduit le régime d'assurance soins médicaux, on supprime les subventions à la construction d'hôpitaux; on gèle les subventions dans le domaine de la santé à un niveau ridiculement bas, tandis que les supermarchés, les immeubles à bureaux de prestige et les stations-service prolifèrent. Le gouvernement se contente, semble-t-il, de laisser le secteur privé employer nos ressources en fonction de la rentabilité, alors que l'on impose des restrictions à des services publics essentiels au nom de l'austérité. Les villes du Canada sont très durement frappées par la décision du gouvernement de réduire les dépenses fédérales. On laisse la crise urbaine toujours plus aiguë couver et exercer ses ravages inéluctables, qui se traduisent par le désespoir chez l'individu et la tension au sein de la société. Le Conseil économique du Canada a prévenu le gouvernement d'une crise majeure dans le secteur de l'habitation et l'a invité instamment à agir, en déclarant:

> Afin d'assurer désormais à la population des logements convenables à des prix raisonnables, des mesures s'imposent de toute urgence pour remédier aux difficultés de l'industrie de l'habitation.

Le ministre chargé de l'habitation déclare malgré tout qu'il ne dispose plus de fonds pour l'habitation sociale, ni pour la rénovation urbaine cette année. Il est de plus en plus évident que les problèmes des familles à moyen ou faible revenu ne se réglera pas par le libre jeu des forces du marché. Pour elles, la décision du gouvernement de geler les fonds publics affectés au logement se traduira par une augmentation des loyers et par la pauvreté des logements; elles devront consacrer une part trop considérable de leur revenu au logement.

Rien n'illustre mieux la schizophrénie gouvernementale que la déclaration du ministre chargé du contrôle de la pollution, le député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang): selon lui, les municipalités devraient avoir recours à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Et, de son côté, le ministre responsable de ladite société, le ministre d'État (M. Andras), fait savoir qu'il n'y a pas de fonds et dit aux municipalités de ne pas lui demander d'argent cette année.

M. Gilbert: Honte!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Alors que le secteur privé continue à fonctionner comme si de rien n'était, le programme d'austérité du gouvernement ralentit l'économie et met à l'épreuve des secteurs complets de la population canadienne. Permettez-moi de donner un ou deux exemples, monsieur l'Orateur. On réduit les services des pêches au moment même où l'industrie de la pêche s'achemine vers une crise. Les prises de saumon en Colombie-Britannique cette année ont à peine dépassé la moitié de celles de l'an passé. Cette situation exige qu'on engage plus de biologistes et qu'on agrandisse les stations biologiques. Au contraire, on impose des restrictions sévères. Avec son nouveau programme de permis, le gouvernement ne fait qu'empirer la situation. Dans la première étape de ce programme, 1,000 vaisseaux ont été retirés de la flotte de saumon de la Colombie-Britannique l'an dernier et 2,500 le seront cette année. Le 4 septembre 1969, le *Sun* de Vancouver rapportait les paroles du ministre des Pêches et des Forêts:

> Nous nous acheminons vers une flotte commerciale de pêche au saumon dont les équipages seront formés de pêcheurs professionnels.

A mon avis, si les politiques du ministre demeurent en application, il viendra un jour où la plupart des bateaux de pêche au saumon appartiendront aux usines de traitements du poisson et les pêcheurs indépendants devront abandonner leur occupation. Voyez l'Ouest canadien, qui fait face à la plus grande crise économique qu'il ait connue depuis les années 30. Jusqu'aujourd'hui, le gouvernement s'est contenté, pour y remédier, d'accroître la somme d'argent que les agriculteurs peuvent emprunter sur la garantie du grain emmagasiné à la ferme. Son programme d'austérité a laissé les agriculteurs des Prairies dans une situation angoissante et leur économie, dans le désarroi.

Cependant, nuls groupes n'ont tant souffert des effets de la hausse des prix que ceux des vieillards pensionnés et des anciens combattants qui touchent des allocations. Les vieillards pensionnés obtiennent cette année une augmentation de $1.58 par mois, qui est censée représenter 2 p. 100 de leur revenu, bien que, dans l'intervalle, le coût de la vie ait monté de 5 p. 100. Les anciens combattants qui touchent des allocations, eux, n'ont bénéficié d'aucune augmentation. Le gouvernement continue à se soustraire à ses responsabilités à l'endroit de ces citoyens. Ces deux groupes, qui ont déjà tant souffert de la hausse du coût de la vie, ne peuvent espérer aucune aide tant que le gouvernement appliquera, à leurs dépens, son programme d'austérité.

• (3.20 p.m.)

Le gouvernement parle depuis des années d'une guerre à la pauvreté. C'est une guerre qui n'a jamais commencé, et que la pauvreté est en train de gagner par défaut. Près des deux tiers de nos gens vivent en deçà du seuil de la privation, et un cinquième en deçà du seuil de la pauvreté.

La condition de nos populations indiennes, esquimaudes et métisses démontre de façon criante la nécessité de politiques compatissantes et humanitaires. J'affirme, monsieur l'Orateur, que les conditions qui règnent dans certaines réserves indiennes du Canada défient toute description et sont une honte nationale. Cependant, le gouvernement invoque son programme d'austérité comme excuse pour ne rien faire. Qui pis est, il se sert de l'inflation comme prétexte pour imposer des programmes réactionnaires qui nous rappellent Herbert Hoover.

Le gouvernement aura beaucoup de peine à convaincre la population canadienne qu'il ne peut résoudre les problèmes de la pauvreté, parce qu'il n'a pas eu de difficulté à trouver 17 millions de dollars pour radouber le *Bonaventure* avant qu'il aille au rebut, 49 millions pour l'hydroptère, et 80 millions pour l'industrie automobile. Nous lisons maintenant qu'on dépensera $600,000 pour l'ancienne gare Union d'Ottawa, qu'on devait démolir il y a quelques années. Je prédis que le montant dépassera probablement un million. On est à rénover l'édifice pour les conférences fédérales-provinciales. Est-ce ainsi que le gouvernement conçoit les priorités sociales? Est-ce ainsi que le premier ministre met en pratique tous les beaux préceptes moraux qu'il énonçait cet après-midi? Emerson a déjà dit: Ce que vous êtes parle si fort que je ne peux entendre ce que vous dites.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, on a fait des fonctionnaires les vilains et les boucs émissaires dans la lutte entreprise par le gouvernement contre l'inflation. Aucune personne intelligente ne verrait d'objections à des réductions de personnel pour des raisons d'efficacité. Cependant les réductions actuelles signifient soit que le personnel de la Fonction publique était beaucoup trop important soit que des services essentiels seront maintenant

réduits. Le gouvernement doit nous donner des précisions à cet égard. La façon dont le gouvernement traite les fonctionnaires tourne en dérision le principe de la négociation collective. En substance, ce que dit le Gouvernement c'est que toute augmentation de traitement doit être compensée par des réductions de personnel.

Lors d'une rencontre au Mont Gabriel Lodge en juin 1968, entre des fonctionnaires du Conseil du Trésor, des sous-ministres et des directeurs des sociétés de la Couronne etc., des principes directeurs ont été établis à l'égard des négociations collectives dans la Fonction publique et ils ont été rigoureusement appliqués. Dans notre parti nous prétendons que si le gouvernement établit des principes directeurs, ceux-ci doivent s'appliquer dans les deux secteurs, public et privé, et à toutes formes de revenu telles que profits, loyers, intérêts, gains de capitaux et dividendes. On ne doit pas les imposer seulement aux traitements des fonctionnaires.

On peut se demander si quelque employeur canadien traiterait ses employés aussi durement que le gouvernement fédéral. Cela est particulièrement vrai dans le cas des personnes de 60 ans et plus qui doivent être les premières à être licenciées. Si les employeurs du secteur privé s'inspirent de l'exemple du gouvernement, nous allons vers une période troublée au Canada. On note quelques lacunes importantes dans le programme du gouvernement visant à réduire les effectifs. Par exemple, le personnel du premier ministre atteint le double de celui de son prédécesseur et coûte $350,000 environ par an contre $150,000 pour celui de M. Pearson et $50,000 pour celui du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) quand il était premier ministre du Canada. Le nombre de conseillers d'élite, au gouvernement, a atteint le chiffre astronomique de 117 personnes qui coûtent à l'État 1.5 million de dollars.

Le premier ministre vient de nommer deux autres ministres d'État, portant ainsi leur nombre à cinq. Je ne vois pas pourquoi il nous en faut plus, à moins qu'il ne s'agisse de récompenser le représentant d'une région pour des services rendus ou parce que le premier ministre trouve que certains de ses ministres ne peuvent s'acquitter de leur tâche. Le cabinet actuel n'a jamais été aussi nombreux dans l'histoire canadienne. Personne n'y trouverait à redire s'il se rendait utile, mais à un moment où le gouvernement réduit le personnel et des services publics essentiels, ces additions au cabinet rendent ridicules ses appels à l'austérité.

Avant de passer à mon autre point, je voudrais proposer un amendement, monsieur l'Orateur. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'on modifie l'amendement en remplaçant par une virgule le point final et en y ajoutant immédiatement à la suite les mots suivants: «qui souffrent du chômage croissant, des prix moins élevés des produits de base, et de la réduction des services publics essentiels provoquée par la politique anti-inflationiste peu judicieuse du gouvernement».

Je vais, à présent, indiquer quelles sont, aux yeux de notre parti, les mesures réalistes et efficaces qu'il importe de prendre pour faire face au problème de l'inflation. En premier lieu, nous estimons que le Canada doit acquérir une plus grande indépendance sur le plan économique. Pour une bonne part, l'inflation que nous connaissons nous est venue des États-Unis où elle a été engendrée par la guerre du Vietnam. C'est ce que M. Smith, président du Conseil économique, a clairement exposé devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Le professeur Watkins, auteur du rapport sur la propriété étrangère, rédigé pour le compte du gouvernement, a décrit la situation d'une façon beaucoup plus concise en notant que, non seulement nous ne sommes plus en mesure de promouvoir l'expansion économique au Canada, mais encore que les moyens dont dispose le gouvernement canadien pour créer des emplois et freiner l'inflation sont négligeables. La déclaration du premier ministre, selon laquelle nous ne disposons que d'une économie marginale de 15 p. 100, montre à quel point nous subissons le contrecoup des décisions économiques prises aux États-Unis.

• (3.30 p.m.)

Il devient de plus en plus évident que le Canada doit jouir d'une plus grande indépendance économique si nous voulons poursuivre des programmes qui encourageront la croissance économique, fourniront le plein emploi et établiront, dans une grande mesure, la stabilité des prix. Vous le savez, monsieur l'Orateur, le contrôle de l'économie canadienne par des firmes américaines s'accélère à un rythme inquiétant. En juillet 1969, le ministère de la Consommation et des Corporations a publié les chiffres suivants concernant le contrôle par l'étranger de firmes au Canada. En 1963, 43 entreprises ont subi la mainmise étrangère, en 1964, 96, en 1965, 83, en 1966, 87, en 1967, 90 et en 1968, 174. Nous prétendons qu'il faut entreprendre immédiatement une action pour renverser cette tendance qui détériore l'indépendance économique du Canada et nous enlève la liberté de manœuvre qui nous est essentielle si nous voulons contrôler notre économie.

A notre opinion, diverses mesures pourraient être prises dans ce sens. Premièrement,

le Canada devrait envisager d'établir un taux de change flottant. Cela nous laisserait plus de marge pour poursuivre une politique monétaire plus conforme à nos besoins.

Deuxièmement, selon nous, toutes les grandes sociétés, publiques ou privées, devraient révéler quels sont leurs principaux actionnaires.

Troisièmement, des lois devraient être promulguées pour interdire toute mainmise étrangère sur les secteurs-clés de notre économie comme cela a déjà été fait pour les banques et les moyens d'information. Des lois plus énergiques contre les coalitions des sociétés américaines devraient être appliquées pour interdire l'amalgamation des sociétés par des intérêts étrangers et il devrait y avoir un impôt sur les mainmises pour limiter l'absorption des entreprises canadiennes par des actionnaires étrangers.

Quatrièmement, nous croyons que l'on devrait établir une société commerciale canadienne, comme la Commission Watkins l'a recommandé, pour s'assurer que les produits fabriqués au Canada peuvent être vendus sur les marchés mondiaux sans contrevenir à la loi américaine traitant des échanges commerciaux avec les pays ennemis.

Cinquièmement, nous devons établir une société publique de développement du Canada chargée d'orienter les capitaux canadiens vers l'expansion et la croissance de l'industrie canadienne.

La deuxième mesure à prendre, après celle d'arriver à une plus grande indépendance économique au Canada, est de modifier notre structure fiscale de façon à imposer toute forme de revenu sur une base équitable. Le rapport Carter a été rendu public en 1966, mais rien n'a encore été fait à ce sujet. Le gouvernement nous a maintes fois promis un Livre blanc; nous attendons toujours. La dernière date prévue est le 7 novrembre.

Je crois que le peuple canadien est disposé à soutenir les services public essentiels, à condition que le coût soit partagé équitablement entre tous les secteurs de la population. Le peuple canadien ne se résignera pas à laisser tomber une charge fiscale injuste sur les groupes à revenus moyens et limités alors que des classes privilégiées de l'économie n'assument pas toutes leurs responsabilités, comme l'a démontré le rapport Carter.

Troisièmement, le gouvernement doit accélérer son programme visant à éliminer la pauvreté et les disparités économiques régionales. Le gouvernement a déjà amorcé un programme de développement économique régional, et je constate avec plaisir que, selon le discours du trône, c'est un secteur où l'on augmentera les crédits. Ce programme doit toutefois pouvoir s'appuyer sur d'autres pour aider les gagne-petit, en particulier les pensionnés, les anciens combattants et les gens à faible revenu. A cette fin, nous insisterons sur l'établissement d'un régime de revenu annuel garanti, ce qui est, en définitive, la seule solution.

Quatrièmement, nous croyons que des programmes spéciaux doivent être mis en œuvre pour alléger le fardeau des Indiens, des Esquimaux et des Métis. Le Canada peut produire assez de biens pour venir en aide aux défavorisés. Le ralentissement économique actuel se traduit par la perte de plusieurs milliards de dollars chaque année en richesses inexploitées. C'est pourquoi l'essor économique et le plein emploi sont si essentiels à la prospérité et à l'unité du Canada. Il convient aussi de s'attaquer de toute urgence aux problèmes du logement, de la rénovation urbaine et de la pollution. Améliorer le milieu ambiant dans lequel vivent les Canadiens et la tâche primordiale qui attend le gouvernement et il importe de consacrer une partie importante de notre production nationale à la réalisation de cet objectif. Cinquièmement, il faut que le gouvernement se penche sur le problème des prix contrôlés. Actuellement, les deux tiers au moins de nos prix ne sont plus régis par la loi de l'offre et de la demande, mais plutôt par des monopoles ou des quasi-monopoles qui fixent leurs propres prix sans faire grand cas des consommateurs.

Nous avons eu aujourd'hui même un bon exemple de l'intérêt qu'attache le gouvernement à ce problème. La Steel Company of Canada a annoncé une augmentation de 6 p. 100 du prix de l'acier. Lorsque j'ai interpellé le premier ministre à ce sujet, il a déclaré: Nous ne sommes pas autorisés à nous occuper des salaires. Nous ne parlons pas des salaires, mais des prix. Le premier ministre donnerait-il à entendre que l'augmentation du prix de l'acier résulte de l'augmentation des salaires? C'est pour cette raison que nous demandons l'ouverture d'une enquête.

Selon M. William Mahoney, directeur au Canada des Métallurgistes unis d'Amérique, les hausses de salaire peuvent être entièrement absorbées par une amélioration de la productivité de l'industrie sidérurgique. J'affirme que si le gouvernement était consciencieux, il entreprendrait immédiatement une enquête sur cette hausse du prix de l'acier. Si, comme le soutiennent les métallurgistes, il est exact que le relèvement de leurs salaires peut être entièrement absorbé par une hausse de la productivité, le gouvernement a alors l'obligation d'exiger de l'industrie sidérurgique qu'elle rétablisse ses anciens prix.

Enfin, monsieur l'Orateur, nous soutenons que le Canada doit adopter une position beaucoup plus indépendante dans le domaine des affaires étrangères. Notre dépendance économique toujours plus grande à l'endroit des

États-Unis a malheureusement conduit à la dépendance et à la soumission politiques. Permettez-moi de donner quelques exemples. D'abord, le réseau de missiles anti-missiles. Le 19 mars dernier, comme on peut le lire à la page 6853 du hansard, le premier ministre a déclaré:

> Si, une fois bien renseignés, nous avons lieu de conclure que le système ABM est une escalade, de nature à engendrer de plus grands risques pour l'humanité, nous le réprouverons. Nous dirons aux États-Unis que nous le désapprouvons. Si, d'autre part, nous sommes persuadés qu'il s'agit d'une initiative nécessaire, bien que regrettable, de la part des États-Unis, il nous faudra décider s'il y a lieu de participer ou non à son fonctionnement.

• (3.40 p.m.)

Le système ABM a fait l'objet d'un débat orageux au Congrès. L'affaire a été finalement adoptée au Sénat avec une majorité d'une voix seulement et la loi a été décrétée par le président des États-Unis. Néanmoins, durant ce débat, le premier ministre est demeuré silencieux. Étant donné que deux de ces bases seront à proximité de la frontière canadienne, la vie de citoyens canadiens pourrait être en danger. L'escalade de la course aux armes atomiques pourrait compromettre la survie de l'homme. Cependant, le premier ministre demeure silencieux. Il est bel et bon que le premier ministre parle aujourd'hui en termes enthousiastes de la survie de l'humanité. Mais il aurait fallu parler quand toute la question du système ABM était en discussion. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit que la désapprobation du gouvernement le ferait condamner et que le gouvernement des États-Unis en serait informé. Qu'a fait le gouvernement? L'a-t-il condamné? L'a-t-il approuvé ou son silence est-il un consentement?

Un autre exemple découle directement du système ABM, celui des essais nucléaires à Amchitak, dans les Aléoutiennes. On a annoncé ces essais il y a plusieurs mois, mais le gouvernement n'a envoyé une note à Washington que le 19 septembre. En outre le message était écrit en des termes tellement mielleux qu'il n'a pas dû attirer l'attention de personne.

On prévoit deux nouveaux essais d'une bien plus grande ampleur. Quelles mesures le gouvernement envisage-t-il de prendre à cet égard? Je signale au premier ministre qu'après toutes ses belles paroles d'aujourd'hui et l'espoir qu'il a exprimé de voir abolir les armements nucléaires, il se doit de dire à la Chambre, au pays et aux États-Unis quelle position nous allons prendre vis-à-vis des deux autres essais d'une puissance accrue qui vont avoir lieu à Amchitka, ceci avant que les installations soient en place et que les préparatifs aient seulement commencé.

Un autre exemple de notre docilité en matière de politique internationale tient à la question de notre souveraineté sur les eaux de l'Arctique. La découverte de vastes réservoirs de pétrole dans la région implique que cela va maintenant être la foire d'empoigne et que des pays qui ne voyaient là que des milliers d'arpents de neige et de glace commenceront à s'y intéresser. Le Canada risque de perdre sa souveraineté et son droit de propriété sur ces eaux par défaut et parce qu'il n'aura pas affirmé ses droits fondamentaux. On ne peut avoir aucun doute sur nos droits.

M. Ivan Head, un des conseillers du premier ministre, écrivait, il y a quelques années, au sujet des eaux de l'Arctique:

> ... Entourées de tous côtés par le territoire canadien, elles posèdent le caractère des eaux canadiennes.

Maxwell Cohen, doyen de la faculté de droit de l'Université McGill, signale qu'en se fondant sur la décision rendue en 1951 par la Cour internationale de Justice dans le cas des pêches de Norvège, le Canada peut, à juste titre, réclamer les eaux de l'Arctique comme eaux intérieures, mais assujetties aux droits de navigation pacifique d'une partie de la haute mer jusqu'à l'autre. M. Cohen signale de plus que depuis 1958 le monde a généralement reconnu à un État côtier la juridiction exclusive sur la plateforme continentale qui s'étend au large...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Qu'il poursuive.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre de son amabilité et je n'abuserai pas beaucoup plus longtemps de la patience des députés. J'ai presque terminé. Le doyen Cohen faisait observer que depuis 1958 presque tous les pays reconnaissent le droit à un État donnant sur la mer d'exercer une juridiction exclusive sur le plateau continental qui s'étend à environ 600 pieds de la terre ferme.

Les Canadiens n'ont aucunement l'intention de refuser le passage dans les eaux de l'Arctique à des fins pacifiques. Toutefois, tout accident survenant aux pétroliers qui traversent ces eaux pourrait causer de sérieux problèmes de pollution. Si nous devons en subir les conséquences, nous avons certainement le droit d'exercer le contrôle qui s'impose sur ces eaux. Il faudrait donc que le Canada fasse valoir sa souveraineté, car on pourrait considérer son silence comme de l'indifférence.

Le premier ministre a dit cet après-midi qu'un projet de loi sur la pollution des eaux de l'Arctique serait présenté. Quand nous

aurons vu le projet, nous saurons mieux jusqu'où le Canada a l'intention d'étendre sa souveraineté. Toutefois, il y a quelques semaines, la navire *Manhattan* a traversé ces eaux avec l'ordre, émanant de Washington, de ne pas arborer le drapeau canadien, ce qui indique que notre grand voisin du Sud conteste les droits du Canada dans la région. Il est grand temps que notre gouvernement et notre Chambre des communes, que le Parlement tout entier, dirais-je, indiquent avec clarté leur position, non seulement aux Canadiens, mais encore au monde entier. J'ajouterai que le gouvernement ne s'étant pas attaqué avec vigueur à certains des problèmes sociaux et économiques les plus pressants des Canadiens, les partis de l'opposition doivent agir avec la plus grande énergie.

Nous avons tous écouté cet après-midi les déclarations très éloquentes du premier ministre, alors qu'il esquissait la condition des gens dans certains régions du Canada, mais nous avons vainement attendu les programmes concrets auxquels le gouvernement songe pour améliorer la situation de ceux sur qui le premier ministre a versé des larmes tellement éloquentes.

Les libéraux sont au pouvoir depuis avril 1963. Ils ne sont pas des néophytes. L'administration actuelle est en fonction depuis juin 1968. Elle a eu le temps de recourir à tous les artifices pour se dérober: études, Livres blancs, commissions royales, comités interparlementaires et que sais-je encore. Je dirai qu'à moins que le gouvernement ne puisse proposer des programmes et des politiques beaucoup plus explicites que ceux que nous avons vus jusqu'à maintenant, il appartiendra à notre parti et aux autres partis de l'opposition de tenter de tirer le gouvernement de sa léthargie et de sa complaisante apathie.

• (3.50 p.m.)

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles seront certainement pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Cullen et Marceau). Je n'étais pas présent à la Chambre lorsqu'ils ont prononcé leurs discours, mais je les ai lus ce matin et je trouve que, dans les circonstances, ces députés ont fait un travail magnifique, en négligeant toutefois de parler du discours du trône. La chose était assez difficile pour eux, car ce discours ne contenait pas grand-chose. On peut dire que le gouvernement a certaines bonnes intentions, mais nous avons souvent vu dans le passé des gouvernements avec de bonnes intentions.

Cela n'empêchait pas, par exemple, celui qui appuyait la motion, l'honorable député de Lapointe, de décrire—et je le félicite de sa franchise—les beautés de sa région. Il a raison. La région du Saguenay est une des belles régions du Canada. Il disait, comme en fait foi la page 9 du hansard d'hier, et je cite:

> La population, active et vigoureuse, est symbolisée, par coïncidence, sans doute, par la couleur rouge.

Un peu plus loin, l'honorable député disait:

> Le chômage se maintient au niveau inquiétant de 14 p. 100. Le marché du travail ne peut absorber le nombre toujours croissant de ceux qui veulent y entrer, de sorte que les travailleurs compétents doivent s'expatrier, s'ils ne veulent pas devenir des chômeurs diplômés ou des contestataires qui s'élèvent contre une société d'abondance qui leur refuse le droit de gagner honorablement leur vie.

Monsieur l'Orateur, c'est très bien dit et je souhaite que le premier ministre (M. Trudeau) lise de nouveau ce passage et applique les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, qui existe non seulement dans la région du Saguenay, mais dans diverses autres régions du Canada.

Avant d'entrer dans le vif de mon sujet, je m'en voudrais de ne pas dire ma satisfaction—puisque le premier ministre est à la Chambre—à l'endroit des attitudes fermes qu'il a prises depuis quelque temps au sujet des terroristes et de Radio-Canada. Au fait, il n'y a pas deux soirs d'affilée qui se passent sans que les nouvelles nationales de Radio-Canada ne nous présentent un M. Lemieux de Montréal, agitateur de profession, qui s'est laissé pousser deux touffes de poil récemment. Il ressemble à un chimpanzé d'Afrique, mais on le présente à la télévision à peu près tous les deux jours.

La population du Canada compte plusieurs éléments sains que l'on devrait inviter à la Société Radio-Canada pour dire ce qui peut être fait, pour cimenter notre pays et faire comprendre les bienfaits d'une unité respectueuse des droits de chacun. Il me semble que la Société Radio-Canada a encore du terrain à gagner et des décisions sages à prendre dans ce domaine.

Le très honorable premier ministre a bien dit qu'il avait confiance dans la nouvelle direction de la Société Radio-Canada. Nous voulons avoir confiance, nous aussi; toutefois, nous croyons que s'il est vrai que des séparatistes sont invités à la Société Radio-Canada pour exposer leurs opinions, d'autres devraient l'être aussi, et c'est bien ce que la Société Radio-Canada ne veut pas reconnaître.

Monsieur l'Orateur, ceci ne signifie pas que seuls des politiciens d'Ottawa doivent être invités à la Société Radio-Canada.

Le très honorable premier ministre a dit, lors d'une récente conférence, que si la direction n'arrive pas à mettre de l'ordre dans la Société Radio-Canada, le gouvernement verra à «mettre la clé dans la boîte.» Il y a belle

lurette que je dis que si l'administration de Radio-Canada ou le Parlement ne peuvent pas y voir, on devrait vendre cette entreprise privée. Au fait, on a moins d'ennuis avec le canal 10 de Montréal qu'avec le canal 2 de Radio-Canada.

Le très honorable premier ministre s'en est pris ici aux terroristes. Quant à moi, je me suis élevé à maintes reprises contre eux. Cela ne veut pas dire que tous les séparatistes sont des terroristes, pas plus que les terroristes sont tous des séparatistes. Il y a une grande distinction à faire entre les deux. Chez les terroristes, nous pouvons rencontrer des voyous qui s'infiltrent dans certaines organisations, spécialement dans le but de provoquer l'agitation, des corps à corps, des batailles de rue, des bagarres ou la destruction, comme nous avons pu le constater à Montréal, le 7 octobre dernier.

Monsieur l'Orateur, nous devons examiner sérieusement certaines choses. Toutefois, ceci n'excuse pas nécessairement ceux qui sèment la terreur dans la ville de Montréal ou ceux qui tenteraient de faire la même chose ailleurs. Il faut des lois pour les mettre au pas; s'ils ne sont pas contents de vivre au Canada librement, qu'ils aillent subir le carcan de Cuba ou de Moscou, peu importe, mais qu'ils aillent ailleurs. Au Canada, nous ne voulons pas de carcan et, surtout, pas d'un carcan terroriste. Cela, nous n'en voulons pas pour aucune raison.

Monsieur l'Orateur, à la suite de la séance d'hier après-midi, j'ai pu entendre, aux nouvelles de la Société Radio-Canada d'hier soir, le très honorable premier ministre répondre aux questions des journalistes que la session qui commence en sera une non pas tellement de législation, mais de Livres blancs.

La dernière session était celle de la société juste et de la lutte à la pauvreté. Or, dans le dernier discours du trône, on ne traite plus de ces choses. Cela doit vouloir dire que le gouvernement a atteint son objectif d'établir une société juste. Nous n'aurions donc plus de pauvres au Canada. Cette année, il faut donc se préparer pour la session de l'année prochaine et présenter au Parlement des Livres blancs. Nous pourrons donc appeler cette session, celle des «Livres blancs».

• (4.00 p.m.)

Il s'agira de Livres blancs sur les céréales qui ne se vendent pas dans l'Ouest du Canada, sur les poissons qui ne se vendent pas en Colombie-Britannique et dans les provinces Maritimes, sur la pollution des eaux et de l'air, sur le crédit aux consommateurs, sur la réorganisation de la fiscalité afin d'en enlever un peu plus à ceux qui en ont pour en donner peut-être un peu plus à ceux qui n'ont rien, par l'intermédiaire d'une bureaucratie extravagante, qui coûtera peut-être la différence entre le don aux pauvres et ce qu'on enlèvera aux riches.

Si cela va mal au Canada, cela dépend des autres, et non pas de nous. La faute repose sur les Nigérians, les Biafrais, les Nations Unies qui sont paralysées, la course aux armements, car on dépense trop d'argent pour les armements. Alors, on coupe le budget du ministère de la Défense nationale—le ministre le sait—pour améliorer la situation.

Pourtant, la situation demeure la même. La faute repose sur les pays qui n'achètent plus notre blé. Il y a sept ou huit ans, le gouvernement criait aux cultivateurs de l'Ouest: Vite, dépêchez-vous, produisez du blé. Six ou sept ans plus tard, le même gouvernement dit: Ne produisez plus de blé, nous ne pouvons plus en disposer, parce que les pays acheteurs sont devenus producteurs.

Le premier ministre se fait lancer du blé lorsqu'il va en Saskatchewan. Parce qu'on ne trouve pas de débouchés pour le blé canadien, on envoie des ministres faire le tour du monde pour en trouver, mais sans succès. C'est un problème! Quelle en est la solution? Le premier ministre ne la dit pas. Il la cherche.

Depuis trois mois, la Chambre ne siège pas. Il y a trois mois, le premier ministre nous disait qu'il avait besoin de ce temps pour étudier le problème, parce que l'opposition ne voulait pas l'étudier. Le premier ministre l'a étudié depuis trois mois. Il comprend bien ce qu'il étudie, mais il n'a pas trouvé de solution. Peut-être est-ce parce qu'il ne comprend pas très bien quand il étudie ou qu'il ne veut pas voir la solution qui est susceptible de régler le problème? Je traiterai plus tard de la solution.

Si cela va mal au Canada, cela dépend des jeunes qui contestent, de la Constitution et de l'inflation. Plus on parle de combattre l'inflation, plus elle sévit. On n'en parle pas tellement dans le discours du trône. Toutefois, tout le monde sait que l'inflation s'aggrave dans toutes les régions du Canada.

Cela dépend de tout, sauf de nous. Monsieur l'Orateur, lors de l'ajournement, le 25 juillet, je disais à la Chambre, et nous pouvons le constater en lisant le compte rendu officiel des débats, à la page 11632:

> Monsieur l'Orateur, dans l'intérêt public, je crois qu'il est urgent que nous discutions, par exemple, des régions défavorisées, des producteurs, des cultivateurs, de la politique agricole globale au Canada, de la structure de la sécurité sociale qui doit être modifiée, ...

Actuellement, il y a quelque-chose qui ne va pas dans cette structure-là. Des pauvres qui ont besoin d'assistance sociale n'en reçoivent pas, alors que d'autres qui n'y ont pas droit en reçoivent. On a fait éclater certains

scandales dans la province de Québec et l'on a pu constater qu'Ottawa a payé 50 p. 100 de toutes les sommes d'argent qui ont été volées dans les coffres du gouvernement de Québec, au poste, proprement dit, de la sécurité sociale ou du bien-être social de la province de Québec. Des causes sont actuellement pendantes devant les tribunaux. Nous n'en parlerons pas, mais nous en traiterons en temps opportun.

...des pensions de vieillesse, des pensions aux anciens combattants et aux retraités.

Il s'agit là de sujets qui devraient être discutés au plus tôt. Depuis déjà trois, quatre ou même cinq ans, on demande au gouvernement de porter son attention à des solutions pour venir en aide à ces pensionnés. Le ministre dira encore: L'opposition nous demande de dépenser plus d'argent.

Nous en avons moins, et plus ça va, moins le gouvernement en aura. Le gouvernement en aura de moins en moins, parce qu'il permet précisément aux requins de la finance d'augmenter leur taux d'intérêt.

C'est la cause première du fait que le gouvernement est aux prises aujourd'hui avec ce système financier-là.

Le gouvernement va s'approvisionner à même des fonds monétaires sur lesquels il doit payer un intérêt accru. Quand il emprunte 1 million ou 1 milliard de dollars...

...pour 20 ans...

...il devra rembourser...

...au-delà de 2 milliards quand viendra le temps de l'échéance.

Quant au deuxième milliard, il devra encore aller l'emprunter, parce que c'est le système qui l'exige.

Et je disais, à ce moment-là, que le gouvernement semblait reconnaître ses besoins prioritaires.

Et l'on constate qu'il a l'intention de proposer une législation concernant les régions défavorisées, les agriculteurs, l'assurance-chômage, les pensions, la sécurité sociale. Seulement, le gouvernement omet de présenter la principale mesure que je lui suggérais, la plus importante, quand je disais:

...les créditistes prétendent que la première chose à régler au Canada, c'est le système monétaire.

Il importe de la régler selon les besoins du Canada, pas selon la volonté du député de Témiscamingue ou du premier ministre du Canada, mais en utilisant une commission de contrôle de crédit qui veillera à faire le crédit voulu pour financer l'expansion économique du Canada et des provinces canadiennes.

Le gouvernement devrait présenter à la Chambre un programme législatif précis, clair et net relatif au système monétaire canadien

[M. Caouette.]

qui est à la source même de l'inflation, dont le très honorable premier ministre a parlé tellement souvent depuis plusieurs mois.

Il en a traité, et nous nous enlisons de plus en plus dans l'inflation, qui permet aux gros de grossir et qui force les petits à rapetisser. Voilà le système dans lequel nous sommes et, tant et aussi longtemps que ce système-là présidera aux destinées de la nation, la même pagaille régnera. Que ce soit sous le gouvernement du premier ministre actuel ou d'un premier ministre à venir, nous aboutissons toujours à un cul-de-sac. Il est impossible de trouver une solution. Voilà la situation dans laquelle nous sommes.

Et quand je disais cela, le premier ministre me répondait, comme on peut le lire à la page 11632 des *Débats* des communes du 25 juillet 1969, que l'honorable député de Témiscamingue, le chef du Ralliement créditiste, ne l'avait pas étonné, et je cite:

Il n'a jamais été au pouvoir et il ne le sera jamais. Il ne sait pas ce que c'est qu'un gouvernement.

Le premier ministre savait-il ce que c'était qu'un gouvernement, en 1942, quand il faisait la lutte en faveur des cécéfistes dans le Nord-Ouest du Québec? Le premier ministre se souvient-il du moment où il est venu à Rouyn avec M^me^ Thérèse Casgrain pour parler des cécéfistes? Est-ce qu'il savait ce que c'était qu'un gouvernement avant d'être élu député libéral?

Le très hon. M. Trudeau: Ne parlez pas de ma vie privée.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'entendre le premier ministre me dire de ne pas parler de sa vie privée, parce qu'entre sa vie privée, alors qu'il était un adepte du CCF, et sa vie publique, alors qu'il est libéral, je me demande des fois si je n'opterais pas encore pour l'appuyer dans sa vie privée plutôt que dans sa vie politique. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, quand le premier ministre est devenu libéral en 1965, est-ce qu'il savait ce que c'était qu'un gouvernement? En 1962 et 1963, quand le très honorable premier ministre du Canada écrivait à ce moment-là que les libéraux étaient des caves, est-ce qu'il savait ce que c'était qu'un gouvernement?

Il disait à la Chambre, le 25 juillet, que je ne savais pas cela. Pourtant, je siégeais ici, moi, en 1946; pas de l'autre côté, mais bien de ce côté-ci. Cela nous permet de voir ce qu'un gouvernement peut faire. Nous avons pu constater, depuis la prise de pouvoir par les libéraux, en 1963, que la situation s'est détériorée, que les conditions économiques qui prévalent actuellement au Canada font pitié à voir.

• (4.10 p.m.)

Et ce n'est pas seulement chez nous, dans la province de Québec, comme on l'entend dire souvent. Allons dans les provinces Maritimes, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick. Tout le monde est aux prises avec une production.

Tantôt, je parlais du blé de l'Ouest du Canada. Mais, monsieur l'Orateur, dans le Québec, nous avons un surplus de lait et nous avons une surproduction de bois. Au lac Saint-Jean, il y avait trop de bleuets cette année. Et puis, vous allez au Nouveau-Brunswick...

L'hon. M. Drury: Un seul!

M. Caouette: C'est vrai, l'honorable ministre a raison et, de fait, l'honorable député de Lapointe disait que selon un vieux dicton, il ne fallait que deux bleuets pour faire une tarte au lac Saint-Jean. Mais il nous a dit hier qu'un seul était suffisant. Nous en avons eu la preuve: l'honorable député de Lapointe est là. (*Rires*)

Monsieur l'Orateur, le Nouveau-Brunswick est aux prises avec une surproduction de pommes de terre et le sud de l'Ontario, avec une surproduction de maïs.

Nos régions minières sont dans un marasme effarant. Dans l'Ouest du Canada, c'est le blé. Là, on trouve des étudiants qui paient leurs frais de scolarité à l'université de Winnipeg avec de l'orge, je crois. On a recours à cette solution parce qu'on n'a pas d'argent.

Le très honorable premier ministre continuait en disant que même si je n'ai jamais gouverné ou été ministre:

... Il y a très longtemps, sans doute, ...

...que le député...

... quand il était encore enfant, il a formulé la théorie politique et la pensée économique qui l'animent. Tout se résume au système monétaire. Il a trouvé la vérité, il y a plusieurs années. A son avis, il peut arrêter de penser, d'étudier, de chercher, car il a la réponse à tout, la réforme du système monétaire.

Le très honorable premier ministre s'exprimait comme cela, monsieur l'Orateur.

S'il y a trop de pollution, cela dépend du système monétaire.

C'est un peu vrai. Le très honorable premier ministre avait un peu raison. Il lançait des boutades. Mais qu'est-ce qui manque pour combattre la pollution des eaux au Canada? Qu'on le demande aux autorités de la province de Québec. Ce ne sont pas les moyens d'enrayer la pollution qui manquent, mais bien la finance pour le faire.

Nous entendons le premier ministre du Québec s'en prendre au premier ministre du Canada et le premier ministre du Canada répondre au premier ministre du Québec.

Récemment encore, un Français «en ski» est venu à Québec pour interpréter la Constitution et je félicite, encore une fois, le très honorable premier ministre de l'attitude qu'il a prise à ce moment-là, alors qu'il a déclaré qu'il n'appartient pas aux gars de la France, pas plus qu'à ceux de l'Angleterre, de venir interpréter la constitution canadienne, où que ce soit au Canada. C'est là la responsabilité des Canadiens. (*Applaudissements*)

Pourquoi le Français de France, le secrétaire d'État français qui est venu suggérer aux Québécois quoi faire n'a-t-il pas suggéré à la Compagnie Michelin de France d'établir ses pénates dans la province de Québec au lieu d'aller en Nouvelle-Écosse, s'il est tellement désireux de faire des échanges culturels et commerciaux entre le Québec et la France? Il manque de sincérité.

A tout événement, monsieur l'Orateur, pour revenir au problème, c'en est un de finance.

La ville de Montréal était récemment aux prises avec une révolte sanglante. On a dû faire appel à l'Armée, à la sûreté provinciale, et les autorités municipales ont dit bien carrément que si leur système de protection n'est pas tout à fait à point, c'est qu'on manque d'argent. On ne manquerait pas de policiers si l'on avait de l'argent pour les payer.

Et je me demande pourquoi le très honorable premier ministre qui, je crois, est un homme très intelligent, ne peut pas comprendre que la question monétaire est la question de base dans toute la structure économique et sociale du Canada. Cela ne veut pas dire que l'argent est un dieu qu'on doit adorer, non; mais c'est un moyen d'échange qu'on doit mettre à notre service. C'est ça l'argent! (*Applaudissements*)

Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) disait tantôt qu'on néglige de construire des hôpitaux et des routes parce qu'on n'a pas d'argent. Nous ne nous demandons jamais si nous avons les matériaux, les compétences, les ingénieurs, les entrepreneurs, tout cela, car nous savons que nous les avons. Nous savons que nous n'avons pas d'argent. C'est pour cela que le très honorable premier ministre s'évertue à nous dire: Pratiquez l'austérité. On dit aux municipalités et aux provinces: Ne dépensez pas.

A Ottawa, nous allons cesser de dépenser et, à ce moment-là, le nombre des chômeurs augmente au Canada, l'insécurité s'établit dans toutes les régions non seulement celles que j'ai nommées tantôt, mais partout, car c'est la situation générale au pays.

Que se passe-t-il dans la région du lac Saint-Jean, de l'Abitibi? Les deux tiers du Canada sont déclarés régions désignées, aujourd'hui. Et le premier ministre trouve cela drôle, lorsque nous parlons de réforme monétaire!

Cette année, par exemple, tout le monde s'apitoie sur le sort de la jeunesse. Pauvre jeunesse, il faut l'aider!

Le premier ministre, dans le discours du trône, a l'intention de présenter une loi visant à accorder le droit de vote aux citoyens de 18 ans, comme si cela allait aider à remplir les ventres affamés des jeunes. Le premier ministre est au courant du fait que, cette année, des milliers de jeunes qui sortaient des polyvalentes, des CEGEP et des universités se sont cherché des emplois en vain.

Monsieur l'Orateur, il est pitoyable de penser qu'un jeune de 17, 18 ou 19 ans est obligé, en 1969, d'aller demander à son père, qui est peut-être un mineur à l'emploi de la mine Noranda, un employé de la *Canadian Vickers* de Montréal, un employé de *Canadair* ou un employé d'une industrie de Winnipeg ou de Toronto, de lui prêter 25c., 50c. ou $1 pour aller au cinéma ou s'acheter un paquet de cigarettes, même si l'on dit que la cigarette cause le cancer.

Monsieur l'Orateur, on sait que c'est la situation faite à nos jeunes présentement et, à un moment donné, on est surpris de voir les jeunes se révolter et questionner les plus âgés. On est surpris de voir les jeunes violenter un peu la société dans laquelle ils ne peuvent s'intégrer.

A ce moment-là, monsieur l'Orateur, doit-on nécessairement blâmer les jeunes qui veulent s'intégrer dans la société canadienne? Ne doit-on pas plutôt blâmer les plus âgés, les gouvernants qui, eux, empêchent les jeunes de s'intégrer dans cette société par manque de responsabilité ou à cause du manque de législation à tous les paliers de l'administration, municipale, provinciale ou fédérale?

Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre continuait, et je cite:

Si, dans le domaine de l'habitation les choses ne tournent pas rond, cela dépend aussi du système monétaire. La participation du Canada à l'étranger dépend, elle aussi, du système monétaire.

Il y a là moins de problèmes. Habituellement on trouve les fonds nécessaires pour aider les pays étrangers. Là où l'on ne peut en trouver, c'est pour aider notre pays à nous.

Ici, je continuerai de dire ce que j'ai toujours dit: Je favorise l'aide aux pays étrangers dans toute la mesure du possible, mais si nous sommes capables, comme peuple, comme gouvernement, comme Parlement canadien, de consentir des prêts sans intérêt, pour des périodes de 50 ans et de 60 ans, à des pays tels que l'Inde, l'Amérique du Sud et certains autres pays sous-développés du monde, qu'est-ce qui empêche le Parlement, le gouvernement, de légiférer pour que des prêts sans intérêt soient consentis à nos provinces, à nos municipalités, à nos commissions scolaires pour des périodes aussi longues? Si ces prêts sont bons pour les étrangers, ils le seraient également pour les provinces, les municipalités et les commissions scolaires, et cela procurerait du travail exactement de la même façon que les prêts aux pays étrangers.

[M. Caouette.]

Monsieur l'Orateur, le premier ministre était un peu acerbe lorsqu'il disait, en parlant des députés créditistes, et je cite:

• (4.20 p.m.)

Or, pour ce faire, cela prend des paroles, et il faut évidemment que ces députés soient à la Chambre pour les prononcer.

Si on leur donne l'occasion de prendre des vacances, ils disparaissent, ils deviennent des zéros, des néants.

Et alors, les députés libéraux applaudissaient.

... Ils sont ici pour se faire voir, monsieur l'Orateur, et pour se faire entendre.

Toutefois, le premier ministre devrait reconnaître que si nous sommes ici pour nous faire voir et nous faire entendre, ce n'est pas grâce à lui ou aux libéraux qui ont tout fait, qui ont inventé n'importe quoi pour essayer de nous faire disparaître. Nous ne sommes pas disparus. Nous sommes même revenus plus nombreux que nous étions auparavant. Pourquoi? Parce que nous ne nous faisons pas entendre seulement au Parlement. Si le premier ministre ne le sait pas, il l'apprendra très bientôt. Nous rencontrons des gens ailleurs; nous vivons avec eux, à longueur d'année, vacances ou non. Nous nous occupons de nos affaires, comme le disait le Chanoine Groulx, et je cite:

Mêlez-vous de vos affaires, mais mêlez-vous-en!

C'est exactement ce que les députés de notre parti font ici. Nous ne sommes pas ici dans le but d'essayer simplement de remplacer les autres, mais dans le but de faire des propositions concrètes et logiques au gouvernement.

Le premier ministre devrait nous regarder et nous prendre au sérieux au lieu de faire du bavardage à notre sujet, sans reconnaître le travail immense que nous accomplissons. Il disait, et je cite:

Il leur faut avoir un forum, et il n'y en a pas ailleurs qu'à la Chambre des communes. Ils ne veulent pas aller dans leur circonscription, car la population ne désire pas les voir. Il y a trop d'années qu'ils lui parlent des mêmes choses. Alors, on les invite à rester à Ottawa s'ils le veulent.

Le premier ministre a alors dû parler par expérience. Il disait, et je cite:

... Il y a trop d'années qu'ils lui parlent des mêmes choses.

Nous entendons exactement les mêmes choses, ici, à la Chambre, depuis sept ans. On nous parle d'inflation, de misère dans une région ou l'autre du pays et de l'incapacité de

vendre notre production. On parle même maintenant de payer aux cultivateurs, pour qu'ils ne produisent pas de blé, une certaine somme d'argent par arpent. On parlera tantôt de payer des producteurs de pommes de terre pour qu'ils n'en produisent plus. Nous serons alors dans une société bien équilibrée et tout à fait juste: celle où l'on paierait pour ne pas produire, où l'on conserverait et augmenterait le nombre des chômeurs au Canada.

Monsieur l'Orateur, des discours du trône comme celui que nous avons entendu ne régleront pas le problème.

Par exemple, au début du discours, le gouvernement manifeste l'intention de prendre certaines mesures relativement à nos relations internationales, et je cite:

... Les moyens dont nous disposons pour mettre fin à tous ces conflits sont forcément limités; le gouvernement n'en néglige cependant aucun, ...

Pendant que le gouvernement ne néglige de prendre aucun de ces moyens-là, la crise mondiale s'aggrave. Les pays s'entendent de moins en moins.

Un peu plus loin, le gouvernement, dans le discours du trône, formule le vœu de donner le droit de vote aux jeunes de 18 ans, alors que ceux-ci auraient moins besoin du droit de vote que du droit de vivre. Si l'on assurait à notre jeunesse la possibilité de gagner sa vie honnêtement et honorablement, on assisterait à moins de catastrophes comme celles auxquelles nous avons à faire face présentement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais en vertu du Règlement, son temps de parole est écoulé. A moins qu'il ne bénéficie de l'assentiment unanime des honorables députés, il ne pourra poursuivre son discours.

Des voix: D'accord.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je n'abuserai pas de cette largesse d'esprit dont font preuve les députés en me permettant de continuer pendant quelques minutes seulement l'exposé que j'avais à faire.

J'en avais passablement long à dire, mais je devrai être bref.

J'en reviens donc au droit de vote à 18 ans. Nous en sommes. J'appellerai l'attention du premier ministre à ce sujet. Dès 1946, lorsque je fus élu pour la première fois à la Chambre des communes, je demandais, en cette enceinte même, que l'on accorde le droit de vote aux jeunes de 18 ans, en expliquant que si nos jeunes étaient assez vieux à 18 ans pour s'enrôler dans l'Armée canadienne, ils devaient être assez âgés pour avoir le droit de vote et décider de leur avenir et de ce qui doit se produire dans leur pays, le Canada. Il y a exactement 23 ans de cela. Le premier ministre est donc 23 ans en arrière de moi à ce point de vue-là.

Monsieur l'Orateur, on peut également lire dans le discours du trône, et je cite:

Des circonstances d'ordre historique, économique et géographique ... ont placé certains de nos concitoyens dans une situation désavantageuse ...

J'en ai parlé un peu tantôt.

Les circonstances d'ordre historique, économique et géographique semblent avoir pris une telle ampleur qu'elles existent à peu près dans toutes les régions, même les plus reculées du Canada. Mais, à ce chapitre-là, le gouvernement dit qu'à l'égard des régions désignées, qui souffrent de sérieuses déficiences, quant au volume de l'emploi et au revenu moyen, il présentera une législation susceptible de les aider. Seulement, il ne dit pas de quelle façon et ne fait allusion à aucun programme précis. On a beau envoyer des gars de 50 ans à l'école pour les recycler, car recycler les cultivateurs de l'Ouest ou les producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick, c'est assez difficile. On devrait, au contraire, produire ce que nous pouvons produire et, comme je l'ai dit tantôt, aider les pays sous-développés dans toute la mesure du possible, sans toutefois nuire à l'accroissement normal de notre économie canadienne.

Monsieur l'Orateur, un peu plus loin, on nous parle encore d'inflation, laissant sous-entendre que le gouvernement avait combattu l'inflation de façon efficace en imposant une nouvelle taxe et en diminuant les dépenses. Seulement, cela a eu pour effet d'augmenter le nombre des chômeurs au Canada, plus spécialement dans la province de Québec, où le taux de chômage s'élève à près de 40 à 42 p. 100 des chômeurs canadiens.

Est-ce qu'on doit tenir seulement le gouvernement fédéral responsable de cette situation? Non. Les autorités de Québec devraient également prendre leur responsabilité dans ce domaine, parce qu'il y a des travaux qui ressortissent à la juridiction provinciale, mais que la province ne peut faire. Pourquoi? Parce qu'elle dit qu'Ottawa empiète sur la fiscalité. Cela dépend d'Ottawa si l'on n'a pas ceci ou cela.

Seulement, pendant qu'on passe son temps à déblatérer sur Ottawa, on oublie d'adopter des lois dans la province de Québec, à un point où tout le monde commence à être fatigué de cette situation. Par exemple, alors que Québec passe son temps à dire: Ottawa ne nous donne pas ce qui nous appartient, dès qu'il y a l'inauguration de quoi que ce soit dans la province de Québec, on invite un député fédéral ou un ministre du gouvernement, puis on a peur de le laisser adresser la parole au public, parce qu'il est d'Ottawa, comme si les députés canadiens-français de

la Chambre des communes n'étaient pas des Canadiens français du Québec.

Or, monsieur l'Orateur, mon patriotisme canadien-français, moi, je n'ai pas honte de le mettre à côté du nationalisme canadien-français de n'importe quel Canadien français de la province de Québec et j'ai l'honneur de représenter à Ottawa une circonscription du Québec, et je crois que je le fais avec dignité, en tant que Canadien français et en tant que Canadien. Dans la province de Québec, on ne comprend pas cela encore. On hésite, on croit qu'Ottawa est étranger au Québec.

Monsieur l'Orateur, quand le premier ministre disait, l'autre jour, que l'adresse du Canada, c'est Ottawa, il avait raison. Pour tous ceux qui ont affaire au Canada, que ce soit au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Nouvelle-Écosse, cela n'empêche pas les provinces d'avoir leurs droits et de prendre leurs responsabilités. La Constitution leur confère actuellement ces droits-là. Qu'elles s'en prévalent donc et qu'elles les fassent respecter. C'est tout ce qu'il y a à faire!

Monsieur l'Orateur, on dit aussi dans le discours du trône, et je cite:

Il faut conformer plus étroitement notre système d'imposition aux conditions qui régissent l'existence des simples citoyens, de même que la marche des affaires dans une société moderne comme la nôtre.

Tantôt, le premier ministre disait: Enlever de l'argent à ceux qui en font plus pour le donner à ceux qui en font moins, pour équilibrer l'organisation.

Nous autres, nous disons de ne pas en enlever à ceux qui en ont pour éviter de paralyser l'initiative personnelle, pour aider l'entreprise privée. Qu'on n'aille pas enlever au particulier ses sources de revenu, parce que son initiative disparaîtra et, l'ambition disparaissant, c'est le progrès qui s'en va.

Nous disons qu'avec l'immense production que nous réalisons chaque année au Canada, laquelle les salaires et les profits ne peuvent acheter, parce qu'ils sont insuffisants, nous devrions distribuer un dividende national à tous et à chacun des citoyens canadiens, en vue d'équilibrer ce pouvoir d'achat avec la production immense de notre pays. A ce moment-là, monsieur l'Orateur, sans heurter qui que ce soit, nous établirions un équilibre économique quasi parfait.

• (4.30 p.m.)

Il n'y aura pas de perfection, non, mais un équilibre quasi parfait entre le pouvoir d'achat des consommateurs, sans enlever quoi que ce soit à qui que ce soit, parce que nous sommes contre la politique du socialisme, qui consiste à enlever à ceux qui possèdent pour donner à ceux qui ne possèdent pas. En anglais, on dit:

[M. Caouette.]

[*Traduction*]

Prenez aux nantis pour donner aux démunis et, en fin de compte, au Canada, vous aurez toutes sortes de dépourvus, sans laisser de place pour les possédants.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, c'est exactement là que nous allons avec une politique socialisante comme celle-là. Alors, nous croyons que pendant la présente session, le gouvernement nous proposera des législations concrètes que nous étudierons objectivement. Nous ne sommes pas ici pour dire seulement non, non, non au gouvernement et au premier ministre.

Si le premier ministre pose un geste qui a du bon sens, je suis le premier à le féliciter. Je l'ai d'ailleurs fait tantôt, en toute sincérité et en toute franchise, parce que j'aime voir un gars qui s'affirme, un gars qui a le courage de dire au moins ce qu'il pense.

Il y a une chanson qu'on entend souvent dans le Québec: «Dis ce que tu penses, fais ce que tu dis, mais sois toi-même dans le monde d'aujourd'hui». Je m'accorde avec cela. En profondeur, cela veut dire quelque chose: «Dis ce que tu penses, fais ce que tu dis.»

Le premier ministre a l'habitude de dire ce qu'il pense. Il oublie des fois, par exemple, de faire ce qu'il dit. Alors, j'aimerais qu'il s'habitue à faire ce qu'il dit et, ensuite, d'être lui-même dans ce monde d'aujourd'hui.

De cette façon-là, je crois qu'il serait possible de doter notre pays, le Canada, d'une administration saine et orientée vers le progrès, de veiller à la relance de notre économie pour que toutes les classes sociales de notre pays en bénéficient.

Si nous sommes en association, c'est pour en faire bénéficier les membres. Or, les membres sont la population canadienne. Nous sommes ici au nom de cette population pour faire bénéficier l'ensemble de la population des richesses immenses qui existent au Canada. Il s'agit pour nous, députés, de participer à la législation, de mettre le tout en branle et d'assurer à tous et à chacun des Canadiens la sécurité économique dans la liberté personnelle.

[*Traduction*]

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je propose que la suite du débat soit remise à une séance ultérieure.

[*Français*]

M. Gilles Marceau (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Mon honorable ami de Témiscamingue (M. Caouette) m'a qualifié de «bleuet». C'est peut-être le plus beau titre qu'on m'ait jamais donné. Je lui ferai cependant remarquer que pour être véritablement un «bleuet», il faut avoir le ventre bleu. Je ne sais pas si je pourrai me rendre jusque-là.

[*Traduction*]

(La motion de l'honorable M. Hees est adoptée et la suite du débat est remise à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Olson, la séance est levée à 4h.35 de l'après-midi, en conformité d'un ordre spécial.

Chambre des communes
CANADA

AVIS DE MOTIONS

DES VOIES ET MOYENS

Le mardi 3 juin 1969

TABLE DES MATIÈRES

Page

Loi de l'impôt sur le revenu 61

Tarif des douanes et Loi sur la taxe d'accise 63

LOI MODIFIANT LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Qu'il y a lieu de présenter une mesure prévoyant que la surtaxe prélevée sur les particuliers et les corporations en vertu de la Partie IA de la Loi de l'impôt sur le revenu s'applique, dans le cas des particuliers, à l'année d'imposition 1970 et, dans le cas des corporations, au revenu imposable gagné en 1970.

AVIS DE MOTION DES VOIES ET MOYENS

TARIF DES DOUANES ET LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

1. Que l'article 4 du *Tarif des douanes* soit modifié par le retranchement du paragraphe (4) et son remplacement par ce qui suit:

4. (4) Si un décret est établi après l'entrée en vigueur du présent paragraphe sous l'autorité des alinéas b), d) ou f) du paragraphe (1), le décret doit, sous réserve des dispositions de la présente loi, cesser d'être en vigueur ou d'avoir effet relativement à toute période postérieure au cent quatre-vingtième jour qui suit la date de son établissement *où, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, au quinzième jour où il siège par la suite,* à moins que, *ce jour-là* au plus tard, le décret n'ait été approuvé par *résolution adoptée par les deux Chambres du* Parlement; et, dès l'ouverture de la période relativement à laquelle un tel décret cesse ainsi d'avoir quelque vigueur ou effet, tous les taux de droits de douane de même que l'avantage de tout tarif retirés par le décret sont réputés rétablis, et à compter de l'ouverture de cette période les taux ainsi rétablis et tout tarif dont l'avantage est ainsi rétabli doivent, sous réserve des dispositions de la présente loi, s'appliquer comme ils s'appliquaient immédiatement avant le jour où le décret est entré en application.

2. Que l'article 7 du *Tarif des douanes* soit modifié par le retranchement du paragraphe (1c) et son remplacement par ce qui suit:

7. (1c) Lorsqu'une ordonnance est établie en vertu du paragraphe (1a), l'ordonnance cesse d'être en vigueur ou d'avoir effet relativement à toute période postérieure au cent quatre-vingtième jour qui suit la date de son établissement ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, au quinzième jour *où il siège par la suite,* à moins que, ce *jour-là* au plus tard, l'ordonnance n'ait été approuvée par *résolution adoptée par les deux Chambres du* Parlement.

21363—5½

3. Que l'article 11 du *Tarif des douanes* soit modifié par la révocation du paragraphe (1) de cet article et par la substitution de ce qui suit:

11. (1) Sur les matières dénommées dans la liste B, lorsqu'elles sont employées pour la consommation au Canada à la fin mentionnée dans ladite liste, il peut être payé, sur le Fonds du revenu consolidé, des drawbacks de droits de douane, *autres que tout droit spécial ou surtaxe*, selon les différents taux inscrits respectivement en regard de chaque numéro de cette liste, selon les règlements établis par le gouverneur en conseil.

4. Que chacun des numéros tarifaires figurant dans la liste A du *Tarif des douanes*, à l'exclusion du numéro tarifaire 19201–1, qui renferme les expressions «à compter du 1er janvier 1970», «à compter du 1er janvier 1971» et «à compter du 1er janvier 1972», soit modifié

a) par le retranchement de l'expression «à compter du 1er janvier 1970» et du taux ou des taux de droit inscrits en regard de cette expression;

b) par le retranchement de l'expression «à compter du 1er janvier 1971» et du taux ou des taux de droit inscrits en regard de cette expression; et

c) par le retranchement de l'expression «à compter du 1er janvier 1972» et par la substitution.de l'expression «à compter du 4 juin 1969».

5. Que les numéros tarifaires 19905–1 et 65200–1 figurant dans la liste A du *Tarif des douanes* soient modifiés par le retranchement de l'expression «à compter du 1er janvier 1970» que renferme chacun de ces numéros et par la substitution de l'expression «à compter du 4 juin 1969».

6. Que les numéros tarifaires 7303–1, 7311–1, 13650–1, 29005–1, 40401–1 et 40402–1 figurant dans la liste A du *Tarif des douanes* soient modifiés

a) par le retranchement de l'expression «à compter du 1er janvier 1970» que renferme chacun de ces numéros tarifaires ainsi que du taux ou des taux de droit inscrits en regard de cette expression; et

b) par le retranchement de l'expression «à compter du 1er janvier 1971» que renferme chacun de ces numéros tarifaires et par la substitution de l'expression «à compter du 4 juin 1969».

7. Que l'article 15 de la *Loi modifiant le Tarif des douanes*, savoir le chapitre 12 des Statuts du Canada 1968–69, soit révoqué.

8. Que la liste A du *Tarif des douanes* et chaque décret du conseil établi en vertu de l'article 10 du *Tarif des douanes* et de l'article 273 de la *Loi sur les douanes* en vue de réduire le droit frappant les marchandises soient modifiés par l'abrogation des numéros tarifaires 30200–1, 34000–1, 34100–1, 34610–1, 41200–1, 41205–1, 41210–1, 41215–1, 41220–1, 41225–1, 42605–1, 47200–1, 47300–1, 47305–1, 47400–1, 47500–1, 47505–1, 47510–1, 47515–1, 47520–1, 47525–1, 53415–1, 66000–1, 66005–1 et 66010–1, et des énumérations de marchandises et des taux de droit figurant en regard de ces numéros, ainsi que par l'insertion dans la liste A du *Tarif des douanes* des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droit suivants:

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
34000–1	Caractères, châssis, coins et plombs à espacer, devant *servir à* l'impression.....	En fr.	10 p.c.	20 p.c.	7½ p.c. En fr.	17½ p.c. En fr.	20 p.c. 10 p.c.
34100–1	Métal antifriction et métal à caractères d'imprimerie, en blocs, barres, plaques et feuilles.....	En fr.	10 p.c.	20 p.c.	En fr.	10 p.c.	20 p.c.
34610–1	Verges de zinc; profilés de zinc autres que les feuilles, bandes, planches et tôles obtenues par laminage; tous les articles énumérés ci-dessus qui contiennent au plus dix pour cent en poids d'un autre métal ou d'autres métaux.....	En fr.	En fr.	10 p.c.	En fr.	En fr.	10 p.c.

34615–1	Bandes ou feuilles de zinc, non grainées, meulées ou non, pour la fabrication des clichés *offset* pour la lithographie; bandes ou feuilles de zinc, non meulées ni polies, recouvertes sur une surface d'une matière inattaquable par les acides, *lorsqu'elles sont importées pour être utilisées par ceux qui font le meulage ou le polissage*, en vue d'être préparées pour servir en photogravure; tous les articles énumérés ci-dessus qui contiennent au plus dix pour cent en poids d'un autre métal ou d'autres métaux.....	En fr.	En fr.	10 p.c.	En fr.	En fr.	10 p.c.
41201–1	*Presses à imprimer, n.d., ayant une surface d'impression de 374 pouces carrés ou plus; distributeurs ou convoyeurs mécaniques devant être utilisés avec ces presses; pièces de ce qui précède*.....	En fr.	En fr.	15 p.c.	En fr. En fr. En fr. 2½ p.c.	En fr. En fr. 10 p.c. 15 p.c.	15 p.c. En fr. 15 p.c. 35 p.c.
41202–1	*Presses à imprimer, n.d., ayant une surface d'impression de moins de 374 pouces carrés; pièces de ce qui précède*.....	En fr.	10 p.c.	15 p.c.	En fr. En fr.	10 p.c. En fr.	15 p.c. En fr.
41205–1	Machines et appareils, *à l'exception de ceux prévus au numéro tarifaire 41210–1*, ne devant servir dans l'exercice de leur profession qu'aux imprimeurs, lithographes, relieurs, convertisseurs de papier ou de feuilles métalliques, fabricants de stéréotypes, d'électrotypes, de clichés ou de cylindres d'impression, ou fabricants d'articles en papier, carton ou feuilles métalliques, savoir: Mâchines et appareils à faire les *matrices*, les stéréotypes, les électrotypes ou les clichés de toutes sortes; Machines et appareils à préparer les clichés par le grainage, le meulage, le polissage ou la sensibilisation; Machines et appareils, y compris appareils photographiques et leurs accessoires, lentilles, prismes, lampes pour appareils photographiques ou pour tireuses, trames et châssis pneumatiques, servant à transférer les *images* sur *papier*, *pellicules*, clichés ou cylindres *sensibilisés* devant servir à l'impression; Machines et appareils à découper, à bobiner ou à rebobiner, *ayant un cylindre d'une largeur de moins de soixante-douze pouces;*						

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
41205–1 (Suite)	Moules à rouleaux de presse; Machines et appareils à adresser ou à envelopper les journaux, magazines, périodiques, brochures et catalogues; Machines et appareils à relier, à couvrir les boîtes, à bronzer, à enliasser, à enduire de carbone, *à compter le papier, le carton ou les feuilles métalliques*, à marquer, à couper, à forer, à saupoudrer, à imprimer en relief ou à produire des effets d'impression en relief ou de gravure, à faire les œillets, *à floconner, à plier*, à rassembler, à coller, à gommer, à insérer, à égaliser, à boucler, à faire un montage métallique, à numéroter, à rapiécer, à perforer, à poinçonner, à renforcer, à régler, à rayer, à coudre, *à marger les feuilles*, à empiler les feuilles, *à appliquer l'antimaculine*, à estamper, à fixer les bandes, à brocher, à poser les bandes, à fabriquer les tubes, à attacher, à vernir, ou à cirer; Pièces de tout ce qui précède.....	En fr.	En fr.	15 p.c.	En fr. En fr. 2½ p.c. Divers	En fr. 10 p.c. 15 p.c. Divers	10 p.c. 15 p.c. 35 p.c. Divers
41210–1	*Machines et appareils devant servir à la production de formules commerciales à copies multiples, savoir:* *Presses à imprimer rotatives à papier continu et à clichés en caoutchouc et presses offset, et éléments d'imprimerie pour ces presses;* *Margeurs;* *Appareils à numéroter;* *Appareils à poinçonner;* *Appareils à découper;* *Appareils à perforer;* *Appareils à bobiner ou à rebobiner;* *Appareils à plier;* *Appareils à couper et à empiler les feuilles;* *Appareils à carbonage à chaud;* *Machines à assembler les formules en liasses continues;* *Machines à assembler les formules en liasses séparées;* *Machines à interfolier les formules en liasses continues;* *Machines à relier par pression et à découper;*						

	Brocheuses;					
	Appareils à préparer le papier carbone;					
	Pièces de tout ce qui précède	En fr.	10 p.c.	15 p.c.	En fr.	10 p.c.	15 p.c.
					En fr.	En fr.	10 p.c.
					2½ p.c.	15 p.c.	35 p.c.
					En fr.	En fr.	En fr.
41215–1	Machines et *appareils conçus pour* fondre les caractères et pour composer, *y compris les photo-composeuses et les machines à produire des lignes justifiées; machines et appareils conçus pour créer ou traduire des signaux, sur rubans ou fils métalliques ou autres supports, pour la programmation du fonctionnement automatique de ce qui précède; accessoires pour la fonte des caractères, n.d.; pièces de tout ce qui précède; blanchets ou étoffes pour blanchets de stéréotypeurs*	En fr.	En fr.	15 p.c.	En fr.	En fr.	En fr.
					En fr.	En fr.	10 p.c.
					En fr.	5 p.c.	10 p.c.
					En fr.	10 p.c.	15 p.c.
					2½ p.c.	15 p.c.	35 p.c.
					15 p.c.	19 p.c.	30 p.c.
41220–1	Articles et matériaux entrant dans la fabrication ou faisant partie de machines et d'appareils *ayant le droit d'entrer en vertu* des numéros tarifaires *41201–1*, 41205–1 *et 41215–1*, lorsqu'ils doivent servir à la fabrication de ces machines, de ces appareils et de leurs pièces	En fr.	En fr.	15 p.c.	En fr.	En fr.	En fr.
					En fr.	10 p.c.	15 p.c.
					Divers	Divers	Divers
41230–1	*Feuilles, plaques, blocs, rouleaux ou cylindres, meulés, polis ou autrement préparés pour la production de clichés, rouleaux ou cylindres*	10 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	En fr.	15 p.c.	20 p.c.
					15 p.c.	19 p.c.	30 p.c.
					10 p.c.	15 p.c.	20 p.c.
					En fr.	7½ p.c.	30 p.c.
					10 p.c.	10 p.c.	30 p.c.
					Divers	Divers	Divers
41235–1	*Clichés de toutes sortes, y compris les rouleaux et les cylindres, pour la reproduction de matières non publicitaires dans les journaux, ou pour l'impression de livres ou de musique, ou pour l'impression de publications périodiques bénéficiant de la modération de port des objets de la deuxième classe et dont les pages sont normalement reliées, brochées ou autrement attachées ensemble, à l'exclusion des catalogues; coquilles en cuivre, blocs, matrices, moules, pelliculles exposées, positives ou négatives, et épreuves de reproduction, pour ces clichés*	En fr.	En fr.	25 p.c.	En fr.	En fr.	En fr.
					En fr.	En fr.	25 p.c.
					En fr.	½c. le	½c. le
						po. ca.	po. ca.
					½c. le	½c. le	½c. le
					po. ca.	po. ca.	po. ca.
					Divers	Divers	Divers

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
41240–1	*Stéréotypes, électrotypes, et autres clichés faits avec des moules, n.d.; coquilles en cuivre, blocs, matrices ou moules pour ces clichés*..... le pouce carré	1c.	1c.	1½c.	1c. Divers	1c. Divers	1½c. Divers
41245–1	*Clichés, y compris les rouleaux et les cylindres, n.d.; pellicules exposées, positives ou négatives, et épreuves de reproduction pour ces clichés*.....	10 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	10 p.c. En fr. Divers	15 p.c. 15 p.c. Divers	20 p.c. 20 p.c. Divers
42605–1	Machines et appareils énumérés au numéro tarifaire 41205–1, *ne devant servir dans l'exercice de leur profession qu'aux* fabricants d'articles faits en cellulose régénérée ou en acétate de cellulose; pièces de ce qui précède.....	5 p.c.	5 p.c.	35 p.c.	5 p.c. Divers	5 p.c. Divers	35 p.c. Divers
53415–1	Blanchets de presse ou étoffes pour blanchets de presse, d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada, utilisés sur les presses à imprimer.....	En fr.	5 p.c.	10 p.c.	En fr.	5 p.c.	10 p.c.
53417–1	*Blanchets de presse ou étoffes pour blanchets de presse, n.d., utilisés sur les presses à imprimer*.....	10 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	En fr. En fr. 24 p.c. 20 p.c.	En fr. 10 p.c. 24 p.c. 24 p.c.	En fr. 15 p.c. 35 p.c. 40 p.c.

9. Que la liste A du *Tarif des douanes* et chaque décret du conseil établi en vertu de l'article 10 du *Tarif des douanes* en vue de réduire le droit frappant les marchandises soient modifiés par l'abrogation des numéros tarifaires 43125–1, 43130–1, 43130–2, 43150–1 et 43155–1, et des énumérations de marchandises et des taux de droit figurant en regard de ces numéros, ainsi que par l'insertion dans la liste A du *Tarif des douanes* des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droit suivants:

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
43125-1	Outils de précision et instruments de mesure pour *outilleurs*, machinistes ou ouvriers en métaux, savoir: Fausses équerres; Boutons; Coumpas de calibre; Brides de serrage, y compris les brides de serrage de règles pour transmissions et les brides de serrage de règles aboutées; Compas à pointes sèches; Calibres et jauges, *y compris les calibres ou jauges d'épaisseur en rouleaux;* Micromètres; Règles à tracer des parallèles; Plombs à mercure; Rapporteurs; Pointeaux automatiques; Pointes; Indicateurs manuels de vitesse; Équerres; Limandes; Compas d'ellipse; Verniers; Étaux; Outils de précision et instruments de mesure, n.d., pour *outilleurs*, machinistes ou ouvriers en métaux; Pièces de tout ce qui précède.....	En fr.	9 p.c.	20 p.c.	En fr.	9 p.c.	10 p.c.
43130-1	Appareils et instruments de précision pour ingénieurs, arpenteurs ou dessinateurs, savoir: Alidades; Altazimuts; Baromètres anéroïdes; Planches, croquis militaires; Clinomètres; Boussoles; Équerres d'arpenteurs; Courbes, réglables, irrégulières, de chemins de fer et de navires; Curvimètres; Aiguilles d'inclinaison;						

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
43130-1 (Suite)	*Appareils à mesurer les distances au moyen des ondes lumineuses, radio-électriques ou sonores;*						
	Instruments de dessin de toutes sortes;						
	Machines à tracer;						
	Lasers techniques;						
	Transformateurs pour appareils gyroscopiques;						
	Héliographes;						
	Intégrateurs;						
	Niveaux;						
	Règles à quadrillage;						
	Compteurs portatifs, pour le génie hydraulique;						
	Pantographes;						
	Règles parallèles;						
	Accessoires de réglage parallèle;						
	Podomètres et compte-pas;						
	Planchettes militaires et topographiques;						
	Planimètres;						
	Jalons;						
	Prismes à angle;						
	Rapporteurs;						
	Mires;						
	Échelles, planes et triangulaires;						
	Sextants;						
	Règles à calcul;						
	Languettes;						
	Limandes;						
	Stadias de précision;						
	Tachéomètres;						
	Machines de contrôle de poche;						
	Équerres en T;						
	Télémètres;						
	Théodolites;						
	Cercles d'alignement;						

	Mires de cheminement;						
	Triangles de tous genres;						
	Pièces, accessoires, trépieds, *plaques de base* et *étuis* pour tous les articles susdits.....	En fr.	5 p.c.	20 p.c.	En fr. En fr. En fr. En fr.	9 p.c. 5 p.c. 7½ p.c. 18 p.c.	10 p.c. 10 p.c. 30 p.c. 28 p.c.
43150–1	Instruments et outillage de précision de géophysique d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada;						
	Pièces, accessoires, trépieds, *plaques de base* et étuis pour tous les articles susdits.....	En fr.	En fr.	20 p.c.	En fr.	En fr.	30 p.c.
43155–1	Instruments et appareils photogrammétriques employés à l'interprétation de photographies et à la préparation de cartes et de plans à partir de photographies, y compris ce qui suit: stéréoscope, jumelles servant avec les stéréoscopes, vis micrométriques des parallaxes, altimètres, stéréoscopes avec vis micrométriques, chambres claires, plaques à fentes radiales et accessoires employés avec les articles qui précèdent; instruments et appareils de restitution stéréoscopiques, mécano-optiques ou à projection, y compris les tables de restitution et de traçage, actionnés électriquement, mécaniquement ou à distance, instruments optiques pour la préparation des diapositives, régulateurs de voltage et transformateurs électriques, appareils de refroidissement, lampes, lunettes, filtres, indicateurs d'altitude, dispositifs pour déterminer le point principal et autres articles servant avec les instruments mentionnés ci-dessus; tous les articles qui précèdent s'ils sont d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada et leurs pièces et boîtes..	En fr.	En fr.	20 p.c.	En fr.	5 p.c.	20 p.c.

10. Que la liste A du *Tarif des douanes* et chaque décret du conseil établi en vertu de l'article 10 du *Tarif des douanes* et de l'article 273 de la *Loi sur les douanes* en vue de réduire le droit frappant les marchandises soient modifiés par l'abrogation des numéros tarifaires 46200–1, 47600–1, 47602–1, 47605–1, 47610–1, 47805–1, 47810–1, 47815–1, 47900–1, 48000–1, 48005–1, 48100–1, 48105–1, 48600–1, 51100–1, 51100–6, 69605–1, 69610–1 et 69625–1, et des énumérations de marchandises et des taux de droit figurant en regard de ces numéros, ainsi que par l'insertion dans la liste A du *Tarif des douanes* des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droit suivants:

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
46200–1	*Instruments pour l'observation, la mesure, l'expérimentation ou la démonstration relatives aux phénomènes naturels, n.d.*; instruments de photographie, de mathématiques et d'optique, n.d.; compteurs de vitesse, odomètres et podomètres, n.d., pièces de tous les articles ci-dessus.	2½p.c.	15 p.c.	30 p.c.	2½ p.c.	15 p.c.	30 p.c.
47600–1	Appareils de radiographie et films pour radiographie; microscopes, *appareils d'éclairage et supports devant servir avec ces articles; les articles suivants utilisés* en chirurgie, en art dentaire, *en médecine vétérinaire et pour fins de diagnostic:* instruments; *stérilisateurs; appareils de cobaltothérapie; appareils d'anesthésie*, appareils chirurgicaux de succion *et appareils pour l'administration d'oxygène, y compris la force motrice et les prises murales, mais non les canalisations.* Pièces de tout ce qui précède; les ampoules électriques destinées à servir avec les articles susdits; *les étuis et les contenants portatifs pour tout ce qui précède*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 2½ p.c. 2½ p.c. 12½ p.c. Divers	En fr. 15 p.c. 15 p.c. 21½ p.c. Divers	En fr. 30 p.c. 35 p.c. 40 p.c. Divers
47605–1	Scialytiques, à l'exclusion des ampoules, d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada; chaises et tables d'opérations chirurgicales; couveuses de nouveau-nés; *articles d'identité médicale* ou d'identification des nouveau-nés et des malades, *y compris les perles*, les bandes et les rubans de toute matière *ainsi que leurs étuis et les appareils servant à les poser;* électrocardiographes, papier et pellicules sensibilisés employés dans ces appareils; appareils à stériliser, y compris les appareils à laver et à stériliser les bassins de lit, mais à l'ex-						

	clusion des machines à lessiver ou à blanchir; pièces de tout ce qui précède; papier électroencéphalographique. Le tout pour usage dans un hôpital public, selon les règlements que peut prescrire le Ministre.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 20 p.c. 10 p.c. Divers	En fr. 26¼ p.c. 19 p.c. Divers	En fr. 50 p.c. 35 p.c. Divers
47805–1	Membres artificiels, *mécanisés ou non mécanisés, et tous leurs accessoires et dispositifs;* supports de l'épine dorsale et autres supports orthopédiques; pièces de ce qui précède.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 15 p.c. 2½ p.c. Divers	En fr. 19 p.c. 15 p.c. Divers	En fr. 30 p.c. 35 p.c. Divers
47810–1	Articles de prothèse pour l'oreille, le nez, la mastectomie, et autres articles de prothèse médicale ou chirurgicale; matériaux devant être utilisés dans la chirurgie réparatrice; appareils d'iléostomie et de colostomie, et appareils pour voies urinaires *ou articles autres que les culottes et couches pour bébés,* destinés à être portés par un particulier; matières et articles nécessaires pour leur bonne application et leur entretien.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 20 p.c. 21½ p.c. 10 p.c.	En fr. 26½ p.c. 25½ p.c. 20 p.c.	En fr. 50 p.c. 35 p.c. 35 p.c.
47815–1	*Dispositifs auxiliaires de conduite et autre équipement conçu pour être ajoutés aux véhicules automobiles afin d'en faciliter la conduite aux personnes atteintes d'une infirmité physique; pièces de ce qui précède....*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. En fr. 10 p.c. Divers	En fr. 15½ p.c. 19 p.c. Divers	30 p.c. 30 p.c. 35 p.c. Divers
47820–1	Bottines, souliers et appareils pour une personne souffrant d'une infirmité ou d'une difformité du pied ou de la cheville, fabriqués sur commande pour cette personne ou achetés sur l'ordonnance écrite d'un médecin autorisé.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.
	Chaises d'invalides, *chaises percées, chariots pour faciliter la marche et toutes autres aides de locomotion,* avec *ou sans* roues; moteurs et assemblages de roues pour ces articles; *sièges de toilette, de baignoire et de douche; le tout spécialement conçu pour les invalides; accessoires et dispositifs de tout ce qui précède:*						

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget		
					Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
47825-1	*D'une classe ou d'une espèce fabriquée au Canada; pièces pour ces articles*	En fr.	10 p.c.	15 p.c.	En fr. 15 p.c. Divers	10 p.c. 19 p.c. Divers	15 p.c. 30 p.c. Divers
47826-1	*D'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada; pièces pour ces articles*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 15 p.c. Divers	10 p.c. 19 p.c. Divers	15 p.c. 30 p.c. Divers
47830-1	Larynx artificiels; *dispositifs servant à amplifier la voix pour la rendre audible; dispositifs d'enregistrement ou de reproduction acoustique ou visuel de la voix ou des tentatives d'articulation, destinés à l'éducation; accessoires et piles pour ce qui précède; pièces de tout ce qui précède. Tous les articles ci-dessus, importés à l'usage d'une personne muette ou partiellement muette, d'un hôpital public ou d'une association ou institution reconnue s'occupant des personnes muettes ou partiellement muettes et non pour fins de vente ou de location, sauf aux personnes ou institutions mentionnées ci-dessus, selon les règlements que peut prescrire le Ministre*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 15 p.c. 15 p.c. Divers	En fr. 19 p.c. 20½ p.c. Divers	En fr. 30 p.c. 27½ p.c. Divers
47835-1	*Matelas à pression alternante; béquilles et cannes; projecteurs d'images au plafond et verres prismatiques pour la lecture; lits oscillants; appareils pour soulever les malades; appareils d'abecquement mécaniques; dispositifs mécaniques servant à tourner les pages; supports élastiques à pression graduées, fabriqués spécialement en conformité de l'ordonnance écrite d'un médecin ou chirurgien autorisé; dispositifs et accessoires de ce qui précède; pièces de tout ce qui précède. Tous les articles mentionnés ci-dessus lorsqu'ils sont importés pour être utilisés par un invalide ou un hôpital public selon les règlements que peut prescrire le Ministère*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 17½ p.c. 20 p.c. Divers	En fr. 17½ p.c. et 61c. la douzaine de paires 26½ p.c. Divers	En fr. 35 p.c. et $1.50 50 p.c. Divers

47900–1	*Matériaux et articles devant servir exclusivement dans la fabrication des produits énumérés dans les numéros tarifaires 47600-1, 47605-1, 47805-1, 47810-1, 47815-1, 47820-1, 47826-1, 47830-1 et 47835-1*.....	En fr.	En fr.	En fr.	Divers	Divers	Divers
51100–1	Clubs de golf et leurs pièces achevées: raquettes et cadres de raquettes et battes de base-ball; balles de toutes sortes devant servir aux sports, aux jeux ou à l'athlétisme, n.d.....	15 p.c.	20 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	23 p.c.	35 p.c.
51125–1	*Cannes de toutes espèces, n.d*.....	15 p.c.	20 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	20 p.c.	35 p.c.
69530–1	*Films cinématographiques et films fixes, avec ou sans bande sonore, qui doivent être mis aux archives et dont la projection se ferait sans but lucratif, selon les règlements que peut prescrire le Ministre*.....	En fr.	En fr.	En fr.	1½c.	1½c. le pied linéaire	3c.
					En fr.	1½c. le pied linéaire (Max. de 20 p.c.)	3c. (Max. de 30 p.c.)
69605–1	Appareils (et leurs accessoires), ustensiles, instruments et préparations scientifiques, y compris les boîtes et les bouteilles qui *les contiennent; verrerie pour les travaux de laboratoire et les travaux scientifiques;* cartes géographiques, graphiques, *films cinématographiques, films fixes, microfilms, diapositives* et autres reproductions photographiques ou illustrations; *brochures et revues; reproductions d'œuvres d'art; enregistrements sonores* et magnétoscopiques; stencils et cartes spécialement conçus pour la préparation de fiches de bibliothèques; modèles *fixes ou mobiles;* animaux devant servir de sujets de recherches ou d'expériences; plantes vivantes, graines, boutures, bourgeons, scions, tubercules, bulbes et rhizomes; équipement mécanique *non désigné autrement dans le présent numéro lorsqu'il* est d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada; pièces de *tout* ce qui précède. *Tous les articles qui précèdent* lorsqu'ils sont à l'usage d'une société ou institution constituée ou établie exclusivement à des fins religieuses, éducatives, scientifiques ou littéraires, ou pour l'encouragement des beaux-arts (*savoir l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure et la musique*), ou à l'usage d'un hôpital, *d'une bibliothèque ou d'un musée publics, d'une université*, d'un collège, d'une académie, d'une école ou d'un séminaire au Canada et non destinés à la vente ni à la location, *sauf aux établissements mentionnés ci-dessus*, selon les règlements que peut prescrire le Ministre.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
69610–1	Matériaux et articles devant *servir exclusivement à* la fabrication des produits énumérés dans le numéro tarifaire 69605–1.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. Divers	En fr. Divers	En fr. Divers
69625–1	Enregistrements sonores conçus spécialement pour l'étude des langues; enregistrements sonores, *magnétophones et phonographes* destinés aux bibliothèques reconnues et appartenant aux autorités légalement constituées de ces bibliothèques et non à des particuliers ni à des sociétés commerciales; selon les règlements que peut prescrire le Ministre.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 13 p.c. 10 p.c.	En fr. 18 p.c. 12½ p.c.	En fr. 28 p.c. 25 p.c.

11. Que la liste A du *Tarif des douanes* et chaque décret du conseil établi en vertu de l'article 10 du *Tarif des douanes* et de l'article 273 de la *Loi sur les douanes* en vue de réduire le droit frappant les marchandises soient modifiés par le retranchement des numéros tarifaires 945-1, 2705-1, 10505-1, 10540-1, 17310-1, 20620-1, 23240-1, 29655-1, 31615-1, 31905-1, 38800-1, 41001-1, 41002-1, 41305-1, 41525-1, 42835-1, 44043-1, 44047-1, 44059-1, 44300-1, 45400-1, 50600-3, 50600-5, 50600-6, 61625-1, 70320-1, 70321-1, 82300-1 et 93404-2, et des énumérations de marchandises et des taux de droit inscrits en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion dans la liste A du *Tarif des douanes* des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droit suivants:

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
945–1	Nourriture devant servir exclusivement à l'alimentation des truites *et des saumons*..... A compter du 1er juillet *1970*	En fr. 5 p.c.	En fr. 5 p.c.	25 p.c. 25 p.c.	En fr. 11 p.c.	En fr. 11 p.c.	25 p.c. 25 p.c.

10505–1	Écorces de citrons, de *limes*, d'oranges, de pamplemousses et de cédrats, *n.d.*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 15 p.c.	En fr. 19 p.c.	En fr. 25 p.c.
10540–1	Oranges, pamplemousses, citrons *ou limes*, tranchés ou réduits en pulpe, avec ou sans admixtion d'antiputrides	En fr.	En fr.	35 p.c.	En fr. 19½ p.c.	3 p.c. 22 p.c.	35 p.c. 35 p.c.
17310–1	Livres imprimés, brochures, cartes *et feuilles* servant à évaluer le degré d'intelligence; autres articles et matériel importés avec ces livres imprimés, ces brochures, ces cartes *et ces feuilles* et destinés spécialement à servir avec eux; cartes destinées à l'enseignement de la lecture ou de l'arithmétique	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 17½ p.c.	En fr. 21½ p.c.	En fr. 35 p.c.
19946–1	*Compartiments en pâte de bois ou en carton bois, avec alvéoles, importés pour servir exclusivement à l'emballage des pêches et des poires dans leur état naturel*	En fr.	En fr.	35 p.c.	17 p.c.	19½ p.c.	35 p.c.
20620–1	Matériaux et articles devant servir à la fabrication des produits énumérés aux numéros tarifaires 20605–1, 20610–1 et 20615–1	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 10c.	En fr. 20c. le gallon d'esprit-preuve	En fr. 40c.
23240–1	*Osséine devant servir exclusivement à la fabrication de gélatine*	En fr.	En fr.	25 p.c.	En fr.	En fr.	25 p.c.
29655–1	*Pyrophyllite devant entrer dans des produits canadiens*	En fr.	En fr.	25 p.c.	En fr.	En fr.	25 p.c.
31615–1	*Tubes de verre en longueurs droites d'au moins trois pieds, non recouverts et devant entrer dans des produits canadiens*	En fr.	En fr.	10 p.c.	En fr.	En fr.	10 p.c.
31905–1	*Verre à glaces, d'au plus cinq trente-deuxièmes de pouce d'épaisseur, devant servir à la fabrication de glaces de sûreté feuilletées*	En fr.	5 p.c.	15 p.c.	En fr.	5 p.c.	15 p.c.
34405–1	*Feuilles métalliques composées, contenant différentes proportions de plomb et d'étain, et avec ou sans antimoine*	En fr.	En fr.	En fr.	15 p.c.	19 p.c.	25 p.c.
35115–1	*Lingots en alliage métallique fondu, avec diamants ou parcelles de diamants y incorporés, de toutes dimensions ou formes, dans l'état où ils se trouvent à la sortie du moule, devant entrer dans des produits canadiens*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
38009–1	*Palplanches de fer ou d'acier, simplement laminés à chaud, et avec ou sans trous pour la manutention*....	5 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	5 p.c.	10 p.c.	20 p.c.
38800–1	Châssis pour moulage en mottes et enveloppes devant servir avec ces châssis; *pièces et dispositifs ou accessoires pour ce qui précède*.....	En fr.	En fr.	35 p.c.	En fr. 10 p.c. 15 p.c. 17 p.c.	En fr. 19 p.c. 19 p.c. 18 p.c.	35 p.c. 35 p.c. 30 p.c. 25 p.c.
	Trépans et tarières de toutes sortes; Sondeuses de toutes sortes, sauf les appareils de sondage admis en vertu du numéro tarifaire 49103–1; *Outils de repêchage, n.d.;* *Alésoirs, stabilisateurs et combinaisons de ces derniers, n.d.;* Tous les articles susdits devant servir à l'exploration ou au forage de puits d'eau, de pétrole ou de gaz naturel, ou à la découverte de minéraux, ou devant servir à l'exploitation d'une mine ou d'une carrière:						
41001–1	D'une classe ou d'une espèce faite au Canada; pièces de ce qui précède.....	5 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	5 p.c. 10 p.c.	15 p.c. 19 p.c.	25 p.c. 35 p.c.
41002–1	D'une classe ou d'une espèce non faite au Canada; pièces de ce qui précède.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 10 p.c.	En fr. 19 p.c.	En fr. 35 p.c.
41305–1	Machines et appareils, d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada, et leurs pièces, servant à préparer, fabriquer, essayer ou finir les fils, cordages, et tissus faits de fibres textiles ou de papier, importés pour servir exclusivement aux fabricants et aux institutions d'enseignement ou de charité pour ces procédés seulement.....	En fr.	En fr.	10 p.c.	En fr. 2½ p.c. 10 p.c. Divers	En fr. 15 p.c. 19 p.c. Divers	10 p.c. 35 p.c. 35 p.c. Divers

41525–1	Machines à coudre, *à l'exclusion des machines à coudre industrielles*, avec ou sans moteur en faisant partie; pièces de ce qui précède.....	5 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	5 p.c. 10 p.c. Divers	15 p.c. 19 p.c. Divers	25 p.c. 35 p.c. Divers
42835–1	Régulateurs, *n.d.*, et leurs pièces, devant servir à la fabrication *ou à la réparation* des locomotives diesel.....	En fr.	7½ p.c.	30 p.c.	En fr. En fr. En fr.	7½ p.c. 10 p.c. 18 p.c.	30 p.c. 20 p.c. 30 p.c.
	Aéronefs, à l'exclusion des moteurs, selon les règlements que peut établir le Ministre:						
44043–1	De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada	En fr.	En fr.	27½ p.c.	En fr.	En fr.	27½ p.c.
	A compter du 1er juillet *1971*	En fr.	7½ p.c.	27½ p.c.	En fr.	7½ p.c. (A compter du 1er juillet 1969)	27½ p.c.
	Moteurs d'aéronefs, importés pour être installés sur des aéronefs:						
44047–1	De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada	En fr.	En fr.	27½ p.c.	En fr.	En fr.	27½ p.c.
	A compter du 1er juillet *1971*	En fr.	7½ p.c.	27½ p.c.	En fr.	7½ p.c. (A compter du 1er juillet 1969)	27½ p.c.
44059–1	Groupes électrogènes auxiliaires; Accumulateurs; Boulons, robinets, goupilles, œillets, écrous, axes, rivets, vis, vis de tension et chapes, rondelles: Freins avec leurs appareils de commande; Carburateurs; Démarreurs directs ou par inertie, avec ou sans leurs appareils de commande; Distributeurs; Dégivreurs et antigivreurs; Générateurs électriques; Lampes électriques; Analyseurs de gaz d'échappement; Accessoires et raccords; Avertisseurs de la pression du carburant; Pièces de forge et de fonte; Pentures; Vérins hydrauliques; Pompes hydrauliques; Bobines d'allumage; Instruments;						

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
44059–1 (Suite)	Phares d'atterrissage et feux de position; Magnétos; Refroidisseurs d'huile; Extincteurs à pression pour les incendies; Pompes d'amorçage; Hélices et sustentateurs rotatifs d'hélicoptères; Appareils de radionavigation et appareils de T.S.F. pour communication aux fins de circulation aérienne; Sièges; *Profilés, laminés, étirés ou extrudés, ainsi que les barres, verges, tubes, tôles, feuilles et feuillards, d'un métal quelconque ou d'un alliage de ce dernier;* Bougies d'allumage; Fil embouti et barres d'accouplement; Pneus et chambres à air; Pompes à vide avec leurs appareils de commande; Boîte de réglage de la tension; Roues; Pièces de tout ce qui précède; Tous les articles susmentionnés, lorsqu'ils sont de modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada et destinés aux aéronefs, moteurs d'aéronefs, accessoires d'aéronefs aéroportés, ou aux pièces d'aéronefs, de moteurs d'aéronefs ou d'accessoires d'aéronefs aéroportés.....	En fr.	En fr.	27½ p.c.	En fr. Divers	En fr. Divers	27½ p.c. Divers
44300–1	Appareils, et leurs pièces, destinés à la cuisson, ou au chauffage des bâtiments, *sans comprendre les machines servant à la préparation commerciale des aliments, savoir les appareils continus de cuisson et de préchauffage, autoclaves ou non, ainsi que leurs pièces, pour la stérilisation ou la cuisson ou pour la stérilisation et la cuisson des aliments dans des récipients hermétiques*.....	15 p.c.	20 p.c.	30 p.c.	15 p.c.	21½ p.c.	30 p.c.
44623–1	*Soudeuses à faisceau électronique et soudeuses à rayon laser pour la micro-soudure*.....	5 p.c.	10 p.c.	30 p.c.	5 p.c.	18 p.c.	30 p.c.

45400–1	Montures d'au plus dix pouces de largeur, fermoirs et agrafes (ne devant pas comprendre les fermetures à curseur ou les fermetures éclair), quand ils sont importés pour servir à la fabrication de bourses, de châtelaines ou de réticules; pièces de ce qui précède.....	En fr.	12½ p.c.	20 p.c.	En fr. Divers	12½ p.c. Divers	20 p.c. Divers
61625–1	*Pneumatiques et chambres à air usagés ou de rebut, en tout ou en partie de caoutchouc, importés pour servir exclusivement à la fabrication de caoutchouc régénéré*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.
65815–1	*Films cinématographiques, négatifs ou positifs, sonores ou silencieux; films d'images fixes, négatifs ou positifs; enregistrements magnétoscopiques; enregistrements sonores sur bande, disque ou fil métallique; tout ce qui précède étant des reportages ou des enregistrements d'actualités*.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. En fr. En fr. 15 p.c. 15 p.c.	En fr. 1½c. le pied linéaire En fr. 20 p.c. 17½ p.c.	En fr. 3c. 3c. le pied linéaire 25 p.c. 30 p.c.
70320–1	Marchandises (à l'exclusion des boissons alcooliques, des cigares, des cigarettes et du tabac fabriqué) importées par un membre des Forces canadiennes ou un employé du gouvernement du Canada, ou par un ancien résident du Canada qui revient résider au pays, et acquises par lui durant une absence du Canada d'au moins une année pour son usage personnel ou domestique et lui ayant effectivement appartenu à l'étranger *et ayant été en sa possession et à son usage* pendant au moins six mois avant son retour au Canada.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.

Le Ministre peut par voie de règlement exempter toutes marchandises ou catégories de marchandises de la période de six mois relative à la propriété la possession et l'usage que prescrit le présent numéro.

Les marchandises qui ont le droit d'entrer en vertu du présent numéro seront exemptes de toute imposition, nonobstant les dispositions de la présente Loi ou de toute autre loi.

Toutes marchandises importées en vertu du présent numéro qui sont vendues ou d'autre façon aliénées dans les douze mois qui suivent leur importation sont assujetties aux droits et aux taxes prescrits ailleurs.

Numéro tarifaire	——	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	92942—Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés:						
92942-4	*Caféine et ses sels*	En fr.	12½ p.c.	25 p.c.	En fr.	12½ p.c.	25 p.c.
	93404—Cire synthétique; cires contenant de la cire synthétique:						
93404-2	Polyéthylène d'une moyenne *en nombre* du poids moléculaire ne dépassant pas *4,000*	En fr.	En fr.	10 p.c.	En fr.	En fr.	10 p.c.

12. Que la liste A du *Tarif des douanes* soit modifiée par le retranchement des numéros tarifaires 70310-1 et 70315-1, et des énumérations de marchandises et des taux de droit inscrits en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion dans la liste A du *Tarif des douanes* des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droit suivants:

Numéro tarifaire	——	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	Marchandises (à l'exclusion des boissons alcooliques, des cigares, des cigarettes et du tabac fabriqué, sauf lorsqu'ils sont expressément dénommés ailleurs) acquises à l'étranger par un résident du Canada pour son usage personnel ou domestique, ou comme souvenirs ou cadeaux, mais non achetées à la demande d'autres personnes ni pour ren-						

	dre service, ni pour la vente, et déclarées par ledit résident lors de son retour au Canada, selon les règlements que peut établir le Ministre:						
70310–1	Évaluées au plus à vingt-cinq dollars (y compris les boissons alcooliques ne dépassant pas *quarante onces* et une quantité de tabac n'excédant pas cinquante cigares, deux cents cigarettes et deux livres de tabac fabriqué) et contenues dans les bagages accompagnant le résident du Canada revenant de l'étranger après une absence du Canada d'au moins quarante-huit heures.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.
	Un résident du Canada n'aura pas droit à l'exemption accordée en vertu du présent numéro plus d'une fois par trimestre de l'année civile, c'est-à-dire dans chaque période trimestrielle de l'année commençant le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre respectivement.						
70311–1	Évaluées au plus à *cent dollars (y compris les boissons alcooliques ne dépassant pas quarante onces et une quantité de tabac ne dépassant pas cinquante cigares, deux cents cigarettes et deux livres de tabac fabriqué) et contenues dans les bagages accompagnant* le résident du Canada revenant de l'étranger après une absence du Canada d'au moins *douze jours*.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. Divers	En fr. Divers	En fr. Divers
	Les marchandises (autres que les boissons alcooliques, les cigares, les cigarettes et le tabac fabriqué) acquises dans tout pays situé en dehors des limites continentales de l'Amérique du Nord peuvent être importées en vertu du présent numéro même si elles ne sont pas contenues dans les bagages accompagnant le résident revenant au pays si elles sont déclarées par ce dernier lors de son retour au Canada.						
	L'exemption accordée en vertu du présent numéro ne s'appliquera que dans le cas d'un résident qui, lors de son retour au Canada, établit, en la forme et de la manière que peut prescrire le Ministre par voie de règlement, qu'il a été à l'étranger pendant une période minimale de douze jours, cette forme ainsi que cette manière pouvant différer selon le pays visité ou le moyen de transport utilisé.						

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	Un résident du Canada n'aura pas droit à l'exemption accordée en vertu du présent numéro plus d'une fois au cours d'une année civile et il n'aura pas le droit de demander, relativement au même voyage à l'étranger, une exemption en vertu du numéro tarifaire 70310–1 s'il demande une exemption en vertu du présent numéro.						
70312–1	*Évaluées au plus à cent dollars (à l'exclusion des marchandises dont l'entrée en franchise au Canada est permise ailleurs, des boissons alcooliques, des cigares, des cigarettes et du tabac fabriqué) et contenues dans les bagages accompagnant le résident du Canada revenant de l'étranger après une absence du Canada d'au moins quarante-huit heures*.....	25 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	Divers	Divers	Divers
70313–1	*Évaluées au plus à cinq dollars (à l'exclusion des boissons alcooliques, des cigares, des cigarettes et du tabac fabriqué) et contenues dans les bagages accompagnant le résident du Canada revenant de l'étranger après une absence du Canada d'au moins quarante-huit heures*.....	En fr.	En fr.	En fr.	Divers	Divers	Divers
	L'exemption accordée en vertu du présent numéro ne s'appliquera que dans le cas d'un résident qui, lors de son retour au Canada, n'importe pas d'autres marchandises en vertu d'un autre numéro de la présente rubrique (ou, jusqu'au 1er janvier 1970, en vertu des numéros tarifaires 70310–1 et 70315–1).						
	Les marchandises admises en vertu d'un des numéros de la présente rubrique seront exemptes de toute autre imposition nonobstant les dispositions de la présente loi ou de toute autre loi.						

Le Ministre peut, par voie de règlement, nonobstant toute autre disposition que renferme la législation douanière concernant l'importation de marchandises, exempter un résident du Canada y revenant de toute exigence de présenter une attestation ou une déclaration écrite à l'égard de marchandises dont l'importation est permise en vertu d'un des numéros tarifaires de la présente rubrique.

Le Gouverneur en Conseil peut, par décret, sur la recommandation du Ministre des Finances, réduire la valeur maximale des marchandises dont l'importation est permise en vertu d'un des numéros tarifaires de la présente rubrique mais chaque décret rendu en vertu de cette autorisation devra être publié dans la Gazette du Canada *et cessera d'être en vigueur ou d'avoir effet relativement à toute période postérieure au 180e jour qui suit la date de son établissement ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, au 15e jour où il siège par la suite, à moins que, ce jour-là au plus tard, le décret n'ait été approuvé par résolution adoptée par les deux Chambres du Parlement.*

---

13. Que la rubrique de la colonne figurant dans la liste B du *Tarif des douanes*, intitulée «Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial ou antidumping) payable à titre de drawback», soit modifiée par le retranchement de l'expression «à l'exclusion du droit spécial ou antidumping».

14. Que tout acte législatif fondé sur les alinéas 4 à 6 et 8 à 11 inclusivement de la présente motion sera réputé être entré en vigueur le 4e jour de juin 1969, s'appliquer à toutes les marchandises mentionnées dans lesdits alinéas et importées ou sorties d'entrepôt en vue de la consommation à compter de la date précitée, et s'appliquer également aux marchandises importées antérieurement et à l'égard desquelles nulle déclaration d'entrée en vue de la consommation n'a été faite avant cette date.

15. Que tout acte législatif fondé sur l'alinéa 12 de la présente motion entrera en vigueur le 1er jour de janvier 1970, à l'exception des numéros tarifaires 70312–1 et 70313–1 qui seront réputés être entrés en vigueur le 4e jour de juin 1969.

16. Qu'une modification consécutive soit apportée à la *Loi sur la taxe d'accise* à l'effet que le renvoi, dans la Partie VII de l'Annexe III de la *Loi sur la taxe d'accise*, aux numéros tarifaires 47600–1, 47815–1 et 69605–1 se lise et s'entende comme un renvoi auxdits numéros tels qu'ils se lisaient immédiatement avant le 4 juin 1969.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 27 octobre 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE «FEUILLETON» EN ABRÉGÉ—LES PUBLICATIONS PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés se souviendront qu'une version abrégée du *Feuilleton* avait été publiée à titre d'essai à la dernière session. On se proposait surtout de réduire le coût exorbitant des publications parlementaires sans réduire l'information destinée aux députés. Ayant consulté les leaders des divers partis à la Chambre, je constate que les députés voudraient que cette version abrégée ne soit publiée qu'à titre d'essai encore pendant un certain temps. Si une telle version s'avérait peu satisfaisante, nous reviendrions à la version régulière.

Les députés ont sans doute remarqué la quantité de hansards, *Feuilletons* et autres documents parlementaires qui se sont accumulés sous leurs pupitres au cours de la dernière session. Après avoir consulté les divers leaders à la Chambre, il a été convenu de mettre fin à cette pratique. On a donc proposé de continuer à placer sur les pupitres des députés les documents et les publications de chaque jour, mais de les enlever à la fin de la journée. On gardera dans les deux antichambres un nombre suffisant de numéros précédents dans les deux langues. On continuera à assurer la distribution ordinaire de ces documents dans les bureaux des députés.

[*Français*]

J'espère que ces arrangements seront jugés acceptables par les honorables députés. Je recevrai avec plaisir et considérerai avec sympathie toute suggestion que l'on voudra bien me faire à ce sujet.

AFFAIRES COURANTES

LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je désire déposer, conformément à l'article 41 du Règlement de la Chambre, le 1er rapport sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional.

LA LOI SUR LES JUGES

LA NOMINATION DE JUGES EN ALBERTA ET EN ONTARIO

[*Traduction*]

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice) demande à déposer le bill C-2, modifiant la loi sur les juges.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LE CODE CRIMINEL

LA PROPAGANDE HAINEUSE

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice) demande l'autorisation de déposer le bill C-3, visant à amender le Code criminel.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LES CORPORATIONS CANADIENNES

LES DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations) demande l'autorisation de déposer le bill C-4, visant à amender la loi sur les corporations canadiennes et autres dispositions statutaires relatives à l'objet de certains de ces amendements.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

• (11.10 a.m.)

LES DOSSIERS DES CONDAMNÉS

LE RELÈVEMENT DES PERSONNES DÉCLARÉES COUPABLES

L'hon. John N. Turner (au nom du solliciteur général) demande à déposer le bill n° C-5, loi relative au relèvement des personnes déclarées coupables d'infractions qui se sont amendées par la suite.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

LA LIQUIDATION DE L'EXPO

L'hon. H. A. Olson (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) demande à déposer le bill n° C-6, loi liquidant la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et autorisant à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

LA SOUVERAINETÉ DU CANADA

LES EAUX DE L'ARCTIQUE CANADIEN

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné sa déclaration de vendredi au sujet de la lutte contre la pollution et les accords internationaux, son gouvernement est-il d'avis que le Canada exerce maintenant sa souveraineté et a l'intention de revendiquer tous ses droits sur les eaux de l'Arctique canadien, notamment dans l'archipel arctique.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je peux affirmer que le gouvernement actuel prétend exercer sa souveraineté sur toutes les eaux dans l'Arctique canadien.

Des voix: Bravo!

M. Robert Simpson (Churchill): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a-t-il reçu la recommandation du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien préconisant que le gouvernement prenne des mesures aussitôt que possible pour affirmer la souveraineté du Canada sur ces eaux, recommandation qui, soit dit en passant, a été adoptée à l'unanimité.

Le très hon. M. Trudeau: Cette recommandation ne m'a pas été communiquée, mais je vais examiner cette affaire.

M. G. W. Baldwin (Peace River): A titre de question supplémentaire, monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il pourrait s'occuper d'ici deux ou trois semaines de déposer une carte montrant ce qui, à son avis, constitue l'Arctique canadien et ses eaux?

Le très hon. M. Trudeau: Eh bien, je pourrais prendre le temps d'examiner la question et entre-temps, si le député veut bien tracer quelques lignes sur une carte, elles pourraient m'aider.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question supplémentaire au premier ministre. Afin d'éviter toute possibilité de malentendu, dois-je conclure des propos du premier ministre que le Canada prétend effectivement avoir la compétence et la souveraineté sur toutes les eaux qui baignent les îles de l'Arctique canadien?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si le chef de l'opposition parle de l'Arctique canadien, je répète que nous exerçons effectivement notre compétence et entendons exercer notre souveraineté sur cette partie du monde.

L'hon. M. Stanfield: Afin d'éviter tout malentendu, le premier ministre aurait-il l'obligeance de répondre directement à ma question: le gouvernement du Canada prétend-il avoir juridiction et entend-il exercer sa juridiction sur toutes les eaux qui baignent les îles de l'Arctique canadien, toutes les eaux de l'archipel canadien?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je réponds encore une fois que le gouvernement canadien exercera sa souveraineté sur toutes les eaux qui, selon lui, font partie de son territoire, mais je ne saurais dire pour le moment où se situera la ligne de démarcation.

L'hon. M. Stanfield: En guise de nouvelle question supplémentaire, dois-je conclure que le premier ministre n'a pas encore fait de déclaration quant aux revendications du Canada à l'égard des eaux qui baignent les îles et, si oui, comment le Canada entend-il prévenir la pollution?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition me demande d'anticiper sur le projet de loi que nous entendons présenter pendant la présente session parlementaire. Ce bill indiquera comment nous comptons contrôler la pollution de ces eaux.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le bill indiquera-t-il aussi les régions et délimitera-t-il les eaux où le Canada compte appliquer ces mesures antipollution?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur. Pendant le débat sur l'Adresse, j'ai dit que si l'opposition nous présente des propositions constructives et nous indique où, à son avis, les lignes de démarcation devraient être établies, cela nous permettrait peut-être de modifier nos dessins avant de déposer le bill.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Par suite des conséquences de plus en plus graves de la grève des

débardeurs sur l'économie de la Colombie-Britannique, comme en témoigne la mise à pied de 2,400 travailleurs par une entreprise d'exploitation forestière, le ministre peut-il renseigner la Chambre en lui faisant rapport des progrès réalisés au cours des pourparlers qui ont eu lieu en fin de semaine entre lui-même ou ses fonctionnaires et les deux parties?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Volontiers monsieur l'Orateur. Hier après-midi, j'ai rencontré les représentants de l'équipe de négociation des syndicats, et hier soir, les représentants de la B.C.M.A., l'organisation patronale. Nous avons réussi à élucider les points particuliers du projet de convention collective auxquels les syndicats croyaient devoir s'opposer. Je ne pense pas que les difficultés soient insurmontables, et si les pourparlers aujourd'hui sont aussi fructueux qu'hier, cette grève pourrait bien prendre fin.

Je suis fort heureux de répondre au député qui connaît si bien les objectifs des ouvriers, et je suis sûr qu'il serait le dernier à la Chambre à ne pas admettre que cette grève pourrait se régler ce soir si les syndicats ratifiaient l'entente que leurs négociateurs ont jugée désirable. Si le député pense que je devrais présenter une mesure restrictive, peut-être pourrait-il m'aider à la rédiger, mais dans l'intervalle, je tente de régler la grève très bientôt au moyen d'une convention collective.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, j'ignore pourquoi le ministre a dit que je recommandais une mesure restrictive, car il sait qu'il n'en est rien. Il a fait une déclaration mais il n'a pas répondu à ma question. A titre de question supplémentaire, puis-je demander si au cours de ses pourparlers avec le comité négociateur du syndicat et avec les employeurs, il a été question que lors d'un différend subséquent, il pourrait se produire un autre arrêt de travail causé par la menace des expéditeurs de placer des piquets de grève autour du port si leur groupe n'est pas reconnu comme unité de négociation collective?

L'hon. M. Mackasey: La réponse est non, monsieur l'Orateur.

LES PORTS

A PROPOS D'INSTALLATIONS PORTUAIRES DANS LE NOUVEAU-QUÉBEC

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question qui s'inspire des développements miniers considérables présentement projetés dans le nord du Nouveau-Québec et qui se rattache un peu aux questions qui ont été posées plus tôt.

Le très honorable premier ministre dirait-il s'il y a eu ou s'il y a présentement des pourparlers avec le gouvernement du Québec relativement à la construction de ports de mer, soit à Wakeham Bay, dans la baie d'Ungava, ou à d'autres endroits dans le détroit d'Hudson, en vue d'assurer à ces entreprises minières la possibilité d'expédier le minerai?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de tels pourparlers, mais je pourrai me renseigner, peut-être auprès de l'honorable ministre des Travaux publics qui, vu qu'il s'agit de ports, serait au courant de la chose.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA FRANCE—L'INTERVENTION D'UN MEMBRE DE L'AMBASSADE DU CANADA

[*Traduction*]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Bien que ce soit lundi, il n'est pas ici, mais je suppose qu'il y a un ministre suppléant. Peut-il nous dire si le gouvernement du Canada a reçu par les voies officielles des plaintes du gouvernement français au sujet de l'intervention déplacée du premier conseiller de notre ambassade de Paris dans le déroulement des récentes élections nationales en France, à savoir sa tentative d'obliger un haut fonctionnaire français à visiter Ottawa comme Québec, et si tel est le cas, quelle a été la réponse et l'attitude du gouvernement canadien?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on m'a avisé de cette prétention et je la trouve absurde. Néanmoins, je demande qu'on me fournisse les détails de l'affaire.

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le premier ministre songe-t-il à des discussions ou à des entretiens qui pourraient empêcher que les relations entre la France et le Canada ne s'enveniment davantage?

Le très hon. M. Trudeau: Est-ce que je songe encore à des entretiens qui pourraient empêcher que les relations ne s'enveniment davantage... je ne suis pas très sûr, monsieur l'Orateur de l'objet de la question, mais nous discutons actuellement avec le gouvernement de la France de la façon dont les ministres français devraient, à notre avis, procéder à l'avenir lorsqu'ils visiteront le Canada.

LE NIGÉRIA ET LE BIAFRA—LA CONTRIBUTION À LA CROIX-ROUGE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au premier ministre, monsieur l'Orateur? Vu l'importance donnée dans le discours du trône à la Croix-Rouge internationale en ce qui touche le conflit entre le Nigéria et le Biafra et comme cet organisme annonce qu'il va diminuer l'aide accordée aux victimes de cette guerre, le gouvernement songe-t-il à augmenter sa contribution à cet organisme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ai-je bien compris, monsieur l'Orateur? Le député a-t-il dit que la Croix-Rouge avait signifié son intention de diminuer son aide? Je crains de ne pas avoir compris.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur l'Orateur, c'est bien la prémisse de ma question.

Le très hon. M. Trudeau: On peut donc en conclure, monsieur l'Orateur, que cet organisme ne croit plus pouvoir en venir à un arrangement convenable en vue d'expédier par avion des secours aux Biafrais et...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A seule fin de clarification, puis-je poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur? Si j'ai bien compris la nouvelle, la réduction de l'aide dépend du manque de fonds. D'où ma question: le gouvernement songe-t-il à augmenter sa contribution pour remédier à la situation?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la Croix-Rouge internationale est, à notre avis, à mettre au point des procédés lui permettant de transporter par avion plus de marchandises destinées au Biafra et le gouvernement est prêt à l'appuyer si ces efforts aboutissent. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a indiqué, je crois, que si ces efforts n'aboutissent pas, nous ne pouvons obtenir du colonel Ojukwu que la Croix-Rouge soit autorisée à voler de jour et si l'on ne peut prendre les dispositions voulues pour que les vols aient lieu la nuit en toute sécurité, alors il nous faudra chercher à nous arranger autrement. Mais ce sont là des hypothèses et nous continuons à espérer que le colonel Ojukwu autorisera les vols de jour pour qu'on puisse soulager les populations affamées ou bien qu'il autorisera les vols de nuit.

L'AGRICULTURE

L'AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES DE PROVENDE

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Agriculture? La Fédération de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse ayant vivement protesté contre la réduction des taux de l'aide au transport des céréales de provende vers l'Est, récemment annoncée par le ministre de l'Agriculture, celui-ci songe-t-il à revenir sur sa décision?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur l'Orateur. J'aimerais préciser la nouvelle annoncée la semaine dernière. En réalité, il n'y aura pas de réduction, mais bien une hausse, du montant global de l'aide au transport des céréales de provende, si la Chambre y consent. Comme le volume de la marchandise à sensiblement augmenté et que nous devons rester dans les limites des crédits adoptés par la Chambre, il nous faut réduire un peu les taux.

M. Danforth: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Sachant qu'en Nouvelle-Écosse 75 à 80 p. 100 de toutes les céréales de provende viennent de l'Ouest du Canada, le ministre n'a-t-il pas le sentiment qu'une telle politique risque non seulement de décourager les exportations de l'Ouest vers l'Est, mais encore de saper la compétivité des cultivateurs de l'Ouest du pays en cette époque vraiment difficile que traverse l'agriculture?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'estime que cette question complémentaire est litigieuse.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand le ministre de l'Agriculture informera-t-il le public des mesures destinées à réduire les subventions pour les grains de provende et de l'importance de ces mesures?

M. Olson: Monsieur l'Orateur, je crois que l'Office de l'aide au transport des céréales de provende l'a déjà fait. Je vérifierai cependant pour être sûr que les montants exacts ont été indiqués afin que l'on connaisse les changements relatifs à chaque zone, mais je crois que c'est chose faite.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES ÉGOUTS DE HAMILTON

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement considère-t-il à nouveau comme une question de principe le refus de la Société centrale d'hypothèques et de logement d'octroyer des prêts pour organiser un contrôle des égouts à Hamilton?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je crois que cette question est à l'étude et j'ignore quelle sera la décision finale de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. Aiken: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je la poser au premier ministre? Elle concerne les prêts dont peuvent bénéficier les municipalités et qui sont destinés aux usines de traitement des déchets. Le gouvernement, dans le cadre de son programme visant à réduire les fonds affectés à cette fin, est-il en train de reviser sa politique vis-à-vis des usines municipales de traitement des déchets?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il conviendrait à mon avis que cette question s'adresse au ministre d'État chargé de l'habitation, que la chose intéresse.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, pourrais-je clarifier ma question? A la suite d'une déclaration de politique générale, j'ai l'impression que le ministre d'État chargé de l'habitation n'obtient pas du gouvernement les affectations nécessaires. Tout ce que je demande au premier ministre, c'est...

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être le député devrait-il poser une question supplémentaire. Il me semble plus facile de considérer la chose ainsi. Je ne crois pas que nous devions entendre une explication du député.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, voici ma question supplémentaire. Le gouvernement fait-il présentement une revue générale de politique en ce qui concerne l'attribution de crédits plus considérables à l'intention des usines municipales de traitement des eaux vannes?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, une revue générale de toute la politique relative au logement est en cours.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ENQUÊTE SUR LA HAUSSE DU PRIX DE L'ACIER

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations? Comme le premier ministre a annoncé vendredi dernier que le gouvernement n'a pas l'intention de donner des pouvoirs spéciaux à la Commission des prix et des revenus dans le cas particulier de l'industrie de l'acier, je voudrais savoir si le gouvernement a prié la Commission—sans lui en donner l'instruction—de faire enquête sur la hausse du prix de l'acier afin de voir si elle est justifiée. Par ailleurs, le ministre ou tout autre membre du gouvernement a-t-il fait des instances auprès de l'industrie de l'acier pour demander les raisons de la hausse?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, nous avons en effet eu des entretiens avec les membres de la Commission des prix et des revenus, de temps à autre.

M. Benjamin: Une autre question, monsieur l'Orateur. Je ne doute pas que les ministres aient eu des entretiens avec les membres de la Commission. Mais ces ministres ont-ils demandé à la Commission de faire enquête sur la question? Et le gouvernement envisage-t-il, à la lumière des renseignements dont il dispose maintenant, d'obliger l'industrie de l'acier à réduire ses prix?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, pour répondre à la première partie de la question, le premier ministre a, vendredi, défini clairement la position du gouvernement. Quant à la deuxième partie, je crois qu'il revient au ministre de l'Industrie et du Commerce d'y répondre.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le ministre s'intéresse-t-il assez à cette question pour savoir si la Commission des prix et des revenus est bel et bien en train d'enquêter?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que la question ainsi formulée est irrecevable. L'honorable chef de l'opposition a demandé si le ministre montre assez d'intérêt; la question n'est pas acceptable sous cette forme.

L'hon. M. Stanfield: Peut-être pourrais-je m'y prendre autrement. Avec toute la considération due au ministre, sait-il si la Commission des prix et des revenus a entrepris une telle enquête?

L'hon. M. Basford: Avec toute la considération due au chef de l'opposition, monsieur l'Orateur, des discussions ont eu lieu, mais je ne crois pas que la Commission ait encore rien décidé à ce sujet.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

A PROPOS DE LA CONSTRUCTION DE LA PLACE RADIO-CANADA

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Pourrait-il dire à la Chambre où en sont rendus les travaux de construction des nouveaux édifices de la Société Radio-Canada?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Pour autant que je sache, monsieur le président, les travaux sont toujours en marche et continuent selon les plans prévus.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES RÉDUCTIONS DE PERSONNEL

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Je voudrais poser une question au premier ministre. Le gouvernement a clairement affirmé qu'il entend éliminer 25,000 fonctionnaires de l'État, en partie grâce à l'usure naturelle et en partie au moyen de congédiements, mais il n'a pas encore révélé dans quelles proportions respectives. En raison de l'incertitude générale qui règne dans la fonction publique à ce sujet, le premier ministre dira-t-il maintenant quelle est environ la proportion de la réduction de 25,000 personnes qui s'effectuera au moyen de mises à pied?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je l'ai fait, monsieur l'Orateur, au début d'août. J'ai clairement indiqué que le chiffre global de 25,000 représentait une réduction du personnel pour l'année prochaine par rapport à l'an dernier. A propos de ce chiffre de 25,000, nous avons ordonné aux ministères d'appliquer les principes directeurs d'ensemble. Il incombera à chaque ministre de déterminer comment ces principes s'appliqueront dans son ministère et dans quelle mesure il devra restreindre son programme ou diminuer son personnel. J'ai également dit qu'à mon avis, cela pourrait signifier entre 4,000 et 6,000 congédiements, le solde représentant les postes qui ne seront pas remplis ou le résultat de l'usure normale. Ce chiffre de 4,000 ou de 6,000 congédiements était un chiffre maximum. Depuis lors, je crois, les fonctionnaires du Bureau du Trésor ont signalé qu'il pourrait être plus bas.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement se propose-t-il de réduire le nombre de ses fonctionnaires partout où la chose est possible et surtout au ministère des Affaires extérieures? Le gouvernement a-t-il songé à confier à notre actuel ambassadeur en Italie la tâche de représenter le Canada auprès du Vatican, car, il habite la ville même où se trouve le Vatican, ce que le premier ministre n'ignore pas, et pourrait en conséquence avoir avec lui des contacts constants et exercer avec compétence ce mandat supplémentaire?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il n'est pas habituel qu'un pays soit représenté au Vatican par son ambassadeur à Rome. Sauf erreur, le Vatican préférerait, je crois, avoir un ambassadeur d'ailleurs plutôt que de Rome s'il doit y avoir double accréditation. Nous avons étudié la question et nous avons décidé qu'à tout prendre cela valait la peine d'avoir un ambassadeur au Vatican.

L'hon. M. Hees: Autre question supplémentaire. Le premier ministre, qui s'est toujours piqué d'avoir de l'intuition, estime-t-il qu'il suffise que la chose ne se soit pas faite auparavant pour ne pas la faire maintenant?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES ALIMENTS POUR BÉBÉS—LES SUBSTANCES NOCIVES

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme on affirme que certaines préparations alimentaires pour bébés contiennent peut-être des substances propres à causer des troubles cérébraux, le ministre a-t-il demandé qu'on procède à un examen des propriétés des aliments pour bébés fabriqués au Canada afin de garantir que ces produits ne comportent pas de substances nocives?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La Direction des aliments et drogues du Canada poursuit des études sur ces produits alimentaires pour bébés depuis trois ans. Nous n'avons trouvé aucune preuve permettant de croire qu'ils causent aux bébés ou aux êtres humains en général des désordres comme ceux dont parle le député. J'ajoute également vu les appréhensions qui se sont manifestées à cet égard, de même qu'à l'égard des cyclamates l'autre jour, que la Direction des aliments et drogues procède à un examen de sa politique globale relativement aux additifs alimentaires en général pour déterminer si'l y a lieu d'imposer un critère plus positif afin de garantir qu'ils aient un effet tangible au lieu de ne pas être nocifs, tout simplement.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Vu les expériences récentes, le ministre trouve-t-il que les effectifs et le personnel préposés à ce genre d'enquête sont capables d'assurer la protection du peuple canadien?

L'hon. M. Munro: On me dit que la Direction des aliments et drogues a déjà indiqué qu'elle avait besoin d'augmenter considérablement son personnel. Ce service est un de ceux où le gouvernement ne s'est pas proposé de réduire de façon marquante le nombre des

employés. A vrai dire, la Direction des aliments et drogues est en train de recruter du personnel supplémentaire.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Stanfield: Peut-être pourrais-je m'adresser de nouveau au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, monsieur l'Orateur, et lui demander s'il voulait dire que le personnel de la Direction des aliments et drogues avait en fait été augmenté ou si tout simplement on ne l'avait pas diminué? S'il voulait dire qu'il s'agissai d'un accroissement, peut-il nous dire dans quelle mesure on l'a autorisé?

L'hon. M. Munro: Oui, on a augmenté le nombre des emplois. Je ne puis donner maintenant le chiffre exact au chef de l'opposition, mais je crois qu'il se situe entre 150 et 200.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ESSAIS NUCLÉAIRES DES ÉTATS-UNIS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Ma question s'adresse au premier ministre. Voudrait-il informer la Chambre de la position du Canada à l'égard des nouveaux essais nucléaires que les États-Unis se proposent d'effectuer dans l'île Amchitka dans les Aléoutiennes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cela—je le regrette; il serait question de nouveaux essais?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): De deux autres à venir.

Le très hon. M. Trudeau: Dans un an ou deux. S'il s'agit des îles Aléoutiennes, monsieur l'Orateur, je regrette, mais je n'ai pas saisi. Si je comprends bien, l'essai précédent ferait l'objet d'une évaluation approfondie par le gouvernement des États-Unis; or celui-ci compte attendre encore un an ou deux avant de procéder au prochain essai. Bien des choses pourront se produire d'ici deux ans.

M. Baldwin: Vous pourriez ne pas être là pour protester.

M. Nystrom: Encore une question, monsieur l'Orateur. Le gouvernement canadien envisage-t-il de faire connaître notre position aux États-Unis avant que ceux-ci prennent la décision de poursuivre ces essais?

Le très hon. M. Trudeau: Nous avons fait connaître notre position avant le dernier essai et l'on peut raisonnablement supposer, je crois, que lorsqu'on disposera des résultats, nous ferons savoir à nouveau cette position avant tout autre essai.

LES POSTES

LA LIVRAISON DU COURRIER

L'hon. M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question s'adresse au ministre des Postes. Le ministre a-t-il imposé un moratoire en ce qui concerne le développement de la distribution à domicile du courrier dans nos centres urbains en expansion rapide? Si oui, pour quel motif cette décision a-t-elle été prise et pendant combien de temps ce moratoire restera-t-il en vigueur?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): En raison des directives et de la politique d'austérité en matière financière auxquelles le ministère doit se conformer, nous n'étendons pas actuellement à de nouveaux secteurs le service de distribution des lettres, mais cette distribution sera constamment améliorée dans les secteurs qui en bénéficient déjà.

L'hon. M. Dinsdale: Une question complémentaire. S'agit-il là d'un aspect de l'amélioration du service à la suite de l'accroissement récent des tarifs postaux?

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports, mais il n'est pas ici. Comme ma question est importante, puis-je la poser à celui qui le remplace? Vu la situation critique dans laquelle se trouvent environ 65 employés du Conseil des ports nationaux à Vancouver et bien d'autres en Colombie-Britannique, a-t-on décidé de leur venir en aide à la suite de la mise à pied occasionnée par la grève des débardeurs? Les fonctionnaires fédéraux n'ont pas droit actuellement à l'assurance-chômage, aux allocations sociales ou a un traitement.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il y aura quelqu'un demain pour répondre au nom du ministère des Transports, monsieur l'Orateur.

LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

ATTITUDE DU PRÉSIDENT QUANT À L'AVENIR

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Je pose ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. Mercredi dernier, je lui ai adressé deux questions concernant la Commission des prix et des revenus. Votre Honneur a dit qu'il vaudrait mieux que les réponses figurent dans une déclaration à

l'appel des motions. Je demande donc au ministre s'il est disposé à faire sous peu une déclaration à l'appel des motions au sujet des activités futures de la Commission des prix et des revenus et de la position adoptée par le président?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Je ne vois pas la nécessité d'une déclaration. La position du président est incontestable; il est à la tête de la Commission des prix et des revenus et il fera de temps à autre des déclarations sur les travaux de la Commission. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question.

L'hon. M. Lambert: Le ministre voudrait peut-être lire les questions que j'ai posées mercredi dernier. Il serait alors mieux en mesure d'en juger, ainsi que Votre Honneur.

HOCKEY CANADA

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR L'ACTIVITÉ

M. Robert Simpson (Churchill): J'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné l'incertitude et l'inquiétude qui règnent parmi les commentateurs sportifs et les amateurs canadiens de hockey quant au fonctionnement de Hockey Canada et, à vrai dire, au sort même de l'équipe nationale de hockey, le ministre saisira-t-il la première occasion pour faire à la Chambre une déclaration complète et détaillée sur l'activité de nos représentants nationaux de hockey au cours des mois prochains?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): On m'informe que les dirigeants de Hockey Canada feront, le 18 novembre, à Winnipeg une déclaration complète dans laquelle ils indiqueront leur conception et leurs projets d'expansion du hockey en général dans tout le Canada. Dans cette déclaration figureront aussi les noms d'un bon nombre de membres de notre équipe nationale; je crois que le député en sera vraiment satisfait.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES INDIENS DANS LE SUD DE L'ALBERTA

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Va-t-il enquêter sur les nouvelles d'après lesquelles son ministère a encouragé les Indiens du Nord de la Saskatchewan à aller s'installer dans le Sud de l'Alberta pour travailler dans des champs de betterave à sucre dans des conditions déplorables—et j'insiste sur les mots «conditions déplorables»?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je me renseignerai volontiers sur cet état de choses.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'EXTRADITION DE HAL BANKS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Étant donné les déclarations dans la presse et à la radio en fin de semaine, selon lesquelles le gouvernement canadien considère comme lettre morte sa demande au gouvernement des États-Unis pour l'extradition de Hal Banks, le ministre peut-il dire à la Chambre qu'il n'en est rien?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): La dernière question de l'honorable représentant au sujet de ce monsieur remonte au 15 mai. J'ai alors dit à la Chambre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à ma demande, se renseignait auprès du département d'État à Washington en vue de connaître sa position sur la question. En septembre, le département d'État a fait savoir à l'ambassadeur du Canada à Washington qu'il n'avait pas l'intention de rouvrir l'affaire Banks ou de prendre quelque initiative que ce soit à son sujet, ajoutant que le gouvernement canadien était libre de reprendre toute la question pour tenter d'obtenir un nouvel ordre d'extradition des tribunaux, mais que rien ne garantissait le succès d'une pareille démarche.

De fait, le conseiller juridique du département d'État a signalé que comme il ne semblait pas y avoir de nouvelles questions de fait et de droit concernant la possibilité d'extrader M. Banks, les tribunaux pourraient fort bien décider, à la suite d'une demande d'*habeas corpus*, de laisser tomber l'affaire. Cet avis concorde avec celui dont j'ai déjà parlé à la Chambre, celui de notre propre conseiller à New York, le conseiller juridique M. Richard Kuh, qui représentait le procureur général de l'Ontario lors de la première demande d'extradition, c'est-à-dire que la question ne pouvait être portée de nouveau devant les tribunaux, que l'affaire était close. Par conséquent...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suppose que le ministre veut tirer une conclusion de la déclaration qu'il vient de faire. Il se rend compte, j'en suis sûr, que d'après le Règlement, pareille déclaration devrait être faite à l'appel des motions et non pas dans une réponse à une question.

L'hon. M. Hees: Peut-être pourrais-je poser une question supplémentaire qui permettrait un autre coup d'envoi au ministre? N'est-il pas vrai que l'attitude négative adoptée actuellement par le gouvernement des États-Unis est précisément attribuable au fait que le gouvernement canadien a laissé entendre aux États-Unis qu'il serait très heureux qu'on laisse tomber discrètement l'affaire Hal Banks, car ce serait très embarrassant pour le gouvernement s'il devait revenir ici raconter son histoire?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député est évidemment litigieuse et elle ne peut être considérée comme un coup d'envoi pour une autre déclaration du ministre.

L'hon. M. Hees: C'était une constatation de fait.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE DÉPÔT DU RAPPORT WILLARD

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Le gouvernement a-t-il songé à déposer sur le Bureau de la Chambre le ou les rapports Willard, s'il y en a plusieurs, afin que l'ensemble du Parlement puisse participer aux décisions touchant les changements à apporter à notre programme de bien-être et de sécurité sociale?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur. Le gouvernement n'a pas encore décidé s'il déposerait ou non le rapport Willard. Je signale au député, cependant, que le discours du trône fait mention d'un livre blanc sur la sécurité sociale dont le Parlement sera saisi d'ici quelques mois.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le gouvernement songe-t-il toujours à déposer le rapport Willard?

L'hon. M. Munro: La chose est à l'étude, mais aucune décision n'a encore été prise.

LES INONDATIONS

SASKATCHEWAN—LA DEMANDE D'INDEMNITÉ

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics ou à quiconque répond au nom de son ministère. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement fédéral a approuvé la demande d'indemnité présentée par la province de Saskatchewan à la suite de l'inondation? Si oui, a-t-il accordé les 3 millions et demi réclamés par cette province?

Puis-je adresser ma question au premier ministre? Le Conseil du Trésor a-t-il approuvé cette réclamation de dommages-intérêts dus à l'inondation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai entendu la question supplémentaire, monsieur l'Orateur, mais je ne savais pas à quoi elle faisait suite.

LA CONSOMMATION

LE PRIX DES SERVICES DE SANTÉ SOUS LE RÉGIME NATIONAL

M. A. D. Hales (Wellington): Je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il utiliser les bons offices de son ministère créé pour protéger les consommateurs afin de découvrir pourquoi la plupart des Canadiens paient davantage pour leurs services de santé, aux termes du régime national d'assurance frais médicaux, bien qu'ils soient moins protégés?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Je doute que les allégations que renferment la question soient vraies. A mon avis, grâce aux mesures prises par le gouvernement actuel, nous disposons d'un programme extraordinaire d'assurance frais médicaux au Canada.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES PROGRAMMES DE RECYCLAGE ET DE PERFECTIONNEMENT—LE NOMBRE D'ÉLÈVES

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre a-t-il prévu des dispositions—de meilleurs services de conseil, par exemple—pour remédier à la grave réduction, paraît-il, du nombre d'étudiants inscrits aux programmes de recyclage et de perfectionnement de la main-d'œuvre?

M. l'Orateur: L'honorable député conviendra, je pense, que les renseignements qu'il sollicite, ne se donnent, et si le ministre le veut bien, qu'au moyen d'une déclaration à l'appel des motions.

M. Rose: Me permettrez-vous alors de poser ma question autrement et de demander au ministre s'il voudrait bien examiner ce problème.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Volontiers. Je tiens quand même à signaler que la réduction des inscriptions n'est pas aussi considérable que le dit le député. De fait, la situation est très encourageante.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, suspendue le vendredi 24 octobre de la motion de M. Jack Cullen, portant qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, de l'amendement de M. Stanfield (p. 34) et du sous-amendement de M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) (p. 47).

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de passer à l'ordre du jour annoncé par le greffier, je dois dire que j'ai vu le député de Comox-Alberni se lever tout à l'heure et je suppose qu'il voulait poser une question. Comme nous avons maintenant à aborder l'ordre de jour, il consentira peut-être à attendre à demain; je ferai en sorte qu'il puisse prendre la parole.

• (11.50 a.m.)

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord imiter les préopinants qui, fort à propos et en toute justice, ont félicité les deux motionnaires de l'Adresse. Je crois que chacun à fait un excellent travail en expliquant ses vues à la Chambre; j'offre aussi mes sincères félicitations aux autres qui ont déjà exprimé les leurs.

J'ai été particulièrement intéressé par les propos du député de Sarnia (M. Cullen) qui a longuement exposé ses idées sur la façon d'améliorer les procédures parlementaires afin qu'il nous soit plus facile de venir à bout des travaux sans cesse croissants auxquels le Parlement fait face chaque année. Je crois que tous les députés à la Chambre partagent son avis. Je suis d'accord avec lui et j'en ai parlé à la Chambre le 14 juillet dernier.

A ce moment-là, j'avais esquissé trois mesures qui accéléreraient grandement les délibérations et les travaux de la Chambre. Cela réduirait d'au moins les deux tiers le temps nécessaire au Parlement pour expédier ses travaux. La formule n'entraverait nullement le caractère démocratique du Parlement ou les droits des députés d'exprimer entièrement leurs vues à la Chambre.

A l'issue de mon discours à cette occasion, plusieurs députés libéraux ont pris la parole. Ils ont corroboré mon exposé. Effectivement, je ne connais personne au Parlement ou à la tribune des journalistes qui ait contesté mes considérations ou les propositions que j'avais

avancées, ni leur caractère pratique ou leur efficacité. Dès lors, il me semble étonnant qu'un gouvernement qui a jugé nécessaire d'introduire la guillotine n'ait porté absolument aucun intérêt à mes propositions.

L'honorable député de Sarnia verra ce qui en est lorsqu'il fera part de ses idées au premier ministre (M. Trudeau). Il découvrira que le premier ministre ne tient pas plus que cela à accélérer la marche du Parlement. Le premier ministre veut dominer le Parlement. Il veut le transformer en une espèce d'ordinateur pour y faire entrer les projets de lois à un bout et les en voir sortir à l'autre bout à une date donnée et dans la forme exacte où ils y sont entrés, sans aucune ingérence des députés. Ce n'est pas là le régime parlementaire. Ce sera peut-être la première fois mais non la dernière que l'honorable député de Sarnia sera déçu ou désenchanté quant au gouvernement qu'il sert et à son premier ministre.

Vendredi, le premier ministre nous a régalés d'un discours où il a parlé assez longuement des conditions que subissent les pauvres à l'heure actuelle dans diverses régions du pays. Il n'y avait cependant pas un mot dans son discours sur une politique définie que le gouvernement se proposerait de mettre en œuvre pour faire face à ce grave problème. En fait, son discours, comme le discours du trône, se contente d'exprimer des platitudes sous forme de vœux pieux et de vagues intentions.

Permettez-moi de rappeler au premier ministre que les pauvres du pays ne peuvent pas se nourrir, ni se vêtir, ni s'abriter du froid, de la pluie et du vent avec de pieuses banalités. Ils veuvent qu'on supprime les groupes d'études et les comités du cabinet comme ceux qui se réunissent depuis un an et demi déjà sans produire de résultats apparents.

Membre d'un ancien gouvernement, j'ai déjà fait partie de nombreux comités du cabinet et institué des groupes d'études. Je ne connais aucun comité du cabinet ou groupe d'étude qui n'ait pu, s'il était bien constitué et bien mandaté par un ministre, produire des solutions précises et valables bien avant un an. Ces groupes d'étude et comités du cabinet ne sont que des paravents cachant l'inaction et le fait que le gouvernement actuel ne sait pas où il va ni où il entendait aller quand il promettait sur les tribunes électorales d'établir une société juste. Le gouvernement ignorait absolument comment il y arriverait et il l'ignore encore aujourd'hui.

Pourquoi le premier ministre et le gouvernement prennent-ils une attitude négative devant cette grande question de la pauvreté qui, selon le premier ministre lui-même, était une honte nationale? La réponse nous a été donnée par l'ancien premier ministre suppléant lui-même, le député de Trinity (M. Hellyer), qui a démissionné il y a quelques mois. Très précisément, il a dit que les problèmes ordinaires des citoyens pauvres et moins fortunés n'intéressaient pas le premier ministre. Il nous a dit que le premier ministre s'intéressait surtout à des questions comme le droit constitutionnel, matière qu'il a enseignée à l'Université de Montréal. La question est très importante, mais je tiens à lui dire que les Canadiens ne peuvent attendre qu'il termine ses discussions philosophiques avant de s'attaquer aux problèmes pratiques qui affligent présentement les moins fortunés.

Ce sont ceux que le premier ministre avait déclaré vouloir aider en créant sa société juste. J'invite le premier ministre et le gouvernement à créer cette société juste et à demander aux groupes d'étude et aux comités du cabinet de tirer des conclusions. Qu'ils formulent des politiques précises et les annoncent à la Chambre et aux Canadiens. Commençons à créer une société juste et cessons d'en parler simplement.

Nous ne devons pas être trop sévères au sujet du discours du premier ministre, car il était plutôt modéré et banal et il a produit un excellent résultat. Je voudrais l'en féliciter. C'est un fait notoire qu'un certain nombre de députés ministériels souffrent d'insomnie. Durant le discours du premier ministre, les députés de l'opposition se sont rendu compte que ces messieurs guérissaient peu à peu. Un étrange silence a enveloppé la Chambre où la paix semblait régner. Les membres de la tribune de la presse se sont tranquillement éclipsés et le Parlement s'est endormi.

Le très hon. M. Trudeau: Regardez-les maintenant.

L'hon. George Hees: A l'ouverture du Parlement, voici un an, j'ai abordé ce problème de la pauvreté. C'éait le 20 septembre. Ce problème avait été évoqué par le Conseil économique du Canada dans son rapport du mois précédent. A l'époque, j'avais demandé au gouvernement de relever le salaire minimum fédéral pour compenser les 13 p. 100 d'augmentation du coût de la vie enregistrés depuis le dernier relèvement du salaire minimun fédéral, en juillet 1965, soit quelque trois années et demie auparavant. J'avais dit qu'il s'agissait à mes yeux d'une première mesure en vue de mettre un terme à ce qui avait été qualifié de honte nationale par le Conseil économique et reconnu comme tel par le premier ministre.

Au cours de l'année dernière, les téléspectateurs ont pu voir un certain nombre d'émissions très intéressantes. Chaque fois, c'est le ministre du Travail (M. Mackasey), qui s'appelle lui-même le Babe Ruth de la négociation, qui a pris la vedette. C'est vraiment un chic type, mais il a succombé à ce mal dont sont atteints même les athlètes et d'autres gens dès qu'ils commencent à croire ce que la presse écrit à leur sujet. Malheureusement, le ministre a commencé à ajouter foi aux nombreux communiqués qu'il enjoint à ses agents de publicité de remettre à la presse à la moindre occasion. Les Canadiens sont habitués à le voir sur les écrans de la télévision.

A plusieurs de ces occasions, nous avons entendu le ministre du Travail déclarer qu'il était heureux d'avoir pu aider les puissants et solides syndicats qui étaient alors en mesure de causer de grands ennuis au gouvernment en décidant des arrêts de travail. A chaque fois il s'est félicité d'avoir pu les aider à parvenir à un accord avec les employeurs et de pouvoir annoncer de nouveaux avantages sociaux et des augmentations de salaires représentant entre 8 et 11 p. 100 par année. Il s'agit justement là du double de l'augmentation du coût de la vie, l'an dernier.

Au cours de cette même période et des trois années précédentes, le gouvernement actuel n'a absolument rien fait pour améliorer le sort de nos pauvres. De fait, l'an dernier le coût de la vie a encore augmenté de 5 p. 100, aggravant d'autant la situation de ces malheureux.

• (Midi)

Le ministre du Travail a dit récemment à Toronto à certains journalistes—on en a parlé dans la presse—qu'à son avis le salaire minimum devrait être de $1.50 ou de $1.75 l'heure. Mais le gouvernement a-t-il manifesté la moindre intention de porter le salaire minimum à ces niveaux? Non pas. Le taux de salaire minimum n'a pas été augmenté depuis quatre ans et demi. Et pourquoi pas? Tout simplement parce que ceux qui vivent du salaire minimum aujourd'hui dans toutes les régions du Canada, à cause de leur manque d'instruction, de santé et de formation, ne sont pas organisés. Ils ne sont pas forts; ils ne peuvent exercer de pression sur l'industrie ou le gouvernement et gêner celui-ci par un arrêt du travail. Aussi, le gouvernement ne leur prête absolument aucune attention. Il a permis à leur coût de la vie d'augmenter de 18 p. 100 depuis quatre ans et demi, sans

laisser entrevoir le moins du monde qu'il compte relever le taux minimum ni maintenant, ni plus tard. Il est pénible de constater que la société juste n'existe que pour les forts, ceux qui sont bien organisés et qui peuvent gêner le gouvernement par un arrêt du travail important. Comme il est évident que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter au Parlement, au cours de la session actuelle ou d'une session à venir, un projet visant à améliorer la situation très grave des pauvres, je compte soumettre au Parlement dès maintenant un projet qui, à mon avis, serait pratique et efficace. D'abord, demandons-nous ce qu'est la pauvreté et où elle sévit. D'après l'exposé du Conseil économique, qui fait autorité en la matière, il y a certains niveaux de revenus que doivent atteindre diverses catégories de citoyens pour vivre au-delà du seuil de la pauvreté. Il s'agit des célibataires sans personnes à charge; des célibataires avec une ou deux personnes à charge; des gens mariés sans enfants et des mariés avec un, deux, trois, quatre ou cinq enfants.

D'après l'exposé, les quelque cinq millions de pauvres au Canada touchent presque tous les salaires minimaux établis par les gouvernements fédéral et provinciaux pour les industries qui relèvent de leurs juridictions respectives. Ces salaires minimaux varient entre $1 et $1.30 l'heure. Le salaire fédéral minimum est actuellement de $1.25 l'heure. Comme je viens de le dire, la dernière augmentation de celui-ci remonte à juillet 1965. C'est à peine si à l'époque, ce relèvement portait la paie de ces derniers jusqu'au minimum vital. Les données communiquées par le Bureau fédéral de la statistique attestent que le coût de la vie a augmenté de 18 p. 100 au cours des quatre années et demie écoulées depuis, et de 5 p. 100 depuis 12 mois. Je crois donc, et cela saute aux yeux de chacun, que pour permettre aux personnes qui reçoivent le salaire fédéral minimum d'assurer leur propre subsistance et celle de leur famille au-delà du seuil de pauvreté, nous devons augmenter ce salaire d'au moins 25 p. 100.

Examinons maintenant cette augmentation du point de vue des normes de revenu établies par le Conseil économique du Canada. Estimant que la famille moyenne est celle qui a deux enfants à charge, celui-ci déclare que pour tout juste arriver au-dessus du minimum vital, cette famille doit jouir d'un revenu d'au moins $3,500 par an. Lorsqu'un travailleur qui touche le salaire fédéral minimum travaille, suivant la norme hebdomadaire de 40 heures, il gagne $50 par semaine, et s'il travaille toute l'année il gagne $2,600 par an. Ses deux enfants à charge lui valent en outre annuellement $200 d'allocations familiales, ce qui porte son revenu à $2,800. Il est donc évident que pour amener cette famille au minimum vital, le soutien de famille doit gagner un supplément de $700 par an, soit une augmentation de 25 p. 100. Je crois donc que, pour combattre la pauvreté dans le pays, la première mesure à prendre, pour le gouvernement fédéral, c'est d'augmenter le salaire fédéral minimum d'au moins 25 p. 100.

La deuxième chose à faire serait de réunir une conférence fédérale-provinciale afin de persuader les provinces de suivre l'exemple du gouvernement fédéral. Je crois que si le premier ministre soulignait, de façon claire et pressante, la nécessité de suivre l'exemple fédéral, et si la conférence était assurée d'une vaste publicité par la télévision, la presse et la radio, les premiers ministres provinciaux trouveraient très difficile, sinon impossible, de refuser de suivre l'exemple du gouvernement fédéral et augmenteraient leurs salaires minimaux d'un pourcentage semblable. Je le répète, il leur serait difficile, sinon impossible, de ne pas prendre cette mesure grâce à laquelle ceux qui relèvent de leur juridiction et qui travaillent pour des salaires minimaux pourraient se reclasser au-dessus du minimum vital.

Il importe, à mes yeux, de comprendre que la hausse du salaire minimum n'accroîtrait nullement les dépenses fédérales ou provinciales et n'exigerait par conséquent aucune augmentation d'impôts. Elle obligerait simplement les employeurs qui paient des salaires de misère à verser à leurs employés le nécessaire pour leur épargner la pauvreté. En troisième lieu, le gouvernement fédéral devrait combattre la pauvreté en modifiant ses lois de sécurité sociale actuelles qui, loin de favoriser un travail à temps partiel de la part des assistés sociaux, réduisent leurs secours en proportion du montant que leur vaut un travail d'appoint. Les pensions et autres formes d'assistance épargnent à leurs allocataires la misère et les privations, mais les forcent à rester en deçà du seuil de pauvreté, puisqu'elles les empêchent de s'assurer un salaire d'appoint par un travail à temps partiel.

La majorité des assistés sociaux, vieillards, personnes atteintes d'une incapacité mentale ou physique ou inaptes à un emploi à temps plein, pourraient et désireraient occuper un emploi à temps partiel. Voilà pourquoi nous devrions modifier nos lois de sécurité sociale au cours de la session actuelle pour permettre aux allocataires de gagner par leur travail la différence entre leur pension ou alloca-

tion et le seuil de pauvreté, établi en ce qui les concerne par le Conseil économique. Une fois ce seuil atteint, l'assistance sociale pourrait alors diminuer au fur et à mesure de l'augmentation du revenu.

Bon nombre d'assistés sociaux, vieillards, invalides ou autres, ne peuvent même pas occuper un emploi à temps partiel et devront toujours compter sur cette assistance. Ils ont vraiment besoin de notre aide. L'assistance à leur disposition devrait leur assurer un niveau de vie supérieur au seuil de la pauvreté.

Pour en arriver là il faudrait, selon moi, refondre immédiatement toute notre législation sociale afin que les personnes à revenu suffisant, qui n'ont nullement besoin de sécurité sociale, cessent d'en bénéficier. Ainsi, ceux qui ont vraiment besoin de sécurité sociale pourraient toucher des allocations suffisantes, leur assurant un niveau de vie raisonnable. Sans exiger l'évaluation des ressources, on pourrait atteindre ce résultat facilement et sans peine grâce aux déclarations d'impôt sur le revenu. Une telle révision de l'ensemble de la sécurité sociale est attendue depuis longtemps et le gouvernement doit s'y atteler sans plus tarder.

• (12.10 p.m.)

Du fait qu'une grande partie de nos lois sur la sécurité sociale relève des provinces, il est vraiment nécessaire de modifier la législation provinciale afin de permettre le travail à temps partiel et de porter le revenu de ceux qui reçoivent cette sécurité sociale au moins jusqu'au minimum vital. Cette question devrait être discutée lors d'une conférence fédérale-provinciale sur la pauvreté convoquée à la demande d'Ottawa, et les provinces devraient emboîter le pas dans cette voie au gouvernement fédéral. Une fois de plus je suis persuadé qu'un exposé clair et net du premier ministre accompagné d'une campagne publicitaire de la presse, de la radio et de la télévision lors de la conférence, aiderait à persuader les premiers ministres des provinces qu'il serait utile de modifier leur présente législation sur la sécurité sociale pour permettre à ceux qui sont capables de travailler à temps partiel de le faire et d'échapper ainsi à l'emprise de la misère.

En fin de compte, j'aimerais proposer au gouvernement certaines mesures aptes à permettre à nos agriculteurs, à nos hommes d'affaires et à nos autres producteurs d'étendre leurs activités et d'ainsi contribuer à hausser le revenu national et à créer plus d'emplois valables, seul fondement véritable du bien-être social. La meilleure méthode à employer serait, à mon sens, d'offrir des stimulants fiscaux afin d'encourager nos producteurs à accroître leur productivité ainsi que les recherches industrielles qu'ils effectuent ou devraient effectuer. C'est là, je crois, le moyen le plus efficace pour permettre aux producteurs de réduire leurs prix de revient et offrir, en plus grand nombre, des produits nouveaux, attrayants et à meilleur marché, qui supporteront mieux la concurrence étrangère, au Canada comme à l'extérieur.

Ces stimulants fiscaux, dont nous savons tous qu'ils ne sont versés que lorsqu'on a obtenu les résultats désirés, se trouveront remboursés plusieurs fois sous forme d'autres impôts sur le revenu parce qu'il y aura davantage de travailleurs qui paieront un impôt sur le revenu au lieu de vivre de la sécurité sociale. On percevra davantage de taxes à la consommation, parce qu'on vendra bien plus de produits et que plus nombreux seront ceux qui paieront ces taxes. Enfin, les impôts sur les sociétés rapporteront davantage parce que la production sera plus forte et qu'on pourra frapper d'impôts de plus gros bénéfices.

Pour conclure, si le gouvernement prend les mesures que je viens d'exposer, je suis persuadé que nous parviendrons à sortir notre population de la pauvreté dans laquelle tant de Canadiens ont été contraints de vivre depuis si longtemps.

M. Gordon Sullivan (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter le gouvernement du discours du trône qui nous promet une session des plus intéressantes et, je l'espère, des plus fécondes. Comme l'indique l'aperçu du programme législatif, nous allons remettre à l'étude de nouvelles méthodes qui influeront sensiblement sur la conduite des travaux de la Chambre. Entre autres changements proposés, on permettra aux députés, j'espère, de verser leurs discours au compte rendu sans qu'ils aient à les prononcer à la Chambre. Il y a une foule de précédents à l'appui d'une telle mesure, car cette pratique est suivie ailleurs, notamment à la Chambre des communes britannique. Cela fait épargner beaucoup de temps et le député atteint son but en faisant consigner son discours au compte rendu.

On peut dire à coup sûr que chaque député a cherché à se faire élire et a accepté son mandat afin de servir son pays en représentant efficacement ses électeurs. Nous estimions en venant ici pouvoir faire œuvre utile. Nous croyions que le pays devrait être gouverné par un Parlement choisi par le peuple. C'est le peuple qui nous a envoyés ici. Nous n'étions pas seulement prêts en venant ici à

écouter nos commettants, mais nous comptions y trouver une tribune où grâce à nous, ils pourraient se faire entendre.

Tout en cherchant des moyens de faire un apport utile, nous autres, nouveaux venus, avons fait certaines remarquables découvertes. Bien trop souvent, le Parlement ne gouverne pas le pays. Bien trop souvent on demande aux députés, tout zélés qu'ils soient, de se faire voir mais non de se faire entendre. On nous demande d'écouter ce que les Canadiens ont à dire, mais rarement sommes-nous priés de répéter ce que nous avons appris. Les députés en sont les responsables.

Sous le régime actuel—et cela est vrai, quel que soit le parti au pouvoir—on s'attend à ce qu'un député ministériel de l'arrière-ban, indépendamment de l'opinion qu'il a pu se former par ses recherches, vote selon les directives du parti. Il devra peut-être composer avec son intégrité. C'est seulement dans des circonstances exceptionnelles que cette pratique n'est pas suivie. Il est vrai que le régime actuel permet amplement la discussion et les consultations. Mais si le député ministériel ne peut admettre une proposition du gouvernement, on s'attend néanmoins qu'il vote en sa faveur. Pourquoi? A cause de la discipline de parti. Il est absolument nécessaire que notre parti fonctionne selon le régime actuel, qui repose en entier sur la discipline de parti.

Je dirais que sous notre régime un ministre pourrait avoir les mains liées par la fonction publique. En outre, les fonctionnaires, qui ne sont pas responsables envers le peuple ou envers les députés, pourraient formuler des politiques qui finiraient par être adoptées par le gouvernement.

J'estime qu'il y a à la Chambre un grand gaspillage de talents en raison du régime actuel de comités. Pour quelque raison, presque inconcevable à notre époque moderne où la notion d'efficacité fait prime, des députés sont affectés à un grand nombre de comités qui examinent des problèmes vraiment complexes et divers et on attend d'eux qu'ils assimilent suffisamment les questions traitées pour être en mesure de faire un apport valable au sein des comités. Nous ne pouvons même pas lire tous les témoignages recueillis par tous les comités dont nous faisons partie, ni, à plus forte raison, faire des recherches sur le sujet. Il en résulte que nous ne parvenons même pas à acquérir une connaissance sommaire d'une foule de choses. En fait, nous finissons plus ou moins par en arriver au point où nous confondons presque tout. Certains députés évitent ce piège en se concentrant sur un ou deux problèmes ou comités et en se bornant à ne consacrer qu'une attention de pure forme à leurs autres tâches au sein des comités.

[M. Sullivan.]

Les méthodes de travail parlementaires s'implantent graduellement, mais si elles ne répondent pas au but recherché, c'est à ceux qui recourent à ces méthodes qu'il convient d'en imputer les déficiences et les lacunes. Il est dit dans une ancienne homélie: Accorde-nous le courage de changer ce qui peut être changé, la force d'accepter ce qui ne peut être changé et assez de sagesse pour faire la distinction entre les deux. Voilà une prière judicieuse qui s'applique on ne peut mieux, d'après moi, à toute discussion sur la modification du Règlement ou à la réforme gouvernementale.

• (12.20 p.m.)

Nouveau député à la Chambre et ministériel de l'arrière-ban, j'en suis venu à apprécier les efforts que le gouvernement déploie pour faire participer aux décisions chaque membre de chaque parti. Je vois à quel point le procédé peut être compliqué, même dans sa forme améliorée, et je comprends facilement la frustration des anciens parlementaires, la contrariété que ressentent parfois certains députés actuels et l'impatience que manifestent nos commettants.

La Chambre, à l'occasion, a pris des mesures pour améliorer ses méthodes de travail, sur le plan législatif ou autre, elle a même présenté des motions en vue de pouvoir prêter une oreille plus attentive aux requêtes de nos commettants. Ces changements sont admirables, voire nécessaires si cette institution veut demeurer une force durable ou exercer quelque influence dans une société en évolution rapide. Il est donc ironique que chaque mesure, même la plus timide, soit accueillie par les réformateurs avec des cris de joie, et soit qualifiée par les autres, de républicanisme rampant.

Au cours de la dernière campagne électorale fédérale, le premier ministre (M. Trudeau) a résumé ainsi la notion de participation:

> Aucun homme seul ni aucun parti, même majoritaire, ne peut résoudre ces problèmes s'il n'a constamment recours à la population, s'il n'intéresse constamment celle-ci, non pas toujours à la solution de ces problèmes, mais à leur étude.

Ce recours à la population constitue, en fait, la seule raison valable d'élire un député. Le recours à la population est le but et l'objectif des installations de recherches améliorées, des bureaux régionaux et du rôle plus important des comités. Comme deux élèves des sciences politiques M. Ian McConachie et M[lle] Susan

Jones l'ont déclaré: L'objectif ultime à atteindre est un gouvernement qui ne soit pas seulement responsable mais ouvert. Les mesures prises par le gouvernement actuel ont contribué à nous rapprocher de ce but et elles ne sont, je l'espère, qu'un commencement.

Il ne peut y avoir de véritable recours au peuple si chaque député n'est pas mieux en mesure de nous faire part des idées et de la situation de ses propres commettants. Cela ne se produira que lorsque chaque député pourra en conscience oublier ce que pourrait causer la chute du gouvernement et consacrer toute son attention à la question débattue et à ses effets possibles sur ses électeurs. On doit lui permettre de se faire entendre et de communiquer ses connaissances acquises.

On devrait étudier une forme de gouvernement où l'exécutif présenterait chacune des mesures de son programme législatif; ensuite, après discussion approfondie de tous les amendements possibles, la question serait mise aux voix et si la proposition soumise par l'exécutif n'est pas acceptée, le gouvernement ne devrait pas tomber. Je suis de ceux qui croient que l'exécutif n'a pas toujours raison. Je suis de ceux qui croient en un système qui oblige les membres élus du Parlement de former leur propre opinion en dernière analyse et de voter en conséquence. De toute évidence, c'est aussi le rôle que nos commettants désirent nous voir jouer.

Je propose que la durée du mandat d'un gouvernement soit déterminée. Je propose que le premier ministre soit choisi à la suite d'une consultation populaire. A mon avis, l'exécutif devrait être indépendant du pouvoir législatif, auquel il ne serait pas comptable.

J'estime que le pouvoir législatif ne devrait pas être assujetti à l'exécutif. Nous avons naguère été sur le point de reconnaître l'existence d'un pouvoir exécutif, mais nous avons refusé d'en accepter le contrôle. Vous pourrez prétendre qu'il s'agit d'un républicanisme à outrance, mais si cela signifie un gouvernement plus efficace et plus représentatif, il ne faudrait pas le rejeter, parce que ce serait une innovation au Canada.

Un tel régime présente des difficultés et des inconvénients, je ne l'ignore pas, mais sa plus grande souplesse les compenserait, je pense. Par exemple, les ministères ou les fonctionnaires auraient beaucoup moins de chances de gouverner et la tentation de dicter ses volontés, qui doit parfois être très réelle, disparaîtrait. Le pouvoir et le contrôle seraient répartis non seulement entre les membres du gouvernement, mais aussi dans toute la Chambre.

Autre exemple, le premier ministre, à titre de directeur de l'exécutif d'un tel gouvernement, pourrait choisir ses subalternes soit à la Chambre, soit ailleurs s'il le désirait. En de nombreuses circonstances, un premier ministre pourrait faire appel à ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas se consacrer à une carrière politique et inviter ces compétences à diriger des ministères sans avoir à entrer dans la fonction publique.

J'estime qu'il vaudrait mieux, pour le public et la Chambre, que les députés n'aient plus à appuyer différentes mesures pour la forme et que chacun d'eux ne soit affecté qu'à un seul comité, de sorte qu'il puisse se spécialiser dans tel ou tel domaine qui lui aura été assigné ou qu'il aura choisi. Il en résulterait des comités moins nombreux, un examen plus approfondi, à l'étape du comité, des projets de loi et des points de vue exprimés à leur sujet ainsi qu'une contribution plus directe à l'élaboration des lois. Cette façon de procéder aurait le grand avantage de faire de certains députés des spécialistes au moins aussi qualifiés que les fonctionnaires dont nous dépendons tant à présent.

J'estime, monsieur l'Orateur, que certains des changements que j'ai évoqués pourraient être réalisés dans les cadres des textes de loi qui nous seront présentés au cours de la nouvelle session. D'autres changements exigeront un examen plus attentif, mais il faudrait qu'au sein des actuels comités permanents, il soit procédé plus rapidement à cet examen.

Qu'il soit bien entendu que mes propositions ne changeraient en rien le statut de Sa Majesté la reine relativement à la population du Canada et que nos engagements à titre de membre du Commonwealth demeureraient intacts.

Le changement s'accompagne toujours de difficultés, et il est même rare qu'on puisse le qualifier d'agréable, mais il est nécessaire, surtout si nous voulons que les députés puissent un jour parler au nom de la population et décrire la réalité telle qu'elle est.

Certains vieux députés peuvent vouloir s'accrocher désespérément à un système désuet; il reste que ces propositions rapprocheraient la population des lois et entraîneraient une forme de démocratie meilleure et, à mon avis, plus satisfaisante pour le Canada. Cela doit être notre premier souci. Comme le disait si bien le député de Sarnia dans son discours: «Le Canada doit passer en premier».

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, je voudrais joindre mes félicitations à celles que d'autres ont déjà exprimées aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il était évident qu'ils avaient une conscience très nette des problèmes qui confrontent le pays à l'heure actuelle. Je félicite aussi le préopinant et je dois dire que je partage un très grand nombre des opinions qu'il a émises. Comme lui, je crois que nous devrions réfléchir davantage à ces questions.

Le discours du trône a fait siens bien des objectifs louables. Il serait difficile de se montrer en désaccord avec maintes de ses parties et, si les desseins qu'il met de l'avant se réalisent dans un esprit d'intégrité et de justice, il sera plus agréable de vivre au Canada.

Toutefois, tant de problèmes urgents de l'heure y ont été omis qu'il est très difficile de commenter ce document tout en s'en tenant à la situation réelle du pays. Ainsi, regardons le formidable problème national que pose l'industrie agricole au Canada. Je parle de l'industrie dans tout le pays, et non pas seulement de la production du blé dans l'Ouest. A ce sujet, le discours du trône se contente de mentionner que la vente du blé traverse une crise et que le Parlement sera invité à examiner certaines modifications à la loi sur les grains du Canada. C'est comme si on versait une tasse d'eau sur une grange en flammes.

Ce que les Canadiens ont le droit d'attendre du gouvernement, c'est l'admission que l'une des grandes industries du Canada exige d'urgence un remaniement fondamental, et que des mesures rapides et générales doivent être prises pour éviter un désastre.

• (12.30 p.m.)

Si l'on croit que je ne parle qu'au nom du fermier de l'Ouest, on n'a qu'à consulter le cultivateur des pommes de terre dans les Maritimes, le producteur de lait en Ontario et au Québec, ou celui qui s'adonne à des cultures mixtes en Colombie-Britannique. Si quelqu'un doute que la production du blé dans les Prairies soit d'intérêt national, qu'il songe au marché où le fabricant de machinerie agricole du centre vend son produit, où le manufacturier d'automobiles du centre les vend, ses automobiles, où le fabricant d'accessoires, d'outils, d'acier et tous les autres qui offrent des biens de consommation et des services—la plupart établis au Canada ailleurs que dans l'Ouest—vendent leurs produits. Qu'il demande au cheminot, au routier, à l'employé des silos, au débardeur et au marin, sans oublier le courtier, le commis et toutes les entreprises de service rattachées au transport du grain au pays, comment ils sont touchés.

[M. Sullivan.]

Par exemple, j'ai des chiffres sur les ventes récentes de machines agricoles dans l'Ouest et les mises à pied de travailleurs qualifiés de l'Ontario que la réduction de ces ventes a entraînées.

Selon le Bureau fédéral de la statistique, les ventes d'équipement agricole ont baissé de 14 p. 100 en 1968 par rapport à 1967. Les chiffres des cinq premiers mois de 1969 indiquent des ventes de nouvel équipement agricole inférieures de 17.2 p. 100 à celles de 1968.

Voici une demande de la Saskatchewan Implement Dealers Association relativement à la situation dans l'Ouest:

> Preuve que la situation est grave dans l'Ouest, la Saskatchewan Implement Dealers Association vient de demander que les fabricants de matériel agricole établissent des moratoires sur le paiement des intérêts que les distributeurs doivent verser aux fabricants pour le matériel agricole neuf.
>
> L'Association déclare que, si les distributeurs doivent payer un intérêt de 10 à 14 p. 100 sur les machines neuves qu'ils détiennent, 50 p. 100 de ses 450 membres devront fermer leurs entreprises cette année.
>
> Les distributeurs reçoivent le matériel agricole des fabricants contre une traite différée et pensent pouvoir la payer lorsqu'elle arrivera à échéance en utilisant l'argent des ventes d'été.
>
> Mais cette année, les ventes d'été dans la Saskatchewan ayant baissé de 30 à 50 p. 100, les distributeurs doivent payer des intérêts pour les machines qu'ils n'ont pas encore vendues.
>
> «La pénurie de liquidités dans les exploitations agricoles et la réduction des ventes de nouveaux outillages agricoles qui en résulte, vont créer une baisse marquée et grave dans le nombre de vendeurs d'outillage agricole,» déclare M. Richard Jensen, président de l'association.
>
> Leo King, secrétaire-directeur de l'Association, affirme que si les fabricants ne cessent d'exiger le paiement d'intérêts, les vendeurs demanderont au gouvernement provincial d'adopter une loi décrétant un moratoire.

Si un tel service doit être perpétué dans l'Ouest, il faudra accorder sous peu l'aide nécessaire. Les chiffres visant les ventes de machines agricoles ne disent pas tout; non seulement les vendeurs ont des stocks accrus, mais leurs comptes sont deux ou trois fois plus nombreux qu'autrefois. Cela ne touche pas uniquement les vendeurs de machines agricoles, mais tous ceux qui sont dans les affaires en ce moment dans les régions agricoles.

Les chiffres de l'International Harvester en 1968 indiquent par rapport à 1967 une baisse d'environ 30 p. 100 dans les profits réalisés dans le secteur du matériel agricole de

l'Ouest. La moyenne d'emploi à l'usine de l'International Harvester en Ontario avait baissé de 1,000 en 1968 par rapport à 1967 et on verra probablement que les baisses sont beaucoup plus élevées lorsque le total de 1969 sera connu. Massey Ferguson a congédié 250 employés la semaine dernière. La division Cockshutt de la White Motor Company a fermé son usine de moissonneuses-batteuses pour trois mois, mettant ainsi à pied 450 hommes. Tout cela se produit dans le centre industriel du Canada, ici même en Ontario. Durant l'été Massey Ferguson a prolongé la période des vacances d'environ un mois à cause du ralentissement des ventes; 1,200 employés ont été touchés. Le désastre agricole n'a pas eu d'effet plus funeste sur le complexe industriel du pays uniquement à cause du contrepoids de notre production, en certains domaines, presque à plein rendement en faveur de l'appareil militaire des États-Unis. Mais la situation ne durera guère.

Dans le discours du trône, on a liquidé le problème du blé en quelques lignes. Le gouvernement était au courant de la situation depuis plus de un an et demi. Il a institué des groupes d'étude, ordonné des enquêtes et le premier ministre (M. Trudeau) a été se rendre compte de la situation sur place. Jusqu'ici, on s'est contenté de critiques et de conseils—on a reproché aux agriculteurs la culture d'un produit qui n'est plus très demandé et on leur a conseillé la diversification.

C'est peut-être la solution, mais on ne pourrait la mettre en œuvre qu'avec une aide massive de l'État, l'avis des techniciens, et la création, comme conséquence logique, de nouveaux débouchés. Ce changement entraînera des immobilisations qui exigeront une aide financière considérable. On ne peut pas transformer facilement un dispositif qui produit des céréales et l'adapter à un autre produit, pas plus qu'on ne pourrait convertir à peu de frais une usine de chars d'assaut en une usine de véhicules moteur, de tracteurs ou de soutiens-gorge.

La collectivité agricole canadienne doit sûrement s'attendre de la part du gouvernement à autre chose qu'un coup de chapeau dédaigneux, mais c'est tout ce que les agriculteurs ont retiré du discours du trône.

Une voix: C'était édifiant.

M. Downey: Le discours du trône a reconnu que la pollution constituait un problème et qu'il fallait y remédier. Mais chaque fois qu'un porte-parole du gouvernement parle de pollution, on a toujours l'impression qu'il en accuse surtout l'industrie. Le gouvernement devrait, à mon avis, prêcher d'exemple en matière de contrôle de la pollution comme il dit l'avoir fait en matière d'austérité. Qu'il nettoie sa propre cour avant de dire aux voisins de nettoyer la leur. «Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais». On n'a qu'à aller au parc national de Banff pour voir que c'est bien le cas. Là, un établissement qui relève directement du gouvernement fédéral déverse toujours ses déchets dans la Bow. Comment pourra-t-il ensuite discuter avec les autorités provinciales en vue d'un effort concerté contre la pollution?

Il est intéressant de voir le gouvernement accorder la cote d'amour au nouveau ministère de l'Expansion économique régionale et ne lui fixer aucune limite. Le budget de ce ministère échappera, semble-t-il, au régime d'austérité. C'est parfait si on dépense tout à fait équitablement les fonds publics qui doivent servir à triompher du déphasage régional. Le doute commence à s'insinuer dans mon esprit lorsque je constate que ma circonscription située au centre de l'Alberta est exclue de la zone désignée, et que la circonscription libérale que représente le ministre de l'Agriculture est incluse. Or, les deux circonscriptions ont un besion identique de nouvelles industries et d'une expansion économique régionale. De pareilles décisions portent à douter un peu de l'intégrité du programme.

• (12.40 p.m.)

L'annonce des priorités dans la région désignée aux fins d'expansion accentue encore ce doute. Qu'il m'en souvienne, voici la liste des priorités: Québec, les provinces Maritimes, et le Manitoba; les autres provinces prenant leur place de bon quatrième. Le gouvernement devrait examiner à nouveau la zone désignée en vue de l'élargir et d'y englober des régions qui ont un besion analogue d'aide industrielle. Cette zone pourrait fort bien être élargie pour englober les régions qui se trouvent à la périphérie immédiate des grandes zones métropolitaines en surexpansion.

La liste des problèmes à peine mentionnés ou entièrement passés sous silence dans le programme législatif du gouvernement que décrit le discours du trône est presque infinie. Par exemple, veuillez considérer le problème des pensions. Jusqu'ici le gouvernement n'a rendu que des hommages peu sincères aux multiples recommandations du rapport Woods. Il est vrai qu'il a fait quelque chose pour les anciens combattants de Hong-Kong, mais il n'a fait qu'un geste symbolique ou même aucun geste dans les autres domaines essentiels. Quant aux vieillards pensionnés et aux fonctionnaires fédéraux retraités on les a négligés, broyés qu'ils étaient entre leur misérable revenu fixe et la

hausse constante du coût de la vie. Il me semble qu'il est grand temps d'adopter une méthode pour assurer un supplément automatique destiné à permettre aux personnes âgées et aux retraités disposant d'un revenu fixe de se permettre les nécessités essentielles de la vie dans une société dite d'abondance. Les augmentations automatiques actuellement envisagées dans ce domaine ne sont guère réalistes. J'ai entendu dire que notre société était à la fois opulente et juste, mais il semble démontré que c'est le contraire qui est vrai.

Les journaux sont remplis d'histoires selon lesquelles la Compagnie des jeunes Canadiens serait un foyer d'activité séditieuse et qu'elle serait liée avec des organismes de subversion et de terrorisme dans le monde entier. Les manchettes clament que le réseau français de Radio-Canada est entre les mains de séparatistes. De fait, le premier ministre lui-même a semblé lancer un défi aux séparatistes et conseiller à l'élément anglais au Québec de se défendre, de rivaliser d'efforts et de ne pas se laisser écraser. Pourtant, on ne trouve rien sur ces problèmes dans le discours du trône.

Je dois avouer ne pas comprendre ce que le premier ministre conseille en fait aux Québécois de langue anglaise lorsqu'il leur dit de rivaliser d'efforts, sans leur dire comment. Devraient-ils fabriquer des bombes plus puissantes? Envahir les rues y provoquant des émeutes plus étendues et mieux organisées, et renverser les statues à Québec? Qu'a voulu dire le premier ministre en leur conseillant la compétitivité? N'est-il pas vrai que dans une société de violence, on ne peut lutter, être compétitif qu'en renchérissant sur la violence?

Quant à la Compagnie des jeunes Canadiens, ma solution au problème est très simple: abolissons-la. Ce serait, à mon avis, une mesure d'économie admirable ainsi qu'un pas vers la restauration de la paix dans certaines régions troublées.

Le premier ministre a dit qu'il ne tolérera pas davantage la violence et le désordre au Canada. Cette question doit sûrement beaucoup le préoccuper mais comment ne pas remarquer que les forces du crime et de l'anarchie au Canada sont devenues florissantes depuis qu'il est au pouvoir? Il est vrai qu'il en va de même ailleurs que chez nous. Nos législateurs ont été obsédés à tel point par les droits de l'homme que nous en sommes au point où l'on a vraiment tendance à appuyer les criminels plutôt que leurs victimes. Les mains de nos policiers sont liées dans cette jungle juridique. Le crime est une des plus grandes entreprises au Canada aujourd'hui. Les criminels ont l'argent voulu pour engager les plus grandes intelligences, mettre au point et employer les meilleurs régimes conçus par l'instruction et la science. Nous leur opposons nos agents d'exécution des lois après les avoir désarmés. Ils ne peuvent recourir aux techniques nouvelles et perfectionnées de crainte de porter atteinte aux droits de quelqu'un.

On parle même, dans certaines régions du pays, de priver nos policiers de leur revolver. Ils ne sont pas censés tirer les premiers. Ils sont censés tout endurer: invectives, coups de bâton, pierres et le reste. Qu'un émeutier perde un peu de sang, et voilà nos agents de police sous la menace d'une inculpation devant les tribunaux et c'est à qui criera à la brutalité de la police.

Les forces chargées de faire respecter la loi sont devenues un objet de risée. Aujourd'hui, pour être un agent de police, il faut être un fieffé imbécile ou un véritable apôtre. Du point de vue pratique, l'agitateur et le pilleur ont plus de sauvegardes que n'en a le commerçant dont les droits sont violés. Le meurtrier ou le criminel qui bat et vole les honnêtes citoyens a plus de droits que n'en a l'agent de police qui aurait molesté le criminel au cours de son arrestation ou de son transport au bureau de police.

Dans ce vaste système pénal qu'est le nôtre, un système quasi hôtelier, avec son chauffage central, sa télévision, ses loisirs et son régime diététique étudié, il semble que le fait d'être en dehors du coup et de devoir faire face aux impôts, à la pollution, aux encombrements de la circulation et aux sociétés de recouvrement constitue plutôt une pénalité. N'est-ce pas une pénalité que d'être, au dehors, le spectateur de ce qui se passe à l'intérieur. J'apprends que nous envisageons maintenant de laisser les filles accompagner les garçons dans nos pénitenciers. D'ici quelques années, nos criminels se presseront aux portes de ces paradis éducationnels du crime demandant à entrer. Ce qu'il nous faut, dans le pays, ce sont des peines de prison moins nombreuses et plus courtes mais aussi plus de latitude avec le fouet, les travaux forcés, voire quelques pendaisons. Je ne pense pas que cela soit de trop. La dignité de l'individu est une notion qui semble ne s'appliquer qu'aux criminels. Quant aux citoyens respectueux de la loi et aux agents de police, que reste-t-il de leur dignité si l'on songe aux viols, aux coups et aux meurtres dont le pays est aujourd'hui le théâtre?

Un autre sujet qui revient fréquemment dans les nouvelles nationales c'est Radio-Canada. Beaucoup de Canadiens semblent manifester un mécontentement chronique à l'égard du rendement de ce monstre avaleur d'impôts. Au lieu de supprimer l'un de ses services, de réduire ses subventions ou de renvoyer des employés, pourquoi ne pas le faire servir cet organisme à des fins nationales?

Tout le monde se rend compte, de nos jours, de l'encombrement de nos universités, où 10,000 à 20,000 étudiants ne peuvent plus recevoir la même attention qu'autrefois des enseignants. On ne songe, semble-t-il, qu'à des méthodes de production en série. Un étudiant entre à l'université avec un certificat de l'école secondaire et en sort avec un diplôme. Il me semble que la Société Radio-Canada pourrait servir à donner des cours tout aussi utiles que ceux des programmes actuels des universités. On pourrait la transformer en une vaste université nationale, du moins sur le plan éducatif. On pourrait peut-être ainsi résoudre les graves problèmes de l'encombrement, du financement des études et des installations et mettre le savoir à la portée de jeunes gens doués et incapables actuellement, pour une raison ou pour une autre, d'accéder à des études supérieures.

Il y a dans le discours du trône une autre omission qui mérite d'être signalée: notre politique nationale sur le pétrole, qui est dans une situation grave. Permettez-moi de vous lire le passage suivant d'un discours, prononcé le 11 octobre 1969, par le président de l'Independent Petroleum Association du Canada:

• (12.50 p.m.)

L'expansion des raffineries en Ontario n'a pas suivi le rythme de croissance des besoins de cette province. Les importations viennent maintenant des régions lointaines de l'Est et leur volume croîtra pour la simple raison qu'il n'y a pas d'installations de raffinage en cours de construction. La construction d'une raffinerie d'une capacité quotidienne de 100,000 barils destinée à la région Toronto-Hamilton et consacrée au pétrole canadien est retardée à cause de l'opposition locale au zonage pour une usine de 100 millions de dollars. L'usine, lorsqu'on aura enfin approuvé son emplacement, sera terminée au bout de deux ans. Il est clair qu'elle ne disposerait d'aucune concession fiscale fédérale ou provinciale pour l'aider à soutenir la concurrence.

Néanmoins, dans le Québec et dans les Maritimes, on a approuvé ou entrepris la construction d'un grand nombre de raffineries pour accroître la capacité de plusieurs centaines de milliers de barils par jour, ce qui dépasse de beaucoup les besoins des marchés canadiens desservis par le pétrole d'outre-mer. Il en résultera inévitablement, sur les marchés, de nouvelles et puissantes pressions sur le pétrole produit au Canada. Toutes ces raffineries ont obtenu des avantages fiscaux provinciaux ou fédéraux ou bien des subventions sous forme d'aide. L'une d'elles, dont la construction a commencé à Terre-Neuve, a obtenu récemment, par décret du conseil fédéral, une indemnité d'immobilisation de 100 p. 100 qui lui confère un avantage important sur les autres raffineries.

Je n'ai rien contre l'aide gouvernementale destinée à moderniser l'économie des régions peu favorisées du Canada—mais le concept de l'aide économique justifie-t-il l'excès de construction d'un seul type d'usine de fabrication que doivent subventionner tous les Canadiens alors que les profits locaux seront bien inférieurs au fardeau qu'ils imposeront à l'ensemble de l'économie en réduisant les marchés destinés à la production canadienne et en accroissant le fardeau du change étranger des importations de pétrole?

Un défaut encore plus grave affecte la politique actuelle du pétrole canadien: elle ne tient pas compte du problème essentiel de la sécurité des approvisionnements. En fait, le Canada suppose que le pétrole étranger sera toujours disponible à bas prix et en quantité suffisante même si des situations urgentes se produisent; du moins, jusqu'à ce que le pétrole canadien du bassin de l'Atlantique ou du grand Nord devienne disponible, dans quelques années, espérons-le. L'hypothèse est dangereuse car elle ne tient pas compte des courants de l'approvisionnement en pétrole et de la demande affectant les sources principales des approvisionnements d'urgence de l'Est du Canada sans parler du danger croissant qui affecte le pétrole en provenance des pays arabes du Moyen-Orient et de l'Afrique.

Je le répète: nous devons réviser l'ensemble de notre politique pétrolière dans l'année qui vient.

M. Mahoney: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas tout à fait sûr que le rappel au Règlement soit justifié, mais le député voudrait-il donner le titre du document qu'il vient de citer et le nom de son auteur?

M. Downey: Carl O. Nickle. C'est un discours de M. Nickle.

M. Mahoney: Le député peut-il nous donner la date, l'heure et l'endroit ou un détail qui nous permettrait...

M. Downey: Je n'ai pas la date, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Dinsdale: C'est un discours récent. Il est d'ailleurs excellent.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pourrais peut-être décider qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. C'est une question, et l'honorable représentant n'est pas obligé de répondre.

M. Downey: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je vais tâcher de trouver la réponse à la question du député de Calgary-Sud.

M. Bell: Elle est d'un de vos prédécesseurs qui occupait votre fauteuil.

M. Mahoney: Oui, c'est un excellent fauteuil.

M. Downey: C'est à peu près tout ce que j'ai à dire à propos du discours du trône, monsieur l'Orateur. Je n'ai cherché à esquisser que quelques-uns des principaux problèmes qui, à mon avis, exigent une étude pendant l'année qui vient. J'espère simplement que les pieux souhaits formulés dans le discours du trône seront vraiment exaucés cette année.

M. Barney Danson (York-Nord): C'est avec plaisir que je participe au débat sur le discours du trône, à la suite en particulier de

mon collègue respecté de Battle River (M. Downey). Son discours était fort intéressant. Si jamais son parti prend le pouvoir de son vivant, je m'attends à le voir occuper le poste de solliciteur général ou de ministre de la Justice. Je crois que le système pénitentiaire répondrait bien aux principes qu'il a exposés et que nous reverrions le supplice du chevalet et de l'eau glacée. Cela mis à part, le député a formulé certains arguments forts intéressants qui ont été bien accueillis par la Chambre.

Alors que je prends la parole, je tiens aussi à féliciter mes collègues, le député de Sarnia (M. Cullen), mon compagnon de pupitre, et le député de Lapointe (M. Marceau) de leurs excellents discours.

A titre de libéral, je suis particulièrement fier du discours du trône et de celui du premier ministre (M. Trudeau) qui y a fait suite. Ce n'était pas un amas d'inanités pieuses, comme l'a dit le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees), mais un texte concis qui exposait des politiques très précises, axées sur l'action et sur l'action immédiate pendant la session actuelle.

En réponse au député de Battle River (M. Downey), je dirais que ces politiques sont énoncées avec une clarté et un courage rares. Le chef de mon parti, le premier ministre, a la réputation de s'exprimer sans ménagement et de dire les choses aussi clairement qu'il les voit. Il s'exprime aussi clairement à la Chambre qu'il l'a fait à la télévision ainsi qu'à Vancouver et à Montréal. Sa clarté et son sens commun le mettent en contact avec les gens. Il nous a également fait découvrir certaines formes nouvelles et authentiques de démocratie active. Je fais allusion à l'usage qui consiste à présenter de nombreuses mesures législatives sous forme de livres blancs et d'exposés de principe qui permettent au public et aux députés d'en discuter et d'y réfléchir.

Puis-je déclarer qu'il est une heure, monsieur l'Orateur? Je serai ravi de continuer mon discours après le déjeuner.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil.

La séance est suspendue à une heure.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 2 heures de l'après-midi.

M. Danson: Monsieur l'Orateur, comme je le disais juste avant d'être interrompu si poliment avant le dîner, la politique du gouvernement qui consiste à présenter des Livres blancs et des programmes d'action est une initiative qui, à mon avis, a de grands mérites. Cette politique est très gênante. Elle nous gêne, nous, les députés, et elle gêne le public qui est porté à nous faire réfléchir. Elle nous gêne. Nous recevrons un tas de lettres de gens qui sont bouleversés et ceux d'entre nous qui font partie de comités tiendront de longues séances et devront écouter les opinions de particuliers ou de groupements venant de tout le pays. Il s'agit d'une marche à suivre intéressante. A la pensée de ce qui se passe, je pense que nous devons, en fait, nous féliciter, car la nation entière peut participer à l'élaboration des lois qui seront finalement adoptées par la Chambre. Peut-être n'est-ce pas une bonne politique, puisqu'elle bouleverse ainsi les gens, mais je suis convaincu que c'est excellent pour le gouvernement et pour la démocratie.

Nous en verrons la confirmation quand le comité dont je fais partie étudiera le Livre blanc sur la réforme fiscale. Personne en réalité n'aime les changements en matière fiscale. Ces changements nous touchent tous d'une façon ou d'une autre; nous avons tous tendance à penser que les meilleurs impôts sont ceux qui sont payés par autrui. Néanmoins, à cet égard, nous devons tous porter notre fardeau, et cette vérité nous fait craindre les changements, car nous préférons un mal connu à un mal inconnu. Cependant, si nous avons foi en notre pays, si nous voulons réellement l'avènement d'un Canada uni comme nous le proclamons, si nous voulons réellement éliminer les disparités régionales, si nous voulons combattre la pollution et résoudre les autres problèmes, nous ferions mieux d'accorder nos actes à nos paroles et d'affecter les deniers publics d'une manière juste et équitable. C'est ce que les réformes proposées dans le Livre blanc sur la fiscalité nous permettront d'accomplir, du moins je le crois et je l'espère.

J'ai pris plaisir à entendre les discours que les chefs des partis de l'opposition ont prononcés ici vendredi. C'était intéressant, en effet, bien qu'un peu triste aussi. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) est un homme de bien, digne de confiance et très respecté de tous ici, moi le premier. Il a critiqué notre ordre de priorités, comme c'est son devoir, et comme nous le faisons de ce côté-ci de la Chambre. Mais il faut décider; on ne peut pas tout faire en même temps, et il y a beaucoup à faire. Il a critiqué notre politique pour combattre l'inflation, mais pour autant que je puisse voir, il n'a proposé aucune autre solution valable. Le chef du Nouveau parti démocratique nous a également critiqués sur ce point. Je dois dire que je ne suis pas resté durant tout le discours du chef des Créditistes (M. Caouette). Je crois avoir déjà entendu son discours; en feuilletant le hansard des années

précédentes, je pourrais, je pense, le retrouver textuellement. Il ressemblait à un manifeste de Marx... Groucho Marx. Le chef du Nouveau parti démocratique a parlé de l'inflation et du ralentissement de notre économie. En entendant ses propositions et ses solutions, j'ai constaté qu'il s'était fait prendre, car des dépenses de l'État qui, selon lui, favorisent l'inflation, une seule a été autorisée par la 28e législature.

Il a énuméré un certain nombre de solutions, comme l'accroissement des pensions et l'établissement d'un revenu garanti et l'affectation des sommes nécessaires à l'élimination des disparités régionales (ce que nous faisons présentement) mais aucune de ces propositions ne répond véritablement au défi que nous devons relever. A mon avis, elles n'ont aucun rapport avec l'inflation. Il a parlé, évidemment, des missiles antimissiles, puisqu'on les emploie à toutes les sauces. Puis, il a de nouveau esquissé des propositions visant à contrecarrer les effets de la propriété étrangère et, à ce sujet, je suis d'accord avec certains de ses arguments. Puis il a nommé les avantages d'un taux de change flottant, mais il s'est mis à flotter dans les nuages, et j'ai hésité à l'y suivre. Il a cité le sixième exposé du Conseil économique, qui reproche au gouvernement de n'avoir pas mis en œuvre ses recommandations, mais il a passé sous silence le témoignage présenté au comité des finances, du commerce et des questions économiques, par le professeur Neufeld, de l'Université de Toronto, et celui du gouverneur de la Banque du Canada, M. Rasminsky, qui avança des propositions incompatibles avec celles de la revue économique, mais compatibles avec la politique du gouvernement. Et la politique du gouvernement semble maintenant porter fruits.

• (2.10 p.m.)

Même les membres du comité appartenant au Nouveau parti démocratique n'accepteraient pas, en dépit de leur naïveté, me semble-t-il, que les faits soient dénaturés à la façon simpliste employée à la Chambre vendredi dernier. J'en suis à peu près certain, ils sont embarrassés par cette façon irréfléchie d'escamoter les problèmes qui trompe les personnes mal renseignées qu'ils prétendent représenter avec tant de compétence.

Le chef du NPD, cependant, a mentionné la hausse des prix de l'acier. Son parti croit que les hausses de salaires sont justifiées, mais qu'elles ne doivent pas faire monter les prix. On dit que les hausses devraient être absorbées grâce à une productivité accrue et on oublie ou on nie que la productivité n'est pas seulement l'œuvre de travailleurs habiles et dévoués, mais encore d'une habile gestion et d'un réinvestissement judicieux des bénéfices dans des usines à rendement très élevé pour marcher de pair avec la nouvelle technologie.

Des groupements ouvriers ont malheureusement refusé de collaborer avec la Commission des prix et des revenus. Jusqu'à maintenant, ils se sont abstenus de comparaître devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques qui étudie les taux d'intérêt et l'inflation. J'espère qu'ils y viendront avant la fin de nos séances.

Pour quelque raison, j'ai l'impression que leurs dirigeants, malgré toutes leurs critiques faciles et leurs réponses spécieuses, craignent de se faire dénoncer par leurs propres membres, les syndiqués laborieux qui, j'en suis sûr, tiennent tout autant que quiconque au pays à voir diminuer l'inflation. A quoi sert vraiment d'augmenter le salaire d'un travailleur de l'acier s'il doit en résulter une autre poussée inflationniste qui annulera la hausse gagnée après de dures semaines de grève. De plus, un telle inflation des prix frappe le travailleur non syndiqué et très vulnérable et, pis encore, ceux qui sont sans défense: les retraités, les chômeurs, les vieillards et les désavantagés dont les néo-démocrates prétendent hypocritement être les défenseurs. C'est, à mon avis, un manque de sérieux du type le plus cruel.

En qualité de Canadien, je redoute les contre-coups que peut produire la hausse des prix de l'acier qu'on a annoncée. L'industrie sidérurgique au Canada est une des industries les mieux gérées et les plus productives de notre économie. Elle paie des salaires élevés, aussi élevés ou plus élevés que ceux d'outre-frontière, et elle soutient la concurrence même sur les marchés d'exportation; sur le plan technique, elle est aussi avancée qu'ailleurs, elle rapporte et elle paie des dividendes. Elle appartient, aussi, en grande partie, aux Canadiens, ce qui est intéressant. Ses décisions sont prises au Canada dans son propre intérêt, qui est aussi l'intérêt des Canadiens. Ses installations de recherche et de production sont adaptées à nos ressources et à nos marchés et sont hors pair.

C'est à cause de cette réussite que j'en appelle à tous les secteurs de l'industrie de l'acier pour qu'ils marquent un temps d'arrêt et continuent à faire preuve de sérieux dans l'intérêt national. On parle actuellement d'augmenter encore le prix des automobiles, toujours une conséquence directe des augmentations du prix de l'acier. Même l'Hydro-Ontario trouve là une excuse pour hausser ses tarifs d'électricité à cause des grandes quantités d'acier qu'on utilise dans les usines thermiques. Cela s'étendra sans aucun doute à d'autres secteurs du domaine des biens de consommation durable dont les prix sont demeurés remarquablement stables depuis dix ans. D'autres en feront autant.

Il importe au plus haut point pour que réussisse notre politique anti-inflationniste de plus en plus efficace qu'on garde les rênes en main et qu'on les tienne ferme. Je fais appel aux aciéries pour qu'elles donnent le ton, ce qu'elles n'ont jamais fait, et qu'elles annulent ou réduisent les augmentations annoncées, du moins jusqu'à ce que les signes actuels de réussite dans notre lutte contre l'inflation commencent à avoir plus d'effets modérateurs sur notre économie. Il est à espérer qu'alors les augmentations seront moins nécessaires. Cela ne sera pas facile, mais nos problèmes actuels ne seront pas résolus par des mesures commodes.

Si des hausses paraissent inévitables, j'exhorte les aciéries à négocier celles qui seraient essentielles avec le gouvernement et le salariat, et peut-être avec la Commission des prix et des revenus. Il faudrait pour cela un courage et un sens des responsabilités des plus aigus, mais si personne n'a rien à cacher ou à craindre, les sociétés pourraient se rendre à elles-mêmes et aux Canadiens en général, un immense service. Une telle initiative, jointe à une restriction gouvernementale soutenue, pourrait être le facteur clef qui ferait échec à la psychologie inflationniste cancéreuse.

Ainsi, la Commission des prix et des revenus se révélerait de façon immédiate et décisive comme un instrument vraiment efficace pour s'attaquer à d'autres domaines menaçants, en particulier le secteur des services qui est en pleine expansion et qui représente 70 p. 100 de notre produit national brut. Nous avons trop négligé ce domaine difficile à circonscrire.

Comme je l'ai signalé, on ne parvient pas à s'entendre parfois sur nos priorités, même au sein de notre parti. Dans bien des cas, je ne suis pas d'accord, mais si nous attendions de rallier l'unanimité, rien ne se ferait. Néanmoins, je ne crois pas que nous accordions toute la priorité voulue à la question des problèmes urbains, lacune que nous pourrions regretter. Le Canada est urbanisé dans une proportion de 70 p. 100, et dans les années 80, on prévoit qu'il le sera à raison de 80 p. 100. D'ici la fin du siècle, il le sera à 90 p. 100. L'agglomération urbaine de Toronto d'où je viens, compte environ 10 p. 100 de la population, près de 10 p. 100 des députés à la Chambre et environ 17 p. 100 des députés de notre parti. Ce n'est qu'une seule des grandes agglomérations urbaines du Canada.

Ma circonscription d'York-Nord est particulièrement touchée. Elle se situe à la lisière septentrionale de Toronto, bien que, par endroits, elle pénètre dans la région métropolitaine. Nous ne pouvons pas nous isoler de Toronto, pas plus que l'agglomération torontoise ne peut s'isoler des autres régions du pays. Ce qui se produit au Cap-Breton, à Rimouski, dans la région du lac des Indiens au Manitoba, dans l'Arctique ou à Roberts Bank nous intéresse. Nous sommes privilégiés. Quotidiennement, il se produit chez nous une expansion qui ferait la manchette des journaux partout ailleurs. Chez nous, cela passe presque inaperçu. Nous trouvons cela presque normal. Je songe à la création de 4,000 nouveaux emplois dans une usine d'avions, dont la plupart des gens de la région ne sont même pas au courant, mais qui exerce des pressions additionnelles sur notre économie régionale. Il y a eu des aménagements de 32 millions de dollars dans un coin de ma circonscription et j'en ai été informé par le journal local. Ainsi, nous connaissons un succès sans mesure et une grande prospérité. Cette prospérité n'existe que parce que nous faisons partie du Canada, et elle ne se maintiendra pas si toutes les régions du Canada ne sont pas prospères. Toutefois, de très graves problèmes nous assaillent, tout comme le producteur de blé de l'Ouest et le pêcheur de Terre-Neuve. S'ils ne sont pas prospères, nous ne le sommes pas non plus. Leur préoccupation est devenue la nôtre.

Nous pouvons nous instruire des problèmes des États-Unis. Nous pouvons connaître les problèmes qui pourraient surgir dans nos propres centres urbains. Nous n'en sommes pas à l'abri. Certains indices nous font croire que ces problèmes existent dans l'une de nos plus vastes agglomérations. Ces problèmes s'accentuent. Ils faut les prévoir et les régler. Il y a des pressions économiques et sociales. Vivre dans la plus grande ville du Canada ne signifie pas nécessairement, à mes yeux, vivre dans la meilleure des villes. Notre région est assez vaste et elle dispose d'une économie viable ainsi que de toutes les choses importantes qui permettent de mener une existence agréable, mais la situation pourrait être bien meilleure. Elle se développera par ses propres moyens sans qu'on l'y force. La région de Toronto assume un rôle de responsabilité. En dehors de tout esprit de clocher, nous lutterons pour la réalisation de cet objectif. Nous vous demandons de nous aider à résoudre ces problèmes, qu'il convient de résoudre sans tarder.

Nous nous félicitons de la nomination d'un nouveau membre du cabinet originaire de notre région. C'est un homme intègre et capable, un homme dont nous sommes vraiment fiers. Nous, qui habitons le grand Toronto, veillerons à promouvoir les intérêts de notre région et nous vous demandons votre aide. Nous ne voulons pas être des provinciaux, mais nous avons des responsabilités que nous voulons assumer et nous demandons à cet effet au gouvernement une aide plus grande que par le passé.

[M. Danson.]

• (2.20 p.m.)

Le fait d'étendre, comme il en est question, les régions métropolitaines de Toronto aux cantons de Markham et Vaughan, le secteur le plus vaste de ma circonscription électorale qui se trouve, comme je l'ai dit, sur la bordure nord, peut constituer le premier empiétement d'une ville tentaculaire. Cela porterait la superficie de la région métropolitaine de Toronto ou de la municipalité du grand Toronto de 240 milles carrés à 700 et à la fin du siècle, on prévoit que la population passerait des 2 millions actuels et plus, à quelque 5 millions. Nous n'en sommes réllement pas très éloignés. Qu'arrivera-t-il aux villes de ma circonscription comme Markham, Unionville, Richmond Hill, Woodbridge et Thornhill qui ont leur personnalité propre et un esprit communautaire bien à elles? Leurs environs sont en outre semi-ruraux. Nous pourrions aussi prendre Meaple et Gormley. Cela me préoccupe parce que nous pourrions finir par avoir une bande de béton d'un seul tenant depuis le lac Ontario jusqu'au lac Simcoe et être aux prises avec des problèmes de transports et de pollution inimaginables jusqu'ici. Mais on peut déjà cependant les discerner et les prédire; des pressions s'exerceront de ce fait sur l'économie de cette région, ce qui augmentera encore les pressions inflationnistes.

Le coût de la planification des services nécessaires sera insignifiant, comparé au coût de la négligence. Le coût est incalculable en fonction du facteur humain, mais aisément calculable sous l'angle économique. Les avantages économiques et sociaux à longs termes sont, je crois, au moins égaux à ceux de l'expansion économique régionale; c'est pourquoi nous devons mesurer ces priorités. A l'heure actuelle, la priorité est accordée à l'expansion économique régionale. C'est un excellent programme, mais il ne doit pas, je pense, exclure nos régions urbaines. Le message essentiel du sixième exposé annuel du Conseil économique dont j'ai déjà parlé est que nous possédons tellement d'avantages au Canada, notre potentiel est si grand, que notre revenu va s'accroître de 50 p. 100 d'ici 1985 et que nos normes de vie vont monter de 30 p. 100. Le Conseil économique affirme que nous aurons tout cela «si», car il énumère une quantité de choses qui se résument à dire: si nous ne sommes pas stupides. Mais rien ne nous garantit cela.

Négliger les régions urbaines, les réalités urbaines, voilà qui serait stupide. Nous devons être sur nos gardes et ne pas trop différer l'étude de ces questions. Quant aux solutions possibles, je ne les connais pas. Rien n'est certain. J'ai des suggestions, des points de vue et des idées. Les experts formulent des propositions. Nous ne pouvons être certains de rien, si ce n'est que l'attente d'un succès absolu et assuré est stérile. L'immobilisme aboutira fatalement au chaos. L'incurie des provinces dans les domaines qui relèvent d'elles a sérieusement aggravé les problèmes. Cela nous amène à nos difficultés constitutionnelles. Il existe un manque de communications entre le niveau fédéral et nos grandes municipalités urbaines. Dans notre province d'Ontario, le gouvernement refuse de faire participer l'agglomération torontoise et les administrations municipales aux consultations sur les choses qui les intéressent directement. Nous prenons des décisions concernant les aéroports dans la périphérie torontoise sans consulter les autorités du grand Toronto. Le gouvernement provincial nous empêche de prendre contact avec elles.

Au sein du gouvernement provincial, il y a un ministre de tout et de rien. Il n'y a pour ainsi dire pas de limites à ses attributions. Il a annoncé la construction d'une ville portuaire sur l'île de Toronto sans avoir pris l'avis des Torontois. Bien sûr, il est originaire de Toronto ou des environs, mais c'est quand même une arrogance suprême. Il est temps de mettre le holà à cette attitude inacceptable. J'estime que nous devrions examiner sérieusement la création d'un institut national de l'urbanisme ou peut-être de l'urbanisme et des transports, car à mon sens, ces deux problèmes sont liés. Aux États-Unis, il y a une commission nationale de l'extension et du développement des centres urbains chargée de ces problèmes. Un tel institut pourrait être rattaché à nos universités où est dispensé un excellent enseignement en matière d'urbanisme et de transports. Nous bénéficierions de connaissances techniques dont le gouvernement ne disposerait pas aisément ailleurs. De même, nous formerions les universitaires et nos étudiants de telle sorte qu'ils pourraient assurer le fonctionnement des mécanismes urbains qui en résulteraient. A l'échelon fédéral, nous pourrions veiller à ce que la Société centrale d'hypothèques et de logement soient représentée, de même que le ministère des Transports, la Commission canadienne des Transports ou, éventuellement, le ministère des Communications, qui présenterait un très grand intérêt.

Il y a ensuite les questions qui relèvent des organismes municipaux: logement, transport et conseils municipaux. Chose importante, les principaux centres urbains eux-mêmes et le Conseil des maires et des municipalités du

Canada y seraient représentés. Ils devraient faire partie des groupes formant l'institut. Nous assistons dans nos municipalités à un réveil, car les partis animent la politique municipale. Il est assez intéressant de constater que, pour la première fois, notre parti a choisi comme candidat à la mairie un jeune professeur de sciences politiques à l'Université de Toronto. On croyait qu'il était un simple tranquille et inconnu, mais il a formulé les propositions les plus sages jamais entendues dans les élections municipales dans notre ville. A mon avis, les électeurs de Toronto commencent à s'éveiller et à comprendre que les gens intelligents et les propositions éclairées ne sont pas exclus d'emblée dans un gouvernement municipal et qu'une politique réfléchie sera le fait d'un parti sérieux qui aura à offrir un programme électoral. On peut espérer désormais des actes utiles, au lieu du spectacle habituel de tous s'égaillant comme une nuée de scorpions, poursuivant chacun son petit problème personnel. Vous essayez de les éviter et ils vous évitent de leur côté mais si vous approchez trop, ils vous piquent.

Si nos municipalités sont administrées par un parti politique responsable et bien dirigé, nous pouvons, je pense, donner une expansion considérable à nos grandes régions urbaines. Comme je viens de le dire, il existe certainement des problèmes. A vrai dire, bon nombre sont prévisibles. Nous avons l'occasion et la responsabilité, je crois, de prévoir et d'anticipier. «Anticiper» est mon mot favori. J'ai foi en la démocratie de participation, mais je préfère la démocratie d'anticipation. Celle-ci nous permet de prendre des décisions pour les générations futures et de prendre une foule de décisions sensées pour nos centres urbains. Mais si nous échouons, si nous hésitons, si nous manquons de prévoyance ou si nous nous fermons les yeux, nos descendants estimeront que nous appartenions à une société irresponsable plutôt que juste.

Il existe d'autres priorités, mais il en est une à long terme dont j'aimerais parler et qui oriente notre attention et nos énergies vers deux secteurs opposés. Il y a d'abord les Canadiens âgés qui sont vulnérables et qui n'ont pas de porte-parole. Il y a certainement des exceptions à la Chambre. Je ne dis pas que tous s'en désintéressent mais vraiment personne, sauf ceux d'entre nous qui l'avons éprouvée d'une manière ou d'une autre, ne peut imaginer la crainte que ressentent les gens qui avancent en âge. Nous en serons atteints.

A mon avis, nous devrions établir un régime qui assurerait, à n'en point douter, sécurité, dignité et vitalité aux personnes âgées. Nous faisons cela pour des motifs très intéressés, dont le plus puissant est que nous n'en retirons rien; c'est tout simplement une excellente action qui nous rend heureux. C'est un signe de maturité. Des sociétés que nous jugeons moins évoluées que la nôtre le font déjà mieux que nous. Nous le faisons en outre parce que, la chance aidant, nous deviendrons vieux nous aussi. Je ne veux pas dire qu'il faut assurer l'avenir pour que nous puissions vivre au jour le jour. Il ne faudrait pas encourager les gens à ne pas épargner afin de compléter les mesures que prend la société pour nos citoyens âgés. Cela signifie toutefois que nous ne craignons pas que des enfants vivent dans des mansardes ou que des vieillards vivent dans des foyers misérables. Heureusement, plusieurs de ces hospices deviennent plus attrayants, mais il n'y en a pas suffisamment. Cela signifie que nous pouvons envisager le présent et l'avenir et orienter nos énergies vers des choses productives.

Nous, qui siégeons à la Chambre, nous avons des responsabilités vraiment redoutables à l'égard de la population de notre pays. Nous pouvons commettre des erreurs. Nous ne réglerons pas tous les problèmes, et quand nous en réglerons quelques-uns, d'autres surgiront dont nous n'aurons pas soupçonné l'existence. Nos erreurs susciteront les critiques de la nouvelle génération, mais les membres de la nouvelle génération feront aussi leur part d'erreurs. Toutefois, ils en connaissent beaucoup plus que nous à leur âge, et ils décèlent nos erreurs beaucoup plus facilement. Nous n'accomplirons pas tout, mais nous ne devons pas nous rendre coupables de ne pas essayer.

• (2.30 p.m.)

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Je suis heureux de participer au débat relatif au discours du trône. Je veux d'abord féliciter ceux qui ont proposé et soutenu l'adresse, les honorables députés de Sarnia (M. Cullen) et de Lapointe (M. Marceau). Tous les deux ont bien parlé avec une sincérité et une franchise qui font honneur aux circonscriptions qui les ont élus.

Je tiens aussi à féliciter les deux nouveaux ministres sans portefeuille et les deux nouveaux secrétaires parlementaires. Certes, ces députés sont on ne peut plus dignes des charges qu'on leur confie, mais, en toute sincérité, le doute s'intensifie chez nombre de Canadiens quant à la capacité du cabinet de résoudre tous les problèmes nationaux.

J'ai lu et relu le discours du trône, cherchant en vain la clé qui ouvrirait la porte

vers la réalisation des promesses d'une société juste. Le discours du trône me fait penser un peu à l'œil du cyclone, presque statique et tranquille, alors que les vents dévastateurs de la tempête tourbillonnent toujours plus vite jusqu'à ce qu'ils forment entre ciel et terre un cône qui détruit tout sur son passage.

Par son incurie et son indécision, le gouvernement actuel laisse les vents de la division et de l'inflation détruire notre économie. Je ne suis pas seul à penser ainsi; dans son éditorial d'aujourd'hui, le *Financial Times* exprime des vues semblables en quelques mots:

... les objectifs du programme législatif sont assez clairs, mais les moyens demeurent encore mystérieux.

Je ne peux comprendre la mollesse du gouvernement et ses pieuses platitudes à l'endroit de l'état de la nation, tel qu'en témoigne le discours du trône, indiquant que l'actuel cabinet libéral vit dans sa tour d'ivoire, dans un isolement béat et protégé des problèmes économiques qui se posent aux Canadiens par l'armée de fonctionnaires et d'aides spéciaux qu'il a désignés lui-même. Ce sont ces problèmes économiques qui ont provoqué les émeutes et la violence dans la ville de Montréal; ils ont été à l'origine des grèves qui ont éclaté dans nos principaux complexes miniers et industriels, cet été, grèves qui se sont prolongées jusqu'à l'automne, tandis que le grand nombre de Canadiens travaillant à leur compte souffraient en serrant les dents et essayaient de tenir avec le plus de calme possible, tout en se demandant: «Pendant combien de temps, Seigneur, mes charges fiscales continueront-elles d'augmenter?»

Je cite les mots suivants du discours du trône:

Pour atteindre nos objectifs économiques, nous avons à surmonter de nombreux obstacles; le plus grave et le plus rebelle d'entre eux demeure sans conteste l'inflation. Si l'inflation n'était pas maîtrisée à temps, ses conséquences pourraient rapidement s'avérer désastreuses surtout—mais pas seulement—pour le citoyen dont les revenus sont déjà trop modestes.

Pourquoi n'avez-vous pas combattu l'inflation quand il était encore temps? Je rappelle au gouvernement libéral qu'il a été au pouvoir depuis 1963. Le Gouverneur de la Banque du Canada dans chacun de ses rapports annuels les a avertis chaque année que l'inflation devait être arrêtée, mais chaque année la réaction a été la même et les avertissements sont tombés dans l'oreille d'un sourd. En 1963, après les élections, nous avons eu les «soixante jours de décision» des libéraux, qui ont favorisé l'inflation; un peu plus tard est venue la «relance de l'économie», alors que tous les clignotants indiquaient que le gouvernement aurait dû la freiner. Mais il y avait une élection à gagner en 1965, et les libéraux décidèrent donc apparemment de ne pas s'inquiéter de la situation économique. Au lendemain de leur retour au pouvoir, nous avons appris la nouvelle méthode d'arrêt des grèves, «la formule Pearson», ou «formule 30 p. 100», à la fois inutile et inflationniste, qui sert depuis de modèle à toutes les nouvelles exigences.

Quand, en 1962, on a dévalué notre monnaie, la ramenant à 92.5 p. 100 par rapport au dollars des États-Unis, pour stimuler et accroître nos exportations, ce devait être une mesure temporaire. Cette décision a valu au Canada des avantages économiques considérables, mais le gouvernement libéral de l'époque les a dissipés par ses extravagances, et le gouvernement actuel a repris la suite. Je le répète, je ne suis pas seul de cet avis.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais je lui demande d'adresser ses observations à la présidence.

M. Crouse: Merci, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas seul de cet avis. Cette opinion est endossée aujourd'hui encore par le *Financial Times,* dans lequel on peut lire ceci:

Il ne peut faire de doute que la prodigalité de l'ancien gouvernement a contribué au problème de l'inflation actuelle. Le fonctionnement de la planche à billets, que rendait nécessaire l'excès des dépenses du gouvernement, a contribué plus que tout autre à plonger l'économie dans le gâchis actuel.

La surchauffe créée par des politiques de dépenses illimitées devrait suffire à prouver que les gouvernements, à tous les paliers, ne peuvent plus se permettre de gaspiller un seul cent ...

... l'expérience des dernières années nous a démontré que, pour contenir l'économie, les gouvernements devaient choisir leurs priorités sans oublier qu'il y a un plafond bien déterminé à la dépense.

Le hic, c'est que le gouvernement actuel dit telle chose et fait le contraire.

J'aimerais revenir au discours du trône et au passage que voici:

Ces derniers temps, le Gouvernement a invité de pressante façon les secteurs public et privé à prendre des mesures appropriées pour lutter contre l'inflation. Ces mesures que le Gouvernement a lui-même appliquées, il faut que tous les adoptent, sans quoi le recours à des contraintes plus sévères s'imposera.

Quelle hypocrisie et quelle arrogance! Le gouvernement demande à la population de suivre son exemple, mais, moi, je l'exhorte à n'en rien faire, sinon ce serait la faillite du pays, et nous verrions les Ouest-Allemands et les Américains, dont les devises sont les plus fortes, venir nous acheter.

Comment le gouvernement peut-il oser dire qu'il a adopté des mesures spéciales pour combattre l'inflation quand le premier ministre (M. Trudeau) vient de nommer deux nouveaux ministres et deux nouveaux secrétaires parlementaires, pour s'entourer du cabinet le plus nombreux de notre histoire? Un personnel si nombreux au service du premier ministre et des autres ministres scandalise tous les Canadiens.

Quand le parti conservateur était au pouvoir, son chef avait trois adjoints exécutifs et leurs services coûtaient moins de $50,000. Quand il était premier ministre, M. Pearson avait sept adjoints exécutifs; leurs traitements totalisaient $128,000. Le premier ministre actuel, lui, a un personnel de dix-sept adjoints et leur rémunération coûte plus de $360,000, selon les derniers chiffres.

J'ai ici l'annuaire téléphonique du gouvernement; en consultant la liste des services des ministères, on y retrouve à peu près la même augmentation. Je prends pour exemple le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Olson), qui se trouve ici en ce moment. On peut constater qu'il a en tout neuf adjoints exécutifs, adjoints spéciaux ou secrétaires. De plus, le ministre a un sous-ministre qui, en réalité, est son adjoint. Le sous-ministre de l'Agriculture a au total, 12 adjoints exécutifs, secrétaires et coordonnateurs, y compris deux sous-ministres adjoints.

Le plus jeune des ministères, celui de la Consommation et des Corporations, a déjà acquis l'art d'établir ses structures intérieures ou de se tailler un fief. En plus du ministre, il y a huit secrétaires, adjoints exécutifs ou adjoints particuliers. Le bureau du sous-ministre compte trois employés. Il y a huit fonctionnaires dans le bureau du curateur, sept aux renseignements et aux relations publiques et vingt-huit dans les services administratifs et financiers. La liste semble interminable. Puis-je signaler qu'il ne s'agit que des hauts fonctionnaires? Et ce ministère n'existait même pas avant 1968.

Il ne semble pas y avoir d'échelle de traitements bien établie pour les adjoints spéciaux ou exécutifs. Elle varie entre $10,000 pour adjoint spécial au ministère de la Consommation et des Corporations, $15,000 pour un adjoint exécutif au ministère de l'Agriculture et jusqu'à $33,000 pour un secrétaire principal dans le bureau du premier ministre. Le malheur, c'est que plusieurs de ces personnes n'apportent rien qui vaille au développement du Canada. Le ministère de la Consommation et des Corporations gaspille les deniers publics et son activité est une farce et un abus. Ses déclarations ne sont que des glapissements. Ce ministère fait penser à la meringue sur une tarte. Il est tout léger et manque de consistance—et quelle tarte!

[M. Crouse.]

• (2.40 p.m.)

La Commission des prix et des revenus ne vaut pas mieux. Dernièrement, dans une déclaration conjointe, le Congrès du travail du Canada et la Confédération des syndicats nationaux ont refusé de collaborer en appliquant les mesures anti-inflationnistes proposées par la Commission. Que va faire le gouvernement? Il demande au travailleur de modérer de plein gré ses revendications salariales. A quoi celui-ci ne manquera pas de répondre carrément: «Quand allez-vous cesser de considérer les finances fédérales comme l'assiette au beurre?»

Je ne saurais répondre à cette question. Je suis député depuis plus de douze ans, mais je n'ai jamais réussi à savoir en vertu de quelle autorité sont nommés tous ces adjoints spéciaux et exécutifs, quels titres on exige d'eux pour les employer, quelles sont leurs attributions et d'après quelles normes sont fixés leurs traitements.

Lorsque le travailleur me demande qui a autorisé la nouvelle décoration inutile et coûteuse des bureaux des ministres, qui s'élève à des centaines de milliers de dollars, je ne peux pas lui répondre. A titre de représentant élu, on ne m'a jamais demandé si j'approuvais des dépenses comme celles-là. Mais quelqu'un doit répondre à ces questions, car le problème le plus grave auquel se heurte le gouvernement, c'est qu'il n'a plus la confiance de la majorité des citoyens. Le Canadien moyen n'a plus confiance dans ses politiques, il n'en croit rien.

Du fait de ce manque de confiance, les taux d'intérêt exigés sur les emprunts sont maintenant les plus élevés dans les annales du Canada et ils continuent de monter. Honorables vis-à-vis, vous qui formez le gouvernement, vous m'offrez de doubler ma mise de fonds si je vous prête pendant neuf ans à un taux d'intérêt composé à 8 p. 100, ce qui en fait signifie que dans neuf ans le dollar actuel ne vaudra que 50c. C'est ainsi que les choses se passeront si le gouvernement ne s'en tire pas mieux à l'avenir que l'année dernière.

Les compagnies de fiducie offrent actuellement 9 p. 100 sur les certificats d'investissements garantis de cinq ans; les grèves continuent, les syndicats demandent des salaires encore plus élevés. Le jour même où le discours du trône réclamait des restrictions, la Steel Company of Canada augmentait le prix de l'acier de 6 p. 100, ce qui haussera le prix de chaque nouvel objet d'acier fabriqué au

Canada. Monsieur l'Orateur, ne devrait-il pas être bientôt évident, même aux yeux du premier ministre (M. Trudeau), que la lutte de son gouvernement contre l'inflation est dans une mauvaise passe. On comprend le phénomène en lisant dans le discours du trône qu'un des atouts les plus précieux du Canada est indéniablement la richesse et la variété de ses ressources matérielles. Je ne suis pas d'accord avec cette déclaration car, à mon avis, l'un des atouts les plus précieux du Canada est indéniablement le plein emploi de ses ressources en capital humain.

Le gouvernement n'est pas d'accord là-dessus puisque ses politiques sont destinées à ralentir l'économie en accroissant le chômage. D'après les chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique, il n'est pas loin d'atteindre son but car, en septembre, le chômage au Canada a atteint le niveau le plus élevé pour tous les mois de septembre depuis 1963, soit 5 p. 100 de la main-d'œuvre.

J'ai toujours pensé que c'est notre main-d'œuvre, grâce à sa productivité, qui augmente notre produit national brut et qui fournit davantage de biens de consommation. Les politiques actuelles du gouvernement, à savoir des taux d'intérêt et des impôts élevés nécessités par une bureaucratie trop lourde aux échelons supérieurs, tendent à augmenter les prix ainsi que le chômage. Je pose la question suivante: ne vous êtes-vous jamais demandé comment la hausse du chômage et la baisse de la production amèneront une diminution des prix? Si cette thèse est exacte, nous n'avons plus qu'à fermer nos usines et à réduire tout le monde au chômage. Nous aurons alors atteint l'Eldorado. Quelle stupidité!

Que dit à ce sujet le Conseil économique du Canada, dans son Sixième exposé annuel? Voici ce qu'on lit à la page 179:

> Des hausses inadmissibles des prix et des coûts atténuent bon nombre des progrès réalisés avec difficulté par les Canadiens depuis le début des années 1960. Les gouvernements de l'Amérique du Nord se sont nettement déclarés d'avis que, pour 1969, la tâche «essentielle» dans le domaine de la politique économique devait être de ralentir graduellement la hausse des prix et des coûts sans provoquer une augmentation excessive du chômage. Ils ont raison de s'inquiéter. L'inflation persistante en Amérique du Nord coûte très cher. Elle se traduit par des privations pour les citoyens âgés, les retraités et les autres personnes touchant un revenu fixe ou un revenu à lente croissance, et elle pourra éventuellement conduire à une détérioration de la position concurrentielle du pays. Elle a aussi des répercussions sur le fonctionnement des marchés de capitaux et contribue au désenchantement des investisseurs à l'égard des valeurs à revenu fixe, au maintien de taux élevés d'intérêt et aux difficultés financières auxquelles se butent les gouvernements et certaines entreprises commerciales.

Face à un tel raisonnement de la part du Conseil économique du Canada, nos capitaines au long cours de Nouvelle-Écosse diraient sûrement, s'ils étaient au gouvernail de la nef de l'État: «Notre navire fait fausse route, et si nous continuons dans cette voie, c'est la faillite et la désunion qui nous attendent. Changeons de direction; mettons le cap dans l'autre sens».

Selon toute apparence, le gouvernement libéral actuel n'est pas disposé à faire preuve d'une telle sagesse face à nos problèmes. Je lui dis, par votre entremise monsieur l'Orateur: Vous prétendez adopter des restrictions et réduire les prix, mais vous n'avez même pas songé aux moyens d'y arriver. Comme près d'un tiers de tous les libéraux élus en 1968 ou bien font partie du cabinet ou bien sont secrétaires parlementaires, ce tiers a gagné sa guerre contre la pauvreté. Les travailleurs se rendent compte qu'il faudra tabler sur leur propre productivité pour payer la note. Mais leur capacité de production et leur salaire ne sauraient augmenter indéfiniment et comme la hausse des impôts exerce de plus en plus de pressions sur leurs maigres gains, ils sont de moins en moins en mesure d'assurer la subsistance de leur famille.

L'été dernier, il y a eu une grève dans l'une des principales industries de ma circonscription et j'ai eu l'occasion de parler à certains d'entre ceux qui réclamaient des hausses de salaires. Très sincèrement, ils ne témoignaient que peu ou point d'animosité envers leur employeur. Lorsque je leur ai demandé pourquoi ils avaient déclenché la grève, ils ont répondu que c'était une décision des syndicats en vue d'obtenir une augmentation de salaires. Puis ils ont dit autre chose encore. Ils ont déclaré que les partis politiques sont des syndicats de gens qui, une fois élus, ont le droit d'exiger toujours davantage de tous les ouvriers afin d'assurer les fonds qui servent à gouverner le pays et à financer leurs programmes favoris. Leur raisonnement était simple et élémentaire. C'est, monsieur l'Orateur, ce que nous appelons de la logique populaire. Ils l'ont exprimée dans les termes suivants: «Tant que le gouvernement du pays s'entêtera à grever toujours plus les salaires des travailleurs sous forme d'augmentations d'impôts, nous serons forcés de nous mettre en grève ou d'exiger de nos employeurs des salaires toujours plus élevés.»

Le gouvernement, de toute évidence, ne sait que faire; néanmoins, c'est seulement lorsqu'il apprendra à agir—maintenant que l'économie menace de s'effondrer à cause de l'inflation—lorsqu'il témoignera tant soi peu de ce sens de l'urgence qu'il a manifesté devant la menace de récession, c'est alors et alors seulement que l'économie du Canada progressera de façon ordonnée. Nous n'aboutirons à rien tant qu'il persistera à rejeter la faute de ses erreurs sur

le citoyen ordinaire, le gagne-petit, sur le cultivateur indépendant ou encore sur le pêcheur. Ceux-ci luttent vaillamment pour tenir le coup, pour joindre les deux bouts, mais les membres du gouvernement doivent y mettre du leur.

Si vous ne savez par où commencer, pourquoi ne pas débuter en réduisant le personnel des ministères? Et je n'entends pas ici le genre de réduction de personnel cruel et implacable annoncé par le ministre des Pêches (M. Davis), car ces fonctionnaires ont obtenu leurs postes par voie de concours public, ils accomplissent des travaux de recherche et d'inspection nécessaires, et ils appliquent les règlements édictés par le ministère. Lorsque je parle de réduire le personnel, je pense à la prolifération d'emplois dans tous les ministères, du haut en bas de l'échelle.

Pourquoi ne pas mettre fin aux travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui a coûté quelque neuf millions de dollars fiscaux depuis 1963, et auquel on compte consacrer $750,000 encore cette année? Tous les Canadiens sont sûrement conscients du fait français maintenant, et tous les Canadiens, à condition d'avoir leur juste part des possibilités économiques, sont disposés à travailler ensemble pour le plus grand bien du pays.

Pourquoi avons-nous besoin à l'heure actuelle d'une Commission royale d'enquête sur les machines agricoles, d'une autre sur le pilotage, et enfin d'une autre sur la condition de la femme, commission dotée d'une présidente, de six commissaires, et d'au moins 12 secrétaires, adjoints aux secrétaires, secrétaires exécutifs, secrétaires d'administration et coordonnateurs de recherche? Lors de la dernière campagne électorale, j'ai recommandé l'abolition de cette dernière commission, et toutes les femmes auxquelles je me suis adressé m'ont applaudi. Voici une commission qui nous coûte au-delà de $500,000 par année, qui ajoute au coût de la vie, et qui est inutile parce que la plupart des hommes, surtout des hommes mariés, savent bien quel est le statut de la femme. Nous les aimons, les respectons et les révérons en tant qu'épouses et que mères de nos enfants.

L'abolition de cette commission ne créerait pas de problème de chômage puisque la plupart des commissaires sont mariées, et leurs maris sont capables de subvenir à leurs besoins. S'ils faut faire enquête sur la condition de la femme, pourquoi ne pas en confier la tâche au Sénat qui groupe les Canadiens les mieux payés, les plus intelligents, les plus privilégiés et les moins occupés du pays? Les sénatrices, aidées de leurs collègues masculins, devraient sûrement pouvoir terminer cette étude sans qu'il en coûte un sou de plus aux Canadiens.

[M. Crouse.]

Pourquoi ne pas réduire le budget de la Société Radio-Canada qui cette année dépasse 166 millions de dollars? Ce n'est pas que je préconise l'abolition de Radio-Canada, mais j'ai remarqué, lors d'un voyage en Europe, où la population est beaucoup plus dense qu'au Canada, que les meilleurs hôtels n'équipent pas chaque chambre d'un téléviseur. Vous me pardonnerez l'expression, monsieur l'Orateur, mais au Canada les yeux nous sortent un peu de la tête à cause de la télévision; nous nous sommes laissés entraîner par l'enthousiasme des programmateurs payés et encouragés par l'État, et il en résulte que la télévision remplace aujourd'hui l'ancien cirque à cinq pistes. Vous ne pouvez voir tout ce qui s'y passe, mais vous devez quand même payer le plein prix d'entrée. Bien franchement, quand je parle, dans ma circonscription, à des hommes ou des femmes qui travaillent, ils me disent ne pouvoir veiller toute la nuit pour regarder la télévision. Ils ne peuvent veiller après onze heures le soir, et se rendre à leur travail le lendemain. Beaucoup ont proposé que, sauf le samedi soir, les émissions se terminent à dix heures, et certains pensent que onze heures serait une heure acceptable. Je ne préconise pas un arrêt permanent à ces heures, mais il serait intéressant de savoir combien on pourrait épargner en réduisant le nombre d'émissions, du moins tant que la spirale inflationniste actuelle ne sera pas maîtrisée. Cent soixante-six millions de dollars par année représentent bien des dollars fiscaux de toute façon.

• (2.50 p.m.)

Dans le discours du trône, on dit que la capacité de concurrence des pêcheries canadiennes a besoin d'être stimulée, non seulement par de nouvelles dispositions concernant les permis et la mise en marché, mais aussi par l'extension des zones de pêche réservée. Soyez sûr, monsieur l'Orateur, que je surveillerai cette mesure législative avec intérêt, car aucun gouvernement dans toute l'histoire canadienne n'a traité les pêcheurs de la côte atlantique aussi durement.

Les industries de la pêche et des transports maritimes des provinces atlantiques semblent être la principale cible des mesures d'austérité du gouvernement. Vous avez supprimé l'aide à notre industrie de la morue salée en disant qu'il n'était qu'un cataplasme. Vous avez supprimé la prime de pêche d'un montant de $160,000 qui était versée à 11,000 pêcheurs de la côte atlantique, prime à laquelle ils avaient droit en vertu d'un traité entre le Canada et les États-Unis qui remonte à 1871. Vous diminuez l'aide requise pour l'entretien de nos petits ports d'où nos

pêcheurs côtiers se livrent encore à la pêche. En tout, vous avez réduit de $120,000 les fonds de recherche à l'Université Saint-François-Xavier, en Nouvelle-Écosse, et à l'Université Memorial de Saint-Jean (T.-N.). Vous avez retiré l'octroi aux constructeurs de navires en bois, forçant quelques chantiers à fermer leurs portes, alors que d'autres ont réduit leurs effectifs de 90 p. 100 au cours des deux dernières années. Vous avez aussi retiré le droit de chasser le phoque sur les côtes.

La réduction de la subvention aux navires en bois a mis fin à la modernisation des navires de pêche en bois et, si cela continue, la flotte actuelle pourrait devenir désuète d'ici quelques années. Comment pouvez-vous justifier le paiement d'une subvention de 35 p. 100 pour une coque en acier sans accorder la même somme pour une coque en bois? Est-ce là la société juste, pour nos constructeurs de navires en bois? On devrait accorder la subvention de 35 p. cent aux bateaux de bois aussi bien qu'aux navires d'acier puisque le matériel de pêche installé sur ces bateaux est identique.

Maintenant que vous avez enlevé aux pêcheurs à peu près tous leurs cataplasmes, avec quoi avez-vous l'intention de les remplacer? Certainement quand il s'entraînait aux fins d'obtenir la ceinture noire—le premier ministre (M. Trudeau) je regrette qu'il soit absent—a appris que si l'on veut faire avancer quelqu'un, on fait mine d'abord de le faire reculer. La tactique conjugue les forces opposées en votre faveur, rendant plus facile la poussée avant. Nos pêcheurs ont, certes, été poussés assez loin vers l'arrière et le moment est venu de les encourager à avancer. Les statistiques démontrent que la valeur commerciale des prises de poisson en Nouvelle-Écosse cette année dépasse 100 millions de dollars et, sans exagérer, on peut compter qu'au moins 10 p. 100 de cette somme retournera dans les coffres du fisc d'une façon ou d'une autre. J'aimerais signaler, monsieur l'Orateur, que 70 p. 100 de cette somme constituera une création de richesses, car c'est là le pourcentage de la prise exportée aux États-Unis. Cette somme doit certainement contribuer à équilibrer la balance des paiements pour les importations. Je propose donc que vous rendiez à l'industrie de la pêche une part de l'argent que vous lui avez retiré.

Dans ma province natale, une subvention de un million de dollars aux navires en bois permettrait à la Nouvelle-Écosse de maintenir une flotte pouvant soutenir la concurrence des navires étrangers généreusement subventionnés qui pêchent dans la région des Grands bancs. Par contre, si vous vous proposez de supprimer les subventions, nous vous surveillerons de près afin de voir si vous adopterez la même politique à l'endroit de Radio-Canada et du Centre national des Arts. Certes, si nos industries productives doivent se tirer d'affaire seules, la même méthode empirique doit s'appliquer dans le domaine des divertissements. Après avoir fourni un Centre des arts de 47 millions de dollars, on n'a vraiment aucune raison d'accorder aux divertissements une subvention annuelle de plus de 2 millions et demi, somme qui, à ce que je vois, figure dans les prévisions de dépenses pour 1969-1970.

Nos pêcheurs auront besoin de nouveaux bateaux. Je propose donc que le gouvernement en favorise la construction en permettant que le coût de toute nouvelle unité soit considéré comme une allocation pour investissement et en n'imposant aucune taxe sur les gains, pendant une période de trois ans. Je signale de plus que toute nation qui a cessé de venir en aide à l'industrie de la pêche, notamment les États-Unis et la Suède, a noté une baisse de la prise globale de cette industrie.

Étant donné que les pêcheurs sont exposés à un grand nombre de dangers et de privations—ce qui détourne les jeunes gens de cette activité aujourd'hui,—je propose qu'ils soient classés dans une catégorie particulière aux fins de l'impôt sur le revenu. Deux formules sont possibles. A l'heure actuelle, tout citoyen de plus de 70 ans peut bénéficier d'une exemption de $500 à cause de son âge. Les pêcheurs pourraient, me semble-t-il, jouir de la même exemption. Ou encore, étant donné que leur activité épuise les ressources de nos bancs de pêche, fait que les hommes de science nous ont signalé, on pourrait considérer le revenu d'un pêcheur comme celui de certaines sociétés canadiennes assujetties à l'impôt à qui le gouvernement accorde une allocation d'épuisement de 15 à 20 p. 100. Je crois que cette concession spéciale encouragerait plus de gens à devenir pêcheurs. On reconnaîtrait ainsi les incertitudes et les risques inhérents au métier, tout en favorisant l'expansion et l'essor futurs d'une aussi importante industrie de la côte est.

A titre de député du Canada atlantique, je pense qu'une amélioration des moyens de communication entre notre région et le centre du Canada faciliterait beaucoup la solution des problèmes de la disparité régionale. Nous espérions que grâce aux subventions régionales, le Canada atlantique, à la recherche de nouvelles industries, pourrait offrir quelque chose de plus, mais le cabinet a changé tout cela. Il a tout changé en appliquant les mêmes dispositions à une vaste étendue du territoire canadien; il nous enlève ainsi nos avantages particuliers et permet aux provinces plus riches d'élargir davantage l'écart économique entre nous. Toutefois, les gens des Maritimes sont maintenant immunisés contre l'adversité

et presque complètement insensibles devant l'influence désastreuse de certains de vos programmes; pourtant, nous luttons encore vaillamment.

Comme notre système ferroviaire n'est pas le plus court trajet jusqu'à Montréal et que nous n'avons pas eu de graves malentendus avec les Américains depuis quelques années, je proposerais au gouvernement actuel de prendre une véritable initiative en invitant le gouvernement américain à entreprendre avec nous la construction d'une route corridor passant par le Maine. Cette route, qui relierait la transcanadienne dans les Maritimes avec Sherbrooke et Montréal, s'étendrait sur une distance de 180 milles en territoire américain, mais elle raccourcirait le trajet entre notre région et le Canada central et nous permettrait de livrer nos produits plus rapidement. Je me rends compte qu'il incomberait uniquement aux États-Unis de construire cette route, mais vu les nouveaux gisements pétrolifères qu'on a découverts sur les versants nord de l'Alaska et la nécessité d'obtenir des droits de passage pour les pipe-lines en territoire canadien, des accords satisfaisants pourraient être conclus entre notre gouvernement et le gouvernement américain, afin de répondre aux besoins et aux aspirations de nos citoyens, ce qui nous permettrait d'assurer le «progrès et la grandeur du Canada» selon les termes même du discours du trône. Dans la région atlantique, nous attendons encore un premier indice de la société juste du premier ministre. A mon avis, un nouveau réseau de transport entre la région atlantique et les vastes marchés du Canada central contribuerait sensiblement à faire de la société juste une réalité dans notre région.

• (3.00 p.m.)

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder l'essentiel de mon propos, je ne résiste pas à la tentation de faire quelques remarques sur les problèmes soulevés par le discours du trône. D'abord, j'ai été frappé que le discours ne parle nulle part du problème critique de l'indépendance de l'économie canadienne. A mon avis, il faudra que le gouvernement canadien et la nation, dans son ensemble, possèdent une plus grande part de notre économie, avant que nous puissions diriger véritablement celle-ci et contenir l'inflation. A mon sens, l'allusion désinvolte du discours aux revenus des cultivateurs et à la vente de leurs produits est tout à fait scandaleuse et j'ai beaucoup à ajouter à ce sujet. La Société de développement du Canada, dont on a beaucoup parlé et que les gouvernements libéraux précédents ont eu le mérite de proposer, si faible et indigente fût-elle, a de nouveau été mise au ran-

[M. Crouse.]

cart. Ou bien les libéraux ne s'en inquiètent pas, ou bien ils se trouvent si empêtrés dans le réseau des sociétés étrangères qui possèdent une part sans cesse croissante de l'économie canadienne que l'action du gouvernement s'est trouvée paralysée.

Le discours envisage en outre la réforme profonde de notre régime fiscal. Nous verrons ce qu'il en adviendra. Voici, à mon avis, nos besoins principaux: nous devons mieux répartir le fardeau de l'impôt, imposer une taxe sur les gains de capital, restreindre les dégrèvements accordés, pour fins d'amortissement ou d'encouragement, aux industries minières et aux industries de ressources et prévoir des exemptions et des dégrèvements d'impôt plus élevés pour les familles avec plusieurs enfants. Il est aussi mentionné dans le discours que l'âge des votants sera abaissé dans ce pays. Nous l'avons fait en Saskatchewan il y a vingt-cinq ans; notre réponse à cette mesure est évidente: comme pour bien d'autres choses, le gouvernement libéral est en retard de vingt-cinq ans.

Pour ce qui est du logement, le discours révèle que le gouvernement semble vouloir faire plus à l'avenir dans ce domaine. Si c'est vrai, alors encore une fois les libéraux ont manqué le bateau. Ce dont nous avons besoin ce n'est pas d'un plus grand nombre de maisons mais de maisons vendues à des prix plus abordables pour le commun des mortels et à des taux d'intérêt hypothécaires raisonnables. Quant à l'inflation, le résultat des mesures prises jusqu'ici continuera d'être désappointant, si l'on ne prévoit pas des contrôles plus sévères à l'endroit des sociétés commerciales. Le gouvernement pourrait faire deux choses: contrôler les profits par les impôts et avoir plus d'influence sur la façon dont les sociétés dépensent et réinvestissent les profits accumulés au Canada. J'en traiterai plus longuement dans quelques instants, monsieur l'Orateur.

A propos de la lutte contre l'inflation, on a parlé des dépenses gouvernementales pour les bureaux ministériels. Il a été question du personnel du premier ministre et de la rénovation des bureaux des ministres. On prévoit un personnel accru pour les ministres et toutes sortes de dépenses, ce qui indique bien que le gouvernement actuel est aussi arrogant que l'ont été les autres administrations libérales. Il y a quelques semaines, on a attiré mon attention sur un point qui illustre cette arrogance du gouvernement. Monsieur l'Orateur, on a dit de bien belles choses, en partie justifiées, au sujet du ministre du Travail (M. Mackasey). Il semble maintenant qu'on puisse établir sa valeur. Elle égale quatre onces et $6.50. Pourquoi? Le 22 septembre, le ministre

prononçait un discours au congrès annuel de l'Association du personnel de lignes de transport aérien. Le jeudi 25 septembre, le texte de son discours arrivait au service de rédaction du *Leader Post* de Regina. Le discours pesait quatre onces et il en avait coûté $6.50 pour l'expédier par avion. J'aimerais savoir si le ministre du Travail a l'habitude d'envoyer des exemplaires de ses discours à tous les journaux et à tous les postes de radio et de télévision au Canada? Si je veux être renseigné sur ce point, c'est que je ne trouve pas cela convenable. Je ne crois pas que le ministre ait envoyé lui-même son discours, mais peut-on me dire quel idiot parmi son personnel a autorisé la dépense des $6.50 prélevés sur les deniers publics pour expédier un discours de quatre onces par avion.

Je le répète, j'ai été scandalisé de constater que le discours du trône ne mentionnait qu'en passant les revenus des agriculteurs et les problèmes que pose la vente de leurs produits. On y faisait allusion dans deux paragraphes. Talonné pendant plusieurs mois, le gouvernement s'est enfin résolu à un aveu. Voici un extrait du discours du trône:

> L'une des plus précieuses richesses du Canada réside incontestablement dans la diversité et l'affluence de ses ressources matérielles. Dans certains cas, la production a même excédé la demande; entre autres, les réserves de grain se sont accumulées, ...

Tout le reste du pays le savait, et maintenant le gouvernement l'a admis.

Dans le discours du trône, le gouvernement déclare qu'il modifiera la loi sur les grains du Canada. A mon avis, cela s'impose depuis longtemps puisque cette initiative améliorera très vraisemblablement notre situation sur les marchés mondiaux. Et pourtant, nulle part dans le discours du trône est-il question de renforcer et d'élargir les pouvoirs de la Commission canadienne du blé, et l'on n'y trouve aucune proposition relative aux revenus des agriculteurs et à la commercialisation de leurs produits.

Le discours du trône mentionne aussi la crise agricole que nous traversons. Nous étions déjà au courant. Des porte-parole de mon parti, des membres de l'opposition officielle et des créditistes ont fait un certain nombre de propositions l'an dernier; des associations agricoles ont formulé toutes sortes de propositions précises, mais le gouvernement a décidé de passer outre à tout cela. Rares sont les députés ministériels qui semblent écouter les propositions qu'on leur fait au sujet des revenus des agriculteurs dans l'Ouest du Canada. Des députés de l'opposition officielle ont recommandé l'implantation d'un régime de versements à l'acre, tout comme l'ont fait les représentants d'associations agricoles. Notre parti a recommandé l'établissement de versements d'appoint, tout comme l'ont fait certains membres d'associations agricoles. Presque tous les députés ont recommandé, pour compléter ces versements, la mise sur pied d'un régime de double prix pour le blé, et, pourtant, le gouvernement n'a rien fait. Et le gouvernement n'a pas dit pourquoi il ne serait pas bon de donner suite à ces recommandations.

A mon avis, le gouvernement aura pour politique, si on en juge par le discours du trône, de profiter de la crise agricole pour éliminer de l'industrie agricole d'autres dizaines de milliers d'agriculteurs. Cela fait l'affaire du gouvernement. Il convient au gouvernement de ne pas voir à améliorer la situation financière des agriculteurs, car il veut que le nombre des fermes diminue encore plus rapidement. Il est probablement inévitable que le nombre des cultivateurs diminue quelque peu, mais ce processus peu sûrement s'étaler sur une longue période et se dérouler d'une façon plus civilisée et plus humaine. Cependant, trop de fermes rentables tomberont victimes du grand dessein du ministre de l'Agriculture (M. Olson) et du gouvernement du Canada, qui cherche à supprimer encore plus de fermes. Le gouvernement n'a pas jusqu'ici évalué convenablement les pertes sociales et financières que coûte à la société tout entière la nouvelle réduction draconienne de la population agricole. J'affirme que ce qu'il en coûte ainsi à la société dépasse de beaucoup ce qu'il en coûterait de maintenir la population agricole actuelle.

• (3.10 p.m.)

Je voudrais dire quelques mots de la Commission canadienne du blé. Je félicite de sa nomination le ministre sans portefeuille, l'honorable M. Lang, député de Saskatoon-Humboldt. Je pensais qu'il avait exercé ses fonctions présentes l'an passé. Je croyais qu'il remplissait ses fonctions actuelles en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene), qui était souffrant et qui a repris son poste. En tout cas, je le félicite. La Commission canadienne du blé doit encore faire face aux mêmes circonstances que l'an dernier: pénurie de wagons couverts, répartition des wagons et transport du blé vers les silos choisis par les cultivateurs, rien n'a changé. A propos de la répartition du matériel roulant, permettez-moi de dire que, selon les chiffres du BFS sur les chargements de blé et autres céréales sur les lignes de l'Ouest au cours d'une période de 11 semaines allant du 1er août, début de la campagne agri-

cole, au 14 octobre de l'année courante, quelque 2,700 wagons de moins ont été chargés par comparaison avec la période correspondante de l'an dernier et près de 7,000 de moins que pendant la même période en 1967.

Il y a une semaine, monsieur l'Orateur, j'ai rencontré des représentants des sept comités du syndicat du blé de la Saskatchewan rurale. Chacun d'eux m'a présenté un rapport sur la situation dans sa région. Chacun confirme que celle-ci s'est détériorée depuis un an. Le député d'Assiniboïa (M. Douglas) a aussi eu des entretiens avec certains comités de syndicats du blé dans une région voisine de ma circonscription. Il peut nous dire, j'en suis persuadé, qu'il a lui aussi reçu des renseignements tendant dans le même sens.

Ces rapports signalent à l'unanimité que le système du contingent unitaire y était encore en vigueur et qu'on n'avait pas encore réussi à transporter 400 boisseaux par cultivateur. Certains n'avaient pas encore livré le boisseau supplémentaire auxquels ils ont droit parce qu'ils n'avaient pas pu livrer tout le contingent de cinq boisseaux l'an dernier. Tous ont signalé la situation financière désespérée dans laquelle se trouve chaque cultivateur. Tous estiment que les avances en espèces sont un prêt parmi d'autres, qui ne font que reculer le moment de l'échéance et le rendre plus redoutable.

Je vais exposer une déclaration de principe adoptée par mon parti en Saskatchewan et je suis assez vaniteux pour m'attribuer le mérite d'en avoir rédigé une certaine partie, parce que des porte-parole des gouvernements libéraux du Canada et de la Saskatchewan ont reproché à la Commission canadienne du blé la situation de nos marchés d'exportation. Je prétends que le sort du cultivateur de l'Ouest est entièrement imputable au gouvernement libéral, conseillé et exhorté par ses homologues en Saskatchewan. Ne permettons pas à leurs tentatives en vue d'en attribuer le blâme à la Commission canadienne du blé d'être couronnées de succès.

La Commission du blé ne peut agir en dehors de la politique du gouvernement fédéral. Les politiques du gouvernement actuel lient les mains de la Commission et l'empêchent de jouer pleinement son rôle au service des cultivateurs de l'Ouest. Elles contribuent aussi à perpétuer l'exploitation du commerce privé du grain aux dépens des cultivateurs de l'Ouest, tout en sabotant le principe d'une commercialisation méthodique par un organisme public central.

Par exemple, le fait que la Commission du blé doive passer par des négociateurs étrangers et privés ne peut servir les intérêts des cultivateurs de l'Ouest ou du pays en général et n'aboutit qu'à gêner les ventes canadiennes sur les marchés mondiaux. Feindre de ne pas voir le trafic provincial et interprovincial du grain à des prix dérisoires est une preuve de plus de l'incapacité du gouvernement libéral à agir dans l'intérêt des cultivateurs.

Mon parti, monsieur l'Orateur, réaffirme son appui à la Commission canadienne du blé. Notre commission provinciale réclame qu'on élargisse encore les responsabilités et l'activité de la Commission appuyée par le gouvernement de la nation. Si les gouvernements libéraux font réellement confiance à la Commission canadienne du blé et l'appuient, et s'ils mettent en pratique le principe de la commercialisation méthodique par l'intermédiaire d'un organisme public, il est temps dès lors qu'ils joignent l'action à la parole.

Nous demandons au gouvernement, premièrement d'agir immédiatement pour faire rentrer complètement dans les compétences de la Commission le lin, le seigle, le colza et les grains de provende; deuxièmement d'autoriser et de financer l'agrandissement des installations de la Commission et l'élargissement de ses fonctions de manière qu'elle puisse effectuer des recherches sur les marchés et les produits, les bureaux de vente et le personnel à mettre en place dans les pays importateurs; troisièmement, nous demandons que la Commission ait le pouvoir de contrôler et de diriger complètement la manutention des céréales y compris toutes les installations de transport nécessaires à leur acheminement.

Le désordre qui règne dans l'industrie du chemin de fer, en particulier, dans la partie affectée au transport des céréales et des sous-produits des céréales, n'a pas changé depuis de nombreuses années. Nous avons déjà proposé la nomination d'un contrôleur. Cela n'a pas eu l'heur de plaire au gouvernement. Nous proposons que la Commission canadienne du blé soit autorisée à assurer le bon fonctionnement de tout l'équipement de chemin de fer nécessaire au transport des céréales et qu'elle en porte l'entière responsabilité. Quatrièmement, nous exhortons le gouvernement à autoriser la Commission à établir sa propre agence de courtage en grains afin d'écarter les spéculateurs canadiens et étrangers et, cinquièmement, à englober dans la mesure législative concernant la Commission canadienne du blé le principe du droit des agriculteurs de livrer leurs céréales au silo de leur choix.

Les partis politiques, les associations agricoles et les cultivateurs eux-mêmes ont exposé ce principe et l'ont réclamé depuis le temps de la Commission Bracken et même avant cela. En théorie et sur papier, on a tenté de le mettre en application. Lorsqu'on voit à tous les points d'expédition que les compagnies

d'élévateurs appartenant aux cultivateurs sont victimes d'une discrimination révoltante quant à l'attribution de wagons, lorsqu'on peut constater que le pourcentage du marché a baissé de 65 et 75 p. 100 à 40 et 45 p. 100, on comprend que le gouvernement actuel s'intéresse davantage à la survivance du commerce des grains privé plutôt qu'à celle des cultivateurs, alors que ces commerçants ont été depuis toujours les parasites des cultivateurs de l'Ouest.

Sixièmement, nous aimerions souligner la nécessité de prévoir une plus forte représentation de cultivateurs au sein de la Commission. Outre les six points que j'ai mentionnés, il y en a beaucoup d'autres sur lesquels je pourrais m'arrêter. Ils permettraient de raffermir et d'étendre l'activité de la Commission canadienne du blé. Il y a une autre mesure, je pense, que le gouvernement devrait prendre selon bien des Canadiens. Nous demandons au gouvernement d'établir un régime de prix garantis se fondant sur les coûts de production alors que nous donnons à la Commission canadienne du blé la liberté d'effectuer des ventes sur le marché d'exportation aux prix les plus avantageux possibles. Le Conseil du Trésor devrait combler la différence chaque fois que ces prix d'exportation n'atteignent pas le prix garanti.

Vendredi dernier, les deux préopinants du chef de mon parti et lui-même ont parlé de l'inflation, de l'industrie et des prix de l'acier. J'aimerais en ce moment m'attarder quelque peu sur ce point si vous me le permettez. Le souci du gouvernement à l'endroit de l'inflation est assez justifié. Nous devons tous nous en soucier, mais lorsque ce souci devient une préoccupation allant jusqu'à causer des difficultés à des centaines de milliers de Canadiens tandis que des sociétés et des particuliers privilégiés vont gaiement leur chemin, alors le gouvernement actuel ou n'importe quel autre se rend coupable de la plus grossière négligence.

Le gouvernement actuel, selon la ligne traditionnelle du parti dite de libre entreprise, en luttant contre l'inflation, s'attaque à ceux-là qui n'ont d'aucune manière suscité l'inflation et qui en sont plutôt les premières victimes. Il a oublié qu'existent les vieillards pensionnés, les titulaires de l'assistance-vieillesse, les anciens combattants, les gendarmes et les fonctionnaires à la retraite, les pêcheurs, les travailleurs non syndiqués et les modestes hommes d'affaires. Ce ne sont certainement pas eux qui ont causé l'inflation ni qui y ont contribué. Chose certaine, le gouvernement, en négligeant leur intérêt, lutte contre l'inflation à rebours. Dans ses coupures, il fait tort à ses propres employés et frappe des secteurs de l'économie déjà dans le marasme. Selon le tortueux sommaire des profits trimestriels des sociétés après l'acquittement des impôts en 1968 et 1969, la catégorie des «autres sociétés non industrielles» obtient les résultats les moins spectaculaires. Cette catégorie, monsieur l'Orateur, comprend l'agriculture, la construction, la sylviculture et la pêche. Au cours du quatrième trimestre de 1968, ce secteur de notre économie a accumulé une perte de 18 millions de dollars; le premier trimestre de 1969 ne fait ressortir aucun profit, tandis que le deuxième en révèle un de 10 millions, ce qui représente 2 millions de moins qu'au cours de la même période l'année précédente.

• (3:20 p.m.)

Ce sont ces mêmes industries qui sont déjà dans le marasme, et qui ne contribuent donc pas à l'inflation. La politique du gouvernement leur a nui encore davantage. J'estime que ce n'était pas une initiative intelligente pour enrayer l'inflation que de priver de capitaux les cultivateurs, les pêcheurs et les constructeurs de maisons. Ce sont des domaines où l'aide du gouvernement n'aurait pas, à mon avis, aggravé l'inflation; elle aurait, au contraire, aidé ces industries essentielles à s'en tirer du moins dans le vertige de l'inflation. Le manque d'augmentation suffisante des pensions des vétérans, des vieillards et des retraités n'est certainement pas le moyen d'enrayer l'inflation car il nuit davantage à ceux qui sont déjà victimes de la vie chère. Une majoration des pensions des vétérans et des veuves ne pourrait pas être considérée comme inflationniste si le gouvernement d'autre part prenait des mesures fermes dans les domaines vraiment responsables de l'inflation. Permettez-moi de donner un exemple. Dans le discours du trône du 23 octobre, le gouvernement déclare qu'il a invité de façon pressante les secteurs public et privé à prendre des mesures appropriées pour lutter contre l'inflation. Or, le lendemain, la Steel Company of Canada dans un geste de dérision symbolique annonce une augmentation de 6 à 7 p. 100 du prix de l'acier.

Pendant des mois, les porte-parole du gouvernement ont tancé, sermoné et imploré le secteur privé pour l'exhorter à la modération. Où cela les a-t-il menés? Après tout l'état qu'on a fait de l'exemple que le gouvernement national s'efforçait de montrer, quel résultat vient-on constater dans le secteur privé? Aucun que je sache, ou aucun qui soit du moins facilement discernable. A vrai dire, l'initiative de la Steel Company of Canada a été suivie gaiement par les autres industries de la métallurgie, ce qui prouve ou bien que le secteur privé n'est pas convaincu que l'initiative du gouvernement jusqu'à maintenant parviendra réellement à enrayer l'inflation ou

encore qu'il est bien résolu à agir dans son propre intérêt égoïste, au diable le pays et l'intérêt public.

Les apologistes de l'industrie de l'acier qui comprennent des députés des anciens partis des deux côtés de la Chambre jetteront des cris frénétiques à propos des augmentations de salaire pour justifier celles des prix de l'acier. On a constaté et on constatera certainement encore que la plupart des augmentations du coût de la main-d'œuvre et probablement de l'ensemble des prix de revient seront compensés, et au-delà, par des augmentations de la productivité. Quand les chiffres définitifs seront publiés, je parie un chapeau neuf au ministre de la Consommation et des Corporations que c'est ce qui arrivera. Je voudrais citer une lettre adressée au premier ministre (M. Trudeau) par M. William Mahoney, le directeur canadien des Métallurgistes unis. La lettre est datée du 22 octobre. Elle traite du problème des hausses du prix de l'acier. En voici un extrait:

Nous tenons à déclarer très clairement qu'aux yeux du syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique, les termes du règlement que viennent d'approuver nos membres ne justifient aucune augmentation des prix. Les hausses de salaire et les avantages accrus que prévoit ce règlement peuvent être entièrement épongés par le progrès de la productivité obtenu par nos membres au cours de la période de l'accord collectif antérieur.

Les chiffres du gouvernement et de l'industrie sur la productivité de nos membres employés par l'industrie de base de l'acier ont été récemment analysés par notre syndicat. Nous vous avons envoyé les détails ainsi qu'aux membres de votre gouvernement, à ceux de la Chambre et aux rédacteurs en chef des principales publications canadiennes bien avant les négociations de cette année. Les chiffres concernant les six premiers mois de cette année qui n'étaient pas disponibles à cette époque confirment que la productivité de nos membres a continué de s'accroître.

Nous tenons à souligner le fait suivant. Bien que nos membres aient gagné d'avance leurs augmentations de salaire et l'amélioration de leurs avantages, ils ont dû cependant subir les négociations, l'arbitrage et la médiation du gouvernement et se passer de paie pendant plus de 80 jours avant d'obtenir leurs augmentations de salaire et l'amélioration de leurs avantages. En outre, contrairement aux employés de l'industrie de l'acier, nos membres n'obtiendront pas un régime fiscal particulier qui leur permettrait d'utiliser leur perte de revenu de cette année pour compenser les gains plus élevés des autres années.

Et, plus loin:

Par contraste, l'industrie de l'acier doit se contenter d'annoncer des augmentations de prix à la suite d'une décision unilatérale de la direction.

C'est là un exemple frappant de l'écart entre la façon dont le gouvernement canadien traite le revenu provenant du salaire d'une part et le revenu provenant de l'investissement d'autre part. Il faut corriger ce déséquilibre avant de faire accepter avec confiance par les travailleurs canadiens la Commission des prix et des revenus que nous venez de créer. C'est également, pour votre gouvernement une occasion cruciale de rétablir l'équilibre voulu.

[M. Benjamin.]

Nous proposons que votre gouvernement demande à l'industrie de suspendre toute augmentation du prix de l'acier jusqu'au moment où les sociétés productrices pourront justifier ces augmentations, aux yeux de leurs clients et du public en général, devant une commission d'enquête désignée par le gouvernement ou devant la Commission des prix et des revenus elle-même.

Cette lettre souligne mieux que je ne le pourrais le faire la nécessité pour ces sociétés, surtout pour celles qui représentent des industries de base, de justifier les majorations du prix qu'elles imposent à leurs produits. Soit dit en passant, je n'ai pas entendu, cette fois, l'industrie de l'acier utiliser la vieille rengaine et prétendre que les augmentations de salaires étaient dues à ces majorations de prix. La seule justification que l'industrie ait proposée jusqu'ici à ma connaissance, c'est qu'un grand nombre de produits frappés de ces majorations n'en avaient pas subies depuis deux ans et demi.

A y regarder de plus près, c'est la plus spécieuse de toutes les excuses. Rien, absolument rien, n'aurait pu justifier une augmentation au cours des deux ans et demi qui viennent de s'écouler. Si l'on examine les profits réalisés par la Steel Company of Canada on s'aperçoit qu'en 1964 ils s'élevaient à 43,630 millions de dollars, en 1965 à 45,454 millions de dollars, et en 1966 à 42,774 millions de dollars. Nous en arrivons maintenant à la période au cours de laquelle l'industrie signale n'avoir pas augmenté ses prix. En 1967, les profits étaient de 46,733 millions de dollars, et en 1968 ils ont grimpé jusqu'à 67,971 millions de dollars. Ce sont là, soit dit en passant, les profits calculés après déduction de l'impôt—des profits nets. Devant un profit qui, en 1968, s'élevait à près de 68 millions de dollars, je prétends que le gouvernement et le pays auraient été en droit d'espérer une réduction de prix de 6 p. 100 plutôt qu'une augmentation; la Steel Company of Canada ne s'en porterait pas plus mal. Le taux de profit net alloué aux parts d'actionnaires de la société a été de 10.5 p. 100 en 1967. Ce n'est pas mal, direz-vous? Eh bien, en 1968, il était passé à 14.1 p. 100. Hein, comme revenu c'est un peu ta! Cela dépasse certainement ce que l'on peut considérer comme juste et raisonnable si on le compare avec ce que la grande majorité des Canadiens ont touché à la suite des augmentations de traitements et de pensions. Comme nous le savons, le revenu agricole, lui, est tombé.

Je signalerais que les sociétés comme la Steel Company of Canada sont pour ainsi dire à l'abri des pressions inflationnistes; elles sont peu affectées par l'argent serré et les taux d'intérêt élevé. Grâce à des réserves énormes de bénéfices non répartis elles peuvent facilement se prêter à elles-mêmes, sans intérêt, l'argent nécessaire pour améliorer et agrandir

leurs usines. En outre, elles peuvent—manifestement—ne pas adopter les mesures anti-inflationnistes que le gouvernement s'impose ou qu'il recommande au secteur privé. La tragédie c'est que, à cause de l'effet multiplicateur de l'augmentation du prix de l'acier lorsque les produits passent par les mains du fabricant, du grossiste et du détaillant, le consommateur devra payer bien plus que l'augmentation de 6 p. 100 mentionnée. Cette augmentation du prix de base donnera une excellente excuse aux fabricants d'automobiles, de camions et de machines agricoles pour relever encore le prix de leurs produits, puisqu'elle leur offre une chance exceptionnelle de faire des bénéfices plus élevés tout en excipant du prix plus élevé de l'acier. Pour finir, c'est le consommateur qui écope et un gouvernement protecteur de l'entreprise privée s'attire des tomates pourries pour avoir aidé et soutenu des amis privilégiés. Entre-temps, l'inflation va gaiement son petit bonhomme de chemin.

C'est sûrement là un domaine où le gouvernement devrait exiger une certaine discipline. Il devrait sûrement exiger aujourd'hui qu'on revienne sur une augmentation injustifiable du prix de l'acier. Le ministre de la Consommation et des Corporations agira-t-il ou ne sait-il lutter qu'avec des mots? Il est évident, du moins pour la plupart d'entre nous, que le ministre sait bien lutter en paroles. La Commission des prix et des revenus passera-t-elle aux actes ou n'est-elle, comme d'autres, qu'un tigre de papier?

• (3.30 p.m.)

Examinons plus attentivement tout le secteur privé afin d'établir s'il a fait montre de discipline. Revoyons les profits des sociétés. Dans le sommaire trimestriel publié par le Bureau fédéral de la statistique sur les profits des sociétés, déduction faite des impôts, nous trouvons des chiffres très révélateurs. Les industries qui contribuent le plus à la hausse des prix et du coût de la vie, donc à l'inflation, sont celles-là même dont les profits sont les plus élevés.

Durant les six premiers mois de 1969, l'industrie de l'alimentation et des boissons a réalisé un profit net de 115 millions de dollars soit 27 millions de plus que pour la période correspondante l'an dernier. L'industrie textile a déclaré un profit de 45 millions pour les six premiers mois, 20 millions de plus que l'année passée.

Les industries de la chimie et des produits chimiques, ces sympathiques pollueurs, ont accusé un bénéfice de $82 millions au cours des six premiers mois de l'année, soit $8 millions de plus que l'an passé. Les grossistes...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé.

M. Benjamin: Puis-je conclure?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir, dans le feu de mon discours, oublié de regarder l'horloge.

Puis-je conclure en disant que le gouvernement a attaqué le problème de l'inflation par le mauvais bout, comme les libéraux ont l'habitude de le faire, par l'extrémité-arrière. Tant qu'il n'exercera pas un certain contrôle, et cela ne se fera pas bénévolement, sur l'importance des bénéfices dans le secteur privé et sur l'orientation des investissements dans ce secteur, il ne pourra pas faire grand-chose contre l'inflation.

J'ai trouvé que des mesures de cette nature manquaient regrettablement dans le discours du trône. Il annonce pour l'avenir une resucée de l'an passé. Quant à moi, je ne puis appuyer ce discours.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, j'ai lu avec le plus d'attention possible le traditionnel discours du trône, qui résume la situation présente et détermine d'une façon bien imprécise l'attitude du gouvernement en face de la situation économique actuelle.

Une liste assez longue des titres de projets de loi a également été déposée. Je présume que nous obtiendrons plus de précisions au cours de cette session au sujet des intentions du gouvernement quant aux méthodes utilisées pour réduire le chômage, plaie sociale dont il faut s'efforcer d'atténuer les ravages par tous les moyens à notre disposition.

De plus, dans le domaine agricole, il faudra que le gouvernement précise son attitude afin d'améliorer la situation démoralisante des cultivateurs qui demeurent aux prises avec des problèmes presque insolubles. En effet, plusieurs d'entre eux sont placés devant l'alternative de vendre leur terre ou de déclarer faillite.

Beaucoup d'autres problèmes nécessiteront une législation précise et je souhaite qu'au cours de la présente session nous puissions adopter des mesures législatives pratiques dans l'intérêt de la population qui s'attend, de la part du gouvernement, à beaucoup plus de compréhension et d'action que de discussions stériles.

J'ai écouté avec intérêt ceux qui ont participé au débat jusqu'ici. Les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône

(MM. Cullen et Marceau) se sont tous deux bien acquittés de leur tâche, compte tenu des circonstances. Les représentants des divers partis méritent tous des félicitations. Je ne doute pas que chacun a exposé son point de vue selon ses convictions.

On reconnaîtra, j'aime à le croire, que plusieurs problèmes seraient réglés si chacun s'efforçait de comprendre les idées émises par les représentants des différents partis et si l'on déterminait le plus sagement possible le degré d'intérêt que chacun apporte à travailler véritablement pour le bien du pays au lieu de promouvoir les intérêts de son parti.

En ce siècle de matérialisme, on oublie trop souvent que les idées sont à la base de toute amélioration, si minime soit-elle.

L'auteur du meilleur éditorial de l'année 1968, selon l'Association des hebdomadaires de langue française du Canada, qui groupe 107 journaux, avait simplement coiffé son article du titre «Bonne idée». Il parlait avec beaucoup d'aplomb, et j'aimerais citer quelques extraits de cet article:

> Les idées sont invisibles et aériennes comme l'électricité. Pourtant, on a réussi à capter le fluide électrique avec des câbles et des antennes. Pourquoi ne réussirait-on pas à capter le «fluide intellectuel» avec des moyens plus subtils comme le silence, l'étude et la réflexion. Ouvrons davantage notre esprit aux idées nouvelles. Sachons les dépister dans le fouillis des pensées qui nous traversent la cervelle à chaque instant.

Il termine son article en disant:

> Qu'on ne vienne pas dire qu'une idée ne vaut rien. Toutes les idées ont du bon; il n'y a que des hommes mal disposés à en tirer parti. Une idée complète peut toujours en faire naître une meilleure. Avant d'inventer la machine à coudre, on a découvert l'aiguille. Toute idée constitue la base d'un perfectionnement certain.

Je souhaite que les idées émises au cours des débats de cette session ne soient pas mal interprétées ou mal exploitées, ce qui permettrait de mieux comprendre les causes des difficultés des Canadiens. Il faut aussi souhaiter pouvoir trouver, par l'échange de bonnes idées, des solutions pratiques aux nombreux problèmes économiques de l'heure.

Si nous nous arrêtons suffisamment à l'idée que le but de la production est la consommation, nous comprendrons facilement que le but de la production n'est pas atteint et nous serons mieux disposés à en chercher les causes dans le mécanisme de la distribution.

Plusieurs économistes soutiennent que l'amortissement est entré dans le pouvoir d'achat. Cependant, il est bien difficile d'en évaluer le décalage et d'en préciser l'influence et la portée sur la disponibilité immédiate du pouvoir d'achat entre les mains des consommateurs. Il suffit d'un ou deux facteurs de ce genre pour renverser la position des spécialistes reconnus. D'ailleurs, les preuves que nous avons sous les yeux quotidiennement nous

[M. Dionne.]

démontrent hors de tout doute que le pouvoir d'achat dont dispose le consommateur est insuffisant.

J'ai en main un article paru dans le journal *Le Devoir* du mois d'octobre 1962, à la suite d'une émission télévisée le 4 du même mois, au cours de laquelle deux thèses différentes avaient été exposées par des députés canadiens sur le problème de la distribution des biens. M. P.-H. Lavallée, ingénieur, proposait à l'attention des lecteurs l'idée du major C. H. Douglas, ingénieur lui aussi et fondateur du Crédit social, qui a exploré ce domaine au moyen du calcul différentiel (calcul qui fait intervenir le temps comme opérateur) et l'on peut se demander si sa position n'est pas plus conforme à la réalité.

L'ingénieur Lavallée dit, et je cite:

> En sciences expérimentales, lorsqu'on n'est pas en mesure d'asseoir un système sur les faits, on pose une hypothèse. Sur cette hypothèse, on élabore une théorie qui doit nous mener à la solution du problème qui nous concerne.
>
> Par exemple, Copernic, Galilée partirent de l'hypothèse que la terre peut tourner autour du soleil. Par la suite, nombre de problèmes furent résolus en astronomie. Christophe Colomb s'appuya sur l'hypothèse que la terre était ronde ... on connaît la suite. Pasteur, pour sa part, tablait sur l'hypothèse (à l'époque) des infiniment petits. Toute la science atomique moderne repose sur une hypothèse—celle de la structure de l'atome. Lorsqu'une hypothèse est contredite par les faits, une seule fois, elle est rejetée et on repart à neuf avec une nouvelle.

Dans le problème qui nous préoccupe présentement, il est légitime de procéder de la même façon.

Posons donc une première hypothèse: Le pouvoir d'achat distribué par la production suffit pour écouler cette même production.

Comment expliquer alors le fait qu'en temps normal, on doit souvent faire face à un état de surproduction ou, plutôt, de sous-consommation aiguë? On voit des masses désireuses, mais en vain, de se procurer les biens dont les entrepôts regorgent. On fait aussi face au chômage. En un mot, on est aux prises avec le problème de l'abondance.

Comment expliquer aussi que ce malaise s'atténue ou disparaît en temps de guerre, lorsque l'économie est en pleine expansion ou, encore, lorsque la balance commerciale d'un pays est favorable?

Deuxième hypothèse: La production ne suffit pas à financer la consommation. Si l'on veut alors équilibrer notre économie, il faut suppléer au pouvoir d'achat déficitaire. Ce supplément peut se présenter de diverses façons.

Après avoir exposé ce qui se produit en temps de guerre:

(1) Concernant les salaires des militaires et des ouvriers employés dans les usines de

guerre (production non vendue, qui ne s'achète pas);

(2) Capitalisation massive dans la construction de grands projets;

(3) Balance commerciale favorable et, réalisant que les deux dernières façons ne suffisent pas à combler la marge qui existe entre les prix et le pouvoir d'achat, M. Lavallée ajoute qu'il faut recourir à un autre moyen, et je cite:

• (3.40 p.m.)

La distribution aux citoyens du pays d'un pouvoir d'achat supplémentaire permettant d'écouler toute la production.

On objecte toujours que cette mesure entraînera l'inflation, comme s'il n'y avait pas de moyen terme ou de juste milieu entre un manque chronique de pouvoir d'achat et l'inflation.

Si l'émission des crédits supplémentaires est contrôlée rigoureusement et scientifiquement, il ne devrait pas y avoir plus d'inflation qu'il y en eut lorsque l'*Aluminum Company* décida d'investir quelques centaines de millions de dollars à Kitimat, lorsque les sociétés *Iron Ore* et *Quebec Cartier Mining* décidèrent d'engouffrer plus d'un demi-milliard dans le Labrador, lorsqu'on construisit la Voie maritime du Saint-Laurent ou la Ligne Dew ou, encore, lorsqu'on décida de verser les allocations familiales ou les pensions de vieillesse. Mais peut-être y a-t-il là un moyen d'équilibrer et de stabiliser l'économie?

A la lumière des observations que je viens de faire, la position des économistes classiques ne me paraît pas inexpugnable et je me demande si la deuxième hypothèse n'a pas au moins autant de chance d'être valable que la première.

Il m'a semblé souhaitable d'exposer cette idée au début de la session et j'ai l'impression d'avoir aussi bien utilisé le temps de parole dont je dispose en ce moment à promouvoir l'idée de la distribution de l'abondance plutôt qu'à vanter ou à critiquer le gouvernement sur ce qu'il a fait ou sur ce qu'il oublie de faire.

J'aurai sans aucun doute l'occasion de participer aux débats sur quelques-uns des projets de loi que nous aurons à étudier au cours de la présente session. Cependant, j'ai la conviction que si nous pouvions orienter le travail législatif vers cette idée de répartition plus équitable des biens, la plupart des Canadiens seraient satisfaits de l'administration de leur pays et mieux disposés à respecter l'autorité gouvernementale qui a besoin d'être raffermie.

Avant de terminer mes observations, je voudrais signaler que le discours du trône mentionne la détermination du gouvernement à assurer l'égalité linguistique. La loi sur les langues officielles constitue une invitation pressante à toutes les provinces à s'engager dans cette voie, qui est de nature à sauvegarder l'unité canadienne.

Cette loi peut avoir une valeur d'entraînement intéressante pour les citoyens bien pensants, et la majorité des Canadiens font partie de cette catégorie. Il n'y a aucune disposition de la loi qui oblige les Canadiens à parler l'anglais et le français. Mais c'est une reconnaissance des faits existants. Ce geste a une valeur symbolique importante qui devrait contribuer à l'avènement d'un véritable bilinguisme au niveau fédéral.

Le Canada est une fédération de dix provinces et il constitue une nation. Dans les questions d'intérêt général, nous devons agir en tant que Canadiens et non pas seulement en tant que résidants d'une province.

L'anglais est reconnu dans le monde comme la langue commerciale et le français, comme la langue de la diplomatie. Il y a donc avantage à ce que les deux langues officielles soient sur un pied d'égalité au Canada et qu'elles soient utilisées dans toutes les parties du pays où les circonstances s'y prêtent.

Le développement des liens de coopération interprovinciale pourrait devenir plus facile et contribuer grandement à atteindre l'objectif désiré: refaire un Canada qui consacrera l'égalité des deux peuples fondateurs.

Je conseillerais à tous les hésitants de lire le discours prononcé par le rédacteur en chef du *Reader's Digest*, M. Douglas How, le 16 octobre 1963, à l'Hôtel Reine Elizabeth, intitulé «Les Canadiens que nous pourrions être.»

En première page, M. How déclare, et je cite:

Ce que réclame le Canada français pourrait, dans une grande mesure, correspondre à ce que nous, Canadiens de langue anglaise, considérons comme nécessaire au Canada.

Et, plus loin, il ajoute:

A travers et malgré cette résistance, nous avons créé le Canada d'aujourd'hui. En faisant son inventaire, le Canada anglais ferait bien de se rappeler que le miracle de la survivance du Canada de langue française a joué un rôle primordial dans la survivance du Canada, en tant qu'État indépendant. Il ne serait pas mauvais pour le Canada français, d'autre part, de se souvenir que ce miracle n'a été rendu possible que grâce au Canada de langue anglaise. Nous avons eu besoin les uns des autres. La question est maintenant de savoir si nous pouvons nous convaincre de continuer cette collaboration.

Sinon, si ce pays se divise, il faudra en conclure que nous n'étions pas assez forts pour assumer en même temps notre chance et les défis qui l'accompagnent. Alors, ce n'est pas la division qui serait tragique, car elle ne serait que la suite logique d'une situation de fait. La tragédie serait de n'avoir pas réussi à devenir ce que nous aurions pu être.

C'est là l'essentiel de notre histoire, l'essentiel de la crise d'aujourd'hui, l'essentiel de notre ave-

nir. Nous pouvons surmonter cette difficulté et nous grandir. Mais, en ne la surmontant pas, nous risquons de nous diminuer—et même pire.

Monsieur l'Orateur, j'ai confiance que les Canadiens sauront prendre, au moment opportun, les décisions qui permettront à tous de vivre dans l'harmonie et de faire de notre pays ce qu'il doit être, c'est-à-dire un Canada uni qui s'oriente dans l'harmonie vers son destin.

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de représenter les citoyens de la circonscription de Winnipeg-Sud-Centre au sein de ce Parlement, dont on attend beaucoup. Pour moi, c'est un honneur et une tâche très formidables.

[*Traduction*]

Le Manitoba est une province qui a fait une large place aux deux langues tout au long de son histoire et, au moment où il entre dans sa centième année, il semble à propos que je tâche, à ma façon et bien modestement, de reconnaître cet état de choses en disant péniblement quelques mots en français au début de mon allocution.

Une voix: Pourquoi ne pas continuer en français?

• (3.50 p.m.)

M. Osler: J'aimerais bien pouvoir le faire. Je vous assure que dans six ou sept ans j'en serai capable.

Certains députés auront peut-être observé à l'avant de ma voiture une plaque d'immatriculation originale portant le numéro 100 et les mots: *Manitoba—The First 'In' Province.*

C'est un «gadget» que la province du Manitoba a adopté cette année pour attirer l'attention sur le fait que, le 15 juillet 1970, nous célébrerons le centenaire de notre entrée dans la Confédération. Bien que nous n'ayons pas pris part aux négociations originales qui ont créé le Canada, nous nous sommes joints à celui-ci trois ans et 15 jours après sa naissance. Nous avons été la première province à entrer dans la Confédération comme ma plaque d'immatriculation en témoigne, et nous en sommes extrêmement fiers.

C'est au Manitoba que la poussée des deux pénétrations française et anglaise sur ce continent en est venue à un affrontement, à Winnipeg, située au confluent des eaux de la rivière Rouge et de l'Assiniboine, c'est là que les deux peuples après un premier heurt ont décidé de vivre ensemble et, avec le concours des Indiens de la région, de bâtir une petite colonie distincte bien à eux. C'est là où la solidité de la nouvelle Confédération canadienne a été tout d'bord mise à l'essai.

[M. Dionne.]

A la veille du centenaire du Manitoba, le nom de Louis Riel est bien en évidence dans la ville où j'habite. Comme moi, il était député. Élu trois fois à la Chambre, on ne lui a jamais permis d'y siéger. Pourtant, il conserve un droit à une place dans l'histoire, car c'est lui qui a insisté pour que la colonie d'Assiniboïa ne se joigne au Canada que selon des conditions négociées et acceptables à la population qui l'habitait. Il n'était pas Canadien français, mais un citoyen francophone du Nord-Ouest. Avec la même insistance que W. L. McKenzie et Joseph Papineau 30 ans auparavant pour l'Ontario et le Québec, il avait exigé la représentation proportionnelle pour l'Ouest.

Il faudrait probablement considérer Riel comme le Père de la Confédération du Manitoba. Il n'en fut pas l'unique fondateur—on aurait tort, selon moi, de l'appeler le fondateur du Manitoba, comme certains le veulent à l'heure actuelle—même s'il en a sans doute été l'un des fondateurs. Avec lui, il y aurait le chef Henry Prince, qui a signé le premier traité entre le Canada et les Indiens du Nord-Ouest—c'était le traité nº 1 signé en 1871—et qui parlait comme délégué élu de son peuple au cours des troubles de 1869 et 1870, où la figure de Riel a prédominé. Il descendait du chef Peguis qui, lui, négocia et signa le premier traité avec lord Selkirk en 1819.

Le comte de Selkirk en est un autre que nous pourrions considérer comme fondateur du Manitoba. Il a établi la première colonie permanente du Nord-Ouest, en emmenant dans la province des fermiers irlandais et écossais dépossédés de leurs biens et en les établissant sur les rives de la rivière.

Puis il y eut Alexander K. Isbister, natif de la région de Rivière-Rouge, sang-mêlé qui dirigea une délégation auprès du gouvernement britannique, en 1846, à la suite de quoi on consentit à une certaine représentation des régions au sein du conseil d'administration de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Sans oublier Louis Riel père, moins célèbre que son fils mais qui a contribué à l'avènement du libre-échange et à la rupture du monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans tout le Nord-Ouest.

Il y a encore Adams George Archibald, Néo-Écossais, qui fut le premier lieutenant-gouverneur du Manitoba. Par le sang-froid qu'il savait garder en toutes circonstances et la justice dont il faisait résolument preuve devant toutes les factions, il a guidé le Manitoba dans ses années difficiles du début et il a instauré le climat de tolérance et de justice dont nous sommes tous si justement fiers. Après Archibald, bien d'autres sont venus, dont plusieurs chefs-nés surgis des innombrables immigrants qui inondèrent notre pro-

vince et en ont fait ce qu'elle est aujourd'hui Donc, selon moi, Riel est notre Père de la Confédération, mais beaucoup d'autres peuvent être tenus à bon droit pour fondateurs du Manitoba.

En quoi tout cela nous concerne-t-il ici, maintenant? J'estime que pour bien voir où nous allons, nous devons parfois nous arrêter et regarder le chemin parcouru. Il est utile également de noter que même si le Manitoba, de minuscule province qu'il était à son entrée dans la Confédération, s'est considérablement agrandi, et que sa population dépasse maintenant le million, nous nous considérons toujours comme une région, ou comme une partie d'une région unique et distincte des autres.

Tout comme la notion du Canada voici cent ans, la Confédération ne nous intéresse aujourd'hui que dans la mesure où elle nous permet d'apporter, à notre manière à nous, notre contribution à l'ensemble que forme le Canada. Il y a cent ans, nous sommes volontairement entrés dans la Confédération et, au seuil du deuxième siècle de notre existence, nous y restons volontairement; mais, aujourd'hui comme alors, nous avons nos idées bien à nous quant à la solution de certains des problèmes qui continuent à se poser au Canada.

Dans le discours du trône, j'ai relevé beaucoup de thèmes qui nous intéressent tous: la réforme des Nations unies; l'idée d'un Centre de recherche canadien sur le développement international; l'assistance à apporter aux Indiens et aux Esquimaux pour qu'ils puissent s'aider eux-mêmes; les questions relatives à la Sécurité sociale, les modifications aux lois sur les négociations collectives, la lutte contre la pollution, de nouvelles modifications du Code criminel, les lois sur la protection des consommateurs, etc.

Il y a cependant certaines choses qui, à mon sens, détermineront jusqu'à quel point les intentions du gouvernement sont sérieuses pour ce qui est de la parité régionale. Je félicite le premier ministre (M. Trudeau) de ses efforts constants en vue de la révision de la constitution canadienne. Je le félicite aussi d'avoir déclaré que la constitution fédérale doit toujours assurer l'intégrité des régions et des provinces qui constituent l'État. Selon lui, on pourrait peut-être utiliser les quatre divisions sénatoriales du pays comme base pour susciter un consensus sur certaines questions; cette idée pique ma curiosité. A ce propos, il est intéressant de noter que sir Alexander T. Galt, un des Pères de la Confédération les plus compétents, voulait un Sénat qui assurerait une certaine égalité sur le plan fédéral entre les diverses régions du pays et était convaincu que les membres de la Chambre Haute devaient être élus sur une base territoriale afin d'assurer audience aux opinions légitimement divergentes des différentes régions qui, par ailleurs, seraient submergées dans l'assemblée législative élue selon le principe de la représentation proportionnée à la population.

Il est bon de constater que le gouvernement fédéral se propose d'accroître les fonds pour atténuer les disparités régionales et il sera intéressant de savoir si le Livre blanc sur la fiscalité, annonciateur d'une répartition plus équitable du fardeau fiscal, prévoit quelque indemnité pour les Canadiens des régions qui semblent offrir des possibilités moins chatoyantes que les provinces centrales. Il est réconfortant de constater que des modifications seront apportées à la loi sur les grains. Même si personne ne peut espérer vendre une denrée telle que le grain aussi facilement que dans le passé, il n'est que raisonnable d'aligner notre système de classement et de commercialisation sur ceux de nos concurrents.

Pour ce qui est du logement, et en particulier de la rénovation urbaine, j'espère voir adopter une formule qui ne sera pas un simple blocage. Puisque le gouvernement envisage d'insister sur l'aide aux familles à faible revenu pour leur permettre de se loger, j'espère qu'il étudiera des mesures d'aide spéciale aux régions à faible revenu pour leur permettre de rattraper les régions plus riches.

Notre pays n'est pas de ceux où tout peut être centralisé; il est trop vaste, trop complexe, trop divers pour cela. Ce qui fait la gloire du Canada, c'est la qualité de l'existence que ses habitants mènent en toutes sortes d'endroits et de toutes sortes de manières. Nous n'avons, Dieu merci, aucun penchant pour la théorie du creuset ethnique. Nous devrions autant nous réjouir du succès de Didi Woolgar, qui tient boutique d'objets d'art au rez-de-chaussée d'un hôtel de Yellowknife, que lorsqu'il s'agit du Centre national des arts, à deux pas de la colline du Parlement. Peut-être même devrions-nous nous réjouir plus de la réussite de Didi, et d'autres comme elle, que de celles qui sont parachevées.

Mes collègues de Winnipeg, et j'en aperçois un en face de moi, se souviendront sans doute, comme moi, des premières initiatives qui ont été à l'origine de notre magnifique immeuble du centenaire et des réalisations culturelles de Winnipeg. Quand j'étais enfant, les habitants de Winnipeg écoutaient des concerts dans l'ancienne Grace Church ou dans le vieil immeuble du Board of Trade, où les exécutants devaient couvrir le bruit des manœuvres des locomotives, tout près, dans la gare de triage du Canadien National. Ce qui a pris forme dans des endroits aussi invraisemblables, c'est un art correspondant bien aux

aptitudes des Canadiens; ainsi ce qui existe aujourd'hui à Winnipeg repose sur des bases solides et ne nous a pas été imposé en haut lieu. Et il doit en être ainsi, car ce qu'il y a d'exaltant, c'est que nous sommes une nation «en devenir», qui doit édifier au fur et à mesure de ses besoins et trouver les solutions qui s'imposent.

• (4.00 p.m.)

On nous parle sans cesse de la recherche d'une identité canadienne. Les spécialistes en la matière gagnent leur vie à chercher vainement une chose aussi difficile devant les caméras de la télévision—et en couleur encore! Leurs efforts sont vains car ce qu'ils cherchent existe déjà. Si seulement ils savaient le trouver!

J'assistais récemment au mariage de deux jeunes amis à moi. Du côté du marié, l'ascendance était canadienne-écossaise depuis 170 ans et canadienne-française depuis 300 ans; du côté de la mariée, canadienne depuis bien avant la moitié du XIX[e] siècle. Pourquoi chercher une identité dans ce cas-là? Pourquoi chercher quelque chose que les 20 millions d'entre nous devraient maintenant considérer comme tout naturel et tâcher d'améliorer le plus possible?

Quelques-uns d'entre nous manifestent de vive voix et clairement leur désaccord sur tout ce qui cloche actuellement au pays, selon eux. Ils en ont le droit, Dieu merci, pourvu qu'ils respectent en même temps les droits des autres. On pourrait, on devrait, on doit améliorer la situation. Mais tout en cherchant à améliorer notre genre de vie au Canada, souvenons-nous du monument érigé en l'honneur de Jacques Cartier, sur le littoral accidenté de Gaspé, ainsi que du monument à la mémoire des premiers pilotes d'aviation au Canada érigé au sommet d'une péninsule sauvage faisant saillie dans le Grand lac des Esclaves, à proximité d'une des capitales les plus isolées du monde. Voilà plus de 400 ans que les hommes s'efforcent de faire du Canada un grand pays. Nous devons continuer dans la même voie.

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, je tiens moi aussi à féliciter les deux députés ministériels des circonscriptions de Sarnia et de Lapointe, qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ajoute que je regrette qu'ils ne soient pas là actuellement pour recevoir mes félicitations.

Il y a bien des points faibles et des imperfections dans le discours du trône, dont je devrais peut-être dire quelques mots. Dans l'ensemble, c'est un piètre document, abondant en phrases retentissantes, mais source de peu d'espoir pour le Canadien moyen. Si, comme l'ont prétendu des amis du gouvernement, ce discours est le prélude de la société juste si longtemps attendue, que Dieu vienne en aide au Canada, car il a toutes les apparences d'un monstre.

Le discours est émaillé d'allusions à la personne, à ses droits, ses privilèges, sa protection. Il manifeste à peine de souci pour le Canadien.

L'hon. M. Turner: Bravo.

M. McIntosh: Hélas, monsieur le ministre, il ne nous apprend pas comment ce souci se traduira dans les actes. Il y est aussi question, en passant, de l'épouvantail de l'inflation, mais là encore, toute mention d'initiative de la part du gouvernement est extrêmement vague. Dans l'ensemble, le discours était surtout remarquable par ses omissions, par les domaines qui n'ont pas été effleurés, par les problèmes évités ou passés sous silence. Nous ne sommes pas prêts à dire actuellement si c'était voulu.

Je songe à un groupe particulier de Canadiens dont on semble n'avoir pas du tout tenu compte. Il s'agit du nombre important de nos bons citoyens obligés de subsister avec un revenu fixe. Les oublier, c'est déjà un crime, mais insister sur leur ennemi principal, l'inflation, sans leur laisser entrevoir de remède, c'est impardonnable.

Les pensionnés, en particulier les fonctionnaires fédéraux retraités constituent une armée fantôme qui doit hanter tout gouvernement doté d'une conscience, mais c'en est une que le gouvernement actuel a évidemment et volontairement exclue de l'armature de la prétendue société juste. Ces retraités forment un spectre qui tourmentera le gouvernement au cours des prochains mois.

Ils ne retirent pas les avantages généraux qui découlent de la majoration des revenus et de l'amélioration du niveau de vie. Ils sont les cibles impuissantes de l'inflation. Avec des revenus fixes et un pouvoir d'achat qui se détériore sans cesse, ce sont eux qui pâtissent le plus. Certains d'entre eux sont un peu moins contraints, grâce à leur initiative personnelle, lorsqu'ils s'efforcent de neutraliser les ravages de l'inflation. D'autres comptent sur des régimes de pensions ou de retraite provinciaux ou privés qui sont plus modernes, plus efficaces et plus humains que le régime fédéral. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je tiens à concentrer mes propos sur la situation tragique des fonctionnaires fédéraux retraités.

Depuis déjà longtemps, par l'entremise des agents négociateurs choisis par eux, les fonctionnaires cherchent à inclure les pensions de

retraite parmi les articles négociables au cours des séances de négociation collective. Ils considèrent le régime actuel comme insuffisant et désuet. Ils pensent donc à juste titre, selon moi, qu'ils devraient pouvoir contribuer leurs idées pour le moderniser et l'adapter à notre époque. Dans un excellent mémoire présenté à un comité mixte du Parlement, en janvier 1967, l'Institut professionnel de la fonction publique a beaucoup insisté sur ce point. Il soutient cette opinion encore plus fermement aujourd'hui, étant donné la situation économique actuelle.

Certains chiffres avancés à l'appui de sa thèse devant ce comité peuvent être répétés aujourd'hui. Par exemple, l'expérience montre que les fonctionnaires fédéraux qui prennent leur retraite à l'âge de 65 ans vivent en moyenne 14 ans de plus. Ceux qui prennent leur retraite à 60 ans vivent encore 17 ans. Environ 20 p. 100 des fonctionnaires vivent 20 années et plus après leur retraite. Étant donné les progrès constants de l'hygiène et de la médecine, on peut s'attendre à la prolongation et non pas à la diminution de cette période de vie.

En 1949, une retraite de $150 par mois était considérée comme raisonnable, sinon princière. Aujourd'hui, 20 ans plus tard, elle suffit à peine à payer le loyer. Sur les 20 p. 100 de personnes qui ont pris leur retraite vers 1949, bon nombre subsistent encore grâce à des pensions souvent bien inférieures à $150. Il est certain, monsieur l'Orateur, que la justice sociale et la simple décence exigent que la valeur réelle de la pension, en fonction du pouvoir d'achat courant, soit maintenue pour ces fonctionnaires. La société ne devrait pas les pénaliser pour être nés 20 ans trop tôt. En outre, j'estime que la valeur de leur carrière au service de notre pays ne devrait pas être réduite au point de les condamner à la dégradation et au besoin.

Comment peut-on être justifié à leur refuser tous les avantages et tous les progrès réalisés depuis leur retraite? S'il est un bon employeur, s'il garantit de manière exemplaire les droits et la protection de l'individu au sein d'une société juste, le gouvernement doit faire en sorte que leurs prestations de retraite soient alignées automatiquement sur l'accroissement du coût de la vie au Canada.

L'ancien système d'indexation des pensions du gouvernement s'est, de toute évidence, révélé incapable de répondre aux besoins. Nous devrions maintenant trouver quelque moyen de faire des rajustements après la retraite, conformes au but du régime des pensions, c'est-à-dire assurer aux fonctionnaires retraités un niveau de vie en rapport avec celui dont ils jouissaient auparavant. Quels que soient les moyens adoptés à cette fin, il est inutile de recourir, une fois de plus, à ces études périodiques qui attendent, pour se traduire en actes, que les besoins aient dépassé le remède. Pour atteindre cet objectif souhaitable, il faudrait donner voix au chapitre à ceux que cela regarde au premier chef: les fonctionnaires retraités. Je prétends donc que la retraite doit faire l'objet de discussions à la table de négociation.

Dans certains autres pays, les pensions font normalement l'objet de négociations. Le régime de retraite des fonctionnaires fédéraux des États-Unis utilise, pour évaluer l'augmentation du coût de la vie, une formule qui aligne les pensions sur l'indice des prix à la consommation. Notre but doit être d'assurer aux fonctionnaires canadiens un traitement aussi équitable, de leur garantir un rajustement automatique qui leur permette de faire face aux changements des conditions économiques. Cette formule, je le conçois, entraînerait des frais supplémentaires, mais ceux-ci ne doivent pas nécessairement constituer un fardeau de plus pour les dépenses générales du gouvernement.

Je suis heureux, monsieur l'Orateur, d'avoir été cet après-midi à la Chambre pour entendre le député d'York-Nord (M. Danson) lorsqu'il a tenté d'expliquer pourquoi cette session du Parlement pourrait bien s'appeler la session des Livres blancs. Il a dit que nous, les membres de l'opposition, nous répandions en critiques mais n'offrions pas de solutions de rechange; il a également laissé entendre que nos suggestions occasionneraient des dépenses supplémentaires. Je comptais m'étendre longuement sur certaines de ses déclarations, mais j'ai constaté avec plaisir qu'à peine avait-il regagné son siège que le député de South Shore (M. Crouse) se levait et répondait à toutes les déclarations que j'avais l'intention de relever.

• (4.10 p.m.)

J'ai été sidéré d'entendre à plusieurs reprises au cours de ce débat que le personnel du premier ministre actuel coûte deux fois autant qu'à l'époque de ses prédécesseurs, soit $350,000 par an au lieu de $150,000 par an du temps de M. Pearson et $50,000 par an du temps du très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker). Le nombre des conseillers d'élite du gouvernement a atteint le chiffre astronomique de 117 et il représente une dépense d'un million et demi de dollars.

Ce sont là, monsieur l'Orateur, quelques-unes des critiques que nous adressons au gouvernement. Il ne nous appartient pas de dire à celui-ci comment il doit s'acquitter de sa tâche. En 1968, nous avons proposé des solutions de rechange à l'opinion publique, qui ne

les a pas acceptées. Elle a plutôt opté pour les solutions proposées par le gouvernement actuel, et quel est aujourd'hui le résultat? Le gouvernement n'apporte pas de réponses, il envisage à présent une session pleine de Livres blancs sur les problèmes de l'heure. Qu'a-t-il fait au cours des 18 derniers mois? Il était censé connaître les solutions aux problèmes. Avant d'entrer en fonction, les libéraux ont déclaré au peuple canadien qu'ils connaissaient les solutions. Tous les partis de l'opposition ont critiqué le gouvernement, et à bon droit, pour son inaction qui ressortira au cours des douze prochains mois, jusqu'à la fin de la session. Il prétend ne pas connaître les réponses aux problèmes mais promet de les étudier. Les Canadiens qui ont voté pour le gouvernement actuel s'en souviendront longtemps et l'on peut se demander s'ils feront de même la prochaine fois.

Je tiens à dire que le problème dont je parle à présent n'est pas une source de dépenses pour le gouvernement actuel ou pour les Canadiens. Les recettes de la caisse seront assez fortes, semble-t-il, pour absorber les frais supplémentaires. Les frais supplémentaires seraient absorbés dans une grande mesure, sinon entièrement, si le gouvernement établissait le compte de pension de retraite sur des bases économiques modernes. Les fonctionnaires le réclament depuis 1967, lorsqu'ils ont présenté leur dernier mémoire. Le gouvernement doit rapprocher davantage les taux d'intérêt versés au compte de pension de retraite de ceux qui prévalent par ailleurs dans l'économie. Les employeurs privés peuvent investir les fonds de pension de façon à compenser l'augmentation des versements et des ajustements. Le gouvernement ne peut agir de même, mais il doit porter à un chiffre plus réaliste le taux d'intérêt de 4 p. 100 versé au compte de pension de retraite. Actuellement, les fonctionnaires sont forcés de prêter de l'argent au gouvernement fédéral au taux de 4 p. 100 au moyen des déductions de salaire destinées à la caisse de retraite. Vu les taux consentis ailleurs de nos jours, c'est presque un vol de grand chemin qui, j'en suis certain, serait condamné partout ailleurs à moins qu'une des parties ne possède un pouvoir dictatorial sur la caisse comme c'est le cas du gouvernement sur la caisse de retraite.

Même la dernière émission des Obligations d'épargne du Canada rapporte 8 p. 100 à l'échéance, et les taux d'intérêts d'autres formes de placements vendus sur le marché libre sont même plus élevés. On a mentionné aujourd'hui des organismes de l'extérieur qui payent 9 p. 100 sur leurs emprunts. Les comptes d'épargne des banques à charte constituent un bien meilleur placement aujourd'hui que la caisse de retraite du gouvernement fédéral, et cependant les fonctionnaires n'ont pas le choix. C'est à cela que je m'oppose. Ils n'ont pas voix au chapitre ni contrôle sur cette caisse.

L'argent de la Caisse du Régime de pensions du Canada s'emprunte à un taux atteignant presque 7 p. 100 (l'an dernier, il était de 6.92 p. 100), et la caisse d'assurance-chômage vend des obligations à des taux semblables. Pourtant, la caisse de retraite, alimentée obligatoirement par une armée captive de fonctionnaires, rapporte un maigre 4 p. 100. La province d'Ontario paie 6 p. 100 à une caisse du même genre. Pourquoi pas le gouvernement fédéral?

Dans les 11 années qui ont précédé 1968, la caisse de retraite a presque triplé pour atteindre près de 3 milliards. C'était là 3 milliards dont le gouvernement fédéral disposait au taux réduit de 4 p. 100, 3 milliards qu'en fait les fonctionnaires ont été obligés de prêter à l'État. Ils n'avaient pas le choix. Ils ont été forcés de prêter cet argent au gouvernement qui, dans sa sagesse, a trouvé bon de leur verser 4 p. 100, alors qu'il aurait dû débourser au moins 8 p. 100, à en juger par la dernière émission d'obligations, s'il avait eu à emprunter cet argent du public. Ce qui a rendu possible la croissance phénoménale de la caisse, c'est qu'au cours de chacune de ces 11 années, les contributions ont dépassé les versements, preuve évidente que les pensions ne se sont pas maintenues au niveau sans cesse croissant du coût de la vie. En 11 ans, et au taux de 4 p. 100, la caisse a retiré 648 millions de dollars en intérêts. Si le taux avait été le même que celui de l'Ontario, soit 6 p. 100, la caisse aurait disposé d'un supplément de 324 millions pour rajuster les pensions. En d'autres termes, 50 p. 100 de plus auraient été versés à cette caisse si le gouvernement fédéral avait payé le même taux d'intérêt à sa caisse de retraite que la province d'Ontario.

En 11 ans, la caisse a versé 509 millions de dollars et a reçu 531 millions, sans toucher au placement original. Qu'auraient représenté 324 millions de plus pour les fonctionnaires à la retraite au cours de ces années, si leur pension avait été indexée sur le coût de la vie? En d'autres termes, d'après un calcul rapide, si le compte avait prévu une clause d'indexation, les fonctionnaires retraités auraient joui d'un niveau de vie haussé de 50 p. 100.

La caisse de retraite renferme les cotisations des fonctionnaires, mais ces fonds sont à la disposition du gouvernement qui est le seul à en déterminer le rendement et l'utilisation.

Rien d'étonnant que les fonctionnaires réclament aujourd'hui le droit de se prononcer sur les affaires de leur propre caisse. D'après les chiffres que j'ai cités, le gouvernement peut avoir été habile dans son champ étroit de financement, mais il est bien évident qu'il n'a pas géré la caisse dans l'intérêt de ses cotisants et celui des fonctionnaires de l'État. Le moins que nous puissions faire maintenant est de redresser le taux du compte de retraite, afin qu'il corresponde à peu près au rendement des obligations du gouvernement à longue échéance.

Nous devons prendre les mesures voulues pour indexer la pension des fonctionnaires de l'État sur le coût de la vie. Afin de trouver une méthode acceptable et juste de le faire, le régime de retraite du gouvernement fédéral devrait faire l'objet de négociations entre les employés et leur employeur.

Monsieur l'Orateur, il existe, au-delà de ce besoin essentiel, un champ plus vaste de possibilités. Ces possibilités, tout gouvernement qui s'intéresse sincèrement à la population et qui prétend, comme le nôtre, se soucier de l'individu dans la société juste, ferait bien de les explorer. Par exemple, on pourrait, par l'intermédiaire de leur caisse de retraite, mettre à la disposition des fonctionnaires des fonds pour prêts domiciliaires. Il serait urgent d'améliorer les pensions des veuves. Le contrôle de la caisse pourrait être exercé conjointement par des représentants de l'employeur et des employés et les investissements pourraient dépasser les limites étroites qu'impose la loi actuelle.

Il faudrait, je crois, donner à la Chambre l'occasion de remanier à fond la loi sur la pension du service public, sinon dans tous ses détails, du moins sur certains points précis. Pour le moment, je ne veux pas blâmer qui que ce soit pour les injustices dont les fonctionnaires de l'État ont été victimes dans le passé, mais je crois qu'ils ont été lésés en raison de la nature arbitraire de la loi et parce que le gouvernement a géré exclusivement le compte de pension. Qu'on y instaure dorénavant un peu de démocratie de participation. Permettons aux fonctionnaires canadiens d'avoir un mot à dire sur la manière dont leurs fonds sont gérés et dont leur pension peut être augmentée. Que le premier ministre donne suite à certaines paroles qu'il a prononcées vendredi à la Chambre lorsqu'il a déclaré que la première responsabilité du gouvernement était envers le peuple canadien. Chiffres en main, des députés lui ont montré combien le coût du fonctionnement de son bureau avait monté depuis 1963, ayant passé de $50,000 à $350,000 par année. J'aimerais qu'il accorde la même considération aux fonctionnaire qui ont bien servi leur pays et dont les dépenses augmentent aussi, bien que dans une proportion moindre. A cet égard, il devrait s'inspirer de ses propres sermons.

• (4.20 p.m.)

Au sujet d'un autre groupe de notre société, le premier ministre a dit vendredi:

Il n'y a pas lieu, nulle part au Canada, que des zélés mal informés ou mal conseillés recourent à la violence en pensant que c'est la seule manière qui leur permettra d'opérer des changements.

Il a ajouté:

Ceux qui tiennent tête à la loi et qui font fi des moyens à leur disposition pour redresser leurs torts et satisfaire leurs griefs ne seront pas entendus par le gouvernement actuel.

Je demande au premier ministre, aux ministres et, en particulier, au ministre présent, quelles occasions seront offertes aux fonctionnaires de redresser les torts qu'on a eus envers eux et de donner satisfaction à leur requête concernant leur caisse de retraite. J'espère que le gouvernement a dressé un plan d'action. Si le discours du premier ministre veut dire quelque chose et si celui-ci est réellement inquiet du malaise et du mécontentement qui règnent au sein de certains groupes de notre société, c'est un domaine où, à mon avis, il peut immédiatement démontrer qu'il y a d'autres moyens à prendre pour opérer des changements, redresser des torts et répondre aux plaintes. C'est un domaine où un mot du premier ministre pourrait corriger cette injustice.

Nombre de députés de l'opposition ne savent que trop qu'il est peu sage d'écouter les propos du premier ministre. Nous sommes beaucoup mieux renseignés si nous surveillons ses agissements. Les milliers de Canadiens qui, un jour, ont eu foi dans la société juste, vont surveiller, j'en suis sûr, l'action immédiate, s'il en est, que le gouvernement va prendre sur cette question.

[*Français*]

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de faire ma modeste appréciation du discours du trône et d'exposer ce que je crois être les vues de mes commettants à l'égard du programme politique exposé dans ce discours.

En écoutant Son Excellence le Gouverneur général, jeudi dernier, nous avons pu constater, une fois de plus, que le but ultime poursuivi par le gouvernement est toujours d'assurer un plus grand bonheur à chacun de nos concitoyens canadiens. En effet, le gouvernement, le parti libéral, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) attachent une

importance toujours croissante au respect de la personne humaine. Ils ont comme premier souci le mieux-être, la sécurité et la liberté de chaque citoyen, et ils l'ont exprimé avec une netteté et une énergie remarquables dans le discours du trône.

Au cours de la première session, avant de commencer à réaliser son programme de justice, le gouvernement a pensé faire un travail de rajeunissement de ses projets législatifs et améliorer ses outils de travail, en particulier la procédure parlementaire. Bien qu'il s'agissait d'une rude tâche à accomplir, qui pouvait intéresser plus ou moins certains groupes du grand public, elle a cependant été accomplie.

Toutes les mesures législatives adoptées au cours de cette première session, de même que les travaux préliminaires qui ont été effectués en vue de préparer celle qui commence, ont été résumés mercredi dernier dans un discours du trône nouveau genre. Nous considérons ce discours comme une initiative des plus heureuse prise par le gouvernement, initiative pour laquelle il mérite toutes nos félicitations.

Toutes les réalisations énumérées dans ce discours, qu'il s'agisse de la loi sur les langues officielles, de la réorganisation du gouvernement, des mesures visant à contrôler l'inflation et à protéger le consommateur, pour n'en nommer que quelques-unes, sont pour le gouvernement un gage de succès pour la session qui débute.

Maintenant, tout laisse prévoir qu'à cause du régime d'austérité qui doit prévaloir pour un temps indéterminé, afin d'estomper le fantôme de l'inflation, le gouvernement insistera sur une certaine stabilité des structures administratives, une simplification de l'administration qui en assurera une plus grande efficacité au sein des ministères, des services et des programmes. Ce souci d'efficacité paraît être pour le moment la première priorité du gouvernement. Nous ne pouvons que l'approuver, car il est sage, aujourd'hui, d'être très prudent avant de se lancer dans des entreprises d'envergure.

Cependant, il y a une exception très heureuse à ce programme d'austérité. Il s'agit des projets du ministère de l'Expansion économique régionale, dont le budget serait augmenté, ce qui permettrait à ce ministère de lutter avec le maximum d'efficacité contre les disparités socio-économiques régionales.

Nous nous réjouissons, mes commettants et moi, du fait que la circonscription de Rimouski, que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre, fasse partie de la région pilote d'aménagement régional du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie. C'est pourquoi nous fondons beaucoup d'espoir en l'honorable député de Langelier (M. Marchand), titulaire du ministère de l'Expansion économique régionale et qui le dirige avec compétence, d'une main de maître.

C'est pourquoi l'amendement proposé par l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) m'étonne un peu, comme il doit en étonner plusieurs parmi nous. Si j'ai bien compris, on dit que le gouvernement aurait l'intention de retarder son action en vue d'éliminer ce que je résumerais par le mot «pauvreté» dans certains secteurs de notre pays.

Il me semble que cette priorité, telle qu'elle apparaît dans le discours du trône, est la réponse à la question que se posait l'honorable chef de l'opposition.

De plus, certains députés de l'opposition et tous les adversaires du gouvernement et du parti libéral peuvent parfois critiquer d'une certaine façon le discours du trône, comme tous les programmes du gouvernement, et dire qu'il est insignifiant, qu'il ne présente rien de spectaculaire en vue de susciter l'intérêt du peuple et d'exciter la plume de nos éditorialistes ou la verve de nos commentateurs à la radio ou à la télévision. Pourtant, des déclarations très importantes—qualifiées, à tort ou à raison, peut-être, de fracassantes—ont été faites, il y a quelque temps. Le très honorable premier ministre a exposé son attitude, il y a environ deux mois, relativement aux mesures d'austérité et d'efficacité que prenait, face à l'inflation, le gouvernement à propos de structures administratives. Il expliquait aussi, le 19 octobre, l'attitude que pourrait adopter le gouvernement à propos de l'administration de certaines sociétés de la Couronne, comme la Société Radio-Canada, par exemple.

A la suite de ces déclarations, je pense que la majorité des Canadiens ont approuvé le premier ministre, admirant ses qualités de chef véritable et, en particulier, sa grande franchise, sa sincérité et, surtout, cette honnêteté intellectuelle qui le caractérise.

Le discours du trône n'est qu'un préambule, une introduction caractérisée par sa brièveté et sa clarté. Certains diront peut être qu'il n'est pas complet, qu'il nous donne une bien vague idée de ce que sera le programme législatif de cette session.

Je suis d'opinion contraire, si je considère la liste des 71 titres de projets de loi que le premier ministre a déposée à la Chambre avant que l'Adresse ne soit proposée. Cette liste, selon moi, est le complément pratique au programme législatif tel que présenté dans le discours du trône. Cette liste ne vient-elle pas en effet compléter ce discours et n'est-elle pas la réponse adéquate aux questions que d'aucuns peuvent se poser? Cette liste n'est-elle pas l'expression concrète de notre

programme d'activités de la session qui commence? Chacun des titres de projets de loi n'a-t-il pas trait à nos priorités canadiennes?

• (4.30 p.m.)

Pendant la période que l'on appelle communément les vacances parlementaires—qui n'en sont pas au sens absolu du mot, puisque les députés de tous les partis ont sans doute vaqué à des travaux et que les ministres ont continué à gouverner le Canada—il y en a qui ont certainement travaillé, si l'on considère justement cette liste de projets de loi et, aussi, la publication prochaine de Livres blancs sur certains sujets de première importance, comme la réforme fiscale, la sécurité sociale, les affaires extérieures et plusieurs autres.

Ceci laisse prévoir que l'on aura de plus en plus recours à la formule du Livre blanc en vue d'informer les citoyens canadiens à l'avance sur les questions prioritaires qui les intéressent, et de les inviter à exprimer leurs opinions. Et l'on peut constater qu'il y a des priorités au Canada et que le gouvernement a commencé par les déterminer avec beaucoup de précision.

Quant aux réformes touchant les droits individuels, nous avons noté le projet de loi visant à accorder le droit de vote aux citoyens âgés de 18 ans. Si ce projet devient réalité, espérons que cela aura pour effet d'encourager un plus grand nombre de gens à s'intéresser davantage à la politique fédérale.

Nous avons aussi noté le souci du gouvernement d'amender, encore une fois, le Code criminel, en vue de restreindre l'usage des tables d'écoute et autres procédés clandestins, pour la plus grande protection des droits et de l'intimité de l'individu.

Le gouvernement ne s'écarte pas des problèmes qui intéressent le peuple au plus haut point, comme, par exemple, celui de l'habitation. Cela me paraît être une troisième priorité déterminée par le gouvernement. En effet, malgré les dangers de l'inflation et les mesures d'austérité, le gouvernement se fixe comme objectif la construction, en cinq ans, d'un million de maisons et de logements susceptibles de satisfaire les besoins des familles à revenu modeste.

En se basant toujours sur les mêmes principes, il se propose de protéger davantage les consommateurs, de réformer en profondeur le régime d'assurance-chômage, d'améliorer la législation des relations patronales-ouvrières et d'enrayer la pollution des eaux.

Soucieux des problèmes du peuple, le gouvernement ne se préoccupe pas moins de problèmes qui le touchent moins directement, comme, par exemple, la révision de la constitution, qui constitue un de ses projets prioritaires. Loin d'oublier ce problème de la Constitution, le gouvernement y attache la plus grande importance et ne veut épargner aucun effort pour que cette révision importante soit couronnée de succès. Voilà donc une quatrième priorité.

Nous constatons aussi que le gouvernement continue à se préoccuper des questions de politique internationale, à faire le point sur ces questions, à y mettre de l'ordre. La session commence à peine, mais nous aurons tous l'occasion de revenir souvent sur les projets esquissés dans le discours du trône.

A ce point, il me fait plaisir de m'unir à ceux qui ont approuvé et félicité les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Tous les deux se sont acquittés de leur tâche avec beaucoup d'élégance et de sérieux.

Le député de Sarnia (M. Cullen) a exposé avec brio ses vues et celles de ses concitoyens sur les principaux problèmes politiques du Canada: notre rôle comme députés et les problèmes de la pauvreté dans notre société d'abondance.

D'autre part, nous avons constaté avec beaucoup d'enthousiasme que le député de Lapointe (M. Marceau) a rappelé l'importance de sa région, le Saguenay. Il nous l'a décrite, nous en a rappelé l'histoire dans un style très imagé, avec beaucoup de brio et de verve.

Ces deux députés ont certainement fait honneur non seulement à leurs commettants, mais aussi à nous tous qui faisons partie de la Chambre. C'est pourquoi il me fait plaisir, à l'instar de plusieurs autres députés, de les appuyer sans réserve et de les féliciter.

Si le discours du trône a intéressé beaucoup de gens au Canada, il a intéressé aussi mes commettants, j'en suis certain. Les citoyens de la région où j'habite ne songent qu'à suivre avec beaucoup d'intérêt le déroulement de notre activité et ne peuvent que se réjouir du programme exposé dans le discours du trône, à cause surtout des priorités qui y sont établies, notamment à l'égard du budget et des projets du ministère de l'Expansion économique régionale. Cependant, je suis certain qu'ils ont leurs vues particulières sur ces programmes et qu'ils en font une critique positive.

L'ère de la planification dans laquelle ont décidé de s'engager, il y a quelques mois, les citoyens de la région pilote du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, dont fait partie la population de la circonscription de Rimouski—que j'ai le très grand honneur de représenter—a été marquée par deux dates historiques: mai 1967, alors que fut fondé, à Chandler, le Conseil régional de développement de l'Est du Québec, et mai 1968, alors que les représentants des gouvernements du Québec et du Canada signaient à Rimouski l'entente générale de coopération

Canada-Québec, entente relative à la première phase quinquennale du plan de développement préparé par une société sans but lucratif, le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec.

Si mes concitoyens du territoire-pilote étaient heureux de voir naître, en 1967, l'organisme appelé à être leur porte-parole auprès de l'Office de développement de l'Est du Québec, et ce à titre d'interlocuteur valable disposé à recevoir leurs représentations, ils le furent davantage en 1968, lors de la signature de l'entente fédérale-provinciale qui prévoyait l'affectation de crédits de l'ordre de 260 millions de dollars au développement, échelonnés sur une période de cinq ans, ce qui assurait l'amélioration de leur sort.

Depuis ce temps—c'est-à-dire depuis environ 17 mois—dans le cadre de cette entente, des œuvres ont été accomplies, des mesures ont été prises dans différents domaines, comme celui de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation forestière, du tourisme, de l'urbanisation, des transports. L'aménagement du parc national de Forillon n'est pas la moindre des mesures. Au fait, il représente une belle réalisation dont chacun se réjouira au moment où sera lancé pour de bon le développement touristique de cet immense coin du Canada.

Toutefois, je désire profiter de cette occasion pour attester que la population locale et le Conseil régional de développement se sont beaucoup inquiétés à propos de l'établissement et de l'amélioration des services et des autres instruments essentiels à l'industrialisation de la région-pilote, et je crois qu'ils s'inquiètent encore de plus en plus, et avec raison. Le président du Conseil régional de développement n'a-t-il pas lui-même affirmé, à plusieurs reprises, que le programme de développement de l'Est du Québec serait voué à une faillite totale si l'on ne mettait pas tout en œuvre pour assurer l'expansion des industries viables déjà existantes et pour favoriser la naissance de nouvelles industries génératrices d'emplois nouveaux, de stabilité socio-économique et de progrès?

• (4.40 p.m.)

Je suis d'avis que ces paroles sont à la fois sensées et opportunes. Mes concitoyens savent que c'est à eux d'abord qu'il incombe de veiller à ce qu'elles se traduisent sans cesse en action, tant de leur part que de celle du gouvernement. C'est là qu'ils comptent de plus en plus sur le rôle, le dynamisme et la vigilance de l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale et de ses fonctionnaires.

Il ne faudrait pas que la réalisation des tâches et des travaux traditionnels soit comme toujours financée à même les crédits spéciaux prévus en vertu d'une entente. Il ne faudrait pas non plus, tant pour notre propre avantage que pour celui du pays, que la région-pilote et sa population soient acculées à un simple rôle de cobayes. Il faut que ce rôle se poursuive normalement, que les expériences soient effectuées intégralement dans le territoire-pilote et qu'il soit possible aux citoyens de l'endroit d'y participer.

Qui dit infrastructure nécessaire à l'industrialisation sous-entend—c'est normal—urbanisation, politique d'habitation et services, de même que parcs industriels fonctionnels, ports de mer adéquats, services ferroviaire et aérien et promotion industrielle.

Ces derniers temps, des commissions conjointes intermunicipales d'urbanisme ont été formées en vue de l'urbanisation des zones déterminées par le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec. A mon avis, la première commission, sinon l'une des premières à avoir été formées dans la région, est celle qui couvre l'agglomération Rimouski-Mont-Joli-Price, dans la circonscription que je représente, l'agglomération la plus populeuse du territoire.

Cette commission a une tâche très lourde à accomplir et il est entendu qu'elle ne pourra s'en acquitter entièrement sans l'aide financière du gouvernement.

Pour ce qui est des parcs industriels fonctionnels et modernes, pourvus des facilités et des voies d'évitement nécessaires, il est évident qu'il s'agit là, d'abord, d'une responsabilité municipale et provinciale, mais à la suite des lois récemment adoptées, le gouvernement fédéral a une grande responsabilité à assumer dans ce domaine, d'où l'importance de la plus parfaite harmonie entre les trois paliers gouvernementaux.

Un comité fédéral-provincial des transports a récemment été formé pour déterminer la nécessité et les moyens d'améliorer le système de transport, afin de satisfaire les besoins qui seront créés par la réalisation des autres programmes du plan. L'objectif est le suivant: la préparation d'un programme pour la mise en place d'un système de transport intégré et l'évaluation des effets sur les voies de communication, de l'impact des autres programmes dans le plan.

On a dit récemment que les facilités portuaires étaient abondantes sur ce territoire, qu'il serait même suréquipé, mais sans utilisation rationnelle. Espérons que les travaux de la commission vont rationaliser ces structures. Mes commettants s'inquiètent quelque peu à ce sujet et ils sont vivement intéressés par les travaux de la commission. Nous espérons tous ensemble conserver en bonne et due forme ce que nous avons acquis depuis près d'un siècle.

Nous désirons l'amélioration rationnelle de ce que nous avons. Je pense en particulier au

port de Rimouski—quais de Pointe-au-Père et de Rimouski-Est—qui, jusqu'à ce jour, est celui qui rapporte le plus dans la région. Ce port de mer moderne peut servir à plusieurs fins. Il peut servir autant à l'industrie, qu'à l'agriculture. Je fais allusion au transport de marchandises en général et aux services de traversier. La navigation à longueur d'année est relativement facile chez nous, dans le Bas Saint-Laurent, le long des côtes, où se libèrent facilement les glaces au cours de l'hiver. Il faut que les ports de mer dans les zones industrielles et urbaines soient mis et maintenus en état de fonctionner efficacement et de remplir pleinement leur rôle, spécialement dans le domaine de l'industrie.

Nos services aériens sont importants aussi. Cependant, l'existence d'un aéroport régional dans la région-pilote—l'aéroport de Mont-Joli—ne devrait pas entraîner la fermeture de certains aéroports locaux qui existent déjà, mais assurer leur maintien pour le bénéfice des transports locaux en Gaspésie, dans le Bas Saint-Laurent et sur la Côte Nord. L'aéroport de Rimouski devrait, à ce palier, continuer de jouer son rôle d'aéroport local.

Les agriculteurs de ma circonscription se heurtent à des difficultés qui ne sont pas tellement différentes, en principe, de celles auxquelles font face les cultivateurs de l'ensemble du pays, sauf qu'ils sont aux prises avec les différentes options que leur propose l'aménagement intensif de notre territoire.

Il s'agit d'abord de leur bas revenu, problème très difficile à résoudre. Le grand nombre d'exploitations agricoles, ou semi-agricoles, trop restreintes pour être rentables, l'instabilité du rendement des prix et, par le fait même, du revenu agricole, la disparité régionale qui semble s'accentuer inquiètent de plus en plus nos agriculteurs. Leur problème le plus ardu est peut-être l'augmentation du coût de production, ce qui va de pair avec la diminution du prix de vente.

Les problèmes de mise en marché, le déclin continuel de nos agglomérations rurales, les problèmes au niveau de nos marchés, de nos échanges internationaux, les excédents fréquents des produits agricoles, au pays, les affectent évidemment aussi au plus haut point.

Il faudrait les aider à se trouver d'autres spécialités; c'est peut-être dans ce domaine qu'une meilleure adaptation de notre recherche agricole est le plus nécessaire pour eux. Eux aussi produisent ou peuvent produire plus que les besoins du marché ne l'exigent. Enfin, malgré les efforts louables faits en ce sens depuis quelques années, ils auraient de plus en plus besoin de recyclage. En effet, ils auraient de plus en plus besoin de moyens pour améliorer leur connaissance de la technique agricole et leur formation générale.

Alors qu'un effort systématique se faisait chez nous pour réorganiser nos agriculteurs dans leur principale spécialité—l'industrie laitière—et que l'on décidait d'augmenter leur production à un niveau tel que leur exploitation devienne rentable, le gouvernement a dû, au même moment, au niveau national, légiférer sur les quotas de production. Pourtant, il aurait été très utile à nos agriculteurs, alors, de bénéficier d'un quota régional. Il me semble que ceci aurait été logique et raisonnable, même dans le cadre d'une politique nationale, étant donné que ces agriculteurs vivaient dans une «région-plan» reconnue par le gouvernement.

A tout événement, nous pouvons certes dire et penser que le gouvernement a une politique agricole très sérieuse. Toutefois, à cause des problèmes très graves de la classe agricole, il va faire en sorte que la prochaine année, à la suite du rapport que doit présenter sous peu la Commission de planification agricole, soit une année d'examen intensif du statut de l'agriculteur.

Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. A moins du consentement unanime de la Chambre, l'honorable député ne pourra continuer son discours.

Des voix: D'accord.

M. LeBlanc: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je vais en profiter pour terminer mon discours le plus brièvement possible, en le résumant.

Il est évident qu'en me reportant aux désirs et aux opinions de mes commettants, j'aurais pu présenter une liste beaucoup plus longue de problèmes. Je m'en suis tenu à l'aménagement territorial et, surtout, en dernier lieu, à l'agriculture. Mes commettants, je le sais, s'intéressent à tous les problèmes qui sont discutés ici, savoir la procédure parlementaire, le rôle des députés, la politique internationale, enfin, tous les problèmes qui ont trait au mieux-être de nos concitoyens.

Avant de terminer mes observations, je tiens à dire que je suis fier des concitoyens de ma région, parce qu'ils désirent au plus haut point jouer leur rôle dans cet immense pays qu'est le Canada. Ils comprennent, comme

nous tous, que le Parlement est d'abord l'expression de leur liberté, de la liberté de la population, par la bouche de leur député, que le gouvernement s'organise et doit s'organiser davantage, en vue de faire preuve de plus en plus d'efficacité et de dynamisme, et que toute la population du Canada doit vivre dans la fraternité et l'unité. (*Applaudissements*)

• (4.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour participer au débat dans le silence de l'attente de cette grande Chambre dont l'auditoire est nombreux et attentif. Je suis heureux de noter que depuis les cinq dernières minutes, cinq autres députés du gouvernement sont entrés, augmentant ainsi le nombre total de leurs membres de 50 p. 100. Je les félicite de leur perspicacité, comme l'a mentionné le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen), qui se trouve ici en ce moment.

Permettez-moi aussi de féliciter le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. Comme mon ami le député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh) l'a dit, je regrette que le motionnaire n'ait pas réussi à plaider sa cause assez pour convaincre un plus grand nombre de ses collègues de porter attention à ce qu'il a dit. J'espère, d'autre part, qu'ils liront ses observations, les digéreront dans leur for intérieur et en tireront un certain encouragement.

Je tiens à féliciter le comotionnaire. J'ai eu le plaisir de travailler avec lui comme membre d'un comité très important, à mon avis, celui des instruments statutaires. Je suis convaincu que ce comité a fait un pas capital par son travail sur la tradition parlementaire de la Chambre. Il a présenté un document révolutionnaire. C'est une question dont certains autres députés s'occupent depuis déjà un certain nombre d'années. Je me suis réjoui de ce que mon plaidoyer, auquel sont venues s'ajouter certaines pressions il y a un an, ait porté fruit; et d'avoir réussi à convaincre le gouvernement de créer ce comité. Je suis convaincu qu'il aura une portée considérable sur le fonctionnement du Parlement.

Je suis d'avis que, loin dans l'avenir, passé le temps où la portée des nombreux bills dont nous serons saisis aura diminué, l'effet du travail de ce comité, dans le sens qu'il assure une véritable mesure de démocratie active au peuple canadien, continuera de se faire sentir.

[M. LeBlanc.]

Il aidera les députés à s'occuper des problèmes énormes auxquels toutes les démocraties de l'Ouest font face. Plus de 90 p. 100 des mesures qui touchent le peuple dans une démocratie, existent non pas sous forme de mesures législatives proprement dites mais plutôt sous forme de décrets du conseil et de règlements. Je n'ai pas l'intention de profiter de cette occasion-ci pour me prononcer sur le débat en cours. Comme l'a dit le président du Conseil privé (M. Macdonald), nous aurons l'occasion de le faire plus tard.

Je tiens également à féliciter les deux députés qui sont devenus ministres d'État. Le cabinet compte donc maintenant 30 membres. Fait intéressant à signaler en passant, l'inflation a fini par atteindre le cabinet.

Permettez-moi de féliciter également les trois députés qui ont été nommés secrétaires parlementaires. Ils se sont rapprochés d'un échelon du pouvoir réel. Je suis persuadé qu'ils sauront se distinguer dans l'exercice des fonctions qui leur ont été assignées.

Je me propose de dire quelques mots du discours du trône et du débat actuel. Comme nous passons actuellement par une période de calme, il y a peu de députés à la Chambre. Le débat devrait, à mon avis, rester éminemment important. Les députés de tous les partis à la Chambre sont maintenant de retour de leur circonscription. Ils devraient nous montrer ici l'urgence des problèmes qu'ils ont pu observer au cours de leurs déplacements.

Depuis près de 12 ans que je suis ici, je me suis rendu compte que le débat sur le discours du trône était tout indiqué pour signaler les problèmes à la Chambre, afin que le processus législatif puisse, grâce au régime démocratique, fournir les solutions voulues. Si un député croit devoir exposer à la Chambre le fruit de ses entretiens avec ses commettants, le discours du trône lui en fournit la première occasion.

• (5.00 p.m.)

Même si je ne m'attends pas à ce que tous les ministres, tous les députés ministériels de l'arrière-ban, ni quant à cela, tous les membres de l'opposition soient présents, je crois qu'en ce moment, les députés devraient être ici en bien plus grand nombre, surtout les députés ministériels, pour entendre ce qui se dit. Certains députés ministériels ont prétendu que les députés de l'arrière-ban, notamment ceux de l'opposition, ne présentaient aucune proposition constructive. Je

conseille à ces députés de lire attentivement les discours prononcés au cours du débat, et ils y trouveront des idées avancées de temps à autre en vue de soulager certains des maux qui affligent ce pays et de résoudre certains des problèmes que nous connaissons tous. Il y a une foule de propositions qui, naturellement, ne peuvent pas toutes être acceptées par le gouvernement, mais qui pourraient être étudiées, modifiées et certaines être mises en œuvre. Sinon, autant songer à utiliser autrement le temps présentement consacré au débat sur l'Adresse.

Pensons à quelque chose d'important. Par exemple, j'ai fait inscrire au *Feuilleton*, une proposition voulant que le comité permanent de la procédure et de l'organisation trouve moyen de disposer des mesures d'initiative parlementaire. Je prétends que c'est là l'exemple le plus flagrant d'hypocrisie à la Chambre, alors que les bills d'intérêt public émanant des députés sont présentés une année après l'autre, débattus pendant une heure au plus avant d'être relégués aux oubliettes. A mon avis, comme cela se fait au Royaume-Uni, en Australie et dans la plupart des démocraties, on devrait prendre des dispositions pour que la Chambre soit appelée à se prononcer sur un certain nombre de ces bills. On devrait pouvoir voter sur certains de ces bills—je ne dis pas sur tous—de façon à reconnaître les efforts des députés qui ont peiné, étudié à fond un sujet et présenté un bill d'intérêt public. Ces députés devraient avoir le droit, au moins au cours d'une législature, de soumettre ces bills à un vote de la Chambre. Cela ne signifie pas que le gouvernement doive les accepter, bien sûr que non. Le gouvernement peut ne pas être disposé à le faire. Certains bills peuvent exposer un point de vue contraire à la philosophie du gouvernement—si toutefois un gouvernement peut avoir une philosophie—ou ils peuvent entraîner des dépenses qui dépassent les moyens financiers du gouvernement. Cependant, le gouvernement serait acculé et devrait prendre position. Il lui faudrait demander à son whip de convoquer les députés même pour voter contre des bills présentés par certains députés ministériels.

Si nous ne pouvons mieux utiliser le temps consacré à ce genre de débat, je propose cette solution. Je réponds à tous les députés ministériels qui ont reproché à l'opposition de ne rien offrir de constructif, qu'ils devraient lire attentivement ce qu'ont dit les députés de l'opposition pendant le débat sur l'Adresse, lire les amendements que l'opposition présente de temps en temps au cours du débat et lire les résolutions émanant des députés. Alors, je crois que le gouvernement pourrait trouver là une foule d'idées pour des solutions pratiques et utiles aux problèmes du Canada.

On a prétendu que le discours du trône faisait partie d'un programme soigneusement élaboré par le gouvernement. Pour dissiper tout doute quant à ma position, je suis tout à fait d'accord avec le chef de l'opposition (M. Stanfield) qui ne voit dans le discours du trône qu'une tactique dilatoire. Les défenseurs du gouvernement, ceux qui tentent de rationaliser sa position et la volte-face laborieuse du gouvernement qui métamorphose le premier ministre de danseur go-go en interprète de la valse «Hésitation» dans une période de 18 mois, ont une explication toute prête. Je crois comprendre que ces journalistes qui sont, en réalité, un prolongement de l'appareil de propagande libérale, ont un devoir à accomplir et qu'ils s'en sont acquittés de leur mieux. Ils se sont empressés d'offrir de claironnantes explications pour en démontrer la logique. Ce qui m'a stupéfié, ce sont ces journalistes peu sérieux qui ont accepté cette même doctrine.

Quelle est donc cette doctrine—ou ce plan—de trois ans? La première année, il s'agissait de mener à bien la mission confiée à l'administration Pearson, de suivre le programme et de mettre en vigueur toute une mosaïque de textes de loi boiteux et inachevés. Je dirai tout simplement: «à d'autres!». Mais j'irai au-delà et traiterai de ce sujet. Je tiens à faire connaître au peuple que 14 membres du cabinet actuel figuraient déjà dans le gouvernement antérieur et que 24 membres, je crois, du cabinet actuel étaient des partisans du gouvernement qui a précédé celui-ci. Ils avaient forcément donné leur appui aux programmes, aux politiques et aux textes de loi des anciens dirigeants; ils avaient par la force des choses approuvé tout cela, au Parlement comme à l'extérieur. Il me semble parfaitement absurde de leur part de venir nous dire avec une mine apparemment désolée qu'ils y ont été contraints. Même si vous ne partagez pas ce point de vue, il reste qu'un scrutin a eu lieu au mois de juin 1968 et que l'actuel premier ministre a obtenu ce qu'il souhaitait: une majorité gouvernementale, la première majorité gouvernementale

dans cette Chambre depuis dix ans. Puisque le premier ministre avait obtenu ce mandat, rien ne l'obligeait à mettre en œuvre une partie quelconque du programme de ses prédécesseurs du moment qu'il n'y croyait pas, que ses partisans sur les bancs du gouvernements n'y croyaient pas et que les membres du cabinet n'y croyaient pas, eux non plus.

S'il y avait d'autres sujets—et, à mon avis, bien d'autres sujets auraient dû être prioritaires—rien n'empêchait le premier ministre, ses partisans et les autres ministres—les temporisateurs professionnels qui lui servent d'escorte—de prendre l'initiative et de régler les problèmes et les priorités que l'on distingue clairement aujourd'hui. Voilà pour la première année. Voici maintenant la deuxième année, et que disent-ils? Ce sera l'année des livres blancs, au cours de laquelle ils proposeront des suggestions et déclencheront des mécanismes gouvernementaux destinés à sonder l'opinion. Mais certains problèmes sont très graves et très difficiles, et l'échéance n'en est plus tellement éloignée. Il y a lieu parfois—et je suis partisan des livres blancs—de présenter aux députés, à des fins législatives, des idées qui pourront, plus tard, être intégrées aux programmes et aux accords financiers nécessaires à l'amélioration de la vie au Canada. Mais le facteur temps compte. Il doit y avoir une période d'au moins deux ans dans ce processus. Le Livre blanc doit être présenté au moins deux ans avant le projet de loi. Les Livres blancs de cette année peuvent fort bien devenir lois l'an prochain, dernière année du programme triennal. La troisième année sera l'année des lois; nous serons alors à la veille d'une élection, les lois à peine publiées dans les statuts et d'une application encore trop récente pour que leurs avantages soient évidents pour le public.

• (5.10 p.m.)

Ce n'est pas là un des principes sur lesquels doit être fondée l'action d'un gouvernement responsable et démocratique. Cela ressemble plus aux habitudes classiques de duperie, d'atermoiement et de confusion des libéraux. Il y en a pour dire que le premier ministre n'est pas un vrai libéral. Je prétends qu'il l'est et que lui et le parti libéral sont dignes l'un de l'autre. J'affirme que sans aucun doute le très honorable premier ministre est libéral. Il s'agit de savoir de quelle époque est son libéralisme. Certains de mes amis suggèrent qu'il est libéral à la façon de Mackenzie King. D'autres remontent jusqu'à Gladstone. Mais je crois que nous devons aller encore plus loin dans le passé. J'irai jusqu'à l'époque de Genghis Khan où il trouve bien sa place.

Ce serait déjà déplorable si toutes ces temporisations, ces retards, cette confusion se manifestaient en temps normal; mais les temps ne sont pas normaux. Aujourd'hui, nous avons à affronter des problèmes sérieux, difficiles, ardus comme l'inflation, cette inflation qui n'est qu'un mot pour certains mais qui, si vous faites partie des malheureux qu'elle atteint réellement, cette classe de citoyens à qui notre amendement s'adresse, signifie la vie chère, la hausse des prix du pain et du lait, des loyers exorbitants, tous les problèmes qui pèsent si lourdement sur les hommes et les femmes à faibles revenus. Ce sont eux qui souffrent, ce sont eux qui sont atteints, car l'inflation pour eux n'est pas quelque chose que vous pouvez absorber, que vous pouvez répercuter sur les clients ou les personnes avec qui vous traitez; pour eux l'inflation est en fait une véritable tragédie. C'est bien sûr ce qui a obligé notre parti à présenter l'amendement en question.

En outre, divers problèmes nous ont soudainement assaillis, bien-être et adaptation sociale, logement, transport et étalement urbain, qui ont forcé le député de Trinity (M. Hellyer) à se séparer de son chef et du cabinet, car, pour lui, l'attitude adoptée par eux ne pouvait d'aucune manière susciter des solutions raisonnables et rationnelles. Nous avons sous les yeux l'agitation industrielle, le chômage, des difficultés sociales, notamment l'usage de la drogue, la pollution, le désordre civil et les questions intéressant nos indigènes. Ajoutons la disparité régionale et les embarras de l'agriculture.

Je pourrais insister sur l'épreuve qui afflige ma circonscription et tout le Nord de l'Alberta et de la Saskatchewan: impossibilité, l'an dernier, de vendre le grain produit, difficulté, cette année, de procéder à la récolte, à cause d'un mauvais temps presque incroyable. Dans bien des cas, on a recueilli moins de 25 p. 100 de la récolte. Le gouvernement n'a su offrir aucune suggestion raisonnable ou utile aux cultivateurs.

L'occasion se représentera de parler de ce problème à la Chambre mais dès maintenant je déclare au ministre de l'Agriculture (M. Olson), au premier ministre et au ministre sans portefeuille chargé de la Commission du blé (M. Lang) qu'il n'y aura pas un instant où

les membres de mon parti et moi-même renoncerons au combat, tant que le gouvernement n'aura pas agi. Chaque jour, ces questions seront signalées au gouvernement qui prendra les mesures voulues ou devra exhiber aux Canadiens son programme législatif dans toute sa nudité.

Ces problèmes existent. Ils existent aussi dans bien d'autres pays du monde occidental mais ici, ils sont aggravés, je crois, par l'existence d'un régime fédéral. C'est la diversité géographique et économique d'un pays qui appelle l'instauration d'un régime fédéral. Il est par conséquent indispensable d'avoir un gouvernement central et des gouvernements secondaires. Mais la structure fédérale et les problèmes qui se présentent à l'intérieur de cette structure sont exagérés ici du fait des distinctions ethniques, culturelles et linguistiques.

Nous ne pouvons pas nous permettre, contrairement à ce que le gouvernement actuel voudrait nous faire croire, de tergiverser et de piétiner sur place pendant trois ans. Dans trois ans, il sera trop tard. Monsieur l'Orateur, bon nombre des problèmes qui, il y a quatre ans, étaient à peine des nuages à l'horizon, s'amassent aujourd'hui en orage sur nos têtes, orage qui, en 1972, aura éclaté, et ravagé tout le pays. Si le gouvernement entend différer toute mesure sérieuse en vue de régler certains des problèmes que j'ai signalés à cause du plan triennal, le public ferait bien de songer sérieusement aux conséquences.

Il y a la question de l'unité nationale. L'autre jour le premier ministre a prononcé un discours sur lequel il est revenu une ou deux fois depuis. Certains journaux et certains particuliers l'en ont félicité. Son parti l'a fait également. Je pense comme lui qu'en démocratie il ne devrait pas y avoir de place pour la violence, que, dans notre régime qui nous permet de régler nos problèmes entre nous et en toute liberté, nous devrions pouvoir éviter les émeutes dans la rue, ainsi que les bombes et les dévastations. Toutefois, malheureusement, lorsque les gens se voient longtemps frustrés de nombre de choses auxquelles ils pensent avoir droit, ils recourent aux protestations. Nous en avons vu des exemples aux États-Unis, en France et en Allemagne, et nous commençons à en voir ici même au Canada. Même si je suis d'accord avec les propos qu'a tenus le premier ministre à cet égard, cela seul ne suffit pas, je pense. Il y aura encore des protestations et des gens qui descendront dans la rue. Il y aura des démonstrations tant que les problèmes n'auront pas été réglés ou, au moins, tant que ces problèmes n'auront pas reçu une attention suffisante et qu'on n'aura pas raisonnablement tenté d'en venir à bout.

On parle de séparatisme dans la province de Québec. Tous, nous déplorons le séparatisme, qu'il se manifeste au Québec, en Colombie-Britannique, en Alberta ou ailleurs dans le pays. Nous croyons tous que nous avons, dans le secteur nord du continent nord-américain, fait un effort assez remarquable pour unir des gens de divers pays aux deux peuples fondateurs et aux aborigènes. Nous avons essayé d'élaborer un moyen de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie, avec une conscience nationale commune. C'est un objectif difficile à atteindre, dans les meilleures circonstances possibles, lorsque de telles différences existent. En mai dernier, j'assistais, à Strasbourg, à la session du Conseil de l'Europe et j'ai été vivement intéressé par ce que m'ont dit mes collègues et les dirigeants de la Commission et du tribunal des droits de l'homme. Le greffier m'a parlé d'un cas dont s'étaient occupés la Commission puis le tribunal, et qui portait sur les problèmes des droits linguistiques en Belgique. Lorsque existent dans un pays de telles différences raciales et culturelles, les problèmes sont inévitables, et je ne pense pas qu'on parvienne à les supprimer complètement.

• (5.20 p.m.)

A ces problèmes viennent s'ajouter la disparité économique, le chômage, l'impossibilité de trouver un logement, et toutes les difficultés dont l'ensemble s'amoncelle dans de grandes régions métropolitaines comme Toronto et Montréal, quand nous voyons les difficultés concernant l'éducation et quand tous ces problèmes s'ajoutent aux autres questions que nous devons résoudre, nous constatons qu'ils exigeront beaucoup de peine et d'efforts. L'effort doit être accompli de manière à convaincre les gens qui doivent les résoudre qu'ils sont connus, qu'on s'occupe de leurs difficultés, ou qu'on fait au moins de sérieux efforts à cette fin. Je ne crois pas que le discours du premier ministre ait touché un seul des habitants du Québec pour lesquels le séparatisme constitue la solution d'avenir pour cette province. Ce n'est pas ainsi qu'il faut agir. C'est dans cette Chambre et dans les salles où le cabinet délibère qu'il faut résoudre le problème. Si le premier ministre a une autre opinion, je dirai qu'il a tout à fait tort. En réglant les problèmes économiques les plus graves, on réglerait le sort du séparatisme.

Le premier ministre et le gouvernement nous font souvent penser à un médecin qui, sans se presser, se rend au chevet d'un malade. Il échange des saillies philosophiques avec les gens qui l'entourent et, lorsqu'il est arrivé à la maison de son malade, il découvre que celui-ci est mort. Telle sera, je le crains, la situation ici même. On a beau adopter une ligne dure et parler comme le premier ministre, mais cela seul ne suffit pas. Sincèrement, j'exhorte le premier ministre, les membres de son cabinet et ses autres partisans, ainsi que le gouvernement, de faire en sorte qu'avant la fin de cette session l'on règle certaines choses qui encombrent le *Feuilleton*. Je ne dis pas qu'elles sont les parties inutiles d'un programme législatif. Elles sont probablement toutes nécessaires, mais il y a le problème des urgences et des priorités.

Il y a la question de la vie chère. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) doit au moins présenter cinq mesures y compris un projet de loi relatif à l'emballage et à l'étiquetage uniforme des produits. Quel avantage en retirerons-nous? Le ministre paraîtra-t-il à une émission télévisée pour dire aux jeunes mères comment commander leurs denrées, insistant sur l'avantage d'une couche en cellulose Flush-a-Bye de dimension courante? Est-ce là le programme législatif concernant les problèmes de consommation? D'autres initiatives s'imposent, monsieur l'Orateur. Ces problèmes exigent un effort concerté.

Le temps a ravi au gouvernement fédéral toute occasion d'agir. Le temps ne permettra pas au gouvernement actuel, à notre Parlement et aux assemblées législatives provinciales d'élaborer à loisir et dans le calme des méthodes pour transformer la constitution afin que les pouvoirs soient mieux répartis pour que chacun, à sa manière, puisse régler les problèmes. Une action concertée sera nécessaire. Cela veut dire que les 11 gouvernements et les 11 assemblées législatives devront se dire: «Nous devons accepter de nous attaquer d'une façon pragmatique et concertée à des questions précises.» Cela exigerait une certaine harmonie entre les assemblées législatives et les gouvernements, qui n'existe pas à l'heure actuelle.

Lorsque le premier ministre s'est rendu à Montréal pour prononcer un discours politique lors d'un dîner politique, et qu'il a attaqué sauvagement le gouvernement de Québec et l'administration de la ville de Montréal, lorsque le président du parti libéral se rend en Nouvelle-Écosse et lance une ignoble attaque contre le gouvernement de cette province, lorsque le gouvernement fédéral avant la fin de la première session a réussi à imposer à certaines provinces, comme l'Alberta et l'Ontario, un programme d'assurance frais médicaux qui ne leur était pas acceptable, et en outre lorsque le gouvernement fédéral ne parvient pas à régler les problèmes agricoles de l'Ouest du Canada, dans ces conditions comment cette harmonie peut-elle régner, et comment tous les intéressés pourront-ils se réunir et déclarer: «Ces problèmes sont urgents et essentiels. Il faut nous entendre, oublier la constitution, et nous attaquer d'une façon constructive à la pollution, à l'inflation et aux problèmes des grandes villes»?

Ce sera le seul moyen de progresser, mais le gouvernement n'a pas créé le climat ou l'ambiance nécessaire. Le temps file, le temps n'est pas de notre côté. J'exhorte donc le gouvernement et ses adeptes à tenir compte de cet avertissement, à comprendre que les Canadiens sont aux prises avec des priorités et des urgences actuelles qu'il faut régler sans attendre l'expiration d'un programme de trois ans.

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter bien chaleureusement mes honorables collègues de Sarnia et de Lapointe (MM. Cullen et Marceau) d'avoir proposé l'Adresse en réponse au discours du trône.

Il est heureux, monsieur l'Orateur, qu'à l'ouverture d'une nouvelle session, les députés puissent discourir à leur guise sur des sujets importants de la vie canadienne, et ce en portant à l'attention de la Chambre les problèmes actuels ou éventuels auxquels auront à faire face les députés qui représentent diverses circonscriptions ou, encore, qui connaissent des régions qui leur sont très familières.

A mon avis, ces huit jours réservés au débat sur l'Adresse ont pour but d'appeler l'attention des citoyens de toutes les régions du Canada sur certains problèmes, comme je viens de le dire, et de recevoir des suggestions quant aux moyens d'améliorer les lois et d'en arriver ainsi à faire disparaître certaines inégalités qui, à mon sens, sont des injustices sociales.

• (5.30 p.m.)

La démocratie dans laquelle nous vivons met à notre disposition ce mécanisme important du dialogue, qui a fait énormément bénéficier dans le passé ceux qui y ont eu recours.

C'est dans cette optique, monsieur l'Orateur, que je tenterai encore une fois, aujourd'hui, d'appeler l'attention de tous mes collègues et du gouvernement sur les problèmes de la région urbaine sise au pied de la capitale nationale, c'est-à-dire la région de Hull. Si je représente cette région et si j'ai déjà, à plu-

sieurs reprises, à la Chambre, traité du marasme économique qui y sévit, c'est simplement parce qu'on semble ne pas vouloir comprendre que le problème naît de notre proximité d'Ottawa et de notre éloignement de Québec.

Personne n'ignore que Hull est dans une situation particulière, tant à cause de sa position géographique qu'à cause de sa composition démographique. Même si, comme nous l'avons répété à maintes reprises à la Chambre, la frontière Ontario-Québec exclut la ville de Hull du champ d'autorité directe du gouvernement fédéral, personne ne mettra en doute que la ville et la région de Hull font partie d'un tout qu'on a convenu d'appeler la région de la capitale nationale.

Voilà l'essence de tout le marasme économique et social que subit notre région depuis la formation de la capitale du Canada. Comme je l'ai dit tout à l'heure, à deux pas de la capitale, il existe une ville prospère, une petite ville fière de ses origines, prise entre deux géants, les gouvernements fédéral et provincial qui ont, ces temps-ci, décidé de se faire une guerre constitutionnelle quasi éternelle.

La population qui est aux prises avec tous les problèmes normaux d'une région, en plus des problèmes de juridiction fédérale-provinciale, porte l'odieux de toutes les querelles stériles des politiciens et des gouvernements. C'est ce qui a poussé récemment certains imbéciles de la province de Québec à dire que chez nous, on comparait un peu la ville de Hull à celle de Strasbourg et que, dans un Québec indépendant, Hull serait, comme Strasbourg, au seuil de la frontière d'un autre pays, le Canada.

Peut-on avoir une intelligence aussi mesquine, monsieur l'Orateur, quand on ose leurrer une population aussi intelligente avec une fumisterie aussi grotesque? On n'a qu'à étudier l'histoire de la ville de Strasbourg pour s'apercevoir que jamais les Hullois n'accepteront de jouer ce rôle.

Je répète que nos problèmes, dans notre région, découlent de notre proximité d'Ottawa et de notre éloignement de Québec. Depuis le déclenchement de la guerre en dentelle et de l'échange de lettres, Québec s'est dit très chatouilleux au sujet de l'intégrité du territoire, particulièrement chez nous, près de la capitale nationale. Tout en disant qu'on veut sauvegarder l'intégrité du territoire en sol québécois, qui, toutefois, fait partie de la région de la capitale nationale, on n'a jamais rien fait pour le développer. On a plutôt cherché à susciter des querelles et à faire fuir les investisseurs. Ainsi, on ne profite pas des richesses naturelles qui abondent dans notre région. On a plutôt créé de multiples structures administratives dont nous sommes très friands au Québec et qui, au fond, ne font qu'alourdir le mécanisme normal d'une administration régionale. Par toutes ces structures, on tente d'enrayer complètement ce problème.

C'est de là que vient tout notre problème, mais ce n'est en réalité qu'en mai dernier que le gouvernement fédéral a annoncé qu'il avait l'intention d'investir des sommes considérables dans le centre de la ville de Hull, ce qui imprimera un essor économique extraordinaire du côté québécois.

C'est alors qu'a commencé la procession des ministres et des hauts fonctionnaires du gouvernement québécois, qui ont déferlé dans la ville de Hull aussi nombreux que dans la procession de la Saint-Jean-Baptiste, afin d'apaiser la «grogne» qui ne cesse de monter dans cette région. Mais je pense qu'on a touché le point sensible en annonçant qu'au 1er avril 1970 on lancera la construction du premier de plusieurs édifices fédéraux à Hull. Cet édifice sera construit dans le secteur que nous avons désigné comme centre de la ville de Hull. Mais on n'a jamais connu la ville et la région de Hull dans le reste du Québec.

Je cite au hasard quelques exemples qui m'ont frappé et que j'ai notés pour pouvoir les signaler à la Chambre.

Lors de l'avant-dernier tournoi annuel de l'Association professionnelle des golfeurs du Québec, au Rivermead, *Le Devoir* de Montréal, un quotidien pourtant excessivement sérieux, écrivait dans un reportage des événements sportifs: Hull (Ontario).

Je me suis dit qu'il s'agissait peut-être d'une erreur, mais peu de temps après, un ministre québécois vint à Hull et félicita le maire actuel d'avoir vaincu Mlle Whitton, qui avait présenté sa candidature à la mairie d'Ottawa à cette époque. Voilà sous quel jour on connaît la région de chez nous.

En outre, lors des conférences fédérales-provinciales, les délégués québécois et les ministres ont loué des suites luxueuses dans des hôtels d'Ottawa, eux qui sont pourtant si fiers de leur province. Pourquoi ne sont-ils pas venus dépenser leur argent à Hull, au Québec, eux qui prêchent que Québec sait faire.

Plus récemment, dans la chronique quotidienne de mon bon ami Henri Laperrière du journal *Le Droit,* il apparaissait qu'un ministre de l'Agriculture du Québec—qui a siégé de l'autre côté de la Chambre—lui adressait une invitation rédigée en anglais. Québec sait faire! Peut-être croyait-il que le journal *Le Droit,* étant à Ottawa, était un journal de langue anglaise!

Voilà de quelle façon on connaît notre région. C'est ainsi également qu'aujourd'hui, nous, pour notre part, sommes les victimes de ces querelles stériles de juridiction fédérale-provinciale. Au Québec, on fait la cour aux anglophones en leur présence et, lorsqu'on revient chez soi, on les crucifie.

En France, on joue aux Québécois pour démontrer que nous sommes indépendants et que nous ne représentons pas le Canada.

Aux États-Unis, on arbore le drapeau canadien pour faire croire aux Américains que nous sommes Canadiens, afin d'obtenir des capitaux, mais, une fois revenus au Québec, nous crucifions le Canada.

C'est un jeu de cache-cache, un jeu de guerre de dentelle, de coups de mouchoir et de concours littéraires. C'est donc dans ce contexte que notre région existe et c'est sous ce jour qu'on en est venu à nous connaître un peu partout au Québec.

Je voudrais aussi parler du système de transport dont il nous faut encore nous accommoder. Au fait, les gens de notre région doivent payer double tarif pour se rendre à leur travail, car 50 p. 100 d'entre eux travaillent à Ottawa.

• (5.40 p.m.)

Nous sommes aussi victimes de différentes disparités, justement parce que du côté de l'Ontario, nous n'avons pas les mêmes «juridictions» qu'au Québec, alors que nous appartenons à une même région économique. Au Québec, les lois sont différentes, ce qui empêche beaucoup de gens de l'Ontario qui, pourtant, habitent la même région, de venir s'établir chez nous. Je veux parler de la loi sur les droits successoraux.

Plusieurs autres problèmes, outre celui du transport, nous empêchent de prendre l'essor que nous aurions dû connaître, à titre de résidants d'une même région.

C'est à la Commission de la capitale nationale, à mon sens, qu'il incombe d'aménager tout le territoire, tant du côté ontarien que du côté québécois, dans la région de la capitale nationale.

Si l'on veut créer une société distincte d'aménagement du territoire du côté québécois pour sauvegarder l'intégrité du territoire, on crée encore des complexités administratives qui vont nous enliser dans des discussions stériles.

A mon sens, c'est le rôle de la Commission de la capitale nationale d'aménager le territoire, après consultation avec les gouvernements en cause, bien sûr, et je veux dire les gouvernements municipaux. A mon sens, nous n'avons pas besoin d'autres structures administratives pour aménager le territoire du côté québécois.

[M. Isabelle.]

La Commission de la capitale nationale a déjà rendu beaucoup de services et elle peut encore continuer à le faire, si le Québec n'est pas en mesure d'aménager la région hulloise. S'il manque de fonds—comme nous croyons que c'est le cas—il devrait louer la région de Hull comme il a loué le territoire de la région de Forillon, en Gaspésie, pour y aménager un parc.

Je crois que les gens de la région de Hull sont fatigués de toutes ces querelles stériles et qu'ils veulent vivre, enfin, non pas comme des citoyens de deuxième classe, mais comme des citoyens à part entière, tout comme ceux d'Ottawa.

Les gens sont mécontents de la disparité entre la taxe de vente de Hull et celle d'Ottawa, de la disparité des moyens de transport en commun et de la disparité des droits successoraux. Il faut rappeler également le facteur psychologique qui empêche des gens de venir s'établir chez nous parce que, au Québec, le taux de chômage est de 7.2 p. 100, comparativement à 3.1 p. 100 en Ontario et 4.9 p. 100 pour l'ensemble du Canada.

Quant à la possibilité, pour nos étudiants, d'entreprendre des études universitaires, elle se résume à s'inscrire à l'Université d'Ottawa. Encore là, on les empêche autant que possible de le faire. Lorsque les diplômés du CEGEP de la région hulloise désirent s'inscrire aux universités de Québec ou de Montréal, on leur répond simplement que l'on garde les places pour les étudiants de la région de Québec ou de Montréal.

Les diplômés du CEGEP n'ont pas d'autre choix que de fréquenter l'Université d'Ottawa.

Voilà pourquoi, lorsque les ministres viennent se promener chez nous pour nous dire que c'est à eux qu'il incombe d'aménager la région du côté québécois, pour le plus grand intérêt du Québec et de la région, ils se trompent. Lorsqu'ils négligent d'inclure dans cette région celle d'Ottawa, ils oublient qu'il s'agit d'une seule et même région économique qu'on ne peut scinder par une frontière, même interprovinciale. C'est là, à mon sens, que le gouvernement fédéral devrait intervenir, puisqu'il s'agit d'une frontière interprovinciale, et c'est au gouvernement qu'il incombe de donner suite aux projets qu'il a élaborés antérieurement à l'égard de l'aménagement de la région de Hull.

Aujourd'hui, nous sommes aux prises avec l'évolution technologique. Ce soir même, au moment où je parle, il y a des congestions terribles de circulation à l'entrée des routes nos 8 et 11 qui desservent le centre de Hull. La même situation existe aux approches du pont Cartier-Macdonald et du pont des Chaudières, tout simplement parce qu'on a interdit toute circulation sur le pont Champlain qui

est utilisé depuis 40 ans. C'est comme quelqu'un qui attendrait pour s'acheter un nouveau complet, parce que celui qu'il porte tombe en lambeaux. Il est normal que l'on ferme les ponts en vue de les réparer, mais, dans l'intervalle, on crée des embouteillages et l'on indispose les gens.

J'espère que de telles choses ne se reproduiront plus, surtout si nous pensons aux attraits touristiques splendides qui font l'orgueil de notre région.

Je n'ai pas besoin de parler des centres de ski: Vorlage, Edelweiss, Camp Fortune, Mont Sainte-Marie, où il faudrait construire de meilleures routes afin de s'y rendre et de contribuer ainsi au développement de l'ouest du Québec.

A cause de l'intégrité du territoire, on défend au gouvernement fédéral ou à la Commission de la capitale nationale de construire des routes. Lors de l'aménagement du parc de la Gatineau, monsieur l'Orateur, on a été obligé de demander à la ville de Hull d'exproprier pour le compte du gouvernement fédéral, afin que le gouvernement du Québec ne dise rien. Et c'est ainsi que cela se passe. En procédant ainsi, il est impossible d'évoluer et de progresser.

A mon avis, le Québec devrait ouvrir les yeux. L'exemple de Hull est celui du crucifiement à long terme des Québécois qui habitent un territoire dont ils sont si fiers. Il devrait laisser le gouvernement fédéral aménager ce territoire afin de faire vivre un peu mieux les citoyens de cette région.

Monsieur l'Orateur, on a parlé du bilinguisme et d'une foule de choses, mais, au Québec, on s'acharne à vouloir faire accepter un genre d'unilinguisme. Des pressions sont exercées un peu partout et j'estime que le Québec se retrouvera dans un ghetto et la révolution s'ensuivra peut-être.

On n'a pas assez de maturité pour penser que le bilinguisme accorde un pouvoir économique fantastique. Les bonnes idées sont indépendantes de la langue dans lesquelles elles sont véhiculées. Les voyages élargissent les idées et l'on se demande vite pourquoi hésiter à apprendre une autre langue que le français ou l'anglais, alors que l'on sent le besoin d'apprendre plusieurs autres langues.

• (5.50 p.m.)

Le pouvoir économique du bilinguisme ouvre les portes de beaucoup plus d'endroits que l'on ne peut imaginer. Au Canada, nous devrions profiter du fait que le commerce national se répartit dans la proportion suivante: 73 p. 100 de commerces canadiens-anglais et 27 p. 100 de commerces canadiens-français.

Si une entreprise de langue anglaise ne se préoccupait pas d'afficher du français sur ses emballages, elle perdrait 27 p. 100 de son marché. Par ailleurs, si les dirigeants d'une compagnie canadienne-française ne se préoccupent pas davantage d'afficher de l'anglais sur leurs étiquettes, ils risquent de perdre 73 p. 100 du marché canadien.

Le marché canadien est un champ d'entraînement fantastique, extraordinaire, pour faire du commerce en une autre langue que la sienne. Le Canada est le seul pays à posséder ce genre d'avantage, savoir le pouvoir économique du bilinguisme, et ceci lui donne accès au marché de tous les pays francophones et anglophones du monde entier, sans nécessité d'adaptation.

Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ne bénéficient pas de cet avantage.

Notre éducation, nos produits, nos marchés domestiques nous donnent cet avantage; nous devrions donc, en principe, en tirer pleinement profit sur les marchés internationaux.

Nous ne pouvons pas présentement tirer tout le profit du pouvoir exceptionnel du bilinguisme pour diverses raisons que je passerai sous silence. Un pays doit jouir d'une économie équilibrée à la grandeur de son territoire. Le Canada a deux cultures, mais il ne doit avoir qu'une économie. Au cours d'une conférence qu'il prononçait il y a quelque temps, un de mes amis disait: Il est plus facile de bâtir un Canada uni par l'économie que par la culture. Le drapeau d'une nation représente sa culture. Pour arborer un drapeau, nous avons besoin d'un mât, qui représente l'économie du pays. Vous pouvez facilement hisser deux drapeaux sur le même mât, mais il est impossible de faire claquer le même drapeau sur deux mâts sans le déchirer.

La principale caractéristique de l'argent, c'est d'être un véhicule de compréhension; il est moins important d'en avoir que de savoir s'en servir lorsqu'on en a.

Le commerce est le dénominateur commun de tous les quotients sociaux et politiques, des traditions, des religions, des cultures et des langues. C'est ce qui fait une société politique.

A mon avis, on ne fera jamais un bon Canadien français d'un Canadien anglais, pas plus qu'on ne fera un bon Canadien anglais d'un Canadien français. Mais, avec les deux, on peut toutefois faire une «très» bonne équipe. De plus, on pourrait peut-être supprimer de notre patrimoine les subtilités anglo-saxonnes et les caprices de Jean-Baptiste. On découvrirait alors un intérêt mutuel: bâtir le Canada. Selon moi, nous avons manqué, ici, de fierté nationale. Nous n'avons pas d'âme patriotique.

Quand on visite son pays, de circonscription en circonscription, on ne peut qu'être ému en contemplant ces territoires immenses, ces ressources naturelles fantastiques et abondantes qui n'attendent simplement que la contribution de la main de l'homme. Il faut travailler le sol, parce que ce pays que nous aimons tant, nous ne l'avons pas fait aimer assez.

C'est pour cette raison que depuis quelques années, et avec des dissensions, comme on s'en souvient, on a réussi à doter le Canada d'un drapeau. Nous en avons un, mais nous n'avons pas eu le temps—les parlementaires étant très occupés, de même que les gouvernements—de faire naître chez tous les Canadiens, quelle que soit leur langue d'origine, une fierté nationale, en leur montrant les beautés du pays. A mon avis, si les Canadiens entre eux ont eu des divergences de vues, c'est peut-être parce que le pays était très grand ou parce que les moyens de transport faisaient défaut. En effet, qui pouvait sacrifier 10 jours pour faire le tour du Canada? Aujourd'hui, à l'époque des avions à réaction, nous nous connaîtrons et nous nous apprécierons beaucoup mieux. C'est là tout le problème, je pense, du Canada d'aujourd'hui.

Pour ce qui est des écarts économiques, il faut veiller à ce que notre pays ne s'enlise pas en se fractionnant, peu importe, que ce soit la province de Québec ou d'autres provinces qui soient à l'origine du fractionnement, car ceux sur qui pèsera la responsabilité de cette division pourront dire, comme l'Évangile le rapporte: «Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants».

Selon moi, au Québec, actuellement, on est un peu aveuglé par une espèce d'essor qu'on n'a peut-être pas connu depuis plusieurs années, grâce à des hommes qui ont été dynamiques, au début des années '60, et qui ont perdu le souffle parce qu'ils ont probablement trop progressé. Je crois encore que le Québec se redressera, grâce à des hommes dynamiques qui rallieront tous ceux qui désirent que cette province demeure au sein de la Confédération et qui continueront à apporter un essor plus grand dans ce grand pays qu'est le nôtre. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

M. Pilon: Puis-je déclarer qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures conformément à l'article 6(1) du Règlement.

(La séance est suspendue à six heures.)

[M. Isabelle.]

Reprise de la séance

La séance reprend à huit heures.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de l'occasion que m'offre ce débat de faire quelques brèves remarques sur la conjoncture économique actuelle et, en particulier, sur le problème de l'inflation.

A partir de 1962 et pendant presque toute une décennie, le Canada a joui de la plus longue période de prospérité de toute l'histoire du pays. En tant que gouvernement, nous souhaitons que se prolonge cette période d'inflation, ou plutôt de prospérité.

Des voix: Oh, oh!

M. Bell: J'espère que les journalistes ont bien compris.

L'hon. M. Benson: Nous ne pourrons aider les pauvres et les indigents de ce pays comme il se doit que si la période de prospérité se prolonge. Je signale aux députés qu'au cours des dix dernières années, le Canada a avancé à grandes foulées sur la voie du progrès social. Nous avons instauré le Régime des pensions du Canada, le Régime d'assistance publique du Canada, un revenu garanti pour les personnes âgées de plus de 65 ans, et le régime d'assurance frais médicaux. En outre un programme de recyclage qui ne le cède à aucun autre dans le monde a été institué. J'espère que nous pourrons voir d'autres réalisations de ce genre au Canada.

Je l'ai dit déjà, et je le répète: le premier problème qui se pose dans notre pays actuellement, c'est la montée persistante des prix, des coûts et des revenus. A part ce problème, nous avons une économie prospère et viable. Cependant, tant que nous n'aurons pas réussi à contrôler véritablement cette spirale inflationniste, toutes les aspirations des députés à un meilleur niveau de vie pour les Canadiens, tous nos espoirs que le niveau d'emploi se maintienne à la hausse, que le niveau de vie continue de monter, que les gens pauvres et découragés connaissent la justice sociale n'aboutiront à rien. Au contraire, si l'inflation accélérée persiste, on aura sans cesse moins confiance dans la valeur réelle de l'argent, l'économie ralentira considérablement, nos marchés d'exportation s'effriteront, le chômage augmentera, le fardeau sera plus lourd à porter pour les pauvres et les facteurs qui divisent notre pays s'intensifieront. C'est pourquoi, comme je l'ai dit dans mon exposé budgétaire, la tâche primordiale de notre programme économique actuel est l'alignement de toutes les forces disponibles, à la fois publiques et privées, pour combattre plus farouchement que jamais la montée constante des prix.

J'avoue que je suis perplexe devant l'attitude des partis d'opposition. Ils proclament souvent la grande inquiétude que leur cause ce problème, particulièrement et avec raison les effets de la hausse rapide des prix sur les personnes à revenu fixe et peu élevé. Cependant, dans leur participation au débat vendredi dernier il me semble que leur demande principale c'était que le gouvernement abandonne la lutte ou engage sans délai des dépenses dans une multitude de domaines. Rien en ce moment ne pourrait mieux rendre la situation désespérée.

Il est important de faire apparaître ce problème sous son vrai jour. Inutile de s'étendre sur tous les effets funestes des augmentations de prix que nous avons connues au cours des trois dernières années, mais il est essentiel de saisir pleinement les caractéristiques de la situation présente—de comprendre pourquoi cette situation a persisté pendant si longtemps sous une forme aiguë malgré l'application d'une politique anti-inflationniste. Il ne me semble pas qu'il soit possible d'analyser cette situation selon le schéma conventionnel des cycles marqués par des hauts et des bas périodiques dans les domaines des affaires, de la production et de l'emploi.

L'hon. M. Stanfield: Qui analyse la situation de la sorte?

L'hon. M. Benson: Aujourd'hui, nous sommes témoins d'un précédent important. Il découle du fait qu'on soit parvenu à maintenir à un niveau plus élevé que jamais l'emploi et les revenus durant la période d'après-guerre et notamment la dernière décennie. Pour la première fois dans l'histoire, nous avons réussi à maintenir presque sans interruption l'expansion de l'économie nationale pendant près de dix ans. C'est la force et la vigueur même de cette longue progression économique qui ont donné aux pressions inflationnistes actuelles toute leur intensité et leur persistance. Trop de Canadiens, qui ignorent ou oublient les principes selon lesquels notre économie de marchés doit fonctionner, en sont venus à croire que l'augmentation constante des revenus de chacun est devenue une question de droit plutôt que la juste récompense d'une discipline économique personnelle, d'une production accrue et des efforts de chacun.

Il y a un autre aspect relativement nouveau dans notre situation actuelle. L'inflation destructrice n'est pas simplement un problème canadien. Au contraire, elle est presque généralisée. Dans presque tous les pays avec lesquels nous commerçons, la hausse des prix est aussi élevée sinon plus que la nôtre. Les conséquences sont évidentes. La concurrence internationale n'est pas en mesure d'exercer son influence contraignante habituelle. Au contraire, malgré certaines exceptions notables comme dans le cas du blé, les prix de nombreux produits que nous vendons à l'étranger augmentent. Il en va de même pour les prix de beaucoup de nos importations. Avec un quart de notre production totale dirigée vers l'exportation et une proportion à peu près égale d'importations, nous sommes inévitablement coïncés jusqu'à un certain point dans l'étude des pressions inflationnistes mondiales.

• (8.10 p.m.)

Cela ne veut pas dire le moins du monde que nous soyons sans défense devant ces pressions; tout au contraire. Bien que nous ne puissions nous isoler de l'influence d'autres pays, surtout de celle des États-Unis, nous pouvons beaucoup de notre propre chef. Le fait est que les taux d'augmentation de prix les plus accélérés, surtout au cours des derniers mois, sont intervenus précisément dans ce domaine qui relève de l'économie interne. Cela est vrai de la plupart des services du pays, depuis les honoraires médicaux et les coûts hospitaliers jusqu'aux services de transport et, au bas de la gamme, les coupes de cheveux. Cela est vrai en ce qui concerne la valeur des terrains urbains et celle des logements. Cela est vrai de la construction. Vrai également dans beaucoup de services publics. Nous pouvons et devons faire mieux lorsqu'il s'agit de refréner la montée des prix et des coûts dans tous ces domaines et dans d'autres du même genre—et c'est dans la mesure où nous réussirons à mieux accommoder nos prix que ne le font nos associés commerciaux que nous serons récompensés par la croissance d'une véritable production et de véritables revenus.

Le tableau d'ensemble des mesures gouvernementales destinées à atteindre cet objectif est parfaitement clair. En tout premier lieu nous avons porté notre attention sur ce qu'on appelle la mise en place des grands leviers de la politique monétaire et fiscale. Il y a eu la plus étroite coordination et la plus parfaite harmonie de vues entre le gouvernement et la Banque centrale. Nous avons convenu de la stratégie d'ensemble et de ses imbrications dans chaque domaine, tout en laissant les détails du programme et leur application à la discrétion de l'autorité compétente. A cet égard, puis-je signaler à la Chambre les remarques sur la politique monétaire qu'a faites le gouverneur de la Banque à une conférence d'hommes d'affaires qui s'est tenue à Toronto jeudi dernier.

Quant à la politique fiscale, les décisions-clé, ont été prises lors de mon premier budget, il y a un an. A cette époque nous avons adopté les mesures fiscales nécessaires pour assurer l'équilibre du budget des comptes

publics au cours de l'année financière actuelle, compte tenu d'une croissance normale de la production à des niveaux de prix acceptables. Cet ensemble de mesures représentait une heureuse conversion de la politique fiscale face à une pression inflationniste persistante. En juin dernier, devant les signes toujours plus évidents d'une menace de surcharge économique nous avons concentré notre effort sur le contrôle des dépenses et prévu dans le budget un excédent dont les effets seraient restrictifs. En fait, comme les augmentations de prix et de revenus ont eu tendance à aller plus vite qu'on ne l'avait prévu, le budget fédéral exerce maintenant une influence stabilisatrice automatique et je m'attends maintenant à un surplus notablement supérieur à celui que j'avais prévu dans mon budget de l'an dernier.

Nous suivons cette voie—nous devons la suivre—même si de toutes parts, on nous supplie, on nous exhorte d'augmenter les dépenses du gouvernement pour réaliser de nombreux programmes méritoires et souhaitables. Je puis dire aux honorables vis-à-vis qu'ils n'ont pour ainsi dire pas mentionné un seul chef de dépenses qu'il serait souhaitable d'augmenter, en faveur duquel l'un ou plusieurs des députés ministériels, ou encore de mes collègues du cabinet, n'aient plaidé avec encore plus de force et de persuasion. Nous aimerions beaucoup adopter la solution facile et populaire, dépenser librement pour augmenter les pensions, les allocations, accorder plus de subventions aux cultivateurs et aux pêcheurs, accorder une aide accrue aux pauvres, intensifier la construction domiciliaire, l'aménagement esthétique de nos villes, la lutte contre la pollution, assurer de meilleurs salaires à tout le monde, et ainsi de suite. Croyez-m'en: ces quelques dernières années le gouvernement a beaucoup augmenté les dépenses pour accorder de plus grands avantages sociaux aux Canadiens. Rien ne serait plus simple que de dépenser librement dans ces domaines, mais rien ne serait plus irresponsable. Rien ne saurait nuire davantage aux intérêts réels de ceux à qui toutes ces choses sont censées venir en aide. Nous devons rejeter les expédients politiques, les réponses à court terme et opter pour une politique fiscale responsable, qui contribuera à la santé économique réelle de notre pays et favorisera les intérêts réels et le bien-être de tous les Canadiens.

Nous avons également cherché à compléter la politique financière en favorisant et en encourageant les restrictions librement consenties. Il n'y a pas de doute que si les groupes économiques organisés du pays—hommes d'affaires, travailleurs, associations professionnelles, propriétaires, autres gouvernements—se prononçaient vivement en faveur

de restrictions, si modestes soient-elles, et passaient aux actes, nous aurions tout fait de refouler l'inflation. Voilà deux ans que le gouvernement tente de faire accepter cette idée et la Commission des prix et des revenus a été spécialement créée pour nous aider dans cette voie. Nous avons fait quelque progrès, je pense. On comprend sûrement plus que jamais au pays les questions en jeu et les avantages à retirer des restrictions librement consenties. Ce qui reste à faire est encore plus considérable et, en dépit d'un recul provisoire, j'ai bon espoir que le travail de la Commission se révélera fructueux. Mais dans tout cela, il importe au plus haut point que le gouvernement donne l'exemple—et c'est ce que nous sommes bien résolus à faire, comme l'a dit clairement M. Trudeau en août dernier.

Le troisième aspect à considérer dans la structure de la politique financière anti-inflationniste est l'aspect régional. Des déphasages difficiles rendent évidemment plus ardue la tâche qui consiste à refréner l'inflation et à maintenir un haut niveau d'emploi. La politique monétaire, de par sa nature, doit avoir un champ d'application national. Dans une économie nationale intégrée, où l'évolution des gens, des biens, des services et capitaux se fait librement dans toutes les régions, on ne saurait établir, sur le plan monétaire, de vastes restrictions en certains endroits et une détente en d'autres. Néanmoins, la banque centrale s'est toujours fait un devoir de veiller à ce que les banques à charte n'oublient pas les exigences des régions à croissance lente, lorsqu'elles jugent nécessaire de réduire leurs prêts, et je l'appuie sans réserve.

La politique financière est un peu plus souple. Mais il existe encore là des limites d'importance. Le gouvernement national ne saurait adopter à la légère des mesures fiscales qui sembleraient défavoriser les contribuables d'une région ou d'une province par rapport à d'autres régions données. Quant aux dépenses, quand le total des demandes dépasse à tel point les revenus, comme dans notre cas, nous devons faire en sorte, cela va de soi, de ne prévoir des fonds que pour des entreprises et des programmes qui en vaillent vraiment la peine, même dans les régions à développement lent. Rien ne saurait justifier le recours à de simples expédients. La chose a d'autant plus d'importance que l'accroissement de dépenses dans les régions ariérées se fait bien vite sentir dans toute l'économie. Il donne une ampleur nouvelle à la demande déjà considérable dans d'autres régions, comme le sud de l'Ontario, l'un des grands secteurs de pressions inflationnistes du pays.

Malgré tous ces problèmes, nous avons adopté, dans le cadre du dernier budget, des mesures sélectives relatives à l'aspect régional du problème de l'inflation. L'accélération des

réductions tarifaires de la négociation Kennedy et l'ajournement provisoire des amortissements relatifs à des genres de construction bien précis, dans des provinces à évolution rapide, visaient à cette fin. Mais à longue échéance, nous comptons surtout sur le programme d'expansion régionale qui prend toujours plus d'ampleur. C'est là l'un de nos objectifs primordiaux et nous y consacrons des fonds de plus en plus considérables. Signalons aussi les très importantes subventions de péréquation aux provinces à faible revenu.

• (8.20 p.m.)

Je pourrais peut-être indiquer un aspect du nouveau système de péréquation qui a pris une importance accrue étant donné la situation inflationniste actuelle. La croissance vigoureuse des recettes fiscales dans les provinces qui connaissent une expansion très rapide entraîne aussi une augmentation sensible des subventions fédérales de péréquation aux provinces qui se développent moins rapidement. Ces dernières peuvent donc financer une expansion des dépenses provinciales et des travaux sources d'emplois, même lorsqu'on s'abstient peut-être de dépenser beaucoup pour des programmes fédéraux directs. Au cours de l'année financière en cours, par exemple, nous estimons actuellement que les subventions de péréquation aux provinces les moins privilégiées ont augmenté de 144 millions de dollars, soit un gain de 25 p. 100 par rapport à celles de l'année financière précédente.

Néanmoins, le chômage régional demeure l'un des problèmes les plus tenaces et les plus insolubles auxquels nous devions faire face. Vendredi dernier, on a parlé du problème national alors que le taux de chômage s'élève en moyenne à 5 p. 100 dans l'ensemble du pays. En réalité, pour toutes les provinces, d'Ontario jusqu'à l'Ouest, le taux s'élève en moyenne à 3.4 p. 100 seulement, moyenne qui se situe dans le cadre de ce qu'on appelle le plein emploi. Mais dans le Québec et vers l'Est, le taux de chômage atteint en moyenne 8. p. 100. Je suis persuadé que l'on ne résoudra pas ce problème coriace si l'on permet à l'inflation de sévir sans contrôle. Cela ne ferait qu'aggraver les choses. Ce sont surtout nos régions économiquement faibles qui doivent porter une part excessive du fardeau de l'augmentation des coûts et des prix, car elles n'ont pas le pouvoir de s'assurer des gains proportionnels en revenus. On ne pourra vaincre ce déphasage et cette injustice qu'en sélectionnant encore davantage les efforts de développement afin d'accélérer l'expansion économique de base de ces régions, et c'est là l'objectif de notre gouvernement.

Là s'applique en particulier la quatrième partie de la structure de nos politiques actuelles. Ce sont les politiques et les programmes qui s'occupent des aspects de la production ou de l'offre de l'économie. Les plus vastes et les plus importants sont peut-être les programmes d'expansion visant à améliorer la compétence et la mobilité de la main-d'œuvre, programmes auxquels nous affectons des sommes considérables probablement plus que n'importe quel autre pays du monde, toutes proportions gardées. A cet égard, on accorde une haute priorité à l'expansion soutenue du ministère de la Main-d'œuvre et, comme on le disait dans le discours du trône, de nouvelles propositions concernant l'assurance-chômage viendront renforcer ces efforts. Il en va de même avec la croissance rapide de notre aide aux provinces en vue de l'enseignement universitaire, professionnel et technique que nous estimons d'une importance capitale dans notre pays.

Je dois signaler également l'aide sensible au financement de la construction domiciliaire, dont le gouvernement a donné un exemple remarquable. Encore une fois, nous comptons atteindre cette année 200,000 mises en chantier, malgré des taux d'intérêt sans précédent et les pressions toujours aussi extrêmes qui s'exercent sur le marché hypothécaire et financier. Mais en dépit du taux élevé de la construction domiciliaire, les coûts continuent malheureusement d'augmenter, surtout dans certains centres du pays. C'est sûrement là l'un des plus déplorables résultats des taux excessifs des règlements de salaire, enregistrés cette année dans l'industrie de la construction dans beaucoup de nos grandes villes.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre me permettrait de lui poser une question. Je ne voudrais pas l'interrompre et je puis attendre qu'il ait terminé. Il parle de la surchauffe de l'économie. Veut-il dire que l'inflation est attribuable à une demande excessive? Pourrait-il donner des explications à ce sujet?

L'hon. M. Benson: Je croyais m'être exprimé clairement là-dessus jusqu'ici. On ne saurait dire qu'il y ait nécessairement une demande excessive au sein de l'économie, mais les pressions coût-prix à la base ouvrent également la voie à l'inflation dans l'économie. Ce serait bien agréable de trouver au problème de l'inflation au pays un remède, aussi simple que celui que proposait le député la semaine dernière, qui consisterait à régler la hausse des dépenses du gouvernement et à exercer plus de pression sur l'économie en créant des demandes excessives.

Monsieur l'Orateur, si je puis poursuivre, même si tout le monde fait mine de s'inquiéter sérieusement de l'inflation, il n'est mal-

heureusement que trop vrai que d'importants membres et d'importants groupes de la communauté ne s'en préoccupent vraiment pas. C'est souvent le cas de tous les membres de l'opposition. Il s'agit surtout de gens capables d'exercer leur puissance économique de façon à toujours avoir le dessus. Même si leurs prix de revient augmentent, ils sont en mesure d'obtenir du reste de la collectivité des augmentations proportionnées et souvent plus considérables de prix ou de revenus. Et qu'une crise survienne et mette leur situation en péril, ne seront-ils pas les premiers à venir dare-dare demander de l'aide au gouvernement?

C'est en partie pourquoi, malgré tous nos efforts, la montée vertigineuse des prix, des coûts, des salaires et des autres revenus n'a pu encore être efficacement enrayée. Je suis le premier à le reconnaître. Bien qu'on ait mis en œuvre des mesures anti-inflationnistes depuis le début de cette année, notre économie est encore la proie de flammes ardentes. Jusqu'à tout récemment, la montée des prix et des salaires tendait à s'accélérer plutôt qu'à ralentir. Certes, il faut du temps aux mesures d'austérité, qu'il s'agisse de la hausse des impôts ou d'une réduction des dépenses, pour parvenir à influencer les décisions concernant les dépenses des individus et des maisons d'affaires. Il existe également un facteur important qu'on appelle l'inflation des coûts, la hausse du prix de revient des matériaux, des services et des salaires—facteur inhérent à l'économie depuis deux ou trois ans. J'ai déjà mentionné les conséquences de l'inflation internationale. Tous ces facteurs auxquels s'ajoute l'influence de la longue relance économique se sont associés pour créer le grand problème des perspectives inflationnistes bien établies. Des gens prévoient ainsi que l'inflation durera toujours. Ils croient donc qu'ils doivent en profiter le plus possible. J'aimerais assurer la Chambre que le gouvernement est décidé à empêcher cette situation. Il y parviendra dans l'intérêt des petites gens de notre pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Benson: Le gouverneur de la Banque du Canada, dans le discours que j'ai mentionné . .

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une question?

M. l'Orateur suppléant: Je signale que le ministre a la parole et que c'est à lui d'en décider.

[L'hon. M. Benson.]

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je serais très heureux de répondre à la question de mon honorable collègue dès que j'aurai terminé les quelques commentaires qu'il me reste à faire.

Voici comment le gouverneur de la Banque du Canada l'a formulé dans le discours que j'ai mentionné:

> Je crois que l'insistance des prêteurs à demander des taux d'intérêt élevés, et l'empressement des entreprises à payer ces taux, ne peuvent s'expliquer que par l'existence d'une forte anticipation d'inflation. Les emprunteurs ne se sentent guère disposés à remettre à plus tard leurs dépenses, par crainte d'avoir à payer des prix plus élevés, tandis que les prêteurs cherchent à se protéger contre les effets de la hausse des prix en refusant de prêter, sauf à des taux élevés. Les anticipations d'inflation sont, malheureusement, devenues un aspect important de notre économie et l'objet principal de notre politique économique consiste précisément à essayer d'éliminer les causes de ces anticipations.

Je dois dire que c'est sur ce dernier point crucial que le Conseil économique du Canada me semble avoir partiellement fait fausse route dans son dernier exposé annuel. J'ai lu le document attentivement et je ne crois pas que l'analyse du Conseil et son point de vue diffèrent autant du mien qu'on a bien voulu le laisser entendre.

• (8.30 p.m.)

Il me semble que nos divergences sont au fond une question de degré et non de principes fondamentaux. Le Conseil se préoccupe des dangers de toute contrainte fiscale excessive et il s'intéresse surtout à ce qu'on a appelé l'écart, le délai dans la répercussion des mesures adoptées sur le niveau présent de l'activité économique. Il existe toutefois un autre écart que le gouvernement ne peut ignorer. Pour emprunter un terme à la mode, c'est l'écart de crédibilité. Les gouvernements peuvent être lents à reconnaître les tendances économiques nouvelles et à agir en conséquence, mais dans les conditions actuelles les gens peuvent, eux aussi, être lents à croire aux promesses anti-inflationnistes du gouvernement. On juge d'un arbre à ses fruits. Nous ne pouvons être assurés d'avoir rompu le cercle des prévisions inflationnistes et de la montée réelle des prix avant d'avoir la preuve claire et évidente d'un ralentissement du rythme de l'inflation dans notre pays.

C'est pourquoi nous serions mal venus de réduire les contraintes fiscales ou autres en ce moment. De tous les coins du pays, j'ai reçu de nombreuses lettres dans lesquelles on préconise des mesures de contrôle encore plus draconiennes, particulièrement le blocage général des prix et des salaires. La plupart de ces lettres viennent de petites gens—retraités, travailleurs à revenu modeste, fermiers, pêcheurs, ménagères qui s'efforcent d'équili-

brer leurs budgets—bref de ceux qui sont dépourvus du levier économique qui leur permettrait d'obtenir une augmentation de revenus à mesure que les prix montent. Ces gens sont convaincus de la nécessité d'établir des limites tant sur les prix que sur les gains salariaux et les augmentations d'honoraires obtenus par les syndicats ouvriers et les classes professionnelles. C'est ce que ces correspondants veulent, et non pas plus de dépenses publiques et d'impôts, comme le proposent les députés de l'opposition.

Je suis loin de penser que nous devrions avoir recours à des réglementations générales, sauf en cas de crise extrêmement grave et seulement après avoir essayé sans succès tous les autres moyens possibles. Non seulement faudra-t-il quelque accord constitutionnel avec les provinces pour donner aux contrôles un caractère légal, mais il est clair que le tissu de directives et de restrictions que préconise le Nouveau parti démocratique à la place de limitations fiscales et volontaires bouleverserait rapidement toute l'économie et produirait le marasme, le chômage et l'injustice dans notre pays. Qu'on ne se leurre pas; si la réglementation des prix s'impose, celle des salaires sera inévitable.

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Benson: Le coût direct et indirect de la main-d'œuvre compte pour presque les trois quarts de nos frais globaux de production. Le contrôle du placement des capitaux que propose le NDP retarderait et dans bien des cas éliminerait bien des grands projets, avec la conséquence d'une baisse aiguë de la production et d'une hausse brutale du chômage, surtout dans les régions du Canada où un fort emploi est nécessaire. Si nous planifions le rendement et la production, comme le proposent les néo-démocrates, les conséquences inévitables seront les jugements arbitraires, les injustices criantes, le rationnement et, pour la première fois au Canada, depuis la guerre, le marché noir. Pire que tout, l'État devra s'introduire dans chaque usine, chaque magasin, chaque bureau, chaque syndicat et chaque ménage. Peut-être est-ce le genre de contrôle communiste que le NPD veut pour notre société, mais, à mon sens, nous n'en avons pas besoin. Nous pouvons entreprendre ce que nous voulons faire sans recourir aux mesures extrêmes qu'on a appliquées à Cuba, en Yougoslavie et en Chine.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: N'oubliez pas l'article 75 du Règlement.

L'hon. M. Benson: J'espère que de ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur, il ressortira clairement que nous n'avons pas l'intention de ralentir ou d'abandonner la guerre contre l'inflation.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Benson: Je sais que la vérité gêne le NPD. Elle l'a toujours gêné et le gênera probablement toujours.

Des voix: Votre temps de parole!

L'hon. M. Benson: Nous contrôlerons l'inflation dans le pays. Il s'agit simplement de décider si nous devons imposer d'autres moyens de contrôle monétaires, fiscaux et autres, ou si ceux qui influent sur l'économie, encouragés, je l'espère, par les honorables députés de l'opposition, prendront de leur plein gré les mesures nécessaires pour que nous puissions progresser jusqu'à un niveau convenable sans souffrir de l'inflation actuelle.

M. Baldwin: Vous avez dit cela il y a deux ans.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à laisser le ministre continuer?

Des voix : D'accord.

M. Baldwin: C'est trop bien, il ne faut rien en perdre.

L'hon. M. Benson: En tout cas, c'est mieux que tout ce que j'ai pu entendre vendredi dernier.

M. Baldwin: Vous n'étiez même pas ici vendredi dernier.

L'hon. M. Benson: Jétais ici et j'ai écouté, sans intérêt toutefois, le chef de l'opposition (M. Stanfield).

M. Baldwin: Votre chef incomparable va faire la grimace.

L'hon. M. Benson: Nous n'envisageons pas non plus l'autre extrême, soit de paralyser l'économie et les Canadiens en demandant aux bureaucrates de décréter arbitrairement les prix qu'ils devraient exiger, les salaires qu'ils devraient chercher à obtenir ou les investissements qu'ils devraient faire au pays. Nous allons continuer à aborder le problème comme nous l'avons fait régulièrement depuis des mois, en employant des politiques fiscales et monétaires hardies pour éviter la surchauffe excessive de l'économie, en stimulant la croissance et l'emploi à plus long terme dans les diverses régions, en nous occupant surtout des régions qui ont besoin d'être

mises en valeur, les régions situées à l'est de l'Ontario et où le chômage est élevé. Nous allons poursuivre nos efforts en vue d'accroître la productivité et le rendement de l'économie, en vue d'obtenir de toute la communauté une plus grande compréhension du problème et d'obtenir une contrainte volontaire. Ce sont les politiques qui assureront le plus grand bien au plus grand nombre de Canadiens. En temps utile, elles stabiliseront notre économie à un niveau de productivité très élevé, gage de croissance et d'expansion. Lorsque cette perspective sera bien en vue— et nous examinons la situation tous les jours—nous serons les premiers à relâcher les freins. Personne ne tient plus que le gouvernement à exécuter tous les nouveaux programmes et les excellents projets prévus pour le peuple canadien et dont la réalisation est possible, pensons-nous. De fait, nous les mettrons à exécution sous le gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: Je suis prêt à donner la parole au député de Red Deer (M. Thompson), mais je crois que le député de Moose Jaw (M. Skoberg) a une question à poser.

M. Skoberg: Le ministre a dit qu'il serait prêt à recevoir une question. Considère-t-il que la contrainte volontaire assurera un contrôle des prix et des salaires. Si oui, quel groupe de notre société se trouvera lésé par ces conditions?

L'hon. M. Benson: Je n'ai jamais dit que les restrictions volontaires amèneraient le contrôle des salaires et des prix; cela se pourrait seulement si tous les secteurs de la population y consentaient. Mon honorable ami a pu constater ce qui s'est passé récemment à la Commission des prix et des revenus à l'égard des restrictions volontaires. J'ajoute ici qu'il semble actuellement peu probable qu'on y recourre. Mais je lui déclare qu'imposer le contrôle des salaires et des prix, même si nous en avions le pouvoir dans notre pays, ne nous ferait pas atteindre les buts facilement, ni sans désorganiser profondément notre économie. A mon avis, les Canadiens réaliseraient nos objectifs s'ils restreignaient leurs exigences d'un revenu accru, qu'il s'agisse de profits ou de salaires, par rapport à l'accroissement de la productivité dans notre économie.

• (8.40 p.m.)

L'hon. M. Stanfield: Le ministre aurait-il l'obligeance de répondre à une autre question? Il a laissé entendre, je crois, que les gens âgés ont écopé davantage, comparativement à ceux qui ont pu tirer parti de certains facteurs inflationnistes. Est-il nécessaire, selon lui, de laisser les gens âgés dans cette position inférieure, en maintenant par exemple à un maximum de 2 p. 100 les rajustements destinés à compenser la hausse du coût de la vie? Selon lui, est-ce essentiel pour lutter comme il se doit contre l'inflation qui sévit au Canada?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je me contenterai de dire que pour la première fois dans l'histoire du Canada, un gouvernement fédéral, un gouvernement libéral, a admis que les gens âgés allaient souffrir de l'inflation dans notre pays. Nous avons institué pour eux un revenu garanti. Nous l'avons fixé au début à $105 par mois, avec un supplément de 2 p. 100 pour compenser la montée du coût de la vie, et nous avons été le premier gouvernement de l'histoire du Canada à le faire. Je voudrais également ajouter que ce chiffre de $105 dépasse de $60 ce que proposait l'ancien gouvernement conservateur.

Nous voulons aider les citoyens âgés du pays, mais nous ne croyons pas que les pauvres, les défavorisés, devraient souffrir à cause de l'inflation. C'est pourquoi nous voulons enrayer ce fléaux. Si les honorables vis-à-vis cessaient d'inciter le gouvernement à dépenser davantage et, partant, à donner prise à l'inflation, nous pourrions en venir à bout plus facilement et réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'était un mini-discours.

L'hon. M. Benson: Question suivante?

M. l'Orateur: Le député de Red Deer (M. Thompson) a la parole.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je veux me joindre à mes collègues et féliciter le député de Sarnia (M. Cullen) et celui de Lapointe (M. Marceau), les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je félicite tout particulièrement le dernier car, à mon avis, il a prouvé qu'il pouvait remplacer avantageusement son prédécesseur, le séparatiste qui est devenu le sous-chef du Parti québecois, et si l'intérêt du pays commande qu'il représente sa circonscription, je lui souhaite de demeurer député.

Non sans un certain malaise, j'ai entendu le député de Sarnia consacrer une bonne partie de son discours à la critique de l'institution dont nous faisons partie. Même après avoir suivi attentivement la marche des délibérations ces jours derniers, je pense que le député devrait prêcher davantage au caucus de son parti et moins à la Chambre. Il doit sûrement savoir que c'est dans cette Chambre

que se manifeste la force véritable et que bat le cœur de la démocracie. Nous devons donc tous travailler de concert pour en améliorer le rendement et l'efficacité. Nous ne devons jamais perdre de vue que c'est ici que s'offre à nous l'occasion de parler au nom de ceux que nous représentons et d'exprimer des opinions qui sont aussi variées que la nature même de notre pays.

Je voudrais également féliciter les deux nouveaux membres du cabinet de leur nomination, le député de Windsor-Ouest (M. Grey) et le député d'York-Scarborough (M. Stanbury), mais je dois signaler que le cabinet canadien n'a jamais été aussi considérable. J'espère seulement que leur apport sera proportionné à l'importance du cabinet. J'ai cependant peine à comprendre pourquoi le premier ministre (M. Trudeau) augmente constamment le nombre de ses collaborateurs au cabinet ou à son bureau. L'un des aspects qui ont échappé au premier ministre lorsqu'il préconisait d'envisager les choses dans une nouvelle perspective est la réforme du cabinet lui-même, qui est sûrement à l'heure actuelle un organisme très encombré, et s'il continue de fonctionner selon les anciennes méthodes, il n'assurera pas le genre d'efficacité que le premier ministre attend de son gouvernement.

Le trait le plus impressionnant du discours du trône est sa façon terne d'aborder nos problèmes. Le public a témoigné d'un manque d'enthousiasme manifeste à son égard, et on l'a vu à la Chambre aujourd'hui. Je l'ai remarqué en lisant les commentaires des journaux et au cours de conversations avec diverses personnes d'un bout à l'autre du pays ces derniers jours. Il est vrai qu'on y insiste beaucoup sur l'idée de renforcer l'unité canadienne mais, par ailleurs, on ne promet guère de résoudre les problèmes actuels du Canada.

Ce soir, nous avons écouté attentivement le ministre des Finances (M. Benson). Il est intéressant de noter qu'il n'a cessé de condamner l'opposition car, selon lui, elle n'a aucun programme à proposer à la place de celui du gouvernement. C'est au gouvernement qu'il appartient de proposer des programmes qui résoudront les problèmes qui nous assaillent. J'admets que le ministre des Finances essaye de jeter le blâme sur l'opposition, mais je signale que lorsqu'on a compté les voix aux dernières élections et que le premier ministre a rallié l'appui de la majorité des représentants à la Chambre, il a immédiatement assumé la responsabilité de proposer les programmes et les politiques nécessaires pour renforcer le pays. C'est le devoir de l'opposition d'en faire la critique et d'essayer de les améliorer.

L'attitude modérée adoptée ce soir par le ministre ne suffit pas. Il a prétendu que l'inflation est notre plus grand problème et que le gouvernement doit la freiner. Quantité d'autres problèmes nous pressent, et à moins que nous ne les résolvions, peu importera que nous parvenions ou non à remédier à l'inflation. Comme le chef de l'opposition (M. Stanfield) l'a si bien dit, ce qu'il nous faut, c'est un discours du trône qui, d'une part, représentera un programme d'action et, d'autre part, constituera une énergique expression de l'inquiétude du gouvernement fédéral à l'égard de nos problèmes, particulièrement à l'égard de l'unité nationale.

Dans le discours du trône, on lance un appel aux jeunes en proposant d'abaisser l'âge du vote à 18 ans. Toutefois, il faut remarquer que la recommandation sera étudiée par un comité permanent. En réalité, le discours du trône m'inquiète, car, par le ton, on semble y reconnaître la voix d'un président plutôt que la voix d'un premier ministre s'adressant à son peuple.

Par son attitude durant le congé parlementaire, le premier ministre a prouvé qu'il n'avait pas pour notre institution le respect et la considération manifestés par ses prédécesseurs. De fait, le discours du trône est un discours de la Reine, mais pour la première fois on n'y parle ni du cabinet ni du gouvernement comme du cabinet ou des ministres de Sa Majesté. On n'y mentionne la Reine qu'à propos de sa visite prochaine au Manitoba.

• (8.50 p.m.)

J'espère seulement que le premier ministre suivra le conseil de Son Altesse le prince Philip selon lequel si le peuple canadien décide que la monarchie n'est plus une institution acceptable et utile dans la vie canadienne ce sera à lui de prendre les initiatives indiquées, et de le faire ouvertement. Si le premier ministre a l'intention de supprimer graduellement le rôle du monarque dans notre régime gouvernemental, à mon avis il doit au peuple canadien de lui dire ouvertement au lieu de le laisser disparaître graduellement dans l'espoir que les Canadiens le laisseront s'évanouir sans trop de commentaires ou de critiques.

Revenons maintenant, monsieur l'Orateur, à la baisse de l'âge des votants. J'ai l'impression que depuis dix ans les jeunes gens au Canada ne demandent pas vraiment qu'on baisse l'âge des votants. De fait, ils ont exercé très peu de pression à ce sujet. A mon avis, il est bon d'encourager les jeunes gens à participer directement au processus gouvernemental. D'autre part, je doute que cela change radicalement l'aspect des élections, car dans les

trois provinces de l'Ouest où l'on a pris l'initiative dans ce domaine rien ne prouve que les tendances électorales aient changé fondamentalement.

Ce que nos jeunes cherchent surtout dans le très honorable représentant qui est notre premier ministre, c'est un chef qui sache les inspirer dans les années à venir, quand ils nous remplaceront, sachant que ce qui se fait maintenant sert à préserver et à renforcer la nation dont nous faisons tous partie. Cette façon tiède, passive, d'aborder les problèmes fondamentaux me semble très difficile à accepter quand je la trouve dans le discours du trône. Je voudrais donc rappeler au gouvernement que nous sommes assaillis de toutes parts par des problèmes qu'il faut résoudre. Il ne suffit pas de dire que nous allons réunir une conférence fédérale-provinciale à un moment donné, plus tard, ou qu'il y aura un livre blanc sur ceci ou cela. Le gouvernement se doit de donner quelque indication sur la manière dont il entend résoudre ces problèmes.

On nous dit qu'en 1980, 80 p. 100 de la population du Canada vivront dans des communautés métropolitaines ou urbaines. Cela postule un formidable ajustement dans le seul domaine des transports. Il faudra faire quelque chose de très différent, de beaucoup plus impressionnant que ce que l'on nous propose en ce moment.

Le discours du trône a précisé que l'objectif en matière de logement, pour les cinq années à venir, était de un milliard de nouvelles habitations au Canada. C'est un objectif d'engergure et nous sommes tous prêts à l'accepter. Mais comment pouvons-nous atteindre un objectif d'un milliard de nouvelles habitations avec les taux d'intérêt actuels? En fait, il est vain de s'imaginer que les gens seront en mesure d'acheter les logements dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit lorsque l'intérêt payé au cours d'une période d'amortissement de 20 à 25 ans est deux ou trois fois plus élevé que la valeur du logement lui-même. Qu'a-t-on dit à ce sujet? Rien.

Le premier ministre a beau jeu de dire que nous avons un problème international, comme lorsqu'il a fait allusion aux mesures monétaires—et il doit y inclure le loyer de l'argent gonflé par l'inflation. Cependant, il ne suffit pas de déclarer simplement que c'est là une situation qui touche le monde entier alors que nous, au Canada, ne prenons aucune disposition à cet égard.

Le ministre des Finances a déclaré très justement que nous avons connu une période constante d'abondance et d'expansion économique soutenues au cours des quelques dernières années, mais s'ensuit-il nécessairement que l'inflation est inévitable? Il a également déclaré qu'à l'exception du blé, nos exportations nous ont rapporté davantage au cours de l'année passée et il en déduirait, je suppose, que le phénomème compense la hausse du coût de production. Mais qu'il se garde de tenir ce langage aux agriculteurs de notre pays. Ils savent en effet que ce n'est pas seulement le blé qui est en cause. Étant donné que l'inflation leur pose un problème plus aigu qu'à tous les autres Canadiens, ils savent donc que le blé n'est pas la seule denrée dont le prix ait baissé. Tous les grains et même les céréales—et même le bœuf, malgré son niveau actuellement élevé—sont encore inférieurs au prix qu'ils atteignaient il y a quelques années.

La crise à laquelle l'agriculture canadienne fait face aujourd'hui exige des mesures plus rapides et plus énergiques que celles employées jusqu'ici. En effet, comme une bonne partie de la récolte de l'Ouest est déjà sous la neige et qu'il y a peu d'espoir de l'engranger cet automne, les crises qui se sont produites dans cette région du pays ces derniers mois s'intensifient. J'aimerais trouver dans le discours du trône des paroles d'encouragement pour les agriculteurs, mais il n'y en a pas.

Je tiens à dire au ministre de l'Agriculture (M. Olson) et à ceux qui s'intéressent aux méthodes de vente des produits agricoles, que l'Ouest canadien ne fait pas que prévoir un marasme économique, il y est engagé. La situation, déjà ardue, sera inévitablement de plus en plus difficile. La situation ne disparaîtra pas comme par enchantement et il n'y a rien dans le discours du trône en faveur des agriculteurs de l'Ouest, ni de l'Est.

Je sais bien, monsieur l'Orateur, que le problème n'est pas facile à résoudre, mais je m'insurge contre les critiques des députés des banquettes ministérielles voulant que l'opposition mette tout en œuvre pour s'opposer à leurs initiatives positives ou les réduire à néant. Nous n'entendons pas non plus encourager ni inciter le gouvernement à dépenser des sommes considérables et difficilement disponibles, mais les problèmes n'en existent pas moins.

Le discours du trône dit quelques mots de la pollution de l'air et de l'eau. C'est là un énorme problème, nous le savons, mais on ne saurait le résoudre en annonçant un livre blanc à ce sujet ou la tenue d'une conférence fédérale-provinciale. Le gouvernement fédéral doit absolument nous donner une idée des remèdes prévus.

Alors que je sonde la réaction des Canadiens au discours du trône, il n'y a pas matière à grand optimisme pour l'avenir si

l'on considère les passages relatifs aux dures réalités de la vie et en particulier à l'économie. On nous dit que le Livre blanc de la réforme fiscale sera prêt dans dix jours environ, mais à moins qu'il n'offre des propositions positives qui visent à encourager la mise en valeur de nos propres ressources et à accroître la productivité de notre pays, nous ne faisons que prêcher dans le désert. Voilà où la responsabilité de gouverner retombe directement sur le très honorable premier ministre et son cabinet. Le ministre des Finances devrait nous entretenir davantage qu'il ne le fait de l'inflation, montrant à quel point il est impérieux d'accélérer notre productivité afin de combler les énormes frais généraux qu'entraîne l'administration du pays. A l'heure actuelle, alors que les pressions inflationnistes nous talonnent, nous expions les péchés de politique gouvernementale des cinq dernières années. Les frais de gouvernement se sont accrus à un rythme beaucoup plus rapide que l'expansion de la productivité. On a cité en exemple Radio-Canada, mais je voudrais rappeler à la Chambre que l'année dernière le total des dépenses de la Société Radio-Canada a dépassé 196 millions de dollars.

• (9.00 p.m.)

Il existe sans doute des moyens de réduire ce genre de dépenses. Je suis contre la suppression de Radio-Canada, mais j'estime que nous ne pouvons nous offrir le luxe qu'implique ce budget formidable. On pourrait réitérer sans cesse de semblables accusations quand on considère les programmes de dépenses et les investissements du gouvernement au cours des cinq dernières années. Nous avons besoin de programmes qui encourageront la croissance et le développement de notre pays et nous donneront le temps de compenser l'accroissement des frais généraux qui ont grevé le financement de notre gouvernement. Cela m'amène à un point que je voudrais développer pendant quelques minutes. Il s'agit d'un programme mis en œuvre pendant le congé d'été. On en parlé mais on ne l'a pas véritablement discuté en profondeur, et il a été évoqué vers la fin de la dernière session. Naturellement, il s'agit du programme de stimulants à l'industrie, annoncé en août.

Le gouvernement s'inquiète des disparités régionales. Le chômage, les salaires et les prix de revient, les normes des services publics et par conséquent le niveau de vie des citoyens varient considérablement d'une région à l'autre. En fait, en traversant le Canada il est possible de constater que nos différences régionales nous divisent plus que les différences entre nous et notre voisin du Sud. C'est ce facteur qui rend si difficile la tâche d'un gouvernement quel qu'il soit. Le gouvernement fédéral a reconnu le problème et a désigné certaines régions du Canada. En fait, il existe une de ces régions dans chaque province. Dans toutes les provinces il y a des régions qui, d'après le gouvernement, ont le plus urgent besoin de stimulants et d'améliorations. A toute entreprise de fabrication sise dans une telle région, le gouvernement accordera d'importantes subventions aux immobilisations; il versera en outre une subvention pour les nouveaux emplois qui sont créés.

Monsieur l'Orateur, on ne s'attend pas que le programme de stimulation incite beaucoup les nouvelles industries à s'implanter dans une région à laquelle elles ne songeaient pas. Comme l'ont expliqué des porte-parole du gouvernement, le programme est destiné à encourager les industries qui se proposent d'aménager de nouvelles installations ou de fabriquer de nouveaux produits à s'établir dans une région désignée plutôt qu'ailleurs. Il est donc tout aussi important pour nous de savoir d'où ces industries seront attirées que de définir les régions où elles seront invitées à s'établir. Bref, le programme est un programme d'attraction ou de répulsion en ce sens que chaque collectivité est considérée comme un centre dans lequel l'industrie est encouragée à s'établir ou comme un centre d'où l'industrie doit être détournée. De toute évidence, la santé économique des diverses régions du Canada varie sur toute la gamme du noir au blanc en passant par toute les teintes de gris; et à mon avis, cette formule du blanc ou noir multipliera les situations injustes.

Dans ma circonscription, nous n'espérons pas voir se réaliser un seul programme de stimulation industrielle. Dans la plupart des cas, la santé économique des industries du centre de l'Alberta est très bonne. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il va s'établir à la faveur de ce programme de stimulation un type de politique selon laquelle des collectivités convenant à telle ou telle industrie, parce qu'elles ne sont pas situées dans les zones nerveuses, seront forcées de refroidir leur ardeur. En effet, on cherchera par ce programme de stimulation à écarter les industries des régions en voie de développement et à les implanter dans des zones où il est avantageux pour le fabricant de s'installer.

Tous admettent, je pense, que les grands centres urbains, que l'on appelle les centres nerveux du pays, sont des aimants naturels pour l'industrie. Ils ont leurs propres marchés, leurs réseaux de transport, des réservoirs de main-d'œuvre spécialisée de même que des services auxiliaires spécialisés. D'autre part, la main-d'œuvre y est plus coûteuse, davantage

syndiquée, et moins stable; les taxes foncières y sont d'ordinaire plus élevées, de même que le coût de la vie, et les restrictions en matière de pollution, de zonage, et autres y sont souvent plus sévères.

Néanmoins, certaines industries sont en mesure de s'implanter en dehors des centres urbains. Quelques-unes sont obligées de le faire en raison de leur nature même. Ce sont les industries de soutien qui sont les seules qui se déplaceront d'un point à un autre du pays si elles y sont encouragées par un programme spécial. C'est pourquoi nous ne parlons pas, en fait, de l'ensemble de l'industrie canadienne, mais d'une petite partie, susceptible d'être touchée par ce programme d'encouragement. Il est impossible de désigner catégoriquement ces industries.

Les villes de moindre importance rivalisent entre elles pour attirer ces industries de soutien. Aussi il n'est pas déraisonnable de penser que toutes ces industries accorderont la plus grande attention au programme d'encouragement. J'aurais pensé que le gouvernement aurait pu proposer un programme d'encouragement non financé par les recettes fiscales. Des stimulants auraient pu être donnés sous forme de concessions, de dégrèvements fiscaux destinés à encourager les industries à s'implanter dans des zones qui en ont besoin.

Que le gouvernement déclare qu'une certaine région doit être classée comme région désignée n'est pas, à mon avis, une bonne façon d'aborder le problème. Le résultat net serait le suivant: la situation s'aggraverait et les régions qui peuvent maintenant se tirer d'affaire toutes seules auraient plus de peine à le faire à l'avenir puisque, en vertu du nouveau programme de stimulants industriels, elles seraient victimes de discrimination. Le gouvernement aurait pu, il me semble, instaurer un programme en vertu duquel une prime aurait été accordée aux nouvelles industries établies dans les régions en voie de ralentissement afin de contrebalancer l'attrait des autres. Une aide directe et concrète s'impose toutefois, mais non sous forme de subventions directes, aux industries qui désirent s'établir dans des régions non visées par l'actuel programme général de stimulants industriels du gouvernement.

Il me semble que nos efforts pour encourager les industries à s'établir dans différentes régions du pays devraient se faire dans une optique nationale plutôt que strictement régionale. Il est donc évident que, selon le programme actuel, les régions qui ne sont pas visées et qui ne font pas partie des régions vraiment industrielles et vraiment urbanisées pourront rivaliser de plus en plus difficilement avec celles qui jouiront de subventions.

On nous a donné des exemples du genre de programmes que le gouvernement devrait étudier, et celui-ci ferait bien d'écouter les suggestions que lui font les députés de l'opposition. Il ne devrait pas les condamner en disant qu'elles sont frivoles et ne visent qu'à augmenter nos dépenses en vue de résoudre nos problèmes.

L'hon. M. Stanfield: Bravo!

M. Thompson: Bien d'autres problèmes nous assaillent au Canada. Nous félicitons le premier ministre de l'attitude qu'il affiche à l'égard de ces problèmes qui mettent en jeu l'unité nationale. Notre unité nationale ne dépend pas seulement d'une idéologie ou de la solution de nos différends politiques. Cela ne dépend pas uniquement de la disparition des difficultés linguistiques. Cela viendra lorsqu'on s'occupera équitablement du développement économico-social général du pays de façon que nous puissions exploiter nos réserves énormes de ressources humaines et naturelles. En même temps, il nous faut un gouvernement qui réponde à nos besoins. Notre gouvernement doit travailler dans l'intérêt national et les Canadiens ne doivent pas se laisser écraser par la bureaucratie et les dépenses élevées qu'elle entraîne. Les projets essentiels ne doivent pas être éliminés à cause des politiques gouvernementales.

Considérant les mois à venir, les projets de loi inscrits au *Feuilleton* et les problèmes qui nous concernent tous, nous espérons que la présente session sera profitable. J'encourage les députés ministériels à étudier les propositions énoncées par le premier ministre dans le discours du trône et à agir ensuite suivant leurs convictions. Toutefois, à moins que nous nous attaquions aux problèmes fondamentaux qui touchent le bien-être de la nation, nous ne remplirons pas notre devoir comme nous le devrions.

• (9.10 p.m.)

C'est à cette fin, monsieur l'Orateur, que nous félicitons les motionnaires du discours du trône ainsi que les nouveaux membres du cabinet. Nous espérons que cette session du Parlement sera fructueuse en ce qui concerne le développement et l'unification de notre pays.

[*Français*]

M. Gaétan J. Serré (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord me joindre à ceux qui m'ont précédé pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Sarnia et de Lapointe (MM. Cullen et Marceau).

Ils se sont certainement acquittés de leur tâche en maîtres. Je suis très heureux de constater, encore une fois, que le gouvernement actuel est composé d'hommes de calibre.

Je voudrais aussi rendre un hommage insigne à trois hommes admirables qui m'ont précédé dans cette honorable enceinte, je veux parler de feu le sénateur Hurtubise, de feu Léoda Gauthier et du juge Osias Godin, qui a siégé à la Chambre de 1958 à 1965 et dont je suis heureux de signaler la présence à la Chambre ce soir.

Monsieur l'Orateur, ce sont trois hommes remarquables qui ont laissé leur marque non seulement dans ma région, mais à travers le pays tout entier.

Au cours de ces quelques minutes, je vais essayer de donner d'abord mes humbles impressions sur la teneur du discours du trône. Je tâcherai ensuite d'attirer l'attention de la Chambre sur les problèmes particuliers de ma circonscription de Nickel Belt et du «Nord-Ontario.» Enfin, j'ai l'intention de transmettre au gouvernement les revendications de la population que j'ai l'honneur et le grand plaisir de représenter.

Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de ne pas féliciter tout d'abord le très honorable premier ministre M. Trudeau de son sens du réalisme, de sa clairvoyance, de son zèle et du courage qu'il a su déployer depuis son avènement au pouvoir. Sous sa direction, le gouvernement du pays est en voie de réaliser peu à peu la société juste qu'il s'était proposé d'instaurer.

En effet, sa philosophie de la société juste se dessine avec une clarté et une force accrue dans le discours du trône. En lisant attentivement ce document qui nous propose un programme beaucoup plus personnel, beaucoup plus concret et beaucoup plus précis pour cette deuxième session, on se rend compte qu'il s'en dégage une philosophie saine pour le pays, philosophie qui consiste à accorder un respect toujours plus grand à l'individu, à définir le bien commun avant tout, en fonction de l'augmentation du bien-être, de la sécurité et de la liberté de chaque individu.

L'an dernier, après avoir réussi à jeter les bases d'une société juste par la réforme de la procédure parlementaire, le gouvernement se propose maintenant, durant cette deuxième session, de passer pour de bon à l'action, en présentant des projets de loi susceptibles de donner justice aux citoyens canadiens.

Il suffit de passer en revue quelques-unes des plus importantes mesures législatives qui seront présentées au cours de cette deuxième session pour se rendre compte que le gouvernement est bien déterminé à accorder plus d'attention à nos concitoyens qui sont dans une situation désavantageuse par rapport à l'ensemble de la population du pays.

Je me réjouis avec mes commettants du fait que le gouvernement mette sur pied des programmes destinés à réduire les écarts économiques régionaux et à protéger davantage les droits des individus et des minorités.

Par exemple, il accordera une attention spéciale à la nécessité d'études statistiques sur l'emploi des Canadiens d'origine indienne. Il compte voter des crédits accrus à l'égard du ministère de l'Expansion économique régionale, qui devient l'instrument essentiel de la lutte aux inégalités sociales et économiques.

Entre autres projets figurent la garantie des droits linguistiques et les programmes d'assistance aux minorités, la réforme fiscale destinée à établir une nouvelle formule d'imposition qui visera à distribuer plus équitablement le fardeau des taxes; une révision complète de la politique de sécurité sociale, la modification des lois concernant les relations patronales-ouvrières; des modifications nouvelles au Code criminel destinées à protéger davantage les droits de l'individu et une attention spéciale au problème du logement.

On sait que malgré la menace inflationniste, le gouvernement se fixe comme objectif la construction, échelonnée sur une période de cinq ans, d'un million de maisons et de logements pouvant satisfaire les besoins des familles à revenu modeste.

Le gouvernement se propose de faire adopter également des mesures visant à enrayer la pollution de l'eau, une révision de la législation touchant les biens de consommation, afin de protéger davantage les consommateurs, et une réforme en profondeur du régime d'assurance-chômage, afin de permettre à un plus grand nombre de sans-travail de bénéficier davantage de ces services.

Au chapitre des réformes touchant les droits individuels, je suis très heureux de constater le désir du gouvernement d'accorder le droit de vote aux jeunes de 18 ans. Les jeunes de ma circonscription savent que je travaille depuis longtemps en vue de leur obtenir ce droit. Monsieur l'Orateur, je ne suis pas de ceux qui entretiennent des doutes et certaines craintes devant la capacité des jeunes de prendre ces nouvelles responsabilités.

• (9.20 p.m.)

Au contraire, j'ai toujours eu une grande confiance dans la jeunesse. Étant un des plus jeunes députés de la Chambre, et à titre de professeur, je puis dire, par expérience, que la jeunesse d'aujourd'hui est beaucoup plus mûre et renseignée qu'autrefois au sujet de la chose politique et, dans plusieurs cas, beaucoup plus en mesure d'exercer son droit de vote qu'une certaine catégorie d'adultes.

Je dis: N'ayons pas peur d'accorder une certaine responsabilité à notre jeunesse. Elle

sera moins contestataire et apportera une contribution des plus précieuse à son milieu et à son pays.

Il existe déjà, dans ma région, un nombre considérable de jeunes de 16, 17 et 18 ans, très activement engagés dans la chose politique, qui pourraient en apprendre beaucoup à leurs aînés et qui sont certainement une grande source d'inspiration dans leur milieu. Je suis donc persuadé que ce changement d'attitude, dans la politique fédérale, encouragera un nombre grandissant de jeunes à s'intéresser davantage aux affaires de l'État.

Monsieur l'Orateur, la population de la grande circonscription du Nickel Belt, que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre, voit certainement d'un bon œil les nouvelles mesures que le gouvernement a l'intention de prendre au début de cette deuxième session. Je suis assuré qu'elle est prête à lui accorder son appui. Cependant, tout n'est pas rose dans Nickel Belt et le Nord de l'Ontario. Nous sommes aux prises avec une foule de problèmes particuliers qui existent depuis longtemps et dont certains deviennent tellement aigus qu'ils commandent une action immédiate des gouvernements.

Le problème le plus grave de ma région est sans contredit celui de la pollution de l'air et de l'eau. Ce problème existe depuis plusieurs années, et la situation devient de plus en plus alarmante au lieu de s'améliorer.

Le journal *Toronto Telegram* publiait vendredi dernier un article intitulé: «Sudbury: dévastation totale». On y analyse assez bien la situation désastreuse dans laquelle ma région est plongée. Mes commettants deviennent très impatients devant l'inaction du gouvernement à ce sujet. Ainsi, ils n'ont plus l'intention de demeurer passifs. Ils sont bien résolus à prendre les moyens nécessaires pour inviter les gouvernements à agir sans délai. Des efforts soutenus par un comité de citoyens de Sudbury et de la région, sous l'habile direction de M. Paul Falkowski, méritent certainement d'être signalés ici.

Monsieur l'Orateur, soit par tradition, soit d'après la Constitution, il a toujours été reconnu que la pollution relevait du domaine provincial. Toutefois, puisqu'il nous est devenu apparent que le gouvernement provincial a été impuissant à trouver des solutions pour enrayer la pollution, mes concitoyens, comme moi-même d'ailleurs, réclament avec insistance l'intervention du gouvernement fédéral. (*Applaudissements*)

Étant donné l'ampleur que revêt ce problème dans la région de Sudbury, un centre de recherches en vue d'aider les sociétés à trouver des moyens préventifs de pollution devrait y être établi le plus tôt possible.

[M. Serré.]

Mes commettants seront certainement plus rassurés de constater que le gouvernement fédéral est maintenant résolu à prendre les devants en présentant, au cours de cette deuxième session, un nouveau projet de loi destiné à prévenir la pollution de l'eau.

La crise du logement se fait sentir d'une façon très aiguë dans ma région à cause du manque de capitaux. Il faudra que le gouvernement porte une attention immédiate à ce problème, en trouvant les moyens de fournir des sommes d'argent à un taux d'intérêt plus abordable aux gens à revenu modeste.

J'espère fortement que le gouvernement étudiera sérieusement la possibilité de supprimer la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, du moins pour les particuliers désireux de construire leur propre demeure. J'espère surtout que les autorités provinciales cesseront de jeter le blâme sur Ottawa et qu'elles assumeront enfin leurs responsabilités dans ce domaine en fournissant les services nécessaires d'aqueduc, d'égout et de planification aux municipalités. (*Applaudissements*)

Je puis difficilement concevoir qu'une société comme Radio-Canada, qui est totalement subventionnée par les citoyens, soit laissée si libre de présenter à la population ce que bon lui semble, sans avoir à en rendre compte au peuple.

A mon avis, cette situation est tout à fait anormale et les élus du peuple que nous sommes devraient être en mesure d'exercer un plus grand contrôle. Mes commettants se révoltent, et avec raison, devant une certaine programmation qui a des effets néfastes sur la population du pays.

Plusieurs programmes ne contribuent qu'à engendrer une dégradation des mœurs. On y présente, certes, de nombreux bons programmes, mais il me semble qu'un plus grand effort devrait être fait en vue de fournir un plus grand nombre de programmes à caractère éducatif et culturel.

La population du Nord de l'Ontario s'est grandement réjouie de la mise en application du programme de subventions aux industries secondaires par le ministère de l'Expansion économique régionale. Ce nouveau programme aidera certainement beaucoup à enrayer la pauvreté et le chômage qui existent dans plusieurs secteurs de ma circonscription et dans tout le Nord de l'Ontario.

Cependant, je crains que ce nouveau programme, comme d'autres semblables, autrefois, ne bénéficie qu'à certains groupes choisis et à certains secteurs plus favorisés, aux dépens des pauvres gens et des régions défavorisées. C'est pourquoi je me suis empressé d'inviter les dirigeants municipaux de ma circonscription à prendre l'initiative d'établir les bases susceptibles d'attirer les industries dans

leur milieu. Plusieurs municipalités ont déjà répondu à cet appel, en instituant des commissions industrielles, et je les en félicite.

Je sais qu'elles jouiront de toute la collaboration nécessaire de la part des diverses agences gouvernementales. J'ai déjà insisté, à la Chambre, à maintes reprises, sur la nécessité d'établir des industries secondaires dans le Nord de l'Ontario. Il n'est donc pas nécessaire d'insister davantage. Je me permets cependant de mentionner quelques genres d'industries qui contribueraient le plus à relever le niveau économique de ma région.

En effet, on pourrait établir des manufactures pour l'assemblage de machines et la fabrication de divers équipements de mines, un abattoir local, où l'inspecteur demeurerait en permanence, ce qui aurait pour but de favoriser l'élevage du bétail, un entrepôt local pour les produits agricoles et une assistance accrue aux cultivateurs qui se voient forcés d'abandonner leur terre à cause du manque de facilités, ce qui leur permettrait de concurrencer les autres centres de la province et du pays.

Une attention spéciale devrait être portée à l'industrie touristique. On sait que le Nord de l'Ontario abonde en richesses et en beautés naturelles de toutes sortes. Par exemple, j'espère que le gouvernement fédéral considérera la possibilité d'aménager un parc national dans la région de ma circonscription, appelée la rivière des Français. On sait que cette région est lourde de portée historique. Elle fut la voie qu'ont suivie autrefois Champlain, les premiers missionnaires et les premiers colons qui ont développé le Nord de l'Ontario.

Bien d'autres genres d'industries pourraient se développer grandement dans ma circonscription. Afin d'assurer un bon développement de cette vaste région, j'estime qu'une étude socio-économique devrait être entreprise par le ministère de l'Expansion économique régionale. Une telle étude favoriserait une meilleure coordination des efforts locaux et une meilleure planification.

Mes concitoyens d'expression française de l'Ontario se réjouissent grandement de l'intention arrêtée du gouvernement actuel d'assurer l'exercice de l'égalité linguistique dans les agences et organismes du gouvernement fédéral et partout où la répartition démographique le justifie.

Les Franco-Ontariens suivent avec un intérêt marqué les efforts soutenus du secrétaire d'État (M. Pelletier) qui est en train de mettre sur pied un programme d'assistance aux minorités francophones qui aura pour but non seulement d'assurer leur survivance, mais qui leur permettra surtout de s'épanouir pleinement dans des cadres francophones et canadiens.

Après plusieurs années de lutte pour leur survivance, luttes qui ont certainement porté leurs fruits, si l'on considère qu'environ trois-quarts de million de francophones vivent présentement en Ontario, et dont la plus forte concentration se trouve dans la région de Nickel Belt, du Nord de l'Ontario, mes concitoyens d'expression française voient maintenant une plus grande lueur d'espoir dans la nouvelle politique du gouvernement fédéral et dans le changement d'attitude du gouvernement provincial, qui vient d'accorder des écoles secondaires françaises à la population francophone. Ces heureuses initiatives méritent certainement notre admiration et toute notre reconnaissance.

• (9.30 p.m.)

Mais, maintenant que l'égalité linguistique nous est garantie par la loi, il ne suffit pas d'arrêter là. Les Franco-Ontariens reconnaissent, tout comme le secrétaire d'État, que le bilinguisme sera éphémère s'il ne repose pas sur des bases culturelles qui nous imprègnent de traditions et nous donnent le sens de l'évolution.

Au niveau des priorités, il y a donc un besoin d'animation culturelle. Les Franco-Ontariens ont peu de services culturels français à leur disposition, et ce qui existe est souvent inférieur ou moins intéressant que la qualité des services culturels de langue anglaise.

Animés du désir fervent de se perfectionner et de s'épanouir pleinement, afin de pouvoir participer sur un pied d'égalité, avec leurs concitoyens anglophones, à l'édification d'un pays uni, mes commettants, comme moi-même, réclament avec insistance que le gouvernement fédéral désigne comme district bilingue la région de Sudbury, qu'on mette sur pied et qu'on subventionne divers services d'animation sociale et culturelle; que la Société Radio-Canada aménage le plus tôt possible à Sudbury une station de télévision de langue française, avec un centre de production locale qui aura la responsabilité des affaires publiques ontariennes et du développement des talents locaux.

Ils demandent également qu'une aide financière accrue soit accordée aux journaux de langue française. Par exemple, une attention particulière devrait être portée au seul hebdomadaire de langue française de la région de Sudbury, *Le Voyageur*, une initiative locale qui mérite certes d'être signalée, mais qui a grand-peine à se maintenir à cause du manque de ressources financières. Ils veulent que des subventions supplémentaires soient versées à l'Université Laurentienne de Sudbury pour l'animation d'activités culturelles françaises et qu'on facilite l'accès aux cours de recyclage à la population francophone en

offrant des cours en langue française à Sudbury.

Je sais d'avance, monsieur l'Orateur, que le secrétaire d'État et le gouvernement trouveront les moyens nécessaires pour acquiescer aux demandes légitimes de mes concitoyens du Nord de l'Ontario.

Monsieur l'Orateur, je suis fier de représenter une population des plus variée. La circonscription de Nickel Belt et la région de Sudbury sont peuplées de gens de toutes les nationalités possibles, aux traits culturels les plus divers. L'apport culturel précieux de tous ces différents groupes ethniques—je pense tout particulièrement aux Ukrainiens, aux Italiens, aux Allemands et aux Finlandais, pour n'en mentionner que quelques-uns—est certainement la plus grande richesse de ma région. Fait extraordinaire, malgré cette mosaïque de races, de religions, de langues et de cultures, nous avons appris à vivre ensemble, nous épanouissant et nous enrichissant mutuellement dans l'harmonie la plus complète.

Nous avons véritablement réussi à réaliser l'unité dans la diversité. C'est pourquoi je n'hésite pas à citer ma région en exemple à tout le pays. J'irais même jusqu'à affirmer que l'avenir de la Confédération se joue présentement dans le Nord de l'Ontario. Nous sommes peut-être en ce sens quelque 20 ans en avance des autres régions du pays. En effet, ma région présente déjà l'image de ce que pourrait être le Canada de demain.

J'aimerais ici lancer un défi à certains extrémistes du Québec, y compris M. René Lévesque, qui n'ont pas foi en l'avenir du pays, et les inviter à descendre de leur tour d'ivoire et à venir vivre pendant un certain temps dans ma région. Il y trouveraient sans doute une source d'inspiration salutaire.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je veux m'engager dans une session plus progressive et plus efficace. J'espère que mes commettants continueront de m'accorder leur appui, de me faire des recommandations et des suggestions précieuses, de sorte qu'avec eux et avec les députés de tous les côtés de la Chambre nous travaillions pour le bien commun de notre grand pays, le Canada.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est 9 h. 45, il est de mon devoir, en conformité de l'article 38(3) du Règlement d'interrompre les délibérations et de mettre la question aux voix de façon à disposer du sous-amendement dont la Chambre est actuellement saisie.

La question a trait au sous-amendement. Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A mon avis les «non» l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Qu'on appelle les députés.

(Le sous-amendement de M. Douglas, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	MacLean
Alexander	Macquarrie
Alkenbrack	MacRae
Baldwin	McCutcheon
Barnett	McGrath
Bell	McIntosh
Coates	Monteith
Code	Muir (Lisgar)
Crouse	Nesbitt
Danforth	Noble
Dionne	Peters
Downey	Ricard
Fairweather	Ritchie
Flemming	Rose
Godin	Schumacher
Grills	Scott
Hales	Simpson
Harding	Skoberg
Knowles (Winnipeg-North Centre)	Skoreyko
	Southam
Lambert (Bellechasse)	Stanfield
Lambert (Edmonton West)	Stewart (Marquette)
	Thompson
Laprise	Thomson
La Salle	Valade
Latulippe	Winch
MacEwan	Woolliams—52.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Badanai	Breau
Barrett	Caccia
Basford	Cadieux (Labelle)
Béchard	Cafik
Beer	Cantin
Benson	Chappell
Blair	Chrétien
Blouin	Clermont
Borrie	Comtois
Boulanger	Côté (Richelieu)

Côté (Longueuil)
Crossman
Cullen
Cyr
Danson
Davis
Deakon
De Bané
Douglas (Assiniboia)
Drury
Dubé
Duquet
Émard
Forget
Francis
Gendron
Gervais
Gilliespie
Givens
Goode
Goyer
Gray
Guay
(St. Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hellyer
Hogarth
Honey
Hopkins
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Kierans
Laflamme
Laing
Lang
Langlois
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Legault
Lessard (LaSalle)
Loiselle
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
McIlraith
McNulty
Mahoney
Major
Morison
Munro
Noël
Olson
Osler
Pelletier
Pepin
Pilon
Portelance
Pringle
Richard
Richardson
Rochon
Rock
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Ryan
Serré
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
St. Pierre
Sulatycky
Sullivan
Thomas (Maisonneuve)
Tolmie
Trudeau
Turner (London East)
Turner (Ottawa-Carleton)
Weatherhead
Whelan
Whicher
Whiting
Yanakis—106.

• (10.00 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté.

(Sur la proposition de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) le débat est ajourné.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION D'UN GREFFIER ADJOINT (AFFAIRES JURIDIQUES)

M. l'Orateur: Il est de mon devoir d'informer maintenant la Chambre que le gouverneur en conseil a nommé M. Marcel R. Pelletier, B.A., B. Ph., LL.L, D.G.S.L., greffier adjoint (affaires juridiques de la Chambre des communes).

(A 10.07 du soir la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 octobre 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INFLATION—LES RESTRICTIONS VOLONTAIRES ET AUTRES MESURES

[*Traduction*]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme le ministre des Finances a déclaré hier soir, qu'à ses yeux, le programme de restrictions volontaires des prix et des salaires avait bien peu de chances de réussir, et par le fait même a semblé désarçonner la Commission des prix et des revenus, le gouvernement se propose-t-il de demander à la Commission d'étudier d'autres méthodes en vue de régler le problème de l'inflation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai pas entendu le commentaire, mais naturellement la Commission des prix et des revenus étudie toutes les possibilités. Elle n'a pas placé tous ses espoirs uniquement en la conférence prévue pour décembre, mais elle envisage d'autres techniques. Par conséquent, nous demeurons optimistes et, je dois dire, totalement déterminés à poursuivre la lutte contre l'inflation par tous les moyens dont le gouvernement dispose.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre de la Consommation et des Corporations a dit hier à propos de la hausse du prix de l'acier que le patronat et les syndicats devraient exercer la restriction volontaire que recommande le gouvernement, sinon, comme il a dit, nous devrons recourir à des mesures moins volontaires, le gouvernement prévoit-il des mesures moins volontaires et, en particulier, compte-t-il obtenir une modification constitutionnelle pour lui permettre de recourir à des méthodes radicales ou partielles de contrôle des salaires?

Le très hon. M. Trudeau: Bien entendu, parmi les mesures moins volontaires, nous comprenons les politiques fiscales et monétaires, mais la question du contrôle des prix est à l'étude. Je sais gré au chef de l'opposition de ses commentaires sur la délicate situation constitutionnelle. Nous y songeons également. Au besoin, nous discuterons du problème avec les provinces pour examiner la possibilité d'introduire un contrôle des prix et des salaires.

L'hon. M. Stanfield: A titre de question supplémentaire, monsieur l'Orateur, étant donné la déclaration du ministre de la Consommation et des Corporations et le mépris manifesté hier soir par le ministre des Finances à l'égard du contrôle obligatoire des prix et des salaires, qui devons-nous écouter et qui devons-nous considérer comme parlant au nom du gouvernement au sujet des mesures anti-inflationnistes—le ministre de la Consommation et des Corporations ou le ministre des Finances?

Le très hon. M. Trudeau: Tous deux, monsieur l'Orateur...

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: ...ainsi que le premier ministre.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Il n'est pas difficile de conclure que notre choix est encore indéterminé. Bien entendu, nous hésiterions à imposer le contrôle des salaires, des prix et des revenus et nous le ferions avec regret à cause des difficultés constitutionnelles inhérentes à la structure fédérale du Canada, mais nous ne renonçons pas à recourir à ce moyen. Le ministre de la Consommation et des Corporations l'a déclaré et je dis comme l'a fait le ministre des Finances: nous espérons que d'autres solutions seront efficaces.

L'hon. George Hees (Prince-Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire à l'adresse du premier ministre. Étant donné que le gouverneur de la Banque du Canada, en réponse à une question qu'on lui a posée lors d'une réunion du comité des finances le printemps dernier, a déclaré que le gouvernement, s'il en avait eu le pouvoir, aurait dû il y a deux ans imposer un resserrement du crédit à la consommation, puis-je demander si le gouvernement cherche aujourd'hui à obtenir des provinces qu'elles lui délèguent ce pouvoir?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous étudions le coût d'un resserrement du crédit à la consommation. Nous nous occupons même de déterminer s'il nous serait possible d'y recourir sans l'assentiment ou la collaboration des provinces. Cet aspect constitutionnel n'est pas très clair. Comme l'honorable représentant le sait, il est possible que le gouvernement fédéral puisse agir seul et, en l'occurrence, nous y songerions. Autrement, nous pourrions en discuter avec les provinces, tout comme nous le ferions à l'égard d'autres aspects de la réglementation du revenu et des prix.

L'hon. M. Hees: Je voudrais poser une dernière question supplémentaire, simplement pour tirer la chose au clair. Si le gouvernement constate qu'il peut imposer des entraves au crédit à la consommation sans le consentement des provinces, sera-t-il disposé à le faire?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question, ainsi formulée, est hypothétique. Le député de Moose Jaw.

L'hon. M. Hees: Ma question a tiré le premier ministre d'un mauvais pas.

LE FREINAGE DE L'AUGMENTATION DES TAUX D'INTÉRÊT

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il nous dire si oui ou non le gouvernement entend laisser les taux d'intérêt monter sans frein?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas entendu la question car j'étais pressé par d'autres députés d'en face.

L'hon. M. Hees: Le premier ministre se sentait un peu honteux de n'avoir pas répondu à ma question directe, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Skoberg: Je reformule ma question. Je ne pense pas que le premier ministre l'ait entendue. Le gouvernement entend-il laisser les taux d'intérêt monter librement?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les taux d'intérêt seraient un des éléments du problème d'ensemble, qui engloberait le contrôle des revenus, des salaires, des prix et ainsi de suite. Je le répète, nous ne tenons pas à en arriver au point où nous nous verrions amenés, constitutionnellement parlant, à nous engager soit seuls, soit conjointement avec les provinces, soit encore en exerçant une pression sur celles-ci, dans les voies diverses qui aboutissent à un contrôle direct ou à des ingérences du gouvernement quant aux activités du marché, mais je répète aussi que nous sommes décidés à prendre au besoin, toutes les mesures voulues qui s'offrent au gouvernement pour juguler l'inflation.

[L'hon. M. Hees.]

LE RETRAIT DES CARTES CHARGEX

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Le gouvernement songe-t-il à user de persuasion auprès des grandes banques à charte pour leur faire retirer leurs cartes Chargex qui ont été distribuées à qui mieux mieux, surtout si l'on songe que ces cartes ont sensiblement accru les facilités de crédit?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je crois que cette affaire les regarde, monsieur l'Orateur, mais l'on m'a donné à entendre que les banques avaient restreint d'elles-mêmes toute réclame à ce sujet. S'il n'en est rien, nous pourrions peut-être leur en parler.

LES PENSIONS

L'AUGMENTATION AU PROFIT DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Mercredi dernier, lorsque j'ai posé au premier ministre une question au sujet de certaines pensions, y compris celles de fonctionnaires à la retraite, il m'a conseillé d'attendre d'avoir vu le discours du trône. Étant donné que le discours du trône ne parle pas des pensions des fonctionnaires à la retraite, puis-je demander au président du Conseil du Trésor si le gouvernement sera bientôt en mesure d'annoncer une augmentation de ces pensions?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir, dans un avenir très prochain et à la suite de l'étude générale sur la question, faire une déclaration relative aux pensions des fonctionnaires retraités.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser. Le gouvernement se montre-t-il favorable à ces augmentations? La déclaration n'est d'aucun secours s'il n'y a pas d'augmentations.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, peut-être encore plus que l'honorable député, je souhaite qu'on remédie aux injustices actuelles. Des difficultés se posent, mais des entretiens très sérieux se poursuivent en vue d'en arriver à la meilleure solution possible.

LES PARCS NATIONAUX

MONT SAINT-MAGLOIRE—QUESTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Pourrait-il nous dire si des pourparlers sont actuellement en cours avec le gouvernement du Québec relativement à l'aménagement d'un parc national dans la circonscription de Bellechasse, plus précisément au Mont Saint-Magloire?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*. Si l'honorable député croit qu'il y a urgence à étudier ou à débattre cette question, il peut m'en donner avis et elle sera reportée aux affaires inscrites pour débat au moment de l'ajournement.

LES CÉRÉALES

LES GRAINES OLÉAGINEUSES—LES MARCHÉS D'OUTRE-MER

[*Traduction*]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État de Saskatoon-Humboldt de qui relève la Commission canadienne du blé. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que la Commission peut faire transporter la récolte de graines oléagineuses, particulièrement le colza et la graine de lin, par le pipe-line vers les marchés d'outre-mer, car ce serait cette année un des aspects favorables de la situation actuelle du grain?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, le ministre peut assurer à la Chambre que la Commission du blé met tout en œuvre pour expédier rapidement la récolte sur les marchés à mesure que ceux-ci sont accessibles.

M. Ritchie: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Certaines ventes de graines de lin ont-elles été perdues jusqu'ici du fait que ces céréales n'ont pu être acheminées?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que des quantités appropriées de graines de lin et de colza pouvaient être écoulées, aussi la réponse est évidemment non.

LE CONSEIL INTERNATIONAL DES GRAINS ET LA STABILISATION DES PRIX

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire ou connexe au ministre de l'Industrie et du Commerce. Peut-il dire à la Chambre si le Conseil international des grains fait des progrès en vue de stabiliser le prix des grains? Je sais qu'il y a eu des négociations et que, pendant le congé d'été, on s'est beaucoup inquiété de la stabilisation des prix.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Comme le dit l'honorable député, monsieur l'Orateur, des réunions ont eu lieu à Washington, à Bruxelles et à Buenos Aires. Elles ont eu pour résultat de raffermir les prix et d'instaurer un système d'avertissement entre les principaux exportateurs, et je pense que la situation actuelle des grains en témoigne favorablement.

LE PRIX INITIAL POUR LES LIVRAISONS DIFFÉRÉES

M. A. B. Douglas (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire au ministre d'État de Saskatoon-Humboldt. Les cultivateurs des Prairies qui n'avaient pu livrer le contingent complet de cinq boisseaux en juillet dernier commencent maintenant à en expédier en vertu d'autorisations de livraison différée et constatent avec indignation que le prix initial est de 20c. de moins qu'en juillet dernier. S'occupe-t-on de remédier à cette injustice?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, comme l'a mentionné le député, on a déjà disposé ou on est à disposer présentement des demandes de livraison différée. Le blé livré en vertu de permis de livraison différée est crédité à la campagne agricole de blé de cette année. La loi stipule qu'il n'y a qu'un seul prix initial au moment de la livraison pour l'ensemble de cette campagne et, dès lors, les intéressés qui font cette livraison touchent effectivement le prix initial de cette année. Bien entendu, il est également vrai que, étant donné le raffermissement des prix dont a parlé le ministre de l'Industrie et du Commerce, ceux qui reçoivent un prix initial plus bas recevraient aussi une certaine compensation sous forme de paiement final.

M. Baldwin: Ne retenez pas votre souffle.

L'INDUSTRIE

LA POTASSE—L'ACCORD ENTRE LA SASKATCHEWAN ET LE NOUVEAU-MEXIQUE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Indiquerait-il à la Chambre s'il y a eu des consultations entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan avant que cette province conclue un accord avec le

gouvernement du Nouveau-Mexique sur les contingents de production, les prix minimums de l'Amérique du Nord et les autres conditions entourant la production de la potasse?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question à la reprise de la session, après les vacances d'été. J'ai dit qu'en plusieurs occasions, des hauts fonctionnaires de mon ministère et moi-même avions mis en garde le premier ministre de la Saskatchewan contre une entente qui serait risquée du point de vue de la légalité, de l'aspect économique, de l'à-propos, et ainsi de suite. Mais il nous est difficile de juger cette affaire avant de connaître l'entente définitive. Nous restons en communication suivie avec le premier ministre provincial à ce sujet.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne prendra-t-il pas en considération le fait que le gouverneur du Nouveau-Mexique et le premier ministre de la Saskatchewan sont à fixer entre eux un prix minimum pour la potasse, qui vaudra pour tout le pays, et qu'un gouvernement étranger est à s'entendre avec un gouvernement provincial pour fixer des prix sur le marché intérieur du Canada?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, mon ami sera intéressé de savoir que le premier ministre de la Saskatchewan a dit ne rien faire—quant à l'uniformisation—que ne fasse déjà le gouvernement de l'Alberta en matière de pétrole.

L'HABITATION

LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT DE LA SCHL

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre d'État chargé de l'habitation? Le gouvernement prend-il des mesures en vue de réduire les taux d'intérêt pratiqués pour les fonds versés à la Société centrale d'hypothèques et de logement pour la construction de logements destinés aux personnes âgées? Ces taux seront-ils stabilisés à un niveau ne dépassant pas celui du mois de juin dernier?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je n'ai peut-être pas saisi une partie de la question, mais je crains de ne pas en saisir la signification. Le député serait-il prêt à préciser sa pensée? A-t-il en vue les prêts consentis aux termes de l'article 16?

M. Barnett: Oui, monsieur l'Orateur. Je vais reformuler ma question, avec plus de précision. Le gouvernement prend-il, aux termes des articles de la loi relatifs aux dividendes limités, des mesures visant à ramener à un taux ne dépassant pas le pourcentage de 6¾ p. 100 en vigueur en juin dernier le taux d'intérêt applicable à la construction de logements destinés aux personnes âgées? En outre, le taux sera-t-il stabilisé à ce niveau?

[L'hon. M. Lambert.]

L'hon. M. Andras: Monsieur l'Orateur, les taux d'intérêts, en vertu des articles 16 et 35, doivent refléter le coût des emprunts du gouvernement. Cela a été la pratique habituelle par le passé. J'encouragerais le député si je lui disais que ces taux descendront en bas du niveau prévu, qui est légèrement supérieur au tax d'emprunt du gouvernement, mais je crains de ne pouvoir le faire.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre. Compte tenu de cette dernière réponse, envisagerait-il de subventionner le taux d'intérêt applicable à des projets de construction de logements pour les personnes âgées et autres?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons étudié la question. La meilleure chose à faire pour le moment, croyons-nous, c'est d'attaquer sur tous les fronts le problème de l'inflation, et c'est ce que nous faisons.

LES STUPÉFIANTS

L'OPPORTUNITÉ D'UN PROGRAMME SCOLAIRE D'INFORMATION

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre sur l'usage des drogues, car ce grave problème prend des dimensions nationales? J'espérais voir ici le ministre de la Justice. Le premier ministre autoriserait-il son gouvernement à consulter les procureurs généraux des provinces et les ministres provinciaux de l'Éducation en vue de l'établissement d'un programme d'information dans les écoles élémentaires, les écoles secondaires et les universités, afin de bien renseigner la jeunesse canadienne sur les dangers de l'usage des stupéfiants?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme le député, nous voyons la nécessité de diffuser de l'information sur cette importante question. C'est pourquoi nous avons créé une commission présidée par M. le doyen Le Dain. Nous n'envisageons pas de prendre des mesures précises comme celles que le député a proposées avant que la Commission n'ait rédigé son rapport.

M. Woolliams: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je sais que la Commis-

sion fait enquête en la matière; mais étant donné que bien des élèves d'école secondaire et des étudiants d'université sont accusés d'avoir été en possession ou d'avoir fait le commerce de la marijuana, et que beaucoup d'entre eux, qui n'ont pu payer le cautionnement exigé, restent en prison, le Gouvernement ne pourrait-il envisager d'uniformiser la loi et s'assurer que les condamnations ne varient pas d'une province à l'autre? Je pose la question parce qu'elle est de compétence fédérale.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, l'imposition de sentences ne relève pas de la compétence fédérale, à moins que le député ne propose que nous prenions l'initiative inusitée de décréter une sentence fixe que les juges seraient forcés d'imposer.

M. Woolliams: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre sait fort bien que, dans certaines causes, nos jeunes sont accusés en vertu de la loi sur les stupéfiants, et sont passibles, en l'occurrence, de sentences allant de 7 à 14 ans, et que, dans d'autres causes, ils sont accusés en vertu de la loi sur les aliments et drogues, qui prévoit des sentences beaucoup moins sévères?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député pose-t-il une question supplémentaire?

M. Woolliams: Oui, monsieur l'Orateur, mais je me devais, en préambule, de renseigner le premier ministre sur la loi. Du fait que les jeunes peuvent être accusés en vertu de plusieurs lois, le gouvernement est-il disposé à uniformiser la législation pour que les jeunes sachent à quelles accusations ils s'exposent?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, cette question ressortit beaucoup au rapport de la Commission Le Dain sur la situation récente. Le président est le doyen de la faculté de droit d'Osgoode Hall. Il étudie tous les aspects du problème. Des sociologues et, sauf erreur, des psychiatres font partie de la commission. Nous espérons avoir un rapport complet. Je tiens à dire que le gouvernement partage l'inquiétude du député à l'égard de cette question de loi. Nous avons déjà annoncé des mesures rectificatrices des points faibles, au cours de la dernière session, mais nous estimons que le problème exige une étude plus poussée. C'est pourquoi nous avons créé la Commission Le Dain.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports...

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Peut-être pourrions-nous laisser le député de Compton poser sa question, puis passer au rappel au Règlement du député d'Edmonton-Ouest.

[*Français*]

LE CANADIEN NATIONAL

À PROPOS DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA «CANADIAN STEEL CAR»

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Dirait-il à la Chambre s'il sait que la *Canadian Steel Car* s'est vu adjuger un contrat de 10 millions de dollars par le Canadien National, et que ce contrat sera exécuté en entier à Hamilton, en Ontario?

L'honorable ministre dirait-il à la Chambre pourquoi Montréal n'a pas reçu une part de cet important contrat?

M. l'Orateur: Comme l'honorable député fait allusion à un contrat ou à une situation qui n'est pas immédiate, je crois qu'il conviendrait peut-être que la question soit inscrite au *Feuilleton* ou débattue au moment de l'ajournement, ce soir.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. LAMBERT—LA LIVRAISON DU HANSARD

[*Traduction*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question de privilège est de nature personnelle. Elle intéresse tous les députés. Autrefois nous recevions le hansard dès 9 h 30 ou 9 h 45 du matin. Pour une raison inexplicable nous ne le recevons pas à cette heure depuis la reprise de la session. De fait, le hansard de vendredi dernier n'a été livré à notre case que vers 9 h 45 lundi matin. Également, avec tout ce nettoyage des pupitres qui est des plus incommodes à mon avis, quelque explication s'impose quant à la raison pour laquelle il semble se produire ce délai ou ce changement dans la procédure.

M. l'Orateur: Je dois dire au député que j'ai fait enquête à ce sujet. On me dit que cela s'est déjà produit à un début de session. L'Imprimerie a des problèmes de régie interne. Nous espérons qu'au début de la semaine prochaine la situation sera redevenue

normale et que l'Imprimerie livrera le hansard avant 11 heures du matin comme elle le faisait lors des sessions antérieures.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SÉISME EN YOUGOSLAVIE—L'ENVOI DE FOURNITURES MÉDICALES ET AUTRES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement s'est-il informé auprès de la Yougoslavie, à la suite du tremblement de terre qui a éprouvé ce pays, de ses besoins en remèdes et en autres approvisionnements?

Le Canada est-il prêt à lui fournir ce dont il peut avoir besoin?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'en parlerai au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur, et le ministère répondra lui-même à toutes les questions verbales qui seront posées sur ce sujet.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ALLEMAGNE DE L'OUEST—LA RÉÉVALUATION DU MARK ET LE PERSONNEL MILITAIRE

M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud): Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. A la suite de la réévaluation du mark allemand, le gouvernement prévoit-il hausser les allocations du personnel militaire du Canada en Allemagne, pour lui rendre son pouvoir d'achat réel dans l'économie locale?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Le directeur des services de la solde étudie la question pour déterminer dans quelle mesure et dans quels domaines en particulier les militaires seront touchés par cette réévaluation. Nous ne sommes pas encore arrivés à des conclusions.

M. Mahoney: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Elle s'adresse au président du Conseil du Trésor. Lors de la dévaluation du franc, le gouvernement n'a-t-il pas réduit les allocations du personnel du service extérieur en France, pour éliminer une augmentation de son pouvoir d'achat?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question prête à controverse.

LA CONVENTION DE GENÈVE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): J'ai une question pour le ministre de la Défense nationale. Le Canada adhère-t-il encore à la Convention de Genève de 1925 qui banissait la guerre chimique et biologique?

[M. l'Orateur.]

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je pense que cette question technique devrait être adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quant à moi, je puis dire que nous ne sommes pas mêlés à la guerre chimique ou biologique, si ce n'est pour fournir à nos militaires l'équipement requis pour leur propre défense et la protection des citoyens.

LES PÊCHES

LES RESTRICTIONS DES PRISES DE POISSON

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Étant donné que la population de morues, de poissons blancs et de harengs est en baisse au large de nos côtes, le ministre songe-t-il à convoquer une conférence internationale pour discuter des restrictions des prises de poisson au large du plateau continental?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Nous avons été en rapport avec d'autres pays par les voies ordinaires et avons exprimé notre inquiétude au sujet du déclin de la population piscicole dans l'Atlantique. Toutefois, nous ne songeons pas à convoquer à cette fin une conférence spéciale.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Puisque le ministre compte rencontrer les capitaines des gros navires qui pêchent au large de la côte du Labrador pour examiner avec eux la mise en valeur des ressources de la pêche qui ne serait pas la pêche au grand large, puis-je demander quels pourparlers auront lieu éventuellement avec les nombreux propriétaires de navires plus petits qui ont également pâti de cet état de fait cette année?

L'hon. M. Davis: Il nous faut rencontrer tous les patrons de bateaux.

LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE COMMERCIALISATION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le ministre des Pêches peut-il dire à la Chambre si le gouvernement se propose de faire voter au cours de cette session une loi portant création d'une commission de commercialisation du poisson de conserve et dans l'affirmative, le projet en sera-t-il déposé avant Noël?

L'hon M. Davis: J'espère fermement qu'un projet de loi sera présenté dès que possible en ce sens.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

LE PROJET DE LOI DE CONSTITUTION

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question au premier ministre, monsieur l'Orateur. Comme le gouvernement a déclaré à maintes reprises son intention de présenter un projet de loi pour constituer une société de développement du Canada, je voudrais savoir si la chose se fera au cours de la présente session.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Justement parce qu'il en a été question dans deux ou trois discours du trône je crois, et que le Parlement n'a pas eu le temps de s'en occuper, je ne veux pas m'engager davantage. Mais j'espère que nous pourrons passer à l'action.

M. Baldwin: Ou demeurer dans l'inaction.

Le très hon. M. Trudeau: Ou demeurer dans l'inaction.

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

QUÉBEC—LA LOCATION PAR BAIL EMPHYTÉOTIQUE DE LA RÉGION DE HULL PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A cause de l'inertie et de la mauvaise foi du gouvernement de la province de Québec en ce qui a trait à l'aménagement de son territoire dans la région de Hull, le gouvernement a-t-il l'intention, pour secourir les citoyens de Hull, victimes de querelles fédérales-provinciales, de louer par bail emphytéotique la région de Hull pour fins d'aménagement de routes, de transport et de construction de nouveaux édifices?

L'AGRICULTURE

LES ENTRETIENS AVEC LES PRODUCTEURS DE FROMAGE

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. A-t-il décidé quand il s'entretiendra avec les producteurs de fromage de l'Ontario et du Québec, un entretien de ce genre ayant été requis dans une lettre collective des producteurs le 12 septembre?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Je vérifierai, afin de voir si une date qui nous convient réciproquement a été fixée.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire. J'ai signalé la chose personnellement au ministre au téléphone il y a quelques semaines. N'a-t-il vraiment pas eu l'occasion d'examiner cette importante requête?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'ENQUÊTE SUR LES PRIX DES MACHINES AGRICOLES

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre peut-il nous dire quand nous pouvons compter recevoir le rapport de la Commission Barber sur le prix des machines agricoles?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Je ne crois pas pouvoir donner au député la date précise à laquelle nous recevrons le rapport final de la Commission Barber. Nous avons reçu dès mars un rapport intérimaire portant sur certains aspects de l'enquête, et nous avons reçu ces derniers jours un autre rapport intérimaire. Le texte en a été confié aux services de traduction et d'impression, et nous espérons pouvoir le déposer bientôt à la Chambre, ou en tout cas, dès qu'il sera prêt.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES FUNÉRAILLES DES MILITAIRES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale? Le gouvernement serait-il favorable au relâchement, du moins en temps de paix, de la politique traditionnelle exigeant que les militaires qui perdent la vie en mer ou en activité de service à l'étranger soient immergés, ou bien enterrés dans le pays où la mort survient? Notre pays ne pourrait-il pas étudier la question, et plus particulièrement à la lumière de la politique suivie par les États-Unis, qui ramènent leurs morts victimes de la guerre pour les inhumer dans leur pays?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Comme le dit le député, depuis longtemps, les militaires du Commonwealth qui meurent à l'étranger doivent être enterrés dans un cimetière militaire particulièrement consacré à cette fin. Ce principe a été réexaminé à l'occasion, mais il est toujours en vigueur. Il y a quelque temps, j'ai moi-même ordonné à mes fonctionnaires d'étudier la chose une fois de plus pour découvrir s'il n'y

aurait pas moyen d'acquiescer aux vœux de ceux qui préféreraient, en temps de paix, voir leurs morts enterrés au Canada.

Bien des points entrent en ligne de cause ici. Un accord du Commonwealth s'impose. Il faudrait aussi établir une direction spéciale au quartier général de la Défense nationale afin de donner suite aux dispositions proposées. Comme je l'ai dit, nous étudions tous ces aspects mais nous ne sommes pas encore arrivés à une conclusion.

L'AGRICULTURE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉTUDE

M. A. B. Douglas (Assiniboia): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Une date a-t-elle été fixée pour la présentation au gouvernement du rapport final de la commission d'étude sur l'agriculture?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): La commission d'étude sur l'agriculture m'a promis de présenter un rapport à la fin de cette année.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Puis-je demander au ministre des Transports s'il est en mesure de répondre à la question que j'ai posée hier? Je voulais savoir quelles dispositions financières avaient été prises en faveur des employés du Conseil des ports nationaux congédiés à la suite de la grève des débardeurs à Vancouver.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je remercie le député d'avoir attiré mon attention sur cette question. Sur les 50 employés congédiés, une douzaine n'avaient pas droit à l'assurance-chômage. Il s'agit là d'une injustice flagrante et le Conseil des ports nationaux s'occupe actuellement d'indemniser ces douze hommes dans la même mesure que s'ils recevaient de l'assurance-chômage.

L'HABITATION

LE TRAITEMENT DES EAUX D'ÉGOUT À HAMILTON

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre d'État chargé de l'habitation. Le ministre de l'Énergie et des Ressources de l'Ontario a annoncé qu'aucune aide fédérale ne serait accordée pour la construction d'une usine de traitement des eaux d'égout à Hamilton, alors que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré hier que des entretiens se poursuivaient à ce sujet. Le ministre voudrait-il nous dire laquelle de ces déclarations est exacte et si, en fait, le gouvernement s'occupe de revoir l'ensemble de sa politique concernant les subventions aux municipalités?

[L'hon. M. Cadieux.]

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): La déclaration faite par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est exacte. Des prêts pour le traitement des eaux d'égout à Hamilton et à d'autres municipalités sont actuellement à l'étude et font l'objet de négociations et d'une révision. Cette année, nous avons accordé quelque 50 millions de dollars en prêts pour le traitement des eaux d'égout; cela représente une très importante augmentation par rapport à tout ce qui a été fait antérieurement.

En tout temps, le gouvernement doit reconnaître que les ressources dont il dispose, même pour des programmes de valeur, tel celui dont vient de parler l'honorable député, sont limitées. A l'heure actuelle, nous tâchons d'obtenir les avis des ministres provinciaux quant à leurs besoins en ce domaine et en d'autres secteurs de l'habitation. Quand nous aurons réuni les résultats collectifs découlant de leurs suggestions, je soumettrai au Conseil du Trésor et au ministère des Finances notre budget d'équipement pour l'année prochaine. J'espère bien que tous les députés n'oublieront pas qu'ils souhaitent voir réaliser ces projets lorsque je leur présenterai mes prévisions budgétaires. Les prêts pour le traitement des eaux vannes ne tomberont pas sous le coup des restrictions. Le budget de l'année en cours a été approuvé et nous examinerons les demandes futures, celle de Hamilton comprise, dès que le nouveau budget aura été établi.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser. D'après la réponse du ministre, aurais-je raison de conclure que la ville d'Hamilton n'a pas essuyé de refus?

L'hon. M. Andras: C'est bien cela, monsieur l'Orateur, nous ne lui avons pas signifié de refus. Nous négocierons avec Hamilton lorsque nous saurons si le ministre de l'Ontario songe à accorder une certaine priorité à cette ville de sa province.

LE BLOCAGE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION URBAINE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre d'État s'il peut dire à la Chambre combien longtemps encore le blocage des projets de rénovation urbaine doit être maintenu?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, un autre député m'a demandé l'autre jour de faire une déclaration à ce sujet à l'appel des motions, et je compte

le faire à la première occasion. Si le chef de l'opposition veut bien patienter, j'essaierai de la faire d'ici quelques jours.

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

QUÉBEC—L'OPPORTUNITÉ D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ANGLOPHONES POUR APPRENDRE LE FRANÇAIS

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il nous dire si le gouvernement est prêt à accorder une compensation fiscale, comme l'a demandé le premier ministre, pour permettre aux anglophones de la province de Québec d'apprendre le français?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, quand le député parle du premier ministre, je pense qu'il s'agit du premier ministre de la province de Québec; il y en a d'autres au pays.

La réponse à la question sera bientôt donnée, je pense, par le secrétaire d'État. Le député sait peut-être qu'au cours des premières semaines de novembre, le secrétaire d'État doit rencontrer les ministres de l'Éducation des provinces et, à cette occasion, il espère énoncer la politique du gouvernement à l'égard de cette matière.

L'INDUSTRIE

SASKATCHEWAN—LE PAIEMENT EN CÉRÉALES DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

[*Traduction*]

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Lui ou quelque fonctionnaire de son ministère ont-ils consulté le premier ministre de la Saskatchewan avant de présenter le projet visant à permettre l'achat de matériel électrique lourd contre paiement en céréales?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je me suis entretenu de la chose avec le premier ministre de la Saskatchewan, comme l'a fait aussi le ministre d'État. Je viens de lui écrire pour lui exposer certains des désavantages que présenteraient pour les autres secteurs de l'industrie des échanges contre du blé.

M. Hales: Une question supplémentaire. Le ministre a-t-il fait bien comprendre au premier ministre l'effet très discriminatoire du programme, et le désastre qu'il constitue pour les fabricants canadiens de matériel électrique lourd?

L'hon. M. Pepin: Je le répète, j'en traitais dans ma lettre, monsieur l'Orateur.

LES CÉRÉALES

LA MOISSON TARDIVE DANS LE NORD DES PRAIRIES

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Vu que les cultivateurs du Nord des Prairies connaissent, pour la deuxième année, des moissons difficiles—dans certaines exploitations, moins de la moitié des récoltes ont été moissonnées—le ministre a-t-il un programme spécial concernant l'apport immédiat de fonds, sous une forme quelconque, dans ce domaine de notre économie?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'économie a reçu un apport de fonds très important grâce au régime des avances en numéraire. Le ministre d'État de la Saskatchewan pourrait certainement nous dire le chiffre, mais j'affirme qu'on y a consacré des sommes importantes.

M. Yewchuk: Une question supplémentaire. Cette réponse signifie-t-elle que la loi sera modifiée afin de permettre des paiements anticipés pour les céréales laissées en andains dans les champs?

L'hon. M. Olson: Non, monsieur l'Orateur, le député ne doit pas donner ce sens à ma réponse.

LES PAIEMENTS DES LIVRAISONS DIFFÉRÉES

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État responsable de la Commission du blé. Elle découle de sa réponse à la question concernant les paiements sur la distribution différée des céréales. D'après le prétexte qu'il a fourni, le gouvernement ne pouvait rien faire au sujet d'un paiement supplémentaire car celui-ci enfreindrait la loi. Comment donc peut-il concilier sa réponse avec la mesure du gouvernement qui autorise les distributions différées?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député prête à controverse.

LES TRANSPORTS

L'ÉTUDE DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme le ministre doit entreprendre cette semaine un important voyage dans les provinces Maritimes, au sujet de questions de transport, ne voudrait-il pas préparer le terrain en nous disant où il en est dans son étude du transport dans la région atlantique?

M. l'Orateur: De tels renseignements, je le signale au député, doivent se donner dans une déclaration à l'appel des motions.

LES PÊCHES

LES PRÊTS À LA CONSTRUCTION DE NAVIRES

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Pêches quand il a l'intention de présenter son programme de prêts directs, pour permettre aux pêcheurs de se faire construire des navires de pêche.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, un programme dans ce sens est à l'étude, mais je ne saurais dire à quel moment il entrera en vigueur.

L'HABITATION

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION URBAINE AU MANITOBA

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au ministre chargé de l'habitation? Est-il déjà en mesure d'annoncer la décision du gouvernement au sujet des quatre projets de rénovation urbaine dont il a discuté avec une délégation du Manitoba le 13 septembre dernier?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé, à l'époque, à la délégation, nous sommes prêts à les examiner, et nous lui avons proposé d'accepter que nous remplissions l'engagement pris à l'égard d'une certaine partie seulement de l'un des projets. Je ne puis donner d'autre information au député en ce qui concerne les quatre programmes présentés à l'époque par l'honorable M. Green. J'espère cependant me mettre en relation avec lui d'ici la fin de l'année.

LES INONDATIONS

LES DÉGÂTS EN SASKATCHEWAN

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le Conseil a-t-il approuvé l'octroi de dommages et intérêts pour cause d'inondations que lui a soumis en septembre la province de la Saskatchewan?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur, mais je me renseignerai à ce sujet.

LE NORD CANADIEN

L'EXPANSION DU GOUVERNEMENT DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Compte-t-il faire bientôt une déclaration relative à l'expansion du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le territoire du Yukon, déclaration attendue depuis 1966?

[M. l'Orateur.]

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je serai à Yellowknife et à Whitehorse au début du mois prochain et je ferai des déclarations à ce sujet-là.

LES AFFAIRES INDIENNES

INUVIK—L'EAU, LES ÉGOUTS ET L'ÉLECTRICITÉ

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Alors que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, je voudrais répondre aux questions posées par les honorables députés de Prince Edward-Hastings et de Winnipeg-Nord, vendredi, à propos de la situation qui prévaut à Inuvik. En ce qui touche au prêt de 2 millions que la municipalité a requis, je dois dire qu'il appartient entièrement au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de prendre la décision, et M. Hodgson, le commissaire, a visité Inuvik, il y a quelques semaines, pour discuter de ce problème.

En ce qui a trait à l'habitation dans cette région, il se trouve malheureusement des Blancs et des Métis qui sont dans la même situation que les Esquimaux et les Indiens.

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il été avisé de la demande de la municipalité de Churchill qui voudrait, paraît-il, quitter la province du Manitoba et faire partie désormais des Territoires du Nord-Ouest, effrayée, semble-t-il, de ce qui se passe à l'heure actuelle à Winnipeg?

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Une question complémentaire au ministre des Affaires indiennes. J'ai trouvé sa déclaration fort intéressante mais il était difficile de savoir si le prêt de 2 millions de dollars...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'ordre du jour.

• (11.50 a.m.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, suspendue le lundi 27 octobre, de la motion de M. Jack Cullen, portant qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en

réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement de M. Stanfield (page 34).

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le discours du trône renferme deux phrases qui énoncent un principe que j'accepte sans réserve. Si j'étais persuadé que le gouvernement aussi est partisan de ce principe au point de prendre des mesures pour l'appliquer, j'en serais fort heureux. Le passage figure à la page 3 du hansard du 23 octobre 1969 où le discours du trône est reproduit. Le voici:

> Car, en plus de résoudre ses problèmes immédiats, le Canada doit se préparer à affronter les défis que lui réserve l'ère post-industrielle qui s'annonce. Une réévaluation systématique de la société canadienne et de ses principes directeurs s'impose donc.

Si je comprends bien, cela veut dire que nous devons résoudre nos problèmes immédiats mais selon des principes qui seront encore valables dans les années et dans les décennies qui suivront. Je suis entièrement d'accord là-dessus. L'un des principaux reproches que nous faisons, mes collègues et moi, au gouvernement actuel, c'est qu'il n'utilise pas, pour résoudre les problèmes d'aujourd'hui, des méthodes qui suffiront dans les années qui viennent. Nous reconnaissons tous que le problème le plus grave au Canada, c'est le problème de la pauvreté. On parlait autrefois de la pauvreté au sein de l'abondance. Je crois que ce qui inquiète notre société aujourd'hui, c'est la pauvreté au milieu de tant de richesses. Quiconque prétendrait comprendre et expliquer tous les conflits qui assaillent notre génération et notre époque serait insensé. Toutefois, il me paraît juste de dire que l'une des causes de tant d'agitation et d'insatisfaction, du recours à la violence et à toutes sortes de moyens pour essayer de corriger ce qui ne va pas, c'est que trop de gens sont pauvres dans un monde qui leur brosse un tableau brillant de la vie qu'ils pourraient mener, mais qui reste hors de leur portée.

Le spectacle de la pauvreté parmi l'opulence sape le courage de beaucoup trop de gens. Dans un instant, je citerai des documents à l'appui. Une des principales injustices de notre époque est que le fossé entre les riches et les pauvres s'est élargi de façon incommensurable. Il est devenu trop vaste pour que notre société puisse tenir debout. Une chose que nous devons faire est de rétrécir cet écart. Nous devons prendre des mesures pour hausser le niveau de vie de ceux qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus plutôt que d'augmenter le nombre de ceux qui appartiennent à l'élite des salariés. En d'autres termes, j'insiste pour qu'on fasse la lutte à la pauvreté, une lutte qui doit permettre de s'en débarrasser et qui doit nous mener au jour où nous ne parlerons pas sans cesse des pauvres, des indigents et des cas sociaux: voilà ce que notre gouvernement, notre Parlement et notre pays se doivent d'accomplir.

Je soutiens que le gouvernement actuel, tout en parlant de la pauvreté et en disant son souci pour les pauvres, les pensionnés et ainsi de suite, ne s'applique pas vraiment à résoudre ce problème—et j'emploie ici ses propres notions telles quelles figurent dans le discours du trône—en suivant des principes qui seront encore valables dans 10, 20 ou 30 ans. A mon avis, en cette époque d'abondance, où foisonnent des idées et des possibilités techniques qui défient l'imagination, notre société ne gardera sa cohésion que si les gens peuvent dans la mesure qui leur revient, jouir de droit du niveau de vie que nous pouvons produire. L'expression «revenu annuel garanti» est dépassée. L'idée que les gens devraient, de droit, jouir d'un bon niveau de vie fait de plus en plus partie du langage de ceux qui traitent de ces problèmes. Mais le gouvernement parle encore d'agir pour les pauvres et les indigents alors que sa tâche devrait être d'instaurer une société et une économie d'où la pauvreté serait exclue.

Prétendant se préoccuper de ces questions, le gouvernement montre son intérêt en faisant une guerre massive à l'inflation. Hier soir, nous avons entendu le ministre des Finances (M. Benson) qui, en se frappant la poitrine, nous a dit comment le gouvernement luttait contre l'inflation. Pourquoi? dit le ministre. Parce que nous voulons protéger les pensions des vieillards et la position du pauvre. Si je voulais employer le langage recherché que mon ami le député de Peace River (M. Baldwin) utilise parfois, je dirais: «Mon œil!» Il ne s'agit pas d'une lutte contre l'inflation destinée à protéger le pauvre ou le pensionné, car les prix continuent de monter, le coût de la vie monte plus vite que les pensions. Or, les pensionnés et ceux qui ont un revenu fixe vivent moins bien que naguère et ils devront diminuer encore leurs normes de vie, peu importent les initiatives du gouvernement. Celui-ci se sert des vieillards et de ceux qui ont un revenu fixe pour justifier la campagne qu'il a entreprise en vue de contenir l'inflation au profit de ceux dont le revenu s'établit à un niveau supérieur.

Comme le ministre des Finances le disait hier soir, les économiquement forts croient

pouvoir le demeurer. En fait, certains profitent de l'inflation. Mais ils ne veulent pas qu'elle devienne incontrôlable. On nous parle donc de la nécessité de protéger les retraités pour nous donner un semblant de programme contre l'inflation, lequel, en réalité, n'est qu'un moyen de protéger les nantis.

Je félicite le chef de l'opposition (M. Stanfield) de se joindre à nous pour protester contre le plafond de 2 p. 100 du relèvement annuel de la pension de vieillesse et de celle du régime de pension du Canada. Certains d'entre nous nous en plaignons depuis son entrée en vigueur en 1966. Mais le chef de l'opposition a parfaitement raison de poser au ministre des Finances cette question qui restera sans réponse: «Est-ce cela qu'il faut faire? Désavantager ceux qui touchent la pension de vieillesse pour combattre l'inflation?»

La situation des retraités ne s'améliore pas quand leur pension se trouve dévaluée. Le seul effet est de permettre à ceux qui sont puissants, à des organisations comme entreprises sidérurgiques, d'améliorer leur position. Mais ceux qui sont au bas de l'échelle ne sont pas protégés du tout. Le gouvernement dit—et le ministre des Finances l'a encore répété hier soir—qu'il a fait énormément pour les vieux retraités. Il a commencé à démontrer qu'il y avait eu une augmentation à $55, puis à $65, puis à $75, et que maintenant, ceux qui bénéficient du supplément de revenu garanti reçoivent jusqu'à $105 et $109 par mois. Tout cela paraît très beau. Mais permettez-moi de faire remarquer que l'écart, et c'est là le point important en matière sociale, entre d'une part les pensions de nos vieillards et des fonctionnaires retraités et, d'autre part, le revenu de ceux d'entre nous qui sont en mesure de l'améliorer par négociation, ou bien l'écart entre retraités et travailleurs, s'est tellement accentué que cette augmentation dont parle le gouvernement ne veut plus rien dire du tout.

• (Midi)

Permettez-moi un exemple. Il ne sera pas très bien accueilli en cette enceinte, mais voici de toute façon. Le ministre des Finances aime à parler de la hausse des pensions. Elles ont augmenté en effet. Il y a vingt ans, elles étaient de $40 par mois. Quelqu'un qui touche maintenant le supplément de revenu garanti obtient environ $109 par mois, soit une hausse de $69.

Cela sonne bien. Mais au cours de la même période—alors que la pension était de $40 par mois, et je parle de nous, car nous illustrons bien ce qui c'est passé dans la société canadienne—nous recevions $6,000 par an. Nous touchons actuellement $18,000 en tout. Je

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

signale qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème de rapport dont l'un des termes a été multiplié par deux et demi, et l'autre par trois, mais du fossé qui séparait $480 par an de $6,000. Il s'est élargi au point de séparer aujourd'hui $1,000 de $18,000. Donc, le ministre ne doit pas se dresser ici et se frapper la poitrine en nous parlant des merveilles accomplies par le gouvernement pour les vieillards pensionnés. Toutes proportions gardées, compte tenu du fossé qui les sépare de la société en général, le tableau est devenu beaucoup plus sombre.

J'ai sur mon bureau un livre intitulé *Statistique fiscale* dans l'édition de 1969 publiée par le ministère du Revenu national. Les députés n'ignorent pas que nous obtenons ce livre chaque année. Il est rempli de chiffres que la plupart d'entre nous ont du mal à comprendre, comme moi-même d'ailleurs. Mais je m'intéresse à un tableau figurant à la page 147 de ce volume et qui s'intitule «Répartition annuelle des déclarations imposables par revenu». Il donne un certain nombre de renseignements pour les années allant de 1946 à 1967. Il indique combien de personnes déclaraient des revenus de telle ou telle catégorie pour chacune de ces années. Bien que certains revenus dérisoires soient négligés, je constate qu'en 1946, un million et demi de gens ont déclaré des revenus inférieurs à $2,000. Vingt-et-un ans plus tard, le nombre de personnes déclarant des revenus inférieurs à $3,000 est toujours le même. Ainsi, la situation des personnes qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus s'est améliorée. En 21 ans, ils sont passés de $2,000 à $3,000 par an, mais à l'autre bout de l'échelle on constate qu'il y avait en 1946 seulement 20,000 contribuables déclarant des revenus de plus de $10,000 par an, alors qu'il y en a maintenant 500,000 dans cette catégorie.

Certes, les vis-à-vis qui ont la mentalité de la Chambre de commerce pourraient plaider leur cause en montrant tout ce qu'ils ont fait pour améliorer la situation. C'est excellent. Je suis heureux d'apprendre qu'il y a tellement plus de gens qui reçoivent des revenus leur permettant de jouir d'une existence agréable et juste et de tous les autres genres d'existence mentionnés. Mais en passant des revenus moyens et supérieurs aux revenus les plus élevés, nous oublions qu'il y a toujours un million et demi de nos concitoyens qui déclarent un revenu de $3,000 par an ou moins. Or, j'affirme que $3,000 par an en 1969, c'est moins que $2,000 en 1946.

Ce que je cherche à démontrer en citant ces chiffres, et je compare les pensions de vieillesse aux autres revenus, c'est que depuis 20

ans nous avons laissé s'élargir le fossé qui les sépare. Peut-être en est-il ainsi depuis le commencement des temps mais il n'y a aucune raison que nous n'y mettions pas un terme. Tant que cet état de choses continuera d'exister, notre société court le risque de se désagréger et nombre des innovations actuelles, nombre des efforts entrepris pour changer les choses, de façon peut-être peu orthodoxe, nombre des révoltes et beaucoup du mécontentement actuel proviennent du fait que les gens vivent à une époque où ils apprennent par la radio, la télévision et les revues qu'une existence opulente et facile est possible mais reste hors de leur portée parce qu'ils sont encore hors caste, tout au bas de l'échelle sociale.

Cela correspond assez bien à la situation à l'échelle globale. Ces deux dernières décennies, nous avons beaucoup accru l'aide extérieure. Nous avons donné des sommes énormes d'une façon ou d'une autre aux pays émergents dont le niveau de vie s'est élevé. Or, nous avons relevé la moyenne de notre propre niveau de vie en Amérique du Nord et dans le monde occidental à un tel niveau que le fossé qui les sépare de celui des pays émergents est plus large que jamais. Voilà, à mon avis, un phénomène qui pose un défi à l'univers et, à moins que nous n'y remédions, nous nous exposons à des ennuis. Voilà un autre sujet que certains d'entre nous abordent en d'autres occasions. J'estime que notre gouvernement manque beaucoup à son devoir en n'ayant pas porté au moins à 1 p. 100 de notre produit national brut l'aide extérieure qu'il s'est engagé à verser; personnellement, j'estime qu'elle devrait être au moins de 2 p. 100, mais pour le moment je parle du Canada. A mon avis, le problème le plus grave qui nous assaille, c'est celui que j'ai cherché à exposer: nous laissons s'élargir toujours plus le fossé qui sépare les pauvres et les riches; c'est une situation injuste envers les pauvres et les nécessiteux et dangereuse aussi pour l'ensemble de notre société.

Je sais qu'il est de pratique courante de nos jours de parler de tout cela et de nos devoirs envers les pauvres, mais c'est justement ce qui m'inquiète. Nous parlons sans trêve d'initiatives à prendre en faveur des miséreux, mais nous les abandonnons quand même à leur sort, ces déshérités qui seront toujours parmi nous. On aura beau me citer la Bible, je ne suis pas d'avis que nous devions toujours en avoir parmi nous. Notre tâche consiste à combler ce fossé, même s'il nous faut pour cela renoncer à l'idée que le reste d'entre nous s'en trouvera atteint. Car telle est notre façon de penser. C'est le député d'York-Nord (M. Danson) je crois, qui y a fait allusion hier et je l'en félicite. Nous voulons venir en aide aux pauvres, disait-il, mais pourvu que cela ne nous coûte rien. Il y aurait moyen d'assurer un certain niveau de vie aux économiquement faibles, sans devoir atteindre les contribuables à revenu moyen ou très élevé. On pourrait, entre autres, accroître l'emploi et la production de biens et services, surtout de ceux dont les nécessiteux et les allocataires de pensions ont besoin. Je tiens néanmoins à dire bien franchement, même si je n'exprime que mon point de vue, que si nous ne disposons que d'une certaine somme et que nous devions nous conformer au programme du gouvernement actuel, que je désapprouve, nous devons en modifier partiellement l'affectation. Il nous faudra taxer davantage les traitements et revenus élevés et les riches corporations, si nous voulons augmenter les pensions de nos vieillards et fonctionnaires à la retraite et améliorer le sort de nos vétérans, en particulier ceux qui touchent l'allocation des anciens combattants.

Cela dit, j'ajoute qu'une chose m'a plu en particulier dans le rapport Woods, à la fois à cause du principe en jeu et des gens que cela concerne—et en passant, le gouvernement en a accepté le principe dans son Livre blanc—c'est la recommandation selon laquelle une pension d'invalidité de 50 p. 100 sera versée à tous les anciens combattants de Hong-Kong qui pourront donner la preuve d'une invalidité quelconque ce qui, en cas de décès des intéressés, vaudra à leur épouse la pleine pension des veuves. Nous avons appris, au comité des affaires des anciens combattants, que presque tous les vétérans de Hong-Kong au pays bénéficieraient de cette mesure. Il n'y en a que huit environ qui n'ont pu donner la preuve d'une invalidité quelconque et quelques-uns d'entre eux sont restés introuvables. Ainsi ce que le rapport recommande au fond, c'est que ceux qui ont servi sous les drapeaux à Hong-Kong soient considérés comme des vétérans, en raison de leur présence là-bas. De fait, il faut considérer que, pour avoir vécu ces années comme prisonniers de guerre, ils méritent une pension d'invalidité à 50 p. 100, et leurs veuves, le moment venu, de droit, la pleine pension des veuves. C'est une espèce de revenu garanti.

• (12.10 p.m.)

L'idée me plaît, et il nous faudra un jour appliquer ce principe de façon générale et renoncer à l'idée de sommes accordées aux gens parce qu'ils sont pauvres, ou répondent aux exigences d'une évaluation de leurs res-

sources ou de leurs besoins. Nous devrons tout simplement dire aux gens: «Vous êtes des personnes, des citoyens, des êtres humains. Vous faites partie de notre société industrielle moderne, ou de notre société post-industrielle, source d'une infinité de richesses; vous avez donc droit à un niveau de vie qui constitue un minimum raisonnable. Peu importe que vous répondiez ou non à certaines conditions.» Tout cela est implicite, je crois, dans les deux phrases que j'ai citées au début de mon discours et dans lesquelles le gouvernement affirme: «Une réévaluation systématique de la société canadienne et de ses principes directeurs s'impose donc.»

Nous ne construirons pas un Canada nouveau ou une société juste pour l'an 2000 si, en l'an 2000, nous disons toujours: «Nous vous donnerons une pension ou une indemnité si vous êtes pauvre, si vous pouvez démontrer que vous en avez besoin.» Notre société se sera désagrégée d'ici là. Nous ne demeurerons unis que si nous faisons régner cette sollicitude générale entre Canadiens, fondée sur le principe suivant: «Puisque vous êtes ici, puisque vous êtes Canadien, vous avez des droits.»

Malgré ce qu'a dit avec excès ici hier soir le ministre des Finances (l'honorable M. Benson) et songeant à ce que nous avons entendu tout à l'heure, je n'ai pas à m'excuser de dire que le gouvernement devrait, sans tarder, augmenter certaines de ces pensions dont quelques-uns d'entre nous parlent fréquemment.

La pension de sécurité de la vieillesse devrait augmenter non pas simplement de $1.58 par mois en janvier; elle devrait monter à $125 ou $150 par mois. Les pensions des fonctionnaires retraités devraient être augmentées. A cet égard, je suis heureux du discours prononcé hier par le député de Swift Current-Maple Creek. (M. McIntosh) et des discours que prononcent de temps en temps, d'autres membres de la Chambre. Ces pensions devraient être haussées de 50 ou 60 p. 100 sans discussion. A mon avis, le principe qui doit s'appliquer aux anciens combattants de Hong-Kong peut également jouer pour tous les vétérans de la première guerre mondiale encore vivants, ainsi qu'aux veuves, le cas échéant. Abandonnons l'idée de ces évaluations diverses. Disons à certaines gens: «Vous faites partie de tel groupe et cela vous confère des droits». Un jour, tout Canadien aura certains droits, surtout celui d'un niveau de vie garanti, toutes autres considérations mises à part.

Je crois aussi, monsieur l'Orateur, qu'il faudrait songer aux provinces qui ne sont pas encore affiliées au régime d'assistance publique du Canada et où les gens touchent toujours les prestations aux personnes âgées ou les allocations aux aveugles et aux invalides. Ces allocations devraient être accrues. Nous les avons laissées au même point quand nous avons augmenté les pensions de sécurité de la vieillesse. Autrefois, nous procédions à des augmentations parallèles. Aujourd'hui, ces allocations ont atteint $75 par mois, mais les bénéficiaires ne peuvent compter sur un supplément de revenu garanti.

Il faudrait augmenter immédiatement toutes ces pensions. Le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances viennent nous dire: «Nous ne pouvons nous le permettre à cause de notre programme d'austérité et de la lutte contre l'inflation». Cela ne tient pas debout. De fait, je crois pouvoir parler d'hypocrisie, car ce simulacre de lutte contre l'inflation n'aidera pas les pensionnés. Leur situation empire de semaine en semaine et de mois en mois.

A mon avis nous pouvons augmenter les pensions si nous améliorons l'emploi. J'estime que c'est la solution, mais si le gouvernement n'y est pas disposé, s'il n'a pas l'intelligence de concevoir un programme d'emploi accru et s'il excipe du manque de fonds, qu'il ne demande pas aux retraités de faire les frais de la lutte contre l'inflation.

Si les membres du gouvernement proclament leur sollicitude pour les pensionnés, que le gouvernement prenne des mesures d'aide immédiates. Si cela entraîne l'augmentation des impôts pour les revenus les plus élevés je suis pour. Si cela signifie la réduction du gaspillage, des dépenses extravagantes consenties par exemple pour le personnel du premier ministre, je suis d'accord aussi. En fait, je suis convaincu que toutes les dépenses gouvernementales comme celles de la société dans son ensemble profitent aux personnages qui se pressent autour de l'assiette au beurre; on voit nager dans l'opulence ces âmes charitables qui s'inquiètent des pauvres pourvu que cela ne leur coûte rien et ne compromette pas leurs privilèges.

Je ne pense pas qu'elle soit une société solide, cette société qui, de gaieté de cœur, a un million et demi de citoyens qui déclarent un revenu inférieur à $3,000, alors que nous nous efforçons d'intégrer le plus grand nombre possible de personnes dans une élite de salariés. Pour moi, cela est d'une importance extrême, non seulement en raison des besoins des intéressés, mais pour l'avenir de notre société, si nous voulons éviter sa désagrégation.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Aussi, monsieur l'Orateur, j'accueille volontiers la déclaration de principe que le gouvernement a faite dans le discours du trône, quand il a affirmé que nous devons résoudre les problèmes de notre époque à la lumière de principes fondamentaux qui nous guideront dans les années à venir. Mais je pose la question: y-a-t-il un député ici qui pense que nous allons guider notre société au cours des dix ou vingt ans qui vont suivre, en conservant les évaluations de ressources et de besoins, en ayant toujours des milliers, peut-être des millions de personnes au bas de l'échelle des revenus, tandis que certains ont atteint la stratosphère?

Certes, la seule façon de cimenter notre économie, notre société et notre peuple, c'est de déclarer officiellement que nous sommes tous Canadiens, que nous avons tous droit à une part des richesses que nous pouvons produire. Cela signifie un revenu minimum garanti en dessous duquel on ne laissera tomber personne. Cela signifie que les gens auront droit de toucher ce revenu et d'en jouir. Nous n'entendrons plus alors le gouvernement dire au mieux: «Nous vous aiderons et mènerons le combat pour vous si vous êtes pauvre.» Cessons d'employer ce langage, de nous diviser en deux camps, les riches et les pauvres. Soyons tous humains, soyons tous Canadiens. Concevons des politiques qui amélioreront le sort des Canadiens, tant aujourd'hui que demain.

Le gouvernement démontrerait clairement qu'il croit en ces deux phrases que j'ai citées au début de mes remarques s'il disait: «Entendu, dès maintenant, à titre de droit, nous allons dire aux vieillards et aux fonctionnaires pensionnés, aux anciens combattants bénéficiaires d'allocations et aux autres pensionnés: «Même si nous sommes en période d'austérité, même s'il existe des problèmes, vous avez des droits. Nous allons vous accorder ces droits en augmentant vos pensions et nous croyons qu'ainsi la situation générale du pays sera meilleure.»

Si le gouvernement répondait à l'appel que certains d'entre nous avons fait au cours des années à la Chambre et accordait les majorations de pension que nous avons préconisées, le présent serait plus radieux pour notre population âgée et l'avenir s'annoncerait plus brillant pour le Canada en général.

• (12.20 p.m.)

[*Français*]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Sarnia et de Lapointe (MM. Cullen et Marceau), qui se sont acquittés de leur tâche de façon remarquable, en passant avec aisance de l'une à l'autre des deux langues officielles.

Sur ce point, je veux leur exprimer mon admiration. Quant à moi, je n'excelle pas tellement en ce domaine, mais j'espère qu'un jour je serai en mesure de me servir d'une langue seconde. Malheureusement, je ne dispose pas du temps nécessaire à un tel exercice aujourd'hui, étant donné que la population de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter se chiffre à 90,000 âmes.

Il est évident, par ailleurs, que les quatre députés de l'Île du Prince-Édouard, qui représentent 105,000 commettants, sont plus que moi en mesure de devenir bilingues, s'ils profitent de leurs loisirs pour étudier.

Monsieur l'Orateur, laissons de côté pour un moment les circonscriptions particulières pour considérer l'ensemble du pays. Le discours du trône de jeudi dernier contient un bon nombre d'amendements relatifs au projet de la société juste mentionnée il y a un an, et les nombreux sujets dont nous traiterons cette année nous prouvent que la législation de l'an dernier est à recommencer.

Bien que nous ayons l'intention de traiter de tous les sujets et d'apporter des modifications à plusieurs lois, nous sommes en droit de douter des résultats, si nous considérons que les citoyens canadiens sont toujours coincés entre une forte production, d'une part, et des surplus accumulés et un trop faible pouvoir d'achat, d'autre part. En vue de distraire la population, les économistes se contredisent publiquement sur les causes de la pauvreté dans une société prospère.

Ces grands savants, de même que ceux qui le sont moins, se plaisent à classer des objectifs de comportement économique, comme ils le disent si bien, dans l'espoir de pallier la disparité et la distorsion structurelle et régionale. Tous les termes sont permis pour tenter de faire oublier la réalité et d'empêcher la population de connaître la véritable cause des malaises présents.

Par exemple, les fluctuations cycliques et saisonnières de l'emploi sont les expressions employées pour désigner la période chronique de chômage que le Canada connaît depuis quelques années.

Pendant que les frais de finance et les taxes de toutes sortes font monter le prix des denrées et des services indispensables à notre survivance, les responsables de ces augmentations nous entretiennent du projet de stabilisation raisonnable des prix.

Alors que les cerveaux électroniques prennent la place des comptables et des commis de bureau et que la machine remplace le travailleur à l'usine, il se trouve encore malheureusement, au sein de l'administration canadienne, des rêveurs qui laissent planer la possibilité d'une politique de plein emploi.

Le premier ministre (M. Trudeau) lui-même se plaît à changer les sens des mots pour justifier son inertie devant les problèmes réels et pour se permettre une attaque mitigée de problèmes qui n'existent pas. A mon avis, le mot le plus «massacré» au Canada, celui qu'on accommode à toutes les sauces, c'est celui d'inflation.

A ce stade, je me reporte à la page 2 du compte rendu officiel des débats de la Chambre du 23 octobre, où l'on peut lire ce qui suit:

Pour atteindre nos objectifs économiques, nous avons à surmonter de nombreux obstacles; le plus grave et le plus rebelle d'entre eux demeure sans conteste l'inflation.

Monsieur l'Orateur, le mot «inflation» était vraiment représentatif de la situation du temps de guerre et des quelques années qui ont suivi.

Au fait, à ce moment-là, comme la majorité des travailleurs étaient payés pour détruire ou employés à la fabrication d'objets de destruction, eh bien, ce qui devait arriver est arrivé. A un certain moment, il y avait plus d'argent dans les poches des citoyens. Le pouvoir d'achat était plus fort, plus élevé que la valeur des produits à vendre. Ça, c'était l'inflation.

Aujourd'hui, la situation est différente. L'inflation est peut-être le problème de ceux qui ont écrit le discours du trône, c'est-à-dire, le problème d'une poignée de Canadiens qui gagnent $30,000 ou plus par année. Ce n'est certes pas la situation de la majorité des Canadiens.

A la suite de la multiplication des taxes de toutes sortes et de l'augmentation des impôts, il est étrange d'entendre le gouvernement faire des déclarations du genre de celle que nous retrouvons dans le discours du trône du 23 octobre, et je cite:

Ces derniers temps, le Gouvernement a invité de pressante façon les secteurs public et privé à prendre des mesures appropriées pour lutter contre l'inflation.

Monsieur l'Orateur, il est assez facile d'ignorer que les taxes et les impôts s'ajoutent au prix des marchandises, mais il faut reconnaître qu'il faut du culot au gouvernement canadien pour nous faire connaître son plan d'attaque, qui consiste à réunir toutes les forces possibles, publiques et privées, pour lutter, plus agressivement que jamais, contre l'inflation.

Monsieur l'Orateur, peut-on demander à 75 p. 100 des familles de la province de Québec, dont le revenu est inférieur à $4,000 par année, aux commerçants qui font faillite, aux cultivateurs qui sont forcés de faire des encans, aux industries qui ferment leurs portes, aux nombreux assistés sociaux, aux chômeurs, de partir en guerre contre l'inflation? Qu'advient-il des 85 p. 100 de la population canadienne dans cette lutte? Qu'est-ce que ces gens peuvent faire pour empêcher la hausse des prix?

Le gouvernement actuel, malheureusement, nous laisse croire trop souvent qu'il ne sait même pas pourquoi les prix ont augmenté. Je pense qu'il est temps de faire preuve de logique puisque, je le répète, le problème canadien n'est pas un problème d'inflation, mais un problème d'abondance.

Un programme de recyclage de la main-d'œuvre a récemment été mis sur pied. Des petits contrats d'armement ont été octroyés. Des paiements de subventions ont été faits pour les travaux d'hiver. Certains avantages sont présentement accordés à des régions dites désignées et, cependant, le malaise économique ne fait que s'aggraver. Certains ministres, certains députés et des économistes grassement payés semblent l'ignorer et la population canadienne en est consciente et s'inquiète avec raison.

Voici ce qu'il faut d'abord faire, et je fais miennes ces paroles d'un économiste responsable qu'on retrouve dans la revue *Ensemble* du 15 mai 1969, et je cite:

M. Alfred Rouleau, président du Conseil de la Coopération, déclara que la pauvreté engendrait la pauvreté, que les pauvres n'acceptaient plus d'être privés de l'essentiel et que les moyens modernes de communications les invitaient à mener une vie aisée alors qu'ils n'ont pas le nécessaire.

Au Québec, il y a approximativement 450,000 personnes (y compris les enfants) classées dans la catégorie des assistés sociaux, dont le revenu familial se situe entre $1,500 et $2,000 par année, soit $35 à $45 par semaine. Ce sont ces gens qui vivent dans les zones grises de nos villes et sur les terres de roches de nos campagnes. Ajoutez tous les petits salariés, les cultivateurs à faibles revenus et vous avez un Québécois sur cinq qui se trouve dans un état de pauvreté.

Il faudrait d'abord assurer à ceux qui ne peuvent travailler un revenu minimum garanti et à ceux qui peuvent travailler, un emploi.

Au Canada, dit-il, grâce à une augmentation substantielle des allocations familiales et surtout grâce à l'élévation des allocations selon le nombre et l'âge des enfants, on éliminerait, d'après le professeur Henripin, les deux tiers des pauvres.

Monsieur l'Orateur, si nous voulons aller plus loin, une politique adéquate fondée sur notre production nationale nous permettrait d'éliminer non pas les deux tiers des pauvres, mais d'améliorer la situation de tous les pauvres dans notre pays.

• (12.30 p.m.)

Il faut que les fruits du progrès servent à l'usage commun, parce que la société ne sera sainement organisée que lorsqu'elle assurera à tous et à chacun de ses membres non seulement l'usage suffisant des biens actuels, mais encore de tous ceux qu'une organisation vraiment sociale a le moyen d'offrir. Ce n'est

que lorsque l'honnête subsistance est assurée à tous et à chacun que certaines classes peuvent commencer à vivre dans le luxe et l'opulence.

L'abus du droit «d'user et d'abuser» des fruits de la production sociale constitue presque une spoliation, et il n'y a pas de termes assez forts pour en marquer définitivement les responsables: ce sont les exploiteurs, des administrateurs infidèles.

L'humanité a le droit de vivre. C'est la maxime fondamentale. Pour y parvenir, il faut une répartition convenable de la richesse.

Les biens existent dans le monde en une abondance telle que tous et chacun devraient connaître l'honnête satisfaction des besoins temporels si favorables à la pratique de la vertu. Devant l'abondance des biens produits par les machines qui le remplacent, l'homme ainsi exproprié des moyens de gagner sa vie n'a plus qu'à choisir entre la misère et l'abondance.

Les pensions, les allocations devraient provenir des droits gratuits à une part de la production. Non pas des fruits du labeur de ceux qui travaillent pour gagner leur subsistance, mais uniquement du fonds social constitué par les facteurs sociaux de la production, par le travail des techniques, des machines, dont nous sommes tous les cohéritiers.

Monsieur l'Orateur, dans la troisième édition de *Warning Democracy*, publiée en 1935 par le major C. H. Douglas, on y lit ce qui suit, à propos de la finance et de l'industrie:

> Si nous considérons le fait que la production des biens de toutes sortes, par unité de travail mécanisé employé, et si nous considérons également que cette énergie au cours des 100 dernières années a augmenté de 3,000 à 4,000 p. 100, trois choses peuvent se produire: Ou bien tous et chacun doivent consommer de 30 à 40 fois plus qu'auparavant et consommer davantage au fur et à mesure que l'énergie permet d'augmenter la production; ou bien, nous devons nous débarrasser par des exportations ou autrement des surplus de production ou, encore, nous devons reconnaître que le soi-disant problème du chômage résulte des progrès de la science appliquée dans l'industrie et que nous devons modifier profondément notre système de distribution.

Jacques Maritain écrivait dans son volume, *Humanisme intégral*, et je cite:

> La loi de l'*usus communis* porte à poser que, du moins et d'abord pour ce qui concerne les besoins premiers, matériels et spirituels de l'être humain, il convient que l'on ait pour rien le plus de choses possible.

Monsieur l'Orateur, nous estimons que la famille constitue la cellule vitale de la société et que le véritable but des activités économiques est d'assurer, du point de vue du vrai bien humain, les ressources nécessaires à la vie du foyer.

De plus, nous considérons que tous les hommes ont un droit égal à utiliser les biens terrestres et qu'en ce qui touche les besoins premiers et matériels de l'être humain, il convient que l'on ait pour rien le plus de choses possible basées sur la justice sociale.

Nous croyons que les fruits de la production actuelle proviennent, en majeure partie, d'un capital social accumulé depuis plusieurs générations et que les fruits de ce capital social devraient être distribués d'une façon sociale à tous et à chacun des membres de la société, en qualité d'héritiers de cet héritage social et culturel.

Nous sommes d'avis que la garantie d'un minimum vital qui couvrirait les besoins élémentaires de nourriture, de vêtements et de logement est parfaitement réalisable aujourd'hui, étant donné les conditions économiques dans lesquelles se trouvent la production et la capacité de production au Canada.

Grâce à l'avènement de l'automation, de la cybernétique et de l'application de techniques nouvelles de production, nous considérons que le travail productif de l'homme devient de moins en moins nécessaire et cède la place à des machines dans des usines de plus en plus automatisées.

Étant donné que des économistes et des sociologues américains ont déjà déclaré, dans une lettre ouverte adressée au président Johnson, que la première condition, pour éviter un désordre économique et social dans l'état actuel de la production qui libère le travail humain et ne réussit pas à le réemployer utilement, consiste à assurer d'une façon non équivoque à chaque individu et à chaque famille un revenu minimum qui lui sera garanti comme un droit, je me permets de présenter à la Chambre le sous-amendement suivant, appuyé par l'honorable député de Compton (M. Latulippe):

> Que l'amendement soit modifié en remplaçant les mots «d'un grand nombre de personnes» par ce qui suit:
> «de tous les Canadiens par l'instauration d'un régime de revenu minimum garanti»

Monsieur l'Orateur, étant donné que le revenu garanti n'existe pas au Canada, les membres du Ralliement créditiste préconisent qu'un revenu annuel soit garanti par le versement d'un dividende national, qui pourrait représenter $\frac{1}{5}$ du revenu national brut qui, pour l'année 1968, se chiffrait à 67 milliards de dollars. Ceci assurerait la sécurité sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les taxes.

Je propose aujourd'hui ce sous-amendement parce qu'on en parle depuis plus de 30 ans. Plus récemment, c'est-à-dire en septembre 1964, La *Gazette du Travail* publiait cette déclaration d'un économiste, M. Théobald, qui assistait à une réunion du 51e Congrès annuel

de l'Association internationale du personnel et des employés de la Sécurité, et je cite:

Les effets provoqués par la révolution de la cybernétique auront une si grande portée et seront si rapides qu'il sera impossible de réaliser le plein emploi. En d'autres termes, l'efficacité de la machine continuera d'augmenter à une allure si vive que les employeurs, tant dans la fonction publique que dans le secteur privé, jugeront plus économique de posséder ou de louer des machines que d'embaucher des travailleurs.

Au cours de la même réunion, un orateur invité, M. Giles Endicott déclarait, et je cite:

L'automatisation exige que nous modifiions la notion fondamentale selon laquelle il n'y a pas de salaire possible sans travail correspondant. Si révolutionnaire que cela puisse paraître et si contraire que ce soit à la morale calviniste en la matière, nous devons accepter le principe qui veut que le revenu ne soit pas nécessairement relié au travail.

Plus récemment, on pouvait lire dans le journal *Le Devoir* du jeudi 11 septembre, et je cite:

Les néo-démocrates ont vivement accéléré ces derniers jours la publication des mémoires qui doivent servir de toile de fond aux discussions du congrès qui se déroulera à Winnipeg, à la fin d'octobre.

... Cette semaine, ils publiaient, sous la signature de l'économiste Marion Bryden un nouveau mémoire sur un possible régime de revenu annuel garanti.

Et plus loin on peut lire un article de M. Pierre-C. O'Neil, et je cite:

Le texte de Marion Bryden rend compte des conclusions d'un sous-comité du comité de révision des politiques du NPD relativement au revenu annuel garanti.

Le comité prend une position de compromis entre l'impôt négatif, le revenu minimum garanti et ce qu'il appelle un «démogrant», c'est-à-dire un paiement fait à tous les citoyens à chaque mois et qui varierait selon la région, l'âge des personnes et d'autres facteurs.

Monsieur l'Orateur, voici également un extrait de la revue *Sept-Jours* du 29 mars 1969, et je cite:

Le chef de l'Opposition aux Communes, M. Robert Stanfield, a aussi engagé son parti, dans le contexte des dernières élections fédérales, au concept du revenu minimum garanti pour tous les citoyens.

Mais le clou de toutes ces discussions nous vient de l'honorable ministre de la santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), et je cite encore la revue *Sept-Jours:*

Le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être, M. John Munro, se garde d'engager le gouvernement à ce sujet mais déclare que, quant à lui, un revenu minimum garanti est probablement l'aboutissement normal de l'évolution des programmes canadiens de sécurité sociale et d'assistance sociale.

Monsieur l'Orateur, je répète que je propose aujourd'hui le sous-amendement en songeant aux 13 millions de Canadiens qui sont sans revenu et qui, pourtant, sont assujettis à toutes sortes de taxes prélevées par les gouvernements à tous les niveaux.

En terminant mes observations, j'ose espérer que tous les honorables députés qui désirent le progrès du pays m'accorderont leur appui.

[M. Godin.]

[*Traduction*]

M. Hyliard Chappell (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je tout d'abord adresser quelques mots de félicitation aux motionnaires de l'Adresse et ceux qui ont pris part au débat pour le niveau élevé auquel ils l'ont élevé? J'espère ne pas faire exception.

Je voudrais parler de la démocratie, de la nécessité de la discipline dans une démocratie et de ce que nous, les députés, pouvons faire à cet égard.

On a évoqué un grand nombre de points importants dans le discours du trône et dans les discours qui l'ont suivi. La pollution, la pauvreté, le logement, les médicaments et le coût de la vie sont, sans aucun doute, des sujets importants qu'il faut débattre et traiter dans un climat d'urgence. Cependant, à propos et au-délà de tous ces problèmes, nous devons reconnaître, à notre courte honte, que le citoyen moyen se sent écarté et estime que la démocratie est une notion vague et lointaine et que les individus ne comptent guère. De nos jours, les gens sont immédiatement informés des problèmes dont nous discutons ici, mais pour la plupart d'entre eux, il n'y a jamais de véritable participation. La situation ne peut pas durer.

• (12.40 p.m.)

Depuis une dizaine d'années, nous voyons partout la révolte. Protestation et contestation ont souvent dégénéré en violence. Ce désordre a gagné le monde du travail, les étudiants d'université et d'autres groupes encore. Les menaces et l'emploi égoïste de la force gagnent du champ. Récemment, nous avons eu un aperçu de ce chaos à Montréal.

Ces groupes qui recourent à la violence ont une chose en commun: ils pensent tous que par des manifestations et des activités destructives, ils feront admettre leurs exigences. En ce moment, leur nombre est relativement restreint mais, ne vous y trompez pas, ils sont bien organisés et continueront à entamer sournoisement la trame de la société, et cela tant qu'on les laissera faire. Empruntant les tactiques de certains grands syndicats internationaux, ils entendent bien obtenir ce qu'ils veulent, peu importe ce que cela coûtera aux autres ou même à la nation. Leur anarchie et le mépris qu'ils témoignent à autrui, qui peut aller jusqu'à une véritable cruauté, sont de véritables baïonnettes dirigées contre la démocratie.

La force des groupes protestataires ne réside pas tant dans leurs moyens matériels de destruction comme dans l'atmosphère qu'ils créent—c'est-à-dire qu'ils sont pleins d'idéaux qu'ils sont les seuls à mettre en pratique, qu'il est honorable de croire que la fin justifie les moyens et que ceux qui n'ont pas recours à la violence pour défendre une cause sont des indifférents, des fainéants et donc des malfaisants. Ils ont profité des avantages qu'offre la liberté démocratique de parole et de protestation et, en y ajoutant la violence, ils font les manchettes. Ils sont ceux dont on entend parler, ceux qu'on écoute, et leurs protestations et leurs agissements sont devenus le sujet de préoccupation du pays. Les délaissés ou certains autres groupes violemment contestataires se joignent-ils à eux ou entrent-ils directement en contact avec nous?

Le citoyen ordinaire respectueux des lois est porté à croire que les manifestations et la violence sont les seuls moyens de se faire entendre. Trop nombreux sont ceux qui disent que c'est la seule façon d'obtenir des résultats. Ils commencent à croire qu'autrement on est méconnu ou laissé à l'écart d'une participation efficace. Dans certaines régions du pays, d'aucuns estiment que leurs députés sont bien loin à Ottawa et qu'ils pourraient être aussi bien sur la lune.

La violence et le mépris de la dignité d'autrui ont toujours engendré la dictature et le communisme. La démocratie que nous connaissons est sur le point de disparaître à moins de lever immédiatement les barrières d'une discipline effective par le recours à la force morale. Les lois sanctionnent vraiment la conduite normale qu'approuve une communauté, généralement sous la surveillance d'un personnel minimum, mais cet équilibre est rompu si on laisse prendre de l'ampleur à des groupes organisés, décidés à placer leurs propres intérêts au-dessus de la loi et de la société. Quand il faut accroître les forces policières et militaires, nous savons que la démocratie est assiégée.

La discipline à établir ne consiste pas en un plus grand nombre de policiers ou de soldats mais en une communauté d'opinion chez des gens qui se savent unis, et suffisamment de pouvoir et d'autorité morale pour étouffer les incendies qu'ont allumés ces vandales et qui détruiraient notre société.

Nous ne pouvons pas prétendre que 264 députés, quelles que soient leur ardeur au travail et leur bonne volonté, puissent à eux seuls surmonter ce qui, en une décennie, est devenu le mal du monde occidental, mais nous devons nous y attaquer par tous les moyens. Un mécanisme est déjà à notre portée: les représentants élus de chacune des circonscriptions. Nous devons assumer un plus grand rôle et nous faire accepter comme les porte-parole autorisés de la majorité pacifique.

Nous nous appelons les représentants du peuple, mais comprenons-nous effectivement les sentiments de la grande majorité, tenons-nous compte de ses ressentiments? On entend mal ce qu'elle a à exprimer, en partie, à cause du bruit que font quelques protestataires et, en partie aussi, parce que nous n'arrivons pas à lui transmettre les faits et gestes du gouvernement et, en retour, à connaître ses réactions à l'égard des propositions gouvernementales. Il y a à peine dix ans, il suffisait à la plupart des gens de payer leurs impôts et de se tenir tranquilles, mais, aujourd'hui, le public renseigné demande des explications et veut participer à la conduite des affaires du pays. Il nous faut choisir: le public y arrivera-t-il grâce à nous ou en s'associant à un groupe de protestataires?

Certains députés peuvent tenter de se dégager de ce qui est, somme toute, un problème énorme et répandu, mais, justement parce qu'il est si énorme et que les chefs doivent s'occuper d'autres questions apparemment plus pressantes, ne refusons pas de lui faire face. Le temps juge nos actions et nos retards.

Il faut à un moment donné commencer à rétablir le contact qui a déjà existé entre le député et sa circonscription électorale. Nous n'avons plus de circonscriptions de 5,000 ou 10,000 âmes, où le député connaissait ses commettants par leurs prénoms et était parfaitement au courant de leurs problèmes. Nous avons maintenant des circonscriptions où se posent des problèmes variés et entrant parfois en conflit, dont bon nombre sont d'ordre à la fois international et local. Il est impossible de les régler comme nous le faisions naguère.

Ce qui fait la grandeur du régime démocratique c'est que nous, du gouvernement, appartenons au peuple. De plus en plus, en cette période de paternalisme et d'automatisation, les gens se font à l'idée qu'ils sont notre chose et, dans leur ressentiment, certains d'entre eux voudraient abolir le régime et retourner à une sorte de barbarie. C'est à nous qu'il appartient de réaffirmer la grandeur fondamentale du régime en remontant à ses sources et, pour ce faire, il faut que le député passe au moins une journée par semaine dans sa circonscription pour vivre de sa vie. C'est notre devoir d'aller vers le peuple. C'est son devoir à lui de venir à nous. Il faut que nous soyons en contact. Nous reconnaissons qu'une certaine contestation est non seulement bonne, mais nécessaire. Toutefois, nous avons entendu geindre une petite minorité, composée en partie d'une poignée d'étudiants mal léchés des niveaux supérieurs se transformant rapidement en agitateurs professionnels à nos dépens, et nous avons entendu aussi les

demandes insensées de quelques chefs ouvriers irresponsables. Ils forment une petite minorité avide et égoïste. Qu'on nous laisse maintenant entendre la voix grave de la majorité.

Après une semaine de cinq jours à Ottawa, nous pouvons consacrer nos samedis et dimanches à nos familles et à nos circonscriptions. Une fin de semaine, ce n'est pas assez long pour tout faire, et ce qui est pis, pendant que nous sommes à Ottawa, nous ne travaillons pas avec autant d'efficacité que nous le pourrions, faute d'installations convenables.

D'après les normes d'aujourd'hui, nos bureaux et services sont archaïques. S'ils étaient aussi efficaces qu'ils le sont dans l'industrie ou le commerce aujourd'hui, du jour au lendemain nous pourrions communiquer quatre fois plus facilement avec nos circonscriptions. Cela m'a toujours étonné de ce qu'en démocratie, on dépense tant de millions de dollars pour nous élire, pour ensuite émousser notre efficacité et étouffer notre activité en nous refusant les installations et services que notre travail exige. Nous ne demandons pas ces services pour nous, mais pour ceux que nous servons.

Si nous passions plus de temps dans nos circonscriptions, nous pourrions dire à nos commettants que le gouvernement vient à eux, par l'entremise de leurs représentants, et qu'ils ont voix au chapitre, qu'ils ne sont pas isolés, loin des problèmes qu'on leur présente tous les jours à la télévision et dans les journaux. Ne serait-il pas de beaucoup préférable qu'un député passe plus de temps dans sa circonscription, à participer activement à la discussion des problèmes nationaux et régionaux, plutôt que de passer son temps assis à la Chambre à écouter des discours parfois ennuyeux et ressassés, et à voter comme un pantin? Souvent, nos votes pourraient être inscrits par procuration.

• (12.50 p.m.)

Commençons par nous rendre compte que nous devrions être dans nos circonscriptions au moins un jour par semaine. Ce ne serait pas notre journée, mais celle de nos commettants. Ce serait mieux d'y être tous le même jour: ainsi, tous les Canadiens sauraient que, ce jour-là, le gouvernement est dans les circonscriptions. En nous adressant ce jour-là à plusieurs classes d'élèves d'écoles secondaires et à des groupes sociaux, nous pourrions faire naître assez rapidement un esprit de participation et d'appartenance à la collectivité, davantage de respect pour la loi et le gouvernement et peut-être ralentir l'élan des forces destructrices et, avec quelque chance, lancer un mouvement en sens contraire.

Monsieur l'Orateur, j'espère avoir semé quelques graines susceptibles de faire éclore un climat nouveau dans les relations entre les parlementaires et le peuple.

[M. Chappell.]

M. Bell: Monsieur l'Orateur, comme nous avons déjà assez bien travaillé ce matin, je me demande si nous pourrions déclarer qu'il est une heure.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 2 heures de l'après-midi.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole devant le grand nombre de députés de tous les partis qui s'apprêtent à écouter mes quelques mots, puis-je commencer par féliciter les deux motionnaires. Je les ai écoutés très attentivement. Au second de ces députés, je dirai que dans la région de Tracadie d'Hillsborough, nous ne trouvons pas de bleuets si gros qu'on puisse faire une tarte avec un ou deux d'entre eux pour cela, il en faut une douzaine environ, et nous obtenons ainsi un genre de tarte aux bleuets dont même le Saguenay pourrait être jaloux.

Jusqu'ici j'ai apprécié ce débat. Il y a eu quelques discours qui ont été vraiment intéressants. J'ai cependant été surpris d'entendre le ministre des Finances (M. Benson) nous dire hier soir qu'il n'avait guère apprécié ce qui s'était passé vendredi. Il oublie assurément que c'est son propre chef qui a fait le plus long discours de la journée. Si jamais celui-ci apprend le peu de bien qu'il pense de tous ces discours, gare au froncement de sourcils de César, le ministre des Finances va passer un mauvais quart d'heure.

Évidemment, il serait assez inusité de voir un membre de l'opposition proclamer que le discours du trône était le meilleur jamais entendu, et je n'irai pas jusque-là. C'est un discours insipide, comme d'ailleurs tant d'autres qui l'ont précédé. Certaines choses en étaient absentes. Par exemple, j'attendais avec impatience que l'on nous parle de la Société de développement du Canada, mais pas un mot là-dessus. Peut-être serait-il nécessaire d'établir un groupe d'étude pour découvrir ce qu'elle est devenue. Je me demande où se trouve en ce moment l'ancien ministre des Finances? Je n'y vois pas non plus qu'on se propose de nous faire travailler à nouveau la composition harmonique de notre hymne

national. On l'a pourtant déjà fait. On retrouve l'expression «le gouvernement» qui était utilisée en 1967 au lieu de «mon gouvernement». Je ne comprends rien à ce passage de l'adjectif à l'article. Si cela ne veut rien dire, pourquoi alors s'embarrasser de ces changements de style?

Je remarque que le discours du trône nous apprend que le premier ministre (M. Trudeau) va annoncer des projets de loi. Cela signifie-t-il qu'on limite le pouvoir du trône et qu'on élève le perchoir du premier ministre? Probablement. Je me souviens de ce discours du trône où l'on nous annonçait 60 jours de décision. A cette époque, on prévoyait une activité frénétique. Le fondateur de mon parti était un homme d'un autre genre. On l'appelait «vieux demain». J'estime que le gouvernement actuel ne sera ni «vieux demain» ni «vieux l'année prochaine». Peut-être finira-t-on par en obtenir quelque chose dans les trois prochaines années.

De fait la «société juste» est devenue la «société où il s'agit juste d'attendre». Entretemps on va nous inonder d'études, nous écraser de livres blancs et nous accabler de rapports. On n'avait jamais vu encore tant d'études sur tant de sujets et si peu de résultats. Je me demande quel statisticien pourrait établir le nombre de rapports et de livres blancs déjà jaunis par l'âge dans les tiroirs des ministres ou peut-être sur ou sous les pupitres des fonctionnaires chargés des diverses régions.

Si le gouvernement tient à faire quelque étude, je lui recommande d'examiner deux genres de documents et de prendre les mesures qui s'imposent. Il s'agit des nombreux rapports de l'Auditeur général du Canada et du comité des comptes publics. Si le gouvernement donnait suite aux recommandations et aux propositions qu'ils renferment, il serait plus efficace et moins dépensier et tiendrait ainsi ses promesses.

Avons-nous vraiment besoin d'étudier davantage la question de la pauvreté pour être certains qu'elle existe et qu'elle sévit? Est-ce le manque d'information qui a empêché le gouvernement d'engager la lutte contre les difficultés économiques profondément enracinées dans la région atlantique? Monsieur l'Orateur, ce n'est pas le manque d'information, mais le manque de volonté. Bien sûr, on a découvert l'expression «disparité régionale» et on s'est payé de paroles; le gouvernement lui-même, encore aujourd'hui, continue par sa conduite à accentuer la disparité et à aggraver les difficultés économiques de la région atlantique.

Je n'ai qu'à citer la ville de Charlottetown, au cœur de ma circonscription, où à l'heure actuelle, le gouvernement du Canada réduit son activité; de la sorte il crée le chômage, amoindrit l'efficacité de son rôle et contribue à resserrer l'économie. Pouvons-nous faire disparaître nos problèmes à force de les étudier? Je pense que la promesse d'un lointain rapport ne saurait remplacer des mesures immédiates. L'indifférence voulue demeure de l'indifférence et elle ne saurait imposer le respect aux Canadiens.

• (2.10 p.m.)

Il est pénible de voir le gouvernement si détendu devant tant de défis qui réclament des mesures dynamiques. Nous vivons à l'ère des constructeurs d'images, des artisans, cachés et peut-être bien rémunérés, de la persuasion. Toutefois, nous sommes induits à croire que l'image domine à tel point l'actualité que les Canadiens seront satisfaits de cette façon de procéder. J'ai bel et bien lu dans les journaux que c'est là la façon la plus habile de gouverner, qu'il est possible de consolider ce qu'on a à offrir en l'offrant trois ans plus tard. Espérer que la population du Canada acceptera d'emblée ce document fondé sur l'attentisme est une insulte à son intelligence et à son entendement. Croyons-nous que la population d'un pays rationnel et éclairé tel que le Canada applaudira à l'immobilisme pendant trois ans, puis quand on lui présentera—non pas une société juste; il faudra la moderniser—une panacée sous une autre forme dans un avenir éloigné dira «oui, c'est bien cela». Après trois ans d'immobilisme, ceux qui aspirent à se faire élire ne trouveront sûrement pas un grand nombre de partisans.

La technique publicitaire est parvenue à son extrême. J'ai lu, il n'y a pas longtemps, que l'efficacité du gouvernement actuel était marquée par le fait que le cabinet fonctionnait maintenant selon un système de comités. Je n'ai jamais fait partie d'aucun cabinet et ne ferai probablement jamais partie d'aucun, mais je sais que, dans ses mémoires, sir Robert Borden consacre une partie substantielle d'un chapitre de ses écrits à la répartition du travail dans son cabinet en vertu du système des comités. Pour certaines personnes, tout ce qu'il s'agit de faire est de dire qu'une chose est nouvelle pour parvenir à ce que quelqu'un le croie.

Alors que nous sommes préoccupés du manque d'activité, de l'indifférence étudiée et de la construction d'un mur de rapports entre les besoins de l'homme et l'intervention gouvernementale, il existe un ou deux fronts sur lesquels le gouvernement semble positivement débordant d'activité.

Une voix: Le patronage.

M. Macquarrie: Mon collègue dit «patronage». Je n'ai que 30 minutes, je ne puis donc en discuter.

La dernière session a pris fin et celle-ci a débuté avec la Compagnie des jeunes Cana-

diens comme point de mire. Le discours du trône mentionnait le «malaise croissant que la jeunesse éprouve d'une façon particulièrement aiguë». Le gouvernement s'apprête aujourd'hui à adopter une mesure adoptée depuis longtemps par plusieurs provinces, dont l'Île du Prince-Édouard: le droit de voter à 18 ans. Cela est juste et approprié. Par son action, le gouvernement fait preuve de dédain envers le système de comités et envers le comité dont je faisais partie l'an dernier. La procédure normale des comités est de faire des recommandations à la Chambre; maintenant, c'est le gouvernement qui dit aux comités quoi faire. Le droit de vote à 18 ans est une bonne chose et je me suis montré très enthousiaste à ce sujet, car il y a longtemps que j'appuie cette mesure. Cela aidera, mais je me demande si c'est faux. Est-ce une solution adéquate aux problèmes si clairement définis dans le discours du trône?

Je n'ai pas aimé voir les problèmes de la Compagnie des jeunes Canadiens venir sur le tapis à la dernière session. On a parlé d'actes subversifs, et on a même cité des exemples. Le chef du Nouveau parti démocratique avait tout lieu de se demander où en étaient les voies normales de la justice et où étaient donc les tribunaux. Je lui donne certainement raison. S'il y a des esprits subversifs à l'intérieur d'un groupe, on devrait les poursuivre en justice; les tribunaux devraient donc déjà être saisis de l'affaire. Je n'aime guère qu'on dise, dès qu'un fonctionnaire a quelques doutes au sujet d'un organisme gouvernemental, récent ou non, que nous devrions instituer illico une enquête simple, bipartite ou tripartite, sur ledit organisme. La Compagnie des jeunes Canadiens renferme peut-être une foule de gens qui manquent de sagesse, mais ne peut-on dire la même chose de bien des Canadiens âgés. Ils peuvent commettre des erreurs, mais s'ils se rendent coupables d'actes criminels, ce sont les tribunaux qui devraient alors s'occuper de leur cas.

Ce qui m'intrigue, c'est qu'il s'agit ici d'un groupe qui compte seulement 174 volontaires répartis, d'après ce qui m'a été dit, dans le Canada tout entier. Je suis peut-être incrédule, mais je ne peux croire que ces 174 jeunes gens constituent une telle menace pour les 20 millions de Canadiens ou pour notre régime politique qu'il faille, séance tenante, tout arrêter et procéder à une enquête sur les activités de ce groupe. Je reste convaincu au contraire que, même si certains membres de cet organisme ne sont pas utiles et ne font pas le travail qui leur a été confié, il y a aussi des volontaires de valeur qui font un excellent travail parmi les Indiens et partout ailleurs. Est-ce que cela les aide d'avoir cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de leur tête? D'après ce que nous a laissé entendre le secrétaire d'État (M. Pelletier), si une enquête ne suffit pas ce sera peut-être une mise en tutelle qui conviendra. «La mise en tutelle», c'est une de leurs dernières trouvailles.

[M. Macquarrie.]

Certains des récents discours du premier ministre lui ont valu les louanges de la presse hors du Québec. Cela lui a permis de parler tout à loisir sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada. Je ne pense pas que ce réseau est susceptible d'être menacé de subir une tutelle. J'ai pu voir le premier ministre à la télévision pendant près de onze heures au cours des deux dernières semaines. Ce réseau n'aura donc rien à craindre durant un bon moment. Certains des buts et des valeurs dont le premier ministre a parlé devant son propre parti, dans son discours de Montréal, à présent célèbre, constituent des buts et des valeurs qui sont universellement loués. Même ceux d'entre nous qui sommes des rien du tout quand nous nous trouvons à cinquante verges de lui, sommes attachés à l'unité du Canada et au maintien de la structure fédérale. Il n'a pas le monopole de ces idées. Et il n'est pas le seul à se rendre compte que si le fédéralisme canadien est très précieux, sa texture est fragile et nécessite un soin constant, beaucoup d'harmonie et de bonne volonté soutenue. Cela, nous le savons tous.

Donc, l'attitude qu'a prise le premier ministre et les propos qu'il a tenus à Montréal, il y a eu une semaine dimanche dernier, soulèvent beaucoup d'approbation. C'était une excellente matière télévisuelle, bien qu'en regardant le premier ministre du Canada et le chef du Parti Québécois, je me suis dit qu'un étranger aurait fort bien pu demander lequel des deux était le modéré. Mais la valeur de la performance du premier ministre ne saurait se mesurer à l'intensité de ses éclairs de réthorique ni à l'éclat de son éloquence tonitruante. Ce qui décidera en dernière analyse, c'est si oui ou non il a aidé ceux qui travaillent à l'unité ou si, par la vigueur de ses attaques et l'extrémisme de ses propos, il n'a pas, involontairement, inconsciemment et regrettablement, j'en suis persuadé, aidé la cause qu'il cherchait à rabattre. La réponse à cette question n'est pas encore venue. Se peut-il qu'il favorise la cause du séparatisme en lui donnant tant de relief? C'est la question que je me pose.

Je parle du séparatisme comme d'une cause épousée par un parti légal au Québec. Nous avons eu beaucoup de séparatistes au Canada. Joseph Howe en fut un. Il vint à Ottawa en tant que membre du cabinet. M. Fielding fut un séparatiste qui vint à Ottawa à l'époque du gouvernement de Laurier. Louis Riel a été, à n'en pas douter, un séparatiste et un timbre rappellera son souvenir l'an prochain. Mais il s'agit de ne pas confondre terrorisme et séparatisme. Quand il s'en prend aux terroristes

prêts à détruire nos valeurs sociales, le premier ministre a raison sur toute la ligne. Ainsi que le chef de notre parti l'a exposé vendredi dernier, nous nous tenons tous à ses côtés, dans ce parti, pour approuver son attitude et la ferme résolution qu'il manifeste sur ce point.

• (2.20 p.m.)

Je crois que les champions du séparatisme ont tort. Ils ont tort quant au Québec et quant au reste du Canada et, étant donné que le Québec fait partie de mon pays, je m'arroge le droit de proclamer qu'ils ont tort, parce que toutes les régions auront à souffrir sur le plan économique, sur le plan culturel et de toutes les autres façons imaginables si le pays fondé par nos ancêtres se désagrège et si l'acte de foi qui fut la pierre angulaire d'un Canada uni, cède sous les tensions et les contraintes des années soixante et soixante-dix.

Néanmoins, s'ils sont dans l'erreur, ils restent dans la légalité et il convient d'établir une distinction très nette entre séparatistes et terroristes. Nous avons connu la terreur et la violence alors que M. Lévesque siégeait parmi les libéraux, avant que l'Union nationale accède au pouvoir, et longtemps avant la création de la Compagnie des jeunes Canadiens.

Nous avons sûrement assez de foi dans les mécanismes politiques de la démocratie pour affronter ceux qui voudraient diviser notre pays sur la place publique de l'idéologie, et c'est sûrement notre tâche et notre devoir de démontrer les valeurs de la Confédération et, encore plus important et parfois un peu difficile à réaliser, de s'efforcer de rendre ces valeurs plus grandes et plus attrayantes. Je ne juge pas, mais je me demande si la critique violente et les menaces sont en réalité la meilleure réponse. Il est facile de dire: Nous allons affamer Radio-Canada, et s'il le faut, la mettre en tutelle. Cela s'est dit, j'ai vérifié. Ce sont de très graves dangers. Devons-nous tuer le malade pour extirper la tumeur? Comme le soulignait vendredi le chef de l'opposition (M. Stanfield) dans un discours fort éloquent—qui, à mon avis, n'a pas été fidèlement rapporté, puisqu'il est de bon ton de nos jours de critiquer la presse—un gouvernement qui régit les services de radiodiffusion est la dernière chose dont notre pays ait besoin dans notre siècle de publicité.

Le gouvernement a une foule de moyens à sa disposition pour faire de la propagande et renseigner le public. Nous ne voulons pas que les média tombent sous la domination du gouvernement. Ce grave danger avait été anticipé il y a nombre d'années et les États libres s'en sont préservés en faisant preuve d'une vigilance constante. Il est regrettable que le premier ministre (M. Trudeau) semble trop souvent porté à lancer des menaces et des insinuations qui nuisent à l'harmonie et à l'unité du Canada, même si les jours suivants, il cherche à se dédire, notamment lorsqu'il s'agit de quelqu'un comme le président de Radio-Canada qui est inflexible. Mais les explications ne sont pas toujours aussi convaincantes que le texte initial qui a retenu l'attention nationale. Il n'est pas de mon ressort de juger le premier ministre, bien que je sois sur le point de le faire, mais je voudrais ajouter que lorsque l'émoi, l'animation et l'enthousiasme des partisans s'apaisent, il est temps de se demander si une sortie, une attaque ou une charge de ce genre sont compatibles avec la direction nationale dont notre pays bouleversé aurait besoin actuellement.

J'ai lu un éditorial intéressant, dans le *Sun* de Brandon, sous le titre «*Steady, There . . .*». En voici un extrait:

> Le premier ministre Trudeau, qui ne cesse d'inviter les Canadiens à la modération en tout, devrait mettre ses propres conseils en pratique. Le premier ministre a porté d'assez graves accusations contre le réseau français de Radio-Canada, il a semoncé le gouvernement français en termes extrêmement vigoureux et il semble avoir pris au sérieux les accusations selon lesquelles la Compagnie des jeunes Canadiens aurait été mêlée aux troubles nés de la grève des policiers.
>
> Comme M. Robert Stanfield le signalait, ni le secrétaire d'État, M. Gérard Pelletier ni le président de Radio-Canada, M. George Davidson, n'ont admis la nécessité d'une enquête sur le réseau français de Radio-Canada.

J'en viens au dernier paragraphe:

> Comme tous les hommes politiques, M. Trudeau doit se trouver tenté à l'occasion de se prononcer avec vigueur contre le péché. C'est ce qu'il a fait pendant la dernière fin de semaine, en maudissant les séparatistes et le gouvernement français. Peut-être maintenant se sent-il soulagé.

Il y en a, je suppose, qui prétendent que le gouvernement espère, grâce aux mesures qu'il prend, constituer un fonds de bonnes volontés qui mettra peut-être son parti frère au pouvoir dans la province de Québec et le lui restituera d'ici trois ans. A cet égard, j'aimerais lire ici un article sur les élections en Australie. Mon intention n'est pas de me livrer à des commentaires sur les élections australiennes, car je ne connais pas le premier ministre de ce pays, mais parce que l'article en question est écrit par un commentateur remarquable qui a rédigé ce qui suit après la quasi défaite du gouvernement du premier ministre, M. Gorton. C'est, à mon avis, le genre de chose que notre premier ministre écoutera peut-être volontiers; l'un de ses services régionaux pourrait découper l'article et le lui remettre. Voici ce texte:

> ... le *Morning Herald* de Sydney en attribue la cause à l'attitude quelque peu arrogante et impulsive, à la sorte d'autocratie du premier ministre John G. Gorton.

L'Australie est loin, bien loin du Canada, mais je me demande si la nature humaine varie beaucoup selon les latitudes et si des électeurs intelligents sont si dissemblables que la même chose ne puisse se produire ici.

Pour conclure, un mot du sous-amendement présenté à la Chambre dernièrement. Je suis de ceux qui prennent ces votes très au sérieux. Je me rappelle celui d'un grand parti national à propos de la monnaie factice; au fond, il voulait sans doute voter contre. Cette philosophie n'est pas la mienne. Je voudrais que notre dispositif de bien-être social s'inspire de principes plus rationnels, plus efficaces et plus humanitaires. Plus efficaces et plus humanitaires, nous devrions tous l'être. Nous trahissons notre mandat si nous ne le sommes pas.

La protection contre les ravages d'une pauvreté écrasante est du ressort de l'État moderne, mais proclamer officiellement l'utilité d'un revenu minimum garanti pourrait trop encourager et même mal orienter les espoirs de beaucoup de Canadiens. Tout esprit réfléchi devrait reconnaître l'importance des stimulants dans un régime réformé d'assistance sociale. C'est pourquoi je ne saurais appuyer le sous-amendement. Il est rare que je pense représenter la pensée de mes collègues en matière de politique. Je ne veux pas me charger d'une telle responsabilité. Mais on conçoit que, dans le cas actuel, je ne serai pas une voix qui crie dans le désert ni la voix solitaire de la vérité dans un parti puissant et sincère. Même si je ne puis appuyer le sous-amendement, je suis content qu'on le présente au cours de ce débat général et j'ai hâte d'entendre de plus amples explications de la part des membres du parti dont il émane. Ils présenteront probablement des idées,—je ne parle pas en ce moment de variations extraordinaires touchant la monnaie,—qui pourront alimenter l'intérêt que cette importante question nous inspire.

Il est donc bon et juste, me semble-t-il, puisque nous devons tous prendre sérieusement les propositions, motions et amendements dont la Chambre est saisie, que j'indique sans plus tarder que je dois me dissocier des membres du Ralliement Créditiste qui, à mon avis, n'ont pas toujours tort car ils ont établi une moyenne honorable dans ce domaine.

• (2.30 p.m.)

M. Allen B. Sulatycky (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, le discours du trône a révélé, entre autres intentions, celle d'augmenter les crédits destinés au développement régional. Ce sont là des dépenses bien accueillies. Les députés, j'en suis sûr, auront eu l'occasion de constater par eux-mêmes les disparités qui existent entre diverses régions du pays, et même au sein d'une même région. Il faut féliciter le gouvernement de ses efforts persévérants en vue d'assurer des possibilités égales à tous les citoyens, où qu'ils habitent. Le déséquilibre économique régional n'est pas une préoccupation nouvelle au Canada. Il a retenu l'attention des gouvernements antérieurs et plus encore celle du gouvernement actuel. Certains de nos programmes de développement remontent à près de dix ans. Le temps est venu de reconsidérer leur efficacité. Dans certains cas il serait peut-être souhaitable de remodeler du tout au tout leurs structures organiques.

Il faut, bien entendu, de nombreuses années pour amener certaines régions à un niveau économique et social acceptable. Dans bien des cas, il faudra plusieurs générations. Ceux qui espèrent des résultats immédiats et permanents demandent l'impossible. Je ne prétends pas qu'il faille songer à vérifier si les buts que nous souhaitons pour le développement régional sont atteints. Il est sans doute prématuré de s'en faire une idée exacte. Cependant, certains schémas de base sont en train d'émerger de nos divers programmes d'expansion. Nous pouvons constater ces tandances et les extrapoler. Il importe de faire ces observations et ces extrapolations dès maintenant afin que les objectifs des programmes soient réalisés dans le moindre délai.

Nous avons fait l'essai de divers programmes en Alberta. Plusieurs ont été entrepris dans ma circonscription, et c'est de ceux-là surtout que je m'occuperai. Cependant, si j'en crois les discussions que j'ai eues avec d'autres députés ainsi que mon expérience auprès du comité permanent du développement régional auquel j'ai participé pendant la dernière session du Parlement, sans parler de mes propres recherches, mes conclusions peuvent s'appliquer aux programmes de développement régional dans tout le Canada.

Je vais traiter d'abord de l'ARDA, l'un de nos plus anciens programmes de développement régional. Il doit son origine à un ancien gouvernement. Des montants considérables y ont été affectés et bien des gens auxquels le programme était destiné fondaient de grands espoirs là-dessus. Les objectifs qu'il se proposait sont excellents. Il s'engageait à mettre éventuellement fin à la pauvreté rurale. De nos jours, nous sommes tellement pris par l'ampleur des problèmes urbains au Canada que nous en arrivons à oublier même l'exploitation familiale pauvre. L'ARDA promettait d'améliorer le sort de ces familles, grâce à des programmes de réadaptation et de rétablissement, pour assurer aux ruraux de belles possibilités d'emploi et de revenu.

Des initiatives de l'ARDA se poursuivent dans la circonscription de Rocky Mountain, dans la région connue sous le nom de secteur

de recensement n° 14, dans le cadre du projet qu'on appelle officiellement «Le programme de développement rural du secteur de recensement n° 14». Comme dans le cas des autres initiatives de l'ARDA, il s'agit d'un programme fédéral-provincial, dont les employés provinciaux assurent l'administration.

C'est en 1963 que l'ARDA a commencé à déployer son activité dans le secteur de recensement numéro 14. On encourageait les gens de l'endroit à y participer. D'après les planificateurs, le démarrage des projets ne devait être confié qu'aux gens de l'endroit, qui pourraient plus tard administrer leur programme et aviser aux solutions à apporter. Bon nombre de gens que l'initiative intéressait ont pris part à cette activité. Solutions et suggestions furent proposées, mais bien peu ont trouvé une application.

Les espoirs ont fait place aux déceptions. Les gens ne veulent plus s'occuper de cela; ils sont mécontents et désabusés. Même ceux qui se faisaient, au début, les plus ardents défenseurs de l'ARDA sont parmi ceux qui le décrient le plus vivement de nos jours. Beaucoup de gens du secteur confié à l'ARDA considèrent aujourd'hui ce programme comme une supercherie monstre, visant à assurer de l'emploi à quelques planificateurs et sociologues. Dans de telles circonstances, la mise en application de programmes, quels qu'ils soient, a peu de chance de succès.

Là où il est évident que l'ARDA a échoué, trois raisons expliquent son échec. La première, et fondamentale, c'est qu'on ne se soucie pas suffisamment des gens. Les planificateurs de l'ARDA semblent souvent planifier pour l'amour de la chose. Ils ne planifient pas pour aider les gens. L'individu est perdu dans le concept du projet.

La deuxième raison est celle-ci: les planificateurs de l'ARDA ne tiennent pas compte des besoins prouvés et exprimés des gens, des groupes, des collectivités. En général, ils n'ont pas tenu compte des besoins qu'on ressent et dont on leur fait part.

L'inefficacité de l'ARDA est attribuable en troisième lieu à la rapidité avec laquelle les fonctionnaires de l'ARDA tentent d'échapper aux critiques sous l'abri que constitue inévitablement tout programme fédéral-provincial à frais partagés. Qu'on me permette de décrire certaines des situations dont je m'autorise pour critiquer l'exploitation d'un programme qui, s'il était convenablement appliqué, ne serait pas critiqué ou ne devrait pas l'être.

Le premier cas troublant qu'on m'ait signalé a trait à un ménage de cultivateurs qui frise tous deux la soixantaine. Pendant neuf ans, ils avaient habité et exploité une petite ferme. Croyant pouvoir s'assurer un avenir confortable par l'élevage d'un petit troupeau laitier s'ils parvenaient à défricher un peu plus de terre, ils firent une demande d'aide financière à l'ARDA, pour les frais de défrichage. A l'ARDA, cependant, ils ont décidé qu'au lieu de leur fournir des fonds pour le défrichage, on devrait acheter leur terre et les transférer dans un endroit plus convenable ou, si cela était impossible, on leur dirait qu'ils feraient partie d'un programme dit de retraite anticipée.

L'ARDA a versé $5,200 pour la petite ferme, et après qu'une tranche de ce montant eût servi à acquitter les dettes qui grevaient la propriété, le cultivateur s'est trouvé avec un montant bien inférieur au prix auquel il l'avait achetée. Désormais sans exploitation et avec seulement quelques milliers de dollars en poche, le couple s'est mis à nouveau en rapport avec l'ARDA. C'est alors qu'on leur a dit que le programme de retraite anticipée se résumait à des versements de sécurité sociale. En outre, on leur a dit que l'ARDA ne les installerait pas dans une autre ferme parce qu'on les jugeait trop âgés pour se lancer en affaires. Néanmoins, pendant quelque temps encore, le couple a cherché à s'établir dans d'autres régions mais, faute de ressources, il n'a pas réussi. L'exemple que je viens de citer est assurément un cas où l'ARDA a contribué à aggraver au lieu d'améliorer la situation économique et sociale du couple en question.

Autre exemple: un jeune cultivateur qui tout en exploitant une petite ferme tenait un emploi bien rémunéré, a été encouragé à agrandir ses terres. Les fonctionnaires de l'ARDA lui ont assuré qu'une plus grande exploitation serait rentable et qu'il pourrait faire vivre sa famille convenablement du seul produit de son exploitation. Fort de cette assurance et confiant comme on le lui avait dit, que l'ARDA l'aiderait à se procurer les terrains supplémentaires qu'il lui faudrait, il a quitté son emploi pour consacrer tous ses efforts à rendre sa ferme plus rentable. Six mois plus tard, les fonctionnaires de l'ARDA lui ont signifié qu'à la suite d'un nouvel examen de ses projets, ils ne l'aideraient pas à agrandir son exploitation car, à leur avis, ce n'était pas pratique sous l'angle de la rentabilité. Il n'y a pas lieu que j'insiste sur les répercussions de cette décision sur le cultivateur.

Ni dans l'un ni dans l'autre des cas précités a-t-on tenu compte des personnes, de leurs besoins ou de leurs sentiments. Je pourrais décrire une foule de cas semblables. Un autre, pourtant, mérite d'être signalé.

Il y a quelque temps, le gouvernement fédéral a promis $378,000 pour contribuer aux travaux de défrichage dans la division de recensement n° 14. Le gouvernement provincial devait fournir une somme égale. Il y a plus de deux ans, les responsables de l'ARDA ont commencé à recevoir les demandes des

agriculteurs qui souhaitaient une aide pour défricher les terres. On les a encouragés à entreprendre le défrichage qu'ils désiraient. Bon nombre d'agriculteurs ont demandé cette aide et ont payé les $25 que coûte la demande. On leur a dit alors de se mettre au travail et ils ont défriché des centaines d'acres. Cependant, lorsque le moment est venu d'acquitter le défrichage, aucune somme n'était en vue. Les responsables de l'ARDA ont alors déclaré aux agriculteurs qu'il fallait encore régler des détails secondaires et qu'Ottawa faisait obstacle aux démarches.

On a saisi toutes les occasions pour accuser le gouvernement fédéral qui, en fait, n'avait rien à voir avec le problème. Cependant, puisque les responsables de l'ARDA pouvaient se protéger derrière le bouclier juridictionnel, ils ont évité les pressions des personnes lésées. Après avoir attendu de nombreux mois, certains entrepreneurs de défrichage ont finalement pris des mesures légales contre un certain nombre d'agriculteurs à cause des sommes qu'ils devaient pour le défrichage, et comme les agriculteurs étaient tous responsables auprès des entrepreneurs, un grand nombre d'agriculteurs ont vu leur existence menacée par les mesures de saisie.

• (2.40 p.m.)

Depuis quelque temps, les dirigeants de l'ARDA dans l'Alberta entourent de mystère le programme de défrichement des terres. Sans doute, me dit-on que les travaux de défrichement accomplis ont été payés mais je n'ai pu en trouver aucune preuve. Peut-être ne devrais-je pas conclure à une absence de preuve. Les cultivateurs qui ont introduit une demande d'aide ont été pressentis et on leur demande maintenant de payer une souscription supplémentaire de $25 parce que, dit-on, les $25 payés il y a deux ans, au moment où ils ont présenté leur demande, n'étaient qu'un simple dépôt.

L'ARDA estime que le programme de défrichement des terres constituera un de ses principaux efforts en vue d'améliorer la situation agricole dans le secteur 14 du recensement. De fait, c'est un programme qui pourrait aider un grand nombre de cultivateurs mais, en pratique, nombre d'entre eux n'en retireront aucun profit car les planificateurs du programme de défrichement des terres ont négligé certains aspects et maintenant, ancrés dans leurs idées, ils refusent, en bons bureaucrates, de répondre aux suggestions raisonnables de ceux que cela concerne dans le but d'améliorer les choses. Pour pouvoir bénéficier d'une aide en vue du défrichement des terres, les cultivateurs doivent assurer une petite partie du coût eux-mêmes. Si minime que soit cette contribution, elle représente dans bien des cas, pour le fermier que le programme doit aider, tout le capital dont il peut disposer. Il en résulte qu'après avoir accru la quantité de terres utilisables, le fermier ne peut pas s'en servir parce qu'il a dépensé tout son capital et n'a plus rien à investir dans le bétail ou les machines qui peuvent être nécessaires pour utiliser les nouvelles terres d'une façon rentable.

[M. Sulatycky.]

Beaucoup ont prétendu que pour assurer au programme de défrichement des terres toute l'efficacité voulue, il devrait être entrepris de pair avec un autre programme qui aiderait les cultivateurs, au moyen de crédits ou autrement, à acheter, suivant le cas, le bétail ou les machines susceptibles d'assurer aux terres nouvellement défrichées leur plein rendement. On fait remarquer que défricher de nouvelles pâtures ne sert pas à grand-chose si le propriétaire n'a pas le capital voulu pour acheter le bétail destiné à y paître. Cependant, en dépit de suggestions si évidemment raisonnables, les dirigeants de l'ARDA refusent de renoncer à leur propre conception du plan.

Les gens de l'endroit qui espèrent toujours la réussite de l'ARDA font leur possible pour qu'elle fonctionne. Le Conseil consultatif, composé de gens de toutes les catégories sociales venus de toute la zone de l'ARDA, cherche toujours des moyens d'assurer, grâce à l'ARDA, des avantages sociaux et économiques durables à l'individu et à la communauté. Cependant, depuis peu, tout est paralysé par ce que les responsables de l'ARDA appellent une pénurie de fonds. Monsieur l'Orateur, c'est difficile à croire lorsqu'on sait qu'on a affecté près de 7 millions de dollars à cette zone de l'ARDA et qu'on en a dépensé une très faible partie. En outre, le gouvernement n'a effectué ni n'envisage aucune réduction des dépenses de l'ARDA. La seule conclusion possible, c'est que l'incompétence et la lenteur bureaucratiques ainsi que la répugnance de certains planificateurs à l'égard des idées autres que les leurs sont actuellement masquées par des prétextes selon lesquels on ne consacre pas un sou au programme de l'ARDA.

Il y a une autre situation qui m'inquiète. Dans nos programmes de développement régionaux, nous préférons souligner ce que nous avons fait plutôt que ce qu'il reste à faire. Nous n'avons rien accompli compte tenu de la tâche qui nous attend. Néanmoins, il y a encore plus inquiétant: ce sont les tentatives visant à présenter comme des preuves de la réussite du programme des réalisations auxquelles l'ARDA n'a guère contribué. Il y a plusieurs jours, j'ai rencontré un cultivateur prospère—je le connais depuis quelques années—qui vit dans la zone de l'ARDA.

Auparavant, il exploitait un terrain relativement modeste et occupait un autre emploi à plein temps. Il y a deux ans, une grande société lui achetait sa petite exploitation pour y construire une papeterie. Résultat: il a reçu assez de capitaux pour s'acheter ailleurs une autre exploitation plus importante. Il a choisi une région dans la division de recensement nº 14 et s'est adressé à l'ARDA pour qu'elle l'aide à réunir les terrains nécessaires. Elle lui a fourni de l'aide, mais il n'en avait absolument pas besoin. Il aurait très bien pu remplir lui-même toutes les conditions requises, financières et autres. Néanmoins, cette exploitation fournit actuellement un modèle de ce qu'a fait l'ARDA. On y trouve une maison moderne et tous les bâtiments de ferme nécessaires. Les représentants de l'ARDA ne manquent pas de faire visiter cette exploitation aux parlementaires comme à tous ceux qui veulent voir les résultats du programme.

Dans une ferme non loin de là, on peut voir un immense panneau publicitaire sur le programme de l'ARDA dans la région. Comme il est bien en évidence, près d'un vaste terrain nouvellement défriché, on a l'impression que ce progrès est attribuable à l'ARDA alors qu'en vérité, le propriétaire actuel a payé lui-même le terrain. Les trompe-l'œil, sans doute nécessaires au cinéma, n'ont rien à voir avec la lutte contre la pauvreté. Nous devons concentrer nos efforts sur tout ce qui reste à accomplir, au lieu de dépenser nos énergies à nous féliciter de nos quelques réalisations, réelles ou imaginaires.

Cela dit, je voudrais vous parler d'un programme de l'ARDA qui s'est révélé fructueux, et je le fais à l'appui d'un argument que je présenterai plus tard. Entre Calgary et Banff, se trouve la réserve des Indiens Stoney. C'est une vaste étendue de terrain plat, dans un lieu magnifique, au pied des Rocheuses. La route transcanadienne la coupe en deux. C'est à tous points de vue un endroit idéal pour un projet d'expansion du tourisme. Quelques chef indiens s'en sont rendu compte et, grâce aux fonds de l'ARDA, ont confié à un bureau d'études le soin d'examiner le projet et d'aviser à un programme touristique d'envergure. Le programme est maintenant achevé. On y envisage un projet d'aménagement, gage d'un avenir prometteur pour les Indiens de la réserve. Les résidents de la réserve Stoney en attendent l'application avec impatience. Espérons que l'ARDA assurera à la mise en œuvre du projet des fonds suffisants, tout comme elle l'a fait pour l'étude préliminaire.

Ce qui ressort de la différence entre l'usage de fonds de l'ARDA dans le cas des Indiens de Stoney et leur usage dans la division de recensement nº 14 c'est que dans le premier cas l'ARDA fournissait tout simplement des fonds sans se mêler de leur administration. Je signalerais que, même dans la division de recensement nº 14, un certain nombre de programmes de l'ARDA produisent des résultats tangibles. Entre autres, il y a le programme de recyclage. Dans ce cas-ci, l'ARDA paie tout simplement les frais du recyclage des individus en vue d'un meilleur emploi. Encore une fois, la participation administrative de l'ARDA au programme est minime.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, si l'argent que nous consacrons à l'ARDA doit servir le plus utilement possible et bénéficier à ceux qu'ils sont censés aider, alors la participation de l'ARDA, aux deux niveaux, fédéral et provincial, doit être la plus restreinte possible. Des dispositions devront être prises pour empêcher qu'on se renvoie la balle comme on le fait maintenant, et pour permettre aux individus en cause de donner suite eux-mêmes à leurs idées et à leurs suggestions.

Un autre aspect de nos projets d'aménagement rural me préoccupe, monsieur l'Orateur. Il s'agit du genre de développement prévu en vertu de la loi sur les subventions au développement régional, développement qu'assurait autrefois le programme de l'ARDA. Il serait censé augmenter le nombre des emplois dans les régions du pays où il n'en existe pas en assez grand nombre. Habituellement, le chômage est élevé et le salaire moyen très bas dans ces régions. Il faut espérer qu'en encourageant l'industrie à s'implanter dans ces régions, les niveaux de revenu s'élèveront petit à petit pour qu'en fin de compte tout déphasage qui existe entre une région comme celle-là et ses voisines plus à l'aise, disparaisse ou du moins s'estompe. Il devient évident que ce n'est pas toujours le cas et qu'en fait, en maintes circonstances, l'implantation d'une industrie dans une zone ou région désignée se solde par le durcissement ou l'élargissement du fossé économique.

Permettez-moi d'expliquer, monsieur l'Orateur, comment je parviens à cette conclusion. Lorsqu'une industrie, avec l'aide des deniers des contribuables, s'établit dans une zone de croissance lente, l'échelle des salaires dans cette région est généralement basse. Bien des industries en profitent, à cause du taux élevé de chômage et de la rareté des emplois, pour verser des salaires à peine supérieurs au niveau régional, mais très inférieurs à la moyenne nationale en ce qui concerne cette industrie. A vrai dire, je connais des cas où un employé qui fait exactement le même travail touche un salaire horaire inférieur de $1. C'est-à-dire l'ouvrier d'une usine établie dans une région désignée touchera peut-être $1.60

ou $1.65 de l'heure, tandis que l'ouvrier de la même société accomplissant exactement le même travail dans une usine située dans une région plus prospère touchera peut-être $2.60 ou $2.80 de l'heure. Même la productivité dans certains cas n'en est pas la raison, puisqu'on peut prouver que les usines établies dans les zones désignées sont aussi productives ou même plus que leurs semblables situées ailleurs.

• (2.50 p.m.)

On est forcé de conclure que de nombreuses industries ont profité des stimulants fournis pour s'établir dans les régions de lente croissance et s'efforcent maintenant de maintenir l'échelle des salaires au plus bas niveau possible. Il s'ensuit qu'on ne remédie pas aux disparités. Dans certains cas, une étude des contrats de salaires révèlent que certains employés d'industries situées dans les régions désignées gagnent moins en dollars constants qu'il y a trois ou quatre ans. Les hausses de salaires dans certaines de ces fabriques n'ont été en moyenne que de 10c. l'heure tandis que dans bien des cas, les employés de la même industrie travaillant ailleurs recevaient pour la même période des hausses allant de 60c. à $1 l'heure. Il s'ensuit que les disparités sont plus accentuées.

Il est temps de nous rendre compte que l'industrie accepte les stimulants et les concessions fiscales, mais qu'elle n'est pas toujours disposée à accorder une rémunération suffisante à ses employés. Il arrive souvent que l'industrie qui a reçu des stimulants est le plus gros employeur de la région. En raison de cela, elle a une main-d'œuvre captive et peut donc maintenir les salaires à un minimum.

Nous devons étudier sérieusement certaines des situations qui se créent sous nos yeux. Je me rends compte que, lorsque nous nous occupons de questions intéressant l'industrie dans les provinces, des difficultés d'ordre juridictionnel surgissent. Toutefois, nous devons nous faire un point d'honneur de signaler aux industries qui acceptent des stimulants qu'elles doivent contribuer à faire disparaître les disparités régionales en adoptant une attitude constructive, plutôt que de profiter de la situation pour accroître leurs bénéfices en conservant un régime de salaires inéquitable.

Une autre situation que je crois devoir commenter est celle-ci: la pénurie de logements dans les localités qui ont attiré des industries grâce à l'un ou l'autre des programmes de stimulants. Il existe dans ma circonscription une industrie qui s'y est établie en vertu d'un tel programme. Elle donne à entendre qu'elle devra fermer ses portes parce que ses employés ne parviennent pas à trouver des logements convenables. Le logement, je le reconnais, n'entre pas dans le cadre des programmes de développement régional; il faudrait cependant trouver le moyen d'empêcher que les localités qui pourraient bénéficier des avantages du programme n'en soient privées; par contre, nous devons faire en sorte que l'argent des contribuables, affecté au programme de stimulants, ne soit pas dépensé inutilement par suite de la fermeture de l'industrie faute d'habitations convenables.

A mon avis, les programmes du gouvernement actuel sont justes, monsieur l'Orateur. Ils sont conçus de façon à s'attaquer aux problèmes avec lesquels notre pays est aux prises. Toutefois, il nous faudra toujours veiller à ce que, dans la mise en œuvre des politiques, on ne perde pas de vue leur objectif.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je félicite les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je ne veux pas répéter ce qu'on a dit contre la position du gouvernement qui révèle le discours du trône. Pour bien des gens de l'Ouest, le discours est vide de tout intérêt pour leur région, de toute expression de confiance devant le potentiel extraordinaire du pays, mais il porte une attention exagérée à des questions auxquelles, comme député et contribuable, je n'aurais pas accordé une haute priorité.

Il est maintenant évident qu'après un an et demi au pouvoir, le gouvernement est incapable ou de reconnaître les grands problèmes actuels ou de s'y attaquer. Comme bien d'autres Canadiens, je suis d'avis que le problème qui afflige notre pays en ce moment est de trouver les moyens de satisfaire notre appétit apparemment insatiable de services gratuits. Pour les Canadiens, la difficulté est de conformer leurs goûts à leurs moyens. Ces six ou sept dernières années, nous avons laissé l'expansion et la mise en valeur nationales progressives perdre de leur importance que nous avons remplacée par une obsession maladive, celle de parfaire l'État providence.

Si souhaitables que puissent être certaines mesures de bien-être social, et je pense au régime de pension, à l'assurance-hospitalisation et à l'assurance médicale, elles sont toujours et inévitablement très onéreuses. Non seulement leur coût initial est énorme, mais elles suivent une tendance maintes fois constatée à l'escalade rapide des dépenses. Il en résulte qu'un plan acceptable au début devient en un an une charge financière intolérable du fait de l'augmentation rapide des frais l'année suivante.

Il me semble que la voie de la sagesse et les obligations financières ordonnent de n'entreprendre que ce qu'on est raisonnablement certain de pouvoir payer; sinon, on se trouve soit acculé à la faillite soit chargé d'une masse de dettes paralysante. La famille canadienne moyenne veut sans aucun doute une voiture; peut-être en veut-elle aussi une deuxième ainsi qu'un téléviseur couleur et ainsi de suite. Peut-être l'épouse désire-t-elle un manteau de fourrure et le mari de nouvelles crosses de golf. Il se peut que les enfants souhaitent des objets de luxe à l'avenant. Mais je suis convaincu que la famille canadienne moyenne, tout en souhaitant peut-être ardemment tous ces objets, ne se décidera à les acheter que lorsqu'elle disposera de l'argent nécessaire. De nos jours, lorsque quelqu'un dans une famille veut un objet particulier, la mère va travailler pour gagner de quoi l'acheter; ou bien le père de famille exerce une seconde occupation dans la soirée, dans le même but. D'une manière ou d'une autre, à la suite d'une décision et d'une initiative personnelles, la famille conclut que si elle souhaite vraiment acquérir quelque chose, il ne lui reste qu'à faire en sorte de gagner l'argent nécessaire pour acheter l'objet désiré. Ce que je reproche surtout au gouvernement de M. Pearson et au gouvernement qui lui a succédé, c'est d'avoir acheté tout ce qui était à leur portée sans avoir pris la précaution d'accroître leurs ressources. Nous avons commis la faute de ne rien nous refuser. Nous avons accepté toutes les formules attrayantes que le gouvernement fédéral nous a proposées sans nous préoccuper de savoir qu'aucune n'était gratuite et que toutes n'étaient possibles que grâce à de fortes dépenses de deniers publics.

Je connais seulement deux ou trois moyens de percevoir plus d'impôts; en haussant les taux de l'assiette actuelle de l'impôt, ce qui veut dire inventer de nouveaux impôts plus lourds à porter, ou encore en faisant ce qui est le plus logique, en élargissant l'assiette de l'impôt. C'est à cette dernière solution que le Canada aurait dû s'arrêter. C'est là le but et la signification du développement national. Nous autres, Canadiens, devons développer notre économie de telle sorte qu'elle rapporte plus d'impôts sans augmenter le fardeau. La grande faute commise par le gouvernement actuel a été de renoncer à adopter une politique concrète de développement national, et de se contenter d'expédients et de mesures d'urgence.

Les Canadiens ont besoin de meilleurs et de plus vastes établissements scolaires et de services d'hygiène améliorés, et ils les réclament. Les Canadiens veulent surmonter le problème de la pauvreté. Ce sont toutes des aspirations légitimes et sans doute nécessaires, mais, il y a un mais, toutes ces entreprises coûtent fort cher et doivent être payées à même les deniers publics.

Nous voyons aujourd'hui les frictions et les différends inutiles qui se produisent lorsque des programmes extrêmement coûteux croissent au-delà du point où on peut les réduire ou les contrôler. Les provinces sont chargées d'administrer ces programmes. Leurs recettes fiscales sont insuffisantes et elles cherchent à obtenir davantage du gouvernement fédéral. Celui-ci doit garder pour ses besoins propres la part du lion de ses recettes fiscales. On se dispute, on argumente, on échange des reproches acerbes au niveau des gouvernements fédéral et provinciaux. Même les municipalités, ces créations des provinces, entrent en scène parce qu'elles sont au bout du rouleau et qu'elles ont un besoin plus urgent de revenus fiscaux que les autres paliers de gouvernement. Un tel climat rend les efforts de collaboration à peu près impossibles, et à la faveur de cette amertume et de ces frustrations, le régionalisme et le séparatisme fleurissent. C'est tout le pays qui en souffre. Dans le Canada d'aujourd'hui, nous devons essayer d'en arriver à avoir à la fois le drap et l'argent. Nous devrions développer notre pays au point qu'il produise assez de recettes fiscales pour réaliser tout projet public que la majorité des Canadiens pourrait vouloir réaliser.

• (3.00 p.m.)

Mais pour y arriver, il nous faut des directives fédérales, venant du cœur du pays. Il faudra qu'on nous présente un objectif national, des fins nationales et une orientation nationale. Aujourd'hui, cette orientation nous manque manifestement. Graduellement, les Canadiens se retirent dans leur coquille régionale; ils sont méfiants envers leurs concitoyens, sensibles à des affronts imaginaires et prêts à exagérer tout grief. La grande faute du gouvernement, c'est d'avoir laisser planer une atmosphère de doute, de méfiance et d'inertie. Il a placé l'intérêt du parti et les enthousiasmes individuels au-dessus du bien national. Il a recours à des expédients personnels et politiques. Le gouvernement s'est rendu coupable sous plusieurs chefs, mais nulle part sa culpabilité se manifeste-t-elle aussi nettement qu'à l'égard de l'industrie agricole canadienne. A vrai dire, monsieur l'Orateur, sa négligence a été telle que tout un secteur de l'économie nationale se trouve maintenant en danger, et on ne peut le laisser mourir sans que notre économie dans son ensemble en ressente un contre-coup néfaste.

Les députés connaissent bien la crise que traverse la vente des céréales. Le gouvernement en connaît les moindres détails depuis plus de 18 mois. Il a abordé le problème de façon un peu languissante, mais il s'en est préoccupé suffisamment pour établir des grou-

pes d'études, des commissions et des conseils chargés d'étudier la question. De fait, c'est justement cette crise qui a valu à l'Ouest l'honneur d'avoir la visite du premier ministre (M. Trudeau). Il est vrai que son voyage dans l'Ouest fut un demi-succès et qu'il fut dénué des acclamations hystériques qui marquèrent sa dernière campagne électorale. Quoi qu'il en soit, il est venu, et s'il n'a pas vaincu, du moins a-t-il vu.

Malheureusement, le résultat de toute cette attention a été tout à fait nul. On a inondé le producteur de grain de l'Ouest de conseils, de critiques et de remontrances, mais on ne l'a pas aidé. Il attend toujours du gouvernement des mesures concrètes et rationnelles qui lui permettront d'espérer sans quoi il ne saurait persévérer ni survivre. Voilà une attitude bien étrange de la part du gouvernement national d'un pays dont la collectivité agricole fournit environ un huitième du commerce extérieur et paie environ un dixième de l'impôt sur le revenu.

Si les spécialistes en planification sociale, qui apparemment dominent au sein du gouvernement actuel, considèrent la collectivité agricole comme chose du passé qu'il faut laisser mourir, leurs collègues parmi les économistes du gouvernement—et le gouvernement actuel en a sûrement—doivent se rendre compte que l'agriculture et la collectivité agricole sont d'importance vitale pour le Canada, tant du point de vue social que sur le plan économique. Ils savent certainement que bon nombre d'emplois industriels dans le centre du pays dépendent directement de la production de grain de l'Ouest. Ils n'ignorent sûrement pas que la prospérité des cheminots, des dockers, des maisons de courtage et de douzaines d'entreprises tertiaires dépend dans une large mesure de la santé et du progrès de l'agriculture.

Pourtant, la seule chose que nous trouvons dans le discours du trône est une vague promesse de réviser la loi sur les grains du Canada, comme si cela pouvait tout régler en un clin d'œil. Il faudrait beaucoup plus qu'une simple révision de cette loi. C'est toute l'industrie qu'il importe d'examiner jusque dans ses moindres détails.

L'évolution de la production du grain au Canada s'est traduite par une expansion technologique et scientifique gigantesque au niveau du fermier et de ses récoltes, mais elle s'est déroulée dans une structure vieillie, inflexible et permanente d'entreposage, de distribution et de mise en marché. Il y a belle lurette que le producteur de grain dans l'Ouest est passé du cheval à la machinerie moderne; mais la manutention, le transport et la mise en marché dont dépend son succès économique nous rappellent le temps des diligences. La manutention du grain est devenue une question d'entreposage. C'est là que tout bloque et, tant que nous ne trouverons pas le moyen d'accélérer l'évacuation et la vente du grain, le fermier continuera à supporter le fardeau des temps creux.

[M. Ritchie.]

Aujourd'hui justement, le ministre responsable de la Commission du blé a déclaré qu'on expédierait rapidement vers les marchés les récoltes de graine de colza et de lin. C'est là un des rares aspects brillants de la situation des céréales, à l'heure actuelle. A la suite de la mauvaise récolte en Europe, le ministre a pu donner l'assurance à la Chambre que la livraison aux ports océaniques, de la graine de colza et du lin se ferait à temps.

Selon certains journaux de l'Ouest, parus il y a deux semaines, les intéressés doutaient que cela puisse être fait. Il est assez clair qu'on a pu manquer quelques petites ventes de lin parce que les céréales n'avaient pu être acheminées jusqu'au port d'expédition. En outre, sur la côte ouest se pose le problème du chargement des céréaliers à destination de la Chine.

Dans la *Richardson Weekly Grain Market Letter* du 23 octobre 1969, on expose les conditions de l'accord en vertu duquel les envois de céréales vers la Chine n'ont pas été suspendus. Voilà ce qu'on dit:

> Cela ne gênera pas les envois de blé vers la Chine pour lesquels des navires spéciaux sont prévus, mais les exportateurs éprouvent de grandes difficultés à affréter des cargos océaniques convenables pour d'autres destinations vu la piètre réputation du port de Vancouver auprès des armateurs.

Une autre façon d'aider notre industrie céréalière de l'Ouest du Canada est de s'assurer que les installations portuaires de manutention peuvent faire la livraison à temps. Les exploitants d'élévateurs se moquent éperdument de l'acheminement des céréales. Ils touchent un revenu régulier. Les sociétés ferroviaires et les armateurs peuvent se disputer d'autres tâches. Seul l'agriculteur est lié aux céréales, et lorsqu'elles ne sont pas acheminées, il n'est pas payé.

Je le répète, monsieur l'Orateur, le présent discours du trône est un document dépourvu d'inspiration, reflet d'un gouvernement qui n'en a pas davantage. Je remarque qu'on y signale de nouveau la nécessité de mettre en relief le programme de bilinguisme et de biculturalisme du gouvernement. Je ne rabâcherai pas de vieilles choses. Tout ce qui pouvait se dire au sujet de ce programme a été signalé lors du débat sur le bill des langues officielles. Je rappellerai simplement l'avertissement que je donnais alors, savoir que ce programme, rédigé dans les termes inflexibles qui le caractérisent et soutenu avec une vigueur inopportune et hâtive, encouragera davantage la désunion des Canadiens que leur union.

Déjà notre maigre réserve de bonne volonté s'est amenuisée. Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe dans une petite ville comme Willow Bunch, en Saskatchewan, pour voir que le problème des rapports entre les différents groupes ethniques au sein de notre société n'est pas si simple ni aussi facile à résoudre que le premier ministre et ses collègues tentent de nous le faire croire.

Pour conclure, je voudrais simplement réitérer ma conviction que l'administration du pays est orientée sur une mauvaise voie par le gouvernement. Nous devons aller de l'avant et non pas nous livrer à une introspection continuelle. Nous devons favoriser l'essor de la société canadienne et aider son économie de toutes les manières possibles, sans l'entraver par des règlements ou la paralyser par des dépenses inutiles.

Nous sommes encore jeunes. Ne nous laissons pas conter ni persuader que nous avons vieilli prématurément. Comportons-nous comme une jeune et vigoureuse nation, qui a tout l'avenir devant elle, et non pas comme des vieillards qui ne pensent qu'à subsister.

• (3.10 p.m.)

M. Paul St-Pierre (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour traiter de la souveraineté du Canada dans l'Arctique. Je parlerai du Nord en général, particulièrement de l'Arctique septentrional, et de la pollution, question étroitement reliée à celle de la souveraineté qui est à l'étude aujourd'hui, de la pollution de l'eau, des sols et de l'air. Ce sont là des sujets de préoccupation pour tous les citoyens. Je m'excuse auprès de la Chambre de croasser comme un corbeau, mais j'ai un rhume. Je regrette que mes amis du Nouveau parti démocratique n'aient pas trouvé de remèdes au rhume. Ils ont trouvé un remède à tous les maux imaginables—j'ignore pourquoi ils ont oublié le rhume ordinaire.

M. Thomson: Nous étudions la question.

M. St-Pierre: Merci. Pendant le temps dont je dispose, j'aimerais examiner plusieurs aspects des affaires du Nord et j'entends présenter plus tard deux instances précises à ce sujet pour réclamer une action immédiate du gouvernement. Mais d'abord, je veux profiter de l'occasion pour féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône ainsi que celui qui l'a appuyé, nommément le député de Sarnia (M. Cullen) et le député de Lapointe (M. Marceau). Le député de Lapointe a parlé des bleuets de sa région. Un bleuet suffit pour une tarte, a-t-il dit. Je reconnais là la remarque d'un homme très honnête. Il réussirait bien à Coast Chilcotin, car nous avons des idées semblables. Quoi que nous disions, nous nous en tenons toujours à la vérité.

Je me souviens d'un homme de Coast Chilcotin qui visitait l'Ontario un jour et vantait la hauteur des montagnes, la splendeur des futaies et l'étendue des lacs dans son pays d'origine. Son hôte le conduisit alors jusqu'à Niagara Falls et lui demanda: «Je suppose que vous avez quelque chose de comparable à Coast Chilcotin?» Étant un homme très honnête, le visiteur réfléchit longtemps avant de répondre: «Non, nous n'avons rien de tel, mais nous avons des plombiers qui pourraient réparer les dégâts.» Monsieur l'Orateur, il faut toujours être honnête, comme le député de Lapointe.

Avant de passer aux questions qui touchent l'Arctique, j'aimerais commenter brièvement le discours du trône. L'an dernier, lorsque j'ai parlé pour la première fois dans cette enceinte, je me suis plaint des dépenses inconsidérées des gouvernements antérieurs, ajoutant que celui-ci avait encore à faire ses preuves. Je suppose que la situation est inchangée et qu'elle ne changera pas tant que le mandat durera, si long soit-il. Mais il n'est que juste de féliciter le gouvernement d'avoir le courage politique de couper ses dépenses selon ses revenus. Le ministre des Finances (M. Benson) a dit hier à la Chambre qu'il espérait contenir les dépenses bien en deçà des revenus du gouvernement au cours de la présente année financière. Ce ne sera pas facile. Il n'est pas facile pour un gouvernement de supprimer 25,000 emplois dans la fonction publique. Mais il fallait le faire. Je suis de ceux qui pensent que le devoir du gouvernement est de gouverner, si déplaisantes que soient les décisions à prendre. J'estime que le gouvernement fait preuve de courage et de prévoyance.

J'aimerais aussi faire quelques observations sur un autre aspect du gouvernement dont le premier ministre (M. Trudeau) a parlé au cours de la dernière campagne électorale. Il a fait état de la nécessité pour les représentants du gouvernement fédéral de reprendre une partie du pouvoir de décision qui est tombé entre les mains de la bureaucratie. A cet égard, je dirais que le premier ministre et son gouvernement ont fort à faire avant d'y arriver. Dans l'avenir, ce gouvernement et ce Parlement seront sans doute jugés d'après le succès qu'ils obtiendront en reprenant aux mandarins le pouvoir de décision.

J'ai l'impression que le remède peut se trouver non pas dans la chambre verte, où les débats ressemblent souvent à une pièce

montée et sont teintés d'un profond sectarisme politique, mais dans les comités parlementaires constitués de tous les partis. Ce sont ces comités qui peuvent lutter contre l'arrogance présomptueuse de certains secteurs de la bureaucratie.

Permettez-moi maintenant de revenir au Nord. Le Nord sort présentement d'un long sommeil, et nous ne saurions le forcer à se rendormir. Il y survient des choses qui offrent de grandes occasions pour le Canada tout autant que de lourdes responsabilités et un danger considérable. Nous ne pouvons les écarter. Nous ne pouvons pas dire: il est trop tôt, nous ne sommes pas prêts à exploiter l'Arctique; accordez-nous 20 ans pour préparer cette expansion. A mon avis, l'Arctique est entré dans une ère nouvelle avec la découverte des nappes de pétrole de la baie Prudhoe, en Alaska. Personne ne connaît l'ampleur de ces gisements. Ils renferment au moins dix milliards de barils, et probablement cinquante milliards. Il peut même s'y trouver 300 milliards de barils, ce qui serait plus que tout le pétrole jamais découvert sur le territoire continental des États-Unis.

Et quelle sera la part du Canada? Le gouvernement a partie liée avec l'entreprise privée par le syndicat Panarctique. Lors du colloque sur l'Arctique tenu à Montréal au mois de mars, une autorité a estimé les réserves de l'Arctique canadien à au moins 50 ou 100 milliards de barils de pétrole et à 300 ou 500 trilliards de pieds cubes de gaz. Pour citer M. R. A. Hemstick, de la société Imperial Oil Limited, l'industrie pétrolière en général procédera au forage de quelque 700 ou 1,400 puits d'exploration et de quelque 6,000 ou 12,000 puits d'exploitation, à l'aménagement de 4,000 milles de voie d'accès, de 4,000 milles de routes interurbaines et de 8,000 milles de chemins de raccordement, sans oublier les camps, les villages, les aéroports et les installations de soutien nécessaires pour desservir une population de 10,000 travailleurs. On a jadis cru ce milieu si inhospitalier qu'on l'a ni plus ni moins écarté, le jugeant inhabitable. Dans certains lieux d'exploration, même l'Esquimau le plus ingénieux ne pourrait survivre. Jusqu'ici, la Panarctic Development a terminé le forage de deux puits. Fait intéressant à noter: en forant le deuxième, on a rencontré des hydrocarbures, un gisement de gaz. Ceux qui ont accompagné le comité permanent du Nord canadien dans la péninsule Sabine, il y a deux mois, ne sont pas près d'oublier la vue de ce gaz jaillissant dans le ciel de la toundra désolée de l'Arctique.

J'aimerais faire une courte digression pour un moment. Fait intéressant, cette exploration de la Panarctic se concentre surtout à l'île

[M. St-Pierre.]

Melville. En 1820, lorsque Edward Parry abrita pour l'hiver ses navires à l'extrémité sud de cette île, il construisit une petite voiture à bras et conduisit un groupe de marins sur la rive nord. Dans le journal qu'il rédigea à l'époque, il signala que lorsque les roues de fer de la voiture frappaient le schiste à certains endroits, le sol dégageait une odeur de pétrole. C'était en 1820. Nous avons mis du temps à installer la première foreuse.

Cette exploration de Parry présente une autre particularité intéressante. Aucun Européen ne visita l'île de nouveau pendant 30 ans, de fait, jusqu'au moment des recherches entreprises pour retrouver sir John Franklin dans les années 1850. Et là, 30 ans plus tard, lorsque McLintock vint dans l'île, les traces de la petite voiture de Parry étaient encore visibles sur le sol. Ici encore nous avons une leçon à tirer: l'écologie de l'Arctique est très fragile.

Le gouvernement des États-Unis se montre conscient de cet état de choses. Le permis de construction d'un oléoduc de la baie Prudhoe jusqu'au terminus méridional de la côte sud de l'Alaska renferme des conditions d'une rigidité rarement égalée, j'imagine. J'ai le document sous la main et je vais vous lire quelques-unes de ces conditions. La société doit fournir une garantie de 5 millions de dollars pour rembourser autant que possible tout dommage au milieu. Toutes les aires endommagées devront être réparées aussi bien que possible. La société doit déposer un plan détaillé d'urgence prévoyant les mesures à prendre en cas d'épanchement du pétrole ou de fuites. Le gouvernement peut exiger un nouveau tracé ou une modification des canalisations par suite de conditions imprévues du milieu. Il se peut qu'on ait à déplacer la canalisation pour contourner des secteurs où le sol est instable. On aura grand soin de ne pas faire fondre le pergélisol. On pratiquera des passages pour le poisson partout où la canalisation traverse un cours d'eau; elle sera enterrée sous le lit du cours d'eau. On prévoit l'arrêt des travaux de construction pour protéger l'habitat de la faune importante pendant l'époque de la couvaison et de la migration du poisson.

• (3.20 p.m.)

Il y a plus, mais c'est manifeste, le gouvernement des États-Unis se montre conscient des dangers d'une mise en valeur du Nord et de l'Alaska. C'est là l'une des dimensions du problème que les Canadiens devront considérer, et bientôt. La chose pourrait bientôt affecter notre propre territoire, surtout si, outre le pipe-line de l'Alaska, on installe un pipe-line descendant le long du Mackenzie pour amener le pétrole de la baie Prudhoe et, souhaitons-le, le pétrole canadien aux marchés du centre du continent.

Il existe d'autres méthodes pour acheminer le pétrole et on les étudie actuellement. Un pipe-line pourrait traverser les étendues stériles jusqu'au port de Churchill, sur la baie d'Hudson. L'île Herschel, au Canada, pourrait devenir un port de mer pour le transport du brut de la baie Prudhoe. Mais l'entreprise qui a le plus retenu notre attention l'an dernier est celle du *Manhattan*.

Je n'entrerai pas dans les détails car les députés les connaissent assez bien, j'imagine. Un consortium de sociétés pétrolières, sous la direction d'Humble Oil, a dépensé 39 millions de dollars pour s'assurer si un superpétrolier des États-Unis spécialement renforcé pouvait défoncer la barrière de glace dans le passage du Nord-Ouest. Les membres d'un sous-comité de notre propre comité permanent de développement du Nord canadien se sont rendus dans le Nord en août afin d'y rencontrer le *Manhattan* et d'y acclamer son initiative. Comme l'indique le compte rendu officiel, nous les avons accueillis dans les eaux canadiennes, en insistant sur le terme «canadiennes».

Le voyage du *Manhattan* semble pour l'instant une réussite partielle seulement. On espérait et on prévoyait que ce puissant navire romprait la barrière de glace dans le détroit McClure. L'Humble Oil nourrissait des projets gigantesques. Si cette expérience réussissait, la compagnie se proposait au deuxième trimestre de 1970 d'adjuger des contrats pour des superpétroliers de 250,000 tonnes. Son objectif à long terme visait à faire naviguer deux pétroliers par semaine à longueur d'année.

Dans quelle mesure leur enthousiasme a-t-il été tempéré par cette expérience dans le Nord, je ne saurais le dire. Néanmoins, il faut remarquer que le *Manhattan* n'a pas réussi à forcer son chemin jusqu'au détroit de McClure. En fait, il s'est comporté à peu près comme nos gardes côtiers l'avaient prédit; il a été cerné par les glaces et le *John A. Macdonald*, un brise-glaces canadien, a dû aller le libérer.

Ensuite, le *Manhattan* a filé vers le sud à travers le détroit du Prince-de-Galles, et sans surprendre qui que ce soit, il s'est ainsi rendu jusqu'au côté opposé de l'archipel. Mais ce fut un exploit et les connaissances acquises au cours de cette expédition contribueront beaucoup à la glaciologie. Je le répète, il y a lieu de féliciter l'esprit d'entreprise des intéressés et nous attendons avec impatience le moment où nous aurons accès à ces renseignements précieux.

Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, puisque, comme si souvent, l'intérêt du Canada s'est porté sur les faits et gestes des ressortissants d'autres nations, je ne crois pas que beaucoup de Canadiens aient remarqué que c'est un navire canadien, le *Chesley A. Crosbie*, qui a battu cette année un autre record remarquable dans le Nord en s'avançant jusqu'à moins de 500 milles du pôle géographique. C'est le plus loin qu'aucun navire marchand ait jamais pénétré au nord du continent américain.

L'expédition de marchandises sèches est une chose. Celle du pétrole en est une autre. C'est l'entreprise du *Manhattan* actuellement en cours, pour autant que nous le sachions, qui, indépendamment des énormes possibilités qui découleraient d'une réussite, représente un danger grave pour l'Arctique canadien. Bien des navires se sont perdus dans l'Arctique, toujours de la même manière. Ils sont assiégés par les glaces. Ils sont pris dans les glaces et, quand ils s'en libèrent, le mouvement des glaces les fait couler.

Perdre dans l'arctique un bateau-citerne chargé d'un quart de million de tonnes de pétrole brut, polluant reconnu, serait le plus grand désastre jamais causé par l'homme. Mais je veux surtout signaler tant aux membres du gouvernement qu'à ceux de tous les partis à la Chambre que nous ne savons pas quelle serait la gravité de la situation parce qu'il n'y a pas eu de recherche sur le sujet.

Dans le passage, la température de l'eau varie entre 27 et 31 degrés Fahrenheit et plus près du plateau continental, entre 33 et 35 degrés. Cependant, nous ignorons quelle sera la réaction du pétrole brut déversé dans ces eaux.

On a dit que le pétrole pourrait y former une masse gélatineuse qui, en touchant la rive où elle pourrait être exposée à des températures de 50° sous zéro, se transformerait en un plastique dur. Le seul renseignement que j'aie pu obtenir quant à son comportement, c'est que la pollution pourrait durer des décennies, et peut-être des siècles. La plupart des substances brutes contiennent des poisons dont certains sont mortels comme le DDT.

J'ai dit, monsieur l'Orateur, qu'il y avait deux sujets que je voulais signaler au gouvernement et à l'égard desquels je voulais réclamer des mesures immédiates. En voici un. Je propose que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources établisse sur-le-champ un programme complet de recherches dans les eaux de l'Arctique; on pourrait utiliser le pétrole brut de la baie Prudhoe pour obtenir des données. Comme notre pays est le plus immédiatement intéressé par cette affaire, il incombe à notre gouvernement d'entreprendre des études de ce genre. Nous ne devrions pas nous adresser à d'autres pays ou laisser aux compagnies privées le soin de

faire des recherches. Le gouvernement devrait vérifier aussitôt que possible ce qui arrive lorsque le pétrole brut, notamment celui de l'Arctique, se répand dans l'eau à des températures en-dessous du point de congélation.

La deuxième question que je veux soulever est associée à la première. Quel est le potentiel de nos pêcheries dans l'Arctique? Nous savons depuis des années qu'il y a de nombreuses espèces de mammifères et de poissons dans les eaux de l'Arctique. De nombreux Esquimaux ont formé des coopératives et mettent en conserve ces produits de la mer pour les vendre dans le Sud. Mais quelle est l'importance de cette ressource? Est-elle exploitée à outrance ou, comme la chose est probable, l'est-elle insuffisamment? Ne serait-il pas possible de développer considérablement cette industrie? L'an dernier, j'avais posé, au comité des pêches et des forêts, une question à ce sujet au ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis), qui m'avait répondu qu'à sa connaissance, le Canada n'avait jamais fait un relevé des pêcheries dans l'Arctique. Nous ignorons tout simplement quelle est l'importance de ces ressources dans le troisième océan qui borde le Canada. Je signale au ministre qu'il est temps à présent de faire ce relevé, et cela non seulement en raison des avantages immédiats qui résulteraient du développement des opérations de pêche des Esquimaux. Il se peut qu'à ce sujet le Canada se voie engagé dans un débat aux Nations Unies ou ailleurs et que nos représentants éprouvent le besoin de parler de l'importance des ressources dont nous disposons dans les eaux de l'Arctique, et si nous en arrivons à reconnaître publiquement que nous ne savons vraiment rien de ces ressources, cela ne servira guère notre cause. A mon sens, monsieur l'Orateur, ces deux ministères pourraient et devraient entreprendre aussitôt que possible de nous rendre ce précieux service.

Ce ne sont là que quelques-uns des aspects du devoir majeur du Canada qui est de protéger cette région de notre pays et cela est évidemment lié de façon indissoluble à la notion de souveraineté. Les eaux de l'archipel sont canadiennes et nous devons en avertir sans ambages le concert des nations.

Nous devons établir clairement deux points. Premièrement, que nous réservons un bon accueil aux navires marchands dans ces eaux, comme nous les avons toujours accueillis dans les eaux canadiennes. Il serait intolérable d'entendre dire que notre pays refuse le passage à la navigation mondiale, en supposant que ce passage soit rendu possible par la technologie moderne.

[M. St-Pierre.]

• (3.30 p.m.)

Mais en même temps, nous devons faire observer que c'est nous qui déciderons ce qui constitue un passage inoffensif et que nous le refuserons aux navires susceptibles de causer des dégâts intolérables aux eaux ou aux terres du Canada. Peut-être verra-t-on les Nations Unies élaborer un nouveau protocole pour les cargaisons de pétrole qui sillonnent les océans du monde. Je l'espère, car le besoin s'en fait sentir. Le premier ministre a dit que son gouvernement travaillerait en ce sens et il y a lieu, je crois, d'accueillir avec satisfaction cette déclaration. Toutefois, une telle possibilité ne dégage pas le gouvernement de la responsabilité qui lui incombe nettement de se soucier au premier chef de la souveraineté du Canada sur ses mers. Le premier devoir du gouvernement actuel et de ceux qui lui succéderont est d'agir d'abord et avant tout dans ce qu'il croit être l'intérêt national. Bien entendu, il faut qu'il y ait parmi nous des opposants. Dans un journal de Toronto paru le 16 décembre, j'ai noté que selon le député de Don Valley (M. Kaplan), le Canada devrait déclarer que ces eaux nous appartiennent. Le journal le cite ainsi:

> Nos experts juridiques nous disent que nous n'aurions aucune chance de l'emporter devant la Cour internationale de La Haye.

Quand il parle de nos experts juridiques, je me demande s'il pense au très honorable Lester B. Pearson qui, le 21 octobre, au cours d'une réunion de l'OTAN, à Washington, a déclaré:

> La glace permanente doit être considérée comme de la terre ferme. Le gouvernement serait bien avisé de faire tout pour garantir que le Canada puisse contrôler l'Arctique, surtout parce que des armes nucléaires pourraient y être expérimentées.

Ou peut-être parlait-il du doyen John Curtis qui au nom du gouvernement canadien s'est livré à des recherches approfondies au sujet du droit de souveraineté sur le territoire, au début des années cinquante, au moment où on commençait à tracer la ligne DEW. A Ottawa, devant l'Association du barreau canadien, il a déclaré que le Canada avait de bons motifs pour tracer des lignes de base autour des confins de ces îles et à déclarer canadiennes les eaux en question. Je pourrais continuer en commentant les remarques du doyen Cohen et d'autres personnes qui ont parlé sur ce sujet. Il n'y a pas de certitude en ce domaine. Il n'y a jamais de certitude en matière de droit international ni dans aucune affaire juridique. Cependant, je suis convaincu que notre position est très, très forte.

Ce n'est pas le moment pour moi d'examiner les nombreuses théories en matière de droit international mais elles sont multiples.

Il y a celle de l'arrière-pays d'après le cas du Groenland. Il y a le système norvégien qui permet de tirer des lignes de base autour de l'archipel arctique. Il y a les droits d'exploration, de découverte et d'occupation effective et continue. Le cas de l'Indonésie par ailleurs n'est pas comparable avec celui de notre archipel arctique bien que l'on nous dise que les États-Unis inclinent vers cette façon de penser. L'Indonésie est un archipel océanique. Dans notre cas, l'Arctique est un prolongement de la masse terrestre continentale. La navigation internationale s'est poursuivie depuis mille ans autour des îles indonésiennes. La navigation internationale ne s'est jamais pratiquée à travers les eaux arctiques canadiennes sans que le Canada n'en ait eu connaissance et sans l'aide fréquente du gouvernement canadien, comme cela a été le cas justement quand le *John A. Macdonald* a accompagné le *Manhattan*.

On a déclaré que le gouvernement américain nous traînerait devant le tribunal international. Il ne serait guère en position de le faire parce que les États-Unis acceptent les décisions du tribunal de La Haye sous réserve de l'amendement Connolly. Je suis sûr que si les Américains s'en tenaient à cette attitude, le Parlement canadien ne tarderait pas à adopter ses propres restrictions, son propre amendement Connolly. On a dit que le gouvernement des États-Unis pourrait trouver un autre pays pour leur servir de cobaye dans cette situation. Quel pays? La Norvège? C'est peu probable, puisqu'elle a un système de lignes de base. Quel pays alors, le Japon, le Pérou? Peut-être. Je suis convaincu que ce n'est pas seulement dans l'intérêt national des Canadiens, mais aussi dans celui du gouvernement américain et de tous les gouvernements que le Canada contrôle ces eaux. La méthode la meilleure et la plus sûre est de dire clairement à tous qu'elles nous appartiennent.

Le premier ministre a parlé de mesures triples: une loi pour établir les règlements visant la conservation dans le Nord du Canada, une déclaration relative à la souveraineté canadienne et, enfin, un appel à l'action adressé aux Nations Unies. Tout comme un grand nombre de députés des deux côtés de la Chambre, j'attends les détails avec le plus vif intérêt. Étant donné qu'à la session antérieure j'ai critiqué ce qui, pour moi, était l'inaction ou même l'indifférence du gouvernement, je voudrais maintenant dire combien me réjouissent les progrès considérables accomplis jusqu'ici. Et il est réconfortant de voir l'intérêt que les députés et les Canadiens en général manifestent pour nos vastes territoires septentrionaux.

Je voudrais, en terminant, citer le journal de Warburton Pike, sportif qui a passé beaucoup de temps dans nos vastes solitudes au tournant du siècle. En voici un passage:

> Le citadin est trop saturé des œuvres de l'homme pour avoir beaucoup de respect pour les travaux de Dieu, et à ses yeux, la solitude de la forêt et de la montagne, du lac et de la rivière, doit lui paraître une pénible désolation.

Ce sentiment règne probablement dans une grande partie du Canada même si, je le répète, il y a eu des indices encourageants d'intérêt authentique chez des Canadiens pour les immensités septentrionales de notre territoire. La seconde citation qui, à mon avis, pourrait, en un certain sens, répondre à ceux qui prétendent que l'Arctique est lointain, froid, inhospitalier et d'une valeur incertaine. J'imagine que la beauté est affaire de goût. Pike avait un guide indien du nom de Saltatha, qu'un missionnaire avait approché. Voici la réponse de Saltatha au missionnaire:

> Père, vous avez dit de belles choses; vous m'avez parlé de la beauté du Ciel, mais dites-moi encore: Est-il plus beau que le pays du bœuf musqué dans la splendeur de l'été, alors que parfois les lacs s'estompent dans la brume, que parfois l'eau prend une belle teinte bleue, parmi les cris joyeux des plongeons? Car tout cela est beau, et si le Ciel est plus beau encore, mon cœur se réjouira et je serais heureux d'y vivre jusqu'à ce que je sois très vieux.

Je remercie les députés de leur aimable attention, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

• (3.40 p.m.)

[*Français*]

M. Roch LaSalle (Joliette): Monsieur l'Orateur, on me permettra tout d'abord de féliciter chaleureusement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Sarnia (M. Cullen) et celui de Lapointe (M. Marceau), que je connais plus particulièrement.

En entendant hier soir les commentaires élogieux à l'égard de leurs propos, j'ai cru comprendre qu'on était déjà assuré d'une réserve très valable lors d'un prochain congrès libéral au «leadership». Il n'y a aucun doute dans mon esprit à ce sujet.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour féliciter le chef de mon parti de l'excellent discours qu'il a prononcé il y a quelques jours. J'ai lu attentivement celui du très honorable premier ministre (M. Trudeau) et j'ai nettement l'impression qu'il est rempli de bonnes intentions. Nous aurions préféré, bien sûr, y voir des précisions très concrètes et très valables. On nous donne comme réponse que ces précisions seront données dans des Livres

blancs qui nous seront présentés au cours de la session. Nous espérerons donc encore quelques mois.

J'aimerais, au début de mes remarques, profiter de cette occasion pour féliciter le très honorable premier ministre de sa décision récente de nommer un ambassadeur au Vatican. Au fait, je reconnaissais depuis longtemps le bien-fondé d'un tel geste.

J'ai entendu ou lu les discours d'autres députés, que je voudrais féliciter d'avoir bien voulu exprimer leurs opinions et de faire connaître à la Chambre les besoins de leur circonscription.

Certains passages du discours du trône touchent d'une façon particulière ma région ou ma circonscription et j'aimerais faire quelques commentaires à ce sujet.

Tout d'abord, j'aurais voulu, comme tant d'autres au Canada, que ma circonscription ait bénéficié du système des zones désignées. Je pensais avoir fait suffisamment d'instances auprès du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), qui a collaboré en me fournissant un dossier très intéressant. Toutefois, grâce aux études approfondies et aux détails qu'on m'a communiqués au sujet de ma circonscription, j'ai cru que ces analyses étaient suffisantes pour justifier la désignation de ma circonscription.

On m'a évidemment avancé certains arguments, comme celui des conséquences économiques de la proximité de la ville de Montréal. En effet, cette ville est située à 40 milles de ma région. Ces conséquences ont été valables durant la période de l'Exposition; aujourd'hui, elles ne le sont plus. Quant à l'aéroport international dont devrait bénéficier ma circonscription, j'ai nettement la certitude que nous ne connaîtrons les avantages que sa construction créera que dans trois, quatre ou cinq ans.

En attendant ces années difficiles, j'aurais bien aimé qu'on reconnaisse comme valables les raisons qui motivaient nos démarches. J'espère toujours que, grâce à d'autres démarches, le gouvernement et le ministre sauront réviser leur décision et accorder à ma région cet avantage que d'autres régions possèdent à l'heure actuelle.

On a aussi touché un peu l'habitation. On en a parlé durant toute la dernière session. Je suis convaincu que ce ne sont pas simplement les mesures énoncées l'an dernier dans cette enceinte qui permettront de relancer l'industrie de la construction d'une façon convenable.

On a proposé, l'an dernier, de faciliter les prêts et de fixer des taux de remboursement plus abordables. Je crois que tant et aussi longtemps qu'on s'obstinera à maintenir cette odieuse taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, on ne s'attaquera pas sérieusement au problème. Cette taxe est aujourd'hui très onéreuse pour ceux qui désirent se construire une maison.

De plus, tant et aussi longtemps qu'on ne songera pas sérieusement à consentir, au chapitre de l'habitation, des prêts à un taux de 5 ou 6 p. 100 aux salariés qui gagnent $10,000 ou moins par année, on aura beau imaginer une foule de mesures, publier de beaux Livres blancs offrant des facilités de prêts et de remboursements toujours plus alléchantes, s'étendant même jusqu'à 40 ans, sans toutefois permettre à ceux qui gagnent de $5,000 à $10,000 de se construire des maisons.

Je me demande aussi si le gouvernement prend au sérieux ces considérations, puisque j'ai soulevé la question l'an dernier. De plus, d'autres députés, dont un de l'Ontario, en ont parlé hier soir.

Je ne vois donc pas comment on peut, à court terme, relancer l'industrie de la construction avec succès. On devrait songer davantage à la fierté que fait naître chez l'ouvrier le fait de posséder sa maison. Il devient alors, bien souvent, un tout autre homme au sein de la société. Être propriétaire, c'est en même temps être à même de participer à l'action sociale de sa paroisse ou de sa circonscription. Cela peut aider l'ouvrier à devenir plus utile à la société.

Je crois que le gouvernement devrait étudier la possibilité de consentir des prêts domiciliaires à un taux de 5 ou 6 p. 100, comblant, si nécessaire, la différence entre 5 ou 6 p. 100 et le taux actuellement en vigueur. Or, comme l'industrie de la construction touche un fort pourcentage des ouvriers au Canada, un taux plus élevé de l'emploi rapporterait plus d'impôts au gouvernement.

J'avais souhaité, l'an dernier, à l'occasion d'un débat sur une motion de défiance relative au chômage, que les bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage deviennent plus productifs.

Je dois, bien qu'à regret, reconnaître que ce système est actuellement en train de gâter une génération. Il est impensable de continuer à augmenter les prestations d'assurance-chômage et de laisser ces individus sans travail, compte tenu de la situation financière précaire des municipalités, aux prises avec des budgets insuffisants. Il me semble que le gouvernement pourrait intervenir et que cette suggestion pourrait être étudiée par l'honorable ministre du Travail (M. Mackasey). Les municipalités pourraient profiter des services de ces hommes, qui toucheraient un salaire hebdomadaire, sans avoir à débourser un sou.

• (3.50 p.m.)

Très souvent, les municipalités—dans ma région comme ailleurs—ont des travaux à

exécuter. L'essentiel, pour elles, c'est toujours la question du budget. Je me demande si l'on ne poserait pas un geste valable et rentable pour le pays en permettant aux municipalités de se prévaloir des services de ces hommes, sans qu'il leur en coûte un sou. Ceux qui seraient tentés de refuser de travailler, à mon avis, ne mériteraient pas de salaire et nous savons fort bien que la plupart de tous ceux qui bénéficient de prestations d'assurance-chômage et d'allocations de bien-être social sont parfaitement bien constitués et prêts à travailler.

Ce faisant, nous aiderions nos municipalités à aménager certaines choses. En effet, il existe dans ma région plusieurs rivières qui ne sont pas tellement belles à voir, à cause des berges qui sont mal entretenues. Nous pourrions les aménager, peut-être pas aussi bien que celles du canal Rideau, mais au moins de façon que le touriste soit peut-être tenté de venir visiter nos municipalités un peu plus souvent. Cela constituerait aussi une richesse supplémentaire pour la municipalité.

A mon sens, cette mesure devrait être prise en considération par le gouvernement, afin de rendre un fort pourcentage de nos travailleurs plus actifs qu'ils ne le sont actuellement, car si le gouvernement prétend qu'il est préférable de les payer à ne rien faire, j'estime quand même que la majorité des députés souhaiteraient l'adoption d'une mesure semblable et j'ose espérer avoir l'appui des députés à ce sujet.

On a traité, aussi, dans le discours du trône, de réformes au niveau du bien-être social. J'imagine qu'il y a beaucoup de choses à faire. Le Livre blanc qui doit nous être présenté nous fournira la réponse, nous dit-on. A mon avis, tous les députés de mon parti ne demandent pas mieux que de discuter sérieusement de cette question et d'y apporter des réformes en profondeur, et j'en suis.

Je ne pourrais passer sous silence l'importance, dans ma circonscription, de l'industrie du tabac. Au fait, on y retrouve près de 90 p. 100 des producteurs de tabac à cigarettes de la province. Beaucoup de choses ont été dites à propos du tabac. Les producteurs de ma région sont vraiment inquiets, et avec raison. On m'assurait vendredi soir dernier, après la vente du tabac, qu'on accusait déjà une perte de 2c. à 3c. la livre, parce que les compagnies sont embarrassées par les propos qu'a tenus le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), l'an dernier.

Le comité a tenu plusieurs réunions et certaines gens ont reconnu le danger que constituait le tabac, alors que d'autres ont essayé de prouver le contraire. Il n'en reste pas moins que quelques-uns qui n'ont jamais fumé et d'autres qui ont fumé sont malheureusement morts du cancer. On nous dit que 80 p. 100 des gens qui meurent du cancer sont des fumeurs. C'est entendu, car près de 95 p. 100 des Canadiens fument.

Toutefois, les dirigeants de l'Association des producteurs de tabac m'assurent qu'ils sont définitivement disposés à négocier, à discuter et même à aider le gouvernement dans tous les cas où l'on pourrait apporter une amélioration. A mon avis, la bonne volonté dont font preuve les producteurs de tabac mérite une attention spéciale de la part du gouvernement.

Ce qui m'a surtout étonné, c'est l'attitude du gouvernement, en général, à cet égard. Au cours d'un voyage que j'ai fait avec le comité de l'agriculture au Nouveau-Brunswick, le ministre de l'Agriculture, M. Lévesque, nous assurait qu'il pouvait compter sur l'octroi de crédits supplémentaires pour l'amélioration des sols, pour la culture du tabac et l'agrandissement des terres. Je le félicite de vouloir promouvoir cette industrie intéressante, qui ne fait d'ailleurs qu'apporter des bénéfices au ministère du Revenu national.

Cependant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social fait beaucoup d'efforts pour apeurer les gens en leur disant que le tabac peut causer le cancer, et je comprends mal l'attitude du gouvernement, parce que, d'une part, on est prêt à disposer des crédits supplémentaires pour l'amélioration des sols à tabac et, d'autre part, on recommande aux gens de ne plus fumer.

Je me demande ce qu'en pense le ministre du Revenu national (M. Côté), quand on sait que les revenus de cette industrie peuvent s'élever jusqu'à 500 millions de dollars.

Il va sans dire qu'il est très noble, pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de protéger la santé des citoyens. Je serais d'accord avec lui si l'on pouvait s'attaquer à l'abus qui produit le risque de cancer.

L'abus n'existe pas nécessairement qu'à propos du tabac. Il existe aussi à propos des boissons alcooliques, etc. Il est étonnant de constater qu'on s'est limité à travailler contre une industrie qui, tout de même, représente plusieurs millions de dollars. Nul n'ignore que l'Association des producteurs de tabac est disposée à négocier avec le gouvernement et à collaborer avec lui de toutes les façons.

J'invite donc le gouvernement à afficher une attitude plus sérieuse. Il faut que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) continue à vouloir faire de la publicité, si cela est justifié, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'entende avec le ministre de l'Agriculture et que, enfin, le ministre du Revenu national nous parle de ce que vaut l'industrie canadienne du tabac, en dollars.

J'ose espérer, monsieur l'Orateur, qu'on cessera d'inquiéter une importante industrie dans ma circonscription. Si, par malheur, il

arrivait que, demain matin, le tabac ne soit plus en usage au Canada, je voudrais que le gouvernement trouve une solution pour tous les producteurs de chez nous et pour ceux de l'Ontario, qui sont plus nombreux.

J'espère que le gouvernement voudra bien s'occuper de cette question avec plus de sérieux qu'il ne l'a fait l'an dernier. Les ministères de l'Agriculture, du Revenu national et de la Santé nationale et du Bien-être social doivent collaborer.

Je me permettrai de donner mon opinion sur l'expérience d'une année passée à la Chambre. Comme tant d'autres, j'ai probablement eu à écouter certains débats stériles, trop longs, visant à apporter des modifications à la procédure, dont certaines étaient excellentes. On est allé jusqu'à limiter des débats qui ne m'avaient pas donné la nausée, de toute façon.

Il faudrait, en plus de ces réformes et de ces mesures, de la bonne volonté. En tant qu'individu, avant de siéger au Parlement, j'entendais toutes sortes de réflexions. Souvent, la population semblait avoir perdu confiance dans ses élus, parce que certains débats s'éternisaient et parce que certains discours étaient moins sérieux.

De plus, certains députés ont nié s'être engagés. Sur les tribunes, il est toujours facile de faire des promesses. Toutefois, à la Chambre, il n'est pas toujours facile de travailler objectivement. Il peut être très facile, pour certains députés, d'appuyer une mesure valable.

Je forme donc le vœu que le Parlement canadien regagne, au cours de cette session, la confiance des électeurs. Je voudrais que le Parlement soit plus pratique et, surtout, qu'il observe cette objectivité. Je souhaite que nous travaillions tous ensemble, à la Chambre, comme des administrateurs et non comme des politiciens.

Je l'ai dit publiquement, et je me permets de le répéter en cette enceinte: Il nous faut travailler avec objectivité et savoir jouer plus souvent le jeu de la vérité. Il nous faudra donc beaucoup de courage. Je n'accepte pas qu'on se limite à faire de la politique à la Chambre. A mon avis, on peut faire de la politique sur les tribunes électorales. On peut en faire lors de campagnes électorales. Tant pis pour ceux qui en font trop, tant pis pour ceux qui font surtout de la surenchère politique.

J'ose espérer et croire qu'à un certain moment, au Parlement, une opposition courageuse et sérieuse saura appuyer l'adoption des bonnes mesures que le gouvernement pourra présenter. De plus, j'espère que le gouvernement saura respecter et accepter une suggestion, de la part de l'opposition, qui pourrait améliorer une loi présentée.

[M. LaSalle.]

• (4.00 p.m.)

Si, en toute objectivité, nous adoptions cette attitude, nous ferions honneur aux promesses que nous avons faites au cours des campagnes électorales. C'est peut-être le grand défaut du Parlement de ne pas savoir être objectif en temps opportun. J'ose donc croire qu'on pourra se conformer à cette objectivité non seulement dans l'intérêt des députés, mais surtout dans celui de la société.

Je me demande si l'on peut aller jusqu'à dire que l'intérêt de la société doit passer avant celui du parti. Pour ma part, je serais enclin à le croire et je suis prêt à sacrifier de mon temps pour sauvegarder d'abord l'intérêt de la société, par le truchement d'un parti politique qui nous accorde le droit de parole pour défendre les aspirations de mes commettants.

Si je parle d'objectivité, cela ne signifie pas que nous devons nous dispenser de dire ce qui doit être dit en cette enceinte.

Dans ce discours du trône, on a touché plusieurs problèmes. Il y en a peut-être un qu'on n'a pas osé toucher, par manque de courage ou de peur de semer la division dans le pays. Le problème qui se pose au Canada, c'est celui du Québec. Il serait peut-être plus facile de ne pas en parler afin de se soustraire aux commentaires plus ou moins élogieux, mais ce serait aussi manquer de franchise et de courage. Il y a, entre le Québec et Ottawa, un lien qu'on n'a pas réussi à définir lors de la dernière session, même avec la grande promesse d'une société juste.

Qu'est-ce qu'une société juste? Ce concept est peut-être difficile a définir, mais je crois qu'on essaie de le préciser davantage, de jour en jour.

Le problème du Québec est sûrement aussi important que beaucoup d'autres. Au fait, c'est un problème constitutionnel qu'on a à peine touché dans le discours du trône. La place du Québec, au sein de cette Confédération, on n'est pas sûr s'il serait opportun de s'en préoccuper. Il faudrait mettre à la tâche le comité nommé pour établir les assises d'une nouvelle constitution. Je crois qu'il est temps que l'on vide la question avec objectivité, qu'on en discute sincèrement à la Chambre et avec nos collègues des autres provinces, et qu'on cesse de faire croire que chez nous, au Québec, c'est le petit nombre qui désire une nouvelle constitution dans laquelle on définira, une fois pour toutes, la place du Québec, ses aspirations, de même que les garanties de son épanouissement au sein de la nation canadienne.

On n'ose pas dire que le Québec est dans une situation particulière ou, du moins, on ne semble pas disposé à en parler à la Chambre, de peur de froisser certains députés. Toutefois, on se risque à dire qu'il existe au Québec un groupe d'indépendantistes ou de «péquistes».

On a souvent dit, par exemple, au cours de conférences de presse—pour rassurer le reste du pays—qu'il ne s'agissait que d'une quantité négligeable de gens. Je crois, en toute vérité, que ce que l'on appelle le troisième parti provincial au Québec, c'est quelque chose de sérieux. Cela peut en étonner plusieurs et inquiéter certains autres.

Nous avons trois partis au Québec, et cette hostilité, qui a peut-être été suscitée par la question d'une nouvelle constitution, on en parle depuis dix ans. On peut reprocher au Québec—et le gouvernement fédéral, par la voix de son premier ministre, pour qui j'ai beaucoup de respect, l'a souvent fait—de ne pas savoir où il va sur le plan constitutionnel.

Le gouvernement québécois, par la bouche de tous ses premiers ministres, a très souvent exposé sa position sur la question constitutionnelle, depuis 1960.

Tout récemment, des documents de travail sur la question constitutionnelle ont été rendus publics. En outre, le gouvernement du Québec a eu l'occasion de faire connaître des points de vue très précis sur la radio éducative, sur la pollution, sur les droits miniers, sur les relations internationales et sur l'assurance-maladie.

Pourquoi alors provoquer si souvent des tempêtes au sujet de cette question qu'on s'est souvent posée au cours des années 1960-1962: Que veut le Québec?

Le fait de s'attaquer à quelques personnalités du gouvernement du Québec—ministres ou fonctionnaires—comme l'a fait il y a une dizaine de jours le très honorable premier ministre, à Montréal, sous prétexte que ces ministres ou ces fonctionnaires sont à eux seuls responsables de tous les problèmes fédéraux-provinciaux, constitue, à mon avis, une erreur profonde. Cette erreur est d'autant plus grave que c'est le premier ministre du Canada lui-même—un homme que j'aurais cru mieux informé et moins préjugé—qui s'en rend coupable.

Nous ne devons pas oublier que la remise en question du régime fédéral actuel n'est pas le fait de quelques personnes, mais bien celui de toute une population et qu'elle demeure une préoccupation constante des Québécois, peu importe qui exerce le pouvoir à Québec.

Cette remise en question de la Constitution remonte à plusieurs années et c'est s'obstiner à ne vouloir rien savoir que de s'imaginer que seuls quelques individus du Québec tiennent à une réforme constitutionnelle en profondeur.

Il est entendu qu'aux yeux et dans l'esprit de plusieurs observateurs, le gouvernement actuel se serait fait élire dans le reste du pays en laissant entendre qu'il fallait «remettre le Québec à sa place».

Je n'ai qu'une question à poser au gouvernement: Quelle est-elle, cette place du Québec, au sein de la Confédération?

A Montréal, il y a quelques jours, on a peut-être prononcé des paroles dangereuses dans une envolée oratoire. On a peint le Québec actuel en couleurs sombres et tragiques, en condamnant tout le monde sans distinction. En s'attaquant à l'autorité légitimement constituée au Québec et dans la ville de Montréal, on a inquiété beaucoup plus de gens qu'on en a rassurés.

On a fait une immense publicité à ceux qui veulent diviser le Canada, alors que, du même souffle, on disait que ces gens ne représentaient qu'une infime minorité de la population. Si ces gens ne représentent qu'une infime minorité de la population, pourquoi le premier ministre y porte-t-il tant d'attention? S'il s'agit d'un groupe réellement considérable, alors, on est en droit de se demander à qui la faute.

Le Québec d'aujourd'hui refuse clairement l'interprétation qu'on donne de la constitution canadienne. Cela rend peut-être le gouvernement impatient, et il a laissé entendre à tout le Canada anglais qu'il contrôlerait le Québec et le remettrait à sa place. Je suis d'avis qu'il faudrait nécessairement en discuter en cette enceinte, et le plus objectivement possible, car le Québec se refuse à plier devant ces commentaires.

Dans des conditions semblables, je comprends l'impatience du gouvernement d'Ottawa, aussi bien que celle du gouvernement du Québec et des citoyens de cette province.

On me permettra de dire quelques mots au sujet des ententes Québec-France.

Le gouvernement du Canada agit aujourd'hui comme s'il regrettait d'avoir toléré, en 1965, l'établissement de liens directs entre le Québec et la France. Peut-être a-t-il cru, à l'époque, que les ententes France-Québec ne prendraient aucune envergure?

Aujourd'hui, on se rend compte que ces ententes ont pris beaucoup d'ampleur, justement parce qu'elles correspondent aux besoins des Québécois. Le gouvernement du Canada s'en inquiète. Il voudrait reprendre en main toute la situation, alors que l'accord qu'il a signé avec la France, en 1965, visait justement à rendre plus faciles et plus directes les relations du Québec avec la France.

On a déjà accusé le gouvernement du Québec de provoquer des querelles de protocole. Je me demande alors comment on peut caractériser l'attitude du gouvernement actuel, qui veut que chaque fois qu'un ministre ou un haut fonctionnaire français manifeste le désir de visiter le Québec, il lui faut aller faire sa génuflexion à Ottawa, même si cela n'est pas nécessaire.

J'aimerais bien obtenir des éclaircissements là-dessus. Se peut-il qu'il y ait, en cette matière, deux poids et deux mesures? Je voudrais bien le savoir.

• (4.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, qu'il me soit permis de réclamer de nouveau la création d'une nouvelle constitution dans laquelle on insérera les garanties nécessaires à l'épanouissement des citoyens du Québec. Je réclame donc qu'un débat spécial ait lieu à ce sujet durant cette session et que la tenue d'un scrutin libre soit permise.

Je compte, bien entendu, sur l'appui des députés du Québec pour expliquer bien clairement, en toute vérité, la situation particulière du Québec et ses besoins propres. Étant assuré de leur bonne foi...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette infiniment d'avoir à interrompre l'honorable député, mais je dois lui signaler que son temps de parole est écoulé, à moins que la Chambre ne lui permette de continuer son discours...

Des voix: D'accord.

M. LaSalle: Monsieur l'Orateur, je remercie mes collègues de m'accorder encore deux minutes. C'est tout le temps qu'il me faut pour terminer mon discours.

Je réclame donc la tenue d'un débat spécial à la Chambre non seulement à l'avantage du Québec, mais aussi à celui du Canada. A mon avis, nous devons avoir la sincérité et le courage de discuter bien clairement, avec nos collègues des autres provinces, de l'importance de cette constitution, dans l'intérêt du Canada et du Québec. Si l'on refusait la tenue d'un tel débat, qui contribuerait à éclaircir l'esprit de certains Québécois et de certains Canadiens, ce serait donner raison à ceux qui, déjà, s'imaginent que la souveraineté du Québec serait une solution aux problèmes de cette province. J'espère que ces propos seront de nature à entraîner des résultats positifs et heureux.

J'ai dit que je comptais, bien entendu, sur l'appui des députés du Québec, qui comprennent mieux que quiconque, ici, en cette enceinte, l'importance de définir, une fois pour toutes, le rôle du Québec dans le Canada.

[M. LaSalle.]

A mon avis, il serait avantageux pour le Québec de demeurer dans le Canada. Je suis un de ceux qui croient que le Canada en tirera aussi profit. Le Québec restera alors une des belles provinces de ce pays. Toutefois, il faudrait avoir et le courage et l'objectivité d'étudier cette question et de la définir exactement, car on parle d'une nouvelle constitution depuis dix ans. On s'impatiente et la situation actuelle, pour ceux qui rêvent à l'indépendance du Québec, est peut-être causée par cette trop longue attente d'une réponse qui ne vient pas, de la part du gouvernement fédéral.

Monsieur l'Orateur, j'ai tenu ces propos empreints d'une très grande objectivité—du moins je le crois—en pensant que je servais non seulement ma province, mais aussi mon pays.

[*Traduction*]

M. David Weatherhead (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, ce m'est un honneur de participer au débat d'aujourd'hui et, de même que les autres orateurs, j'aimerais féliciter de leurs excellents discours mes amis et collègues le député de Sarnia (M. Cullen), qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, et le député de Lapointe (M. Marceau), qui l'a appuyée.

Les deux principaux problèmes de ma circonscription de Scarborough-Ouest, et ceux de la majeure partie du pays, sont la vie chère et la fiscalité. Je me suis donc réjoui d'entendre le gouvernement répéter dans le discours du trône qu'il est déterminé à poursuivre sans répit sa lutte contre l'inflation. Nous savons tous que le fardeau de l'inflation est très lourd pour ceux qui dépendent de revenus faibles ou assez fixes, notamment les pensionnés, les salariés pourvus de faibles pouvoirs de négociation, les assistés sociaux et les autres gens incapables d'accroître leurs revenus.

La nouvelle Commission des prix et des revenus que notre gouvernement a établie il y a quelques mois a été occupée par des réunions avec des représentants de syndicats ouvriers, d'associations d'hommes d'affaires et des gouvernements fédéral-provinciaux en vue de tenter d'élaborer un projet de restrictions volontaires prévoyant des augmentations de salaires d'environ 5 p. 100 et de prix d'environ 2.5 p. 100. J'approuve certes la politique récemment annoncée par le gouvernement fédéral comme exemple de compression volontaire des dépenses; elle prévoit l'élimination de 25,000 fonctionnaires de l'État, par suite surtout des mises à la retraite ordinaires, des démissions, etc., la réduction des effectifs dans

les forces armées, qui passeront de quelque 98,000 hommes à 80,000 ou 85,000 hommes, ainsi que la fermeture de quelques bases canadiennes. Les réductions de dépenses pour la défense rabaisseront celles-ci à un plafond d'au plus 1.8 millard de dollars, donc 17 p. 100 environ de toutes nos dépenses.

Des porte-parole de la main-d'œuvre organisée ont déclaré la semaine dernière que des restrictions appliquées aux salaires ne seraient pas acceptables. Il est naturel qu'ils hésitent à en accepter avant d'avoir tout d'abord quelque preuve d'une diminution des prix, des loyers, des taux d'intérêt et d'autres frais.

Selon les propos tenus hier soir à la Chambre par le ministre des Finances (M. Benson) il semble que les politiques monétaires et fiscales du gouvernement commencent à produire les effets souhaités, soit réduire l'inflation. Toutefois, la psychologie de l'inflation est encore évidente et il faut espérer, certes, que des restrictions générales seront volontairement appliquées par tous les secteurs quant aux salaires et aux prix. Sans aucun doute le contrôle des salaires—et l'une ne va pas sans l'autre—est une chose fort désagréable en soi et extrêmement difficile à appliquer. Néanmoins, si hausse du coût de la vie n'est pas bientôt refrénée, le gouvernement fédéral devra songer sérieusement, je pense, à entamer des consultations avec les provinces—qui, d'après la constitution, ont droit de juridiction en matière de contrôle des prix et des salaires, sauf en temps de guerre—en vue de décider de la meilleure méthode à suivre pour les imposer.

En ce qui concerne les impôts élevés, le public a beaucoup de mal à distinguer les impôts perçus par les divers niveaux de gouvernement. Dans l'agglomération de Toronto, les taxes pour fins municipales et scolaires constituent un lourd fardeau pour le propriétaire à revenu modeste. Ici, notre parti libéral provincial préconise que 80 p. 100 des taxes scolaires soient tirées des revenus provinciaux d'ensemble. Cette méthode permettrait de réduire les taxes scolaires à Scarborough d'environ deux tiers. La taxe provinciale de 5 p. 100 sur les ventes touche ceux qui ont de modestes revenus beaucoup plus que ceux qui ont des revenus élevés. A l'échelon fédéral, le blocage des dépenses dans la plupart des ministères ainsi que la réduction du nombre des fonctionnaires et de l'effectif des forces armées dont il a déjà été question diminuera le montant des revenus et des impôts dont on aurait eu besoin autrement. Mais c'est le Livre blanc sur la réforme fiscale, à paraître le 7 novembre, qui contiendra bon nombre de propositions visant à rendre nos lois fédérales sur l'impôt plus justes et plus équitables. Nous attendons tous ce rapport avec impatience.

Le discours du trône a aussi mentionné la publication d'un Livre blanc sur la sécurité sociale dans les mois qui viennent. On a pu, à cet égard, se livrer à des conjectures sur l'avenir des allocations familiales. Dans le deuxième rapport que j'ai soumis à mes électeurs en juin dernier, l'un des points du questionnaire qui y était joint portait sur les allocations familiales. Un grand nombre d'électeurs y ont répondu; 30 p. 100 voulaient supprimer les allocations familiales pour les familles dont le revenu dépasse $7,500; 30 p. 100 souhaitaient le statu quo; 20 p. 100 voulaient supprimer complètement les allocations, 20 p. 100 encore voulaient les augmenter ou avaient d'autres commentaires. Comme on consacre quelque $600 millions annuellement pour ce programme, il est naturel et juste qu'il soit réexaminé. Toutefois, père de cinq jeunes enfants, je sais avec quelle impatience ma femme attend son chèque mensuel d'allocation; et, d'après le volumineux courrier que m'envoient mes électeurs à ce sujet, je suis fermement convaincu que la plus grande partie de l'argent versé en allocations familiales est sagement consacré par les mères à l'achat de nourriture, de vêtements et de fournitures d'école pour leurs enfants. C'est pourquoi, pour le moment, je répugnerais énormément à tout changement important des allocations familiales, à moins que les nouvelles mesures gouvernementales ne prévoient une juste compensation, en particulier pour les familles à revenu modeste.

Au cours des derniers mois, nous avons beaucoup entendu parler des différents plans de revenu garanti, et j'espère bien que le Livre blanc sur la sécurité sociale présentera des recommandations précises à ce sujet. J'avoue qu'il y a un an ou deux, la chose ne me paraissait possible que dans un avenir lointain. Cependant, je crois aujourd'hui que le Canada ne peut se permettre d'attendre longtemps un tel régime. Il est absolument essentiel que nous assurions à chaque Canadien un minimum suffisamment élevé pour lui permettre d'avoir un niveau de vie convenable et que nous incitions au maximum les bénéficiaires à chercher du travail et à compléter sa formation.

Au New Jersey, on a entrepris depuis un an une expérience sur 400 familles, en instituant un impôt négatif sur le revenu, et les résultats sont meilleurs qu'avec le régime de bien-être social. L'expérience continuera pendant trois ans et s'étendra finalement à 1,000 familles. En vertu du nouveau régime, une famille de quatre personnes reçoit $3,000 du gouvernement si son revenu est nul; $2,500 dollars si elle gagne $1,000, ce qui porte son revenu

total à $3,500; $2,000, si elle gagne $2,000, ce qui porte son revenu total à $4,000, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on atteigne le point où la famille ne reçoit aucun don du gouvernement, soit à partir de $6,000 par an.

Le récent projet du président Nixon est un peu plus modeste: il prévoit un versement maximal de $1,600 par famille et l'aide cesse dès que le revenu familial annuel atteint $3,920. D'après l'expérience tentée au New Jersey, on estime que le coût d'un programme similaire au Canada dépasserait de un milliard et demi à deux milliards de dollars nos dépenses actuelles pour le bien-être. C'est sûrement une grosse somme, presque le total de nos dépenses annuelles pour la défense. Un programme plus modeste serait moins onéreux et une somme considérable pourrait venir d'une réduction massive des dépenses fédérales pour les allocations familiales et le régime d'assistance du Canada, qui coûtent présentement environ un milliard de dollars.

C'est pourquoi, dès que nous aurons gagné le combat contre l'inflation, ce qui ne devrait pas tarder, nous devrions immédiatement instaurer un programme de revenu garanti qui combine le maximum d'incitation au travail et l'obtention d'un revenu minimum adéquat garanti par le gouvernement. En même temps, les recommandations du Livre blanc sur la sécurité sociale nous fourniront l'occasion de revoir et de rationaliser notre multitude de programmes de bien-être. Nombre de ces programmes pourraient être supprimés ou remplacés en partie par un nouveau régime de revenu garanti. Il resterait cependant des Canadiens qui, à cause de maladies physiques ou mentales, auraient besoin d'une aide supplémentaire en plus d'un revenu de base garanti; c'est pourquoi on ne tient pas compte de la réalité quand on dit qu'un régime de revenu garanti remplacerait tous nos programmes de bien-être actuels.

• (4.20 p.m.)

Le régime de revenu garanti, peu importe son excellence, ne fera pas à lui seul disparaître la pauvreté. Le gouvernement fédéral donne des centaines de millions de dollars aux provinces pour leurs universités et les prêts aux étudiants, rendant ainsi une instruction plus poussée accessible à presque tous ceux qui peuvent en profiter; ajoutons à cela les excellents programmes de recyclage et de mobilité de la main-d'œuvre du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Les nouveaux programmes d'encouragement de notre ministère de l'Expansion économique régionale dans les régions moins industrialisées du pays sont essentiels aussi. Ces divers programmes fédéraux auxquels viendrait s'ajouter celui d'un revenu garanti

[M. Weatherhead.]

contribueraient cependant pour beaucoup à rompre le cycle de pauvreté dans ces régions, chez les groupes de Canadiens défavorisés, y compris les pauvres de nos villes canadiennes, où il existe actuellement.

Le projet du gouvernement actuel, qui transformerait le régime d'assurance-chômage en un programme plus étendu du maintien du revenu, dont environ un million de Canadiens de plus pourraient bénéficier, viendrait s'ajouter ou même se substituerait à certains projets de revenu garanti. Quelque six millions de Canadiens, d'une population active de 8.1 millions, sont maintenant protégés par l'assurance-chômage; on projetterait d'augmenter leur nombre à sept millions. De 200,000 à 600,000 Canadiens environ reçoivent des prestations chaque mois.

A l'heure actuelle, seuls les ouvriers qui gagnent jusqu'à $7,800 sont protégés; ils doivent verser des cotisations hebdomadaires. Aux termes du nouveau programme, sauf erreur, le plafond serait élevé pour permettre d'englober des employés à revenu beaucoup plus élevé, peut-être même tous les salariés, peu importe leur salaire. Comme le disait le *Daily Star* de Toronto hier, dans son principal éditorial:

> Cela représente, de fait, un nouvel impôt pour les gens à l'aise, dont bénéficieront les pauvres. Les cotisations des spécialistes et des cadres supérieurs à revenu élevé, qui sont rarement sans travail ou dans le besoin, renfloueront la Caisse d'assurance-chômage dans l'intérêt des travailleurs moins bien payés pour lesquels le chômage constitue une véritable menace.

Le revenu supplémentaire ainsi obtenu permettrait de pallier l'insuffisance actuelle des prestations versées aux sans-travail et d'étendre la période maximale pendant laquelle les prestations sont payables, période limitée en ce moment à 52 semaines. On semble en outre vouloir ajouter des prestations de maladie et de maternité, ce qui serait également bien accueilli.

Il faudra sans doute attendre d'avoir gagné la bataille contre l'inflation pour instaurer un plan général de revenu garanti; cependant, je ne vois vraiment pas pourquoi la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti à nos vieillards, tout au moins, ne pourraient être indexés sur le coût de la vie. J'approuve les mesures anti-inflationnistes en général, mais je ne crois pas faire preuve d'illogisme en prônant cette mesure. Dans le discours du trône, on a répété que le gouvernement devait augmenter ses dépenses à l'égard des programmes de développement régional et d'aide à nos Indiens et à nos Esquimaux. Augmenter les pensions de vieillesse me semble tout aussi urgent.

Ne l'oublions pas, en abaissant, sur une période de cinq ans qui se termine le 1er

janvier 1970, l'âge de la pension de 70 à 65 ans, le gouvernement a considérablement accru le nombre des pensionnés. Évidemment, le régime des pensions du Canada verse des prestations sans cesse plus élevées à ceux qui atteignent l'âge de 65 ans. Environ 1,600,000 Canadiens recevront, au 1er janvier prochain, la pension de la sécurité de la vieillesse de $79.58 et quelque 780,000 d'entre eux recevront des sommes supplémentaires au titre de supplément de revenu garanti qui, en janvier, assurera à nos vieillards un maximum de $111.41 par mois. Toutefois, en ce moment, la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti ne peuvent être augmentés que de 2 p. 100 par an tandis que le coût de la vie augmentait récemment de beaucoup plus. Le moins qu'on puisse faire, selon moi, c'est donc de modifier les mesures législatives pertinentes afin que ces pensions soient majorées chaque année d'un pourcentage au moins égal au taux d'augmentation du coût de la vie.

Un programme général de revenu annuel garanti, dont il a été question tout à l'heure, serait particulièrement avantageux pour nos vieillards, et c'est une des raisons pour lesquelles on devrait l'instaurer au plus tôt. Néanmoins, si les risques d'inflation en empêchent le lancement, on devrait réexaminer les montants actuels de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti versés à nos vieillards. Une augmentation uniforme de $10 pour tous les vieillards pensionnés, soit 1,600,000, représenterait pour le Trésor fédéral un paiement supplémentaire de 190 millions de dollars.

L'initiative aurait peut-être des avantages, du point de vue politique, mais elle ferait verser un montant considérable aux vieillards dans l'aisance, qui n'en auraient vraiment pas besoin. D'autre part, une augmentation uniforme de $10 ne représenterait pas une différence appréciable dans le cas des gens qui comptent uniquement sur la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Par conséquent, en plus de prévoir une augmentation annuelle automatique de la pension de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, pour tenir compte de l'accroissement annuel du coût de la vie, le gouvernement devrait augmenter le maximum du supplément de revenu garanti de $25 par mois.

Cette augmentation du supplément de revenu garanti coûterait au Trésor fédéral de 120 à 150 millions de dollars par année, mais ce montant serait versé à environ un demi-million de vieillards qui en ont le plus besoin, qui n'ont vraiment aucun autre revenu. Et pourtant, ce sont ces gens-là, qui ont aujourd'hui 65 ans ou qui s'en approchent, qui ont tant fait pour édifier notre vaste pays, qui ont consenti tant de sacrifices au cours des deux guerres et durant la dépression économique et qui ont tant contribué à l'expansion économique postérieure à 1945. Nous nous devons, il me semble, de nous préoccuper davantage de leur sort.

Le gouvernement fédéral, en tant qu'employeur, se doit aussi tout particulièrement d'augmenter les pensions des fonctionnaires retraités, notamment ceux qui sont à la retraite depuis bon nombre d'années et s'efforcent d'assurer leur subsistance avec une pension de misère. Ces gens-là ont servi leur pays pendant de longues et difficiles années. En augmentant leur pension, le gouvernement en plus de leur rendre leur dû, donnerait l'exemple en encourageant les gouvernements provinciaux et municipaux et les entreprises privées à en faire autant dans le cas de leurs employés retraités.

Pendant le congé d'été, j'ai eu le privilège, en tant que membre du comité permanent des affaires des anciens combattants, de prendre part, pendant trois semaines, aux débats tenus devant notre comité au sujet du Livre blanc du gouvernement concernant le rapport de la Commission Woods qui a enquêté sur la Commission canadienne des pensions. Il y a environ 950,000 anciens combattants au Canada. Environ 166,000 d'entre eux, ainsi que des veuves, reçoivent des prestations d'invalidité aux termes de la loi canadienne sur les pensions. Des 148 recommandations de la Commission Woods, le Livre blanc du gouvernement n'en a refusé que 30, intégralement ou en partie. Une division des appels, nouvelle et plus indépendante, l'octroi d'une pension minimum de 50 p. 100 à tous les anciens combattants de Hong Kong atteints d'une infirmité quelconque, des paiements supplémentaires aux personnes atteintes de plusieurs infirmités, une clause d'une portée plus large sur le «bénéfice du doute» concernant les preuves d'invalidité présentées par les anciens combattants; voilà certaines des propositions du Livre blanc.

Nous avons tenu 23 réunions et entendu 57 témoins du ministère des Affaires des anciens combattants, de la Commission et toutes les grandes associations nationales d'anciens combattants, mais nous voulons entendre des témoignages beaucoup plus nombreux avant de préparer un ou plusieurs rapports. Je suis très impressionné par la personnalité de ces témoins et par leur dévouement à l'égard des besoins de leurs anciens camarades. J'exprime sûrement l'opinion de chaque membre de notre comité en disant que nous avons encore l'esprit ouvert et que nous examinerons soigneusement tous les témoignages et toutes les instances avant de préparer nos rapports définitifs.

• (4.30 p.m.)

Il y a des articles très importants dans le discours du trône dont je n'aurai pas le temps de parler en détail cet après-midi. Je pourrais peut-être en signaler quelques-uns. La pollution des eaux est un problème qui nous préoccupe de plus en plus au Canada et bien que la responsabilité constitutionnelle de la lutte contre la pollution relève en grande partie des autorités provinciales, le projet de loi sur les eaux du Canada qui désignerait comme zone de préservation de la qualité de l'eau toute étendue d'eau qui présente un intérêt national certain et qui prévoirait des amendes allant jusqu'à $5,000 pour chaque délit, contribuerait à coordonner la lutte contre la pollution des eaux.

Lors de mon discours en juin dernier pendant le débat sur le budget, j'ai insisté sur la nécessité qu'il y a pour le gouvernement fédéral de continuer à s'intéresser activement aux mesures destinées à favoriser la construction de nouveaux logements dans nos grands centres urbains. J'ai applaudi personnellement aux nombreuses modifications apportées à la loi nationale sur l'habitation que nous avons adoptées le printemps dernier. Ces modifications, de même que les changements apportés aux règlements, devraient aider beaucoup dans ce domaine. J'ai été heureux de lire dans le discours du trône que le gouvernement s'engageait à faire construire un million de nouveaux logements au cours des cinq prochaines années et qu'il doit se préoccuper particulièrement de répondre aux besoins des familles à faibles revenus en matière de logement. D'après les chiffres les plus récents, nous sommes actuellement en avance sur l'année dernière pour ce qui est des mises en chantier et tout indique que le total atteint sera supérieur aux 200,000 logements requis pour 1969 à la fin de cette année.

La découverte d'un énorme gisement pétrolifère près de la baie Prudhoe en Alaska et, plus particulièrement, le voyage du navire américain *Manhattan* dans les îles de l'Arctique canadien nous ont fait prendre conscience du potentiel énorme de nos ressources arctiques. On a exprimé une certaine préoccupation à l'endroit de l'exercice de notre souveraineté sur ces territoires. Cependant, le discours du trône et celui du premier ministre (M. Trudeau) au cours de ce débat vendredi dernier indiquent clairement nos droits de souveraineté, non seulement sur les îles de l'archipel arctique mais sur le plateau continental sous-marin entre ces îles, qui sont incontestables. Le premier ministre a bien précisé également que le gouvernement est déterminé à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le milieu naturel des eaux arctiques contre la pollution par des navires étrangers.

[M. Weatherhead.]

Je n'ai pas eu le temps non plus de parler des nouvelles lois pour la protection du consommateur concernant les normes d'emballage et d'étiquetage, l'identification des fibres des textiles et des dispositifs obligatoires de sécurité pour les automobiles, y compris ceux pour contrôler l'échappement. De même, j'aurais pu étudier en détail les bills qui doivent être présentés sous peu à propos des tables d'écoute, du cautionnement et des modifications à la loi sur les expropriations—et je ne cite là que quelques-unes des questions importantes abordées dans le discours du trône.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le gouvernement d'avoir proposé d'abaisser l'âge des votants à 18 ans. L'an dernier, j'ai eu l'honneur d'être invité dans de nombreuses écoles de ma circonscription pour discuter de problèmes avec les élèves et d'accueillir de nombreuses classes scolaires en visite à Ottawa pour voir fonctionner le Parlement. J'ai découvert des élèves bien informés, curieux et intelligents et qui se préoccupaient beaucoup des problèmes et des injustices de ce monde. L'abaissement de l'âge des votants à 18 ans signifiera que quelque 1,200,000 jeunes gens auront le droit de vote. Les cours d'éducation civique, de sciences politiques et les disciplines connexes prendront désormais plus d'importance et, dès l'âge de 18 ans, nos jeunes exerceront une influence notable sur les gouvernements canadiens et leurs politiques. Je suis certain que cette influence sera très profitable au Parlement fédéral et à l'ensemble du pays.

M. Charles H. Thomas (Moncton): Je désire me joindre à ceux qui ont offert des félicitations aux motionnaires de l'Adresse. Ils ont fait du bon travail avec le maigre matériel à leur disposition. Il a dû être difficile de soulever beaucoup d'enthousiasme pour certaines des platitudes dont le discours est entrelardé. Le premier éditorial du *Journal* d'Ottawa, numéro du vendredi 24 octobre, exprime cela très bien sous le titre: «A snug speech Trudeau gave Michener». Je cite:

> Le pauvre M. Michener n'a pas dû se sentir très à l'aise en prononçant certaines des déclarations ennuyeuses sur l'état du pays que M. Trudeau lui a fait lire dans le discours du trône.
>
> «Dans chacune des dix provinces et dans l'Arctique, j'ai eu la satisfaction de constater que, malgré les craintes de certaines gens de peu de foi, nos concitoyens ont un sentiment très vif de leur identité et se font une excellente idée des possibilités que le Canada leur offre, à eux et à leurs enfants.»
>
> Tous ceux qui sont troublés par la désunion, les disparités, et l'aliénation des objectifs sont-ils donc simplement des «gens de peu de foi»? Peut-être leur foi se raffermirait-elle si le gouvernement actuel et tous les gouvernements et politiciens se montraient plus intéressés et déterminés à dissiper les nuages que nous voyons tous s'amonceler au-dessus du pays.

Qui sont ces gens de peu de foi? S'agirait-il des chômeurs, des gens qui ne peuvent trouver un emploi même dans la société d'abondance dont on parle tellement? S'agirait-il de ceux qui ne peuvent se loger convenablement, de ceux qui, depuis très longtemps déjà, attendent du gouvernement actuel un programme d'habitation conçu non seulement pour les riches mais aussi pour ceux qui ne peuvent pas verser un paiement initial ni payer des taux élevés d'intérêt? Ou s'agirait-il plutôt des fonctionnaires dont le gouvernement fait ses boucs émissaires dans ce qu'il appelle sa lutte contre l'inflation? Le président du Congrès du Travail du Canada, dans une déclaration faite récemment à Ottawa, a dit des paroles très sensées sur ce sujet. Voici quelques passages de sa déclaration:

En congédiant des fonctionnaires, le gouvernement fédéral s'est rendu coupable d'un des gestes les plus brutaux et les plus impitoyables jamais commis par un gouvernement. On sacrifie inutilement ces fonctionnaires et leurs familles pour satisfaire une politique gouvernementale d'austérité qui, pour dire le mieux, est fort suspecte à l'heure actuelle.

Le taux du chômage est déjà fort élevé au Canada et cette dernière initiative du gouvernement ne fera qu'aggraver le problème. Si le gouvernement jugeait vraiment nécessaire la réduction du nombre de ses fonctionnaires, il aurait pu trouver d'autres moyens que des licenciements purs et simples pour y parvenir.

Il aurait pu, par exemple, compter entièrement sur le processus de l'usure normale en ne remplissant pas les postes vacants. Au lieu il a choisi d'appliquer une politique qui ne peut qu'aboutir à la démoralisation de toute la fonction publique. On a aboli le principe de la sécurité de l'emploi depuis longtemps établi. Le gouvernement, plutôt que d'avoir une conduite exemplaire comme un des plus gros employeurs au Canada, a choisi un moyen d'action qui ne peut que nuire à la réputation dont il jouira auprès de ses futurs employés qui y regarderont à deux fois avant de devenir fonctionnaires de l'État.

Ce n'est pas une situation propre à Ottawa ou à une région du Canada. J'ai constaté en parlant avec les fonctionnaires de ma circonscription qu'il règne un désenchantement général dans le service. Le moral est véritablement effondré, car personne ne sait lorsque d'autres réductions seront effectuées et quels sont ceux dont l'emploi sera déclaré inutile. Donne-t-on des encouragements et fait-on des offres attrayantes pour inciter les particuliers à faire carrière dans la fonction publique? Dans ma propre ville de Moncton, comme dans toute la région atlantique, des congédiements ont été annoncés dans les ministères de l'État et de nombreux loyaux travailleurs ayant jusqu'à 25 ans de service, y compris des anciens combattants de la seconde guerre mondiale, ont ressenti l'effet des réductions effectuées par le gouvernement.

Je suis le premier à convenir que l'inefficacité et le gaspillage doivent disparaître de la fonction publique. Le processus devrait être appliqué de façon sélective, non pas brutalement, mais au moyen de réductions choisies judicieusement. Il faut savoir où s'arrêter quand on fait des coupes sombres. N'est-ce pas embrouiller les objectifs du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) qui, d'une part, reconnaît que la région de l'Atlantique est une région défavorisée où l'on doit prendre des mesures spéciales pour créer de nouveaux emplois, et que, d'autre part, le président du Conseil du Trésor (M. Drury) contribue à augmenter le chômage en mettant les fonctionnaires à la porte?

• (4.40 p.m.)

Où vont-ils trouver d'autres emplois, monsieur l'Orateur? Lutte-t-on contre l'inflation simplement en mettant les gens sur le pavé? Comment va-t-on expliquer à ces gens-là qu'ils doivent faire des sacrifices alors que le gouvernement ne fait pas le moindre effort pour réduire ses dépenses? Comment expliquer ce phénomène à ces gens-là lorsqu'ils savent que le personnel du bureau du premier ministre (M. Trudeau) lui-même n'a pas diminué? En fait, l'administration de son bureau coûte actuellement $350,000 alors quelle en coûtait $150,000 du temps de son prédécesseur. Il est entouré actuellement de 117 conseillers dont la rémunération coûte 1 million et demi de dollars. Il est assez difficile de s'adresser à un fonctionnaire qui vient d'être remercié sans d'autre dédommagement qu'une semaine de traitement pour chaque année de service, et de lui donner les raisons de son congédiement alors qu'il sait pertinemment que le gouvernement ne fait aucun effort pour réduire son propre personnel.

Voici la suite de l'éditorial du *Journal* d'Ottawa du vendredi 24 octobre dont j'ai déjà parlé:

Le gouvernement s'est mis tard et mal à lutter contre l'inflation. Ce n'est qu'en août que M. Trudeau a annoncé que c'était désormais le moment pour l'administration de l'État de cesser de vivre grassement, alors que M. Louis Rasminsky et presque toutes les autorités du pays prêchaient l'économie depuis douze ans environ. Quelques jours plus tard, après cette annonce, le gouvernement a déclaré qu'il dépenserait $600,000 pour rénover l'ancienne gare d'Ottawa afin d'aménager de belles salles de réunion pour des conférences de l'État—édifice qui sera démoli dans cinq ou six ans de toute manière.

Dire au gouverneur général de suggérer au pays, au nom de la reine, que le gouvernement a fait son devoir pour lutter contre l'inflation et que maintenant c'est le tour du public—c'est dire aux Canadiens qu'ils sont des imbéciles.

Quand le cabinet a annoncé sa décision de supprimer quelque 25,000 emplois de la fonction publique fédérale, il nous a assuré que cela se ferait sans trop bouleverser le personnel puisque la plupart des départs seraient le

fait d'un processus naturel d'élimination, de démissions et ainsi de suite. Des fonctionnaires supérieurs de divers ministères m'ont personnellement assuré que l'on mettrait tout en œuvre pour donner aux surnuméraires les postes devenus disponibles par suite des mises à la retraite. Une telle méthode était compréhensible et acceptable mais, quelques semaines plus tard, le premier ministre annonçait un blocage du recrutement dans la fonction publique. Ainsi les postes vacants des divers ministères ne devaient pas être remplis.

Cela est contraire au premier énoncé de la politique du gouvernement et ne peut être qu'une source d'épreuves et un agent destructeur du moral dans la fonction publique. Ainsi la fonction publique fédérale est actuellement affligée d'une anomalie: les ministères à court de personnel comptent des postes vacants, d'autres comptent des gens qualifiés—commis classe 4, comptable classe 3 et ainsi de suite—qui seraient aptes à les remplir, mais ne peuvent les occuper en raison des directives du premier ministre.

Le 17 octobre, devant la gravité de la situation dans la région atlantique, j'envoyais au premier ministre et au président du Conseil du Trésor (M. Drury), le télégramme suivant:

L'annonce de mises à pied au bureau des approvisionnements et services de Moncton et les rumeurs de mises à pied dans d'autres ministères et organismes du gouvernement de la région atlantique suscitent de graves inquiétudes dans la fonction publique et sont contraires à la politique énoncée, selon laquelle notre région est un secteur de disparité régionale ayant droit à une attention toute spéciale. Une telle mesure va accroître l'écart entre les régions atlantiques et le reste du Canada et la situation se complique, par suite de la récente annonce du blocage du recrutement dans la fonction publique; ainsi les promesses que ces gens trouveraient de l'emploi dans d'autres ministères deviennent pure comédie. Je vous exhorte donc à faire honneur à vos engagements en suspendant immédiatement le blocage du recrutement dans la région atlantique, jusqu'à ce que toutes les personnes atteintes trouvent de l'emploi dans d'autres ministères fédéraux ou que le ministère de l'Expansion économique régionale instaure les méthodes si longtemps attendues pour leur assurer un nouvel emploi. La gravité de la situation dépasse toute considération d'ordre régional et politique et exige que nous fassions front commun. J'envoie une copie du présent télégramme à tous les députés de la région atlantique, pour leur demander de se réunir à Ottawa, d'ici deux semaines, et de soumettre la question de la région atlantique à votre gouvernement.

Des copies de ce télégramme ont été envoyées au ministre des Approvisionnements et Services (M. Richardson) et au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) mais, je regrette de devoir le dire, à ce jour seul le secrétaire du premier ministre en a accusé réception. Selon moi, c'est un nouveau signe de l'indifférence complète du gouvernement à l'égard des problèmes de la région atlantique. De temps à autre, on nous

[M. Thomas (Moncton).]

distribue de bonnes paroles mais lorsque nous réclamons des actes, on nous délaisse complètement.

Je dois dire que beaucoup de mes propres collègues ont répondu à mon appel et ont témoigné de leur compréhension et promis leur appui. Je supplie maintenant tous les députés des provinces atlantiques de présenter un front uni afin de voir si nous pouvons obtenir pour notre région les mesures qu'elle mérite.

Dans le discours du trône, à la page 2 du hansard du 23 octobre, on trouve le paragraphe suivant:

Des circonstances d'ordre historique, économique et géographique ont placé certains de nos concitoyens dans une situation désavantageuse.

Il est superflu de nous le dire à nous, habitants de la région atlantique.

En vertu des lois adoptées durant la dernière session, le gouvernement met sur pied des programmes destinés à réduire de telles disparités.

Tous les députés, je pense, en prendront acte et diront «Amen». Néanmoins, c'est une ritournelle que nous entendons depuis tant d'années! On nous fait toujours des promesses pour l'avenir. La région atlantique a été étudiée et réétudiée. Il y a eu des livres blancs, des commissions, des études de tous genres, au point que nous sommes sans doute la population la plus analysée du monde. C'est très beau, monsieur l'Orateur, les livres blancs et les études, mais s'ils ne sont pas suivis de mesures convenables, ce n'est que gaspillage d'argent.

Tous les députés de la région atlantique ont approuvé la création du nouveau ministère de l'Expansion économique régionale. Il ne comblait pas tous nos désirs, mais nous pensions que nous avions enfin à Ottawa un ministère chargé de coordonner les divers programmes de cette région en vue de formuler un concept entièrement nouveau du développement régional grâce auquel notre région accéderait en quelque sorte à l'égalité avec le reste du Canada.

J'ai approuvé le rapport déposé hier, à la Chambre, par le ministre. C'était son premier rapport. Bien qu'il n'y ait pas grand-chose dans le rapport, je tiens à le féliciter d'avoir contribué à la fondation de la première industrie nouvelle de notre région. Cependant, il nous faut des mesures beaucoup plus nombreuses si nous voulons réduire l'inégalité qui existe entre la région atlantique et le reste du Canada.

J'approuve également le concept des centres d'expansion. A mon avis, il vaut bien mieux que la vieille méthode qui consistait à fournir une aide chaque fois qu'on la demande. Cependant, avant que les centres

d'expansion puissent attirer de nouvelles industries, ils doivent posséder l'infrastructure—je n'aime pas ce mot, mais il semble aujourd'hui très employé—pour encourager l'industrie à s'installer. Je préfère appeler cette condition l'équipement social. En d'autres termes, pour attirer de nouvelles industries dans un centre d'expansion, on doit prévoir les routes, les moyens de transport, les réserves de terrains pour loger les ouvriers qui viendront s'installer dans la région, les égouts et les services municipaux que la municipalité concernée n'a probablement pas les moyens de financer.

• (4.50 p.m.)

A mon avis, le ministère de l'Expansion économique régionale devrait faire davantage dans ce domaine. C'est très bien d'attirer ou d'essayer d'attirer l'industrie. Mais l'industrie commencera par vérifier si la région offre des logements à ses employés, de bons services de transports pour l'expédition des produits et des installations suffisantes pour le contrôle de la pollution, et ainsi de suite. J'exhorte le ministre et ses fonctionnaires à hâter les choses. A ma connaissance, plusieurs municipalités ont des projets de mise en valeur tout prêts, mais comme toujours, elles manquent de fonds pour les exécuter. L'existence de neuf passages à niveau dans Moncton proprement dit est l'un des plus urgents problèmes de cette ville. Depuis des années, on sait qu'il faudrait déplacer les voies qui servent au trafic-marchandises, afin d'assurer des terrains pour les industries et en vue d'une solution aux problèmes de transports. La ville a pris l'initative et la semaine dernière, elle a produit une excellente étude grâce à la coopération de conseillers. Je demande au ministre et à ses fonctionnaires de prendre le projet en considération quand il leur sera soumis.

Depuis des mois et même des années, les habitants des Maritimes se sont acharnés à faire valoir qu'il leur faudrait une nouvelle politique des transports englobant toute la région. Nous étions tous pleins d'espoir en juin lorsque le ministre des Transports (M. Jamieson) a déclaré à la Chambre en présentant son nouveau bill, qu'il collaborerait avec les premiers ministres des provinces pour nommer un comité chargé d'étudier tout le problème afin d'arriver à une politique générale des transports. Pour ma part, j'ai été très inquiet, et je crois que tous les membres du comité des transports de la Chambre des communes l'ont été aussi, lorsqu'est parue dans les journaux la déclaration du ministre où il se prononçait contre le déblocage des tarifs de transport. Je prétends que c'est manquer de parole à l'égard des habitants de la région atlantique. On leur a donné verbalement dans cette Chambre l'assurance qu'aucun changement ne serait apporté aux structures existantes tant que le nouveau comité n'aurait pas sorti un programme général. Les gens de la région sont très inquiets. J'aimerais vous lire maintenant un passage d'un éditorial récent du *Telegraph Journal* de Saint-Jean:

> On apprenait, la semaine dernière, que les Chemins de fer se proposaient de ne plus offrir le trafic des marchandises de détail à compter du 3 novembre, ce qui ne laissait, pour les petits colis, que le taux des messageries, passablement plus élevé. Le ministre fédéral des Transports déclara alors avoir demandé à la société ferroviaire de suspendre toute action.
>
> Mais il devait faire planer de nouveau l'incertitude quand il annonça qu'un comité fédéral-provincial étudiait la possibilité d'éliminer toute subvention générale aux sociétés de transport desservant le territoire visé par la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, subvention fédérale qui s'élève à 20 p. 100 du coût du transport d'un point à un autre dans les provinces atlantiques et dans l'est du Québec, ce qui permettra de concentrer les affectations sur un nombre plus restreint de produits ou de secteurs choisis de la région. Et tout le monde se demande maintenant quels frais vont augmenter de 20 p. 100 et quels frais vont diminuer.
>
> Il nous faut une politique en matière de transports. Cela va de soi. Le reste du Canada a joui de nouveaux accords en mars 1967, et l'on avait alors promis le même sort à notre région.
>
> Il faut quand même stabiliser la situation jusqu'à ce que ces nouveaux accords soient conclus. Le désarroi actuel nuit aux entreprises commerciales existantes et entrave l'essor de la région.

Je confirme cette déclaration de l'éditorialiste. Les expéditeurs de la région ne savent absolument pas à quels tarifs s'attendre pour certains produits. Ils ne prévoient pas une baisse des tarifs, ils savent qu'il y aura une hausse. La confusion règne actuellement parce que les expéditeurs ne savent pas quels frais seront ajoutés aux marchandises qu'ils doivent transporter. Je vois là un autre exemple typique de la façon dont le gouvernement a fonctionné l'an dernier. Nonobstant leurs promesses de démocratie participante, de consultation du peuple, nonobstant le fait qu'ils feront des sondages à ce sujet ainsi que les antithèses et les synthèses de ces belles phrases, ils font encore preuve d'insouciance totale envers les désirs du peuple et ne coopèrent nullement avec les autorités provinciales. Sous la manchette «Le premier ministre méprise la démocratie», dans le *Telegram* de Toronto du 22 octobre 1969, Lubor J. Zink écrivait:

> C'est le fruit de la contradiction qu'il y a chez M. Trudeau entre la théorie et la pratique dans les affaires de l'État.

En théorie, il préconise la «démocratie de participation», c'est-à-dire qu'il encourage l'électorat à s'intéresser de façon directe et probablement constante au processus gouvernemental.

En pratique, cependant, M. Trudeau contredit ce qu'il prêche.

Sa façon de gouverner témoigne de son mépris pour toute forme de démocratie; elle est secrète et autoritaire.

Loin d'aller au peuple, il ne va même pas au Parlement, car ses méthodes de décision sont autres.

Un très bon exemple de son mépris absolu du Parlement, c'est la récente initiative du ministre des Transports, qui a nommé un comité des transports atlantiques sans en informer le Parlement ou sans le consulter. Il aurait pu avoir la courtoisie de nous faire connaître la composition du comité et le nom de ses membres. Les journaux nous ont informés que le comité s'était réuni à Halifax et avait pris certaines mesures. Je pense qu'ici encore le ministre des Transports aurait pu avoir la politesse de nous dire de quoi il s'agissait. Je reprends ma citation:

Ses décisions sont élaborées à huis clos par des groupes d'études anonymes, au cours de conclaves secrets auxquels participent des technocrates triés sur le volet, et elles sont annoncées sous formes d'édits émanant du premier ministre.

Lorsqu'il reste quand même à obtenir l'approbation du Parlement, en dépit de l'émasculation de la démocratie parlementaire par M. Trudeau, ses décisions sont soumises par un cabinet docile à la Chambre des communes et adoptées par la docile majorité libérale.

Pour accélérer encore l'adoption automatique des projets de loi et en faire un mécanisme à toute épreuve, M. Trudeau a couronné cette période de replâtrage des institutions en muselant la Chambre des communes, en juillet dernier, au moyen de l'article 75c du Règlement.

Que cette description des méthodes de travail du cabinet est pertinente! Les exemples attestant le dédain total affiché à l'endroit du Parlement et du système des comités sont nombreux. Le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône a notamment déclaré que la coopération entre les partis était indispensable pour que le Parlement puisse remplir sa tâche. Je lui dirai que je suis heureux de constater qu'au moins un député ministériel reconnaît la nécessité d'une coopération de la part des partis de l'opposition pour compter faire adopter les projets de loi. Mais pour obtenir la collaboration de quelqu'un, il faut la mériter, il faut en être digne.

Comment le gouvernement peut-il obtenir la collaboration de ce côté-ci de la Chambre s'il fait fi des formalités du Parlement, des travaux des comités, et si le cabinet prend des décisions pendant que les comités discutent toujours des politiques à instaurer? Les exemples en sont nombreux. Cela s'est présenté tellement souvent à propos du comité des transports que maintenant les membres de ce comité savent que leurs travaux ne signifient rien. Cela s'est produit pour le comité de l'agriculture et celui des affaires extérieures. La collaboration ne saurait s'obtenir sans qu'on ne la mérite. Je voudrais terminer en citant encore le *Journal* d'Ottawa, dans son numéro du 22 octobre, 15 mois après les élections. L'article de fond a été rédigé avant le discours du trône, alors que l'on s'attendait à de grandes choses. On nous a dit et répété tant de fois que cette session-ci serait celle des réalisations concrètes et qu'il y aurait une brassée de mesures législatives. Ce serait l'année à Trudeau. Fini, M. Pearson! Comme d'autres journaux, le *Journal* s'attendait naturellement à des merveilles. Il écrivait:

[M. Thomas (Moncton).]

• (5.00 p.m.)

Quinze mois après les élections, les discours enthousiastes des libéraux durant la campagne électorale de 1968 ne sont plus que des billets à ordre en souffrance. Que le gouvernement s'exécute; sinon il subira la déception et le mépris des électeurs.

Le gouvernement actuel tarde manifestement à prendre les mesures qui s'imposent et comme il ne fait rien pour remédier aux graves problèmes du chômage, du sous-emploi, de l'inflation, de la pénurie de logements et de la pollution. J'appuie donc de tout cœur l'amendement de mon chef.

M. Hubert Badanai (Fort William): Monsieur l'Orateur, suivant la coutume, consacrée par l'usage, qui est d'offrir des félicitations aux comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, avec ceux qui m'ont précédé, je félicite le député de Sarnia (M. Cullen) et le député de Lapointe (M. Marceau) de leur apport exceptionnel au débat, alors qu'ils ont, entre autres choses, relaté l'histoire et les aspirations naturelles respectives de leurs mandants. Je profite personnellement de l'occasion pour féliciter les deux nouveaux ministres d'État et les deux nouveaux secrétaires parlementaires. En faisant ces nominations, le premier ministre (M. Trudeau) a reconnu le talent, le travail ardu et le dévouement.

Le discours du trône reflète un sincère désir de fournir aux Canadiens le meilleur gouvernement possible à l'époque que nous traversons. Le *Citizen* d'Ottawa, en date du vendredi 24 octobre 1969, a résumé les véritables objectifs que poursuit le gouvernement dans les domaines d'importance primordiale pour tous les Canadiens: paix, pauvreté, jeunesse, droits individuels, droits du consommateur, pollution, vente du grain, tiers monde, infla-

tion, réforme fiscale, logement, etc. Ce programme vise des objectifs économiques et sociaux, chose inédite dans un discours du trône depuis que je fais partie de cette assemblée.

En ce qui concerne la paix, je pense qu'aucun pays occidental ne s'intéresse plus à la paix que le Canada et les gouvernements libéraux se sont toujours efforcés de promouvoir l'amitié internationale comme idéal de paix. La preuve évidente en est notre envoi de troupes pour le maintien de la paix dans la péninsule de Gaza pendant la crise de Suez en 1955, intervention qui a mérité le prix Nobel de la Paix à M. Pearson alors qu'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, et, plus récemment l'envoi d'un contingent canadien pour le maintien de la paix à Chypre; il avait, de l'avis général, écarté le danger d'une guerre possible.

La guerre à la pauvreté n'est pas une phrase creuse, mais une entreprise sérieuse, et le gouvernement entend bien réussir par l'adoption de mesures visant à un but équitable. Il n'est peut être pas inutile de souligner qu'un comité du Sénat sous la présidence de mon excellent ami le sénateur Croll tiendra bientôt à travers le pays toute une série d'audiences publiques au sujet de la pauvreté dans nos diverses régions dans le but d'établir des recommandations pour le gouvernement sur la meilleure façon de traiter ce problème interne que nous voudrions tous voir réglé à quelque parti que nous appartenions. Je voudrais rappeler aux députés que c'est le sénateur Croll qui, le premier, a proposé que les retraités reçoivent un revenu supplémentaire de 30 dollars par mois, à présent indexé sur le coût de la vie, en n'ayant qu'à remplir une simple formule d'impôt sur le revenu.

En ce qui concerne la pauvreté, il faudra examiner et étudier la question du revenu garanti pour tous les Canadiens. L'idée d'un régime d'ensemble de bien-être social qui garantirait un revenu minimal est très attrayante mais pourrons-nous la réaliser et quand? Personnellement je ne suis pas contre, pas plus qu'aucun député ministériel. Je crois que cette idée ne doit pas être enterrée parmi des dossier poussiéreux, mais être étudiée par un comité compétent d'économistes apolitiques, qui pourrait aider le gouvernement à titre consultatif.

A propos des jeunes, la mention dans le discours du trône de la question de modifier la loi électorale du Canada de manière à ce que le droit de vote soit maintenant acquis à 18 ans, sera, je crois, bien accueillie. On peut invoquer diverses raisons pour justifier cette initiative. Tout d'abord, elle est à mon sens, la suite logique d'un processus en cours depuis longtemps, surtout depuis la dernière guerre mondiale alors qu'on a confié à des jeunes de 18 ans des tâches techniques et souvent dangereuses. Comme chacun le sait, à l'origine le droit de vote était, d'une manière ou d'une autre, fort restreint et, pendant bon nombre d'années, on l'a considéré comme le privilège d'une élite. L'âge de 21 ans devait paraître celui de la maturité. Mais les circonstances ont considérablement changé et, à cet égard, comme dans d'autres domaines, le premier ministre a sagement décidé d'innover et d'abaisser à 18 ans l'âge de voter, ce qui cadre bien avec son intention de canaliser l'enthousiasme et l'énergie des jeunes et de les intéresser à la vie politique du pays afin d'éviter que, par désœuvrement ils ne créent de l'agitation et ne participent à des activités irréfléchies et souvent subversives.

Parlant de la jeunesse, on ne saurait méconnaître les critiques formulées à l'endroit de certaines des activités de la Compagnie des jeunes Canadiens. J'ai moi-même reçu de mes mandants plusieurs plaintes au sujet de certaines activités des membres de la Compagnie en poste à Thunder Bay. Le concept de la Compagnie des jeunes Canadiens et ses objectifs valent la peine d'être conservés, malgré la mauvaise réputation que lui ont faite quelques individus incompétents qui n'ont probablement pas les qualités voulues pour participer à cette noble expérience.

• (5.10 p.m.)

La Compagnie ne devrait pas être dissoute, mais je congédierais sûrement quiconque trempe dans la subversion lorsque la chose est révélée. A mon avis, le ministre a eu raison de charger un comité parlementaire de faire enquête sur l'activité de la Compagnie. Le ministre a promis une enquête complète et de faire le nécessaire pour attirer des jeunes gens et des jeunes filles ayant la compétence et le talent voulus et désireux de participer au progrès national.

La tendance inflationniste dans les prix à la consommation ces dernières années a touché non seulement les Canadiens mais les peuples de tous les pays du monde occidental, et, il y a déjà longtemps, le gouvernement a pris des mesures pour remédier au problème qui n'est pas de ceux qu'on saurait résoudre facilement ou sur-le-champ. Dès son arrivée au pouvoir,

sentant la préoccupation qu'inspirait à la nation la montée en flèche du coût de la vie, le premier ministre s'est empressé de nommer un ministre à plein temps chargé du ministère de la Consommation et des Corporations. Avec son zèle et son énergie bien connus le nouveau ministre a entrepris la tâche difficile de contrôler le crédit et la réclame sans scrupule, et j'ai raison de croire que son dévouement et son dynamisme mèneront à des résultats bénéfiques. Je suis sûr que les mesures protectives dont il est question dans le discours du trône seront, sur le plan concret, avantageuses pour tous les intéressés. Dans l'entre-temps, j'aimerais dire à quiconque voudrait faire des suggestions sur les produits et services d'écrire à: Le Consommateur, B.P. 99, Ottawa. C'est un des services assurés par le ministère de la Consommation et des Corporations.

Un mot maintenant au sujet de la pollution. Dans le discours du trône, je lis:

Par l'entremise des Nations Unies et de ses agences, le Canada cherche à obtenir l'établissement d'un système de protection des eaux internationales contre la pollution qui, sur la planète entière, menace tant de formes de vie.

Du fait que le public s'inquiète de plus en plus de la pollution, on réfléchit davantage à la mise en place du contrôle de la pollution et au rôle que les divers gouvernements doivent jouer, car ce n'est pas uniquement une responsabilité fédérale. C'est une responsabilité provinciale et municipale aussi. C'est aussi un problème international. Feu John F. Kennedy songeait à la pollution lorsqu'il a dit:

La course que se livrent l'enseignement et l'avilissement, la sagesse et le gaspillage, n'est pas terminée ... Chaque génération doit régler à nouveau le cas que posent les maraudeurs, la mêlée de ceux qui veulent utiliser les ressources publiques pour réaliser des gains personnels et elle doit remédier à la tendance à faire préférer les avantages à court terme au nécessaire à long terme. La bataille que livre la nation pour préserver le bien connu est loin d'être gagnée ... La crise est peut-être discrète mais elle est urgente.

Depuis plusieurs années une commission mixte internationale étudie la pollution dans les Grands Lacs et on s'attend donc que certaines initiatives seront prises dans un avenir rapproché. Dernièrement, on a accusé l'industrie de la pâte et du papier de polluer nos eaux. Sauf erreur, l'industrie se préoccupe du problème et certaines compagnies ont dépensé des sommes considérables pour tâcher d'enrayer la pollution des eaux. La Great Lakes Paper Company de Fort William a frayé la voie en installant des dispositifs de contrôle dans la région de Thunder Bay et il faut espérer que ses expériences seront bientôt fructueuses. Le *Logger*, publication de l'industrie du bois, communiquait dernièrement:

[M. Badanai.]

L'Ontario Paper Company Limited dépensera 5 millions de dollars au cours des deux prochaines années à la mise en œuvre d'un programme de réduction de la pollution en trois étapes, a annoncé M. Robert M. Schmon, président de la compagnie.

Cependant, j'hésiterais à préconiser des mesures si rigoureuses qu'elles forceraient des usines à fermer. J'estime que dans ce domaine comme dans d'autres, la patience et la circonspection nous traceront la voie à suivre pour parvenir éventuellement à une solution satisfaisante. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a entrepris un vaste programme de contrôle et de suppression de la pollution de l'air qui aboutira très probablement à l'adoption d'une loi nationale sur la purification de l'air. La Chambre de commerce canadienne, dans une déclaration de principe sur la pollution, lors de sa dernière réunion annuelle a adopté les recommandations suivantes:

1. Que le gouvernement fédéral collabore sans réserve avec les provinces et les États-Unis à l'examen des mesures législatives actuelles concernant le contrôle de la pollution et à la mise au point de mesures vraiment efficaces pour enrayer la pollution des milieux.

2. Étant donné que des encouragements fiscaux sont accordés à l'industrie à l'égard des dépenses qu'elle engage pur empêcher la pollution des eaux, qu'on lui accorde aussi des encouragements convenables relatifs à la pollution terrestre ou aérienne.

J'avalise sans réserve la proposition de la Chambre de commerce comme un des meilleurs moyens de résoudre le problème de la pollution. On a beaucoup parlé, ces derniers mois, de l'impôt sur les gains de capital. La Commission Carter sur la fiscalité, dont, après plus de trois ans, nous attendons toujours les effets pratiques, a beaucoup contribué à susciter des discussions sans fin sur le pour et le contre d'un impôt sur les plus-values de capital.

Le Canada est un pays en état de croissance. Il lui faut des sources permanentes de capitaux de développement. Le rapport Carter a recommandé un impôt sur les gains de capital. Il a expressément souligné son importance en tant qu'arme contre les spéculateurs fonciers qui, ces dernières années, ont réalisé des profits énormes en raison de la demande dont les terrains à bâtir faisaient l'objet. Un impôt sur les gains de capital serait justifié dans ce domaine. Cependant, il reste beaucoup à faire pour que cette taxe soit appliquée équitablement, et la structure fiscale devrait être conçue de façon à prévenir une pénurie de capital de développement. Peut-être pourrait-on concevoir un impôt limité sur les gains de capital, de façon à répondre aux conditions actuelles.

Les arguments des membres du Nouveau parti démocratique contre les effets des investissements américains au Canada sont typiques de l'attitude de ce parti à l'égard des États-Unis, attitude constamment hostile qui néglige les avantages qu'a valus au Canada le capital américain créateur d'emplois pour les Canadiens. M. Earl McLaughlin, président de la Banque Royale du Canada, aurait dit dans un récent discours que si nous avions tant d'investissements américains, c'était surtout parce que les investisseurs avaient foi dans la prospérité et la croissance de l'économie canadienne, dont l'avenir, a-t-il souligné, dépend de l'entrée ininterrompue de capitaux étrangers.

Investissement étranger est-il synonyme de contrôle étranger? M. McLaughlin ne le croit pas. Les investissements des Américains, des Anglais, des Français, des Italiens ou des Allemands ne sont pas un prolongement de leurs gouvernements respectifs et les sociétés canadiennes dont des étrangers ont la propriété ou le contrôle sont tenues de se conformer aux lois canadiennes comme tout bon citoyen. Le comportement des grands investisseurs étrangers ne pose pas de problème, et la crainte qu'ils accentuent la domination étrangère est sans fondement; comme la crainte de l'endettement à l'étranger, elle est irrationnelle et névrotique.

• (5.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, quand les journaux ont dit que les forces de réserve du Canada allaient être réorganisées selon les changements prévus dans la politique de défense nationale et que cette réorganisation entraînerait une réduction d'effectifs de 50 p. 100 à l'échelle nationale et peut-être davantage en Ontario, une bonne partie de l'opinion publique a protesté. J'ai reçu plusieurs lettres et un mémoire de la part de sénateurs ainsi que d'officiers honoraires d'unités de milice de Thunder Bay—le Lake Superior Scottish Regiment et le Lakehead Service Battalion—qui demandaient instamment que les effectifs de la milice soient maintenus à leur niveau actuel.

On a rappelé que les unités de la milice avaient subi les conséquences de mesures de réorganisation et de réduction intervenues après la guerre, et dont le point culminant a été les grands changements de 1965, où furent ramenées de six à deux les unités de Thunder Bay, qui se virent confinées dans l'arsenal de Port Arthur. En dehors des citoyens de cette ville, peu de gens se rendent compte que, pour des raisons géographiques et de transport, la milice de la région de Thunder Bay, s'est, pour l'essentiel, trouvée confinée à Port Arthur. Mais, du fait de la fusion officielle, au 1er janvier prochain, des villes de Fort William et de Port Arthur, les unités seront mieux en mesure d'être au service de toute la collectivité et de nouveaux engagements pourraient avoir lieu.

Je crois savoir que l'économie réalisée sera minime. L'important, c'est que plus de 400 jeunes gens engagés dans la milice à la tête des Grands lacs ont sensiblement accru la sécurité et la protection qu'offre la présence même d'une force en uniforme en cas de besoin. La milice offre également un endroit utile à de nombreux jeunes gens qui profitent de leur expérience, et cela aide à développer le civisme dans la région. J'exprime l'espoir qu'avant que des mesures ne soient prises pour restreindre ce moyen efficace d'assurer la protection des citoyens en cas d'urgence, l'affaire soit examinée à nouveau.

Comme je m'intéresse de près à l'immigration depuis mon arrivée à la Chambre des communes, je voudrais répéter ce que je dis depuis des années: le Canada devrait avoir pour politique permanente d'assurer une entrée constante d'immigrants. Il est entré un assez bon nombre d'immigrants en 1966, 1967 et 1968. Cette année, cependant, leur nombre semble diminuer à un rythme inquiétant. En fait, la baisse a commencé en 1968.

Dernièrement, un industriel de Toronto, lui-même immigrant, a réclamé l'immigration d'un grand nombre de travailleurs non qualifiés dans les domaines minier et agricole. Selon lui, la pénurie de main-d'œuvre est grave, ce qui signifie une productivité moindre et des frais accrus. Pourtant, c'est dans le domaine même où cet homme d'affaires accompli constate le plus grand besoin que le nombre d'immigrants a baissé le plus en 1968 et, pis encore, en 1969.

Je sais que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) se soucie beaucoup de la nécessité de combler les vides en suivant une politique dynamique d'immigration en accord avec notre économie. A Vancouver il y a quelques mois, il a déclaré que depuis 1950, 27,000 entreprises avaient été lancées au Canada par des immigrants. Ils ont investi presque 355 millions de dollars en fonds de roulement, et il ne s'agit là que des nouvelles entreprises dirigées par des immigrants dont le gouvernement a eu connaissance. Il y en a probablement beaucoup plus. Ces 27,000 nouvelles entreprises ont assuré directement de l'emploi à 82,300 travailleurs, dont la plupart sont aussi immigrants, depuis 1950. Indirectement, bien entendu, ces nouvelles entreprises ont créé bien d'autres emplois. Le nombre des immigrants s'établissait à 222,876 en 1967. Il a baissé à 183,974 en 1968, c'est-à-dire 38,902 de moins. Pour le premier

trimestre de cette année, les chiffres indiquent une baisse de 14 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1968.

J'aimerais maintenant, monsieur l'Orateur, vous parler d'une question qui préoccupe depuis des années non seulement ma circonscription mais toute la région du Nord-Ouest de l'Ontario. Il s'agit des taux de transport injustes qui ont nui aux industries établies et qui découragent d'autres de venir s'y installer. Le problème du transport ne doit pas être envisagé uniquement dans l'intérêt du Sud de l'Ontario. Le tarif-marchandises dans le Nord et le Nord-Ouest de l'Ontario est peu conforme aux exigences de la réalité et j'exhorte le ministre des Transports (M. Jamieson) à songer à renvoyer cette question au comité permanent des transports et des communications pour y être examinée à fond.

Le 27 septembre dernier, au cours d'une visite du premier ministre à Fort William et à Port Arthur, dans le cadre d'une tournée réussie dans le Nord et le Nord-Ouest de l'Ontario, le maire de la nouvelle ville de Thunder Bay a demandé que l'annonce de la création de cette nouvelle ville, prévue pour le 1er janvier 1970, soit faite au Parlement. Une annonce de ce genre serait propre à stimuler et à inspirer plus de 100,000 citoyens pour qu'ils s'efforcent d'en faire une des meilleures du pays. Le maire a aussi suggéré que l'on devrait songer à établir dans la nouvelle ville, riche en histoire et en folklore indiens, un centre de recherche sur les affaires indiennes. Je suis très heureux d'appuyer les deux propositions et j'espère que le premier ministre, dont la visite dans ma circonscription a été l'un des événements marquants de la vie de notre collectivité et a suscité de l'enthousiasme et l'affection, considérera les deux propositions d'un œil favorable.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône a révélé un programme soigneusement établi, qui vise à donner aux Canadiens des lois appropriées à notre époque. Il faut féliciter le premier ministre, qui a voulu non seulement écouter ses conseillers professionnels mais aussi chercher à connaître le point de vue des gens ordinaires. Cela a facilité, je crois, l'intégration dans les politiques exposées dans le discours du trône, des propositions que jeunes et vieux lui ont faites en toute simplicité.

• (5.30 p.m.)

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais à mon tour, féliciter celui qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône. Il a profité de cette occasion pour faire un tour d'horizon très objectif de la situation économique et sociale de notre pays et des principaux problèmes avec lesquels nous sommes aux prises. Il a fait sur notre système parlementaire des remarques très à point que j'approuve dans leur ensemble, sauf—et c'est bien normal—celle qui a trait à l'article 75C du Règlement.

Je partage son avis que notre premier objectif doit être le progrès du Canada, mais j'ajouterai que cet objectif doit également englober la sécurité et la liberté de chaque Canadien.

Mes félicitations s'adressent également à celui qui a appuyé la motion et qui s'est très bien tiré d'affaire. Il a eu le courage de signaler le taux élevé du chômage qui sévit dans cette région du pays.

Il a fait de brèves remarques sur le problème de l'industrie laitière, disant qu'il est loin de rejeter du revers de la main les critiques formulées par les agriculteurs contre la politique laitière du gouvernement pour l'année 1969-1970.

Dans le discours du trône de la dernière session, on s'attendait que le gouvernement nous parle de sa politique agricole.

L'an dernier, dans le discours du trône, j'avais beaucoup d'espoir qu'on annonce un nouveau programme agricole, notamment des modifications visant à régler le problème très grave auquel se heurtent présentement les producteurs de lait industriel du pays.

Ma déception a été grande au cours de la dernière session, quant à la façon dont on a traité le problème du lait industriel. J'avais espéré que les députés auraient l'occasion de discuter de cette politique avant qu'elle ne soit appliquée, afin d'être en mesure de suggérer les modifications nécessaires. Mais, hélas, là encore, ma déception a été très grande.

Le 31 mars 1969, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) annonçait à la toute dernière minute la politique laitière du gouvernement pour l'année 1969-1970. Il est regrettable que les choses se passent ainsi.

Les producteurs espéraient toujours qu'il nous serait loisible de discuter de cette question à la Chambre, étant donné le mécontentement presque général des producteurs laitiers, à cause de cette politique qui pénalise une partie des ouvriers agricoles.

La réduction de la subvention de $1.33 à $1.25 les 100 livres a entraîné des pertes considérables pour les producteurs de lait industriel. Aussi, l'augmentation de la taxe à l'exportation à 26c. les 100 livres, de même que la taxe additionnelle de 52c. les 100 livres sur l'excédent de production visé par le quota, comparativement à celui de 1968, ont également contribué à diminuer le revenu des cultivateurs, créant ainsi des problèmes plus aigus.

A tout événement, on nous a dit, avec raison peut-être, que la réduction de la subvention et la diminution du quota, comparativement à celui de 1968, étaient attribuables à une production plus abondante, qui entraînait un surplus.

Or, les surplus qui peuvent survenir au Canada sont peut-être causés, je le reconnais, par une augmentation de la production. Mais un autre facteur a également contribué à occasionner ce surplus: c'est l'importation de 188 millions de livres de «spread» coloré et de 47 millions de livres de produits laitiers de toutes sortes.

Ces produits laitiers et ce «spread» ont été mis sur le marché canadien et, comme le revenu des Canadiens a tendance à diminuer, surtout celui des familles ouvrières, je comprends que très souvent les consommateurs aient tendance à acheter un produit à meilleur marché.

Dans son rapport de l'an dernier, le Conseil économique du Canada déclarait qu'une famille sur cinq, au Canada, vivait dans la plus grande pauvreté. Or, il y aurait des possibilités d'écouler une plus grande quantité des produits laitiers si l'on augmentait le revenu de ceux qui en ont véritablement besoin. Et la motion d'amendement présentée par mon collègue de Portneuf (M. Godin), visant à demander au gouvernement de garantir un revenu minimum à tous les Canadiens aurait pour effet d'améliorer la situation.

J'inviterais également le gouvernement à étudier sérieusement les mémoires qui ont été présentés au comité permanent de l'agriculture par l'UCC et la Coopérative fédérée du Québec, au cours du voyage que ce comité a fait à travers les provinces de l'Est et l'Ontario.

Ces suggestions seront certainement étudiées en comité, mais comme le temps presse, j'inviterais le ministre de l'Agriculture (M. Olson) à devancer la publication du rapport du comité, afin de trouver une solution à la situation, et que cette solution soit rétroactive au 1er avril 1969.

On objectera peut-être qu'on ne peut manger plus qu'on a faim. D'accord, mais je répondrai qu'on n'achète pas plus que ne le permet son pouvoir d'achat, et lorsqu'une famille ne dispose que d'un seul salaire pour tout moyen de subsistance et qu'il y a sept, huit ou dix bouches à nourrir, ce n'est pas étonnant que le pouvoir d'achat disposible soit insuffisant.

Voilà une autre raison pour laquelle il y aurait nécessité, au Canada, d'augmenter d'une façon indirecte, sans que cela influe sur les prix, le revenu de nos familles canadiennes. Il y a au pays 13 millions de personnes sans revenu, qui dépendent de huit millions de travailleurs dont le revenu est le salaire et les profits. Une partie du globe ne sait que faire de sa production, alors que l'autre est en proie à la misère. Le même phénomène existe au Canada, tout comme dans les autres pays.

• (5.40 p.m.)

On a pu prendre connaissance, au cours du mois d'octobre, de ce que M. Pearson, l'ex-premier ministre du Canada, demandait non seulement au gouvernement canadien, mais à d'autres gouvernements, à cause de sa mission. Il leur demandait de faire enquête sur l'assistance des pays riches aux pays pauvres. Dans son rapport, on peut lire ceci: «Transfert des ressources entre les pays riches et les pays pauvres».

Le Canada abonde en ressources et produits de toutes sortes. A mon avis, il serait possible d'accroître l'aide aux pays qui en ont véritablement besoin. Ce serait une façon humaine de procéder et, en même temps, de rendre service aux ouvriers agricoles canadiens.

Un article du journal *L'Action*, du 20 octobre 1969, a appelé mon attention. Lors d'une cérémonie aux Nations Unies, un ancien annonceur de la Société Radio-Canada a dit, et je cite:

> ... la vraie cause du conflit nigérian est constituée de plusieurs millions de barils de pétrole.

Et j'estime que c'est vrai. Je continue la citation:

> Ayons le courage d'avouer qu'aucun intérêt économique ne vaut la vie de 2,000,000 d'âmes, a déclaré M. Burke, qui avait été invité à prendre la parole au cours de la cérémonie à l'occasion de la journée des Nations Unies.
>
> Le prince, la tête baissée, a suivi la cérémonie assis devant une grande photo montrant un enfant affamé du Biafra. Je vous demande de regarder l'expression ...

..(J'espère qu'il ne le demandait pas au prince, mais à ses auditeurs)...

> ... dans le visage de l'enfant, ça pourrait être votre enfant, ça pourrait être vous.

Étant donné les circonstances, j'estime qu'en général, les hommes politiques sérieux désirent se pencher sur les problèmes qui confrontent l'humanité: la misère et les surplus.

Le revenu des producteurs de lait industriel a diminué, en 1969, et nous sommes en train d'en revenir au raisonnement d'un ancien ministre fédéral de l'Agriculture qui disait, en 1965, quelque chose d'extraordinaire. Cela était rapporté dans un article intitulé «Les cultivateurs québécois se plaignent pour rien,» et je cite:

> Les fermiers du Québec et d'ailleurs se plaignent le ventre plein, a laissé entendre hier M. Harry Hayes, ministre de l'Agriculture dans une conférence de presse. Ceux qui parlent de marasme de l'agriculture parlent à travers leur chapeau, a-t-il catégoriquement déclaré. Le ministre a appliqué ses remarques aussi bien à l'industrie laitière

qu'à l'agriculture en général. Il suffirait, dit-il, à un cultivateur du Québec de posséder six vaches laitières et deux porcs pour se faire un revenu net de $2,400 par année.

Monsieur l'Orateur, en 1966, le gouvernement a pris les dispositions nécessaires pour améliorer la situation des producteurs laitiers et des cultivateurs en général. On n'avait pas voulu croire à ce témoignage du ministre.

En 1967, également, des instances ont été faites par nos organisations agricoles. La situation s'est encore améliorée et, en 1968, elle a été encore meilleure. Il me fait plaisir de le répéter parce que c'est vrai, et ceci pour encourager les cultivateurs, les producteurs, à améliorer leur lait et leurs troupeaux, de façon à satisfaire aux demandes des gouvernements.

Cependant, en 1969, le désastre commence. Alors, je me pose la question suivante: A-t-on vraiment l'intention d'en revenir à ce que le ministre déclarait en 1965?

A tout événement, il faut regarder les choses bien en face et examiner la situation sérieusement. Nous sommes forcés de reconnaître que si la province de Québec a produit le volume le plus considérable de lait industriel, les pertes y ont été les plus considérables. Non seulement des millions de dollars n'ont pas été versés dans les goussets des cultivateurs, mais justement à cause de la dimunition des subventions, des amendes et des taxes imposées à l'exportation, leur revenu a diminué.

Ainsi, indirectement, sans s'en rendre compte, le gouvernement donne des arguments à ceux qui prônent la séparation du Québec.

On dira, et avec raison, même si je ne partage pas cette opinion, que cela dépend du gouvernement fédéral. Si nous avons des millions de moins dans la province de Québec, cela dépend encore de la politique d'Ottawa, et nous avons raison de vouloir nous séparer.

Monsieur l'Orateur, je comprends que ce sont des arguments qui sonnent faux, des arguments qu'on doit rejeter, mais, à tout événement, les faits sont là et il faut bien en tenir compte.

On dit également parfois, les «saprés» cultivateurs, ils ne sont jamais contents. Plus on leur en donne, plus ils en demandent, et les subventions, il va falloir les abandonner. Si, un jour ou l'autre, on veut que cette politique disparaisse, il faut commencer à l'éliminer graduellement.

Monsieur l'Orateur, les subventions que le gouvernement verse à l'égard du lait industriel bénéficient d'abord et avant tout aux consommateurs canadiens. Peu nous importe, à nous, producteurs de lait industriel, si le prix du produit est payé entièrement par le consommateur ou si une partie en est absorbée par le consommateur et le gouvernement. Mais un fait demeure: c'est que le produit a sa valeur et que les producteurs ont droit d'en toucher le paiement, qui constitue le revenu des agriculteurs.

A cause de cette politique qu'il serait urgent de changer, un grand nombre de cultivateurs ont abandonné leur profession. Il y a eu des encans à la centaine. Il suffit de circuler à travers les provinces de l'Est pour se rendre compte du nombre d'ouvriers agricoles qui ont abandonné leur industrie et sont devenus des chômeurs ou des bénéficiaires de l'assistance sociale.

Un très petit nombre ont réussi à obtenir des emplois dans les industries, dans les centres ruraux ou dans les villes, et cela a contribué à augmenter la plaie du chômage. C'est pour cette raison que j'invite encore le gouvernement à donner suite à son programme d'expansion économique et de développement industriel des centres ruraux.

Quand il s'agit de décentralisation de l'industrie, il ne suffit pas d'en parler. Il faut agir. Et j'ai été témoin, dernièrement encore, qu'il y a des hommes sérieux, qui ont l'esprit d'initiative et qui sont capables d'exploiter des industries, à condition qu'on leur permette de respirer, afin que ces initiatives puissent porter fruit.

Le taux élevé d'intérêt, les restrictions sur le crédit, bref, toutes sortes d'embêtements contribuent à décourager ceux qui ont de l'initiative et qui veulent accomplir quelque chose.

Dans une paroisse de ma circonscription, à Saint-François, un homme a eu un jour l'idée formidable de lancer une petite industrie en pleine campagne. Je suis allé la visiter samedi dernier et j'ai été édifié de voir comment cet homme, avec des fils qui s'intéressent au progrès de cette entreprise familiale, a réussi à bâtir quelque chose de formidable et à créer une industrie que les Américains viennent visiter, où ils passent des commandes. Cette entreprise assure de l'emploi à nos Canadiens et, en même temps, un débouché pour cette production canadienne. Il y a 65 familles qui gagnent leur vie dans cette usine.

Or, au cours de l'été, le directeur—car il ne s'agit même pas d'une compagnie—a décidé d'effectuer un agrandissement de son usine. Après avoir fait une demande à l'Office d'expansion économique, afin de bénéficier des avantages que le gouvernement met à la disposition de ceux qui en ont besoin, il a reçu une lettre, lui donnant au moins l'espoir qu'il pourrait bénéficier des subventions accordées dans de telles circonstances. J'espère que le problème se réglera, mais. de toute façon, les ponts sont rompus dans le moment et cette personne, qui était encore capable de développer son industrie considérablement, a décidé

tout simplement d'interrompre son expansion et même, s'il est possible, de vendre son industrie, aux Américains peut-être.

Nous devons, à titre de députés, prendre nos responsabilités et veiller à ce que ces lois profitent réellement aux centres ruraux, de façon que les petites entreprises puissent se développer afin d'assurer plus d'emplois à nos ouvriers qui abandonnent l'agriculture ou qui doivent être recyclés.

J'ai devant les yeux un tableau qui constitue la réponse à une question que j'avais inscrite au *Feuilleton,* au sujet des subventions accordées en vertu du bill C-129, en 1968. On me disait que dans la province de Québec, les sommes d'argent accordées étaient de l'ordre de 54 millions de dollars et celles payées de 8 millions de dollars.

Malheureusement, de ces 8 millions de dollars, 4.5 millions ont été absorbés par deux grandes sociétés et le reste fut distribué aux petites industries.

A mon avis, on devrait continuer d'encourager les grandes entreprises à se développer, mais on ne devrait pas oublier la petite industrie. De plus, on devrait faire en sorte que cela ne prenne pas des mois avant d'en arriver à une décision afin que ceux qui ont encore de l'initiative puissent faire quelque chose pour contribuer au progrès du Canada.

Je lisais dans un journal, dernièrement, que le premier ministre du Manitoba tire la ficelle, lui aussi, de son côté, et qu'il désire que sa province jouisse du développement industriel. Il invoque probablement les mêmes raisons que nous invoquons. Il disait à Montréal, et je cite:

> En conservant moi-même le ministère de l'Industrie et du Commerce, j'espère fournir l'assurance que nous continuerons à encourager l'entreprise privée à venir s'établir dans notre province et à tirer parti des multiples occasions d'investissement qui s'y trouvent.

A mon avis, s'il est bon pour les gens, là-bas, de travailler de cette façon, il serait également bon de faire la même chose chez nous. Il est grand temps qu'on donne cette occasion à tous ceux qui ont de l'initiative, le courage, malgré les difficultés, d'entreprendre une chose et de la mener à bonne fin.

• (5.50 p.m.)

Dans la région de Québec, un chantier maritime employait 2,000 ouvriers. J'ai assisté à une réunion convoquée par la CSN, le 30 septembre, afin de rencontrer les responsables de la région, tant au niveau municipal qu'aux niveaux provincial et fédéral. J'ai été étonné d'apprendre que dans le chantier maritime de Lauzon, il ne reste plus d'emplois que pour 800 personnes. Cela affecte un certain nombre d'ouvriers de ma circonscription, qui sont devenus des chômeurs, parce qu'ils gagnaient leur vie à cet endroit.

Je voudrais appeler l'attention du gouvernement, encore une fois, sur le fait qu'en 1880, le Canada possédait 7,300 bateaux servants au transport des marchandises. Nous étions alors au quatrième rang, sur le plan international. En 1969, nous sommes tombés au 21e rang, car nous ne possédons que quatre bateaux.

Si nous ne possédons pas de bateaux et ne jouissons pas d'une marine marchande, je comprends que nous n'ayons pas besoin de chantier maritime. Toutefois, nous devons nous poser la question suivante: Avons-nous de l'eau pour faire flotter nos bateaux? Avons-nous des marchandises à faire transporter? Avons-nous des ouvriers pour bâtir ces bateaux? Avons-nous des chantiers maritimes? Avons-nous tout le nécessaire pour faire quelque chose? A cela, je réponds par l'affirmative. Nous bénéficions du magnifique fleuve Saint-Laurent et des Grands lacs. Nous avons accès aux océans. Il existe du minerai, du bois, des marchandises, etc., à transporter. S'il est rentable de faire transporter toutes ces choses par des navires étrangers qui battent pavillon étranger, il me semble qu'on pourrait les faire transporter par des navires canadiens. En même temps, on fournirait l'occasion aux ouvriers de donner ce qu'ils ont de meilleur, parce qu'il existe chez nous des ouvriers spécialisés dans ces domaines.

Que nous manque-t-il pour réaliser tout cela? La réponse est toujours la même; l'argent! On nous dit: Les créditistes ramènent toujours cela au signe de piastre. C'est vrai, et il faut bien le dire. J'ai énuméré toutes sortes de choses nécessaires, mais on n'a pas le signe de piastre pour les faire fonctionner, toutes ces choses-là.

Je voudrais féliciter le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement—je n'adresse pas seulement des reproches—de ce qui est bien. Il me fait plaisir de le faire.

On veut s'attaquer au problème de la pollution des eaux. C'est un problème excessivement grave. Le peuple ne s'en rend peut-être pas compte, mais ceux qui s'intéressent à l'avenir, à la santé de l'humanité, ont fait des études et, dans leurs rapports, recommandent que les gouvernements, à tous les échelons, prennent les dispositions nécessaires pour tâcher d'enrayer ce fléau.

Malheureusement, dans l'agriculture, on contribue indirectement, sans s'en rendre compte, à la pollution des eaux par l'utilisation des engrais et des produits chimiques de toutes sortes qui sont acheminés par les ruisseaux, par les rivières, dans les Grands lacs, un peu partout.

Alors, j'invite le gouvernement à faire un peu plus de recherche en ce qui a trait aux

produits chimiques afin de découvrir s'il ne serait pas possible de trouver des moyens pour activer la production des plantes, sans l'utilisation de produits chimiques.

Je constate que le temps fuit. A moins que la présidence ne m'accorde la permission de terminer mon discours, et c'est pour cette raison que je me hâte, j'aimerais appeler l'attention de la Chambre sur un autre problème qui est crucial dans ma région: les cours de recyclage des adultes.

Toutes les semaines, je reçois de nombreux appels téléphoniques. Je reçois des lettres de personnes qui sont refusées par les centres de main-d'œuvre. On leur dit: On n'a pas de place pour vous. Celles qu'on avait louées sont remplies et l'on ne peut accepter plus d'élèves.

Monsieur l'Orateur, je demande au ministre responsable de cette situation de s'enquérir pendant qu'il est encore temps,—on est encore au mois d'octobre,—afin de savoir s'il ne serait pas possible de louer plus de place pour satisfaire les demandes de ceux qui ne sont pas encore assez paresseux pour ne pas vouloir aller à l'école. On désire faire quelque chose. Cela ne sera peut-être pas rentable à 200 p. 100, mais, au moins, qu'on leur donne l'occasion de se croire utiles et de devenir utiles par la suite, parce que si l'on développe réellement l'industrie, on aura besoin d'eux.

J'ai lu, dans le discours du trône, que le gouvernement se propose de réformer la fiscalité. On veut faire une étude en vue de répartir le fardeau des taxes d'une façon plus équitable, et j'en suis. Je formerais le vœu qu'on tienne compte, dans cette étude, qu'il existe deux facteurs. En effet, il existe un domaine où, au Canada comme ailleurs, il est nécessaire d'unir deux choses pour réaliser un projet. Je fais allusion au capital-travail et au capital-argent. Quand il s'agit d'imposer le capital-travail, on l'impose toujours plus lourdement que le capital-argent et l'on en retrouve la preuve dans le budget de 1969-1970. En effet, le capital-travail est imposé dans la proportion de 4 milliards 190 millions de dollars et le capital-argent, c'est-à-dire les grandes sociétés, est imposé dans la proportion de 2 milliards 210 millions de dollars. Il existe donc un écart d'un milliard 980 millions de dollars.

Quand il s'agit de récompenser le travail et le capital, on constate alors que l'on récompense toujours plus le capital-argent que le capital-travail. En voici la preuve. Selon un tableau publié par le Bureau fédéral de la statistique, au cours de l'année 1968, l'épargne personnelle du capital-travail a été de 4 milliards de dollars, alors que celle des grandes sociétés a été de 8 milliards.

A mon avis, il faudrait étudier la situation et essayer de trouver une solution afin de répartir d'une façon plus équitable le fardeau des impôts et des taxes.

Monsieur l'Orateur, en terminant mes observations, je voudrais dire qu'il existe au Canada des gens très intelligents qui sont capables de faire de grandes découvertes et de grandes choses dans tous les domaines. Ils sont capables d'administrer d'une façon formidable, car ce sont des gens dans le vent, des gens capables de réaliser quelque chose, de faire des réformes. Mais quand il s'agit de toucher au système monétaire, là, on lâche, car c'est sacré. On ne veut pas y toucher, on ne veut pas mettre cela au point.

Il arrive parfois que ceux qui disent que les propositions du major Douglas, en vue d'adopter le système monétaire aux réalités d'aujourd'hui, soient illogiques; ce sont des gens qui veulent faire oublier les vrais problèmes de notre économie. Il s'agit d'une drogue pour faire oublier les grands problèmes du jour.

A mon sens, il ne faut pas camoufler les problèmes, ne pas dire la vérité, demander au peuple de se priver, de se serrer la ceinture, alors qu'on ne sait que faire de notre production, de nos richesses accumulées par des hommes et pour des hommes. Selon moi, il s'agit véritablement de drogue. A mon avis, c'en est, parce que c'est contraire à la réalité.

Par conséquent, j'appuie donc l'amendement proposé en vue d'accorder un revenu minimum garanti à tous les Canadiens, parce que c'est physiquement possible. Ce ne sera certainement pas de nature à en faire des paresseux, pas plus que ceux qui possèdent beaucoup de biens sont devenus des paresseux. Il a été démontré que lorsqu'on a la chance de bénéficier de la finance nécessaire pour entreprendre quelque chose, on travaille jour et nuit. Nous ne sommes pas des paresseux. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures).

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

[*Français*]

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de vous présenter mes hommages respectueux au tout début de cette nouvelle session. La façon dont vous continuez à vous acquitter de vos fonctions importantes vous mérite l'estime et l'admiration de tous les députés.

Il me fait plaisir de féliciter de nouveau, en cette enceinte, les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de

Sarnia (M. Cullen), de même que mon bon ami, le député de Lapointe (M. Marceau). Ils se sont admirablement bien acquittés de leur importante tâche et leurs propos empreints de sagesse sont sans doute une indication de la haute qualité des débats qui se dérouleront en cette auguste enceinte.

Monsieur l'Orateur, j'aurais une foule de sujets à discuter aujourd'hui. Certains députés de l'opposition pourraient trouver étrange que je ne fasse pas l'éloge du discours du trône, mais je désire les rassurer immédiatement, car je ne m'en dissocie aucunement. Mais comme j'ai dû, cet après-midi, enregistrer un programme pour la radio, mes électeurs connaîtront dimanche l'appui que j'accorde aux nouvelles mesures législatives qui nous ont été proposées dans le discours du trône.

Au cours des quelque 30 minutes qui sont à ma disposition, je m'attarderai à traiter quelques-uns des problèmes auxquels doivent faire face les cultivateurs de pommes de terre de ma région. J'espère que ces propos auront, pour mes collègues, citadins surtout, l'effet d'une brise rafraîchissante, eux qui, l'an dernier, se sont vus obligés d'assister à d'interminables débats sur le blé, lesquels se poursuivront sans doute quelque temps encore.

Un sujet qui me concerne et qui intéresse vivement un très grand nombre de mes électeurs, c'est celui des patates dont je vais maintenant traiter.

Monsieur l'Orateur, quelques semaines avant l'ouverture de la session, j'ai eu l'occasion de travailler à la récolte de la pomme de terre, dans ma circonscription. A cette occasion, on ferme les écoles pendant deux semaines non seulement pour permettre aux écoliers de gagner de l'argent pour s'acheter des vêtements nécessaires pour l'hiver, allégeant ainsi le fardeau du gagne-pain familial ordinaire, mais aussi parce qu'il y a pénurie de main-d'œuvre au temps de la récolte. Même avec l'avènement de l'équipement mécanisé, il existe encore un besoin de main-d'œuvre au moment de la récolte. Tout le monde travaille à la cueillette des patates. C'est la préoccupation principale de presque toute la population pendant environ un mois, soit du 15 septembre au 15 octobre.

La culture et l'industrie de transformation de la pomme de terre, avec l'industrie des pâtes et papiers, constituent la base même de l'économie de ma région. La moindre fluctuation du marché des pommes de terre a des répercussions immédiates, tout autant sur le produit de la quête du dimanche dans les milieux ruraux que sur le chiffre d'affaires des marchands de meubles ou d'autos.

C'est une culture et une industrie précaire que celle de la pomme de terre. Des influences qui échappent au contrôle des producteurs jouent plus souvent contre eux qu'en leur faveur.

• (8.10 p.m.)

Il existe évidemment l'apparence d'une certaine prospérité qui semble impressionner les gens qui visitent notre région, mais les bâtiments cachent tout de même, dans plusieurs cas, de sérieux problèmes financiers avec lesquels les cultivateurs sont aux prises.

Il est vrai, monsieur l'Orateur, que la qualité du produit est le premier facteur à influencer l'acheteur. J'ai eu l'occasion d'en parler durant la première session et je n'ai pas l'intention d'y revenir maintenant. Cependant, le contrôle de la qualité découle de règlements et de contrôles qui émanent du ministère fédéral de l'agriculture et de la façon dont on en fait l'application. A ce sujet, les inspecteurs accrédités de fruits et légumes et de pommes de terre, chargés du contrôle de la qualité du produit avant qu'il entre sur le marché interprovincial ou sur le marché d'exportation étrangère, font face à des difficultés.

Il est évident que nos expéditeurs de pommes de terre, pas plus que nos autres concitoyens, aiment la contrainte légale. Cependant, la plupart l'acceptent, parce qu'il en résulte un produit de meilleure qualité et, il va sans dire, à des prix plus avantageux. Mais la contrainte légale, pour être juste, doit s'appliquer également à tous.

Pourtant, dans le secteur de la pomme de terre comme dans d'autres, certaines personnes vivent, pour ainsi dire, sur la «clôture» par rapport à ce que la loi autorise et à ce qu'elle ne permet pas. Ainsi, certains expéditeurs réussissent de façon constante à chevaucher les règlements et, par conséquent, l'inspecteur et l'inspection, par des détours subtils.

Il est reconnu que 15, 20 ou 30 ans après l'adoption d'une loi, la personne d'intelligence moyenne réussit à trouver des moyens de la contourner. Il est aussi reconnu que des modifications successives à une loi, des amendements établissant des exceptions, affaiblissent sa valeur intrinsèque et la rendent flexible au point que des précédents rendent son application impossible.

Ce qui, précisément, rend difficile le contrôle de la qualité de la pomme de terre de table ou de la pomme de terre de semence d'exportation, ce sont, premièrement, quelques expéditeurs qui ne respectent pas la loi de l'inspection ou qui refusent d'honorer la confiance que certains règlements leur accordent; deuxièmement, les règlements actuellement en vigueur ouvrent toute grande la porte à des abus et, troisièmement, le programme d'austérité du gouvernement empêche les inspecteurs de travailler après les heures ordinaires de travail et ils ne peuvent

réclamer de frais de déplacement supplémentaires dans l'exercice normal de leurs fonctions.

J'ai déjà parlé de la faiblesse humaine en ce qui touche l'expéditeur de pommes de terre. Je veux me référer à la faiblesse de la loi et des règlements qui régissent la mise en marché. Voici ce qui se passe dans le domaine de la pomme de terre expédiée dans une autre province, le Québec ou l'Ontario, qui sont nos principaux marchés domestiques. La loi stipule que toute expédition doit être inspectée avant de traverser une frontière provinciale. Normalement, l'expédition et l'inspection se font avant six heures du soir, durant les heures ordinaires de travail.

Quelquefois, il faut absolument charger un camion assez tard en soirée pour pouvoir remplir certaines conditions d'un contrat de vente. J'ai dit «en soirée», mais il est alors impossible d'obtenir les services d'un inspecteur, à cause du programme d'austérité, et parce que les supérieurs ont dit aux subalternes: Vous ne pouvez pas faire d'inspections après cinq heures ou après six heures. Si vous le faites, nous ne vous rembourserons pas vos frais de déplacement et nous ne vous verserons pas de supplément à votre salaire.

Donc, les inspecteurs restent chez eux et certains expéditeurs, sachant qu'ils auraient de la difficulté à qualifier leur expédition de pommes de terre, en profitent de plus belle pour contrevenir aux règlements. Les règlements l'encouragent en ce sens. L'expéditeur peut, en effet, obtenir un laissez-passer, un «release», de l'inspecteur à son domicile, pour ensuite obtenir l'autorisation du préposé aux balances de la Voirie pour poursuivre sa route au Québec.

Évidemment, les pommes de terre sont toujours sujettes à l'inspection au point de livraison, que ce soit en Gaspésie, à Montréal, à Ottawa ou à London. Cependant, elles sont si rarement soumises à l'inspection au point de livraison qu'autant vaut ne pas les inspecter du tout. Si l'inspection était plus sévère, il y aurait sûrement plus d'expéditions qui seraient confisquées, mais on n'entend jamais parler d'une telle chose. Ainsi, les pommes de terre de qualité inférieure réussissent à atteindre les grands marchés, au détriment des producteurs consciencieux et de la bonne renommée de notre produit.

Je me demande si l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) est au courant de cette pratique. Je crois qu'il serait d'accord avec moi pour dire que l'absence d'un contrôle plus sévère ne peut, à long terme, que travailler contre la bonne renommée de nos pommes de terre et placer les producteurs du Nouveau-Brunswick dans une position concurrentielle précaire.

[M. Corbin.]

J'ignore ce qui se fait à l'Île du Prince-Édouard ou dans les autres provinces à cet égard. Il demeure quand même que la plupart des cultivateurs se soumettent de bonne grâce à l'inspection obligatoire. C'est la meilleure garantie que leur produit se conforme aux plus hautes normes du gouvernement. Nos cultivateurs travaillent d'arrache-pied pour assurer la bonne qualité de la pomme de terre. Ils investissent annuellement dans cette industrie qu'ils aiment des milliers de dollars pour l'achat de semences certifiées. Ils prennent d'infinies précautions pour enrayer toutes espèces de maladies contagieuses des tubercules.

La récolte est encore une opération fort coûteuse de nos jours et, comme le coût des machines agricoles ne va pas décroissant, comme on le sait, les profits, tout compte fait, ne sont jamais garantis.

Le marché de la pomme de terre a connu des fluctuations inquiétantes depuis quatre ans. Cette année, nous reprenons espoir, principalement parce que la récolte fut ratée dans d'autres pays et qu'elle n'a pas rendu autant que d'habitude chez nous, semble-t-il.

Tout cela pour dire que des règlements maladroits et des expéditeurs peu honnêtes peuvent mettre en péril la bonne renommée de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick, tant au Québec qu'en Ontario.

Il faut édicter des règlements plus sévères, supprimer ceux qui sont devenus désuets ou bien en finir tout à fait avec les règlements. Mais, alors, je crois que ce serait courir au désastre.

Personne, pas même les expéditeurs de pommes de terre de mauvaise qualité, n'y perdra. Au contraire, tous les expéditeurs bénéficieront de la bonne renommée d'un produit Canada n° 1 provenant du Nouveau-Brunswick et ils récolteront en sus des prix supérieurs.

Un autre facteur qui permet d'esquiver l'inspection, c'est l'attribution, par le ministère de l'Agriculture, de cotes d'entrepôts que l'on appelle en anglais «warehouse numbers». Un entrepôt avec une cote suffisamment élevée peut expédier des patates de table dans une autre province, sans inspection au point d'expédition, mais sujet toujours à l'inspection au point de livraison. L'objectif de ce règlement était bon au départ, mais il y a tellement d'abus—il y a des expéditeurs qui profitent de ce prétexte pour expédier un produit de qualité inférieure—que le système d'entrepôts enregistrés a perdu bien du mérite, pour ne pas dire qu'il a perdu toute valeur.

Il ne s'agit pas de choses que j'invente, et je tiens à les porter à la connaissance de l'honorable ministre de l'Agriculture.

J'ai eu plusieurs entretiens, tout récemment encore, avec des cultivateurs, des expéditeurs et des inspecteurs du gouvernement fédéral de ma région, et ils sont unanimes à déclarer que les permis d'expédition—que l'on appelle en anglais «release permits»—et le système d'entrepôts enregistrés doivent faire l'objet d'un examen immédiat, pour qu'il soit fait justice aux cultivateurs et aux expéditeurs qui prennent soin de remplir toutes les conditions énoncées dans la loi afin de mettre en marché un produit de première qualité et qui le font au prix de fortes dépenses.

Qu'on enlève ces permis et, ensuite, qu'on donne aux inspecteurs les outils dont ils ont besoin pour bien faire leur travail et le faire complètement. Qu'on les dédommage pour leurs heures supplémentaires de travail et leurs frais de déplacement dans l'exercice de leurs fonctions, que ce soit le jour, le soir ou le samedi.

Une poignée de cultivateurs ou d'expéditeurs de pommes de terre n'ont évidemment pas le droit de mettre en péril le marché de la pomme de terre par leurs agissements ou leurs infractions aux règlements. Le gouvernement a l'obligation et le devoir moral, tant que cette loi sera en vigueur, de veiller à son application complète.

• (8.20 p.m.)

J'ai l'impression que l'honorable ministre de l'Agriculture n'est pas au courant de ces problèmes, peut-être parce que ses hauts fonctionnaires ne le sont pas eux-mêmes. S'ils le sont, j'ai l'impression qu'ils ne voient pas les effets néfastes du programme d'austérité, eu égard au programme de contrôle de la qualité des expéditions de pommes de terre dans une région désignée des Maritimes, ce qui veut dire beaucoup.

Je ne dirais pas toute la vérité si je jetais tout le blâme sur les cultivateurs de ma région. Je sais, de sources sûres, que certains acheteurs du Québec viennent très souvent chez nous se procurer des chargements de pommes de terre qui ne sont jamais soumis à l'inspection du gouvernement fédéral. Cela se fait, évidemment, le plus souvent sous le couvert de la nuit. Cela pourrait aussi se faire le jour, car il n'y a jamais assez d'inspecteurs, à certains moments, pour suffire aux besoins.

A ce sujet, j'accepte difficilement que la proposition suivante tombe sous le coup du programme d'austérité: que le nombre d'inspecteurs à temps partiel, saisonniers, soit augmenté sensiblement pour satisfaire la demande actuelle. En temps normal, une équipe permanente d'inspection peut suffire aux besoins, mais lorsque d'importants contrats d'exportation sont conclus, il n'y en a pas assez pour suffire à la tâche. L'inspection, qui est aussi une occasion de s'instruire pour le cultivateur, se fait trop vite, dans un effort pour servir tout le monde.

Notons que je ne décrie pas le principe ou ne discute pas du bien-fondé du programme d'austérité en soi. Je suis plutôt en faveur. Je mets tout simplement en doute l'opportunité d'en faire l'application au service d'inspection de la pomme de terre, qui est tout à fait essentiel.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement et le ministre de l'Agriculture sont venus en aide aux cultivateurs de pommes de terre l'an dernier, pour la troisième année consécutive. Cette mesure a été fort appréciée et le versement de plus de $600,000, en vertu du programme en cause, a réussi à mettre un peu de soleil dans une industrie qui commençait à subir, d'année en année, les pressions grandissantes des surplus de production.

L'an dernier, à la Chambre, nous avons beaucoup entendu parler des problèmes des producteurs de blé. Je suis tout à fait sympathique aux demandes d'aide adressées au gouvernement, croyez-moi, car il existait réellement un problème. Le programme d'aide existe encore aujourd'hui et il continuera à fonctionner pendant un certain temps.

La situation des producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard ressemble énormément à celle des cultivateurs de blé de l'Ouest, avec cette distinction que les producteurs de pommes de terre sont beaucoup moins nombreux. L'étendue des terres en culture est beaucoup moindre et la valeur totale de la récolte de pommes de terre ne sera jamais comparable à la récolte de blé d'une campagne agricole.

Il ne faudrait pas, pour autant, attacher moins d'importance à l'industrie de la pomme de terre, qui constitue la base même de l'activité agricole des provinces Maritimes et représente, en 1969, une valeur de plusieurs millions de dollars.

Sur le plan national, l'importance de la pomme de terre est bien minime, mais pour nous, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard, il en est bien autrement. Et la grande différence, c'est que la pomme de terre, à l'encontre du blé, est un produit très périssable.

Je me demande si le cultivateur de pommes de terre des Maritimes, voire du Canada, constate que le marché de ce produit est sursaturé d'année en année et qu'il en résulte des prix qui suffisent à peine à faire recouvrer les investissements printaniers.

Ce qui manque surtout à l'information du cultivateur au moment de mettre en terre la semence, c'est une indication du nombre total approximatif d'acres qui seront ensemencées de patates sur l'Île du Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario

et même dans l'Ouest canadien. On devrait faire de la planification à ce sujet, au niveau national.

Nous ressentons aussi les effets d'une absence de planification chez nos voisins du Maine et de certains États de l'Ouest américain qui ont une production fabuleuse de pommes de terre.

Tous, nous n'avons aucune méthode sûre pour prédire, avec un certain degré de justesse, ce que sera la nature de la prochaine récolte. Prévision difficile à faire s'il en est une, mais non impossible. De plus, les premières prévisions de la récolte faites par le gouvernement fédéral sont souvent erronées, et lorsqu'elles sont corrigées, vers le mois de décembre, il en résulte plus souvent qu'autrement une baisse subite du prix des patates sur le marché.

Cela revient à dire qu'il faudrait trouver un meilleur système d'estimation de la récolte dès sa sortie de terre, à l'automne, pour agir plus vite et surtout avec plus de précision, de sorte que l'industrie n'aura pas à recevoir un coup d'épée dans les côtes, lors de la campagne de vente annuelle.

Depuis de nombreuses années, et même aujourd'hui, le prix que le cultivateur obtient sur le marché pour ses pommes de terre est déterminé par une foule de facteurs, qui, bien souvent, sont complètement étrangers à la logique.

On spécule énormément dans ce domaine, et il est vrai de dire que des fortunes ont été faites ou enterrées uniquement en se fondant sur la spéculation.

Cependant, il me semble, comme à un nombre grandissant de cultivateurs de pommes de terre, que le prix commandé par le marché ne devrait pas être fondé uniquement sur la spéculation, mais devrait davantage reposer sur un système raisonné.

[*Traduction*]

Je veux vous donner un exemple de la spéculation effrénée qui sévit sur le marché de la pomme de terre. J'ai en main le dernier numéro du Fraser's Potato Newsletter qui a pour sous-titre «Prince Edward Island's only publication for potato people.» Il est publié par Harry Fraser à Hazelbrook, dans l'Île du Prince-Édouard. C'est une bonne revue et cet extrait se passe de commentaires:

La récolte de pommes de terre est presque entièrement ramassée, croyons-nous, et comme nous l'avons prédit dans les numéros précédents, elle a été très faible. Un producteur important de la région d'Alliston nous a contacté cette semaine pour nous aviser que les provinces Maritimes pourraient s'assurer le marché de la pomme de terre dans l'est du Canada, si les producteurs des Maritimes réalisaient leur position prépondérante. Il ne s'agit pas là d'une opinion isolée puisque l'association des producteurs de fruits et de légumes de l'Ontario, dans sa circulaire sur les pommes de terre, qui paraît une fois par semaine, a conseillé aux producteurs de l'Ontario de: d'attendre, de garder en réserve les pommes de terre en laissant les provinces Maritimes écouler leur produit à bon compte, puis de s'emparer du marché.

[M. Corbin.]

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'une telle situation nous semble déplorable. Elle permet toutefois de constater le besoin très net d'établir un organisme de contrôle, à l'échelle nationale de préférence, pour rationaliser le marché des pommes de terre à travers le pays et particulièrement pour faire face à la concurrence toujours plus vive des producteurs des États-Unis et des excédents européens qui, lentement mais sûrement, envahissent quelques-uns de nos marchés sud-américains les plus sûrs et les plus stables.

Le gouvernement fédéral ne peut envahir le champ de la juridiction provinciale en établissant, au fond, un office national de commercialisation de la pomme de terre sans le consentement des provinces et leur coopération. D'autre part, le gouvernement fédéral devrait d'abord montrer le chemin dans ce domaine en signalant aux provinces le besoin urgent d'un tel organisme et le danger de voir s'effondrer toute l'industrie de la pomme de terre si on permet aux surplus de s'accumuler ainsi d'année en année. Ne pourrions-nous persuader les provinces, en exerçant des pressions discrètes, à consentir à la création d'un organisme national de ce genre, revêtu des pouvoirs nécessaires pour freiner la déchéance d'une industrie jadis si florissante.

Il est vrai que, sur le marché, les pommes de terre ayant subi diverses transformations dament rapidement le pion aux pommes de terre ordinaires. La société McCain Foods, du Nouveau-Brunswick, annonçait, l'été dernier, l'établissement, à Grand Falls, ma ville natale, dans ma circonscription, d'une usine de transformation des pommes de terre, qui coûtera 5 millions de dollars. Tout le monde s'est réjoui de la nouvelle. On a également annoncé que ce serait la première industrie dont on étudierait la demande de subvention en vertu de la nouvelle loi sur les subventions au développement régional. Je suis sûr de voir au moins une autre usine de transformation s'implanter dans ma circonscription, sous l'autorité de la nouvelle loi, créant ainsi des centaines d'emplois. Toutefois, il faut bien se rendre compte qu'on risque de voir le marché des pommes de terre devenir un oligopole. Je n'ai pas le temps de m'attarder là-dessus, mais, croyez-moi, la question préoccupe de plus en plus les planteurs de pommes de terre dans tout le Nouveau-Brunswick.

Le conditionnement des pommes de terre résout certains de nos problèmes de commercialisation, mais ce n'est certes pas la solution finale. La commercialisation classique, par l'entremise de courtiers, peut encore durer

quelque temps, mais elle tirerait profit, j'en suis sûr, de méthodes plus rationnelles de concurrence et d'établissement des prix. J'espère bien que le gouvernement montrera la voie à suivre avant que les planteurs de pommes de terre se trouvent devant une situation analogue à celle des producteurs de blé de l'Ouest du Canada.

• (8.30 p.m.)

[*Français*]

J'espère que la campagne actuelle de vente de pommes de terre donnera d'excellents résultats. Un contrat d'exportation, par exemple, de 600 wagons de pommes de terre à destination du Chili a bien fait l'affaire de tous, mais il fallait d'abord que le Chili connaisse la sécheresse pour que nous en bénéficiions.

La culture de la pomme de terre, comme celle du blé, ne peut pas et ne doit pas reposer sur des désastres agraires en d'autres pays. Je puis vous assurer que le cultivateur de pommes de terre de ma région, tout au moins, est le dernier à désirer que son activité soit subventionnée à coups de millions de dollars par le gouvernement fédéral. Il abandonnerait sa culture plutôt que d'accepter cela.

Cependant, il serait regrettable qu'on soit obligé d'en arriver à ce point, car les meilleures patates au monde sont cultivées dans ma circonscription.

Je suis convaincu qu'un peu d'imagination, de bonne volonté et beaucoup de collaboration entre les gouvernements provinciaux et fédéral peuvent relancer ce marché sur un pied plus solide. C'est le vœu que je forme actuellement.

Monsieur l'Orateur, je sais que mon temps de parole est écoulé, mais je demande l'indulgence de la Chambre pour terminer mon discours, qui durera peut-être encore trois minutes.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le temps du député est expiré. Je crois qu'il cherche à obtenir le consentement de la Chambre pour continuer. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Corbin: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. En terminant, j'aimerais citer un extrait d'une publication de l'ancien Office d'expansion économique de la région atlantique intitulée «The Competitive Position of Maritime Agriculture», qui a paru au début de l'année à Ottawa et qui est une remarquable étude de grande valeur. On y dit bien clairement à propos de la production des pommes de terre que non seulement elle peut se maintenir à son niveau actuel dans les Maritimes, mais qu'elle peut aussi prendre de l'expansion. Je cite:

> Les possibilités d'expansion de la production des pommes de terre dans les Maritimes dépendent avant tout d'une demande accrue à l'extérieur de cette région. Pour les producteurs des Maritimes, cette augmentation pourrait résulter de trois facteurs: accroissement de la population dans le centre du Canada, une plus grande part du marché intérieur et des exportations accrues. Le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard dominent presque tout le marché d'exportation des semences au Canada et, s'ils peuvent maintenir la qualité de leurs produits, ils conserveront probablement leur situation avantageuse. Les exportations canadiennes de produits de la table et de produits transformés proviennent surtout des provinces Maritimes. Si l'exportation de ces produits augmentait, les producteurs et les industriels des Maritimes devraient pouvoir s'en assurer une grande part. Tous les aspects du marché de la pomme de terre (exportation des semences, marchés des produits de la table au pays et à l'étranger, marchés des pommes de terre transformées, au pays et à l'étranger) exigent des études et des analyses plus poussées pour que nous puissions apprécier à fond et de façon satisfaisante les possibilités d'expansion de la production de la pomme de terre dans les Maritimes.

Ainsi donc, monsieur l'Orateur, qui prendra l'initiative? Qu'il me soit permis de proposer humblement que de plus amples recherches soient faites dans ce domaine par l'intermédiaire du Conseil de développement de la région de l'Atlantique, qui a remplacé l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

Je voudrais qu'on entreprenne dans tous les pays d'Amérique latine où sont nos marchés traditionnels, une campagne de publicité dynamique et permanente afin de stimuler les ventes; mais il faudrait l'entreprendre au début de l'année. J'ai l'impression que nous avons manqué le coche l'an dernier. Les choses vont un peu mieux cette année.

Les pommes de terre devraient bénéficier ne fût-ce que d'un dixième de l'attention accordée par nos négociateurs qui cherchent à l'étranger des marchés pour notre blé. Par comparaison avec nombre de pays européens, le Canada vient au dernier rang quant à la production de pommes de terre sous l'angle quantitatif, mais les Européens savent que nous avons un avantage sur eux, celui de la qualité. Avec la qualité, nous pouvons soutenir la concurrence de n'importe quel pays sur les marchés mondiaux. Pour l'instant, notre seul désavantage serait l'insuffisance de la publicité. Si le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) peut me convaincre du contraire, je ne demande pas mieux. Toutefois, certains autres pays jouissent d'avantages que nous n'avons pas en matière de transport, notamment, des frais de transport inférieurs aux nôtres et la proximité des marchés étrangers, ce qui leur permet

de se débarrasser plus facilement de leurs excédents annuels.

Aucun vent n'est favorable au marin incapable de décider vers quel port se diriger. Je n'hésite donc pas à demander au gouvernement de définir ses objectifs. Au ministre de l'Industrie et du Commerce qui, à mon avis, est l'un des meilleurs capitaine que ce bateau ait jamais eu, par votre entremise, monsieur l'Orateur, je dis: «Cinglez vers ces ports avec une cargaison complète de pommes de terre de table nº 1 ou de semence». Et si elles viennent du Nouveau-Brunswick, tant mieux.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je crois que la meilleure façon de commencer mon discours ce soir, c'est de citer un article paru dans le bulletin de la Commission canadienne pour l'UNESCO sous le titre: «L'homme et son environnement». Tous les députés conviendront, je pense, que notre pays se compose d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent dans un environnement. Il est un problème que nous n'avons pas encore résolu jusqu'ici: comment faire une société où les hommes, les femmes et les enfants puissent vivre dans un environnement convenable avec dignité et en accord avec l'époque actuelle.

Selon cet article, les experts signaleraient la situation actuelle et le risque futur d'une grave pollution, d'une dégradation et d'une destruction complète de l'environnement natural dont l'homme est un des éléments.

Je suis certain que nous avons tous été heureux d'entendre, dans le discours du trône, que des mesures législatives antipollution seraient soumises à la Chambre. Le temps seul permettra de juger de leur efficacité. J'ai également la certitude que nous sommes tous d'accord pour noter que toutes les régions du Canada sont polluées. En ce qui concerne ma propre région, celle de Moose Jaw, l'exploitation des ressources naturelles a entraîné la pollution des différents cours d'eau. Je souhaiterais que le ministre sans portefeuille (M. Lang), qui représente la circonscription de Saskatoon-Humboldt, fût présent parmi nous ce soir. Pendant l'été, il a visité l'Ouest du Canada et discouru lors d'un certain nombre de réunions privées du parti libéral. Il a déclaré à ses auditeurs qu'ils auraient à résoudre eux-mêmes certains des problèmes posés par la pollution. Je puis vous donner l'assurance, monsieur l'Orateur, que ce ne sont pas des individus, pris isolément, qui polluent nos cours d'eau. Cette pollution est à imputer en premier lieu à des groupes industriels et ceux-ci devraient être tenus pour responsables de cette situation.

Voici un autre passage:

> On étudiera les aspects positifs du contrôle que l'homme peut exercer sur son environnement afin de déterminer les moyens les plus efficaces à employer pour réaliser un mode de vie qui favorisera la recherche de l'esthétique et rehaussera la dignité des relations humaines.

[M. Corbin.]

Un de mes électeurs m'écrivait il y a quelque temps au sujet de la pollution. Bien des députés se souviennent sans doute du programme de télévision «The Way It Is», où l'on a parlé de la pollution à quelques reprises. Mon correspondant a traité le sujet beaucoup mieux que je ne saurais le faire et, abordant la question de l'exploitation forestière dans le parc Algonquin, il m'écrivait:

> ... je veux souligner que tous les hommes qui songent à l'avenir doivent condamner cette pratique. Il est sûrement du devoir de tous ces hommes de veiller constamment à ce que les quelques aires non dégradées de nos parcs nationaux et provinciaux soient transmises telles quelles aux futures générations de Canadiens. Un pays aussi riche en ressources que le Canada n'a certes pas à empiéter sur les quelques régions vierges réservées à des fins non commerciales. Une gestion rationnelle des ressources forestières destinées au commerce devrait sûrement assurer à toutes les générations futures de Canadiens le plaisir d'explorer les parcs nationaux et provinciaux du Canada et de profiter de leur beauté qu'on aura su conserver intacte.

• (8.40 p.m.)

Un peu plus loin, à propos de l'exploitation minière à ciel ouvert qui a cours dans les Kootenays—et je suis certain que le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) sait de quoi il s'agit—il ajoutait:

> ... reconstituer ces régions de mines à ciel ouvert de façon à éviter que des déversements d'acide minier ne polluent nos cours d'eau et à permettre le reboisement de la région afin d'empêcher une érosion excessive et de rendre à cette région une valeur pour l'avenir ...

Monsieur l'Orateur, si je soulève cette question, c'est uniquement pour assurer de notre entier appui le ministre chargé de combattre la pollution s'il dépose à la Chambre un projet de loi très sévère. Malheureusement, je pense qu'il faut s'attendre à une version diluée, une loi faisant appel à la participation volontaire, ce qui ne veut pas dire grand-chose à notre époque. Quand le ministre sans portefeuille (M. Lang) est allé dans l'Ouest récemment, il a mentionné qu'on devrait demander aux municipalités de prendre l'initiative de programmes qui appuient la loi. J'ai signalé la question aux municipalités que j'ai visitées récemment et je puis vous assurer, Monsieur l'Orateur, que le ministre à qui incombe la responsabilité de cette loi recevra une avalanche de lettres et de renseignements qu'il trouvera très utiles s'il se préoccupe véritablement du problème.

J'en viens, monsieur l'Orateur, à un sujet plus sérieux—je ne veux pas dire, bien sûr que la pollution ne l'est pas. Un citoyen de l'Ouest a dit récemment qu'il avait deux

préoccupations: avoir un peu d'argent comptant dans sa poche, et survivre. Il parlait de la pollution de notre atmosphère et de la pollution de notre climat économique en général. Mais un sujet d'actualité, c'est la mise à pied et le renvoi futurs de nombreux fonctionnaires. Le chef de mon parti en a déjà parlé. Je suis convaincu que tous, dans cette Chambre, nous reconnaissons qu'un gouvernement digne de ce nom a besoin d'un personnel compétent de fonctionnaires. J'aimerais vous lire une citation relevée dans un discours fait il y a bien longtemps, avant ma naissance. Lord Dufferin qui parlait à l'*Agricultural and Arts Association* le 24 septembre 1878 à Toronto disait ceci—et je pense que la même chose est vraie aujourd'hui:

> La fonction publique du pays, même si elle n'est pas l'esprit créateur, est le mécanisme vivant grâce auquel l'organisme agit, respire, existe en un mot. D'elle dépend le fonctionnement rapide et économique de tous les secteurs qui vous concernent et une nation doit tout particulièrement veiller à entretenir dans un tel service des sentiments d'indépendance, de zèle, de patriotisme et d'intégrité.

Or, monsieur l'Orateur, ce gouvernement a de façon unilatérale sans beaucoup d'égards pour l'Alliance de la fonction publique du Canada avec laquelle il a peu négocié, mis en œuvre des changements qui auraient dû être le résultat d'une érosion naturelle. J'ai appuyé les commentaires du ministre du Travail (M. Mackasey) ici même, quand il a approuvé le rapport de la Commission Friedman selon lequel aucun changement ne doit être effectué sans négociation préalable. On a dit que le chiffre magique de 10 p. 100 cité par le premier ministre pourrait être atteint tout naturellement au bout de deux ans. Ainsi le programme d'austérité serai traduit dans les faits. Je demande à la Chambre et plus particulièrement au gouvernement de considérer sérieusement ce processus naturel d'érosion. On a accepté ce principe dans toutes les négociations pondérées tenues dernièrement entre direction et syndicats. Si le gouvernement laisse aller délibérément de hauts fonctionnaires, il est probable que d'autres partiront de leur propre gré, et nous assisterons à l'exode de personnes compétentes, comme nous en entendons parler si souvent. La situation est déplorable.

Ces deux derniers jours, j'ai eu la chance d'assister aux sessions de l'Organisation internationale du travail au Château Laurier, à Ottawa, et je compte y aller demain également. Je suis certain que nous acceptons tous certaines conventions adoptées par l'OIT au cours des années, même si le gouvernement du Canada ne peut les ratifier à cause de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Quand on sait que les divers gouvernements provinciaux doivent aussi endosser ces conventions, on voit pourquoi il est difficile de participer activement aux activités de l'OIT et pourquoi très peu de ses conventions ont été adoptées.

Monsieur l'Orateur, il me semble qu'encore une fois le gouvernement du Canada semble faire volte-face. Au lieu de tenter d'avoir un gouvernement central fort, la tendance est à la décentralisation et l'on accorde aux provinces plus de pouvoirs. On a dit que, au Canada, nous croyions en un gouvernement central fort, tandis qu'aux États-Unis, chaque État possédait de vastes pouvoirs. Il semble maintenant que les États-Unis tentent d'avoir un gouvernement central fort, avec des pouvoirs moindres pour les États, alors que le Canada vise délibérément à accorder de plus grands pouvoirs aux provinces et moins de pouvoirs au gouvernement fédéral.

Parlant maintenant en mon nom personnel et non au nom de mon parti, j'affirme, monsieur l'Orateur, que la population du Canada en a assez de notre système d'éducation qui déplace les gens, selon un programme de mobilité, de province en province, ce qui a pour résultat de faire passer les enfants d'un programme scolaire à l'autre. Les enfants des membres des forces armées risquent également de connaître différents programmes scolaires, parce que les provinces ne peuvent se mettre d'accord pour adopter un système d'éducation uniforme, ici encore à cause de l'Acte de l'Amérique du nord britannique. Pour un gouvernement qui esquive ses responsabilités, rien de plus facile que de porter tout sur le compte de l'AANB au lieu d'essayer d'apporter à la loi des changements qui s'imposent.

Il y a une chose dont je suis persuadé, monsieur l'Orateur, c'est que le peuple canadien, d'un océan à l'autre, croit en une nation unique. Il semble parfois que le gouvernement cherche à diviser le pays quand il dit que les provinces doivent avoir des pouvoirs unilatéraux dans certains domaines. Je n'accepte pas cette thèse. C'est peut-être là de nouveau une situation où bon nombre de spécialistes en droit feront fortune aux dépens des particuliers, sauf votre respect, monsieur l'Orateur.

Je passe maintenant à une situation évoquée à la Chambre à propos de Phillips Cable Limited. La chose a été signalée fort souvent au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). En disant que la compagnie doit surveiller elle-même ses intérêts et trouver ses propres marchés pour le cuivre, le gouvernement n'aide personne. Et obliger Phillips Cables Limited, pour appliquer le règlement à la lettre, d'acheter du cuivre canadien par l'entremise d'une entreprise britannique, la Bourse des métaux de Londres, alors que le cuivre ne quitte pas le Canada, cela me paraît

ridicule. Je sais que, pour beaucoup de membres de cette Chambre et aussi pour de nombreux éditorialistes, notre parti aspire à nationaliser toute l'industrie. Nombreux sont ceux dans notre parti qui pensent que, si une réglementation entre en vigueur afin de contrôler l'industrie, que les entreprises soient étrangères ou canadiennes, cela n'a pas d'importance. Voici une industrie canadienne qui pourrait cesser ses activités aujourd'hui, parce que le gouvernement se refuse à faire adopter une réglementation qui assurerait que la Phillips Cables Limited fonctionne au mieux.

• (8.50 p.m.)

Le gouvernement actuel refuse même d'adopter des règlements pour assurer à la Phillips Cables Ltd. les approvisionnements en cuivre nécessaires à la poursuite de son exploitation. Ce que je dis là, c'est ce que pensent les ouvriers ainsi que la direction de la compagnie et le gouvernement sera honni pour toujours si la Phillips Cables est obligée de fermer ses portes parce qu'elle manque de cuivre. Le gouvernement ne saurait prétexter que la grève lui suscite des difficultés. Il y a bien longtemps, la Compagnie en question a cherché à obtenir du cuivre d'une autre compagnie qui refuse maintenant de lui en livrer. La compagnie devait, je pense, payer davantage pour le cuivre importé par voie de Londres même si c'était du cuivre canadien.

Je m'inquiète également du blocage relatif aux taux de transport-marchandises non concurrentiels dans la région atlantique. Dans un article d'un bulletin du ministère de l'Agriculture, le ministre disait—j'espère qu'il m'écoute en ce moment—que les rectifications en cours remédieraient sans aucun doute aux injustices actuelles entre les zones de tarif et que des modifications spécifiques dans les taux seraient annoncées plus tard par l'Office canadien des provendes. Ce qui ressort surtout de ce passage, c'est que les plus intéressés dans l'affaire seront encore une fois en proie à la confusion. Dans le bulletin du 16 octobre on ajoutait plus loin:

L'accroissement de la demande de céréales de provende de l'Ouest canadien est attribuable surtout aux récoltes médiocres d'avoine et de maïs, en Ontario, et au prix plus avantageux que dans le passé des céréales de provende de l'Ouest canadien comparativement aux prix du maïs des États-Unis.

Qui cherchons-nous à protéger? Je le demande au ministre. Est-ce nos producteurs ou les producteurs de maïs des États-Unis? Si nous voulons protéger nos producteurs canadiens—voilà qui est bien. Mais le communiqué de presse semble indiquer que le ministre se préoccupe uniquement de favoriser les producteurs de maïs des États-Unis.

[M. Skoberg.]

Je voudrais maintenant traiter un sujet que je connais très bien: celui des chemins de fer. Je m'intéresse beaucoup à la sécurité du transport ferroviaire. J'ai autrefois essayé, mais en vain, de convaincre le ministre des Transports d'ouvrir des audiences publiques sur les divers accidents de chemins de fer. Mais il n'en est rien résulté. Des accidents continuent de mutiler et de tuer des gens, mais on ne fait rien à ce sujet. Je voudrais citer une circulaire adressée à tous les responsables de section du CN de la région de la Saskatchewan. En voici un extrait:

Comme vous ne l'ignorez sans doute pas, le nombre croissant des déraillements dus aux conditions des voies ferrées inquiète beaucoup l'industrie ferroviaire. Cette inquiétude se manifeste de plus en plus, non seulement aux États-Unis mais aussi au Canada.

Le nombre des déraillements au moment de l'aiguillage a récemment augmenté en flèche. On dirait qu'on est en train de négliger l'entretien des systèmes d'aiguillage à cause de l'urgence des autres travaux.

Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que le nombre des employés chargés d'entretenir les voies ferrées a été tellement réduit dans notre pays qu'il ne leur est plus possible de surveiller comme il faut les lignes de chemins de fer. Néanmoins, les employés sont tenus responsables des déraillements. Il est inévitable que ces déraillements fassent des blessés et des morts. Pourtant, lorsque ces problèmes sont soumis à la Commission canadienne des transports, ils sont passés sous silence et ne sont pas rendus publics. Les accidents qui se produisent n'obtiennent pas la publicité qu'ils méritent. Il incombe au gouvernement de s'assurer de la sécurité des opérations ferroviaires. Au cas d'accident d'aviation, on procède à une enquête publique et détaillée dont les résultats sont mis à la disposition du public. On devrait mener le même genre d'enquête chaque fois que se produit un déraillement. Malheureusement, les résultats de telles enquêtes sont souvent cachés au public. Vous devriez voir le genre d'investigation qu'on entreprend, monsieur l'Orateur. Au lieu d'imputer les torts à qui de droit, souvent nos autorités accusent les employés eux-mêmes.

Je veux maintenant parler de l'agriculture. Dernièrement, alors que j'étais dans l'Ouest j'ai parlé à quelqu'un de notre ministre de l'Agriculture (M. Olson) qui était revenu d'Europe très optimiste. Mon interlocuteur a fait des observations sur l'optimisme du ministre qui, selon lui, rappelait celui d'un ministre baptiste à une pendaison. J'espère qu'il est justifié et que nous aurons de nouveaux débouchés pour nos produits. Personne ici, sans doute, ne minimisera les efforts entrepris par le ministre pour venir en aide à l'agriculture. Néanmoins, je crois que si l'on

examine le dossier on constatera que la planification n'existe pas dans notre économie agricole. Le 17 octobre 1969, j'ai reçu une lettre du ministre sur le sujet de l'agriculture. Hélas, le ministère n'y propose aucun moyen permettant aux cultivateurs de diversifier leur production. Il y a un ou deux ans, en particulier l'année dernière, il a beaucoup été question de la diversification. C'est le dernier mot de ralliement politique. Hélas, les agriculteurs souvent ne savent pas comment diversifier leurs cultures ni quelles autres récoltes faire pousser. Lorsqu'ils demandent au gouvernement comment s'y prendre, celui-ci ne répond pas, car il l'ignore. C'est compréhensible. Personne ne sait vraiment ce que signifie ce cri de guerre: «diversification». Ce n'est qu'un simple cliché politique qui a paru dans les journaux, dans les déclarations du ministre et de bien d'autres.

Si le gouvernement actuel se préoccupe vraiment de l'agriculture, qu'il fasse un exposé de principe. Il devrait mettre à la disposition des agriculteurs les documents présentés aux conférences et congrès agricoles afin qu'ils sachent quoi faire. Le ministre a dit qu'aussitôt qu'un de ces documents serait traduit, il le mettrait à notre disposition à tous. Dans bien des régions du Canada où on ne parle qu'anglais, il est inutile d'attendre la traduction. Les gens de ces régions seraient ravis sans doute de recevoir tout document que possède le ministre sur le sujet. Il faut orienter notre collectivité agricole.

Au cours de mon voyage dans l'Ouest, le mois dernier, j'ai entendu dire que, dans une certaine mesure, le gouvernement devait tailler dans le vif, désigner les régions propres à certaines cultures. Des milliers d'acres sont consacrés à des cultures incompatibles avec la région. Que cela plaise ou non au gouvernement, ceux qui s'occupent d'agriculture doivent être assujettis à certains règlements.

A ce propos, puis-je faire quelques suggestions au sujet du grain entreposé sur place? Le ministre n'ignore pas, j'en suis sûr, que dans l'Ouest du Canada des millions de boisseaux de grain sont emmagasinés dans ce que l'on appelle vulgairement des «coffres à Trudeau». Ce sont des contenants provisoires. J'ai l'impression que si le gouvernement ne prend pas des mesures immédiates dans ce domaine, on dira un jour qu'il fut un gouvernement très provisoire. Il faut payer 1 c. par mois et par boisseau pour le grain entreposé dans les silos. Le prix de la manutention est, je pense, de 3c.$\frac{3}{4}$. Les cultivateurs obligés de construire des coffres pour y conserver le grain devraient avoir droit à une compensation d'au moins 1c. par mois et par boisseau pour ce grain entreposé sur place. Ce n'est pas trop demander. Cela se fait dans d'autres parties du monde. Une fois de plus, je le demande au gouvernement, va-t-il laisser aller notre agriculture à la dérive ou va-t-il lui donner des directives? Je prie le ministre d'examiner sérieusement la possibilité de payer aux cultivateurs des indemnités d'entreposage pour le grain conservé sur l'exploitation. De cette façon, une grande partie des cultivateurs de l'Ouest qui ont construit des installations d'entreposage pourraient être remboursés de leurs débours et des frais d'entreposage.

• (9.00 p.m.)

Une autre question que je voudrais évoquer est celle des paiements anticipés accordés à ceux qui louent leurs terres. A l'heure actuelle, ils n'y ont pas droit—et je m'aperçois que mes remarques n'intéressent pas l'industrie des pommes de terre. Les paiements anticipés ne sont consentis qu'aux cultivateurs propriétaires de leurs terres. Celui qui prend des terres en location ne recevra pas un sou par anticipation, pas même sur les terres dont il est propriétaire et fût-il propriétaire d'une demi-section. Ce ne serait certes pas trop demander au gouvernement d'adopter un règlement qui permettrait au producteur d'emprunter personnellement de l'argent sur leur propre terre. Avec les machines à idées et les dispositifs électroniques d'aujourd'hui, cela pourrait sûrement se faire. C'est qu'à l'heure actuelle, ces gens qui louent des terres se trouvent dans une situation très défavorable et sont victimes d'une injustice. On ne peut rien faire aux termes des règlements actuels pour remédier à cela.

Le député de Peace River (M. Baldwin) a posé au ministre d'État de Saskatoon-Humboldt (M. Lang) une question qu'on trouve à la page 17 du compte rendu du 24 octobre. Il lui a demandé quelle aide les gens de la région de Peace River recevrait. Voici la réponse:

> Monsieur l'Orateur, c'est au moins un des bons côtés de la situation d'avoir des surplus de blé, du fait que ces fermiers qui n'ont pu assurer la moisson de cette année ne sont pas handicapés pour remplir leurs quotas avec du blé des années précédentes comme cela a parfois été le cas dans le passé.

Certes, quiconque est au courant de la situation n'aurait jamais laissé paraître une telle déclaration dans le hansard ni même permis qu'elle soit faite, quand les individus principalement éprouvés ne disposent pas de surplus de grains. Il est honteux pour la Chambre qu'un ministre fasse une telle déclaration. Cela prouve une fois de plus que les bureaucrates du gouvernement ne connaissent pas concrètement le domaine où ils travaillent. Les Canadiens, ceux qui s'occupent d'agriculture comme de tout autre genre d'entreprises, le constatent de plus en plus. Il est temps de trouver pour ces postes des person-

nes qui aient les connaissances pratiques, l'expérience et l'instruction qu'il faut pour rectifier ces graves situations.

Je voudrais raconter un fait récent. Il y a eu un gros orage de grêle. Le blé du Nord n° 2 se vendait 50c. le boisseau. Le ministre était parfaitement au courant. Par ailleurs, les grains de provende et le blé du Nord n^{os} 1 et 2 de la récolte de cette année se vendaient 35c. le boisseau, et l'orge provenant de ces grands pâturages, 25 cents. Les propriétaires de ces grands pâturages sont, bien entendu, des éleveurs.

Ceci m'amène à poser une dernière question au ministre. Pourquoi ne place-t-on pas toutes les céréales de provende sous la juridiction de la Commission canadienne du blé? Rien ne semble justifier ceux qui prétendent que c'est impossible. Les céréales de provende doivent être placées sous la juridiction de la Commission canadienne du blé si nous voulons vendre méthodiquement les céréales dans notre pays. Prétendre que c'est irréalisable, cela revient à dire: «Cela m'est égal parce qu'on s'occupe bien des éleveurs.» Si l'on ne s'occupe que d'une seule industrie au détriment de ceux qui font pousser les céréales, il est temps que nous découvrions pourquoi on a adopté cette politique.

Un autre point que je voudrais aborder, c'est le concept de la banque de terres auquel on accorde un grand intérêt aux États-Unis, bien que je ne sois pas nécessairement d'accord sur bon nombre de leurs méthodes. Si l'on doit reconnaître que l'agriculture est l'une des industries de base du Canada, il faut que l'on dispose de terres susceptibles d'être exploitées avec préavis d'un an. Pourquoi ne pas établir une banque de terres en vue de conserver ces dernières tout en rétribuant le cultivateur dont les terres seraient mises en culture?

Il semble y avoir de l'argent disponible pour les grandes sociétés, dégrèvements fiscaux, et ainsi de suite, mais, d'une manière ou d'une autre, on semble oublier le principal problème de l'économie agricole. C'est une question qu'il faudrait étudier.

En ce qui concerne la Commission canadienne du blé, monsieur l'Orateur, il y a aujourd'hui trop de Canadiens détenant des postes d'autorité qui cherchent de propos délibéré à miner son autorité. Je suis convaincu que la Commission canadienne du blé, si on lui donnait les outils nécessaires, pourrait s'acquitter de sa tâche. Trop souvent dans le passé, le gouvernement ne lui a pas donné les outils dont elle avait besoin. Ceux qui se rappellent la perte d'une vente d'orge, il y a un an ou deux, savent qu'elle aurait peut-être été évitée si la Commission canadienne du blé avait été en meilleure position de marchander. Ce qui me tracasse, c'est que des maisons de courtage internationales s'occupent déjà de la commercialisation et de la manutention de nos céréales. Je me demande à combien d'autres pays elles s'intéressent également et combien de pays passent avant nous lorsqu'il s'agit de ventes de céréales canadiennes.

La Commission canadienne du blé s'occuperait de toute la transaction si elle en avait le pouvoir, mais il lui faudrait notre appui. Trop de gens, quelqu'un de la Saskatchewan en particulier, condamnent à dessein cette commission dans les journaux. Je ne puis penser qu'à un seul motif qui pousse à le faire et c'est de revenir à la foire d'empoigne du marché libre afin de se débarrasser de la Commission. Il y aurait ainsi quelques millionnaires de plus.

Je suis certain que le ministre a examiné à fond la situation au port de Churchill. La Chambre s'en est occupée, j'en suis sûr. Bon nombre de députés connaissent M. Guay, secrétaire-trésorier de la Hudson Bay Route Association et savent que nous devrions offrir l'assurance qui y est prévue. M. Guay a soulevé un argument puissant touchant la manutention de la graine de colza et du lin. Il serait possible selon lui d'augmenter les ventes de ces grains dans le port de Churchill si on permettait à celui-ci de demeurer plus longtemps ouvert. Il n'y a pas de glace en ce moment au port de Churchill mais il demeure fermé. Il faudrait enquêter à ce sujet. J'espère qu'on l'a déjà fait.

J'ai reçu dans le courrier d'aujourd'hui un article provenant du *Herald* de Calgary, en date du 11 octobre 1969. J'espère que le ministre m'interrompra et me corrigera si cet article est inexact.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. A moins que, du consentement unanime, il puisse continuer.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il?

Des voix: D'accord.

M. Skoberg: Merci, monsieur l'Orateur et messieurs les députés. Voici ce que dit l'article:

> ... il se pourrait qu'une délégation de la United Grain Growers Limited, de Lethbridge, inspecte en novembre un projet qu'on relance depuis quelques temps déjà aux réunions du conseil de l'UGG ... il s'agit de l'achat possible de l'élévateur terminus intérieur du gouvernement fédéral, qu'on intégrerait au réseau d'élévateurs de l'UGG ... L'UGG a acheté l'élévateur terminus intérieur du gouvernement fédéral à Moose Jaw ...

Le ministre peut-il me dire si c'est exact? Ce serait intéressant de le savoir. Si oui, c'est

que jusqu'ici on a gardé cela dans le plus grand secret. Je n'en avais pas entendu parler et je viens de la région de Moose Jaw. On n'a eu aucun indice de cet achat. Mais je vois le ministre hocher de la tête. Heureux d'apprendre que ce n'est pas vrai.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il a branlé la tête.

M. Skoberg: Dans quel sens? J'aimerais dire en terminant que tous nous nous rendons bien compte qu'il faut changer les choses. Tous les députés souscriront volontiers à toute modification susceptible de profiter aux Canadiens. Toute modification proposée par le gouvernement recevrait l'appui de la Chambre, pourvu qu'elle vise à améliorer la situation actuelle.

Un grand nombre de Canadiens vivent de revenus fixes. C'est dégradant, c'est le moins que l'on puisse dire. Les pensions doivent être augmentées. Il ne sert à rien d'en parler parce que mon collègue l'a déjà fait ce matin avec toute sa fougue. Pour croire un gouvernement qui affirme au peuple qu'il croit dans une société juste pour chacun, il faut que ce gouvernement promulgue des lois qui permettront d'y parvenir.

• (9.10 p.m.)

J'ai été très désagréablement surpris d'entendre hier soir le ministre des Finances (M. Benson) dire à tout le monde que si l'on mettait à exécution certaines des idées exprimées par les membres du Nouveau parti démocratique, cela voudrait dire que l'État s'introduirait dans chaque usine, chaque bureau, chaque syndicat et chaque foyer. Il s'est appliqué à dépeindre la situation terrible qui en découlerait. Monsieur l'Orateur, il n'est pas possible d'avoir une économie florissante si elle n'est pas planifiée, d'une manière ou d'une autre. Personne ne viendra me dire que les Canadiens, ceux qui doivent se priver de l'essentiel à l'heure actuelle, ceux qui doivent des taux d'intérêt excessifs, rejetteraient des mesures qui dans l'ensemble sont en leur faveur. Que le ministre se rende compte que cela importe aux gens et que notre nation en est une dont on peut être fier, une nation unique, si seulement le gouvernement voulait s'en occuper.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, selon la coutume, au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, on félicite ceux qui se sont signalés tout spécialement depuis l'ajournement du Parlement—ceux qui ont accédé au cabinet, entre autres—ainsi que les motionnaires de l'Adresse. De nombreux orateurs l'ont fait au cours du débat et je me contenterai, pour satisfaire à la tradition, de souscrire de tout cœur aux sentiments qu'ils ont exprimés.

Je n'en suis pas à mon premier débat sur l'Adresse. En fait, la vue du député de Malpèque (M. MacLean) à ma droite me rappelle qu'il y a dix-neuf ans, nous nous aventurions dans les mystères du Parlement du Canada. En effet, nous venions sur la colline du Parlement découvrir de nouveaux mondes et changer le destin du pays, sentiment qu'éprouvent sûrement beaucoup de nouveaux députés.

Lorsqu'on considère cette période de notre histoire, nous pouvons dire que de nombreux changements sont survenus. Certains ont été avantageux, d'autres pas. Je constate que le premier ministre (M. Trudeau) dans son discours de vendredi dernier a résumé ses propos en disant qu'en effet le gouvernement se proposait d'orienter l'évolution de manière à assurer le bien général du Canada. J'ai ici les paroles mêmes, comme en fait foi le compte rendu à la page 43. Le premier ministre a déclaré:

> Nous voulons à l'avenir comme dans le passé être les hérauts du changement, nous n'abandonnerons pas notre rôle de défenseur de la grande majorité des Canadiens et nous voulons écouter, comprendre, agir et diriger.

Depuis 19 ans, j'ai entendu de nombreux discours, comme vous pouvez bien le penser monsieur l'Orateur, et j'ai appris à prendre de nombreux sentiments exprimés en cette enceinte avec le proverbial grain de sel. Je suis devenu un peu moins idéaliste qu'à mon arrivée ici et je conclus que la meilleure façon d'interpréter la sincérité du désir manifesté par tout gouvernement n'est pas nécessairement de tirer des conclusions des propos entendus, mais de surveiller les politiques de l'administration ou du chef politique en cause pour se rendre compte si elles sont dans l'intérêt bien compris du Canada.

J'aimerais traiter brièvement ce soir des changements survenus ces dernières années, et qui, à mon avis, ne servent pas au mieux la cause du Parlement ni ne contribuent vraiment à l'unification du Canada d'un océan à l'autre. J'ai aimé les paroles exaltées par lesquelles le premier ministre a terminé son discours. Le Parlement, a-t-il dit, a pour mission de concilier les opinions divergentes dont il avait parlé, et je souscris de tout cœur à cette idée. Malheureusement, de profonds changements bouleversent notre institution, changements diamétralement opposés à ce que le premier ministre disait l'autre après-midi au cours du débat. Peut-être, en parlant d'évolution, en sommes-nous arrivés au point qu'il faille effectuer des changements si radicaux que nous devons dès lors imiter ceux qui, durant la Réforme, ont, par de profondes transformations, changé les perspectives de base de la société de l'époque.

Les valeurs changent sans cesse aujourd'hui dans le monde. Comme le disait le vieux

prêcheur dans le livre *Green Pastures*: Tout ce qui n'est pas assujetti à demeure est remis en question. Nous sommes assaillis par les problèmes engendrés par le bouleversement fondamental de la hiérarchie des valeurs pour ce qui est de la relativité, de la nouvelle moralité et des tensions qu'entraîne l'avènement de la société tolérante. Et ces phénomènes exercent une si néfaste influence sur nos institutions sociales de base, que ce soit la famille, les institutions d'enseignement ou même celles de la démocratie parlementaire. C'est le virus de ce changement profond—peut-être devrais-je dire poison—qui s'attaque avec acharnement aux institutions politiques. Ainsi qu'on nous l'a démontré avec vigueur, cela se reflète particulièrement chez la génération de jeunes Canadiens qui sont nés à l'ère nucléaire, qui ont été programmés dans l'âge des calculatrices et, tout récemment, expédiés en fusées dans l'ère spatiale. Dans ces circonstances, il est facile de comprendre qu'il y ait un peu de confusion, comme ce fut le cas relativement à certaines activités qui ont récemment attiré l'attention du public, du gouvernement et de tous les députés. A titre d'exemple, mentionnons ce qui s'est produit à la suite des accusations portées par le gouvernement contre la Compagnie des jeunes Canadiens, organisme créé par un décret législatif de cette Chambre il y a à peine quelques années et auquel les jeunes Canadiens pourraient prêter volontairement leur concours en donnant des conseils dans le contexte des changements sociaux profonds qui touchent le Canada si sérieusement.

Je pourrais aussi mentionner l'agitation dans nos universités, qui fait l'objet de manchettes presque quotidiennes dans nos journaux et qui a sûrement été mise en relief par ce grand organe public d'information qu'est la Société Radio-Canada, elle-même aux prises avec certaines difficultés par suite de l'évolution profonde qui s'accomplit.

• (9.20 p.m.)

Le premier ministre a réagi devant ces signes de confusion et de désorganisation dans la société canadienne et, comme le disait si éloquemment l'autre jour le chef de l'opposition (M. Stanfield), s'est pour ainsi dire livré à des excès d'ordre verbal pour préciser sa pensée à ce moment-là. On aurait pu dire également qu'il se servait d'un bâton de baseball pour tuer une mouche. Autrement dit, monsieur l'Orateur, il a montré une réaction soudaine et presque émotive, face à une situation éminemment délicate.

Comme les déclarations du premier ministre de la Reine au Canada exercent une influence profonde dans tout le pays, en raison du prestige de cette haute fonction, si nous ne prenons garde, monsieur l'Orateur, cela pourrait être le prélude au McCarthyisme et aux chasses aux sorcières, qui ne sont naturellement pas une façon judicieuse d'aborder le problème des graves changements d'ordre social. Les choses en sont même au point où elles menacent les fondements véritables de l'unité nationale.

L'un des problèmes qui ne change pas d'une année à l'autre à la Chambre des communes, c'est l'examen fondamental des politiques énoncées et présentées par le gouvernement, appuyées par le Parlement, et visant à réunir les Canadiens de toutes origines et d'un océan à l'autre dans le cadre de ce qu'on appelle l'unité nationale. Le problème que pose l'unité nationale dans un pays comme le Canada devient plus ardu aux époques d'évolution rapide comme celle que nous traversons à l'heure actuelle.

Au cours d'une autre déclaration récente du premier ministre, il a affirmé avoir résolu le problème de l'unité nationale et dit que d'ici cinq ans, il pourrait peut-être quitter la scène politique. Après avoir entendu les députés de toutes les régions décrire, au cours du débat, les problèmes économiques qui se posent un peu partout au Canada, j'ai l'impression que la déclaration du très honorable député n'est pas du tout au diapason du climat et de l'état d'esprit actuels. Car jamais n'y eut-il plus grand malaise ni plus grande confusion dans notre corps social.

Depuis quelques années ce sont les facteurs de division et non pas d'unité qui ont la vedette. C'est une habitude, vraiment exaspérante, chez le premier ministre, que de s'orienter dans deux directions opposées à la fois et tous les Canadiens, qui sont une partie intégrante de la mosaïque canadienne, ont beaucoup de mal à saisir exactement sa pensée. C'est pour ainsi dire comme si on luttait contre un ouragan. Comme je le disais, monsieur l'Orateur, le problème de l'unité nationale se fait de plus en plus ardu aux époques de changements d'ordre social. C'est donc à nous tous qu'il incombe, dans nos remarques à ce sujet, d'appuyer et de soutenir les institutions fondamentales qui furent les forces d'unification du Canada depuis la naissance de la nation il y a 101 ans.

Ainsi, à quoi bon à l'heure actuelle constamment dénigrer et éroder l'institution fondamentale qu'est la monarchie? Je ne veux pas m'éterniser sur le sujet, mais même dans les documents officiels du Canada on a souligné que le rôle de la monarchie comme symbole, comme force unificatrice, au sein de la nation, avait été relégué au second plan et érodé. Le secrétaire d'État (M. Pelletier), dans un discours prononcé lors d'une visite à Londres l'été dernier, a dit que le Canada deviendrait inévitablement une république. Libre à

lui de le penser. Quant à moi, je trouve qu'il n'y a rien d'inévitable dans le processus. La monarchie constitutionnelle n'a cessé d'être l'une des principales sources, l'un des principaux symboles d'unité canadienne. De fait, elle nous a permis d'aller de l'avant en tant que nation, en dépit des forces de division, des forces centrifuges de toute sorte de l'élément politique canadien.

Voici un autre exemple saisissant de ce mouvement dans les deux sens à la fois: on ravale une institution simplement parce qu'elle est traditionnelle et ancienne; puis, des porte-parole du gouvernement, du premier ministre en descendant, s'engagent dans une politique de nationalisme étroit par les changements qu'ils ont annoncés récemment dans notre politique de défense. Dans notre monde d'aujourd'hui, où la portée des changements est encore plus profonde sur la scène internationale que sur la scène nationale, cette annonce a suscité un sentiment de pessimisme aux Nations Unies. C'est aussi ce qui a fait dire à l'ancien premier ministre, M. Pearson, que les nations bien nanties devraient être plus généreuses dans leur aide aux nations sous-développées. A mon avis, toute institution qui a su accomplir des progrès en réunissant un groupe de nations en un organisme international sérieux devrait être aidée avec un enthousiasme croissant par le gouvernement canadien. Il est regrettable que les porte-parole du gouvernement aient jugé bon, ces dernières années, de dénigrer l'OTAN.

L'OTAN est née de la menace du communisme international qui s'est dressée à la fin des années 50. Naguère encore, le Canada lui accordait son plein appui. Il y voyait, d'une part, une forme de défense militaire collective de la part des nations de l'Atlantique contre le menace d'influences subversives venues de l'extérieur. D'autre part, il y voyait plus qu'une force militaire: il y voyait aussi le noyau d'une entité politique.

• (9.30 p.m.)

On avait ardemment espéré qu'elle deviendrait le noyau d'une force politique importante, qui pourrait même un jour devenir l'expérience pilote en vue d'une forme quelconque de fédéralisme international. Tous les députés ont eu l'occasion d'assister aux réunions de l'Association des parlementaires de l'OTAN. On y a toujours constaté un vif enthousiasme à la pensée que cette association deviendrait ultimement un forum utile qui assisterait au rapprochement des communautés de l'Atlantique-Nord à l'aube d'une ère nouvelle de collaboration internationale totale, ce qui s'impose sans retard étant donné la loi de la jungle qui préside actuellement aux transactions entre gouvernements. Si nous minimisons notre apport militaire à l'OTAN, c'est dire que notre voix dans les délibérations politiques de cet organisme important sera étouffée d'autant.

J'ai passé deux semaines outre-mer cet été et j'ai été frappé de voir à quel point le prestige du Canada avait baissé rapidement, presque au point de disparaître, dans des pays comme l'Allemagne de l'Ouest, le Royaume-Uni, la Belgique et tous les autres qui jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs militaires et politiques de l'OTAN parce que nous avons unilatéralement retiré notre appui permanent à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, sans même qu'on n'ait consulté sérieusement les députés ou tenu compte des recommandations formulées par le comité des affaires extérieures à la suite d'une étude exhaustive.

Ce n'est là qu'un exemple. On pourrait en citer bien d'autres. La critique principale que je pourrais peut-être formuler, c'est que la plupart de ces décisions ont été prises sans l'approbation du Parlement. En fait, une tendance opposée se manifestait. La plupart des annonces sont faites en dehors de la Chambre lorsque le Parlement ne siège pas. Il semblerait presque que ce soit voulu pour éviter les critiques immédiates. Hélas, le premier ministre a sa propre idée sur la démocratie active: il semble plus enclin à s'adresser directement à l'opinion publique que de s'en remettre au processus plus long et plus complexe de la discussion parlementaire. Un élément du processus évolutif qui a suscité tant de confusion dans notre pays c'est, à mon avis, la tendance du gouvernement à amoindrir de plus en plus l'importance du principe de gouvernement responsable, qui est absolument essentiel si le Parlement doit continuer de jouer le rôle unificateur dont a parlé le premier ministre dans son discours, lorsqu'il a dit que notre institution était destinée à aplanir les divergences d'opinions qui sont en train de détruire les communautés canadiennes.

On a souvent mentionné ces problèmes. Je pourrais parler de la feuille de présence par laquelle les ministres manifestent leur manque de respect pour le principe de responsabilité en indiquant qu'à leurs yeux, leurs charges ministérielles présentent des devoirs plus importants que celui d'écouter les députés dans cette enceinte. Par leur tendance à faire des déclarations à l'extérieur de la Chambre, les ministres sapent la position des représentants élus qui siègent du côté du gouvernement et dans l'opposition. On dirait que se manifeste une tendance à gouverner par l'entremise des organes d'information. De la sorte, on connaît tout de suite les solutions immédiates de tous les problèmes qui changent presque aussi rapidement que les images

kaléidoscopiques de la télévision. On admet, semble-t-il, un rôle présidentiel, mais sans les freins ni les contrepoids du régime présidentiel. On fait des déclarations lors des conférences de presse plutôt que dans cette enceinte, en particulier à la veille de l'ouverture du Parlement. Le célèbre correspondant parlementaire Charles Lynch a parlé de cette situation dans un récent article dont voici un extrait:

> Au cours de leurs conférences de presse, peu de présidents des États-Unis ont traité une gamme de sujets aussi vaste que l'a fait hier M. Trudeau. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, il a sermonné la France, les séparatistes du Québec, la Compagnie des jeunes Canadiens et il a en outre reconnu le Vatican.
>
> Il a élargi son cabinet, qui était déjà le plus nombreux de l'histoire du Canada, en ajoutant un ministre du blé et un adjoint au ministre des Finances. Il a ajouté que le cabinet pourrait encore s'agrandir.

Le pouvoir grandissant de l'exécutif est l'un des traits inquiétants dont j'ai constaté la manifestation sournoise et constante au cours des 19 années que j'ai passées ici. Si le premier ministre, lorsqu'il parle d'évolution et de la nécessité de consulter l'institution parlementaire pour résoudre les différends, est vraiment sincère, il doit joindre les actes à la parole. Ces actes doivent différer énormément des mesures et de l'attitude qui ont prévalu au sein de l'exécutif du gouvernement actuel depuis son entrée en fonctions, il y a à peine un an.

Le Parlement ne donne plus le diapason du gouvernement au Canada. Certains disent que le Parlement est mort, que cette Chambre est morte et que les débats, dans cette enceinte, ne présentent plus d'intérêt et ne sont plus une confrontation, aussi prétend-on que les députés l'abandonnent en masse. La haute cour de l'opinion publique, celle qui sert de raison d'être à cette institution, tend à se muer en fabrique de lois. Rien ne révèle plus clairement les véritables intentions du gouvernement, ici à la Chambre des communes, que son insistance à faire adopter le bill C-75, aux jours néfastes de la dernière session, en juillet dernier.

Un autre problème, en relation étroite avec les difficultés éprouvées pour maintenir l'unité nationale dans un contexte de diversités grandissantes, est la nécessité de faire face aux problèmes permanents—et toujours plus vastes—de la disparité régionale. Dans une institution aussi importante que celle du Parlement, cette pierre de touche de l'opinion publique, nous ne serons vraiment aux prises avec les problèmes du Canada en tant que nation que lorsque nous nous attaquerons concrètement à nos problèmes économiques.

Un des projets précis mentionnés par le premier ministre pendant les élections confuses de 1968 avait été la nécessité de s'attaquer aux disparités régionales et de créer une situation économique plus équitable dans les diverses parties du Canada. Malheureusement, étant donné les changements de circonstances, les pauvres sont devenus plus pauvres et les riches plus riches. Je ne songe pas seulement aux individus, mais aux régions sous-développées du Canada. En raison de l'absence de diversification de l'économie et aussi de la tendance à participer au pouvoir politique autant qu'au développement économique, il y a une concentration dans les deux grandes provinces centrales. J'estime nécessaire de mentionner qu'en ce moment, il y a des mouvements dans l'extrême Est du Canada comme dans l'Ouest. Des discussions sont en cours en vue de lancer un appel conjugué à Ottawa afin de faire éclater le noyau du pouvoir économique dans le triangle d'or auquel il est si souvent fait allusion.

• (9.40 p.m.)

En étudiant le discours du trône, je me range parmi les députés qui ont relevé son peu de précision sur les politiques à suivre, et sa façon trop générale d'aborder les grandes questions économiques du Canada. Il semble presque que le gouvernement actuel nous rappelant ainsi ce qu'a dit l'honorable Louis St-Laurent à propos de l'indifférence des gouvernements successifs envers le développement du Nord, traite des problèmes des extrémités est et ouest, de façon fort distraite. Il semble presque que le gouvernement actuel considère l'Est et l'Ouest comme des colonies à apaiser, mais à ne pas doter de programmes économiques, nécessaires néanmoins pour s'attaquer à l'une des principales difficultés à laquelle l'unité nationale se heurte, c'est-à-dire les disparités régionales.

Je pourrais signaler de nombreux exemples de ce genre, mais vu le peu de temps qu'il me reste, je voudrais juste dire en passant—et je sais que le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler) a traité de ce sujet l'autre jour—que des manifestations importantes auront lieu à la fois au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest l'an prochain quand ces deux parties du Canada célébreront leur centenaire. Voilà qui souligne le fait que lorsque le Manitoba a été séparé des Territoires du Nord-Ouest en 1870 et que l'ensemble de ces derniers s'est intégré à la Confédération, on a ajouté une nouvelle dimension à la communauté des Canadiens ainsi qu'une force positive et dynamique à ce que nous appelons dans l'Ouest du Canada la mosaïque canadienne. Il s'est trouvé que dans l'Ouest du

Canada, la canadianité, surgie parmi des peuples en quête de liberté et de possibilités dans le Nouveau-Monde, a été à l'origine d'une mosaïque aussi colorée que la feuille d'érable canadienne en automne.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré. A moins du consentement unanime de la Chambre, il ne pourra prolonger son discours.

Des voix: Continuez.

L'hon. M. Dinsdale: Je vous remercie de votre générosité, monsieur l'Orateur et messieurs les députés. J'aurais aimé vous entretenir de problèmes précis, par exemple celui de la collectivité agricole de l'Ouest canadien. Bien des porte-parole de l'Ouest ont signalé cette difficulté à la Chambre, et si le premier ministre (M. Trudeau) et ses ministres sont vraiment attentifs, je suis sûr qu'ils établiront les fondements de politiques dont l'application permettra d'enrayer une crise économique majeure.

Je crois qu'on a admis qu'il y avait crise lorsqu'on a nommé un ministre pour s'occuper spécialement du blé. Je suis convaincu que le ministre aura des solutions à proposer, car il vient de l'Ouest, il en comprend les difficultés et il a certes reçu assez de conseils pour les résoudre.

Je n'ai plus qu'un autre conseil que j'aimerais offrir et c'est de signaler que l'art de vendre est la seule vraie solution au problème du blé; le blé engorge l'économie canadienne en général, au lieu de la stimuler. Les fermiers ont déjà fait une suggestion qui, si elle avait été acceptée par le gouvernement, aurait certes accéléré les ventes des surplus de grain accumulé dans les «coffres de Trudeau», comme les a appelés le député de Moose Jaw (M. Skoberg), et il n'en aurait pas coûté un sou au Trésor.

Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a déjà été abordé à ce sujet. Les agriculteurs veulent constituer un organisme de vente financé par eux-mêmes pour entreprendre de vendre des céréales avec dynamisme afin de dépasser les monopoles internationaux, qui n'éprouvent aucun intérêt particulier à écouler le blé canadien. Ils financeront l'organisme au moyen d'une faible retenue sur le produit de chaque boisseau de céréales. Cela ressemblerait un peu à l'organisme de commercialisation à l'exportation des États-Unis, récemment créé pour surmonter un problème analogue de produits agricoles excédentaires.

Je n'abuserai pas davantage du temps de la Chambre, mais, en guise de résumé, je reviens à mes premières considérations pour dire que je suis sincèrement d'accord avec le premier ministre lorsqu'il déclare que les problèmes fondamentaux du Canada à l'heure actuelle ont été aggravés, sinon précipités, par les mécanismes de l'évolution qui s'attaquent aux fondements mêmes non seulement de la société canadienne, mais de l'humanité tout entière. Le changement peut être positif ou négatif. Il n'entraîne pas nécessairement une renaissance de la vie nationale et internationale. Il faut un leadership positif et des programmes concrets pour que la société juste existe en fait et non seulement en théorie. Elle doit se fonder non pas sur des paroles mais sur des actes. C'est la plus importante critique à faire contre le discours du trône et contre le gouvernement. Les paroles sont agréables, les cadences sont harmonieuses, mais nous semblons tourner gracieusement en rond. Combinons action, politiques et programmes, pour nous attaquer à certains des problèmes fondamentaux que j'ai mentionnés brièvement de même que d'autres députés; freinons, en particulier, l'érosion du Parlement. Ainsi, les députés, au lieu de devenir des zéros, de parfaites nullités ou, comme le premier ministre lui-même l'a dit à la fin de l'acrimonieuse session antérieure, des gens absolument incapables de s'occuper des affaires du pays, pourront contribuer à l'établissement de cette société juste dont on parle tant.

Je dis au premier ministre: Donnez-nous une chance, écoutez-nous et je suis certain que nous pourrons relever de façon positive le défi du changement au lieu d'aggraver la désunion et la division au Canada, comme cela s'est produit durant les premiers mois de l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel.

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, je crois que j'aurai le plaisir de clore cette séance très agréable. Premièrement, je voudrais féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je prévoyais qu'ils tiendraient des propos louangeux. Les gens liront leurs discours et le premier ministre (M. Trudeau) en a pris note.

• (9.50 p.m.)

Bien sûr, ils attendent admiration et éloges. J'ai écouté tous les autres discours, surtout ceux des députés de l'arrière-ban et je les ai trouvés très intéressants. J'ai même trouvé que certains, sous le couvert de la flatterie,

critiquaient assez le gouvernement, ce qui me semble une bonne chose. D'après mon expérience, je voudrais dire aux députés de l'arrière-plan que l'endroit le plus sûr pour critiquer le gouvernement est justement la Chambre des communes. Ne confiez pas vos critiques aux journaux, car elles arriveront aux ministres et au premier ministre, et vous en serez punis. Ne les exprimez pas dans vos lettres à des électeurs. Critiquez ici à la Chambre où vous êtes en toute sécurité. Certes des ministres viennent à la Chambre, mais ils écoutent rarement les orateurs. Ils s'occupent de leur correspondance, et le député de l'arrière-ban peut dire ce qui lui plaît. De plus, la tribune des journalistes se vide dès la période de questions terminée. Le reste du temps, il n'y a presque toujours qu'une seule personne dans les tribunes de la presse. Je le constate depuis sept ans. Ils sont deux là-bas à présent et cela est inhabituel. Je soupçonne fortement la personne dont je parle de ne même pas être journaliste. J'ai l'impression que c'est un figurant, engagé pour faire croire que la presse est représentée à la Chambre.

Comme l'a dit l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), il est triste que la Chambre ne soit plus une chambre efficace, un organisme agissant. Il est de fait que le régime parlementaire ne convient pas parfaitement à cette forme de gouvernement ou au pays. La plupart du temps nous sermonnons au lieu de dialoguer. Par ailleurs, les secrétaires parlementaires parlent aux ministres; les ministres parlent aux sous-ministres, les sous-ministres à l'Établissement, et l'Établissement à Dieu. Personne ne se soucie réellement de ce qu'on dit ici. C'est pourquoi je répète le conseil que je donne aux nouveaux membres. Depuis sept ans que je critique le gouvernement, pas une fois n'ai-je été repris pour cela, ici, dans cette Chambre.

Lorsque je me suis approché de la barre de l'autre endroit pour entendre le discours du trône, je n'ai pas entendu grand-chose parce que les haut-parleurs ne fonctionnaient pas. Néanmoins, j'ai attrapé quelques mots qui m'ont beaucoup plu.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'était mercredi, mais jeudi le service était rétabli.

M. Otto: Quoi qu'il en soit, les mots que je croyais avoir entendus signifiaient la création d'un centre de recherche canadien ou d'une société. Voilà des années qu'on en parle. Il y aurait lieu pour nous d'offrir des conseils au gouvernement. Nous devrions avoir un vaste

organisme de recherche qui, au moins, pourrait déterminer minutieusement et correctement nos problèmes et fournir au gouvernement une base qui lui permettrait d'agir. Malheureusement, en lisant le discours du trône, je me suis aperçu qu'il s'agissait d'un centre de recherche canadien sur le développement international qui sera chargé de conseiller le gouvernement quant à notre contribution à l'économie des pays en expansion. Bien entendu, ce sera aussi une bonne chose. Je n'ai rien à y redire. Mais dans nombre de cas, l'aide accordée par les États-Unis et le Canada n'a pas nécessairement été utilisée à bon escient.

Je me rappelle avoir vu en Turquie il y a quelques années un chemin tout neuf, construit avec de l'argent américain, un chemin qui semblait relier deux coins. Il ne commençait et ne finissait nulle part, mais il zigzaguait beaucoup. M'étant informé pourquoi il ne servait à aucune fin particulière j'appris que certains membres de l'administration et du gouvernement possédaient des bâtiments ou des terrains en divers endroits et que la route passait devant chacun d'eux. A vrai dire, beaucoup d'argent canadien a aussi été mal affecté. Par conséquent, si le centre proposé s'avère satisfaisant il servira une fin utile. Il me semble toutefois que nous avons besoin au Canada d'un organisme de ce genre—d'un laboratoire de pensée comme on dit. L'an dernier le premier ministre s'était prononcé en faveur d'un tel organisme. Plus il sera établi rapidement mieux cela vaudra.

J'ai pris note de quelques points qui, me semblait-il, devraient intéresser cet éventuel centre de recherche. Le centre ne devrait pas faire des recherches simplement pour la commercialisation ou pour le gouvernement. L'entreprise de recherche devrait être mixte. A l'heure actuelle, divers ministères ont des services de recherche. C'est un fait très nouveau. On n'en trouvait pas il y a huit ans. Mais ces services sont sans rapport les uns avec les autres. La Direction des recherches du ministère de l'Agriculture fournit des conseils au ministre de l'Agriculture (M. Olson) et d'autres services du même genre conseillent le ministre des Finances (M. Benson) et le ministe de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). Chacun est engagé sur une voie différente. A notre époque, nous ne pouvons procéder sans des assises mixtes, sans un plan de recherche soigneusement élaboré, qui englobe tous les ministères et qui travaille de concert avec eux. L'idée n'est pas nouvelle.

Dès 1951, le gouvernement japonais a constitué le Groupe de recherches du commerce extérieur japonais pour servir l'industrie

japonaise, organisme connu sous le sigle Jetro. Je me souviens qu'un des premiers rapports qui lui ait été adressé émanait d'une société canadienne, la Gruneau Marketing Research. Il concernait les appareils photographiques et la façon dont les Japonais pourraient couvrir la moitié du marché mondial. Nous ne sommes qu'en 1969, mais déjà les appareils japonais, je parle des appareils de grand prix, se sont emparés de la moitié de ce marché. Je me souviens d'un autre exemple concernant Jetro. Il s'agissait des bagages. J'ai vu un rapport qui indiquait non seulement le genre de bagages que les Canadiens affectionnent, mais également leurs formes, le genre de ferrures, en nickel ou en cuivre, qui achète la plus grande partie des bagages vendus au Canada, à quel clubs les Canadiens appartiennent, les religions qu'ils professent, et comment ils traiteraient les vendeurs japonais. Nous n'avons pas ce genre efficace de recherches. Nous avons des organismes de recherches dans les différents ministères sans qu'ils aient un but commun.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais, comme il est dix heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi, conformément à l'article 2(2) du Règlement.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 29 octobre 1969

La séance est ouverte à 2 heures de l'après-midi.

AFFAIRES COURANTES

LES ANCIENS COMBATTANTS

LA COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS —RENVOI DE DOCUMENTS AU COMITÉ PERMANENT

[*Traduction*]

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général) demande:

Que le rapport du comité d'enquête sur l'organisation et le travail de la Commission canadienne des pensions nommé le 8 septembre 1965, déposé le 26 mars 1968, et que les témoignages recueillis par le comité permanent des affaires des anciens combattants dans son étude sur la question précitée pendant la première session de la vingt-huitième législature, y inclus le Livre blanc sur les pensions des anciens combattants, soient déférés au comité permanent des affaires des anciens combattants.

(La motion est adoptée.)

LE CANADIEN-NATIONAL ET AIR CANADA

LES DÉPENSES D'ETABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE CERTAINES VALEURS

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-7, loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada, depuis le 1er janvier 1969 jusqu'au 30 juin 1970, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et certaines obligations qu'émettra Air Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR L'AIDE AUX ENFANTS DES MORTS DE LA GUERRE (ÉDUCATION)

MODIFICATIONS RELATIVES À L'ADMISSIBILITÉ, ETC.

L'hon. G. J. McIlraith (pour le ministre des Affaires des anciens combattants) demande à déposer le bill C-8, modifiant la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

LES CATÉGORIES DE PRÊTEURS

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-9 modifiant la loi sur les prêts aux petites entreprises.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

LE COÛT DES SERVICES MÉDICAUX ET HOSPITALIERS POUR LES ÉQUIPAGES

L'hon. G. J. McIlraith (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le bill C-10 modifiant la loi sur la marine marchande du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

• (2.10 p.m.)

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS—TÉLÉGRAPHE ET TÉLÉPHONE

L'hon. G. J. McIlraith (au nom du ministre des Communications) demande à déposer le bill C-11 modifiant la loi sur les chemins de fer.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LE CENTRE CANADIEN DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

BILL CONSTITUTIF

L'hon. C. M. Drury (au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures) demande à déposer le bill C-12, visant à établir le Centre canadien de recherches pour le développement international.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE GOUVERNEMENT ET L'AUGMENTATION DES PRIX DE L'ACIER

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser

une question au ministre des Finances. La Steel Company of Canada a-t-elle consulté le gouvernement canadien avant d'annoncer récemment la hausse des prix de ses produits?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre une question complémentaire. Étant donné qu'en 1967, le ministre des Finances d'alors a informé la Chambre que la Steel Company of Canada avait consulté le gouvernement avant de hausser ses prix, le gouvernement actuel a-t-il protesté, cette fois, parce que la société ne l'a pas consulté?

L'hon. M. Benson: Non, monsieur l'Orateur.

M. G. W. Baldwin (Peace River): J'ai une question complémentaire à poser au premier ministre, monsieur l'Orateur. Comme il existe une jurisprudence sur cette question, le docte et très honorable représentant ne conviendrait-il pas avec moi qu'une coopération s'impose avec les provinces et qu'en se précipitant de la Chambre pour annoncer à la télévision que le gouvernement songeait à agir seul, cela ressemble étrangement à une souris qui rugit?

Une voix: La souris veut rugir. On est mieux de la laisser faire.

M. l'Orateur: Je dois déclarer que la question du député semble irrecevable en ce moment puisqu'elle a la tournure d'un argument.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une autre question supplémentaire à poser au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Du moment qu'en 1967 le gouvernement du Canada avait demandé que les augmentations de prix soient différées pour une période de six mois, le gouvernement avait-il une raison de ne pas demander à la Steel Company of Canada de différer pour un laps de temps analogue la récente augmentation de ses prix?

L'hon. M. Benson: Immédiatement avant l'augmentation des prix, il y avait eu dans l'industrie sidérurgique une grève prolongée qui avait débouché sur un relèvement des salaires. Je crois savoir que la Commission des prix et des revenus va examiner ce problème, afin de déterminer si l'augmentation des prix et des salaires était justifiée. Je tiens à féliciter les membres de la Commission pour leur intervention à ce sujet.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Compte tenu de ce que le gouvernement a omis de demander que l'augmentation des prix soit remise à plus tard, comme convenu en 1967, le ministre nous ferait-il connaître la signification de l'enquête annoncée par la Commission des prix et des revenus en ce qui a trait à la politique anti-inflationniste du gouvernement?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, si le gouvernement n'a pas demandé alors la remise à plus tard de l'augmentation des prix, c'est que nous ne connaissions pas les faits et que nous n'avons pas le droit de les exiger de la main-d'œuvre ou de l'industrie. Comme je le pensais, la Commission des prix et des revenus examine actuellement la situation et une fois que nous connaîtrons les faits, la Chambre pourra les étudier et décider si, oui ou non, le comportement du salariat et du patronat est, dans ce cas, inflationniste ou justifié et j'espère bien que nous aurons bien plus de renseignements que maintenant.

Une voix: Vous voulez dire, plus d'augmentations.

L'hon. M. Benson: ...qui nous permettront de mener le bon combat.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Comme la Commission des prix et des revenus étudie actuellement ce sujet, le gouvernement indiquera-t-il à la Commission qu'il apprécierait qu'on lui présente bientôt une recommandation pour sa gouverne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce que le ministre des Finances, le ministre de la Consommation et des Corporations et moi-même avons dit montre que nous espérons recevoir bientôt un rapport sur le sujet. Sinon, nous devrions songer à d'autres moyens de tirer la chose au clair.

Tandis que j'ai la parole pour répondre à une question, monsieur l'Orateur, vous me permettrez sans doute de corriger une interprétation inexacte que suppose la question du député de Peace River. Il m'a fait dire que le gouvernement fédéral proposerait le contrôle des prix et des revenus. J'ai dit que nous étudiions cette possibilité et que s'il fallait apporter une modification à la constitution, nous en discuterions avec les provinces.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Afin que le premier ministre puisse préciser sa réponse, peut-il nous dire s'il attend de la Commission des prix et des reve-

nus seulement un rapport ou des recommandations sur lesquels le gouvernement pourrait fonder son action? Telle était ma question.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Finances l'a dit, nous voulons connaître les faits. Il appartiendra à la Commission de les présenter à sa manière, sous la forme de rapport ou de recommandations. Je le répète, cette commission est indépendante et nous ne pouvons lui dicter ses attributions dans un cas comme celui-là. Quand la Commission nous aura livré les faits, nous examinerons les mesures à prendre. D'un autre côté, si nous ne pouvons vérifier les faits sans tarder, nous devrons songer à prendre d'autres moyens.

L'hon. M. Stanfield: Puis-je poser une question supplémentaire au ministre des Finances, monsieur l'Orateur? A-t-il l'intention de demander l'ajournement de ces augmentations de prix jusqu'à ce que la Commission ait procédé à son enquête. Même si la Commission avait déclaré qu'elle n'établirait aucune conclusion, le ministre ne lui demandera pas de le faire? Vu l'expérience de 1967, au lieu de la molle déclaration de ce matin, le gouvernement ne devrait-il pas exiger l'ajournement des augmentations de prix jusqu'à ce que la Commission des prix et des revenus ait procédé à une enquête sérieuse afin qu'on puisse prendre les mesures opportunes?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je déplore les propos dérogatoires de mon honorable ami à l'égard de la Commission des prix et des revenus qui, à mon avis, accomplit un excellent travail. Elle s'efforce de faire quelque chose pour enrayer l'inflation.

L'hon. M. Hees: Répondez à la question.

L'hon. M. Benson: Je le ferai si mon honorable ami me le permet et cesse de m'interrompre. Naturellement, nous pouvons demander aux gens de différer les majorations possibles de prix; peut-être pourrions-nous demander aux travailleurs de différer leurs augmentations de salaires. Nous n'avons toutefois pas le pouvoir d'imposer aucune de ces choses, et devons nous contenter de formuler des vœux pieux.

Des voix: Oh, oh.

L'hon. M. Benson: J'espère qu'avant longtemps la Commission des prix et des revenus établira les faits concernant ces circonstances particulières. Nous aurons alors le droit, tant en qualité de gouvernement que de Parlement, de les examiner et de décider si, en l'occurrence, ces majorations sont inflationnistes. Certains députés voudront peut-être attendre de connaître la vérité avant de décider qui est à blâmer, et s'abstenir de tout commentaire d'ici là.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? En vue de préciser cette question fondamentale, le très honorable premier ministre ou son gouvernement ont-ils mandaté, officiellement ou officieusement, un groupe de spécialistes pour déterminer si le gouvernement fédéral peut, en vertu des pouvoirs à lui conférés par la constitution canadienne, imposer le contrôle des prix et des salaires sans venir à l'encontre des pouvoirs accordés aux provinces?

Le très hon. M. Trudeau: Cette question générale a été déférée pour étude au ministère de la Justice qui, comme le député le sait, agit à titre de conseiller du gouvernement, en matières constitutionnelles et juridiques.

M. Fortin: Je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre, monsieur l'Orateur. Le mandat de ce groupe de spécialistes prévoit-il que cet aspect particulier de la question, savoir l'autorité du gouvernement fédéral en la matière, fera l'objet d'une étude?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, il s'agit de la même question. Nous avons demandé une opinion au ministère de la Justice et ses conseillers répondent toujours avec la plus grande célérité possible.

[*Traduction*]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu les réponses que le premier ministre a données aux autres députés, ses conseillers juridiques ont-ils dit au gouvernement s'il est anticonstitutionnel que celui-ci contrôle les prix en période d'inflation?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les légistes de la Couronne nous donneront leur avis et nous jugerons des mesures à prendre.

M. Woolliams: Une autre question supplémentaire. Ma question était claire. Les légistes ont-ils avisé le gouvernement quant au caractère constitutionnel ou anticonstitutionnel du contrôle des prix? En ce moment, le premier ministre connaît-il leur avis?

Le très hon. M. Trudeau: On l'a peut-être fait dans le passé, monsieur l'Orateur. Je ne sais pas. Ces dernières semaines, nous avons

confié cette question particulière au ministère de la Justice qui ne nous a pas encore donné son opinion.

[*Plus tard*]

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, étant donné que l'intention du gouvernement de contrôler les prix et les salaires dénote son échec devant l'inflation, le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire s'il a d'autres mesures à proposer au Parlement, en vue d'enrayer l'inflation, que le contrôle des prix et des salaires?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je dois répéter ce que j'ai dit à l'honorable député de Peace River. Ces questions laissent entendre que nous avons annoncé une mesure qu'en fait nous n'avons pas annoncée. Nous n'avons pas dit qu'il y avait eu échec et que nous allions contrôler les prix et les salaires. Nous avons dit, et c'est l'attitude du ministre des Finances et la mienne, que nous ne fermions aucune porte devant la nécessité de faire la lutte à l'inflation. Nous considérons et nous utiliserons tous les moyens à la disposition du gouvernement fédéral, si c'est nécessaire.

Je pense que l'honorable député de Peace River pose des questions surtout parce qu'il a des farces à faire et je trouve malheureux qu'il donne des renseignements inexacts dans ses questions. (*Applaudissements*)

L'INFLATION ET LES PRIX DE GROS—L'INSUFFISANCE DES MESURES BUDGÉTAIRES

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'ai une question à poser au ministre des Finances. Le Bureau fédéral de la statistique vient d'annoncer que l'indice général des prix de gros a augmenté de quatre dixièmes p. 100 durant le mois de septembre, ce qui est un taux de 5 p. 100 par année. Le gouvernement a-t-il à l'heure actuelle l'intention de présenter de nouvelles mesures pour combattre la hausse constante du coût de la vie et l'inflation, étant donné l'insuffisance évidente des mesures présentées dans le dernier budget?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les mesures présentées dans le dernier budget seront-elles efficaces ou non, seul l'avenir le dira. Je voudrais assurer l'honorable représentant de Prince Edward-Hastings que le gouvernement actuel entend bien résoudre le problème de l'inflation au Canada. Il prendra toutes les mesures qui s'imposent et laissera la porte ouverte à toute action qui pourrait se révéler nécessaire à l'avenir. Toutefois, j'aimerais dire à mon honorable ami que, selon toute apparence, les mesures prises par notre gouvernement et par celui des États-Unis portent fruit. J'espère que des dispositions plus rigoureuses ne seront pas nécessaires; autrement le maintien en vigueur au Canada de politiques monétaires et financières sévères sera trop long. Par ailleurs, il serait beaucoup plus facile, comme je le disais l'autre soir, de ralentir le rythme de l'inflation au Canada si nous pouvions compter sur la collaboration de toute la population, y compris les députés de l'opposition.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Des voix: Oh, oh.

L'hon. M. Hees: Le gouvernement juge-t-il que le taux d'accroissement actuel de l'inflation, qui est de 5 p. 100 par année, dénote qu'il a réussi à enrayer l'inflation? Le ministre ne convient-il pas que ses deux mesures budgétaires ont lamentablement échoué, comme le répètent constamment tous ceux qu'elles visent?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député demande au ministre de formuler une opinion. La question n'est donc pas recevable.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Puis-je demander au ministre des Finances si le projet de recherches qu'annonçait ce matin la Commission des prix et des revenus constitue un exemple des mesures austères dont le premier ministre et lui-même ont parlé?

L'hon. M. Benson: Je ne puis comprendre que le chef de l'opposition, qui a tant insisté pour que soit établie une commission indépendante des prix et des revenus, vienne la critiquer quelques mois plus tard à la Chambre des communes, alors qu'elle essaie de s'acquitter de sa tâche.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Hees: Une question complémentaire au ministre des Finances. Le ministre a-t-il noté que son collègue de la Consommation et des Corporations a déclaré catégoriquement que les mesures prévues dans le budget étaient absolument insuffisantes pour juguler l'inflation?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question supplémentaire est litigieuse et n'est pas plus réglementaire que la question précédente du député.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement; puis-je savoir si le M. Basford qui a fait cette déclaration était le ministre de la Consommation et des Corporations ou un autre Basford?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député s'écarte encore plus du Règlement.

L'INFLATION—LA HAUSSE DES DÉTERSIFS MÉNAGERS

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Consommation et des Corporations. Vu qu'il est absent, je la poserai au ministre des Finances, car il s'intéresse sans doute au sujet. Le ministre a-t-il fait des instances auprès des compagnies de savon ou de la Commission des prix et des revenus au sujet de la hausse apparemment excessive de plus de 50 p. 100 du prix des détersifs ménagers au cours des six derniers mois? Si je pose la question, c'est que j'ai sous les yeux la preuve que le prix des détersifs est passé de $1.39 au début de mai dernier à $2.13 ce mois-ci.

M. l'Orateur: Puis-je rappeler à l'honorable député que le but des questions est d'obtenir des renseignements, non pas d'en donner à la Chambre. De plus, le Règlement interdit d'exiber des pièces à conviction en posant une question ou en y répondant. Cela dit, j'ajoute que la première partie de la question est recevable et que le ministre peut y répondre.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Après avoir entendu le savon que l'honorable député nous a passé, je vais transmettre la question au ministre de la Consommation et des Corporations. Je demande à l'honorable membre de soumettre les renseignements qu'il possède à mon collègue.

M. Nesbitt: Que votre Honneur veuille bien m'excuser si j'ai offensé la Chambre en produisant ce que vous avez appelé des pièces à conviction, mais j'assure votre Honneur que cela n'était que pour citer des prix précis, comme ils sont indiqués sur les boîtes de savon.

Des voix: Oh, oh!

LES TRANSPORTS

L'EXAMEN DES REGISTRES DES CAMIONNEURS CANADIENS PAR «U.S.I.C.C.»

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si à la connaissance du gouvernement, la United States Interstate Commerce Commission envoie des agents de surveillance au Canada pour examiner les registres des camionneurs canadiens. Si oui, cela se fait-il avec le consentement et l'approbation du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pas que je sache, monsieur l'Orateur. J'examinerai volontiers la question.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES CHANGEMENTS DANS LE CORPS DIPLOMATIQUE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au premier ministre, monsieur l'Orateur? Étant donné l'incertitude qui semble régner à propos de réductions ou de changements dont feraient l'objet nos postes diplomatiques et comme d'après les rumeurs ce serait le premier ministre lui-même qui s'occuperait de cette question, nous dira-t-il bientôt quelles ambassades seront maintenues ou réduites, et quels changements seront apportés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je ne ferai pas de déclaration, mais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en fera une. Cela entre dans ses fonctions et il fera une déclaration dès son retour de Victoria.

LES LANGUES OFFICIELLES

LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au secrétaire d'État. Lui ou le gouvernement, ont-ils nommé un commissaire pour faire appliquer le bill sur les langues que la Chambre a adopté, sauf erreur, le 7 juillet, il y a quatre mois environ? Sinon, quand en nommeront-ils un?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je voudrais répondre au député qu'en vertu de la loi qui a été adoptée et qui est entrée en vigueur le 7 septembre, je crois, cette nomination doit en effet être faite et doit faire l'objet d'une résolution adoptée par les deux Chambres. Le gouvernement envisage, à l'heure actuelle, de présenter cette résolution aussitôt que possible, après la fin du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

[*Traduction*]

M. Hales: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les dispositions de cette loi l'emporteront-elles sur tout bill provincial sur les langues présentement en vigueur?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député demande que le ministre formule une opinion juridique sur l'interprétation d'un statut. C'est antiréglementaire.

LES BÂTIMENTS PUBLICS

LE NOUVEL IMMEUBLE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre des Finances. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre comment il peut faire un appel d'offres pour la construction à Ottawa du nouvel immeuble des Affaires extérieures après s'être engagé à retarder la construction d'immeubles du gouvernement dans les secteurs où son budget de juin assujetissait la construction d'immeubles commerciaux à un amortissement différé?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est nettement litigieuse.

LE PÉTROLE

LES FINANCES DE LA PANARCTIC OILS LIMITED

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse plutôt au ministre des Finances. Aux dernières nouvelles, la Panarctic Oils Limited a pratiquement épuisé tous ses fonds de développement et demanderait au gouvernement qui détient 45 p. 100 de ses actions, ainsi qu'aux courtiers de l'industrie, $10 millions de plus d'ici la fin de l'année. Le ministre des Finances a-t-il reçu une demande de fonds supplémentaires de la part de Panarctic Oils Limited et, si oui, quelle a été la décision du gouvernement dans cette affaire?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, jusqu'ici aucune demande de ce genre ne m'est parvenue.

LES PÊCHES

LES CHALUTIERS SOVIÉTIQUES DANS LES EAUX CANADIENNES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou au ministre des Pêches, l'un et l'autre étant supposés être à la Chambre, selon le rôle des présences. En leur absence, j'adresse ma question au responsable de l'un ou l'autre de ces ministères.

Le gouvernement a-t-il présenté des instances à l'ambassade de Russie concernant les opérations d'au moins 40 chalutiers soviétiques à l'intérieur de la limite dite de 12 milles près du cap Smoky, au Cap-Breton, qui ont causé des difficultés aux pêcheurs de cette région?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Forêts): Monsieur l'Orateur, l'activité de la flotte russe a été observée, mais rien n'indique qu'elle ait pénétré dans la zone dite de 12 milles. Nous gardons la flotte sous étroite surveillance. Si elle s'y introduit, alors les responsables seront sans doute appréhendés et le ministre des Finances saisira l'occasion d'augmenter ses recettes.

RADIO-CANADA

LE SÉPARATISME

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je serais tenté de poursuivre la dernière question, mais je m'en abstiendrai. Ma question s'adresse au secrétaire d'État. A-t-il jamais ordonné au Conseil de la radio-télévision canadienne de faire enquête sur le séparatisme à Radio-Canada?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Non, monsieur le président.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'USAGE DES PESTICIDES

[*Traduction*]

M. Walter Deakon (High Park): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser ma question au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Peut-il nous dire par quel moyen le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social contrôle la vente et l'usage d'insecticides, car c'est là un problème qui inquiète de plus en plus les gens?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que la question ainsi posée devrait faire l'objet d'une déclaration à l'appel des motions. Si le député préfère obtenir une réponse aujourd'hui, on pourrait la débattre au moment de l'ajournement demain.

LE CANADIEN NATIONAL

LES FORMULES DE SOUMISSION

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, une question pour le ministre des Transports. Vu l'inquiétude de plusieurs entrepreneurs qui soumissionnent des travaux publics, j'aimerais savoir si le CN et l'Association des entrepreneurs canadiens négocient au sujet des formules acceptables de soumission et des genres de contrats que les parties en cause utilisent.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si cette question ne devrait pas paraître au *Feuilleton*. Si j'ai tort et que l'affaire soit urgente, la question peut être soulevée au moment de l'ajournement.

LA NAVIGATION

LE MACKENZIE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. L'autre jour, je lui ai demandé s'il comptait faire une déclaration à propos de la navigation sur le Mackenzie et il m'a répondu par l'affirmative. Je me demande si le ministre serait en mesure de nous indiquer quand il pense faire cette déclaration. La question préoccupe beaucoup les gens de l'Ouest du Canada.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je crois que je préférerais la faire au début de la semaine prochaine.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il auparavant étudier le bill public que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* à ce sujet?

L'hon M. Laing: Volontiers, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX PUBLICS

LE BARRAGE DU SHUSWAP

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je m'adresse au ministre des Travaux publics. Le gouvernment a-t-il envisagé la construction d'un barrage sur la rivière Shuswap, comme la Salmon Arm Ratepayers Association l'a demandé au comité permanent des pêches et des forêts?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES PARCS NATIONAUX

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LE SECOND PARC

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle est analogue à celle du député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, à laquelle il a répondu l'autre jour. Le ministre peut-il nous dire si des négociations ou des pourparlers sont en cours avec la province de l'Île du Prince-Édouard au sujet de l'aménagement d'un second parc national dans cette province d'une grande beauté?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur.

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre quand sera aménagé le deuxième parc national de la Saskatchewan, promis en 1965?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me rappelle que, durant la dernière session, la Chambre s'est mise d'accord pour que les questions portant sur nos parcs nationaux soient normalement inscrites au *Feuilleton*, à moins qu'il se pose un problème urgent concernant un parc en particulier, en quel cas les questions orales pourraient être admises. Si nous ne revenons pas à cet usage, je crains que nous n'ayons chaque jour des questions sur les nombreux parcs nationaux projetés ou actuels de notre pays. Je suggère au député de faire inscrire au *Feuilleton* toute question supplémentaire à la question originale.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DISTRIBUTION TARDIVE DES CHÈQUES DE RAPPEL

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et des Services. Comme nous recevons de nombreuses plaintes des fonctionnaires au sujet du retard apporté dans la distribution de leurs chèques de rappel, retard qui remonte à de nombreux mois, le ministre peut-il nous dire quand tous les chèques de rappel en souffrance seront remis aux fonctionnaires en cause?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et des Services): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, le Bureau central de la paie a récemment été surchargé de travail. Cela est dû au fait qu'un grand nombre de nouvelles conventions

collectives ont été conclues. Toutefois, des mesures ont été prises à l'intérieur du ministère pour améliorer la situation. On a ajouté 60 employés surnuméraires, et j'espère que le Bureau de la paie aura rattrapé ce retard à la fin de novembre.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

TERRE-NEUVE—L'OPPORTUNITÉ D'UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Expansion économique régionale nous dirait-il si des discussions ont eu lieu récemment avec la province de Terre-Neuve au sujet d'un programme de développement pour cette province, et si ce programme sera annoncé en novembre tel que l'a laissé entendre un ami du ministre des Transports, le premier ministre de Terre-Neuve?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, nous sommes en discussion permanente avec les gouvernements de toutes les provinces, et nous espérons que d'ici très peu de temps nous serons en mesure d'annoncer les programmes qui seront appliqués dès le 1er avril prochain.

[*Traduction*]

M. Lundrigan: Le ministre nous dirait-il si on fera un nouveau disque cette année, car nous avons entendu la même chose il y a un peu plus d'un an? Le disque doit être bloqué, du moins ça en a tout l'air.

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

LA RÉDUCTION DU PRIX D'ENTRÉE POUR LES PENSIONNÉS ÂGÉS

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État a-t-il formulé une nouvelle politique visant à réduire le prix d'entrée pour les pensionnés de la vieillesse et autres groupes semblables, afin qu'ils puissent assister aux spectables présentés au Centre national des arts?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): C'est une question, monsieur l'Orateur, qui ne dépend pas du ministre mais de la direction du Centre national des arts. Quant au ministère, il a exprimé à plusieurs reprises, depuis un an, le souci qu'il avait de démocratiser le plus possible la culture et de faciliter le plus possible l'accès à toutes les manifestations culturelles subventionnées à travers tout le Canada.

[L'hon. M. Richardson.]

[*Traduction*]

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État nous dirait-il si certains groupes de Canadiens jouissent de ce privilège?

[*Français*]

L'hon. M. Pelletier: Je ne peux répondre à cette question de mémoire, monsieur l'Orateur, mais je serai heureux de consulter les dossiers.

LES COMMUNICATIONS

LE SUD DU LABRADOR—LE RÉTABLISSEMENT TEMPORAIRE DES SERVICES DES TRANSPORTS

[*Traduction*]

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, étant donné que la date limite fixée par la Bell Canada pour l'inauguration de meilleurs services de téléphone dans le sud du Labrador a été retardée jusqu'en janvier 1970 et que, d'autre part, le ministère des Transports a supprimé ses services de radio, de téléphone et de télégrammes dans cette région le 1er août de cette année afin de faire coïncider cette suppression avec l'inauguration des nouveaux services de la Bell Canada qui ne fonctionnent pas encore, le ministre des Transports fera-t-il en sorte que les services de radio, de téléphone et de télégrammes assurés par son ministère soient réinstallés et maintenus jusqu'au moment où la Bell Canada aura terminé ses installations et soit en mesure d'assurer dans cette région des communications normales?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député a présenté une instance et dans la mesure où il s'agit d'une question, celle-ci devrait figurer au *Feuilleton*.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SÉISME EN YOUGOSLAVIE—L'ENVOI DE FOURNITURES MÉDICALES ET AUTRES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures ou son secrétaire parlementaire voudrait-il répondre à la question que j'ai posée hier au sujet des tremblements de terre et des désastres survenus en Yougoslavie et nous dire si le gouvernement canadien est disposé à y envoyer les médicaments requis d'urgence ainsi que toute autre fourniture qui se révélerait nécessaire?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Je n'ai rien à dire à ce sujet mais on fera une déclaration demain.

LES PARCS NATIONAUX

JASPER—LES RÉSULTATS D'UNE ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est-il au courant des résultats d'une élection complémentaire qui a eu lieu dans une région qui inclut le site de la ville de Jasper, et estime-t-il qu'ils reflètent la satisfaction des gens au sujet de notre politique des parcs nationaux dans nos montagnes?

LES PÊCHES

LES PERMIS DE PÊCHE AU SAUMON—LA SITUATION DES INDIENS

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au représentant qui remplace aujourd'hui le ministre des Pêches, si le ministre consentirait à saisir le comité permanent des pêches de la proposition concernant les permis de pêche au saumon sur la côte ouest.

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, je signalerai la chose au ministre. Il est en Colombie-Britannique aujourd'hui.

M. Barnett: Une question supplémentaire à ce sujet, que je voudrais poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Vu les graves répercussions de la proposition du ministre des Pêches sur les Indiens de la Colombie-Britannique, le ministre approuve-t-il l'envoi au comité des pêches de cette proposition sur les permis de pêche au saumon, pour fin d'étude et de rapport?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le ministre des Pêches et Forêts et moi-même nous entretenons régulièrement au sujet de ce que nous pouvons faire pour aider les Indiens, dans le domaine de la pêche, et nos relations sont excellentes. Je suis prêt à considérer la suggestion de l'honorable député.

LA SOCIÉTÉ DE COMMERCIALISATION DU POISSON DE MER

[*Traduction*]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au suppléant du ministre des Pêches ou à son secrétaire parlementaire. Le ministre rencontre-t-il aujourd'hui les représentants du commerce du poisson de mer et peut-il assurer à la Chambre que ces entretiens n'empêcheront nullement la présentation de la mesure législative visant à établir une société de commercialisation du poisson de mer?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Le ministre ne rencontre pas ces représentants, monsieur l'Orateur. Il est en Colombie-Britannique. Il se propose de les voir d'ici deux semaines.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre du Travail, j'aimerais poser ma question au ministre de la Justice. Il s'agit de la grève des débardeurs sur la côte ouest. J'ai en main un télégramme de la compagnie minière Sherritt Gordon, m'informant que cinq navires partants et deux navires arrivants sont paralysés par la grève. A moins que l'on ne prenne sous peu des mesures précises et énergiques, l'industrie canadienne subira de graves pertes, de l'avis de cette compagnie. Le ministre voudrait-il se mettre en rapport avec le ministre du Travail, pour aviser aux dispositions à prendre à ce sujet?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, personne, que je sache, n'est plus près du ministre du Travail que son secrétaire parlementaire.

M. Jim McNulty (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le ministre examine la situation concernant la grève sur le littoral du Pacifique. On a prié les deux camps de reprendre les négociations demain à deux heures, et ils vont le faire.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AVENIR DE L'USINE DE FAIREY OF CANADA

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Expansion économique régionale nous dirait-il si ses hauts fonctionnaires participent aux discussions qui ont lieu actuellement avec les dirigeants de Fairey of Canada et Grumman Aircraft quant à l'avenir de l'usine de Fairey of Canada?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Pas que je sache, monsieur l'Orateur.

M. Forrestall: Il y a 400 ou 500 familles qui éprouvent des doutes très sérieux et de graves incertitudes quant à leur avenir. A ce propos,

le ministre va-t-il tenter de savoir si l'on négocie actuellement l'octroi de fonds à une étude océanographique dans la région?

L'hon. M. Marchand: Je m'en occuperai volontiers.

LES TRANSPORTS

LES PROVINCES ATLANTIQUES—DEMANDE DE DÉCLARATION

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de suivre la suggestion faite hier par Votre Honneur et d'inviter le ministre des Transports à faire une brève déclaration sur les questions relatives au transport dans la région atlantique, peut-être lors d'un discours cet après-midi pendant le débat sur l'Adresse? Je le prie de le faire parce que je sais qu'il s'intéresse sincèrement à cet aspect régional des transports et parce qu'une certaine incertitude règne au sujet de certains aspects de la législation que dévoilera l'avenir?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ferai volontiers ce que je pourrai pour satisfaire la demande du député.

M. Bell: Nous pourrions même nous organiser pour que le ministre prononce deux discours.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre d'indiquer à la Chambre la réponse qu'il a faite aux premiers ministres des provinces atlantiques et aux autres responsables des transports au sujet de la réintroduction du gel des tarifs-marchandises dans les provinces Maritimes?

L'hon. M. Jamieson: La réponse, monsieur l'Orateur, est celle qui s'est imposée lorsqu'on a présenté cette année une mesure pour charger un comité fédéral-provincial de déterminer la meilleure manière d'utiliser ces fonds. Le comité s'est réuni une fois, sinon deux, et a fait état de progrès considérables. Il semble que ses membres soient très satisfaits.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il indiquer à la Chambre si son gouvernement a d'autres projets en vue d'aider les provinces atlantiques eu égard aux inégalités régionales?

M. l'Orateur: Le député admettra que la portée de sa question est telle que, pour y répondre, il faudrait une déclaration qu'on fait normalement à l'appel des motions.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question supplémentaire. Le premier ministre considérerait-il que cette région pourrait obtenir de l'aide extérieure vu que le gouvernement a été incapable de trouver une solution raisonnable?

LE CANADIEN NATIONAL

LE SERVICE-VOYAGEURS À TERRE-NEUVE

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre informera-t-il la Chambre s'il a fallu une décision de la Commission canadienne des transports pour remettre en route le service-voyageurs du CN à Terre-Neuve afin de transporter les délégués au congrès libéral qui aura lieu à Saint-Jean, la prochaine fin de semaine?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La déclaration du député appelle une interprétation politique ou juridique de faits. De toute façon, elle n'est pas conforme au Règlement.

LES SPORTS

WINNIPEG—LES JEUX PANAMÉRICAINS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je m'adresse au ministre des Finances. Est-il à présent en mesure de répondre aux questions que je lui ai posées au cours de la dernière session et au sujet desquelles je lui ai écrit pendant le congé? Je voulais savoir si le gouvernement fédéral pourrait aider Winnipeg à effacer le déficit des jeux panaméricains, car il s'agissait, après tout, d'un événement marquant le centenaire du Canada?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Si je n'ai pas encore répondu à la lettre de mon honorable ami, je le prie sincèrement de m'excuser et je verrai à ce que la réponse arrive sous peu.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, suspendue le mardi 28 octobre, de la motion de M. Jack Cullen, portant qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement de M. Stanfield (page 34) ainsi que du sous-amendement de M. Godin (page 175).

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, hier soir j'ai fait quelques remarques préliminaires sur des questions traitées dans le discours du trône. Je suis assez heureux de les avoir faites hier soir plutôt qu'aujourd'hui

car je vois que le premier ministre (M. Trudeau) est ici en ce moment. Avant qu'on lève la séance j'avais commencé à parler d'une société de recherche canadienne. C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai entendu présenter cet après-midi un bill sur le Centre canadien de recherches pour le développement international. En d'autres termes, le gouvernement s'empresse de présenter une mesure visant à l'établissement d'un centre qu'il juge très nécessaire. Ce qui revient à dire qu'après toutes ces années, on se demande si tout l'argent que nous consacrons à l'aide extérieure a été judicieusement dépensé et le gouvernement a reconnu, sauf erreur, que nous ne saurions nous permettre plus longtemps d'agir au petit bonheur dans ce domaine; c'est pourquoi on établit un centre chargé de veiller à ce que tout l'argent que nous consacrons à l'aide extérieure soit dépensé judicieusement. Aussi apparaît-il que, tout en reconnaissant la nécessité de créer un centre de recherches ayant un rôle consultatif en ce qui concerne l'aide extérieure, nous ne voyons pas en quoi la création d'un tel centre au Canada même serait urgente. Après tout, nous dépensons beaucoup d'argent et nous gérons au Canada d'importantes sociétés commerciales en nous fiant à notre instinct et en nous fondant sur des hypothèses, plutôt qu'en recourant aux avis que pourrait dispenser un tel centre. Hier soir, j'ai mentionné un organisme de recherches auquel a recours le gouvernement japonais, et qui s'appelle Organisation japonaise pour le commerce extérieur. Aujourd'hui, j'aimerais exposer les besoins actuels du Canada par rapport à nos réalisations passées. Par exemple, lorsque la voie maritime du Saint-Laurent était à l'état de projet, en fait, lorsqu'elle était en voie d'aménagement, les Japonais ainsi que d'autres constructeurs navals avaient déjà dressé des plans pour la construction de transporteurs géants qui rendront la voie maritime du Saint-Laurent inutile d'ici dix ans. Pourtant, nous avons dépensé une fortune pour construire la voie maritime, et personne n'a pris la peine d'aller voir ce qui se passe dans le monde du transport. Cette négligence va nous coûter très cher car le réseau de canaux du Saint-Laurent devra être élargi afin de recevoir les nouveaux transporteurs et les nouveaux navires de charge que seront construits à l'avenir.

M. Forrestall: Envoyez-les à Halifax.

M. Otto: Naturellement, il faudrait énormément de recherches pour déterminer si ces ports peuvent servir utilement. Je donnerai un autre exemple de ce que nous faisons par instinct ou en nous fondant sur des hypothèses. Prenons l'hypothèse que le ministre des Finances (M. Benson) a faite en présentant la résolution relative à l'amortissement différé. Cette formule était censée immobiliser la construction commerciale. N'importe quel organisme de recherches compétent aurait pu aviser le gouvernement qu'il n'en serait rien, qu'en vérité ce genre de mesure se révélerait inefficace. Je pourrais mentionner d'autres idées que tous nous supposons justes aujourd'hui, par exemple, que toute mesure fiscale restrictive imposée par le gouvernement sera extrêmement efficace pour enrayer l'inflation. Bien entendu, la supposition se fonde sur l'hypothèse que toute politique du gouvernement en ce qui concerne le resserrement du crédit provoquera une réaction immédiate. On pousse la supposition plus loin en alléguant que si le crédit est plus cher, les hommes d'affaires devront payer davantage pour obtenir de l'argent, et ils diront alors aux ouvriers: nous ne pouvons vous donner $3 l'heure, vous devez acceptez $2.50. Naturellement, c'est absurde. Cela ne se passe pas ainsi de nos jours. Les hommes d'affaires sont poussés par plus d'un mobile. Le gouvernement peut faire ce qu'il voudra, mais le monde des affaires emprunte des voies bien différentes, qui ne sont pas nécessairement conformes aux mesures financières du gouvernement. Naturellement, c'est le consommateur qui décide quand il va acheter ou ne pas acheter. La recherche en vue de fournir une extrapolation de ce genre peut être efficace lorsqu'il s'agit d'aviser le gouvernement sur la probabilité d'une réaction donnée à un projet de loi. Par exemple, prenons le salariat. J'ai entendu dire bien des fois et même aujourd'hui qu'il faut faire quelque chose à propos des conflits entre le salariat et le patronat. On s'est demandé s'il y a telle chose qu'un conflit patronal-ouvrier. En effet, aussi longtemps que l'homme d'affaires et l'entrepreneur pourront choisir leurs placements et que nous serons en régime de rentabilité, ils devront faire des bénéfices. Des organismes importants et fort efficaces ont déjà mis en doute l'existence de différends patronaux-ouvriers. En réalité, il serait plus exact de parler de différends entre travailleurs et consommateurs. Mais, bien entendu, nos ministères continuent de fonctionner avec les vieilles idées et les vieilles notions.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a grand besoin d'un organisme de recherche polyvalent. On voit avec peine le ministère disposant d'un personnel d'experts occupés à faire des extrapolations concernant nos exportations, les pays à qui nous vendrons certains produits, ce qu'ils achèteront, et ainsi de suite. Voici un exemple. Il y a quelques années, le ministère de l'Industrie et du Commerce m'a informé que l'Amérique du Sud

serait l'endroit rêvé pour écouler en abondance du matériel de réfrigération et de conditionnement de l'air. La compagnie à laquelle je m'intéresse activement consacra de fortes sommes au marché de l'exportation en n'obtenant presque aucun résultat parce que, premièrement, les exportateurs allemands sont bien implantés sur ce marché et deuxièmement, notre ministère de l'Industrie et du Commerce ne savait pas où faire les premiers contacts. En vérité, il ne savait même pas quel genre de matériel les Sud-Américains désiraient. Il ne nous a même pas dit qu'en Amérique du Sud, il est nécessaire de connaître l'espagnol ou le portugais. Je parle de 1961. De plus, il ne nous a pas dit qu'à moins d'établir de bonnes relations avec le clergé les chances d'y vendre étaient presque nulles.

• (3.00 p.m.)

Un organisme de recherche approprié peut faire beaucoup de travail. Il peut compiler des renseignements et des chiffres qui devraient être soumis à tous les ministères. Si nous devons étendre notre commerce d'exportation à l'Amérique du Sud, il faut savoir quels produits nous pouvons lui vendre et à quel prix, les facilités de crédit que nous devrions lui accorder et prévoir le volume des importations de cette région-là. A l'heure actuelle, le ministère de l'Industrie et du Commerce dispose seulement d'un petit organisme interne de recherches qui, dans l'ensemble, communique au ministre ou au sous-ministre les données qu'il veut connaître et non pas celles qu'il devrait connaître. Nous suivons donc notre petit bonhomme de chemin le coeur léger dans le domaine du commerce, de l'agriculture et du bien-être, sans qu'aucun ministère ne connaisse exactement les maux dont souffre le pays.

On a dit que nous avions le Bureau fédéral de la statistique. Je ne dis pas que la recherche statistique n'est pas importante; elle l'est, bien entendu, mais faute d'application, la statistique ne sert à rien. Ce qu'il faut c'est l'application rationnelle des données statistiques, de la recherche judicieuse et des connaissances que devraient pouvoir obtenir sur-le-champ chaque ministère de l'État et aussi chaque service de l'industrie privée.

Si nous devons nous lancer dans un domaine quelconque, il nous faut donc désormais effectuer de la recherche dans toutes les phases, de préférence par l'entremise d'un organisme central qui pourrait ressembler à la Rand Corporation aux États-Unis où l'industrie privée pourrait obtenir des renseignements et où nos chercheurs pourraient être employés au lieu de partir pour l'étranger. Le gouvernement lui-même, administration la plus importante et la plus coûteuse du pays, pourrait obtenir des renseignements précis relativement à un projet, il pourrait connaître d'avance le rendement futur des sommes engagées et il pourrait savoir avec certitude si certaines idées et projets sont judicieux et acceptables.

[M. Otto.]

Notre travers capital à l'heure actuelle, c'est que nous nous lançons dans une foule de nouveaux projets à l'aveuglette et sans être parfaitement renseignés. Dans le monde actuel des affaires, un diagnostic sûr et exact est essentiel. Donc, monsieur l'Orateur, même si je constate avec plaisir que nous allons appliquer la recherche à notre programme d'aide extérieure, je suis quand même fort déçu de voir que le Canada ne va pas disposer, comme l'avait promis l'année dernière le premier ministre (M. Trudeau), d'un organisme de recherche au service du gouvernement et des habitants du Canada.

[*Français*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir accordé le droit de parole à ce moment-ci.

J'aurais bien aimé que le ministre des Finances (M. Benson) soit ici, ainsi que d'autres membres du cabinet, à part le solliciteur général (M. McIlraith) et de mon bon ami, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) qui, eux, ne sont pas touchés par ce que je veux dire, cet après-midi, car c'est surtout de la finance dont je veux parler. Nous constatons un grand vide du côté ministériel. On peut compter, rangée après rangée, plusieurs banquettes vides. Alors, nous n'allons pas interpréter cette absence de la part des ministres comme une indication de leur inquiétude à l'égard de la situation économique actuelle, aujourd'hui, parce que s'il en était ainsi, il y aurait peu d'espoir pour la politique du premier ministre (M. Trudeau), et les soucis qu'il a exprimés hier ne vaudraient rien, pas plus d'ailleurs que les remarques faites par le ministre des Finances.

[*Traduction*]

En tout cas, monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer par féliciter le député de Sarnia (M. Cullen) pour son admirable présentation de l'Adresse traditionnelle en réponse au discours du trône. Cette tâche est toujours difficile, même pour les députés les plus aguerris. Dans le cas cité, on s'est demandé si l'on pouvait qualifier de «déjà dit» l'exposé de l'honorable représentant sur le discours du trône, car il est arrivé ici relativement peu de temps après qu'on eût prononcé le discours du trône à l'autre endroit pour nous donner un discours rédigé d'avance. Entre parenthèses,

monsieur l'Orateur, c'est là un procédé que je ne recommande pas aux députés. Ils feraient beaucoup mieux de prononcer leurs discours spontanément, même si leur style devait être un peu moins châtié.

Je l'ai déjà dit, si les députés ont mérité l'appui de leurs commettants, ce n'est pas grâce à des discours rédigés à l'avance, mais parce qu'ils sont montés sur les tribunes avec d'autres candidats pour dévoiler leur cœur et leurs pensées. Renonçons donc à toutes ces verbeuses adresses textuelles et qu'on s'abstienne de lire un discours qu'on aura placé sur une pile de hansards entassés sur son bureau. Quand cela arrive, nous ne savons pas si nous entendons les mots du député ou ceux d'un autre.

[*Français*]

Il convient, d'autre part, de féliciter l'honorable député de Lapointe (M. Marceau), qui nous a servi un discours de son cru et qui n'a rien de commun, Dieu merci, avec son prédécesseur. Nous sommes heureux de voir ce nouveau député représenter la circonscription de Lapointe. Je félicite les deux motionnaires de la façon dont ils se sont tirés d'affaire en prononçant les discours traditionnels.

[*Traduction*]

J'aimerais pouvoir en dire autant du discours du ministre des Finances (M. Benson] parce qu'encore une fois, en tant que député d'expérience, je m'oppose à ce que les ministres nous arrivent ici avec des discours rédigés d'avance dont ils ne s'éloignent pas. La chose est admissible à la Chambre seulement lorsqu'il s'agit de lire des statistiques, ou une citation, ou encore lorsqu'on expose un argument très serré et qu'il faut se reporter à un texte. Mais je ne puis dire que le discours du ministre constitue un argument très serré. Il comporte peu de statistiques. A mon avis, les ministres devraient pouvoir prononcer de bons discours sans se fier sur leur chef de cabinet ou encore sur les discours préparés par leur personnel.

Le premier ministre (M. Trudeau) n'a en rien répondu au chef de l'opposition (M. Stanfield). Le premier ministre aussi a lu un texte dans lequel il traite philosophiquement de certaines questions, mais à vrai dire il n'a pas engagé de débat. D'autre part, à mon avis, le ministre des Finances a amorcé un débat sur la question de l'inflation, débat que j'espère reprendre. L'inflation sévit au Canada et c'est un sujet des plus importants. Le ministre des Finances a consacré son discours tout entier à justifier la politique et l'attitude du gouvernement à l'égard de l'inflation. Je ne critiquerai pas tout son discours car, Dieu merci, le gouvernement se préoccupe enfin de l'inflation. Après avoir entendu le ministre des Finances, le premier ministre et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), je me suis rappelé ce qu'on dit d'un nouveau converti, c'est-à-dire qu'il en a plus à dire et qu'il est plus ardent à l'appui de sa nouvelle philosophie que les adeptes de longue date.

Pendant le congé d'été, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait enquête sur les taux d'intérêt élevés. Ce comité s'est réuni jusqu'à l'ouverture de la présente session, et j'espère qu'il reprendra son travail bientôt. D'autre part, je suis sûr qu'il ne réussira pas à proposer de solution positive, de panacée, mais il reconnaîtra sûrement le bien-fondé de la proposition de mon chef, et jusqu'à un certain point du ministre des Finances et d'autres députés, savoir que le problème de l'inflation sera mieux résolu, plus facilement et équitablement, s'il l'est volontairement.

• (3.10 p.m.)

Je crois que le premier ministre (M. Trudeau) avait raison hier quand il disait que le gouvernement espérait que l'inflation pouvait être subjuguée par des restrictions volontaires. Je souhaite beaucoup de succès au gouvernement dans cette lutte. Tout en étant convaincu qu'il s'y prend mal, je crois, cependant, que chaque Canadien doit appuyer le gouvernement pour arriver à ce but ultime, enrayer l'inflation, que ce soit les humbles pensionnés ou les puissants de ce pays. L'inflation est une maladie insidieuse et nous devons tous la combattre. Chacun de nous doit s'en préoccuper et ne pas laisser la tâche à son voisin. Le ministre des Finances (M. Benson) a la petitesse de dire que les incitations à dépenser plus d'argent viennent toutes de l'opposition. Peut-être devrait-il accorder son violon, comme on dit.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Nous pouvons montrer que ces incitations émanent aussi du côté du gouvernement, incitations sans doute légitimes. Nous nous préoccupons des pauvres sans travail, des pauvres qui travaillent, et nous voulons que l'on fasse quelque chose en matière de bien-être social. Est-ce à dire que le gouvernement doive se lancer dans quelque plan grandiose de dépenses? Pas du tout. Tout le programme de bien-être social doit être reconsidéré et j'y reviendrai dans mon discours.

Le premier ministre déclare que l'ordre des priorités sera rigoureusement examiné. Mon-

sieur l'Orateur, j'espère qu'il consultera son prédécesseur qui, interrogé il y a quelques années sur l'établissement des priorités gouvernementales, tourna la question en ridicule et rejeta toute idée de consultation avec les provinces. Nenni. Si seulement on en avait discuté en 1965 ou en 1966, monsieur l'Orateur, en vue de maîtriser l'inflation au Canada, la vie serait plus rose aujourd'hui.

Il faut préciser d'abord que les Canadiens ne sont pas seuls à blâmer pour l'inflation qui ravage le pays. Je vais vous lire un passage du sixième exposé annuel du Conseil économique du Canada, à la page 180, où l'on explique pourquoi les Canadiens ont tant de peine à repousser les pressions inflationnistes, surtout celles qui soufflent des États-Unis. Nos deux pays sont solidaires l'un de l'autre. L'autre jour, au comité des finances, du commerce et des questions économiques, le professeur John K. Galbraith a exhorté le Canada à prendre les mesures qui s'imposaient pour combattre l'inflation, car il aiderait les États-Unis à faire de même. Cela pourrait aider, mais j'en doute, car les pressions s'exercent plutôt dans l'autre sens. Les deux pays sont si étroitement liés par le commerce qu'il est impossible de dire qu'on peut séparer les difficultés inflationnistes des États-Unis de celles du Canada, ou inversement.

Hier et en d'autres occasions, le ministre des Finances a pris plaisir à critiquer le Conseil économique du Canada, lui reprochant la déclaration suivante dans son étude:

> Au Canada, il est difficile de prétendre que l'inflation actuelle vient de pressions excessives de la demande, puisque, depuis 1967, nous connaissons un certain degré, au moins, de sous-activité économique. Par contre, aux États-Unis, le problème de la montée des prix et des coûts est nettement attribuable à un excès de la demande, aggravé par les répercussions sur l'économie de la guerre au Viet-Nam. Tant qu'il n'y aura pas un ralentissement de la montée des prix et des coûts aux États-Unis, l'action des politiques canadiennes visant à résoudre le problème des prix et des coûts intérieurs sera entravée. De nouvelles restrictions financières et monétaires pourraient bien se solder tout simplement par une augmentation du chômage et un ralentissement économique, et n'avoir que des effets peu appréciables sur la montée actuelle des prix et des coûts. De plus, les restrictions imposées cette année pourront n'exercer leurs principaux effets que l'an prochain. Par conséquent, si les pressions excessives de la demande aux États-Unis sont maîtrisées vers la fin de 1969, il se peut qu'une politique très restrictive de la demande, appliquée au Canada cette année, exerce le gros de cette action à un moment mal choisi et, ainsi, contribue à une tenue médiocre de l'économie.

On s'est plaint de ce paragraphe, mais j'aurais jugé le Conseil économique du Canada négligent s'il n'avait pas donné cet avertissement contre l'imposition de mesures monétaires et fiscales rigoureuses pour contenir l'inflation, simplement parce que les résultats ne se feront pas sentir immédiatement. Les causes sont profondes et les remèdes peuvent prendre un, deux ou trois ans à produire leur effet, alors que les conditions auront changé. Le Bureau fédéral de la statistique signale un fléchissement inquiétant dans les produits authentiquement canadiens. Ici je ne songe pas au produit national brut, ce qui indiquerait la présence possible d'un ralentissement insolite dans certains secteurs de l'économie, dans le domaine des industries de fabrication et de services, ralentissement qui se traduirait à son tour par une diminution du crédit. Le Conseil économique du Canada avait bien raison de souligner ce point. Le ministre l'a mentionné, monsieur l'Orateur, le gouvernement doit aussi faire face à un problème de crédibilité. Car c'est un problème, en effet, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: C'est le même ministre qui nous disait dans cette Chambre lundi après-midi que nous vaincrons l'inflation. Le même qui, en sa qualité de président du Conseil du Trésor au printemps de 1968, donnait à la Chambre la garantie que par suite des changements fiscaux—c'est-à-dire de l'augmentation des impôts dans le budget de 1967—et des réductions opérées par le gouvernement après le rejet de son projet de loi fiscale, qu'il allait équilibrer le budget de l'année. Et qu'est arrivé? Un déficit de plus de 700 millions de dollars.

Des voix: C'est une honte.

L'hon. M. Lambert: Il s'y était engagé. J'avais dit alors que lorsque le ministre mourra, on trouvera probablement tatoué sur sa poitrine les mots: «Je promets d'équilibrer le budget.» Maintenant je pense que l'on trouvera une seconde ligne: «Nous vaincrons l'inflation.»

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Je crois autant à sa déclaration qu'à celle de 1968. Je ne veux pas dire par là que je me réjouirais de voir le gouvernement vaincu par l'inflation, car elle nous intéresse tous.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: ... aussi que personne ne dise que nous essayons d'entraver le gouvernement dans sa lutte anti-inflationniste.

• (3.20 p.m.)

Si nous voulons voir la gravité de cette inflation, jetons un coup d'œil sur les taux d'intérêt. La semaine dernière, le taux d'intérêt à long terme de l'État était de 7.77 p. 100, soit 1 p. 100 de plus que l'an dernier. Sur les billets de 91 jours, il était de 7.63 p. 100, et sur ceux de 182 jours, de 7.72 p. 100. Dans les deux cas, c'est une majoration d'environ 2.25 p. 100 sur l'an dernier. Le gouvernement parle de combattre l'inflation, mais nos épargnants savent à quoi s'en tenir. Ces 2 p. 100 supplémentaires sont la pierre de touche du public quant à la sincérité gouvernementale. Voilà, monsieur l'Orateur, le genre de confiance qu'inspire le gouvernement.

Le coût de la vie monte. A la fin de septembre 1969, l'indice des prix à la consommation était de 126.6 contre 121.1 à la fin de septembre 1968. La hausse n'est pas de quatre points, mais d'environ 4.5 p. 100. En 1967, à la même époque, l'indice était à 116.6. Peut-on s'étonner que nos pensionnés, les petits salariés et ceux qui n'appartiennent pas à des groupes économiquement puissants se plaignent quand, depuis deux ans, l'indice des prix à la consommation a monté de dix points?

L'indice des prix de gros s'établissait à 283.4 à la fin d'août, contre 271.6 à la même date en 1968; il y a donc eu hausse de 4.3 p. 100. Tous ceux qui s'intéressent au public et au logement au Canada n'ont qu'à consulter le rapport hebdomadaire du BFS du 24 octobre pour connaître l'indice pour les matériaux de construction. Sur la base de 1961=100, l'indice global pour les matériaux de construction d'habitations s'établissait à 138.9 en septembre 1969. Autrement dit, les prix des matériaux de construction ont augmenté de 38.9 p. 100 depuis 1961. Depuis l'an dernier, l'augmentation a été de 4.3 p. 100. Dans le cas des matériaux pour la construction d'immeubles non résidentiels, la hausse de l'indice a été de 4.9 p. 100 depuis l'an dernier. Je parle uniquement des matériaux mêmes. Si l'on ajoute à cet indice les hausses astronomiques du coût de la main-d'œuvre qu'on emploie pour fabriquer ces matériaux, on se rend compte de la tendance qui s'est manifestée.

Songez un peu aux relèvements de salaires dont ont bénéficié ceux qui peuvent se protéger de l'inflation du fait de leur appartenance à des groupes de pression économique. Songez un peu aux grèves du bâtiment que la ville a connues et à la façon dont elles ont été réglées. Songez aux hausses de taux accordées pour les deux ou trois prochaines années à Toronto. Tandis que la grève de l'acier était réglée à Hamilton, les menuisiers de cette ville acceptaient une échelle de salaires qui leur accordera plus de $7 l'heure en 1971. N'a-t-on pas de sens commun? Ne peut-on pas comprendre que tout cela mène à un échec?

Le gouvernement a beaucoup compté sur les contraintes volontaires. Cet après-midi, le ministre des Finances (M. Benson) a cherché à narguer le chef de l'opposition (M. Stanfield) au sujet de la déclaration de la Commission des prix et des revenus faite aujourd'hui concernant l'enquête sur le prix de l'acier. Il a laissé entendre que l'opposition ne s'intéressait pas sincèrement à la situation. Le chef de l'opposition et tous les députés conservateurs ont réclamé une forme quelconque de contrainte volontaire. Pourtant, les événements de la semaine dernière ont démontré que les pieuses exhortations de la Commission des prix et des revenus selon lesquelles le commerce, le patronat, le salariat et le gouvernement devraient adopter des contraintes volontaires ont été rejetées sur-le-champ par la CTC et la CSN.

Nous avons alors demandé au ministre de la Consommation et des Corporations ce qui se produira maintenant, car ce rejet va couler la Commission. Il me semble que tous les députés se demandent à bon droit ce qui se passera si la Commission des prix et des revenus, choisie par le gouvernement pour lutter contre l'inflation, devra être renflouée, après avoir été torpillée dès sa première tentative d'intervention; car ce ne sera pas la dernière fois que ses efforts seront contrecarrés. Hier, le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré que l'on examinerait l'augmentation de 6 p. 100 du prix de l'acier; on a l'impression que cet examen pourrait tendre à justifier les nouveaux prix. Permettez-moi de vous donner lecture d'un passage de la position prise à ce sujet par la Commission des prix et des revenus dans son premier communiqué:

> Comme la Commission s'efforce toujours d'amener les groupes privés et les gouvernements à souscrire à un certain nombre d'engagements, elle n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de se prononcer sur ce qui est justifié ou non dans tel ou tel cas particulier.
>
> Ce que la Commission peut faire néanmoins, c'est examiner chaque situation en particulier afin de saisir le public des faits, non pour condamner les parties en cause mais pour donner une idée des mouvements des salaires et des prix qui se sont généralisés depuis quelques années.
>
> Voilà ce que nous avons l'intention de faire dans le cas de l'industrie de l'acier.
>
> Que personne ne voie dans cette enquête un procès se terminant par un verdict.

Le public, monsieur l'Orateur, a été induit en erreur par le gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Par son attitude et du fait qu'il a demandé une enquête, le

ministre de la Consommation et des Corporations a amené le public à penser que la Steel Co. of Canada et autres sociétés semblables devront justifier leurs hausses de prix. Sinon, de fortes pressions s'exerceront pour les amener à les baisser. Mais ce n'est pas du tout ce qui va se passer. La Commission des prix et des revenus se récuse. Pour lutter contre l'inflation par son intermédiaire, il faudra plus de temps qu'on ne peut l'imaginer. Je suis déçu de voir l'instrument que le gouvernement a choisi recevoir un appui si pusillanime. C'est un bien grand mot, monsieur l'Orateur, mais le problème est grand lui aussi.

La Chambre est saisie d'un amendement proposé par les créditistes. Je ne puis parler de leurs motifs et je n'en ai pas l'intention. Notre parti ne peut appuyer cet amendement tel qu'il est. Dans son discours, le chef de l'opposition a beaucoup insisté sur la nécessité absolue d'effectuer une révision de l'ensemble du programme de bien-être. Il faut se demander si ce programme réussit à abolir la pauvreté, ce fléau social—non seulement la pauvreté des chômeurs, mais la misère écrasante du travailleur pauvre. Je le signale en passant, ceux qui appartiennent à ces deux groupes sont les victimes les plus impuissantes de l'inflation.

A la conférence de notre parti à Niagara nous avons adopté à l'unanimité les conclusions suivantes:

La pauvreté existe sous bien des formes, dans bien des milieux et pour bien des raisons. Elle n'est pas qu'un problème économique. La stratégie anti-inflationniste doit donc être souple afin d'être adaptable.

La guerre contre la pauvreté doit se livrer de bien des manières. Le service de bien-être social n'est qu'une arme de notre arsenal.

Nous craignons que les termes employés—revenu minimum garanti—traduisent mal ces principes, car ils ne reflètent pas le rôle important des stimulants dans un régime remanié de bien-être.

Lors de la séance de clôture de cette conférence le chef de l'opposition a déclaré:

• (3.30 p.m.)

Je suis particulièrement heureux de vous voir résolus à délivrer les Canadiens de la pauvreté qui entrave un trop grand nombre d'entre eux. L'inefficacité du régime actuel saute aux yeux. Vous nous avez donné, à moi et au caucus, des directives précises sur la mise au point d'un programme plus efficace, qui mettrait l'accent sur les moyens d'émulation.

Cela comporte nécessairement une conception tout à fait nouvelle, au Canada, de l'assistance sociale—comportant des dispositions à l'égard des travailleurs tout comme des chômeurs pauvres.

Votre assentiment unanime m'autorise à travailler, de concert avec le caucus, à la mise au point du programme dont je discute depuis 18 mois.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, notre parti ne saurait appuyer le sous-amendement

[L'hon. M. Lambert.]

à notre amendement. Il y a bien d'autres aspects de l'inflation dont je pourrais traiter maintenant, mais je reviens simplement à cette idée que tous les députés doivent s'unir résolument pour enrayer l'inflation. Nous pouvons ne pas nous entendre sur les méthodes. Nous ne saurions, par exemple, accepter les propositions du Congrès du travail du Canada, de la Confédération des syndicats nationaux ou du Nouveau parti démocratique, qui prônent l'établissement d'une commission de révision des prix, tout en prétendant que la question des salaires devrait être soustraite à l'examen d'une commission de révision des prix. Ce ne serait que pure comédie; aussi ne saurions-nous l'accepter.

Je préfère de beaucoup les restrictions volontaires, car nous souffrons au Canada d'une psychose de l'inflation fondée sur des expectatives. Bien des gens se sont engagés par de grands contrats de travail, comportant des augmentations annuelles échelonnées sur deux ou trois ans. Nos fonctionnaires, aux niveaux fédéral, provincial ou municipal, sont liés par des contrats du même genre. Tout le monde demande: puis-je payer cela l'an prochain, mon salaire horaire ou mensuel augmentera de tant par mois. C'est prévu dans mon contrat de travail.

Il y a cette expectative de l'inflation; mieux vaut dépenser maintenant, car il en coûtera plus cher plus tard. Somme toute, le président de l'Association des sociétés fiduciaires du Canada...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé, à moins que la Chambre ne lui permette de poursuivre.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Lambert: Je vous remercie, monsieur l'Orateur et messieurs les députés. Je ne vous retiendrai pas très longtemps.

Le président de l'Association canadienne des compagnies fiduciaires, association dont les membres ont, en fait, la part du lion de l'argent investi sur le marché hypothécaire, a signalé, lorsqu'il est venu témoigner devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, que l'une des mesures fiscales adoptées par le ministre des Finances, c'est-à-dire l'amortissement différé, n'avait retardé aucune construction de façon appréciable. Pourquoi? Parce que, en raison des perspectives d'inflation, le fait de différer d'un an l'amortissement entraînerait une augmentation correspondante du coût de la construction; il vaut donc beaucoup mieux l'entreprendre cette année et reporter à l'année prochaine ou à l'année suivante cet amortissement, qui eût été disponible cette année. On

ne perd rien pour attendre et les coûts, l'an prochain, seront beaucoup plus élevés; il vaut donc mieux aller de l'avant dès maintenant.

Je doute que cette mesure ait eu beaucoup d'effet cette année. Peut-être en aura-t-elle davantage l'année prochaine? Quand les experts nous parlent sur ce ton, nous doutons de l'efficacité de certaines des mesures adoptées par le gouvernement. Si celui-ci peut nous présenter un programme anti-inflationniste dont l'application nous inspire confiance, il aura l'appui de la Chambre. Jusqu'à présent, il n'en a rien fait, aussi, voulons-nous vérifier le niveau des dépenses du gouvernement. Nous voulons voir jusqu'à quel point on peut lui faire confiance au sujet d'un certain nombre des mesures qu'il a prises. C'est dans cet esprit, monsieur l'Orateur, que je demande aux députés d'appuyer la motion de l'opposition condamnant les actes posés jusqu'ici par le gouvernement à cet égard.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je veux me joindre aux députés qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse. Certains d'entre eux n'ignorent pas que j'ai eu moi-même l'honneur de m'acquitter de cette tâche, lors de l'ouverture de la session du centenaire. C'est un honneur, je le sais, qui fait date dans la carrière d'un parlementaire. Je ne crois pas m'avancer en disant que beaucoup de députés ont partagé le souci qu'a exprimé le député de Sarnia (M. Cullen) lorsqu'il a parlé de l'inconséquence grandissante, semble-t-il, de l'attitude du public à l'égard du Parlement.

En ma qualité de nouveau venu à la Chambre, je suis amené à conclure, non sans répugnance, que si l'on se place du point de vue du public, nous ne sommes peut-être plus au centre névralgique de l'action, au sens strict de cette expression devenue familière. Le public mène ses propres affaires de son côté et s'en remet à nous pour garder la boutique. En d'autres termes, il semble que le genre de discussions que nous avons eues au cours de ce débat ainsi que certains des discours que nous avons entendus indiquent, en fait, que nous nous préoccupons trop du présent et pas assez de l'avenir.

On ne considère pas assez les buts et les objectifs du Canada. Résultat: nous ne sommes pas vraiment sur la même longueur d'onde que les gens que nous essayons de représenter ici. La situation est très facile à comprendre. Aucun de nous, je pense, ne soutiendrait qu'il n'y a pas beaucoup de vérité dans un vieil adage—j'aimerais le paraphraser—qui dit en quelque sorte que les affaires d'intérêt immédiat nous obligent plus ou moins à éloigner les crises. En d'autres termes, c'est toujours le présent qui semble nous préoccuper et nous inquiéter, et nous n'avons guère le temps de parler de demain.

La question de la boutique, comme je l'appelle, est très importante aux yeux des Canadiens. Il est très important que nous appliquions le meilleur de nos talents et nos plus grandes aptitudes à la gestion des affaires immédiates de l'État, mais je tiens à dire et à souligner que ce travail n'est pas notre unique tâche à la Chambre. En fait, le public canadien accorde tout autant d'importance à l'initiative requise pour fixer des objectifs pour l'avenir, pour clarifier les buts de la nation: il veut tout autant que nous ayons la clairvoyance voulue pour essayer de façonner les institutions de notre pays et de prévoir ce qui aura lieu dans 5, 10 ou 20 ans. A mon avis, nous sommes en partie responsables du fait que nous ne soyons peut-être pas encore à la hauteur de cette tâche. Sauf tout le respect que je dois à l'opposition, je comprends et j'admets que si j'étais à sa place j'agirais peut-être exactement comme elle, car son attitude relève de la sagesse conventionnelle. A mon sens, les honorables vis-à-vis ont dit bien des choses qui ne servent guère, en vérité, à résoudre les problèmes immédiats et qui ne nous aident certes pas à définir les buts, les objectifs et les orientations que j'ai mentionnés.

Ainsi, on a énuméré assez bien et nous avons entendu un exposé à satiété des insuffisances sociales et économiques très évidentes. Ce sont là des problèmes que nous connaissons aussi bien que les vis-à-vis. Ils sont certainement bien connus des Canadiens qui souffrent de ces insuffisances. L'opposition s'est bornée à signaler ce qui n'allait pas et à demander ce que le gouvernement avait fait à ce propos? Révérence gardée, j'affirme qu'on n'a guère donné d'indications concises et explicites de ce que les partis d'opposition eux-mêmes feraient dans les mêmes circonstances. Pour paraphraser une expression familière concernant un autre conservateur: lorsqu'ils disent qu'il y a des solutions immédiates, dans leur for intérieur ils savent qu'ils ont tort.

• (3.40 p.m.)

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) doit sûrement savoir mieux que tout autre que c'est vrai. Malgré ce que vient de dire le préopinant, chose certaine, et j'en suis sûr, cela préoccupe les honorables vis-à-vis, la conférence de Niagara n'a pas réussi à s'entendre sur un programme précis pour lutter

contre la pauvreté qui puisse être immédiatement mis en vigueur. La conférence à mis à jour ce qui sans doute aurait pu être prévu à l'avance, c'est-à-dire qu'il existe une foule d'opinions sur le sujet, qu'on ne s'entend pas sur la marche à suivre, et qu'il n'y a pas la moindre unanimité parmi les vis-à-vis ni, d'ailleurs, parmi les membres de mon parti, quant aux moyens à prendre pour venir à bout du problème de la pauvreté. Voilà pourquoi je dis qu'il est faux de prétendre qu'il existe des solutions instantanées.

De même, le chef de l'opposition et bien d'autres députés de l'Est admettront qu'il n'existe pas de solutions simples dans le domaine de l'expansion économique, qu'il ne suffit pas d'avoir le cœur bien placé, et ainsi de suite. Nous en avons eu bien des preuves, aucune plus révélatrice que l'expérience de l'usine d'eau lourde à Glace Bay. Qui peut mettre en doute le fait que le Nouveau parti démocratique n'a pas de solutions instantanées? En ce moment même à Winnipeg, il est évident qu'il y a confrontation classique entre les divers éléments de ce parti au sujet de la domination étrangère. Parlant dans cette enceinte il y a à peine deux ou trois jours, le chef du Nouveau parti démocratique s'en est pris au gouvernement, lui reprochant son indulgence envers les propriétaires étrangers. Pourtant, son ancien collègue dans cette Chambre, aujourd'hui distingué premier ministre du Manitoba, aux prises avec les réalités de sa charge, déclare qu'il n'a rien contre les capitaux étrangers et que, loin d'être une menace, il est libéral avec un petit «l»; en fait, il tente d'attirer ce genre de capitaux.

C'est très facile de se contenter de démolir le gouvernement et de supposer que le meilleur moyen d'accéder au pouvoir ne consiste pas à proposer des solutions de rechange, qui peuvent faire l'objet de critiques, mais plutôt à critiquer constamment les mesures et les programmes du gouvernement. C'est de bonne guerre, naturellement. Personne ne soutient le contraire. L'opposition a parfaitement le droit de jouer ce rôle. Toutefois, il est insuffisant, et si l'opposition ne le dépasse pas, à coup sûr, il arrivera finalement—et je me permets ici d'oser prodiguer quelques conseils à l'opposition—que le public se rendra compte, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises depuis des années, qu'aucune solution de rechange n'est proposée et que ceux qui se contentent de ridiculiser les efforts entrepris ne méritent pas son appui. A cet égard, qu'il me soit maintenant permis d'aborder un sujet pour moi très important: les problèmes de la pêche à Terre-Neuve. Je reconnais aux vis-à-vis le mérite de s'inquiéter autant que moi des besoins de la région. L'an dernier avait lieu en cette enceinte un grand débat sur les pêches. Monsieur l'Orateur, nous connaissons trop bien ce genre de débat. Il y a près de 500 ans, Jean Cabot, après avoir navigué pour la première fois dans les eaux de Terre-Neuve, rapportait que la morue y était si abondante qu'on pouvait l'attraper dans un baquet lesté de pierres. Si les vis-à-vis de Terre-Neuve avaient été aux alentours à l'époque—et j'avoue que parfois je crois qu'ils y étaient—ils se seraient empressés d'exiger une subvention en faveur de Cabot. Pour le moins, ils auraient proposé que nous réduisions de quelque manière le prix des paniers et des pierres.

[L'hon. M. Jamieson.]

Depuis toujours, c'est la façon conventionnelle et traditionnelle d'aborder le sujet. Ce qui s'est produit il y a un an montre bien à quoi je pense. L'industrie de la pêche se trouvant en fort mauvaise posture; on demandait sans cesse que d'autres millions soient versés dans le puisard des subventions à la pêche.

Le ministre des Pêches (M. Davis) a résisté à cette demande, ce qui est tout à son honneur. Il a choisi la voie la plus difficile en tentant de s'attaquer à la racine du mal. A la suite de cette planification éclairée, un programme spécial de soutien des prix a été adopté pour aider l'industrie du poisson frais; depuis, celle-ci a vu ses marchés se renforcer sensiblement. Cette situation a pour ainsi dire complètement transformé les perspectives de bien des fabriques de poisson frais; elles étaient au bord de la faillite il y a un an; nombre d'entre elles ont une chance de faire des bénéfices raisonnables cette année.

M. Lundrigan: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Jamieson: Si le député veut bien attendre, je répondrai à toutes les questions lorsque j'aurai fini.

Bien entendu, il reste encore de graves problèmes à résoudre dans cette industrie mais nous avons, je crois, réalisé les plus grands progrès qu'ait connus l'industrie du poisson frais congelé depuis 20 ans. Cette année, nous introduirons la mise en marché de la morue salée et créerons une société de développement. Tout cela prouve qu'une façon ordonnée de résoudre ces problèmes donne des résultats.

Cela prouve autre chose aussi—qui devrait intéresser tous les députés—c'est-à-dire que si l'on obtient une collaboration plus étroite de ceux dont les vies sont touchées par les diver-

ses décisions du gouvernement, les résultats sont encore meilleurs. J'ai constaté par exemple, en parlant aux pêcheurs, qu'au départ, ils ne font jamais autre chose que de chercher une solution immédiate à leurs difficultés. Mais lorsqu'ils sont invités à discuter le sujet, dans la majorité des cas ils voient bien mieux que quiconque les causes profondes de leurs difficultés et acceptent aisément les recommandations qui d'ailleurs souvent viennent d'eux ou de leurs représentants.

Pour adopter ces méthodes, pour que les pêcheurs, les cultivateurs, les étudiants ou n'importe quel autre groupe de notre société se sentent «engagés» il faut qu'ils connaissent les faits. Mais c'est à nous qu'il incombe, nous, parlementaires, de trouver un moyen plus efficace d'alimenter un flot abondant de renseignements essentiels. Au cours des ans—et je n'en tiens aucun gouvernement ou parti particulièrement responsable—une épaisse muraille de secrets futiles a été érigée autour des travaux du gouvernement. Voici, selon moi, ce que nous avons fait: naguère à l'origine nous sommes partis de l'hypothèse que tout était secret et qu'il ne fallait révéler qu'un minimum de renseignements. Une formule très supérieure et plus démocratique consisterait certes à partir de l'hypothèse que tout est libre d'accès et qu'il ne convient de refuser des renseignements au grand public qu'en cas de nécessité, c'est-à-dire pour des raisons d'intérêt public ou de sécurité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Commençons dès aujourd'hui.

L'hon. M. Jamieson: Pendant la session, le gouvernement se propose d'examiner toute la question de la politique d'information pour voir si nous pouvons trouver des moyens qui permettraient de répondre à certaines objections légitimes que soulèvent actuellement les honorables vis-à-vis et les membres du grand public, en supprimant les restrictions nécessaires qui entravent la communication de renseignements aux Canadiens. Je suppose que si les gouvernements ont toujours agi prudemment dans ce domaine, c'est surtout parce qu'ils craignaient peut-être d'être accusés de propagande. Cependant, il n'est pas impossible à la Chambre, à mon avis, de mettre sur pied un système de protection afin d'empêcher ce genre de choses. En tout cas, le gouvernement est prêt à en faire l'essai; j'espère que nous aurons la collaboration sans réserve de tous les partis, non pas seulement parce qu'il en résulterait une circulation plus libre des renseignements, mais aussi parce qu'on se trouverait ainsi à supprimer davantage le rituel qui accompagne les renseignements qui parviennent en fait au grand public. Une bonne partie en est inintelligible, confuse et complexe.

• (3.50 p.m.)

On n'a pas à m'apprendre combien il importe pour nous, non seulement de diffuser plus de renseignements, mais des renseignements plus clairs. Bien entendu, le seul fait d'informer d'avantage ne garantit pas que nous aurons une démocratie plus viable ou cette participation accrue que nous jugeons tous désirable. Il en dépendra en grande partie du public. Encore beaucoup plus des media.

Les députés connaissent mon passé et ma profession. Je suis donc un peu mieux placé que la plupart pour comprendre les problèmes de nos courriéristes parlementaires et de ceux qui sont chargés des media partout au Canada. Leur tâche est extrêmement complexe. Malgré l'agacement que peuvent parfois éprouver nos hommes publics, je dirais qu'à tout prendre les Canadiens sont mieux servis par leurs media que la population de la plupart des autres pays. Cela dit, monsieur l'Orateur, je sais par mes amis et par expérience que nos organes d'information ne sont pas tous parfaits, loin de là. Personne ne s'en rend mieux compte que les plus consciencieux parmi les gens du métier et ceux qui dirigent les media.

Je ne sais trop comment aborder le problème. C'est que de très fortes pressions s'exercent sur les media. Songeons d'abord au flot débordant de nouvelles et d'information des sources les plus diverses, bien que, je le répète, celles que communique le gouvernement n'ont pas l'importance qu'elles devraient avoir.

M. Baldwin: Le ministère est-il d'avis qu'il y a tendance à donner les nouvelles en capsules?

L'hon. M. Jamieson: Assurément, monsieur l'Orateur, et j'y arrivais. Deuxièmement, les moyens de diffusion peuvent traiter de toute une gamme de questions. Troisièmement, et je vais répondre ici du coup au député de Peace River (M. Baldwin), les gens recherchent de plus en plus la nouvelle brève qui nous parvient dès lors à ce point comprimée qu'elle en est presque déformée sous bien des rapports. Mais ce qui importe peut-être davantage et qui répond plus directement à la question du

député, il y a la vague croissante de l'interprétation ou des idées personnelles du journaliste.

Les media ne rapporteront donc plus ce qu'a dit le député de Peace River, mais ce que quelqu'un d'autre aura cru lui entendre dire ou, s'éloignant davantage de la réalité, ce que, d'après le journaliste, le député aura voulu dire. On ira même plus loin; on dira que l'interprétation qu'on attache aux propos du député n'a vraiment pas de sens, et le commentaire ne traduira donc plus que la pensée d'un journaliste sur un sujet donné.

Je le répète, monsieur l'Orateur, c'est là un des problèmes. Ayant pratiqué cet art compliqué avec autant d'habileté, je suppose, que la plupart de ceux qui s'y adonnent, j'en connais bien tous les traquenards. Je pense que fondamentalement le problème ne vient pas tellement de ce que le commentateur, le chroniqueur, ou quiconque désire personnellement faire une chose de ce genre, mais bien plutôt de ce qu'il faut satisfaire une demande actuellement très élémentaire, de la part du public, pour ce genre de réflexions en comprimés, d'opinions instantanées, et autres choses semblables.

A mon avis, nous autres, députés, avons parfaitement le droit de dire que les organes de diffusion, pour avoir préservé jalousement, au cours des ans, leur droit d'être, comme on dit, considérés comme le quatrième pouvoir, comme une partie intégrante du processus démocratique ou parlementaire, ont parfaitement le droit de commenter et de rapporter comme ils le veulent les activités de notre honorable Chambre, de n'importe quel député, ou du gouvernement. Et personne ne conteste ce droit. Mais ce que je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, c'est que cela est peut-être en train de devenir un processus à sens unique, et que nous avons le devoir de nous demander, plus souvent qu'actuellement, si les députés et les personnes à qui et de qui j'ai parlé n'ont pas elles aussi, en revanche, le droit, si les organes de diffusion ont tort, de le signaler. En d'autres termes, nous faut-il souffrir à tel point en silence lorsqu'il est évident qu'il y a erreur et déformation? Je pense que non et c'est très malsain lorsque cela se produit.

Au cas où l'on verrait là l'idée de restreindre les média, je sais par expérience que la grande majorité des journalistes consciencieux feraient bon accueil à ce genre de confrontation. A mon avis, en même temps que nous devons informer les Canadiens mieux que jamais, le gouvernement et les députés eux-mêmes doivent trouver le moyen et le temps de relever et de signaler les erreurs flagrantes qui se commettent même dans les meilleurs milieux journalistiques. Mon objectif dépasse, je pense, premièrement, la communication d'informations et, deuxièmement, l'aptitude du public à avoir totalement accès à cette information.

Le troisième aspect—l'aspect essentiel peut-être—de tout ce mécanisme de l'information, qui nous permettra de réaliser la seconde partie de la tâche que j'ai évoquée au début de mon intervention, à savoir tenter de définir des buts et des objectifs et tracer en quelque sorte la voie au public canadien, c'est de voir à ce que ce public soit en mesure d'utiliser cette information d'une manière efficace, en ayant par exemple à sa disposition un choix de média les plus divers. C'est là la protection fondamentale que nous pouvons accorder dans ce domaine complexe. Ceci ne pourra être réalisé que si le public est prêt à examiner différents points de vue, quels que soient les média utilisés, et à faire intervenir également son jugement personnel qui demeure un facteur essentiel. Si le public agit de la sorte et s'il prend connaissance de toutes les informations disponibles, alors il se rendra probablement compte, par exemple, que la vérité se situe plus ou moins à mi-chemin entre Douglas Fisher et Lubor Zink.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, dès que cela se produit et dès qu'il existe un public intéressé et éclairé, nous devons nous demander si cela contribuera à nous assurer la participation et la compréhension que nous cherchons. Je ne le crois pas, sauf s'il nous est aussi possible, de quelque façon, d'exercer une influence sur tous les média et sur ceux qui les utilisent, afin de corriger ce qui est aujourd'hui un déséquilibre flagrant du sens des valeurs dans toute la nation.

Notre économie de commercialisation, toute efficace qu'elle ait été pour nous offrir un étonnant éventail de produits de consommation et nous assurer l'abondance, a bel et bien fait naître je pense, chez les Canadiens un discernement d'un nouveau genre, fort superficiel en vérité. Les média ont beaucoup mieux réussi à vendre des produits commerciaux qu'à faire accepter des idées. Ce qu'en réalité on demande aux gens, aujourd'hui beaucoup plus que jamais auparavant, c'est de porter un jugement de valeur entre, par exemple, la voiture A et la voiture B, ou entre toute cette gamme de produits de consommation à laquelle j'ai fait allusion. La conséquence de cet énorme impact des média

est celle-ci: on ne cherche plus à juger de la valeur des choses dont on pourrait dire qu'elles sont pour le bien commun.

Par exemple, monsieur l'Orateur, une des choses intéressantes au sujet du phénomène de la télévision—j'ignore si un député y a pensé en regardant les diverses émissions—c'est qu'elle a suscité une prise de conscience sociale d'un nouveau genre. Cela est devenu parfaitement évident. La télévision y est parvenue assez rapidement. Une émission qui fait ressortir l'abandon dont souffrent nos Indiens sera probablement accompagnée d'annonces en couleurs sur la façon d'obtenir des prêts pour acheter des objets de luxe. Le programme qui nous montre les menaces et les dangers de la pollution comprend aussi des annonces nous invitant à nous envoler à bord d'un avion de la United vers les cieux ensoleillés d'Hawaï et à oublier cette affaire infecte.

Une voix: Pourquoi pas Air Canada?

L'hon. M. Jamieson: Oui, disons Air Canada. L'argumentation du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) est très légitime et soulève un autre de ces points névralgiques quand il s'agit de déterminer le rôle que les divers organismes du gouvernement devraient jouer dans ces domaines. Je ne voudrais pas qu'il m'éloigne de mon sujet principal, car je tiens à lui en parler.

• (4.00 p.m.)

En réalité, dans ce genre de complexe, quels que soient les avantages d'une société axée sur la vente, chose dont je ne traiterai pas aujourd'hui, les gens réussissent beaucoup mieux à vendre des biens que des idées. Il n'y a pas de doute là-dessus. L'un des défis qui nous sont lancés est de porter un jugement de valeur sur les programmes correctifs et sur les besoins réels. Nous avons l'intention de faire connaître notre position au public sur ces sujets de préoccupation. J'ai lu une citation de l'écrivain allemand Dahrendorf au sujet de l'attitude publique d'aujourd'hui:

> Notre monde est fait de valeurs fortement individualisées; il fait passer en premier lieu le bonheur vécu de l'individu et a de plus en plus tendance à laisser disparaître ce qu'on appelle le tout.

En d'autres termes, c'est réaffirmer la suggestion qu'on fait maintenant aux gens: occupez-vous de vos propres affaires. S'il en est ainsi, cela fera-t-il réellement une très grosse différence à la longue que nous parvenions à enrayer l'inflation ou que nous réalisions l'un des objectifs qui préoccupent beaucoup d'entre nous et à propos desquels l'opposition a critiqué le gouvernement pour son inaction?

Ce que je veux dire, sans trop verser dans la philosophie, c'est ceci. Il ne suffit pas de se demander comment nous allons vaincre l'inflation. Il faut en réalité chercher dans quel but nous la combattons. Si l'on ne trouve pas de réponse à cela, il est évident que les frustrations que la société canadienne a accumulées et qui sont caractéristiques d'une grande partie de l'humanité aujourd'hui, ne deviendront pas plus simples du fait que nous aurons réduit le prix de la tôle d'acier de $6 la tonne ou que nous aurons fait baisser de $100 le prix d'une automobile.

Ces choses sont importantes en elles-mêmes, bien entendu, mais comme le démontre sûrement l'histoire de l'après-guerre, ce qui s'est réellement produit c'est que notre affluence s'est énormément accrue et que, sur le plan économique et social, nous avons fait des progrès sans précédent au cours de notre histoire; et pourtant, à l'heure actuelle, les frustrations et les incertitudes sont plus grandes que jamais.

Je dis donc qu'il faut prévoir ces buts et objectifs et trouver les moyens d'encourager la participation du public. Nous essayons, j'y insiste, de diffuser les renseignements. Nous le faisons d'abord, au moyen de livres blancs plutôt que de mesures législatives, afin d'offrir au public certaines options. Nous disons, en fait: «Voici ce que nous proposons, mais nous voulons savoir ce que vous en pensez.» Ou bien, nous pourrions dire, «Voici diverses solutions possibles», et présenter aux Canadiens toute une gamme d'options. C'est ce que je voudrais faire au ministère des Transports à propos des questions essentielles du moment.

Notre ministère ne détient pas le monopole de la sagesse. Nous ne prétendons pas savoir mieux que quiconque où est la meilleure solution. C'est grâce à ces méthodes que les membres du gouvernement essayent d'amener les citoyens à s'intéresser personnellement à des problèmes qu'il nous faut résoudre ensemble.

Je ne distingue pas d'esprit partisan qui risquerait de causer quelques frictions parmi nous sur ce point. Je suis tout à fait de l'avis du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) là-dessus. Rien ne nous empêche de définir de concert ces buts dont j'ai parlé et pour nous demander tout d'abord quel Canada nous voulons édifier. Nous pourrions ensuite tenter de définir de vastes objectifs qui inspireraient les Canadiens et permettraient de donner une réponse réfléchie à la question: «Qu'est-ce que c'est, au fond, d'être Canadien?»

Tout cela est fort nébuleux et quand quelqu'un commence à parler de la sorte, il peut aisément verser dans une réthorique creuse. On doit néanmoins se poser ces questions.

L'autre jour, je suis tombé sur une autre citation qui intéressera les députés. Elle est si ancienne, elle aussi, qu'elle peut être déprimante tout en nous causant quelque encouragement, car elle indique que même si tout semble aller très mal, cette situation n'est pas nouvelle. Un critique a écrit au sujet de l'échec de la politique péloponésienne les mots suivants:

> Chaque membre poursuit son propre but ce qui aboutit généralement à l'inaction complète. Les membres consacrent plus de temps à atteindre leurs propres objectifs qu'à songer au bien-être général. Chacun présume que sa propre négligence ne causera aucun tort, qu'il revient à un autre de faire ceci ou cela. Ainsi, comme chacun de son côté nourrit les mêmes illusions, la cause commune se dégrade imperceptiblement.

Est-ce que, sans que nous le sachions, cet imperceptible déclin a déjà commencé? Je le crains, et pour l'enrayer il nous faut trouver des formules plus équilibrées. J'ai dit que nous en avions besoin au Canada et j'ai essayé d'indiquer certaines des raisons à l'origine de la situation actuelle. Je crois que nous avons besoin de politiques combatives et même partisanes, mais je soutiens qu'il existe des problèmes qui prennent le pas sur ces considérations. J'espère que nous aurons assez de largeur de vues dans ce domaine, et que c'est pour cela même que les générations futures se souviendront de nous. Sinon, on dira que nous avons tenu la boutique et rien d'autre. En vérité, on peut se demander à bon droit si l'on se souviendra quelque peu de nous.

M. R. R. Southam: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est de mon devoir de me lever cet après-midi et de prendre part au débat sur le discours du trône à l'ouverture de la deuxième session de la vingt-huitième législature. Avant de passer au sujet dont je vous entretiendrai, je me joins à mes collègues de la Chambre pour féliciter sincèrement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'ils ont dit, mais leurs discours étaient bons et sans détours; je suis sûr que leurs mandants seront très fiers d'eux.

J'aimerais aussi offrir mes félicitations aux deux nouveaux ministres, ainsi qu'aux nouveaux secrétaires parlementaires. En passant, je crois bon de dire que nous, de l'Ouest, nous sommes un peu inquiets de la répartition de certaines tâches. Ainsi, on a transféré du

ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) au ministre d'État représentant de Saskatoon-Humbolt (M. Lang) le soin de répondre de la Commission du blé.

Je considère l'honorable représentant comme un homme très compétent et habile, un universitaire de marque. Les deux titulaires sont des hommes qualifiés, mais aucun d'eux ne possède l'expérience voulue pour aborder les problèmes qui confrontent l'agriculture de l'Ouest. Lorsque la décision a été prise, il était surprenant que la responsabilité n'ait pas été confiée directement au ministre de l'Agriculture (M. Olson), agriculteur actif et homme imbu de la tradition de l'Ouest. Il comprend et apprécie sûrement davantage les problèmes de l'agriculture dans l'Ouest. Il y a maintenant quatre ministres qui s'occupent des problèmes touchant la Commission du blé. Il s'agit peut-être de ces cas où trop de cuisinières gâtent la sauce. Le ministre actuel de l'Industrie et du Commerce est toujours mêlé aux problèmes des ventes de blé. Le nouveau ministre d'État assume la responsabilité de la Commission du blé. Il y a en outre le ministre qui vient de parler, le ministre des Transports (M. Jamieson), qui s'intéresse à l'acheminement des céréales. Le ministre de l'Agriculture se préoccupe naturellement du bien-être de l'industrie agricole. Il est difficile parfois de savoir qui est responsable de certaines difficultés où se débat l'agriculture.

Je veux faire quelques remarques sur un sujet d'intérêt national et qui souligne de façon significative les carences du discours du trône. Le point sur lequel je veux faire porter mes remarques c'est le désarroi de l'économie céréalière de l'Ouest et le défi qu'elle doit relever. Ce sujet a profondément affecté et moulé le caractère de cette Chambre et amené sa prise de conscience. La saine industrie agricole de l'Ouest a été la pierre angulaire des conditions d'existence auxquelles les Canadiens aspirent depuis toujours.

• (4.10 p.m.)

Les producteurs de blé ont toujours été les artisans du progrès national. Souvent, quelque secteur de notre société mérite d'être applaudi sans réserve. Néanmoins, si j'ai exprimé mes sentiments à l'égard de l'Ouest canadien, c'est parce que je veux cet après-midi parler de ses problèmes, qui exigent la sympathie et un effort d'imagination de chacun. D'abord, nous entrons dans le premier trimestre d'une nouvelle campagne agricole. Il convient à l'heure

actuelle de faire un tour de l'horizon de l'Ouest. Je voudrais relater quelques simples faits et je demande à la Chambre d'essayer de saisir leur portée humaine et sociale.

Le fléchissement de nos exportations de blé et de farine de blé, ramenées à 304.3 millions de boisseaux, était le fait saillant de l'année agricole 1968-1969. En réalité, nos ventes actuelles atteignent tout juste celles d'il y a exactement dix ans. Elles ont baissé de 187 millions de boisseaux, alors qu'en 1963-1964 elles étaient de 591.6 millions de boisseaux. En outre, fait complémentaire et regrettable, la moyenne des prix versés aux cultivateurs est d'environ $1.50 le boisseau, contre $1.85 le boisseau il y a douze mois à peine. Les répercussions économiques directes de ce désastre ressortent clairement du rapport du Bureau fédéral de la statistique:

Recettes agricoles en liquide

Les estimations préliminaires indiquent qu'au cours des six premiers mois de 1969, le total des recettes agricoles des cultivateurs de toutes les provinces, sauf Terre-Neuve, a atteint 1,903.1 million de dollars, environ 10 p. 100 de moins que la valeur révisée de 2,134.6 millions au premier semestre de 1968. Dans ces prévisions entrent les recettes provenant de la vente des produits agricoles, les paiements de participation de la Commission canadienne du blé pour les récoltes des années antérieures, les avances nettes au comptant pour le grain entreposé dans l'Ouest, les versements d'appoint par l'Office de stabilisation des prix agricoles et les paiements supplémentaires aux producteurs laitiers.

Aucune déduction n'a été faite pour les frais de production que les agriculteurs ont dû acquitter. L'estimation des dépenses d'exploitation agricoles ainsi que le revenu total des agriculteurs, sont publiés tous les ans par le Bureau fédéral de la statistique dans une publication intitulée «Revenu net des exploitations agricoles».

Je ne veux pas ennuyer la Chambre plus longtemps avec ces chiffres. On peut les trouver dans la publication nº 21-202, BFS.

De plus, le rapport du 26 septembre du Bureau fédéral de la statistique déclare ce qui suit dans un passage intéressant surtout les gens de l'Ouest:

Les recettes agricoles en espèces dans les provinces des Prairies ont fléchi sensiblement, reflétant la baisse des paiements de participation de la Commission canadienne du blé et des recettes provenant de la vente du blé. La baisse a été plus prononcée en Saskatchewan où les recettes sont passées de 512.1 millions de dollars en 1968 à 308.3 millions cette année, soit une baisse de 39.8 p. 100. Pour ce qui est de l'Alberta et du Manitoba, la baisse a été de 20.8 et de 13.6 p. 100 respectivement. Les recettes en espèces ont été plus élevées dans toutes les autres provinces, mais la hausse la plus élevée a été en Nouvelle-Écosse, avec un gain de 17.4 p. 100.

Les titres des journaux de l'Ouest du Canada confirment la chose. J'ai ici un certain nombre de coupures avec des titres comme ceux-ci: «Wheat Economy Deep in Crisis», «Outlook Said Dismal for Export of Wheat», «Agriculture Importance on Decline», et «Few Options Open for Farmers». Il y a là une réalité simple et humaine qui touche à l'existence de chaque citoyen des provinces clés du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Des collectivités entières et des milliers de familles sont acculées à la faillite. A cause du contingent insuffisant de cinq boisseaux par acre à des prix médiocres, les agriculteurs de l'Ouest doivent maintenant 65 millions de dollars au Trésor fédéral qui leur a consenti des avances en espèces en 1967-1968. Il est inutile de s'étendre davantage là-dessus mais c'est une nécessité, voire une obligation et, étant donné ce qu'est le gouvernement actuel, un défi, de proclamer que la crise de l'Ouest exige des solutions nouvelles, hardies et efficaces à l'échelon national.

Le premier ministre (M. Trudeau) a parlé avec une certaine éloquence et un emportement exceptionnel de l'ordre et de l'unité dans notre société. Je voudrais me rendre utile à ma façon. Toutefois, je préviens le premier ministre et son gouvernement que les fondements d'une harmonie sociale et politique ne consistent guère en textes de loi ou en rhétorique. Par exemple, abaisser l'âge des votants et légiférer sur les tables d'écoute ne résout pas les problèmes agricoles dans l'Ouest. Franchement, il n'y aura pas avec cette région de dialogue maniéré, noble et oublié pendant qu'on négligera lamentablement son économie. La désinvolture et l'incohérence ont caractérisé l'attitude du gouvernement envers l'Ouest et, ce qui importe surtout, cela semble se continuer à moins que le gouvernement ne se départisse de son fatalisme oriental et ne s'enthousiasme pour une réforme constructive en agriculture.

Voilà ce que je pense du gouvernement actuel, mais je ne le dis pas pour des raisons politiques. On ne gagne rien qui vaille à revenir sur le passé. Je m'inquiète surtout de ce que fera le gouvernement l'an prochain. C'est là que je m'attends à des réformes.

Une catastrophe financière pourrait se produire si aucun changement n'est effectué. En qualité de citoyen et d'homme politique, je ne l'accueillerais pas avec plaisir. Des ventes insuffisantes et des prix décroissants suscitent des ennuis. Cette inertie continue à se faire sentir à la Chambre et elle est provoquée par le fatalisme du gouvernement actuel. Il suffit de citer le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), lorsqu'il a annoncé le 25 septembre la vente de 86.2 millions de boisseaux de blé à la République populaire de Chine de la manière suivante:

Cette vente à la Chine est fort satisfaisante. Mais je dois mettre les cultivateurs et les Canadiens en garde contre un optimisme excessif au sujet de notre volume d'exportation cette année. Les pays exportateurs et importateurs de l'hémisphère nord

ont eu de bonnes récoltes de blé. Nous n'avons donc aucune raison de croire maintenant que nos exportations seront beaucoup plus considérables que celles de l'an dernier.

En outre, le Conseil des grains du Canada a déclaré ce qui suit le 28 septembre:

Les exportations canadiennes de céréales ont commencé à diminuer en 1968, puis ont encore baissé en 1969 et, dans les conditions actuelles, les perspectives paraissent mauvaises.

S'il s'agissait de vérités immuables, je pourrais accepter, je suppose, l'invitation implicite du gouvernement et que je ferai cause commune pour apprendre à l'Ouest à accepter son sort d'un cœur généreux et indulgent. Cependant, je n'accepte pas que nous fassions preuve de pessimisme. Qui plus est, je déclare énergiquement que l'acte le plus condamnable de ce gouvernement et le plus susceptible de provoquer la dimension a été sa nonchalance et son défaitisme à l'égard de l'avenir de l'agriculture de l'Ouest. Je vais vous donner un exemple précis. La *Free Press* de Winnipeg publiait ceci le 5 septembre:

L'agriculture perd de l'importance—Olson rend publiques les constatations des études entreprises par le gouvernement. Et l'agriculture continuera à perdre de l'importance, au sein de l'économie canadienne au cours de la prochaine décennie, selon trois économistes du gouvernement fédéral. C'est le ministre de l'Agriculture, M. H. A. Bud Olson, qui a fait part de leurs constatations vendredi.

Voici une copie du communiqué de presse. Je suis déçu de voir le nom du ministre de l'Agriculture assimilé à un rapport si pessimiste et si fataliste. Il dit:

1. En 1966, la population agricole représentait environ 10 p. 100 de la population globale. En 1980, elle n'en représentera plus que 6 p. 100.

2. En 1967, environ 5 p. 100 du produit national brut du Canada provenait de l'agriculture. En 1980, ce pourcentage ne sera plus que de 3 p. 100.

3. Les forces agricoles et ouvrières passeront de 559,000 (7.6 p. 100) en 1967 à environ 386,000 (4 p. 100) en 1980.

Je veux insister sur le fait que, malgré la mécanisation de nos fermes et la diminution du nombre des agriculteurs, le volume de notre production agricole a augmenté, et c'est un fait que les produits agricoles exportables constituent en importance la deuxième source de revenus pour le Canada. Donc, pour nous de l'Ouest, la mentalité du gouvernement actuel, qui fait siennes des vues si pessimistes de ses économistes, dépasse notre entendement. Il me semble que cette étude est pour une large part une perte de temps et qu'elle nuit au rétablissement nécessaire de l'agriculture de l'Ouest. Mousser la publicité d'un projet hypothétique, qui incite un journal consciencieux à publier une manchette telle que «L'agriculture perd de son importance», voilà qui cause un tort immense à l'Ouest du pays.

[M. Southam.]

• (4.20 p.m.)

Le ministre n'a pas communiqué de principes directeurs mais plutôt un projet de retrait. Est-ce là une invitation aux Canadiens de ne pas tenir compte de la crise actuelle, ni de l'apport futur de l'agriculture de l'Ouest à l'économie canadienne? Comme le gouvernement n'a qu'un seul projet de loi constructif à présenter en réponse à la crise qui sévit dans l'Ouest, c'est un euphémisme de dire que le ministre de l'Agriculture aurait pu tirer meilleur parti de ses spécialistes. Les prévisions données dans ces études sont-elles vraiment si importantes? Devons-nous les accepter? Est-il bon que le ministre les fasse connaître de tous? Les données sur lesquelles le rapport est fondé sont vraisemblablement complètes. D'autre part, pour être dignes de foi, elles doivent demeurer à peu près statiques. Pourtant je ne parviens pas à accepter, par exemple, que les politiques de production et de mise en marché doivent demeurer les mêmes et que notre part des marchés internationaux puisse être déterminée d'avance et ne puisse changer.

A mon sens, il est déplorable que les planificateurs à long terme ou les ministres clament partout que si les tendances se maintiennent et que nous parvenions à obtenir tel ou tel pourcentage du marché, le volume des ventes atteindra un niveau prévisible et prédéterminé. L'acquisition de marchés ou de secteurs du marché n'est pas prédéterminée; elle dépend de la concurrence, des prix et des services, et des efforts de promotion au moyen des autres instruments de mise en marché. Aujourd'hui, il ne suffit pas de se partager les marchés existants. Pareilles suppositions ne préoccupent pas les gouvernements énergiques.

Aujourd'hui, les méthodes agressives de vente n'ont rien à voir avec ce qu'il y a de sous-entendu dans ces extrapolations. Nos méthodes de vente ne sont ni modernes ni agressives. Comparé aux États-Unis, notre plus important concurrent, le Canada ne dépense même pas une fraction de ce qu'ils dépensent pour une chose aussi fondamentale que la recherche sur la mise en marché. Pour en terminer avec ce sujet, rien ne prouve que nous ne puissions assurer à nouveau la prospérité, à la population actuelle de l'Ouest canadien. Les pessimistes manquent de preuves et, à en juger par les données de l'histoire et de l'expérience immédiate, nous devrions donner dans l'optimisme. Notre ressort moral, notre technologie et notre vigueur jouent en notre faveur.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'ai dit tout cela parce que je tiens à être positif; pourtant j'ai dû affirmer que le positif était de mise et qu'il fallait montrer de l'optimisme, parce que

le gouvernement voudrait qu'il en soit autrement. Au cours du congé d'été de la Chambre, les collègues de mon parti et d'autres personnes se sont réunis pendant trois jours à Regina et trois jours également à Niagara Falls, pour juger de la gravité de la crise agricole dans l'Ouest canadien et des programmes que le gouvernement fédéral devrait mettre au point. J'aimerais citer quelques-unes de nos décisions et vous parler notamment de l'une d'elles. Tout d'abord, la conférence de Regina sur l'agriculture dans l'Ouest canadien déclarait, sur la question des marchés et de la demande des produits de l'Ouest dans les années à venir:

Nous rejetons le point de vue pessimiste du gouvernement actuel et du groupe d'étude sur l'agriculture concernant les ventes de céréales au cours de la prochaine décennie.

Nous convenons que les marchés de blé de première qualité demeureront stationnaires, mais nous tenons à signaler que la demande de blé de qualité inférieure dans le cas de la consommation domestique et des grains de provende, n'a pas été exploitée à fond en ce qui concerne l'avenir.

De nos jours, les excédents de blé dans le monde représentent tout juste la demande totale d'une année. Aussi, que survienne la sécheresse ou une récolte déficitaire dans telle ou telle partie du monde et la situation mondiale excédentaire des céréales deviendra en peu de temps déficitaire.

Dans l'intervalle, l'agriculture de l'Ouest canadien souffre d'une crise de revenu qui a de graves répercussions sur l'économie de tout le pays. Comme nous devrions prévoir un accroissement de la demande de céréales pour que notre excédent actuel représente un véritable atout, le pays devrait aider à payer le coût de cette réserve.

Étant donné les débouchés de plus en plus nombreux pour les grains de catégorie inférieure et pour les nouvelles céréales, il faudrait immédiatement des programmes en vue de réaliser les ajustements nécessaires.

Nos prévisions relatives à la demande des produits de bétail de l'Ouest du Canada sont favorables. Cependant, prenons y garde: une conversion rapide du blé au bétail pourrait signifier un désastre pour la stabilité de la croissance de cette industrie.

Dans le discours du trône, le gouvernement ne propose de modifications qu'à une seule loi agricole. Nous en recommandons bien davantage. Pour citer les conclusions de Niagara Falls:

Il convient de créer un organisme canadien pour la vente du grain afin d'assurer la commercialisation dynamique qui s'impose sur les marchés internationaux.

Je dois dire que la Commission du blé, en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, a dépendu jusqu'ici des courtiers internationaux—organisés dans le monde entier en un grand nombre d'établissements, ayant un capital de plusieurs millions de dollars—pour régler les modalités pratiques inhérentes aux transactions internationales. Tout ce qui intéresse ces organismes, c'est de toucher un quart ou un demi pour cent du prix de vente fixé pour chaque marchandise. Je pense que nous sommes sur la bonne voie lorsque nous préconisons la création d'un organisme canadien pour la vente du grain. En ce qui concerne l'Arrangement international sur les céréales, nous avons déclaré ce qui suit, à la conférence de Niagara Falls:

La répudiation de l'Accord international sur le blé et l'adoption de l'Arrangement international sur les céréales ont fait perdre au fond aux cinq grands exportateurs de blé la possibilité de discuter sur un pied d'égalité avec les consommateurs l'établissement des prix de vente à des niveaux acceptables pour leurs propres producteurs. Les exportateurs n'en doivent par moins chercher à fixer des prix d'exportation compatibles avec les coûts de production et une marge de bénéfice raisonnable pour leurs propres producteurs. C'est toutefois devenu très difficile pour ces cinq grands producteurs depuis que nous avons accepté l'arrangement international sur les céréales.

Nous blâmons le gouvernement d'avoir répudié l'Accord international sur le blé qui, à l'inverse de l'arrangement actuel, était susceptible d'assurer une protection aux intérêts du producteur canadien. En outre, le gouvernement a pris cette mesure sans consulter les producteurs de blé du Canada. Nous recommandons donc ce qui suit:

1. Nous devrions considérer comme un objectif immédiat et prioritaire le rétablissement d'une unanimité entre ces cinq principaux producteurs en vue de rétablir des prix internationaux qui soient acceptables pour leurs propres producteurs de blé.

2. Nous devrions essayer d'établir avec la Russie et avec d'autres exportateurs occasionnels de blé un accord pratique sur ces prix de base qui doivent être fixés de nouveau par les cinq principaux producteurs.

3. Nous devrions assurer, dans le cadre de ces accords internationaux, une plus grande souplesse pour que les grains de qualité inférieure puisse mieux contribuer aux revenus des agriculteurs de l'Ouest.

4. Nous demandons qu'au cours de la prochaine réunion des cinq principaux producteurs, c'est-à-dire avant la prochaine conférence concernant l'arrangement international sur les céréales, destinée à fixer les nouveaux barèmes de prix, les coûts des biens et des services de l'agriculteur, dus à l'inflation, soient pris en considération lorsque ces nouveaux prix seront établis.

Nous avons également examiné l'expansion de l'industrie de l'élevage et nous avons jugé bon de faire la proposition suivante:

En collaboration avec les provinces, nous assurerions une expansion modeste et constante de l'industrie de l'élevage du bœuf dans toutes les parties du Canada:

(1) en encourageant une meilleure utilisation des pâturages conjointement avec celle de l'eau et des céréales,

(2) en établissant et en exploitant les parcs d'engraissement des coopératives et des particuliers, et

(3) en encourageant la conversion des emblavures de haut rendement et de faible qualité en pâturages et en fourrages pour permettre l'augmentation du nombre des vaches de boucherie.

A propos du rôle de l'aide alimentaire dans le développement international, voici ce que nous avions à dire:

Selon nous, le Canada devrait répondre à toutes les demandes de vivres émises par le Programme

mondial d'alimentation. Nous sommes déçus de ce que le gouvernement n'ait pas réussi à alimenter des régions extrêmement critiques comme la bande de Gaza et le Biafra. Si les agences multilatérales sont incapables d'agir, le gouvernement devrait alors consentir à élaborer un accord bilatéral destiné à soulager la détresse.

L'essence de l'aide alimentaire aux fins du progrès international consiste à donner la haute priorité à l'accroissement des denrées alimentaires dans les nouveaux pays en voie de développement. Il faudra plusieurs dizaines d'années pour atteindre cet objectif. Le Canada devrait être le premier à persuader les autres pays de dresser des inventaires des denrées alimentaires essentielles. Cette initiative devrait être prise dans le cadre des agences multilatérales telles que le Programme mondial d'alimentation ou l'OAA.

A propos des prix minimums, nous avons fait la déclaration suivante:

Nous recommandons que la loi sur la stabilisation des prix agricoles soit mise à jour et qu'on fasse intervenir nos connaissances accrues sur les seuils de rentabilité de la production quant aux produits visés par la mesure législative.

Nous avons discuté des versements à l'acre et nous avons dit:

Les versements à l'acre, comme les avances en numéraire, ne sont pas des solutions définitives au problème fondamental des cultivateurs. Cependant, il faut les considérer comme un moyen éprouvé de combler le manque de revenus, et laisser les cultivateurs entièrement libres de choisir le programme de diversification le mieux adapté à ses besoins.

A propos des transports, nous avons dit:

Comme l'acheminement des céréales dans l'Ouest du Canada pose sans arrêt des problèmes qui causent des difficultés, des ennuis et une perte financière aux cultivateurs, nous recommandons que l'on établisse une autorité centrale de coordination chargée de diriger l'acheminement des céréales.

Cet automne, l'entreposage a été pour les cultivateurs de l'Ouest un problème capital. Il est difficile d'évaluer ce qu'il en coûte aux cultivateurs qui s'efforcent d'emprunter de l'argent pour entreposer la récolte de cette année. A propos de l'entreposage, nous avons déclaré:

Nous recommandons que les fonds dépensés par le Trésor fédéral, en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, aux fins d'entreposage des céréales soient divisés entre l'entreposage commercial et l'entreposage agricole sur la base de 6c. le boisseau par an.

• (4.30 p.m.)

Le gouvernement doit s'atteler à ces tâches s'il veut pouvoir dire qu'il a fait ce qui était à la fois possible et nécessaire. Plus précisément, je lui demande d'en venir à une entente franche, pratique et fondamentale avec notre principal concurrent, les États-Unis. La crise actuelle indique que cette entente amorcerait le rétablissement souhaitable. Monsieur l'Orateur, c'est ici je pense qu'est le nœud d'un de nos plus graves problèmes. Si nous avons de vastes stocks de céréales dans l'Ouest du Canada et si nous avons perdu des débouchés, c'est à cause de la dérogation provisoire à l'Arrangement international sur les céréales. Au retour de la négociation Kennedy à Genève, nos autorités ont été accueillies dans l'Ouest par les titres du *Leader* de Regina selon lesquelles les Américains avaient inondé le marché japonais de blé à 22c. le boisseau au-dessous du prix minimal. Je comprends parfaitement les réactions de nos concurrents: l'Argentine, la France et l'Australie qui, en voyant une grande puissance comme les États-Unis profiter de l'accord sur le blé, en ont immédiatement fait autant.

[M. Southam.]

Cependant, le Canada est resté honnête 18 mois encore, mais en avril dernier, notre ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a informé la Chambre qu'il avait demandé à la Commission du blé de commencer à pratiquer des rabais sur les marchés mondiaux. Cette décision a bouleversé les pays occidentaux membres de l'organisme, pour qui c'était le comble. Voilà exactement ce que nos amis d'outre-frontière voulaient, et en moins de deux semaines, ils nous montraient du doigt. On cria haro sur le Canada et la France, alors qu'en fait, c'étaient nos voisins du Sud qui avaient ouvert le bal.

Permettez-moi de faire une suggestion personnelle tirée de mon expérience d'il y a quelques années, alors que j'avais l'occasion de m'occuper de questions similaires: le premier ministre (M. Trudeau), le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) ou le ministre d'État de qui relève la Commission canadienne du blé (M. Lang) devraient peut-être se rendre incognito aux États-Unis pour s'entretenir avec leurs homologues à huis clos sans la radio, ni la presse, ni la télévision. Ce n'est pas que nous soyons anti-Américains mais à mon avis, nous devrions être pro-Canadiens. Peut-être pourront-ils s'entendre avant la prochaine conférence sur le prix minimal à fixer en vertu de l'Arrangement international sur les céréales. Si le prix de $1.95½ n'est pas raisonnable et bon nombre des fermiers à qui j'ai parlé affirment que c'est là un niveau excessif, le minimum pourrait peut-être alors être fixé à un niveau plus réaliste, disons $1.75, ce qui pourrait servir de point de départ.

Les importateurs savent bien que c'est au Canada qu'on trouve le meilleur blé du monde. Pendant 18 ans, en vertu de l'ancien accord sur le blé, nous avons donné satisfaction à nos clients et nous étions considérés comme d'honnêtes courtiers; nos offres étaient justes et les céréales que nous produisions étaient de bonne qualité. En donnant le bon exemple aux nations importatrices et exportatrices du globe, nous devrions nous attirer un large secteur des marchés internationaux. Je

le répète, monsieur l'Orateur, je ne formule pas une opinion partisane, mais plutôt une opinion personnelle que je crois pratique et qui nous vaudra, à mon sens, le respect de nos voisins du Sud. J'exhorte de nouveau le gouvernement à conclure une entente rigoureuse avec nos plus forts concurrents, les États-Unis.

La crise actuelle remonte à 1966 et le gouvernement fédéral a failli dans l'intervalle à ses responsabilités; il aurait dû élaborer les politiques nécessaires pour l'enrayer. En 1966, les États-Unis ont apporté à leur politique du blé diverses modifications contraires aux intérêts des producteurs canadiens. C'était évident dès cette époque mais notre gouvernement n'a rien fait. Aux États-Unis, la superficie des emblavures a été augmentée de 30 p. 100, un régime modifié de double prix qui comportait l'usage de certificats de minoterie nationale a été mis sur pied et sur les marchés commerciaux une campagne de vente énergique a remplacé en grande partie les programmes d'aide alimentaire. Comme résultat, en 1967-1968 les États-Unis ont été le seul grand pays exportateur à augmenter ses exportations de blé, alors que le total des exportations mondiales fléchissait de 15 p. 100 environ. Nous n'avons pas su réagir rapidement à une nouvelle conjoncture et nos exportations de blé ont fléchi d'à peu près 40 p. 100. Je dois conclure, mais en terminant, je tiens à dire ceci, monsieur l'Orateur, dans l'immédiat, le gouvernement a probablement conjuré un manque de liquide qui aurait pu avoir des conséquences funestes quant à la viabilité de ce secteur de l'économie. Cependant, il importe de procéder à présent à une évaluation rigoureuse des difficultés et des possibilités du marché. Il est nécessaire, pour deux raisons, d'établir, dans ce secteur de l'économie, un équilibre entre l'offre et la demande. En premier lieu, le genre d'assistance qui est actuellement consentie aux cultivateurs sous forme d'avances en espèces ne pourra être remboursé par la suite que si les emblavures ont une étendue suffisante. Sinon l'agriculture de l'Ouest du Canada se trouverait terriblement endettée vis-à-vis du Trésor fédéral. En second lieu, les producteurs de blé ne sauraient—et, selon toute la tradition historique, ne devraient pas—devenir une charge pour les finances fédérales. Il importe que l'agriculture de l'Ouest joue de nouveau un rôle essentiel et positif dans notre économie si nous voulons réaliser des progrès dans les efforts déployés pour remédier à la pauvreté chronique et éprouvante qui affecte les agriculteurs dans les zones défavorisées de l'Est du Canada et des provinces Maritimes.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, de temps à autre au cours de cette discussion, j'ai eu le sentiment que nous participons à un débat sur l'état de la nation. Bref, conformément à nos traditions parlementaires, nous revenons des régions éloignées de notre vaste pays et donnons aux députés et aux membres du gouvernement qui prennent la peine de nous écouter, un rapport sur l'état de la nation, pour ainsi dire, dans notre région. Depuis environ une heure, nous avons entendu le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Southam) parler du problème de la vente du blé et le ministre des Transports du problème de la vente de la morue fraîche et salée à Terre-Neuve. Mais je suppose que certaines des questions que j'exposerai cet après-midi n'ont pas particulièrement retenu l'attention de ces députés.

J'ai trouvé fort intéressant que, selon l'esprit du présent débat, le ministre des Transports (M. Jamieson) nous parle en qualité de député de Terre-Neuve plutôt qu'à titre de ministre des Transports. Son discours, je crois, pourrait nous faire réfléchir. Son discours donne une image fidèle de la vraie tradition pour ce qui est du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, qui permet de s'étendre assez longuement sur ses propres points de vue tout en reconnaissant que d'autres députés ont quelque chose à apporter pour assurer le progrès de la vie publique dans notre pays.

En vérité, monsieur l'Orateur, en l'écoutant j'ai souhaité que son collègue le ministre des Finances (M. Benson), qui me paraît dans un état voisin de la panique et de l'hystérie ces jours-ci, se fût trouvé à la Chambre pour absorber quelque chose de l'esprit et de la manière du ministre des Transports (M. Jamieson). A entendre le ministre des Finances (M. Benson) lundi, j'en suis venu à penser que la nation se trouvait en bien plus mauvaise posture, à son point de vue du moins, que je ne l'avais constaté pendant mon séjour dans ma circonscription. Je me demande si le ministre a lu dans le hansard le compte rendu de ses remarques. Il paraissait presque hystérique et prêt à faire feu en tous sens. J'aimerais rappeler à la Chambre quelques-uns de ses propos. On parlait des politiques d'investissement, des priorités et des propositions du NPD pour le contrôle de notre économie en des termes qui rappelaient, pour moi, député de la Colombie-Britannique, le ton qu'a adopté le premier ministre au cours des élections provinciales récentes alors que, inquiet des perspectives de son retour au pouvoir, il a remué ciel et terre et poussé tous les boutons de la panique politique. A l'égard des propositions du NPD, le ministre des Finances a

déclaré, comme le hansard en fait foi à la page 147:

● (4.40 p.m.)

... les conséquences inévitables seront les jugements arbitraires, les injustices criantes, le rationnement et, pour la première fois au Canada, depuis la guerre, le marché noir. Pire que tout, l'État devra s'introduire dans chaque usine, chaque magasin, chaque bureau, chaque syndicat et chaque ménage. Peut-être est-ce le genre de contrôle communiste que le NPD veut pour notre société ...

Au cours de sa campagne électorale, le premier ministre de la Colombie-Britannique a parlé de l'autorité pesante de l'État marxiste-socialiste, mais je ne m'attendais pas à ce que le ministre des Finances (M. Benson), dans son exposé sur la gravité de l'état de la nation et sur les mesures possibles pour enrayer l'inflation, se laisse emporter comme cela, aussi éblanlé. Étant donné certaines des remarques du premier ministre (M. Trudeau), pendant la période des questions, au sujet de l'imposition de certains contrôles en cas d'échec des mesures volontaires, j'incline à penser que le ministre des Finances s'inquiète davantage de ses collègues au sein du cabinet. Par ses remarques, il cherchait peut-être à atteindre ceux-ci indirectement, puisqu'il ne peut pas les attaquer directement. Le ministre, je le crains, a donné libre cours à son imagination, car des remarques qu'il a attribuées à des membres de notre parti n'ont aucun point de ressemblance avec les propos tenus par nos porte-parole dans cette enceinte ou à l'extérieur.

Comme l'a déclaré le ministre des Transports (M. Jamieson), le Parlement canadien se penche, à l'occasion de chaque session, sur la crise qui nous guette dans l'immédiat. J'accorde qu'en même temps, il nous faut tenter de scruter l'avenir. Comme je siège à la Chambre depuis un peu plus de temps que le ministre, il me semble pouvoir faire remarquer qu'à chaque session du Parlement, nous examinons l'avenir de notre pays en nous interrogeant sur la voie qu'il conviendrait de suivre. Évoquant, l'autre jour, le caractère particulier de cette session, j'ai déclaré que celle-ci pourrait entrer dans les annales comme la session du grand débat sur l'inflation. Elle constituera un tournant décisif dans les efforts que nous déployons pour attaquer l'inflation.

Dans son discours de lundi soir, le ministre des Finances avait parlé du grand problème des perspectives inflationnistes bien établies. Il voulait dire que les gens croyaient que l'inflation durerait toujours. Le ministre avait dit:

J'aimerais assurer la Chambre que le gouvernement est décidé à empêcher cette situation. Il y parviendra dans l'intérêt des petites gens de notre pays.

[M. Barnett.]

Certains députés ont essayé de nous convaincre pendant des années que les petites gens de notre pays étaient menacées par l'inflation. La présente session pourrait être un tournant décisif, car c'est la première fois, à ma connaissance, qu'un ministre des Finances semble prendre l'inflation assez au sérieux pour vouloir s'attaquer au problème.

Dans la période d'après-guerre—car durant la guerre on a exercé certains contrôles—une certaine tendance s'est développée dans l'économie canadienne. Cette tendance, sauf une ou deux courtes périodes qu'on a appelées des récessions, a entraîné l'inflation. Pendant la plus grande partie de cette période, siégeaient sur les banquettes ministérielles les membres d'un parti qui se dit libéral. Après la guerre, nous avons eu un gouvernement libéral qui, de propos délibéré, s'est tourné carrément contre toute mesure de contrôle ordonné dans notre société. Presque du jour au lendemain, il a abandonné toutes les mesures de contrôle établies pendant la guerre, encouragé la montée inflationniste des prix et passé outre aux recommandations des chefs syndicaux du pays, qui priaient le gouvernement de ne pas abandonner tous les contrôles. Ils se sont dits prêts, pourvu que le gouvernement tienne compte de leurs recommandations, à recommander aux syndicats des congrès du travail, en vue de modérer les augmentations de salaire demandées à moins que ces augmentations ne soient liées à un accroissement de la productivité. Aujourd'hui, lorsqu'un ministre des Finances libéral dit: «J'aimerais assurer à la Chambre que le gouvernement a bien l'intention de prévenir cela,» voulant dire que l'escalade inflationniste finira par s'arrêter, personne ne devrait être surpris que certains députés se montrent sceptiques. Jamais encore un ministre des Finances libéral n'a pris au sérieux l'idée que l'inflation représente un danger pour le petit peuple.

Nous avons vu le pouvoir d'achat réel de la population se dégrader d'année en année. Le gouvernement s'est refusé à prendre des mesures pour empêcher que le revenu des gagne-petit s'amenuise constamment. Leur revenu est tombé bien en deçà de celui dont jouissent certains autres groupes au sein de notre économie. J'espère que la panique apparente du ministre amènera les cercles gouvernementaux à réfléchir sérieusement et que les députés ministériels sont sincères lorsqu'ils parlent de mesures destinées à arrêter la spirale de l'inflation. Après tout, c'est ce que certains d'entre nous disons depuis longtemps. Si le ministre est vraiment sérieux, pour ma part, je ne lui en veux pas de friser l'hystérie et de faire des remarques exagérées et inexactes sur la position de notre parti. Le prix n'est pas trop élevé si notre ministre des Finances est vraiment disposé à combattre

l'inflation. Néanmoins, quand on songe au sort que le ministre a fait à nos citoyens désavantagés, aux pensionnés et à ceux qui cherchent des logements, on doute de la sincérité de ses propos. Hier encore, j'ai posé une question au ministre d'État chargé de l'habitation sur la réduction des taux d'intérêt en rapport avec les projets prévus à l'article 16 de la loi nationale sur l'habitation. Je l'ai fait parce que la situation dont j'ai parlé d'existe pas seulement à Port Alberni. Je l'ai fait parce que la société de logement à Port Alberni, qui s'appelle l'Alberni Valley Senior Citizens Homes, avait conçu un projet destiné à répondre au besoin croissant de logements des citoyens âgés. La société avait pris toutes les initiatives nécessaires et avait, sur place, recueilli tous les fonds nécessaires pour engager les architectes pour tracer les plans d'un nouvel hôpital-tour destiné aux citoyens âgés.

• (4.50 p.m.)

Cet immeuble devait satisfaire sans plus la demande véritable, de ce genre de logements dans cette collectivité. La société avait reçu l'approbation préalable nécessaire des autorités de la Colombie-Britannique. Elle en était arrivée à l'étape où elle pouvait passer à l'élaboration finale des plans et envisager la construction sous peu. Tout d'un coup, la société a découvert que tous ses projets ne valaient plus rien parce que le gouvernement du Canada n'était pas prêt à éviter les répercussions de l'inflation aux petites gens, les citoyens âgés touchant de faibles revenus qui auraient occupé cet édifice domiciliaire.

L'Alberni Valley Senior Citizen's Homes Organization se renseigne actuellement auprès du ministre fédéral des Finances (M. Benson) et en appelle de la décision; la municipalité et le conseil du travail de Port Alberni et de la région ont aussi présenté leurs instances. On y signale au ministre des Finances que la société va devoir abandonner ce projet. Jusqu'à maintenant, le ministre des Finances n'a pas accusé réception de ces instances. Voilà pourquoi je prends la parole à la Chambre au début de la session afin de savoir si le gouvernement a l'intention de remédier à ce problème qui permettrait à cet organisme local de donner suite à son initiative, alors qu'il s'efforce d'épargner aux petites gens les répercussions de l'inflation, pour reprendre les mots du ministre des Finances. Cette initiative a été prise à la deuxième étape. C'est la réalisation d'un projet conçu il y a un certain nombre d'années. J'ai dû me renseigner pour savoir si le gouvernement va permettre à cette société de contribuer à atténuer la vague d'inflation et ses répercussions sur les petites gens. Le premier ministre m'a dit que le gouvernement n'allait prendre aucune initiative pour permettre la réalisation de ce projet.

Le premier ministre a déclaré que le gouvernement n'envisagera pas d'accorder une subvention sur les taux d'intérêt. Or, elle aurait permis d'entreprendre ce programme et d'autres semblables à travers le pays. Le gouvernement ne prendra pas cette mesure secondaire pour enrayer les conséquences de l'inflation pour les petites gens en réduisant de 1 p. 100 le taux d'intérêt effectif exigé plus tôt cette année.

Si nous voulons parler d'enrayer l'inflation, le gouvernement doit prendre une initiative dont il a les moyens. Il n'est pas nécessaire de s'engager sur le terrain du contrôle des prix et des autres mesures effroyables dont le ministre s'inquiète pour régler ce genre de problème. Il s'agit d'une de ces mesures secondaires applicables sans imposer la moindre tension à la structure financière de l'État. Pour enrayer le courant, pour le contenir dans ce domaine particulier, il aurait suffi d'ajouter un supplément. C'est une méthode que le gouvernement aurait pu employer. Mais le premier ministre déclare qu'il ne l'emploiera pas. Il aurait pu ajouter une très petite partie du montant total de cette année pour la Société centrale d'hypothèques et de logement. En d'autres termes, cette mesure aurait enrayé le courant si certaines des autres mesures mentionnées par le gouvernement doivent entrer en vigueur.

L'année prochaine, lorsque les affectations seront requises par la SCHL, les taux d'intérêt auront peut-être baissé, mais pourquoi pénaliser certains groupes quand la plupart des fonds ont été affectés à un taux d'intérêt plus bas? Pourquoi pénaliser les groupes qui ont établi leurs projets de bonne foi, croyant qu'ils pouvaient y donner suite comme prévu, en refusant de maintenir le plafond des taux d'intérêt dans ce domaine très spécial qui a toujours bénéficié, dans le cadre de la politique nationale du logement du gouvernement libéral, d'un taux inférieur aux taux commerciaux ordinaires sur les prêts hypothécaires?

Je constate avec plaisir que le ministre des Finances considère le problème de l'inflation avec plus de sérieux que je n'en ai vu chez les autres ministres des Finances libéraux. Les faits qu'on m'a soumis me donnent raison, je crois, mais je suis plutôt sceptique quant à l'efficacité des idées et des proposition du gouvernement fédéral dans ce domaine. C'est pourquoi j'ai du mal à prendre au sérieux les bonnes paroles du ministre des Finances lorsqu'il déclare qu'il va s'occuper de prévenir l'inflation.

Il y a bien des sujets dont on peut traiter au cours du débat actuel. Je le qualifiais au début de mes remarques de débat sur l'état

de la nation. Il est une preuve du contraste fondamental entre notre régime et celui des États-Unis. Dans notre Parlement, ce sont les députés qui reviennent de tous les coins du pays, pour faire part au gouvernement de l'état de la nation, ce qui fait contraste avec le régime du Congrès des États-Unis, où le discours sur l'état de l'Union est prononcé par le chef de l'exécutif.

Il paraît que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) participe actuellement à une importante conférence à Victoria. Je comptais parler de sujets de réelle inquiétude en Colombie-Britannique, à l'heure actuelle, et qui relèvent des fonctions du ministre. Comme le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) est à la Chambre aujourd'hui, je vais traiter de questions qui lui tiennent à cœur, je pense. Je garderai mes remarques sur le premier sujet pour une autre occasion.

Le ministre sera heureux d'apprendre que l'*Alberni Valley Times*, de la ville de Port Alberni, a publié le discours prononcé par le ministre à Regina le 2 octobre dernier, devant la Fédération des femmes libérales de la Saskatchewan. L'éditorial dit entre autres:

> Le *Times* reproduit le discours en raison de l'intérêt que la nouvelle politique fédérale sur les Indiens suscite dans la région.

Les propos du ministre ont vite fait le tour du pays, même lorsqu'il parle devant un groupe aussi imposant que l'Association des femmes libérales de la Saskatchewan, à Regina. Nous en avons entendu parler dans l'île de Vancouver. A la lecture de ce discours, je me reportais par la pensée à certains arguments et remarques présentés à la Chambre au début de l'année, lors de l'annonce par le ministre de sa nouvelle politique sur les Indiens. Mes collègues et moi avions signalé à l'époque que le ministre désirait sincèrement, selon nous, marquer un progrès dans ce domaine particulier de ses responsabilités. Il m'a paru évident, devant l'attitude quelque peu défensive affichée par le ministre au cours de ce discours, que selon lui, certaines de ses propositions avaient soulevé des critiques injustes. Il a poursuivi en disant que la déclaration ne voulait pas dire ceci, qu'elle ne voulait pas dire cela, et ainsi de suite—je n'ai pas le temps de lire tout le discours aux députés: le ministre peut le faire lui-même, s'il le désire, lorsqu'il participera au débat.

• (5.00 p.m.)

Sans doute est-il exact que les propositions du ministre ont, en fait, soulevé des critiques injustes de la part de certains, ou, pis encore peut-être, qu'elles n'ont pas été bien comprises. J'ai moi-même critiqué certaines des propositions mais, dans l'ensemble, mes critiques portaient sur ce que la déclaration de principe passait sous silence plutôt que sur ce qu'elle contenait. En fait, mon honorable ami de Skeena (M. Howard) convient avec moi—et le ministre s'en rendra compte—qu'un grand nombre des propositions contenues dans l'énoncé de politique sont des propositions que beaucoup d'Indiens de notre région accepteront. Je veux parler ici du traitement égal à donner aux Indiens dans le domaine de l'éducation, du bien-être social et ainsi de suite.

Ce qui m'a le plus profondément troublé, c'est que la déclaration de politique omet complètement de reconnaître aux Indiens les droits fondamentaux qui découlent des réclamations indigènes. Si j'ai bien compris les réponses que m'a faites le ministre à la dernière session, il maintient que ces droits, n'étant pas établis par des documents écrits, sont peu réalistes et non négociables. Si le ministre persiste à s'en tenir à cette présomption, il ira à mon avis, à l'encontre même de ses principaux buts et nous ne résoudrons jamais le problème des Indiens, du moins en ce qui concerne ceux de la Colombie-Britannique. En 1927, le Parlement du Canada a cru qu'il avait réglé la question des terres en Colombie-Britannique. Peut-être en était-il persuadé. Le Parlement a peut-être cru le problème enterré, mais il n'en est rien.

Après avoir évoqué le discours qu'a prononcé le ministre à Regina, discours où il a très pertinemment défendu sa position, j'aimerais attirer l'attention des députés sur un article publié dans le numéro du mercredi, 3 septembre, du *Sun*, de Vancouver. On y parle des mesures prises dans autre cas dont le contexte est sensiblement le même. Il s'agit d'un article au sujet de la situation dans l'État de l'Alaska où, comme en Colombie-Britannique, on n'a pas conclu de traités avec les Indiens au sujet des terres.

Les États-Unis et l'État d'Alaska n'ont pas l'intention, semble-t-il, d'étouffer l'affaire et de dire que, parce qu'il n'existe pas d'accord, les réclamations des Indiens sont chimériques. Voici un extrait de l'article:

> Le Congrès est saisi de quatre projets de solution, dont trois proposés par les parties en litige: l'État, le gouvernement fédéral et les indigènes, représentés par la Fédération des indigènes de l'Alaska ... Les modalités de règlement ont été plus ou moins acceptées par tous les intéressés.

Je ne vous lirai pas tous les détails, mais voici les points saillants. D'abord, les terres devraient être données. Des pourparlers en cours visent à déterminer combien de millions d'acres devraient être cédés aux Indiens de l'Alaska. Deuxièmement, toutes les parties en cause conviennent que le gouvernement fédéral devrait verser un certain montant pour les terres confisquées dans le passé et pour liquider toutes les réclamations. Le gou-

vernement, l'État et les indigènes s'entendent sur le chiffre de 500 millions de dollars, mais non sur le délai de paiement. Troisièmement, il a été convenu que l'argent devrait être versé à une société de développement dont les indigènes seraient actionnaires. Selon l'article, la nature exacte de cette société n'a pas encore été établie. Le principal sujet de désaccord a trait à autre chose: les indigènes veulent des redevances de 2 p. 100 sur les revenus provenant des terres de l'État et du gouvernement fédéral.

Il me semble que le gouvernement devrait étudier tout cela. J'aimerais voir le gouvernement ou un comité approfondir toute cette question. Quelle est, de l'avis du gouvernement, la différence entre la question des terres en Colombie-Britannique et en Alaska? Dans les deux cas, on n'a pas signé de traité. Dans les deux cas, des gens d'origine européenne ont empiété sur les terres qu'avaient occupées les indigènes. On semble reconnaître aux États-Unis qu'il faudrait s'occuper des réclamations des Indiens. Mais le gouvernement du Canada refuse de reconnaître le bien-fondé de réclamations semblables.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député mais son temps de parole est expiré, à moins, bien entendu, que la Chambre ne consente à l'unanimité à ce qu'il continue. La Chambre est-elle d'accord?

Une voix: Continuez.

M. Barnett: J'en ai assez dit pour le moment, monsieur l'Orateur. Je pourrai reprendre la question au besoin. Les occasions ne manqueront pas.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Cullen et Marceau). C'était, je pense, l'une des premières fois que ces honorables députés avaient l'occasion d'exprimer leur opinion à la Chambre et, surtout, de faire connaître un peu les besoins qui existent dans leurs circonscriptions respectives.

Je voudrais appeler l'attention de la Chambre sur deux problèmes extrêmement graves, à mon sens, dont on n'a pas parlé dans le discours du trône.

Depuis 1967, à la Chambre, j'ai posé à plusieurs reprises des questions, orales et écrites, à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) à propos du problème des faillites frauduleuses au Canada.

Si l'on se réfère aux documents officiels présentés à la Chambre, on avait promis une refonte de la loi sur la faillite. On en a parlé dans le discours du trône et dans la loi qui ont été présentés à cet effet. Jusqu'ici, il ne se trouve rien dans l'attitude du gouvernement pour nous faire croire qu'une enquête ou qu'une réforme de la loi sur la faillite vont être effectuées prochainement.

Ce problème s'aggrave de jour en jour. Dans la seule province de Québec, au cours des trois premiers mois de 1968, il s'est perdu en faillites frauduleuses la somme de 32 millions de dollars, et les chiffres que nous possédons pour cette année sont encore plus effarants.

Cette perte de 32 millions de dollars en trois mois représente une moyenne de 11 millions par mois pour la province de Québec seulement. Cela veut dire également une perte d'environ un demi-million par jour, à cause des faillites réellement frauduleuses. Ces chiffres sèment la crainte et la stupeur dans les milieux de l'industrie et du commerce, mais, au cours des trois dernières années, le gouvernement fédéral n'a pas semblé donner suite à ses promesses.

Selon le journal *The Gazette* du vendredi 3 octobre 1969, un des lieutenants en charge des faillites frauduleuses de Montréal soutenait, et je cite:

● (5.10 p.m.)

[*Traduction*]

Au Québec, les faillites frauduleuses ont conduit à des pertes commerciales qui ont atteint le record sans précédent de $32,000,000 au cours des trois premiers mois de l'année 1969. C'est ce qu'a déclaré hier un expert de la police de Montréal.

Le Lieutenant Talbot a révélé: «Le commerce illicite a pris de telles proportions depuis les dernières années que je suis convaincu que les gains obtenus grâce aux faillites frauduleuses servent à financer le crime organisé.»

Selon le lieutenant Talbot, il est difficile d'expliquer pourquoi on ne s'est pas employé plus activement à réprimer ce genre de délit.

[*Français*]

Nos forces policières se demandent actuellement comment il se fait que le gouvernement fédéral n'a rien fait depuis au moins deux ans, en vue de donner suite aux promesses qu'il avait faites de nous présenter une nouvelle mesure concernant la loi sur la faillite.

Malgré les promesses qu'on nous a faites à la Chambre, rien dans les projets de loi que le premier ministre (M. Trudeau) a déposés la semaine dernière en cette enceinte nous permet d'espérer une telle révision.

Bien que je ne puisse en discuter longuement durant les quelques minutes à ma disposition, je désirerais soulever un autre problème extrêmement important qui, à mon sens, touche une autre sphère de l'économie et concerne surtout notre jeunesse.

Il s'agit du problème des stupéfiants, qui est aussi effarant, sinon plus, que celui des failli-

tes. Dans le journal *La Presse* du 14 mai 1969, on pouvait lire ce qui suit:

Les Nord-Américains consomment quotidiennement plus de 25 tonnes d'aspirine.

Le Canada importe légalement chaque année 33 tonnes de barbituriques en poudre, soit une moyenne de 7.4 capsules par Canadien.

Les Canadiens achètent légalement, annuellement, 71 millions de doses d'amphétamines stimulantes.

Ces faits ont été révélés par M. Keith Kincaid, un journaliste qui a fait des recherches dans ce domaine et qui a publié l'article dont je viens de lire un extrait. Je continue la citation:

Il est évident que les Canadiens vivent dans les produits chimiques destinés à faire oublier les soucis, soulager la tension, apporter le sommeil, améliorer l'humeur, combattre la lassitude et stimuler l'énergie.

Il est un peu effrayant de constater combien de médecins prescrivent des drogues qu'ils connaissent peu, mélangent des produits incompatibles dont l'effet peut être dangereux...

...Le Dr S. J. Holmes, psychiatre torontois, y voit le symptôme d'un mal enraciné dans les conditions socio-économiques qui créent l'insatisfaction, le conflit et la tension.

Le 22 mai 1969, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) prenait la parole au congrès de l'Association des pharmaciens américains et disait:

Alors que je parlais de l'usage croissant de la marijuana et d'autres drogues hallucinogènes, dans un premier discours devant l'Association pharmaceutique canadienne, j'ai exprimé mon inquiétude devant la multiplication démesurée du nombre d'usagers de la marijuana. J'ai cité les chiffres connus à ce moment-là: 54 cas en 1964; le double en 1965, plus de 400 en 1966; presque 1600 en 1967. Le total pour 1968 est maintenant connu,...

Au point où nous en sommes et selon les statistiques qui nous sont fournies par des experts dans ce domaine, environ 20 p. 100 de la population étudiante, actuellement, est droguée et utilise des drogues de toutes sortes.

A notre avis, il s'agit d'un problème extrêmement grave. Notre jeunesse utilise à la tonne des drogues et des barbituriques. Le gouvernement fédéral, dans le discours du trône, n'en parle même pas.

Un autre journal de Montréal rapportait ce qui suit, et je cite:

Le vice de l'héroïne coûte $1 milliard à la communauté

Il en coûte environ $1 milliard par année à la société pour le trafic et la consommation de l'héroïne à travers le Canada, a soutenu en fin de semaine le Dr Houssein Moghadam de l'école d'hygiène de l'Université de Toronto.

Je pourrais continuer à fournir des statistiques et à faire des citations pour donner une bien petite idée de l'ampleur du problème actuel.

Une nouvelle nous a frappés particulièrement, l'an dernier. En effet, on a publié dans les journaux—et le gouvernement fédéral n'a rien fait à ce sujet—la nouvelle suivante:

La saisie de $60 millions de narcotiques:

Scotland Yard implique le ministère de la Défense et la RCMP blanchit le suspect nº 1.

Une quantité de produits chimiques servant à fabriquer du LSD, dont la vente au marché noir aurait rapporté $60,000,000; un technicien torontois de CBC qui s'empoisonne au cyanure, alors qu'il est interrogé par la police.

Le premier fait concret réside dans les révélations faites, ce matin, par un porte-parole de Scotland Yard, qui a déclaré que le fameux corps policier britannique a procédé au démantèlement d'un énorme réseau international de narcotiques qui inondait, littéralement de LSD, la côte Ouest du Canada, et les États-Unis . . . La vente de ce produit, au marché noir, aurait rapporté au réseau $60,000,000 ... sans l'intervention de Scotland Yard ...

... Or, un porte-parole du Yard, hier matin toujours, venait juste d'affirmer que c'était grâce aux documents et lettres trouvés au domicile de Kussner, à Toronto, que l'arrestation de deux hommes à Londres, puis le démantèlement du réseau avait été possible. Le porte-parole du Yard avait alors révélé que des papiers avaient été saisis, en même temps que le LSD, indiquant que la drogue était envoyée au Canada pour être raffinée ... dans un laboratoire du ministère de la Défense du Canada, avant sa mise sur le marché à Vancouver et aux États-Unis.

Monsieur l'Orateur, à la suite de ces nouvelles, personne ici, pas même un comité de la Chambre, n'a réussi à élucider le problème des accusations portées par un policier très important de Scotland Yard.

On sait très bien que le problème des stupéfiants, au Canada, s'aggrave de plus en plus. En effet, dans une école de la ville de Montréal, on dépense actuellement plus de $5,000 par semaine pour l'achat de barbituriques ou de stupéfiants de toutes sortes.

Le problème devient de plus en plus grave. Notre jeunesse tend inexorablement vers l'utilisation des drogues des plus dangereuses. On commence par la marijuana, on passe au haschisch, à la méthadrine, au LSD et enfin à l'héroïne. La situation ne cesse de se détériorer, et seules des sentences exemplaires peuvent mettre un terme à cette folie.

Depuis le début de l'année 1968, on a pu saisir seulement 200 livres de marijuana, dont le prix de détail est de $1,600 la livre.

La métropole est actuellement inondée de barbituriques. Le «hasch» est devenu populaire et, pour la première fois, l'héroïne a fait son apparition sur le marché.

Selon certains journaux, à l'hôpital de Joliette, 1,000 drogués, sous l'effet des barbituriques, attendraient leur hospitalisation.

Le sergent-détective Jacques Durocher donnait, il y a quelque temps, des exemples de «voyages» ou des effets nocifs qu'entraîne l'usage de cette drogue, dans notre société,

particulièrement chez les jeunes qui représentent l'avenir du Canada. Voici ce qu'il disait:

... sous l'influence du LSD, se prennent pour des feux de circulation; ils se jettent au milieu du flot des automobiles aux heures de pointe en tentant de les arrêter. Dans certains cas, cela a provoqué des collisions, avec des blessés;

Et plus loin, il déclare:

Un drogué se prenait pour l'Homme de Fer. Complètement «parti», il s'est couché sur un lit et s'est planté un couteau de cuisine en plein cœur. Il avait 17 ans.

• (5.20 p.m.)

Dans ma circonscription, un jeune homme de 19 ans, dans une école technique des Cantons de l'Est, s'est enlevé la vie douze heures après avoir absorbé un barbiturique.

Je pourrais citer de tels cas à la centaine.

Je pourrais même citer le cas d'un interne de 27 ans qui s'était bourré de LSD 25 avant d'entrer dans la salle d'opération. Dans son émoi «hallucinatoire» il a oublié trois instruments de chirurgie dans la cavité abdominale de l'«opérée» et, pendant qu'il y était, il a enlevé les ovaires, la vésicule biliaire, le pancréas et a jeté le tout... par la fenêtre.

Or, monsieur l'Orateur, ceci semble exagéré, mais c'est vrai. Ce sont là des faits inquiétants pour notre société et le gouvernement aurait dû, à mon sens, y porter une attention spéciale et enrayer les ravages actuellement causés par cette drogue, car on sait qu'il est très facile, de nos jours, pour quiconque veut faire l'usage des drogues de s'en procurer en s'adressant à des agences reconnues, et plus spécialement à des médecins.

Monsieur l'Orateur, je voudrais terminer mes remarques en signalant le sous-amendement proposé par l'honorable député de Portneuf (M. Godin) et appuyé par l'honorable député de Compton (M. Latulippe), où il est question d'un revenu minimum garanti pour chaque citoyen.

Depuis plusieurs jours, en cette enceinte, on parle de combattre l'inflation. Et je me demande où le ministre des Finances (M. Benson) et les experts du gouvernement ont trouvé la définition du mot «inflation», dans les efforts qu'ils déploient en vue de la combattre. Au fait, pour combattre l'inflation, il faudrait savoir ce dont il s'agit. Et le meilleur moyen de connaître la vraie définition du mot «inflation», c'est de consulter les dictionnaires Larousse ou Quillet, qui tous deux donnent de ce mot la même définition.

Comme en fait foi la page 543 du dictionnaire Larousse, on définit ainsi le mot «inflation»:

Déséquilibre économique caractérisé par une hausse générale des prix, ...

Jusque-là, je crois qu'on s'entend, mais on indique aussi la cause de ce mal, et je poursuis la définition:

... et qui provient de l'excès de pouvoir d'achat, de la masse des consommateurs (particuliers, entreprises, État) par rapport à la quantité des biens et des services mis à leur disposition.

Ceci veut dire que l'«inflation» suppose qu'il y a trop d'argent en circulation. Est-ce à dire que le ministre entend actuellement combattre l'inflation en s'en tenant à cette définition et qu'on est tous d'accord avec la définition de Larousse? Mais non, le ministre ne s'occupe pas de la définition. Au contraire, je crois qu'au Canada, actuellement, nous n'avons pas trop d'argent en circulation. Il suffit de consulter les données statistiques fédérales, provinciales, municipales et scolaires, et de faire un inventaire des besoins de la population canadienne, de considérer notre production et le problème des chômeurs, de nos familles qui ont besoin de la production canadienne, pour conclure que le problème, au Canada, n'en est pas un de production, car le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) et celui de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) nous disent qu'il faudrait produire davantage. Le ministre des Finances, par contre, nous dit qu'il faudrait produire moins.

Donc, restriction, d'une part, et augmentation de la productivité, d'autre part. Nous, membres du Ralliement créditiste, soutenons que notre problème en est un de distribution, et tous les articles de journaux qui nous parlent des problèmes de nos municipalités sont à même d'apporter une définition contraire, qui nous porte à croire que nous ne sommes pas en période d'inflation. L'*Action* du 17 septembre 1969 parle du problème de la ville de Montréal, et je cite:

La population montréalaise n'a augmenté que du triple depuis 1900, mais son budget a été multiplié par 100.

Entre-temps, le service de la dette s'est multiplié par six, passant de $13,400,000 en 1948-1949 à $77,100,000 en 1968-1969.

La ville de Montréal paie actuellement au-delà de 85 millions de dollars par année, en intérêt seulement, et la ville la plus importante de ma circonscription, celle de Granby, avait en 1957 une dette de $2,759,000...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Comme il est 5 h 30, il est de mon devoir, en conformité du paragraphe (4) de l'article 38 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de procéder à la mise aux voix nécessaire pour disposer du sous-amendement dont la Chambre est actuellement saisie.

Le vote porte sur le sous-amendement. Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement disent oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A mon avis, les «non» l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Qu'on appelle les députés.

(Le sous-amendement de M. Godin, mis aux voix, est rejeté.)

• (5.30 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Barnett	Laprise
Dionne	Latulippe
Fortin	Peters
Godin	Rodrigue
Knowles (Winnipeg North Centre)	Rondeau
Lambert (Bellechasse)	Rose
	Winch—13.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aiken	Danforth
Alexander	Danson
Alkenbrack	Deakon
Allmand	De Bané
Andras	Dinsdale
Badanai	Douglas (Assiniboia)
Baldwin	Drury
Barrett	Dubé
Béchard	Duquet
Beer	Émard
Bell	Fairweather
Benson	Flemming
Bigg	Forget
Blair	Forrestall
Blouin	Francis
Boulanger	Gendron
Breau	Gervais
Brown	Givens
Buchanan	Goode
Caccia	Goyer
Cadieux (Labelle)	Gray
Cafik	Grills
Cantin	Guay (St. Boniface)
Carter	Guay (Lévis)
Chrétien	Guilbault
Clermont	Gundlock
Coates	Haidasz
Cobbe	Harkness
Comeau	Harries
Comtois	Hees
Corbin	Hogarth
Côté (Richelieu)	Honey
Côté (Longueuil)	Hopkins
Crossman	Horner
Crouse	Howard (Okanagan Boundary)
Cullen	Hymmen
Cyr	Isabelle
	Jamieson
	Jerome
	Kierans
	Lachance
	Laflamme
	Laing
	Lambert
	Lang (Saskatoon-Humboldt)
	Langlois
	La Salle
	Leblanc (Laurier)
	LeBlanc (Rimouski)
	Lefebvre
	Legault
	Lessard (LaSalle)
	Lind
	Loiselle
	Lundrigan
	MacEachen
	MacEwan
	MacGuigan
	MacLean
	Macquarrie
	MacRae
	McCutcheon
	McGrath
	McIlraith
	McIntosh
	McKinley
	McNulty
	Mahoney
	Marceau
	Marchand (Langelier)
	Marchand (Kamloops-Cariboo)
	Marshall
	Mazankowski
	Monteith
	Moore
	Morison
	Muir (Lisgar)
	Munro
	Murphy
	Nesbitt
	Noble
	Noël
	O'Connell
	Olson
	Osler
	Otto
	Peddle
	Pepin
	Pilon
	Portelance
	Ricard
	Richard
	Richardson
	Ritchie
	Rochon
	Rock
	Roy (Timmins)
	Roy (Laval)
	Ryan
	Schumacher
	Scott
	Serré
	Simpson
	Skoreyko
	Smith (Northumberland-Miramichi)
	Smith (Saint-Jean)
	Southam
	Stafford
	Stanfield
	Stewart (Cochrane)
	Stewart (Marquette)
	Stewart (Okanagan-Kootenay)
	St. Pierre
	Sulatycky
	Sullivan
	Thomas (Maisonneuve)
	Thomas (Moncton)
	Thompson
	Tolmie
	Trudeau
	Turner (London East)
	Turner (Ottawa-Carleton)
	Whelan
	Whicher
	Whiting
	Woolliams
	Yanakis
	Yewchuk—165.

[L'Orateur suppléant (M. Béchard).]

• (5.50 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté. Le vote porte maintenant sur l'amendement. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis les «non» l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

M. l'Orateur: Plaît-il aux députés que la Chambre se prononce sans que l'on sonne le timbre?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de l'honorable M. Stanfield, mis aux voix, est rejeté, sur division.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aiken
Alexander
Alkenbrack
Baldwin
Barnett
Bell
Bigg
Carter
Coates
Comeau
Crouse
Danforth
Dinsdale
Dionne
Fairweather
Flemming
Forrestall
Fortin
Godin
Grills
Gundlock
Harkness
Hees
Horner
Knowles (Winnipeg North Centre)
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton West)
Laprise
La Salle
Latulippe
Lundrigan
MacEwan
MacLean
Macquarrie
MacRae
McCutcheon
McGrath
McIntosh
McKinley
Marshall
Mazankowski
Monteith
Moore
Muir (Lisgar)
Nesbitt
Noble
Peddle
Peters
Ricard
Ritchie
Rodrigue
Rose
Schumacher
Scott
Simpson
Skoreyko
Southam
Stanfield
Stewart (Marquette)
Thomas (Moncton)
Thompson
Winch
Woolliams
Yewchuk—64.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Allmand
Andras
Badanai
Barrett
Béchard
Beer
Benson
Blair
Blouin
Boulanger
Breau
Brown
Buchanan
Caccia
Cadieux (Labelle)
Cafik
Cantin
Chrétien
Clermont
Cobbe
Comtois
Corbin
Côté (Richelieu)
Côté (Longueuil)
Crossman
Cullen
Cyr
Danson
Deakon
De Bané
Douglas (Assiniboia)
Drury
Dubé
Duquet
Émard
Forget
Francis
Gendron
Gervais
Givens
Goode
Goyer
Gray
Guay (St. Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harries
Hogarth
Honey
Hopkins
Howard (Okanagan Boundary)
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Kierans
Lachance
Laflamme
Laing
Lang
Langlois
Leblanc
LeBlanc
Lefebvre
Legault
Lessard (LaSalle)
Lind
Loiselle
MacEachen
MacGuigan
McIlraith
McNulty
Mahoney
Marceau
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Morison
Munro
Murphy
Noël
O'Connell
Olson
Osler
Otto
Pepin
Pilon
Portelance
Richard
Richardson
Rochon
Rock
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Ryan
Serré
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stafford
Stewart (Cochrane)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
St. Pierre
Sulatycky
Sullivan
Thomas (Maisonneuve)
Tolmie
Trudeau
Turner (London East)
Turner (Ottawa-Carleton)
Whelan
Whicher
Whiting
Yanakis—113.

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté. La Chambre s'ajourne jusqu'à onze heures demain matin.

(A 6 h., la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 30 octobre 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MACQUARRIE—LE MINISTRE DES COMMUNICATIONS ET LES DÉCLARATIONS DE PRINCIPE

[*Traduction*]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, il m'arrive rarement de soulever la question de privilège, mais je veux signaler une chose qui empiète ou pourrait empiéter sur les privilèges et l'efficacité de tous les députés. J'ai l'intention d'en proposer le renvoi à l'un des comités permanents de la Chambre.

J'ai à la main un document du ministère des Communications adressé aux rédacteurs de nouvelles des stations de radio au Canada qui se lit ainsi:

Les stations de radio seront sous peu en mesure d'obtenir, en composant simplement un numéro de téléphone, les déclarations de principe d'importance nationale faites à la Chambre, lors d'une conférence de presse ou dans un discours par le ministre des Communications, M. Eric Kierans.

Ce système permettra aux stations de radio du Canada, là où il y a un service téléphonique, d'obtenir une déclaration enregistrée (60 à 90 secondes) précédée par un message de service en composant un numéro du gouvernement dans leur région.

Une voix: La voix de son maître.

M. Macquarrie: Le document poursuit:

les stations peuvent ensuite enregistrer la déclaration pour l'utiliser dans leurs bulletins de nouvelles ou la réserver pour des programmes ultérieurs d'affaires publiques. Nous vous ferons part bientôt du numéro à composer.

Ce document est signé par M. Frank Howard, directeur des Services d'information, ministère des Communications.

Une voix: 1984!

M. Macquarrie: La question est grave. Les relations entre le Parlement et les média sont d'une grande importance à l'heure actuelle. On se demande s'il n'y aurait pas lieu d'installer les caméras de télévision à la Chambre, sur le seuil de la Chambre ou s'il vaut mieux ne pas avoir de caméras du tout. Aujourd'hui, il y a grande prolifération d'agents d'information dans les ministères que dirigent les membres de l'exécutif.

Il s'agit là d'une question particulièrement importante dans la mesure où elle concerne précisément le ministre qui exerce un rôle et des pouvoirs spéciaux relativement à la radiodiffusion dans ce pays, étant donné qu'aux termes du décret du Conseil C.P. 1968-1305, les pouvoirs concernant l'octroi des permis, qui appartenaient naguère au ministre des Transports, ont été attribués désormais au ministre des Postes et des Communications. Aussi n'est-il pas téméraire de penser que les rédacteurs en chef des services d'information radiophoniques pourraient s'attendre plus ou moins à entendre «la voix de son maître», selon une expression bien connue.

Des voix: Bravo!

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, il faut faire enquête. S'il est normal que les membres de la Chambre des communes aient des contacts de ce genre avec les média, cela ne doit pas être la propriété exclusive des ministres ou d'un ministre en particulier. Si ce n'est pas normal, si cela touche, même de loin la manipulation des nouvelles, la chose devrait donner lieu à une enquête approfondie de la part du comité approprié et cette pratique doit cesser immédiatement. Il peut s'agir d'une pratique acceptable ou absolument inacceptable, mais je pense que c'est très important de nos jours quand on nous dit que les «média sont le message», et si les média et le ministre sont une seule et même chose, cela pourrait être très grave. Je propose donc de déposer la motion suivante:

• (11.10 a.m.)

Que la conduite du ministre des Postes et des Communications, dont le bureau a fait parvenir une lettre aux postes de radio du Canada leur disant qu'ils pourront bénéficier des déclarations qu'il aura faites ou qu'on aura faites en son nom, soit portée à l'attention du comité permanent des privilèges et élections.

M. l'Orateur: Je doute que ce soit dans l'intérêt de la Chambre de permettre un débat sur la question de privilège du député d'Hillsborough. J'ai étudié l'avis qu'il m'a fait parvenir en conformité du Règlement. J'ai vérifié les précédents et je suis maintenant en

mesure de dire à la Chambre si, d'après moi, la question semble à première vue être fondée, puisqu'il faut en décider avant de présenter officiellement la motion à la Chambre.

Il est peut-être utile, au début de la session, que j'insiste une fois de plus, comme j'ai essayé de le faire lors de sessions précédentes, sur la nature exacte du privilège parlementaire. On le définit de la façon suivante: c'est la somme des droits fondamentaux dont jouit chacune des Chambres du Parlement collectivement et les membres de chacune des Chambres individuellement, sans lesquels ils ne pourraient pas s'acquitter de leurs fonctions, et qui dépassent ceux des autres organismes ou individus. Dans la dix-septième édition de Parliamentary Practice de May, on trouve, à la page 43, l'explication suivante:

Lorsqu'un de ces droits et immunités, tant ceux des membres individuellement que de l'assemblée collectivement, auxquels on donne l'appellation générale des privilèges, est lésé ou attaqué par un individu ou par une autorité, l'infraction est appelée une atteinte aux privilèges et elle est punissable en vertu des lois du Parlement.

Les prérogatives parlementaires, comme partie distincte du droit coutumier, comprennent les droits spéciaux et privilèges suivants accordés aux députés:

... la liberté de langue, dans le sens d'une immunité contre les procès en diffamation; immunité parlementaire protégeant contre l'arrêt dans des circonstances bien limitées; dispense de paraître en cour comme témoin ou comme juré; protection des membres contre des influences illégitimes et la critique ou censure.

Il y aussi les privilèges collectifs de la Chambre en ce qui concerne les règlements touchant ses travaux et ses publications; les critiques et les affronts portant atteinte à la Chambre en tant qu'assemblée ou institution; le droit d'établir son propre Règlement; et les privilèges traditionnels revendiqués par l'Orateur au nom de la Chambre à l'ouverture du Parlement.

J'insiste sur l'esprit de la définition du privilège même, afin de faire comprendre aux députés que c'est seulement dans des circonstances extrêmes qu'il peut surgir à la Chambre un cas légitime de privilège fondé sur la définition exacte, acceptée et traditionnelle des privilèges parlementaires.

On s'est souvent demandé si le privilège parlementaire impose aux ministres l'obligation de faire des déclarations, de communiquer des nouvelles et de fournir des renseignements au public par l'intermédiaire de la Chambre des communes, c'est-à-dire à la Chambre des communes même plutôt qu'à l'extérieur. On s'est demandé si les députés ont droit, en vertu de leurs prérogatives parlementaires, d'être mis au courant avant le public. Je ne trouve aucun précédent pour justifier cette idée. Les députés se rappelleront un débat intéressant et assez long qui a eu lieu au cours de la dernière session sur une question de privilège qu'avait soulevée le député de Calgary-Nord. (M. Woolliams). Les arguments invoqués alors avaient fait l'objet d'une étude poussée et les précédents avaient été débattus dans une décision de la présidence qui figure à la page 869 des *Procès-verbaux* du 31 mars 1969. Il me semble que les précédents invoqués à l'époque peuvent s'appliquer aux circonstances exposées par le député d'Hillsborough. Il peut s'agir en pareils cas d'une question de convenances ou de courtoisie. Il peut y avoir un grief mais, à mon avis, la question de privilège ne peut pas se poser. Je regrette donc de ne pouvoir présenter la motion du député à la Chambre.

[M. l'Orateur.]

AFFAIRES COURANTES

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA QUESTION DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, il y a eu des consultations avec les représentants des autres partis afin de proposer, de l'assentiment unanime, le renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. L'objet du renvoi est de permettre au comité d'examiner le niveau actuel des taux d'intérêt au Canada par rapport à ceux d'autres pays et aux conditions économiques au Canada et ailleurs.

De l'assentiment unanime, monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin):

Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit autorisé à examiner le niveau actuel des taux d'intérêt au Canada et leur relation avec les taux des autres pays et avec les conditions économiques au Canada et ailleurs;

Et que les témoignages recueillis par le comité dans ses études du sujet mentionné ci-haut pendant la première session de la vingt-huitième législature soient déférés au comité.

M. l'Orateur: Le ministre a-t-il la permission de présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE CONCERNANT L'INSCRIPTION DES BILLS D'INTÉRÊT PUBLIC

M. l'Orateur: La Chambre remarquera qu'au *Feuilleton* d'aujourd'hui sont inscrits un grand nombre de bills d'intérêt public d'initiative parlementaire. Il serait difficile actuellement pour la présidence d'examiner les dispositions de chacun d'entre eux. Puis-je dès lors proposer à la Chambre de suivre la procédure qu'il a été convenu d'adopter au cours de plusieurs sessions récentes; à savoir que nous procédions à la présentation et à la première lecture de ces bills de façon que chacun puisse être étudié à fond d'ici le moment fixé pour leur deuxième lecture pour nous permettre de décider s'ils sont conformes aux pratiques et usages de la Chambre.

En conséquence, afin d'épargner du temps à la Chambre, étant donné qu'il faudrait peut-être plus de deux heures pour présenter chacune de ces mesures séparément, il est proposé que, de l'assentiment unanime, tous les projets de loi énumérés pour être inscrits au *Feuilleton* d'aujourd'hui soient censés avoir été présentés, avoir subi la première lecture, devoir être imprimés par ordre de la Chambre, et être réservés en vue de la 2e lecture à la prochaine séance de la Chambre, sous réserve naturellement d'un examen subséquent en ce qui concerne la légitimité de chaque mesure.

Pour être plus précis, je pourrais signaler que quelque cinq bills semblent à première vue être des projets de loi de finance et dès lors pourraient être jugés irrecevables. Les députés qui parrainent ces mesures voudront peut-être les justifier au point de vue de la procédure à l'étape de la 2e lecture. Les voici:

Loi sur la Fondation de l'Héritage Canadien;

Loi concernant les terres des Indiens en Colombie-Britannique;

Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation (Projets municipaux contre la pollution des eaux et des sols);

Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (Cotisations et prestations des ménagères);

Loi modifiant la loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

Il faudra en faire une étude attentive avant de se prononcer. Naturellement, la présidence prendra en considération tous les arguments qu'on avancera lorsque la question de procédure sera présentée à la Chambre.

La Chambre est-elle d'accord pour procéder comme on l'a proposé?

Des voix: D'accord.

BILLS D'INTÉRÊT PUBLIC

PREMIÈRE LECTURE

M. Thompson (Red Deer)—Bill C-13, créant le poste de commissaire parlementaire.

M. Anderson—Bill C-14, modifiant la loi électorale du Canada (Affiliations politiques des candidats sur le bulletin de vote).

M. Saltsman—Bill C-15, modifiant la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi (Distinction injuste en matière d'âge).

M. Broadbent—Bill C-16, modifiant le Code criminel (Rajeunissement des dispositions relatives au piquet de grève).

M. Saltsman—Bill C-17, modifiant la loi des aliments et drogues (Liste des ingrédients).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Bill C-18, modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Abolition du Sénat).

L'hon. M. Lambert—Bill C-19, modifiant la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

M. Mather—Bill C-20, garantissant davantage le droit du libre accès aux documents et renseignements publics relatifs à l'administration du gouvernement (Communication de renseignements administratifs).

M. Mather—Bill C-21, modifiant le Code criminel (Clauses en petits caractères).

M. Whelan—Bill C-22, concernant la semaine des «petites ligues».

M. Mather—Bill C-23, modifiant le Code criminel (Sécurité des pneumatiques).

M. McGrath—Bill C-24, modifiant la loi sur les produits dangereux.

M. Leblanc (Laurier)—Bill C-25, modifiant la loi nationale sur les transports (Concurrence loyale des compagnies de chemin de fer).

M. Anderson—Bill C-26, modifiant le Code criminel (Pollution).

M. Woolliams—Bill C-27, modifiant le Code criminel (Jeunes contrevenants).

M. Howard (Skeena)—Bill C-28, tendant à conserver et encourager les arts et métiers indigènes des Indiens et des Esquimaux.

M. Brown—Bill C-29, concernant la fête du Canada.

M. Stewart (Cochrane)—Bill C-30, sur la monnaie du Canada (Effigie des anciens Premiers ministres).

M. Orlikow—Bill C-31, modifiant la loi sur la preuve au Canada (Déclarations incriminantes).

M. Howard (Skeena)—Bill C-32, modifiant la loi sur la Chambre des communes (Autonomie en matière de régie intérieure).

M. Goode—Bill C-33, concernant les vols de formation de pilotes par des transporteurs par air internationaux et régionaux dans les aéroports internationaux au Canada.

M. Mather—Bill C-34, modifiant la loi des aliments et drogues.

M. Roberts—Bill C-35, sur la Fondation de l'Héritage Canadien.

M. Orlikow—Bill C-36, modifiant la loi sur les petits prêts (Annonces).

M. Haidasz—Bill C-37, concernant la divulgation des noms des toxicomanes.

M. Mather—Bill C-38, réglementant l'activité des démarcheurs parlementaires.

M. Anderson—Bill C-39, modifiant la loi sur la protection des eaux navigables (Prévention de la pollution des eaux).

M. Thompson (Red Deer)—Bill C-40, modifiant la loi sur l'administration financière (Commission du Parlement à l'administration).

M. MacDonald (Egmont)—Bill C-41, modifiant la loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement.

M. Peters—Bill C-42, concernant le système métrique.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Bill C-43, modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Avis et indemnité aux employés en cas de renvoi ou de mise en disponibilité).

M. Howard (Skeena)—Bill C-44, abrogeant la loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.

M. Stewart (Cochrane)—Bill C-45, sur l'obligation de placer le drapeau national du Canada dans les deux Chambres du Parlement.

M. Leblanc (Laurier)—Bill C-46, modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Champ d'application restreint au mouvement physique).

M. Anderson—Bill C-47, modifiant la loi des aliments et drogues (Étiquetage).

M. Saltsman—Bill C-48, modifiant la loi sur les banques (Réglementation de l'excédent du taux d'intérêt des prêts sur le taux d'intérêt des dettes payables par une banque).

M. Forrestall—Bill C-49, modifiant la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi (Distinction injuste en matière d'âge ou de sexe).

M. Howard (Skeena)—Bill C-50, concernant les terres des Indiens en Colombie-Britannique.

M. Peters—Bill C-51, modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne (Liberté de conscience).

L'hon. M. Lambert—Bill C-52, modifiant la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (Dons de charité en remplacement des cotisations d'un syndicat d'atelier fermé).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Bill C-53, modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne (Autorisation d'absence sans perte de salaire pour comparution devant le tribunal de la citoyenneté).

M. Skoberg—Bill C-54, modifiant la loi sur les chemins de fer (Responsabilité en matière d'indemnisation du personnel).

Mme MacInnis—Bill C-55, modifiant le Code criminel (Avortement).

M. Orlikow—Bill C-56, modifiant le Code criminel (Logement fourni par la compagnie).

M. Francis—Bill C-57, établissant un Bureau de planification de la région de la capitale nationale.

M. Leblanc (Laurier)—Bill C-58, modifiant la loi nationale sur les transports (Application restreinte).

M. MacLean—Bill C-59, concernant le système métrique.

Mme MacInnis—Bill C-60, concernant l'occupation par les femmes d'un emploi relevant de la juridiction fédérale avant et après leur accouchement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Bill C-61, modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Congé annuel de trois semaines après trois ans).

M. Monteith—Bill C-62, concernant la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

M. Borrie—Bill C-63, concernant la fête du Canada.

M. Mather—Bill C-64, modifiant la loi sur l'immigration (Arriération mentale).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Bill C-65, modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965), en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes.

M. Peters—Bill C-66, concernant l'exportation des denrées cultivées et produites au Canada.

M. Forrestall—Bill C-67, modifiant la loi sur l'assurance-chômage (Distinction injuste en matière d'âge ou de sexe).

M. Saltsman—Bill C-68, modifiant le Régime de pensions du Canada.

M. Mather—Bill C-69, visant à restreindre l'usage du tabac.

M. Mather—Bill C-70, modifiant la loi sur la radiodiffusion (Annonces de cigarettes).

M. Peters—Bill C-71, modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Indemnité de cessation d'emploi).

M. Mazankowski—Bill C-72, modifiant la loi électorale du Canada (Participation des jeunes au scrutin).

M. Haidasz—Bill C-73, modifiant la loi sur la Commission d'appel de l'immigration.

[M. l'Orateur.]

M. Macquarrie—Bill C-74, concernant la fête de sir John A. Macdonald.

M. Cullen—Bill C-75, concernant la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

M. MacDonald (Egmont)—Bill C-76, modifiant le Code criminel (Abolition de la peine corporelle).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Bill C-77, modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Disposition créant un neuvième jour férié légal payé).

M. Laprise—Bill C-78, modifiant la loi électorale du Canada (Qualités requises des votants et des candidats).

M. Orlikow—Bill C-79, modifiant la loi sur les lettres de change et la loi sur l'intérêt (Ventes à tempérament faites ailleurs que dans un magasin).

M. Forrestall—Bill C-80, modifiant la loi sur l'emploi dans la Fonction publique (Distinction injuste en matière d'âge).

M. Mather—Bill C-81, visant la réforme du régime de cautionnement.

M. Thompson (Red Deer)—Bill C-82, prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (Route de l'Alaska).

M. Mather—Bill C-83, relatif aux bruits industriels.

M. Rock—Bill C-84, modifiant la loi sur les Indiens (Droits des Indiennes lors du mariage).

Mme MacInnis—Bill C-85, concernant les droits de l'homme.

M. Peters—Bill C-86, visant la régie, la délivrance de licences et la réglementation relatives à l'exploitation au Canada de l'outillage destiné à produire artificiellement de la pluie.

M. Allmand—Bill C-87, modifiant la loi électorale du Canada (Qualités requises des électeurs).

M. MacDonald (Egmont)—Bill C-88, modifiant la loi sur les subventions au développement régional.

M. Stewart (Marquette)—Bill C-89, modifiant la loi sur la stabilisation des prix agricoles (Prix de base quinquennal).

M. Alexander—Bill C-90, modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation (Projets municipaux contre la pollution des eaux et des sols.

M. Anderson—Bill C-91, modifiant la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche.

M. McBride—Bill C-92, modifiant la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

M. Orlikow—Bill C-93, modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Peines minimums, coauteurs d'actes dommageables entraînant une responsabilité criminelle, et parts égales).

M. Groos—Bill C-94, prévoyant la protection des animaux vertébrés dont se servent, au cours d'expériences, d'essais ou de cours de formation scientifiques et industriels, les bénéficiaires de subventions du gouvernement du Canada, les organismes du gouvernement du Canada, et les personnes qui fabriquent ou font l'essai des produits pharmaceutiques ou biochimiques destinés à être vendus au gouvernement du Canada ou à l'un quelconque de ses organismes.

M. Allmand—Bill C-95, modifiant le Code criminel (Pollution de l'air et de l'eau).

M. Anderson—Bill C-96, modifiant la loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact.

M. Deachman—Bill C-97, modifiant la loi électorale du Canada (Droits de vote des étudiants).

M. Saltsman—Bill C-98, modifiant le Régime de pensions du Canada (Cotisation et prestations des ménagères).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)—Bill C-99, modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Augmentation du salaire horaire minimum).

M. Orlikow—Bill C-100, modifiant la loi sur les petits prêts.

M. Comeau—Bill C-101, modifiant la loi électorale du Canada (Vote par procuration).

M. Orlikow—Bill C-102, modifiant le Code criminel (Détention préventive).

M. Peters—Bill C-103, modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (Durée du mandat de la Chambre des communes).

M. Broadbent—Bill C-104, concernant la fête du Canada.

M. Mather—Bill C-105, concernant l'étiquetage des produits dangereux.

M. Mather—Bill C-106, modifiant le Code criminel (Cruauté envers les animaux).

M. MacDonald (Egmont)—Bill C-107, modifiant la loi des aliments et drogues (Mention de la date sur l'étiquette des produits périssables).

M. McCutcheon—Bill C-108, concernant l'inspection des véhicules automobiles (Normes de sécurité).

M. MacDonald (Egmont)—Bill C-109, modifiant la loi sur la statistique.

M. Allmand—Bill C-110, modifiant la loi des aliments et drogues.

M. Goode—Bill C-111, modifiant la loi sur le ministère des Transports.

M. Francis—Bill C-112, établissant un Bureau de contrôle de la pollution dans la région de la capitale nationale.

M. Peters—Bill C-113, ayant pour objet la protection des sources d'information (Privilège de la presse).

M. Allmand—Bill C-114, modifiant la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

M. Baldwin—Bill C-115, ayant trait à la direction et à la gestion des ressources en eau du Canada.

M. Orlikow—Bill C-116, modifiant le Code criminel (Captation de messages télégraphiques, etc.).

M. Badanai—Bill C-117, modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Déclaration canadienne des droits).

M. Howard (Skeena)—Bill C-118, modifiant la loi sur la santé et le sport amateur.

M. Orlikow—Bill C-119, modifiant la loi sur les postes (Écrits haineux).

M. Stewart (Cochrane)—Bill C-120, modifiant la loi électorale du Canada (Qualités requises des électeurs et des candidats).

M. Saltsman—Bill C-121, réglementant le commerce.

M. Nesbitt—Bill C-122, modifiant le Code criminel (Maîtrise d'un véhicule à moteur).

M. Peters—Bill C-123, modifiant la loi sur les lettres de change (Achats à tempérament).

M. Simpson—Bill C-124, concernant les droits de chasse et de pêche des Canadiens indiens.

M. Allmand—Bill C-125, modifiant le Code criminel (Ajournement de l'audience pour permettre à l'accusé de se faire représenter par un avocat).

M. Goode—Bill C-126, concernant la semaine nationale de la lutte contre la pollution.

M. Haidasz—Bill C-127, déclarant fête nationale la fête du drapeau du Canada.

M. Mather—Bill C-128, concernant la protection des dossiers des entreprises canadiennes.

M. Macquarrie—Bill C-129, modifiant le Régime de pensions du Canada (Indice de pension).

M. Goode—Bill C-130, concernant la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

M. Anderson—Bill C-131, concernant la commercialisation des détergents synthétiques.

M. Orlikow—Bill C-132, modifiant la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

LA LOI SUR LES PÊCHES MARITIMES

BILL ABROGATOIRE

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts) demande à présenter le bill nº C-133, visant à abroger la loi sur les pêches maritimes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[M. l'Orateur.]

• (11.20 a.m.)

LA LOI SUR LA PROTECTION DES PÊCHERIES CÔTIÈRES

L'INCLUSION DES NAVIRES DE SERVICE ET D'APPROVISIONNEMENT

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts) demande à présenter le bill nº C-134, modifiant la loi sur la protection des pêcheries côtières.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI CANADIENNE SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

LA DÉFINITION DU TERME «BANQUE», L'ADMISSIBILITÉ, ETC.

L'hon. H. E. Gray (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill nº C-135, modifiant la loi canadienne sur les prêts aux étudiants.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INFLATION—LA NATURE DES RESTRICTIONS VOLONTAIRES ET AUTRES MESURES—LES PRIX DE L'ACIER

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la question que je voudrais poser au premier ministre découle des différentes déclarations qu'il a faites pour recommander des restrictions appropriées dans le secteur privé. Est-ce que le gouvernement, ou la Commission des prix et des revenus, a fixé les principes directeurs de ce qui constitue des restrictions appropriées dans les circonstances présentes, et, si oui, les a-t-il communiqués ou les communiquera-t-il au patronat et aux syndicats en plus des exhortations générales de mise en faveur de ces restrictions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, naturellement, monsieur l'Orateur. La Commission des prix et des revenus a eu des consultations depuis quelque temps avec le patronat et les syndicats et leur a indiqué comment les restrictions appropriées pourraient être faites en leur suggérant que l'on pourrait envisager un moratoire sur l'augmentation des prix et des revenus au cours de l'année prochaine. Le président et les mem-

bres de la Commission ont largement diffusé le détail de ces informations. Je crois qu'une réunion sera organisée en décembre, au cours de laquelle les représentants des divers secteurs de l'économie s'engageront vis-à-vis de ces restrictions.

L'hon. M. Stanfield: Si j'ai bien compris le premier ministre, la Commission des prix et des revenus a communiqué au moins à certaines parties du secteur privé des critères permettant des restrictions acceptables. Est-ce que la Commission des prix et des revenus ou le gouvernement entend dévoiler les principes directeurs qui ont été proposés par la Commission?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur à mon avis, la Commission devra établir elle-même cette considération tactique. Sauf erreur, elle a l'intention d'obtenir le libre consentement du plus grand nombre de secteurs économiques possible avant de rendre les exposés publics ou avant de les annoncer. La raison est évidemment qu'il importe d'obtenir l'accord des diverses parties avant d'annoncer qu'une entente est conclue et de donner des espérances qui ne se réaliseront pas.

Les journaux abondent en nouvelles sur ces questions. Nous savons que certaines entreprises et certains secteurs industriels ont donné leur accord mais que des secteurs du mouvement syndical ont refusé. Quant à nous, monsieur l'Orateur, nous savons que la Commission poursuit ses travaux. Elle ne me semble pas faire comme si elle avait reçu des réponses définitives à ses propositions et elle compte encore sur une sorte de restriction volontaire. Comme le chef de l'opposition, nous attendons que la Commission annonce les prochaines mesures qu'elle prendra.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre est-il en mesure de dire si la Commission des prix et des revenus a proposé des principes directeurs concernant une contrainte à imposer à l'industrie de l'acier?

Le très hon. M. Trudeau: Je ne saurais le dire, monsieur l'Orateur. Si au cours des dernières semaines, la Commission a tenu des réunions particulières avec les dirigeants de l'industrie de l'acier ou d'une autre industrie, je n'en ai pas entendu parler. Comme l'honorable député, j'ai lu certaines déclarations dans les journaux attribuées aux compagnies et aux syndicats au sujet des recommandations de la Commission. Toutefois, je ne possède pas la liste, et je n'en ai pas demandé, de tous les gens qui ont été convoqués ou abordés par les membres de la Commission.

L'hon. M. Stanfield: Autre question supplémentaire. D'après les commentaires de l'industrie et du travail sur les propositions de la Commission des prix et des revenus, publiés dans les journaux, il y aurait accord général sur les principes directeurs. Le premier ministre va-t-il plus loin et prétend-il que la Commission des prix et des revenus a proposé des principes directeurs à certains secteurs de l'économie?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je le répète, je ne sais pas exactement qui la Commission a vu et j'ignore ce qui s'est dit. Non seulement n'ai-je pas demandé de rapport sur la question, mais je ne crois pas non plus que le moment soit venu de le faire. Comme je le disais, monsieur l'Orateur, j'en sais autant que l'honorable représentant, et je dirai même que j'en sais ce que j'ai pu en lire dans les journaux, ce qui n'est peut-être pas beaucoup.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de poser cette question au ministre de la Consommation et des Corporations mais, en son absence, puis-je l'adresser au premier ministre? Étant donné que le syndicat des travailleurs de l'acier a proposé qu'on demande à la Commission des prix et des revenus de procéder à une enquête publique sur l'augmentation du prix de l'acier, le gouvernement utilisera-t-il ses bons offices pour faire sentir à la Commission des prix et des revenus l'avantage qu'il y aurait à agir en ce sens?

M. Paul Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la Commission est un organisme indépendant et il n'appartient pas au gouvernement de lui dire ce qu'il faut qu'elle fasse; du moins, je ne le crois pas. Le député voudrait-il répéter la seconde partie de sa question?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je revenir sur la question et la préciser? Je reconnais l'indépendance de cet organisme. C'est pourquoi je demande au ministre ou au premier ministre si le gouvernement userait de ses bons offices pour persuader la Commission des prix et des revenus du bien-fondé de la proposition. Après tout, c'est une chose qui s'est déjà faite; pourquoi ne pas la faire encore?

M. Langlois: Monsieur l'Orateur, je ne peux faire cela. Le ministre est en ce moment à Washington, où il participe à des réunions très

importantes. Il reviendra au début de la semaine prochaine et je le saisirai de cette question dès son retour à son bureau.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le premier ministre ne pourrait-il pas s'en occuper lui-même?

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai à poser au premier ministre une question supplémentaire qui se rapporte aux propos qu'il a tenus à cet égard, hier soir au dîner de la conférence tripartite. Les ministères des Finances et de l'Industrie et du Commerce ont-ils reçu instruction d'élaborer des mesures fiscales et tarifaires pour combattre l'inflation?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, mais le gouvernement songe, comme plusieurs ministres l'ont dit ces derniers jours, à d'autres moyens de la combattre.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet de ce qu'il a dit hier soir sur les options pour combattre l'inflation qui se présentent au gouvernement. Voudrait-il esquisser ces options maintenant ou à la première occasion à l'appel des motions?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les manuels d'économie politique distinguent plusieurs options et j'en ai mentionné quatre hier soir. Je n'entends pas les mettre en application avant que les mesures dans lesquelles nous croyons encore se soient révélées inefficaces. Je répondrai donc à la question si nous devons recourir à d'autres mesures.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre s'il invitera son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, à faire à son retour une déclaration à la Chambre pour préciser les initiatives prises par la Commission des prix et des revenus en vue de proposer des contraintes spécifiques, des formes de contraintes et des degrés de contraintes à des secteurs particuliers de l'économie? Le ministre compétent voudrait-il indiquer à la Chambre ce qu'on a fait dans ce domaine?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je le saisirai de la question Permettez-moi de reprendre la réponse que vient de donner le secrétaire parlementaire. Il s'agit d'une commission indépendante, et nous ne voulons pas faire appel à ses services à tout moment, lui donner des directives ou lui demander des rapports.

[M. Langlois.]

Le ministre l'a dit il y a quelques jours: l'opposition nous a appuyés et nous a même incités à créer cette commission. Nous avons confiance en ses membres. Il est bon, je pense, que la Commission et le ministre s'entretiennent de temps en temps, mais l'opposition serait la première à s'opposer à ce que nous dirigions les travaux de la Commission par des interventions hebdomadaires, voire quotidiennes.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord poser la question de privilège. Je n'ai jamais poussé le gouvernement à nommer cette commission indépendante ou ce groupe d'étude, comme je l'appelle parfois. Puis-je demander au premier ministre, sans vouloir soulever une querelle, si, d'après lui, il y va du plus grand intérêt du public et si, au nom justement de l'intérêt public, il ne sied pas de communiquer à la Chambre et au pays le plus de renseignements possibles sur les diverses propositions que formule la Commission ou sur les diverses mesures qu'elle prend, afin que nous puissions faire connaître notre propre point de vue sur la question?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, je suis d'accord là-dessus, monsieur l'Orateur, mais il faudrait savoir dans combien de temps et à quelle fréquence, selon le chef de l'opposition, la Commission devrait faire rapport au ministre et au Parlement. A notre avis, cela ne devrait pas se faire sur une base hebdomadaire.

L'hon. M. Hees: J'ai une autre question complémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES POSTES

ON ACCORDERAIT DES TARIFS POSTAUX SPÉCIAUX AUX HEBDOMADAIRES

[*Français*]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Postes et des Communications.

Étant donné que les tarifs postaux en vigueur depuis l'an dernier ont entraîné la disparition de plusieurs journaux canadiens, et considérant qu'un grand nombre d'hebdomadaires régionaux se heurtent présentement à des difficultés d'ordre financier, l'honorable ministre pourrait-il nous dire s'il est exact que son ministère songe à accorder des privilèges spéciaux, sous forme de tarifs spéciaux, dans les régions dites désignées?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Non, monsieur l'Orateur. Nous n'avons nullement l'intention de

changer notre décision. Toutefois, nous désirons discuter ce problème avec un groupe de propriétaires d'hebdomadaires qui viendront me rencontrer d'ici quelques jours.

[*Traduction*]

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous allons maintenant passer à la discussion d'un autre sujet et dans quelques minutes nous reviendrons au député pour lui permettre de poser une question supplémentaire.

L'AGRICULTURE

L'INTÉRÊT SUR LES HYPOTHÈQUES AGRICOLES

M. G. W. Baldwin (Peace River): A la suite de votre rappel à l'ordre, monsieur l'Orateur, je passe à un autre sujet. Cette question s'adresse au ministre de l'Agriculture et je pense qu'elle est importante et très urgente.

Comme le taux d'intérêt sur les hypothèques agricoles du gouvernement vient d'être fixé à 8¾ p. 100 par décret du conseil, le ministre a-t-il l'intention de faire très bientôt une déclaration à l'appel des motions pour concilier cette initiative avec les dispositions de l'article 42 de la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers qui prévoit un plafond de 5 p. 100?

[*Français*]

M. Florian Côté (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je prends en considération la question de l'honorable député. Je la transmettrai au ministre quand il viendra à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Baldwin: Si cette opinion est maintenue, monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il en informer la Société du crédit agricole et les autres institutions qui prêtent en vertu de lois canadiennes et s'assurer que tous les détenteurs d'hypothèques agricoles savent à quoi s'en tenir à propos des hypothèques agricoles consenties par l'État ou d'autres institutions?

LES CÉRÉALES

L'AIDE AUX FERMIERS DU NORD DE L'ALBERTA

M. Don Mazankowski (Vegreville): En l'absence du ministre d'État, député de Saskatoon-Humboldt, monsieur l'Orateur, je vais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. En raison du mauvais temps qui persiste dans le Nord de l'Alberta et comme le gouvernement de l'Alberta a décidé d'aider les cultivateurs dont les récoltes sont recouvertes de neige, le gouvernement fédéral songe-t-il, comme il l'a fait en 1959, à venir en aide à ces cultivateurs qui se trouvent dans une situation très pénible? Ils n'ont plus d'argent parce qu'il est impossible d'obtenir des avances en espèces sur les céréales non rentrées et ils ne pourront obtenir les provendes dont ils auront besoin l'hiver prochain.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le ministre comptable de la Commission du blé m'a prié de dire que lui et le ministre de l'Agriculture songent à prendre de telles mesures.

M. Mazankowski: Le ministre serait-il disposé à faire une déclaration à la Chambre d'ici dix jours?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, le ministre voudra certainement que le député répète sa question, quand il sera à même d'y répondre.

LA POLLUTION

LES DÉTERGENTS AU PHOSPHORE

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme dans un rapport sur la pollution récemment soumis à la Commission mixte internationale on a recommandé que l'industrie des détergents cesse d'utiliser du phosphore dans ses produits d'ici deux ans, j'aimerais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou à son secrétaire parlementaire si son ministère a pris des mesures pour donner suite à ces recommandations très urgentes et importantes?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je vais vérifier, monsieur l'Orateur.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes nous dirait-il si le ministre de la Justice a prié son ministère d'émettre un timbre spécial mettant Hal Banks en vedette, afin de souligner et d'exprimer l'allégresse que ressent le gouvernement pour la présumée fermeture de ce dossier célèbre?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES JUGES RETRAITÉS ET LES CAUSES EN SUSPENS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, vu qu'un grand nombre de Canadiens, attendant d'être jugés, ont été détenus dans diverses prisons du pays en juillet et en août, alors que l'activité des tribunaux est très réduite, le ministre songerait-il à faire appel aux juges retraités qui possèdent de l'expérience, afin qu'ils puissent s'occuper, pendant les vacances d'été, des causes laissées en suspens? Bon nombre des détenus en question ne peuvent obtenir la mise en liberté sous caution ou ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour en bénéficier.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): C'est là une suggestion très intéressante, monsieur l'Orateur. Je voudrais préciser que l'administration de la justice relève, d'après la constitution, des procureurs généraux des provinces. Je souhaiterais avoir avec eux un échange de vues à ce sujet.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, comme beaucoup de ceux qui sont incarcérés au Canada sont des jeunes gens et des jeunes filles incriminés en vertu de la loi sur les stupéfiants, qui relève directement du ministère de la Justice, le ministre prendra-t-il contact avec ces procureurs très spéciaux de la Couronne à travers le pays pour voir si ces personnes peuvent être relâchées sous cautionnement? Nombre d'entre elles fréquentent les écoles secondaires et les universités.

L'hon. M. Turner: J'étudierai la question, monsieur l'Orateur.

L'AGRICULTURE

LA RÉVISION DE LA POLITIQUE LAITIÈRE

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire parlementaire de l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que plus de 13,000 producteurs laitiers ont dû abandonner à contrecœur la production laitière, le secrétaire parlementaire peut-il nous dire si la politique laitière du gouvernement sera révisée cette année?

M. Florian Côté (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la politique laitière est révisée et étudiée tous les mois, et le Bureau de direction de consultation de la Commission canadienne du lait est formé d'agriculteurs. Neuf personnes y siègent, dont certaines sont des agriculteurs, et une étude du problème est faite chaque mois.

[M. l'Orateur.]

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

J'aimerais lui demander si, pendant ces consultations, le Syndicat des producteurs laitiers du Québec est consulté officiellement, quant à l'élaboration de cette politique laitière?

M. Côté: Oui, monsieur l'Orateur, le Syndicat est invité à y assister presque tous les mois.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA PÉNURIE D'EAU LOURDE

[*Traduction*]

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser cette question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mais, comme il est absent, je pourrais peut-être l'adresser au premier ministre. Étant donné la dangereuse pénurier d'eau lourde au Canada, le gouvernement a-t-il pu trouver une solution au problème?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La question n'intéresse-t-elle pas le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, monsieur l'Orateur? Le député fait-il allusion aux problèmes de la Deuterium Company of Canada?

M. Noble: Je crois que l'usine de Chalk River devra ralentir son exploitation à moins de pouvoir être approvisionnée en eau lourde.

LA POLLUTION

L'ANNULATION D'UN PROJET

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse au ministre des Pêches et des Forêts. Son ministère a-t-il annulé un projet de recherche dans la section d'entomologie de la Direction des recherches forestières, qui aurait pu fournir une méthode pour remplacer l'emploi des aérosols chimiques, et cette décision a-t-elle été prise à la suite des restrictions budgétaires du gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est une question qui pourrait fort bien être inscrite au *Feuilleton*. Si elle est urgente, elle pourrait être examinée au moment de l'ajournement ce soir.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas du tout laisser entendre que vous me rappelez au Règlement à tort, mais je tiens à dire que c'est une question urgente.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Si elle est urgente, le député sait qu'elle pourra être examinée

dans quelques heures au moment de l'ajournement.

M. Aiken: Puis-je poser une question complémentaire?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question supplémentaire pourrait sans doute être incluse dans la question que le député posera ce soir.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, il ne m'arrive pas souvent de discuter à propos de ces questions, mais j'invoque le Règlement pour vous signaler que nous parlons chaque jour à la Chambre de la pollution, et il s'agit en l'occurrence de l'annulation d'un projet de recherche qui aurait pu fournir une formule globale . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne saurais accepter le rappel au Règlement du député ni lui permettre pour des raisons d'urgence de discuter la décision concernant l'irrecevabilité de la question. C'est pour cette raison que nous avons adopté la règle qui permet à un député de faire examiner une question au moment de l'ajournement. Le député dit que la question est urgente. Elle est peut-être extrêmement urgente. L'Orateur doit rendre une décision très rapide sur ces questions et, comme il a souvent tort, les députés peuvent, au cours de la journée, poser leur question d'une façon plus officielle au moment de l'ajournement. J'espère que le député recevra alors une réponse détaillée et satisfaisante du ministre. Je demanderais au greffier d'inscrire la question du député au haut de la liste pour qu'elle soit étudiée avant les autres plus tard dans la journée.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LA DATE D'INTERDICTION DU DDT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je croyais que ma question était inscrite au haut de la liste pour ce soir.

M. David MacDonald: Elle l'était, Stanley.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? A-t-on fixé une date définitive pour l'interdiction de l'usage du DDT au Canada et a-t-on pris les dispositions nécessaires pour appliquer cette interdiction?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Sauf erreur, monsieur l'Orateur, le gouvernement sera en mesure de faire une déclaration à cet égard au début de la semaine prochaine.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Le ministre consulte-t-il son collègue le ministre des Pêches et des Forêts pour voir s'il n'y aurait pas moyen de mettre au point un produit pour remplacer le DDT?

L'hon. M. Munro: Tous les ministères en cause étudient cette question ensemble depuis déjà quelque temps.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je demanderais au ministre si certains ministères se servent du DDT, dans le cadre de divers programmes, dans des provinces où son usage est maintenant interdit?

L'hon. M. Munro: Pas que je sache.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SÉISME EN YOUGOSLAVIE—L'ENVOI DE FOURNITURES MÉDICALES ET AUTRES

[*Français*]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, je voudrais répondre à la question posée hier par l'honorable député de Peace River (M. Baldwin).

Le Canada a en effet reçu des demandes de deux pays qui ont connu des désastres causés par les forces de la nature, notamment, de la part de la Yougoslavie, à la suite d'un tremblement de terre, et de la Tunisie, à la suite d'inondations.

Dans le cas de la Yougoslavie, le Canada a donné, par l'entremise de la Croix-Rouge canadienne, à la Croix-Rouge internationale, une somme de $15,000, à laquelle la Croix-Rouge canadienne a jouté une somme de $23,000.

Quant à la Tunisie, le Canada a donné, encore par l'entremise de la Croix-Rouge canadienne, à la Croix-Rouge internationale, la somme de $15,000, et la Croix-Rouge canadienne a ajouté à ce don une somme supplémentaire de $15,000. De plus, l'ACDI a fait un don de $15,000 pour l'achat d'équipement qui sera envoyé en Tunisie.

Nous attendons une demande officielle d'aide alimentaire de la part du gouvernement tunisien et nous voulons l'étudier favorablement. Il s'agira, bien sûr, de l'envoi de blé ou de farine.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA SUBVENTION AUX CENTRES D'ACCUEIL

[*Traduction*]

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État. Sauf erreur, des fonctionnaires du secrétaire d'État ont présenté un

mémoire au cabinet, il y a plusieurs mois, pour lui demander d'accroître la subvention fédérale aux centres d'accueil indiens et métis. Le secrétaire d'État peut-il nous dire si le cabinet s'est occupé de ce mémoire...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que la question soit recevable sous cette forme. Le député parle d'une communication sous forme de document entre les membres du cabinet. Je doute sérieusement que la question ainsi posée soit acceptable.

M. Simpson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, il y a quelques mois, le secrétariat d'État a fait savoir aux autorités provinciales qu'une décision est attendue à ce sujet. C'est pourquoi elles tiennent maintenant à savoir si le cabinet s'en est occupé.

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, nous avons en effet reçu cette suggestion et elle est actuellement à l'étude.

[*Traduction*]

M. Simpson: Monsieur l'Orateur, le ministre déclare qu'on a reçu cette demande. Son ministère ou lui-même a-t-il présenté, à ce sujet, une proposition au cabinet?

[*Français*]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, je ne crois pas, comme vous sembliez d'ailleurs le laisser entendre tout à l'heure, que les communications internes du gouvernement puissent faire l'objet de questions ou de réponses à la Chambre.

M. l'Orateur: Je remercie l'honorable secrétaire d'État d'appuyer la décision de la présidence.

[*Traduction*]

Je dois répéter, qu'à mon avis, la question ainsi posée est tout à fait recevable, mais pas la question supplémentaire.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DESCENTE DANS LES BUREAUX DU «FREDERICTON GLEANER»

L'hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Les détails d'une descente apparemment injustifiée effectuée récemment dans les bureaux du *Fredericton Gleaner* par des fonctionnaires de la Direction des enquêtes sur les coalitions ont-ils été rapportés au ministre et celui-ci peut-il renseigner la Chambre sur une mesure aussi grave et préjudiciable?

[M. Simpson.]

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): J'aimerais remercier le député de m'avoir prévenu de cette question. Je ne suis pas au courant des faits précis dont il parle. Je dois lui dire que l'exécution de la loi des enquêtes sur les coalitions relève du ministre de la Consommation et des Corporations et non plus du ministère de la Justice. Le directeur des enquêtes et recherches a peut-être agi en vertu de ses propres pouvoirs statutaires. Je signalerai la situation à mon collègue et lui demanderai de communiquer avec le député.

L'hon. M. Flemming: Le ministre voudrait-il consulter son collègue afin de vérifier si, pour des motifs analogues, on a fait des enquêtes ou pris des mesures du même genre dans d'autres parties du Canada?

L'hon. M. Turner: Oui.

LES PÊCHES

LA SOCIÉTÉ DE COMMERCIALISATION DU POISSON DE MER

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Forêts. Peut-il assurer à la Chambre que ses entretiens avec les représentants du commerce du poisson de mer n'auront pas pour effet d'entraver ni de ralentir la marche de la mesure législative visant à établir une société de commercialisation du poisson de mer? Pourrait-il également faire rapport à la Chambre des entretiens qui se sont déroulés à Ottawa ces derniers jours entre les représentants de son ministère et ceux du commerce du poisson de mer?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir donner cette assurance au député. En outre, d'ici dix jours environ, j'examinerai la question avec les pêcheurs et les commerçants de Terre-Neuve.

LES PERMIS DE PÊCHE AU SAUMON— LA SITUATION DES INDIENS

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Forêts. Peut-il répondre aujourd'hui à ma question d'hier, savoir s'il consentirait à envoyer au comité permanent des pêches, pour fins d'étude et de rapport, la proposition sur les permis de pêche au saumon sur la côte ouest? Le ministre doit être en mesure de me donner une réponse puisqu'il arrive justement de notre belle province.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, je ne serai

que trop heureux de confier au comité permanent des pêches la question mentionnée par le député.

LA PROTECTION DE LA PÊCHE CÔTIÈRE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, à titre de question supplémentaire, j'aimerais demander au ministre des Pêches et des Forêts quand il présentera, comme il l'a promis, une mesure législative pour interdire la pêche dans le golfe Saint-Laurent, notamment le long de la grande péninsule orientale de Terre-Neuve, aux chalutiers étrangers, afin de protéger l'industrie de la pêche côtière de cette région.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, une mesure législative à cette fin pourrait, je pense, être présentée au cours de la session actuelle.

LES BATEAUX RUSSES PRÈS DE LOUISBOURG

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Pêches et des Forêts. Nous avons appris qu'une importante flotte russe de 90 à 100 bateaux est en train de pêcher à environ quatre milles de la côte, près de Louisbourg en Nouvelle-Écosse. A ce propos, le ministre voudrait-il informer la Chambre des espèces de poissons que ces bateaux sont en train de pêcher et des mesures qu'il a prises pour protéger nos pêches côtières?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, tous les bateaux de pêche au large des côtes de cette région sont soumis à une étroite surveillance de la part des autorités canadiennes. J'ai d'ailleurs appris qu'aucun navire étranger ne se trouve en deçà de 12 milles de nos côtes. Il y a peut-être des navires canadiens qui pêchent dans cette zone.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA BAISSE DE LA BALANCE COMMERCIALE

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné la baisse sérieuse de notre balance commerciale avec l'étranger qu'ont révélée les chiffres présentés au cours des dernières semaines, quelles mesures, si mesure il y a, le ministre a-t-il prises ou est-il prêt à prendre pour remédier à cette situation?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député qu'il faudrait répondre à sa question par une déclaration à l'appel des motions.

L'hon. M. Harkness: Donc, monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il fera une déclaration à l'appel des motions au sujet de ce problème très important?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, on fait beaucoup de choses en ce moment. Par exemple, le renforcement de la Société pour l'expansion des exportations...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La seule question autorisée était celle de savoir si le ministre ferait une déclaration à l'appel des motions. Il peut demander le consentement de la Chambre dans le but de revenir à l'appel des motions, ce qui lui permet de faire une déclaration. Cette procédure lui est ouverte.

L'hon. M. Pepin: Je m'apprêtais à faire remarquer que la question m'avait été posée il y a deux jours par un collègue du député, et je suis en train de lui écrire une lettre afin de tout préciser par écrit. Le député qui recevra la lettre voudra sans doute la publier ou que je le faisse moi-même en raison de l'intérêt qu'elle présente.

L'hon. M. Harkness: C'était là une autre question.

LES LANGUES OFFICIELLES

LES DISTRICTS BILINGUES—PRIORITÉ ACCORDÉE À CERTAINES RÉGIONS

[*Français*]

M. Gaétan-J. Serré (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je désire poser à l'honorable secrétaire d'État une question relative à la mise en vigueur du projet de loi sur les langues officielles.

Pourrait-il dire à la Chambre si la Commission chargée de déterminer les limites des districts bilingues a commencé ou commencera bientôt son étude et si la priorité sera accordée aux régions à forte concentration des deux groupes linguistiques, comme celle de Sudbury, par exemple?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, la Commission prévue pour la détermination des districts bilingues est en formation. Quant à la décision qu'elle prendra de s'occuper d'abord des districts à forte concentration ou à faible concentration, je pense qu'il lui appartiendra de prendre ces décisions elle-même.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable secrétaire d'État.

Au sujet de cet important problème du bilinguisme, je voudrais lui demander si sa politique prévoit que les étiquettes de tous les produits seront imprimées dans les deux langues officielles?

M. l'Orateur: Je crois que cette question supplémentaire devrait normalement être inscrite au *Feuilleton.*

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES AMÉRICAINS À BASE DE CYCLAMATES

[*Traduction*]

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, l'autre jour j'ai adressé une question au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet des aliments diététiques à base de cyclamates qui risquent d'envahir le marché canadien à la suite des restrictions dont ils font l'objet aux États-Unis. Le ministre ignorait alors si ma question rentrait dans les attributions de son ministère. Peut-être aurait-il une déclaration à faire aujourd'hui?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je pense que la question relève en grande partie du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et, sous certains aspects, du ministère du Revenu national. Je crois savoir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déjà fait un certain nombre de déclarations publiques à cet égard et je doute qu'il veuille en dire davantage en ce moment.

[*Plus tard*]

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question est supplémentaire à celle du député d'Hamilton-Ouest et s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné qu'on vient d'interdire l'usage au Canada de certains édulcorants artificiels, les cyclamates, vu leur relation possible avec le cancer de la vessie dans certains rats, le ministre peut-il donner à la Chambre et au pays l'assurance que les autres édulcorants artificiels ont été étudiés suffisamment pour prouver que leur usage ne constitue pas une menace pour le public canadien?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je crois pouvoir donner cette assurance, monsieur l'Orateur.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je veux poser une question complémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Peut-il assurer au pays et à la Chambre qu'à l'avenir, au lieu de compter sur la prédominance de la recherche américaine pour formuler des conclusions particulières concernant des denrées douteuses, le gouvernement montrera la voie à cet égard?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, le député sait, j'en suis sûr, que 80 p. 100 environ de la recherche dans tout ce domaine, et dans l'univers tout entier, est effectuée aux États-Unis. On s'attendrait donc, certes, qu'ils fassent des découvertes de cette nature plus que n'importe quel autre pays et certainement plus qu'un pays de 20 millions d'habitants. Cependant, nos chercheurs continueront de rester en liaison constante avec ceux des États-Unis, évalueront les découvertes de ceux-ci et y réagiront aussi rapidement que possible. Bien entendu, dans l'intervalle, nous effectuons nous-mêmes de la recherche et comparativement à des pays des dimensions du nôtre, nous avons fait beaucoup plus de découvertes relativement aux produits dangereux, et nous continuerons sans nul doute à le faire à l'avenir.

L'AGRICULTURE

LA RÉVISION DE LA POLITIQUE LAITIÈRE

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, pour compléter la question posée par l'honorable député de Lotbinière au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, puis-je demander à ce dernier si, à la suite de la révision constante de la politique laitière du gouvernement, des modifications ont été apportées et, dans l'affirmative, quelle en a été la nature et ont-elles été communiquées au Syndicat des producteurs de lait industriel?

M. Florian Côté (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, lorsque l'honorable député de Lotbinière m'a posé cette question, je crois qu'il voulait plutôt savoir s'il existait une collaboration entre le gouvernement et l'Association des producteurs. Or, j'ai rencontré hier les représentants de l'Association des producteurs de lait industriel de la province de Québec, à qui j'ai demandé s'ils étaient satisfaits des contacts fréquents qu'ils avaient avec la Commission canadienne du lait, et ils m'ont répondu qu'ils étaient très bien renseignés par la Commission.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je comprends mal la réponse de l'honorable secrétaire parlementaire, qui semble contredire l'affirmation qu'il a faite...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député pourrait peut-être poser sa question supplémentaire.

M. Fortin: Le secrétaire parlementaire pourrait-il s'enquérir auprès de la Commission canadienne du lait et des fonctionnaires qui, d'après ses dires, ont des rencontres régulières avec les représentants du Syndicat des producteurs laitiers du Québec, en vue d'établir combien de réunions ils ont tenues, quelles modifications ont été apportées et si les gens en ont été mis au courant?

M. Côté: Oui, monsieur l'Orateur.

QUESTIONS OUVRIÈRES

ARGENTIA (T.-N.)—LES MISES À PIED À LA BASE NAVALE AMÉRICAINE

[*Traduction*]

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme les congédiements récemment annoncés d'un grand nombre de civils à la base navale américaine d'Argentia pourraient avoir des conséquences désastreuses sur l'économie de cette région, le ministre nous dira-t-il si les programmes de main-d'œuvre actuels suffiront à pallier la gravité de la situation ou s'il faudra adopter de nouveaux programmes et engager de nouvelles dépenses?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, pour nous, cette situation n'est pas nouvelle. Mon ministère en a conscience et s'occupe de rendre accessibles tous les programmes qui existent actuellement. Pour l'instant, nous n'avons aucun nouveau programme particulier qui relève du ministère pour faire face à la situation mais il me semble que nos programmes et services actuels seront très utiles.

M. Carter: Une question supplémentaire au ministre de l'Expansion économique régionale, monsieur l'Orateur. Quelles mesures le ministère envisage-t-il pour aider à pallier les difficultés économiques qu'éprouvent les gens de cette région à la suite des mises à pied?

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. L'honorable député demande au ministre de faire une déclaration de nature générale, normalement ce genre de question doit être fait à l'appel des motions.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES CRÉDITS DU CENTRE DE RECHERCHES POUR L'AIDE À L'ÉTRANGER

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question au premier ministre, monsieur l'Orateur. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré, à Victoria, (C.-B.) que le Canada augmenterait son aide à l'étranger, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si les crédits consacrés au centre de recherches pour l'aide à l'étranger sont intégrés dans la participation canadienne.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Harding: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comment les crédits supplémentaires de l'aide à l'étranger seront-ils gérés, notamment dans le Sud-Est asiatique et en Amérique latine, si l'on se propose de réduire de façon importante le personnel des ambassades de ces régions?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne pense pas que la question, telle qu'elle est posée en ce moment, soit réglementaire.

LA SUPPRESSION DES BASES AMÉRICAINES

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire suppléant des Affaires extérieures. Peut-il nous indiquer le résultat des négociations avec les États-Unis au sujet des inconvénients, pour le Canada, de la suppression progressive de nombreuses bases dans ce pays à la suite de la diminution des dépenses outre-mer décidées par le gouvernement de Washington?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je vais lire la question, monsieur l'Orateur...

M. Lundrigan: Il semble régner une certaine confusion, monsieur l'Orateur, parmi les honorables vis-à-vis qui se demandent qui répondra à la question, mais je la pose au premier ministre qui semble disposé à le faire.

Le très hon. M. Trudeau: Je suis toujours disposé à répondre aux questions, mais je parlais à un de mes collègues et je n'ai pas entendu la question de l'honorable député.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, cela dénote un manque d'intérêt envers les problèmes de la Chambre, mais je poserai ma question au premier ministre. Peut-il dire si des pourparlers ont eu lieu avec le gouvernement américain au sujet de l'élimination planifiée et progressive de nombreuses bases au Canada et dans le monde entier, et des inconvénients économiques possibles. Autrement dit, avons-nous eu des discussions et sommes-nous en mesure de prévoir l'effet au Canada de cette élimination progressive répartie sur une longue période?

Le très hon. M. Trudeau: En ce qui concerne les négociations des États-Unis avec d'autres pays, j'ignore quel ministre pourrait répondre, mais en ce qui concerne les négociations avec le Canada à propos de bases situées au Canada, je demanderai au secrétaire d'État aux affaires extérieures de faire le point.

M. Lundrigan: Une autre question complémentaire destinée au premier ministre, monsieur l'Orateur. Puis-je demander à celui-ci

ou à tout autre membre de son cabinet à qui il appartient de décider qu'ils se réunissent à ce sujet et fassent, dans un proche avenir, une déclaration devant la Chambre?

DÉBAT SUR L'ADRESSE

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, suspendue le mercredi 29 octobre, de la motion de M. Jack Cullen, portant qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

• (12.10 p.m.)

[*Français*]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, on s'interroge depuis un certain temps sur la meilleure façon d'orienter les rapports extérieurs du Canada, dans un pays où ces rapports impliquent assez souvent des intérêts ou des compétences intérieures des provinces. Cette situation n'est pas unique. Avec l'évolution des rapports internationaux depuis la fin de la guerre, c'est un problème qui se pose à tous les pays fédéraux. A la lumière de notre expérience concrète et quotidienne des rapports extérieurs, je voudrais contribuer à l'effort de réflexion qui s'impose au Canada comme ailleurs.

Ainsi, on a beaucoup parlé de l'idée d'une «souveraineté externe» des provinces correspondant au prolongement des domaines de leur compétence interne, exclusive ou partagée. Cette théorie peut sembler séduisante, de prime abord. Pourtant, elle suscite d'importantes questions dans notre esprit, à savoir: Cette théorie a-t-elle un fondement valable du point de vue juridique? Repose-t-elle sur une interprétation justifiable de notre Constitution? Est-elle acceptable par la communauté internationale? Un observateur le moindrement sérieux de la scène internationale, ou toute personne un tant soit peu au courant de la pratique quotidienne des affaires extérieures, peut-il raisonnablement penser que l'application de cette théorie engendrerait une politique efficace et cohérente?

Je ne voudrais pas, a ce stade, ennuyer la Chambre avec un fastidieux exposé de l'évolution constitutionnelle du Canada, au chapitre des affaires extérieures. Tous connaissent le cheminement par lequel le Canada a obtenu son indépendance. Tous savent qu'au terme de ces 50 ans d'évolution, la responsabilité des affaires extérieures canadiennes est passée de la Couronne britannique au gouvernement canadien. Cette évolution a été confirmé par les «Letres Patentes» de 1947, qui font partie intégrante de notre Constitution.

Je voudrais cependant profiter de l'occasion pour faire le point au sujet de certains arguments pseudojuridiques qui nous apparaissent non fondés et que l'on nous ressasse régulièrement.

Assez souvent, on prétend que l'argument des «Lettres Patentes» est annulé par celui du jugement du Conseil privé, en 1937. Selon certains, ce jugement rendu dans l'affaire des Conventions du Travail de 1937 permettrait aux provinces d'établir des relations directes et séparées avec les pays étrangers et même de signer des ententes internationales dans les domaines de leur juridiction. Je m'interroge sérieusement sur le niveau des connaissances juridiques des personnes qui peuvent en venir à de telles conclusions. Il serait temps, 32 ans après que le jugement a été rendu, que l'on sache ce qu'il contient véritablement. En fait, voici tout ce que le Comité judiciaire du Conseil privé a dit en 1937: Dans les matières qui, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, sont de la compétence exclusive des provinces, le Parlement fédéral ne peut s'arroger le droit de légiférer en prétendant qu'une telle législation est nécessaire pour mettre en œuvre un traité signé par le Canada. Par contre, le Conseil privé n'a jamais mis en doute le droit exclusif du gouvernement fédéral de conclure des traités et, partant, d'assumer la responsabilité des relations internationales du Canada. Pas d'ingérence dans les compétences législatives intérieures des provinces au Canada? Entendu! Mais pas d'ingérence provinciale, non plus, dans la compétence ultime du seul gouvernement fédéral à l'étranger!

Parfois, on invoque le fait qu'il existe différentes constitutions fédérales de par le monde, qu'il n'y en a pas deux pareilles et que, partant, le Canada peut, lui, faire ce qu'il veut avec la sienne. Évidemment, ce qu'on oublie de dire, c'est que, bien que différentes sur d'autres points, toutes sont virtuellement semblables au chapitre de la conduite des affaires étrangères, c'est-à-dire que le pouvoir extérieur repose toujours, d'une façon ou d'une autre, entre les mains de l'autorité centrale. Il existe, il est vrai, quelques États fédéraux, comme la Suisse, les États-Unis, la République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest et l'URSS, par exemple, où la pratique constitutionnelle permet apparemment aux États membres de conclure certains genres d'accords avec des États étrangers. Encore là, on oublie de mentionner que l'examen le plus sommaire de ces constitutions révèle que dans

chaque cas ce pouvoir des États membres doit être exercé sous l'autorité fédérale ou par l'intermédiaire du gouvernement fédéral. De plus, tout spécialiste du droit constitutionnel comparé pourra faire remarquer que même les pouvoirs de cette nature que peuvent exercer les États fédérés ont été utilisés de moins en moins souvent à l'échelle mondiale.

D'aucuns allèguent que la vie internationale a changé et qu'il faut emboîter le pas. On nous dit: Étant donné que la nature des relations extérieures a grandement évolué depuis la guerre, étant donné qu'elles ne touchent plus seulement les questions de guerre ou de paix ou les échanges commerciaux, mais de plus en plus les questions de culture, de technologie ou d'éducation, il se développe un nouveau genre de droit international qui permet aux États fédérés d'avoir accès au champ des relations internationales. Il s'agit d'une magnifique théorie, mais elle présente une faiblesse: elle n'est pas conforme à la pratique. Les échanges internationaux se sont élargis, d'accord, et ce depuis un demi-siècle—mais tout l'éventail de ces échanges reste aux mains des États souverains. Et ce, de plus en plus nettement. Il suffit de connaître un peu la réalité et les principes du droit international. Les traités contiennent de moins en moins de clauses fédérales, de transfert ou de partage de souveraineté.

Le dernier exemple est le suivant: Aussi récemment qu'en avril dernier—il y a à peine six mois—la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités, réunie à Vienne, rejeta avec une majorité écrasante une proposition qui aurait semblé reconnaître, sans en expliciter les conditions, un droit des membres d'un État fédéral de conclure des traités. Ce projet de texte était un argument utilisé par le gouvernement du Québec dans son Livre blanc, comme preuve soi-disant irréfutable d'une tendance des membres d'un État fédéral à négocier sur le plan international. Ce projet a été carrément rejeté pour la simple raison qu'il ignorait les conditions dont j'ai parlé et ne réaffirmait pas explicitement le droit exclusif de l'État fédéral d'interpréter lui-même, à l'intention des autres États, sa propre constitution. La Conférence en est venue à la conclusion que l'adoption d'un tel article constituerait une invitation ouverte aux États étrangers à interpréter eux-mêmes la constitution des États fédéraux, ce qui constituerait une ingérence indue dans les affaires intérieures de ces États. La Conférence a donc réaffirmé avec vigueur le principe très solidement établi qui veut que dans un pays fédéral, seul le gouvernement central peut interpréter le sens de sa constitution pour les États étrangers. Donc, quoi qu'on prétende, le droit international a évolué et continue d'évoluer, mais dans un sens nettement défavorable au système d'ailleurs inexistant de la souveraineté externe des provinces.

A mesure que les relations internationales abordent de nouveaux domaines, elles s'établissent entre gouvernements d'États souverains. Fait juridique qui reflète tout simplement les exigences fondamentales de toute vie internationale cohérente. J'y reviendrai.

Toutes ces considérations d'ordre juridique doivent être faites. Ce sont des préalables essentiels à toute discussion. Toutefois, je suis avant tout un politicien pratique. Je voudrais aussi examiner la théorie de la souveraineté extérieure des provinces, à la lumière d'une expérience concrète et quotidienne des rapports extérieurs. Comme système conçu dans l'abstrait, cette construction intellectuelle peut sembler plausible. Elle a quand même un défaut, et il est de taille: elle est complètement irréconciliable avec les faits de la vie internationale. La communauté internationale ne peut tout simplement pas, du point de vue pratique, accepter cette théorie. Pour qui connaît intimement le fonctionnement des rapports internationaux, cette formule apparaît dangereuse, inefficace, incohérente, chaotique, et je m'explique.

Le concept de souveraineté s'est de beaucoup clarifié ces dernières années. Il est grand temps qu'on réalise que, même si certains protectorats ou territoires sous tutelle continuent d'exister, la notion d'entité ayant des degrés divers de personnalité internationale a virtuellement disparu, tant en théorie qu'en pratique. Il semble, à l'heure actuelle, y avoir peu de raisons de s'attendre à ce que la communauté internationale accepte de revenir aux concepts dépassés d'entités à demi-souveraines ou partiellement souveraines, surtout si de telles entités voulaient obtenir le droit à une représentation séparée à l'ONU ou à ses institutions associées.

L'ONU, par exemple, est fondée sur le principe de «un État, un vote», et ce sans différenciation entre les États unitaires et les États fédéraux. Les États fédéraux, en tant que tels, n'y ont ni plus ni moins de pouvoirs que les États unitaires.

Imagine-t-on, par exemple, que le Canada puisse disposer de dix ou onze sièges dans les institutions spécialisées de l'ONU et, donc, de 10 p. 100 des voix, alors que des pays comme la France ou l'Angleterre n'auraient qu'une seule voix chacun? Pourquoi, alors, l'Inde ne pourrait-elle pas habilement modifier sa constitution afin de disposer de 20, 50 ou 100 votes? Belle affaire pour les pays fédéraux! Croit-on que la communauté internationale se plierait à ce jeu?

D'une façon plus précise, prenons le cas de l'UNESCO. Si le droit international ou la communauté internationale acceptait la thèse de l'extension des compétences intérieures sur le plan international, cette institution serait du jour au lendemain composée de plusieurs centaines de membres. Peut-on sérieusement prétendre qu'elle pourrait fonctionner de cette façon?

En fait, la communauté internationale, pour des raisons «politico-pratiques», n'est tout simplement pas prête à accepter de s'atomiser en acceptant dans ses organismes les provinces canadiennes à titre d'entités souveraines ou partiellement souveraines.

En termes plus larges, puisqu'on veut parler de l'évolution des réalités internationales, est-il un besoin plus criant dans notre monde que celui du dialogue, de la coopération et de la cohésion? Nous vivons dans un monde de minorités. A l'échelle du globe, il n'y a pas de majorités, ni religieuse, ni politique, ni linguistique. Chrétiens, musulmans, bouddhistes, tous sont minoritaires. Blancs, noirs, jaunes: autant de minorités. Aucune idéologie, aucune langue, aucune culture, ne l'emporte sur les autres. Dans ce monde fragmentaire, ce qu'il faut lancer, ce n'est pas la bombe des séparatistes, mais les formules d'entente, tel le fédéralisme, qui rassemble les diversités sans les niveler. Fédéralisme, action concertée entre communautés: voilà l'espoir de l'Europe qui se construit, celui de l'Afrique qui veut transcender ses tribalismes, celui de l'Asie où cohabitent parfois 50 cultures dans un même pays, bref, l'espoir du monde. Nous sommes parfois trop modestes! Ces expériences du fédéralisme et du bilinguisme qui se poursuivent, s'affirment, se multiplient tous les jours, chez nous, font l'admiration de beaucoup de peuples. Certains, même, s'en inspirent.

Le président Senghor nous le rappelait encore récemment, et avec éloquence, quand il disait, et je cite:

Le bilinguisme est une supériorité sur le monolinguisme, tout comme on est plus solide quand on marche sur deux pieds que sur un.

• (12.20 p.m.)

Plus profondément, le français et l'anglais nous apportent des richesses complémentaires. Cela ne veut pas dire que nous reniions aujourd'hui la francophonie. Tout au contraire, nous nous y enracinons pour nous ouvrir à nos frères anglophones. Voilà pourquoi le Canada peut, dans ce domaine de la culture, qui est le domaine même de l'homme, servir d'exemple.

Bilinguisme, fédéralisme, formules d'avenir auxquelles nulle part on a donné plus de vitalité et de profondeur qu'au Canada et dont nous pouvons tirer des réalisations plus grandes encore. Voilà ce que nous dictent les réalités de notre monde: l'approfondissement de notre fédéralisme et non pas son éparpillement en une dizaine de politiques à l'étranger.

[M. Goyer.]

Voyons où nous conduit en fait la théorie de ceux qui veulent partager la souveraineté extérieure entre le gouvernement fédéral et les dix gouvernements provinciaux. Poussons cette hypothèse de travail jusqu'à ses conséquences pratiques. Il ne suffit pas de faire, en cabinet, des diagrammes constitutionnels; il faut voir où ils nous mèneraient.

Dans les faits, les divers aspects de la vie internationale ne peuvent pas être dissociés en compartiments étanches; ils sont inextricablement liés. Dès qu'il s'agit de négocier entre pays, il est impossible de séparer un seul aspect—par exemple, l'éducation, la culture, la coopération—des autres aspects des rapports entre les pays concernés. L'esprit peut établir une distinction entre la politique étrangère traditionnelle et les aspects plus récents des rapports internationaux, c'est-à-dire les aspects techniques, culturels ou sociaux. Mais en fait, ces domaines forment un seul réseau entremêlé. Ce que l'on fait à une conférence intergouvernementale sur l'éducation peut être relié sous de multiples aspects à d'autres domaines comme la coopération au sein de la francophonie ou d'un autre groupement, la politique d'aide extérieure, les rapports bilatéraux avec les pays en question, les problèmes économiques et commerciaux, la coopération culturelle ou sociale internationale.

On voit constamment, dans des organisations ou conférences dites «techniques», des problèmes politiques se présenter. Il ne faut pas être naïf. On n'a qu'à observer la politique des grandes puissances pour constater que des liens multiples rattachent leur politique en matière de culture, d'échanges techniques, de coopération, de questions sociales, à maints autres aspects politiques et économiques de la vie internationale.

De plus, toute politique étrangère a besoin de synthèse, de compatibilité et de cohérence. La politique présentée à l'extérieur dans un domaine particulier doit tenir compte de tout un ensemble d'intérêts canadiens et de la politique canadienne intérieure ou extérieure qui peut être touchée. On ne peut se passer d'un centre qui coordonne puis définit la politique avant de la présenter à l'extérieur. Il ne peut y en avoir onze.

On dira: Il suffirait qu'il y ait deux centres, Ottawa et Québec. Allons, qui va s'imaginer que si le pays accordait ce traitement à une province, toutes les autres n'exigeraient pas le même traitement? Deux centres d'action—on

le constate bien ces jours-ci—c'est déjà impossible. Mais ce n'est pas deux, c'est alors dix ou onze que nous aurions.

Toute politique extérieure a également besoin d'être claire et efficace. En politique étrangère comme ailleurs, il existe un «principe de non-contradiction». S'il y a dix ou onze voix canadiennes à l'étranger, il y aura multiplicité de démarches et de points de vue canadiens qui se neutraliseront, pour une bonne part. Dans la vie internationale, notre influence en serait réduite d'autant. On n'aurait plus guère besoin de compter sur nous.

Or, s'il est une chose difficile et essentielle dans la vie présente, c'est bien de faire le poids. L'Europe, face aux super-puissances, saisit bien l'ampleur et l'urgence du problème, sans avoir encore réussi à le résoudre. Pour une puissance moyenne, ce serait presque un suicide politique que de dissiper, dans plusieurs domaines importants, ses moyens d'action en une poussière d'interventions ou d'initiatives. Dix provinces œuvrant séparément à l'étranger, même quand elles ne neutralisent pas mutuellement leurs actions, n'auraient pas le même pouvoir ni la même influence que celui d'un Canada rassemblant toutes les énergies derrière une démarche unifiée.

Une politique balkanisée serait une politique infiniment vulnérable. Les pays étrangers feraient preuve de vertu surhumaine s'ils n'exploitaient pas, selon leur intérêt, les merveilleuses occasions de manœuvre que leur offrirait, dans de nombreux domaines importants, une présence fragmentée du Canada à l'étranger. Il leur serait possible de faire jouer les intérêts provinciaux les uns contre les autres, de se faire des clients, de se servir du Canada en toute liberté et bonne conscience, somme toute avec notre permission. On n'a qu'à se rappeler les événements récents qui se sont produits chez nous pour soutenir cette assertion.

Voici ce qui est le plus grave dans toute cette affaire: si elle était adoptée, la thèse de la souveraineté extérieure des provinces aurait pour effet de menacer la vie intérieure du Canada. Le partage des souverainetés extérieures permettrait *in æternum* des interventions dans la vie constitutionnelle et, donc, intérieure du Canada. On déciderait ainsi de l'avenir canadien non pas par voie de débats constitutionnels raisonnés devant l'opinion publique canadienne et à la lumière de l'ensemble des problèmes, mais par le truchement des intérêts changeants et divergents de la communauté internationale. De ce fait même, nous aurions une constitution faite indéfiniment à l'étranger. Le Canada pourrait-il y survivre? Il aurait plutôt d'excellentes chances de se désintégrer sans que son «électorat» ne l'ait voulu.

Il est grand temps que la population du Québec se rende compte que, même si elle ne se veut pas séparatiste, les tenants de cette thèse poursuivent une politique dont la conséquence pourrait bien être l'enterrement du Canada. Que ceux qui poursuivent cet objectif se découvrent et que ceux qui s'y opposent l'affirment!

Il me semble évident que les provinces canadiennes auront assez de sens commun pour œuvrer dans le cadre canadien et éviter d'adopter des programmes politiques qui menaceraient d'émietter la politique étrangère canadienne et le pays même. Doivent-elles pour autant se résigner à ne jouer aucun rôle dans nos relations extérieures, à s'effacer totalement de la scène mondiale? Est-ce qu'Ottawa a adopté la politique de les écarter de ses relations extérieures? Faut-il immoler les provinces et leurs intérêts sur l'autel de l'unité nationale? Pas le moins du monde.

Ce que veulent les provinces, me semble-t-il, en gros, c'est que leurs aspirations et leurs intérêts soient reflétés dans la formulation de la politique étrangère canadienne. Elles désirent participer, le cas échéant, à la présentation et à la diffusion de la politique à l'étranger, elles veulent être présentes au monde des conférences et des organismes internationaux. Elles exigent que leur rôle et leur contribution—qu'il s'agisse d'éducation, de culture ou de coopération technique et sociale—reçoivent, au sein d'un effort canadien commun, une reconnaissance adéquate. Or, pour ce faire, elles n'ont nullement besoin de réclamer un désastreux partage de la souveraineté extérieure.

Le fédéralisme canadien leur offre toutes les avenues nécessaires. Dans le cadre de la constitution actuelle, le gouvernement fédéral a commencé à mettre au point une formule souple de coopération avec les provinces. Ce n'est pas là une concession pieuse de la part du gouvernement fédéral. C'est une nécessité que nous impose un fédéralisme sincèrement vécu. On a déjà élaboré des aires de consultation et de coopération. La formule fédérale contient des virtualités qui permettent d'accroître la participation provinciale à la présence canadienne à l'étranger. Plutôt que de gaspiller des énergies précieuses en tiraillements à l'étranger, il serait beaucoup plus rentable, pour les provinces, de travailler avec le gouvernement canadien en vue d'élargir, de préciser les modes de consultation et de coopération.

• (12.30 p.m.)

Parlons concrètement. Quelle est-elle, cette formule?

Depuis un certain temps déjà, le gouvernement fédéral a entrepris de consulter les pro-

vinces à propos de diverses questions relatives à l'élaboration et à l'application des traités. C'est là une façon de procéder qui permet d'harmoniser les intérêts des gouvernements fédéral et provinciaux et de donner suite aux souhaits exprimés par les provinces à l'égard des traités dont la matière relève de leur compétence législative intérieure.

La consultation peut prendre diverses formes. Elle peut se faire sous la forme de discussions directes entre les autorités fédérales et provinciales; celles-ci peuvent commenser dès avant ou pendant les négociations d'un projet de traité, si des questions portant sur la mise en œuvre de ce traité exigent une coopération fédérale-provinciale.

Par ailleurs, diverses mesures, tels les accords cadres, ont déjà été prises ou le seront plus tard par le gouvernement fédéral pour rendre valables, à l'échelon international, des accords intéressant les provinces.

Un certain nombre d'organisations internationales, dont les activités touchent des questions qui relèvent partiellement de la compétence intérieure des provinces, ont été créées, notamment depuis la fin de la guerre. Toutes ces organisations ont en commun un objectif fondamental, savoir la rédaction, lors des conférences générales, de conventions internationales. Il est donc important qu'il y ait d'étroites consultations avec les provinces afin de faciliter la ratification et la mise en œuvre, par le Canada, desdites conventions dont il s'agit. Par conséquent, les autorités fédérales ont consulté fréquemment, au cours des dernières années, les autorités provinciales sur le contenu de telles conventions et sur la possibilité de les mettre en œuvre.

Un des moyens les plus pratiques de mettre en œuvre cette politique de coopération est de renforcer la participation provinciale au sein des délégations que le Canada envoie aux conférences internationales, dont l'activité est d'un intérêt particulier pour les provinces. C'est ce que nous avons fait, par exemple, relativement à l'UNESCO, où des ministres provinciaux de l'Éducation ont été invités à participer aux conférences générales. De plus, des hauts fonctionnaires provinciaux ont déjà fait partie des délégations canadiennes. Ce système est parfaitement approprié pour promouvoir les intérêts provinciaux, à condition, bien entendu, qu'on veuille l'utiliser! Ceci suppose que les provinces ne tentent pas désespérément de se dissocier à l'étranger de la présence canadienne. Comme s'il était déshonorant d'être Canadien! Comme s'il était inefficace de mettre de l'avant, d'un seul bloc, les intérêts de tous!

L'aide extérieure fait partie intégrante de la politique étrangère canadienne et l'autorité fédérale doit en assumer la coordination. D'autre part, étant donné les domaines où est concentrée l'aide extérieure canadienne, il est évident que l'efficacité des programmes dépend en grande partie de la collaboration des provinces, qu'il s'agisse de programme fédéral et, encore bien plus, de programmes provinciaux.

Grâce à un important réseau de consultations entre les autorités fédérales et provinciales, les provinces ont pu contribuer généreusement à l'effort d'aide canadien, tant par le recrutement de personnel enseignant et de conseillers pour travailler à l'étranger que par l'offre de moyens d'enseignement et de formation au Canada.

En plus de participer aux programmes fédéraux, certaines provinces établissent leurs propres programmes d'aide aux pays en voie de développement. Le gouvernement fédéral se réjouit de ces apports provinciaux. Tout ce que vise, à cet égard, le gouvernement fédéral, c'est que l'ensemble de l'apport canadien se maintienne et se développe de manière cohérente, sans fragmenter la souveraineté canadienne à l'étranger. Il faut donc se concerter, afin que la coopération canadienne forme un ensemble coordonné par le gouvernement canadien, où l'apport provincial reçoive aussi la reconnaissance qui lui est due.

Cette formule, ces mécanismes de consultation ont le mérite d'être compatibles avec un fédéralisme viable, d'assurer l'existence d'un dialogue convenable entre le Canada et les provinces dans les domaines qui les intéressent, en vue de la définition d'une politique canadienne, et d'ouvrir les portes à une présence et une action provinciale à l'étranger, au sein d'une présence canadienne. Il s'agit là d'une politique positive et respectueuse de la réalité canadienne. C'est là la politique du gouvernement fédéral.

La Constitution, et la façon très flexible dont nous l'appliquons, assure aux provinces, par et avec le gouvernement central, une représentation dans le domaine des relations extérieures. Le système que nous venons d'exposer a sans doute besoin d'être amélioré et élaboré. Toutefois, ces améliorations doivent être définies au Canada et par les Canadiens. Ces questions sont trop complexes et nous touchent de trop près pour faire l'objet d'une lutte à l'étranger.

Nous sommes prêts à dialoguer avec les tenants d'autres opinions. Nous ne mettons pas en doute leur bonne foi. Mais ce dialogue doit se tenir au Canada, de manière raisonnée, par voie d'accords entre les gouvernements et de discussions constitutionnelles. Nous devons en arriver à des solutions qui respectent non seulement les règles du droit

international et les réalités du monde moderne, mais surtout les grands principes d'un fédéralisme efficace et viable. Notre succès,—car nous réussirons—servira de manière équilibrée les intérêts des provinces, du gouvernement central, de toute la population canadienne. Il ne manquera pas, non plus, d'offrir à tout un monde divisé un grand exemple et un grand espoir. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, il y a nombre de sujets que l'on pourrait commenter au cours du présent débat sur le discours du trône. Je désire me limiter brièvement à trois: la Commission d'assurance-chômage, les transports et, enfin, le coût de la vie.

Passons à la question de l'assurance-chômage. Pendant des années, on nous a promis de modifier la loi en cause et d'améliorer la Commission et son administration. Je remarque que cette année le discours du trône mentionne brièvement le sujet. J'espère bien qu'on modifiera comme il convient la loi, les règlements, et la façon dont la Commission s'acquitte de ses fonctions. Malheureusement, le bilan de son administration, selon la plupart des gens, est très mauvais. La Commission semble beaucoup plus se soucier de rendre l'administration plus facile pour son personnel que de servir convenablement la main-d'œuvre canadienne, comme elle est supposée le faire.

Je veux citer un exemple récent. La Commission a retiré des bureaux de la zone fortement industrialisée du sud-ouest de l'Ontario—la situation est sans doute la même dans la partie correspondante du Québec—et elle les a concentrés à un endroit. London (Ontario). Quand les ouvriers doivent formuler leurs plaintes—et les députés savent qu'elles sont nombreuses—ils sont obligés, s'ils travaillent, de prendre une journée de congé de façon à se rendre à London pour exposer leurs cas. Tout cela cause beaucoup de dérangements et de dépenses. Ce n'est qu'un exemple de ce qui se passe. Je me propose de parler des autres quand le sujet sera abordé à la Chambre.

En dernière nouvelle, nous apprenons que la Commission à l'intention de déplacer son bureau à Belleville—pas même à Toronto. Les gens qui travaillent entre Oshawa et Windsor devront se rendre jusqu'à Belleville chaque fois que leurs plaintes soulèveront des difficultés. Je sais que l'administration peut être stupide, monsieur l'Orateur, mais cela me semble battre le record de la stupidité. En outre, l'attitude de la Commission elle-même doit changer. C'est un long passé d'inflexibilité qui frise parfois l'arrogance. Dans un cas récent dont je me suis occupé, l'arbitre avait fait certaines recommandations et suggestions à la Commission, qui a décidé de ne pas en tenir compte. Quand les choses en viennent à ce point où une commission gouvernementale ne prête qu'une mince attention aux recommandations et aux suggestions qui émanent de ses propres procédures d'appel, la chose dépasse les bornes et il faut procéder à sa réorganisation. Lorsque la Chambre sera saisie de la chose, j'ai l'intention avec certains de mes collègues de soumettre ces questions à votre attention, monsieur l'Orateur, avec plus de détails.

Je passe maintenant à la question des transports. Lorsque le ministre des Transports (M. Jamieson) a pris la parole au cours du débat d'hier le flot de son éloquence nous a fait penser à celui de la rivière Hamilton dans sa province. Ses boniments ont eu le même résultat. Dans son discours il a prétendu que l'opposition n'avait jamais fait de propositions constructives. Puis-je faire une remarque à ce sujet. Incidemment, et de toutes manières, le gouvernement n'a jamais prêté attention aux suggestions qui provenaient de ce côté-ci de la Chambre. Nous en savons quelque chose comme membres du comité permanent des transports. Même lorsque des recommandations unanimes étaient faites, non seulement le gouvernement n'en tenait aucun compte mais il n'avait même pas la politesse d'attendre que nous ayons terminé nos recommandations avant de faire autre chose. Comme les députés le savent, pendant la dernière session le comité a visité les provinces de l'Atlantique pour y étudier la situation des transports et faire des recommandations. Le gouvernement a pris une décision sur la chaussée de l'Île du Prince-Édouard alors que nous étions encore en train de rédiger notre rapport. Voilà pour ce qui est de la déclaration du ministre au sujet des suggestions de l'opposition, même lorsqu'elles sont faites par un comité permanent de la Chambre qui compte, évidemment, des membres du gouvernement. De toutes façons, on n'en tient aucun compte.

J'aimerais néanmoins signaler au ministre une question qui a trait au réseau routier. Dès l'aube de notre essor économique, le gouvernement fédéral avait assumé la responsabilité d'encourager le transport Est-Ouest espérant stimuler les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest. Dans les pourparlers qui ont précédé la Confédération, la construction de

chemins de fer a pris une place prépondérante. A la conférence de Québec, où l'on a discuté les structures de la Confédération, on a adopté deux résolutions sur ce point:

i) Le Gouvernement général devra faire compléter, sans délai, le Chemin de fer Intercolonial, de la Rivière-du-Loup à Truro, dans la Nouvelle-Écosse, en le faisant passer par le Nouveau-Brunswick.

ii) La Convention considère les communications avec les Territoires du Nord-Ouest et les améliorations nécessaires au développement du commerce du Grand-Ouest avec la mer comme étant de la plus haute importance pour les provinces confédérées, et comme devant mériter l'attention du Gouvernement fédéral, aussitôt que le permettra l'état des finances.

• (12.40 p.m.)

Comme l'a écrit le grand historien des transports au Canada, George Glazebrook:

Le mouvement vers une entité territoriale britannique en Amérique du Nord, considérée d'un point de vue politique, a coïncidé avec l'époque où l'on a reconnu, d'un point de vue économique, la fin des entreprises continentales (la construction des liens ferroviaires nord-sud) ... Ce fut ... l'association de ces deux catégories de mobiles qui ont donné assez de force au mouvement de l'union pour achever cette tâche.

Après la confédération des quatre premières provinces, la construction des chemins de fer en direction de l'Ouest formait une partie importante des accords conduisant à l'union des territoires situés entre l'Ontario et la côte du Pacifique. Les chemins de fer ne sont pas le seul type de transport dont le développement a bénéficié de l'aide fédérale. On a également encouragé l'aménagement des voies d'eau. La construction des canaux, l'élargissement et le creusement des lits des cours d'eau a fait partie des travaux du gouvernement fédéral dans cette région.

Au cours du développement du Canada, le transport aérien a reçu une aide fédérale. Le gouvernement a construit des terrains d'aviation, des aérodromes et des centres destinés à fournir des prévisions météorologiques détaillées. Dans ce domaine, le principal bénéficiaire a été Air Canada. Le transport routier a également reçu l'aide du gouvernement fédéral. Même avant le début du siècle—le point est important, monsieur l'Orateur—le gouvernement fédéral a construit des routes dans les zones de colonisation. Par exemple, entre Port Arthur et Fort Garry. D'après Glazebrook:

Après qu'on eût découvert de l'or en 1896, le gouvernement du Dominion a entrepris un programme de construction dans le Territoire du Yukon et, en 1913, il y avait près de 500 milles de bonnes routes carrossables qui rayonnaient à partir de Dawson et de Whitehorse.

Étant donné la popularisation du trafic automobile avant la première guerre mondiale, le gouvernement fédéral a adopté en

1919 la loi des grandes routes du Canada qui permettait de consacrer jusqu'à 20 millions de dollars à la construction et à l'amélioration des grandes routes.

Entre 1949 et 1968, le gouvernement fédéral a affecté des milliers de dollars de fonds fédéraux à ces fins aux termes du programme de la route transcanadienne. Combiné au programme d'accès aux ressources présenté par le gouvernement conservateur mais abandonné hélas! par le gouvernement libéral suivant, ces efforts représentaient une initiative judicieuse et clairvoyante pour améliorer l'infrastructure routière de notre pays.

Le gouvernement a ainsi reconnu clairement qu'il lui incombait de fournir des parcours efficaces de transport dans tout le Canada. Mais il a relâché ses efforts. Comme le signalait le Conseil économique du Canada à la page 47 de son sixième exposé annuel paru cette année, les dépenses gouvernementales se sont accrues plus lentement dans le secteur du transport que dans d'autres grands secteurs publics, notamment ceux de la santé et de l'enseignement.

L'écart s'est fait sentir particulièrement dans le domaine des transports routiers. Dans le même exposé, le Conseil économique notait que le «mouvement des marchandises et des voyageurs entre les villes a augmenté plus rapidement que la production nationale, et une proportion grandissante du total a été transportée par automobiles, avions et pipelines».

De ces trois modes de transport, le transport par automobiles, y compris le transport par camions, est évidemment celui qui s'adapte le mieux au transport des denrées et on peut s'attendre qu'il augmente plus que les autres sa tranche du trafic-marchandises. Les pipe-lines doivent s'en tenir au transport de liquides ou de solides que l'on peut faire flotter sur un liquide. Comme les transports aériens sont très coûteux, on peut s'attendre à ce qu'on réserve en général cette forme de transport pour les denrées extrêmement légères, qui coûtent si cher que le transport constitue une fraction minime du coût définitif, et à celles qui doivent être acheminées très rapidement, comme le courrier ou les denrées périssables.

Dans son exposé pour l'année 1967, le Conseil économique du Canada notait que la circulation automobile avait tendance à augmenter. On lira, page 215, ce qu'il déclarait à ce sujet:

Entre 1945 et 1965, le taux de croissance annuelle du nombre des véhicules à moteur au Canada a été de 7.9 p. 100 ou de plus du double de celui de la population. Si on fait la part de la faible proportion des propriétaires de voitures en 1945 et de l'explosion de la demande après la levée des restrictions du temps de guerre, il

semble que par suite de la croissance de la population et du fléchissement du rapport entre le nombre de personnes et celui des voitures, il pourra se produire une nouvelle hausse de 60 p. 100 d'ici 1980, environ une voiture par 2.3 personnes, soit à peu près le chiffre prévu pour les États-Unis en 1970.

L'Ontario fournit un bon exemple de ce que cela signifie en fait de besoins pour le transport routier. Dans le Sud de l'Ontario, par exemple, il y a une vaste région urbaine qui s'étend presque sans interruption de Windsor à Oshawa. C'est sans doute la région industrielle la plus prolifique du Canada. Le camionnage, qui est le mode de transport le mieux adapté à l'acheminement des produits manufacturés au cœur des marchés et vers les nombreux centres de distribution, est, bien entendu, d'une importance énorme pour l'économie de cette région.

Cependant, de grands besoins se font sentir dans le domaine de la construction routière, même dans cette province relativement riche, et les fonds manquent pour les satisfaire. Un des plus urgents d'entre eux a trait à l'expansion d'un réseau de routes d'évitement autour des centres urbains, grands et petits. Chaque fois qu'un camion doit passer dans le centre d'une région urbaine, il doit ralentir. Cela entraîne des délais dans le processus de fabrication s'il s'agit de produits semi-ouvrés, et des retards dans la distribution au consommateur s'il s'agit de produits finis. Cela signifie également, en fin de compte, un prix plus élevé pour les marchandises à livrer, car les taux d'assurance pour les camions sont plus élevés lorsqu'ils circulent dans des régions urbaines.

Cette situation est encore plus grave dans une ville comme London en Ontario. Dans ma propre ville de Woodstock, on voit souvent de 50 à 60 camions par heure faire la procession le long de la rue principale, et je passe sous silence les ennuis que cela crée aux gens de la région.

Il est donc clair que pour permettre la plus grande efficacité et capacité de concurrence possibles à l'industrie canadienne, il faut lui assurer des réseaux routiers convenables. Il est évident que les ressources financières des provinces ne suffisent pas, aussi le gouvernement fédéral doit-il entrer en scène et remplir son rôle traditionnel en dotant le commerce canadien d'une route à bon rendement.

Je soulève une dernière question: la hausse effarante du coût de la vie. Aujourd'hui c'est le principal problème des Canadiens. Je note, à regret, qu'on mentionne à peine cette question très importante dans le discours du trône, qu'on lui consacre seulement deux petits alinéas. Cela ne peut en soi que susciter de l'inquiétude dans le monde des affaires et du travail, au fait dans tous les milieux, que le gouvernement n'accorde pas plus d'importance au problème.

Au cours du débat, bien des orateurs ont insisté là-dessus, à tel point que le premier ministre (M. Trudeau) semble avoir été incité à agir et à parler dans certains discours, à l'extérieur de la Chambre, de la possibilité d'établir un contrôle des prix, et encore hier soir, de la possibilité d'imposer une forme d'impôt aux entreprises et syndicats ouvriers pour les forcer à se plier à la volonté du gouvernement.

Nous sommes bien heureux que le premier ministre se soit enfin décidé à se préoccuper d'une aussi importante question, heureux également qu'il en comprenne l'importance. Nous ignorons si les méthodes auxquelles il songe, régie des prix et impôts, sont réalisables. Elles ne le sont probablement pas—je dis bien probablement—de l'avis de bon nombre d'entre nous, à cause de problèmes constitutionnels. Nous nous demandons souvent si le premier ministre est vraiment sérieux lorsqu'il parle de régie des prix et d'impôts pour faire respecter la volonté du gouvernement ou si ce n'est pas encore là une de ses méthodes pour favoriser ce fameux dialogue. Mais attendons pour voir à quoi il songe vraiment.

La grave inflation dont nous souffrons actuellement s'est déclenchée à la suite du célèbre règlement intervenu sous les auspices du ministre du Travail de l'époque, qui accordait une augmentation de salaire de 35 p. 100 aux ouvriers travaillant à la Voie maritime du Saint-Laurent. Des augmentations correspondantes ou du même ordre ont suivi naturellement, dans le cas des débardeurs dans le port de Montréal et des travailleurs de l'Expo. Depuis lors, la situation a constamment empiré, à tel point que les grands syndicats de travail blâment les grandes entreprises et que les grandes entreprises blâment à leur tour les grands syndicats de la montée en flèche des prix.

Vraiment, monsieur l'Orateur, de l'avis de la plupart des gens, la crise de confiance qui sépare la population d'une part et les grands syndicats et les grandes entreprises, d'autre part, n'a plus l'aspect d'un fossé, mais celui d'un précipice ou d'un gouffre. Par le truchement de la presse et d'autres moyens de diffusion, comme la télévision, les grandes entreprises et les grands syndicats ont tenté de rejeter l'un sur l'autre la responsabilité de la situation. Les Canadiens voient ce genre de chose d'un œil de plus en plus méfiant.

Je le répète, monsieur l'Orateur, la hausse du coût de la vie a atteint un niveau critique.

Jusqu'à cette année, la moyenne de l'augmentation s'établissait depuis bon nombre d'années aux environs de 4 p. 100 par an. C'était déjà sérieux, mais tout semble indiquer cette année que la hausse sera bien supérieure à 5 p. 100. Tout récemment encore, le célèbre règlement de la grève des aciéries à Hamilton a imprimé un nouvel élan à la hausse du coût de la vie, sans parler des autres augmentations de salaire, qui n'ont rien à voir avec les problèmes ouvriers.

• (12.50 p.m.)

Une chose que j'ai signalée à la Chambre hier c'est la hausse du prix des détergents, article ménager d'usage très courant. En cinq mois environ, cette hausse a dépassé 50 p. 100 sans motif apparent. Aujourd'hui, les distributeurs de café annoncent une augmentation prochaine de 4 cents la livre. Le gouvernement peut-il me dire ce qu'il entend faire à ce sujet?

Le fardeau retombe sur les Canadiens les moins fortunés et les moins aptes à se tirer d'affaire, et ils sont nombreux. Je pense à ceux qui ont un revenu fixe et aux producteurs primaires, par exemple, les cultivateurs peu ou point groupés en associations et, partant, non protégés par des capitaux et des syndicats puissants. L'inflation touche, il est vrai, les actionnaires et les travailleurs de l'industrie, mais pas au même point. Ce sont le gagne-petit et le citoyen à revenu fixe qui supportent le poids des mesures inflationnistes du gouvernement.

Pourquoi les malades, les aveugles, les personnes âgées et d'autres devraient-ils supporter presque tout le poids des extravagances du gouvernement? Je l'ignore, mais c'est ainsi et c'est absurde. Je ne vois pas comment on puisse s'imaginer que c'est juste ou humain.

Il est vrai que le gouvernement a tenté de faire quelque chose en créant la Commission des prix et des revenus afin d'amener le monde des affaires et du travail à suivre certains principes directeurs. Cela n'a pas trop bien réussi. Donald MacDonald, président du Congrès du travail du Canada, disait l'autre jour que le mouvement ouvrier n'accepterait pas volontairement des contraintes salariales, ajoutant même que le gouvernement devrait établir le contrôle des prix, mais non des salaires. Personne ne peut prendre au sérieux une telle déclaration.

Il y a environ un an, le gouvernement a mis en œuvre les réductions tarifaires découlant de la négociation Kennedy. Le consommateur n'en a pas profité, sauf en de rares occasions. D'ailleurs le gouvernement n'a rien pu faire à propos des majorations de prix.

Le gouvernement a tenté d'arrêter la construction commerciale dans les villes de 50,000 habitants ou plus en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Il a essayé d'y parvenir en différant l'amortissement de 5 p. 100. Il n'en est rien résulté puisque les frais de construction continuent à monter au rythme de 12 p. 100 par année, et les entrepreneurs en construction savent qu'il vaut beaucoup mieux construire quand même, même si l'amortissement de 5 p. 100 est différé par le gouvernement. Voilà un autre projet du gouvernement qui s'est effondré.

Les trois derniers budgets comportaient des hausses d'impôt. Celles-ci visaient à ralentir l'inflation, mais elles ont été stériles.

Le gouvernement visait ces quatre objectifs. On ne peut dire qu'il n'ait essayé de les atteindre, mais toutes ses tentatives ont été mauvaises ou vaines. Le public demande qu'on intervienne sans tarder pour enrayer l'augmentation rapide et constante du coût de la vie. Le gouvernement devrait au moins alléger le fardeau de ses politiques contre l'inflation, qui retombe presque entièrement sur ceux qui sont le moins aptes à le supporter. Je songe aux vieillards, aux pensionnés et aux industries primaires. Certes, le gouvernement pourrait au moins déplacer légèrement le fardeau qui porte sur les épaules des moins fortunés.

Je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) que ce qui suit soit ajouté à l'Adresse en réponse au discours du trône:

«Mais nous regrettons que le gouvernement oublie que le coût élevé de la vie accable de façon tragique et de plus en plus dure les pensionnés et ceux qui sont le plus démunis.»

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Adopté.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. Baldwin: Auriez-vous l'obligeance de déclarer qu'il est une heure. Nous voulons une réponse du gouvernement à cette question.

M. Harries: Puis-je déclarer qu'il est une heure?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 2 heures de l'après-midi.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. La parole est au député d'Edmonton-Strathcona (M. Harries).

M. H. Harries (Edmonton-Strathcona): Merci, monsieur l'Orateur. Je suis heureux de participer aujourd'hui aux débats. A la suite des préopinants, je voudrais féliciter mes amis et collègues, le député de Sarnia (M. Cullen) et celui de Lapointe (M. Marceau), qui ont fait un excellent discours pour proposer et appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône.

Il est d'usage qu'un nouveau député parle longuement de sa circonscription. Je renoncerai à ce plaisir car je sais que ceux qui ont déjà la joie de connaître Edmonton-Strathcona jugeraient ma description, si éloquente fût-elle, bien en deça de la réalité. Quant à ceux qui ne connaissent pas Edmonton, je ne peux que les inviter cordialement à s'y arrêter un jour pour y apprécier un coin essentiel d'un Canada heureux et prospère.

A la différence de certains députés, je suis enthousiasmé du programme tracé dans ses grandes lignes dans le discours du trône. Celui-ci n'est pas tissé de promesses, mais il indique clairement que le premier ministre (M. Trudeau) et son gouvernement entendent poursuivre leurs objectifs en vue d'établir une base économique solide pour assurer l'expansion et l'unité du Canada. Comme de toute évidence, je suis entouré de spécialistes en politique, je vais me contenter ici de traiter brièvement d'un aspect du domaine politique, soit la situation économique.

Il est très facile de commenter les efforts que déploie le gouvernement actuel pour établir une base politique solide afin d'assurer l'unité du Canada. En qualité de Canadien et de représentant de l'Ouest, ces efforts me semblent entièrement couronnés de succès. Grâce au premier ministre, les gens de ma circonscription, de ma ville et de ma province croient de nouveau au gouvernement fédéral et à l'unité du Canada. Un changement extraordinaire s'est produit en un an à peine. Sur le plan politique, le gouvernement se fait une belle réputation par sa franchise et l'application prudente de ses politiques, ce qui n'a pas été jusqu'ici dans notre région une caractéristique du fédéralisme.

Sur le plan économique, il se dégage du discours du trône une attitude et une ligne de conduite que tous les députés doivent trouver encourageantes pour notre évolution. Nous sommes dans une période de grand changement économique au Canada. J'aimerais qu'on me permette d'évoquer une ou deux idées susceptibles, je crois, de faire entrevoir ce que deviendra notre économie. Comme on le sait, l'économie du Canada s'est graduellement appuyée sur nos ressources naturelles. A l'époque de sa création, la politique à suivre devait nécessairement être axée sur le libre échange, grâce auquel nous pouvions échanger les matières premières fournies par une nature féconde contre des produits finis. Notre politique s'est concentrée sur la convertibilité des changes, afin que nous puissions participer au courant international des fonds d'investissement qui étaient d'une importance capitale pour une petite nation en voie de développement comme la nôtre. Notre politique à cette époque a également encouragé à juste titre l'immigration et l'importation de talents indispensables aussi bien pour s'occuper de la production que pour créer un marché de consommation et un fonds de population stable.

Au cours de cette période de notre développement, le rôle du gouvernement a été un rôle auxiliaire dans le secteur économique. Comme on l'a fait remarquer dans un discours prononcé aujourd'hui, le gouvernement a entrepris la mise en valeur de ces régions, particulièrement dans le domaine des transports, lorsqu'un tel rôle de développement était nécessaire et pertinent. L'histoire de l'aménagement de nos chemins de fer transcontinentaux, l'exploitation première et l'aménagement tout récent de la Voie maritime du Saint-Laurent et tout dernièrement les initiatives du gouvernement par l'entremise de la Northern Transportation Company dans l'Arctique occidental ainsi que la création de la Compagnie de navigation aérienne Air Canada placent le gouvernement dans une position auxiliaire mais néanmoins très importante dans l'essor de ce Canada que nous sommes en train d'édifier.

• (2.10 p.m.)

Après la deuxième guerre mondiale, l'orientation de la mise en valeur des ressources s'est quelque peu modifiée, mais moins qu'on peut le croire. Nous sommes demeurés essentiellement fidèles à l'exploitation des ressources à des fins d'exportation: minerai de fer, énergie pour la production de l'aluminium, extraction du nickel, de production des pâtes et papiers, exploitation, traitement et exportation des produits du pétrole et du gaz naturel. Tout cela a beaucoup intensifié l'activité économique au Canada, mais n'a pas transformé l'impulsion fondamentale, axée sur les ressources naturelles.

Cette concentration sur les ressources naturelles a provoqué des problèmes régionaux toujours plus aigus et pendant qu'on exploitait les richesses naturelles, l'activité dans d'autres domaines s'exerçait dans quelques régions seulement. Il va sans dire que la tendance persiste et elle engendre des problèmes urbains dont il a été question à la Chambre.

Il me semble évident que le développement économique régional constitue un élément essentiel du programme gouvernemental. Il est certain que l'objectif doit être de réaliser, dans toute la mesure du possible, l'égalité des chances. Mais, lorsque nous considérons l'avenir, nous pouvons nous demander si nos conceptions actuelles en matière de développement et de croissance économiques sont valables.

Pour des raisons qui tombent sous le sens, nous avons eu une propension marquée à suivre le modèle économique des États-Unis. A certains égards, on pourrait à bon droit nous reprocher d'essayer d'établir chez nous une économie américaine en miniature. Pourtant, compte tenu des progrès réalisés dans le domaine de la technologie, et de la complexité croissante du fonctionnement de notre appareil de production, nous ne pouvons mettre en place une économie viable basée sur le type de développement économique existant aux États-Unis.

La simple vérité est que si nous miniaturisons notre économie à une échelle de 10/1, ce qui serait conforme au rapport démographique entre les deux pays, nous constatons qu'un intrant de 10 p. 100 ne donnera pas un extrant de 10 p. 100. En vérité, étant donné les économies de grande échelle, il serait plus juste de dire qu'un intrant de 10 p. 100 donnerait un extrant d'environ 5 p. 100. Il paraît donc raisonnable de proposer qu'en cherchant à créer une économie canadienne viable nous n'oubliions pas qu'il nous faut nous spécialiser et ainsi atteindre un niveau de vie convenant à un pays comme le nôtre, avec ses aspirations et ses ressources.

Un bref regard sur l'industrie de l'acier au Japon me semble utile. Celle-ci ne se fonde pas sur la présence dans ce pays des matières premières voulues; c'est l'inverse qui est vrai. Dans quelques années, plus de 12 millions de tonnes de charbon partiront de l'Ouest du Canada, surtout de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, à destination du Japon qui l'utilisera dans son industrie de l'acier. Ce charbon ou ce coke sera utilisé en même temps que du minerai de fer en provenance du Pérou et de l'Australie, et, dans une mesure moindre, de la côte ouest du Canada et peut-être de l'Alaska. D'autres matériaux importés s'y ajouteront et le produit fini sera exporté aux pays mêmes qui ont fourni les matières premières.

On peut se demander pourquoi ce procédé économique est réalisable—comment il se fait que l'économie japonaise peut importer ces matières brutes, les transformer et—ce qui est pour elle un avantage évident—nous renvoyer le produit ouvré. Nous avions l'habitude de chercher les réponses à des questions de ce genre dans le coût de la main-d'œuvre, dans le niveau de vie si inférieur au nôtre de ces pays lointains que les gens y travaillaient pour rien et que, par conséquent, il était possible d'accomplir ce transfert de ressources. Cet argument n'est plus valable aujourd'hui, s'il l'était il y a des années.

L'explication c'est plutôt que l'économie japonaise est en mesure d'utiliser des procédés de grande envergure, d'immenses hauts fourneaux, de magnifiques laminoirs et d'autre matériel de transformation pour convertir ces matières brutes en produits finis à un coût unitaire exceptionnellement bas, grâce à la seule technologie. Cette vaste production est distribuée dans le monde entier sur une base d'un coût accru, le marché intérieur étant en majeure partie réservé aux fabricants de biens d'équipement du Japon.

Autrement dit, le faible prix de revient à l'unité, joint à la consommation intérieure, leur permet de pratiquer des prix à l'exportation qui déclassent ceux de tout autre producteur. On n'entend jamais dire que les États-Unis exportent de l'acier au Japon. L'inverse cependant s'est produit, à tel point que les Japonais se sont rendu compte qu'il valait mieux, du point de vue des échanges globaux, restreindre volontairement leurs exportations d'acier aux États-Unis. Il y a d'autres industries où l'on observe le même genre de phénomène.

Au Canada, qui dispose de bon nombre des ressources nécessaires pour ce genre de production industrielle, qui est beaucoup plus près des grands marchés du monde, États-Unis et Europe, qui possède nombre d'avantages que n'a pas un pays comme le Japon, nous pourrions certes opérer ces transformations nous-mêmes et ainsi créer des emplois et un rythme de croissance économique à nul autre pareil. Celui-ci ne dépend de rien d'autre que d'une technique connue et de la nette nécessité que nous nous départissions des méthodes de production à petite échelle pour pratiquer un haut niveau de spécialisation dans des secteurs où nous avons nettement l'avantage, et l'acier est certainement l'un d'eux.

• (2.20 p.m.)

L'accord négocié entre le Canada et les États-Unis sur la fabrication automobile est un exemple de ce qui peut amener ce type d'économie. Mais il y a une différence essentielle. Dans l'automobile, nous exploitons des filiales qui, tout en faisant partie de l'industrie américaine de l'automobile, sont néanmoins sujettes à des décisions qui peuvent être prises à l'échelle nationale par les États-Unis, lesquels sont, bien entendu, responsables, avant tout envers leurs propres citoyens. Il s'agit d'une possibilité toujours actuelle qui fait songer, je crois, à l'avantage essentiel qu'il y aurait à exploiter ce genre d'impulsion économique dans le cadre de notre compétence et de notre contrôle.

A mon avis, si ce concept est valide, le gouvernement devrait assurer le même genre de direction et de contribution économique qu'il a fourni durant le développement de ce que certains historiens ont appelé notre économie fondée sur les ressources naturelles. L'argent que nous avons investi dans les transports au début de notre vie économique ne pourrait-il pas être maintenant retiré pour être utilisé en tant qu'immobilisations pour assurer, sur une grande échelle, le genre d'aide à l'exploitation et aux consultations dont les transports ont bénéficié antérieurement? A ce propos, je songe en particulier aux industries métallurgiques et chimiques, qui toutes deux se prêtent particulièrement à l'exploitation internationale sur une grande échelle. Mais je souligne que de telles industries devraient être exploitées, parrainées et pour ainsi dire contrôlées par les Canadiens dans l'intérêt d'une économie nationale viable.

A notre époque, il semble peu réaliste de parler des dépenses de l'État sans indiquer en même temps les ressources financières qui peuvent alimenter de telles dépenses. Je propose que nous retirions des entreprises que nous finançons aux fins d'exploitation les fonds devenus inutiles à la poursuite des activités de ces organismes. A ce propos, je vous signale surtout, monsieur l'Orateur, le cas d'Air Canada. Air Canada devrait sans doute être la propriété des Canadiens qui choisiraient d'investir dans une compagnie aérienne nationale. Ainsi, leurs placements ne seraient pas un élément obligatoire de leur citoyenneté, comme c'est aujourd'hui le cas. Je ne vois pas pourquoi Air Canada ne fonctionnerait pas dans l'intérêt national ni pourquoi elle ne fonctionnerait pas aussi bien et tout aussi efficacement si elle appartenait aux Canadiens par l'entremise d'une société par actions du type courant. On peut en dire autant de la Polymer. J'ai appris que la Polymer en particulier faisait une excellente contribution aux fonds nécessités par le gouvernement, mais cela n'est sûrement pas une raison de maintenir un investissement entrepris aux fins d'exploitation, alors que le maintien de cet investissement ne nous permet pas d'accroître une expansion absolument nécessaire à notre développement.

Air Canada connaît actuellement une période d'expansion qui nécessitera des sommes importantes, mais ces capitaux ne diffèrent ni par leur genre ni par leur importance de ce que réclament, dans le monde, les autres compagnies aériennes, nationales ou privées. Au Canada, nous avons une industrie des investissements dirigée par des gens qui savent régler ce genre de problème. Nous avons également des gens désireux d'investir dans les entreprises canadiennes. Or, monsieur l'Orateur, j'estime que leur argent ne devrait plus être bloqué quand il pourrait servir à d'autres programmes dépourvus de fonds supplémentaires.

On peut affirmer la même chose sans risque de contradiction à propos du Canadien National. C'est une excellente compagnie de chemin de fer qui, au cours des années, a dû supporter le fardeau d'une quantité de lignes improductives et d'une structure financière très rigide. Continuer à exploiter le Canadien National comme on l'a fait depuis 1921 c'est, je crois, persévérer dans l'erreur. Dès que le programme d'expansion du gouvernement actuel prendra corps, j'espère que ce genre de concept y trouvera sa place.

A titre de député de l'Ouest, je me dois de faire quelque allusion à l'agriculture car dans l'Ouest nous nous rendons compte qu'elle représente un secteur fondamental de notre économie dans lequel chacun d'entre nous, même citadins, avons un intérêt très important. Il est juste de dire, je crois, qu'il faut réexaminer l'orientation et la portée de notre politique agricole afin qu'elle soit homogène et qu'elle cadre avec la conjoncture du secteur industriel.

Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, l'agriculture a été fondée en grande partie sur un régime spécialisé d'exportations. Nous avons cru pendant des années, à propos de nos céréales, de nos bovins, de nos porcs et ainsi pour toutes nos autres denrées d'exportation qu'en fin de compte, le producteur qui produit au plus bas prix, l'emportera en fin de compte sur les marchés mondiaux. Cette hypothèse était peut-être raisonnable à un moment donné, mais elle ne vaut plus rien de nos jours. Comme l'a dit un cultivateur, le seul moment où les fermiers sont riches, c'est

lorsqu'ils meurent. C'est très exact, parce qu'on a détruit la base économique de l'industrie agricole d'exportation. Elle a été détruite aux États-Unis et aussi dans les pays du marché commun, parce que, du point de vue politique dans ces pays, on n'a pas laissé le secteur agricole de l'économie se débrouiller par lui-même dans un marché international libre. Lorsque l'on circule dans l'Est de la France et que l'on y voit les techniques de production de céréales, on se demande comment la France peut exporter de l'orge à un prix concurrentiel au nôtre, vu les méthodes efficaces employées à une grande échelle dans certaines régions de notre pays. On s'étonne jusqu'à ce que l'on ait compris que du point de vue politique, les cultivateurs français forment un secteur important de l'économie et qu'en aucun cas on n'adoptera un régime de libre échange dans ce secteur. Cette situation ne diffère pas de celle qui règne dans la plupart des autres pays. Si le libre échange ne va pas l'emporter ailleurs, il est certes insensé de supposer qu'il puisse l'emporter au Canada.

Il ne rime à rien, à mon avis, monsieur l'Orateur, de permettre à l'agriculture Canadienne de fonctionner sur une base extérieure alors que presque tout le reste de l'économie fonctionne sur une base interne. Ce système crée la pauvreté et des conditions qui, à mon avis, ne correspondent pas et ne conviennent pas à la productivité que le Canada peut connaître.

• (2.30 p.m.)

Il est intéressant de voir notre bilan agricole: récemment, nous avons exporté pour 1.3 milliard de dollars environ de produits agricoles en un an, alors que nous en avons importé pour à peu près un milliard de dollars. Je ne prétends pas qu'on puisse cultiver des pamplemousses dans l'atmosphère raréfiée de villes comme Calgary, mais je pense que nous parviendrons à équilibrer notre agriculture si nous tenons compte, comme il se doit, de la relation entre l'agriculture et le reste de l'économie. Il s'agit, essentiellement, d'un milieu fermé. A mon sens, il faut réorienter en bloc nos efforts dans ce domaine. Il faudra pour ce faire non seulement encourager les transferts, mais aussi fournir des fonds d'adaptation et transformer de fond en comble notre façon de concevoir la place que l'agriculture doit occuper dans l'économie canadienne. Je suis convaincu que cela peut se faire et j'espère qu'on le fera dans un délai raisonnable car, dans la mise en œuvre d'un programme économique tendant à l'amélioration de toutes les régions canadiennes, il me semble que ce devrait être une des priorités.

En terminant, permettez-moi de dire qu'à mon avis le discours du trône s'inscrit dans la ligne des mesures sages et progressistes promises pour la première fois en juin 1968 par le premier ministre en vue d'un Canada uni et florissant.

M. Jack Cullen (Sarnia): Le député me permettrait-il une question? D'après lui, le gouvernement devrait-il vendre ses actions dans la Polymer Corporation et employer les capitaux ainsi obtenus, ou devrait-il se défaire de seulement 51 p. 100 de ses actions? A-t-il songé à cela?

M. Harries: A mon avis, le gouvernement devrait vendre ses intérêts dans la Polymer Corporation, qui devrait être une société canadienne normale, à capital mixte, inscrite à une Bourse où les choses bougent, comme celle de Vancouver. Le gouvernement devrait fournir l'apport initial mais il ne devrait plus s'occuper d'une entreprise qui remporte autant de succès que la Polymer Corporation.

M. McIntosh: Le député est en faveur de la libre entreprise.

[*Français*]

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais à mon tour féliciter les honorables députés de Sarnia et de Lapointe (MM. Cullen et Marceau) des remarques qu'ils ont faites au début du débat.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je prends la parole après le député d'Edmonton-Strathcona (M. Harries). Il est aisé de dire de quelle partie du Canada provient un député, aux observations qu'il fait. On devine sans peine que le député vient d'une circonscription urbaine. Il ne semble pas se soucier le moins du monde des services d'Air Canada; il a l'air de dire que s'ils ne sont pas assurés par Air Canada, une autre ligne aérienne s'en occupera. Son attitude est sans doute la même à l'égard du Canadien-National. Mais ceux qui viennent d'autres régions du Canada, comme je le prouverai dans un moment, ont une attitude différente.

De voix: Bravo!

M. Comeau: Comme bien des députés, j'entends souvent des gens manifester de l'intérêt à des questions que le gouvernement considère comme des priorités importantes: l'abaissement de l'âge des votants, l'inquiétude au sujet de la vie économique et sociale au Canada, l'extension des zones de pêche canadiennes, et ainsi de suite. Il ressort du dis-

cours du trône qu'une des priorités du gouvernement a trait au domaine de la pollution, ce qui est sans doute très important. Il nous promet une série de Livres blancs.

Un mot au sujet de l'abaissement de l'âge des votants? On n'a qu'à se reporter aux discours que j'ai adressés dans le passé, aux jeunes pour voir que j'approuve cette politique. Je suis convaincu qu'elle devrait être associée à des programmes scolaires destinés à instruire nos jeunes gens au sujet de notre système de gouvernement et des procédures du Parlement en général, afin qu'ils aient au moins quelque idée des budgets, par exemple, ainsi que de la manière dont les gouvernements modifient la société en adoptant certaines lois et certains règlements. Je n'oublie pas que l'éducation relève des provinces et que celles-ci contrôlent et établissent notre programme d'éducation. Cependant, j'estime qu'au Canada, nous devrions coordonner une grande partie de nos efforts dans ce domaine, en assurant des normes d'éducation semblables dans toutes les provinces. En fait, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une motion dans ce sens.

Le gouvernement fédéral devrait encourager les provinces à apporter une note beaucoup plus patriotique à leurs programmes de construction communautaire. Nous devons rendre les jeunes Canadiens conscients de la réalité canadienne.

Ce qui m'intéresse le plus dans le discours du trône, c'est l'idée d'assurer un meilleur niveau de vie sociale et économique à tous les Canadiens. D'après le discours du trône, le gouvernement y prévoira de nouveaux fonds pour réduire les disparités régionales. Soit dit en passant, je constate avec plaisir la présence ici, cet après-midi, du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Je ne demande pas mieux que d'accroître les fonds et les dépenses, si cela peut nous permettre de faire disparaître les disparités actuelles au Canada. Mais qui va s'en charger? Il est question, dans le discours, du ministère de l'Expansion économique régionale. Il m'arrive de lire les discours du ministre, où il parle de tout ce que le ministère a en réserve pour nous tous. Nous tenons tous à fournir au ministère l'occasion de s'acquitter de sa tâche, mais il me semble qu'il devrait agir immédiatement.

Lors de la création de ce ministère, on nous avait dit qu'il assurerait plus d'emplois dans les régions désignées, que ces dernières deviendraient prospères et progresseraient au même rythme que le reste du Canada. On prétendait que les autres ministères n'entraveraient pas l'activité du nouveau. J'affirme qu'il y a intervention d'autres ministères, puisque celui de l'Expansion économique régionale doit réduire certaines dépenses en raison du programme d'austérité du gouvernement. J'avais l'impression qu'aucun autre ministère ne pourrait intervenir, sans le consentement du ministre de l'Expansion économique régionale, en ce qui concerne les régions désignées. Mais voyez ce qui se passe.

Le ministre des Postes cherche à tout prix à fermer des bureaux de poste dans les régions désignées. Je recevais hier une liste de 48 bureaux de poste déjà fermés ou à la veille de l'être dans ma petite circonscription de South Western Nova.

Des voix: C'est honteux.

M. Comeau: Comment parler de progrès et de prospérité quand on fait disparaître les services postaux? Parle-t-on de fermer des bureaux de poste à Toronto?

Une voix: Ou à Montréal?

Une voix: Ou à Calgary?

M. Comeau: Ou à Edmonton? Le ministre des Postes veut économiser et c'est un but louable.

Une voix: Qu'on réduise le personnel du bureau du premier ministre.

M. Comeau: D'après le ministre des Postes, la fermeture d'un bureau de poste ne se fait qu'à trois conditions. Mais son critère de base est la rentabilité. Quand le premier ministre dit qu'il faut supprimer telle chose, il le fait. Il taille dans le vif, fût-ce dans son propre bureau.

Une voix: Commencez par réduire les dépenses de Radio-Canada.

• (2.40 p.m.)

M. Comeau: Le ministre n'a pas à s'occuper que d'un seul bureau de poste. Il doit assurer le service postal dans tout le Canada. Dans certaines régions, il fonctionne bien, dans d'autres moins. Il revient au gouvernement de fournir ces services. La raison d'être du gouvernement est de fournir ces services à la population, y compris dans les régions les moins prospères. Tous les contribuables en font les frais, pas seulement ceux des grands centres industriels.

Si le ministre veut faire des économies, c'est bien, mais il y a certainement dans son ministère à Ottawa de l'argent gaspillé qu'on pourrait économiser. On construit de nouveaux bureaux de poste. Je me trouvais la semaine dernière dans une région où l'on

construit de nouveaux bureaux de poste à la place des vieux bâtiments délabrés. Le ministre a augmenté l'effectif de son personnel tout comme les autres ministres. La seule raison pour laquelle le ministre des Postes (M. Kierans) réduit certains de ces services, c'est parce que le premier ministre (M. Trudeau) lui en a donné l'ordre. Il ne peut réduire ces services dans les régions urbaines parce qu'elles sont trop peuplées. Ce sont donc les habitants des régions rurales qui doivent en souffrir. La politique du ministre ne touche que les régions rurales du Canada, celles qui relèvent du ministère de l'Expansion économique régionale. Ce ministère devrait enquêter sur le genre de service qu'assure le ministère des Postes.

Hier, nous avons entendu le ministre des Transports (M. Jamieson), mais nous n'avons rien appris sur les transports. Que fait son ministère pour améliorer les services dans les régions désignées? Dans les Maritimes et dans d'autres régions désignées, les taux de transport des marchandises ont augmenté depuis un an. Le CN déplace des gares. Le député d'Edmonton-Strathcona (M. Harries) approuve. Il ne veut pas du CN mais dans certaines parties du pays, il n'y a rien d'autre. Les services entre Toronto et Montréal sont rentables. Cela compense pour les déficits dans des régions comme celle que je représente. Les services s'améliorent dans les grands centres industriels mais se détériorent dans les régions rurales.

On ne peut favoriser la croissance et la prospérité dans les régions désignées en réduisant les services de transport et des postes. Le ministère de l'Expansion économique régionale devrait s'assurer que le ministre des Transports respecte la politique du gouvernement qui vise à éliminer les disparités entre les régions. Lors de la création du ministère de l'Expansion économique régionale, on nous a dit que cela ne se produirait pas et que les ministres coopéreraient entre eux.

Dans ma circonscription, le ministère a éliminé récemment un bateau-phare. Cela peut sembler insignifiant, mais il protégeait les pêcheurs et fournissait en même temps des emplois.

Qu'arrive-t-il aux services aériens dans les régions désignées? Le bruit court qu'Air Canada éliminera progressivement de nombreux aérodromes dans les régions rurales. Air Canada ne réalise-t-il pas des profits? Je le pense. Une agence gouvernementale devrait desservir toutes les régions du Canada. Si le ministère peut fournir des services comparables grâce à des transporteurs régionaux ou d'autres méthodes, c'est une excellente chose, mais je doute grandement que cela soit possible.

Le ministère de l'Expansion économique régionale devrait également être au courant de ce que fait le ministère des Travaux publics.

M. Crouse: Rien!

M. Comeau: Je ne suis pas le seul député originaire d'un village de pêcheurs. Il est impossible d'obtenir $2,000 pour effectuer un peu de dragage dans un petit port. C'est impossible.

Des voix: Honte!

M. Comeau: La semaine dernière, les pêcheurs de ma circonscription ont dû draguer eux-mêmes leur canal. Il est impossible d'obtenir $1,000, $2,000, $3,000 ou $4,000 pour réparer un petit quai. Ces gens ne demandent pas la lune. Ils ne demandent pas un demi-million de dollars, mais $2,000 ou $3,000. On trouve beaucoup d'argent pour doter de personnel le bureau du ministre et pour d'autres choses également.

Une voix: Le Centre national des Arts.

M. Comeau: J'ai déjà parlé du Centre des Arts, inutile pour moi d'y revenir pour la dixième fois. L'État ne cesse d'embaucher du personnel, aux échelons les plus élevés, bien entendu; aux échelons les plus bas, il y a des licenciements.

Des voix: Bravo!

M. Comeau: Je croyais que les mesures d'austérité ne devaient pas s'appliquer aux régions désignées. Le gouvernement profite cependant des services offerts au Canada rural afin d'équilibrer son budget ou de combattre la présumée inflation. Que l'inflation soit un problème, je ne le nie pas, mais je ne vois pas quel avantage le Canada peut tirer de la réduction des services dans les régions de lente expansion.

Lors de la création du ministère de l'Expansion économique régionale, le premier ministre avait déclaré que certaines régions seraient désignées dans les provinces Maritimes, dans l'Ouest et en Ontario. Il ne suffit pas de passer simplement aux actes sans se préoccuper des effets de ceux-ci sur la situation économique et sociale de certaines parties du Canada. Il ne suffit pas, de la part du gouvernement, d'arrêter l'expansion et le développement de certaines régions du Canada, qui sont déjà sous-développées, dans le seul but d'équilibrer le budget. Ce gouvernement ne se soucie pas de la population, monsieur l'Orateur. Il ne se soucie pas des minorités.

Des voix: Bravo!

M. Comeau: Le bill sur le bilinguisme a été adopté, mais ce n'est pas cela qui nourrit son homme. Je suis écœuré d'entendre le gouvernement nous dire qu'il n'y a pas d'argent pour financer de petits travaux de dragage, pour entretenir de petits bureaux de poste, pas d'argent pour ceci, ni pour cela. L'argent est disponible sous toutes sortes de formes et le gouvernement le sait, mais il est insensible devant le sort des pauvres.

Hier le ministre des Transports a déclaré que nous devons adopter des politiques à long terme. Je suis d'accord, mais les politiques à long terme du gouvernement semblent vouloir que tout le monde devrait déménager dans les zones urbaines. Cela créera des ghettos ou, comme quelqu'un me le disait hier, des fourmilières. Les journaux nous rapportent les critiques de gens des Maritimes qui déménagent à Toronto et qui ne savent pas comment y vivre. Nous autres, des Maritimes, sommes critiqués chaque jour. J'ai lu la semaine dernière un article parlant des conditions auxquelles, prétend-on, nous ne pouvons nous adapter; cependant, les politiques du gouvernement actuel nous conduisent vers les centres très industrialisés et très peuplés du Canada. Quand on supprime les services, les gens n'ont pas le choix, ils doivent s'en aller.

Les industries n'ont également pas d'autre choix que de s'installer dans les zones urbaines du pays. Comment peut-on compter qu'une industrie s'installera dans les régions du pays qui n'ont ni bureau de poste, ni service ferroviaire, ni les services d'Air Canada?

Ceux qui déménagent vers les régions urbaines créent de nouveaux problèmes. Nous avons encore entendu parler aujourd'hui de l'intérêt du gouvernement pour l'urbanisation. Tout le monde en parle. Les problèmes urbains du Canada sont nombreux. Les gens ne veulent pas mettre une heure de voiture pour aller à leur travail à un mille plus loin. Ils ne veulent pas payer $10,000 ou $15,000 pour un terrain de 30 sur 100 pieds, alors qu'il y en a tant au Canada, et ils ne veulent pas non plus vivre avec sept enfants dans un appartement de trois chambres à coucher à $250 par mois.

• (2.50 p.m.)

Ne venez pas nous parler de politiques à long terme si la seule chose que vous puissiez faire est de diriger les ruraux vers les centres urbains. Je prédis que, dans 20 ans d'ici, le gouvernement voudra modifier cette politique de fond en comble. Nos villes connaîtront alors un tel état de désordre qu'on essayera de refouler les citadins vers les campagnes.

Le gouvernement actuel ne semble pas s'inquiéter de la qualité de l'existence des Canadiens. A la campagne, les gens ne sont pas véritablement pauvres comme on l'est dans les villes. Leur vie, à tout prendre, est agréable. Ils travaillent paisiblement, font un peu de chasse, un peu de pêche. La qualité de la vie rurale au Canada est probablement bien supérieure à celle de la plupart des centres urbains. Certains députés se demanderont donc sûrement ce dont je me plains. Tout ce que je dis, c'est ceci: De grâce, n'enlevez pas à ceux qui préfèrent demeurer à la campagne les services dont ils ont besoin. Conservons-leur certains agréments. Ne les forçons pas à émigrer vers la ville. Si vous voulez changer la nature des services, alors procurons-leur des solutions de rechange. Éliminer, ce n'est pas une solution. Nous comptons un nombre suffisant de fonctionnaires bien rémunérés pour offrir de meilleurs services que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant.

Quelles sont les priorités qu'on s'est fixées? Dans le discours du trône, pas trace de préoccupation pour les assistés sociaux. Il y est question de bâtir de nouvelles maisons, mais songeons que bien des gens n'ont pas les moyens de les acheter. Les taux d'intérêts sont si élevés que l'emprunt est un luxe. Nul ne peut obtenir une hypothèque domiciliaire s'il gagne moins de $8,000 par an. Pour être efficace, le régime de bien-être doit pourvoir aux besoins des gagne-petit comme à ceux des autres. Ils sont les victimes du système et j'espère que nous pourrons remédier à la situation. J'imagine que c'est l'objectif du gouvernement. Je veux l'espérer. Peut-être devrais-je tempérer mes critiques, et le gouvernement sait-il ce qu'il fait. Mais depuis 1867 tous les gouvernements ont eu l'air de savoir ce qu'ils faisaient, et la pauvreté existe encore. C'est insensé qu'un père de famille m'écrive: «J'ai 14 enfants et je suis un assisté social; au diable tout leur système de bien-être; trouvez-moi donc un emploi.» Ce genre de chose m'enrage. Beaucoup d'entre nous viennent ici avec certains objectifs à l'esprit, une certaine dose d'initiative et le désir de faire quelque chose pour les gens qui sont coincés par le système. Je dirais que le gouvernement actuel n'arrange guère les choses. Le Canada est un pays riche, et toutes ses régions pourraient être mises en valeur si nous prenions le temps de penser quelque peu et de laisser la politique de côté.

Des voix: Bravo!

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): En me levant pour participer au débat sur l'Adresse, je voudrais tout d'abord commenter brièvement le discours lui-même, puis aborder

une question qui préoccupe vivement mes commettants de Vancouver-Est et, en dernier lieu, toucher à une situation au Canada qui me paraît très grave et urgente.

Je dirai tout de suite qu'il ne semble pas exister beaucoup de différence entre les divers discours du trône que j'ai entendus d'une année à l'autre. Mon point de vue est celui de quelqu'un doué d'une certaine expérience en la matière, si je tiens compte à la fois du Parlement provincial et de la Chambre des communes. Cette deuxième session de la vingt-huitième législature du Parlement du Canada est ma trente-neuvième session, si je compte ma présence dans les deux assemblées législatives; j'ai donc entendu 39 discours du trône.

Des voix: Bravo!

M. Winch: Monsieur l'Orateur, le discours du trône que nous examinons présentement ne diffère pas essentiellement de la majorité de ceux que j'ai entendus dans le passé, car il se fonde dans une large mesure sur des vœux, des généralités et des banalités.

Cependant, je n'ai jamais cru que le seul devoir d'un député de l'opposition soit simplement de critiquer et de condamner le gouvernement, aussi, pour commencer, je tiens à féliciter ce dernier d'avoir montré qu'au moins il n'est pas indifférent à l'idée d'une politique à long terme.

Une des grandes carences manifestées au cours de l'histoire de notre Parlement est le refus de reconnaître et d'accepter la nécessité d'une politique à long terme. A mon avis, il apparaît nettement aujourd'hui que c'est là une des préoccupations du cabinet et c'est pourquoi je félicite ces messieurs du côté opposé, même si, selon moi, il faudra jusqu'à dix ans pour que certains des programmes du gouvernement parviennent à maturité. Cela dit, je dois dire que je suis profondément déçu que le discours du trône n'ait pas indiqué que le gouvernement envisageait de mettre en œuvre une législation et des programmes constructifs pour résoudre les problèmes urgents et difficiles se posant à certains groupes de citoyens. Je pense notamment à des centaines de milliers de personnes qui vivent grâce à des revenus fixes et dont on oublie, semble-t-il, complètement les besoins.

Bon nombre d'orateurs ont parlé ici du sort des personnes âgées et de bien d'autres. Je voudrais signaler les conditions auxquelles nos anciens combattants font face, mais tout d'abord puis-je dire que le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Benson) se conduisent, depuis quelques jours, de façon honteuse, bombant leur torse collectif—si je puis m'exprimer ainsi—et se vantant que cette année, pour la première fois depuis bien longtemps, nous aurons un budget équilibré. C'est bien beau un budget équilibré, mais c'est un scandale si ceux qui s'en vantent y arrivent en sacrifiant des centaines de milliers de gens dans le besoin.

• (3.00 p.m.)

On a mentionné les personnes âgées et d'autres groupes. Je ne comprends pas pourquoi rien n'a encore été dit au sujet des besoins des anciens combattants et des veuves d'anciens combattants.

Nos anciens combattants ont attendu le rapport Woods pendant trois ans et le Livre blanc pendant plus de un an. On n'a donné suite ni à l'un, ni à l'autre. Je puis dire sans crainte de me tromper, je pense, que le Livre blanc constitue un fait accompli en ce qui concerne la décision du gouvernement, qui ne semble pas reconnaître les besoins des anciens combattants. Sauf erreur, le Livre blanc n'indique pas une hausse des pensions de base des anciens combattants.

On nous affirme que les pensions des anciens combattants s'inscrivent dans le cadre d'un examen complet entrepris par une commission d'étude visant l'ensemble de la législation sociale du pays. On a même parlé ici de bien-être social. Tout gouvernement qui prétend que les paiements justifiés versés aux anciens combattants constituent des paiements au chapitre du bien-être, adopte une position honteuse et indigne de l'appui des Canadiens. Un tel gouvernement trahit l'intérêt des hommes et des femmes qui au cours de deux guerres mondiales et pendant la guerre de Corée ont offert leur vie alors que le pays avait besoin d'eux. Je dis que ces paiements versés à nos anciens combattants sont un droit, et n'ont rien à voir avec l'assistance publique.

J'espère sincèrement que le gouvernement va faire volte-face et changer son fusil d'épaule. Bien que cette question ne figure pas dans le discours du trône et qu'aucune mention n'en ait été faite dans le Livre blanc, j'ose croire qu'on verra à cette session-ci à augmenter la pension de base de nos vétérans. Cela ferait bien des heureux dans ma circonscription où résident des milliers d'anciens combattants. Ils ont six organisations dans ma région de Vancouver-Est.

Parler du Livre blanc m'amène à une autre question que le gouvernement devrait examiner avec soin. Le discours du trône indique clairement qu'au cours de la session actuelle

nous allons être inondés de livres blancs. Cela est fort bon mais comme je viens de le dire un livre blanc représente en réalité un fait accompli quant aux décisions du gouvernement, à l'élaboration de politiques et à la présentation de mesures législatives.

Les députés de l'opposition et les ministériels ont le devoir de vérifier si toute décision, tout programme ou projet de loi proposés par le gouvernement sont bien fondés. Il est très difficle de s'orienter sur la seule foi d'un libre blanc. Le gouvernement est pourvu de tous les rapports des comités ministériels et interministériels, et des mémoires des diverses commissions d'étude.

A mon avis, le Cabinet et le Parlement agiraient de façon bien plus éclairée si on pouvait fournir, dans la mesure du possible, non seulement les livres blancs mais encore les rapports sur lesquels le gouvernement s'est fondé pour prendre des décisions. Car, monsieur l'Orateur, le gouvernement peut, en se fondant sur les documents dont il dispose, en arriver à une mauvaise décision. Le gouvernement peut prendre une décision ou formuler une politique inspirée par un esprit partisan ou l'opportunisme politique plutôt que sur les renseignements qui lui ont été fournis.

Je conçois aisément que certains documents soient tout à fait confidentiels. Néanmoins, j'espère que le premier ministre pensera sérieusement à adopter ce principe grâce auquel les membres de tous les partis pourront prendre connaissance des renseignements essentiels sur lesquels se fondent les décisions gouvernementales. Cela donnerait tout son sens à la démocratie parlementaire.

Ayant dit que les livres blancs représentaient des faits accomplis, puis-je faire une suggestion sincère au gouvernement? J'applaudis à sa politique qui confie une tâche et des responsabilités plus lourdes à nos comités. Cependant, monsieur l'Orateur, je qualifie de bêtise pure et de gaspillage des deniers publics que de confier un mandat à un comité et d'attendre ses recommandations, alors que le siège du gouvernement est fait. Cette attitude profondément hypocrite n'est que trop fréquente.

Permettez-moi de vous en donner quelques exemples. J'ai l'honneur de faire partie du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Le gouvernement avait confié à ce comité un mandat qui comportait une étude de la politique de l'OTAN. Le comité passa des mois à étudier cette politique, car le gouvernement voulait une décision. A grands frais, tous les membres du comité furent envoyés outre-mer pour visiter nombre de pays en 14 jours environ. Il fallait que le comité rédige son rapport le lendemain de son retour à Ottawa. Or le gouvernement avait déjà décidé ce qu'il ferait à propos de l'OTAN et quelle serait notre politique à son égard. Pourquoi avoir fait perdre à nombre de députés des semaines de leur temps et gaspillé des milliers de dollars de frais si le gouvernement avait déjà arrêté sa décision? Je vous le demande.

Chose encore plus ridicule, monsieur l'Orateur, le mandat comportait également une étude sur le commandement des Maritimes, sa structure actuelle et ses programmes. On a demandé au comité d'étudier la prospective et de produire un rapport. Durant l'intersession, un sous-comité du comité permanent est retourné à Ottawa, s'est rendu à Halifax, où il a passé quatre jours, a reçu un monceau de renseignements au sujet du commandement des Maritimes, de ses programmes, de la lutte anti-sous-marine et ainsi de suite. Or, il n'y avait pas une demi-heure que le comité était revenu à Ottawa lorsqu'à la radio le gouvernement annonça sa politique au sujet du commandement des Maritimes, et qu'elle comportait la mise au rancart, la vente, ou la mise au rebut de notre seul porte-avions, le *Bonaventure*.

Ce sont là des procédés qui tournent nos comités en ridicule et ils témoignent de l'arrogance et de la stupidité du gouvernement devant le travail des comités, à un certain stade. Je crois au principe des comités, à l'intérêt qu'il y a à augmenter leur tâche et leurs responsabilités; mais ne permettons pas au gouvernement de se servir des comités pour sauver la face et se disculper. Du moment que le gouvernement a opté pour une certaine politique, qu'il ait donc le courage de le dire, car les députés n'ont vraiment pas de temps à perdre.

• (3.10 p.m.)

On a beaucoup parlé du programme d'austérité du gouvernement grâce auquel, au cours de l'année qui vient, on réduira d'environ 25,000 le nombre des fonctionnaires. J'ose espérer que cela n'est pas irréductible et que des variations sont permises. Autrement, des situations assez cocasses pourraient surgir. Sauf erreur, si un poste devient vacant, parce qu'un employé démissionne ou est mis à pied, ce poste ne peut pas être rempli. Permettez-mois de vous donner un exemple non pas de cas probables mais bien de cas réels.

Sur la côte de l'Atlantique, le ministère a une station de pêche. Il y a deux grands

bateaux, le *Cyngus* et le *Chebucto*. Récemment, il a fallu mettre le *Cyngus* en cale sèche pour remplacer le moteur, et l'équipage a été remercié. Le *Cyngus* est maintenant à l'essai en mer, mais où a-t-il pris son équipage? Le moment étant venu pour la revision annuelle du *Chebucto*, on a pris son équipage et on l'a affecté au *Cyngus*. Au retour du *Chebucto*, quelle sera la situation?

Une voix: L'autre retournera en cale sèche.

M. Winch: Si l'on ne modifie pas ces règlements, nous assisterons au plus grand miracle de l'histoire. Nous verrons deux de nos plus grands navires de pêche prendre la mer, l'un avec son équipage, l'autre, tel un vaisseau-fantôme, sans équipage. Quel spectacle! Ce n'est pas une hypothèse. Le ministère des Pêches à Halifax n'a pas encore été autorisé à embaucher un second équipage. Si je vous dis ces choses, c'est pour vous sensibiliser au besoin d'assouplir les directives. Les chefs de ministères et les fonctionnaires fédéraux ne savent que faire. Aussi, pour prévenir le découragement et l'inefficacité, il faut très vite trouver un correctif.

Il y a de nombreuses autres affaires que nous pourrions soulever, mais comme nous le savons tous, notre temps de parole est limité durant le débat sur le discours du trône. Permettez-moi de parler d'une affaire qui me préoccupe grandement et qui préoccupe aussi, j'espère, tous les députés. Nous sommes élus comme représentants d'un parti en fonction du programme et des politiques de ce parti. J'ai toujours cru qu'à la Chambre des communes, nous devions nous considérer comme 263 hommes et 1 femme composant le conseil d'administration du Canada, qui compte 22 millions d'habitants. Nous avons le pouvoir de légiférer, d'abroger les lois, de les modifier, de prélever des impôts et de les dépenser. Voilà pourquoi l'opportunisme et le sectarisme politiques ne devraient pas en dernière analyse jouer un rôle important ou avoir la priorité dans nos décisions. Souvent lorsque nous prenons des décisions, si nous acceptons nos responsabilités, nous devons donner le ton et peut-être même exprimer des opinions impopulaires. Elles ne nous attireront peut-être pas des voix, mais je prétends que nous devons nous abstenir de faire du sectarisme politique, de prononcer des discours ou de prendre des décisions, en nous demandant s'ils ont une résonnance particulière dans nos circonscriptions, notre province ou pour certains groupes. La popularité des décisions à prendre ne devrait pas nous influencer. C'est là mon opinion bien arrêtée.

[M. Winch.]

A mon avis, la situation est très grave et des problèmes très urgents se posent dans le Canada tout entier. En tant que députés, nous ne pouvons ignorer ces questions si nous acceptons nos responsabilités. Je suis au regret de le dire, mais je crois qu'il se glisse un grain d'irresponsabilité dans notre genre de vie et notre façon de penser au Canada. Il est temps d'en parler. En outre, à mon profond regret, je dois dire aussi que tous et chacun, tout en constatant que quelque chose ne va pas, semblent croire que c'est la faute du voisin. Nous voulons bien qu'on fasse quelque chose, pourvu que nous ne soyons pas atteints. Trop souvent, nous voulons nous en remettre aux autres. Aussi longtemps que nous penserons ainsi, tout ira mal.

Ce sentiment envahit les Canadiens dans presque tous les domaines de leur vie. Nous le constatons à propos de l'enseignement. Certains étudiants réclament des changements et de nouveaux programmes. A coup sûr, ils doivent être représentés au sein des organes directeurs de l'enseignement supérieur. Cependant, nous devons bien préciser, en usant d'une voix sévère et d'une conduite ferme, qu'une petite minorité ne peut et ne doit pas avoir le droit d'imposer la règle de l'anarchie aux noms de la démocratie et de l'intelligence. Nous ne pouvons tolérer plus longtemps que nos écoles et universités soient détruites par la violence et le feu. Si un petit groupe de professeurs refusent d'enseigner, qu'ils restent chez eux. Si une petite minorité d'élèves n'apprécient pas la situation actuelle, la démocratie n'exige pas qu'on leur enseigne les modes de vie modernes, la technologie et le reste. Les élèves ont des droits. Des changements sont nécessaires, mais nous devons bien affirmer que nos écoles, à partir du niveau élémentaire, existent pour qu'on dispense un enseignement à ceux qui veulent apprendre. Les contribuables canadiens payent pour cela.

Le premier ministre (M. Trudeau) a dit et redit que, sans collaboration spontanée, il faudra prendre des mesures rigoureuses pour enrayer l'inflation. Peut-être faudra-t-il en venir là, mais laissez-moi vous dire que la collaboration est préférable à la coercition. S'il faut prendre les grands moyens, que ce soit du moins des moyens acceptables. Le gouvernement ne peut le faire que s'il témoigne de sa sincérité et ne fait pas de discrimination à l'égard d'un secteur en particulier, ni ne lui fait porter tout le poids du blâme. Il faut la collaboration du monde ouvrier, et le gouvernement ne l'obtiendra que s'il démontre, par

sa politique et son action, qu'il voit les bénéfices et les prix d'un même œil que les salaires.

• (3.20 p.m.)

On ne saurait obtenir de collaboration lorsqu'on prétend avoir une politique gouvernementale, qu'on dépense près de 13 millions de dollars pour radouber le *Bonaventure* et un million deux cent mille pour l'entretien annuel, puis qu'on décide de le mettre au rancart. On n'obtient pas de collaboration en adoptant un décret comme l'a fait le gouvernement en janvier dernier pour remettre à la société Ford du Canada les 75 millions qu'elle devait au Trésor, sous prétexte que la compagnie ne pouvait pas satisfaire aux exigences d'un décret passé quelque cinq ans plus tôt. C'est là une société qui a déclaré l'an dernier un profit net sept fois plus élevé qu'en 1964. Au cours des neuf premiers mois cette année, son profit net s'est chiffré par 51 millions comparativement à 36 millions pour la période correspondante l'an passé. C'est aussi une société qui a 150 millions en réserve pour la dépréciation et des bénéfices retenus de 302 millions. On n'obtient pas de coopération quand on fait fi des problèmes urgents et fondamentaux d'aujourd'hui et qu'on est inactif devant la rénovation urbaine.

J'affirme que si, par politique du gouvernement et par action du gouvernement, on veut dire contenir les prix et réglementer les profits, alors pas peut-être, mais sans aucun doute obtiendra-t-on la collaboration des ouvriers. Je constate que mon temps de parole est presque terminé. Il restait une autre question que je voulais aborder, mais pour me conformer au Règlement, j'en arrive à une conclusion fondée sur mon inquiétude, mon appréhension devant la pensée et l'action de certains Canadiens. Il nous faut être des membres responsables du Parlement, qui s'expriment franchement, si nous voulons instaurer la compréhension et la collaboration entre tous les secteurs de l'économie canadienne, car c'est une nécessité.

Il y a quelques années, j'ai fait une déclaration qui m'a valu le blâme, la condamnation et la désapprobation. Toutefois, je la reprendrai ici aujourd'hui à la Chambre des communes. Le monde n'est pas obligé de faire vivre le Canada. Nous devons le mériter. A cette fin, nous tous, non seulement les députés mais tous les 22 millions de citoyens canadiens, devons accepter les réalités d'aujourd'hui car autrement—et je ne suis pas un prophète de malheur—je dirai que nous en subirons les conséquences désastreuses dans un avenir imminent.

M. C. Terrence Murphy (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, avant de prendre part au débat, je veux féliciter les députés de Sarnia (M. Cullen) et de Lapointe (M. Marceau) pour leurs excellents discours de jeudi dernier. Leurs électeurs ont sûrement raison d'être aussi fiers d'eux que nous le sommes nous-mêmes.

Bien que le discours du trône fasse mention de nombreux sujets de grande importance pour les Canadiens, un passage a une signification particulière pour moi, qui représente la circonscription de Sault-Sainte-Marie. Le voici:

> L'existence de bonnes relations entre travailleurs et employeurs est un facteur critique de progrès économique et social. S'intéressant de plus en plus aux problèmes et aux possibilités des relations industrielles, le Gouvernement vous invitera à étudier des amendements aux lois concernant les négociations collectives dans les industries soumises à la juridiction fédérale.

La ville de Sault-Ste-Marie est paralysée depuis le 1er août par une grève des employés de l'acier. Dans une ville d'environ 75,000 âmes, qui compte presque exclusivement sur une industrie unique pour sa subsistance, l'arrêt de travail dans cette industrie, pour cause de grève ou de lock-out, peut être désastreux. Nous qui vivons dans cette ville savons, bien entendu, que de temps à autre, la nature même des différends industriels rend nécessaire la fermeture d'usines. Néanmoins, je ne puis m'empêcher de penser que la grève actuelle aurait pu être empêchée si les lois relatives aux relations du travail étaient plus pratiques. Je sais, bien entendu, que le différend actuel relève de la compétence du gouvernement provincial et que les parties en cause sont régies par la loi sur les relations du travail de l'Ontario. Néanmoins, j'ai l'espoir que nous ici, à la Chambre, adopterons une loi fédérale à cet égard qui deviendra un modèle pour les provinces une loi tellement avancée dans ce domaine que les assemblées législatives provinciales n'auront pas d'autre choix que de nous suivre. Autrement dit, nous devrions nous efforcer d'être des chefs de file et non des serre-files, et si nos efforts réussissent, peut-être—je dis bien peut-être—pourrions-nous finir par obtenir une législation du travail plus ou moins uniforme d'un océan à l'autre, résultat si souhaitable que la simple pensée d'y arriver devrait nous donner l'élan voulu et le désir de légiférer dans un domaine où jusqu'à maintenant on a fait preuve d'une extrême circonspection.

Inutile de dire que le temps manque pour examiner toutes les dispositions qu'on aimerait trouver dans les lois ouvrières envisagées.

Il y a pourtant quatre propositions particulières que j'aimerais faire.

Tout d'abord la loi devrait donner la responsabilité civile aux syndicats, en tant qu'entités légales, leur permettre d'intenter des poursuites et les rendre passibles, dans certains cas, d'être traduits en justice, ce qui les placerait dans la même position devant la loi que toutes les autres personnes civiles et commerciales.

En deuxième lieu, là où la transformation des industries réclamée par une évolution technologique soumise au contrôle de la direction pourrait entraîner des déplacements de main-d'œuvre considérables avant l'expiration d'une convention collective, le syndicat devrait être autorisé par la loi à prévoir la méthode la plus juste de s'occuper des employés déplacés. Lorsqu'il n'y a pas entente quant à l'importance du déplacement prévu et à la manière de traiter les employés qui seront déplacés, il faudrait soumettre les points en litige à l'arbitrage obligatoire. Dans tous les cas, la loi devrait obliger un employeur à donner par écrit un avis d'au moins six mois aux employés qui seront déplacés, à leur syndicat et au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Troisièmement, la loi devrait exiger des syndicats que leurs scrutins de grève, de ratification ou tout scrutin pour la prolongation d'une grève soient secrets.

M. Peters: Pourquoi?

M. Murphy: J'y viendrai dans un instant.

Quatrièmement, on devrait abolir le recours juridique connu sous le nom d'injonction «ex parte», en requérant de toute partie qui cherche à obtenir une injonction susceptible de restreindre les activités de quiconque participe à une grève légale, qu'elle donne préavis de son intention de solliciter une telle injonction, à la partie ou aux parties que cette injonction concernerait.

Monsieur l'Orateur, divers arguments militent en faveur ou contre la responsabilité syndicale. Parfois, la question a pris un caractère passionné. Néanmoins, je suis convaincu qu'en considérant le problème froidement et avec objectivité, nous arriverions forcément à la conclusion qu'aucune raison logique ne nous oblige à maintenir le statut actuel des syndicats, qui les relègue dans une imprécision et une incertitude où la loi prétend régir des organismes non reconnus comme personnes juridiques. Je soupçonne fort les gouvernements d'avoir laissé durer ce semblant de légalité parce qu'ils n'avaient pas le courage d'adopter des mesures qui offenseraient le syndicalisme et les milliers de votes qui lui correspondent. Toutefois, j'espère que le gouvernement actuel et ses ministères auront assez de cœur au ventre, sur le plan personnel et départemental, pour envisager carrément la situation et tenir compte des intérêts généraux des Canadiens et non pas simplement d'intérêts particuliers de groupes choisis.

Je le répète, je suis persuadé que l'arrêt de travail à Sault-Sainte-Marie n'aurait jamais dû se produire. Et j'expliquerai pourquoi. Le 31 juillet de cette année, le contrat collectif entre l'Algoma Steel et le syndicat local 2251 des Métallurgistes unis d'Amérique expirait.

Des négociations en vue d'un nouveau contrat étaient en cours depuis un certain temps, mais aucun accord n'avait été réalisé à cette époque. Cependant, les deux parties étaient prêtes à continuer les négociations et aucune grève légale ne put être décrétée avant le 27 août. Mais à minuit, le 31 juillet, environ 38 membres dissidents et insurgés du syndicat local décrétèrent une grève illégale ou sauvage et se mirent à installer des piquets de grève à toutes les entrées de l'aciérie.

• (3.30 p.m.)

Les membres en règle du syndicat local qui se sont présentés au travail furent ennuyés et menacés. Certains d'entre eux, bravant les menaces, passèrent outre aux piquets. D'autres, et la suite leur donna raison, tournèrent bride et rentrèrent chez eux. J'ai demandé à un certain nombre d'entre eux pourquoi, avec leurs compagnons de travail, ils s'étaient laissé bousculer par cette poignée de 38 radicaux. La réponse était invariablement la même: «Murph, vous avez une femme et des enfants. Que diable feriez-vous, vous, si l'on vous disait que vous finirez à l'hôpital avec le crâne fracturé ou que votre famille est menacée?»

M. Peters: Foutaise, que tout cela, et vous le savez.

M. Murphy: Une minute, mon vieux! Des députés peuvent s'imaginer que ces remarques n'étaient rien d'autre que des menaces en l'air mais, monsieur l'Orateur, rappelez-vous une grève semblable, qui, il y a un peu plus d'un an, dans la même usine, a tourné à la violence et s'est traduite par des dommages matériels considérables et par des coups et blessures; vous admettez alors que ces gens avaient raison de craindre.

D'ailleurs, ceux qui avaient franchi les piquets constatèrent que les menaces des piqueteurs n'étaient pas des mots en l'air. Lorsqu'ils sortirent au moment de la relève, ils trouvèrent les pneus de leurs voitures lacérés et leurs vitres brisées. Inutile de dire qu'ils renoncèrent à franchir de nouveau la ligne des piquets.

En dépit d'efforts sincères des responsables de la cellule 2251, en vue de persuader leurs membres d'oublier la grève sauvage et de reprendre le travail, la marche des ateliers fut compromise au point que les dirigeants de la société estimèrent nécessaire de les fermer. On me dit que la fermeture d'une aciérie de l'importance de l'Algoma entraîne un manque à gagner d'environ un quart de million de dollars et que sa réouverture coûte tout autant. Face à la possibilité d'une grève légale le 28 août, la direction de la société a décidé de ne pas rouvrir l'usine, même si les piquets de grève illégaux avaient disparu au bout de quelques jours. Naturellement, les membres du syndicat ont voté en faveur d'une grève légale le 27 août.

Entre-temps, c'est-à-dire du 1er au 28 août, les membres des Métallurgistes unis d'Amérique, à Hamilton, déclenchaient la grève contre la Steel Company of Canada. En général, on reconnaît que l'Algoma Steel et les ouvriers de Sault-Ste-Marie étaient prêts à accepter tout règlement raisonnable pouvant mettre fin au différend à Hamilton. C'est pourquoi j'ai l'impression que, n'eût été de l'activité illégale d'une poignée de syndiqués, il n'y aurait pas eu d'arrêt de travail à Sault-Ste-Marie; quelque 10,000 ouvriers de la sidérurgie auraient continué à travailler et rapporté leurs salaires à la maison; les marchands et autres hommes d'affaires qui desservent les ouvriers de l'acier ne se tiendraient pas aujourd'hui à leurs fenêtres fixant les rues désertes d'un œil morne. Je ne saurais trouver de meilleur exemple de l'effet maléfique d'une grève illégale et, à mon avis, ce que je propose pour rendre les syndicats légalement responsables de l'activité illégale de leurs membres serait un antidote juste et efficace contre ce poison social.

Bien entendu, pour les grèves illégales, la responsabilité devrait être restreinte aux cas où les chefs syndicaux ne peuvent prouver avoir fait tout leur possible pour empêcher l'arrêt de travail et convaincre les grévistes de retourner au travail. A Sault-Ste-Marie, les chefs syndicaux ont essayé de persuader leurs membres de reprendre le travail. Ils n'y ont pas réussi. D'autre part, si les syndiqués eux-mêmes avaient su qu'en ne respectant pas leur contrat ils risquaient des poursuites judiciaires coûteuses et l'adjudication de dommages-intérêts atteignant des centaines de milliers de dollars, que pour régler ces peines leurs salaires seraient réduits d'autant sous forme de cotisations syndicales supplémentaires, j'ai l'impression que 38 têtes chaudes auraient eu de la difficulté à empêcher 6,500 ouvriers de faire leur travail.

L'établissement d'un syndicat à titre d'entité juridique assurerait bien d'autres avantages, dont quelques-uns aux syndiqués eux-mêmes. Mais j'affirme, monsieur l'Orateur, que si la promulgation d'une loi visant à rendre un syndicat juridiquement responsable ne devait empêcher qu'une seule grève illégale d'occasionner des dégâts et difficultés économiques comme celles de la grève à Sault-Sainte-Marie, il serait grand temps de la promulguer.

A ce sujet, je tiens à citer un jugement rendu il y a quelques années par feu M. le juge Brandeis, membre distingué et honorable de la Cour suprême des États-Unis:

> Cette immunité juridique à peu près complète des syndicats est considérée par bien des dirigeants ouvriers comme un grand avantage. Pour moi, elle représente tout le contraire. Elle tend à rendre les dirigeants et les syndiqués téméraires et anarchiques, à leur aliéner de ce fait la sympathie de la population et à compromettre leurs efforts. Chez les employeurs, elle crée également un profond antagonisme, pas tellement dû aux actes désordonnés qu'à un sentiment profondément enraciné d'injustice, à la pensée que l'employeur est assujetti aux lois alors que le syndicat jouit d'une immunité juridique ...
>
> Les syndicats devraient se considérer franchement comme assujettis à la loi; ils devraient être prêts, s'ils la transgressent, à en subir les conséquences et montrer ainsi qu'ils sont sur le même pied que la population, dont le régime politique repose sur le principe que nous sommes régis par la loi et non par des hommes.

La deuxième proposition, que j'ai exposée plus tôt, a trait aux transformations ou modifications d'ordre industriel, nées de l'évolution technologique, lesquelles engendrent le déplacement de la main-d'œuvre. Comme le signale judicieusement le rapport Woods sur les relations ouvrières, l'expression «transformations industrielles» embrasse toutes les modifications d'importance, de nature à désorganiser les relations dans l'emploi de façon permanente. L'évolution technologique ou l'automation n'est qu'une des forces capables d'engendrer une telle désorganisation. Il y en a d'autres, notamment l'épuisement des ressources, la désuétude du matériel et le déplacement de nos marchés domestiques et étrangers.

Même si un employeur n'exerce à peu près aucune influence sur les autres causes de transformation industrielle, il n'en est pas moins vrai qu'il exerce effectivement un contrôle sur la transformation industrielle par l'automation. C'est justement dans ce domaine que l'employeur devrait, selon moi, être obligé par la loi de négocier avec le syndicat les questions de recyclage, de déplacement, de stabilité du revenu, du salaire de cessation d'emploi, de la retraite anticipée et autres modes d'assistance destinés à aider les employés atteints par l'automation. Ces négociations devraient, selon moi, être obligatoires, même si les changements à apporter doivent entrer en vigueur en même temps qu'une convention collective, que celle-ci ait prévu ou non la possibilité de changements entraînant une diminution des emplois.

Je conviens que l'automation doit jouer un rôle essentiel si notre économie canadienne veut rester dynamique. Le rapport du groupe d'étude Woods signale à juste titre que, pour la société dans son ensemble, l'évolution est la clef de l'accroissement de la productivité qui est nécessaire à la satisfaction des besoins et des désirs du public. En outre, les entreprises individuelles doivent absolument évoluer pour être à même de survivre à la concurrence. Comme le député de Moose Jaw (M. Skoberg) l'a si bien dit mardi soir: le changement est essentiel.

Cependant, monsieur l'Orateur, on ne peut lâcher la bride à l'évolution industrielle, malgré ses avantages manifestes, en recourant à l'automation sans se préoccuper des difficultés qui s'ensuivent nécessairement pour les travailleurs déplacés. Le fait que l'introduction d'un processus de fabrication automatique profitera non seulement à celui qui l'utilise mais aussi à ses camarades de travail, et même à l'ensemble de la société canadienne, ne console guère l'homme dont l'emploi a été supprimé par la machine. Il dira comme je dirais moi-même dans la même situation: «Tant mieux pour vous, mais que vais-je devenir»?

En tant que représentants de la société canadienne nous devons répondre à cet homme. Il a peur, et sa crainte est justifiée. Nous devons voir à calmer cette crainte, et toute mesure que nous prendrons se justifie pour des raisons économiques et sociales. Du point de vue économique, on comprend le bien-fondé des mesures destinées à prévenir la résistance naturelle à cette forme d'évolution qui résulterait de cette crainte. Du point de vue social, une société vraiment juste ne peut tolérer une situation qui permet à la majorité qui profitera de l'évolution d'exiger que la minorité porte le fardeau de cette évolution.

[M. Murphy.]

• (3.40 p.m.)

Je ne sais que trop bien que ma proposition ne résout pas complètement la question harassante que pose le travailleur déplacé. Si on donnait suite à ma proposition, elle ne viendrait en aide qu'à ceux qui sont protégés par des conventions collectives ce qui n'est le cas que de la moitié de la main-d'œuvre. En outre, elle ne protégerait pas ceux qui sont victimes de la conjoncture industrielle attribuable à d'autres causes que l'automatisation. D'ailleurs, pour répondre aux questions que poseront ces gens-là, il faudrait plus de temps que je n'en dispose aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, je sais aussi que la proposition que je fais maintenant pour soulager la misère provenant de l'automatisation n'est pas aussi extrême que d'autres propositions dont j'ai naguère été partisan—ce que ne manqueront pas de me rappeler, j'en suis sûr, mes chers amis de Sault-Ste-Marie, qui appartiennent à la section locale 2251 du syndicat des métallurgistes unis d'Amérique. J'ai naguère adopté l'attitude qu'expose le rapport Friedman à propos de cette question. Trois facteurs importants distincts ont provoqué mon changement d'attitude.

D'abord, l'augmentation alarmante du nombre des grèves et les torts irréparables qu'a subis l'économie de notre pays m'ont porté à réfléchir sérieusement à toutes les propositions qui multiplieraient les occasions de grève. Il ne me semble pas justifié de fournir des moyens de bouleverser la stabilité économique à laquelle on s'attend après la signature d'une convention collective. Agir de la sorte serait comme si l'on fournissait à des nations belliqueuses un approvisionnement en armes illimité.

Deuxièmement, je me suis rendu compte que malgré leurs vertus nombreuses, les conventions collectives ne peuvent pas créer d'emplois et on ne devrait pas exiger qu'elles le fassent. Tout ce qu'elles peuvent faire c'est fournir un moyen de préserver des emplois caducs en sanctionnant la pratique du travail inutile ou en déplaçant les titulaires d'emploi par adoption notamment de programmes de retraite anticipée qui encouragent les travailleurs âgés à prendre leur retraite pour céder la place aux jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Mais les conventions collectives ne créent pas d'emplois, et le croire c'est se bercer d'illusions.

Enfin, les propositions du rapport Friedman dans ce domaine m'ont moins plu à mesure que je prenais une conscience plus aiguë de la mise en garde du conseil économique: le Canada doit se préoccuper essentiellement d'accroître son efficacité industrielle. Pour survivre en tant que nation, nous devons pou-

voir appliquer efficacement une nouvelle méthode et une nouvelle technique. Je ne vois pas comment on pourrait y parvenir si l'on adoptait une proposition qui menace notre efficacité en procurant des moyens supplémentaires pour ébranler le peu de stabilité industrielle sur laquelle nous comptons et aussi pour empêcher l'industrie de bénéficier des fruits du progrès technologique.

Ma troisième proposition, et j'exhorte le gouvernement à l'inclure dans notre nouvelle législation du travail: que les syndicats soient obligés par la loi à recourir, par voie de scrutin secret, à un vote de grève, de ratification ou tout autre vote ayant pour effet de prolonger ou de poursuivre la grève. D'aucuns diront qu'en légiférant dans ce domaine, le gouvernement s'immiscerait dans la régie interne du syndicat—autrement dit, porterait atteinte au droit d'auto-détermination des syndicats. Mais si l'on songe au pouvoir considérable que les syndicats peuvent exercer sur leurs membres actuels et futurs, on comprend que les droits fondamentaux des syndicalistes puissent susciter l'inquiétude de la population.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?

M. Murphy: Quand j'aurai terminé, monsieur l'Orateur.

La nécessité d'un contrôle quelconque du gouvernement nous apparaît d'autant plus impérieuse si l'on songe aux conséquences néfastes sur l'ensemble de la société canadienne, de la violation ou de la privation de droits démocratiques fondamentaux d'un syndicat. Je n'ai qu'à songer à la grève des aciéries à Sault-Ste-Marie pour vous en citer un exemple. Comme je le disais tout à l'heure, en temps normal, les parties au conflit à Sault-Ste-Marie auraient été disposées, je pense, à accepter tout règlement raisonnable conclu entre les parties intéressées à Hamilton. Le conflit à Hamilton a été réglé vers la mi-octobre. On s'est alors mis à espérer vivement que l'aciérie d'Algoma, à Sault-Ste-Marie, recommencerait à fonctionner sous peu. La suite des événements a démontré que toutes les divergences d'opinion sur les questions monétaires se sont résolues d'elles-mêmes, à la lumière du règlement survenu à Hamilton, mais que les parties intéressées étaient en désaccord au sujet d'une question non monétaire concernant la situation des contremaîtres à temps partiel.

Dimanche dernier, lors d'une réunion générale des membres du syndicat convoqués pour décider s'il fallait ou non poursuivre la grève jusqu'à la conclusion d'un accord la majorité des membres a voté pour la prolongation. S'il faut en croire les comptes rendus des journaux sur cette réunion, certains syndiqués auraient réclamé le vote au scrutin secret plutôt qu'à main levée mais on n'a pas fait droit à leur requête.

Je ne puis trouver d'exemple plus frappant de déni des droits démocratiques fondamentaux que celui que je viens de citer. Je conçois qu'un syndicat soit nécessairement une organisation militante—à beaucoup d'égards semblable à un pays en conflit permanent avec son voisin—et qu'à ce titre, on ne puisse le voir se soumettre à tous les principes parfois très complexes de la démocratie. Cependant, lorsque le syndicat commence à rejeter ou à mépriser des principes aussi fondamentaux que celui du scrutin secret sur des problèmes d'une telle importance,—non seulement pour les membres des syndicats mais pour l'ensemble de la société—il est temps, selon moi, que le gouvernement entre en scène pour protéger et préserver ces droits.

J'ai proposé pour terminer, monsieur l'Orateur, que l'emploi de l'injonction sur requête, employée comme arme juridique dans les contestations d'ordre légal avec la main-d'œuvre soit aboli. Grâce à Dieu, la grande majorité de nos citoyens ont confiance dans la loi et la respectent. Ce respect provient en grande partie, je crois, de ce que notre système juridique est basé sur le sytème des jugements publics qui donne aux plaideurs, c'est-à-dire aux parties, le droit de comparaître devant le juge au cours des débats et d'exposer leur affaire. Toutes les parties ont le droit d'être entendues en public avant qu'une décision soit rendue. Comparons cette procédure à celle de l'injonction sur requête. Cette procédure extraordinaire autorise le juge, dans l'intimité de son foyer, de sa chambre d'hôtel ou de son club, à rendre un arrêt portant injonction qui peut toucher directement—ce qui est généralement le cas—les activités d'un individu qui n'a pas comparu devant lui—qui ignore même que le juge a été requis de rendre cet arrêt. Pis encore, celui qui réclame une injonction n'est pas tenu de comparaître devant le juge. Il est simplement requis de produire des déclarations sous serment pour appuyer sa réclamation et il n'est pas obligé de se soumettre à un examen contradictoire sur le contenu de ces déclarations avant que l'arrêt soit rendu.

Ne nous étonnons donc pas que les procédures d'injonction sur requête encourent un tel mépris, un tel dédain de la part du public en général et des syndiqués en particulier.

Comment pouvons-nous conserver cet instrument légaliste, aussi primitif que despotique et en même temps prétendre révérer cet axiome, ancien peut-être, mais fondamental, de la *common law*: justice doit non seulement être rendue, mais encore être rendue de façon évidente. Prétendre que les mauvaises lois engendrent le mépris pour l'ensemble des lois est un lieu commun et lorsque les citoyens d'un pays perdent tout respect pour la loi, l'anarchie n'est pas loin.

L'affreux des événements récemment survenus au pays devrait nous convaincre tous de l'urgence d'adopter des lois qui imposent le respect et de nous défaire de celles qui suscitent le mépris. Le gouvernement pourrait prendre un petit pas dans cette voie en se défaisant, une fois pour toutes, du recours à l'injonction unilatérale unique dans les différends juridiques entre patrons et ouvriers.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier les députés d'avoir accordé autant d'attention à mes observations.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, avant que le député ne reprenne son siège...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député désire-t-il poser une question?

M. Peters: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Il peut la poser maintenant.

M. Peters: J'aimerais demander au député si, en supposant qu'on suive son conseil, toutes les décisions et votes du syndicat—et nous reconnaîtrons qu'ils sont très importants et complexes, dans une région comme celle de Sault-Ste-Marie—étaient rendus publics, il ne serait pas juste que celles de l'autre partie le soient aussi?

• (3.50 p.m.)

M. Murphy: Ce n'est pas ainsi que je conçois la chose, monsieur l'Orateur. Je ne demande pas qu'on rende public le décompte du vote. A Sault-Sainte-Marie, le vote se tiendrait dans les jardins commémoratifs ou à la barrière, c'est-à-dire à l'endroit qui convient au plus grand nombre de gens. On ne dévoilerait pas nécessairement pour qui ils voteraient ou qui voterait. Ce sera au syndicat de décider. Si le syndicat décide de rendre public le détail du vote, d'accord. C'est ainsi que fonctionne le conseil d'administration d'une société.

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, dans ce débat sur le discours du trône je commencerai par complimenter le gouvernement pour avoir mentionné si gracieusement Sa Majesté et le voyage qu'elle fera prochainement au Manitoba à l'occasion du centenaire

[M. Murphy.]

de cette province, en 1970. Je remarque que le discours du trône témoigne de l'intérêt que le Canada continue de marquer pour les Nations Unies. J'en félicite le gouvernement. Toutefois, une chose m'arrête. En appuyant les Nations Unies nous devons être conscients de notre place sur la scène mondiale. Le millénium n'est pas encore arrivé. Nous vivons dans un monde dangereux, et bien que le Canada, à l'instar de la plupart des nations occidentales, espère connaître les mille années de paix, aucun événement de la dernière décennie ne laisse prévoir que l'âge d'or soit à nos portes, ni qu'il le sera demain. Aussi, ne faisons pas comme l'autruche, dans notre politique de défense du Canada. Après tout, ce n'est pas la peine de parler de la sécurité du monde libre ou du bien-être du monde en général si les habitants de ce monde ne veulent pas payer le prix de la liberté, ce qui veut dire qu'il faut bien ouvrir les yeux, avoir une politique intérieure forte et stable et être prêt, dans certains cas, à faire l'ultime sacrifice.

Je ne crois pas que la paix soit possible si tous nous ne faisons pas tous les efforts requis en matière de défense. Il ne sert à rien de regarder vers notre frontière sud pour la défense globale de l'Amérique du Nord ou du monde libre. Je crois que cette grande république outre-frontière a parfois fait fausse route. Bien qu'il ne soit pas très populaire de le dire actuellement, nous avons une grande dette de gratitude envers les États-Unis. Deux fois, je les ai vus venir à notre aide. L'aide a été un peu tardive mais elle nous a permis de remporter une victoire chèrement gagnée au prix du sang de militaires américains. S'il faut choisir entre les différentes propagandes de différents centres mondiaux, n'écoutons pas celle qui prédit seulement la destruction de nos puissants voisins et amis. Quand je dis que l'ensemble de notre programme de défense devrait tenir compte des États-Unis, je suis certain de parler pour le Canadien moyen.

Des voix: Bravo!

M. Bigg: Nous ne pouvons nous contenter de demi-mesures quand il s'agit de notre propre sécurité et ceux qui pensent que les États-Unis tout seuls défendront le monde libre, nourrissent un rêve futile et dangereux. Tous ceux qui se préoccupent de la défense du Canada doivent par conséquent aborder la question de façon réaliste. Avec tous les autres hommes de bonne volonté, moi aussi je veux la paix, mais j'espère que nous sommes prêts à traiter de cette question de manière réaliste. Je n'en dirais pas plus là-dessus aujourd'hui.

Le discours du trône mentionne que l'âge du vote sera ramené à 18 ans. Je crois que ce changement est opportun et inévitable. Nos jeunes gens sont toujours plus instruits; nous avons la télévision, l'école gratuite dans tout le Canada. Il n'est plus exact de dire qu'un homme n'est pas mûr avant 21 ans. A 18 ans nos jeunes gens n'auront pas l'expérience de ceux de 21 ans, mais si nos jeunes de 18 ans ont étudié l'histoire, la politique et les affaires civiques ils seront aussi capables que la plupart des gens de se former une opinion politique. Si un garçon de 18 ans a l'âge voulu pour servir son pays en temps de guerre, je pense qu'il a l'âge voulu pour voter en temps de paix. J'appuierai la mesure quand la Chambre en sera saisie. Nos jeunes se marient plus tôt et gagnent leur vie. Il me semble absurde qu'une jeune personne mariée n'ait pas son mot à dire sur le régime fiscal et le coût de la vie. Puissent ces jeunes voter avec la maturité d'esprit que donnent les loisirs consacrés à se tenir au courant des affaires mondiales.

Cela dit, je signale aux députés que le discours du trône ne me réjouit pas tellement, car il passe sous silence plusieurs problèmes nationaux urgents. Je ne suis pas diplômé en économique de Harvard, mais j'estime qu'un certain degré d'inflation fait partie de notre régime économique actuel. La hausse des prix, on le sait, résulte d'une économie croissante. Seule l'inflation désordonnée nous inquiète, mais je me demande si les efforts accomplis jusqu'à présent pour contenir l'inflation au Canada sont appropriés. Avons-nous adopté la bonne attitude? Nos économistes et les responsables des questions fiscales ont toujours affirmé: «Lorsqu'il y a une dépression aux États-Unis, il doit y en avoir une au Canada, et quand l'économie est en expansion aux États-Unis, elle doit aussi l'être au Canada.» Je doute que cela soit nécessairement vrai.

• (4.00 p.m.)

Le Canada est fortuné parmi les nations du monde, car il a encore des terres vierges, d'énormes richesses naturelles, de grandes rivières et des eaux pures, de vastes sources de minéraux, d'huile et même de bois. Même à cela, je ne suis pas du tout certain que nous réagissons sagement à l'inflation. Si nous acceptions plus souvent l'avis de ceux qui ont réussi en affaires, de ceux qui ont étudié les problèmes économiques de l'industrie minière ou agricole, nous pourrions peut-être résoudre nos difficultés économiques à l'avantage du Canada. J'irais peut-être jusqu'à dire que nous n'investissons pas assez dans nos propres entreprises immobilières l'argent que nous gagnons durement. A ce sujet, je ne puis être d'accord avec le NPD, présentement en congrès à Winnipeg. Comme d'habitude, ce parti s'en prend aux États-Unis, dépistant la meute. Il blâme les États-Unis pour tous nos problèmes. S'il faut investir des capitaux dans notre pays, il n'y a aucune raison de ne pas les prendre ici. Nous sommes un des pays les plus riches du monde, non seulement du point de vue des ressources naturelles inexploitées, mais aussi du produit national brut, qui atteint 60 milliards de dollars. Pourquoi ne pas nous serrer la ceinture un peu. Nous mangeons trop et nous buvons sans doute à l'excès. Si nous investissions un peu de ce superflu, nous nous rapprocherions des Japonais, non pas en réduisant les salaires ou en rabaissant le niveau de vie, mais en retournant au travail avec des outils canadiens, de l'intelligence et de la modération. Je ne parle pas de cette modération qui consiste à ralentir les affaires, à réduire les heures de travail ou à retenir les salaires négociés. Nous devrions économiser pour investir et assurer notre prospérité future.

A propos, il pourrait y avoir un danger grave à plafonner les prix et les salaires à moins de s'assurer des secteurs de l'économie qui en seront touchés. Imposer des restrictions aux groupes qui ont berné le gouvernement jusqu'à obtenir des majorations de 30 p. 100, c'est très bien, mais qu'adviendra-t-il des pauvres hères qui n'ont pas reçu d'augmentations? Des fonctionnaires qui travaillent encore pour une maigre pitance dans un pays réputé riche, prospère et prévoyant? Ce serait une honte de geler leurs salaires et de ne rien faire pour enrayer la hausse des prix.

Parmi ceux qui criaient de stabiliser les salaires, sans doute y en avait-il qui voulaient toucher leur 30 p. 100 supplémentaire tout en laissant ceux qui n'ont pas encore mis leur budget à flot se dépêtrer dans les mêmes vieilles difficultés. Ces gens nous donnent des conseils et ce sont les derniers que nous devrions écouter. Nous avons entendu cet après-midi un discours très intéressant sur l'économie, et l'orateur n'était rien de moins que docteur en économie de l'Université d'Alberta. Voilà le type d'après qui les députés sont trop bien payés. Ils le seraient s'ils

n'étaient pas ici plus souvent que lui. Millionnaire, il ne peut parler au nom des autres députés. Du moins, pas de ceux de l'opposition, comme l'a prétendu récemment un journal d'Edmonton.

Tout ce que nous demandons, c'est que la question soit étudiée à fond. Le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange), qui se trouve à appartenir au parti ministériel, doit faire de l'auto-stop pour parcourir sa circonscription. C'est indigne de la Chambre des communes et du peuple canadien.

Des voix: Bravo!

M. Bigg: Il est temps que nous cessions de nous moquer les uns des autres, d'un côté à l'autre de la Chambre ou dans la presse et que nous formions un comité pour régler cette question. Ce comité siégerait que le Parlement siège ou non. Disons aux gens de la presse, s'ils ne dorment pas, que nous ne touchons pas 18,000 dollars immérités. Nous touchons 12,000 dollars que, dans certains cas, nous gagnons durement.

Des voix: Bravo!

M. Bigg: J'aimerais voir trois hommes quelconques dans ce pays, qu'ils soient économistes ou non, qui, avec 6,000 dollars par an, peuvent faire face pour moi et le député d'Athabasca (M. Yewchuk)—cette vaste circonscription que j'ai déjà représentée et qui a augmenté d'un tiers pour atteindre 100,000 milles carrés—à tous nos déplacements faits d'une façon comparable à ceux de tout représentant de commerce vendant du pop-corn ou des corsets pour dames. Je serai ravi de leur donner mes 6,000 dollars pour qu'ils paient mes factures. S'il leur en reste, qu'ils le donne aux gens de la presse ou bien aux commis nécessiteux.

Je ne dirai pas combien vaut un bon député. A mon avis, il serait impossible de payer le genre de représentation que certaines circonscriptions obtiennent. Je pense que certains députés ne devraient pas se présenter pour toucher leur chèque de paye, mais ils devraient prêcher pour eux-mêmes au lieu de montrer du doigt d'autres personnes en disant: vous volez le pauvre contribuable sans méfiance. Si j'étais millionnaire, je ne m'inquiéterais pas du tout. La question ne me préoccupe pas particulièrement en ce moment. J'accepterais d'être député sans rémunération, car ce travail me plaît, mais je ne veux pas me faire dire par mes collègues que je déclame et pérore pour un gros traitement que je ne gagne pas. J'aimerais en débattre privément ou sur les ondes de Radio-Canada, si entente peut être conclue en ce sens, de préférence avec le député d'Edmonton-Strathcona.

Des voix: Bravo!

M. Bigg: Présentement, ma circonscription est aux deux tiers agricole et un tiers urbaine. Les problèmes agricoles du Nord de l'Alberta sont très graves cette année. Lorsque le comité permanent de l'agriculture fera son voyage, j'espère qu'il n'ira pas d'un maître agriculteur à l'autre pour revenir avec l'idée que tous ont une ferme aussi jolie que celle de M. Manning ou de M. Douglas. Être premier ministre d'une province aide un homme, semble-t-il, à apprendre comment travailler convenablement la terre.

La plupart des cultivateurs sont obligés de s'accommoder des conditions météorologiques, et celles qui règnent actuellement dans le Nord de l'Alberta ne constituent pas une bonne publicité pour la province. Ces gens sont dans une profonde détresse et des mesures d'urgence s'imposent. Ce n'est pas le rôle du gouvernement de vendre le blé ou tout autre produit agricole, mais entreprendre de trouver un ou deux intermédiaires ne lui nuirait en rien. Pour ce qui est des ventes de blé, et sans manifester le moindre esprit partisan, je propose que certains de ceux qui prétendent avoir vendu du blé naguère se voient offrir cet emploi. S'ils ne sont pas capables de s'acquitter de cette tâche, ils n'ont qu'à se taire, mais qu'on le leur offre. J'estime qu'il est possible de vendre même le blé naturel.

Quelles recherches fait-on? Il est possible de transformer le blé en protéines. Les besoins en protéines sont grands dans le monde, en particulier en Asie. Nous devrions déterminer si nous sommes en mesure de produire le type de porcs susceptibles d'intéresser les importateurs asiatiques. Point n'est besoin de disposer de porcs de la catégorie «A». Les Chinois s'accommoderaient de porcs de 800 livres. Nous pourrions expédier aux 700 millions de Chinois des porcs congelés.

Nous nous préparons à reconnaître la Chine rouge. Il serait peut-être bon que cette reconnaissance s'inspire d'abord de la compréhension, à l'échelle mondiale, du souci de nourrir les affamés, du désir de donner du porc aux gens qui ont faim. Oublions le «pork barrel» (assiette au beurre) d'ici et songeons à mettre du porc sur la table du peuple de Chine. La reconnaissance diplomatique de la Chine rouge, de n'importe quel pays asiatique ou autre, m'agréerait sur cette base.

Le gouvernement n'a pas, à mon avis, poussé assez loin son étude des produits agricoles. En temps de guerre, nous pouvons vendre tout le blé naturel que nous pouvons récolter aux nations en détresse. Trouvons le moyen de vendre des produits agricoles,

transformés ou non en protéines, aux nations de la terre. Je sais que cela peut se faire, devrait se faire et doit se faire. On ne peut pas se contenter de dire qu'il n'y a rien à faire à l'égard de l'agriculture. On pourrait, par exemple, verser dès maintenant aux petits agriculteurs du Canada un paiement pour emblavures. S'ils étaient calculés d'après le coût de la vie au moment de la création de tels versements en 1959, il faudrait les doubler aujourd'hui. Même $400 seraient d'un grand secours. Aucun service administratif onéreux ne serait requis. Tout ce qu'il faut à ces gens, c'est un livret de permis. Si le gouvernement veut gaspiller de grosses sommes en frais d'administration, libre à lui, mais ce n'est pas nécessaire.

On pourrait changer une ou deux lois sur l'agriculture. Plutôt que d'attendre que le cultivateur ait mis son blé en silo, on pourrait lui prêter de l'argent suivant la surface qu'il espère pouvoir récolter. Pourquoi attendre que ce soit le désastre? Pourquoi ne pas lui consentir un petit crédit pour faire sortir la denrée? Je connais bien des cultivateurs du Nord de l'Alberta qui loueraient une machine à sécher les céréales s'ils avaient l'argent nécessaire. Ils sont dans une situation catastrophique, même si quelques centaines de dollars les empêcheraient d'avoir à recourir à l'assistance publique et leur permettraient de tenir.

• (4.10 p.m.)

J'ai lu récemment dans les journaux des nouvelles qui m'inquiètent. Apparemment, nous ne sommes plus consultés au Canada; on nous dit ce qu'il faut faire. Certaines choses qui nous sont dites me font dresser les cheveux sur la tête. Par exemple, que le gouvernement devrait acheter toutes les terres stériles au Canada. Je ne suis pas d'accord. Qu'est-ce qu'une terre stérile de toute façon et qui va décider ce qui constitue une terre stérile? J'ai l'impression que cette idée est d'inspiration socialiste et je ne pense pas qu'elle émane du grand parti libéral. Je pense qu'elle vient de gens qui avouent être socialistes. Elle pourrait réussir, mais je ne le crois pas. Mais soyez honnêtes à ce sujet. Les honorables vis-à-vis veulent-ils socialiser les terres au Canada? S'ils le veulent, qu'ils le disent et qu'ils se fassent élire si les Canadiens sont en faveur. Qu'ils ne le fassent pas furtivement et qu'ils ne nationalisent pas certaines étendues de terrain et non pas d'autres.

Chaque fois que j'ai pu approuver un projet de loi—ce qui m'a paru difficile parfois—je l'ai fait parce que tous les Canadiens étaient traités de la même façon. C'est le principe qui m'inspirait lors du vote sur le bill relatif à la pension de vieillesse. Je n'apprécie pas l'évaluation des moyens. Reproduisez bien dans le hansard ce que je vais dire: l'évaluation des moyens est un moyen détestable. Si le gouvernement du Canada veut être généreux, il peut l'être à l'égard de nous tous. En ce qui me concerne, un millionnaire a autant droit à la pension de vieillesse que les autres; il a probablement travaillé beaucoup plus fort que tous ceux qui la reçoivent. A mon avis, l'évaluation des ressources est beaucoup plus injuste et coûteuse que toute autre mesure inscrite dans les statuts.

Nous voulons tous réduire la pauvreté le plus possible. Dans les journaux partisans—peut-être ne pourrait-il pas en exister d'autre sorte—les journalistes accusent notre leader, le député d'Halifax (M. Stanfield) de soutenir l'idée d'un revenu garanti. Le seul revenu garanti pour lequel je voterais—je parle ici en mon nom personnel—est celui qu'on donnerait en retour d'un travail garanti. Je n'ai jamais approuvé un revenu garanti sans travail en contre-partie et je ne le recommanderais certes pas pour ceux qui passent le plus clair de leur temps à esquiver leur devoir civique, plutôt que d'essayer de faire œuvre constructive pour eux-mêmes ou pour leurs compatriotes. Il est et il sera toujours raisonnable de payer un juste salaire pour une journée de travail bien remplie.

J'ai été déçu d'entendre certaines gens imputer aux syndicats ouvriers la plupart des ennuis du Canada aujourd'hui. C'est absurde. S'il n'y avait pas les syndicats, une foule de gens seraient encore dans un quasi-esclavage. C'est l'abus du pouvoir syndical qui est regrettable et il nous appartient, au Parlement, de voir que ces abus du patronat ou des syndicats ne restent pas impunis. Ce serait excellent, à mon avis, si les employeurs tentaient parfois de prévenir une grève en apportant les réformes qui, ils le savent, n'ont que trop tardé. Cela ferait du bien par exemple que l'administration convoque un jour son personnel et lui dise: «Ma foi, nous avons réalisé un joli profit cette année, un profit de 54 millions de dollars. Sur ce montant, combien pensez-vous devoir toucher comme prime au travail et comme moyen de vous assurer contre les grèves pendant quelques années?»

Une voix: Cinquante-cinq millions.

M. Bigg: La chose se fait en Angleterre, notamment dans les maisons Rowntrees et Fry, dont les noms sont familiers à tous les

ménages et dont les produits sont synonymes de qualité. J'imagine que ce n'est pas seulement parce qu'elles mettent d'excellent chocolat dans leurs bonbons qu'elles réussissent sur le plan commercial.

Dans notre pays, il nous faut plus d'honnêteté, plus d'intégrité véritable. Elle devrait exister de tous les côtés de la Chambre. Je voudrais entendre, par exemple, les députés du Nouveau parti démocratique dire aux syndicats de réduire leurs exigences. Mes cultivateurs de l'Ouest sont déroutés quand ils constatent ne pouvoir expédier leur blé parce que des dockers entêtés font la grève et arrêtent le mouvement du grain.

Une voix: C'est la faute des employeurs.

M. Bigg: C'était parfois la faute des employeurs, et je suis le premier à l'admettre. J'accuserais certainement les employeurs au sujet de la situation des agriculteurs si les dockers pouvaient leur dire pourquoi ils réclament la semaine de 30 heures alors qu'eux-mêmes sont prêts à combattre le paiement à l'acre. Il semble que la demande du paiement à l'acre provienne d'une voix isolée dans les Prairies.

Les agriculteurs des Prairies veulent savoir pourquoi ils sont les seuls qui devraient être capables de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, alors que les autres sont assurés d'un revenu garanti. Lorsque mon ami le chef de l'opposition parle de revenu garanti, il ne pense pas seulement aux chômeurs et aux assistés sociaux, j'en suis sûr, mais aussi à tous les Canadiens, y compris les pêcheurs qui veulent un juste prix pour leurs prises et les cultivateurs qui veulent un rendement raisonnable pour leurs labeurs.

Quelle est la réponse à ces questions? C'est une réponse bien complexe. Si nous voulons accroître les ventes de blé, il faudra effectuer plus de recherches, augmenter le nombre de vendeurs; ce qui peut vouloir dire puiser dans les goussets des contribuables afin de donner aux cultivateurs, un groupe d'hommes qui comptent parmi les travailleurs les plus acharnés au Canada, la chance d'habiller convenablement leurs enfants et de payer leurs impôts en temps voulu.

Monsieur l'Orateur, seulement les deux tiers de ma circonscription sont agricoles. Les habitants des centres urbains s'inquiètent de la hausse constante du coût de la vie dans les villes. Les journaux nous signalent—ils en font même grand cas—qu'un jeune homme qui se marie peut acquérir un lot aménagé pour $5,000. Un député fait remarquer que «c'est bon marché». Peut-être est-ce bon marché aux prix actuels. Quelqu'un peut-il nous dire comment ce jeune homme pourra acquitter les taxes scolaires et autres établies en fonction du prix croissant de la propriété? Sans doute, la commission scolaire se réjouirait s'il devait payer le double pour son terrain, car en l'occurrence elle aurait deux fois plus d'argent à consacrer à certaines formes spéciales d'enseignement.

La réponse facile à ce problème consiste à affirmer que l'instruction ne relève pas du gouvernement fédéral; ainsi, nous pouvons oublier la difficulté. De même la nécessité d'organiser des systèmes de transport rapide n'est pas considérée de compétence fédérale. Même la pollution, sauf erreur, ne relèverait pas du gouvernement fédéral. L'atmosphère d'une ville est-elle polluée? Cela ne relève pas du gouvernement fédéral. Si l'air était pollué au-dessus d'une route provinciale, alors je présume que cela serait une question provinciale; s'il était pollué au-dessus de la Transcanadienne, ou même au-dessus d'eaux interprovinciales, j'imagine que nous interviendrions.

Nous ferions mieux de nous accorder. Alors que nous rafistolons notre constitution nous devrions la moderniser de manière à régler ces questions une fois pour toutes. Si nous nous adressons à nos légistes, ils nous disent, neuf fois sur dix, ce que nous ne pouvons pas faire. On nous dit que nous ne pouvons discuter de certaines questions ou que nous ne pouvons traiter de la pollution ou de certains aspects de l'hygiène publique sans la permission des provinces.

• (4.20 p.m.)

Le gouvernement fédéral déclare aux provinces qu'il n'y a pas de fonds. Il est donc inutile qu'elles insistent pour obtenir une aide. C'est pourquoi nos petits agriculteurs quittent actuellement leur exploitation. C'est pourquoi la pollution devient si critique qu'on abandonne l'espoir d'en protéger certains cours d'eau. Cette impasse est l'œuvre de l'homme. Il n'y a au Canada aucun cours d'eau qu'on ne puisse nettoyer si nous commençons dès maintenant.

Je demande au gouvernement pourquoi il n'établit pas un programme-éclair de lutte contre la pollution. D'après un article que j'ai lu hier soir, le Canada espère se mettre à l'œuvre, pour régler ce problème, vers 1981. Ma gorge est irritée non pas parce que j'ai crié mais à cause de cette usine puante de pâte à papier située de l'autre côté de la rivière. La capitale du Canada devrait être un exemple pour l'ensemble du pays dans le domaine du contrôle de la pollution. Pourtant, si l'on a eu une pneumonie au cours des cinq dernières années, il est tout simplement impossible de vivre ici. Nous ne pouvons pas même respirer l'air de cette enceinte sans consulter le médecin. Je crains que si nous

devons attendre jusquà 1981, ni moi ni le Canada ne profiteront beaucoup du contrôle de la pollution. Nous devons nous attaquer sérieusement au problème et le discuter pour le régler sans tarder.

Les Canadiens en ont assez de nous voir jeter la constitution à la face des provinces, qu'il s'agisse de la rénovation urbaine, du fardeau insupportable de la fiscalité ou du coût de l'éducation. J'estime qu'aucun problème n'est trop dangereux à aborder; c'est une question de cran. Si l'on craint de s'y brûler les doigts, nous avons quantité d'amiante au Canada, et j'estime que nous ferions bien de commander 265 paires de gants pour les membres de la Chambre des communes.

Je le répète, monsieur l'Orateur, les Canadiens ne refusent pas de nous payer $18,000. Ils seront même heureux de nous payer le double, pourvu qu'ils obtiennent deux fois plus d'action efficace.

M. Jean-R. Roy (Timmins): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'associer à mes collègues pour féliciter le député de Sarnia (M. Cullen) et celui de Lapointe (M. Marceau) qui ont fait d'excellents exposés en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône.

J'ai décidé de faire mon premier discours sur le bill des langues officielles, à cause de son importance pour bien des gens de ma circonscription et pour tous les Canadiens. En outre, il a une signification très particulière à mes yeux, car je suis un Canadien d'origine française, né et demeurant à l'extérieur du Québec. Des circonstances très malheureuses nous ont obligés à reculer ce débat jusqu'à ce que la session soit très avancée, ce qui a longtemps retardé mon baptême d'orateur. Au cours de cette session, je vais brûler les étapes et faire mes débuts lors du débat sur le discours du trône.

Il ne m'a pas fallu bien longtemps, à mon arrivée à Ottawa, pour me rendre compte que si je voulais convenablement représenter la population de Timmins, il fallait trouver des solutions aux problèmes actuels. Toutefois, il est encore plus important de raisonner en fonction de l'avenir et, par un effort concerté, de faire en sorte que l'avenir soit meilleur que le passé. Notre génération et, à plus forte raison, les jeunes ne sauraient se contenter du maintien du statu quo.

Si l'homme politique actuel a bien conscience d'une chose, ce doit être certes du mécontentement total des jeunes devant nos normes actuelles et notre mode de vie. Voici le message des jeunes: «Mets-toi à l'œuvre, mon vieux. Tu as gâché l'armature fondamentale de la société que tu nous transmettras et que nous devrons développer pour nous-mêmes». Selon eux, les principes fondamentaux de l'humanité ont été déformés à tel point que sous leur nouvelle forme ils semblent être acceptables et normaux. Ils soutiennent que la vie a perdu son sens, au point qu'ils cherchent refuge dans un monde supra-naturel comme celui de la drogue. Ils disent qu'il y a eu tant de compromis avec la morale qu'il est déjà bien difficile de distinguer entre le bien et le mal. Ce qui était bien est désormais toujours mal, et ce qui était mal est maintenant presque toujours bien.

Les valeurs spirituelles et humaines, économiques, politiques et sociales semblent constituer un tel fatras et préoccupent à tel point les jeunes que, dans la plupart des cas, ils ne savent plus distinguer la théorie de la réalité, ni adapter ces théories avec une certaine dose de pragmatisme. Le fossé qui empêche les générations de communiquer est devenu si large et si difficile à combler que pour beaucoup la seule solution consiste à le supprimer en détruisant notre société actuelle. «Au feu», voilà la nouvelle solution à tous les problèmes. Nos jeunes veulent détruire la société qui cherche à les éliminer en les assujettissant aux pressions de l'enseignement, du rang social, et même aux pressions d'un mode de vie décent et normal.

Ayant observé ce tableau effrayant, j'ai décidé l'automne dernier d'essayer de communiquer avec nos jeunes. J'ai organisé des réunions régulières avec des étudiants d'université, des élèves des écoles secondaires et d'autres groupes de ma circonscription, et bien que les jeunes de Timmins semblent être plus tolérants et plus compréhensifs que la majorité, ils sont néanmoins extrêmement inquiets et un grand nombre de problèmes les plongent dans l'angoisse.

Comme notre région est riche en ressources minérales et forestières, ils s'inquiètent beaucoup de les voir exploiter convenablement. Ils savent qu'on peut faire repousser une forêt, mais ils savent aussi que les minéraux extraits du sol ne seront jamais remplacés. Ils estiment que ces minéraux appartiennent aux citoyens, et ne parviennent pas à comprendre pourquoi les citoyens ne bénéficient pas davantage de leur exploitation. Ils se demandent pourquoi un si grand nombre de ces minéraux sont extraits et si peu, traités à la source; pourquoi on en exporte autant à l'étranger et pourquoi un si grand nombre de nos industries appartiennent à des intérêts étrangers. Ils craignent que la domination économique entraîne la domination politique.

Ils me demandent pourquoi on n'adopte pas de mesures de contrôle de la pollution. Ils veulent avoir l'assurance que lorsque la fonderie de Texas Gulf sera terminée elle ne

polluera pas affreusement la région comme c'est le cas à Sudbury. Ils ne parviennent pas à comprendre l'augmentation continue des prix et des revenus, les disparités dans le revenu à travers le Canada; un ouvrier spécialisé reçoit $1.75 l'heure dans une région et $4.50 l'heure dans une autre pour la même somme de travail. Ils veulent savoir pourquoi, dans la même ville, un ouvrier gagne 50 p. 100 moins qu'un autre qui fait le même travail dans une autre industrie, et pourquoi on refuse des emplois aux étudiants parce qu'ils ne sont pas membres de syndicats, alors qu'on leur refuse d'en devenir membres. C'est ce qui arrive non seulement aux étudiants mais à d'autres membres de la population active.

Les étudiants me demandent pourquoi ils doivent payer un impôt sur leur modeste revenu quant le coût de l'enseignement universitaire est élevé, et pourquoi ces frais ne peuvent être déduits par leurs parents. J'espère que le Livre blanc du ministre des Finances (M. Benson) prévoira un certain assouplissement dans ce domaine.

Nos jeunes gens s'inquiètent de la souveraineté du Canada dans nos eaux du Nord. Leur fierté dans le Canada, d'être Canadiens, est beaucoup plus profonde que la nôtre, et ils y attachent beaucoup plus d'importance. Ils ont laissé au passé les anciens préjugés et les haines. Leur esprit est ouvert à la justice et à l'impartialité, et leur cœur à la tolérance et à la compréhension.

• (4.30 p.m.)

Cela leur donne des sentiments de frustration profonde à l'endroit du Vietnam, du Biafra et aussi de leurs compatriotes québécois. Pourquoi ne pas donner nos excédents de blé aux nations affamées, demandent-ils.

Nos étudiants s'inquiètent de leur éducation, de sa qualité, de ses fins. Plus que d'autres ils se rendent compte de perdre constamment leur temps, leur énergie et leurs talents pendant des années d'études qui ne débouchent sur rien. Comme les gouvernements, les régimes d'enseignement semblent toujours être des années en retard sur les gens qu'ils servent, des années en arrière sur les réalisations nécessaires, en dépit des progrès énormes que nous avons faits, en dépit des développements technologiques. Nous avons les techniciens et l'équipement nécessaires, mais il nous manque une bonne compréhension des principes et des buts fondamentaux. Que de jeunes ont la compétence technique et sont pourtant désorientés et incapables d'absorber le coup émotif et le défi moral que nous apporte la vie quotidienne.

Des jeunes me demandent s'il ne serait pas possible d'adopter des lois autorisant la marijuana, les boissons alcooliques et les relations sexuelles. La vieille génération considère ces domaines comme les derniers bastions de sa moralité. Aux yeux des jeunes, leurs aînés s'en servent comme d'une couverture hypocrite à la tolérance. Nous avons dû échouer lamentablement, monsieur l'Orateur, pour avoir offert à nos jeunes des défis si peu exaltants qu'ils aient dû se rabattre sur les stimulants, les stupéfiants, la violence, la révolution et l'anarchie.

De façon plus générale et plus fondamentale, ils veulent savoir où se situer dans notre société, et admettons qu'ils y aient une place, pourquoi ne participeraient-ils pas à l'établissement des valeurs, aux décisions qui les touchent comme membres de la société. Nous devons certes avoir l'esprit assez ouvert et montrer assez de souplesse pour permettre à un fort secteur de nos citoyens de participer à l'élaboration des concepts et des structures de notre société et de tous ses aspects, surtout ceux qui concernent les jeunes eux-mêmes et leur avenir.

Pour éviter tout malentendu, monsieur l'Orateur, je me hâte de dire que je suis tout à fait conscient de me borner à définir les problèmes, comme l'a fait notre jeunesse. Il est beaucoup plus difficile d'y apporter des solutions. Néanmoins, je crois que ces problèmes ont une double importance parce que nos jeunes les connaissent, s'en préoccupent et s'en inquiètent beaucoup. Si nous voulons avancer dans la bonne voie, élaborer les principes et les concepts d'une société juste et rêvée, adopter et mettre en vigueur les lois convenables, alors il faut naturellement nous tourner vers nos jeunes, entendre leurs appels, favoriser la compréhension, car c'est leur avenir et leur patrimoine que nous cherchons à assurer.

Nos jeunes sont d'une importance primordiale, monsieur l'Orateur, mais il ne faut pas pour autant diminuer celle de tous les autres citoyens. Leurs problèmes sont pour une grande part ceux de toutes les régions du Canada: l'inflation, les revenus fixes pour beaucoup, le coût élevé de la vie et du logement, l'insuffisance de la sécurité sociale, les programmes pour les nécessiteux, le manque de compréhension et d'humanité dans maints services publics.

Notre industrie des pâtes et papiers dans la région d'Iroquois Falls-Ansonville est prospère et jusqu'à la découverte de métaux communs par la Texas Gulf en 1963, l'exploitation des mines d'or était la première industrie de la région. Comme vous le savez sans doute, monsieur l'Orateur, elle va en régressant et de fait, ne subsiste que grâce à l'aide d'urgence accordée par le gouvernement fédéral à l'exploitation des mines d'or. Celles-ci devraient fermer leurs portes si ces subventions n'existaient pas. L'ironie de la situation,

c'est que les gouvernements passent des lois pour supprimer cette industrie, le prix de l'or ayant été fixé à $35 l'once des États-Unis depuis 1934. Comme le programme d'aide d'urgence à l'exploitation des mines d'or doit arriver à expiration fin 1970, tous mes efforts, au cours de cette session, tendront à influer sur la décision du gouvernement pour qu'il accroisse cette aide et l'améliore afin de renforcer cette industrie.

Grâce à la découverte de gisements de métaux communs par la Texas Gulf, toute la situation économique de notre région s'est modifiée. Notre base économique s'est raffermie et stabilisée. La construction d'une fonderie le printemps prochain, grâce à des stimulants de 6 millions et demi obtenus de notre ministère de l'Expansion économique régionale renforcera encore notre structure économique fournissant un nombre élevé de nouveaux emplois et servira de tampon à notre industrie de l'or. Nos commettants qui étaient pessimistes sont redevenus optimistes, mais de nombreux problèmes existent encore et d'autres surgiront à la suite de ces nouveaux faits. Les nouveaux employés de l'usine créeront une grave pénurie de logements. Nous étudions actuellement ce problème et des solutions devront être trouvées et grâce à l'aide du gouvernement, monsieur l'Orateur, elles le seront forcément, non seulement en raison des efforts des hommes politiques mais à cause de l'enthousiasme, l'initiative et les efforts de nos citoyens. Nos gens se rendent compte que le gouvernement ne peut à lui seul résoudre leurs problèmes, mener leur vie, de sorte qu'ils relèveront le défi, ils feront face à leurs responsabilités et ils amélioreront la circonscription de Timmins pour nos jeunes, pour tous nos concitoyens et pour le Canada. Merci, monsieur l'Orateur.

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: Avant de donner la parole au député de Lambton-Kent (M. McCutcheon), en conformité de l'article 40 du Règlement, je voudrais informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées au moment de l'ajournement: l'honorable député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken)—La pollution—Annulation d'un projet de recherche à la Direction des recherches forestières; l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Les pensions—L'augmentation au profit des fonctionnaires retraités; l'honorable député de High Park (M. Deakon)—Santé et bien-être—L'usage des pesticides.

DÉBAT SUR L'ADRESSE

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Jack Cullen, portant qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement de M. Nesbitt.

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Ma participation à ce débat sera brève; il y a cependant certaines choses que je tiens à dire.

L'orientation que prend le Parlement m'inquiète vivement, tout comme le mécontentement à l'endroit de cette institution qui perce dans bon nombre des discours prononcés pendant le présent débat. Je m'inquiète en particulier de voir qu'il est question dans à peu près tous les discours des députés libéraux de l'arrière-ban de changement dans nos procédures. Je partage leur souci devant la façon dont vont les choses, mais les solutions proposées par certains d'entre eux ne sont pas valables, à mon avis.

Le député de Sarnia (M. Cullen) a donné le ton du débat et je le félicite de la compétence avec laquelle il s'est acquitté de sa mission. C'est un de mes voisins et un ami personnel. Je dois dire que, dans son intervention, il a répété un grand nombre de vérités premières et il a insisté en particulier sur le rôle utile que doit jouer le Parlement. Je suis certain qu'il ne verra pas d'inconvénient à ce que je cite ce qu'il a dit, et qui figure à la page 6 du hansard du 23 octobre 1969. Il a déclaré notamment:

> Dans les divers comités de la Chambre des communes, ces projets de loi sont examinés, critiqués, amendés et renvoyés devant la Chambre. Ces bills sont alors sujets à des amendements et ceux-ci sont débattus à leur tour.

N'est-ce pas remarquable? Permettez-moi de citer encore un passage de l'intervention du député, qui est reproduit à la même page du hansard. Il a déclaré:

> J'aimerais voir les débats sur les mesures importantes retenir l'attention de la Chambre, des divers moyens de publicité, et des citoyens du pays. J'aimerais que la Chambre des communes soit remplie de députés pendant les débats.

J'ajoute: amen! Personne ne contestera cette proposition, mais, à mon avis, il eût peut-être été plus à propos que nous nous demandions le pourquoi d'une telle situation.

J'ai sur la question des idées personnelles sur lesquelles j'espère plus tard m'étendre un peu.

• (4.40 p.m.)

Plus tard, au cours du débat, le député d'Hamilton Mountain (M. Sullivan) que je suis enchanté de voir ici, a proposé le projet d'une nouvelle constitution. Si je l'ai bien compris, il semble en faveur d'un gouvernement de type «congressionnel». Il a même précisé les modalités d'une séparation éventuelle de l'exécutif et du législatif. On aurait juré que Washington (D.C.) déménageait à Ottawa. Je ne voudrais pas que l'on pense que je critique l'un de mes amis que j'ai cités. Je sais qu'ils sont inquiets, et à bon droit, mais nous n'arriverons à rien en nous lamentant sans offrir de solution, comme le député de Sarnia, ni en renonçant à notre système, utile et qui a fait ses preuves, pour le remplacer par celui d'un autre pays. Le discours du député d'Hamilton Mountain m'a donné l'impression que c'était là son idée. Le système politique de nos voisins du Sud, à mon humble avis, n'a pas eu un succès retentissant et je ne voudrais pas échanger le nôtre pour le leur. Non, monsieur l'Orateur, la solution n'est pas aussi révolutionnaire que ces députés veulent le faire croire.

Inutile de chercher si loin. Ce qu'il faut c'est un peu plus de courage de la part de l'arrière-ban de cette Chambre, particulièrement celui du gouvernement. J'en reparlerai. Je pense que la majorité du nouvel arrière-ban gouvernemental est venue ici avec le désir de prendre part aux affaires publiques et sans idées partisanes. Après tout, les nouveaux membres avaient toutes les raisons de croire que c'était à cela qu'ils s'engageaient. Ils savaient que leur chef avait été membre de différents partis politiques et ils en ont conclu qu'ils pouvaient agir au mieux, sans se sentir liés. Combien de temps ce rêve a-t-il duré? L'espace d'un matin. Ces idées non partisanes, cet idéal d'hommes d'État dégagés des partis, ces déclarations dans la presse selon lesquelles il fallait oublier la politique et s'occuper des affaires de la nation, tout cela a été oublié.

On nous a dit qu'une ère nouvelle s'ouvrait avec l'accession au pouvoir du nouveau gouvernement majoritaire. La nouvelle ère s'est ouverte, assurément, mais pas comme les nouveaux membres du Parlement l'espéraient. On nous a affirmé qu'une ampleur nouvelle serait accordée au système des comités, que ces comités seraient moins conventionnels que les comités pléniers de jadis, et que nous en viendrions droit aux faits. On a même promis que l'on procéderait à un examen impartial avec l'aide des spécialistes. Je siège à la Chambre depuis 1963 et tout cela me paraissait très bien, même à moi. Hélas, j'aurais dû m'en douter, même si les nouveaux membres ne pouvaient le savoir. Qu'est-il arrivé? Cette citation attribuée à l'hon. député de York Est (M. Otto) alors qu'il écrivait à ses électeurs décrit assez bien la situation:

> Les membres du gouvernement qui siègent aux comités ont reçu la directive de ne faire aucun changement aux bills qui viennent devant le comité et de voter selon les instructions du gouvernement.

Je le souligne, ces propos ne cadrent pas très bien avec les paroles du député de Sarnia, qui veut que la Chambre soit remplie, que l'assistance aux réunions des comités soit parfaite, que chacun soit à sa place comme des pièces sur l'échiquier. Et pourquoi? Les députés auront-ils l'occasion de parler ou devront-ils être là pour ratifier les vœux d'un groupe d'agents exécutifs dont le réseau, tissé serré, au sein du cabinet, s'élargit constamment? La solution au problème de l'assiduité, dont l'idée semble obséder le député de Sarnia, ne réside pas dans la panacée du changement constitutionnel préconisé par le député d'Hamilton, mais dans le courage renouvelé que les députés de l'arrière-ban trouveront pour résister à l'exécutif qui les bouscule, et qui a, néanmoins, le privilège de dispenser les faveurs.

Jamais, me semble-t-il, nous n'avons eu plus sombre tableau des rapports de comité que celui de la dernière session.

Des voix: Bravo!

M. McCutcheon: Prenons comme exemple le comité des comptes publics. J'ai été membre de ce comité pendant un certain temps. Nous y avons découvert que pour atteindre les bougies d'allumage, il avait fallu faire une entaille dans le côté de certains autobus. L'enquête a prouvé que, somme toute, ces autobus étaient d'assez bons véhicules, n'exigeant qu'une simple modification peu coûteuse. Nous avons tenu d'innombrables audiences au sujet de ce qu'on a appelé l'extravagance des radoubs du *Bonaventure*. Nous avons étudié les dépenses de l'hydroptère de la Marine. Nous avons tout su au sujet de l'incendie qui a eu lieu à bord et combien les coûts de construction ont monté en flèche, autant et même plus que ceux du Centre national des Arts. Le comité a découvert ce que l'Auditeur général savait déjà. Mais le point qu'il s'agit de faire ressortir est

celui-ci: à quoi cela a-t-il servi; dans quelle mesure les délibérations de ce comité peuvent-elles assurer aux Canadiens qu'une chose semblable ne se reproduira plus?

En quoi a-t-on sévi contre les pratiques d'affaires douteuses? Quelqu'un a-t-il été réprimandé pour avoir mal agi? Si oui, je n'en ai jamais eu vent. Autrement dit, les témoignages et les recommandations du comité n'ont donné suite à aucune mesure ni aucun avantage. Je me souviens d'un membre du comité qui disait le printemps dernier après avoir visité le *Bonaventure:* «Je suis sûr que nous les avons cette fois, des têtes vont rouler.» Non, il n'est pas membre du parti auquel j'appartiens. Que je sache, les seules têtes qui rouleront seront celles qui se trouveront sur le *Bonaventure,* si jamais il prend la mer. De toute façon, nous allons le mettre au rancart, nous en défaire après avoir dépensé 14 millions de dollars.

Le comité des comptes publics n'est probablement pas un bon exemple du manque d'action à la suite des recommandations de comités. Tout ce qui arrive, c'est qu'on lit des articles de journaux sur des sujets tels que les chevaux sur la liste de paye, l'escalade des coûts de radoub, d'expositions mondiales et de centres d'art du Centenaire. C'est à peu près tout. Manque de résultats, oui, mais je prétends que tout ce qui en découle c'est l'indifférence voulue du gouvernement à l'endroit du comité.

• (4.50 p.m.)

Le gouvernement n'a pas ouvertement donné des directives ou des ordres relatifs aux conclusions du comité, du moins pas jusqu'ici, mais je crains que ce ne soit pas long avant qu'il le fasse. Que penser du comité des transports, dont l'infortuné président a autorisé une motion recommandant le maintien du «Bullet» à Terre-Neuve? Qu'est-il advenu de ce rapport? Mieux encore, qu'est-il advenu de ce président? Ni l'un ni l'autre n'ont fait long feu et l'on pourrait en dire autant de la recommandation du comité.

Vous souvenez-vous pour quelle raison ce rapport n'a jamais pu parvenir à la Chambre? Je n'ai pas l'intention de vous ennuyer avec ces détails. On peut trouver tout cela dans le compte rendu de la dernière session. Vous vous souvenez que la question avait été envoyée au comité permanent des privilèges et des élections, mais combien d'entre vous se rappellent la bouleversante décision prise par cette imposante assemblée? Au cas où vous l'auriez oubliée, j'aimerais vous en lire le compte rendu. On le trouve à la page 695 du n° 92 des Procès-verbaux de la Chambre des communes du 13 février 1969. Voici:

> Le Comité fait rapport que la raison pour laquelle la résolution a été omise ...

Je veux parler ici du projet de résolution concernant le «Bullet» de Terre-Neuve.

> ... est qu'il n'y a jamais eu de proposition ni de consensus à l'effet que ladite résolution adoptée par le comité permanent des transports et des communications soit insérée dans le deuxième rapport.

Combien d'entre vous se rappellent que le gouvernement s'est trouvé, plusieurs jours durant, dans l'impossibilité de faire une déclaration sur notre avenir dans l'OTAN? On alléguait ceci: «Nous ne pouvons rien faire avant de recevoir le rapport du comité de la défense. Les membres du comité sont en Europe actuellement et voyagent d'une base à l'autre. Nous ferons une déclaration une fois qu'ils seront de retour au Canada». Le député de Vancouver-Est (M. Winch) a mentionné la chose aujourd'hui.

Le comité obtint des renseignements de première main et, une fois de retour, il fit à la Chambre le rapport suivant:

> 1. Le Canada devrait continuer, par sa participation à l'OTAN, à jouer un rôle efficace dans le maintien de la paix.
>
> 2. Le Canada devrait maintenir des forces en Europe pour contribuer aux ententes relatives à la défense collective au sein de l'OTAN.
>
> 3. Le Canada devrait poursuivre son rôle actuel en Europe, jusqu'à ce que les pièces de matériel de sa division aérienne et de sa brigade mécanisée nécessitent remplacement.

Ce rapport a-t-il exercé quelque influence sur le gouvernement? Aucunement. Je vous cite un passage de la page 7725 du hansard du 18 avril 1969, où l'on annonçait ce que voici:

> Le gouvernement du Canada a l'intention, en consultation avec ses alliés, de prendre prochainement les mesures nécessaires en vue d'une réduction concertée et progressive des effectifs des forces canadiennes cantonnées en Europe.

D'après le député de Vancouver-Est, cette annonce a été faite quelques minutes à peine après l'arrivée au pays du comité de la défense. Je ne saurais vous garantir l'exactitude de la chose ...

M. Winch: Moi, je le puis.

M. McCutcheon: Il est ici et il dit qu'il le peut.

Certains pensent peut-être que mes remarques n'ont pas une grande importance. Peut-être, mais elles en ont eu assez pour un certain sénateur libéral, puisqu'il a démissionné du comité. Il ne pouvait pas supporter cela. Vous en souvenez-vous?

Ceux qui ne sont pas d'accord avec moi diront que le gouvernement a le droit de gouverner. Je suis d'accord là-dessus. Mais avoir le droit de gouverner et ne pas écouter des opinions divergentes sont deux choses différentes.

J'affirme que les deux ou trois exemples que j'ai cités de l'inefficacité de notre régime des comités devraient suffire à justifier sa révision totale. Mais au lieu de cela, je prédis qu'on nous demandera bientôt d'autoriser un comité à siéger en même temps que la Chambre, à se rendre ici et là, à employer un conseiller juridique et des experts. Vu le bilan de nos comités, il me sera très difficile, quant à moi, d'approuver une seule de ces demandes.

Si l'on veut maintenir le régime des comités, leur pouvoir doit être renforcé. Sous leur forme actuelle, les comités sont les créatures du gouvernement, qui les surveille et les régit directement. Quelqu'un peut-il vraiment croire qu'un conseiller juridique employé pour, disons, $200 par jour par ces comités, est vraiment là pour servir les intérêts des conservateurs, des socialistes ou des créditistes? Si vous y croyez, vous croyez peut-être aussi, comme Charlie Brown, à la grande citrouille.

Non, monsieur l'Orateur, le moyen d'assurer l'assiduité des députés et de susciter leur intérêt pour ce qui se passe ici, c'est de confier de nouveau une certaine part de responsabilité aux membres des comités et à cette Chambre. Depuis que je suis ici, les pouvoirs et les droits des députés ont été restreints régulièrement.

Sans doute, les députés d'en face, surtout les nouveaux, diront-ils que mes exemples sur l'inefficacité des comités ne sont vraiment pas utiles. Ils diront: Si notre parti, le parti libéral, estime que les choses doivent aller ainsi, d'accord; ce doit être bon puisque le cabinet le dit. Il a donné des instructions à notre comité, lui enjoignant de faire exactement les volontés du cabinet. Nous obtempérerons et ferons remarquer au public que le Parlement n'est pas vraiment utile.

Je le signale aux vis-à-vis, s'ils souhaitent que cette institution soit utile, comme le voudrait le député de Sarnia (M. Cullen), ils doivent renforcer l'autorité et les décisions des comités. Les simples députés doivent dire: Nous ne souffrirons plus que l'exécutif passe outre à nos droits et privilèges.

Si nous voulons appliquer le système américain aux comités, chaque parti devra posséder son propre conseiller juridique et convoquer ses propres experts. Cela n'empêchera pas le gouvernement libéral d'accorder des faveurs politiques mais cela en réduira le nombre et les contribuables conservateurs, socialistes et créditistes cesseront de payer uniquement pour des experts libéraux.

Notre système de comités n'est rien d'autre qu'une farce. On marche à contre-courant. Au lieu de soumettre les opinions de la nation au cabinet, on fait l'inverse. J'ai cité un ou deux exemples de ce que je veux dire par là mais, au cas où il subsisterait des doutes, permettez-moi de terminer en citant ce passage du discours du trône:

> Le gouvernement est d'avis que le temps est venu d'étendre le droit de vote lors des élections fédérales et recommandera en conséquence au comité permanent de la Chambre des communes sur les privilèges et élections que le droit d'électeur soit désormais acquis à 18 ans.

Cet exemple montre clairement ce que j'entends lorsque je parle du sens de l'autorité, des recommandations. Messieurs, nous allons à contre-courant.

• (5.00 p.m.)

M. Gerald Richard Cobbe (Portage): Monsieur l'Orateur, je sais gré à la Chambre de me permettre quelques brèves remarques relatives à ma circonscription et à ses problèmes auxquels il est de mon devoir de les présenter. En premier lieu, je félicite le député de Sarnia (M. Cullen) et le député de Lapointe (M. Marceau), les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Le discours du trône est toujours l'objet de tant de controverses qu'on se demande d'où il sort et pourquoi. De toute évidence, cependant, le gouvernement voulait y énoncer son programme. Étant donné que la tâche du gouvernement devient de plus en plus lourde chaque année, il est difficile de donner dans ce discours le détail des projets de lois et il faut donc s'en tenir aux généralités. Pour certains, la vue d'ensemble est préférable, mais ceux qui tâchent sincèrement de saisir les objectifs du gouvernement ne sont pas rebutés par le détail.

J'aimerais saisir cette occasion, la première que j'aie, pour donner aux députés un aperçu de ma circonscription qui, à mon sens, possède certaines caractéristiques qui va les aider à comprendre les commentaires que je vais faire. La circonscription de Portage, au Manitoba, est située au centre de la province, entre l'Est et l'Ouest, puisque la province du Manitoba est située presque au centre du Canada. Nous croyons servir de lien entre l'Est et l'Ouest du Canada et occuper une position

stratégique pour l'économie du pays. Par exemple, le premier monument du service fédéral d'arpentage a été érigé le 10 juillet 1871 sur le principal méridien qui sépare l'Est et l'Ouest et qui se trouve dans ma circonscription. La route transcanadienne et les voies principales du Canadien National et du Canadien Pacifique traversent ma circonscription, et les lignes aériennes la survolent. On peut donc difficilement l'éviter quand on va de l'Est à l'Ouest. La rivière Assiniboine, cours d'eau très célèbre dans les premiers temps du transport, arrose la ville de Portage-la-Prairie, le plus important centre de ma circonscription et mon lieu de domicile.

Chose curieuse, à mon arrivée à Ottawa, à cause de l'«e» à la fin de mon nom et de mon adresse, Portage-la-Prairie, on en a automatiquement conclu que j'étais d'ascendance française. Le nom, la circonscription et le numéro du siège ont été dits en français. Les Français ont été très actifs dans diverses parties du Manitoba autrefois. En fait, le nom de Portage-la-Prairie vient de ce que les voyageurs qui empruntaient les cours d'eau dans cette partie du pays avaient à faire un portage de la rivière Assiniboine au lac Manitoba.

Pour vous donner une idée du caractère cosmopolite qu'on trouve dans certaines régions de l'Ouest canadien, je dirai que ma circonscription se compose de 45 p. 100 d'habitants d'origine britannique, 13 p. 100 d'origine française, 1 p. 100 d'origine allemande, 9 p. 100 d'origine ukrainienne; 7 p. 100 viennent d'autres pays européens, et 4 p. 100 des Pays-Bas, ce qui illustre bien à quel point le Canada est peuplé de gens de toutes origines Il y a en outre deux réserves indiennes et 19 colonies huttérites.

Nous autres, de cette région, nous croyons être capables de nous occuper de nous-mêmes et des autres. Outre les nombreux hôpitaux, églises et écoles, etc. de la circonscription de Portage, on y trouve encore l'École du Manitoba pour les arriérés mentaux, le Foyer manitobain pour les garçons. la prison provinciale des femmes, la prison des hommes, le pénitencier fédéral de Stoney Mountain, une résidence pour les étudiants indiens, et des écoles indiennes. Nous sommes en mesure de nous tirer d'affaire et nous sommes trop heureux d'avoir l'occasion de venir en aide aux autres.

Une autre chose très importante dans notre région est une sous-station agricole, filiale de la ferme expérimentale de Borden qui s'est signalée l'an dernier en mettant au point de nouvelles variétés de récoltes. Nous avons également l'avantage de posséder la zone de sauvagine de Delta qui est l'une des meilleures régions de chasse de l'Ouest du Canada et où se trouve la station de recherche sur la sauvagine du même nom. Cette station a été mise sur pied par des Américains qui ont juré de remplacer chaque oiseau tué dans notre pays. Elle est devenue une entreprise énorme qui s'occupe des problèmes de l'élevage et de l'étude de la vie des animaux sauvages. Pendant l'été, des étudiants de toutes les parties des États-Unis visitent la station pour y approfondir leurs connaissances.

Si son climat ne semble peut-être pas attrayant aux yeux de tout le monde, notre région offre aux amateurs de sports d'admirables possibilités, notamment pour ce qui est de la chasse, et nous sommes fiers d'avoir pu accueillir chez nous les Jeux panaméricains de baseball. L'agriculture est la principale industrie et elle comprend la culture de toutes sortes de céréales, de tournesols et d'autres graines oléagineuses, de même que des légumes et des pommes de terres, dont la production est en accroissement. Les produits de la pêche ainsi que les produits laitiers ont, eux aussi, joué un rôle dans le développement économique de la région. Les établissements Campbell ont grandement contribué à l'extension de la culture des légumes. Mais le complément industriel de cette activité agricole se limite à très peu de choses. Toutefois, à l'instar de beaucoup d'autres régions du Canada, nous comptons beaucoup sur le nouveau programme destiné à augmenter le nombre des emplois et nous espérons voir s'implanter chez nous davantage d'entreprises industrielles, notamment des entreprises se livrant à la transformation de nos produits.

Monsieur l'Orateur, certaines des mesures qui s'imposent pour conserver à l'agriculture la position qui lui revient dans notre société sont d'une grande importance pour la population de l'Ouest du Canada. La première, à mon avis, réside dans l'établissement d'une agence canadienne de vente et, à cet égard, nous devrions inviter la participation des sociétés d'ensilage qui desservent les agriculteurs. Ces sociétés connaissent à fond les problèmes agricoles et seraient heureuses de l'occasion d'accroître leur activité. De fait, on pourrait, comme cela s'est fait dans d'autres pays, permettre à ces gens d'établir des moulins de provende à l'étranger, ce qui fournirait l'occasion de vendre des grains de provende en dehors de nos frontières. Nous devrions construire des meuneries afin que les acheteurs de farine utilisent notre blé. Le succès que d'autres pays ont connu dans ce domaine est manifeste. Nos efforts en vue de vendre notre produit sont, à mon avis, restés bien en deçà de ce qu'il aurait fallu. L'établissement d'un très libre mouvement des grains de provende est absolument essentiel.

• (5.10 p.m.)

Nous avons dans notre industrie agricole actuellement des producteurs qui s'y entendent en affaires. Ils devraient avoir l'occasion de le prouver et de vendre leurs produits au Canada. Nous avons fait face depuis quelques mois au problème de la hausse du prix du bœuf. Nous avons été critiqués pour avoir laissé monter les prix du bœuf comme ils l'ont fait. Nous avons été également critiqués parce que les prix du bœuf n'étaient pas assez élevés. Le producteur même n'a pas profité autant qu'on pourrait le croire de cette hausse de prix.

J'estime qu'il est de la plus haute importance que nous tentions de trouver un moyen pour stabiliser les prix de la viande. Il n'est pas juste que le producteur moyen ait peur de vendre son produit parce que le prix pourrait être beaucoup plus élevé le lendemain. Je me demande souvent ce que les étrangers pensent lorsqu'ils font une commande de bœuf canadien. Ils voudraient peut-être faire une commande à livrer dans trois mois d'ici; mais quel sera alors le prix? Il varie tellement que les clients ont de la peine à s'assurer qu'ils obtiendront la qualité de bœuf qu'ils désirent, au prix qu'ils veulent réellement payer.

J'ai aussi des doléances à exprimer sur les méthodes suivies jusqu'ici par nos éleveurs de bœufs d'embouche pour produire les animaux voulus. En allant aux foires dans ma circonscription électorale, j'ai vu dans les arènes de vente des animaux si gras qu'il était évident que les producteurs ne pourraient rentrer dans leurs frais. J'en ai parlé à certains éleveurs, et ils conviennent que c'est un problème. Un petit pourcentage seulement de notre population est composée de travailleurs manuels. Il ne faut pas oublier qu'à une certaine époque ceux-ci réclamaient du gras avec la viande de bœuf. Ils en avaient besoin. Si l'on suit les tendances actuelles, on peut voir quelle quantité de graisse les gens acceptent avec le bœuf et l'on voit alors que nous élevons des bêtes qui ne correspondent pas aux besoins.

Les problèmes qui pèsent sur l'agriculture canadienne aujourd'hui sont nombreux et variés. Vous en avez souvent entendu parler à la Chambre, monsieur l'Orateur, j'en suis certain. Mais songez que si l'on compare les prix du grain et les coûts de production, le cultivateur de 1937 était en bien meilleure posture que celui de 1969. Il est vrai que nous avons besoin de meilleures relations publiques entre l'industrie agricole et le reste du pays, et même avec le reste du monde. Nous nous plaignons des prix de détail. Savons-nous vraiment ce que le producteur touche pour son produit? Croyez-vous qu'il est raisonnable que le producteur touche de 3 à 6c. la douzaine pour des œufs petits de catégorie A, quand on sait combien ils se vendent dans les magasins?

Les gens n'ont pas l'occasion de saisir la différence entre ce que paie un producteur et ce que nous payons pour son produit, et je trouve très important que l'on comprenne davantage hors du secteur agricole les problèmes des agriculteurs. Un des problèmes qui préoccupent l'industrie agricole—et j'espère que nous pourrons dissiper ses craintes—c'est l'expédition de contingents excédentaires de graines de semence. Bien des cultivateurs de l'Ouest ne peuvent actuellement vendre suffisamment de céréales pour payer leurs impôts, et encore moins entrer dans leurs frais d'exploitation. Ces cultivateurs sont très intelligents et savent ce qu'ils doivent semer. S'ils comptent obtenir une récolte l'an prochain, ils devront chercher à se procurer différentes sortes de graines de semence. S'ils ne sont pas en mesure de les acheter, l'industrie sera paralysée. J'espère que le ministère juge à propos de continuer le travail qu'il fait actuellement à ce sujet.

Soyez certain, monsieur l'Orateur, que tous les cultivateurs de l'Ouest ont été heureux d'apprendre que le ministre d'État de Saskatoon-Humboldt (M. Lang) avait été invité à s'occuper de la Commission canadienne du blé. Cela fait trop longtemps que la Commission du blé fonctionne en vertu des règlements actuels. Elle a été établie il y a une vingtaine d'années et ces règlements convenaient alors. Il est évident que les règlements actuels de la Commission sont loin d'être satisfaisants. Alors que les agriculteurs font face à des difficultés, je crois que ces difficultés présentent un avantage particulier. Voici pourquoi: jamais auparavant nous n'avons vu autant de personnes se préoccuper des problèmes agricoles. Je sais que c'est une manière difficile pour les gens de cette industrie de faire connaître leurs problèmes au reste du pays et d'intéresser assez les autres Canadiens pour qu'ils aident à la solution des problèmes agricoles.

Le Conseil national des grains, organisé l'an dernier dans le but d'étudier et de faire des recommandations sur les problèmes agricoles est, je crois, un organisme qui nous servira à surmonter nos problèmes. Lors de ses premières réunions, 35 organismes différents s'y sont fait représenter par plus de 100 personnes. Ces personnes étaient directement intéressées dans divers secteurs de l'agriculture.

Puis-je vous lire deux paragraphes d'un discours de M. R. C. Brown, vice-président de la United Grain Growers Limited, sur le Conseil des grains: Voici:

Du fait de la nature même de sa composition, il sera essentiel que le Conseil des grains informe suffisamment ses propres membres et le grand public. J'ai été très étonné de voir combien les Canadiens étaient peu au courant du mécanisme et de l'importance économique de la vente des céréales. Les producteurs de céréales sont ceux qui ont le plus grand besoin de renseignements. Relativement peu d'entre eux sont au courant des rôles séparés et distincts du gouvernement, des commissaires du Conseil des grains, de la Commission du blé du Canada et des agents du Conseil dans le processus de la commercialisation.

Toutefois, la nécessité d'une grande amélioration de l'information dépasse l'enceinte du Conseil ainsi que le territoire canadien. L'industrie des céréales du Canada, aux yeux des clients du monde entier, actuels ou futurs, doit se développer et continuer à présenter une image brillante et attrayante. Quel que soit le rôle que puissent jouer les prix dans l'expansion des débouchés, la qualité des produits et la bonne volonté doivent aller de pair. La meilleure information possible ne sera pas superflue pour atteindre ce but.

Ce discours est à rattacher à mon premier point concernant l'information. Les problèmes et les avantages que présente notre agriculture doivent être connus non seulement de nos gens, mais du monde entier. L'argent que le gouvernement fédéral a consacré dans le passé à la recherche a été bien dépensé. Il importe que nous imposions une meilleure qualité et de meilleures catégories. Il était important que nous marchions de pair avec le reste du monde, mais qu'avons-nous dépensé pour la recherche sur les marchés? La réponse est: 1 p. 100. A quoi sert de cultiver ou de produire sans savoir ce que seront nos marchés? Il est parfaitement ridicule de penser que l'industrie agricole va continuer à produire, à produire encore, à produire toujours, sans savoir le moins du monde comment et où tout cela sera vendu. Il appartient en propre au gouvernement d'entreprendre une recherche complète sur les marchés, à l'intention de ceux qui vivent de l'industrie agricole.

• (5.20 p.m.)

Des voix: Bravo.

M. Cobbe: Ces agriculteurs, ces industriels, sont capables de produire et capables aussi d'opérer des conversions. Ils l'ont prouvé. Mais quelles directives leur donne-t-on? Comment savent-ils ce qu'ils doivent convertir? Comment peuvent-ils être au courant des marchés éventuels dans le monde? Devrons-nous continuer à produire du blé jusqu'à ce qu'il nous coule des oreilles comme c'est le cas en ce moment, ou bien sommes-nous censés donner des directives à ces gens? Les zones propices à la culture de l'orge sont habitées, mais le producteur ne peut se permettre d'en cultiver. Il ne sait pas quelle quantité d'orge, si quantité il y a, sera utilisée l'année suivante ou s'il pourra en vendre. C'est seulement l'un des nombreux types de céréales que les gens peuvent produire en abondance. Quand je parle de ces régions, je songe à la possibilité d'une production rentable.

On a toujours parlé de l'étau coût-prix à propos de l'agriculture, mais son effet s'est accru parce que les gens ne produisent pas ce qu'ils sont le plus qualifiés pour produire dans les régions qu'ils habitent. On devrait les autoriser à produire ce qu'ils savent le mieux produire, et de la façon la plus économique, pour qu'ils puissent demeurer dans l'agriculture.

Si nous n'étudions pas ce problème pour y trouver une réponse, les autres domaines agricoles pâtiront de notre surabondance de blé. Les gens passeront automatiquement à l'élevage des bœufs, du porc, de la volaille et la culture des céréales de provende. Qu'en résultera-t-il pour les gens qui sont déjà dans l'industrie? Même celle des graines oléagineuses risque fort de voir la destruction de tous ses marchés si nous n'établissons pas une production contrôlée, si l'on peut l'appeler ainsi—contrôle axé sur nos possibilités de vente.

Le programme FODER s'applique à ma région. Il s'agit d'un programme dont les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent les frais. Je suis très impressionné par le montant d'argent que le gouvernement fédéral a bien voulu verser dans la région pour en augmenter la productivité et améliorer le niveau de vie de ses habitants. Le gouvernement fédéral est censé financer le programme en partie, le gouvernement provincial étant chargé de toute l'organisation et de la planification, à condition que les habitants de la région soient consultés quant au choix des programmes qui, de leur avis, sont les meilleurs. Mais ce n'est pas ce qui se passe. Je m'inquiète de ces programmes à frais partagés auxquels le gouvernement fédéral contribue sans avoir voix au chapitre quant à l'affectation des sommes. Des offices régionaux ont été créés dans la région, mais il semble que leur rôle consiste uniquement à garder les gens heureux. Ils font des recommandations, mais on n'en tient pour ainsi dire pas compte. A ma connaissance, on n'y donne jamais suite. Cela m'inquiète: il me semble qu'à l'avenir nous devrions avoir un peu plus à dire sur l'application des programmes à frais partagés.

J'ai constaté que nombre de mes commettants s'inquiètent de la situation en ce qui a trait aux prêts aux étudiants. Je me réjouis de voir un projet de loi inscrit au *Feuilleton* à cet égard. Voici le problème auquel ils font face, et qui à mon sens mérite d'être étudié: on devrait tenir compte du nombre d'enfants dont les parents financent les études à l'université. A l'heure actuelle, le revenu est le principal facteur, mais il peut ne pas suffire lorsqu'on a trois ou quatre enfants à l'université. J'espère qu'on en tiendra compte dans les nouvelles modifications à la loi.

En terminant mes observations, je tiens à inviter tous les députés, et je dis cela au nom des députés de la province du Manitoba, à visiter notre province en 1970, année de notre centenaire. Nous aurons une des plus belles fêtes de l'histoire du Manitoba. Nous faisons mille et un projets pour bien accueillir le reste du Canada. Les attractions seront nombreuses et je me ferai un devoir, comme sûrement les autres députés de la province, de veiller à ce que vous en receviez le programme.

L'hon. M. Dinsdale: Nous allons créer un comité spécial.

M. Cobbe: Comme le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) vient de le dire, nous allons créer un comité spécial. J'ajouterais que le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) passe beaucoup de temps au Manitoba. Je suis sûr qu'il y sera expressément pour fêter notre centenaire en 1970, et qu'il encouragera ce programme. Au nom de tous les députés du Manitoba, je vous invite à faire un effort spécial pour nous visiter cette année-là.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, l'observation d'un de mes collègues m'a intéressé. Il a dit qu'il avait entendu 39 discours du trône et participé au débat ultérieur. Je n'en ai pas entendu un aussi grand nombre mais j'en ai vu assez pour remarquer qu'un énorme changement se produit dans les délibérations qui se déroulent à propos d'un discours du trône. A mon arrivée à la Chambre, les nouveaux députés devaient faire un exposé sur leur circonscription. C'était, à mon avis, un objectif louable. Les nouveaux députés avaient ainsi l'occasion de prononcer leur premier discours. C'était à leur avantage et à celui de leurs auditeurs.

Par exemple, lorsque j'ai parlé de ma circonscription, j'ai signalé qu'il s'y posait un certain nombre de problèmes agricoles et je les ai énumérés. J'ai fait une observation qui était rigoureusement exacte, mais pas vraiment typique. J'ai déclaré que, dans ma région, nous fabriquions une quantité de fromage égale à toutes les exportations de fromage canadien. Certains ont supposé qu'on y fabriquait tout le fromage exporté, mais ce n'était pas vrai car on n'en fabriquait pas du tout pour l'exportation. Pourtant, on fabriquait bel et bien cette quantité de fromage. Bien des députés qui siégeaient ici depuis des années étaient étonnés, car ils ne savaient pas que Timiskaming comptait une large industrie agricole, en réalité l'une des plus florissantes de l'Ontario.

Ces derniers jours, monsieur l'Orateur, nous avons entendu des discours d'un genre différent. Le discours du trône change. Il a probablement commencé à changer avec le discours lu à l'autre endroit. Ce n'est plus qu'une formalité. Tout a commencé avec le discours du chef d'opposition (M. Stanfield), suivi par celui du premier ministre (M. Trudeau).

Ces deux députés ont parlé non seulement de ce que renferme le discours du trône, mais encore de leurs propres aspirations. Le premier ministre (M. Trudeau), en lisant son discours, a pris un ton qu'ont à leur tour adopté beaucoup de ses honorables amis. Alors, je m'interroge. Au cours de sessions passées, on m'a accusé de faire perdre beaucoup de temps à préconiser certaines fins sociales qui ont depuis été réalisées. Les gens avaient l'habitude de faire remarquer la somme que représentait cette obstruction systématique. Cela ne m'impressionnait guère, car je me disais: si ce n'est pas moi qui parle, ce sera un autre, et pour une cause moins valable. J'en suis certain, beaucoup de députés éprouvent des sentiments de cet ordre au cours de ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Toutefois, nous devons le considérer en fonction des possibilités de modernisation qu'il offre.

• (5.30 p.m.)

Nous avons déjà apporté des changements au Règlement et à l'organisation de diverses activités parlementaires. Je suis frappé du nombre de députés qui ont mentionné les modifications que nous avons apportées au travail des comités. En réalité, ils n'ont fait que souligner l'échec du régime des comités. Mais tous admettront que nous avons du moins examiné ses structures et voulu les améliorer.

Peut-être ferions-nous bien d'examiner aussi la procédure actuelle. Il se peut que nous la rendions encore plus mauvaise, mais par contre, nous pourrions l'améliorer. Elle

semble un méli-mélo actuellement et je serais enchanté, monsieur l'Orateur, si vous pouviez pendant une demi-heure nous donner vos impressions sur le débat ayant dû en écouter une grande partie. Il n'a pas de suite; il ne se rapporte à rien, pas même au discours du trône. Il couvre une multitude de sujets; il est parfois amusant, parfois lourd et quelquefois vraiment ennuyeux. Vous devez le trouver extrêmement long, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai dit, nous devrions examiner une autre fois toute cette procédure.

Au début, le débat était utile. car il permettait aux nouveaux députés de prononcer leur premier discours. J'aimerais commenter le dernier que nous avons entendu. Je présume qu'il était un premier discours et j'aimerais féliciter son auteur. Ce n'était probablement pas le meilleur qui ait jamais été fait au Parlement, mais il témoignait certes de beaucoup de sincérité. Le député connaissait son sujet et c'était son discours. Plus tôt cet après-midi nous avons entendu parler un autre libéral, le député de Sault-Sainte-Marie (M. Murphy) dont le discours a été rédigé, j'en suis sûr, par le conseil d'administration de l'Algoma Steel Corporation. Il ne peut pas croire toutes les sornettes qu'il a lues dans ce discours. J'ai eu l'impression de respirer une bouffée d'air frais lorsque le député auquel j'ai fait allusion tantôt a parlé de choses qui lui sont familières et qu'il comprend.

Il y a quelques années, lorsqu'un député lisait son discours à la Chambre, j'avais pris l'habitude de me lever—sauf, bien entendu, dans le cas d'un premier discours—et de signaler le fait à l'Orateur. Je me propose de recommencer et M. l'Orateur aura à prendre une décision: ou bien il s'opposera à la lecture des discours, ou bien il s'opposera à mes interventions en vue de faire respecter le Règlement, car j'ai l'intention d'intervenir si nécessaire, toutes les trente secondes.

Maintenant que les discours sont écrits par le personnel de la bibliothèque, par les chefs de cabinet et par des écrivains de l'extérieur, les députés écoutent de moins en moins ceux qu'ils semblent écouter; en fait, ils écoutent la lecture de discours écrits par d'autres. Comme Votre Honneur le sait, en vertu du Règlement, les députés sont tenus de divulguer le nom de l'auteur des discours qu'ils lisent, si on le leur demande.

Nous avons aussi une règle très large qu'on n'applique pas strictement dans la pratique: c'est que monsieur l'Orateur doit veiller à ce que les députés ne lisent pas leurs discours. Ils peuvent se reporter à des notes très abondantes, mais ils ne doivent pas lire leur discours en entier. Je ne vois aucune objection à ce qu'un député se fasse aider pour mettre au point une intervention sur un sujet particulier. Dans bien des cas, elle est meilleure et mieux documentée. Mais je m'oppose à ce qu'il lise un discours rédigé par quelqu'un d'autre. Si l'on doit tolérer cela, pourquoi alors ne prenons-nous pas des dispositions pour que ces discours soient déposés comme ils le sont aux États-Unis? Un membre de l'une des chambres là-bas se lève et dit: «J'ai fait un discours dans l'Orégon hier et j'aimerais le faire consigner». Ou bien, un autre peut dire: «J'ai assisté à une réunion d'une chambre de commerce il y a quinze jours et j'aimerais que le discours que j'ai fait à cette occasion soit versé au compte rendu». Un membre du Congrès ou un sénateur peut même dire: «J'ai un ami qui a fait un assez bon discours à Tombouctou et j'aimerais le faire consigner au compte rendu». Si c'est ce que nous voulons faire, si nous voulons nous contenter de compiler des dossiers plutôt qu'un compte rendu des opinions des représentants dûment élus, nous devrions établir alors un système différent de celui que nous utilisons actuellement.

Malgré l'opinion que j'ai de certains députés, je pense que la plupart d'entre eux ont la compétence nécessaire pour représenter leurs commettants et que, dans la majorité des cas, ils peuvent nous aider. Il n'y a pas de bois mort à la Chambre. En fait, le calibre des députés qui sont intervenus au pied levé aux délibérations du comité m'a assez impressionné. Je n'irai pas par quatre chemins, j'ai surtout admiré les libéraux de l'arrière-ban, non pour leur façon de voter mais pour l'habileté qu'ils démontrent dans les comités. Cette excellence est essentielle à la conception de la démocratie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce sont les libéraux des banquettes ministérielles qui nous embêtent.

M. Peters: Ils nous embêtent sûrement plus que d'autres. L'autre jour, le premier ministre a prononcé un discours durant le présent débat et il l'a lu entièrement. C'était un discours moche, mais qui paraîtra très bien une fois imprimé. A mon avis, il aurait pu s'attaquer violemment au chef de l'opposition (M. Stanfield) s'il l'avait voulu, mais il ne l'a pas fait, parce qu'il était si impressionné

par la façon dont paraîtrait son discours. Il n'a pas saisi l'occasion de politicailler et je crois que nous avons manqué quelque chose.

Regardez autour de vous, monsieur l'Orateur. En ce moment, il n'y a pas un seul ministre à la Chambre. Le Parlement ne signifie plus rien. Il n'y a qu'un seul courriériste à la tribune. Il y a passé presque tout l'après-midi et s'il écrit tout ce qu'il a entendu, il n'aura pas besoin de revenir la semaine prochaine. Je sais que la coutume de remettre les discours aux courriéristes avant de les prononcer à la Chambre entraîne la rédaction d'un plus grand nombre de communiqués. Mais cela ne m'impressionne pas. Cela ne m'impressionne pas dans le présent cas, car le premier ministre a pu utiliser des talents d'une valeur de $130,000 pour rédiger ce discours, et si ces gens n'accomplissent pas du bon travail, le très honorable représentant peut les congédier et se constituer une autre équipe. C'est très facile pour eux d'écrire un bon discours. Pour ma part, les idées du premier ministre m'intéressent. Il a, je crois, des choses à dire. Il s'exprime souvent et il le fait bien. J'aime voir ses gestes parce qu'ils traduisent ses sentiments, tout comme les idiomes distinctifs qu'il emploie parfois. Dans le présent cas, comme dans d'autres, un discours qui est lu perd beaucoup de son intérêt.

Je suis peiné quand un député ne voit qu'un côté d'une question. Cet après-midi, le député de Sault-Ste-Marie a parlé d'une grève très sérieuse. Selon lui, 39 radicaux empêchaient environ 4,000 ouvriers d'aller au travail. Et bien, les bâtiments en question s'étendent sur six à huit rues; il y a au moins douze entrées, dont six sont utilisées probablement. Le député a cherché à nous faire croire qu'un travailleur en arrêtait cent, les menaçant eux et leurs familles de violence. Il a donné à entendre que ces radicaux se promenaient dans la rue et enfonçaient les portes. Tout cela était censé être le fait de 39 hommes. Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas besoin d'une armée, une guérilla suffirait. S'il est vrai que l'Algoma Steel Corporation a écrit son discours, en tant qu'avocat, il devrait être prêt à le défendre et à s'assurer qu'on fait quelque chose contre une situation intolérable. Si c'est vrai, l'anarchie règne sûrement dans cette ville.

● (5.40 p.m.)

Je ne suis pas ici pour défendre le salariat, mais je m'intéresse toujours à une accusation portant qu'il aurait fallu un scrutin secret à une réunion syndicale. J'ai probablement dirigé plus de scrutins de grèves à des réunions syndicales que tout autre député. Chaque fois qu'un syndiqué en a fait la demande, comme président du syndicat, j'ai fait prendre un vote secret. Je suis convaincu que c'est la même chose dans tous les syndicats sérieux. Quand c'est le vœu de la majorité des membres, un vote secret a lieu, sinon, le processus démocratique entre en jeu.

A mon avis, évoquer le spectre traditionnel que le syndicat doit compter sur la présence des journalistes et recourir à des personnes désintéressées pour prendre un vote équivaut pour moi à dire au club Rotary que ses membres devraient tenir un vote secret pour décider s'il doivent avoir un défilé de Noël cette année. La démocratie ne fonctionne tout simplement pas ainsi. Les décisions syndicales doivent se prendre par les syndiqués. Je le répète, si les membres d'un syndicat désirent un scrutin secret, ils n'ont qu'à en appuyer la proposition. Il serait malhonnête de donner toute autre impression.

Cela soulève un autre problème qui concerne les media d'information. Le Parlement semble perdre chaque jour de l'importance aux yeux de la presse, puisque l'unique partie de nos délibérations qui y est rapportée est la période des questions. Si un journaliste est doué d'initiative, il peut rédiger une nouvelle hypothétique, en inspirer l'idée à un député, et le député peut lui conférer l'authenticité en posant la question à la Chambre. Alors le journaliste n'a plus qu'à rédiger de nouveau sa nouvelle pour obtenir ce qui devient presque des dépêches fabriquées. Dès la fin de la période des questions, la Chambre est comparativement déserte.

Cela soulève un autre point qui me préoccupe: le changement qui s'est produit dans nos media au cours de ces derniers mois. Je n'ai que peu de temps pour regarder la télévision, sauf quand la Chambre ne siège pas, mais je pense que c'est une énorme perte de temps. Par exemple, aussi bien les nouvelles de CTV que de Radio-Canada semblent composées d'une série de petits drames traitant d'événements intervenus d'un littoral à l'autre et dans le monde entier. Mais cela demeure décousu et sans aucun message précis. Ce sont plutôt une série d'images sans suite qui, bien que très bonnes et très intéressantes, me tracassent en ce sens qu'elles ne semblent pas traiter vraiment du sujet discuté.

Récemment, j'ai regardé à la télévision deux émissions d'actualités, l'une traitait de «speed», l'autre complètement étrangère à ce sujet, portait sur l'usine d'eau lourde située

en Nouvelle-Écosse. La première m'a laissé songeur, comme tous les auditeurs, j'imagine. Pourquoi avons-nous permis à nos jeunes gens, pour des raisons que nos sociologues ne peuvent nous expliquer, pourquoi leur avons-nous permis de trouver des moyens d'évasion inconnus jusqu'ici de tout le monde. Nous avons tous entendu parler de drogues puissantes comme l'opium et l'héroïne. Même si on fume l'opium en Chine depuis des siècles, je n'ai jamais encore rencontré un Chinois vraiment toxicomane. Les Chinois achètent de l'opium seulement lorsqu'ils en ont les moyens. Même s'ils font un «voyage», ils ne sont pas toxicomanes. Ils se contentent d'un voyage par semaine.

D'autres semblent incapables de le faire. C'est peut-être une question de culture. Certains associent la marijuana au tabac. Il se peut que l'industrie du tabac le fasse aussi, car elle est de culture assez facile. A vrai dire, en certains endroits, c'est presque une herbe et elle pourrait se révéler un bon succédané pour mon collègue qui n'aime pas le tabac. Il consentirait peut-être à ce que nous cultivions la marijuana.

M. Mather: Vous n'attrapez pas non plus le cancer des poumons avec elle.

M. Peters: C'est juste. La petite émission que j'ai regardée et qui a été vue je pense par la plupart des Canadiens révélait que nous n'avions pas tenté beaucoup d'expériences avec le «speed». C'est une drogue qui tient éveillé. Elle aide des gens comme les camionneurs et les étudiants à se concentrer sur leur travail. Elle s'injecte dans une veine. Mais d'après l'émission, nos hôpitaux ne savent pas comment soigner une personne qui se meurt peut-être d'une trop forte dose de «speed». La plupart ne savent pas en contrôler les effets. Le programme doit avoir éclairé trois millions de Canadiens sur le problème du «speed», mais les hommes politiques que nous sommes n'essaient aucunement de le résoudre. Le public a l'impression que le Parlement habite un pays de contes de fées et fait fi du problème.

Le deuxième programme que j'ai vu, je le répète, concernait l'usine d'eau lourde de la Nouvelle-Écosse. J'ai eu l'impression qu'un bon nombre d'erreurs ont été innocemment commises lors de sa construction. Il y a probablement eu un escroc parmi d'autres gens qui, pour leur part, cherchaient sincèrement une solution aux problèmes de la province. Malheureusement, ils ont abordé la question les yeux à moitié ouverts et dépourvus des conseils appropriés. Les habitants de la Nouvelle-Écosse ont versé 100 millions pour cette usine. Néanmoins, on estime devoir ajouter 50 autres millions pour en faire un succès. Les solutions de rechange ne sont pas très encourageantes. La province pourrait céder l'usine à des Américains dans l'espoir qu'ils feront marcher l'affaire ou bien essayer de terminer la construction de l'usine; ou la vendre comme un tas de ferraille.

Les membres du Parlement devront répondre à l'auditoire de trois millions de Canadiens qui ont vu le programme. Il nous leur faudra dire qu'à Chalk River il y a un groupe de personnes capable de décider si la fabrication peut commencer dans cette usine de Glace Bay. A l'heure actuelle, nous devons négocier avec la Russie l'achat d'eau lourde. Les Canadiens sont certainement dans l'obligation d'aider les habitants des Maritimes à se tirer d'une mauvaise passe.

Radio-Canada et les autres réseaux permettent aux Canadiens de comprendre les problèmes qui se posent au pays, problèmes que nous qui sommes au Parlement ne sommes pas prêts à résoudre. Si nous n'y parvenons pas, le public sera grandement déçu. J'ai eu l'occasion, il y a une semaine, d'assister à une conférence pseudo-politique à Timmins organisée par le gouvernement de l'Ontario. En gros, j'ai eu l'impression—et je dis cela sans méchanceté—qu'il s'agissait de quelque lutte pour la direction d'un parti alors que cette lutte était sans objet.

Cette conférence s'est transformée pour les personnes du nord de l'Ontario en une réunion où a régné une chaude contestation. Environ 100 fonctionnaires y assistaient avec de nombreux hommes politiques et des gens de tous les horizons. Ces trois ou quatre journées ont été très intéressantes et très vivantes. Il faudra quelque temps pour juger de l'ivraie et du bon grain qui résulteront de cette conférence et d'autres qui ont eu lieu dans le nord de l'Ontario. Il a été évident pour quiconque était présent que la façon la plus facile de se faire entendre était de combattre Toronto et de condamner le gouvernement de l'Ontario. Cela m'amène à l'autre point dont je veux traiter au cours des quelques minutes qui me restent.

• (5.50 p.m.)

Notre situation, dans le nord de l'Ontario, est la même que dans toutes les régions septentrionales du Canada, celles qui sont situées au-delà de la zone d'affluence, même si ici et là on peut encore trouver quelques coins mieux nantis. Je songe aux régions d'où l'on a extrait les ressources. Certaines ont littéralement été vidées de toutes ressources. Je songe aussi à celles où une certaine exploitation se poursuit, mais où très peu de transformation

se fait. Cette bande va de Terre-Neuve à l'île de Vancouver. C'est un vaste territoire dont il faudrait étudier le cas.

Nous avons suivi avec intérêt les travaux de l'Agence de développement régional et de l'Agence des subventions au développement régional qui se sont penchées sur ces problèmes. A la conférence à laquelle j'ai assisté, on a clairement démontré que les gouvernements ne résoudront pas le problème, dans le nord de l'Ontario, par de simples subventions. Il leur faudra faire beaucoup plus. La conférence réunissait des dirigeants de chaque municipalité, d'un grand nombre de sociétés et d'un nombre considérable d'industries minières. Tous les groupes intéressés du nord de l'Ontario y étaient en quelque sorte représentés.

Il n'a pas été dit que le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux n'étaient pas prêts à consacrer de l'argent pour des projets judicieux. La difficulté c'est que nous ignorons ce qui est judicieux et nous n'avons personne qui le sait. J'aimerais faire une suggestion. Aujourd'hui l'honorable député de Timmins (M. Roy) nous a dit combien les gens de Timmins étaient heureux parce qu'ils allaient avoir un concentrateur. Nous allons y consacrer 6.5 millions de dollars. Je suis sûr qu'ils seront contents mais il n'y aura du travail que pour 20 ou 30 personnes. Nous dépensons $6.5 millions de dollars pour créer de l'emploi pour 20 ou 30 personnes. Sûrement, cela n'a guère d'importance en considération du grand nombre de gens que l'on doit rendre heureux.

Je voudrais que le gouvernement entreprenne des recherches comme il aurait dû le faire en Nouvelle-Écosse avant d'y implanter son usine d'eau lourde. Si on installait un laminoir pour le cuivre à Kirkland Lake, ce serait un succès fantastique. Le cuivre est extrait de la mine Kidd à Timmins, de la McIntyre et aussi de la Texas Gulf. Il faut le transporter à Swastika pour le charger sur des wagons à destination de Noranda. Et Noranda achemine ce cuivre vers Toronto. Il est certes difficile de justifier la logique de garder le laminoir à Toronto.

Un laminoir est une installation considérable qui emploie surtout des ouvriers laborieux. Ce n'est pas une exploitation hautement technique mais elle offre un grand nombre d'emplois. On devrait considérer la construction d'usines semblables parrainée par le gouvernement, et même plusieurs d'entre elles. Je me hâte d'apaiser ceux qui croient à l'entreprise privée. Ça m'est égal que le gouvernement en dirige ou non l'exploitation, mais je serais d'accord pour les confier à quiconque en ferait un succès. Le gouvernement devrait décider quels projets il supportera dans certaines régions après avoir examiné la région tout entière, non pas seulement une ville ou une localité isolée, simplement parce qu'un agent des relations industrielles rapporte qu'il devrait y avoir une usine à cet endroit. Cette idée ne manque sûrement pas de réalisme.

[M. Peters.]

On a déposé l'autre jour un document parlementaire qui indiquait qu'une seule usine a été établie depuis la création de l'Agence des subventions au développement régional, en août ou juin dernier, je crois. Les règlements furent adoptés par décret le 6 août. Sur les 131 demandes reçues depuis le 20 octobre, une a été rejetée et on a fait des offres dans 13 cas. L'offre a été acceptée dans un cas seulement.

A mon avis, cela soulève un problème: combien doit-on investir dans une opération de ce genre. La société en cause est la McCain Foods. Beaucoup d'entre nous ont eu l'occasion de visiter cette usine avec le comité de l'agriculture. C'est une usine très moderne, très à la page, et très efficace, qui produit des croustilles et d'autres aliments congelés. Elle est si moderne et si efficace qu'elle se sert d'un ordinateur pour sa production d'aliments congelés. Cette compagnie construit une nouvelle usine qui coûtera 4.1 millions de dollars. Nous allons fournir environ 25 p. 100 des frais d'immobilisation approuvés et $5,000 pour chaque nouvel emploi. Autrement dit, nous allons verser environ 2.8 millions sur les 4.1 millions de dollars de la société. Nous paierons environ 70 p. 100 du coût, mais nous allons créer 380 emplois. C'est là le genre de critère qu'emploient la plupart d'entre nous.

Sans vouloir me montrer désobligeant à l'égard de l'Office des subventions au développement, je tiens à faire remarquer que lorsque j'ai demandé pourquoi cet argent n'avait pas été mis à la disposition d'une société qui était apparemment en mesure d'assurer ce développement par ses propres moyens, il avait été indiqué qu'il était plus facile de créer ces emplois au moyen de ce stimulant, car, à défaut, la société se serait installée aux États-Unis où les produits devant être fabriqués auraient été vendus exclusivement.

Au nombre des questions qu'il nous faudra examiner au cours de cette session figure l'implantation d'usines gouvernementales dans des régions où le taux de croissance demeure lent. Il nous faut une expertise du ministère de l'Industrie et d'autres ministères quant à la faisabilité de ces implantations d'usines dans les différentes régions. S'il ne se trouve personne pour mener à bien ces tâches, c'est au gouvernement qu'il appartient de s'en charger. J'ai l'espoir que cette initiative est susceptible d'être prise au cours de cette

année car elle pourrait résoudre quelques-uns des problèmes qui préoccupent les populations vivant en dehors des régions très prospères du Canada où progresse l'industrialisation.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est six heures, la séance est suspendue jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, j'aimerais placer en exergue de mes propos ce soir une citation de M. John Deutsch, recteur de l'Université Queen's, qui disait, et je cite:

[*Traduction*]

Dans un pays vaste et vide, nous Canadiens avons emprunté la technologie, l'expérience, les métiers et le capital d'autres pays pour mettre en valeur de riches ressources naturelles et bâtir un nouveau pays moderne. La formule a été féconde et beaucoup a été accompli, mais le moment est arrivé pour nous d'apporter une plus grande participation personnelle ... Pour jouer un rôle plus réfléchi et plus efficace dans la réalisation de notre avenir, il nous faudra consacrer sensiblement plus d'effort et plus de ressources à la recherche et au développement.

[*Français*]

Le but de mon intervention, ce soir, est de renseigner les députés et le public en général sur ce qu'accomplit le Canada, et le gouvernement fédéral en particulier. C'est ce dernier qui, de beaucoup, en fait le plus dans le domaine de la recherche et du développement en général, et plus particulièrement dans l'industrie. J'aimerais aussi indiquer ou rappeler à mes honorables amis certaines décisions récentes du gouvernement qui précisent la politique qu'il suit. Les députés réalisent-ils que pour l'année 1968-1969, le Canada a consacré la somme de 962 millions de dollars à la recherche scientifique et au développement?

Les universités y ont contribué pour 280 millions de dollars, dont 109 millions proviennent du Trésor fédéral, les industries, 347 millions, dont 80 millions sont fournis par le gouvernement fédéral. Ce dernier a exécuté, dans ses propres établissements, des travaux de l'ordre de 312 millions de dollars, et divers autres organismes ont dépensé 23 millions à ce chapitre. Donc, 514 millions de dollars ont été fournis directement par Ottawa dans les domaines de la recherche et du développement; 514 millions de dollars, je le répète, sur un total de 962 millions pour l'année 1968-1969.

Si l'on considère l'évolution des sommes dépensées au Canada de 1964-1965 à 1968-1969, on se rend compte qu'on est passé de 561, 677, 765, 898 à 962 millions, respectivement. Les seules dépenses du gouvernement fédéral dans ce secteur se sont chiffrées, au cours de ces mêmes années, à 277, 336, 368, 452 et 514 millions.

Ces dépenses sont peut-être insuffisantes, si l'on considère l'importance du sujet, mais il appert qu'il y a du moins progrès, et progrès très sensible.

Je pourrais mentionner également que le gouvernement fédéral a fourni, au cours de 1968-1969, 123 millions pour des travaux connexes à la recherche scientifique comme, par exemple, la collecte des données scientifiques, la standardisation des bourses d'études aux étudiants et aux chercheurs.

Quels sont, toujours dans les domaines de la recherche et du développement, les objectifs du gouvernement fédéral? Le premier, c'est d'encourager la recherche dans les universités afin de s'assurer que le Canada disposera d'un approvisionnement adéquat de personnel scientifique. Les efforts, dans ce domaine, ont produit d'assez bons résultats, puisque je me suis laissé dire que dans les secteurs universitaire et gouvernemental, nous avons présentement un nombre suffisant de chercheurs. Je ne dis pas qualitativement, puisqu'on peut toujours améliorer la compétence du personnel, mais bien quantitativement. C'est surtout dans le secteur industriel que des progrès s'imposent.

Le gouvernement fédéral aide donc à la formation de chercheurs au moyen de subventions versées par le Conseil national de recherches et le Conseil des recherches médicales. Il est à noter que, récemment, l'idée d'une participation accrue à des projets auxquels travaillent des groupes de chercheurs de diverses disciplines a fait son chemin. Cette idée est non seulement à la mode, mais valable.

Je voudrais citer trois exemples de cette nouvelle orientation. La *Memorial University* de Terre-Neuve a reçu $637,000 pour la création d'un centre des sciences maritimes; l'Université de l'Alberta a reçu $400,000 pour la construction d'une serre à ambiance contrôlée et l'Université de Montréal, $915,000 pour un accélérateur de physique nucléaire.

Voilà donc le premier but de notre politique: former les chercheurs qui sont si nécessaires au développement économique et particulièrement au développement industriel de notre pays.

Le gouvernement subventionne également des recherches dans ses propres établissements—«in-house», comme disent les anglo-

phones, et «in-housse», comme diraient sûrement nos cousins de France—pour aider les ministères à remplir leur mission particulière.

Et à ce stade, je pourrais donner plusieurs exemples, mais je me limiterai à mentionner les recherches en cours au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en vue de mieux connaître et de mieux gérer nos ressources hydriques. A cet effet, on le sait peut-être, le Parlement a approuvé une dépense de quelque 24 millions pour la construction du Centre canadien des eaux intérieures, édifice situé à Burlington, près d'Hamilton, où l'on se spécialise dans la recherche sur la pollution.

Les ministères de l'Agriculture, des Pêches et Forêts, de la Santé nationale et du Bien-être social font aussi de la recherche spécialisée. Ce travail n'est pas suffisamment connu et je demanderais, pour ma part, à ces chercheurs de faire en sorte que le public en soit mieux informé. Je sais qu'entre eux, ces chercheurs se connaissent bien, mais il faudrait également que le reste du pays soit plus conscient de leurs efforts.

[*Traduction*]

Le troisième objectif du gouvernement, à part l'aide aux universités et les recherches internes, concerne les recherches effectuées par des sociétés de la Couronne ou par subvention directe quand un programme particulier est trop important pour être entrepris pas le secteur privé ou qu'il revêt une importance nationale avec des répercussions à long terme et des raisons majeures, sociales ou économiques, qui obligent le gouvernement à agir ainsi:

J'en donne deux exemples. D'abord, dans le domaine de la recherche spatiale nous avons récemment décidé d'appuyer le satellite de télécommunication Télésat. Le gouvernement a ouvert un crédit de 25 millions de dollars pour sa part dans le stade initial de Télésat. Incidemment, presque toutes les dépenses seront sous contrat avec l'industrie.

Un autre exemple est celui de la protection du Nord. Nous somme tous de plus en plus avertis de la sensibilité du terrain de cette région. Il a été décidé d'étudier les influences éventuellement destructives que pourrait subir ce milieu, y compris la forêt, la toundra et le pergélisol.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a affecté quelque 3 millions de dollars à distribuer en dix ans entre divers chapitres de quatre universités; celles de l'Alberta, de la Saskatchewan, l'Université Laval et de l'Université de Colombie-Britannique. Ce n'est évidemment qu'une partie des recherches entreprises dans le Nord canadien.

[L'hon. M. Pepin.]

• (8.10 p.m.)

Je pourrais vous donner encore bien d'autres exemples de l'activité fédérale dans le domaine de la recherche scientifique et de l'expansion industrielle, notamment les suivants: par le truchement du Conseil national de recherches, le gouvernement fédéral assure un service de renseignements techniques. Il assure également, du côté du génie industriel, un service consultatif d'une importance toute particulière pour les petites compagnies des régions moins industrialisées du pays.

De concert avec les provinces, il assure aussi un appui aux fondations et conseils de recherche provinciaux qui se livrent, moyennant contrat, à des travaux de recherches et de mise au point pour le compte de petites et moyennes compagnies, incapables de se payer des laboratoires chez elles. Cinq provinces bénéficient dans diverses mesures de cette aide fédérale. La Nouvelle-Écosse, grâce à la *Nova Scotia Research Foundation*, financée dans une large mesure par le gouvernement fédéral, est l'une de celles qui en ont le plus bénéficié.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'en arrive au rôle du gouvernement fédéral pour aider l'industrie. Ce rôle revêt naturellement une importance toute particulière pour moi, qui suis ministre de l'Industrie et du Commerce. Les noms des programmes de recherche et de mise au point de mon ministère sont connus de tous; ils nous donnent une bonne idée de leurs objectifs.

Il y a la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, qu'on appelle aussi IRDIA, ainsi que le programme d'assistance à la recherche industrielle (PARI) et le programme de recherche industrielle de la défense. Puis il y a le programme pour l'avancement de la technologie industrielle (PATI). Le programme de productivité industrielle de la défense (PPID), relève également de mon ministère. Tous ces programmes, sous la juridiction de mon ministère, du Conseil national de recherche, du Conseil de recherche industrielle ou du Conseil de recherche de la défense ont contribué l'an dernier 45.2 millions de dollars à la recherche et au développement, dans le secteur industriel canadien. Cette année, ce montant pourrait atteindre 72 millions de dollars. C'est là un très important apport à la croissance industrielle de notre pays. Certains députés pourront demander ce que le public obtient en retour. J'aimerais avoir plus de temps pour citer des exemples mais je n'en citerai que quelques-uns.

La compagnie R.C.A. Victor a reçu de l'aide du programme PATI pour lui permettre de réussir à mettre au point des stations terrestres de satellites pour le marché international.

Jusqu'à ce jour, les ventes des stations terrestres s'élèvent à environ 21 millions de dollars et on estime que le marché global de ce matériel, d'ici dix ans, atteindra 450 millions de dollars. Un nouvel appareil de déchiffrage des données figurant sur les registres des puits de pétrole et de leur adaptation à l'informatique a été mis au point en vertu du même programme PATI. La compagnie intéressée, la Riley's Reproduction Limited, espère que le marché atteindra 10 millions de dollars au cours des cinq premières années dont une tranche importante sous forme d'exportation.

La plupart des gens ont entendu parler de la série PT6 des moteurs de turbines à gaz. Quarante-cinq avions fabriqués en Occident sont équipés de ces moteurs de modèle courant, mis au point par la United Aircraft of Canada Ltd., avec l'appui du PPID. La vente de ces moteurs s'est chiffrée à 153 millions de dollars. On compte atteindre 600 millions avec les ventes prévues. Je pourrais continuer à énumérer des réussites dans toutes les parties du Canada. La Gluham Products Ltd., avec l'aide du PATI, a mis au point une nouvelle machine de laminage de la colle à grande vitesse qui réduit le temps de séchage de 16 heures à 30 minutes. Une nouvelle usine au capital immobilisé de 500 millions de dollars fonctionne actuellement de façon rentable. Nombre des poutres à la colle laminée, utilisées pour la construction du pavillon canadien à Osaka, ont été fabriquées avec cette machine. J'ai vu leur exposition dernièrement à la foire de Téhéran.

Huntec Ltd. de Toronto a mis au point un nouvel instrument de prospection des minéraux, une fois de plus avec l'aide du PATI. Cet instrument fournit un excellent rendement et des avantages économiques par rapport aux produits concurrentiels. La majeure partie des ventes iront probablement sur le marché d'exportation.

Ce que je veux démontrer, c'est que ces stimulants ont contribué de façon appréciable au progrès de la technologie et aux innovations dans l'industrie canadienne. J'espère y avoir réussi.

J'ai dit aussi que j'évoquerais un certain nombre de décisions récentes du gouvernement en matière de recherche et de développement et d'abord la création du ministère des Communications. Il est doté d'un centre de recherche sur les communications qui a 10.4 millions de dollars à dépenser en 1968-1969. J'ai déjà rappelé à la Chambre le satellite de télécommunication de la Télésat et j'ai dit que le gouvernement avait alloué 25 millions de dollars pour le lancement de cette société.

Presque aussi important, le gouvernement, en dépit de son effort en vue de limiter ses dépenses, a permis que pour l'année 1970-1971, les fonds alloués pour l'assistance directe à l'industrie dans mon ministère puissent être augmentés de 10 p. 100. Cette augmentation a pour but de mieux équilibrer les dépenses du gouvernement dans les trois secteurs de l'économie: industrie, gouvernement et université. Nos trois programmes d'incitation à la recherche et au développement, l'IRDIA, le PAIT et le DIP, absorberont environ 72.8 millions de dollars dans les prévisions budgétaires pour 1970-1971, contre les 54.5 millions, je le répète, qu'on s'attend maintenant de dépenser cette année. Chiffre que j'ai déjà cité.

Autre signe de l'activité déployée au service de la recherche et du développement, on est en train de revoir les programmes officiels que j'ai nommés et qui relèvent de mon ministère ainsi que d'autres organismes. Certains d'entre eux seront modifiés. L'un d'eux, le PAIT, sera étendu, du point de vue des activités accrues qu'il sera autorisé à englober en vertu des modifications proposées. J'en aurai davantage à dire à ce sujet dans quelques jours. Une attention particulière sera accordée par le ministère à la rationalisation et à la spécialisation, surtout en ce qui concerne les filiales canadiennes de firmes américaines. Nous demandons aux maisons-mères d'intégrer leurs activités canadiennes dans le complexe nord-américain. J'ai toujours déclaré que ce que nous voulions d'elles, ce n'étaient pas des mini-usines, mais des usines spécialisées qui s'insèrent dans la trame générale de ces sociétés internationales.

Nous cherchons aussi à encourager plus de recherche et de développement dans les petites sociétés, habituellement canadiennes. Nous encourageons aussi des relations plus étroites entre l'université et l'industrie. Ce à quoi je veux en venir c'est que nous devenons beaucoup plus pratiques dans notre façon de subventionner la recherche scientifique que nous ne l'avons été dans le passé. Je ne cherche pas à minimiser l'importance des sciences pures; j'essaie tout simplement de faire valoir l'importance des sciences appliquées. A n'en pas douter, dans un pays comme le nôtre, aux ressources financières et humaines limitées, le gouvernement et l'industrie se doivent de tenir compte de la réalité. Je ne suis pas le seul à le dire: voici ce que nul autre que M. Anthony Wedgewood Benn, ministre de la Technologie en Grande-Bretagne avait à dire à ce sujet:

> Le temps est révolu où n'importe quel projet, assez important et assez spectaculaire, pouvait presque automatiquement obtenir l'approbation et les fonds nécessaires. Les promoteurs de programmes de recherche scientifique devront, à l'avenir, en prouver les mérites comparés aux réclamations de ceux qui tentent de résoudre des problèmes plus terre à terre mais plus pressants.

• (8.20 p.m.)

Je pourrais continuer à donner d'autres citations sur le même sujet. Par exemple, le Cinquième exposé annuel du Conseil économique du Canada dit:

> C'est le processus d'innovation—qui s'amorce dès que la direction décide de passer de la recherche et du développement aux études techniques, aux travaux de dessin industriel et aux autres stades subséquents—qui engendre des produits, des procédés et des services nouveaux et qui contribue à la croissance.

Il semble y avoir une tendance assez générale au sens pratique au Canada et, si je puis dire, cela se reflète dans le direction qu'ont prise les politiques du gouvernement dans le domaine de la recherche et du développement scientifiques.

Le troisième point que je voudrais seulement effleurer monsieur l'Orateur, c'est l'aspect de l'administration publique de la question de la recherche et du développement. Le sénateur Lamontagne a dit: «Nous ne saurions simplement encourager et stimuler l'évolution dans la science et la technologie. Nous devons l'organiser.» Et, bien entendu, j'en conviens entièrement avec lui.

Ici encore, des changements importants surviennent dans les tentatives pour élaborer les meilleurs moyens de coordonner nos efforts. Vous savez que le Secrétariat des sciences a été créé au bureau du Conseil privé pour aviser le cabinet sur les questions de politique scientifique et pour aider l'administration à coordonner l'activité scientifique au sein du gouvernement. Par la suite, le Conseil des sciences a été constitué à titre de groupe consultatif extérieur aux fins de fournir au gouvernement des conseils d'application immédiate ou à long terme.

D'autres changements ont été faits récemment. Par exemple, le directeur du Secrétariat des sciences a été nommé conseiller scientifique en chef auprès du cabinet. Le comité de la recherche scientifique et industrielle du Conseil privé est devenu un comité permanent du cabinet. Chaque semaine, ce comité étudie toutes les nouvelles propositions d'importance et fait un examen approfondi des programmes existants.

On se demande souvent si nos recherches d'ordre scientifique relèvent du meilleur régime administratif possible. En réalité, monsieur l'Orateur, nous avons à la fois la décentralisation et la centralisation. La décentralisation, en ce sens que l'initiative est laissée la plupart du temps, entre les mains des ministères et des organismes intéressés. Ainsi, la recherche en météorologie commence au ministère des Transports qui est le mieux placé pour connaître les besoins. Par contre, une certaine centralisation s'impose évidemment et c'est pourquoi j'ai mentionné les moyens de coordination récemment créés. Par exemple, la nomination d'un conseiller scientifique en chef auprès du cabinet et la création d'un comité permanent du cabinet qui s'intéresse aux questions scientifiques.

Mais avons-nous le meilleur régime? Je ne saurais le dire. Différents pays adoptent divers régimes. En Angleterre on a conféré plus d'autorité récemment au ministre de la Technologie. Son ministère s'occupe de presque toutes les questions d'ordre scientifique et industriel. Les États-Unis ont un système très compliqué. On pourrait dire qu'il est à la fois un système décentralisé comme le nôtre, le bureau du président assurant la coordination par l'intermédiaire d'un conseiller scientifique. A vrai dire leur système ne diffère pas tellement du nôtre.

Je pense que tant l'idée d'une certaine centralisation que celle d'une décentralisation quelconque se défendent en raison du besoin. Ici nous pouvons avoir recours au vieux compromis canadien. Je le répète, il appartient à chaque pays de découvrir ses propres solutions et la meilleure façon d'orienter sa recherche scientifique et son développement en tenant compte de toutes les conditions internes particulières. C'est ce que nous essayons de faire au Canada, mais nous profiterons sûrement des prochains rapports de l'OCDE sur la situation canadienne et de ceux du comité spécial du Sénat dirigé par le sénateur Lamontagne. J'ai bien hâte d'en prendre connaissance.

Monsieur l'Orateur, j'espère vous avoir donné un juste compte-rendu des efforts accomplis par ce gouvernement pour améliorer et affirmer sa politique en matière de recherche et de développement, pour établir des programmes qui conviennent à la recherche et au développement industriel et pour fournir les structures d'organisation nécessaires à l'implantation efficace de ces politiques.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, pour commencer, j'aimerais vous présenter mes respects et mes meilleurs souhaits, alors que nous entamons cette nouvelle session de la 28e législature. Je crois que les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône ont accompli leur tâche d'une façon exceptionnelle et je les félicite tous les deux.

Je crois qu'il est aussi de tradition de féliciter les députés de la Chambre, qui, depuis la dernière session, ont été l'objet de promotions dans leur carrière publique. J'offre donc mes meilleurs souhaits à tous les collègues des deux côtés de la Chambre qui ont été promus. En particulier, je pense que nous devons féliciter sincèrement les deux nouveaux ministres d'État qui, à mon avis, ont si bien servi le pays. Je dirais, entre autres choses, que leurs

qualités ont paru si remarquables, que pour les avoir dans son cabinet, le premier ministre (M. Trudeau), homme très frugal, a consenti à en faire le plus important de toute l'histoire du Canada.

Monsieur l'Orateur, les membres du gouvernement actuel nous ont livré de forts beaux discours durant le présent débat sur le discours du trône. Le ministre des Transports (M. Jamieson) et, de fait, le premier ministre ont tous les deux manifesté beaucoup de souci dans leurs propos et péroré sur la compassion et la compréhension qui doivent régner entre les hommes dans la vie publique. Il est évident, monsieur, que l'article 75-C du Règlement a du moins donné au gouvernement actuel la possibilité de se livrer en toute sécurité à de plus hautes aspirations que celles de la dernière session. Comme nous le savons tous, la dernière session a été marquée d'une manière frappante par le langage autoritaire et irritable des bravaches.

Monsieur l'Orateur, les remarques du premier ministre et celles des motionnaires étaient d'excellents discours. Cependant, ces remarques se réduisent à rien d'autre qu'à des fumisteries et des parlottes. Je pense me faire l'interprète de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre en disant que ces propos n'affectent en rien la substance du discours du trône. Nous savons tous que ce discours n'est ni une promesse ni une solution immédiate aux problèmes de ce pays et toutes les fleurs de rhétorique du premier ministre et de ses ministres n'y changeront absolument rien.

En vue de souligner mon manque de confiance dans le discours du trône, monsieur l'Orateur, je voudrais évoquer les objectifs et les problèmes de ma province. Le préambule du discours du trône a été mis au point entièrement par le premier ministre au cours de plusieurs allocutions prononcées durant l'été, à l'occasion de dîners destinés à réunir des fonds pour le parti libéral. En un certain sens, ce genre de manifestations se sont transformées en tribunes, du haut desquelles les orateurs s'adressent au pays tout entier. Les dîners destinés à réunir des fonds pour le parti libéral sont devenus, pour le premier ministre des occasions de manifester son courage, qui est rare et a quelque chose de napoléonien.

Précisant sa position au sujet des provinces Maritimes et des autres régions dont l'expansion économique accuse un retard, le premier ministre a déclaré le 19 octobre, à Montréal, devant la Fédération libérale du Canada:

● (8.30 p.m.)

Et quand on attaque le problème de l'unité canadienne sous l'aspect économique, ce problème qui fait que les provinces riches, les régions riches, doivent aider les provinces pauvres, les régions pauvres,—c'est Jean Marchand qui fait cela.

Je puis plaider en faveur de ma province. En ce qui concerne les disparités régionales, cet enfant-prodige du parti libéral, ce grand sauveur de l'Est du Canada, où la disparité régionale est manifeste, n'a, hélas, que fait semblant de résoudre les graves problèmes de la région atlantique et les problèmes particulièrement aigus de Terre-Neuve. Dans le discours du trône, il est peu question de la terrible calamité de la disparité régionale et de la nécessité de venir en aide à notre industrie de la pêche. A vrai dire, le discours du trône ne mentionne qu'en ces termes l'industrie de la pêche de l'Est du Canada:

La capacité de concurrence des pêcheries canadiennes a besoin d'être stimulée, non seulement par de nouvelles dispositions concernant l'émission des permis et la mise en marché, mais aussi par l'extension des zones de pêche réservées.

Il est évident que le gouvernement actuel est incapable de s'attaquer aux problèmes qui se posent maintenant au pays, qu'il est devenu tout à fait indifférent à la pauvreté dans les régions et que nous ne pouvons nous attendre qu'à un paternalisme paresseux. J'espère que la Chambre trouve mes remarques provocantes, car la province pour laquelle je parle, Terre-Neuve, a désespérément besoin de l'aide gouvernementale. Les Terre-Neuviens veulent devenir d'actifs collaborateurs à plein temps dans notre Confédération. Nous ne demandons pas un statut particulier mais on saura ce soir que nous réclamons le statut d'égalité.

Des voix: Bravo!

M. Carter: Avant que le premier ministre charge une autre commission d'étude d'aller découvrir les malaises dont souffre le pays, je veux m'assurer que le gouvernement est bien au courant des besoins des régions démunies et qu'il connaît les solutions propres à résoudre nos difficultés les plus pressantes. Les pauvres du pays, qu'ils vivent dans ma province ou dans les bidonvilles de Toronto ou d'Hamilton, vont dire que le premier ministre veut les tromper lorsqu'il laisse entendre que le gouvernement n'en sait pas assez pour améliorer leur triste sort.

Quelques données statistiques, monsieur l'Orateur, montrent que Terre-Neuve a besoin de bien plus d'aide. Depuis bientôt dix ans, des gouvernements libéraux se sont succédé à la direction des affaires du Canada et ils se sont tous engagés à améliorer le mode de vie dans ma province. Et, pourtant, je puis informer la Chambre aujourd'hui qu'à Terre-Neuve, il y a un médecin pour 1,590 habitants, alors que la moyenne nationale est d'un médecin pour 833 habitants.

A l'heure actuelle, un fort pourcentage de notre population gagne moins de $4,000 par an, ce qui, encore une fois, est bien en dessous de la moyenne nationale. Terre-Neuve a

le taux de chômage le plus élevé du Canada et le moins de possibilité d'emploi Notre taux de chômage dépasse en effet de plus d'un tiers la moyenne nationale et il ne fait que croître. Le gouvernement connaît ces faits et il devrait être à même de se représenter les conséquences matérielles et morales de cet état de choses sur les habitants de Terre-Neuve et des autres provinces défavorisées.

Si le gouvernement se préoccupe des injustices qui existent dans les provinces défavorisées, on ne s'en aperçoit pas dans le discours du trône. Celui-ci semble insister bien davantage sur la nécessité d'une réforme constitutionnelle et autres questions du même ordre plutôt que sur les problèmes vitaux qui se posent aujourd'hui dans les provinces défavorisées à propos de leurs moyens de subsistance. Je remarque dans le discours du trône que notre industrie de la pêche côtière qui touche, directement ou non, presque 20 p. 100 de la population de ma province et qui est d'une valeur immense pour l'économie de l'Est du Canada, ne mérite que 26 mots dans un discours qui en compte 2,500. A mon avis, cela indique l'indifférence du gouvernement devant les problèmes que rencontrent les gens de l'Est du Canada qui exercent le noble métier de pêcheur. Je n'ai pas à m'excuser de ce que ma province dépende surtout de l'industrie de la pêche. Les gens y ont le droit de pêcher depuis des générations et je prie le ciel que les Terre-Neuviens et les Canadiens de l'Est du pays puissent continuer d'exercer leur métier avec succès. A cause de l'indifférence du gouvernement à l'égard de cette industrie et de ses problèmes, je nourris des doutes sérieux.

Par exemple, le ministre des Pêches (M. Davis) s'est désintéressé du sort des Terre-Neuviens qui ont pêché sur les côtes du Labrador cet été. Dans un communiqué du 23 octobre sur le sujet, le ministre a dit à ces hommes de s'inscrire au chômage. Ce fut sa réponse à leur demande d'aide. Ceux qui ont pêché au large du Labrador cet été, à grands frais et à leurs risques, ont échoué. Ces hommes, longtemps exposés aux périls de la mer, ne sont pas parvenus, après plusieurs mois de labeur, à prendre assez de poisson pour subvenir aux besoins de leurs familles pendant l'année qui vient Ils ont demandé l'aide du ministre des Pêches. Que leur a-t-il répondu: «Nous sommes désolés; vous avez des difficultés, vous avez travaillé ferme depuis deux ou trois mois, nous nous en rendons compte, mais je crains fort que, dans les circonstances, nous n'ayons rien d'autre à vous offrir que l'aumône.» Quelle insulte pour les pêcheurs de ma province! J'interprète, j'en suis persuadé, les sentiments de tous les Terre-Neuviens et de tous les Canadiens honnêtes et raisonnables en disant que ces gens méritent mieux de leur gouvernement. Dans son communiqué du 23 octobre, le ministre disait en substance: «Pour vous aider à subvenir à vos besoins et vous empêcher de mourir de faim, nous avons décidé de vous faire l'aumône.» Quelle magnanimité de la part du ministre! J'espère que le premier ministre est fier de son collègue.

Des comités de tous acabits voyagent à travers le pays, dépensant de l'argent et formulant des recommandations auxquelles il n'est pas donné suite. Je voudrais mentionner un de ces comités.

Lors d'un récent voyage du comité permanent des privilèges et des élections dans les provinces atlantiques, 15 ou 20 membres, un certain nombre de commis, de secrétaires et que sais-je encore, sont partis à bord d'un DC-9 nolisé et ont fait escale à Québec, à Halifax et à Fredericton pour s'entretenir avec une personne dans chaque province. Si c'est là de l'économie et de l'austérité, monsieur l'Orateur, je ne comprends pas la signification de ces mots, je le crains. Ce comité s'est rendu à Québec pour s'entretenir avec une personne, le président d'élection de cette province.

• (8.40 p.m.)

Les membres du comité se sont rendus ensuite à Halifax, où ils se sont entretenus avec une personne de cette province, un ancien président d'élection qui ne remplit plus cette fonction depuis cinq ans. De là, nous nous sommes rendus à Fredericton, où nous nous sommes entretenus avec le président d'élection qui ne connaissait pas très bien la loi. Après avoir dépensé tant d'argent, qui aurait dû être versé à ces pêcheurs, nous sommes revenus à Ottawa bredouilles. C'est un véritable crime dont les Canadiens sont victimes et je m'y oppose.

Des voix: Bravo!

M. Carter: Un autre exemple de l'ineptie du gouvernement nous a été fourni ces dernières semaines lorsque le ministre des Pêches (M. Davis) a soi-disant interdit de tuer les jeunes phoques. Je cite ce qu'un journaliste bien connu de Montréal a fort justement intitulé un de ses articles: «C'est sa face que le ministre a sauvée, non pas les phoques». Ce journaliste poursuit en disant que l'interdiction de tuer le jeune phoque, annoncée par le ministre des Pêches, pourrait fort bien se révéler un exemple classique de l'exercice du pouvoir par l'opinion publique.

La cause du courroux des pêcheurs de Terre-Neuve et, j'en suis persuadé, d'autres pêcheurs des provinces atlantiques dont le gagne-pain sera touché par cette interdiction:

ce qui les a irrités, c'est que le gouvernement actuel s'est laissé pousser par les sentiments du public qui, notre ministre le savait, étaient fondés sur de faux renseignements. Le plus ironique de l'affaire, c'est qu'au cours des trois ou quatre dernières années, une douzaine de vétérinaires et de représentants d'associations de protection des animaux, tant européennes que nord-américaines, avaient observé de près la chasse aux phoques et avaient en général trouvé qu'il s'agissait d'une activité qu'on pouvait considérer comme légitime et acceptable du point de vue humanitaire. Le gouvernement actuel, aux dépens de ceux qui augmentent leurs revenus en s'adonnant à cette industrie, se contente de se rendre aux lubies de ces dames de la S.P.A. et autres groupements; il a pris une mesure qui nuira sûrement à l'industrie du phoque de l'Est du Canada.

J'estime qu'avec les nouveaux règlements qui demandent aux chasseurs de tirer sur les phoques plutôt que de les assommer, nous risquons d'avoir plus de cadavres d'hommes sur la glace que de cadavres de bêtes. Il ne s'agit plus d'épargner les phoques, monsieur l'Orateur. A propos du nouveau règlement il faudrait, à mon avis, lancer une campagne en vue d'épargner les chasseurs de phoques.

Des voix: Bravo!

M. Carter: Le ministre des Pêches qui n'a pas la moindre connaissance de la chasse au phoque aurait du parler à ceux qui ont eu l'occasion de passer 8, 10 et 12 heures sur la glace. Il saurait alors qu'en dotant les chasseurs de fusils et de carabines, on les incite à tuer leurs compagnons de chasse. J'espère que le ministre fait attention à ce que je dis. Je prétends qui si on impose ce règlement aux chasseurs de phoques, on doit s'attendre à de très graves accidents sur les glaces, la saison prochaine. Il s'agit bien d'un règlement stupide, idiot et insensé.

Nous sentons tous vibrer la corde émotive quand nous songeons aux grands gaillards de six pieds qui bâtonnent les phoques à mort, mais j'aime mieux voir tuer des phoques que nos chasseurs de phoques de Terre-Neuve et de la côte est.

Des voix: Bravo!

M. Carter: Le ministre des Pêches étant devenu l'enfant chéri de la presse internationale, je lui demande de revenir sur sa décision, au nom des jeunes phoques. Tous, nous les aimons. Je demande au ministre de songer sérieusement à la façon inhumaine dont les pétoncles, palourdes, moules et autres, sont arrachés vivants du fond de la mer, de songer aux homards arrachés à leur nid et à l'affection des leurs, au fond de la mer, pour être jetés vivants dans l'eau bouillante. Que le ministre y songe sérieusement, car, ma foi, y a-t-il supplice plus horrible que d'être ébouillanté vif? Ces pauvres homards sont arrachés à leur habitat, puis immergés vivants dans une marmite d'eau bouillante.

Une voix: Que c'est atroce!

M. Carter: Les homards sont traînés à demi-inconscients, on leur arrache les pinces et la queue, et ils sont ensuite dévorés par ces gens redoutables qui n'ont aucun respect pour la vie.

Des voix: C'est une honte!

M. Carter: Si ce n'était si grave, monsieur l'Orateur, ce serait drôle, mais il n'en reste pas moins qu'on a réglementé la chasse au phoque pour satisfaire le caprice d'une poignée de personnes qui se préoccupent davantage de sauver les blanchons que du massacre des Biafrais. Je suis le premier à reconnaître qu'il faut conserver le phoque, mais il faut nous rendre compte que la plupart des sociétés maritimes, canadiennes et norvégiennes, et les chasseurs de phoque vont poursuivre leur tuerie dans les eaux internationales tout bonnement parce que le ministre n'a pas pu ou n'a pas voulu négocier un accord international. On a interdit de tuer les blanchons dans certaines eaux, mais un peu plus loin ils sont abattus par les Norvégiens faute d'un accord qui empêcherait le massacre.

Étant donné les nouveaux règlements que le ministre a imposés à l'industrie de la chasse aux phoques, je lui demande sérieusement de trouver quelque moyen d'augmenter le revenu des chasseurs qui seront touchés par ce nouveau règlement. Je soutiens que le gouvernement devrait trouver d'autres sources de revenu pour les chasseurs de phoques visés par ce nouveau règlement. C'est très bien pour telle ou telle lady en Angleterre ou Monsieur Untel au Nouveau-Brunswick de pousser des hauts cris de réprobation contre la chasse aux jeunes phoques, mais nous devons garder à l'esprit qu'une grande partie de la population de l'Est du Canada dépend de cette industrie pour augmenter ses revenus et subvenir à ses besoins au cours de l'année.

• (8.50 p.m.)

Et puisqu'il est question de pêcheries, j'aimerais signaler au ministre des Pêches la nécessité d'établir sans délai un office de commercialisation du poisson de mer. Comme les députés le savent peut-être, les Terre-Neuviens qui s'adonnent à la pêche du poisson de mer continuent de vendre leur poisson au gré de l'offre et de la demande. Cette méthode, qui favorise l'exploitation, ne serait jugée

acceptable de nos jours par aucun autre producteur du Canada ou de l'Amérique du Nord. En effet, les pêcheurs de Terre-Neuve fument et salent leur poisson et l'expédient aux exportateurs, qui leur remettent un reçu en blanc, sans s'engager de quelque façon que ce soit quant au prix. Puis à l'automne, au moment de l'exportation du poisson, les commerçants décident du montant à verser aux pêcheurs pour leurs prises. C'est le pire système que l'on puisse imaginer. Les pêcheurs sont à la merci de la pire exploitation de la part des marchands, dont la plupart sont reconnus depuis longtemps comme peu charitables et peu disposés à se soucier des autres.

J'exhorte vivement le ministre à prendre les mesures nécessaires à l'établissement d'un office de commercialisation du poisson de mer, afin que les pêcheurs de l'Est du Canada puissent avoir un sentiment de sécurité et savoir combien leur rapportera leur labeur de l'été. Quels sont les Canadiens de nos jours, travailleurs industriels ou agricoles, employés de bureaux ou fonctionnaires, qui travailleraient à raison de trois à cinq mois par année, sans aucune garantie, quant à leur gain? Je ne crois pas qu'il y en ait et je ne vois pas pourquoi l'on s'attendrait à une telle chose de la part des pêcheurs de la côte est. Cette méthode est des plus injustes et n'est guère propice à la poursuite avantageuse de cette importante industrie. Je le répète, le ministre devrait prendre, séance tenante, les dispositions nécessaires à l'établissement d'un office de commercialisation du poisson de mer.

Étant donné ce qui s'est passé l'an dernier, notamment au Labrador, il est grand temps, je pense, que le gouvernement instaure une assurance contre la pêche déficitaire. Il faut assurer à l'industrie de la pêche des provinces atlantiques la sécurité voulue ainsi qu'un programme de nature à inciter ceux qui y sont engagés à rendre la pêche la plus avantageuse possible. Les règlements interdisant la chasse au phoque nouveau-né du Groenland et le triage des phoques sont nuisibles, selon moi, et auront des effets défavorables sur l'économie des régions intéressées. Les règlements ont été adoptés, je pense, par suite des griefs de la part de gens qui n'y connaissaient rien. On en a la preuve dans le fait que bon nombre d'hommes de science et de représentants d'associations vouées à la protection des animaux ont visité les banquises ces dernières années, et n'ont rien trouvé à redire sur la façon dont on tuait les phoques. Je prie le ministre de songer sérieusement à établir un office de commercialisation du poisson de mer, pour donner à nos pêcheurs un sentiment de sécurité et les inciter à demeurer dans cette importante industrie de l'Est du Canada.

[M. Carter.]

J'en viens maintenant à l'habitation. Je constate que le ministre responsable est ce soir à la Chambre. J'affirme que la crise du logement qui sévit au Canada exige de la part du gouvernement une attitude nouvelle et hardie dans le domaine de l'habitation et de la rénovation urbaine. A Terre-Neuve et dans les autres provinces, la situation est accablante. On ne fait rien, actuellement, pour aider le salarié moyen à se loger convenablement. Le discours du trône dit qu'il est souhaitable de loger nos compatriotes dans un cadre heureux et agréable. Le gouvernement a souligné de nouveau son désir de satisfaire les besoins des familles à revenus modestes. Mais il est évident pour nous tous que, malgré ce prétendu intérêt, on n'a promis, en fait, aucune mesure pour atténuer les graves problèmes du logement qui se posent aujourd'hui aux Canadiens. Au lieu de propositions ou de mesures concrètes, le ministre chargé de l'habitation a bloqué les projets de rénovation urbaine. Au lieu de mettre en œuvre des projets de rénovation urbaine dans ma circonscription, le gouvernement n'a fait que des promesses qu'il a trahies. Je pourrais mentionner un projet de rénovation urbaine dans ma circonscription où les gens n'ont pas le droit d'améliorer leur propriété ou d'élargir leurs maisons pour y loger leurs familles qui s'agrandissent, à cause des exigences d'un programme grandiose que le gouvernement fédéral est en train de préparer de concert avec la province et la municipalité de Saint-Jean.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable représentant, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Carter: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que les autres députés, de me laisser continuer. A mon avis, ce problème est si important qu'on devrait le débattre ici même, ce soir. Il y a des gens qui pâtissent au Canada, dans ma région et, sans doute, dans d'autres circonscriptions, du gel imposé aux projets de rénovation urbaine. Dans ma province, 90 p. 100 des salariés gagnent moins de $6,000. Ces personnes sont trop à l'aise pour exciper d'une aide gouvernementale directe pour l'habitation ou pour avoir droit à des appartements subventionnés, mais ils ne le sont pas assez pour obtenir un prêt en vertu de la loi nationale sur l'habitation qui leur

permettrait d'acheter ou de bâtir une maison. Nous savons tous qu'une personne qui gagne $6,000 par an ne peut obtenir une hypothèque complète en vertu de la loi nationale sur l'habitation. En fait, la grande majorité des Terre-Neuviens et sans doute les personnes dans le même cas des autres provinces démunies sont livrées à leurs propres ressources.

Ce sont des gens qui, dans bien des cas, sont condamnés à élever leurs familles dans des conditions et dans des logements inférieurs à la moyenne. La politique actuelle du logement est simplement la suivante: partager les richesses parmi les riches. A mon avis, on a tort.

Les mesures anti-inflationnistes du gouvernement ont des conséquences ruineuses pour les provinces démunies, en particulier Terre-Neuve. L'inflation prend des proportions alarmantes dans les provinces telles que l'Ontario, mais dans la mienne, c'est un monde étranger. Les provinces pauvres ne devraient pas sacrifier leur essor pour assurer la prospérité du Canada central. Quelqu'un a déjà dit, il me semble, que lorsqu'un membre d'une famille est malade les autres ne devraient pas être forcés de prendre le même médicament.

• (9.00 p.m.)

En terminant, j'aimerais énumérer certains faits concernant le gouvernement, qui menace d'ébranler la confiance de Terre-Neuve dans la Confédération. Depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, qu'il a parlé de construire une société juste et de mettre fin aux disparités régionales, nous avons vu la suppression des programmes de travaux d'hiver, celle du gel des tarifs de transport des marchandises dans les provinces atlantiques, celle de la remise sur le sel employé par nos pêcheurs, et enfin l'abandon de notre service-voyageurs ferroviaire. Si nos amis d'Ottawa nous traitent de la sorte, monsieur l'Orateur, nous n'avons vraiment pas besoin d'ennemis. Le gouvernement devrait assumer le développement de la région atlantique non pas comme une obligation à remplir un jour; il devrait voir dans la suppression d'inégalités gênantes, un grand défi stimulant dans le cadre du mandat que lui a confié le pays.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'aimerais moi aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai bien aimé surtout les observations du proposeur. Une chose m'inquiète cependant, c'est qu'il n'ait pas suivi ses propres conseils. Je ne l'ai pas vu à la Chambre depuis qu'il a exhorté les autres députés à y être assidus. Je tiens aussi à féliciter les nouveaux ministres de leurs nominations. Je leur souhaite beaucoup de succès. J'aimerais aussi féliciter les candidats libéraux défaits qui ont réussi à se faire nommer à d'autres postes au sein du gouvernement. Depuis l'ajournement en juillet, j'ai beaucoup pensé à l'un d'eux qui vient de ma ville, qui a le grand mérite d'avoir consacré beaucoup d'efforts à la cause et qui a eu une juste récompense.

Ce soir, je parlerai de pollution, de cette sorte de pollution qui trouble les esprits de nos jeunes Canadiens.

Une voix: Vous voulez dire la pollution politique.

M. Yewchuk: En effet, la pollution politique. Je songe à la pollution de l'esprit attribuable à l'usage de drogues. On n'a rien dit de précis à ce sujet dans le discours du trône, mais il me paraît de première importance, alors qu'un grand nombre d'individus encouragent l'usage de drogues telles la marijuana, le «speed», le hachish et ainsi de suite. On a lancé une campagne extrêmement active pour tenter de convaincre les jeunes gens que ces drogues sont inoffensives, que leur usage non thérapeutique ne peut qu'améliorer leur esprit et qu'il est moins nocif que le tabac ou l'alcool, dont nous nous délectons tous de temps à autre. J'ai entendu ceux qui prônent l'usage de la marijuana dire aux adultes: «Vous, buvez votre gnole, et nous, nous fumerons notre marie-jeanne. De quel droit vous adonnez-vous à votre plaisir et nous refusez-vous le nôtre alors que nous estimons celui-ci moins nocif?»

J'ai ici ce soir une petite brochure que j'ai reçue du comité pour la législation de la marijuana. A première vue, cette proposition semble plausible. D'après cette brochure, la recherche décrite dans l'appendice aurait démontré que l'usage de la marijuana n'entraîne pas l'assuétude. Il ne provoque pas de détérioration mentale ou physique, non plus qu'il n'altère les structures de base de la personnalité. Il ne développe pas non plus une tolérance acquise. La brochure signale, cependant, que son emploi peut se traduire, sur le plan psychologique, par une certaine dépendance phychologique et, sur le plan social, par une productivité réduite.

D'autre part, permettez-moi de citer une déclaration de l'association des médecins de l'Alberta affirmant qu'il est impossible de prévoir les effets de l'usage intermittent ou peu prolongé de la marijuana. Ils disent qu'on a enregistré les preuves de nombreuses réactions, entre autres des dépressions, des réac-

tions de panique, des hallucinations et des psychoses accompagnés de syndromes caractérisés par l'absence de motivation.

D'après un rapport de la John Howard Society, il semblerait que son usage prolongé conduit le sujet à la léthargie, au désintéressement de son propre sort et à l'incapacité de pourvoir à ses besoins économiques au sein de la société.

Ceux qui préconisent l'usage de cette drogue vous diront qu'il y a assez de témoignages pour justifier qu'on approuve l'habitude de fumer la marie-jeanne et que le contrôle en est plus facile que celui du tabac et de l'alcool. Ils ajoutent qu'un grand nombre de jeunes utilisent la drogue, ayant conclu des témoignages fournis par la recherche ou de leur expérience personnelle qu'elle est inoffensive. Sornettes que tout cela, monsieur l'Orateur! La recherche n'a pas apporté une quantité suffisante de preuves. Il n'y a pas, à ce jour, de recherche susceptible d'apporter des preuves concluantes quant à ces faits.

De fait, selon les témoignages de l'Association médicale de l'Alberta, les pays de l'Occident n'ont pas encore entrepris des observations scientifiques d'une manière contrôlée et scientifiquement valable. Il n'est donc pas du tout justifié de dire que la marijuana est inoffensive. On a des preuves certaines de sa toxicité et après un examen minutieux de la majorité des témoignages publiés par l'Organisation mondiale de la santé et d'autres autorités, il semble que l'emploi chronique et à long terme de cette drogue produise en fait une dépendance psychique.

Un autre danger à signaler c'est que les toxicomanes ne savent jamais avec certitude si la substance qu'on leur donne est vraiment de la marijuana ou s'il s'agit d'une drogue tout à fait différente et plus dangereuse. Souvent les trafiquants de cette drogue souhaitent vivement faire prendre aux usagers une substance beaucoup plus nocive comme les drogues majeures. Mais en dépit des dangers actuels on estime qu'environ 300,000 jeunes, élèves de nos écoles secondaires et de nos collèges, s'adonnent à l'usage de ces substances.

Pour nous permettre de régler ce problème il faut savoir pourquoi les jeunes agissent ainsi. C'est peut-être en partie à cause de la campagne de propagande massive lancée actuellement au pays voulant que cette drogue soit inoffensive. Mais ce n'est pas la seule raison. J'avais toujours cru que les gens qui prenaient ces drogues avaient des problèmes émotionnels mais, alors que je m'entretenais une fois avec deux étudiants, j'ai été étonné de les entendre dire: «Non, je la fume parce que cela me plaît». Et il semble que ce soit vrai, monsieur l'Orateur; certains de ces toxicomanes fument cette substance à cause de ses effets car ils peuvent connaître l'euphorie, le ravissement, l'hilarité, la détente et la passivité. Dans nombre de cas, ils estiment qu'en fait, la drogue les rend plus sociables et plus sensibles au milieu social. Dans certains cas, ils prétendent que leurs sens de la vue et de l'ouïe s'aiguisent, ce qui leur permet de jouir de la musique et de la peinture avec plus d'intensité. Voilà pour un groupe.

[M. Yewchuk.]

• (9.10 p.m.)

Il y a un autre groupe aux prises avec des problèmes émotionnels. Ce dernier groupe est formé de trois catégories. La première comprend les particuliers à la recherche d'expériences. Tout bonnement curieux, ils sont à la recherche d'expériences. Parfois ils ont pour motivation leur révolte contre leurs aînés. Heureusement, ce groupe n'utilise la drogue que peu de temps.

Le deuxième groupe cherche l'évasion. Ces personnes ont de plus graves problèmes émotionnels et ils considèrent l'euphorie créée par les stupéfiants comme un répit agréable devant les tensions et les exigences de la vie qui les entoure. Quand elles discutent de leurs raisons de se droguer, elles font de longs discours sur les injustices de notre société et sur la difficulté de lutter contre la société telle qu'elle est. Ces personnes ont souvent un sentiment d'incapacité, d'incompétence et elles recourent à la drogue pour essayer de combler le vide qui existe dans leur esprit au sujet de leurs aptitudes.

Un troisième groupe serait à la recherche d'une nouvelle personnalité. Ces personnes sont les plus atteintes à cause d'un trouble fondamental de la personnalité. Elles tentent d'y changer quelque chose sans effort et elles s'adonnent à la drogue. La plupart du temps, elles essaient diverses drogues, sans succès. Elles mélangent des stupéfiants de plus en plus puissants, ce qui aboutit à une crise, car leur désappointement et leurs frustrations augmentent devant un malaise qui persiste.

Certains jeunes se droguent à cause des pressions que la société exerce sur eux. Toujours plus d'entre eux s'imaginent qu'ils devraient normalement avoir des rapports sexuels à un âge plus tendre qu'autrefois. Je crois que c'est vrai, car la société semble s'y attendre. Ils ne sont souvent pas prêts, ni affectivement ni physiquement, et se heurtent à d'amères déceptions. Ils en viennent à croire que quelque chose ne marche pas physiquement, ou bien qu'ils ne sont pas à la hauteur. Voilà pourquoi ils essaient de trouver une solution commode et d'en arriver rapidement à la maturité sexuelle. Naturellement, ils échouent.

Certains d'entre eux blâmeront la société qui ne leur offre ni idéaux, ni missions qui les satisfassent. D'autres se rendent compte de leur vacuité caractérielle et de leurs défauts et s'adonnent aux stupéfiants pour y remédier. Je le répète, certains pensent que l'utilisation des stupéfiants les aide à communiquer. Des personnes qui n'utilisent pas de stupéfiants ont observé des groupes de narcomanes. Tout ce qui semble se passer est que les narcomanes décrivent aux autres les sentiments qu'ils éprouvent, mais en définitive, ils constatent que leur sentiment de solitude et leurs troubles émotifs n'ont pas disparu. Ils continuent toutefois à se droguer, parce qu'ils tirent un certain plaisir de l'illusion temporaire que cela leur procure.

J'ai vécu à Vancouver pendant un an. J'y ai été en rapports assez étroits avec des narcomanes de divers types et j'ai pu constater moi-même les ravages et l'anéantissement de la personnalité causés par l'usage des drogues. C'est un fait reconnu qu'une forte proportion des habitués de l'héroïne ont d'abord fait usage de la marijuana, pour ensuite passer à l'usage de narcotiques majeurs qui engendrent l'effet souhaité. Certains ont des idées bizarres au sujet de ce genre d'assuétude polyvalente. Nombre de drogués ou de vendeurs prétendent que la marijuana est moins nocive que le tabac ou l'alcool. Peut-on savoir combien de personnes sont progressivement passées de l'usage du tabac ou de l'alcool à celui de l'héroïne? Je ne crois pas qu'ils soient nombreux. Puisque, paraît-il, entre 30 et 50 p. 100 des jeunes Canadiens fument la marijuana, nous devrions en légaliser l'usage et la vente demandent certains. D'autres disent que les peines sont trop rigoureuses et qu'il faut cette légalisation pour réduire le nombre d'incarcérations. Pour moi c'est se montrer plus zélé que prudent.

J'aimerais étayer cet argument par une nouvelle référence au rapport de la John Howard Society qui indique les peines réelles imposées au Canada aux usagers de la drogue, la marijuana en particulier. La marijuana est considérée comme un narcotique et quiconque en possède commet un délit. C'est un acte criminel qui entraîne un emprisonnement de 7 ans. Le fait est que le trafic des narcotiques ou la possession de narcotiques dans le but d'en vendre constitue une infraction qui expose la personne coupable à l'emprisonnement à perpétuité. Son importation constitue pareillement un acte criminel; la sentence minimale est de 7 ans, et la sentence maximale, l'emprisonnement à vie.

Je vais vous lire les statistiques sur les peines réellement imposées par les tribunaux canadiens. En 1967, on a imposé les peines suivantes à 453 personnes trouvées en possession de drogue: 242 sursis, 33 sursis avec surveillance, 67 ont eu moins de six mois de prison, 61 moins d'un an, trois seulement entre trois et quatre ans, et 47 dont la peine n'est pas indiquée. On n'a donc pas raison de dire que bien des jeunes écopent de longs séjours derrière les barreaux. Seulement 3 sur 453 ont de fait purgé une peine de trois ou quatre ans.

Néanmoins, j'admets volontiers que certaines de ces peines sont peut-être trop sévères. Il s'agit là d'un domaine où il conviendrait que nous mettions cette législation rigoureuse mieux en harmonie avec la gravité apparente de ces crimes. J'inclinerais à penser que des dispositions législatives moins dures pourraient être adoptées, même si la législation sévère actuelle n'est pas appliquée. Permettez-moi de m'en prendre à ceux qui encouragent le trafic de la drogue en faisant valoir que celle-ci n'est pas dangereuse. Ils ne savent pas réellement de quoi ils parlent, parce que nulle part des recherches suffisantes ont été entreprises pour administrer la preuve qu'à long terme la drogue est inoffensive. En terminant, je voudrais lancer un appel. Je voudrais associer un nouveau mot d'ordre à la notion de société juste. Aux jeunes Canadiens, je dis: «Abstenez-vous d'avoir recours à la drogue!»

M. Phillip G. Givens (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux m'associer à tous ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont fait de l'excellent travail. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon grand ami le député d'York-Est (M. Otto) et mon ami le député de Timiskaming (M. Peters) exposer leurs vues sur la valeur douteuse des discours dans cette enceinte. Je suis de leur avis, mais, à moi aussi, il plairait de voir mes paroles consignées au compte rendu. A l'instar de mes collègues, je vais succomber à cette tentation.

Les paroles que je vais prononcer portent sur un sujet dont il n'est pas fait mention dans le discours du trône, mais qui y aurait été évoqué si j'avais participé à la rédaction de ce discours.

• (9.20 p.m.)

Notre société évolue à un rythme accéléré à cause des dimensions de plus en plus réduites du globe, de l'explosion du savoir—un monde aux réalisations techniques extraordinaires, en proie à des problèmes sociaux, politiques et humains troublants. Bref, un monde paradoxal. La ville est au centre de ce paradoxe. Elle est le symbole du succès économique et

reflète notre impuissance à utiliser ce succès pour créer un milieu digne des aspirations de l'homme. Elle rapproche une foule de gens qui influent les uns sur les autres; pourtant, malgré l'étendue et la diversité de cette action humaine réciproque, la ville est un lieu solitaire pour plus d'un. La désaffection et l'isolement semblent plus courants dans la société urbaine contemporaine que dans la société largement rurale d'autrefois.

Dans cette société ancienne, les gens dépensaient beaucoup d'énergie seulement pour se nourrir. La ville est le résultat d'une libération massive dans ce domaine, ainsi que des occasions plus nombreuses que l'homme a d'appliquer ses efforts et son ingéniosité à produire une gamme croissante de biens et de services pour satisfaire non seulement à ses besoins, mais aussi à ses caprices. Dans les grandes villes modernes, toutefois, sous-alimentation, privation et pauvreté demeurent des problèmes primordiaux au sein de l'affluence. La ville moderne est aussi le résultat de l'aménagement et de l'exploitation de nouvelles sources d'énergie qui donnent à l'homme une puissance que les peuples anciens n'auraient pu imaginer; mais, cela entraîne aussi des problèmes de pollution sans cesse croissants.

Ce paradoxe a de si nombreux aspects—la beauté de l'art et des musées à proximité de la laideur et de la crasse des taudis; la magie de la musique si aisément et largement diffusée grâce à la nouvelle technologie, parmi le bruit et le vacarme accentués par d'autres progrès technologiques; les possibilités croissantes qu'offrent les villes à l'esprit d'entreprise de l'homme sur une toile de fond où se développent le crime destructeur, la violence et la délinquance; moins d'heures de travail et plus de loisirs associés à un rythme de vie plus frénétique et souvent à une grande somme de temps et d'efforts pour se rendre au travail et revenir à la maison; progrès dans la médecine et fatigue des êtres humains; essor des connaissances dans nos centres d'enseignement parallèlement à l'affolement face aux problèmes du développement urbain qui demandent d'être réglés efficacement.

C'est peut-être parce que la grande ville est un si récent phénomène de la civilisation que nous n'avons pas encore appris à venir à bout de la multitude de problèmes qu'elle fait surgir. C'est un phénomène qui présente maintenant des défis urgents que l'on ne peut feindre d'ignorer. Nous avons encore une population moins dense et nous disposons de plus de choix quant à la croissance future de nos villes que certains autres pays, mais nos villes grandissent à un rythme accéléré, plus vite que la plupart des villes des États-Unis et beaucoup plus vite que la plupart des villes de presque tout autre pays industrialisé du monde aujourd'hui.

Certes, il est vrai que des villes, et même d'assez considérables, ont toujours existé. Mais comme les sociétés anciennes devaient consacrer une grande partie de leur effort global à la production de la nourriture, aucune ville ou groupe de ville ancienne n'a pu contenir plus qu'une petite fraction de la population totale, même pas autant que le nombre des votants qui existaient lorsque la constitution du Canada, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, a été rédigé, il y a 100 ans. La technique du XX[e] siècle a permis de supprimer les limites. Les répercussions de ces progrès techniques ont joué en deux sens quant à l'essor urbain. D'une part, ces progrès ont facilité une augmentation énorme de la productivité des agriculteurs, et ont de ce fait permis à un nombre croissant de gens d'émigrer vers la ville. Ces forces du progrès technologique, en interaction avec d'autres forces de croissance et de changement, ont été si puissantes qu'elles ont amorcé l'expansion de ces agglomérations géantes de gens vivant dans des zones que nous ne savons pas encore comment appeler. Le terme de «cité» semble en quelque sorte ne plus convenir à ces agglomérations les plus vastes. Nous avons commencé à parler de «zones métropolitaines» ou de «conurbations» et, d'une année à l'autre, la certitude gagne du terrain sur la spéculation quant à notre marche inexorable vers des zones urbaines presque ininterrompues s'étendant sur des centaines de milles et réunissant plusieurs villes autrefois distinctes les unes des autres. Nous donnons à cette réalité nouvelle le nom de mégalopolis.

Pour bon nombre de gens, il est particulièrement difficile de se rendre compte de l'ampleur et de la rapidité de l'expansion urbaine au Canada. Encore plus peut-être pour ceux qui vivent en dehors de nos frontières qui, de loin, considèrent notre vaste territoire et notre population relativement faible en nombre; qui voient dans le Canada un pays où les exploitations agricoles sont de grande envergure et les ressources naturelles, riches et largement disséminées; pour qui le Canada c'est l'historique traite des fourrures, ce sont les pêches, les forêts et les champs de céréales; et qui, de loin, nous envient les eaux claires et pures de nos innombrables lacs et rivières, notre vaste ciel et par-dessus tout nos espaces illimités, et qui, même aujourd'hui, quand ils lisent des articles sur le Canada dans leurs journaux y trouvent probablement encore qu'on s'y attache surtout à de nouvelles découvertes de ressources ou à de nouveaux aménagements énergétiques dans des endroits reculés, aux attractions tou-

[M. Givens.]

ristiques et à d'autres choses qui semblent faire du Canada un endroit bien différent du milieu urbain dans lequel ils vivent eux-mêmes. Même de nombreux Canadiens se font encore du Canada une conception de ce genre. Il est vrai, bien entendu, que nous possédons de vastes richesses naturelles. Mais la plupart des Canadiens vivent maintenant dans un tout autre Canada—dans des villes encombrées et surpeuplées et ils travaillent dans des industries où ils ont des occupations bien différentes, notamment dans le secteur tertiaire.

Cette transformation du Canada qui était principalement rural et qui est devenu un pays hautement urbanisé s'est produite au XX[e] siècle—et bien des Canadiens s'en souviennent. Le Canada est maintenant effectivement un des pays du monde les plus fortement urbanisés. Durant les deux dernières décennies, la population urbaine a augmenté à peu près la moitié aussi rapidement qu'aux États-Unis et environ deux fois plus vite que le taux d'expansion dans de nombreux pays industrialisés de l'Europe. Il y a environ un siècle seulement un Canadien sur cinq vivait dans un village ou une ville. Il n'y a qu'environ quatre décennies que notre population urbaine est devenue plus considérable que notre population rurale. A l'heure actuelle, près des trois quarts de notre population est urbaine et notre population rurale a diminué depuis 10 ou 15 ans. D'ici la fin du siècle, on estime que neuf Canadiens sur dix demeureront dans une région urbaine.

En outre, cette croissance de la population urbaine s'est particulièrement concentrée dans les centres importants. Près de la moitié de la population canadienne vit aujourd'hui dans des centres de 100,000 âmes ou plus. Ces dernières années, la croissance démographique de ces centres a été de l'ordre de 350,000 personnes par an. En d'autres termes, nous avons ajouté l'équivalent d'une ville d'à peu près l'importance de Calgary ou de deux villes de la taille du Victoria métropolitain à la population d'ensemble de nos plus grandes villes. Chaque année, nous avons ajouté beaucoup plus qu'une ville de l'importance d'Halifax ou de London (Ont.).

Pour une large part, l'accroissement de la population urbaine est imputé, bien entendu, à l'augmentation naturelle du nombre d'habitants, c'est-à-dire à l'excédent des naissances sur les décès. Dans le cas des villes moins importantes situées à l'écart des grands centres urbains, il s'agit là, en effet, du facteur de croissance principal. Ainsi, dans les années 50, c'est ce facteur qui a, seul, contribué à l'accroissement de la population des villes canadiennes de moins de 30,000 habitants. Mais l'extension des grands centres urbains résulte nettement aussi bien de l'existence d'un courant migratoire que du taux naturel de croissance de la population. Il s'agit d'un courant migratoire provenant aussi bien de l'étranger que des régions rurales, des villages et des villes, voire de centres de moindre importance. De 1951 à 1961, la croissance démographique des centres urbains de plus de 100,000 habitants était due, pour moitié environ, à un apport de population venu de l'extérieur. Pour le grand Toronto, pendant cette même période, le pourcentage a été de 60 p. 100.

Dans son Quatrième exposé annuel, le Conseil économique du Canada a signalé tout particulièrement la croissance ultra rapide des trois centres urbains les plus importants du Canada—Montréal, Toronto et Vancouver. Plus d'un citoyen sur quatre se trouvait dans ces trois villes au milieu des années 60, et le Conseil estime que ce taux de croissance se maintiendra, de sorte qu'en 1980 environ un Canadian sur trois habitera ces trois grandes régions métropolitaines.

• (9.30 p.m.)

Au milieu des années 70, plus de cinq millions de personnes vivront dans les seules régions métropolitaines de Toronto et de Montréal, soit un Canadien sur quatre. Et peut-être qu'en l'an 2000, quand la population du Canada aura dépassé les 35 millions, on trouvera dans ces deux grands centres presque le tiers de la population globale. En d'autres termes, leurs populations réunies pourraient plus que doubler dans les 30 prochaines années.

Les dimensions dramatiques de la concentration démographique dans les grandes agglomérations urbaines est également mise en relief quand on compare les populations des grandes villes à celles des provinces. Aujourd'hui, 17 régions métropolitaines ont une population plus nombreuse que celle de l'île du Prince-Édouard. Montréal et Toronto ont chacune plus d'habitants que les quatre provinces Maritimes réunies et sur les dix provinces, seules les populations de l'Ontario et du Québec dépassent celles de ces deux cités.

Malgré l'impressionnante croissance démographique des villes canadiennes, surtout depuis dix ans, celles-ci présentent à la longue des traits étonnamment stables. Le plus remarquable tient peut-être en gros à la configuration de n'importe quelle ville donnée qui persiste de façon surprenante. Les rues Bay et King à Toronto, Ste Catherine à Montréal, Portage et Main à Winnipeg et Hastings à Vancouver ont modifié leur aspect et les affaires qui s'y traitent ont changé de bien

des manières, mais elles sont toujours au centre, et les zones suburbaines se sont développées à partir de là.

Le jeu réciproque des forces économiques et sociales a déplacé les habitants, les organisations et les formes d'activité d'un point de la ville à un autre. Mais la valeur relativement élevée des terrains et des immobilisations proches du cœur de la ville rend virtuellement impossible l'abandon massif du centre à quelque époque que ce soit. Les nouveaux besoins, les nouvelles technologies et un dynamisme humain constant ont imposé de nouvelles structures aux anciens emplacements.

Les pressions démographiques débordent les limites originales des villes. Mais la vaste région métropolitaine d'aujourd'hui vient se superposer à l'ancienne ville, en est, dans un sens, la contrepartie, qui s'étend à un rythme fort accéléré, des villes anciennes construites couche par couche sur les ruines des premiers établissements. Les immeubles de la ville moderne ne tombent plus en poussière; nous les détruisons et bâtissons rapidement d'autres édifices sur leur emplacement.

La seule tâche de construire des villes pour l'avenir est immense. Nos grands centres les plus peuplés vont plus que doubler le chiffre de leur population d'ici l'an 2000. Cela veut dire qu'ayant remplacé et rénové les structures existantes, il nous faudra y ajouter de nouvelles structures de volume comparable.

Un autre paradoxe concernant la ville, c'est que même si elle possède certains traits constants, elle est aussi devenue la frontière dynamique de la croissance et de l'évolution. Pour les Canadiens dont l'histoire a été dominée par une progression constante, quant aux terres et aux ressources naturelles, à travers un continent immense, l'idée de la cité comme frontière conquise est peut-être trop nouvelle encore pour être bien saisie. Et pourtant, depuis deux décennies, nos villes ont non seulement traduit presque toute la croissance de notre population, elles ont aussi reflété une proportion croissante de notre production et de notre revenu totaux.

L'emploi et la production dans nos industries primaires—agriculture, forêts, pêche et extraction minière—ont relativement diminué, et ces industries elles-mêmes représentent maintenant moins de 10 p. 100 du total de l'emploi et du total de la production au Canada. Les secteurs de notre économie qui croissent le plus rapidement se trouvent dans nos villes. C'est là que nous faisons reculer les frontières et pénétrons dans des régions neuves—il ne s'agit pas tant des frontières du territoire que de celles de la technologie.

A cause de l'ampleur géographique de notre pays et des richesses naturelles dont il est doté, il offrira toujours des défis à ceux qui recherchent l'aventure au loin, particulièrement dans le Nord. Mais les pionniers d'aujourd'hui se situent surtout aux frontières de la découverte, de la mise en valeur et de l'emploi efficace des ressources humaines, plutôt que des ressources matérielles. Et c'est dans nos villes, où les ressources humaines sont le plus denses, que les défis sont sans doute les plus nombreux—appels de l'aventure, de l'imagination, des occasions nouvelles, des besoins nouveaux, des problèmes inédits.

La majeure partie de l'expansion se produira dans nos villes, dans les grands centres surtout. Des forces puissantes œuvrent en ce sens—instruction et compétence accrues, économie de grande échelle et spécialisation plus poussées, technologie avancée, connaissances plus vastes et demande croissante de services. En outre, une plus forte concentration d'activités économiques et de population dans les grands centres urbains se perpétue automatiquement. En d'autres termes, un des effets les plus notables d'une grande agglomération urbaine c'est qu'elle semble avoir tendance à en encourager une plus grande encore. La ville a toujours été le centre des activités pour les services—le commerce et la distribution, les opérations bancaires et les finances, le gouvernement, l'enseignement, les services médicaux, les divertissements et la culture, les services commerciaux et personnels. Ainsi l'expansion relative du secteur tertiaire a fortement encouragé la croissance urbaine.

Depuis un quart de siècle, l'embauche dans les industries canadiennes qui fournissent des services a monté en flèche; elles occupaient 40 p. 100 de la main-d'œuvre à la fin de la deuxième guerre mondiale, tandis qu'elles en occupent aujourd'hui environ 60 p. 100. D'ailleurs, l'économie du Canada est l'une de celles où l'industrie tertiaire a le plus d'importance. La croissance et l'évolution rapides de nos grands centres urbains font surgir toute une série de problèmes toujours plus pressants, tant sur le plan social et économique que sur le plan politique et technologique. Le Conseil économique du Canada attirait notre attention sur quelques-uns de ces problèmes dans son quatrième exposé:

> ... Depuis quelque temps déjà les déficiences de ces villes et l'accumulation de besoins d'améliorations différées sont devenues une cause d'inquiétude générale. L'insuffisance en nombre et en qualité des logements urbains, les problèmes de transports et de circulation, la pollution de l'air et des eaux, la confusion qui règne dans l'utilisation des terrains, la détérioration de certains quartiers urbains et la monotonie des banlieues, la pauvreté et les malaises sociaux, les fardeaux toujours plus lourds de la taxe foncière, et les frustrations des administrations municipales sont des problèmes bien connus aujourd'hui de la plupart des habitants des villes canadiennes.

Nos aptitudes à régler ces problèmes sont poussées à leur limite. Ces difficultés posent de graves dilemmes à plusieurs de nos institutions, surtout à nos gouvernements municipaux qui n'étaient pas structurés à l'origine pour servir des organismes aussi vastes, à croissance aussi rapide et à évolution aussi dynamique que nos grandes villes modernes. Les structures, les pouvoirs, l'administration et les domaines de compétence du gouvernement local doivent être modernisés pour s'adapter aux besoins et aux problèmes nouveaux. La complexité de ces besoins et de ces problèmes exige un élargissement et une amélioration sensible dans la qualité des ressources en main-d'œuvre dont disposent ces gouvernements pour leur planification et l'élaboration de leur politique.

L'écart croissant entre les responsabilités et les revenus des grandes villes doit diminuer, en confiant plus de responsabilités aux niveaux plus élevés de gouvernement ou en attribuant des ressources financières plus considérables aux gouvernements municipaux. Indépendamment de la formule pour y parvenir, il est devenu toujours plus évident que l'ampleur et l'importance de l'activité des gouvernements municipaux doivent être considérées davantage à l'intérieur d'une structure générale de planification fiscale étendue à tous les niveaux de gouvernement.

La meilleure façon de procéder relativement à la deuxième proposition est peut-être dans le contexte du comité sur le régime fiscal qu'on a ranimé et renforcé et dont il a été question en décembre dernier à la conférence fédérale-provinciale des ministres des finances et des trésoriers provinciaux. Si son travail doit être pertinent aux véritables besoins de notre société moderne, ce comité ne doit pas s'en tenir aux problèmes fiscaux des gouvernements fédéral et provinciaux; il doit aussi englober la question des dépenses et examiner spécifiquement les difficultés financières des administrations fédérales, provinciales et municipales. De plus, même si plusieurs parmi nous pourraient avoir des restrictions instinctives au sujet de la création de nouveaux organismes, je crois qu'il est de plus en plus évident qu'il existe une lacune sérieuse dans notre structure institutionnelle en ce qui a trait aux affaires urbaines, un vide qu'aucun mécanisme institutionnel n'est présentement en mesure de combler.

Étant donné que nos problèmes sont maintenant à l'échelle de la nation, il est temps de considérer sérieusement la formation d'un conseil national des affaires urbaines qui pourrait être institué selon les principes proposés à la conférence fédérale-provinciale de décembre 1967 avec pour objectif de rassembler et de communiquer les renseignements du domaine urbain, d'entreprendre les études nécessaires sur la gamme étendue des problèmes communs à toutes nos grandes villes, en s'attachant particulièrement à l'apport de services locaux de haute qualité que demandent et auxquels s'attendent les habitants de villes modernes, et d'aider à nous donner une meilleure connaissance de la frontière urbaine sur laquelle tant d'entre nous vivent maintenant. En toute déférence, je dis qu'il est grand temps d'établir un comité parlementaire permanent sur le milieu, l'habitation et les affaires urbaines. A mon avis, ces deux idées sont compatibles, logiques et complémentaires.

• (9.40 p.m.)

Les problèmes de nos grandes villes ne sont plus d'ordre municipal ou local. Les Canadiens que servent les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral sont maintenant des citadins pour la plupart. Les objectifs nationaux de plein emploi, de croissance totale, de stabilité des prix, d'une balance internationale des paiements avantageuse et d'une juste répartition de revenus croissants doivent se réaliser en premier lieu dans les villes.

A mesure que la société a grandi et évolué, elle s'est faite de plus en plus au gré tant des avantages que des contraintes de la vie citadine. Pendant ce temps, et surtout quand le processus est hautement accéléré et condensé, comme au Canada, on court le risque que les libertés nouvelles et les choix élargis, les avantages culturels et sociaux que la vie urbaine rend possibles, notamment lorsqu'elle s'accompagne de progrès impressionnants quant aux ressources matérielles et au revenu, peuvent être sapés et neutralisés par les forces impersonnelles qui tiennent peu compte de l'homme lui-même. Par exemple, l'automobile dans une grande ville moderne menace de devenir le maître de l'homme plutôt que son serviteur.

Alors que nous considérons l'évolution de nos villes, il est nécessaire, je crois, d'accorder consciemment et logiquement plus d'importance à l'homme. Les villes sont faites pour l'homme et non le contraire. Dans la mesure où les villes sont uniques en leur genre, les problèmes matériels et ceux du milieu varient d'une ville à une autre et les priorités des initiatives publiques et privées doivent nécessairement être différentes. Mais l'homme est la raison d'être des villes et ses problèmes sont étonnamment semblables, ville après ville, d'un bout à l'autre du Canada.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Monsieur l'Orateur, avec l'assentiment de la Chambre, je propose, appuyé par M. Andras...

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à autoriser le ministre à revenir à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Davis propose:

Que, par dérogation au paragraphe 4 de l'article 38 du Règlement, le vendredi 31 octobre 1969, à 2 heures de l'après-midi, tout amendement à la motion de présenter une Adresse à Son Excellence en réponse à son discours, soit mis aux voix sur-le-champ.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est vrai que cela a été convenu, mais, au risque d'insister sur ce qui est évident, j'espère qu'il est bien entendu qu'après ce vote le débat reprendra pour le reste de l'après-midi. Je ne voudrais pas qu'on s'imagine qu'à l'issue de ce vote, nous rentrerons chez nous.

(La motion est adoptée.)

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter le député d'York-Ouest (M. Givens) de ses remarques instructives. Comme membre de l'opposition et député de l'arrière-banc dont le siège fait face au sien, j'ai toujours été surpris de ce qu'un homme d'une telle valeur ait été oublié si longtemps par son parti. Il a toute ma sympathie dans les circonstances où il se trouve, lui et bien d'autres députés de l'arrière-banc de ce parti. Il a fait, selon moi, un excellent discours et j'aimerais le féliciter de ses efforts.

Hier, monsieur l'Orateur, on a fait aux députés de Terre-Neuve, le roc de la côte est, le plus grand compliment qu'ils aient reçu depuis qu'ils sont citoyens canadiens. Je suppose que, pour parler en général, nous sommes venus à Ottawa avec le ministre des Transports (M. Jamieson), qui est également du rocher...

Des voix: Il l'oublie.

M. Lundrigan: Certains l'oublient, et lui aussi, mais à mon avis, il ne pouvait pas nous faire de plus beau compliment lorsqu'il a dit que nous travaillions fort pour les pêcheurs de Terre-Neuve en venant ici exiger pour eux. Bien qu'il nous l'ait reproché, je pense que nous devrions considérer cela comme un compliment et être très fiers de nous-mêmes. Un député vient de dire que le ministre des Transports oublie d'où il vient. Peut-être est-ce une bonne chose pour lui; le poisson donne une odeur et Terre-Neuve n'est pas la partie la plus prospère du Canada. A vrai dire, c'est la plus arriérée. Si quelqu'un veut réellement venir à Ottawa et dans le centre du Canada et profiter de la prospérité qu'il y a ici, y compris celle qui règne au sein du cabinet et du gouvernement libéral, vous ne sauriez le blâmer de renier le vieux rocher de l'Est du Canada sur lequel déferlent les mers houleuses de l'Atlantique.

Il y a bien des inconvénients à laisser paraître qu'on connaît une région aussi arriérée, et peut-être devrions-nous oublier et pardonner, mais, soit dit sans sarcasme, j'ai éprouvé une grande déception hier en entendant un député de Terre-Neuve, qui a remporté la dernière élection de justesse, renier ses collègues parce qu'ils défendaient avec acharnement les intérêts des pêcheurs des provinces atlantiques. C'était une bonne plaisanterie lorsqu'il nous a décrits comme des gens en quête de subventions pour les cailloux du panier de Jean Cabot. Certainement, nous aurions cherché à obtenir des subventions et pour les cailloux et pour le poisson dès ce temps-là, parce que c'est de là que date la discrimination contre les pêcheurs de Terre-Neuve que bien des gouvernements ont perpétuée.

Je me demande si quelqu'un a jamais raconté aux Canadiens la situation des pêcheurs à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, en Île du Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et à d'autres endroits. Ils reçoivent, à peu de choses près, le même prix qu'il y a 27 ans. Le poisson que vous achetez à 79c. la livre au supermarché se vend 18c. la livre à Terre-Neuve. A-t-on déjà dit aux députés que la morue fraîche que les gens achètent à 75c., 85c. ou $1 la livre, les pêcheurs de l'Atlantique la vendent 3c. Nous, députés de Terre-Neuve, devrions rougir de cet état de choses. Mais nous devons, je suppose, nous réjouir de l'abattement sur le sel, qui s'élève à $300,000, comparés aux 12 milliards de dollars que l'on soustrait aux pêcheurs canadiens de l'Atlantique. Nous devrions aussi nous contenter des modifications apportées, il y a quelques mois, à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Dix-huit prêts ont été consentis en vertu de cette loi, depuis son adoption dans les années 50, soit, au total, $53,000.

• (9.50 p.m.)

Nous sommes supposés être satisfaits parce que le gouvernement du Canada a acheté 7 millions de livres de poisson pour l'expédier au Biafra. Quelqu'un a-t-il jamais indiqué à la population du Canada comment le poisson avait été acheté et pourquoi il était si peu cher? Quelqu'un a-t-il jamais dit à notre population que le gouvernement du pays avait autorisé les négociants des provinces atlantiques à lésiner avec les pêcheurs pour leur offrir le plus bas prix possible? Le gouvernement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) et le ministre des Pêches et Forêts (M. Davis) pourraient alors déclarer que le Canada est un pays charitable puisque nous avons expédié du poisson au Biafra. C'est la population de Terre-Neuve

qui a envoyé ce poisson au Biafra, et non le gouvernement du Canada.

Le Labrador compte quelque 1,863 pêcheurs. De ce nombre, 263 sont classés comme «floaters». Ils pêchent au large du Labrador dans des goélettes et des palangriers. Ils salent la morue sur les bateaux. Quelque 1,500 pêcheurs sont classés comme «livijers». Ils vivent sur la côte du Labrador, y salent leur poisson, et rentrent dans leurs foyers à l'automne. Pour la première fois depuis que M. John Cabot, ministre provincial des Transports, occupe son poste, ces 1,800 pêcheurs ont connu un échec complet. Alors qu'auparavant ils prenaient 150 quintaux de poisson, ils n'en ont pris que 5 l'an dernier. Les pêcheurs terre-neuviens on demandé qu'on organise une sorte de fonds de secours. Pourtant, nous sommes sensés nous contenter d'aumônes, de prestations sociales et de l'assistance publique qui nous arrivent si bénévolement d'Ottawa. Qu'a dit le ministre des Pêches à nos pêcheurs? «Mangez de la galette et inscrivez-vous à l'assistance publique».

Nous sommes supposés être satisfaits parce que le ministre des Transports, un Terre-Neuvien, nous représente au cabinet, dans la généreuse ville d'Ottawa. Nous, les députés de Terre-Neuve, nous ne nous excusons des efforts que nous déployons ici au nom des gens de Terre-Neuve. Nous ne nous excusons pas auprès des gens de Toronto, du centre du Canada ou des autres parties du pays pour nos efforts au nom des gens de la côte est. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) ne s'est pas excusé d'avoir mentionné le reçu en blanc que nos pêcheurs reçoivent une fois l'an en guise de paiement. Combien de députés aimeraient être payés une fois l'an? J'ai entendu dire que cela se fait à certains endroits en Chine. C'est ce qu'on fait pour nos pêcheurs de Terre-Neuve. Ils pêchent pendant toute l'année et quand ils ont rapporté leurs prises, finalement, quelque commerçant bienveillant vient leur dire: Je vous donnerai 3 ou 5 cents la livre pour votre poisson.

Nous ne nous excusons pas de critiquer la façon dont vont les choses dans notre pays. A Terre-Neuve, nos charpentiers gagnent $1.50 l'heure et ceux qui sont à quelques milles au sud obtiennent $7.50. Où est la justice? Le coût de la vie est plus élevé chez nous que partout ailleurs au pays. A coup sûr, les députés savent qu'à Saint-Jean le coût de la vie est le plus élevé du Canada. Le prix des aliments est de 6 p. 100 supérieur à celui des autres grandes villes canadiennes. Quand nous achetons de la viande, de la volaille et des produits laitiers, nous payons 33 p. 100 de plus qu'à Halifax, qui est à portée de fusil—pour employer une expression de Terre-Neuve. Nous payons $300 ou $400 de plus pour une automobile, parce que le transport nous coûte $200. A notre époque où nous envoyons des hommes dans la lune et où le ministre des Communications (M. Kierans) doit lancer un satellite qui coûtera plusieurs millions de dollars, beaucoup de gens de chez nous n'ont pas le téléphone. Beaucoup de nos enfants quittent l'école avant l'enseignement secondaire. Beaucoup d'entre eux passeront toute leur existence dans l'un des grands pays du monde sans savoir à peine lire ou écrire. On a estimé en 1966 que 27 p. 100 seulement de nos jeunes qui entrent à l'école maternelle termineront leur 11e année. Je ne demande pas qu'on m'excuse de plaider pour ma province.

Nous avons les plus grandes ressources en poisson de tous les pays du monde. L'an dernier, au large des bancs internationaux d'Hamilton, là où nos pêcheurs du Labrador ont manqué leur coup, un milliard de livres de poisson ont été prises par des navires étrangers. Le rapport était de 80 à 1 entre nos prises et celles des bateaux russes, norvégiens, portugais et espagnols, et ici, au Canada, nous nous reposons sur nos lauriers tandis que les autres nations pillent nos ressources. Nous avons également de grandes ressources minérales et une population merveilleuse. Je constate que même les habitants de la Colombie-Britannique vivent comparativement dans l'opulence à l'heure actuelle. Combien de temps faudra-t-il que notre population attende avant que le gouvernement reconnaisse ce qui se passe sur la côte est du pays?

Comme j'ai l'intention de poursuivre mes observations un autre jour, permettez-moi, monsieur l'Orateur de signaler qu'il est dix heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LA POLLUTION—ANNULATION D'UN PROJET DE RECHERCHE À LA DIRECTION DES RECHERCHES FORESTIÈRES

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, la question que j'ai posée au début de la séance a trait à un projet fort louable entrepris en 1967 par le ministère des Forêts. Son objectif était de trouver des solutions au problème que pose l'utilisation d'insecticides toxiques et dangereux dans la lutte préventive contre les insectes nuisibles. On devait étudier la possibilité d'employer des extraits de plantes non toxiques qui produisent le même effet que les hormones d'insectes. Autrement dit, on devait trouver d'autres moyens de lutter contre les insectes nuisibles pour remplacer les aérosols chimiques.

Comme on se propose actuellement d'interdire l'utilisation du DDT et d'autres aérosols chimiques, cette recherche se révélait urgente et arrivait en son temps.

M. A. Mansingh, alors au service des Laboratoires de l'Armée des États-Unis, au Massachusetts, comptait parmi les scientifiques choisis pour travailler sur les hormones d'insecte. M. Mansingh était natif de l'Inde. Il s'était tout d'abord rendu au Canada et voulait y revenir. Il avait accepté un poste à la Commission de la fonction publique au début de 1967 à titre de chimiste en physiologie des insectes. Apparemment bien qualifié dans son domaine, il avait eu à ce moment-là deux autres excellentes offres au Canada, qu'il avait refusées. Il l'avait fait pour revenir ici et s'engager dans ce qu'il croyait être un important projet national.

M. Mansingh a travaillé avec le groupe de la biologie des systèmes à Victoria (C.-B.). Ses recherches ont comporté le sassement d'extraits d'arbres du Canada pour imiter l'action des hormones, l'étude de leurs effets biochimiques sur la croissance, le développement, la reproduction et la survivance des insectes, et la possibilité de leur application sur place. Ce travail fut commencé en collaboration avec M. V. Hach, chimiste senior de la section de recherche et de développement de la MacMillan Bloedel Limited, qui a fourni des extraits de bois et d'écorce de diverses espèces d'arbres. Le projet de recherche d'hormones d'insecte a été transféré à Sault-Sainte-Marie, en Ontario, et M. Mansingh était censé y être muté le 19 août dernier.

• (10.00 p.m.)

Deux heures avant son départ pour Sault-Sainte-Marie, M. Mansingh a appris de son directeur associé à Victoria que son poste était devenu superflu et que son congédiement entrerait en vigueur le 19 novembre 1969. La raison de ce congédiement était exposée dans une lettre envoyée à M. Mansingh et datée du 19 août. La voici:

> Les sévères restrictions budgétaires de la fonction publique qui maintiendront notre budget ministériel pour l'année financière 1970-1971 au niveau de 1969-1970 a entraîné la réduction de certains programmes de recherche dans notre division. Le programme des hormones à l'Institut de recherches sur la pathologie des insectes de Sault-Sainte-Marie est l'un des programmes annulés. Votre transfert à Sault-Sainte-Marie était lié à votre affectation à ce travail. A la suite de la décision d'annuler ce programme, votre poste est maintenant considéré comme superflu. Conformément aux instructions ministérielles, la présente a pour but de confirmer que votre congédiement entrera en vigueur dans trois mois à compter d'aujourd'hui, c'est-à-dire le 19 novembre 1969.

J'ai appris, monsieur l'Orateur, que l'Institut professionnel de la fonction publique a vainement fait appel au Conseil du Trésor et que M. Mansingh a déposé une plainte en vertu de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique, également en vain. Compte tenu du fait qu'on a laissé la fonction publique prendre une expansion anormale, on devrait sûrement user de raison et de modération en réduisant ses effectifs. En outre, on devrait faire connaître aux intéressés les facteurs responsables de leur congédiement.

Ces considérations m'amènent à poser la question suivante au ministre. Premièrement, pourquoi a-t-on annulé un programme de ce genre à une époque où il semblait devenir très important? Deuxièmement, quelles directives a-t-on établies pour congédier les employés à la suite des restrictions budgétaires? J'ai appris que, malgré la promesse du premier ministre (M. Trudeau), on n'a pas consulté les associations d'employés au sujet des congédiements. Troisièmement, considère-t-on l'emploi comme le facteur essentiel du congédiement ou bien l'ancienneté de l'intéressé? Quatrièmement, le gouvernement est-il conscient du moral extrêmement bas qui règne actuellement dans la fonction publique, en particulier dans le domaine professionnel?

Voici ma cinquième question. Comme bien des gens acceptent des emplois dans la fonction publique, de préférence à l'industrie et au commerce, tout simplement à cause de la sécurité de l'emploi; comment le gouvernement espère-t-il continuer à intéresser des professionnels à entrer dans la fonction publique à la suite des congédiements à l'aveuglette qui ont lieu actuellement? Enfin, si la recherche sur l'entomopathologie est sans valeur à l'heure actuelle ou si M. Mansingh était incompétent, hypothèses qui ne semblent justifiées ni l'une ni l'autre, je demande alors au ministre de dire exactement les raisons de l'annulation de ce projet et du renvoi de ce chercheur.

Voilà mon grief, monsieur l'Orateur. Le ministre n'est peut-être pas au courant de l'affaire. J'avais l'intention ce matin de lui demander simplement de se renseigner. J'espère qu'il pourra du moins répondre aux questions précises. S'il peut énoncer les principes directeurs en vertu desquels on congédie le personnel, ce serait fort utile aux fonctionnaires.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur je tiens à remercier le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) de me donner l'occasion de dire un mot au sujet de nos priorités et de la manière dont on évalue les programmes particuliers de recherche. Dans le service forestier, les priorités en matière de recherches sont fixées en consultation étroite avec l'industrie, les provinces et les universités. Dans ce cas-ci,

l'ensemble du programme est administré ou, du moins les priorités sont fixées, par un bureau consultatif mixte.

Le député a posé plusieurs questions. Il a demandé pourquoi on avait laissé tomber le projet. Le projet a fonctionné pendant quelques années sous l'inspiration de M. Wellington, un très vieux monsieur qui a quitté le service fédéral des forêts l'an dernier pour aller travailler à l'Université de Toronto. Autrement dit, le projet se trouvait sans chef. C'est une des principales raisons pour lesquelles il a été abandonné. Il l'a été aussi parce qu'il a été relégué, précisément par ce comité mixte des représentants de l'industrie et des autres intérêts en cause, au bas d'une très longue liste.

Pour réaliser des économies dans le secteur des immobilisations, nous ne réduisons les entreprises que dans une proportion d'environ 5 p. 100. Nous ne supprimons pas tous les projets, et sûrement pas ceux qui figurent en tête de liste. Le député a demandé s'il s'agissait d'un projet très important, s'il avait une certaine préséance. A vrai dire, nous étions en train d'évaluer les projets: lorsque celui-ci a été relégué au bas de la liste, pour ainsi dire sans chef, privé de l'homme qui l'avait lancé et guidé pendant des années, il a été jugé des moins souhaitables.

Le député a parlé de moral. Les salaires dans le service aujourd'hui sont comparables à ceux qu'on paie un peu partout dans l'industrie. Un individu qui quitte le service fédéral des forêts aujourd'hui pour aller travailler dans une université ou dans l'industrie a des problèmes d'adaptation, mais les perspectives d'avenir sont belles pour ce jeune M. Mansingh qui entrait au service pour la première fois en 1967 et dont l'emploi était supprimé cet été. Il ne quittera pas le service avant le 31 janvier. Je crois savoir qu'il est très compétent et que ses possibilités d'emploi convenable sont nombreuses ailleurs.

LES PENSIONS—L'AUGMENTATION AU PROFIT DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le mardi 28 octobre, comme en témoigne le hansard, à la page 160, j'ai posé la question suivante au président du Conseil du Trésor (M. Drury):

> Mercredi dernier, lorsque j'ai posé au premier ministre une question au sujet de certaines pensions, y compris celles de fonctionnaires en retraite, il m'a conseillé d'attendre d'avoir vu le discours du trône. Étant donné que le discours du trône ne parle pas des pensions des fonctionnaires en retraite, puis-je demander au président du Conseil du Trésor si le gouvernement sera bientôt en mesure d'annoncer une augmentation de ces pensions?

Voici ce qu'a répondu le président du Conseil du Trésor:

> Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir, dans un avenir très prochain et à la suite de l'étude générale sur la question, faire une déclaration relative aux pensions des fonctionnaires retraités.

Il y eut ensuite une question supplémentaire et une autre réponse qui ne nous ont pas appris grand-chose. Nous nous retrouvons donc ce soir, une fois de plus, le président du Conseil du Trésor et moi, en train de discuter d'un de mes sujets favoris. J'imagine qu'il partage avec plus d'un l'envie de me dire: Devons-nous recommencer toute cette histoire? N'avons-nous pas eu assez de questions, de séances tardives, de débats et d'arguments au sujet des pensions des fonctionnaires retraités? J'aimerais ne pas devoir en reparler. J'aimerais que la question pût être réglée. Je serais heureux que ces gens puissent accéder à la place qui leur revient dans la société juste et que nous puissions nous tourner vers d'autres sujets. Cependant, je dois convenir, je le crains, que si nous ne poursuivions pas la lutte comme nous le faisons, ils seraient bien vite oubliés. Aussi, profitant du calme et de la tranquilité de cette période d'ajournement, je supplie une fois de plus, ce soir, le président du Conseil du Trésor, de nous donner l'assurance qu'on augmentera bientôt les pensions des fonctionnaires retraités, y compris tous ceux qui ont droit à ce titre.

• (10.10 p.m.)

Avec les années, on a vu disparaître bon nombre de ces personnes qui s'attendaient à des mesures pour améliorer leur situation. De fait, le taux de mortalité chez les fonctionnaires retraités est d'environ 1,500 par année, ce qui veut dire que 2,000 d'entre eux sont décédés depuis les élections de juin 1968 et 3,250 depuis le 8 mai 1967, date où fut déposé au Parlement un rapport demandant des mesures immédiates. Ce qu'il y avait dans ce rapport, le ministre le sait. Il en connaît sans doute très bien la teneur maintenant, car il nous a dit à maintes reprises que la question était à l'étude.

Je voudrais avoir recours ce soir au ministre de la façon que voici. Je sais que l'on prendra des mesures tôt ou tard; cette question ne peut rester indéfiniment sans réponse. Je veillerai pour ma part à ce que cela ne se produise pas. Un jour viendra où l'on acceptera de plein gré le principe d'une indexation des pensions de divers genres, après la retraite, et où on en fera l'application générale.

J'ai bon espoir que l'un des premiers secteurs d'application de ce principe, en ce qui concerne le gouvernement fédéral, sera celui de ses fonctionnaires retraités. Je songe actuellement à une allocation plus généreuse

qu'une simple prime de vie chère de 2 p. 100, ajoutée à la pension de la sécurité de la vieillesse et à la prestation du Régime de pensions du Canada. Je songe au principe de base d'une indexation des pensions, qu'il nous faudra adopter, je pense, et rendre uniforme.

Comme je suis persuadé que nous allons un jour passer aux actes—je pense même qu'il faudra peut-être en arriver là au cours de la session actuelle—pourquoi ne pas prendre des mesures provisoires dès maintenant, à l'intention de ces gens? Leur dire qu'ils doivent attendre que la révision des mesures d'assistance et de sécurité sociale soit terminée, c'est condamner quelques centaines d'entre eux à vivre leurs dernières années sans voir leur pension augmenter.

Monsieur l'Orateur, un programme d'augmentation des pensions va s'élaborer. Je prévois que ce programme signifiera plus qu'un simple supplément spécial ajouté aux pensions actuellement versées. Je prévois qu'il s'agit d'un programme d'escalade qui s'appliquera à ceux qui sont actuellement à la retraite et à ceux qui la prendront au cours des prochaines années. Si l'on attend un programme quelconque, pourquoi ne pas accorder à ceux qui sont maintenant à la retraite et qui connaissent une grande gêne le bénéfice de ce programme aux termes d'un accord provisoire? Un tel supplément pourrait ne pas être supérieur au programme que le gouvernement pourrait avoir à l'esprit pour l'avenir, de sorte que les retraités n'auront rien à rembourser sur ce qu'ils ont reçu. Mais, étant donné qu'on prendra des mesures au cours des mois ou des années qui viennent, il est certain qu'un accord provisoire devrait être élaboré dès maintenant.

Des milliers et des milliers de ces personnes souffrent profondément de leur triste situation. Elles constatent non seulement la hausse du coût de la vie et la diminution de la valeur de leur retraite, mais elles voient encore des gens qui font les travaux qu'elles faisaient il y a 20 ans, 15 ans ou même moins, obtenir, lorsqu'ils prennent leur retraite, des pensions beaucoup plus importantes que les leurs. Ils voient les salaires beaucoup plus élevés que les gens obtiennent aujourd'hui dans ces emplois et ils pensent que l'employeur pour lequel ils ont travaillé est injuste à leur égard. Je partage leur avis. Je suis certain que le gouvernement prendra un jour des mesures pour régler ce problème, mais je vous en prie, monsieur le président du Conseil du Trésor, ne peut-on pas, dès maintenant, prendre des mesures provisoires en faveur des personnes ayant déjà pris leur retraite?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, il est difficile de répondre au plaidoyer profondément senti du député, qui a, dans une certaine mesure, posé la question et fourni la réponse. Il sait sans doute aussi bien que moi qu'il existe une inégalité, et que pour remédier à cette inégalité, nous croyons tous qu'il faut faire quelque chose. Il sait également, sans doute, que la cause de cette inégalité et de la situation actuelle est le phénomène qu'on appelle l'inflation.

La meilleure façon de résoudre le problème est probablement de concentrer nos énergies pour mettre fin à l'inflation et enrayer une future désintégration, plutôt que d'essayer d'appliquer un pansement sur une plaie qui suppure et qui continuera à suppurer. Il le sait, nombre d'entre nous font tout ce qu'ils peuvent pour juguler l'inflation. Cela exige des restrictions et des sacrifices dans tous les secteurs. Je voudrais que ses nouveaux associés dont les noms ont été annoncés récemment à Winnipeg se montrent aussi enthousiastes au sujet de ces restrictions que certains d'entre nous le sont.

Peut-être la meilleure façon de procéder est-elle d'essayer de contrôler l'inflation avant de vouloir diminuer ou adoucir les symptômes et les injustices qu'elle entraîne. C'est là une chose difficile mais c'est le genre de choix pénible que ceux qui ont été appelés à gouverner essayent de faire. Nous devons essayer de déterminer des priorités et de voir ce qui doit être fait d'abord, en sachant que dans chaque voie existent des difficultés et des sacrifices indispensables. Peut-être que l'honorable député a la chance de ne pas avoir à faire ce choix. Ceux qui sont aux commandes doivent le faire et le font. Le premier but que nous nous sommes fixé pour le moment est de contrôler ou de réduire l'inflation. Cela ne signifie pas que dans l'intervalle nous ne devons pas employer notre énergie, nos prévisions et notre analyse à rectifier quelques-unes des injustices que l'inflation a provoquées, que ce soit pendant la lutte contre l'inflation ou au lendemain de la victoire.

L'autre jour, j'ai assuré l'honorable député que plusieurs de ces projets prennent forme. Je souhaite, tout comme l'honorable député, que nous soyons en mesure de faire quelque chose, peut-être même avant que nous ayons enregistré un succès complet dans la lutte contre l'inflation en général.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre s'il vous plaît. Je suis désolé d'interrompre l'honorable ministre, mais son temps de parole est expiré.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE—L'USAGE DES PESTICIDES

M. Walter Deakon (High Park): Monsieur l'Orateur, le 29 octobre dernier, j'ai posé une

question au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet des pesticides polluants. Avec votre permission, j'aimerais en parler un peu plus longuement aujourd'hui. Au cours des derniers mois, on a publié beaucoup de renseignements et de données scientifiques sur les effets nocifs de certains pesticides afin d'alerter le public sur la toxicité de quelques pesticides et la négligence qu'on affiche en les utilisant. En dépit de cela, le marché des pesticides est plus florissant que jamais.

Depuis quelque 25 ans, l'homme a mis au point toutes les sortes imaginables de poisons chimiques de synthèse pour les répandre partout sur notre planète. Nous continuons à utiliser largement les parasiticides pour lutter contre une foule de variétés de bactéries, d'insectes et de rongeurs qui persistent à nous affliger. Certains avantages tangibles peuvent être attribués aux parasiticides, comme la prévention de la malaria, du typhus, du choléra et autres maladies, et nul doute qu'ils ont contribué à rendre la vie plus agréable et sereine. Or, pour payer ces avantages, nous avons accepté des risques pas tellement délibérés. On a maintenant la preuve certaine que l'emploi de certains parasiticides comme l'heptachlore, l'aldrine, la toxaphène, le D.D.T. et plusieurs autres, ont souvent produit des effets secondaires involontaires sur le poisson, la faune et la santé de l'homme.

• 10.20 p.m.)

Je songe à un mémoire soumis par *Pollution Probe,* organisme institué à l'Université de Toronto par des étudiants, des membres du personnel et des spécialistes de la protection de la flore et de la faune, et présenté au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et au ministre de l'Agriculture (M. Olson). On y traite surtout des effets nocifs du DDT sur la flore et la faune. Les quatre grands aspects traités dans le mémoire semblent confirmer l'opinion de ses auteurs. Les voici: premièrement, le DDT perturbe les organismes du système écologique de l'homme et met en péril un nombre considérable d'espèces de la flore et de la faune. Deuxièmement, certaines perturbations du comportement et inhibitions de la faculté d'apprendre chez les humains et les animaux ont été partiellement attribuées au DDT. Troisièmement, le DDT a été positivement relié au cancer, à la cirrhose du foie et à l'hypertension chez les êtres humains. Quatrièmement, on trouve maintenant sur le marché, me dit-on, d'autres insecticides acceptables.

Il s'agit donc d'une question des plus graves. Le public s'en inquiète, moi-même je m'en inquiète et le gouvernement devrait s'en préoccuper. J'aimerais savoir quelles mesures prendra le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour réduire ou réglementer rigoureusement la vente et l'utilisation de ces pesticides nuisibles et protéger de ce fait la santé des Canadiens.

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, pour répondre au député de High Park (M. Deakon), je dirais que le gouvernement fédéral se préoccupe nettement de la santé et de la qualité d'existence des Canadiens et, à vrai dire, des hommes de tout l'univers. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) continue, comme auparavant, à s'intéresser activement au problème des insecticides dont a parlé le député. Son ministère a participé en particulier à un examen du problème entrepris par le comité interministériel fédéral des insecticides. En outre, la section des insecticides de la Direction des aliments et drogues examine de façon continue les niveaux de tolérance des résidus d'insecticides dans les aliments.

Qu'il me soit permis d'assurer au député, en le priant de se reporter à la déclaration récente du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, que le gouvernement fera la semaine prochaine une déclaration à propos des insecticides.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 25 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 31 octobre 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

RENVOI DU RAPPORT ANNUEL AU COMITÉ PERMANENT

[*Traduction*]

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière terminée le 31 mars 1968 soit envoyé au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien;

Et que les témoignages recueillis par le comité dans son examen du sujet précité pendant la première session de la vingt-huitième législature soient envoyés au comité.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INFLATION—LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

L'hon. Robert Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre pourrait exposer la position de son gouvernement à l'égard de l'accusation portée par Russell Bell, directeur des recherches pour le Congrès du travail du Canada. Il a prétendu que la Commission des prix et des revenus n'a pas d'idées clairement formulées à présenter aux intéressés, qu'une discussion fructueuse devient presque impossible dans les circonstances et que par conséquent, les dirigeants de la CTC et de la Confédération des syndicats nationaux ne peuvent faire autrement que de rejeter les principes directeurs librement consentis.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je veillerai à ce que la Commission prenne note de cette accusation.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, apparemment ce qui inquiète M. Bell c'est l'application des principes directeurs à d'autres formes de revenu. Le gouvernement s'est-il assuré que les propositions de la Commission des prix et des revenus soumises au secteur privé de l'économie n'impliquent pas en réalité des propositions équitables concernant les revenus en général? La question m'est inspirée, monsieur l'Orateur, par l'importance manifeste pour nous tous de l'adoption de quelque régime de restrictions volontaires et par l'intérêt patent pour le gouvernement de ne rien négliger qui puisse contribuer au succès du programme.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, apparemment le leader de l'opposition se méprend un peu sur le rôle de cette commission. Selon la position adoptée par nous au départ—que nous avons précisée au Parlement—la Commission doit exercer une action indépendante. Le gouvernement l'a chargée de s'occuper de divers secteurs de l'économie au mieux de son jugement. Elle a fait certaines démarches auprès du gouvernement. Sauf erreur, il y a eu entre le gouvernement et la Commission examen de certaines propositions exigeant une action gouvernementale. Nous en avons retenu quelques-unes, comme on peut en juger par les principes directeurs énoncés l'été dernier et depuis, mais nous ne cherchons pas à faire preuve de sagesse rétroactive concernant la Commission.

Je répète ce que j'ai dit hier au chef de l'opposition. Nous n'avons pas demandé à la Commission de nous soumettre un rapport détaillé de ses contacts avec les syndicats ou le secteur de gestion de l'économie, et nous ne pensons pas devoir le faire. Si le chef de l'opposition estime que le mandat pourrait être modifié ou que nous devrions demander à la Commission de faire rapport chaque jour au cabinet ou au Parlement, peut-être pourrait-il présenter une proposition en ce sens, et je serais enchanté de la discuter.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement croit-il indiqué de déléguer à une commission indépendante la responsabilité des décisions dans un domaine qui a pris une importance absolument capitale pour la bonne conduite des affaires du pays?

Le très hon. M. Trudeau: Je dirais que la question est litigieuse, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que les attributions semblent impliquer un examen fait à loisir, le premier ministre envisage-t-il de discuter avec les membres de la Commission d'un changement éventuel de leur mandat afin de leur permettre de considérer l'urgence, la gravité et l'importance des problèmes actuels.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que la Commission est tout aussi consciente de l'urgence du problème que chacun des membres de l'opposition. Nous discutons du discours du trône; que l'opposition veuille bien nous exposer ses idées sur la manière dont le mandat de la Commission devrait être changé.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA RÉFORME PÉNALE—DEMANDE DE RENVOI DU RAPPORT AU COMITÉ

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Ma question s'adresse au solliciteur général. Songe-t-on à soumettre le rapport de la Commission royale sur la réforme pénale à un comité de cette Chambre ou à un comité mixte spécial des deux Chambres, de manière que les vues des membres de la commission puissent être communiquées au gouvernement par l'intermédiaire d'un rapport au Parlement?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'avais prévu que le rapport serait examiné par le comité permanent de la justice et des questions juridiques lorsque le comité sera saisi des prévisions budgétaires du ministère du solliciteur général; cependant, je serais tout disposé à examiner toute autre proposition.

[Plus tard]

M. Winch: Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse donnée par le solliciteur général à ma question initiale, le ministre me dirait-il s'il voudrait sérieusement songer à rétablir le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, institué il y a deux ans et qui, à mon avis, avait superbement étudié toutes les questions relatives aux pénitenciers et au régime pénitentiaire?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers la chose, mais je dois ajouter que j'ai trouvé admirable le travail accompli par le nouveau comité permanent de la Chambre concernant la justice et les questions juridiques, au cours de la dernière session, sur les questions qui relèvent du ministère.

[L'hon. M. Stanfield.]

LES SENTENCES RELATIVES AUX STUPÉFIANTS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au sujet de la réforme pénale. Je signale au ministre les dispositions de la loi sur les stupéfiants. A Calgary—et la même chose se produit dans d'autres villes—sept jeunes gens, entre 16 et 21 ans, qui ont contrevenu aux règlements sur la marijuana ont écopé hier de sentences totalisant 29 ans; le gouvernement fédéral a-t-il ordonné aux procureurs de la Couronne de réclamer des sentences d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans afin que ce groupe de jeunes gens ainsi incarcérés serve d'exemple préventif contre l'usage des stupéfiants dans les universités et dans les écoles secondaires? N'est-ce pas là une application abusive de la loi?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je pense que les honorables membres reconnaîtront qu'il est tout à fait impossible d'accepter le postulat sur lequel se fonde la question de l'honorable représentant. Sauf erreur, cette question a été posée hier au ministre de la Justice dont cela relève, et il y a répondu.

M. Woolliams: Une autre question supplémentaire, puisque la Gendarmerie royale relève du ministre. Compte tenu des réponses du ministre, pourrait-il, dans les meilleurs délais, fournir un rapport complet à la Chambre sur les sentences appliquées à sept jeunes gens de Calgary? Le ministre a-t-il aussi pour politique de demander à la Gendarmerie de jouer le rôle de mouton, de se laisser pousser la barbe et de se mélanger aux étudiants afin de rassembler des preuves?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, l'imposition des sentences relève des tribunaux. Je n'ai pas l'intention de vouloir indiquer à qui que ce soit quelles sentences prononceront les tribunaux. Il appartient à ces derniers d'interpréter la loi et de décider en conséquence. Bien entendu, on a tout à fait tort d'insinuer que des agents de la GRC aient fait les moutons. Je ne suis pas personnellement au courant des sept causes mentionnées ni des raisons des sentences, mais je présume que les tribunaux en avaient pour les imposer.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le ministre nie que la Gendarmerie se soit ainsi comportée. Pourtant, il ne s'est pas préoccupé de

se renseigner. Je ne critique pas le ministre de la Justice, dont les réponses hier étaient sympathiques. Mais le solliciteur général devrait au moins examiner les faits avant de faire des déclarations dogmatiques et catégoriques.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute fort qu'il s'agisse là d'une question de privilège.

LES MANIFESTATIONS DE VIOLENCE

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE À L'AIDE POSSIBLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre de la Défense nationale.

La collaboration ou l'aide du gouvernement fédéral a-t-elle été demandée par le gouvernement de la province de Québec à l'occasion des manifestations qui ont lieu actuellement au Québec et qui risquent de bousculer nos principes démocratiques et nous jeter dans l'anarchie?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, à 10 heures ce matin, dernier moment où j'étais à mon bureau, nous n'avions pas encore reçu de demande officielle du gouvernement de Québec relativement à l'envoi de troupes ou à la participation de celles-ci au maintien de la paix. Je ne peux donc pas dire si le gouvernement québécois a l'intention ou non de demander l'aide de l'Armée.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Étant donné que les troubles que connaissent actuellement les Québécois inquiètent également tous les Canadiens, le très honorable premier ministre entend-il, avec l'esprit de collaboration et de responsabilité qu'on lui connaît, offrir les services de son gouvernement pour mettre un terme aux actes de terrorisme et faire entendre raison à ceux qui soulèvent les gens innocents comme les étudiants et les jeunes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je pense que c'est acquis. En effet, j'ai eu des entretiens avec les autorités provinciales et municipales à ce sujet. Le gouvernement fédéral est prêt à collaborer avec elles si, toutefois, elles en font la demande.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—LE CONGÉDIEMENT D'EMPLOYÉS

M. Georges Valade (Ste-Marie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

Peut-il dire à la Chambre si le congédiement d'environ 50 employés de la Société Radio-Canada à Montréal, hier, fait partie des objectifs de la politique gouvernementale d'atténuer la tendance inflationniste, en créant plus de chômage, ou s'il s'agit d'une politique de silence tendant à faire taire des adversaires politiques?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de South Western Nova.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question autrement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a posé une question qui a été jugée irrecevable. J'ai maintenant reconnu l'honorable député de South Western Nova. Je reconnaîtrai l'honorable député plus tard.

M. Valade: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable député invoque le Règlement.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, en vertu du Règlement et de la tradition de la Chambre, il a déjà été reconnu que lorsqu'un député pose une question qui est jugée irrecevable, il peut formuler sa question d'une autre façon et permettre ainsi au ministre d'y répondre.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE RÈGLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE BRUCE

[*Traduction*]

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Merci, monsieur l'Orateur. J'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme les nouveaux règlements fédéraux au sujet de la construction de la centrale nucléaire de Bruce, en Ontario, à proximité de l'usine fédérale d'énergie atomique, supposent le déplacement des installations ontariennes et la mise à pied de nombreux employés, le gouvernement a-t-il accepté de partager les frais de la fermeture et des mises à pied?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je suis au courant depuis peu de la décision de la Commission de contrôle de l'énergie atomique à ce sujet et du déplacement qui en résulte. Aucun arrangement d'ordre économique ou relatif aux travailleurs concernés par la décision n'a encore été conclu.

M. Comeau: Le ministre peut-il dire quand les règlements ont été adoptés et pourquoi les faits n'étaient pas connus avant le début de la construction?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois déclarer la question irrecevable.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

MONTRÉAL—LE CONGÉDIEMENT D'EMPLOYÉS

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser à nouveau ma question au premier ministre, au sujet du congédiement des 50 employés de la Société Radio-Canada, hier, à Montréal

La politique gouvernementale vise-t-elle à diminuer la tendance inflationniste en créant du chômage dans des organismes fédéraux?

De plus, j'aimerais demander au premier ministre s'il s'agit là d'une politique globale relative à la Société Radio-Canada qui vise seulement les employés subalternes ou si elle s'applique également aux hauts fonctionnaires de la Société?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La question est très compliquée, monsieur le président, et je vais essayer de répondre à la partie qui peut concerner le gouvernement fédéral.

Le budget de la Société Radio-Canada a déjà été établi comme celui des autres organismes de la Couronne et des autres ministères, d'ailleurs. Dans le cas de Radio-Canada encore plus que dans celui des ministères, la direction détermine comment elle va appliquer la politique globale qui consiste à réduire toute augmentation des dépenses.

M. Valade: Je désire poser une question supplémentaire. Le premier ministre pourrait-il demander à l'honorable secrétaire d'État de faire une déclaration à la Chambre dès qu'il en aura l'occasion, à propos de cette politique globale de la Société?

Le très hon. M. Trudeau: Je ne vois pas que j'aie à lui demander de faire une déclaration à ce sujet, monsieur le président. Les prévisions budgétaires sont déposées à la Chambre, comme c'est la coutume, en temps utile, et les députés pourront constater si, effectivement, nous donnons trop ou pas assez d'argent à un ministère ou à la Société Radio-Canada.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Pourrait-il nous dire qui sera responsable du renvoi de ces 50 employés et sur quels critères on se basera pour les renvoyer?

Le très hon. M. Trudeau: Il s'agit, monsieur l'Orateur, d'une société de la Couronne, et elle est vraiment autonome dans le domaine de l'administration de ses affaires intérieures.

[M. Comeau.]

LES PÊCHES

LES CHALUTIERS ÉTRANGERS

[*Traduction*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, le ministre des Pêches sait-il qu'une flotte de chalutiers de l'Allemagne de l'Est s'adonne à la pêche à l'intérieur de notre limite de 12 milles au large de la côte du Cap-Breton? Si oui, quelle mesure prend le ministère à ce sujet?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Hier, monsieur l'Orateur, une flotte de 15 gros chalutiers est entrée dans une baie sur la côte est de l'île du Cap-Breton. Elle s'y réfugia à cause d'une tempête. Elle fut promptement arrêtée par notre navire de protection des pêches, le *Chebucto*. Elle quitta les lieux tôt ce matin et se trouve maintenant à l'extérieur de notre zone de 12 milles. Elle n'avait pas pêché dans notre zone réservée, mais elle n'aurait pas dû se trouver là de toute façon.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): J'ai une question complémentaire à poser au ministre de la Défense nationale. Peut-il nous indiquer si un navire russe et d'autres navires étrangers viennent pêcher dans nos eaux territoriales ou s'ils se livrent à quelque autre activité d'importance pour nous?

Le très hon. M. Trudeau: Ils cherchent quelque chose.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la plupart des rapports qui me sont adressés sur ces questions sont des documents confidentiels.

LA FONCTION PUBLIQUE

LE CONGÉDIEMENT DE FONCTIONNAIRES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au président du Conseil du Trésor si le gouvernement a eu l'occasion de réviser ses directives touchant le congédiement de fonctionnaires conformément au plan d'austérité en cours et si, à la lumière de cette étude, il est prêt maintenant à supprimer sa directive visant les personnes âgées de 60 à 65 ans?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'espère pouvoir traiter de ce sujet dans une heure environ.

LES PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT

ON RÉCLAME PLUS DE BILINGUISME AU SEIN DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

A plusieurs reprises, dans le passé, j'ai demandé aux prédécesseurs de l'honorable ministre d'accorder plus d'importance aux publications de langue française qui émanent de son ministère. Constatant le peu de résultats obtenus jusqu'ici, je voudrais demander à l'honorable ministre s'il a l'intention de prendre des mesures en vue d'assurer que les publications qui émanent de son ministère soient imprimées en français aussi bien qu'en anglais?

M. l'Orateur: Je ferais remarquer à l'honorable député que sa question pourrait être inscrite au *Feuilleton* ou débattue, s'il le désire, au moment de l'ajournement.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FERMETURE DE BASES

[*Traduction*]

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale peut-il nous dire quand il nous dévoilera de façon définitive, probablement à l'appel des motions, les bases canadiennes de défense que le gouvernement compte pouvoir maintenir en activité?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je comprends l'intérêt que mon honorable ami porte à cette affaire et je lui sais gré d'avoir formulé sa question de façon positive. Ce qu'il veut savoir, évidemment, c'est quand je pourrai indiquer les bases qu'il faudra fermer. Je dois dire que nous sommes toujours à étudier cette question, mais comme il reste encore quelques points à tirer au clair, je dois lui répondre par le conventionnel «bientôt».

LE COMITÉ MINISTÉRIEL CANADA-ÉTATS-UNIS

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale pourrait-il nous dire quelles mesures le gouvernement a adoptées pour donner suite à l'une des recommandations du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, savoir que ce serait une bonne idée de ranimer le comité conjoint États-Unis-Canada qui ne s'est pas réuni depuis cinq ans?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je crois que cette question devrait plutôt être adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les arrangements relatifs aux deux ministères de la défense n'ont pas empêché de fréquentes réunions. En fait, les rencontres sont régulières et, pour ce qui est de mon ministère, les communications avec nos voisins du Sud sont constantes et fréquentes.

LA FERMETURE DES BASES AMÉRICAINES

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au défensif ministre de la Défense s'il a eu des pourparlers avec son homologue des États-Unis au sujet de la fermeture par étapes des bases américaines au Canada et s'il fera connaître à la Chambre le résultat de ces pourparlers?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu de négociations comme telles. On nous a informés d'avance de l'annonce projetée par le secrétaire à la Défense des États-Unis. Mais il n'y a pas eu de négociations. Je ne crois pas que nous soyons en mesure de négocier une chose pareille. La base Argentia, dont voulait parler le député, je suppose, était une opération navale américaine. Ils ont choisi de la réduire et nous n'y pouvons rien.

M. Lundrigan: Je demanderais au ministre si son ministère interviendra dans le cas de ces bases, afin de combler le vide créé par cet abandon progressif, de façon à protéger notre propre souveraineté et à maintenir l'équilibre économique dans les diverses régions du Canada.

L'hon. M. Cadieux: Monsieur l'Orateur, je crois...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signalerais aux députés que nous nous engageons dans un débat sur le sujet. Peut-être pourrions-nous passer à autre chose.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. On vient d'annoncer cette semaine l'abandon progressif de deux bases américaines au Canada, ce dont des milliers de personnes se ressentiront. A mon avis, il y a urgence nationale. Nous n'avons pas eu recours à l'article 26 du Règlement pour ajourner la Chambre, pensant que nous aurions le temps de poser ces questions.

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, nous devons faire avancer les choses pendant la période des questions. Le temps est limité. Bien des députés attendent de poser leurs questions. C'est pourquoi la présidence doit se servir de son jugement pour donner l'occasion à d'autres députés de se lancer dans la mêlée et de poser des questions. Ensuite, s'il nous reste assez de temps, je reviendrai sûrement au député pour lui donner l'occasion de poser des questions supplémentaires.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—LE PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre du Travail—en voyage en Colombie-Britannique, je pense, en raison de la grève des débardeurs—je voudrais demander au premier ministre si les négociations au sujet de ce conflit d'importance avancent à quelque chose.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je regrette de ne pouvoir fournir de renseignements pour l'instant. Le ministre confère avec les parties intéressées. Il est optimiste, comme d'habitude, mais je ne saurais en dire davantage pour l'instant.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire du ministre du Travail pourrait peut-être nous dire où en sont les négociations.

M. Jim McNulty (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit le premier ministre, monsieur l'Orateur.

LE PÉTROLE

LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE

M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le 20 décembre dernier, son ministre suppléant a annoncé la création, par le gouvernement d'un groupe d'étude chargé d'étudier la situation du pétrole. Le ministre voudrait-il, aussitôt que possible à l'appel des motions, faire rapport sur la marche des travaux de ce groupe d'étude?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un groupe interministériel composé de fonctionnaires. Il n'est pas d'usage de rendre publics les rapports que ces groupes font au gouvernement, mais j'examinerai certainement la suggestion du député. Je ferai remarquer que pendant les négociations que nous avons avec nos amis des États-Unis au sujet de la politique pétrolière, un nombre de ces questions sont d'un caractère hautement confidentiel et pour le moment, il ne serait pas dans l'intérêt du public qu'on en discute au grand jour. Cependant, je comprends fort bien le souci du député à cet égard et j'examinerai sa proposition.

LES FINANCES

LA CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question que je devrais sans doute adresser au premier ministre ou au ministre des Finances. Le gouvernement songe-t-il à cesser ou réduire fortement sa contribution financière aux programmes de bien-être social des provinces?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur.

LA RADIODIFFUSION

LA TÉLÉVISION ÉDUCATIVE—L'ABANDON DU PROJET DE LOI

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme Radio-Canada a présenté une demande en vue d'utiliser le canal 19 UHF, à Toronto, pour diffuser des émissions éducatives, le gouvernement va-t-il abandonner le projet de loi présenté à la dernière session et qui visait à mettre sur pied un service distinct de télévision éducative?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Sauf erreur, le secrétaire d'État a l'intention de faire la semaine prochaine une déclaration sur ce sujet à l'appel des motions. Si je fais erreur, je devrai me reprendre.

LES FINANCES

ON DEMANDE DE RÉDUIRE LES IMPÔTS EN PROPORTION DU SURPLUS BUDGÉTAIRE

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Comme il a déclaré des surplus dépassant même ses prévisions budgétaires, pourrait-il dire s'il a l'intention de réduire les impôts en conséquence?

M. l'Orateur: L'honorable député reconnaîtra, j'en suis certain, qu'il s'agit là d'une question qui est beaucoup trop vaste pour que le ministre en cause y réponde à ce moment-ci.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA PÉNURIE D'EAU LOURDE

[*Traduction*]

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser cette question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement a-t-il du nouveau à nous apprendre au sujet des avances faites à la Russie par l'Énergie atomique du Canada Limitée en vue d'un approvisionnement en eau lourde?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je n'ai rien à communiquer pour l'instant. La question de l'eau lourde est extrêmement importante en ce qui concerne notre programme de réacteurs nucléaires. L'Énergie atomique du Canada Limitée évalue les possibilités des divers vendeurs d'eau lourde, y compris la Russie, mais il n'y a rien à communiquer pour l'instant.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA FERMETURE DES MISSIONS EN AMÉRIQUE LATINE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au suppléant du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il nous dire si l'annonce de la fermeture de trois autres missions canadiennes en Amérique latine est une application du projet énoncé dans le discours du trône de resserer les «liens du Canada avec le gouvernement et les peuples de l'Amérique latine», ou bien s'agit-il d'une exception à l'objectif proclamé?

M. l'Orateur: Je dois déclarer que, dans ce contexte, la question prête un peu à controverse.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ASSURANCE COLLECTIVE SUR LA VIE DES MILITAIRES

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Sait-il que la Maritime Life Assurance Company, qui a obtenu le contrat d'assurance collective sur la vie pour les forces armées canadiennes, dont le montant se situe entre 1 milliard et 2 milliards de dollars, a été acquise par la John Hancock Mutual Life Assurance Company, de Boston, au Massachusetts? Le ministre va-t-il examiner la chose et faire un rapport à la Chambre?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Je le ferai volontiers. Ces rumeurs me sont parvenues.

M. Harding: Comme c'est le gouvernement qui a choisi cette compagnie d'assurances pour protéger les forces armées canadiennes, ne devrait-on pas transférer le contrat à une compagnie canadienne?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas une question, mais un argument ou une suggestion. Le député doit supposer que le ministre l'a notée.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE NICKEL—LE ROYAUME-UNI ET LA PÉNURIE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le gouvernement canadien a-t-il reçu des instances officielles du gouvernement du Royaume-Uni en ce qui concerne la grave pénurie de nickel à laquelle fait maintenant face l'industrie britannique, qui est un acheteur très important pour le Canada, vu que le Royaume-Uni s'adresse maintenant à la Russie, laquelle accentue sa production pour combler l'insuffisance du Canada par rapport aux approvisionnements.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je ne suis au courant d'aucune instance officielle du gouvernement britannique. J'ai lu dans la presse britannique des articles très importants où des importateurs se plaignent amèrement du fait que la Grande-Bretagne doive s'en remettre aux caprices des Canadiens en ce qui concerne son approvisionnement en nickel. J'essayerai de voir si l'on n'a pas reçu une note officielle du gouvernement britannique, mais j'en doute fort.

L'hon. M. Lambert: Le ministre serait-il disposé à faire un rapport détaillé à la Chambre au sujet de la portée des grèves prolongées qui semblent nuire sérieusement au commerce du Canada?

L'hon. M. Pepin: Je pourrais le faire dans un discours public, car la situation m'inquiète autant que n'importe qui dans cette enceinte. Les conflits dans les industries du cuivre, du nickel et de l'acier entravent directement nos exportations à l'heure actuelle.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA RADIATION DU BLACK WATCH

M. H. Russell MacEwan (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre est-il revenu sur sa décision de rayer de l'ef-

fectif le régiment highlander de l'armée canadienne, le Black Watch, comme on le lui a sans doute demandé?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, évidemment, on m'a fait des instances à propos de cette décision qui, je l'avoue, a été l'une des plus pénibles de ma vie. Mais, en principe, nous devions revenir à l'ancienne tradition de trois régiments d'infanterie dans l'armée active et nous avons choisi ceux qui avaient les plus longs états de service actif, c'est-à-dire le Royal Canadian, le Royal 22e et le Princess Patricia's Canadian Light Infantry. Nous avons assuré les régiments licenciés qu'ils ne disparaîtront pas et je suis certain que, dans le cas du Black Watch en particulier, il n'y a pas de problème à cet égard. Il a une unité de réserve renommée et sa gloire demeurera sûrement dans les annales des forces armées canadiennes.

M. MacEwan: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Je demande à nouveau au ministre s'il n'envisagerait pas de conserver le kilt, comme cela m'a été promis à la Chambre lorsque le bill d'unification a été présenté par l'ancien ministre de la Défense nationale.

L'hon. M. Cadieux: Monsieur l'Orateur, mettre le Black Watch en réserve n'élimine pas le kilt, loin de là. Ne concluons pas trop vite. Même chose pour les cornemuses. Je dois aviser mon collègue et ami que je suis très attaché aux cornemuses et au kilt et je peux donc lui assurer qu'ils ne disparaîtront pas.

LE BLÉ

LES LIVRAISONS D'EXCÉDENTS

M. George Muir (Lisgar): J'avais une question à poser au ministre d'État de Saskatoon-Humboldt, mais en son absence le ministre de l'Industrie et du Commerce pourrait peut-être y répondre. Comme le ministre a annoncé dans le communiqué le renversement de politique au sujet des livraisons d'excédents de contingents de blé en échange de farine pour les producteurs eux-mêmes, le gouvernement est-il maintenant prêt à demander à la Commission canadienne du blé de remettre en vigueur les livraisons d'excédents de contingents en échange de semences certifiées et enregistrées?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de la première question, mais trop peu de la seconde. Je la signalerai cependant au ministre responsable de la Commission canadienne du blé, qui ne manquera certes pas de répondre dès que possible.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES CHANGEMENTS DANS LE CORPS DIPLOMATIQUE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Je reconnais qu'elle est fondée sur la même nouvelle dont le député d'Hillsborough nous a parlé, mais j'espère que j'aurai un peu plus de chance de la faire accepter. Comme le premier ministre a dit mercredi dernier que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera une déclaration à la Chambre dès son retour de Victoria au sujet des mesures prises relativement à nos postes diplomatiques, peut-il nous dire pourquoi ces sources continuent de communiquer des bribes de renseignements, et si nous allons bientôt avoir une déclaration complète sur toute l'affaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je préfère demander au député pourquoi il continue à croire aux canards et aux fuites. Quand la déclaration officielle sera faite elle le sera par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme je l'ai déjà dit mercredi, il la fera à son retour de Victoria où il assiste à la Conférence du plan de Colombo. Comme le député le sait, c'est lui le ministre des Affaires extérieures.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Au lieu de faire ce genre de remarques, le premier ministre cherchera-t-il à savoir comment il se fait que le ministère des Affaires extérieures réussit à faire paraître ces rapports en les attribuant à «des sources»?

LES PÊCHES

L'INTERDICTION DE LA PÊCHE AU SAUMON DANS LE DÉTROIT REINE-CHARLOTTE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Vu qu'en interdisant la pêche au saumon-chien dans les détroits de Johnstone et de la Reine-Charlotte, le ministre est responsable de la désertion des équipages, de faillites possibles, et de chômage sans aucune aide, peut-il maintenant assurer à la Chambre que du travail ou une aide de remplacement est offert à ces hommes et femmes?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, le problème n'est pas nouveau. Nous avons toujours rencontré des difficultés, surtout les années où la montaison a été très faible. Nous autorisons un maximum de prises en mer, mais il nous faut conserver une réserve suffisante pour les années à venir. C'est le problème qui se pose à l'heure actuelle.

L'HABITATION

LES SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION ET LE FISC

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'habitation. Comme des sociétés de construction en Grande-Bretagne ont réussi de façon extraordinaire à atténuer la pénurie de logements et comme le ministre a annoncé dernièrement qu'il allait rencontrer le ministre du Commerce de l'Ontario, celui-ci ayant exprimé son intention de demander qu'on modifie les lois fédérales relatives à l'impôt en vue de faciliter l'établissement de sociétés de ce genre ici, le ministre veut-il donner à la Chambre l'assurance bien nette qu'il ne rejettera pas cette excellente proposition au détriment des Canadiens, comme dans le cas de la demande constante en vue de supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction? Si je pose cette question c'est parce que, si je comprends bien, le gouvernement s'est fixé comme objectif de construire un million d'unités d'habitation d'ici un an et demi. Les intéressés auraient intérêt à connaître l'avis du ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il me faut signaler à l'honorable député que cette question est plus un discours qu'une question, et je ne crois pas qu'elle puisse être acceptée sous cette forme.

[Plus tard]

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ma question était irrecevable, semble-t-il, à cause des détails inutiles qui s'y ajoutaient. S'il plaît à Votre Honneur, j'aimerais que le ministre nous dise maintenant s'il sera favorable à la demande du ministre du Commerce de l'Ontario, lors de leur rencontre ces jours prochains.

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Une rencontre est prévue pour mardi prochain entre le ministre du Commerce de l'Ontario, les fonctionnaires du Trésor de cette province, mon collègue, le ministre des Finances et moi-même. Nous ferons sûrement bon accueil aux recommandations concrètes de ces messieurs et nous aurons un complet échange de vues sur la proposition dont le député a parlé, comme sur bien d'autres. En termes concrets, nous accueillerons volontiers les recommandations valables sans nous engager maintenant à les accepter ou à les rejeter définitivement.

M. Alexander: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Apparemment, le ministre sera occupé durant les quelques prochains jours. Toutefois, étant donné qu'il a prévenu l'opposition qu'il fera une déclaration au sujet de la politique de rénovation urbaine, je me demande s'il peut nous dire maintenant si dans cette déclaration, il exposera certains principes directeurs précis concernant les logements sociaux.

L'hon. M. Andras: Il sera question des principes directeurs concernant les logements sociaux dans ma déclaration.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a contingenté la construction d'habitations dans les Maritimes?

L'hon. M. Andras: Pas que je sache.

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

LE 3e VOLUME DU RAPPORT DE LA COMMISSION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aimerais demander au premier ministre pour quelle date on peut prévoir le dépôt du volume 3 du rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je vais me renseigner, monsieur l'Orateur.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA PROROGATION DU MANDAT DU COMITÉ PERMANENT

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Envisage-t-on de renouveler pendant la session courante le mandat du comité de la défense, car les réunions préalablement prévues qui se tiennent présentement ne peuvent avoir aucun caractère officiel tant que le comité n'aura pas reçu les pouvoirs voulus?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Il me faudra quelques minutes pour reprendre mes esprits et bien comprendre la question.

QUESTION POSÉE AU CABINET

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné qu'il a accepté la présidence d'honneur de la semaine nationale de la sobriété et qu'un tel geste donnera beaucoup de prestige à cet événement, ne pourrait-il pas profiter de cette occasion pour demander au ministère concerné de réviser sa politique à l'égard de la lutte antialcoolique au Canada?

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. SIMPSON—OMISSION D'UNE RÉPONSE DANS LE HANSARD

[*Traduction*]

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Hier, j'ai posé au secrétaire d'État une question suivie d'une question complémentaire. Le secrétaire d'État y a répondu par un non catégorique. Ma question de privilège a trait au fait que, pour une raison ou une autre, la réponse du ministre ne figure pas dans le compte rendu officiel. J'ai pensé qu'il avait peut-être l'intention, à son retour à la Chambre, de faire quelques observations sur ce point, de sorte que moi-même et les gens qui représentent les régions habitées par des Indiens et des Métis au Canada sachent à quoi s'en tenir à ce sujet.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Je voudrais poser une question au premier ministre, monsieur l'Orateur. Étant donné le rôle joué par M. Smallwood lors de l'élection du premier ministre au poste de chef de son parti il y a quelques années, le premier ministre manifestera-t-il sa reconnaissance en se rendant à St. John's demain prêter main forte à ce pauvre Joe?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au solliciteur général, en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre, quels seront nos travaux la semaine prochaine? En particulier, le gouvernement songe-t-il à interrompre temporairement le débat sur le discours du trône afin de présenter des mesures pour régler le problème urgent de l'inflation?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur. Nous nous proposons de terminer d'abord le débat sur le discours du trône. Comme le député le sait, ce débat donne aux députés toute latitude de faire connaître leurs vues sur l'inflation.

Le très hon. M. Trudeau: S'ils en ont.

L'hon. M. McIlraith: Après le débat sur le discours du trône, nous comptons procéder à l'étude des articles nos 2, 8, 11, 19, 10, 4 et 5 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, mais pas nécessairement dans cet ordre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement ou, plutôt, j'aimerais qu'on tire une chose au clair. Selon une motion adoptée hier soir, nous devons, à 2 heures aujourd'hui, mettre aux voix l'amendement actuellement à l'étude. Je me demande si l'article 9(2) du Règlement s'applique ici ou si la Chambre ne pourrait pas s'entendre pour que l'appel des députés ne dépasse pas quinze minutes dans ce cas-ci. Comme le vote est prévu pour 2 heures, ne pourrions-nous pas décider que la sonnerie commencera à 2 heures et s'arrêtera à 2 h 15.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

• (Midi)

DÉBAT SUR L'ADRESSE

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, supendue le jeudi 30 octobre, de la motion de M. Jack Cullen, portant qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement de M. Nesbitt (p. 292).

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je vais attendre que le va-et-vient ait cessé.

Monsieur l'Orateur, je tâcherai de reprendre le débat au point où j'en suis resté hier, alors que je parlais de quelque chose qui s'était produit la veille. On nous avait fait alors, à nous députés de Terre-Neuve, le plus

grand compliment de notre vie politique en nous reprochant de travailler dans l'intérêt de la population de la côte est du Canada. Tous les députés ne font pas preuve, il me semble, du même souci non plus qu'ils n'éprouvent le même besoin de s'identifier aux problèmes de tous les Canadiens. Ce qu'il faut à la Chambre, c'est 264 députés qui se préoccupent réellement des agriculteurs de l'Ouest canadien, des pêcheurs et des Indiens, des défavorisés, des gens peu instruits, des habitants des taudis, des bûcherons, des mineurs et des chômeurs. Chaque fois que je vois un député montrer de la sollicitude pour les Canadiens qui ne sont pas en mesure de se tirer d'affaire seuls, alors il me semble que nous marchons dans la bonne voie.

Des voix: Bravo!

M. Lundrigan: Nous jouissons de certains avantages que bien des pays pourraient nous envier, mais nous avons aussi certains des plus grands problèmes qui puissent se poser à n'importe quel pays du monde occidental.

Quand je vois le tableau des présences, je suis fort étonné qu'en une occasion, il n'y avait à la Chambre que six ministres au lieu des 16 qui sont censés y être. Or, il y en a 28 ou 30. Cela montre, à mon avis, quel intérêt on porte aux Canadiens lorsque six ou sept ministres essaient de riposter aux questions qui leur sont lancées par les députés de l'opposition.

Peu m'importe qu'un député ait un doctorat, une maîtrise ou un baccalauréat, ou tout autre diplôme pourvu qu'il s'intéresse réellement au sort des Canadiens. Bien des Canadiens sont troublés—il me faut être un peu partisan ici—parce qu'ils se demandent si les députés, dans leur for intérieur, s'identifient et s'intéressent à eux.

Le premier ministre s'en soucie-t-il vraiment? Montréal brûle et il est au Centre national des Arts...

L'hon. M. Pepin: Puis-je poser une question, monsieur l'Orateur?

M. Lundrigan: Oh, monsieur l'Orateur, le ministre s'est assez mis en valeur aujourd'hui. Pour l'amour de Dieu, laissez le pauvre vieux député de Terre-Neuve continuer.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a la parole.

M. Lundrigan: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je veux simplement savoir si le premier ministre s'en soucie vraiment lorsqu'il assiste à un spectacle de ballet—peut-être y danse-t-il lui-même—tandis que Montréal est en proie aux émeutes. Montréal brûle et le premier ministre danse le ballet.

Le secrétaire d'État aux affaires extérieures (M. Sharp) n'est pas venu à la Chambre depuis quelque temps. S'intéresse-t-il au sort des enfants affamés au Canada? Et le ministre des Travaux publics (M. Laing) s'intéresse-t-il du sort des pêcheurs de Fogo qui ne disposent pas même d'un appontement pour leurs embarcations? Je ne pense pas que cela soit de nature à troubler son sommeil.

Une voix: Oui, il s'en préoccupe.

M. Lundrigan: Et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) est-il ému et préoccupé jusqu'au plus profond de lui-même par ce qui se passe à Argentia et à Churchill? Pensez-vous qu'il se fasse vraiment du mauvais sang à leur sujet?

Des voix: Bravo!

M. Lundrigan: Maintenant, parlons du président du Conseil du Trésor (M. Drury). Se tracasse-t-il au sujet des cultivateurs à leur retraite et des autres retraités qui ont un budget de $109.25 par mois? S'en inquiète-t-il vraiment? Je suis sûr que le ministre des Finances (M. Benson) est déchiré par les problèmes des Gaspésiens et, naturellement, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) doit être en proie à une vive inquiétude sachant que la récolte des cultivateurs du Nord de l'Alberta est enfouie sous la neige. Je vous parie qu'il en perd le sommeil. Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) doit être on ne peut plus tourmenté par les problèmes du Canada rural. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il lui aussi perdu le sommeil devant l'infortune des Indiens de la vallée du Fraser qui doivent enlever la nageoire dorsale du saumon avant de le vendre.

Le président du Conseil privé (M. Macdonald) ne s'occupe de rien, aussi le laisserons-nous tranquille. Mais je parie que le secrétaire d'État (M. Pelletier) se soucie du brouillage des émissions de Radio-Canada à Joe Bats Arm, à Terre-Neuve. Je suis gage que le ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis) se préoccupe des phoques au large des îles de-la-Madeleine, alors que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) est très soucieux de l'état des fermes familiales à Vermilion. Le ministre des Transports (M. Jamieson) s'inquiète-t-il de la vente des pommes de terre

de l'Île du Prince-Édouard au Maine ou assiste-t-il aujourd'hui au congrès libéral à Terre-Neuve? Je vous laisse deviner.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais continuer à parler des autres ministres mais je n'en ai plus le temps.

Qu'avons-nous fait depuis plus d'un an au Parlement? Nous devons nous contenter, je suppose, de ce qui s'est fait et nous soumettre aux grands dieux du gouvernement du Canada. Qu'avons-nous fait? Nous avons longuement ergoté sur les modifications au Code criminel, et grâce à nos délibérations qui ont duré six ou sept semaines, les homosexuels ont maintenant droit de cité au pays. Nous nous butons contre une foule de chinoiseries, et elles ne nous proviennent pas toutes nécessairement de Chine. Nous avons parlé de la situation linguistique au pays et de la réorganisation du Parlement. Nous avons consacré presque la moitié de la dernière session, si vous me permettez d'exagérer un brin, à discourir sur la réorganisation du Parlement. Contrairement à certains de mes collègues, il n'y a pas 20 ans que je suis ici, monsieur l'Orateur, mais je puis vous dire que c'est l'endroit le plus ennuyeux où je me suis jamais trouvé. La Chambre sombre dans l'engourdissement. Le premier ministre a trop bien réussi. Dans trois ans, nous pourrons reléguer le Parlement aux oubliettes, car même les journalistes se garderont de venir ici.

Des voix: Bravo!

M. Lundrigan: Nous avons à faire face au Canada à quelques-uns des plus graves problèmes qui puissent se poser pour un pays. Ne parlez pas de séparatisme à propos du Québec, monsieur l'Orateur, Le séparatisme est partout au Canada. Le premier ministre de l'Alberta est même allé en Colombie-Britannique pour y évoquer la possibilité d'une union de l'Ouest canadien. Est-il impossible d'entrevoir la perspective d'une union dans l'Est? A Terre-Neuve, il y a aussi des gens qui ne sont pas satisfait non plus de la situation actuelle. Oui, parlons de séparatisme—le processus de dislocation est en cours.

Qu'il s'agisse des problèmes religieux, des problèmes linguistiques ou de telle ou telle autre question, j'estime que les problèmes qui se posent au Canada sont les mêmes que ceux de la plupart des autres pays du monde. A mon sens, il y a des problèmes économiques. Je me rappelle l'un des grands leaders du monde qui déclarait voici quelques années, alors que, sous le couvert de leur programme d'aide à l'étranger, les États-Unis pratiquaient, ici même et un peu partout, des prix de dumping pour leurs tracteurs: «Ne parlez pas d'idéologie et de démocratie aux populations affamées de l'Inde et de l'Afrique, parlez-leur plutôt de pain et de beurre». Voilà la philosophie que je recommande à cette Chambre.

On nous voudrait vivement émus à propos de la société juste que le ministre des Transports (M. Jamieson) devait instaurer dans la région atlantique. Je me souviens de l'émoi général quand la Chambre des communes, par assentiment spécial, a étendu le blocage du tarif-marchandises. Il ne devait pas y avoir de débat; il s'agissait d'un assentiment spécial. Le ministre des Transports est un brave type, nous a-t-on dit, et nous devions tous nous réjouir de ce qui avait été fait. Que s'est-il produit ensuite? Le même ministre des Transports a annoncé au début de septembre que, à compter du 23 du même mois je pense, ce blocage prendrait fin augmentant ainsi le coût de la vie pour tous les habitants de la région atlantique. Voilà ce qu'il a fait.

Des voix: Honte.

M. Lundrigan: Le ministre des Transports a parlé de guérir les maux des transports chez nous. Le gouvernement doit, a-t-il dit, enlever le cataplasme. Eh bien, c'est ce qu'il a fait et la région atlantique se meurt d'effusion de sang.

Il y a quelques années, le Conseil économique du Canada recommandait dans son quatrième exposé annuel que les politiques nationales ne s'appliquent pas uniformément d'un bout à l'autre du pays, à cause de la répercussion que ces politiques pourraient avoir sur les régions à expansion lente. L'an dernier, de nombreux députés rappelaient au ministre des Finances (M. Benson) qu'il serait dangereux d'appliquer des politiques de ce genre d'un bout à l'autre du Canada, parce que les régions d'expansion lente en souffriraient. Le gouvernement a maintenant décidé de freiner l'inflation et de s'assurer que tout reste au point mort au Canada. Ces politiques pourront être salutaires aux gens d'Ottawa, de Toronto ou même de Montréal; elles pourront profiter à de nombreuses régions canadiennes très prospères. Mais elles ne seront pas avantageuses aux provinces atlantiques. Les gouvernements des provinces atlantiques ne peuvent pas emprunter à droite et à gauche. Les hommes d'affaires n'aiment pas faire des placements dans la région atlantique. Pourquoi dis-je cela, monsieur l'Orateur? Je ne suis pas économiste, mais j'ai quelques notions de psychologie et je sais que les gens n'investissent pas dans les régions à faibles profits. Ils préfèrent placer leur argent à Toronto et à d'autres endroits à expansion rapide. Chaque fois qu'il est question d'éteindre les foyers d'inflation et de faire des rajustements à l'échelle nationale, nous sommes injustes à l'égard des régions à croissance lente. Le

ministre des Finances a admis qu'il est responsable de la hausse du chômage dans la région atlantique. En ce moment même, d'après une moyenne nationale, 3.1 p. 100 des Canadiens chôment. Il est difficile de connaître la statistique relative à l'Île du Prince-Édouard, mais les chiffres publiés en août cette année ont révélé que 8 p. 100 de notre population est en chômage. Monsieur l'Orateur, au milieu de l'été, 8 p. 100 des Canadiens étaient sans travail.

Une voix: En janvier dernier, le taux était de 20 p. 100.

M. Lundrigan: Comme le député le dit, en janvier, le taux de chômage dépassait 20 p. 100. Dans l'ensemble de la région atlantique, le taux s'établit à plus de 5 p. 100. Dans quelle sorte de pays vivons-nous pour permettre une chose pareille? Par ailleurs, nous supprimons des bureaux de poste et nous voyons certains employés saisonniers congédiés dans notre région. Il semble que le ministère des Forêts refuse de prendre certaines mesures. Pendant ce temps le ministre des Travaux publics (M. Laing), est en vacances. Je ne le lui reproche pas, car je ne pense pas qu'il soit comptable de son ministère à cet égard. Mais voilà la situation avec laquelle nous sommes aux prises, monsieur l'Orateur.

Peut-être que nous manquons tous de courage. Notre nation est confrontée avec nombre de problèmes dont tout le monde parle ici. Les députés de mon parti, ceux du groupe à notre gauche, les députés du parti ministériel, même le premier ministre, parlent de nos problèmes nationaux, mais d'autre part, nous n'avons pas, semble-t-il, le courage de nous y attaquer vraiment. Ce qui me préoccupe véritablement, ce qui me courrouce, c'est la façon dont sont traités 1,800 pêcheurs du Labrador qui n'ont pas réussi dans l'industrie de la pêche. N'y a-t-il pas eu en Europe une reine qui a dit à la population de manger de la galette, faute de pain? C'est ce que le gouvernement a dit à nos pêcheurs. Il leur a dit de manger de la galette, de s'inscrire au chômage. Est-ce là ce qu'on appelle la société juste?

Des voix: Quelle honte!

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je vois que le ministre des Pêches (M. Davis) est absent. Terre-Neuve compte environ un demi-million d'habitants et les autres provinces atlantiques, quelque 2 millions, dont un grand nombre émigrent vers la banlieue de Toronto ou d'autres villes. Peut-être devraient-ils tous émigrer et fonder une banlieue géante quelque part. Ce qui m'inquiète c'est de savoir si le gouvernement cédera aux blocs puissants du Canada central, aux pressions qu'exercent les villes à population dense. Recourra-t-il aux expédients politiques? Fera-t-il ce que réclame la majorité des électeurs aux dépens des provinces atlantiques? Prendra-t-il des décisions qui lui vaudront la gloire politique sans nous faire beaucoup de bien? A mon avis, le gouvernement n'a pas le courage de s'attaquer aux problèmes économiques nationaux et la chose m'inquiète.

Je pourrais continuer ainsi pendant longtemps, monsieur l'Orateur, mais ma conclusion est celle-ci: le gouvernement doit prouver qu'il se préoccupe des citoyens. Il doit prouver qu'il s'en soucie et qu'il les comprend. Vous remarquerez que je n'emploie pas des termes ronflants. Se préoccuper des gens, les comprendre, on comprend facilement le sens de ces mots. Si le gouvernement n'a pas le courage de s'attaquer aux problèmes économiques des provinces de l'Atlantique, il subira la détaite. Cela n'est pas très important, monsieur l'Orateur. Ce qui est important, c'est que si rien n'est fait notre nation risque de se désintégrer.

• (12.10 p.m.)

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le mercredi 13 août, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé à la population les mesures que le gouvernement allait prendre par suite d'un examen approfondi de l'ensemble de ses dépenses et de ses revenus.

L'examen avait révélé en particulier, a-t-il souligné, trois faits majeurs. D'abord, presque sans exception, la dernière décennie a été caractérisée par des déficits budgétaires annuels dépassant 4 milliards et dont le service exige plus de 400 millions chaque année.

Deuxièmement, malgré une économie en pleine expansion et la croissance rapide des taxes et des recettes, les dépenses ont toujours eu tendance à dépasser les recettes. On découvre à l'analyse que ce phénomène a entraîné surtout une croissance rapide et plus forte que prévue de certains programmes importants dont le gouvernement fédéral partage les frais avec les provinces. Les frais de certains programmes, tels l'assurance-hospitalisation, le Régime d'assistance publique du Canada, l'enseignement supérieur, et maintenant l'assurance frais médicaux, vont, d'après les extrapolations, croître à un rythme beaucoup plus rapide que la hausse des recettes fiscales aux taux d'impôt actuels. C'est dire qu'à moins que les impôts soient augmentés où qu'on parvienne à économiser ailleurs, le pays sera aux prises avec des déficits chroniques et croissants de nos comptes publics.

Troisièmement, tandis qu'on crée de nouveaux programmes et de nouvelles activités, les anciens programmes continuent à prendre

de l'ampleur sans avoir été véritablement soumis à un examen minutieux qui nous aurait révélé s'ils ont toujours leur raison d'être ou s'ils n'ont pas perdu de leur utilité et ne devraient pas être réduits ou simplement mis au rancart.

Pas un gouvernement, pas un organisme ne peut se permettre de réaliser d'un coup toutes les choses qu'il voudrait faire ou qu'on lui demande de faire. Les gouvernements doivent donc veiller à la réalisation, dans la mesure de leurs moyens, des projets qu'ils jugent les plus urgents et les plus souhaitables.

Les gouvernements doivent donc s'assurer que les maigres ressources dont ils disposent sont affectées aux fins les plus urgentes et les plus utiles. C'est ce qui a amené le gouvernement à conclure qu'il ne pouvait indéfiniment tolérer un déficit budgétaire et que, vu la conjoncture économique actuelle, la meilleure façon de faire disparaître l'éventualité d'un déficit, c'était d'exercer un contrôle assidu sur les dépenses budgétaires.

Certains programmes de haute priorité, y compris les programmes à frais partagés dont j'ai parlé, entraîneront d'autres dépenses. Mais nous ne pouvons permettre que les dépenses de la majorité des programmes et des activités augmentent si nous voulons atteindre nos objectifs budgétaires sans augmenter les impôts. Le gouvernement s'est donc fixé comme premier principe dans la préparation des prévisions de dépenses de 1970-1971 d'exiger que tous les programmes et toutes les initiatives dont il n'est pas expressément fait mention dans d'autres directives soient bloqués aux taux actuels des dépenses.

Qu'est-ce que cela veut dire en termes clairs et simples? Que toutes les augmentations de frais, y compris les augmentations de salaires ne doivent pas dépasser les limites que prévoient les prévisions de dépenses de 1969-1970. Il s'ensuivra de pénibles réductions dans les budgets d'exploitation, les frais de déplacement, de publicité, de consultation et de fournitures de toutes sortes et le reste. Fait encore plus important il en résultera une diminution du nombre d'emplois à la Fonction publique car les traitements constituent le poste individuel le plus important dans les budgets d'exploitation. Les ministères devront réduire leurs effectifs pour fonctionner dans ces limites budgétaires.

On a échafaudé beaucoup d'hypothèses à ce sujet et des prophètes de malheur ont agité le spectre de milliers de fonctionnaires arrachés à leur travail par un gouvernement impitoyable et sans cœur. Qu'en est-il au juste?

Avant le début de cette année financière, le gouvernement a réduit les effectifs autorisés de la fonction publique d'environ 9,000 années-hommes. Depuis, le gouvernement a décidé que, sur les postes vacants fin juillet, plus de 10,000 ne seraient pas comblés. Pour l'année prochaine, vu les dépenses maximales découlant de cette politique d'austérité, il y aura, comme l'a indiqué le premier ministre, de 5,000 à 7,000 fonctionnaires fédéraux de moins qu'à la fin de juillet. En tout, ces réductions arrivent au total de 25,000 emplois, soit une diminution de 10 p. 100 par rapport à l'effectif autorisé pour 1968.

Je me hâte de souligner qu'il ne s'ensuit pas que 25,000 employés perdront leur situation, ni même que 5,000 seront congédiés. La réduction progressive normale, par suite des retraites, des démissions et autres choses semblables, correspond annuellement à environ 10 p. 100 des effectifs. La chose a beaucoup facilité les ajustements nécessaires l'an dernier et elle aura le même effet au cours des prochains mois. Il y aura certains congédiements, car les postes qui deviennent vacants par suite de l'érosion naturelle ne relèvent pas nécessairement des programmes que vise la réduction, et les qualités qu'exigent les postes à remplir peuvent n'être pas celles que posséderaient, même après recyclage, les employés relevant des programmes touchés par les principes directeurs.

Par exemple, si un médecin abandonne la fonction publique et doit être remplacé, il sera impossible de pourvoir son poste en y mutant un employé relevant d'un programme en voie de réduction, à moins que cet employé ne soit médecin. Assortir les employés excédentaires aux vacances dues à l'érosion est la tâche que le Conseil du Trésor, les ministères et la Commission de la fonction publique poursuivent et qu'il faut mener à terme pour déterminer le nombre et la catégorie des employés qui pourront être réaffectés ou transférés.

Cette étude est en cours et le nombre des congédiements ne pourra être déterminé qu'à mesure que les ministères achèveront d'adapter leurs programmes aux principes directeurs. Je voudrais signaler que si l'aspect loterie de la chose fait les manchettes et provoque une certaine appréhension, nous nous préoccupons principalement des individus.

Étant donné que les principes directeurs sur les dépenses devaient entraîner une réduction de l'importance et de la composition de la fonction publique, et sachant que les effets de ces principes varieraient selon les ministères et les groupes professionnels, le gouvernement a annoncé sa décision dès qu'il l'eut prise afin que les ministères puissent avoir le maximum de temps pour effectuer les ajustements

nécessaires, que chaque employé puisse être averti le plus tôt possible et que des consultations avec les associations professionnelles puissent commencer dès que possible.

Quelques jours après cette déclaration du gouvernement en août, des consultations ont été entamées avec les associations professionnelles pour discuter et élaborer les programmes que le gouvernement doit adopter vis-à-vis du personnel, et permettre en premier lieu, aux ministères et autres organismes de l'État d'adapter l'utilisation de leur personnel à leurs nouvelles limites financières et aux buts du gouvernement, et, en second lieu, de traiter équitablement les employés concernés directement et de limiter au minimum la désorganisation de la fonction publique.

Ces consultations ont duré plusieurs semaines. Les associations d'employés ont présenté diverses propositions utiles, qui furent intégrées aux directives et procédures actuellement appliquées pour la réaffectation de la main-d'œuvre. Il est évident que les associations d'employés auraient préféré qu'il n'y ait pas de mises à pied, mais je crois qu'il est juste de dire que, dans les circonstances, elles reconnaissent que les directives et les procédures adoptées permettent un traitement juste et équitable des employés visés.

• (12.20 p.m.)

Je parle de ces consultations parce qu'on a prétendu que le gouvernement avait agi unilatéralement quand à la décision et à la publication touchant ces politiques et ces méthodes. Ce n'était pas du tout le cas. A vrai dire, des consultations se poursuivent avec les représentants des employés afin de contrôler les résultats de l'application des méthodes et s'assurer que l'on emploie en fait les mesures les plus efficaces.

Il conviendrait, je crois, de détailler les principales mesures adoptées et en voie d'application. Les surnuméraires sont les premiers à être considérés en vue d'une réaffectation à des emplois pour lesquels ils sont compétents à mesure que ces postes deviennent vacants dans leur ministère ou dans d'autres. Le Conseil du Trésor a demandé à la Commission de la fonction publique de limiter ou de suspendre l'embauche et l'avancement dans les groupes et niveaux occupationnels visés, pour faciliter la réaffectation des surnuméraires.

Les ministères qui ont besoin de nouveaux employés doivent d'abord les chercher parmi les employés excédentaires signalés à la Commission. La réaffectation aura lieu non seulement à l'intérieur d'un ministère ou entre des ministères dans un lieu particulier, mais au besoin entre des ministères situés dans des lieux différents, bien qu'on s'efforce d'effectuer les réaffectations de manière à bouleverser les choses le moins possible du point de vue des emplois, des ministères, et des lieux d'occupation des employés. On versera aux employés qui doivent déménager des frais de réinstallation, et les ministères ont reçu des instructions détaillées sur la manière de traiter ces cas. Je pourrai signaler que c'est aussi à la suite de consultations avec les organismes de fonctionnaires que ces dispositions ont été prises.

On a ordonné aux ministères de faire connaître au plus tôt leurs employés en surnuméraire afin qu'on dispose du temps maximal pour s'efforcer de les réaffecter, et pour donner le préavis maximal aux employés congédiés. Les employés recevront un préavis d'au moins trois mois leur disant qu'ils excèdent les besoins, et dans bien des cas on pourra donner des préavis plus longs. Pendant cette période, on mettra tout en œuvre pour trouver d'autres emplois aux intéressés.

Les ministères informent les employés des mesures prises pour essayer de le reclasser. Si le reclassement est impossible, tous les congédiements qui se produiront s'inspireront des normes de notation du personnel qui régissent les licenciements et qui figurent dans les règlements de l'emploi dans la fonction publique.

On a prétendu que le gouvernement congédierait tous les employés âgés d'au moins 60 ans. Rien n'est plus faux. Les ministères ont jugé bon, cependant, de revoir la situation des employés de ce groupe, car ils pensaient que leur mise à la retraite serait moins pénible pour les intéressés que le congédiement d'employés dont l'ancienneté ou d'autres circonstances joueraient moins en leur faveur. On a conseillé aux ministères de considérer tous les facteurs, ainsi que leurs besoins administratifs.

Il ressort de ces considérations que nous ne pouvons pas encore déterminer, avec la moindre précision, combien d'employés pourront devoir quitter la fonction publique. Pour être franc, j'espère et je prévois que les mesures adoptées maintiendront ce nombre à un minimum. Néanmoins, je crois que nous devons continuer comme nous avons commencé, car autrement nous fuirions nos responsabilités envers le public en général; nous devons accroître l'efficacité des ministères et des organismes d'État ainsi que la productivité de tout ceux qui émargent au Trésor.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre me permettrait-il une question, monsieur l'Orateur? A la lumière des déclarations

qu'il vient de faire, peut-il dire si les employés âgés de 60 ans ou plus mais qui n'ont pas encore 65 ans ont reçu un préavis de leur congédiement? Si aucun d'entre eux n'a encore reçu ce préavis, envisage-t-on de le leur envoyer, ou bien l'examen de l'ensemble de la question a-t-il mitigé l'attitude du gouvernement à leur égard?

L'hon. M. Drury: J'espère avoir prouvé l'inutilité d'un adoucissement de ce genre. Le député n'ignore pas, je crois, qu'en vertu de la loi sur les pensions de retraite, les fonctionnaires gagnent le droit à une pension payable à l'âge de 60 ans ou au-delà. Ceux qui quittent la fonction publique à 60 ans ou plus ont droit à la pension immédiate—et ils l'obtiendront. Ceux qui ont quitté la fonction publique plus tôt—j'appartiens moi-même à cette catégorie—ont droit à une pension payable seulement lorsqu'ils atteindront l'âge de 60 ans. Autrement dit, un employé qui l'aura quittée avant 60 ans n'a pas droit à une pension immédiate. Certes, sa situation serait plus pénible que celle de l'homme qui obtient la pension minimum dès la cessation de l'emploi.

On a mentionné le groupe des gens de 60 ans parce qu'ils ont droit à la pension immédiate; ceux qui n'ont pas atteint cet âge ne peuvent toucher de pension; ils ont seulement le droit à une pension différée payable à 60 ans.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le gouvernement se rend-il compte que pour les gens de 60 ou de 61 ans, qui avaient espéré travailler jusqu'à 65 ans, leurs projets, tout leur avenir est en jeu? Nous comprenons admirablement les difficultés des fonctionnaires retraités. Comme on risque de créer un autre problème en leur imposant la retraite plus tôt qu'ils ne l'avaient eux-mêmes projetée, j'espère que le gouvernement continuera de réviser ces principes directeurs surtout pour les sexagénaires.

L'hon. M. Drury: Nous avons conscience des effets qu'a l'interruption d'une carrière. La situation ainsi créée, les espoirs déçus, jouent pour les moins de 60 ans comme pour leurs aînés. Dans ce sens, les deux groupes sont dans le même cas. Nous ne supposons pas qu'à 60 ans, tous les problèmes s'évanouissent, en particulier ceux qu'entraîne une cessation de l'emploi. Non seulement nous le comprenons, mais je suis convaincu que les chefs de services en tiendront compte en désignant les surnuméraires.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Deux injustices ne font pas une société juste.

M. Thomas (Moncton): Le ministre permettrait-il une autre question, très brève? Il a parlé du reclassement des employés dans d'autres services de la fonction publique. Je m'interroge sur les méthodes. Sauf erreur, il est interdit de combler les vacances. Si c'est le cas, comment ces gens pourront-ils être reclassés?

L'hon. M. Drury: Ce qu'on appelle le blocage, interdit l'engagement de nouveau personnel de l'extérieur, jusqu'à ce qu'on ait réglé le cas des fonctionnaires dont on n'a plus besoin dans leurs postes actuels. Comme je l'ai dit, l'érosion se fait au rythme d'environ 20,000 employés par an. De fait, quelque 25,000 personnes quittent la fonction publique chaque année par suite de décès, de retraite, de démission ou de congédiement. Cela veut dire qu'il y a des vacances tous les jours dans le service. Jusqu'à présent, nous avons eu recours à la fonction publique et à l'extérieur pour combler ces vacances, mais pour le moment nous nous en tiendrons exclusivement à la fonction publique, en consultant la liste des employés classés comme surnuméraires.

• (12.30 p.m.)

M. Douglas A. Hogarth (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais préluder à mes remarques en félicitant, moi aussi, le député de Sarnia (M. Cullen) et le député de Lapointe (M. Marceau) pour les splendides Adresses en réponse qu'ils ont prononcées lors de l'ouverture de ce débat. C'est la revue *Time*, je crois, qui signalait, juste après les dernières élections, que les Canadiens n'aiment rien tant que d'élire un conservateur dans l'espoir de le voir tout réformer. C'est à la lumière de ces remarques que je voudrais faire le point au sujet des progrès accomplis à ce jour, de ceux que nous comptons réaliser, comme en témoigne le discours du trône, et peut-être devrais-je aussi dire un mot de notre manque de progrès.

Je dirai, pour commencer, que, dans une large mesure, cette revue se trompait dans ses remarques. Nous avons été un gouvernement de réforme et avons adopté—et comptons encore adopter—des mesures législatives progressistes. Certaines d'entre elles seront probablement les plus progressistes que notre nation ait jamais connues. Nous avons changé

certains articles du Règlement de cette institution. Mettant l'accent sur les travaux des comités, nous avons donné à chacun des députés individuellement, un champ d'action beaucoup plus vaste qu'il n'en avait auparavant, en vue de favoriser un travail plus efficace.

Nous avons également modifié certains aspects de la loi pénale, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps. Il faut féliciter le ministre de la Justice (M. Turner) et le solliciteur général (M. McIlraith) pour le bill omnibus qu'ils ont présenté à la Chambre pendant la dernière session.

Certaines des décisions prises ont nécessité du courage, comme, par exemple, celle d'échanger des ambassadeurs avec le Vatican, encore que, personnellement, je ne l'approuve point. Présenter le bill sur le bilinguisme nécessitait également du courage et montre que le gouvernement est capable d'en faire preuve, le cas échéant

Autre changement trop attendu, nous avons entrepris d'élaborer une constitution plus adaptée à nos besoins. Nous espérons la voir promulguée avant l'expiration de notre mandat. Nous avons conçu une politique nouvelle et progressiste à l'égard des Indiens, en vue de leur promotion et de leur intégration sociale, à la place qui leur revient de droit et par mérite. Nous prenons également des mesures pour favoriser l'expansion régionale. Je relève dans le discours du trône, que le gouvernement envisage, pour l'avenir, une politique en profondeur et entend relever les impératifs imminents de l'ère post-industrielle.

Après quelques échantillons des batteries et de l'artillerie des députés de l'arrière-ban, le gouvernement a fait une déclaration sur sa souveraineté dans l'Arctique, sans doute la première initiative nationaliste prise par notre pays depuis bon nombre d'années. Somme toute, nous avons fait des progrès appréciables.

Si je devais donner à mon discours une idée maîtresse, je dirais que nous ne sommes allés ni assez vite ni assez loin, à mon gré, et que je ne suis pas tellement sûr que nous soyons dans la bonne voie. Nous savons que la société actuelle évolue rapidement et de bien des façons. Dans son magnifique discours d'hier soir, le député d'York-Ouest (M. Givens) nous a montré comment notre société, autrefois rurale, était en train de s'urbaniser.

Notre vie privée se modifie également. L'autoritarisme stationnaire du passé fait place à l'humanitarisme d'aujourd'hui. Les gens ne toléreront plus que des principes moraux, d'origine dogmatique ou institutionnelle, régissent leur vie. Dans ses appréciations d'ordre moral, l'homme du monde occidental moderne se sert de plus en plus de son jugement personnel au lieu d'obéir aux préceptes de la religion et du gouvernement.

Mais cette évolution n'a pas que ses beaux côtés. Elle est avantageuse du fait que l'homme peut travailler plus librement à l'épanouissement de sa personnalité, qu'il peut, comme disent les psychologues, s'affirmer. Quant aux désavantages, on les trouve dans la légalisation, le besoin d'évasion, le manque d'intérêt et d'ambition, le manque de responsabilité sociale et le refus de s'oublier pour les autres. Tous ces maux aboutissent au manque de respect de l'autorité et des institutions qu'elle représente, dont le Parlement. Les gens aspirent avidement au changement.

L'un des mauvais côtés de l'humanitarisme, c'est que les gens manifestent souvent leur mépris de la loi et de l'ordre et expriment leur sentiment de désaccord avec violence. Autre désavantage de l'humanitarisme: le nihilisme et le besoin d'évasion, dont on trouve un symptôme de nos jours dans le recours aux drogues. Les arts et les moyens culturels accordent une trop grande importance à la pornographie et aux images obscènes. Cela nous donne, semble-t-il, un monde où chacun travaille pour soi et on en a une preuve dans les nombreux conflits industriels, où l'on ne fait nul cas des responsabilités ni des innocentes victimes des grèves en série.

Les hommes politiques à tous les niveaux de gouvernement doivent être conscients des changements qui s'opèrent. Ils doivent en discerner le bien et le mal. Le vrai défi que nous devons affronter en tant qu'hommes politiques responsables est de savoir reconnaître la nature de ce monde en pleine évolution, et en dégager la signification et l'essence véritables. En élaborant nos lois et nos programmes législatifs, nous devons les adapter à l'ordre social pour lequel ils sont conçus et assurer un bon gouvernement.

Nul doute, monsieur l'Orateur, qu'il faudra à cette fin une certaine dose de génie politique. Le réformateur dans une société statique a un travail relativement facile à exécuter. Toutefois, dans le monde occidental en ébullition, et surtout au Canada, sur qui pèse la malédiction du fractionnement historique, avec ses différences géographiques, ethniques et religieuses et son reste d'autoritarisme, la tâche est très ardue.

Le discours du trône renferme une ou deux pensées qui me porteraient à croire que nous n'avons peut-être pas situé ces impératifs dans leur perspective propre. On parle d'un malaise chez nos jeunes et nous en sommes tous inquiets. Il représente un symptôme de la

transition que j'ai mentionnée. A la page 2 du compte rendu du 23 octobre, on peut lire ces lignes:

Plusieurs pays du monde sont aux prises avec un malaise croissant que la jeunesse éprouve d'une façon particulièrement aiguë. Ce malaise prend tantôt l'allure de la polémique, tantôt celle de la contestation, et même parfois celle de la violence. Notre foncière désapprobation des excès auxquels pareil phénomène a donné lieu ne doit pas cependant nous fermer à de profondes et légitimes aspirations. En effet, nombreux sont les gens, ici même au Canada, qui se sentent en droit d'assumer davantage leur destin collectif. Pour autant qu'ils n'entrent pas en conflit avec le bien-être général, de tels désirs correspondent à un idéal vraiment démocratique, et la paix et la justice vers lesquelles tend notre société exigent qu'ils soient satisfaits.

C'est exactement ce que disent les activistes. L'expression «pour autant qu'ils n'entrent pas en conflit avec le bien-être général» indique, à mon avis, que le gouvernement décidera en dernier ressort de ce qu'est le bien-être général. C'est l'oligarchie qui détermine en quoi consiste le bien-être général. Cela semble vouloir dire, d'après moi, qu'à moins que les jeunes gens ne respectent les principes que nous avons décidé d'adopter à l'avenir, les réformes et l'activisme sont inacceptables.

Ce n'est pas ainsi, je crois, que nous devons considérer une réforme. Je ne crois pas, non plus, que ce soit la bonne façon d'envisager notre société en évolution. Somme toute, qu'avons-nous fait pour nos jeunes gens? Outre les euphémismes que renferme le discours du trône, il n'est prévu en leur faveur que l'abaissement de l'âge des votants à 18 ans. Nous devons aller beaucoup plus loin, et pas seulement au Parlement, mais encore dans nos activités politiques. Nous devons encourager nos jeunes à adhérer aux partis politiques. Même si, de l'aveu général, nous le faisons déjà, nous devons leur offrir les moyens d'exprimer leurs besoins. Par leur vote, ils peuvent exercer une influence sur le gouvernement.

Les jeunes qui prennent rang aujourd'hui dans un parti politique ont peine à faire adopter leur point de vue. S'ils réussissent à faire agréer une proposition, le gouvernement ne s'engage pas à y donner suite, même si les intéressés sont de son parti. Dans nos réunions secrètes, nous avons essayé quelque peu de redresser la situation. Nous souhaiterions des réformes qui permettraient enfin aux représentants élus d'avoir leur mot à dire dans la politique gouvernementale.

Mais ce n'est pas encore assez. Nous devrions restructurer nos méthodes politiques, de la base au sommet de l'édifice social, afin que ces choses deviennent acceptables et compréhensibles.

[M. Hogarth.]

• (12.40 p.m.)

Un certain passage du discours est des plus déconcertant. Nous avons insisté sur les réformes au Code criminel, qui s'imposent depuis longtemps. Le discours dit à ce sujet ce qui suit:

L'ampleur, la complexité et l'imperfection des structures que la technologie impose aux sociétés modernes entrent souvent en conflit avec les valeurs individuelles. Les rouages des institutions, tant privées que publiques, peuvent compromettre la liberté du citoyen dans l'expression de sa personnalité profonde et singulière. Il doit donc être efficacement protégé contre tout ce qui menace de violer ses droits ou de paralyser son accomplissement.

Que se passe-t-il? Il semble que la montagne ait accouché d'une souris. Nous n'avons ici que des modifications au Code criminel touchant le cautionnement et l'espionnage électronique. Il y a aussi une autre mesure du même genre provenant du ministère du Solliciteur général, traitant de la réhabilitation et qui aura sûrement des répercussions du point de vue psychologique. Nous avons aussi un bill du Sénat sur la littérature haineuse. C'est bien peu de chose, si l'on songe à tout ce qu'il nous faudrait. Chose étrange, nous recourons aux prétextes les plus altruistes, et remarquez qu'aucune de ces réformes ne coûtera quoi que ce soit. Si nous voulons réformer vraiment le droit criminel et la justice, nous devons être prêts à en payer le prix.

Envisageons ce qu'il faudrait faire. En 1929, la loi sur les jeunes délinquants a été adoptée. On s'est aperçu très tôt qu'elle n'était pas satisfaisante et elle ne l'est certes pas à l'heure actuelle. En 1965, il y a quatre ans, on a institué un comité ministériel qui, après avoir voyagé dans tout le Canada et discuté de ces problèmes avec des sociologues, des avocats et des juges, a rédigé un rapport excellent. Il a été déposé en 1965 mais rien n'a été fait depuis au sujet de cette loi. Elle devrait nous être présentée cette session mais elle aurait dû l'être au cours de la précédente. Nous nous demandons quelle est la raison de ce retard et pourquoi nous n'en sommes pas saisis.

Envisageons le rapport Ouimet que nous avons reçu il y a dix jours. J'ai entendu avec plaisir le solliciteur général (M. McIlraith) dire aujourd'hui, et je constate qu'il est parmi nous, qu'il est prêt à accepter des suggestions quant à la suite à y donner. Ce rapport absolument extraordinaire aurait dû automatiquement être renvoyé à un comité permanent de la Chambre ou nous aurions dû instituer un comité spécial pour l'étudier. Les réformes qu'il renferme sont lourdes de conséquences et si nous ne nous mettons pas au travail rapidement, lorsque nous nous y mettrons, les réformes elles-mêmes auront besoin d'être réformées.

Il nous faut un régime national d'assistance judiciaire pour les criminels. Il faudrait subventionner l'assistance judiciaire provinciale et l'intégrer à un régime national comme l'assurance frais médiaux. Il est honteux de voir des personnes qui font l'objet de graves accusations chercher à se défendre seules. Cette responsabilité nous incombe. Nous donnons à l'accusé le droit de se défendre sans réserve lorsqu'il est représenté par un avocat. L'accusé demande alors où est son avocat mais il n'en a pas. Nous fournissons le juge, les témoins pour le compte de la police et même, dans les causes fédérales, nous fournissons aussi le ministère public mais nous ne donnons pas d'avocat à l'accusé.

Au comité de la justice l'année dernière, nous avons été obligés de n'étudier que la teneur du bill omnibus. A maintes reprises, on a signalé au ministre de la Justice (M. Turner) qu'il faudrait modifier d'autres articles du Code criminel, dont le texte est ignoble. On nous a dit que cela se ferait la session prochaine sous forme d'un mini-bill. Or, il n'en est pas question dans le discours du trône. A mon avis, la Chambre devrait en être saisie maintenant parce que ces questions ont été signalées au ministère de la Justice qui en est convenu dans certains cas.

Nous devons réformer nos lois concernant les criminels déments. Nous les traitons comme des cochons. Nous les mettons au secret et nous souhaitons nous débarraser en quelque sorte de toute cette affaire, car ce n'est pas un problème humain. Il nous faut des réformes. Il nous faut des recherches approfondies sur le comportement criminel des psychopathes. Il nous faut des recherches sur le comportement sexuel des psychopathes. Quelle en est la cause et que peut-on faire pour le prévenir? Nous devons trouver le moyen d'éviter les terreurs que provoque ce type particulier d'activité criminelle.

Je m'étonne qu'après le viol de Montréal nous n'envisagions pas de modifier nos lois concernant les émeutes et les troubles, assez archaïques à bien y penser. Je m'étonne que nous n'élargissions pas la portée de l'article 70 du Code criminel pour obliger les policiers ayant une responsabilité, de l'assumer ou de quitter la police. Je m'étonne que nous n'ayons pas élargi cet article afin de prévenir les émeutes et les désordres civils. Nos juges ne sont pas bien payés. Le gouvernement est mesquin à l'égard des juges. Ils ne sont pas bien payés si l'on compare leurs gains avec ceux des hommes qui ont une expérience semblable dans la profession juridique.

Nous devrions abolir le châtiment corporel. Pourquoi ne répondons-nous pas à ces défis. Pourquoi n'en faisons-nous pas au moins l'objet d'un débat? En tous cas, nous devons abolir les châtiments corporels. On soumet depuis des années au Parlement des projets de loi prévoyant l'abolition de ce procédé préhistorique qui n'est jamais utile en temps opportun. Voilà seulement quelques-uns des domaines de la législation criminelle qu'on devrait traiter. Comme le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) voulait le faire, je pourrais continuer toute la journée.

Je suis fier des déclarations contenues dans le discours du trône mais j'éprouve également un certain sentiment de malaise en songeant à ce qu'il passe sous silence alors qu'il devrait en parler. Si nous prétendons être des réformateurs, nous devons nous intéresser à ce qui tient les choses ensemble, et aux rouages défectueux de la machine. Une des choses qui clochent, à mon avis, c'est notre incapacité d'examiner à fond les rouages de notre institution, grâce auxquels on pourrait effectuer rapidement des changements et qui nous permettraient d'agir sur le public et de réagir à ses exigences dans des délais raisonnables au lieu d'attendre des années. Nous sommes, je crois, paralysés par la tradition et la peur d'agir: une tradition vide de sens dans le Canada moderne et une peur devant l'action qui témoigne d'un manque d'intérêt pour nos destinées nationales.

Certains articles de notre Règlement sont surannés. L'article 28 stipule que tout député qui désire obtenir la parole doit se lever de sa place, la tête découverte. Il y a des années que nous ne portons plus de chapeau à la Chambre des communes. Ce n'est là qu'un exemple insignifiant des nombreux détails archaïques de ce Règlement. Certaines des traditions de la Chambre semblent sortir tout droit des pages de *l'Île au trésor*.

Nous n'aurions jamais dû abolir le comité constitué au cours de la dernière session et chargé d'examiner les changements à apporter au Règlement de la Chambre. Ce devrait être un comité permanent, afin d'assurer la revision constante de ce Règlement. Il pourrait sans doute examiner certains des problèmes de la Chambre.

Au Canada, aujourd'hui, l'un des plus grands obstacles au changement est la bureaucratie incroyable de la fonction publique. Celle-ci, prise dans son ensemble, à quelques exceptions notables, n'a pas eu une seule idée originale depuis la Confédération, qu'on doit d'ailleurs à un Anglais. Chose étrange, ces fonctionnaires ne sont jamais congédiés. La chose la plus rare qui soit dans la fonction publique canadienne c'est un congédiement. C'est une chose qui n'y arrive tout simplement pas. Ces fonctionnaires sont soit promus, soit mutés soit envoyés dans quelque station de recherche où on ne les revoit plus jamais, mais ils continuent de recevoir leurs salaires. Certains d'entre eux font réellement prevue de génie dans l'art d'alléguer des

prétextes et de causer des retards. Nous en avons tous fait l'expérience en comité, à l'étude des prévisions budgétaires du ministre. Le fonctionnaire, sachant qu'il va avoir des ennuis, et aussi qu'un député ne dispose que de dix minutes pour poser des questions est très habile à prendre dix minutes pour dire ses deux noms de baptême, même si vous finissez par ne jamais rien savoir de lui.

Mais ce qu'il y a de grave, c'est que dans une large mesure nous sommes à blâmer. Nous avons peur d'abandonner les vieilles habitudes de tout repos. Nous avons peur d'attaquer la sagesse traditionnelle. Nous avons peur des répercussions politiques que cela pourrait avoir dans nos circonscriptions. Voilà ce dont nous avons peur. Nous avons peur de nous lever et de faire des déclarations dont nous savons qu'elles ne seront peut-être pas acceptées même si elles sont bien fondées sur le plan de la morale et de la logique. Par-dessus tout, nous avons peur de l'introspection politique. Nous attachons trop d'importance au pragmatisme et au compromis, et pas assez au principe. Le compromis est un instrument politique, ce n'est pas un principe du tout. C'est ce qui explique des programmes mal conçus.

Voyez ce que nous avons fait de la dernière version du bill sur les langues, l'an dernier, lorsque nous avons pu en arriver à un compromis. Par suite du compromis intervenu entre le gouvernement actuel et les procureurs généraux de l'Ouest, l'article 11 (1) a fini par porter que celui qui est accusé dans un district bilingue a le droit de déposer dans l'une ou l'autre de ces langues importantes. Pourtant, s'il s'adresse au tribunal ou à un jury à titre d'accusé, il n'en a pas le droit. Ce droit est laissé à la discrétion de la cour. Voilà où mène le compromis. Vous pouvez voir ce qu'un compromis peut faire à un principe.

• (12.50 p.m.)

Nous réagissons par une sentimentalité entretenue par l'opinion publique que les organes de diffusion peuvent manœuvrer et déformer en proclamant des faits erronés et frauduleux. Un parfait exemple, c'est l'annulation de la chasse aux phoques. Cette histoire était tellement sentimentale que j'ai été étonné qu'elle n'ait pas été annoncée par Mickey Mouse ou Smoky the Bear, parce que ceux d'entre nous qui sont allés au fond du problème n'ont constaté aucune cruauté envers les animaux. Nous avons constaté qu'on y pratiquait la conservation, pratique profitable pour les gens. Je me demande si nous allons interdire le piégeage et la chasse

au Canada. S'il fallait s'en tenir à ce principe, bien des industries seraient en position très fâcheuse.

Nous sommes trop étroits d'esprit. Nous ne voyons pas ce pays comme un pays qui, dans le sens existentialiste du mot, est «en devenir». Notre nationalisme n'est pas sain. Ceux d'entre nous de l'arrière-ban, qui avons préconisé le printemps dernier la proclamation de la souveraineté canadienne dans l'Arctique, ont été jugés dans la presse comme des ultra-nationalistes. Je suis fier d'être un ultra-nationaliste si cette qualité entraîne les résultats annoncés récemment sur ce sujet.

Depuis des années, les Canadiens traitent quelque peu rudement leurs activistes et leurs réformateurs en puissance. Je me demandais l'autre jour ce que Louis Riel, l'un des grands activistes canadiens, penserait s'il était ici. Il dirait: «Aujourd'hui l'échafaud, demain le monument, après-demain le timbre-poste».

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme on se demande un peu comment les choses se dérouleront à la Chambre, je propose, si tous les partis sont d'accord, qu'on mette maintenant la question aux voix et, s'il appert qu'un vote inscrit est nécessaire, qu'on sonne le timbre une seule fois à deux heures pendant 15 minutes, après quoi le vote sera pris. Je signale la chose parce qu'on ne savait trop à quoi s'en tenir. Ainsi, les députés seront bien au courant. Il n'y a guère de temps pour un autre discours d'ici une heure. Si vous êtes d'accord, Votre Honneur pourrait mettre la question aux voix et ensuite, naturellement, le débat se poursuivrait.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne saisis pas la proposition. J'aimerais savoir sur quoi je suis censé voter. La Chambre s'était entendue pour voter à deux heures. Je suppose qu'il est proposé qu'on modifie cette entente.

M. Baldwin: Non.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Puisque la présidence a été mise en cause, je pourrais peut-être donner des explications. Il ne s'agit que d'une simple proposition visant à surmonter la difficulté de mettre la question aux voix et d'éviter de sonner le timbre deux fois. Sauf erreur, en cas d'accord, la présidence mettrait maintenant la question aux voix et le vote n'aurait lieu qu'à 2 h. 15.

L'hon. M. McIlraith: Je vois que la proposition vise simplement à simplifier la procédure, afin que le timbre ne sonne qu'une fois à 2

heures pendant les 15 minutes réglementaires, après quoi l'on prendra le vote inscrit. Si c'est cela, nous sommes d'accord de ce côté.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord. C'est bien ça.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Si la Chambre y consent, je mettrai à présent la question aux voix. L'amendement du député d'Oxford (M. Nesbitt) est mis aux voix.

Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

M. l'Orateur suppléant: Nous procéderons à l'appel nominal à deux heures. Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à deux heures.

(La séance est suspendue à 1 h.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 2 heures.

(L'amendement de M. Nesbitt, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	MacEwan
Alexander	MacLean
Baldwin	Macquarrie
Bell	MacRae
Carter	McCutcheon
Comeau	McGrath
Crouse	McKinley
Danforth	Mather
Dinsdale	Mazankowski
Dionne	Monteith
Fairweather	Muir (Lisgar)
Fortin	Nesbitt
Gundlock	Peddle
Harding	Peters
Harkness	Ricard
Horner	Rodrigue
Knowles (Winnipeg North Centre)	Scott
	Simpson
Lambert (Edmonton West)	Southam
	Stanfield
Laprise	Thomas (Moncton)
Latulippe	Valade
Lundrigan	Winch
MacDonald (Egmont)	Woolliams—46.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Allmand	Leblanc (Laurier)
Badanai	LeBlanc (Rimouski)
Béchard	Lefebvre
Beer	Legault
Benson	Lessard (LaSalle)
Blair	Lind
Blouin	Loiselle
Boulanger	MacEachen
Breau	MacGuigan
Brown	McIlraith
Cadieux (Labelle)	McNulty
Cafik	Mahoney
Cantin	Major
Chappell	Marceau
Clermont	Marchand (Kamloops-Cariboo)
Cobbe	
Comtois	Morison
Côté (Longueuil)	Munro
Crossman	Murphy
Cullen	Osler
Cyr	Pelletier
Davis	Penner
Deakon	Pepin
De Bané	Pilon
Douglas (Assiniboia)	Richard
Drury	Richardson
Dubé	Rochon
Émard	Rock
Forget	Roy (Laval)
Francis	Serré
Gillespie	Smith (Northumberland-Miramichi)
Goode	
Gray	Smith (Saint-Jean)
Guay (St. Boniface)	Stafford
	Stanbury
Guilbault	Stewart (Okanagan-Kootenay)
Haidasz	
Hellyer	St. Pierre
Hogarth	Sulatycky
Honey	Sullivan
Hopkins	Thomas (Maisonneuve)
Howard (Okanagan Boundary)	Trudeau
	Turner (London East)
Hymmen	Turner (Ottawa-Carleton)
Isabelle	
Jerome	Weatherhead
Kierans	Whicher
Lachance	Whiting—91.
Langlois	

• (2.20 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Merci de me donner la parole, monsieur l'Orateur. Je me joins à mes collègues pour féliciter le député de Sarnia (M. Cullen) et le député de Lapointe (M. Marceau) de leurs exposés qui ont porté ce débat à un niveau élevé. Je dirai aussi que j'apprécie les discours des autres députés, jusqu'ici. Ils étaient sincères et d'une haute tenue. Je félicite les nouveaux secrétaires parlementaires et leur souhaite bonne chance. Bon succès aussi aux deux ministres d'État des circonscriptions urbaines de Toronto et de Windsor. J'espère sincèrement qu'ils ne seront pas déçus en raison du manque d'intérêt dont témoigne

manifestement le gouvernement à l'égard du développement urbain. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) et d'autres députés ont déjà dit éloquemment que le discours du trône était rempli de pieuses platitudes. Je suis d'accord avec eux. Toutefois, je pense qu'il contient de bonnes choses; en particulier, le gouvernement a enfin reconnu les droits des jeunes de notre pays et il les autorisera à voter. Laissez-moi dire, monsieur l'Orateur, qu'à la conférence de Niagara, les 9, 10 et 11 octobre, mon parti a établi des principes de base à ce sujet. Le gouvernement ne vient pas tout juste de penser à ce problème. Quelqu'un d'autre y a déjà songé.

M. Winch: On y a songé en Saskatchewan il y a 20 ans.

M. Alexander: Je partage le souci des jeunes qui disent qu'on devrait leur laisser la chance de mener leurs propres affaires. Ils veulent participer à la direction des affaires du pays et y jouer vraiment un rôle. Nous avons la bonne fortune et l'honneur de compter au pays des jeunes dotés d'aptitudes spéciales. Je le dis en toute franchise, car c'est à l'ardeur et à la vitalité de la jeunesse de ma circonscription que je dois mon élection à la Chambre des communes, et je leur en sais gré. Nos jeunes ne resteront pas immobiles devant l'injustice, ils ne s'accommoderont pas de mesures symboliques qui effleurent les problèmes sans les régler. Nombre d'entre eux sont déçus de nos institutions. Je leur demande alors: «Vous y participerez une fois le droit de vote acquis?» S'ils sont déçus du rendement d'un député, ils devraient le renvoyer. C'est aussi simple que cela. Si les jeunes ignorent comment s'y prendre, ils devraient consulter le politicien averti—et je me considère comme un politicien averti puisque j'ai terminé mon année d'apprentissage à la Chambre. Nous indiquerons à nos jeunes qui appuyer et qui ne pas appuyer. Ils ne devront pas voter en faveur de ceux qui sont incapables d'imprimer une orientation appropriée aux affaires du pays.

Le discours du trône a évoqué la pollution, qui revêt une haute priorité. Pour avoir parcouru divers articles sur le sujet et avoir vu plusieurs documentaires ces deux ou trois dernières années, j'en ai conclu que si nous n'entreprenons pas de résoudre ce problème ces trois ou quatre prochaines années, nous pourrions bien n'avoir à nous inquiéter littéralement d'absolument rien dans quelque 25 ans. Nous devons nous inquiéter non seulement de la pollution des eaux, mais des diverses formes de pollution répandues sur la terre, dans l'air et notre milieu. Nous avons tous entendu parler du bruit, de la pollution visuelle et même de la pollution mentale. Nous en connaissons les problèmes. Pour les découvrir, nous n'avons pas à nous lancer dans des recherches ou des études intenses. Je pense que le gouvernement devrait créer un ministère distinct chargé d'enrayer la pollution ainsi que de coordonner et de ramener sous une direction unique les programmes de lutte contre la pollution des autres ministères. Ainsi le gouvernement fédéral pourrait établir des normes et imposer des peines pour les infractions aux règlements. N'oublions pas que les gouvernements provinciaux auront eux aussi mis des programmes en place et que les administrations municipales intéressées ont déjà pris des mesures précises dans ce domaine. Environ 200 organismes se préoccupent de la pollution. Le gouvernement fédéral pourrait sûrement entrer dans l'arène, prendre les devants et coordonner les activités des divers organismes dans la lutte contre la pollution. Nous pourrions alors comparer toutes les données recueillies sur le sujet et transmettre l'information aux intéressés.

Même si le gouvernement semble manifester un certain intérêt à la pollution, je doute qu'il s'efforce sincèrement de résoudre le problème. Nous avons, d'une part, le centre de recherches de Burlington, qui étudie nos eaux intérieures; le gouvernement affectera au centre des millions de dollars pour la recherche en matière de pollution. D'autre part, il y a le cas de la ville d'Hamilton, qui connaissait bien son problème. Elle devait lancer un appel d'offres au début de 1970 pour la construction d'une usine secondaire de purification des eaux-vannes, mais le gouvernement a dit non. Je me souviens d'avoir posé une question à ce sujet au ministre d'État chargé de l'habitation; il m'avait répondu, d'un ton doucereux: A quoi bon entreprendre un tel projet maintenant? Quelle est donc la priorité dans notre lutte contre la pollution?

• (2.30 p.m.)

Une autre question abordée dans le discours du trône est celle du logement. Le gouvernement a déclaré qu'il aimerait voir un million de logements construits dans les cinq prochaines années. C'est très bien, mais nous n'avons pas cessé de lui dire qu'il y avait une crise du logement. C'est un domaine dont il faut nous occuper sans tarder et dont je reparlerai plus tard.

D'autres choses sont admirables telles que la réforme fiscale et la lutte contre l'inflation.

Reste à savoir si nous sommes sur la bonne voie. Ce qui me paraît très significatif, c'est qu'Anthony Westall, dont j'apprécie la valeur, résume le discours de cette façon:

«Le gouvernement Trudeau ne donne pas une impression précise—est-il progressiste ou réactionnaire?—et il n'apporte aucun message social aux Canadiens.»

La dernière partie est extrêmement importante: «Aucun message social pour les Canadiens.» Si je comprends bien, monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel passe par une phase de planification. Il lui a fallu employer sa première année à expédier les affaires qui restaient en suspens, découvrir les problèmes, puis essayer d'égorger l'opposition en imposant l'article 75C. Ce fut là son principal apport d'importance durant la première année.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: La deuxième année, monsieur l'Orateur, il l'emploiera à discuter des solutions, la troisième à faire adopter des lois et la quatrième à s'asseoir pour contempler béatement sa merveilleuse contribution puis se présenter devant le peuple.

Je n'ai rien à redire à la planification, monsieur l'Orateur. Il en faut toujours. Cependant, il est des domaines où l'on doit se départir d'une attitude trop rigide. Il y en a beaucoup que le gouvernement devra maintenant prendre en considération. Il devra oublier qu'il en est au stade de la planification, car il est, dès maintenant, au stade du repérage des problèmes, de la recherche des solutions et de l'élaboration des mesures législatives.

Il faut passer aux actes, monsieur l'Orateur, dans deux domaines notamment: le chômage et les problèmes liés à l'urbanisation. A cet égard, le discours du trône avait un côté vraiment tragique. Ces deux crises importantes dont souffre l'économie canadienne ont été passées sous silence dans le discours, pour une raison ou une autre. S'il est une chose promise par le gouvernement, monsieur l'Orateur, c'est de gouverner et de créer. Il allait créer une nouvelle société canadienne, mais comment y parvenir sans tenir compte des problèmes posés par l'urbanisation?

Qu'on la qualifie de juste ou autrement, une société ne peut appuyer son développement que sur une expansion économique saine, ce qui implique des emplois, des revenus décents, une demande et une production soutenues et surtout, l'égalité des chances quant à la répartition des fruits du développement et de la prospérité. Aucune société qui comporte des inégalités semblables à celles que l'on trouve au Canada ne saurait être qualifiée de juste. Aucune société ne saurait être vraiment qualifiée d'équitable dès lors qu'elle sacrifie sans pitié, par simple opportunisme, des industries primaires qui ont le malheur de traverser des jours sombres ainsi que des couches entières de la population qui, sans qu'il en soit de leur faute, se trouvent dans la même situation.

En lisant les exposés du Conseil chaque année, on s'aperçoit qu'il met continuellement l'accent sur le terme «plein emploi». Il affirme énergiquement que c'est un des principaux pivots de l'avenir du Canada. C'est vraiment ironique. Voici un pays qui dépense des milliards et qui en reçoit autant, dont le commerce d'exportation fait l'envie de bien des pays sous-développés et de nombreux autres pays industrialisés, qui jouit d'un niveau de vie élevé, qui possède l'espace, d'innombrables ressources naturelles et humaines et qui a la chance de ne pas avoir les problèmes que créent des voisins hostiles. Pourtant, avec tout cela, avec toutes nos réalisations, notre richesse et notre potentiel, nous devons admettre notre incapacité de fournir un emploi rémunérateur à près de 5 p. 100 de nos gens capables et désireux de travailler.

La solution de ce problème présente assurément un défi de taille pour le gouvernement le plus ingénieux et le plus dynamique. Ce chiffre de près de 5 p. 100 est déjà élevé, mais le pire c'est la répartition des chômeurs par régions: 7.1 p. 100 dans les provinces atlantiques, 6.8 p. 100 au Québec, 3 p. 100 en Ontario, 3.4 p. 100 dans les Prairies et 5.4 p. 100 en Colombie-Britannique. Ce qui confirme précisément la déclaration suivante du Conseil économique du Canada:

Le niveau de chômage dans les provinces atlantiques et, à un degré inférieur, dans le Québec est constamment plus élevé que la moyenne nationale.

Une telle situation indique la nécessité de mettre en œuvre des politiques souples et applicables, à des degrés divers, aux besoins régionaux au lieu de mettre en œuvre des politiques globales qui ne tiennent aucun compte des besoins régionaux et ne font qu'accentuer les disparités régionales. A ce propos, nous sommes maintenant dotés d'un ministère de l'Expansion économique régionale, qui s'occupera d'exécuter la politique gouvernementale qui consiste à accorder des subventions aux industries pour les persuader de s'établir ou de demeurer dans certaines régions.

Ce qu'il faudrait, c'est avoir une idée très claire de la manière dont ces pouvoirs seront appliqués dans ce nouveau ministère et comment celui-ci fonctionnera. Si nous avons pu, ces dernières années, dépenser des sommes considérables sans obtenir les résultats désirés, ne recommençons pas. Si nous devons

simplement aller dans le sens d'une moindre résistance, là où le terrain est préparé et où des industries sont déjà établies, alors à quoi serviront ce ministère et ses incitations à l'interdépendance?

Le député de South Western Nova (M. Comeau) s'en est pris au gouvernement, notamment au ministre de l'Expansion économique régionale (l'hon. M. Marchand), du fait qu'il n'y avait pas de liaison entre les ministères. Il n'y a effectivement pas de liaison entre ce ministère et le ministère des Transports, non plus qu'avec celui des Postes. Le député a demandé comment, au nom du ciel, ces régions à faible croissance allaient jamais prendre place dans le grand courant de la vie canadienne si les ministres n'étudient même pas ce qui se passe quand il s'agit d'alléger les frustrations des provinces atlantiques.

Ce qui m'inquiète surtout c'est qu'on ne se rend pas compte du caractère très complexe de l'expansion urbaine. J'ai été heureux d'entendre le député d'York-Nord (M. Givens) en parler brièvement dans son discours. Mon cœur a bondi de joie, car je m'attendais à une sortie en règle contre le gouvernement actuel de la part du député d'York-Ouest. Cet ancien maire de Toronto a déclaré que, s'il s'était trouvé du côté ministériel, il aurait fait en sorte qu'il soit question des problèmes de l'expansion urbaine dans le discours du trône.

Dans les années 70, le Canada comptera quelque 25 millions d'habitants. D'après les statistiques recueillies, dans les années 80 elle sera concentrée dans 29 grandes villes. On a mentionné Toronto et Montréal; on pourrait même ajouter Hamilton. Dans 10 ou 15 ans, la population de l'Ontario atteindra 10 millions. Tous ces faits démontrent l'importance qu'il faut accorder aux problèmes de l'urbanisation. En toute déférence à l'égard de mes amis ruraux, nous devons tenir compte des réalités.

Nous devons nous préoccuper de la qualité de la vie dans les centres urbains. Nous devons nous préoccuper du crime, de la maladie mentale, de la dépression, de la frustration, de l'alcoolisme et de la narcomanie. Un membre de notre parti a déclaré hier que le seul conseil qu'il pouvait donner aux jeunes Canadiens était de cesser de se droguer. Tant qu'on ne m'aura pas démontré que l'usage de la marijuana peut être utile et tant que la chose ne sera pas admise, je m'y opposerai. Et je dis aux jeunes Canadiens: Cessez de vous droguer.

Des voix: Bravo!

[M. Alexander.]

M. Alexander: L'expansion urbaine ne peut signifier aujourd'hui que ces malaises de notre milieu dont je viens de parler. Cette expansion soutenue de nos villes se poursuivra incontestablement, et pourtant le discours du trône ne tient pas compte d'un des plus grands défis que notre pays ait jamais eu à relever, savoir qu'on reconnaisse l'existence de ce grave problème auquel font face de nombreux Canadiens. La négligence du gouvernement à aborder les nombreux problèmes sociaux et économiques a créé chez de nombreux Canadiens une attitude de profonde inquiétude et de déception.

• (2.40 p.m.)

Un des points faibles du gouvernement, me semble-t-il—et ceci soit dit sans vouloir méjuger de sa sagesse—est son refus persistant de s'attaquer de front aux problèmes vitaux qui menacent le Canada et qui pèsent de jour en jour plus lourdement sur l'esprit et la bourse des Canadiens de toutes catégories. Pour le dire dans mes propres mots, on s'est toujours refusé à examiner les problèmes concrets ou quotidiens—certains, comme l'ancien ministre chargé de l'habitation, ont peut-être des expressions plus imagées pour les décrire. Cette attitude négative est devenue l'une des armes les plus inquiétantes entre les mains du gouvernement, dont la tendance est de laisser la nature suivre son cours, en accélérant simplement le processus. Ce n'est pas une politique, cela monsieur l'Orateur, c'est accentuer la pente qui mène au désastre.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Il nous faut reconnaître que la question de la croissance urbaine est un objet d'intérêt immédiat et de profond souci, tant pour la nation que pour l'agrément de la vie quotidienne au Canada. Cependant, aucun des problèmes fondamentaux qui touchent cette dernière ne semble avoir donné le branle à l'imagination de notre élégant premier ministre (M. Trudeau) ou à celle de sa moins brillante cohorte de penseurs, de théoriciens et de jeunes dans le vent. Dans ces conditions, la société juste est un leurre, et nous la promettre est une insulte à notre intelligence. Tout au plus, est-ce encore un slogan bon pour les élections, bien qu'il ait été presque totalement dénoncé par le cultivateur, le pêcheur, le citadin et les quatre millions de pauvres au Canada. Pour employer une formule populaire: le gouvernement ne doit plus laisser les pauvres le bec à l'eau.

Après tout, qu'avons-nous à espérer? On a dit que le premier ministre n'avait rien

promis. De fait, beaucoup de gens estiment que, s'alignant sur cette déclaration, le gouvernement n'a pratiquement rien fait, ou peu de chose, pour justifier la confiance, les applaudissements et l'enthousiasme des Canadiens.

A propos de la rénovation urbaine, nous ne devons pas négliger les municipalités. L'expérience du gouvernement a rendu la chose évidente à propos de deux aéroports en particulier, celui de l'île de Toronto et celui qui est situé à l'extérieur de Montréal. La 37e conférence annuelle de la Fédération des maires et des municipalités du Canada a indiqué très clairement qu'elle souhaitait participer à toutes les discussions concernant les affaires urbaines. Ces gens se préoccupent des transports et de l'habitation; ils veulent participer aux discussions aux niveaux auxquels leur expérience peut être utile. La Fédération a exprimé le désir d'y participer, chaque fois que c'est possible et de la manière établie lors de la conférence constitutionnelle fédérale-provinciale. Si nous voulons progresser dans ce domaine, nous devons commencer à reconnaître que le taux d'expansion urbaine et sa complexité croissante nous obligeront à descendre—je m'exprime ici avec beaucoup de respect—jusqu'aux municipalités pour obtenir de sages conseils.

On a dit que les pressions visant l'accroissement des dépenses dans les régions urbaines vont peut-être augmenter rapidement, et l'on doit noter que l'impôt foncier réel, qui reste de loin la plus importante ressource de revenu des municipalités est beaucoup moins sensible à l'expansion économique que les sources de revenu du gouvernement fédéral et des provinces. Comme l'a déclaré le Conseil économique, le fossé entre les dépenses requises par les municipalités et les revenus qu'elles obtiennent va probablement augmenter. Faute d'une croissance continue et du transfert des recettes des paliers supérieurs du gouvernement ou de nouveaux transferts de responsabilité à d'autres paliers de l'administration, il deviendra toujours plus difficile de maintenir, et encore plus d'améliorer, la qualité du milieu urbain dans lequel vivra la grande majorité des Canadiens.

Il est extrêmement important que nous connaissions la situation actuelle de l'expansion urbaine. Que dire de la rénovation urbaine? J'ai dû poser 30 ou 40 questions là-dessus depuis que je suis ici. Nous avons eu une série de ministres—le représentant de Kingston et des Îles (M. Benson), l'ancien député de Vancouver-Centre (M. Nicholson), le député de Trinity (M. Hellyer) et le ministre d'État chargé de l'habitation (M. Andras). Chacun, il me semble, s'était attaché à la manière valable d'envisager les problèmes de logement urbain et on avait encouragé les municipalités à donner suite à leurs projets. La ville d'Hamilton ne faisait pas exception à cet égard. On avait reconnu et admis que son programme était excellent. L'autorité locale avait décidé d'y donner suite et le gouvernement avait fait savoir qu'il appuyait le projet. Selon moi, monsieur l'Orateur, on a leurré la ville d'Hamilton pour l'abandonner ensuite lamentablement. Cette ville avait prévu des travaux de 14 millions de dollars pour rénovation de la rue York et elle comptait sur environ 5 millions de dollars du gouvernement fédéral. Les porte-parole du gouvernement ont annoncé subitement: C'est bien malheureux mais nous n'avons que 2 millions et demi.

Savez-vous ce qu'il est advenu, monsieur l'Orateur? Lorsque je circule dans la rue York, les propriétaires de magasins, de boutiques et de maisons qui ont été expropriés, me demandent ce qui se passe. Je leur réponds: Blâmez le gouvernement d'Ottawa.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Je leur dis de blâmer le gouvernement actuel parce qu'il n'a montré aucun sentiment humain. J'ai écouté le ministre des Finances (M. Benson) parler des petites gens. Que sait-il à leur sujet? C'est une pilule que nous trouvons bien difficile à avaler. Selon moi, vu l'attitude du gouvernement, il est impossible d'obtenir la confiance et la collaboration que l'on espère des municipalités. Comment y compter lorsqu'on les leurre...

Une voix: C'est de John Robarts dont vous parlez?

M. Alexander: Le ministre chargé actuellement de l'habitation a déclaré récemment:

> Jusqu'à ce que l'on puisse élaborer et exposer une politique canadienne de rénovation urbaine à long terme, mieux définie et plus logique, les municipalités qui ont déjà préparé des programmes de rénovation urbaine devront soit en suspendre l'étude soit terminer les travaux tout en sachant fort bien qu'il n'est pas sûr que le gouvernement fédéral leur accorde des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre de ces programmes.

Et il a fait cette déclaration sans se soucier du fait que ces programmes étaient en voie de préparation depuis cinq ou six ans. Les municipalités ont besoin de principes directeurs au sujet du réaménagement urbain. C'est dans leur intérêt de savoir pourquoi un programme, que l'on avait cru satisfaisant, fait l'objet de réductions. Elles veulent surtout savoir si de nouveaux fonds leur seront assurés par le gouvernement fédéral; elles exigent une déclaration, portant entre autres sur une politique de réaménagement urbain.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a demandé au ministre l'autre jour quand il ferait une annonce de ce genre. D'ici quelques jours, a répondu le ministre. Monsieur l'Orateur, j'entends cette promesse depuis mon arrivée ici. J'ai demandé au ministre s'il traiterait, au cours de sa déclaration, des principes directeurs concernant les logements sociaux. Il m'a répondu qu'il en parlerait vraisemblablement. Les municipalités en ont assez de ces compromis et de ces faux-fuyants. J'espère que la question sur les sociétés de construction que j'ai posée au ministre ce matin, sera examinée très favorablement quand la province de l'Ontario commencera d'intervenir dans ce domaine. Si nous ne concevons pas des moyens permettant d'attirer des fonds hypothécaires dans le secteur du logement, alors le gouvernement ne pourra en aucune façon achever au cours des cinq prochaines années le million d'unités qu'il a en projet. J'espère que le gouvernement saura prêter une oreille attentive à mes propos.

• (2.50 p.m.)

Selon les statistiques, en 1967 il y a eu 164,123 mises en chantier; en 1968, 196,878 et le chiffre prévu pour 1969 est 190,000. L'objectif quinquennal de un million de nouvelles unités de logements que le gouvernement s'est fixé est probablement fondé sur le rapport du groupe d'étude sur le logement et la rénovation urbaine, qui indique à la page 23:

> Un minimum d'un million de nouveaux logements, d'ici cinq ans, permettrait au marché du logement d'absorber la demande nouvelle et de rattraper en même temps au moins une partie du retard causé par la surpopulation, le viellissement et la pénurie générale de logements.
>
> La Commission fixe un objectif d'un million de logements nouveaux d'ici 1973, . . .

. . . c'est ce qu'indique le rapport de la Commission d'étude. . .

> . . . mais elle souligne que c'est là un objectif minimal et elle espère bien que les réalisations sauront le dépasser largement.

Une voix: Nous atteindrons cet objectif.

M. Alexander: Que votre ministre agrée certaines sociétés de construction, et vous pourriez peut-être y parvenir. On peut prévoir, sans crainte de trop se tromper, que 190,000 nouveaux logements seront mis en chantier cette année; et il faudra que chaque année, d'ici à 1973, soit une année sans précédent sous ce rapport. Il faudrait donc construire tout près de 205,000 logements pour atteindre ce qui, d'après la Commission Hellyer, n'est que le strict minimum. Étant donné l'accroissement de la demande, influencée surtout par la cadence rapide de la formation de nouvelles familles et de nouveaux foyers, effet à retardement de la forte natalité d'après-guerre, le Conseil, en extrapolant, a prévu qu'il y aura une augmentation totale d'environ un million trois quarts de nouveaux logements en huit ans, de 1967 à 1975.

Je sais que vous êtes sur le point de me signaler l'heure, monsieur l'Orateur, mais puis-je avoir une minute de plus pour conclure?

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre autorise-t-elle le député à poursuivre ses observations au-delà de son temps de parole?

Des voix: D'accord.

M. Alexander: J'ai presque fini, monsieur l'Orateur. Pour accélérer, je vais lire les observations qu'il me reste à faire, même si selon mon ami du Nouveau parti démocratique, les députés devraient apprendre à parler sans l'aide de notes dactylographiées. Nous y arriverons un jour. Il y a une nouvelle génération d'hommes politiques à la Chambre, monsieur l'Orateur, d'hommes conscients de leurs fonctions ici et de la nécessité pour eux d'avoir une image grâce à laquelle les Canadiens comme je l'ai dit à des jeunes ici même aujourd'hui, respecteront cette assemblée. Je ne crains pas que le gouvernement actuel contribue à faire diminuer ce respect, parce que c'est notre fonction de nous assurer qu'il se maintiendra dans notre tradition séculaire de grandeur et de compréhension.

Le gouvernement actuel est obsédé de choses abstraites et n'a pas envie de s'attaquer aux nombreuses urgences actuelles dont je n'ai mentionné que quelques-unes. Au contraire, on nous demande à nous, les parlementaires qui représentons le peuple Canadien, de traiter comme s'il s'agissait de problèmes urgents, l'avortement, l'homosexualité et les droits linguistiques.

Il n'est pas douteux que ces choses ont leur importance, mais aussi il me semble qu'elles ne devraient avoir aucune priorité dans un pays comme le nôtre, où une action immédiate s'impose dans le secteur économique.

Le titre de l'un des derniers exposés du Conseil économique du Canada est «Défi posé par la croissance et le changement». C'est un défi qui a toujours été esquivé par ce gouvernement, bien qu'il évoque sans cesse les défauts de notre économie et indique les moyens concrets de parer à bien des situations graves.

En conclusion, ce qu'il faut à notre pays c'est un gouvernement conscient des réalités; un gouvernement qui a une politique corrective des problèmes d'urbanisation, toujours plus aigus; un gouvernement qui peut établir des programmes-éclair, et qui veut surtout raffermir l'économie canadienne, réaffirmer notre identité et notre intégrité nationales et

maintenir la souveraineté du Canada sur nos territoires. A propos, le premier ministre (M. Trudeau) ne s'est pas exprimé assez énergiquement sur la pollution dans l'Arctique. Proclamons avec fermeté que ces eaux sont nôtres et nous verrons bien.

M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je joindre ma voix au témoignage général d'approbation donné à mes collègues, le député de Sarnia (M. Cullen) et le député de Lapointe (M. Marceau), qui ont si brillamment proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens à ajouter sur-le-champ que mes félicitations n'impliquent aucun étonnement et qu'elles ne cherchent nullement à laisser entendre qu'il s'agit ici d'un fait exceptionnel. Leur intervention a été en réalité du même degré d'excellence que nous de l'arrière-ban des deux côtés de la Chambre et du déversoir en face en sommes venus à attendre de nos contemporains au Parlement.

Au cours du débat sur le budget l'an dernier, j'avais fait remarquer que la Compagnie des jeunes Canadiens était une création controversée du Parlement. Rien de ce qui s'est produit ces derniers mois ne m'amène à modifier mon jugement. La Compagnie est actuellement en butte aux critiques de quelques-uns des personnages politiques les plus influents du Canada. Le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts a été chargé d'enquêter sur son activité. Étant donné la nature de certaines des accusations qui ont déclenché cette enquête, on aurait pu s'attendre que le comité de la défense nationale en soit chargé.

Cependant je suis extrêmement heureux de savoir que le comité enverra à Calgary un sous-comité sous la conduite du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler), afin d'entendre des témoins au sujet des activités de la Compagnie des jeunes Canadiens. Quelle que soit la situation ailleurs, ils pourront faire le point d'un projet lancé par la CJC, qui a été couronné de succès; un projet qui, malgré des ressources très limitées, a atteint son objectif, à savoir combler le fossé séparant le gros de la société de certains de ses éléments désaffectés, et qui a fait naître un sentiment de solidarité parmi la population. Bref, il s'agit d'une entreprise dont les organisateurs ont réalisé les objectifs qu'ils s'étaient assignés.

Il y a à Calgary un certain nombre d'hommes politiques qui étaient récemment—ou peut-être temporairement—au vert, et qui doivent regretter profondément d'avoir proclamé que les effets là-bas des activités de la CJC constituaient la cause plutôt qu'un symptôme du malaise social.

A l'invitation de l'Institut canadien des affaires internationales, j'ai eu l'honneur au début du mois d'assister et de prendre part à un colloque patronné par le John F. Kennedy Institute for Atlantic Studies à l'université de Tilburg aux Pays-Bas. Le sujet en était l'OTAN et la sécurité dans les années 70. Ensuite, avec d'autres députés et sénateurs, j'ai assisté à la réunion du Conseil de l'Europe à Strasbourg, rendu visite à la première division aérienne du Canada à Lahr et au quatrième élément de brigade mécanisé canadien en manœuvres près de Brunswick, en Allemagne.

Avec la législation parlementaire aux délibérations de l'Assemblée de l'Atlantique nord à Bruxelles ainsi qu'un petit groupe de députés, j'ai ensuite assisté à Paris à une réunion organisée sous les auspices du comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique. Lors de cette dernière réunion, l'intérêt a surtout porté sur le rapport concernant l'aide au développement intitulé «Associés pour le développement» et rédigé pour la Banque mondiale par un comité distingué présidé par notre ex-premier ministre, le très honorable L. B. Pearson. J'aimerais rendre hommage au député d'Etobicoke (M. Gillespie) qui dirigeait notre délégation à Bruxelles. La préparation et la mise au courant préalable dont nous avons bénéficié nous ont été extrêmement utiles. Ainsi se poursuivait une tradition établie l'an dernier par l'honorable sénateur John Aird. J'espère sincèrement que cette tradition qui consiste à informer et à préparer les délégations et à établir un lien permanent entre les délégations parlementaires aux plus importantes assemblées internationales se perpétuera.

• (3.00 p.m.)

A mon avis, de l'avis de tout Européen bien informé ou de nos troupes en Europe, nos soldats sont homme pour homme, les meilleurs, les mieux entraînés et ils forment les forces militaires les plus effectives sur ce continent. Ce sont des gens de métier. Ils sont en mesure de remplir la tâche qui leur a été assignée mieux que n'importe quelle autre force, mais leur aptitude ne signifie pas nécessairement que cette tâche soit la bonne. Et simplement parce qu'elle l'était il y a 15, 10 ou même cinq ans, ne signifie pas qu'elle le soit encore. Les maintenir sans discernement dans leur rôle actuel équivaudrait à feindre d'ignorer des changements essentiels à l'équilibre du pouvoir dans le monde.

Les pays européens sont devenus beaucoup plus aptes à assurer leur propre défense par les moyens classiques. On sait qu'un incident en Europe qui pourrait dégénérer en guerre—ce qu'on appelle l'«accident»—se produirait vraisemblablement sur un des flancs de l'OTAN peu protégés, Norvège, Turquie, Méditerranée, plutôt qu'en Allemagne, centre fortement armé, où toute attaque mettrait immédiatement les agresseurs en contact avec les troupes des États-Unis et peut-être avec la défense nucléaire.

Dans l'ensemble, les États-Unis et la Russie ont pratiquement atteint le point où ils sont capables de s'anéantir mutuellement avec des armes nucléaires stratégiques. La puissance chinoise s'accroît et l'agitation du monde émergent grandit. Dans la politique soviétique, il y a une tendance certaine à concurrencer les États-Unis comme puissance militaire mondiale. Elle est implicite dans le déploiement accru de la force navale soviétique en Méditerranée comme dans les océans Indien et Atlantique. Elle est implicite dans la mise au point de l'avion de long parcours pour le transport des troupes Antonov 22, les porte-hélicoptères déjà en mer et sur le point d'être achevés, et dans l'expansion de leur infanterie de marine.

La Russie est en train de se munir rapidement de tous les outils nécessaires pour remplir le même rôle global que les États-Unis peuvent assumer en ce moment. Une fois qu'elle aura acquis cette capacité, et si elle possède vraiment la même puissance nucléaire stratégique que les États-Unis, la Russie pourra-t-elle éviter de se mêler aux conflits dans des zones d'agitation éloignées? N'est-il pas vraisemblable que les occasions d'engagement seront alors plus nombreuses que par le passé?

La politique de défense du Canada, qui accorde beaucoup d'importance à ses engagements envers l'OTAN, a été formulée avant que ne s'opèrent ces changements fondamentaux dans l'équilibre du pouvoir mondial—à un moment où l'on pouvait, avec une certitude raisonnable, postuler que le seul péril réel menaçant le Canada était une guerre nucléaire entre la Russie et les États-Unis et dans laquelle nous serions nécessairement engagés; que la cause la plus vraisemblable d'une telle guerre surviendrait en Europe, et que nos intérêts bien compris seraient alors mieux servis si le Canada s'engageait à fond envers l'OTAN. Maintenant que la situation s'est modifiée, la seule menace réelle pour le Canada demeure, pour le moment du moins, c'est que nous serons forcément entraînés dans une guerre nucléaire entre la Russie et les États-Unis; mais nous ne pouvons plus assumer à coup sûr que l'Europe est le seul endroit où une confrontation aboutirait probablement à cette guerre. En fait, il semble plus probable qu'elle éclaterait ailleurs.

La situation à laquelle nous faisons face justifie la décision de modifier nos priorités de défense aussi bien qu'elle justifie d'altérer la configuration—c'est l'expression officielle et non la mienne—qui résultera en un contingent intégré très mobile et facilement aéroportable formant les unités combattantes de base de nos forces armées. Mais, même si la transformation ou la reconfiguration, si vous préférez, est la chose à faire, ce sera onéreux. Il y a lieu de s'inquiéter de ce que la campagne d'austérité en cours ne vienne modifier sérieusement ou même retarder ce processus au moment où il importe d'agir promptement. Si on leur fournit les ressources nécessaires, les forces armées canadiennes continueront d'être, homme pour homme, la force militaire la plus efficace du monde libre, remplissant un rôle encore plus important que dans le passé. Le deuxième élément de notre politique extérieure, de notre aide au développement, retient de plus en plus l'attention et, d'ailleurs, a été exempté des directives sur les dépenses que le gouvernement a appliquées à presque tous les autres domaines d'activité. Cette attitude du gouvernement canadien est assez rare dans la communauté internationale actuelle.

Les premières pages du rapport de la commission Pearson fourmillent d'expressions comme «la faisabilité en question», «désillusion et méfiance», «volume stagnant», «diminution des engagements», «esprit de désenchantement», «malentendus», «critique du gaspillage» et «frustration et impatience». Le rapport reconnaît que l'aide internationale au développement a ralenti. Ayant reconnu ce fait, l'Organisation de coopération et de développement économique a décidé de convoquer la semaine dernière les parlementaires des pays membres de sa commission d'aide au développement. Cette invitation était un fait sans précédent dans l'histoire de l'OCDE qui était encline dans le passé à mener ses affaires sans bruit et avec dignité aux échelons officiel et ministériel, ce qui nous porte naturellement à nous rappeler que l'OCDE est un club d'hommes riches dans le village global.

Les pays membres représentent 61 p. 100 de la production industrielle mondiale et 65 p. 100 du commerce mondial, tandis qu'ils ne comptent que 20 p. 100 de la population. Ils déboursent également 90 p. 100 de l'aide au développement. L'Organisation a convoqué les parlementaires, parce qu'elle se rend compte qu'elle aura fort à faire pour les persuader de maintenir leur aide au développement et encore plus de l'augmenter durant les quelques prochaines années.

[M. Mahoney.]

Le rapport Pearson définit clairement non seulement ce que l'aide au développement peut accomplir mais aussi ce qu'elle ne peut pas réaliser et qu'on ne devrait pas lui demander. A notre époque de désenchantement, une définition des conceptions erronées importe probablement autant qu'une définition des possibilités.

Le développement ne garantira pas le choix d'une idéologie ou d'un système des valeurs particulier; il ne garantira ni la stabilité politique ni le rejet du mal pas plus qu'un comportement pacifique et responsable à l'échelle internationale; il n'assurera pas non plus des amis fidèles, alors pourquoi s'en soucier? Il existe, bien entendu, des raisons morales, le sentiment que les nantis doivent partager avec ceux qui ne le sont pas. Il y a aussi l'attrait de l'intérêt personnel bien compris, expression usée peut-être mais qui englobe l'idée voulant qu'une utilisation plus rationnelle des ressources du monde profite tant aux riches qu'aux pauvres. Ce qui importe avant tout c'est que nous vivons dans un village global; qu'une guerre, où qu'elle éclate, peut nous atteindre tous; que la pollution dans une région peut se propager dans le monde entier; que la peste ne connaît pas de frontières. Bref, aucune prédiction n'est possible quant à la situation du Canada, ou de tout autre pays, l'an prochain, dans dix ans ou dans cent ans, à moins que nous ne sachions également dans quelle situation se trouvera alors le monde. Si nous voulons vivre dans un climat de sécurité et de prospérité, il nous faut tenter de créer un monde sûr et prospère.

Au nombre des phénomènes les plus significatifs que l'on dénote de nos jours en Europe occidentale, il y a l'anachronisme de plus en plus manifeste des frontières nationales. Depuis plus d'une décennie, les jeunes—ou ceux qui le sont encore parmi eux—se déplacent à leur guise de Naples à Oslo et de Munich à Dublin. Ils se considèrent comme des Européens, et non comme des Hollandais ou des Danois. Ce phénomène s'étend à de nombreuses régions du globe. Il se manifeste déjà ce côté-ci de l'Atlantique, et au-delà du rideau de fer. Les jeunes sont animés par la conviction qu'il existe une communauté mondiale et qu'il importe que nous agissions en tant que membres d'une communauté mondiale si nous entendons assurer la survie de notre civilisation. L'idée même de communauté mondiale est une raison impérative d'aider le développement. L'aide au développement est un acte de foi dans l'avenir. Les nations pauvres ont fait leur choix. Elles veulent s'industrialiser. Il s'agit de savoir à quelle allure et à quel prix. Les nations industrielles peuvent accélérer la progression des autres et leur faciliter la tâche.

Le rapport Pearson nous parle du développement au cours de la première décennie et esquisse un plan de combat pour la seconde. Les résultats de la première sont bien meilleurs que la plupart d'entre nous ne le pensent. La moyenne du rythme d'accroissement du produit national brut chez les pays en voie de développement s'établit à 5 p. 100 par an, bien que l'explosion démographique ait atteint le taux annuel de 2½ p. 100 par habitant. Je souligne qu'il s'agit là de moyennes brutes. Certains pays ont bien dépassé cette moyenne, d'autres ont fait preuve d'une stagnation relative et enfin quelques-uns—comme l'Indonésie et l'Uruguay, par exemple—ont accusé une baisse réelle par habitant.

Si fort que le fermier de l'Ouest puisse regretter la perte de ses marchés de blé, il doit se réjouir de la victoire remportée sur la famine dans de nombreuses parties du monde alors que la révolution agricole s'accélère. L'industrie textile peut s'irriter des pressions de la concurrence, mais elle doit être reconnaissante des options qui s'offrent chez nous au patronat et au salariat, car les pays sous-développés n'en connaissent que fort peu.

• (3.10 p.m.)

Les inscriptions à l'école ont presque triplé, même si les instruments et les techniques sont trop souvent désuets, et l'instruction trop souvent classique plutôt que technique, et si aucun emploi productif convenable n'attend l'élève. Les conditions de salubrité publique se sont prodigieusement améliorées, ce qui a eu pour conséquence immédiate une baisse du taux de mortalité, une natalité accrue et souvent un chômage et un sous-emploi critiques. Les résultats et l'expérience d'une première décennie de développement révèlent la nécessité de recherches massives si l'on veut que la deuxième décennie donne des résultats optimaux.

La somme d'aide au développement ne sera pas forcément le seul ou même le plus important critère pour en déterminer la valeur. La forme qu'elle prend peut être vitale, tout autant que la fin à laquelle elle doit servir. La croissance économique qui en résultera en sera le critère. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la décision du gouvernement de créer un Centre de recherche canadien sur le développement international, annoncé dans le discours du trône et suivi par la présentation et la première lecture du bill mercredi dernier, ait été accueilli avec un enthousiasme sincère dans le monde entier. Seule la recherche nous permettra d'espérer les plus grands résultats possibles de l'aide au développement.

Monsieur l'Orateur, il devient de plus en plus évident qu'un secteur important du peuple américain commence à se préoccuper

des graves problèmes intérieurs qui se posent aux États-Unis. Les membres du Congrès qui ont assisté à l'Assemblée de l'Atlantique Nord à Bruxelles étaient presque tous convaincus qu'à moins de circonstances imprévisibles un grand nombre de leurs troupes seraient rappelées d'Europe. La plupart des Européens à qui j'en ai parlé pensaient que la chose était certaine, quoique regrettable. Les Américains qui ouvertement défendent la cause de l'aide au développement ont peu d'espoir que les États-Unis élargissent leur programme; de fait, ils s'attendent à une réduction. Pourtant, l'heure n'est pas aux politiques introverties.

Il y a quelques jours je recevais une lettre d'un de mes électeurs, employé du Canadien-Pacifique qui avait découvert, à son grand étonnement, qu'on tiendrait compte, pour sa pension, de ses services au cours de la première Grande guerre ou de la deuxième Grande guerre, mais non de la guerre de Corée. Cela m'a poussé à faire un peu de recherche. Techniquement parlant, le Canadien-Pacifique a raison. Beaucoup seront surpris d'apprendre—je l'ai été moi-même—que, depuis le 2 septembre 1945 alors qu'à quelque 500 milles au nord-ouest des ruines fumantes d'Hiroshima et de Nagasaki le Japon se rendait sans conditions aux Alliés, le monde vit dans la paix. Il n'a pas connu de guerre depuis plus de 24 ans. Pas une seule guerre n'a été déclarée. Il est vrai qu'on pourrait traiter de «guerre» quelque 50 conflits déclenchés depuis 1945, si on s'en tenait aux formalités traditionnelles. Seize de ces conflits ont été engagés entre des États souverains—d'autres étaient des soulèvements anticolonialistes et des guerres civiles auxquels, une fois sur deux, des troupes étrangères ont participé.

Le conflit coréen n'était pas une guerre. On l'avait qualifié d'opération de police malgré la participation de soldats appartenant à 24 pays. Près de 2 millions de soldats et un nombre incalculable de civils furent portés disparus et l'on y consacra trois années d'un effort militaire gigantesque. La guerre ne fut jamais déclarée et jamais terminée; les combats cessèrent, non point à la suite d'une reddition officielle, mais en vertu d'un armistice boiteux qui attend encore d'être ratifié. Aujourd'hui, il y a toujours des escarmouches de patrouilles et la commission d'armistice se réunit encore pour échanger des insultes. Le temps n'est plus où les guerres avaient un début et une fin; c'est une chose qui arrive, tout simplement, et cela arrive à d'innombrables coins de rue de notre village global d'aujourd'hui—le Moyen-Orient, le Sud-Est de l'Asie, le Nigéria; et l'on assiste parfois encore à des escarmouches du côté de la Corée et du Cachemire.

En tant que citoyens de ce village global, ni les Canadiens ni les Américains ne peuvent se

[M. Mahoney.]

désintéresser de ce qui se passe en dehors de notre bloc à nous. Nous devons continuer à diriger nos efforts vers l'extérieur et à mobiliser tous les moyens à notre disposition pour améliorer notre village. En dépit de la gravité et de l'urgence de nos problèmes intérieurs, nous ne pouvons tout simplement pas nous offrir le luxe de devenir des reclus. L'aide aux pays sous-développés qui peut être considérée à juste titre comme l'équivalent international d'un programme national éclairé de développement social—un programme destiné à donner aux moins avantagés d'une collectivité l'occasion de participer sur une base équitable aux bienfaits de la vie qu'elle procure. Aucun programme social conçu par l'homme, si éclairé fût-il, n'a encore réalisé les conditions qui permettraient à une communauté nationale, municipale ou autre, de congédier ses forces de police. Rien, à ce jour, dans l'expérience humaine, n'indique que le meilleur programme d'aide au développement puisse justifier la suppression totale ou même une diminution appréciable des forces armées. Sans doute, l'espérons-nous, mais nous ne pouvons pas en escompter à coup sûr ce résultat.

Je ne puis mieux résumer mes sentiments qu'en reprenant ici cette phrase du discours du trône:

> L'univers est devenu à ce point compact et solidaire que, si en quelque endroit de la terre s'entremêlent le feu et le sang, c'est toute l'humanité qui est meurtrie.

C'est là une raison péremptoire de concevoir et appliquer un programme efficace d'aide aux pays sous-développés, de maintenir des forces militaires efficaces. Accepter ce fait, c'est donner une base solide à une politique étrangère et de défense susceptible de devenir un modèle pour les nations libres et prospères qui n'ont d'autre ambition que de vivre dans un monde toujours plus libre et toujours plus prospère.

[*Français*]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole cet après-midi, je ne puis m'empêcher d'établir un parallèle avec la dernière campagne électorale. A l'époque, nous prononcions des discours dans des salles spacieuses et bien aménagées, mais devant de rares auditeurs. C'est un peu ce qui se produit aujourd'hui; étant donné que c'est un vendredi, chacun veut rentrer au foyer le plus tôt possible et je ne veux en blâmer personne.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais me joindre à ceux qui m'ont précédé pour féliciter bien sincèrement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Sarnia et de Lapointe (MM. Cullen et Marceau), qui se sont tous deux

acquittés de leur tâche avec élégance. C'est là une preuve que leurs commettants ont eu raison de les élire et ils peuvent être fiers d'être représentés par eux à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, le débat actuel me donne l'occasion de faire connaître au gouvernement les besoins et les aspirations de mes concitoyens.

Je considère également qu'il est de mon devoir de faire connaître au gouvernement ce qui ne va pas dans ma circonscription, car je suis d'avis que ma tâche ne se limite pas seulement à signaler ce qui est bien. Je veux donc appeler l'attention du gouvernement sur certaines anomalies, et je le fais avec la conscience de remplir pleinement mon devoir.

• (3.20 p.m.)

Il faudrait être aveugle et ne pas être du tout au courant des choses pour prétendre que les ouvriers et les cultivateurs ne se heurtent pas continuellement à des difficultés toujours grandissantes, causées en grande partie par l'inflation et le coût de la vie, qui ne cesse d'augmenter.

Tout le monde souhaite ardemment que le gouvernement se décide enfin à passer à l'action et à prendre les mesures susceptibles d'instaurer solidement la société juste, que les libéraux avaient promise avec tant d'insistance au cours de la campagne électorale de 1968. Les vœux pieux du gouvernement n'ont pas empêché la pauvreté de progresser et de toucher davantage un plus grand nombre de nos concitoyens.

Je crois de mon devoir d'informer le gouvernement que dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter en cette enceinte, le chômage continue d'augmenter. Selon les chiffres que j'obtenais hier du Centre de la main-d'œuvre de Saint-Hyacinthe, le nombre des chômeurs de cette localité atteindrait actuellement au moins 3,500. Ces chômeurs se demandent, et à juste titre: Que fait le gouvernement pour améliorer notre situation? Quelles mesures prend-il pour nous redonner un emploi, comme nous y avons droit?

Et l'homme de la rue en vient à la conclusion qu'à peu près aucune mesure efficace n'a encore été prise pour soulager la misère qui grandit chez nous. Je ne puis faire autrement que de demander au gouvernement de sortir de la léthargie dans laquelle il se trouve depuis quelque temps et de faire quelque chose pour nos chômeurs. Il y a là un problème grave, qui sème la panique et la misère, parfois la misère noire, dans des foyers qui ont droit à plus d'attention de la part de nos gouvernements.

Et pourquoi y a-t-il tellement de chômage dans ma circonscription? Principalement parce que les usines doivent supporter la concurrence défavorable exercée par les produits importés, où les salaires des ouvriers sont grandement inférieurs à ceux que les industries canadiennes sont obligées de payer.

A Saint-Hyacinthe, ces derniers temps, nous avons perdu une couple d'usines qui fonctionnaient depuis près de 100 ans. Ces deux usines ont jeté sur le pavé plusieurs centaines d'ouvriers qui, jusque-là, avaient occupé un emploi qui leur permettait de remplir leurs obligations familiales et sociales.

Les fabricants de produits textiles, par exemple, ont été obligés de réduire leur personnel de plusieurs centaines d'ouvriers à cause de la concurrence qui vient de l'extérieur. Et je ne veux pas exagérer, mais si les renseignements que je possède sont exacts—et je les crois tels—d'ici quelque temps, on annoncera la fermeture d'une autre usine de Saint-Hyacinthe, ce qui n'est pas de nature à nous réjouir.

Il est facile de prévoir que la fermeture d'une filature entraîne des inconvénients très graves, d'abord aux personnes touchées et, aussi, à la région dans laquelle elle est située. Quand on songe au fait qu'une ville aussi populeuse que Saint-Hyacinthe perd l'une après l'autre ses industries, il y a lieu d'être inquiet et soucieux de ce qui arrivera dans quelque temps à plusieurs de ses citoyens.

Il est donc impérieux que le gouvernement fasse en sorte que l'hémorragie cesse et que les emplois, dans notre ville, soient conservés pour l'industrie canadienne et, surtout, pour les contribuables.

Dernièrement, on me fournissait des renseignements au sujet de l'industrie canadienne de l'électronique. Cette dernière est en butte à des difficultés pour plusieurs raisons et, surtout, à cause de la concurrence des produits étrangers. L'industrie électronique canadienne, monsieur l'Orateur, fournit des emplois à environ 60,000 Canadiens. Au cours de l'année 1968, cette industrie a exporté pour 300 millions de produits à l'étranger. Elle est actuellement handicapée et ne peut que très difficilement faire face à la concurrence étrangère à cause de la taxe d'accise de 15 p. 100 qui vient s'ajouter à la taxe de vente de 12 p. 100. Cette taxe de 15 p. 100, ajoutée à celle de 12 p. 100, la rend impuissante, ou à peu près, à faire face à la concurrence des pays qui viennent la priver de son marché naturel ici, au Canada.

De plus, le tarif réduit du *Kennedy Round*, qui devait entrer en vigueur en 1972 seulement, est entré en vigueur au mois de juin dernier. Il en est résulté que les manufacturiers canadiens sont désavantagés, puisqu'on leur impose des taxes de vente et d'accise plus élevées que celles que doivent payer les

importateurs. Dans l'intérêt des manufacturiers et des ouvriers canadiens, on devrait redresser la situation dans le plus bref délai possible.

Certaines industries seraient intéressées à venir s'installer dans la région de Saint-Hyacinthe, mais elles n'y viennent pas à cause de la situation défavorable dans laquelle elles se trouvent, parce que cette région est classée comme faisant partie de celle de Montréal. N'étant pas dans une zone désignée, la ville de Saint-Hyacinthe ne peut bénéficier des avantages qui sont accordés aux régions dites désignées. Je connais au moins deux industries très importantes qui auraient préféré s'établir à Saint-Hyacinthe, à cause de la main-d'œuvre sérieuse, habile et stable qu'on y trouve, mais à cause des désavantages qui découlent du fait que la région de Saint-Hyacinthe n'est pas reconnue comme une zone désignée, elles sont allées s'établir ailleurs.

Qu'on le croie ou non, la ville de Saint-Hyacinthe a été classée dans la région de Montréal. Aux yeux de ceux qui ont à désigner les zones, Saint-Hyacinthe possède les mêmes caractéristiques que Montréal. Il ne faut pas y penser longtemps pour conclure qu'il s'agit là d'une erreur de jugement monumentale dont toute la population de Saint-Hyacinthe est victime.

L'ancienne administration Lafontaine s'était évertuée à essayer de faire comprendre au gouvernement central que ce sujet devait être considéré sérieusement par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Or, au cours de la campagne électorale de 1968, les membres de l'administration actuellement au pouvoir ont employé cette anomalie pour promettre à la population que s'ils étaient élus, ils viendraient à Ottawa pour faire modifier la décision qui avait été prise. Il est maintenant connu de tous que la situation demeure inchangée et que les instances qui ont été faites récemment n'ont eu aucun résultat. Elles ont été ignorées par le gouvernement actuel et celui qui l'a précédé.

Je fais donc appel à mon ami, l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), de la circonscription de Drummond, pour qu'il dise, lui aussi, un bon mot lorsque le cabinet étudiera de nouveau la politique relative aux régions désignées. A mon sens, la façon de désigner les zones est injuste pour une certaine partie de la population, car les citoyens de Drummondville, aussi bien que ceux de Saint-Hyacinthe, paient des impôts et méritent une attention égale à celle accordée aux autres citoyens.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je désirerais poser une question qui résulte de ma curiosité, très honnête, croyez-moi.

[L'hon. M. Ricard.]

Combien de gens, dans la région de Saint-Hyacinthe, vivent, gravitent économiquement autour de Montréal?

L'honorable député connaît-il l'importance de l'économie de la région de Montréal sur sa propre ville ou sa propre région?

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, je ne peux fournir de statistiques à ce sujet. Si j'avais prévu que l'honorable ministre poserait cette question, je me serais renseigné en conséquence, mais je suis certain qu'il existe un grand nombre d'ouvriers à Saint-Hyacinthe, qui, parce qu'ils ne peuvent trouver leur subsistance dans la ville de Saint-Hyacinthe, sont obligés d'aller travailler à l'extérieur. Or, ces gens préféreraient de beaucoup demeurer à Saint-Hyacinthe, où leurs familles sont établies, où ils ont des amis ou des propriétés, plutôt que d'être obligés, chaque matin, d'aller en automobile à Sorel, à Drummondville ou à Montréal pour gagner leur vie.

Voilà ce qui incommode réellement une grande partie de la population de Saint-Hyacinthe.

J'aimerais, pendant quelques instants, parler des murs de soutènement. Ceci peut paraître curieux, mais il faut dire que la circonscription de Saint-Hyacinthe, sous l'administration libérale, a toujours été négligée. Pourtant, précédemment, en 1957 par exemple, cette circonscription avait toujours été représentée à la Chambre par un député libéral. Avant 1957, peu ou très peu de murs de soutènement ont été construits le long de la rivière Richelieu et, chose curieuse, quand des murs de soutènement étaient construits, c'était, la plupart du temps, à l'arrière des propriétés d'amis politiques.

• (3.30 p.m.)

De 1957 à 1963, sous un gouvernement conservateur, environ cinq ou six fois plus de murs de soutènement ont été construits qu'au cours des 20 années qui ont précédé l'avènement du gouvernement conservateur, et ce sans se soucier si Monsieur un tel ou son voisin étaient membres du parti ministériel ou non. Nous avons construit des murs de soutènement là où le besoin s'en faisait sentir, là où les vagues causées par le passage des navires érodaient les propriétés.

En 1963, lors de l'avènement au pouvoir du parti libéral, on est revenu à la politique d'autrefois. Il ne se construit plus, ou à peu près plus, de murs de soutènement. Cependant, les dommages ne cessent de s'accentuer, car le niveau de la rivière a été augmenté et les navires continuent à faire des ravages sur les propriétés, causant même...

L'hon. M. Pepin: Par les vagues?

L'hon. M. Ricard: Oui. La vague frappe le rivage, cause de l'érosion. De grandes étendues de terre glissent dans la rivière, ce qui menace parfois les constructions qui ne sont pas très éloignées de la rivière.

Monsieur l'Orateur, il faudrait que l'on continue à faire des études dans les paroisses de Saint-Denis, Saint-Charles et Saint-Hilaire, en vue de déterminer où des travaux s'imposent et les exécuter sans retard.

Je voudrais également demander à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Laing) de ne pas mettre à exécution le projet de construire une clôture métallique autour du terrain de stationnement qui se trouve à l'arrière du bureau de poste à Saint-Hyacinthe. Ce serait réellement porter atteinte à la beauté de cette partie de la ville, ce qui déplairait grandement à la population. Des représentations ont été faites auprès du ministère par les autorités de Saint-Hyacinthe. J'ai moi-même écrit à l'honorable ministre pour lui demander de ne pas mettre à exécution ce projet, et je pense que la décision de contremander ce projet serait de nature à réjouir la population de Saint-Hyacinthe.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant traiter du ministère des Postes et demander à l'honorable ministre (M. Kierans) d'accorder une attention particulière à la paroisse Saint-Thomas d'Aquin, à cause du volume toujours grandissant du courrier au bureau de poste de cet endroit, car le bureau de poste actuel ne répond plus aux exigences.

Il serait bien vu par les gens de cet endroit qu'au cours de l'hiver prochain, le ministère décide d'y faire construire un nouveau bureau de poste, afin d'assurer un meilleur service à la population.

J'ai également appris avec beaucoup de regret la décision du ministère de discontinuer le service du bureau de poste de Saint-Louis-sur-Richelieu. Je ne puis concevoir qu'une municipalité qui bénéficie des services d'un bureau de poste en soit, du jour au lendemain, privée. Au fait, il s'agit d'un service auquel toute agglomération a droit.

• (3.40 p.m.)

Et s'il fallait que le ministre décide de fermer les bureaux de poste qui accusent un déficit, j'ai bien peur que plusieurs bureaux de poste, même dans plusieurs villes, seraient également fermés.

Je me permets donc d'insister auprès du ministre des Postes et des Communications pour que l'on continue d'assurer le service postal à la population de Saint-Louis-sur-Richelieu, qui est une paroisse agricole de ma circonscription.

Monsieur l'Orateur, il faut absolument que je fasse part au ministre du Travail (M. Mackasey) des nombreuses plaintes que j'ai reçues au sujet de l'administration du service d'assurance-chômage. Ceci est en grande partie attribuable au déménagement du bureau d'assurance-chômage de Saint-Hyacinthe. Depuis une couple d'années, les citoyens de Saint-Hyacinthe sont obligés de se rendre à Longueuil pour régler leurs problèmes d'assurance-chômage. Il en résulte, dans bien des cas, des dépenses additionnelles et des délais indus et nuisibles.

Je dois ajouter que certains fonctionnaires du bureau d'assurance-chômage de Longueuil et même d'ailleurs font preuve d'un peu trop de zèle et créent toutes sortes de chinoiseries administratives pour ceux qui veulent toucher leurs prestations. On leur donne un formulaire, qu'on leur demande d'aller remplir chez eux et de retourner. Une fois le formulaire retourné, si l'employé en chômage a oublié un détail, même insignifiant, on lui retourne le formulaire et on lui demande d'en remplir un nouveau. Ceci a pour résultat de soulever l'exaspération chez ces gens qui en ont assez d'être en chômage, sans être en outre humiliés continuellement par des choses semblables.

Je crois que le ministre du Travail, qui comprend très bien la classe ouvrière, accordera une attention particulière à ces anomalies et à ces inconvénients, dont sont sans cesse victimes des ouvriers en chômage, et qu'il y mettra fin dans le plus bref délai possible.

Monsieur l'Orateur, je voudrais, en quelques minutes seulement, traiter d'un sujet qui est d'une actualité brûlante: le problème du Québec dans le Canada. Il n'y a pas à se le cacher, Québec traverse présentement une période très difficile de son histoire. Plusieurs s'interrogent avec raison sur ce qui va sortir de toutes les contestations qui se font maintenant au Québec. J'espère que, dans un avenir plus ou moins rapproché, les choses vont se calmer et que nous allons finir par connaître la tranquillité et la paix qui a toujours régné au Québec.

Je souhaite ardemment que nous conjuguions tous nos efforts pour faire en sorte que le jour où nous connaîtrons une paix et une tranquillité auxquelles nous avons toujours été habitués vienne le plus tôt possible.

Je suis également de ceux qui, sincèrement, estiment que la place du Québec est au sein de la Confédération. Loin de moi l'idée de vouloir poser en expert dans cette affaire, mais je fonde mes observations sur ce que j'entends de l'homme de la rue.

Il est facile d'exciter la population, surtout quand on voit quelle partie de la population on s'emploie à agiter, mais je suis foncièrement convaincu que la population du Québec

désire rester au sein de la Confédération et avoir sa juste part.

On a souvent demandé: «Qu'est-ce que le Québec veut?» "What does Quebec want?"

La réponse a été donnée à maintes reprises. Je me demande, cependant, si ceux qui posaient la question se donnaient la peine d'étudier et de comprendre réellement l'attitude du Québec! Pour être bien franc et bien sincère, il faut reconnaître que l'on n'a pas porté toute l'attention qu'elle mérite à une partie de la population. En effet, nos confrères anglophones ne nous ont pas porté l'attention à laquelle nous avions droit et c'est ce qui, à mon avis, est la source, aujourd'hui, des malaises que nous connaissons.

Pendant trop longtemps, cet esprit de conquérants et de conquis a régné à travers le Canada, et il est grand temps que nos associés anglophones fassent un effort surhumain—si je peux employer cette expression—pour faire en sorte que l'unité du pays soit conservée.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant (M. Badanai): A l'ordre. Je regrette, mais je dois dire au député que son temps de parole est expiré, à moins que la Chambre à l'unanimité ne lui permette de continuer. Plaît-il à la Chambre?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

L'hon. M. Ricard: Merci, monsieur l'Orateur.

Je n'abuserai sûrement pas du temps de la Chambre, mais je voudrais dire qu'il est certainement possible, pour deux voisins, de s'entendre. Les réflexions que je fais actuellement, je les fais tout naturellement. Je compare les deux entités qui forment le peuple du Québec à deux voisins. Au cours de leur existence, les deux voisins ont sûrement eu l'occasion d'avoir des mésententes; ils peuvent même avoir des discussions très acerbes. Toutefois, si chacun veut avoir raison tout le temps, si chacun veut avoir le gâteau à lui tout seul, la chicane naîtra vraisemblablement et un fossé très profond sera creusé entre les deux.

La même chose, je crois, peut être transposée sur le plan national. Il existe sûrement des divergences d'opinions entre Canadiens anglophones et Canadiens francophones, mais plutôt que de nous refermer et de toujours ressasser les malentendus ou les discussions que nous avons eus, de continuellement nourrir notre propre rancune, nous devrions oublier ce qui n'est pas très intéressant et nous appliquer à nous mieux entendre, à travailler ensemble à l'établissement d'un Canada meilleur que celui que nous avons connu nous-mêmes, afin de laisser cet héritage aux générations qui nous suivront.

[L'hon. M. Ricard.]

[*Traduction*]

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai lu ou entendu les divers discours prononcés par les députés depuis que le débat a commencé. Je tiens à dire que les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône se sont noblement comportés le jour de l'inauguration de la session.

• (3.50 p.m.)

J'ai voulu plusieurs fois prendre la parole cet après-midi, mais comme les autres députés, je me sens obligé de reprocher au gouvernement actuel son absence d'orientation et de planification qui résoudrait les nombreux problèmes actuels du Canada. L'année dernière, nous avons donné au premier ministre (M. Trudeau) et à son gouvernement la possibilité de s'y retrouver et d'exposer un programme. Nous espérions qu'avec le début de cette nouvelle session parlementaire, on nous présenterait quelque chose d'un peu plus pratique que ce que nous avons reçu le jour de l'inauguration.

Je tiens à signaler que nous autres, de l'opposition, nous devrions revoir fréquemment le programme et les résultats obtenus par le gouvernement actuel. Il s'apercevrait alors, tout comme les Canadiens, d'un fait qui doit être limpide comme le cristal pour un nombre croissant de Canadiens, savoir que tous nos problèmes ne sont peut-être pas en cours de solution. Ce n'est pas comme si l'administration actuelle occupait le pouvoir depuis trop peu de temps pour résoudre certains de nos problèmes. Le gouvernement actuel a pris le pouvoir en avril 1963, mais, je l'admets franchement, il n'a pas été majoritaire jusqu'en juin 1968, date à laquelle notre actuel premier ministre a pris la tête du gouvernement. Nous avons tous des souvenirs plutôt vivants de la campagne d'il y a 16 mois; on réclamait alors, à cor et à cri, une société juste de l'Atlantique au Pacifique, et les Canadiens croyaient qu'un Moïse était venu pour les conduire vers la terre promise.

Un grand nombre des grandes questions qui se posaient à nous avant les élections de 1968 sont beaucoup plus graves aujourd'hui qu'elles ne l'étaient lorsque le nouveau gouvernement a pris le pouvoir, il y a 16 mois. Le facteur inquiétant, c'est que le gouvernement actuel n'a pas proposé de solutions à un grand nombre de problèmes. On peut dire à juste titre, à mon avis, que selon toutes les apparences, le gouvernement ne dispose pas de programmes ni de solutions pour un grand nombre de nos problèmes essentiels. L'inflation défraie la chronique de nos jours et je crois que c'est le problème de l'heure au

Canada. Le gouvernement a tenté de le résoudre en réduisant ses dépenses, mais le chômage qui en est résulté est trop considérable pour un pays comme le nôtre. Ses efforts pour réduire le rythme alarmant de l'inflation au pays ont été extraordinairement infructueux. De fait, l'augmentation s'est encore accélérée l'année dernière au lieu de diminuer, preuve que le gouvernement ne doit pas être sur la bonne voie.

Le programme actuel, au moyen duquel le gouvernement s'efforce de combattre les pressions et tendances inflationnistes au pays, a eu de nombreuses répercussions sur les Canadiens. J'ai parlé tout à l'heure de l'accroissement sensible du chômage, qui est d'environ 5 p. 100 actuellement, chiffre beaucoup trop élevé pour cette époque-ci de l'année. En outre, les pensionnés, les vétérans et les assistés sociaux doivent porter le poids supplémentaire d'une diminution sensible de leur revenu et de la baisse du niveau de vie dues à l'inflation. Le gouvernement a dit à ces gens qu'une augmentation des pensions ne serait pas salutaire. Il ne peut se permettre d'augmenter l'allocation de base des anciens combattants, en raison des pressions inflationnistes qui s'ensuivraient.

Le gouvernement a pris d'autres mesures, comme le congédiement de bon nombre de fonctionnaires. Cette suprême injustice envers ces fonctionnaires, surtout ceux de plus de 60 ans, à qui le gouvernement a fait savoir qu'ils devaient prendre leur retraite, a été l'une des mesures les plus rétrogrades qu'on ait jamais vues. Leur seul crime avait été de vieillir. Ils avaient atteint 60 ans ou un peu plus.

Le gouvernement a décidé de les mettre à la retraite au moment le moins opportun pour eux; peut-être avaient-ils accumulé des dettes et comptaient-ils sur leur traitement de quelques années encore pour s'en acquitter. Je n'arrive pas à comprendre comment cette façon d'agir envers les fonctionnaires peut cadrer avec la société juste.

Je voudrais maintenant dire quelques mots du chômage. Je signalais tantôt que le nombre des chômeurs représente actuellement 5 p. 100 de la main-d'œuvre, après rectification saisonnière. Tout laisse prévoir un hiver exceptionnellement dur. Il n'y a pas de doute que le chômage augmentera considérablement par tout le pays. Certains ont prédit un taux de chômage de 7 ou 8 p. 100 et dans certaines régions moins favorisées au point de vue économique, le taux pourrait atteindre 10 p. 100. Pourtant, depuis des années, le Conseil économique du Canada nous signale que 3 p. 100 devrait être la limite pour le Canada. On a dépassé et parfois même doublé ce taux. Les députés de tous les partis reconnaîtront avec moi que même un taux de chômage normal est assez ruineux à cause de la perte énorme de productivité qu'il entraîne et de son effet social nuisible sur ceux qui en souffrent. Le chômage qui résulte de mesures gouvernementales équivaut, à mon sens, à la pire stupidité, encore plus quand le gouvernement ne parvient pas du tout à enrayer l'inflation.

• (4.00 p.m.)

L'an dernier, le gouvernement a indiqué qu'il supprimait le programme des travaux d'hiver, qui avait servi à des fins assez utiles, du moins dans ma région, dans de nombreuses municipalités et avait aidé à abaisser le taux du chômage, l'hier. On nous a dit alors que des programmes de recyclage remplaceraient le programme des travaux d'hiver. En fait, il s'est avéré que les programmes de recyclage ne secouraient qu'une petite partie des chômeurs. C'est encore une illustration de l'expression «trop peu et trop tard».

Les programmes de recyclage sont excellents, mais il faut davantage—quelque chose doit aller de pair. On doit fournir des emplois à ceux qui ont acquis de nouvelles spécialités, ou bien le recyclage devient une opération futile et onéreuse. Dans différentes parties du pays, on a vu des cas où des travailleurs recyclés ont été incapables de trouver un emploi.

J'aimerais parler brièvement des effets de l'inflation sur le revenu et le mode de vie des citoyens à revenu fixe. Ce problème a toujours existé et n'a cessé de bouleverser certains députés de chaque côté de la Chambre. Ce sont en particulier les pensionnés de toute catégorie, les anciens combattants et les assistés sociaux qui en sont les victimes, et le gouvernement n'a même pas pris les mesures voulues pour seulement maintenir leur pouvoir d'achat d'une année à l'autre. Conséquence: leur pouvoir d'achat, déjà maigre et insuffisant, continue de baisser.

En cette ère d'opulence, tout Canadien devrait pouvoir participer de la productivité toujours croissante du pays. Personne, et à fortiori ceux qui ne peuvent négocier pour eux-mêmes, ne devrait être privé d'un revenu suffisant. Le gouvernement n'a pas su maintenir le pouvoir d'achat actuel de leur revenu fixe, et c'est bien là une autre preuve que la société juste n'était qu'un slogan politique lancé pour s'attirer des votes à la veille des élections. La montée rapide du coût de la vie nous dicte d'augmenter les taux de base des pensions et de les indexer sur le coût de la vie, afin de maintenir au moins le pouvoir d'achat des pensionnés. Ceux qui ont contribué à l'édification du Canada ont le droit de profiter de sa prospérité sans cesse croissante.

Le récent Livre blanc sur les pensions des anciens combattants doit certainement avoir fait un choc aux associations d'anciens com-

battants de tout le Canada. Après les recommandations du comité Woods, nous espérions voir une augmentation des pensions de base. Le fait qu'on n'ait rien fait démontre l'incapacité du gouvernement devant les besoins sociaux de ce groupe. Encore une fois, le gouvernement accuse l'inflation d'avoir privé nos anciens combattants d'une augmentation de pension si longtemps attendue. Je pourrais continuer dans cette veine et soulever une foule de questions similaires.

Le gouvernement est demeuré impuissant devant la situation du logement. Je n'approfondirai pas davantage ce problème cet après-midi faute de temps. Il y a une question que j'aimerais soulever et qui concerne ma circonscription: les transports aériens. Si j'en parle cet après-midi, c'est qu'à notre époque moderne où ce mode de transport est devenu si important pour tout le pays, des communications aériennes efficaces sont vitales au développement économique et social.

Quand on voit les installations de l'industrie du transport aérien tomber en décrépitude, quand on découvre que les dirigeants de l'industrie du transport aérien sont incapables de régler efficacement la situation, il faut, selon moi, que la question soit soulevée à temps et à contretemps jusqu'à ce qu'on fasse quelque chose. Le comité des transports aériens, je le sais, s'occupe de la question des voyages aériens de la région sud-ouest de la Colombie-Britannique, mais je ne suis pas heureux de certaines des mesures qu'il a prises. Alors que les sociétés aériennes des parcours transatlantiques réduisent leurs tarifs, nous voyons la Commission autoriser des augmentations qui, dans ma région, vont jusqu'à 30 p. 100, même si le service a déjà été diminué au point qu'il atteint ceux qui en ont besoin.

Avec tout cela, je me demande quelle sorte de planification font les ministères de l'État. Combien de lettres faut-il écrire, de téléphones faut-il faire, d'individus faut-il rencontrer avant qu'il devienne visible qu'une région est lésée? J'affirme qu'au départ, la planification faite par le comité des transports aériens à cet égard était une pauvre planification; elle a été inefficace et a lésé la région. A mon avis, on devrait procéder à un réexamen sans délai et donner un meilleur service dans cette région. Nous approchons de la décennie 70, au cours de laquelle le transport aérien sera l'une des clés du succès économique, et nous ne pouvons nous permettre de laisser ce service s'en aller à vau-l'eau.

• (4.10 p.m.)

Quelques observations à propos de la pollution. Je parlerai d'une manière générale car je n'aurais pas le temps de m'attarder sur toutes les questions dont je voudrais parler

[M. Harding.]

cet après-midi. Tous les députés s'intéressent vivement à la pollution. Je suis très heureux de constater que les journaux et les divers média accordent de plus en plus de publicité aux problèmes de la pollution. Celle-ci est devenue l'une des principales menaces auxquelles doivent faire face non seulement le gouvernement fédéral mais tous les niveaux de gouvernement. A vrai dire, c'est un grave problème qui se pose dans tous les pays.

Nous pensions tous, il y a quelques années, que nos eaux intérieures et nos océans étaient si vastes qu'il serait impossible de les polluer. Notre atmosphère était sans limite, croyions-nous, et ne pouvait être polluée. Nos terres étaient si immenses, estimions-nous, que nous ne pouvions les polluer. Il nous semblait que l'écologie de l'univers était si variée et si diverse que l'homme lui-même ne pourrait faire grand-chose pour la détériorer. Nous sommes allés gaiement notre chemin, sans nous soucier des signaux d'alerte et nous nous apercevons maintenant que l'humanité a mis sa propre existence en danger sur la planète. L'histoire de notre planète témoigne abondamment d'espèces animales et de civilisations maintenant éteintes parce qu'elles n'ont pu s'adapter au changement des conditions. C'est un fait. Aujourd'hui, le tableau est différent. Lentement mais sûrement nous accumulons systématiquement les déchets dans notre milieu et, à moins de modifier radicalement nos tactiques, et sans tarder, nous aurons causé des dommages irréparables.

Les Canadiens eux-mêmes prennent conscience de la pollution. Des désastres mondiaux attribuables à la pollution nous ont sans doute alertés. Par exemple, monsieur l'Orateur, nous avons appris ces derniers mois de l'empoisonnement des eaux du Rhin. Les journaux et la télévision nous ont informés de la mort de millions de poissons. L'approvisionnement en eau de millions de personnes était menacé. On a finalement retracé deux barils d'insecticide qui étaient tombés d'une péniche, deux ans plus tôt, sans qu'on ne le remarque. Les barils étaient demeurés au fond du fleuve jusqu'au jour où, rongés par la rouille, ils éclatèrent et distillèrent leur poison mortel à tous les organismes vivants du fleuve.

Un excellent éditorial dans le *Province* de Vancouver a signalé qu'en plusieurs points du globe, divers pays s'étaient débarrassés de leurs surplus et de certains stocks périmés de dangereuses matières toxiques dans nos vastes océans. Ces pays n'avaient aucune expérience antérieure des dommages qui pouvaient être ainsi infligés à l'écologie des océans et d'énormes stocks de déchets ont ainsi été envoyés au fond de l'eau.

Par exemple, les États-Unis ont déversé au large des côtes du New Jersey des stocks

périmés de gaz innervant de la seconde guerre mondiale dans des milliers de contenants. Ils ignorent combien de temps s'écoulera avant que ces récipients ne soient rongés par la rouille; peut-être un siècle, peut-être deux, peut-être moins. Quand ceux-ci seront désagrégés, nul ne sait quel effet cette injection de poison produira sur l'écologie des océans. Les Français et les Britanniques ont aussi déversé des agents chimiques de guerre le long de leurs côtes. On nous révèle qu'en Suède, une société minière aurifère, avant la dernière guerre mondiale, a jeté plusieurs contenants d'arsenic dans la mer Baltique. On estime qu'il y a assez de poison dans ces contenants pour anéantir toute la vie animale de la Baltique. Un jour ces contenants seront rouillés, l'arsenic s'infiltrera dans les eaux et l'humanité aura de la peine à trouver une solution à un problème créé de main d'homme et qui n'aurait jamais dû naître. Plus récemment, par exemple, les Japonais ont libéré du gaz toxique au large d'une île du Pacifique et, aujourd'hui, l'île est invivable. De tels incidents sont des exemples de la bêtise des gouvernements qui essayent de se débarrasser de leurs stocks périmés.

En outre, nous polluons notre air de vapeurs gazeuses et de saletés à un rythme effrayant. On signale la gravité du problème de la pollution atmosphérique à Los Angeles. Les autorités y ont interdit les exercices d'éducation physique dans les écoles de la zone où la proportion du smog atteint un certain niveau. Cela se produit au moins 21 fois par an. Des études indiquent que les enfants souffrent d'affections pulmonaires quand ils se livrent à une activité physique intense dans ces conditions. Le smog sévit dans toutes les grandes villes de notre pays, bien qu'avec moins de gravité qu'à Los Angeles et, chaque année, nous augmentons la pollution atmosphérique. Au terme de recherches menées durant de longues années, un Américain, M. Sternglass, a affirmé que les effets des retombées radioactives, même quand il s'agissait de quantités limitées, ont été plus dévastateurs qu'on ne l'avait prévu à l'origine. Son ouvrage sur la mortalité infantile et sa relation avec les retombées est à la fois instructif et inquiétant.

Je voudrais consacrer quelques minutes à un autre aspect de la pollution, à savoir l'utilisation du DDT et des produits détergents. Prévoyant que je n'aurai peut-être pas le temps d'arriver jusqu'au bout de mon exposé sur les deux sujets, j'aborderai tout d'abord la question des produits détergents.

Une étude a été faite en 1965 sur la pollution des Grands lacs pour le compte de la Commission mixte internationale. Ce rapport, publié récemment, indique que la présence de phosphore dans la composition des produits détergents constitue l'un des aspects les plus alarmants de la pollution qu'ils provoquent. Nous savons tous que le phosphore contribue à alimenter les algues qui obstruent l'écoulement des eaux à l'intérieur du bassin constitué par les Grands lacs. Le rapport souligne que de 50 à 70 p. 100 du phosphore décelé dans cette réserve d'eau douce naturelle ont leur origine dans les produits détergents. Le rapport recommande que l'on interdise pendant deux ans aux fabricants de produits détergents d'avoir recours au phosphore. Une question me préoccupe. Au Canada, aucune étude ou recherche n'a été faite sur ce problème. Or, nous aurions dû, à mon sens, nous en préoccuper au cours des dernières années.

• (4.20 p.m.)

L'on pourrait dire: fions-nous à ce qui se fait au sud, étant donné que les États-Unis font beaucoup plus de recherches que nous. Toutefois, en réponse aux questions posées ici à la Chambre, plusieurs ministres ont signalé que l'usage du DDT ne présentait aucun danger au Canada à l'heure actuelle.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de dire quelques mots sur l'Adresse en réponse au discours du trône et de féliciter les motionnaires d'avoir eu le courage, dans leur exposé respectif, de brosser un tableau des malaises économiques qui existent présentement dans notre beau pays.

On n'a pas félicité le gouvernement outre mesure. On a dit qu'il existait du chômage et de la misère dans nos régions. On nous a dit que les municipalités, les commissions scolaires, les provinces étaient aux prises avec toutes sortes d'ennuis économiques et financiers. A ce sujet, le premier ministre (M. Trudeau) a dit que la situation n'était pas logique ou normale et qu'il fallait travailler à l'améliorer. J'aimerais citer quelques paroles du premier ministre qui figurent dans le débat de la Chambre des communes du 24 octobre 1969:

> Le chômage est un affront à la dignité de l'homme. Un régime impersonnel de bien-être social porte aussi atteinte à la dignité de l'homme. C'est encore un affront que de ne point protéger suffisamment l'homme contre l'activité des organisations criminelles. Tout Canadien devrait pouvoir être fier de lui, face à ses enfants et à ses voisins, et il devrait pouvoir compter sur tous les paliers de gouvernement pour l'y aider. La société canadienne ne dispose pas de talents superflus; nous ne pouvons donc pas nous permettre de gaspiller la moindre contribution que chaque individu peut apporter au pays.

On reconnaît donc que la situation actuelle n'est pas ce qu'elle devrait être.

L'économie actuelle ne fonctionne pas comme elle le devrait. Elle est dans le marasme et dans une position de déséquilibre. Le ministre des Finances (M. Benson) a dit, le 27 octobre, quelque chose qui contrecarre ce que le premier ministre et les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Cullen et Marceau) ont dit.

On dit qu'il faut revaloriser nos forces, qu'il faut faire plus pour la société, qu'il faut faire plus pour que les talents ne se perdent pas. C'est ce que le très honorable premier ministre a déclaré, et l'honorable ministre des Finances veut faire obstacle à tout cela en disant:

> Je l'ai déjà dit et je le répète: le premier problème qui se pose dans notre pays actuellement, c'est la montée persistante des prix, des coûts et des revenus. A part ce problème, nous avons une économie prospère et viable. Cependant, tant que nous n'aurons pas réussi à contrôler véritablement cette spirale inflationniste, toutes les aspirations des députés à un meilleur niveau de vie pour les Canadiens, tous nos espoirs que le niveau d'emploi se maintienne à la hausse, que le niveau de vie continue de monter, que les gens pauvres et découragés connaissent la justice sociale, n'aboutiront à rien.

Mais pourquoi connaît-on cette montée inflationniste en temps de paix, alors que nous n'en avons jamais eu en temps de guerre? C'est ce que je vais tenter d'expliquer.

Comment se fait-il qu'en Russie communiste on ne connaisse pas l'inflation? Au Canada, nous ne pouvons pas équilibrer notre économie de façon à régler ce problème et, à cause de cette spirale inflationniste, nous contribuons à enrichir davantage plusieurs riches et à appauvrir 80 p. 100 de la population. L'inflation est causée par 20 p. 100 de la population et, à ce stade, je dirai tout de suite que nos banques à charte ont augmenté leur actif de 6 milliards 600 millions de dollars au cours d'une seule année, ce qui représente le double de la valeur de billets que la Banque du Canada a émis depuis 1934, soit depuis sa fondation, il y a 35 ans.

Les banques n'ont jamais réalisé un tel profit. Il n'y a pas seulement les banques, mais il y a aussi d'autres institutions qui prêtent de l'argent à un taux variant entre 10 et 20 p. 100. Ce sont ces institutions qui réalisent les profits et créent l'inflation et on la fait payer par ceux qui sont dans la déflation, c'est-à-dire 80 p. 100 de la population canadienne. A cause des restrictions sur le crédit et de l'augmentation des taux d'intérêt de toutes sortes, ils ne sont plus capables de vivre et on veut leur faire payer l'inflation.

J'ai rencontré, au comité des finances, du commerce et des questions économiques, le gouverneur de la Banque du Canada et je lui ai posé cette question. Il dit que la prospérité des Canadiens a assez duré, il faut que cela finisse. Mais pourquoi la prospérité a-t-elle assez duré? Il dit qu'il faut que les Canadiens se serrent la ceinture pour régler le problème de l'inflation. Alors, je lui ai demandé comment il se faisait que son traitement, qui était antérieurement de $50,000 avait été porté à $75,000? Comment se fait-il que tous les hauts fonctionnaires du gouvernement ont bénéficié d'augmentations dans la même proportion, alors que la population du Canada doit se serrer la ceinture? Mais les hauts fonctionnaires, eux, se «loosent» la ceinture. Ce n'est pas mauvais pour eux d'avoir des contributions, des augmentations de salaires, des augmentations par ci, des augmentations par là, avec dépenses payées à part cela.

La population a le droit de vivre, car c'est elle qui travaille, qui bâtit le pays, et non pas seulement les administrateurs.

Le gouvernement ne produit rien; il ne fait qu'assurer l'administration. Et s'il est incapable d'administrer un pays qui regorge de richesses, où le blé abonde, s'il ne réussit pas à donner à la population ce à quoi elle a droit, autant vaut démissionner, car nous sommes alors de mauvais administrateurs. Voilà ce que nous avons au Parlement et au sein de la fonction publique: des hauts fonctionnaires qui sont incapables de trouver d'autre solution au problème que d'augmenter les taxes, les impôts, le coût de la vie, les taux d'intérêt, enrichissant ainsi une petite partie de la population et appauvrissant toutes les autres.

Ceci ne peut durer plus longtemps. Nous connaissons de grands mécontentements au Canada. Nous sommes témoins de toutes sortes de phénomènes que nous n'avons jamais vus dans le passé. Nous voyons des grèves lamentables. Il y a du mécontentement, des révoltes, parce que le peuple n'a pas ce qu'il a le droit d'avoir.

• (4.30 p.m.)

Le peuple ne peut malheureusement plus se procurer ce qui est nécessaire à la vie sans être obligé de s'agenouiller aux pieds des grands financiers et emprunter de l'argent à un taux d'intérêt de 15 ou 20 p. 100. On n'est plus capable de rien faire sans contracter des dettes impayables, des dettes éternelles. C'est à cela que nous devons mettre un terme.

Même si l'économie du Canada est encore la plus florissante du monde, comme le disait l'honorable ministre des Finances, même si, d'une façon générale, l'économie capitaliste de libre entreprise est encore inférieure à l'économie socialiste ou communiste, j'affirme, avec preuves à l'appui, que l'économie canadienne, capitaliste, de libre entreprise, comporte certaines lacunes fondamentales comme

l'inflation, la hausse du coût de la vie, les taux d'intérêt, le chômage, les grèves nombreuses, qui ne sont que des symptômes apparents et localisés à certaines époques et à certains endroits.

La faiblesse de base de notre économie, la source unique de tous ces malaises dont souffre notre économie aujourd'hui, c'est la hausse des taux d'intérêt. Cette cause unique des nombreux malaises économiques réside dans l'essence même de notre économie canadienne, capitaliste, de libre entreprise. Il serait très facile de la faire disparaître. En effet, rien ne serait plus facile que de rétablir l'équilibre entre les divers éléments constitutifs de notre économie.

Que ce soit dans n'importe quel pays au monde, soumis à n'importe quel régime politique, qu'il s'agisse du capitalisme, du socialisme ou du communisme, partout sur notre planète, qu'on nomme terre, il existe des ressources naturelles. En effet, il est facile de constater que partout on cultive, partout on travaille, partout on produit, partout on consomme, partout on capitalise, partout on finance, partout les adultes en santé sont responsables de la production pour tous les citoyens du monde entier, y compris les trop jeunes, les trop vieux, les trop malades ou les trop illettrés pour gagner leur vie dans la société qui les entoure et doit les protéger.

Au Canada, en 1969, 8 millions de citoyens adultes, par leur capital et leur travail, fabriquent une production nationale brute de 72 milliards de dollars pour 21 millions de citoyens canadiens, y compris les 13 millions de citoyens trop jeunes, trop vieux, trop malades, trop illettrés pour subvenir à leurs besoins dans le cadre de notre société canadienne capitaliste de libre entreprise.

Si l'on divise 72 milliards de dollars pour 21 millions de citoyens, cela fait bien une production annuelle de $3,400 par personne ou de $17,000 pour une famille comprenant cinq personnes. Si l'on continue le calcul, on en arrive à une somme de $65 par semaine par personne et de $325 par semaine pour une famille de cinq personnes. Je cite ces chiffres pour la gouverne de nos économistes, qui sont toujours pressés de juger par la moyenne.

Cette magnifique production est donc très encourageante. Elle est amplement suffisante pour que les 21 millions de citoyens canadiens jouissent au moins d'une honnête aisance, tout en permettant aux citoyens les mieux qualifiés et les plus méritants de conserver leur revenu et de bénéficier d'un juste salaire.

Si notre production nationale est si considérable, qu'avons-nous donc à nous plaindre? Le temps n'est pas à la littérature, j'irai droit au but. Je ne veux pas seulement parler des problèmes et des malaises, mais surtout de leurs causes, et proposer des solutions. N'est-ce pas logique, n'est-ce pas ce que nous voulons tous?

Le problème ne consiste pas en un manque de production, mais plutôt en un manque d'équilibre dans la répartition de cette production. Voilà ce qui est la base de tous les malaises économiques qui nuisent à notre vie nationale, familiale et individuelle.

Que nous le voulions ou non, que nous le voyions ou non, notre pays se compose de 21 millions de citoyens, dont 8 millions sont des producteurs par leur capital et leur travail et dont 13 millions sont sans revenu par leur capital.

Ces 21 millions de Canadiens ont le droit de vivre au Canada à même la production nationale de 72 milliards, assurée par les 8 millions de Canadiens producteurs qui reçoivent des salaires pour leur travail et des intérêts pour leur capital, lesquels contribuent à la production nationale de 72 milliards. La production des denrées et des services entraîne des dépenses en salaires, en travail et en intérêt sur le capital investi.

Chaque fois que l'on augmente les salaires des travailleurs et que les capitalistes augmentent les taux d'intérêt, par le fait même, on augmente le coût des produits et des services, tant pour les 8 millions de citoyens producteurs que pour les 13 millions de citoyens non-producteurs.

Voilà la faiblesse fondamentale de notre économie canadienne, capitaliste et de libre entreprise. Les citoyens producteurs ont un revenu provenant de leur travail et de leur capital, ce qui constitue pour eux un pouvoir d'achat, tandis que 13 millions de citoyens non-producteurs sans travail ni capital n'ont aucun revenu et dépendent des citoyens producteurs.

Tous nos économistes, politiciens, administrateurs et professeurs d'universités ont refusé jusqu'ici d'analyser ce simple point de vue du revenu de l'individu, du citoyen, en rapport avec son droit à la vie et tous ne veulent considérer que la valeur du travail et du capital dans la production, source de revenu donnant droit à la production nationale.

Au lieu, donc, de faire tant de recherches et d'enquêtes sur les malaises apparents de notre économie, sur la pauvreté, sur l'inflation, sur les grèves, sur le chômage, sur le coût de la vie, sur la hausse des taux d'intérêt, allons donc directement à la cause de ces malaises. Hâtons-nous d'assurer l'équilibre économique national entre les différents éléments constitutifs de l'économie et, du même coup, nous aurons guéri tous les malaises qui se résument à un manque d'équilibre entre les revenus, les dépenses et les profits des différents citoyens, des différentes familles, des différentes corporations, qui ont besoin d'une meilleure administration.

Qu'on le veuille ou non, qu'on s'en rende compte ou non, n'en déplaise à M. Keynes, il n'y a qu'une seule formule d'administration normale, quelle que soit l'importance de la chose à administrer: c'est la formule «Revenus-Dépenses-Profits». La même pour tous. N'en cherchons pas d'autre, car je crois que personne ne peut en trouver.

Chaque société a besoin de revenus pour payer ses dépenses et accumuler un peu de profit, de capital, pour son développement et sa sécurité. Chaque société, privée ou publique, chaque communauté, église, école, université, banque, industrie, commerce ou ferme, a besoin de revenus pour s'administrer, pour payer ses dépenses et accumuler un peu de profit, de capital, pour son développement et sa sécurité. Tous les comptables savent cela sur le bout de leurs doigts, quand il s'agit de leurs affaires personnelles, des affaires de leurs sociétés, des institutions ou de leurs administrés.

Cette même formule,—«Revenus-Dépenses-Profits»—la seule formule capitaliste valable partout, est aussi bonne et même plus pour les individus, les familles, ainsi que pour les cultivateurs et les petites entreprises personnelles et familiales.

En effet, cette même formule des «Revenus-Dépenses-Profits» est aussi nécessaire pour les 13 millions de Canadiens qui ont le droit de vivre au Canada. Même s'ils ne gagnent pas de revenu par leur travail ou leur capital, ils ont tous le droit de vivre au Canada en 1969, à même la production nationale de 72 milliards, obtenue grâce aux 8 millions de citoyens producteurs qui reçoivent un salaire pour leur travail et des intérêts pour leur capital.

Ne cherchons pas à produire davantage ni à faire de plus gros profits, tant que nous n'aurons pas rétabli l'équilibre économique national entre les personnes, les familles et les sociétés, entre les revenus, les dépenses et les profits. Tous ont droit à des revenus à même la production nationale qui devrait être suffisante pour couvrir leurs dépenses véritables et même pour accumuler un peu de profit, de réserves, de sécurité, de capital personnel, familial ou social.

Tous constatent bien que je suis plus capitaliste que créditiste. Ce n'est pas du crédit ou du revenu que je demande, mais de l'argent, du capital. Que l'on me comprenne bien. On s'aperçoit que je suis bien plus capitaliste que tous les députés ensemble.

Je suis en faveur du profit, d'un revenu plus élevé et en faveur des citoyens, mais ce que je veux pour moi, pour les entreprises, pour les sociétés, les municipalités, les provinces ou la nation, je le veux aussi, et dans la même proportion, pour chaque citoyen canadien, pour chaque famille canadienne.

[M. Latulippe.]

Voilà ce que c'est qu'une administration. Voilà ce que c'est que de savoir administrer. Voilà où nous devons nous placer les pieds, où nous devons faire valoir notre sens humain et voilà aussi comment nous devons travailler pour équilibrer notre économie, qui est tellement déséquilibrée que plus nous l'appliquons, plus nous déséquilibrons notre système, plus nous causons des difficultés dans notre économie.

Voilà ce qui est fondamental dans le capitalisme. La formule, qui est si bonne, si encourageante, si stimulante pour tous ceux qui s'occupent d'organiser des entreprises privées ou d'État, doit être aussi bonne, aussi encourageante et aussi stimulante pour toutes les personnes et les familles qui composent la population du Canada.

Étant donné les circonstances actuelles, il faut savoir qu'il ne s'agit pas de hausser ou de baisser les taux d'intérêt sur le capital ou de hausser ou de diminuer les salaires relativement au travail, mais simplement de décider, de réaliser l'équilibre économique national entre les divers éléments constitutifs de notre économie nationale.

La pauvreté, le chômage, les dépressions, l'inflation, les guerres, les révolutions, le séparatisme, les contestations, la hausse du coût de la vie, celle des taux d'intérêt, des taxes, des impôts, l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse, les allocations, les subventions de bien-être social, tout cela n'est qu'un signe évident du manque d'équilibre dans la répartition d'une trop belle production nationale.

Nous sommes tellement riches que personne ne doit manquer du nécessaire, ni même de l'accessoire, au Canada. Ce sentiment intime, logé dans le subconscient de chaque citoyen bien pensant, cherche à s'exprimer, d'une façon ou de l'autre, par divers moyens intellectuels, intelligents, agressifs et même violents, si les autorités ont fait la sourde oreille aux arguments et aux avis exprimés raisonnablement.

Cessons donc de hausser les taux d'intérêt. Cela n'a aucune importance actuellement. L'inflation ne fera que continuer à augmenter jusqu'à ce que l'on mette de l'ordre, de l'équilibre sur le plan national entre tous les éléments constitutifs de notre économie nationale, en partant de la personne et de la famille, jusqu'à toutes les sociétés privées ou publiques qui composent notre nation canadienne.

Ce projet n'est-il pas consolant? Ce projet n'est-il pas merveilleux? Préférera-t-on continuer dans la voie de l'inflation, chez une petite partie du peuple, et dans la déflation, chez une plus grande partie de ce même peuple?

Jusqu'à ce qu'on se décide de tout jeter par terre et de tout recommencer à neuf, à partir de zéro, comme cela est arrivé en

Russie en 1917, il faut appliquer partout notre formule capitaliste «Revenus-Dépenses-Profits» au plus tôt, pour le bénéfice des personnes, des familles et des sociétés.

J'aurais plusieurs choses à dire, mais je continuerai à démontrer que notre économie est loin d'être équilibrée. Notre économie est loin de donner satisfaction aux citoyens.

On n'a qu'à se servir de son bon sens pour voir ce qu'il en est. Par exemple, comment se fait-il qu'un monde, qui paraissait presque fiévreusement prospère en 1929, capable d'offrir une surabondance de denrées et de services, soit devenu en proie à une extrême pauvreté en 1930? Cette transformation d'apparence a été si fondamentale que les conditions économiques en ont été changées du tout au tout.

Est-il raisonnable de s'imaginer qu'entre un certain jour d'octobre 1929 et quelques mois plus tard, le monde soit réellement passé de la grande richesse à la grande pauvreté? Pourtant, la terre n'a jamais refusé d'obéir à la charrue et de produire.

Comment se fait-il qu'après avoir connu une rareté d'argent pendant dix ans, on trouve subitement, du soir au matin, tout l'argent nécessaire pour faire une guerre qui a duré six ans et qui a coûté des milliards de dollars? Plusieurs sont au courant de cela.

Pourquoi, après la guerre, avons-nous failli à la même tâche? Nous n'avons pu éviter d'autres dépressions et le chômage qui en découle, simplement parce que nous avons essayé, encore une fois, de «barboter» dans des politiques monétaires fondées sur un système créateur de dettes bancaires. Ce même système bancaire n'a jamais eu d'autre conséquence, depuis la Confédération, que la répétition des cycles de prospérité en temps de guerre et de dépression en temps de paix.

Le premier objectif de notre économie canadienne doit être la plus grande augmentation possible du niveau de vie des Canadiens, grâce à la pleine utilisation de notre main-d'œuvre et de nos ressources naturelles. Il est injustement impossible d'essayer d'atteindre cet objectif, grâce à un système bancaire selon lequel l'argent créé de rien, dans la proportion de 96 p. 100, au Canada, est mis en circulation sous forme de dette portant intérêt et qui nous force à rembourser plus d'argent qu'il n'en a été mis en circulation.

On n'atteindra jamais cet objectif grâce à un système bancaire dont le but premier est de faire de l'argent et en obligeant les emprunteurs à rembourser l'argent prêté et les intérêts, à cause de cette ineffable conspiration née de la folie de la finance.

Cet objectif ne saurait être atteint que par l'établissement d'un système et d'une politique bancaires qui assureront constamment une quantité d'argent ou de pouvoir d'achat suffisant, non seulement pour produire tous les biens que nos ressources humaines et naturelles peuvent rendre physiquement possible, mais aussi pour rendre possible la distribution de toute notre production nationale ou son équivalent.

Je voudrais bien savoir pourquoi les gouvernements, tant libéraux que conservateurs, ont toujours refusé, dans le passé, de modifier la loi sur les banques, et d'exiger que le Parlement émette au moins une partie de l'argent dont le pays a besoin au coût d'administration, au moins en ce qui concerne le secteur public. Dans le passé, les gouvernements ont manqué à leurs responsabilités, en concédant aux institutions privées le droit exclusif d'émettre la monnaie de crédit, qui constitue la base même de l'organisme économique, dans une proportion d'au moins 90 p. 100.

Donc, si l'argent manque alors qu'il est possible de produire pour satisfaire aux besoins humains normaux, mais qu'il devient abondant quand les producteurs et les moyens de production sont requisitionnés à des fins militaires, c'est que le présent système monétaire impose des décisions au lieu de refléter seulement les faits résultant d'actes libres posés par des producteurs libres et des consommateurs libres.

Qu'on ne vienne pas objecter que, présentement, les producteurs et les consommateurs sont libres quand ils sont à quatre pattes devant le système financier, devant des restrictions de crédit, incapables de faire quoi que ce soit . .

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, j'aimerais premièrement me joindre à mes collègues pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Cullen et Marceau).

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire au député de Sarnia (M. Cullen) que je partage son inquiétude au sujet de la pertinence de cette Chambre. Nous constatons parfois que les Canadiens ont beaucoup de mal à comprendre pourquoi le Parlement ne se branche pas sur l'actualité.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, il est très réconfortant de voir des députés de la province de Québec, comme celui de Lapointe, exprimer avec tant de fierté, dans cette enceinte, leur satisfaction de faire partie de la confédération canadienne. Je crois que l'élément séparatiste du Québec est devenu une réalité politique et que c'est au niveau de la politique qu'il faudra le vaincre. C'est pourquoi je suis fier de voir des députés comme celui de Lapointe s'intéresser au fédéralisme.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais assurer le gouvernement que j'appuie le discours du trône. Une partie surtout de ce discours que j'appuie sans réserve, c'est celle où le gouvernement exprime son désir d'accorder le droit de vote aux jeunes de 18 ans. Je crois que tous les politiciens du Canada, à tous les niveaux de gouvernement, souhaitent maintenant une participation active de tous les secteurs de la population. Les jeunes ont prouvé, ces dernières années, qu'ils pouvaient s'organiser de façon à participer à la vie de la société canadienne. Il ne faudrait pas que les députés ou les Canadiens en général jugent la participation bien organisée des jeunes étudiants universitaires par les quelques actes de violence qui peuvent parfois se produire.

Évidemment, le discours du trône n'apporte pas de solution à tous les problèmes immédiats. Il n'apporte pas, non plus, de solution directe aux problèmes des gens de ma circonscription, mais je crois qu'un gouvernement doit être fort, qu'il doit planifier et qu'il ne doit pas être poussé à des solutions rapides.

Au cours de ce débat, l'opposition et son chef semblent insister sur les besoins des petits et des pauvres, mais il ne propose pas d'autre solution que de dire que le gouvernement devrait dépenser plus d'argent pour l'assistance sociale, ou à d'autres fins, en vue de régler le problème de la pauvreté.

Monsieur l'Orateur, je suis aussi intéressé que les députés de l'opposition au règlement du problème de la pauvreté au Canada. Ma circonscription compte autant de pauvres que n'importe quelle autre région du Canada, mais je crois que ces gens ont confiance en ce gouvernement, et les pauvres comme les autres sont convaincus que ce dont nous avons besoin, c'est un gouvernement fort, qui va planifier sagement et réussira, avec le temps, à apporter des solutions.

Dans son discours récent, l'honorable député de South Western Nova (M. Comeau) a exposé beaucoup de problèmes à la Chambre et a signalé beaucoup de situations vraiment désastreuses. Mais il confond un peu les choses. Il disait, par exemple, que les pêcheurs devraient creuser leurs propres chenaux. Doit-on blâmer seulement le gouvernement fédéral pour cela? Il est vrai que c'est au gouvernement fédéral qu'il incombe de s'occuper des ports et peut-être est-il vrai que c'est le gouvernement fédéral qui doit s'occuper des quais. Mais faut-il s'en prendre seulement au gouvernement fédéral s'il y a dans sa circonscription des pêcheurs qui sont mal organisés? Il y en a également dans la mienne.

Mais il serait mal venu de blâmer uniquement le gouvernement fédéral. Il faut prendre des mesures efficaces conjointement avec les provinces et tâcher de régler ces problèmes.

L'honorable député confondait les choses, parlant d'assistance sociale, d'habitation, autant de domaines qui sont du ressort des provinces. Mais il n'en a pas moins blâmé le gouvernement actuel de n'avoir pas immédiatement apporté de solution.

L'honorable député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) a participé au débat, et j'apprécie le fait qu'il ait souligné le problème des pêcheurs de Terre-Neuve. Mais il ne propose aucune solution, puisqu'il ne fait que blâmer le très honorable premier ministre (M. Trudeau) d'être au Centre national des arts, alors que la ville de Montréal est en train de brûler.

Je me demande quelle relation peut bien exister entre la vie privée du très honorable premier ministre et les problèmes qui peuvent exister dans la ville de Montréal? Voilà la sorte d'attitude que nous retrouvons parfois dans l'opposition.

Lorsqu'on parle de pauvreté dans ma région, on traite souvent du problème des pêcheurs côtiers. Ceux-ci vivent présentement dans des conditions qui sont intolérables, sous plusieurs aspects.

Premièrement, ils n'ont pas de commodités; deuxièmement, ils ne sont pas organisés. Lorsque arrive le temps de prendre des décisions ou d'annoncer des programmes, le gouvernement ne peut connaître l'opinion des pêcheurs parce qu'ils ne sont pas organisés. Je suis heureux de constater que l'honorable ministre des Pêches et Forêts (M. Davis) est à la Chambre. J'espère qu'il verra bientôt à l'établissement d'organisations groupant les pêcheurs, afin qu'ils puissent s'orienter et participer à l'élaboration de la politique du gouvernement fédéral et du gouvernement du Nouveau-Brunswick, afin d'en venir à une solution relativement à ces problèmes.

Je ne pense pas qu'en 1969, par exemple, il soit nécessaire aux pêcheurs de monter leurs bateaux sur le rivage sans aucun équipement. Il est vrai qu'ils ne s'adonnent pas à une industrie qui soit économiquement justifiable, mais il ne faut pas les en blâmer. Ce n'est pas leur faute s'ils pêchent depuis plusieurs années le long de la côte. Pour changer cette situation, il va falloir instituer des programmes d'aménagement social. Il faudra surtout que les pêcheurs s'organisent et puissent savoir à quoi s'en tenir.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous signaler qu'il est cinq heures.

M. l'Orateur: Comme il est cinq heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures, lundi matin, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 2 du Règlement.

(A cinq heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 novembre 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CHANGEMENTS DANS LA REPRÉSENTATION DU CANADA

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai une brève déclaration à faire au sujet de changements prochains dans la représentation du Canada dans certaines régions du monde.

En Amérique latine, nous nous proposons de fermer nos bureaux dans la République Dominicaine, en Équateur et en Uruguay. Dans chaque cas, notre mission était dirigée par un chargé d'affaires, l'ambassadeur vivant dans un pays voisin. Les ambassadeurs en cause demeureront accrédités auprès de ces pays et des relations diplomatiques normales seront maintenues. L'ambassadeur et son personnel visiteront fréquemment et régulièrement les pays où le Canada n'a pas de représentant sur place, afin d'assurer le maintien de liens officiels entre le Canada et ces pays et de promouvoir les intérêts commerciaux et autres du Canada. La fermeture de ces missions en Amérique latine ne change en rien l'intention avouée du gouvernement de chercher à établir des liens plus étroits avec cette partie du monde. Nous sommes persuadés que l'amélioration des communications avec les Antilles et l'Amérique latine nous permettra de maintenir des relations satisfaisantes avec les pays en cause tout en nous permettant de réaffecter notre personnel en poste, en vue d'obtenir une plus grande efficacité.

Nous nous proposons de fermer notre petit bureau à Berlin. Notre ambassadeur à Bonn, qui était chef de cette mission, conservera cette fonction et, comme dans le passé, rendra régulièrement visite à Berlin, comme preuve de l'engagement du Canada à assurer la sécurité et le bien-être de cette ville.

Nous nous proposons de fermer notre haut-commissariat à Nicosie. Nos relations avec Chypre et l'aide diplomatique dont ont besoin nos forces pourront être assurées grâce à une double accréditation de nos représentants dans un pays voisin. Il n'y a aucun rapport avec cette décision et notre participation soutenue aux forces des Nations Unies chargées de maintenir la paix dans l'île. Le Canada s'intéresse encore vivement à la recherche d'une solution au conflit cypriote et est disposé à faire son apport, en vue de régler le problème.

Ces dernières années, diverses raisons ont empêché la Commission internationale de contrôle de remplir sa mission au Laos et au Cambodge. Nous avons donc décidé qu'il ne servirait pas à grand-chose de maintenir notre présence physique à Vientiane et à Phnom Penh. Le Canada reste membre des deux commissions et il continuera de remplir ses engagements. Comme on ne les prévoit pas très onéreux, on a l'intention de nommer le commissaire canadien au Vietnam aux deux autres commissions. Au Laos, on prendra aussi des arrangements pour maintenir le contact avec les autres membres de la Commission. Notre programme d'aide au Laos et au Cambodge sera sous la direction de la délégation canadienne à Saigon.

Nous avons pris ces mesures avec le plus grand regret et après une étude sérieuse et prolongée. Elles découlent du besoin d'économie et ne signifient pas que le Canada se désintéresse des régions concernées ni que nos relations avec elles soient moins importantes. Les gouvernements intéressés ont été avisés.

• (11.10 a.m.)

D'autres économies seront réalisées au ministère des Affaires extérieures à la suite de réductions substantielles du personnel résidant dans d'autres postes ou missions, de la réduction des dépenses d'immobilisation qui avaient été prévues, de coupures dans les programmes culturels et d'assistance militaire et de l'examen minutieux des dépenses administratives en vue de les réduire.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, c'est vendredi, je pense, que le premier ministre a réprimandé l'un de mes collègues du Nouveau parti démocratique pour avoir prêté l'oreille à des canards, à des fuites, et le reste. Or, ce qui était une fuite vendredi est devenu un communiqué lundi.

La mention de coupures dans notre activité en Amérique latine m'a frappé, car je me souviens très bien de la levée de boucliers qu'un certain groupe ministériel a provoquée lorsqu'il est revenu de cette partie du monde,

il y a quelques mois, et j'ai noté dans le discours du trône qu'on entend intensifier les contacts du Canada avec les gouvernements et les populations de cette région. Je suppose qu'en recourant à une sorte de logique à rebours on pourrait prouver que la diminution du nombre des postes à l'étranger pourrait améliorer nos contacts avec les gouvernements et les populations de ces pays, mais je trouverais ce raisonnement très peu flatteur si je faisais partie du ministère des Affaires extérieures. La perspective que le gouvernement actuel fasse entrer le Canada dans l'Organisation des États américains est très faible à l'heure présente, me semble-t-il.

Il est impossible à ce stade de porter un jugement de valeur sur l'opportunité de fermer une mission à Nicosie plutôt que d'en ouvrir une dans l'île Maurice. Ce sont des questions auxquelles il faudrait réfléchir plus sérieusement.

C'est avec des sentiments très mêlés que j'ai entendu mentionner la Commission internationale de contrôle. J'ai souvent cru qu'on avait peu confiance en cet organisme qui aurait pu, s'il l'avait voulu, intervenir de façon plus efficace dans le conflit vietnamien, compte tenu des pays qui évoluaient dans son orbite. On semble avoir abandonné tout espoir dans sa puissance d'action qui s'effrite avec l'approbation du Canada.

J'espère, que le ministre réalisera ses objectifs. Qui vivra, verra.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, on peut admettre volontiers l'opportunité de supprimer les dépenses superflues d'un ministère et on pourrait être disposé à examiner les propositions du secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il avait précisé davantage et indiqué exactement les sommes qu'il espère épargner. Il me semble que les montants épargnés à la population canadienne et au Trésor par suite des changements qu'il vient d'annoncer seront relativement modestes, voire minimes, et diminueront considérablement le rôle du Canada dans le monde. J'espère que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale abordera la question pour déterminer avec précision les épargnes qui résulteront de ces changements.

Ainsi, je ne vois aucun inconvénient dans la décision de fermer le petit bureau de Berlin, comme le qualifie le ministre. De toute évidence, l'ambassade à Bonn peut assumer ce rôle. Cependant, il me semble simplement absurde de diminuer notre représentation en Amérique latine à l'heure actuelle, surtout au moment où nous tentons d'améliorer nos relations avec les pays de l'Amérique latine.

En ce qui concerne les commissions internationales de contrôle, alors que la situation au Sud-Est asiatique devient de plus en plus complexe à l'approche d'une paix éventuelle, un pays comme le nôtre devrait jouer un rôle plus important là-bas, vu surtout les problèmes causés au Laos par la présence de troupes Nord-vietnamiennes et autres dans ce pays. Supprimer toute représentation dans cette partie du monde, prétendre que notre commissaire à Saigon veillera à la situation alors que nous demeurons membre de la CIC, me paraît relever d'une sagesse douteuse. Je crois que les députés devraient avoir la preuve que ces épargnes sont vraiment importantes et justifiables avant d'accepter volontiers ce genre de réduction. Avant d'être élu député il y a quelques années, j'ai vécu à Ottawa pendant quelque temps, et depuis mon élection aux Communes, j'ai demeuré ici la plupart du temps. J'ai toujours été frappé de constater que le ministère des Affaires extérieures a mis au moins un quart de siècle à rassembler une équipe d'agents du service extérieur de très haut calibre pouvant se comparer avantageusement à ceux de n'importe quel autre pays du monde. Je doute fortement qu'on soit bien avisé de décimer ce groupe d'hommes et de femmes qui ont bien représenté le Canada, et lui ont fait grand honneur. Je le répète, monsieur l'Orateur, nous devons être sûrs que l'épargne justifie vraiment cette sorte de réduction myope.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, c'est avec peine que j'ai appris, la semaine dernière, par l'entremise des journaux de langue française, la décision du très honorable premier ministre (M. Trudeau) de fermer quelques missions diplomatiques canadiennes à travers le monde.

J'ai été un peu étonné de cette façon de procéder, mais j'en ai conclu qu'il était peut-être plus facile de faire traduire une déclaration par la presse que par le bureau du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Il est malheureux de constater que l'on se propose de fermer des ambassades, surtout en Amérique latine, où la présence du Canada est nécessaire pour combattre la subversion et la misère qui y règnent à une époque où le communisme prend de l'ampleur. Il est nécessaire, à mon avis, d'entretenir là-bas des relations de bonne entente.

Sous prétexte, semble-t-il d'économiser quelques dollars, le même gouvernement se propose toutefois d'ouvrir des ambassades dans les pays communistes.

Alors, monsieur l'Orateur, nous nous posons des questions et avec raison, je pense. Nous croyons, par cette façon d'agir, que le gouvernement donne un coup de barre vers la gauche, ce que nous réprouvons.

LES PESTICIDES

LES MESURES CONTRE L'USAGE DU DDT

[*Traduction*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la conservation et la mise en valeur de l'environnement humain constituent un des principaux objectifs de mon gouvernement. La protection de l'homme, des récoltes et du bétail contre les insectes et les plantes nuisibles en est le corollaire. Or, l'un des pesticides les plus efficaces, le DDT, peut avoir, comme on le sait maintenant, des effets nocifs sur l'environnement. C'est pourquoi je tiens à faire une déclaration à ce sujet.

Nous avons pris connaissance des données actuelles sur la marge de sécurité du DDT relativement à la santé de l'homme et à ses répercussions sur la faune, y compris les poissons. Nos recherches ont établi que les résidus du DDT ont considérablement contaminé le milieu ambiant. Bien qu'en général de faible concentration, ces résidus se sont toutefois accumulés, parmi quelques populations d'oiseaux et de poissons, en quantités suffisantes pour compromettre leur capacité de reproduction, et même pour entraîner la disparition de certains oiseaux sur de vastes étendues de leur habitat normal. L'usage du DDT, d'autre part, est également la cause directe de la mort de nombreux poissons.

Il n'existe aucune preuve que la concentration actuelle de DDT dans les aliments destinés à la consommation humaine au Canada ait été préjudiciable à la santé. Néanmoins, vu la persistance du DDT, ses effets délétères sur la faune et l'absence de toute certitude scientifique quant à son action à long terme sur l'homme, il est prudent d'enrayer la contamination du milieu par cet agent.

Au sein du gouvernement, c'est le ministre de l'Agriculture (M. Olson) qui est chargé de l'application de la loi sur les produits antiparasitaires, laquelle régit la vente des pesticides de façon que l'usage de ces composés, en conformité de l'étiquetage, soit efficace et sûr. Pour sa part, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) est responsable de l'application de la loi des aliments et drogues; un des objectifs de cette loi est de garantir que les aliments ne contiennent pas de résidus de pesticides, à des concentrations excédant la marge de sécurité établie pour leur absorption toute une vie durant.

• (11.20 a.m.)

[*Français*]

Au cours des dernières années, le gouvernement a pris des mesures pour réduire la quantité de DDT utilisée par les organismes fédéraux.

Les députés savent sans doute que depuis deux ans, nous n'employons plus ce produit pour la protection des forêts. En 1968, nous en avons éliminé l'usage dans les parcs nationaux et, cette année même, son utilisation aérienne par les Forces armées. Nous venons de consacrer un an à la révision du régime d'utilisation des formules chimiques approuvées et enregistrées aux termes de la loi sur les produits antiparasitaires. Après le 1er janvier 1970, on n'enregistrera plus le DDT aux fins de la lutte contre les insectes—la mouche noire notamment—dans les forêts, les parcs et autres zones de plein air, sauf dans les cas d'urgence et uniquement après consultation attentive entre les comités interministériels fédéraux et provinciaux.

D'autre part, alors qu'en 1969, le DDT était enregistré pour la destruction des insectes dans le cas de 62 cultures vivrières, l'enregistrement n'en sera plus accordé en 1970, en vertu de la loi sur les produits antiparasitaires, que dans le cas de 12 cultures de ce genre. On estime que ces mesures réduiront d'au moins 90 p. 100 les quantités de DDT utilisées. Les autres usages du DDT continueront d'être autorisés jusqu'à ce qu'on dispose de succédanés pratiques et sûrs ou d'autres moyens de protection.

Le gouvernement fédéral reconnaît et approuve certes les réglementations partielles déjà appliquées par certaines provinces. On estime cependant que l'adoption de mesures normalisées et plus amples s'impose à l'heure actuelle.

Tout en procédant à la révision du régime des utilisations, conformément à la loi sur les aliments et drogues, nous abaissons la tolérance du DDT de sept pour un million à un pour un million, dans le cas de 61 fruits et légumes de consommation courante, tels que les haricots, les carottes, le maïs, la laitue, les petits pois, les tomates, les fraises et tous les agrumes. En ce qui concerne les pommes, les poires et le céleri, la tolérance du DDT va être réduite à trois et demi pour un million. Le seul cas où la tolérance doit rester à sept pour un million est celui du gras de la viande de bœuf, de porc et de mouton. Cependant, cette tolérance sera abaissée elle aussi, voire éliminée, lorsque la science nous permettra, ainsi qu'à nos partenaires commerciaux, de remplacer le DDT par de nouveaux produits. Aucune trace de DDT n'est admise dans les pommes de terre; on ne doit déceler aucun résidu de quelque pesticide que ce soit dans les œufs, le poisson, le lait, le beurre, le fromage, la crème glacée et autres produits laitiers. Nous viserons à réduire davantage certaines de ces tolérances et à supprimer les autres.

Bon appétit, monsieur l'Orateur!

[*Traduction*]

De peur que vous ne vous inquiétiez des concentrations de DDT dans les aliments, permettez-moi de vous rappeler que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et l'organisation mondiale de la santé, institutions des Nations Unies, ont établi, après consultations de plusieurs groupes de spécialistes, quelle doit être l'ingestion quotidienne maximum de pesticides par l'homme, en fonction de l'absorption de telles substances au cours d'une vie entière. Pour ce qui est du DDT, l'ingestion maximum admissible par jour est de 0.7 milligramme. Or, en moyenne, les aliments consommés au Canada renferment moins de 5 p. 100 de cette quantité de DDT; par ailleurs, 80 à 90 p. 100 de l'absorption totale de DDT par la population est attribuable à la nourriture.

Je tiens à signaler, en terminant, que nos savants sont à l'avant-garde des chercheurs qui, à travers le monde, travaillent à concilier l'utilisation minimum et l'efficacité maximum des produits chimiques dans la lutte contre les plantes et les insectes nuisibles. Le gouvernement ne cessera de se tenir au fait des progrès de la science dans ce domaine, tout en poursuivant avec plus de vigueur encore son propre programme de recherches sur les pesticides, y compris les produits organiques chlorés et autres composés persistants. Le gouvernement du Canada continuera à jouer un rôle international de premier plan dans l'œuvre commune de la conservation et de la mise en valeur du milieu humain en sa réalité globale.

A cette fin, le Canada prend une part active aux travaux des organisations internationales dont il est membre et qui, s'appuyant sur les principes fondamentaux de l'hygiène et de l'écologie, et sur les exigences du commerce mondial, s'efforcent d'établir la normalisation internationale des pesticides. Le Canada entend maintenir et accroître son action au sein de ces organismes.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, d'une façon générale, j'approuve l'initiative annoncée par le premier ministre (M. Trudeau). Bon nombre d'entre nous et la plupart des Canadiens, je pense, se sont vivement inquiétés des effets du DDT sur notre milieu, notre faune et aussi sur la santé de l'homme dès la lecture de ce livre très frappant écrit par la regrettée Rachel Carson il y a quelques années. Je crois qu'à la même époque, après la publication de cet ouvrage et d'autres livres, un comité de la Chambre s'est livré à une enquête sur cette question.

Je suis un peu troublé, car depuis le temps que le public s'inquiète le gouvernement semble emboîter le pas plutôt que donner le ton. J'espère que l'on peut réellement ajouter foi aux garanties données par le premier ministre au sujet des efforts que tenteront désormais les savants et le gouvernement du Canada en vue d'étudier les pesticides en général et d'évaluer leur innocuité et leurs effets sur le milieu.

Je suis aussi quelque peu surpris que, d'après ce que nous a dit le premier ministre, ce soit seulement au cours de l'année dernière que le gouvernement ait entrepris une étude complète des effets produits sur le milieu ambiant par l'emploi du DDT. On nous a annoncé qu'il avait été décidé, en 1968 je crois, de ne pas utiliser le DDT dans nos forêts et dans nos parcs et, en 1969, l'utilisation aérienne par les forces armées a été interdite. Le premier ministre nous dit maintenant que le gouvernement vient de terminer l'examen qui a duré une année entière du mode d'emploi général des formulations acceptables pour dépôt. Je dois avouer que, si cela signifie ce que cela semble signifier, je suis scandalisé que ce soit seulement au cours de l'année dernière que le gouvernement ait entrepris de façon sérieuse l'étude de l'emploi général du DDT.

On vient de rappeler à maintes reprises les précautions qu'il faut prendre vis-à-vis des insecticides miracles et des succédanés miracles et l'on s'inquiète de plus en plus de la façon dont on pollue le milieu ambiant, entre autres méthodes, par l'usage des insecticides qui ont des effets résiduels très graves. Donc, d'une façon générale, j'accueille favorablement cette annonce et j'espère qu'on peut en déduire que le gouvernement canadien va s'intéresser pour de bon à ces insecticides et à leurs succédanés et en faire poursuivre l'étude.

Je me demande un peu quelles consultations ont eu lieu avec les organismes agricoles, quelles répercussions aura cette déclaration sur l'agriculture et ce qui s'ensuivra pour cette dernière quand il lui faudra adopter rapidement certains produits de remplacement. Je veux croire qu'on a consulté à ce sujet les provinces que concernent les conséquences de tout cela sur l'industrie agricole.

Par-dessus tout, rien n'indique dans la déclaration du premier ministre que le gouvernement a réellement insisté autant qu'il aurait dû le faire sur la mise au point de succédanés efficaces à un coût raisonnable pour nos agriculteurs. On ne mentionne aucunement si des consultations ont eu lieu avec les provinces, surtout avec les ministères provinciaux de l'Agriculture. Toutefois, j'espère qu'on en a tenu. Vu les difficultés qui se posent à l'agriculture, sous de nombreux aspects, j'espère qu'on fera un effort réel pour mettre au point des succédanés efficaces des pesticides à des prix raisonnables.

[Le très hon. M. Trudeau.]

• (11.30 a.m.)

Cela dit et ayant souligné la nécessité de consulter les provinces, je constate aussi que le premier ministre n'assure aucunement dans sa déclaration que tous les ministères du gouvernement respecteront les interdictions imposées par les provinces. J'espère de tout cœur que tous les ministères fédéraux appliqueront de fait les interdictions générales des provinces quant à l'emploi du DDT et que le premier ministre sera prêt à donner une telle assurance.

Ces mises en garde étant faites toutefois, je ne veux pas qu'on se méprenne sur mes paroles. Je suis certes heureux de la déclaration du premier ministre et de l'annonce qu'il nous fait que ces dispositions sont prises pour restreindre considérablement l'emploi du DDT. J'espère seulement que la leçon profitera et qu'elle encouragera le gouvernement et ses ministères à surveiller maintenant de plus près les difficultés de ce genre et à donner au problème sans délai, en collaboration avec d'autres pays, leur meilleure attention.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, notre groupe accueille favorablement, certes, la déclaration faite ce matin par le premier ministre au sujet du DDT. Toutefois, comme le préopinant, je pense que la mesure s'imposait depuis longtemps. Je suis étonné, je l'avoue, du retard qu'a mis le gouvernement à agir en cette affaire importante. Ce sont les provinces et certains groupes qui, par leur travail et leurs vastes recherches sur les dangers des pesticides, ont forcé le gouvernement à se prononcer.

Je me rappelle avoir interrogé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), il y a trois mois, sur le DDT et les effets de son ingestion par les Canadiens. On nous avait alors assurés qu'il n'existait aucun danger et que nous n'avions pas à nous inquiéter. Aujourd'hui, nous constatons que le gouvernement décide d'agir et d'interdire dans certains cas l'emploi du DDT.

Il n'est que juste de le relever, le premier ministre a signalé d'autres travaux de recherche en cours sur d'autres genres de pesticides, puisque certains sont aussi dangereux que le DDT. Un certain nombre de rapports ont été publiés—j'en ai une couple sur mon pupitre—certains datent de plus d'un an. Ils ont été préparés aux États-Unis par des associations qui s'intéressent à la protection de la faune. On y signale qu'un groupe de produits antiparasitaires très nuisibles ont été utilisés et le sont encore aujourd'hui, aux États-Unis, au Canada et ailleurs. Dans certains cas, ces produits ne sont pas aussi nuisibles que le DDT mais on peut suivre leur trace et on retrouve leurs effets dans presque tous les organismes vivants dans tous les coins du globe. Les installations de recherche au Canada destinées à étudier ces problèmes ont, à mon avis, été insuffisantes.

Comme je l'ai fait remarquer, l'initiative prise par le gouvernement marque un pas en avant et il est certain que notre groupe s'en félicite. Mais je me permets d'attirer l'attention du premier ministre et du gouvernement sur le fait qu'il ne s'agit là que d'un aspect minime du problème de la pollution. Il y a juste une semaine ou deux, nous avons reçu le rapport traitant des produits détergents renfermant du phosphore. On nous propose un délai de deux années avant l'entrée en vigueur de l'interdiction de la production de produits détergents contenant du phosphore. Il me semble qu'il y a là un autre aspect du problème de la pollution, à propos duquel il convient de prendre des mesures sans délai. Il faut poursuivre les recherches, afin de trouver un produit de remplacement adéquat en vue du moment où les sociétés en question opteront pour des procédés de fabrication différents en ce qui concerne leurs produits. Il existe d'autres aspects de la pollution, tels que la pollution de l'atmosphère, sur lesquels je ne voudrais pas m'étendre maintenant, et qu'il s'agit de ne pas tolérer plus longtemps. A cet égard, nous disposons également d'un rapport des Nations Unies évoquant la menace qui pèse sur le genre humain, à moins d'une action entreprise sans délai.

Je félicite le gouvernement de cette décision et je l'exhorte à entreprendre toute une série d'enquêtes pour venir à bout d'une foule de graves problèmes de pollution qui menacent présentement l'existence même de l'humanité.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons évidemment que nous réjouir de la décision du gouvernement de s'attaquer enfin à un problème qui intéresse la protection de la population de ce pays.

Cependant, à l'instar de ceux qui ont pris la parole avant moi, je ne puis m'empêcher de signaler le manque d'esprit d'avant-garde du gouvernement, qui ne manifeste jamais aucun esprit d'initiative, mais qui sait parfois assez bien suivre.

A la suite des prises de position à ce sujet par l'Ontario et, tout récemment, par le Québec, le gouvernement fédéral se décide à agir.

De la façon dont le gouvernement procède, on sent qu'il manque de l'esprit d'initiative dont le pays a absolument besoin.

La conservation et la mise en valeur de l'environnement humain constituent un des principaux objectifs de mon gouvernement. La protection de l'homme, des récoltes et du bétail contre les insectes et les plantes nuisibles en est le corollaire.

Et voilà! C'est comme si le gouvernement s'était toujours préoccupé de cette question, alors que l'on sait fort bien que c'est parce qu'il subit la pression d'autres gouvernements, en l'occurrence les gouvernements provinciaux, qu'il s'est enfin décidé à agir.

Évidemment, nous ne blâmons pas le gouvernement fédéral d'agir, mais nous le blâmons de le faire parfois seulement lorsqu'il s'y sent obligé, de vouloir devancer les autres et s'attribuer le mérite d'avoir pris l'initiative. Voilà un exemple parfait de la façon d'agir du gouvernement fédéral. Cependant, nous le félicitons de nouveau d'avoir décidé d'agir et nous souhaitons également qu'il continue à détruire une autre forme de DDT qui empoisonne toute la population et qui pourrait se décrire ainsi: Déficit, Dettes, Taxes.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

HEURES DE SÉANCE DU VENDREDI 7 NOVEMBRE

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (au nom du président du Conseil privé) propose:

Que, nonobstant l'article 6 (3) du Règlement, le vendredi 7 novembre 1969, la séance soit suspendue à trois heures de l'après-midi et reprise à 5 h. 45 du soir.

• (11.40 a.m.)

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, les ministériels et les membres des autres partis ont eu des entretiens à ce sujet et on a expliqué clairement au groupe des leaders à la Chambre quelques-unes des raisons qui motivent l'ordre. Sauf votre respect, je suggère que le ministre ou quelqu'un d'autre nous en expose dès maintenant les raisons, de sorte que tous les honorables députés puissent savoir ce qu'il signifie et se sentent libres, je l'espère, de l'endosser ou non. Je pense que cette méthode serait utile, car elle nous permettrait de connaître toutes les circonstances de l'affaire.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, c'est exact qu'il y a eu des consultations et je crois savoir qu'il y a eu unanimité; cependant, je pense aussi qu'on pourrait faire une brève déclaration sur les motifs et peut-être le ministre d'État (M. Gray) pourrait-il s'en charger.

L'hon. H. E. Gray (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, comme la Chambre le sait, le ministre des Finances (M. Benson) a indiqué que le Livre blanc du gouvernement sur la réforme fiscale sera déposé à la Chambre le vendredi 7 novembre, à 6 heures du soir, et il est proposé que pour la première fois, tous les membres de la Chambre qui le désirent soient mis au courant du Livre blanc avant qu'il soit déposé officiellement à la Chambre. Il est donc proposé que cet exposé, qui serait confidentiel, soit fait dans la salle du comité des chemins de fer à partir de 3 heures de l'après-midi.

Comme tous les députés s'intéressent vivement à cette question, on a jugé utile de permettre autant que possible aux députés qui le désireront d'assister à cet exposé. La Chambre est donc priée de décider si elle consent à suspendre sa séance du vendredi 7 novembre de 3 heures à 5 h. 45 de l'après-midi.

Si la motion est agréée, je crois comprendre qu'à 5 h. 45, le timbre sonnera afin de convoquer la Chambre essentiellement pour le dépôt du Livre blanc au moment fixé. Je crois également comprendre qu'après le dépôt du document, une motion d'ajournement de la Chambre sera présentée.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) ait tout à fait raison de parler d'unanimité. J'ai indiqué que la proposition faite par le gouvernement n'était pas déraisonnable, mais il y avait d'autres députés que la chose intéressait et le facteur temps peut les préoccuper. C'est pourquoi je souhaiterais une déclaration immédiate, afin que ces députés aient la possibilité de présenter leur point de vue avant que la question soit mise aux voix par Votre Honneur.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire au nom de mon parti que la déclaration faite par le ministre d'État (M. Gray) est dans la ligne des discussions qui ont eu lieu entre les chefs de partis de la Chambre. Nous pensons, nous aussi, qu'il ne serait pas mauvais de permettre aux membres du Parlement d'assister au même titre que les membres de la presse à ce genre d'exposé. Un de mes collègues affirme que cela nous rendrait tout aussi bien renseignés. Je ne vois pas très bien ce qu'il veut dire par là.

Cependant, monsieur l'Orateur, je dois avertir les députés, avant qu'ils acceptent cette gracieuse invitation de se rendre dans la pièce où aura lieu l'exposé, que la réunion se fera à huis clos et qu'ils ne pourront pas sortir pour un motif quelconque avant 5h. 45.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, il y a eu de fait des consultations entre les divers partis d'opposition de la Chambre et le gouvernement au sujet de cette séance d'information que le gouvernement se propose de tenir vendredi, le 7 novembre.

Il semble que le gouvernement se prépare à faire une déclaration fort importante. Je ne sais pas si elle sera favorable ou non au peuple canadien.

A tout événement, nous avons été étonnés de cette façon de procéder. Pour ma part—et c'est aussi l'opinion de mes collègues—j'avais cru que la chose pourrait se faire à la Chambre, étant donné que nous disposons de tous les services possibles pour ce genre de séance. Mais avec l'assurance du ministre sans portefeuille que nous disposerons, dans la salle de comité des chemins de fer, de tout l'équipement nécessaire pour nous assurer les services adéquats, nous acceptons cette proposition.

[*Traduction*]

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, la Chambre apprécie, je pense, les propos du ministre d'État (M. Gray). Cependant, je comprends mal—et il n'a pas fourni d'explications—pourquoi ce document ne pourrait être présenté jeudi soir à huit heures, comme les budgets. Si on procédait ainsi, les députés pourraient être mis au courant de six à huit, et le document pourrait être déposé à la Chambre à huit heures.

Vendredi soir, nombre de députés prennent les derniers avions pour retourner chez eux pour le weekend. C'est donc un très mauvais moment pour cet exposé, et j'aimerais que le ministre explique pourquoi on ne pourrait le faire jeudi soir.

M. l'Orateur: Il serait antiréglementaire de permettre que le ministre fasse une deuxième déclaration maintenant, mais si les députés veulent lui permettre de le faire en réponse à la question de l'honorable représentant, l'Orateur se rendra à leur désir.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Gray: Très brièvement, monsieur l'Orateur, j'aimerais confirmer ce que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit. Il a peut-être repris en termes plus généraux ce que j'ai dit dans mes remarques initiales, c'est-à-dire que l'exposé serait confidentiel. L'honorable représentant de Wellington (M. Hales) a demandé pourquoi l'exposé et le dépôt allaient avoir lieu vendredi. Sans entrer dans les détails, puis-je dire que, compte tenu des circonstances, savoir les heures de fermeture des marchés, la possibilité pour tous ceux qui le voudraient d'assister à la réunion,—les représentants provinciaux de la presse et ainsi de suite—et compte tenu surtout de l'intérêt des honorables représentants, on a estimé que le moment le plus indiqué ne pouvait être que vendredi 7 novembre dans l'après-midi, le dépôt ayant lieu à six heures, ce jour-là.

[*Français*]

Finalement, monsieur le président, je veux réitérer l'assurance que j'ai antérieurement donnée au représentant du Ralliement créditiste, à l'effet que les mesures nécessaires seront prises en vue d'avoir le service d'interprétation à la salle de comité des chemins de fer.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

ENVOI DES TÉMOIGNAGES AU COMITÉ

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture) propose:

Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit habilité à faire l'audition de témoignages sur la politique du Canada ayant égard à la défense et aux affaires extérieures, et à en faire l'examen; et que les témoignages recueillis par le comité dans son étude du sujet précité pendant la première session de la vingt-huitième législature soient envoyés au comité.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, il est vrai que nous avions consenti unanimement à ce que les deux motions soient mises aux voix et je ne crois pas que personne ne s'y oppose. Je voudrais toutefois faire une mise en garde. Il y a une bonne raison pour que ces deux motions et les quatre adoptées auparavant au sujet des attributions de ces comités fassent aussitôt que possible l'objet d'un débat à la Chambre. Mais il est souhaitable d'utiliser le feuilleton des avis chaque fois qu'il peut y avoir des députés intéressés à discuter certains mandats. On devrait le leur permettre.

• (11.50 a.m.)

Il se peut qu'à l'avenir d'autres cas se présenteront où il sera nécessaire d'accélérer les formalités concernant l'attribution d'un mandat à un comité. Nous accepterons, bien sûr, de discuter le problème au palier qui convient. Nous estimons en général que le feuilleton des avis existe pour être utilisé. Chaque fois que c'est possible, il devrait contenir l'avis de ces motions pour que les

députés puissent avoir l'occasion de les discuter. J'insiste là-dessus, même si nous avons déjà accepté que que ces deux motions soient présentées si nous n'avons aucune objection à leur égard.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la mise en garde est excellente. Nous approuvons également cette motion.

M. l'Orateur: La motion a été présentée à la Chambre. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée.)

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

INSTRUCTIONS AU COMITÉ PERMANENT VISANT CERTAINES QUESTIONS

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture) propose:

Que le comité permanent des transports et communications soit autorisé à examiner ce qui suit:

1. Les instances de M. Peter Rohl, de la Ben Ginter Construction Co. Ltd., de la Lucas Construction Ltd. et de la Krywa Bros. Construction Ltd., au sujet des réclamations concernant la construction du chemin de fer du Grand Lac des Esclaves pour le compte du Canadien National;

2. Les problèmes du transport dans les provinces atlantiques;

Et que les témoignages recueillis par le comité dans son étude des questions précitées, pendant la première session de la vingt-huitième législature, soient envoyés au comité.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, les remarques sur la motion précédente s'appliquent également à celle-ci. Au cas où certains députés y verraient un programme plutôt chargé, il s'agit tout simplement de renvoyer au comité des transports et communications exactement les mêmes questions qu'il examinait quand la dernière session a pris fin.

(La motion est adoptée.)

L'EXPROPRIATION

L'ACQUISITION ET LE DÉLAISSEMENT D'IMMEUBLES—LA NOMINATION D'ENQUÊTEURS, ETC.

L'hon. G. J. McIlraith (au nom du ministre de la Justice) demande à présenter le bill C-136, concernant l'expropriation.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[M. Baldwin.]

LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES

LES MARQUES ET NORMES NATIONALES DE SÉCURITÉ

L'hon. H. A. Olson (au nom du ministre des Transports) demande à présenter le bill C-137, concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les véhicules automobiles et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains véhicules automobiles importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LA GARANTIE DU REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS DES SOCIÉTÉS ET PERSONNES

L'hon. H. A. Olson (pour le ministre de l'Expansion économique régionale) demande à déposer le bill nº C-138, tendant à modifier la loi sur la Société de développement du Cap-Breton.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

LA CONSTITUTION

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—L'ORDRE DU JOUR ET LE GENRE DE RÉUNIONS—L'INSTITUTION D'UN COMITÉ

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au premier ministre? Sera-t-il en mesure de nous donner l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle fédérale-provinciale du mois prochain, et aussi de nous confirmer que les réunions seront accessibles à la presse, donc au public?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): A propos des deux questions, monsieur l'Orateur, j'attends encore l'avis de plusieurs provinces. Je les ai toutes pressenties, oralement ou par écrit, mais elles ne se sont pas toutes encore prononcées, ni sur l'ordre du jour ni sur le caractère public ou privé que doit revêtir la conférence. Aussi, comme le veut la règle d'usage, je préfère m'abstenir de prendre une décision avant que les provinces et le gouvernement fédéral se soient mis d'accord.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention d'établir un comité parlementaire des affaires constitutionnelles au cours de la présente session?

Le très hon. M. Trudeau: Oui monsieur l'Orateur. J'espère que le leader de la Chambre pourra prochainement faire une déclaration à ce sujet.

L'hon. M. Stanfield: Puis-je poser une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Le gouvernement songera-t-il à consulter les partis d'opposition à propos du mandat de ce comité?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous voudrons certainement discuter avec l'opposition de l'orientation et du mandat de ce comité. Nous avons des idées à ce sujet. Nous pensons qu'il devrait observer la méthode générale suivie par les provinces et le gouvernement fédéral pour l'étude des problèmes constitutionnels.

LES COMMUNICATIONS

TÉLÉSAT—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Communications. Étant donné les nouvelles d'une discussion prolongée à propos de la division du droit de popriété de Télésat, le ministre peut-il dire à la Chambre quels progrès ont été réalisés quant à la mise sur pied de la société Télésat et la mise en construction du satellite?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et ministre des Communications): Le travail avance d'une manière tout à fait satisfaisante, monsieur l'Orateur. J'ignore d'où proviennent les nouvelles dont parle l'honorable député. Tout ce que je puis dire c'est que les choses avancent en vue de la signature de contrats. C'est après cette étape seulement qu'il serait normal de s'attendre à des ententes financières, soit le financement au moyen de l'émission d'actions garanties ou non au public. Entre-temps, le président et les administrateurs intérimaires ont été nommés. Il se sont réunis régulièrement, et ils ont entrepris des négociations. Quant aux travaux de construction, les démarches en vue de l'adjudication des principaux contrats vont bon train.

M. Lewis: Le ministre peut-il dire à la Chambre qui sont les administrateurs? Nous connaissons tous le président, mais comme le nombre d'administrateurs est censé être proportionnel à la part de propriété, le ministre peut-il dire à la Chambre qui sont les administrateurs intérimaires et comment ils ont été nommés?

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, comme on le sait, le conseil provisoire se compose de deux administrateurs nommés par les compagnies de téléphone: M. Krupski et M. Archibald, président de Maritime Telephone and Telegraph. M. Krupski est président de la Trans-Canada Telephone System. Ces deux personnes furent désignées par les sociétés de télécommunications. Quant au gouvernement, il a désigné M. Picard et M. John Chapman, fort bien connu de tous les députés. Pour sa part, le public est représenté par M. Sothern et M. Golden, président. Le président du conseil est M. François Ouimet, ancien président de la Société Radio-Canada.

M. Lewis: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Qu'advient-il d'Alphonse?

L'hon. M. Kierans: Excusez-moi. J'aurais dû dire Alphonse. François est un autre de mes amis.

M. Bell: Le conseil n'est composé que de vos amis.

M. Lewis: Nous comprenons facilement qu'il y ait toujours des disputes entre Alphonse et François. J'aimerais demander au ministre si une décision a été prise sur la division de la propriété. Si oui, quelle sera la part des sociétés, du gouvernement et du public?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je signale au député que j'ai des doutes sérieux au sujet de sa première question supplémentaire et de plus graves encore pour la seconde. Je pense que les renseignements demandés sont de nature générale et devraient peut-être être fournis à la Chambre par le ministre dans une déclaration à l'appel des motions.

M. Lewis: Je comprends la décision de Votre Honneur. Puis-je à nouveau formuler ma question simplement? A-t-on décidé de la répartition de la propriété ou en est-on encore aux pourparlers?

L'hon. M. Kierans: Ces questions devraient être adressées au président et au conseil d'administration de la société.

LES LANGUES OFFICIELLES

CONFLIT POSSIBLE ENTRE LA LOI FÉDÉRALE ET LE BILL Nº 63 DU QUÉBEC

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le très honorable premier ministre a-t-il pris connaissance du projet de loi nº 63 actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale du Québec et, dans l'affirmative, est-il d'avis que ce projet de loi va à l'encontre du bill sur les langues officielles adopté ici en juin dernier?

M. l'Orateur: J'aimerais signaler à l'honorable député que sa question, telle que posée, est difficilement recevable.

L'honorable député invite le très honorable premier ministre à exprimer une opinion sur la légalité d'un projet de loi. Or, même s'il s'agissait d'un projet de loi fédéral, je ne crois pas que sa question pourrait être recevable de la façon dont elle a été formulée.

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX FERMIERS DE L'OUEST—L'INTÉRÊT SUR LES HYPOTHÈQUES AGRICOLES

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Dans une grande partie de l'Ouest du Canada, en Alberta et notamment en Saskatchewan, de grandes quantités de blé ne pourront être battues, le grain étant en andains et le temps empêchant toute intervention, ce qui place les cultivateurs dans une situation financière désespérée. Le gouvernement a-t-il envisagé, devant cette situation difficile, de présenter une mesure extraordinaire, si je puis m'exprimer ainsi, afin de mettre, sous une forme ou une autre, des crédits à la disposition des cultivateurs qui ne sont pas en mesure de vendre leur blé, leur avoine ou leur orge? Ces cultivateurs se trouvent dans une situation impossible.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État responsable de la Commission du blé se sont tous deux rendus dans l'Ouest pour examiner la situation. C'est à eux que le très honorable député devrait poser sa question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? On aurait cru que le premier ministre pourrait répondre pendant le pèlerinage de ses ministres. Le premier ministre emploiera-t-il le prestige qu'il peut avoir pour signaler aux banques à charte qu'elles devraient, en toutes circonstances, consentir le crédit qu'elles refusent aujourd'hui?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je préfère discuter cette question avec les ministres responsables. Quant à moi, je verrai si je dois intervenir.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question complémentaire au ministre de l'Agriculture. Au cours de son pèlerinage dans l'Ouest du Canada, le ministre a-t-il eu des conversations avec les ministres de l'Agriculture des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan en vue d'une action concertée dans le sens indiqué par le très honorable député de Prince Albert? J'inviterais également le ministre de l'Agriculture à répondre à une question que j'ai posée jeudi dernier quand j'ai demandé qu'on signale aux cultivateurs détenant des hypothèques qu'ils peuvent prendre certains moyens pour faire réduire leur taux d'intérêt.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le discours du député de Peace River contient bien plus d'une question.

M. Baldwin: Il semble que vous ayez beaucoup à dire là-dessus.

L'hon. M. Olson: En effet, mais j'aime aussi respecter le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai passé deux jours en Alberta à discuter du problème des récoltes et des mesures à prendre pour remédier à la situation. J'ai assisté à des rencontres à Peace River, où demeure le député, de même qu'à Fairview, Spirit River, Grande Prairie et Edmonton. J'ai aussi rencontré le ministre de l'Agriculture de l'Alberta (M. Ruste) hier après-midi; nous avons examiné plusieurs mesures que pourraient prendre conjointement les deux paliers de gouvernement.

Au sujet de l'autre question, monsieur l'Orateur, qui m'a été posée jeudi, j'ai vérifié chez le ministère de la Justice. Il serait sans doute inopportun d'émettre une opinion juridique là-dessus; je crois que la réponse devrait venir du ministère de la Justice après qu'une opinion aura été formulée.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne demandais pas une opinion juridique. Dans la question supplémentaire que j'ai posée jeudi, j'ai demandé si le ministre songerait, le cas échéant, à informer les gens qui détiennent une hypothèque agricole des droits qu'ils ont à propos des taux d'intérêt?

L'hon. M. Olson: C'est bien comme cela que je l'entendais, mais la supposition dont parle mon honorable ami, c'est l'interprétation juridique de la loi.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre compte-t-il demander aux banques de ces régions de renouveler leurs prêts consentis en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, qui portent un taux d'intérêt beaucoup plus faible que les prêts à court terme, étant donné que les banques demandent instamment, semble-t-il, aux fermiers de transférer leurs dettes non remboursées dans la catégorie des emprunts à taux d'intérêt élevé?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr que la question me concerne. C'est le ministre des Finances qui est chargé d'appliquer cette loi, et pour de bonnes raisons. Cependant, j'examinerai la question et je verrai si notre ministère peut faire quelque chose d'utile.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dans ses pérégrinations, le ministre a-t-il évalué la superficie totale des terres de l'Alberta et de la Saskatchewan où la récolte, encore en andains, ne pourra vraisemblablement pas être rentrée? Le ministre devrait être renseigné sur ce point avant de pouvoir envisager une action efficace.

L'hon. M. Olson: Oui, monsieur l'Orateur. C'est précisément la raison de mon voyage dans le Nord de l'Alberta pendant la fin de semaine et de celui que le ministre d'État (député de Saskatoon-Humboldt) en Saskatchewan.

Quant aux estimations, elles seraient bien sûr approximatives, mais certaines communautés sont dans une situation pire que d'autres, car une forte quantité de grains a été laissée en andains, en fait 80 ou 90 p. 100 dans bien des cas. Toutefois, je ne partage pas l'opinion pessimiste qu'on ne peut rien récupérer. Nous nous sommes déjà trouvés dans la même situation, l'année dernière notamment, alors que du grain en mauvais état lors de la moisson a donné un rendement inespéré. Je veux aider les intéressés, mais nous ferions mieux, je crois, de recourir à notre expérience passée pour évaluer la situation.

LES POSTES

LE VOL AU BUREAU PRINCIPAL DE MONTRÉAL

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à «composer» à l'adresse du ministre des Postes.

Des voix: Oh, oh!

M. Macquarrie: Le ministre pourrait-il nous dire quels efforts on déploie et quelles enquêtes sont en cours à la suite du vol de $250,000 du principal bureau de poste de Montréal samedi dernier? En particulier, a-t-on arrêté des suspects ou a-t-on recouvré quelque partie de cet argent?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Non, pour la seconde partie de la question, jusqu'à mon arrivée à la Chambre tout au moins. Quant à la première partie, les policiers et les enquêteurs du ministère travaillent d'arrache-pied et en étroite collaboration.

M. Macquarrie: Comme les Canadiens s'intéressent à la sécurité de leur courrier tout autant qu'à celle des employés des postes, le ministre pourrait-il nous dire si ses nombreuses équipes de travail étudient le problème de la protection du courrier recommandé?

L'hon. M. Kierans: La Gendarmerie royale fait une enquête détaillée sur ce cambriolage hautement professionnel et nous attendons ses propositions.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): A-t-on la preuve que la date de ce vol si bien organisé a été avancée d'une semaine en prévision de la présentation du Livre blanc du ministre des Finances pour en soustraire le fruit à l'impôt sur les plus-values de capital?

M. l'Orateur: A l'odre, s'il vous plaît. Je crois bien que le député ne trouve la ligne occupée.

Des voix: Oh, oh!

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM

L'hon. George Hees (Prince-Edward-Hastings): J'ai une question à poser au ministre du Travail, monsieur l'Orateur. Comme l'honorable représentant a déclaré le 5 septembre que le salaire minimum fédéral devrait être porté de $1.25 l'heure à $1.50, ou même à $1.75 l'heure, le gouvernement va-t-il présenter, dans un avenir assez rapproché, une loi destinée à relever le salaire fédéral minimum à un niveau qui permette aux intéressés de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Le ministère a presque mis le point final à un examen de la question du salaire minimum et de ses effets sur l'économie canadienne, en particulier sur les programmes financés conjointement par les provinces et par Ottawa. Une fois cette étude terminée, il se peut que le cabinet et le ministre du Travail jugent bon de proposer un projet de loi.

L'hon. M. Hees: Si l'on considère qu'il y a 14 mois environ, le ministre m'a donné exactement la même réponse concernant le même problème, n'apparaît-il pas comme évident que le cabinet veut remettre indéfiniment l'examen de cette question d'une année à l'autre et qu'il n'a pas l'intention de soumettre un bill à la Chambre dans un proche avenir.

M. l'Orateur: Je dois déclarer non recevable la question supplémentaire du député de Prince Edwards-Hastings.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre est-il disposé à s'intéresser à la proposition de loi C-99 inscrite au *Feuilleton* en mon nom? Dans l'affirmative, j'aimerais qu'il la prenne à sa charge.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, si vous examiniez à loisir le *Feuilleton,* vous verriez que le député de Winnipeg-Nord-Centre a rédigé une proposition de loi pour pratiquement tous les problèmes évoqués ici depuis 25 ans. C'est pour lui la seule occasion qu'il aura jamais de déposer un projet de loi.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LE DDT DANS LES ALIMENTS IMPORTÉS

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Suite à la déclaration d'aujourd'hui concernant le DDT, une analyse sera-t-elle faite de tous les produits alimentaires importés au Canada, et la présence de DDT dans des proportions supérieures à la nouvelle tolérance entraînera-t-elle l'interdiction de cette marchandise?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Si des produits alimentaires importés au Canada contiennent du DDT dans des proportions supérieures à nos tolérances, la vente en sera interdite.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ENTRETIENS AVEC L'URSS—L'ACTIVITÉ DES PÊCHEURS SOVIÉTIQUES

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de sa rencontre avec le ministre des Affaires étrangères de l'URSS à Ottawa il y a quelque temps. S'est-il entretenu avec M. Gromyko de notre intérêt commun dans les ressources du Pacifique nord et, en particulier, a-t-il discuté avec le ministre des Affaires étrangères des activités de la flotte de pêche soviétique au large des côtes de la Colombie-Britannique et de l'île de Vancouver? Si oui, peut-il faire connaître à la Chambre la nature de ces entretiens?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas abordé ce sujet.

M. Barnett: En raison de ce que je considère comme une grave omission dans la liste des sujets abordés puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'assurer à la Chambre qu'il discutera de cette question importante avec le gouvernement soviétique?

L'hon. M. Sharp: Bien que cette question n'ait pas figuré à l'ordre du jour des entretiens avec M. Gromyko, les gouvernements du Canada et de l'Union soviétique communiquent constamment par l'entremise de leurs ambassades. Cette question est discutée depuis quelque temps et nous continuerons de l'examiner.

M. Barnett: Je remarque que le ministre des Pêches est ici. Puis-je lui poser une question supplémentaire? Le ministère des Pêches possède-t-il des renseignements à jour sur les activités de cette flotte soviétique? En fait, pêche-t-elle le saumon du Pacifique en plus du poisson de fond?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Cette flotte et les autres flottes étrangères font l'objet d'une surveillance étroite de notre part—et cela est particulièrement vrai quand elles viennent à moins de cent milles de nos côtes.

LA TOURNÉE DU MINISTRE EN AMÉRIQUE LATINE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur. Il y a environ un an, nous avions reçu un rapport intérimaire sur le pèlerinage ministériel en Amérique latine. Quand le ministre compte-t-il être en mesure de présenter un rapport définitif à la Chambre et aux Canadiens indiquant clairement les avantages que retirera le Canada à la suite de cette mission ministérielle prolongée et coûteuse?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Un projet de Livre blanc est actuellement en voie de préparation. Ce Livre blanc ne traitera pas uniquement de la tournée des cinq ministres, tournée qui, je crois, a jeté les bases de relations plus étroites entre le Canada et les pays de l'Amérique latine. Il abordera de nombreuses autres questions, autrement il aurait été publié depuis longtemps.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Cette tournée effectuée par les cinq ministres en question a-t-elle eu pour résultat de faire fermer ces deux missions en Amérique du Sud? Est-ce là une conséquence de cette visite?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me souviens que cette question a été posée la semaine dernière, mais je ne crois pas qu'on y ait répondu.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne le savais pas. Pas de réponse.

LES POSTES

LA FERMETURE DES GUICHETS LE SAMEDI

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Au cours de la dernière session, le ministre a annoncé qu'il réexaminait sa politique de supprimer certains services et de fermer certains bureaux de poste importants au Canada. A-t-il changé d'avis, et pouvons-nous compter que les guichets de tous les principaux bureaux de poste seront ouverts le samedi?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Monsieur l'Orateur, à ce propos, je compte faire une annonce sous peu—peut-être d'ici la fin de la semaine—en ce qui concerne le service postal pendant la période des fêtes. Quant à l'aspect général de la question, il s'agit d'un sujet qui est présentement l'objet de négociations avec les syndicats.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'USAGE DES FONGICIDES

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. En plus de restreindre l'emploi du DDT, a-t-on l'intention de restreindre ou d'interdire l'usage des fongicides qui, avec le DDT, ont contribué à rendre le faisan et la population hongroise du Sud de l'Alberta impropres à la consommation?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Harkness: La perdrix hongroise.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous avez perdu le vote des Hongrois.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Agriculture surveille constamment et de près les effets des résidus de ces fongicides.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au premier ministre. Vu sa déclaration sur les restrictions imposées à l'usage du DDT, et le rapport récent du Service canadien de la faune selon lequel on a trouvé des concentrations étonnamment élevées de DDT dans les carcasses d'ours polaires tués dans des régions éloignées de l'Arctique, peut-il donner à la Chambre l'assurance que les autorités fédérales et les gouvernements des territoires travailleront en étroite collaboration de façon qu'on interdise raisonnablement l'usage du DDT dans le Nord?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais transmettre la question au ministre du Nord canadien.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES NOUVEAUX ESSAIS NUCLÉAIRES DES ÉTATS-UNIS

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter des instances aux États-Unis, ou l'a-t-il déjà fait, à propos de nouveaux essais nucléaires dans les îles Aléoutiennes? Si oui, quelle en était la nature?

M. l'Orateur: J'ai l'impression qu'on a posé cette même question la semaine dernière. Bien entendu, on a posé tant de questions qu'il est un peu difficile pour la présidence de se les rappeler toutes. Si on ne l'a pas posée, peut-être le ministre pourrait-il y répondre maintenant.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Votre mémoire est fidèle, monsieur l'Orateur; on a répondu à cette question.

L'AGRICULTURE

LE CONSEIL DES GRAINS ET LES SUBVENTIONS AU TRANSPORT DES CÉRÉALES DE PROVENDE

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. S'est-il

entretenu avec le Conseil des grains du Canada de la réduction des subventions au transport des céréales de provende de l'Est avant de prendre une décision?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que la question soit recevable.

L'IMMIGRATION

LA CONVENTION INTERNATIONALE ET LES RÉFUGIÉS POLITIQUES

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Depuis septembre dernier, le Canada est l'un des signataires de la convention internationale sur les réfugiés politiques. A ce propos, le ministre voudrait-il assurer à la Chambre qu'on n'exécutera aucun arrêté d'expulsion de la Commission d'appel de l'immigration avant que l'appelant étranger ait pu étudier la convention et prendre toutes les mesures nécessaires dans l'espoir de trouver asile dans notre pays?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous tenons certes à respecter l'esprit et les règles de la convention internationale. Je ne puis donner l'assurance que l'obligation imposée au ministre par le Parlement canadien de donner suite, en vertu de la loi, aux arrêtés d'expulsion pourra être suspendue, mais le point soulevé par mon honorable collègue recevra toute notre attention.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE HONDURAS BRITANNIQUE—L'AIDE CONTRE UNE AGRESSION EXTÉRIEURE

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement du Honduras britannique s'est-il adressé au gouvernement canadien pour lui demander de l'aide contre une agression extérieure après la proclamation officielle de l'indépendance de ce pays?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il vaudrait mieux, je crois, que je tienne cette question pour préavis.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—LA RATIFICATION DU RÈGLEMENT

M. Tom H. Goode (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Les négociations récemment conclues dans le port de Vancouver doivent-elles être ratifiées?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la convention collective doit être ratifiée, non seulement par les travailleurs mais par les patrons également. J'espère qu'elle le sera, car il y va, selon moi, de l'intérêt du patronat et du salariat. Nous serons fixés là-dessus demain soir.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES CHANGEMENTS DANS LA REPRÉSENTATION DU CANADA—LA SITUATION DU PERSONNEL

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans sa déclaration sur les changements effectués dans les missions diplomatiques, le ministre a mentionné une nouvelle répartition du personnel. Peut-il nous assurer qu'aucune des personnes atteintes par le remaniement annoncé ne sera congédié?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la fermeture des bureaux en question ne signifie pas, bien sûr, le congédiement du personnel canadien qui y est affecté. Il y aura une réaffectation de notre personnel dans le monde entier. Pour ce qui est des employés sur place dans ces bureaux, ils recevront naturellement leur congé. Comme il s'agit d'une nouvelle répartition des ressources du ministère, je ne saurais donner l'assurance qu'il n'y aura pas de personnel excédentaire; je m'attends même à ce qu'il y en ait.

LA PÊCHE

LE CHIEN DE MER—L'IMPÔT SUR LES PRISES DE SAUMON—LE RENVOI AU COMITÉ

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Pêches s'il consentirait à envoyer au comité permanent des pêches et forêts sa proposition d'établir un impôt de 1 à 5 p. 100 sur les prises de saumon, comme mesure contre le chien de mer, car il me semble qu'elle a fait l'objet de critiques de la part de l'industrie.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): La réponse est oui, monsieur l'Orateur.

L'AGRICULTURE

LES MACHINES AGRICOLES—LE RAPPORT DE LA COMMISSION BARBER

M. A. P. Gleave (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma ques-

tion au ministre de l'Agriculture. Comme les coûts ne cessent de monter dans le secteur agricole et qu'il est urgent de les abaisser, le ministre nous dirait-il à quelle date la Commission Barber concernant la machinerie agricole pourra présenter un rapport?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire à quelle date nous recevrons ou pourrons distribuer ou déposer le rapport final de la Commission Barber. Cependant, ces derniers jours nous avons reçu un autre rapport de cette Commission qui traitait du rapport de prix entre les entrepreneurs et les coalitions dans diverses parties du monde. Ce rapport est maintenant entre les mains des traducteurs et imprimeurs et dès qu'il sera prêt il sera rendu public.

M. Gleave: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. A la suite de la décision concernant l'utilisation des produits chimiques agricoles, le ministère de l'Agriculture a-t-il désormais l'intention d'effectuer des recherches afin de trouver des produits capables de remplacer les produits chimiques utilisés jusqu'à maintenant, comme le DDT et les produits au mercure qui ont causé des ennuis à la faune et à la flore? Quelles recherches effectue le ministère, ou projette-t-il d'en entreprendre?

M. l'Orateur: A l'ordre. Sous sa forme actuelle la question a une très vaste portée et elle exigerait normalement une déclaration à l'appel des motions.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT NIXON SUR LE VIETNAM

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Sans vouloir insinuer que le président des États-Unis ait la moindre obligation à cet égard, je me demande s'il a, en fait, consulté le gouvernement canadien ou, pour autant que le premier ministre le sache, tout autre gouvernement au sujet de la déclaration sur le Vietnam qu'il doit faire aujourd'hui?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ignore tout d'une consultation de ce genre, monsieur l'Orateur.

M. Lewis: Une question supplémentaire. Étant donné la requête formulée par le président des États-Unis aux Nations Unies, lors de l'inauguration de l'Assemblée générale, demandant que tous les pays contribuent à régler le problème du Vietnam, le gouvernement songe-t-il à prendre l'initiative de discuter avec Washington de certaines mesures susceptibles d'être prises à cet égard?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, des consultations ont en effet eu lieu à ce sujet et elles se poursuivront. Lors de mes deux rencontres avec le président Nixon, nous avons parlé du Vietnam et des éventualités à y envisager, cela en réponse, précisément, au discours dont parle le député.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES SENTENCES RELATIVES AUX STUPÉFIANTS

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, comme l'indique la page 350 du hansard, le député de Calgary-Nord m'a posé plusieurs questions concernant les sentences infligées à sept jeunes inculpés à propos de la marijuana. J'ai examiné la question et je vois que les inculpations n'avaient pas pour objet la marijuana mais bien le haschisch et le trafic de celui-ci.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

L'UTILISATION DE LA POSTE POUR LE SUFFRAGE DES INVALIDES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au secrétaire d'État. Comme l'Assemblée législative du Manitoba a modifié la loi électorale de la province pour autoriser le vote à l'âge de dix-huit ans et y a inséré une disposition qui permet aux invalides incapables de se rendre aux bureaux de scrutin d'expédier leur bulletin par la poste, le gouvernement fédéral consentirait-il à recommander la même chose en ce qui concerne la loi électorale du Canada?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas la responsabilité des modifications à la loi électorale du Canada. Je pense que l'honorable député pourrait s'adresser au président du Conseil privé quand il sera de retour à la Chambre.

DÉBAT SUR L'ADRESSE

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

[*Traduction*]

La Chambre reprend l'étude, suspendue le vendredi 31 octobre, de la motion de M. Jack Cullen, portant qu'une adresse soit présentée

à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, lors de l'ajournement du débat, j'étais en train de traiter de la question des pêcheurs côtiers de ma région et des problèmes auxquels ils se heurtent. Je suggérais alors à l'honorable ministre des Pêches et Forêts (M. Davis) d'appuyer les associations qui veulent grouper les pêcheurs, afin que ces gens deviennent assez forts pour pouvoir dialoguer efficacement avec les divers gouvernements.

Le problème que l'on retrouve parfois chez ces gens, c'est qu'ils ne s'accordent pas sur les solutions à prendre et, par conséquent, restent toujours dans la même situation déplorable.

Je peux citer l'exemple d'organismes de ma circonscription, dont le Conseil régional de l'aménagement du Nord et le *Northern Regional Development Council,* qui ont aidé l'Association professionnelle des pêcheurs à s'organiser.

J'espère que l'honorable ministre prendra note de ces commentaires et qu'il s'assurera qu'on mette à la disposition de cette Association les fonds nécessaires à atteindre ses buts.

Monsieur l'Orateur, je crois que tous les députés sont d'accord pour dire que la solution réelle à la pauvreté est l'amélioration de notre système d'éducation, en vue d'empêcher les jeunes de quitter prématurément l'école ou l'université.

Pour ceux qui sont trop vieux pour retourner à l'école ou à l'université, il est bon qu'ils bénéficient des programmes de recyclage du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Mais en dépit de cela, il restera toujours un groupe de gens, dont l'âge varie entre 40 et 60 ans, qui ne peuvent pas retourner à l'école, ni participer au programme de recyclage. Que faire de ces gens, car c'est chez eux que se trouve le vrai problème de la pauvreté?

Il faut, à mon sens, recourir à l'animation sociale. Il faut informer ces gens, afin qu'ils prennent conscience de leurs problèmes. Ce ne serait pas une solution que de leur dire: La pêche côtière doit disparaître et l'on va vous demander de déménager dans une ville ou, tout simplement, on va vous former à un nouveau métier.

Il faut que ces gens prennent vraiment conscience de leurs problèmes et décident, du moins en partie, de leur destin.

J'aimerais signaler le beau travail accompli par le Conseil régional d'aménagement du Nord, l'Association professionnelle des pêcheurs et le *Northern Regional Development Council,* afin d'atteindre ce but. J'espère que ces organismes bénéficieront toujours de l'appui des divers niveaux de gouvernement.

Cela m'amène un peu, monsieur l'Orateur, à parler de la Compagnie des jeunes Canadiens qui a été l'objet de plusieurs discussions à la Chambre, dernièrement. La Compagnie a aussi été l'objet de discussions un peu dans notre pays. Une accusation a déjà été portée par le président du comité exécutif de la ville de Montréal. Selon moi, on devrait examiner le but visé par la Compagnie des jeunes Canadiens, sa structure et le genre de personnes qui y travaillent.

J'ai été à la fois étonné et désolé, monsieur l'Orateur, d'entendre les accusations de M. Saulnier contre la Compagnie des jeunes Canadiens. Cet organisme a expressément été mis sur pied par le gouvernement fédéral afin d'aider les pauvres, ceux qui sont défavorisés, à s'organiser, à mieux solutionner leurs problèmes.

Il semble bien, dans la société, que ces gens-là vont se grouper et peut-être recourir à la violence, parce que les divers niveaux de gouvernement, autrefois, les ont oubliés. Ils sont rejetés de la société canadienne. Ils sont vraiment aliénés. Aucune décision n'a été prise par les gouvernements à ce sujet. Ces gens-là ne sont pas assez forts pour pouvoir se prononcer.

Pourtant, lorsque d'autres secteurs de la population font l'objet d'une décision de nos gouvernements, ils peuvent venir faire du «lobbying» et essayer d'influencer les autorités.

Alors, que font les pauvres et les citoyens défavorisés lorsqu'ils s'aperçoivent qu'ils n'ont jamais été consultés? Parfois, ils recourent à la violence.

Je regrette vraiment que des administrations sérieuses comme celle de la ville de Montréal aient recours à des accusations démagogiques, en profitant tout simplement de la situation, à Montréal, alors que les gens étaient nerveux, après avoir passé à travers plusieurs jours de violence, pour accuser la Compagnie des jeunes Canadiens.

Je suis d'accord avec le député de Hillsborough (M. Macquarrie) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas), lorsqu'ils disent que s'il y a des activités subversives au sein de la Compagnie des jeunes Canadiens, il faut s'en remettre à la force constabulaire de Montréal.

Pourquoi M. Saulnier n'envoyait-il pas les policiers faire cesser ces troubles-là? S'il

existe, par exemple, des activités subversives dans un autre organisme à Montréal, n'enverra-t-il pas la police faire enquête? Non, il visait plutôt à détruire la Compagnie des jeunes Canadiens. Quant à moi, je ne suis pas d'accord là-dessus. Ceux qui portent de telles accusations ne désirent certes pas qu'il existe de l'animation sociale; ce sont des gens qui ne peuvent pas l'accepter.

Le parti libéral, par exemple, au Nouveau-Brunswick, a été menacé—et moi aussi, parce que j'en faisais partie—par ceux qui faisaient de l'animation sociale. Nous n'avons pas accusé ces organismes, lorsqu'ils l'ont fait. Ils sont bienvenus chez nous. En effet, il est excellent qu'ils aident les pauvres à s'organiser et à prendre conscience de leurs problèmes.

J'aimerais aussi traiter d'un autre sujet qui, celui-là, touche le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Tout le monde s'est réjoui en apprenant l'institution d'un nouveau programme de stimulants industriels qui va, j'en suis sûr, aider notre région. J'aimerais signaler qu'il est possible d'aider les petits hommes d'affaires de notre région, ceux du Nord du Nouveau-Brunswick ou de la province, à s'organiser, mais, parfois, il leur manque des experts conseil ou une orientation économique. Il existe des produits et des marchés, mais les hommes d'affaires des provinces atlantiques ont toujours été accusés de ne pas être des vendeurs.

A mon avis, le ministère pourrait facilement voir à l'organisation et au financement d'un certain organisme qui aurait à sa disposition des ingénieurs et des experts conseil afin d'aider ces petits hommes d'affaires, de les stimuler à vraiment se lancer en affaires sur une bonne voie et d'un bon pas. On pourrait les aider à rationaliser leurs industries et peut-être à les agrandir. On pourrait aussi les aider à trouver des débouchés. Cela n'apportera peut-être pas très vite de solution au problème du chômage dans notre région; cela ne pourra peut-être pas améliorer le niveau de vie socio-économique dans notre région, mais, au moins, cela encouragera les citoyens à avoir le goût du risque, à se lancer en affaires sur un bon pied.

A mon avis, il serait opportun pour le ministère, de concert avec la province du Nouveau-Brunswick, de mettre sur pied ou de financer une agence ou une commission de ce genre. Ainsi, les petits hommes d'affaires qui peuvent prospérer dans notre région auraient à leur disposition des experts auprès desquels ils pourraient se renseigner.

• (12.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je leur dis ma plus profonde admiration pour le courage dont ils ont fait preuve en tentant de justifier un tel discours et de le faire accepter par la Chambre. J'admire leur ténacité à signaler des points saillants qui auraient pu être inclus dans le discours et le talent et l'éloquence qui leur permettaient de donner l'impression qu'un tel discours méritait l'attention de la Chambre.

En temps normal, le discours du trône ne suscite pas grand intérêt chez les Canadiens. Les avocats de sociétés et les petits hommes d'affaires ont d'ordinaire des associés qui examinent la teneur du discours du trône pour avoir une idée de l'influence du gouvernement sur le monde commercial et financier et des répercussions sur leurs affaires des mesures législatives proposées. Mais il n'en allait pas de même cette année. Le Canadien moyen s'intéressait grandement au discours du trône et à son contenu car il s'inquiète beaucoup depuis quelques mois de l'avenir de notre pays.

Il a connu un coût de la vie, des taux d'intérêt et des impôts sans précédents jusqu'ici dans les annales canadiennes. Il sait bien que la dette nationale est la plus considérable de toute notre histoire et se rend compte que les nouvelles mesures adoptées par le gouvernement pour freiner l'inflation tendant à faire stagner les affaires et à accroître davantage un chômage encore inégalé au Canada.

Je prétends donc que les citoyens du Canada ont pris connaissance cette année du discours du trône qu'avec un intérêt inégalé jusqu'ici. Sur le plan national, nous disposons sans doute, pour l'aborder, de plus de connaissances de base que jamais; nous sommes aussi mieux pourvus qu'on ne le fut jamais, dans l'histoire de l'humanité, des outils et des moyens requis pour œuvrer au bien-être des humains, au Canada, comme dans le monde entier. Ce discours était donc attendu pour deux raisons: d'abord à cause des diffucultés majeures auxquelles le pays fait face et de l'espoir d'un trouver et d'y appliquer une solution au cours des dix années à venir. L'absentéisme qui sévit à la Chambre, dans les tribunes de la presse et dans celles du public constitue, selon moi une

condamnation terrible et solennelle du discours du trône et de son incapacité à susciter aucun enthousiasme particulier chez les Canadiens, ou à faire naître aucun espoir pour l'avenir.

Des voix: Bravo!

M. Danforth: Même les membres de la presse, ces routiers avertis de la science politique, toujours prêts à glaner les grains égarés dans la balle, trouvent particulièrement difficile de relever dans ce discours du trône, la trace d'aucun intérêt réel ou d'aucun principe à commenter pour le public canadien. Nos journaux en ont été réduits à se concentrer sur deux points principaux du discours: premièrement, que l'âge de voter, pour les citoyens canadiens, serait ramené à 18 ans et, deuxièmement, que le discours du trône serait un jour plus célèbre pour ce qu'il avait passé sous silence que pour ce qu'il avait dit, en fait; cela ne nous montre-t-il pas, à moi et à mes collègues, à quel point ils trouvent difficile d'accepter le discours du trône?

Les membres de l'opposition parlementaire et le peuple canadien vont essayer de convaincre le gouvernement que le moment est venu de s'attaquer à certains problèmes très graves qui se posent aujourd'hui au Canada. Nous ne pouvons plus accepter les lieux communs, les alibis et les prétextes. Nous ne pouvons plus accepter comme excuse que des discussions et des enquêtes se poursuivent, que des groupes d'étude s'apprêtent à faire un rapport et qu'on interviendra après des consultations. Depuis 18 mois, nous savons que tout cela n'est que pur verbiage, sans aucune signification. Les Canadiens commencent à s'apercevoir que le gouvernement actuel préfère noyer un problème essentiel dans un déluge verbal au lieu de préparer sérieusement un climat dans lequel une solution pourrait surgir.

Je tiens à critiquer le premier ministre de notre pays, mais non pas en tant qu'individu néanmoins, car j'estime qu'on ne doit toucher à la vie privée d'aucun représentant. Le premier ministre de notre pays reflète fidèlement celui-ci. Il est en fait la principale personnalité parlementaire du Canada. Ainsi, ses actions ont une influence directe sur chaque aspect de la vie canadienne. C'est pourquoi j'exprime aujourd'hui mon inquiétude à ce propos.

Au début de cette législature, le premier ministre actuel semblait vouloir non seulement définir les problèmes, mais les régler en dialoguant directement avec les Canadiens et établir un échange d'opinions sincère et honnête afin que tous puissent participer à ce qu'il nommait une société juste. A mon avis, cette doctrine, ce concept de la politique de participation mérite des louanges. La politique liée au milieu plaît aux gens de toutes les classes. Mais les mesures prises à la Chambre nous l'auront vite appris: ce qui nous semblait un idéal ne figurait pas au programme du gouvernement qui régit aujourd'hui le Canada. Quand un premier ministre qui insiste sur le dialogue direct avec les Canadiens doit réunir un caucus spécial de son parti à Ottawa, le dialogue direct faisant défaut avec les députés de l'arrière-ban de son propre parti, on mesure l'étendue de son échec.

Il me semble qu'un homme désireux de convaincre les députés et la nation du sérieux de ses intentions devrait fournir le modèle pour que nous puissions suivre son exemple. Mais que voyons-nous? Nous voyons qu'un homme qui parle de dialogue direct emploie dans son bureau beaucoup d'hommes des services spécialisés dans le rôle d'adjoints, de chefs de cabinet, d'adjoints préposés aux deux divisions mentionnées, et des secrétaires de secrétaires. Cette liste continue de s'allonger. Et ce service, chef-d'œuvre de complexité, se subdivise d'après les régions; des bureaux régionaux doivent en effet veiller au bien-être des diverses régions canadiennes. N'est-il pas étrange que le premier ministre, même si l'arrière-ban comprend des députés libéraux qui représentent les Canadiens, ait cru devoir créer pareille oligarchie pour nous tenir au courant des événements dans les différentes circonscriptions plutôt que de consulter les députés ministériels.

• (12.50 p.m.)

J'ai dit au début que le discours du trône constituait une occasion magnifique pour présenter aux Canadiens un idéal futur et pour leur montrer comment, par l'évaluation de nos ressources, par l'utilisation de nos intelligences et de nos talents et par le recours à la technologie moderne, nous pourrions permettre au Canada de devenir le guide des autres nations, grâce à nos instituts de recherches et à notre productivité. Mais non, au seuil d'une nouvelle décennie, nous nageons en pleine confusion et semblons être aux prises avec les contradictions les plus diverses. Notre premier ministre et ses asso-

ciés ont nommé un représentant canadien auprès du Vatican. Nous avions un représentant à Rome, mais il n'aurait pu sans doute cumuler les deux postes, et nous devions en avoir un et à Rome et un au Vatican. Pourquoi? Je l'ignore car la question n'a jamais été débattue au Parlement. Une autre contradiction, c'est l'annonce faite ce matin de la fermeture de trois ambassades en Amérique du Sud: en République dominicaine, en Équateur et en Uruguay. Nous allons en ouvrir une autre à Rome où nous avions déjà un ambassadeur, et nous allons en fermer trois en Amérique du Sud, région en pleine activité, dotée d'un immense pouvoir d'achat, et qui a exprimé le désir d'accroître son commerce avec le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Danforth: Quel paradoxe! le gouvernement a inauguré cette législature par un programme où il créait de nouveaux ministères, de nouveaux groupes d'étude, de nouveaux groupes d'enquête, de nouveaux offices de recherches et de bureaux régionaux, la création de milliers de nouveaux postes, et quelques mois plus tard il annonce son intention de licencier 25,000 fonctionnaires par le processus naturel de l'érosion ou par quelques autres moyens. Ce nouveau paradoxe ne peut que plonger les ministères dans la confusion la plus complète, car aucun membre de la fonction publique ne sait désormais si son poste est sûr et s'il pourra le conserver, quelle que soit son ancienneté.

Des voix: Bravo!

M. Danforth: Dans mon propre domaine, celui de l'agriculture, on a pris des mesures législatives dans le but principal de prêter à nos jeunes fermiers des fonds suffisants pour leur permettre de consolider leurs biens et d'en faire des unités rentables. Cependant, c'était au cours de la dernière session. Cette session-ci, on s'efforce de réduire les subventions à l'agriculture et l'argent consacré au secteur agricole. Ainsi ces jeunes agriculteurs se trouvent sous la menace de la réduction des échanges commerciaux et de la production, le manque de ventes et le resserrement du crédit. C'est acculer ces jeunes hommes à la faillite. Ils ne peuvent survivre avec ce qui leur a été accordé l'an dernier sous le climat économique qu'on leur impose cette année. C'est de toute évidence une politique contradictoire.

Pourtant, nous avons entendu les ministres des Finances nous dire et nous redire que l'avenir du Canada dépendait d'une productivité accrue. Si la productivité augmente, le produit national brut fait de même, comme aussi l'ensemble de notre économie. Que voyons-nous maintenant? Le gouvernement prend des mesures directes pour refroidir l'économie canadienne—c'est le mot qu'on a employé, je crois. Une politique d'argent serré vise à réduire la productivité, accroître le chômage ou réduire le nombre des emplois, afin de créer, dit-on, une atmosphère propice à la lutte contre l'inflation. C'est tout à fait contraire à la politique d'il y a quelques mois. De fait, tous les députés de l'opposition s'inquiétaient de voir les ministériels prétendre, mois après mois, que les Canadiens n'avaient jamais mieux vécu alors que nous leur rappelions les difficultés causées par l'inflation, la hausse des prix et le niveau de vie à la baisse. Voilà que tout à coup on voit, par le discours du trône, le gouvernement se rendre compte des graves dangers de l'inflation et improviser des mesures radicales, pour l'enrayer.

Le régime des comités parlementaires présente une autre contradiction, qu'a signalée le député de Lambton-Kent (M. McCutcheon). On peut attribuer aux ministériels eux-mêmes la responsabilité directe du manque d'assiduité des députés au Parlement. A mesure qu'ils réduisent les pouvoirs des représentants, qu'ils retirent au Parlement les moyens de critiquer et de différer aux fins d'inspection l'adoption des mesures du gouvernement, ils réduisent l'efficacité du Parlement au lieu de l'augmenter comme ils semblent vouloir faire avant tout. Si leurs propos concernant le Parlement étaient justifiés, la Chambre regorgerait de députés et la discussion y résonnerait. Nous aurions les duels politiques qui ont rendu célèbres les Canadiens à toutes les époques. Dans ces conditions, le Parlement présenterait des mesures législatives propices au Canada, mais sous le régime actuel nous constatons que nous n'examinons que des mesures administratives et de mise en ordre et nous faisons bien en sorte d'éviter toute discussion ou tout débat.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Comme il est 1 heure, la séance est suspendue jusqu'à 2 heures.

Reprise de la séance

La séance reprend à 2 heures.

M. Danforth: Monsieur l'Orateur, je traitais, avant le dîner, des lacunes du discours du trône et de l'état pitoyable dans lequel se trouve le Parlement. Le Parlement ne projette certes pas au Canada et à l'étranger l'image de ce qu'il devrait être. Il a perdu le prestige dont il devrait jouir au Canada et à l'étranger. Et inutile d'ajouter qu'il n'exerce plus l'influence qui lui siérait au Canada et à l'étranger. Et le gouvernement actuel doit en porter toute la responsabilité.

Permettre à plus de la moitié des ministres de s'absenter de la Chambre certains jours et les soustraire ainsi aux questions de l'opposition sur les travaux de leur ministère, c'est là une drôle de façon d'entamer une carrière parlementaire, qui n'incite pas les députés à s'occuper à plein temps de leurs obligations parlementaires. Non seulement les ministres doivent-ils diriger un ministère, mais ils sont aussi les représentants à plein temps des électeurs qui les ont envoyés à Ottawa pour s'occuper de leurs intérêts. Le chef de mon parti se trouverait sûrement dans une situation épineuse si jamais il insinuait qu'un membre de son parti pouvait cesser d'assister à toutes les séances de la Chambre.

Il n'est guère bon pour le Parlement que les déclarations sur la politique ne soient pas faites à l'appel des motions, mais plutôt dans les couloirs devant les gens de la télévision et de la presse, sans que les députés à la Chambre n'aient la chance de critiquer les politiques annoncées et de signaler leurs points faibles. Cela arrive régulièrement. Nous nous rendons maintenant compte que les journaux, au moyen de fuites présumées, peuvent parfois obtenir des détails sur la politique gouvernementale des jours avant qu'elle ne soit annoncée à la Chambre. Cela n'améliore en rien le prestige, l'influence et le renom du Parlement.

Le discours du trône offrait l'occasion d'exposer les intentions du Canada dans bien des domaines. Il fut un temps où les Canadiens prédominaient dans le monde en maints secteurs. Personne ne peut oublier ce que la découverte de l'insuline a fait pour soulager les diabétiques du monde. Personne ne peut oublier l'œuvre de pionnier des Canadiens à propos de l'uranium, surtout quand les premiers réacteurs furent construits au Canada. Voilà des événements marquants. Personne ne peut oublier le travail formidable accompli au Canada dans la culture de certaines plantes, la génétique animale et l'emploi de produits chimiques. Personne ne peut oublier le travail accompli au Canada pour perfectionner la machinerie de production. Personne ne peut oublier les hauts niveaux de productivité obtenus grâce aux efforts des directeurs d'entreprise, des syndicats et autres groupes ouvriers au Canada.

[M. l'Orateur suppléant (M. Béchard).]

Maintenant, nous avons cédé le pas. Sous l'administration actuelle, il semble que nous nous contentons de suivre. Nous n'avons rien fait au sujet du tabac et de ses prétendus effets nocifs avant que d'autres pays n'en aient démontré les séquelles possibles. Nous avons pris conscience du danger des cyclamates dans les aliments quand un autre pays nous a ouvert les yeux. Enquêtons-nous sur la saccharine? Et que penser du retard à régler le problème du DDT? Nous devrions être à l'avant-garde, mais nous nous contentons de suivre. Nous connaissons les problèmes, mais nous optons pour l'immobilisme.

• (2.10 p.m.)

La population canadienne était en droit d'attendre un discours du trône qui formulât un sérieux programme d'ensemble visant à résoudre les problèmes qui confrontent le pays à l'heure actuelle, pollution, inflation, pauvreté, habitation, sans parler de l'assuétude aux drogues chez les jeunes Canadiens, problème très sérieux qui ne cesse de s'aggraver. Je suis convaincu que les députés de l'opposition et les Canadiens d'une façon générale ne se contenteront pas de verbiage, de lieux communs, de livres blancs, d'enquêtes et de toutes autres mesure dilatoires auxquelles a recours le gouvernement actuel. Les Canadiens exigent, et c'est là leur droit, que leur parlement agisse. Les membres de l'opposition sont tout aussi décidés à y veiller. Le discours du trône ne précise nulle part ce que compte faire le gouvernement. Il nous faut interpeller le gouvernement et le pousser à prendre au nom du peuple canadien les mesures que nous estimons nécessaires et justifiées pour permettre à notre pays de reprendre la place qui lui revient dans le concert des nations.

On n'a qu'à examiner les projets de loi de la dernière session; tous avaient une portée sociale. Tous tendaient à accroître l'esprit de tolérance au sein de notre société. La prochaine décennie nous offre l'occasion de rehausser le prestige du Canada. Pourquoi les Canadiens ne s'attaqueraient-ils pas de front aux problèmes qui assaillent le Canada et le monde? Je songe évidemment à ceux dont j'ai parlé. Et pourquoi pas, au lieu de nous attar-

der à des bills nébuleux qui tendent, semble-t-il, à avilir et à détruire l'essence même de la dignité humaine, ou bien à faire table rase à la Chambre et au Canada de tous les symboles sans défense de la Couronne britannique. Il est temps que nous prenions en main les intérêts des Canadiens, mais le gouvernement ne semble pas en manifester l'intention dans son discours du trône.

Les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône ont toute mon admiration et toute ma sympathie. Après avoir lu le discours du trône et constaté combien peu les mesures législatives exposées s'appliquent aux questions d'une importance vitale pour les Canadiens, en ce moment, je demande aux députés ici présents, sans exception, de le rejeter.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, des deux côtés de la Chambre, les députés ont été unanimes à louer les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Moi-même, j'aimerais féliciter ces deux nouveaux députés de la façon dont ils ont animé le début de ce débat. Tous deux ont reconnu beaucoup de valeur au programme du gouvernement pour la session actuelle, et je les en félicite cordialement.

Le discours du trône de cette année est remarquable pour diverses raisons. Il est étendu, en ce sens qu'il nous offre une toile de fond qui nous permet d'apprécier les priorités établies par le gouvernement. Il est instructif, car il précise les questions importantes et mentionne les principaux projets de loi. Notamment, il met en relief la pollution, ainsi que l'extension de la juridiction du Canada sur les eaux au large de ses côtes. A vrai dire, ces deux questions ont pour nos pêcheries une importance vitale.

Dans mes remarques aujourd'hui, je voudrais aller un peu plus loin. J'aimerais vous parler des pêches et de nos zones de pêche. Je voudrais vous dire un mot de l'effet de la pollution sur notre vie marine et vous signaler les dommages causés par les grandes flottes de pêche étrangères à nos pêches côtières de l'Atlantique nord et du Pacifique. L'homme apprend à mener ses affaires dans bien des domaines d'activité. Mais pour ce qui est des pêches, nous avons beaucoup à accomplir.

Il est vrai que nous commençons à utiliser judicieusement nos ressources vivantes. Nous évaluons nos ressources en poissons et en estimons le rendement maximum. Nous réduisons nos flottes de pêche de façon à accroître le revenu du pêcheur canadien moyen. Mais tout ceci ne servira à rien si, d'une part, les déchets industriels et, d'autre part, les flottes de pêche étrangères ne se soucient guère des bonnes pratiques de conservation. C'est pourquoi nous aurons à étudier au cours de la session de nouvelles mesures législatives concernant les pêches. C'est pourquoi nous présenterons d'autres lois l'an prochain et l'année suivante, non seulement pour revaloriser nos pêches commerciales et sportives mais aussi pour aider à protéger les ressources vivantes de l'hémisphère nord.

Plusieurs députés de l'opposition ont prétendu que nous n'avions rien à proposer dans le domaine des pêches. De toute évidence, ils n'ont pas lu soigneusement le discours du trône ou ils n'en ont lu que les premières pages. Il est rare ou peut-être même n'est-il jamais arrivé qu'un programme gouvernemental ait renfermé tant d'allusions à ce secteur vital de notre économie. Il est rare qu'un gouvernement ait présenté tant de projets de loi sur les pêches.

Peut-être devrais-je citer maintenant les principaux. Ce sont, premièrement, la loi sur les pêcheries qui va être modifiée; deuxièmement, le projet de loi sur la Société d'expansion de l'industrie du poisson de mer qui est une nouvelle mesure; troisièmement, la loi sur la protection des pêcheries côtières qui va être modifiée et, quatrièmement, la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche qui va être modifiée également. Je devrais peut-être ajouter à cette liste le projet de loi sur les ressources en eau du Canada, car c'est une nouvelle loi qui va traiter de la pollution d'un océan à l'autre ainsi que des changements proposés à la loi sur l'assurance-chômage. La question de l'assurance-chômage est d'un grand intérêt pour les pêcheurs, les députés le savent.

Quiconque s'intéresse aux pêches du Canada peut trouver dans n'importe laquelle de ces mesures législatives l'occasion d'un grand débat. Cependant, nous voulons une action efficace et, par-dessus tout, des propositions émanant des deux côtés de la Chambre. Nous tiendrons compte de toute bonne proposition, d'où qu'elle vienne. Nous voulons aider nos pêcheurs par tous les moyens et je peux vous assurer que nous examinerons sérieusement toute idée de quelque député que ce soit.

Le gouvernement se propose de prendre des mesures, une foule de mesures. Il se propose de réorganiser la pêche sur les deux côtes, dans l'Arctique et dans nos eaux intérieures. En adoptant des lois sur la pollution, nous protégerons les ressources elles-mêmes. Et en définissant nos limites de pêche, nous accroîtrons également notre capacité de concurrence sur le plan international.

Après avoir écouté certains vis-à-vis qui parlaient du bon vieux temps, ma curiosité a été éveillée. J'ai fait des recherches sur ce qui s'est passé lorsque le parti conservateur était au pouvoir. Que contenaient les discours du trône entre 1957 et 1962 quand le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) en a présenté sept? Quatre ne faisaient aucune mention de la pêche. Deux autres indiquaient simplement que les dispositions prévues dans les anciens bills passés par la précédente administration libérale seraient en vigueur quelques années de plus. Un seul contenait un paragraphe tout entier sur les pêcheries. C'était le premier des sept, et, de toutes manières, aucune mesure législative n'a suivi.

Par contre, que trouve-t-on dans l'actuel discours du trône? Toutes sortes de références relatives aux pêches, à la pollution, à la protection de nos ressources côtières. Il y est question de la vie aquatique dans l'Arctique, d'ententes internationales et de nouveaux accords pour la commercialisation du poisson. Que peuvent demander de plus les députés?

En d'autres termes, le gouvernement actuel redonne de la valeur à la pêche en la considérant comme ce qu'elle est, une partie de toute notre écologie. Nous la considérons comme une ressource renouvelable parmi beaucoup d'autres, au même titre que la faune sauvage, les arbres et l'eau même, une ressource renouvelable dont la protection est essentielle à la santé et à la prospérité futures de l'humanité. Dans le discours du trône qu'on examine et qui donne les grandes lignes du programme gouvernemental pour 1969-1970, je lis ce qui suit:

> La capacité de concurrence des pêcheries canadiennes a besoin d'être stimulée ... par l'extension des zones de pêche réservée.

Il s'agit là d'une déclaration importante qui signale l'intention du gouvernement de compléter la tâche de définir les zones de pêche exclusivement canadiennes. A cette fin, on vous demandera de modifier la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche. Vous serez priés d'inclure un article pour définir un concept nouveau, la délimitation de nos pêcheries. En d'autres termes, nous demanderons à la Chambre l'autorisation de compléter la carte des pêcheries du Canada, carte qui indiquera les lieux où seuls les Canadiens peuvent pêcher et où seuls nous pouvons déterminer le sort de notre vie marine comme ressource permanente.

• (2.20 p.m.)

Ceux d'entre vous qui sont familiers avec les questions des pêches savent que nos pêcheries ont une limite de 12 milles. Nous avons une zone exclusive de 12 milles depuis 1964. Auparavant, elle était de trois milles, la même que notre mer territoriale actuelle. Autrement dit, les trois premiers milles font partie du territoire du Canada. Les neuf milles suivants constituent la zone de pêche qui est exclusivement la nôtre. C'était la règle, et cette zone tenait compte du contour de nos côtes, jusqu'à ce que nous tirions des lignes de base, et l'idée des lignes de base, ou lignes allant de cap en cap, a aussi été incorporée à la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche de 1964.

Le gouvernement a établi ses premières lignes de base en 1967. Celles-ci allaient de cap en cap le long de la côte orientale du Labrador et contournaient les côtes est et sud de Terre-Neuve. Le printemps dernier, il a tiré d'autres lignes de base le long de la côte est de la Nouvelle-Écosse et des côtes ouest de l'île de Vancouver et des îles de la Reine-Charlotte. En conséquence, nous avons fermé de nombreuses baies et anses aux pêcheurs étrangers. En outre, nous avons une limite de 12 milles, s'étendant vers le large depuis les lignes de cap en cap ou lignes de base, qui figure déjà sur nos cartes de pêche pour la gouverne de tous.

De nombreuses lacunes subsistent cependant dans nos limites de 12 milles et elles sont facilement repérables sur nos cartes. Elles comprennent le détroit de Belle-Isle et celui de Cabot à l'embouchure du golfe Saint-Laurent, la baie de Fundy, sur la côte est également, et le bassin de la Reine-Charlotte et le détroit de l'Hécate sur la côte ouest.

De façon générale, ce sont des nappes d'eau plus larges qui couvrent de plus grandes étendues et qui constituent des écartements plus considérables que ceux que nous avons réussi à relier grâce aux lignes de base. Par exemple, le détroit de Cabot, de 56 milles de largeur, entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, et le détroit de la Reine-Charlotte, de 94 milles de largeur, près de la Colombie-Britannique. C'est ici que s'applique l'idée des limites de zones de pêche. C'est ici que nous devons, encore une fois, établir une distinction entre les eaux territoriales canadiennes et les zones de pêche exclusives du Canada.

Établir une distinction, ai-je dit, car c'est le Canada qui a donné le ton aux nations du monde pour considérer comme deux réalités la zone de pêche et les eaux territoriales, quand le premier il a établi une distinction entre les deux il y a plus de dix ans. Nous voulions fixer les limites de notre zone de pêche à 12 milles au large des côtes, tout en conservant les limites de nos eaux territoriales à trois milles. Au début, bien des pays s'y opposèrent, mais l'idée canadienne fit lente-

ment son chemin. Nombre de pays, y compris les États-Unis, ont aujourd'hui une mer territoriale de trois milles et une zone de pêche de 12 milles.

Nous préconisons maintenant une série de lignes de fermeture des pêches. Nous préconisons des lignes de fermeture qui ne s'appliqueront qu'à la pêche. Nous voulons être en mesure, par exemple, de réglementer et de conserver nos pêches dans le golfe Saint-Laurent sous l'empire de la loi canadienne. Après avoir tracé une ligne de fermeture des pêches franchissant le détroit de Belle-Isle et le détroit de Cabot, nous serons en mesure d'en interdire l'accès aux pêcheurs étrangers. En outre, nous pourrons appliquer les dispositions contre la pollution que renferme notre loi sur les pêcheries qui seront améliorées, grâce à des modifications apportées au cours de la présente session. Lorsque les lignes de fermeture des pêches auront été tracées, la loi sur les pêcheries s'appliquera à tout le golfe Saint-Laurent. Nous serons en mesure de protéger la vie marine, animale et végétale ainsi que nos pêcheries dans le golfe sans que d'autres nous en empêchent.

Je le répète, la notion d'une ligne de fermeture des pêches est une innovation dans le domaine du droit international, comme l'était notre ligne de démarcation de 12 milles il y a environ dix ans. C'est une ligne qui se rattache seulement aux pêcheries et à l'écologie de la région. Elle indique l'étendue comprise ou non dans la zone exclusive de pêche du Canada. A l'intérieur de cette ligne nous pouvons réglementer et protéger la vie marine.

A l'extérieur, nos pêcheurs se trouvent dans une espèce de zone neutre où peu de règles s'appliquent et où des pêches excessives pratiquées par de nombreux pays menacent l'équilibre écologique de vastes régions du plateau continental. Il n'en sera pas de même dans nos zones exclusives de pêche où nous aurons la haute main sur la pollution, la pêche et ainsi de suite.

A l'intérieur de ces zones de pêches nouvelles et bien délimitées, nous pourrons faire un certain nombre de choses. Nous pourrons protéger les ressources en utilisant une loi sur les pêcheries modifiée. Nous pourrons nous occuper avec plus d'efficacité de la pollution causée par les usines sur terre, les bateaux et les derricks de forage des puits de pétrole. Nous pourrons également adapter notre capacité de pêche à la quantité des ressources. Nous pourrons conserver nos ressources et les exploiter sur une base de rendement continu. Nous pourrons exploiter notre biomer, tant la faune que la flore, au maximum tout en gardant en même temps un œil sur l'avenir à long terme. Autrement dit, nous pourrons gérer et conserver les ressources qui sont à l'intérieur de nos zones de pêche exclusives, zones qui, grâce à des lignes de base, à la notion de «lignes de fermeture des pêches» et à la limite de 12 milles, seront ininterrompues tout autour de nos côtes.

Jusqu'ici, j'ai dit peu de chose sur le Nord. Mais les mêmes lois et les mêmes concepts devraient s'appliquer à l'Arctique canadien. On peut prévoir, avec le temps, une ligne de pêche continue formant une zone de protection complète sur le grand archipel de l'Arctique canadien. Ces pêcheries s'étendraient de notre île la plus au Nord jusqu'à l'Alaska à l'Ouest, et jusqu'au Labrador à l'Est. Elles fourniraient une zone de pêche considérable, variée et exclusive dans le Nord du Canada et les dispositions de notre loi sur les pêcheries qui portent sur la pollution s'y appliqueraient également aussi. Elles s'appliqueraient au plancton aussi bien qu'aux morses et aux ours blancs. Elles s'appliqueraient aux phoques, aux ombles arctiques, à la morue des mers septentrionales, aux différentes formes de vie végétale qui se développent, plus lentement il est vrai, en haute mer, dans les détroits et les criques de notre Grand Nord canadien.

J'espère, monsieur l'Orateur, que, sur un point important au moins, je me suis fait comprendre. Je ne parle pas des eaux territoriales. Je ne parle pas de navigation. Je parle avant tout de la protection et de l'aménagement de notre milieu ambiant. Je parle de l'exploitation intelligente des ressources biologiques de nos mers. Je parle de la vie animale et végétale et de lois canadiennes dans des zones de pêche exclusivement canadiennes.

Il importe que nous protégions cette vie à tout prix. Nous sommes dans l'obligation de la protéger, tout en donnant à d'autres la possibilité de venir chez nous et de repartir sans subir d'entraves ou de préjudices excessifs. Je pense plutôt aux zones de pêche qu'aux eaux territoriales. Je ne parle pas de moyens de transport au sens large du terme, je parle de la conservation et de l'exploitation intelligente des ressources biologiques. Il ne s'agit pas de créer des obstacles à la libre circulation. Il s'agit d'une écologie plus saine. Notre souhait constant est de maximiser notre mobilité et celles des autres. Ce faisant, il nous faut protéger le milieu ambiant, l'écologie de l'ensemble du Canada et des mers avoisinantes.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais que les honorables députés portent leurs regards plus loin encore; qu'ils dépassent nos côtes en pensée et qu'ils envisagent l'avenir réservé à nos pêcheurs et à nous-mêmes. J'aimerais qu'ils voient au-delà des limites de notre plateau continental. J'aimerais qu'ils pensent non seulement aux lignes droites de base et aux zones exclusives de pêche, mais aussi à l'habitat naturel de nos poissons. J'aimerais qu'ils réalisent que le poisson, animal

très voyageur, ne respecte pas les frontières humaines. Il continuera à traverser en tous sens les limites de pêches canadiennes. Il s'ensuit que, pour gérer intelligemment nos ressources piscicoles, nous serons fréquemment obligés de nous intéresser à la bordure elle-même du plateau continental au-delà des limites de nos grands bancs à l'Est et à la limite des grands fonds à l'Ouest. Nous devrons étudier les lieux habités pas chacune des principales espèces de poissons, leur géographie et l'ensemble de l'habitat. En d'autres termes, il nous faudra nous préoccuper de l'état de nos ressources marines vivantes dans des régions entières de haute mer limitrophes de nos côtes et des mers au-delà de nos zones exclusives de pêche.

Nous en avons le droit, monsieur l'Orateur. Ce droit est inscrit dans les articles adoptés par la Conférence internationale sur le droit de la mer. L'article I stipule:

Tous les États ont droit à ce que leurs nationaux exercent la pêche en haute mer, sous réserve ... des intérêts et des droits des États riverains ... et ... des disposition concernant la conservation des ressources biologiques de la haute mer, contenues dans les articles suivants.

L'article VI va plus loin. On y lit ce qui suit:

Tout État riverain a un intérêt spécial au maintien de la productivité des ressources biologiques dans toute partie de la haute mer adjacente à sa mer territoriale.

L'article VII va même jusqu'à dire ce qui suit:

... tout État riverain peut, en vue du maintien de la productivité des ressources biologiques de la mer, adopter unilatéralement les mesures de conservation appropriées pour tout stock de poisson ou autres ressources marines dans toute partie de la haute mer adjacente à sa mer territoriale, si des négociations à cet effet avec les autres États intéressés n'ont pas abouti à un accord dans un délai de six mois.

Cela semble assez clair. Mais que s'est-il réellement passé dans l'Atlantique Nord? Que se passe-t-il aujourd'hui dans le nord du Pacifique? Des flottes étrangères gigantesques y pénètrent et y déploient des efforts croissants. Les réserves de poisson, dont bon nombre sont déjà menacées, sont en baisse. La production diminue. On pêche déjà trop certaines espèces et le sort de nos pêcheurs côtiers, des pêcheurs canadiens, est en jeu. Déjà la balance penche lourdement pour eux du mauvais côté. Seuls, ils ne peuvent guère rétablir les montées de poisson le long de nos côtes ni augmenter leur revenu en provenance de la pêche, quels que soient leurs efforts.

• (2.30 p.m.)

Qu'est-il arrivé, vraiment, dans le nord de l'Atlantique, par exemple? L'exploitation internationale des ressources piscicoles a plus que doublé depuis dix ans. D'énormes flottes étrangères se sont taillées là une place et, même si la totalité des prises a monté par unité de pêche celles-ci ont diminué. Les grandes flottes d'État étrangères n'ont pas un rendement aussi élevé que nos pêcheurs canadiens, mais elles prennent beaucoup de poisson.

Un récent rapport de l'Office d'expansion économique de la région atlantique indique que les prises des bateaux canadiens dépassent de beaucoup celles des gros navires russes qui pêchent dans l'Atlantique Nord et dont les prises à l'heure n'étaient que de 60 p. 100 environ de celles de Terre-Neuve en 1960; aujourd'hui elles ne représentent que quelque 40 p. 100 des captures de nos pêcheurs terreneuviens. En d'autres termes, ces importants navires étrangers ne capturent pas autant de livres de poisson par jour de pêche que nos propres pêcheurs. Leurs hauts fonctionnaires admettent franchement que selon les normes occidentales, et calculés à long-terme, leurs efforts sont assez médiocres. Mais ils continuent de lutter à coup de flottes impressionnantes, des flottes de 50 navires ou plus, dont la longueur moyenne dépasse 200 pieds.

M. Lundrigan: Le ministre peut-il indiquer quelle est la proportion des prises entre les navires étrangers et les navires canadiens?

L'hon. M. Davis: Sur la côte est—je parle de l'Atlantique Nord—la flotte de pêche canadienne prend environ un tiers de la prise totale des gros poissons de fond contre la moitié, il y a dix ans. Cela nous donne une idée de l'effort déployé.

Au cours de l'été dernier j'ai survolé une flotte russe juste au-delà de la limite de douze milles au large de la côte occidentale de l'île de Vancouver. Cette flotte était composée de 40 chalutiers géants, tous plus énormes qu'un transbordeur de Colombie-Britannique. La nuit, elle donnait l'impression d'une cité illuminée dans le lointain. En effet, c'était une ville, car son équipage total comprenait au moins 5,000 Russes. Elle est restée là, pendant nombre de jours, près des limites de pêche canadiennes, tirant en tous sens des filets énormes sur une superficie de quelques milles carrés où elle a raflé un de nos bancs de pêche les plus productifs. Une flotte comme celle-là peut nettoyer nos bancs de poissons non seulement pour quelques mois, mais pour des années à venir. Et, songez à cela je vous prie, il y a de nombreuses flottes de ce genre qui croisent ainsi au large de nos côtes. Elles prennent une part massive de nos ressources marines. Elles frappent durement notre industrie piscicole et nos ressources. si durement que certaines de ces industries ne s'en remettront peut-être jamais.

Des espèces importantes ont été décimées au point que, commercialement, elles ne présentent plus guère d'intérêt pour les Canadiens. L'aiglefin de la côte est en est un exemple type. La môle qu'on trouvait sur le plateau continental du Pacifique-Nord peut en être un autre à brève échéance. C'est le résultat de l'exploitation à outrance, et il faut l'arrêter.

Je pourrais fournir plus de détails. Les prises d'aiglefin, qui étaient de 250,000 tonnes métriques en 1965, dans l'Atlantique-Nord, sont maintenant de 100,000 tonnes au maximum. Sur la côte ouest, on prend 40 p. 100 moins de poisson de fond en une journée qu'on en prenait il y a cinq ans. Dans les deux cas, les grandes flottes étrangères ont été très actives et cette réduction du rendement en est le résultat.

Voici ce que disait récemment sur la situation dans l'Atlantique-Nord un rapport britannique:

Il ne fait aucun doute que le déclin général des réserves est dû principalement à la pêche à outrance. Bien que les prises internationales soient, au total, aussi élevées que par le passé, les prises par unité d'effort ont diminué sérieusement, ce qui explique que certaines unités de pêche ne soient plus rentables.

Le rapport ajoute:

Pour certaines réserves, le niveau de production pourrait être relevé grâce à une réduction des opérations de pêche. Un certain contrôle serait donc fort utile, car il permettrait d'obtenir un maximum de protéines malgré une activité réduite.

De leur côté, des études canadiennes démontrent que le tonnage horaire de poissons pêchés continue de fléchir. Il a baissé considérablement depuis dix ans. Chez les Russes, dont la moyenne par jour-homme est à peine la moitié de la nôtre, elle a presque quintuplé. Et, selon l'Office d'expansion économique de la région Atlantique, «le fait que la flotte canadienne soit deux fois plus efficace que la leur ne semble pas les avoir dissuadés de pêcher. Fait encore plus révélateur: la poussée accrue des autres pays a donné lieu, toutes proportions gardées, à un déclin de la production canadienne.»

Pour le poisson de fond, notre part, qui représentait la moitié du total d'il y a dix ans est tombée maintenant au tiers environ. En attendant, nos pêcheurs côtiers prennent moins de poisson. La productivité, évaluée en livres par jour-homme, est réduite de moitié. Voilà ce qui explique le sort de nos pêcheurs côtiers, surtout ceux de Terre-Neuve. Ils prennent maintenant moitié moins de poisson que pendant les années 50. Les prix ont augmenté, il est vrai, mais pas assez pour compenser l'augmentation de leurs frais. En d'autres termes, leur revenu réel est en baisse depuis dix ans alors qu'au contraire le niveau de vie de la plupart des Canadiens s'est relevé.

Cette baisse de productivité, ainsi que nos pêches désastreuses dans le Labrador cette année, proviennent dans une grande mesure d'une exploitation excessive en haute mer, non pas seulement par les chalutiers canadiens, mais par une flotte beaucoup plus importante et en croissance rapide de navires d'État qui battent pavillon soviétique, ou polonais ou encore est-allemand.

A ce propos, j'aimerais citer une autre étude que nous avons fait faire et dont on vient de nous communiquer les conclusions:

L'inquiétude n'a cessé de croître, surtout au cours de la dernière décennie, quant aux quantités considérables de poisson de fond pêché dans les eaux régies par la CIPNA.

La «CIPNA» désigne la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique. Le rapport poursuit:

Les biologistes qui ont recueilli et analysé les données avertissent les pays qui font la pêche dans ces eaux que le rendement maximal de cette activité aura bientôt été atteint. L'avertissement se fait particulièrement sévère quant à l'aiglefin et à la morue où pour lesquels on a déjà atteint ou dépassé le rendement maximum dans certains des sous-secteurs de la CIPNA.

Il semble que les stocks d'aiglefin soient menacés, particulièrement dans le sud-ouest du secteur défini par l'accord. Bien qu'on puisse augmenter la prise de morue dans certains sous-secteurs, le rendement maximum semble avoir été dépassé en 1968. Tout semble indiquer que les pays membres de la CIPNA redoubleront d'efforts et qu'il y aura pêche excessive dans le secteur dans quelques années.

Voilà les faits. Le monde entier connaît parfaitement la situation. Les ressources animales sur l'ensemble de notre plateau continental sont lourdement mises à contribution. Certaines espèces sont déjà exploitées à outrance et, pourtant, certains pays intensifient encore leurs opérations de pêche. Quant à eux, c'est un jeu sans règles. Du moins, à l'heure actuelle. Premier arrivé, premier servi, et Dieu vienne en aide aux derniers.

• (2.40 p.m.)

Malheureusement, les derniers, en l'occurrence, sont nos propres pêcheurs. Ils sont éclipsés, non pas parce qu'ils sont moins efficaces, mais parce que les gouvernements étrangers sont prêts à construire des flottes massives qu'ils mènent comme une opération militaire. Nos pêcheurs indépendants, nos robustes pêcheurs côtiers, qui pêchent avec des petits palangriers ou des chalutiers, nos pêcheurs qui craignent Dieu et se respectent, ne peuvent soutenir la concurrence de ces adversaires géants. Ceux-ci nous écrasent du

seul fait du tonnage de leurs navires et de leurs engins, et notre pêche commerciale est refoulée dans les régions restreintes et moins productives du plateau continental. Ces étrangers nuisent à nos pêcheurs côtiers, voire à tous les pêcheurs canadiens.

On a beaucoup parlé récemment de la détérioration de la vie marine à la suite de l'engloutissement du grand pétrolier *Torrey Canyon* au sud-est de l'Angleterre. Certes, les pertes furent terribles mais combien peu comparables à celles qu'entraînent chaque année certaines des grandes flottes qui s'adonnent à la pêche hauturière. Elles tuent cent fois plus de poissons et autres organismes marins que le *Torrey Canyon*. Leur effet est tout aussi radical que les centaines de milliers de tonnes de mazout du *Torrey*. Et, point tout aussi important, elles dépouillent les fonds pour des générations à venir de poissons et de pêcheurs.

Heureusement que le pétrole du *Torrey Canyon* est en train de disparaître. Il s'évapore peu à peu ou s'oxyde dans la mer elle-même. Il n'en va pas de même de ces flottes de pêche géantes dont l'étendue s'accroît et qui prennent plus de poisson que jamais sans respecter les saines pratiques de conservation.

Le pire de tout pour les Canadiens, c'est que ces flottes agissent ainsi juste au-delà de nos zones de pêche particulières et au large de notre plateau continental. Elles agissent ainsi pour des bancs entiers de poissons qui nous ont nourris pendant des siècles et sur lesquels nous sommes tout à fait en droit de compter à l'avenir.

Nous devons prendre le contrôle de cette situation. Nous devons exiger la gestion efficace des ressources marines jusqu'aux limites de notre plateau continental et au-delà. C'est ce que nous devons faire lors de la prochaine conférence des droits de la mer, non seulement dans l'intérêt de nos pêcheurs côtiers, mais aussi dans celui de l'humanité tout entière.

Les députés auront également lu, dans le discours du trône, des allusions à la nécessité de prévoir des emplois lucratifs pour les Canadiens de ces régions qui sont moins fortunées que d'autres.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Le ministre des Pêches.

[L'hon. M. Davis.]

L'hon. M. Davis: Du point de vue des recettes, bon nombre de communautés de pêcheurs sont au bas de l'échelle. Ils ont besoin de l'aide du gouvernement. Ils ont besoin de l'aide de leur industrie. Mais surtout, nos pêcheurs ont besoin de métiers utiles dans l'industrie de la pêche: d'emplois lucratifs qui offrent à long terme, une certaine sécurité.

Les pêcheurs de nos eaux intérieures sont assurés d'une sécurité plus grande et de revenus plus élevés depuis la création de notre nouvel Office de commercialisation du poisson d'eau douce en vertu, les députés s'en souviendront, d'une loi adoptée au printemps dernier. Nous comptons, au cours de cette session, pour l'exploitation du poisson salé créer un organisme qui poursuivra des objectifs semblables. En attendant, notre nouveau ministère de l'Expansion économique régionale fait tout ce qu'il peut pour reprendre en mains l'économie de nos pêcheries locales, afin de supprimer un grand nombre des inégalités financières.

Mais à quoi bon ces mesures si les ressources elles-mêmes sont menacées? A quoi bon toute cette législation si on laisse la pollution détruire notre vie marine ou les flottilles de pêches étrangères rendre la capture du poisson plus difficile? Nous devons, c'est évident, nous attaquer à un problème beaucoup plus important, celui de la conservation et de la saine exploitation de nos ressources et cela non seulement à l'échelle nationale mais à l'échelle mondiale.

Nous devrons, au besoin, porter notre cause devant les Nations Unies. Nous devrons assurément la porter devant la prochaine conférence sur le Droit de la mer qui, nous l'espérons, se tiendra en 1971. Nous devrons faire tout notre possible pour transformer en ordre le chaos. La question de la liberté illimitée de la pêche est dépassée; il s'agit plutôt de conserver nos ressources, dans le meilleur sens du terme; il faut empêcher qu'elles ne s'épuisent et assurer à toutes nos pêcheries, canadiennes et internationales, un rendement soutenu.

Nous devons nous protéger partout, là où c'est nécessaire. Sans doute devons-nous assurer la protection de nos pêcheurs et de leurs familles, mais sans oublier pour autant, la nécessité de la coopération. Citoyens d'une nation prospère, nous ne voulons pas conserver pour nous-mêmes toutes nos richesses matérielles. Nous voulons les exploiter sagement mais nous sommes prêts à les partager avec d'autres. C'est le son de cloche que je voudrais donner quant à l'exploitation de nos ressources piscicoles, tant au Canada qu'au large de notre plateau continental. C'est une attitude qui, j'en suis sûr, sera appréciée par toutes les nations en voie de développement.

Comme le disait le premier ministre à la Chambre l'autre jour, et la page 39 du hansard en fait foi:

> Une partie du patrimoine de notre pays qui prend pour nous de plus en plus d'importance et de valeur, c'est la pureté de nos eaux, la fraîcheur de l'air et l'étendue de nos ressources vivantes. Pour nous-mêmes et pour le monde entier, nous devons protéger jalousement ces avantages. Il ne s'agit pas de chauvinisme, c'est une mesure raisonnable dans un monde de plus en plus irréfléchi.

Je suis d'accord là-dessus, non seulement au sujet de nos eaux intérieures et de nos zones de pêche exclusives, mais du plateau continental également. Nous devrions mettre tout en œuvre pour conserver ces ressources maritimes, les préserver et les exploiter à bon escient en songeant aux pêcheurs d'aujourd'hui comme de demain.

Nous n'exigeons aucun droit de pêche exclusif, même dans les pêcheries de notre plateau continental. Nous demandons simplement que les autres observent comme nous les lois de la nature et de l'écologie, qu'ils se comportent en haute mer dans l'intérêt de toute l'humanité.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, avant de reprendre son siège, le ministre des Pêches me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Davis: Volontiers.

M. Crouse: J'ai écouté avec intérêt les propos du ministre sur la conservation, notamment où il signale la zone de pêche exclusive de 12 milles que nous possédons depuis 1964. Vu cette déclaration, le ministre nous dira-t-il quand on fera cesser progressivement l'activité considérable des flottes de pêche d'Espagne, du Portugal, de France, d'Italie, du Royaume-Uni, des États-Unis, de Norvège et du Danemark, dans la région incluse entre notre zone de 12 milles et les 3 milles de notre mer territoriale?

C'est la question que je lui pose. Quand verra-t-on cesser progressivement l'activité de ces énormes flottes de pêche?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, cette élimination graduelle pourra commencer aussitôt que nous aurons délimité nos zones exclusives de pêche. Tant que nous n'aurons pas tracé ces lignes nous ne pouvons pas dire aux pays en cause quelles zones nous intéressent et celles où nous ne voudrions pas les voir pénétrer. Autrement dit, il faut les identifier sur la carte. Voilà qui exigera l'adoption d'une mesure législative que nous proposerons cette session. Une fois que nous aurons établi ces lignes de démarcation de nos pêcheries, les négociations et le processus d'élimination pourront alors commencer.

M. Goode: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Pêches? La Russie, l'Allemagne de l'Est, la Pologne et le Japon assistent-ils à la conférence du droit de la mer, et observent-ils les décisions prises à cette conférence?

L'hon. M. Davis: Ils assistent tous à ces conférences. En 1957 et en 1958 deux conférences sur le droit de la mer ont eu lieu. Tous les pays n'ont pas ratifié la convention adoptée à ces conférences. Je ne sais pas au juste quels pays ont ratifié tous les articles de la convention et ceux qui ne l'ont pas fait.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre. Il a parlé longuement de la nécessité d'assurer la conservation et il a exposé la gravité de la situation créée par les étrangers qui pêchent dans nos eaux côtières. Il a parlé à cet égard de la nécessité de tenir une conférence et il a dit qu'il y en aurait une en 1971—dans l'hypothèse qu'il reste encore des poissons. Je me demande s'il pourrait nous dire quelles initiatives nous prenons, en tant que nation, pour que cette conférence sur le droit de la mer ait lieu le plus tôt possible?

• (2.50 p.m.)

L'hon. M. Davis: Nous espérons qu'elle se tiendra en 1971. Des pourparlers sont en cours, au sein du gouvernement comme avec d'autres pays à cet égard. Pour l'instant, il s'agit surtout de savoir quel groupe de pays sera autorisé à soumettre le premier projet et, par tant, à amorcer la première discussion. Pour l'instant, il y a un peu de tiraillage à ce sujet.

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Merci, monsieur l'Orateur. J'ai pensé, pendant quelques instants, que nous aurions une autre période de questions de 40 minutes.

M. Rose: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me suis levé deux ou trois fois pour tenter d'attirer votre attention afin de poser une question au ministre avant qu'il regagne son siège. Comme personne de notre groupe n'a obtenu la parole, me sera-t-il permis de poser une question?

Des voix: D'accord.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième ou troisième fois que nous entendons, au cours de la présente session, le gouverne-

ment faire allusion au contrôle de la pollution dans l'Arctique et d'autres eaux canadiennes. Songe-t-il à y renforcer les dispositions actuelles? J'avais conclu, à la suite de nos discussions de la dernière session, que les sanctions appliquées relatives aux pétroliers, par exemple, ne dépassaient pas la valeur des navires plus celle des chargements. Lorsque les modifications à la loi sur la marine marchande du Canada furent soumises au Sénat, les dispositions relatives à la responsabilité illimitée destinées à protéger le public furent retirées parce que les navires ne pouvaient se faire assurer. Le gouvernement envisage-t-il des mesures plus draconiennes que les mesures actuelles?

L'hon. M. Davis: Certes, oui, monsieur l'Orateur. Toutefois, nous pouvons nous attaquer à la pollution sur plusieurs fronts et la loi sur les pêcheries en est un. Elle a trait, évidemment, à la protection de la vie marine, mais la pollution de l'air également fait l'objet d'une mesure législative. Il y a toute une législation au sujet de la construction des navires susceptibles de passer par nos eaux territoriales. Ce point devrait être réglé par un accord international sur les transports. Ce problème est à attaquer sur plusieurs fronts.

M. Peddle: Encore une fois merci, monsieur l'Orateur. Maintenant que le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) a fait ces remarques, on ne devrait pas l'autoriser à prendre part de nouveau au débat.

Nous en sommes au débat sur le discours du trône, du moins, c'est ainsi qu'on l'appelle. J'ai écouté le discours et l'ai parcouru à maintes reprises. Impossible d'en faire l'objet d'un débat. Il nous met au défi au lieu de nous inciter à le faire. C'est un discours indiscutable. Je ne veux pas dire qu'il est vide de sens et qu'il ne renferme pas de vagues suggestions, mais c'est un catalogue qui ne saurait faire l'object d'un débat, pas plus que l'annuaire du téléphone de la ville d'Ottawa ou la liste des nouveaux volumes à la bibliothèque du Parlement.

Je parle sérieusement, car on trouve annexés au discours du trône soixante et onze projets de loi, soit près de six douzaines. Cette nomenclature renferme sans aucun doute quelques bonnes lois, mais pour l'instant, nous n'avons pas grand-chose à nous mettre sous la dent. Nous allons être saisis d'une modification à la loi sur les prêts aux petites entreprises, mais nous ne savons pas encore s'il s'agit d'accroître ou de réduire ces prêts, ni à quoi nous allons aboutir. La liste contient également un projet de loi sur les sociétés d'investissement et un autre sur la liquidation de l'Expo. Il semble qu'on nous soumettra aussi un bill sur les jeunes délinquants. Mais nous n'en savons pas plus long et nous ne connaissons rien des intentions du gouvernement. Pour pouvoir discuter du discours du trône, il va nous falloir attendre la présentation d'un certain nombre de ces projets de loi. Mais cela ouvre quand même toute une gamme de perspectives sur bon nombre de sujets.

J'aimerais commencer par dire que cette année l'heure réservée au discours du trône n'est simplement qu'un autre exemple de la disparition graduelle du Parlement. Un plan est en voie d'élaboration. Quelques jours avant le discours du trône, le premier ministre a dit à quel point il tenait à cette institution, à quel point il appréciait et respectait le Parlement. A ces mots nous savions que quelque chose s'annonçait.

Aussitôt après nous avons appris que, pour la première fois dans l'histoire, l'heure fixée pour le discours du trône ne serait plus trois heures de l'après-midi mais dix heures du matin. S'il ne s'agit pas là d'une étape dans le processus d'avilissement ou d'effacement du Parlement, je ne sais pas de quoi je parle, car lorsque le discours est prononcé à cette heure-là, la fonction du Parlement n'est plus la même et le discours ne retient pas autant l'attention que lorsqu'il était prononcé traditionnellement à trois heures de l'après-midi. Le prochain discours du trône, qui sera probablement le dernier, sera vraisemblablement prononcé au plus tard à sept heures du matin.

On nous prépare un président et son auteur n'est autre que le premier ministre (M. Trudeau). Cette chose devrait sauter aux yeux de tous les députés. Je ne sais si elle est bonne ou mauvaise, car je n'y ai pas beaucoup pensé, mais j'estime qu'on devrait apprendre aux députés ce qui se passe. On devrait évidemment procéder ainsi. C'est au Parlement de se prononcer sur son avenir et non pas à un homme ou à trois au plus, de faire disparaître graduellement ce que notre pays a si longtemps choyé.

Je n'ai pas entendu le député de Sarnia (M. Cullen) lorsqu'il a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est l'honorable représentant qui s'inquiète tant, au Parlement, des journaux et de la présence de tous les députés. Je n'ai pas entendu son collègue, le député de Lapointe (M. Marceau), qui a appuyé la motion. C'est l'honorable député qui possède des bleuets si gros qu'il en suffit d'un pour faire une tarte. J'étais dans ma

circonscription pour des raisons urgentes, mais j'aurais aimé les entendre. Je tiens bien sûr à féliciter ces messieurs de leur apport au débat.

Après avoir écouté aujourd'hui le discours du ministre des Pêches (M. Davis), je voudrais préciser une chose. Je ne m'en prends pas au ministre. En fait, c'est bien la première fois, dans cette enceinte, que je lui adresse la moindre critique. Au contraire, un jour de l'année dernière, j'ai consigné au compte rendu des remarques élogieuses à son égard parce que je croyais qu'il s'efforçait de venir en aide aux pêcheries du Canada. Depuis la dernière chamaillerie au sujet de la chasse aux phoques au Canada, je ne puis plus tenir ma langue. Mon devoir est de commenter la façon dont le ministre traite ou plutôt maltraite cette affaire.

Des voix: Bravo!

• (3.00 p.m.)

M. Peddle: L'année dernière, à peu près à cette époque, nous avons reçu un déluge de petites cartes disant: «Arrêtez le massacre des bébés phoques, des blanchons.» Cette année il y a une carte qui dit «Arrêtez le massacre des phoques du Groenland.» L'année prochaine ce sera le tour des phoques à capuchon, puis de tous les phoques en général.

Je tiens d'abord à établir que je ne suis pas insensible à la cruauté envers les animaux ou les humains. Tous ceux qui me connaissent savent que, bien que cela soit un peu ridicule, si un taon, un bourdon ou autre insecte pénètre chez moi en été, je me servirai d'une bouteille, d'une boîte d'allumettes ou d'autre chose pour l'attraper et le relâcher au dehors. Mais je ne pense pas que c'est ce que je ferais si j'avais besoin de peaux de bourdons ou de quoi que ce soit ayant trait à cet insecte pour gagner ma vie.

J'ai ici une série de lettres que le ministre a eu l'obligeance de me fournir au cours de la dernière session. Je lis la première qui vient du ministre et qui n'est pas confidentielle.

Cher collègue,

Étant donné que le comité a adopté une motion en vue de l'étude des divers aspects de la chasse aux phoques, j'ai pensé vous faire parvenir des copies des dernières déclarations que j'ai faites sur le sujet de même que les rapports soumis par d'éminents vétérinaires et des membres de la Société protectrice des animaux qui ont assisté à la chasse aux phoques dans le golfe du Saint-Laurent ces deux dernières années.

Ces renseignements vous aideront peut-être à préparer les réunions du comité qui porteront sur le sujet.

La lettre est datée du 2 avril 1969.

Je n'étais pas membre alors du comité des pêches. Je me suis délibérément abstenu de participer au débat sur les phoques, car j'estimais que le ministre des Pêches avait assez de sens commun pour ne pas capituler devant un groupe de gens peu pratiques, de vieilles Européennes qui, le soir, après avoir mangé de l'agneau au cari, du cochon de lait, du foie de veau entouré de bacon, se parent de gants de chevreau, d'une écharpe de vison et de souliers de chevreau pour aller sauver les phoques. Lorsque le ministre m'a remis cette liasse de correspondance—et il l'a fait sans que je le lui demande—il était évident qu'il appuyait les assertions et les conclusions des vétérinaires dont il a parlé.

M. McGrath: C'était avant que les vieilles dames ne s'acharnent après lui.

M. Peddle: Mon collègue dit que cela se passait avant que les vieilles dames ne s'acharnent après lui. Je ne sais. Aux fins du compte rendu, j'aimerais donner la liste des personnes qui sont allées surveiller sur place la chasse aux phoques de 1967: M. T. I. Hughes, directeur général de l'Ontario Humane Society, de Toronto, le Dr Forbes MacLeod, directeur-gérant de la Saint John Society for the Prevention of Cruelty to Animals, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, le Dr Douglas H. Pimlott, du département de zoologie de l'Université de Toronto, et l'un des administrateurs de la Canadian Audubon Society, de Toronto, Ontario, M. James St-Onge, directeur de la protection du bien-être des animaux, Société canadienne pour la prévention de la cruauté envers les animaux, de Montréal, et M. John Walsh, directeur adjoint de la Société internationale pour la protection des animaux, de Boston, Massachusetts. J'ai ici les rapports de ces éminents vétérinaires, mais j'ai aussi un résumé de ces rapports. Voici une citation tirée du résumé final du rapport de M. Hughes:

A mon avis, il faut encore modifier le règlement actuel de façon à en supprimer les échappatoires et à en préciser le but.

Il est indiscutable aussi que les techniques de la chasse aux blanchons dans la zone nº 2 du golfe Saint-Laurent sont aussi humaines que celles qu'on utilise d'une façon générale dans les abattoirs de la plupart des provinces du Canada ...

Écoutez ceci:

... et plus humaines que dans bien des abattoirs, surtout dans les provinces où n'existent pas de lois provinciales sur les méthodes d'abattage sans cruauté, comme l'Île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et le Québec. Il se pourrait bien, en fait, qu'il ne s'agisse pas d'une pure coïncidence. Je suis persuadé qu'un contingent d'agents des pêches dotés d'une formation spéciale, physiquement aptes à ce travail, munis d'un matériel perfectionné et ayant acquis plus d'expérience peut veiller à ce que la chasse aux phoques soit pratiquée par des Canadiens dans le golfe Saint-Laurent d'une façon aussi conforme aux normes humanitaires que l'abattage dans n'importe quel établissement au Canada, voire même en Europe.

Voilà ce que dit M. T. I. Hughes, directeur général de l'Ontario Humane Society. Il signale qu'il a fait ces remarques spontanément, n'ayant subi aucune pression. Dans un autre résumé, dont l'auteur est M. Forbes, directeur-gérant de la Saint John Society for the Prevention of Cruelty to Animals, on peut lire ceci:

Le présent observateur a suivi de très près les opérations pendant les trois premiers jours de la chasse aux phoques. Plus de 800 bêtes ont été examinées; moins de 10 p. 100 n'avaient pas le crâne fracturé.

Les mots suivants sont très importants:

Aucun indice de souffrance antérieure à la mort n'a pu être observé chez les 10 p. 100 qui n'avaient pas le crâne fracturé.

Un crâne fracturé devrait suffire comme preuve d'une mise à mort sans cruauté.

Je relève ensuite ce point très intéressant:

Des spectacles attristants ...

Il s'agit d'un peu de philosophie.

... sont fréquemment pris à tort pour de la cruauté. En comparaison d'autres genres d'abattage, la chasse aux phoques n'a rien de cruel.

Le rapport en question témoigne de l'unanimité de tous ses éminents vétérinaires. Et voilà que le ministre, un jour ou deux avant la rentrée de la Chambre, à l'automne, fait une déclaration hors de la Chambre manifestement pour éviter toute discussion ou tout débat sur la question. De nouveau, aujourd'hui, doublant ses torts, d'un affront, il fait un grand discours et élude complètement le problème.

Des voix: C'est une honte.

M. McGrath: Aucun égard pour le Parlement.

M. Peddle: Je n'aime pas faire ces observations, mais je crois vraiment qu'il le faut. Je voudrais vous citer un passage d'un éditorial intitulé «M. Davis capitule», paru dans l'*Evening Telegram* de Saint-Jean du 17 octobre 1969.

Le ministre des Pêches, Jack Davis, dont la circonscription se trouve sur la côte du Pacifique, en Colombie-Britannique, a finalement cédé aux pressions exercées par les agents de couloir et les âmes sensibles. En décrétant que la chasse aux blanchons sera interdite le printemps prochain dans le golfe du Saint-Laurent, il aurait, selon certains, annoncé le commencement de la fin de toute chasse aux phoques. Les farouches adversaires de cette chasse ne seront certes par satisfaits tant que l'interdiction ne sera pas absolue.

C'est, en outre, une caractéristique de la mentalité du gouvernement canadien d'avoir une fois de plus mis la charrue avant les bœufs.

[M. Peddle.]

Inutile d'insister là-dessus. Cela ne m'intéresse pas car nous savons tous ce qu'il en est, monsieur l'Orateur. L'article continue:

Voilà une autre illustration de l'hypocrisie canadienne et de notre désir inavoué de passer pour «un bon diable» aux yeux du monde. La prétendue cruauté à l'égard des jeunes phoques n'est pas plus inhumaine que celle qu'on inflige à des millions d'autres animaux, à une multitude d'oiseaux, et à tout le gibier en général, sans parler des animaux domestiques qui défilent chaque jour à l'abattoir pour nous remplir le ventre. Et, comble de l'ironie, les protestations les plus véhémentes nous sont parvenues du Royaume-Uni, où l'on ne semble pas vouloir délaisser ce sport cruel entre tous, la chasse du renard.

Une voix: Taïaut!

• (3.10 p.m.)

M. Peddle: J'ai tenu à vous lire cet éditorial, parce que le ministre, dans son allocution, s'est bien gardé d'aborder le sujet. Le ministre s'est permis de répondre à cet éditorial dans une lettre adressée au rédacteur de l'*Evening Telegram*. Ainsi c'est par lettre qu'un ministre doit répondre aux critiques et maintenir le plus grand bien du public. Il souffre tellement d'insécurité qu'il doit recourir à ce moyen-là.

M. McGrath: Il pensait que personne ne la lirait.

M. Peddle: Je le répète, je n'ai jamais critiqué le ministre, mais sa façon d'agir me déçoit beaucoup. Je ne vous lirai pas la lettre...

L'hon. M. Davis: Pourquoi pas?

M. Peddle: Très bien, je vais vous la lire. J'allais dire que ce serait trop long, mais puisque le ministre le veut bien... Voici le titre: «Hon. Jack Davis Denies giving in to Lobbyists.» Je me demande ce qui l'y oblige. Et voici la lettre:

Monsieur,

Votre éditorial du 17 octobre 1969 sur les phoques m'a étonné et déçu. Vous semblez croire que j'ai cédé aux agents de couloir et aux âmes sensibles en interdisant aux Terre-Neuviens la chasse aux jeunes phoques. C'est tout à fait faux.

Dans une déclaration récente sur la chasse aux phoques dans le golfe du Saint-Laurent, j'ai dit que les opérations en avion seraient défendues. C'est, en soi, une bonne nouvelle pour les Terre-Neuviens. Cela signifie que la chasse sera réservée à ceux qui la feront en bateau ou au sol. Comme les gens de Terre-Neuve tirent la principale part de leur revenu de leurs bateaux, et parce que les gens de Toronto et d'autres points plus à l'Ouest qui se servaient d'avions prenaient une forte proportion des phoques, cette mesure devrait aider et rassurer les lecteurs de votre région.

Le ministre veut-il que je continue?

L'hon. M. Davis: N'est-ce pas exact? Cela me paraît excellent.

M. Peddle: Alors, je continue.

M. McGrath: Versez le document au hansard.

M. Peddle: Je reprends la lecture de la lettre:

En second lieu, le contingentement dans le golfe reste le même: quelque 90,000 peaux par année. Il s'agira en 1970 de peaux de jeunes phoques (beaters) et non pas de peaux de blanchons. Comme les premières valent entre $15 et $20 l'unité, comparativement à $10 pour les peaux de blanchons, il devrait en résulter une augmentation générale des recettes pour ceux qui chassent en bateau et l'habitant des côtes qui prend de jeunes phoques.

Je parle naturellement du golfe Saint-Laurent, qui relève exclusivement du Canada. La chasse au large du Labrador, dans l'Atlantique-Nord, c'est autre chose. Ici, nous sommes dans des eaux internationales et nous devons concurrencer les Norvégiens.

Nous n'avons pas l'intention de restreindre nos opérations canadiennes tant que les Norvégiens refuseront d'accepter une limite générale pour les jeunes phoques ou de limiter la chasse aux jeunes phoques et aux «beaters» et aux phoques plus âgés. Nous espérons que nos instances amèneront la Norvège à établir volontairement une limite et qu'elle admettra avec nous que la capture de blanchons n'est pas rentable du strict point de vue financier.

Entre-temps, les chasseurs canadiens s'en tiendront aux mêmes règles de base que les Norvégiens et la chasse sera faite comme avant. Personnellement, j'en suis désolé, car je crois que nous devrions établir une limite beaucoup plus basse pour la chasse sur les côtes du Labrador; autrement, nous réduirons le troupeau dangereusement, affaiblissant en définitive notre position.

Je sais bien que vous ne pouviez pas laisser passer ma déclaration sans la commenter. Mais comme une réaction spontanée et au pied levé peut être dangereuse, je vous écris en espérant que vous publierez ma lettre pour la gouverne de ceux que la chasse concerne directement.

Le ministre des Pêches et des Forêts,
Jack Davis.

M. McGrath: La lettre devrait avoir comme titre: «Murmure d'espoir.»

M. Peddle: Cette lettre devrait être signée: «Un homme embarrassé» comme sont signées tant de lettres aux rédacteurs en chef. Où est l'esprit de suite du gouvernement? Je vais établir un parallèle, peu rigoureux sans doute, mais l'année dernière, le premier ministre (M. Trudeau), a proposé d'établir des relations diplomatiques avec le Vatican et a demandé des représentations au peuple Canadien. Il a admis qu'elles sont arrivées par milliers. Mais alors il a fait volte-face et a annoncé la nomination au Vatican, et déclaré que les représentations étaient simplement le résultat de pressions de groupes organisés. Au nom du ciel, qu'est cette affaire de phoques sinon le résultat de pressions de groupes organisés?

Des voix: Bravo!

M. Peddle: Je crains que si l'on continue à faire ainsi preuve d'insousiance, nous n'apprenions sous peu que la pêche à la morue subira les mêmes restrictions que la chasse au phoque. Si cela a pu se produire dans un cas, cela peut fort bien se reproduire dans un autre. Qu'on ne vienne pas me raconter que ce n'est pas le résultat d'une pression de groupe organisé ou d'un groupe qui est allé sur la glace prendre de belles photos en couleur de jeunes phoques ensanglantés. Nous savons que le sang est rouge. Pourquoi a-t-on pris des photos en technicolor, sinon pour influencer l'opinion canadienne? Qu'on aille dans les fermes et les abattoirs voir les agneaux et les porcelets et les autres animaux qu'on y abat.

M. McGrath: Toutes les vieilles dames de Victoria ont fait appel au ministre par l'intermédiaire de leur député

M. Peddle: Comment toutes ces petites vieilles sentimentales croient-elles que les autres animaux meurent? Croient-elles qu'ils se suicident en prenant trop de soporifiques ou quelque chose du même genre?

M. McGrath: Personne n'est végétarien là-bas.

M. Peddle: Le ministre me déçoit beaucoup. J'attendais autre chose de lui. Je ne m'attendais pas à le voir capituler devant une pression de ce genre, sans aucun fondement logique. Qui est donc M. Brian Davies? Pas autre chose qu'un habile bonimenteur, un baratineur, comparé à des vétérinaires dont le ministre lui-même dit qu'ils sont éminents. Le ministre m'a envoyé lui-même sa déclaration, une décision contraire à la recommandation du comité des pêches de la Chambre.

M. McGrath: On n'a tenu aucun compte de la recommandation du comité.

M. Peddle: Personne ne prétend que la chasse aux phoques soit agréable, ni édifiante. Je ne l'ai pas vue et je ne veux pas la voir, mais je crois être assez pratique pour me rendre compte que nous vivons depuis longtemps du sacrifice des animaux et je ne vois jusqu'ici aucun moyen de faire autrement. C'est un état de choses qui continuera. Je suis, je le répète, bouleversé et inquiet. J'ai perdu une grande partie de la confiance que m'inspirait le ministre des Pêches. Que cela lui déplaise ou non, tant pis. Passons maintenant à autre chose.

Je voudrais ajouter seulement que désormais il faudra atteindre et tuer les phoques avec un arc et une flèche. Figurez-vous les phoquiers de Terre-Neuve. Ce ne sont pas des tireurs d'élite. Ils peuvent réussir à assommer

un phoque avec un massue et abréger son agonie d'une façon nette et propre, mais ce ne sont pas des tireurs d'élite. Ils pourraient finir par se cribler mutuellement de flèches, notamment si nous essayons d'en faire des Robins des bois et de les équiper d'arcs et de flèches. Si moi-même ou d'autres députés—surtout ceux qui viennent des régions où se pratique la chasse aux phoques—regardions flegmatiquement le ministre se laisser influencer et finalement capituler, victime de sottises aussi déplorables qu'irréalistes, et cela en dépit de conseillers honnêtes et hautement professionnels, si nous ne réagissions pas devant la possibilité de voir blesser les phoquiers qui gagnent leur vie et celle de leurs enfants en tuant des animaux, dans ce cas, ni moi ni mes collègues ne ferions notre devoir si nous ne soufflions mot.

M. McGrath: Le ministre est un Guillaume Tell du XX[e] siècle.

• (3.20 p.m.)

M. Peddle: On nous a certes assez parlé des phoques, monsieur l'Orateur. Je ne sais combien de temps il me reste et Votre Honneur m'avertira certainement.

Je regrette l'absence du ministre des Transports (M. Jamieson). Il devient trop mâché, trop poli et trop mielleux, mais je voudrais lui poser quelques questions. L'autre jour, nous l'avons entendu dire combien il importe, pour le gouvernement fédéral, de renseigner les gens plus régulièrement. Il disait que les Canadiens doivent être mieux renseignés. J'aimerais alors qu'il me renseigne.

D'après une récente nouvelle, il serait entré dans le saint des saints—comprenne qui pourra. Il s'agit, je crois, d'un comité de cinq ou six membres au sein du cabinet. De cette position élevée, voudrait-il répondre à certaines questions? On le dit le représentant de Terre-Neuve au cabinet. Je ne sais si c'est vrai. Il représente très certainement le Canada tout entier. Cependant, il n'a pas démenti cette description, et chaque fois qu'une nouvelle paraît à son sujet, on le qualifie de représentant de Terre-Neuve au sein du cabinet.

Que le ministre des Transports nous dise où il était lorsqu'on a pris la décision de renoncer à la décharge sur le sel. Certes, lorsqu'il en a parlé, il a dit qu'il pouvait s'agir de 100 ou de 200 dollars par pêcheurs. Et que diable, ils oublieraient; c'était un simple pansement. Comme l'a dit l'autre soir le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan), maintenant qu'on leur a enlevé ce pansement, les pêcheurs sont saignés à blanc.

[M. Peddle.]

Où était le ministre des Transports lorsqu'on a décidé de supprimer le service-voyageurs du chemin de fer de Terre-Neuve? Il a simplement déclaré: «Messieurs, le sentiment aveugle.» Il a dit «sentiment»: celui-ci aurait poussé le ministre des Pêcheries à renoncer à la chasse au phoque. Où est la logique de tout cela? Où était le ministre des Transports lorsqu'on a pris la décision d'abandonner la chasse au phoque? Où était-il lorsqu'on a débloqué le tarif-marchandises?

Où était le ministre des Transports lorsque cette année nos vaillants, nos courageux pêcheurs du Labrador ont essuyé leur premier échec depuis bien des années, et que le cabinet a déclaré, «Envoyez les gars au bureau du bien-être le plus rapproché»? Où était le représentant de Terre-Neuve au sein du cabinet lorsque la situation terrible dans le domaine des communications à Terre-Neuve lui a été signalée il y a déjà des mois, lorsque son ministère a aboli son circuit radiotéléphonique et laissé à la compagnie de téléphone Bell le soin de s'occuper du problème?

Je ne cherche pas à faire le plaisantin, monsieur l'Orateur, mais je suis sûr que tout le monde a entendu parler du groupe de chanteurs connu sous le nom de «*Chipmunks*». Placez un appel téléphonique pour le sud du Labrador et la conversation ressemblera étrangement à la voix des Chipmunks vous parvenant par un tuyau de fer galvanisé long de 200 pieds. De fait, le ministre des Transports n'a même pas pris la peine de répondre aux instances des intéressés. J'ai essayé de le traîner ici à la Chambre à dix heures le soir pour répondre aux questions, et n'y suis même pas parvenu. Je dois me contenter d'un de ses adjoints parlementaires ou de quelqu'un du même genre.

Qu'a-t-il à dire sur le taux de chômage élevé à Terre-Neuve? Il a parlé de donner plus de renseignements. Qu'il nous donne des renseignements sur ces questions. Qu'a-t-il à dire des effets terribles sur Terre-Neuve de la montée en flèche de l'inflation? Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai demandé au ministre des Travaux publics (M. Laing), de faire réparer un quai dans le village de Raleigh, quai vraiment lamentable à voir, et dangereux, mais dont les habitants doivent se servir, il a envoyé deux hommes y installer un écriteau portant la mention, «Vous utilisez ce quai à vos propres risques.» De fait, j'en ai même une photographie.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré, à moins que la Chambre ne lui permette, à l'unanimité, de continuer.

Des voix: D'accord.

M. Peddle: Je sais gré de cette concession, monsieur l'Orateur, et je tiens à en remercier les députés. Où se trouve le représentant de Terre-Neuve au cabinet qui est en train de s'acquérir une réputation aussi sensationnelle au niveau national, pour quelle raison d'ailleurs, je l'ignore? Il néglige affreusement ses mandants et la population de Terre-Neuve. Sur le sujet de la pollution à la baie Placentia, il est resté muet. Sur celui de la grève terrible qui a eu lieu dans ma circonscription de Labrador-Ouest, il est resté muet. Il était resté absolument muet jusqu'à ce qu'il eût été forcé de faire ici une petite concession. C'est un beau poste si on peut l'obtenir, monsieur l'Orateur, mais il ne dure pas si l'on s'en acquitte ainsi.

Une demi-heure ne suffit guère pour poser à ce ministre toutes mes questions. Au début de ma carrière j'avais coutume de dire que je n'avais pas l'intention de faire de longs discours et que je ne pouvais pas parler plus de cinq à dix minutes. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, c'est à peu près tout ce que j'ai à dire pour le moment mais les députés peuvent être assurés que je poursuivrai mes observations à la première occasion.

M. Goode: Monsieur l'Orateur, avant que le député se rassoie, me permettrait-il de lui poser une question?

M. Peddle: Une question?

M. Goode: A mon avis une question s'impose.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Il m'était difficile de savoir si le député permettait qu'on lui pose une question. Nous ne pouvons attendre trop longtemps. La parole est au député de Saint-Boniface.

[*Français*]

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le gouvernement de ce qu'il propose dans le discours du trône. Ce programme nous laisse entrevoir une session intéressante.

J'aimerais joindre mes félicitations à celles que d'autres députés ont exprimées avant moi à l'intention des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Sarnia et de Lapointe (MM. Cullen et Marceau).

[*Traduction*]

Je tiens également à féliciter les deux nouveaux ministres, les honorables députés de Windsor-Ouest (Herb Gray) et d'York-Scarborough (Robert Stanbury) et à leur offrir mes vœux de succès.

J'aimerais vous expliquer en quoi consiste ma circonscription. Bien des gens ont l'impression que je représente la ville de St-Boniface seulement, mais ma circonscription comprend trois grands secteurs urbains à l'intérieur de l'agglomération de Winnipeg: Transcona, ville de 22,000 habitants, St-Vital, qui compte 30,000 âmes et St-Boniface, 48,000 habitants, ainsi que deux régions rurales, Île des Chênes et St-Adolphe, où l'on s'adonne à une agriculture mixte. De fait, les cultivateurs de St-Adolphe n'ont pas encore pu récolter leur grain car le temps n'a pas été propice du tout à la moisson cette année.

La région très peuplée que je représente compte divers groupes ethniques, et ces Canadiens de l'Ouest sont un véritable exemple de la bonne entente et de l'unité au Canada.

Fondée en 1912, Transcona est une ville relativement nouvelle. La plupart des travailleurs comptent sur les ateliers du Canadien National pour gagner leur pain. C'est dans la ville résidentielle de St-Vital que Louis Riel est né; sa maison natale va devenir un lieu historique, grâce à l'aide des gouvernements municipal, provincial et fédéral.

[*Français*]

La ville de Saint-Boniface, fondée en 1818, est souvent appelée le berceau de la civilsation chrétienne dans l'Ouest canadien. C'est là que, dès 1800, la plupart de nos ancêtres, les coureurs des bois sont venus s'établir avec lord Selkirk. Je regrette qu'il ne me soit pas possible de parler plus longuement aujourd'hui de l'histoire de Saint-Boniface.

• (3.30 p.m.)

[*Traduction*]

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, au lieu de parler de l'aspect historique, j'aimerais parler de quelques-uns des problèmes qui affligent ma région et la province dans son ensemble. Je suis d'accord avec nombre de mes électeurs, les habitants de l'agglomération de Winnipeg, ceux du Manitoba et ceux de l'Ouest canadien en général qui soutiennent que le gouvernement les oublie complètement. Au lieu de bénéficier de notre association, les citoyens du Manitoba et de l'Ouest du Canada sont perdants. Si quelqu'un demande qui parle au nom du petit peuple et tous les gens de ma circonscription, je lui dirai que je suis de ceux-là.

Puis-je prouver par quelques exemples que nous sommes perdants? En premier lieu, la base d'Air Canada à Winnipeg est transférée à Montréal, perte considérable des points de vue financier, industriel et commercial. La

région aura aussi à souffrir du départ de l'université du Manitoba, du personnel qui œuvrait pour le ministère des Forêts. Il en sera de même lorsque la NASA retirera son appui au programme Churchill le 30 juin 1970, selon une déclaration du Conseil national de recherches.

Tout en prenant à ce sujet la part des habitants de ma province, je le sais, on ne peut blâmer exclusivement le gouvernement fédéral de la situation. Je ne veux pas dire que le gouvernement fédéral n'a rien à voir là-dedans. L'opposition essaie de blâmer le gouvernement pour beaucoup de nos maux et les députés citent presque toujours à l'appui des articles et des lettres publiés par les journaux. A mon tour, qu'il me soit permis de citer un journal, le *Financial Post* du 25 octobre 1969. Le temps ne me permet pas de donner entière lecture de l'article pertinent, qui traite des difficultés que pourrait éprouver le Manitoba en 1970, ainsi que des actes et de la conduite du gouvernement néo-démocrate à Winnipeg. Parlant du budget adopté, M. Roy E. Robinson, président de la Versatile Manufacturing Limited, aurait déclaré:

L'initiative du Manitoba n'est pas heureuse ... L'augmentation des coûts ne sera pas pour attirer l'industrie vers la province.

Les compagnies qui exportent des produits à l'extérieur de la province trouveront peut-être plus rentable d'établir des filiales de vente ailleurs qu'au Manitoba. Si elles en établissaient une en Saskatchewan, par exemple, l'impôt sur les sociétés serait versé en Saskatchewan et une compagnie ferait des économies, car les impôts sont moins élevés en Saskatchewan qu'au Manitoba.

L'article ajoute:

La Versatile ne songeait pas pour l'instant à prendre une telle décision, mais cette possibilité existe.

D'autres sociétés y songent aussi.

Et plus loin:

C'est un dur coup pour le Manitoba, a déclaré M. A. W. Swann, directeur de la division Manitoba-Saskatchewan de l'Association des fabricants canadiens.

Toute société qui songe à déménager au Manitoba connaît maintenant les intentions du gouvernement.

Rien dans tout le budget n'encourage les industries de fabrication. A la lumière de ce que l'on peut prévoir, ce semble être le commencement de la fin. Les buts et les objectifs reconnus du NPD seront compromis.

M. C. E. Atchison, président de l'Investors Group, s'est dit déçu de la hausse de 18 p. 100 de l'impôt sur les sociétés (de 11 à 13 p. 100). Cette hausse incitera probablement les nouvelles entreprises à ne pas venir s'installer au Manitoba, a-t-il dit.

Le budget n'aidera pas la province mais il reste à voir quel tort il peut lui infliger, a dit M. T. E. Durham, commissaire industriel de l'agglomération de Winnipeg.

[M. Guay (Saint-Boniface).]

Il sera plus difficile, à la suite du budget, d'attirer les hommes d'affaires qu'il nous faut selon M. David Rothstein, président de la Chambre de Commerce de Winnipeg. Les efforts entrepris par le gouvernement précédent pour lancer l'économie du Manitoba pourraient être compromis, a-t-il dit. L'ancien gouvernement avait compris qu'il fallait y attirer des industries, mais si l'on doit continuer à augmenter ainsi les impôts, cela n'encouragera guère les gens à venir s'installer dans la province, a dit M. Rothstein.

Je ne citerai pas d'autres passages de cet article, qui parle des nombreux problèmes qui se posent dans l'industrie et le commerce de ma région. Compte tenu des divers problèmes existants dans l'Ouest, je vais faire plusieurs propositions que le gouvernement fédéral pourait adopter. Je le fais parce que je ne veux pas agir comme les députés de l'opposition qui critiquent le gouvernement ou divers ministres sans proposer aucune solution. C'est pourquoi je recommande, premièrement, que le gouvernement annonce une fois pour toutes que les ateliers du CN resteront dans la région, rassurant ainsi la main-d'œuvre de Transcona; deuxièmement, afin de dissiper le doute qu'entretiennent d'autres personnes, que la bâtisse requise pour l'entretien des gros diesels neufs soit construite à Transcona, près de l'atelier central. On améliorera ainsi le rendement du système tout entier. Troisièmement, je recommande qu'on étudie la possibilité de déclarer international l'aéroport de Winnipeg. Je sais bien que le gouvernement suit un programme d'austérité, mais cela ne coûtera pas un sou tout en étant très profitable à Winnipeg, car un aéroport international serait bien avantageux.

Sauf erreur, le gouvernement fédéral n'a jamais accordé d'aide aux régions de l'est de la rivière Rouge—et je pourrais remonter loin pour corroborer cet avancé. Il est grand temps, à mon avis, que le gouvernement songe à aider de quelque façon, non seulement les habitants de Winnipeg et de sa banlieue, mais aussi ceux de toute la province. Je demande donc au gouvernement de songer à ériger certains édifices à l'est de la rivière Rouge. Je lui demande aussi d'acheter dans l'Ouest les fournitures de bureau, la papeterie et les articles d'imprimerie nécessaires aux bureaux fédéraux de l'Ouest du Canada.

Puis-je aussi demander au gouvernement d'étudier la possibilité de construire un deuxième hôtel de la monnaie, cette fois dans l'Ouest. Il y a amplement d'espace à Saint-Boniface. Quoi qu'il en soit, le gouvernement ferait bien de doter aussi l'Ouest d'un hôtel de la monnaie, s'il ne veut pas que nous demeurions les grands oubliés.

Ensuite, je demanderais au gouvernement de supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, puisque cette initiative réduirait automatiquement le prix des maisons neuves et mettrait un plus grand nombre de maisons à la disposition des nouveaux mariés de ma région. Le coût des maisons neuves serait sans doute grandement réduit si la taxe était supprimée. Le gouvernement pourrait peut-être abolir cette taxe pour les personnes à revenus modiques qui nous préoccupent tellement, le petit peuple, et surtout le petit peuple de l'Ouest du Canada.

Je suis tenté de citer un autre article de journal, mais je m'en garderai. Je signalerai plutôt que dans ma circonscription de l'Ouest du Canada, environ le tiers de la population est francophone. Chaque fois qu'il sort quelque chose de bon dans la province de Québec, on en entend à peine parler dans l'Ouest du Canada; mais que les séparatistes posent un geste répréhensible dans le Québec et nos amis de l'Ouest nous en blâmeront chaque fois. Eh bien, nous avons appris à nous accommoder de cette attitude. Nous sommes heureux d'être des Canadiens de l'Ouest, et nous voulons le demeurer.

• (3.40 p.m.)

[*Français*]

La Liberté et Le Patriote, en date du 22 octobre 1969, a publié un éditorial sur le très honorable premier ministre et sur la Société Radio-Canada.

C'est en coup de vent que M. Trudeau a franchi le cap de la cinquantaine en fin de semaine. Et les séparatistes, le Parti Québécois et les indépendantistes de Radio-Canada n'ont pas été sans en sentir les effets. D'un seul souffle, M. Trudeau s'est attaqué à tous et il a trouvé en plus le moyen d'enjoindre la minorité anglophone du Québec à ne pas se laisser bousculer sur le plan de l'éducation et de l'utilisation de la langue.

Il n'est pas impossible que la tension qui existe entre Ottawa et Québec ne finisse pas par avoir de mauvaises répercussions sur nous, les francophones du reste du Canada que trop d'anglophones considèrent encore comme des Québécois en exil!

Il est certain que le gouvernement fédéral, et le premier ministre en particulier, ne peut pas ne pas être agacé par ces éléments qui fomentent la dissension et sèment la discorde. M. Trudeau a sans aucun doute raison quand il demande à la direction de Radio-Canada de faire vite pour débarrasser le réseau français de ceux qui se servent d'un service d'État pour faire passer des idéologies nuisibles à la paix et à la bonne entente.

M. Trudeau irait jusqu'à supprimer le réseau français pour se débarrasser d'une poignée d'indésirables? Mais ne serait-ce pas manquer de logique avec lui-même? Comment voudrait-il encourager, soutenir et promouvoir le fait français d'un océan à l'autre s'il en supprime le plus puissant véhicule culturel? Lui est-il nécessaire de jeter le bébé avec le bain pour changer l'eau?

Pourquoi ne procéderait-on pas plutôt à une certaine décentralisation de Radio-Canada?

Je poursuis la citation tout en constatant qu'il s'agit d'une recommandation que j'ai souvent faite. Voici:

Au lieu de tout centrer sur Montréal, pourquoi n'accorderait-on pas un peu de pouvoir de décision à trois bureaux qui desserviraient chacun une région: par exemple un bureau pour les Maritimes et l'est du Québec, un autre pour Montréal et Toronto et un troisième pour l'Ouest. On le fait pour d'autres services gouvernementaux.

En coûterait-il vraiment plus cher au gouvernement de réduire les subsides qui vont à Montréal et d'en donner davantage, avec un peu plus d'autonomie, à des bureaux aux Maritimes et dans l'Ouest? Au lieu de laisser Montréal dicter toute la politique du réseau, que Radio-Canada donne plus de voix au chapitre aux Maritimes et à l'Ouest. Qu'il nous permette d'avoir nos propres journalistes et nos réalisateurs. Les résultats ne feront peut-être pas «snob» en comparaison de ce qui sort de Montréal, mais cela sera probablement plus rafraîchissant que les sempiternelles chamailleries québécoises qu'on ne cesse de nous servir depuis quelque temps!

Et la raison pour laquelle je mentionne cela, c'est qu'à mon sens l'article est très au point pour nous faire réaliser que les francophones de l'Ouest, quoiqu'ils constituent une minorité, ont toujours vécu en harmonie avec les anglophones de l'Ouest et veulent continuer à le faire.

Actuellement, ces choses-là nous causent des problèmes. Il ne s'agit sans doute que d'une chamaillerie du Québec, mais cela nous ennuie.

Je ne voudrais pas trop m'étendre sur ces sujets, monsieur l'Orateur, car je sais que nous vivons actuellement une ère de restrictions...

[*Traduction*]

La politique de restriction est bonne, à mon sens, excellente même, à vrai dire. Je crois cependant que si elle ne nuit pas aux riches, elle est loin d'aider les pauvres.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Avant de terminer, le député me permettrait-il une question? Compte tenu de ses remarques sur le budget récemment présenté au Manitoba, dirait-il, en sa qualité de député de cette province, s'il approuve ou non le gouvernement du Manitoba d'avoir réduit la prime de l'assurance frais médicaux à 55 cents pour les célibataires et à $1.10 pour les familles?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, pour répondre au député de Winnipeg-Nord-Centre, je dirai d'abord que cela m'étonne qu'il n'ait pas compris. J'ai peut-être lu la citation trop rapidement. Il s'agissait d'un article de la *Financial Post.* Si l'impôt sur les sociétés a augmenté au Manitoba au point de chasser l'industrie en Sas-

katchewan, c'est que l'assurance frais médicaux a été réduite de $117 à $17 et ce sont les sociétés et les hommes d'affaires qui devront faire les frais de cette réduction. C'est pour cela qu'ils veulent quitter la province. Pour les petites gens, que je représente, cette réduction est heureuse, mais pour l'industrie et le commerce dans notre région, c'est autre chose.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Puisque, selon la coutume, les députés ont la faculté d'aborder une vaste gamme de sujets lors du débat sur l'Adresse, je voudrais en profiter pour traiter un certain nombre de problèmes qui me préoccupent. J'espère que d'autres députés ainsi qu'un grand nombre des Canadiens se préoccupent également de ces problèmes.

Tout d'abord, je tiens à féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Sarnia et de Lapointe (MM. Cullen et Marceau), de leurs observations préliminaires. Je suis certain que c'est avec un sentiment de fierté que tous deux ont accueilli l'honneur qui leur était décerné. Ils ont parlé de l'opportunité du Parlement et j'espère que ceux-ci tiendront particulièrement compte de leurs critiques, car le gouvernement a l'air de croire que les relations avec le Parlement constituent à présent une sorte d'exercice périlleux. Nous avons sans cesse l'impression qu'ils voudraient en finir une bonne fois pour toutes. Je rappellerais aux honorables députés que lorsque nous prenons la parole dans cette Chambre, nous nous adressons non seulement à ceux qui y siègent, mais encore au pays tout entier.

Les premiers discours ont plus ou moins donné le ton au présent débat. Nous avons entendu ensuite des députés nous dire comment l'État devrait fonctionner et nous énumérer tout l'éventail des possibilités, de la dictature à l'État-compagnie doté d'un conseil d'administration. Je n'entends pas étudier en détail la question de savoir si cette institution répond ou non aux besoins actuels. Je veux simplement dire qu'en ce qui me concerne, c'est une question qui relève de l'initiative et de la participation dont chacun peut faire preuve en s'acquittant des responsabilités qu'il a assumées lorsqu'il a brigué ce poste d'honneur. Par-dessus tout, c'est une fonction qui nous permet de servir le Canada et ceux qui nous ont délégués ici.

Quant au discours du trône plus particulièrement, je trouve que c'est un document plutôt général qui ne renferme pas grand-chose de passionnant. Il y a, toutefois, une ou deux questions que j'aimerais mentionner et commenter. Il y a certains points du discours que j'approuve et d'autres, dont je parlerai plus tard, qui ont été omis, soit délibérément, soit par inadvertance.

La première question dont j'aimerais parler est celle de l'abaissement de l'âge des votants à 18 ans. Je tiens à bien préciser dès maintenant que j'approuve cette mesure et que je l'appuierai à la Chambre. Certains Canadiens contesteront sans doute cette mesure, mais je leur demande de se rappeler qu'à notre époque, la jeune génération recherche de plus grandes responsabilités. On nous dit que nos jeunes sont irresponsables, mais comment peuvent-ils devenir responsables ou relever le défi des responsabilités si on ne leur donne pas la possibilité de faire œuvre utile?

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je ne veux pas dire que nous avont fait trop de cas de nos jeunes, mais certains titres dans nos journaux me donnent des inquiétudes, par exemple au sujet du radicalisme, de la violence et des émeutes.

Il serait peut-être sage que nous ouvrions ces mêmes journaux pour mieux y voir ce que font des groupes de jeunes responsables.

• (3.50 p.m.)

Je feuilletais l'autre jour l'*Albertan* de Calgary. Dans la page du centre apparaissait un article intitulé: «Appealing to you—Youth groups help». En voici un passage:

> La jeunesse de Calgary est cette année un des groupes importants qui cherchent à atteindre l'objectif de $1,662,000 de la Caisse de bienfaisance.

Et un peu plus loin:

> Kathy Ballantyne, étudiante infirmière à l'hôpital Holy Cross et membre de l'équipe féminine de football, se demande si on divulgue assez de renseignements.
>
> «Montrez-moi où cet argent est dépensé», telle est son attitude. Kathy prétend qu'un grand nombre de ses compagnes estiment que la Caisse de bienfaisance est une bonne chose, mais elles voudraient qu'on leur dise à quoi sert l'argent qu'elles ont aidé à recueillir.
>
> Elles ne cherchent pas à savoir comment l'argent est dépensé, mais où il est dépensé, afin de connaître le résultat de leurs efforts.

Le *Journal* d'Edmonton contient une page entièrement consacrée aux projets d'étudiants dont les bénéfices seront versés à la Caisse de bienfaisance. J'aimerais citer quelques-unes des écoles secondaires en cause: O'Leary, Victoria, St. Joseph's, Macdonald, Ross Sheppard, St. Mary's, Ainly, Queen Elizabeth, Louis St-Laurent, O'Brien. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, n'est-ce pas un indice du sens des responsabilités?

Notre jeunesse prétend que les partis politiques ne sont pas branchés sur l'actualité. Elle veut plus qu'une simple participation au moment des élections. Elle cherche un sens à la participation et elle est prête à l'assumer. Nous autres, membres de différents partis politiques, disons tous que l'avenir de nos partis dépend de la participation des jeunes. Mais que nous faisons-nous pour les encourager à s'intéresser plus activement aux affaires politiques? J'espère que le droit de vote les remplira véritablement d'enthousiasme pour édifier notre pays; Dieu sait qu'il y a beaucoup à faire. Cela suscitera, j'en suis sûr, le même enthousiasme que beaucoup d'entre nous ont pu constater lors de notre campagne électorale de l'année dernière.

Dans la province d'Alberta, nous avons accordé le droit de vote aux citoyens de 19 ans et plus depuis un certain temps déjà et les résultats sont très satisfaisants. Je souhaite qu'un jour le minimum d'âge pour les votants soit le même dans tout le pays. J'espère aussi que le Parlement examinera la possibilité de baisser l'âge auquel les jeunes gens peuvent contracter selon la loi. C'est assez ridicule qu'une personne de 18 ans puisse voter aux élections fédérales et influer sur le choix d'un gouvernement mais qu'elle ne puisse pas signer un contrat pour l'achat d'une automobile si elle est indépendante et si elle subvient à ses besoins.

Depuis mon arrivée à la Chambre, mon parti m'a spécialement chargé des questions relatives à la jeunesse et des relations à établir entre ce secteur de la société et notre propre caucus. C'est la tâche la plus satisfaisante que j'aie eu le privilège d'entreprendre depuis mon arrivée à la Chambre. Les contacts que j'ai eus de ce fait avec les jeunes m'ont convaincu qu'ils possèdent des réserves extraordinaires d'énergie et d'enthousiasme pour leur pays, qu'il suffirait de mettre en valeur.

Il y a certes des divergences radicales d'opinions, mais la chose est naturelle dans une société libre. Je rappellerai aux députés qu'il existe également des divergences radicales d'opinions parmi nos citoyens âgés. Lorsqu'un groupe, qu'il soit composé de jeunes ou de personnes âgées, se sent désaffecté et frustré, une réaction ne manquera pas de se produire. Je suis convaincu que la mesure proposée concernant l'âge des votants pourrait établir le fondement d'une participation sérieuse et intelligente de nos jeunes pour le plus grand bien du Canada. Toutefois, nous ne pouvons pas compter que la simple adoption d'un projet de loi satisfera toutes les aspirations des jeunes Canadiens. Les partis politiques ne devraient pas seulement fournir à non jeunes des occasions suffisantes de se faire entendre, mais les gouvernements à tous les échelons et le public devraient prendre immédiatement des mesures afin de les encourager à s'intéresser activement à la vie de nos partis politiques; des mesures concrètes devraient être adoptées pour les encourager à adhérer à notre société politique et à y travailler plutôt que de s'en retirer.

Et surtout, nos maisons d'enseignement devraient commencer à inculquer un peu de qualités morales au lieu de chercher à dissoudre celles qui existent actuellement. Les programmes d'enseignement devraient être axés de façon à orienter la jeunesse et à la familiariser dès le jeune âge avec la nature de notre contexte politique, de sorte que le droit de vote devienne un privilège important au lieu d'une simple formalité.

Le premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues ne se laissent pas tromper, j'espère, par l'impression qu'ils obtiendront nécessairement, du fait d'avoir promis de présenter cette mesure, un appui unanime de la jeunesse du Canada, et qu'ils se sont ainsi donné le moyen d'être reportés au pouvoir. Peut-être que le propre parti du très honorable député a échoué en ce qui concerne ses rapports avec la jeunesse. Sauf erreur, il règne une bonne dose de désenchantement parmi la jeunesse libérale de son propre parti. Il est juste de dire, j'en suis persuadé, que tous les partis politiques ont songé à abaisser l'âge des votants. Je peux certainement affirmer que le parti conservateur-progressiste a étudié sérieusement la question et en a approuvé le principe.

Comme je l'ai dit, le fait d'abaisser l'âge des votants ne satisfera pas toutes les aspirations des jeunes Canadiens. En fait, il est possible que nous fassions erreur en pensant que l'agitation actuelle est un «problème de la jeunesse». Peut-être vaudrait-il mieux considérer l'ensemble de cette situation troublante qui implique les jeunes de la société comme un «problème de la société» plutôt qu'un «problème de la jeunesse». Nous sommes-nous vraiment efforcés de comprendre les jeunes ou les avons-nous simplement laissés vivre dans leur propre sous-culture?

L'un des problèmes les plus urgents auxquels la société doit faire face actuellement est celui de la drogue. J'insiste sur ce qu'a dit le député d'Athabasca (M. Yewchuck) lorsqu'il nous a engagés à beaucoup de discernement et de prudence en envisageant la légalisation de la marijuana.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Il y a sans doute des anomalies et des injustices dans nos lois

actuelles régissant certaines catégories de drogues, et j'espère qu'elles feront l'objet d'un nouvel examen approfondi. Je pense surtout aux lois actuelles ayant trait à l'utilisation de drogues comme les amphétamines et l'héroïne. Toute la question de l'utilisation des drogues est extrêmement compliquée. Il nous faut trouver les moyens d'analyser l'état d'esprit de nos jeunes toxicomanes et nous devons essayer de comprendre ce qui les pousse à se droguer. En attendant, tant que nous n'aurons pas des renseignements suffisants sur les effets de la marijuana, j'estime que nous commettrions une grave erreur en nous orientant actuellement dans le sens de la légalisation de son emploi. J'estime qu'en tant que législateurs et en tant que citoyens, nous devons constater l'usage de plus en plus répandu de drogues dans notre société. Je voudrais qu'on prenne des mesures immédiates pour porter à la connaissance des jeunes, et des autres aussi, les dangers et les répercussions que comporte l'utilisation de toutes les drogues. Je voudrais, en particulier, recommander:

1. La création d'un réseau de centres d'un bout à l'autre du Canada pour fournir aux toxicomanes des renseignements, des consultations et de l'aide d'une façon plus humaine et plus rationnelle. Il faudrait que cet organisme soit financé par le gouvernement fédéral.

2. L'affectation d'autres fonds à la recherche sur les effets et la nature des stupéfiants.

3. L'établissement d'une fondation nationale des stupéfiants, chargée de mettre en œuvre les deux premières recommandations, de coordonner les recherches et d'échanger des renseignements.

J'ai l'intention de présenter un projet de loi à ce sujet. J'espère que nous pourrons alors en discuter en détail. Mais tant que nous ne posséderons pas toutes les données médico-scientifiques relatives à la question, nous ferions mieux, je crois, d'agir avec beaucoup de circonspection. Par ailleurs, nous devrions, au moyen d'une enquête poussée, sonder l'opinion des jeunes. Il importe surtout de découvrir les raisons profondes de la toxicomanie.

On a beaucoup parlé ces derniers temps de la Compagnie des jeunes Canadiens et de ses travaux, sujet d'une controverse qui a fait beaucoup de bruit. J'ai pour mon dire que les Canadiens en ont plein le dos de la CJC et qu'on devrait simplement démembrer toute l'organisation.

• (4.00 p.m.)

Sans doute, trouve-t-on des personnes sincères et dévouées dans la Compagnie des jeunes Canadiens, mais elles sont en minorité et ce sont celles qui ont le moins d'influence. L'organisation semble sous la coupe d'une bande de radicaux barbus et chevelus, qui ne croient en aucune valeur établie, fût-ce le devoir de gagner son pain en travaillant. Son nom et ses agissements tendraient à impliquer que toute notre jeunesse est composée de radicaux et d'éléments subversifs. Je le déclare, le tort que cette organisation a causé à la jeunesse du Canada est irréparable et nous devons la désavouer sous peine de voir notre jeunesse se mettre à dos tous les citoyens du pays.

Si, comme pour le syndicat des étudiants du Canada, les activités de cette organisation dépendaient de contributions ou d'inscriptions volontaires, elle s'effondrerait en moins de 24 heures. Je voudrais, en outre, faire remarquer que l'échec du Syndicat des étudiants du Canada suffit amplement à démontrer que la plus grande partie de la jeunesse canadienne se refuse à participer aux activités nées du radicalisme, de la subversion et de la mutinerie.

Venant d'une région agricole, je serais impardonnable de négliger certains des problèmes qui menacent l'agriculture de l'Ouest, comme semble l'avoir fait le gouvernement dans son discours du trône. Celui-ci ne propose qu'une seule mesure législative pour tenter d'alléger la situation désespérée qui sévit dans l'Ouest. Je veux parler de la loi sur les grains du Canada qui, je le crains, n'aura d'autre effet que d'abaisser les prix à la production tout en assurant une plus grande souplesse au marché.

Je n'ai pas l'intention de creuser plus avant les problèmes de l'agriculture. Ils sont, j'en suis sûr, bien connus de tous les députés, et du premier ministre qui a récemment fait une visite dans l'Ouest. Ils ont été réaffirmés de façon très compétente par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Southam) et le député de Battle River (M. Downey).

Pour résumer brièvement la situation, je me contenterai de dire que les conditions, dans cette région, ne se sont pas améliorées d'un iota depuis 12 mois. La situation n'a cessé de se détériorer, et il n'y a guère d'espoir en vue. Très franchement, les perspectives agricoles dans l'Ouest sont déplorables. Et ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. L'ensemble même de la communauté rurale semble être en danger.

J'avoue n'y rien comprendre lorsque j'entends, d'une part, le gouvernement déclarer l'agriculture sacrifiable, prévoir la retraite prématurée des cultivateurs et les encourager à abandonner leurs fermes pour émigrer vers les villes et d'autre part, le premier ministre suggérer que la vie rurale est digne d'être

préservée comme il l'a déclaré dans son Adresse en réponse au discours du trône. Ce sont là des déclarations contradictoires.

Personnellement j'estime que la vie rurale a des avantages à offrir. Elle incite à l'indépendance, à la discipline et apprend aux gens à se suffire à eux-mêmes. Si le gouvernement prenait des mesures concrètes destinées à stimuler la vie rurale, il aurait mon appui et, j'en suis sûr, celui de bien d'autres députés.

Je me souviens que feu le général Eisenhower, qui avait grandi dans la petite ville d'Abilene au Kansas disait que l'existence robuste qu'il avait menée en tant que jeune de la plaine, à camper avec ses amis, à lutter avec ses cinq frères, à aider aux travaux de la maison, à gagner un peu d'argent de poche et à apprendre la morale rurale rigoureuse mais compatissante, que tout cela enfin faisait partie du grand et précieux patrimoine que l'on acquiert lorsqu'on habite une petite ville.

J'aimerais savoir pourquoi le premier ministre, ses collègues et ses adjoints ne se mettent pas ensemble à affronter carrément le problème de la vie rurale et de l'agriculture. Il est grand temps à mon avis qu'ils se rendent compte que l'agriculture est un secteur nécessaire de l'économie canadienne et qu'un très grand nombre de Canadiens aiment mieux habiter la campagne que la ville.

La production alimentaire importe plus que jamais dans l'histoire universelle. D'après l'OAA, l'univers connaîtra en 1975 une disette extrême. Les propos que nous entendons au sujet du manque de débouchés et des excédents de céréales ne sont que pures sottises. La vérité, c'est que nous n'obtenons pas notre tranche du marché. En 1966-1967 nous approvisionnions 26.3 p. 100 du marché mondial du blé. En 1967-1968 notre pourcentage était passé à 17.2 p. 100. Les chiffres de l'année-récolte 1968-1969 n'ont pas encore été publiés, mais je suppose que notre pourcentage est encore inférieur à celui de l'année dernière; il se situe probablement aux environs de 15 p. 100.

Nous ne vendons pas nos céréales. Ce qu'il faut, c'est un organisme national de vente des céréales inspiré par une politique imaginative et progressive. Un tel organisme devrait être mis en place en consultation avec les producteurs. Il y a trop longtemps que les politiques agricoles sont élaborées à huis clos. Nous avons maintenant un nouveau ministre chargé des céréales. Sauf le respect que je dois à l'ancien ministre, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), qui est un homme très aimable, il s'y connaissait à peu près autant dans la culture, la mise en marché et la vente du blé que je m'y connais dans la façon de se déplacer sur la lune.

En outre, nous devrions adopter immédiatement un programme d'évaluation de nos techniques de manutention et de distribution des céréales. Nos méthodes actuelles me semblent désuètes, périmées, et inefficaces je pense que nos méthodes de manutention des céréales sont les seules dans l'ensemble des opérations de production et de mise en marché des céréales qui n'aient pas changé d'un iota depuis 25 ans. Nous devrions sûrement avoir pour objectif des méthodes plus efficaces, plus modernes.

Personne n'a oublié les promesses électorales: si les libéraux étaient élus, avant trois ans nos ventes de blé atteindraient le milliard de boisseaux. La moitié de ce délai est déjà écoulé et jusqu'ici le seul fait notable dans ce domaine, c'est que nous avons perdu des ventes. Depuis un an et demi le gouvernement connaît les problèmes de la commercialisation du blé. Il a dépêché des inspecteurs et des groupes de travail, il a établi des conseils consultatifs. Même le premier ministre a été envoyé en tournée dans l'Ouest. On a créé une commission des céréales, mais je n'en ai pas entendu parler depuis son instauration.

Le gouvernement a déclaré que les agriculteurs devraient diversifier leur production. Je demande: diversifier pour obtenir quoi? Du bœuf? Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) y a veillé en proposant un boycott du bœuf. Le prix du bœuf est trop élevé, mais il soutient qu'on est en train de passer au producteur l'essentiel de l'augmentation. La diversification pourrait résoudre certains problèmes agricoles, mais il faut la traiter en tenant compte de la région. Par exemple, on ne peut élever des bovins sur les plaines à blé de la Saskatchewan. C'est pourquoi il est nécessaire de coordonner un programme de diversification régionale de concert avec les provinces. A mon avis, il incombe au gouvernement d'analyser exactement le jeu de l'offre et de la demande pour certaines denrées et d'encourager les cultivateurs à hausser leur production pour satisfaire ces besoins. Cependant, le gouvernement n'a pris aucune mesure de ce genre pour régler la situation et surtout pour enrayer la crise qui empire.

A l'heure actuelle, les agriculteurs du Nord des Prairies ont des difficultés provenant des mauvaises conditions météorologiques. Comme le signalait aujourd'hui le ministre de l'Agriculture (M. Olson), dans bien des régions, 90 p. 100 de la moisson se trouve encore dans les champs. Certes le ministre et son collègue, le ministre d'État (M. Lang) ont parcouru l'Ouest et sont en train d'étudier la situation. L'Alberta a déjà parlé de fournir une certaine forme d'aide. Mais j'estime qu'il

s'agit là d'une responsabilité mixte. J'espère que le ministre fera à la Chambre cette semaine une déclaration pour assurer les agriculteurs. Ceux-ci manquent non seulement de céréales mais aussi de paille et de graines fourragères pour nourrir leur bétail l'hiver. Il faut donc certainement les aider.

• (4.10 p.m.)

Il y a quelque temps, on a demandé au Parlement d'approuver et d'établir un ministère de l'expansion régionale. Nous étions portés à croire que ce nouveau programme profiterait à tous les Canadiens qui avaient à souffrir d'un développement trop faible. Nous étions portés à croire que toutes les régions qui étaient affectées de disparités régionales et se voyaient écartées du courant principal de l'économie canadienne en bénéficieraient. Le fait est qu'aujourd'hui on en a exclu des régions de l'Alberta et de l'Ouest du Canada qui se sont développées lentement et qui ont connu des temps difficiles. Par une curieuse coïncidence, la seule région de l'Alberta qui semble avoir besoin d'aide économique, à en croire le ministre et ce nouveau ministère, se trouve dans la circonscription du ministre de l'Agriculture (M. Olson). Voilà ce qui conduit les Canadiens de l'Ouest à douter de la bonne foi et des bonnes intentions du gouvernement actuel.

Si le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) considérait sans parti pris le marasme économique au Canada aujourd'hui, il déciderait, je crois, de traiter toute l'agriculture canadienne comme un secteur désigné. La grande catastrophe dans notre pays est que des centaines de milliers de contribuables solides et productifs sont forcés d'abandonner le métier qu'ils préfèrent à cause de l'indifférence et de l'incompétence d'un gouvernement qui ne gouverne pas. La communauté agricole du Canada est une richesse nationale, non seulement comme source d'aliments et d'exportations, mais comme renfort des structures de notre société.

Je parlerai brièvement de nos anciens combattants et du rapport Woods. Je sais que le comité premanent des affaires des anciens combattants s'est réuni pour étudier ce document. Je veux simplement dire que j'en approuve les recommandations. Je le dis au nom de tous les vétérans de ma circonscription et des nombreux légionnaires des environs.

Laissez-moi souligner particulièrement la nécessité d'un taux de base équitable pour les pensions par rapport au taux des manœuvres dans la fonction publique, conformément aux données transmises au comité parlementaire de 1919. A mon avis, un écart d'environ $1,000 entre la pension de base et le taux des manœuvres me semble parfaitement injuste, notamment à cette époque où sévit l'inflation et où le coût de la vie augmente constamment. Toute la façon de procéder lorsqu'une décision est rendue au sujet des réclamations doit être fondée sur des sentiments de compassion et sur la raison et il convient d'appuyer sur l'application du bénéfice du doute.

Quant à la revue de la Légion, je prétends qu'un tarif postal équitable doit être rétabli, afin de permettre à cette revue, porte-parole des anciens combattants, d'être à nouveau sur un pied d'égalité avec les publications subversives qui disséminent une propagande nocive. Les députés et les Canadiens savent, j'en suis certain, qu'on a imposé aux publications de la Légion une hausse considérable de 1,400 p. 100 du tarif postal. Il n'y a certes rien qui justifie cet état de choses.

Pour terminer, je voudrais faire du battage pour mes amis et voisins de la ville d'Edmonton. Comme vous le savez peut-être, on appelle Edmonton le portail vers le Nord. C'est la seule grande ville du Canada—en réalité, elle occupe le quatrième rang parmi les grandes villes canadiennes—qui ne soit pas reliée aux États-Unis par un service international d'aviation. Vous savez peut-être que les citoyens d'Edmonton mènent une campagne vigoureuse en faveur de la demande soumise par la compagnie d'aviation North-West Orient, afin de relier Edmonton avec Minneapolis, Chicago et Anchorage. Il n'est sûrement pas nécessaire d'entrer dans les détails des avantages économiques qui en découleraient pour Edmonton et l'Alberta. En réalité, l'expansion future d'Edmonton et du nord de l'Alberta pourrait bien se trouver entravée faute d'une décision favorable à cet égard.

On tient vraiment à obtenir ce service, car on a rassemblé plus de 125,000 signatures et l'appui de plus de 200 entreprises, et le tout, accompagné d'un mémoire, a été remis au président de la Commission des transports aériens qui revisera les accords bilatéraux ce mois-ci. Je le dis simplement, je suis de ceux qui soutiennent activement cette demande et je presse ceux qui devront décider de l'accueillir favorablement, permettant ainsi à Edmonton de bénéficier d'un service semblable à celui dont profitent toutes les grandes villes du pays. Si on n'organise pas ce service, Edmonton deviendra à coup sûr une ville canadienne de seconde classe.

Je remercie monsieur l'Orateur et les députés de leur attention.

M. Murray McBride (Lanark et Renfrew): Monsieur l'Orateur, c'est toujours un plaisir de se lever dans cette fameuse Chambre et d'être associé d'une façon ou d'une autre aux nombreux discours qui ont été prononcés au cours de ce débat plutôt long sur le discours du trône. Je désire me joindre à tous les députés qui ont félicité le député de Sarnia (M. Cullen) et le député de Lapointe (M. Marceau) des excellents discours qu'ils ont prononcés à l'ouverture de ce débat.

Je voudrais d'abord dire quelques mots de ma propre circonscription et traiter ensuite de trois sujets. Comme les députés l'auront sans doute noté lorsque Votre Honneur m'a accordé la parole, ma circonscription est officiellement désignée sous le nom de Lanark et Renfrew. C'est bien dommage, non pas à cause du nom lui-même, mais parce que je représente trois comtés en Ontario: Lanark, Renfrew et Carleton. J'ai bien de la difficulté à convaincre les gens de Carleton qu'ils sont en fait inclus. C'est pour cette raison que j'ai présenté un bill d'intérêt privé pour demander que le nom soit changé de façon à inclure Carleton.

Siégeant ici jour après jour, semaine après semaine, je me rends bien compte, comme le disait un illustre député, que personne ne peut estimer la profondeur du puits par la longueur du manche de la pompe, pas plus qu'on ne peut toujours jauger la valeur de la contribution par le discours qu'on entend.

Les trois sujets dont je parlerai—peut-être manquerai-je de temps—sont l'établissement de relations diplomatiques complètes entre le gouvernement canadien et le Vatican, le dilemme rural au Canada, et les moyens à prendre pour atténuer sensiblement les disparités régionales. Cela peut sembler une très grosse tranche du gâteau et je n'aurai peut-être pas le temps de traiter des trois points. Néanmoins, j'aimerais vous faire part de quelques-unes de mes convictions, de mes pensées et de mes recherches sur au moins trois de ces sujets.

Ma position quant à la reconnaissance du Vatican est très simple: loin de l'appuyer, je m'y oppose vivement. Certains députés pourront s'en surprendre. Ils diront que, en tant que député ministériel, je devrais y souscrire. Ils diront que j'ai des préjugés, etc. Pour ma propre satisfaction et, je l'espère, pour l'édification des députés, je vais vous dire, aussi clairement et aussi succinctement que possible, pourquoi je ne suis pas en faveur de l'établissement de relations diplomatiques avec le Vatican. J'ai déjà fait part de mes sentiments à mes commettants, au premier ministre (M. Trudeau) et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp).

Permettez-moi d'abord d'éclaircir un point. D'après certains, nous n'établissons pas de relations diplomatiques avec l'Église catholique romaine, mais bien avec la cité du Vatican. Si nous analysons la situation un moment, nous nous apercevons aisément, je pense, qu'on n'établit pas de relations diplomatiques entre deux objets, ou immeubles, entre une salle de réunion parlementaire dans un pays A et une autre salle de réunion dans un pays B. On les établit plutôt entre des gouvernements, entre ceux qui représentent la population de leur pays respectif. Or, c'est bien entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la cité du Vatican que des relations diplomatiques ont été établies. Qu'est le gouvernement de la cité du Vatican? Ma foi, il se trouve que le pape Paul VI et la Curie constituent le gouvernement de la cité du Vatican. Que sont-ils? Rien d'autre que la tête de l'Église catholique. A l'école élémentaire, si je me souviens bien, nous avons appris un axiome selon lequel deux choses égales à une même troisième sont égales entre elles. Aussi me semble-t-il véritablement que nous ressemblons aux chevaliers irlandais avec leur licorne quand nous disons que nous n'avons pas affaire avec l'Église catholique mais que nous avons simplement établi des relations diplomatiques avec le Vatican. Ce petit jeu est idiot.

• (4.20 p.m.)

Si le pape n'est pas le chef de l'Église catholique romaine, je ne sais pas qui l'est; personne ne le sait. Donc, une fois pour toutes, reconnaissons qu'il s'agit d'une seule et même chose. Je le répète, nous avons établi des relations diplomatiques avec le gouvernement du Vatican, non pas avec un groupe d'édifices. Ce gouvernement est le Saint-Siège de Rome et le Saint-Siège de Rome est le premier évêché de l'Église catholique dans le monde. Je dis tout cela pour la gouverne des députés qui pourront s'intéresser à mon discours ou qui, du moins, le toléreront. Afin d'expliquer pourquoi je ne suis pas d'accord avec la reconnaissance du Vatican, je tiens à dire ceci.

La reconnaissance du Vatican par le Canada n'est pas une mesure identique ou même comparable à celle qu'ont prise les 68 autres pays qui ont établi des relations diplomatiques avec le Vatican. Nous, Canadiens, nous ne pouvons pas comparer notre propre situation à celle de tous les autres pays, simplement parce que l'histoire du Canada n'est pas du tout semblable à celle de n'importe lequel de ces 68 autres pays. Elle est foncièrement différente à cet égard.

Qu'est-ce que notre histoire, en fait, a à faire avec l'établissement de relations diplomatiques avec le Vatican? Eh bien, chers collègues, je suis profondément convaincu qu'elle a beaucoup à faire. Le fait d'avoir ou de ne pas avoir de relations diplomatiques est en lui-même d'une grande importance. Je regrette que les faits historiques aient malheureusement reçu si peu de considération dans toute la discussion ou au cours des débats publics sur la question. Je demande donc aux députés de me permettre d'exposer brièvement quelques-uns des événements du passé qui influent directement sur nos relations diplomatiques avec le Vatican. Souvenons-nous tous, et c'est presque une vérité de la Palisse, que nous ne vivons pas dans un vide absolu. Nous avons tous une histoire, nous venons de quelque part, nous allons quelque part, et notre passé influe grandement sur notre présent et notre avenir.

Pour bien préciser ma pensée, je dois remonter quelque 712 ans. En l'an 1257...

Une voix: Vous avez une bonne mémoire.

M. McBride: J'ai fait des recherches. En l'an 1257, en France, la Sorbonne fut fondée. Depuis ce temps, à la Sorbonne, l'Église catholique romaine de France a toujours été grandement influencée par l'enseignement, qui pourrait se décrire le plus simplement de la façon suivante: L'Église catholique romaine de France—où on le croyait plus fermement que dans tout autre pays—devait être plus ou moins libre de l'autorité du pape et former une Église nationale autonome. Cette doctrine a toujours exercé depuis une grande influence en France. L'Église devait être nationalement autonome au point que les évêques devaient même être nommés par le roi ou, du moins, le roi devait-il avoir le dernier mot dans les nominations, et non pas le pape. Cette forme de catholicisme a naturellement fini par être désignée sous le nom de gallicanisme chez les historiens. Le catholicisme français a toujours été extrêmement gallican. L'autre extrême, donc l'opposé du gallicanisme, se caractérise par la dépendance directe de la papauté alors que les évêques d'autres pays—non seulement dans la cité du Vatican ou en Italie, mais dans tout pays du monde—sont nommés directement pas le pape. Cette forme s'appelle l'ultra-montanisme

Je ne voudrais pas avoir l'air d'un maître ou prendre un ton doctrinal, mais à mon avis, tout le débat sur les relations diplomatiques avec le Vatican a été trop superficiel. On a fait fi de l'histoire et oublié de signaler que le gallicanisme, c'était le catholicisme importé au Canada par les premiers colons français. Leur religion, c'était un catholicisme gallican en vertu duquel les évêques étaient nommés par le roi, pour parler de façon simpliste. Tous les chefs de l'Église catholique de la Nouvelle-France avaient des sympathies gallicanes marquées. C'est une histoire que nous connaissons tous et qui servira de prémisse aux idées que je veux développer. La Nouvelle-France devait tomber aux mains de l'Angleterre détestée. Comme dans toutes ses autres conquêtes coloniales, l'Angleterre a évidemment dû accorder des droits et des privilèges aux habitants de la Nouvelle-France. Il le fallait bien si elle voulait maintenir sa domination sur les territoires nouvellement conquis.

Dans l'histoire de l'expansion britannique, cette ligne de conduite réapparaît partout. Comme la cour de France traversait alors des jours sombres, la Nouvelle-France se trouvait réduite à l'état d'un territoire sans mère-patrie. Elle était désormais à la merci des détestables Anglais. Tout cela n'a rien à voir avec mes propres vues ou celles d'autres députés; c'est l'histoire de notre pays. Les dirigeants de la Nouvelle-France sont donc allés trouver les Anglais pour leur réclamer, entre autres, la liberté de religion, de pratiquer celle de leurs aïeux. Les Anglais se déclarèrent disposés à accorder cette liberté, mais tout à fait opposés à permettre au roi de France de nommer les évêques; celui-ci devait cesser de s'ingérer dans les affaires de la Nouvelle-France. Situation difficile pour les catholiques gallicans. Les dirigeants de la Nouvelle-France revinrent avec une contre-proposition: s'il ne leur était plus possible d'obtenir que leurs évêques

soient désignés par le roi de France, ne pourraient-ils pas s'adresser directement au Pape, devenant ainsi des ultra-montains? Soucieux de mettre un terme à l'immixtion de la France dans les affaires politiques et autres de l'Amérique du Nord, les Britanniques acceptèrent. Il se produisit donc au Canada quelque chose d'absolument unique au monde.

Du jour au lendemain, ces gens qui étaient gallicans dans l'âme sont devenus l'un des peuples les plus ultra-montains du monde. C'est à cette époque, qu'en Amérique du Nord les intérêts des francophones et ceux du Pape de Rome s'unirent au point d'être considérés depuis comme inséparables. C'est là un fait historique; c'est aussi une situation qu'on ne trouve dans aucun autre pays. Il se peut que les députés du Québec qui siègent dans cette Chambre me disent que c'est là de l'histoire ancienne et que la réalité est maintenant toute autre au Canada français. Ils diront peut-être que les vues des Canadiens français et celles du Pape ne sont pas identiques. Les anglophones du Canada ne les croiront pas, pas plus d'ailleurs que les habitants de certaines régions où la population est non-catholique et d'expression anglaise. J'ai toujours constaté que, dans l'Ontario et dans l'Ouest du Canada, on est nettement convaincu que tel est le cas; les droits des Canadiens français et les intérêts de la papauté sont encore identiques.

• (4.30 p.m.)

Il y a un an, un bill très spécial, le projet de loi sur les langues, était présenté à la Chambre. Convaincu de sa très haute valeur, je l'ai appuyé sans réserve. A cause de cela et aussi de l'histoire du Canada, je suis allé dans ma circonscription dire à mes commettants: je sais qu'en tant que Canadiens anglophones, vous croyez encore que les intérêts des Canadiens francophones et du Pape de Rome sont identiques, mais tel n'est pas le cas. C'est une coïncidence historique morte et enterrée. Finie cette histoire-là. Il s'agit de deux choses distinctes. Le gouvernement cherche à étendre les droits du français. Nous ne nous intéressons d'aucune façon à l'Église catholique romaine. J'ai présenté un excellent plaidoyer, mais je crois que les députés me voient venir. Lorsque nous avons établi des relations diplomatiques avec le Vatican, des gens comme moi de circonscritions anglophones, qui croient au Canada et estiment que nous devrions y étendre les droits du français, se sont vus désarçonnés.

Je ne l'avoue pas sans malaise, non seulement ai-je, moi, perdu la confiance du public, mais aussi le gouvernement dont je fais partie en mon humble qualité de député de l'arrière-plan. C'est que si cette politique allait compromettre notre progrès vers le bilinguisme et ranimer des querelles que je disais et croyais enterrées à jamais, ce serait infiniment malheureux. Qu'on me comprenne bien. Et à en juger par ce qu'un député à ma droite murmure entre les dents, on me comprend. Je n'appuie pas cette attitude et trouve malheureux qu'on tente de perpétuer ce que je croyais disparu à jamais. La religion et la langue doivent être distinctes. S'il reste quelque chose à tenter pour persuader les Canadiens anglophones que nous n'avons pas l'intention de perpétuer la catholicisme, ni de le favoriser ni de l'entraver, mais que la langue est une chose et la religion une autre, j'aimerais bien le savoir et prêter mon concours.

Mon raisonnement ne tient plus. J'en suis embarrassé et triste. Je déclare sans ambages qu'on a pris une décision regrettable et coûteuse, car des millions de Canadiens, qui ne sont pas en fait des catholiques et qui parlent anglais, pensent maintenant que le gouvernement actuel qui est pour les droits du Canada français est ipso facto et automatiquement pour les droits de l'Église catholique et romaine avant toute autre. C'est très triste. Je ne peux rien y faire sinon déplorer les faits.

Je ne voudrais pas utiliser trop de mon temps sur ce sujet mais il y a un second point que j'aimerais soulever. Il s'agit d'une faible superficie du globe, c'est-à-dire de l'Amérique latine qui est une région qui m'intéresse beaucoup. L'Amérique latine se compose de 22 pays dont 20 sont à prédominance catholique. Sur ces 20 pays, 19 sont des nations qui ont été colonisées par l'Espagne ou par le Portugal. L'Église catholique est l'église nationale de ces deux groupes de pays. L'Église espagnole et l'Église portugaise ont tendance, pour peu qu'on soit au courant de l'orientation actuelle à être les plus traditionnalistes et les moins capables, dans leur propre pays, de manifester une quelconque conscience sociale pertinente à n'importe quelle église nationale dans le monde. Bref, les missionnaires, et les églises de 19 pays d'Amérique latine, trouvent leurs coordonnées, leur ton et leurs thèmes prédominants en Espagne et au Portugal. Par conséquent, en Amérique latine, l'Église en est arrivée à être trop identifiée à l'Établissement, aux gens en place, et pour la masse des

habitants de l'Amérique latine, les gens en place possèdent les terres, écrasent le peuple, et ont conclu une alliance avantageuse avec la faim, la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme.

En renforçant les liens qui nous unissent au Vatican, c'est avec les détenteurs du pouvoir que nous nous identifions dans une grande partie du monde où j'eusse souhaité, pour ma part, que, pour l'avenir, notre orientation et notre identification se fassent en direction des masses populaires. A cet égard, l'établissement d'une mission diplomatique au Vatican présente un inconvénient si l'on songe à l'avenir. J'arrive, hélas! au bout du temps de parole qui m'est imparti et je n'aurai pas le temps d'évoquer les autres raisons. Cependant, je me suis entretenu en privé avec des députés et ceux-ci m'ont déclaré n'avoir jamais entendu d'autres personnes évoquer ces problèmes lors des délibérations concernant nos relations avec le Vatican. Je ne voudrais pas donner à la Chambre l'impression que j'ai une intuition que ne possède aucun autre député, mais il m'a semblé que l'on aurait dû faire état de ces facteurs pour indiquer l'existence de bonnes raisons qui font que l'établissement de relations diplomatiques avec le Vatican ne constitue pas une initiative heureuse. Nous sommes, hélas! à présent dans le camp du passé et non dans celui de l'avenir. Trop souvent, nous rampons alors qu'il aurait fallu marcher et nous marchons là ou il aurait fallu courir, mais, dans cette affaire, nous ne nous élançons en avant que pour rattraper le passé.

Je crois que le bilinguisme et le biculturalisme ont plus d'importance que la plupart d'entre nous ne le pensent et que tout ce qui tend à les affaiblir est un pas dans la mauvaise direction. Par conséquent, je m'oppose à l'établissement de relations diplomatiques avec le Vatican.

Laissant complètement de côté cette question, je veux consacrer quelques-unes des minutes qui me restent aux problèmes qui sévissent dans la vallée de l'Outaouais et dans ma circonscription, région où les routes sont absolument insuffisantes, où les possibilités pour l'industrie d'écouler ses produits sur les marchés canadiens ou étrangers sont si limitées que celle-ci a beaucoup de mal à soutenir la concurrence. Notre région n'est pas une région désignée aux termes du programme d'expansion régionale. En conséquence, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* un avis de motion tendant à son inclusion dans les régions désignées et j'espère que cette motion fera éventuellement l'objet d'un débat. Nous avons des industries dans notre région, mais la vallée de l'Outaouais est avant tout une région agricole à une époque où les agriculteurs représentent 7 p. 100 de la population du pays mais où nous nous acheminons rapidement vers la situation ayant cours aux États-Unis où moins de 2 p. 100 de la population, en fait, s'occupent de production primaire.

Le problème agricole au Canada est très simple et je le connais bien, par mon expérience et ma formation professionnelle. Au Canada, le problème de l'agriculture se résume à la surproduction. En Ontario—je ne connais pas aussi bien le reste du Canada, même si j'ai eu l'avantage d'être membre du comité de l'agriculture qui a parcouru le pays—il nous faudrait assurément contrôler et organiser notre marché. Pour cela et pour contrôler la production, une bonne gestion des approvisionnements est essentielle, surtout dans l'industrie agricole. Dans toute tentative de gestion des approvisionnements et dans toute tentative de déracinement et de réimplantation de la population, le facteur humain doit être considéré comme primordial. On ne peut pas écarter les valeurs humaines. Au Canada, la situation est étrange. Nos villes comptent beaucoup d'habitants, pas assez d'habitations mais beaucoup de pollution, tandis que nos régions rurales comptent beaucoup de maisons et aucune pollution, mais sont dépourvues d'habitants. Il faut créer un équilibre d'une façon ou d'une autre. Nous devons insuffler un peu d'optimisme aux pessimistes et du pessimisme aux optimistes.

Je pense à un projet qui réglerait le problème. Il est peut-être exagéré mais il faudrait l'étudier sérieusement. Je l'appelle l'agence centrale de transport ou, en abrégé, l'ACT. Comme je le conçois un tel organisme verrait à ce que tous les fabricants canadiens ne paient pas de frais de transport aux camionneurs ou aux sociétés de chemin de fer. Ils verseraient plutôt un paiement de péréquation à l'agence centrale de transport. Celle-ci réclamerait un taux égal par tonne ou par quintal pour les frais de transport de toutes les sociétés, que celles-ci acheminent leurs marchandises sur des distances de 500 milles ou de deux milles partout au Canada. Ainsi disparaîtrait l'une des plus sévères restrictions à la décentralisation de l'industrie. Bien que les stimulants apportés à l'industrie régionale me paraissent une bonne chose, ils ne donneront vraiment jamais de résultats. Nous n'atteindrons vraiment jamais le but que nous devons réaliser au Canada à moins

[M. McBride.]

de prévoir quelque projet de soutien supplémentaire.

• (4.40 p.m.)

Nos stimulants seraient sûrement plus efficaces si nous pouvions compenser au moins l'un des désavantages d'une compagnie du Nord ou de l'Est de l'Ontario, par rapport à une autre située à Toronto, Montréal ou Vancouver, désavantages dus aux frais de transport supplémentaires, à la difficulté de s'assurer une livraison rapide et à l'éloignement des grands centres de main-d'œuvre spécialisée.

Bien des compagnies de la vallée d'Ottawa que je représente et d'autres du Nord de l'Ontario et d'ailleurs se disent, je le sais: «Notre problème réside dans les frais de transport. Nous devons faire concurrence aux compagnies situées à un mille seulement de leurs acheteurs.» S'il y avait moyen de remédier à cela, la décentralisation des industries pourrait se réaliser.

Aussi le comité permanent des transports et le ministre des Transports (M. Jamieson) pourraient peut-être songer à créer un organisme central, chargé d'uniformiser les frais de transport dans toutes les industries, indépendamment de leur situation; je prierais la Chambre de réfléchir là-dessus. Ce ne pourrait être que bénéficiable aux compagnies qui décideraient de quitter la ville, peuplée et polluée à l'extrême, pour s'installer avec leurs employés à la campagne où, moyennant les mesures nécessaires, leur exploitation ne deviendrait pas un agent de pollution. Cela devient une nécessité dans un vaste pays en expansion comme le nôtre. Monsieur l'Orateur, je crois avoir traité suffisamment de mon sujet, ce qui ne m'empêche pas de laisser suffisamment de temps au prochain orateur.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, il n'est que juste et convenable, en prenant la parole au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône de cette deuxième session, non seulement de féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du représentant de Sa Gracieuse Majesté, mais de vous féliciter également, monsieur l'Orateur, d'avoir doublé le cap de la première session de notre législature, et tous les fonctionnaires qui vous secondent dans votre travail à la Chambre, car ce n'est que grâce au parfait exercice de vos fonctions à la Chambre que nous pouvons servir efficacement ici les intérêts de nos commettants.

Comme tant d'autres remarques de ces derniers jours, mes propos seront en quelque sorte un salmigondis où je m'efforcerai de traiter des questions importantes, à mes yeux. Je serais tenté de répondre aux commentaires de tout à l'heure, mais je préfère m'en abstenir et traiter plutôt des questions importantes pour la Chambre et pour le pays.

Depuis un an que le gouvernement est au pouvoir—de fait, il y a bien au-delà d'un an—entre autres sujets de préoccupation les gens ont eu celui de chercher à comprendre la forme et l'orientation que prendrait la direction du gouvernement. Jusqu'ici on l'a le mieux résumé en disant du premier ministre (M. Trudeau) qu'il est pragmatiste. Dans les années 60, c'était une chose très bien vue du public que d'être pragmatiste. John F. Kennedy, qui a lancé sa campagne à la direction pendant la présente décennie, était considéré comme pragmatiste par-dessus tout. On y voit un compliment dans la plupart des milieux.

D'autre part, à mon avis, au fur et à mesure que l'orientation du gouvernement se dessine, nous nous rendons compte de plus en plus que ce n'est pas un pragmatiste qui nous dirige mais un légaliste. Pour comprendre les décisions prises aujourd'hui, les générations à venir devront comprendre le chef qui les a inspirées. J'aimerais prouver le bien-fondé de ce que j'avance, que le premier ministre est légaliste, qu'il pratique une nouvelle sorte de philosophie politique qu'on pourrait qualifier de légaliste en donnant trois exemples de problèmes jugés importants pour les Canadiens depuis un an.

Le premier—auquel j'ai été étroitement lié—toute l'affaire du conflit entre le Nigeria et le Biafra, qui s'est prolongée pendant bien des mois, et a suscité une grande angoisse publique, non seulement au Canada, mais dans bien des pays de l'Ouest, par suite du massacre insensé dont a été témoin l'ancien pays du Nigeria, aujourd'hui connu sous le nom de Nigeria et de Biafra. Encore ce mois-ci, une revue publiée par une Église nationale déplorait vigoureusement l'incapacité d'agir de gouvernements comme le nôtre face à la perte insensée de 2 millions de vies en un peu plus d'un an dans cette région d'Afrique. Notre gouvernement n'a pas agi. Si nous devions passer en revue les pour et les contre des discussions engagées, ce que le gouvernement a dit, ce qu'il a tenté de faire pour remédier au problème, une chose serait claire: dès que le gouvernement est devenu conscient du problème, il a été paralysé par le légalisme.

Bien entendu, des juristes comme notre premier ministre et ses collaborateurs nous répondront tout simplement: «C'est ainsi que nous menons nos affaires, surtout celles qui ont trait aux rapports de nation à nation». Je vous le déclare, monsieur l'Orateur, être trop enclin à prétendre qu'il existe un ensemble de doctrines, accepté et connu sous le nom de droit international et grâce auquel on peut se gouverner, c'est commettre une grave erreur au départ si l'on veut tenter de comprendre et de traiter lucidement ce qui se passe dans la communauté internationale.

Nous ne savons que trop bien à quel point la Cour internationale de La Haye s'est montrée inefficace chaque fois qu'elle a tenté de faire appliquer ses décisions et, en fait, lorsqu'elle a eu à s'occuper de questions fondamentales de droit international. La communauté internationale n'est pas de celles que gouvernent au premier chef la loi et l'ordre. C'est plutôt une jungle humaine. J'estime que nous sommes encore loin d'avoir atteint le moment où nous pourrons nous gouverner nous-mêmes au nom d'un impératif international préétabli, quel qu'il soit, auquel toutes les nations, petites et grandes, auraient acquiescé. Nous ne le savons que trop bien, l'influence, les sphères d'influence et les intérêts puissants jouent un rôle beaucoup plus important dans des décisions prises par les gouvernements qu'aucune adhésion à un type quelconque de droit international abstrait. Plût au ciel qu'il existât en fait un droit international de quelque sorte.

Depuis le début, le premier ministre a déclaré, tant en public qu'en privé, qu'il ne pouvait agir car ce serait aller à l'encontre du droit international. Cependant, les juristes qui, tant dans notre pays qu'ailleurs, ont passé un certain temps à examiner les diverses lois internationales, ou prétendues telles, qui pourraient s'appliquer à ce genre de situation, ainsi que les divers exemples qui pourraient être retenus à la suite de décisions antérieures au sujet de l'intervention internationale, n'ont cessé de prétendre qu'il y a un ensemble appréciable de lois internationales permettant diverses solutions constructives à cette situation. Cependant, nous attendons toujours la plus petite solution constructive et cohérente à ce problème si difficile. Du début à la fin, on nous a seulement présenté ce que j'appellerais des illustrations sans rapport avec le problème. D'ailleurs, elles sont parfois si grossières qu'elles sont insultantes.

Plus récemment encore, nous avons appris que nos problèmes concernant notre souveraineté dans la partie nord de notre pays étaient très confus parce qu'il y a plusieurs mois, le premier ministre a déclaré ne pas savoir exactement quel genre de juridiction nous exercerions sur les eaux situées entre les îles de l'archipel arctique canadien. Néanmoins, il est intéressant de noter que chaque fois qu'il a parlé depuis lors, il a reculé un peu plus vers la position traditionnelle de nos premiers ministres, selon laquelle nous affirmons bel et bien notre souveraineté sur toutes les eaux qui entourent les îles du Nord de notre pays.

Maintenant le premier ministre recourt à ce qui nous semble le moyen le plus curieux de contourner la difficulté. On nous dit maintenant qu'à cause du danger de pollution, et parce que les Esquimaux depuis des années marchent sur la glace autant que sur la terre, nous avons, bien entendu, compétence et souveraineté dans cette région du pays. Mais le premier ministre ne s'affirmera pas évidemment avant d'avoir établi, par quelque moyen juridique qu'il ne nous a pas encore révélé, qu'il peut proclamer notre souveraineté dans cette région du pays et la faire adopter facilement à l'échelon international.

Troisièmement, il y a le problème de l'inflation qui constitue peut-être le souci le plus immédiat des Canadiens. Bien entendu, l'inflation n'est pas facile à régler et laisser entendre qu'on pourrait l'enrayer rapidement ou simplement, ce serait faire fi des problèmes véritables propres à cet état de choses. Le gouvernement a décidé d'établir une Commission des prix et des revenus qui tenterait de déterminer quel serait le montant d'une majoration raisonnable pour ceux qui réclament une hausse des salaires et des prix. Dans l'espace d'une semaine, à deux reprises on n'a pas tenu compte des recommandations de cette Commission. Le Congrès du travail du Canada a laissé entendre qu'il n'était pas disposé à collaborer avec la Commission et une de nos principales aciéries a annoncé que le prix de l'acier basique serait accru de 6 p. 100. J'ai appris aujourd'hui même qu'une autre compagnie avait fait de même en augmentant ses prix de 5-1/2 à 6 p. 100. Bien entendu, le premier ministre a prétendu que le gouvernement ne voulait pas s'ingérer dans le travail de la Commission des prix et des revenus qui est seule responsable. Pourquoi le gouvernement adopte-t-il cette attitude? Voilà une question qui intrigue.

• (4.50 p.m.)

En réponse à une interpellation sur le genre de mesures que le gouvernement prendrait, car certains semblaient douter que le gouvernement avait l'intention d'agir, le premier ministre a dit que la question était à l'étude. Quand on lui a demandé si la constitution reconnaissait au gouvernement fédéral le pouvoir de contrôler les prix et les revenus sans

empiéter sur certains autres pouvoirs, il a donné cette réponse qu'on peut lire page 235 du hansard:

Cette question générale a été déférée pour étude au ministère de la Justice qui, comme le député le sait, agit à titre de conseiller du gouvernement, en matières constitutionnelles et juridiques.

En sommes-nous au point où le gouvernement du pays, quand on lui pose des questions sur l'économie fondamentale, doive demander à un tribunal juridique de définir son pouvoir d'action? Je me demande si nous avons vraiment un gouvernement ou si nous ne sommes pas dirigés par une nouvelle forme d'association professionnelle d'avocats qui tranchera de temps à autre les questions d'actualité présentant le plus d'intérêt du point de vue juridique. Monsieur l'Orateur, le gouvernement dirigé par l'actuel premier ministre n'est pas un gouvernement pragmatique mais un gouvernement légaliste.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald: Je trouve malheureux que le pays ait encore à supporter pendant au moins trois ans ce genre de comportement légaliste.

Si l'on regarde le domaine des affaires internationales, on peut voir que vers la fin des années 60, cette attitude n'a guère réussi à rehausser le prestige du Canada. On nous dit dans le discours du trône que nous allons intensifier nos relations directes avec bon nombre des gouvernements et des peuples d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Il est à présumer que nous intensifierons ces contacts en fermant boutique à divers endroits pour réduire nos dépenses ou nos pertes—comme vous voudrez. Est-ce ainsi que nous allons collaborer plus étroitement avec certains pays et les mieux comprendre? D'autre part, nous nous sommes engagés à participer activement aux travaux des Nations Unies et, à notre avis, nous sommes peut-être maintenant en mesure de jouer notre rôle en rajeunissant et en renforçant cette organisation. Je me demande si quelqu'un dans la ville de New York, mettons, prendrait une telle déclaration au sérieux, surtout s'il se rend compte que depuis quelques années, le Canada, chaque fois qu'une question importante a surgi, n'a pas joué le rôle d'un chef de file, qu'il n'a pas montré beaucoup de courage ni de perspicacité. Au contraire, le Canada s'est contenté d'appuyer les idées de bien d'autres pays, dont beaucoup sont de petites puissances, quand on lui a fait comprendre que pour prendre place dans le concert des nations, il fallait être prêt à payer le prix qui, dans la plupart des cas, consiste à souscrire aux idées des autres.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que nous frisons l'hypocrisie lorsque nous annonçons à l'univers que nous allons établir, à nous seuls, un centre de recherche sur le développement international. Parfois je trouve que la composition du gouvernement actuel reflète les plus mauvais penchants des Canadiens qui voyagent à l'étranger. C'est d'un air de suffisance qu'il aborde les difficultés desquelles, notre grand voisin, les États-Unis, tentent de se sortir, et qu'il donne à entendre que tout en n'étant pas si puissant, le Canada est réllement en bien meilleure posture et bien supérieur. Il peut établir, à lui seul, un centre de recherche sur le développement. Franchement, je ne vois pas sur quoi nous allons faire des recherches. Nous n'avons même pas donné l'aide que nous nous étions engagés à fournir. Je me rappelle qu'il avait été question de 1 p. 100 de notre produit national brut dans les grandiloquentes déclarations de notre ancien premier ministre, il y a quelques années.

Dans le discours du trône et dans les remarques du premier ministre, nous trouvons des considérations sur la nature de notre société, sur l'incertitude qu'elle fait naître, sur ses valeurs changeantes et sur son penchant pour l'action par la violence. Nous avons vu de près les manifestations de cette violence. A la Chambre, nous sommes tous réellement inquiets du changement indéniable qui s'est manifesté dans les valeurs traditionnelles et les modes de conduite. Nous craignons beaucoup qu'une institution comme la nôtre ne réagisse pas assez vite, compte tenu de son tempérament et de l'évolution actuelle, aux réalités sociales de notre pays et du monde. Mais je vous l'assure, monsieur l'Orateur, en lisant le discours du trône et les remarques du premier ministre, on ne discerne pas une très grande conscience des choses qu'il convient de faire, alors que la situation dans le monde d'aujourd'hui n'est plus celle d'il y a quelques années à peine. Si le premier ministre et le gouvernement croient qu'en face de l'agitation actuelle, il suffit d'abaisser de trois ans l'âge des votants, assurément, lui et le gouvernement ne savent vraiment plus ce que signifie diriger le pays aujourd'hui.

A quoi bon tous ces débats publics et tous ces Livres blancs, si le premier ministre a décidé de ne pas écouter les recommandations formulées par certains comités parlementaires et s'il a décidé pour ainsi dire que le gouvernement en ferait à sa tête? Je prétends donc qu'il est indifférent à ce qui se passe aujourd'hui dans notre pays. Il est intéressant de noter que, alors que le premier ministre au

cours de sa campagne électorale parlait de la nécessité pour les citoyens de participer aux affaires gouvernementales et de lui communiquer leurs préoccupations, nous voyons maintenant que le gouvernement tente d'éliminer la discussion, d'éviter la critique et, en fait, d'en faire tout bonnement à sa tête.

Aucun Canadien n'a été plus scandalisé que moi en apprenant les propos du premier ministre au sujet de Radio-Canada. Mais l'absence de protestation publique, si légitime en un tel cas, a été encore plus scandalisante. Il est difficile de croire qu'il y a quelques années à peine, un premier ministre a été publiquement blâmé pour avoir écrit une lettre personnelle au président de Radio-Canada, et qu'aujourd'hui un autre premier ministre déclare que si Radio-Canada ne se conduit pas bien, on lui fermera une partie de son réseau; et pourtant, il n'y a pas eu de tollé. L'ingérence du gouvernement dans ce domaine signifie qu'au lieu d'avoir au Canada une radio-télévision au service du public, ce qui est extrêmement important pour la liberté des gens, nous aurons une radio-télévision au service de l'État, ce que très peu de gens ici semblent comprendre. Il est intéressant de noter que la radio-télévision française, à l'inverse, est en voie de s'affranchir de la domination de l'État.

En revanche, sous la conduite de notre premier ministre, nous faisons un pas dans l'autre direction. Souhaitons que M. Trudeau fasse un examen de conscience après cette violente sortie, inspirée sans doute par le désir de réconforter ses partisans du Québec, et que nous n'ayons plus à déplorer de telles algarades. Je ne sais pas combien d'attaques de ce genre le chef d'un pays pourrait lancer contre ses sociétés de la Couronne avant qu'elles s'effondrent tant de l'intérieur que de l'extérieur. Le premier ministre a la mauvaise habitude de parler contre ceux qui se servent de moyens plutôt militants pour régler les problèmes, puis de faire comme eux. Il a parlé de la situation difficile que le Québec connaît actuellement, mais pas de façon à améliorer les choses. On a vu un cas plutôt étrange la semaine dernière. A Montréal, le premier ministre a fait un discours qui a beaucoup plu aux Canadiens anglophones cherchant des réponses très simples à des problèmes très complexes. Peu après, le chef du parti libéral québécois a parlé en termes exactement opposés. Si quelqu'un sait qu'il existe un lien étrange entre les divisions fédérale et provinciale du parti libéral au Québec, j'espère qu'il m'en dira un mot, parce que j'éprouve beaucoup de difficulté à concilier ces éléments de façon logique.

[M. MacDonald.]

• (5.00 p.m.)

On peut obtenir un certain avantage politique immédiat en signalant qu'il est temps que le peuple se lève et en s'en prenant d'une manière agressive à ceux qui préconisent une orientation différente pour notre pays, qui prêchent le séparatisme ou une autre forme d'indépendance, mais ce n'est pas la bonne façon de régler des situations politiques au Québec ou ailleurs. La direction du pays exige plus qu'un discours vigoureux, plus qu'une attaque par insinuations. Si l'on ne veut pas seulement exploiter les dissensions au pays mais tenter d'en guérir les blessures, il nous faut autre chose que les initiatives prises par le premier ministre ces deux dernières semaines.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald: Une bonne partie des propos du premier ministre sur la participation est un écran de fumée. Il y a quelques mois que cela dure. Quand il parle de participation, s'il veut dire autre chose que de permettre à quelques adolescents de plus de voter une fois tous les quatre ans, il est temps qu'il le prouve. Il y a certaines mesures fondamentales que le premier ministre pourrait prendre. Pourquoi n'a-t-il pas, dès le début de son mandat, appuyé sérieusement et ouvertement la radiodiffusion des séances de la Chambre et de ses comités, de façon que chaque Canadien sache ce qui se passe dans l'enceinte qui, espérons-le, représente les intérêts de la nation. Je ne comprends pas pourquoi, en cette époque où l'on attache une si grande importance à ce que nous apprennent la radio et la télévision, on permettrait aux chefs politiques de se soustraire aux feux de la caméra. Je ne vois pas pourquoi les media audio-visuels n'y auraient pas accès, puisque les media imprimés sont acceptés depuis bien des années.

Si le gouvernement songe sérieusement à exposer les travaux de la Chambre et de ses comités au vu et au su du grand public, et vice versa, il doit donc en considérer la radiodiffusion comme une exigence majeure. Et même là, ce ne serait qu'un premier pas vers un engagement à fond du peuple canadien. Si le gouvernement se soucie de l'antipathie, voire du cynisme, qui se manifestent dans le domaine politique, il cherchera pour réponse autre chose que le genre d'affrontements auxquels se livre parfois le premier ministre. Qu'une personne assez brillante ait recours à une technique qui ne l'est pas du tout au lieu de faire preuve d'un véritable leadership politique, voilà qui est triste. La réforme de nos institutions s'impose, réforme d'envergure dans le cas de quelques-unes, si nous voulons

qu'elles fonctionnent efficacement pendant le reste du siècle. Il ne suffit pas de s'agripper au passé ni de perdre son temps à s'occuper de ce que je qualifierais d'accessoire; nous devons chercher à aller au fond des problèmes essentiels. Autrement, ils s'imposeront un jour à nous, de façon très désagréable.

Ne nous leurrons pas. Que nous ayons des élections de temps à autre, que la population semble assez satisfaite des chefs et des représentants qu'elle s'est choisi, cela ne signifie nullement que tout va bien. Et cela, nous le savons. Nous savons que les temps ont beaucoup changé et que les gens ne veulent plus être de simples spectateurs dans leur propre pays. Non seulement veulent-ils la représentation, mais ils demandent aussi la participation véritable. Ils ne se contenteront pas d'un simulacre de participation, c'est-à-dire qu'on leur permette de participer mais qu'on n'accorde pas beaucoup de poids à leurs vues. C'est parfois ce que ressentent les parlementaires qui travaillent dans les comités quand ils se rendent compte que le gouvernement n'accorde pas beaucoup d'importance à leurs rapports ou, ce qui est pire, qu'il ne les prend même pas en considération.

Nous pourrons, j'espère, écarter quelques-unes des questions périphériques qui semblent seules inquiéter le gouvernement à l'heure actuelle, et en arriver aux questions fondamentales: comment la démocratie parlementaire se porte-t-elle à une époque de technologie comme la nôtre. Nous avons reconnu certaines réalités nouvelles, intégrées à notre système, qu'il s'agisse de communications, d'éducation, de transport, ou d'interaction sociale. Sinon, les difficultés que nous avons rencontrées jusqu'ici augmenteront au lieu de diminuer. J'espère que durant la session actuelle du Parlement, peut-être par l'entremise d'un comité spécial ou grâce à un effort des députés nous commencerons à nous attaquer à cette tâche d'une façon qui permettra de réaliser cette participation authentique que les Canadiens non seulement demandent, mais réclament. Si nous agissons ainsi, nous aurons progressé véritablement vers la démocratie active, qui a été jusqu'ici trop souvent un slogan et trop rarement une réalité.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Je me joins à d'autres députés pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens à dire qu'il n'y est pas vraiment indiqué quelle voie le pays compte suivre au cours de cette session et quelles sont les réalisations que nous comptons accomplir. Cette adresse est plutôt imprécise. Pourtant elle aborde un certain nombre de problèmes que nous avons à traiter. Une phrase y évoque le sort des populations indigènes au Canada. Deux paragraphes y sont consacrés au développement du Grand Nord canadien, la dernière frontière du pays, et même la dernière frontière du continent nord-américain.

Le continent nord-américain a été prospecté et mis en valeur pendant deux siècles. Une partie des États-Unis est plus ancienne encore, mais c'est surtout au cours des deux derniers siècles qu'a eu lieu la prospection du continent. Le discours déclare que nous devrions prendre les mesures nécessaires, afin de ne pas spolier, dévaster et défigurer la dernière frontière au Nord, comme nous avons spolié, dévasté et défiguré les régions que nous habitons présentement.

• (5.10 p.m.)

Le discours du trône affirme que le gouvernement accordera une attention toute spéciale aux Indiens. Certains Indiens de ma circonscription ont eu l'obligeance de m'inviter à les visiter pendant le congé d'été. Ils ont poussé l'obligeance jusqu'à organiser un banquet ou un dîner dans une grande salle retenue pour la circonstance, comme il est de coutume dans les Prairies. Ils m'ont invité à les rencontrer, à discuter avec eux de ce qu'ils peuvent faire et à les entendre parler de ce qui les préoccupe. L'an dernier, nous avons modifié le règlement de la Société du crédit agricole et adopté d'autres mesures de crédit agricole pour permettre aux Indiens d'emprunter de l'argent pour cultiver leurs terres. Ce soir-là, on m'a dit que six des leurs avaient demandé des emprunts, demandes qui avaient toutes été rejetées. Ils nous disent aussi avoir tenté de construire des maisons. J'étais au courant de la chose. On avait construit une hutte quonset sur cette réserve un an ou deux plus tôt en s'engageant à leur enseigner l'art de la construction pour qu'ils puissent aider à construire des maisons sur leur réserve et celles d'autres Indiens. Lorsque je les ai rencontrés, ils m'ont demandé quand les maisons en chantier seraient terminées. Il s'en inquiétaient, car les travaux avaient été laissés en plan.

Ils ont posé d'autres questions. Cette négligence prouve la solution de continuité entre les projets et l'action; quelle personne raisonnable commencerait à construire une maison sans la terminer? A quoi bon répondre que c'est une question de crédit, promettre du crédit, si on n'a pas l'intention d'y donner suite? Je ne doute pas qu'il se trouve des cultivateurs indiens dans certaines régions qui, raisonnablement bien établis, ont obtenu des emprunts. Mais lorsqu'on a modifié la loi, on devait sûrement comprendre que pour traiter avec les Indiens il faudrait procéder autrement que dans le cas des demandes d'emprunts de cultivateurs canadiens dont

l'exploitation est rentable. C'est sûrement ce à quoi nous songions si nos propositions d'alors étaient autre chose que simulacre et vaines promesses. J'ai été bouleversé d'apprendre que nous avions agi sans prendre les mesures nécessaires pour être sûrs que les Indiens seraient en mesure de jouer leur rôle et de profiter de cette mesure législative. Ils ne verront pas les choses du même œil que ceux qui, ayant entendu un discours à la Chambre diront: «Ma foi, ses intentions étaient bonnes.» Ils jugeront de l'arbre à ses fruits.

On signale dans le discours du trône la nécessité de poursuivre la lutte contre l'inflation, jusqu'à la victoire, et de rendre la politique à cette fin efficace. Monsieur l'Orateur, dans la région où est installée ma ferme, ce n'est pas l'inflation qui inquiète les gens, mais la déflation, problème grave qui suscite déjà des difficultés. Le premier ministre (M. Trudeau) est allé rencontrer ces gens et s'est entretenu avec eux. J'ai lu quelques-uns des comptes rendus. On aurait dit Alice aux pays des merveilles, transposé sur le plan économique. Je n'ai rien d'un économiste, mais je me suis entretenu avec plusieurs spécialistes en la matière. J'ignorais, avant qu'il en soit question à ces réunions, qu'une personne qui a placé de l'argent est automatiquement considérée comme retirant un revenu; que le propriétaire d'une maison ou d'une ferme devait automatiquement retirer un revenu satisfaisant. J'avais toujours cru qu'il s'agissait là de deux choses différentes. Il faut croire qu'il en est autrement.

Nous disposons maintenant d'un programme de développement régional en Saskatchewan, qui est sans doute censé remédier au ralentissement économique. Une des entreprises se poursuit près de Humboldt-Melfort-Tisdale, aux environs d'Hudson Bay Junction. J'espère qu'elle sera fructueuse et aboutira à l'établissement de quelque industrie. D'autre part, la compagnie Gulf Oil, de Saskatoon, se propose de déménager sa raffinerie et de concentrer sa production dans la région d'Edmonton. J'ai l'impression que les avantages vont diminuer au lieu d'augmenter, car il s'agit là d'une industrie naturelle à la région—elle est alimentée par un pipe-line; il n'en a rien coûté pour l'établir là, ni aux contribuables ni à personne.

Ce qu'il nous faut, c'est un programme d'ensemble pour le Canada. Je suis d'accord sur certains points avec mon préopinant, notamment lorsqu'il dit qu'au lieu de mettre l'accent sur la pollution et l'inflation, il faudrait mettre un peu d'ordre et nous fixer un objectif, afin de régler tout cela. Nous attendons encore que le gouvernement nous explique son véritable objectif. La lutte contre l'inflation n'est pas en soi un objectif économique, mais un moyen de remédier à une situation. C'est une mesure négative. A quelle mesure positive le gouvernement songe-t-il, pour stimuler l'emploi et le progrès économique, et pour assurer le bien-être des Canadiens?

Voilà ce qu'aurait dû préciser le discours du trône. Qu'est-ce que le gouvernement se propose, en ce qui concerne l'industrie céréalière de l'Ouest canadien? Le grain, dit-on dans le discours, est au nombre des denrées dont la production a considérablement augmenté, excédant même la demande. On y parle des réserves de grain qui se sont accumulées et ont rendu précaire la situation financière de bon nombre de fermiers. On promet d'améliorer la collaboration internationale et d'ordonner de nouveau la vente des céréales. Nous devrons, paraît-il, réviser la loi sur les grains du Canada pour améliorer la situation concurrentielle du blé canadien sur les marchés du monde. La réduction des ventes et l'affaissement des prix, dit-on encore, préoccupent sérieusement le gouvernement.

• (5.20 p.m.)

Le gouvernement n'a certainement pas attendu aujourd'hui pour constater les changements dont les marchés mondiaux furent témoins. En fait, ces changements étaient déjà évidents dès la fin de la seconde guerre mondiale et dès l'instauration du plan Marshall. Il était clair qu'une partie appréciable de nos marchés se trouverait non point en Europe occidentale mais en Chine, au Japon, en Asie et en Russie. La tendance des marchés futurs était clairement indiquée. Cependant, les négociations du GATT, la négociation Kennedy, aboutirent à un accord sur les prix et à des perspectives commerciales qui donnèrent l'impression que nos principaux marchés pour le grain se trouvaient toujours en Europe occidentale. Le cultivateur de l'Ouest attend une réponse; il voudrait savoir si nos politiques commerciales se sont modifiées de façon à tenir compte des nouvelles conditions dont nous sommes tenus de nous accommoder. Le *Globe and Mail* du 10 octobre dernier publiait un article sur les négociations commerciales entre les États-Unis et le Japon dont voici un extrait:

> S'il faut en croire des sources japonaises, le Japon aurait également accepté de libérer, pour la fin de 1971, les importations des farine de soya et de cacahuètes destinées à la fabrication d'huile et d'augmenter de 20 p. 100 les quotas d'importation pour la saucisse ainsi que pour le bœuf et le porc.

Ce n'est pas tout, mais je m'en tiendrai là. J'aimerais savoir si le Canada cherche, dans ses négociations, à accroître notre accès à d'autres marchés et s'il est prêt à accepter

certaines importations en échange de nos marchandises. J'aimerais savoir si nous serons en mesure d'augmenter nos exportations de graines de colza, ce qui compenserait les inconvénients dus aux exportations découlant de la négociation Kennedy. C'est là, je pense, qu'il faut chercher la réponse aux problèmes touchant les céréales et le blé auxquels fait face l'Ouest du Canada.

Le gouvernement a fait preuve d'une certaine initiative en ce qui concerne les ventes d'orge et a admis certaines des nouvelles réalités du marché des exportations. Chose étrange, le gouvernement limitait en même temps le montant des subventions pour le transport des grains de provende vers nos propres marchés, ceux de l'Est qui, de tous nos marchés sont certainement parmi les plus valables. Un de nos objectifs devrait être, me semble-t-il, de réaliser le plus grand volume possible de ventes sur notre propre marché.

L'hon. M. Olson: Vous ne pouvez pas dépasser 100 p. 100.

M. Gleave: J'entends le ministre dire que nous ne pouvons pas dépasser 100 p. 100, et il a raison. Mais assurons-nous d'abord de ces 100 p. 100. Si la politique du gouvernement permet d'obtenir un volume de ventes de 100 p. 100, parfait. Je serai heureux de féliciter le ministre. Mais n'ayons aucune illusion: si nous ne pouvons pas vendre nos céréales, l'Ouest du Canada devra se résigner à laisser ses terres agricoles en friche. L'Ouest du Canada a surtout besoin d'une politique agricole capable d'orienter les fermiers. A l'heure actuelle, l'une des provinces propose de consacrer 6,000 dollars par an à chaque agriculteur désireux d'élever de petits troupeaux de bœufs. Une autre province encourage les terrains d'embauche. Il en va de même pour l'élevage du porc. J'aimerais savoir si le gouvernement fédéral et les provinces peuvent se mettre d'accord pour élaborer un programme utile à nos agriculteurs.

Certes, la plupart des cultivateurs admettraient la possibilité d'une certaine diversification à la production qui leur serait profitable. Mais à moins d'une évaluation correcte, il en résultera une politique confuse: on fera de piètres investissements qui provoqueront d'inévitables difficultés sur le plan humain. Mais surtout, je le répète, les agriculteurs de l'Ouest ont besoin d'une orientation qui leur donne une idée de ce qui les attend. A une époque où nous essayons de survivre, de surmonter nos difficultés commerciales actuelles, nous voyons un ministre du gouvernement de la Saskatchewan passer son temps à tirer à boulets rouges sur la Commission canadienne du blé, notre seul organisme de stabilisation des prix. Je ne prends pas ce genre de choses à la légère. Il y a toujours des gens dans une passe difficile prêts à chercher un souffre-douleur. C'est le cas de ce ministre de la Couronne de la Saskatchewan. Pure perte de temps. Si la Commission du blé manque de dynamisme, cherchons à savoir pourquoi et prenons les mesures de redressement nécessaires. La véritable solution de notre problème dépend de notre conception d'ensemble des mesures capables de stabiliser les prix pour les autres produits agricoles aussi bien que pour le blé.

Par exemple, l'année dernière le prix du bœuf a varié énormément. A mon avis, notre documentation sur les débouchés est insuffisante. Quels renseignements au juste obtenons-nous des petits centres de vente éparpillés dans le pays et avec quelle rapidité cette documentation sur les prix et le volume est-elle transmise aux marchés, afin que nos cultivateurs puissent l'interpréter? Si l'Ouest du Canada doit s'adonner à une culture diversifiée, il faut qu'existent une sécurité en matière de prix et un régime de commercialisation auquel le cultivateur puisse faire confiance. Voilà l'une des premières exigences.

J'exhorte le gouvernement à envisager attentivement les politiques commerciales et agricoles qui seront favorables à cette région très importante de l'Ouest du Canada et qui donneront à ses habitants la confiance et le courage nécessaires pour continuer à exploiter les fermes rentables, et très productives. Je tremble à la pensée qu'un jour l'économie agricole de l'Ouest canadien, à la suite de quatre ou cinq ans de crise—de régression si l'on veut—aura perdu une grande partie de ses investissements et ne sera plus rentable, vigoureuse et concurrentielle. Notre objectif, monsieur l'Orateur, devrait être au moins de conserver une industrie agricole vigoureuse et concurrentielle, capable de soutenir la concurrence sur n'importe quel marché du monde.

• (5.30 p.m.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

SUJET DE LA QUESTION À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: Avant de donner la parole au député d'Assiniboia (M. Douglas) je veux informer la Chambre des questions à débattre au moment de l'ajournement. Le député aura ensuite la parole.

Au moment de l'ajournement, la question suivante sera soulevée: le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle)—Les communications—Le Sud du Labrador—Le rétablissement provisoire des services du ministère des Transports.

DÉBAT SUR L'ADRESSE

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Jack Cullen, portant qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

M. A. B. Douglas (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, il semble que nous procédions aujourd'hui contrairement à l'ordre habituel. Depuis une ou deux heures nous avons entendu successivement deux pasteurs, puis deux agriculteurs. C'est en quelque sorte passer du sublime au ridicule.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Êtes-vous certain que ce ne soit pas le contraire?

M. Douglas (Assiniboïa): J'apprécie l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat sur le discours du trône. Puis-je me joindre à ceux qui m'ont précédé pour féliciter le député de Sarnia (M. Cullen) et le député de Lapointe (M. Marceau) des excellents discours qu'ils ont prononcés en proposant et en appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône le 23 octobre.

L'année dernière, le 23 septembre 1968, j'ai parlé de l'effrayante chute du revenu agricole, particulièrement dans les Prairies, subi au cours de la saison 1967-1968. La valeur de nos exportations de blé et de farine de blé est tombée à moins de 700 millions de dollars après les quatre meilleures années de l'histoire lorsque, sous un gouvernement libéral, de 1963 à 1967, nos exportations de blé et de farine de blé atteignaient une valeur moyenne supérieure à 1 milliard par an.

Le fléchissement se poursuit. Je n'ai pas vu les chiffres exacts, mais nous avons exporté 305.8 millions de boisseaux de blé en 1968-1969. A raison de $1.90 le boisseau, ce qui est probablement élevé lorsqu'on songe à la qualité médiocre d'une certaine proportion de ce blé, la valeur d'exportation pour 1968-1969 s'élèverait à 581 millions de dollars. En plus, avec la diminution des derniers paiements de la Commission du blé le printemps passé, la perte de revenu du cultivateur a l'envergure d'une catastrophe nationale. Laissez-moi assurer au gouvernement qui se préoccupe à juste titre de l'inflation, que les céréaliers des Prairies ne contribuent certainement pas à ce problème. Au contraire, ils en sont les victimes. J'aurai autre chose à ajouter au sujet de l'inflation plus tard.

N'empêche qu'une véritable dépression sévit actuellement dans les régions céréalières des Prairies. Elle touche non seulement les cultivateurs, mais aussi les localités urbaines dont l'existence est principalement subordonnée aux besoins de ces cultivateurs. Un grand nombre d'entre elles deviennent rapidement des villes fantômes.

Il est question de développement régional dans le discours du trône. Je suis heureux d'apprendre que le ministère de l'Expansion économique régionale et surtout son programme d'encouragement continueront de recevoir une attention et des fonds accrus. Je me réjouis qu'une grande partie du sud de la Saskatchewan soit admissible à l'aide au développement régional. J'applaudis à l'encouragement de l'expansion industrielle et je sais qu'au sud de la Saskatchewan, nous tirerons le meilleur parti de l'aide offerte.

A ce sujet, mon attention a été retenue par un commentaire que le député d'York-Sud (M. Danson) a fait plus tôt au cours du débat et qui illustre les contrastes qui existent au Canada. Comme on peut le lire page 108 du hansard, voici ce qu'il a dit:

> Nous sommes privilégiés. Quotidiennement, il se produit chez nous une expansion qui ferait la manchette des journaux partout ailleurs. Chez nous, cela passe presque inaperçu. Nous trouvons cela presque normal. Je songe à la création de 4,000 nouveaux emplois dans une usine d'avions, dont la plupart des gens de la région ne sont même pas au courant, mais qui exerce des pressions additionnelles sur notre économie régionale. Il y a eu des aménagements de 32 millions de dollars dans un coin de ma circonscription et j'en ai été informé par le journal local. Ainsi, nous connaissons un succès sans mesure et une grande prospérité.

Des choses de ce genre se produisent rarement en Saskatchewan. Si elles se produisaient, et particulièrement dans ma circonscription, tout le monde en parlerait des années avant et probablement des années après. Ce contraste confère une certaine urgence à la réalisation du programme de stimulants régionaux. Mais je crois que des mesures positives visant à améliorer le sort du cultivateur de céréales agiraient beaucoup plus rapidement pour faire renaître notre économie malade et réanimer l'industrie tertiaire des Prairies, à court terme tout au moins.

Qu'il me soit permis à nouveau de suggérer que le gouvernement soutienne le cours du blé à $1.95½ comme il l'a fait du 1er août 1967 au 1er juillet 1968. En effet, l'Arrangement international sur les céréales n'existait pas encore à cette époque. Maintenant qu'il a été adopté et ratifié par le gouvernement, celui-ci a encore plus de raisons de soutenir le cours minimum. Il s'agit d'un accord négocié, signé et ratifié par des gouvernements, mais un accord qui a été résilié par l'action du gouvernement au cours de la première année d'un contrat de trois ans. Les cultivateurs ont planifié leur production et le financement de leurs opérations en comptant sur cet accord de trois ans. Or, brusquement, ils sont laissés

[M. l'Orateur suppléant.]

en plan et sont les victimes d'une guerre internationale des prix que se livrent les gouvernements. Aucun gouvernement n'oserait traiter les grandes industries ni les syndicats ouvriers de façon aussi cavalière. Je demande donc de nouveau au gouvernement d'examiner ce qui est, aux yeux des cultivateurs, une demande d'aide légitime.

Les cultivateurs commencent à apprécier le régime de dualité des prix. Le principe en est maintenant établi. J'exhorte donc le gouvernement à être plus réaliste en fonction des niveaux de prix généraux de l'économie canadienne. Je demande au gouvernement de fournir une aide appréciable aux producteurs de céréales qui voudraient diversifier leur production, comme le recommandent certains porte-parole du gouvernement. Depuis un an ou deux, on se demande souvent qui a encouragé les agriculteurs à accroître leur production de céréales. A l'une des nombreuses réunions auxquelles j'ai assisté cet automne dans ma circonscription, un cultivateur, qui doit avoir une bonne méthode de classement, du moins une meilleure que la mienne à la ferme, a produit un «Bulletin agricole», publication mensuelle du ministère fédéral de l'Agriculture. Elle était intitulée «Outlook 67» et datée de janvier 1967. Sa parution était autorisée par l'honorable J. J. Greene, ministre de l'Agriculture à l'époque. Qu'il me soit permis d'en citer deux courts paragraphes sur les perspectives d'alors pour le blé:

On prédit pour la fin de la campagne agricole, le 31 juillet, un report de 580 millions de boisseaux, et les spécialistes disent que ce chiffre n'est pas exagéré.

Noubliez pas qu'il s'agit du 31 juillet 1967, il y a juste un peu plus de deux ans. Écoutez ceci:

Il faudra maintenir une forte production. Mais compte tenu des récoltes moyennes, le Canada devrait pouvoir répondre à la demande en ensemençant en blé 30 millions d'acres, comme en 1966.

Quelqu'un peut-il refuser de reconnaître au moins une certaine responsabilité au gouvernement pour l'excédent de blé? En mars 1968, juste un peu plus d'un an après la publication de ce «bulletin agricole», la commission d'étude sur l'agriculture recommandait aux cultivateurs de diminuer progressivement leurs emblavures de 30 à 20 millions d'ici 1980. On a parlé de gestion de l'offre à la Chambre. Les producteurs de céréales travaillent sous le régime le plus sévère de gestion de l'offre qu'il soit possible d'imaginer, le régime des contingents qui, à vrai dire, ne nous permet d'expédier des fermes que le produit vraiment vendu. Ce régime de contingents, et l'accumulation des excédents de céréales qui en résulte dans les fermes, contraignent les cultivateurs à faire en une courte saison la moitié de la réduction de 10 millions d'acres qui devait s'échelonner sur douze ans. Les emblavures ont été réduites à près de 5 millions d'acres en 1969. Si les cultivateurs maintiennent ce rythme, chose tout à fait impossible, naturellement, nous réduirions nos emblavures à 20 millions d'acres en deux ans au lieu de douze. Et si la mise à exécution de cette décision était poussée plus loin, jusqu'à l'absurdité, en 1974 on ne sèmerait plus de blé.

La production de cette année prouve l'imprévisibilité de la culture du blé. En dépit d'une réduction des emblavures de 15 p. 100, la production s'est accrue de 4 p. 100. On dira que les cultivateurs ont employé plus d'engrais, d'après le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose). Les engrais ont été réduits presque de moitié et le rendement moyen est passé de 22.1 à 27.2 boisseaux à l'acre, surtout par suite de la pluie qui est tombée au moment opportun.

Le député d'Edmonton-Stratchcona (M. Harries) a parlé avec beaucoup de sagesse sur cette question jeudi dernier—les intéressés voudront tenir compte de ses paroles—consignées au hansard du 30 octobre à la fin de la page 295 et au début de la page 296. J'aimerais citer, si l'on m'y autorise, un passage de son discours qui figure à la page 296:

• (5.40 p.m.)

Il ne rime à rien, à mon avis, monsieur l'Orateur, de permettre à l'agriculture canadienne de fonctionner sur une base extérieure alors que presque tout le reste de l'économie fonctionne sur une base interne. Ce système crée la pauvreté et les conditions qui, à mon avis, ne correspondent pas et ne conviennent pas à la productivité que le Canada peut connaître.

J'exhorte le gouvernement à autoriser une augmentation du budget destiné à l'agriculture au lieu de le restreindre. Les cultivateurs sont au nombre des Canadiens que l'on reconnaît incapables de retirer de notre économie leur juste part de l'augmentation des prix et des revenus. La population du Canada, en moyenne fort prospère devrait, par l'entremise du gouvernement fédéral, venir en aide aux Canadiens désavantagés comme le cultivateur, le pêcheur, le pensionné et l'habitant des taudis.

On pourrait demander: «Où allons-nous prendre l'argent?» Je me reporte à nouveau aux observations du député d'Edmonton-Strathcona qui était je crois, naguère, doyen de la faculté des sciences économiques de l'Université d'Edmonton. Il a proposé que les sociétés de la Couronne exploitées avec succès, soient vendues, et que les fonds servent à d'autres mises en valeur. J'aimerais mieux que nous nous débarrassions des autres organismes d'État, en particulier ceux qui sont déficitaires. On songe en premier à Radio-Canada dont le déficit cette année doit

atteindre 151 millions de dollars. Je n'ai pas choisi Radio-Canada pour des raisons uniquement financières. Cette Société ne semble rendre de comptes à personne. Depuis des années je ne regarde plus les pièces réalisées par Radio-Canada. J'avais coutume de le faire, mais je ne pouvais plus les digérer. D'après la correspondance que je reçois il semble que bien des gens réagissent maintenant comme moi. Peu de gens sans doute consentiraient à financer certaines émissions de Radio-Canada.

La plupart des habitants de ma région préfèrent le réseau privé dont la direction doit se fier à l'approbation du public pour rendre l'opération rentable. Il y a une seule exception. Le poste du réseau privé de Regina ne diffuse pas les programmes scolaires. Au début de l'automne, Radio-Canada a cavalièrement échangé les postes de Regina avec le réseau privé. Résultat: bon nombre d'écoles qui avaient acheté des postes de télévision et établi des horaires en fonction de ces émissions s'en trouvent privées. On penserait que Radio-Canada aurait assez respecté ses spectateurs pour s'entendre avec l'autre réseau en vue de continuer le service. L'échec de Don Messer fut un autre exemple de l'indifférence de Radio-Canada à l'égard de son public. Son réseau et ses installations doivent valoir gros. A mon avis, nous devrions vendre le tout, consacrer l'argent à des programmes plus urgents et affecter ainsi près de 200 millions de dollars par an de notre budget annuel à de meilleures fins. En outre, une partie des crédits du ministère de l'Agriculture pourrait, je crois, être mieux utilisée. Je préconise surtout la vente de la station de recherche sur le tabac, de Delhi, en Ontario, aux compagnies de tabac. On épargnerait ainsi des centaines de milliers de dollars par an. Il est ridicule, à mon avis, d'obliger le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à consacrer de vastes sommes à la lutte contre les méfaits du tabac alors que le ministère de l'Agriculture dépense d'importantes sommes pour aider à sa production.

Il y a ensuite le centre expérimental consacré aux animaux à fourrure qu'on est à mettre sur pied ici même à Ottawa. J'ai appris que les producteurs de fourrure ne croient pas à l'utilité d'un pareil centre de recherche fédéral. Ainsi, je le répète: aidons davantage nos producteurs laitiers, nos éleveurs de porcs, nos producteurs de céréales et autres cultivateurs. L'aide et la protection qu'ils reçoivent aujourd'hui de l'État sont inférieures à celles des agriculteurs dans presque tous les autres pays industrialisés. Je ne veux pas dire que le gouvernement actuel n'a rien fait pour aider les agriculteurs. On a consacré plus d'argent que jamais aux prêts agricoles et à la vente à crédit des produits agricoles.

[M. Douglas (Assiniboïa).]

La société pour l'expansion des exportations fut établie durant la dernière session. Il y a seulement trois mois, on a annoncé une augmentation de 20 millions de dollars pour notre programme d'aide alimentaire à l'étranger, dont les crédits passaient de 65 à 85 millions de dollars. L'augmentation représente surtout du blé et de la farine de blé. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a annoncé, il y a quelques jours seulement, une augmentation d'un million de dollars au chapitre de l'aide au transport des céréales de provende.

Le gouvernement a fait autre chose: il a nommé un ministre en le chargeant de s'occuper exclusivement de la Commission du blé et des problèmes de l'industrie céréalière. Les cultivateurs de l'Ouest se sont réjouis de la nomination de M. Otto Lang, de la Saskatchewan, à ce haut poste. Je lui souhaite beaucoup de succès; il peut compter sur mon appui et mon aide active. Il aura l'avantage constant et peut-être douteux de mes conseils, qu'il me les demande ou non, comme il l'a déjà constaté. A mon avis, une des réalisations les plus importantes du gouvernement pour l'industrie des céréales a été la nomination récente de M. Charles Gibbings qui comble une vacance au sein de la Commission canadienne du blé composée de cinq membres.

Depuis que le gouvernement Bennett a créé la Commission du blé dans les années 30, les cultivateurs et les organismes agricoles ont demandé que les cultivateurs soient représentés à la Commission du blé. Les gouvernements se sont succédés, y compris celui qu'a dirigé le très hon. député de Prince Albert (M. Diefenbaker) sans qu'on se rende à cette demande. Mais en juillet dernier, le gouvernement actuel à nommé un cultivateur, de sorte qu'enfin les cultivateurs sont représentés à la Commission du blé. Il ne s'agit pas non plus d'un quelconque cultivateur; M. Gibbings a cultivé des céréales; il a été président du syndicat du blé de la Saskatchewan pendant bien des années. Il est probablement l'un des cultivateurs les mieux connus, les plus respectés et les plus compétents du Canada, sinon du monde entier. On n'a pas félicité le gouvernement comme il le méritait, à mon avis, de cette nomination exceptionnelle et je me propose de tenter de rectifier cette omission chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Nous sommes déjà, je crois, témoins des résultats positifs de cette nomination. Nous avons un nouveau programme de livraison différée sans pareil qui permettra d'équilibrer les livraisons en fin de campagne agricole; on a institué une enquête au sein de la Commission canadienne du blé sur l'ensemble du régime de contingentement qui est demeuré à peu près le même depuis son adoption il y a

25 ou 30 ans; en outre, nous écoulons du blé sur de nouveaux marchés tout en ressuscitant les anciens. Ce ne sont là que quelques-uns des résultats de sa nomination. Je m'attribue une part du mérite de l'adoption de quelques-unes de ces nouvelles politiques.

Certains députés de l'opposition ont accusé le gouvernement d'entraver les activités de la Commission du blé, de la saper et de tenter de s'en débarrasser. Ce n'est absolument pas vrai. Interviewant, l'an dernier, les membres du Conseil du blé, le comité permanent de l'Agriculture leur a demandé s'ils souhaitaient recevoir une aide supplémentaire du gouvernement. On lui répondit, si j'ai bonne mémoire que la commission recevait toute l'aide et toute la coopération possible du gouvernement. Puis-je rappeler aux députés que c'est un gouvernement libéral qui, il y a deux ou trois ans, a présenté la loi qui établissait sur une base permanente la Commission canadienne du blé. Sous le gouvernement antérieur, elle avait été constituée sur la base d'un terme renouvelable tous les cinq ans ce qui permettait périodiquement à ses ennemis d'insister pour qu'on la supprime. S'il y a des députés qui s'efforcent de saper la Commission du blé, on ne les trouvera pas dans les rangs libéraux. Avec tous ceux de ce côté, monsieur l'Orateur, j'appuie sans réserve le principe de la Commission canadienne du blé.

Je suis le seul cultivateur de l'Ouest du côté libéral de la Chambre, à l'exception de notre ministre de l'Agriculture. De plus, je suis le seul député d'aucun parti de la Saskatchewan qui soit en même temps cultivateur. Les députés de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh), de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Southam), de Regina-Est (M. Burton), de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) et de Moose Jaw (M. Skoberg) sont des citadins.

M. McIntosh: Et aussi des cultivateurs.

M. Douglas (Assiniboïa): Aussi, de tout le sud de la Saskatchewan, les gens viennent, de plus en plus nombreux, me confier leurs problèmes. L'un de ceux-ci, qui touche particulièrement la Saskatchewan et le Manitoba, est la pénurie de wagons couverts ainsi que la distribution inéquitable des wagons disponibles. Je ressens moi-même les effets de cette situation. Beaucoup de cultivateurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ma circonscription, s'en plaignent. Le traitement discriminatoire infligé à certaines lignes de chemin de fer et à certains points de livraison est à peine croyable.

M. McIntosh: Pourquoi ne prenez-vous pas des mesures à cet égard?

M. Douglas (Assiniboïa): J'essaie. Le 24 octobre dernier, certains points de livraison n'avaient pas reçu un seul wagon couvert depuis le 1er août. D'autres en avaient reçu de un à cinq. Sur les lignes mieux favorisées, on en reçoit en grand nombre, même une centaine à certains endroits.

Le 22 octobre, je me suis plaint amèrement de la situation au ministre des Transports (M. Jamieson). En moins d'une semaine, il avait fait en sorte que je rencontre les représentants du Canadien National et du Canadien Pacifique. Un sincère échange de vues s'est ensuivi le 29 octobre. J'y ai démontré, preuves à l'appui, que bien des collectivités agricoles étaient traitées injustement. On a promis une enquête sur l'ensemble de la situation. Les intéressés ont tous consenti à déployer des efforts concertés pour assurer l'espace nécessaire, afin que les fermiers puissent livrer les quotas supplémentaires de blé durum et d'orge venant à échéance le 28 novembre prochain. Des délais du même genre, l'an dernier, avaient supprimé toute livraison de quotas supplémentaires de blé durum et d'avoine avant que tous les cultivateurs aient pu livrer leurs contingents. Par suite des caprices de la répartition des wagons couverts, des fermiers ont été arbitrairement privés d'importantes sources de revenu. Ils étaient courroucés, et à bon droit, et j'espère qu'ils n'auront pas à subir pareil outrage cette année.

• (5.50 p.m.)

Imaginons ce que ferait un syndiqué ou un actionnaire de banque si quelqu'un—le ministre des Postes (M. Kierans), par exemple—oubliait de lui livrer son chèque ou son dividende. J'entends avoir l'œil sur la répartition des wagons fermés en espérant y trouver des signes d'amélioration à la suite de la réunion de la semaine dernière.

Mon voisin et ami le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Southam) a participé au débat actuel mercredi dernier. Il avait un grand avantage sur moi car il arrivait, armé d'une bonne charge de documentation, d'une espèce de congrès tenu à Niagara Falls. Son discours était truffé de citations tirées de cette documentation, mais il n'a pas, je pense, fait mention du plan très intéressant de revenu garanti proposé par son chef, et qui, dit-on, a été sabordé par un groupe de tories dirigés par le député de Crowfoot (M. Horner). Au fait, le député de Crowfoot a dû épuiser toutes ses forces au cours de l'opération de sabordage, car je ne l'ai vu faire qu'une brève apparition ici depuis le début de la session. L'honorable député de Qu'Appelle-Moose Mountain n'a pas non plus révélé sa solution aux problèmes urgents de l'inflation, dont je parlerai tout à l'heure si j'ai le temps.

M. McIntosh: Vous devriez être ministre de l'Agriculture.

M. Douglas (Assiniboïa): Mais il a parlé de la position des États-Unis, quant aux exportations de blé, par rapport à celle d'autres pays, y compris le Canada. Les États-Unis, a-t-il signalé, ont augmenté leurs exportations de blé en 1967-68, tandis que tous les autres exportateurs ont perdu du terrain et que le total des exportations a fléchi de 12 p. 100. C'est vrai, et il sait probablement pourquoi. L'Arrangement international sur les céréales avait expiré le 31 juillet 1967 et le nouvel arrangement n'avait pas encore été ratifié. Or, jusqu'à ce qu'on le ratifie et que, le 1er juillet 1968, il entre en vigueur, il n'y a pas eu de prix minimum. Les États-Unis n'ont pas hésité à couper les prix, ce qui était alors parfaitement légal. Par l'intermédiaire de sa Commission du blé, le Canada a tenté de soutenir les prix pour s'assurer que les importateurs ratifieraient l'arrangement, celui-ci étant probablement plus précieux pour le Canada que pour la plupart des autres pays. Que je sache, l'honorable député ne s'était pas élevé alors contre cette attitude.

M. McIntosh: Votre gouvernement nous avait vendus.

M. Douglas (Assiniboïa): Le Canada aurait peut-être agi différemment s'il avait pu prévoir les conditions actuelles du marché mondial du blé. Jusquà ce moment-là, les vendeurs avaient dominé le marché. Puis, tout à coup, en moins de deux ans, ce sont les acheteurs qui ont pris la vedette, et c'est merveille de voir le député tirer de sages enseignements du passé.

Il aurait dû aussi consulter et utiliser les plus récentes statistiques, celles qu'il trouvera à la page 5 du rapport du BFS du mois d'août, nº de catalogue 22-005, et qui portent sur la campagne agricole de 1968-1969 qui vient de se terminer. Là encore, on remarque un fléchissement des exportations de blé des quatre grands exportateurs internationaux que le rapport mentionne, cette fois-ci de 18 p. 100 contre 12 p. 100 l'année précédente. Les exportations américaines ont passé de 53.6 p. 100 en 1967-1968 à 46.7 p. 100. Les exportations canadiennes, de 24 à 26.4 p. 100. Pourquoi ne nous a-t-il pas donné tous les détails?

Il a également éreinté le ministre de l'Agriculture lui reprochant sans doute d'avoir fait preuve de réalisme au lieu d'un optimisme aveugle au sujet de la situation des marchés de céréales au cours des prochaines années. Je pense qu'il vaut beaucoup mieux se montrer un peu pessimiste que de causer aux producteurs de céréales une désillusion analogue à celle qu'ils ont connue ces deux dernières années. Les fermiers ont un optimisme si bien ancré qu'ils n'ont pas besoin de stimulant artificiel. S'ils n'étaient pas fondamentalement optimistes, ils auraient abandonné leur métier il y a des années.

Des déclarations récentes des ministres, y compris le ministre de l'Agriculture et le ministre responsable de la Commission du blé, ont indiqué que l'Union soviétique entendait très prochainement entamer des négociations pour acquérir le reliquat des 336 millions de boisseaux de blé qui ont fait l'objet d'un contrat en 1966 et qu'elle avait l'intention de discuter au sujet d'autres achats. Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), qui est encore fort estimé dans l'Ouest du Canada, a fait récemment un voyage en Union soviétique. Peut-être a-t-il couvert lui-même ses frais, ou peut-être l'honorable chef de l'opposition (M Stanfield) lui a-t-il alloué une partie des fonds que le Parlement lui a votés à des fins de recherches. De toute façon, le placement n'a pas été très productif, je le crains. Chose triste à dire mais pas du tout surprenante, sa seule déclaration à son retour a été une version réchauffée de ce qui avait été annoncé lors de la visite à Ottawa de M. Gromyko, secrétaire des affaires étrangères, il y a quelques semaines et qui a été répété à plusieurs reprises depuis.

Toujours au sujet des ventes de blé, la Commission canadienne du blé a conclu un important accord avec la Chine communiste au début de l'automne. M. Charles Gibbings était l'un des trois commissionnaires qui ont passé plusieurs semaines dans ce pays à négocier la vente. Celle-ci a été des plus encourageante pour les cultivateurs de céréales, qui sont maintenant à peu près sûrs que nos exportations cette année atteindront au moins le niveau de l'an dernier.

Puis-je annoncer qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

M. A. B. Douglas (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, avant de m'interrompre pour l'heure du repas, j'avais brièvement examiné parmi d'autres choses certains des derniers développements dans la commercialisation du blé, y compris les entretiens imminents avec la Russie soviétique à propos du solde de la plus importante vente de blé dans l'histoire, vente totale de 336 millions de boisseaux négociée par la Commission du blé sous un gouvernement libéral en 1966. Le dernier point que j'avais mentionné était l'importante

entente d'un an, visant 82 millions de boisseaux, signée avec la Chine continentale il y a quelques semaines.

Dans les déclarations sur la politique agricole citées par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Southam) mercredi dernier, on reconnaît le style sûr de ce super-vendeur, instituteur de la Saskatchewan, Alvin Hamilton. Il déclare avoir la solution pour écouler nos surplus de blé. Si ce n'est pas une simple fantaisie, pourquoi ne révèle-t-il pas cette précieuse recette à la Commission canadienne du blé?

Il ne peut espérer reprendre les commandes de la Commission du blé avant trois ou quatre ans au moins. S'il avait vraiment à cœur les intérêts des céréaliculteurs, il ne cacherait pas des renseignements si précieux, laissant de ce fait les agriculteurs subir des quotas et des revenus trop bas. Selon moi, il n'a aucune solution. Il s'efforce uniquement de perpétuer une légende qu'il a réussi à créer il y a quelques années. Les électeurs de Regina-Est l'ont démasqué le 25 juin 1968. D'après la rumeur, il aurait fait un voyage récent en Orient. Si c'est vrai, il n'a pas choisi son heure aussi astucieusement que d'habitude. Cette fois-ci, la grosse vente de blé avait été annoncée avant son arrivée là-bas. Ou serait-ce qu'il n'est plus en mesure de manœuvrer pour retarder les déclarations jusqu'à ce qu'il soit sur place.

Nous avons besoin d'une planification à long terme de l'agriculture, monsieur l'Orateur. Il nous faut une politique agricole nationale. Les agriculteurs attendent avec espoir le rapport final de la commission d'étude sur l'agriculture, attendu avant la fin de 1969. Les membres de la commission auront pu profiter, pour rédiger leur rapport, des discussions et des conclusions du congrès agricole tenu à Ottawa en mars dernier et qui a été un événement historique. Il y a longtemps qu'un plan agricole devrait exister, mais je pense que le gouvernement Trudeau, ce gouvernement nouveau-né, aurait pu être critiqué si une politique agricole générale avait été annoncée sans le bénéfice de cette étude approfondie des problèmes agricoles. Par ailleurs, le Conseil national des grains, instauré pendant la dernière session, vient juste de commencer à fonctionner et fera sans doute un apport valable à une politique agricole d'ensemble. Aussi, monsieur l'Orateur, j'attends impatiemment que ce rapport soit déposé pour participer à la mise au point de la politique et des programmes agricoles fondés sur lui.

Un autre rapport que nous attendons avec impatience est celui sur le coût des machines agricoles. Une des plaintes constantes aux réunions tenues par le comité permanent de l'agriculture dans les Prairies le printemps dernier avait trait à la montée en flèche des frais. Lors des nombreuses séances auxquelles j'ai assisté depuis, ce problème est demeuré une des principales préoccupations. Nos revenus en espèces sont encore relativement élevés par rapport à il y a 20, 30 ou 40 ans, mais nos frais se sont accrus de façon prodigieuse. Les cultivateurs espèrent que les efforts du gouvernement en vue de réprimer l'inflation, notamment grâce au travail de la Commission des prix et des revenus, réussiront à desserrer l'étau intolérable coût-prix qui a provoqué la faillite d'un grand nombre d'entre eux, tandis que la plupart des autres sont à la veille de devenir insolvables.

Nous espérons ardemment que les tentatives de la Commission, en vue d'obtenir que l'industrie, les syndicats et les professionnels acceptent les réductions volontaires, seront couronnées de succès. Les premières réactions manifestes ne sont pas encourageantes. Les syndicats semblent être hostiles à l'idée d'une réduction librement consentie. L'industrie n'est guère enthousiaste, et l'un de ses chefs de file a annoncé récemment des hausses du prix de l'acier. Quant aux professionnels, comme les instituteurs des régions rurales de la Saskatchewan, ils mènent déjà une campagne pour obtenir des hausses de traitement en 1970.

L'économiste hautement respecté, John Kenneth Galbraith, aurait dit il y a quelques semaines qu'à son avis, les gouvernements du Canada et des États-Unis n'avaient pas d'autre choix que d'imposer un sévère contrôle des prix et des revenus, du moins aux principales industries et principaux syndicats nord-américains. Si en l'absence de ce contrôle, l'autre possibilité est l'inflation, suivie d'une terrible dépression, ce qui est bien plus probable, je le crains, je suis donc entièrement en faveur de ces contrôles et le plus tôt sera le mieux. La plupart des gens des Prairies, je crois, pensent comme moi.

A mon avis, le discours du trône est un très bon document. Il est encourageant de constater que le gouvernement s'intéresse à l'affermissement des Nations Unies, ce qui me semble l'une des hautes priorités. J'attends avec impatience les projets de loi progressifs qui sont prévus, y compris les mesures qui visent à baisser l'âge des votants, à modifier la loi sur les grains du Canada, à intensifier les ventes de grains, à réformer les impôts, à réglementer et protéger nos ressources hydrauliques, à réformer le Code criminel, à protéger les consommateurs, à fournir plus d'habitations à loyer modique et à améliorer les relations entre le patronat et le salariat.

Et mieux encore, je vois bien des indices dans le discours du trône, dans d'autres actes et paroles du premier ministre et de plusieurs ministres que le gouvernement s'intéresse

vraiment aux graves problèmes des cultivateurs canadiens et qu'il s'en occupe. J'appuierai la motion, monsieur l'Orateur.

• (8.10 p.m.)

M. Walter Deakon (High Park): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire pour commencer que je veux d'abord m'unir à d'autres députés pour féliciter ceux qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Sarnia (M. Cullen) et le député de Lapointe (M. Marceau). Avant de commenter ce discours, je me permets de rappeler aux députés que la circonscription fédérale de High Park, que j'ai l'honneur de représenter, se compose, par suite du remaniement de la carte électorale, d'une partie des anciennes circonscriptions de York-Humber, York-Sud, York-Ouest et High Park. C'est une circonscription à l'économie fort diversifiée, peuplée de gens formant une mosaïque d'origines ethniques.

Je profite de l'occasion pour féliciter mon prédécesseur, M. A. J. P. Cameron pour son dévouement consciencieux et désintéressé envers notre institution durant les nombreuses années où il a servi ici, et pour lui souhaiter bonne chance dans tout ce qu'il entreprendra. Je voudrais également exprimer mes profonds regrets et mes sincères condoléances à la famille de l'ex-député d'York-Ouest, l'honorable Robert Winters, décédé subitement. On se souviendra longtemps de ses importantes contributions à l'économie du Canada et aux institutions démocratiques. Ce fut un grand Canadien.

Monsieur l'Orateur, je devrais maintenant utiliser le peu de temps dont je dispose pour exposer brièvement quelques-unes de mes opinions sur le discours du trône. Il est regrettable qu'il n'ait pas donné plus grande priorité aux affaires urbaines. A notre époque, où plus de 80 p. 100 de la population vit dans des grandes villes telles que Montréal, Toronto, Vancouver, Winnipeg, Halifax et autres, cause de la majorité de nos problèmes qui nécessitent des mesures législatives en matière de transports, de santé, de main-d'œuvre, de bien-être, de logement, de consommation, de droit criminel et de communications, pour n'en citer que quelques-unes, il semblerait que le gouvernement ne les considère pas comme prioritaires.

Je sais que la majorité de ceux qui ne sont pas d'accord là-dessus se rabattront sur l'excuse que ces problèmes ne relèvent pas du gouvernement fédéral mais des provinces et des municipalités. C'est partiellement vrai; toutefois, je prétends que tous les niveaux de gouvernement s'y trouvent engagés, comme l'ont signalé un groupe de constructeurs avec lesquels j'ai eu l'avantage de discuter du logement. Voici comment ils classent leurs difficultés. Premièrement, les gouvernements municipaux conservent des codes de construction démodés, archaïques et restrictifs, et ils exigent qu'on emploie des méthodes et des matériaux démodés. Ils invoquent la question du rezonage là où l'on pourrait construire des maisons. Dans certains cas, les conseils municipaux retiennent les constructeurs pendant plus de trois ans. Les frais généraux, les impôts et les intérêts payés par le constructeur viennent s'ajouter au prix que l'acheteur devra verser un jour pour un terrain. On me dit que le coût du terrain représente actuellement environ le tiers du coût global d'une maison.

[M. Douglas (Assiniboïa).]

En second lieu, les gouvernements provinciaux ne mettent pas de terrains à la disposition des constructeurs. En Ontario, on peut citer comme exemple les entreprises de lotissement Thistletown et Malvern. Troisièmement, je soutiens que le gouvernement fédéral a créé des ennuis aux constructeurs par sa politique variable de prêts hypothécaires, qui rend à tel point leur travail incertain et difficile qu'ils ne peuvent planifier. Comme l'entrepreneur doit garder un personnel nombreux au cas où la construction d'un plus grand nombre d'unités, serait permise, les frais généraux et le coût ultime d'une maison s'en trouvent augmentés. Les dépenses augmentent aussi puisqu'il ne peut construire qu'un, deux ou trois édifices à la fois, au lieu de prévoir un programme global qui pourrait permettre de fortes épargnes en éliminant le gaspillage de matériaux et de main-d'œuvre.

Cet exemple permet de voir l'empiétement des juridictions et, par conséquent, l'argument constitutionnel. Mais l'homme de la rue ne connaît absolument rien des ramifications constitutionnelles. Il sait seulement qu'il a besoin d'un abri à un coût raisonable, qu'il lui faut des aliments, des vêtements et des soins médicaux pour lui et sa famille. Prenons donc le taureau par les cornes, traçons la voie, coordonnons les efforts à tous les échelons de gouvernement et tentons de résoudre certains problèmes du citadin. Si nous ne faisons pas cela, si nous n'avons pas la juridiction voulue, n'abdiquons pas nos responsabilités. Permettons aux provinces de s'acquitter de cette tâche et distribuons-leur les sommes nécessaires, réparties au pro rata de la population. Les villes et les centres urbains constituent le cœur de notre pays. En conséquence, je suis d'accord avec le député d'York-Ouest (M. Givens) et je recommande respectueusement que le gouvernement charge un comité permanent de la Chambre d'étudier les questions urbaines.

Une autre question qui me tient à cœur est la souveraineté de nos eaux septentrionales. Ce point a été mis en évidence ces derniers

mois avec le voyage du *Manhattan* à travers le passage du Nord-Ouest; et pourtant, notre gouvernement ne juge pas que ces récents développements dans les eaux de l'Arctique constituent une menace à la souveraineté canadienne. C'est, en effet, un point de vue optimiste, puisque le Secrétariat d'État des États-Unis a déclaré ouvertement que les États-Unis considéraient Lancaster Sound, le détroit du Prince-de-Galles, le détroit de McClure ainsi que d'autres voies, y compris le passage du Nord-Ouest, comme des cours d'eau internationaux.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que si nous ne prenons pas une position ferme dès maintenant et ne secouons pas notre léthargie, nous risquons de perdre par défaut. Il nous faut prendre immédiatement des mesures pour affirmer notre souveraineté en augmentant le nombre des patrouilles, par bateau et par avion, au-dessus de l'Arctique. Nous devons établir un règlement contenant des dispositions raisonnables sur l'utilisation du matériel approprié et des normes de sécurité que doivent observer les navires qui empruntent le passage du Nord-Ouest; il nous faut enfin établir des normes rigoureuses pour contrôler la pollution.

J'ai eu le privilège, avec d'autres collègues de cette Chambre, de me rendre dans l'Arctique-Nord. Nous avons pu nous rendre là où l'une des grosses péniches aurait coulé. Elle contenait du carburant d'avion à indice d'octane élevé, qui apparemment s'en était échappé et s'était évaporé. Mais la péniche renfermait encore approximativement 100,000 gallons de carburant diésel. J'ignore tous les détails de l'opération, mais apparemment on a déplacé la péniche, qui a coulé à une profondeur de 200 brasses environ. Comme la péniche est faite de métal, je prétends que sous peu la coque sera rongée par le sel de la mer. Finalement la pression de l'eau fera éclater la péniche et une grande quantité de carburant diésel s'échappera et polluera de grandes étendues de l'Arctique canadien.

• (8.20 p.m.)

Je me félicite que le premier ministre ait indiqué que le gouvernement prendrait des mesures pour parer à ce danger; mais je prétends respectueusement que ce n'est pas suffisant pour les raisons suivantes. Premièrement, les circonstances actuelles font tendre vers une position plus ferme, étant donné qu'il est prouvé que même les navires aussi lourds que le *Manhattan* ne peuvent pénétrer dans le passage du Nord-Ouest sans l'aide de brise-glace puissants et sans le concours de spécialistes. Le Canada dispose pour ce travail de spécialistes autant que de brise-glace. Deuxièmement, grâce aux méthodes que je recommande, la Russie a pu établir sa domination sur sa route de la mer du Nord. Troisièmement, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas à trop nous inquiéter si nous décidons de mettre en œuvre les propositions précitées en vue d'affirmer notre domination; et si notre prétention était mise en doute, la question serait décidée par la Cour internationale de Justice des Nations Unies. Les trois pays actuellement représentés à la Cour sont le Japon, la Grande-Bretagne et les Philippines. Ce sont tous des pays insulaires, qui ont un intérêt vital à conserver leur contrôle sur les détroits maritimes qui entourent leurs îles. Je crois donc que nous pouvons compter sur eux pour être écoutés avec sympathie. Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'appuie les autres députés qui souhaitent que le gouvernement du Canada déclare officiellement que les détroits de l'Arctique font partie des eaux territoriales canadiennes.

Même si le Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur a effectué un certain nombre d'études concernant le sport amateur au Canada, il y a encore beaucoup à faire, surtout en ce qui a trait de façon générale au hockey des ligues mineures, aux tournois de hockey «pee-wee» qui surgissent partout, à leur contribution à l'Association canadienne du hockey amateur et à leurs nombreux problèmes financiers. A l'heure actuelle, sans le concours d'un grand nombre de bénévoles qui donnent généreusement leur temps, nous n'aurions pas les athlètes de qualité que nous avons aujourd'hui. Si nous voulons continuer de participer aux compétitions internationales, et si nous nous inquiétons des frustrations de notre jeunesse, il nous faut prendre immédiatement les mesures nécessaires pour encourager et aider financièrement ces sports. Je félicite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) pour le rôle qu'il a joué dans l'établissement de manifestations sportives d'un bout à l'autre du Canada. C'est un pas dans la bonne voie, mais il reste encore beaucoup à faire.

J'ai entendu dans cette Chambre les députés de l'opposition faire quantité de discours tendant à laisser croire qu'ils étaient les seuls à se préoccuper des vieillards pensionnés et d'autres personnes à revenus fixes. Qu'il me soit permis de répéter que nous aussi, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous occupons sincèrement des vieux, des nécessiteux et des désavantagés et je suis sûr que le gouvernement prendra des mesures destinées à corriger ces inégalités. Bien d'autres facteurs militent en faveur de lois votées d'urgence. Citons entre autres le règlement sur la faillite et la révision de nos lois sur l'immigration. J'ai l'intention d'en parler plus tard.

Imitant en cela d'autres députés et pensant qu'il serait bon de faire participer le public à l'établissement de nos lois, j'ai fait distribuer un questionnaire à mes électeurs. Les résultats ont été relevés sous forme de tableaux et je crois qu'ils pourraient intéresser les honorables députés présents. J'aimerais faire consigner au compte rendu ces questionnaires et les réponses qui y ont été données. Les voici: Le Canada doit-il reconnaître la Chine communiste? oui, 60.3 p. 100; non, 29.9 p. 100; sans opinion, 9.8 p. 100. Le Canada prend-il des mesures suffisantes pour protéger sa souveraineté dans le Nord? oui, 13.9 p. 100; non, 79.9 p. 100; sans opinion, 15.2 p. 100. Êtes-vous d'accord avec le principe du contrôle des prix et des salaires? oui, 70 p. 100; non, 24.3 p. 100; sans opinion 5.7 p. 100. Un revenu garanti doit-il être à la base d'un programme de bien-être? oui, 41.7 p. 100; non, 48 p. 100; sans opinion 10.3 p. 100. Les allocations familiales doivent-elles être versées seulement aux familles dont le revenu se situe en deça d'un certain niveau? oui, 69.4 p. 100; non, 25.7 p. 100; sans opinion, 4.9 p. 100. L'usage de la cigarette devrait-il être interdit? 59.3 p. 100; non, 28.9 p. 100; sans opinion, 11.8 p. 100. La vente et l'usage de la marijuana devraient-ils être contrôlés de la même manière que l'alcool? oui, 62.5 p. 100; non, 27.6 p. 100; sans opinion, 9.9 p. 100. Les pensions de la vieillesse devraient-elles être indexées sur le coût de la vie? oui, 96 p. 100; non, 2.2 p. 100; sans opinion 1.8 p. 100. Devrait-on instituer un régime plus homogène de sentences pénales? oui, 83.8 p. 100; non, 11.2 p. 100; sans opinion, 5.8 p. 100. Notre programme de réforme discale devrait-il comprendre une taxe sur les plus-value de capital? oui, 59.7 p. 100; non, 29.8 p. 100; sans opinion 10.5 p. 100.

Il faut légiférer contre l'inflation, même si cela bloquait les salaires à leur niveau actuel: oui, 74.8 p. 100; non, 16.9 p. 100; sans opinion, 8.3 p. 100. Il faut passer immédiatement des lois plus efficaces et plus radicales sur la faillite: oui, 82.7 p. 100; non, 3.5 p. 100; sans opinion, 13.8 p. 100. Les casiers judiciaires devraient être expurgés après cinq ans: oui, 49.8 p. 100; non 36.9 p. 100; sans opinion, 13.3 p. 100. Il faut rendre plus équitable le régime des cautionnements: oui, 77.3 p. 100; non, 9.2 p. 100; sans opinion, 13.5 p. 100.

Ces résultats, monsieur l'Orateur, ont certes valeur de témoignage, vu le grand nombre de réponses reçues. Bien des gens ont annexé à leur questionnaire trois ou quatre pages de commentaires sur d'autres sujets. Ce qui prouve bien que les gens s'intéressent à nos travaux.

Je voudrais en guise de conclusion féliciter sincèrement le gouvernement, malgré les critiques que j'ai faites à son égard, d'avoir proposé de remener l'âge du vote à 18 ans, instauré des programmes visant à corriger les disparités régionales, proposé des réformes fiscales et visé à améliorer et à préserver nos ressources hydraulique, pour ne parler que de cela. J'espère qu'à tout prendre, grâce à la collaboration de notre aimable opposition, la session qui s'ouvre sera riche en résultats.

• (8.30 p.m.)

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, selon la coutume, je voudrais, à mon tour, m'associer aux nombreux députés qui ont participé au débat pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, (MM. Cullen et Marceau), et ce pour plusieurs raisons: d'abord, parce qu'avec une dialectique assez acrobatique, ils ont réussi à passer l'éponge sur la déception qui s'est emparée de la population canadienne à la suite de ce discours du trône, qui lui apportait bien peu de soulagement.

Je voudrais également en profiter pour féliciter mon préopinant des recherches qu'il a faites en vue de nous prouver qu'il avait entendu dans sa circonscription énormément de critiques à l'égard du gouvernement actuel. Au fait, il nous prouve justement, par les conclusions de ses enquêtes, que le gouvernement n'a pas su, dans le discours du trône, se pencher sur les problèmes actuels et urgents.

Ce discours, en dépit des 71 projets de loi mentionnés, propose très peu de mesures concrètes visant à régler le genre de problèmes que l'honorable député vient de signaler.

J'ai pris connaissance des 71 projets de loi que nous a soumis le gouvernement actuel dans son discours du trône, que je définirais de la façon suivante: une rhétorique académique plus remarquable par le nombre de projets qu'elle contient que par la qualité de sa substance.

Je me suis évidemment penché sur la teneur et la portée de ces 71 projets de loi et j'ai constaté, comme tous les députés l'ont d'ailleurs fait, que 38 visaient à modifier des lois actuellement en vigueur et que 22 seulement constituaient de nouvelles mesures dont peu vraiment importantes.

Voilà, monsieur l'Orateur, l'œuvre d'un gouvernement qui avait promis non seulement une société juste, mais aussi de se pencher d'une façon pratique sur les problèmes des Canadiens! Pourtant, la deuxième année de son accession au pouvoir lui donnait l'occasion de proposer une législation susceptible de régler les problèmes urgents du Canada.

Toutefois, nous avons tous constaté l'absence totale de mesures visant à réglementer et à favoriser le développement de l'habitation familiale.

Aucune mesure n'est présentée en vue de restreindre et de contraindre l'inflation.

Le taux d'intérêt n'est pas encore réglementé. Les gens se demandent s'il vont continuer à payer des taux d'intérêt de l'ordre de 9, 10, 11 et 12 p. 100 ou si le gouvernement laissera encore s'aggraver ce fléau qui neutralise toute l'industrie de la construction domiciliaire au Canada.

De plus, le coût de la vie ne cesse de monter en flèche. A ce propos, quelqu'un me disait que lors d'un récent voyage à Edmonton, il avait payé un morceau de bifteck 79c., alors qu'un morceau de viande de la même catégorie se vendait $1.69 à Montréal.

Il ne s'agit là que de quelques exemples de ce qui intéresse vraiment la population.

Dans les projets de loi proposés, rien ne vise la réglementation de la pollution de l'air et de l'eau. Rien aussi ne nous indique que le gouvernement a l'intention de légiférer au sujet du contrôle des drogues—je parle des hallucinogènes, de la marijuana et d'autres drogues connexes—dont l'usage est vraiment néfaste pour la jeunesse de notre pays.

De plus, on ne traite pas des améliorations possibles au service postal, en dépit des augmentations de tarifs que nous avons connues depuis l'an dernier. On ne présente rien de nouveau non plus dans le domaine constitutionnel, alors que les relations fédérales-provinciales sont de plus en plus tendues. On ne nous laisse pas entrevoir qu'on tentera de régler des problèmes qu'il est excessivement urgent de solutionner parce qu'ils menacent aujourd'hui les structures de notre pays.

Le discours du trône ne mentionne rien en vue d'enrayer le fléau du chômage qui frappe particulièrement la province de Québec et les Maritimes. Récemment, le ministre lui-même parlait d'un taux de 8 p. 100 de chômage au Québec, et j'ai été des plus étonné de constater la sincérité et, peut-être, la naïveté d'un néophyte qui prenait peut-être la parole pour la première fois dans cette enceinte, lorsqu'en qualité de comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, il disait qu'il avait constaté que, dans sa circonscription, le taux de chômage s'élevait à 14 p. 100.

Si telle est la situation, les députés ministériels devraient reconnaître toute l'importance de cette situation et demander au gouvernement d'agir immédiatement, au lieu de remettre perpétuellement à plus tard l'adoption des lois nécessaires.

Évidemment, monsieur l'Orateur, nous aurions aimé étudier de nouveau ce qui touche les pensions de bien-être social et autres. Nous savons tous—et je pense que les députés de l'autre côté de la Chambre le savent également—qu'il est impossible, aujourd'hui, pour les personnes âgées, pour celles qui ont atteint un âge vénérable et qui vivent d'allocations sociales, à cause des augmentations de toutes sortes, de vivre convenablement. C'est pour cette raison que, comme la plupart des citoyens canadiens, je suis profondément déçu de ce discours du trône qui ne laisse présager aucune amélioration du sort et de la situation des vieillards.

Rien, non plus, monsieur l'Orateur, ne laisse prévoir que les colères du premier ministre (M. Trudeau) contre la Société Radio-Canada porteront des fruits si les plaintes formulées en public demeurent sans lendemain. Le premier ministre a laissé échapper ces paroles dans l'enthousiasme ou dans l'euphorie d'une rencontre entre libéraux, mais nous nous demandons quand même s'il était vraiment sérieux, s'il s'est simplement emporté à cause de sa jeunesse ou bien s'il exprimait là un genre de menace à l'endroit de certaines personnes de la Société Radio-Canada qui lui portaient ombrage et qui refusaient de lui donner l'accolade, lors des dernières élections.

• (8.40 p.m.)

Il demeure que si le gouvernement n'a pas l'intention de légiférer en vue de corriger certaines parties de la structure interne ou certains procédés de la Société Radio-Canada, on est en droit de se demander si le premier ministre a l'intention d'agir directement, comme il l'a fait en congédiant des employés qui gagnaient un salaire moyen, plutôt que de s'attaquer aux dirigeants de cette société de la Couronne.

Nous sommes obligés d'entamer des sujets d'actualité brûlante, comme la situation économique actuelle au Canada et de ce que le gouvernement entend faire pour établir au Canada l'ordre, le respect de la loi et la sécurité.

J'ai bien apprécié la contribution de plusieurs députés, notamment le sérieux et l'intérêt dont ils ont fait preuve en traitant des problèmes canadiens. Même si les députés ministériels le font de façon à protéger le gouvernement, je crois que, dans l'ensemble, les députés se sont acquittés de façon compétente et honnête de leurs responsabilités.

A mon sens, le problème le plus important au Canada, c'est bien celui de l'économie. Tous les jours, nous entendons parler du fléau des écarts régionaux et des dangers qu'ils présentent.

Les écarts régionaux permettent que, dans une province, les gens aient un revenu plus que convenable, ce qui leur assure l'aisance et la prospérité, alors que dans d'autres régions, il se trouve des concitoyens qui croupissent dans une pauvreté abjecte.

Je me demandais qu'elles étaient les raisons de ces écarts régionaux. Évidemment, nous devons nous en remettre à la responsabilité

du gouvernement, qui nous promet beaucoup de mesures dans ce domaine, mais qui n'a rien fait jusqu'ici.

Je me suis référé à cette petite brochure qui nous a été remise récemment et qui est intitulée:

Les investissements privés et publics au Canada—Perspectives de 1969—Revue de la mi-année.

Je lisais les chiffres relatifs à l'investissement et à l'immobilisation pour le second terme de l'exercice fiscal en cours. Me référant aux chiffres qui apparaissent à la page 6 de cette brochure, je vais simplement faire une comparaison entre les chiffres relatifs aux investissements et aux immobilisations des années précédentes. L'augmentation des dépenses d'immobilisation des provinces de l'Atlantique, par exemple, s'établit à 11 p. 100 par rapport à 1968, celle du Québec, à 5 p. 100, celle de l'Ontario, à 16 p. 100, celle des Prairies, à 6 p. 100 et celle de la Colombie-Britannique, à 12 p. 100.

Or, on constate des écarts dans le domaine des immobilisations et des investissements des gouvernements aux niveaux inférieurs. Ce qui m'a surtout frappé, c'est que, dans ce rapport économique, nous avons, aux fins de la statistique, divisé le Canada en cinq régions, savoir la région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique.

Je voudrais relever une remarque faite par le premier ministre d'une province, lors d'une conférence constitutionnelle. Je me demande si, pour résoudre le problème des écarts régionaux, le comité permanent sur la constitution ne pourrait pas examiner très minutieusement les avantages de diviser le Canada en cinq régions, dont chacune correspondrait à des réalités économiques régionales, ce qui aurait pour effet de limiter les dissensions politiques qui, bien souvent, trouvent leur cause dans le domaine économique.

Évidemment, je sais que certaines personnes se sont opposées à cette thèse, pour de très bonnes raisons, soit d'ordre local, soit d'ordre régional. Si nous, représentants du peuple, qui sommes ici pour régler les problèmes, n'éliminons pas à sa base les causes de frictions ou d'inégalités régionales, si nous avons peur, si nous reculons devant l'impérieuse nécessité de régler, de façon peut-être draconienne, des problèmes de cet ordre, nous ne devrions pas être étonnés si notre pays éclate et si des milliers de Canadiens souffrent de l'inaction du gouvernement et de l'inefficacité des lois, parce que le mécanisme que l'on propose pour régler les problèmes n'est pas conforme à ce qu'il pourrait être si nous révisions la délimitation des frontières des provinces pour en faire des entités économiques qui pourraient certes, en même temps, correspondre à des réalités politiques.

[M. Valade.]

Ceci dit, monsieur l'Orateur, je voudrais relever une remarque qui a été faite à la Chambre durant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Quelqu'un a parlé du rôle que le député doit jouer. Très souvent, nous entendons les députés déclarer dans les journaux, lors d'émissions télévisées ou personnellement à leurs commettants: Moi, je suis député, je ne peux rien faire. A la Chambre, du moins, il semble que je n'agisse pas, mais je fais valoir l'opinion de mes commettants dans les caucus du parti.

A mon avis, il est temps plus que jamais que les députés cessent de prétexter, dans des conférences ou dans des rencontres avec leurs électeurs, qu'ils agissent à l'intérieur d'un caucus. Tous savent que beaucoup de travail est accompli à l'intérieur des caucus. Tous savent aussi que chaque député a à cœur de représenter sa circonscription à l'intérieur de son parti, mais, à mon avis, lorsqu'un député est élu, c'est pour exprimer à la Chambre les besoins, les opinions et les aspirations de ceux qui l'ont élu. Et je souhaiterais que disparaisse un jour cette excuse facile dont plusieurs députés peuvent se servir à l'occasion.

Le député est chargé d'un mandat. Il ne peut rendre compte de ce mandat s'il s'exprime dans le caucus; il doit le faire à la Chambre. Cette excuse que nous donnons trop souvent trouve peut-être son origine dans le fameux article 75c du Règlement, qui limite la durée des débats à la Chambre, ce qui empêche trop souvent un député de participer aux débats et d'exposer les opinions, les aspirations et les problèmes de sa circonscription.

Nous vivons actuellement au Canada, et particulièrement dans la province de Québec, des heures qui sont d'un sérieux sans précédent. Nous sommes à nous demander bien souvent—et le public le demande également—ce que nous faisons et à quoi servent les gouvernements. La majorité de la population canadienne demande que les gouvernants, les députés, les hommes publics, à tous les paliers de gouvernement, s'ouvrent les yeux devant des situations qui sont désastreuses et que, par leur action, par leur intervention, par leurs lois, ils empêchent le pays de sombrer dans le désordre et l'anarchie.

Il est plus que temps que les hommes publics se décident à agir, afin que l'ordre et la loi soient respectés au Canada et que l'on assure, pour l'avenir, la sécurité aux citoyens canadiens dans toutes les provinces, d'Halifax à Vancouver.

• (8.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, notre société n'a jamais été aussi gravement menacée qu'aujourd'hui.

Elle l'est dans sa structure sociale comme dans l'unité familiale.

Les désordres qui se multiplient dans ma province, depuis quelque temps, ne sont pas sans inquiéter les plus optimistes.

Lorsque des chefs syndicaux et des enseignants prêchent à des enfants de neuf, dix, onze ou douze ans le renversement par la force de l'ordre établi et minent l'autorité familiale par une endoctrination révolutionnaire, lorsque l'appel à la violence devient le *modus vivendi* du corps étudiant, les personnes en autorité et les gouvernements ont non seulement le droit, mais le devoir impérieux d'intervenir. Si cela se manifeste plus souvent au Québec, cela ne veut pas dire que cet état de choses est limité à cette province.

Ce n'est pas être pessimiste que de constater la désintégration graduelle et constante de notre société canadienne; mais c'est plutôt être réaliste et clairvoyant

Chaque citoyen canadien a sa part de responsabilités, tant dans l'édification d'une société meilleure que dans le désordre actuel.

Les dirigeants doivent savoir faire face aux fauteurs de troubles, aux agitateurs professionnels et aux anarchistes de carrière, importés trop souvent au Canada à la faveur d'une législation bienveillante.

S'il incombe à chaque citoyen du Canada de contribuer au rétablissement de l'ordre, de la justice et de la loi, les gouvernements ont aussi le devoir impérieux d'intervenir. L'exemple—c'est un vieil adage—doit venir de haut. Rien n'est plus vrai et rien n'est plus réaliste actuellement.

Il ne suffit pas que le très honorable premier ministre pique une sainte colère à la télévision nationale devant ses adeptes. Cela ne peut être que nuisible et de nature à amoindrir le respect que tous doivent avoir pour la haute fonction qu'il remplit.

Monsieur l'Orateur, fermer les yeux et prétendre que les choses s'arrangeront avec le temps, c'est s'asseoir sur un volcan en éruption.

Le très honorable premier ministre a trop longtemps ignoré ou repoussé allègrement, du revers de la main, les avertissements nombreux qui lui ont été donnés, tant à la Chambre qu'à l'extérieur. Quand la tolérance dégénère en mollesse, le libéralisme en licence et que le dogme politique oblitère l'autorité, il faut un coup de barre énergique, sinon c'est la catastrophe.

Il faut que par des lois sévères, les gouvernements fédéral et provinciaux prennent des mesures visant à assurer la sécurité des citoyens, de même que le respect de leurs droits individuels et collectifs. Au Canada, on a joué à un tel point sur le terme «démocratie» qu'on en a oublié les limitations.

Le gouvernement canadien doit s'assurer, par des mesures législatives adéquates et efficaces, que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration n'ouvrira pas ses portes aux révolutionnaires professionnels. Il doit s'assurer que le Code pénal impose la peine capitale à ceux qui prêcheront le renversement par la violence de l'ordre démocratiquement établi. Il faudra préciser dans le Code pénal le sens précis de l'expression «acte de sédition».

Monsieur l'Orateur, à moins d'être complètement aveugles ou criminellement indolents, et si les autorités ne réagissent pas, nous aboutirons fatalement à ce que j'appellerais le «dilemme canadien». Sans une action énergique et immédiate, sans un éveil de notre société, il nous faudra opter pour: le «McCarthyisme» ou le communisme; l'autoritarisme ou l'anarchie; la censure ou la licence; le contrôle économique ou la récession avec ses conséquences désastreuses.

Monsieur l'Orateur, ceux qui taxeront mes propos de défaitistes, ou d'autre chose du genre auront peut-être trop vite oublié l'affaire de l'Université Sir George Williams, les désordres survenus lors de la grève des policiers de la ville de Montréal, et les événements actuels qui se déroulent au Québec.

Certes, monsieur l'Orateur, je souhaite que mes prévisions s'avèrent exagérées et irréalistes. Le temps seul en sera le juge. Il nous importe d'agir pour éviter que ces prédictions ne deviennent une réalité politique irréversible.

Pour colmater les brèches qui se font jour dans la charpente de notre société, les hommes politiques doivent faire preuve de responsabilité.

Les agitateurs dont je parlais tout à l'heure exploitent à leur avantage des difficultés constitutionnelles et les affrontements politiques entre Québec et Ottawa. Le très honorable premier ministre du Canada doit cesser de fourbir les armes des agitateurs par ses déclarations irresponsables.

Est-il nécessaire, et je me pose la question très sérieusement, pour le premier ministre du Canada, de s'imposer comme un adversaire irréductible du Québec pour maintenir sa popularité?

Par l'agressivité négative, par les réactions irréfléchies à l'endroit du Québec et de son gouvernement, par le refus, de la part du premier ministre, de dialoguer sur des questions jugées essentielles par le Québec, le gouvernement central accentue la méfiance des Québécois à l'endroit d'Ottawa et des députés fédéraux canadiens-français qui siègent ici. De plus, il alimente d'arguments ceux qui ne cherchent qu'à justifier leur anarchie.

Les questions d'ordre purement politique ne sont pas les seuls ingrédients dont font usage les fauteurs de troubles au Canada.

Le père de famille qui ne peut procurer à ses enfants la satisfaction de leurs besoins essentiels devient vite un sujet facile pour ces gens.

Québec est agité? Oui, c'est vrai! Le Québec est en proie à une situation économique difficile, présentement. Le chômage atteint un sommet dangereux.

Récemment, Son Éminence le cardinal Léger, de passage au Canada, nous rappelait cette vérité, cette lapalissade à l'effet que le fossé entre le pauvre et le riche s'élargit davantage.

Il y a à Montréal, la métropole du Canada, des cas de pauvreté extraordinaire, des cas de misère extrême, que nous n'avons pas le droit, nous, hommes publics, responsables de l'administration, d'ignorer et de tolérer dans une société qui se veut juste.

Ce fossé, monsieur l'Orateur, il appartient à nous tous et au gouvernement de le combler. Les demi-mesures ne font plus l'affaire. Laissons de côté l'adoption de lois moins importantes, comme le bill omnibus et d'autres du même genre. Occupons-nous de régler les problèmes urgents: ceux du logement, du coût de la vie, de l'emploi; des lois sociales permettant aux assistés sociaux de vivre convenablement.

J'entendais mon préopinant dire que lui aussi s'intéressait aux problèmes des personnes âgées et qu'il appuyait le gouvernement à ce sujet.

Monsieur l'Orateur, si les députés ministériels se rendent compte de la situation excessivement difficile dans laquelle vivent les personnes âgées qui n'ont d'autre revenu que leur piètre allocation de pension de vieillesse, ils se rendront compte rapidement qu'il est impossible aux vieillards, qui sont encore capables de rendre d'innombrables services à leurs concitoyens, de vivre, de manger trois repas par jour avec la maigre pitance qu'on leur accorde actuellement, selon nos lois sociales.

• (9.00 p.m.)

Ne nous leurrons pas, monsieur l'Orateur, en disant à ces gens que le gouvernement ne peut augmenter ces allocations parce qu'il s'endetterait davantage, qu'il n'en a pas les moyens et que nous vivons dans une période d'austérité.

Monsieur l'Orateur, si j'avais à choisir entre augmenter de 200 millions de dollars par année le budget des allocations sociales, les pensions de vieillesse, etc., et le budget de la Société Radio-Canada, je sacrifierais les 200 millions de dollars que coûte la Société Radio-Canada et je les verserais à la caisse

[M. Valade.]

des vieillards de notre pays, qui n'attendent que de l'assistance et, peut-être, un peu de reconnaissance de la part de leurs hommes publics.

Monsieur l'Orateur, donnons à nos jeunes des options positives pour l'avenir. Faisons en sorte qu'ils ne soient pas aux prises avec des reliquats, des narcotiques et des hallucinogènes.

Je lisais récemment dans le journal *La Presse*—et je pense que tous les journaux ont publié cette nouvelle—le cas vraiment pénible de la fille d'un comédien américain très bien connu, que je mentionne, puisque il s'agit d'un fait notoire. Je veux parler de M. Art Linkletter, qui a passé toute sa vie à s'intéresser aux jeunes et qui en a fait une carrière excessivement intéressante. Dans cet article de *La Presse*, M. Linkletter lui-même dit, et je cite:

> Ma fille ne s'est pas suicidée. Ce sont les fabricants et les vendeurs de LSD qui l'ont assassinée. Elle n'était pas elle-même.

A mon sens, il s'agit là d'une accusation de meurtre de la part d'un père de famille qui a perdu une de ses filles bien-aimées.

Si quelqu'un d'entre nous subissait une aussi dure épreuve, nous n'hésiterions pas à demander au gouvernement de prendre des mesures immédiates et draconiennes en vue d'exercer un contrôle sévère sur ces drogues qui acheminent notre jeunesse vers la mort.

Je crois que si nous inculquons aux jeunes les qualités de chefs nécessaires de bons principes et une saine orientation, et que nous leur prouvons que les hommes politiques veulent leur bien, ils ne se laisseront pas contaminer par ce fléau de la drogue.

Monsieur l'Orateur, je suis sûr que si nous préparons la jeunesse à son avenir, non pas dans l'anarchie ou le désordre, mais dans le respect des lois et de l'ordre, en dépit des situations pénibles d'aujourd'hui, l'avenir du Canada sera meilleur...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je termine mes remarques en espérant qu'il fera bon vivre au Canada si nous, les députés, faisons en sorte qu'il en soit ainsi.

[*Traduction*]

M. R. L. Whiting (Halton): Monsieur l'Orateur, tout d'abord je voudrais féliciter mon collègue l'honorable député de Sarnia (M. Cullen) qui a présenté l'adresse en réponse au discours du trône ainsi que l'honorable député de Lapointe (M. Marceau) qui l'a appuyée. Celui-ci a rendu un grand service à sa circonscription lorsqu'il nous a signalé la

grosseur atteinte par les bleuets de cette région. Tous les amateurs de tartes aux bleuets auront fait leur profit de ces remarques. Je voudrais aussi féliciter les députés qui viennent d'être nommés au cabinet ou aux fonctions de secrétaire parlementaire. Dans chaque cas, à mon avis le choix a été des plus judicieux et je sais qu'ils se distingueront dans l'accomplissement de leur tâche.

Malgré les remarques de certains députés de l'opposition selon lesquelles le discours du trône était rempli de pieuses platitudes généreusement agrémentées de promesses creuses, j'ai trouvé, quant à moi, avec de nombreuses personnes de ma circonscription, que ce discours était un document qui encourageait le peuple canadien à espérer une session constructive du Parlement. Aujourd'hui, je voudrais parler sur un point particulier: la proposition visant à abaisser l'âge des votants à 18 ans. Ce projet du gouvernement est très significatif. Il reconnaît les droits de la jeunesse et le rôle que la jeunesse a joué, joue et continuera de jouer au Canada. La jeunesse s'intéresse à la chose publique. Cela a été manifeste au cours des dernières élections quand des jeunes ont rallié les rangs de tous les partis politiques du Canada. Ce trait de la campagne électorale a été particulièrement évident dans ma circonscription. A mon avis, il s'agit là d'un des faits saillants de la campagne, chez tous les partis. En fait, cela lui a ajouté une nouvelle dimension, lui a injecté un sang nouveau et a déclenché un nouvel enthousiasme.

De nos jours, les jeunes manifestent un vif intérêt pour les affaires du pays. Ils s'expriment de beaucoup de manières, dont certaines ne sont guère constructives. Tous les citoyens, y compris les jeunes, ont le droit de protester, mais les protestations doivent aller de pair avec le sens des responsabilités. Une société démocratique ne saurait avoir pour assise le recours à la force et la destruction du bien d'autrui, le pillage et les dommages corporels causés à d'autres. En abaissant la majorité électorale, le gouvernement oriente les jeunes vers les centres de décision. Même s'ils estiment peut-être, par moments, que leur rôle ainsi que l'influence qu'ils exercent au moyen de leur bulletin de vote individuel sont modestes, ils n'en auront pas moins conscience de ne plus rester en marge, mais de prendre une part active aux affaires du pays. Et bientôt viendra le moment où ils s'apercevront que l'effort conjugué de tout un peuple qui se sert des bulletins de vote afin de promouvoir une cause engendrant l'action influe sur la physionomie de la société.

Comme corollaire du droit de vote à un âge moins élevé, nous avons l'attitude actuelle des gens et du gouvernement à l'endroit des jeunes d'aujourd'hui et l'effet que certaines de leurs actions ont sur la jeunesse. Parmi celles-ci compte la suggestion de réduire l'effectif de nos forces de réserve. La plupart des députés à la Chambre approuvent sans hésitation les mesures que prend le gouvernement pour tenter d'enrayer l'inflation en coupant les dépenses. Cependant, je crois que les réservistes constituent un secteur où il y aurait lieu de réfléchir longuement avant de réduire les dépenses. Dans la milice, comme on l'a déjà appelée, des milliers de jeunes Canadiens ont reçu au cours des années une formation sérieuse et utile qui en a fait de meilleurs citoyens. Les forces de réserve ont été un stimulant physique et mental aussi bien qu'une source de développement moral. On m'a signalé que les dollars investis dans les forces de réserve produisent les plus gros bénéfices pour l'argent dépensé. Je partage cette opinion, car un fort pourcentage de réservistes sont en âge de faire des études secondaires ou universitaires. La solde qu'ils reçoivent permet à des étudiants de poursuivre leurs études, et plusieurs sont employés pendant les vacances en suivant des cours d'été qui durent jusqu'à huit semaines.

Il ne faut pas oublier que l'armée de réserve, la milice, a constitué l'élément vital autour duquel s'est regroupée l'armée régulière au moment des conflits: première et seconde guerres mondiales, et guerre de Corée en 1950. La milice formait le noyau de notre puissance militaire à l'époque et l'armée lui a emprunté sa puissance à l'origine. Nos réserves ont toujours fait honneur à leur devoir patriotique et défendu la nation canadienne. Bien sûr, nous souhaitons ne plus avoir à leur proposer ce sacrifice, mais nous avons plus qu'une dette de gratitude envers elles. Si on allait réduire l'efficacité ou les activités de l'armée de réserve, et estomper l'image du Canada créée grâce au patriotisme de cette armée, à ses efforts acharnés et à son dévouement, un grand nombre de Canadiens loyaux en éprouveraient les plus vifs regrets.

Même si la réduction de nos dépenses nationales doit reposer sur la justice et l'égalité, des circonstances atténuantes entrent en ligne de compte dans la considération accordée à certains projets. Cela s'est produit dans le cas de l'expansion régionale. A mon avis, les effectifs de réserve devraient recevoir une considération spéciale. J'ai signalé leur importance pour la jeunesse. J'ai rappelé le rôle joué par ces effectifs dans les situations nationales d'urgence et j'ai mentionné le milieu favorable à l'expression du patriotisme que crée cette force, édifiée sur le dévouement à notre pays au cours des années de son existence.

• (9.10 p.m.)

Je n'ai pas parlé de l'apport que fournit l'armée de réserve et qu'elle peut fournir à

notre système global de défense lorsqu'il y aura diminution des forces régulières. Nos forces de réserve constituent une source de personnel formé et prêt à l'action. S'il fallait défendre nos frontières ou apaiser des désordres locaux, ces hommes seraient prêts.

Les réserves constituent aussi une source de personnel pour les forces régulières. L'argent et le temps consacrés à la formation d'un sujet qui a eu l'avantage d'avoir une instruction de réserviste seraient bien moindres que pour une jeune recrue.

Mais lorsqu'on parle d'une force de réserve, de quelle somme est-il question? Il s'agit de moins de 2 p. 100 du budget de la défense. Il faut comparer ce coût aux réalisations de la force de réserve, à ses possibilités et ses fonctions, et une fois encore je voudrais insister spécialement sur le rôle qu'elle joue et sur l'intérêt qu'elle représente pour les jeunes de notre pays.

Il y a quelque temps, une compagnie aérienne a adopté le slogan «Partez maintenant—Payez plus tard». Je trouve louables les efforts tentés par les gouvernements, sous l'égide du gouvernement fédéral, pour réduire les dépenses, mais une variation de ce slogan pourrait s'appliquer à certains domaines. Je propose «Réduisez maintenant—Payez plus tard», mais il s'agit plutôt d'un truisme que d'un slogan à l'égard d'une foule de programmes concernant la jeunesse.

Une des raisons pour lesquelles je mets aujourd'hui l'accent sur la jeunesse tient à un événement qui s'est passé la semaine dernière dans ma ville natale d'Oakville. La semaine d'appréciation de la police s'y déroulait. Il s'agissait de permettre au public de mieux comprendre les rouages du service de police et, comme on pourrait s'y attendre, on s'était particulièrement attaché à montrer son rôle auprès des jeunes. Le chef de police, M. Fred Oliver, a dit dans une entrevue que les rapports avec la jeunesse n'étaient pas un passif mais un actif. Il n'est pas vrai de dire que les adolescents ne valent pas grand-chose, la majorité sont très bien, a-t-il dit. Il appliquait cette observation à plus de 95 p. 100 des jeunes.

Par contre, l'inspecteur Fern Alexander—une des rares femmes inspecteurs de police et chef du bureau de la jeunesse de l'agglomération torontoise—a déclaré que vers la fin de cette année, dans cette agglomération, 30,000 jeunes auront eu maille à partir avec la justice et que 20 p. 100 d'entre eux ne seront pas rachetés de longtemps. On n'aura jamais assez d'argent pour employer suffisamment de psychiatres, de psychologues et d'autres véritables spécialistes à régler la situation. C'est grâce à la participation que nous pouvons pleinement utiliser le potentiel de notre jeunesse. En réduisant à 18 ans l'âge du vote, on leur permet de participer aux affaires de l'État. Le maintien d'une force de réserve vitale permet au gouvernement de participer à la formation du caractère et au perfectionnement de la jeunesse.

[M. Whiting.]

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'associer à ceux de mes collègues qui ont déjà félicité le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Sarnia (M. Cullen) et le député de Lapointe (M. Marceau). Ces deux honorables représentants ont donné un magnifique exemple à ceux d'entre nous qui furent élus en 1968. En outre, ils nous encouragent magnifiquement à tenter d'émuler leurs efforts.

J'aimerais également féliciter les députés auxquels on a récemment conféré de nouvelles charges: le député d'York-Scarborough (M. Stanbury) et le député de Windsor-Ouest (M. Gray), de leur accession au rang ministériel, et le député de Scarborough (M. O'Connell) ainsi que le député de Davenport (M. Caccia) de leur nomination bien méritée au poste de secrétaire parlementaire. J'aimerais féliciter en particulier mon voisin immédiat, le député de Windsor-Ouest qui, après sept ans de service assidu dans cette enceinte durant lesquels il s'est soigneusement occupé des détails et de toutes les activités du gouvernement, est enfin parvenu à s'imposer comme l'un des membres de l'élite qui présente des programmes à la Chambre. Windsor a de la chance d'être aussi bien représentée au sein du cabinet par le député de Windsor-Ouest, et le sénateur de Windsor-Walkerville.

La nécessité d'enrayer l'inflation a été l'un des thèmes du discours de trône, comme aussi un des principaux sujets de discussion par la suite. Le taux d'inflation au Canada s'est maintenu à 5 p. 100 environ cette année et à 4 p. 100 au cours des années précédentes. Bien entendu, nous sommes loin d'être le pays du monde le moins bien partagé. Au Chili, le taux d'inflation atteint à peu près 35 p. 100; au Brésil il dépasse 20 p. 100; aux États-Unis et dans la plupart des autres pays industrialisés du monde, exception faite de l'Allemagne, le taux d'inflation est supérieur au nôtre. Mais ce n'est pas une raison pour en conclure tout béatement que l'inflation au Canada n'est attribuable qu'à des causes extérieures, plus ou moins indépendantes de notre volonté.

Le seul fait que les taux varient d'un pays à l'autre d'un haut d'environ 35 p. 100 à un bas de 2 à 3 p. 100 prouve que les conditions à l'intérieur d'un pays donné et, à n'en pas douter, les politiques du gouvernement jouent beaucoup sur le taux d'inflation. Il est donc de notre devoir d'examiner notre propre gouvernement, notre propre société, et notre propre structure économique pour voir s'il n'existe

pas de moyens auxquels nous pourrions recourir au Canada pour lutter contre ce problème très grave, indépendamment de ce qui se fait ailleurs, dans d'autres pays tels les États-Unis, pour enrayer l'inflation. C'est tout juste ce que fait notre gouvernement, et nos efforts dans la lutte contre l'inflation sont étayés par des politiques fiscales et monétaires, plus récemment par les premiers travaux de la Commission des prix et des revenus, et la lutte contre la psychologie de l'inflation dont certains économistes et psychologues nous disent qu'elle est un des principaux aspects du problème inflationniste.

• (9.20 p.m.)

Le programme d'austérité du gouvernement est une partie importante de ses projets d'ensemble en vue de ramener l'inflation à des proportions raisonnables. Que pouvons-nous faire de plus que nous n'avons fait jusqu'ici? A mon avis, la Commission des prix et des revenus ne devrait pas être un simple organisme d'enquête mais plutôt une sorte de tribunal. Elle ne devrait pas seulement renseigner les gens sur ce qui s'est produit mais elle devrait juger ces événements. Il va sans dire que ces dernières semaines nous avons été peinés et désolés de la forte augmentation du prix de l'acier qui a suivi, sans que ce soit nécessairement comme conséquence, l'entente salariale que les Métallurgistes unis ont obtenue à la suite des négociations à Hamilton.

Dans cette ville, la semaine dernière, Kenneth Galbraith, notre fameux ex-patriote, a exprimé l'opinion que l'une des causes sérieuses de l'inflation a été la confrontation entre une société puissante et un syndicat puissant. La société se rend aux demandes du syndicat et les prix augmentent pour faire porter la hausse des salaires par le consommateur. Comme Galbraith et de nombreux économistes le signalent, le danger est que la société se serve des hausses de salaires comme prétexte pour augmenter les prix, ce qu'elle prévoyait peut-être faire de toute façon, en vue d'augmenter davantage le rendement de ses investissements.

Je ne suis pas d'accord avec un des honorables vis-à-vis qui, en parlant la semaine dernière des profits des corporations, a déclaré qu'en raison du taux constamment élevé de la rémunération découlant des placements de capital social, il en ressort nécessairement qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Somme toute, les taux d'intérêt augmentent dans notre économie en général et il n'est pas étonnant que dans ces circonstances la rémunération du capital social n'ait pas diminué et que dans certains cas, elle ait même augmenté. Néanmoins, il est indispensable également d'examiner très attentivement les hausses de prix imposées par les corporations, notamment dans les industries où il y a très peu de concurrence entre des sociétés colossales et aussi dans les industries, essentielles ou au premier plan, si vous le voulez, de notre économie. Dans des industries de ce genre, nous devons faire examiner avec grande minutie par un organisme tel que la Commission des prix et des revenus toutes les hausses de prix qui ont pu se produire ainsi que les conventions de salaires au besoin.

La Commission des prix et des revenus devrait se sentir libre d'étudier tous les événements économiques qui se rattachent aux prix et aux revenus, de nous informer à leur sujet, et de les évaluer, non pour se substituer aux députés, mais pour les aider à asseoir leur jugement. Cela ne suffira peut-être pas à résoudre complètement le problème de l'inflation, mais cela constituerait un progrès considérable, tout en demeurant très loin d'un contrôle complet des prix et des revenus.

Le deuxième choix qui s'offre à nous est le contrôle des prix et des revenus. Les députés savent, monsieur l'Orateur, que dans l'affaire de la loi de la Commission du commerce qui fut l'objet d'un jugement, il y a une cinquantaine d'années au Conseil privé, cet organisme judiciaire auguste mais souvent dans l'erreur avait décidé qu'il n'était pas du ressort du gouvernement fédéral d'avoir une politique des prix et des salaires qui imposerait des prix et des salaires à l'industrie.

C'était peut-être une mauvaise décision, comme le croient bon nombre de juristes éminents. Il se peut aussi que la Cour suprême du Canada, aujourd'hui notre tribunal de dernière instance, soit maintenant disposée à annuler cette décision parce que la majeure partie du droit de l'époque, la majeure partie des opinions exprimées, qui tendaient à limiter les pouvoirs prévus dans notre constitution quant au commerce intérieur et extérieur, à la paix, à l'ordre et à la bonne administration, ont depuis été désavouées soit par des décrets du Conseil privé soit par la Cour suprême du Canada elle-même depuis qu'elle est devenue pour nous la cour de dernière instance, en 1949.

Il se peut qu'on puisse avec succès contester cette décision et que, pour des motifs d'ordre strictement juridique, on établisse maintenant une réglementation des salaires et des prix. A mon avis, ce ne serait probablement pas là la méthode la plus efficace. Le précédent existe depuis quelque 45 à 50 ans. La population du pays s'y est fiée depuis et cela ferait probablement bien meilleur effet si nous tentions, comme des porte-parole du gouvernement l'ont proposé, je pense, de chercher une solution politique par le truchement d'une conférence, demandant l'accord des provinces soit pour modifier de façon définitive la constitu-

tion du pays de façon à permettre au gouvernement fédéral d'établir une véritable réglementation des prix et des salaires, soit pour élaborer quelque mécanisme de collaboration qui permettrait aux deux paliers de gouvernement de travailler ensemble à la solution du problème.

D'après les remarques des gouvernements provinciaux et des ministres provinciaux des Finances, il semble bien qu'ils soient aussi sérieusement préoccupés par ce problème que l'est notre propre gouvernement, et je pense que si nous utilisions des moyens politiques, nous pourrions trouver une solution. Mais même si nous pouvons trouver une solution, cela ne veut pas dire que nous devrions y recourir, car elle est très radicale dans une société démocratique. C'est une solution d'application difficile, spécialement à la lumière de l'état d'esprit de notre société, cause même de l'inflation.

L'inflation est due en partie au fait que la population ne croit pas que c'est le moment de consentir des sacrifices pour le gouvernement de son pays. Elle ne voit aucune raison de ne pas exiger des salaires plus élevés et, dans sa vie privée, chaque citoyen ne semble pas voir avant tout le bien général. Avec un tel état d'esprit, il serait extrêmement difficile d'obtenir l'appui nécessaire et d'assurer le fonctionnement d'une commission des prix et des salaires qui imposerait des normes obligatoires à notre société. Peu importe la méthode choisie, et j'ai bien l'impression que nous en trouverons encore d'autres avant que le problème soit tout à fait résolu, je suis sûr que nous réussirons à enrayer l'inflation, fût-ce simplement parce que nous ne pouvons nous permettre d'échouer.

J'aimerais ajouter quelques mots et considérer la conjoncture économique sous un angle différent, celui des exceptions fondées qui devraient échapper au programme d'austérité du gouvernement. Le discours du trône lui-même en mentionne plusieurs. Les programmes, entre autres, qui tendent à réduire les disparités régionales sur le plan de l'emploi et des revenus ne seront pas assujettis au programme général d'austérité; le discours précise même que les affectations gouvernementales à ce chapitre seront augmentées vu la priorité que le gouvernement accorde à juste titre à ce grave problème.

Le discours du trône précise aussi que le programme visant la construction d'un million de logements d'ici cinq ans, compte tenu de l'importance capitale des logements à bon marché, ne sera pas non plus visé par le programme général d'austérité. Je voudrais parler de deux autres domaines auxquels, selon moi, le programme général d'austérité ne doit pas être appliqué. Il s'agit d'abord des fonctionnaires à la retraite. On annonce périodiquement que ceux-là ne sont pas défavorisés par rapport aux employés qui touchent une pension en vertu de régimes de l'industrie privée, dépassés par l'inflation. Je crois que cela est exact. Cependant, j'estime aussi que le gouvernement a vis-à-vis de ceux qui ont été à son propre service des responsabilités spéciales. Il peut difficilement soutenir que les employés des sociétés ont droit à un supplément de rémunération en sus de ce que prévoient les contrats auxquels ils ont initialement souscrit avec leurs employeurs. Mais, dans le climat inflationniste qui règne actuellement, il peut, à titre gracieux, augmenter le taux des pensions que touchent ses propres employés. De tels paiements ne contribueraient pas vraiment à encourager l'inflation, même en tenant compte du coût de cette dérogation aux prévisions normales du plan. Le chiffre de 5 millions de dollars par an permettrait de faire face au problème d'une manière très adéquate, tandis qu'il n'en résulterait aucun renforcement des pressions inflationnistes. Cette somme représenterait une contribution considérable au bien-être de ces citoyens qui ont, dans certains cas, consacré toute leur vie au service de leurs semblables en travaillant pour le compte du gouvernement. Des gens qui pensaient que le montant de leur pension serait suffisant ont constaté par la suite que la valeur de leurs allocations s'était amenuisée par suite de cette inflation que nous n'avons pas su juguler.

[M. MacGuigan.]

• (9.30 p.m.)

Je propose également de faire une exception pour les retraités en général. Je suis porté à penser qu'il serait difficile à l'heure actuelle d'accorder une augmentation générale des pensions de sécurité de la vieillesse. Je n'ai pas calculé le coût de la majoration du supplément de revenu garanti et il y a peut-être de bonnes raisons de ne pas verser ces prestations supplémentaires. En revanche, à mon sens, on ne peut justifier le refus d'une augmentation de la pension de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti fondée sur le coût de la vie. On nous informe qu'à partir du 1er janvier prochain, la pension de la sécurité de la vieillesse sera de $79.58, portant le revenu garanti à $111.41 par mois. Ces hausses suivent l'indice des pensions qui lui-même suit celui des prix à la consommation. Malheureusement, la majoration de la pension ne se règle pas vraiment sur l'indice des prix à la consommation car elle est limitée à 2 p. 100 par an. Je pense qu'il s'agit là d'une limite cruelle et injustifiée qui je crois n'a pas été proposée à dessein. Je crois savoir que quand ces mesures législatives ont été adoptées on s'attendait peu que le coût de la vie augmente de deux fois 2 p. 100 par an et que cette

limite soit la cause de difficultés pour ceux qui vivent des pensions. Mais cela s'est produit, et de ce fait je pense que le gouvernement a le devoir de supprimer cette limite.

Naturellement, je sais que tout régime de pension dont les prestations sont indexées sur le coût de la vie demeure sans plafond. Si vous ne fixez pas à votre régime une limite, on ne sait jusqu'où les choses peuvent aller. Néanmoins, le gouvernement, lui, profite de la vie chère, car ses recettes fiscales augmentent. Le gouvernement bénéficie des hausses de revenus. Puisque c'est un avantage pour le gouvernement, il me semble que tous les 1er janvier le gouvernement ne devrait pas refuser de verser une petite quantité de ce surplus à des personnes qui autrement se trouveraient dans une situation très injuste dans notre société vis-à-vis de leurs concitoyens. Comme le gouvernement retire des avantages de l'augmentation du coût de la vie, je soutiens qu'il devrait payer de cette modeste façon pour les conséquences qui en découlent.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la politique indienne. A mon avis, la politique indienne annoncée à la Chambre en juin par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) est authentiquement libérale. Elle prévoit pour nos Indiens une condition égale au lieu d'une condition différente. Elle préconise l'égalité et manifeste le désir du gouvernement d'assurer les moyens nécessaires pour permettre à nos Indiens d'obtenir l'égalité. Tout en adoptant ce principe fondamental et philosophique, la déclaration expose six points et propose cinq étapes pratiques que le gouvernement serait disposé à réaliser. Néanmoins, malgré les mérites indubitables du document, la réaction de la collectivité indienne a été défavorable. Je crois que nous nous desservons nous-mêmes en pensant que le document a été reçu avec rien moins qu'un appui écrasant, voire seulement majoritaire, par les porte-parole des Indiens.

Il me semble que nos Indiens sont prêts à approuver les principes d'égalité énoncés dans la déclaration, bien que, sans aucun doute, quelques Indiens préfèrent pour le moment conserver ce que la déclaration appelle un statut différent. Certains Indiens préfèrent le *statu quo;* ils n'aspirent à aucun changement. Je me risque à dire que cela ne représente pas l'opinion majoritaire de la collectivité indienne. Néanmoins, nous voyons poindre un malaise prononcé, une agitation marquée dans la collectivité indienne qui semblent indiquer que nos Indiens ne sont guère satisfaits du statu quo et veulent quelque chose de mieux.

Je crois que la réaction des Indiens aux déclarations gouvernementales est fondée largement sur deux facteurs. Tout d'abord, il existe une attitude de méfiance de leur part, une méfiance qui, je le crains, découle de nos actes et de nos déclarations passées. Ensuite il existe une crainte du fait accompli selon un calendrier rigoureux. Rationnellement, nous pouvons démontrer que ces craintes sont injustifiées mais ce n'est pas ce qui les fera disparaître.

Causant l'autre jour avec un Indien, je l'ai entendu me dire qu'il était convaincu que le Livre blanc sur les affaires indiennes recommandait l'abolition automatique et immédiate de toutes les réserves au pays. Du point de vue logique, cela n'a aucun sens puisque ce document ne préconise rien de tel; pourtant, c'est ainsi que mon ami indien l'a interprété, soit en le lisant, soit en en entendant parler. Il croyait aussi que le but fondamental du document était d'enrichir les Indiens. Selon lui, le but des Indiens n'est pas de devenir riches. Quiconque veut bien lire le document se rendra compte, je pense, que ce n'est pas le cas. L'objectif principal préconisé dans le document n'est pas d'enrichir les Indiens, mais d'en faire des citoyens canadiens libres et égaux. Parce que les Indiens ne se fient pas à nous et cependant, celui-là a trouvé moyen de se faire une fausse conception du document après l'avoir lu ou en avoir entendu parler.

J'estime que c'est à nous de chercher une issue. Formant une collectivité plus puissante, nous devons introduire dans la situation de nouveaux éléments susceptibles de rompre le déplorable équilibre actuel: d'un côté de la balance, la politique exposée dans la déclaration du gouvernement, de l'autre côté, la réaction fondée sur la peur, que cette déclaration inspire dans une grande mesure à la communauté indienne. A mon avis, nous ne devrions pas nous précipiter pour exécuter immédiatement le programme intégral. Nous ne devrions pas avoir une politique globale, sachant que les Indiens ne partagent pas notre point de vue. C'est d'un tout autre côté qu'il faudrait aborder la question.

Nous devrions entreprendre les choses une à une et travailler à des programmes individuels. Ce faisant, nous nous rapprocherions des buts que nous avons précisés dans notre Livre blanc. Je n'estime pas que nous devions demander aux Indiens d'accepter ces principes. On peut faire les mêmes choses pour des raisons différentes et nous ne devons pas nécessairement nous attendre, même s'ils travaillent en collaboration avec nous pour réaliser un programme, à ce qu'ils le fassent pour les mêmes raisons que nous. Nous devons adopter une attitude pragmatique plutôt que philosophique. C'est, je pense, ce que le gouvernement commence à faire. Ces derniers mois, nous avons alloué aux Indiens des fonds pour les aider à étendre et à renforcer leurs propres organisations. Nous y trouvons égale-

ment notre avantage car cela nous assure, dans les collectivités indiennes, des interlocuteurs valables qui représenteront réellement les vues de leurs communautés. Ce sont, bien entendu, les Indiens eux-mêmes qui en recueilleront le bénéfice le plus immédiat. Cela leur permettra de se créer des cadres conformes à leurs propres vœux et, ce faisant, de nous mieux indiquer ce qu'ils souhaitent faire. Nous devons continuer à leur allouer des fonds et, le cas échéant, leur préparer leur propre livre blanc sur les affaires indiennes.

• (9.40 p.m.)

J'estime que nous devrions procéder de toute urgence à la nomination du commissaire aux réclamations indiennes mentionné dans la déclaration gouvernementale de juin. C'est très important, car ce commissaire devra travailler à la fois avec nous et avec les Indiens, et conseiller les deux groupes sur la meilleure manière de procéder tant à l'égard des réclamations découlant des traités indiens que des autres griefs qui, sans être à proprement parler des réclamations fondées sur les traités, ont tout au moins une base morale. Cela semble être la priorité des Indiens.

Pour nous, nous considérons comme priorité suprême le principe philosophique de l'égalité, qui est peut-être le plus grand principe au monde qu'il s'agisse des relations dans les deux sens entre gouvernants et gouvernés, ou des relations entre individus. Ce n'est pas la manière dont les Indiens envisagent le problème. Ils commencent par nous dire: «Vous nous avez fait certaines promesses et nous voulons vous parler de ce que vous comptez faire à cet égard. Si vous ne respectez pas vos engagements passés, quelle foi pouvons-nous avoir en vos nouvelles promesses?»

Cette manière de voir devrait figurer tout en haut de notre liste de priorités et nous devrions aussitôt que possible désigner le médiateur entre les Indiens et les communautés blanches afin de résoudre ce problème difficile et de proposer à l'une et à l'autre communautés des solutions concrètes. La déclaration gouvernementale suggère que ce commissaire devrait s'inspirer de critères politiques plutôt que juridiques. C'est la meilleure façon de s'attaquer au problème car, indépendamment des difficultés d'ordre juridique, ce n'est pas un sujet que l'on saurait aborder du point de vue strictement juridique. Ce ne serait sûrement pas satisfaisant pour les Indiens et sans doute pas pour nous non plus.

[M. MacGuigan.]

Il s'agit d'établir une politique pour l'avenir, non de se borner à parler des traités du passé. Ce commissaire aux réclamations indiennes devrait recevoir un ample mandat, lui permettant de négocier au lieu de faire simplement rapport sur les légalités des traités indiens. Les Indiens craignent que nous ne songions à les dominer. Ils ont besoin qu'on les rassure par des actes et non plus par des mots. C'est la politique que le gouvernement a non seulement annoncée mais adoptée. Je le félicite de son initiative actuelle dans la région et je l'exhorte à poursuivre...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole semble écoulé, à moins que la Chambre consente à le laisser poursuivre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. MacGuigan: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je vais être bref. Quelques mots du Parlement. Au cours de la législature actuelle, le gouvernement a pris des mesures efficaces pour accroître le pouvoir de l'exécutif, réorganiser le cabinet et bon nombre des ministères et faire de la réorganisation interne; il restreint actuellement l'administration des ministères au moyen de son programme d'austérité. Nous voyons surtout la suprématie croissante du bureau du premier ministre (M. Trudeau) et du Conseil privé, au sein de la structure ministérielle. J'applaudis à toutes ces innovations, monsieur l'Orateur.

Il importe néanmoins de renforcer le Parlement, non seulement pour qu'il serve de contrepoids à l'exécutif ou à cause de la crainte que le pouvoir puisse corrompre, mais pour une raison d'ordre positif. Les députés du Parlement et le public doivent jouer un plus grand rôle dans le gouvernement. Le public ne peut sans doute pas y participer directement. Il n'a que de rares occasions de le faire: lorsqu'il est appelé à comparaître devant un comité parlementaire, qu'on le convoque à Ottawa comme témoin devant un comité ou, comme on en prendra l'habitude j'espère, devant des comités parlementaires parcourant le pays, pour entendre les citoyens de différentes régions y exposer leurs idées sur des problèmes concernant ces comités. Le recours aux commissions royales d'enquête donne le même résultat mais, à mon avis, le gouverne-

ment a raison de leur accorder une importance moindre en faveur d'un plein usage des comités parlementaires.

Outre le fait que des membres du grand public comparaissent devant le Parlement par ces comités, ils y participent aussi symboliquement du fait de voir leur député participer, à la Chambre et aux comités, aux vrais dialogues qui s'y poursuivent. La chose est vraie surtout lorsque les électeurs ont eux-mêmes exprimé leurs vues avec vigueur à leur député, et même peut-être réussi à le convaincre de l'urgence d'une question dont il n'avait pas vu auparavant la grande importance. Ils peuvent voir leur député faire ressortir ce point à la Chambre ou au comité. Et s'il arrive que leurs instances auprès de leur député deviennent mesures législatives ou livres blancs, ils peuvent en tirer une vive satisfaction. Même si en passant par toutes ces étapes ils ne sont encore que les témoins du processus, à mon avis, ils peuvent, par leur député, prendre part à son rôle dans le gouvernement et, par conséquent, sentir qu'ils participent dans un sens réel à ce qui se passe au Parlement du Canada.

• (9.50 p.m.)

Je suis heureux de dire que le gouvernement actuel œuvre vigoureusement dans ce sens, mais il reste encore bien des étapes à franchir. Le gouvernement a établi un régime des comités législatifs grâce auquel les comités contribuent vraiment, activement, à la création de mesures législatives et d'études qui y mènent. Il reste cependant beaucoup à faire Les comités doivent avoir des attributions plus étendues. Le statut de président de comité doit être relevé. Il faut donner aux comités un budget de recherche et de voyage de façon à les délivrer de leurs doutes quant au genre de projets qu'ils peuvent entreprendre. Ce devrait être un petit budget plutôt qu'un grand budget; lorsqu'un comité a besoin de plus d'argent, il devrait assurément en faire la demande au Parlement chaque fois que c'est nécessaire. Une réduction du nombre des comités s'impose, ainsi, me semble-t-il, qu'une réduction du nombre des membres de ces comités. L'horaire de ceux-ci devrait également être amélioré, grâce, peut-être, à un système qui les classerait en comités majeurs et mineurs de telle sorte qu'un député participant à l'un et à l'autre ne puisse jamais être requis à deux endroits à la fois. Plus important encore, il importe d'assouplir la discipline, car elle touche les députés de tous les partis au comité. Je vois des députés de l'opposition montrer le gouvernement du doigt et prétendre qu'il devrait assouplir sa discipline. Ils ne songent pas toujours, me semble-t-il, aux effets de la discipline dans leurs propres partis sur ceux de leurs membres qui participent aux comités. A mon avis, on devrait assouplir la discipline applicable aux députés de tous les partis.

Je suis persuadé que le gouvernement s'engage dans cette voie et j'exhorte mes honorables collègues à se dépêcher, car nous vivons une époque d'évolution rapide de la société. Les institutions parlementaires elles-mêmes sont en danger, non seulement au Canada mais aussi dans d'autres pays. Le danger, c'est que notre politique et nos lois futures pourraient s'élaborer dans les rues si nos assemblées les font mal. Si on ne les fait pas de telle sorte que non seulement elles soient justes, mais qu'elles paraissent manifestement justes, il se peut qu'elles laissent à désirer pour l'époque où nous vivons.

Nous vivons à une époque où il ne suffit plus à l'autorité d'être simplement ce qu'elle est pour commander le respect. C'est moins la raison de leur autorité que l'autorité de la raison qui fait respecter les lois. J'emploie ici le mot raison, non pas au sens restreint des philosophes d'autrefois qui parlaient de la juste raison et de l'action bien conduite. Il s'agit ici de la raison évidente et convaincante. Nous ne devons pas seulement bien agir, nous devons laisser les gens constater que nous répondons à leurs besoins et à leurs aspirations profondes

Je m'associe à ceux qui ont déjà exprimé leur appui aux idées contenues dans le discours du trône. J'estime qu'il contient un programme valable et même passionnant pour les membres actuels du Parlement et je suis sûr qu'avec la collaboration de tous les députés nous pouvons nous attendre à une session fructueuse.

[*Français*]

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu les paroles si éloquentes de mon collègue, je me demande si je ne pourrais pas vous signaler qu'il est dix heures.

M. l'Orateur: Il me fait plaisir de répondre à l'appel de l'honorable député et de signaler qu'il est 10 heures.

M. Knowles: Vous avez raison.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Conformément à l'article 40 du Règlement, une motion d'ajournement est censée avoir été présentée.

La parole est au député de Grand-Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle).

M. Bell: Monsieur l'Orateur, je crois que cette motion a été retirée pour l'instant.

M. l'Orateur: Sauf erreur, l'examen de cette question a été remis à demain ou plus tard? Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La séance est donc levée jusqu'à 11 heures demain matin.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 novembre 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES SERVICES D'INFORMATION

DÉPÔT DU RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le 30 août 1968, j'annonçais la création d'un groupe de travail chargé d'étudier les organismes fédéraux d'information et de formuler des recommandations quant aux moyens d'améliorer l'efficacité et la coordination de l'information gouvernementale.

J'ai maintenant l'honneur de déposer le rapport présenté par les membres de ce groupe.

Des autorités compétentes étudient actuellement les recommandations qu'il renferme et je compte pouvoir faire une déclaration au sujet des mesures que le gouvernement entend prendre d'ici la fin de l'année.

L'AGRICULTURE

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONGRÈS CANADIEN DE L'AGRICULTURE

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, puis-je déposer un exemplaire français et un exemplaire anglais du compte rendu des délibérations du congrès canadien de l'agriculture qui s'est tenu à Ottawa du 24 au 27 mars.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DE MINISTRES DE L'ONTARIO

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous signaler la présence dans les tribunes du trésorier de l'Ontario et du ministre du Commerce et du Développement de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

LA RÉDUCTION DU PERSONNEL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Puis-je demander au président du Conseil du Trésor s'il trouve motivée la suggestion adressée à l'auditeur général, M. Henderson, qui est au service du Parlement et non à celui du gouvernement, suggestion visant une réduction du personnel de l'auditeur général à une époque où cela crève les yeux, à la plupart d'entre nous qu'il faudrait plutôt doter ce chien de garde parlementaire de dents plus aiguës au lieu de les lui limer.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La façon de poser la question du leader de l'opposition me semble irrégulière. Pourrait-il la formuler autrement?

L'hon. M. Stanfield: Je ne comprends pas tout à fait la nature de votre objection, monsieur l'Orateur. Si le ministre voulait faire une déclaration assez étendue à l'appel des motions un autre jour, j'en serais heureux. Il pourrait aussi nous dire si le gouvernement se propose de présenter les mesures législatives que l'auditeur général réclame depuis quelque temps—mesures visant à renforcer l'indépendance de l'auditeur général et à définir ses fonctions d'une façon plus officielle et plus satisfaisante.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): En ce qui concerne les mesures législatives, la question est à l'étude. Je ne me risquerai pas à présent à faire connaître une décision ou une opinion définitive sur les mesures elles-mêmes. Quant au personnel, la Chambre apprendra avec intérêt que l'auditeur général est autorisé à recruter chaque année un nombre de fonctionnaires supérieur au nombre de ceux dont il a réussi à s'assurer les services. Voilà donc les faits, sauf erreur. Le nombre et les catégories du personnel que l'auditeur général peut recruter et utiliser effectivement continueront à lui être accordés.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire adressée au ministre, monsieur l'Orateur. Qui décide quelle sorte de personnel

l'auditeur général peut employer avec profit et si cette décision relève de l'auditeur général ou du président du Conseil du Trésor et des membres du gouvernement?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, jusqu'ici la décision a été prise par l'auditeur général.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire. Est-il exact que l'on ait demandé à l'auditeur général de réduire son personnel?

L'hon. M. Drury: Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le président du Conseil du Trésor. A-t-on songé à permettre à l'auditeur général d'embaucher son personnel sans adhérer aux critères de la fonction publique?

L'hon. M. Drury: Je ne suis pas sûr de ce qu'on entend par embaucher du personnel sans adhérer aux critères de la fonction publique. Les définitions, la tâche ou les qualités requises sont établies par l'auditeur général.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil du Trésor nous dirait-il si l'effectif approuvé par le Parlement pour l'auditeur général était de 250 et si le Conseil du Trésor a suggéré qu'il soit réduit à 239?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, l'effectif est et restera celui qu'autorise le Parlement. Cette autorisation est accordée en vertu de la loi des subsides.

M. Baldwin: Comme l'a suggéré le Conseil du Trésor.

L'hon. M. Drury: A l'encontre de l'insinuation du député de Peace River (M. Baldwin), le Conseil du Trésor ne dicte pas ses volontés.

M. Baldwin: J'ai dit «suggéré».

L'hon. M. Drury: Le député conviendra, j'espère, qu'il est dans les attributions du Conseil du Trésor...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Drury: ...de présenter des suggestions pour améliorer la productivité.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Comme question supplémentaire, monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si l'on a déjà donné instruction à l'auditeur général de réduire ou non la somme de travail qu'il accomplit?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, la question est vaste. Tout ce que je puis dire, c'est que l'honorable vis-à-vis a pu faire lui-même une proposition à l'auditeur général, et je ne saurais répondre à sa place.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor m'a répondu tantôt qu'il ignorait totalement que l'auditeur général avait été prié de réduire son personnel. Pourrait-il nous dire s'il examinera la chose, étant donné que l'auditeur général a dit lui-même qu'une telle demande lui a été faite?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, j'en parlerai volontiers à l'auditeur général.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pourrais-je demander au président du Conseil du Trésor s'il peut nous assurer que la même vérification sera faite en ce qui concerne l'expansion du personnel du premier ministre?

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DES PRIX DE L'ACIER ET LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, étant donné l'ampleur du personnel du premier ministre, j'aimerais lui poser une question, inspirée par l'annonce de la Dofasco qui va augmenter de 5 p. 100, je crois, le prix de l'acier, après que la Stelco eût elle aussi annoncé qu'elle entend hausser le prix de son acier, exemple suivi par la Westinghouse, qui compte relever les prix de ses appareils électriques. Comme la hausse du prix de l'acier basique aura nécessairement des effets cumulatifs sur l'économie, car l'industrie devra payer son acier plus cher, le premier ministre demandera-t-il à la Commission des prix et des revenus de tenir des audiences publiques sur les prix de l'acier, au lieu de s'en tenir simplement à des discussions privées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu la semaine dernière à cette question.

M. Lewis: Je n'étais pas ici la semaine dernière.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Mais j'ai...

Une voix: Lisez le hansard.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'apprécierais que les vis-à-vis se montrent aussi polis qu'ils le sont généralement.

Une voix: Ils le sont.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je n'étais pas ici la semaine dernière, mais j'ai lu le hansard et, sauf le respect que je dois au premier ministre, j'estime qu'il n'a pas répondu à cette question. Je lui demande s'il invitera la Commission à mener en public plutôt qu'à huis clos son enquête sur les prix de l'acier.

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

LA VÉRIFICATION DES LIVRES DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question au président du Conseil du Trésor.

Étant donné que dans ses différents rapports annuels, l'Auditeur général recommande depuis quelques années d'être habilité à vérifier les livres de plusieurs sociétés de la Couronne, le gouvernement a-t-il l'intention de donner suite à ses recommandations plutôt que de confier cette tâche à l'entreprise privée?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, on est en train d'étudier cette question, mais aucune décision n'a encore été prise.

LES GRAINS

LES VENTES MANQUÉES DE GRAINES DE LIN

[*Traduction*]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État responsable de la Commission du blé. Selon une déclaration faite en fin de semaine, le Canada aurait manqué des ventes de deux millions de boisseaux de graines de lin parce que ce produit se trouvait en des endroits trop éloignés. Le ministre peut-il nous dire si cela est exact?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question n'est sûrement pas recevable sous cette forme, mais le ministre pourrait peut-être y répondre quand même.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Merci, monsieur l'Orateur. J'ai eu des entretiens avec les membres de la Commission du blé à la suite de la nouvelle parue dans un journal de Winnipeg au sujet de la perte de ventes. Bien entendu, d'après la Commission du blé, ces rumeurs seraient sans fondement. On peut obtenir du lin sur le marché à volonté. Il y a une façon normale de procéder à cet égard et, sauf erreur, les membres de la Bourse des grains reconnaissent qu'on peut effectivement se procurer du lin selon les besoins.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés se souviendront sans doute qu'en vertu du Règlement il est interdit de demander à un ministre de confirmer ou de nier une nouvelle.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE RALENTISSEMENT DU TRAFIC FERROVIAIRE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, comme le trafic-marchandises, qui est un indicateur précis de la situation économique, est de 10 p. 100 inférieur à ce qu'il était il y a un an et fléchit constamment, le premier ministre qui a dû relever la chose dans le rapport du Bureau fédéral de la statistique du 28 octobre, a-t-il demandé aux ministres des Finances et de l'Industrie et du Commerce d'élaborer des mesures en vue de stimuler l'économie et d'éviter que nous nous dirigions vers une récession qui serait très difficile à surmonter?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on ne m'a rien soumis à ce sujet depuis la semaine dernière; sans doute devrais-je augmenter mon personnel afin d'être mieux renseigné.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, pour mettre le premier ministre au courant de questions qu'il devrait connaître, je lui dirais que seul son personnel est à l'abri des mesures d'économie.

LES CÉRÉALES

L'AIDE AUX CULTIVATEURS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser deux questions au ministre sans portefeuille. La première, je l'ai déjà posée hier au premier ministre. A la suite de leur pèlerinage à La Mecque, les ministres ont-ils décidé de prendre des mesures pour faire face à la grave situation dans laquelle se trouvent les

cultivateurs du fait qu'une bonne partie de leurs récoltes est sous la neige et qu'ils n'ont pas grand espoir de pouvoir battre ce grain cet automne?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, à la suite de la première question d'hier, je crois que d'autres questions ont été posées au ministre de l'Agriculture. On a même adressé une question à ce sujet au ministre de l'Industrie et du Commerce vendredi dernier. Dans les deux réponses, on a indiqué que diverses mesures étaient à l'étude pour résoudre ces problèmes, dont le manque d'argent liquide pour les cultivateurs qui n'ont pas assez de céréales contre lesquelles recevoir des avances et d'autres problèmes dont le ministère a conscience.

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA COMMERCIALISATION DU BLÉ

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre une autre question à la suite de cette réponse complète, générale et inoffensive. Comme on procède en ce moment dans l'Ouest à un examen général du fonctionnement de la Commission canadienne du blé et comme on a perdu des marchés, puis-je demander au ministre si, oui ou non, le gouvernement songe, tout en approuvant entièrement la Commission, à créer une Commission royale d'enquête pour étudier à fond le mécanisme de la commercialisation du blé afin qu'on puisse établir de façon certaine qui est responsable de la situation actuelle et quelles mesures on prendra pour y remédier.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Je reconnais là la prédilection du très honorable représentant pour les commissions royales d'enquêtes, mais nous sommes d'avis qu'il y a d'autres moyens de déterminer les faits et de résoudre les problèmes. Nous avons la situation bien en main.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre se serait-il constitué en commission d'étude composée d'un seul homme?

M. l'Orateur: A l'ordre!

LES MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE LA COMMISSION DU BLÉ

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, d'après certains rapports le ministre d'État de Saskatoon-Humboldt aurait annoncé à Saskatoon que la Commission canadienne du blé n'aurait plus à s'occuper de certains programmes agricoles. Le ministre pourrait-il nous dire de quels programmes il s'agissait?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. l'Orateur: Cette question est irrecevable sous sa forme actuelle. Le député sait bien qu'il ne peut interroger un ministre au sujet de déclarations faites à l'extérieur de la Chambre. Il pourrait peut-être poser sa question autrement et l'adresser directement au ministre.

M. Gleave: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Songe-t-on à modifier les programmes dont la Commission canadienne du blé est responsable?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Beaucoup de questions relevant de l'industrie des céréales, y compris le fonctionnement de la Commission canadienne du blé, sont actuellement à l'étude. J'espère que ce dernier point sera discuté à fond, avec les agriculteurs intéressés et par les députés. Il est certainement possible de rendre la Commission canadienne du blé plus efficace comme agent pour la vente du blé canadien et, notamment, comme agent de commercialisation. C'est certainement l'un des points qui ont été soulevés. En fin de semaine, en Saskatchewan, j'ai précisément demandé si certains programmes dont la Commission du blé est chargée ne pourraient pas être remis en d'autres mains, simplement pour que la Commission du blé soit plus libre pour mieux accomplir sa tâche.

M. Gleave: En tenant compte de la promesse faite par le ministre de l'Industrie et du Commerce selon laquelle la Commission canadienne du blé comparaîtrait devant le comité permanent de l'agriculture, le ministre d'État demandera-t-il à la Commission de se présenter devant le comité afin que ces questions puissent-être discutées?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LES CONTINGENTS ADDITIONNELS SUR LES LIVRAISONS

M. A. B. Douglas (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre d'État. La Commission canadienne du blé a-t-elle autorisé d'autres contingents sur les livraisons de blé dans les Prairies et, si non, quand le fera-t-elle?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Pour l'instant, tout ce que je sais c'est que le contingent unitaire est en vigueur, sauf là où des livraisons spéciales pour certaines céréales ont été autorisées. La Commission canadienne du blé est particulièrement intéressée à permettre à chacun, tout d'abord de livrer le contingent unitaire et à en assurer le transport. Je suis persuadé que lorsque cet objectif sera prêt d'être atteint des contingents spéciaux et individuels seront autorisés.

LE PROGRAMME DE LIVRAISONS SUPPLÉMENTAIRES

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je pose également une question supplémentaire au ministre d'État de Saskatoon-Humboldt. Vendredi dernier, en l'absence de celui-ci, j'ai adressé une question au sujet de la modification du programme selon lequel le blé pouvait être troqué contre de la farine destinée à être utilisée par le producteur lui-même. Après ce changement de programme, le gouvernement est-il disposé à recommander à la Commission du blé d'autoriser l'échange de blé contre de la semence approuvée et homologuée?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Des discussions ont eu lieu à ce sujet avec la Commission du blé. Celle-ci n'a pas encore annoncé que des livraisons supplémentaires pourraient être effectuées contre de la semence approuvée ou homologuée, en partie parce qu'elle espérait en premier lieu organiser les livraisons des quotas unitaires et remédier ainsi à la surabondance, mais aussi en raison de la nécessité de discuter des abus qui ont été associés, par le passé, au programme de livraisons supplémentaires. La Commission du blé est en pourparlers avec les associations canadiennes de producteurs de semences approuvées, à ce sujet, et il est possible qu'avant peu une déclaration soit faite.

LES TRANSPORTS

QUÉBEC—LA CONSTRUCTION D'UN TRONÇON DE CHEMIN DE FER RELIANT MATAGAMI À LA BAIE D'HUDSON

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Je voudrais lui demander si le gouvernement a l'intention de construire un embranchement de chemin de fer de Matagami à la baie d'Hudson, dans la province de Québec?

M. l'Orateur: Je signale à l'honorable député que cette question pourrait, avec profit, être inscrite au *Feuilleton*.

EXPO '67

QUESTION RELATIVE À LA DISPOSITION DE LA CITÉ DU HAVRE

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre sans portefeuille responsable de l'habitation et de qui relève la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Étant donné que l'administration de la Cité du Havre par la Société centrale d'hypothèques et de logement doit prendre fin le 31 décembre prochain et qu'un plan d'ensemble secret, quant à l'avenir de cet emplacement, a été présenté au gouvernement fédéral en mai dernier, le ministre peut-il nous dire quelle décision le gouvernement fédéral entend prendre à cet égard?

M. l'Orateur: Il me semble qu'on devrait normalement répondre à cette question par une déclaration à l'appel des motions, et je suggère à l'honorable député de poser sa question dans ce sens.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je vais poser à nouveau ma question.

Je demande à l'honorable ministre s'il entend bientôt faire une déclaration, à l'appel des motions, sur l'avenir de la Cité du Havre à Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, des consultations se poursuivent entre la SCHL et le Conseil des ports nationaux, et lorsqu'une décision à ce sujet aura été prise, je suis tout à fait certain que nous la ferons connaître aux députés.

[*Français*]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre peut-il nous dire s'il a pris lui-même connaissance du plan d'ensemble présenté par la Société centrale d'hypothèques et de logement et s'il entend faire part à la Chambre de ce plan secret ou confidentiel?

[*Traduction*]

L'hon. M. Andras: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il y ait plan secret à proprement parler. La Cité du Havre fait l'objet de plusieurs rapports et recommandations. J'ignore de quel plan l'honorable député veut parler expressément, mais je suis en train de les examiner tous en consultation avec mes collègues et lorsqu'une décision aura été prise au sujet de l'un d'entre eux, nous n'avons certainement pas l'intention de le garder secret. Nous le ferons connaître à la Chambre.

L'INDUSTRIE

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION RELATIVE AUX NÉGOCIATIONS

[*Français*]

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

[*Traduction*]

Quand le ministre sera-t-il disposé à faire une déclaration à l'appel des motions ou sous quelque autre forme à propos des négotiations en cours concernant l'accord sur l'automobile?

L'hon. J.-L. Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous devons conférer avec les représentants des États-Unis à ce sujet, non pas en vue de renouveler l'accord mais plutôt pour étudier une proposition des États-Unis demandant que certaines modifications y soient apportées. Mon ministère est en consultation avec l'industrie à ce sujet. Nous avisons maintenant à la marche à suivre. Il serait peu sage de ma part d'indiquer ce qu'elle sera mais je ferai rapport de l'état des négociations lorsqu'elles auront lieu.

M. Broadbent: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il en mesure d'indiquer si le gouvernement exerce des pressions sur les fabricants d'automobiles pour les amener à prendre des engagements fermes en matière de parité des prix?

L'hon. M. Pepin: Je dois rencontrer dans les prochaines semaines les directeurs de l'industrie automobile et cette question sera évoquée au cours de nos entretiens. Nous tâcherons de savoir s'ils peuvent faire mieux que ce qu'ils ont déjà fait jusqu'ici.

M. Broadbent: Une dernière question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous indiquer si les syndicats les plus directement intéressés par cette question sont tenus au courant du déroulement des négociations?

L'hon. M. Pepin: J'ai la réputation d'être d'un abord facile. S'il y a des observations qu'ils voudraient faire avec une certaine fermeté, je serai à leur disposition.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LE DÉPÔT DU PROJET DE LOI

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): J'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Quand le ministre envisage-t-il de déposer le projet de loi sur les ressources en eau du Canada?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'espère qu'il le sera cette semaine.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. A la suite du manque d'empressement démontré par l'industrie des détergents à discuter d'autres possibilités à part l'utilisation des phosphates au cours de la conférence de cette semaine, des discussions ont-elles lieu entre le ministère et l'industrie des détergents?

L'hon. M. Greene: Oui, monsieur l'Orateur, je suis présentement en pourparlers avec les présidents des plus importantes sociétés qui fabriquent et vendent ces produits.

LA POLLUTION

LES DÉTERGENTS AU PHOSPHORE

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Au sujet des phosphates, monsieur l'Orateur, puis-je répondre à la question posée le 30 octobre par l'honorable député de Kootenay West relativement au rapport soumis à la Commission conjointe internationale. La Commission a reçu ce document des offices consultatifs qu'elle a établis pour enquêter et soumettre un rapport sur la pollution des lacs Erié et Ontario ainsi que des eaux internationales du Saint-Laurent, en aval du lac Ontario.

J'apprends que la CMI suivra sa procédure habituelle en examinant le rapport et en soumettant les recommandations qu'il contient aux autorités canadiennes et américaines, par l'intermédiaire de leurs secrétaires d'État aux Affaires extérieures. Je crois savoir que la Commission entendra les témoignages publics à ce sujet tôt l'an prochain, avant de présenter son rapport aux deux gouvernements.

Entre-temps, le comité intérimaire ministériel de l'eau étudie cette affaire et me soumettra sans délai ses recommandations sur les mesures appropriées que le gouvernement fédéral pourrait adopter; celles-ci seront alors revues par le cabinet.

LES AÉROPORTS

LE CHOIX D'UN EMPLACEMENT AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Charles H. Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Étant donné les instances pressantes présentées par le Board of Trade des provinces Maritimes et d'autres organismes, une étude est-elle en cours en vue de choisir l'emplacement d'un aéroport international pour avions à réaction, qui desservirait les grandes villes du Nouveau-Brunswick?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Le premier pas a été fait, monsieur l'Orateur. La semaine dernière, on a

entrepris une étude sur la configuration de la circulation et les tendances futures dans les provinces de l'Atlantique d'ici 20 à 25 ans. Il faudra rassembler tous ces renseignements pour déterminer avec précision l'emplacement de l'aéroport.

M. Thomas (Moncton): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que les ingénieurs qui poursuivent l'étude des exigences de la circulation aérienne dans les provinces de l'Atlantique estiment qu'il faut un nouvel aéroport au Nouveau-Brunswick, le ministre pourrait-il élargir leur mandat et leur demander de suggérer l'emplacement idéal d'un tel aéroport?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, à mon sens, une fois achevée l'étude de la configuration de la circulation aérienne, l'emplacement de l'aéroport se dégagera de façon évidente.

LA PEINE CAPITALE

L'ABOLITION TOTALE

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement songe-t-il à présenter une mesure pour l'abolition de la peine capitale en ce qui concerne le meurtre d'un policier?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Nous n'y avons pas songé, monsieur l'Orateur.

M. Noble: Comme question supplémentaire, monsieur l'Orateur, le gouvernement s'émeut-il devant l'augmentation des meurtres au Canada, qui sont passés de 220 en 1966 à 314 jusqu'ici cette année, et envisage-t-il d'y remédier?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est légèrement irrégulière. Le député demande si le gouvernement s'émeut ou non, et j'estime que la question sous cette forme n'est pas appropriée.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPORTATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

M. Alastair Gillespie (Etobicoke): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Les importations massives de lampes de radio et de télévision en provenance du Japon semblent menacer sérieusement l'industrie électronique canadienne. Le ministre peut-il confirmer ce fait et nous dire par quelles mesures il espère remédier à cet état de choses?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. D'après moi, cette question n'est pas recevable non plus. S'il y a urgence, toutefois, on pourra la débattre au moment de l'ajournement.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX DES FONCTIONNAIRES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au président du Conseil du Trésor? A-t-on déjà pris une décision en ce qui concerne le paiement, par le gouvernment, de la totalité ou d'une partie des primes de l'assurance frais médicaux pour les fonctionnaires fédéraux et les retraités fédéraux, vu le problème qui s'est posé récemment à la suite de la mesure prise par l'Ontario?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Non, monsieur l'Orateur. Nous avons eu de nombreux échanges de vues avec le Conseil national mixte sur cette question, et je prévois qu'il sera possible d'en arriver à une décision avant longtemps.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A titre de question supplémentaire, puis-je demander si cela pourrait se faire avant que les chèques de traitement et de pension soient émis, à la fin du mois?

L'hon. M. Drury: Il se peut que la décision soit prise, monsieur l'Orateur, avant la fin du mois mais je ne sais pas de façon certaine si elle le sera assez tôt pour se traduire dans les chèques de paye.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Walter Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme le pemier ministre de Terre-Neuve, M. Smallwood, a manifesté à plusieurs reprises un grand courage en assumant une certaine responsabilité pour l'élection du premier ministre comme chef du parti libéral, le premier ministre est-il disposé à encourir quelques reproches à propos de ce qui s'est passé durant le dernier week-end à Terre-Neuve?

Des voix: Oh, oh!

LA FISCALITÉ

LES PROVINCES ET LE LIVRE BLANC

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Les provinces ou les

premiers ministres provinciaux ont-ils reçu de premiers renseignements sur le contenu du Livre blanc sur la fiscalité?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

M. Burton: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il connaissance d'une déclaration faite par le premier ministre Thatcher de la Saskatchewan vendredi dernier, selon laquelle il avait des raisons de croire que le Livre blanc fédéral sur la fiscalité comprendrait des mesures d'imposition de l'industrie minière moins dures que celles recommandées par le rapport Carter?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, bien des gens bâtissent des hypothèses.

L'AGRICULTURE

LES EXPORTATIONS DE POMMES DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné qu'un envoi de pommes de la Colombie-Britannique à la Nouvelle-Zélande doit se faire au plus tard le 6 novembre, d'après le contrat de vente, quelle assistance son ministère a-t-il pu donner à la B.C. Tree Fruits Industry pour assurer le chargement et l'expédition de cette cargaison d'intérêt vital pour l'économie de cette province?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons eu des contacts quotidiens avec la B.C. Tree Fruit Co-op et, en vérité, avec d'autres gens de Colombie-Britannique, à ce sujet, et, d'après les renseignements qu'on m'a donnés, tous les préparatifs et ainsi de suite concernant cet envoi n'accusent aucun retard.

LES COMMUNICATIONS

LA DIFFUSION DES DÉCLARATIONS DU MINISTRE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Communications. Au sujet du projet de composition directe afin que ses propos et les communiqués à la presse parlée soient facilement accessibles aux stations de radio d'un bout à l'autre du pays, lui-même ou ses groupes d'étude se proposent-ils d'étendre les services audio-visuels aux téléspectateurs, pour éviter toute discrimination grave entre ces deux éléments?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Pas encore, monsieur l'Orateur.

[M. Burton.]

LES PÊCHES

LES OPÉRATIONS DES CHALUTIERS SOVIÉTIQUES

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêches. Assure-t-on une surveillance permanente afin que les opérations de pêche que les Russes poursuivent au large de nos côtes restent au-delà de la limite de douze milles?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Lundrigan: Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Défense nationale. Comme les Russes intensifient leurs activités au large de nos côtes et que la marine américaine se retire graduellement de la région de Terre-Neuve, le ministre de la Défense nationale a-t-il pris des mesures pour renforcer notre effort de défense nationale sur la côte est, afin de prendre la relève des Américains?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il n'y a aucune raison d'accroître notre effort de défense nationale parce que nous estimons qu'à présent, il correspond à nos besoins. Nous n'avons pas non plus l'intention de le réduire. En ce qui concerne l'opération américaine, nous envisageons d'en tenir compte dans notre étude de la situation.

M. Lundrigan: A titre de question supplémentaire, le ministre de la Défense nationale peut-il dire si la déclaration faite l'année dernière par le premier ministre, comme quoi nous renforcerions nos efforts en matière de défense pour protéger notre souveraineté, n'était qu'une fausse promesse libérale?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'HABITATION

LA RÉNOVATION URBAINE À VANCOUVER

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé de faire rapport à la Chambre sur l'habitation. Étant donné l'importance du projet de rénovation urbaine ou d'aménagement urbain visant quelque 1,300 acres dans Vancouver-Est, quand le ministre prévoit-il faire une déclaration de principe à ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois dire au député qu'on a posé ces derniers jours une question assez semblable et que le ministre y a répondu.

M. Winch: La mienne est très précise, monsieur l'Orateur, vu qu'elle concerne ma propre circonscription.

M. l'Orateur: Il faudrait alors la porter au *Feuilleton* ou la mettre en délibération au moment de l'ajournement.

M. Winch: Dix heures, monsieur l'Orateur.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—L'USAGE DU PAIEMENT FÉDÉRAL PAR L'ONTARIO

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur puis-je poser une question au ministre des Finances pour faire suite au fait qu'il a signalé à la Chambre la présence dans la tribune d'invités de marque, le trésorier de l'Ontario et le ministre du commerce et du développement de cette même province? Je demanderais au ministre s'il a engagé des entretiens avec le trésorier provincial sur l'usage que le gouvernement de l'Ontario a décidé de faire des 175 millions de dollars, ou du montant quel qu'il soit, versés à la province pour l'assurance frais médicaux?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de souhaiter la bienvenue au député au retour de sa retraite de Winnipeg et de lui dire que le trésorier de l'Ontario et moi-même nous entretenons d'un grand nombre de choses d'intérêt commun.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de reformuler ou de répéter ma question. Le ministre des Finances nous dirait-il s'il discute avec le gouvernement de l'Ontario s'il convient où s'il est souhaitable d'employer l'argent destiné à l'assurance frais médicaux à d'autres fins que celle-là?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur nous discutons de bien des choses, mais non de la conduite du gouvernement de l'Ontario.

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE TRANSBORDEURS ENTRE LES ÎLES CARIBOU ET WOOD

M. H. Russell MacEwan (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports. S'est-il entretenu avec les hauts fonctionnaires ou les ministres de la Nouvelle-Écosse au sujet de la possibilité d'améliorer les installations du service de transbordeur de cette province entre les îles Caribou et Wood (Î.-P.-É.)?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la correspondance a été volumineuse et la question résolue de façon satisfaisante, même si je ne suis pas sûr que nous ayons reçu l'acceptation définitive du gouvernement de la Nouvelle-Écosse à notre dernière proposition.

M. MacEwan: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire si on a songé à augmenter le service en y ajoutant un autre transbordeur?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, c'est une des questions à l'étude en ce moment.

QUESTION POSÉE AU CABINET

[*Français*]

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il est fier de la position prise par M. Jean Lesage à l'Assemblée nationale, la semaine dernière, et s'il fera preuve d'autant de courage à l'égard de la position de M. Lesage qu'il l'a fait au sujet de celle de MM. Drapeau, Saulnier et Bertrand?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Cette question, je le crains, n'est pas recevable, et à plus d'un point de vue.

LES GRAINS

L'AFFECTATION DES WAGONS COUVERTS—L'OPPOSITION ET LA DIRECTION DES CHEMINS DE FER

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): J'ai une question à poser au ministre des Transports. Songeant qu'à la réunion où il avait convoqué la direction du Canadien Pacifique et du Canadien National au sujet de l'affectation des wagons couverts aux points d'expédition de grain dans le Sud de la Saskatchewan, seuls les députés et sénateurs libéraux de l'Alberta, de la Sakatchewan et du Manitoba furent invités, le ministre voudrait-il maintenant convoquer une réunion semblable à l'intention des sénateurs et des députés de l'opposition afin que nous puissions, nous aussi, exposer à la direction des chemins de fer les problèmes de nos circonscriptions?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie, je dois réserver la question du député.

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser cette question à dix heures car le gouvernement fait preuve ici d'une discrimination flagrante?

L'AGRICULTURE

LES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES AGRICOLES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre

suppléant de la Justice ou pour le secrétaire parlementaire. Comme il y a des milliers de personnes en jeu et des millions de dollars engagés, quand compte-t-il aviser le ministre de l'Agriculture que les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires agricoles tombent sous le coup des provisions de la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers et doivent être réduits en conséquence?

LES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

ARTHABASCA—LA RÉNOVATION DU MUSÉE SIR WILFRID LAURIER

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

A la suite de notre échange de correspondance au sujet de la rénovation du musée sir Wilfrid Laurier, à Arthabaska, j'aimerais lui demander s'il a l'intention de demander à la Commission des lieux et monuments historiques d'accélérer cette étude, afin de donner satisfaction à la population d'Arthabaska à cet égard?

M. l'Orateur: Je ne crois pas que la question de l'honorable député soit vraiment urgente, et je suis d'avis qu'elle pourrait être inscrite au *Feuilleton*. Si je me trompe, et qu'il y a vraiment urgence, la Chambre sera heureuse de considérer cette question au moment de l'ajournement.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ARMÉE ET L'ARCTIQUE CANADIEN

[*Traduction*]

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Défense nationale. L'armée canadienne effectue-t-elle des patrouilles régulières dans l'Arctique canadien et, si non, pourquoi s'en abstient-elle?

LA POLLUTION

LE LAC ÉRIÉ—L'EFFET DES DÉTERSIFS

M. Charles Turner (London-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Est-il vrai que le lac Erié deviendra une mer morte d'ici un an, si l'on ne fait cesser immédiatement l'utilisation des détersifs?

M. l'Orateur: Comme il s'agit d'une situation envisagée d'ici un an seulement, la question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

[M. Baldwin.]

L'AGRICULTURE

LA RÉVISION DE LA POLITIQUE LAITIÈRE

[*Français*]

M. Florian Côté (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à une question qui m'a été posée la semaine dernière par les honorables députés de Bellechasse et de Lotbinière (MM. Lambert et Fortin) qui me demandaient combien de rencontres avaient eu lieu entre la Commission canadienne de l'industrie laitière, l'UCC et l'Association des producteurs de lait.

En réponse, je dois leur dire qu'il y a eu neuf rencontres, dont le compte rendu apparaît aux pages 86 à 91 du rapport de l'UCC pour l'année 1968-1969.

• (11.50 a.m.)

DÉBAT SUR L'ADRESSE

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, suspendue le lundi 3 novembre, de la motion de M. Jack Cullen, portant qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a présenté à l'ouverture de la session.

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, comme c'est aujourd'hui le dernier jour réservé au débat sur l'Adresse et que j'ai examiné les discours prononcés jusqu'ici, je n'ai pas l'intention d'aborder les sujets déjà traités mais de signaler à la Chambre une question soulevée récemment au sujet du Parlement et de notre Chambre.

Je suis profondément attaché aux Communes. J'étais ailleurs depuis une semaine, et l'on aurait pu se demander si le Parlement siégeait sans quelques mentions par-ci par-là dans les journaux—je suis sûr que d'autres députés qui étaient dans l'Ouest ont fait la même constatation—du ministre qui examine la situation qui existe dans les Prairies relativement aux céréales. Je trouve affligeant et fort inquiétant que notre institution, par notre propre faute et à cause de l'attitude du gouvernement de notre pays, se trouve graduellement reléguée à un rôle qui ne correspond pas à notre patrimoine et à nos responsabilités.

La situation est grave. Je lis en effet dans la presse ou dans le hansard que certains

voudraient déposer des discours comme à la Chambre des représentants des États-Unis au lieu de les prononcer. Je m'attriste en songeant que cette institution voudrait adopter un régime qui ne permet ni la liberté d'expression, ni l'échange des informations ni le choc des idées qui sont essentiels au maintien du Parlement.

Monsieur l'Orateur, j'espérais que le premier ministre (M. Trudeau) resterait. Je sais bien à quel point il est pris—après tout, j'ai moi-même occupé ce poste. Lorsqu'il y a un débat important, il incombe au premier ministre de faire tout son possible pour se trouver à la Chambre afin de recueillir les opinions des députés de tous les côtés de la Chambre, ce qui ne peut se faire en lisant le hansard. Maintenant, lorsque le premier ministre prend la parole, il ne le fait pas spontanément, mais après qu'une équipe d'experts lui a présenté les faits. C'est pourquoi je suppose que les remarques faites le dernier jour de la session représentaient son opinion réfléchie et son intérêt pour les simples députés. J'étais absent ce jour-là...

Une voix: Où étiez-vous?

Le très hon. M. Diefenbaker: ...J'ai lu sa déclaration que je considère comme l'une des plus sarcastiques et des plus injustifiées qu'un premier ministre ait jamais faites sur les députés.

Voici ce qu'il a dit des Créditistes:

> Si on leur donne l'occasion de prendre des vacances, ils disparaissent, ils deviennent des zéros, des nullités.

Il n'y a pas un seul député à la Chambre des communes qui soit un zéro, une nullité.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Au cours du même débat, il a parlé plus longuement de la signification du Parlement, dans les termes suivants:

> Elle n'a pas à gouverner, elle n'a qu'à parler. Le meilleur endroit pour parler, s'ils veulent un auditoire, c'est naturellement le Parlement. Quand ils rentrent chez eux, quand ils sortent du Parlement, quand ils sont à 50 verges de la colline du Parlement, ils ne sont plus des députés—ils sont de purs inconnus ...

Des voix: C'est honteux!

Le très hon. M. Diefenbaker: Ces propos étaient à mes yeux révoltants au suprême degré.

Une voix: Quelle arrogance!

Le très hon. M. Diefenbaker: De l'arrogance? Le dictionnaire des synonymes n'arriverait pas à en donner une idée! Je croyais que le premier ministre profiterait de la première occasion pour se rétracter. Mais non, les choses en restent là. C'est son opinion. C'est un indice de mépris à l'égard du Parlement.

Des voix: Bravo.

Le très hon. M. Diefenbaker: Où qu'un député siège à la Chambre, personne n'a le droit de le considérer comme une nullité. Il représente ici des gens. Cette déclaration va hanter la mémoire du premier ministre pendant longtemps.

Le dernier numéro du *Time* canadien montre une caricature du premier ministre en train de ficeler une souris ou un rat, après avoir muselé l'animal.

M. Crouse: Il s'agit d'un castor.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il se sert d'une grande quantité de grosse ficelle ou de corde pour ce travail. J'y vois une caricature de son attitude à l'égard du Parlement. Nous sommes ligotés. Nous sommes des zéros; nous siégeons, nous parlons, on ne nous entend pas et on nous qualifie de nullités.

Je me réjouis un peu en pensant qu'à peu près au même moment, Marshall McLuhan, qui est souvent considéré comme la conscience du gouvernement actuel, parlant de l'alunissage d'Armstrong et d'Aldrin disait: «ils sont des zéros». D'après le premier ministre lorsque nous nous éloignons à 50 verges de la Chambre des communes, nous sommes des zéros. Il a fallu à Armstrong et à Aldrin des années d'entraînement l'aide de 7,000 scientifiques et un voyage de 235,000 milles dans l'espace pour devenir des zéros. Pour vous et moi, nous n'avons qu'à nous éloigner de 50 verges de la Chambre des communes!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: De quoi devrais-je parler? D'abord, je parlerai de cette institution. J'ai lu tous les discours et j'estime que nous exagérons lorsque, l'un après l'autre, nous félicitons comme par devoir les motionnaires. Une fois que les divers chefs de parti l'ont fait, à mon avis, cela suffit.

Il y a eu quelques discours remarquables. Il y a eu communication de renseignements, études, recherches et, par-dessus tout, le cœur y était. On s'est plaint que les journalistes de la tribune ne faisaient pas savoir ce qui se passe à la Chambre des communes. De nos jours, le gouvernement évite le Parlement. Il existe pour les ministres un système de roulement calqué sur le jeu de la chaise musicale. Ils doivent être ici sauf lorsqu'il leur faut s'absenter. Le ministre d'État (M. Lang) et le

ministre de l'Agriculture (M. Olson) ont dû s'absenter en raison d'importantes fonctions. D'autres ont des fonctions également. La présence des ministres ne devrait pas être assujettie au principe du roulement sur la simple raison que s'ils ne veulent pas qu'on leur pose une question qui relève directement de leur compétence, on adresse cette question au premier ministre qui répond: «Attendez le retour du ministre». Ce n'est pas ainsi que fonctionne le Parlement.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je l'ai dit tout à l'heure: on a rabaissé cette institution et je le répète encore avec une profonde tristesse. La Chambre me manque lorsque je m'en absente. Peu m'importe le côté de la Chambre où siègent les députés. Il y a quelque chose de réel dans cette fraternité, dans ces liens et dans la reconnaissance du fait que les vis-à-vis ont droit au respect le plus total. Ils essaient tous de faire quelque chose pour leur pays et le chef du pays les a qualifiés de nullités. Ces paroles ne m'ont pas affecté, mais les Canadiens n'auront pas plus de respect pour cette institution que n'en a pour elle le chef de notre gouvernement qui en occupe le poste le plus élevé.

Que dirais-je quant au domaine international? Je ne vais pas en parler, sauf en passant. Dans le monde entier, on se moque du Canada qui court après Mao en lui demandant s'il ne va pas lui permettre de le reconnaître? J'entends d'ici le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) dire: «Je suis ici, Mao, prends-moi».

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette situation est des plus absurdes. Si le premier ministre en parlait, il dirait: «Moi et Mao». Telle est la position actuelle du gouvernement. Il parle de reconnaître la Chine communiste au moment où, en Union soviétique, les gens le craignent profondément. La Chine communiste veut la guerre. On ne peut trouver aujourd'hui un seul étudiant chinois en URSS ou en Ukraine. Or, il y en avait beaucoup autrefois. J'ai demandé où ils étaient. On m'a répondu qu'ils sont restés un jour jusqu'à cinq heures et qu'ils sont partis le matin suivant. L'Union soviétique a peur de cette immense frontière entre leurs pays.

Hier soir, le président Nixon a parlé. J'espère que son message sera entendu. Il est facile de dire aux États-Unis ce qu'il devraient faire. Si leurs hommes n'étaient pas en train de mourir au Vietnam, les nôtres, au Canada, pourraient bien être dans la même situation. Les États-Unis n'auraient sans doute pas dû y aller, mais ils y sont maintenant et ils ne peuvent pas en sortir. Leur départ entraînerait une perte de prestige et le plus profond bouleversement qu'on ait jamais vu dans l'Asie du Sud-Est. Je tiens à souligner aujourd'hui, la reconnaissance de la Chine par le gouvernement canadien sera considérée comme une acceptation du communisme par ceux qui luttent contre lui depuis des années en Asie du Sud-Est. Nous avons commis une erreur en ne la reconnaissant pas au cours des années 50. A l'époque, il se serait agi d'un acte juridique.

• (Midi)

Nous ne l'avons pas fait. Ni le gouvernement de M. King, ni celui de M. St-Laurent, ni celui de M. Pearson, ni le mien ne l'ont fait. Je ne critique pas la chose. Devenu premier ministre, j'ai revu toute la situation; c'était l'un des motifs de mon voyage en Asie en 1958. Maintes fois, j'ai rencontré dans ces pays les gens qui ont résisté. Tandis que vous et moi parlions, ils ont vécu devant le spectre du communisme qui menaçait de les détruire. Tous disaient: «Ne les reconnaissez pas. Ne le faites pas.» Arrivant de l'URSS et m'étant entretenu avec certains dirigeants du pays, j'insiste encore une fois sur le risque de l'initiative que le gouvernement semble disposé à prendre. Mais pourquoi? Qu'obtiendra-t-il en retour? J'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ce qui s'est passé exactement lorsqu'il essayait, à Stockholm, de convaincre les Maoïstes de l'accepter, de l'admettre dans leurs rangs, de le compter comme l'un des leurs. Je lui ai demandé ce qu'il leur a dit à propos des ventes de blé. Il a répondu: «Nous ne parlons pas de cela.» Je le comprends, car les ventes de blé qui se sont faites en Chine communiste récemment provenaient de l'Australie, pays qui combat aujourd'hui la Chine communiste, au Vietnam.

Nous entendons beaucoup parler d'une campagne d'économie. Quelle campagne? D'une part, le gouvernement réalise des économies en fermant un certain nombre de missions à l'étranger et, d'autre part, le discours du trône parle de l'établissement de relations plus étroites avec les pays d'Amérique latine Combien le gouvernement va-t-il épargner? Combien va-t-il épargner pour compenser la perte occasionnée par le changement des fenêtres de cet immeuble—on a brisé des fenêtres d'une valeur de plusieurs centaines de milliers de dollars, m'a-t-on dit? Les fenêtres de mon bureau faisaient bien l'affaire, monsieur l'Orateur. Je pouvais voir l'extérieur aussi clairement que je puis voir à travers le gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais on a enlevé ces fenêtres et on les a brisées.

Le premier ministre a dit tantôt qu'il allait augmenter son personnel. Il ne peut le faire. Il ne peut mettre plus de gens dans cette partie de l'immeuble. Ils viennent de partout. Sauf erreur, ils doivent commencer à porter des insignes afin que personne ne commette l'erreur de donner des conseils à un autre membre du personnel. On couvre les Canadiens de ridicule en annonçant que le gouvernement s'engage dans une campagne d'économie!

Je pourrais en dire davantage sur cette question de l'économie et je pourrais parler aussi d'un gouvernement qui a si peu à faire qu'il se met à supprimer les avocats véreux. Apparemment, tous les avocats sont véreux, à en croire l'un des ministres. Un autre songe à abolir l'usage du tabac. Et c'est ainsi qu'ils procèdent. Pendant ce temps, le coût de la vie atteint un sommet sans précédent; les taux d'intérêt sont en passe de toucher la lune et les gens ont du mal à vivre.

Le ministre d'État chargé du blé (M. Lang) vient de partir. Autrement, je lui aurai aurais adressé quelques remarques. Un ministre plaidait sa cause aujourd'hui: «Donnez-nous un peu de temps; nous étudions la question; nous sommes en train de l'examiner». Nous demandons ce que le gouvernement a l'intention de faire à propos de la situation du blé et on nous répond: Nous vous le ferons savoir en temps voulu. Pendant ce temps, des dizaines de milliers d'acres sont couvertes de neige dans l'Ouest du Canada. Les cultivateurs n'ayant plus le sou ne peuvent continuer. Ils ne peuvent emprunter aux banques car la plupart d'entre elles ne prêtent plus. Nous demandons au gouvernement ce qu'il a l'intention de faire et nous nous entendons répondre: Nous étudions la question.

Les Canadiens sont dans une profonde confusion. Ils sont inquiets, préoccupés. Ils se demandent ce qui va se passer. Des événements se succèdent en kaléidoscope en dehors du Parlement et même malgré les opinions du Parlement. Ce qui m'amène à une question dont je veux traiter en détail.

J'ai déjà dit que le gouvernement semble décidé à abolir la monarchie. Que personne ne nie que ce soit là son but. Je n'en parlerais pas aujourd'hui si hier je n'avais examiné certains livres. Le 13 décembre 1968, j'ai dit ce qui suit:

> Certains prêchent en faveur d'une république. Je pense que l'existence d'une république au Canada mettrait fin à l'indépendance canadienne. Il ne pourrait en être autrement. On ne peut abolir la monarchie, sauf par modification constitutionnelle. Mais voilà que le *Time* a publié un article cette semaine, et cette revue a toujours été dans les confidences du gouvernement. Je cite:
>
> La semaine dernière, réfléchissant tout haut devant le caucus libéral, le premier ministre a dit que le gouvernement espérait «canadianiser» la monarchie en «dépersonnalisant» avec discrétion le rôle de la reine pour mettre de préférence l'accent sur la position constitutionnelle du gouverneur général, notamment, en remplaçant le nom de la souveraine par celui du gouverneur général dans tous les documents officiels.

Certains ont déclaré que l'affaire était sans fondement. On a expliqué que le premier ministre pensait tout haut; qu'il n'était pas sérieux, que c'était une déclaration qu'il fallait prendre avec un grain de sel. Prenons ce document qu'on appelle le discours du trône. Où est-il question du trône dans ce discours? Où mentionne-t-on Sa Majesté la Reine, qui fera partie du Parlement du Canada tant que la constitution ne sera pas modifiée conformément aux vœux des Canadiens?

Ni le général Vanier ni le très honorable M. Massey n'auraient tenu de tels propos il y a quelques années. Je m'imagine facilement quelle aurait été leur réaction si le présent discours leur avait été soumis dans sa forme actuelle. Ils avaient foi en la monarchie; ils se rendaient compte des bienfaits apportés par la monarchie; ils savaient que, sans la monarchie, les Canadiens français ne bénéficieraient d'aucun droit aujourd'hui, ayant depuis longtemps été absorbés par les États-Unis; ils savaient que c'était sous la monarchie que notre liberté s'était édifiée, que l'esclavage avait été aboli ici au Canada longtemps avant de l'être au Royaume-Uni; que c'était ici au Canada, par le truchement du Parlement de Westminster, que la liberté avait été instaurée, que la langue et la religion avaient été protégées. Qu'est-il arrivé à nos compatriotes qui sont allés s'établir au Massachusetts, dans le Rhode Island, au New Hampshire ou dans d'autres États? Ils ont perdu tous leurs droits.

Que dit le discours?

> J'ai d'autre part eu le plaisir de faire une tournée d'amitié dans les quatre pays du Commonwealth situés dans la mer des Caraïbes ... Si je me suis rendu dans ces pays, c'est à la demande du Gouvernement et avec l'encouragement de Sa Majesté.

Je dois dire que Sa Majesté n'a guère eu l'occasion de donner ses encouragements, car une semaine avant le début de la tournée, elle ignorait encore qu'elle aurait à donner son consentement. Cependant la décision de faire cette tournée avait déjà été prise. Monsieur

l'Orateur, la qualification applicable à ce gouvernement comme à tout autre gouvernement, dans le cadre de notre constitution monarchique, est celle de «Mon Gouvernement». Cette qualification a toujours été utilisée jusqu'ici. Il n'en est plus ainsi à présent.

• (12.10 p.m.)

Le discours continue:

J'ajoute enfin que Sa Majesté s'intéressant au Canada, aux Canadiens et à tout ce qui les touche ...

...doit venir au Canada l'été prochain. Par quelle effronterie monumentale le gouvernement s'est-il jamais permis d'utiliser les mots «Sa Majesté s'intéressant au Canada»? Sa Majesté est partie intégrante du Parlement, monsieur l'Orateur.

Je signale maintenant à votre attention les changements qui se sont produits depuis quelques semaines. Parlons d'abord de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Voici ce que prévoit l'article 9:

A la Reine continueront d'être et sont par les présentes attribués le gouvernement et le pouvoir exécutif du Canada.

Voilà qui est péremptoire et qui a été accepté par tous les premiers ministres de Macdonald à Pearson. C'est une disposition de la constitution.

Voici maintenant ce que prévoit l'article 17:

Il y aura, pour le Canada, un Parlement composé de la Reine, d'une chambre haute appelée le Sénat et de la Chambre des communes.

L'autorité exécutive appartient donc, au premier chef, à la reine. C'est précis, clair et définitif aux termes de la constitution, et on l'a toujours admis. En fait, cela a été reconnu par le gouvernement actuel en janvier 1969.

Depuis 1958, on publie chaque année un livre considéré comme la bible de la fonction publique du Canada. Il est intitulé «Organisation du gouvernement du Canada». Il constitue le guide officiel des activités gouvernementales canadiennes et je voudrais expliquer à la Chambre comment le gouvernement actuel a remanié ce livre qui est maintenant publié en fascicules.

La première chose que le gouvernement ait décidé, c'est que la constitution était erronée. Je viens de donner lecture de ce que dit la constitution du pouvoir exécutif. Dans le numéro en feuilles détachées de janvier 1969, voici ce qu'on trouve à l'article 3:

Au Canada, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, le pouvoir exécutif est dévolu à la Reine. Ce pouvoir comprend: *a*) un pouvoir statutaire qui découle de cet Acte et des lois parlementaires et *b*) la prérogative royale, c'est-à-dire l'autorité résiduelle du souverain en sa qualité de chef de l'État. Le Gouverneur général est le représentant de la Reine au Canada. Le Gouverneur en conseil exerce le pouvoir exécutif au nom de la Reine.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Telle fut la situation au cours des ans, situation conforme à la constitution. Mais nous voyons maintenant à l'œuvre l'un des triumvirats du parti libéral, soit le premier ministre, le secrétaire d'État (M. Pelletier) et le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Quand il a été question que le Canada adopte le régime républicain, lors du caucus du parti libéral à Montréal, il y a deux ans, les membres du parti ont dit ce qu'ils pensaient de la monarchie. Le secrétaire d'État s'est prononcé en faveur de son abolition. Le premier ministre n'a pas voté, car il existait à ses yeux d'autres questions plus importantes. Selon l'une de ses déclarations, jamais démentie, cette question aurait moins d'importance à ses yeux que le ski ou même la raquette.

Le ministre de l'Expansion économique régionale a déclaré ne pas voter pour ne pas contrecarrer la tendance.

Or, monsieur l'Orateur, à quoi a abouti leur intervention? Le pouvoir exécutif au Canada n'est plus dévolu à la Reine, comme l'exige la constitution. Voici ce que dit la nouvelle section 3:

Le pouvoir exécutif au Canada est confié au cabinet et s'exerce au nom du Gouverneur général, qui agit officiellement sur l'avis du Conseil privé. Les membres du cabinet, qui constituent le gouvernement actuel, sont donc tous des conseillers privés et, comme tels, assument la responsabilité collective de donner conseils au Gouverneur général, conseils qu'il se doit, selon l'usage, d'accepter.

Le gouvernement a donc modifié la tradition, en juillet 1969. Il a changé la constitution. Cette nouvelle rédaction est contraire au texte de la constitution. La constitution a été mise au rancart à la suite d'une directive bureaucratique. La directive s'accompagnait des mots suivants: «Les pages antérieures doivent être détruites». Je vais en arriver à cela bientôt. Ce volume contient le résumé de ce qu'il faut détruire. Pour ce qui est de l'exécutif, il est parfaitement clair que la section précédente doit être détruite ou supprimée. Voici la directive: «Supprimez et détruisez les documents». La constitution a été modifiée par des méthodes illégales, par des manœuvres détournées et clandestines de la part du gouvernement actuel.

Il y a d'autres choses à détruire, comme certains documents. Il y est question des lois. On y traite du processus législatif et une fois

de plus le libellé est modifié. Les vieilles pages que nous avons consultées pendant maintes années seront désormais détruites.

Quant à ce qui suit, j'espère qu'on a commis une erreur dans la description, car on ne prévoit aucun remplacement. Les ministres ne sont pas nombreux à la Chambre, mais ils me suivent avec l'attention dont font preuve d'ordinaire les ministres. La section 1-SO-2 traite du Parlement du Canada. Le titre en est «La Souveraine» et le sous-titre «Sa Majesté, la reine Élisabeth II». On y dit ceci:

Sa Majesté la reine Elisabeth II est la reine du Canada. Le titre royal se lit comme suit: «Elisabeth Deux, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, chef du Commonwealth, défenseur de la foi».

Vient ensuite le Gouverneur général et commandant en chef, qui est Son Excellence le Gouverneur général Roland Michener, représentant de la Reine. Je le répète, j'ignore si on a commis une erreur, mais il est intéressant de noter que cette page a été enlevée du manuel d'organisation, à la bibliothèque parlementaire. L'instruction donnée c'est que cette page, parmi d'autres, doit être supprimée et détruite. Le gouvernement a-t-il commis une erreur en retirant de ce volume la mention de l'existence de la reine? On ne fait pas mention de Sa Majesté sauf en passant, à une ou deux reprises, et l'on parle alors de la souveraine.

A mes yeux, monsieur l'Orateur, cela résume parfaitement ce qui se passe dans notre pays depuis que le gouvernement et son prédécesseur immédiat se sont mis à tailler, à miner et à réduire à l'impuissance, autant que la chose est possible à des gouvernements, nos vénérables traditions. J'ose prétendre qu'il n'y a pas même trois ministres qui ont compris que cette suppression découle des directives de juillet 1969.

M. l'Orateur: Je regrette d'interrompre le très hon. représentant, mais je dois signaler à la Chambre que le temps qui lui est accordé aux termes du Règlement est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur: Avec le consentement de la Chambre, le très honorable représentant de Prince Albert.

• (12.20 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Je demande au gouvernement pourquoi il a fait cela. En janvier dernier, il déclarait que la Reine—je cite presque les termes du statut—était la personne investie du pouvoir exécutif. Pourquoi a-t-on supprimé cette disposition? Pourquoi substituer le gouvernement ou le cabinet à la constitution? C'est le mettre dans la position où il croit qu'il peut tout se permettre impunément. Ce n'est qu'un exemple d'une des choses les plus graves qui soient arrivées aujourd'hui. Le gouvernement est maintenant décidé à faire en sorte d'aboutir à ce résultat.

Permettez-moi de faire une courte digression. Entre autres choses, je m'inquiète de ce que cette année, le message de Noël traditionnel de Sa Majesté la Reine ne sera pas radiodiffusé. J'espère qu'on changera d'idée et que le gouvernement canadien fera bien compte que nous accueillerions ce message avec plaisir. C'est à ce moment de l'année que la reine, comme chef d'État ou comme chef du Commonwealth, s'adresse à tous ses sujets où qu'ils soient. Nous nous souvenons des jours sombres de décembre 1939 quand bien des gens se demandaient ce que l'année suivante apporterait et quand le roi George VI a prononcé ce discours immortel. Il a alors cité un vers d'un poète presque inconnu.

Dans le discours du trône, on parle de la Reine en des termes peu convaincants et peu courtois. Elle reçoit une sorte de baiser de Judas. Il n'en était pas question dans le discours de l'an dernier ni dans celui de l'année précédente, je pense. Le discours en reparle comme de quelqu'étrangère qui a manifesté un certain intérêt pour le Canada. Je répète qu'il doit y avoir un Parlement composé de la Reine et de la Chambre haute, appelée le Sénat, et qu'à la Reine continueront d'être et sont attribués le gouvernement et le pouvoir exécutif du Canada.

Je m'inquiète de l'avilissement du Parlement. Les courriéristes parlementaires sont blâmés parce qu'ils ne rapportent rien. Cette institution disparaîtra si le gouvernement continue d'agir comme il le fait actuellement. En ce moment il n'y a qu'un seul ministre de présent. Les ministres ne sont certainement pas assez occupés pour s'abstenir d'assister aux séances. C'est là une manière fort cavalière de traiter une institution qui aujourd'hui ne représente pas le gouvernement de la reine mais celui du premier ministre.

Une voix: Il y a deux ministres là-bas.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je veux qu'on me comprenne bien. Je voudrais que des

députés ministériels déclarent au premier ministre du Canada (M. Trudeau) qu'au plus profond de leur cœur, ils croient en la monarchie et ne s'en laisseront pas imposer davantage de cette façon. On nous bouscule. Ce sont des nullités. Si, de ce côté-ci, nous sommes des nullités, je m'abstiens d'employer l'expression dont le premier ministre vous qualifierait peut-être s'il siégeait ici.

Monsieur l'Orateur, je termine, mais j'ajoute ceci. L'orientation ainsi donnée par le gouvernement ou trois ou quatre ministres vise à mettre un terme à la monarchie dans notre pays et à y établir une sorte de régime républicain dont le premier ministre serait le chef. Ce n'est pas encore fait, mais en donnant cette orientation au discours du trône, comme on l'appelle encore, il pourrait dire comme Louis XIV: «L'État, c'est moi.» Tant que notre Parlement durera et exercera ses droits et ses privilèges, une attitude semblable sera inacceptable.

Si c'est une république que nous devons établir, je m'y oppose, mais cela ne veut pas dire que les autres n'ont pas droit à leurs convictions. Ce ne sera pas une décision d'un organisme bureaucratique, ou de plusieurs ministres qui pourraient, par suite d'une directive administrative, brûler, détruire et rejeter les institutions qui ont été acceptables depuis longtemps. Pourquoi tout changer de janvier à juillet? C'est au peuple de décider. Vous n'osez, vous autres là-bas, permettre aux Canadiens de voter pour ou contre la république. C'est par des moyens détournés et clandestins que vous essayez d'obtenir ce que, vous le savez au fond, et le gouvernement aussi, le peuple canadien n'accepterait pas.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de vous féliciter de la façon digne et équitable avec laquelle vous présidez nos débats et je souhaite que vous continuiez longtemps à le faire.

Je veux féliciter les honorables députés de Sarnia et de Lapointe (MM. Cullen et Marceau) d'avoir proposé l'Adresse en réponse au discours du trône. L'un et l'autre ont prononcé à cette occasion des discours qui manifestent un intérêt sérieux à la chose publique, une connaissance approfondie de la politique canadienne et une détermination sincère de participer pleinement à l'élaboration d'une politique constructive et efficace.

Je ne serai peut-être pas aussi amusant ni intéressant que mon préopinant, mais j'essaierai plutôt d'être sérieux.

Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), ainsi que les chefs des autres partis et les députés qui ont pris part au présent débat, l'ont fait avec grande dignité et, en général, sans parti pris. Ils ont fait un large tour d'horizon de la situation politique existant à l'intérieur et à l'extérieur du Canada.

J'ai constaté qu'il y avait consensus général au cours de ce débat au sujet de la situation angoissante créée par des problèmes tels que l'inflation, l'augmentation des prix, le coût de la vie, l'insécurité internationale, la faim dans le monde et l'impatience de la jeunesse devant notre impuissance à régler rapidement ses problèmes.

• (12.30 p.m.)

Enfin, j'ai remarqué qu'il existait un consensus général à l'effet que nous devons tous travailler ensemble très fort pour étudier et essayer de trouver des solutions.

Le gouvernement, dans le discours du trône, se propose de légiférer et de porter à l'attention de la Chambre certains documents ou projets de loi ayant trait positivement à abaisser l'âge de voter à 18 ans, aux moyens de combattre la pollution du milieu et l'inflation générale, à étudier une réforme du système de sécurité sociale, le tout en vue de construire un pays fort et productif.

Le très honorable premier ministre a traité, au cours de ce débat, entre autres choses, des ressources humaines et naturelles du Canada, de la critique constructive de l'opposition, de l'inutile pollution de l'air et de l'eau, de la participation des jeunes à la vie politique de notre pays, de l'inflation, de l'augmentation du coût de la vie, de l'inégalité de bien-être dans le monde, des dangers qui menacent la race humaine en général, des régions arctiques, de la souveraineté du Canada et de bien d'autres sujets encore.

Au cours des débats qui se tiendront à la Chambre sur les projets de loi proposés ou les problèmes discutés, j'espère avoir l'occasion de prendre la parole le plus souvent possible. Toutefois, au cas où je ne pourrais le faire en temps utile, je profite de l'occasion, aujourd'hui, pour donner mes impressions sur quelques sujets qui m'intéressent particulièrement, savoir la situation très grave qui existe au Moyen-Orient, la reconnaissance de la République populaire de Chine au regard de la Chine nationaliste, le problème de la réhabilitation des prisonniers, de la disparition des dossiers judiciaires et, enfin, du cautionnement en général.

Quant au Moyen-Orient, monsieur l'Orateur, nous savons tous que la paix n'y a pratiquement jamais régné depuis la fin de l'époque glaciaire, alors que les glaces reculèrent

vers le Nord, que l'Europe sortit de sa léthargie, s'éveillant à la vie, et que les contrées verdoyantes et fertiles du fond de la Méditerranée, bien irriguées par de magnifiques fleuves à cette période, aux pâturages riches et aux forêts touffues, furent dévorées par le soleil et devinrent un désert.

Il semble, monsieur l'Orateur, que le désert, le soleil, la solitude et, sans doute, la découverte récente de vastes gisements de pétrole ont transformé le Moyen-Orient en un enfer où la haine, la convoitise sont les principaux sentiments.

Et, il y eut la venue de Jésus-Christ sur la terre et de Mahomet, le prophète, le guerrier, le poète.

Aujourd'hui, l'influence des grands empires a presque complètement disparu dans cette région du monde pour faire place à l'exploitation du pétrole, mais le désert existe encore, ainsi que la haine et la convoitise.

Monsieur l'Orateur, nous savons que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) visitera prochainement le Moyen-Orient. J'espère que grâce à ses bons offices, on trouvera une solution à ce problème, car, à mon avis, le cessez-le-feu qui existe actuellement ne durera pas longtemps. Au rythme de l'escalade actuelle, nous nous acheminons vers un conflit mondial, et c'est très grave. J'espère qu'il trouvera les arguments susceptibles de convaincre toutes les parties à s'entendre sur un cessez-le-feu permanent, en attendant une solution acceptable à tous.

Dans le premier discours que j'ai eu l'honneur de prononcer à la Chambre, en 1963, j'avais proposé que nous reconnaissions la Chine communiste. Je suis heureux de constater que le gouvernement actuel a entrepris des pourparlers avec les autorités de ce pays en vue d'une telle reconnaissance, ce qui facilitera sans doute l'entrée de cet immense pays au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Il ne sert à rien de croire, de se cacher comme une autruche, lorsqu'il s'agit d'un pays à qui nous vendons du blé et avec lequel nous cherchons d'autres occasions de commercer. Il me semble illogique de ne pas le reconnaître. Ce n'est pas approuver la forme de ce gouvernement que de le reconnaître comme autorité réelle dans ce pays.

Cependant, je m'inquiète de constater que la reconnaissance de la Chine populaire amènerait peut-être automatiquement la non-reconnaissance de la Chine nationaliste, Formose.

Je crois que nous n'avons pas le droit de décider de l'option politique des citoyens de la Chine populaire ou de la Chine communiste. Si nous reconnaissons la Chine communiste à condition de rompre avec la Chine nationaliste, je crois que nous commettrons une erreur.

J'ai eu l'occasion, dans le passé, de parler en faveur de la réhabilitation des prisonniers dans nos pénitenciers. Depuis ce temps, la Commission Ouimet a présenté son rapport et j'espère que le gouvernement prendra des dispositions dans le plus bref délai, en vue d'en appliquer les excellentes suggestions.

Nous devons rendre la Fonction publique accessible à ceux qui ont payé leur dette à la société. Je crois que dans les pénitenciers, nous pouvons organiser des cours en vue de préparer les détenus qui le désirent à entrer au service de la Fonction publique, sans soutenir, pour autant, que les anciens détenus des pénitenciers devraient immédiatement avoir accès aux postes les plus importants.

Je crois qu'il y a également lieu d'organiser un régime de liberté provisoire en vue de contraindre ces individus à se rapporter régulièrement et de leur faire savoir clairement que leur cas est continuellement à l'étude.

• (12.40 p.m.)

Mais comment demander à l'industrie privée de faire un effort en vue de faciliter la réhabilitation du prisonnier, si le gouvernement et la Fonction publique ne donnent l'exemple?

Évidemment, cette proposition se rattache à d'autres que j'ai l'intention de faire, comme, par exemple, la destruction des dossiers judiciaires. Je n'ai pas l'intention d'en discuter longuement, car un projet de loi a été déposé à cet effet et nous aurons sans doute l'occasion de l'étudier bientôt.

Cependant, la mesure ne va pas assez loin et je suis d'avis que nous devons faire tout notre possible pour que les dossiers judiciaires soient complètement détruits après une certaine période, afin que les individus qui ont payé leur dette à la société aient de nouveau l'espoir de se réhabiliter totalement et de contribuer à la productivité du Canada.

Maintenant, j'aimerais parler du problème des cautionnements dans nos cours de justice, lequel je connais particulièrement, puisque j'ai eu l'occasion de représenter le procureur général du Québec, à Montréal, pendant un certain temps. Il me répugne toujours qu'un individu sous arrêt soit obligé de prouver qu'il a droit à un cautionnement; l'accusé ne devrait pas avoir à fournir la preuve du droit de cautionnement, la Couronne ayant ainsi le fardeau de prouver le contraire.

Il est renversant de constater que l'individu qui, par exemple, est arrêté pour avoir battu sa femme, à la suite d'une simple déclaration assermentée, bien souvent en pleine nuit, soit obligé de passer la nuit en prison et que, le lendemain, on exige un cautionnement qu'il est souvent incapable de fournir.

Je connais le cas d'un individu qui a été arrêté à Montréal, il y a environ deux ans, et qui a été—je ne veux pas donner trop de détails pour éviter qu'on puisse l'indentifier—transporté par avion par les autorités policières d'une certaine province de l'Ouest, parce qu'il était accusé d'avoir conspiré pour organiser, disons, un système de paris sur les courses de chevaux. Il s'agit évidemment d'un acte criminel, mais certainement pas d'un acte justifiant que l'accusé soit transporté à 2,000 milles et forcé à fournir un cautionnement de $10,000 sur immeuble. L'individu en question ne connaissait personne qui pût fournir un cautionnement de $10,000 sur un immeuble de cette ville et le prévenu a dû passer cinq jours en cellule, alors que son père se mourait dans une autre ville. Depuis, cet individu a été acquitté.

Je n'accepte pas, monsieur l'Orateur, qu'on détienne un individu sur la simple déclaration des autorités policières. Il ne faut pas arrêter les gens et les obliger de prouver qu'ils ont droit à leur liberté. Si l'on reconnaît le principe qu'une personne est innocente jusqu'à ce qu'elle soit trouvée coupable, je crois que le fardeau de la preuve de la nécessité du cautionnement devrait nécessairement appartenir à la Couronne et non pas à l'individu.

Un individu ne doit pas être obligé de prouver qu'il a droit à sa liberté, et si la justice craint que cet individu ne s'enfuie, ce qui est impossible, étant donné que le monde est trop petit, qu'on le laisse courir. On en sera alors débarrassé. Cependant, je ne crois pas que l'individu va se sauver parce qu'il est accusé d'avoir participé à un réseau de paris sur les courses, etc.

A mon avis, MM. Vallières et Gagnon ne méritent pas d'être en prison depuis trois ou quatre ans. Je ne partage pas leurs opinions politiques, mais notre système est conçu de telle façon que les individus sont obligés de prouver qu'ils méritent leur liberté. La Couronne pourrait toujours demander, si un individu ne se conforme pas aux obligations du cautionnement, que ce cautionnement soit annulé.

Je ne puis vraiment accepter qu'une personne soit privée de sa liberté pendant trois ans ou quatre ans, sans avoir été trouvée coupable. Notre système judiciaire, à ce sujet, n'est pas bien organisé. Aux États-Unis, on permet à une personne de payer une compagnie d'assurance en vue d'obtenir un cautionnement. Ici, c'est le contraire qui prévaut. Il est très difficile de trouver un cautionnement. Plusieurs personnes pourrissent dans les cellules, en attendant de subir leur procès.

J'ai parlé de MM. Vallières et Gagnon. Ces gens-là ont la chance d'avoir plusieurs amis ou pseudo-amis pour les aider. Que penser de tous les inconnus que personne n'aide et qui sont détenus, pour la moindre petite infraction, avant leur procès.

Je crois, monsieur l'Orateur, que tout le système de cautionnement doit être repensé, en ayant à l'esprit que le fardeau de la preuve de la nécessité du cautionnement doit appartenir à la Couronne et non pas à l'individu.

L'homme a peut-être conquis la lune et le monde en général, mais, au rythme actuel, il est en train de perdre la terre. Il est vrai que le Canada ne peut être le gardien de la paix du monde, mais nous devons redoubler d'efforts pour mériter les richesses dont nous jouissons.

[*Traduction*]

M. Alastair Gillespie (Etobicoke): Monsieur l'Orateur, le discours du distingué député de Prince Albert (M. Diefenbaker) a évoqué en moi un souvenir du passé, celui d'un critique impénitent du progrès et de la réforme et je n'ai pu m'empêcher de me demander si lors de son dernier voyage en Russie, il avait discuté des techniques de tam-tam qui furent employées lors d'une rencontre antérieure. Je fais allusion à cette occasion mémorable où, aux Nations Unies à New York, présumément à cause du très hon. représentant, M. Khrouchtchev avait enlevé sa chaussure et s'en était servi pour cogner sur la table. Je me suis souvenu que les barils vides sont ceux qui résonnent le plus.

Dans son exorde, il a signalé l'absence du premier ministre (M. Trudeau). Je me demande s'il savait que son propre leader n'était pas à la Chambre ou s'il parlait au nom du parti conservateur.

Il m'a semblé ne rien comprendre au monde tel qu'il est. Il a critiqué le programme du gouvernement à cause d'un projet de réforme du Parlement. Il a parlé du tableau de présence et de la dégradation du Parlement. Si on le laissait faire, il étoufferait le Parlement. Il a parlé des ventes de blé mais il n'a pas offert de solutions. C'était un échantlilon remarquable et éloquent de l'opposition professionnelle. Ce qu'il a dit des courants économiques démontre qu'il ne comprend rien à l'économie. Après tout, un homme qui parle aussi abondamment saurait-il comprendre le mot économie? Il a parlé de fenêtres, et j'ai l'impression qu'il s'est trahi en révélant une chose que je soupçonne depuis longtemps: le trompe-l'œil l'intéresse beaucoup plus que la substance.

• (12.50 p.m.)

Des voix: Bravo.

M. Gillespie: Il a parlé de la monarchie. Il semble avoir oublié que la constitution est une chose vivante, ce que le mari de la reine a rappelé aux Canadiens il n'y a pas si long-

temps. Il a mentionné la couverture de la revue *Time*. Il a parlé d'un rat. S'il l'étudiait plus soigneusement il découvrirait qu'il s'agit plutôt d'un castor assez mal en point. En outre, en l'étudiant de près, il en saisirait peut-être le vrai symbolisme. Il s'agit sûrement du vieux castor réchappé par les libéraux et nourri par eux sous le gouvernement Pearson, que le gouvernement Trudeau ramène maintenant à la santé.

Des voix: Bravo.

M. Gillespie: Et c'est cela, monsieur l'Orateur, que le discours du trône nous dit.

Vous remarquerez peut-être une certaine impatience dans mes propos sur le discours du trône. A mon avis, le débat dure depuis trop longtemps. Nous sommes peut-être tous un peu las de ce qu'on pourrait appeler notre régime du huit jours. Cette lassitude n'est pas attribuable à la qualité des discours mais plutôt à leur quantité et à leur caractère général, au fait qu'ils n'ont aucun objectif clair, aucun but commun.

Bien peu de nos discours auront été cités dans la presse. Au fait, quand on y songe, comment les journalistes auraient-il pu traiter pareil déluge, pareillle abondance d'avis parlementaires, même s'ils s'y étaient intéressés? Ont-ils raison de dire que les Canadiens ne sont pas intéressés?

J'imagine que nous pourrions expliquer la chose en disant que cette parlotte a à peu près la valeur thérapeutique du divan du psychologue. Il pourrait même contribuer à atténuer nos tensions, sinon provoquer un simple bâillement. Alors, pourquoi ne pas le réduire à quatre jours l'an prochain?

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, j'aborderai deux aspects de la réforme parlementaire: la nécessité d'essayer de nouveaux dispositifs d'organisation fédérale-provinciale-municipale et la nécessité de l'étendre au chapitre important du rendement du député et de la méthode suivant laquelle on le dédommage.

Récemment, on a beaucoup insisté sur les problèmes des villes. Le député d'York-Ouest (M. Givens), dans son discours émouvant de jeudi, a souligné l'importance de la ville, de l'aménagement et du milieu qu'elle offrira aux citoyens de demain. Il a signalé qu'une forte proportion des Canadiens vivent de nos jours dans les villes et qu'encore plus y vivront dans quelques années.

Nous devons, je pense, nous demander quel rôle joueront les villes canadiennes dans leur propre développement. Cette question n'est pas oiseuse après les événements atroces qui sont survenus aux États-Unis ces dernières années. Nos villes se contenteront-elles d'assister passivement au lancement par d'autres de vastes projets au profit de leurs citoyens?

De plus en plus de gens se posent aujourd'hui la simple question suivante: comment le gouvernement fédéral peut-il s'assurer que ses projets et ses programmes à l'intention d'une ville répondent aux besoins de celle-ci et, plus particulièrement, conviennent aux projets futurs de la ville elle-même? Le recours par Ottawa à la consultation avec un ministère d'un gouvernement provincial, ou ce qui est encore pire, avec plusieurs ministères de gouvernements provinciaux ne représente-t-il pas un procédé trop indirect, trop gênant et trop inefficace à une époque où le rythme de l'évolution s'accélère considérablement? N'est-il pas temps de songer à de nouveaux mécanismes pour planifier notre expansion et protéger la qualité de la vie urbaine?

Pour donner un exemple, monsieur l'Orateur, je dirai que la population de la région métropolitaine de Toronto augmentera, d'ici dix ans, dans la même proportion qu'elle a augmenté et que la ville s'est développée depuis 150 ans. J'affirme donc qu'à mon avis, il est réellement urgent, surtout dans les grands ensembles urbains, d'établir de nouveaux rapports entre la présence fédérale et ceux qui s'intéressent le plus à planifier la configuration et les loisirs de la ville, et j'aimerais, à l'aide de plusieurs exemples, illustrer le genre de problèmes qui se sont posés au cours de la dernière année dans la région métropolitaine de Toronto.

Il y a eu un an l'été dernier, on annonçait que l'aéroport international de Malton serait agrandi. Cette expansion a été décidée sans aucune consultation au niveau local. Il y avait eu échanges de vues entre le gouvernement fédéral et Queen's Park, mais non avec les responsables de la planification ou les fonctionnaires élus des municipalités les plus directement concernées. Résultat: la plus grande partie de la planification a dû tomber parce que, tout simplement, elle ne reflétait pas les aspirations des principaux intéressés.

Tout récemment, le gouvernement provincial à Queen's Park a reconnu le besoin de planifier l'avenir de cette région. Dans un communiqué du 9 octobre, le gouvernement fait mention d'une nouvelle série de règlements de zonage pour l'aéroport international de Toronto. Ces règlements le divisent en six

zones et portent aussi sur certains terrains environnants. Ce communiqué indique que le gouvernement provincial s'intéresse à l'aménagement du milieu urbain proche des aéroports depuis 1957. Mais il lui a fallu 12 ans pour agir. Il lui a fallu 12 ans pour fournir aux municipalités les plus affectées des principes directeurs leur permettant de déterminer le type de communautés qu'elles devraient construire.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Comme il est une heure, je quitte le fauteuil.

La séance est suspendue à une heure.

Reprise de la séance

La séance reprend à 2 heures.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, j'aimerais reprendre brièvement quelques-unes des remarques que j'ai faites avant le dîner, pour me permettre d'enchaîner mon allocution.

Mon argumentation portait sur le nouveau dispositif qui combinerait la participation fédérale-provinciale et municipale à la planification urbaine, et j'ai dit que je vous citerais certains cas précis qui se sont soldés par un échec. Je songe à la planification et à l'expansion de l'aéroport de Malton. Peut-être me suffira-t-il de revoir rapidement quelques aspects de ce projet et des domaines où, à mon avis, on a fait fausse route.

Presque immédiatement, après l'annonce du projet, pendant l'été de 1968, les intéressés ont fait entendre de véhémentes protestations. Il allait falloir reviser les plans de quelques écoles, d'un collège public, d'un hôpital et de logements sociaux, abandonner des projets de construction en zone domiciliaire, de même que des plans d'aménagement de parcs et de terrains de jeux. Des tracés de routes tout récents se trouvaient déjà dépassés. Pour apaiser les esprits, l'on a ensuite modifié le projet et pris la décision de construire un second aéroport, décision, soit dit en passant, à laquelle il aurait fallu recourir avant bien longtemps de toute façon, car l'espace aérien au-dessus de Malton sera saturé au milieu des années 80.

En fait, si le gouvernement régional avait collaboré directement avec le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial dès le début de la planification, ces erreurs n'auraient pas été commises. L'expansion modifiée aurait pu sans doute commencer six mois plus tôt pour le plus grand bien de trois millions de voyageurs et, ce qui est tout aussi important, les projets locaux touchant tout le secteur n'auraient pas été retardés.

Cette expérience, ainsi que le zonage annoncé depuis un mois par le gouvernement provincial, milite en faveur d'une participation directe aux consultations des groupes de planification de la municipalité, de la ville ou de l'agglomération métropolitaine lorsqu'il s'agit d'une chose aussi importante qu'un aéroport. Si nous continuons à considérer le processus de consultation comme une initiative du gouvernement fédéral transmise au gouvernement provincial, qui à son tour en expose l'intérêt au niveau municipal, nous assisterons à une absence de consultation réelle en ce qui concerne les projets d'intérêt local.

Comme je le disais ce matin, le paragraphe du communiqué émis par le gouvernement provincial indiquait clairement que, jusqu'à récemment, il y avait eu très peu de consultations significatives avec les municipalités. Le communiqué faisait aussi remarquer que les autorités provinciales savaient depuis 1957 que le bruit causait des problèmes. Je cite: «En janvier 1969 on avait pu entamer des pourparlers entre le ministère des Affaires municipales et les municipalités locales, d'une part, et le ministère fédéral des Transports, d'autre part, relativement à l'effet du bruit des avions actuels et futurs sur les régions avoisinantes.»

Je prétends qu'il aurait beaucoup mieux valu que les autorités locales soient consultées dès le début; qu'on leur ait confié un rôle actif leur permettant d'élaborer des projets, au lieu de s'attendre simplement qu'ils réagissent à une situation qui en grande partie a été créée à leur intention. Je dis que ce recours aux consultations de haut en bas et de bas en haut entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales ne convient pas à notre époque, où les idées doivent être discutées autour d'une table ronde. C'est ce genre-là de relations que nous devons chercher à établir aujourd'hui quand il s'agit d'apports et de consultations.

A cet égard, je voudrais aller plus loin et citer un cas qui s'est produit récemment à Toronto en ce qui concerne le déplacement éventuel de l'aéroport Inland. Il a paru un certain nombre d'articles et de commentaires de presse avec des manchettes comme «Arrogance à l'aéroport» et je vais vous lire un extrait du *Star* de Toronto du 24 octobre:

> Bien que d'un peu partout on ait réclamé un aménagement coordonné de l'ensemble de la zone portuaire, on n'a tenu aucun compte de la ville et de la région métropolitaine. Le Conseil des ports, Queen's Park et le ministère des Transports sont allés allègrement de l'avant sans même consulter les intéressés.

• (2.10 p.m.)

Il y a eu aussi des titres semant la panique. Certains parlaient des risques de pollution causés par les installations de l'aéroport lacustre et d'autres de problèmes de même acabit qui affecteraient la qualité même de la vie d'une importante région urbaine. Le moment est venu d'envisager des solutions précises. Avant que je vous fasse part de mon idée à moi, je voudrais faire remarquer que je ne parle pas d'un aéroport unique, mais d'un système d'aéroports. Aujourd'hui, dans la région métropolitaine il y a cinq aéroports, Toronto Island, Malton, Downsview, Buttonville et Maple.

Ce à quoi nous devons songer c'est à préparer le plan d'un système d'aéroports pour cette zone urbaine en plein développement. On ne peut ici agir de façon pragmatique, en faisant d'abord quelque chose pour Malton, et s'occuper ensuite d'un second aéroport, après une expansion limitée de Malton. De même, impossible d'employer des expédients et d'étudier l'éventualité d'un site sur les bords du lac pour remplacer le Island Airport. Nous devons penser en fonction d'un système complet qui tiendra compte des divers types d'avions commerciaux nolisés, ou des avions en général.

Il n'est pas sans importance que, dans le Toronto métropolitain, 90 p. 100 des mouvements aériens, atterrissages et décollages, soient dus à l'aviation générale, c'est-à-dire aux appareils d'affaires, de tourisme et d'entraînement et non aux transporteurs commerciaux. C'est à cette croissance explosive qu'il nous faut faire face. De simples consultations fédérales-provinciales ne sont pas suffisantes. Nous devons encourager au besoin l'intervention des municipalités. Nous devons donner la possibilité aux planificateurs et aux représentants élus des municipalités de collaborer à la planification du système de façon que leurs projets de zones récréatives, de zones résidentielles, de transports, d'écoles et d'hôpitaux cadrent avec le plan d'ensemble.

Le moment est venu d'envisager la création d'une nouvelle institution qui pourrait être une commission des aéroports de la région métropolitaine. Il y a déjà un précédent. En 1911, le gouvernement fédéral et la ville de Toronto se sont associés pour former la Commission du port de Toronto qui, incidemment, a créé un heureux précédent en provoquant la création d'au moins sept associations similaires.

C'était là l'occasion pour les gouvernements fédéral et municipal, de planifier ensemble, pour l'avantage de cette ville, dans le cadre d'un plan national.

A mon avis, on devrait instituer une commission de l'aéroport métropolitain, qui aurait pour tâche de planifier. Ses pouvoirs seraient ceux d'un planificateur plutôt que d'un exploitant. Elle serait formée de représentants du ministère fédéral des Transports, de fonctionnaires provinciaux et municipaux désignés par eux, et d'autres personnes intéressées, y compris des représentants de la Commission du port de Toronto, qui fait maintenant partie du réseau d'aéroports. A mon avis, les représentants municipaux devraient être à la fois des fonctionnaires et des mandatés élus, ceux qui sont comptables à la population de la ville. Je le répète, il existe un précédent, et à mon avis, un arrangement de ce genre s'impose de toute urgence.

Je veux maintenant parler, monsieur l'Orateur, d'un aspect de la réforme parlementaire qui, selon moi, n'a pas reçu toute l'attention voulue au cours du présent débat. Je pense, en particulier, au rendement des députés et aux dispositions relatives à l'indemnité parlementaire.

En raison de l'importance nouvelle des comités permanents il faudrait que tous les députés et le public se rendent compte de la nécessité d'améliorer l'installation matérielle des membres du Parlement afin qu'ils puissent fournir un meilleur rendement. Comme ils passent moins de temps à leurs bureaux, il leur faut donc l'employer plus utilement. Je voudrais que tous les membres du Parlement reconnaissent l'insuffisance des installations actuelles. Il est impossible, je le sais, de tout changer maintenant, peut-être même pas avant plusieurs années. Je veux parler plus précisément du problème de l'espace. Nous devrions exiger qu'on s'engage à faire quelque chose.

Quel homme d'affaires, professionnel, dirigeant syndical ou particulier qui se respecte tenterait d'accomplir son travail à moins de six pieds d'une machine à écrire électrique qui fonctionne à plein temps? Quelle personne qui a de l'amour-propre cherchant à servir ses commettants, parviendrait à le faire à l'aide d'une seule ligne téléphonique? C'est un peu comme si l'on reliait deux points par une voie unique sans prévoir de voies d'évitement. On pourrait aller dans une direction mais tant qu'on ne serait pas parvenu à destination, rien ne pourrait venir en sens inverse. Il n'est sûrement pas trop tôt pour tous les membres du Parlement d'appuyer l'idée de deux lignes téléphoniques.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Il est grand temps que les députés insistent pour que soit mis en place, sous une forme ou sous une autre, un service des abonnés absents. Ceci est la plus importante institution du Canada. Si nous nous servons de notre ligne téléphonique unique et que quelqu'un appelle notre bureau, l'auteur

de cet appel téléphonique ne peut laisser de message. De même, lorsque nous sommes absents de notre bureau et que la secrétaire ne se trouve pas justement dans la pièce au moment où quelqu'un appelle, la personne qui téléphone ne peut laisser de message. Il est temps que nous nous avisions de ces lacunes et que nous fassions le nécessaire pour y remédier.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Les indemnités parlementaires constituent un problème délicat. Il est temps que nous exposions à l'opinion publique canadienne les données de la situation. Il me semble que l'étude faite par M. Horst G. Wolff, qui a été publiée par la Canadian Tax Foundation et communiquée à beaucoup de députés, sinon à tous, constitue un document très intéressant sur toute cette question touchant les dépenses et indemnités des députés et des sénateurs. Ce document revêt un grand intérêt en ce qu'il nous aide à saisir l'opinion publique de la question. Il donne un aperçu historique et met en relief les contradictions et l'absence d'un seul principe directeur. Il tente d'établir la distinction entre les traitements et les indemnités et il explique comment une certaine confusion a pu naître à ce propos. Il indique que la Commission Carter a proposé des modifications et il appuie le principe posé par cette commission. L'une des recommandations est ainsi conçue:

> Les députés devraient être traités sur le même pied que les autres employés et tenus d'ajouter leurs allocations à leur revenu, tout en pouvant déduire les dépenses nécessitées par leur emploi, y compris les dépenses électorales. L'on s'entendra sûrement pour accepter la circonscription d'un député comme le siège régulier de ses affaires, de sorte que tous les débours qu'il doit effectuer à Ottawa, pour s'y rendre et en revenir, seront déductibles, pour autant qu'elles ne dépassent pas les limites prévues.

• (2.20 p.m.)

Autrement dit, la Commission Carter reconnaît, par ses propositions, les inconvénients auxquels donne lieu la dualité de résidences, une dans la circonscription et une à Ottawa. L'article fait bien remarquer que les hommes d'affaires et les cadres ont coutume de déduire les dépenses personnelles que leur occasionne un voyage d'affaires hors de leur localité. Par exemple, si un homme d'affaires ou quelqu'un d'autre venait à Ottawa pour comparaître devant un comité parlementaire, toutes ses dépenses seraient déductibles. Elles ne s'ajouteraient pas à son revenu comme elles s'ajouteraient au nôtre.

[M. Gillespie.]

Qu'on me comprenne bien, je ne préconise pas l'augmentation des appointements des députés à l'heure actuelle. Ce que je veux dire c'est que le moment est venu de changer le système dont nous sommes prisonniers. Nous abordons la réforme parlementaire sous plusieurs angles, notamment celui d'une préoccupation pour l'efficacité des comités. Certes, l'heure est venue d'étudier cet aspect de la réforme parlementaire dont je viens de parler.

Une sage façon de procéder serait d'établir un comité chargé de déterminer le niveau convenable de rémunération des députés en le comparant à ceux de l'industrie, des professions libérales et de la fonction publique. Il importe tout particulièrement qu'un tel comité propose une façon de rajuster à l'avenir les appointements des députés. Le mode de rémunération actuel, conçu pour des députés à temps partiel, est une méthode ad hoc et, à mon sens, démodée qui ne sert plus la cause qui lui a valu sa création, la vigueur de la démocratie parlementaire.

Ne vous méprenez pas à ce sujet: on demandera aux députés de travailler davantage et non pas moins; les mesures législatives deviendront de plus en plus compliquées et techniques et l'efficacité des députés prendra plus d'importance et non pas moins pour assurer la bonne marche de ce système. Il y aurait peut-être lieu à ce sujet de rappeler aux députés qu'il y a quelque temps, les États-Unis ont reconnu la nécessité d'établir une commission publique chargée de déterminer les niveaux appropriés et les méthodes d'indemnisation des députés. Je veux parler de la Commission Kettle qui a fait rapport dernièrement.

A mon avis, la Commission devrait être constituée de membres bien connus du monde des affaires, des organisations ouvrières et devrait peut-être compter un professionnel. Je pense à un président d'université. Tant que les méthodes utilisées dans le service public ne seront pas modifiées, des hommes compétents ne se présenteront plus comme députés, non pas parce qu'ils ne le voudront pas, mais parce que le Parlement et les Canadiens ne sont pas prêts à s'attaquer à une question fondamentale.

La formation de la commission que j'ai proposée serait une étape importante dans le processus de la réforme parlementaire en vue de moderniser notre institution, de préserver son rôle à une époque de plus en plus complexe, de la faire respecter et d'assurer la qualité de sa représentation; bref, de mettre sur pied une démocratie parlementaire solide et saine au Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): En prenant part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'y vois un moyen pour les députés de considérer l'ensemble de la forêt afin que plus tard dans la session, ils puissent examiner les différents arbres qui la composent.

Tout d'abord, je félicite le député de Sarnia (M. Cullen) et le député de Lapointe (M. Marceau) les deux motionnaires de l'Adresse. La lecture du discours du trône qui, on le sait, est préparé pour Son Excellence par le gouvernement, déçoit quelque peu. Bien peu de choses méritent d'être retenues. L'un de ses bons points, à mon sens, est la promesse de réduire de 21 à 18 ans l'âge des votants. Dans l'ensemble, je trouve que c'est une mesure utile et progressiste. Toutefois, je décèle quelque chose de louche dans la présentation. Le discours du trône dit ceci:

> Plusieurs pays du monde sont aux prises avec un malaise croissant que la jeunesse éprouve d'une façon particulièrement aiguë.

On avance alors l'idée d'abaisser l'âge des électeurs. On laisse aussi l'impression qu'à l'heure actuelle, les jeunes au-dessous de 20 ans sont des nullités et qu'on ne tient aucun compte d'eux dans notre régime électoral. Ce qui est faux, naturellement. Dans notre système, l'unité de représentation est établie en fonction des habitants d'une circonscription électorale et non d'après le nombre des électeurs. Cela signifie que si tous les habitants d'une circonscription avaient plus de 21 ans, celle-ci aurait la même force collective aux élections qu'une autre circonscription où la grande majorité des habitants ne seraient pas en âge de voter. En établissant l'unité de représentation, on tient compte de tous ceux qui résidaient en un endroit donné au moment des précédentes élections, même des nourrissons. Ceux qui ont la responsabilité d'exercer le droit de vote le font en leur nom. Donc, il ne s'agit pas de savoir si, oui ou non, les jeunes devraient avoir droit au chapitre, mais seulement qui devrait voter en leur nom. Je conviens que, de nos jours, un nombre croissant de jeunes sont indépendants et subviennent à leurs propres besoins à un plus jeune âge qu'autrefois; ils sont aussi plus instruits. Il convient donc, je pense, que l'âge donnant droit de vote soit abaissé, surtout si l'on reconnaît qu'il s'agit de l'âge minimum et que la moyenne des jeunes Canadiens voteront pour la première fois à 20 ans.

On trouve dans le discours du trône le paragraphe suivant:

> Des circonstances d'ordre historique, économique et géographique ont placé certains de nos concitoyens dans une situation désavantageuse par rapport à l'ensemble de la population. En vertu des lois adoptées durant la dernière session le Gouvernement met sur pied des programmes destinés à réduire de telles disparités.

Le discours énonce ensuite les divers programmes que le gouvernement a entrepris dans ces régions avec le concours des gouvernements provinciaux. C'est un sujet trop vaste pour que je l'aborde en ce moment. Le seul commentaire que je vais faire, c'est que, d'après mon expérience et jusqu'à présent, du moins ces programmes de développement promettent beaucoup plus qu'ils ne réalisent.

• (2.30 p.m.)

Il y est aussi question d'une réforme fiscale et, vendredi soir prochain, on va présenter un Livre blanc. Je note en particulier le mot «réforme». Un peu plus loin, dans le discours, le gouvernement parle de réformer le Règlement de la Chambre. Le mot «réforme» est, bien entendu, un cliché usé dont ont abusé tous les gouvernements libéraux que j'ai vus. J'imagine qu'ils demeurent ainsi en règle auprès du Club de réforme: c'est vraiment la seule raison qui puisse, à mon avis, justifier l'emploi du mot.

Dans ce contexte, je trouve l'emploi du mot un peu contestable; il sous-entend que la réforme est nécessaire par suite de contraventions. Des contribuables transgressent peut-être les lois fiscales, mais nous avons très peu de députés contrevenants. Nous violons peut-être le Règlement pour ce qui est de notre assiduité, mais considérer les députés comme matière à réforme, ou créer cette impression, voilà qui nuit à notre institution, à mon avis. Cependant, ce n'est pas un de mes grands soucis.

Le discours fait aussi allusion à l'inflation—j'en parlerai plus tard—et aussi au problème capital de la pollution. Puis, vers la fin du discours, on trouve un paragraphe d'un niveau très élevé, qui pourrait avoir une certaine valeur:

> Nous voulons construire un pays fort et productif, solidement équipé pour faire face à l'avenir; mais nous entendons, avec la même détermination, nous préoccuper du sort de chaque Canadien, et de ses droits et de ses intérêts. Le gouvernement considère le progrès du pays et l'épanouissement de l'individu comme deux aspects indissociables de son mandat.

Voilà d'excellents sentiments que j'approuve sans réserve. Cependant, le paragraphe suivant est d'un niveau légèrement moins élevé et parle de l'ampleur, de la complexité et de l'imperfection des structures que la technologie impose aux sociétés modernes, et ainsi de suite. Vient ensuite la phrase-clef, la réponse à la question qui, à mon avis, est d'une importance primordiale:

A cette fin, on vous soumettra des amendements au Code criminel, les uns restreignant l'usage des tables d'écoute . . .

Le discours ne dit rien de nos relations avec Pékin, bien que le gouvernement ait exprimé, l'année dernière, des espoirs à ce sujet et qu'on ait mené, depuis, des négociations à Stockholm. Je crois que si Confucius vivait aujourd'hui, il dirait probablement: Celui qui a le cœur sur la main près du cercle arctique se fait battre froid.

Le discours du trône nous semble, en général, plat et insipide. C'est une source d'inspiration presque aussi puissante que de la bouillie froide. Mais il y a pire: il rend le son creux de l'hypocrisie. Il rappelle parfois le charlatan qui essaie d'avoir l'air très savant, alors qu'il ne possède pas la moindre idée de ce qui tourmente son patient, et encore moins, des soins à lui donner. Au lieu d'inspirer le sens du destin national, le discours a le ton léger mais piquant de la tromperie étudiée. C'est comme l'escroc qui essaie d'attirer des victimes nouvelles et crédules au jeu de dupe. Il prête négligemment l'oreille aux crédules, aux imprudents, aux jeunes, aux vieux, aux pauvres et aux mal logés.

A mon avis, si le gouvernement voulait consacrer plus de temps à établir le milieu et le climat qui permettraient aux gens de faire ce qu'ils veulent faire pour eux-mêmes, de comprendre plus rationnellement leurs propres ambitions, il gouvernerait mieux que les gouvernements qui prétendent avoir une réponse magique à tous les maux de l'humanité. Le but de la politique, comme de tout autre chose, est évidemment d'améliorer l'existence, mais le concept d'une existence meilleure ne peut être défini par l'expression ou par la formule d'un ordre politique ou social. Même si on pouvait le définir ainsi, les moyens politiques ne suffiraient pas à le mettre en œuvre.

Moi qui suis conservateur, j'affirme que tout ce qu'un politicien peut faire, c'est d'assurer certaines conditions—d'ailleurs nullement les plus importantes—susceptibles d'améliorer l'existence. Mais il y a plus important: le politicien doit empêcher les sots et les lâches d'établir des conditions qui rendent impossible l'amélioration de l'existence.

[L'hon. M. MacLean.]

Nombre des plus grands maux de notre époque ont été créés par des hommes qui se sont moqués de la misère humaine, qui l'ont exploitée, en prétendant qu'un bon gouvernement—du moins, d'après l'idée qu'ils s'en font—peut amener l'âge d'or. A mon avis, le Canada a besoin de dirigeants supérieurs à ceux que nous avons depuis quelques années.

Car lorsqu'il s'agit d'inspirer, d'encourager et d'améliorer ce grand pays qui est le nôtre, le gouvernement semble être à court d'idées et de forces. C'est sir Wilfrid Laurier, je crois, qui a dit il y a quelques années que le XX^e^ siècle appartiendrait au Canada. Près des trois quarts du XX^e^ siècle sont maintenant écoulés, et pendant 50 de ces années environ, le peuple canadien a confié son avenir aux mains des libéraux. Où en est maintenant ce pays si prometteur? Nous errons dans un désert de spirales inflationnistes, nous pataugeons dans les sables mouvants de dettes onéreuses et d'une fiscalité sans cesse plus écrasante. Et chose pire, un nombre croissant de Canadiens deviennent de plus en plus mécontents de la vie au Canada.

Je ne manque pas de loyauté envers mon pays en disant cela. J'estime que de tous les pays du monde le Canada a vraisemblablement les meilleures perspectives d'avenir. Mais ces perspectives ne se réaliseront pas par accident ou par hasard; nous devons nous appliquer à la tâche de faire fructifier nos espoirs.

• (2.40 p.m.)

C'est aux gouvernants qu'il incombe de définir, de mettre en relief les objectifs nationaux; non pas les objectifs nationaux qu'ils aimeraient, en tant qu'individus, imposer au pays; non pas non plus les objectifs que les Canadiens croient appeler de leurs vœux. Cela peut sembler paradoxal. C'est que la question est très difficile et très compliquée. En tant que Canadiens, nous devons nous fixer nos propres objectifs. Il nous faut avoir recours à nos ressources d'intelligence et de savoir actuelles afin de pouvoir nous assurer dans l'avenir l'ambiance la meilleure et les conditions les plus favorables pour nous-mêmes et pour nos enfants. Si tant est que nous puissions en arriver à un consensus éclairé, fondé sur les faits et la recherche scientifique ainsi que sur des considérations humaines ayant trait à notre pays et au mode de vie que nous voulons, le gouvernement constatera alors cet accord et ira de l'avant.

Cela me rappelle les Flandres où on peut aller généralement d'une petite ville à une autre en empruntant des chemins tortueux et en lacet. Tout d'un coup, du haut d'une montée, on découvre une église droit devant

soi. Cela est vrai pour les petites villes et les villages. L'église se trouve en pleine rue principale. Puis, la route continue tout droit. J'en ai demandé la raison aux habitants. On m'a répondu que les églises ont précédé les villages. Il semble que les routes aient été construites sur les chemins qu'utilisaient les pèlerins pour aller d'une église à la suivante—d'un lieu de refuge à un autre. Ils erraient par des chemins détournés jusqu'à ce qu'ils eussent aperçu l'objectif, sur lequel ils se précipitaient. C'est un but à atteindre qui nous manque aujourd'hui à nous autres Canadiens. C'est aux gouvernements à tous les niveaux, de nous indiquer l'orientation voulue.

Le gouvernement semble être la victime sans défense de statistiques, de graphiques et de tableaux. Il déploie des tableaux, des graphiques et autres données statistiques en ce qui concerne l'urbanisation, la croissance, l'inflation et les tendances de la jeunesse dans nos grandes villes, puis tremble soudain comme un lapin fasciné par un cobra. Je ne crois pas que nous autres Canadiens soyons les victimes de ces tendances. Si nous le sommes, elles nous détruiront, mais j'estime que nous pouvons agir sur elles.

Considérons le problème important de la pollution. Ce n'est pas la surpopulation en soi qui est la coupable. La pollution est causée par une concentration démographique excessive dans quelques grandes zones métropolitaines. La population canadienne s'entasse n'importe comment dans quelques grandes zones métropolitaines où les mammifères que nous sommes ne peuvent vivre avec le minimum vital de dignité et d'espace. Cela me rappelle les insectes qui se multiplient sans tenir compte des besoins de notre biosphère. Cela détruit l'équilibre écologique. Songeons que nous faisons partie de la nature. Nous ne pouvons nous dissocier de la nature, de la chaîne alimentaire ni de ses autres aspects. Nous y sommes incorporés. Nous bouleversons l'ordre naturel à nos propres risques et périls. Le surpeuplement est l'un des pires fléaux. Le comportement violent et irrationnel des mammifères parqués dans un espace insuffisant le prouve. De plus en plus, nous voyons à l'appui de cette théorie que le surpeuplement dans le milieu et dans le logement contribue au crime, à la violence, à la toxicomanie, aux émeutes populaires et à la voyoucratie dans nos villes. C'est un sujet d'importance et je n'en dirai pas plus pour le moment.

Il fut un temps où la grande peur de l'humanité se résumait à la peur de la guerre, de la conquête, de la famine, de la mort, les quatre cavaliers de l'Apocalypse. Tout a changé. Au Canada, le problèmes essentiels sont une dette trop lourde pour les particuliers et les gouvernements, l'inflation et un mécontentement général. Dans certains cas, le problème se résume à la résignation à la futilité de la vie même.

J'ai parlé très brièvement de la pollution et de la nécessité d'améliorer à l'avenir l'aménagement de notre milieu. Maintenant, qu'il me soit permis de traiter de la dette. D'ailleurs, je serai bref. Il est évident et il doit être manifeste que les Canadiens, aux trois niveaux de gouvernement, ne peuvent continuer de s'endetter toujours davantage, alors que les taux d'intérêt montent sans cesse et que la menace de frais plus élevés est imminente. Nous devons, pour nous protéger, renverser la vapeur actuelle. Sinon, quelque chose devra céder. Et je suis sûr que cela aboutira à un effondrement complet ou d'une inflation galopante.

A cet égard, je voudrais citer certains propos qu'a tenus l'an dernier le président de la Standard Oil Company. Il a dit ceci:

> L'aptitude des générations successives à améliorer la société est au fond ce que telle ou telle génération peut produire, et cela vaut pour les idées comme pour les services. Ce sont les résultats tangibles du travail de quelqu'un qui supportent le penseur dans sa tour d'ivoire et l'étudiant dans la salle de classe.

J'ai donné cette citation pour nous aider à comprendre que ce n'est pas par des méthodes de comptabilité ou des manigances que nous nous assurerons la prospérité au point de vue économique. La richesse d'une collectivité, qu'elle soit grande ou petite, est uniquement en proportion de sa production.

Le gouvernement canadien a par conséquent le devoir de rendre la dignité aux travailleurs et aux producteurs. Cessons de décourager l'effort. Je veux me montrer humanitaire, mais le bon Samaritain n'a pas agi comme il l'a fait à cause d'une loi. Les lois ne peuvent pas créer de bons Samaritains. Il faut secourir les indigents et fournir autant que possible de l'aide de façon à permettre au bénéficiaire de se remettre sur pied plutôt que de croupir indéfiniment dans sa misère.

• (2.50 p.m.)

En ce qui concerne l'inflation, il appartient au gouvernement de donner le bon exemple. Aux dernières nouvelles, le gouvernement se vante d'un excédent de 810 millions de dollars pour les six premiers mois de la présente année financière. C'est, je pense, une bonne chose. Cependant, je me demande pourquoi, dans ces conditions, le gouvernement a eu tellement besoin d'argent qu'il a porté à 8 p. 100 le taux d'intérêt réel sur les obligations

de cette année. Le résultat le plus clair, c'est que toutes les obligations émises antérieurement et toujours en circulation sont rétrocédées en faveur de la nouvelle émission. Pour ne parler que des obligations de l'année dernière, dont la valeur atteignait plus de 3 milliards de dollars l'intérêt à payer pour l'année dernière s'élèvera à environ 185 millions. Comme le taux d'intérêt a été augmenté, le gouvernement devra encore rembourser d'un seul coup deux fois la somme, si, bien entendu, les coupons n'ont pas été encaissés. Je veux parler de ces obligations dites «doublez votre argent» émises actuellement. C'était l'occasion ou jamais, pour le gouvernement, de maintenir l'intérêt au niveau de l'année dernière pour autant, bien sûr, qu'il n'eût pas trop besoin d'argent. Il en aurait ainsi peu recueilli, mais il semble avoir si désespérément besoin de fonds supplémentaires, qu'il a dû pousser les choses à l'extrême pour les obtenir, apportant ainsi de l'eau au moulin de l'inflation.

Il en coûtera environ 185 millions de dollars au gouvernement, cette année et chacune des années suivantes. Ce sont les détenteurs d'obligations qui en profiteront et je ne le leur conteste pas. Celui qui a épargné assez d'argent pour pouvoir acheter des obligations du gouvernement estime, qu'il a droit pour sa part, au meilleur intérêt possible. Mais ce ne sont pas ces Canadiens qui ont le plus besoin de ces 185 millions de dollars, en ce moment. En outre, cet excédent résulte, bien entendu, de ce que les impôts sur les revenus et les profits ont augmenté, pour les six premiers mois de l'année, d'environ 1 milliard de dollars. Cette augmentation est due en partie à l'impôt de 2 p. 100 de progrès social qui s'élève, pour les six derniers mois, à 225 millions. Cependant, l'intérêt supplémentaire que le gouvernement paie maintenant pour ses nouvelles obligations absorbera complètement le produit de l'impôt de progrès social perçu depuis six mois. Tout cela, à mon sens, ne rime à rien.

Il y a deux ans, le 1er novembre 1967, M. Louis Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada, a dit ceci:

> En longue période, ce que nous pouvons consommer dépend de ce que nous pouvons produire et je souligne qu'il s'agit là d'une dure vérité et non d'une théorie politique ou sociale. Si cela ne se traduit pas par une modération et une prudence appropriées de la part des gouvernements à tous les paliers, des chefs d'entreprises et de la main-d'œuvre, les dures réalités économiques nous forceront éventuellement à adopter d'autres ajustements et d'autres méthodes qui seront encore plus pénibles.
>
> [L'hon. M. MacLean.]

Le gouverneur de la Banque du Canada a dit cela il y a deux ans mais, apparemment le gouvernement n'a rien compris.

J'ai parlé de mécontentement car, même si le mot n'exprime pas exactement ma pensée, c'est le seul qui me vienne à l'esprit. Si vous préférez, le peuple canadien est actuellement désillusionné et démoralisé. Une des raisons de ce mécontentement, c'est que les gouvernements disent et font croire aux Canadiens qu'ils sont inévitablement les victimes de certaines tendances auxquelles personne ne peut rien, ou qu'un gouvernement leur dit qu'il a des solutions simples pour tout.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé, à moins que la Chambre ne lui permette à l'unanimité de continuer.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. MacLean: Je suis très reconnaissant à la Chambre de m'avoir accordé le privilège de continuer et j'espère ne pas en abuser indûment. Je ne crois pas que les Canadiens accueilleront avec bienveillance la perspective que leurs espoirs soient anéantis par un caprice du sort. Ils n'admettront pas que leurs aspirations s'écroulent. Ils croient avec le poète: «It matters not how strait the gate, how charged with punishment the scroll; I am the master of my fate; I am the captain of my soul.» Les Canadiens estiment qu'ils ont le droit de vivre dans un pays dirigé par un gouvernement qui établira un climat propice à la réalisation de leurs ambitions.

Les ruraux sont désillusionnés et démoralisés car ils se sentent mal à l'aise de ne pas compter comme citoyens à part entière au pays. Ils sentent que les gouvernements ne se soucient pas d'eux et de leur mode de vie à cause de leur valeur propre, à titre de citoyens, mais que s'ils s'intéressent à eux c'est uniquement en autant qu'ils produisent de la nourriture, et moins cette nourriture est chère, mieux cela vaut. C'est inacceptable. Le Canada rural et les petites villes du pays ont fourni, à mon avis, plus que leur quote-part de dirigeants, de professionnels et de savants. Ce fait devrait être reconnu. Le Canada rural est un milieu de vie qui ne le cède à peu près à nul autre à notre époque...

Des voix: Bravo!

L'hon. M. MacLean: ...pourvu que la situation économique permette de vivre une vie rurale.

A mon avis, si les citadins sont déprimés, c'est notamment à cause des conditions médiocres de leur milieu ambiant. Ils déménagent dans les banlieues dans l'espoir d'y trouver un peu d'intimité et d'acquérir une propriété. Ils sont dépassés par la croissance désordonnée de nos grandes villes. Ils se battent contre le trafic pour se rendre au travail. Une fois arrivés, ils n'ont pas de place de stationnement. Ils n'ont pas de tranquillité. Les salaires sont rongés par l'inflation. Ils n'ont pas d'intimité réelle. Des salaires qui les ont attirés à la ville et qui semblaient autant de ponts d'or, il ne reste rien. Leur revenu ne leur permet pas de prendre soin d'eux-mêmes ou de leurs enfants. Ils ne peuvent rien voir de la nature. Il y a cinquante ans, les Canadiens trouvaient normal d'emmener leurs fils à la pêche le samedi. Même cette joie simple n'est plus à la portée de la majorité des Canadiens aujourd'hui.

• (3.00 p.m.)

Le fait est que nos villes modernes, dont l'expansion ne fait l'objet d'aucune planification rationnelle, n'assure pas un milieu propice au développement de l'esprit ou du corps. Les Canadiens vivant dans des centres urbains voient leurs espoirs frustrés; ce qu'ils cherchent à obtenir leur est parfois enlevé par des particuliers, des compagnies, parfois même par les gouvernements, et selon toute apparence ils n'y peuvent rien. L'extension prise par nos grands centres urbains se fait au petit bonheur et de façon irrationnelle. Notre économie et notre régime fiscal sont bâtis de telle sorte que de plus en plus de Canadiens se voient forcés de faire partie de ces vastes agglomérations humaines, pour des raisons économiques, mais contre leur gré.

Les Canadiens devraient avoir honte à la pensée qu'ils sont en retard de 20 ans sur les États-Unis en matière d'urbanisme, de 50 ans sur le Royaume-Uni et de 330 ans sur la Suède. Le conseil d'aménagement urbain de la ville de Stockholm existe depuis 330 ans et on en a conscience dès qu'on est sur place. Et pourtant, nous continuons d'agir comme si nous pouvions tout laisser aller au petit bonheur, au Canada, comme si l'étendue, les ressources, l'air et l'eau salubres étaient inépuisables. Mais cela ne saurait être sans une administration et une planification intelligentes, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône qui inaugure la deuxième session du 28e Parlement, que je vois débuter avec un mélange d'enthousiasme et d'amertume.

Mon enthousiasme vient de l'expérience parlementaire unique que j'acquiers, en ayant l'occasion d'exprimer l'opinion de toute la population sur les mesures législatives proposées par le gouvernement.

Cette expérience de participation à la démocratie donne une toute autre dimension et une toute autre responsabilité, pas toujours facile, il va sans dire, mais certainement emballante pour un député. Elle oblige à une réflexion et à une prise de position dont on devra répondre, d'ailleurs rendre compte à la population. Il s'agit d'une expérience merveilleuse dont je veux remercier bien sincèrement mes dignes collègues, et je les remercie également de leur bienveillance à mon égard.

Monsieur l'Orateur, c'est aussi avec amertume que je vois débuter cette deuxième session. En effet, je m'attendais à ce que le gouvernement s'attaque au problème de l'éclatement de notre société, qu'il prenne des mesures immédiates, et inscrive à son programme législatif des mesures concrètes visant à équilibrer l'économie.

Espoir déçu, car le discours du trône brille par ce qu'il ne contient pas plutôt que par son contenu, et c'est là le drame de la situation. Les solutions se font attendre. Si l'on ne prend pas aujourd'hui les mesures nécessaires, demain, il sera peut-être trop tard. Jusqu'ici, nous avons trop tardé. La société éclate, et nous en sommes tous témoins.

Pendant l'intersession, chacun d'entre nous a su s'occuper de façon profitable, j'imagine, dans sa circonscription ou ailleurs.

Quant à moi, j'en ai profité pour circuler très souvent dans ma circonscription, afin de rencontrer mes concitoyens et discuter avec eux des problèmes de l'heure et des choses qui les intéressent. En réalité, bien des problèmes économiques et sociaux confondent actuellement la population que j'ai l'honneur de représenter.

De toutes ces rencontres et discussions se dégage un dénominateur commun, une idée maîtresse qui revenait sans cesse à la surface comme un leitmotiv, à savoir une profonde inquiétude de l'avenir de leur pays, de leur province, de leur patrimoine.

Récemment encore, les problèmes qui confrontaient le Canada, sur le plan constitutionnel, n'étaient le lot que de quelques intellectuels, fonctionnaires ou spécialistes obscurs. Il était à la mode, encore tout récemment dans les grands salons, d'élaborer de grandes thèses, bien souvent incompréhensibles au public, sur le problème de l'avenir du Québec et du Canada.

La masse, quant à elle, y était peu intéressée, et le Canada ne semblait pas la préoccuper. On en discutait parce que c'était à la mode, c'est tout. Les grandes thèses, tels le statut particulier, l'autonomie, la souveraineté-association, le fédéralisme coopératif, etc., faisaient rire, ou suscitaient peu d'intérêt de la part de la masse.

Mais aujourd'hui, et l'on ne sait pour quelle raison précise, l'avenir du Canada et du Québec est devenu la préoccupation principale de tous et de chacun.

Les citoyens de la circonscription de Lotbinière ne font pas exception; ils s'inquiètent de la contestation tapageuse et ridicule qui met en danger des vies innocentes et qui risque de transformer notre démocratie en anarchie totale.

• (3.10 p.m.)

Je voudrais donc profiter des quelques minutes à ma disposition, pour donner un aperçu succinct de ce que je crois être actuellement les problèmes essentiels. Jusqu'où s'étendra cette anarchie qui, de plus en plus, se développe chez nous? Quand cela cessera-t-il?

Les parents ne savent plus si leurs enfants sont à l'école ou à l'extérieur, s'ils n'ont pas dîné en préparant un cocktail Molotov, s'ils n'ont pas fait sauter l'école, s'ils n'ont pas fait du piquetage ou participé à une marche, ou, peut-être même, à une journée d'étude. En fait, ce sont là les gestes des agitateurs professionnels qui, comme l'a dit le premier ministre du Québec dernièrement, trouvent leur intérêt à vider nos écoles sous le moindre prétexte, à envoyer nos enfants dans la rue, inspirés par une propagande mensongère et haineuse.

Les gens bien pensants, favorables à l'ordre, à l'autorité, et à la justice doivent et devront trouver un consensus pour mettre fin aux activités sournoises et antidémocratiques de certains activistes, barbus et immigrés qui ont quitté leur pays craignant de n'être pas libres et respectés, et qui veulent maintenant, dans notre pays, nous imposer leurs vues, en ne respectant rien, ni personne, et tendent à l'anarchie. Ces gens veulent créer chez nous ce qu'ils ont fui dans leur pays. Nous touchons là du doigt un défaut de la politique d'immigration du gouvernement.

La mère de famille ne sait plus si son mari travaillera demain, ou s'il ne reviendra pas ce soir en disant: Je suis en grève.

Le malade ne sait plus s'il recevra les soins requis et élémentaires auxquels il a strictement droit pour retrouver au moins une partie de sa santé.

Les professeurs ne savent plus s'ils seront payés ou s'ils donneront leurs cours avec un quelconque matériel pédagogique.

[M. Fortin.]

Les élèves ne peuvent prévoir s'ils recevront des cours demain.

Monsieur l'Orateur, dans nos écoles et nos universités, il ne faut pas se le cacher, la drogue et les narcotiques circulent à flot, et l'autorité est jetée par-dessus bord. Malheureusement, je constate que peu de mes collègues s'intéressent à ces questions.

Les jeunes chômeurs désespèrent de trouver du travail pour mettre à profit leur compétence.

Les producteurs de blé produisent à perte, accumulent des surplus et ne savent qu'en faire.

Les producteurs de lait de l'Est doivent jeter leur lait aux égouts cette année—je regrette infiniment que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) ne soit pas à la Chambre—ne sachant que faire de leur production, alors que les deux tiers de l'humanité crèvent de faim et manquent du strict minimum. Pendant que des gens meurent de faim, que des familles manquent du nécessaire, nous gaspillons notre production.

Monsieur l'Orateur, notre société rurale devient urbaine, entraînant ainsi un bouleversement total. Nous ne sommes pas équipés, y compris les gouvernements, pour faire face à ces changements.

Tous ont des questions à poser. Peu de réponses, cependant, suscitent de l'intérêt.

Quant au discours du trône, c'est le vide. En vérité, tous ces problèmes que je viens d'énumérer—et j'en passe—ont tous le même dénominateur commun: l'injustice sociale.

La «société juste», ce n'était pas pour hier, et le discours du trône nous dit que ce ne sera pas pour demain.

Personnellement, je fondais plusieurs espoirs sur le discours du trône de cette deuxième session. Monsieur l'Orateur, je m'aperçois, comme bien d'autres, et avec beaucoup d'amertume, croyez-le, qu'on ne fera que ressasser cette année les vieux bills et les vieilles idées de la première session qui, d'ailleurs, n'a rien apporté sur le plan économique.

L'injustice sociale, voilà ce qu'il nous faut combattre. Toutefois, pour la combattre, il faut la déceler, la voir, la saisir. Et pour la saisir, il faut savoir ce qui la cause. Il faut remonter à la source des injustices économiques. Voilà donc ce qui est fondamental, et ce à quoi je voulais en venir, monsieur l'Orateur.

Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et bien d'autres intellectuels de son école nous parlent avec force de cette société juste, de cette justice sociale qu'il nous faut réaliser et, en vue d'atteindre cet objectif, le très honorable premier ministre a arrêté un programme qui se résume à nommer des commissions d'études, produire des Livres blancs, organiser des voyages d'études à travers le

Canada, présenter des rapports, des rapports et encore des rapports, qui resteront d'ailleurs sur les rayons, mettre la cognée dans la Fonction publique, moderniser le Code criminel et attacher beaucoup d'importance aux bills secondaires, comme celui relatif à l'avortement, à l'homosexualité, etc., imposer des restrictions au crédit pour tous, sauf pour les riches, hausser les taux d'intérêt sur tous les prêts consentis par la Société du crédit agricole, la Société centrale d'hypothèques et de logement, etc., reviser tous les programmes, sans jamais les changer, et se serrer la ceinture, car l'inflation est galopante et il faut épargner.

Voilà donc le programme du très honorable premier ministre, depuis son accession à la direction du gouvernement. Voilà donc les seules solutions qu'il propose.

En d'autres termes, nous devons nous priver, dans l'espoir que la pauvreté disparaîtra et que les écarts sociaux deviendront des équations mathématiques.

Le gouvernement nous dit aussi, à grand renfort de publicité: Achetez les obligations d'épargne du Canada, elles sont en or! Mais avec quel argent? Voilà ce que le très honorable premier ministre ne dit pas. C'est leurrer toute une population qui a soif d'ordre, de justice, d'égalité et d'efficacité.

Cette terre d'injustices attribuables à l'inertie des gouvernements, qui ne trouvent pour tout plaisir que de faire fi et provoquer des guerres de tapis rouge entre gouvernements, des querelles de mots, est la terre la plus féconde à la contestation, à la révolution, à la violence et à l'anarchie.

Monsieur l'Orateur, il est impérieux de s'attaquer au véritable problème, car on n'est pas sans savoir que toute inégalité sociale découle très souvent d'une inégalité ou d'une injustice économique et que toute inégalité économique découle très souvent du déséquilibre entre les forces de la production et celles de la consommation. Tant qu'il n'y aura pas, en fait, une plus juste répartition des produits, tout en respectant la liberté individuelle, la contestation fleurira des roses de sang, grandira et inondera notre pays et le Québec.

La contestation de certains m'apparaît comme la marée montante, actuellement incontrôlable, qui balaie tout sur son passage et qui noie ceux qui ne veulent pas emboîter le pas dans ce mouvement de violence provoqué par certains dirigeants syndicaux, comme Michel Chartrand, Raymond Laliberté, Marcel Pépin et certains autres.

Voilà pourquoi bien des gens sont aujourd'hui dépassés par la situation et y perdent leur latin. De plus, si nous ne prenons pas dès maintenant nos responsabilités et si nos gouvernements ne passent pas à l'action concrète et immédiate, non seulement nous y perdrons notre latin, mais nous y perdrons aussi notre entreprise privée, notre liberté et notre vie.

Serrez-vous la ceinture. Nous enverrons l'Armée. Nous mettrons en tutelle telle ou telle société. Si cela ne suffit pas, nous imposerons une mesure de contrôle des prix et des salaires. Voilà les nouvelles propositions du très honorable premier ministre pour la présente session.

Ce sont là des cataplasmes sur une jambe de bois qui ne font qu'accentuer le mécontentement. En effet, demain, ce sera encore à recommencer. Pourquoi? Parce que nous ne nous sommes pas attaqués et que nous ne nous attaquons pas au véritable problème qui est un problème d'ordre monétaire. Il est temps de passer à l'action en prenant des mesures concrètes.

• (3.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je citerai un exemple typique, parmi plusieurs, qui m'a bien déçu l'an dernier. On se souviendra que l'ancien ministre des Transports (M. Hellyer), à grand renfort de publicité, a fait le tour du Canada, en compagnie de spécialistes, entendant et compilant des témoignages de toutes sortes pour en arriver à la conclusion que certaines mesures s'imposaient en vue de résoudre, au moins en partie, le très grave problème du logement au Canada. Non seulement le rapport a été renvoyé aux calendes grecques, mais le ministre lui-même a dû démissionner devant l'inertie du gouvernement au leadership duquel il avait pourtant été candidat.

Voilà un exemple, entre autres, qui nous démontre que nous avons à tolérer actuellement un gouvernement d'étudiants retardés qui compilent des notes et se refusent à l'action, à l'engagement véritable. Au fait, ce dont nous avons besoin, c'est un gouvernement d'action.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais terminer mes remarques en traitant des problèmes de la restriction du crédit, du chômage et des taux d'intérêt.

Dans la crise de restriction du crédit et de chômage que nous traversons actuellement, plusieurs récalcitrants d'autrefois reconnaissent aujourd'hui la nécessité urgente d'une réforme monétaire. A l'instar du Ralliement créditiste, ils reconnaissent que le chômage entraîne inévitablement la stagnation économique. Ils admettent que la multiplicité des faillites au Canada est davantage attribuable à la rareté de l'argent qu'à la mauvaise administration.

Tous réalisent également l'iniquité de l'impôt sur le revenu, qui dévalise les gens, torture avec un sans-gêne effarant le moral de

ceux qui ont bâti le pays et qui contribuent au développement de nos ressources naturelles.

Nous assistons aussi à l'impuissance des gouvernements devant les contrôleurs de l'argent et du crédit. De là l'importance de déléguer dans nos Parlements les représentants qui attachent plus d'importance à leurs électeurs qu'au parti politique financé par les caisses électorales et la haute finance.

Nous vivons actuellement une économie de mensonge. Les conditions économiques actuelles sont implacables et cruelles et les événements des jours qui vont suivre, si l'on en croit la déclaration de l'honorable ministre des Finances (M. Benson), le prouveront.

En effet, lorsque nous considérons la condition de beaucoup d'entre nous, nous devons admettre sans réserve que notre régime, soi-disant démocratique, vivant, fait vraiment pitié à voir: Un nombre incalculable de chômeurs et leur famille sont en proie à la misère au sein de l'abondance. Des crimes, des vols par effraction, sont commis chaque jour par une jeunesse qui ne semble plus avoir sa place dans la société.

Cette même jeunesse que nos gouvernants fédéraux sustentaient, habillaient, soignaient et payaient, au cours de la guerre, ils ne peuvent plus la loger, la vêtir, la nourrir, la payer en temps de paix, pas plus qu'ils ne peuvent lui trouver des emplois.

C'est à cette jeunesse que l'on chantait, avec des trémolos, les bienfaits d'une guerre qui réhabiliterait la personne humaine dans ses droits démocratiques.

C'est cette même jeunesse que nos représentants fédéraux trahissent honteusement aujourd'hui, après lui avoir promis, au cours des années de guerre, une vie honnête et heureuse dans un pays aussi riche que le nôtre. Nos politiciens ne peuvent plus rien pour cette jeunesse qu'ils immolent délibérément sur l'autel de la finance et des banques à charte. Il n'y a de place dans le cœur du gouvernement fédéral que pour le signe de piastre de la finance.

Notre jeunesse canadienne ne doit-elle se contenter de vivre convenablement que lorsqu'il s'agit de tuer et doit-elle ensuite mourir de faim lorsque la paix revient?

Monsieur l'Orateur, voilà la grave question que nous nous posons. On aura beau crier que le chômage est international, que l'inflation ronge les démocraties, que l'argent est trop cher et que les encriers du banquier sont vides, mais il n'en reste pas moins qu'il y a une rareté d'argent. Il y a trop de produits de toutes sortes dans notre pays. Nous devons tolérer la misère au sein de l'abondance. Nous devons tolérer que les riches s'enrichissent de plus en plus et que les pauvres s'appauvrissent de plus en plus.

Alors, nos gouvernements, rouges comme bleus, mettent frein à la production. On ferme les usines, on jette de braves pères de famille dans le chômage et notre jeunesse dans l'abîme d'une inquiétante incertitude, lorsque ce n'est pas dans le désespoir.

Nous souffrons d'anémie économique, justement parce que le sang nécessaire à l'organisme économique, c'est-à-dire l'argent, se fait de plus en plus rare, par la faute de ceux qui en détiennent le contrôle: les banquiers et la haute finance.

Les autorités fédérales, monsieur l'Orateur, tolèrent et permettent l'existence, grâce à des lois, de ce régime antihumain et antisocial qui consiste en la triste exploitation du peuple, sous l'œil bienveillant du gouvernement actuel. «Serrez-vous la ceinture»! Voilà tout ce qu'on dit.

Monsieur l'Orateur, nous avons besoin d'un gouvernement d'action et c'est peut-être ce qui explique la contestation. En effet, les gouvernements ne bougent pas. Nous nous devons de nous élever contre ce régime qui est pourri à sa base. Ce n'est pas l'intelligence qui manque dans la tête de notre peuple. Ce n'est pas non plus le cœur qui manque dans la poitrine des Canadiens, mais plutôt l'argent dans le porte-monnaie, cet argent qui ouvre les portes de l'abondance du pays. Deux guerres et trois crises économiques en 35 ans ne suffiront-elles pas à nous ouvrir les yeux sur les méfaits d'une finance pervertie qui rend l'homme esclave?

L'argent a toujours coulé à flots pour les œuvres de guerre, mais il est toujours rare pour les œuvres de paix. Le banquier est prêt à nous aider quand nous n'avons pas besoin de lui, mais dès que nous en avons besoin, il bouche son encrier rouge. Les programmes de restriction de crédit du gouvernement, tels qu'annoncés encore dans le discours du trône, en vue de combattre l'inflation, démontrent à quel point le gouvernement peut être l'esclave de cette haute finance qui alimente la caisse électorale du parti.

Les banquiers ont, au Canada, le pouvoir de faire la pluie et le beau temps dans le domaine économique, et notre gouvernement doit emboîter le pas, en ne prenant pas ses responsabilités. Il vous passe un parapluie quand il fait beau soleil, mais dès qu'il commence à pleuvoir, il vous laisse dans la rue à la pluie battante.

Quand un gouvernement fédéral, rouge ou bleu, permet ainsi à des individus d'accaparer toutes les richesses d'un pays comme le nôtre, sans prévoir un système de distribution qui respecte la liberté et la sécurité de chacun, grâce à un dividende national et à un escompte compensé, il mérite d'être renversé

ou qu'on lui pose des questions directement. La population elle-même, par la force des choses, lui en pose.

Si nous voulons mettre un terme aux crises que nous connaissons actuellement non seulement au Québec, mais aussi dans les autres provinces,—parce que le malaise que ressentent actuellement les Québécois touche aussi profondément tous les Canadiens des autres provinces—il nous faut passer à l'action.

Dernièrement, j'avais le bonheur d'aller en Nouvelle-Écosse. Au printemps, j'avais le plaisir d'aller dans l'Ouest. A ces deux occasions, j'ai pu constater que ce que ressentent les Québécois est ressenti de façon aussi profonde et aussi inquiétante par les autres Canadiens parlant une autre langue.

Tous se rendent compte, aujourd'hui, qu'il faut nous attaquer au problème de la pollution de l'eau, au manque d'unité canadienne—qui a fait l'objet de l'adoption du bill sur les langues officielles—et qu'il nous faut aussi amender le Code criminel.

Les Canadiens sont bien heureux des mesures proposées en général, mais tous reconnaissent de plus en plus que le problème n'est pas là et que c'est se leurrer que de croire que le problème réside à ces niveaux. Le problème se trouve au-dessus de cela. Il s'agit d'un problème d'ordre monétaire et il est temps qu'on s'y attaque.

D'ailleurs, le monopole de la création du crédit au Canada appartient aux banques commerciales, quoi qu'en disent certains députés. Ce monopole a été accordé par la loi sur les banques de 1935. Le très honorable William Lyon Mackenzie King a dit lui-même en 1935—et je ne le lui ai certainement pas fait dire, car je n'étais pas encore au monde—et je cite:

> Une fois qu'un pays se désiste du contrôle de sa monnaie et de son crédit, peu importe qui fait les lois du pays. L'usure, une fois installée au levier de commande, conduira n'importe quel pays à la ruine.

De plus, M. Mackenzie King, ce grand chef libéral, disait, et je cite:

> Jusqu'à ce que le contrôle de l'émission de la monnaie et du crédit soit rendu au gouvernement et reconnu comme sa responsabilité la plus manifeste et la plus sacrée, il sera oiseux et futile de parler de souveraineté du Parlement.

• (3.30 p.m.)

Dans le même ordre d'idées, je trouve—pour employer l'expression de M. Mackenzie King—qu'il est oiseux et futile de parler de souveraineté ou d'indépendance du Québec, aussi longtemps que nous ne disposerons pas des outils qui nous permettront d'être maîtres dans cette indépendance.

Les mêmes remarques pourraient s'appliquer au Canada. Voilà pourquoi, là comme ailleurs, c'est se leurrer que de croire ces vendeurs de chansons qui, en fait, n'ont aucune solution économique à proposer.

Les résultats les plus néfastes découlent de notre présent système monétaire. Des périodes successives de brusque essor et de brusque affaissement se suivent avec une trop grande fréquence.

Voici le cycle, d'ailleurs imputable au jeu du régime financier auquel notre pays souscrit actuellement:

Quand la paix succède à la guerre, les excédents de production s'accumulent, révélant une pénurie de pouvoir d'achat des gens. Ce manque de débouchés pour notre production entraîne deux résultats: D'abord le chômage qui, à son tour, amène la crise économique, d'où viennent les heurts qui incitent certains pays à la guerre, qui cause inévitablement un accroissement des emprunts, de la dette et de l'inflation. En vue de pallier la situation, les gouvernements, avec leur mode d'administration actuel, raisonnent ainsi: Il faut hausser les impôts et les taxes dans tous les domaines. Ces impôts font boule de neige.

Puis vient la paix et le cycle signalé ci-dessus recommence. Et si on lit l'histoire du Canada, de même que celle de bien d'autres pays, on constate que c'est cela qui arrive.

Étant donné que le contrôle de l'émission et du retrait de l'argent peut déterminer la valeur et la nature de la production, c'est quand nos concitoyens peuvent exercer leur droit souverain de contrôler le régime monétaire, par l'entremise de leur Parlement, que le particulier peut être assuré de la sécurité économique et de la liberté d'action dans la sphère économique.

En terminant mes remarques, je condamne la vacuité du discours du trône, qui ne propose aucune solution, qui ne fait qu'encourager les gens à patauger dans le système, donc à accroître le mécontentement. Je trouve malheureux qu'au lieu de s'attaquer au vrai problème, aux vrais adversaires du progrès économique, nous nous amusions, avec la bénédiction du gouvernement et sous son impulsion, à perdre notre temps avec des mesures législatives de second ordre, alors que le problème économique continue de faire rage et de s'accroître.

Monsieur l'Orateur, je trouve inimaginable que la population soit mal informée à ce sujet. Si les gens étaient véritablement renseignés sur le système économique actuel au lieu de perdre leur temps à contester un tas de choses secondaires, ils contesteraient le véritable problème qui est le problème monétaire.

Ce qui est peut-être le plus désolant, c'est que le discours du trône ne propose aucune mesure susceptible de résoudre le véritable

problème. C'est peut-peut-être là un indice que le gouvernement n'a absolument rien de différent d'avec ceux qui l'ont précédé.

M. Jean-L. Rochon (Ahuntsic): Monsieur l'Orateur, à l'instar de mes préopinants, je voudrais d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Notre collègue de Sarnia (M. Cullen) nous avait fait connaître certaines de ses opinions lors de la dernière session, mais par le style et l'assurance qu'il a déployés la semaine dernière, il nous a démontré sans trop le faire voir et sous un jour nouveau, que nous avions raison, dès l'an dernier, de prévoir chez lui un avenir brillant et prometteur. Et, après avoir entendu son discours, je suis assuré, comme tous mes collègues, que sa contribution à la politique canadienne rejaillira non seulement sur sa province, mais également sur notre pays tout entier.

Quant au député de Lapointe (M. Marceau), il nous a donné raison, alors que nous disions à son prédécesseur, M. Grégoire, que ses idées séparatistes n'étaient pas partagées par la majorité de ses commettants, mais bien par une infime partie d'entre eux. En effet, quand il prêchait cette doctrine isolationniste, il oubliait que les gouvernements fédéral et provincial avaient contribué le plus au développement de cette région du Québec qu'on connaît aujourd'hui dans le monde entier comme le pays de l'aluminium.

Notre collègue nous a donné raison en nous exposant ses vues et celles de ceux qui l'ont élu lors du dernier scrutin. Il nous a fait comprendre, comme nous le disions à M. Grégoire, que dans la circonscription de Lapointe, comme ailleurs au Québec, on constate que le Québec ne peut vivre et se développer sans le reste du Canada, comme d'ailleurs le reste du pays a besoin du Québec pour s'affirmer comme nation qu'on écoute et qu'on consulte.

De plus, je voudrais féliciter notre chef, le premier ministre (M. Trudeau), et le remercier d'avoir mis son intelligence au service de la nation. Il est devenu pour nous, ses députés, quoi qu'on en dise, une source d'inspiration, le guide qui dirige, qui motive les actes que nous posons. Dieu sait qu'ils sont nombreux, ces actes, en ce siècle qui est le nôtre, en ce siècle où ce qui, aujourd'hui, s'avère essentiel devient demain dépassé et périmé; en ce siècle de l'atome et de l'électronique où, trop souvent, hélas! la machine remplace l'homme; en ce siècle qui nous a permis de voir des astronautes marcher sur la lune.

Monsieur l'Orateur, le temps à ma disposition étant relativement court, on me permettra d'aborder immédiatement le sujet dont je traiterai et d'exprimer quelques-unes de mes vues sur certains problèmes de l'heure.

[M. Fortin.]

Je n'ai pas l'intention de m'arrêter aux critiques qui ont été faites par les députés de l'opposition. Je sais que ce n'est pas par malice ou par méchanceté qu'on les a formulées. On désire plutôt aider le gouvernement. Du moins, il devrait en être ainsi.

Je sais que tous, à la Chambre, nous ne pouvons penser de la même façon. Par contre, tous, nous partageons la même ambition: tendre à réaliser le mieux-être de la population. Nous ne différons qu'en ce qui touche la façon de considérer les problèmes. On veut mettre en lumière ses propres idées et, sans trop s'en rendre compte, on glisse vers l'esprit de parti, ce qui est parfaitement humain. On fait obstacle sans le vouloir à la bonne marche des affaires de l'État au lieu de s'unir et de s'entraider. On va parfois jusqu'à mettre en doute la bonne foi de ceux qui, bien plus que des adversaires, voudraient collaborer.

Il ne faudrait pas tout accepter d'emblée, car le gouvernement pourrait commettre des erreurs, des impairs et même des bévues. D'ailleurs, l'opposition a le rôle de surveiller le gouvernement. Si l'on voulait faire des suggestions constructives au lieu de blâmer et de critiquer comme on le fait malheureusement trop souvent, la population en bénéficierait et chacun se sentirait heureux de faire œuvre utile et humanitaire.

• (3.40 p.m.)

Dans les discours du trône, depuis quelques années, on a surtout traité des relations entre les provinces et le gouvernement central en vue de procurer le bien-être à chaque citoyen de toutes les provinces. L'adoption de nombreuses lois, dans les domaines tant économique que social, en plus de démontrer le souci constant de collaboration, de la part des autorités fédérales, dans le meilleur intérêt de la population canadienne, a manifestement démontré que pour atteindre cet objectif, il fallait orienter la Confédération vers un but bien déterminé: celui d'une grande nation dans un grand pays.

Cette année encore, on vise le même objectif, mais on vit à une époque différente. En 1969, il est devenu difficile et même excessivement délicat d'aborder l'étude des problèmes dans la même optique qu'autrefois. Il faut avoir le courage de regarder les choses bien en face et de proposer des solutions adaptées à notre époque, car, ne l'oublions pas, il faut tenir compte, d'une part, des besoins nouveaux d'un grand pays en plein essor, en pleine expansion économique et, d'autre part, des droits des provinces. Avec toute la meilleure volonté du monde, on peut sembler s'immiscer dans des domaines qui lèsent l'autonomie, ce qui peut susciter des

conflits entre les autorités, conflits que trop souvent, hélas! des esprits imbus d'un nationalisme étroit et rétrograde exploitent au service d'une cause qui ne tient plus en ce siècle d'émancipation, en ce siècle qui a fait de nous des hommes d'âge mûr.

L'an dernier, le discours du trône traitait surtout de la société juste. Cette année, on vise à préparer l'avenir en accentuant l'efficacité des programmes déjà existants. Plutôt que de se lancer dans des entreprises d'envergure, on continuera à lutter contre l'inflation. Toutefois, le ministère de l'Expansion régionale économique, ministère qui vise, comme on le sait, à corriger les inégalités sociales, connaîtra un regain d'activité.

De nombreux projets ont été annoncés dans ce discours. Mes préopinants en ont présenté quelques-uns à la Chambre dans l'intérêt général ou dans celui de leur circonscription. Certains se sont arrêtés à suggérer que l'on réforme en profondeur le système d'assurance-chômage. D'autres ont suggéré certains changements qu'il faudrait apporter à la politique du logement. D'autres nous ont démontré les avantages de certaines réformes touchant les droits de l'individu, en y voyant le souci d'accorder un respect plus grand à l'homme, à sa personne, à ce qu'il représente. Toutes ces interventions, toutes ces analyses nous ont clairement démontré le souci du gouvernement d'agir, surtout à l'intérieur du pays, comme le faisait remarquer un journaliste de *La Presse* de Montréal qui disait, et je cite:

> Les préoccupations d'ordre intérieur dominent le discours du trône. En effet, les quelques paragraphes consacrés à la politique étrangère ne font que rappeler une ligne de conduite bien connue, à savoir l'intention du gouvernement de participer à l'éclosion d'un mouvement visant à réformer l'ONU, une aide accrue aux pays en voie de développement et l'initiative d'Ottawa en vue de protéger les eaux internationales contre la pollution.

De plus, ce journaliste ajoutait:

> Qu'il s'agisse de la réforme fiscale, de la révision de la loi de l'assurance-chômage ou de diverses propositions concernant le crédit au consommateur, l'emballage, l'identification des produits textiles et la sécurité des véhicules automobiles, aussi bien que des amendements prévus au code criminel, ces diverses mesures tendent à accroître la sécurité de l'individu face au pouvoir grandissant de l'État et la complexité de la société industrielle.
>
> Même sur le plan économique, le gouvernement place très haut sa préoccupation du bien-être de l'individu: le paragraphe du discours consacré au logement, dans lequel le gouvernement annonce, comme objectif, la construction d'un million de logements et de maisons en cinq ans, vise à atténuer les difficultés des moins fortunés.
>
> Toujours centrées sur l'individu, s'inscrivent les mesures suivantes: l'application de la loi sur les langues officielles, la lutte à la pollution, le relèvement des régions défavorisées et des couches sociales moins fortunées, la réforme de la sécurité sociale, sans oublier la réforme fiscale qui vise à distribuer plus équitablement le fardeau des taxes tout en favorisant la croissance économique au pays.

Pour terminer ces quelques observations sur le discours du trône, je me permettrai d'emprunter cette phrase du très honorable premier ministre, et je cite:

> Toutes ces mesures ont pour objet de mettre en valeur le milieu où vivent et travaillent les Canadiens. Même si un tel milieu devait revêtir un caractère idyllique, il resterait encore à accomplir une tâche fort importante, celle d'assurer à chaque personne la possibilité de vivre à l'abri de toute intervention indue.

Monsieur l'Orateur, j'avais, en juin dernier, le très grand honneur de représenter le Canada aux séances de l'OTAN à Bruxelles. A titre de vice-président du comité scientifique, je fus appelé à exposer mon évaluation des études concernant les ressources océaniques de la zone de l'Atlantique-Nord. Dans ces documents d'information, on parlait d'abord de la richesse des fonds marins en poissons et en végétation aquatique, dont les algues, et l'on disait que, dans un avenir peut-être assez rapproché, la mer deviendrait le grenier du monde et que la culture de ces algues deviendrait vraisemblablement une importante source de matières premières pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits industriels.

On disait que bien que ces questions aient été traitées antérieurement par d'autres organismes internationaux, la «F.A.O.», par exemple, il pourrait être utile que ces pays membres de l'OTAN favorisent l'étude de techniques particulièrement appropriées dans le cas de la zone de l'Atlantique-Nord, ce qui permettrait d'intensifier les échanges d'information, de façon à permettre à chacun des pays membres de profiter de ces études et d'être en mesure de lutter avec le plus d'efficacité possible contre le fléau de la pollution.

J'ai été impressionné, de même que les autres membres du comité, par l'étude de ces rapports, et j'en ai conclu qu'il fallait à tout prix trouver les moyens de protéger toutes ces richesses et d'enrayer la pollution de l'eau.

Certes, comme le dit le discours du trône, chez nous, les ressources en eau sont immenses, mais elles ne sont pas inépuisables, et s'il est impérieux de stimuler l'exploitation de ce qu'elles renferment, il est tout aussi urgent d'en assurer la conservation. Lacs, ruisseaux, rivières et fleuves sont empoisonnés par la végétation aquatique en décomposition, triste conséquence, bien souvent, de notre imprévoyance.

Conscient de ses devoirs, le gouvernement a fait connaître ses vues sur ce grave problème

de la pollution et il a entrepris des consultations avec les provinces. Tant mieux, et je me ferai un devoir, pour ma part, de faire parvenir au colonel Driscoll, celui-là même qui, en octobre 1968, publiait dans *Foreign Affairs* une étude des mieux documentée sur ce grave problème, le passage qui traite de ce sujet.

J'ai eu l'occasion, au cours de ce voyage, d'entendre plusieurs conférenciers traiter de l'épineux problème de la pollution aux différentes séances de l'OTAN. Et l'un des rapports qui m'ont le plus impressionné, c'est sans contredit le rapport préliminaire sur la réaction des États-Unis devant la pollution, par le pétrole, de Santa Barbara, présenté par M. Peter Rondino, vice-président et «rapporteur» au Secrétariat international.

Je n'entrerai pas dans les détails de son rapport. Qu'il me suffise de dire que le mardi 28 janvier 1969, une éruption se produisait au cours des opérations de forage, dans un puits de l'*Union Oil Company* situé à quelque 6 milles de Santa Barbara. On a fermé le puits pour empêcher que l'huile ne s'écoule trop vite, mais des nappes d'huile ont fini par se répandre sur la mer et le gouvernement américain a été obligé d'intervenir afin de protéger une des plus belles plages du monde. Au fait, le 16 avril, la Chambre des représentants adoptait:

L'Acte d'Amélioration de la qualité de l'Eau de 1969, qui est destiné à protéger les eaux publiques contre la pollution pétrolière. Cet acte contient une disposition sur la responsabilité liée aux installations pétrolières. En discutant au sujet de cette disposition, et je me reporte toujours au rapport Rondino, les membres de l'Administration se sont montrés en faveur d'un concept de responsabilité absolue. D'ailleurs, le secrétaire Hickel a déjà publié des règlements en ce sens, et l'une des conditions d'exploration, en vertu d'un contrat avec le gouvernement américain, est à l'effet que les activités des exploitants ne causent aucun dommage à l'environnement et, s'il y en a, ces mêmes exploitants en sont responsables. De plus, on se demande actuellement, au Sénat américain, si la responsabilité absolue, sans limite, pour le nettoyage, ne pourrait pas être assurable.

Il s'agit là d'un moyen peut-être draconien, mais étant donné les conséquences désastreuses d'un tel dommage et compte tenu de l'intérêt général, aucune hésitation n'était possible. Les autres pays, dont le Canada, se devraient de faire la même chose.

Un autre rapport qui m'a vivement intéressé est celui d'un délégué hollandais, dont le nom m'échappe. Dans ce rapport, il s'agissait de la pollution de l'air occasionnée par la fumée de certaines cheminées d'usines situées le long de la mer du Nord au sortir de la ville d'Amsterdam. La formation de certains gaz toxiques au contact de l'air et la retombée de ces mêmes gaz dans les eaux de la mer menaçaient de destruction complète des bancs de poissons qui vivaient dans ces eaux. C'est alors que le gouvernement de La Haye, par une loi adoptée à la Chambre des députés, obligea les propriétaires de ces usines, ainsi que tous ceux qui pouvaient être responsables de tels incidents, à utiliser certains dispositifs pour obvier au danger de la pollution.

Pourquoi ne pourrions-nous pas faire la même chose?

Partout dans le monde, monsieur l'Orateur, on s'alarme, et avec raison, devant ce fléau national. Je suis certain que le gouvernement, de concert avec les provinces, trouvera le moyen de faire quelque chose en se sens, et si jamais il m'était donné de retourner à l'OTAN, je serais heureux de dire qu'au Canada, nous voulons, nous aussi, apporter notre contribution au bien-être des hommes dans ce domaine particulier.

• (3.50 p.m.)

A toutes les raisons que l'on pourrait invoquer en faveur de l'établissement d'un programme national contre la pollution de l'eau, on peut en ajouter une autre, peut-être bien personnelle, puisque, au nord de Montréal, où est située ma circonscription, coule une rivière dont l'eau est tellement polluée que la Ligue pour la santé du Québec déclarait publiquement, au début de l'été, et je cite:

> Nous tenons à avertir les estivants, qu'ils habitent la rive nord dans Ville Laval ou la rive sud dans Montréal, le long de la rivière des Prairies, qu'il y a danger de se baigner et que des cas de thyphoïde ont été décelés à la suite de baignades dans ces eaux.

A ce sujet, je sais que l'octroi de sommes d'argent a été voté par le gouvernement, il y a deux ans, alors que j'étais député de Laval. En effet, déjà, à cette époque, je réclamais le dragage et le nettoyage des rivières des Mille-Îles et des Prairies.

Je sais que pour enrayer l'inflation, le gouvernement s'est vu obligé d'instaurer un certain régime d'austérité. Je sais aussi que dans cet esprit, on a remis à plus tard l'exécution de ces travaux. Ne serait-il pas opportun, d'abord en vue de combattre ce fléau, de prohiber les bains dans ces rivières, où il existe un danger de contracter la fièvre typhoïde.

Puisque j'en suis à parler de ma circonscription, je pourrais signaler l'exiguïté du dépôt postal sur la rue Henri-Bourassa. Depuis plusieurs années, on réclame la construction d'un bureau de poste pour desservir une population de plus d'un demi-million de personnes dans le nord de Montréal, de la rue

Crémazie à la rivière des Prairies, et de Ville St-Laurent à la ville de Montréal-Nord. Je ne fais allusion qu'à cet urgent besoin, car j'aurai l'occasion d'y revenir lors de la discussion des crédits du ministère des Postes.

Une autre question que j'aurais aimé discuter, et qui tient au cœur des députés du Québec, est celle qui a trait aux événements qui se passent au Québec. Que signifient tous ces actes et ces protestations qui frisent l'anarchie, pour ne pas dire la révolution? Le temps dont je dispose ne me permet pas de répondre immédiatement à cette question, mais je trouverai certainement l'occasion d'en parler au cours de la présente session. Qu'il me suffise de dire, pour le moment, que certains agitateurs trompent la bonne foi d'un trop grand nombre. La population, dans son ensemble, n'est pas séparatiste, loin de là, car la plupart des gens sont fiers d'être considérés comme des Canadiens. Et cette population ne désire qu'une chose: l'épanouissement de la nation canadienne, que l'on aime et que l'on veut voir respecter dans le monde.

[*Traduction*]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord me joindre aux autres députés qui ont participé à ce débat en transmettant les félicitations d'usage aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Avec le consentement de la Chambre, j'en profiterai en outre pour m'excuser. Lorsque la Chambre, à la dernière session, a ajourné ses travaux, jusqu'au 22 octobre, j'ai posé la question de privilège et, par inadvertance, j'ai égaré la Chambre lorsque j'ai indiqué qu'une importante partie des recommandations approuvées ne figuraient pas dans le 13e rapport du comité des transports. J'ai par la suite découvert, monsieur l'Orateur, qu'il y avait un 14e rapport et que celui-ci contenait la partie que je pensais avoir été omise. C'est pourquoi j'aimerais m'excuser devant la Chambre pour l'avoir induite en erreur involontairement. En particulier, je m'excuse auprès du président du comité des transports, le député de Lasalle (M. Lessard), pour l'avoir placé dans une situation difficile.

J'ai suivi très attentivement le débat sur l'Adresse, de même que le discours lui-même. Depuis je l'ai relu un certain nombre de fois pour essayer d'y trouver une lueur d'espoir que soient résolus les nombreux problèmes qui se posent au pays et notamment, certains des problèmes propres à la région de l'Atlantique.

J'ai également écouté les différents ministres qui ont participé au débat et plus spécialement le ministre des Transports (M. Jamieson). Je dirai, en qualité de député de Terre-Neuve, que j'ai été plus que déçu par le discours du ministre. Il a parlé d'abondance et avec éloquence, et a tenu des propos grandiloquents tout à fait creux comme à l'accoutumée.

La déception a été très grande pour moi car j'espérais que le ministre, qui représente ma province au sein du cabinet, annoncerait quelques-unes des solutions qu'il apportait aux graves problèmes qui assaillent la région de l'Atlantique. Je pensais qu'il esquisserait ce que le gouvernement se propose de faire pour les résoudre et comment il compte s'y prendre. Mais, je le répète, j'ai été très déçu et je regrette beaucoup l'absence du ministre à la Chambre aujourd'hui.

M. Peddle: Encore.

M. McGrath: Oui, encore, pour reprendre l'expression de mon collègue de Grand Falls-White Bay-Labrador. Il nous fallait attendre d'autres discours pour savoir si on apporterait de nouvelles lumières sur quelques-uns de nos graves problèmes. Encore une fois, nous avons été déçus.

Hier, le ministre des Pêches et Forêts (M. Davis) a prononcé un discours que nous avons suivi avec intérêt et attention. Le ministre a toute notre sympathie; nous sommes fortement en faveur de certaines choses qu'à notre avis il essaie de réaliser. Il a parlé très longuement de conservation et de pollution. Je voudrais effleurer le problème de la pollution, car il nous regarde tous et atteint dans notre pays des proportions alarmantes.

J'estime que le problème de la pollution, sous ses diverses formes, est l'un des plus graves qu'affronte le Canada, mais je ne veux en évoquer qu'un aspect, dont a parlé hier le ministre des Pêches, l'effet de la pollution sur la vie marine.

Le gouvernement canadien vient enfin de reconnaître—j'espère qu'il n'est pas trop tard—la gravité de ce problème au pays. La pollution de nos ressources marines a pris de nouveaux aspects sur lesquels je reviendrai plus tard. On s'est grandement intéressé à la pollution de nos lacs et rivières de même qu'à celle de nos principales étendues d'eau intérieures. Je suis heureux de voir le ministre dont relève cette question à son siège. Nous avons tous beaucoup entendu parler des effets désastreux de la pollution sur l'industrie de la

pêche en eau douce. Dans bien des cas, les ressources de nos lacs intérieurs sont compromises à jamais par la pollution et, à mon grand regret, par l'incompétence du gouvernement, parce qu'il est impossible d'y reconstituer les espèces disparues.

• (4.00 p.m.)

Nous attendons donc avec impatience la loi sur les eaux canadiennes qui traduira une intention, si timide soit-elle, de remédier à cet état de chose. Étant donné la gravité de la situation, la Chambre et le pays tout entier, mettant de coté les considérations partisanes, acclameront cette mesure gouvernementale. Nous savons gré au premier ministre de sa déclaration d'hier et de son intention de limiter radicalement et de réglementer l'usage du DDT. Avec tous les Canadiens réfléchis, nous nous en réjouissons.

Il y a un aspect du problème auquel ni le gouvernement ni le public ne se sont suffisamment arrêtés: la pollution causée par l'huile dans l'Atlantique Nord et ses effets néfastes sur l'industrie de la pêche. Le ministre des Pêches (M. Davis) en a dit un mot dans son discours. J'espère qu'il y reviendra.

Nous avons eu des preuves saisissantes des effets de la pollution sur la faune aquatique Il suffit de rappeler ce qui s'est produit dans la baie de Plaisance. On en a parlé au-delà de nos frontières et mon collègue le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) y a consacré une bonne partie de son discours. Si grave qu'ait été cette situation, il y en a une aujourd'hui que j'estime encore pire. A mon avis, elle est encore plus critique et de nature plus persistante. Le problème n'est pas nouveau, mais nous commençons à peine à en mesurer les conséquences désastreuses qu'il pourrait avoir pour nous.

La pollution de la haute mer par l'huile se présente ordinairement sous deux formes, l'évacuation délibérée de déchets d'huile, le pompage d'assèchement, ou l'écoulement accidentel. Le pompage d'assèchement se fait constamment. Nous avons la preuve qu'il détruit la vie aquatique et exerce un effet désastreux sur nos oiseaux de mer. La pollution par l'huile comporte un second aspect. Je songe à l'écoulement accidentel par un pétrolier en mer ou lors du chargement ou du déchargement. Pour apprécier la gravité du problème, je n'ai qu'à verser une seule statistique au dossier. Le pétrole brut constitue à peu près 50 p. 100 de la charge des cargos océaniques du monde. D'après les chiffres les plus récents que j'ai pu trouver, les pétroliers ont transporté environ 7 milliards de tonnes de pétrole en 1967, année durant laquelle quelque 3,218 pétroliers parcouraient les océans. La crise est encore plus alarmante si l'on examine les chiffres sur l'augmentation du nombre et du tonnage des pétroliers. Nous sommes maintenant en face d'un problème naguère inconnu. Il a pris une ampleur critique et, que nous le voulions ou non, nous devrons le régler par des conventions ou des accords internationaux. Ce nouvel aspect complique la situation énormément.

Je veux parler de l'avènement de ce qu'on appelle le superpétrolier, dont la taille varie de 100,000 à 500,000 tonnes Considérons le voyage récent et sensationnel du *Manhattan*. Peut-être pourrons-nous de cette manière saisir toute l'importance de cette nouveauté. Dans le monde il y a de nombreux navires de la taille du *Manhattan* et nous verrons encore beaucoup de pétroliers de 500,000 tonnes. Actuellement ils font l'objet d'études. Pour le moment, que l'on me permette de signaler à la Chambre le danger de pollution que présentent ces superpétroliers pour nos eaux côtières.

On s'accorde généralement à dire que le voyage du *Manhattan* a été un succès. On nous prédit que des pétroliers immenses pourront être mis en service efficacement dans le passage du Nord-Ouest pour le transport du brut à partir de la baie Prudhoe, dans l'Arctique canadien jusqu'à la côte est. Alors que les discussions actuelles sont centrées sur notre souveraineté dans cette zone et que personne ne voudrait escamoter le problème parce qu'il est important, à mon avis, on a prêté trop peut d'attention aux conséquences radicales et inimaginables qu'aurait la collision contre la banquise d'un de ces énormes pétroliers géants aussi gros que le *Manhattan* dans le passage du Nord-Ouest.

• (4.10 p.m.)

Selon les meilleurs témoignages que je puisse obtenir sur cette question, qui m'intéresse et me préoccupe au plus haut point, un tel accident pourrait détruire la plus grande partie, sinon la totalité, des ressources piscicoles sur la côte de l'Atlantique. Il n'est certainement pas exagéré d'affirmer que personne ne peut encore mesurer pleinement les effets sur la vie marine et sur toutes les créatures vivantes du bouleversement désastreux de toute l'écologie de l'Arctique canadien et de notre littoral du nord-est. Le ministre des Pêches (M. Davis), et c'est tout à son honneur, a déclaré dans son discours d'hier qu'il se préoccupe de la question. Il a mentionné la tragédie du *Torrey Canyon*. La Chambre se rappelle de ce désastre d'il y a quelques

années, alors que ce pétrolier s'est brisé contre les récifs au large de la côte d'Angleterre avec une pleine cargaison de brut. Il est intéressant de noter que même si cet accident remonte à plusieurs années, la pollution pétrolière qui en est résulté pose encore un problème grave. Les hommes de science essaient encore de mesurer scientifiquement l'effet désastreux que cet accident a eu sur la vie marine de cette partie du monde. Pour un pétrolier, le *Torrey Canyon* n'était pas énorme; aujourd'hui, on pourrait même le considérer comme petit.

Si on devait comparer le *Torrey Canyon* à l'un des petits superpétroliers ou au *Manhattan* on pourrait trouver que la comparaison est dramatique. Le *Manhattan* est un bâtiment de 106,000 tonnes et peut transporter 38 millions de gallons de pétrole, assez, d'après ce qui m'a été dit, pour remplir 4,000 wagons-citernes. D'après un article paru dans la revue commerciale *Oil Week* du 29 septembre 1969, nous pouvons nous attendre à ce que des pétroliers beaucoup plus gros que le *Manhattan* empruntent le passage du Nord-Ouest. Toujours d'après ce même article, et il s'agit sûrement d'une source sûre, d'ici dix ans il y aurait de 25 à 30 pétroliers de 250,000 tonnes ou plus, naviguant dans les eaux du passage du Nord-Ouest. Ces pétroliers peuvent transporter plus de 1.7 million de barils de pétrole. En comparant ce chiffre avec la capacité du *Torrey Canyon* nous pouvons réaliser avec inquiétude toute la menace de pollution que cela représente.

Comme je l'ai déjà dit, nous savons trop peu de choses au sujet de la pollution par le pétrole en haute mer, et nous ne savons pratiquement rien de la pollution de l'Arctique. Se fondant sur les connaissances fragmentaires dont nous disposons quant à la décomposition des résidus du pétrole en haute mer, les savants sont d'accord pour constater que cette décomposition se trouve singulièrement ralentie au fur et à mesure de l'abaissement de la température. Il s'ensuit que, d'après les données scientifiques les plus valables que j'ai pu recueillir, le pétrole de rebut déversé sur la banquise restera forcément à l'abri de la décomposition et continuera, de ce fait, à représenter une menace constante de pollution. C'est peut-être là l'aube du «Printemps silencieux» si aucune mesure n'est prise. Le naufrage—ou même des avaries graves—d'un seul de ces pétroliers, dans cette région, pourrait avoir et aurait, pour tout l'environnement côtier dans l'océan Arctique et l'océan Atlantique, de graves et durables conséquences, non seulement pour les ressources biologiques sous-marines, mais encore pour les ressources non marines.

D'après un mémoire préparé à l'intention du Service canadien de la faune par M. Richard E. Warner de l'Université Memorial, les ressources canadiennes subiraient les conséquences d'un accident de ce genre. Je voudrais citer les paroles très importantes du professeur Warner, spécialiste bien connu dans ce domaine:

> En raison de l'absence de données mêmes rudimentaires sur les réactions du pétrole dans les eaux arctiques encombrées de glaces, il est impossible de mettre au point un programme qu'on appliquerait en cas d'accident.

C'est une déclaration très grave faite par un scientifique très sérieux et érudit. C'est un grand défi actuellement lancé au gouvernement et aux Canadiens. Nous ne pouvons faire autrement que de nous demander ce que le gouvernement fait à ce sujet, quelles mesures il prend pour relever ce défi. Nous ne parlons pas d'un problème futur, mais d'un fait actuel.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) nous a parlé de son intention de déposer un projet de loi relatif aux droits sur les eaux du Nord et à la lutte contre la pollution. Pendant sa croisade à travers le pays, le ministre d'État a abordé la question de la loi sur les ressources en eau du Canada. Notre sympathie accompagnait le ministre dans la tournée qu'il a faite à travers le pays pour préparer les gens à participer à la lutte contre la pollution. Mais, cet aspect du problème, isolé du domaine plus vaste de la pollution de l'environnement, commande, à mon avis, des mesures immédiates.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Je ne critique pas le gouvernement car je me rends compte de la gravité du problème. Cependant, comme cela nous regarde tous, le voudrais faire une suggestion au gouvernement. Je demanderais au ministre des Pêches et au gouvernement de songer sérieusement et sans délai à confier au comité parlementaire compétent la question de la pollution de la mer par le pétrole, celle des conséquences désastreuses possibles de la pollution par le pétrole dans le passage du Nord-Ouest, sur nos ressources maritimes. Par ce moyen, des scientifiques, des représentants de l'industrie et des biologistes pourraient témoigner et on pourrait recueillir le plus de données possibles sur cet aspect de la pollution. Le problème serait soumis aux experts du gouvernement et il serait mis en relief et exposé. Cela me semble le seul moyen de l'aborder.

En ce qui touche le problème permanent de la pollution de la haute mer par le pétrole, le Canada devrait exiger un contrôle international plus sévère. Je pense aux déchets des

bateaux-citernes en mer et au déversement accidentel de pétrole dans la mer. Je fais confiance au ministre. Il en a parlé dans son discours. Il est probablement le plus inquiet de nous tous car il sait de première main quelles sont les conséquences. Je trouve que notre gouvernement devrait insister pour qu'on établisse à meilleur escient, des moyens de contrôle plus stricts indépendamment du fait qu'il est signataire de la convention internationale pour la prévention de la pollution de la mer par le pétrole. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) m'a dit qu'un nouvel accord est en cours de négociation à Bruxelles ce mois-ci. Il porte sur la pollution de la mer survenant à la suite d'accidents du genre de celui du *Torrey Canyon*. J'espère que notre gouvernement restera résolu à traiter cette question. Il ne faut pas perdre de vue la nouvelle menace grave qui est faite à notre milieu, à notre côte atlantique et même aux eaux de l'Arctique. Nous connaissons déjà les conséquences de la pollution par le pétrole en haute mer, pollution qui est due à l'impossibilité presque totale d'appliquer le règlement de la convention internationale.

• (4.20 p.m.)

Si on ne prend pas des mesures pour parvenir à un accord international efficace et applicable en ce qui concerne la pollution pétrolière et le domaine connexe de la préservation des espèces, le ministre des Pêches (M. Davis) découvrira que tous ses problèmes seront automatiquement résolus parce qu'il n'aura plus à s'inquiéter chaque année du troupeau de phoques—il aura disparu—ni du poisson de fond car il n'y en aura plus. Voilà la menace qui pèse sur nous aujourd'hui. Je pourrais suggérer au ministre de consacrer tout son temps à encourager la pêche sportive et à essayer de contenter le premier ministre (M. Trudeau) en trouvant un moyen humain de capturer le poisson en se passant de cet horrible hameçon.

Une voix: En utilisant par exemple le chloroforme.

M. McGrath: Le gouvernement actuel, avec son penchant pour les discours, serait peut-être même assez éloquent pour faire sortir les poissons de l'eau. Mais je ne veux pas en faire un sujet de plaisanterie, car je sais que le ministre s'en préoccupe. J'espère seulement que son gouvernement s'en préoccupe également et, dans l'affirmative, j'engage aujourd'hui le ministre à soumettre immédiatement au comité pertinent de la Chambre la question de la pollution des eaux par le pétrole, ainsi que le nouveau problème que pose l'ouverture du passage du Nord-Ouest aux pétroliers géants; on pourrait même penser au comité permanent des pêcheries qui serait en mesure de convoquer des témoins et de recueillir des données scientifiques pour étayer ses conclusions. De cette façon, le Parlement pourrait contribuer vraiment à la solution de ce problème national des plus sérieux qui menace notre pays tout entier.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Le député a-t-il le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. McGrath: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je puis assurer à la Chambre que je vais essayer de ne pas abuser du privilège qu'elle m'accorde.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais faire quelques brèves observations sur le projet de loi concernant la Société d'expansion de l'industrie du poisson de mer. Permettez-moi de dire au ministre et au gouvernement que nombre d'entre nous à la Chambre et au pays attendons cette mesure législative depuis longtemps. En fait, nous ne serons pas satisfaits tant que la Chambre ne l'aura pas adoptée, et peut-être que, même à ce moment-là, nous ne serons pas satisfaits. Je sais que les gouvernements qui se sont succédés—et je ne fais ici aucune exception—ont, à mes yeux, été coupables de négligence grossière envers l'industrie du poisson de mer. Comme conséquence directe, nous avons perdu nos marchés importants et traditionnels parce que nous n'avons pu soutenir la concurrence européenne. En fait, on pourrait presque s'imaginer qu'on s'est ligué pour abolir cette ancienne industrie honorable et importante.

Bien que le gouvernement fédéral ait fait peu de cas de cette industrie, les compagnies s'en sont donné à cœur joie aux dépens des pêcheurs. Permettez seulement que je m'explique. Imaginez-vous un cultivateur remettant toute sa récolte à un courtier qui lui donnerait un reçu en blanc. Ce cultivateur irait ensuite attendre chez lui que le courtier le paie. Il se mettrait ainsi entièrement à la merci du courtier, qui vendrait alors ses produits, fixerait sa propre commission et lui donnerait ce qui reste. Aucun cultivateur au pays ne tolérerait une telle situation. Pourtant cette vieille coutume féodale existe encore aujourd'hui dans l'industrie du poisson de mer à Terre-Neuve. Le malheur, c'est que nos pêcheurs n'ont pas d'autre choix que de se résigner, car il n'y a pas d'assurance contre les mauvaises récoltes; en outre, le gouvernement n'a pas prévu l'avance de certains fonds

pour l'achat des agrès de pêche requis au printemps et on a retiré aux pêcheurs le peu qu'ils recevaient en vertu de programmes comme celui du rabais sur le sel.

Le programme d'aide à l'achat du sel peut paraître insignifiant pour le ministre des Transports (M. Jamieson), car, nous le savons tous, il est un gros bonnet, mais pour les pêcheurs de Terre-Neuve qui font sécher leur poisson et le salent en vue de le vendre, c'est beaucoup, étant donné que leur revenu—la statistique le prouve—les empêche à peine de crever de faim. Mon collègue le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) a mentionné la dureté avec laquelle on traite les pêcheurs—en particulier, il faut citer ceux qui ont participé cette année aux opérations de pêche au Labrador et qui subissent les conséquences désastreuses du fiasco de l'entreprise. Que dit le ministre de tout cela? Il ne dit pas: Nous allons vous accorder l'assurance sur les prises. Il leur dit de s'adresser à l'assistance sociale. Voilà, en substance, ce que le ministre a dit dans sa déclaration du 23 octobre. Je constate avec regret que c'est typiquement l'attitude que le gouvernement a prise au cours des années à l'égard des pêcheurs qui procèdent à la salaison du poisson.

J'ai grande confiance dans le ministre actuel, une très grande confiance, car je sais qu'il essaie de faire œuvre utile. Bien que, cédant aux sensibleries des journalistes du monde entier, il ait aboli le massacre des blanchons—je me suis abstenu à dessein de les appeler des «bébés-phoques», étant donné que nous ne parlons pas de l'industrie des bébés-moutons, des bébés-porcs ou des bébés-bovins et que parler de l'industrie des bébés-phoques serait donner dans le panneau de ces grands sensibles—le ministre, je veux le croire, est peut-être enfin prêt à faire quelque chose d'utile pour les pêcheurs. Souhaitons toutefois que les mesures envisagées soient plus utiles que celles qu'il a adoptées pour l'industrie du phoque. Malgré le fait, reconnu par le ministre et scientifiquement prouvé, que le gourdin soit le moyen le moins cruel de tuer les blanchons, il en a rendu l'utilisation illégale.

• (4.30 p.m.)

Et voici que, d'après lui on ne peut assommer les phoques plus âgés. Il faut employer des carabines, ou peut-être des arcs et des flèches. Si l'on considère la valeur d'une peau de phoque, peut-on imaginer le premier ministre (M. Trudeau) venant à la Chambre dans son manteau de loutre agrémenté à l'arrière d'un trou de balle?

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Sur le plan de la cruauté, je puis dire que sur dix phoques atteints d'une balle, probablement six ou sept, et c'est le côté honteux de la chose, s'échapperont pour connaître, quelque part dans les solitudes glacées, une longue et pénible agonie. J'espère que toutes les sociétés protectrices des animaux, de partout dans le monde, convergeront vers Ottawa et viendront manifester sur la colline parlementaire contre ces méthodes affreusement inhumaines.

Cette semaine, le ministre part pour Saint-Jean où il aura des entretiens avec les commerçants de poisson salé. Il s'est chargé de la tâche énorme et peu enviable d'abolir les traditions féodales que cette industrie maintient depuis des siècles. Nous savons tous que les traditions ne meurent pas facilement mais, pour l'amour du ciel, qu'on y mette fin sans délai parce que ceux qui prennent notre poisson et le salent réclament justice et un profit équitable sur leur poisson. Si ces rois, ces marchands de poisson qui ont pendant si longtemps tenu cette industrie sous leurs griffes et influencé les gouvernements successifs ne sont pas disposés à accepter ce changement, je conseillerais au ministre de leur dire de rentrer chez eux, de se contenter de découper leurs coupons.

Plusieurs d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, sont des fils de pêcheurs et nous parlons en faveur des pêcheurs. En leur nom, nous demandons justice. Mes collègues et moi nous disons au ministre que, si la nouvelle loi créant la société de développement du poisson salé ne comporte pas de sauvegardes adéquates, nous nous y opposerons avec toute la vigueur dont nous serons capables.

[*Français*]

M. Walter Smith (Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, j'aimerais me joindre aux députés qui ont participé à ce débat pour féliciter les honorables députés de Sarnia et de Lapointe (MM. Cullen et Marceau), mes collègues et amis, motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je veux également féciliter les deux nouveaux ministres et leur offrir mes meilleurs vœux à l'occasion du choix dont ils ont fait l'objet comme membres de notre dynamique cabinet.

J'aimerais aussi présenter mes meilleurs vœux aux deux nouveaux secrétaires parlementaires.

Venir de la province de Québec et représenter à la Chambre une des plus belles circonscriptions de la province, voilà pour moi un motif de fierté!

[*Traduction*]

La ville de Saint-Jean, la plus importante du comté, est un centre industriel où l'on

trouve diverses entreprises de fabrication: produits chimiques, tapis, câbles, fonte, poterie et textiles. En face de Saint-Jean, de l'autre côté de la rivière Richelieu, s'élève Iberville, deuxième plus grande ville du comté de Saint-Jean, où sont établies certaines industries. Le comté de Saint-Jean est bordé au sud par le grand État de New York.

Bien des secteurs du Québec ont été désignés comme régions où les fabricants seront encouragés à construire de nouvelles usines. Or pourtant, la région de la vallée du Richelieu, et plus particulièrement tout le comté de Saint-Jean, ont été omis. Il est à espérer que le cabinet n'oubliera pas cette région très importante du Québec, à quelque 25 milles de Montréal. Notre région risque beaucoup de perdre même quelques-unes de ses importantes industries si une révision n'est pas faite bientôt. Le chômage dans ces deux villes est supérieur à la moyenne de plus de 7 p. 100 dans l'ensemble du Québec. On espère que lors de la révision, ce secteur deviendra une région désignée.

Dans le comté de Saint-Jean, nous avons quelques-uns des meilleurs maraîchers du Canada. Notre riche humus noir est très fertile et, avec les techniques et les engrais modernes nous obtenons d'année en année des récoltes records. Il n'empêche que les cultivateurs de cette catégorie doivent être protégés par des plafonds sur les importations pendant l'été lorsque leurs légumes se vendent principalement sur le marché de Montréal.

Très souvent, alors que les légumes des environs sont prêts à être mis sur notre marché local, d'énormes importations de légumes pénètrent au Canada par camions entiers et inondent le marché. Il arrive que nos légumes périssables pourrissent dans les champs à cause d'importations massives. Puis-je suggérer que le gouvernement fasse le nécessaire pour que cela ne se reproduise plus.

On trouve dans le comté de Saint-Jean quelques-unes des meilleures fermes laitières de la province de Québec. Je suis très fier de mentionner que notre région, située au Sud de Montréal, possède sans aucun doute la ferme laitière la plus considérable du Canada. Dans cette ferme, se trouve également une usine de pasteurisation où l'on verse le lait dans des contenants en plastique pour le livrer à des distributeurs laitiers chez qui les consommateurs peuvent acheter du lait frais chaque jour.

Si vous traversez notre région en voiture, vous trouverez également nombre de fermes avicoles où se fait l'élevage de la volaille à rôtir, dinde et poulet, qu'on expédie vers les marchés intérieurs. On trouve nombre de fermes où l'on élève le porc dans plusieurs coins du comté.

Je suis fermement convaincu, monsieur l'Orateur, que les agriculteurs ont besoin des subventions laitières, des primes à l'élevage du porc, et de l'assistance-transport que fournit le gouvernement fédéral. Ce sont des choses essentielles à ces agriculteurs pour qu'ils restent sur la terre. Peut-être devrait-on encourager davantage l'industrie agricole par différentes formes d'aide financière. La loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et la loi sur le prêt agricole canadien ont été et continueront d'être des facteurs très importants qui incitent nos jeunes à rester dans les fermes.

• (4.40 p.m.)

Monsieur l'Orateur, j'ai été très heureux d'apprendre que, lors de la Conférence de la Croix-Rouge internationale qui s'est tenue le mois dernier, le gouvernement canadien a pu faire admettre un principe dont il s'était posé depuis longtemps en défenseur: que la Croix-Rouge sera autorisée à dispenser des secours aux civils des deux camps dans les guerres civiles.

Sachant fort bien qu'au Nigéria et au Biafra beaucoup de pauvres civils, et notamment des enfants, sont morts de faim, alors qu'au Canada tant de denrées sont souvent gaspillées ou jetées à la poubelle, j'ai la conviction que tous les députés espèrent de tout leur cœur que cette guerre prendra fin dans un proche avenir.

Monsieur l'Orateur, l'objectif du gouvernement actuel est de construire un million de nouvelles unités d'habitation en cinq ans. Espérons que le gouvernement n'oubliera pas les familles à faible revenu afin qu'elles puissent vivre en plus grand nombre dans un milieu agréable et salubre. J'appuie énergiquement les mesures prises dans ce domaine qui favoriseront et stimuleront l'emploi et le réaménagement urbain d'un bout à l'autre du pays. Une façon de réduire le coût des habitations à prix modique dans notre pays serait de supprimer la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction.

Des voix: Bravo!

M. Smith (Saint-Jean): Je suis convaincu que mes commettants pensent comme moi qu'il faudrait supprimer cette taxe.

Un mot seulement au sujet des pensions. A mon avis, les pensions des fonctionnaires retraités, des anciens combattants—les pensions d'invalidité et les pensions ordinaires—et celles de leurs veuves devraient être augmentées sensiblement à cause du coût accru de la vie depuis quelques années.

Nous savons tous que de nombreux pensionnés éprouvent de grandes difficultés à faire face à leurs obligations et à subvenir à leurs besoins. Étant donné que notre gouvernement à l'heure actuelle examine le problème de toutes les pensions, il est à espérer qu'un certain redressement sera effectué sous peu, afin qu'ils puissent mener une vie plus heureuse.

Monsieur l'Orateur, la population du comté de Saint-Jean que j'ai l'honneur de représenter comprend diverses nationalités dotées d'héritages culturels différents. Pour ne nommer que quelques groupes ethniques, la présence d'Allemands, d'Italiens et de Hollandais est une source d'enrichissement pour notre région. Nous vivons dans l'unité et l'harmonie la plus parfaite depuis des années sans égard à la nationalité ou à la croyance. Je suis heureux de dire que nous pouvons donner au Québec l'exemple d'une région où nos enfants peuvent s'instruire au choix des parents, en français ou en anglais.

Les séparatistes auront beaucoup de mal j'en suis sûr à rallier nos gens qui sont parmi les plus heureux en ce pays. Le député de Saint-Jean à l'Assemblée nationale de Québec pense se joindre au Parti québecois, mais les électeurs de ma circonscription n'en continueront pas moins, je l'espère, de faire, dans l'intérêt du pays, des propositions au cours de la présente session et des sessions suivantes.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): En prenant la parole dans ce débat sur l'Adresse, je dois féliciter les deux motionnaires, d'abord parce que j'y suis obligé, mais aussi ce qui est plus important, parce que j'y tiens vraiment. En même temps, puis-je féliciter les nouveaux membres du gouvernement et leur souhaiter de réussir dans les tâches et les responsabilités qu'on leur a assignées.

Depuis mon arrivée au Parlement, je n'ai jamais participé à un débat sur l'Adresse, ni à un débat sur le budget et si je le fais aujourd'hui, alors que nous entamons la seconde session du Parlement, c'est afin d'exprimer à l'amiral O'Brien, du Commandement maritime, aux épouses et aux familles de ceux qui ont perdu la vie au cours de la récente explosion à bord du *Kootenay,* aux membres de l'équipage qui ont survécu, au capitaine et à tous les officiers et hommes à bord, d'abord mes condoléances puis quelques paroles de louanges.

Même si la plupart d'entre nous, monsieur l'Orateur, ici à la Chambre et même dans le pays, ne sont pas encore au courant de la nature de cet accident très sérieux ni même de ses causes, nous n'en sommes pas moins très intéressés et très inquiets.

Lors d'une conversation avec le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, celui-ci m'a fait part de certains détails de l'accident. C'est ce qui m'incite en ce moment, monsieur l'Orateur, en tant que profane, à faire aux membres de l'équipage, gens de métier, les plus vifs éloges pour leur présence d'esprit à un moment très critique, pour la manière dont ils se sont conduits en combattant l'incendie en pleine mer, en assurant la sécurité de ceux qui avaient survécu au feu et à l'explosion. Je les félicite en toute sincérité, bien que ce soit largement sur la foi de rapports et de renseignements de seconde main. Je les félicite de la manière dont ils ont ramené leur bateau à bon port en Angleterre. D'après ce que j'ai compris, le *Kootenay* a fait son entrée dans le port selon toutes les traditions, malgré l'accident dont il venait d'être victime.

Nous attendons tous avec anxiété et un sincère intérêt l'issue de l'enquête. Nous pensons que ce n'est pas nécessairement un accident «de l'environnement» c'est-à-dire particulier aux navires. Nous espérons que c'était un accident isolé et que la cause, une fois établie, ne poussera pas à la suppression des manœuvres et n'occasionnera pas d'inquiétude aux autres navires de nos flottes, sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique.

Dans le cas d'une tragédie, d'un grave accident comme celui-là, il faut songer à l'inhumation des morts. Sauf erreur, quatre des membres de l'équipage ont reçu les honneurs de l'immersion en haute mer, tandis que les quatre autres reposent maintenant dans un cimetière d'Angleterre. Quant au neuvième marin, mort à bord du *Kootenay* lors du voyage de retour au Canada, il a été inhumé en sol canadien.

• (4.50 p.m.)

Ce que je tiens à signaler à ce sujet, monsieur l'Orateur, c'est qu'il devrait y avoir moyen, en temps de paix, et par considération pour l'épouse et la famille des morts, de ramener les restes de ces hommes chez eux, pour leur assurer, outre le service funèbre, un lieu de repos au pays natal. Je me rends compte des difficultés d'établir une méthode d'ensemble, surtout de l'impossibilité de ramener les restes de nos militaires chez eux, surtout en temps de crise. Je prie le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) de réviser la politique du gouvernement concernant le lieu de repos de nos militaires morts à l'étranger, en vue de trouver un moyen de consolation pour leur famille.

Ce qui s'est passé me préoccupe, monsieur l'Orateur, tout autant que n'importe lequel d'entre nous qui a grandi au bord de la mer, dans un milieu maritime, bourdonnant de l'activité de la pêche et de la guerre. Je songe au dévouement de nos hommes sur les navires de guerre et j'espère que cet accident a fait comprendre à tous les Canadiens la gravité du travail entrepris et consciencieusement accompli par nos hommes, sous la direction de l'amiral J. C. O'Brien, chef du Commandement maritime. Je rends encore une fois hommage à cet officier et aux hommes qui continuent d'accomplir leur travail quotidien.

Puisque j'en suis au Commandement maritime, j'ajoute que même si je ne regrette pas nécessairement la perte du *Bonaventure,* je regrette la perte de ce qu'il représentait, en matière de guerre anti-sous-marine. La personne qui veut faire partie d'une équipe de sport doit au moins fournir son équipement. L'équipe en fournira peut-être une partie, mais c'est à chacun d'apporter son équipement personnel et de se joindre à l'équipe. Il faut faire preuve de confiance. Il y a une chose qui m'a semblé extrêmement évidente ces quatre dernières années, c'est le manque de confiance dans l'efficacité de notre marine et même dans toute notre organisation de défense et ce, aux yeux non seulement de nos voisins du Sud, mais de nos associés dans l'Alliance nord-atlantique.

Dans le contexte du Commandement maritime, il importe que nous ne fassions rien qui puisse ravaler ou dévaloriser le véritable savoir-faire que nous avons acquis dans le domaine de la guerre anti-sous-marine. Je ne parle pas ici de notre capacité de détruire les sous-marins ennemis ou de leur faire la chasse dans tout l'Atlantique. Je veux parler de notre capacité de les détecter, les cerner et d'aider SACLANT, les États-Unis et le monde occidental, grâce à nos connaissances qui nous permettent à tout moment de savoir qui est l'ennemi sous-marin et de le suivre à la trace aussitôt sa présence décelée dans nos eaux côtières. Pour ce faire, le seul moyen est de maintenir un potentiel de guerre anti-sous-marine viable et digne de foi.

La perte du *Bonaventure,* du moins pour moi, profane, représente la perte de la meilleure part d'un tiers de notre potentiel à l'égard des normes très minimales de surveillance que nous pouvons assurer, grâce à notre situation, participant ainsi à l'ensemble des activités des services de renseignements. Il ne nous incombe certes pas, à notre époque, d'entrer dans la course nucléaire en fonction de notre capacité de destruction. C'est plutôt un rôle de détection et de surveillance que le nôtre, rôle très significatif sur lequel nos associés pourront compter, ce qui, je pense, est très nécessaire. Il y aurait bien des manières de nous en acquitter mais aucune qui puisse nous dispenser d'acquérir un autre porte-avions pour remplacer la perte d'un avion mobile rentrant dans le cadre d'ensemble des opérations et de la stratégie de la guerre anti-sous-marine La perte du *Bonaventure* est grave.

Comme l'a dit un officier supérieur de la marine canadienne, c'est une sacrée perte. Je ne sais si le terme est exact mais c'est sans conteste une perte très grave à laquelle nous ne pourrons certainement pas remédier sur-le-champ. Je ne parle pas de la viabilité de nos opérations anti-sous-marines au moment où éclateraient les hostilités. Je doute que ce rôle puisse nous échoir mais en attendant, et Dieu veuille que ce jour n'arrive jamais, nous pouvons faire un apport valable à l'ensemble des services de renseignements. Nous pouvons, j'en suis sûr, faire notre part en ce qui concerne la détection, le dépistage et la routine de la surveillance. Il n'y a aucune raison de ne pas maintenir nos normes. Je ne demande pas la lune. Nous pouvons certainement maintenir des normes minimales faisant ainsi œuvre utile.

D'après les commentateurs d'aujourd'hui, on mettrait en doute la valeur des opérations anti-sous-marines; pourtant, il faudrait en venir à une entente, non pas surtout sur les méthodes technologiques, mais sur les principes. Nous parlons depuis longtemps, et supposons, sans d'ailleurs en avoir discuté, qu'il est nécessaire, logique et raisonnable de faire un apport assez manquant à ce secteur de la défense. A mon avis, c'est logique. La plupart des écrits, en dehors du secteur où les discussions sont confidentielles ou secrètes, mettent en doute la valeur les opérations de guerre anti-sous-marines, mais en dernière analyse dans aucun d'entre eux on ne donne à entendre que des pays tel le Canada devraient s'en retirer. De fait, le professeur Martin, dont la renommée est internationale en matière de stratégie maritime, a dit au sous-comité du Commandement maritime il y a à peine deux ou trois jours qu'on a vraiment besoin de l'apport de pays comme le Canada, et qu'il serait regrettable pour celui-ci de perdre de son efficacité dans ce domaine. La perte du *Bonaventure* et le fait qu'on ne le remplace pas convenablement, entraîneront inévitablement une certaine perte d'efficacité, une désagrégation de notre commandement maritime. Pourtant, nous avons un rôle à y jouer, même s'il est restreint.

[M. Forrestall.]

• (5.00 p.m.)

Les spécialistes d'aujourd'hui ne parlent pas de couler les sous-marins russes du type polaris à puissance nucléaire. Ils semblent croire que les Américains, par exemple, chercheront à l'avenir à abattre les engins en vol. Je ne propose pas de nous engager dans cette voie, car cela nous coûterait trop cher. Mais nous pourrions quand même jouer un rôle d'importance vitale. Si je pouvais donner à l'amiral O'Brien un vrai cadeau de Noël, je lui offrirais deux submersibles, car la seule façon efficace d'intercepter les engins c'est de le faire sous l'eau où se trouvent les sous-marins qui les transportent. Je pourrais parler pendant une heure ou plus du Commandement maritime et de la défense en général mais j'aimerais vous parler brièvement d'autres sujets. Mon cher ami et collègue de Saint-Jean-Est (M. McGrath) vous a déjà entretenu de l'un d'eux. Je songe à la pollution de nos eaux du Nord et de l'Arctique. Sans vouloir répéter mes arguments, j'aimerais m'associer à ses remarques et ajouter un ou deux détails de mon cru.

Je m'inquiète, comme tous les députés, des conséquences de la pollution dans le Nord et de la rupture de l'équilibre écologique Il incombe au Canada d'y remédier et l'on peut regretter qu'on n'ait pas instauré un dialogue public plus important à ce sujet, mais il me semble que le problème est non seulement global mais encore multinational. Nous ne sommes pas seuls en cause: il affecte également les États-Unis et les autres pays qui utilisent ou comptent utiliser le Nord régulièrement. Si nous regardons une carte des courants océaniques de l'Arctique et si nous suivons ces courants jusqu'au point où ils rejoignent les eaux du Gulf Stream, nous imaginons sans peine les conséquences d'un grand désastre subi par un cargo de gros tonnage dans notre région du Nord, à n'importe quelle époque de l'année. Non seulement les eaux de la baie d'Hudson et du Labrador seraient polluées, mais les eaux du Gulf Stream lui-même seraient affectées et le gâchis aboutirait en Europe.

Il n'est pas difficile de comprendre les conséquences multinationales d'un pareil désastre dans notre région du Nord. Si l'on formait un tribunal, j'appuierais la proposition faite par le député d'Ahuntsic (M. Rochon) lors des dernières réunions de l'OTAN pour régler le problème de la pollution des grands fonds marins. J'appuierais cette proposition, car pour employer une phrase qu'on m'a soumise juste avant que je prenne la parole, discourir n'est pas abolir, en ce qui concerne la pollution. Nous devons faire participer les groupements multinationaux à des mesures immédiatement efficaces et concrètes. Je me demande, avec une certaine inquiétude, jusqu'à quel point peut aller un pays comme le Canada si l'on songe que nous n'avons pas même accepté jusqu'ici la responsabilité juridique des mesures comme les secours à la navigation dans le Nord. Nous n'avons pas encore réglé le problème de l'appartenance de ces eaux—que nous les contrôlions ou non. Il semble légèrement équivoque, pour un pays comme le Canada, d'assumer la responsabilité de la pollution alors qu'il n'a pas encore accepté une responsabilité de droit, quant à ces eaux.

Il est essentiel que nous appliquions notre programme prévoyant des secours à la navigation dans le Nord et l'aide au transport maritime au moyen d'un service approprié de brise-glace. D'autres orateurs l'ont proposé dans ce débat et devant d'autres assemblées: nous devons développer rapidement nos recherches sur les conséquences de désastres comme le déversement accidentel de pétrole dans le Nord. A Dartmouth, dans ma circonscription, se trouve l'un des principaux centres du monde pour les études océaniques. On peut regretter que le gouvernement n'ait pas demandé à cet institut de se mettre à l'œuvre dans la région que j'ai mentionnée.

Une autre question me préoccupe énormément: la situation des comités permanents de la Chambre. Sans remonter trop loin, qu'il me soit permis de rappeler à tous les députés le sort de l'ancien ministre des Transports qui a jugé nécessaire de démissionner après le retour de sa commission d'études qui avait entrepris une tournée générale du Canada pour examiner à fond la situation du logement. Il s'est cru obligé de suivre cette voie à la suite du traitement que le gouvernement a réservé au rapport de cette commission. Je n'imposerai pas un trop violent effort de mémoire aux députés en les priant de se souvenir du cas que le gouvernement a fait des rapports du comité permanent des transports. Là encore, ceux d'entre nous qui siègent au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale se souviennent que notre orgueil s'est trouvé un peu blessé à la suite du traitement que le gouvernement nous a réservé à notre retour de voyage dans les pays de l'OTAN. D'accord, les faits le prouvent, nous étions déjà rentrés depuis quelques jours lorsque le gouvernement a annoncé sa décision de réduire nos troupes au sein de l'OTAN mais en réalité il savait exactement quelles étaient ses intentions avant même notre départ pour l'Europe. Il ne s'intéressait pas le moins du monde à nos audiences et à notre rapport. Il voulait simplement nous mettre tranquillement à l'écart...

M. Hales: C'est une façon honteuse de traiter les comités, un manque total d'égards envers eux.

M. Forrestall: Même ces dernières semaines nous avons vu le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) annoncer la décision, entre autres, de mettre le *Bonaventure* au rebut, quelques moments à peine après le retour à Ottawa du sous-comité qui était allé inspecter le commandement maritime.

• (5.10 p.m.)

Ce sont trois exemples classiques de l'estime de notre gouvernement pour les comités. J'estime que le gouvernement se conduit de façon odieuse à l'égard des comités qui pourraient jouer un rôle fort utile. S'il persévère dans cette attitude, il lui sera de plus en plus difficile de trouver des députés disposés à siéger aux comités permanents, surtout si on a le moindre soupçon que le gouvernement a déjà son opinion bien assise sur les questions renvoyées aux comités.

Je pourrais aussi parler du gaspillage de l'argent des contribuables, mais puis-je seulement faire une ou deux allusions à un éditorial paru dans la *Free Press* de Dartmouth, le jeudi 25 septembre 1969, car cet éditorial traite d'une question qui me paraît assez grave:

La politique du gouvernement fédéral, qui va former un certain nombre de commissions d'étude qui vont faire le tour du pays pour enquêter sur divers problèmes d'importance nationale et internationale, est une politique fort louable.

J'en conviens.

Toutefois, le gouvernement a fait jusqu'ici aux rapports de tels groupes un accueil assez étonnant. La Commission d'étude sur le logement de l'hon. Paul Hellyer a fait une très grande tournée du Canada ...

J'ai déjà parlé du traitement qu'a reçu cette Commission.

Le comité des affaires extérieures et de la défense nationale a fait une tournée du Canada et des bases canadiennes de l'OTAN en Europe. Tout indique qu'on n'a pas tenu compte de sa recommandation en faveur du maintien d'un solide engagement envers l'OTAN.

Tous les membres du comité savent que cela est vrai.

Un sous-comité de ce groupe a récemment visité le Commandement des Maritimes, mais ses recommandations n'avaient sans doute pas encore été transmises au gouvernement lorsque furent annoncées des réductions supplémentaires, y compris le déclassement du *Bonaventure*.

M. Comeau: C'est une farce!

M. Forrestall: C'est plus qu'une farce; c'est insulter à l'intelligence des membres de ces comités.

Ces groupes de parlementaires ne parcourent pas le pays avec des fonds tirés des goussets du premier ministre, mais grâce à un emploi très libéral de l'argent des contribuables. Dans la plupart des cas, la dépense était justifiée, si l'on considère la qualité des membres des comités et la façon consciencieuse dont ils ont poursuivi leurs recherches. C'est insulter les députés et les Canadiens qui les ont élus que de ne pas tenir compte, semble-t-il, de leurs consciencieuses recherches.

Les temps actuels sont graves dans la perspective économique du Canada, et nous constatons le bien-fondé de certaines des mesures radicales prises par le gouvernement libéral pour réduire les dépenses. Cependant, certaines politiques courantes indiquent, à l'égard du Parlement et des comités parlementaires, un mépris que les Canadiens ne devraient pas tolérer longtemps.

Je suis même étonné que les Canadiens l'aient toléré jusqu'ici. Je le répète, ce mépris du Parlement est une source d'embarras. Les membres du gouvernement en ont sans doute conscience, tout comme les présidents des comités permanents. En outre, beaucoup d'argent est en jeu. Comme le rappelle l'éditorial, les députés prennent leurs responsabilités au sérieux aux comités parlementaires. Mais à vous, monsieur l'Orateur, et par votre intermédiaire au gouvernement, je dirais que nous avons beaucoup mieux à faire que de nous balader en missions futiles d'une extrémité du pays à l'autre pendant que le gouvernement s'asseoit, son siège étant fait.

M. J. A. Jerome (Sudbury): Monsieur l'Orateur, comme les autres députés qui ont pris la parole, j'aimerais commencer par féliciter mes collègues le député de Sarnia (M. Cullen) et le député de Lapointe (M. Marceau), qui ont amorcé le débat sur le discours du trône. Qu'il me soit permis d'appuyer les remarques des deux, mais surtout celles du député de Sarnia, selon qui il est maintenant plus facile d'apprécier la logique et la planification qui ont présidé à l'élaboration du programme présenté par le gouvernement depuis son accession au pouvoir en juin 1968, et toutes les répercussions qui en ont résulté. On peut constater par soi-même que le gouvernement ne fonctionne pas de mois en mois ou d'année en année, mais qu'il a de fait formulé un programme qui renfermera tout le pouvoir et la puissance que sa position majoritaire à la Chambre lui confère. J'accueille ce genre d'attitude envers le gouvernement tout autant que j'accueille un changement qui garantit aux Canadiens un gouvernement suffisamment stable pour lui permettre d'élaborer de cette façon des plans plusieurs années à l'avance.

La situation était tout autre depuis dix ans. Majoritaire, le gouvernement actuel est presque assuré d'un mandat de quatre ou cinq ans. Au revers de la médaille, on trouve une époque d'incertitude, d'agitation, où il

faut gouverner au jour le jour à cause de la situation minoritaire à la Chambre de la période immédiatement avant les dernières élections. Tous les partis éprouvaient les difficultés qu'engendre la situation minoritaire du gouvernement, situation qui faisait bien l'affaire du troisième et du quatrième parti représentés ici dont, en réalité, de telles circonstances magnifient le pouvoir et le rôle qu'ils peuvent jouer à la Chambre.

Quand on se penche sur le discours du trône, on se rend bien compte qu'il continue et élabore le programme initié par le gouvernement actuel en 1968, au début de la première session de la législature actuelle. En plus de faire face aux problèmes quotidiens de la nation, le gouvernement s'est fixé comme objectif principal au cours de la première année de son mandat, la réforme de notre institution. Il en a modifié les procédures afin de permettre à la Chambre d'exécuter ses travaux à un rythme qui correspond mieux aux besoins d'un pays en pleine et rapide évolution.

Le discours du trône qui a ouvert officiellement la deuxième session offre, à mon sens, une suite logique à la réalisation de cet objectif. Après avoir transformé nos méthodes aux fins de permettre aux députés des deux côtés de la Chambre, et quel que soit leur prestige, de participer plus activement à l'étude et à l'examen vraiment sérieux du processus administratif, le gouvernement se tourne maintenant vers les problèmes internes et exprime clairement ses intentions quant aux priorités à accorder et à la façon dont on tâchera de résoudre ces problèmes au cours de la présente session et des suivantes.

Ces problèmes, dans l'ordre où les énumère le discours du trône, sont les suivants: l'égalité pour tous, tant du point de vue économique que linguistique; la population indienne et sa situation; l'étude et le Livre blanc sur la sécurité sociale, la main-d'œuvre et les relations ouvrières; et aussi, cela va de soi, le plus important de tous pour le Canada à l'heure actuelle, la tendance inflationniste de notre économie. Le discours du trône traite du prochain Livre blanc sur la fiscalité. Il traite des problèmes des cultivateurs de céréales. Il traite des problèmes de l'industrie de la pêche, de nos ressources hydrauliques et de notre souveraineté sur l'Arctique. Il traite aussi du rôle du gouvernement dans notre société. Il traite de notre politique en matière de droit pénal et de la lutte pour protéger les droits de l'individu. Il traite enfin de la protection du consommateur, non seulement par rapport au crédit, mais à propos de l'emballage, de l'étiquetage et de la fabrication des produits. Il traite de la question du logement et prévoit la mise en chantier d'un million de logements au cours des cinq prochaines années.

• (5.20 p.m.)

Le discours du trône signale encore l'intention du gouvernement de reviser ses programmes concernant les affaires extérieures, la défense, la citoyenneté et, naturellement, la sécurité sociale et la fiscalité. Aussi est-ce avec joie que j'appuie et approuve sans réserve le discours du trône, qui marque le début de la seconde session de la présente législature. Je répète que c'est le prolongement logique de la politique inaugurée au cours de la première. J'appuie ce discours parce que je sais qu'au cours des années à venir le gouvernement poursuivra la même politique, logique et moderne, inaugurée en 1968. J'envisage avec confiance l'épreuve du temps et des moyens dont disposera le gouvernement à l'expiration de la présente législature, et j'escompte la répétition du mandat majoritaire reçu en 1968. Je le répète, j'envisage avec confiance les prochaines élections, quelle que soit leur date.

Le discours du trône traite des problèmes auxquels le pays fait face aujourd'hui. Il parle aussi de notre façon d'envisager l'avenir. Le gouvernement, dit-il, va s'employer résolument à améliorer les secteurs dont j'ai parlé. Il s'emploie principalement à rechercher des solutions pratiques aux problèmes qui assaillent le pays à l'heure actuelle.

Il y a certains aspects de la vie canadienne d'aujourd'hui dont j'aimerais parler. Ce sont, à mon avis, des considérations importantes et sérieuses, qui transcendent les réalités concrètes de notre existence quotidienne. Je vais d'abord parler des grèves qui nous accablent. Étant député de Sudbury, il est possible que je parle des grèves avec une certaine réticence. Cette région, qui occupe une position économique, éducative, financière et culturelle importante dans le Nord de l'Ontario, arrive maintenant à son quatrième mois de paralysie économique provoquée par des querelles salariales permanentes entre la Falconbridge Nickel Company, l'International Nickel Company et leurs syndicats respectifs: l'Union des travailleurs de mines, bocards et fonderies pour Falconbridge et le syndicat de l'INCO.

Le côté triste de l'affaire, ce n'est pas la situation où se trouvent les compagnies ou les syndicats. Ces deux compagnies, particulièrement l'INCO, comptent parmi les plus importants producteurs de nickel et détiennent virtuellement un monopole mondial. Les marchés mondiaux attendront que la production du nickel reprenne, que ce soit cette année ou l'année prochaine. Nous avons vu la même situation avec la Stelco. Actuellement, les spéculateurs savent parfaitement que le prix du nickel montera à la fin de la grève. Ils ne se préoccupent pas de ses résultats. Il y a du nickel sous terre et ces compagnies l'extrairont un jour. Les spéculateurs internationaux finiront par obtenir cette marchandise, cette année ou l'an prochain, à un prix plus élevé. En fait, c'est encore plus vrai pour la production du nickel que pour la production de l'acier, car le syndicat en cause a perdu de sa force au pays.

En ce qui concerne en particulier les Métallurgistes unis d'Amérique, ce syndicat riche, fort et influent, je suis sûr qu'il sortira indemne de cette tempête et des autres qu'il devra affronter au Canada. Le moment venu, les membres du syndicat retourneront au travail, car ils ne se seront pas laissés intimider. Il accroîtra peut-être son effectif dans le cours de l'opération. De toute façon, il recommencera à produire et les recettes se rétabliront. Il deviendra même un syndicat encore plus fort et plus influent par croissance naturelle ou par des fusions.

Je ne me soucie pas de l'épreuve de force qui se déroule entre les syndicats et cette société, ni de savoir qui en sortira plus fort. Ce qui me préoccupe, c'est la physionomie de notre société. Nous continuons à tolérer des manifestations d'hostilité et la guerre entre le patronat et les ouvriers. On dirait que c'est là le seul moyen de surmonter les divergences de vues ou les conflits entre les parties en présence. Ce qui est en cause, en l'occurrence, c'est la définition d'un salaire équitable. Cette façon de procéder se révèle extrêmement coûteuse. Tenter ainsi de déterminer la valeur d'un travailleur, c'est recourir à une méthode primitive. Les vues divergent quant au salaire que doit percevoir un employé pour mener une vie décente.

Permettez-moi de vous donner un exemple du coût de ces différends. Celui dans lequel était impliquée l'International Nickel a réduit de près de moitié les salaires versés annuellement dans la ville de Sudbury. Cette grève à elle seule a coûté 42 millions de dollars. Son coût en fonction des produits fournis aux acheteurs s'est élevé à 20 millions de dollars. La perte en fonction des investissements de capitaux que la société aurait faits n'eût été de la grève a été d'environ 30 millions de dollars. A cette somme de 92 millions, on peut ajouter quelque 120 millions de dollars représentant la perte pour différents gouvernements de revenu, de paiements de transfert et d'impôts. Cette dernière perte, ce sont, bien entendu, les contribuables qui en font les frais. Nous pourrions peut-être doubler ce montant. Il faut se rappeler que l'International Nickel Company et la Falconbridge Nickel Company emploient 2,300 hommes. C'est un effectif ouvrier capable de faire vivre une ville de 75,000 à 85,000 habitants durant quatre mois, période exacte durant laquelle ces compagnies ont cessé de produire. Il est facile de s'imaginer l'effet d'une grève sur une localité qui compte sur une seule industrie. Bien entendu, c'est une autre affaire, mais n'empêche que les Canadiens ne peuvent pas comprendre la situation du travailleur, parce que nous ne réussissons pas à faire régner la confiance entre le patronat et le salariat. De toute évidence, nous ne pouvons comprendre ou admettre, en personnes sensées, que le travailleur devrait jouir d'un niveau de vie convenable.

[M. Jerome.]

• (5.30 p.m.)

Nous ne parvenons pas à admettre sensément qu'un travailleur devrait recevoir une hausse annuelle de salaire en raison de sa seule ancienneté; nous ne parvenons pas à admettre qu'un homme ne doit pas être payé la première année le même salaire qu'on pourrait s'attendre qu'il reçoive après avoir fait le même travail pendant dix ans. Notre échec à cet égard et le fait que nous en attribuons l'entière responsabilité aux concessions de la guerre économique constitue une autre dépense énorme et une paralysie économique pour ma collectivité. Mon cas n'est pas unique. Cela se produit dans tout le pays.

Il ne m'est pas facile de lancer à la Chambre l'idée que nous devrions reconnaître la nécessité d'accorder une hausse annuelle à chaque travailleur de temps à autre, et qu'en plus de l'augmentation annuelle pour l'ancienneté et les années de service, il devrait y avoir un rajustement périodique selon la hausse du coût de la vie. Nous savons qu'en période d'expansion économique, l'inflation croît aussi rapidement. Ce qui ne veut pas dire que l'expansion soit une mauvaise chose. Elle est salutaire tant que le rythme en est contenu.

Nous comptons donc sur ces fluctuations et nous reconnaissons que le travailleur devrait profiter de notre économie croissante. Il a droit à une augmentation et à un rajustement selon la hausse du coût de la vie. La simple vérité est que dans notre pays, à notre époque, nous devrions être capables de faire naître un sentiment de confiance et le sens des responsabilités entre le patronat et le salariat. Il ne devrait pas y avoir de conflit. C'est pourtant ce qui se produit. Il ne devrait pas y avoir d'hostilité, mais il y en a.

Une voix: C'est cela la libre entreprise.

M. Jerome: C'est un aspect de la libre entreprise qui ne tourne pas à l'avantage du pays ni à celui de bien des intéressés. Surtout, celui qui fait les frais, c'est toujours le gagne-petit. Parce qu'il soutient cette manière de procéder du régime salariat-patronat, il doit se sacrifier en vivant de ses économies, s'il en a, pendant que la lutte continue. Prenons, par exemple, ce qui se passe à la Stelco. On m'a dit—c'est peut-être inexact mais je crois que ce n'est pas loin de la vérité—que la différence entre l'offre faite en août de cette année et le règlement qui a eu lieu en octobre à la Stelco à Hamilton était d'un peu moins de 10c. l'heure. Ce qu'il en a coûté à ces travailleurs pour gagner 10c. de plus l'heure n'en vaut, à mon avis, pas la peine. Le prix que le pays a payé n'en vaut pas la peine, non plus que le prix que les ouvriers ont payé, parce qu'ils ne pourront jamais le récupérer pendant la durée de ce contrat ou durant leur vie.

Je dis donc qu'il s'agit d'un des domaines les plus importants qui doivent nous préoccuper à l'avenir si nous voulons voir au-delà des exigences de la vie quotidienne, tant sur le plan individuel que sur le plan national. Si nous voulons faire plus qu'exercer tout simplement les fonctions essentielles de notre emploi et travailler sérieusement pour réaliser des progrès véritables, une des choses auxquelles chaque député devrait appliquer toute son attention serait de chercher une solution à la situation que j'ai décrite, qui est l'état primitif dans lequel nous vivons où l'hostilité existe entre le salarié et son employeur, toujours au détriment du premier.

J'ai eu le plaisir d'entendre ce matin à la Chambre le très distingué et honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker). Je m'empresse de dire dès le début que j'ai en main une copie du hansard du mardi 15 juillet dernier. Je le garde et je le garderai longtemps parce que ce jour-là cet honorable député m'avait fait un éloge personnel. J'en ai jamais reçu et je n'en recevrai probablement jamais d'aussi beau. Selon lui à cette époque, ma carrière parlementaire donnait de belles espérances. Cet éloge venait d'un homme qui, j'en suis sûr, représente pour nous tous le parfait parlementaire. Je tiens à le lui dire de mon mieux en retour de l'hommage qu'il m'a rendu.

J'en suis sûr aussi, ce grand parlementaire et cet éminent avocat qu'il fut avant d'abandonner la pratique pour assumer sa carrière actuelle, ne sera pas déçu si je lui dis, ainsi que je vous le dis, monsieur l'Orateur, que c'est pendant ses remarques de ce matin que, véritablement rempli d'admiration pour lui, j'ai senti l'énorme différence qui existe entre nous à presque tous les égards dont un député dépend. Nous avons ici un vétéran de cette Chambre, et qui en a reçu l'honneur suprême, en face de moi, un béjaune. Si on reculait mon siège, il se trouverait dans le hall. Lui, le vieux routier de nombreuses sessions du Parlement et l'un de ses orateurs les plus expérimentés et les plus capables, il occupe un siège au centre de la forteresse du conservatisme du pays. Moi, débutant à la Chambre, je viens d'une forteresse comparable mais du libéralisme celle-là, dans le Nord de l'Ontario.

Je pense que ces quelques indications très nettes devraient rendre évidentes nos divergences. Ce n'est cependant que ce matin, lorsque j'ai entendu notre distingué collègue consacrer le plus clair de son interpellation à un exposé de ce qui, selon lui, serait un complot clandestin et subreptice du gouvernement actuel pour abolir la monarchie, que j'ai compris que nos divergences ne sauraient être mieux définies que par l'inquiétude extrême ressentie par notre collègue parce que dans le discours du trône la Reine n'appelle pas «mon gouvernement» le gouvernement actuel.

Monsieur l'Orateur, je ne m'inquiète pas de ce que Sa Majesté la Reine, pour qui j'ai le plus grand respect, puisse considérer notre gouvernement comme son gouvernement. Ce qui m'intéresse, c'est que les jeunes de notre pays se soucient assez de ce qui se passe à la Chambre, dans cette assemblée, dans notre

capitale et notre nation, pour en parler comme de leur gouvernement. Le député a cru que les modifications du règlement, adoptées à la Chambre la dernière session démontraient que nous cherchions un régime propre à restreindre et à étouffer un libre échange de vues à la Chambre. Il voulait sans doute parler du règlement actuel sur l'allocation du temps de parole dans un débat.

• (5.40 p.m.)

Là encore, je ne saurais être d'un avis plus contraire car selon moi il ne s'agit pas en l'occurrence de limiter l'échange des idées, des opinions et des observations intelligentes mais plutôt de répondre à une nécessité car lorsqu'un discours est prononcé sur le sujet en discussion il faut simplement limiter la longueur des discours ce qui obligera les députés à formuler des observations intelligentes, efficaces et générales au lieu de se lancer dans une obstruction systématique destinée simplement à entraver la marche des travaux de la Chambre.

J'ai trouvé intéressant le grief du député de Prince-Albert selon lequel par son intention de reconnaître la Chine communiste, le gouvernement actuel semble faire le jeu de ceux qui se sont déclarés des ennemis avoués de la liberté et qui, à l'heure actuelle, menacent toujous l'existence pacifique de notre pays et de notre hémisphère. N'est-ce pas une coïncidence curieuse que ce même député, en 1961, lorsque son gouvernement a vendu pour la première fois du blé à l'URSS pour nourrir les gens qui à cette époque-là j'imagine, se proposaient aussi ouvertement de subvertir notre pays et le monde libre, ait salué cet événement comme une réalisation louable sur le plan économique.

M. Aiken: Le député n'a rien compris.

M. Jerome: Soyons raisonnables. Le danger qui nous menace actuellement n'est pas le communisme reconnu comme tel, qui se manifeste ouvertement, pas plus que notre commerce avec l'URSS ni une reconnaissance diplomatique de la Chine communiste. Ce n'est pas un danger à craindre; il ne faut pas non plus nous leurrer un instant et croire que l'on dissuadera jamais ce pays de son objectif avoué qui consiste à subvertir notre pays et le reste du monde libre par tous les moyens qu'il juge bons, et à cet égard je suis tout à fait d'accord avec le très honorable représentant. Le danger existe lorsque ces pays et d'autres comme eux qui, imprégnés de l'esprit communiste, ont l'intention avouée de subvertir notre pays et d'autres de l'hémisphère occidental libre, suscitent un bouleversement de l'intérieur qui, comme un cancer se développe au sein de notre société. Si nous relâchons notre vigilance, nous courons le danger de susciter à l'intérieur de nos propres frontières des situations dont pourraient profiter ceux qui cherchent à créer des troubles dans notre société.

Je n'ai pas besoin de citer des exemples. On a provoqué des troubles et violé le droit de nos compatriotes à une existence paisible et régulière sur les campus de nos universités et dans nos villes. Trop souvent, ces troubles étaient bien trop affreux pour que les Canadiens les oublient. Je vous le dis: c'est là que nous voyons le danger et la menace du communisme, car si on laisse se répandre, sous cette forme, les conflits et les désordres au sein de notre pays, et si l'on néglige de s'en occuper comme il faut et de défendre fermement nos droits, les groupes organisés et entraînés à la subversion s'empareront de notre pays. Telles sont les situations qui leur sont favorables et que nous devons surveiller en protégeant la liberté de notre pays. C'est là que nous devons être vigilants et combattre l'ennemi. Ce n'est pas lorsque nous reconnaissons la Chine rouge sur le plan diplomatique que nous sommes en danger.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je regrette d'interrompre l'honorable représentant, mais son temps de parole est expiré. La Chambre consent-elle à laisser le député poursuivre?

Des voix: Poursuivez.

M. Jerome: Si possible, je serai bref, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ne vous inquiétez pas de la répartition du temps.

Des voix: Oh, oh.

M. Jerome: Si je puis conclure, monsieur l'Orateur, l'important n'est pas l'existence, à la Chambre, d'une différence symbolique ou idéologique entre un député et un autre. Peu importe que nos conceptions se situent à des pôles opposés, car l'essence du Parlement est justement le fait que nous pouvons adopter ici des positions très opposées et confronter nos conceptions grâce à l'échange intelligent de nos points de vue et de nos opinions. L'important, c'est plutôt la manière dont cette Chambre se conduira et l'image qu'en retiendront les yeux de notre impatiente jeunesse.

Il faut nous demander si nous pourrons continuer de mériter la confiance de tous les Canadiens, qu'ils viennent des côtes ou des Prairies, qu'ils soient de l'Ontario ou du Québec, jeunes ou vieux, qu'ils parlent fran-

çais ou anglais, qu'ils soient patrons ou ouvriers, qu'ils soient Canadiens de naissance ou immigrants naturalisés? Nous ne saurons le faire si nous avons peur du changement et si nous sommes prêts à y résister obstinément tout simplement pour l'amour d'y résister.

Si nous ne parvenons pas à traduire l'impatience et l'esprit révolutionnaire de nos jeunes Canadiens en innovant et en progressant de façon intelligente et ordonnée dans la conduite des affaires du pays, alors nous serons responsables du fait que ce malaise et cet esprit révolutionnaire s'exprimeront dans la rue, dans les cités universitaires par le désordre, les bouleversements, la violence et l'anarchie.

C'est à ceux d'en face, à ceux qui veulent résister aux changements, de relever le défi, d'enjoindre aux leurs d'en appeler au peuple, et de déclarer, comme certains d'entre eux l'ont déjà fait, que leur intention avouée est de résister même à ces quelques changements que nous avons apportés au Règlement de cette Chambre. Ils risquent de ralentir la conduite des affaires du pays. Qu'ils se lèvent donc et disent à la nation qu'aussitôt les prochaines élections proclamées, ils promettront que si on leur confie la tâche et le droit de gouverner le pays, leur tout premier acte sera de supprimer toutes les limites de temps et toutes les restrictions imposées aux débats de la Chambre afin de permettre à tous de parler aussi longtemps qu'ils le veulent. Si c'est là leur position, qu'ils aillent aux urnes et déclarent qu'ils ne peuvent accepter les changements que nous proposons, qu'ils les combattront et y résisteront de toutes leurs forces. Nous avons réorganisé les travaux de la Chambre afin d'en faire un endroit où la collaboration aidant, on pourra expédier ces travaux avec sérieux et célérité. De ces quelques changements fondamentaux naîtra le parlement le plus productif que le Canada a jamais connu.

Je fais appel à nos vis-à-vis, les exhorte à collaborer à ces changements et les prie de ne pas oublier que le Parlement a assuré à la Chambre la présence d'une centaine de nouveaux députés à la suite des dernières élections, ce qui est d'une grande importance. Je tiens à dire que ces représentants n'ont pas à craindre les critiques et qu'on n'aura rien à leur reprocher quant à leur apport et leur participation aux travaux de la Chambre. Mais je signale aux anciens, qui sont revenus ici à maintes reprises, que si, par leur opiniâtre résistance aux changements, ils laissent la Chambre croupir par suite d'échecs répétés, ils devront assumer la responsabilité de la conduite de nos jeunes gens, dont ils ont perdu la confiance, et de ce que l'avenir réserve à notre pays.

• (5.50 p.m.)

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je voudrais seulement demander au député si je pourrais avoir une copie de son texte rédigé et, deuxièmement, s'il me donnerait le nom de l'expert en organisation du travail parmi le personnel du premier ministre et qui s'est occupé de rédiger le document? Je n'ai certes jamais tant entendu parler d'efficacité auparavant. J'aimerais connaître le nom de cet expert du bureau du premier ministre qui a rédigé la plus grande partie du discours de l'honorable député. Sous ce rapport, le discours était remarquable et a attiré l'attention du Parlement sur le besoin d'efficacité à la Chambre. Enfin, pourrait-il nous dire de quel genre de raisonnement et de philosophie s'inspire cette efficacité?

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de répondre à la question de mon mieux. D'abord, même si j'ai peu d'expérience ici, je suis de ceux qui pensent qu'un député arrivant à la Chambre avec un discours rédigé d'avance est presque coupable de profanation. Je crois qu'un député qui veut prendre part aux débats de la Chambre devrait être prêt à s'engager et à participer à l'échange d'idées.

C'est pour cette raison que la plupart de mes remarques répondaient à celles que le très honorable représentant a faites ici ce matin. Je n'avais pas de texte préparé; je n'en ai toujours pas. J'ai écrit quelques notes cet après-midi qui sont maintenant sur mon bureau, trois pages de notes au crayon. J'ai commencé à préparer le discours qui provoque une telle admiration chez l'honorable député à 11 h. 45 ce matin et j'ai continué cet après-midi. Je lui sais bien gré de ses compliments. Malheureusement, je n'ai rien préparé d'autre et il m'est impossible de lui fournir des notes.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le genre de discours que nous venons juste d'entendre me servira d'entrée en matière. Je veux parler des stupéfiants, et je vous dirai que je tente depuis un certain temps d'obtenir des renseignements du gouvernement sur le sujet. Si quelqu'un a résisté au changement, ce n'est pas de notre côté de la Chambre, et si l'honorable et distingué député qui vient de reprendre son siège veut bien me faire le plaisir de m'écouter, il constatera que j'ai des recommandations à offrir. A mon avis, le problème des stupéfiants est national. Je crois que nous

devons maintenant exiger des réponses des ministres. On ne peut pas renvoyer de jour en jour en nous répondant que la question est à l'étude.

Ceux qui m'ont critiqué ces derniers jours, et ils ne sont pas tous de l'autre côté de la Chambre, ont dit que j'aurais dû poser mes questions au ministre de la Justice (M. Turner). Or, l'un des grands problèmes ici, c'est qu'à cause du tableau de présence, il n'est pas présent à la Chambre chaque jour pour répondre aux questions. En vertu de ce régime, les ministres se désintéressent parfois du Parlement et refusent de venir à la Chambre même lorsqu'ils le devraient.

Les responsabilités des ministres sont lourdes et les retiennent souvent loin de la Chambre, nous le savons. Mais les ministres profitent de la situation pour éviter de répondre aux questions. Je veux vous lire la réponse que m'a donnée le solliciteur général (M. McIlraith) au sujet des stupéfiants, réponse consignée à la page 405 du hansard du 3 novembre. Je lui ai demandé l'autre jour s'il avait fait une enquête sur les accusations portées à Calgary contre des jeunes gens des deux sexes, s'il s'était enquis de l'âge de ces personnes et de la nature des accusations. D'après sa réponse, il était évident qu'il n'en savait rien.

Le solliciteur général fait honneur à cette Chambre depuis longtemps, mais il ne s'acquitte pas des fonctions et responsabilités de sa charge s'il ne peut répondre aux questions. Je n'ai pas un personnel nombreux à mon service. Lui, a tout un ministère pour le seconder. Lorsque je pose une question relative à une accusation ou à ce qui s'est passé dans un endroit donné, il lui incombe de fournir les réponses. Dans le cas actuel, il a manqué à ses obligations.

Le solliciteur général a répondu à ma question lundi, mais les députés de l'Ouest, qui étaient rentrés chez eux vendredi n'ont pu s'envoler de Toronto pour être de retour lundi. J'ai donc attendu à ce soir avant de répondre au solliciteur général, et je vais en profiter pour répondre également à l'orateur précédent, histoire de vous montrer que je suis en faveur de la réforme. La toxicomanie constitue, à mon avis, l'un des problèmes nationaux les plus urgents. Inutile de jouer plus longtemps le jeu de l'autruche. Voici donc ce que le solliciteur général a dit hier:

> Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, comme l'indique la page 350 du hansard, le député de Calgary-Nord m'a posé plusieurs questions concernant les sentences infligées à sept jeunes inculpés à propos de la marijuana. J'ai examiné la question et je vois que les inculpations n'avaient pas pour objet la marijuana mais bien le haschisch et le trafic de celui-ci.
>
> [M. Woolliams.]

C'est ce que répondait le solliciteur général qui pouvait pourtant compter sur tout un personnel de recherches. Mais il ne s'applique pas à son travail. Il n'a cure de nos questions. Une seule chose compte pour lui: se retrouver au seuil du Sénat.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est six heures? Mais avant de me rasseoir j'aimerais avoir l'autorisation de vous lire les accusations portées dans ces cas; cela nous permettra de voir qui établit les dossiers.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est six heures, je quitte le fauteuil jusqu'à huit heures en conformité de l'article 6 (1) du Règlement.

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures du soir.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, au cours des trois minutes qui m'ont été allouées avant la suspension de la séance, j'ai introduit mon sujet: la défense et la protection de notre plus grande richesse, c'est-à-dire de nos jeunes. J'ai évoqué les observations du solliciteur général (M. McIlraith), bien que je n'aie pas été à la Chambre lundi pour les entendre moi-même. J'aimerais d'abord citer fidèlement mes propos de la semaine dernière, puis les chefs d'accusation rapportés dans le journal. Peut-être pourrons-nous voir si le solliciteur général se contente de répondre pour la forme ou s'il a réellement étudié l'affaire.

Le 28 octobre 1969, j'ai posé la question suivante:

> Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre sur l'usage des drogues, car ce grave problème prend des dimensions nationales? J'espérais voir ici le ministre de la Justice. Le premier ministre autoriserait-il son gouvernement à consulter les procureurs généraux des provinces et les ministres provinciaux de l'Éducation en vue de l'établissement d'un programme d'information dans les écoles élémentaires, les écoles secondaires et les universités, afin de bien renseigner la jeunesse canadienne sur les dangers de l'usage des stupéfiants?

J'ai employé le mot «stupéfiants». Le premier ministre (M. Trudeau) a répondu:

> Monsieur l'Orateur, comme le député, nous voyons la nécessité de diffuser de l'information sur cette importante question.

Je félicite le premier ministre pour cette réponse.

> ... C'est pourquoi nous avons créé une commission présidée par M. le doyen Le Dain. Nous n'envisageons pas de prendre des mesures précises comme celles que le député a proposées avant que la Commission ait rédigé son rapport.

Puis-je faire une courte pause. Tandis que la Commission poursuit son étude, la société avance. Lorsque nous aurons lu les accusations portées contre les garçons et les filles ainsi que leur âge, et le jugement qui aura été rendu, nous allons nous apercevoir que l'appareil de la justice ne peut attendre les décisions du gouvernement actuel. Le député de Sudbury (M. Jerome) nous a accusés de résister au changement. Du changement, j'en veux, et avant de terminer mon discours ce soir, je vais demander au solliciteur général de se mettre au travail.

J'ai ensuite posé la question supplémentaire ci-après au premier ministre:

Je sais que la Commission fait enquête en la matière; mais étant donné que bien des élèves d'école secondaire et des étudiants d'université sont accusés d'avoir été en possession ou d'avoir fait le commerce de la marijuana ...

J'insiste sur ce point. Je ne veux pas qu'on me cite mal et que le solliciteur général nous jette de la poudre aux yeux.

... et que beaucoup d'entre eux, qui n'ont pu payer le cautionnement exigé, restent en prison, le gouvernement ne pourrait-il envisager d'uniformiser la loi et s'assurer que les condamnations ne varient pas d'une province à l'autre?

En ce moment, les peines varient selon les provinces. La semaine dernière, il aurait été préférable d'être accusé à Toronto plutôt qu'à Calgary, mais il s'agit toujours du Canada et le Canada est encore un seul pays. Le premier ministre a déclaré:

Monsieur l'Orateur, l'imposition de sentences ne relève pas de la compétence fédérale, ...

C'est peut-être vrai, mais les juges sont désignés par le gouvernement fédéral. Toutefois, c'est là un autre ordre d'idées et je ne m'y engagerai pas maintenant.

... à moins que le député ne propose que nous prenions l'initiative inusitée de décréter une sentence fixe que les juges seraient forcés d'imposer.

Puis, j'ai posé une autre question, monsieur l'Orateur:

Le premier ministre sait fort bien que, dans certaines causes, nos jeunes sont accusés en vertu de la loi sur les stupéfiants, et sont passibles, en l'occurrence, de sentences allant de 7 à 14 ans, et que, dans d'autres causes, ils sont accusés en vertu de la loi sur les aliments et drogues, qui prévoit des sentences beaucoup moins sévères?

J'y reviendrai tantôt. L'Orateur m'a alors rappelé à l'ordre, puis j'ai ajouté:

Oui, monsieur l'Orateur, mais je me devais, en préambule, de renseigner le premier ministre sur la loi.

Je vais en rester là pour le moment. J'ai posé quelques autres questions et le ministre de la Justice (M. Turner) s'est montré fort affable. L'autre jour, je n'aurais pas importuné le moins du monde le solliciteur général à ce propos, mais, à cause de la rotation, certains ministres sont présents tandis que d'autres ne le sont pas. Les questions urgentes ne sauraient attendre le bon vouloir du premier ministre ou même du solliciteur général, mais, dans ce cas particulier, j'ai eu la chance de trouver tout mon monde réuni. Le ministre de la Justice était présent et, bien entendu, c'est à lui que j'ai adressé mes questions, même si le solliciteur général donne l'impression que je ne suis pas censé en poser. Le ministre de la Justice n'est pas censé répondre à des questions...

Une voix: Il est sur le point de s'en aller.

M. Woolliams: Le 30 octobre, la page 278 du hansard en fait foi, j'ai posé une question au ministre de la Justice:

Vu qu'un grand nombre de Canadiens, attendant d'être jugés, ont été détenus dans diverses prisons du pays en juillet et en août ...

Pour la gouverne de certains de mes amis légistes de Calgary, je ne parlais pas de cette ville mais du Canada et j'espère qu'un juge de Calgary lira cela.

... alors que l'activité des tribunaux est très réduite, le ministre songerait-il à faire appel aux juges retraités qui possèdent de l'expérience, afin qu'ils puissent s'occuper, pendant les vacances d'été, des causes laissées en suspens? Bon nombre des détenus en question ne peuvent obtenir la mise en liberté sous caution ou ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour en bénéficier.

J'ai lu dans le *Globe and Mail* qu'au moins 50 jeunes avaient passé l'été en prison parce qu'ils ne pouvaient payer le cautionnement. Le gouvernement est partisan des changements mais cela se passe pendant que vous êtes encore là, que vous gouvernez le pays et formez le gouvernement responsable. Le ministre de la Justice a répondu:

C'est là une suggestion très intéressante, monsieur l'Orateur. Je voudrais préciser que l'administration de la justice relève, d'après la constitution, des procureurs généraux des provinces.

Cela est fondamentalement vrai, monsieur l'Orateur, mais ne nous cachons pas les faits. L'application de la loi sur les stupéfiants relève directement du ministère de la Justice et la Gendarmerie royale du solliciteur général. Ils ne devraient pas se renvoyer la balle ou jeter le blâme sur les provinces. Le premier ministre invoque l'excuse constitutionnelle tout en essayant de gouverner le pays. Il ne fait rien, affirmant que la constitution ne lui permet pas d'agir. Je pose une autre question:

Monsieur l'Orateur, comme beaucoup de ceux qui sont incarcérés au Canada sont des jeunes

gens et des jeunes filles incriminés en vertu de la loi sur les stupéfiants, qui relève directement du ministère de la Justice, le ministre prendra-t-il contact avec ces procureurs très spéciaux de la Couronne ...

Je pourrais en nommer quelques-uns. Ils ne sont spéciaux que parce qu'ils sont procureurs et non pas à cause de toute autre fonction qu'ils assument.

... à travers le pays pour voir si ces personnes peuvent être relâchées sous cautionnement? Nombre d'entre elles fréquentent les écoles secondaires et les universités.

C'est encore le ministre de la Justice qui a répondu. Il était présent ce jour-là et je ne m'en plains pas. Il a dit:

J'étudierai la question, monsieur l'Orateur.

Comparez maintenant les réponses du premier ministre et du ministre de la Justice avec celles du solliciteur général qui a trouvé beaucoup à dire ici et ailleurs au sujet de mes accusations. Les choses nous reviennent et nous découvrons ce qui se passe. Il nous a jeté de la poudre aux yeux. On a même envoyé un émissaire aux gens de mon parti. Le 31 octobre, j'ai cherché le ministre de la Justice, mais il n'était pas ici; ce n'était pas son jour. Toutefois, le solliciteur général occupait son siège. Comme en fait foi la page 350, le député de Vancouver-Est (M. Winch) posait une question sur la réforme juridique. J'avais lu des commentaires sur le député longtemps avant mon arrivée dans cette Chambre, et je sais qu'il a toujours préconisé la réforme et, à cet égard, je l'appuie totalement.

• (8.10 p.m.)

J'ai posé cette question au solliciteur général car c'est son portefeuille qui se rapproche le plus de celui du ministre de la Justice. J'ignore s'il occupe un rang supérieur ou inférieur à celui du ministre. Voici la question:

Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au sujet de la réforme pénale. Je signale au ministre les dispositions de la loi sur les stupéfiants. A Calgary—et la même chose se produit dans d'autres villes—sept jeunes gens, entre 16 et 21 ans, qui ont contrevenu aux règlements sur ...

Je n'ai pas dit «la possession de».

... la marijuana ont écopé hier de sentences totalisant 29 ans; le gouvernement fédéral a-t-il ordonné aux procureurs de la Couronne de réclamer des sentences d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans afin que ce groupe de jeunes gens ainsi incarcérés serve d'exemple préventif contre l'usage des stupéfiants ...

Je n'ai pas dit «la marijuana»; j'ai parlé de stupéfiants, qui sont tous compris dans la loi

[M. Woolliams.]

sur les stupéfiants. Je ne veux pas qu'on déforme mes paroles.

... dans les universités et les écoles secondaires. N'est-ce pas là une application abusive de la loi?

Puis vient la réponse d'usage du solliciteur général:

Monsieur l'Orateur, je pense que les honorables membres reconnaîtront qu'il est tout à fait impossible d'accepter le postulat sur lequel se fonde la question de l'honorable représentant. Sauf erreur, cette question a été posée hier au ministre de la Justice ...

Si le solliciteur général avait lu ce que j'ai demandé au ministre de la Justice, il constaterait que je parlais de toutes les drogues mentionnées dans la loi sur les stupéfiants. Cependant, il cherchait à se désister parce qu'il ne veut pas assumer ses responsabilités.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Ce qu'il veut réellement, monsieur l'Orateur, c'est donner l'impression que je tente de fausser les faits.

L'hon. M. McIlraith: C'est exactement ce que vous faites.

M. Lundrigan: Enfin, il s'est réveillé.

M. Woolliams: Je continue. Je vais laisser le compte rendu en témoigner, car il ne témoigne pas en faveur du solliciteur général. Je poursuis:

Une autre question supplémentaire, puisque la Gendarmerie royale relève du ministre. Compte tenu des réponses du ministre, pourrait-il, dans les meilleurs délais, fournir un rapport complet à la Chambre sur les sentences appliquées à sept jeunes gens de Calgary? Le ministre a-t-il aussi pour politique de demander à la Gendarmerie de jouer un rôle de mouton ...

Je ne sais si c'est exact ou non. D'après les journaux, les agents de la Gendarmerie se sont mêlés aux jeunes gens. C'est ainsi qu'ils ont rassemblé leurs preuves. En ma qualité d'avocat plaidant, j'ai toujours pensé que les policiers qui agissaient ainsi, que l'expression leur plaise ou non, jouaient en substance le rôle de moutons. Ils s'introduisent dans la place afin de se rendre compte de ce qui s'y passe. Ayant lu mes questions et les réponses données par le ministre de la Justice, le solliciteur général savait que je parlais de la question générale des drogues. J'ai posé ces questions, car je n'avais pas le rôle des causes entendues par le tribunal; je ne le porte pas sur moi. C'est le rôle du solliciteur général de savoir ce que fait E. G. McCormick c.r. de Calgary. Il a été nommé par un gouvernement de libéraux procureur fédéral spécial en matière de stupéfiants. Il incombe au solliciteur général de fournir ce renseignement.

Lorsque je pose ces questions, je compte obtenir des réponses du solliciteur général. Si je me suis trompé au sujet des drogues dans les chefs d'accusation, il aurait dû se lever et le dire. Au lieu de cela, il a feint d'avoir accompli un certain travail à ce sujet, alors qu'il n'a rien fait. Il a simplement prononcé un excellent boniment. J'ai recueilli ce renseignement dans le journal. Je n'ai pas vérifié le rôle du tribunal. Si je me trompe c'est que je n'ai pas pu le consulter. Le palais de justice était fermé chaque fois que je me suis rendu chez moi depuis cet incident. Je voudrais donner lecture des sentences rendues contre ces jeunes gens de Calgary dont j'ai parlé, qui m'ont été communiquées par un journal de Calgary.

A Linda Wattie, 20 ans, une peine d'un an et demi pour trafic de marijuana synthétique, avec confusion d'un an pour vente de LSD. A Allen James McGregor, 21 ans, étudiant en architecture, peine de 5 ans pour trafic de haschisch et peines confondues de 3 ans pour chacun de trois chefs d'accusation de vente de LSD. A William Alberta Godfrey, 16 ans, étudiant de Calgary, peine de 2½ ans pour trafic de marijuana. Pourtant, le ministre a dit lundi en mon absence que ces personnes n'étaient pas accusées en rapport avec la marijuana. Je n'ai pas dit que les accusations ne portaient pas sur d'autre drogues, car c'est un beau gâchis. Je sais ce qui se passe. J'espère que le ministre le sait aussi. Je tiens à répéter que Godfrey était âgé de 16 ans.

Charles Arthur Gibbs, 17 ans, de Vancouver. D'après les journaux, son père est un ministre anglican à la retraite. Ce cas m'a bien peiné car il se présente au sein de ma religion. On lui a infligé une peine de trois ans pour trafic de haschisch. Ross Eric Gagnon, 20 ans, soudeur d'Ontario, a reçu des peines confondues de deux ans pour deux chefs d'accusation de vente de LSD. William Roy Crews, 20 ans, soudeur de Medicine Hat, a eu une peine de 5 ans pour trafic de haschisch et des peines confondues de 2 ans pour deux chefs d'accusation de vente de LSD. A Murray Kenneth Christie, 21 ans, de Calgary, une peine de 5 ans pour trafic de cannabine, donc du haschisch. Dans certaines de ces accusations, il est question de marijuana, dans d'autres de hachisch et pourtant le solliciteur général a déclaré comme l'indique la page 405 du hansard:

> Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, comme l'indique la page 350 du hansard, le député de Calgary-Nord m'a posé plusieurs questions portant sur ...

L'hon. M. McIlraith: Vous dites: «portant». Citez donc correctement.

M. Woolliams: Je ne veux pas répondre. Le ministre peut faire son discours, si ça lui chante. Je crois qu'il commence à s'énerver. Tant pis pour lui. Je reprends ma citation:

> Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, comme l'indique la page 350 du hansard, le député de Calgary-Nord m'a posé plusieurs questions concernant les sentences infligées à sept jeunes inculpés à propos de la marijuana. J'ai examiné la question et je vois que les inculpations n'avaient pas pour objet la marijuana.

Je demande au solliciteur général de se lever et de dire qu'aucune de ces accusations n'avait trait à la marijuana. Je ne suis pas le solliciteur général. Je dispose pas du personnel dont il dispose. Comme la plupart des députés, je puise mon information dans les journaux. Je n'ai pas un nombreux personnel de recherche. J'ai une secrétaire et parfois j'ai la chance d'en avoir deux. Discutons le fond de l'affaire.

Le député de Sudbury a parlé aujourd'hui du grand parti libéral de la réforme. Examinons ce que la loi stipule sur ces questions. Je vais citer un extrait de la loi sur les stupéfiants. Je propose au premier ministre (M. Trudeau) que nous devrions maintenant encourager une politique donnée en matière de stupéfiants. J'ai en horreur l'usage des drogues comme tous les députés et tout membre de la Société, je déplore aussi le fait que la loi ne fasse aucune distinction entre les diverses infractions à la loi sur les stupéfiants. Je vais vous expliquer ce que je veux dire dans un instant. La loi stipule—et je cite les Statuts du Canada, 1960-1961, page 218:

> (2) Quiconque enfreint le paragraphe (1) est coupable d'un acte criminel et peut être condamné à l'emprisonnement à perpétuité, mais encourt un emprisonnement d'au moins sept ans.

Les causes de possession de marijuana peuvent être jugées d'après la loi sur les stupéfiants. Les personnes reconnues coupables d'en avoir en leur possession sont passibles de sept ans d'emprisonnement. Si elles en ont fait le commerce elles sont passibles de l'emprisonnement à vie. Si nous avions affaire aux trafiquants adultes qui égoïstement étouffent la conscience du peuple du Canada, des États-Unis et de l'univers tout entier, ce serait eux les vrais trafiquants. Je conviens que de tels gens mériteraient l'emprisonnement à vie. Nous serions tous satisfaits, j'en suis sûr, d'apprendre qu'une telle sentence serait imposée aux trafiquants mêmes, aux adultes, aux gros bonnets qui touchent des profits considérables avec la vente de toutes sortes de drogues à notre jeunesse et qui détruisent le sens moral du pays. Si nous pouvions attraper ces gens et les mettre en prison, notre prière en serait une de soulagement ce soir et nous pourrions dormir en sécurité. Notre parti appuie la jeunesse du pays.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Je reconnais quelque mérite au gouvernement. L'article 32 de la loi des aliments et drogues a été modifié l'an dernier afin que dans les cas de possession, une personne puisse être poursuivie sur déclaration sommaire de culpabilité plutôt que sur déclaration de culpabilité par voie de mise en accusation. Pour une première infraction, une personne encourt une amende de mille dollars ou un emprisonnement de six mois ou à la fois l'amende et l'emprisonnement, et en cas de récidive, une amende de deux mille dollars ou un emprisonnement d'un an ou à la fois l'amende et l'emprisonnement. Toutefois, il est encore possible de procéder sur déclaration de culpabilité par voie de mise en accusation. J'ajouterai quelque chose à ce propos plus loin: la Couronne stipule les modalités.

Qu'arrive-t-il à notre jeunesse? Qu'arrive-t-il aux étudiants des écoles secondaires qui font usage de stupéfiants. Des jeunes gens me disent que si, par exemple, un jeune homme de seize ans achète pour $25 de marijuana et apporte la marchandise, il ne fait aucun profit. Il joue simplement un rôle d'agent pour que d'autres puissent obtenir la marchandise. La semaine prochaine, ce sera peut-être un autre qui se chargera d'en apporter. C'est un genre de trafic différent. Il n'en est pas de même lorsque les gens font le trafic du stupéfiant pour réaliser des profits et s'attaquent à la moelle de la nation. Notre actif le plus précieux est notre jeunesse. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'étais inquiet. Le premier ministre a admis la gravité du sujet, mais non pas le solliciteur général. Pouvons-nous attendre encore plus longtemps?

Je vais aborder à présent la question des modifications du Code criminel. J'espère que je serai à la hauteur de la situation. Il m'a fallu, en effet, faire mes recherches très rapidement cet après-midi. L'article 622 du Code reste inchangé. C'est un article assez dur. L'accusé qui est reconnu coupable d'un délit passible d'une peine de cinq ans de prison ou moins peut être condamné à une amende au lieu d'être emprisonné. Mais si la sanction dépasse cinq ans, il ne peut se voir imposer une amende à la place de l'emprisonnement. Donc que se passe-t-il? Nous revenons à la loi sur les stupéfiants et si le prévenu en possède, la peine maximum est de sept ans, donc l'article 622 ne peut s'appliquer.

• (8.20 p.m.)

Il y a plusieurs années, j'ai défendu quelques autres jeunes très bien, boursiers d'une université des États-Unis, Sanford, en Californie. Je ne citerai pas leurs noms, mais c'étaient des Américains. Une d'elles était la fille d'un auteur très célèbre; les pères des autres occupaient des postes élevés. Voilà maintenant le gouvernement actuel qui parle

de réforme. Heureusement, dans ce procès, le juge a été raisonnable, à mon avis—car il a semblé être d'accord avec moi. Il a dit au procureur général: Ces jeunes ne sont pas des criminels; ils ont fait cela pour le plaisir de la chose. En fait, ils avaient ramené de la marijuana des États-Unis et en avaient passé à d'autres camarades étudiants, certains de l'université Western Ontario, et ils s'étaient fait prendre. Heureusement, la Gendarmerie royale avait fait preuve de discernement et n'avait intenté des poursuites que pour possession. Aux termes de la loi, avant que la loi sur les aliments et drogues soit modifiée, la peine maximum était de sept ans; donc je ne pouvais légalement obtenir pour eux une amende comme peine. Mais le juge étant raisonnable, j'ai proposé qu'il leur inflige comme peine une journée d'emprisonnement et une amende de $500. Il a été de mon avis et, les députés le savent, on n'expie pas vraiment une peine d'emprisonnement d'une seule journée, en vertu de notre droit britannique.

Nous sommes aux prises à l'heure actuelle avec l'une des grandes crises nationales de l'époque. Sans être M. Kinsey et tout savoir, des jeunes qui fréquentent l'école secondaire et l'université au Canada me disent que 60 p. 100 des étudiants prennent des drogues quelconques. C'est un fort pourcentage. Je ne citerai pas le nom du jeune homme qui est venu me voir cette semaine. Il avait 22 ans, il avait quitté son emploi dans une compagnie d'assurance et il m'a dit: M. Woolliams, je n'ai jamais pris de drogues, mais je vais savoir à quoi m'en tenir, car le gouvernement est trop lent à faire la lumière là-dessus. Il faut sauver nos jeunes. J'abhorre l'emploi des drogues. Je souhaiterais pouvoir être sûr ce soir que personne au Canada n'en prend.

Une voix: Un gouvernement drogué, mû par hallucinations.

M. Woolliams: Que dire de Godfrey, 16 ans, et de Linda, 20 ans? Je n'aurai pas le temps de discuter des conditions qui existent dans la plupart des prisons de notre pays, mais j'ai visité bon nombre de pénitenciers où j'avais été invité. Ces conditions se sont énormément améliorées sous la direction de plusieurs ministres de la Justice, pas seulement conservateurs mais aussi libéraux. Le fait demeure que lorsqu'un jeune a été incarcéré dans un pénitencier, même pour peu de temps en attendant l'admission dans une institution appropriée, il doit se mesurer avec des criminels adultes de la pire sorte, et personne ne me dira que c'est là un programme de réforme ou de réhabilitation.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Personne, à la Chambre des communes ou dans le pays, ne pense vraiment qu'en imposant une condamnation longue et pénible à ces jeunes gens, on les réhabilitera ou que l'on dissuadera les autres qui en viennent à absorber toutes sortes de drogues, de suivre cette voie. Il y a des mois que des jeunes viennent me voir pour me dire qu'on fait un grand usage des drogues. On exagère peut-être, mais si l'on en fait un usage important, c'est que des gens en détiennent, des jeunes en achètent pour d'autres, et il y a des trafiquants. Je connais bien les troubles psychologiques, émotionnels et physiques, qui frappent l'esprit et le corps des personnes ayant pris cette mauvaise habitude. J'ai cité aux députés l'article 622 du code pénal selon lequel un accusé, convaincu d'un délit passible de plus de cinq ans de prison, ne peut écoper à la place d'une amende. Le nouveau bill C-157 chapitre 38 des statuts de 1968-1969, redresse la situation en permettant à nos juges de suspendre les condamnations dans certaines circonstances.

Je recommande qu'on fasse faire une étude et que sur la base des meilleures connaissances scientifiques, médicales et psychologiques qu'on possède aujourd'hui, on organise, dès maintenant, dans toutes les écoles secondaires et dans toutes les universités, un cours obligatoire, afin que les jeunes connaissent non seulement les dangers de l'usage et de l'abus des drogues, mais aussi les plus effroyables et les plus terribles peines que prévoit actuellement la loi.

Combien d'entre eux savent quelles sont les peines? En est-il parmi vous qui croient qu'une fille de 16 ans, trouvée coupable et condamnée à la prison pour trois à cinq ans, une fille qui pourrait être la fille de n'importe lequel d'entre vous, sera réhabilitée dans une institution pareille, ou que sa peine servira vraiment à dissuader les autres? Je n'en crois rien. Ceux qui critiquent ma position changeraient peut-être d'avis s'ils comprenaient ce qui arrive aux jeunes condamnés à la prison. D'abord, il y a le fait d'être enfermé. L'ambiance, le milieu dont ils font partie à lui seul les détruit avec autant d'efficacité sur les plans psychologique, émotif et physique, que le problème qui les y a envoyés. Psychologiquement parlant, les élèves du secondaire et les étudiants qui n'ont pas souffert d'incarcération verront leur propre caractère détruit.

Ce soir, dans la ville d'Edmonton, 200 étudiants de droit présentent une pétition à ce prétendu gouvernement de réforme. Un étudiant me disait: Je n'y participe pas, car je veux faire mon apprentissage dans un grand bureau d'avoués, et ils font partie de l'ordre établi. Mais les autres ont dit: Nous présentons une pétition parce qu'à notre avis la loi n'est pas juste. Ce qui est arrivé à ces jeunes de Calgary n'était pas juste, et c'est pourquoi nous nous prononçons ce soir.

Quelqu'un doit le faire pour la jeunesse. Des centaines de Canadiens pourraient vous parler comme je le fais ce soir, et certains députés voient la situation d'un œil sympathique. Pour être juste envers le ministre, je dois admettre qu'une ou deux des questions que je lui ai posées auraient pu être plus explicites. Mais qu'importe qu'il s'agisse de marijuana ou de haschisch ou d'autres stupéfiants semblables? Des jeunes Canadiens et Canadiennes s'en servent, et si le ministre pense que des paroles sévères serviront à les en dissuader qu'il se reporte aux jours de la prohibition. Que s'est-il passé alors? Les spécialistes de la politique nous disent que nous pouvons légiférer dans certains domaines mais pas en matière de morale. La prohibition a échoué. Et certains contrebandiers en alcool de l'époque occupent de hauts postes aujourd'hui, monsieur l'Orateur. Ils appartiennent à une autre génération, et qui d'entre nous oserait leur lancer la pierre? Comme Emerson le disait, nous faisons partie de tout ce que nous avons vécu. Nous avons tous besoin les uns des autres. Rien n'est bon isolément.

Dans le contexte de notre société moderne, je dis aux députés: C'est votre problème. Je ne suis pas venu ici engager la lutte avec le ministre, même s'il m'a blessé en évitant, en escamotant la question. Ma femme m'a dit: Tu dois te sentir presque comme un grand criminel après ce qu'il a dit. Eh bien, je me réjouis d'être assez intègre pour me lever à la Chambre et défendre les jeunes de notre pays.

Des voix: Bravo!

• (8.30 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je termine par cette remarque. Si je suis fier de mon chef, c'est, notamment, qu'il songe à

notre jeunesse. Il éprouve les mêmes sentiments que moi. Je ne lui avais pas soumis mes remarques de ce soir, mais j'espère qu'il fera cause commune avec moi pour la réforme de la législation. Nous avons besoin d'un programme d'éducation pour notre jeunesse et ainsi nous sauverons notre actif le plus précieux: nos jeunes Canadiens.

M. Max Saltsman (Waterloo): Avant mon retour de Winnipeg, monsieur l'Orateur, j'ai cherché dans les journaux de la semaine dernière des commentaires sur le débat du discours du trône. A ma grande surprise, il y en avait peu. Je puis seulement conclure que le prosaïsme de ce discours, sa neutralité même ont desservi les honorables représentants dont l'intervention méritait d'être remarquée. J'ai eu la chance de lire le hansard et j'aimerais féliciter les députés de ce parti pour leur participation. Je voudrais aussi offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse qui se trouvent de l'autre côté de la Chambre. Leur contribution était excellente, de tout premier ordre. A vrai dire, ils nous ont beaucoup plus intéressés que le discours lui-même.

J'ai écouté l'Orateur qui m'a précédé. Il a jeté feu et flammes et s'est inquiété de l'avenir du pays, inquiétude que ne trahissait pas le discours du trône. En le lisant on a l'impression qu'il n'y a pas de problème au Canada, et que nous vivons ici dans le meilleur des mondes. Tout historien futur qui se reportera à ce document et qui s'arrêtera à la situation actuelle au pays sera révolté par nos conditions déplorables. A la lecture du discours du trône, on ne se rend pas compte que le pays est en danger de perdre sa culture; que les étrangers possèdent une plus grande partie de l'industrie qu'en tout autre pays du monde. Et il ne s'agit pas uniquement de propriété étrangère; notre culture est dominée par les valeurs morales et autres valeurs d'autres pays, valeurs qui pourraient se rapporter à une autre civilisation que la nôtre.

Depuis des années on a fait semblant de s'intéresser à l'idée d'établir une Société canadienne de développement. Et pourtant, le discours du trône n'en souffle pas mot. Même cette faible concession au nationalisme canadien a été supprimée. Ce n'est pas comme si nous avions gagné la lutte pour notre existence. Nous perdons cette lutte faute de politiques gouvernementales.

En examinant le discours du trône, on oublie le fait des deux cultures, des deux peuples qui ont désespérément besoin l'un de l'autre et qui en sont au point où ils peuvent difficilement communiquer entre eux. Le discours du trône ne renferme aucun remède à cette situation. Il n'offre aucune solution propre à surmonter la crise de notre temps. Regarder le discours du trône, c'est demeurer aveugle au fait qu'il existe un monde extérieur à qui notre aide est nécessaire, un monde qui devrait attendre du Canada davantage que ce qu'il en a reçu. Nous sommes en mesure d'assister largement les nations en voie de développement du monde entier mais ce n'est pas ce que nous faisons.

Un discours du trône de ce genre nous est pénible, à moi et mes semblables. On aurait pu ne pas en tenir rigueur l'année dernière au gouvernement du fait qu'il venait d'accéder au pouvoir, qu'il cherchait sa voie et qu'il fallait lui laisser ses chances. Mais on ne peut dire cela cette année. Le gouvernement manque d'idéalisme et il ne se préoccupe aucunement de l'avenir du pays.

Voici la raison pour laquelle les gens comme moi en sont durement frappés. Je me souviens des espoirs qui ont été soulevés au cours des dernières élections parmi les jeunes de ce pays. Je me rappelle avoir vu, en pénétrant dans un isoloir, une jeune fille saisir son bulletin en priant pour que les libéraux gagnent. Elle priait pour que M. Trudeau l'emporte parce qu'il allait sauver le pays.

Des voix: Bravo!

M. Saltsman: Mais il ne l'a pas fait. Pourquoi les députés applaudissent-ils?

M. Lewis: C'est vous qu'ils applaudissent.

M. Saltsman: J'ai eu l'occasion de rencontrer ces personnes cet été. Elles se tenaient sur la défensive après avoir tant travaillé contre moi au cours de la campagne. Elles n'en avaient pas contre moi personnellement; c'était simplement leur façon de penser. Elles m'ont demandé: M. Saltsman, dites-nous ce que vous pensez de notre premier ministre? Que pensez-vous de ce qu'il fait? J'ai répondu: S'il vous plaît, ne me posez pas la question, parce que je ne voudrais pas que de jeunes oreilles entendent le genre de langage que je pourrais employer. Je voulais être bon pour eux. Je ne voulais pas leur dire que leur foi et leur confiance avaient été trahies

Des voix: Oh, oh!

M. Saltsman: Ce n'est pas le moment de se féliciter ni de s'envoyer des coups d'encensoir. Les honorables vis-à-vis semblent croire que tout cela c'est de la blague. C'est le discours du trône qui est de la blague, bien que cela

ne soit pas drôle pour les Canadiens. Il y a une foule de farceurs de l'autre côté de la Chambre. Certains sont souriants, d'autres graves. Un des ministres a un sourire irrésistible et je veux parler du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). Il charme toutes les femmes. On peut seulement ajouter qu'il est vraiment regrettable et dommage que les acheteurs de blé ne soient pas tous des femmes. Toutefois, le gouvernement a pris la situation en main et a confié à un autre le rôle de marchand de blé.

Le ministre voyage d'un bout à l'autre du Canada donnant des causeries aux industriels. Il leur dit de se mettre à l'œuvre, car le pays doit produire et exporter. Mais quelles structures a-t-il créées pour ces industries? Quel genre d'assistance propose-t-il? Il ne peut répondre. Il est conférencier. Toujours le professeur. Il donne d'excellentes causeries, mais ne peut fournir aucune solution, parce que le nationalisme canadien lui est indifférent.

Le ministre est depuis longtemps convaincu de cette intégration à celle des États-Unis, alors pourquoi se préoccuperait-il de programmes? Ils ne pourraient que faire obstacle à cette intégration. Donc, cet homme très compétent—et je ne sous-estime pas sa compétence—a tout simplement abandonné la partie.

M. Guay (Saint-Boniface): L'honorable représentant me permettrait-il une question?

M. l'Orateur suppléant: Le député de Saint-Boniface invoque-t-il le Règlement?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au député, si vous me le permettez.

M. l'Orateur suppléant: C'est au député qu'il appartient d'en décider.

M. Saltsman: J'accepterai volontiers la question, monsieur l'Orateur.

M. Guay (Saint-Boniface): L'honorable représentant insiste beaucoup sur le fait qu'il convient d'encourager l'industrie canadienne plutôt que nos amis américains. Je voudrais lui demander si son parti se laisse toujours inspirer par ce genre de considérations. Je songe, en effet, à la convention tenue la semaine dernière par ce parti à Winnipeg et où les délégués portaient au revers de leur veston un insigne fabriqué aux États-Unis.

• (8.40 p.m.)

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, voilà qui est typique de l'esprit mesquin des députés de ce côté-là de la Chambre. C'est une injure à l'intelligence de cette assemblée, particulièrement lorsque des questions de cette sorte sont posées. Il ne fait pas de doute que l'honorable député sait qu'il s'agit d'insignes fabriqués aux États-Unis. Même s'ils avaient été fabriqués au Canada, nous aurions l'esprit large. Nous rejetons cette forme extrême de chauvinisme et l'idée que tous les insignes doivent être fabriqués au Canada. Nous croyons au commerce et aux bons rapports avec les autres pays du monde. Prendre un insigne et s'exclamer: «Mon Dieu, n'est-ce pas terrible que vous portiez un objet fabriqué aux États-Unis!» est une attitude qui n'est pas digne de l'honorable député.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Peut-être justement qu'elle est digne de lui.

M. Saltsman: Je préfère penser que non, et qu'il s'agit simplement d'une aberration attribuable à l'heure tardive. Permettez-moi de revenir au problème sérieux dont je parlais avant cette intervention un peu irrespectueuse et inopportune. Le caractère de notre industrie pose un sérieux problème, et nous courons le risque de devenir non pas un pays de deuxième ordre, mais de troisième ou de quatrième ordre, si l'on ne prend pas les mesures voulues pour rendre plus efficace notre structure industrielle.

En France, M. Servan-Schreiber a signalé les grands dangers que fait courir à l'Europe la propriété américaine, mais il n'accuse pas les États-Unis; il accuse à juste titre l'inaction des pays européens. L'auteur signale, et il aurait pu en dire autant du Canada, que les avantages futurs des ordinateurs, de l'électronique et de la technologie de pointe favoriseront les nations et les pays qui organiseront leur structure industrielle de façon à créer les compagnies capables de profiter de ces inventions et de ces techniques. Ce n'est pas notre cas. Nous empruntons. Nous pouvons emprunter et vivre assez bien sur ces emprunts, mais l'avenir ne nous appartiendra pas. Nous en arriverons au point où nous serons si dépendants que nous ne pourrons plus faire aucune contribution de quelque importance en tant que nation.

Lorsque j'étudie le discours du trône, je vois que l'on s'attarde assez longuement sur la question de l'individualisme, sur les droits de l'individu et sur la personnalité individuelle. Laissez-moi vous dire qu'il ne peut y avoir aucune personnalité en dehors du contexte d'une nation dans laquelle nous croyons.

Une personne n'existe pas dans un vacuum, mais en tant qu'élément d'une nation, d'un pays et d'une culture. Si cette nation, ce pays, cette culture sont détruits, l'individu lui-même sera aussi détruit. Il ne pourra s'enorgueillir de sa nationalité. Je ne veux pas que cela se produise dans mon pays et je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de députés qui choisiraient cette solution à nos problèmes. Cependant, si les politiques du gouvernement ne changent pas, cette conséquence terrible est à craindre.

Dans ma circonscription, j'ai constaté à plusieurs reprises que le ministère de l'Industrie ne réussissait pas à fournir une aide réelle aux sociétés. Nous possédons une industrie des chandails et des tricots qui est pratiquement morte. Je sais que cette industrie est vulnérable et qu'elle est en danger depuis longtemps. Les personnes intéressées m'ont dit qu'elles ne recherchent pas de protection ou de faveurs spéciales. Ce qu'elles veulent connaître maintenant, c'est le programme du gouvernement à leur intention, ce que nous allons faire. Elles veulent savoir si le gouvernement a décidé que cette industrie pouvait disparaître.

Si le gouvernement a décidé d'écarter cette industrie, ces gens veulent le savoir afin de pouvoir faire d'autres projets et de reconsidérer leurs activités. Ce n'est pas ce qui s'est passé. On n'a pas répondu à leurs questions. Peut-être le gouvernement pense-t-il que le problème ne se posera plus quand l'industrie se sera éteinte. Ce n'est pas là une façon juste et honnête de traiter l'industrie. Le gouvernement n'a pas de programme; il se contente de conférences et de petites homélies.

Certains fabricants de produits électriques se sont plaints d'un traitement injuste à propos des achats des sociétés d'outre-mer, et de ce qu'on n'ait pas fait grand chose pour leur venir en aide. Des industries de génie mécanique essaient d'obtenir des contrats financés par le gouvernement et se voient complètement exclues. Les sociétés qui bénéficient d'un financement gouvernemental vont faire leurs achats en dehors du pays et n'acceptent même pas les soumissions des compagnies canadiennes.

C'est là un état de choses regrettable et il n'est pas facile d'y trouver une solution. C'est surtout un problème de financement, assuré en grande partie par des compagnies étrangères. Ces sociétés canadiennes sont à juste titre mécontentes de voir qu'on ne fait rien à cet égard.

[M. Saltsman.]

Ma région est relativement riche. On nous demande à nous, les gens de Waterloo, de payer plus d'impôts afin d'aider les Canadiens moins fortunés. Nous n'avons pas d'objection; au contraire, nous serions heureux et fiers de pouvoir aider ainsi. Quand nous le faisons, je pense que nous avons le droit de demander que les régions que nous aidons essayent de coopérer avec les régions comme la mienne. Sinon, on ne voudra plus les aider, et les programmes en vertu desquels certaines régions du Canada sont censées en aider d'autres moins fortunées en souffriront.

Le pays manque de nickel depuis quelque temps et la situation ne s'améliore pas. Même si les fabricants canadiens utilisent très peu de nickel produit au pays, quelques-uns ont dû fermer leurs portes et renvoyer des employés parce qu'ils manquent de nickel. La politique du gouvernement est de traiter tous les clients sur le même pied. Cela semble bon à première vue. L'exportateur reçoit sa part, mais le gouvernement veut que le manufacturier canadien ne reçoive pas une plus grosse part que dans le passé.

A mon avis, un changement de 1 ou 2 p. 100 suffirait pour que les fabricants au Canada ne souffrent d'aucune pénurie de matières premières. De toute évidence, ce n'est pas la politique du gouvernement actuel d'aider l'industrie canadienne. J'ai déjà dit, et je le répète aujourd'hui, que la politique du gouvernement actuel est orientée vers la vente de matières premières aux États-Unis. Le gouvernement se préoccupe très peu de l'expansion de l'industrie secondaire au Canada. Les membres du gouvernement peuvent bien se lever pour le nier, comme ils l'ont fait dans le passé, mais je n'ai jamais trouvé leurs arguments bien convaincants.

• (8.50 p.m.)

Il y eut une très faible tentative du gouvernement en vue de créer un ministère de l'Industrie mais celui-ci s'effondra; il était mort-né et ne se matérialisa pas. Ce n'est pas que l'idée n'en valût pas la peine. Mais on ne lui avait imprimé aucune direction. On n'attachait pas assez d'importance aux problèmes de l'industrie canadienne. En fin de compte, en désespoir de cause, on décida de lui faire réintégrer le ministère du Commerce dont il était issu. Il semble qu'il n'y ait actuellement aucune politique à l'endroit des industries secondaires du pays; aucune politique susceptible de modifier la direction d'une économie basée sur l'exploitation des ressources naturelles, pour la convertir en une économie axée sur les industries secondaires. Tôt ou tard, si riches que nous soyons en minéraux,

ceux-ci viendront à manquer. Que ferons-nous alors si entre-temps nous n'avons pas établi d'industries de fabrication?

Cet après-midi, j'ai fait une expérience malheureuse: j'ai écouté notre ministre des Finances (M. Benson) lorsqu'il est venu témoigner devant le comité. C'est une véritable catastrophe car il n'arrête pas de parler. Nous avons pas mal de beaux parleurs là-bas. Ils parlent à perdre haleine mais ne font rien. Ils se bornent à faire des conférences Le ministre des Finances ne fait pas exception. Il parle de l'inflation. Il semble croire qu'on peut la conjurer avec des mots. Il dit aux gens qu'ils en seront bientôt débarrassés et il s'attend à être cru. Il parle de directives volontaires. Ignore-t-il que, tout comme dans le passé, elles ne serviront à rien. Il semble vaguement soupçonner les hommes d'affaires du pays d'être des imbéciles qui prêteront vraiment attention au genre de choses qu'il propose.

Le pays traverse une crise économique terrible. Malgré les discours optimistes du ministre des Finances, les conditions actuelles sont les pires qui soient—augmentation du chômage, ralentissement de la croissance et accélération de l'inflation. Que suggère-t-il pour nous tirer de ce pétrin? Il nous propose de congédier quelques employés de l'État et de réduire les dépenses publiques. Ce sera un exemple pour le secteur privé. Il n'y a qu'une chose qui cloche: les gens du secteur privé s'en soucient comme d'une guigne. Chaque fois qu'il serre sa ceinture d'un cran, ils lâchent la leur d'autant, ce qui ne règle rien.

Lorsque l'on fait des suggestions au ministre, ou qu'on lui signale qu'il ne peut continuer de la sorte et qu'il se berce d'illusions, il répond par de terribles discours au sujet du communisme et de Cuba, discours qui n'ont rien à voir avec ce qu'on lui propose. Quand nous disons au ministre que nous devons parvenir à contrôler les augmentations de prix injustifiables dans notre économie, il n'écoute pas. Il dit: «Oh, vous voulez parler du contrôle des salaires? »Nous répondons: «Non, ce n'est pas de cela que nous parlons, mais du contrôle des prix?» Il dit que c'est la même chose. Or ce n'est pas la même chose.

Quand on parle du contrôle des prix, on peut certes dire qu'il a en partie pour but d'empêcher la majoration des salaires, mais il comporte également un grand nombre d'autres facteurs. Il tend aussi à limiter le profit. Or on ne le reconnaît pas. On refuse simplement d'admettre que nous vivons actuellement dans un monde entièrement différent. Il n'est plus possible d'enrayer l'inflation avec de vieilles armes. Dire que nous pouvons enrayer l'inflation en limitant les prix et les salaires d'après les gains de la productivité, ce n'est pas une solution, car même si nous pouvions le faire, pareille situation ne tiendrait pas compte du fait que près de 50 p. 100 de notre population s'occupe d'activités où il est à peu près impossible que la productivité augmente. Je songe au secteur des services. Comment augmentez-vous la productivité d'une infirmière, d'un médecin ou d'un avocat? Les possibilités sont très limitées dans ce secteur. Il est donc très difficile d'y arriver.

S'il y a accroissement de productivité, suivi d'une hausse des salaires dans certaines industries, il serait déraisonnable de croire que les gens des secteurs moins productifs vont laisser leur situation empirer sans dire un mot. Ils n'accepteront sûrement pas cela. Il s'ensuit que l'inflation existe à l'intérieur de notre régime et qu'il faudra se faire à cette situation. On doit mettre tout en œuvre pour en amoindrir les effets, mais tant que l'on ne se sera pas rendu compte de la présence inévitable d'une certaine inflation dans notre société, on ne se souciera pas de rendre justice à ceux qui en sont atteints.

Quand le ministre prétend qu'il nous est impossible d'augmenter les pensions de vieillesse ou de réaliser l'un ou l'autre de ces objectifs, puisqu'il nous faut tout d'abord maîtriser l'inflation, cela revient à dire que nous ne pourrons jamais améliorer la situation de ce groupe de gens, car le ministre ne pourra jamais maîtriser l'inflation ni chez nous ni dans aucun autre pays. La seule façon raisonnable et juste d'aborder notre problème de l'inflation consiste à indemniser les Canadiens qui en sont atteints. Il n'y a pas d'autre moyen.

On ne dit pas à des vieillards pensionnés qu'on est incapable de les aider tant qu'on n'aura pas maîtrisé l'inflation, car on n'arrivera pas à la maîtriser et ces vieillards ont besoin de notre aide dès maintenant. Nous avons tous eu l'occasion de visiter notre circonscription cet été et de nous entretenir avec les gens de leurs préoccupations quotidiennes qui sont, à leurs yeux, des problèmes ardus. Ces entretiens me font mieux comprendre la situation, car je vois les répercussions des politiques ministérielles sur le commun des gens. Je peux mesurer les effets, sur la population, de la réduction de ces dépenses. Des mères me demandent conseil au sujet de leurs enfants atteints de troubles caractériels. Un certain nombre d'entre eux, âgés de 11 ou 12 ans, sont déjà en marge de la loi ou ont des difficultés à l'école. Il faut à tout prix leur venir en aide. Ces enfants-là, nous les retrouverons peut-être plus tard devant nos tribunaux, s'ils ont commis un meurtre. Nous exigerons alors leur pendaison. Il faut les aider dès maintenant. Nous sommes au courant de la situation et savons qu'on exerce sur eux

des contraintes. Le gouvernement fédéral a donné l'exemple et les gouvernements provinciaux emboîtent le pas.

On nous dit que les moyens d'action sont limités dans une région donnée. Quand je demande ce qui adviendra des enfants, une fois que les moyens d'assistance seront épuisés, les autorités haussent les épaules en disant qu'elles ne peuvent faire davantage, faute de fonds. Comment pouvons-nous rester inactifs devant une telle façon d'agir envers des enfants qui n'ont pas demandé de naître et que nous allons condamner d'ici cinq ans s'ils ont commis quelque crime? Nous nous détournons d'eux alors qu'ils nous appellent à leur secours. Regardons un peu autour de nous et nous verrons des vieillards ayant pour tout domicile un pauvre réduit au-dessus d'un magasin. Ces gens n'ont peut-être que quelques années à vivre. Dans ma circonscription, on a construit de magnifiques logements sociaux pour les vieillards. Les malheureux regardent avec envie ceux qui ont la chance d'aller y habiter.

• (9.00 p.m.)

M. Lind: Puis-je poser une question au député?

M. Saltsman: Dans un instant, monsieur l'Orateur. Ils demandent: Et pourquoi pas nous? Tout simplement, parce que le gouvernement fédéral a décrété l'austérité. Ils demandent: Si nous sommes en période d'austérité, pourquoi alors construit-on autant de stands à hamburger un peu partout? Est-ce plus important que d'assurer un logement à nos vieux? Je dis que non, mais le gouvernement dit que oui. Cette dureté, ce refus d'agir méritent d'être condamnés. Le ministre des Finances (M. Benson) demande: Que veut-il faire, intervenir dans l'économie? Mais c'est du communisme. Je dis, ce n'est pas du communisme, mais s'il faut intervenir dans l'économie pour assurer un logement convenable à nos vieux plutôt que de construire 700 stands à hamburger de plus, alors je dis, intervenons dans l'économie.

Nous avons des handicapés dans ma circonscription. Nous sommes fiers de notre programme de main-d'œuvre. C'est un bon programme, jusqu'à un certain point, mais insuffisant parce que pour en tirer parti un homme doit d'abord être sorti de l'école depuis trois ans, ce qui veut dire être en chômage depuis trois ans; c'est le cas pour certains de nos handicapés. On nous dit: «Adressez-vous à la province qui a un programme spécial pour les handicapés». C'est parfait, sauf que la province n'a pas d'argent ou d'installations, qu'elle fait ce que le gouvernement fédéral veut d'elle, c'est-à-dire qu'elle pratique l'austérité. Certains enfants handicapés ont besoin d'aide. Ils sont nés infirmes, ce dont ils ne sont en rien responsables. Les programmes fédéraux ne les aident pas, et ceux des provinces ne leur sont pas accessibles. Ils sont rejetés, comme autant de rebuts humains. De tenter de les former coûte trop cher, en argent et en soucis. Ils font mal dans le tableau.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

M. Lind: Puis-je poser une question au député?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Comme le temps alloué au député est expiré, il faudrait le consentement unanime de la Chambre pour qu'on lui pose une question. Je crois comprendre que la Chambre n'y consent pas.

M. Lind: Je pensais que le député consentirait à répondre à une question.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Il n'y a pas consentement unanime de la Chambre.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il est de tradition de faire l'éloge de ceux qui participent officiellement à ce débat, les motionnaires, et les porte-parole des partis. Je le fais sincèrement et de bon gré. Il y a eu quelques discours remarquables au cours de ce débat. Je regrette de n'avoir pu entendre en entier le discours prononcé cet après-midi par le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). J'ai appris avec plaisir que pendant son absence de la Chambre des communes il est devenu chancelier de l'université de la Saskatchewan et protecteur des lettres canadiennes.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. MacEachen: Mais je me suis quand même rendu compte avec une certaine tristesse que l'un des derniers défenseurs des humbles avait fini par capituler et occuper une place sûre au sein de l'oligarchie canadienne. Je félicite également les députés de tous les partis de la qualité du débat, à laquelle ils ont tous contribué. Chose sûre, les représentants s'inquiètent de la situation dans leur circonscription et leur pays, et même si leur diagnostic, comme les remèdes qu'ils

préconisent, sont radicalement différents et parfois contradictoires, on ne saurait mettre en doute la sincérité et le dévouement de ceux qui ont pris la parole au cours du débat. On me pardonnera peut-être de mentionner tout spécialement les députés ministériels de l'arrière-ban.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quelle surprise!

L'hon. M. MacEachen: Il est incontestable, d'après la teneur de leurs discours, qu'en tant que groupe ils comprennent mieux que n'importe lequel des membres de l'opposition; les problèmes qui sollicitent le Canada et les Canadiens au seuil d'une nouvelle décennie, et leurs solutions et critiques sont également plus pratiques. C'est un aspect encourageant, selon moi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ils devraient peut-être remplacer les membres du cabinet.

L'hon. M. MacEachen: Il se peut que, du point de vue des membres de l'opposition, l'Adresse en réponse au discours du trône devienne un mode d'activité de plus en plus traditionnelle, où le seul souci est de critiquer et de blâmer. Dans ce cas, il y a espoir que cette atmosphère constamment négative de l'opposition soit contrecarrée par l'existence, au sein du parti ministériel, d'un arrière-ban éloquent et dynamique.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. MacEachen: Au cours de ce débat, les députés en ont eu long à dire sur le bien-fondé du fonctionnement actuel du Parlement. Je pense qu'on s'inquiète du fait que la politique est descendue dans la rue et l'on craint que nos actes et nos paroles, au Parlement, ne relèvent davantage des méthodes et du protocole du passé que des problèmes réels, que nous ne nous adonnions qu'à des attitudes et à des pirouettes verbales sans importance en négligeant les véritables intérêts des Canadiens. A mon avis, tel est l'objet de l'inquiétude des députés. En outre, si j'ai bien compris la nature exacte de la critique adressée au Parlement par ses membres, il semble que les débats, au vrai sens du terme, soient insuffisants, que le choc des idées et des convictions que nous prenons depuis si longtemps comme l'un des objectifs principaux du Parlement ne se produise ni dans un climat urgent ni dans le contexte des événements actuels. A cela je réponds: n'isolons pas le Parlement. Branchons les Communes sur l'actualité grâce à la télévision. Je ne puis songer à nulle autre mesure que nous pourrions prendre pour donner meilleur espoir de maintenir ou de restaurer le bien-fondé de cette institution et d'intégrer la politique dans le contexte des années 70.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. MacEachen: La tâche principale du gouvernement, comme on l'a dit au cours du débat, c'est de combattre l'inflation. Cette priorité correspond à la préoccupation actuelle de la majorité des Canadiens. Nous avons indiqué les éléments de la politique que nous avons adoptée pour régler ce problème. Le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances (M. Benson) et d'autres encore ont consigné ces éléments au compte rendu aux fins d'examen, de discussion et de débat, et le gouverneur de la Banque du Canada a fait connaître ses opinions. L'opposition a fait un grand nombre de critiques et le crépitement des palabres a fusé dans toutes les directions. A entendre l'opposition, rien ne va. Pourtant, d'après les discours que j'ai écoutés et lus avec attention, elle ne propose aucune alternative à la politique du gouvernement. Notre analyse du problème et nos solutions n'ont pas subi la moindre critique de la part des porte-parole financiers de l'opposition.

• (9.10 p.m.)

En effet, monsieur l'Orateur, au lieu de confronter directement le gouvernement sur ce point capital, au lieu de le prendre à partie en traitant du plus grave problème du pays dans une motion de défiance, l'opposition officielle a éludé et écarté ce point essentiel et s'en est tenue à de vagues généralités. Je pourrais indiquer à cet égard que de cette imposante réunion de penseurs qui a eu lieu à Niagara Falls, il n'est sorti aucune ligne politique jugée digne de figurer soit dans le discours du chef de l'opposition (M. Stanfield) soit dans une motion de défiance. Le chef de l'opposition...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député d'Athabasca a la parole.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre me permettrait de poser une question.

L'hon. M. MacEachen: S'il me reste du temps, je répondrai avec plaisir aux questions. Dans ses pérégrinations à travers le pays avant le marathon intellectuel à Niagara Falls, le chef de l'opposition nous a donné à tous l'impression qu'il allait descendre les chutes dans un baril, philosophiquement parlant. Une fois le baril ouvert, nous constatons qu'il est bien vide.

Dans son discours, le chef néo-démocrate—à qui je dois reconnaître ce mérite—a parlé du grand problème de l'heure et il a attaqué ce qu'il a appelé la malencontreuse politique anti-inflationniste du gouvernement, mais presque toutes les contre-propositions qu'il a énumérées sont impraticables, à longue échéance ou convenant aux années 30 ou 80. Nulle proposition du chef du NPD ne pourrait s'appliquer aujourd'hui, ce mois-ci, cette année à la crise actuelle d'inflation.

J'en conclus, monsieur l'Orateur, que les motions proposées par l'opposition au cours du débat et les discours du chef de l'opposition officielle et du chef néo-démocrate ne relèvent aucun défaut ou lacune grave dans la politique courante et dans la solution du gouvernement du Canada à l'inflation. Je reviendrai plus tard à l'aspect général de l'attitude des partis de l'opposition.

Je voudrais également signaler qu'un certain nombre d'orateurs de chaque côté de la Chambre ont manifesté leur intérêt à l'égard de la question plus vaste de la justice sociale pour tous les Canadiens. Il sied, je crois, que les députés placent constamment au premier rang les conditions requises pour répondre aux aspirations et offrir des possibilités avantageuses qui constituent l'essence même de la société juste. Il est bon également d'évoquer en l'occurrence la déclaration du premier ministre sur la constitution canadienne et le citoyen lors de la deuxième réunion de la conférence constitutionnelle à Ottawa en février dernier. Il a proposé comme troisième objectif pour réaliser une confédération authentique:

> Promouvoir le progrès économique, social et culturel du pays, le bien-être général de la population et l'égalité des chances pour tous les Canadiens, quelle que soit la région où ils vivent, y compris l'accès au travail rémunérateur, à de justes conditions d'emploi, à un niveau de vie satisfaisant, à la sécurité, à l'éducation, au repos et aux loisirs.

Nous sommes tous d'avis, j'en suis persuadé, que pour une véritable fédération canadienne, ce sont là des objectifs fort valables. Nous savons que, pour atteindre ce troisième objectif de la Confédération canadienne, le Parlement et le gouvernement du Canada doivent avoir des pouvoirs suffisants pour stimuler et promouvoir l'entreprise économique, maintenir l'emploi à des niveaux élevés, favoriser l'expansion économique de chaque région du Canada et assurer à tous les Canadiens des chances raisonnablement égales en matière de situation sociale, d'emploi et de revenu. Il faut cependant reconnaître, monsieur l'Orateur, que la responsabilité à l'égard de la société juste n'incombe pas uniquement au gouvernement fédéral. Au vrai, la forme et la substance de la justice sociale se déterminent à bon nombre de

niveaux. La situation des particuliers et des familles y tient une large place. Il y a aussi l'interaction des personnes, l'une sur l'autre. Les particuliers et les sociétés tout autant que les institutions publiques doivent tenir compte de la culture, de la dignité et des aspirations économiques et sociales, raisonnables et légitimes des citoyens. La justice sociale se traduit par l'activité des associations et des gouvernements locaux, des commissions scolaires, des associations de propriétaires et des associations de bienfaisance. Bien entendu, les gouvernements provinciaux ont aussi leur rôle à jouer.

Je dis, monsieur l'Orateur, qu'aucun organisme, qu'aucune personne ne peut se dérober à cette tâche. Il appartient à chaque groupe de la société de jouer son rôle, de porter sa part du fardeau. Une société juste repose sur la reconnaissance de la dignité de l'individu, sur la tolérance mutuelle, le fair play et sur la participation démocratique de tous ses membres. Je songe, à cet égard, non seulement aux hommes et aux femmes nés au Canada, mais aussi à ceux qui ont débarqué sur notre sol en nous apportant leur talent et leur héritage culturel.

Notre mission en tant que Parlement et, à n'en pas douter, mon rôle en tant que ministre consiste en partie à mettre à la disposition des nouveaux Canadiens un environnement où règne un climat de justice et d'hospitalité. Il y a deux ans seulement que le gouvernement a soumis au Parlement de nouveaux textes de loi concernant l'immigration. Il s'agissait de textes de loi qui, pour la première fois, prévoyaient que la sélection d'immigrants se ferait d'après des critères d'universalité, de non-discrimination et de traitement égalitaire. Ces dispositions firent disparaître les derniers vestiges d'une discrimination fondée sur des mobiles raciaux, culturels, nationaux ou géographiques et elles ont assuré que des critères identiques seraient retenus pour l'examen des demandes de toutes les personnes ayant posé leur candidature en vue de l'admission à titre permanent au Canada.

Les mesures spéciales prises pour admettre les réfugiés tchécoslovaques en 1968 expriment également, sur une scène plus vaste, le souci du Canada, du Parlement, et du gouvernement pour la justice sociale. Jusqu'à ce jour, quelque 11,200 réfugiés tchèques sont entrés et se sont installés au Canada. Mon ministère a dépensé plus de 11 millions de dollars en leur nom. En gros, 3 millions ont été affectés aux seuls cours de langue, offerts à plus de 7,000 réfugiés. Nous avons réussi à trouver des emplois lucratifs à environ 80 p. 100 de ces personnes au Canada. Voilà encore ici un heureux mariage de la compassion et d'une saine vision économique. Les familles tchèques qui souffraient tant dans leur patrie

ne trouvent pas seulement dans notre pays la liberté et des chances d'avancement, mais ils apportent une très substantielle contribution à la vie culturelle et à la productivité du pays.

Une autre importante décision que nous avons prise en tant que pays dans le domaine humanitaire international a été la ratification de la convention internationale sur le statut des réfugiés et son protocole de 1965. La convention et son protocole représentent l'instrument principal de protection des réfugiés dans le monde. Ils établissent une définition commune des réfugiés, stipulent les normes de traitement équitables et justes dans les pays qui les accueillent et prévoient des garanties contre leur expulsion.

Par l'entremise de mon ministère, nous avons fait adopter diverses mesures destinées à favoriser la justice économique et le plein emploi pour les Canadiens dans tout le Canada. La justice sociale, c'est la possibilité de pouvoir s'exprimer au travail et dans ses loisirs, c'est la sécurité de l'emploi qui met la famille à l'abri du besoin.

• (9.20 p.m.)

Des centres de main-d'œuvre ont surgi à travers le pays, dans bien de nouvelles villes ou de nouveaux villages. Ils renseigneront un plus large secteur de la population sur les postes à combler et sur les cours de formation, ou encore sur les stimulants offerts à ceux qui acceptent de se déplacer pour relever de nouveaux défis, eux qui, sans cela, demeureraient sans travail ou grossiraient le nombre des marginaux. Nous avons haussé le statut professionnel des conseillers en main-d'œuvre pour les encourager à donner aux travailleurs un meilleur service. Nous avons modernisé nos bureaux et amélioré nos services d'information afin de respecter la dignité de ceux qui, se cherchant du travail, se prévalent d'un droit fondamental. Tous nos programmes de main-d'œuvre s'efforcent de protéger les droits de l'homme. Toute discrimination, à cause de la race, de l'origine ethnique, de la couleur de la peau, de la religion ou de l'affiliation politique, est réputé illégale, sans tergiversation ni exception par le ministère. Au cours de la dernière année budgétaire, nos conseillers en main-d'œuvre ont trouvé des emplois à environ 700,000 Canadiens répartis dans tout le pays.

Dans son discours, l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) a fait en passant une allusion à mon ministère et à ses activités lorsqu'il a demandé: «Qu'est-il advenu de l'excellent principe de base du ministère de la Main-d'œuvre qui semble dépérir faute d'attention et d'intérêt de la part de l'ensemble du cabinet.» Le chef de l'opposition est dans l'erreur. L'excellent principe vit, se porte bien et se développe à même les crédits accrus et l'élargissement de ses activités. A la séance suivante, mon collègue, l'honorable ministre des Finances (M. Benson) a dit dans l'optique du gouvernement «on accorde une haute priorité à l'expansion soutenue du ministère de la Main-d'œuvre». Je veux, par des faits et des chiffres, mais pas trop, étayer cette affirmation.

En 1961 et 1962, le gouvernement fédéral a consacré $18 millions à peine pour tous les programmes de formation réunis. Très peu d'adultes ont bénéficié d'une formation professionnelle régulière. L'année dernière, plus de 400,000 adultes se sont inscrits pour le programme de formation professionnelle, et cette année leur nombre sera encore beaucoup plus élevé. En réalité, au cours de la présente année financière notre budget s'élèvera à $250 millions environ, treize fois le montant dépensé il y a huit ans. Monsieur l'Orateur, l'augmentation du budget annuel pour la formation au Canada...

Une voix: Qui a commencé?

L'hon. M. MacEachen: ...est impressionnant. Voici les chiffres annuels: 1967-1968, $160 millions; 1968-1969, $192 millions; 1969-1970, $250 millions de dollars. C'est l'année financière courante, et comme preuve de la priorité que nous accordons à cet aspect de la politique gouvernementale, nous prévoyons consacrer une somme encore plus élevée à la formation professionnelle au Canada au cours de la prochaine année financière. Tout récemment encore, les provinces les plus riches obtenaient la plus grande part de l'argent fédéral car elles pouvaient plus facilement se permettre de verser les contributions selon la formule de participation à parts égales.

Au cours de l'année 1965-1966 par exemple, $177 environ ont été dépensés pour chaque chômeur dans l'Ontario contre $34 dans les provinces de l'Atlantique et $25 au Québec. Bref, cet effort a été inégal et il n'a pas pu répondre convenablement aux besoins des régions les plus pauvres ou des travailleurs adultes ayant des responsabilités familiales. La justice sociale exigeait le redressement de la situation.

L'initiative radicale du programme de formation professionnelle a reflété le souci sincère que le gouvernement a pour les besoins des pauvres et des sans-travail, notamment ceux qui vivent dans les régions défavorisées du Canada. Maintenant les dépenses sont engagées là où les besoins sont les plus grands. Quand quatre années plus tôt l'essentiel des dépenses s'était fait en Ontario, en 1969-1970, on estime qu'à peu près $765 sont dépensés pour un chômeur dans les provinces de l'Atlantique, $607 dans le Québec et $702 dans l'Ontario.

Ne serait-ce qu'à l'intention du chef de l'opposition, je dirai que pendant la dernière année de son mandat de premier ministre de la Nouvelle-Écosse les dépenses de formation professionnelle se sont élevées pour sa province à 6,7 millions de dollars et elles atteignent cette année 11,2 millions. Il y a donc du progrès. Nous essayons de faire suivre l'œuvre accomplie grâce à ces programmes par des enquêtes pratiquées auprès des travailleurs à la fin de leurs études. Les résultats des enquêtes sont des plus encourageants et je sais que mes honorables collègues voudraient les connaître.

Une voix: Du tout!

L'hon. M. MacEachen: Il en ressort, par exemple, qu'alors que plus de la moitié des travailleurs étaient en chômage quand ils ont commencé de suivre les cours, et que bien d'autres s'attendaient à être licenciés à brève échéance, plus de 80 p. 100 de ceux qui sont revenus au marché du travail occupaient après leur formation de bons postes.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre nous donnerait-il des chiffres sur le taux actuel du chômage dans chacune des provinces de l'Atlantique?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je réponds à la première question de l'honorable représentant, car c'est un sujet très important pour les députés à la Chambre et les contribuables. En plus de retourner avec succès sur le marché du travail, les stagiaires ont aussi augmenté leurs revenus d'environ 16 p. 100. Je suis très fier du travail accompli sous les auspices du programme de formation des adultes. Nous recevons chaque mois des douzaines de lettres de ceux qui ont suivi le programme, dont la grosse majorité ont bénéficié. J'aimerais lire un extrait d'une lettre écrite récemment par un ouvrier de Terre-Neuve, car elle est très touchante. Dans ses propres termes, cet homme raconte ce qu'il a ressenti quand il s'est vu affranchi des liens du chômage et de l'analphabétisme à la suite de la formation qu'il avait reçue.

M. Baldwin: Est-ce Joey Smallwood?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je m'étonne que le leader de l'opposition à la Chambre plaisante à propos de l'expérience de ce travailleur, qui écrit:

Avant de suivre le cours, il m'arrivait d'être en chômage pour des périodes allant jusqu'à deux ans et, quand j'avais du travail, c'était comme travailleur manuel pendant de courtes périodes, après quoi on me congédiait à cause du manque de matériaux ou du mauvais temps. Vous pouvez vous imaginer que la vie était presque insupportable, moralement et physiquement.

[L'hon. M. MacEachen.]

Une voix: Il travaille maintenant au bureau du premier ministre.

L'hon. M. MacEachen: La lettre continue:

En septembre 1966, j'ai été accepté à l'école régionale des métiers de Burin pour un cours en menuiserie. A mon entrée à l'école, l'addition et la soustraction simple représentait l'étendue de mes connaissances en mathématiques, et même si je savais lire et écrire, il m'était presque impossible de mettre mes idées par écrit.

A la fin du cours nous connaissions bien la trigonométrie, l'algèbre et la géométrie ainsi que la manière de faire des estimations pour les métiers de la construction. Nous avions suivi un cours solide d'anglais et de sciences et, de plus, nous avions appris à comprendre les plans.

J'ai quitté l'école en juin 1967. Depuis je n'ai pas chômé. Même si je ne suis pas employé en ce moment comme charpentier, mon emploi est le résultat direct de mon travail de charpenterie.

Du fait que j'aie fréquenté l'école de formation professionnelle du district de Burin, j'ai non seulement accru mes chances d'obtenir un emploi, mais cela m'a ouvert, ainsi qu'à ma famille, une vie toute neuve pour laquelle nous serons éternellement reconnaissants.

Monsieur l'Orateur, voici la phrase qui, je pense, va émouvoir mes honorables amis...

Une voix: Cet excellent Mike Starr!

L'hon. M. MacEachen: ...que le gouvernement actuel ou un autre en soit le responsable, cette lettre demeure émouvante.

J'avais 33 ans quand je suis allé à l'école pour la première fois et je puis dire bien franchement que j'ai commencé à vivre à ce moment-là.

• (9.30 p.m.)

Cette lettre est de la main de cet homme. Il connaît la vraie valeur de la justice sociale. Nous en avons tous une meilleure idée si nous la rattachons à des particuliers qui ont surmonté les difficultés de leur entourage et de leur travail. Nous nous efforçons de venir en aide aux travailleurs grâce à notre programme de mobilité de la main-d'œuvre. Nous venons en aide à ceux qui se déplacent d'une région du Canada à une autre, d'un coin d'une province à un autre et d'un endroit à un autre afin d'améliorer leurs possibilités d'emploi et leurs revenus. Notre programme de mobilité de la main-d'œuvre à l'heure actuelle est le plus généreux au monde. Même celui de la Suède—que certains honorables vis-à-vis considèrent comme le modèle par excellence —ne se rapproche pas des dispositions généreuses du nôtre. Le fonctionnement de ce programme s'est énormément amélioré. L'année dernière, environ 44,000 personnes ont reçu de l'aide qui a coûté quatre millions de dollars. Nous espérons cette année pouvoir aider environ 50,000 personnes à un coût de six millions de dollars.

Grâce au programme de formation professionnelle et de mobilité de la main-d'œuvre nous atteignons les travailleurs à la lisière du

marché du travail dans la plupart des cas. Grâce à ces deux programmes, nous sommes en contact avec les travailleurs chômeurs, parfois employés, mais presque toujours pauvres.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette mais je dois interrompre le ministre car son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. MacEachen: Je tiens à signaler que grâce à ces deux programmes, qui entraînent de lourdes dépenses pour les contribuables canadiens, nous sommes en contact avec les travailleurs qui n'ont pas un revenu et une sécurité d'emploi suffisants. Nous sommes convaincus que chaque dollar que nous affectons à la formation professionnelle au Canada rapportera $3 sous forme d'une productivité accrue grâce à l'apport que le travailleur fournira à l'économie canadienne pendant sa vie active. Voilà un aspect très important de notre programme car il est logique du point de vue économique et assurément aussi du point de vue de la justice sociale.

Nous savons tous, monsieur l'Orateur, qu'il ne saurait y avoir de meilleur placement social qu'un placement en ressources humaines. Les programmes de main-d'œuvre ne contribuent pas simplement à bonifier les gens et l'évolution de la conjoncture, mais ils fixent les conditions préalables à la sécurité de l'emploi et à une vie meilleure. Aucun gouvernement et aucune personne logique de notre pays ne peut ignorer les violences et les désordres de notre époque. Si nous devons relever le défi que nous lancent nos jeunes et répondre à leur appel de participation à l'action et à la justice sociales, nous devons trouver de meilleurs moyens d'atteindre les pauvres, les défavorisés et les déclassés. A titre de parlementaires, nous devons nous efforcer davantage de rompre les barrières de la réussite, d'abattre celles du chômage et celles qu'élève le cercle vicieux de la pauvreté et de la dépravation sociale, source inévitable de désenchantement à l'égard des obligations et des structures sociales.

Nous autres, dans mon ministère, nous essayons de faire un tel effort, un geste de plus pour atteindre les défavorisés, les déclassés et les pauvres. Si le député senior d'Halifax était ici, il approuverait comme moi le travail accompli dans nos centres de main-d'œuvre d'Halifax, pour le programme de Gottingen Street, dont le personnel travaille dans un petit bureau d'un quartier peuplé de pauvres et de Noirs. Nous avons secouru les gens, grâce à ce programme d'envergure, en aidant les déclassés à trouver du travail et de meilleures possibilités d'emplois.

Nous travaillons à Toronto avec le Rotary Club, qui cherche à placer les jeunes qui n'ont pu avoir accès au marché du travail. Nous travaillons activement avec un groupe de jeunes de Montréal en vue de trouver de meilleurs moyens d'atteindre les pauvres et de résoudre leurs problèmes. Je ne prédis pas que les mesures dont j'ai parlé entraîneront une transformation complète de notre société. Nous connaissons tous l'importance d'une économie saine et viable et d'une demande de main-d'œuvre suffisante pour tous les programmes de main-d'œuvre contre la pauvreté. Les nouveaux programmes d'envergure ne suffiront pas non plus, à eux seuls, à déraciner l'ambition égoïste et l'intolérance qui nourrissent l'injustice sociale. Ces initiatives, ainsi que la mise en œuvre active des autres programmes gouvernementaux marqueront peut-être un nouveau départ.

Le débat a été fertile en théories sur le plan social. Le point saillant des critiques à notre égard, c'est qu'en tant que gouvernement, nous nous sommes plus souciés de planification et des droits de la personne humaine que de justice sociale et de programmes d'assistance sociale pour la population. Il n'y a pas si longtemps encore, monsieur l'Orateur, j'entendais de mon siège les députés de l'opposition déplorer nos initiatives dans le domaine de la justice sociale. J'entends encore les critiques de nos vis-à-vis, lorsque nous avons présenté le régime de pensions du Canada, le régime d'assistance publique du Canada, le programme d'assurance frais médicaux, le supplément du revenu garanti. On s'écriait alors «Pourquoi agir maintenant? Attendez au printemps. Chaque chose en son temps».

Le Canada a fait beaucoup de progrès dans le domaine de la sécurité sociale. Tout député peut se rendre compte de ce que cela coûte aux Canadiens. Il reste encore beaucoup à faire dans le cadre des programmes déjà adoptés à la Chambre. L'assurance frais médicaux, par exemple, n'est pas encore d'application universelle. Il y a des aspects du régime d'assistance publique du Canada dont bien des provinces n'ont pas encore tiré parti, comme le programme d'activité de la main-d'œuvre. Dans l'esprit du gouvernement, ce qu'il faudrait faire maintenant, c'est une étude approfondie du régime de sécurité sociale que nous avons créé. Quelles en sont les lacunes? Comment peut-il être amélioré? Obtenons-nous le meilleur rendement possible pour chaque dollar fiscal? Quelle doit être la démarche suivante? Doit-elle consister à ajouter d'autres programmes à ceux que nous

avons déjà, à perfectionner et à étendre les programmes actuels ou à prendre quelque initiative radicalement nouvelle, comme le revenu annuel garanti? Quels sont exactement les choix qui s'offrent à nous dans le domaine de la politique sociale? Nous pouvons décider d'améliorer, de renforcer les programmes d'assurance et d'assistance sociale existants. Nous pouvons décider de les combiner avec une extension du concept du revenu annuel garanti.

La mise en œuvre du supplément de revenu garanti a donné au gouvernement l'occasion d'acquérir savoir-faire et expérience dans ce domaine et d'attirer notre attention sur certains des problèmes que la question comporte. Lorsque nous examinerons les programmes existants et les choix qui nous sont ouverts, la question de la sélectivité, dont on a beaucoup discuté, devra être examinée à fond. Le gouvernement devra tenir compte de nos ressources financières, et s'inquiéter de savoir si le contribuable canadien consent ou non à appuyer des programmes supplémentaires. Il doit tenir compte des réalités qui sont fonction des juridictions autant que des programmes existants au Canada car nous ne pouvons démarrer comme si rien ne s'était passé ou faire table rase de ces programmes.

Quels que soient le système choisi ou la technique adoptée, nous devons nous souvenir que c'est avant tout au peuple qu'il faut songer et qu'en fin de compte, les techniques n'existent que pour assurer des revenus et des services aux citoyens du Canada. Nous nous efforçons de répondre à ces questions et de déterminer notre ligne de conduite. Nos conclusions seront rendues publiques dans le Livre blanc sur la sécurité sociale.

Et l'opposition? Que propose-t-elle? Dans son discours, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a tenté d'expliquer pourquoi son parti avait voté contre le sous-amendement du parti créditiste. Il a cité copieusement des résolutions adoptées à Niagara pour montrer que son parti favorise une société d'encouragement. Mais qu'est-ce qu'une société d'encouragement?

• (9.40 p.m.)

M. Lewis: Ce n'est pas à moi qu'il faut le demander.

L'hon. M. MacEachen: Le guru en exil de l'opposition officielle, M. Dalton Camp, prétend que le parti conservateur est maintenant à la gauche du NPD. C'était après la conférence de Niagara Falls, avant celle de Winnipeg. Où se situe maintenant «la gauche du NPD» après les discours emphatiques et fallacieux de Winnipeg, Dieu seul saurait le dire à la Chambre.

[L'hon. M. MacEachen.]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il est évident que le député de Charlevoix (M. Asselin) s'est levé à la fin du délai accordé au ministre. Comme il convient, on a autorisé celui-ci à continuer. Les leaders de la Chambre ont engagé des discussions; il ne reste donc que quelques minutes pour les travaux officiels, avant que la question ne soit mise aux voix. Au nom de mon ami de Charlevoix, je me dois de demander à la Chambre de lui accorder les quelques minutes qu'il aurait dû avoir, à condition de terminer les travaux avant dix heures.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur le président, nous venons d'entendre parler la conscience du parti libéral, celle du gouvernement. Chaque fois que ce gouvernement est dans une position difficile, il fait toujours appel au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) pour tâcher de le sortir de l'impasse.

Je dois dire que le ministre s'est acquitté de sa tâche avec l'astuce qu'on lui connaît, mais que souventes fois, au cours de ses remarques, il a recours à des illogismes.

Monsieur le président, lorsque le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration tente de ridiculiser la rencontre du parti conservateur progressite à Niagara Falls, il manque de sérieux, puisque cette importante rencontre n'avait pas uniquement pour but l'orientation du parti, mais également la tâche d'étudier les problèmes auxquels font face présentement les Canadiens, afin d'y trouver des solutions. Et si le ministre a foi en la démocratie des partis, il devrait, à mon avis, se féliciter des efforts que le parti conservateur progressiste a déployés à Niagara Falls, en vue de réaliser cet objectif.

D'ailleurs, je crois qu'en cela le parti libéral va nous imiter. Ils nous imite d'ailleurs souvent en ce domaine, puisque la première journée de nos assises, à Niagara Falls, le président national du parti libéral annonçait dans les journaux que son parti tiendrait une séance d'étude à Vancouver à l'automne, afin de réexaminer son programme politique et d'étudier les problèmes des Canadiens.

Alors, lorsque le ministre tente de ridiculiser la rencontre sérieuse que nous avons eue, il n'est pas sincère. Il a sans doute voulu tout simplement blaguer sur les solutions que le gouvernement lui-même devrait trouver pour

tâcher de corriger la situation où se trouve actuellement le Canada.

Monsieur le président, cette situation sérieuse n'a pas été corrigée par le discours du trône qui, à mon sens, manque de dynamisme. Je crois qu'on aurait dû accorder plus d'attention à deux priorités: l'inflation et la façon de combattre efficacement le chômage.

Ce n'est pas en proposant l'abolition de 25,000 emplois au sein de la Fonction publique, non plus qu'en fermant quatre ou cinq ambassades que le gouvernement actuel va régler efficacement et définitivement le problème de l'inflation.

Si le gouvernement n'a ni le courage ni la possibilité de convaincre les chefs syndicaux et les chefs d'industries de coopérer avec lui en vue d'appuyer ses mesures anti-inflationnistes, les suggestions qu'il propose dans le discours du trône ne valent rien pour régler les problèmes actuels.

Monsieur le président, le Québec fait face à une situation de chômage sérieuse, car il compte présentement 140,000 chômeurs. Une étude effectuée récemment au Québec nous apprenait que, les Italiens mis à part, les Canadiens français touchaient les salaires les plus bas.

Nous sommes étonnés de constater l'agitation qui se manifeste présentement au Québec. Si l'on décidait—et je n'accuse pas seulement le gouvernement fédéral mais aussi les gouvernements à tous les autres échelons—de résoudre le problème du chômage et les questions économiques, les problèmes culturels et linguistiques seraient réglés plus facilement.

On l'a vu dernièrement: le Québec vit sur un volcan parce que les politiciens fédéraux n'ont pas pris au sérieux les options que le mouvement séparatiste présente aux Québécois. On a tenté d'ignorer le problème et de se cacher la tête dans la sable pour dire: Il n'y a pas de séparatistes. Malheureusement, il existe beaucoup de séparatistes au Québec.

Quant au séparatisme que l'on a craint à une certaine époque, mais qu'on ne voulait pas reconnaître, je pense qu'il a présentement dépassé les limites. Nous n'assistons pas qu'à des manifestations outrées de séparatisme ou de nationalisme, mais bien comme nous avons pu le constater, au cours de la semaine dernière, au déferlement d'un mouvement susceptible de provoquer une révolution sanglante au Québec.

Pourrais-je demander un peu de silence, monsieur le président?

• (9.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Un peu de silence à la Chambre, s'il vous plaît.

[*Français*]

L'hon. M. Asselin: De nationalistes qu'étaient ces mouvements il y a à peine un an, ils sont peut-être devenus souverainistes et indépendantistes. Cela a été fomenté par des agitateurs professionnels. Au Québec, certains professeurs, chargés d'instruire nos enfants, sont devenus des agitateurs professionnels et ont fait participer les élèves à des marches de protestation contre l'autorité.

Le discours que prononçait dernièrement le premier ministre (M. Trudeau), à Montréal, réglera-t-il la question? En effet, le premier ministre demandait aux sympathisants libéraux de changer le gouvernement actuel du Québec. Est-ce l'appel que le premier ministre lançait à Montréal, en demandant aux militants libéraux de contester la politique du gouvernement du Québec, qui va combattre efficacement le mouvement révolutionnaire qui est en train de se faire sentir au Québec? A mon sens, la déclaration du premier ministre n'avait qu'un but: celui de raviver la flamme séparatiste, car ces gens n'ont qu'un seul dessein: celui de travailler à la dislocation de l'État fédéral.

Ce n'est pas avec la violence qu'on va arrêter de tels mouvements, mais plutôt en présentant aux gens raisonnables du Québec une philosophie et une orientation nouvelles, en leur démontrant que les Canadiens ont tout intérêt à vivre dans un État fédéral.

De quelle façon y parviendrons-nous? Il n'appartient pas seulement aux députés de l'opposition de le dire, mais aussi aux députés ministériels, particulièrement ceux du Québec, de même qu'aux membres du Ralliement créditiste.

A mon avis, il faut absolument éveiller, au sein de la population adulte du Québec, le sens des responsabilités pour donner la répartie aux jeunes qui ne comprennent pas les problèmes dont on discute actuellement dans cette province.

Je sais que je n'ai pas le droit de critiquer une loi provinciale, mais je signale que les trois quarts des jeunes qui ont manifesté dernièrement en face du parlement de Québec ne comprenaient rien au bill 63 que l'Assemblée nationale étudiait.

Monsieur le président, comment y parviendra-t-on? En tâchant d'éveiller le sens des responsabilités des gens qui occupent des postes de commande au Québec et également ailleurs, au Canada: les chefs syndicaux, les chefs d'entreprises, les directeurs de chambres de commerce, les membres des Rotary Clubs,

bref, tous ceux qui ont pour mission d'appuyer un gouvernement légitime qui propose des mesures visant le bien-être de la population.

Les manifestations antigaullistes organisées par les étudiants français ont cessé lorsque des gens responsables ont dit au gouvernement: Nous sommes derrière vous et nous allons vous appuyer! Alors, les étudiants révolutionnaires sont retournés chez eux et la population a écouté la voix du bon sens et de la logique.

En tant que Québécois, je suis profondément peiné de voir que des citoyens du Québec, qui ont des responsabilités à l'égard de la communauté québécoise, bien que ne faisant peut-être pas de politique active, regardent se dérouler des événements comme ceux de la semaine dernière sans dire un mot, ni manifester aucune réaction.

Il est temps que la voix du bon sens et de la logique se fasse entendre au Québec. Je dis à mes collègues du Québec que sans égard pour leur allégeance politique, ils doivent faire front commun avec nous, en vue d'inciter les gens responsables du Québec d'appuyer toute mesure législative visant à sauver la communauté québécoise, tant francophone qu'anglophone. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. J'avais cru comprendre que du consentement unanime de la Chambre le député avait la parole jusqu'à 10 heures. Si c'est ce qui a été convenu, alors en application de l'article 38(5) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les travaux et d'appeler la Chambre à se prononcer maintenant sur la motion.

La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: Le vote.

(La motion de M. Cullen est adoptée.)

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que ladite Adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par monsieur l'Orateur.

(La motion est adoptée.)

LES SUBSIDES

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que la Chambre étudie à sa prochaine séance la question des subsides.

(La motion est adoptée.)

[L'hon. M. Asselin.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

VOIES ET MOYENS

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU—TARIF DES DOUANES—LOI SUR LA TAXE D'ACCISE—MOTIONS À ADOPTER

L'hon. H. A. Olson (au nom du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que la motion des voies et moyens visant la modification à la loi de l'impôt sur le revenu déposée à la Chambre le vendredi 24 octobre 1969 soit maintenant adoptée.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Olson demande à présenter un projet de loi intitulé loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenue (Bill C-139).

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

• (10.00 p.m.)

L'hon. H. A. Olson (au nom du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je propose

Que la motion des voies et moyens destinée à modifier le Tarif des douanes et la loi sur la taxe d'accise, déposée à la Chambre le vendredi 24 octobre 1969, soit maintenant agréée.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Olson propose ensuite la 1re lecture et l'impression du bill C-140 tendant à modifier le Tarif des douanes et à apporter des changements corrélatifs à la loi sur la taxe d'accise.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, certains s'interrogeaient cet après-midi sur l'ordre du jour de demain. Peut-être le leader suppléant du gouvernement à la Chambre pourrait-il maintenant nous en faire part.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, si l'impression des projets de loi que nous venons d'étudier et d'adopter en première lecture est terminée, nous procéderons alors à la deuxième lecture du bill sur l'impôt sur le

revenu, puis à celle du bill sur le Tarif des douanes et de la taxe d'accise. Sinon, nous passerons à l'étude de l'article nº 8 du *Feuilleton*, soit le bill liquidant l'Expo, puis à l'article nº 11, bill relatif aux enfants des morts de la guerre (Éducation). Ensuite, nous débattrons l'article nº 19, la loi canadienne sur les prêts aux étudiants. Si notre temps n'est pas écoulé à ce moment-là, nous suivrons le programme provisoire tracé par le solliciteur général (M. McIlraith) et que vous retrouverez au hansard de vendredi dernier.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est dix heures passées, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité du Règlement.

(A 10h.04, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 novembre 1969

La séance est ouverte à 2 heures.

MESSAGE DU SÉNAT

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-3, loi portant dissolution de l'Office fédéral du charbon et abrogation de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée, de la loi sur l'aide à la production du charbon et de la loi sur l'Office fédéral du charbon, auquel il la prie de donner son adhésion.

AFFAIRES COURANTES

LES COALITIONS

LA COLLABORATION CANADO-AMÉRICAINE

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, conformément à l'article 41(2) du Règlement, une copie en français et en anglais de la brève déclaration que j'ai publiée, conjointement avec le procureur général des États-Unis, M. Mitchell, à la suite des entretiens que nous avons eus à Washington lundi dernier sur la collaboration entre nos deux pays en matière de coalitions et de cartels.

[*Plus tard*]

M. Max Saltsman (Waterloo): Je rappelle le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si la Chambre consentirait à l'unanimité à ce qu'on joigne en annexe au hansard la déclaration faite tout à l'heure par le ministre de la Consommation et des Corporations.

L'hon. M. Basford: J'y consens très volontiers, monsieur l'Orateur. C'est une déclaration qu'il peut être utile de trouver au hansard.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte de la déclaration figure en appendice*]

LE PLAN DE COLOMBO

DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ DE LA CONFÉRENCE

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, pour la gouverne des députés, copie du communiqué publié à l'issue de la conférence du Plan de Colombo qui s'est terminée à Victoria vendredi dernier.

LA RADIODIFFUSION ÉDUCATIVE

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, le 24 octobre 1968, j'annonçais à la Chambre qu'un groupe d'étude serait immédiatement constitué, sous ma direction, afin d'aider au développement de la radiodiffusion éducative. J'ajoutais alors que ce groupe serait également chargé, en attendant l'adoption d'une nouvelle loi, d'étudier le bien-fondé de mesures provisoires et de conseiller le gouvernement à cet égard. Le 10 mars, le gouvernement présentait en première lecture le projet de loi C-179, intitulé «Loi portant sur la création de l'Office canadien de la radiodiffusion éducative et modifiant, par voie de conséquence, la Loi sur la radiodiffusion».

Les provinces d'Alberta et d'Ontario ont toutes deux souligné que des mesures provisoires s'imposaient dans leur cas. En Alberta, on met présentement sur pied un poste qui sera partiellement affecté à la radiodiffusion éducative et qui sera rattaché à Radio-Canada. Pour l'Ontario, le secrétariat d'État et les organismes provinciaux compétents étudient à l'heure actuelle les moyens de répondre aux demandes de la province.

A la suite d'études entreprises par tous les intéressés, il s'est révélé que des changements technologiques importants se sont produits, dans le domaine qui nous intéresse, et que l'on peut s'attendre à de nouveaux progrès. Cette évolution, ainsi que le succès des mesures provisoires adoptées pour répondre à des exigences précises touchant la radiodiffusion éducative et, finalement, l'impossibilité de trouver une approche d'ensemble qui aurait convenu à toutes les provinces font que le gouvernement a décidé de ne pas procéder,

pour le moment, à la création de l'Office canadien de la radiodiffusion éducative et, par conséquent, de retirer le projet de loi C-179.

Afin de répondre aux souhaits des provinces, quant à la radiodiffusion éducative, le gouvernement a adopté les mesures suivantes:

(1) le Conseil de la radio-télévision canadienne recevra, conformément à l'article 22 de la loi sur la radio-diffusion, des directives selon lesquelles, lorsque les autorités provinciales exprimeront le désir d'utiliser des installations à antenne communautaire, et comme condition préalable à tout octroi de nouveaux permis de transmission par antenne communautaire ou à tout renouvellement de permis existants, les détenteurs devront réserver au moins un canal à la diffusion d'émissions éducatives. Le gouvernement favorise ainsi l'accès de ce mode de transmission à la radiodiffusion éducative.

Je tiens à souligner, monsieur le président, que cette politique est en accord avec la déclaration du CRTC, émise le 13 mai dernier, au sujet du développement des systèmes de transmission par câbles.

(2) Par ailleurs, le gouvernement a décidé que, dans certains cas, le CRTC peut recommander au gouvernement que celui-ci demande à Radio-Canada d'être son agent, selon le paragraphe 2 de l'article 39 de la loi sur la radiodiffusion, et de fournir—au prix coûtant—le service des installations de transmission requises pour la radiodiffusion éducative.

(3) Étant donné l'importance de la radiodiffusion éducative, les discussions à ce sujet se poursuivront avec les provinces, sous l'égide du secrétaire d'État. En particulier, les échanges porteront sur la définition même des termes «radiodiffusion éducative». En outre, le ministère des Communications sera à la disposition des provinces qui demanderont conseil en matière de changements technologiques et verra à la coordination des études gouvernementales nécessaires relatives aux systèmes de diffusion.

Le gouvernement a décidé de maintenir sa politique et de continuer à refuser des permis d'exploitation aux gouvernements provinciaux ou à leurs agents. Il se propose de communiquer les directives officielles en ce sens au Conseil de la radio-télévision canadienne.

Monsieur le président, cette nouvelle politique veut tenir compte des changements technologiques et autres survenus depuis l'époque des premières études sur la radiodiffusion éducative publiées dans le Livre blanc de 1966. Cette politique assurera aux provinces le plus grand choix possible en matière d'installations de diffusion.

[L'hon. M. Pelletier.]

• (2.10 p.m.)

[*Traduction*]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je veux remercier le ministre de m'avoir communiqué le texte de sa déclaration à propos de la question très délicate et très importante de la télévision éducative. Si le ministre siégeait de ce côté-ci de la Chambre, il apprécierait pleinement la considération qui permet aux députés non seulement d'être à la fois concis et constructifs dans leurs réponses. Je m'y efforcerai. Après ces réflexions d'ordre général, je dirai que le ministre et son groupe d'étude poursuivent apparemment des consultations poussées avec les provinces au sujet du partage des compétences. Il y a deux aspects de la déclaration qui nous causent beaucoup d'inquiétude. Cet abandon du projet de télévision éducative prévue dans le bill C-179, représente-t-il un recul de principe ou un simple réexamen du rôle fédéral, à cause des pressions exercées par les intérêts provinciaux et parce que la caisse d'Ottawa est à sec? Si c'est la première hypothèse qui est la bonne, nous protestons vivement contre ce qui pourrait être défini comme une nouvelle érosion du rôle fédéral sous le gouvernement actuel. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, estimons que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer en fournissant les éléments technologiques pour l'ensemble de la télévision éducative et en réservant toujours le droit des provinces d'établir les éléments périphériques, c'est-à-dire les schémas et les circuits.

Très franchement, de ce côté-ci de la Chambre nous sommes très sceptiques quant à la raison alléguée par le ministre et selon laquelle le changement de programme qu'il a indiqué dans son discours aujourd'hui s'explique par les modifications techniques intervenues dans le domaine des communications. C'est une évolution très normale et elle n'est pas terminée. Il me semble que depuis qu'on a annoncé la formation d'un groupe d'étude dès 1968 et sa mise en route le 10 mars 1969, plusieurs améliorations et changements technologiques sont intervenus. Si on invoque ces changements pour excuser l'inaction et l'indécision dans un domaine qui a été examiné en profondeur par les experts, sans parler du comité parlementaire, la pensée que le gouvernement fédéral va jouer un rôle efficace dans ce domaine à l'avenir nous paraît encore plus lointaine que ne l'était naguère la lune. Des citoyens des États-Unis ont pu se rendre dans la lune cette année.

L'autre changement qui nous préoccupe de ce côté-ci de la Chambre, c'est la partie de la déclaration du ministre indiquant que tout ce qui pourra arriver relèvera entièrement de lui. Apparemment, le Parlement et la com-

mission de la radiodiffusion seront mis à l'écart et laissés dans l'ignorance. Tous les députés ont raison de s'inquiéter et, nous, de ce côté-ci, sommes justifiés à critiquer cette façon de procéder.

Souvent des décisions ministérielles, de plus en plus fréquentes avec le gouvernement actuel, sont peu conformes aux réalités. Cela touche très souvent les Canadiens plus que bien d'autres décisions gouvernementales, surtout dans le cas actuel qui retentit sur l'éducation des enfants par l'intermédiaire de la télévision. Il s'agit d'une question trop importante pour l'abandonner aux manœuvres des mandarins ou aux fonctions du ministre. Une question de ce genre doit être examinée par la Chambre au cours des réunions d'un comité parlementaire.

J'ai dit que je serais bref, et je suis toujours constructif.

Il y a lieu de se demander combien de temps cette politique provisoire durera, et si elle est vraiment provisoire, quels critères seront définis et adoptés, et quelle est la position des conseils scolaires. Il y a, bien sûr, nombre d'autres questions, mais il n'est pas possible de répondre aujourd'hui à toutes. De fait, cette déclaration, comme peut-être la plupart des déclarations ministérielles, suscite plus de questions que de réponses. Nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, comme tous les Canadiens j'imagine, devenons impatients. Nous attendons avec intérêt les réponses à certaines de ces questions, surtout en ce qui concerne la télévision éducative sur laquelle on a trop palabré.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je prends la parole à l'appel des motions et je tâcherai d'être bref. A l'encontre du député qui m'a précédé, je n'ai pas lu la déclaration du ministre, mais n'en ai pris connaissance que lorsqu'il l'a faite à la Chambre.

A mon sens, cette déclaration provisoire fournit un exemple de plus de l'absence de direction du gouvernement dans le domaine de l'éducation.

Ce problème est d'une importance toute particulière. Sans oublier l'optique constitutionnelle dans laquelle il s'inscrit, la création d'une identité culturelle est l'une des tâches majeures qui nous incombent et qui sont à notre portée. Il faut que nous en ayons pleine conscience. Des émissions de télévision y seraient évidemment engloblées. Mais il ne faut pas procéder, comme semble le laisser entrevoir la déclaration du ministre, de petit bonheur et sans méthode.

Le retrait du bill C-179, présenté à la dernière session, revient à reconnaître que les stations de radio sont appelées à devenir superflues et sans object en raison des changements technologiques. Le point de départ de cette évolution sera sans doute l'extension des systèmes de transmission par câbles.

Il me semble qu'il importe d'admettre certaines des critiques formulées à l'encontre de la télévision éducative dans l'ensemble du pays par des enseignants qui estiment que la télévision éducative constitue en fait une forme de rayonnement, à l'échelle nationale, du maître sur la base d'un contact direct avec l'élève, plutôt qu'un prétexte à l'individualisation de l'enseignant sur le plan pédagogique.

Il nous faudra examiner la question du refus des permis aux provinces. Je suis d'accord avec le préopinant que nous devrions être pleinement conscients de toutes les implications de cette nouvelle orientation.

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Je veux tout d'abord remercier le secrétaire d'État (M. Pelletier) de nous avoir fait parvenir le texte de sa déclaration.

Je trouve sage la décision du gouvernement de ne pas poursuivre son étude sur la création de l'Office canadien de la radiodiffusion éducative. Au fait, le rapport de la Commission Aird sur la radiodiffusion est très clair à ce sujet, comme l'atteste la page 6, et je cite:

> Certaines heures déterminées devraient être mises à la disposition de l'éducation du public, tant en ce qui concerne les écoles et le public en général qu'en ce qui concerne ce qu'on appelle «l'éducation des adultes», et ce sous les auspices des provinces.

A la page 6 du même rapport, il est précisé que cette question relève des provinces, et l'on fait la recommandation suivante:

> ... l'établissement, par les gouvernements provinciaux, de stations dont le fonctionnement serait laissé à ces derniers.

A la lumière de cette recommandation, il semble nécessaire qu'une entente soit préalablement conclue avec les provinces, en vue de donner justice à tous et à chacun. Cependant, j'estime que les déclarations du secrétaire d'État ne sont pas suffisamment claires.

A la fin de l'exposé, on peut lire ce qui suit:

> Le gouvernement a décidé de maintenir sa politique et de continuer à refuser des permis d'exploitation aux gouvernements provinciaux ou à leurs agents.

Et plus loin:

> Cette politique assurera aux provinces le plus grand choix possible en matière d'installations de diffusion.

Comment pouvons-nous avoir un choix si aucun permis n'est accordé aux provinces?

Monsieur l'Orateur, devant cette avalanche de déclarations, les Canadiens ne voient goutte. Et je préviens le gouvernement que surtout en matière de télécommunications, par le truchement des satellites, il faudra que le Québec puisse aussi jouir de droits exclusifs, en matière d'éducation, afin de garder intacte au Canada la culture française—tout comme c'est actuellement le cas pour la culture anglaise—de sorte que notre pays devienne fort, en veillant à ce que le domaine de la culture éducative soit réservé aux provinces, comme le recommande le rapport Aird.

A mon sens, ce recul temporaire n'est qu'une excuse pour permettre au ministre des Postes et des Communications (M. Kierans) de s'arroger des droits antérieurement concédés aux provinces en matière d'éducation et de faire construire, en 1971, des postes récepteurs des signaux émis par satellites qui ne pourront capter les émissions que sur les longueurs d'ondes que le gouvernement fédéral imposera aux provinces, même dans le cas d'émissions éducatives.

• (2.20 p.m.)

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, comme le gouvernement n'a fait aucune déclaration sur les ports de la côte du Pacifique, je propose, en conformité avec l'article 43, de demander le consentement unanime pour présenter une motion. J'exercerai mes droits en vertu de cet article afin de donner une brève explication qui, je l'espère, incitera la Chambre à me laisser présenter la motion.

Le différend ouvrier dans les ports de la côte du Pacifique semble maintenant avoir duré assez longtemps pour constituer une menace pour l'intérêt public. Il est donc essentiel que le cabinet examine avec le Parlement les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour assurer la relance de l'activité normale sans porter préjudice aux droits des parties en cause de poursuivre leurs négociations. Le maintien de la situation actuelle met en danger les intérêts vitaux des Canadiens.

La motion que je proposerai, si l'autorisation requise m'est donnée, sera la suivante:

Que la Chambre exhorte le gouvernement de prendre sans tarder les mesures requises pour assurer la reprise de l'activité normale quant au chargement des navires dans les ports de la côte du Pacifique sans porter préjudice à la poursuite des négociations collectives.

[M. Dumont.]

Si la Chambre juge bon d'accorder son consentement unanime, je m'entretiendrai volontiers avec le président du Conseil privé au sujet du temps approprié pour la tenue d'un débat dans le cours de la soirée.

M. l'Orateur: Comme les députés le savent, l'article du Règlement que le député de Peace River invoque pour présenter sa motion exige le consentement unanime de la Chambre, mais ne prévoit pas de débat. Il incombe donc à la présidence de demander maintenant à la Chambre s'il y a consentement unanime.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si j'avais été averti de cette motion lorsque j'ai parlé au député tout à l'heure, j'aurais pu envisager la chose, mais dans ces circonstances, je dois refuser de le faire.

Des voix: Oh, oh.

Une voix: Vous avez peur.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, on ne peut mettre la motion aux voix.

Une voix: Guillotineur.

Une voix: Plus de tuyaux pour vous!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de York-Sud veut-il invoquer le Règlement?

M. Lewis: Oui, monsieur l'Orateur. Vous avez été plus rapide que moi. Pendant que nous sommes encore à l'appel des motions, je voudrais savoir si le ministre du Travail a l'intention de faire une déclaration aujourd'hui au sujet de la situation sur la côte ouest.

M. Baldwin: J'ai attendu qu'il refuse d'en parler.

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Je ne me proposais pas de parler des motions, monsieur l'Orateur, mais je m'attendais à ce qu'on me pose une série de questions qui, je pense, permettront de faire le point.

M. Woolliams: Il faut l'interroger pour qu'il parle.

LA LOI D'INTERPRÉTATION

MESURES TENDANT À MODIFIER CERTAINES EXPRESSIONS

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière) demande à présenter le bill n° C-141 intitulé «Loi modifiant la Loi d'interprétation».

Des voix: Expliquez-vous!

M. Fortin: Je remercie mes honorables collègues de leur bienveillance à l'égard de ce bill, qui a pour objet de remplacer les expressions «britannique» et «monarchique», par «le Parlement du Canada». A mon avis, il va de soi que mes honorables collègues me donneront leur appui à ce sujet.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée).

LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

MODIFICATION DE LA LOI

M. André Fortin (Lotbinière) demande à présenter le bill nº C-142 intitulé «Loi modifiant la Loi sur la Cour de l'Échiquier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

AIR CANADA

MODIFICATION DE LA LOI

M. André Fortin (Lotbinière) demande à présenter le bill nº C-143 intitulé «Loi modifiant la Loi sur Air Canada».

(La motion est adoptée. le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LES RESSOURCES EN EAU

MESURE RELATIVE À LA GESTION

[*Traduction*]

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à déposer le bill C-144, loi pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. G. H. Aiken: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour signaler qu'après un retard de près de quatre ans, le gouvernement s'est enfin décidé à faire de la loi sur les cours d'eau une affaire courante.

M. l'Orateur: Je puis difficilement interpréter cette intervention comme un appel au Règlement.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LA RECHERCHE SUR LA GUERRE CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE

Question nº 108—**M. Maiher:**

1. Le Canada collabore-t-il avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie à un programme de recherche sur la guerre chimique et biologique, y compris une étude sur la mise au point d'un type de lance-flamme dit Napalm et Iroquois?
2. S'agit-il de travaux de recherche pour la défense seulement?
3. Dans quelle proportion les résultats de ces travaux sont-ils secrets?
4. S'il s'agit de travaux de recherche pour la défense, en publie-t-on les résultats en vue de la protection des populations, comme cela se fait en Suède? Sinon, pourquoi?

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. et 2. Le Canada collabore avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie à la poursuite d'études scientifiques et technologiques portant sur les aspects défensifs de la guerre chimique et bactériologique, ces études ayant trait en particulier aux conseils à donner et à l'équipement protecteur à fournir aux Forces canadiennes, si jamais celles-ci étaient appelées à opérer dans un environnement où de tels agents seraient utilisés. Depuis quelques années, cependant, les lance-flammes ne sont pas compris dans l'arsenal d'armes dont disposent les Forces canadiennes, de sorte que, depuis ce temps, aucune recherche n'a été entreprise ou requise en matière de lance-flammes ou de carburant pour lance-flammes.

3 et 4. Se reporter au hansard du 30 octobre 1968, pp. 2207-2208. Lorsque c'est possible, les résultats des recherches en matière de défense sont publiés. Ainsi, pendant la seconde guerre mondiale, le Canada a mis au point un vaccin contre le virus destructeur de bétail, appelé peste bovine, de sorte que la menace que cette maladie faisait peser sur le bétail en Amérique du Nord a presque disparu, et ce vaccin a été d'une valeur inestimable en Asie et en Inde, où la peste bovine existe à l'état endémique. D'autres exemples sont la mise au point de détecteurs qui servent à déceler toute contamination du sol par des agents chimiques ou des gaz, ainsi que de masques protecteurs améliorés.

LES FORCES CANADIENNES ET LE GAZ CS

Question nº 196—**M. Lewis:**

1. Y a-t-il des éléments des forces de défense du Canada qui sont équipés en gaz CS ou qui ont les moyens d'en faire usage?
2. Les forces de défense du Canada sont-elles au courant de la publication de l'armée américaine, numéro de série TC 3-16, qui décrit l'usage du gaz qui détruisent le feuillage et des gaz au phos-

phore, ainsi que les systèmes qui permettent d'en faire usage, ou encore, possèdent-elles cette publication?

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Le CS est un gaz lacrymogène qu'on emploie surtout dans les Forces canadiennes pour entraîner le personnel, destiné à servir outre-mer, à utiliser le masque protecteur et à vérifier si celui-ci est bien ajusté. Certains éléments des Forces canadiennes ont donc en leur possession du CS en petite quantité, à cette fin.

2. Oui.

LA PENSION DES RETRAITÉS DES FORCES ARMÉES

Question nº 204—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien de membres retraités des forces armées touchent une pension dont le montant est situé dans chacune des limites ci-après: *a*) moins de $20 par mois, *b*) $20 à $29.99 par mois, *c*) $30 à $39.99 par mois, *d*) $40 à $49.99 par mois, *e*) $50 à $59.99 par mois, *f*) $60 à $69.99 par mois, *g*) $70 à $79.99 par mois, *h*) $80 à $89.99 par mois, *i*) $90 à $99.99 par mois, *j*) $100 à $149.99 par mois, *k*) $150 à $199.99 par mois, *l*) $200 à $249.99 par mois, *m*) $250 à $299.99 par mois, *n*) $300 par mois et plus?

2. Combien de veuves de membres des forces armées ou de membres retraités des forces armées touchent une pension dont le montant est situé dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?

3. Quel est le nombre total des membres retraités des forces armées et quel est le nombre des veuves des membres des forces armées ou des membres retraités des forces armées qui résident actuellement dans chaque province?

4. A l'égard de combien d'orphelins des membres des forces armées paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. *a*) 15; *b*) 70; *c*) 250; *d*) 299; *e*) 334; *f*) 321; *g*) 540; *h*) 756; *i*) 924; *j*) 3,964; *k*) 4,861; *l*) 4,664; *m*) 3,267; *n*) 6,040.

2. *a*) 1; *b*) 16; *c*) 67; *d*) 189; *e*) 240; *f*) 259; *g*) 218; *h*) 222; *i*) 228; *j*) 631; *k*) 262; *l*) 196; *m*) 51; *n*) 45.

3.

	Retraités	Veuves
Terre-Neuve	63	8
Île-du-Prince-Édouard	145	9
Nouvelle-Écosse	2,587	171
Nouveau-Brunswick	637	87
Québec	2,973	264
Ontario	10,631	1,188
Manitoba	803	111
Saskatchewan	286	51
Alberta	1,739	147
Colombie-Britannique	5,501	449
Territoires du Nord-Ouest et Yukon	369	1
A l'extérieur du Canada	571	139

4. 57; $29.87

[M. Lewis.]

LE COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

Question nº 205—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension de retraite des forces canadiennes, *a*) au 31 mars 1964, *b*) au 31 mars 1965, *c*) au 31 mars 1966, *d*) au 31 mars 1967, *e*) au 31 mars 1968, *f*) au 31 mars 1969?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement paie-t-il pour utiliser cet argent?

3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif du compte de pension de retraite des forces canadiennes au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1964, *b*) le 31 mars 1965, *c*) le 31 mars 1966, *d*) le 31 mars 1967, *e*) le 31 mars 1968, *f*) le 31 mars 1969?

4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension de retraite des forces canadiennes pour la verser au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1964, *b*) le 31 mars 1965, *c*) le 31 mars 1966, *d*) le 31 mars 1967, *e*) le 31 mars 1968, *f*) le 31 mars 1969?

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1, 2, 3 et 4. Voir hansard, p. 455, du 25 septembre 1968, et rapport paru dans les *Procès-verbaux*, p. 1264, du 26 juin 1969.

• (2.30 p.m.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la demande nº 59 est acceptable au gouvernement.

PLACE DU PORTAGE, HULL—LA CORRESPONDANCE AVEC LA CCN

Motion nº 59—**M. Thomson (Battleford-Kindersley):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre la Commission de la capitale nationale et les ex-propriétaires de la Place du Portage, à Hull (Qué.).

(La motion est adoptée.)

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, les avis de motions nºs 38, 48, 62, 63, 64, 69, 70, 71, 72, 87, 88, 89 et 96 sont acceptables par le gouvernement, compte tenu des réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

M. l'Orateur: Sous réserve des restrictions et conditions signalées par le secrétaire parlementaire plaît-il à la Chambre que les avis de motions nºs 38, 48, 62, 63, 64, 69, 70, 71, 72, 87, 88, 89 et 96 soient considérés comme ayant été adoptés?

Des voix: D'accord.

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA HOUILLÈRE DE CARMACKS (YUKON)

Motion nº 38—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des ententes intervenues et des lettres échangées entre le gouvernement du Canada et l'*Anvil Mining Corporation* au sujet de la réouverture de la mine de charbon de Carmacks au Yukon.

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA LOCATION DE LA POUDRIÈRE, À QUÉBEC

Motion nº 48—**M. Mather:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout accord intervenu et de toute correspondance échangée entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et un restaurateur de Québec à propos de la location de la Poudrière, à Québec, comme le rapportait le 14 août 1969 le communiqué du ministère.

(La motion est adoptée.)

L'ÉDUCATION DES INDIENS DU MANITOBA

Motion nº 62—**M. Howard (Skeena):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou un de ses organismes, services ou ministères et le gouvernement de la province du Manitoba depuis le 1er janvier 1967, en ce qui a trait à l'éducation des Indiens.

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE RELATIVE AUX AFFAIRES INDIENNES

Motion nº 63—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et autres documents reçus par le gouvernement ou un de ses organismes ou services depuis le 25 juin 1969, relativement à la déclaration de la politique concernant les affaires indiennes qu'a faite à la Chambre des communes l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 25 juin 1969.

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE RELATIVE AUX AFFAIRES INDIENNES

Motion nº 64—**M. Howard (Skeena):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement ou un de ses organismes ou ministères et un gouvernement provincial ou un de ses organismes ou ministères depuis le 25 juin 1969, relativement à la déclaration de la politique concernant les affaires indiennes qu'a faite à la Chambre des communes l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 25 juin 1969.

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE AVEC JACQUES GUAY ET ASSOCIÉS INC.

Motion nº 69—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de la correspondance, des télégrammes et autres documents échangés depuis le 1er mars 1969 entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ou l'une de ses agences ou divisions, et la firme Jacques Guay et Associés Inc., conseillers en relations publiques, Édifice Dominion Square, Suite 440, 1010 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal 2, (Qué.).

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE AVEC INTERNATIONAL SURVEYS LIMITED

Motion nº 70—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance, des télégrammes et autres documents échangés depuis le 1er mars 1969 entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ou l'une de ses agences ou divisions, et l'*International Surveys Limited*, 550 ouest, rue Sherbrooke, à Montréal 2, (Qué.).

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE AVEC WILLIAMS AND WILSON LTD.

Motion nº 71—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance, des télégrammes et autres documents échangés depuis le 1er mars 1969 entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ou l'une de ses agences ou divisions, et la firme *Williams and Wilson Limited, Public Relations Counsel and Services*, 1161, rue Melville, à Vancouver 6, (C.-B.).

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE AVEC DESROCHERS, JASMIN ET ASSOCIÉS INC.

Motion nº 72—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance, des télégrammes et autres documents échangés depuis le 1er mars 1969 entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ou l'une de ses agences ou divisions, et la firme Desroches, Jasmin et Associés Inc., conseillers en relations publiques, 640, rue Cathcart, à Montréal 2, (Qué.).

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE AVEC EUGENE STEINER PUBLIC RELATIONS LTD.

Motion nº 87—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance, des télégrammes et autres documents échangés

depuis le 1er mars 1969 entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ou l'une de ses agences ou divisions, et la firme *Eugene Steiner Public Relations Ltd.*, 1330, 8ième rue sud-ouest, à Calgary (Alb.).

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE AVEC BERGER, TISDALL, CLARK AND LESLEY LTD.

Motion nº 88—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance, des télégrammes et autres documents échangés depuis le 1er mars 1969 entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ou l'une de ses agences ou divisions, et la firme *Berger, Tisdall, Clark et Lesley Ltd.*, C.P. 61, Toronto-Dominion Centre, à Toronto (Ont.).

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE AVEC CROKETT WRITERS

Motion nº 89—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance, des télégrammes et autres documents échangés depuis le 1er mars 1969 entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ou l'une de ses agences ou divisions, et la firme *Crokett Writers*, conseillers en relations publiques, 295, rue Kensington, à Winnipeg (Man).

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À L'IRON ORE COMPANY OF CANADA LIMITED

Motion nº 96—**M. Orlikow:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre les gouvernements du Canada et des États-Unis as sujet de l'*Iron Ore Company of Canada Limited* et la société mère *Hanna Mining Company*, de Cleveland.

(La motion est adoptée.)

M. Groos: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les avis de motion nos 67, 68, 92, 95, 102, 103 et 151. Je vous prie, monsieur l'Orateur, de réserver les autres.

LE RAPPORT DES GROUPES D'ÉTUDE RELATIF À LA SITUATION DES INDIENS

Motion nº 67—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du document intitulé: «Rapport des groupes d'étude I au comité exécutif à propos de la situation des Indiens» groupe dont le mandat, confié en février 1968, consistait à étudier et à exposer les problèmes particuliers aux Indiens et à recommander la politique à suivre et les plans d'action à établir.

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, il n'existe aucun document ayant la forme générale décrite dans cette motion.

Le comité exécutif dont il est fait mention est celui de la Direction du développement rural de l'ancien ministère des Forêts et du Développement rural. Le rapport ne portait pas sur les problèmes, les principes et les programmes intéressant les Indiens, en tant que tels, mais précisément sur la corrélation entre les problèmes de développement régional et ceux qui sont particuliers aux Indiens et aux Métis.

L'étude, préparée par des fonctionnaires désignés, devait faire l'objet de discussions avec d'autres fonctionnaires des ministères fédéraux intéressés au développement régional et aux Affaires indiennes et subséquemment, avec des fonctionnaires provinciaux dans le cadre du processus constant d'élaboration de programmes aux deux paliers de gouvernement.

Elle n'est pas destinée à être publiée. Le faire serait contraire à l'intérêt public et injuste pour les fonctionnaires en cause.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prétends que l'explication donnée par l'honorable député dépasse les limites étroites qu'imposent le Règlement et les usages de cette Chambre. Le député de Skeena doit présumer d'après le discours de l'honorable député que le gouvernement n'acceptera pas cette motion.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, quand j'ai présenté la motion, je ne me rendais pas compte qu'elle nécessiterait autant de précisions. Toutefois, je veux bien y donner la nouvelle interpétation que propose le député.

M. l'Orateur: A mon sens, la déclaration du député voulait dire que la motion était refusée.

M. Howard (Skeena): Je pense, monsieur l'Orateur, qu'il vaudrait mieux débattre la motion un autre jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

LES DOCUMENTS RELATIFS AUX SUBVENTIONS AUX CONSEILS DES BANDES INDIENNES

Motion nº 68—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout document ayant pour titre ou pour sujet les «Subventions aux conseils des bandes indiennes» rédigé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à la suite de la parution, le 18 septembre 1968, de la circulaire nº 15, intitulée «Subventions aux conseils des bandes indiennes».

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le ministère des Affaires indiennes et du Nord

canadien ne possède aucun document qui aurait été rédigé après la publication de la circulaire nº 15, datée du 18 septembre 1968 et intitulée «Subventions aux conseils de bandes indiennes». Dans ces conditions, l'honorable député de Skeena consentirait-il à retirer sa motion?

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, le député a-t-il dit que le ministère n'était pas au courant de ce document? Nous allons le mettre au pied du mur car, moi, je peux le produire ce document...

M. l'Orateur: La motion est reportée en vue d'un débat ultérieur.

M. Howard (Skeena): Mais, monsieur l'Orateur, je ne veux pas qu'elle soit ainsi reportée.

M. l'Orateur: Le député veut-il retirer la motion?

M. Howard (Skeena): Pas tout a fait, monsieur l'Orateur. Je voudrais qu'on la mette aux voix.

M. l'Orateur: Le secrétaire parlementaire demande-t-il que la motion soit reportée en vue d'un débat ultérieur?

M. Honey: A cause des observations du député de Skeena, je le voudrais, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La motion est reportée en vue d'un débat ultérieur.

LE RAPPORT ROSE

Motion nº 92—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport sur le télescope Queen Elizabeth, que le comité présidé par le Dr D. C. Rose a présenté au gouvernement en août 1968.

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le rapport Rose est un rapport confidentiel parrainé, à la demande du gouvernement, par le Secrétariat des sciences qui relève du bureau du Conseil privé. Ce rapport fait en ce moment l'objet d'un examen approfondi et l'on verra plus tard s'il y a lieu de le rendre public. Dans les circonstances, je demanderais au député de retirer sa motion

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, de toute évidence le gouvernement n'a pas lu le rapport sur l'information, déposé hier et qui réclame une divulgation plus libre de l'information. Je ne retirerai certes pas ma motion. Je voudrais qu'elle soit reportée en vue d'un débat ultérieur.

M. l'Orateur: La motion est reportée en vue d'un débat ultérieur.

LA RENTABILITÉ DE LA TRUTTICULTURE

Motion nº 95—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude de rentabilité concernant la production et l'élevage de la truite arc-en-ciel dont parlait le ministre des Pêches et des Forêts dans le communiqué de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada en date du 23 juin.

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, les notes préparées pour le ministre des Pêches et des Forêts lorsqu'il a annoncé à Winnipeg le 23 juin dernier la construction du nouvel institut de recherches de l'eau douce mentionnaient d'autres méthodes possibles de trutticulture commerciale qui justifient des recherches expérimentales. Aucune étude de rentabilité sur ces autres pêcheries n'a encore été terminée. Comme il n'existe encore ni étude concluante ni rapport final sur ces autres méthodes possibles de trutticulture commerciale, le député voudra peut-être bien retirer sa motion.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La motion est reportée à un débat ultérieur.

LE MÉMOIRE À L'INTENTION D'UN COMITÉ SÉNATORIAL

Motion nº 102—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de chacun des rapports cités dans le mémoire présenté par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au Comité spécial de la politique scientifique du Sénat le 26 février 1969, et énumérés au fascicule nº 31 des comptes rendus des délibérations du Comité, de la page 4385 à la page 4387.

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, la plupart des documents que l'honorable député de Winnipeg-Nord demande dans cet avis de motion ont été déposés à la Chambre le 14 mai dernier, en vertu de l'avis de motion nº 105 portant production de documents. En ce qui concerne les documents qui manquaient parce que leur tirage était épuisé, on a informé le député qu'il peut en prendre connaissance à la bibliothèque du Parlement. Dans les circonstances, je demanderais au député de Winnipeg-Nord de retirer sa motion.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je consens à retirer la motion.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LES HONORAIRES DE L'INSTITUT ROYAL D'ARCHITECTURE

Motion nº 103—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les accords et ententes relatifs aux honoraires de consultation et négociés par le gouvernement du Canada avec l'Institut royal d'architecture du Canada et les associations provinciales d'ingénieurs professionnels du Canada, selon la réponse à la question nº 1256, déposée le 14 mai 1969.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la demande se rapporte à une entente intervenue entre le ministère et un organisme professionnel concernant les honoraires de consultation. Comme il s'agissait d'une entente verbale, il n'existe aucun document écrit. Si le député veut insister, il faudra déposer un document inexistant. Peut-être voudra-t-il retirer la motion.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): J'y consens, monsieur l'Orateur.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LA CORRESPONDANCE AVEC L'INSTITUT OCÉANIQUE DE BEDFORD

Motion nº 151—**M. Carter:**

Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, l'institut océanographique de Bedford et le gouvernement de la province de Terre-Neuve ou n'importe laquelle de ses agences en ce qui concerne l'établissement de l'*Electric Reduction Company Phosphorous Plant* à Long Harbour, dans la baie Placentia, à Terre-Neuve.

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, le contenu de la motion nº 151 est semblable à celui de la motion nº 204, présentée par le même député au cours de la dernière session. A l'appel de la motion, le 22 octobre, la réponse du gouvernement a été la suivante: «Monsieur l'Orateur, la correspondance que cette motion requiert et qui peut être produite a déjà été approuvée du fait de l'acceptation des motions nºs 198 et 199. Je proposerai donc que le député veuille bien retirer sa motion.»

Le député a alors retiré sa motion et, étant donné que les circonstances n'ont pas changé depuis, je proposerais que le député adopte la même attitude aujourd'hui.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, la réponse du député à ma première motion ne contenait pas les renseignements que je cherchais à obtenir. Je demande donc que la motion soit réservée et, si nécessaire, reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour. La Chambre consent-elle à ce que les autres avis de motion soient réservés?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Maintenant que les débardeurs de la Colombie-Britannique ont rejeté hier soir le projet de règlement par contrat, que comptent faire le ministre et le gouvernement?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir posé cette question. Je dirai que je suis plutôt déçu de voir les syndicats rejeter par deux fois les recommandations du comité de négociation. Ils ont rejeté, en dernier lieu, une recommandation unanime de leur comité exécutif visant l'acceptation du règlement proposé l'autre soir. Depuis, j'ai communiqué avec le patronat et le salariat et nous sommes convenus d'une ligne de conduite, mais je ne suis pas disposé à la dévoiler officiellement. Je demanderai seulement à la Chambre de patienter encore quelques jours. Je serai en mesure de faire une déclaration avant vendredi soir.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu les effets sérieux de cette grève sur l'économie de la Colombie-Britannique, du Yukon et de l'Ouest du Canada en général et comme le ministre a déclaré il y a une semaine que si on ne parvenait pas à un accord, il serait obligé de recourir à des mesures législatives, pendant combien de temps laissera-t-il la grève se prolonger sans demander au Parlement de légiférer pour rouvrir les ports en question?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député a soulevé un point intéressant. Dans ces questions, on en vient toujours, tôt ou tard, à l'heure de vérité. Tout ministre du travail, en ce domaine, se fonde sur la jurisprudence et les antécédents. Je pense que l'honorable député devrait considérer ce qui s'est passé en 1958 quand le gouvernement au pouvoir a permis à une

grève semblable de durer 34 jours. En 1958, une autre grève a touché les compagnies de navigation en Colombie-Britannique.

A l'époque, le gouvernement a cru bon de laisser la grève se poursuivre pendant 71 jours. Je crois que les gens de Colombie-Britannique savent à quel point peut être désastreuse une grève qui affecte les quais. Ils savent aussi qu'une telle grève peut avoir des effets aussi catastrophiques que toute autre grève dans le domaine de la navigation.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Sans formuler d'opinion au sujet des précédents qu'invoque au petit bonheur le ministre, puis-je demander s'il fait sienne la déclaration du médiateur fédéral, M. William Kelly, selon laquelle le gouvernement n'essaierait plus de jouer un rôle de médiateur?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, nous sommes déjà intervenus au moins deux fois à titre de médiateurs, comme le sait notre distingué collègue. Dans les deux cas, nous sommes parvenus à faire conclure une convention collective. Malheureusement, le syndicat les a rejetées. Comme le sait mon honorable collègue et comme le savent aussi sans doute les autres députés qui représentent des ports de notre pays, le problème fondamental a deux aspects. D'une part, nous voyons la partie patronale réclamer, et c'est tout à fait logique, l'introduction du plus haut degré d'automatisation possible, et d'autre part, les débardeurs, du même coup, s'inquiètent à juste titre de ce que cette automatisation accrue réduira fort substantiellement le nombre des débardeurs. Comme ces derniers s'opposent à toute entente qui, selon eux, signifierait la disparition graduelle de leurs emplois, la situation est devenue très difficile.

Nous n'entendons pas, pour l'instant, nous ingérer davantage dans le travail de médiation. Si j'ai bien compris, le côté patronal et le syndicat auront des entretiens officieux aujourd'hui et demain en vue d'éclaircir les quelques questions qui se posent par suite du refus formulé la semaine dernière. J'espère que les difficultés que pose la ratification seront cette fois beaucoup moindres que la première fois.

M. Harold Winch (Vancouver-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai aussi été en rapport avec Vancouver. Puisque je vois que les deux parties en litige considèrent à nouveau les problèmes en souffrance, le ministre n'estime-t-il pas sage que lui ou ces lieutenants se rendent immédiatement à Vancouver pour aider à faire disparaître les derniers obstacles à un accord.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, à la réflexion, j'aurais peut-être dû rester à Vancouver pour veiller à la ratification de l'accord. Je ne voudrais pas induire la Chambre en erreur. Les parties intéressées examinent la situation séparément. Si, à la suite de cet examen, qui devrait prendre fin sous peu, ils estiment notre présence nécessaire, et qu'elle puisse être utile, alors moi ou un membre de mon ministère nous rendrons à Vancouver. Je serai heureux d'aller dans une province où je sais être le bienvenu. Entre-temps, les syndicats ont rejeté la proposition, mais ont promis de charger les céréales et les autres produits pour rendre service aux bûcherons de Colombie-Britannique. Ils ont également accepté de charger l'excédent de pommes à exporter d'urgence, afin de ne pas compromettre notre nouveau marché de Nouvelle-Zélande.

M. Winch: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Au lieu d'attendre d'être invité à Vancouver, le ministre ne pense-t-il pas que, pour réduire les délais au minimum, lui-même ou ses fonctionnaires devraient s'y rendre, afin d'être sur les lieux?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, le député est très éloquent et très persuasif et il est l'un de mes grands favoris. Je serais tenté en ce moment de partir à la course...

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Mackasey: Je suis heureux que les vis-à-vis soient si sûrs de mon habileté pour régler cette affaire.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Mackasey: Contrairement à l'idée de certains, la Colombie-Britannique constitue encore un élément du pays, d'ailleurs très important, et nous pouvons communiquer par téléphone avec la province. Le premier ministre a déclaré plusieurs fois qu'on m'assurerait le transport au besoin. Toutefois, la province n'est qu'à cinq heures de vol et je ne pense pas que ma présence ici mette quoi que ce soit en danger. Néanmoins, je prendrai certainement de nouveau en considération la demande du député.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le Babe Ruth de la négociation ne sait-il pas que pour frapper la balle il faut se présenter au marbre?

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Mackasey: Je n'ai malheureusement pas entendu la remarque de l'honorable

représentant. Toutefois, à en juger par la qualité de ses questions, le mois dernier, elle ne devait pas être tellement importante.

Des voix: Honte!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Hees: Bryce vous avez encore mordu la poussière. Vous y êtes passé maître.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme la disposition visant les 12 heures supplémentaires de travail obligatoire viole les pratiques d'emploi acceptables, le ministre ne pense-t-il pas que lui-même ou ses fonctionnaires pourraient aider les intéressés à surmonter ce qui est probablement le plus grand obstacle au règlement du conflit?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, cette question a été réglée lors de mon dernier voyage à Vancouver. On a éliminé bon nombre de ces pratiques d'emploi assez inacceptables. Les débardeurs craignaient, naturellement, qu'on leur demande de travailler 84 heures par semaine, ce qui, en théorie, était possible. Cette question a été réglée. Il s'agit maintenant de préciser comment les diverses catégories de travailleurs: occasionnels, mi-permanents et permanents, seront touchés par la modification du règlement, car le patronat insiste sur certains droits. Une fois que nous pourrons délimiter ce facteur et assurer aux intéressés que la convention collective ne réduira pas aussi radicalement leur effectif, nous aurons amorcé, je pense, un revirement d'opinion au sein du syndicat. Nous cherchons à atteindre ce but.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'espère que le ministre a fait un lapsus. Il a parlé de rassurer les débardeurs sur le but de la loi. J'espère qu'il voulait dire «la convention collective»?

L'hon. M. Mackasey: Merci, monsieur l'Orateur, d'avoir permis au député de faire cette correction parce qu'en effet je n'ai pas encore envisagé de loi à ce sujet. Il faudrait alors une décision du cabinet et je n'ai fait aucune proposition particulière à mes collègues en ce sens. Quand sonnera l'heure de la vérité, nous aurons tout lieu de nous inquiéter de l'économie du pays et de la région desservie par le port en question. La responsabilité en ce cas devra être assumée aussi bien par les employeurs que par les employés.

[L'hon. M. Mackasey.]

M. Les Benjamin (Regina-Est): Je demanderais au ministre s'il a fait une déclaration publique, avant le dernier vote des syndiqués, disant que si l'accord n'était pas ratifié, une loi le leur imposerait? Si oui, n'était-ce pas là en quelque sorte menacer les membres des syndicats?

L'hon. M. Mackasey: Je dois avouer avoir menacé toutes les parties, y compris moi-même. J'ai eu recours à la séduction, au chantage, à toutes les armes dont dispose un ministre du Travail pour obtenir une entente. Mais je ne prévoyais pas que les membres rejetteraient l'accord accepté à l'unanimité par l'équipe de négociation. Cela, je ne l'avais pas prévu, et c'est un problème qu'en fin de compte les syndicats eux-mêmes devront résoudre—à savoir ce qui arrivera aux syndicats, aux sept unités locales différentes, qui ont rejeté ce qu'ont accepté en leur nom une équipe de négociation et un comité exécutif dans l'exercice de leurs fonctions. Cette question, les syndicats eux-mêmes devront la régler.

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

LA RÉDUCTION DU PERSONNEL

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'aurais une question à poser au président du Conseil du Trésor. A-t-il examiné la directive du Conseil du Trésor demandant à l'auditeur général de réduire le nombre maximum de son personnel à 239?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Oui, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh.

L'hon. M. Hees: Nous finirons par y arriver. Le ministre étudie-t-il cette directive à la lumière de la déclaration de l'auditeur général selon laquelle il ne peut l'accepter parce que—et je cite ses paroles—«si le gouvernement peut prendre sur lui de décider du nombre et de la qualité des membres du personnel de l'auditeur général, il peut de ce fait fixer et restreindre la portée et l'efficacité de ses travaux.»

L'hon. M. Drury: La correspondance mentionnée par l'honorable représentant a été examinée. On présumait que l'auditeur général souhaiterait participer pleinement au programme de restrictions imposé cette année par le gouvernement en ce qui concerne l'accroissement du personnel. On lui a donc proposé de limiter le nombre maximum de son personnel à l'instar de celui des autres minis-

tères gouvernementaux, c'est-à-dire de s'en tenir aux effectifs du 31 juillet. Cependant, et on en conviendra, l'auditeur général est dans une situation spéciale; en effet, il nous a signalé que ses besoins en personnel supplémentaire dépasseraient les effectifs d'août. D'accord avec le Conseil du Trésor, ces effectifs ont été augmentés et portés à 239 dépassant ainsi ceux du 31 juillet de cette année. Ces effectifs ont donc fait au départ l'objet d'un examen et les directives générales établies par le gouvernement ne leur ont pas été appliquées en raison de la situation spéciale de l'Auditeur général.

Puis-je profiter de l'occasion pour dissiper un malentendu que j'ai peut-être provoqué hier en réponse à une question du député de Winnipeg-Nord-Centre?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oh, non! Ne le dissipez pas!

L'hon. M. Drury: Répondant à la question du député, j'ai déclaré que les effectifs de l'auditeur général étaient approuvés en vertu de la loi des subsides. En fait, les chiffres des effectifs et de la main-d'œuvre ne figurent dans les prévisions budgétaires qu'à titre de renseignement et ne sont ni approuvés ni autorisés par la loi des subsides. C'est un malentendu que nous avons tous deux partagé, je crois. En fait, les chiffres des effectifs figurant dans le Livre bleu ne sont pas de rigueur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Hees: Une autre question supplémentaire pour le premier ministre. Pourquoi son gouvernement croit-il que le personnel du contrôleur des dépenses du gouvernement, doive être réduit, alors que le personnel du très honorable représentant, à l'origine de la plupart des dépenses au pays, peut s'accroître indéfiniment?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député prête à controverse.

LE CANADIEN NATIONAL

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES À BORD DE CERTAINS TRAINS

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

A propos du décret du Conseil qui suspend l'application de la loi sur les langues officielles à bord des trains du Canadien National entre Toronto-Ottawa et Montréal-Ottawa, le ministre pourrait-il dire pendant combien de temps cette exemption demeurera en vigueur? S'agit-il d'années ou de jours?

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Pour un an, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. Dumont: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le gouvernement a-t-il l'intention d'appliquer ces exemptions à toutes les sociétés de la Couronne?

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le secrétaire d'État peut-il dire sur quel principe et sur quel critère il s'est fondé pour recommander au cabinet d'adopter un tel décret pour exempter le Canadien National de l'application de la politique relative au bilinguisme, surtout sur les trains entre Toronto et Montréal, comme le prévoit le décret, jusqu'en 1972?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le député pourrait obtenir la réponse à sa propre question en relisant la loi, qui prévoit d'abord un délai de 60 mois pour la mise en vigueur totale des dispositions. Des exemptions sont donc prévues et elles sont toujours accordées selon le critère de la possibilité de pratiquer le bilinguisme dans un certain secteur, en deçà d'une période de temps donnée, et aussi selon les conflits qui peuvent survenir. Ce dernier critère s'applique, je crois, au cas des chemins de fer Nationaux qui ont déjà signé avec leurs employés un contrat en vertu duquel ils sont liés et qui entre en conflit avec certaines dispositions de la loi.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire

Je voudrais savoir si le ministre a recommandé au cabinet d'accorder une exemption semblable à d'autres sociétés ou organismes de la Couronne?

M. l'Orateur: Je ne crois pas qu'il soit possible à l'honorable député, que j'invite à reprendre son siège, de demander au ministre de révéler le contenu des communications qu'il a pu avoir avec les membres du cabinet.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Si vous me le permettez, je pourrais peut-être modifier ma question et demander au ministre si d'autres sociétés ou organismes de la Couronne seront également exemptés de l'application de la politique relative au bilinguisme?

L'hon. M. Pelletier: Des demandes ont été formulées, monsieur l'Orateur, mais je ne pourrais pas, de mémoire, en donner la liste,

ni dire lesquelles ont été acceptées. Je pourrais renseigner le député plus tard s'il le désire.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

SASKATCHEWAN—L'ÉCHANGE DE BLÉ CONTRE DE L'OUTILLAGE

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Ma question au premier ministre concerne l'intention du premier ministre de la Saskatchewan d'échanger pour $300,000 de blé contre de l'outillage. Le gouvernement s'oppose-t-il à cela? Si oui, pourquoi le gouvernement de la Saskatchewan n'aurait-il pas le droit de prendre une initiative qui réduirait dans une certaine mesure les stocks considérables de blé dans cette province?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le ministre de l'Industrie et du Commerce a eu des entretiens avec le premier ministre de la Saskatchewan, dont il a brièvement parlé, je crois, à la Chambre. Si le très honorable représentant désire s'adresser directement au ministre, je lui signale que ce dernier à l'intention de venir à la Chambre demain.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je demande au premier ministre si le premier ministre de la Saskatchewan s'est mis en rapport avec lui à ce sujet, et s'il a protesté contre l'attitude du gouvernement qui cherche à bloquer la voie à celui de la Saskatchewan qui s'efforce d'écouler ce blé.

M. l'Orateur: La parole est au député de Waterloo.

L'hon. M. Hees: Continuez. Monsieur l'Orateur, le premier ministre a-t-il l'intention de bouder comme un petit garçon irritable alors qu'on lui pose des questions importantes comme celle-là?

Des voix: Oh!

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'EXEMPTION DES MENNONITES ORTHODOXES

M. Max Saltsman (Waterloo): Je veux poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a trait à une réponse qu'a donnée le ministre au cours d'un débat sur l'ajournement, au sujet de l'exemption des Mennonites orthodoxes de l'application du régime de pensions du Canada. Le 16 juillet, le ministre m'a dit que le cabinet était saisi de la question. Nous dirait-il si le gouvernement en est venu à une conclusion, et dans ce cas, quelle est-elle?

[L'hon. M. Pelletier.]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je compte pouvoir annoncer la politique officielle sur ce sujet d'ici environ deux semaines.

M. Saltsman: Elle devait l'être dans deux semaines la dernière fois aussi, le 16 juillet; j'espère que le ministre peut nous assurer que cette période de deux semaines sera plus courte que la dernière.

LA NAVIGATION

LE MACKENZIE—L'ACCORD AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Elle concerne la déclaration du ministre au sujet de la navigation sur le Mackenzie. Nous dira-t-il si le gouvernement s'efforce d'obtenir un accord avec le gouvernement de la Colombie-Britannique en vue de protéger les avantages d'aval, les possibilités d'aménagement hydro-électrique, la navigation et la faune?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Étant donné le tirage excessif effectué par la British Columbia Hydro en août et en septembre 1969, nous lui avons adressé des instances. Elle a alors rétabli, je crois, 12,000 pieds-secondes. En ce moment, nous faisons de nouvelles instances pour qu'on nuise le moins possible au débit du fleuve Mackenzie pendant qu'on remblaie le terrain derrière le barrage.

L'hon. M. Lambert: Une question supplémentaire. Le gouvernement n'a-t-il pas insisté, en vertu de la loi sur la protection des eaux navigables, pour que la Colombie-Britannique obtienne un permis et signe l'accord nécessaire, ce qui éviterait au gouvernement fédéral de faire des interventions serviles chaque fois que cette province veut transgresser la loi sur ce point?

M. l'Orateur: A l'ordre. Sous cette forme, la question du député prête à controverse.

L'hon. M. Lambert: En toute déférence, monsieur l'Orateur, le problème n'est pas simple et il affecte la navigation et bien d'autres points. Il s'agit d'un grave problème régional et, à mon avis, on a tort d'écarter la question. Le problème est peut-être litigieux, mais la question exige une réponse.

M. l'Orateur: Je ne rejette pas le problème, mais la question du député.

LES POSTES

LES DÉPRÉDATIONS DE COURRIER À MONTRÉAL

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au solliciteur général. Elle a trait à une affaire qui l'intéresse vivement, j'en suis persuadé, c'est-à-dire les déprédations de courrier à Montréal, dont trois ont eu lieu en deux jours.

Étant donné l'accroissement des déprédations importantes de courrier, peut-il me dire si des mesures spéciales sont prises par les préposés à la sécurité, afin que la distribution du courrier, même si elle est actuellement indûment lente, demeure raisonnablement sûre?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je voudrais donner une réponse longue et au point à ce sujet, mais je n'estime pas être en mesure de le faire actuellement. Je me renseignerai volontiers au sujet de la question du député pour voir si je peux lui fournir des explications.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA REVENU MINIMUM GARANTI

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Je constate avec plaisir qu'il prête l'oreille. Étant donné la vive inquiétude qu'il a manifestée la semaine dernière à l'endroit des personnes à faible revenu, et vu les dépositions faites hier à Halifax au comité du Sénat sur la pauvreté, le gouvernement est-il maintenant disposé à considérer l'établissement d'un revenu minimum garanti pour tous les Canadiens?

M. l'Orateur: A l'ordre. Dans sa forme actuelle, la question me paraît trop générale. Le député demande une déclaration de principe. Je doute fort que, ainsi présentée, la question soit recevable.

Mme MacInnis: Permettez-moi alors de formuler ma question autrement. Le premier ministre consentirait-il à faire à l'appel des motions une brève déclaration sur ce problème qui préoccupe un très grand nombre de Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si c'est d'un revenu annuel garanti que parle l'honorable représentante, je puis lui répondre que nous examinons en effet cette question depuis quelque temps. Je ne suis pas en mesure d'indiquer quand une déclaration sera faite à ce sujet, parce qu'en tant que gouvernement, nous ne sommes pas encore convaincus qu'il s'agisse là d'une mesure réaliste.

LES SPORTS

POSSIBILITÉ DE RÉVISER LE PROGRAMME D'AIDE

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné que les besoins d'installations sportives ou récréatives, au Canada, se font de plus en plus pressants et qu'aucune assistance n'est actuellement accordée en vertu du programme d'aide à la santé et au sport amateur, je voudrais demander au ministre s'il a l'intention de faire réviser la politique du gouvernement à ce sujet au cours de cette session?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, un certain nombre de programmes destinés à faciliter la mise en place d'installations sont actuellement à l'étude. Je signalerais à l'honorable représentant que sa déclaration est erronée. Ces dernières années, le gouvernement fédéral a contribué largement, sous l'égide des Jeux canadiens et des Jeux panaméricains, à la mise en place d'installations pour la pratique des sports.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DESCENTE DANS LES BUREAUX DU «GLEANER» DE FREDERICTON

L'hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Est-il en mesure de répondre aujourd'hui à la question que je posais la semaine dernière à mon honorable ami, le ministre de la Justice, au sujet de l'invasion apparemment discriminatoire que des fonctionnaires ont effectuée il y a quelque temps, se réclamant de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, à l'établissement du *Daily Gleaner* de Fredericton?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur l'Orateur. D'ailleurs, j'ai pris connaissance de certains éditoriaux qui ont jugé répréhensible la conduite de mes fonctionnaires.

Je tiens à vous dire que j'ai vérifié ces allégations, mais mes fonctionnaires, qui tous sont dûment qualifiés, se sont comportés avec la plus grande courtoisie à l'égard des personnes en cause. Ils ont fait montre de politesse et d'efficacité et leur perquisition n'a porté que sur les affaires touchant la propriété et le contrôle des journaux en cause. Les représentants de l'État agissaient simplement en vertu

de l'article 10 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la loi prescrivant aux fonctionnaires de mon ministère d'enquêter sur ce genre de choses.

L'hon. M. Flemming: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je attirer l'attention du ministre sur le dernier point de la question que j'ai posée la semaine dernière au ministre de la Justice, à savoir si l'on avait mené semblable enquête auprès des journaux et des propriétaires de journaux d'autres régions du Canada? Il n'est pas question de courtoisie ni du mandat de son personnel. C'est l'aspect discriminatoire de l'affaire qui me préoccupe.

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il semble qu'on amorce un débat. Toutefois, le ministre peut vouloir répondre à la question supplémentaire.

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, il n'est pas question de discrimination. Le directeur de l'investigation et de la recherche exerce des fonctions statutaires que définit la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je n'ai pas sous la main les détails des autres enquêtes, mais je sais que la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce a mené, au cours des dernières années, trois enquêtes chez des propriétaires de journaux.

L'hon. M. Flemming: J'ai une autre question supplémentaire. J'aimerais demander quelles sont les plaintes qui ont déclenché l'enquête, et si on a porté plainte contre d'autres propriétaires de journaux au Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai encore des doutes sur la recevabilité de cette question supplémentaire. Si on est d'avis que le ministre devrait y répondre par considération spéciale pour le député qui l'a posée, peut-être alors le ministre voudra-t-il y répondre.

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, l'enquête a été menée conformément à l'article 8 *b*) de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Comme la Chambre le sait, aux termes de la politique établie par l'ex-ministre de la Justice, alors représentant de Kamloops, Colombie-Britannique, il n'est pas conforme à la pratique généralement suivie de révéler les détails des enquêtes menées sous le régime de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Cependant, dans le cas présent, les résultats de l'enquête ont été rendus publics par ceux qui en faisaient l'objet.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): J'ai une question supplémentaire,

[L'hon. M. Basford.]

monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si un sénateur représentant le Nouveau-Brunswick est membre de la régie qui a mené cette poursuite?

L'hon. M. Basford: Non, monsieur l'Orateur.

LES PORTS

LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PETITES EMBARCATIONS

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Tranports. C'est une question que j'ai déjà posée à deux précédents ministres des Transports et j'espère obtenir une réponse cette fois-ci.

Juste avant le congé d'été, j'ai demandé au ministre s'il ferait une déclaration à la Chambre sur les projets du gouvernement à l'égard d'une administration des ports pour petites embarcations sur la côte de la Colombie-Britannique. A cette époque, la réponse a été que le ministre s'efforcerait de faire une déclaration avant le congé. Peut-il la faire maintenant?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je pourrais dire, monsieur l'Orateur, que mon honorable ami me verra plus longtemps qu'aucun de mes prédécesseurs. Qu'il m'excuse cependant de ce que la déclaration n'est pas encore prête. La raison en est qu'une solution équitable n'est pas facile à trouver.

Bref, je crois pouvoir dire que nous sommes disposés à faire quelque chose à ce sujet. C'est une question de frais aux usagers, et il s'agit de déterminer si tous ces riches propriétaires de yachts de la côte ouest du Canada ont le droit de recevoir ces services gratuitement ou, pour tout dire, si nous devrions exiger qu'ils en assument les frais.

LES PÊCHES

LES PHOQUES—LE RAPPORT D'ENQUÊTE DU COMITÉ

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre est-il prêt à faire rapport des audiences du comité des pêches sur son enquête relative à la chasse au phoque dans le golfe Saint-Laurent?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que le député m'a posé la question, je l'ai de nouveau examinée. Je veux pouvoir lui répondre un peu en détail plus tard.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DES MINISTRES PROVINCIAUX

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Pendant que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler à la Chambre la présence dans les tribunes de trois distingués représentants de parlements provinciaux: les honorables Leslie Peterson, procureur général de la Colombie-Britannique, Daryl Heald, procureur général de la Saskatchewan, et Bernard Jean, ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick.

Des voix: Bravo!

LES PARCS NATIONAUX

BANFF, JASPER ET WATERTON—L'ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS

M. Allan B. Sulatycky (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien dirait-il pendant combien de temps encore on exigera des résidents des parcs nationaux de Banff, Jasper et Waterton d'attendre avant qu'on leur communique la valeur moyenne qu'avaient l'été dernier leurs propriétés cédées à bail?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Pas très longtemps, monsieur le président.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA LOCATION À BAIL DE L'ÎLE STANLEY

[*Traduction*]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, étant donné ce qui vient de se produire à propos des ententes concernant la location à bail sur l'île Stanley dans le Saint-Laurent, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien prendra-t-il les mesures appropriées pour s'assurer que l'on remédiera à cet état de choses et que cette exploitation cessera à l'avenir?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute un peu de la recevabilité de la question. Le député voudra peut-être la débattre au moment de l'ajournement si elle est urgente, ce que la présidence ne pense pas.

LA FONCTION PUBLIQUE

LE DIFFÉREND CHEZ LES ÉLECTRONICIENS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser ma question au ministre des Approvisionnements et des Services si j'ai raison de penser qu'il répond toujours aux questions relatives à la Commission des relations du travail dans la fonction publique. Si je me trompe, elle pourrait être transmise au ministre responsable. Cette question découle d'un différend grave qui se prépare parmi les électroniciens du ministère des Transports. Le ministre en cause examinera-t-il la situation et envisagera-t-il l'éventualité d'une déclaration à la Chambre pour nous informer des mesures adoptées afin d'éviter une grève dans ce secteur?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre dont il s'agit est le ministre d'État, représentant de la Saskatchewan. Il sera à la Chambre demain et vendredi. Le député pourra peut-être lui poser sa question.

M. Lewis: J'invoque le Règlement. Le renseignement en question a peut-être été donné à la Chambre avant mon arrivée. Durant la dernière session, c'est au ministre des Approvisionnements et des Services que l'on posait des questions de ce genre. Si la situation a été modifiée, le premier ministre aurait dû nous en informer.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si la Chambre n'a pas été mise au courant du changement, je m'en excuse. On a pensé qu'un ministre d'État, donc sans portefeuille, serait mieux placé pour répondre à des questions de ce genre, et le député en conviendra. Si avis n'en a pas été donné, je m'en excuse.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROGRAMME POUR TERRE-NEUVE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Expansion économique régionale peut-il nous dire si des négociations ont été amorcées avec Terre-Neuve, en vue de la mise au point d'un programme pour cette province? Si oui, le ministre peut-il en faire l'annonce maintenant?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je crois avoir répondu à une question semblable il y a quelques jours. Nous sommes à négocier avec les autorités de Terre-Neuve et des autres provinces, afin de préparer des projets et des programmes qui seront appliqués très rapidement au cours des prochains mois.

[*Traduction*]

M. McGrath: Le ministre peut-il nous promettre une déclaration d'ici la fin de l'année, sur ce sujet si important?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Je ne vois pas, monsieur l'Orateur, la nécessité de faire une déclaration. Il y aura sans doute un certain nombre de renseignements à donner à la Chambre, au fur et à mesure que les programmes seront établis avec la collaboration des provinces.

L'INFORMATION

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES À LA CHAMBRE

[*Traduction*]

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, le premier ministre et ses collègues ont-ils pris note des recommandations du groupe de travail sur l'information gouvernementale qui incite le gouvernement à fournir des dépenses plus détaillées qu'on ne le fait traditionnellement aux questions posées au Parlement et, si oui, que compte faire à ce sujet le premier ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je le répète, nous comptons annoncer la politique gouvernementale concernant les recommandations du groupe de travail avant la fin de l'année. J'espère que nos programmes recevront l'appui de l'opposition, afin que nous puissions mettre en œuvre un organisme qui s'appellera Information Canada. Quant aux questions posées à la Chambre, nous nous efforcerons d'y répondre de façon plus détaillée dès que les questions le deviendront également.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, le premier ministre s'est-il, dans l'intervalle, réfugié dans le silence et ses ministres refusent-ils de répondre à des questions concernant cet embarrassant...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je m'efforce d'obtenir la collaboration des députés. Je dois leur rappeler qu'il ne reste que trois ou quatre minutes avant la fin de la période des questions.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES CHANGEMENTS DANS LE CORPS DIPLOMATIQUE

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, j'allais dire quelque chose au sujet de la fréquence des questions embarassantes de ce genre que nous avons soulevées...

[L'hon. M. Marchand.]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je considère que le député n'a rien dit.

M. McIntosh: J'aimerais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle découle de la déclaration du ministre selon laquelle le Canada va fermer un certain nombre de missions à l'étranger. Le ministre dira-t-il si la fermeture effective ou prévue de l'une des missions canadiennes résulte de demandes adressées par les pays en cause? Si oui, ces demandes ont-elles un rapport avec les démarches actuelles du Canada visant à reconnaître la Chine rouge?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ma réponse est non, monsieur l'Orateur, sauf si l'on considère l'attitude adoptée par le gouvernement cambodgien à l'égard de la Commission internationale de contrôle comme une demande tendant à obtenir notre retrait.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'AIDE À L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question est justifiée par le fait que le cancer vient au deuxième rang des maladies qui, chaque année, emportent des vies humaines au Canada; elle a trait également aux travaux de recherche considérables entrepris au Canada par l'Institut national du cancer. Dans la lutte contre ce fléau, le ministre voudrait-il assurer la Chambre qu'il n'a pas supprimé et ne supprimera pas l'appui financier important que le gouvernement accordait à ces travaux, comme la rumeur en circule un peu partout?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu ce matin les représentants de cette organisation si estimable et je leur ai promis de l'aide pour l'an prochain. Je n'ai rien précisé quant au montant de cette aide.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AVENIR DE L'USINE DE FAIREY OF CANADA

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Expansion économique régionale s'il est en mesure de répondre à la question que je lui ai posée la semaine dernière au sujet d'une aide ou de négociations entre les autorités de son ministère et la Fairey of Canada, vu la gravité de la situation qui met en jeu le sort d'un certain nombre de familles?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): J'ai adressé une lettre au député. J'ignore s'il l'a reçue. Il devrait la recevoir bientôt car je la lui ai envoyée il y a quelques jours.

[*Français*]

A ce sujet, monsieur l'Orateur, les seules communications échangées avec mon ministère ont trait à des renseignements sur ce que nous pourrions faire. De plus, une rencontre a également eu lieu avec mon chef de cabinet, mais ce ne fut rien de plus poussé que ce que je viens d'indiquer.

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DES PRIX DES AUTOMOBILES

[*Traduction*]

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, vers la fin de la dernière session le ministre de la Consommation et des Corporations a dit que si l'industrie de l'automobile augmentait sensiblement les prix des modèles 1970 il chargerait son ministère de faire enquête sur ces augmentations. J'aimerais savoir s'il a fait faire cette enquête, et sinon, pourquoi pas?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je conseillerais au député de se reporter aux déclarations faites ces jours derniers.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je demanderais que ces déclarations...

M. l'Orateur: A l'ordre.

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

L'ÉTIQUETAGE BILINGUE DES PRODUITS CANADIENS

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je voudrais poser à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations une question dont je voudrais établir le bien-fondé en me reportant à une réunion tenue à Québec le 20 février dernier, alors qu'un fonctionnaire fédéral s'est montré favorable, en principe, à l'étiquetage bilingue de tous les produits canadiens.

Puis-je demander au ministre s'il a pris une décision à cet égard et qu'elle en est la nature?

M. l'Orateur: Je ne crois pas que cette question soit nécessairement urgente. Si l'honorable député croit que j'erre, on pourrait facilement en discuter au moment de l'ajournement.

LES COMPTES PUBLICS

LA CONVOCATION DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au président du Conseil privé, en tant que leader du gouvernement à la Chambre, s'il organisera bientôt une rencontre des membres du comité des comptes publics afin que l'auditeur général puisse y comparaître et formuler sa demande pour obtenir un personnel suffisant qui serait chargé de s'occuper des nombreux cas de gaspillage et de dépenses exagérées dont il a fait rapport.

• (3.20 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

PROJET DE LOI SUR LA LIQUIDATION DE L'EXPO

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce) propose que le bill C-6 visant à liquider la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et à autoriser à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes, soit lu pour la deuxième fois et envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais savoir ce que nous sommes censés faire sous ce nouveau régime où nous ne trouvons pas de bills sur nos pupitres. J'avoue que j'ai le mien comme quelques autres députés, mais je me demande, vu que nous n'avons pas de liasses de bills sur nos pupitres, si un exemplaire du bill à l'étude ne devrait pas être déposé sur nos pupitres le jour où la Chambre en est saisie.

M. l'Orateur: Vous avez raison. J'ai cru comprendre qu'on distribuerait le texte du bill, surtout aujourd'hui, puisqu'on avait annoncé au préalable qu'il en serait question.

Je vois qu'on est en train de distribuer le texte. Le ministre veut-il faire maintenant son exposé?

[*Français*]

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, le bill C-6 a pour but de dissoudre la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.

L'Exposition s'est terminée à l'automne de 1967, comme chacun le sait, et la corporation a disposé depuis de la majeure partie de son actif et de son passif. Il n'y a donc plus lieu de prolonger son existence, qui ne se manifesterait désormais que par la présentation de budgets et de rapports annuels sans signification.

La loi confie ce qui reste de l'actif et du passif au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le Parlement continuera donc à recevoir des comptes sur l'utilisation future de ces biens, de la même manière qu'il en reçoit pour tous les biens qui relèvent du gouvernement du Canada.

Monsieur l'Orateur, je désire rappeler au comité la façon dont la Compagnie a été financée. Le financement initial s'effectuait grâce à des subventions versées par chacun des trois gouvernements participants, proportionnellement à leurs engagements financiers à l'égard de l'Exposition universelle, en vertu de l'accord tripartite du mois de janvier 1963.

Le Canada, on le sait, a affecté 20 millions de dollars à ce financement initial, le Québec, 15 millions et Montréal, 5 millions, ce qui représentait des pourcentages respectifs de 50, de 37.5 et de 12.5 p. 100, pour un total de 40 millions de dollars.

Le financement subséquent de l'Exposition a consisté surtout en prêts, au montant total de 205 millions de dollars, consentis par le gouvernement du Canada à la Compagnie de l'Exposition. On a eu recours à des prêts, parce que la Compagnie avait besoin de fortes sommes, à brève échéance, et qu'il eût été difficile, pour combler ses besoins, de procéder, soit par l'émission d'obligations de la Compagnie, soit par l'octroi de subventions des trois gouvernements concernés.

En échange de ces prêts, la Compagnie a émis des billets provisoires garantis à la fois par le gouvernement du Canada et celui de la province de Québec, sur une base de 50 p. 100 chacun. La ville de Montréal ne participait pas au système de garantie.

Une troisième méthode a été utilisée. Les banques à charte ont également consenti à la Compagnie des prêts s'établissant à 35 millions de dollars, lesquels furent également garantis par les gouvernements du Canada et du Québec.

Finalement, on a eu recours à une quatrième méthode, si l'on veut: la ville de Montréal a fourni 5.55 millions de dollars, en plus des 5 millions dont j'ai déjà parlé, s'abstenant aussi de réclamer le paiement des sommes qui lui étaient dues par la Compagnie.

La ville de Montréal a exécuté, au cours de l'Expo, des travaux de l'ordre de 5.55 millions de dollars, pour lesquels elle n'a pas été dédommagée.

Ainsi, le financement total reçu par la Compagnie de l'Expo fut de 285.55 millions de dollars, dont 240 millions en billets et en prêts, 40 millions en subventions, et 5.55 millions provenant de l'arrangement spécial conclu avec la ville de Montréal, et dont je viens de parler.

[*Traduction*]

Le deuxième point que je veux faire ressortir a trait à la répartition de l'actif; c'est-à-dire, comment les avoirs de la Compagnie seront répartis entre les trois gouvernements. L'article 19 paragraphe (2) de la loi sur la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle stipule:

«Après la clôture de l'Exposition, la compagnie doit liquider ses affaires en réglant son actif et son passif dans le délai, de la manière et selon les conditions que le Gouverneur en Conseil pourra déterminer avec l'assentiment du Lieutenant-gouverneur en Conseil.»

En conséquence, l'arrêté ministériel C.P. 1967-2381 du 21 décembre 1967 précisait de quelle façon la Compagnie pouvait disposer de ses biens réels. Je pourrais peut-être indiquer les montants dont il est question ici. L'actif immobilier a été évalué au coût de revient à environ 182 millions de dollars. Cela ne signifie pas qu'il valait alors ce montant. Sa valeur comptable a été estimée à environ 74 millions de dollars. Ce sont les avoirs qu'il a fallu répartir entre les trois partenaires.

Cet arrêté a eu comme principal effet l'acquisition par le gouvernement du Canada et la ville de Montréal, avec quelques exceptions, des biens situés sur le terrain qu'ils possèdent. Ainsi, les critères pour la répartition des biens ont été les suivants: premièrement, la propriété des terrains; deuxièmement, le meilleur emploi possible des biens en cause par le gouvernement Je reviendrai dans un instant sur le deuxième critère.

• (3.30 p.m.)

Suivant ces critères, le gouvernement du Canada a reçu, le 1er janvier 1968, moyennant la somme d'un dollar, à l'exception de la Galerie des arts et le théâtre de l'Expo, tous les biens situés dans le secteur appelé Cité du Havre, c'est-à-dire le terrain de stationnement Victoria, qui a été loué à la Compagnie par le Conseil des ports nationaux, Habitat, le Stade, l'Édifice de l'Administration et le Labyrinthe, à l'exclusion de la Galerie d'Art et de l'Expo-Théâtre. Je reviendrai sur ces derniers dans un moment. La Société centrale d'hypothèques et de logement a été chargée d'administrer les biens acquis par le Canada.

Pour sa part, la ville de Montréal a acquis la propriété de tous les biens situés dans l'Île Notre-Dame et dans l'Île Sainte-Hélène y compris La Ronde et tous les bâtiments, les voitures, les voies ferrées et les installations électriques et mécaniques de tous les trains monorails, de même que le pont de la Concorde, le pont des Iles et les autres ponts. Ce sont ces propriétés qui sont allées à la ville de Montréal.

Il est assez important de signaler que ces transferts à la ville de Montréal devaient s'effectuer à condition que la Ville de Montréal relève la Compagnie de ses obligations en vertu du bail passé le 1er juillet 1964 entre l'Exposition universelle de 1967 et la Ville. Le bail stipulait qu'il fallait remettre les îles à la ville de Montréal dans l'état où elles se trouvaient au moment où la Compagnie les avait reçues. Pour s'y conformer la Compagnie aurait dû procéder à de grands travaux assez coûteux de démantèlement, de démolition et de restauration. Ainsi, s'il avait fallu enlever le pont ou le mettre ailleurs cela aurait coûté cher. C'est donc un peu en reconnaissance de tout cela que la ville de Montréal a reçu les actifs indiqués.

Les principaux actifs qui restaient étaient la Galerie d'Art, l'Expo Théâtre et l'Expo Express. La province de Québec a acquis les deux immeubles de la même façon pour la somme d'un dollar, vraisemblablement en supposant qu'elle en ferait un meilleur usage que le gouvernement fédéral. L'Expo Express était exclu de cet arrangement, comme les députés se le rappellent sans doute, et il a été vendu pour $1,880,000 au plus offrant, la Société urbaine des Transports rapides Inc., dans le cadre d'un appel d'offres public. Mon ami, le député de Sainte-Marie (M. Valade) se souvient, j'en suis sûr, fort bien des circonstances.

M. Valade: Je ne me souviens pas de ce que le ministre a dit à cette époque.

L'hon. M. Pepin: Il a dit que la vente se ferait au plus offrant, ce qui s'est produit. Sauf erreur, le dernier enchérisseur, la Société urbaine des transports rapides a revendu à la ville de Montréal au même prix.

Cette méthode de financement qu'on présente a quatre conséquences principales. Elle diffère un peu de ce que nous avions prévu. Nous aurions pu répartir les biens d'après la participation financière. Cependant, nous avons procédé comme je l'ai décrit.

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Le ministre permettrait-il que je lui pose une question, monsieur l'Orateur, en vue de clarifier une déclaration?

Relativement aux conditions de la disposition des biens et des valeurs sur place, ne doit-on pas respecter aussi les conditions exigées par le Bureau international des expositions, quant à la façon de procéder au dégrèvement ou à la vente des immeubles?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, après six mois, période de temps au cours de laquelle l'exposition est censée durer, les pavillons doivent être détruits, selon ce qu'on m'a dit à cette époque, mais le maire de Montréal a cependant fait des arrangements selon lesquels les pays participants ont presque tous fait don de leur pavillon à la ville de Montréal. C'est dans ces circonstances que «Terre des Hommes», différente d'Expo '67, a commencé d'exister. Toutefois, à partir de ce moment-là, le gouvernement fédéral n'était pas personnellement impliqué dans la nouvelle forme que prenait Expo '67, c'est-à-dire dans «Terre des Hommes». C'était le problème de la ville de Montréal.

Je reviendrai tantôt sur une exception au principe que je viens de formuler.

[*Traduction*]

Une des conséquences de cette méthode de financement est que les dépenses de démolition et de remise en état de l'emplacement ont été éliminées. C'est une affaire plutôt compliquée, de sorte que je voudrais que les députés me suivent attentivement. Ces dépenses auraient très probablement dépassé le prix de revente du matériel et des autres objets provenant de cet emplacement. C'est l'avis des spécialistes. En somme, si nous avions remis l'emplacement dans son état primitif, cela aurait été plus coûteux. Le déficit général a ainsi été réduit. Bref, il aurait dépassé $285 millions si nous avions tenté de vendre les éléments d'actif.

La seconde conséquence est l'élimination des frais d'une évaluation longue et complexe qui aurait été nécessaire pour pouvoir répartir les biens entre les trois parties. La valeur des bâtiments, des routes et autres structures de l'Exposition, une fois celle-ci terminée, doit être estimée non pas à leur coût initial mais à leur valeur marchande pour utilisation ultérieure, ce qui n'est pas facile à déterminer.

C'est pourquoi on a jugé à propos d'éviter cette procédure coûteuse. En d'autres termes, si l'on avait évalué chacun de ces biens et divisé le chiffre obtenu sur la base suivante 50, 37½ et 12½, on serait peut-être encore en train de déterminer, par exemple, la valeur d'un pont qui aurait servi pendant six mois et on ne saurait pas encore exactement s'il servirait plus longtemps. Les ministres à l'époque, en sages politiciens, ont jugé qu'il valait mieux disposer ainsi de ces biens plutôt que d'avoir recours au procédé très compliqué qui leur était également accessible.

Troisième conséquence de la méthode utilisée pour la disposition des biens: le déficit de la compagnie de l'Expo est supérieur à ce qu'il aurait été si chacun des trois gouvernements avait payé une certaine somme pour les biens qu'il a acquis. Supposons qu'on ait pu évaluer les propriétés en cause et en répartir la valeur entre le gouvernement du Canada, la province de Québec et la ville de Montréal, de sorte que le gouvernement du Canada verserait, disons, 46 millions de dollars, le gouvernement du Québec, 20 millions, et la ville de Montréal, 54 millions. Et ces 110 millions auraient été déduits du déficit actuel qui s'élève à 285 millions. Mais on ne l'a pas fait; le déficit actuel est donc plus élevé qu'il ne l'aurait été si les trois gouvernements avaient dûment acheté les biens qui se trouvent toujours là. La question est de savoir de combien car, ainsi que je l'ai déjà expliqué, la valeur de ces biens était difficile à déterminer. De plus, il importe de reconnaître que, même si le déficit de la Compagnie avait pu être ainsi réduit, le coût net de l'Exposition pour les trois gouvernements n'aurait pas été changé; le seul effet aurait été, peut-être, de modifier les sommes dues par chacun des gouvernements en regard du coût net.

• (3.40 p.m.)

En ce qui concerne le gouvernement du Canada—ici j'essaie de prévoir certaines objections—il n'est pas du tout certain que le paiement total des biens qu'il a acquis, plus sa part du déficit réduit, auraient été moins coûteux que de payer sa part établie à 50 p. 100 du coût net accru de l'Exposition. Vous suivez mon raisonnement? La répartition de l'actif sur la base actuelle—«vous, le gouvernement, prenez ceci et payez $1, et vous, le gouvernement pronvincial, achetez cela pour $1, et vous, Montréal, payez $1»—ne change en rien la situation où se serait trouvé le gouvernement fédéral s'il avait acheté l'actif qui lui a été rendu et qu'il avait remboursé 50 p. 100 du déficit réduit de la Compagnie. J'espère que la chose est claire. De toute façon, vous lirez tout cela dans le hansard demain.

[L'hon. M. Pepin.]

La quatrième conséquence de cette méthode de disposition a été d'accélérer l'élimination des dettes de la compagnie de l'Expo, ce qui a entraîné une réduction des coûts d'intérêts et du déficit total. Certes, si nous avions pris par le plus long, je n'aurais pas le privilège et la chance de présenter cette mesure aujourd'hui.

J'ignore si c'est vrai, mais on m'a raconté que l'Exposition universelle de Paris de 1898 n'avait pas encore été liquidée. Je ne parviens pas à le croire, mais c'est ce qu'on m'a dit. Je parle ainsi à seule fin de montrer à quel point ces choses sont compliquées si l'on emprunte le chemin le plus long sans prendre parfois des raccourcis.

Bref, cette méthode a limité un accroissement ultérieur du déficit de trois façons: en éliminant les frais de démolition et de restauration, dans certains cas, en évitant des frais d'évaluation et en réduisant les coûts d'intérêt, tout en permettant quand même de faire état du coût total de l'Exposition pour chacun des gouvernements.

La question suivante est la disposition du passif.

[*Français*]

Après la décision de disposer ainsi de l'actif, l'attention des trois gouvernements en cause s'est portée sur la répartition du déficit de la Compagnie.

Un accord à cet effet entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec est entré en vigueur le 30 juin 1968, alors que le déficit était estimé à 285.2 millions de dollars ou à 245.2 millions, si l'on déduit les subventions initiales de 40 millions de dollars versées par les trois parties intéressées.

Les 37½ p. 100 de 245.2 millions de dollars, c'est-à-dire la part du déficit que le Québec devait assumer, s'élevaient à 91.95 millions de dollars.

Pour régler cette dette, le Québec a payé au comptant sa part des prêts bancaires, laquelle s'élevait à 17.5 millions, et elle a versé au gouvernement fédéral 74.45 millions, sous forme de 48 billets promissoires à échéance mensuelle et portant intérêt à 5.46 p. 100, soit le taux d'intérêt moyen des billets promissoires de l'Expo.

Donc, il s'est effectué un versement comptant et les autres l'ont été par 48 notes promissoires mensuelles représentant chacune à peu près 1.5 million de dollars. La province de Québec paie ces sommes régulièrement depuis.

Pour sa part, le Canada a, lui aussi, remboursé les prêts bancaires de 17.5 millions de dollars et il a honoré ses garanties à l'égard des autres 74.45 millions de dollars en billets promissoires de l'Expo.

La ville de Montréal, elle, a réglé sa dette envers le gouvernement fédéral au mois de mai 1969, en versant 12½ p. 100 du déficit de 245 millions de dollars en donnant des billets promissoires s'élevant à 25.15 millions de dollars et en fournissant à l'Exposition les services de l'ordre de 5.55 millions que j'ai déjà mentionnés.

[*Traduction*]

Ainsi la ville de Montréal a donné au gouvernement fédéral des billets à ordre au montant de 25.15 millions de dollars.

[*Français*]

Le but de l'article 5 de la loi que je présente cet après-midi est de geler les intérêts qui courent sur les billets en voie de règlement payables au gouvernement du Canada. Les intérêts sur les obligations de la Compagnie devraient cesser de courir à compter du 1er avril 1969, du fait que les dispositions intergouvernementales préalablement expliquées ont été datées du 1er avril 1969, bien qu'elles n'aient été acceptées qu'au mois de mai de la même année. Autrement, l'intérêt aurait été payé deux fois sur la même dette.

C'est un peu compliqué, mais le comité pourra étudier la question d'une façon plus détaillée, si mes honorables amis le désirent.

Parlons maintenant de l'acquittement des dettes fédérales, des contributions fédérales à l'Expo, bref, comme j'ai déjà dit, des «investissements» fédéraux dans Expo '67.

Lors de son explication des modifications du budget à la Chambre des communes, le 3 juin 1969, le ministre des Finances (M. Benson) a indiqué que la comptabilité finale d'Expo '67 était terminée et que le Parlement se verrait invité à ratifier par une loi les dispositions prises pour le règlement des déficits d'exploitation de la Compagnie de l'Expo. La part fédérale de ce déficit s'élève à 122.82 millions de dollars. Le ministre des Finances a proposé que ce montant soit complètement acquitté et considéré comme une charge budgétaire de l'année financière en cours.

Alors, le bill que je présente renferme, si l'on veut, le règlement de ce compte-là.

Le paragraphe 1 de l'article 7 traite de l'acquittement de la part du déficit de la Compagnie à la charge du gouvernement du Canada.

Dans le texte de loi, on dit que le montant d'argent ne doit pas être supérieur à 125 millions; le chiffre exact est 122.82 millions.

• (3.50 p.m.)

Cette mesure ne comporte pas de frais supplémentaires. On n'ajoute rien cet après-midi. Ce bill ne comporte pas de frais supplémentaires. Il vise à radier des comptes du Canada la part du déficit de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle que le gouvernement du Canada doit combler.

Le paragraphe 2 de l'article 7 autorise le gouverneur en conseil à différer jusqu'à 1972—nous entrons maintenant dans un nouveau sujet—les paiements que la province de Québec devait faire en 1969-1970 pour régler sa part du déficit de la Compagnie de l'Exposition.

Je vais expliquer cet article-là.

Après la répartition des biens de l'Exposition entre les trois gouvernements participants, la ville de Montréal a établi, sur la partie de l'emplacement qu'elle a acquise, une exposition maintenant connue sous le nom de Terre des Hommes, que vous avez peut-être eu l'occasion de visiter, monsieur le président, et qui vous a sûrement impressionné. Cette exposition a eu lieu en 1968 et l'on nous dit qu'elle a coûté relativement cher à la ville de Montréal cette année, d'autant plus que, et le député de Sainte-Marie (M. Valade) s'en souvient, la température a été très mauvaise.

De toute façon, afin de rouvrir l'exposition en 1969, la ville de Montréal a recherché l'appui financier de ses anciens partenaires d'Expo '67. Le gouvernement de la province de Québec a jugé que le maintien de Terre des Hommes créerait de l'emploi et augmenterait le revenu du gouvernement, grâce au tourisme, et qu'il servirait ainsi les intérêts de la province et du pays. Le gouvernement du Québec a donc décidé de garantir le déficit possible de Montréal dans cette entreprise jusqu'à concurrence de 5.5 millions de dollars. Afin de pouvoir donner une telle garantie, la province a demandé—et le gouvernement du Canada a accepté—de différer jusqu'en 1972, et sans intérêt supplémentaire, les paiements qu'elle devait faire au gouvernement fédéral pour combler sa part du déficit de l'Exposition, jusqu'à concurrence de 5.5 millions de dollars.

En d'autres termes, comme je l'ai expliqué tantôt, la province effectue présentement des versements de 1.5 million de dollars tous les mois. En vertu de cet accord, le gouvernement fédéral acceptait que la province soit dispensée de verser quatre de ses paiements, jusqu'à concurrence de 5.5 millions, et que ces paiements soient ajoutés à la fin du processus de remboursement conclu entre la province et le gouvernement du Canada.

Le coût net de cette transaction pour le gouvernement fédéral s'élèvera donc à environ $1,100,000. Ottawa ne conclura pas d'en-

tente de ce genre pour l'année qui vient. Il s'agissait de faire de cet arrangement ce que La Fontaine aurait appelé «a one shot affair».

En conclusion, l'adoption de cette loi permet de liquider les affaires de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, en temps que corps constitué. Ce projet de loi protège les droits des particuliers qui ont des réclamations à faire contre la Compagnie et protège de la même façon les droits de la Compagnie, en remettant les pouvoirs appropriés au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Les alinéas A) et B) de l'article 18 et le praragraphe (1) de l'article 19 de la loi sur la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle ne sont pas abrogés. Ces articles ont trait à la protection des marques, des symboles et des droits d'auteur, et ils soustraient la Compagnie ou ses biens à la loi sur les biens de surplus de la Couronne. Alors, ces articles de la loi sur la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle continuent à s'appliquer, même si la loi elle-même doit être abrogée.

Je déposerai cet après-midi, si je le puis, le rapport annuel de la Compagnie pour l'année 1968. J'espère disposer avant 5 heures du nombre nécessaire de copies, et dès que la loi aura subi sa deuxième lecture, elle sera déférée au comité des finances, du commerce et des questions économiques pour étude détaillée.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre.

M. l'Orateur: Je crois que l'honorable député de Sainte-Marie désire poser une question.

M. Valade: Si l'honorable ministre le permet, je lui ferai remarquer qu'au cours de ses observations, il n'a pas touché à «Habitat». Il n'a pas dit si cela était considéré comme un investissement à perte ou si le gouvernement avait envisagé la possibilité de porter cet investissement, soit au compte de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, soit à celui de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il n'a pas précisé, non plus, si les profits de l'exploitation de cette entreprise seraient portés à l'actif ou au passif de la corporation.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, aux fins de la présente loi, il suffit de savoir qu'«Habitat» entre dans le patrimoine du gouvernement fédéral. Le fait de savoir si c'est un actif ou un passif n'a rien à voir avec la loi actuellement à l'étude.

[*Traduction*]

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, pour employer d'autres termes, que ceux du ministre, ce bill demande au Parlement d'officier à la triste liquidation d'EXPO 67. En 1967, le Canada a célébré son anniversaire de façon grandiose et chacun reconnaîtra, je pense, que l'un des aspects les plus importants et les mieux réussis a été l'Exposition universelle de 1967 ou EXPO, qui a été l'une des mieux réussies sinon la mieux réussie de toutes les expositions universelles.

Le ministre a essayé longuement et laborieusement de défendre la répartition des biens. Ses explications étaient si laborieuses et si compliquées que je doute que beaucoup les aient comprises. Il recommande aux députés de lire le hansard, mais je doute que ceux-ci y trouvent un exposé plus clair de la situation.

Je le répète, nous avons eu une grande fête d'anniversaire, l'Expo, et nous devons en payer les frais. J'estime que la Chambre doit examiner comment les grandes quantités d'argent consacrées à l'Expo ont été dépensées pour voir s'il y a eu des gaspillages et des frais inconsidérés et si l'escalade de ces dépenses peut être justifiée. A l'origine, les comptes présentés au cabinet accusaient un déficit de $40 millions et on avait convenu que le gouvernement fédéral payerait $20 millions, le gouvernement du Québec $15 millions et la ville de Montréal $5 millions de ce montant. Ces sommes ont été octroyées mais quel a été le résultat final? Le rapport de l'auditeur général pour l'année fiscale se terminant en 1968 a accusé un déficit de $273,500,000 et cependant le ministre nous dit qu'à présent le déficit se monte à $285 millions. En outre, les intérêts sur les payements échelonnés dus par le gouvernement de Québec se montent à environ un million de dollars et il reste sans doute des intérêts à payer sur l'argent que le gouvernement a emprunté afin de financer la Corporation commerciale canadienne pour lui permettre de répondre à ses engagements. Il n'en est pas question dans le rapport de l'auditeur général.

• (4.00 p.m.)

Il est indispensable, d'après moi, que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, auquel ce bill sera envoyé, se livre à un examen minutieux, afin de déterminer le montant des dépenses. Bien que j'aie pris connaissance des chiffres basés sur les recherches faites par l'auditeur général pour la période allant jusqu'à la fin de 1967 et que le ministre les ait évoqués aujourd'hui, j'ignore toujours quel est le montant des dépenses. En fait—ainsi que je le démontrerai par la suite—l'auditeur général

lui-même ignore ce qu'il en a coûté aux contribuables canadiens. Il ignore également à combien la note s'élèvera en fin de compte.

Cette montée en flèche des dépenses est symptomatique, me semble-t-il, de la ligne de conduite du gouvernement libéral au cours des six dernières années. Le montant de la note qui devait être présentée aux contribuables canadiens pour l'Expo avait tout d'abord été établi à 20 millions de dollars; il atteint à présent le chiffre de 145 millions de dollars, c'est-à-dire sept fois plus. La situation est pire qu'elle n'a été dans le cas du Centre des Arts dont le coût estimatif était d'abord de 9 millions de dollars et qui a coûté en fin de compte entre 45 et 50 millions de dollars. Il coûtera en tout près de 50 millions. Alors que le Centre des Arts a coûté cinq fois plus que prévu à l'origine, le coût de l'Exposition lui s'est multiplié par sept par rapport aux prévisions du début, et on ne nous a pas expliqué pourquoi les frais ont monté si haut. Pourquoi un déficit aussi considérable dans chacun des cas? Je suis sûr, que les députés de l'opposition ne sont pas prêts à adopter ce projet de loi sans avoir obtenu une explication satisfaisante de ces hausses extraordinaires des frais.

Quiconque jette un coup d'œil sur le rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1968, et lit les commentaires des pages 37 à 42 et 205 à 210 qui portent sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, seront horrifiés d'apprendre des choses qui n'auraient pas dû se passer et de voir qu'on n'a pas tenu compte des remarques antérieures de l'auditeur général sur la conduite des affaires de l'Exposition. J'aimerais relever un certain nombre de ces incidents, tels que les signale l'auditeur général.

Il est évident, et tout cela le démontre, que si le gouvernement veut économiser de l'argent il devrait augmenter le personnel de l'auditeur général au lieu de le réduire. S'il veut se prémunir contre sa propre extravagance, qu'il augmente le personnel de l'auditeur général.

L'un des sujets traités à la page 32 du rapport est l'incapacité où se trouvent les deux auditeurs—l'auditeur général et l'auditeur du Québec—d'exprimer une opinion sur l'exactitude des recettes de la corporation Canadienne pendant l'exposition mondiale de 1967. Au dernier paragraphe de cette page, le rapport dit:

> Avant l'ouverture de l'exposition, les vérificateurs ont fait état à la compagnie de certains aspects du contrôle financier interne qui devaient être améliorés et de certaines décisions importantes qui devaient être prises . . .

Et, plus loin:

> Toutefois . . . les auditeurs conjoints furent incapables d'exprimer une opinion quant à l'exactitude de $101,438,000 de recettes . . .

Les auditeurs ont fait part de cette situation au ministre du Commerce—sauf erreur, il est maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures—et au ministre de l'Industrie et du commerce de la province de Québec. Donc, nous constatons que la Compagnie reçoit 101 millions de dollars et qu'il n'y a pas moyen de vérifier les chiffres. L'auditeur général ne connaît pas l'état exact des revenus et ne saurait dire combien d'argent peut avoir été perdu. On avait alors attiré l'attention du gouvernement à ce sujet, mais en vain. Autrement dit, voilà un autre exemple de l'insouciance et de l'ineptie du gouvernement.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, puis-je faire une observation à l'honorable député. Sachant qu'il est juste, je crois qu'il ne me respecterait pas si je ne précisais pas qu'on a déjà soulevé et examiné ces points. Je vais me présenter devant le comité bientôt et j'éclaircirai toute cette affaire. Nous aurions tort, je crois, de créer l'impression que cette affaire a été étouffée, car il n'en est rien.

L'hon. M. Harkness: Je ne dis pas qu'elle est étouffée. Mais si elle ne l'est pas, c'est précisément parce que l'auditeur général l'a mise sur le tapis.

L'hon. M. Pepin: Non, non.

L'hon. M. Harkness: Le ministre dit non. Ma foi, je ne faisais que citer aux députés des extraits du rapport de l'auditeur général, rapport qui montre comment le gouvernement a dépensé, mal ou bien, les deniers des contribuables.

Puis-je maintenant parler de la disposition des principaux actifs de la Compagnie, point sur lequel le ministre s'est beaucoup attardé. L'auditeur général a parlé d'une entente entre le Canada, la province de Québec et la ville de Montréal au sujet de la disposition des principaux actifs. Voici ce qu'on lit à la page 33 du rapport:

> . . . nous avons mentionné que les clauses de l'accord traitant de la répartition de l'actif et du passif au moment de la liquidation des affaires de la Compagnie, semblaient être rédigées en des termes si généreux qu'elles pourraient provoquer des difficultés quant à l'interprétation et l'application finales. Or rien n'a été fait en vue de préciser la portée de ces clauses.

A ce sujet, le ministre a tenté d'offrir une excuse qui semblait plausible en disant qu'il aurait été tellement difficile de mettre l'accord à exécution, qu'il a paru préférable de le

mettre au rancart et de transférer les biens de la société aux trois échelons de gouvernement pour la somme fictive de $1. Voici ce que signale le rapport:

Toutefois, il appert que les biens n'ont pas été répartis de la manière prévue au titre de l'accord. Sur autorisation du gouverneur en conseil et du lieutenant-gouverneur en conseil, la propriété de l'ensemble du capital fixe de la Compagnie a été transférée, le 31 décembre 1967, aux trois gouvernements pour la somme nominale de $1.

D'après le rapport, le transfert de l'actif s'est fait de la façon suivante aux termes de l'arrangement: Le Canada a reçu $59,876,000, la province de Québec $4,754,000 et la ville de Montréal, $135,095,000. Il va sans dire qu'aux termes de l'accord, 50 p. 100 de l'actif auraient dû revenir au Canada, 37.5 p. 100 au Québec et le solde de 12.5 p. 100, à Montréal. Tout déficit devait se répartir de la même façon. Le gouvernement fédéral, en d'autres termes les contribuables canadiens, doit supporter 50 p. 100 du déficit de 285 millions. La province et la ville de Montréal se sont chargées du reste.

Si l'on en juge d'après les événements, le gouvernement ne semble pas avoir bien protégé l'argent des contribuables. Il ne fait pas de doute que l'exécuteur testamentaire qui entreprend de répartir l'actif d'une succession tout en se rendant responsable du passif ne tardera pas à avoir des démêlés avec les tribunaux.

• (4.10 p.m.)

M. Baldwin: Ce qu'il leur faut, c'est un syndic de faillite.

L'hon. M. Harkness: A la page 208, l'auditeur général déclare ceci, au paragraphe 228, au sujet des contrats en général:

Au paragraphe 226 de notre raport de 1967, nous avions fait remarquer que certaines façons de procéder dans l'aménagement des installations permanentes diminuaient sensiblement les possibilités de contrôle financier, entre autres: le fait de modifier les contrats une fois les travaux terminés, en tout ou en partie, sans vérification préalable des frais supplémentaires que cela entraîne; le fait d'effectuer un nombre important de paiements échelonnés aux entrepreneurs, sans vérification complète; et le fait de négocier à nouveau avec le plus bas soumissionnaire les prix offerts relativement aux programmes modifiés sans bénéficier du jeu normal de la concurrence d'un appel d'offres. Ces pratiques ont continué d'avoir cours durant toute l'année 1967.

Autrement dit, même si l'auditeur général s'est plaint de cette façon de procéder, le gouvernement a continué d'agir ainsi, entraînant une hausse soutenue des frais. Un coup d'œil sur certains frais de construction nous révèle qu'ils sont montés en flèche. A la page 39 du rapport, on traite du coût d'Habitat 67. Au début, on prévoyait des frais d'immobilisation de 11.5 millions de dollars. Il a fini par coûter $22,686,000, une augmentation de 100 p. 100. Dans le rapport, on donne bien des précisions sur les erreurs d'adjudication, les retards qui ont ajouté aux frais et ainsi de suite, ce qui a entraîné des dépenses d'une importance telle que seul le gouvernement pouvait y faire face. Mais, en fin de compte, c'est le contribuable canadien qui doit trouver l'argent nécessaire.

Je m'en tiens à ces exemples. Je le répète: l'auditeur général a consacré plus de dix pages, dans son rapport, à commenter en détail cette opération. Il prouve, sans l'ombre d'un doute, que le gouvernement a fait preuve de beaucoup de négligence et d'inattention en l'occurrence. On a gaspillé des sommes énormes. Seulement au chapitre des salaires supplémentaires, le montant a atteint plus de 10 millions de dollars; cela comprenait du surtemps rendu nécessaire par une mauvaise planification des travaux, des allocations de congédiement et autres choses du genre.

Le ministre s'est longuement étendu sur la manière dont on avait jusqu'ici disposé des biens. Je serais curieux d'en connaître la nature précise; ils s'élèveraient, paraît-il, à 50 ou 60 millions de dollars. L'article le plus inique du bill est, à mon avis, l'article 6, qui traite de la manière dont on disposera de ces biens et que voici:

Le Ministre doit disposer de l'actif et du passif de la Compagnie auxquels s'applique la présente loi de la manière que le gouverneur en conseil, avec l'assentiment du lieutenant-gouverneur en conseil du Québec, peut ordonner.

En d'autres termes, c'est un chèque en blanc permettant au ministre de disposer de ces biens comme il lui plaît. Cet article doit être modifié. Le Parlement devrait faire en sorte que l'on dispose de ces biens par adjudication publique, au plus offrant, ou par un moyen de ce genre. La disposition ne devrait pas en être entièrement laissée à la discrétion ou à la fantaisie d'un ministre. L'approbation du gouverneur en conseil est requise, il est vrai, mais celui-ci, nous le savons, a tant de soucis en tête que la recommandation du ministre, quelle qu'elle soit, a toute chance d'être acceptée sans discussion.

L'hon. M. Pepin: Vous devriez me faire davantage confiance.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, notre système n'est pas fondé, ce me semble, sur la confiance accordée à un ministre d'utiliser au mieux de son jugement les fonds et les biens publics. Il repose sur le contrôle du Parlement, sur l'exécutif. C'est pourquoi je m'efforce de convaincre le ministre de la nécessité de faire contrôler par le Parlement la disposition de ces biens. La seule manière d'exercer ce contrôle, c'est d'insister pour qu'on prévoie des appels d'offres publics et ainsi de suite.

En ce qui a trait à la défalcation de 125 millions de dollars, prévue dans le projet de loi, le ministre ne nous a pas encore dit, du moins de façon intelligible, comment on en est arrivé à ce montant. Encore des renseignements qui devraient nous être fournis.

Il y aurait bien des griefs à exposer sur ce que cette compagnie a fait ou n'a pas fait, mais je ne veux pas m'attarder là-dessus cet après-midi. J'espère que le gouvernement n'a pas l'intention de confier cette question au comité des finances, du commerce et des questions économiques avant qu'elle n'ait fait l'objet d'un examen approfondi.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en 1967, c'était grande fête au pays. Encore aujourd'hui, deux ans après, on se rend compte du succès considérable qui l'a couronnée, de la joie qu'elle nous a donnée et de ce qu'elle a valu au Canada.

Toutes les fêtes occasionnent des frais qu'il faut acquitter, naturellement. Cela se fait parfois d'avance, mais parfois aussi après que tout le monde a fini de s'amuser. Il semble que ce soit ce à quoi on nous invite dans le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis.

La fête fut plus considérable et coûta plus cher qu'on ne l'avait prévu, et il nous faut maintenant en acquitter les frais. On ne peut s'empêcher de penser après coup, comme le député de Calgary-Centre (M. Harkness), qu'il y a preuve d'extravagance et de gaspillage qui auraient pu être évités. L'auditeur général peut en témoigner comme pas un, en l'occurrence. Mais cela étant posé, il n'en reste pas moins qu'il faut payer les dépenses et la question qui nous vient à l'esprit est bien simple: qui va s'en charger? Le gouvernement canadien est d'avis, selon toute apparence, et il exhorte le Parlement dans ce sens, qu'il s'agissait d'un événement national, que sa tenue dans une région du pays, à Montréal—je songe notamment à l'Expo—ne signifie pas que les Montréalais ou les habitants du Québec doivent acquitter plus que leur part des frais. Cela signifie plutôt que l'ensemble des Canadiens devrait assumer une partie très importante du coût de l'Expo. C'était, nous nous en souvenons tous, l'un des principaux événements du programme des fêtes de notre 100e anniversaire.

• (4.20 p.m.)

C'est pourquoi, même si nous ne pouvons qu'approuver les critiques adressées par le député de Calgary-Centre (M. Harkness), nous devons admettre avec un réalisme total que nous sommes maintenant en présence d'un fait accompli: on nous a présenté les factures, et ces factures, il faut les payer.

Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, comme je l'ai rappelé à la Chambre à d'autres reprises, que l'Expo n'était pas le seul événement national de l'année du centenaire. En fait, des événements divers se sont déroulés dans chaque province, dans chaque cité et dans un grand nombre de villes, de villages et de hameaux de notre pays. On a réuni des fonds d'une manière ou d'une autre pour financer les célébrations et les fêtes. La plupart, je crois, sont maintenant acquittées. J'espère, avec le ministre, qu'il ne nous faudra pas aussi longtemps pour liquider les frais de nos célébrations de 1967 qu'il en a fallu à la France pour se remettre de l'exposition qu'elle a organisée au cours du dernier siècle.

Aucun député ne doute, j'en suis sûr, de l'orientation de mes remarques. Parmi les autres grands événements nationaux de 1967, citons les Jeux Pan-Am de Winnipeg ou, pour employer l'expression complète, les Jeux panaméricains. Je souligne le fait que même si ces jeux étaient un événement moins important que l'Expo, ils participaient néanmoins de la commémoration de notre année du centenaire, comme chacun l'a reconnu. Il est également admis que le gouvernement fédéral s'est associé à celui de la province du Manitoba et à la ville de Winnipeg pour contribuer au coût des Jeux panaméricains.

Ceci dit, même après deux ou trois ans, j'ajouterai que nous trouvons encore plaisir à nous rappeler l'expérience de l'Expo. Il est vrai qu'à Winnipeg, nous prenons encore plaisir à l'expérience des Jeux panaméricains. Nous sommes heureux et fiers d'avoir dans notre ville des édifices comme la piscine panaméricaine et d'autres constructions érigées pour les Jeux panaméricains de 1967.

Cependant, de même que le coût réel de l'Expo, celui des Jeux Pan-Am était plus important que prévu. Nous autres, Manitobains, nous pensons tous—je suis certain de pouvoir le dire—que tout comme le gouvernement aide actuellement, par cette mesure, Montréal et Québec à assumer le déficit provoqué par l'Expo, le gouvernement fédéral devrait aider Winnipeg et le Manitoba à assumer celui des Jeux Pan-Am.

Je voudrais signaler sans hésitation ni réserve que le gouvernement fédéral a en fait payé le montant total des Jeux Pan-Am, comme il s'y était engagé. C'est pourquoi toute demande de fonds supplémentaires résulte des circonstances postérieures qui sont précisément les mêmes que celles de l'Expo. Le gouvernement a déclaré qu'il se contente, dans le cas de l'Expo, d'amortir les dettes figurant sur les livres. Il ne transfère à personne des dollars supplémentaires ni des morceaux de papier. Les factures ont été payées et les fonds ont été dépensés. Le gouvernement fédéral déclare simplement qu'il ne réclamera ni à Québec ni à Montréal le remboursement de la dette due à Ottawa.

Le cas de Winnipeg est un peu différent. Il s'agit d'une dette que la ville de Winnipeg doit rembourser, et si Ottawa doit lui venir en aide, il faudra qu'il fournisse à Winnipeg des dollars, des chèques ou des effets supplémentaires. Mais la différence est assez subtile. A la longue, c'est au fond une affaire d'argent, une question de comptabilité. Je dirais en outre que le motif que fait valoir Winnipeg pour réclamer une aide de ce genre est en tous points conforme à ceux que font valoir Montréal et Québec à propos de l'Expo.

J'en parle avec une vive inquiétude, mais je ne pars pas en guerre pour autant ni ne crie à tue-tête, car j'ose croire que certains ministériels partagent les opinions que j'exprime. Je sais que c'est le cas des députés libéraux du Manitoba. A Winnipeg, on pense qu'il y a eu échange de correspondance entre le maire de la ville et le ministre des Approvisionnements et des Services (M. Richardson). Nous croyons aussi que le ministre en question, qui au cabinet représente le Manitoba, se préoccupe tout autant que certains d'entre nous de cette question. J'espère qu'à l'instar de certains d'entre nous qui défendent cette cause à la Chambre, il la défend au sein du cabinet.

J'ai dit qu'il s'agissait d'un cas analogue et parallèle à celui de Montréal, mais pour ce qui est de la somme en cause, il s'agit de deux choses complètement différentes. Dans le cas de Montréal, comme l'a dit le ministre dans le discours qu'il vient de faire, on demande à la Chambre de défalquer environ 120 millions de dollars, autrement dit, la tranche d'Ottawa d'un déficit de 240 millions de dollars, si mes chiffres sont à peu près exacts. Dans le cas des Jeux panaméricains, le déficit auquel Winnipeg se trouve aux prises dépasse à peine un million de dollars. Dans le deuxième cas il s'agit de bagatelles en comparaison du montant que l'on verse dans l'autre cas.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois dire que j'ai du mal à décider si les observations qu'il formule actuellement se rattachent vraiment au projet de loi dont la Chambre est saisie. Dans son préambule, le bill C-6 dit que cette loi vise à liquider la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967. J'ai hésité à interrompre le député, car il est un spécialiste du Règlement, mais il me semble bien que la règle de pertinence lui interdit d'aborder des cas parallèles—et celui qu'il a cité pourrait bien être de ce nombre.

Si le député veut en discuter, je l'entendrai avec plaisir; autrement, j'aimerais mieux qu'il termine ses observations sur cet aspect du débat.

• (4.30 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je m'étonne vraiment que cette question vous crée des difficultés de procédure. Vous avez lu un extrait du titre du bill, que voici:

> Loi liquidant la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 ...

Mais vous n'avez pas lu le reste, où l'on dit:

> ... et autorisant à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes.

Je signale, très respectueusement, que si l'on nous demande de défalquer certains frais entraînés par une chose qui faisait partie de nos fêtes du centenaire, j'ai le droit alors de faire un parallèle et de proposer que le même traitement—égalité de traitement dans cette société juste où nous vivons—devrait être appliqué ailleurs au pays.

L'entente en vertu de laquelle des montants ont été versés à l'Expo avait été conclue entre le gouvernement fédéral, celui de la province de Québec et Montréal. Or, des fonds ont été versés pour les Jeux panaméricains à la suite d'une entente entre le gouvernement fédéral,

le gouvernement du Manitoba et la ville de Winnipeg. A mon avis, ces cas se ressemblent.

Nous voulons liquider nos fêtes du centenaire avant 1970, au lieu d'y mettre 100 ans comme on le fait en France. Nous avons donc le droit, maintenant, au cours des discussions, de rappeler au gouvernement qu'on semble ne pas tenir compte de certains aspects de la situation. C'est la raison première de ce que je veux faire valoir. Si je n'ai pas réussi à vous convaincre sur le plan de la procédure, j'espère pouvoir vous persuader d'être patient en disant qu'il ne me reste pas grand-chose à dire. Cela convaincra peut-être mieux M. l'Orateur que mon argument de procédure. Son large sourire me dit que j'ai réussi.

Je dirai simplement que peu de temps après l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Benson) du 3 juin, lorsqu'il a annoncé que le déficit de l'Expo serait défalqué, je lui ai demandé—le hansard du 10 juin en fait foi à la page 9933—s'il pourrait songer à une entente du même genre avec la ville de Winnipeg? Je vous ai déjà mentionné le ton de la réponse qu'on m'a faite. J'ai posé quelques autres questions sans guère plus de succès. Je me suis entretenu en privé avec le ministre vers la fin de juillet; il m'a alors conseillé de lui écrire. C'est ce que j'ai fait le 8 août en lui exposant, au mieux de ma connaissance, les faits en cause. N'ayant pas eu de réponse, le 9 septembre je lui écrivais de nouveau, lui rappelant ma lettre du 8 août et notre conversation antérieure. Le 15 septembre, j'ai reçu un accusé de réception de M. T. K. Shoyama, m'informant qu'on prenait mes lettres en considération et que je recevrais une réponse plus tard.

Le mercredi 29 octobre, n'ayant pas reçu la réponse promise, j'ai soulevé la question au cours de la période des questions orales et le ministre a répondu en ces termes, comme on peut le lire au hansard, à la page 242:

> Si je n'ai pas encore répondu à la lettre de mon honorable ami, je le prie sincèrement de m'excuser et je verrai à ce que ma réponse arrive sous peu.

Je n'ai toujours pas reçu de réponse, mais je n'ai pas encore l'intention d'élever la voix et de tempêter, car le temps écoulé m'autorise à espérer que la question est examinée par le cabinet, et que mes arguments ont quelque poids. Tant qu'à faire nos comptes pour 1967, n'allons-nous pas liquider non seulement celui de l'Expo, qui est de taille, mais encore celui de Winnipeg?

Je vais tâcher d'en arriver à la conclusion. Je l'ai dit il y a un moment et je le répète car j'espère, monsieur l'Orateur, que cela vous retiendra de m'interrompre. J'aimerais signaler l'existence d'un accord, signé le 8 avril 1965, entre le gouvernement fédéral, d'une part, et les gouvernements provincial et municipal, d'autre part, en vertu duquel les frais devaient être divisés ainsi: cinq onzièmes pour Ottawa, quatre onzièmes pour la province et deux onzièmes pour la ville de Winnipeg. On y ajouta plus tard certaines sommes en raison, notamment, de la construction de la piscine olympique. Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. On se doutait bien que les frais augmentaient mais au moment de payer la note, on s'aperçut qu'elle était beaucoup plus élevée qu'on ne l'avait prévu, pas autant que celle de Montréal, mais assez pour que le montant à payer maintenant par la cité de Winnipeg soit vraiment trop élevé pour une ville de cette importance.

Il y a un déficit dans les deux cas. Nous sommes prêts à défalquer 120 millions de dollars pour l'Expo '67. Je n'y vois pas d'inconvénient car, comme je l'ai dit antérieurement, la fête en valait la peine et le Canada a bénéficié de l'Expo pour célébrer son centième anniversaire. La ville de Winnipeg a apporté une contribution importante aux festivités de cette année. Elle a un déficit d'un million de dollars, et elle demande au gouvernement fédéral d'en subventionner une partie. J'espère que cette question sera examinée d'un œil favorable.

Je crois cette cause excellente. Elle est soutenue, entre autres par le maire Juba de Winnipeg, par le conseil de la ville, et par tous les députés du Manitoba. J'espère que la question fera l'objet d'un examen bienveillant. Après tout, notre demande est tout à fait légitime.

Je répète que nous sommes tous quelque peu étonnés du coût total de l'Expo, qui dépasse de beaucoup le chiffre prévu. On peut en dire autant de la joie qu'elle nous a procurée. Il reste qu'il nous faut acquitter les frais, maintenant que la fête est finie. J'ajoute, si l'on me permet de revenir sur l'allusion, par le ministre, à la situation à Paris, ne laissons rien à la traîne. Puisqu'il s'agit d'en finir avec les frais de la célébration de l'année 1967 au Canada, terminons-en une fois pour toutes. Faisons ce qui s'impose, non seulement pour le Québec et Montréal, mais pour Winnipeg et le Manitoba, qui ont largement contribué aux fêtes de 1967 par le grand succès des Jeux pan-américains de cette

année-là, dans ma ville. Je répète que notre demande est légitime, et c'est pourquoi elle se rapporte à ce projet de loi.

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, je vais être bref. Il me semble que les remarques du député de Calgary-Centre (M. Harkness) ne devraient pas rester sans réponse. D'après lui, nous avons affreusement mal aux cheveux. Nous nous sommes bien amusés à la fête et, comme le disait le député de Winnipeg-Nord-Centre . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me suis bien amusé mais je n'ai pas eu mal aux cheveux.

M. Otto: D'après le député de Calgary-Centre, nous nous sommes bien amusés mais le lendemain de la veille fut affreux, parce que nous avions fait des excès. Il n'a pas dit qu'il était de la fête, mais simplement que nous aurions dû nous montrer plus modérés. Il doit sûrement se rappeler qu'il était ici au moment où ont surgi des difficultés et une menace de grève de la main-d'œuvre. Lui et les membres de son parti disaient que nous devions aller de l'avant—terminer l'Expo en 1967, non en 1968, et au diable les frais.

On posait des questions chaque jour pour savoir si les bâtiments seraient terminés à temps. Il a fallu enfin confier la tâche à l'honorable Robert Winters, de regretté mémoire. Il n'y avait qu'un seul moyen, nous disait-on, de terminer dans les délais prescrits, et c'était de travailler 24 heures par jour. Nous avons eu de la chance de terminer à temps. Ce serait tout à fait injuste de dire maintenant qu'il y eut mauvaise administration. Le député en question, de concert avec d'autres, encouragea le gouvernement à aller de l'avant et à terminer le tout comme prévu, en dépit des frais.

• (4.40 p.m.)

[*Français*]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques commentaires au sujet du bill C-6, qui nous est actuellement présenté par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), et dire que le député qui vient de reprendre son siège a certainement fait des affirmations gratuites lorsqu'il a répété une expression qui semblait venir de ce côté-ci de la Chambre: «The devil with the cost». Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, qu'il s'agisse d'une imprécision, mais bien d'une affirmation gratuite sortie de l'imagination d'un député qui semble vouloir trouver prétexte au défaut ou au manque de précisions qui nous ont été données par le ministre lui-même. De toute façon, je ne veux pas m'étendre sur ces détails.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je voudrais simplement profiter de ce préambule, monsieur l'Orateur, pour dire que j'offre les condoléances les plus sincères de tous les députés, et même de tous les Canadiens, aux familles des grands bâtisseurs de l'Expo, soit feu le sénateur Mark Drouin et feu Son Excellence Pierre Dupuy, qui ont été, je pense, les pierres angulaires, les bases du travail qui s'est accompli à l'Expo. Je profite de cette occasion pour exprimer aux familles mes condoléances les plus sincères.

Monsieur l'Orateur, le bill C-6 est très précis quant à la demande faite au Parlement. En effet, on demande aux députés de bien vouloir accepter que le gouvernement fasse disparaître les déficits accumulés au cours de l'exploitation d'Expo '67. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il est à propos que je dise que, selon moi, et même de l'avis de la majorité des Canadiens, Expo '67 a vraiment été l'événement du siècle pour les Canadiens. Elle fut l'occasion de fêter de façon adéquate le centenaire de notre Confédération et cela nous a permis de prendre conscience de notre milieu canadien, de ses disparités, de ses exigences, de sa grandeur et de sa diversité.

Le 7 avril 1965, l'ancien premier ministre conservateur progressiste, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), disait, au sujet de l'Expo: «La réputation des Canadiens est en jeu». A mon sens, c'est vrai que par cette colossale entreprise, nous mettions en jeu la réputation des Canadiens.

Évidemment, nous avons accepté, aujourd'hui, d'en défrayer le coût et d'en combler les déficits. Le Parlement est responsable des deniers qui lui sont confiés par les contribuables et il lui incombe de rendre compte de la façon dont il les a administrés.

Il n'est certes pas encourageant, pour le public, d'entendre dire que le gouvernement doit combler un déficit de 225 millions de dollars. Il n'est pas agréable non plus pour les citoyens de Montréal et du reste du Québec de devoir payer, en plus de leur quote-part dans le coût de cette entreprise, des frais additionnels sous forme de taxes municipales et provinciales.

Mais cette réalisation ne concerne pas uniquement une région en particulier, car il s'agit d'un événement qui a fait connaître le Canada à travers le monde entier, qui a mis en relief nos nombreux talents dans le domaine du génie, de l'architecture et de l'industrie.

A mon sens, nous avons prouvé à toutes les nations de l'univers que nous savions faire les choses et que nous étions en mesure de concurrencer tous les pays du monde, et dans

tous les domaines. Certes, un déficit budgétaire est un fardeau qui s'ajoute à la charge déjà lourde à porter des nombreuses taxes qui frappent les contribuables. Il ne convient pas de considérer uniquement l'aspect négatif d'Expo '67. Il y a aussi l'aspect positif, c'est-à-dire les avantages incontestables que le Canada en a retirés.

Le gouvernement du Québec et les municipalités n'ont pas été, eux non plus, sans en retirer certains profits.

Il serait superflu d'insister sur ce que le pays tout entier a retiré des nouveaux visiteurs invités chez nous à cette occasion et qui ne seraient probablement pas venus dans d'autres circonstances. Il y a eu aussi des avantages intangibles dont la stimulation de l'industrie, l'innovation dans le domaine des emplois et les revenus considérables que le gouvernement fédéral a pu en retirer, directement ou indirectement, en percevant la taxe sur les matérieux de construction et sur tous les produits qui se sont vendus au Canada au cours de l'Exposition. Mais si, dès le départ, le gouvernement fédéral avait accepté les suggestions des députés, le déficit aurait probablement été moins élevé. Je me souviens, entre autres, d'une suggestion que j'avais faite à l'honorable ministre du Commerce de l'époque, l'honorable Robert Winters. Je lui avais proposé d'autoriser la tenue, au cours d'Expo, d'une loterie dont les profits auraient servi à défrayer une partie du déficit. A ce moment-là, l'honorable ministre avait trouvé ma suggestion intéressante, mais n'y a pas donné suite.

Si l'on considère les résultats d'une telle loterie pour la ville de Montréal, je crois que les 50 millions de personnes qui ont visité l'Expo auraient contribué d'une façon indirecte, mais volontaire, à la réduction du déficit que nous accusons aujourd'hui.

L'honorable ministre parlait tout à l'heure de la foire internationale de Paris d'il y a près de 100 ans. J'aimerais lui rappeler que c'est précisément à cette occasion que la loterie nationale de France a été instituée.

Ceci, monsieur l'Orateur, me fait dire que le gouvernement nous fait part des déficits qu'il doit combler, mais, assez habilement, il se disculpe un peu trop facilement des responsabilités qui étaient siennes, à savoir qu'il devait s'assurer d'avance, non pas après que ces sommes d'argent seraient dépensées de façon raisonnable.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, pour éclairer un peu l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce, qui est responsable d'Expo à la Chambre, me référer à la page 387 du compte rendu des *Débats* de la Chambre des communes du 28 janvier 1966. Je vais citer en anglais les propos de M. Winters:

[*Traduction*]

Afin que les honorables députés sachent quelles restrictions s'exercent, je veux préciser que la loi prévoit que les dépenses de la Compagnie doivent être approuvées par le conseil d'administration, le Conseil du Trésor du Canada, le gouverneur en conseil du Canada, ainsi que par le Conseil du Trésor de la province de Québec et le lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec.

[*Français*]

Cette remarque a été faite, monsieur l'Orateur, un an avant le début des opérations d'Expo 67. Je continue la citation:

[*Traduction*]

La société fonctionne d'après un plan directeur qui comptabilise toutes les dépenses et tous les revenus. Le budget d'immobilisations et le budget d'exploitation de l'année sont approuvés par le conseil d'administration ...

C'est-à-dire le conseil d'administration de la société.

... le Conseil du Trésor du Canada, le Conseil du Trésor de la province de Québec et le gouverneur en conseil du Canada et le lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Voilà toute une gamme à parcourir.

Je continue, car j'estime que ce passage est très important:

• (4.50 p.m.

En outre, toute dépense de la Compagnie dépassant $100,000, ou $25,000 pour acquérir une propriété, exige l'approbation préalable du conseil d'administration, du Conseil du Trésor du Canada, du ministre de la province de Québec conseillé par le Conseil du Trésor du Québec, et du gouverneur en conseil. J'ai trouvé les méthodes de vérification conformes aux meilleures règles. Les députés aimeraient peut-être savoir que les méthodes d'exploitation de la Compagnie ont été modelées sur celles des ministères et sociétés de la Couronne, et qu'elles sont conformes aux meilleures pratiques de l'entreprise privée.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, le gouvernement devrait voir à ce que les sommes d'argent soient dépensées de façon régulière et sérieuse. L'ancien ministre nous assurait que le gouvernement verrait à contrôler plus efficacement la façon d'administrer les sociétés de la Couronne. Cela a été dit un an avant l'Expo. Nous en sommes à la liquidation des biens, des immeubles et des valeurs de cette Compagnie, et le ministre dit que l'auditeur général avait fait ses remarques, je crois, après la fin de l'Exposition et que le gouvernement avait tout mis en branle pour s'assurer que les sommes d'argent seraient dépensées convenablement.

C'est pourquoi je me réfère au rapport de l'Auditeur général, aux pages 36 et 37, et plus particulièrement au paragraphe 65, qui démontre précisément que le gouvernement a agi contrairement à la garantie que nous avait donnée l'ancien ministre, M. Winters.

Je cite le deuxième alinéa du paragraphe 65:

> Avant l'ouverture de l'Exposition, les vérificateurs ont fait état à la Compagnie de certains aspects du contrôle financier interne qui devaient être améliorés et de certaines décisions importantes qui devaient être prises avant l'inauguration de l'Exposition, décisions touchant la manipulation durant l'Exposition de sommes importantes en espèces et la comptabilisation des recettes venant de la vente de passeports, des billets, des droits de stationnement et d'autres sources.

Monsieur l'Orateur, si nous ne pouvons blâmer ou féliciter le gouvernement d'avoir réalisé un projet qui avait été commencé et qui devait être la plus belle réalisation du siècle, il n'en reste pas moins que le gouvernement est responsable de la façon dont il administre les biens publics.

Nous constatons que les biens publics, dans ce cas, ont échappé au contrôle du gouvernement actuel ou qu'il n'a pas donné suite à l'assurance que nous avait donnée, un an auparavant, le prédécesseur du ministre actuel.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, si le député me le permet, je tiens à préciser que, pour ce qui est des points qu'il a soulevés, des réponses ont été fournies à l'auditeur général. Quant à moi—et les fonctionnaires qui vont comparaître au comité pourraient dire la même chose—je suis prêt à répondre à chacune de ces questions.

Tantôt, je m'entretenais avec le député de Calgary-Centre (M. Harkness) de ce sujet. Je ne demande que ceci, savoir qu'on ne présume pas le gouvernement coupable avant de l'avoir entendu. Ce n'est pas parce que mon préopinant n'admet pas la réponse que le gouvernement a donnée qu'il n'y a pas de réponse. A propos de ce que vient de dire mon préopinant, je puis répondre qu'on n'a pas rendu compte de $97,000 seulement, ce qui représente un pourcentage très petit, un pourcentage record, dans une opération de ce genre, si l'on se souvient qu'une somme de 107 millions est en cause.

Je vais répondre au comité à chacune de ces questions. Toutefois, qu'on ne prétende pas que le gouvernement n'a pas répondu ou n'a pas de réponse à offrir.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre d'avoir précisé cela. Je ne parle pas des sommes d'argent qui ne peuvent pas être retracées ou qui n'ont pas été justifiées dans le rapport actuel et qui le seront, selon le ministre, au comité parlementaire, mais je dis que certaines sommes d'argent qui ont été dépensées, dont beaucoup nous sont présentées sous forme de bilan global, ont échappé au contrôle gouvernemental. Le ministre me permettra peut-être d'illustrer ce que je veux dire par des exemples concrets.

Je parlerai d'abord d'«Habitat» dont il est question à la page 40 du rapport de l'auditeur général. Ce projet, comme l'a dit mon collègue tout à l'heure, dont le coût avait d'abord été fixé à 11 millions, a finalement coûté $17,982,000. Ce que je veux faire remarquer au ministre, c'est que durant le cours de la mise en œuvre de ce programme, le gouvernement n'a pas exercé une surveillance suffisante pour s'assurer que l'argent serait dépensé à bonne fin, et que les entrepreneurs seraient payés à forfait, après l'exécution des travaux plutôt que de prévoir, d'une façon imprécise, les modalités de leur exécution. Et je suis très inquiet en ce qui touche «Habitat», que je considère comme une monstrueuse extravagance. Il aurait fallu que le ministre de l'époque soit saisi de cette question. Je trouve extravagant que l'on ait versé $1,891,000 en honoraires professionnels pour les plans et devis de ce seul projet.

• (5.00 p.m.)

Si le gouvernement trouve normal que nous payions $1,891,000 pour construire une telle monstruosité, je demanderais au ministre si cette dépense a été faite avec le consentement préalable du gouvernement ou si le gouvernement se trouve aujourd'hui devant un fait accompli et doit simplement payer les pots cassés.

Dans le rapport selon le volume III des comptes publics du Canada de 1968, les détails relatifs à l'actif de la Compagnie de l'Exposition universelle de 1967 indiquent qu'il y a eu des augmentations extraordinaires des dépenses à ce chapitre.

Je me reporte à la page 34 du Volume III des comptes publics, à la rubrique «Personnel». On y constate que la somme de $9,273,307 au titre des traitements en 1967 se chiffrait finalement à $28,091,629.

Au chapitre de l'administration, on avait prévu la somme de $65,157 pour frais légaux. Or, on a abouti à celle de $291,698. On a apparemment payé un surplus de quelque $230,000.

J'imagine que la Compagnie de l'Exposition universelle disposait d'avocats-conseil. Le comité devrait chercher à expliquer pourquoi on a versé un surplus d'honoraires aussi considérable.

On peut également lire, à la page 35 des comptes publics, à l'Annexe 2, la liste des articles qui figurent sous la rubrique «Dépenses de publicité.» Cette définition est très vague et je ne veux surtout pas m'arrêter à la publicité commerciale, mais à la publicité (consommateurs). Le budget de $2,127,177 a été porté à environ $7,439,000.

Et plus loin, sous le même titre, on a ajouté un poste: Publicité (consommateurs) et plus bas, on retrouve le poste suivant: Information. Les sommes d'argent octroyées, sous ce poste, sont passées de $2,655,000 à $5,616,000. Je me demande s'il existe une différence entre la publicité et l'information ou si l'information et la publicité sont des choses différentes au point de vue comptabilité. Toutefois, j'estime que lorsque nous additionnons tous ces chiffres, sous le poste de la publicité, le total de $9,805,000 passe à $20,928,000. Il s'agit donc d'une augmentation de 11 millions de dollars au seul chapitre de la publicité.

Monsieur l'Orateur, comme la plupart des Canadiens, j'ai été très enchanté d'Expo. Comme tout le monde, j'ai vu là une façon, pour les Canadiens, de vraiment démontrer à l'univers qu'ils avaient du talent, que le Canada était un pays à découvrir et qu'il offrait à tous des chances d'avancement extraordinaires. Au Canada, même si nous sommes un peu retirés du continent européen, nous avons chez nous, malgré notre population moins considérable que celle d'autres pays, suffisamment de personnes qualifiées dans tous les domaines pour réaliser un projet qui a vraiment fait l'envie de tous les pays du monde.

Je tiens quand même à dire que, comme tous les Canadiens, je me suis réjouis de cette manifestation qui a énormément contribué à faire connaître le Canada à travers le monde. Durant cette exposition, un relâchement s'est fait sentir dans plusieurs domaines de l'administration et, à ce sujet, je pourrais peut-être illustrer un fait par un exemple qui va certainement frapper le ministre, car il s'agit de choses auxquelles j'ai été moi-même mêlé.

Un jour, on m'avait demandé de représenter le gouvernement canadien pour remplacer la personne qui était chargée du protocole, je crois. L'honorable Lionel Chevrier m'avait demandé de représenter le gouvernement canadien—le Parlement, en somme—lors d'une réception officielle. Je crois qu'il s'agissait, ce jour-là, d'accueillir les représentants de la Tchécoslovaquie. J'avais accepté de remplacer, au pied levé, le chef du protocole. La veille de cette réception officielle, à l'Expo, j'avais oublié de me renseigner quant au mode de déplacement de ma résidence à la Place des Nations. Or, j'ai téléphoné au service du protocole et demandé à quelle heure on pourrait venir me chercher, chez moi, pour me conduire à la Place des Nations, parce que j'avais constaté, comme bien d'autres, que plusieurs limousines étaient au service des directeurs de la compagnie et de quelques autres cadres. Alors, on m'a répondu—et je dois le dire ici pour illustrer davantage cette situation cocasse—que lors de ces réceptions, il faut que la dame porte une robe longue et que le mari soit en tenue de gala, donc, qu'il porte un pantalon rayé, et l'on m'avait informé, de façon tout à fait naturelle, qu'il me fallait prendre le métro pour me rendre à la Place des Nations.

Je demande donc au ministre de s'imaginer un peu ce que peut être l'image du représentant du gouvernement canadien, car je n'étais pas là à titre personnel. En effet, on m'avait demandé de représenter le gouvernement canadien et l'on avait pas de limousine pour me transporter. On n'a pas pris conscience du fait à l'Expo, à cette Compagnie qui était devenue omnipotente à un certain moment, qui avait le droit de décider ce qu'elle voulait—on le voit par ses déficits—quels représentants du gouvernement canadien devaient bénéficier du service d'une limousine, et l'on nous demandait, à moi et à mon épouse, de prendre le métro pour nous rendre à la Place des Nations. Je m'imagine mal dans le métro, le spectacle qu'un représentant du gouvernement canadien aurait offert à la population.

J'aurais alors été peut-être aussi célèbre que le premier ministre (M. Trudeau), lors de ses campagnes électorales, par la curiosité de mon accoutrement, mais j'estime, monsieur l'Orateur, que même s'il y a quelque chose de cyniquement drôle dans cette histoire, cette Compagnie a peut-être très mal compris qu'elle détenait son autorité et sa responsabilité du gouvernement. Lorsqu'une Compagnie qui a à sa disposition des millions de dollars procède, dans un domaine comme celui-là, de façon aussi allègre, je ne suis pas étonné que l'on se soit targué d'équilibrer le budget et qu'aujourd'hui, nous demandions à la population du Canada d'en payer les frais.

J'espère, après ces remarques, que le ministre ira au comité parlementaire et qu'il se fera un devoir de répondre aux questions qui, si l'on voulait vraiment aller au fond des choses, nous laissent un peu perplexes.

Je n'ai pas l'intention, par ces propos, de laisser planer des doutes sur l'honnêteté des directeurs de la Compagnie. Je pense qu'il s'agissait là de quelque chose d'urgent. On avait beaucoup à faire en peu de temps. Comme le disait un collègue tout à l'heure, les jours n'ont que 24 heures pour tout le monde

et il fallait faire beaucoup dans peu de temps. Toutefois, cela ne justifie pas le fait que des sommes d'argent aient été dépensées irraisonnablement.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que le comité devrait faire en sorte que le ministre réponde à toutes ces questions.

[*Traduction*]

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'apprécie cette occasion de faire maintenant quelques brèves remarques au sujet du bill C-6. Tout d'abord, j'aimerais souscrire aux éloges qu'on a déjà faits de la grande réussite d'Expo 67—il s'agit, en fait, d'une réussite sans précédent qui a conduit des millions de gens sur nos rivages en attirant une soixantaine d'exposants. Ainsi, l'événement a constitué, en général, une réussite extraordinaire. Personne ne le nie à la Chambre, ni ailleurs au Canada. Toutefois, on nous demande maintenant à nous, parlementaires, de nous charger de certaines des dépenses liées à ce grand événement.

J'aimerais traiter la partie qui touche tous les députés, où qu'ils siègent. En 1962, le Parlement a adopté une loi fixant les modalités du fonctionnement de l'Expo et stipulant qu'elle devrait être administrée comme une entreprise commerciale. C'est aux employés de l'État qu'on a confié cette tâche.

A cet égard, je tiens à citer le rapport annuel des vérificateurs sur la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967. Il s'agit de l'Auditeur général du Canada et de l'Auditeur général de la province du Québec. Voici ce qu'ils ont dit dans ce rapport:

> L'insuffisance des contrôles financiers dont il a été fait mention dans les rapports antérieurs existait toujours lors de l'ouverture de l'exposition. Nous n'avons pu vérifier adéquatement certaines sources de revenus et nous ne sommes pas en mesure de formuler une opinion sur l'exactitude des montants suivants qui figurent à l'annexe 4 des états financiers ci-annexés ...

Quatre ans auparavant, les deux vérificateurs avaient informé les responsables de la Compagnie que la manière dont ils tenaient leurs comptes et leurs bilans ne leur permettait pas d'effectuer une vérification sérieuse.

• (5.10 p.m.)

Qu'a-t-on fait à ce sujet? Rien, apparemment. On a continué, sans tenir compte des rapports des deux vérificateurs, et voilà dans quelle situation nous nous trouvons aujourd'hui.

L'hon. M. Pepin: Ce n'est pas exact.

[M. Valade.]

M. Hales: L'article 13 de la loi sur la Compagnie de l'exposition universelle canadienne précise:

> La Compagnie doit maintenir en son propre nom un ou plusieurs comptes dans une banque à charte que désigne le ministre des Finances avec l'approbation du ministre des Finances de Québec.

C'est ce que la loi stipule et c'est ce que des députés ont demandé. Mais qu'a-t-on fait? Voyons donc voir.

> Bien que deux banques à charte aient été désignées, la Corporation a traité au cours de l'année avec une troisième banque qui n'avait pas été désignée par le ministre des Finances ...

Ils ont même ignoré le ministre des Finances et fait appel à une troisième banque.

> ... et avec une autre institution financière qui n'était pas une banque à charte.

Je vous le demande, messieurs, à quoi servons-nous ici si toutes les mesures législatives que nous adoptons sont ignorées? Peu importe de quel côté nous siégeons, nous ne pouvons approuver ce genre de conduite. Le rapport poursuit:

> Dès que les circonstances le permettent et, de toute façon, au plus tard un an après l'entrée en vigueur de la présente loi, la Compagnie doit soumettre à l'approbation du gouverneur en conseil et du lieutenant-gouverneur en conseil son plan d'ensemble de l'exposition, en indiquant les entreprises et projets divers qu'elle envisage en ce qui concerne la conception, l'organisation, la réalisation et l'administration de l'exposition, le coût estimatif de chaque semblable entreprise ou projet ainsi que ses frais estimatifs d'imobilisations et d'exploitation relatifs à l'exposition.
>
> La Compagnie doit soumettre à l'approbation du gouverneur en conseil et du lieutenant-gouverneur en conseil toute modification importante apportée au plan dont fait mention le paragraphe (1) ainsi qu'aux estimations de frais qui y sont prévues.

C'est ce que fit la Compagnie et probablement avec l'autorisation du ministre. Mais ce qui m'ennuie et ce qui ennuie tous les autres députés, c'est qu'on n'ait pas respecté les dispositions de la loi.

Je ne reprendrai pas les quelques exemples d'extravagance et de gaspillage cités par le député de Calgary-Centre (M. Harkness). Toutefois, nous n'aurions pas à faire face à ce déficit si les choses que nous ont signalées les deux vérificateurs ne s'étaient pas produites.

L'hon. M. Pepin: Vous êtes optimiste.

M. Hales: Entre autres choses, l'auditeur général a mentionné la perte d'exploitation d'un immeuble locatif résidentiel. La corporation avait loué un immeuble d'appartements meublés qui n'a pas été complètement utilisé et a provoqué une perte de 345,000 dollars.

Une installation compliquée de distribution d'essence, construite à l'Expo, a coûté 743,000 dollars, mais une disposition de l'accord avec la société de distribution prévoyait que si les installations avaient encore de la valeur après l'Expo, une partie de son coût serait remboursée. L'installation de distribution est toujours utilisée mais la corporation, sans donner suite à la possibilité de récupérer une partie de son prix, a transmis ses droits de récupération à la ville de Montréal et à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Apparamment la Corporation ne se préoccupe pas du tout de recouvrer une partie de ses frais.

Des services téléphoniques considérables ont coûté $335,000 de plus que les tarifs normaux, afin de compenser les frais de construction. Le service continue d'être utilisé, mais la Compagnie n'a jamais pris contact avec la société de téléphone pour recouvrer une partie des frais de construction. On devait fournir gratuitement à la Compagnie 109 cabines téléphoniques, mais la compagnie voulait, semble-t-il, quelque chose de plus perfectionné, et elle a imposé une cabine de sa conception, qui a coûté $170,000 et augmenté grandement les frais. Rien ne peut excuser les dirigeants qui ne se sont pas conformés aux règles adoptées pour la tenue de cette exposition et n'ont rien fait pour éviter les gaspillages.

Avant de conclure, monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre pourquoi ces rapports n'ont pas été déposés à temps sur le bureau de la Chambre. La loi prévoit que ces rapports doivent être déposés sur le bureau trois mois après la fin de l'année financière. Le rapport de 1967 avait été déposé sur le bureau le 2 octobre, avec un retard d'environ six mois, et le ministre déclare que le rapport de 1968 sera déposé aujourd'hui, bien que, selon la loi, le dépôt aurait dû avoir lieu en avril dernier.

Monsieur l'Orateur, je faillirais à mon devoir si je ne me joignais pas à l'honorable représentant de Sainte-Marie (M. Valade) pour évoquer la mémoire de deux grands Canadiens qui ont contribué pour une large part à l'organisation de l'Expo 67 et qui sont morts aujourd'hui. Je pense à l'ancien ministre du Commerce, feu l'honorable Robert Winters. Il s'est dépensé sans compter pendant l'Expo et je sais que ces dépenses le tourmentaient. Il est fort regrettable qu'un effort plus grand n'ait été déployé pour contenir ces dépenses par ceux qui assumaient plus précisément cette responsabilité. Une autre personne qui a voyagé à l'étranger et qui a réussi à obtenir la participation de plusieurs pays à l'Expo a été le commissaire général et le président de Expo 67, M. Pierre Dupuy, C.M.G. Ces deux grands Canadiens méritent notre respect et à leurs familles éprouvées nous offrons nos vives condoléances.

• (5.20 p.m.)

Il est regrettable que le ministre ait dû demander au Parlement qu'il soit fait remise de ce déficit ou que celui-ci soit rayé des dettes actives du Canada. J'ai une autre question à poser au sujet de la prolongation jusqu'en 1972 du délai accordé pour le remboursement des sommes dues par le Québec. Exige-t-on un intérêt sur cet argent et qu'arrivera-t-il si le Québec ne fait pas honneur à ses engagements? Un autre point dont j'espère qu'il en sera question lors de l'étude du bill au comité. J'espère que ceux qui sont responsables de ce gâchis seront convoqués par le comité où on leur demandera compte de leur incurie.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grand intérêt les députés qui ont parlé de ce bill destiné à liquider l'Expo. Mon intention n'est pas de m'y attarder. Je voudrais simplement signaler que l'Expo célébrait notre centenaire et qu'elle a été un magnifique succès. D'après moi, l'Expo '67 a eu un grand effet d'unification sur le Canada et les Canadiens; elle a fait connaître le Canada au monde et la façon dont elle l'a fait nous sera pour longtemps encore une source d'avantages. Néanmoins, malgré tout le bien qui en a découlé, et ce qu'y a gagné le Canada en tant que nation, les députés ne devraient pas hésiter à formuler des critiques s'ils trouvent que la planification monétaire a souffert de faiblesses et de négligences. Ce qui semble bien être le cas de l'Expo. Comme d'autres députés, je lis avec surprise certains des accords financiers passés par le gouvernement fédéral à ce sujet. Vous savez, monsieur l'Orateur, nous semblons entendre la même vieille rengaine au sujet de l'estimation des coûts qui grimpent de façon effrénée sans que la Compagnie ou le gouvernement tentent de recouvrer les créances dont on aurait dû tenir compte. Je suis d'accord avec le préopinant. Lorsque le comité sera saisi du rapport de l'Auditeur général, ceux qui étaient chargés des comptes devraient être convoqués afin qu'ils expliquent pourquoi on ne s'en est pas tenu aux divers accords conclus pour le financement de l'Expo. Il faudrait qu'ils expliquent certaines anicroches.

L'hon. M. Pepin: Tout cela sera fait au comité.

M. Harding: Si nous ne demandions pas toutes ces explications, ce serait faillir à notre tâche comme législateurs.

Comme certains préopinants ont parlé de questions que j'aurais voulu soulever, je ne répéterai pas ce qui a déjà été dit. Puis-je poser une question au ministre? Il me répondra, sans doute, au moment de clore le débat. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas insisté pour que la Compagnie de l'Expo établisse et maintienne un système propre à exercer un contrôle financier interne?

L'hon. M. Pepin: Comment sait-il qu'il ne l'a pas fait?

M. Harding: Le ministre semble donner à entendre qu'un tel service a été établi. Je crois qu'il avait été recommandé par l'auditeur de la province de Québec et par l'auditeur général du Canada.

L'hon. M. Pepin: Non.

M. Harding: Je crois qu'il aurait été impossible en fin de compte d'établir un service de contrôle des finances, car celles de l'Expo se trouvaient dans un tel état que l'auditeur général ne pouvait dire exactement combien de fonds avaient été reçus. Cela prouve simplement qu'il aurait fallu prévoir dès le début des contrôles sur les finances.

L'hon. M. Pepin: Toute cette question sera étudiée au comité.

M. Harding: Tous ces points doivent être ventilés au comité.

L'hon. M. Pepin: Ils le seront.

M. Harding: Le ministre consentira peut-être à élucider certaines questions ici cet après-midi. Un député a déjà parlé de la hausse désordonnée des coûts de la construction. Par exemple, on avait d'abord prévu que Habitat 67 coûterait 11.5 millions. Le gouvernement fédéral a conclu l'accord en pensant que tel en serait le prix. Eh bien, monsieur l'Orateur, Habitat a coûté environ 22.6 millions, le double de l'estimation initiale. Dans son rapport, l'Auditeur général explique pourquoi. Néanmoins, le fait n'est pas à l'honneur de ceux qui sont chargés de surveiller les dépenses de l'État. La même histoire se répète au sujet des pavillons thématiques. Au début, ils devaient coûter 9.1 millions; ils ont fini par en coûter 20.5. Monsieur l'Orateur, on dirait l'affaire du Centre des arts qui se reproduit.

[L'hon. M. Pepin.]

Je voudrais me reporter à certains points abordés par un autre député. Comme la Compagnie a construit des égouts, des canalisations pour le gaz et un service de téléphone, je suis sûr que certaines dépenses étaient récupérables. La Compagnie aurait dû recouvrer certains montants des entreprises qui ont fourni ces services. Pour ma part, je demanderai au ministre d'expliquer pourquoi ces montants n'ont pas été réclamés. Pourquoi des montants de 50,000 ou 100,000 dollars, par exemple, n'ont-ils pas été perçus par la Compagnie et répartis entre le gouvernement fédéral, la province de Québec et la ville de Montréal? C'est ainsi qu'il aurait fallu procéder. Puisque nous avons conclu un accord avec les intéressés et informé les Canadiens des conditions de cet accord, j'estime que nous aurions dû en exécuter les dispositions. Le ministre, le gouvernement ou le fonctionnaire qui, en négligeant ces questions, a infligé au contribuable canadien une perte de centaines de milliers de dollars est impardonnable. Voilà ce dont je me plains.

En conclusion, je dirai que j'appuierai le bill même si son adoption suppose finalement que chaque homme, chaque femme et chaque enfant au Canada ait payé $6. Bien que je vive loin de Montréal, j'ai visité l'Expo. Je me rends compte qu'elle a servi à unifier le pays. Mais l'incurie du gouvernement et de la Compagnie est injustifiable. Voilà ce que je voulais souligner cet après-midi, monsieur l'Orateur.

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il m'est vraiment très difficile d'éviter de répéter quelques-unes des choses qui ont déjà été dites cet après-midi. Néanmoins, et puisque je viens de la Colombie-Britannique qui ne faisait pas partie des provinces réunies autour de la table de la Confédération de 1867, je voudrais dire quelques mots aujourd'hui au sujet de ce bill destiné à liquider le bilan de l'Expo 67.

Monsieur l'Orateur, vous-même et les membres de cette Chambre, me permettrez peut-être d'évoquer quelques souvenirs au sujet de ces grandes journées de notre année du centenaire et de parler tout particulièrement de l'Expo. Le plus grand mérite de cette exposition d'après moi, est d'avoir fourni un point de ralliement pour l'unité canadienne à un moment où notre unité nationale était sérieusement mise en doute. Elle a aussi été la source d'une fierté justifiée pour tous les Canadiens. Il serait difficile de nier que des millions de cœurs canadiens ont battu plus vite au cours de ces journées et qu'ils conti-

nuent de battre plus vite aujourd'hui encore au son et à la vue des mots «Expo 67». Même le nom était original et canadien. Au moment où l'on a planté les premiers jalons de l'Expo, il y avait sûrement peu de gens, surtout parmi les députés au Parlement, qui n'envisageaient pas qu'il en coûterait beaucoup pour achever la tâche convenablement, plus qu'on l'avait prévu.

• (5.30 p.m.)

Les créateurs de l'Exposition étaient en face d'une entreprise gigantesque, entre autres choses, une longue extension à une île sur le Saint-Laurent, travail qui a dû être réalisé dans des conditions extrêmement difficiles. Sauf erreur, je ne crois pas qu'une seule exposition internationale tenue depuis le début du siècle ait été rentable. Je suis particulièrement fier de notre exposition, car je crois qu'elle a rehaussé les normes mondiales d'excellence pour les spectacles de ce calibre, en même temps qu'elle a éveillé l'imagination des Canadiens d'une façon qui ne se mesure pas seulement en dollars. On disait que c'était impossible, mais nous l'avons fait dans les limites de ce qui apparaissait à l'époque un programme irréalisable. Encore là, notre fierté est justifiée.

Il y a d'autres répercussions, et elles aussi, à mon avis, sont inestimables. Je crois qu'Expo 67 et tout ce qu'elle comportait sont venus à un moment important de notre histoire. Terre des Hommes en était le thème. Je suis convaincu qu'elle a contribué à une meilleure compréhension universelle—une nouvelle compréhension du Canada et des Canadiens par les non-Canadiens, une nouvelle compréhension du monde par les Canadiens et de la place qu'ils y occupent, une meilleure compréhension entre Canadiens de l'Est et Canadiens de l'Ouest, entre jeunes Canadiens et Canadiens âgés, entre Canadiens anglophones et Canadiens francophones, bref entre tous les Canadiens. Nous devons lui en être reconnaissants.

D'un bout à l'autre du Canada, de partout au pays, des visiteurs et particulièrement des jeunes ont convergé vers Montréal pour y constater ce que nous pouvions accomplir en tant que nation. Ils sont venus non seulement pour constater ce que nous pouvions faire et avec quelle perfection, mais pour voir par eux-mêmes le chemin que nous avions parcouru en 100 ans d'histoire. Nous sommes invités à acquitter aujourd'hui une somme considérable, mais je l'estime juste en comparaison des bénéfices immédiats et à longue portée qu'en retireront notre pays et notre population.

Peut-être serait-il à propos de citer les paroles du premier ministre de ma province de Colombie-Britannique sur l'Expo 67:

> Je me demande quel souvenir, nous Canadiens, garderons surtout de l'Expo? Elle évoquera certainement le triomphe des activités créatrices et de la planification de l'architecture et des divertissements—car c'est un véritable triomphe. Elle nous apparaîtra tel un catalyseur qui a attiré les yeux du monde entier vers un spectacle inoubliable monté au Canada par des Canadiens, et sans précédent dans les annales des expositions.
>
> Mais avec le pasage du temps, il se peut que l'Expo nous reste chère d'abord pour une autre raison et que ce soit là le cadeau le plus somptueux qu'elle aura laissé aux Canadiens des générations futures.
>
> A mon avis, et parce que je suis fier d'être Canadien, la contribution par excellence que l'Expo aura faite au progrès de notre pays, c'est celle-ci: elle nous aura prouvé à nous surtout, et pas seulement au reste du monde, qu'il y a au Canada un potentiel d'excellence illimité.

Enfin, pour exprimer une opinion personnelle, je répète que les bienfaits de l'Expo se feront longtemps sentir et, à mon sens, il y a peu de gens en notre pays qui verraient d'un mauvais œil que le Parlement s'acquitte de leur part de la note. J'espère que ce bill sera renvoyé au comité pour étude dès ce soir.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Je ne tiens pas à m'étendre indéfiniment sur le bill C-6 dont la Chambre est saisie, mais certaines de ses dispositions me touchent puisqu'il y est question de dépenses publiques très élevées et que les lois actuelles sur l'impôt ont une importance capitale pour tous les Canadiens.

J'ai écouté avec intérêt l'exposé du député d'York-Ouest (M. Otto). Je ne suis pas d'accord quand il dit que les députés de l'opposition ont poussé le gouvernement à mener le projet à terme, et au diable ce que ça pourra coûter, pour reprendre à peu près son expression. Je tiens à rappeler au député que ce n'est pas nous qui avons préconisé la formule Pearson en 1966, selon laquelle on accorda aux déchargeurs un relèvement de 30 p. 100, ce qui a fait déferler sur tout le Canada une vague d'inflation que le gouvernement libéral n'a pas encore su endiguer. Au député qui vient de se rasseoir, le député de Victoria (M. Groos), je tiens à dire que personne ne le contredit quand il dit que l'Expo a été un atout pour le Canada. En somme, ce qu'ont dit le député de Calgary-Centre (M. Harkness), le député de Sainte-Marie (M. Valade) et le député de Wellington (M. Hales) se

résume à ceci: une surveillance plus assidue des dépenses aurait éliminé une bonne partie du gaspillage survenu en cours de réalisation.

Je ne trouve rien à redire à la portée de ce projet de loi. La mesure signale simplement qu'il s'agit d'une loi liquidant la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et autorisant à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes. Il ne fait aucun doute pour bien des Canadiens que nous avons eu des fêtes sensationnelles pour célébrer le centième anniversaire de notre pays et que l'une des plus étincelantes a été Expo 67, l'exposition universelle tenue à Montréal. De fait, elle était tellement étincelante qu'elle continue à briller sous l'égide des autorités provinciales et municipales. A mon avis, cette exposition a sensiblement contribué à rehausser le prestige international du Canada. Elle a stimulé le tourisme, du moins dans la région centrale du Canada. Elle a encouragé nos architectes à voir grand et à créer de nouveaux plans. Le député de Carleton-Charlotte (M. Flemming) prétend que cela les a encouragés à demander aussi de gros honoraires et cette tendance se manifeste peut-être aujourd'hui dans certains coûts actuels de la construction.

Je le répète, l'exposition, la fête la plus étincelante, continue à briller sous l'égide des autorités provinciales et municipales, avec l'aide du gouvernement fédéral qui a différé le remboursement d'environ $5,500,000, paiement exigible le 28 juin 1968. Il est maintenant reporté à 1972. Comme l'un des préopinants, je me demande si l'on a différé ce paiement sans tenir compte des intérêts courus. Le comité se penchera probablement sur la question.

On dit que celui qui paie a le droit de choisir, et je suppose que cela s'applique aux fêtes comme à toute autre chose. Comme on demande aux Canadiens de payer la note, il n'est que juste qu'ils en connaissent le total. Dans le volume III des comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1968, on trouve ces chiffres page 29. Au poste, «perte nette des opérations», le total est de $59,726,718. Les montants effacés des livres lors du transfert des actifs immobilisés aux gouvernements participants sont les suivants: ville de Montréal, $135,094,953, gouvernement du Canada, $59,876,285 et province de Québec, $4,753,693. On estime la perte sur la disposition du réseau de transport en commun à $199,724,931. Le montant effacé des livres, à la démolition d'immobilisations et d'autres biens, est de $291,160 et la perte sur la vente d'immobilisations, de $426,880. On établit le déficit, coût net de l'Exposition au 31 décembre 1967, à $273,588,537.

[M. Crouse.]

• (5.40 p.m.)

Vous remarquerez que l'auditeur général évalue le coût total net de l'Exposition à $273,588,537. Quiconque a la moindre notion de ce que coûtent les réceptions doit admettre que pour une réception, c'en était une. Il est évident qu'on ne s'est pas arrêté à penser à son coût ni à ceux qui payeraient la note. Au début des réjouissances, certains se sont pourtant inquiétés, mais le gouvernement de l'époque les a rassurés en leur disant que la participation d'Ottawa ne dépasserait pas $20 millions. C'est ainsi que durant la première session de la 26e législature, une question à ce sujet a été inscrite au *Feuilleton* par M. Douglas Fisher, député néo-démocrate, et on peut la lire à la page 3016 du hansard du 30 septembre 1963:

> Quelle sera la quote-part estimative totale du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'exposition mondiale, y compris le coût du barrage à construire en amont contre les glaces, les rampes du pont Jacques-Cartier vers l'île Notre-Dame proposée, les ponts de l'île Notre-Dame vers l'île Sainte-Hélène et le pont proposé de l'île Sainte-Hélène à la Pointe Saint-Charles?

Le député de Fort Wiliam (M. Badanai) avait répondu ceci:

> En vertu de la loi et aux termes d'un accord intervenu entre la province de Québec et la ville de Montréal, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser un montant maximum ...

J'appuie sur le mot «maximum».

> ... de 20 millions à la Corporation de l'Exposition universelle. Cette dernière fournira les services une fois que l'emplacement sera aménagé. Le gouvernement central a aussi promis de payer le coût de construction du barrage contre les glaces mais la ville acquittera tout montant au-dessus de 2.5 millions. Le montant de l'excédent ne sera connu que lorsque les études de génie seront terminées.
>
> Il n'incombe pas au gouvernement fédéral de construire des voies d'accès pour les ponts mentionnés dans la question.
>
> Je pourrais ajouter que, à l'instar de nombreux autres pays et de certaines provinces, le gouvernement central aménagera un kiosque à ses propres frais.

On trouve aussi cette même somme page 29, ainsi que les sommes engagées par d'autres gouvernements. Ces sommes figurent en tant que subventions fournies par les gouvernements participants. Il y a 20 millions de dollars pour le gouvernement canadien, 15 millions pour celui du Québec, 5 millions pour la ville de Montréal, au total 40 millions. Ce qui laisse un solde de $233,588,537.

Aujourd'hui, le ministre apprend à la Chambre que cette somme a augmenté. Je

regrette de n'en pouvoir me rappeler le montant exact mais c'est un chiffre supérieur au précédent.

L'hon M. Harkness: C'est plus de 285 millions de dollars.

M. Crouse: Selon mon honorable ami, le total est passé à présent à 285 millions de dollars. Que pouvons-nous faire? En tant que nation, il nous faut payer nos dettes. Ces chiffres donnent à la Chambre une idée de la manière dont le gouvernement libéral a mal géré les affaires canadiennes, c'est-à-dire au petit bonheur, au hasard. Le gouvernement a fait preuve d'une irresponsabilité qui frôle la démence. Le fait que cette attitude persiste encore est un sujet de préoccupations pour beaucoup de Canadiens. Comme je l'ai dit, nous devons payer nos dettes. Mais je ne suis pas d'accord sur le moyen proposé dans ce bill qui, à mon avis, est mal conçu. Je ne peux m'empêcher de me demander ce que pensent les Canadiens en général de la méthode irresponsable adoptée par le gouvernement actuel pour régler nos problèmes financiers.

Par exemple, qu'avait à dire l'auditeur général au sujet de cette irresponsabilité? A la page 37 de son rapport à la Chambre daté du 31 mars 1968, il donne quelques exemples dont certains ont déjà été cités par les députés de Calgary-Centre (l'hon. M. Harkness) et de Wellington (M. Hales). Certains exemples ont été omis et se rapportent à la discussion. L'un d'eux se présente ainsi:

> Dans le cas de nominations à de hauts postes, le traitement de base était souvent plus élevé que le minimum établi et les traitements maximums étaient fréquemment versés immédiatement ou dans les six mois qui suivaient la nomination. Trente-trois hauts fonctionnaires recevant des traitements d'au moins $10,000 ont touché des hausses de salaire oscillant entre 20 et 60 p. 100 en 1967. Parmi ces employés, 10 ont quitté la compagnie en 1967 et ont touché des indemnités de licenciement atteignant en moyenne 27 p. 100 du traitement annuel.

Puis, plus loin:

> Toutefois, ces indemnités de licenciement ont été accordées à tous les employés, même à ceux qui n'y avaient pas droit parce qu'ils étaient assurés de leur emploi précédent ou d'un poste comparable. Douze de ces employés ont touché des indemnités de licenciement au cours de l'année, ce qui représentait un total de $70,000; l'indemnité la plus élevée atteignant $15,425.

Je présume que ce paiement a été versé à une seule personne.

> Des indemnités de licenciement au montant de $4,694,000 ont été prévues dans le bilan de 1967, mais on estime qu'il faudra un montant supplémentaire de $1,188,000.

Ce sont là des chiffres astronomiques et ils sont de nature à faire naître des doutes quant à l'aptitude du gouvernement actuel à gérer les affaires du pays.

Pour en revenir au bill, permettez-moi de donner lecture de l'article 3:

> L'administration et le contrôle des biens, des droits, des prérogatives, des concessions et autres actifs qui se trouvent sous l'administration et le contrôle de la Compagnie immédiatement avant l'entrée en vigueur de la présente loi sont, par les présentes, transférés au Ministre.

Pensez au pouvoir que cet article seul met dans les mains du ministre! Je dis tout de suite que je ne mets pas en cause le ministre de l'Industrie et du Commerce.

L'hon. M. Pepin: Le montant en cause est inférieur à celui que le député a déclaré, mais je vais présenter un rapport complet des dépenses, comme le font tous les ministères.

M. Crouse: Je remercie le ministre de son intervention. J'étais sur le point d'ajouter que je ne critiquais pas le ministre personnellement.

M. Hales: Il serait trop tard de toute façon; le sort en est jeté.

M. Crouse: En effet. Le malheur veut que le ministre soit chargé de ce fardeau, mais puisqu'il a reçu des applaudissements, il faut bien qu'il soit prêt maintenant à accepter une petite part du blâme.

L'article 4 prévoit encore d'autres pouvoirs:

> Il n'est pas porté atteinte aux droits des créanciers à l'encontre de la Compagnie ni aux instances engagées contre elle par le transfert au ministre de l'administration et du contrôle de l'actif qui se trouvait jusqu'alors sous l'administration et le contrôle de la Compagnie; toutes les obligations de la Compagnie qui subsistent peuvent être exécutées et toutes les instances engagées contre elle peuvent être poursuivies contre le ministre de la même manière et dans la même mesure qu'elles auraient pu être exécutées ou poursuivies contre la Compagnie.

Le ministre va être passablement occupé. Mais l'article auquel je trouve à redire, c'est l'article 6:

> Le Ministre doit disposer de l'actif et du passif de la Compagnie auxquels s'applique la présente loi de la manière que le gouverneur en conseil, avec l'assentiment du lieutenant-gouverneur en conseil du Québec, peut ordonner.

Sous le gouvernement actuel, les citoyens du Canada perdent le contrôle de leurs propriétés et de leurs droits financiers. Pourquoi le ministre ne ferait-il pas appel à la Société de disposition des biens de la Couronne dans le cas de ces actifs? Puisque le gouvernement répète sans cesse qu'il livre la guerre à la pauvreté, le moins qu'il peut faire, selon nous, c'est de lancer des appels d'offres pour la disposition de ces actifs.

Je dis que la gestion au sein du gouvernement doit être plus efficace. Je ne suis pas seul de cet avis; la même opinion se trouve fort bien exprimée dans le Sixième exposé annuel du Conseil économique du Canada, à la page 173, et je cite:

Le secteur gouvernemental est aujourd'hui si vaste, et ses revenus et dépenses influent directement ou indirectement sur un si grand nombre d'aspects de nos objectifs économiques et sociaux, qu'il est urgent de mettre au point des mécanismes plus efficaces d'administration de nos affaires dans ce secteur déterminant de notre vie nationale. Les gouvernements font face, à l'heure actuelle, à de graves problèmes de choix entre un grand nombre de besoins concurrents. Ils ne sont pas poussés par le motif des profits à établir des normes d'efficacité et de rendement.

Nous en avons eu l'exemple classique. Nous n'avons qu'à lire les critiques formulées dans son rapport par l'auditeur général sur la mauvaise administration des affaires de l'Expo. Et le Conseil poursuit en ces termes:

Pourtant, une efficacité plus grande dans la fourniture des biens et des services publics, comme les services de santé et d'enseignement, pourrait vraisemblablement conduire à de très grandes économies de ressources, qu'il serait alors possible d'employer à la satisfaction d'autres besoins urgents.

• (5.50 p.m.)

Les Canadiens veulent connaître l'actif de l'Expo 67, savoir en quoi il consiste et ce qu'il représente. Pourquoi tout ce mystère au sujet de la disposition dont il s'agit ici? Que cherche à dissimuler le gouvernement? Le ministre nous demande de lui donner carte blanche pour la disposition de biens dont tous les Canadiens ont fait les frais. C'est refuser littéralement aux Canadiens l'occasion de faire des offres. On nous demande également de payer 125 millions de dollars au titre des comptes à recevoir «Expo Guarantees».

La façon de procéder exposée dans le projet de loi ne peut que miner la confiance des Canadiens dans notre régime démocratique, dans le gouvernement, et tourner en dérision, si je puis dire, la «société juste» préconisée par le premier ministre (M. Trudeau). On ne saurait à l'heure actuelle qualifier le gouvernement de juste ou équitable.

J'espère que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) nous dira bientôt la façon dont il entend exercer le pouvoir, pour ainsi dire totalitaire, que lui confère le projet de loi. Bien des régions du Canada ont fait des sacrifices pour célébrer notre centenaire. Les frais de bon nombre de célébrations ne sont pas encore acquittés. Dans ma circonscription, nous comptions plusieurs programmes du centenaire. Ma ville natale, Lunenburg, possède le seul musée flottant qui existe au Canada, fondé à l'occasion du centenaire.

[M. Crouse.]

C'est une des dernières répliques flottantes de l'ancienne goélette *Bluenose*. Le comité du centenaire demande à ses administrés, un peu plus de 3,000 personnes, de fournir $60,000 pour la construction d'un poste d'amarrage permanent pour ce navire. Le ministre doit comprendre les difficultés que cela représente pour ces gens.

Si nous sommes prêts à consacrer de l'argent à l'Expo nous devrions assurément l'être aussi à payer certains des autres déficits. J'aimerais entendre le ministre sur ce sujet qui est d'une importance si vitale pour chacun dans le pays. Le fin fond de l'histoire, c'est que le gouvernement n'a pas les rênes bien en mains lorsqu'il s'agit des questions financières. Il n'a ni objectifs ni plans véritables. Aussi tourne-t-il en rond tandis que l'économie est entraînée dans le gouffre de l'inflation. Il n'a ni objectifs, ni priorités. Le gouvernement manque d'imagination mais je sais que le ministre de l'Industrie et du Commerce nous saura gré de lui offrir cette occasion d'examiner la politique de gaspillages et d'extravagances de son gouvernement lorsque le comité sera saisi de cette mesure. J'espère que les recommandations de celui-ci comporteront des mesures destinées à contrôler la disposition des avoirs de l'Expo. J'espère que ces recommandations ne seront pas rejetées par le ministre mais qu'il les examinera et les pèsera avec soin.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la présidence déclare qu'il est six heures?

Des voix: D'accord.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader de la Chambre de nous indiquer les travaux pour demain et vendredi?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, nous poursuivrons demain, en premier lieu, l'étude de la mesure dont la Chambre est maintenant saisie. Il s'agit de l'article nº 8 qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Puis, nous passerons à l'article nº 11, bill concernant les enfants des morts de la guerre, inscrit au nom du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé). Nous étudierons ensuite l'article nº 19, bill modifiant la loi canadienne sur les prêts aux étudiants. Nous continuerons avec l'article nº 4, bill modifiant la loi sur les juges, et enfin avec l'article nº 23, bill concernant l'expropriation. Nous espérons être en mesure, demain ou vendredi, d'annoncer de

façon un peu plus définitive le programme de nos travaux, pour les quatre jours de la semaine prochaine.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, cela signifie-t-il que le projet de loi concernant le financement du Canadien National ne figure pas dans notre programme de cette semaine?

L'hon. M. Macdonald: Cela dépendra du progrès réalisé à l'égard des bills que j'ai énumérés. Ceux que j'ai cités passeront en priorité. Si nous parvenons à leur faire franchir l'étape de la deuxième lecture, alors le projet de loi relatif au financement du Canadien National sera inclus.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai posé cette question, monsieur l'Orateur, pour savoir si le ministre avait légèrement modifié l'ordre d'examen des mesures, annoncé hier soir.

L'hon. M. Macdonald: Si nous avançons nos travaux, la mesure concernant le financement du Canadien National sera très vraisemblablement présentée à la Chambre lundi.

M. l'Orateur: Conformément au Règlement, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi.

(A 6 h. la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE

DÉCLARATION SUR LA COLLABORATION CANADO-AMÉRICAINE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES CARTELS ET CONTRE LES COALITIONS

Lundi 3 novembre 1969

M. Ron Basford, ministre de la Consommation et des Corporations du Canada, a rencontré aujourd'hui M. John M. Mitchell, procureur général des États-Unis, pour un échange de vues sur la collaboration entre le Canada et les États-Unis en matière de lutte contre les cartels dont l'action s'étend aux deux pays. Ils ont invoqué la recommandation de 1967 formulée par l'Organisation de coopération et de développement économiques au sujet de la collaboration entre les pays membres et visant les pratiques commerciales restrictives qui influent sur les échanges internationaux. Dans cet esprit, ils se sont entretenus du Régime non officiel de notification et de consultation, entre le Canada et les États-Unis, en matière de lutte contre les cartels. Cette entente a pris son origine dans les échanges de vue, en 1959, entre M. E. D. Fulton, alors ministre de la Justice du Canada, et M. William P. Rogers, alors procureur général (actuellement Secrétaire d'État).

En vertu de l'entente, les États-Unis, en appliquant ses lois contre les cartels, et le Canada, en appliquant les siennes contre les coalitions, se consultent mutuellement lorsqu'une telle application pourrait nuire aux intérêts de l'autre pays. Cette procédure a pour principal objet d'éviter des situations qui, par suite de l'application des lois d'un pays sur les pratiques commerciales restrictives, pourraient donner lieu à une fausse interprétation dans l'autre pays, surtout dans les cas où il peut sembler qu'une telle application a eu des répercussions au-delà des frontières ou a constitué un empiètement sur la souveraineté de l'autre pays.

En vertu du régime, la démarche normale consiste, pour chaque pays, à notifier l'autre avant l'institution d'une procédure qui est intentée en vertu d'une loi contre les cartels et qui touche les intérêts ou les ressortissants de l'autre pays. Le régime donne aux parties intéressées le temps voulu pour se consulter mutuellement au sujet de la procédure envisagée, sauf dans des cas à échéance particulière ou dans des circonstances extraordinaires. La notification, tout en n'étant pas exigée d'après l'entente, est toutefois donnée autant que possible au cours de la période d'enquête. Dans tous les cas, chaque gouvernement tient l'autre au courant des faits nouveaux d'importance qui peuvent se présenter dans l'affaire en litige.

M. Basford, ministre de la Consommation, et M. Mitchell, procureur général, ont observé que le régime de notification avait été utile aux deux pays intéressés. Les deux membres de cabinet ont signalé que l'entente américano-canadienne avait préparé la voie à la recommandation du Conseil de l'O.C.D.E. sur la collaboration en matière de lutte contre les pratiques commerciales restrictives. Cette recommandation prévoit la collaboration intergouvernementale sur une base purement volontaire, sans atteinte à la souveraineté et conformément aux lois et à la politique de chaque pays, dans trois domaines:

(1) La notification et la consultation à l'égard de mesures contre les cartels;

(2) L'échange de renseignements relatifs aux questions touchant la lutte contre les cartels, lorsqu'il est praticable; et

(3) La coordination des mesures d'application de la législation contre les cartels, lorsqu'elle est possible.

L'O.C.D.E., qui comprend 19 pays européens, le Canada, les États-Unis et le Japon, de concert avec les Communautés européennes, est dotée d'un comité d'experts sur les pratiques commerciales restrictives qui a rédigé la recommandation. M. D. H. W Henry, directeur des enquêtes et recherches en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions au Canada, est le président de ce Comité et le procureur général adjoint, M. Richard W. McLaren, en est l'un des vice-présidents.

Messieurs Mitchell et Basford ont déclaré qu'à leurs yeux, la procédure adoptée par l'O.C.D.E. renforce l'entente américano-canadienne, qui a servi à éliminer des conflits en matière d'application des lois contre les cartels et a permis une approche commune aux problèmes touchant les deux pays. Évidemment, il incombe à chaque pays d'appliquer ses propres lois, et les entretiens en vertu de ces procédures ne lient nullement un pays en ce qui concerne ses décisions à l'égard des mesures à prendre. Les deux membres du cabinet ont exprimé l'opinion qu'à cette époque où le commerce international est en expansion, où les corporations multinationales posent des problèmes particuliers et où la plupart des pays industrialisés ont adopté des

lois contre les monopoles, la collaboration internationale dans le domaine de la lutte contre les cartels est essentielle à la mise en œuvre de la politique de lutte contre les cartels et en vue d'éviter des conflits en matière d'application des lois.

En conséquence, en plus de continuer à suivre la procédure de notification et de consultation conformément à l'entente de 1959, les deux membres du cabinet ont convenu que la recommandation de 1967 de l'O.C.D.E. soit mise activement en œuvre entre le Canada et les États-Unis relativement aux pratiques commerciales restrictives dans les échanges internationaux. La notification et la consultation seront poursuivies en vertu des deux arrangements. Chaque pays, dans la mesure où ses lois nationales et ses intérêts légitimes le lui permettront, fournira à l'autre des renseignements dont il dispose en ce qui a trait à des tractations ou à des situations ayant une incidence sur le commerce international, qui sont nécessaires à l'autre pays en vue de déterminer s'il y a eu infraction à ses lois relatives aux pratiques commerciales restrictives.

On devrait surtout se préoccuper des ententes créant des cartels et autres ententes à caractère restrictif ainsi que des pratiques commerciales restrictives des corporations multinationales ayant une incidence sur les échanges internationaux. Les organismes d'application des lois des deux pays, chacun dans le domaine relevant de sa propre juridiction, coordonneront, lorsqu'il est possible, l'application de leurs lois respectives contre de telles pratiques commerciales restrictives

Faisant allusion aux rapports étroits qui se sont établis au cours des années entre les organismes canadiens et américans d'application des lois contre les cartels, MM. Mitchell et Basford ont dit qu'en vue de faciliter la mise en œuvre des ententes de collaboration précitées, il est projeté de tenir des réunions plus régulières et plus fréquentes entre les organismes.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 novembre 1969

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BROADBENT—LA MAJORATION DES PRIX DES AUTOMOBILES

[*Traduction*]

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Vers la fin de la dernière session, le ministre de la Consommation et des Corporations a affirmé que si les fabricants d'automobiles augmentaient sensiblement le prix de leurs modèles de 1970, il entreprendrait une enquête sur leur méthode d'établissement des prix. Lorsque j'ai demandé hier à la Chambre ce qu'avait fait le ministre depuis que les fabricants d'automobiles ont annoncé une majoration des prix de leurs modèles de 1970, il a renié cet engagement envers la population du Canada.

Donc, monsieur l'Orateur, si vous êtes de mon avis à ce sujet, je voudrais proposer que la question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je vois que l'honorable président du Conseil privé veut prendre la parole pour répondre à l'honorable député d'Oshawa-Whitby. Comme le sait l'honorable député, il doit donner un préavis, comme il l'a fait d'ailleurs, pour que le président puisse étudier la question à fond, ce que j'ai fait pendant l'heure du dîner et je remercie l'honorable député de m'en avoir donné l'occasion.

L'honorable député prétend que la négligence présumée du ministre de la Couronne à prendre certaines mesures qui, selon lui, seraient prises dans des circonstances données est en soi une violation du privilège parlementaire. Comme je l'ai fait déjà, puis-je référer l'honorable représentant d'Oshawa-Whitby ainsi que les autres honorables députés au commentaire 113 de Beauchesne, quatrième édition, où on lit ceci:

> Les députés invoquent souvent de prétendues «questions de privilège» à propos de cas qu'il conviendrait de régler dans des explications personnelles ou des rectifications, soit au cours de la discussion, soit dans le compte rendu des délibérations de la Chambre. La question de privilège devrait rarement être invoquée au Parlement.

Est-ce que les circonstances décrites par l'honorable député d'Oshawa-Whitby donne lieu à une question valide de privilège? Ce n'est pas mon avis. Les circonstances alléguées par l'honorable député peuvent amener un grief, et les honorables députés doivent normalement soulever et discuter les griefs lors d'une des nombreuses occasions qui se présentent lors des débats sur les subsides.

Le député peut avoir un grief et estimer que le ministre a manqué à la promesse faite à la Chambre durant une période de questions, mais à mon humble avis, cela ne constitue pas une question de privilège. Ce genre de grief devrait être présenté à d'autres moments, surtout lors de l'étude des crédits.

Aucun des privilèges de l'honorable député ou de la Chambre n'est, à mon sens, en jeu en ce cas-ci. Je dois donc écarter la motion du député.

AFFAIRES COURANTES

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

COLLABORATION FINANCIÈRE AVEC LES PROVINCES RELATIVEMENT AUX PROGRAMMES DE BILINGUISME

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État du Canada): Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler à la Chambre que, ce matin, mon collègue, l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Basford), et moi-même avons eu l'honneur de rencontrer des ministres provinciaux au comité ministériel des langues officielles de la conférence constitutionnelle. Au cours de cette réunion, j'ai fait connaître aux provinces les propositions du gouvernement fédéral en matière de collaboration financière relativement aux programmes de bilinguisme fondés sur les principes définis dans le Volume II du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

[*Traduction*]

Qu'on me permette d'ajouter brièvement que la position que nous avons exposée est conforme aux mesures déjà prises à l'égard du

Livre I du rapport de la Commission, notamment l'adoption par le Parlement, l'été dernier, de la loi sur les langues officielles. Les propositions que nous avons présentées aujourd'hui présupposent que le gouvernement fédéral accepte les principes dont s'inspirent les recommandations du Livre II de la Commission royale qui le concernent directement. Elles envisagent aussi un programme très large de coopération fédérale avec les provinces dans les domaines de l'enseignement de la langue de la minorité et de l'étude de la langue seconde.

Les honorables membres savent sans aucun doute que les recommandations de la Commission B et B concernant les autres groupes minoritaires n'ont pas encore été reçues.

[*Français*]

Nous nous rendons parfaitement compte que les recommandations de la Commission royale d'enquête contenues dans le Volume II de son rapport relèvent davantage de la responsabilité des provinces que de celle du gouvernement fédéral. Par ailleurs, nous estimons que le problème revêt une dimension nationale. A notre avis, ce dernier aspect suppose qu'il faudra mettre au point et favoriser des programmes propres à faire progresser l'emploi des deux langues officielles dans tout le pays.

Le Volume II du rapport de la Commission renferme douze recommandations portant sur les questions suivantes: l'aide aux écoles de la minorité linguistique; la formation des maîtres, y compris l'établissement de nouvelles écoles normales; l'enseignement universitaire, y compris des subventions en vue de permettre aux étudiants de la minorité linguistique d'étudier hors de leur propre province; des subventions aux universités de la minorité linguistique; un programme d'échanges, d'une durée d'un an, à l'intention des étudiants qui se spécialisent dans la seconde langue officielle; enfin, l'établissement d'un conseil de recherches sur les langues. On trouvera d'autres détails de ces programmes dans la déclaration que j'ai faite ce matin.

• (2.10 p.m.)

[*Traduction*]

Pour l'essentiel, ce programme porte sur deux questions prioritaires reliées l'une à l'autre. Premièrement, des mesures seront prises en collaboration avec les provinces en vue d'assurer aux minorités de langue officielle des droits égaux à ceux de la majorité en ce qui concerne l'accès à l'enseignement dans leur propre langue. Deuxièmement, pour répondre aux vœux d'un nombre croissant de Canadiens qui aspirent à la connaissance des deux langues officielles du Canada, on favorisera l'étude de la langue seconde.

Nous acceptons, en tant que gouvernement, ces deux objectifs prioritaires et nous sommes disposés à accorder notre appui financier. Bien entendu une démarche en ce domaine signifie également la participation provinciale puisque les propositions relatives aux programmes et aux institutions dans le domaine de l'enseignement sont du ressort des provinces. C'est pourquoi, en vue de réaliser des progrès sensibles, le gouvernement fédéral sera heureux de participer aux initiatives que les provinces voudront entreprendre en ce domaine.

[*Français*]

La question du financement est, bien entendu, de toute première importance. Étant donné les restrictions financières en vigueur à l'heure actuelle, aucun gouvernement ne peut envisager l'établissement de programmes non limitatifs auxquels il consacrerait des ressources illimitées, même lorsqu'il s'agit d'objectifs de la plus haute priorité. Par conséquent, nous avons jugé nécessaire d'informer les provinces qu'il faudrait imposer des limites, au moins approximatives, aux sommes d'argent que le gouvernement fédéral pourra verser aux fins de ce programme.

Nos propositions donneront lieu à des analyses détaillées avec les autorités provinciales qui, bien entendu, seront en mesure de les commenter seulement après en avoir fait l'étude. Ma déclaration, aujourd'hui, a pour objet d'informer sans délai la Chambre de la politique du gouvernement au sujet de cette importante question. Pour ce qui est de la rencontre avec nos collègues provinciaux, j'espère que nous avons amorcé ce matin des consultations utiles qui se poursuivront d'ailleurs cet après-midi et qui, en temps opportun, aboutiront à des ententes satisfaisantes pour tous les intéressés.

[*Traduction*]

J'aimerais, avec le consentement de la Chambre, monsieur l'Orateur, déposer les propositions présentées aux provinces ce matin. Si la Chambre y consent elles pourraient paraître en appendice au *Hansard* d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, tout en étant reconnaissants au ministre de vouloir informer le Parlement, nous devons formuler certaines réserves et certaines mises en garde à l'égard de ce qui

semble être une grave intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation. L'intervention du gouvernement fédéral en ce domaine a été, dans l'histoire du Canada, la source de sérieuses difficultés.

Dans sa déclaration, le ministre reconnaît que les recommandations que renferme le deuxième volume du Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme portent plutôt sur un domaine de compétence provinciale. Cependant, il ajoute que la question revêt une dimension relevant du domaine fédéral et laissant supposer des programmes de développement et d'encouragement qui stimuleront et encourageront l'emploi des deux langues officielles dans notre pays. Nous ne contestons pas cette notion. Toutefois, on se rappellera sans effort le développement et l'encouragement de l'assurance frais médicaux dans le passé. Ils ont forcé plusieurs provinces à avaler un régime inacceptable. Après avoir introduit le principe parmi les provinces, le gouvernement fédéral envisage maintenant d'abandonner ce domaine.

Le secrétaire d'État (M. Pelletier) a également mentionné les contraintes dues à la politique de restrictions. L'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ex-ministre des Finances (M. Sharp), a également parlé de la politique de restrictions lorsque le gouvernement libéral a confié l'administration du régime d'assurance frais médicaux aux provinces. Puisque le gouvernement fédéral limite ses contributions à cause de cette politique, il ne saurait alourdir les dépenses des provinces. Songeant à notre position d'autrefois, j'espère que les programmes d'assistance fédérale proposés par les provinces admettront une certaine forme d'assistance non seulement pour les deux langues officielles, mais encore pour les autres langues des minorités ethniques, devenues partie intégrante de la culture canadienne.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, tout en nous félicitant de la déclaration faite par le ministre, nous demandons au gouvernement d'être circonspect lors des entretiens avec les provinces. L'expérience semble indiquer qu'on demanderait en vain aux provinces de faire preuve de circonspection dans leurs rapports avec le gouvernement fédéral.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, pour ma part, et je tiens à le dire dès le début de mes brèves remarques sur la question, je ne vois dans la déclaration du ministre ou dans ses propositions aux ministres provinciaux rien qui dénote quelque intention d'empiéter sur la compétence des provinces en matière d'éducation. Il ne faudrait pas, je pense, y déceler une pareille intention. Il était évident dès le départ que, pour favoriser le bilinguisme au Canada et en faire une réalité, la responsabilité principale incombait réellement au gouvernement fédéral. C'est à l'ensemble du Canada par le truchement du Trésor fédéral, plutôt qu'aux gouvernements et aux Trésors provinciaux, qu'il appartient de payer la note lorsqu'il s'agit de permettre aux Canadiens d'apprendre la seconde langue officielle et d'en étendre l'enseignement dans nos écoles. C'est ce qu'a dit la Commission BB et c'est ce que nous savions au départ. Nous sommes donc heureux que le gouvernement fédéral ait su assumer ses responsabilités en la matière.

Je n'ai que trois observations à faire au sujet de la proposition qui nous a été soumise. Tout d'abord, j'espère que le gouvernement fédéral voudra bien encourager l'étude des langues étrangères au Canada lorsque la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme publiera le tome sur ces langues, autant qu'il encourage l'étude des deux langues officielles.

Deuxièmement, voilà un domaine dont le gouvernement fédéral ne devrait jamais se retirer. Je dis cela parce que le gouvernement fédéral a laissé entendre qu'il avait l'intention de se retirer d'autres programmes à frais partagés, mais j'estime avec mes collègues que cela nuirait aux intérêts du Canada. Mais lorsque le gouvernement fédéral demande la collaboration des provinces, en vue d'établir des programmes coûteux pour encourager le bilinguisme au Canada, les Canadiens ont droit de recevoir l'assurance qu'on n'imposera pas plus tard aux provinces les frais de l'entreprise. Je n'insisterai pas parce que le ministre n'a pas dit que le gouvernement avait l'intention de se retirer de ce domaine plus tard. Je signale seulement que le gouvernement n'a pas dit qu'il se retirerait d'abord d'autres programmes à frais partagés dont la totalité du coût incombe aujourd'hui aux provinces. Je pense donc que les députés ont le devoir de prévenir le gouvernement que toute intention de sa part de se décharger du fardeau du bilinguisme au Canada sur le Trésor provincial serait trahir la cause du bilinguisme et se soustraire à ses obligations envers les Canadiens.

En troisième lieu, je suis renversé d'entendre le gouvernement citer un chiffre au hasard. Je reconnais que tout gouvernement doit établir des priorités et décider des sommes qu'il peut dépenser pour les postes A, B ou C, mais il me répugne de penser qu'un groupe de bureaucrates puisse décider de consacrer 50 millions de dollars à un projet parti-

culier. Je ne sais pas comment il est arrivé à ce chiffre, car le ministre ne nous l'a pas dit. Il me semble qu'il aurait été beaucoup plus judicieux et, à mon humble avis, le gouvernement fédéral aurait montré beaucoup plus de bonne foi s'il avait poursuivi les pourparlers avec les gouvernements provinciaux et leur avait présenté un programme de quelque sorte, ou si les provinces avaient proposé des programmes en vue de favoriser le bilinguisme, après en avoir calculé le coût estimatif en fonction des obligations totales du Trésor. A ce compte-là, ils auraient pu atteindre 35 ou 65 millions de dollars, ou que sais-je.

Je suis consterné par ce que je considère être une façon tout à fait bureaucratique de dire, sans rien connaître des programmes éventuels, sans avoir délibéré sur leur contenu précis, sans en connaître le coût, «préparez des programmes, mais nous leur imposons une limite de 50 millions de dollars, quels qu'ils soient». Ce ne me semble pas être la bonne façon d'aborder le problème.

• (2.20 p.m.)

Je termine en rappelant à la Chambre, s'il est vraiment besoin de le lui rappeler, que je suis un tenant assidu du bilinguisme au pays, et je peux que me réjouir de voir le gouvernement fédéral assumer ses responsabilités. J'espère simplement avoir exprimé de vaines craintes.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, le principe qui consiste à donner des sommes d'argent aux provinces pour financer, en collaboration, l'enseignement chez les groupes minoritaires de langue officielle, afin de leur permettre de parvenir à l'égalité du groupe majoritaire, est, à notre avis, excellent dans la mesure où il respecte les droits et les pouvoirs des provinces en matière d'éducation.

J'aimerais rappeler à l'honorable ministre qu'il ne doit pas oublier, au cours de ses entretiens avec les représentants des provinces, que l'éducation relève de la compétence exclusive des provinces, selon l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le gouvernement fédéral, nous le souhaitons, monsieur l'Orateur, devrait être prudent et respecter ce principe contenu dans la Constitution.

Il est évident que sous le prétexte de vouloir guérir un malaise national, il ne faut pas poser un geste qui devienne encore une source de frustration et de mécontentement pour les provinces à l'égard du fédéralisme, quelles que soient nos intentions, si nous ne respectons pas le pacte confédératif.

[M. Lewis.]

Monsieur l'Orateur, nous croyons que le fédéralisme doit être souple, afin de respecter l'identité de l'individu, tout en assurant sa propre unité et son caractère canadien dans une atmosphère biculturelle et bilingue. La déclaration et les démarches de l'honorable ministre nous réjouissent, bien qu'elles nous laissent perplexes quant à la sauvegarde du pacte confédératif.

Il est utopique de s'imaginer que tous les Canadiens puissent devenir bilingues. Nous croyons sincèrement, cependant, que cela devrait être possible pour tous ceux qui le désirent.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler, en terminant mes remarques, qu'il incombe au gouvernement fédéral d'aider les provinces à financer le programme du bilinguisme, de respecter en tout point l'identité et les caractères propres des provinces et de fournir à tous les chances égales de voir leurs droits respectés.

Il en a coûté plus cher au Québec de faire respecter le bilinguisme qu'à toute autre province.

Monsieur l'Orateur, s'il était possible de rendre une telle mesure rétroactive, je crois bien que le gouvernement fédéral ne serait pas en mesure de rembourser les sommes d'argent astronomiques que le Québec a dépensées pour entretenir le fédéralisme, alors que dans d'autres provinces on encourageait l'unilinguisme. Si chaque province traite sa minorité comme le Québec respecte la sienne, nous, du Ralliement créditiste, sommes d'avis que l'unité nationale est possible.

Voilà pourquoi nous sommes heureux de l'initiative du gouvernement fédéral, à la condition qu'il respecte, bien entendu, l'identité et la juridiction de chacune des provinces.

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

LES DÉLAIS DANS LES CAS DE DÉCISIONS ARBITRALES

[*Traduction*]

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest) demande à présenter le bill n° C-145, modifiant la loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Francis: L'objet de ce bill est de prévoir des sanctions qui engageraient les employés supérieurs du gouvernement dans le cas où ils négligeraient de mettre en œuvre des décisions arbitrales dans le délai de quatre-vingt-

dix jours fixé par l'article 74 de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR L'OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

BILL ABROGATEUR

L'ordre du jour appelle:

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

La 1re lecture du bill S-3 (émanant du Sénat) portant dissolution de l'Office fédéral du charbon et abrogation de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée, de la loi sur l'aide à la production du charbon et de la loi sur l'Office fédéral du charbon.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur j'invoque le Règlement. Je me vois ici dans l'obligation de contester respectueusement le droit qu'a la Chambre, conformément à l'article 70 du Règlement, de recevoir ce bill. Je sollicite de Votre Honneur la permission d'en exposer les raisons très brièvement devant la Chambre sans en aucune manière faire opposition au principe du bill ni à ce qu'il implique.

Je déclare sérieusement à Votre Honneur que d'essayer de soumettre le bill à la Chambre de cette façon constitue une violation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et en outre cela enfreint deux des plus importants articles du Règlement, les articles 62 et 63. Laissez-moi vous lire l'article du bill qui rend celui-ci inacceptable:

3. (2) Les fonds affectés par toute loi des subsides ou loi portant affectation de crédits pour faire face aux dépenses de l'Office doivent être affectés aux classifications de la fonction publique au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources que le gouverneur en conseil peut déterminer.

Il s'agit là, à mon avis, d'une affectation, aux termes du Règlement de la Chambre et selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et même d'après nos us et coutumes. Est-il besoin de rappeler à Votre Honneur que les articles 53 et 54 en particulier de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, se lisent comme il suit:

53. Les projets de loi ayant pour objet d'affecter une partie du revenu public à quelque service ou d'établir soit une taxe soit un impôt seront présentés d'abord à la Chambre des communes.

54. Il ne sera pas permis à la Chambre des communes d'adopter une motion, une résolution, une adresse ou un projet de loi proposant d'affecter quelque partie du revenu public, d'une taxe ou d'un impôt à un objet que le Gouverneur général n'aura pas au préalable recommandé par un message au cours de la session pendant laquelle cette motion, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi sera proposé.

L'article 62 du Règlement prévoit que:

(1) La Chambre ne peut adopter ou approuver ni crédit, ni résolution, ni adresse, ni projet de loi portant affectation d'une partie des recettes publiques, ni aucune taxe ou impôt, à une fin qui n'a pas été antérieurement recommandée à la Chambre par un message du Gouverneur général au cours de la session pendant laquelle ce crédit, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi est proposé.

En conformité des modifications apportées au Règlement l'an dernier, il est donc prévu que:

(2) Le message ou la recommandation du Gouverneur général à l'égard de tout projet de loi comportant l'affectation d'une taxe ou de tout impôt doit être imprimé au feuilleton des avis et dans les *Procès-verbaux* au moment où ladite mesure est sur le point d'être présentée et le texte de ladite recommandation doit figurer dans ledit projet de loi ou y être annexé.

Je ne puis dire si un message a ou non été envoyé par Son Excellence mais il est certain qu'il n'y en a pas eu d'imprimé dans les *Procès-verbaux*. J'aimerais faire remarquer à Votre Honneur qu'il y a rupture avec ce qui constitue depuis l'antiquité l'un des droits et privilèges de la Chambre, à savoir de voter et d'affecter les crédits à une fin particulière suivant que la Chambre le juge approprié. Il est indiscutable que les clauses 2 et 3 du bill S-3 concernent l'imputation de sommes destinées à un but précis qui n'est pas nécessairement prévu par aucun bill de finances des Communes pour la présente session.

• (2.30 p.m.)

L'objet de ce bill a été décidé à l'autre endroit. Il est possible qu'il implique de fortes sommes d'argent; tout ce que je peux dire c'est que l'examen des lois des finances révélera que, pour l'année financière en cours, la somme de $180,000 a été mise de côté afin de faire face aux frais d'administration de l'Office fédéral du charbon, dissout par le bill S-3. De plus, il apparaît, dans un bill de finances de 1964, une certaine somme qui a été augmentée en 1966. Il est prévu, en tout, qu'une somme de 22 millions soit dépensée en cinq ans pour les questions relevant de l'Office du charbon.

Voilà la simple raison pour laquelle je m'oppose à ce bill. Il constitue une affectation de fonds dans un but que cette Chambre n'a pas nécessairement approuvé et qui n'a été recommandé dans aucun message de Son Excellence. Autrement dit, la dépense des fonds excédentaires ne devrait pas s'appliquer à toute catégorie de fonctionnaires publics que le gouverneur en conseil pourrait déterminer suivant l'article 3(2).

Si on permettait que ce bill soit discuté et soumis à la procédure normale de la Chambre, il pourrait très bien arriver que le gouvernement trouve utile d'introduire dans l'au-

tre Chambre, n'importe quand, un autre projet de loi ne contenant pas certains paiements et programmes prévus par des mesures ou statuts dûment recommandés par Son Excellence et réaffecter les fonds à d'autres fins. Je parle, bien entendu, d'objectifs portant ouverture de crédits. Certes, il faudrait que la question soit de nouveau soumise à la discussion des députés, mais j'estime très sincèrement qu'agir ainsi serait faire fi des dispositions du Règlement de la Chambre et de la constitution.

Je termine en disant que durant les 18 mois écoulés, les pouvoirs du gouvernement ont pris beaucoup trop d'envergure tandis que le pouvoir de la Chambre des communes s'est érodé selon une mode étudiée. J'affirme donc que nous ne saurions permettre à ce projet de loi de franchir les étapes sans contestation. C'est pourquoi j'ai soulevé cette question. Peut-être Son Honneur voudra-t-il prendre l'affaire en délibéré avant de décider si l'on doit permettre au bill de démarrer.

M. l'Orateur: Le député de Peace River a soulevé des questions fort intéressantes au sujet des privilèges que le Règlement et la constitution accordent à cette Chambre. Puisque aucun préavis n'avait été donné aux honorables représentants de l'objection que le député oppose à la première lecture à la Chambre du bill du Sénat qui est en cause, je proposerais que la question soit réservée pour le moment afin de permettre aux députés qui le désirent d'en examiner les différents aspects. En temps voulu, au début de la semaine prochaine peut-être, des députés des deux côtés de la Chambre pourront nous exposer leurs points de vue à propos de l'objection du député de Peace River. La présidence pourra ensuite s'accorder un certain délai pour étudier les arguments pour et contre la position adoptée par ce dernier. Pour le moment, et sous réserve de l'assentiment de la Chambre, la question sera réservée, ce qui permettra aux députés qui s'intéressent tout particulièrement aux questions très complexes de cette nature de l'examiner à fond pendant la fin de semaine.

QUESTIONS ORALES

LES TRANSPORTS

LA RÉDUCTION DES SERVICES-VOYAGEURS PAR LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme le gouvernement fédéral s'est engagé au cours des ans à assurer des communications ferroviaires d'un bout à l'autre du pays et vu la densité de plus en plus grande de la circulation sur les routes, où le nombre d'accidents va croissant, quelles mesures prend le gouvernement en vue de fournir à la population un service-voyageurs satisfaisant, au moment où le Canadien Pacifique et le Canadien National tentent d'esquiver leurs responsabilités.

M. l'Orateur: A l'ordre Je suis sûr que l'honorable représentant se rend compte qu'il est en train de soulever une question d'une très vaste portée. Il invite le premier ministre à faire une déclaration de caractère général. En toute équité, je propose que cette déclaration soit faite à l'appel des motions. Le député ne pourrait-il pas poser sa question d'une autre manière?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, me permettez-vous de formuler à nouveau ma question, comme vous me l'avez suggéré? Le premier ministre fera-t-il une déclaration à l'appel des motions et exposera-t-il la position du gouvernement au sujet de l'engagement historique qu'il a pris de fournir un service ferroviaire d'un bout à l'autre du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais discuter avec le ministre des Transports la possibilité qu'une déclaration de ce genre soit faite en temps et lieu. La Commission canadienne des transports est actuellement saisie de l'affaire. A notre avis, nous devrions donner aux compagnies la chance de se faire entendre devant la Commission et attendre la décision de cette dernière.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais qui fait partie de la Commission?

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire

Le très honorable premier ministre peut-il assurer la Chambre que des études sérieuses seront faites sur l'administration des sociétés ferroviaires qui demandent des subventions, car on sait qu'il s'agit de subventions, avant de consentir à tout abandon de service?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur. A mon avis, il est nécessaire que des études sérieuses soient faites, si ces sociétés veulent présenter leurs propositions à la Commission canadienne des transports.

Je répète que nous devrons attendre la réaction de la Commission et si, de l'avis du gouvernement, elle est erronée, nous déterminerons s'il nous faut agir, en vertu de la loi.

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Une question supplémentaire, mon-

sieur l'Orateur. Étant donné, comme le premier ministre l'a mentionné, que la Commission canadienne des transports est saisie de la question et qu'avant d'entreprendre la construction, le Canadien Pacifique tout spécialement a consenti à fournir des services complets de transport pour les voyageurs et les marchandises, le premier ministre ne songera-t-il pas, à la lumière de ces faits historiques, à prendre un avocat pour représenter le gouvernement du Canada auprès de la Commission canadienne des transports de manière à s'opposer à toute action du Canadien Pacifique, seule société ferroviaire dont je m'occupe en ce moment, qui serait contraire aux dispositions en vertu desquelles cette compagnie a reçu autant de faveurs avant la construction?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la loi prévoit certains modes d'action pour le gouvernement fédéral. Nous attendrons de voir s'il faut agir dans un sens ou dans un autre, et nous sommes prêts à prendre sérieusement nos responsabilités.

M. David Lewis (York-Sud): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le très honorable député de Prince Albert a parlé de l'engagement pris par le Canadien-Pacifique, en 1881 en vertu duquel il promettait d'exploiter indéfiniment le chemin de fer dans l'intérêt des Canadiens. Compte tenu des dispositions de la loi nationale sur les transports qui autorise le Pacifique-Canadien à demander des subsides jusqu'à concurrence de 80 p. 100 s'il peut s'autoriser d'un déficit à certains chapitres, le premier ministre n'étudiera-t-il pas avec le ministre des Transports la nécessité urgente de porter devant la Commission canadienne des transports les intérêts du Canada en tant qu'ils s'opposent à ceux du Pacifique-Canadien?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la Commission des transports a précisément été créée pour représenter l'intérêt public. Les représentations de l'honorable député et de ceux des autres partis sont bien connues. Tous les Canadiens savent, j'imagine, qu'on a accordé à cette compagnie de chemin de fer certains avantages dans l'Ouest, entre autres de vastes concessions de terrains, en contrepartie de certains services. Je le sais tout aussi bien que le très honorable représentant de Prince Albert ou que toute autre personne. Nous avons créé la Commission canadienne des transports au moyen d'un statut; je ne vois pas pourquoi la Chambre serait épouvantée de voir les compagnies de chemin de fer se conformer à la procédure que nous avons établie en vertu de cette loi et qu'elles sont obligées de suivre.

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je demanderais sérieusement au premier ministre si, par suite du comportement des chemins de fer du Canadien Pacifique depuis quelques années et surtout de leurs efforts actuels visant à supprimer un service qu'ils se sont légalement engagés à assurer, le moment n'est pas venu d'envisager sérieusement leur nationalisation?

Le très hon. M. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pour éviter tout malentendu, je tiens à dire que je ne pourrais pas approuver cette proposition, même indirectement. N'est-il pas vrai que des avocats du gouvernement ont comparu devant la Commission des transports à laquelle ils ont soumis diverses propositions. Le projet concerne les Canadiens. C'est pourquoi je suis sûr que le gouvernement ne s'alarmera certainement pas à l'idée de soumettre à la Commission les opinions et les propositions du Parlement.

M. l'Orateur: J'estime que les deux dernières questions supplémentaires sont litigieuses.

M. Robert Simpson (Churchill): Une question supplémentaire pour le premier ministre, monsieur l'Orateur. Il s'agit de l'exploitation des chemins de fer du Canadien National avec lesquels le gouvernement a probablement des rapports plus étroits. Le premier ministre voudrait-il assurer la Chambre que le gouvernement s'efforcera d'influencer de son mieux les chemins de fer du Canadien National pour qu'ils maintiennent les services de voyageurs qui fonctionnent actuellement dans les régions éloignées du Canada, services qui sont en effet nécessaires à la survie des habitants de ces régions.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne refuse pas de suggérer au ministre des Transports qu'il devrait, comme l'a dit le député, influencer cette société de la Couronne. J'ai déclaré au cours des dernières semaines que j'essaierais d'influencer d'autres sociétés de la Couronne, mais la Chambre n'a pas jugé la procédure convenable. Cependant, je vais demander au ministre des Transports de consacrer toute son influence à cette société qui appartient au public. A propos d'une question antérieure, monsieur l'Orateur, je ne vois pas en quoi la prise en mains des chemins de fer du Canadien Pacifique résoudrait ce problème, car le Canadien National est une société de la Couronne qui a également besoin d'être un peu influencée.

M. l'Orateur: Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Simpson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens à rappeler, quant à la

façon d'influencer les sociétés de la Couronne, que le secrétaire d'État a dit, comme en fait foi le *Journal* d'Ottawa du 26 avril:

De nos jours, on peut laisser la presse écrite agir à sa guise, pourvu que l'on puisse influencer la radio et la télévision.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du Règlement ne se posait pas ici, inutile de le dire. Dès le début de la période des questions, j'exhorte les députés à procéder le plus vite possible. Dès que l'on s'attarde sur une question, la présidence est dans une situation délicate, car les députés s'imaginent qu'on aurait dû les inviter plus tôt à poser la leur. J'en profite également pour rappeler à la Chambre que la période des questions se limite à quarante minutes. Il y aura forcément des premiers et des derniers, mais je tâche d'être aussi juste que possible et de faire diligence. J'espère toujours que les députés invités les derniers à poser leur question n'en voudront pas à la présidence de ne pas avoir été les premiers sur la liste.

[*Plus tard*]

M. l'Orateur: Je veux autoriser le député de Crowfoot à poser une question complémentaire. Il s'est perdu, hélas, dans la mêlée. Il avait posé une question initiale et n'a pas eu l'occasion d'en poser une complémentaire. J'ai du remords à ce sujet.

M. Horner: Merci, monsieur l'Orateur. Peu m'importe d'avoir été mis de côté pendant un certain temps mais je voulais avoir le dernier mot. Je veux demander au premier ministre si son grouvernement envisagera au plus tôt, peut-être au comité des transports, de faire étudier toute la question du service-voyageurs et l'engagement des compagnies d'assurer le service-voyageurs d'un littoral à l'autre, afin d'en déterminer le besoin étant donné l'inquiétude que ressentent tous les Canadiens.

Le très hon. M. Trudeau: Vous avez eu le dernier mot.

M. Horner: D'après la réponse du premier ministre, je suppose qu'il est d'accord pour que cette question soit étudiée au plus tôt au comité des transports. Il a fait un signe de tête, et je veux simplement confirmer son assentiment.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—LE RÈGLEMENT DU DIFFÉREND

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Ma question s'adresse au ministre du Travail. Il paraît que les patrons et représentants de sept sections syndicales de débardeurs de Vancouver se sont réunis hier après-midi et hier soir pour tâcher de régler le différend et qu'on y a fait de nouvelles propositions. La situation étant grave, le ministre pourrait-il nous mettre au courant des derniers événements?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. L'Union internationale de débardeurs et travailleurs d'entrepôts a soumis des propositions qui seront examinées aux réunions des nombreuses cellules syndicales à une heure de l'après-midi, heure de Vancouver. Nous connaîtrons, j'imagine, les résultats de ces réunions et du vote à six heures, heure de Vancouver. Si les délibérations et le vote ont pris une tournure favorable, il se peut que les hommes aient repris le travail d'ici un jour ou deux.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

QUESTION RELATIVE AUX PROTESTATIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN AU SUJET DE LA VISITE DE M. JEAN DE LIPKOWSKI

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu une réponse à la note diplomatique qu'il a fait parvenir au gouvernement français, relativement à la visite de M. de Lipkowski au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les entretiens entre notre ambassadeur et le ministre des Affaires étrangères de France n'ont pas encore eu lieu.

LE PÉTROLE

LA POLITIQUE NATIONALE

M. Stan Schumacher (Palliser): Puis-je poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce? Vu la gravité de la situation, comme l'a souligné la Independent Petroleum Association of Canada, quand le ministre sera-t-il en mesure d'annoncer une révision de notre politique nationale en matière de pétrole qui permette à l'industrie de répondre à la demande sans cesse croissante, nationale et internationale, pour les pétroles canadiens?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): La politique pétrolière

relève d'abord, monsieur l'Orateur, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Schumacher: J'adresserai donc ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la politique nationale du pétrole est constamment tenue à jour. On en fait une étude toute particulière à l'heure actuelle, à la lumière des travaux du comité Schultz, comité présidentiel de Washington, sur la politique canadienne en matière de pétrole. Nous nous tenons en relations étroites avec nos homologues américains pour nous assurer que les intérêts du Canada entrent en ligne de compte dans le cadre de la révision américaine pour permettre aux producteurs canadiens de maximiser leur accès au marché des États-Unis, un des plus profitables qui soient.

L'INDUSTRIE

LES ENTRETIENS AVEC LES PRODUCTEURS DE POTASSE

M. John Burton (Regina-Est): Je voudrais adresser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Compte-t-il rencontrer cette semaine les producteurs de potasse et dans quel but?

M. l'Orateur: Je doute fort que la question ainsi formulée soit recevable pendant la période des questions.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, j'invoquerai alors le Règlement. Il s'agit d'une question urgente qui a trait à l'attitude adoptée par le gouvernement fédéral, et à certaines positions prises par le gouvernement provincial de la Saskatchewan, touchant un secteur important de l'économie canadienne. J'insiste pour qu'on autorise une question à ce sujet.

M. l'Orateur: Je serais heureux d'accepter une question, mais non celle qu'a posée le député. Le député de Calgary-Nord a la parole.

M. Burton: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence a donné la parole au député de Calgary-Nord, elle reviendra plus tard au député de Regina-Est.

LA FISCALITÉ

LE LIVRE BLANC—LES FUITES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Je voudrais adresser cette question au premier ministre. Étant donné qu'en dépit du caractère confidentiel du Livre blanc sur la fiscalité des tiers ont été invités à partager ces confidences, le premier ministre pourrait-il s'en informer et nous dire demain s'il y a eu des fuites en ce qui concerne ce document? Ma question découle de déclarations faites à midi par les commentateurs de la radio et de remarques parues dans la presse au sujet du contenu éventuel du Livre blanc.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vérifierai volontiers mais le cabinet étudie cette question depuis des mois et tout ce qu'on a publié jusqu'ici est pure conjecture. Nous sommes assez persuadés qu'il n'y ait eu aucune fuite. Si les hypothèses continuent, je n'y puis rien.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre qui a parlé de conjectures. Puisque le premier ministre n'a pas vérifié la chose, pourrait-il le faire et rassurer la Chambre sur cette question, vu son importance pour l'économie et les contribuables?

L'INDUSTRIE

LA POTASSE—LA RENCONTRE AVEC LES PRODUCTEURS

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre de l'Industrie et du Commerce que s'adresse ma question. Le ministre a-t-il l'intention de s'entretenir avec les producteurs de potasse? Si tel est le cas, nous dirait-il quelle position adopte le gouvernement en ce qui concerne le projet de la Saskatchewan visant des brevets, des prix minimums et des quotas de production?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Oui, monsieur l'Orateur, une rencontre est prévue pour demain entre les producteurs de potasse et de hauts fonctionnaires de mon ministère. Elle a pour objet de se renseigner le mieux possible sur le point de vue de ces industriels et aussi de les mettre en garde contre certaines mesures qui, comme je l'ai déjà signalé au premier minis-

tre de la Saskatchewan, pourraient pécher contre la constitution ou se révéler irréalisables et indésirables du point de vue économique.

La Chambre remarquera ma réticence à me prononcer sur ces questions; c'est que nul ne sait en définitive en quoi consistera finalement la formule qu'élabore en ce moment le premier ministre de la Saskatchewan. Il est évidemment bien difficile d'en parler avant de savoir ce qu'elle sera. De toute évidence il y a une différence entre la répartition proportionnelle dans un but de conservation, et le contrôle des exportations et des prix.

M. Burton: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement étudie-t-il certains aspects du plan qui lui sont connus et qui risqueraient de porter préjudice à la fois aux producteurs et aux consommateurs canadiens et d'entraîner une fixation des prix au Canada, mais sans contrôle sur les prix aux États-Unis?

L'hon. M. Pepin: En effet, monsieur l'Orateur.

LES COMMUNICATIONS

LA DIFFUSION DES DÉCLARATIONS DU MINISTRE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. En sa qualité de ministre des Postes, lui a-t-on appris que l'avis annonçant que le 5 novembre, en tant que ministre des Communications, il allait inaugurer le système d'audio-communiqués destiné aux stations radiophoniques n'est parvenu par la poste à certaines stations de l'Est du Canada que le 6 novembre, soit le lendemain du grand jour?

Le ministre a-t-il songé à l'accélération du courrier comme moyen d'améliorer les communications?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député, ayant fait sa suggestion, doit supposer que le ministre l'examinera.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE TRANSFERT DE L'HÔPITAL DE LANCASTER

M. J. Chester MacRae (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Elle m'est inspirée par les nombreux commentaires que moi-même et plusieurs autres députés du Nouveau-Brunswick recevons ces jours-ci d'anciens combattants de cette province. Songe-t-on à surseoir au transfert de l'hôpital des Affaires des anciens combattants de Lancaster au bureau des commissaires de l'hôpital général de Saint-Jean tant que le pavillon envisagé pour les anciens combattants à l'hôpital général de Saint-Jean ne sera pas accessible aux anciens combattants de la province?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député me permettra de lui signaler que ce genre de question devrait se discuter au moment de l'ajournement. Elle est importante, bien entendu, peut-être même très urgente, et c'est pourquoi elle est à soulever à ce moment-là.

M. MacRae: Alors j'en donne avis, monsieur l'Orateur.

LES NATIONS UNIES

L'ADMISSION DE LA CHINE POPULAIRE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Canada s'abstiendra-t-il, comme on l'a rapporté, de voter sur l'admission de la Chine populaire aux Nations unies?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il n'est pas selon l'usage que le gouvernement dise à l'avance de quelle façon le Canada votera, car il peut toujours survenir des changements à la toute dernière minute. Le vote aura lieu demain, et je serai très heureux de vous dire ensuite les raisons de notre choix.

M. Brewin: Une question supplémentaire. Le ministre admet-il qu'une abstention irait à l'encontre de la politique du Canada, qui a négocié pour obtenir la reconnaissance de la Chine?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur. A mon avis, notre vote de demain sera conforme à nos négociations à Stockholm.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il nous dire s'il consulte M. Rogers, secrétaire d'État, avant de prendre une décision?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Tandis que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a la parole, nous dirait-il

s'il s'est entretenu dernièrement avec les autorités américaines au sujet de la fermeture graduelle des bases militaires des États-Unis en sol canadien et si...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Lundrigan: ...avant de reconnaître la Chine communiste, il va reconnaître Terre-Neuve comme faisant partie du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA BANQUE DU CANADA

LE RELÈVEMENT DU TRAITEMENT DU GOUVERNEUR

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au premier ministre. Dans cette période d'inflation, et compte tenu des efforts du gouvernement pour contrôler les prix et les salaires, le premier ministre ou le ministre des Finances ont-ils approuvé l'augmentation qui porte de 50,000 à 100,000 dollars, le traitement du gouverneur de la Banque du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

M. Hales: Une question supplémentaire. Si le premier ministre ne l'a pas approuvée, quel organisme l'a fait?

Le très hon. M. Trudeau: Aucun, monsieur l'Orateur.

M. Hales: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Les députés de Wellington et de Winnipeg-Nord-Centre veulent tous deux poser une question supplémentaire. La première question aurait pu être inscrite au *Feuilleton* étant donné qu'il s'agit d'un fait accompli. Malheureusement, le premier ministre s'étant levé un peu trop vite pour répondre, j'ai autorisé la question supplémentaire du député de Wellington. Cependant, il n'y a pas lieu d'entamer un débat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A la suite d'une petite erreur dans la formulation de la question, le premier ministre a pu donner une réponse de nature à induire la Chambre en erreur. L'augmentation n'a-t-elle pas porté le traitement à $75,000?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question pourrait peut-être être inscrite au *Feuilleton* dans sa formulation correcte.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LE GRAND CANAL—DISCUSSIONS AVEC LE QUÉBEC ET L'ONTARIO

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Pourrait-il nous dire si les fonctionnaires de son ministère ont communiqué avec les gouvernements du Québec et de l'Ontario relativement au projet de détournement des eaux du bassin de la baie James, appelé «le Grand Canal»? L'honorable ministre nous dirait-il si des études dans ce domaine se poursuivent au niveau fédéral?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je tiens la question comme préavis, monsieur l'Orateur.

LA POLLUTION

LE NAUFRAGE D'UN PÉTROLIER

[*Traduction*]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Pêches, je voudrais poser cette question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le naufrage, hier, au large des côtes de la Nouvelle-Angleterre, d'un pétrolier ne suscite-t-il pas une menace de pollution pour les eaux côtières de l'Est du Canada? Dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement prend-il pour faire face à cette menace?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai connaissance d'aucune menace de pollution pour le Canada, mais je prends note de la question et je l'examinerai. Au cas où une menace quelconque existerait pour le Canada, nous prendrions sans doute toutes les mesures possibles aux termes de la législation appropriée.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si le gouvernement a mis au point un programme de recherches en ce qui concerne les problèmes spécifiques que posent les nappes de pétrole dans l'océan Arctique?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, il se fait constamment des recherches sur la pollution, y compris sur les possibilités de pollution dans l'Arctique et ailleurs. Je ne connais aucun programme de mon ministère qui soit expressément consacré à la pollution pétrolière dans l'Arctique, mais il est certain que cette question entre tout à fait dans le cadre de nos programmes de recherche.

M. McGrath: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je puis peut-être la poser au leader du gouvernement à la Chambre, dont nous sommes heureux de saluer le retour. Étant donné l'importance de cette question, le gouvernement envisagerait-il d'en saisir le comité pertinent de la Chambre afin que celui-ci fasse enquête, entende les témoignages et les étudie?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député pour la première question—ce ne sera pas la dernière, j'en suis sûr,—qu'il m'adresse depuis le début de la session. Je l'étudierai comme toutes les autres.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Une fois de plus je demande la collaboration des députés. Je vais donner la parole au député de Gander-Twillingate, mais s'il veut bien jeter un coup d'œil à sa gauche, et si ses collègues veulent bien regarder autour d'eux, ils verront que bien d'autres députés voudraient, eux aussi, poser des questions. C'est pourquoi il me semble qu'on ne devrait pas poser de questions supplémentaires.

[*Plus tard*]

M. John Lundrigan (Gander-Twilingate): Nous donnera-t-on l'assurance que la position du gouvernement fédéral sera expliquée clairement aux organismes internationaux qui s'occupent de pollution pour leur permettre de bien comprendre notre attitude dans cet incident?

L'hon. M. Greene: Oui. J'ai l'impression que l'aspect international de la pollution des océans occupe un premier rang dans les discussions. Le Canada sera représenté, je crois, en fin de semaine prochaine à la conférence internationale qui étudiera la question.

GOLFE DE GEORGIE—LE FORAGE DE PUITS D'EXPLORATION

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Pêches, puis-je adresser au secrétaire parlementaire du ministre, qui est généralement bien informé, une question connexe à d'autres déjà posées?

Des voix: Bravo!

M. Mather: A-t-on reçu des organisations de travailleurs de la Colombie-Britannique des protestations contre les forages que l'on compte entreprendre incessamment dans le golfe de Georgie pour y trouver du pétrole, forages qui constituent à leurs yeux un grave danger de pollution pour cette région, le paradis du Canada...

[L'hon. M. Greene.]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Voilà déjà un moment que le député a la parole. Voudrait-il poser sa question?

M. Mather: Monsieur l'Orateur, a-t-on reçu des organisations de travailleurs de la Colombie-Britannique des protestations contre les travaux de forage qu'on s'apprête à faire dans le golfe de Georgie?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Oui, monsieur l'Orateur. Au cours de nos enquêtes, nous avons constaté que la province avait autorisé des tests sismiques. A notre avis, ceux-ci ne peuvent causer aucun tort à la vie marine, mais les autorités fédérales y regarderont certainement à deux fois avant d'accorder des permis de forage dans cette région, en raison des risques de pollution.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES SECOURS AU NIGÉRIA ET AU BIAFRA

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au premier ministre au sujet des remarques qu'il a faites à la Chambre le 24 octobre, à propos du programme d'assistance au Nigéria et au Biafra. Il a précisé que si les entraves actuellement apportées aux opérations d'aide n'étaient pas bientôt retirées, on prendrait d'autres mesures, plus appropriées. Peut-il nous dire approximativement jusqu'où ira la patience du gouvernement et nous donner une idée des autres initiatives auxquelles on pourrait recourir?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je répondre à cette question au nom du premier ministre. Nous avons eu récemment des conversations avec la Croix-Rouge canadienne. Le général Wrinch est maintenant à Genève et nous espérons avoir bientôt de ses nouvelles. Le principal problème, le député ne l'ignore pas, vient de l'impossibilité où nous nous sommes trouvés d'obtenir un accord au sujet des vols de jour qui constituent, de loin, la meilleure manière de procéder. Si nous n'y parvenons pas, nous devrons réexaminer la question. Entre-temps nous sommes en pourparlers avec la Croix-Rouge. Il convient, me semble-t-il, de ne pas saper les efforts de cette grande institution internationale.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, comme le gouvernement attend depuis plusieurs mois déjà que la Croix-Rouge aplanisse ces difficultés, le ministre nous dirait-il si on a fixé une date limite ou quel sens il faut donner exactement aux mots du premier ministre: ne sont pas bientôt supprimés?

L'hon. M. Sharp: Nous sommes tous désireux, je pense, d'appuyer la Croix-Rouge, tant que ses membres verront encore la possibilité d'obtenir des vols de jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire si l'une des initiatives se rapportait aux organisations confessionnelles et à *Canairelief*, qui ont effectivement transporté des approvisionnements par avion aux Biafrais affamés?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. Nous avons également eu des entretiens avec les associations confessionnelles et *Canairelief* qui voudraient bénéficier de vols de jour. Les députés conviendront sûrement que cela est souhaitable.

LES CÉRÉALES

LES PAIEMENTS À L'ACRE

M. George Muir (Lisgar): Vu la très grave situation dans les provinces des Prairies, due au grain non moissonné et à l'impossibilité d'écouler les céréales entreposées, et de ce fait, au manque sérieux d'argent liquide et à ses répercussions sur toute l'économie de l'Ouest du pays, le ministre d'État, de Saskatoon, nous dirait-il si le gouvernement songe à la mise en œuvre immédiate d'un programme de paiements à l'acre, pour remédier à une situation aussi intolérable?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): D'autres questions ont été posées dans le même sens. Comme le député le sait, nous avons visité la région en cause, le ministre de l'Agriculture et moi, et le gouvernement étudie la chose. J'espère pouvoir annoncer sous peu la politique ministérielle à ce sujet.

LA POLLUTION

LE DÉCHARGEMENT DE MATIÈRES FISSIBLES DANS L'ATLANTIQUE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources si le Canada a envisagé, au cours des derniers mois, de se faire représenter non seulement à la conférence imminente sur la mer et les problèmes de la pollution, mais encore à celle, beaucoup plus générale, qui doit se tenir en 1971 au sujet de l'enfouissement de matières fissibles dans les profondeurs de l'Atlantique.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, une conférence internationale à ce sujet aura lieu en 1971 ou en 1972, sous l'égide des Nations Unies. Mon ministère, ainsi que celui des Affaires extérieures, ont certes étudié très soigneusement la représentation canadienne à cette conférence. Je suis sûr que le Canada sera représenté et indiquera alors très clairement sa position.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, le ministre dira-t-il si le Canada élabore sa position concernant l'habitude des États-Unis d'enfouir ces matières fissibles dans les profondeurs de l'océan Atlantique, alors que nous nous préoccupons tous, actuellement, de la pollution—en particulier de cette sorte qui est la pire?

L'hon. M. Greene: Je crois que cette même question fait actuellement l'objet de discussions. Comme le ministère des Affaires extérieures est peut-être plus directement concerné à ce sujet, le ministre en cause pourra peut-être en dire plus long.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'estime que ce renseignement devrait être fourni à la Chambre, en temps utile, dans une déclaration à l'appel des motions.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA FERMETURE DE BASES AMÉRICAINES

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, une question qui ressemble à celle de mon collègue le député de Gander-Twillingate. Le ministre a-t-il eu des entretiens avec son homologue des États-Unis concernant l'avenir des bases américaines, militaires et navales, au Canada? D'autre part, certaines seront-elles visées par la politique du gouvernement américain, récemment annoncée, et prévoyant la fermeture graduelle de plus de 300 bases dans le monde entier?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il n'y a pas de doute, monsieur l'Orateur, que les États-Unis, comme le Canada, ont entrepris certaines coupures contre lesquelles nous ne saurions protester. Nous nous sommes toutefois entretenus avec le gouvernement des États-Unis au sujet du préavis qu'il faudrait accorder aux employés canadiens. Nous lui avons demandé avec insistance, mais sans réussir aussi bien que nous l'aurions voulu, d'accorder un préavis plus long. A mon avis, c'est tout ce que nous pouvons faire. En fait, les députés le savent, je prends moi-même des mesures en quelque sorte analogues.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il indiquer le résultat des négociations qu'il a menées avec son homologue américain alors

qu'il cherchait à étendre le préavis de 30 jours accordé aux employés ayant de 20 à 25 années de service, afin que ceux-ci puissent avoir une idée de la portée de ses négociations?

L'hon. M. Sharp: Comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, nos instances n'ont pas eu grand succès. Nous ne sommes pas parvenus à convaincre le gouvernement américain de modifier sa politique à cet égard, bien que nous ayons présenté les instances les plus vigoureuses possibles au nom des Canadiens.

LES TRANSPORTS

L'EXAMEN DES REGISTRES DES CAMIONNEURS CANADIENS PAR «U.S.I.C.C.»

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au très honorable premier ministre la question suivante. Le 29 octobre je lui en ai posé une analogue. D'après une nouvelle qui circulait alors, des agents de la United States Interstate Commerce Commission entraient au Canada pour examiner les registres des camionneurs canadiens. Le premier ministre a dit alors qu'il examinerait la question. A-t-il d'autres renseignements à communiquer maintenant à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai effectivement examiné la question et j'en ai discuté avec le ministère des Transports. Les fonctionnaires de ce ministère pourraient peut-être donner une réponse plus détaillée.

Bref, sauf erreur, l'U.S.I.C.C. n'est pas intervenue ni n'a fait d'inspection de la sorte au Canada, mais l'organisme américain responsable en vertu d'une entente, inspecte les camions canadiens, tandis qu'un arrangement semblable nous donne droit tel que je le comprends, d'effectuer certaines inspections. Pour la commodité des deux gouvernements, et des sociétés intéressées, les camions ne sont pas arrêtés à la frontière mais sont inspectés à l'intérieur du pays. Si le député veut de plus amples détails, il pourra interroger le ministre des Transports quand il sera à la Chambre.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE BRUCE

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme l'Hydro-Ontario, par suite d'instructions émanant de la Commission fédérale de contrôle de l'énergie atomique, a dû interrompre la construction de sa centrale nucléaire à Bruce et doit l'installer ailleurs, j'aimerais savoir si la Commission de contrôle de l'énergie atomique était au courant des projets initiaux de l'Hydro-Ontario à propos de la centrale de Bruce.

M. l'Orateur: A mon avis, cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

LES STUPÉFIANTS

L'HERBE AUX CHATS

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, monsieur l'Orateur. Comme on aurait traduit en justice à Port Arthur une personne pour avoir vendu de l'herbe aux chats à la Gendarmerie royale du Canada...

Des voix: Oh, oh!

M. Nesbitt: Cette question est grave, monsieur l'Orateur. A cause de cela, le ministre a-t-il ajouté l'herbe aux chats à la liste des produits dont l'usage est restreint? Sinon, consultera-t-il son collègue, le solliciteur général, afin de s'assurer si des poursuites de ce genre sont de mise?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je vais m'empresser de consulter mon collègue le solliciteur général à ce sujet.

LA MARIJUANA

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'ai une question complémentaire à poser au ministre de la Justice, monsieur l'Orateur. Comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré que son ministère songeait à légaliser la marijuana, qu'en pense le ministre de la Justice?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de South Western Nova a la parole.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre où les formules de demande d'emploi...

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre permettrait-il au député de terminer sa question, après quoi je reviendrais à la question de privilège du ministre.

M. Comeau: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre où l'on peut se procurer des formules de demande pour un emploi portant rémunération de $250 pour une journée de sept heures?

LES STUPÉFIANTS

LA MARIJUANA

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question de privilège. Le député devrait se rendre compte, il me semble, qu'il est très mal informé. Je n'ai jamais rien dit de pareil.

M. Woolliams: Je suis heureux d'entendre le ministre le nier. On a dû mal le citer. En ce cas, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre de la Justice se trouvent logés à la même enseigne.

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le ministre a déjà posé la question de privilège. Je propose qu'on s'en tienne là. Le ministre et le député pourraient peut-être se consulter pour décider exactement ce qui a été dit.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA PUBLICITÉ À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION RELATIVEMENT À L'USAGE DE LA CIGARETTE

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

A-t-il l'intention de recommander l'adoption d'une loi visant à bannir les annonces publicitaires, à la télévision et à la radio, relatives à l'usage de la cigarette?

M. l'Orateur: Je ne crois pas que cette question soit urgente. Elle pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

L'INFORMATION

LES PROGRAMMES DE RECYCLAGE ET LES FERMIERS

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme le rapport du groupe de travail sur l'information gouvernementale révèle qu'environ 40 p. 100 des cultivateurs canadiens ne sont pas au courant des programmes de recyclage ni même de l'emplacement des centres de main-d'œuvre, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures d'urgence pour renseigner les cultivateurs ou devront-ils attendre un Livre blanc sur le sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LES SPORTS

LE DÉFICIT DES JEUX PANAMÉRICAINS DE WINNIPEG

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné l'arrangement que le gouvernement a l'intention de proposer pour combler le déficit de la Compagnie de l'Expo, songe-t-on à faire la même proposition à la ville de Winnipeg pour combler le déficit occasionné par les Jeux panaméricains, le principal événement sportif de l'année du centenaire?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): La question a été soulevée au cours du débat hier, et je vais me renseigner à ce sujet.

LE REVENU NATIONAL

LES DROITS D'ENTRÉE SUR LES PRODUITS BIOLOGIQUES

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que les médicaments et les produits biologiques utilisés en médecine vétérinaire préventive sont aussi importants que ceux qui servent en thérapeutique vétérinaire et, dans bien des cas, essentiellement les mêmes, le ministre peut-il donner aux agriculteurs et aux éleveurs l'assurance qu'on supprimera le droit de 15 p. 100, imposé en août de l'année courante, sur les produits biologiques de prévention, par suite d'une nouvelle interprétation de la loi sur les douanes par certains douaniers trop zélés.

M. l'Orateur: Cette question pourrait très bien faire l'objet d'un débat au moment de l'ajournement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CANADA ET LA POLITIQUE AMÉRICAINE AU VIETNAM

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné les critiques acerbes formulées par le sénateur Fullbright, président du comité des relations étrangères du Sénat des États-Unis, à l'égard de la récente déclaration du président Nixon sur la politique américaine au Vietnam, que le sénateur juge peu propice à l'établissement

de la paix dans ce malheureux pays, le gouvernement canadien a-t-il fait connaître au gouvernement des États-Unis son point de vue au sujet de cette question d'importance internationale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, puis-je revenir à la coutume traditionnelle et demander au leader du gouvernement de nous dire quels seront les travaux de la Chambre pour le reste de la semaine et la semaine prochaine?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, comme les députés le savent, nous poursuivrons l'étude de l'article nº 8, la deuxième lecture du bill C-6, concernant la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, puis nous passerons à l'article nº 11, bill C-8, concernant les enfants des morts de la guerre.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur une modification de ses travaux annoncée la semaine dernière. L'article nº 19, bill C-135, visant à modifier la loi sur les prêts aux étudiants, ne viendra pas en troisième lieu. Nous passerons plutôt à l'article nº 4, bill C-2, concernant la loi sur les juges, puis à l'article nº 23, bill C-136, concernant la loi sur l'expropriation. On espère que quand la séance sera levée demain à trois heures de l'après-midi, on aura terminé la deuxième lecture de ces quatre bills.

Lundi prochain, nous passerons au prochain article, le nº 14, bill C-11 relatif à la loi sur les chemins de fer; il sera suivi par l'article nº 6, le bill C-4 relatif à la loi sur les corporations canadiennes.

Comme les députés le savent, la Chambre ne siégera pas le Jour du Souvenir, mais mercredi nous étudierons l'article nº 19, bill C-135 relatif à la loi sur les prêts aux étudiants, l'article nº 12, bill C-9 relatif à la loi sur les prêts aux petites entreprises et enfin l'article nº 10, bill C-7 relatif à la loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada. S'il y a des changements à ce programme nous ferons tous nos efforts pour vous en avertir à l'avance à la Chambre.

M. Hales: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A vous et à votre personnel, j'aimerais exprimer mes remerciements et ceux de tous les députés pour nous avoir distribué aujourd'hui pour la première fois cet attrayant plan de la distribution des sièges. Je suis sûr qu'il sera très utile aux milliers de visiteurs qui prennent place à la tribune. Nous vous sommes reconnaissants d'y expliquer pourquoi les députés quittent leurs banquettes de temps à autre. La Chambre vous sait gré de vos efforts, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

• (3.20 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

PROJET DE LOI SUR LA LIQUIDATION DE L'EXPO

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 5 novembre, de la motion de l'honorable M. Pepin, tendant à la 2e lecture et au renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill C-6 visant à liquider la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et à autoriser à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes.

[*Français*]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans le vif de mes remarques, je voudrais faire appel à votre indulgence parce que, pendant quelques secondes, je ne serai, je pense, que partiellement dans l'ordre et, pour ce faire, je m'appuie sur un précédent établi hier, alors que j'ai entendu quelques-uns de mes collègues faire l'éloge de ceux qui ont été à l'origine de la Compagnie de l'exposition universelle. Ils ont évoqué la mémoire, par exemple, de l'honorable Mark Drouin, qui est décédé depuis, et du Commissaire, Son Excellence Pierre Dupuy, qui nous a si bien servis et qui, lui aussi, nous a quittés pour un monde meilleur.

J'ai l'impression que je réponds aux désirs de tous les députés en rendant également hommage à un grand homme, celui qui a joué le rôle le plus important dans la mise en œuvre d'Expo, c'est-à-dire M. Jean Drapeau, maire de la ville de Montréal. Je le fais, non seulement parce que je crois qu'il mérite la gratitude de tous les députés et de tous les Canadiens, mais également la sympathie de la Chambre et de tous les Canadiens pour la façon indigne, ingrate et malpropre avec laquelle on l'a traité depuis ce temps-là, en bombardant sa résidence et son établissement.

Ceci étant dit, j'aborde le bill C-6, intitulé «Loi liquidant la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et autorisant à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes».

Les notes explicatives précisent que ce bill a pour objet

a) de prévoir la dissolution de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967;

A mon sens, personne ne peut s'opposer à cela, car c'est dans l'ordre.

Le second objet de ce bill est, et je cite:

b) d'autoriser la disposition de l'actif et du passif restants de la compagnie;

On peut peut-être avoir des divergences d'opinions sur la façon de disposer de l'actif et du passif, mais le gouvernement propose une solution qui sera discutée au cours des réunions du comité parlementaire compétent.

Ce bill a enfin comme troisième objet:

c) d'arrêter l'intérêt à courir sur les billets en circulation de la Compagnie payables au gouvernement du Canada et prévenir ainsi l'accroissement d'un engagement supplémentaire relatif à ces billets, et de défalquer la somme de cent vingt-cinq millions de dollars à titre de participation du Canada au déficit de la Compagnie;

On admettra ici qu'il s'agit d'une mesure d'économie qui s'explique très bien, et l'on pourra poser des questions au ministre au cours de l'étude en comité.

Le quatrième objet de ce bill est:

d) d'autoriser le Québec à différer jusqu'en 1972 le paiement de cinq millions cinq cent mille dollars, au plus, sur les sommes dues en 1969-1970 relativement aux opérations de la Compagnie.

On sait que le gouvernement a pris cette mesure en vue de profiter de la demande de la ville de Montréal de tenter de remédier à la situation du chômage. Il s'agit donc d'une dépense plutôt fictive, car on aurait dépensé l'équivalent en prestations d'assurance-chômage et de bien-être.

L'honorable ministre nous a présenté une explication encore plus circonstanciée des raisons qui motivent toutes les dispositions de ce bill.

Après que le ministre eut fait son exposé, il m'a semblé clair et simple, et même l'opposition ne tarissait pas de louanges sur la valeur de ce projet de loi. J'avais par conséquent l'impression que le débat ne durerait que quelques heures, juste le temps qu'il faut aux membres de l'opposition de prononcer les discours d'usage pour renvoyer la mesure au comité parlementaire concerné, poser des questions, demander des explications, exprimer certaines inquiétudes et écouter les réponses du ministre et de ses spécialistes.

Je n'aurais pas osé intervenir dans le débat si tous les députés avaient convenu que cela pouvait épargner du temps. Mais comme on a passé la journée d'hier à porter toutes sortes d'accusations contre le gouvernement et à déformer les faits, je me sens obligé, aujourd'hui, de donner une réponse au moins sommaire.

Tout en jugeant ce débat superflu, j'ai écouté hier les interventions de l'opposition qui contenaient des affirmations mesquines et inquiétantes sur ces certains points.

J'espère que je me trompe, car je ne prétends pas être infaillible. Cependant, j'ai cru sentir, à un certain moment, que l'on voulait exprimer indirectement, discrètement, tout en comblant d'éloges l'honorable ministre, certains sentiments de jalousie à l'égard de la ville de Montréal et de la province de Québec relativement à l'Exposition. On a aussi profité de l'occasion pour s'attaquer au gouvernement.

Monsieur l'Orateur, je crois que cela ne convient pas, puisqu'il s'agit d'une mesure extraordinaire. Au fait, Terre des Hommes a été le plus grand monument jamais élevé au canadianisme, à la face du monde entier, grâce à la collaboration de tous, qu'il s'agisse du parti conservateur progressiste, des autres partis ou de tous les citoyens, même ceux qui ne s'occupent pas de politique.

Cette œuvre en a été une de collaboration dès le début. Pour une fois, nous avons su nous entendre sur une réalisation très importante pour le prestige du Canada. Il me semble qu'on ne devrait pas maintenant laisser au reste de l'univers l'impression que nous sommes des souris qui essaient de grignoter le socle de ce monument, mais, au contraire, que nous pouvons travailler la main dans la main et terminer en beauté cette réalisation magistrale qui avait si bien commencé.

Il y aura évidemment toujours des esprits inquiets et il faut tâcher de les rassurer.

Je voudrais d'abord nier, avec preuves à l'appui, qu'il ne s'agissait pas d'un cadeau fait à la ville de Montréal. Je crois, au contraire, et je le répète, qu'il s'agissait d'une œuvre de collaboration de tous les Canadiens à l'épanouissement du pays et que les Montréalais et les Québécois ont fait plus que leur part, ou au moins leur part, disons, pour ne pas exagérer.

On nous dit que l'Expo a coûté à chaque Canadien $7, mais on ne sait peut-être pas qu'elle coûte aussi plus de $7 aux Québécois. En effet, ceux-ci ont payé $18, les Montréalais, $75, en plus du partage du déficit que nous allons payer en tant que Canadiens, Québécois et Montréalais. La contribution de chaque Montréalais sera d'environ $75, monsieur l'Orateur.

C'est donc dire que les Québécois, les Montréalais surtout, ont fait plus que leur part et n'ont pas nécessairement reçu un cadeau. Ils ont plutôt donné au reste du pays, dans un effort de générosité considérable, un cadeau, disons, et je ne voudrais pas trop insister sur

ce mot. Ils ont tout de même prouvé qu'ils étaient prêts à faire leur part.

Dans l'établissement des proportions relatives au coût de l'Expo, la même chose s'applique; on a dit que le Canada paierait 50 p. 100 du coût, la province de Québec, 37½ p. 100 et Montréal 12½ p. 100. Toutefois, pour ce qui est des 50 p. 100 que le gouvernement fédéral a versés, il faut reconnaître qu'il comprend environ 16 p. 100 de taxes perçues dans le Québec. Donc, le Québec a fait sa part.

Je fournis ces statistiques aux esprits inquiets, qui pensent que, pour une fois, on a manqué de justice distributive au Canada et pour prouver qu'au contraire, les Québécois, les Montréalais en particulier, sont prêts à collaborer avec tout le reste du pays, quand il s'agit du bien du Canada.

On a dit aussi, monsieur l'Orateur, au cours du débat, et cela m'a frappé, que le coût de l'Exposition avait considérablement dépassé les premières prévisions. J'ai en main un extrait du compte rendu des débats de la Chambre des communes, où sont consignées les paroles du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). En effet, celui-ci disait, le 20 décembre 1963, tel qu'on le rapporte à la page 6213, exactement ce qui suit, et je cite:

[*Traduction*]

En 1959, la Chambre de commerce de Montréal rédigeait un mémoire.

Le 10 février 1960, j'annonçais que le Canada présenterait une demande au Bureau international des expositions et que, à cette fin, le gouvernement fédéral affecterait 20 millions de dollars, la province de Québec, 15 millions, et la ville de Montréal, 5 millions.

• (3.30 p.m.)

[*Français*]

Voilà ce qu'on avait prévu en 1960.

Monsieur l'Orateur, j'ai presque envie d'être méchant envers mes amis d'en face et de leur rappeler qu'à ce moment-là, les responsables de l'Exposition, le Commissaire, à cette époque, était un membre de la même congrégation politique qu'eux. J'ai l'impression qu'il s'agit là de gens—ses collaborateurs et lui—qui ont manqué de vision, qui n'ont pas pensé que le Canada avait une tâche plus considérable à remplir que celle qu'ils voyaient.

Ces chiffres, d'ailleurs, étaient beaucoup trop conservateurs. Ils n'ont pas fait preuve d'assez de vision pour prévoir l'appui considérable de citoyens de tous les pays du monde qui se rendraient au Canada à cette occasion-là pour prévoir le nombre de pays qui voudraient participer à cette exposition, ainsi que le nombre d'hommes d'État qui viendraient ici, accompagnés de suites impressionnantes,

[M. Mongrain.]

visiter ce que le Canada et tous les pays invités avaient à montrer au monde moderne.

Je leur pardonne tout de même de s'être trompés quant à leurs prévisions, mais il ne faudrait pas, aujourd'hui, reprocher au gouvernement un manque de prévision, puisque ce sont les gens responsables que nos amis d'en face avaient nommés qui se sont trompés dans leurs prévisions.

Monsieur l'Orateur, je suis prêt à reconnaître qu'aucun homme au monde en 1960, 1961, 1962 ou 1963 ne pouvait prévoir le succès phénoménal de l'Exposition. On a prévu du mieux qu'on a pu, mais, devant cette affluence de pays, ce qui ne s'était jamais vu auparavant, qui voulaient participer à l'Expo, étant donné les millions de personnes qui déjà nous faisaient savoir qu'elles voulaient venir nous visiter, on a été obligé d'agrandir le terrain de l'Expo, d'augmenter le nombre de commodités ainsi que le personnel des cadres. On est allé les chercher dans l'entreprise privée et, comme il s'agissait d'une affaire temporaire, il a naturellement fallu les payer plus cher qu'on avait prévu.

Monsieur l'Orateur, il ne faut pas s'étonner du fait que l'Exposition nous ait laissé un déficit de 143 millions, eu égard à la part du Canada, au moins. Même si l'on invoque l'auditeur général, je prétends que cette exposition nous a laissé un actif supérieur au déficit. Un actif échappe à l'auditeur général du Canada. Il s'agit d'un actif précieux, qui compense infiniment plus le déficit au Canada.

Il s'agit d'un actif moral, monsieur l'Orateur: le prestige incommensurable que le Canada n'avait jamais connu, mais que l'Exposition nous a procuré, grâce à tous les citoyens de nombreux pays qui sont venus nous visiter. On connaît maintenant le vrai visage du Canada, de ce géant qui s'éveille en 1969, grâce d'abord à Expo et, ensuite, à Terre des Hommes.

Monsieur l'Orateur, il s'agit de choses qui s'achètent et se paient, même avec de l'argent, aujourd'hui. Les recherches et les expériences qu'on a faites vont porter leurs fruits dans toutes sortes de domaines de notre économie ou de notre industrie. Ce qu'on n'aurait jamais osé faire auparavant, parce qu'on n'aurait pu trouver les sommes d'argent nécessaires dans les budgets ordinaires, on l'a fait dans le cas du budget d'Expo. Il s'agit de choses qui vont profiter pendant des siècles aux chercheurs, aux industriels ou aux hommes d'affaires. On paie à longueur d'année pour la recherche, et nos amis d'en face sont les premiers à reprocher au gouvernement de ne pas investir assez d'argent dans ce domaine. Or, nous avons eu une occasion unique de faire de la recherche et il en est sorti des techniques nouvelles.

Monsieur l'Orateur, la part du déficit du gouvernement central a contribué à faire progresser la recherche. Les résultats furent si nombreux qu'il faudrait que je parle pendant des heures pour expliquer seulement ce que j'ai vu, et je ne suis qu'un profane.

Que dire de la publicité qu'on a faite au Canada et à ses entreprises! Tous savent combien coûte la publicité. Mes amis d'en face sont les premiers à reprocher au gouvernement, quelquefois, de trop dépenser pour faire de la publicité au Canada. Nous avons bénéficié d'une publicité indirecte qui nous aurait coûté des millions de dollars et qui n'aurait jamais eu la même valeur, puisqu'elle a provoqué une affluence de visiteurs au Canada qui sont venus constater *de visu* que notre pays était l'un des plus actifs au monde.

A propos du déficit de l'Exposition, il faudrait se souvenir du rôle de l'auditeur général. Je ne veux pas le critiquer, parce que son rôle n'est pas d'évaluer des valeurs morales, intellectuelles ou scientifiques, mais d'additionner des chiffres. Il fait bien son rôle. Si l'on se fonde seulement sur son témoignage pour condamner le déficit d'Expo '67, alors on fait un plaidoyer injuste et presque malhonnête, dans certains cas.

Qu'est-ce que nous a procuré l'Expo et ne figure pas dans les rapports officiels? Des revenus sous forme de taxes ont été obtenus, grâce aux touristes. Il s'agit de sommes d'argent considérables qui n'ont pas été ajoutées au bon résultat d'Expo. Aujourd'hui, alors que tout cela s'est terminé brillamment, on viendrait—que l'on me permette d'employer une expression qui n'est pas de Bossuet—«chiquer la guenille», alors que nous avons réussi à bâtir quelque chose d'aussi grand, sans tenir compte de choses qui existent incontestablement et indiscutablement et qui apportent au Canada une richesse supplémentaire nécessaire considérable à l'avantage de tous les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, Expo '67 nous a procuré encore plus. Il s'agit des relations qui ont été nouées grâce à l'Expo.

De nombreux hommes d'affaires sont venus de tous les pays nouer des relations commerciales et industrielles avec les hommes d'affaires, les financiers et les industriels canadiens. Cela a une valeur encore incalculable pour le peuple canadien. Il faudrait y penser plutôt que de critiquer les dépenses supplémentaires qui sont tout à fait explicables, puisque les premières prévisions dataient de 1960 et que l'envergure de cette exposition a plus que doublé et même quadruplé, par rapport aux premières prévisions.

Monsieur l'Orateur, l'Expo a eu un autre résultat que les machines à additionner ne pourront calculer: l'unité nationale, qui a été consolidée. Tous les pays qui ont participé à l'Exposition universelle, dont les citoyens sont venus ici au Canada, se tendent la main en hommes de bonne volonté, se comprennent un peu mieux et désirent la paix depuis.

Voilà des résultats d'Expo qu'on ne peut nier. Je crois que le déficit de l'Expo, qui coûtera aux Canadiens 143 millions et qui entraînera également des déboursés à la ville de Montréal et à la province de Québec, sera compensé par une circulation d'argent supplémentaire.

L'Expo aura des résultats tangibles. Je répète qu'Expo est le plus beau monument qui ait jamais été érigé au canadianisme. Tous les Canadiens devraient continuer à se rallier autour de ce monument, oubliant les mesquineries, au moment où l'on va mettre le point final à cette réalisation.

Monsieur l'Orateur, je crois devoir terminer mes remarques, ne serait-ce que pour prouver que je crois un peu à ce que je viens de dire.

Que nous demande le ministre après avoir donné ses explications: Déférez ce bill au comité parlementaire, car je serai présent avec mes experts et je répondrai à toutes vos questions. Si vous n'êtes pas satisfaits des réponses, le bill va revenir à la Chambre et il vous sera loisible d'exprimer vos doléances.

C'est le droit de l'opposition de discuter des dépenses publiques, mais il ne faudrait tout de même pas, au moins quand il s'agit d'une réalisation qui va influencer l'avenir du Canada et de beaucoup d'autres pays, que l'on fasse des suppositions malveillantes ou des affirmations douteuses.

A mon sens, et je crois que tous les députés ministériels sont de mon avis pour qu'il ne subsiste aucune amertume dans l'esprit de mes amis de l'opposition, il faut convenir qu'Expo 67 a été une œuvre à laquelle tous ont collaboré, dans toute la mesure de leur possible, même les partis de l'opposition.

En bons Canadiens, nous devrions couper court à toute objection et nous empresser de déférer ce bill au comité désigné, où l'on pourra poser des questions, écouter les réponses et les vérifier, afin que le bill revienne à la Chambre et que chacun puisse voter selon sa compréhension.

• (3.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, il faut payer la note pour notre centenaire. Je crois que la plupart des

Canadiens paieront de bon gré si les frais supplémentaires leur paraissent raisonnables. Je crois les Canadiens peu disposés à ergoter en général sur des frais supplémentaires justifiés par un surtemps motivé, quand on a agi de bonne foi pour assurer la pleine réussite du centenaire et de l'Expo. Pourtant, certains propos du député de Trois-Rivières (M. Mongrain) m'ont un peu choqué; je voudrais lui répondre amicalement et essayer de lui faire comprendre un peu pourquoi certains d'entre nous ont mis en question les dépenses entraînées par l'Expo.

Je ne crois pas que nous devions passer sous silence tout incident de mauvaise foi qui puisse être survenu pendant la construction de l'emplacement d'Expo, pas plus que nous ne pouvons nous permettre de faire d'autres erreurs en liquidant la Compagnie.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais commenter le discours de l'honorable député. Apparemment, il pense que les discours des députés de l'opposition cachent peut-être un peu d'envie à l'endroit de Montréal, et il a laissé entendre que, dans le cas de projets bien fondés, des esprits mesquins se sont mis de la partie. Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que personne au pays en veuille à Montréal ou au Québec à cause d'Expo 67. Au contraire, c'était un projet national gigantesque auquel ont participé Montréal, le Québec et tous les Canadiens. Nous étions fiers de Montréal, du spectacle qu'elle a monté et de tous les Québécois. Des gens de tous les coins du pays sont allés à Montréal et ils ont été emballés par Expo 67 et la bienveillance des gens du Québec. Ils sont rentrés chez eux dans les meilleures dispositions et, certes, personne n'entend gâcher le résultat merveilleux d'un effort auquel tous les Canadiens ont contribué.

Toutefois, la surveillance exercée par le gouvernement sur l'aménagement de l'Expo et les mesures qu'il prend pour liquider la Compagnie doivent être remises en question. Au moins, ce sont là des sujets qui me concernent. Il ne fait pas de doute, il s'est commis bien des erreurs de jugement qui ont coûté cher. Le délai fixé peut en justifier quelques-unes, car il était impossible de retarder l'ouverture de l'Expo. Nous n'avons plus cette excuse à l'heure actuelle et il ne faut donc pas commettre d'autres erreurs au moment de la liquidation. Certains articles du bill, à mon sens, appellent des modifications.

Le député de Trois-Rivières a dit que tous les Canadiens ont profité financièrement d'Expo 67. C'est vrai dans un sens, mais je viens d'une région touristique, d'une province touristique et je peux dire au député que dans ma circonscription de Parry-Sound-Muskoka et en Ontario en général les recettes du tourisme sont tombées aussi bas que jamais sinon à rien, car tout le monde allait à Montréal. Je n'ai cependant jamais entendu une plainte. Les gens estimaient que s'ils perdaient de l'argent, ils se rattraperaient probablement l'année suivante. Dans le cas du déficit actuel, nous parlons de $7 par personne, mais certaines ont perdu des milliers de dollars. On espérait que les touristes habituels reviendraient l'année suivante. On avait exprimé l'espoir que les touristes pousseraient une pointe vers notre région en revenant chez eux, aux États-Unis ou dans l'Ouest. Cela ne s'est pas produit et mes commettants ne s'en sont pas plaints. Voici l'esprit dans lequel le grand effort de Montréal a été accepté. Il ne faut cependant pas oublier qu'ils ont bel et bien perdu de grosses sommes.

Le député de Trois-Rivières a parlé également de générosité et il a demandé si nous allions lésiner sur quelques millions de dollars pour régler le problème de cette compagnie. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a signalé que les Jeux panaméricains ont mis Winnipeg en déficit pour moins d'un million de dollars, ce qui n'est rien à côté de l'Expo, mais pour autant que je sache, le gouvernement actuel ne s'est aucunement engagé à accorder de l'aide à cet égard.

Une voix: Oui, il l'a fait.

M. Aiken: Je l'espère, mais aucune réponse n'a été donnée au député de Winnipeg-Nord-Centre hier. Si une réponse a été donnée depuis lors, c'est la plus rapide que j'aie jamais entendue ici.

L'hon. M. Pepin: La ville demandait des sommes supplémentaires.

M. Aiken: Oui, elle demandait plus d'argent. Qu'avons-nous ici? De 20 millions à 175 millions de dollars. Je dirais que c'est là une grosse somme additionnelle. Je n'ergote pas sur le montant, je dis simplement qu'il s'agit ici d'une forte somme.

L'Exposition nationale du Canada à Toronto cherche désespérément à moderniser ses installations. Je me souviens qu'il y a quatre ans environ, un groupe est venu ici de Toronto pour obtenir de l'aide, mais rien d'important ne s'est encore produit. Je

m'étonne que les députés de la région torontoise ne protestent pas contre la mesquinerie dont on a fait preuve à cet égard. Peut-être le feront-ils avant la fin du débat. Le traitement accordé à l'exposition de Toronto n'est qu'un point accessoire, mais ce que je veux souligner c'est ceci: s'il s'agit de générosité, la même mesure devrait sûrement s'appliquer tout autant à une région du pays qu'à une autre. Autrement, l'Expo pourrait avoir suscité un peu de jalousie, comme le député de Trois-Rivières l'a mentionné. A cause des sommes considérables dépensées pour l'Expo, certaines gens croyaient peut-être recevoir de l'aide pour pouvoir dépenser un million de dollars, par exemple, sur d'excellents projets du centenaire et ont vu leurs espoirs déçus.

• (3.50 p.m.)

Mais j'en reviens à mon sujet, monsieur l'Orateur. Ce qui m'inquiète le plus ici, c'est que le projet de loi permet au ministre de disposer de l'actif de la Compagnie sans être obligé de consulter le Parlement. On ne trouve aucune directive quant à la façon de disposer de ces biens.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, pour couper au plus court, je devrais peut-être dire au député que la somme des biens restants est vraiment minime. En outre, je ferai rapport là-dessus comme sur les autres questions, selon l'usage. Cette question de disposition de biens n'a rien d'étrange ni de difficile à comprendre ni d'anormal.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, j'ai la certitude que le ministre va agir franchement et ouvertement à notre égard et je ne doute nullement de son honnêteté ni de sa parole à ce sujet. Mais qui me dit qu'il ne sera pas promu à un poste plus élevé sous peu? Il pourrait ne plus être là et être remplacé par un de ses collègues moins catégorique. En outre, le ministre pourrait essuyer une défaite...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Pepin: Ces biens-là ne valent pas la peine d'être volés.

M. Aiken: Le ministre dit qu'ils ne valent pas la peine d'être volés. Quelques dollars ici ou là n'ont peut-être aucune importance. Je croyais que l'actif dont il faut disposer était de 50 à 75 millions de dollars; du moins c'est ce que le ministre nous a donné à entendre hier. Le ministre ne réussira pas à me détourner de mon sujet. Il n'a nullement besoin de dire comment il va disposer de cet actif; le bill ne l'exige pas et c'est contre cela que je m'insurge. Par exemple, un édifice dont la construction aurait coûté plusieurs millions de dollars pourrait être acquis par un tiers pour un dollar. Il pourrait aussi arriver qu'on liquide les créances du gouvernement fédéral ou de la Compagnie de l'exposition. J'aimerais en savoir plus long sur ces questions. Il est possible par exemple, que l'on annule certaines dettes envers l'Exposition. Je ne suis pas très au courant des lois du Québec mais ce que je sais, c'est que dans la plupart des provinces du Canada, il y a un statut réglant les délais de prescription en vertu duquel les dettes sont exigibles au moins six ou sept ans après qu'elles ont été contractées. Après ce délai, le débiteur peut invoquer le statut sur les délais de prescription. Dans ce cas, les créances de la Compagnie de l'exposition pourraient être éliminées d'un trait de plume. Peut-être ne doit-on aucun argent à la Compagnie, mais je serais très étonné d'apprendre qu'il ne reste aucun contrat en souffrance ou annulé d'une façon quelconque. Le ministre peut les terminer et annuler les dettes subséquentes d'un trait de plume, sans être tenu de donner aucune explication à personne.

Sans doute le ministre nous dira-t-il qu'il nous expliquera tout; mais c'est le principe du bill qui est à condamner. Le gouvernement semble nous dire que son autorité ne doit pas être limitée par le contrôle du Parlement et que, dans certaines questions, il n'est pas tenu de faire rapport aux Chambres. Peu m'importe qu'il s'agisse d'un seul dollar ou d'un million de dollars; c'est le principe du bill qui est mauvais et nous ne l'admettons pas.

Des voix: Bravo!

M. Aiken: C'est le principe même du bill qui compte. Je le répète, les dispositions du bill dispensent, en fait, le ministre de faire rapport à la Chambre après avoir disposé des biens de la Compagnie de l'Expo. Ce bill devrait être modifié en comité de façon à ce qu'on soumette la vente des biens à des appels d'offres publics.

L'hon. M. Pepin: Mais on a déjà disposé des biens!

M. Aiken: Pourquoi alors le gouvernement ne supprime-t-il pas l'article auquel nous nous opposons?

L'hon. M. Pepin: On a déjà disposé des biens en question.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que nous ne procédons pas avec ordre.

Sauf erreur, les questions du député et les réponses du ministre sont du genre habituellement admis seulement lorsque le bill est au comité.

L'hon. M. Pepin: En effet.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, le ministre est tellement aimable que je ne m'oppose pas à ses interruptions. Je demanderai alors: si l'on a disposé de tous les biens, que faisons-nous donc maintenant? Aussi bien disposer du bill immédiatement, ou encore que le gouvernement le retire. Quoi qu'il en soit, le ministre pourrait supprimer l'article dont je parle. A mon avis, il exagère.

Je tenais tout simplement à le signaler à la Chambre car, en adoptant le bill, le Parlement se départit de son droit de regard sur les biens publics en cause. C'est là le principe auquel nous nous opposons. Le ministre devrait dire clairement qu'il n'y a pas de biens dont disposer.

L'hon. M. Pepin: Je l'ai déjà fait.

M. Aiken: Alors pourquoi ne pas retirer l'article? Si les biens sont minuscules au point d'être sans importance, pourquoi ne pas retirer l'article? Ou encore, le ministre pourrait peut-être modifier le bill de façon à permettre la vente par appel d'offres des articles minuscules encore disponibles. Le gouvernement fédéral doit avoir les moyens de faire passer de petites annonces dans nos journaux.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, nous voilà maintenant dans la situation du type qui a une gueule de bois après avoir fait la bombe. Notre gueule de bois résulte des actes du gouvernement actuel, car il était au pouvoir lorsque les dépenses visées par le bill C-6 ont été entreprises.

Il fait bon voir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Chambre. Au début, lorsque l'opposition d'alors a averti le gouvernement de l'importance des frais qu'auraient à assumer les contribuables canadiens si le gouvernement ne prenait pas de précautions pour les protéger, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures était chargé de l'Expo. Il n'a pas voulu permettre au comité de la Chambre d'étudier ce que faisait la direction d'Expo 67 afin de s'assurer qu'on ne dépensât pas follement pour l'Expo.

• (4.00 p.m.)

Je voudrais rappeler une question que j'ai posée au premier ministre suppléant (M. Martin), le 22 juin 1965, et qu'on peut lire aux pages 2744 et 2745 du hansard de cette année. J'ai demandé au gouvernement de former un comité spécial chargé d'étudier les dépenses concernant l'Expo 67. Ma demande se fondait sur des renseignements déposés en réponse à la question 397, grâce auxquels la Chambre avait appris que les dépenses du gouvernement fédéral étaient passées de 20 millions de dollars, au début, à plus de 64 millions de dollars. Le 22 juin, comme on peut le lire à la page 2803 du hansard, j'exprimais mon inquiétude à propos du gouvernement fédéral qui hésitait à établir un comité.

A cette époque, en effet, je craignais que les dépenses ne s'élèvent à 100 millions de dollars, chiffre que j'aurais jugé excessif. Tout ce que je puis dire à propos du bill que nous avons maintenant devant nous, c'est que j'étais certainement pessimiste en songeant à la prodigalité de tous les partis.

D'après les remarques adressées par le ministre actuel au député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken), le gouvernement n'a guère modifié son attitude à l'égard de ces problèmes. Le ministre déclare que l'actif est minime. L'auditeur général les évalue à une somme située entre 50 et 60 millions de dollars. C'est peut-être minime pour le ministre, mais certainement pas aux yeux des contribuables canadiens.

Des voix: Bravo.

M. Coates: Le ministre suit les traces d'un ancien responsable de ce ministère qui demandait «qu'est-ce qu'un million?» Le ministre actuel en vient maintenant à demander ce que sont 50 ou 60 millions de dollars. Tout dépend du degré d'inflation que les Canadiens doivent supporter et de l'attitude de ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles.

L'hon. M. Pepin: Allons donc.

M. Coates: Le ministre a dit: Allons donc. Il est en colère, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Pepin: Puis-je vous interrompre un instant?

M. Coates: Certainement.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le ministre. Nous devons certainement éviter pareil dialogue au cours de ce débat sur la deuxième lecture. Nous ne sommes pas en comité, mais à l'étape de la deuxième lecture. Si le ministre veut préciser une déclaration antérieure

[M. l'Orateur.]

qu'il juge mal interprétée, le Règlement le lui permet, mais je ne crois pas qu'on puisse autoriser ce genre de dialogue.

M. Coates: Peut-être aurons-nous l'avantage d'entendre les opinions du ministre un peu plus tard. Je serais très heureux de l'écouter. Quand j'ai demandé pour la première fois, le 22 juin 1965, la formation d'un comité chargé d'étudier les dépenses de l'Expo 67 et la contribution fédérale à cet égard, le ministre actuel était secrétaire parlementaire du ministre du Commerce d'alors. A cette époque, le ministre m'avait signalé qu'on établirait peut-être un comité durant l'automne. En fait, il n'a pas été possible pour un comité d'étudier ces dépenses jusqu'à une époque avancée de l'année 1966, après que feu Robert Winters fut devenu ministre du Commerce. Il a consenti volontiers à un examen, car lui, comme la plupart des Canadiens, commençait à s'inquiéter beaucoup de ce qui s'annonçait comme une débauche de frais à l'occasion d'Expo 67.

L'hon. M. Pepin: Vous disiez que vous étiez satisfait.

M. Coates: Bien sûr, nous étions satisfaits à ce moment-là. Si le comité avait été institué en juin 1965, une foule de choses ne se seraient peut-être pas produites. Mais on a vu qu'il était trop tard pour y remédier. C'est la même chose aujourd'hui. Nous parlons d'une défalcation de 122.8 millions de dollars. Or, c'est tout ce que nous pouvons faire, en parler, car il faut toujours régler la facture. Or même aussi tardivement, les contribuables canadiens ont le droit de savoir que le gouvernement avait été prié de prendre des mesures en 1965 et qu'il avait refusé. S'il l'avait fait à ce moment-là, la facture aujourd'hui serait loin d'être aussi élevée. Voilà ce que je cherche à montrer.

Il n'est que juste que les Canadiens sachent qu'une foule de dépenses relatives à l'Expo 67 n'entrent pas dans le cadre de ce projet de loi, ni même de l'Expo elle-même. Je veux parler des dépenses comme celles engagées par Radio-Canada, le Conseil des ports nationaux et le ministère des Travaux publics. Par exemple, le ministère des Travaux publics a construit un dispositif de contrôle de la glace, estimé à l'origine à deux millions et demi de dollars. Il a coûté en fin de compte 13 millions de dollars et le gouvernement fédéral doit verser 10 millions et demi de dollars. L'inflation étant ce qu'elle est, vu le gouvernement au pouvoir, c'est ainsi que les choses se passent, deux millions et demi deviennent 10 millions et demi.

En 1964-1965, les dépenses du Conseil des ports nationaux atteignaient deux millions de dollars. On avait estimé que le Conseil dépenserait 3.8 millions de dollars de plus, en 1965-1966. Cependant, dans les crédits supplémentaires de 1965-1966 ce montant s'était accru encore d'un million de dollars.

On ne peut pas déterminer le coût global d'Expo 67 au moyen de ce seul projet de loi. Il faudrait examiner les comptes de tous les ministères de l'État. Et si on le faisait le chiffre serait fantastique, bien supérieur au montant de 122.8 millions dont nous parlons actuellement qui, à mon sens, ne représente qu'une très faible portion de ce qu'il en a coûté aux contribuables canadiens.

Le député de Parry Sound-Muskoka a dit quelque chose qui mérite d'être corroboré. Il a fait remarquer que, selon un orateur précédent, certains Canadiens, y compris des membres de l'opposition, étaient contrariés qu'Expo ait eu lieu à Montréal. Rien ne saurait être moins vrai. Les Canadiens de tout le Canada étaient ravis que l'exposition ait eu lieu à Montréal qui s'en est parfaitement tirée en donnant une bonne impression à tous les visiteurs des autres régions du Canada et des autres pays. Cependant, tous les Canadiens non résidant de la province de Québec ont certes sacrifié quantité de dollars en allant visiter Expo 67.

• (4.10 p.m.)

Comme le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) l'a dit, bien qu'ils ne se soient pas plaints, les commerçants des provinces de l'Atlantique ont constaté que leurs entreprises avaient moins rapporté cette année-là. L'industrie du tourisme y a réalisé sensiblement moins de bénéfices en 1967 qu'en 1966. Les entreprises de tourisme ont dû supporter de très lourdes charges, cette année-là, à cause de l'Expo.

Je n'ai qu'un autre point à signaler, monsieur l'Orateur. Une des choses qui m'a le plus préoccupé a été la construction d'Habitat 67. Il reste au gouvernement à fournir une explication complète là-dessus.

M. Southam: Un éléphant blanc.

M. Coates: C'est moins qu'on puisse dire quand on pense au contribuable canadien. Nous ne savons pas qui en a la charge, si c'est la Société centrale d'hypothèques et de logement ou un autre organisme. Mais tout ce que je sais, c'est que nous n'en avions pas besoin pour commencer. Cela a coûté bien des millions de dollars, et le contribuable a dû payer la note presque entièrement. A mon avis,

Habitat 67 était et reste une monstruosité, une des monstruosités les plus coûteuses jamais construites au Canada.

J'attends avec intérêt et impatience les commentaires du ministre qui doit nous expliquer exactement quelles factures seront payées, si d'autres suivront, ce qu'il adviendra de Habitat 67 et quelle sera la note finale.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques brefs commentaires à présenter, à la suite desquels j'espère que le ministre sera en mesure de répondre aux questions.

Je voudrais me joindre au député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) pour nier énergiquement tout sentiment de jalousie ou de contrariété à la suite des remarques de l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain). Tous les Canadiens sont fiers de la façon dont l'Expo a été menée; elle a eu lieu à Montréal, dans la province de Québec; elle a suscité chez tous les Canadiens un sentiment de gaieté, de joie et de bonheur. Ce fut une grande manifestation, et personne je pense n'a jamais osé dire le contraire.

Mais, monsieur l'Orateur, la page est tournée, c'est fini. L'argent a été dépensé. Je crois que nous sommes d'accord avec Omar Khayyam qui a dit:

> The Moving Finger writes; and, having writ,
> Moves on: nor all your Piety nor Wit
> Shall lure it back to cancel half a Line,
> Nor all your Tears wash out a Word of it.

Je suis ici un des 264 mandataires de la population du Canada dont l'argent sert à diverses fins. Je manquerais donc à mon devoir en négligeant de signaler à la Chambre, et ensuite au comité, certains faits relatifs à l'administration et au programme financier de la Compagnie de l'Expo.

Je ne reprendrais pas 5c., pas 1c. des sommes qui ont été dépensées ou qu'il a fallu dépenser pour le spectacle grandiose que fut l'Expo. Aucun député de ce côté de la Chambre ne voudrait non plus retirer la moindre partie de cet argent. Toutefois, je viens d'une région où un million d'acres sont ensevelies sous la neige, où des milliers de gens auront d'énormes difficultés à joindre les deux bouts cette année, où, comme le ministre le sait bien, il y a dix millions de boisseaux de céréales dont on ne fera la récolte qu'au printemps, peut-être sans grands résultats.

Je faillirais à mon devoir si je ne remettais en question certaines actions de la Compagnie relativement à l'Expo. Il est de mon devoir de prendre à partie les personnes, les sociétés et les autorités qui, par négligence, se sont livrées à des extravagances et à du gaspillage.

Pour ce qui est de l'avenir, je ne saurais dire sur quel autre poste des dépenses devrait porter notre contrôle. Le gouvernement actuel et ceux qui lui succéderont pourraient fort bien mettre à profit les leçons de l'Expo, quand ils s'engageront dans de nouvelles entreprises semblables.

Cela dit, monsieur l'Orateur, que trouvons-nous? Dès les débuts de la Compagnie, un fonctionnaire du Parlement, qui n'avait à répondre de ses actes qu'au Parlement, crut bon, dans l'exercice de ses fonctions, d'attirer notre attention, dans ses rapports successifs, sur un certain nombre de questions relatives à l'administration de l'Expo que lui, auditeur général, jugeait assez douteuses et qui exigeaient, tout au moins, certaines explications. On pourra retrouver ces observations dans le rapport de 1964, puis dans ceux de 1965, de 1966, de 1967 et de 1968. Je suis à peu près sûr que le rapport qui visera l'année financière se terminant au mois de mars 1969 aura aussi des choses très intéressantes à dire à ce sujet.

Se contenter de dire que l'Expo a été un bon spectacle, un bon divertissement, que la population de Montréal et son maire, la population de la province de Québec et, en fait, celle du Canada, ont fait du bon travail en la réalisant, voilà qui ne nous relève pas de la responsabilité d'examiner attentivement ces comptes. Bien entendu, tout ce que nous pouvons faire, c'est d'agir après-coup, et à cet égard, je désire attirer brièvement l'attention de la Chambre sur certains points. Ensuite, je formulerai une suggestion.

Ainsi, si vous me le permettez, je mentionnerai un point sur lequel a attiré mon attention quelqu'un de ma circonscription, une circonscription où, à cause de certains facteurs, il arrive aux gens de lire le rapport de l'auditeur général. A la page 172 du rapport de l'année financière 1966-1967, on relève le paragraphe suivant:

> Dans bien des cas, les frais de déplacement, comportant le paiement à de nouveaux fonctionnaires et employés supérieurs de leurs frais de déménagement, d'hôtel et de subsistance pour des périodes prolongées en attendant qu'ils se réinstallent dans un nouveau logement, n'auraient pu être payés suivant les règlements établis par les Conseils du Trésor, au fédéral comme au provincial. Les frais ainsi occasionnés à la Compagnie, depuis sa création jusqu'au 31 décembre 1966, se sont chiffrés par environ $150,000. En six occasions, les dépenses ont dépassé $4,000; il est même arrivé en 1966 qu'on ait versé $5,000 pour défrayer le coût du transport par avion des effets d'un employé venant d'outre-mer.

C'est le genre de choses que je suis obligé d'expliquer aux habitants de la circonscription de Peace River dont les épreuves ne datent pas d'hier. C'est là-dessus que je tiens à obtenir une réponse, que ce soit à la Chambre, au comité plénier ou au comité des comptes publics.

• (4.20 p.m.)

Le rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1968 renferme, à la page 39, plusieurs remarques très intéressantes, notamment:

Dans le cas de nominations à de hauts postes, les traitements de base étaient souvent plus élevés que le minimum établi et les traitements maximums étaient fréquemment versés immédiatement ou dans les six mois qui suivaient la nomination. Trente-trois hauts fonctionnaires recevant des traitements d'au moins $10,000 ont touché des hausses de salaire oscillant entre 20 et 60 p. 100 en 1967. Parmi ces employés, 10 ont quitté la Compagnie en 1967 et ont touché des indemnités de licenciement atteignant en moyenne 27 p. 100 du traitement annuel.

Il convient de signaler au gouvernement, dont la conduite actuelle rappelle celle d'un ivrogne réformé, quelques excès des trois ou quatre derniers mois. Voici la suite de la citation:

Environ 2,400 employés, soit environ 25 p. 100 des effectifs de la Compagnie, ont touché un salaire pour heures supplémentaires s'échelonnant de $1,000 à $19,000 en 1967, ce qui coûta à la Compagnie près de 4.5 millions de dollars.

Un employé a touché pour heures supplémentaires un salaire de $19,000. Sans aucun doute, il occupait dans l'exécutif un rang élevé qui commandait un traitement très considérable, s'il a obtenu en outre $19,000 pour heures supplémentaires. Nous ne pouvons nous rappeler les fonds qui ont été dépensés, mais nous avons le droit d'examiner la situation et d'imputer le blâme à certains afin qu'une pareille chose ne se reproduise plus. Nous devrions pouvoir le faire si la Chambre exerce l'autorité qu'elle doit avoir.

Permettez que je relève certaines questions générales auxquelles il faudrait répondre. Je viens de vous donner un exemple des cas extrêmes les plus flagrants qui se soient présentés. Nous avons droit à des renseignements sur l'enquête touchant les taux de salaire et les indemnités de fin de service. On devrait nous dire à combien se sont élevées ces indemnités et combien d'employés en ont touché. Nous aimerions aussi savoir combien avaient d'autres situations en vue.

Permettez-moi de me reporter particulièrement au rapport de l'auditeur général pour l'année financière 1966-1967, aux pages 172 et 173. Par exemple, le gouvernement fédéral a acheté un certain nombre d'obligations garanties par le gouvernement fédéral lui-même. Quelle a été la répercussion de cette transaction sur le statut des garanties de la province de Québec? Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé en obligations de la Commission de l'exposition universelle? Ces questions reviennent dans le rapport de l'auditeur général pour 1967-1968, à la page 209. Combien le gouvernement a-t-il payé exactement en profits? Qui était susceptible de toucher des paiements et de quelle manière? Quel est le total des concessions fiscales du gouvernement? Le gouvernement du Québec a-t-il fait des concessions fiscales comparables à celles du gouvernement fédéral? Quelles concessions ont été faites à l'égard des édifices temporaires, des concessionnaires et ainsi de suite?

Comme le savent les députés, il y a eu des modifications à la loi de l'impôt qui portent spécialement sur l'Expo. Ce sont là des questions auxquelles il faut répondre. Pourquoi les vérificateurs des comptes n'ont-ils pu contrôler qu'environ 101 millions de dollars sur les 141 millions qu'a rapportés l'Expo? A-t-on fait des concessions en ce qui concerne la taxe de vente? Ce sont là des questions raisonnables et logiques auxquelles on devrait apporter une réponse satisfaisante.

Je ne vais pas déposer de motion, bien que j'aie eu la tentation de le faire mais, à mon avis, l'étude de ce bill par le comité auquel il doit être envoyé devrait être différée jusqu'à ce qu'un examen approfondi et en règle des affaires de la Compagnie ait été effectué par le comité des comptes publics. Je prétends qu'on n'y perdrait rien. Le comité permanent auquel le bill sera envoyé aura bien d'autres questions à examiner. Je sais qu'il tiendra à étudier lui-même certains des aspects de ce bill. Le comité des comptes publics existe pour traiter les études de ce genre. Il devrait se pencher sur la situation dans son ensemble avec l'auditeur général et les fonctionnaires de son service. Ils devraient fouiller les questions posées par les députés de mon parti et des autres partis de l'opposition. Il faudrait y répondre avant que la liquidation soit terminée.

Avec l'adoption du bill, la société est liquidée et ses fonctions prennent fin. A mon humble avis, on ne devrait pas la liquider avant l'obtention de réponses satisfaisantes. J'exhorte donc le ministre qui répondra sous peu à bien réfléchir à cette suggestion. On a posé beaucoup de questions. Je plaindrais le ministre s'il n'avait pas échappé aux problè-

mes de la Commission du blé pour affronter ceux de l'Expo, qui sont, je crois, un moindre mal. Au nom du gouvernement et des Canadiens, il est certainement disposé à laisser un comité de la Chambre faire un examen financier complet et minutieux. Cette étude devrait précéder l'examen du bill par l'autre comité. Vu les nombreuses instances qui ont été faites, j'espère qu'il acceptera, ce qui aurait pour effet d'accélérer l'adoption du projet de loi. Il serait donc indiqué que le ministre étudie la proposition.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant poser quelques questions. Je suis persuadé que tous les Canadiens sont fiers de nos fêtes du centenaire. Mais nous ne sommes sûrement pas fiers de la façon stupide dont cette exposition a été financée. Tous ceux qui s'y connaissent en matière de finances municipales, provinciales ou fédérales ne peuvent ignorer que les postes budgétaires ont tendance à dépasser en fin de compte les premières estimations. Toutefois, il est absolument déraisonnable d'espérer que les Canadiens accepteront une hausse de $40 à $285 millions.

Peu importe l'endroit au Canada où les fêtes du centenaire, telle l'Expo, ont eu lieu. Il y aurait eu pue de différence si l'Expo s'était tenue à Terre-Neuve, dans les Maritimes, dans la région centrale, dans les Prairies ou sur la côte du Pacifique. La même situation se serait produite partout avec un contrôle des dépenses de ce genre.

L'hon. M. Pepin: Comment le savez-vous?

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, j'ai quelques questions à poser au sujet du bill C-6. Quelles mesures le ministre entend-il prendre à son égard? A la lecture de ses différentes dispositions, nous constatons que tous les actifs seront transférés au ministre. Celui-ci devrait nous donner l'assurance que, si certains biens valent la peine d'être rachetés, la transaction fera l'objet d'un appel d'offres.

L'hon. M. Pepin: Ce serait contraire à la loi

M. Skoberg: Tout comme le ministre, j'estime que, parfois, il vaut mieux recueillir un dollar ici et un autre là, car, à l'occasion, il faut beaucoup de temps pour tirer un dollar de la démolition. Je suppose que d'autres actifs seront transférés au ministre, et ces actifs devraient donner lieu à des appels d'offre.

Permettez-moi d'aborder, pendant un instant, une autre disposition de ce bill qui prévoit que, par le transfert de ces actifs au ministre, il n'est pas porté atteinte aux droits des créanciers à l'encontre de la Compagnie, ni aux instances engagées contre elle. Ce bill stipule également:

> ... toutes les obligations de la Compagnie qui subsistent peuvent être exécutées et toutes les instances engagées contre elle peuvent être poursuivies contre le ministre de la même manière ...

• (4.30 p.m.)

J'aimerais savoir si, oui ou non, il reste des comptes débiteurs impayés et des réclamations en souffrance contre la Compagnie, dont nous assumons maintenant la responsabilité, et si, oui ou non, la province de Québec et la ville de Montréal pourraient en fait agir, une fois le bill adopté, pour quiconque a porté plainte contre la Compagnie à l'heure actuelle. A mon avis, il est très important de se rendre compte que, dans notre société, il y a de nos jours des individus, dans tous les secteurs, qui profitent délibérément d'une grande institution qui dépense beaucoup par définition, comme le gouvernement fédéral. J'aimerais m'assurer que le ministre dira à la Chambre, ainsi qu'au comité lorsque ce dernier sera saisi de la question, que, quelles que soient les réclamations en souffrance contre la Compagnie, ni la province de Québec ni la ville de Montréal ne pourra être partie aux réclamations qui seront formulées contre le trésor fédéral. A mon avis, ceci est très important si nous voulons, par sincérité pour nos commettants, assurer que le financement global du projet du centenaire, compte tenu de la hausse exorbitante de son coût, se fasse avec justice.

Je suis certain que, tous ici, dirions sans hésitation notre espoir que l'Exposition de 1967, qui a suscité une grande unité au Canada, puisse se prolonger. Cependant, ce fut grâce au centenaire seulement, ainsi qu'aux gens et aux institutions des différentes provinces travaillant ensemble que cette unité s'est fait jour. Maintenant que nous dépensons 125 millions de dollars pour solder le passif de l'Expo et la dissoudre, il nous faut trouver de meilleurs moyens d'unifier le Canada. Nous avions cette unité en 1967 et elle pourrait se prolonger si nous avions le type de gouvernement fédéral approprié. Je ne suis cependant pas certain que cet argent y parviendra. Il faudra un réel effort des services d'information pour réaliser l'unité de l'ensemble de la nation.

C'est à peu près tout ce que j'ai à dire pour le moment. Je demanderais à nouveau au ministre, quand il répondra, d'assurer la Chambre qu'il s'agit de la totalité du passif de la Compagnie ou s'il y a d'autres éléments, de nous dire ce qu'ils sont. Ainsi, nous pourrons voter intelligemment sur ce bill quand il nous reviendra.

M. l'Orateur suppléant: Avant de donner la parole au ministre, il est de mon devoir, en conformité du Règlement, d'aviser la Chambre qu'en prenant la parole, le ministre mettra fin au débat.

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je serai évidemment très bref, car je ne voudrais pas «filibuster» mon propre bill.

Je dirai quelques mots seulement pour signaler qu'au cours de la discussion, hier et aujourd'hui, nous sommes tombés totalement d'accord au moins sur deux points: d'abord, sur le succès considérable qu'a remporté l'Exposition. J'avais apporté ici un réfrigérateur presque plein de citations d'hommes célèbres du Canada et de l'étranger relativement à Expo '67. Il ne sera pas nécessaire que je les emploie, puisque les députés eux-mêmes ont été tout à fait à la hauteur de la situation pour souligner ce succès.

Je me permets cependant de rappeler qu'un tel succès coûte habituellement relativement cher, en termes d'efforts humains et d'argent. Pour une somme de 20 millions de dollars, on en a pour 20 millions, un petit cirque, une exposition régionale. Toutefois, pour obtenir une exposition de caractère international, universel, il faut y mettre le prix. Au fait, je lisais dans un journal, il y a quelques jours, que les Japonais s'attendent à ce que le coût de leur exposition soit de 2 milliards trois cents millions de dollars. Il eût été assez anormal que le Canada ait pu préparer la sienne pour quelques dizaines de millions de dollars. En d'autres termes, si l'on veut avoir une exposition à la hauteur de ses espoirs, il faut s'attendre à en payer le prix.

En second lieu, nous sommes tombés totalement d'accord sur l'utilité de chercher les réponses, au comité, aux questions qui ont été soulevées. Si je me suis levé à deux ou trois reprises pour interrompre les discours de mes honorables amis, ce n'était pas pour nier leur droit de poser des questions, loin de là, mais pour chercher à abréger le débat, parce que certains avaient tendance à tirer des conclusions fondées sur des prémisses inexistantes. Si j'ai chagriné un certain nombre de députés par ces interventions, je m'en excuse humblement.

Mais, encore une fois, je ne pouvais m'empêcher de remarquer que certains étaient pour le moins tentés d'en arriver à des déductions basées sur des prémisses non prouvées. Avant de conclure à la culpabilité de la compagnie ou du gouvernement, le moins que l'on puisse faire, c'est d'entendre les explications qui seront fournies à compter de demain matin, j'espère, au comité.

Ainsi, nous verrons, entre autres choses, pourquoi le coût d'Expo a monté au cours des quatre années de préparation et pourquoi également les bénéfices se sont accrus. De plus, nous examinerons le mode d'opération administrative de la Compagnie. Si l'on veut, on étudiera une à une les critiques formulées par l'auditeur général, dans son rapport de 1967.

A mon avis, il vaut mieux étudier ces questions en comité. Nous aurons tout le temps voulu pour les analyser, au gré de mes honorables amis.

Monsieur le président, je me permets maintenant de recommander que le bill soit déféré au comité, mais j'aimerais que les membres du comité aient le document suivant, savoir le 6e rapport annuel de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 pour l'année 1968. Si l'on peut me permettre de le déposer, je vais le faire maintenant. J'en enverrai également un exemplaire aux honorables députés des partis de l'opposition.

[*Traduction*]

M. Hales: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre, avant que la Chambre consente au dépôt du rapport, à quelle date il aurait dû être déposé?

L'hon. M. Pepin: Je ne sais vraiment pas. Tout ce que je sais, c'est qu'on le dépose aujourd'hui. Il aurait pu y avoir des difficultés de redressement comme cela se produit souvent dans des cas semblables. Quoi qu'il en soit, j'étudierai la chose demain.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

• (4.40 p.m.)

LA LOI SUR L'AIDE AUX ENFANTS DES MORTS DE LA GUERRE (ÉDUCATION)

BILL MODIFICATEUR

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Anciens combattants) propose la 2e lecture et le renvoi au comité permanent des affaires des anciens combattants du bill C-8, modifiant la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).

[*Français*]

—Monsieur l'Orateur, le projet de loi dont la Chambre est saisie porte sur une mesure législative qui remonte à un peu plus de 16 ans, ou plus exactement au 13 avril 1953. A l'époque, cette mesure avait été accueillie

avec enthousiasme par tous les députés de tous les partis. La loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation) repose sur deux principes étroitement liés: premièrement, fournir à ces jeunes gens l'occasion de terminer leurs études et, deuxièmement, reconnaître l'obligation particulière de l'État envers les enfants des soldats canadiens qui ont donné leur vie pour leur patrie.

Monsieur l'Orateur, je crois que les Canadiens peuvent s'enorgueillir à juste titre de cette loi. Depuis son entrée en vigueur, nombreux sont les jeunes gens qui, ayant bénéficié de ses dispositions, ont par la suite adressé à l'honorable ministre et au ministère des témoignages de reconnaissance. Ainsi, je recevais, il y a quelques semaines, une lettre dont voici un extrait:

> La loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre est une excellente mesure législative; ma fille Linda, comme moi, estime qu'il s'agit là d'un insigne hommage à la mémoire de son père.

Monsieur l'Orateur, le nombre de bénéficiaires démontre clairement que la loi réalise son objet véritable. Depuis son entrée en vigueur, le 1er juillet 1953, 4,801 orphelins de militaires, d'anciens combattants ou de membres de certaines catégories particulières de civils ont pu poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire. De ce nombre, 2,201 ont terminé leurs études avec succès, dont 135 au cours de l'exercice financier 1968-1969. Au cours de cette même année, 330 étudiants ont entrepris des études, grâce à l'aide prévue par la loi, soit 16 de plus que l'année précédente. Au 31 mars dernier, 899 étudiants poursuivaient leurs études d'un bout à l'autre du Canada.

Monsieur l'Orateur, depuis 1953, cette loi a été modifiée à quatre reprises afin d'en étendre l'application à des groupes d'enfants non visés à l'origine, d'augmenter les montants applicables aux frais de scolarité et autres frais connexes, d'augmenter les allocations mensuelles et, dans certains cas particuliers, de prolonger au-delà des 36 mois ou quatre années scolaires prévues initialement la période de versement des allocations.

De 1953 à 1963, les bénéficiaires comprenaient surtout des étudiants dont le père ou la mère était décédé ou avait été tué au cours de la deuxième guerre mondiale. Depuis six ans, la plupart sont des enfants d'anciens combattants décédés en Corée, des forces régulières et de pensionnés de la deuxième guerre mondiale qui sont décédés.

Tous les députés conviendront, j'en suis sûr, que cette loi s'est révélée extrêmement utile non seulement à ceux qu'elle intéresse au premier chef, mais aussi au public en général.

Monsieur l'Orateur, je veux maintenant inviter la Chambre à approuver deux modifi-

[L'hon. M. Dubé.]

cations qui feront disparaître certaines anomalies et accorderont pleine justice aux étudiants visés par cette loi.

Tout d'abord, nous nous proposons d'en étendre l'admissibilité à un groupe d'enfants, au nombre de 80 environ, à l'heure actuelle, qui touchent une pension en vertu de l'article 25 de la Loi sur les pensions. Comme plusieurs députés le savent, l'article 25 de la Loi sur les pensions autorise la Commission canadienne des pensions à accorder une pension de commisération, une allocation ou une pension supplémentaire dans certains cas méritoires où le requérant n'a pas, par ailleurs, droit à une pension.

L'article 25 est donc d'un précieux secours lorsqu'une considération d'ordre technique fait obstacle à l'octroi d'une pension de la manière habituelle, c'est-à-dire en raison d'un droit statutaire. Par exemple, lorsqu'un ancien combattant décède avant que la Commission canadienne des pensions ait pu trancher la question d'admissibilité ou évaluer l'invalidité qui existait avant le décès, l'article 25 permet l'octroi d'une pension à l'égard de ses enfants. En réalité, l'article 25 permet à la Commission de conclure, en se fondant sur la fiche médicale, qu'elle se serait prononcée favorablement à l'égard de l'invalidité, si l'ancien combattant eût vécu.

Monsieur l'Orateur, ce n'est certes pas le moment, je le conçois bien, de discuter des détails techniques de la Loi sur les pensions. Au fait, je ne faisais que citer un exemple se rapportant à la première des deux modifications proposées.

J'aimerais ajouter que la modification envisagées découle d'une recommandation du Comité Woods, qui recommandait que lorsqu'une pension de commisération prévue par l'article 25 de la Loi sur les pensions est accordée à une veuve, ses enfants, ayant droit à la pension, devraient être admissibles aux prestations que prévoit la Loi sur l'aide à l'éducation.

De plus, la modification rendrait admissibles à cette aide les enfants d'une veuve qui ne touche pas elle-même une pension ou qui ne vit pas avec eux.

Monsieur l'Orateur, la deuxième modification que nous aurons à étudier a trait à l'article 7 de la Loi sur les pensions. Il s'agit des étudiants qui échouent aux examens et auxquels on accorde un droit de reprise. A l'heure actuelle, l'étudiant qui échoue à plus d'un examen supplémentaire est privé de toute autre aide prévue à l'article 7. Cette exclusion découle de la norme de réussite que l'on imposait aux anciens combattants étudiants à la fin de la deuxième guerre mondiale. Elle correspondait à ce qu'exigeaient les collèges, les universités et les autres maisons

d'enseignement, au moment où cette loi fut adoptée. En règle générale, on demandait aux étudiants d'abandonner leurs études dans les circonstances que je viens de mentionner. Cependant, ces maisons d'enseignement, collèges et universités ont modifié leurs règlements, ces dernières années, faisant ainsi apparaître des anomalies qui conduisent à des injustices.

Prenons le cas de deux étudiants de la même université, ou encore de deux étudiants de la même faculté, qui ont échoué aux examens; l'un des deux a échoué par quelques points seulement, l'autre a échoué par une marge plus forte. L'université offrira peut-être au premier le privilège de se présenter à des examens supplémentaires et, s'il échoue à plus d'un, elle pourra l'autoriser à répéter son année et à poursuivre ensuite normalement ses études. Cependant, il ne serait pas admissible à aucune de nos catégories de prestations, parce que l'article 7 interdit présentement d'aider les étudiants qui ont échoué à plus d'un examen complémentaire. Le second étudiant dont je viens de parler, auquel on n'a pas accordé un examen supplémentaire, parce que ses notes étaient plus faibles que celles du premier, à cause de la gravité de son échec, pourra lui aussi répéter son année et terminer ses études. Mais, sous l'empire de la loi actuelle, ce dernier, dont l'échec est plus grave que celui du premier, peut bénéficier d'une aide, après avoir repris l'année qu'il a ratée.

Une autre anomalie se présente lorsque deux étudiants, qui suivent exactement les mêmes cours, mais dans deux universités différentes, échouent aux examens. L'une de ces institutions offre des examens supplémentaires, et l'article 7 de la loi s'applique alors à l'étudiant en cause. L'autre université n'offre pas d'examen supplémentaire, et le second étudiant, à cette université, ne s'expose donc pas à l'exclusion prévue à cet article. Ces deux exemples font ressortir une injustice évidente et nous nous proposons, en présentant ces amendements, de remédier à cette situation.

Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que les députés reconnaissent les bienfaits de cette loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation). Je suis persuadé, aussi, que tous les députés souhaitent que cette loi soit en harmonie avec les pratiques courantes des maisons d'enseignement du Canada et que les étudiants admissibles reçoivent une aide comparable à celle que leurs parents auraient voulu leur accorder, s'ils avaient vécu.

• (4.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. J. Chester MacRae (York-Sudbury): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire de brefs commentaires sur la déclaration du ministre, qui m'a paru excellente. Il a très bien exposé le bill. La loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), présentée en 1953, est peut-être la meilleure de toute la législation sur les anciens combattants. La question a été discutée en 1946, lors de la toute première réunion nationale convoquée par la Légion canadienne à l'issue de la Seconde guerre mondiale, et à laquelle j'ai assisté. Elle a été soulevée de nouveau en 1948, 1950 et 1952; en 1953, le gouvernement fédéral a adopté la mesure dans sa forme actuelle ou presque.

Une chose regrettable au sujet de cette mesure, c'est qu'elle n'est entrée en vigueur que huit années complètes après la fin des hostilités. A cause de cela, nous avons vu les exemples d'hommes plus âgés, peut-être pas plus âgés que plusieurs d'entre nous maintenant, qui avaient des enfants qui terminaient leurs études secondaires en 1945 et 1946, et l'exemple d'autres hommes tués, ou morts des suites de blessures de guerre, et qui laissaient des enfants encore aux études, et ces enfants n'ont pu jouir des avantages de la loi. Après l'entrée en vigueur de la loi en 1953, les enfants des morts de la guerre, et de ceux qui sont morts de leurs blessures, ont reçu la protection de la loi.

J'ai été intéressé par les chiffres donnés par le ministre et qui révèlent que 4,800 étudiants ont bénéficié des dispositions de la loi et que plus de 2,000 ont terminé leurs études. Il a souligné, en outre, qu'environ 900 sont actuellement dans les collèges ou fréquentent l'université. Ce chiffre comprend aussi les étudiantes qui suivent des cours dans des écoles d'infirmières.

L'explication fournie par le ministre sur les articles contenus dans le bill a été utile, mais par votre entremise, monsieur l'Orateur, je dois lui dire que c'est devant le comité des affaires des anciens combattants que ce projet de loi devrait être étudié à fond, avec l'aide des fonctionnaires compétents du ministère, particulièrement ceux du service de bien-être qui pourraient répondre à nos questions. En première lecture, l'article 2 en particulier, qui modifie l'article 7 de la loi, semble de nature vraiment technique. J'ai parlé du bill avec les autorités du ministère des Affaires des anciens combattants et maintenant je comprends parfaitement ce qui est proposé, mais je suis sûr que beaucoup d'autres députés auront de la difficulté à suivre.

Je peux donner l'assurance aux députés que tout ce que propose ce bill est bon. Je regrette seulement que l'on n'ait pu modifier la loi quelques années plus tôt, mais le ministre en fonction ne peut, en aucune façon, être tenu responsable de ce retard. Je le répète, les

modifications qu'apporte ce bill sont excellentes.

J'ai noté avec intérêt que c'est là l'une des premières recommandations de la Commission Woods qui parvienne à la Chambre sous la forme d'un texte législatif. Il n'est que juste que notre meilleure mesure législative en faveur des anciens combattants soit la première à être ainsi modifiée. En conclusion, je dirais que les membres de mon parti—je ne peux parler au nom de tous les autres députés, seulement en mon nom—les membres de la loyale opposition de Sa Majesté à la Chambre des communes appuieront sans doute les modifications présentées, et je félicite le ministre de les avoir proposées.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est cinq heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions à débattre au moment de l'ajournement. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle)—Les communications—Le Sud du Labrador—Le rétablissement provisoire des services du ministère des Transports; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La loi électorale du Canada—L'utilisation de la poste pour le suffrage des invalides; le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert).—La navigation—Le Mackenzie—L'accord avec la Colombie-Britannique.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motions (documents).

DEMANDES DE DOCUMENTS

LES AFFAIRES INDIENNES

LES SUBVENTIONS AUX CONSEILS DES BANDES INDIENNES

M. Frank Howard (Skeena) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout document ayant pour titre ou pour sujet les «Subventions aux conseils des bandes indiennes» rédigé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à la suite de la parution, le 18 septembre 1968, de la circulaire nº 15, intitulée «Subventions aux conseils des bandes indiennes».

—Monsieur l'Orateur, il y a une petite histoire au sujet du document dont je demande la production, une petite histoire qui montre que le gouvernement refuse d'être parfaitement sincère avec le public et franc en ce qui concerne son activité auprès de nos Indiens. Un principe borné, étroit, bureaucratique mais excellent au point de vue juridique a suscité les difficultés actuelles.

[M. MacRae.]

A ce sujet, je dois retourner au 28 mai dernier, lors de la session précédente, alors qu'une motion au libellé identique a été présentée à la Chambre. Comme on peut le lire à la page 9163 du hansard de ce jour-là, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Forest) a donné la réponse suivante:

«Au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'aimerais informer l'honorable député que, depuis la parution de la circulaire nº 15, datée du 18 septembre 1968 et intitulée «Subventions aux conseils de bande», aucun document n'a été publié.

● (5.00 p.m.)

Dans ces circonstances, l'honorable député de Skeena consentirait-il à retirer sa motion?

Je n'y ai pas consenti, mais je l'ai fait reporter à l'ordre du jour. L'occasion de la mettre en délibération ne s'est pas présentée, mais j'estime qu'il importe, vu ce que j'ai dit tantôt au sujet de refus délibéré de mettre le public au courant de ces questions, de signaler que la motion du 28 mai par laquelle je demandais ce document, et la production de tout document rédigé par le ministère sur le sujet. Il importe de noter que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Forest), qui occupe un poste particulièrement considéré et élevé au sein du gouvernement, a formulé de propos délibéré sa réponse de façon à ne pas mentionner la demande contenue dans la motion, soit la production de «tout document...rédigé par le ministère»...; il s'est contenté de dire qu'aucun document n'avait été publié.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression qu'on a délibérément fendu les cheveux en quatre pour brouiller les cartes et dissimuler ce qui s'est passé dans le ministère. Autrement, pourquoi le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé n'aurait-il pas tenu compte de ce que la motion demandait expressément la production de copie de tout document rédigé par le ministère, et a-t-il choisi d'employer le mot «publié», dont il n'était pas question.

Nous avons ici exactement la même motion, exactement les mêmes termes, mais nous avons un nouveau secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Honey). Soit dit en passant, Votre Honneur me permettra sûrement de lui offrir mes meilleurs vœux à l'occasion de sa nomination. S'il travaille bien et avec application, il accédera sans doute à de plus grandes choses au sein du gouvernement. Je me ferai

un plaisir de collaborer avec lui à tous les égards dans l'exercice de ses fonctions, mais je lui causerai probablement des ennuis. Ainsi va la vie. Quoi qu'il en soit, en réponse à la motion, le secrétaire parlementaire a dit hier:

Monsieur l'Orateur, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne possède aucun document qui aurait été rédigé ...

Et ici on emploie le mot «rédigé»; c'est, à mon avis, la façon correcte d'aborder la question puisque c'est ce que je cherche à obtenir, copie de tout document rédigé par le ministère. Il dit que le ministère «ne possède aucun document qui aurait été rédigé après la publication de la circulaire nº 15, datée du 18 septembre 1968» ayant trait à certaines questions.

Je ne dirais pas cela si je n'étais suffisamment sûr de mon fait; je n'y mets aucune malice, croyez-le, mais, sachant comment ça marche dans les milieux gouvernementaux, je suppose que quelqu'un, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, prépare une réplique à une motion. La réplique est alors remise au ministre ou à son secrétaire parlementaire, qui ne se doutent de rien, pour être présentée à la Chambre. Aussi, quand le secrétaire parlementaire a déclaré hier «que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne possède aucun document qui aurait été rédigé après la publication de la circulaire nº 15», sur le même sujet, il s'agissait, selon moi, d'une tentative délibérée en vue de dissimuler la vérité, de garder certaines choses secrètes et de cacher des renseignements au public. C'est un effort délibéré et conscient en vue de priver les Indiens d'un document rédigé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à propos des subventions accordées aux conseils des bandes indiennes. Le gouvernement s'arrange pour ne présenter au public, sous forme de communiqués à la presse, que les choses qu'il veut bien lui présenter et pour garder secret ce qu'il veut dissimuler. Il est plus friand de propagande que de révélations publiques.

Tout cela est en guise de préliminaire aux raisons qui justifient la production de ce document ou de tout autre document; en effet, comme je l'ai dit tantôt, quoi qu'ait prétendu le 28 mai le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé et quoi qu'ait prétendu hier le secrétaire parlementaire au sujet de l'absence de ce document, il existe bel et bien un document; il est facile à identifier et a, en fait, été indentifié par la motion dont nous sommes saisis. Celle-ci indiquait le titre même du document. Au cas où il subsisterait encore un doute, je l'ai ici en mains, ce document qui n'existe pas, ce document dont le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne trouve pas trace, ce document que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a éludé le 28 mai.

Le document en question porte à sa partie supérieure, en anglais, comme moyen d'identification, «Department of Indian Affairs and Northern Development», le ministère même dont il est question ici, et au-dessous, son nom en français. Plus bas figurent les armoiries avec le mot «Canada» au-dessous et à droite un espace destiné au numéro du dossier. On y voit ensuite l'objet du document et permettez-moi de vous le lire, monsieur l'Orateur: «Subventions aux conseils des bandes indiennes».

Voilà ce que je cherche à obtenir, tout document rédigé après l'émission de la circulaire nº 15 en date du 18 septembre et intitulé, «Subventions aux conseils des bandes indiennes». Le titre est bien «Subventions aux conseils des bandes indiennes». Le document porte le nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et au bas de la page des chiffres indiquant une formule quelconque, en usage dans le ministère. La date est illisible mais on y voit l'année 1969, donc date postérieure au 18 septembre 1968. On y donne d'amples détails, monsieur l'Orateur, sur la question des subventions aux conseils des bandes indiennes. Sur les huit pages de ce document figurent formules, statistiques, tableaux, un rapport sur l'objet du document et ainsi de suite.

Si l'imposant et très compétent ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne trouve aucune trace de ce document, je me ferai un plaisir de mettre mon exemplaire à sa disposition, pour ses archives. Je serais heureux de déposer le document, de le présenter et de le mettre à la disposition des intéressés. Monsieur l'Orateur, le document n'a rien qui puisse ébranler les fondements de l'État; il ne s'agit pas de secrets comme en garde la Défense nationale; il ne s'agit pas non plus d'un document confidentiel du ministère des Affaires extérieures sur nos relations avec l'étranger, ni de renseignements tirés des dossiers de la Gendarmerie royale. C'est un document bien ordinaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, rédigé au dit ministère, envoyé à chacune des agences indiennes du Canada, à bon nombre de chefs des conseils des bandes indiennes et aux directeurs régionaux de la Direction des affaires indiennes.

• (5.10 p.m.)

Un tel document ne saurait être rédigé ailleurs qu'au ministère. Il l'a été, à en juger par le papier dont on s'est servi, et on l'a largement diffusé au sein du ministère. Les fonctionnaires ont certainement gardé le dossier. A mon avis, ou bien ils ont ce dossier ou alors quelqu'un nous trompe délibérément en nous disant qu'il n'existe pas. S'il en est ainsi, ce que je ne peux pas croire, les fonctionnaires sont encore plus incompétents et inefficaces que certains ne le croient. Si l'on n'a gardé aucune trace du document, je serais très heureux de mettre un exemplaire à la disposition du ministère. Je ne le donnerai pas au secrétaire parlementaire: il n'est pas vraiment mêlé à cette affaire; il s'est tout fait prendre dans les rouages bureaucratiques de l'État. Dans cette situation, il fait plutôt figure d'un porte-parole nettement induit en erreur. Mais je suis certes prêt à mettre le document à la disposition du public et du Parlement. J'espère qu'on me permettra de le déposer, afin que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne puisse plus invoquer, comme prétexte, que le dossier n'existe pas. Puis-je demander à la Chambre de consentir à ce que je dépose le document?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne sais si le député se conforme au Règlement en demandant le dépôt de son exemplaire du document. Si mon honorable collègue y consent, j'aimerais terminer mes remarques et voir ensuite si l'on accepte à l'unanimité que l'un ou l'autre d'entre nous dépose certains documents.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous avez donc trouvé ce document?

M. Honey: Les remarques du député de Skeena (M. Howard) étaient très aimables, mais il a été un peu sévère à l'égard des fonctionnaires du ministère. Je crois qu'il a peut-être exagéré l'affaire. Je lui demande de relire les avis de motion préparés pour la précédente session parlementaire et pour la session actuelle. Croit-il que les fonctionnaires ou tout autre personne, à vrai dire, puissent raisonnablement identifier, d'après les termes des motions, le document précis qui les intéressent? Je suis parvenu à l'identifier après avoir écouté les remarques faites cet après-midi par l'honorable représentant. Cependant, sans son aide pendant le débat, j'imagine qu'il aurait été très difficile, ou presque impossible, de trouver son document parmi les centaines de mémoires que le ministère adresse chaque année aux directeurs régionaux, aux chefs des bandes indiennes, et ainsi de suite, sur la question des consultations entre le ministre et ses fonctionnaires et les Indiens du Canada. Si j'ai pu identifier le document, c'est grâce uniquement à l'aide du député cet après-midi. Il aurait été très difficile de l'identifier au moyen de son avis de motion seulement.

[M. Howard (Skeena).]

En l'occurrence, il s'agit, je crois, du mémoire qu'on avait préparé à l'intention des directeurs régionaux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, des chefs des conseils des bandes indiennes et des surintendants des agences pour les Indiens, dans le dessein de connaître les opinions des Indiens du Canada, par l'entremise de leurs bandes et à la suite de consultations et de discussions avec des fonctionnaires du ministère, sur certaines modifications proposées à l'égard des subventions accordées aux conseils des bandes indiennes. Un coup d'œil rapide révélera que le document n'avait rien de définitif. Il devait uniquement servir de base pour les consultations avec les tribus indiennes. Il serait peut-être utile que je signale deux ou trois points qui figuraient dans la lettre d'envoi qui accompagnait ce mémoire adressé aux directeurs régionaux et aux autres destinataires. La lettre émane de M. David A. Munro, à l'époque directeur du ministère, et je voudrais en citer deux ou trois passages. Il disait notamment:

> Vous vous souvenez qu'en décembre dernier, lors de la conférence des directeurs régionaux, on a discuté du programme des subventions aux bandes. Je vous ai alors indiqué qu'aussitôt que l'on pourrait incorporer à la nouvelle proposition les modifications au programme existant qu'ont demandées les Indiens, cette proposition vous serait envoyée pour que les Indiens de votre région puissent exprimer leurs opinions sur la formule modifiée.

La lettre se poursuit ainsi:

> Ci-joint ...
>
> Une proposition touchant les subventions au programme des bandes, renfermant certains changements susceptibles de répondre aux vœux des Indiens, que vous utiliserez ...

Le «vous» désigne le directeur régional. Je poursuis la lecture de la lettre:

> ... comme base de discussion avec eux.
>
> Des copies des circulaires bleues 4, 9, 13 et 15, qui seront annulées et remplacées par une nouvelle circulaire une fois qu'on en sera arrivé à un accord sur le programme modifié.

Il est apparent, d'après la lettre et le document même, qu'il s'agissait uniquement d'un point de départ pour les consultations. Un rapport devait être présenté au ministre et à ses fonctionnaires à Ottawa, et l'on devait tenir compte des réactions des Indiens d'un bout à l'autre du Canada. Ensuite, le ministre, en consultation avec ses fonctionnaires, devait

décider si telle modification pouvait être adoptée en se fondant sur les rapports que les Indiens du Canada lui auraient fait parvenir. Le dernier paragraphe de la lettre envoyée, je le répète, à tous les directeurs régionaux au pays, s'énonce ainsi:

Auriez-vous donc l'obligeance de me faire tenir, d'ici le 21 février, un rapport sur la réaction des Indiens aux propositions du projet de circulaire annexé, ainsi qu'un exposé précis de vos consultations avec eux.

Il est évident—si mon honorable ami et moi-même parlons de la même circulaire, et je crois que oui—que ladite circulaire a été largement diffusée. Comme je l'ai dit, elle a été adressée aux directeurs régionaux, aux chefs des conseils de bandes indiennes, et tous les Indiens ont pu en prendre connaissance par l'intermédiaire de leurs conseils de bandes. Cette circulaire n'a rien de secret; elle ne tombe pas dans la catégorie des documents confidentiels. Vu que le député a bien voulu l'identifier, peut-être qu'on me permettra de la déposer à la Chambre.

Avant de reprendre mon siège, je tiens à remercier mon honorable collègue de m'avoir aidé à décrire le document. Son aide m'a été des plus utiles. Ses critiques étaient peut-être justifiées, et je reconnais les devoirs des députés à cet égard. Cependant, celles qu'il adresse aux fonctionnaires du ministère seraient plus valables s'il s'était donné un peu plus de mal pour rédiger l'avis de motion. Ainsi, le document ou la note qu'il réclamait aurait pu être retrouvé parmi les centaines d'autres qu'on a envoyés et qu'on continue d'envoyer à ce sujet aux directeurs régionaux, documents destinés à servir de base à leurs consultations avec les Indiens dans leurs zones respectives.

• (5.20 p.m.)

Cela dit, et si c'est régulier, j'aimerais déposer le document dont a parlé l'honorable député de Skeena (M. Howard) et auquel je viens de me référer. Je n'ai pas besoin de le décrire davantage car l'honorable député de Skeena l'a déjà fait. Ce document a été publié par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il s'intitule «subventions aux conseils des bandes indiennes». C'est sur la base de cette note que des conversations ont eu lieu avec les Indiens au sujet de certains changements qu'on se propose d'apporter au programme de subventions aux conseils des bandes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, pourquoi toutes ces histoires quand il s'agit de déposer un document? Il suffit que la motion soit adoptée, un point c'est tout. J'ajoute, monsieur l'Orateur, que l'argument de mon collègue m'a beaucoup impressionné. La définition qu'il donne dans sa motion correspond bien au document, du moins à la copie que j'ai en main. De toute façon, c'est l'un de ces mystères qu'il est bon d'éclaircir. Peut-être pourrait-on mettre la motion aux voix et il se pourrait même qu'elle soit adoptée à l'unanimité.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Howard (Skeena): Maintenant que la motion est adoptée, je voudrais invoquer le Règlement, monsieur l'Orateur. La motion que nous venons d'adopter demande la publication et la production de tout document élaboré dans un ministère, et qui est identifié de la même manière que celui-ci. Ceci ne limite pas forcément la demande en question au document particulier mentionné par l'honorable secrétaire parlementaire (M. Honey) et moi-même. Il y en a beaucoup d'autres. Je pense qu'il appartient à présent au gouvernement d'examiner ses dossiers et de produire tous les documents. C'était là le sens de la motion.

M. Pilon: Monsieur l'Orateur, je pense que nous sommes d'accord pour que la Chambre s'ajourne jusqu'à 8 heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

La séance est suspendue à 5h.30.

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures du soir.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR L'AIDE AUX ENFANTS DES MORTS DE LA GUERRE
(Éducation)

BILL MODIFICATEUR

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Dubé tendant à la 2e lecture et au renvoi au comité permanent des affaires des anciens combattants du bill C-8, modifiant la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec plaisir les observations du ministre lorsqu'il a proposé la 2e lecture du bill. Je me réjouis également du nombre de personnes qui ont bénéficié de cette mesure. Les modifications proposées ne disent rien des bienfaits que la loi a procurés aux enfants des morts de la guerre, mais il est incontestable, je crois qu'en vertu de cette loi, comme pour toutes les autres concernant l'instruction des anciens combattants et de leurs enfants, nous avons probablement obtenu davantage pour notre argent que dans le cas de la majorité des lois adoptées par le Parlement.

Il est aussi vrai de dire qu'aucune aide éducative fournie en vertu de la législation des anciens combattants n'a été plus féconde que la loi à l'étude. Par exemple, prenons le cas d'une femme dont le mari est revenu d'outre-mer gravement blessé et qui est mort par la suite en laissant plusieurs enfants. Je crois que les chances de ces enfants de recevoir une instruction supérieure avec l'argent que la veuve recevrait en vertu d'autres lois sur les retraites seraient nulles sans cette loi précise. Le rendement de l'argent dépensé en vertu de cette mesure a été particulièrement bon.

Je suis heureux que le ministre, dans ces amendements, ait pris en considération deux aspects qui ont radicalement changé au fil des ans. L'un concerne les exigences d'âge. On permet aux enfants d'aller à l'école plus longtemps que par le passé, ce qui correspond bien à l'époque moderne et constitue un changement parfaitement justifié. L'autre aspect concerne la personne faible dans une manière particulière et à qui cela a coûté une année. De plus en plus, on estime que c'est l'instruction générale qui importe; tant qu'il a une connaissance raisonnable de tous les sujets il doit être possible à un étudiant de passer à un niveau d'études plus élevé, malgré son point faible. Avant ces amendements, il n'aurait eu droit à aucune aide.

Je pense que le ministre aurait pu examiner comment aider l'enseignement dans des établissements autres que les universités. Je veux parler en particulier des cours dans les collèges techniques. A présent de nombreuses écoles secondaires dispensent des cours dans des disciplines techniques et l'on insiste beaucoup sur le grand parti que l'on peut tirer des aptitudes naturelles des élèves dans le domaine pour lequel ils sont le mieux doués. Beaucoup de ces élèves doivent, cependant, compléter leur instruction élémentaire. Dans de nombreux cas où l'on veut poursuivre des études techniques au-dessus du niveau secondaire, on ne peut recevoir d'aide. J'estime que le ministre aurait dû penser à fournir une aide dans ces cas également.

[M. l'Orateur suppléant (M. Béchard).]

Il est vrai, qu'à l'origine, quand cette loi a été adoptée en 1953, le besoin d'aide se faisait sentir au niveau de l'université. Dans la plupart des provinces, l'enseignement technique n'avait pas progressé au point de représenter une option sérieuse pour la plupart des élèves. Mais, aujourd'hui la fréquentation d'une école technique au-dessus du niveau élémentaire coûte autant que les cours à l'université, mis à part, sans doute, les frais de scolarité. J'estime que le ministre aurait pu proposer des modifications pour aider une grande portion de la population actuelle à profiter de l'enseignement technique dans chaque province du Canada.

Aucun des amendements proposés par le ministre n'offre une aide de ce genre. Je crois que la plupart des députés pensent que si cette loi offre une assistance aux enfants des morts de la guerre, elle tire évidemment à sa fin. Aujourd'hui le fils d'un père tué outremer au cours de la dernière guerre aurait environ 27 ans et, à son égard, les dispositions de la loi viendraient à échéance. Toutefois, puisqu'un certain nombre d'enfants sont maintenant admissibles aux termes de la loi parce qu'ils reçoivent une pension exceptionnelle en vertu de la loi sur les pensions, le besoin d'une telle loi se fait sentir pour quelque temps encore.

• (8.10 p.m.)

Je propose que le ministre songe à ajouter un amendement afin que l'aide puisse être dispensée également au-dessus du niveau secondaire. Cela permettrait aux étudiants d'atteindre des normes d'instruction plus élevées dans certains domaines, y compris des cours menant à un diplôme universitaire après un certain nombre d'années dans une discipline académique. Ce serait un amendement d'importance mais il serait dans l'esprit des changements qu'ont lieu de nos jours dans notre système d'éducation. Cette question a été signalée au ministre, et je suis sûr qu'il l'examinera.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai hésité à prendre la parole car je pensais que d'autres députés voudraient faire quelques remarques au sujet de ce bill. Je ne veux pas manquer l'occasion de signaler publiquement au ministre un point dont je

l'ai déjà entretenu par écrit. Il a dit que la loi avait été modifiée à quatre reprises afin d'en améliorer les dispositions et d'étendre l'aide offerte à des groupes qui, jusqu'à présent, en étaient exclus. Il reste cependant un point faible dans la loi elle-même et dans ses réglementations. Il y a une disparité à laquelle les amendements dont nous sommes saisis n'apportent aucun remède.

Cette disparité se manifeste à l'égard des enfants qui dépendent maintenant de la Commission des pensions et de ceux qui bénéficient de la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (éducation).

Je songe aux enfants visés par les dispositions de cette loi, qui fréquentent des maisons d'enseignement supérieur au-delà du niveau secondaire. Ils ne reçoivent aucune aide si les institutions qu'ils fréquentent n'exigent pas de certificat ou de diplôme d'une école secondaire. Autrement dit, si un étudiant se propose de fréquenter une université ou un collège exigeant un certificat d'école secondaire, il peut bénéficier de l'aide prévue dans la loi. S'il entend fréquenter une institution autre qu'une université, une école technique, par exemple, ou de formation professionnelle, qui n'exige pas de certificat d'une école secondaire, il n'aura pas droit aux allocations.

Il y a eu échange de correspondance entre le ministre et moi à ce sujet. Permettez-moi d'inscrire au compte rendu une partie de la lettre que m'adressait le ministre le 25 septembre, à la suite des instances qui lui avaient été présentées. Il disait notamment:

> ... les installations destinées à l'enseignement technique et l'ampleur prise par les métiers bénéficiant de cette formation, au cours de la dernière décennie, peuvent à bon droit être considérées, je pense, comme remarquables.

Pour moi, cette ampleur des dernières années est attribuable, d'une part à la recommandation visant à améliorer les installations et d'autre part, à l'aide accordée aux écoles techniques et institutions connexes.

D'après le ministre, le progrès s'est poursuivi. J'aimerais vous lire une phrase de la lettre qui ne cadre pas, selon moi, avec le reste. Elle ne correspond ni au principe de la loi ni aux avantages qu'en attend le ministre, en ce qui concerne les étudiants. Voici ce qu'il déclarait:

> Pour être admis à la majorité de ces cours nouvellement mis au point, il faut un diplôme secondaire, et ce serait rétrograder que d'établir à l'heure actuelle un critère inférieur aux fins de la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (éducation).

En effet, il semble qu'on ne puisse s'y inscrire, dans la majorité des cas, sans diplôme secondaire. Pourtant, on ne l'exige pas dans le cas de presque tous les cours de formation technique accessibles à ceux qui ont une dixième année ou l'équivalent. Peu importe; le ministre poursuit disant que ce serait une mesure rétrograde que d'établir un critère inférieur pour les enfants visés par cette loi. Il me semble que d'étendre les avantages de la loi à un nouveau groupe d'étudiants n'est pas une mesure rétrograde. Chaque fois que nous aidons un élève, ou lui prêtons main-forte, nous progressons. Ce n'est sûrement pas une mesure rétrograde. Le ministre confond sûrement les deux concepts.

J'avais espéré qu'entre l'échange de correspondance et la présentation du bill au Parlement, le ministre aurait étudié la question et fait des changements. Peut-être faut-il le faire par voie législative, mais on devrait faire profiter de la loi les élèves qui s'inscrivent dans les institutions où on n'exige pas un diplôme secondaire comme condition préalable à l'inscription. Peut-être le ministre peut-il le faire en modifiant le règlement. Au besoin, qu'il le fasse par un édit ministériel; j'espère qu'il y songera. Peut-être cela pourrait-il se faire par décret du conseil. Quoi qu'il en soit, j'exhorte le ministre à le faire, à étendre les avantages de la loi à un plus grand nombre d'élèves; ce ne serait sûrement pas une mesure rétrograde.

Le ministre a lu une lettre, à ce sujet, dans laquelle on loue sa décision. Cela est fort bien. Peut-être ne trouvera-t-il pas à redire si je mentionne une lettre dans laquelle on signale une autre situation gênante. Il s'agit d'un individu en particulier, d'une situation en particulier. Je n'ai pas l'intention de mentionner le nom de la personne ou de la famille en cause. J'aimerais vous citer un extrait de cette lettre sans nommer la personne. Je ne vois pas la nécessité d'y mêler les intéressés, dans les circonstances. Cette lettre fut adressée à la mère de l'étudiant. Elle est datée du 9 septembre cette année, il y a à peine deux mois. Le ministre songeait alors à faire adopter une loi ou peut-être l'avait-il déjà préparée. La lettre est écrite par le surveillant du bien-être régional, ministère des Affaires des anciens combattants, à Vancouver. Voici le texte de la lettre:

> Pour faire suite à votre correspondance récente dans laquelle vous déclarez ...

• (8.20 p.m.)

Ici on cite le nom de la jeune fille.

> ... est actuellement étudiante au Columbia Junior College ...

Écoutez ceci, monsieur le ministre, comme indication de la persévérance de cette jeune étudiante.

... où elle suit deux cours de 12e année et fait sa première année d'université ...

Elle n'a pas son diplôme d'études secondaires. Elle suit les cours de première année d'université tout en suivant deux cours de 12e année; elle fait les deux choses à la fois pour avancer ses études. La lettre continue:

... je regrette de devoir signaler que l'assistance en vertu de la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre ...

Je suppose qu'il s'agit de la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).

... ne s'applique qu'aux élèves qui ont achevé la 12e année. Il ne semble pas possible d'offrir une aide financière avant que ...

Ici l'on donne le nom de la jeune fille.

... ait réussi les examens des deux matières qu'elle étudie en ce moment. Une fois qu'elle aura terminé ces deux cours, ce qui sera, je pense, en juin 1970, nous serons en mesure de subventionner ses études de soins infirmiers.

Ce n'est pas une situation ordinaire, je l'avoue et on ne l'avait probablement pas prévue lors de l'adoption de la loi et des modifications ultérieures. C'est peut-être le premier cas du genre, mais c'est l'exemple d'une jeune fille qui désire faire des études supérieures pour se perfectionner. Je sais pertinemment que cette jeune fille a passé de longues heures à étudier à la maison et à l'école, afin de poursuivre de telles études. Malheureusement pour elle, son cas n'est pas visé par le texte étroit de la loi et du règlement.

Je le cite comme un autre exemple d'une situation qui a sûrement la sympathie du ministre. Sans doute, personne ne s'opposerait à l'idée d'offrir à cette jeune fille les prestations prévues par la loi. Avec la pension qui lui revient, sa mère n'est pas en mesure de laisser la jeune fille poursuivre ses études. D'autres enfants sont peut-être dans une situation semblable. De fait, une autre mère m'a écrit. Je ne citerai pas la lettre, mais je dirai seulement que la veuve qui l'a écrite exprime son désespoir et son angoisse devant les difficultés qu'elle a à élever ses enfants et à leur faire faire des études. Des circonstances un peu différentes lui auraient permis de toucher une allocation supplémentaire tant pour les enfants qui sont en 12e année que pour ceux qui font leur première année d'université. Dans les deux cas, l'aide ne lui est pas accordée parce qu'elle n'était pas visée par la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation) mais plutôt par la loi sur les pensions.

[M. Howard (Skeena).]

Je suis certain que ni le ministre ni le gouvernement ne désirent prendre ces décisions en s'appuyant sur l'interprétation très étroite des textes de loi. Je suis sûr que le ministre tient à se montrer large et à traiter la situation du point de vue moral. Je ne sais pas s'il faut pour cela des mesures législatives, si on peut le faire à l'aide d'un règlement ou d'une décision du ministre ou je ne sais quoi encore, mais je demanderais sérieusement au ministre de s'occuper de l'affaire et d'élargir les possibilités prévues par la loi. Contrairement à ce que disait le ministre dans sa lettre, il ne s'agit pas d'une mesure régressive lorsqu'on veut faire bénéficier des étudiants nécessiteux d'une aide qui leur est généralement accordée en vertu de cette loi.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé).

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, tout d'abord...

[*Français*]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je voudrais aviser la Chambre que si l'honorable ministre prend la parole à ce moment-ci, il va clore le débat.

[*Traduction*]

L'hon. M. Dubé: Monsieur l'Orateur, je voudrais dire d'abord combien je suis sensible au geste du député d'York-Sudbury (M. MacRae). Son appui, ainsi que celui des membres de son parti, me comble d'aise. Bien sûr, je suis d'accord avec lui lorsqu'il affirme que ce bill est, en fait, un des meilleurs qui soient inspirés par la charte des anciens combattants. Je conviens également que certains points de détail ont besoin d'être élucidés. C'est ce que nous allons essayer de faire au comité. Je tiens aussi à remercier le député de Timiskaming (M. Peters) de ses commentaires. Je reconnais, comme lui, que grâce à cette mesure touchant l'instruction, nous en avons plus pour notre argent qu'avec la plupart des bills de même nature. Le député de Timiskaming voudrait, je pense, qu'on abaisse les normes requises et qu'on étende les avantages de la mesure même à ceux qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. C'est un aspect de la question qu'il faudra approfondir; mais, pour le moment, je voudrais com-

menter les propos tenus du député de Timiskaming (M. Peters) et du député de Skeena (M. Howard).

Tout d'abord, l'enseignement secondaire est gratuit dans presque toutes les provinces. Inutile donc d'en parler dans le bill. Par ailleurs, aujourd'hui, presque tous les instituts technologiques n'acceptent que les diplômés des écoles secondaires. Je n'ai pas en ce moment la liste complète de toutes les nouvelles écoles, mais nous essayerons de la communiquer au comité. Pour me résumer, il ne s'agit pas de limiter le nombre des enfants admissibles. La loi sera au contraire très généreuse; elle visera à faire entrer le plus d'étudiants possible dans les meilleures écoles et universités du Canada. Nous tenterons d'atteindre cet objectif. Si les députés réussissent à nous convaincre qu'il serait plus généreux et plus libéral d'abolir l'exigence portant sur les études secondaires, nous étudierons la chose. Toutefois, d'après les renseignements et les avis que j'ai recueillis, cette formule semble être la meilleure pour le moment. Quoi qu'il en soit, je tiens à remercier les députés de l'opposition, pour l'appui qu'ils donnent au bill. Nous en étudierons les détails et l'améliorerons en temps opportun.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une brève question au ministre? Comme j'étais très sincèrement soucieux de l'article 25 de la loi sur les pensions et que j'ai présenté un mémoire précisément sur le sujet à la Commission Woods, le ministre dirait-il s'il songe sérieusement à modifier les exigences très rigides de la loi ou peut-être à présenter une nouvelle mesure législative? Je sais que cette disposition n'a trait qu'à la partie de l'article qui concerne l'éducation. Mais le ministre admet-il que l'article 25 de la loi, portant sur les pensions de commisération est très important? Le ministre est-il en train de l'examiner sérieusement, et croit-il pouvoir un jour, grâce à une nouvelle mesure, assouplir les exigences de cet article?

• (8.30 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre s'il vous plaît. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Bell: Je demande seulement, monsieur l'Orateur, que le ministre manifeste son intérêt.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre s'il vous plaît. Nous étudions en ce moment un projet de loi spécial intitulé bill C-8, loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des affaires des anciens combattants.)

LA LOI SUR LES JUGES

JUGES SUPPLÉMENTAIRES EN ALBERTA ET EN ONTARIO

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice) propose que le bill C-2 visant à modifier la loi sur les juges soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Des voix: Expliquez.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je tiens à vous féliciter d'assumer de nouveau la présidence au cours de cette session parlementaire. En outre, j'aimerais, par votre entremise, décerner un éloge à M. l'Orateur et à l'Orateur suppléant en l'accompagnant de mes meilleurs vœux, lorsqu'ils présideront la Chambre au cours de cette session.

Le bill C-2 est correctement décrit dans la note explicative. Néanmoins, je signale très brièvement qu'on demande au Parlement d'autoriser les traitements de huit juges supplémentaires: deux juges de la Cour suprême d'Alberta, cinq juges des cours de comtés et de district d'Ontario et un juge de la cour de district d'Alberta. J'aimerais mentionner, pour la gouverne de la Chambre, que le nombre de magistrats attachés à la cour de district de l'Alberta a été augmenté à la suite d'un décret du conseil émanant de la province. Ce décret a été adopté par le gouvernement de l'Alberta et prévoit, à partir du 11 février 1969, un juge de district supplémentaire pour le Sud de l'Alberta. La disposition augmentant le nombre de magistrats de la division de première instance de la Cour suprême de l'Alberta figure dans un statut de cette province qui a reçu la sanction royale le 21 avril de cette année. Je le répète, ce bill comporte également une disposition en vertu de laquelle il y aura désormais cinq magistrats de plus dans les cours de comté et les cours de district de l'Ontario, quatre de plus dans le comté d'York et un de plus dans le comté de Carleton. Cette disposition figure dans une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario qui a reçu la sanction royale le 26 mars de cette année.

A la suite de discussions que j'ai eues avec mes homologues provinciaux, les procureurs généraux de l'Alberta et de l'Ontario, au sujet de l'administration de la justice dans ces pro-

vinces, discussions fondées sur les renseignements que je recueille de temps à autre auprès des juristes et du public en général, je suis persuadé que cette augmentation du nombre des magistrats était justifiée et qu'elle est nécessaire pour venir à bout, dans l'intérêt du public, du volume accru de causes et de procès plaidés dans ces provinces. Le Parlement aurait donc tout lieu d'autoriser une augmentation des traitements de ces juges.

J'ai reçu récemment des suggestions de l'Association du Barreau canadien et d'autres encore; il est temps, estime le Barreau, que nous songions à apporter de nouveaux changements à la loi sur les juges. Cette année encore, il s'agit d'un bill très simple. Il prévoit un nombre accru de juges mais le temps viendra bientôt—sans doute lors de la prochaine session du Parlement—où nous devrons songer sérieusement à apporter de profondes modifications à la loi sur les juges.

La question des traitements doit retenir notre attention. Il ne me semblait pas opportun, cette année, de demander au Parlement d'augmenter les traitements des juges du pays, mais je dois dire franchement qu'il m'est de plus en plus difficile de persuader les candidats marquants à la magistrature d'y accepter un poste, et je songe en particulier aux avocats qui ont acquis une certaine expérience des tribunaux et aux autres, de 40 à 50 ans, qui pourraient jouer un rôle de premier plan dans la magistrature et, de ce fait, dans l'administration de la justice.

M. Peters: Ou alors au Parlement.

L'hon. M. Turner: J'en prends bonne note. Comme ces hommes de 40 à 50 ans ont le plus souvent des enfants à l'école secondaire ou à l'université, leur budget se trouve à cette époque-là lourdement grevé et comme, en outre, les dispositions actuelles concernant les veuves et les enfants à charge sont dérisoires, il est bien difficile de leur faire accepter un poste de juge. La pension d'une veuve équivaut aux deux neuvièmes des deux tiers du traitement d'un juge, et bon nombre d'entre elles ne sont pas loin de la misère. Mais je le répète, il me semblait que le moment n'était pas propice cette année pour aborder le sujet. Mais je tiens à dire à la Chambre que nous allons nous occuper sérieusement de la question des traitements, pensions et dépenses au cours de l'année qui vient, car il importe d'attirer dans la magistrature canadienne les meilleurs sujets possibles, hommes ou femmes, et pour cela, il nous faut offrir un traitement au moins aussi généreux que celui qu'ils pourraient toucher ailleurs. J'aurais une ou deux choses à signaler en vue de faire part à la Chambre des initiatives que nous avons prises l'an dernier en ce qui concerne l'ordre judiciaire.

[L'hon. M. Turner.]

[*Français*]

Tout d'abord, je dois mentionner que nous avons instauré des cours de langues à l'intention des juges. Je dois informer la Chambre qu'il s'est donné une série de cours bien réussis, entre le 20 juillet et le 8 août, dans la vieille capitale de Québec, pour 24 juges des cours supérieures des provinces.

Monsieur l'Orateur, je suis heureux de dire que des juges de sept provinces ont suivi ces cours. Les cours ont été donnés par l'École des langues du gouvernement fédéral. Il s'agit forcément de cours préliminaires, et ces juges, ainsi que ceux des tribunaux fédéraux, pourront suivre des cours de français dans leur district, et s'ils suivent des cours d'immersion aux écoles de langues, je crois qu'on peut améliorer leur habileté à parler ou, du moins, à comprendre l'autre langue.

La possibilité de devenir bilingues serait également offerte aux juges francophones des cours supérieures, et nous sommes persuadés que notre programme à l'intention des juges, tant francophones qu'anglophones, sera disponible à tous les membres de la judicature.

Nous espérons dans un avenir rapproché pouvoir offrir ces cours à tous les juges de comté et de district. Il est évident qu'on doit organiser ces cours de façon à ne pas nuire à la bonne administration de la justice. Donc, il s'agit d'établir l'horaire des cours avec la collaboration des juges en chef du pays.

• (8.40 p.m.)

[*Traduction*]

Je voudrais dire aussi quelques mots au sujet de la Conférence judicaire canadienne qui s'est tenue pour la première fois cet été à Toronto. Nous avons renvoyé les juges à l'école et je peux dire que cela a été fait avec l'entière coopération, la coopération enthousiaste des juges en chef du Canada. Le cours était donné sous les auspices du gouvernement fédéral. Il a été établi par la conférence des juges en chef du Canada. Le conseil de la conférence se composait du juge en chef Gale de l'Ontario et du juge en chef associé Challies de Québec, respectivement président et président adjoint Le reste du conseil comprenait le juge en chef Smith d'Alberta, le juge en chef Culliton de Saskatchewan et le juge en chef Cowan de Nouvelle-Écosse.

Les membres du conseil ont participé à la première rencontre, à Toronto; elle a duré une semaine entière, à partir du 14 août, et a réuni 24 juges de toutes les régions du Canada.

Je me suis félicité en particulier de la présence parmi ces 24 juges de M. le juge William Morrow, juge territorial des Territoires du Nord-Ouest. J'espérais que même si sa région est éloignée, il serait néanmoins capable d'assister à ces cours au moins tous les deux ans afin d'entrer en contact avec ses collègues de tout le Canada qui ont plus souvent l'occasion de s'entretenir entre eux et de se tenir au courant de la législation. En fait, il a fait une telle impression sur ses collègues qu'ils lui ont demandé de participer au colloque de l'an prochain. Je suggère que l'on invite M. le juge Henry Madison du Yukon à participer à ces colloques tous les deux ans. Sauf erreur, le colloque aura lieu chaque année sous les auspices du Conseil des juges en chef.

Je voudrais consigner le nom de ceux qui ont participé au colloque cette année: le juge en chef Tremblay de Montréal, le juge en chef Challies de Montréal, le juge en chef Cowan d'Halifax, le juge Laskin de Toronto, le juge Hartt de Toronto, le juge McFarlane de Vancouver, le juge Brooke de Toronto, le doyen G. E. LeDain, C.R., de Toronto, le professeur John Edwards de Toronto, le professeur D. Mendes da Costa de Toronto, le doyen étant H. Allan Lea, C.R., de Toronto.

Je tiens à remercier officiellement le personnel enseignant d'avoir pris part à cette initiative que j'estime très utile dans le domaine juridique au Canada. J'ai été informé, non seulement par le conseil, mais par les juges qui ont assisté au colloque, qu'il a profité à chacun des participants. L'une de leurs discussions particulièrement alertes a porté sur les relations publiques et on me dit qu'elle a donné lieu à des échanges animés avec MM. Jack Dennett et Ray Corelli, deux représentants bien connus du monde de la presse à Toronto.

Le droit pénal, les procédures, le divorce, les témoignages, les organes administratifs, l'élaboration et la rédaction des décisions, le comportement juridique et les tendances récentes en matière de lois sur les contrats et les dommages figuraient parmi les questions traitées. Je veux espérer que nous puissions en arriver à ce que chacun des juges de circuit du pays ait tous les 5 ans la possibilité de retourner à l'école pour un complément d'études de droit, non pas une semaine, mais disons trois semaines, et que les questions d'intérêt social, qui font l'objet de confrontations devant les tribunaux, y soient étudiées.

Je crois que la conférence judiciaire du Canada, inaugurée l'an dernier, vient combler une lacune dans la formation juridique au Canada, lacune qui existe depuis fort longtemps. Nous nous employons à améliorer nos facultés de droit et leurs programmes. Nous voulons qu'elles dispensent des cours de droit, celui qui touche le consommateur comme celui qui vise le pauvre, celui qui protège également le débiteur et le créancier, l'emprunteur et le prêteur.

Je pense que la profession de droit, dans certaines régions du pays, prend de plus en plus conscience d'elle-même et se rend compte que sa clientèle, c'est l'ensemble de la société. Je me réjouis de voir les juges canadiens répondre aux nouvelles incitations au changement, aux termes de la loi.

La conférence judiciaire du Canada servira de cours de perfectionnement à ceux qui sont juges depuis quelque temps.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, combien de juges venant de l'extérieur de l'Ontario ont suivi ce cours?

L'hon. M. Turner: Vingt-quatre moins cinq, ça fait 19.

M. Marshall: De l'extérieur de l'Ontario?

L'hon. M. Turner: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Marshall: Vous ne l'aviez pas mentionné.

L'hon. M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous avons débuté de façon modeste et, ainsi que je l'ai dit, j'espère que nous en viendrons à donner, à tous les juges du pays, ce cours de perfectionnement tous les cinq ans. A mon sens, la chose est importante parce les juges et l'ensemble de la magistrature doivent se sensibiliser à l'idée qu'en période de crise de légitimité et d'autorité, aucune institution n'échappe à la critique, et la magistrature elle-même doit répondre à ces incitations au changement et à la prise de ses responsabilités envers la société. L'année prochaine, le colloque aura lieu à Montréal, et c'est un autre groupe qui y assistera.

Je devrais également mentionner que la conférence annuelle des juges en chef du Canada a eu lieu cette année à Edmonton les 28, 29 et 30 septembre. Cette conférence est maintenant une coutume bien établie et il a été décidé, à l'assemblée de cette année, que l'assemblée de l'an prochain aurait lieu à Terre-Neuve. La conférence permet à tous les juges en chef de se réunir pour discuter de problèmes communs relativement à l'exercice de la justice. Ils considèrent qu'ils peuvent

s'entraider grandement par un libre échange d'idées. Ils peuvent ainsi retourner dans leurs tribunaux respectifs avec diverses suggestions sur la procédure et l'administration, ainsi que sur l'interprétation de la loi, suggestions qui revêtent une valeur considérable pour tous les membres de la magistrature.

J'aimerais maintenant parler brièvement du traitement des juges. Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, que j'ai traité cette question de façon assez complète l'an dernier. Nous avons continué la pratique de consulter, avant de recommander la nomination d'un juge, le comité judiciaire de l'Association du Barreau canadien.

En outre, je consulte les membres des Barreaux provinciaux et, parfois, les magistrats qui sont en mesure de juger de la compétence des avocats paraissant devant eux. Nous avons des consultations aussi étendues que possible auprès de la communauté. J'ajouterais que, évidemment, la responsabilité finale de faire une recommandation au gouverneur en conseil me reste. Je n'envisage pas d'esquiver cette responsabilité et de la confier à quelqu'un d'autre. J'estime que je dois accepter la responsabilité des nominations, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Je pourrais dire qu'aucun candidat à la magistrature que l'Association du Barreau canadien a jugé non qualifié n'a été nommé juge depuis que le portefeuille de la justice m'a été confié. En d'autres termes, seuls des candidats jugés aptes par le comité du Barreau ont été proposés et nommés.

• (8.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, les députés se souviendront, j'en suis certain, que pour la première fois dans l'histoire de notre pays une femme a été nommée juge dans une des hautes cours du Canada, la Cour supérieure de la province de Québec. Madame Réjeanne Colas est une femme au-dessus du commun. Elle a été première de sa promotion à l'Université de Montréal et a exercé le droit pendant seize ou dix-sept ans avant d'être nommée à la magistrature. Elle a trois enfants. Madame Colas a été présidente des Clubs féminins de la province de Québec et présidente du comité de l'Association du Barreau canadien sur le droit familial. Elle a rendu des services éminents à la magistrature depuis six mois qu'elle siège, surtout en ce qui concerne l'interprétation de la nouvelle loi sur le divorce.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant parler de la Cour suprême et de la Cour de l'Échiquier par rapport à la loi sur les langues officielles. Les députés se souviendront que les articles 5 et 11 de cette loi imposent certaines obligations au pouvoir judiciaire fédéral. J'ai pris les mesures nécessaires pour qu'on s'occupe de satisfaire aux exigences de l'article 5 afin de permettre une traduction simultanée à la Cour suprême et à la Cour de l'Échiquier. Les deux langues ont joui de droits égaux dans les cours fédérales, mais les exigences supplémentaires des articles 5 et 11 nécessitent certains rajustements et on me dit qu'ils sont en voie d'accomplissement. J'ai également avisé l'utilité de certains règlements sur les procédures judiciaires qui pourraient être faits par décret du conseil en vertu de l'article 11(5) de la loi sur les langues officielles, afin de faciliter l'application de l'article 11 (2) concernant la traduction simultanée. Ces règlements, s'ils sont édictés, s'appliqueraient à toutes les cours d'archives instituées conformément à une loi du Parlement du Canada, ainsi qu'à la Cour suprême et à la Cour de l'Échiquier.

Il y a également les tribunaux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à considérer. J'ai demandé que l'on enquête sur les dispositions qui leur seront nécessaires pour satisfaire aux exigences de la loi sur les langues officielles. Encore là, la question semble être prise bien en main. Nous avons fait en sorte que M. le juge Deschêne, de la Cour suprême de l'Alberta, soit nommé juge adjoint pour les Territoires du Nord-Ouest, et nous cherchons à recruter du personnel qui permettra aux tribunaux de tenir audience en français, au besoin, sans devoir obligatoirement recourir à l'interprétation simultanée en français. On n'a pas encore décidé si des dispositions de ce genre devront être prises pour le territoire du Yukon. Cependant, la traduction des jugements de ces deux tribunaux sera disponible, de même que des installations pour interprétation simultanée là où ce sera nécessaire.

Monsieur l'Orateur, voilà un rapport succinct aux actionnaires du pays par l'intermédiaire de leurs représentants à la Chambre pour ce qui est du secteur juridique sous l'autorité du gouvernement fédéral. L'administration de la justice implique cependant plus que cela et parfois il est gênant et même frustrant de penser que le fonctionnement quotidien des tribunaux relève des provinces tant au civil qu'au criminel. Bien que tout le droit criminel sous forme de statuts relève du Parlement, les poursuites au criminel incombent aux procureurs généraux des provinces. L'administration de la justice pose cependant des problèmes qui, tout en étant de caractère provincial, sont de portée nationale, ce qui m'oblige parfois à me mettre en contact avec les différents procureurs généraux. De fait, lors de leur séjour ici au début de la semaine

pour étudier la Charte des droits de l'homme nous avons examiné l'à-propos de réunir tous les procureurs généraux du pays pour étudier les problèmes nationaux concernant l'administration de la justice.

Je me préoccupe des retards enregistrés dans les affaires en instance dans nos tribunaux, que les responsabilités se situent du côté des juges ou du Barreau où l'on diffère d'un commun accord l'examen de certaines affaires pour plus de commodité. Au ministère de la Justice à Ottawa, nous avons examiné la possibilité d'avoir recours à des ordinateurs et j'estime que ceux-ci pourraient être utilisés largement afin d'accélérer l'administration de la justice à l'échelon provincial.

Afin d'apaiser les craintes de l'honorable représentant de Greenwood (M. Brewin), permettez-moi de préciser que nous ne songeons pas à remplacer les avocats, mais seulement à faire mieux. J'ai la conviction que si, à Toronto ou à Montréal, on chargeait un ordinateur de déterminer qui est responsable des retards enregistrés dans nos tribunaux, la réponse pourrait être la même qu'à Philadelphie où les retards ont été imputés à seulement une ou deux sociétés d'avocats qui avaient trop d'affaires sur les bras. Cependant je pense que nous devrions cerner les responsabilités pour ces retards.

Nous devons voir si le droit de recourir aux services d'un avocat est respecté. Nous devons également examiner le très grave problème que pose la loi sur le divorce. La dissolution d'un mariage ne règle pas les problèmes de l'entretien, de la pension alimentaire et de la garde des enfants. Ces diverses questions doivent être tranchées par des tribunaux distincts dans la même juridiction et il n'est pas inusité que la même cause matrimoniale soit entendue simultanément devant deux ou trois tribunaux. Toutes les conséquences juridiques du divorce et du mariage devraient, d'une manière ou d'une autre, être mieux coordonnées qu'elles le sont actuellement.

Monsieur l'Orateur, ce sont là quelques-unes des questions relatives à l'administration de la justice et à la nomination des juges qui sont régies par les dispositions du bill. De toute manière, mes confrères procureurs généraux sont favorables à l'idée d'une conférence que j'aimerais tenir tard ce printemps. Je remercie la Chambre de l'attention qu'elle m'a accordée.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Merci, monsieur l'Orateur. Je n'avais pas réellement l'intention de prendre part au débat...

M. Peters: Je ne savais pas qu'il se prolongerait si longtemps.

M. Baldwin: J'ai la plus vive attention de mes amis de gauche qui sont déjà en train d'ôter à ce que je vais dire tout son intérêt avant même que je n'ouvre la bouche. Le critique distingué et fort instruit de ce parti étudie actuellement d'autres projets de loi que le ministre présentera plus tard à la Chambre et c'est ce qui m'a poussé à prendre la parole. Je suis heureux de voir le ministre se livrer à une étude plutôt hors programme—personne n'y fait objection—mais la nomination de juges ne devrait nullement l'empêcher, pas plus, je pense, que les membres de l'opposition et les députés ministériels de l'arrière-ban d'approfondir quelque peu la question.

Monsieur l'Orateur, quiconque a regardé la télévision ou lu les journaux au cours des douze derniers mois sait quelque chose des émeutes et de la violence qui ont ébranlé le monde occidental, et il se demande sans doute si les tribunaux auront leur place dans notre société. Considérant la tension des temps modernes, y a-t-il place pour ceux à qui la société a délégué le pouvoir de rendre des décisions judiciaires afin qu'ils déterminent les droits des parties? Y a-t-il place pour l'homme de loi afin qu'il prenne une décision pondérée et impartiale dans des disputes entre citoyens ou entre les citoyens de l'État? A quelques-uns d'entre nous, cela ne semblerait pas nécessaire. Les gens font maintenant leurs revendications dans les rues. Les démonstrations, parfois violentes, ont fait échec aux mécanismes prévus par la société pour faire face à ces problèmes. J'ai été heureux d'entendre le ministre nous dire un peu ce qu'il pense de cette question. C'était son opinion personnelle et non celle du gouvernement. Ses remarques nous ont éclairés et nous permettront de savoir ce que nous pouvons anticiper à ce sujet d'ici un an ou deux.

• (9.00 p.m.)

Nous devons nommer à la magistrature des gens qui connaissent non seulement la loi mais aussi la société et les faiblesses de la nature humaine. Les hommes que nous nommons doivent pouvoir considérer, évaluer et juger les conflits et les différends entre des êtres humains. Ils entendront des gens contester les droits des gouvernements et des grosses entreprises. Aucune société ne demeurera libre et bonne si nous ne prévoyons aucun moyen de choisir de tels hommes pour notre magistrature.

Qu'il me soit permis de faire une digression et de signaler que j'ai parfois entendu dire, dans différentes régions du Canada et à la Chambre, que ceux qui sont engagés dans la vie publique de notre pays, autrement dit, nos hommes politiques, ne devraient pas être nommés juges. Je ne suis pas de cet avis. Je ne dis pas que la participation à la vie publi-

que soit en elle-même une marque de valeur et rende automatiquement apte à la magistrature. Je prétends que ceux qui participent à la vie publique apprennent à connaître la nature humaine, et cette qualité, l'homme politique la possède. Le député de l'opposition, qui doit lutter contre l'appareil monolithique du gouvernement, fait un excellent juge—de grâce, ne croyez pas que j'espère être nommé, monsieur l'Orateur. C'est bien assez que nous devions être assis ici et écouter certains discours. Du moins pouvons-nous parfois sortir. Hélas, les juges ne le peuvent pas, car ils sont tenus de demeurer et d'écouter ce qui se dit.

Je fais ces remarques parce que j'ai fréquemment entendu dire à la Chambre, depuis dix ou quinze ans, que l'homme mêlé à la vie publique, même s'il a toutes les autres qualités requises, ne devrait pas être élevé à la magistrature. Je ne suis pas de cet avis. Lors de nominations de juges, nous reconnaissons, toutes choses étant égales, qu'un gouvernement nommera sans doute ses propres partisans. Je n'ai rien à redire à cela, pourvu que les candidats désignés possèdent toutes les autres qualités nécessaires. J'en ai parlé de temps à autre avec le ministre et je vais continuer de le faire de façon aussi objective que possible.

Si nous voulons perpétuer notre société actuelle, il nous faut un Parlement libre et un corps judiciaire libre, indépendant, très instruit, et bien informé. Tout ministre de la Justice du Canada qui tentera de nommer des juges de ce calibre sera assuré de mon appui. Il est excellent, sans doute, d'avoir des juges bilingues, mais si le gouvernement doit choisir entre deux hommes, qu'il choisisse le meilleur juge. Si les juges sont bilingues, tant mieux. Mais si un homme qui parle uniquement le français ferait un bon juge, je dis qu'il faudrait absolument le nommer. De même, si un avocat parle bien l'anglais, et beaucoup moins bien le français, mais ferait un bon juge, qu'on n'hésite pas à le nommer. Si on peut trouver quelqu'un qui parle les deux langues, c'est bien.

J'ai 40 ans d'expérience et n'ai encore jamais vu un seul cas—et je me suis beaucoup occupé de travaux de consultation—où une personne accusée d'un délit ou impliquée dans un procès n'ait pu se faire garantir par la cour, sur demande, la possibilité absolue de se procurer dans la langue de son choix toutes les déclarations et tous les témoignages produits au tribunal. Dans tous les cas, l'intéressé savait exactement ce qui se passait. Peut-être qu'au fur et à mesure que le pays évolue, nous atteindrons un stade où tous ceux qui auront été élevés à la magistrature seront bilingues, bien qu'à mon avis, il peut se passer encore bien des années avant que cela se produise. Je demande instamment au ministre de prendre les plus grandes précautions lorsqu'il fera les nominations afin de ne pas laisser son désir de désigner un juge bilingue l'emporter sur la nécessité de nommer un bon juge.

La conduite des juges est d'une grande importance. Je me souviens de l'époque où, jeune étudiant en droit, j'ai assisté à un procès—non pas de mon propre chef, mais pour me porter garant—où une femme était accusée de tenir une maison de prostitution. On en vint à la question de savoir si cette maison avait un escalier par derrière et ce point fit l'objet d'un long examen. En fin de compte, le juge s'est tourné vers l'avocat et lui a demandé: «Vous pouvez sûrement dire au tribunal s'il y a vraiment un escalier». L'accusée dit alors au juge «Mais, Votre Honneur, vous étiez là hier soir, vous devez le savoir».

Je voudrais maintenant parler des tribunaux de divorce. Alors que le premier ministre (M. Trudeau) était ministre de la Justice, nous étions de nombreux députés à dire que la juridiction en matière de divorces ne devrait pas être la prérogative exclusive des juges de la Cour suprême et que l'accumulation de cas pitoyables qui duraient depuis des années créerait de nombreux problèmes juridiques. Certaines provinces prétendent que des cas types donnent à leurs juges de comté le pouvoir d'entendre les affaires de divorce. A mon avis, le Parlement aurait dû déclarer unilatéralement que les juges de comté et de la Cour suprême pouvaient entendre ces causes. Je le répète, je ne vois pas pourquoi on fait une distinction entre les juges. Nous payons les juges de la Cour suprême $26,000 par année, je crois, et les juges des cours de comté et de district, $19,000. Peut-on mesurer la valeur de la justice d'après le traitement versé à un membre du Barreau?

Durant de nombreuses années, à titre de membre du Barreau, du Conseil du Barreau de l'Alberta et du Parlement, j'ai affirmé que cette distinction devrait être abolie. Si le gouvernement canadien, agissant conformément aux directives du Parlement canadien, a le droit de nommer des juges aux cours d'archives, pourquoi aurait-il le droit de dire: «Vous, John Brown, étant donné vos connaissances et votre compétence, vous devez vous contenter de juger les causes civiles n'engageant pas plus de tant de milliers de dollars et les causes criminelles d'un certain genre; mais vous, Bill Smith, pouvez juger n'importe quelle cause.» La justice ne devrait pas être

évaluée de cette façon, et je recommande instamment au ministre d'abolir la distinction qui existe entre les juges de comté et les juges de la Cour suprême. Si un homme, en qualité de membre du Barreau, possède, d'après le ministre, les qualités requises pour juger des causes entre des particuliers, entre des particuliers et des sociétés, entre des particuliers et le gouvernement, ainsi que des causes criminelles, il devrait être capable de juger les causes de divorce, qu'il soit juge de comté ou juge de la Cour suprême. La seule raison pour laquelle nous maintenons cette distinction, c'est qu'elle remonte à la Confédération et que nous l'avons conservée jusqu'ici. J'estime qu'il devrait y avoir une seule catégorie de juges, et non pas une distinction entre les juges de cour de comté, de la cour de district et de la Cour suprême.

• (9.10 p.m.)

Le ministre a parlé des juges qui vont se rasseoir sur les bancs de l'école. Je crois que c'est une très bonne idée. Toute personne investie d'un pouvoir devrait aller à l'école. De temps à autre, le cabinet lui-même devrait prendre un petit congé pour aller à l'école afin d'apprendre quelque chose. Il pourrait même apprendre à répondre aux questions, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo.

M. Baldwin: Il y a de bonnes raisons à l'appui. Tâchons d'élaborer une jurisprudence visant à certains objectifs communs; mais les êtres humains étant ce qu'ils sont, il n'est pas facile de dire, par exemple, qu'une personne ayant commis un délit criminel en Ontario devrait subir un châtiment identique à celle qui aurait commis le même délit en Alberta. Les circonstances et le milieu sont différents. Chaque cas doit être un cas d'espèce.

Lorsque j'entends les gens parler de l'uniformité des condamnations, j'en suis malade. L'uniformité des condamnations est impossible à réaliser. L'infliction des peines est l'une des parties essentielles de notre juridiction criminelle. Lorsqu'une personne est reconnue coupable d'un délit criminel, on doit procéder à une enquête des plus approfondie, et conforme à la justice, sur le cadre constitué par les circonstances pertinentes. A mon avis, le premier ministre ou un ministre du cabinet aurait tout à fait tort de proposer que pour les délits relevant de la loi sur les stupéfiants ou d'un article quelconque du Code criminel, il doit y avoir uniformité des condamnations. Lorsqu'il a répondu l'autre jour aux questions, le ministre s'est très bien expliqué à ce sujet. L'uniformité des condamnations est tout aussi impossible que l'uniformité des individus.

Il serait probablement fort utile à mon avis que les juges se réunissent pour s'entretenir de leurs expériences et de leurs problèmes et pour assister à des conférences, néanmoins cette méthode a des limites. Il est temps que la Chambre participe plus activement et plus efficacement à l'élaboration de la politique concernant les juges. Il pourrait être bon que les juges comparaissent devant un comité de la Chambre, à Ottawa ou ailleurs, afin de s'entretenir sans façons avec les membres du comité en question de certains problèmes auxquels ils se sont heurtés à leur titre de membres du corps judiciaire. Ce serait fort utile à mon avis.

Je vais peut-être sembler m'écarter du sujet, bien que je reste dans le même contexte, mais à mon avis le comité devrait être chargé de façon permanente de l'examen du droit pénal et de toutes les autres sortes de réforme juridique. Le comité devrait être en fonction pendant toute la législature non seulement pour examiner les divers projets de loi que présente le ministre mais pour s'occuper d'autres questions du genre. Il serait fort utile à mon avis que les juges comparaissent de temps à autre devant un pareil comité. Les séances pourraient même avoir lieu à huis clos. Ainsi le comité profiterait de leurs opinions.

Je tiens à insister sur l'énorme importance de la réputation et de la catégorie des gens qui sont nommés magistrats. Le ministre en a déjà parlé. On peut bien parler des dispositifs destinés à éliminer les espions électroniques, du secret en matière de défense et des problèmes des malheureux devenus toxicomanes, mais en dernière analyse la survivance de toute société dépend des êtres qui ont été choisis pour juger leurs semblables. Rien ne saurait importer davantage que de s'assurer que la qualité et la réputation de ces êtres demeure à un niveau optimal.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, le projet de loi à l'étude n'est pas aussi renversant que le dit le ministre, mais il a donné au ministre, au député de Peace River (M. Baldwin) et maintenant à moi, l'occasion de faire quelques observations générales et de critiquer ou louer notre régime judiciaire. Je voudrais bien consacrer une minute ou deux au projet de loi en soi.

L'hon. M. Turner: Ce serait tout à fait inattendu.

M. Baldwin: Vous risquez d'enfreindre le Règlement en faisant cela.

M. Brewin: Je n'oserais pas parler de la situation en Alberta, mais l'idée de nommer cinq nouveaux juges pour les cours de comtés d'York et de Carleton est tout à fait louable, selon moi. Les juges des cours de comtés de ces centres urbains sont les plus débordés de travail de toute la magistrature. Ils ont une tâche écrasante et il n'est que juste d'augmenter leur nombre.

Nous devrions surtout modifier le Code afin de donner à tous les juges une compétence simultanée en matière de divorce. L'Association du Barreau avait déjà insisté dans ce sens auprès du prédécesseur du ministre, notre premier ministre actuel (M. Trudeau). C'était le bon sens même; ce l'est toujours.

L'hon. M. Turner: C'est chose faite. Nous avons cela en Colombie-Britannique.

M. Brewin: Alors, cela devrait être étendu à tout le pays. Je n'ai pas lieu de croire qu'on y songe dans l'Ontario. La Cour suprême serait toujours encombrée de cas de divorce. Cela provoque de longs retards. Je sais qu'il en va autrement en Colombie-Britannique mais, pour autant que je sache, la Cour suprême de l'Ontario est toujours débordée par les cas de divorce. Cela ne devrait pas être. Je sais qu'au début de la session judiciaire d'automne, et ce pendant plusieurs semaines, les juges ont consacré chaque minute de leur temps à régler des cas de divorce.

L'hon. M. Turner: Le député me permettrait-il une question? Sait-il qu'aux termes de la loi fédérale, la province peut n'importe quand accorder à une cour de comté une juridiction simultanée?

M. Brewin: Ce n'est pas ce que j'ai compris en lisant le texte de la loi. Je l'ai lu avec attention et même exhorté la Chambre à le modifier pour bien préciser que les juges des cours de comté auraient concurrence de juridiction. Le prédécesseur du ministre, l'actuel premier ministre, a dit qu'en dépit de tous les conseils contraires, nous n'étions pas disposés à le faire. J'avais proposé qu'on modifie la loi sur le divorce. Il devrait être clair, pour les provinces, que la juridiction est désignée. Il y a toujours eu des retards, et partant des dépenses, a cause de la façon dont on a traité ces questions dans le passé.

Les juges des cours de comté auront la tâche plus lourde qu'ils ne l'ont actuellement, et c'est logique, si on leur confie cette juridiction de plus. Je ne m'excuse pas d'approuver la nomination de ces magistrats supplémentaires et nécessaires, même à un moment où pour enrayer l'inflation, on a sorti la hache de l'économie. Ce serait une fausse économie que de surcharger les tribunaux en refusant de faire des nominations supplémentaires lorsqu'elles sont requises.

• (9.20 p.m.)

Le principe s'applique également dans d'autres domaines. La liberté surveillée est de la compétence de son collègue, le solliciteur général (M. McIlraith); je sais par ailleurs que le ministre de la Justice (M. Turner) s'intéresse vivement à la question. Toutefois, c'est de l'économie mal comprise, à mon avis, que de ne pas accroître sensiblement le nombre des agents de libération conditionnelle. Chacun d'eux épargne des sommes considérables à l'État parce qu'il peut s'occuper de ceux qui autrement seraient en prison. Ces agents peuvent sûrement mieux aider les personnes libérées conditionnellement qu'ils ne le pourraient si celles-ci étaient encore détenues. J'espère qu'on ne cherchera pas, pour des raisons d'économie, à empêcher l'accroissement du personnel des services de liberté surveillée.

La désignation des juges a été évoquée et, a cet égard, je tiens a dire quelque chose qui plaira au ministre. Autant que je sache, les juges nommés depuis qu'il détient le portefeuille de la Justice sont des hommes de grande valeur. Les nominations n'avaient pas de caractère politique. Je tiens à le féliciter des désignations dont j'ai eu connaissance, car je ne suis pas au courant de toutes. Cependant, j'estime que le ministre ne devrait pas se borner à s'acquitter de sa tâche comme il le fait. Si un autre ministre était à sa place, peut-être assisterions-nous de nouveau à cette sorte de course à l'assiette au beurre qu'ont connue des générations entières, lorsque les nominations à la magistrature avaient lieu dans une atmosphère de favoritisme politique. Dans nos annales juriciaires, il n'y a pas de pire scandale que cette tendance d'autrefois.

Heureusement, je ne crois pas que cette pratique existe encore et j'espère qu'on ne la reverra plus. Cependant, c'est le système lui-même qu'il faut changer. Nous ne devrions pas dépendre des bonnes intentions des différents ministres de la Justice. Le ministre actuel dit qu'il consulte les associations d'avocats et d'autres groupes qualifiés au sujet des nominations de juges, mais je suggérerais qu'on établisse un système qui éliminera la tentation de faire servir ces nominations à des fins politiques.

Je sais combien le ministre s'efforce de détacher de la politique ces nominations, mais j'espère qu'il ne compte pas y arriver simplement en adoptant la pratique actuelle pour quelque temps. J'ai vu des ministres de la Justice entrer en fonctions avec les meilleures intentions du monde. Leurs premières nominations sont louables mais, avec le temps, les demandes de leurs anciens partisans se font plus insistantes et les nominations subséquentes ne sont pas à la hauteur des premières. J'espère que cela n'arrivera pas au ministre actuel, mais je lui répète que cela s'est déjà produit et peut se produire encore. Maintenant qu'il en a l'occasion, je pense qu'il devrait s'assurer que la loi incorporera un mode quelconque de consultation.

J'ai été enchanté d'apprendre qu'on allait renvoyer les juges à l'école. D'après mon expérience du barreau, particulièrement quand j'étais jeune avocat, j'ai toujours pensé que très peu de juges seraient assez humbles pour accepter une chose pareille. Sans doute omniscients, ils n'avaient rien à apprendre des avocats. Certains d'entre eux, du moins. J'ai été content d'entendre dire au ministre qu'une partie des cours porterait sur des sujets sociaux. Je crois que la formation juridique dans le passé n'a jamais complètement réussi à inculquer une connaissance sociale appropriée à ceux qui sont appelés au barreau. Ils ne savent rien ou presque rien des sciences sociales modernes pour les aider à faire leur travail. J'espère que lorsque les juges retourneront à l'école, ils prendront ces cours au sérieux et que tous les juges y assisteront, pas seulement une poignée de juges consciencieux.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'apprendre que quelques juges anglophones ont suivi des cours d'immersion.

[*Traduction*]

Je ne vois pas l'utilité de retenir la Chambre plus longtemps pour discuter la présente mesure. Je l'ai dit au début, le sujet n'en est pas révolutionnaire. Je crois que nous pouvons bien adopter le bill, et je remercie le ministre d'avoir pris le temps et le soin de nous indiquer comment son ministère aborde la question des nominations à la magistrature et de l'activité juridique. Je dois avouer que ses propos m'ont encouragé.

M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, bien que je ne veuille pas me faire passer pour un connaisseur de la langue française, j'ai dû cependant recourir aux services du traducteur pour apprécier les efforts déployés par le député de Greenwood (M. Brewin) dans sa conclusion.

De plus, puisque le ministre de la Justice (M. Turner) a saisi l'occasion, au cours de son discours, de mentionner les juges actuels des cours territoriales des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, je ne ferais pas mon devoir si je ne profitais pas de la même occasion, très opportune, il me semble, pour commémorer la mort, l'année passée, du premier juge de la cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest, l'honorable Jack Sissons. J'ai eu le plaisir et l'honneur de faire mon apprentissage du droit à Lethbridge à un moment où le juge Sissons était juge en chef de la cour de district, et c'était un de mes très bons amis. Il était également l'ami des indigènes des Territoires du Nord-Ouest. Je crois savoir que sa popularité ici était plus restreinte. Il n'est pas dans mon intention de traiter de la situation judiciaire de la province d'Ontario, mais j'aimerais dire un mot sur un sujet amorcé par le député de Peace River (M. Baldwin). Je pense à la raison d'être de la division des deux cours dans la province d'Alberta.

Le chapitre 4 des statuts de l'Alberta, 1907, créait la cour de district et plaçait chaque district judiciaire sous la juridiction d'un juge résident—je souligne le mot «résident». Cette juridiction, ne dépassait pas les limites du district judiciaire à moins de directive spéciale. Sa juridiction dans les causes civiles allait jusqu'à un maximum de $400.

A l'époque, la Cour suprême qui comptait cinq juges s'occupait des procès de première instance et des appels. Il y avait neuf districts et deux sous-districts judiciaires. De ces districts, Calgary avait la plus forte population, soit 31,800 habitants; Edmonton venait ensuite avec 20,500, y compris Strathcona; puis Lethbridge, 6,200, et Medicine Hat, 4,300. Les autres districts judiciaires étaient Athabasca, Wetaskiwin, Red Deer, Stettler et Macleod.

Un certain juge, qui demeurait dans une petite agglomération, pouvait se mêler à la vie de la région et, bientôt, tout le monde le connaissait intimement. Il est donc facile de comprendre que justice serait mieux rendue si un juge indépendant, venant d'un endroit plutôt éloigné, venait entendre les causes civiles ou criminelles et les procès avec jury. Si l'on songe aux difficultés de transport, on

comprendra facilement aussi pourquoi les juges des cours de district sont également tenus d'être juges résidants. Toutefois, en 1933, selon le chapitre 15 des statuts de l'Alberta, la province a été divisée en deux cours de district, l'une pour le Nord et l'autre pour le Sud de la province. Les juges avaient compétence dans leur district respectif. C'est-à-dire que les juges de la cour de district pour le Sud de l'Alberta avaient entière juridiction dans tout le Sud de l'Alberta; de même pour les juges du Nord de la province.

Il n'y avait donc plus de juges résidants comme tels. Aujourd'hui, huit juges de district, tous d'Edmonton, se partagent le Nord de l'Alberta; et six le Sud, dont quatre de Calgary et deux de Lethbridge.

Les juges de la cour de district pour le Nord de l'Alberta desservent six districts judiciaires et un décret du conseil leur enjoint de rendre la justice dans 12 centres. Les juges de la cour de district pour le Sud de l'Alberta desservent également six districts judiciaires et un décret du conseil leur enjoint de rendre la justice dans 19 centres. Dans chaque cas, les centres où les juges ne résident pas sont desservis par des juges qui s'y rendent selon un programme établi, pour entendre les demandes d'audience privée, juger des causes civiles et criminelles, régler des cas d'adoption et de tutelle, et s'occuper de validation, d'administration, ainsi que d'approbation des comptes. En ce qui concerne les demandes d'audience privée et les jugements civils, on demande souvent aux juges d'agir et d'exercer leur compétence en tant que juges locaux de la Cour suprême.

• (9.30 p.m.)

La cloison juridictionnelle entre les deux cours, la Cour suprême et la cour de district, est une singularité, et les multiples chevauchements et contradictions laissent croire que la chose n'est pas vraiment justifiée de nos jours. La loi sur les cours de district limite la compétence aux causes d'une valeur monétaire de $2,000. Cependant, la loi sur la saisie accorde une autorité complète à la cour de district. Cette compétence comporte la décision, de façon sommaire, avec preuve assermentée ou de vive voix, de questions telles que le droit de faire une saisie, le montant payable entre les parties ou la propriété des biens. Il y a des causes en vertu de cette loi à Calgary où la question à trancher portait sur la propriété de machinerie d'une valeur de 1 million de dollars, et la propriété d'outillage de quilles d'une valeur de $750,000. Ces causes ont été entendues et jugées sommairement par la cour de district. La loi sur la cour d'homologation confère aux juges de la cour de district la compétence dans «toutes les questions consécutives ou connexes à la révocation de l'autorisation d'homologation et d'administration» et accorde les droits et les pouvoirs de la Cour suprême et des juges et des fonctionnaires de cette cour.

Il n'y a jamais eu de limites quant à la valeur de l'homologation et de l'administration d'un testament dont un juge de cour de district peut s'occuper, même si dans le passé, avant l'adoption de la Surrogate Courts Act, certaines questions devaient être renvoyées à la Cour suprême. En vertu de la Domestic Relations Act, les juges de la Cour suprême qui entendent les actions en divorce ont traité de la question de la garde des enfants et ont accordé la garde des enfants à l'un ou à l'autre parent. Nulle ordonnance de ce genre n'est jamais définitive, elle peut être renvoyée à la cour s'il survient des changements dans la situation des parties en cause. Mais, en vertu de la Child Welfare Act, un juge de la cour de district a le pouvoir, et il doit l'exercer fréquemment, de mettre un enfant sous la tutelle permanente de la Couronne et de permettre son adoption par d'autres personnes. Dans l'exercice de ce pouvoir, un juge de cour de district peut émettre une ordonnance de tutelle permanente laquelle, aux termes de l'article 32 de la Child Welfare Act, a précédence sur toute ordonnance de tutelle donnée auparavant par n'importe quel juge. Si les parties y consentent un juge de la cour de district peut en tant que juge local de la Cour suprême entendre et régler toute instance dont est saisie la Cour suprême et alors il jouit des mêmes pouvoirs qu'un juge de la Cour suprême. La cour de district exerce une juridiction comparable à celle de la Cour suprême dans toutes les questions sauf lorsqu'il s'agit de crimes capitaux et de jugement par jury.

Dans le sud de l'Alberta, les juges de la Cour suprême desservent six districts judiciaires et tiennent audience dans 19 centres. Deux de ces centres ne fonctionnent pas régulièrement, car ils sont près d'autres centres où les avocats se présentent. Mais les 17 autres sont régulièrement desservis. La division de l'instruction de la Cour suprême dessert régulièrement les six centres judiciaires. A Lethbridge, par exemple, où se trouvent deux juges à demeure de la cour de district qui assurent un bon service à la population, la Cour suprême tiendra des audiences quatre fois aux assises du printemps pour exécuter le travail qu'un juge de la cour de district pourrait faire s'il avait compétence. Medicine Hat est desservie toutes les semaines par l'un ou l'autre des juges de la cour de district de Lethbridge. Au cours des assises du printemps, les juges de la Cour suprême doivent

se rendre à Medicine Hat et liquider les choses que le juge de la Cour de district, à cause de sa compétence restreinte, ne peut exécuter lorsqu'il s'y trouve concurremment.

Les juges de la cour de district siègent à Hanna et à Drumheller, centres judiciaires de districts distincts, une fois par mois. Pendant les assises du printemps, les juges de la Cour suprême doivent se rendre deux fois à Drumheller, dans chaque cas quelques jours après le juge de la cour de district, afin d'expédier les choses que la division des tribunaux rend nécessaires. Il en est de même dans les districts judiciaires du Nord de l'Alberta, à l'extérieur de la ville d'Edmonton.

Il est révélateur qu'une grande partie du travail accompli par les juges d'une cour de district dans ces endroits éloignés soit fait dans l'exercice de leur juridiction en tant que juges locaux de la Cour suprême. Mais ces fonctions qui ne peuvent être tenues que par les juges de la Cour suprême ne sont pas assurées dans les centres où se rendent les juges des cours de district et qui ne sont pas des centres de districts judiciaires. Banff, Brooks, Cardston, Blairmore, Clareholm, pour n'en citer que quelques-uns, bien qu'ils soient régulièrement desservis par les cours de districts, doivent porter toutes les causes intéressant la Cour suprême à Calgary, à Medicine Hat, à Lethbridge ou à Fort Macleod. La réunion des deux cours en une seule ne diminuerait en rien le service; elle éviterait simplement le double emploi, qui est coûteux et dénué de tout bon sens.

Les qualités requises pour être nommé juge d'une cour de district sont les mêmes que pour un juge de la Cour suprême. La loi et ses applications sont les mêmes dans l'une et l'autre de ces cours. Les règles sur les témoignages sont les mêmes. Les règles judiciaires s'appliquent aux deux cours et les règles de procédure sont les mêmes Cependant, la séparation des cours et les restrictions imposées à la compétence de la cour de district donnent au public l'impression que la qualité de la justice est inférieure dans une cour inférieure.

Je me rends compte que cette question devrait faire l'objet d'une réforme par le gouvernement provincial, et j'espère qu'avec l'appui du député de Peace River (M. Baldwin) le procureur général de l'Alberta sera amené à partager ce point de vue. J'ai le ferme espoir que le ministre de la Justice sera en faveur de cette initiative. Le seul inconvénient qui en résulterait pour nous est celui des traitements supplémentaires. L'Ouest du Canada n'a pas grand chose à apprendre de la province de Québec, mais on peut considérer que les dispositions prises par le Québec dans ce domaine constituent un progrès.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, si nous n'avions pas été entraînés à participer à ce débat, peut-être aurions-nous déjà disposé de la question. Quelques points mentionnés par le ministre demandent des précisions. Je ne veux pas dire qu'il n'a pas couvert toute la question, mais il y a place pour une autre thèse ou un autre point de vue au sujet du changement qui se produira. D'autant plus que le ministre a donné à entendre qu'à la prochaine session ou dans un proche avenir, il y aurait révision complète de la loi sur les juges des points de vue de sa philosophie et de sa structure, et non pas seulement un rapiéçage de la loi.

Je dirai au départ que la question des traitements des juges est, à mon point de vue, extrêmement importante. Dans bon nombre de cas, leur tâche est d'une extrême difficulté. Si seule la question des traitements entre en jeu et que, en relevant ceux-ci, on peut assurer la qualité élevée du travail de nos tribunaux, alors qu'on relève les traitements. Nous ne devrions nous permettre aucune hésitation à cet égard.

Je sais que le gouvernement se préoccupe de juguler l'inflation au moyen d'une réduction des dépenses gouvernementales. Le ministre ne devrait pas se montrer pusillanime dans ce domaine, parce qu'il s'agit d'un secteur très important. Les juges sont des fonctionnaires et ils ont une mission d'interprétation en ce qui concerne les droits, les fonctions et les positions au sein de la société. Le ministre a mentionné que certains juges sont allés à l'école récemment.

L'hon. M. Turner: Oui, j'ai dit qu'ils ont repris le chemin de l'école.

M. Howard (Skeena): Je préfère ma phrase, telle que je l'ai prononcée tout d'abord. Certains juges sont allés récemment à l'école, dans le cadre du bilinguisme notamment. A cet égard, beaucoup de juges ont une formation incomplète pour ce qui est des sciences humaines au sein de notre société. Certains d'entre eux sont vraiment trop imbus de légalité et trop étroits d'esprit quand il s'agit d'interpréter la loi. Ils ignorent tout des sentiments qui peuvent habiter un être humain. Beaucoup d'entre eux se bornent tout simplement à recourir au Code criminel et ils appliquent le maximum de la peine prévue par la loi. C'est dans ce domaine qu'à mon sens un facteur d'éducation doit entrer en ligne de compte.

• (9.40 p.m.)

Comme je ne suis pas de ceux qui ont le désir ou la possibilité de devenir juge, car je

ne suis pas dans un domaine ou une activité qui pourrait m'y mener, mes remarques sur les juges ne seront peut-être pas aussi précises que celles d'un avocat. A parler franchement néanmoins, je pense qu'il y a dans notre système judiciaire et dans notre société trop peu de juges qui aient des conceptions assez vastes, ou, si l'on préfère il y en a trop qui appliquent la loi d'une façon uniforme, qu'ils aient affaire au plus violent des criminels ou au plus jeune des primo-délinquants accusé de quelque peccadille. Il y a danger que les juges, et les magistrats qui n'auront pas juridiction dans le cas qui nous concerne, fassent trop volontiers des sermons qui ne valent pas tripette, sans aucun souci de l'individu ni des facteurs sociaux ou humanitaires.

Je crois que les cours et les juges ont tendance à ne pas se soucier du tout de l'aspect social de l'emploi ou de l'abus des stupéfiants, qui a atteint des proportions fantastiques en comparison avec le passé, ou l'âge des gens qui aujourd'hui se servent de narcotiques ou de drogues hallucinogènes de toutes sortes comparativement aux temps passés. En fait, le gouvernement lui-même s'en occupe, quoique de façon limitée, sans trop savoir ce que cela signifie pour l'individu. Comment peut-on demander aux tribunaux de s'y arrêter quand ils sont devant une loi qu'ils doivent faire respecter? Dans le domaine de l'emploi et de l'abus des drogues, je crois que les juges songent à toute la portée du droit pénal contre le délinquant en ce sens que la peine doit être une mesure préventive et inhibitive. Je crois qu'il est raisonnable et logique de dire que, dans le domaine de l'emploi et de l'abus des drogues, il n'y a aucun rapport entre le concept de dissuasion et l'emploi du stupéfiant lui-même.

Il est vrai que les juges appliquent la loi à la lettre. Néanmoins, il y a une certaine psychologie en jeu. On semble croire que tant que l'individu est emprisonné, il ne peut pas se droguer, car même si ce n'est pas toujours le cas, ce l'est du moins en théorie. Nous savons que dans certains cas, les juges font des déclarations absurdes lorsqu'ils condamnent le criminel à purger sa peine dans une certaine institution ils lui disent qu'il aura l'occasion d'y apprendre un métier. Nous savons aussi que parfois les juges en condamnant des gens atteints de troubles mentaux ou caractériels feront une aimable remarque de ce genre: «Je vous condamne à purger votre peine dans cette institution, afin que vous puissiez recevoir des soins psychiatriques.»

[M. Howard (Skeena).]

Quiconque s'intéresse le moins du monde à ce qui se passe dans nos pénitenciers se rend compte que les juges ne savent pas ce dont ils parlent lorsqu'ils font des déclarations de ce genre en condamnant des gens au pénitencier. Ils espèrent que le prisonnier recevra des soins psychiatriques ou apprendra un métier, afin de devenir un membre utile de la société.

Si les juges devaient vraiment retourner à l'école, ils devraient séjourner dans nos institutions pénitentiaires pour jeunes délinquants. Il ne faudrait pas que ce soit une visite de passage, d'ailleurs soigneusement préparée et au cours de laquelle tout ce qui n'est pas beau à voir aurait été dissimulé. Cela devrait plutôt être une visite prolongée, sorte de cours par immersion, afin qu'ils voient vraiment ce qui se passe dans nos institutions pénitentiaires. Ayant ainsi pris contact avec nos institutions pénitentiaires, les ayant visitées à plusieurs reprises, tout juge qui mettrait quelqu'un derrière les barreaux saurait du moins ce qui attend le condamné. La sentence pourrait alors refléter une attitude plus humaine.

Bien peu de gens, je pense, seront contre ce que je vais dire. Certes, des députés qui sont avocats ont parlé de ce sujet. Nous avons deux sortes de justice. Malgré un même niveau des lois, la justice appliquée aux riches diffère de celle qu'on applique aux pauvres. A cause de son expérience d'homme de loi, le ministre connaît sûrement des cas d'accusés qui, faute d'argent, n'ont pu subir leur procès dans les meilleures conditions possibles ni retenir les services des meilleurs avocats pour défendre leur cause à travers l'appareil judiciaire et les échappatoires qu'il offre. Beaucoup de nos concitoyens ne comprennent pas assez bien la procédure judiciaire. Ces personnes se présentent sans avocat devant le tribunal soit à cause de menaces de la Gendarmerie royale ou peut-être à cause de la promesse d'un acte de justice. Ils ne comprennent pas leur situation, ils paraissent devant le tribunal et ils plaident coupable alors qu'ils ne le sont pas vraiment. S'ils avaient eu assez d'argent pour s'assurer les services d'un avocat, dans bien des cas, ils n'auraient jamais été condamnés.

Il y a donc dans sa pratique même une sorte de justice pour les riches et une autre pour les pauvres. C'est quelque chose qu'à mon avis il faut examiner. Je tire les quelques idées que j'avance de mon expérience réduite des tribunaux et du régime juridique dans l'espoir qu'elles auront peut-être quelque

effet sur ce qui devient les lois lorsqu'on s'attache à la philosophie à tirer des juges et de la manière dont ils font appliquer la loi.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Avant de demander à l'honorable député de Battleford-Kindersley (M. Thomson) de prendre la parole sur le bill C-2, j'aimerais rappeler aux honorables députés qu'il s'agit là d'un bill d'une portée assez limitée. Je crois savoir que lorsque le ministre de la Justice (M. Turner) l'a présenté, il en a exposé le sujet en discourant à perte de vue et, ceci ayant été toléré, il est très difficile de faire que les députés s'en tiennent à la portée très réduite de ce bill. Peut-être devrions-nous tous veiller dans la part que nous prendrons par la suite aux débats, à nous en tenir d'aussi près que possible à la teneur du bill.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, à cet égard et compte tenu de la justice, je crois devoir être jugé par une autre loi que les députés qui ont parlé avant moi. Par conséquent, vous m'excuserez peut-être si je m'écarte légèrement du sujet du bill. Je voudrais louer le député de Skeena (M. Howard) pour son apport au débat. J'avais moi-même l'intention de formuler certaines des remarques qu'il a faites.

• (9.50 p.m.)

J'aimerais souligner une chose au sujet de la justice. Je ne dis pas qu'on ne devrait pas nommer plus de juges en Alberta qu'en Ontario, mais il me semble que les juges éventuels devraient peut-être recevoir une formation supplémentaire afin de mieux comprendre les Indiens et les Esquimaux sur le plan social. C'est un domaine que ces gens de droit ne comprennent peut-être pas aussi bien que le ministre de la Justice (M. Turner) ou les députés. Il me semble donc que les juges nommés dans cette région du Canada devraient avoir une formation spéciale à cet égard. Bien des Indiens estiment qu'il se fait bien des injustices dans la façon dont les lois sont appliquées, chose que le ministre de la Justice ne veut sûrement pas.

J'aimerais féliciter le ministre d'avoir nommé des magistrats permanents au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. A mon avis, c'est une excellente initiative. D'autre part, je critiquerais le fait, sauf erreur, que le procureur soit nommé par le ministère de la Justice à peu près au petit bonheur. Si je fais erreur, qu'on n'hésite pas à me corriger. Si je comprends bien, cela s'explique du fait que dans certains endroits des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon on ne trouve personne, établi là-bas en permanence, qui puisse remplir le rôle de procureur. Si c'est le cas, le ministre devrait peut-être alors songer à nommer un procureur de la Couronne permanent en sus de juges supplémentaires en Ontario et en Alberta. J'espère que le ministre sera en mesure de répondre à la question que je lui pose maintenant.

L'hon. M. Turner: En guise de réponse je demanderai au député s'il sait qu'il y a un procureur de la Couronne permanent dans les Territoires du Nord-Ouest, et que c'est à sa demande que nous nommons des sous-procureurs de la Couronne de l'Alberta pour l'aider lorsqu'à son avis le nombre des causes qui lui sont confiées lui impose un fardeau trop lourd. Les Territoires du Nord-Ouest ont donc un procureur permanent, tout comme le Yukon, bien que celui-ci ait quitté l'exercice du droit. Je dois donc maintenant le remplacer.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, mes propos seront brefs.

Étant donné que je ne suis ni juriste ni client des cours de justice, je suis peut-être peu préparé à discuter de ce sujet ce soir. Je voudrais tout simplement faire quelques observations au sujet d'une remarque que l'honorable ministre a faite lorsqu'il a présenté le bill.

D'abord, je ne suis pas contre—loin de là—le fait de nommer des juges supplémentaires dans l'Alberta et l'Ontario, et je me demande si, dans ces provinces comme au Québec, à en juger par l'évolution qui se produit, nous pourrons trouver assez de bons juges. L'honorable député de Peace River (M. Baldwin), un peu plus tôt, a déclaré qu'il était préférable—et là-dessus, je suis d'accord avec lui—de nommer de bons juges plutôt que des juges bilingues. Je suis en faveur de cela, parce que, selon ce qu'a dit l'honorable ministre, il s'agissait d'établir des écoles de langues, en vue de permettre aux juges de maîtriser une langue seconde.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, je reste un peu sceptique et inquiet, car j'ai l'impression qu'avant de bien parler une langue seconde, surtout lorsqu'il s'agit de décider du sort d'une personne, il faut être bilingue parfait.

Je doute que même dans les écoles de langues les plus perfectionnées, on puisse, dans des délais plus ou moins courts, rendre un juge assez compétent dans l'autre langue officielle pour juger de façon adéquate celui qui comparaît devant lui.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je serais moi-même assez inquiet si je devais comparaître devant un juge qui ne parle pas ma langue maternelle. Mes propos, toutefois, ne

s'appliquent pas quand il s'agit d'une cour composée de trois ou cinq juges, dont un, au moins, parle la langue de l'inculpé. Dans ce cas, les juges, en se consultant, pourront mieux comprendre le témoignage et la défense du prévenu.

Pour ses motifs, j'estime qu'il faudrait être très circonspect quant au choix des juges qui auront à juger les accusés.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la deuxième fois et envoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est dix heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que les délibérations sont censées être terminées.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 40 du Règlement étant censée être proposée.

LES COMMUNICATIONS—LE SUD DU LABRADOR—LE RÉTABLISSEMENT PROVISOIRE DES SERVICES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, le 29 octobre dernier, il y a huit ou neuf jours, je posais la question suivante au cours de la période des questions:

Monsieur l'Orateur, étant donné que la date limite fixée par la Bell Canada pour l'inauguration de meilleurs services de téléphone dans le sud du Labrador a été retardée jusqu'en janvier 1970 et que, d'autre part, le ministère des Transports a supprimé ses services de radio, de téléphone et de télégrammes dans cette région le 1er août de cette année afin de faire coïncider cette suppression avec l'inauguration des nouveaux services de la Bell Canada qui ne fonctionnent pas encore, le ministre des Transports fera-t-il en sorte que les services de radio, de téléphone et de télégrammes assurés par son ministère soient réinstallés et maintenus jusqu'au moment où la Bell Canada aura terminé ses installations et soit en mesure d'assurer dans cette région des communications normales?

Vous aviez parfaitement raison lorsque vous avez dit que j'avais présenté des instances, mais Votre Honneur a déclaré que la question devrait être inscrite au *Feuilleton*. Je dois dire, en toute déférence, que je ne puis y consentir, car si la question était inscrite au *Feuilleton*, il faudrait près de deux mois pour obtenir une réponse et à ce moment, la question serait périmée. C'est pourquoi je dois en saisir le ministre. J'ai exposé ce problème au ministre des Transports (M. Jamieson) dans une lettre que je lui écrivais le 11 juillet. La voici:

[M. Laprise.]

Cher M. Jamieson,

Je joins à cette lettre une pétition qui m'est adressée par les résidents de Henley Harbour, Labrador, au sujet de l'intention qu'a le ministère des Transports, de supprimer son service de radiotéléphone du Sud du Labrador à partir du 1er août 1969. Plusieurs autres communautés de la région m'ont également écrit pour demander que les services de votre ministère soient maintenus jusqu'à l'achèvement des travaux d'amélioration de la Bell Canada.

J'appuie cette pétition et vous prie de l'examiner avec bienveillance.

Je serais heureux d'avoir votre sentiment à ce sujet.

Bien à vous,

Ambrose Peddle, député

• (10.00 p.m.)

J'ai reçu quatre jours après, le 15 juillet, une réponse très rapide de M. Ross, adjoint spécial au ministre, qui m'informait que celui-ci était absent et que ma lettre et la pétition qui l'accompagnait avaient été soumises aux fonctionnaires compétents pour qu'ils les examinent et en fassent rapport. Il me disait qu'on serait heureux de reprendre contact avec moi lorsqu'on aurait reçu ce rapport. La 14 août, environ 30 jours plus tard, j'ai reçu la communication suivante du ministre:

Pour faire suite à la lettre en date du 15 juillet de mon adjoint spécial concernant la suppression du service des messages radiotéléphoniques du ministère à Henley Harbour, je partage votre inquiétude et je ferai tout mon possible pour assurer des services appropriés aux habitants de la région.

Avant, pendant et après ces démarches, j'ai reçu un grand nombre de pétitions du Sud du Labrador. Les habitants étaient très inquiets, car on pensait que Bell Canada était censée avoir inauguré, le 1er août, un service convenable. D'ailleurs, le ministère des Transports s'est fondé là-dessus pour décider de retirer son service le 1er août. Néanmoins, à cause de certains problèmes créés par des grèves et Dieu sait quoi, Bell Canada a jugé impossible d'améliorer son service. Je me suis alors adressé à la société Bell. Celle-ci m'a répondu qu'un certain nombre d'accessoires—je n'en connais pas les noms techniques—étaient nécessaires mais impossibles à obtenir. Elle m'apprend maintenant qu'on ne pourra pas les obtenir avant la fin novembre, qu'un certain nombre d'entre eux seront assemblés à Montréal, expédiés dans le Sud du Labrador et que l'amélioration du service ne sera pleinement acquise que vers janvier 1970.

J'ai reçu des instances et des pétitions de gens qui habitent des endroits comme Port Hope Simpson, Labrador, Henley Harbour,

Mary's Harbour et Cartwright. Ces communautés se composent de plusieurs centaines d'habitants qui ne demandent pas la mer à boire, mais seulement que le ministère des Transports continue de leur assurer son service jusqu'à ce que l'organisation autonome appelée Bell Canada se décide à leur fournir un service convenable.

J'espère sincèrement, monsieur l'Orateur, que le représentant du ministre ne va pas nous répondre «Nous examinons l'affaire». On a eu amplement le temps de l'examiner. J'ai remis ces documents au ministre. Il m'a manifesté son inquiétude en disant qu'il veillerait à ce qu'un service raisonnable soit maintenu. J'espère que ce sera le cas.

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je puis assurer le député que non seulement le ministre s'occupe de l'affaire mais qu'il peut lui donner une réponse très encourageante. Je suppose que le député adresse sa question au ministre des Transports (M. Jamieson) parce qu'ils sont tous deux originaires de la même province, mais je devrais indiquer que désormais le ministère des Télécommunications est chargé d'assurer le service au Labrador.

Les difficultés qu'on a signalées sont la conséquence regrettable de retards inévitables dans la livraison du matériel à la Bell Canada qui détient la licence d'exploitation pour la région et qui doit se charger du service qu'assurait auparavant le ministère des Transports. Des changements avaient été effectués en prévision de la cession à la Bell Canada, mais, à cause du facteur temps, certains désagréments se sont produits et, comme l'a signalé le député, ses mandants en pâtissent depuis.

On a pris des mesures afin d'y remédier. Le ministre des Transports se dit prêt à remettre en usage à titre provisoire le matériel initial aux endroits où cela semble nécessaire jusqu'à ce que la Bell assure un service complet. A cet égard, on a remis en service jusqu'au 1er août les stations radio-téléphoniques entretenues par le ministère des Transports. Le ministre des Transports et celui des Communications (M. Kierans) feront tout leur possible pour que les habitants de la côte du Labrador disposent d'un service au moins égal à celui qui existait avant la cession à la Bell Canada. Le député peut voir que le ministre des Transports, qui est originaire de la même province, s'occupe des intérêts des Terre-Neuviens.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA—L'UTILISATION DE LA POSTE POUR LE SUFFRAGE DES INVALIDES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de soulever une question en une fin de soirée où il semble que les réponses soient favorables. Ma question porte sur un sujet que j'ai soulevé le lundi 3 novembre, comme en fait preuve la page 405 du hansard:

> Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au secrétaire d'État. Comme l'Assemblée législative du Manitoba a modifié la loi électorale de la province pour autoriser le vote à l'âge de 18 ans et y a inséré une disposition qui permet aux invalides incapables de se rendre aux bureaux de scrutin d'expédier leurs bulletins par la poste, le gouvernement fédéral consentirait-il à recommander la même chose en ce qui concerne la loi électorale du Canada?

Le secrétaire d'État (M. Pelletier) a répondu que les modifications à la loi électorale du Canada ne relevaient pas de lui et il m'a conseillé de m'adresser au président du Conseil privé (M. Macdonald). Son conseil m'a un peu étonné car ce matin-là j'avais consulté le livre où on confirmait que le secrétaire d'État est le supérieur hiérarchique du directeur général des élections. Mais qu'importe; je suis heureux de voir le président du Conseil privé ici ce soir; il pourra répondre à ma question.

Monsieur l'Orateur, c'est un fait que l'Assemblée législative du Manitoba, lors d'une récente session spéciale, a adopté le bill 38 intitulé loi tendant à modifier la loi sur les élections. Ce bill apporte deux changements. D'une part, il ramène à 18 ans l'âge des votants aux élections provinciales du Manitoba et, en outre, il prévoit une disposition autorisant les infirmes à voter par correspondance. Bien entendu, on donne les modalités dans le bill 38; elles ressemblent à ce qu'on prévoit pour les membres des forces armées aux élections fédérales, et dans certaines autres provinces pour permettre aux absents de voter.

Mais ces détails importent peu; l'essentiel, c'est qu'on ait fait quelque chose. Au Manitoba, les gens que leur infirmité empêche d'aller aux urnes, pourront donc voter lors des élections provinciales. J'espère sincèrement que la loi électorale du Canada comportera une disposition semblable, à la suite de l'examen de cette mesure qu'est en train d'effectuer le comité permanent des privilèges et des élections.

• (10.10 p.m.)

J'espère que la Chambre ne m'en voudra pas de consacrer une minute ou deux à rendre hommage à une personne à qui l'on attribue une grande part du mérite de cette réalisation au Manitoba. Je crois que mon collègue, le président du Conseil privé connaît cette personne. Il s'agit de Mme Isabel MacArthur, femme au début de la cinquantaine qui souffre de sclérose en plaques depuis près de dix ans, mais a poursuivi une carrière très active avant d'être immobilisée. Elle s'est occupée, de son lit, du problème du vote des invalides. Elle a écrit un grand nombre de lettres aux personnes du Manitoba pour essayer de l'obtenir dans cette province, et cela avec succès. Les membres du comité permanent des privilèges et des élections de la Chambre ont reçu de ses lettres ainsi que divers membres du gouvernement fédéral et différentes autorités ici à Ottawa. Après l'adoption du bill 38 au Manitoba, elle a, en octobre, écrit au premier ministre Schreyer une lettre rédigée ainsi:

Cher monsieur,

Je vous remercie de la 2e partie du bill 38 qui autorise le vote par correspondance. J'espère que le gouvernement fédéral suivra l'exemple du Manitoba.

Sincèrement vôtre

Mme Isabel MacArthur

Je voudrais lire une phrase ou deux extraites de la lettre adressée à cette femme par le premier ministre Schreyer, aussi en octobre. Voici ce qu'il disait à la fin de son premier paragraphe:

Je crois que l'adoption de cette mesure est due en grande partie à vos efforts déterminés.

Après avoir indiqué qu'il allait envoyer ici même, à Ottawa, certains documents à certains d'entre nous il concluait en ces termes:

Recevez madame, les hommages et les meilleurs vœux que j'adresse à une personne très courageuse.

Avec le premier ministre Schreyer, je rends hommage à cette remarquable personne du Manitoba, Mme Isabel MacArthur, et j'espère que son appel au gouvernement fédéral et aux membres de notre comité permanent des privilèges et élections sera couronné du même succès qu'au Manitoba.

Somme toute, monsieur l'Orateur, si l'on tient des élections, c'est pour permettre à tous les citoyens de faire connaître leur opinion par leur vote. Nous devrions prendre les dispositions voulues pour permettre aux gens incapables de sortir pour se rendre au bureau de scrutin de voter quand même, surtout s'ils n'y sont pour rien. Mme MacArthur s'est déjà demandé, dit-elle, pourquoi l'on ne remédiait pas à des problèmes de ce genre. Elle s'est rendu compte, à un moment donné, qu'il lui incombait de faire quelque chose. Elle a travaillé dans ce sens au Manitoba, et a atteint son but. Je fais miens les hommages qu'on lui a rendus et j'espère que le gouvernement fédéral verra aussi d'un bon œil cette proposition et fera la recommandation qui s'impose afin que lors de la présentation du rapport du comité permanent des privilèges et élections, on nous propose une modification à la loi électorale du Canada, permettant à ceux qui ne peuvent se rendre au bureau de scrutin, surtout les invalides, de voter quand même, par la poste ou par procuration, à toutes les élections fédérales.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a souligné, l'appel de Mme MacArthur me va droit au cœur car elle a toujours été une amie fidèle de ma famille à Winnipeg. Je la connais depuis l'enfance. Son idée ne laisse pas d'être convaincante; je suis également heureux de l'appuyer de mon propre chef.

Comme la Chambre le sait, le comité permanent des privilèges et élections a déjà commencé l'étude de la loi électorale, y compris les changements à cet effet. J'ai donné préavis d'une motion tendant à autoriser le comité à poursuivre son étude au cours de la session actuelle. Lors de la dernière session, j'avais déjà recommandé au président de ce comité et aux députés de notre parti qui en faisaient partie d'accorder une attention toute particulière à la question du vote des absents. Je ne songeais pas seulement au cas de ceux qui, selon moi, méritent le plus notre attention en raison de leur incapacité physique, mais également à d'autres personnes qui, pour diverses raisons, ne seraient pas en mesure d'exercer leur droit de vote. Peu importe qu'elles résident à l'étranger ou soient aux prises avec des difficultés qui les empêchent de se rendre au bureau de votation provisoire au Canada.

Les députés se souviendront que le comité a formulé des recommandations au sujet d'un système de liste électorale permanente et l'on doit reconnaître qu'une telle liste aurait certainement facilité le vote des absents. Je considère la chose comme possible et j'espère qu'on s'emploiera particulièrement à la recherche d'une solution pour faciliter le vote des absents. Je répète publiquement ce que j'ai déjà proposé en privé: on devrait accorder une attention particulière aux bills qui ont été

adoptés par les provinces à ce sujet. Je crois qu'un bill de portée encore plus vaste est actuellement en vigueur en Colombie-Britannique et j'espère obtenir des avis de cette province pour déterminer une méthode efficace de vote des absents non seulement pour les handicapés physiques, mais pour les autres qui, pour une foule de raisons, ne peuvent se présenter aux urnes soit le jour du vote soit quand a lieu le scrutin anticipé.

Une ou deux remarques au sujet du bill 38. Je suis surpris qu'il se limite seulement à ceux qui souffrent d'infirmités physiques et qu'il ne permette pas d'étendre à d'autres le même privilège. Je voudrais être certain, ce que je ne suis pas avec le bill 38 sous sa forme actuelle, que l'anonymat au scrutin, le secret du vote seront préservés dans le cas du vote par correspondance. Sous cette réserve, je n'ai aucune hésitation à recommander la proposition aux membres du comité et je souhaite qu'il nous soit possible, peut-être avant le congé de Noël, d'obtenir le rapport définitif du comité, y compris une recommandation favorable dans ce sens.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

LA NAVIGATION—LE MACKENZIE—L'ACCORD AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, la raison de ma présence ici ce soir n'est pas tellement due à mon mécontentement de la réponse que j'ai reçue du ministre, mais au fait qu'en vertu du Règlement, le député qui n'est pas satisfait d'une décision de l'Orateur peut soulever la question à cette heure-ci. Je le dis en toute déférence, mais le problème que j'ai évoqué et la façon dont j'ai posé ma question étaient comparables aux questions soulevées hier au sujet du port de Vancouver. Ces questions étaient connexes, et j'ai voulu que la mienne le soit aussi. C'est pour cette raison que j'ai demandé à parler de ce sujet ce soir.

La navigation sur le MacKenzie intéresse bien plus de gens que la situation dans le port de Vancouver, et il est aussi beaucoup plus important pour la population installée sur les bords du fleuve et dans une partie des Territoires du Nord-Ouest. C'est pourquoi j'ai insisté pour discuter le problème. Il y a réellement un problème dans cette région, mais je ne crois pas qu'un grand nombre de députés soient au courant. S'appuyant sur une publicité tapageuse, la Colombie-Britannique a construit un barrage hydro-électrique géant sur la rivière la Paix, au mont Partridge, en amont d'Hudson Hope. A ce temps-là, les ingénieurs chargés du projet avaient prévenu la population que cet aménagement hydro-électrique était relié à la chaîne reliant la Colombie-Britannique à la côte du Pacifique et qu'en principe, pour alimenter la centrale électrique, il pouvait effectivement priver d'eau tout le secteur situé en aval.

• (10.20 p.m.)

Il ne faut pas oublier que la loi sur la protection des eaux navigables doit assurer une certaine protection. La loi se propose de protéger les propriétaires d'installations situées en aval d'obstacles érigés sur des eaux navigables. Et la protection ne se limite pas aux seules années où la pluie a été abondante et où les ressources hydrauliques sont suffisantes. Elle existe toujours bon an mal an.

On dit que cette année il n'a pas assez plu. Mais, monsieur l'Orateur, le niveau de la rivière Athabaska était trop bas, comme on l'a vu le printemps dernier. On a constaté le même phénomène pour ce qui est du niveau du Mackenzie, nuisant à la navigation en aval, à tel point qu'une société de la Couronne, la Northern Transportation, a dû déclarer publiquement qu'il lui faudrait dépenser plusieurs centaines de milliers de dollars pour rendre navigables les rapides du Sans Sault pour s'acquitter de ses engagements de l'année suivante, pour justifier sa flotte actuelle et les bateaux qu'elle s'était engagée à acheter.

La compagnie a déclaré que, par suite de la réduction des dépenses gouvernementales, le ministère des Travaux publics ne pouvait désobstruer le fleuve pour le rendre navigable. Les chalands l'ont descendu avec une charge de 40 p. 100 de leur capacité à un moment de l'année où l'Arctique connaissait un essor inouï qui offrait à la région canadienne une magnifique occasion de se développer.

Je ne blâme pas le ministre, je blâme ces fantoches du gouvernement qui n'ont pas la moindre idée de ce que signifie le transport pour les entreprises en croissance dans les régions reculées du Canada. Au moment où nous affirmons notre souveraineté dans l'Arctique et essayons d'y mettre nos ressources en valeur, le gouvernement réduit ses dépenses sur tous les tableaux. Nul doute que le budget du ministre des Travaux publics a été réduit et, je le répète, ce n'est pas à lui que je m'en prends. Je blâme ces députés fantoches confortablement assis à leur place à Ottawa et qui n'ont pas la moindre idée de ce qui se passe dans le Nord.

Qu'arrive-t-il au juste de la navigation sur le Mackenzie? J'attendais du ministre un exposé complet des difficultés. J'espérais qu'il allait expliquer pourquoi le gouvernement n'avait pas exigé autrefois que le gouvernement de Colombie-Britannique conclue une entente pour la protection des avantages d'aval. Pourquoi la ville de Peace River doit-elle intenter des poursuites pour protéger sa position? Pourquoi la navigation sur l'Athabasca a-t-elle été atteinte? Le gouvernement fédéral doit mettre des gants chaque fois que le gouvernement de Colombie-Britannique prend telle ou telle initiative concernant la B.C. Hydro et le niveau du barrage de Peace River. Le ministère des Travaux publics a failli à sa responsabilité de protéger les intérêts de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest à l'égard des eaux navigables, comme le veut la loi sur la protection des eaux navigables.

J'espère avoir fait un exposé assez complet du problème et avoir justifié la question posée, ainsi que mon opinion selon laquelle elle n'aurait pas dû être jugée irrecevable par l'Orateur.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter l'honorable représentant d'avoir signalé cette question à la Chambre. D'abord, cela me donne l'occasion de confirmer comme lui l'importance du fleuve Mackenzie. Il se souviendra que sir Alexander Mackenzie l'a appelé en 1789 fleuve de la déception. J'espère que la plupart des Canadiens aujourd'hui le considèrent comme le fleuve des très grandes espérances. Nous espérons en faire une voie fluviale commerciale de premier ordre. Le fret transporté cette année par la société Northern Transportation a atteint environ 235,000 tonnes. Nous espérons dépasser 800,000 tonnes d'ici 1972. La circulation intense le long du fleuve Mackenzie provient non seulement d'entreprises à la recherche de pétrole et de minéraux, mais aussi de sociétés qui ont des exploitations dans les hautes îles de l'Arctique et les îles Panarctiques.

L'été dernier, les navires de la Northern Transportation Company ont transporté 235,000 tonnes de marchandises au coût moyen de $85 la tonne, alors qu'il en coûte $25 la tonne en passant par Seattle. Nous comptons faire de la rivière Mackenzie une voie d'eau importante. C'est pourquoi nous avons obtenu $500,000 pour le dynamitage des rapides de Sans Sault. Le passage mesurera 600 pieds de largeur par 900 pieds de longueur. Comme l'a fait remarquer mon honorable ami, le niveau peu élevé des eaux de la Mackenzie cette année nous ont fait perdre 25 jours de navigation; la situation aux rapides de Sans Sault y a aussi contribué. L'an dernier, la précipitation a été très faible et les eaux de surface peu abondantes. Malheureusement, l'Hydro de la Colombie-Britannique voulait remplir son réservoir le plus rapidement possible, ce qui a fait baisser de beaucoup le niveau de l'eau. Quand une société dépense 741 millions de dollars pour l'érection d'un barrage, elle tient à l'alimenter en eau le plus rapidement possible afin de pouvoir vendre de l'électricité.

Cette initiative a fait passer le débit normal de l'eau de 36,000 pieds cubes la seconde en une occasion à 1,000 pieds cubes la seconde. Mon honorable ami a signalé qu'aucun permis n'avait été accordé. Apparemment, la compagnie n'était pas tenue alors d'obtenir un permis. Étant donné les lettres et les questions des députés de Moose Jaw (M. Skoberg), de Peace River (M. Baldwin) et de Kootenay-Ouest (M. Harding) j'ai communiqué avec M. Gordon Shrum, président de l'Hydro de la Colombie-Britannique. Il a avoué que la compagnie avait abaissé son débit à 1,100 pieds la seconde en juillet, à 1,000 pieds la seconde en août et à 4,900 pieds la seconde en septembre. Lorsque nous avons fait des instances, la compagnie s'est empressée de ramener le débit à 15,000 pieds. Le moment critique survient en septembre et dans les quinze jours d'octobre où le transport maritime se poursuit. Avant cela, le débit du fleuve est assez abondant...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre mais son temps de parole est terminé.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 32.)

APPENDICE

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DÉPOSÉE À LA CHAMBRE DES COMMUNES LE 6 NOVEMBRE 1969

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN CE QUI CONCERNE LES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE VOLUME II DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

1. OBSERVATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Au cours de ces derniers mois, nous avons examiné soigneusement les aspects du Livre II du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui intéressent tout particulièrement le gouvernement fédéral. Nous avons accordé une attention spéciale à l'aide du gouvernement fédéral en ce domaine.

Ce gouvernement reconnaît qu'un grand nombre des recommandations formulées dans le Livre II relèvent davantage de la juridiction provinciale que de celle du gouvernement fédéral, tant du point de vue constitutionnel que du point de vue pratique. Cependant, nous partageons l'opinion exprimée par les Commissaires selon laquelle le problème s'insère dans un cadre qui intéresse nécessairement le gouvernement fédéral.

Pour nous, cette opinion entraîne la mise au point et l'encouragement de programmes destinés à soutenir et à faire progresser l'usage des deux langues officielles dans tout le pays. Elle se rattache plus spécialement à douze recommandations que les Commissaires adressent au gouvernement fédéral. De plus, nous croyons que cela implique un effort commun avec les provinces afin de tirer tous les avantages possibles du sentiment largement répandu en faveur non seulement de droits égaux aux communautés minoritaires de langue officielle, mais également de l'étude d'une langue seconde.

En principe, nous acceptons les recommandations adressées au gouvernement fédéral et nous sommes disposés à fournir un apport financier afin de les rendre effectives. Ceci signifie que nous sommes prêts à accepter nos responsabilités telles qu'elles ont été exposées par les Commissaires. Il est évident qu'il ne dépend pas seulement de nous de prendre les mesures qui s'imposent dans ce domaine car il s'agit de questions qui touchent les institutions et les programmes d'enseignement de votre compétence. L'application de ces principes nécessite non seulement votre accord, mais également votre volonté de vous engager dans la réalisation de nouveaux programmes.

En second lieu, ainsi que je l'ai indiqué, nous soutenons l'opinion exprimée par de nombreux Canadiens que l'heure est venue, au Canada, d'élargir les possibilités, spécialement en faveur de la jeunesse, d'étudier la seconde langue officielle, qu'il s'agisse selon le cas du français ou de l'anglais. Nous n'ignorons pas que cette entreprise exige un effort concerté dans le domaine de l'enseignement, lequel vous intéresse au plus haut point, et nous espérons être en mesure d'étudier avec les provinces les moyens d'action à cet égard.

Précisément parce que nous avons conscience, non seulement des intérêts provinciaux, mais aussi des responsabilités et des pouvoirs des provinces, les propositions suivantes doivent être considérées comme une base de discussion et de consultation. Nous espérons que l'examen plus poussé de cette question pourra se poursuivre dans un esprit de collaboration. Nous sommes prêts à poursuivre nos entretiens avec les provinces afin de mettre au point des formules qui donneront satisfaction à tous les intéressés.

En ce qui concerne le financement de telles activités, il est évident que les impératifs financiers ne nous laissent pas d'autre choix que d'imposer des priorités et des limitations à tous les programmes qui entrent dans la gamme des activités gouvernementales. Avec réalisme, nous devons reconnaître que même la meilleure volonté du monde ne donne pas nécessairement la possibilité de disposer de fonds illimités. Aussi, à la suite d'un examen très attentif de la question, nous nous trouvons dans l'obligation de fixer au moins des limites approximatives aux sommes que le gouvernement fédéral peut verser aux fins de ce programme.

II. ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE ET ADRESSÉES AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les douze recommandations qui sont spécialement adressées au gouvernement fédéral peuvent être groupées en cinq catégories: la première est la recommandation 26 qui énonce un principe général; la deuxième, la recommandation 27, se réfère aux écoles des minorités de langue officielle; la troisième

catégorie groupe quatre recommandations qui portent les numéros 28 et 29, 41 et 42 et portent sur la formation des maîtres; la quatrième catégorie englobe les recommandations 23, 24, 25, 30 et 44, qui se rapportent à l'enseignement universitaire; enfin, la recommandation 46 porte sur l'établissement d'un Conseil de recherches sur les langues.

a) Principe général

La recommandation 26 énonce une proposition générale selon laquelle le gouvernement fédéral devrait accepter le principe de la prise à sa charge des dépenses supplémentaires qu'entraîne l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle. Nous retrouverons à l'examen des autres recommandations les répercussions financières et la signification d'un tel principe.

b) Écoles primaires et secondaires

La recommandation 27 propose une formule qui pourrait servir au calcul des dépenses et de l'aide financière fédérale relatives aux écoles de la minorité de langue officielle. La formule proposée recommande que la subvention fédérale aux provinces pour les écoles de la minorité de langue officielle soit établie en fonction du nombre d'élèves qui les fréquentent et fixée à 10 p. 100 du coût moyen de l'enseignement par élève dans la province. Le gouvernement fédéral accepte le principe selon lequel une subvention devrait être accordée aux provinces en raison des dépenses supplémentaires entraînées par les écoles de la minorité linguistique. Toutefois, nous croyons que la formule d'évaluation proposée dans la recommandation nécessitera de nouvelles études et la poursuite des discussions avec les provinces.

c) Formation des maîtres

La recommandation 28 propose que les subventions fédérales versées au Québec, à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick pour les écoles normales de la minorité de langue officielle, soient établies en fonction du nombre d'élèves qui les fréquentent et fixées à 10 p. 100 du coût par élève, plus 10 p. 100 des dépenses d'immobilisation qui seront engagées. Encore une fois, conformément au principe selon lequel le gouvernement fédéral accepte de fournir son aide relativement aux dépenses supplémentaires entraînées par les écoles de la minorité linguistique, nous sommes disposés en principe à accepter cette recommandation et à étudier les conséquences avec les provinces.

La recommandation 29 a trait à une école normale à Moncton pour les futurs enseignants des provinces maritimes, ainsi qu'une école normale pour les provinces de l'Ouest. On recommande que la subvention du gouvernement fédéral aux provinces soit de 25 p. 100 du coût afférent à chaque élève fréquentant chacune des deux écoles normales. On recommande également une subvention fédérale couvrant 75 p. 100 des dépenses d'immobilisation d'une école normale en vue de desservir les provinces de l'Ouest. En ce qui concerne l'école normale de Moncton, on recommande une subvention couvrant 50 p. 100 des dépenses d'immobilisation imputables à la présence d'élèves venant de l'extérieur de la province. Nous sommes disposés à accepter que cette recommandation serve de base de discussion avec les provinces, persuadés qu'elles ont vraisemblablement des commentaires au sujet du nombre d'écoles, de leur emplacement et de leur financement.

Les recommandations 41 et 42 ont trait à la création de centres d'études de la langue seconde et d'un bureau interprovincial de ces centres. La recommandation 41 propose l'octroi au bureau interprovincial d'une subvention du gouvernement fédéral. La recommandation 42 propose le partage entre le gouvernement fédéral et celui de la province intéressée des dépenses d'immobilisation relatives aux centres d'étude de la langue seconde. Nous sommes disposés à accepter les principes sur lesquels reposent ces recommandations et à discuter avec les provinces de leur mise en application. Afin de favoriser davantage l'étude de la langue seconde, nous sommes disposés à envisager la création d'établissements plus nombreux que ne l'a prévu la Commission royale. De plus, nous estimons qu'il pourrait être avantageux de prévoir l'octroi de bourses modestes aux instituteurs qui fréquenteraient ces institutions de formation ou d'autres institutions analogues, afin que ces personnes soient véritablement en mesure de le faire sans trop de difficulté. Nous sommes donc disposés à discuter avec les provinces de tous les aspects d'un tel programme.

d) Enseignement universitaire

La recommandation 23 propose l'octroi de subventions fédérales aux étudiants appartenant à la minorité de langue officielle afin de leur permettre de suivre, dans leur langue, dans une université située hors de leur province, des cours qui ne sont pas donnés dans leur province. Nous sommes disposés à participer à la mise au point d'un programme de ce genre, ainsi qu'à discuter avec les provinces des modalités de la mise en œuvre.

La recommandation 24, qu'il faut lire en même temps que la recommandation 23, prévoit le versement d'une subvention destinée à couvrir les frais supplémentaires que devra vraisemblablement supporter l'univer-

sité qui accueillera des étudiants en provenance d'autres provinces. Les commissaires recommandent que la subvention soit équivalente à la subvention provinciale habituelle que reçoit l'université. Nous sommes disposés à accepter que soient versées des subventions à cette fin, de même qu'à discuter avec les provinces de l'importance des crédits et de leur répartition.

La recommandation 25 propose la conclusion d'accords entre les gouvernements fédéral et provinciaux et porte sur les mesures à prendre en vue de répondre à certains besoins des universités de langue française. Cette recommandation exigera sans doute un examen particulier. Nous croyons qu'il serait difficile d'évaluer l'importance de ces besoins sans une étude plus poussée. Nous proposons donc que l'on examine avec soin la nature et les divers aspects de cette question en fonction des disponibilités. Nous sommes disposés à étudier notre participation au financement de telles études.

La recommandation 30 porte sur les versements aux provinces d'une subvention fédérale équivalant à 10 p. cent des subventions accordées aux universités de la minorité de langue officielle. Nous sommes disposés également à accepter le principe de l'octroi de subventions fédérales à cette fin et à discuter les modalités avec les provinces.

Selon la recommandation 44, le gouvernement fédéral devrait assumer les frais d'un programme de stages d'un an que feraient, dans les universités de l'autre langue officielle, les étudiants qui se spécialisent dans cette autre langue officielle. Nous sommes disposés, une fois encore, à accepter cette recommandation, suivant des limites qu'il faudra évidemment fixer relativement au nombre d'étudiants qui pourraient bénéficier de ce programme et aux frais pour chaque étudiant. Nous espérons être en mesure d'examiner, avec les provinces, la possibilité de mettre en œuvre un tel programme.

e) Conseil de recherches sur les langues

Enfin, la recommandation 46 a trait à la création, par le gouvernement fédéral, d'un Conseil de recherches sur les langues. Nous sommes disposés à accepter cette recommandation et à consulter les parties intéressées en ce qui concerne les répercussions que provoquerait la création d'un tel conseil, ainsi que la façon dont il pourrait le mieux satisfaire aux exigences de l'enseignement et de l'étude de la langue seconde.

III. ÉTUDE DE LA LANGUE SECONDE

L'examen des recommandations de la Commission au gouvernement fédéral montre que leurs auteurs ont voulu qu'elles portent à la fois sur l'enseignement dans la langue de la minorité et l'étude de la langue seconde. Le premier de ces objectifs prioritaires a pour but de corriger une disproportion qui existe depuis de nombreuses années et d'assurer l'accès de tous les Canadiens à l'instruction, tant dans la langue de la minorité que dans celle de la majorité, partout où la chose est réalisable. Quant au deuxième objectif, il va plus loin et permet d'envisager un avenir où tous les Canadiens auront de plus en plus la possibilité d'apprendre une seconde langue officielle.

Nous acceptons ces deux objectifs prioritaires et nous sommes, de ce fait, tout disposés à fournir des fonds pour la réalisation des deux projets, conformément aux recommandations de la Commission. Toutefois, nous pensons que le nouvel effort qui pourra être demandé aux intéressés en vue d'améliorer l'enseignement de la langue seconde, tant qualitativement que quantitativement, exige que l'on connaisse les programmes d'étude et que l'on dispose des aménagements nécessaires et d'autres moyens qui constituent un sujet de préoccupation pour les enseignants des provinces. Par conséquent, nous estimons que, pour pouvoir prendre d'autres mesures dans ce domaine, il faudra que nous consultions très sérieusement les provinces relativement aux aspects de la mise en œuvre d'un programme rationnel et aux moyens dont on dispose pour satisfaire de tels besoins.

IV. FINANCEMENT

En nous fondant sur nos études, nous estimons que l'exécution des recommandations que je viens d'exposer entraînera, de la part du gouvernement fédéral, une participation financière de l'ordre de 50 millions de dollars pour une année entière. Cette somme pourrait s'accroître dans les limites qu'imposent les ressources disponibles, à mesure que le programme prendra de l'expansion par suite d'une plus grande participation des provinces. Quant à nous, le programme pourrait être mis à exécution en janvier prochain.

De toute évidence les détails de nos calculs devront faire l'objet de discussions et de consultations entre les représentants du gouvernement fédéral et ceux des provinces. Il nous a semblé utile cependant de faire connaître clairement au départ les considérations financières susceptibles de limiter la contribution fédérale.

V. CONCLUSION

Nous estimons que les problèmes que les membres de la Commission royale ont examinés, en ce qui concerne l'enseignement

dans la langue de la minorité et l'étude de la langue seconde, sont d'une importance capitale pour l'avenir du Canada. Les Canadiens réussiront à réaliser leurs objectifs en regardant les choses bien en face, en faisant preuve de réalisme, et en tenant compte qu'il s'agit d'un État fédéral où l'on trouve dix provinces et deux grands groupes linguistiques. Nous pensons que le rapport de la Commission royale nous permet de faire de grands progrès en ce sens. Il est évident qu'il existe des limites—d'ordre technique, financier et humain—à ce que nous pouvons accomplir dans ce domaine. Nous croyons cependant que nous sommes en mesure de faire beaucoup. Nous sommes disposés à faire notre part et nous avons le ferme espoir que les provinces voudront en faire autant.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 novembre 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA LIVRAISON DU HANSARD, DES «PROCÈS-VERBAUX» ET DU «FEUILLETON»

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je veux informer les députés que si le bureau central de distribution ne reçoit pas de l'Imprimeur de la reine avant treize heures le samedi les exemplaires du hansard, des *Procès-verbaux* et de l'ordre du jour, la livraison en sera faite directement aux bureaux des députés et non à leurs cases postales.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI CONCERNANT L'EXPROPRIATION

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je sais que vendredi n'est pas une journée où l'on devrait faire de l'agitation à la Chambre des communes, mais mon rappel est très sérieux. Si je comprends bien l'ordre des travaux pour aujourd'hui, nous commencerons dans quelques minutes le débat en deuxième lecture du bill C-136, loi concernant l'expropriation, dont nous avons reçu copie ce matin. Sur demande, une copie m'est parvenue hier après que le leader du gouvernement à la Chambre eût déclaré que ce projet de loi serait vraisemblablement mis à l'étude. Il renferme 44 clauses et nous l'avons depuis ce matin seulement. Une fois réglées les affaires courantes comme nous le faisons quotidiennement, surtout le vendredi, on s'attend que l'opposition puisse discuter intelligemment d'expropriation pendant la lecture d'un projet de loi comportant 44 clauses.

Avec tout le respect voulu c'est là une autre preuve que le gouvernement ne veut pas d'un Parlement et encore moins d'une opposition. Cela en est la preuve. Il s'agit d'une mesure très importante pour les Canadiens puisqu'elle a trait à leurs droits civils en matière de propriété. Maintenant on nous demande de débattre un bill qui contient 44 clauses et qui a été déposé seulement ce matin. Cette Chambre devrait s'organiser un peu mieux. Si le très honorable premier ministre considère le Parlement comme un embarras et pense que nous sommes des bons à rien, en un mot s'il veut se débarrasser du Parlement, pourquoi ne se lève-t-il pas pour dire, «Supprimons le Parlement»? C'est que nous avons une dictature maintenant au Canada.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, je ne peux vraiment pas contrôler la publication et la distribution des bills. Je voudrais souligner que ce bill n'est pas à proprement parler une nouveauté pour le député. De fait, il a été présenté à la Chambre au cours de la dernière session. En outre, ce bill a été annoncé et il a déjà fait l'objet d'une première lecture.

Je suis désolé que le député n'en ait pas un exemplaire. J'ai indiqué ouvertement et en particulier hier aux chefs de partis que cette question serait incluse dans les travaux de la Chambre. Le premier indice de protestation de ce côté-ci de la Chambre est apparu quand le député a pris la parole. Je regrette l'incident, mais du moins en ce qui concerne la conduite du gouvernement, elle n'a pas été déraisonnable.

• (11.10 a.m.)

M. l'Orateur: L'honorable représentant d'Edmonton-Ouest demande-t-il la parole pour le même rappel au Règlement?

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question de privilège personnel.

M. l'Orateur: En ce qui concerne la question soulevée par l'honorable représentant de Calgary-Nord, on m'informe que la distribution des bills aurait été retardée parce qu'on en avait commandé une centaine à l'imprimerie et qu'il a fallu les distribuer plus tard. Si les services de la Chambre sont en faute, on s'efforcera d'y mettre bon ordre à l'avenir.

M. Woolliams: Je signale en toute déférence, monsieur l'Orateur, que ma critique ne vise pas l'administration de la Chambre ou du Parlement, mais le gouvernement lui-même.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Le gouvernement déteste la critique.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je peux seulement réitérer que, dans la mesure où l'administration est fautive, nous tenterons de redresser la situation à l'avenir. Nous reconnaissons qu'au début d'une session, il surgit toujours des difficultés lorsqu'il faut faire imprimer et distribuer une centaine de bills. Je puis ajouter que, dès que des bills auront franchi l'étape de la première lecture à la Chambre, ils seront remis aux députés. Nous éviterons peut-être ainsi dans l'avenir que ne se répète la situation de ce matin.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES DISPOSITIONS RELATIVES AU LIVRE BLANC SUR LA FISCALITÉ

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège à l'égard d'un fait personnel qui intéresse également un certain nombre de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. Si je n'en ai pas parlé antérieurement au ministre des Finances (M. Benson), c'est que je viens tout juste d'être mis au courant. Je veux parler des dispositions qu'on a prises pour la présentation et l'étude du Libre blanc cet après-midi. Selon ces dispositions, les députés qui veulent examiner le document avant son dépôt à la Chambre par le ministre devront s'enfermer dans une pièce désignée. Malheureusement, cette exigence revêt un sens particulier pour les députés qui sont membres du Conseil privé et qui demeurent liés par leur serment. Ils ont droit aux renseignements, mais ils demeurent liés par leur serment et, en conséquence, ne devraient pas être soumis à d'autres mesures restrictives. Il faudrait donc prendre des dispositions de rechange afin que les conseillers privés qui siègent dans cette Chambre ne soient pas assujettis à quelque restriction. En qualité de membres du Conseil privé, ils sont liés par leur serment d'office, tout comme le ministre, et je suis fermement convaincu qu'ils sont pleinement conscients de leurs responsabilités.

Je soulève ce point non pour le plaisir de critiquer, mais afin de le signaler à la Chambre et aussi pour protéger les privilèges des conseillers privés.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'opposition manifestant, pour la première fois dans l'histoire, quelque insistance à propos de questions fiscales, ce document pourra être examiné par des honorables représentants avant même sa présentation à la Chambre.

En ce qui concerne la communication des documents aux conseillers privés, je tiens à préciser à l'honorable représentant que, mises à part une ou deux exceptions, je n'ai même pas encore distribué ces documents aux membres actuels du ministère.

[M. Woolliams.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas une excuse.

M. Baldwin: De toute façon, vous avez là-bas quelques collègues bavards.

AFFAIRES COURANTES

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

[*Français*]

M. Gaston Clermont (Gatineau) présente le 1er rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. ET Mme HENRI LABOUISSE

[*Traduction*]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, puis-je signaler à la Chambre la présence à la tribune de M. et Mme Henri Labouisse. M. Labouisse est administrateur délégué du Fonds international de secours à l'enfance. Nombreux sont ceux qui se souviendront que M. Labouisse a été un membre distingué du corps diplomatique des États-Unis. Je voudrais également rappeler à la Chambre que Mme Labouisse est née Eve Curie et que sa mère est devenue célèbre par l'apport qu'elle a fait à l'humanité et qui est si bien évoqué dans son excellente biographie.

LES CÉRÉALES

ARRÊT DE LA MOISSON—AIDE AUX FERMIERS DE L'OUEST

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme le savent les honorables députés, le mauvais temps dans l'Ouest a entraîné un arrêt total de la moisson dans la Vallée de la Paix, tant en Alberta qu'en Colombie-Britannique, de même que dans certaines régions du centre de l'Alberta, du nord de la Saskatchewan et, jusqu'à un certain point, dans certaines parties du Manitoba.

Dans la Vallée de la Paix, très peu d'agriculteurs ont moissonné plus de 20 p. 100 des céréales.

Le pire est en Alberta, où environ 5,635,000 acres de blé, d'avoine, d'orge et de seigle sont encore sur pied ou en andains; en outre 435,000 acres de lin et 375,000 acres de graine de colza n'ont pas encore été moissonnés.

En Saskatchewan, il reste à moissonner 3 millions d'acres tandis qu'au Manitoba, on n'a pas fait le battage sur 350,000 acres. Au total, environ 10 millions d'acres de grain dans l'Ouest pourraient rester en andains cet hiver et être moissonnés au printemps.

On estime à 25,000 le nombre de cultivateurs que le mauvais temps a défavorisés et qui, en conséquence, pourraient éprouver des difficultés financières. Un grand nombre d'entre eux auraient maintenant droit à une allocation en vertu de l'assurance-récoltes et des programmes de paiements anticipés que prévoit la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, s'ils avaient pu faire leur récolte normalement.

Devant cette situation le gouvernement propose donc de prendre les mesures suivantes pour hâter l'aide aux cultivateurs de l'Ouest du Canada qui n'ont pu battre leur grain.

1. Dans les régions où, de l'avis de l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies, les récoltes non battues donneraient des rendements qui justifieraient une certaine aide sans égard à une récolte printanière possible, on évaluera les rendements probables et on versera des paiements provisoires à ceux qui y sont admissibles. Il y aura rajustement définitif de ces paiements après la récolte du printemps.

2. Le ministère de l'Agriculture, par l'entremise de l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies, restera en liaison étroite avec les administrateurs provinciaux de l'assurance-récoltes afin de verser des indemnités provisoires aux cultivateurs dont les récoltes à être battues au printemps seraient jugées inférieures aux niveaux assurés.

3. Une mesure législative sera adopté afin de permettre le versement d'avances sur les grains non battus, similaires à celles versées pour les grains battus en vertu de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, le ministre a été assez aimable pour me passer une copie de ses observations alors que j'entrais à la Chambre il y a quelques instants. Puis-je dire tout de suite que la troisième proposition touchant une mesure prévoyant des avances en espèces pour les céréales non battues, semblables à celles qui avaient été fournies pour le grain battu en vertu de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies mérite notre appui. C'est quelque chose que moi-même et d'autres députés avons demandé avec instance et je félicite le gouvernement de s'orienter en ce sens. Son action va parer à une situation actuelle nécessitant, comme je l'ai dit, des mesures d'urgence pour renflouer dès que possible les cultivateurs de l'Ouest.

Quant aux deux premières mesures proposées, dans les régions où l'on peut croire que les récoltes auraient été admissibles, pour une ou plusieurs catégories, aux paiements prévus dans la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, de concert avec les autorités de l'AAAP et en étroite liaison avec les administrateurs provinciaux de l'assurance-récoltes, on versera des avances pour la partie de la récolte qui y aurait eu droit normalement.

Toutes ces dispositions sont utiles. Elles permettront de verser des sommes aux agriculteurs de l'Ouest à un moment où, parce que nous ne pouvons vendre notre blé à l'étranger, les ventes sont devenues presque impossibles pour l'agriculteur moyen, sauf dans le cadre des contingents qui lui ont été attribués, mais seulement s'il a l'espace voulu pour entreposer son blé.

• (11.20 a.m.)

Sur ce j'aimerais soumettre une proposition au ministre dans le cadre du programme général et vu la nécessité qu'il y a d'assurer au cultivateur de l'Ouest que les fonds requis pour rentrer la récolte des 375,000 autres acres de colza ne tarderont pas. Comme on l'a fait observer au ministre d'État, le député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang), quand on entre la graine de colza pour le nettoyage elle ne prend pas l'espace que devrait occuper le blé. Je puis donc difficilement comprendre pourquoi le Canadian Northern Seeds Limited, une société qui vend la graine de colza à l'étranger, qui a des débouchés partout dans le monde et qui ne modifie en rien l'entreposage, s'est vu refuser le droit d'en acheter de milliers de cultivateurs de la Saskatchewan.

A mon avis, monsieur l'Orateur, l'ordre donné par la Commission du blé est tout à fait arbitraire et injustifié et devrait être révoqué. La Commission du blé perdra peut-être la face, mais il s'ensuivra que des milliers et même des centaines de milliers de dollars seront touchés par les producteurs de graine de colza en Saskatchewan. Nous aurions accès à des marchés étrangers et obtiendrions des devises étrangères. Soit dit sans flagornerie, car je sais l'intérêt que le ministre porte à l'agriculture, il pourrait, avant de partir pour Rome pour y traiter de

questions agricoles, corriger la lacune qui empêche les cultivateurs de la Saskatchewan de vendre ainsi leur graine de colza, sans pour cela réduire directement ou indirectement dans les élévateurs l'espace destiné au blé et aux autres céréales. Le gouvernement est déjà saisi de la requête. Elle a l'appui du gouvernement de la Saskatchewan mais, semble-t-il, la Commission du blé tient bon. Il faudrait lui signaler que son ordre entre directement en conflit avec les vœux et les désirs des cultivateurs de l'Ouest.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, le ministre a eu le geste heureux de présenter à la Chambre le programme que son gouvernement compte suivre pour régler ce grave problème. Compte tenu de ses limites, c'est un programme qui a du bon, mais il rate la cible de loin et ne répond pas aux besoins d'autres types d'entreprises agricoles. Il passe sous silence, par exemple, la question des subventions pour l'achat de graines de provende. Les fermiers, m'a-t-on dit, ne pourront, à cause du temps humide, recueillir suffisamment de provende pour nourrir leur bétail durant l'hiver, dans un coin des Prairies qui abrite un cheptel considérable. J'exhorte le ministre à se pencher sur le problème, car je doute fort que les cultivateurs puissent y arriver d'eux-mêmes. Nous ne voulons pour rien au monde assister à une réduction du nombre de porcs et, surtout dans cette région, à celui des vaches et des veaux. C'est une question très importante.

Je crois que des mesures devraient être prises pour assurer, avec la collaboration des compagnies de grains, que des installations de séchage soient prêtes à fonctionner au cas où une partie de la récolte de lin ou de colza pourrait être ramassée. Tous ceux qui connaissent quelque chose à la graine de colza savent que si elle reste à l'extérieur tout l'hiver elle sera gâchée lorsque le printemps viendra. La graine de colza entreposée à l'extérieur ne passera pas l'hiver. Quant à la graine de lin examinée hier à la ferme sa teneur en humidité était déjà de 15 p. 100.

Il y a très peu de chance que ces récoltes puissent sécher. J'aurais été beaucoup plus heureux si le ministre nous avait dit qu'on allait établir des installations des séchage. Peut-être sera-t-il nécessaire de prévoir des avances en espèces en plus de celles qui sont prévues dans les programmes que nous étudions.

Je ne veux pas critiquer le programme mis en mouvement par le ministre car il est analogue à d'autres, qui règlent actuellement les avances de liquidités, l'assurance-récolte et le service de l'assistance à l'agriculture des Prairies. N'oublions pas que les fermiers ont besoin d'aide. Le prix des produits de la ferme a baissé et les frais ont tellement augmenté que le fermier se trouve pris dans un étau et ne peut se permettre les moindres frais supplémentaires sans se placer dans une situation périlleuse. J'espère que le ministre prendra en considération ces instances.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je viens justement de prendre connaissance de la déclaration que l'honorable ministre de l'Agriculture a bien voulu faire à la Chambre au sujet des problèmes qui se posent actuellement dans l'Ouest relativement à la récolte. Il s'agit vraiment d'une grande épreuve que subissent présentement les 25,000 cultivateurs de l'Ouest, et plus particulièrement ceux de l'Alberta.

A mon avis, le gouvernement doit prendre les mesures qui s'imposent pour assister financièrement les cultivateurs de l'Ouest. Il ne faudrait pas que cela devienne tout simplement un projet. Il faudra faire vite, parce que des dépenses sont faites régulièrement et quotidiennement. On doit trouver des ressources financières, des revenus, pour permettre à ces cultivateurs de faire face à leurs obligations.

Je me demande, cependant, s'il ne serait pas possible au ministre de l'Agriculture de prendre les mesures qui s'imposent afin d'empêcher une répercussion trop lourde de conséquences sur les prix des grains qui servent à la préparation des moulées dans les provinces de l'Est.

Les cultivateurs de l'Est ont également des problèmes. En effet, les députés connaissent les problèmes relatifs à l'industrie laitière, à la production, etc.

Le gouvernement fédéral viendra en aide aux cultivateurs de l'Ouest. Je demande donc, au nom des cultivateurs et des producteurs de l'Est, que le gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour empêcher cette hausse possible des prix qui causerait des inconvénients considérables aux cultivateurs de l'Est.

Les mesures que le gouvernement entend prendre à ce sujet me réjouissent beaucoup. A mon avis, elles sont prises à temps. Le projet de loi relatif au versement de subventions pour les céréales non battues devra être présenté, je pense,—et c'est aussi l'avis de l'honorable ministre—le plus rapidement possible.

Nous, du Ralliement créditiste, pouvons assurer les cultivateurs de l'Ouest et le gouvernement de notre plus entière collaboration.

• (11.30 a.m.)

LA LOI SUR LE JOUR DU SOUVENIR

BILL MODIFICATEUR

[*Traduction*]

M. Barney Danson (York-Nord) demande à présenter le bill nº C-146 tendant à modifier la loi sur le jour du Souvenir.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Danson: Monsieur l'Orateur, le but de ce bill est de rendre la commémoration de la seconde guerre mondiale et d'autres guerres plus significative pour notre société d'aujourd'hui, 24 ans après la guerre de 1939. Il est conçu en vue de rehausser le caractère sacré de celle-ci aux yeux de ceux qui ont servi sous les drapeaux ou des familles des victimes et, ce qui est tout aussi important, en vue de témoigner de quelque compassion à l'égard de nos anciens ennemis, surtout ceux qui sont maintenant au Canada et plus particulièrement à leurs enfants qui, parfois, grandissent au sein de notre société avec un sentiment de culpabilité à cause du rôle que leurs parents ont joué dans les guerres passées.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA COMMISSION DES PRIX ET LE TAUX D'INTÉRÊT DES OBLIGATIONS À LONG TERME

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse au ministre des Finances. Étant donné qu'en dépit des restrictions monétaires du gouvernement les taux d'intérêt ne cessent de monter, comme en témoigne, cette semaine, la hausse portant à 7.85 p. 100 l'intérêt sur les obligations à long terme du gouvernement, faut-il en conclure que toute modification apportée à ces restrictions ou les autres mesures prises par le gouvernement contre l'inflation devront être remises à l'étude si l'on doit imposer un plafond ou un contrôle de quelque sorte sur les taux d'intérêt?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme le sait mon honorable ami, notre politique à cet égard fait l'objet d'une révision constante.

L'hon. M. Lambert: Une question supplémentaire à l'adresse du premier ministre. Faut-il déduire de la déclaration faite hier par le président de la Commission des prix et des revenus, dans un discours à Montréal, et indiquant que la Commission étudierait expressément certaines hausses de prix, que cette dernière jouera le rôle du Bureau de révision des prix? Faut-il y voir une nouvelle attitude du gouvernement quant au rôle de la Commission des prix et des revenus?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai souvent dit, la Commission agit conformément à l'autorité que lui a déléguée le Parlement.

L'hon. M. Lambert: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La Commission a indiqué que l'initiative a été prise de plein gré et qu'elle n'enquêterait pas sur des prix en particulier à la façon d'un bureau de révision. La déclaration d'hier donne toutefois cette impression.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, vu son indépendance vis-à-vis du gouvernement, la Commission recourt à divers moyens et façons d'enrayer l'inflation. Le rapport mentionné par le député dont je n'ai pas eu connaissance, indique peut-être une nouvelle tactique ou une nouvelle stratégie de la part de la Commission. Faut-il y voir une nouvelle attitude de la part du gouvernement, demande le député. Non. Disons-nous bien que la Commission agit de son propre chef.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Une question supplémentaire pour le premier ministre. Peut-il nous dire quand les députés pourront connaître la date de l'institution d'un bureau de révision des prix?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas en mesure de le dire.

LES GRAINS

LES LIVRAISONS DU LIN D'EXPORTATION

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre d'État de Saskatoon-Humboldt. On a rapporté que les livraisons de lin d'exportation n'étaient pas disponibles à la tête des Lacs durant la période d'expédition allant d'octobre à novembre. A ce propos, le ministre peut-il assurer la Chambre qu'il a pris des mesures pour assurer que les livraisons seront immédiatement acheminées vers la tête des Lacs?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà signalé à la Chambre que la Commission du blé a donné la haute priorité à l'acheminement du lin à l'endroit désigné et que, d'après mes renseignements, le lin était en train d'affluer pour répondre à la demande là-bas.

M. Gleave: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au ministre d'État si l'on a clairement établi l'ensemble des responsabilités des compagnies en cause, abstraction faite de l'autorisation de la Commission du blé?

L'hon. M. Lang: Je ne suis pas sûr d'avoir compris la portée de la question, monsieur l'Orateur.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A-t-on remis des instructions aux compagnies d'élévateurs pour leur demander de prévoir des locaux pour la vente de graines comme le lin et le colza?

L'hon. M. Lang: Voilà une question très générale. Je ne sais pas qui serait le responsable de ces instructions, mais je vais certes me renseigner pour savoir si la Commission du blé a donné des instructions à ce sujet.

M. Skoberg: Le ministre peut-il indiquer à la Chambre s'il a assumé des responsabilités dans ce domaine ou s'il s'en remet aux compagnies d'élévateurs?

M. John Burton (Regina-Est): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre d'État me dirait-il si l'examen qu'il a fait de la situation lui a permis d'une part de déterminer si en réalité les commandes de graine de lin étaient passées du Canada aux États-Unis et d'autre part de conclure que la graine de lin devrait désormais relever de la compétence de la Commission canadienne du blé?

L'hon. M. Lang: Pour ce qui est de la première partie de la question, je n'ai pas encore terminé mon examen. Quant à la deuxième partie, sa vaste portée mérite en réalité un examen ultérieur par la Chambre et en fera peut-être l'objet au cours de l'année.

L'INFORMATION

LE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Je voudrais adresser une question au premier ministre concernant le rapport du groupe de travail sur l'information gouvernementale dont il a parlé dernièrement à la Chambre. Le premier ministre envisagerait-il d'envoyer ce rapport pour étude et recommandation à un comité de la Chambre, ce qui aiderait le gouvernement à élaborer sa politique sur cette ligne de conduite très importante mais virtuellement dangereuse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé lorsque j'ai déposé le rapport du groupe de travail, le gouvernement a l'intention d'énoncer sa propre politique avant la fin de l'année. Si la Chambre désire examiner le rapport à un comité, bien entendu nous envisagerons la question. On pourrait procéder d'une autre manière: les députés qui ont des idées constructives sur ce sujet pourraient faire des discours ou nous faire connaître leurs opinions. J'ai été étonné qu'il y ait si peu de suggestions constructives à ce sujet dans le débat qui vient de se terminer; cependant, des députés ont peut-être quelques idées.

M. Macquarrie: J'aurais une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Je ne ferai pas de commentaires sur le manque de goût du très honorable représentant. Dans l'entre-temps et en conformité de l'austérité qu'il a proclamée, le gouvernement a-t-il décidé de restreindre l'engagement d'agents d'information et de relations publiques pour le personnel des ministres pris individuellement?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, cet aspect particulier du blocage n'a pas fait l'objet d'une déclaration de la part du gouvernement, mais je dois admettre à la Chambre qu'à notre avis, l'information est peut-être la question la plus importante à laquelle aient à faire face non seulement notre gouvernement mais tous les gouvernements au Canada. Nous comptons faire tout notre possible pour remédier au manque de renseignements mis à la disposition des Canadiens afin qu'ils se rendent compte qu'ils vivent dans un État fédéral, et que le gouvernement fédéral soit bien présent dans leur vie.

Des voix: Bravo!

LES TRANSPORTS

L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PAR LE COMITÉ DES TRANSPORTS AÉRIENS

M. Charles H. Thomas (Moncton): Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse au ministre des Transports. Sait-il que l'Association canadienne des transports aériens a accusé le comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports de ne pas appliquer ses propres règlements, ordres et directives, et adopté un vote sans précédent de non-confiance envers le comité?

M. l'Orateur: Je doute que la question soit bien formulée. Le député demande tout simplement si le ministre est au courant d'une certaine situation. Peut-être le ministre pourrait-il y répondre.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, je suis au courant de la chose et de fait, je m'en suis entretenu avec les directeurs en cause, dont le président de l'Association des transports aériens. J'ai l'impression qu'il y a eu mésentente de part et d'autre. La difficulté semble attribuable à une lacune dans l'ancienne mesure législative visant la création d'un nou-

veau comité des transports aériens. La chose a maintenant été rectifiée et les membres de l'Association ont lieu de croire, je pense, autant que qu'on remédiera à ces anomalies d'ici peu. Nous allons nous en occuper, car, apparemment, les plaintes qui ont été formulées lors du congrès sont fondées.

M. Thomas (Moncton): Le ministre proposera-t-il une nouvelle mesure législative pour rendre les règlements applicables et, si oui, quand?

L'hon. M. Jamieson: Le député se rappelle probablement qu'une mesure législative a été adoptée à la fin de la dernière session pour remédier aux anomalies. Cependant, nous devons maintenant adapter les nouvelles dispositions aux anciens règlements de la Commission des transports aériens.

LES GRAINS

LE COLZA—REFUS DE DROIT D'ACHAT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Ma question s'adresse au ministre d'État, le représentant de Saskatoon-Humboldt. Il s'agit de l'affaire à laquelle j'ai fait allusion tantôt, à savoir, la directive que la Commission canadienne du blé a adressée à Joe Caplan, qui exploite une graineterie et qu'on a empêché d'acheter de la graine de colza, bien qu'il ait reçu des commandes de l'étranger, parce que son silo n'est pas compris dans la définition de silo dans la loi actuelle et ne pourrait donc pas être utilisé pour l'entreposage du blé ou nuire à l'entreposage du blé ailleurs. Je connais les sentiments du ministre à ce propos; il est de la Saskatchewan. Cela étant, qu'a-t-il à dire au sujet de cette ordonnance tout à fait déraisonnable de la Commission canadienne du blé qui empêche des milliers de cultivateurs . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable représentant a maintenant posé sa question et le ministre pourrait peut-être y répondre.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Je crois qu'un exposé précis des faits répondrait lui-même à une bonne partie de cette question. Je suis très intéressé à ce que la graine de colza, comme d'ailleurs tous les autres grains, soit acheminée. La vérité c'est que la Commission canadienne du blé n'a aucunement empêché les cultivateurs de livrer leur contingent de graine de colza à M. Caplan. Elle s'oppose cependant à accorder un privilège spécial hors contingents, privilège qui lèserait les cultivateurs qui ne peuvent s'en prévaloir.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre n'était pas de cet avis, l'autre jour. Mais s'il en est ainsi pourquoi permet-on aux installations de broyage à Saskatoon, Lethbridge et Altona de le faire sans tenir compte des contingents? J'espère que le ministre a l'intention de commencer à protéger les intérêts des cultivateurs de l'Ouest.

L'hon. M. Lang: A vrai dire non seulement le ministre mais le gouvernement ont cette intention.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES TRANSPORTS

LA RÉDUCTION DES SERVICES-VOYAGEURS PAR LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES

M. David Lewis (York-Sud): J'ai une question à poser au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Étant donné que le CP a exprimé l'intention de supprimer tous les services-voyageurs et par là même de se soustraire à l'obligation qu'il avait contractée vis-à-vis des Canadiens en retour de vastes concessions de terrains et de subventions qui lui avaient été octroyées pour fonder la compagnie, le ministre et le gouvernement envisageraient-ils de demander à la compagnie de chemin de fer de rendre aux Canadiens les concessions et les subventions qui lui ont été accordées?

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, c'est une proposition que j'étudierai volontiers.

M. Lewis: Le ministre pourrait-il dire maintenant à la Chambre s'il est prêt à l'étudier dans un sens favorable ou s'il a voulu faire là une réponse drôle?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je me demande si je peux poser la question suivante. On a effleuré le sujet hier, mais le ministre n'était pas à la Chambre. Comme la Commission canadienne des transports est un organisme quasi-judiciaire chargé des transports en général et que les chemins de fer seront représentés quand cet organisme étudiera les récentes propositions du Canadien Pacifique, le ministre songe-t-il à faire représenter par un avocat le gouvernement du Canada qui agit au nom du

peuple, afin que les intérêts des Canadiens soient clairement exposés à la Commission en même temps que la position des chemins de fer?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je serai heureux de tenir compte de la suggestion, mais la loi prévoit une procédure bien précise; toutes les parties ont toutes les chances voulues de présenter des instances. De toute manière, si quelque autorité conteste la décision de la CCT, elle a le droit d'en appeler au gouverneur en conseil.

M. Woolliams: Oui, mais étant donné que le droit et l'économie ferroviaires sont des sujets difficiles que les avocats des chemins de fer connaissent bien, le ministre ne convient-il pas qu'il serait coûteux de retenir les services de spécialistes et d'avocats compétents et que pour cette raison, il importe que le gouvernement soit représenté à l'audience, afin que l'intérêt public soit protégé?

M. l'Orateur: Je signale au député que sa question supplémentaire est une répétition de sa question précédente et qu'elle prête à controverse.

LE CENTENAIRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES FÊTES

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme on a annoncé que le gouvernement fédéral va accorder une subvention de 5 millions de dollars pour les fêtes du centenaire du Manitoba, le premier ministre peut-il dire si l'on en fera autant pour les fêtes du centenaire de la Colombie-Britannique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): A ma connaissance, la province de la Colombie-Britannique n'a pas encore présenté une demande du genre, mais lorsque nous avons discuté de la subvention au Manitoba, plusieurs ministres de cette province ont soulevé la question. J'ai répondu alors, comme je le répète maintenant au député, que si nous recevions une telle demande, nous l'examinerions naturellement avec beaucoup de soin. Il se pourrait que la Colombie-Britannique, parce qu'elle a reçu tellement d'avantages de la Confédération, et à cause de sa grande générosité, décidera d'offrir de l'argent à Ottawa.

Des voix: Oh, oh.

[M. Woolliams.]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA POLYMER ET LA LOI SUR LE FONCTIONNEMENT

M. Jack Cullen (Sarnia): J'ai à poser au ministre des Approvisionnements et des Services une question dont je lui ai donné préavis. Y a-t-il eu des échanges de vues avec la ville de Sarnia ou la province d'Ontario avant qu'on décide de soustraire la société Polymer aux dispositions de la loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État, vu que cette mesure entraîne un changement de $1,000,000 en ce qui concerne la répartition de l'assiette fiscale municipale?

M. l'Orateur: Je doute que cette question soit recevable. Le député demande si le ministre a eu des échanges de vues avec quelqu'un à ce propos. Toutefois, peut-être que le ministre voudra répondre.

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et des Services): Je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question. Je suis en mesure de l'informer que le fait en cause, c'est-à-dire que la société Polymer ait été soustraite aux dispositions de la loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État, ne nécessitait pas d'échange de vues avec la ville de Sarnia ni avec la province d'Ontario et que, autant que je sache, aucun échange de vues n'a eu lieu.

Comme explication, je pourrais ajouter qu'en tant qu'agent de la Couronne, Polymer a versé à la ville de Sarnia une subvention au lieu d'impôts, égale à la somme qui aurait été exigible normalement s'il s'était agi d'une société commerciale normale. En 1968, la somme versée en remplacement d'impôts s'est élevée à environ $825,000...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La réponse faite par le ministre me confirme dans ma première opinion que la question aurait dû être mise au *Feuilleton*.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE

LE RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EXTÉRIEURS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné qu'on a prétendu qu'il avait été demandé au Conseil économique du Canada de réduire les dépenses à l'égard du recrutement de conseillers extérieurs, le ministre peut-il assurer la Chambre que le gouvernement n'envisage pas de compromettre l'efficacité d'organismes tels que le Conseil économique du Canada et le bureau de l'auditeur général?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le gouvernement est désireux et même impatient de voir le Conseil économique du Canada jouer un rôle aussi efficace et utile qu'il est possible. Le député reconnaîtra que l'on doit fixer des limites à toutes les choses valables que nous voulons tenter dès maintenant. Le Conseil économique du Canada a admis qu'il ne lui est pas possible à présent de faire tout ce qu'il voudrait faire.

M. Baldwin: Je voudrais poser une question supplémentaire qui a trait à la dernière partie de ma première question. Étant donné que les hauts fonctionnaires des ministères et des autres organismes du gouvernement ont reçu et reçoivent d'importantes augmentations de traitement, le gouvernement a-t-il l'intention de proposer une augmentation semblable en ce qui concerne le traitement de l'auditeur général, haut fonctionnaire de cette Chambre et du Parlement?

L'hon. M. Drury: Nous y penserons, monsieur l'Orateur.

LES PESTICIDES

L'APPEL D'OFFRES D'ACHAT

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet de sa déclaration du 3 novembre ici même au sujet de restrictions de l'usage du DDT. Comme la Corporation de disposition des biens de la Couronne a fait un appel d'offres pour l'achat de 5,000 bonbonnes de DDT et 500 livres d'un produit antiparasitaire qu'on vend à cause de sa haute teneur en DDT, le premier ministre demandera-t-il au ministre des Approvisionnements et des Services de retirer cette appel d'offres et de faire renvoyer la marchandise au fabricant?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question telle qu'elle est formulée est irrecevable.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je vais poser ma question autrement. Ce que le gouvernement fait n'est-il pas en contradiction directe avec la déclaration faite à la Chambre quelques jours plus tôt? Je sollicite votre indulgence et je demande au premier ministre et au ministre des Approvisionnements et des Services s'ils vont considérer le retrait de l'appel d'offres pour ce produit dont ils se proposent d'interdire l'usage?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je m'entretiendrai de la question avec le ministre, monsieur l'Orateur.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA GRÈVE À L'INTERNATIONAL NICKEL

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce pourrait-il dire à la Chambre quelle a été la baisse totale de nos exportations de nickel à la suite de la grève à l'International Nickel Company of Canada, et indiquerait-il combien de marchés permanents nous pourrions perdre à cause de ce conflit?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dirais à l'honorable député qu'il demande des renseignements détaillés qu'on ne devrait pas normalement demander ni recevoir à ce moment-ci. La deuxième partie de la question est peut-être recevable, mais seulement dans la mesure où le représentant demande au ministre de faire une déclaration à l'appel des motions. Le ministre voudra peut-être répondre à cette partie de la question.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Devrais-je faire une déclaration à ce sujet, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Ce n'est pas à moi de répondre aux questions.

L'INDUSTRIE

L'ACCORD SUR L'AUTOMOBILE—L'ABROGATION DE CERTAINES CLAUSES

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, peut-être cette question que je souhaite poser à notre sympathique ministre de l'Industrie et du Commerce est-elle acceptable. Comme l'on doit bientôt se réunir aux États-Unis en vue de supprimer de l'accord canado-américain sur l'automobile certaines clauses avantageuses pour le Canada tout au moins, le ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre qu'il n'acceptera ni n'approuvera la suppression de ces clauses de protection?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je ne crois pas que ce soit la bonne façon de procéder. Je crois que dans les conversations de ce genre, vous devez tenir bon sur les principes de valeur, mais vous devez aussi faire preuve d'une certaine souplesse et être disposé à faire des concessions.

M. Hales: Le ministre a-t-il l'intention d'accepter l'inclusion de pièces de rechange originales dans l'accord?

L'hon. M. Pepin: Nous en parlerons. J'aimerais répéter que je suis toute cette affaire très sérieusement et que je considère les garanties prévues dans l'accord comme très importantes

pour le Canada. Je puis vous assurer que je ne les laisserai pas supprimer facilement.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, comme le gouvernement n'est jamais parvenu à obtenir la parité des prix des automobiles entre les États-Unis et le Canada, le ministre admettra-t-il que les Canadiens n'obtiendront probablement la parité des prix, de même qu'une diminution du prix des automobiles, que s'ils suivent la suggestion avancée hier par M. Dennis McDermott, Directeur au Canada des Travailleurs unis de l'automobile d'Amérique: selon lui, les syndicats devraient entreprendre de négocier ces prix avec la compagnie?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agit plus d'une discussion que d'une question.

LE GAZ NATUREL

LA DÉCOUVERTE PAR LA PANARCTIC OILS LIMITED

M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'il a été informé de la découverte très importante faite dans l'Arctique par le consortium Panarctic et, dans l'affirmative, s'il est en mesure de nous renseigner sur la nature et l'étendue des gisements?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de répondre à cette question. Il est vrai que mercredi on a fait l'importante découverte, à une profondeur de 3,600 pieds, d'une nappe gazifère d'une capacité de 10 millions de pieds cubes par jour, découverte qui serait sans doute considérée comme très importante, si elle avait été faite en Alberta. Mais vu qu'il s'agit des îles de l'Arctique, elle revêt une importance moins considérable, mais prouve cependant que l'investissement du gouvernement dans la société Panarctic était très justifié.

LA FISCALITÉ

LA DISTRIBUTION DU LIVRE BLANC

[*Traduction*]

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances quelles dispositions ont été prises en vue de la distribution d'exemplaires supplémentaires du Livre blanc, étant donné le grand intérêt manifesté dans l'Ouest du Canada par l'industrie minière et pétrolière?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, vu le grand intérêt manifesté par tout le monde à l'endroit du Livre blanc, des exemplaires seront envoyés gratuitement à quiconque écrira à mon bureau.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je n'avais pas terminé ma réponse. Je tenais aussi à préciser qu'on pourra se procurer un exemplaire du Livre blanc sur la fiscalité à n'importe quel bureau d'impôt de district entre 6 heures et 9 heures ce soir, ainsi que lundi.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ils ont déjà reçu des exemplaires, et sont tenus au secret?

LES PÊCHES

LA LUTTE CONTRE LA LAMPROIE

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Pêches et de celui qui le remplace habituellement, je devrais peut-être adresser ma question au troisième ministre intéressé, le ministre du Revenu national. Le gouvernement est-il disposé à prendre en considération une requête du comité des pêches du lac Ontario demandant que l'application des mesures de lutte contre la lamproie soit étendue au lac Ontario?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je vais signaler la question au ministre.

M. Noble: Je devrais peut-être adresser ma question supplémentaire au ministre de l'Égie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement a-t-il fait une enquête en vue de déterminer si les produits chimiques utilisés dans la lutte à la lamproie contribuent de façon significative à la pollution?

M. l'Orateur: Je dirai au député que la question supplémentaire devrait normalement exiger une déclaration en guise de réponse.

LES POSTES

LA LIVRAISON DU COURRIER LE SAMEDI

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, vu le communiqué publié hier soir à l'extérieur de la Chambre par le ministre des Postes et selon lequel il y aura livraison à

domicile dans les secteurs urbains trois samedis en décembre, au coût de $350,000 par jour, le ministre des Finances peut-il nous dire s'il est vrai que l'absence de livraison les 49 autres samedis de l'année constitue une économie de $17,150,000?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question, ainsi posée, n'est pas recevable.

LA POLLUTION

LE NAUFRAGE D'UN PÉTROLIER DANS L'ATLANTIQUE

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, hier le député de Saint-Jean-Est m'a demandé si le naufrage d'un pétrolier au large de la Nouvelle-Angleterre constituait une menace de pollution au Canada.

J'ai immédiatement fait enquête et j'ai constaté que ce naufrage s'était produit au sud-est de Nantucket, plusieurs centaines de milles au sud des côtes canadiennes. D'après les renseignements des scientifiques, les courants que provoquent la marée dissiperont toute pollution et les rives canadiennes ne seront pas menacées par suite de ce désastre.

L'HABITATION

LE DÉBLOCAGE DE LA RÉNOVATION URBAINE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, la question que je voudrais poser au ministre chargé de l'habitation découle de ce qu'il a répondu aux questions qu'on lui a posées le 28 octobre sur le moment du déblocage des travaux de rénovation urbaine. Il a dit alors que si le chef de l'opposition voulait bien patienter, il essaierait de faire une déclaration dans quelques jours. Chez nous, en Colombie-Britannique, nous ne sommes pas habitués à des blocages aussi prolongés et je demande au ministre quand il fera cette déclaration et quand les «quelques jours» seront passés.

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Bientôt, monsieur l'Orateur.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DISTRIBUTION TARDIVE DES CHÈQUES DE RAPPEL

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au président du Conseil du Trésor dans l'espoir de l'aider à réjouir certains des électeurs du solliciteur général en cette fin de semaine. Le président du Conseil du Trésor a-t-il reçu une lettre d'un avocat concernant le délai de paiement des rappels de traitement aux fonctionnaires et quelles mesures envisage-t-il de prendre pour alléger les ennuis que beaucoup éprouvent de ce fait?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai, en effet, reçu une lettre de l'avocat de l'Institut professionnel du Service public. Cette lettre a été transmise aux légistes de la Couronne en vue d'obtenir une opinion. Je tiens à signaler que nous avons pris et continuons de prendre des mesures extraordinaires pour essayer de régler le vaste problème créé par l'accumulation des rappels. Comme je l'ai déjà indiqué à la Chambre, chaque cas d'apurement des comptes qui remonte au 1er juillet 1967, exige du ministère et du Bureau central de paye beaucoup de travaux d'écriture. Mais nous cherchons à en finir avec cette opération compliquée et qui doit se faire pour ainsi dire d'un seul coup.

M. Bell: Puis-je demander au président du Conseil privé ce qu'il penserait d'une discussion avec le légiste, comme certains l'ont suggéré?

L'hon. M. Drury: J'en pense beaucoup de bien.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ASSURANCE COLLECTIVE SUR LA VIE DES MILITAIRES

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): J'ai une question à poser au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Vendredi dernier je l'avais interrogé au sujet d'une nouvelle d'après laquelle un contrat d'assurance collective sur la vie pour les forces armées canadiennes, dont le montant se situe entre 1 milliard et 2 milliards de dollars, avait été acquis par une compagnie étrangère. J'espère que le ministre pourra me répondre aujourd'hui.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): J'ai parlé de cette question au ministre de la Défense nationale. Il doit me fournir des renseignements. Si je saisis bien, ce n'est pas le gouvernement qui s'engage à faire vendre de l'assurance par cette compagnie; ce sont plutôt les employés qui achètent d'autres assurances avec elle. Le ministre de la Défense nationale s'occupe de cette question.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LES EXPÉDITIONS DE VANCOUVER PENDANT LA GRÈVE

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État de Saskatoon-Humboldt. Dirait-il à la Chambre précisément quelle quantité de blé a été expédiée du port de Vancouver depuis le début de la grève des débardeurs et si la quantité expédiée correspond au volume régulier?

M. l'Orateur: Le député demande des données statistiques. Normalement, les questions de ce genre ne doivent pas être posées au cours de cette période.

LES PENSIONS FÉDÉRALES

LE RELÈVEMENT DES PENSIONS DE RETRAITE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme il ne reste que 48 jours avant Noël, puis-je poser une question au président du Conseil privé? Le ministre espère-t-il qu'une décision concernant la hausse des pensions des fonctionnaires retraités viendra assez tôt pour permettre à ces gens de passer de meilleures fêtes qu'on ne pourrait autrement le craindre?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil privé): Le député n'ignore pas, j'en suis persuadé, que je suis toujours rempli d'espérance.

M. Bell: Tout comme Scrooge.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Transports une question complémentaire? Je voudrais lui demander s'il a l'espoir que quelque chose pourra être fait également, avant Noël, en faveur des employés retraités du Canadien National.

Une voix: Êtes-vous rempli d'espérance vous aussi?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, et même davantage.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA GRÈVE À L'INTERNATIONAL NICKEL

M. Keith Hymmen (Kitchener): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce; elle se rattache, d'un peu loin, à une question antérieure. J'espère que vous trouverez ma question plus acceptable que l'autre, monsieur

[L'hon. M. Benson.]

l'Orateur. Puis-je rappeler à Votre Honneur et aux membres de cette assemblée que le Canada, en ce qui concerne les marchandises d'exportation, n'a pas que le blé et les céréales dont on nous rebat les oreilles. Le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'on a fait ou ce qu'on peut faire pour faciliter la solution d'une autre situation grave? Je veux parler de la longue grève à la International Nickel Company et de ses conséquences toujours plus fâcheuses pour notre industrie nationale, sans compter notre position d'exportateur de nickel, en ce qui concerne la production et l'approvisionnement.

M. l'Orateur: La question de l'honorable représentant me semble un peu plus réglementaire que celle du député de Calgary. Le ministre consentirait peut-être à répondre aux deux questions en même temps.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'aspect syndical de ce problème ne relève pas de ma compétence ni d'ailleurs de celle du gouvernement fédéral, et je suis désolé de dire que ma contribution se limite à des prières.

Pour ce qui est de l'autre facteur, c'est-à-dire l'influence qu'ont eue les grèves du nickel, du cuivre et de l'acier sur les exportations canadiennes, j'ai bien un chiffre, que j'hésite toutefois à citer, car il est fort possible qu'une fois les grèves terminées les compagnies reprennent du poil de la bête et que les exportations augmentent fort.

Cependant, cela comporte d'autres aspects. Les prix de ces métaux ont augmenté et les sources ne sont peut-être plus les mêmes qu'autrefois. D'autres pays mettent en exploitation des mines de nickel et de cuivre qui auraient pu ne pas être touchées si le Canada avait été en mesure d'honorer ses commandes. Ainsi, ces aspects sont aussi terriblement importants, mais j'hésite à chiffrer les dommages causés par les grèves à notre marché de l'exportation car il est possible que certains débouchés soient récupérés à l'avenir.

M. A. D. Hales (Wellington): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre songe-t-il, pour remédier à la situation, à placer un embargo sur l'exportation du cuivre, du nickel ou d'un autre métal?

L'hon. M. Pepin: S'agit-il de rebuts de cuivre, du nickel ou d'un autre métal?

M. Hales: Surtout du cuivre.

L'hon. M. Pepin: J'imagine que c'est dans l'intérêt du Canada à l'heure actuelle. Une partie de ces rebuts . . .

Des voix: Oh, oh.

L'hon. M. Pepin: ... sont importés au Canada. J'ai dit rebuts, monsieur l'Orateur, mais comme cela a peut-être changé, je vais vérifier et faire rapport.

LA FISCALITÉ

LE LIVRE BLANC—LES FUITES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais donner suite à une question que j'ai posée hier au premier ministre. Je lui avais demandé de bien vouloir vérifier s'il ne s'était pas produit de fuites en ce qui concerne la réunion d'information au sujet du Livre blanc. Peut-il maintenant nous dire combien d'exemplaires du Livre blanc ont été distribués, à qui ils ont été remis, et si des fuites se sont effectivement produites?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je me suis renseigné. Le ministre des Finances voudra peut-être répondre lui-même.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on n'a distribué aucun exemplaire du Livre blanc. Vous savez sans doute que les journalistes sont présentement enfermés dans une pièce et qu'ils en ont des copies. Comme d'habitude, nous en avons aussi expédié sous plis scellés à divers points du pays. Cette fois-ci, on les a adressés aux bureaux d'impôt régionaux plutôt qu'aux succursales de la Banque du Canada. Les colis sont scellés et ne seront pas ouverts avant 6 heures ce soir. Quant aux membres du gouvernement, je crois avoir donné un exemplaire du Livre blanc à deux de mes collègues du cabinet.

M. Woolliams: Les employés du ministère qui ont reçu les colis scellés ont-ils juré de garder le secret ou comptez-vous seulement sur leur discrétion absolue?

L'hon. M. Benson: Au ministère du Revenu national, tous les employés ont prêté serment. Bien sûr, je leur demande de garder le secret jusqu'à 6 heures du soir et je crois qu'ils le feront. Dans le passé, il n'y a jamais eu de fuites lorsque nous avons envoyé ce genre de documents aux bureaux de la Banque du Canada. Cela se fait pourtant depuis de nombreuses années.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ÉCHANGE DE BLÉ CONTRE DES MACHINES

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le gouvernement a-t-il décidé s'il autorisera le projet de troc proposé par la province de la Saskatchewan et comportant l'échange de dynamos japonais contre du blé de la Saskatchewan? Le ministre peut-il également dire à la Chambre si d'autres pays se sont enquis de possibilités de troc depuis que l'accord entre le Japon et la Saskatchewan a été évoqué?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je ne pense pas que le gouvernement canadien puisse empêcher la province de la Saskatchewan d'acheter du blé à la Commission canadienne du blé aux cours normaux pour faire le troc. N'importe qui, même le chef d'une province, peut le faire, à mon avis.

Je me suis presque disputé avec l'ancien premier ministre du Canada et le premier ministre de la Saskatchewan à ce sujet. C'est très téméraire de ma part. J'ai essayé de montrer les inconvénients de cette opération en fonction d'une éventuelle collaboration entre pays exportateurs, de l'affaiblissement d'un certain nombre de marchés qui sont actuellement des marchés au comptant et du tort que cela pourrait causer à d'autres secteurs de l'économie.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le ministre car le temps est presque écoulé.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Comme le ministre a jugé à propos de me répondre, je voudrais lui demander ceci: est-il vrai, comme l'a dit le premier ministre de la Saskatchewan, qu'il est à 90 p. 100 contre toute initiative qui permettrait d'écouler une grande quantité de blé de la Saskatchewan? Quelle est son idée là-dessus?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre pourrait peut-être répondre, mais je croyais que le très honorable député voulait des données statistiques.

L'hon. M. Pepin: J'essayais tout simplement d'être encourageant, c'est-à-dire d'être utile. Le très honorable représentant de Prince-Albert est allé dans l'Ouest cet été et il a dit lui-même qu'il fallait tenir compte de sérieuses difficultés. J'ai expliqué clairement quelles sont ces difficultés.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle longueur!

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—LES TRAVAILLEURS OCCASIONNELS

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'adresse cette question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais son secrétaire parlementaire pourrait peut-être la tenir pour préavis s'il ne peut y répondre en ce moment. Le ministre est-il revenu sur la décision de refuser des prestations d'assurance-chômage aux débardeurs occasionnels sur les quais de la Colombie-Britannique, qui n'ont eu aucune part à la décision de faire la grève et qui, jusqu'à maintenant du moins, ont été jugés inadmissibles aux prestations de bien-être de la Colombie-Britannique sous prétexte que leurs livrets d'assurance-chômage ne renferment pas de timbres?

[*Français*]

M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je porterai cette question à l'attention du ministre, qui pourra y répondre la prochaine fois qu'il sera à la Chambre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

L'EXPROPRIATION

L'ACQUISITION ET LE DÉLAISSEMENT D'IMMEUBLES

[*Traduction*]

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice) propose que le bill C-136 concernant l'expropriation, soit lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, ce bill a été présenté pour la première fois à la Chambre pendant la dernière session du Parlement, le 23 mai, sous la forme du bill C-200. Il vise à réformer la loi relative à l'acquisition ou à l'expropriation obligatoire d'immeubles par le gouvernement fédéral et ses organismes. Nous espérons que cette révision d'ensemble permettra de supprimer le caractère arbitraire qui est depuis longtemps la marque de la loi fédérale en vigueur sur l'expropriation. Nous espérons aussi qu'elle fournira un cadre législatif cohérent prévoyant un préavis d'intention d'exproprier, une audience publique préalable, une offre rapide de paiement, des procédures de négociation révisées et des principes d'indemnisation conformes à la loi.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Les dispositions actuelles sur le sujet se trouvent surtout dans la loi existante sur les expropriations, chapitre 106 des Statuts revisés du Canada (1952). Elle n'a guère changé depuis son entrée en vigueur en 1886. Même alors, elle n'était pas nouvelle car les dispositions de la loi actuelle remontent à des lois antérieures relatives aux travaux publics et à des lois sur les chemins de fer intercoloniaux.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'une loi rédigée et préparée à l'intention d'une société surtout agricole, soit dans sa forme actuelle à une époque où 80 p. 100 des Canadiens vivent dans les grands centres urbains du pays, tout à fait inadaptée aux complexités et aux réalités de la vie urbaine moderne.

Quand le bill a été présenté pour la première fois au printemps, j'ai signalé que plusieurs gouvernements provinciaux venaient de modifier leurs lois sur l'expropriation, et le gouvernement fédéral, quand il a préparé le bill dont est saisie la Chambre, a tiré grand profit des recherches menées par le juge en chef McRuer et de son rapport, ainsi que de celui de l'honorable M. Clyne, de la Colombie-Britannique. Je tiens à dire que le gouvernement fédéral n'hésite jamais à emprunter et à adopter les bonnes idées lancées par les assemblées provinciales et, dans le cas actuel, je crois que nous devons beaucoup à ces études antérieures. A notre avis, sur certains points, notre bill est encore meilleur que ceux dont nous nous sommes inspirés.

Si la Chambre et l'autre endroit adoptent ce projet de loi, il s'appliquera à tous les ministères fédéraux ainsi qu'aux expropriations effectuées par Radio-Canada, la Commission de la capitale nationale, le Conseil des ports nationaux et l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Il ne visera pas, toutefois, les chemins de fer interprovinciaux ou les compagnies d'intérêt privé qui exercent des pouvoirs particuliers d'expropriation en vertu d'une loi spéciale. Nous avons l'intention de nous occuper de ces compagnies plus tard. Évidemment, si nous avions appliqué ce projet de loi au Canadien National et au Canadien Pacifique, cette mesure serait injuste. Nous examinons actuellement ce problème de près.

Depuis la présentation du bill, j'ai eu des entretiens avec des représentants des différents Barreaux du pays et, en réponse à une lettre circulaire que j'ai adressée aux membres de l'Association du Barreau canadien, j'ai reçu quelque 1,700 demandes d'exemplaires du bill. Par la suite, le ministère a reçu des centaines de lettres, plus ou moins détaillées, provenant d'avocats spécialisés dans ce domaine très compliqué. En vérité, lors du congrès du Barreau canadien tenu à Ottawa

en septembre, un groupe d'étude dont mon sous-ministre faisait partie s'est penché sur le nouveau bill et, là encore, nous avons pu retenir des idées utiles. Si le bill est renvoyé au comité de la justice et des questions juridiques, ses membres, tirés de part et d'autre de la Chambre, nous offriront sans doute aussi d'autres vues utiles.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Le texte actuel du projet de loi diffère-t-il de celui qui fut remis à l'Association?

• (12.20 p.m.)

L'hon. M. Turner: Le député semble avoir le don de télépathie. J'allais justement dire qu'il a été modifié. Onze amendements ont été apportés, la plupart d'ordre technique et, nous l'espérons, pour le mieux. Aucun de ces amendements ne touche l'essence même du bill.

Peut-être, monsieur l'Orateur, pourrais-je souligner les points saillants du projet de loi sans enfreindre, j'espère, le Règlement de la Chambre en m'arrêtant à des articles précis. La première modification importante, c'est qu'il faudra dorénavant faire publier un avis annonçant l'intention d'exproprier. D'après la loi actuelle, le gouvernement peut simplement décider d'exproprier des propriétés sans même donner préavis de son intention au propriétaire ou au locataire, et les intéressés, dont le terrain ou les biens, sont expropriés, ne l'apprennent qu'après coup En vertu de la nouvelle loi, le gouvernement doit publier dans le journal local, avant toute expropriation, un avis d'intention d'exproprier, et doit en faire part, par courrier recommandé, à toute personne détenant des intérêts dans la propriété et dont le nom figure au cadastre. L'avis doit comporter une description des biens faisant l'objet de l'expropriation, indiquer l'ouvrage public ou autre fin d'intérêt public à l'origine de l'expropriation et informer toutes les personnes intéressées de leur droit de s'opposer à l'expropriation envisagée. J'espère que, de cette manière, sera levé le voile de mystère qui entoure actuellement les expropriations.

[*Français*]

Quant à la deuxième réforme, il s'agit en principe de la tenue d'une audition publique avant l'expropriation. En vertu de la loi actuelle, on ne reconnaît pas à un propriétaire ou à un locataire le droit de s'opposer légalement à l'expropriation de son bien, quoiqu'il puisse toujours porter plainte à son député après l'expropriation de son bien.

La nouvelle loi lui assurera, ainsi qu'à toute autre personne, le droit de déclarer au ministre les motifs de son opposition à l'expropriation projetée et d'obtenir, soit personnellement, soit par l'entremise de son procureur une audition publique tenue par un enquêteur nommé spécialement par le procureur général du Canada aux fins d'examiner les oppositions à l'expropriation projetée.

L'enquêteur, qui ne peut être un fonctionnaire, est requis de préparer un rapport sur les oppositions à l'expropriation, et le ministre est tenu de recevoir et d'examiner ce rapport avant de confirmer l'intention d'exproprier et avant de procéder à l'expropriation du bien.

En outre, si le ministre responsable décide d'exproprier le bien, il est tenu, à la demande d'une personne qui a fait une opposition, de lui fournir copie du rapport de l'enquêteur et de déclarer pour quels motifs il n'a pas donné suite à son opposition.

Il est spécialement prévu que les personnes qui présentent des oppositions seront remboursées quant aux frais raisonnables qu'elles ont encourus à cette occasion. Toutefois, lorsqu'on ne procède pas à l'expropriation, la loi accorde le droit spécial de réclamer une indemnité, jusqu'à concurrence de toute perte réelle subie par suite de l'enregistrement d'un avis d'intention d'exproprier pendant le délai durant lequel cet avis est resté en vigueur.

[*Traduction*]

Troisièmement, monsieur l'Orateur, aux termes de la présente loi, une personne dont les biens ont été expropriés sans préavis et sans audition peut être invitée à se dessaisir immédiatement de ses biens et avant le versement d'une indemnité par le gouvernement. La nouvelle loi stipulera qu'à la suite de l'enregistrement d'un avis de confirmation—et cette confirmation effectuera l'expropriation proprement dite ou la prise de possession des biens, pour employer le terme consacré—chaque personne ayant droit à une indemnité devra se voir proposer dans les 90 jours suivant cet avis de confirmation un montant considéré comme la pleine compensation, cette offre devant être conditionnelle et ne comporter aucun préjudice.

Cette proposition émanant du ministre devra être communiquée par écrit et basée sur une estimation faite par écrit, et une copie de l'estimation devra être adressée à chaque personne ayant droit à compensation. Les personnes recevant de telles propositions seront libres de les accepter ou de demander l'octroi d'un montant supplémentaire devant un tribunal au cas où elles ne seraient pas satisfaites du montant offert.

M. Brewin: Puis-je poser ce que je considère comme une question très fondamentale? A mon avis, c'est plus qu'une question de

détail. Si l'offre n'est pas acceptée, si le propriétaire est d'avis que l'offre n'est pas suffisante, la loi prévoit-elle un versement en sa faveur en attendant qu'on statue sur sa réclamation?

L'hon. M. Turner: Il peut alors toucher le montant adjugé et continuer sa poursuite devant le tribunal pour le montant supplémentaire qui, selon lui, lui revient, et le ministre est alors tenu de verser le montant adjugé.

M. Woolliams: Dans le même ordre d'idée, puis-je poser une autre question? Il s'agit là d'une bonne suggestion. Mais si le propriétaire foncier accepte l'argent à ce stade, le tribunal en est-il informé, comme c'est le cas pour les avances-cautions sur appels d'offres? En outre, si le jugement rendu donne moins que le montant offert, le propriétaire sera-t-il tenu de payer les frais de la cause?

L'hon. M. Turner: Les frais, en pareil cas, pourraient fort bien être laissés à la discrétion du tribunal. Si le propriétaire, en faisant appel au tribunal, obtient une compensation supérieure au montant payé par le ministre, il a alors droit de toucher le montant des frais juridiques qu'il a assumés, et le ministre doit payer à titre de peine, 10 p. 100 de la différence entre son offre et le montant adjugé par le tribunal.

Par ailleurs, mettons que la cour lui ait accordé moins que le ministre ne lui offrait. Nous devons nous souvenir qu'il s'agissait d'une offre sans condition et je suppose qu'il est en droit de conserver le montant, mais il est évident que, dans un tel cas, l'estimation reste à la discrétion de la cour.

Sauf circonstances spéciales qui nécessitent la prise de possession urgente de la propriété par le gouvernement, il faudra donner un préavis minimum de 90 jours aux occupants d'une propriété expropriée avant que le gouvernement puisse en prendre possession en vertu de la nouvelle loi, et les occupants doivent avoir reçu une offre d'indemnité totale comme condition d'abandon de la propriété en faveur du gouvernement. Si, par contre, le gouvernement doit prendre possession avant l'expiration des 90 jours, il sera obligé de verser ce qui pourrait être appelé une indemnité spéciale de reprise obligatoire, tenant lieu de pénalisation pour avoir privé des particuliers de leur droit de rester en possession de leur bien pendant le minimum de 90 jours. La somme supplémentaire spécifiée s'élève à 10 p. 100 de la valeur de la propriété expropriée.

[*Français*]

Quatrièmement, en vertu de la loi actuelle, le gouvernement peut arbitrairement déclarer, par écrit, qu'il n'a plus besoin d'un bien exproprié et qu'il y renonce, et l'enregistrement d'un tel document au bureau d'enregistrement permet automatiquement de retourner le bien à l'ancien propriétaire.

La nouvelle loi ne permettra au gouvernement de renoncer à un bien exproprié que si l'ancien propriétaire choisit d'accepter la renonciation après avoir reçu un avis de l'intention du gouvernement de renoncer au bien.

Cinquièmement, nous inaugurerons une nouvelle procédure de négociation. La loi actuelle ne prescrit aucune procédure de négociation en vue d'aider à la solution de différends relatifs à l'indemnité. La nouvelle loi donnera à un propriétaire ou à un locataire le droit de faire nommer un négociateur, qui ne peut être un fonctionnaire public, en vue d'inspecter l'immeuble, d'examiner les estimations et les autres preuves, afin d'établir la compensation à laquelle il a droit. Les déclarations faites au cours de ces négociations sont privilégiées et ne seront pas admissibles au cours de procédures judiciaires visant à déterminer l'indemnité payable.

[*Traduction*]

Pour en venir maintenant aux principes d'indemnisation, les règles actuelles régissant le calcul de l'indemnité n'existent que pour les cas tranchés par une décision judiciaire. Ils sont fonction des règles établies par les tribunaux au fil des ans.

• (12.30 p.m.)

La nouvelle mesure fournira un code général pour la fixation de l'indemnité versée dont le montant minimum ou de base est en général la valeur marchande de l'immeuble au moment de la prise de possession. On y stipule expressément qu'une indemnité sera accordée pour tous frais ou pertes connexes aux troubles de jouissance éprouvés par le titulaire y compris son déménagement dans d'autres lieux, ou pour tout facteur représentant pour lui un avantage économique particulier attribuable à son occupation ou l'utilisation de la propriété. Y figurent aussi des règles spéciales destinées à s'appliquer aux bâtiments construits pour une fin spéciale comme les écoles, les hôpitaux et les établissements religieux pour lesquels il n'existe pas en général de demande ou de marché. On y traite aussi de façon précise des titulaires de «sûreté» ou d'hypothèque.

On y a inclus de nouveaux principes régissant l'indemnité dans les cas d'expropriation d'un immeuble qui servait de résidence et d'expropriation de locataires. Dans le cas de l'expropriation d'un immeuble utilisé comme résidence, la nouvelle loi reconnaîtra à la personne expropriée le droit de réclamer à titre d'indemnité les frais de réinstallation dans des lieux raisonnablement équivalents aux lieux expropriés si l'indemnité qu'on lui verse ne lui suffit pas pour le faire. Dans le cas d'un

locataire, la durée du bail qui reste à courir, ses perspectives d'un renouvellement du bail et ses investissements dans l'immeuble y compris toute entreprise exercée par lui sur les lieux, tous ces facteurs seront pris en considération lorsque l'on déterminera l'indemnité à lui verser.

Pour ce qui est de l'intérêt, monsieur l'Orateur, la loi actuelle prévoit un intérêt au taux statutaire de 5 p. 100. Aux termes de la nouvelle loi, on versera l'intérêt à un taux économique qui fluctuera de temps à autre et ne sera pas inférieur à l'intérêt moyen des bons du Trésor du gouvernement du Canada.

Un député s'est informé des frais. Les avocats ici savent bien qu'en vertu de la loi actuelle quiconque fait une demande d'indemnité ne peut réclamer ce qu'il lui en aura coûté en frais d'avocat et d'évaluation pour établir sa réclamation avant d'entamer une action en justice. J'entends par là ce qu'il lui en aura coûté pour faire faire l'évaluation de sa propriété. La nouvelle loi prévoit aussi que tous les frais d'avocat et d'évaluation raisonnables qu'il aura faits pour établir sa demande de compensation seront remboursés, ainsi que les frais de justice adjugés si une action en justice est entamée.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au ministre?

L'hon. M. Turner: Volontiers.

M. Brewin: Nous dirait-il si ces frais seront remboursés avant ou après l'expropriation?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien le bill, les frais d'avocat et d'évaluation faits avant les négociations ont trait à l'offre sans conditions. L'indemnisation des frais judiciaires sera accordée comme droit ou à la discrétion du juge au moment où il rendra sa décision.

D'après la nouvelle mesure, un requérant obtiendra le droit de faire acquitter tous ses frais légaux par le gouvernement lorsque le montant qu'on lui accorde excède celui de l'indemnité offerte par le gouvernement. Dans tous les autres cas, l'attribution d'une somme couvrant les frais légaux dépendra des tribunaux. On constatera dès lors que la nouvelle loi prévoira le paiement des frais à trois étapes: l'étape précédant l'expropriation quand on peut contester l'expropriation proprement dite, l'étape de la négociation qui fait suite à la confirmation d'un projet d'expropriation, et l'étape du procès auquel on peut recourir lorsqu'un règlement de négociation ne peut être obtenu. C'est là, monsieur l'Orateur, les principes généraux du projet de loi.

Je l'ai déclaré dans un discours prononcé devant l'Association du Barreau canadien—certains députés étaient d'ailleurs présents—tant que ce portefeuille me sera confié, nous aurons trois objectifs principaux. Le premier consistera, dans le cadre du gouvernement fédéral, à faire tout notre possible pour obtenir l'égalité des riches et des pauvres à l'égard du recours à la loi et de son application. Le deuxième consiste à moderniser notre législation criminelle pour la rendre applicable, souple et humaine.

Le dernier objectif consiste à améliorer l'équilibre entre les droits du citoyen ordinaire et ceux du gouvernement.

C'est le premier et le troisième objectifs que vise le bill actuel. A mesure que le pouvoir administratif de l'État accroît son influence sur nos valeurs sociales, notre existence et nos buts, un nombre croissant de Canadiens exigent d'être mieux protégés contre les abus du processus administratif. Le Parlement actuel s'efforce d'atteindre cet objectif. J'espère que le rapport du comité des instruments statutaires de la Chambre entraînera la révision parlementaire des règlements. Au sein du gouvernement, nous réexaminerons les pouvoirs spéciaux attribués au ministre. En outre, avant la fin de la présente session, nous espérons présenter une nouvelle réforme de législation administrative accordant aux tribunaux des pouvoirs plus étendus de révision judiciaire de la décision de l'administration.

De toute façon, monsieur l'Orateur, ce nouveau projet de loi sur l'expropriation est une victoire des droits des particuliers sur le pouvoir arbitraire de l'État, et les Canadiens auront un droit de recours qui leur était refusé jusqu'ici. Ce n'est pas parce que le gouvernement est puissant et distant qu'il doit écraser les droits des particuliers. Grâce à ce nouveau projet de loi, garantissant à tous les Canadiens le droit à un avis, le droit à une enquête, le droit de négocier, d'en appeler et de recevoir une indemnisation minimum, les citoyens acquerront individuellement un plus grand pouvoir contre l'État.

Monsieur l'Orateur, comme je le disais lors de la présentation du premier bill, c'est un projet de loi pour les citoyens.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je veux d'abord remercier le ministre d'avoir esquissé les grandes lignes du nouveau bill sur l'expropriation et les nobles objectifs du ministère sous sa direction pour les semaines, les mois et peut-être les années à venir.

J'ai ici un petit article du *Palo Alto Times*, de San Francisco, en date du 13 octobre, qui décrit assez bien la situation de l'expropriation naguère aux États-Unis, mais elle peut sûrement s'appliquer aussi au Canada. Je ne sais trop, monsieur l'Orateur, si nous sommes vraiment à la hauteur des magnifiques objectifs exposés par le ministre. Cet article-ci, sur l'expropriation, signé par Dennis Tristram, nous parle du citoyen moyen qui attend son indemnisation des années durant et doit, dans l'intervalle, payer le rapport de l'évaluateur et les frais d'un avocat pour intenter un procès devant un tribunal très savant, soit la Cour de l'Échiquier. Il s'agit d'une parodie d'une chanson, que je vous cite:

Ue voix: Chantez-la.

M. Woolliams: Je vous la chanterais volontiers si j'avais une aussi belle voix que celle de mon ami.

Le Père McMillan avait une ferme ...
Et bien des belles choses dans cette ferme.
Des poules par ci, des vaches laitières par là, et des chevaux de trait un peu partout. Des champs de foin, des silos pleins, des «couics» par ici, des «meuh» par là, par ici aussi, tout tourne rond, quelle production! Oh, que d'action, que de production ...
Le Père McMillan avait une ferme ...
Il n'a plus de ferme, fini de rire, plus rien que des souvenirs, et un tas de ferraille, aïe, aïe, aïe, aïe ...

• (12.40 p.m.)

Eh oui! il fut un temps où il avait une ferme, mais aujourd'hui il y passe une autoroute. Voilà le fond du problème, monsieur l'Orateur. A notre époque qui est celle de l'expansion de la société urbaine et des activités spécialisées, il est nécessaire d'accorder au gouvernement le droit d'expropriation.

Je voudrais derechef préciser quelques points. Sans vouloir entrer dans aucun détail, je remarque que le seul tribunal mentionné dans le bill est la Cour de l'Échiquier du Canada, dont je voudrais dire un mot à ce sujet. Toutefois, je ne voudrais pas, ce faisant, entamer la confiance qui doit présider à la discussion avec un membre de ce tribunal.

Je n'accuse ni la cour, ni son personnel, mais j'affirme que cette cour a été instituée pour servir d'abord les intérêts de l'État et, en particulier, ceux de la Couronne. En réalité, la cour siège à Ottawa. Lorsque besoin il y a, les juges se rendent dans diverses villes canadiennes pour y entendre les causes. Jusqu'ici les poursuites étaient intentées au moyen de pétitions de droit mais maintenant elles le sont au moyen d'une déclaration de réclamation. Tout plaignant qui commence par déposer une déclaration de réclamation est généralement tenu de faire diverses demandes en vertu du règlement de la Cour de l'Échiquier, et j'aurai des remarques à faire tout à l'heure au sujet de ce règlement.

[M. Woolliams.]

Si les juges établissent le règlement, ce n'est pas juste envers les plaideurs.

Le plaignant peut faire une demande en référé. Il peut demander une ordonnance qui lui permettrait d'interroger certains fonctionnaires de la Couronne qu'on ne pourrait autrement obliger à donner connaissance de certains faits. Souvent les fonctionnaires ministériels hésitent à donner des réponses durant les interrogatoires et il faut alors recourir à une ordonnance. Au même titre, s'il arrivait qu'un haut fonctionnaire ministériel retienne des renseignements, il pourrait devenir nécessaire au plaignant d'obtenir une injonction de la cour pour obliger le fonctionnaire à fournir les renseignements pertinents afin que l'avocat puisse plaider la cause convenablement et obtenir une indemnité appropriée en justice.

Voici mon point, monsieur l'Orateur. Si l'avocat d'un plaignant doit se rendre à Ottawa de Vancouver, Calgary, Winnipeg ou les Maritimes, le plaignant s'expose à des frais élevés. Si tout son actif se compose, par exemple, d'un terrain que la Couronne veut exproprier, alors à moins qu'il ne puisse compter sur un avocat qui attendra le versement de l'indemnité pour toucher ses honoraires, justice ne sera pas faite. Le plaignant sera incapable de retenir les services d'un avocat ou d'acquitter les honoraires d'un évaluateur. C'est bien beau de la part du ministre d'inclure une belle loi dans nos statuts, mais il n'en résultera aucun avantage à moins que chacun dans notre société ait une occasion égale de se faire entendre devant les tribunaux.

Quelle est la réponse à cela, monsieur l'Orateur? A moins que la Couronne ou l'État n'ait de raison spéciale pour s'opposer à mon idée, je ne vois pas pourquoi nos tribunaux supérieurs provinciaux ne devraient pas avoir juridiction commune avec la Cour de l'Échiquier. Celle-ci s'occupe de cas relatifs aux impôts et je ne pense pas que nous détruirions son efficacité en accordant la même juridiction à nos tribunaux supérieurs. Sûrement, il n'y aurait rien de répréhensible à donner une juridiction égale et commune à tous les tribunaux supérieurs de chaque province, car plusieurs avantages en découleraient. D'abord, toute demande d'assignation en référé peut être discutée là où le plaignant demeure. Ensuite, comme un juge de l'endroit connaît mieux la province et la localité et qu'il sait sans doute quelque chose de l'immeuble ou du litige en question, il pourra utiliser sa connaissance du milieu et mieux interpréter la loi, à l'avantage du plaidant. Par exemple, un juge de Calgary ou d'Edmonton serait mieux placé que n'importe quel étranger pour discuter de problèmes concer-

nant un parc national et pour faire cas de ce terrain unique qui ferait l'objet d'une cause devant la Cour de l'Échiquier.

Je crois que le ministre connaît M. Jack Safian, C.R., de Regina, qui, sauf erreur, lui a fait part de ses opinions sur la question, à la réunion de l'Association du Barreau canadien. Il a souligné qu'à son avis un juge connaissant la région pourrait accomplir une meilleure tâche, non seulement pour les parties en litige, mais également pour le tribunal. Établissons au Canada des tribunaux devant lesquels tous pourront comparaître. Ne créons pas de tribunaux où les litiges sont si onéreux que seuls les riches peuvent faire appel à un avocat pour défendre leurs causes. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a une haute idée des avocats et ses récentes critiques n'ont pas plus au Barreau.

Quels autres avantages découleraient de l'octroi de la compétence simultanée, à nos hautes cours. Actuellement si vous n'êtes pas satisfait du jugement de la Cour de l'Échiquier, vous devez en appeler à la Cour suprême du Canada. Et puis-je ajouter ceci, monsieur l'Orateur. Tous les avocats admettent que plus est élevé le rang du tribunal où ils plaident, plus ils sont écoutés courtoisement.

Que l'avocat vienne d'un village, d'une ville ou d'un grand centre, la Cour suprême du Canada l'écoute invariablement avec la plus courtoise attention et j'en félicite la Cour. Mais, monsieur l'Orateur, faire appel devant cette cour est vraiment ruineux. Par exemple, une fois j'ai envisagé de faire appel pour un cas de compensation. Les frais de constitution du dossier à eux seuls et les droits d'enregistrement pour l'appel s'établissaient entre $6,000 et $7,000, sans compter, bien sûr, les honoraires des avocats. De plus, quiconque envisage de faire appel à Ottawa doit retenir les services d'un agent pour classer tous les documents nécessaires auprès de la Cour suprême du Canada. Si les hautes instances provinciales avaient le pouvoir d'entendre les appels des cours de l'Échiquier, les parties pourraient rester dans leurs propres provinces, faire entendre leurs appels par les cours d'appel provinciales et économiser des sommes considérables.

J'espère que le ministre est sincère dans son intention d'accorder à tous d'égales possibilités de comparaître devant les cours; parce que, monsieur l'Orateur, comme nous le savons tous, il existe présentement une loi pour le riche et une autre pour le pauvre et je ne pense pas que le passage de ce bill remédie à cet état de choses.

Maintenant, qu'il me soit permis d'aborder la question des baux d'occupation dans les parcs. Quels éléments devons-nous y envisager pour les expropriations? Naguère dans certains cas—et je songe en ce moment à l'expropriation—les terres des parcs étaient placées sous le régime de la propriété inconditionnelle, louées en vertu de baux emphytéotiques ou de baux à perpétuité. Bien sûr, certains baux avaient une durée, par exemple, de 42 ans, et contenaient une clause de renouvellement pour différentes périodes. Monsieur l'Orateur, un grand changement s'est produit dans ce secteur. Celui qui veut aujourd'hui construire un hôtel ou un motel de tourisme doit obtenir un bail du gouvernement. Au bout de 42 ans ou d'une période quelconque, il peut renouveler le bail pour cinq ou dix ans. Toutefois, au bout de 42 ans ou de la période déterminée, tous les immeubles construits sur le terrain retournent au gouvernement et aucun dédommagement n'est versé.

Au cours de la fin de semaine, monsieur l'Orateur, j'ai étudié un bail. Que dit-il? Puis-je vous faire observer que le coût de la propriété érigée sur ces terres à bail varie entre $600,000 et $700,000. Les gens de la classe moyenne peuvent fournir $100,000, par exemple, de leurs propres revenus et un syndicat peut verser le reste. Il demeure que toute cette propriété revient à la Couronne à l'expiration du bail. L'article 16 du bail que j'ai en main mentionne:

• (12.50 p.m.)

(1) Dans les cas où

a) toute partie du loyer est impayée pendant plus de trente (30) jours après son échéance qu'une réclamation ait été formellement faite ou non;

b) le locataire néglige d'exécuter, d'observer ou de respecter l'un quelconque des conventions et accords qu'il renferme; ou

c) le locataire viole une des dispositions de la loi sur les parcs nationaux ...

Le ministre peut, sur avis, et dans certains cas, sans avis, annuler le bail avant l'expiration du délai de 42 ans. Je vais maintenant parler de la fin du bail. C'est la partie importante. On y voit le pouvoir conféré à la Couronne. L'article 23 stipule:

A l'échéance du bail, toutes les constructions, ... faites ou placées sur le terrain aux frais du locataire deviendront la propriété de Sa Majesté.

Pour en revenir à l'article précédent, il est facile de déterminer si le locataire a payé son loyer. Dans l'article 16 où il est dit «le locataire néglige d'exécuter, d'observer ou de respecter l'un quelconque des conventions et accords...» et ils sont nombreux, qui aura l'autorité voulue pour dire si le locataire a, oui ou non, observé les conventions et accords? C'est le ministre.

Je défie quiconque au Canada de dire qu'il connaît tous les règlements visant les parcs.

Quand j'étais chargé de procès au sujet de parcs, j'avais un gros volume de règlements et je ne suis jamais arrivé à les connaitre tous, car ils étaient contradictoires.

Voyons ce bail. C'est au ministre de décider si le locataire manque à l'exécution et l'observation du contrat. Quel pouvoir politique cela confère-t-il au ministre? Le ministre décide s'il y a eu infraction à la loi sur les parcs nationaux. S'il arrive à des conclusions prudentes et réfléchies, en vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, que ce soit pour des raisons politiques ou autres, il peut mettre fin au bail et toute la propriété revient à l'État sans compensation.

L'inconvénient de ce genre de document, c'est que ceux qui s'engagent dans une telle transaction ne la comprennent que lorsque tout a été signé et qu'ils sont en possession d'une propriété d'une valeur de plusieurs milliers de dollars Le ministre a exprimé l'espoir que cela servirait à protéger les citoyens contre le risque d'un État puissant qui empiéterait sur le droit de propriété. A mon avis, les baux signés avec le ministère du Nord canadien, comme celui dont j'ai parlé, et peut-être d'autres encore, ne prévoient aucune compensation.

Le bail peut signifier quelque chose d'autre. Si oui, le ministre devrait le dire. Je voudrais relire la clause 23:

> 23. A l'échéance du bail, toutes les constructions ... faites ou placées sur le terrain aux frais du locataire deviendront la propriété de Sa Majesté.

Pour ces raisons qui sont assez étendues, le ministre peut annuler le bail. A mon avis, le projet de loi ne résoud rien et il ne place certainement pas les gens sur un pied d'égalité devant les tribunaux. Il y a encore une justice pour les riches et une autre pour les pauvres. C'est pourquoi j'aimerais que les tribunaux aient tous une juridiction commune.

Je traiterai maintenant de la Cour de l'Échiquier, tribunal d'un genre différent de celui des cours supérieures des provinces. Pour que la présentation d'une cause à la Cour de l'Échiquier se fasse comme il se doit, l'avocat doit avoir les connaissances et la pratique de ces procès. Les juges de ce tribunal ont leurs propres règles. Sauf erreur, elles ne se comparent pas à celles qui régissent les tribunaux des provinces de Saskatchewan et d'Alberta, où j'exerce, mais elles se rapprochent davantage du code des tribunaux britanniques. De fait, à la lecture du Livre blanc sur les tribunaux britanniques, on croirait presque que ce sont des cours britanniques que nous avons au Canada, fonctionnant au nom de la Cour de l'Échiquier. C'est tout un problème qui ne facilite pas l'exercice de la justice. On exige d'avocats hautement qualifiés qu'ils comprennent la situation et plaident en Cour de l'Échiquier. A moins de modifier, d'après moi, les règlements de la procédure gouvernementale en matière d'expropriations en cédant une juridiction concurrente à toutes les cours, le remède ne sera pas efficace.

Je maintiens que, même si ce bill vient modifier une loi de 1866, il n'améliorera pas le sort de l'homme moyen. Pourquoi l'homme moyen sera-t-il mécontent? Parce qu'il n'a pas les moyens de porter sa cause devant ce tribunal. Voici ce qui se produit: L'État fait une offre que le propriétaire doit étudier avec soin. Il sait, s'il ne juge pas l'offre satisfaisante, que porter sa cause devant la Cour de l'Échiquier lui coûtera les yeux de la tête. Et s'assurer les services d'un évaluateur lui coûterait aussi un prix fou. S'il perd sa cause en Cour de l'Échiquier, il lui faudrait débourser une fortune pour loger un appel auprès de la Cour suprême du Canada.

Qu'arrive-t-il? L'État tout-puissant exerce de fortes pressions sur l'homme faible qui doit accepter le montant qui lui est offert, même s'il est insuffisant. Il y a eu, par exemple, l'affaire Fraser dont un député est bien au courant, car son père était en cause dans ce litige. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais le montant accordé par la Cour de l'Échiquier n'était que le cinquième de celui qui a été accordé par la Cour suprême du Canada. Dans une de mes propres causes, on a offert $13,500 à mes clients qui ont reçu en définitive plus de $100,000. S'ils n'avaient pas eu les moyens de plaider et n'avaient pas reçu d'appui, ils auraient été forcés d'accepter la somme infime de $13,000.

Si ce projet de loi n'est pas bien différent du précédent dont j'ai pris connaissance, et j'ai entendu les conférences de l'Association du Barreau canadien, je ne crois pas que la mesure pourra régler la situation.

Je veux m'arrêter ici et dire qu'il est une heure.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à deux heures.

(La séance est suspendue à une heure.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 2 heures.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, au moment de la suspension de la séance à une heure, je parlais de l'application de cette mesure aux baux dans les parcs nationaux,

surtout dans l'Ouest du Canada. Rien dans ce texte ne prévoit quelque indemnité dans le cas de résiliation de baux à l'égard de terrains sur lesquels des hôtels et motels ont été construits.

Selon l'article en cause, si quelque partie du loyer demeure impayée pendant 30 jours, demande formelle de paiement ayant été faite, ou si le locataire ne remplit pas quelque obligation de l'accord, ou encore s'il enfreint quelque règlement du parc, le ministre peut résilier le bail. La décision appartient au ministre. Il est tout-puissant. Il constitue le tribunal qui décidera s'il y a eu infraction aux règlements. Voilà ce que l'on fait, monsieur l'Orateur, après avoir encouragé les gens à investir dans des installations destinées à répondre aux besoins des touristes. Quoi qu'il en soit, qui peut savoir si les locataires ont enfreint certains de ces règlements. Le document est fort compliqué.

A propos d'un de ses poèmes, Browning disait: Lorsque je l'ai écrit, seul Dieu et moi-même en savions le sens; à présent, Dieu seul le sait. La même chose s'applique à ce document. A propos d'un point, cependant, l'article 23 est très clair. Il stipule qu'à l'expiration du bail toutes les améliorations, toutes les installations et tous les aménagements retournent à la reine sans compensation. J'ai écouté les belles paroles prononcées par le ministre. Mais c'est comme parler de la société juste; les paroles sont une chose; il faut attendre de voir les actes. En disant cela, je ne critique pas le ministre lui-même car, le sujet que j'ai évoqué ne relève pas directement de son ministère. Néanmoins, j'espère qu'il examinera cette question. Je doute beaucoup que cette mesure aide quiconque à propos des baux. Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré, dans un discours prononcé en Saskatchewan lors de la campagne électorale, qu'au cas où les cultivateurs ne seraient pas assez efficaces, l'État prendrait les exploitations agricoles en charge et les donnerait à bail. Eh bien, si c'est cela le genre de bail qu'aura un locataire, cela ne lui sera pas d'une grande utilité.

Je voudrais mentionner encore un ou deux points. Le premier se rapporte à l'offre d'indemnité. On a posé la question: a quoi sert la disposition qui prévoit que le montant de l'indemnité doit «dès l'acceptation de l'offre, être payé à cette personne»? Dans quelles circonstances le titulaire refuserait-il l'offre, puisqu'il peut l'accepter sans nuire à sa réclamation d'indemnité supplémentaire? Ne serait-il pas plus simple de dire clairement que le montant de l'offre sera remis en même temps qu'un avis signalant au titulaire qu'il peut encaisser le chèque sans renoncer à toute réclamation d'indemnité supplémentaire, en d'autres termes, en lui disant que si l'offre ne lui convient pas, il peut avoir recours aux tribunaux? Une telle disposition simplifierait la loi et mettrait tout le monde sur un pied d'égalité.

Je passe maintenant aux définitions. Une des choses les plus difficiles c'est d'en arriver à des définitions claires de la valeur aux yeux du titulaire et de la valeur du marché au moment de l'expropriation, etc. Ici les exemples de malentendus sont nombreux.

• (2.10 p.m.)

Le professeur Eric C. E. Todd de la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique a dit, à propos de cette loi, qu'elle définit mal les valeurs marchandes. Je pense comme lui car, quand on parle de valeur marchande au moment de prendre possession d'un bien, on tombe dans les principes qui s'appliquent à des causes, comme les affaires Fraser et Woods, dont l'une a été portée devant la Cour suprême du Canada. On a été jusqu'à dire que la valeur marchande n'est pas seulement la valeur du terrain en tant que terre arable, mais aussi la valeur qu'il pourra avoir à l'avenir. Les tribunaux ont été peu disposés à appliquer ce principe.

On pourrait se reporter au célèbre procès des Indiens qui a été porté devant le Conseil privé en raison de ce même principe des possibilités futures. Il ressemble au procès du Lac Louise, dont j'ai été chargé. L'emplacement de ville avait déjà été arpenté quand le gouvernement a construit la route. Il ne leur fallait que deux acres et demie, mais la Couronne a pris la totalité de 40 à 50 acres, disant qu'on l'utiliserait pour des parcs. C'est alors que le gouvernement a aménagé le centre urbain. J'ai recommandé au tribunal, qui ne m'a pas donné raison, qu'il existait des possibilités futures, et que le gouvernement aurait dû payer ces terres aux taux applicables aux régions urbaines.

Si ce terrain avait été pris dans la ville de Calgary, de Montréal ou de Toronto, cela aurait été très simple, car les tribunaux et même le ministère auraient appliqué ce principe. Ils n'ont pas voulu l'appliquer dans le cas que j'ai cité. Je pense que la définition de la loi de l'Ontario à laquelle le ministre a fait allusion est bien meilleure que celle de la loi fédérale. Le professeur Todd a dit que c'était là une définition très maladroite de la valeur marchande et il propose l'élément nouveau de «paiement intégral en espèces»! Il a déclaré que si cet élément était retenu, il ne serait guère appliqué dans la pratique ou il susciterait des difficultés considérables dans le cas où l'on comparerait des ventes pour établir la valeur marchande.

Quand on veut évaluer un terrain, on se reporte à des ventes de terrains offrant des particularités et des possibilités semblables et qui ont eu lieu à peu près à la même époque que l'expropriation. Grâce à ces données et au rapport de l'évaluateur, le juge peut rendre une décision. Ces ventes n'ont pas donné lieu à un paiement au comptant et donc n'ont pas été jugées telles. Dans les conditions actuelles, il est difficile d'obtenir de l'argent en raison de la politique d'argent cher. Très peu de ventes de biens immobiliers effectuées sur le marché libre donnent lieu à des paiements au comptant. L'Ontario a adopté la définition ordinaire utilisée en Angleterre et aux États-Unis. Il serait nécessaire d'examiner sérieusement cette définition.

Il me reste seulement à parler d'un ou deux points. J'aimerais que quelque chose ait été fait en faveur des premiers Canadiens, et je ne veux pas parler des Anglais ni des Français, mais plutôt des Indiens. Si un coup bas a jamais été perpétré à l'égard d'un groupe quelconque de Canadiens c'est bien contre les Indiens. Les Blancs, si on peut les appeler ainsi, ont fait la vie dure aux Indiens et les ont relégués dans d'étroites réserves. Depuis, on n'a pas cessé de grignoter leurs droits de propriété. Cette nouvelle politique ne les aidera pas. On a fait fi de leurs droits et de leurs traités, et aucune des promesses qui leur ont été faites n'a été tenue. Devraient-ils encore avoir confiance en nous? Depuis des années, nous demandons au gouvernement la création d'une Commission des réclamations des Indiens. Je sais qu'une cause en particulier est devant la Cour de l'Échiquier depuis au moins dix ans sans que le tribunal l'ait encore jugée. Il s'agit de la réserve des Pieds Noirs près de Gleishen. J'aurais cru qu'il aurait été question des réclamations des Indiens dans un bill concernant l'indemnisation présenté par le ministre.

En terminant, permettez-moi de formuler encore l'espoir que le ministre jugera à propos de modifier ce projet de loi lorsqu'il sera envoyé au comité et que des amendements y seront proposés. J'espère que nous ne verrons pas les membres de ce comité qui appartiennent au parti du ministre proposer des amendements sans importance. Apportons de véritables changements et partageons la compétence de cette loi. Permettez-moi de donner un exemple. Un monsieur Gourlay était le plaignant devant la Cour de l'Échiquier au sujet d'un terrain exproprié. Il avait réussi à amener son cas devant la cour, mais on l'a ajourné à cause d'une règle inoffensive selon laquelle il faut déposer le rapport de l'évaluateur au cours d'une période donnée.

Une fois les parties en présence, prêtes à procéder, un des avocats de la Couronne s'est levé et s'est opposé en disant que cette règle n'avait pas été suivie. Ainsi, la cause est encore ajournée. Je sais ce qui se serait produit devant les tribunaux de l'Alberta: le juge aurait demandé si la cause de la Couronne en était préjudiciée. Combien de temps faut-il pour lire et analyser un rapport d'évaluateur? On aurait ajourné la cause au lendemain et le tribunal l'aurait alors entendue.

En ce qui me concerne vous pouvez écrire tout un roman sur la loi concernant l'expropriation. Vous pouvez répéter aussi souvent que vous voulez que vous essayez de rendre la loi égale pour tous. Cela ne résoudra pas le problème si vous laissez l'entière juridiction à une cour. Cela n'aidera en rien les plaignants. C'est juste pour la frime. J'exagère un peu en disant cela, mais j'estime que nous perdrions notre temps ne serait-ce qu'à étudier le bill. Tant que la situation restera la même nous n'aidons en rien le particulier. Il a été dit que nous voulions rendre tous les Canadiens égaux devant la loi. L'individu ne bénéficie pas d'un traitement égal parce que ses moyens diffèrent de ceux de son voisin. Aux termes de la loi sur l'expropriation, les particuliers doivent se battre contre l'État qui dispose des deniers publics, dont une partie vient du plaignant. Celui-ci doit payer les services de l'évaluateur, qui s'élèvent parfois à des milliers de dollars. Il doit aussi payer son avocat, les frais d'enregistrement et de constitution du dossier et les témoins.

Une offre faite par un organisme d'expropriation, ce n'est rien moins que de la coercition. On accepte l'offre ou on perd tout. Je demande instamment au ministre de bien étudier la question. S'il a l'intention de moderniser la loi, il devrait se borner à cela. On a parlé de changer le droit pénal. Il est encore tel qu'un enfant de sept ans qui connaît la nature et la qualité de son acte, et peut être jugé pour n'importe quel délit figurant dans le Code. Le gouvernement parle de la réforme, mais il n'a pas même effleuré cette réforme. J'aimerais qu'on fasse réellement quelque chose à ce sujet. Je connais assez les tribunaux pour savoir qu'on n'agit pas loyalement envers l'homme moyen.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, la loi sur l'expropriation revêt une importance immense pour un très grand nombre de particuliers. Je connais bien peu de domaines où l'on est plus sensible à l'injustice, où l'on est plus prompt à réagir que dans les cas où l'État intervient et prend possession d'une propriété qui est le fruit des efforts de particuliers, sinon de générations.

Je dois, je suppose, en toute justice, féliciter le ministre qui a nettement amélioré la loi. Je ne puis m'empêcher de dire qu'il me semble extraordinaire—ce n'est pas la faute du ministre et je ne devrais en aucune manière l'en blâmer—qu'un sujet aussi délicat, qui touche à tous les aspects de notre économie, ait été jusqu'ici assujetti à une loi adoptée en 1886, soit il y a plus de 80 ans.

Que nous ayons dû attendre 80 ans pour rajeunir nos lois, il y a certes lieu d'en attribuer le blâme à quelqu'un. Sûrement pas au ministre, qui a finalement présenté ce bill rempli d'améliorations. Il faut blâmer notre régime gouvernemental.

Le ministre a accepté ma proposition. Je crois que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a fait de même. Ce sujet est extrêmement complexe. Il semble assez facile dans une économie dynamique comme la nôtre de fixer en toute justice l'évaluation de la propriété d'un particulier. Il ne faudrait pas que l'État soit obligé de payer un prix disproportionné ou exorbitant. Il s'agit ici d'une question extrêmement complexe, qui réclame les conseils d'experts et des fonds considérables. Étant donné la complexité du sujet et l'ampleur de la matière traitée dans le bill lui-même, qui crée un précédent, j'espère que le ministre, au comité permanent de la justice et des questions juridiques, prêtera une oreille attentive aux propositions d'amendements qui émaneront des représentants des différents partis à la Chambre.

• (2.20 p.m.)

Je le répète; ce projet de loi constitue un grand progrès, mais j'estime qu'il doit être étudié très attentivement non seulement par les responsables du ministère concerné, mais aussi par les représentants de tous les partis qui siègent à la Chambre. En comité, on a parfois tendance à dire: on nous a déjà fourni un grand nombre d'excellent conseils, couvrant à peu près tout, mais dans l'ensemble, nous laisserons la situation telle qu'elle est en n'y apportant que des changements essentiels, j'espère qu'on leur accordera l'examen le plus éclectique.

D'après mon expérience, le propriétaire qui possède, à l'origine, des fonds et des biens très importants n'a guère de problèmes à l'égard de l'expropriation. Il est capable de revêtir les services d'un évaluateur et d'un avocat expérimenté et de payer très grassement leurs services. Quant au petit propriétaire, à l'exploitant ou peut-être au propriétaire d'une petite maison qu'il s'est procurée grâce à ses économies, non seulement il n'a pas d'expérience juridique et ne sait pas où s'adresser pour obtenir des conseils utiles, mais encore il s'effraie devant toutes ces démarches.

L'une des faiblesses de notre régime provenait de l'inégalité totale, à l'égard du pouvoir de négociation, entre le citoyen exproprié d'une part et, d'autre part, les responsables de l'expropriation. Ceux-ci dirigent en général le ministère responsable de ce travail, qui comprend un grand nombre d'experts et, d'habitude, une division juridique qui se consacre à ce travail. Mais le citoyen ordinaire est déconcerté, inquiet et effrayé parce qu'il ne veut pas faire des démarches qui lui coûteront des sommes énormes. Pendant l'exposé du ministre, je lui ai posé une question. Je lui ai demandé ce qui arriverait en vertu de cette mesure si l'offre des responsables de l'expropriation n'était pas acceptés. Le ministre a répondu qu'on pouvait l'accepter sans dommage. C'est là une situation qui doit être examinée de très près. L'article 15 du projet de loi formule explicitement la disposition suivante:

> Lorsqu'une offre d'indemnité a été faite à une personne en vertu de l'article 14, le plein montant de l'offre doit, dès l'acceptation de l'offre, être payée à cette personne.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails mais mon observation se rapporte au principe du bill et à la façon dont j'interpréterai une disposition comme celle-ci: lorsqu'on accepte une offre, on est lié par cette offre. En l'occurrence on est indemnisé. Si l'on n'accepte pas l'offre comment peut-on encore accepter l'argent? On ne saurait accepter et ne pas accepter à la fois. Je sais que l'article 29 renferme une disposition selon laquelle d'une façon assez détournée on peut à la rigueur accepter l'offre, changer d'avis avant l'expiration d'un an et demander davantage. C'est un nouveau concept juridique. La loi n'est pas précise sur ce point.

Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je veux montrer au ministre que, d'une façon ou d'une autre, il nous faut indiquer clairement que la personne dont l'immeuble est exproprié, avant d'être démise de son bien et que son indemnisation ait été fixée, devrait recevoir au moins le montant de l'évaluation de la Couronne, ou une forte partie comme 90 p. 100, pour qu'elle soit au moins financièrement en mesure d'aller retenir les services de spécialistes pour lui permettre de pousser l'affaire plus loin.

L'hon. M. Turner: C'est le cas.

M. Brewin: Le ministre dit que c'est le cas. Je suis ravi de le savoir si c'est ainsi que le ministre interprète les choses mais je dois l'aviser maintenant qu'au comité nous

devrons obtenir des éclaircissements qui n'apparaissent pas dans le bill, à l'heure actuelle. Si c'est le cas, très bien. Exprimons cette réalité en des termes sur lesquels aucun tribunal, aucun juge, aucun citoyen ne pourront se méprendre. A mon avis ce n'est pas le cas du libellé actuel. Je crains, si j'allais plus loin de me lancer dans une discussion pointilleuse sur la légalité de la chose. Je me bornerai donc à dire que je suis ravi de l'affirmation du ministre et je lui assure qu'au comité nous en traiterons.

Le cœur de tout le problème à l'heure actuelle au niveau des négociations réside dans le déséquilibre entre l'autorité expropriatrice et la personne qui est expropriée. Cela se présente lorsqu'un ministère de l'État, la Couronne ou quelque autre autorité publique se trouve dans un camp et que le simple citoyen, peu familier des questions de droit, dépourvu des fonds nécessaires, se trouve dans l'autre camp.

Monsieur l'Orateur, voici qui ne cadre peut-être pas avec mes notes, mais j'aimerais dire que je suis tout à fait d'accord avec le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) quand il dit qu'il ne sert à rien d'assurer la justice à moins de le faire dans toutes les localités. Je ne veux pas être désobligeant envers la Cour de l'Échiquier, qui siège ici à Ottawa, dont les honoraires sont élevés et les règles désuètes, mais les citoyens ordinaires ne peuvent recourir à ses services qu'à des conditions presque inaccessibles pour eux. Le député a raison de dire que la justice doit être accessible dans toutes les localités. On ne devrait pas avoir à l'acheter à grands frais dans la capitale, à peut-être 2,000 milles d'où on habite. Je m'associe au député de Calgary-Nord pour exhorter le ministre à étudier la question de savoir si la Cour de l'Échiquier doit être le seul tribunal habilité à régler ces questions.

J'approuve entièrement certains dispositions du bill et je tiens à féliciter le ministre. Il a pour ainsi dire innové en assurant le droit à une audience, et le droit de faire des objections à l'expropriation elle-même. C'est un nouveau principe de grande valeur dans la loi. Il me semble évident qu'en cas d'expropriation, le propriétaire devrait avoir le droit de se faire entendre, de comparaître et de dire, «Écoutez: le lot voisin du mien est vacant et il pourrait vous être tout aussi utile. Vous n'avez pas besoin du mien pour ce que vous projetez. D'ailleurs, cela ne convient pas à la localité.»

Une autre disposition du bill me réjouit aussi. Elle a trait à un principe pour lequel d'autres députés et moi-même avons lutté plus d'une fois à la Chambre dans le passé. Elle assure au petit propriétaire le droit d'avoir un chez-soi qui en est un vraiment. Trop longtemps on a négligé ce principe du nouvel emplacement. Lorsqu'un individu est exproprié, pour qu'il n'ait pas à souffrir sur le plan économique de cette expropriation, il faut lui donner les moyens d'acheter une nouvelle propriété, de trouver un nouvel endroit où vivre, comparable à ce qu'il avait, et donc le payer en conséquence. Cet aspect de la mesure législative est louable.

[M. Brewin.]

Il en va de même de la disposition sur l'intérêt, qui est raisonnable. C'était un nonsens pour le gouvernement d'exproprier une propriété, pour dire ensuite à la suite de longues auditions, «Nous vous verserons 5 p. 100 sur l'argent que nous vous devons encore, même si nous avons déjà depuis longtemps les titres sur votre propriété.» Mais, franchement, je ne suis pas aussi content des dispositions du bill par lesquelles on tente de définir l'indemnité à laquelle les expropriés ont droit. Ces dispositions sont longues, laborieuses et complexes. Les tribunaux, de tous les pays civilisés, reconnaissent depuis déjà des générations le principe fondamental que voici: le droit du propriétaire à une juste valeur. Comme le juge Rand l'a dit dans un cas, c'est le principe selon lequel le propriétaire a le droit de ne pas souffrir de perte financière.

• (2.30 p.m.)

Qu'on parle de la valeur marchande et de la valeur de réinstallation et qu'on les analyse tant qu'on voudra, il reste que l'homme dont on acquiert la propriété ne devrait ni y gagner ni y perdre du seul fait qu'il s'agit de son bien. Les articles où l'on définit l'indemnisation devraient, selon moi, comprendre une clause dérogatoire, indiquant que malgré les précisions sur la valeur marchande, la valeur que représente la propriété pour son propriétaire et le sort qui sera fait au locataire, l'essentiel est de faire en sorte que la personne expropriée recouvre la valeur intégrale de ses biens, car ainsi, on s'en tient au principe fondamental reconnu par les gouvernements et tribunaux des pays civilisés depuis des siècles, et cela aura un effet salutaire.

A vouloir trop préciser dans ce genre de choses, on risque d'obtenir des résultats contraires, car en voulant trop définir, on risque de trop limiter. Les circonstances qui peuvent se produire, en matière d'expropriation, varient à l'infini, tout autant que l'ingéniosité de l'homme qui veut acquérir des biens ou améliorer ceux qu'il a déjà. Aussi, si l'on rédige tout cela en des formules trop étroites, longues et compliquées, comme on le fait ici, et qui ne donnent pas une juste idée du principe fondamental, on donnera peut-être prise à des injustices dans certains cas.

Quelques remarques d'ordre général sur ce projet de loi. Je ne sais si on pourrait en améliorer la teneur, car il est vraiment trop long et trop compliqué. Je me demande ce qui obligeait ses auteurs à prendre tant de pages

pour en exposer les principes. J'aimerais bien que l'on puisse leur dire d'abréger tout cela et d'éliminer le superflu. La chose est peut-être impossible dans ce cas-ci.

L'hon. M. Turner: Le député est un spécialiste du droit commun.

M. Brewin: Je suis peut-être un spécialiste du droit commun, mais je suis également un homme comme tout le monde, et je n'aime pas les longs mots compliqués tout juste bons à rebuter les gens normaux et qui sont difficiles à comprendre pour quiconque peut les lire.

M. Otto: Vous n'aimeriez pas être payé au mot!

M. Brewin: Il y a un exemple, en particulier, qui vient appuyer ma thèse. En effet, il y a des dispositions prévues pour ce que j'appellerais les négociations forcées. Lorsqu'on a été exproprié et qu'on en a été dûment averti, qu'on en reçoit confirmation et des offres, on peut alors devoir recourir à une procédure de médiation ou de règlement. Le médiateur est désigné par le gouvernement. C'est là, selon moi une perte de temps. Je suis prêt à négocier directement avec le gouvernement, mais je répugne à toutes ces procédures qui ne sont rien d'autre que la cinquième roue du char, si tant est qu'on se contente de n'en ajouter qu'une. Si je ne peux tomber d'accord avec le gouvernement, je veux pouvoir recourir aux tribunaux le plus vite possible sans devoir recourir à des procédures inutiles. C'est moins coûteux et plus satisfaisant. Dans ce domaine, l'attente et l'incertitude sont plus démoralisantes qu'une injustice patente et avérée.

Je n'utiliserai pas, je le crains, les 40 minutes qui me sont allouées, mais j'imagine que personne, à la Chambre, ne s'en plaindra trop amèrement et ce sera peut-être un bon exemple pour ceux qui prendront la parole après moi au cours du débat. Puis-je dire qu'en résumé il s'agit d'une bonne loi, attendue depuis 50 ans au moins. Elle contient d'excellentes dispositions que nous accueillons avec satisfaction et d'autres qui suscitent en nous des doutes que nous souhaitons voir clarifier. Il y en a aussi auxquelles nous entendons nous opposer et que nous voulons supprimer. Je puis assurer le ministre de notre entière collaboration, au comité, pour tâcher de rendre cette loi aussi moderne, juste et actuelle que possible. Comme je l'ai dit tout d'abord, nous avons beau juger la question académique et digne, surtout, d'intéresser les juristes, lorsque le bât blesse, il blesse le citoyen ordinaire et notre souci, dans ce domaine, c'est de nous montrer justes à l'égard des Canadiens.

J'approuve donc le projet de loi et que le ministre sache bien que nous espérons le rencontrer au comité; nous allons alors insister pour faire adopter des amendements qui, à notre avis, seront de réelles améliorations.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête pour la mise aux voix? Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur je désire remercier la Chambre pour la façon instructive et positive dont elle a étudié le projet de loi.

Puis-je, avec l'assentiment de la Chambre, déclarer qu'il est trois heures?

M. l'Orateur suppléant: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est censé être trois heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 5 h 45.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

(La séance est suspendue de 2 h 40 à 5 h 45)

Reprise de la séance

La séance reprend à 5 h. 45.

AFFAIRES COURANTES

LA FISCALITÉ

DÉPÔT DU LIVRE BLANC SUR LA RÉFORME FISCALE

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41 (2) du Règlement, je dépose maintenant le Livre blanc sur les propositions de réforme fiscale.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

(La motion est adoptée, et la Chambre s'ajourne à 5 h. 45.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 novembre 1969

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS ENTRE CULTIVATEURS ET CRÉANCIERS

AVIS DE MOTION DU DÉPUTÉ DE PEACE RIVER

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège ou j'invoque le Règlement pour attirer l'attention de Votre Honneur et celle de la Chambre sur une situation concernant une motion que j'ai soumise en bonne et due forme vendredi dernier. Je l'avais accompagnée d'une lettre au greffier en date du 7 novembre, où je disais ceci:

Vous trouverez sous ce pli une motion destinée au *Feuilleton* de lundi prochain en rapport avec la présentation d'un bill.

Vous noterez que j'ai recours à l'autre moyen autorisé en vertu du paragraphe (1) de l'article 68 du Règlement, savoir une motion proposant de charger un comité d'élaborer le bill et de le déposer.

Veuillez agréer, monsieur, mes salutations les plus sincères.

Le député de Peace River,
Gerald W. Baldwin.

Voici la motion en cause, qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui sous la rubrique «avis de motions émanant de députés»:

Qu'un comité soit nommé pour rédiger et présenter un projet de loi visant à modifier la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, chapitre 111, S.R.C., afin d'étendre les dispositions de ladite loi aux dettes contractées avant le 1er janvier 1969, et d'autoriser le gouverneur en conseil à faire appliquer ladite modification dans les parties du Canada qui pourront être désignées de temps en temps par décret.

Le greffier, comme il en a la latitude, a jugé qu'une motion de ce genre ne pouvait pas être placée sous les affaires courantes, contrairement à ce que je croyais moi-même, et elle est maintenant inscrite à la fin du *Feuilleton* sous «Avis de motions émanant de députés».

Je tiens à souligner énergiquement que j'ai le droit, comme tout autre député, de demander que cette motion soit étudiée pendant les affaires courantes ordinaires, en vertu de l'article 68 du Règlement que Votre Honneur me permettra de lui lire:

Pour présenter un bill, il faut faire une motion demandant la permission d'en saisir la Chambre et indiquant expressément le titre de ce bill, ou faire une motion proposant de charger un comité de l'élaborer et de la déposer.

Pour plusieurs raisons, j'ai pensé que ce serait là le genre de procédure que je choisirais dans ce cas-ci. Comme on me l'a dit, je ferais remarquer que même s'il est vrai que l'article n° 69 du Règlement prévoit que nul bill ne peut être présenté en blanc ou dans une forme incomplète, ma motion est une procédure interlocutoire, procédure où je demande qu'un comité soit nommé en vertu de ce règlement, écrit en termes très clairs, de sorte que le comité puisse se préparer et présenter le bill.

• (2.10 p.m.)

Elle devrait donc figurer sous la rubrique «Dépôt de bills», même si le bill lui-même n'est pas déposé. Cet ordre a pour objet la nomination d'un comité chargé de rédiger le bill et de le présenter.

J'estime que de ce fait elle devrait figurer à l'ordre du jour sous la rubrique «Affaires courantes ordinaires» et si cette raison ne suffit pas, elle devrait y figurer en vertu des dispositions de l'article 42 (1) du Règlement où il est stipulé que:

Toute motion tendant à la présentation d'un bill, d'une résolution ou d'une adresse, à l'institution d'un comité ... est annoncée au moyen d'un avis de quarante-huit heures ...

C'est précisément cela que j'essaie de faire.

Rien dans le Règlement n'indique qu'il faut que la motion de nomination d'un comité émane du gouvernement. Je soutiens donc que trop souvent on permet à une tradition de s'établir à la Chambre selon laquelle seul le gouvernement peut faire certaines choses alors qu'elles relèvent en réalité de la Chambre.

J'ajoute, pour parler franchement, que si on donne suite à ma demande, cette motion peut faire l'objet d'un débat en vertu de l'article 32 (1) *m*) du Règlement, lequel définit certains types de motions qui peuvent faire l'objet d'un débat. A mon avis, cet article 32 (1) *m*) prévoit qu'une motion pour l'institution d'un comité est de celles-là.

Il est vrai que pour des raisons dont elle était sans doute le meilleur juge, la Cham-

bre, quand l'article 68 du Règlement fut introduit, a prévu que la première méthode d'introduction d'un projet de loi ne fait pas l'objet d'un débat. L'article 68 (2) stipule que:

Une motion demandant la permission de présenter un bill ...

Bien entendu, ce n'est pas la méthode que j'emploie maintenant...

... doit être décidée sans débat ni amendement.

Par conséquent, la plupart des bills sont présentés de la manière normale et c'est la méthode habituelle. Cependant, je ferais remarquer que si cette motion était inscrite à l'ordre du jour sous le titre «Affaires courantes» elle serait sujette à débat.

Laissez-moi dire très brièvement monsieur l'Orateur, que j'ai eu l'occasion depuis plusieurs mois d'étudier cette pratique. Je me suis demandé pourquoi on n'y a jamais eu recours à la Chambre. C'était la coutume au Royaume-Uni. En fait, originalement, la méthode pertinente de présenter un bill, que ce soit un bill du gouvernement ou un bill privé, était de nommer un comité spécial qui préparait le bill et le président du comité le présentait conformément aux usages de la Chambre.

Apparemment, cette pratique n'a jamais été modifiée, tout au moins au Canada et dans cette Chambre même, particulièrement si on lit la seconde partie du paragraphe (1) de l'article 68 du Règlement. Cependant, la Chambre des communes du Royaume-Uni a jugé bon il y a environ 80 ans de changer cette pratique en établissant ce qu'on appelle la règle des dix minutes. Elle permet de faire une motion en vue de la présentation d'un bill et accorde au motionnaire un temps de parole limité, et quelquefois à ceux qui s'y opposent, et un comité est ensuite institué pour présenter le bill. En fait, monsieur l'Orateur, cette pratique a été maintenue jusqu'en 1964.

J'ai sous les yeux un extrait du compte rendu des débats de la Chambre des communes du Royaume-Uni du 14 janvier 1964, selon lequel ce jour-là, M. Fenner Brockway, simple député, déposa une motion demandant à présenter un bill en vue de «considérer comme un délit toute discrimination» contre toute personne etc... Cette motion a été exposée par son parrain pendant 10 à 15 minutes puis elle a été mise aux voix et adoptée; ensuite on a nommé un comité pour rédiger le bill et le présenter à une date donnée.

Quelques mois plus tard, le 22 juillet 1964, M. John Parker, lui aussi simple député au Parlement de Westminster, a soumis, selon cette procédure, un projet de loi dont la rédaction et la présentation étaient confiées à un comité. Pour une raison quelconque, la Chambre des communes du Canada n'a pas cru bon d'imposer aux attributions de comités les mêmes restrictions que celles qui ont cours au Royaume-Uni. J'affirme donc avoir le droit, comme tout député d'ailleurs, de recourir à la pratique dont j'ai parlé et qui fait l'objet de la motion que je présente aujourd'hui.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, j'ajouterai que même si la chose comporte des inconvénients pour le gouvernement, néanmoins celui-ci a eu l'occasion dans le passé d'étudier cet article et ne devrait pas s'en remettre à Votre Honneur du soin de rendre cette décision.

L'article du Règlement est clair et se passe de commentaires. Toute autre interprétation en dénaturerait et en altérerait le sens et n'atteindrait plus le but de ce second mode de présentation. J'espère que d'autres députés se feront entendre sur ce point qui peut sembler assez nouveau et que monsieur l'Orateur voudra considérer la question.

Ma motion est bonne et pour une juste cause mais elle a un but secondaire. Les règles régissant l'introduction des bills privés d'intérêt public sentent tellement l'hypocrisie qu'il n'est possible à aucun moment de les mettre aux voix à la Chambre. Avant la fin de ce débat, j'espère que le premier ministre suppléant ou le leader du gouvernement à la Chambre seront disposés à annoncer que la méthode de présentation de bills d'initiative parlementaire, la méthode de nomination d'un comité pour les étudier, avec la règle des dix minutes et la mise aux voix de ces bills, seront immédiatement communiquées au comité permanent de la procédure et de l'organisation. Dans ce cas, monsieur l'Orateur, je suis prêt à demander que cette question soit réservée.

Il est plus que temps qu'une méthode quelconque soit mise au point par laquelle les bills privés d'intérêt public pourront être débattus et mis aux voix dans cette Chambre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à propos de la question du Règlement soulevée par le député de Peace River, je tiens à le féliciter d'en avoir saisi la Chambre. Comme avis en a été donné vendredi dernier, je suppose que Votre Honneur a dû passer une belle fin de semaine à relever tous les précédents, mais certains députés ont peut-être d'autres arguments à faire valoir.

A mon avis, le député rend à la Chambre un double service. D'abord, il remet sur le tapis toute la question des bills d'initiative parlementaire, puis il s'interroge sur la signification du libellé de la deuxième partie de l'article 68 (1) du Règlement. Cet article doit avoir un but quelconque, un sens quelconque, bien qu'on ait parfois l'impression que certains articles, jamais invoqués, sont devenus lettre morte. L'article 68 (1) du Règlement est ainsi conçu:

68 (1) Pour présenter un bill, il faut faire une motion demandant la permission d'en saisir la Chambre et indiquant expressément le titre de ce bill, ou faire une motion proposant de charger un comité de l'élaborer et de la déposer.

Cet article du Règlement indique précisément deux façons de présenter un bill. D'ordinaire, nous suivons la première méthode mais, me semble-t-il, le député de Peace River a voulu user du droit mentionné dans la deuxième partie de l'article. J'espère que la question sera tirée au clair, que Votre Honneur rende sa décision aujourd'hui ou la remette à plus tard.

Tout en appuyant le député, j'aimerais lui faire observer qu'il semble enfreindre un autre article du Règlement en présentant sa motion comme motion nº 42 des avis de motions émanant des députés.

L'article nº 49 (3) du Règlement stipule:

49 (3) Nul député ne peut avoir au *Feuilleton* plus d'un avis de motion.

Le député de Peace River a déjà une motion dans cet ordre des travaux, la motion nº 39 que voici:

Que le comité permanent de la procédure et de l'organisation étudie les articles du Règlement concernant les bills publics déposés par les députés afin de présenter à la Chambre un rapport portant recommandation que soient apportées les modifications qui permettent le vote par appel nominal à l'égard de certains de ces bills.

• (2.20 p.m.)

Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'en vertu de l'article 49 (3) du Règlement une deuxième motion ne peut figurer au nom du même député sur le *Feuilleton*. Pourtant, la présidence ou les services du greffier ont jugé bon de l'y inscrire, ce qui laisse entendre, me semble-t-il, que la présidence ou les services du greffier estiment que la Chambre peut ou doit être saisie, d'une manière ou d'une autre, de la motion du député. S'il en est ainsi, j'espère qu'on nous préviendra quand nous aurons la chance de traiter de cette question.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Je voudrais souligner très brièvement tout d'abord certaines questions soulevées par mon collègue de Peace River. Mais je crois qu'il conviendrait, pour la gouverne de Votre Honneur, que vous songiez que toutes ces règles ont été déférées au comité de la procédure la session dernière pour y subir un examen approfondi. Cette règle n'a pas été modifiée. Nous avons donc cru que cette façon de procéder était acceptable et que si elle était contraire à l'usage ou au but de la dernière partie du paragraphe (1) de l'article 68, on l'aurait signalé à la Chambre et le comité s'en serait occupé.

Lorsqu'on lit le Règlement, il est évident, je crois, que les termes en sont parfaitement clairs et qu'ils proposent la présentation possible d'une motion—sans préciser qui présentera cette motion, un député des banquettes ministérielles ou un simple député—et ordonnent au comité de rédiger un projet de loi et de le présenter. Voilà donc une façon d'agir clairement définie. A vrai dire, ce serait le comité qui, dans son rapport, présenterait le projet de loi.

Quant à la question soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre, il me semble que les services du greffier devaient quand même inscrire la motion quelque part. Sans vouloir penser à leur place, j'ai l'impression que les services du greffier ont probablement cru que c'était là la rubrique sous laquelle la motion s'insérait le plus naturellement, celle qui est réservée aux avis de motions d'initiative parlementaire. Mais le Règlement ne dit nulle part qu'un député ne doit présenter une motion que sous cette rubrique.

En fait, le raisonnement du député de Winnipeg-Nord-Centre qui s'est réclamé, je crois, de l'article 49 (3) du Règlement, aurait pour effet, il me semble, de limiter l'action des députés outre mesure. Autrement dit, si par malheur un député inscrivait une motion par les voies normales—et nous savons de quelles sortes de motions il s'agit—et si, plus tard, il jugeait bon de présenter un bill par l'intermédiaire d'un comité, il lui serait impossible, sauf avec le consentement de la Chambre, de retirer son avis de motion qui pourrait, par exemple, se trouver à la soixante-cinquième ou centième place sur la liste. En d'autres termes, jamais la Chambre n'en serait saisie, et le député aurait donné un coup d'épée dans l'eau. Vraiment, je ne pense pas qu'on doive donner à notre Règlement une interprétation si restrictive. C'est pourquoi il existe un autre moyen, si inusité soit-il, auquel peut encore

avoir recours le député de Peace River. Il a le droit de demander qu'un comité de la Chambre étudie et présente un projet de loi visant les objectifs exposés dans sa motion. Après tout, c'est au comité qu'il incombe de présenter le bill, et le comité qui comporterait sans doute une majorité gouvernementale obtiendrait sûrement le consentement du gouvernement s'il présentait le bill. On ne doit donc pas conclure qu'il s'agit d'un moyen d'aller en quoi que ce soit à l'encontre du gouvernement. Les privilèges des députés sont là en jeu et j'exhorte Votre Honneur à envisager favorablement les questions et les arguments soulevés à l'appui de la motion par mon collègue de Peace River.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la proposition du député de Peace River, comme le député d'Edmonton-Ouest l'a signalé, est une procédure qui n'a plus cours à la Chambre. Quant au député d'Edmonton-Ouest, il a été membre du comité de la procédure l'an dernier et il doit savoir qu'un grand nombre d'articles du Règlement ne sont plus en application, l'exemple le plus remarquable étant peut-être l'article 5.

M. Baldwin: Et la règle 75c?

L'hon. M. Macdonald: La règle 75c? Tout dépend de la conduite de l'honorable député. Monsieur l'Orateur, si cela annonce un programme d'obstruction mené par le représentant, nous le verrons bien.

M. Baldwin: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le distingué, honorable et savant leader du gouvernement à la Chambre sait sûrement qu'il ne peut parler ainsi. Je me prévalais simplement d'un privilège. En y réfléchissant, le ministre se rendra sûrement compte qu'il n'aurait pas dû dire que c'est de l'obstruction et il voudra retirer ses propos.

L'hon. M. Macdonald: Le député sait fort bien que son observation ne comporte aucun élément de privilège.

Pour répondre brièvement aux observations du député d'Edmonton-Ouest, le fait est que, bien que le comité ait effectivement étudié le Règlement de façon assez approfondie l'an dernier, ni cette question ni bon nombre d'autres dispositions périmées et archaïques n'ont été abordées. Le seul fait que cet article soit resté dans le manuel ne veut rien dire.

Il n'est pas inutile de remarquer, après ce qu'a dit le député de Peace River, que ni lui ni aucun de ses collègues n'ont poussé si loin leur intérêt pour le problème dont s'occupait le comité permanent l'année dernière qu'ils aient songé à produire des propositions détaillées sur cette question des mesures d'initiative parlementaire. Je suis prêt à concéder qu'on pourrait procéder en temps voulu à une révision, mais le fait est que jusqu'à maintenant, ce souci n'est pas apparu, du moins pas dans les travaux du comité permanent de la procédure et de l'organisation.

Je signale à Votre Honneur et au député que, pour interpréter l'article 68(1), il faut en même temps tenir compte des dispositions du Règlement ayant trait aux mesures d'initiative parlementaire. Le simple bon sens exclut toute hésitation sur ce point, car si les députés, celui de Peace River notamment, et il le reconnaît, pouvaient chaque jour présenter des motions de ce genre, celles-ci auraient priorité sur toutes les affaires du jour et il serait impossible de présenter des mesures ministérielles à la Chambre. Chaque jour, il y aurait une de ces motions et il serait impossible de s'occuper des mesures d'initiative gouvernementale. Bien entendu, ce n'est là ni l'objet ni la signification de l'article du Règlement.

Le Règlement détermine la procédure à suivre pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Il est tout à fait évident que, si l'on interprète l'article 68 du Règlement ainsi que le député le souhaite, on arrête net le progrès des affaires de la compagnie du pays.

Une voix: Vous demeurez un spécialiste en droit commercial!

L'hon. M. Macdonald: Nous formons encore une société unie, de ce côté-ci, mais je ne vois pas l'ex-député de Colchester-Hants de l'autre côté. Nous sommes entièrement disposés à ce que le député de Peace River en discute, si la question l'intéresse encore, lorsque son tour arrivera sous la rubrique des mesures d'initiative parlementaire. A notre avis, il est conforme au Règlement que la motion du député soit présentée comme il l'a suggéré.

Une voix: Quand parlerez-vous du rappel au Règlement?

L'hon. M. Macdonald: Quand vous ouvrirez-vous les oreilles?

Des voix: Honte!

• (2.30 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je remercie les députés qui ont participé à ce débat de procédure.

La présidence a toujours de la difficulté à décider s'il faut rendre une décision finale au moment où ce genre d'appel au Règlement est soulevé, ou s'il y aurait lieu de réfléchir plus longtemps à la question en vue de rendre une décision à une date ultérieure ou plus tard au cours des délibérations.

Comme les députés se l'imaginent, et comme l'a indiqué le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) la présidence a eu le temps d'examiner le point que le député de Peace River (M. Baldwin) a soulevé pour la première fois vendredi après-midi. Toute ma fin de semaine n'a pas été entièrement consacrée à l'examen de cette question, mais j'ai, en effet, avec l'aide et les avis du conseiller juridique et du personnel compétent du greffier, étudié l'affaire de très près. La majeure partie du temps que j'ai consacrée à cette affaire a été affectée à la recherche de précédents que je n'ai d'ailleurs pas trouvés. En effet, je dois dire au député de Peace River—et il le reconnaît lui-même, je pense—qu'il n'existe aucun précédent relatif à la procédure qu'il propose.

J'ai peut-être tort, mais j'avoue que j'éprouve toujours quelque méfiance lorsqu'un député propose une procédure et, si je remonte à 100 ans, je ne puis trouver un seul précédent applicable. A mon avis, si les députés avaient jugé dans le passé qu'ils pouvaient recourir à cette procédure, ils l'auraient fait avant, et la présidence aurait tranché la question d'une manière ou d'une autre. En raison des circonstances, je puis, je pense, faire profiter les députés de mes considérations en la matière.

Le député a posé sa question sous forme de rappel au Règlement à propos de son avis de motion visant à la nomination d'un comité qui présenterait un bill tendant à modifier la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers. A l'appui de son argument et de la procédure proposée, il s'est reporté à l'article 68(1) du Règlement qui se lit ainsi:

> Pour présenter un bill, il faut faire une motion demandant la permission d'en saisir la Chambre et indiquant expressément le titre de ce bill, ou faire une motion proposant de charger un comité de l'élaborer et de le déposer.

Comme l'ont fait remarquer le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et d'autres députés, si ce ne sont pas là de vaines paroles, il faut y voir une procédure à suivre. En ce cas, à quoi tend l'article 68 (1)? Malgré tout le respect que je porte au député de Peace River, je suis parvenu à la conclusion que cet article n'établit pas la procédure à laquelle songe celui-ci. Je mentionne en passant que les termes de son avis de motion sembleraient impliquer des dépenses imposées au Fonds du revenu consolidé; dans ce cas, la question ne pourrait être étudiée sans une proposition préalable de Son Excellence. Mais je ne prends pas de décision sur ce point; j'ai quelques scrupules à cet égard, mais il faudrait, je pense, les écarter et la décision prise par le président devrait pour le moment se rapporter exclusivement à la question précise soulevée par les députés de Peace River, d'Edmonton-Ouest et de Winnipeg-Nord-Centre.

Il me semble que la question à trancher immédiatement est de savoir si la Chambre peut être saisie de la motion de l'honorable député pendant les affaires courantes. Même si l'article 15 (2) du Règlement prévoit que les bills de cette nature peuvent être déposés à ce moment-ci, il ne permet pas qu'on propose une motion pour charger un comité spécial de préparer un bill pendant les affaires courantes. Conformément à l'article 15(4) du Règlement, une motion comme celle qu'on propose ne peut être examinée qu'à l'appel des ordres du jour inscrits au nom du gouvernement ou, s'il s'agit d'une motion inscrite au nom d'un député, seulement lorsque la Chambre étudie les affaires d'initiative parlementaire, soit de 5 à 6 heures, le lundi, le mardi, ou le vendredi. L'article 15(4) du Règlement me semble très clair à ce sujet.

L'honorable député d'Edmonton-Ouest et le député de Winnipeg-Nord-Centre ont soulevé un autre problème relatif à la motion proposée par le député de Peace River: le *Feuilleton* comporte actuellement deux avis de motion au nom de ce député. Sauf erreur, cette situation s'explique du fait qu'il était difficile de tenir des consultations au moment où la motion a été proposée; il a donc fallu prendre une décision en conséquence. Ce fut peut-être une erreur; vraisemblablement, on aurait dû remettre cette affaire jusqu'à ce que le député ait eu la chance d'expliquer son point de vue à l'Orateur.

En tout cas, nous nous trouvons dans la situation où, malgré le Règlement, le député de Peace River a saisi la Chambre de deux motions alors qu'il n'a droit qu'à une seule. Il

est significatif que l'avis de motion n° 39, celui qui figure réglementairement au *Feuilleton*, vise la modification de la procédure d'étude et d'expédition des affaires d'initiative parlementaire. Le député de Peace River a traité la question dans son exposé. Je dois dire que j'approuve l'objectif que le député a formulé dans l'avis de motion n° 39 et dans la motion qui fait l'objet du présent débat.

L'examen de la procédure de présentation des projets de loi d'initiative parlementaire se recommande à plusieurs points de vue et ce pourrait bien être en temps voulu, un bon sujet d'étude pour notre comité de la procédure et de l'organisation.

Les députés le savent bien, il y a parfois des réunions des leaders parlementaires dans les appartements de l'Orateur, où l'on s'entretient de questions de procédure et où l'Orateur propose au comité d'étudier certains problèmes.

J'ai l'intention de recommander au comité de saisir la première occasion, à sa première séance, d'examiner le point soulevé par le député de Peace River. Toutefois, pour les raisons susmentionnées, je dois décider en ce cas-ci que la motion du député actuellement à l'étude devra être retirée de la section des avis de motions du *Feuilleton*.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos des remarques du président du Conseil privé. Je prierais Votre Honneur de se reporter à l'article 5 du Règlement, et je lui demanderais si la Chambre a autorisé le très honorable représentant de Mont-Royal et aussi le député de Nanaïmo-Cowichan-Les îles à s'absenter.

M. l'Orateur: L'objection soulevée par le député nous fournit un exemple frappant de ce qu'affirmait le président du Conseil privé: l'observation de certaines de nos règles laisse à désirer. Le comité pourrait peut-être examiner non pas seulement l'article 68(1) mais tous les articles qui appellent quelque revision. Je ne crois pas qu'il soit possible en ce moment de tenter de faire observer l'article du Règlement que le député de Timiskaming à mentionné.

M. Peters: Comme l'article du Règlement est inapplicable et que Votre Honneur est chargé de son application, pourrais-je vous demander de faire revoir par le comité tous les articles inapplicables, sous réserve bien entendu, de l'appui du comité?

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: C'est exactement ce que je disais tantôt. Je peux faire des propositions au comité, mais il s'agit d'un comité de la Chambre et non d'un comité de la présidence. Sur les directives de la Chambre, un comité peut examiner n'importe quel sujet qu'il juge à propos d'étudier. Mais je signalerai avec plaisir au comité, y compris au député de Winnipeg-Nord-Centre, ce que propose le député de Timiskaming.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A moi, pourquoi? Je suis présent.

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

ADOPTION DU 1er RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

[*Français*]

M. Gaston Clermont (Gatineau) propose que le 1er rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présenté à la Chambre le vendredi 7 novembre 1969, soit adopté.

La motion est adoptée.

• (2.40 p.m.)

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

[*Traduction*]

M. Jim McNulty (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 95 (2) de la loi sur l'assurance-chômage, je voudrais déposer des exemplaires en anglais et en français du rapport annuel de la Commission d'assurance-chômage pour l'année fiscale terminée en mars 1969.

LOI SUR LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

MESURE VISANT À MODIFIER LES QUALITÉS REQUISES DES ADMINISTRATEURS

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue) demande à déposer le bill C-147 intitulé «Loi modifiant la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, il s'agit simplement de changer une disposition de la loi actuelle qui stipule que pour devenir administrateur de la Société centrale d'hypo-

thèques et de logement, il faut être sujet britannique. Je veux simplement, aux termes du bill, remplacer l'expression «sujet britannique» par «citoyen canadien».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT LE DÉSORDRE AU PARLEMENT

M. Réal Caouette (Témiscamingue) demande à présenter le bill C-148 intitulé «Loi modifiant le Code criminel (Désordre au Parlement)».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, l'objet de ce projet de loi est que le Parlement prenne des mesures sévères pour punir ceux qui, des tribunes, feraient du désordre à la Chambre des communes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

L'EMPLOI DU MOT «CANADA»

MODIFICATION VISANT À SUPPRIMER CERTAINES EXPRESSIONS

M. Réal Caouette (Témiscamingue) demande à présenter le bill nº C-149 intitulé «Loi concernant l'emploi du mot «Canada».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, ce projet de loi concerne l'emploi du mot «Canada». Nous sommes d'avis que les expressions «Puissance du Canada» ou «Dominion» devraient être abolies et remplacées simplement par l'expression «Canada».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME

MESURE VISANT LA TRADUCTION DES JUGEMENTS

M. Réal Caouette (Témiscamingue) demande à présenter le bill nº C-180 intitulé «Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême.»

Des voix: Expliquez-vous!

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, présentement, aux termes de la loi, la Cour suprême du Canada rend ses jugements en langue anglaise seulement.

Des voix: Non, non.

M. Caouette: Le but de ce bill est de statuer que les jugements de la Cour suprême soient traduits et publiés dans les deux langues officielles.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, avant que la motion soit mise aux voix, puis-je faire un rappel au Règlement?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question a déjà été mise aux voix et adoptée. Peut-être le ministre veut-il faire son rappel au Règlement maintenant que la question a été mise aux voix. Quand le bill en question sera-t-il lu une deuxième fois? A la prochaine session de la Chambre?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, sur un rappel au Règlement, avec tout le respect que je dois au député qui vient de déposer le dernier bill, puis-je suggérer que les termes de la loi sur les langues officielles couvrent le sujet qu'il soulève dans le bill.

M. l'Orateur: Il s'agit moins d'un rappel au Règlement que d'un point à débattre. Le ministre peut vouloir participer aux débats de la Chambre avant que le bill soit lu une deuxième fois.

l'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

MODIFICATION VISANT L'ATTRIBUTION DE CRÉDITS ET DE SUBSIDES

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue) demande à présenter le bill nº C-151 intitulé «Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Attribution de crédits et de subsides)».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Caouette: Les attributions de crédits et de subsides, présentement, sont surtout décidées au Sénat. Alors, ce bill a pour objet que le tout relève de la Chambre des communes, qui est composée des véritables représentants du peuple canadien.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

MODIFICATIONS VISANT LES DÉFINITIONS, L'ACQUISITION, L'ADMINISTRATION, ETC.

[*Traduction*]

L'hon. Donald S. Macdonald (pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le bill nº C-152, modifiant la loi sur les parcs nationaux.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LOI PORTANT DISSOLUTION DE L'OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

ACTE DE DISSOLUTION

L'ordre du jour appelle:

Première lecture des bills publics émanant du Sénat—Bill S-3, portant dissolution de l'Office fédéral du charbon et abrogation de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée, de la loi sur l'aide à la production du charbon, et de la loi sur l'office fédéral du charbon.—Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. l'Orateur: C'est le bill S-3 qui est ici mis à l'étude. Aux députés qui se sont intéressés à la question de procédure soulevée la semaine dernière, je me permets de rappeler qu'ils voudront sans doute bientôt présenter à la Chambre des arguments relativement au bill S-3. La question est-elle réservée?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis disposé à accommoder mes honorables amis, mais je me demande s'ils désirent commencer le débat aujourd'hui. Je préférerais aborder cette question mercredi prochain, s'ils y consentent. Je crois que le député de Peace River a déjà présenté son argument, et je m'adresse aux autres députés de la Chambre. Je suis disposé à commencer le débat aujourd'hui, si les députés le désirent.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, cela m'est indifférent. Je suis disposé à commencer aujourd'hui ou à attendre.

• (2.50 p.m.)

L'hon. M. Macdonald: Alors en ce qui concerne le bill, monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je avoir l'autorisation de présenter mon argument maintenant. Votre Honneur pourrait alors avoir le privilège de consacrer un autre congé à examiner les précédents de la Chambre.

Suivant le débat de l'autre jour, le député de Peace River s'opposait au bill S-3 tendant à modifier la loi sur l'Office fédéral du charbon et certaines autres lois qui se fondent essentiellement sur les dispositions de l'article 53 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et sur les articles 62 et 63 du Règlement de la Chambre. Ceux-ci, dans une bonne mesure, reprennent les directives que renferme l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Pour exprimer mon point de vue, on me permettra peut-être d'indiquer en général les dispositions du bill. L'article 2 prévoit la dissolution de l'Office fédéral du charbon. L'article 3 (1) prévoit que tous les droits et tous les biens de l'Office, ainsi que toutes ses obligations et tous ses engagements, seront transférés, dévolus ou imposés à la Couronne elle-même.

C'est à l'article 3(2) du projet de loi que le député s'est opposé. Aux termes de cet article, les fonds affectés par toute loi des subsides, présente ou future, pour faire face aux dépenses de l'Office, peuvent être affectés au service du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources que le gouverneur en conseil peut déterminer. L'article 4 abroge les autres articles mentionnés et n'a rien à voir, selon moi, avec le rappel au Règlement du député.

Il s'agit donc de savoir si cette disposition représente l'affectation d'une partie du revenu public, comme le stipule l'article 53 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et si le projet de loi en question n'aurait pas dû, par conséquent, faire l'objet d'une recommandation de Son Excellence à la Chambre et surtout si la mesure législative n'aurait pas dû être présentée ici, plutôt qu'à l'autre endroit.

Je vais vous donner deux raisons pour lesquelles le bill de finance dont il s'agit ici n'est pas, au sens large du mot souvent employé à la Chambre, présenté comme une affectation du revenu public et il ne requiert donc aucune recommandation de Son Excellence ni l'obligation d'être présenté d'abord à la Chambre. Ma première raison se fonde sur les dispositions de l'article 3(2) du projet de loi à l'étude. Il ne saurait être applicable au Fonds du revenu consolidé ni compte porté à ce fonds s'il ne s'agit pas véritablement d'une loi des subsides. Compte tenu de la loi des subsides adoptée en juin cette année, prévoyant l'affectation de fonds pour les dépenses de l'Office durant l'année en cours—à moins d'opposition préalable de la part de la Chambre, ce qui n'est pas le cas actuellement—l'article 3(2) ne peut entrer en vigueur

qu'à la suite d'une affectation légale, et il y en a eu une dans ce cas-ci. En l'absence de toute affectation, l'article ne pourrait s'appliquer, bien entendu.

Il serait opportun, je pense, de signaler les précédents à ce sujet. Je n'ai pu trouver aucun précédent correspondant exactement au cas actuel et de nature à être automatiquement approuvé par le conseiller parlementaire. Je voudrais néanmoins signaler à la Chambre deux commentaires de la troisième édition de Beauchesne, qui s'apparentent de façon particulière au projet de loi à l'étude ici. Je prends tout d'abord l'article 449. Comme il n'est pas long, j'aimerais vous le lire en entier, si vous le permettez:

Un bill, qui ne comporte pas une dépense directe mais confère simplement au gouvernement un pouvoir dont l'exercice exigera que le Parlement affecte des deniers publics n'est pas un bill de finances et n'a pas à être précédé d'une résolution pour être présenté.

A mon avis, la procédure suivie en ce moment est analogue à celle dont il est question dans ce cas-là. Comme des deniers publics ont effectivement été votés il ne s'agit donc que de changer le temps du verbe dans ce paragraphe particulier et de dire: étant donné que le Parlement a affecté des deniers publics, le bill ne comporte pas en fait de dépense directe et aucune recommandation n'est nécessaire dans ce cas particulier.

L'autre précédent auquel j'aimerais vous reporter est le commentaire 450 de la troisième édition de Beauchesne, c'est-à-dire le suivant de celui que je viens de citer. De nouveau j'aimerais vous le citer en entier:

Un bill tendant à créer les rouages nécessaires pour la dépense d'une certaine somme de deniers publics que le Parlement serait appelé à voter par suite peut être présenté à la Chambre sans la recommandation de la Couronne et sans l'examen préalable d'une résolution par le comité.

Je signale à la Chambre que la procédure dont il est ici question, c'est-à-dire qu'une résolution doit d'abord être étudiée au comité, n'est plus exigée à la Chambre par suite des changements apportés au Règlement l'an dernier. Par analogie, je dirais que le précédent en l'occurrence, s'applique. Le Parlement n'a pas approuvé de bill de subsides l'an dernier pour l'Office fédéral du charbon. Le projet de loi à l'étude tend à créer les rouages nécessaires pour permettre à l'exécutif, au gouvernement, de profiter des fonds déjà affectés par le Parlement. Par analogie, en se reportant à une date ultérieure, c'est-à-dire au moment où les fonds auront été affectés, le bill nous permettrait d'employer les fonds affectés après la dissolution de la société en cause.

J'ai eu l'occasion d'étudier aussi un autre ensemble d'avis sur la question. J'aimerais les mentionner à Votre Honneur. Il s'agit au fond d'une autre façon de procéder. Elle s'inspire de l'opinion, dans certains milieux, selon laquelle l'article 3(2) du bill n'est sans doute pas du tout nécessaire.

On se demande naturellement pourquoi on l'a inséré; à mon avis, c'est par excès de précaution et sur l'avis du conseiller juridique, afin de s'assurer que l'opportunité de la disposition serait incontestable. Cependant, il y a déjà eu une loi du Parlement, précédée des formalités nécessaires, qui en fait autorise l'application de la loi spéciale de subsides, même si ceux-ci sont déjà affectés à une autre fin. J'aimerais vous signaler la loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts revisés du Canada, et en particulier l'article 81 (2):

Avec l'adhésion du ministre compétent, le ministre des Finances peut ordonner à une corporation de verser la totalité ou quelque partie des sommes d'argent de la corporation au receveur général, pour être placée au crédit d'un compte spécial du Fonds du revenu consolidé, au nom de la corporation, et le ministre des Finances peut verser, pour les objets de la corporation, ou rembourser à la corporation, la totalité ou une partie quelconque des sommes figurant au compte spécial.

De même, le paragraphe (3) de cet article précise expressément l'utilisation des fonds excédentaires déjà affectés ou dont on n'a pas disposé autrement. La décision du ministre en question doit être approuvée par le gouverneur en conseil. Je base donc ma thèse sur deux prémisses: d'abord, les dispositions du bill indiquent que c'est réglementaire et, deuxièmement, il y a eu en fait une affectation préalable de fonds publics. Les fonds doivent être fournis pour les objets, avantages, conditions et obligations et emplois pour lesquels les sommes avaient été initialement affectées dans la loi de subsides de juin dernier. Le Parlement a donc donné l'autorisation nécessaire de prélever des fonds sur les recettes publiques. Ainsi, il s'agit en fait d'un moyen procédural par lequel les fonds déjà affectés peuvent être employés selon les besoins, par le ministère auquel en sera confiée la responsabilité, si le Parlement adopte le bill. Ils seront affectés aux fins approuvées au préalable par le Parlement.

• (3.00 p.m.)

Deuxièmement, de toute manière la disposition concernant l'utilisation des fonds est visée par l'article 81 de la loi sur l'administration financière relative aux corporations qui figurent à l'annexe de cette loi. Nous avons l'autorisation du gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre, d'utiliser ces fonds selon que pourront l'exiger les circonstances. En fait, cette disposition, donne plus de certitude, et est déjà autorisée par une loi du Parlement. C'est pourquoi l'on peut considérer le bill comme recevable. J'espère que vous accepterez ces deux arguments monsieur l'Orateur. En tout cas, je serais heureux de me conformer à votre décision à cet égard.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'accorde à ce rappel au Règlement une extrême importance car il concerne l'essence même des rapports entre les deux Chambres du Parlement. Je félicite le député de Peace River (M. Baldwin) d'avoir soulevé ce problème la semaine dernière, et je crois qu'on devrait l'étudier avec le plus grand sérieux. Je tiens à préciser que ce n'est pas le fond du projet de loi qui nous préoccupe. J'accepterais sans doute d'appuyer, sans la moindre réserve, les mesures que le bill cherche à mettre en œuvre. La question se résume simplement à ceci: un bill de ce genre devrait-il provenir du Sénat ou bien notre constitution et nos pratiques exigent-elles qu'il provienne de la Chambre des communes? Devons-nous, à la Chambre des communes, l'admettre ou le refuser—à mon avis, c'est le dernier parti que nous devrions prendre—auquel cas, le gouvernement pourra présenter le même bill à la Chambre des communes?

Quant à moi, je ne doute pas que le bill S-3 constitue une mesure de subsides. Le président du Conseil privé (M. Macdonald) prétend qu'il s'agit simplement de placer ailleurs des fonds déjà affectés par le Parlement, et il essaie de justifier son argument au moyen de la loi sur l'administration financière. J'estime que les dispositions de la loi citées par lui ne s'appliquent pas ici, et je lui rappelle également, ainsi qu'à Votre Honneur, qu'elle prévoit que des sommes, même lorsqu'elles ont été votées tombent en annulation si elles ne sont pas dépensées selon les termes de l'affectation. A mon avis, hormis les dispositions du paragraphe 2 de l'article 3 du bill S-3, la dissolution de l'Office fédéral du charbon signifierait que les fonds affectés à cet office tomberaient en annulation. Ainsi, un bill qui vise à permettre la dépense de ces fonds à une autre fin est bien un bill de subsides.

Le bill S-3 vise à faire approuver par le Parlement un certain mode d'utilisation de fonds non encore approuvé par lui. Si le ministre des Finances (M. Benson) pouvait arriver à ce résultat en vertu de la loi sur l'administration financière, il n'y aurait pas lieu de formuler la proposition dans le bill ou de nous la présenter du tout. Mais en réalité les auteurs du bill se sont rendu compte que la dissolution de l'Office fédéral du charbon entraînerait l'annulation des crédits y affectés et que seule l'adoption d'un projet de loi portant affectation de crédits, passant par les étapes régulières du Parlement, permettrait de disposer autrement des fonds inutilisés. Comme il s'agit d'un bill de subsides qui détermine de quelle manière ils seront dépensés, nous soutenons que la mesure devrait émaner de la Chambre des communes et non du Sénat.

Le député de Peace River a lu, l'autre jour, quelques extraits de l'Acte de l'Amérique du nord britannique et du Règlement, mais pour que l'argument puisse figurer aussi au *Hansard* d'aujourd'hui permettez-moi de lire quelques-uns de ces extraits. D'abord, l'article 53 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est très clair et très explicite. On y lit ceci:

> Les projets de loi ayant pour objet d'affecter une partie du revenu public à quelque service ou d'établir soit une taxe soit un impôt seront présentés d'abord à la Chambre des communes.

En tenant compte de l'argument déjà avancé, je soutiens que le bill S-3 vise à donner une affectation à une partie des revenus publics et qu'il dit comment cet argent sera dépensé. Il n'y a là rien d'obscur, de mystérieux, ou de difficile à suivre. C'est un projet de loi qui donnera une affectation à une partie des revenus publics, et par conséquent, en vertu des dispositions de notre constitution, l'AANB, il devrait émaner de la Chambre des communes.

L'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est rédigé comme il suit:

> Il ne sera pas permis à la Chambre des communes d'adopter une motion, une résolution, une adresse ou un projet de loi proposant d'affecter quelque partie du revenu public, d'une taxe ou d'un impôt à un objet que le Gouverneur général n'aura pas au préalable recommandé par un message au cours de la session pendant laquelle cette motion, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi sera proposé.

Ceci, évidemment, n'est qu'une répétition de ce qui est déjà dans l'article 53. J'admets le point soulevé par le président du Conseil privé selon lequel nous pensions que cette méthode nécessitait qu'une résolution précède

un bill de finance. Nous avons décidé que cela n'est plus le cas mais il est toujours vrai que cette Chambre ne peut adopter un bill proposant d'affecter une partie quelconque du revenu public sans que ce bill ait été au préalable recommandé à la Chambre par un message du gouverneur général, pendant la session en cours. Cela signifie qu'un bill de finance, si tant est que nous votions en sa faveur, doit être présenté à la Chambre avec la recommandation du gouverneur général. Si, au contraire, nous passons au vote et adoptons le bill S-3, qui nous vient de l'autre endroit sans être accompagné de ce message à la Chambre, nous violons, selon moi, l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Permettez-moi aussi de me référer à certains articles de notre Règlement. L'article 62 (1) déclare ce qui suit:

La Chambre ne peut adopter ou approuver ni crédit, ni résolution, ni adresse, ni projet de loi portant affectation d'une partie des recettes publiques, ni aucune taxe ou impôt, à une fin qui n'a pas été antérieurement recommandée à la Chambre par un message du gouverneur général au cours de la session pendant laquelle ce crédit, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi est proposé.

Cette citation, je le répète, est tirée de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

L'article 62 (2) du Règlement déclare:

Le message ou la recommandation du Gouverneur général à l'égard de tout projet de loi comportant l'affectation d'une taxe ou de tout impôt doit être imprimé au feuilleton des avis et dans les *Procès-verbaux* au moment où ladite mesure est sur le point d'être présentée, et le texte de ladite recommandation doit figurer dans ledit projet de loi ou y être annexé.

On n'a rien fait de tout cela, car cette mesure législative ne nous a pas été présentée comme un bill émanant de la Chambre mais plutôt comme un bill émanant de l'autre endroit.

Le paragraphe (3) n'ayant pas vraiment d'importance, passons outre. J'en arrive à une disposition encore plus importante:

L'article 63 du Règlement déclare:

Il appartient à la Chambre des communes seule d'attribuer des subsides et crédits parlementaires à Sa Majesté. Les projets de loi portant ouverture de ces subsides et crédits doivent prendre naissance à la Chambre des communes, qui a indiscutablement le droit d'y déterminer et désigner les objets, destinations, motifs, conditions limitations et emplois de ces allocations législatives, sans que le Sénat puisse y apporter des modifications.

• (3.10 p.m.)

Le dernier membre de phrase concerne un autre problème, et j'aurais quelque chose à dire à ce sujet dans un instant, mais veuillez remarquer, monsieur l'Orateur, que lorsqu'il s'agit d'accorder des crédits à Sa Majesté, et c'est ce que fait la clause répréhensible de ce projet de loi, accorder au gouvernement, certains crédits qui, sans ce bill, n'existeraient pas, car ils seraient annulés. Mais c'est nous qui avons le droit exclusif d'ouvrir de tels crédits, et nous avons le droit exclusif et incontestable de déterminer, limiter et désigner les objets, destinations, motifs, conditions et ainsi de suite pour tous les projets de loi de ce genre. C'est notre droit exclusif et incontestable, mais dans le cas qui nous concerne, la décision est contenue dans le bill qui vient de l'autre endroit.

Je dois être prudent, monsieur l'Orateur, et ne pas me laisser entraîner à exprimer mes vues sur l'autre endroit. C'est là une autre question, qui sera soulevée dans une proposition de loi émanant d'un député. Mais ici, je parle à des gens qui, de toute façon, acceptent l'existence du Sénat pour quelque temps encore; et tant qu'il continue d'exister, nous devrions, à mon avis, suivre la constitution. L'article 63 du Règlement est fort clair: il appartient exclusivement à la Chambre des communes de décider comment on dépensera les crédits, et quelles seront les limitations, conditions et réserves qui accompagneront ces allocations. Cette règle ne peut même pas être modifiée par les Présidents de l'autre assemblée. Non seulement outrepassent-ils ici leur droit, mais ils vont jusqu'à nous dicter comment affecter ces allocations.

Toujours au sujet du Règlement, j'aimerais signaler à Votre Honneur l'article 64 que la Chambre devrait considérer très attentivement, même si Votre Honneur devait déclarer que le projet de loi est réglementaire. J'espère que tel ne sera pas le cas, mais si vous décidiez que c'est à la Chambre et non à la présidence d'en décider, j'espère que les députés appliqueront les dispositions de l'article 64 et le rejetteront. Voici cet article:

Afin de faciliter l'expédition des travaux du Parlement, la Chambre n'insistera pas sur le privilège, par elle réclamé et exercé, d'écarter des bills émanant du Sénat parce qu'ils infligent des peines pécuniaires, ou d'écarter des amendements du Sénat parce qu'ils introduisent des peines pécuniaires dans les bills dont la Chambre l'a saisi ou modifient des peines pécuniaires y contenues. Toutefois, l'établissement de ces peines doit avoir pour seul objet de punir ou prévenir des crimes et délits et ne doit pas tendre à imposer des charges, soit sous forme de subsides ou crédits ouverts à Sa Majesté, soit pour des fins générales ou particulières, au moyen de taxes, droits, cotes ou autrement.

Si je comprends bien, le texte de cet article est parfaitement clair. Il dit, qu'en règle générale, nous, à la Chambre des communes, avons le contrôle total des questions financières et que si le Sénat nous envoyait un bill de finance, nous le refuserions. Cependant, il dit que si le Sénat nous envoie un bill ou modifie une clause financière d'un de nos bills et que cette clause financière concerne seulement

l'imposition d'une amende ou d'une sanction quelconque, nous n'utiliserons pas notre droit de refuser ce bill. Le texte de l'article 64 est aussi clair que possible quand il dit que dans tous les autres cas nous utiliserions notre droit. Donc, monsieur l'Orateur, si Votre Honneur estime qu'il appartient à la Chambre de décider plutôt qu'à la présidence, je propose à la Chambre de rejeter la présentation et la première lecture du bill.

Or, monsieur l'Orateur, coïncidence intéressante mais étrange, le professeur Elmer A Driedger, présentement à la faculté de droit de l'Université Queen's, ma envoyé gracieusement à peine quelques jours avant que la question soit soulevée, une copie d'un article qu'il avait préparé et qui s'intitule: «Money Bills and the Senate». Le professeur Driedger m'a adressé son article parce qu'il savait l'intérêt que je porte à ce genre de lecture palpitante. Je l'ai parcouru avant que la question soit soulevée l'autre jour, et il est étonnant de constater combien ces observations sont pertinentes.

L'hon. M. Turner: Le député voudrait-il préciser la date?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Certes. C'est une réimpression d'un article publié à l'automne 1968 dans le numéro 1 du 3e volume de l'*Ottawa Law Review*, droits réservés 1968 par l'Université d'Ottawa, et intitulé: «Money Bills and the Senate», par Me Elmer A. Driedger, C.R. C'est une revue extrêmement intéressante et savante de toute la question de la compétence ou de l'absence de compétence du Sénat quant à la modification des bills de finance.

Le professeur Driedger, distingué fonctionnaire dont nous nous souvenons tous, ancien sous-ministre de la Justice qui a été à nos côtés pendant de nombreuses années, a approfondi la question et a trouvé que la coutume au Royaume-Uni est très claire. Leurs Seigneureries n'ont tout simplement pas ce pouvoir. Il a aussi constaté, que, au cours des années, notre Sénat a fait valoir de temps à autre que ses limitations ne sont pas les mêmes que celles de la Chambre des Lords de Westminster, et il a fait remarquer que le Sénat a affirmé qu'en réalité la seule limitation imposée au Sénat dans les questions financières, c'est qu'il ne peut prendre l'initiative de bills de finance.

Toutefois, je ne suis pas d'accord avec la position adoptée par le Sénat, et je crois que le professeur Driedger a raison de dire qu'il n'est pas d'accord lui non plus. Mais le point que je veux faire ressortir et qui est bien documenté dans son article, c'est que même le Sénat, dans ses discussions au cours des ans sur ses pouvoirs par rapport à la Chambre des communes, n'a jamais pensé qu'il pouvait prendre l'initiative de bills de finance.

Le Sénat a prétendu avoir le droit de modifier des bils de finance, droit que la Chambre des communes ne lui a jamais reconnu, mais le Sénat n'a jamais soutenu avoir le droit de présenter des projets de loi de ce genre.

L'article du professeur Driedger, je le répète, traite assez longuement de la situation qui existe au Royaume-Uni, puis il transpose cette situation au Canada et, comme cela arrive souvent dans les discussions de procédure, il se rabat sur ces fameux neuf mots du préambule de la constitution qui si souvent, quand nous nous posons ce genre de question, nous permettent d'affirmer que notre constitution est en principe semblable à celle du Royaume-Uni. Et le professeur Driedger ajoute que si notre Sénat possède certains pouvoirs que n'ont pas les Lords à Westminster, naturellement ces neuf fameux mots du préambule de notre constitution sont violés. Je cite un court passage de cet article:

> Mais l'argument le plus fort en faveur des Communes se fonde peut-être sur la théorie suivant laquelle, aux termes de notre constitution (en principe, semblable à celle du Royaume-Uni), la représentation et le consentement constituent la base du pouvoir qu'ont les Communes d'accorder des fonds et de lever des impôts.

Le professeur dit plus loin:

> Au cours des siècles, on a respecté le principe en vertu duquel l'imposition repose sur la représentation et le consentement. Le seul organisme du Canada remplissant ces conditions est la Chambre des communes. Les représentants élus par le peuple siègent aux Communes, et non pas au Sénat...

C'est le professeur Driedger qui parle et non pas le député de Winnipeg-Nord-Centre.

> ...et, en conformité de l'histoire et de la tradition, ils soutiennent à juste titre qu'eux seuls ...

C'est-à-dire la Chambre des communes:

> ...ont le droit de décider jusqu'au dernier cent quels fonds seront octroyés et quels impôts seront levés.

Le professeur Driedger en arrive ainsi à une conclusion que Votre Honneur connaît très bien: nous revendiquons si énergiquement nos droits en la matière que comme il le dit:

> L'Orateur de la Chambre des communes présente le bill des subsides pour la Sanction royale en disant: «Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public. Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant.» Et dans son discours de prorogation le Gouverneur général adresse ses remerciements aux Communes seulement.

Dans un autre paragraphe, le professeur Driedger signale que l'article 53 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne traite que

de l'origine des bills et qu'il n'y est pas question par conséquent de l'amendement des bills de finance. Ainsi, il n'y a pas de doute que le Sénat n'a pas ce pouvoir particulier. Au cours des années, le Sénat a préparé un certain nombre d'études sur la question et, dans certains cas, les sénateurs ont avancé des arguments solides pour défendre leurs droits. Cependant, comme le signale le professeur Driedger:

Le Sénat prétend que l'article 53 ne lui enlève que le droit d'introduire et non celui de modifier;

Peut-être le Sénat a-t-il en effet le droit de modifier. Mais jamais dans toutes ces discussions, même au nom de Leurs Honneurs, le droit d'introduire des bills de finance a-t-il été contesté. Ce droit appartient uniquement, exclusivement et absolument à la Chambre des communes.

• (3.20 p.m.)

A un moment donné, le professeur Driedger admet comme hypothèse que si ce principe était violé, c'est-à-dire si le Sénat pouvait modifier les projets de loi des finances, cela pourrait entraîner d'autres conséquences que voici:

En outre, si les conclusions du Sénat sont logiques, il s'ensuit forcément qu'il pourrait modifier l'incidence des impôts, remettre à plus tard l'entrée en vigueur d'un bill d'imposition, en limiter la durée, et intervenir de quelque autre façon dans l'imposition et la perception des impôts.

En poussant plus loin, en toute logique, les conclusions du Sénat, il s'ensuit qu'il pourrait

(1) augmenter ou diminuer les impôts;

(2) augmenter ou diminuer les subsides;

(3) modifier l'objet des subsides;

Au mieux, monsieur l'Orateur, c'est ce que fait le projet de loi S-3; au pis, ils affectent de nouveaux fonds, et cela, c'est une des conséquences peu souhaitables qu'entraînerait, selon le professeur Driedger, notre capitulation devant le Sénat sur ce point. Je poursuis la citation:

(4) remettre à plus tard l'entrée en vigueur ou limiter la durée de l'application des bills d'imposition;

(5) modifier l'incidence des impôts;

Je le répète, monsieur l'Orateur, cet article sur le droit du Sénat de modifier les projets de loi de finance est extrêmement intéressant. Il semble confirmer l'un des faits solidement établis au cours des années sur les relations entre les Communes et le Sénat, c'est-à-dire que, quels que soient ses pouvoirs à l'égard de nos projets de loi, le Sénat ne peut introduire un projet de loi de finance. Seule la Chambre des communes peut le faire.

Pour revenir à la nature du bill à l'étude, je sais que l'avis du président du Conseil privé diffère du mien; bien entendu, j'estime qu'il a tort. A mon avis, il s'agit ici d'un projet de loi de finance alors que, selon lui, il s'agit tout simplement d'affecter ailleurs des fonds déjà votés. Si l'Office fédéral du charbon devait se retirer des affaires, les fonds ayant été affectés tomberaient en annulation. Ils ne seraient pas disponibles; ce qu'il faut, c'est une nouvelle affectation qui permette à ces fonds de servir à une autre fin.

Il s'agit d'un bill de subsides et en vertu du caractère immuable du Règlement et en dépit de toutes les considérations théoriques avancées par les représentants du gouvernement, il aurait dû émaner de la Chambre des communes, et j'espère que Votre Honneur en jugera ainsi. J'espère aussi qu'à la suite de la décision de Votre Honneur, la Chambre refusera ce bill du Sénat et le renverra au gouvernement pour qu'il soit présenté aux Communes de la manière appropriée.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aurais cru qu'il sautait aux yeux que la voie qu'a suivie le gouvernement n'est pas acceptable. Il aurait dû procéder au moyen de crédits supplémentaires avec un poste de $1 comme il l'a fait à la session précédente lorsqu'on affecte des fonds inutilisés à une fin différente. A mon avis, le paragraphe (1) de l'article 81 n'a rien à voir à cela puisqu'il s'agit d'une sorte de société de la Couronne «catégorie B». A la Chambre des communes nous devons recevoir une recommandation d'affectation de fonds et il n'y en a pas eu. Si cette proposition est acceptée, il se peut que des fonds affectés à une fin mais non utilisés puissent être employés à une autre fin que la Chambre n'aurait jamais envisagée. Je dirais qu'en l'occurrence les restrictions imposées à la Couronne ont un caractère obligatoire. Le bill n'aurait pas dû être présenté par le Sénat mais il aurait dû nous parvenir normalement avec la mention habituelle «pour discussion et décision».

M. l'Orateur: Je remercie les députés de leur précieux concours à ce débat si intéressant. Je vais réfléchir aux arguments et précédents soumis par les députés et rendre ma décision le plus tôt possible.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

LE RENVOI DE LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA, ETC. AU COMITÉ

L'ordre du jour appelle:

Avis de motion émanant du gouvernement:

6 novembre 1969—Le président du Conseil privé propose la motion suivante:—Que le comité permanent des privilèges et élections soit autorisé à étudier les questions suivantes et à formuler dans son rapport les propositions qui lui sembleront opportunes.

1. La loi électorale du Canada, à l'exclusion des articles 62 et 63;

2. Le rapport du Commissaire à la représentation sur les méthodes d'inscription des électeurs et le vote des absents (1968), établi conformément à l'article 9 de la loi sur le commissaire à la représentation;

Et que les témoignages recueillis par le comité dans son étude des questions précitées pendant la première session de la vingt-huitième législature soient envoyés au comité.

M. l'Orateur: En conformité du paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, le présent avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres lors de la prochaine séance de la Chambre.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LE PROGRAMME DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU CRD

Question nº 21—**M. Broadbent:**

Pour l'année financière 1968-1969 et la présente année financière jusqu'au mois de septembre 1969, quelles ont été les dépenses prévues et les dépenses réelles du gouvernement fédéral à l'égard du programme du Conseil de recherches pour la défense relativement à la recherche industrielle pour la défense, et combien de projets ont été lancés aux termes du programme?

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. 1968-1969—Nombre de projets actifs, 101; Dépenses prévues, $4,500,000; Dépenses réelles, $4,299,-853. 1969-1970—Nombre de projets actifs, 89; Dépenses prévues (année financière complète), $4,500,000; Dépenses réelles, $1,162,-442.

LA DISTRIBUTION ININTERROMPUE DU COURRIER

Question nº 69—**M. Orlikow:**

1. Pendant combien de temps le système de distribution ininterrompue a-t-il été en vigueur aux Postes canadiennes?

2. A combien peut-on estimer le coût de l'introduction du système de distribution ininterrompue, puis du retour à l'ancien système?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Le système est entré en vigueur le 17 février 1969.

2. La mise sur pied du système, qui fonctionne toujours, n'a rien coûté. Nous ne songeons pas pour le moment à retourner à l'ancien système.

[M. l'Orateur.]

L'ENQUÊTE SUR LA MORT DE MILLIERS DE TRUITES

Question nº 85—**M. Harding:**

Le ministère des Pêches et des Forêts a-t-il entrepris une enquête relative aux milliers de truites qui ont péri dans la rivière Sable, sur une longueur de quatre milles, près de la côte méridionale de l'Île du Prince-Édouard, et si oui, quels sont les résultats de l'enquête?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Oui. Le 25 août 1969, des agents des pêches ont constaté presque immédiatement la mort de poissons dans la Sable. Quelques poissons plats ont péri dans les eaux à marée de la rivière, tandis qu'en amont, plusieurs milliers de truites mouchetées mesurants d'1½ p. à 12 po. subissaient le même sort. La Sable est une petite rivière de huit pieds de largeur et de deux pieds de profondeur en moyenne, que les pêcheurs à la ligne visitent rarement. La cause de ce massacre, la pollution, a été localisée à 4 milles et demi en amont. Des sacs et des contenants vides d'insecticides agricoles, dont du DDT, ont pollué les eaux. Toutefois, la vie aquatique de la rivière n'a pas été touchée en amont de cet endroit, sur le restant de la rivière. Un certain nombre de cultivateurs puisent dans la rivière, à proximité de la source de pollution, l'eau dont ils se servent dans leur matériel de pulvérisation. Malgré une enquête approfondie, on n'a pas pu identifier le responsable de l'infraction. Le ministère exécute à l'heure actuelle un programme complet visant à empêcher pour de bon la libération dans les cours d'eau de substances délétères utilisées en agriculture.

LES ÉTUDES DU PROFESSEUR WARNER

Question nº 87—**M. Thomson:**

1. Quelles études du professeur R. E. Warner l'Office de recherches sur les pêcheries du Canada a-t-il commanditées?

2. Quels sont les résultats généraux de ces études en ce qui concerne les effets sur le milieu de la pollution par le pétrole au Canada?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): 1. L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada a seulement payé les frais du voyage en Arctique canadien du professeur R. E. Warner, pour examiner les lieux du naufrage d'un chaland de pétrole, près de l'île Melville.

2. Le professeur, en survolant les lieux, n'a pu découvrir la nappe de pétrole. Dans son rapport, il signale la nécessité *a*) de ne pas la perdre de vue et d'en suivre le déplacement, compte tenu des conditions que l'on trouve dans l'Arctique, *b*) de formuler des directives pratiques dans le cas de telles situations, et *c*) de coordonner les efforts en créant un organisme approprié.

L'EMPLOI DE Mlle SARAH ANNE ROBINSON

Question nº 110—**M. Howard (Skeena):**

Depuis le 1er janvier 1966, Sarah Anne Robinson, Ph.D., a-t-elle été employée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et, si oui, *a*) quelles étaient, d'une façon précise, ses fonctions, *b*) dans quelles régions géographiques travaillait-elle, *c*) combien a-t-elle touché pour ses services, et *d*) le gouvernement estime-t-il avoir été payé de retour par les services qu'elle lui a fournis?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): *a*) Mlle Robinson n'a pas été employée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. *b*) *c*) *d*) Sans objet.

L'ASSURANCE COLLECTIVE DES MILITAIRES

Question nº 111—**M. Brewin:**

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il contracté une assurance collective pour les membres des forces armées?

2. Quel est le montant total de l'assurance contractée?

3. Le contrat a-t-il été passé avec la *Maritime Life Assurance Company of Halifax*?

4. La *Maritime Life Assurance Company of Halifax* est-elle une filiale de la *John Hancock Mutual Life Assurance Company of Boston*?

5. Cette assurance collective a-t-elle été répartie de la façon suivante: un tiers à la *John Hancock Mutual Life Assurance Company of Boston*, un tiers à la *National Life Company of Canada*, et un tiers à la *Maritime Life Company of Halifax*?

6. Si ces chiffres sont inexacts, l'assurance collective a-t-elle été répartie, et sur quelle base?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Non. Les membres des Forces canadiennes ont conçu un régime autonome d'assurance collective, qui répond aux besoins particuliers du militaire. Le Chef de l'état-major de la Défense signera le contrat au nom des militaires. Ce projet ne comporte pas un déboursé de fonds publics.

2. Le montant de l'assurance et des primes varie selon l'âge, le revenu, la situation familiale et les années de service. Comme il s'agit d'un programme facultatif, il est impossible de prévoir le nombre de participants et de connaître le montant total de l'assurance contractée.

3. Le régime a été offert à toutes les sociétés d'assurance à charte fédérale. Un consortium, dont faisait partie la Maritime Life Assurance Company of Halifax, a été accepté par la suite.

4. La John Hancock Mutual Life Assurance Company of Boston est le principal actionnaire de la Maritime Life Assurance Company of Halifax.

5. Les trois sociétés mentionnées sont coassureurs à parts égales. A titre de membre du consortium, la Maritime Life Assurance Company sera chargée de la mise en application et de l'administration du régime.

6. Sans objet.

LES PAIEMENTS À LA SOCIÉTÉ «EUGENE STEINER PUBLIC RELATIONS»

Question nº 112—**M. Howard (Skeena):**

Combien le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il versé à *Eugene Steiner Public Relations Ltd.*, 1330, 8e rue, S.-O., Calgary (Alb.) depuis le 1er mars 1969?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Nous avons aucune connaissance de Eugene Steiner Public Relations Ltd. Cependant $6,473.19 ont été versés à K. M. Steiner Public Relations Ltd., 514-5e av. S.W. Calgary 1, Alberta, du 1er mars au 1er octobre 1969.

LES PAIEMENTS À LA SOCIÉTÉ «BERGER, TISDALL, CLARK AND LESLEY»

Question nº 113—**M. Howard (Skeena):**

Combien le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il versé à *Berger, Tisdall, Clark and Lesley Ltd.*, C.P. 61, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ont.) depuis le 1er mars 1969?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Depuis le 1er mars 1969, la somme de $7,000 a été versée à Berger, Tisdall, Clark and Lesley Ltd., Toronto, par ce ministère.

LES PAIEMENTS À LA MAISON «CROCKETT WRITERS»

Question nº 114—**M. Howard (Skeena):**

Combien le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il versé à *Crockett Writers, Public Relations Consultants*, 295, rue Kensington, Winnipeg (Man.) depuis le 1er mars 1969?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Depuis le 1er mars 1969, la somme de $3,248.16 a été versée à Crockett Writers, Public Relations Consultants, Winnipeg, par ce ministère.

LES PAIEMENTS À LA MAISON «JACQUES GUAY ET ASSOCIÉS INC.»

Question nº 115—**M. Howard (Skeena):**

Combien le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il versé à Jacques Guay et Associés Inc., Conseillers en relations publiques, Suite 440, Édifice Dominion Square, 1010 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal 2 (Qué.) depuis le 1er mars 1969?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Depuis le 1er mars 1969, la somme de $5,788.89 a été versée à Jacques Guay et Associés Inc., (Québec).

LES PAIEMENTS À LA SOCIÉTÉ «INTERNATIONAL SURVEYS»

Question nº 116—**M. Howard (Skeena):**

Combien le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il versé à *International Surveys Limited*, 550 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 2 (Qué.) depuis le 1er mars 1969?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Aucun montant d'argent n'a été versé à International Surveys Limited, Montréal, par ce ministère depuis le 1er mars 1969.

LES PAIEMENTS À LA SOCIÉTÉ «WILLIAMS AND WILSON»

Question nº 117—**M. Howard (Skeena):**

Combien le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il versé à *Williams and Wilson Ltd., Public Relations Counsel and Services*, 1161, rue Melville, Vancouver 6 (C.-B.) depuis le 1er mars 1969?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Depuis le 1er mars 1969, la somme de $16,589.60 a été versée à Williams and Wilson Ltd., Vancouver, par ce ministère.

LES PAIEMENTS À LA MAISON DESROCHES, JASMIN ET ASSOCIÉS INC.

Question nº 118—**M. Howard (Skeena):**

Combien le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il versé à Desroches, Jasmin et Associés Inc., Conseillers en relations publiques, 640, rue Cathcart, Montréal 2 (Qué.) depuis le 1er mars 1969?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Aucune somme.

LES OPÉRATIONS DE SECOURS DE L'ARC

Question nº 142—**M. Barnett:**

1. Combien d'heures de vol ont totalisées les appareils des forces armées sous la direction du *Rescue Coordination Center*, de Vancouver (C.-B.), au cours des périodes suivantes *a*) du 1er juillet 1968 au 31 décembre 1968, *b*) du 1er janvier 1969 au 30 juin 1969?

2. Sur ce temps, combien d'heures ont été consacrées *a*) à la recherche en mer, *b*) à des vols de secours, *c*) à la recherche d'avions, *d*) à la recherche de personnes portées disparues (chasseurs, etc.)?

3. Combien d'appareils des Forces canadiennes ont participé à ce genre d'opérations pendant ces deux périodes et, combien de chaque modèle d'avion fut utilisé?

4. Quel a été le nombre maximum d'appareils engagés à la fois?

5. Quel est le prix moyen approximatif de l'heure de vol?

[M. Howard (Skeena).]

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. *a*) 834 heures 28 minutes; *b*) 678 heures 53 minutes.

2. *a*) 92 heures 8 minutes; *b*) et *d*) 283 heures 55 minutes (Ces deux inscriptions ne sont pas séparées); *c*) 916 heures 58 minutes.

3. Ce sont des *Albatross* et des *Labrador* du 442e Escadron de la BFC de Comox qui effectuent les missions de recherche et de sauvetage dans la région du Pacifique. D'autres appareils militaires comme les *Dakota*, les *T33* ou les *Hercules* peuvent être appelés à la rescousse, au besoin, en cas d'opération majeure de recherche et de sauvetage.

4. Huit.

5. Vu que le décret du conseil C.P. 1962-13/653, en date du 2 mai 1962, stipule qu'aucun frais n'est exigé pour l'aide humanitaire, notamment les missions de recherche et de sauvetage, nous n'avons pas le détail du coût de chaque mission. Le coût moyen estimatif, par heure de vol de ces avions, fondé sur le coût du carburant, de l'huile, des lubrifiants, des pièces de rechange, des réparations et des remises en état effectuées par des entrepreneurs, s'établit comme il suit: *a*) Albatros $142.00; *b*) Labrador 229.00; *c*) Dakota 117.00; *d*) T33 141.00; *e*) Hercules 318.00.

L'INTERROGATION DES RÉFRACTAIRES ET DES DÉSERTEURS AMÉRICAINS PAR LA GENDARMERIE ROYALE

Question nº 177—**M. Nystrom:**

1. En vertu de quelle autorité la GRC peut-elle retracer et interviewer les personnes soupçonnées d'être au Canada pour échapper au service militaire aux États-Unis?

2. Combien a-t-elle interviewé de personnes depuis le 1er janvier 1969?

3. Combien d'heures-homme ont requis ces formalités?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. En vertu de l'article 18 de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada, la GRC est autorisée à mener des enquêtes aux termes de la loi sur l'immigration et, en ce qui concerne explicitement l'article 50 de ladite loi, de retracer et d'interviewer les étrangers afin de déterminer la manière dont ils sont entrés au Canada et leur statut.

2. 2,259.

3. Il n'y a pas de relevé des heures-hommes.

[*Français*]

LE NOMBRE DE DEMANDES INITIALES FAITES À LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE EN 1967 ET 1968

Question nº 194—**M. Laprise:**

Combien de demandes initiales ont été faites à la Commission d'assurance-chômage au cours des années 1967 et 1968?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): 1,389,366 demandes initiales ont été faites à la Commission d'assurance-chômage au cours des années 1967 et 1968.

[*Traduction*]

LE COMPTE DE PENSION DE LA GENDARMERIE ROYALE

Question nº 203—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada *a*) au 31 mars 1964, *b*) au 31 mars 1965, *c*) au 31 mars 1966, *d*) au 31 mars 1967, *e*) au 31 mars 1968, *f*) au 31 mars 1969?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement paie-t-il pour utiliser cet argent?

3. Quel montant en intérêt a été porté à l'actif du compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1964, *b*) le 31 mars 1965, *c*) le 31 mars 1966, *d*) le 31 mars 1967, *e*) le 31 mars 1968, *f*) le 31 mars 1969?

4. Quelle somme totale a-t-on puisée au compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada pour la verser au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1964, *b*) le 31 mars 1965, *c*) le 31 mars 1966, *d*) le 31 mars 1967, *e*) le 31 mars 1968, *f*) le 31 mars 1969?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. *a*) 31 mars 1964, $45,986,906.99; *b*) 31 mars 1965, $57,706,948.59; *c*) 31 mars 1966, $65,411,253,45; *d*) 31 mars 1967, $85,081,315.27; *e*) 31 mars 1968, $104,724,111.76; *f*) 31 mars 1969, $130,811,253.12.

2. L'intérêt est porté à l'actif du compte de pension le dernier jour de chaque trimestre de chaque exercice financier, c'est-à-dire le 30 juin, le 30 septembre, le 31 décembre et le 31 mars respectivement, et il est calculé au taux de 1 p. 100 du solde à l'actif du compte au dernier jour du trimestre précédent.

3. *a*) 31 mars 1964, $1,576.978.32; *b*) 31 mars 1965, $1,929,488.33; *c*) 31 mars 1966, $2,420,759.75; *d*) 31 mars 1967, $2,841,067.52; *e*) 31 mars 1968, $3,534,722.02; *f*) 31 mars 1969, $4,494,764.86.

4. *a*) 31 mars 1964, $573,195.38; *b*) 31 mars 1965, $666,752.98; *c*) 31 mars 1966, $848,113.32; *d*) 31 mars 1967, $972,646.84; *e*) 31 mars 1968, $988,991.22; *f*) 31 mars 1969, $1,101,036.09.

L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS IMPORTÉS

Question nº 234—**M. Gleave:**

1. Quels sont les produits importés au Canada qui ne portent pas d'étiquettes indiquant la façon expresse leur pays d'origine et pour quelle raison en est-ce ainsi?

2. Le gouvernement du Canada songe-t-il à exiger que le bœuf d'Australie importé au Canada soit étiqueté de façon à indiquer son pays d'origine?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): 1. La liste suivante indique les catégories de marchandises sur lesquelles il n'est pas nécessaire de marquer le pays d'origine: *a*) Marchandises à l'usage du commerce, qui ne sont pas généralement considérées comme produits de consommation. En vertu de l'article 15 du Tarif des douanes, le Conseil a adopté le décret sur le marquage de marchandises importées qui prévoit que le pays d'origine de certains produits de consommation doit être indiqué afin que l'acheteur ou le consommateur à qui ces produits sont destinés puisse déterminer l'origine d'un article s'il le désire. Il n'a jamais été question que ce décret serve à protéger les fabricants ni crée une sorte de barrière commerciale. *b*) Les marchandises qui sont seulement partiellement fabriquées avant l'importation ou qui sont des parties composantes qui doivent subir une plus ample ouvraison ou qui doivent être incorporées à d'autres marchandises au Canada. Si on exigeait que les marchandises de cette nature soient marquées, cela pourrait signifier que certaines marchandises dont l'élément canadien représente une partie considérable seraient vendues sur le marché national et international comme produit du pays d'origine de la partie importée. *c*) Les marchandises importées par des particuliers ou des institutions pour leur propre usage, comme les objets antiques, les cadeaux, les effets personnels, les legs et les dons faits aux institutions. Dans les cas de ce genre, les importateurs sont en même temps les consommateurs et sont au courant de l'origine des marchandises, du fait même de l'importation. *d*) Les marchandises importées temporairement ou en transit au Canada. Les importations de ce genre ne deviennent en général la propriété de personne au Canada et, dans la plupart des cas, demeurent sous la surveillance de la douane pendant leur séjour au pays. Le Mémorandum D42 du Ministère, établi par le décret C.P. 1963-1775 du 5 décembre, modifié, contient le Décret sur le marquage de marchandises importées ainsi qu'une annexe indiquant les marchandises auxquelles ce décret s'applique.

2. Le boeuf importé d'Australie, ainsi que d'autres pays dont le mode d'inspection des viandes est jugé satisfaisant par le gouvernement du Canada, doit pour le moment porter une marque ou une étiquette indiquant le pays d'origine, conformément à la partie VI des Règlements sur l'inspection des viandes. L'article 87(1) stipule: «Sous réserve des dispositions de la présente Partie, les produits ne peuvent être importés au Canada que *b*) si le produit de viande et l'emballage et le contenant dudit portent, solidement attachés, (iii) le nom du pays d'origine précédé des mots

«produit de», sauf que lorsque le nom du pays d'origine fait partie d'une marque ou d'un timbre officiel du gouvernement national et que ce nom est très visible, les mots «produit de» peuvent être omis de la marque.» Le ministère du Revenu national, Douanes et Accise, collabore avec le ministère de l'Agriculture à l'application des parties de la Loi qui ont trait à l'importation et à l'exportation de viandes. Les règlements régissant ces dernières ont été adoptés par le décret P.C. 1959-192 du 19 février 1959, modifié, et sont publiés dans le mémorandum D55-18 du Ministère.

PRISONS FÉDÉRALES—LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Question nº 238—**M. Winch:**

1. Combien de personnes prévoit-on que les prisons fédérales vont libérer conditionnellement en 1969?

2. Combien de personnes prévoit-on que les prisons fédérales vont libérer conditionnellement en 1970?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. 1600.

2. 1930.

LA RÉGLEMENTATION DE LA CHASSE AUX BLANCHONS

Question nº 274—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Quelles modifications ont été apportées à la réglementation ou aux lignes de conduite du ministère des Pêches et des Forêts en ce qui concerne la chasse aux blanchons?

2. A quelle date les dispositions modifiées prennent-elles effet?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): 1. Les saisons de chasse du phoque dans le golfe Saint-Laurent et sur le Front seront écourtées; on ne prendra pas de blanchons dans le golfe; l'usage d'avions et d'hélicoptères sera interdit sauf pour le repérage ou la recherche de troupeaux de phoques; seront aussi interdits les atterrissages à proximité des phoques; tirer les phoques dans l'eau sera illégal.

2. A temps pour la saison de chasse du phoque de 1970.

L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

Question nº 277—**M. Reid:**

1. Quand les principaux administrateurs de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ont-ils été nommés?

2. A qui incombaient ces nominations?

3. Quelles consultations a-t-on eues avec les pêcheurs au sujet de ces nominations et, s'il n'y en a pas eu, pourquoi?

4. Quels sont les titres et qualités de chacun des principaux administrateurs de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce?

[L'hon. M. Côté.]

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Forêts): 1. Le président, qui est l'administrateur en chef de l'Office de commercialisation de poisson d'eau douce, a été nommé le 7 mars 1969.

2. Il a été nommé par un arrêté en conseil comme l'exige la loi.

3. Il n'y a pas eu de consultations formelles avec les pêcheurs, mais on sait que beaucoup d'entre eux étaient favorables au candidat choisi.

4. Le président, David F. Corney, travaille dans le domaine du poisson depuis 20 ans, au cours desquels il a été directeur général du Service de commercialisation du poisson de la Saskatchewan pendant dix ans, puis directeur général d'Acadia Fisheries Limited, de Mulgrave (N.-É.) pendant six ans. Il a fait partie pendant dix ans de la direction du Conseil des pêches du Canada, dont il est devenu enfin président.

LE CONSEIL CONSULTATIF DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

Question nº 278—**M. Reid:**

1. Quand les membres du Conseil consultatif de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ont-ils été nommés?

2. Ce conseil a-t-il été consulté au sujet de la nomination des agents exécutifs en chef de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et, sinon pourquoi?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): 1. Douze membres du comité consultatif ont été nommés par décret du conseil le 22 mai 1969.

2. Comme le prévoit la partie II de la loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, le comité consultatif conseille l'Office sur les questions ayant trait au commerce et à la distribution du poisson, des produits du poisson ou des sous-produits du poisson que lui soumet le conseil d'administration de l'Office.

LES POSTES SUPÉRIEURS DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

Question nº 279—**M. Reid:**

1. Quel genre de concours a-t-on organisé pour l'octroi des postes supérieurs de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et quelle publicité a-t-on donnée à ces concours et, s'il n'y a pas eu de concours, pourquoi?

2. En vertu de quels pouvoirs a-t-on procédé à ces nominations, sans concours, et comment les titulaires actuels des postes supérieurs de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ont-ils été choisis?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): 1. En

conformité des usages courants du commerce, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a annoncé les postes supérieurs à pourvoir dans les cas où cette méthode semblait le plus pratique ou nécessaire pour trouver les personnes ayant le talent requis pour combler le poste, mais on n'a pas jugé qu'il était nécessaire de recourir aux annonces, notamment dans le cas des besoins urgents et temporaires de cette période de transition, étant donné que des personnes dont on connaissait le talent et l'expérience étaient immédiatement disponibles au sein des pêcheries et du négoce du poisson.

2. La loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce. Les nominations ont été agréées par le conseil d'administration sur la recommandation du président.

LE DÉVERSEMENT DES EAUX D'ÉGOUT À BANFF

Question nº 288—**M. Mahoney:**

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il terminé ses plans pour la mise en place d'installations destinées à empêcher les eaux d'égout provenant du système d'égout municipal de Banff de se déverser dans la rivière Bow?

2. Quand croit-on que ces installations commenceront à fonctionner?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Les plans sont en cours d'élaboration. Un sondage effectué avant la publication de l'appel d'offres a révélé un vif intérêt chez les sociétés.

2. On envisage d'entreprendre ce projet au début de la prochaine année financière, afin de le terminer à l'automne de 1970.

QUESTIONS ORALES

LA FISCALITÉ

LES TAXES DE VENTE ET SPÉCIALES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au sujet des finances. Je me demande si, à la suite du dépôt du Livre blanc sur la fiscalité, le premier ministre et les principaux ministres qui s'occupent des finances se sont esquivés ou sont partis fêter l'événement? Le ministre des Finances ayant déclaré que le gouvernement compte réviser sa taxe de vente et ses taxes spéciales aussitôt que le Parlement et le pays auront assimilé les propositions du Livre blanc, quelqu'un voudrait-il nous dire quand et comment cette révision doit être entreprise? Aurons-nous un Livre blanc sur ces taxes et, si oui, quand?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministère répondra demain à cette question.

Une voix: Demain?

L'hon. M. Stanfield: Le ministère est censé répondre aux questions aujourd'hui même, monsieur l'Orateur.

M. Woolliams: On aurait pu tout aussi bien prendre congé aujourd'hui. Tout le monde est parti.

M. Crouse: C'est vous le gouvernement; c'est vous qui dirigez le pays.

L'hon. M. Macdonald: Donnez une chance à votre chef. Il en a besoin.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'avoue que la bonne volonté du leader du gouvernement à la Chambre me fait grand plaisir. En outre, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre concerné lorsqu'il reviendra à la Chambre. Le gouvernement canadien estime-t-il qu'on devrait demander au Parlement d'étudier des propositions comme celles du Livre blanc avant qu'on ait eu la possibilité d'étudier et d'examiner la modification concernant la taxe de vente et les impôts sur des denrées spéciales dans le contexte dans lequel le gouvernement compte le faire?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, si je puis corriger ma réponse précédente—la Chambre ne siégera pas demain, c'est pourquoi nous répondrons à la question mercredi.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA MAINMISE SUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Consommation et des Corporations une question découlant d'un rapport de la division chargée de lutter contre les coalitions. Ce rapport fait état d'une croissance alarmante au Canada des prises de possession ainsi que des fusionnements d'entreprises canadiennes. Le ministre songe-t-il à établir au sein de son ministère un organisme quelconque qui surveillerait les mainmises étrangères sur les sociétés canadiennes et qui les limiterait dans l'intérêt public?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la remarque contenue dans le rapport déposé l'autre jour découle d'une étude préparée à l'intention du Conseil économique du Canada et publiée il y a quelques mois. Le Conseil économique a tenu compte de ces données dans ses recommandations concernant la concurrence. Les conséquences et les

effets du mouvement de fusions et de mainmises au Canada soulignés dans le rapport sont pris en considération dans les modifications que nous songeons à apporter à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

M. Lewis: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Si j'ai bien compris le ministre, son ministère étudie actuellement toutes ces questions, Selon lui, quand achèvera-t-on ces études importantes et quand compte-t-il présenter un projet de loi à ce sujet?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, le discours du trône annonçait pour cette session-ci une modification à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que l'honorable ministre ne pourrait pas, en même temps qu'il fait son enquête sur l'emprise américaine dont sont l'objet les compagnies canadiennes, inclure également le nouveau gouvernement du Manitoba, qui a emprunté la somme de 15 millions de dollars des Américains la semaine dernière?

LES POSTES

LA LIVRAISON DES COLIS POSTAUX ET LES COMPAGNIES D'AUTOBUS

[*Traduction*]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, en l'absence de tant de ministres, puis-je adresser ma question au ministre des Postes. Certaines compagnies d'autobus, dit-on, étendent leur activité de distribution de colis en prévision de la demande croissante causée par les tarifs postaux élevés et le service postal peu sûr. Le ministre peut-il nous dire si lui ou un de ses 15 groupes d'étude envisage l'abandon par le ministère des Postes de la distribution des colis postaux?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): La réponse est non, monsieur l'Orateur.

LES COMPTES PUBLICS

LES ATTRIBUTIONS DU COMITÉ

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre suppléant? Comme le comité des comptes publics a devant lui un travail énorme—chose que l'on n'a signalée au gouvernement que la semaine dernière—et comme aucune mesure n'a encore été prise, le premier ministre suppléant veillera-t-il à ce que les attributions du comité des comptes publics lui soient fixées le plus vite possible pour que, nous qui en faisons partie, nous puissions non seulement nous mettre au travail mais aussi obtenir à nouveau l'autorisation de présenter un rapport sur les travaux que nous avons terminés avant le congé d'été?

L'hon. G. J. McIlraith (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir d'étudier la question.

LES MANIFESTATIONS DE VIOLENCE

MONTRÉAL—QUESTION RELATIVE AU RÈGLEMENT MUNICIPAL PROPOSÉ

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Peut-il dire si les autorités de la ville de Montréal ont consulté son ministère au sujet du règlement qu'elles s'apprêtent à adopter, relativement aux manifestations et aux rassemblements publics qui seront dorénavant prohibés dans la métropole?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur.

M. Rondeau: Je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Justice.

Le ministre croit-il que ce règlement de la ville de Montréal est constitutionnel?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, cette question est encore...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député reconnaîtra que la question n'est pas recevable.

[*Traduction*]

M. Andrew Brewin (Greenwood): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu le caractère très général du règlement visant à interdire les démonstrations à Montréal et vu les conséquences qu'il pourrait avoir sur la liberté de parole et la liberté d'assemblée que garantit la déclaration canadienne des droits de l'homme, le ministre de la Justice examinera-t-il la question et entend-il faire une déclaration à la Chambre sur les aspects constitutionnels de ce règlement?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, comme le règlement est encore à l'étude par le conseil municipal de Montréal, il ne serait pas indiqué pour moi de le commenter. J'ai demandé à voir le texte du règlement. Bien sûr, la question de savoir si le règlement est constitutionnel ou non sera tranchée, en der-

nière analyse, par les tribunaux si le règlement est contesté. Dans ce dernier cas, le procureur général du Canada aurait peut-être l'occasion de juger s'il doit intervenir.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE DÉPÔT D'UNE COURONNE AU MONUMENT AUX MORTS DE LA GUERRE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Peut-il dire à la Chambre quel ministre doit déposer une couronne demain au monument aux morts au nom du gouvernement du Canada?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, ce sera le premier ministre suppléant.

M. Marshall: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il expliquer pourquoi le premier ministre lui-même ne déposera pas la couronne?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES PÊCHES

LA CONSERVATION DES RESSOURCES MARINES ET LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je poserai ma question au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts. L'honorable député a-t-il des précisions à offrir quant au résultat des entretiens de fin de semaine entre le premier ministre et U Thant sur le projet de conservation de nos ressources marines ainsi que sur le contrôle de la pollution des hautes mers?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai rien à annoncer.

LES FINANCES

LA COMMISSION NATIONALE DES VALEURS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, une question pour le ministre de la Consommation et des Corporations. Comme la liste de bills déposée par le premier ministre à l'ouverture de la session ne semble contenir aucune référence à un bill traitant d'une société canadienne ou nationale des valeurs, le ministre aurait-il abandonné l'idée de créer une telle commission? Dirait-il à la Chambre quel progrès on a fait, disons depuis le mois de juin, pour obtenir la permission de créer un organisme de ce genre?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, c'est non pour la premièr partie de la question. Pour le reste, le gouvernement n'a pas encore arrêté sa position.

LA FONCTION PUBLIQUE

LE QUOTA DE LA CAMPAGNE DE LA PLUME ROUGE

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État. La Division de la fonction publique de la Fédération des œuvres a-t-elle atteint son quota lors de la récente campagne de la Plume rouge? Si oui, le gouvernement fera-t-il une déclaration pour effacer l'impression, laissée récemment à une émission de télévision, que c'était en grande partie la faute de la Division de la fonction publique si la Fédération des œuvres n'avait pas atteint le montant fixé?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): D'après les renseignements que je possède, monsieur l'Orateur, les employés de la Fonction publique ont non seulement atteint, mais dépassé l'objectif qui leur avait été fixé dans ce double appel et, peut-être, en effet, faudrait-il accueillir la suggestion du député et un communiqué à ce sujet.

LES OCCASIONS D'EMPLOI POUR LES FEMMES

[*Traduction*]

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au président du Conseil du Trésor. En son absence, puis-je la poser à un ministre qualifié pour y répondre, qui pourrait la prendre comme préavis. Étant donné que pendant la fin de semaine le président de la Commission de la fonction publique a évoqué l'inégalité des débouchés qui s'offrent aux femmes dans la fonction publique, le ministre étudiera-t-il cette question pour faire bientôt une déclaration à la Chambre?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je doute que la question ait été posée sous une forme réglementaire. Le député devrait la poser directement au lieu de réclamer un commentaire du ministre sur une déclaration faite en dehors de la Chambre.

LE CODE CRIMINEL

L'ÂGE DES JEUNES DÉLINQUANTS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? Il s'agit de réformes à apporter au Code criminel conformément aux recommandations du comité de la délinquance juvénile. Le ministre de la Justice songe-t-il à modifier le Code criminel de telle sorte que l'âge auquel un individu peut être convaincu d'un acte criminel soit porté de sept ans à douze ans? Étudiera-t-il aussi l'article 13, et la clause d'exception.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous étudions tous les aspects du rapport.

M. Woolliams: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Aucun bill n'a encore été introduit en ce sens, mais dans la réforme que l'on envisage d'apporter au Code criminel, s'occupera-t-on de cet aspect de la question?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, le député devra, je le crains, attendre les événements. Peut-être qu'on s'occupera de cet aspect dans ce projet de loi ou dans un autre que présentera mon collègue, le solliciteur général.

M. Woolliams: Autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Compte tenu de la réponse du ministre et des condamnations prononcées contre les jeunes contrevenants, envisagerait-il de renvoyer au comité permanent de la justice et des questions juridiques mon projet de loi visant à modifier les articles 12 et 13 du Code criminel?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, quelle que soit la procédure que nous adopterons, je ferai certainement de mon mieux pour que le comité étudie au plus tôt les dispositions du bill du député. J'ignore si je peux influencer les délibérations de ce comité; le député en est un membre très éminent.

LES COALITIONS

L'EXAMEN DU RAPPORT MACKENZIE

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations? Le 6 mars dernier, le ministre a déclaré à la Chambre que la division de la recherche de la Direction des enquêtes sur les coalitions était en train d'examiner le rapport Mackenzie soumis au gouvernement de l'Alberta et concernant le commerce de détail de l'essence. Le ministre avait ajouté que le rapport avait également été soumis au Conseil économique du Canada. Peut-il nous dire maintenant si ces deux organismes ont terminé l'examen du rapport en question et quand les résultats de cette étude seront communiqués à la Chambre?

[M. l'Orateur.]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Dans son rapport du mois d'août dernier, le Conseil économique fait état des problèmes et des pratiques du commerce signalés non seulement dans le rapport MacKenzie, mais dans le rapport TBA et le rapport de la Colombie-Britannique, qui traitaient également de pratiques restrictives du commerce du même genre, adoptées par les compagnies pétrolières. Comme je le disais au début de la journée, nous examinons le rapport du Conseil économique en vue d'une révision de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

En ce qui concerne le rapport MacKenzie, je tiens à bien préciser que bon nombre de ses recommandations ne relèvent ni de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, quelle qu'en soit la teneur, ni de la compétence du gouvernement fédéral. Un grand nombre d'entre elles, concernant l'octroi de permis, les conditions des hypothèques sur biens meubles ou de la location de biens meubles sont d'intérêt purement provincial.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme cette question est de la plus haute importance, notamment pour ceux qui s'adonnent au commerce de l'essence, le ministre est-il disposé à en saisir le Parlement au moyen d'un Livre blanc ou d'une autre méthode parlementaire?

L'hon. M. Basford: Je préférerais agir plus promptement et présenter une mesure remaniée contre les coalitions.

M. Mazankowski: Comme l'Imperial Oil s'est attaquée à fond de train au rapport MacKenzie, le ministre nous dira-t-il si la compagnie actuelle ou toute autre société a présenté des instances à son ministère...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question supplémentaire devrait être inscrite au *Feuilleton*.

L'ENQUÊTE SUR LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme il est de Vancouver et vu les droits d'inscription considérables exigés de la ville de Vancouver pour son entrée dans la Ligue nationale de

hockey, le ministre va-t-il faire enquête sur ladite ligue aux termes de la loi relative aux enquêtes sur la coalition?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, les sports professionnels ne relèvent malheureusement pas de la loi canadienne relative aux enquêtes sur les coalitions, la loi est formelle à ce sujet. Comme le député le sait sans doute, j'ai eu des entretiens à ce sujet à Washington, il y a quelques jours, et j'ai déclaré il y a quelques mois à Toronto qu'il appartenait aux ligues de sports professionnels de démontrer pourquoi elles ne devraient pas être visées par une nouvelle loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

LES TRANSPORTS

LA RÉDUCTION DES SERVICES-VOYAGEURS PAR LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Comme les cheminots s'inquiètent vivement de la demande présentée par les deux compagnies de chemin de fer en vue d'abandonner leur service-voyageurs et que les syndicats représentant ces travailleurs demandent que les audiences relatives à ces demandes soient publiques, le gouvernement s'efforcera-t-il de faire droit à cette requête?

L'hon. G. J. McIlraith (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ferai examiner la question.

LES ÉDIFICES PUBLICS

OTTAWA—LE CHOIX D'UN ENTREPRENEUR MONTRÉALAIS

M. G. W. Baldwin (Peace River): J'ai une question pour le ministre des Travaux publics. Elle découle d'une nouvelle d'après laquelle le gouvernement, appliquant rigoureusement son programme d'austérité, a accordé un contrat de 27 millions de dollars à une société de Montréal pour la construction de bâtiments dans la ville d'Ottawa. Le ministre peut-il nous dire si ce contrat a été adjugé à la suite d'un appel d'offres ou de soumissions privées?

M. l'Orateur: Je pense que la question devrait être inscrite au *Feuilleton*. Si elle est urgente, elle pourrait être examinée au moment de l'ajournement.

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'EMPLOI DES DIPLÔMÉS

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme on s'inquiète de plus en plus du nombre de non-Canadiens parmi les membres des facultés des universités canadiennes et du manque de possibilités d'emploi pour les Canadiens diplômés et ceux qui poursuivent des études supérieures, le ministre peut-il nous dire si ses fonctionnaires ont établi des programmes destinés à fournir des emplois aux intellectuels hautement qualifiés qui sont en chômage?

M. l'Orateur: On a déjà posé des questions similaires dans le passé. L'avis de la présidence n'a jamais varié à ce sujet: les ministres doivent communiquer les renseignements de ce genre sous forme de déclaration à l'appel des motions. Peut-être la question pourrait-elle être posée de cette façon.

M. Comeau: Le ministre serait-il prêt à faire une déclaration à l'appel des motions au sujet de ce problème?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je n'ignore pas la situation dont parle mon honorable ami. Je tâcherai de saisir une occasion de communiquer les renseignements que je possède à ce sujet.

LES STUPÉFIANTS

L'OPPORTUNITÉ DE MESURES LÉGISLATIVES

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Étant donné les rapports récents des hôpitaux sur la croissance alarmante des traitements d'urgence des jeunes gens souffrant des effets du LSD et les quatre décès dus à la même cause au cours du mois dernier, le ministre envisage-t-il de prendre des mesures rapides au palier législatif?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, malgré la tragédie que constituent les exemples signalés à la Chambre par le député, le gouvernement veut attendre le rapport du groupe d'experts présidé, sauf erreur, par le doyen LeDain de la Faculté de droit d'Osgoode Hall. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social attend son rapport sur l'usage non médical des drogues. Telle est, je crois, la situation actuelle à cet égard.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VISITE DU MINISTRE AU MOYEN-ORIENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je voudrais poser une question au premier ministre suppléant, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il en mesure d'informer la Chambre de l'objectif de la visite au Moyen-Orient du secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

L'hon. G. J. McIlraith (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur.

M. Nystrom: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre suppléant est-il en mesure d'indiquer à la Chambre les pays que le ministre visitera au cours de sa tournée au Moyen-Orient?

L'hon. M. McIlraith: Non, monsieur l'Orateur, mais je serai heureux de vous fournir ce renseignement mercredi.

[*Plus tard*]

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, il y a quelques instants j'ai répondu à deux questions qu'on m'avait adressées. J'avais l'impression que le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'était pas parmi nous. Je remarque qu'il est a la Chambre. On pourrait peut-être l'autoriser à donner des réponses plus complètes à ces questions.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) visitera l'Iran, Israël et, enfin, la République arabe unie.

Le but de son voyage est de répondre à l'invitation des ministres des Affaires extérieures de ces trois pays et, bien sûr, de s'enquérir sur place des problèmes de l'heure qui confrontent ces pays.

Le but de la mission est nécessairement pacifique, même si la mission n'en est pas une de paix, nécessairement.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

[*Traduction*]

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voulais poser une question sur les affaires extérieures, mais il est évident que personne, à la Chambre, n'est capable d'y répondre. Je crois que c'est maintenant le jour où le ministre de l'Expansion économique régionale devrait être ici pour fournir les réponses voulues. Il était ici au début de la soirée. Son secrétaire parlementaire pourrait peut-être indiquer à la Chambre si l'on a déjà nommé un président du conseil d'administration de la Société de développement du Cap-Breton pour remplacer celui qui a donné sa démission il y a plusieurs mois?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Je soumettrai volontiers cette question au ministre, monsieur l'Orateur.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): J'ai une question à poser au ministre des Postes. Étant donné le nombre croissant de Canadiens qui ne bénéficient plus de la distribution du courrier en vertu des règles actuellement en vigueur au ministère des Postes, le ministre ou le gouvernement envisage-t-il d'abolir complètement la distribution du courrier à domicile dans tout le Canada afin de supprimer toute injustice?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question semble litigieuse.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LES CONGÉDIEMENTS À L'HÔPITAL DE LANCASTER

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. A propos de la prise de possession de l'hôpital d'anciens combattants de Lancaster qui fera l'objet d'une question en fin de soirée par le député de York-Sunbury cette semaine, le ministre s'assurera-t-il que tous les congédiements de personnel de cet hôpital sont conformes aux garanties de la fonction publique?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Comme l'a dit le député, monsieur l'Orateur, toute cette question sera traitée en fin de soirée au cours de la semaine, peut-être même ce soir. Quant aux congédiements, je tiens à assurer au député que toutes les précautions nécessaires ont été prises et tous les préavis envoyés. Nous ignorons encore le nombre des congédiements. La semaine dernière nous avons envoyé des avis à des surnuméraires. Il se peut fort bien que les intéressés répondent aux normes d'autres emplois.

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Comme demain est le jour du Souvenir puis-je lui poser une question qui intéresse de nombreux anciens combattants. Quand le comité permanent des affaires des anciens combattants aura terminé les travaux qui concernent la loi sur les pensions, le gouvernement sera-t-il disposé à charger ce comité d'étudier la loi sur les allocations aux anciens combattants?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a déjà annoncé—en fait, c'était avant l'ajournement de la session précédente, le 16 juin—que le gouvernement révisait l'ensemble du contenu de la législation sociale du pays. Dès que cette révision sera achevée, des déclarations seront faites en temps voulu.

• (3.50 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS—TÉLÉGRAPHE ET TÉLÉPHONE

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications) propose la 2e lecture et le renvoi au comité permanent des transports et des communications du bill C-11, loi modifiant la loi sur les chemins de fer.

[*Français*]

—Monsieur l'Orateur, le bill a tout simplement pour objet d'étendre les pouvoirs de réglementation de la Commission canadienne des transports à l'égard des compagnies de télécommunications dont l'activité ressortit à sa juridiction. Avant d'aborder les raisons de cette initiative, je voudrais parler brièvement de l'industrie canadienne des télécommunications et des pouvoirs de réglementation qui existent à l'heure actuelle.

Cette industrie représente une combinaison unique des secteurs public et privé qui, au cours des années, a permis d'installer au Canada l'un des meilleurs réseaux de télécommunications au monde. Grâce à des efforts de coopération volontaires, ces compagnies qui, à ce titre, sont dignes d'éloges, ont réussi à établir un réseau national intégré qui répond aux besoins économiques et sociaux de la nation. La dernière addition faite à la famille de compagnies est, naturellement, *Télésat Canada* et, il y a quelques mois, nous avons revu les plans visant à intégrer la nouvelle technologie des satellites dans le réseau complexe de câbles et de micro-ondes dont nous disposons actuellement. Il nous incombe à tous de poursuivre notre planification d'ensemble et d'utiliser notre autorité, de façon à disposer à l'avenir d'un réseau canadien de télécommunications encore plus efficace, plus souple et plus sûr.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je passe maintenant à l'aspect réglementation. Tout ce qui concerne la radio relève exclusivement de la compétence fédérale, et il en est ainsi des affaires des sociétés de télécommunications possédant une charte fédérale, dont les plus importantes sont Bell Canada, CN-CP Telecommunications et British Columbia Telephone Company.

Je pense qu'il est juste de dire que le gouvernement fédéral n'a pas adopté tellement de lois en vertu de cette compétence. Sauf la radiodiffusion, le réglementation des télécommunications se résume essentiellement au contrôle technique détaillé de l'emploi de la radio, à l'établissement de tarifs pour les sociétés publiques de téléphone et de télégraphe, au contrôle des câbles sous-marins servant aux télécommunications extérieures et à d'autres affaires régies par des lois spéciales.

En vertu de la loi sur les chemins de fer, la Commission canadienne des transports régit les tarifs imposés au public pour le téléphone et la télégraphie, mais non par les tarifs des services pour lesquels le public n'a pas à payer et communément appelés services privés de communications par câbles. Entre autres choses, il comprennent les réseaux de distribution de télévision, Telex et TWX, la transmission de données pour les calculatrices, les circuits de contrôle du traffic aérien, etc. La concurrence entre ceux qui fournissent ces services privés est limitée, tandis que le service téléphonique est considéré comme un monopole naturel. C'est aux services de lignes privées que le bill étendrait la compétence de la Commission des transports.

Les députés le savent, le rythme du progrès technologique en télécommunications s'est accéléré si rapidement que les législateurs et les administrateurs sont impuissants à évaluer les effets à long terme de l'application de ces nouvelles techniques. Qu'on me permette de mentionner un seul exemple, les câbles à large bande auxquels on a eu très vite recours pour acheminer vers les foyers les signaux de certains canaux de télévision et qui pourront aussi servir à d'autres fins. On mettra la même technique à contribution pour établir des milliers de lignes téléphoniques et de voies de transmission de données à l'intérieur des villes et entre les villes.

Si, dans la formulation des règlements, le gouvernement se laisse devancer par les progrès industriels, du point de vue de la compétence et de l'optique générale, il entravera l'expansion rationnelle et planifiée de ce secteur.

Conscient de ces facteurs, j'ai déjà créé cette année une commission dont l'objectif est de recueillir des faits et de faire des propositions sur les télécommunications. Déjà, cet organisme a organisé une cinquantaine d'études distinctes et mis à l'œuvre un grand nombre d'intéressés qui appartiennent à diverses disciplines et régions du pays.

Ici, monsieur l'Orateur, je voudrais demander l'assentiment de la Chambre pour faire

figurer en appendice au hansard un document qui expose les travaux de la Télécommission.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Kierans: Il y a des exemplaires en français et en anglais.

[*Note de l'Éditeur: Le texte du document précité figure à l'appendice A.*]

L'hon. M. Kierans: Une fois les travaux terminés et évalués, vers la fin de l'an prochain, le gouvernement fera connaître ses intentions générales sur la politique et la législation relatives aux télécommunications. Nous ne prétendons pas qu'une telle politique puisse être établie à tous égards ou durer longtemps; ce domaine est trop changeant et les concepts sont constamment remis en question. Toutefois, il sera essentiel d'obtenir un degré suffisant de stabilité pour permettre à l'industrie de continuer en toute certitude sa planification à long terme.

Je crois avoir assez précisé notre position générale actuelle et nos projets pour les prochaines années. Si l'évolution n'était pas tellement rapide, je pourrais m'arrêter ici comme s'il s'agissait d'un rapport intérimaire sur notre activité. Cependant, rien n'est statique.

Des nombreux progrès que connaît l'industrie des télécommunications, peu sont plus frappants que la croissance des services privés de communications par câbles. Ce secteur croît au rythme de 20 p. 100 par année et aujourd'hui, les services privés de communications par câbles fournis par des sociétés régies par le gouvernement fédéral représentent des investissements de 90 millions. Ce rythme de croissance va non seulement se maintenir mais même augmenter, surtout à la suite de l'essor des sociétés d'informatique qui exploitent des ordinateurs en liaison permanente et à utilisation partagée, reliés par des réseaux de télécommunications à des clients éloignés. On estime que la valeur actuelle de tous les types d'ordinateurs installés au Canada est de 800 millions de dollars, et elle devrait dépasser 1 milliard d'ici la fin de 1970.

L'essor des réseaux privés de communications par câbles est important non seulement en soi mais encore par rapport aux grands réseaux, qui sont réglementés dans l'intérêt du public. Alors que les réseaux privés ne le sont pas à l'heure actuelle, ce sont les mêmes sociétés de télécommunications qui exploitent tant les réseaux réglementés que les réseaux non réglementés. Prenons le cas des Télécommunications du Canadien National et du Canadien Pacifique: tout près de 75 p. 100 des recettes de la société proviennent des tarifs fixés pour ses services de câble.

• (4.00 p.m.)

On ne peut vraiment pas, sans errer grandement, demander à un organisme comme la CCT de ne réglementer qu'un secteur particulier de l'activité d'une société. Dans le domaine des tarifs, la différence entre les réglementés et les non-réglementés peut être décisive. J'aimerais mentionner, à ce sujet, que la CCT, dans la décision qu'elle a rendue au sujet de la demande de la Bell Canada, a exigé que la Bell lui remette un exposé détaillé des recettes et des coûts pour ses tarifs réglementés et les autres.

[*Français*]

La plupart des députés connaissent, j'en suis sûr, les vastes possibilités qu'offre le calcul électronique. Avant longtemps, les services d'ordinateurs s'étendront à tout le pays, à l'instar d'un réseau, et seront considérablement utilisés pour l'emmagasinage en masse, la distribution et la commutation des renseignements et des données d'ordre scientifique, médical, éducatif, juridique, comptable, et d'autre nature. Déjà, pointe à l'horizon le perfectionnement qui accroîtra énormément la capacité d'emmagasinage et de recherche des données de l'ordinateur. Utilisé en liaison avec le réseau moderne de télécommunications, avec tous ses raffinements, le tout devient un puissant instrument qui, bien géré, peut représenter une force puissante pour le développement du pays.

A cet égard, la modification proposée vise à permettre à la Commission de déterminer un taux équitable applicable aux lignes privées qui interviennent dans les communications par ordinateur, entre les autres services, et à garantir que tous les usagers du service de lignes privées jouiront d'un traitement équitable et non discriminatoire. Cette modification habilitera la Commission des transports à examiner l'éventail complet des activités des compagnies de télécommunications soumises à sa juridiction. A cette fin, les définitions de «taxe de télégraphe» et de «taxe de téléphone» sont modifiées par l'article (1) du bill.

Les redevances que les organismes de radiodiffusion et les compagnies exploitantes de systèmes de télévision à antenne collective exigent de leurs clients sont expressément exclues de la juridiction de la Commission canadienne des transports, étant donné qu'elles sont du ressort du Conseil de la radio-télévision canadienne.

[*Traduction*]

Je propose volontiers la deuxième lecture du bill.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je félicite le ministre de

s'être mis en orbite pour la première fois et de s'être fait en quelque sorte l'ange gardien de la loi sur les chemins de fer. J'ai surveillé avec intérêt l'expansion de son empire lorsque, par décret du conseil, des responsabilités qui, jusque-là, incombaient au ministre des Transports (l'hon. M. Jamieson) sont passées sous son étroite surveillance.

Il n'est pas normal que l'empire du ministre des Communications (M. Kierans) prenne de l'ampleur car, après tout, ses services ont été si remarquables au ministère des Postes, qu'il fallait lui donner de plus grandes occasions de servir. Ce n'est qu'à mon retour sur la colline du Parlement cet automne que j'ai constaté l'envergure de ses ambitions; m'étant rendu aux toilettes proches de ces lieux, j'ai découvert qu'environ un quart de l'étage avait été déménagé. Renseignements pris, il s'agissait du nouveau domaine du ministre des Communications. Cette expansion est autant physique que spirituelle et juridique.

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Cette assertion est fausse.

M. Macquarrie: On a relevé mon erreur et j'accepte cette correction. Quand, à l'avenir, je me trouverai à l'étroit, je me souviendrai que ce n'est pas la faute du ministre des Communications, mais celle du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je n'aurais pas dû m'évertuer à tailler un empire plus vaste au ministre des Communications; j'aurais dû comprendre qu'à cet égard il n'avait nullement besoin de mon aide.

Nous pourrons un jour envisager ce qu'on dit être en puissance un conflit d'autorité entre ceux qui passent pour les consuls du nouvel empire de l'Information Canada, le secrétaire d'État (M. Pelletier) et le ministre des Communications, confrontation qui sera des plus intéressantes.

Le bill C-11 m'a paru à première vue clair et inoffensif, non susceptible de provoquer de vastes discussions, alors que jamais loi d'apparence si claire et inoffensive n'a déclanché une telle avalanche d'idées que celle que nous venons de subir. Je pense qu'on abolit difficilement des habitudes invétérées. On prétend qu'une fois qu'on a appris à écrire, on ne l'oublie jamais. Je présume qu'une fois qu'on a appris l'écriture sur le ciel on ne l'oublie pas non plus et le ministre est un spécialiste dans ce domaine. Il a acquis des connaissances techniques à son bureau et il lui reste peut-être encore certains discours appropriés. Qui sait quelles occasions il convient de saisir pour en faire usage?

Je n'aurais pas cru que dans ce projet de loi, le ministre aurait réussi à s'étendre sur le Conseil de la radio-télévision ou sur Télésat. J'aurais cru plutôt qu'il nous aurait parlé du service téléphonique qu'il a inauguré devançant peut-être sous ce rapport le secrétaire d'État (M. Pelletier). Lorsque le ministre a abordé la question du projet de loi, il n'a rien dit, à mon avis, auquel je trouve vraiment à redire. J'estime que ce n'est que le début d'un rafistolage.

Comme nous l'avons signalé à maintes reprises au ministre durant la dernière session, il est indispensable d'adopter des mesures approfondies de réglementation dans le domaine des télécommunications. Pendant un certain temps, semble-t-il, le ministre ne se rendait pas compte de l'ampleur de ce problème mais depuis l'établissement du Conseil de radio-télévision, je suis convaincu qu'il reconnaît maintenant qu'il y a lieu d'établir des cadres pour rattacher la réglementation et l'exploitation dans ce domaine de la plus haute importance.

Certains de mes collègues qui sont bien renseignés sur le sujet veulent sans aucun doute parler de cette mesure. Je profiterai d'autres occasions, aux diverses étapes du bill, pour exprimer d'autres idées à ce sujet.

• (4.10 p.m.)

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, quand j'ai entendu le ministre dire dans son exorde que nous avons le meilleur système de télécommunications du monde, je me suis demandé si nous vivions, lui et moi, sur la même planète. Un samedi matin de l'été dernier, au cours d'une visite dans ma circonscription, j'ai voulu faire une chose qui est relativement simple depuis au moins cent ans: envoyer un télégramme à Yorkton en Saskatchewan, à environ 300 milles de Winnipeg. J'ai appelé le bureau télégraphique du Canadien-Pacifique, étant donné que Yorkton est sur la voie de cette société, et on m'a répondu qu'on pouvait prendre mon message, mais à cause des services réduits, on ne savait pas si le bureau télégraphique de Yorkton était ouvert, et, par conséquent, on ne pouvait pas m'assurer que mon message parviendrait à destination avant le lundi matin. Donc, lorsque le ministre nous dit que nous avons un des meilleurs réseaux de télécommunications du monde, lui et moi devons parler de deux sociétés différentes. L'objet de ce projet de loi est apparemment très simple: en vertu de la loi sur les chemins de fer, autoriser la Commission canadienne des transports à réglementer et à approuver

les taxes que les compagnies de télégraphe et de téléphone doivent percevoir des services de ligne privée. Ce n'est pas à mon avis une proposition aussi simple que le ministre l'affirme. Le cabinet ayant, semble-t-il, commis une grave erreur en janvier dernier, propose maintenant une mesure destinée à le sortir d'une situation assez gênante. Le 28 janvier 1969, le cabinet adoptait un décret ministériel; je voudrais vous en lire le paragraphe que voici:

Qu'après avoir exploré un certain nombre de solutions et à la suite de négociations prolongées, il a été conclu que le but des Télécommunications CN/CP serait mieux servi si l'on acceptait une proposition relative à l'acquisition de 51 p. 100 des actions de Computer Sciences (Canada) Limited;

C'est parce que le cabinet a permis cet achat que nous nous trouvons actuellement devant une telle difficulté et que nous devons adopter cette mesure législative. Je soutiens cependant que ce n'est pas au mieux des intérêts des sociétés d'ordinateurs canadiennes ni des Canadiens moyens. Cela a été fait au moment où la division anticoalitions enquêtait sur les inconvénients qu'il y aurait de permettre à Bell Canada de posséder en propriété exclusive une filiale, la Northern Electric Company. L'enquête sur Bell-Northern Electric a été menée parce que Northern Electric est un fabricant, tout comme Computer Sciences Limited. L'enquête de la division anticoalitions a pour but d'examiner les relations entre Bell, en tant que monopoleur achetant du matériel de communications, et Northern Electric apparemment filiale de Bell et fabricant de ce matériel. Il semble qu'une partie du gouvernement doute qu'on puisse avec quelque bon sens permettre à Bell, compagnie de communications, de posséder Northern Electric, alors qu'un autre service de l'État, en l'occurence le cabinet, a permis aux Télécommunications du CN et du CP d'acheter une société d'ordinateurs qui, je le maintiens, se trouve précisément dans la même situation par rapport à celles-ci que Northern Electric par rapport à Bell Canada.

C'est probablement une faute que de l'avoir permis, mais l'ayant permis le gouvernement va découvrir que Bell Canada va maintenant suivre l'exemple des Télécommunications CN-CP et voudra s'engager dans la même entreprise de transmission d'information par ordinateur de ville à ville. Le gouvernement l'a fait en sachant très bien que les sociétés privées d'ordinateurs du Canada s'y opposaient et qu'elles avaient établi leur position de façon très claire dans un mémoire qu'elles avaient présenté à plusieurs ministres du cabinet y compris le ministre des Communications. Dans leur mémoire, les sociétés proposaient que le gouvernement enquête sur la nature compétitive des Télécommunications du CN et du service des communications publiques du Canadien-Pacifique, sur les rapports entre les réseaux telex du Canada et des États-Unis, sur la suffisance des services existants des télécommunications, sur les rapports entre les aspects réglementés ou non des sociétés publiques de télécommunications quant à l'emploi des ordinateurs, sur les taux et les tarifs des compagnies de télécommunications et sur l'éventualité que le gouvernement fédéral s'engage lui-même plus avant dans cette entreprise de télécommunications, et sur la sécurité des données transmises par les compagnies. Elles font remarquer qu'il y a eu une proposition similaire aux États-Unis soumise par le Department of Justice à la U.S. Federal Communications Commission.

Malgré cela, le gouvernement canadien a autorisé les Télécommunications CN-CP à faire cette acquisition. Dans le mémoire, on cite des passages d'un texte adressé par le ministère de la Justice à la Federal Communications Commission des États-Unis, selon lequel les compagnies publiques de télécommunications pourraient avoir recours à des restrictions tarifaires pour désavantager les entreprises privées de traitement des données qui auraient accès aux services en parallèle des ordinateurs. Ensuite, on précise que les compagnies publiques de télécommunications ne devraient pas être autorisées à profiter du monopole qu'elles exercent pour la fourniture des circuits pour étendre ce monopole à des domaines auquel il ne s'applique pas nécessairement.

A mon avis, le cabinet a permis aux Télécommunications CN-CP ce qu'il n'a permis à aucun autre réseau de télécommunications. D'après la *Gazette* de Montréal du 27 février 1969, le vice-président du CP, M. W. J. Stenason aurait déclaré lors d'une conférence de presse que, pour la première fois au monde, des réseaux d'ordinateurs et des services de communications avaient été intégrés bien qu'ils aient toujours été de parfaits partenaires. Bien entendu, il s'agit là de l'opinion de M. Stenason. A mon avis, on a fait erreur en permettant cet achat par les Télécommunications CN-CP. Cette fusion ne sera pas à l'avantage des Canadiens. Quand le ministre affirme vouloir que la CCT réglemente ces services, ce qu'il dit en réalité, selon moi, c'est qu'il n'y aura aucune réglementation. J'estime que la Commission des transports du Canada, prédécesseur de la CCT, la CCT elle-même et son président, grassement rémunéré et jouissant d'une grande influence, mais guère objectif à mon avis, n'ont sauvegardé en rien les intérêts des citoyens du Canada. Qu'il s'a-

gisse des services ferroviaires ou des tarifs du téléphone, la Commission de réglementation a lamentablement échoué à cet égard.

Je dirai, quitte à me répéter, que le bureau de la Commission des transports et celui de l'actuelle Commission canadienne des transports pourraient bien être considérés comme le siège social du Canadien Pacifique ou de la compagnie Bell, car la Commission n'a jamais fait quoi que ce soit pour protéger les intérêts des citoyens ordinaires. Les deux commissions ont été chargées, par voie législative, de veiller à l'intérêt du public en matière de tarifs et de service. Ce sont des organismes parajudiciaires, mais absolument rien ne prouve qu'elles aient vraiment protégé les droits des gens comme elles sont censées le faire. A l'encontre des organismes de réglementation de même nature dans d'autres pays qui étalent au grand jour la situation financière des entreprises de service public, les agences canadiennes ont joué un rôle très passif, se bornant à évaluer les renseignements soumis lors d'audiences très rares. Il en résulte une lutte des plus inégales contre des organismes, telle l'Association canadienne des maires et des préfets, qui ont peine à trouver dans leur budget déjà serré, quelques dizaines de milliers de dollars afin d'obtenir les conseils de spécialistes requis pour contrer l'habileté inouïe de Bell Canada et, j'ajouterais maintenant, des télécommunications CN-CP, qui peuvent se permettre de retenir les services des plus grands spécialistes pour plaider leur cause.

• (4.20 p.m.)

Il faut dire qu'en transformant l'ancienne Commission des transports en nouvelle Commission canadienne des transports, on a autorisé celle-ci à mettre les faits au jour de la façon habituelle adoptée par les organismes de réglementation aux États-Unis; mais rien ne prouve qu'elle n'ait fait rien de plus que l'ancienne Commission des transports. Chaque année, à la suite des décisions par lesquelles l'ancienne Commission l'autorisait à faire certains bénéfices sur ses placements, la Bell Canada dépassait le niveau des bénéfices autorisé. De 1958 jusqu'au milieu des années 60, les bénéfices excédentaires de la Bell—qui, à mon avis, ont été soutirés illégalement et à l'encontre des décisions de la Commission des transports—ont atteint environ 37 millions de dollars. Quand on songe qu'après avoir payé l'impôt de 50 p. 100 sur le revenu des sociétés, il restait encore cette somme à la Bell Canada, il est évident qu'elle a soutiré, illégalement, d'après moi, pendant cette période, 75 millions de dollars environ aux usagers du téléphone.

En 1964, la Commission a étudié la situation de nouveau. Cela n'a pas donné grand-chose: elle a permis à la société Bell de continuer, légalement, de réaliser des bénéfices supérieurs à ce qu'elle avait autorisé par ses décisions antérieures et de faire des bénéfices de 6.6 p. 100 environ, c'est-à-dire la même somme qu'auparavant, en dépit du niveau de beaucoup inférieur autorisé par la Commission des transports. Bell Canada a continué de braver la Commission des transports, même après que le Parlement eût transformé celle-ci en Commission canadienne des transports et nommé M. Pickersgill à sa tête. Au cours de la première année complète d'exploitation après la décision de 1966, les bénéfices se sont établis entre 6.7 et 6.8 p. 100. C'est alors que la Commission des transports est intervenue et a demandé à la Bell ce qu'elle comptait faire pour baisser ses tarifs, en raison de son excédent de bénéfices. La Bell a prétendu que ses profits excessifs étaient justifiés par la hausse sensible des taux d'intérêt et l'augmentation des frais de construction. La Commission canadienne des transports, comme avant elle la Commission des transports du Canada, a admis cette explication et accepté de tolérer des niveaux de bénéfices excédant le maximum qu'elle avait elle-même établis, un an plus tôt.

Forte de cet encouragement, Bell Canada est revenue à la charge pour demander une nouvelle marge de tolérance, soit un revenu de 8 à 9 p. 100 sur la moyenne totale des investissements. Elle a réclamé à cette fin une augmentation générale des tarifs, ce qui augmenterait le revenu de 10 p. 100, soit de 83 millions de dollars environ. Ces augmentations auraient eu pour résultat de majorer de 40c. à 70c. par mois les téléphones de particuliers et de $1.30 à $2.95 environ les téléphones d'affaires.

La Commission canadienne des transports a paru rejeter la requête de la Bell mais en pratique, grâce à une formule légèrement différente, elle lui a concédé des augmentations que la Bell elle-même estimait à 27 millions de dollars par an. D'après l'expérience passée, la Bell, en matière de calculs, a toujours péché par excès de modération lorsque c'était dans son intérêt; aussi je gage que le taux d'augmentation autorisé par la Commission des transports s'établira non point par 27 millions par année, mais bien de 35 à 40 millions de dollars. Lorsqu'elle a pris cette décision, la Commission des transports n'a pas tenu compte des relations de la Bell avec la Northern Electric. Repoussant la suggestion de certains organismes gouvernementaux tels que l'Association canadienne des maires et des

préfets, elle a refusé d'ordonner une enquête sur le système de comptabilité de la Bell, enquête qui eût permis de constater la répartition des coûts entre les opérations régulières de la Bell et les autres. Une commission doit forcément être à même de décider des tarifs justes, raisonnables et non discriminatoires dans un secteur soumis à réglementation. De plus, il aurait fallu exiger de la société Bell des détails exacts et complets sur la nature de ses investissements.

Elle aurait dû, entre autres, fournir non seulement les détails comptables relatifs à l'amortissement de toutes les communications non téléphoniques, de l'outillage et du matériel soustraits aux réglementations de la Commission des transports, mais encore les rapports faisant état, pour ces mêmes années, des recettes d'exploitation, provenant de l'outillage et du matériel non téléphoniques, des relations existant entre la société Bell et l'American Telephone and Telegraph Company et de leurs transactions réciproques, ainsi que des conditions de l'accord conclu entre ces deux sociétés au sujet des services qu'elles assurent. Ni la Commission canadienne des transports ni son président n'ont exigé aucun de ces renseignements, reprenant en cela l'attitude tout à fait passive de l'ancienne Commission des Transports

L'attitude passive de cette commission et de son président—surtout si l'on songe à nos rapports antérieurs avec lui—n'a pas lieu de nous étonner. Le gouvernement n'en est pas moins à blâmer pour l'institution de la Commission responsable d'un aussi mauvais travail et d'une attitude aussi passive. Cette commission ne s'est pas souciée des rapports entre Bell Canada et sa filiale, la Northern Electric. Aux États-Unis, on interdit l'existence d'étroits rapports comme ceux qui lient Bell Canada et la Northern Electric. La Commission aurait dû faire enquête sur les montants en excédent des prix équitables payés à la Northern Electric par la compagnie Bell, et que cette dernière peut dissimuler dans l'établissement de ses gains ou de ses dépenses d'exploitation. Elle aurait dû examiner le régime de dividentes de la Northern Electric. Il est vrai que la Commission n'a aucun droit de surveillance directe sur la Northern Electric, mais comme cette dernière est une filiale en propriété exclusive de la Compagnie Bell du Canada, sa situation financière est de la plus haute importance, car la Bell peut dissimuler dans les bénéfices de la Northern Electric une bonne partie de ses présumés frais d'exploitation. La Commission aurait dû comparer le taux du revenu de la Northern Electric avec celui des autres fabricants d'outillage téléphonique. Elle aurait dû exiger de la Northern Electric une étude détaillée des coûts de fabrication par des groupes privés, pour s'assurer du chiffre précis de majorations ou de bénéfices provenant de ses ventes à la Compagnie Bell, susceptibles d'être enfouis dans les frais d'exploitation ou l'établissement des bénéfices de la Bell.

• (4.30 p.m.)

La Commission aurait dû voir si les frais de recherche et de mise au point de la Northern Electric étaient excessifs par rapport aux autres frais d'exploitation et si ces derniers sont inclus dans les frais de la Bell, pour les matériaux et services achetés de la Northern. La CCT n'a rien fait de tout cela au cours de l'enquête qu'elle a menée la dernière fois que la Bell a demandé une hausse.

Sachant de quelle façon l'ancienne Commission a négligé les intérêts des consommateurs, des usagers des chemins de fer, je doute fort que la CCT examine scrupuleusement la proposition du Canadien Pacifique d'abandonner son service-voyageurs transcontinental. Je me souviens d'avoir demandé au président de l'ancienne Commission des transports du Canada, en 1966, s'il était au courant de la rumeur persistante chez les employés du Canadien Pacifique, voulant que cette compagnie supprime son train transcontinental, le *Canadian*. Le président m'avait répondu qu'il n'en savait rien.

J'ai signalé au président à l'époque que, deux ans auparavant, le Canadien Pacifique exploitait deux trains transcontinentaux, le *Canadian* qui fonctionnait encore et le *Dominion*. Je lui ai rappelé que le Canadien Pacifique avait demandé à la Commission des transports l'autorisation de supprimer le *Dominion*. La Commission ayant refusé, le Canadien Pacifique a donc enlevé du *Dominion* le wagon-restaurant et les couchettes. Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que très peu de gens accepteraient de voyager par train de Montréal à Vancouver s'ils ne peuvent manger ni dormir dans ce train. Le résultat était fatal: au bout de six mois aucun voyageur ne prenait le *Dominion*.

Le Canadien Pacifique est donc revenu s'adresser à la Commission pour lui dire qu'il voulait supprimer le *Dominion* car il pouvait lui montrer qu'il ne transportait plus de voyageurs, qu'il lui faisait donc perdre beaucoup d'argent. La Commission n'a pas demandé pourquoi les voyageurs ne l'empruntaient pas, ni pourquoi il perdait de l'argent. Elle a agi comme d'habitude: elle a entériné sans mot dire la suppression du *Dominion*.

Étant donné notre expérience de la Commission des transports, je crains fort qu'en sa qualité d'organisme de réglementation chargé

de protéger les Canadiens, la nouvelle Commission se conduira comme son prédécesseur et servira simplement de commis aux compagnies qu'elle est censée réglementer: le Canadien Pacifique, la compagnie de télephone Bell et les télécommunications du CN et du CP. Je doute même beaucoup que la nouvelle Commission ait besoin de pouvoirs supplémentaires, compte tenu des traitements élevés et de la compétence de leur personnel, même si cette compétence n'est pas aussi marquée à l'égard des Canadiens qu'à l'égard des compagnies que la Commission est censée réglementer.

Autrefois, cette commission n'a pas exercé le pouvoir dont elle est munie pour réglementer le tarif du téléphone. Elle n'a pas non plus réussi à utiliser ses pouvoirs pour obliger les compagnies de chemins de fer—le Canadien Pacifique en particulier—à respecter leurs engagements. Le Canadien Pacifique s'était engagé par un contrat passé avec le gouvernement et le peuple canadien à assurer un service ferroviaire convenable. Le Canadien Pacifique détient maintenant d'autres intérêts et d'autres investissements, mais n'oublions pas qu'ils sont presque entièrement fondés sur l'octroi de quelque 25 millions d'acres de terrains dont certains comptent parmi les plus riches de notre pays. On les a donnés au Canadien Pacifique il y a environ cent ans. C'était en partie le prix qu'il fallait payer pour convaincre les prétendus entrepreneurs indépendants de l'époque de construire un chemin de fer d'un bout à l'autre du Canada. A la lumière de cette expérience, je n'ai pas d'espoir que la Commission canadienne des transports exercera plus qu'elle ne l'a fait dans le passé, les nouveaux pouvoirs que le ministre propose de lui donner, de façon à protéger les intérêts des consommateurs dans ce domaine. C'est pourquoi j'avoue au ministre que cette proposition me laisse plutôt sceptique, pour ne pas dire plus.

M. W. M. Howe (Wellington-Grey): Monsieur l'Orateur, au premier abord le projet de loi C-11 pourrait sembler être un de ces bills simples dont la Chambre est saisie périodiquement afin de mettre un peu d'ordre et de préciser certaines questions. Mais, à la suite de la déclaration du ministre, il est clair maintenant qu'il n'en est rien. Le bill ne traite pas d'une affaire simple mais plutôt très complexe et très élaborée, pour laquelle un certain nombre de compagnies dépensent des sommes considérables.

Au premier abord, on pourrait croire que le projet de loi se rapporte à de petites compagnies privées de télégraphe et de téléphone qui se permettaient de faire des choses qui auraient dû être défendues. Cependant, d'après la déclaration du ministre, il semblerait que le projet de loi porte sur des questions importantes de transport et de communication et sur des problèmes consécutifs à l'utilisation de nouvelles formes de communication qu'emploient à l'heure actuelle tant d'organismes commerciaux. Le projet de loi exige donc beaucoup de réflexion et un examen attentif.

L'autorité de la Commission canadienne des transports va être renforcée et voici la teneur de la note explicative relative à l'article 3:

> Cette modification étendrait les dispositions touchant les règles justes et raisonnables et non discriminatoires applicables maintenant aux taxes, aux services et installations fournis par une compagnie de télégraphe ou de téléphone.

Dans sa déclaration à la Chambre, le ministre n'a pas dit si des compagnies utilisant les services fournis par les compagnies de télégraphe et de téléphone avaient été victimes d'injustices, ou avaient invoqué différends ou griefs. Je me souviens il y a quelques années lorsque nous discutions des modifications à la loi sur le téléphone, les compagnies de télévision à antenne collective et la Bell Canada avaient eu une prise de bec à propos du loyer exigé par celle-ci pour les services qu'elle assurait à celles-là. Une autorité régulatrice peut être nécessaire dans un domaine pareil.

Mais il doit y avoir d'autres domaines où l'injustice a peut-être été pratiquée et dont le ministre ne nous a pas parlé, car on ne présente pas à la Chambre un bill comme celui-là tout d'un coup sans invoquer d'autre raison que l'expansion et la complexité nouvelles de l'industrie. Quelqu'un doit penser qu'on a exigé de lui des tarifs exorbitants ou qu'il n'a pas eu un service convenable et le ministère, le gouvernement ou la Commission canadienne des transports ont dû recevoir des plaintes qui ont rendu nécessaire la présentation d'un projet de loi qui fera désormais relever toutes ces compagnies de la Commission canadienne des transports.

• (4.40 p.m.)

Je ne veux pas m'égarer dans cent voies différentes comme le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et entrer dans des questions de chemins de fer, de télécommunications et de transports de toutes sortes. Cependant, lors de la création, il y a quelques années, de la Commission canadienne des transports, nous espérions que la façon de s'attaquer aux problèmes serait incomparablement meilleure, alors que maintenant je me demande si cette commission est en mesure de faire enquête sur des questions comme la discrimination et les taxes. La question est très compliquée. Si la Commission doit s'en occuper il lui faudra peut-être doubler ses effectifs et peut-être engager des experts pour s'acquitter convenablement de la tâche. Je n'ai pas l'impression que nous ayons eu beaucoup d'exemples concrets de la compétence de

la Commission des transports et lorsqu'elle en aura terminé avec les plaintes au sujet des chemins de fer il est peu probable qu'elle ait le temps d'étudier ce bill à fond.

J'espère que les nombreuses personnes impliquées dans ce genre d'affaire seront avisées longtemps à l'avance afin qu'elles puissent avoir toute latitude de préparer et de présenter leurs cas devant le comité. Il y aura des arguments pour ou contre le bill, mais il y a tellement d'argent en jeu—le ministre a parlé de 90 millions de dollars dans un cas et de 100 millions dans un autre, une grosse affaire, que je l'espère toutes les personnes intéressées auront le temps de préparer leur cause pour que le comité puisse examiner la question de façon appronfondie avant qu'on adopte le bill et qu'on lui donne force de loi. Nous escomptons que cette mesure législative sera discutée à fond et de façon appropriée à l'étape du comité.

M. Jack Marshall (Hunter-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, quelques mots sur ce bill C-11; je ne peux dire que je sois passionnément intéressé par Télésat ou par les services de lignes privées; ce qui m'intéresse c'est d'obtenir des moyens de communication normaux pour les personnes que je représente. Le gouvernement peut abroger ou annuler des paragraphes ou des articles de la loi autant qu'il le désire mais il est évident à mon avis que si les taxes doivent être changées ou approuvées ou révisées, il doit tout d'abord y avoir un service et je fais remarquer respectueusement que tel n'est pas le cas dans le district que je représente. Le nom de la Commission canadienne des transports n'est pas très populaire à Terre-Neuve, monsieur l'Orateur, parce qu'elle continue à faire preuve d'apathie quant aux services qu'elle est chargée de fournir pour ma province. Je n'ai pas besoin de rappeler les déclarations relatives aux mesures prises au sujet du service-voyageurs dans la province où des moyens de transport normaux sont refusés à de nombreux Terre-Neuviens.

Quant au service téléphonique comme autre forme de communication, une qui relève de la compétence de cette commission, il est difficile d'imaginer le système de communications qui existe à plusieurs endroits de la province. Il y a beaucoup trop de localités avec un seul téléphone dans une maison ou un bureau de télécommunications du CN, où les gens doivent voyager jusqu'à 10 ou 14 milles pour se rendre, bien entendu s'ils sont assez chanceux d'y trouver le téléphone en état de fonctionner.

Puis, monsieur l'Orateur, il y a des endroits vraiment bien desservis par le service de télécommunication du CN. Quelques-uns ont 10 ou 12 téléphones, grâce à la CCT, mais il sont tous sur la même ligne. Monsieur l'Orateur, imaginez un village ainsi organisé à Terre-Neuve et qu'il faille faire venir le médecin pour une personne malade. Le manque de soins médicaux est une chose, mais le moyen de communication nécessaire en cas d'urgence est sous la responsabilité du ministère qui régit la CCT. Il est honteux de priver n'importe quel Canadien de son droit à ce service.

Monsieur l'Orateur, on peut parler de modifier les taxes, mais dans les endroits isolés de Terre-Neuve, on ne parle pas de taxes, mais de poteaux de téléphone. Si quelqu'un veut la prolongation des services, on demande $85 par poteau. Reste à savoir si les intéressés ont les moyens de payer ce qu'il faut. Alors, pourquoi nous soucions-nous autant d'approbation et de modifications? Pourquoi le gouvernement demande-t-il qu'on approuve ou qu'on modifie? Quand remplira-t-il la promesse qu'il a faite de chances égales pour tous les Canadiens, sans égard à la région où ils vivent?

Je vais essayer de citer quelques exemples. Je vais parler de la petite collectivité de Trout River, qui est avantagée de quelques appareils de téléphone, mais si ses habitants veulent appeler une collectivité voisine, à environ cinq milles, ils doivent recourir à l'interurbain. Ensuite, il y a la collectivité à quelques pas de la ville de Corner Brook, où le marchand pourvu du téléphone doit payer 40c. pour chaque appel. Monsieur l'Orateur, il s'agit du plus récent dispositif, celui qu'on appelle le téléphone-radio. En cette ère du satellite, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'hésite pas à effecter des millions de dollars au service de communication avec l'univers, mais il est évident qu'il ne sait pas que des milliers de Terre-Neuviens n'ont pas même le téléphone.

Et nous allons maintenant avoir un nouveau programme—Information-Canada comme on l'appelle. Il tiendra les Canadiens au courant de tout ce que le gouvernement fait. Ma foi, ce programme ne sera pas très utile à bien des régions de Terre-Neuve, monsieur l'Orateur. Certainement pas par téléphone. Mais les gens obtiennent des informations de leurs députés car ceux-ci savent comment communiquer. Par des contacts directs avec leurs électeurs et parce qu'ils s'intéressent à contracter des engagements et à offrir leur contribution alors que le gouvernement ne se soucie pas de communiquer avec les Terre-Neuviens négligés.

J'hésite à critiquer le ministre des Communications (M. Kierans) à cet égard, monsieur l'Orateur, mais il est bien difficile d'accepter des frustrations quotidiennes, de s'apercevoir que son district est privé des services auxquels il a droit, un droit fondamental et normal au service normal de communications.

Donc, monsieur l'Orateur, je dis que si l'adoption de ce bill peut aider à fournir le service de téléphone et à étendre ces installations pour servir tous les gens qui en ont besoin et qui doivent être assurés de tels services, que rien ne nous retienne. Remplissons notre devoir envers ceux que nous représentons en leur fournissant les services nécessaires.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois avertir la Chambre que lorsque le ministre prendra la parole il va clore le débat.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Monsieur l'Orateur, j'accueille chaleureusement les observations faites par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). J'ai eu récemment un entretien avec les compagnies de téléphone et bien qu'il n'ait pas porté directement sur la circonscription en cause, on a beaucoup insisté sur le fait que les services devaient être améliorés et entretenus, notamment dans le Labrador. Nous voyons les sociétés de télécommunications de temps à autre et c'est la position que nous prenons avec tous. La question est soulevée inévitablement et je puis dire que c'est l'un des arguments les plus forts en faveur de la vente de ce satellite.

Le satellite permettra d'étendre les services de communications aux régions éloignées et partout dans le Nord. Conformément à la politique nationale, il facilitera l'accès aux deux langues et il raffermira les communications d'une extrémité du pays à l'autre. Si les exploitants ne veulent pas se plier aux exigences, malgré les installations mises à leur disposition grâce aux communications par satellite, mon ministère prendra des mesures très strictes.

Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre aux trois autres députés à la fois, le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et le député de Wellington-Grey (M. Howe, et les remercier d'avoir participé au débat. Je partage l'avis de certains députés qui ont parlé subséquemment, car j'ai trouvé que les propos du député de Winnipeg-Nord n'étaient pas entièrement partinents. Nous ne sommes pas ici pour lutter contre la hausse du tarif téléphonique ou l'extension des services ferroviaires devant la Commission canadienne des transports. Il ne s'agit pas de cela. Nous allons faire face à une situation un peu analogue. Comme le disait le député de Winnipeg-Nord, le problème se révèle très difficile et la Commission elle-même est aux prises avec des questions fort complexes, qu'il est impossible de trancher maintenant. Donc, pour la gouverne du député, voici notre position actuelle: nous voulons présenter cette modification à titre de mesure provisoire, en attendant une étude exhaustive, dont la Chambre sera saisie, sur ce que doit être la politique des télécommunications du Canada. Avec l'assentiment des honorables représentants, je dépose aujourd'hui le document qui montre la portée et l'étendue des travaux de cette commission. Quelque 50 études sont en cours et les participants viennent et du gouvernement et d'ailleurs.

• (4.50 p.m.)

Je demande la collaboration de tous les députés. S'ils croient que ce tableau n'est pas complet et que les 50 études ne touchent à pas à toutes les ramifications du problème, et je ne suis pas sûr qu'elles le fassent, j'aimerais qu'on me présente des suggestions sur les domaines qui nous ont échappé.

Actuellement, notre industrie de l'informatique appartient en très grande part à des Américains. Voulons-nous que le secteur services appartienne également à des Américains? Si oui, il s'ensuit que toutes les banques d'informatique devront peut-être inéluctablement s'implanter selon un axe nord-sud plutôt qu'est-ouest. Nous n'avons pas encore décidé si nous voulons permettre aux sociétés de télécommunications appartenant à des Canadiens d'entrer dans le secteur services. Si nous décidons par l'affirmative, à quelles conditions voulons-nous les voir entrer? Jusqu'à quel point allons nous permettre que la structure de cette branche particulière des télécommunications s'organise dans le secteur de la libre entreprise concurrentielle? Dans quelle mesure allons-nous exiger qu'elle soit soumise à un contrôle monopolistique et quelle partie de ce monopole allons-nous essayer de réglementer? En outre, comment le sera-t-il? Cette industrie progresse si rapidement comme je me suis évertué à l'expliquer, qu'au lieu de laisser s'écouler 18 autres mois avant d'avoir toutes ces réponses, nous avons simplement décidé que, pour le moment, nous nous tiendrons sur la réserve. Entretemps, nous tenterons de mettre au point une politique logique, cohérente et rationnelle que nous pourrons alors présenter aux députés. Nous donnons priorité à cet aspect particulier de l'étude et des questions très sérieuses seront posées à la Chambre.

Tout ce que je peux dire maintenant est qu'au lieu d'attendre 18 mois et de laisser l'industrie prendre une direction que nous ne pourrons pas faire varier par la suite, nous préférons profiter de la Commission canadienne des transports dont nous disposons actuellement et mettre cette question sous son égide et son autorité. Il est possible qu'elle

statue pour le meilleur ou pour le pire comme le suggère le député de Winnipeg-Nord mais elle peut exercer un certain contrôle sur l'industrie, ce qui est mieux que de n'avoir aucune réglementation. Nous avouons bien franchement que ce bill ne constitue qu'une solution à court terme qui nous permettra de vous présenter plus tard une politique de longue portée.

M. Orlikow: Le ministre me permettra-t-il de lui poser une question avant qu'il termine son exposé? Une fois terminées les 50 études dont le ministre a parlé, les déposera-t-on afin d'en donner accès aux députés, ou bien deviendront-elles des documents secrets pour usage interne, comme bien d'autres études entreprises par le gouvernement?

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, j'ai comme ligne de conduite de déposer tous les rapports possibles, comme nous l'avons fait pour celui du service postal. Mon ministère fait de même. Ce sont les auteurs des rapports qui parfois nous demandent de ne pas le faire. Ils agissent ainsi pour éviter des critiques personnelles ou des critiques, disons, à l'égard d'un secteur particulier d'une activité.

Par exemple, la critique pourrait ne pas servir les intérêts de la nation canadienne si elle est de nature à saper le moral du personnel d'un ministère. Mais je dirai, qu'en général, nous avons l'intention de déposer à la Chambre, sinon toutes, du moins le plus grand nombre possible de ces études.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est envoyé au comité permanent des transports et des communications.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est cinq heures, il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions à débattre ce soir au moment de l'ajournement. Le député de Vancouver-Est (M. Winch)—L'habitation—La rénovation urbaine à Vancouver; l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis)—La sécurité sociale—Le revenu minimum garanti; le député d'York-Sunbury (M. McRae)—Les anciens combattants—Le transfert d'un hôpital.

La Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motions.

[L'hon. M. Kierans.]

AVIS DE MOTION

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'EXEMPTION DES PENSIONNÉS ÂGÉS

M. Hubert Badanai (Fort William) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier immédiatement la possibilité de porter de $1,500 à $2,500 l'exemption de l'impôt de tous les citoyens à la date où ils ont commencé à toucher leur pension, avec effet rétroactif au 1er janvier 1969, vu la montée en spirale que le coût de la vie a connue au cours des dix dernières années, afin que le poids des impôts ne pèse pas trop lourdement sur ceux qui ne peuvent plus gagner leur vie.

—La motion dont nous sommes saisis et que j'ai eu l'honneur de présenter est en réalité un plaidoyer en faveur de tous les citoyens qui touchent la pension de la sécurité de la vieillesse pour que leur exemption d'impôt sur le revenu soit portée de la somme actuelle de $1,000 à celle de $2,500, avec effet rétroactif au 1er janvier 1969.

Naturellement je suis heureux que ce projet de résolution figure au numéro 1 des avis de motions émanant des députés dans le *Feuilleton*, et sachant qu'il ne peut guère y avoir d'opposition à la mise en œuvre de cette mesure en cette deuxième session de la vingt-huitième législature, j'espère que le gouvernement la prendra bientôt en considération. Cette motion vise tout d'abord à aider quelque peu tous les pensionnés et les retraités qui ont pour la plupart souffert de la tendance inflationniste des prix à la consommation.

Vendredi dernier le gouvernement a fait connaître son programme de réforme fiscale qui libérera quelque 750,000 Canadiens à revenus modestes. Parmi eux se trouveront bien des gens que cette motion se propose d'aider. Quoi qu'il en soit, l'exemption d'un pensionné célibataire n'atteint pas les $2,500 que je propose dans ce projet de résolution.

Le ministre des Finances a reconnu dans le Livre blanc la nécessité de hausser l'exemption d'impôt de $1,000 à $1,400 pour un célibataire, mais il n'a fait aucune distinction entre une jeune personne dans ses premières années de production et un pensionné, une personne qui est au déclin de la vie et ne peut envisager qu'un morne avenir. Je n'ai que des louanges à l'adresse du ministre pour la révision de la fiscalité qu'il nous propose. Dans l'ensemble, l'effet sera excellent; mais ce serait encore un peu mieux s'il n'avait pas oublié le sort déplorable de ceux dont je me fais le porte-parole.

• (5.00 p.m.)

Le but de la motion, cependant, ce n'est pas de discuter les mérites du Livre blanc sur la

fiscalité, mais il est à propos, je pense, de regretter que le Livre blanc ne contienne pas de dispositions pour venir en aide au pensionné qui jouit d'un très faible revenu.

En passant, puis-je signaler la situation pitoyable des fonctionnaires retraités qui ont un faible revenu fixe, que ronge un peu plus chaque année l'escalade du coût de la vie?

Si le dollar avait aujourd'hui le même pouvoir d'achat qu'en 1959, je ne présenterais pas cette motion, mais je pense à cette multitude de pensionnés, y compris les milliers de fonctionnaires retraités dont le revenu total ne dépasse pas beaucoup le chiffre de leur pension, à qui la modeste différence dans leur exemption apporterait une aide tout de même appréciable.

L'espérance de vie à 65 ans est d'une quinzaine d'années. C'est la moindre des choses que de permettre à ceux qui vivront au-delà de l'âge de la retraite d'avoir quelques dollars de plus grâce à un impôt réduit. C'est une question à la fois sociale, économique et morale que celle du revenu minimum de tout citoyen. Je reconnais d'emblée que la motion à l'étude ne va fournir que très peu d'allégement aux pensionnés. Elle démontre néanmoins qu'il est immoral que certains Canadiens ne touchent pas un revenu suffisant, tandis que la majorité est prospère.

Le premier ministre (M. Trudeau) disait, le 13 août 1969, alors qu'il traitait des dépenses et des directives:

> Nous voulons remplacer les programmes désuets et inutiles par d'autres qui favoriseront davantage encore les Canadiens indigents ou à faible revenu.

Quant on a exposé les propositions contenues dans le Livre blanc, les propos que le premier ministre a tenus à cette occasion étaient sincères. Toutefois, les propositions fiscales que renferme ce document ne sont pas définitives. Il y aura amplement de temps pour y apporter des modifications puisque la date d'entrée en vigueur de la réforme fiscale est le 1er janvier 1971. Les propos du chef de notre gouvernement sont toujours sincères. Il n'est pas enclin à faire des promesses, comme chacun le sait sans que tous veuillent l'admettre. C'est un homme d'action, et je suis porté à croire fermement qu'aussitôt que possible, il établira un programme qui, avec le temps, éliminera la nécessité de présenter des résolutions de ce genre. Néanmoins, dans l'intervalle, je recommande humblement au ministre des Finances (M. Benson) d'alléger un peu le fardeau fiscal de ceux qui ont contribué à l'essor de notre pays.

Tout en proposant qu'on relève le dégrèvement fiscal pour ceux qui touchent des pensions de vieillesse en général, je veux ajouter un mot au nom des fonctionnaires fédéraux à leur retraite, dont la sécurité financière s'est détériorée considérablement ces dernières années par suite de l'augmentation du coût de la vie. J'estime que le gouvernement devrait intervenir pour alléger leur situation en relevant leurs pensions.

S'adressant à la conférence canadienne sur les pensions à Montréal en mai dernier, le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a traité de l'augmentation des pensions des fonctionnaires retraités. D'après lui, le gouvernement ne pouvait pas utiliser les fonds de la caisse de retraite pour payer une pension plus élevée aux fonctionnaires retraités, sans se soucier de savoir comment on comblerait le déficit entraîné par une telle augmentation. Si le gouvernement agissait ainsi, le ministre a-t-il ajouté, les statuts l'obligeraient à combler le déficit en l'imputant au budget; en vertu de notre système budgétaire actuel, le gouvernement ne pourrait donc pas s'en tirer facilement. Franchement, je n'ai pas été impressionné par la déclaration du ministre, si juste soit-elle. Si le gouvernement doit garantir une dépense budgétaire nécessaire afin de s'acquitter d'une obligation—et je pense qu'il s'agit ici d'une obligation morale—qu'il le fasse.

Néanmoins, j'ai confiance à une déclaration du premier ministre qu'il a faite peu après avoir pris le pouvoir. Il a fait le nécessaire pour qu'on examine les coûts et les avantages de notre régime de sécurité sociale de façon à tenir compte des difficultés qu'éprouvent ceux qui dépendent de leur pension pour vivre.

Le ministre de la Justice (M. Turner), dans une déclaration faite il y a quelques jours, à une réunion de travailleurs sociaux, sur la justice à exercer envers les pauvres, avait ceci à dire:

> Que nous ayons des pauvres au Canada est une honte, l'exposé du Conseil économique l'a dit. Les dissertations des sociologues sur ce qu'est le seuil de la pauvreté, sur l'existence du cycle de la pauvreté, sur la concentration géographique des pauvres: les trouve-t-on surtout dans les taudis, au centre des villes, ou dans les zones rurales désavantagées—toutes ces dissertations sont moins cruelles que banales. Au fond, c'est simple: la pauvreté est envahissante; et malheureusement elle est présente partout au Canada.
>
> Il est inutile de dire aux pauvres ce qu'est la pauvreté; ils le savent. Ils souffrent beaucoup d'un sentiment de désolation et d'impuissance. Ils comprennent la privation du refus. Il leur est familier de vivre dans des logements délabrés, de n'avoir pour parcs que des trottoirs fissurés. Ils savent ce que c'est que d'être en proie aux dettes et au désespoir.

Le sénateur David Croll, ce grand humanitaire, qui préside le comité du Sénat sur la pauvreté, qui tient maintenant des audiences publiques dans les diverses régions du Canada, a dirigé, il y a trois ans, un autre comité du Sénat sur la gérontologie. Le rapport ce ce comité recommandait de vastes réformes dans nos attitudes et notre aide aux citoyens âgés de notre pays. Dans l'une de ces recommandations, on proposait que tous les Canadiens reçoivent à l'âge de 65 ans un revenu minimum garanti de plein droit. Cette recommandation, comme chacun sait, a été finalement adoptée par le précédent gouvernement libéral dirigé par le très hon. Lester B. Pearson, sous forme d'un supplément de $30 ajouté au montant de la pension de la sécurité de la vieillesse pour les pensionnés sans autre source de revenu.

• (5.10 p.m.)

Ce fut un pas de l'avant pour les personnes âgées sans revenu. Cela représentait un revenu minimum de $1,260 pour les célibataires et de $2,220 pour les gens mariés. Le comité recommandait aussi qu'on charge un groupe de spécialistes d'étudier les besoins financiers de ces gens et d'établir un minimum décent. Si on avait donné suite à cette recommandation, le groupe aurait sans doute étudié les effets des exemptions d'impôt sur les personnes âgées qui comptent presque exclusivement sur leur pension.

J'ajouterais que le rapport du comité du sénateur Croll justifie pleinement les trois années de recherche et d'étude consacrées à sa préparation. A ma connaissance, on n'avait jamais auparavant étudié le problème des vieillards canadiens dans son ensemble. Aux sénateurs qui ont travaillé comme des castors en tant que membres de ce comité, le Parlement doit beaucoup de reconnaissance; un comité parlementaire de la Chambre des communes n'aurait sûrement pas eu le temps d'entreprendre une étude aussi approfondie des besoins financiers au long terme des personnes âgées. Il est regrettable qu'en dépit d'une œuvre aussi précieuse, d'aucuns préconisent l'abolition du Sénat.

Il est peu de problèmes plus graves que celui des personnes âgées privées des moyens de s'assurer un niveau de vie décent; surtout si elles sont malades, comme c'est souvent le cas. En outre, les vieillards auxquels je songe sont de ceux qui souffrent le plus de l'inflation, qui ronge une portion de leurs maigres ressources. Je sais que le gouvernment cherche à établir un programme visant à limiter

les nouveaux déboursés élevés, et qu'il lui répugne de céder d'autres sources de revenus avant que l'infiltration n'ait été enrayée. Néanmoins, compte tenu de la portée des réformes fiscales annoncées publiquement vendredi dernier, le 7 novembre, il me semble que les effets de la présente motion seront très restreints et, par conséquent, j'exhorte le gouvernement à songer à l'adopter ce soir.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, la mise en délibération, aujourd'hui, de la motion du député a précité la discussion, à la Chambre, d'une partie du contenu du Livre blanc sur la fiscalité déposé par le gouvernement. A cet égard, cette motion est donc la bienvenue.

Je me permets cependant de le dire au député: nous devrons prendre connaissance de tous les faits avant de pouvoir même songer à adopter cette proposition. Si l'on considère que le Livre blanc propose qu'on porte à $1,400 les exemptions de tous les citoyens, il faut se demander quelles en seront les répercussions sur l'ensemble du revenu? Le Livre blanc déclare que cela coûterait plus d'un milliard de dollars. D'après les dispositions actuelles de la loi de l'impôt sur le revenu, le contribuable bénéficie d'une exemption de $1,500 s'il a plus de 70 ans. Lorsqu'en 1964 la pension de la vieillesse fut augmentée, l'une des conditions de l'augmentation était que l'âge d'admissibilité serait progressivement abaissé au cours des cinq prochaines années à 65 ans et qu'ensuite l'exemption de $500 s'appliquerait aux pensionnés de la vieillesse âgés de plus de 65 ans. On accorda une exemption personnelle supplémentaire de $500. Mais cette disposition ne s'appliquait pas au conjoint à moins qu'il ne fût lui-même contribuable. Tout couple recevait donc normalement une exemption personnelle de $2,500.

Le but de la motion du député serait donc de porter cette dernière à $5,000. Comme aucune distinction n'est faite entre contribuables et non-contribuables, les calculs pourraient se ressentir des propositions du Livre blanc. Celui-ci propose de porter à $2,800 l'exemption personnelle du couple; l'exemption de $500 accordée maintenant à l'âge de 70 ans si la personne en cause touche la pension de vieillesse ne s'appliquerait, ici encore, qu'au seul contribuable. Nous aurions donc $3,300 pour la famille du pensionné normal. Cependant, si l'épouse touchait un revenu distinct qui ferait d'elle un contribuable indépendant, ce montant passerait à $3,800.

Je ne pense pas qu'il y ait à la Chambre des députés plus conscients que d'autres du

fardeau que l'inflation impose aux personnes à revenu fixe. Que le député, ancien secrétaire parlementaire aujourd'hui simple député ministériel, signale les méfaits de l'inflation en termes aussi clairs et aussi catégoriques, cela représente un intérêt particulier à mes yeux. Le gouvernement ne semble s'être rendu compte que dernièrement de la gravité du problème, à en juger d'après le programme qu'il préconise. Il y a trois ans encore, on se faisait rabrouer chaque fois qu'on signalait les dangers de l'inflation. Je constate avec plaisir que le député de Fort William (M. Badanai) se rallie aux représentants de plus en plus nombreux, d'après qui nous devons mettre toutes nos préoccupations de côté afin de remédier d'abord à l'inflation. Voilà déjà longtemps que les représentants de ce côté-ci de la Chambre tiennent ce langage—dès avant la modification apportée en 1964 dans le régime des pensions.

Il me semble, néanmoins, que le député enlève toute équité au régime fiscal. On propose, dans le Livre blanc, de rendre le régime plus équitable en portant l'exemption personnelle à $1,400. Je ne vois pas en quoi cela serait plus équitable, car le montant de $1,400 s'applique tout aussi bien aux personnes de revenu très modique qu'aux gens à revenu considérable. Ainsi, l'exemption supplémentaire de $400 devrait être aux frais du contribuable bien nanti, à son taux marginal d'impôt.

• (5.20 p.m.)

L'indemnité concédée par ces $400 peut être considérable; elle peut aller jusqu'à 50 p. 100 suivant les nouveaux barèmes. En d'autres termes pour un particulier, l'indemnité fiscale pourrait atteindre $200 au bout de cinq ans. Les $400 supplémentaires par contribuable pour la catégorie de revenus la plus modeste équivaudraient à $80 d'indemnité, si le taux de l'impôt n'est que de 20 p. 100.

J'aurais de loin préféré que le député propose un dégrèvement fiscal à l'âge de 65 ans. Je veux parler d'un dégrèvement qu'on peut calculer comme taux limite, je dirais, pour un revenu moyen. Je veux dire par là un revenu normal, pas un revenu très modeste ou insuffisant. Il serait beaucoup plus intéressant pour les particuliers à faibles revenus.

Supposons que, sous forme de dégrèvement, on donne $150 en espèces à un homme qui gagne $3,500. Ces chiffres sont choisis au hasard, à titre d'exemple. La somme représenterait un cadeau appréciable. D'autre part, que vaudrait la même somme pour quelqu'un d'autre qui aurait le même âge et le même droit, mais dont le revenu serait de $15,000? Dans cette mesure, le paiement ou dégrèvement accordé au contribuable à revenu modeste rendrait le régime fiscal plus équitable.

C'est mon opinion, monsieur l'Orateur. Je préfère le système de la déduction à l'allocation personnelle. On soutient que le régime fiscal doit être équitable, mais personnellement je crois qu'il ne doit pas nuire à la croissance économique. Si cela se produit, il devient très difficile de maintenir le système équitable. L'équité a beaucoup d'importance, énormément d'importance; mais, à mon avis, elle ne doit pas primer toutes les autres considérations, comme certains l'ont prétendu.

Je me demande aussi si le député n'aurait pas dû citer un montant en formulant sa proposition. Par exemple, combien de contribuables de 65 ans—en l'occurrence de 70 ans—jouiraient de cette exemption? Si des millions de dollars sous forme de revenu étaient perdus ou détournés par suite de cette proposition, à quoi seraient-ils affectés? Nous ne devons pas oublier que le rendement de l'impôt sur le revenu semble être immuable. Les antécédents du gouvernement actuel semblent certes indiquer que les dépenses annuelles augmenteront, même si de nombreuses promesses ont été faites au sujet de la stabilité des recettes. En 1968, le ministre actuel des Finances (M. Benson) affirmait que le budget serait équilibré et que les dépenses gouvernementales demeureraient stationnaires. Même si les recettes n'ont pas diminué, il a eu un déficit de plus de 700 millions. Je trouve donc un peu difficile d'accepter qu'une économie réalisée parmi ce groupe de contribuables ne soit pas affectée à une autre catégorie.

Si tel est le cas, ce groupe constituera-t-il le groupe à revenus moyens, ou formera-t-il plutôt le groupe à revenus très élevés que le ministre des Finances semble considérer comme si restreint que le frapper d'impôts additionnels rapporteraient fort peu? Voilà pourquoi les contribuables à revenus moyens sont dans le Livre blanc la cible de lourds impôts sans cesse croissants.

Il ne faut pas oublier que les gens riches, selon le Livre blanc, sont ceux qui gagnent d'environ $10,000 à $24,000. Je me demande combien parmi ces gens qui gagnent entre $11,000 et $23,000, ceux qu'on a classés dans la catégorie des nantis et qui sont les premiers à nier leur richesse, se trouvent en réalité dans une situation précaire. S'il en

était autrement, il y aurait autant de demandes de hausses marquées des salaires émanant de certaines catégories de travailleurs spécialisés, notamment les menuisiers, les électriciens, les plombiers et les briqueteurs de Toronto et de Hamilton, dont les nouvelles conventions, à condition qu'ils travaillent toute l'année, leur apporteront $12,000 ou $13,000 par an et même davantage si l'occasion leur est donnée de fournir un nombre suffisant d'heures supplémentaires?

Le député a parlé du revenu d'appoint garanti qu'assure depuis quelques années une loi fédérale. Cette disposition n'est, bien entendu, qu'une refonte de celles qui existent dans certaines provinces, pas nécessairement sous la forme de revenu supplémentaire garanti. Je me souviens que dans certaines provinces il s'agissait d'un supplément payé aux vieillards, financé de moitié par le gouvernement fédéral. Le gouvernement provincial, chargé de l'application, l'établissait nettement sous forme de revenu garanti subordonné à une vérification du revenu.

Dans ma propre province, l'Alberta, l'ancien supplément payable aux vieillards a fait place à une allocation sociale qui avait le même but et à peu près les mêmes critères. L'idée n'est en réalité ni nouvelle ni radicale. C'est un principe aujourd'hui généralisé, je crois, dans tout le pays. Certaines provinces qui n'ont pas les ressources financières nécessaires versent cependant ce supplément, malgré l'effort budgétaire supplémentaire qu'il exige, la contribution de la province étant importante.

Que le député ait soulevé cette question à cet instant, voilà ce que l'on peut appeler le sort des armes; encore qu'il est difficile d'utiliser le mot «armes» quand il s'agit de l'heure des mesures d'initiative parlementaire. Si un député a eu la grande chance de tirer le premier numéro pour débattre une motion, il faut l'en féliciter. Il a la chance extraordinaire de proposer une motion le lendemain même de la parution du Livre blanc sur la fiscalité.

Je suis sûr que le député admettra qu'avant de pouvoir exprimer comme il convient nos opinions sur l'à-propos ou l'inutilité de la motion telle qu'elle est rédigée, il nous faudra connaître les répercussions du Livre blanc et les modifications que le gouvernement pourra y apporter, puisque le gouvernement lui-même a déclaré que ce document ne contient pas de propositions définitives dans tous les cas. C'est peut-être un de ces cas-là.

Je propose que l'honorable député s'adresse lui-même à ses collègues du gouvernement afin de voir s'il ne pourrait obtenir une aide supplémentaire pour le groupe en question.

[L'hon. M. Lambert.]

Mais rappelons-nous que les pensionnés qui touchent des prestations de la sécurité de la vieillesse ne sont pas les seuls dont le revenu fixe est grignoté par l'inflation. Nombre de veuves ont vu les pensions dont elles bénéficiaient grâce à la prévoyance de leur mari diminuer sensiblement par suite de l'inflation. Les femmes d'âge mûr qui élèvent une famille et qui essaient d'envoyer leurs enfants à l'université et bien d'autres personnes qui dépendent d'un revenu fixe méritent aussi notre considération. A mon avis toutefois, il faudrait d'abord songer à venir à bout de l'inflation par tous les moyens, et, ensuite, à supprimer certaines des pressions exercées sur tous ces divers groupes également méritants.

• (5.30 p.m.)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je crains de ne pas partager la confiance que le député de Fort William (M. Badanai) a exprimée dans le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement actuel en ce qui concerne les pensions. Je crains également de ne pas partager son euphorie au sujet du comité de la pauvreté de l'autre endroit. J'approuve deux ou trois membres de ce comité qui ont tenu à voir par eux-mêmes ce qu'est la pauvreté au lieu de rester dans leur tour d'ivoire et d'écouter tout simplement les mémoires qui leur sont adressés. Mais, en ce qui nous concerne, c'est à côté du point que je veux faire ressortir. Je n'ai aucunement envie de m'approprier une des fonctions du Sénat, même si ce dernier cherche à s'emparer d'une des nôtres. Néanmoins, même si je n'approuve pas certaines attitudes du député de Fort William (M. Badanai), je suis heureux qu'il ait réussi à faire inscrire sa motion en tête de liste du *Feuilleton* afin qu'elle soit débattue aujourd'hui, comme vient de le dire le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), au lendemain du dépôt du Livre blanc sur la réforme fiscale.

Comme le préopinant l'a fait observer, les détails dans une motion de ce genre sont un peu compliqués. Il faut considérer comment elle propose de hausser les niveaux d'exemption des catégories de petits salariés, laquelle prévoit un peu pour certains et beaucoup pour d'autres qui n'en ont pas besoin, et ainsi de suite. Mais je ne crois pas que l'on devrait aujourd'hui invoquer même cet argument car le député prétend qu'il faut prendre immédiatement des mesures pour venir en aide à un grand nombre de nos retraités. Je suis heureux qu'il n'ait pas mentionné seulement les vieillards pensionnés, bien qu'à mon avis, ceux qui n'ont pas d'autres revenus sont les

plus à plaindre. J'ai été bien aise de l'entendre parler aussi des fonctionnaires retraités. Il semble qu'on en ait parlé à quelques reprises à la Chambre. J'ajouterais d'autres fonctionnaires à la retraite, comme les membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada, les membres retraités des Forces armées, les employés retraités du CN et diverses autres catégories.

Dans cette motion, ce qui me plaît le plus, c'est la date mentionnée, c'est-à-dire le 1er janvier 1969. Le député demande que tout ce qu'on fera ait un effet rétroactif au 1er janvier 1969. Sur ce point, je l'appuie de tout cœur. Quoi qu'il advienne aujourd'hui de cette motion, j'engage le député à user de toute sa séduction auprès de ses collègues de ce côté-là de la Chambre pour les amener à accepter cette partie de sa motion. Nous pouvons discuter à qui mieux mieux—et je ferai ma part—des propositions que renferme le Livre blanc, nous demander si elles sont assez bonnes, si elles vont assez loin, et le reste, chercher quel effet elles auront sur les pensionnés, mais n'empêche que même si la politique du Livre blanc est adoptée, elle n'entrera en vigueur que le 1er janvier 1971. Par conséquent, même si le Livre blanc devient loi, pendant les deux années 1969 et 1970, les vieillards pensionnés subiront la loi actuelle.

Le gouvernement n'apportera certes aucun amendement d'envergure à la loi sur la sécurité de la vieillesse ou à la loi de l'impôt sur le revenu à l'égard d'un secteur particulier de la société, alors qu'il s'apprête à nous présenter un projet de loi général de réforme fiscale, mais je crois vraiment qu'il pourrait trouver moyen de ne pas charger davantage, en 1969 et en 1970, le fardeau de ceux dont la pension de sécurité de la vieillesse constitue le seul revenu ou dont le revenu ne dépasse pas $2,000, s'ils sont célibataires, et $4,000, s'ils sont mariés. Je ne pourrais trop insister là-dessus. Je vois d'ici le gouvernement dire au député que son idée est bonne, et tout le reste, mais ce genre de modifications deviennent impossibles par suite du dépôt du Livre blanc, car cela reviendrait à piétiner sur place dans l'entretemps. Le hic, c'est que bien de ces gens vont mourir d'ici là. Un certain nombre d'entre eux vont mourir prématurément, pour la simple raison qu'ils n'auront pu joindre les deux bouts.

Ce que je trouve louable dans la résolution du député et que je recommande à mon tour, c'est d'exempter les retraités dont le revenu est inférieur à un certain niveau de tout paiement d'impôt pour les années 1969 et 1970. Je proposerais que le niveau soit de $2,000 pour les célibataires et de $4,000 pour les gens mariés. Comme l'honorable représentant d'Edmonton-Ouest, je serais un peu inquiet si on ne faisait que relever le niveau d'exemption, car un millionnaire qui reçoit la pension de vieillesse bénéficierait alors de cette proposition et aurait vraiment de la veine. Cependant, le problème pourrait être réglé si l'on adoptait ma proposition, soit établir des niveaux minimums et déclarer que tous les retraités dont le revenu est moindre ne payeront aucun impôt sur le revenu pour les années 1969 et 1970. Je recommande fortement cette proposition et je suggère que les niveaux soient établis à $2,000 pour les célibataires et à $4,000 pour les personnes mariées.

Si le gouvernement ne fait pas volte-face et n'accepte pas ma proposition sur-le-champ ou soutient que mes chiffres sont trop élevés par rapport aux calculs déjà faits, alors il devrait au moins aller jusqu'à $1,400 pour les célibataires et $2,800 pour les gens mariés. Dans le Livre blanc de vendredi, le gouvernement a admis qu'aucun Canadien ne devrait payer d'impôt si son revenu est inférieur à $1,400 pour un célibataire ou $2,800 pour des gens mariés. Le gouvernement déclare que, selon lui, $1,400 pour un célibataire de 65 à 70 ans, $1,900 pour un célibataire de plus de 70 ans, $2,800 pour gens mariés de 65 à 70 ans et $3,300 pour gens mariés de plus de 70 ans sont des minimums qui doivent être atteints. Cela étant admis en ce qui concerne nos pensionnés, j'estime que c'est insulter les Canadiens que d'ajouter que le nouveau barème n'entrera en vigueur que pour l'année d'imposition 1971. Bien d'autres personnes souhaiteraient voir les dégrèvements entrer en vigueur plus tôt, et je les approuve. Au moins, la plupart de ces autres personnes auront quelques années à vivre pendant lesquelles elles pourront profiter des avantages des propositions de réforme fiscale, mais bien d'autres pensionnés ne le pourront pas.

• (5.40 p.m.)

Ce serait bien peu de chose pour le gouvernement d'appliquer le genre de moratoire que j'ai proposé. S'il n'est pas disposé à utiliser mes chiffres de $2,000 et $4,000, il pourrait au moins employer les siens de $1,400 et $2,800 ou de $1,900 et $3,300, ou quels qu'ils soient. Je recommande fortement au gouvernement de recourir à cette mesure et au député de Fort William et à ses amis de son côté de la Chambre de soulever la question au caucus libéral et de ne pas accepter une fin de non recevoir. Qu'il ne vienne pas nous dire un jour que les députés ministériels avec qui il s'est entretenu de la proposition lui ont fourni de bonnes raisons de ne pas y donner suite. Cela ne suffirait pas.

J'ai dit en passant que je partageais l'avis de l'honorable député d'Edmonton-Ouest, selon lequel lorsqu'on augmente simplement

le niveau de l'exemption, on accorde une gratification intéressante aux contribuables prospères et c'est vrai, mais je serais surtout enclin à accepter la résolution telle quelle plutôt que de n'en pas avoir. C'est que 60 p. 100 des Canadiens qui ont droit à la pension de sécurité de la vieillesse, qui ont subi l'évaluation des ressources et qui peuvent toucher le supplément de revenu garanti ont droit au plein montant. Voilà un indice de la pauvreté qui règne parmi les vieillards au Canada et la chose est encore plus flagrante que tout ce que le comité du Sénat a pu révéler jusqu'ici. Il est inutile de faire enquête à ce sujet, car nous constatons d'après ces données statistiques que 60 p. 100 des Canadiens qui reçoivent la pension de sécurité de la vieillesse ont été en mesure de toucher le supplément de revenu garanti. Cela signifie qu'ils répondent aux exigences de l'évaluation des ressources, des revenus ou des besoins.

C'est pourquoi je dis qu'il importe d'agir. Évitons les erreurs possibles, mais j'aimerais mieux les commettre et donner quelques indemnités non nécessaires si c'est le moyen de faire quelque chose pour ceux qui en ont vraiment besoin.

Je reviens à ma position fondamentale que le point saillant de la motion proposée après la présentation du Livre blanc, est la date de sa mise en vigueur: le 1er janvier 1969. Exigeons la rétroactivité et ne nous contentons pas de mesures applicables dans deux ou trois ans. Demandons plutôt que les mesures aident ces personnes en 1969 et en 1970. Je répète le terme que j'ai employé tant de fois et je demande un moratoire des impôts sur le revenu pour tous ceux qui reçoivent la pension de vieillesse et dont le revenu total est inférieur à un certain montant. J'ai déjà dit quel devrait être ce montant à mon avis.

Sur ce, je vais m'asseoir pour le cas où d'autres voudraient parler une ou deux minutes avant la mise aux voix. Puis-je rappeler à la Chambre que même une fois que nous aurons fait tout cela en matière d'impôt sur le revenu, même lorsque nous aurons essayé d'apporter des améliorations d'autres manières cela ne suffirait pas. La seule chose que nous devrions faire pour nos vieillards, c'est d'augmenter leurs pensions, qu'il s'agisse de la pension de sécurité de la vieillesse, des pensions des fonctionnaires en retraite, des pensions accordées à tous les retraités fédéraux et des pensions en général.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je ne me laisse pas prendre par l'argument suivant lequel les intéressés devront attendre jusqu'à ce que nous ayons résolu le problème de l'inflation, parce que pendant ce temps, ils souffrent davantage que ceux qui sont placés plus haut sur l'échelle économique. A mon point de vue, il est temps que nous comblions l'écart qui existe entre ceux qui sont au bas de l'échelle et ceux qui sont au sommet sans attendre d'avoir résolu le problème de l'inflation. Combattons-la, mais ne laissons pas souffrir ces gens en attendant. Dans le domaine de l'économie, la principale tâche du Parlement, c'est d'augmenter les pensions de vieillesse et les revenus en général; cependant, j'appuie la proposition que des mesures positives soient prises en matière d'impôt sur le revenu, non seulement en 1971 et durant les années suivantes, mais dans l'immédiat par l'adoption d'un moratoire qui soit en vigueur cette année et l'année prochaine.

M. Murray McBride (Lanark et Renfrew): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir quelques moments à ma disposition pour exprimer de brèves remarques sur l'avis de motion déposé par le député de Fort William (M. Badanai). J'apprécie d'autant plus ce privilège que le député jouit de l'estime générale et de l'affection d'un grand nombre des députés sinon de tous. J'appuie donc d'emblée la motion qu'il a présentée.

Il me semble symbolique que la première motion débattue aujourd'hui ait été la sienne. On dit que les députés libéraux sont jeunes et, partant, ne s'intéressent qu'à la jeunesse. Néanmoins, parmi les personnes les plus jeunes que je connaisse, il y a des gens avancés en âge. Je veux louer cette préoccupation à l'endroit des retraités et de ceux qui ont un revenu restreint et fixe, qui est évidente non seulement dans la motion à l'étude, mais dans les actes du gouvernement du Canada, surtout dans son Livre blanc sur la réforme fiscale dont les préopinants ont si bien parlé.

Il me semble depuis longtemps que les deux principaux problèmes qui se posent au Canada sont, d'abord, la baisse régulière des revenus provenant de la ferme, dans les régions rurales et, deuxièmement, les problèmes des pensionnés, en particulier des fonctionnaires retraités. A mon avis, ces deux problèmes très aigus exigent la même attention. J'espère que le Conseil du Trésor pourra relever les pensions des fonctionnaires retraités, qui ont consacré leur temps, leurs forces et

leur vie au bien-être et au progrès du Canada. J'ai été enchanté, tout comme, j'en suis sûr, les autres députés, de voir vendredi dernier que le Livre blanc sur la réforme fiscale propose une mesure importante dans la bonne direction, qui allégera le fardeau de nombre de gens à revenu fixe.

La motion qui nous est présentée cet après-midi et les augmentations proposées d'exemptions d'impôts sur le revenu des particuliers reflètent les préoccupations sociales et, en fait la sensibilité sociale du gouvernement actuel. Pareille préoccupation démontre la compassion du gouvernement et le sentiment très partagé dans cette Chambre que le peuple est de première importance et que les gouvernements doivent toujours chercher à mieux connaître les problèmes humains de l'individu moyen que nous représentons ici. Nous devons nous intéresser à l'existence sous l'angle qualitatif et non simplement quantitatif. Nous ne voulons pas perpétuer des années de pénurie, mais promouvoir une réelle prospérité. C'est un désir naturel que celui de vouloir survivre, de s'accrocher à la vie, mais nous voulons plus que la survie de nos vieillards. Nous voulons, nous devons travailler vers un niveau de revenu qui permette d'assurer le plus haut degré possible de dignité humaine. Il ne suffit pas de fournir aux vieillards défavorisés des institutions et des cercles locaux. Il faut abolir les conditions qui portent atteinte à leur amour-propre.

Pour en donner un exemple, je communiquerai à la Chambre un rapport que m'a fait parvenir il y a quelques jours un voyageur dans les Andes, au Pérou. En descendant un chemin de montagne, il a rencontré un indigène qui parlait anglais. Il était curieux de savoir ce que pensait le Péruvien de l'Amérique du Nord en général et des États-Unis en particulier. Son interlocuteur lui dit les détester ardemment. Mon ami était un peu étonné et il a dit «Pourquoi? Vous savez assurément que les États-Unis d'Amérique ont donné tant de millions pour venir en aide à votre pays, à l'Amérique latine, et qu'ils ont fait beaucoup pour vous». Le Péruvien s'est redressé, et droit et digne a répondu «Oui, c'est vrai. Ils nous ont donné beaucoup mais ils confirment ainsi notre statut de mendiants.»

• (5.50 p.m.)

Il est peut-être très difficile de donner mais il est beaucoup plus difficile à une foule de Canadiens qui ont de la fierté, dont la majorité de nos citoyens âgés qui ont tous un vif sentiment de leur dignité humaine, de recevoir aumônes et charité. J'appuie donc sans réserve et avec un grand enthousiasme, tous les moyens qui permettront à nos citoyens âgés d'être indépendants et de régir leur propre avenir, grâce à des moyens financiers suffisants qui leur permettront de vivre pleinement et avec satisfaction jusqu'à un âge avancé. Dans la mesure où cette motion et les initiatives du gouvernement actuel ne confirmeront pas le statut de mendiants à nos vieillards mais feront exactement l'inverse, je dois dire que j'approuverai les deux.

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, le temps presse et je ne veux empêcher personne qui désire parler de le faire mais, à mon avis, lorsqu'on examinera le fond de cette proposition il faudra envisager une question. Nous sommes maintenant en possession du Livre blanc sur la réforme fiscale qui aura un effet généralement propice et avantageux mais j'estime qu'il faudrait envisager certaines indemnités pour les dépenses légitimes comme pour les plus-values de capitaux, que l'on va désormais accorder sur les maisons. Pourquoi ne pourrait-on autoriser la dépréciation des habitations appartenant à des gens âgés dont le revenu imposable ou qu'ils communiquent n'atteint pas un certain chiffre. Je sais qu'une foule de gens ne sont pas propriétaires de leurs maisons mais il est tragique à mon avis qu'un couple marié disposant d'un revenu très modeste, attaché à son foyer par les années et le souvenir, où il vit depuis longtemps, soit forcé de l'abandonner maintenant à cause des frais d'imposition toujours croissants.

Quand on discute cette question, je crois qu'on devrait examiner également la proposition selon laquelle les personnes disposant de revenus inférieurs à un certain niveau pourraient bénéficier de l'amortissement total de leur maison après un certain âge. En outre, on pourrait exécuter l'amortissement de telle sorte que les frais d'éducation des jeunes, c'est-à-dire les impôts scolaires compris dans l'impôt total sur leur maison, seraient éliminés. Le gouvernement fédéral subventionnerait alors l'éducation. Certes, ce projet serait peut-être inconstitutionnel, mais il le serait par un moyen dérobé qui permettrait d'aider également les personnes âgées et pauvres. Dans une ville moyenne, ces personnes verraient leurs impôts réduits de moitié au moins. C'est la seule contribution que je puisse proposer pour le moment, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de consacrer les quelques minutes qui restent à exprimer mon appui complet de la motion de l'honorable député de Fort William (M. Badanai).

Qui, à la Chambre, ne s'unirait à lui pour l'aider et l'encourager dans ses bonnes intentions, lorsqu'il s'agit d'aider un groupe de nos concitoyens qui en ont tellement besoin,

notamment les vieillards qui, à cause de leur âge, ont beaucoup de difficulté à gagner leur vie.

Je m'unis aux autres députés qui ont parlé—c'est peut-être une coïncidence—de la parution du Livre blanc, il y a quelques jours. J'ai étudié assez rapidement ce document et il me semble, du moins partiellement, qu'il contient une réponse aux questions que peuvent se poser les députés et, notamment, à celles de l'honorable député de Fort William.

A tout événement, dans ce Livre blanc, le gouvernement propose une amélioration. On n'y propose pas une exemption de base de $1,500 pour les vieillards célibataires et une exemption de $2,500 pour les personnes mariées, mais, tout de même, il y a amélioration. Au fait, on peut constater que tout ce que le Livre blanc contient, si je l'ai compris, n'est pas définitif, puisque le gouvernement se propose de déférer ce document à un comité, où tous les députés auront l'occasion de défendre leurs points de vue, afin de venir en aide à nos vieillards et à nos parents.

Il y a tout de même un point qui m'inquiète dans le Livre blanc—et je crois exprimer une opinion en quelque sorte identique à celle de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—c'est la difficulté, règle générale, de rendre rétroactives au 1er janvier 1969 les mesures qui seront adoptées au cours de l'année 1970.

Règle générale, les mesures qui seront adoptées d'ici 1971 pourront difficilement, en principe, avoir des effets rétroactifs.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire étant expirée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES CORPORATIONS CANADIENNES

MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET CORRÉLATIVES

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations) propose la 2e lecture et le renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill C-4, loi modifiant la loi sur les corporations canadiennes et autres dispositions statutaires ayant rapport aux sujets touchés par certaines des modifications à ladite loi.

—Monsieur l'Orateur, le bill C-4, dont on propose ce soir le renvoi au comité, comprend des modifications importantes et d'une grande portée à la loi sur les corporations canadiennes. Depuis qu'elle a été introduite en 1934, la loi sur les corporations canadiennes n'a été modifiée que trois fois et seules les modifications adoptées en 1965 pourraient vraiment être considérées comme des modifications d'importance; mais celles dont la Chambre est saisie sont les plus considérables qui aient été rédigées depuis l'entrée en vigueur de la loi, en 1934. Si nous regardons en arrière, monsieur l'Orateur, nous pouvons, je crois, considérer l'année 1965 comme celle où la Chambre a entrepris une révision complète de notre législation sur les sociétés. Les amendements dont nous sommes actuellement saisis constituent un élément important de cette révision, et j'insiste sur ces mots; c'est une révision que j'espère voir complétée d'ici deux ans. Ces amendements n'en sont donc qu'une partie.

Les changements extraordinaires que la société a connus depuis 1934 et qui se poursuivent à une cadence toujours plus rapide doivent être traduits dans nos lois; de fait, monsieur l'Orateur, je suis surpris qu'une loi si importante soit restée pratiquement intacte de 1934 à 1965. Notre législation sur les sociétés établit le cadre dans lequel une bonne partie de l'essor économique du secteur des affaires évolue dans notre pays, et, à mon avis, cette législation devrait faire l'objet d'une étude et d'un examen, voire d'un réexamen, constants.

Alors seulement pourra-t-elle remplir les objectifs vitaux pour lesquels elle est conçue.

Comme je l'ai indiqué, monsieur l'Orateur, ce bill ne se propose pas de modifier complètement toutes les questions traitées dans la loi sur les corporations canadiennes. Il concerne les problèmes actuels les plus urgents. D'autres aspects de la loi sur les corporations canadiennes sont encore à l'étude par mon ministère dans l'ensemble d'une révision de la législation sur les sociétés. Depuis le début des années 1960, on a beaucoup parlé des avantages qu'offre la réglementation des valeurs et des sociétés dans le bon fonctionnement de notre marché des capitaux. La Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier, la commission Porter, a été au Canada, la première tentative d'étude intelligente de cette question. En 1964, ce rapport a permis de montrer la voie aux progrès dont nous avons été témoins dans ce domaine pendant ces cinq ou six dernières années. Très

récemment, le comité Kimber en Ontario a fait remarquer que «l'une des forces les plus puissantes participant au processus complexe de la levée de capitaux est la confiance du public.» Il ne peut pas y avoir confiance de la part du public sans la connaissance des faits pertinents qui permettront d'anticiper des bénéfices. Le rapport Porter soulignait l'utilité pour les sociétés de fournir plus de renseignements non pas uniquement sur les institutions financières mais aussi sur l'ensemble du marché des valeurs. Le rapport Kimber a ouvert la porte à l'introduction d'une gamme complète d'exigences sous ce rapport en Ontario en 1967. Les quatre provinces de l'Ouest ont suivi l'exemple donné et ont, en substance, adopté les mêmes exigences que l'Ontario.

Le maintien et le raffermissement de la confiance des capitalistes et la protection de ces derniers comptent parmi les préoccupations du gouvernement actuel. Les modifications apportées en 1965 à la loi sur les corporations canadiennes ont amélioré les dispositions exigeant la divulgation de renseignements d'ordre financier. Ce n'était que la première initiative, monsieur l'Orateur. Le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie non seulement améliorera sensiblement la qualité, le choix et le niveau des renseignements d'ordre financier, mais aussi en général, les renseignements sur les sociétés accessibles aux actionnaires futurs et actuels et au grand public. Il n'y a aucune raison valable pour laquelle les renseignements fournis par les sociétés à charte fédérale ne seraient pas aussi complets que les renseignements sur les compagnies relevant d'autres juridictions. Les améliorations proposées dans l'intérêt des actionnaires devraient aider à accroître la confiance accordée aux valeurs industrielles. Comme le signalait le rapport Kimber, dans la mesure où les valeurs industrielles deviendront effectivement un domaine plus efficace de notre économie, le grand public en profitera. C'est le principal objectif que recherche ce projet de loi, monsieur l'Orateur.

Les mesures du bill C-4, qu'il s'agisse de la non-divulgation, des activités des dirigeants, d'offres visant à la prise de contrôle, de sollicitations de procuration, d'inspection et d'examen, visent toutes à créer le climat qui donnerait une plus grande confiance aux actionnaires. Les propositions les plus importantes du bill visent à accroître la confiance du public et à améliorer les renseignements à l'égard des rapports financiers. Dès 1935, la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix, la Commission Stevens, réclamait de meilleurs états financiers et recommandait qu'ils paraissent dans les journaux et dans la *Gazette du Canada*. Plus tard, une autre commission royale d'enquête sur les écarts de prix, la Commission Curtis, s'est arrêtée surtout à proposer qu'on fournisse des renseignements plus abondants et meilleurs dans les bilans des sociétés. En 1959, la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des denrées alimentaires présidée par M. Andrew Stewart a signalé que les sociétés privées à charte fédérale ou provinciale n'avaient pas à fournir de renseignements d'ordre financier. La Commission faisait remarquer que cette catégorie comprenait les filiales de nombreuses sociétés étrangères. Elle recommandait que les sociétés privées soient soumises à la même règle de divulgation que les sociétés publiques. La Commission Porter et la Commission Carter ont toutes deux exprimé leur inquiétude au sujet des normes exigées des corporations quant à la divulgation publique de renseignements.

• (8.10 p.m.)

L'inquiétude générale, exprimée au cours de diverses enquêtes, s'est traduite dans le rapport provisoire du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes dont j'ai eu l'honneur de partager la présidence avec le sénateur Croll. Dans son rapport provisoire de décembre 1966, ce comité, composé de représentants de tous les partis à la Chambre, disait en partie:

> Dans les années de crise comme dans celles de prospérité, le Canada a eu recours, dans le passé, à une série de commissions royales d'enquête ou d'enquêtes parlementaires sur les prix et les écarts de prix, chacune ayant dû recueillir ses propres renseignements sur les coûts, les profits et les revenus de placements. Le Comité n'a pas agi différemment et il a usé de ses prérogatives parlementaires afin de demander et de recevoir de témoins à l'emploi de compagnies des renseignements jamais connus du public auparavant. Cependant, le Comité est fortement d'avis que, si ceux-là qui assument des responsabilités ou sont touchés de près dans la direction des affaires publiques doivent être tenus au courant de la situation, de tels renseignements devraient être disponibles publiquement sur une base continuelle pour étude par les parlementaires, les fonctionnaires, les associations de consommateurs, les analystes d'investissements et la collectivité académique. Une telle révélation publique servirait aussi de stimulant à une plus grande efficacité et productivité en empêchant certains entrepreneurs incompétents de cacher leur incompétence aux regards des actionnaires ou du public. De plus, le Comité ne voit aucune raison qui obligerait les grandes compagnies publiques à rivaliser sur le marché avec d'autres grands concurrents privés dont les transactions se traitent presque entièrement dans le secret et dont plusieurs sont des filiales, détenues privément, à part entière, de compagnies-mères non canadiennes.

Voici maintenant les recommandations du comité:

> *a*) Qu'on fasse disparaître la distinction quant à la divulgation obligatoire existant entre compagnies publiques et compagnies privées d'une certaine importance.

b) Qu'on étende la portée de la loi en ce qui a trait aux renseignements devant être divulgués par les compagnies publiques et de telles compagnies privées, afin qu'elles dévoilent complètement et entièrement leurs transactions de façon à fournir au public suffisamment de renseignements pour faciliter des analyses et comparaisons significatives ininterrompues.

Nous visons dans ce projet de loi, monsieur l'Orateur, à astreindre à la divulgation de renseignements financiers toutes les compagnies à charte fédérale de quelque importance économique, à rendre ces renseignements plus facilement accessibles au public, plus étendus et plus précis. Pour commencer par la fin, les modifications exigeraient des compagnies une déclaration sur l'état de provenance et d'affectation de leurs fonds. On aurait ainsi une juste idée de l'utilisation, par la compagnie, des fonds mis à sa disposition au cours de l'année. Les compagnies devront également rédiger, dans chaque cas, un état financier comparatif couvrant séparément les chiffres des deux dernières années. A tout prendre, ces nouvelles dispositions n'exigeront guère de travail de la compagnie, puisqu'elle trouvera facilement dans ses registres les chiffres à inclure dans sa déclaration.

Le projet de loi propose diverses autres exigences, qui seront sans doute minutieusement examinées au comité auquel le bill sera soumis. Mais il y en a une que j'aimerais signaler ce soir à la Chambre.

Par suite de l'agglomération et de la diversification des entreprises commerciales, notamment aux États-Unis et dans une certaine mesure au Canada, les états financiers de bien des compagnies ont perdu de leur qualité et de l'utilité. Les compagnies qui exploitent plusieurs industries fusionnent d'ordinaire les résultats de leurs nombreuses entreprises d'exploitation dans un même rapport, ce qui empêche le public d'avoir accès aux détails financiers et administratifs qui s'appliquent dans chaque cas. Ce manque de renseignements financiers, à l'adresse du public, prive non seulement les investisseurs des données nécessaires pour juger des placements à leur juste valeur, mais les actionnaires également, des détails requis pour se faire une idée du travail et de la compétence des administrateurs et directeurs des compagnies.

Au nombre des éléments variables de la plus haute importance pour les investisseurs, signalons la rentabilité d'une entreprise, les risques qu'elle court et ses chances de progrès. Dans le cas d'une compagnie exploitant une entreprise d'une seule catégorie, chacun de ces éléments variables marquera une constante au sein de toute la compagnie. Dans une société aux activités multiples et diversifiées le taux des profits, l'extension des risques et les possibilités de croissance sont nécessairement différents pour chaque catégorie d'activité. L'expansion et la réussite de cette société sont la résultante de l'expansion et de la réussite de ses différentes parties et il est impossible de prévoir l'avenir de la société dans son ensemble sans avoir une certaine connaissance de chacune de ces parties.

C'est pourquoi les sociétés qui se livrent à plus d'une activité devraient être tenues d'indiquer la répartition de leurs ventes et de leur revenu brut entre ces diverses catégories d'activité. Elles devraient également être tenues de révéler dans quelle mesure la marche des affaires dans chacune des catégories a contribué à augmenter ou à restreindre les pertes ou les profits de la société. Les députés conviendront, j'en suis sûr, qu'étant donné la tendance actuelle des entreprises, au Canada, à fusionner et à se diversifier, il nous faut, de toute nécessité prendre des mesures qui contraindront nombre de sociétés à présenter des états financiers plus précis et plus utiles.

L'expérience acquise dans d'autres pays, surtout aux États-Unis et en Grande-Bretagne, a démontré que ces exigences relatives à la divulgation des états financiers sont à la fois souhaitables et faciles à remplir. Les amendements laisseraient beaucoup de choses à la discrétion et au jugement des administrateurs. N'en doutons pas, ils aborderont ces exigences en respectant l'objectif général de la mesure. Cela m'amène au second aspect, très important lui aussi, de nos propositions concernant la divulgation des états financiers.

Une des questions que nous avons dû résoudre est celle de savoir à qui devraient être destinés les rapports financiers de ces sociétés. La loi sur les corporations canadiennes est muette à cet égard; cependant, fidèle à une politique qui a fait ses preuves, mon ministère ne met pas ces déclarations financières à la disposition du public. Selon moi, il n'y a aucune raison valable qui justifie cette restriction dans le cas des déclarations financières des sociétés publiques. Actionnaires, futurs actionnaires et créanciers devraient tous avoir accès à ces renseignements. Nous le savons, en achetant une seule action d'une société n'importe qui peut, sans la moindre difficulté, obtenir les renseignements mis à la disposition des actionnaires. Nous nous proposons de supprimer cette hypocrisie légale et les amendements stipulent que les états financiers classés dans mon ministère soient mis à la disposition du public contre le versement d'une certaine somme.

Je passe maintenant au troisième aspect: l'extension à certaines compagnies privées des obligations concernant les rapports financiers.

Nous tenons absolument à ne pas imposer des fardeaux inutiles dans ce domaine ou des exigences de divulgation aux nombreuses entreprises—dont la plupart ont été constituées

en société en vertu de la loi sur les corporations canadiennes—qui sont des compagnies privées. Nous avons étudié l'opportunité d'imposer à toutes les compagnies privées les mêmes exigences qu'aux compagnies publiques, comme on l'a fait dans certaines juridictions. A notre avis, le profit que le public pourrait attendre de l'imposition de ces exigences à toutes les compagnies privées, quelle que soit leur importance, ne suffirait pas à justifier de tels frais supplémentaires.

Il y a cependant le problème posé par un grand nombre d'importantes compagnies privées qui exercent une influence considérable sur notre économie. Le régime des compagnies privées, élaboré à l'origine pour aider le petit entrepreneur, le plus souvent organisé sur une base familiale, est très souvent devenu la structure utilisée par les grandes entreprises. En outre, bon nombre de ces importantes compagnies privées font concurrence aux compagnies publiques qui doivent fournir des renseignements sur leurs opérations. Un grand nombre d'entre elles sont des filiales que possèdent entièrement des compagnies publiques constituées en sociétés à l'étranger. Nous savons peu de choses, sinon rien, sur leurs opérations au Canada, bien qu'on puisse exiger, dans la juridiction étrangère concernée, la divulgation de l'ensemble des opérations de la compagnie-mère et des filiales.

Le gouvernement et le public ont besoin d'en savoir davantage sur les affaires des grandes sociétés privées. C'est une nécessité préalable à tout processus de décision rationnel, qu'il soit fondé sur des renseignements aussi complets et aussi exacts que possible. Ce principe s'applique à tous les administrateurs, y compris ceux qui gèrent les affaires du pays.

• (8.20 p.m.)

Le groupe d'étude chargé d'examiner la structure de l'industrie canadienne, dans son rapport paru en 1968, s'est attaqué au problème de la propriété et du contrôle étrangers au Canada. A juste titre, il signalait que l'appréciation des avantages et des frais que les placements étrangers représentaient pour le Canada devait comporter une analyse soigneuse du comportement des sociétés étrangères au Canada. Comment se comportent ces sociétés, quelle est leur efficacité par rapport aux sociétés appartenant à des Canadiens, aux sociétés-mères et aux filiales établies dans d'autres pays? S'il est très difficile de répondre aujourd'hui à certaines de ces questions, c'est qu'on manque de données sur les sociétés privées appartenant à des étrangers. Suivant le groupe d'étude, le problème le plus grave quant à la propriété et au contrôle étrangers, c'était le fait que, grâce à leur situation de sociétés privées au Canada, les sociétés étrangères se trouvaient dispensées de dévoiler une si grande partie de leurs activités.

Le manque de renseignements précis sur les sociétés privées ne se fait pas sentir seulement à propos de la propriété étrangère. En faisant remarquer qu'il est impossible de déterminer avec précision le nombre des grandes compagnies privées au Canada, le rapport signale que, suivant les indications portant sur 743 des plus grandes compagnies au Canada, il semble que 60 p. 100 d'entre elles soient des compagnies privées. Des 375 plus grands complexes non financiers du Canada que le groupe d'étude a identifiés, 162 ou 43 p. 100 sont des compagnies privées, et environ 75 p. 100 de celles-ci sont sous le contrôle d'étrangers.

Dans une étude récente sur la performance des établissements étrangers au Canada, le professeur Safarian a fait observer combien étaient limitées les données dont disposaient les sociétés étrangères et canadiennes. Le groupe d'étude faisait observer:

> Préalablement à tout débat public sur la politique gouvernementale ainsi qu'à la formulation et à la mise en œuvre de politiques réelles, il est nécessaire de disposer de plus amples renseignements sur les opérations des compagnies, en particulier des grandes compagnies, tant canadiennes qu'étrangères.

Les propositions dont la Chambre est maintenant saisie dans le bill C-4 contribueront à améliorer sensiblement la situation actuelle. Les exigences que nous proposons en ce qui concerne la divulgation de renseignements ne s'appliqueront pas aux petites sociétés privées pour les raisons que j'ai données. Elles ne s'appliqueront pas non plus à une société privée qui est personnelle aux termes de l'article 68 de la loi de l'impôt sur le revenu. Elles ne s'appliqueront qu'aux compagnies privées qui en raison de leur importance jouent un rôle dans notre économie.

Une des difficultés que pose cette approche est de décider quelles sociétés sont importantes sur le plan économique. A cette fin, soumettre les sociétés à un test est une décision arbitraire, nous le reconnaissons. Nous avons décidé de définir une société importante sur le plan économique toute société dont l'actif ou le revenu annuel brut dépasse 3 millions de dollars. Nous avons choisi ce chiffre parce que ce test va nous fournir assez de renseignements pour nous aider à comprendre la plus grande partie de l'activité économique des sociétés de l'État. Si le test que nous proposons dans le bill C-4 était reproduit dans toutes les juridictions canadiennes, fédérales et provinciales, nous obtiendrions le champ d'application suivant: *a*) environ 1,200 sociétés de fabrication représentant 80 p. 100 des avoirs employés dans toute la fabrication et

75 p. 100 des ventes de produits fabriqués; *b*) plus de 300 sociétés minières représentant 87 p. 100 des ventes et 87 p. 100 des avoirs de l'industrie; *c*) plus de 400 sociétés représentant presque 50 p. 100 des ventes du commerce de gros; et *d*) environ 1,700 sociétés de financement représentant plus de 75 p. 100 des revenus bruts et 86 p. 100 des avoirs de l'industrie.

Selon certains, les renseignements dont il a besoin, le gouvernement les a déjà dans ses dossiers, particulièrement dans ceux du ministre du Revenu national, de Calura et du Bureau de la statistique; sinon, il est en mesure de se les procurer. On prétend cependant qu'il n'y a pas lieu de rendre publics les renseignements sur les affaires des sociétés privées, que ce serait là une invasion injustifiée du domaine privé. Ceux qui tiennent ce langage ne se rendent sûrement pas compte de toutes les conséquences de leur position. J'ai du mal à croire qu'à notre époque ils voudraient que le gouvernement se tienne hors de portée des critiques formulées par les citoyens, qu'ils veuillent laisser le gouvernement prendre des décisions qui nous concernent tous en se fondant sur des renseignements inaccessibles au public. Le public, même celui qui autrement est bien informé—analystes, universitaires, chroniqueurs—ne peut évaluer, étudier ou critiquer la politique comme il le faudrait, faute des renseignements dont disposent les législateurs ou le gouvernement.

On peut s'interroger sur l'utilité de cette divulgation qui ne s'applique qu'aux sociétés à charte fédérale. En premier lieu, reconnaissons qu'un grand nombre, sinon la plupart, des grandes sociétés étrangères qui dirigent des exploitations au Canada par l'intermédiaire de sociétés privées dont elles sont entièrement propriétaires, sont constituées en vertu de lois fédérales. De surcroît, à notre avis, il appartient au gouvernement fédéral de montrer la voie en l'occurrence et d'inviter les gouvernements provinciaux à suivre son exemple. La loi prévoit des exceptions là où la divulgation serait nuisible aux intérêts de la société. Certains ont proposé de n'assujettir à cette disposition de la loi que les sociétés à capital étranger et non les sociétés dont les actionnaires sont canadiens. Certes, nous ne voulons pas nous lancer dans une telle discrimination contre les étrangers. Nous imposons des limitations quant au degré de capital étranger admissible dans certains secteurs stratégiques de l'économie, notamment, les communications, les finances, les banques et la radio. Une fois ces secteurs protégés, nos lois générales sur les corporations doivent s'appliquer aux sociétés canadiennes comme aux sociétés étrangères, quels que soient les détenteurs des actions.

[L'hon. M. Basford.]

J'ose croire que les députés admettront avec le gouvernement que, même s'il n'y a pas d'objection précise à ce qu'une grande entreprise soit organisée sur une base privée, il n'existe aucune raison valable pour que la désignation de compagnie privée par les grandes entreprises, qui jouent un rôle de plus en plus important dans notre économie, devienne un refuge qui leur permette de cacher leurs affaires financières au public.

J'aimerais maintenant traiter de certains autres aspects du bill C-4. Depuis quelques années, la plupart des discussions sur le droit corporatif ont porté sur la relation qui devrait exister entre la direction et la compagnie elle-même, entre la direction et les actionnaires. Le nœud des discussions: les devoirs et les responsabilités de la direction dans l'exercice de ses fonctions.

Cette question soulève nombre des problèmes épineux qui sont encore à l'étude dans mon ministère et dans d'autres organismes. Cependant, le bill C-4 traite en détail de l'un des plus importants de ces problèmes, les activités de dirigeant. Permettez-moi de vous donner un exemple du genre de situation qui inquiète tant le public à ce point de vue. Le cas de la Texas Gulf Sulphur a reçu beaucoup de publicité dans les journaux et on en discute encore les suites, particulièrement dans la presse et devant les tribunaux américains.

L'affaire Texas Gulf Sulphur a soulevé des questions complexes qui ont entraîné nombre de poursuites judiciaires aux États-Unis. Certaines ne sont pas encore réglées, et je ne veux pas commenter les causes qui peuvent encore être pendantes. Toutefois, cette affaire illustre bien un problème qui devrait nous préoccuper tous. Les dirigeants qui ont accès à des renseignements destinés à l'usage exclusif d'une société—et qui spéculent pour leur propre compte sur les titres d'une société—causent un grand dommage à notre régime d'économie à marché libre.

• (8.30 p.m.)

Dans le rapport Kimber cette question est étudiée en détail. La conclusion c'est que s'il n'est pas contre-indiqué pour un dirigeant d'acheter ou de vendre des valeurs de sa propre société il ne doit pas par contre utiliser les renseignements confidentiels qu'il a obtenus grâce à ses fonctions dans la société pour faires des bénéfices par la vente des valeurs de sa société. Le marché idéal des valeurs devrait être un marché libre et ouvert. Le prix des valeurs devrait être fondé sur la meilleure connaissance possible de tous les facteurs en cause. Nous sommes d'accord avec le rapport Kimber: tout facteur qui tend à détruire ou à critiquer ce principe diminue la confiance des investisseurs dans le marché et par conséquent devient un problème d'inté-

rêt public. La question qui se pose est la suivante: que faisons-nous pour empêcher les dirigeants d'utiliser des renseignements confidentiels à leur avantage personnel et au détriment de la société ou des actionnaires? Et lorsqu'un dirigeant a, en fait, utilisé le renseignement pour son gain personnel et a causé du tort à la société ou à toute autre personne, que faisons-nous? Comment assurer à tous un traitement équitable?

Le problème des transactions des dirigeants est abordé d'une façon assez rudimentaire dans l'actuelle loi sur les corporations canadiennes. En vertu des présentes dispositions, on demande aux administrateurs, aux fonctionnaires et aux actionnaires qui contrôlent plus de 10 p. 100 des actions émises par une société de fournir tous les mois un rapport au secrétaire de la société divulguant le nombre d'actions vendues ou acquises au cours du mois précédent. Le secrétaire doit tenir ces rapports à la disposition des actionnaires et les présenter à ceux-ci, sur leur demande ou non, au cours de l'assemblée annuelle. Le secrétaire de la société doit également, au plus un mois après avoir reçu des exemplaires de ces rapports, les envoyer à mon ministère, où les actionnaires peuvent les examiner. Des sanctions sont imposées à cet égard sur déclaration sommaire de culpabilité. Ce processus comporte un certain nombre de carences. D'abord, la loi s'applique actuellement à une catégorie étroite de dirigeants. Ensuite, les dispositions relatives à la divulgation des transactions ne sont pas satisfaisantes. Les données divulguées ne peuvent être connues que des actionnaires de la société et non des anciens actionnaires, ni du public investisseur. Enfin, il n'existe pas de dispositions prévoyant la récupération des bénéfices ou des avantages acquis par le dirigeant aux dépens ou au détriment de la société ou des personnes qui ont eu affaire avec le dirigeant.

Le bill nº C-4 propose un code d'ensemble portant sur le problème des dirigeants qui s'adonnent au commerce des valeurs. Le règlement proposé concernant ce genre de commerce est pratiquement identique à ceux de l'actuelle loi sur les corporations ou de la loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario et des quatres provinces de l'Ouest. On y a inclus les principales caractéristiques des lois provinciales, qui sont uniformes sur ce point. Les différences ne sont que mineures.

Il ne serait pas interdit aux dirigeants des compagnies, aux termes de ces dispositions, de s'adonner au commerce des valeurs de leur propre compagnie. Les modifications rendraient cependant plus accessibles les rapports sur ce commerce en les mettant désormais à la disposition du public, non pas seulement des actionnaires. Ainsi seraient mieux servis les objectifs des exigences concernant la divulgation de ces données. Les rapports aideront à repérer les dirigeants qui pourraient causer un préjudice quelconque. Ils pourront également empêcher ces gens de s'adonner à des pratiques commerciales blâmables qu'ils hésiteraient à révéler.

Les modifications imposeraient également une responsabilité statutaire aux dirigeants, à leurs associés et à leurs affiliés y compris leurs proches, ainsi qu'à l'égard de tout employé de la société ou de toute personne au service de la société qui profitent indûment de leur connaissance des affaires internes de la société. Ces gens devraient être responsables vis-à-vis de toute personne victime d'une perte directe subie du fait de l'utilisation, par le dirigeant, de renseignements confidentiels précis se rapportant à une transaction intéressant des actions de la société. Le dirigeant serait également responsable devant la société de tout profit direct fait par lui dans des circonstances similaires. Étant donné qu'il est probable que ce type d'abus n'aurait lieu que dans le cas de sociétés dont les actions font l'objet d'un commerce public, ces dispositions ne s'appliqueraient qu'aux compagnies publiques qui ont offert ou qui offrent leurs actions en bourse. Ces nouvelles exigences devraient contribuer à donner aux actionnaires l'assurance d'un traitement juste et équitable et aussi à empêcher les dirigeants de s'enrichir, grâce aux renseignements confidentiels qu'ils possèdent, au détriment d'actionnaires et d'autres intéressés qui n'y ont pas accès.

Passons maintenant aux modifications visant les procurations et demandes de procuration. A mesure que se développe notre économie et que nos sociétés deviennent plus importantes et plus complexes, l'écart s'accentue, dans un nombre croissant de sociétés, entre les administrateurs et les actionnaires. Pendant la plus grande partie de l'année, les dirigeants de l'entreprise peuvent agir sans consulter les actionnaires qui ont cependant une fois par an le privilège de se prononcer quant au renouvellement ou à la cessation du mandat des dirigeants. En réalité, les actionnaires présents à l'assemblée annuelle sont peu nombreux et il y en a davantage qui sont disposés à donner des procurations aux représentants de la direction. Sans réglementation, les procurations peuvent devenir un instrument puissant de perpétuation indéfinie d'un conseil d'administration. En outre, on utilise souvent les procurations pour approuver les activités de la direction, alors que les actionnaires sont insuffisamment renseignés. Il leur est souvent difficile de décider en connaissance de cause. Pratiquement, les actionnaires n'ont pas le choix. Grâce à la formule de

procuration, on désigne un représentant de la direction. Celui-ci peut voter comme bon lui semble au nom des actionnaires.

Le professeur Louis Loss, qui fait autorité aux États-Unis à propos de la réglementation des valeurs, dit ceci à ce sujet:

> Le monde des affaires a délaissé depuis longtemps la partie du droit commun qui ne reconnaît pas le système de procuration. Depuis que les actions des sociétés sont réparties entre beaucoup de mains, ce qui a entraîné la séparation de la propriété et de la direction, le principe des réunions d'actionnaires repose uniquement sur le mécanisme des procurations. Ce qui donne à la procuration une étonnante force dans notre structure économique, pour le meilleur ou pour le pire. Laissé à lui seul, le système de procuration entraînera l'auto-perpétuation et l'irresponsabilité de la direction. Dûment contraint à certaines directives, il pourra devenir la planche de salut du régime corporatif moderne.

Les modifications proposées renferment une longue série de règles relatives aux procurations et aux sollicitations de procurations, que la sollicitation soit faite par la direction ou par d'autres personnes. La formule de procuration serait déterminée par voie de règlement. Elle devrait aussi être conçue de façon à permettre à l'actionnaire de nommer pour le représenter une personne autre que celle qui a été désignée par la direction. Elle permettrait aussi à l'actionnaire de donner à son représentant des instructions quant à la manière dont il doit voter sur chaque question qui sera débattue.

Des décisions judicieuses sont impossibles sans renseignements suffisants. Un mémoire explicatif devrait donc accompagner toute sollicitation de procurations. Les actionnaires doivent avoir l'occasion d'exercer leur droit au suffrage corporatif. C'est pourquoi les sociétés seraient tenues d'inclure des formules de procuration appropriées dans leurs envois d'avis de convocation. En outre, les actionnaires recevront maintenant, avant la réunion, une circulaire contenant des renseignements suffisants sur l'ordre du jour, ce qui devrait leur permettre de voter plus intelligemment. Les considérations dont j'ai parlé sont moins probables dans le cas de sociétés qui appartiennent à un petit nombre d'actionnaires. En conséquence, les exigences ne s'appliqueraient pas à une société privée ou à une société publique qui compte moins de 15 actionnaires. Les modifications sont conformes aux lois de l'Ontario et des provinces de l'Ouest.

Sous un rapport très important, nous innovons, tout au moins au Canada. Nous introduisons une procédure d'initiative des actionnaires afin que ceux qui le désirent prennent part aux affaires de leur société avec plus de facilité et d'efficacité. Les modifications prévoient un mécanisme qui permet à un actionnaire d'aviser les autres actionnaires de la proposition qu'il se propose de soumettre à la réunion. Une compagnie sollicitant des procurations serait obligée d'inclure la proposition de l'actionnaire dans sa formule d'information. Ainsi, un actionnaire et non seulement la direction, pourrait utiliser des services de courrier de la compagnie sans qu'il en coûte beaucoup à celle-ci. On aurait ainsi, comme on l'a eu dans d'autres juridictions, un moyen solide de stimuler l'intérêt de l'actionnaire. En outre, la loi contient des dispositions destinées à prévenir l'abus de ce privilège par les maniaques et les rouspéteurs systématiques.

Le but que nous visons en proposant des modifications est évident; nous voulons assurer que les actionnaires obtiennent assez de renseignements pour leur permettre d'utiliser intelligemment leur droit de vote ou leur droit de faire voter quelqu'un d'autre à leur place lors des réunions. De la sorte, nous cherchons à encourager les actionnaires à jouer un rôle actif et responsable dans la gestion de leurs compagnies.

• (8.40 p.m.)

Le quatrième des aspects principaux du bill C-4 concerne des offres visant à la prise de contrôle. A l'heure actuelle, il n'existe pratiquement aucune disposition de la loi sur les corporations canadiennes qui régisse les offres, malgré l'importance croissante que prend ce moyen de mainmise. Il peut y avoir des répercussions secondaires graves et peu désirables si les actionnaires n'obtiennent pas le temps et les renseignements nécessaires pour juger, d'après ses mérites, une offre d'actions. La plupart des autres juridictions ont jugé cette mesure souhaitable pour assurer une activité méthodique sur le marché. L'objectif consistait à donner aux actionnaires, dont les actions sont recherchées aux fins de la prise de contrôle, les renseignements qu'il leur faut pour évaluer l'offre d'une manière intelligente et pour assurer que les actionnaires qui veulent l'accepter soient traités équitablement par l'offrant. Les nouvelles dispositions s'appliqueraient aux offres de prises de contrôle concernant les compagnies publiques de plus de 15 actionnaires. Ce règlement concernera des situations où l'offrant possède ou possédera 10 p. 100 des actions de la compagnie, lesquelles peuvent souvent lui en assurer le contrôle. On doit donner aux actionnaires un délai d'au moins 21 jours pour prendre leur décision et déposer leurs actions.

M. Woolliams: Quelle belle déclaration.

L'hon. M. Basford: Je suis heureux de voir que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) l'approuve. S'il arrive que plus d'actions soient déposées que n'en veut l'offrant, celui-ci doit prendre, au prorata de toutes les actions disponibles, le nombre voulu et les payer. Cela veut dire qu'aucune pression n'est

exercée sur les actionnaires, comme c'est le cas maintenant du fait que le premier arrivé est le premier servi. L'offrant doit faire parvenir son offre aux administrateurs aussi bien qu'aux actionnaires de la société en cause. Lorsque les administrateurs de la compagnie pressentie recommandent à leurs actionnaires d'accepter ou de rejeter l'offre, ils doivent envoyer une circulaire des administrateurs pour expliquer leur recommandation et dire ce qu'ils comptent faire eux-mêmes, accepter ou rejeter l'offre. Il serait bon que les actionnaires aient assez de renseignements pour pouvoir évaluer l'attitude de la direction.

Toute offre devant être effectuée par l'intermédiaire d'une bourse des valeurs ou sur le marché dit «over the counter» ne serait pas assujetti à ces dispositions. Dans ces cas-là, les offrants n'entrent pas en contact direct avec les actionnaires. Les actions sont achetées à la bourse. Lorsque actionnaires et offrants traitent à distance, il est moins nécessaire de protéger les actionnaires. De même, ces dispositions ne visent pas les offres faites dans le privé aux actionnaires individuels. Une disposition prévoit aussi l'exemption de ces exigences sur demande à un tribunal.

Ces dispositions ressemblent beaucoup à ce que prévoit la loi en Ontario et dans certaines autres provinces.

La cinquième série de modifications contenues dans le bill C-4 a trait aux dispositions sur l'inspection et l'examen des sociétés de la Couronne. La législation sur les corporations, au Canada, dans la plupart des provinces et dans le Commonwealth, contient déjà des dispositions sur l'inspection et l'examen des sociétés, en vue de protéger l'intérêt des actionnaires qui souffrent d'une mauvaise direction ou de fraude; cependant, les modalités de l'examen diffèrent beaucoup. Aux termes de la loi actuelle sur les corporations canadiennes, le ministre peut charger un inspecteur de faire enquête sur les affaires d'une société donnée, mais seulement à la demande des actionnaires. En outre, les frais de l'enquête sont imputés au demandeur ou, encore, à ma requête en tant que ministre de la Consommation et des Corporations, à la société. Ces exigences ont tendance à dissuader les gens de formuler des griefs souvent fondés.

Nous en sommes arrivés à cette conclusion d'après notre expérience. Depuis 1950, le ministère n'a reçu que 11 demandes d'examens officiels, quoique le nombre de griefs officieux a été beaucoup plus élevé, soit de six par année.

On a entamé des poursuites judiciaires à la suite de quelques-uns des examens ordonnés par le ministère. Dans d'autres cas, l'examen a servi à prouver que les soupçons d'irrégularités ou de mauvaise gestion étaient sans fondement.

L'inspection et l'examen ont un rôle essentiel à jouer pour conserver et accroître la confiance de l'investisseur dans notre système de marché. Grâce à ces rouages, le gouvernement peut s'assurer que la société ne servira pas de prétexte à léser les portefeuillistes, les créanciers ou le public en général. Grâce à cette procédure, le gouvernement peut aussi s'assurer que les actionnaires, quelle que soit leur participation financière dans une compagnie, que leur intérêt soit minoritaire ou pas, seront traités avec justice et équité.

A la lumière de ces objectifs, et conscients de la nécessité primordiale d'assurer à tous que le processus sera juste et équitable et que les droits fondamentaux de tous seront protégés, nous proposons d'envisager sous un nouvel angle l'inspection et l'examen.

Premièrement, les modifications préciseront les motifs pour lesquels on pourra entreprendre une inspection ou un examen. Ces motifs appartiennent à deux catégories: d'abord, les cas où la compagnie est soupçonnée d'actes illicites ou frauduleux, ou de mauvaise conduite; deuxièmement, les cas où la compagnie opprime la minorité des actionnaires récalcitrants. Deuxièmement, un examen ne pourrait être entrepris qu'avec l'approbation du tribunal, la Commission des pratiques restrictives du commerce. Mon ministère ou des actionnaires de la compagnie en nombre suffisant pourront chercher à obtenir cette approbation. Lorsqu'il approuvera l'examen, le tribunal devra nommer un inspecteur et définir la portée de l'examen à entreprendre. J'insiste une fois encore sur ce point: lorsqu'on a défini les pouvoirs d'un inspecteur aux termes de ces dispositions, on s'est efforcé d'assurer à tous un traitement juste et équitable. Lorsque l'examen sera terminé, l'inspecteur devra préparer un compte rendu des témoignages et, avant de rédiger son rapport, le tribunal devra donner à quiconque se trouve visé par la déclaration l'occasion d'être entendu.

On prévoit une procédure plus simple lorsque l'enquête n'a pour objet que de déterminer les raisons pour lesquelles une compagnie n'a pas présenté à mon ministère un document auquel la loi l'oblige. J'espère que ces pouvoirs d'enquête et d'examen ne serviront jamais. Mais tout pouvoir d'enquête ou d'examen doit comporter ses propres garanties. Je suis convaincu qu'elles ont été incorporées à la loi et que, dans les circonstances, elles pourront être un moyen de protection approprié. Enfin, nous proposons que les frais d'examen soient incorporés aux frais publics d'application de la loi. Cependant, il est prévu

dans les modifications que, dans certains cas, les particuliers ou les compagnies pourront être tenus au remboursement.

Certains peuvent soulever des questions quant à la paperasserie supplémentaire que certaines modifications imposeront au monde des affaires. Nombre de nos sociétés à charte fédérale sont déjà tenues de satisfaire sur ce point aux exigences provinciales, aux termes des lois sur les valeurs mobilières. Pour ces compagnies, les modifications n'accroîtront pas beaucoup leur fardeau. On s'efforcera d'assurer un degré d'uniformité maximum dans la préparation des formules prescrites.

• (8.50 p.m.)

Nous avons déjà entamé des pourparlers avec les provinces sur les moyens à prendre pour éliminer le chevauchement inutile des rapports. En étroite collaboration avec les provinces, rien ne nous empêche de réduire cela au minimum. Nous poursuivrons nos efforts en ce sens, tout comme nous avons essayé de rendre nos propositions aussi compatibles que possible avec les lois provinciales.

Le bill C-4 nous a fourni l'occasion d'examiner une sorte de problème très différent, la question des compagnies incorporées en vertu d'une loi spéciale du Parlement. Comme les députés le savent, diverses catégories de compagnies ne peuvent pas maintenant être constituées en corporation en vertu de la loi sur les corporations canadiennes ou de toute autre loi d'application générale. Ainsi, les compagnies de pipe-line, les compagnies de fiducie, de prêt et d'assurances ainsi que les compagnies de chemin de fer ne peuvent être constituées en corporation que par une loi spéciale du Parlement.

Le volume de travail ne permet pas toujours à la Chambre de consacrer assez de temps à étudier et à expédier les demandes de lois spéciales de constitution en corporation de nouvelles sociétés ou de modifications des chartes initiales. Il peut en résulter de graves inconvénients pour les sociétés intéressées par suite de la procédure incertaine et des délais considérables qu'elle entraîne parfois. Nous proposons donc une solution de rechange au mécanisme de la loi.

Dans le cas des entreprises de pipe-lines, des sociétés d'assurances, de prêts, de fiducie, les lettres patentes de constitution pourraient être émises en vertu de la loi sur les corporations canadiennes, avec l'accord du titulaire du ministère ou de tout autre ministre nommé par décret du conseil. Dans le cas des sociétés ferroviaires, on accorderait les lettres patentes sous réserve de la délivrance, par la Commission canadienne des transports, d'un certificat de commodité et de nécessité publiques. Ces sociétés, régies par des lois spéciales à l'heure actuelle, seraient en droit de demander de relever des dispositions régulières de la loi sur les corporations canadiennes. Les modifications ne s'étendraient pas aux banques, aux sociétés téléphoniques et télégraphiques, qui resteraient régies par des dispositions spéciales.

Nous avons veillé particulièrement à nous assurer que l'intérêt du public continuera à revêtir une importance primordiale lorsqu'il s'agira de ces genres spéciaux de sociétés. Dans notre perspective, les mesures de protection comprises dans ces amendements suffiront à assurer que l'intérêt du public est bien servi. Les députés concluront sans aucun doute que c'est une mesure louable qui fera épargner beaucoup du temps de la Chambre et qui sera plus commode pour les sociétés intéressées.

Enfin, je voudrais signaler aux députés les dispositions de l'article 4 du bill. Cet article permettrait aux sociétés de restreindre leurs actionnaires aux citoyens ou aux résidants canadiens si les actionnaires sont unanimes à exiger une telle restriction. A l'heure actuelle, les sociétés constituées en corporation sous le régime de la loi sur les corporations canadiennes ne possèdent pas ce pouvoir même si certains règlements fédéraux, surtout dans le domaine de la radiodiffusion, exigent un certain degré de propriété canadienne.

Depuis que ce bill a été présenté au cours de la dernière session du Parlement, nous avons reçu des instances pour nous signaler un certain nombre de difficultés dans l'article 4 tel qu'il est actuellement rédigé. Nous étudions le problème depuis quelque temps et j'espère, lorsque le bill sera débattu au comité, être en mesure de soumettre à son examen une version améliorée ou modifiée de l'article 4.

J'ai bon espoir que les députés conviendront avec moi que le bill C-4 est un projet de loi qui mérite l'appui de la Chambre. Je m'excuse, monsieur l'Orateur, dans cet exposé à l'étape de la deuxième lecture, d'avoir autant accaparé le temps de la Chambre mais il s'agit de modifications générales à la loi sur les corporations canadiennes qui se rapportent à des dispositions nouvelles et très importantes sur la divulgation, les activités de dirigeants, les prises de contrôle, les procurations, les examens et les enquêtes. Il importait donc, je crois, que mon exposé soit long et détaillé. Je recommande ces modifications et ce bill aux membres du comité des finances et je compte sur leur appui.

[L'hon. M. Basford.]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma foi, monsieur l'Orateur, pour certaines choses, je me félicite que le ministre nous ait fourni des explications assez longues concernant ce bill de 82 pages qui est assez compliqué dans sa plus grande partie, et qu'il ait esquissé la raison pour laquelle on a utilisé ici la réglementation. En quelque sorte, on a allégué et on a revendiqué le concept de la société juste.

Avec ce que propose le ministre des Finances (M. Benson) dans son Livre blanc sur la fiscalité, ce bill qui a trait aux sociétés et à certaines autres choses me fait me demander si nous évoluons vers une société de réglementation. Je dois dire qu'en ce qui concerne un bon nombre de ces modifications je m'interroge sur bien des points, car il me semble notamment au sujet des sociétés privées, que puisque le public qui investit ne joue pas un rôle dans ces sociétés, on note quelques tentatives qui ne sont que pur et simple furetage à quelques fins que ce soit. Il se peut que l'on ait voulu juste contrôler certaines opérations. Là encore, je me demande si nous sommes en face d'une ébauche de société de réglementation. J'avertis dès maintenant le ministre que j'examinerai très minutieusement les questions qui concernent les nombreuses exigences à l'égard des sociétés privées là où les investisseurs ne sont aucunement touchés.

Or, il est capital qu'en ce qui concerne les compagnies publiques, les états financiers à déposer et le reste sont destinés à favoriser et à protéger les investisseurs. Ce ne sont pas tant les actes des succursales de Toronto, de Vancouver ou d'Edmonton qui assurent la protection du public, mais plutôt la conduite des diverses bourses et de la commission des valeurs mobilières. C'est là qu'on veille sur les intérêts du public. Le ministre m'a dit cet après-midi qu'il n'avait pas pu accomplir beaucoup de progrès en vue de l'établissement d'une commission canadienne des valeurs mobilières.

L'hon. M. Basford: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre dit qu'il n'a pas renoncé à cette idée et que le travail se continue mais je puis assurer la Chambre et le ministre qu'il ne fait aucun progrès. Il demeure cependant qu'un organisme intérimaire est établi afin qu'il puisse agir au sein de son ministère comme s'il représentait une commission nationale des valeurs en ce qui concerne les compagnies à charte fédérale. Nous verrons jusqu'où au juste cela mènera. Je ne tiendrais pas à ce qu'il remplace une commission canadienne des valeurs. Je suis au courant de certains problèmes à ce sujet. Le gouvernement fédéral réclame que cette commission soit établie à Ottawa et qu'elle fonctionne de cette ville. C'est absurde. Une commission des valeurs travaille près du plus important marché et elle pourrait le faire mieux à Montréal ou à Toronto qu'à Ottawa. C'est une des pierres d'achoppement. Il y a plus encore. Mais je suis certain que toutes les autorités provinciales approuvent le principe d'une commission nationale des valeurs qui permettrait au ministre de réaliser une foule de projets sous la loi sur les sociétés qui a une portée plus vaste que les précédentes.

• (9.00 p.m.)

Ceux d'entre nous qui connaissent le droit des sociétés veulent voir assurément une amélioration du contrôle du commerce auquel se livrent les dirigeants. Mais d'après la manière dont le ministre explique cela, quiconque pourrait être un dirigeant agit à ses propres risques et périls parce que toute information pourrait être utilisée ou serait censée avoir été utilisée par lui pour son propre avantage. Voici un point qu'il faudra expliquer. Tel dirigeant pourra aussi être l'objet de réclamations, soit de la part des actionnaires qui auraient pu être touchés, soit par d'anciens actionnaires, ou même de façon ou d'autre par l'organisme investi d'un pouvoir de réglementation qui peut instituer des poursuites judiciaires pour essayer de recouvrer des versements. Cela dépasse de loin tout ce qui a été fait jusqu'ici et exigera beaucoup d'explications.

Passons en revue ces différents points. Tout d'abord, il y a la suppression à la Chambre du pouvoir de constituer en corporations par bill privé de bien des sortes d'organismes, ainsi que l'a exposé le ministre dans un communiqué à la presse assez complet en date du 22 mai. Je ne sais pas pourquoi on s'est cru obligé d'en donner lecture à la Chambre ce soir. En tout cas, en nous reportant à la page 8 du communiqué à la presse, nous voyons que la constitution en corporation par une loi spéciale du Parlement s'appliquerait aux sociétés de pipe-lines, qu'ils servent au transport du pétrole, du gaz ou autres denrées, aux compagnies fiduciaires, aux sociétés de prêts, aux sociétés d'assurance et aux compagnies de chemin de fer. Il existe une restriction du fait qu'elles ne peuvent être constituées en corporations d'aucune autre manière que celle qui est permise en vertu des lois régissant des sortes particulières de sociétés comme la loi sur les compagnies fiduciaires, et ainsi de suite. En d'autres termes, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) ne pourrait constituer en corporation une compagnie fiduciaire sans déroger à l'une

quelconque des dispositions de la loi sur ces mêmes compagnies. Il faut que cela soit bien clairement compris.

L'une des dispositions m'inquiète quelque peu, en ce que le ministre de la Consommation et des Corporations délivrera le certificat approprié sur la recommandation du ministre intéressé. Ceci m'amène à poser la question suivante: que ce passera-t-il dans le cas où le ministre intéressé dira non? Je présume qu'il a toute latitude pour décider s'il doit autoriser ou refuser l'autorisation ou la recommandation. Nous nous demandons quelle considération entrera en jeu. Je peux avertir le ministre dès maintenant que nous étudierons ce point très soigneusement et que nous examinerons les conditions à imposer au ministre qui fera la recommandation. Ces exigences doivent être clairement établies, sinon on pourrait abuser de certains pouvoirs discrétionnaires. Il faut tirer la chose au clair.

J'approuve également la disposition selon laquelle des companies existantes peuvent tomber sous le coup de la loi si elles le demandent et avec les garanties voulues. Cette mesure supprimera un abus qui s'était installé à la Chambre et selon lequel on traitait injustement des gens entièrement de bonne foi dont les affaires étaient tout à fait légitimes et qui, pour des raisons que les intéressés connaissent mieux que quiconque, ne pouvaient pas obtenir justice de la Chambre. A mon avis, tout notre système a acquis une mauvaise réputation par suite des règlements abusifs concernant la constitution juridique de ces entreprises ou les modifications apportées à leurs lois. On n'imposait pas les restrictions voulues aux députés de la Chambre lorsqu'il s'agissait de débattre les questions dont ils étaient saisis. Autrement dit, une demande de changement de nom permettait d'amorcer une discussion générale de toutes les activités d'une société.

Il y a aussi la question des votes par procuration. Je pense comme le ministre qu'il faut fournir plus de renseignements à ce sujet. J'espère que le ministre et la Chambre ne comptent pas sur moi pour répondre au pied levé à un exposé circonstancié dont la lecture a duré 45 minutes. Cela aurait peut-être été possible si on m'en avait communiqué le texte au préalable. Je me souviens qu'un jour, au Parlement britannique, un ministre arrivant à la Chambre chargé d'un dossier, le whip de l'opposition a dit: «Le ministre ne va surement pas nous lire ce document en entier et nous imposer ensuite l'ennui d'un discours de la même longueur». C'est là ce qui arrive quand un ministre présente à la Chambre un exposé minutieusement préparé. Nous ne refusons pas de croire qu'il en est l'auteur, tout au moins en partie, mais il faut que l'opposition puisse répondre à la déclaration, pour qu'il y ait vraiment débat. Nous savons seulement que le bill a été déposé et qu'il y eu en mai dernier un communiqué à cet égard, qu'heureusement j'ai conservé dans mes dossiers à toutes fins utiles. Il est difficile d'en dire davantage.

Je me demande comment se justifie la dite commission Watkins. Je dois faire bien attention de ne pas confondre le manifeste et la commission. Peut-être le ministre a-t-il lu le manifeste avant de préparer certaines dispositions visant à contrôler, à examiner et à inspecter certaines sociétés. Il faudrait respecter, à mon avis, le caractère privé de certaines opérations commerciales. Par exemple, je comprends difficilement pourquoi le ministre exige des sociétés privées qu'elles lui fassent parvenir un relevé indiquant la source et l'affectation des fonds. Peut-être y a-t-il une bonne raison à cela. Pourquoi attacher tant d'importance à un montant en particulier: un actif de 3 millions de dollars ou des recettes brutes de 3 millions? Du propre aveu du ministre, le montant peut avoir été choisi arbitrairement, et l'on nous en fournira sans doute les raisons au comité.

Je ne vois pas l'utilité pour le ministre de citer de longs passages des conclusions d'un comité auquel il a pris une part active, alors qu'il risque fort de ne pas juger de façon objective les conclusions de ce comité et l'à-propos des recommandations quant à la divulgation des états des finances. Je suis loin de croire que les provinces les plus importantes devront adopter ces mêmes dispositions, sans quoi il n'y aura plus de sociétés constituées en vertu des lois fédérales et les intérêts étrangers se hâteront de se constituer d'abord en vertu des lois d'une province et ensuite de celles des autres provinces où ils désirent s'installer.

• (9.10 p.m.)

A vrai dire, certains avocats spécialisés dans le droit des sociétés m'ont dit à l'occasion: «Vraiment, nous ne voyons aucun avantage à obtenir une charte fédérale.» Plus la constitution en corporation devient difficile et plus les règlements qui la régissent deviennent sévères, moins on sera enclin à chercher la constitution en corporation en vertu d'une charte fédérale.

Lorsque j'étais membre du comité en 1965, j'ai eu une longue discussion avec le registraire des compagnies à l'époque. Je lui a dit ainsi qu'à d'autres qu'on réussirait davantage à encourager les compagnies à obtenir une charte fédérale si on adoucissait les dispositions à cet égard. Autrement, on perdrait l'occasion de constituer des sociétés en corporations en vertu de la loi fédérale. A vrai dire, lorsque j'exerçais, j'ai eu connaissance de plusieurs cas où, après avoir étudié le pour et le

contre de la législation fédérale et de celle de certaines provinces qui se spécialisent en droit commercial, on avait préféré solliciter une charte provinciale parce que les modalités offertes paraissaient beaucoup plus intéressantes.

Je pourrais parler longuement de la portée des enquêtes et des inspections. Je le répète, il faudra voir quelles dispositions habiliteront les divers inspecteurs et si leurs pouvoirs dépasseront ceux qu'on accorde aux policiers à la recherche de stupéfiants. Croit-on qu'ils devraient être autorisés à pénétrer dans les locaux de n'importe quelle compagnie et, sur présentation de leurs pièces d'identité, à saisir les livres et à faire comme bon leur semble?

A mon avis, certaines mesures législatives récentes ne sont qu'un empiétement sur les droits civils. Dans le cas actuel, nous devons voir à quoi l'on vise et quels pouvoirs l'on veut accorder aux divers inspecteurs. Avec les changements qui frappent les compagnies assujetties à la loi de l'impôt sur le revenu, j'ai l'impression que nous nous acheminons rapidement vers une société plus réglementée que jamais. Ce n'est pas une chose que j'approuve. Néanmoins, je suis disposé à recommander à la Chambre de procéder à la deuxième lecture de ce bill, pour qu'il soit envoyé au comité pour plus ample examen.

L'étude du bill au comité peut prendre quelque temps. Il représente une mesure assez compliquée et le comité aura beaucoup à faire. Le comité doit s'occuper d'autres projets de loi aussi importants, et il est possible que le Livre blanc du gouvernement sur la réforme fiscale lui soit remis bientôt. Nous aurons donc à établir un calendrier. Le progrès dépendra aussi de la réaction du public. Je suis sûr que certains organismes tiendront à faire des recommandations bien pesées à propos du bill. Permettez que je termine en formulant moi aussi l'espoir que la loi sur les compagnies à charte fédérale soit durable, vivante et qu'elle constitue un instrument utile plutôt qu'un dispositif pour fouiner dans les coins et recoins.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre a présenté le bill, quelqu'un m'a posé une question derrière les rideaux: A quoi tout cela rime-t-il? La réponse qui a surgi à mon esprit en explication immédiate est que la mesure rendra un peu plus difficile aux groupes constitués en corporation d'éluder les règlements. Le ministre s'est vu sévèrement critiquer par certains journaux financiers. L'un portait en manchette «Les changements à la loi sur les corporations soulèvent les hommes d'affaires», et un autre titrait «Les protestations des hommes d'affaires contre les modifications à la loi sur les corporations s'accumulent». Ces titres laisseraient croire que le ministre présente un document bouleversant. Or tout ce qu'il déclare en réalité est qu'après 34 ans, le pouvoir exécutif est finalement arrivé à la conclusion que les investisseurs publics ont le droit de s'attendre à ce que les renseignements commerciaux soient publiés, que les activités de dirigeants soient restreintes et figurent dans un rapport, et que la sollicitation par procuration soit un peu plus franche que dans le passé. Après 34 années, voilà les amendements renversants qu'il propose.

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas commencer mes remarques en adoptant une attitude négative. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) n'est pas à blâmer pour le temps qu'on a mis à proposer ces modifications. En général, je suis heureux de voir les changements qu'on entend apporter aux lois qui concernent les corporations. Il est grand temps que les compagnies, particulièrement les grosses compagnies, souvent la propriété d'étrangers, ne puissent plus dire: «Ce que nous faisons ne concerne ni le public ni nos actionnaires.» La mesure législative à l'étude nous rapproche du jour où nous pourrons examiner ce qui se passe à l'intérieur des structures des sociétés au Canada. Cependant, je pense que le bill ne peut être que le prélude à quelque chose de beaucoup plus significatif.

Il ne suffit pas de constater que certaines choses ne vont pas. De toute évidence, l'objectif visé est de prendre les mesures qui s'imposent, mais, pour le moment, nous ne savons rien ou presque rien des mesures que le ministre s'apprête à prendre si ses enquêtes révèlent que les sociétés n'agissent pas toujours dans l'intérêt public. Personnellement, je ne considère pas que les sociétés soient nécessairement mauvaises. Dans quelques cas, je crois qu'elles l'ont été. Mais, monsieur l'Orateur, si l'on considère le genre de société industrielle dans laquelle nous vivons et le genre de progrès technologiques qui prennent place, il est de plus en plus évident que seules d'importantes compagnies disposant de vastes ressources sont en mesure de tirer parti de ces changements technologiques. Résultat, c'est que nous devons nous accommoder de ces sociétés, de ces vastes organisations. La question n'est pas de savoir si nous en sommes contents, mais dans quelle mesure nous pouvons sensibiliser les compagnies aux besoins du peuple. L'important, c'est dans quelle mesure nos institutions peuvent répondre aux besoins des Canadiens. Ce bill nous fournira au moins l'occasion d'examiner la structure et le comportement des sociétés mieux que nous n'avons pu le faire jusqu'ici. Il est essentiel de savoir comment le

gouvernement s'y prendra pour apporter des changements une fois qu'il disposera de tels renseignements. Les grandes sociétés de notre époque constituent pour ainsi dire un État dans l'État. Elles sont extrêmement puissantes. Quelques-unes emploient plus de gens que le total de la population de certains pays. Beaucoup d'entre elles ont des ressources financières infiniment supérieures à celles du fisc de certaines nations. Nombre de ces sociétés ont leur siège social au-delà des frontières des pays où elles opèrent et elles reçoivent leurs ordres de l'étranger. Cela peut être très vrai au Canada où, dans une grande mesure, des sociétés étrangères qui appartiennent aux Américains sont assujetties aux lois américaines même si celles-ci entrent en conflit avec les lois canadiennes. Cela donne lieu à une situation très grave, un État dans un État, et il nous faut trouver des moyens de s'en accommoder.

• (9.20 p.m.)

Ces grandes sociétés ont virtuellement le pouvoir de prélever des impôts. Habituellement, nous pensons à l'impôt comme une chose imposée par des gouvernements à divers niveaux, mais lorsqu'une société peut décider son propre niveau de profit, elle impose aussi une sorte de taxe. La différence entre les deux genres d'impôt, c'est que nous pouvons au moins renverser le gouvernement si nous n'aimons pas les impôts qu'il prélève, mais les gens sont réduits à l'impuissance devant une grande société.

Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'il est temps de s'interroger sur le genre de bénéfices auxquels les sociétés ont droit et sur les prix qu'elles demandent. Elles ne devraient pas plus que le gouvernement avoir unilatéralement le pouvoir de taxer sans en rendre compte à la population du pays où elles opèrent. Les gouvernements ne planifient pas toujours, mais les sociétés, oui. Elles représentent un investissement énorme et doivent prendre d'avance leurs décisions. Elles deviennent les bureaucraties dotées d'une existence propre et il leur faut déterminer leurs investissements et leur politique commerciale des années d'avance. Elles sont même en mesure d'ignorer la structure du marché.

Nous ne pouvons dire réellement, à mon avis, que nous possédons ce type de marché libre dont parlaient les économistes classiques. Des sociétés et des associations géantes ont pu fonctionner à l'encontre de ce genre de marché. Le sachant, et sachant aussi que la discipline qu'on en attendrait n'existe plus, il doit sûrement y avoir pour les sociétés un autre moyen de satisfaire le pays et ses habitants. On ne peut certes plus compter sur le

[M. Saltsman.]

système du marché à cette fin. Il est difficile et dans une certaine mesure même peu souhaitable de s'engager dans des réglementations excessives de toutes sortes, qu'il s'agisse de la réglementation des entreprises commerciales ou d'autres organismes de notre société. Pour ma part, je tenterais de trouver des moyens en vue d'instituer des rouages de réglementation de ce genre, sans avoir recours à un examen détaillé du gouvernement pour chaque activité. De fait, je prétends que le marché peut servir à une fin utile, si nous modifions les règles établies, afin qu'il devienne un modèle d'efficacité et de souplesse, comme il devrait l'être.

Dans l'établissement des priorités quant au nombre de maisons, au genre d'hôpitaux et de services publics que nous voulons dans une société civilisée, nous ne devrions pas laisser le marché prendre les décisions. Quand il s'agit de décider du style de chaussures qu'il faut porter, du genre d'automobile qu'il faut conduire ou du chapeau qu'il faut arborer au temps de Pâques, le marché peut offrir le choix, pourvu qu'il fonctionne sans aucune pression de la part de l'énorme puissance des sociétés telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, il nous faut plus que la divulgation et qu'une vague idée des activités par procuration ou des activités des dirigeants. Nous allons devoir changer notre régime fiscal et, à mon avis, à moins de soumettre certaines sociétés à une réglementation ou à une certaine pression du marché, le bill sera sans valeur. Nous aurons quantité de renseignements et de faits inutiles. Les informations, les faits et les aperçus que nous avons suffisent à indiquer le besoin d'une réforme profonde de notre régime fiscal, qui se fait attendre. Je ne crois avoir aucun motif de confiance. Si ce projet devient loi, les réformes fiscales et les modifications nécessaires pour discipliner les sociétés ne verront jamais le jour.

Comment les sociétés échappent-elles aux lois du marché? Dans certains cas, par l'intégration verticale de leur activité. L'industrie du pétrole nous en donne un exemple frappant: on explore, puis on exploite, puis on raffine, puis on se porte propriétaire des stations-service, histoire d'assurer la coordination de toute l'entreprise. Son système de commercialisation dissimule les faits. Que nous disent les publicitaires au sujet de l'essence, et que nous révèlent les belles annonces des journaux ou de la télévision au sujet du produit? Vraiment peu de choses. Voilà une véritable forme de puissance qui tourne à la tyrannie, en certains cas, et qu'il faut détruire. Le projet de loi me sourirait davantage s'il interdisait aux propriétaires de gise-

ments de pétrole de se porter acquéreurs de stations-service. Nous libérerions alors certaines forces du marché.

Ce n'est pas une suggestion si extraordinaire, monsieur l'Orateur. L'industrie pétrolière a fait l'objet de trois grandes enquêtes, et toutes ont produit les mêmes conclusions: on construit trop de stations-service, leurs exploitants ne parviennent pas à gagner convenablement leur vie, et cette intégration verticale n'entraîne pas une baisse mais une hausse excessive des prix. L'exploitation par intégration verticale a entraîné un gaspillage considérable.

Le ministre a signalé qu'aux termes du bill, les conglomérats devront soumettre des rapports distincts sur leurs activités et signaler d'une certaine façon l'état de leurs profits et pertes. Cependant, rien dans le projet de loi ne les empêche de présenter, pour les fins de la taxation, un bilan consolidé, ni d'être taxés selon leur bilan global, pourvu qu'ils indiquent leur méthode de fonctionnement.

Pour rendre cette mesure efficace, peut-être chaque magasin d'une chaîne de supermarchés devrait faire une déclaration d'impôt séparée et être imposé sur la base de ses profits et pertes. Dans le cas contraire, cela permettrait à un magasin d'affecter l'impôt qu'il aurait dû payer au financement d'une exploitation non rentable ou à l'élimination d'un concurrent. Les bénéfices d'un magasin pourraient servir à absorber les pertes d'un autre et ce serait là une déformation du régime commercial, car cela ne constitue pas une épreuve d'efficacité. En effet, une société de ce genre peut ainsi subventionner à sa guise diverses activités internes.

On parle beaucoup de fournir de l'argent aux vieillards pensionnés ou d'augmenter les allocations familiales, ou même d'instituer un revenu annuel garanti, mais il semble ne jamais y avoir assez d'argent. Cependant, la législation fiscale assure le maintien de ces subventions tout en détruisant à la longue la petite entreprise. Voir le petit commerçant à cause de son inefficacité est une chose; le voir ruiné parce qu'un concurrent, propriétaire de magasins à succursales multiples, peut ouvrir un magasin dans les environs et l'exploiter à perte parce qu'il se rattrape sur les autres, en est une autre. Cela témoigne d'une situation très mal saine et illustre dans une certaine mesure le véritable problème de l'intégration verticale, avec les conglomérats et les succursales multiples. Notre système fiscal actuel ne prévoit aucun moyen permettant d'évaluer l'efficacité de la structure de ces diverses sociétés. Il est vain de se bercer d'espoirs fallacieux et de débiter des lieux communs; ce qu'il nous faut, c'est une politique fiscale qui suscite la concurrence entre ces grandes entreprises.

• (9.30 p.m.)

Puisqu'on prétend que la concurrence est une bonne chose dans certains domaines—et je le crois—qu'on la permette donc. Aujourd'hui, les grandes sociétés ne sont plus soumises à la concurrence si ce n'est à leurs propres conditions; ou si concurrence il y a, c'est la plupart du temps, avec d'autres sociétés organisées exactement comme elles. C'est une tout autre espèce de concurrence. Le ministre a paru tout à fait sincère et je ne doute pas qu'il soit résolu à apporter des changements appréciables dans la structure des sociétés canadiennes. Il ferait bien de se mettre à l'ouvrage car la presse tire sur lui à boulets rouges. Il est loin, en ce moment, d'être le héros des gens en place et il n'a pas grand-chose à perdre. D'autres part, si je continue sur ce ton, on finira par le prendre pour un conservateur. Il ne doit pas se contenter de mots et de déclarations, mais nous donner la ferme assurance qu'il y aura des changements dans le régime fiscal du pays.

Beaucoup de ces grandes sociétés prospèrent, non point en raison de leur efficacité —certaines d'entre elles, cependant, n'en manquent point, sont bien gérées et sont bien au fait de la technique—mais parce qu'elles sont subventionnées par l'argent des contribuables du pays. Il y en a qui s'en tirent parce qu'elles peuvent déduire leurs frais de vente et de commercialisation de leur impôt sur le revenu. D'autres, après un démarrage spectaculaire dans les affaires, se mettent à dépenser leur argent en frais de publicité ou pour lancer des marques de commerce qui sont, en soit, une forme de monopole. Chaque fois que l'on fait des frais pour lancer une marque de commerce, la somme dépensée est de l'argent qu'on aurait pu verser en imtôts. Voilà pourquoi j'affirme que des impôts virtuels servent à subventionner la publicité en même temps que le progrès de ces compagnies. A force d'imposer une marque de commerce, on en fait une sorte d'oligopole. Il est vrai que d'autres peuvent recourir à d'autres genres de marques, mais une marque de commerce est un puissant levier dans le domaine des ventes.

Et ce n'est pas tout. La plupart des marques de commerce auxquelles nous songeons viennent des États-Unis. Chaque fois que nous permettons à une compagnie de déduire de son revenu imposable de l'argent dépensé pour annoncer des marques de commerce, nous subventionnons vraiment cette compagnie avec de l'argent destiné aux impôts. Cela revient à dire que nous acceptons la culture

d'un autre pays, il n'y a pas à sortir de là. Si nous achetons les produits des États-Unis, suivons leurs émissions télévisées et acceptons leur publicité, il s'ensuit que nous approuvons leur hiérarchie des valeurs. Je passe sous silence l'utilité de ces valeurs pour la population américaine. Elle doit y attacher du prix, autrement elle ne les accepterait pas. Mais ces valeurs ne conviennent pas, selon moi, à notre pays, car les Canadiens sont différents des Américains. Je vois d'un mauvais œil que des lois fiscales nous permettent de nous laisser dominer, du point de vue culturel, par des entrepreneurs étrangers. De telles exemptions étaient peut-être justifiables au début de l'industrialisation, mais on ne saurait les maintenir aujourd'hui sans bouleverser l'organisation des marchés.

Je ne préconise pas ici, monsieur l'Orateur, la réglementation de la publicité; je ne prétends pas que nous devions la régir, car aucun dirigeant, selon moi, ne saurait déterminer judicieusement les sommes à dépenser pour la réclame, la forme à donner à cette dernière ou encore la façon dont un annonceur devrait dépenser ses fonds publicitaires. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici, mais j'affirme qu'un produit devrait assumer tous les frais de sa vente. J'affirme qu'on ne devrait pas pouvoir déduire les frais de vente pour fins d'impôt sur le revenu. Si le produit se vend bien, tant mieux. Si, en accroissant les ventes, on réduit ses frais de vente, comme le prétendent bien des gens, tant mieux encore. Le succès d'un produit se traduira par le succès remporté sur le marché, et ne sera pas subventionné avec des fonds destinés aux impôts. Si le produit ne se vend pas, cela se traduira également sur le marché. Nous ne pourrons vraiment voir à quel point un produit a du succès tant que nous autoriserons la déduction, aux fins de l'impôt sur le revenu, des frais de réclame et de vente. L'allégement fiscal dont bénéficie ainsi l'entrepreneur n'est rien d'autre qu'une subvention directe. C'est pourtant ce que permet notre régime fiscal actuel. Je demande qu'on le modifie pour permettre aux forces du marché de jouer avec plus de précision qu'elles ne le font maintenant. Nos grands entrepreneurs ne cessent de dire qu'ils veulent vivre selon le marché. Mais ils ne le font pas, monsieur l'Orateur, parce que grâce à notre régime fiscal, ils reçoivent une subvention; à mon avis, ils n'ont pas droit à ce genre de protection.

J'aimerais dire un mot au sujet d'une troisième question, celle des bénéfices non répartis. D'après nos renseignements, les grandes sociétés ont rarement à s'adresser au marché de l'argent pour trouver les fonds nécessaires à leur expansion; et même lorsqu'elles s'y adressent, elles le font avec le grand avantage d'une solvabilité à toute épreuve. Il serait peut-être avantageux de les forcer à verser tous leurs bénéfices non répartis à leurs actionnaires. Elles ne devraient pas garder ainsi cet argent ou, si elles le font, il devrait être imposable à un taux spécial. Lorsqu'elles ont besoin d'argent pour prendre de l'expansion, qu'elles s'adressent à leurs actionnaires ou au marché. Le ministre a dit, je crois, que nos marchés de capitaux fonctionnent sans heurt. Je lui dirais qu'ils sont gravement faussés du fait que ces sociétés peuvent garder leurs bénéfices non répartis. Ainsi, elles échappent à la discipline du marché. Elles n'ont pas à donner d'explications à leurs banquiers sur leurs priorités en matière de placements, et cela, à mon avis est mauvais. Si ces messieurs qui dirigent nos sociétés croient tant au marché, alors qu'ils vivent dans son orbite. Nous verrions peut-être alors des changements significatifs, dont bénéficierait le consommateur.

Cette mesure me semble judicieuse et je regrette qu'il ait fallu 34 ans pour la présenter. Cette durée excessive condamne vigoureusement les gouvernements qui depuis 34 ans dirigent les affaires du pays.

Une voix: Je ne suis pas d'accord.

M. Saltsman: J'exonère le ministre actuel de tout blâme. Il est difficile de le tenir responsable des fautes des gouvernements antérieurs puisque, sauf erreur, il n'était peut-être pas né il y a 34 ans. Nous avons fait du chemin et j'espère que nous ne devrons pas attendre 34 ans encore avant de voir prendre des mesures d'après les renseignements dont on disposera grâce à une mesure comme celle-ci. Je termine en disant qu'à moins que nous n'obtenions un régime fiscal plus efficace et que le gouvernement ne soit prêt à agir d'après les renseignements obtenus, tous ces efforts auront été vains.

• (9.40 p.m.)

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, le bill n° 4 que nous a présenté le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) est intitulé «Loi modifiant la Loi sur les corporations canadiennes et autres dispositions statutaires ayant rapport aux sujets touchés par certaines des modifications à ladite loi.»

Les membres du Ralliement créditiste ont toujours dit bien haut leur foi dans l'entreprise privée et ils désirent permettre à l'entreprise privée de se développer au maximum, en vue d'en arriver à des normes d'une compétition valable qui permettra aux consommateurs de bénéficier de prix abordables, tout en respectant l'élément consommateur de notre société et de notre économie nationale.

Beaucoup de gens s'en sont pris, dans le passé, aux corporations, les traitant, par exemple, de voleurs de grand chemin, d'exploiteurs des petits, de profiteurs qui accumulent des millions et des millions, réclamant que le gouvernement s'empare de certaines corporations, voire même les nationalise, en vue de réaliser une distribution plus équitable des richesses du pays.

Monsieur l'Orateur, on semble oublier que les millions réalisés par les compagnies ne sont pas nécessairement enfouis sous les lits de façon à assurer à ces entreprises une réserve d'argent liquide. Au contraire, les corporations investissent leurs profits dans l'expansion de leurs entreprises.

Je me souviens d'avoir lu, un jour, le discours d'un grand magnat de l'industrie américaine, soit Henry Ford, qui disait, quelque temps avant de mourir: «Si je devais aujourd'hui lancer mon industrie, je ne le pourrais pas, parce que dans le temps où je lançais mon industrie de l'automobile, je pouvais utiliser mes profits pour prendre de l'expansion, agrandir mes usines et j'utilisais mes profits pour le faire. Aujourd'hui, je ne le pourrais pas, justement parce que le gouvernement s'empare de mes profits et je dois aller emprunter chez les prêteurs de crédit, à des taux d'intérêt prohibitifs, pour pouvoir prendre de l'expansion».

Aujourd'hui, cette même pensée devrait être comprise par le Parlement et la nation canadienne.

J'entends souvent dire: S'il existe des pauvres au Canada, cela dépend des grandes sociétés et des profits qu'elles réalisent.

Il est faux de dire ou d'essayer de prouver que cela dépend exclusivement des sociétés si la pauvreté existe dans quelques régions du Canada.

Je sais que des sociétés, et cela se retrouve dans n'importe quel autre domaine de notre économie, font des abus. Par exemple, si plusieurs sociétés s'unissent pour fixer les prix, à ce moment-là, le gouvernement a certainement l'obligation d'intervenir pour combattre les cartels.

Autrefois, il nous a été donné de voir des organisateurs de cartels ou de monopoles condamnés à payer des amendes de $25,000 ou $50,000. Ces gens-là s'en moquaient, parce qu'en haussant leurs prix d'un quart de cent ou d'un demi-cent, ils pouvaient peut-être réaliser un profit de 50 millions de dollars en 12 ou 24 heures. On se moquait donc du gouvernement ou de la justice.

Ainsi, au sujet des cartels, des monopoles ou des gens qui désirent monopoliser pour exploiter la population canadienne, j'estime que le gouvernement devrait prendre des mesures plus sévères non seulement en mettant les responsables à l'amende, mais en les condamnant à la prison. Au fait, un emprisonnement de cinq ou dix ans ferait réfléchir ceux qui organisent des cartels et des monopoles.

Si nous désirons protéger l'entreprise privée, de même que la formation de nouvelles sociétés ou le respect des sociétés qui sont déjà établies, nous devrions sauvegarder la concurrence salutaire qui permet de donner un meilleur rendement à l'élément consommateur de notre société.

Si une compagnie n'assure pas de bons services, si elle produit des denrées de qualité inférieure, la concurrence a alors un important rôle à jouer, car les consommateurs préféreront les compagnies honnêtes qui ont réellement à cœur le bien-être de la population.

Ce bill, qui compte 80 pages, renferme beaucoup de substance, mais les députés n'ont pas disposé d'assez de temps pour en étudier tous les articles.

A tout événement, il s'agit, à mon sens, d'une loi susceptible d'améliorer le rôle des corporations dans notre société. Cette loi est destinée à protéger le consommateur et j'espère qu'elle le fera. Si nous constatons cependant qu'elle ne le protège pas, il nous sera toujours loisible de proposer des amendements en vue de réaliser cet objectif.

Monsieur l'Orateur, grâce à la surveillance, il est possible, au Canada, que des sociétés demeurent honnêtes, aient à cœur le bien-être général du pays et observent les lois adoptées par le Parlement. Si toutes les sociétés comprennent l'importance de lois adoptées en vue du bien général de la population, le Parlement canadien aura rendu service aux consommateurs de notre pays et à l'ensemble de notre nation.

[*Traduction*]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, à mon avis, c'est un projet de loi très volumineux pour rectifier une très petite lacune concernant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. On a signalé que c'était une des raisons motivant la présentation de ce projet de loi. Selon moi, il y a probablement d'autres raisons dont certaines ont été mentionnées.

Le reproche que les membres de notre parti pourraient formuler est que les bills dont le Parlement a été saisi récemment ne répondent pas aux dispositions de ce projet de loi, et je ne crois pas qu'ils puissent le faire. Il convient de féliciter le ministre d'avoir établi une bureaucratie dans son ministère qui était fort restreint au début, mais qui a acquis une grande importance au sein du gouvernement. Je me souviens que la Direction des compagnies n'était composée que de trois ou quatre fonctionnaires, dont deux ou trois d'entre eux

étaient chargés d'aider à se rasseoir ceux qui tombaient de leur chaise pour diverses raisons. C'est à peu près tout ce qui se faisait dans la Direction des compagnies. Évidemment, le ministre a l'intention de faire des changements. C'est une excellente chose, car d'après mes observations personnelles, ce n'était pas la Direction la plus solide de notre gouvernement fédéral. Il aurait peut-être été préférable d'offrir des fauteuils à certains de ces fonctionnaires, monsieur l'Orateur.

Les membres de notre parti se sont intéressés à un certain nombre de constitutions en société. Nous avons profité de l'étude à d'autres compagnies pour astreindre le ministre à prendre une décision à ce sujet, mais nous ne nous en excusons pas. La preuve, c'est que j'ai moi-même en plusieurs occasions discuté longuement le projet de changement de nom d'une société quand il ne s'agissait de rien d'autre.

• (9.50 p.m.)

Je suis pourtant d'accord avec tous ceux qui estiment qu'on ne devrait pas imposer à ces sociétés des chicaneries de ce genre pour des modifications mineures. Cela nous a préoccupés que de nombreuses sociétés veuillent se constituer au Canada en vertu d'une charte fédérale, pour se comporter ensuite en sociétés étrangères, ne fournissant aucun des avantages qu'il y aurait lieu d'attendre d'une bonne société canadienne. C'est le cas d'un bon nombre de compagnies d'assurance; je suis heureux qu'il nous ait été possible de convaincre certaines d'entre elles, constituées depuis deux ou trois ans, à se transformer dans des délais déterminés, en sociétés appartenant à des Canadiens, comme le prévoit la loi canadienne, c'est-à-dire, ce qui surprend un peu, dans une proportion de 49 p. 100 seulement, au lieu de 51 p. 100 comme on pourrait s'y attendre. Aux termes de la loi canadienne, ils doivent détenir au moins 49 p. 100 des actions, sous peine de perdre tous les droits de vote sauf 10 p. 100.

Nous ne croyons pas que ce bill résoudra vraiment ces problèmes. Il est vrai que le ministre agrandit son département mais le Surintendant des assurances n'a pas encore les pouvoirs nécessaires pour accomplir la besogne qu'espèrent, j'en suis sûr, le ministre, moi-même et tous les Canadiens en général, à l'égard des compagnies d'assurances.

Une voix: Comment connaissez-vous la volonté du ministre?

M. Peters: Je suis assez sûr de la connaître. Je me méfie de quiconque voudrait augmenter la prolifération actuelle des compagnies d'assurances et dépasser le millier de sociétés que nous avons déjà. Nous serions en train de créer un monstre que le ministre ne voudrait pas surveiller. Combien il serait préférable que le nombre des compagnies soit assez restreint pour maintenir une concurrence raisonnable tout en couvrant les champs requis.

En essayant de prévoir certaines protections pour le public, nous avons eu recours, outre la loi, à un certain nombre de mesures. Il y a d'abord la surveillance exercée par l'Office national de l'énergie et par d'autres organismes semblables, comme la Commission des transports. C'est un domaine que le ministre devrait songer sérieusement à étendre. Je présume que nous allons sous peu constituer en sociétés les compagnies qui s'occupent de transporter le gaz et le pétrole. Je ferais remarquer que la question n'est pas seulement de savoir si ces compagnies remplissent toutes les conditions exigées des corporations; nous devons nous assurer aussi qu'elles répondent aussi aux besoins des Canadiens.

Nous nous rappelons tous le débat sur la Trans Canada Pipe Line qui a provoqué la défaite d'un homme qui était peut être le plus grand planificateur que le Canada ait jamais eu, M. C. D. Howe. Il a subi la défaite car il n'avait considéré que les principes commerciaux et oublié de considérer de quelle manière les gens seraient touchés. Je crois que cette situation se renouvellera. Avant longtemps un pipe-line national pour le transport de denrées sera mis en service et peut-être même avant cela on construira un pipeline national pour le transport du pétrole vers le marché de Montréal. Lorsque cela se produira, il faudra considérer avant tout les besoins du peuple canadien et non pas les avantages de la nouvelle société qui sera constituée pour exécuter les travaux.

A ce sujet, je ne crois pas que l'Office national de l'énergie devrait prendre des décisions qui, en fait, relèvent du Parlement. Je ne pense pas que l'Office ait le mécanisme nécessaire pour prendre ces décisions de façon bien avisée. Personnellement, je recommande fortement que les décisions importantes sur des questions comme celles-là soient laissées au Parlement, car elles influent beaucoup sur notre expansion nationale. Avec le temps, peut-être le ministre organisera-t-il un mécanisme plus efficace dans le service des assurances de son ministère, mais je ne pense pas qu'il y en ait un actuellement. L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a mentionné, comme l'a fait l'un de mes honorables amis, le travail des commissions provinciales de valeurs et le manque de tout organisme fédéral équivalent dans ce domaine, capable de surveiller les sociétés d'investissement et les autres compagnies dont les affaires sont actuellement contrôlées au hasard, sous la compétence provinciale.

Le ministre s'est donné bien du mal pour détourner l'attention des députés d'un certain nombre de problèmes contrariants qui sont apparus au cours des années. Mais regardons la procédure traditionnelle suivant laquelle le parlement fédéral autorise la constitution des sociétés. Je prétends que c'est ici que se pratique la constitution des sociétés parce qu'on sent que, sinon, la règlementation nécessaire à la protection des Canadiens ferait défaut; comme le sont actuellement les choses, on ne pourrait veiller autrement à l'intérêt public.

Puis-je signaler qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Bell: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre voudrait-il confirmer si les travaux prévus pour mercredi seront bien ceux qu'on a annoncés?

L'hon. M. Macdonald: Oui, monsieur l'Orateur. En dépit du fait que nous n'avons pas complété l'étude de ce bill, nous allons aborder mercredi les trois bills suivants: le bill modifiant la loi sur les prêts aux étudiants, celui modifiant la loi sur les prêts aux petites entreprises et le bill visant le financement des Chemins de fer Nationaux du Canada—mais j'ai oublié dans quel ordre ils ont été annoncés. Si nous faisons assez de progrès, nous reviendrons pour le reste de l'après-midi à celui que nous venons de débattre.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

L'HABITATION—LA RÉNOVATION URBAINE À VANCOUVER

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Au début de la semaine dernière, monsieur l'Orateur, j'ai donné avis d'un débat à 10 heures parce qu'une réponse est sollicitée d'urgence du ministre d'État chargé de l'habitation.

Tous les députés admettront qu'il y a plusieurs mois, le gouvernement a gelé les projets de rénovation et d'expansion urbaines. Ce que nous voulons, c'est qu'on nous prédise à quel moment le dégel se produira vraisemblablement. Dans ma propre circonscription de Vancouver-Est, et dans un secteur adjacent de Vancouver-Centre il y a en tout 1,315 acres dont la totalité est appelée à une expansion et une rénovation urbaines. Deux des projets de ce secteur ont été approuvés il y a déjà cinq ans.

Il est donc compréhensible que nous souhaitions entendre de la bouche même du ministre combien de temps il faudra attendre le début des travaux et sa décision quant aux politiques, aux procédures et aux règles que mettront en cause les tout nouveaux projets de rénovation et d'aménagement urbains du gouvernement.

Je vous donne quelques exemples de ce que ces projets représentent pour ma circonscription. J'ai appris de la Société centrale d'hypothèques et de logement que le projet de réaménagement n° 2, qui comprend quelque 28 acres, avait d'abord été autorisé en juillet 1964. Rien n'a encore été fait.

• (10.00 p.m.)

Il y a ensuite le projet de rénovation urbaine n° 3, celui des marais de False Creek, approuvé en décembre 1964. Cette région comprend une superficie totale d'environ 900 acres, divisée en sept sous-régions dont une seule a été achevée. Nous avons ce qu'on appelle la sous-région de Strathcona qui a une superficie de 40 acres environ et une population de 3,000 habitants. La demande a été tenue en suspens en attendant que le gouvernement fasse connaître sa nouvelle politique.

Nous avons encore le projet de rénovation urbaine n° 4A qui a été appouvé le 3 octobre 1968 et porte sur 340 acres. D'après la SCHL, cette soumission est tenue en suspens en attendant que le gouvernement se décide à dévoiler sa toute dernière politique en matière de rénovation urbaine et de développement. Mentionnons encore le projet de rénovation urbaine n° 6 qui couvre sept acres d'une poche résidentielle. Ce projet a été approuvé en août 1967 mais les seuls travaux en entrepris jusqu'ici sont ceux de dégagement.

Voilà donc quelques exemples des projets approuvés depuis cinq ans; ils couvrent, dans ma circonscription, un total de 1315 acres. Les travaux et le développement lui-même sont suspendus, pour ne rien dire de la planification, en attendant qu'on nous dise où en sont les ruminations du ministre d'État chargé du logement au sujet de la reconstruction et du redéveloppement dans la ville de Vancouver.

Je crois avoir suffisamment décrit les choses dans ma circonscription et souligné l'urgence de la question. Les députés attendent du gouvernement qu'il leur donne une idée du moment où tout cela va démarrer et où il annoncera sa politique. On pourra alors procéder à la construction et au redéveloppement de ces programmes. Ils constituent une nécessité vitale, non seulement dans ma circonscription, mais d'un bout à l'autre du Canada.

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, comme les députés s'en souviendront, le ministre de l'Habitation a accepté de faire prochainement une déclaration à l'appel des motions sur le problème général de la rénovation urbaine.

A l'égard de la situation de Vancouver-Est, le député qui a posé la question n'ignore pas que la ville de Vancouver a demandé une aide, aux termes de l'article 23B, seulement pour le secteur de Strathcona de l'ensemble des 1300 acres de la région n° 3. Comme le ministre l'a récemment déclaré au député, il a eu l'occasion de visiter cette région et de parler à bon nombre de ses habitants lorsqu'il est allé à Vancouver, en août, pour rencontrer l'honorable Dan Campbell, le ministre des Affaires municipales de la province de la Colombie-Britannique. Le 7 août, il a rencontré le maire et les membres du Conseil de la ville de Vancouver. Les représentants de l'Association des propriétaires et des locataires de Strathcona étaient également présents. A la suite de ces réunions, on a convenu que le besoin réel de cette région consistait à trouver des voies et des moyens d'aider les citoyens à rénover et à moderniser leurs propriétés ainsi qu'à engager les intéressés dans l'ensemble du processus. Les propositions antérieures de la ville envisageaient l'achat et la démolition de la plupart des propriétés de la région.

La loi nationale sur l'habitation ne contient aucune disposition prévoyant des subventions ou des subsides pour aider les personnes disposant de faibles revenus à préparer et à rénover leurs résidences privées. Apparemment, les citoyens de la région de Strathcona estimaient cette aide nécessaire, dans leur propre cas. Par conséquent, il a été décidé, de concert avec la ville et avec la province, et de concert avec l'Association des propriétaires et des locataires des immeubles de Strathcona, qu'un comité, comptant des représentants de la ville, de la province et de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ainsi que des représentants de l'Association, assume la responsabilité de formuler des propositions pour le réaménagement de l'un des deux quadrilatères de la région.

L'assentiment du ministre est subordonné à la condition que les habitants de la région puissent participer sans réserve au choix de l'emplacement et à l'élaboration du mandat dont découlera l'étude proposée. Depuis lors, il a été créé un comité d'organisation, présidé par le directeur du Département du bien-être social de Vancouver. L'Association des propriétaires et des locataires des immeubles de Strathcona est représentée auprès du comité, de même que les fonctionnaires de la province et de ceux de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Des réunions ont été tenues environ chaque semaine depuis le 1er octobre. Le comité a approuvé le principe de l'Association des résidents, qui recruterait des conseillers pour l'aider dans la délimitation d'un secteur d'un ou deux pâtés de maisons pouvant faire l'objet d'un projet expérimental de réhabilitation et pour inspecter aussi les constructions de cette région afin de savoir ce que l'on pourrait faire.

M. Winch: Cette superficie ne représente que 40 acres sur 1,350.

M. O'Connell: C'est le seul secteur pour lequel la ville de Vancouver ait présenté une demande d'exécution d'un projet. Les autorités municipales examinent la région afin de s'assurer...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LE REVENU MINIMUM GARANTI

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, le 5 novembre, j'ai demandé au premier ministre, étant donné la vive inquiétude qu'il avait manifestée récemment à l'endroit des personnes à faible revenu, et vu les dépositions qui avaient été faites la veille à Halifax au comité du Sénat sur la pauvreté, si le gouvernement était alors disposé à considérer l'établissement d'un revenu minimum garanti pour tous les Canadiens. Avec beaucoup de courtoisie, le premier ministre a répondu que le gouvernement n'était pas encore convaincu qu'il s'agisse là d'une mesure réaliste.

Deux jours plus tard, le gouvernement lançait le Livre blanc sur la réforme fiscale. Entre autres choses, on y propose de porter les exemptions fiscales actuelles de $1,000 pour les célibataires et de $2,000 pour un couple marié, à $1,400 et $2,800 respectivement. Par cette proposition même, le gouvernement reconnaît qu'aujourd'hui des millions de Canadiens n'ont pas un revenu suffisant. Le fait que trois quarts de million de contribuables ne figureront plus sur les rôles à cause de leur revenu pitoyable est la preuve la plus concluante qu'on puisse donner de la nécessité d'un revenu garanti au Canada.

Tandis que j'écoutais le débat cet après-midi sur la motion du député de Fort William (M. Badanai), j'ai eu distinctement l'impression que certains députés ministériels pensent que lorsque les propositions du Livre blanc

entreront en vigueur en 1971, tout sera réglé; les petits salariés connaîtront alors tous les avantages de la société juste. C'est faux. Une imposition plus juste aidera, bien entendu. Nous ne savons pas encore dans quelle mesure elle sera juste et combien de propositions seront adoptées. Mais une imposition plus équitable ne fournira pas nécessairement un revenu aux 4.5 à 5 millions de Canadiens démunis. Seul un revenu garanti peut le faire et seul le Parlement peut fixer ce revenu minimum.

Où prendra-t-on l'argent? Il n'existe toujours qu'une seule source possible: le contribuable, dont les moyens dépendent des richesses que le pays peut produire. Cependant, une bonne partie de cet argent sert aujourd'hui au maintien de la pauvreté. La pauvreté n'est pas bon marché. Dans son dernier rapport, le Conseil économique signale que la pauvreté est un luxe dispendieux. En maintenant les gens dans la pauvreté, on utilise des ressources précieuses pour soigner plus de maladies qu'il n'en existerait autrement, on consacre d'importantes ressources à l'administration de programmes publics d'assistance et de bien-être. Maintenir les gens dans la pauvreté, cela veut dire aussi payer un plus grand nombre d'agents de police et de juges et maintenir un plus grand nombre de prisons qu'il n'en faudrait autrement; cela veut dire aussi perdre des aptitudes et des talents humains dans une mesure scandaleuse. Et quels ont été les résultats du maintien de la pauvreté? Des êtres humains frustrés, aliénés, perdus et brisés qui vivent dans des conditions pénibles et ne savent que par la télévision comment se déroule la vie au XX[e] siècle. Et, à l'occasion, nous chargeons un comité d'aller s'apitoyer sur leur sort. Rien d'étonnant que les jeunes se révoltent contre notre hypocrisie!

• (10.10 p.m.)

Le moment est venu de nous rendre compte qu'alors que des millions de Canadiens sont toujours en proie à la pauvreté, le reste d'entre nous ne sauraient continuer de vivre impunément dans l'opulence. Le moment est venu de relever le défi et de supprimer entièrement la pauvreté et, comme on l'a si souvent signalé à la Chambre, bien qu'on ne trouve jamais d'argent pour assurer certaines choses, un revenu garanti par exemple, nous savons très bien que si une guerre se déclenchait du jour au lendemain, l'argent importerait peu; on en trouverait et en quantité voulue.

Le premier pas qui s'impose dans cette voie, c'est l'établissement d'un revenu minimum ferme, fondé sur un niveau de vie moderne et adapté aux fluctuations de ce niveau de vie. Nous ne voulons sûrement pas que l'on dise de nous, ce que disaient amèrement, de leurs riches bienfaiteurs, les pauvres gens de l'histoire racontée par le député de Lanark et Renfrew (M. McBride): Ils confirment notre titre de vagabonds. Le revenu garanti sera un premier pas, car il fera disparaître cet acte d'accusation vis-à-vis du reste d'entre nous.

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, je remercie la représentante de l'intérêt constant qu'elle manifeste à ce problème, intérêt que nous partageons tous, j'en suis sûr, les députés tout comme le gouvernement. Comme la représentante le sait, le premier ministre (M. Trudeau) a répondu de la seule façon possible à la question qu'elle lui posait à la Chambre, le 5 novembre dernier. Voici ce qu'il disait, comme en fait foi la page 547 du hansard:

> Monsieur l'Orateur, si c'est d'un revenu annuel garanti que parle l'honorable représentante, je puis lui répondre que nous examinons en effet cette question depuis quelque temps. Je ne suis pas en mesure d'indiquer quand une déclaration sera faite à ce sujet, parce qu'en tant que gouvernement, nous ne sommes pas encore sûrs qu'il s'agisse là d'une mesure réaliste.

Lorsque le premier ministre a employé l'adjectif «réaliste», il parlait d'une mesure qui soit concrètement avantageuse aux gagne-petit. Il est inutile de faire quoi que ce soit avant de savoir si l'initiative du gouvernement se soldera ainsi.

Il est évident aussi, d'après les observations du premier ministre, que le gouvernement s'est intéressé constamment aux Canadiens qui vivent d'un maigre revenu. Toutes ces propositions de réforme fiscale au sujet desquelles le député a eu quelques paroles aimables il y a un instant, présentées dernièrement par un ministre des Finances authentiquement libéral, et appuyées par le gouvernement, prouvent sans conteste que le gouvernement se préoccupe avant tout de créer une société juste et équitable pour tous les Canadiens. Les moyens d'y parvenir donnent lieu à une discussion et à un examen comme celui que le premier ministre a suggéré dans sa réponse au député.

Je pourrais ajouter que je partage l'intérêt profond et sincère que manifeste la représentante depuis des années, et je suis persuadé que le gouvernement actuel présentera des propositions qui seront des plus satisfaisantes pour les familles canadiennes défavorisées. Je suis tout à fait sûr que tous les députés approuveront ces propositions lorsqu'elles seront énoncées.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—CESSION DE L'HÔPITAL LANCASTER

M. J. Chester MacRae (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, la question que j'aimerais traiter dans les sept minutes que m'accorde le Règlement ce soir est la suivante: le projet de cession de l'hôpital militaire de Lancaster au Bureau des commissaires de l'hôpital général de Saint-Jean et au ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick. Toute cette affaire soulève un certain nombre de questions.

Tout d'abord, une disposition qui faisait partie intégrante de l'accord de transfert portait qu'il y aurait une aile de 300 lits pour les anciens combattants à l'hôpital général de Saint-Jean; en deuxième lieu, la date du transfert était fixée au 1er juillet 1970 ou toute autre date dont seraient convenues les parties. Je répète «toute autre date dont seraient convenues les parties».

Cette question en particulier a fait l'objet de discussions très longues lors du congrès provincial du Nouveau-Brunswick de la Légion canadienne, les 1er et 2 septembre. Comme le sait sans doute le ministre, on en a encore discuté la semaine dernière quand le député de Saint-Jean-Ouest à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, M. Logan, a soulevé la question à la station locale de télévision. Le ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick, M. Thériault, a répondu aux accusations de M. Logan.

Je voudrais citer un communiqué paru dans l'*Evening Times Globe* de Saint-Jean, le 3 novembre, où l'on rapporte les deux points sur lesquels M. Thériault est mécontent: d'abord le montant de la subvention fédérale à l'occasion de ce transfer et, ensuite, la date du transfert. En ce qui concerne la subvention, il pense qu'elle devrait être de 10 millions de dollars au lieu de $4.5 millions, sommes fixée par le gouvernement pour le transfert à la province. Par ailleurs, il proteste contre la date du transfert, car il ne pense pas que tous les détails puissent être réglés avant cette échéance. Je voudrais attirer particulièrement l'attention du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) sur ces déclarations du ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick. Elles indiquent que la province du Nouveau-Brunswick n'est pas prête à prendre à sa charge l'hospitalisation des anciens combattants du Nouveau-Brunswick le 1er juillet prochain.

Il y a une chose qui importe davantage que d'entrer dans les menus détails, monsieur l'Orateur. Avec les anciens combattants du Nouveau-Brunswick, je pense qu'avant d'opérer tout transfert, il faut attendre que la nouvelle annexe de 300 lits de l'hôpital général de Saint-Jean soit préparée à recevoir et à soigner les anciens combattants qui ont besoin de traitements. En répondant à ma question, le ministre voudra-t-il nous dire s'il est ou non au courant de l'arrêt de toute nouvelle construction hospitalière décrété par le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick? Sans aucun doute, le ministre a reçu un grand nombre de lettres à ce sujet, comme d'ailleurs tous les députés qui représentent des circonscriptions de cette province. Je suis moi-même très inquiet. Je sais que la Légion royale canadienne est très inquiète et que les anciens combattants sont aussi inquiets

Pour faciliter la réponse du ministre—je veux collaborer parce que nous tâchons d'atteindre le même objectif—je voudrais lui communiquer la résolution adoptée au congrès de la Légion royale canadienne. Si le ministre n'en a pas reçu copies, je lui en procurerai une de bonne grâce. Cette résolution est la suivante:

Entendu que l'accord actuel intervenu entre le ministère des Affaires des anciens combattants, la province du Nouveau-Brunswick et les commissaires de l'hôpital général de Saint-Jean prévoit, entre autres, le transfert des installations du ministère, situées à Lancaster, à la province du Nouveau-Brunswick, à compter du 1er juillet 1970;

Entendu que l'une des clauses constituantes de l'accord susmentionné est la construction d'une aile abritant 300 lits à l'hôpital général de Saint-Jean et que l'accord précise une date pour le transfert, soit le 1er juillet 1970 ou toute autre date dont les parties pourront convenir;

Entendu que le commandement du Nouveau-Brunswick de la Légion royale canadienne s'oppose énergiquement et vigoureusement à tout transfert avant le parachèvement de la nouvelle aile et que l'alinéa 11 de l'accord ne prévoit aucun déplacement des anciens combattants tant que l'adjonction ne sera pas terminée;

Et entendu que le commandement du Nouveau-Brunswick de la Légion royale canadienne considère la substance même de l'accord en regard des soins voulus à apporter aux anciens combattants relativement à la construction de la nouvelle aile, et entendu que le ministère de la Santé de la province du Nouveau-Brunswick a annoncé un arrêt de la construction hospitalière dans la province;

Il est donc résolu que le transfert projeté des installations du ministère des anciens combattants à Lancaster à la province du Nouveau-Brunswick soit remis jusqu'à ce que la nouvelle aile de l'hôpital général de Saint-Jean soit terminée et prête à recevoir les anciens combattants.

Les anciens combattants du Nouveau-Brunswick, surtout les malades qui ont besoin d'être hospitalisés, seront, j'en suis persuadé, vivement intéressés à ce que le ministre aura à dire sur cette question.

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, comme le disait le député d'York-Sunbury (M. MacRae), une entente est en effet intervenue entre le gouvernement du

Canada et la province du Nouveau-Brunswick en vertu de laquelle Lancaster passera à la province le 1er juillet 1970 «ou à telle autre date sur laquelle les parties pourront se mettre d'accord». L'entente prévoit aussi la construction par la province du Nouveau-Brunswick d'une aile de 300 lits à l'hôpital général de Saint-Jean, pour laquelle mon ministère est disposé à verser 4.5 millions de dollars.

• (10.20 p.m.)

Le député d'York-Sunbury (M. MacRae) et moi-même savons fort bien que la province du Nouveau-Brunswick a annoncé ne pas devoir commencer la construction de l'hôpital cette année. A cause des circonstances, nous réexaminons la situation avec la province. Les hauts fonctionnaires de mon ministère se sont rendus au Nouveau-Brunswick la semaine dernière y rencontrer les représentants des hôpitaux provinciaux, du ministère provincial de la Santé et de la Légion. Je prévois rencontrer moi-même le ministre provincial de la Santé le mois prochain.

Il ne faut cependant pas oublier que la première considération c'est le bien-être des anciens combattants. Mon devoir, en tant que ministre des Affaires des anciens combattants, c'est de veiller à ce qu'ils continuent de recevoir à l'avenir les meilleurs soins hospitaliers. Ce n'est pas en gardant nos hôpitaux isolés, encombrés de maladies chroniques, que nous y parviendrons. Nous devons prendre les moyens nécessaires pour qu'ils puissent profiter des techniques et services médicaux les plus modernes, qu'ils ne sauraient obtenir que dans les hôpitaux dont les patients actifs sont assez nombreux. On ne saurait autrement continuer d'attirer, en nombre suffisant, le personnel professionnel et technique requis.

Au terme du Règlement, il ne me reste plus que trois minutes; je dois donc terminer mes observations. J'aimerais rassurer le député d'York-Sunbury et tous les anciens combattants du Nouveau-Brunswick. Nous n'avons qu'un seul but: celui d'améliorer le sort des anciens combattants. Nous n'imposerons de transfert à personne, mais il nous incombe d'assurer aux anciens combattants les meilleurs soins possible dans l'avenir.

APPENDICE

LA TÉLÉCOMMISSION

LES PARTICIPANTS

Des représentants des onze ministères suivants de l'État participeront aux travaux de la Télécommission dont le ministre des Communications, l'honorable Eric Kierans, a annoncé la création aujourd'hui:

Le ministère des Communications
Le ministère de la Justice
Le ministère de l'Industrie et du Commerce
Le ministère de la Consommation et des Corporations
Le ministère de la Défense nationale
Le ministère des Affaires extérieures
Le Secrétariat d'État
Le ministère du Solliciteur général
Le ministère des Postes
Le ministère de l'Expansion économique régionale
Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Le ministère de l'Agriculture
Le ministère des Transports

Le Ministère, qui est un des participants principaux, s'est aussi assuré l'appui de plusieurs universités canadiennes et des organismes publics et privés suivants:

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne
La Commission canadienne des transports
L'Agence canadienne de développement international
La Société Radio-Canada
Le Conseil national de recherches
L'Office national du film
Le Conseil des Arts du Canada
La Galerie nationale
L'Association du téléphone du Canada
L'Association des compagnies de téléphone indépendantes du Canada
Le réseau téléphonique transcanadien
Les télécommunications CN/CP
L'Electronic Industries Association of Canada
Le Canadian Radio Technical Planning Board
La Société canadienne des télécommunications transmarines
Le Centre de recherches sur les communications
La Computer Society
La Canadian Cable Television Association

LES QUESTIONS A L'ÉTUDE

Les cinquante sujets dont la Télécommission entreprend l'étude afin d'examiner les implications juridiques, sociales, économiques et démographiques, tant présentes que futures, des télécommunications, sont énumérés ci-après.

CONSIDÉRATIONS JURIDIQUES

Analyse des bases constitutionnelles et juridiques pour la réglementation des télécommunications au Canada.

Étude de l'applicabilité de l'expérience américaine en matière de législation et de réglementation à la situation au Canada.

Pertinence de l'expérience de pays autres que le Canada en matière de réglementation.

Historique et état actuel de la réglementation.

Concept de la société exploitante de télécommunications.

Analyse des fonctions de la société exploitante et du radiodiffuseur.

CONSIDÉRATIONS INTERNATIONALES

Étude de la structure officielle des télécommunications; bases logiques de la réglementation; réglementation du monopole par opposition au système de prix concurrentiels.

Description quantitative du secteur des télécommunications; liens avec les autres secteurs de l'économie; relation entre la production et le coût au sein d'un secteur; évolution au cours des prochaines années; extrapolation des demandes.

Analyse et extrapolation orientées sur le marché des sociétés exploitantes de télécommunications.

Description de l'industrie manufacturière des télécommunications au Canada; dimension; expansion, etc. Étude du marché international relativement aux marchandises et aux services.

Étude de la structure institutionnelle des industries exploitantes de téléphone.

Propriété en société et contrôle de l'industrie d'exploitation des services de télécommunication; intégration verticale et horizontale des télécommunications et des industries connexes.

Réévaluation de la gestion actuelle du spectre des fréquences.

Étude de la ligne de conduite relative à la gestion du spectre avec attention particulière sur l'aspect économique de l'utilisation du spectre.

Une étude des implications internationales des télécommunications; le rôle du Canada dans les organismes internationaux, Intelsat et autres organismes connexes.

Les communications et le programme canadien d'aide aux pays en voie de développement (hardware et software).

Problèmes juridiques internationaux concernant le transfert et la mise en mémoire de l'information.

Analyse du rôle des compagnies canadiennes de télécommunications relativement aux pays étrangers.

Analyse des opérations de télécommunications internationales; l'expansion et l'acheminement du trafic international.

CONSIDÉRATIONS TECHNOLOGIQUES

L'avenir de la technologie des communications; une étude à long terme.

Recherche et développement. Les programmes de l'industrie, des universités et du gouvernement pour promouvoir la recherche et le développement dans l'industrie.

LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Concept de l'utilité d'un ordinateur.

Relations entre les sociétés exploitantes, les compagnies d'ordinateurs et les entreprises de traitement de l'information.

Libertés civiles, caractère privé des informations et autres problèmes soulevés par le stockage des données et l'accès aux renseignements mémorisés par un système d'ordinateurs. Conférence pour fournir de plus amples renseignements.

Étude des problèmes de transfert des données avec attention particulière aux données visuelles.

Mesures institutionnelles en vue d'obtenir le développement optimum des banques de données dans l'intérêt du public.

Perspectives à long terme du marché des services d'ordinateurs.

Besoins actuels et anticipés en services de télécommunications de l'industrie des ordinateurs et de ses clients.

INFLUENCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les télécommunications et les arts

Les télécommunications et les organes d'information

Les télécommunications et l'éducation

Les télécommunications et les loisirs

Les télécommunications et l'individu

Les télécommunications et les gouvernements

Les télécommunications et les corps constitués

Les télécommunications et le transport

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET LE GOUVERNEMENT

Organismes de réglementation, structures et rôle.

Relations entre le ministère des Communications et les organismes de réglementation.

Relations entre le ministère des Communications et les sociétés exploitantes de services de télécommunications.

Relations entre le ministère des Communications et l'industrie manufacturière; rationalisation du rôle futur du Centre de recherches sur les communications.

Relations entre le ministère des Communications et les universités. Conférence pour fournir de plus amples renseignements.

Relations entre le ministère des Communications et les organismes à orientation internationale.

Les communications et la sécurité nationale.

Les télécommunications nationales d'urgence.

Les services postaux et les télécommunications.

ÉTUDES D'INTÉRÊT PARTICULIER

Les communications et le développement régional.

Études des problèmes qui se rapportent à la réglementation des services de câble privés y compris les services par satellite.

Étude de l'interconnexion des systèmes, circuits et dispositifs.

Les communications et l'analyse de la situation présente et future du développement septentrional. Conférence pour fournir de plus amples renseignements.

Services spéciaux fournis par le système intra-urbain de distribution par câble à large bande.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 novembre 1969

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[*Traduction*]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai pensé être utile à la Chambre en faisant un exposé des travaux que le gouvernement compte faire exécuter d'ici la fin de la semaine. Le gouvernement voudrait saisir la Chambre cette semaine des lois suivantes, dans l'ordre où elles sont énumérées, afin d'en finir avec elles: d'abord, comme on l'a déjà annoncé pour aujourd'hui, le n° 19, la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, puis le n° 12, la loi sur les prêts aux petites entreprises, et ensuite le n° 10, la loi autorisant la prestation de fonds aux chemins de fer Nationaux du Canada. Nous comptons ensuite traiter le n° 6, le bill modifiant la loi sur les corporations canadiennes qui a déjà fait l'objet de débats, puis le n° 17, la loi abrogeant la loi sur la protection des pêches maritimes, le n° 18, la loi modifiant la loi sur la protection des pêcheries côtières et enfin le n° 30, la résolution portant sur la loi électorale du Canada qui est inscrite à mon nom.

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE DE PRÉSENTATION D'UNE MOTION D'URGENCE

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, étant donné que le gouvernement n'a fait aucune déclaration à l'appel des motions aujourd'hui au sujet du mécontentement et de l'agitation qui se répandent rapidement parmi les Indiens du Canada, j'ai l'intention, conformément à l'article 43 du Règlement, de demander le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion. J'exercerai le droit que me confère cet article de présenter une très brève explication qui, je l'espère, incitera la Chambre à me permettre de présenter ma motion.

Malgré les efforts sincères que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déployés pour apaiser l'inquiétude et le mécontentement croissants à l'endroit des politiques du gouvernement, aucun résultat sensible n'a été obtenu jusqu'à ce jour. En vérité, aujourd'hui même les Indiens de la réserve des Six Nations, près de Brantford (Ont.), ont annoncé leur intention de se séparer du Canada et ont fait parvenir un avis dans ce sens non seulement au premier ministre mais aussi au secrétaire général des Nations Unies.

Cette initiative outrancière n'a été prise qu'en raison de la profonde frustration qui règne chez les Indiens par suite de la façon d'agir du gouvernement à leur égard. En effet, étant donné que cet avis a été expédié au secrétaire général des Nations Unies, cela ne peut qu'embarrasser le Canada sur le plan international et donner à ceux qui nous sont hostiles une occasion de mettre en doute nos bonnes intentions parmi les pays émergents.

La motion que je proposerai, si j'obtiens le consentement nécessaire, est ainsi conçue:

Que la question des droits indigènes conférés en vertu des traités et du mécontentement général des Indiens soit déférée immédiatement au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien et que ce comité ait toute l'autorité voulue pour examiner ces problèmes, convoquer des témoins et consulter des experts en vue de bien remplir son mandat.

Si j'obtiens le consentement unanime, le leader de mon parti à la Chambre s'entretiendra volontiers avec le leader du gouvernement à la Chambre en vue de fixer le moment approprié pour la tenue d'un débat sur cette motion.

M. l'Orateur: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, nous ne pouvons mettre en délibération la motion du député.

M. Nesbitt: Qui a dit non?

Le très hon. M. Trudeau: Moi.

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE L'OFFICE FÉDÉRAL DU CHARBON

ACTE DE DISSOLUTION

L'ordre du jour appelle:

Première lecture des bills publics émanant du Sénat—Bill S-3, portant dissolution de l'Office fédéral du charbon et abrogation de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée, de la loi sur l'aide à la production du charbon, et de la loi sur l'Office fédéral du charbon.—Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. l'Orateur: Avant de procéder à l'étude du bill S-3, portant dissolution de l'Office fédéral du charbon et abrogation de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée, de la loi sur l'aide à la production du charbon, et de la loi sur l'Office fédéral du charbon, j'aimerais revenir au débat des derniers jours relatif à la procédure.

Jeudi dernier, le député de Peace River a invoqué le Règlement, car les dispositions du bill S-3, portant dissolution de l'Office fédéral du charbon et abrogation de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée, de la loi sur l'aide à la production du charbon, et de la loi sur l'Office fédéral du charbon, allaient à l'encontre, disait-il, des articles 53 et 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et des dispositions des articles 62 et 63 du Règlement, soit deux des plus importants articles relatifs à la procédure.

• (2.10 p.m.)

Le député a soutenu dans son exposé que le but déclaré des articles 2 et 3 du bill était l'appropriation de fonds publics et que, dans ce cas, le bill devait être présenté à la Chambre des communes sur la recommandation de la Couronne.

Subséquemment, lundi dernier, le député de Winnipeg-Nord-Centre a débattu l'appel au Règlement et rappelé avec force détails un certain nombre d'autorités qui traitent de l'affectation des deniers publics.

L'honorable représentant a présenté un argument irrésistible et lucide et a reçu l'appui vigoureux du député d'Edmonton-Ouest.

D'autre part, lorsque le président du Conseil privé a pris la parole lundi dernier, il a cité les commentaires 449 et 450 de la 3e édition de Beauchesne au sujet des délibérations portant sur le bill S-3. Voici ces commentaires:

> 449. Un bill qui ne comporte pas une dépense directe mais confère simplement au Gouvernement un pouvoir dont l'exercice exigera que le Parlement affecte des deniers publics n'est pas un bill de finances et n'a pas à être précédé d'une résolution pour être présenté.
>
> 450. Un bill tendant à créer les rouages nécessaires pour la dépense d'une certaine somme de deniers publics que le Parlement serait appelé à voter par la suite peut être présenté à la Chambre sans la recommandation de la Couronne et sans l'examen préalable d'une résolution par le comité.

J'ai eu l'occasion de voir d'où étaient tirés les commentaires cités par le ministre. On les trouve aux pages 118 et 119 ainsi qu'à la page 240 des *Journaux* de 1912-1913 mais franchement, je ne crois pas que ces deux précédents soient analogues à la question dont la Chambre est saisie.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Dans sa décision du 16 janvier 1912, l'Orateur d'alors a déclaré notamment ce qui suit:

> La question n'est pas sans présenter des difficultés. M. Bourinot semble, dans ses observations, avoir étendu la portée de la règle un peu plus loin que ses termes ne le comportent. Le bill en question ne nécessite pas une telle motion. Le plus que l'on peut dire, c'est qu'en vertu de ses dispositions quelque chose doit être fait qui peut donner lieu à une réclamation contre le Gouvernement. Si cela suffisait pour lui appliquer la règle, on devrait établir que tout bill, donnant au Gouvernement un pouvoir en vertu duquel une dépense pourrait être effectuée, tombe sous l'application de la loi. Suivant moi, cela donnerait vraiment une interprétation trop longue aux mots: «une motion ayant en vue tout subside public ou toute dépense de deniers publics».
>
> Bien que les auteurs ne soient pas absolument d'accord, je ne suis pas enclin à donner un sens trop étendu à cette règle. Je suis donc d'avis qu'aucune résolution n'est nécessaire.

On verra, de par les remarques faites par l'Orateur en 1912, qu'il n'était pas question de modifier ou d'altérer une quelconque disposition d'une loi de subsides.

La disposition de l'article 3 (2) du bill S-3 ne saurait en aucune manière être considérée autrement que comme une modification des lois de subsides, passées et futures, et elle confère au gouverneur en conseil le pouvoir de dépenser des crédits d'une manière non autorisée par les dispositions pertinentes de certaines lois de subsides.

En permettant que ces dispositions relatives aux crédits subsistent dans un bill public émanant du Sénat, les privilèges de la Chambre ont, à mon avis, été lésés. Le paragraphe 1 de l'article 62 du Règlement, qui est explicite à cet égard, est ainsi conçu:

> La Chambre ne peut adopter ou approuver ni crédit, ni résolution, ni adresse, ni projet de loi portant affectation d'une partie des recettes publiques, ni aucune taxe ou impôt, à une fin qui n'a pas été antérieurement recommandée à la Chambre par un message du Gouverneur général au cours de la session pendant laquelle ce crédit, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi est proposé.

Je dois donc décider que, comme les dispositions du bill S-3 ont trait à l'affectation de fonds publics, ce bill viole les privilèges de la Chambre et doit être écarté. Par conséquent, l'avis de la première lecture du bill S-3 sera rayé du *Feuilleton*.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LES EFFECTIFS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES INDIENNES

Question nº 220—**M. Howard (Skeena):**

Quels étaient les effectifs de la Direction des affaires indiennes en avril 1969?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): L'ancienne Direction des affaires indiennes a été réorganisée et fait actuellement partie du Programme des affaires indiennes et esquimaudes. Au mois d'avril 1969, le personnel de ce Programme s'élevait à 5,089 employés, y compris 1,585 personnes qui étaient autrefois au service de communautés religieuses.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES À TERRE-NEUVE

Question nº 256—**M. Burton:**

1. Sur quels critères s'est basé le ministère de l'Expansion économique régionale pour faire le choix des régions désignées à Terre-Neuve?

2. Y a-t-il eu des consultations suivies avec le gouvernement de Terre-Neuve pour faire le choix de ces régions et, dans l'affirmative, est-ce que la province a donné son accord au choix des régions désignées?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le ministère s'est fondé sur des indices pondérés des taux d'expansion économique (emploi, revenu et population) et des possibilités d'implantation d'industries secondaires.

2. Il y a eu consultations sérieuses. Il n'est pas prévu dans la loi que l'on demande à la province de donner son accord officiellement.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES AU QUÉBEC

Question nº 259—**M. Burton:**

1. En fonction de quels critères le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il choisi les régions désignées de la province de Québec?

2. A ce propos, y a-t-il eu consultations suivies avec le gouvernement québécois et, dans l'affirmative, la province a-t-elle convenu du choix de ces régions?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le ministère s'est fondé sur des indices pondérés des taux d'expansion économique (emploi, revenu et population) et des possibilités d'implantation d'industries secondaires.

2. Il y a eu consultations sérieuses. Il n'est pas prévu dans la loi que l'on demande à la province de donner son accord officiellement.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES EN ONTARIO

Question nº 260—**M. Burton:**

1. En fonction de quels critères le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il choisi les régions désignées de la province d'Ontario?

2. A ce propos, y a-t-il eu consultations suivies avec le gouvernement ontarien et, dans l'affirmative, la province a-t-elle convenu du choix de ces régions?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le ministère s'est fondé sur des indices pondérés des taux d'expansion économique (emploi, revenu et population) et des possibilités d'implantation d'industries secondaires.

2. Il y a eu consultations sérieuses. Il n'est pas prévu dans la loi que l'on demande à la province de donner son accord officiellement.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES AU MANITOBA

Question nº 261—**M. Burton:**

1. En fonction de quels critères le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il choisi les régions désignées de la province du Manitoba?

2. A ce propos. y a-t-il eu consultations suivies avec le gouvernement manitobain et, dans l'affirmative, la province a-t-elle convenu du choix de ces régions?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le ministère s'est fondé sur des indices pondérés des taux d'expansion économique (emploi, revenu et population) et des possibilités d'implantation d'industries secondaires.

2. Il y a eu consultations sérieuses. Il n'est pas prévu dans la loi que l'on demande à la province de donner son accord officiellement.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES EN SASKATCHEWAN

Question nº 262—**M. Burton:**

1. En fonction de quels critères le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il choisi les régions désignées de la province de Saskatchewan?

2. A ce propos, y a-t-il eu consultations suivies avec le gouvernement de cette province et, dans l'affirmative, la province a-t-elle convenu du choix de ces régions?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le ministère s'est fondé sur des indices pondérés des taux d'expansion économique (emploi, revenu et population) et des possibilités d'implantation d'industries secondaires.

2. Il y a eu consultations sérieuses. Il n'est pas prévu dans la loi que l'on demande à la province de donner son accord officiellement.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES EN ALBERTA

Question nº 263—**M. Burton:**

1. En fonction de quels critères le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il choisi les régions désignées de la province d'Alberta?

2. A ce propos, y a-t-il eu consultations suivies avec le gouvernement albertain et, dans l'affirmative, la province a-t-elle convenu du choix de ces régions?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le ministère s'est fondé sur des indices pondérés des taux d'expansion économique (emploi, revenu et population) et des possibilités d'implantation d'industries secondaires.

2. Il y a eu consultations sérieuses. Il n'est pas prévu dans la loi que l'on demande à la province de donner son accord officiellement.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 264—**M. Burton:**

1. En fonction de quels critères le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il choisi les régions désignées de la province de Colombie-Britannique?

2. A ce propos, y a-t-il eu consultations suivies avec le gouvernement de cette province et, dans l'affirmative, la province a-t-elle convenu du choix de ces régions?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le ministère s'est fondé sur des indices pondérés des taux d'expansion économique (emploi, revenu et population) et des possibilités d'implantation d'industries secondaires.

2. Il y a eu consultations sérieuses. Il n'est pas prévu dans la loi que l'on demande à la province de donner son accord officiellement.

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la demande de documents nº 132 est acceptable au gouvernement.

L'ACCORD DE TROC RELATIF AU BLÉ

Motion nº 132—**M. Burton:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement de la Saskatchewan, le gouvernement du Canada et la Commission canadienne du blé, relativement à des dispositions d'échanges concernant les exportations de blé.

(La motion est adoptée.)

M. Groos: Monsieur l'Orateur, appelleriez-vous l'avis de motion nº 97? Je demande que les autres avis de motions soient réservés.

[M. Burton.]

LE PRÊT D'AVIONS

Motion nº 97—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du décret du conseil rendu en juin 1969, aux termes de la Loi sur l'administration financière, et concernant le prêt d'un appareil CL-41 *Tutor* et d'un appareil CF-104 *Starfighter* à la Canadair au bénéfice de l'*Aerospace Exhibits Limited*.

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion nº 97 est identique à l'avis nº 266, qui a été accepté par le gouvernement, le document pertinent ayant été déposé le 22 octobre. En l'occurrence, je présume que le député voudra retirer la présente motion.

M. Orlikow: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

QUESTIONS ORALES

LA POLLUTION

LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES—LA POSITION DU CANADA QUANT AUX EAUX DE L'ARCTIQUE

L'hon. M. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. A la Conférence juridique internationale de Bruxelles sur la pollution des mers, la position défendue par le Canada quant aux eaux de l'Arctique reposera-t-elle sur l'affirmation de la souveraineté canadienne sur toutes les eaux situées entre les îles canadiennes de l'Arctique et la terre ferme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ainsi qu'en faisaient état mes réponses aux questions précédentes du chef de l'opposition, notre position s'appuiera sur l'affirmation des droits du Canada sur une aussi vaste étendue que possible des eaux de l'Arctique. Cependant, nous n'avons pas encore donné instruction à notre ministre à Bruxelles de les délimiter sur la carte.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Devons-nous déduire de la réponse du premier ministre que le Canada tentera de négocier à cette conférence internationale sans que soit établi clairement notre domaine de souveraineté?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, car la conférence porte précisément sur les eaux internationales et le ministre discutera du rôle du Canada et de son désir

de participer au contrôle des eaux internationales. Mais l'affectation de nos propres eaux ne sera pas un sujet de discussion à Bruxelles.

M. Baldwin: Le gouvernement brouille les eaux.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le député de Don Valley indiquait-il la position du gouvernement du Canada lorsqu'il a proposé au comité politique des Nations Unies qu'un pourcentage de chaque océan, Atlantique, Pacifique ou autre, soit réservé à des fins internationales?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je me demande si la question est acceptable et si nous n'essayons pas d'étendre la règle qui permet au premier ministre de commenter les déclarations faites par les ministres, à l'extérieur de la Chambre, sur des questions de politique gouvernementale. On semble en ce moment vouloir élargir la règle générale.

LE NORD CANADIEN

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—LE DISCOURS DU MINISTRE

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien mais, comme lui et son secrétaire parlementaire sont absents, je m'adresserai au ministre suppléant avec l'espoir d'obtenir une réponse. Jusqu'à quel point le gouvernement ou le ministère ont-ils consulté les membres élus de l'administration territoriale des Territoires du Nord-Ouest pour rédiger le menu document qu'on a émis l'autre jour?

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être le député voudrait-il poser sa question autrement, car je ne pense pas qu'elle soit réglementaire.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant nous dirait-il si on a consulté les membres élus de l'administration territoriale des Territoires du Nord-Ouest pour préparer le discours que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a prononcé lundi?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le ministre devrait être de retour à la Chambre vendredi et je lui ferai part de l'observation du député.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Une question supplémentaire au premier ministre. Peut-il dire si la récente déclaration faite dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon est la dernière au sujet des progrès vers une plus grande autonomie au Yukon et dans les Territoires ou si on en prévoit une autre, étant donné surtout que l'an prochain marque le centenaire des Territoires du Nord-Ouest?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas donner de détails, mais j'avais lu une première version du discours du ministre. Dans la mesure où le ministre y a été fidèle, il a exposé la politique du gouvernement.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS—LA DEMANDE D'EXTRADITION

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures car il devait être à la Chambre aujourd'hui mais en son absense, je la poserai au premier ministre. Étant donné la déclaration de M. George Aldrich, conseiller juridique du département d'État des États-Unis, dans son mémoire adressé au ministre selon lequel notre ambassade à Ottawa nous fait savoir que le gouvernement canadien ne tient pas vraiment à reprendre l'affaire, le ministre saisira-t-il la première occasion à l'appel des motions pour signaler à la Chambre où en est rendue maintenant sa demande pour l'extradition d'Hal Banks?

Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, si le premier ministre n'a pas l'intention de répondre.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, je crois que cette question devrait être... (*Applaudissements*) Je ne crois pas que cela soit nécessaire, une fois que j'aurai répondu, car je crois que cette question devrait être adressée au ministre de la Justice.

[*Traduction*]

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, puis-je demander à quelqu'un qui a du cran de répondre à ma question? Je suis prêt à écou-

ter. Si le ministre de la Justice voulait bien tenter le coup, qu'il essaie.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, rien de ce que nous avons pu lire, le député et moi-même, dans les journaux ne peut, à mon avis, changer les faits: nous avons reçu un avis motivé d'un avocat américain comme quoi il serait inutile d'essayer de rouvrir l'affaire. Je souhaiterais seulement que le député s'intéresse autant à l'administration de la justice qu'il s'intéresse à la politicaillerie.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, si j'étais moi aussi une prima donna, je demanderais que mon honorable collègue se rétracte parce que, comme nous le savons tous, les parlementaires n'ont pas le droit de faire des remarques de ce genre. Mais je m'abstiendrai...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Témiscamingue.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur...

[*Traduction*]

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: L'honorable représentant voudrait-il bien laisser le député de Témiscamingue, à qui j'ai déjà donné la parole, poser sa question et je reviendrai à l'honorable représentant dans un instant.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'adresse une question complémentaire au ministre de la Justice. Comme le même mémoire adressé à M. Rogers par M. Aldrich recommandait que le Canada soit informé que: «En droit, le gouvernement canadien est libre de présenter par l'intermédiaire des tribunaux une seconde requête pour l'extradition de Harold Banks», le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une seconde requête?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je puis seulement répondre en citant un passage du même rapport auquel l'honorable représentant vient de faire allusion. Je cite:

Les rapports émanant de nos postes canadiens indiquent que, de façon générale, l'intérêt politique au Canada cherche davantage à embarrasser le gouvernement fédéral canadien que de s'occuper du retour de M. Banks.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Ma question demeure toujours sans réponse, monsieur l'Orateur. Je voudrais poser au ministre de la Justice une autre question complémentaire: Qui plus que l'honorable représentant a joué avec M. Banks au petit jeu de la politique?

M. l'Orateur: A l'ordre.

RADIO-CANADA

MONTRÉAL—LE GESTE D'UN EMPLOYÉ ET LE BILL 63 DU QUÉBEC

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État du Canada.

Lors de la fameuse manifestation contre le bill 63 de l'Assemblée nationale du Québec, un employé de la Société Radio-Canada de Montréal a téléphoné aux dirigeants du CEGEP de Rouyn pour leur demander d'organiser cette manifestation contre le bill 63.

L'honorable secrétaire d'État du Canada sait-il que certains employés de la Société Radio-Canada utilisent les appareils de téléphone de la Société pour organiser des manifestations semblables dans des régions éloignées, comme Rouyn-Noranda? Si le ministre n'en est pas au courant, peut-il s'enquérir des faits, en vue de déterminer quel employé de la Société Radio-Canada a fait cet appel téléphonique au CEGEP de Rouyn?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de ce fait, mais je veux bien m'enquérir.

NATIONS UNIES

LA POSITION DU CANADA QUANT À L'ADMISSION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

[*Traduction*]

M. Andrew Brewin (Greenwood): C'est au premier ministre que s'adresse ma question, monsieur l'Orateur. Comme les entretiens qui visent à l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la République populaire de Chine semblent se dérouler de façon satisfaisante, le premier ministre envisage-t-il d'expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement du Canada n'a pas proposé aux Nations Unies l'admission de la République populaire de Chine au sein de cet organisme, sans préjudice de la position que prendra par la suite le gouvernement de Taiwan à l'ONU?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne voudrais faire aucune déclaration à cet égard, monsieur l'Orateur, n'ayant rien à ajouter aux explications antérieures du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

LES STUPÉFIANTS

LES EFFETS DE LA MARIJUANA SUR LA SANTÉ

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre a-t-il chargé son ministère d'étudier les effets sur la santé de la consommation de la marijuana, et, dans ce cas, quand sera-t-il à même d'informer la Chambre des résultats obtenus?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): C'est exact, monsieur l'Orateur. On verse des fonds à plusieurs scientifiques du Canada pour qu'ils fassent des études et des recherches sur les effets de la marijuana sur l'homme. Pour commencer, on fait des expériences afin de vérifier ses effets sur les animaux; on comparera ensuite ces résultats à ceux obtenus sur les humains. J'ignore exactement quand le public sera informé des conclusions.

Je voudrais souligner que la commission qui enquête sur l'utilisation à des fins non médicales des médicaments, dispose de fonds pour se livrer à des études semblables. Comme le député le sait, elle doit fournir un rapport provisoire au cours du mois de janvier et un rapport définitif environ un an et demi plus tard.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE

LES RÉDUCTIONS DE PERSONNEL

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): J'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor, monsieur l'Orateur. Le Conseil économique du Canada a-t-il été invité à réduire son secrétariat permanent et à s'abstenir de passer des contrats avec des experts-conseils de l'extérieur?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): On a imposé un budget au Conseil économique, comme à d'autres ministères et organismes du gouvernement, pour la prochaine année financière. En certains cas, il en résultera une réduction du personnel; en d'autres, on modifiera certains programmes, ou bien les méthodes d'embauchage des experts-conseils. Il est laissé en grande partie à l'organisme intéressé de suivre l'une ou l'autre voie.

M. Macquarrie: Puis-je demander si cet important organisme a fait des instances portant que ces diverses suggestions pourraient limiter et orienter ses travaux?

L'hon. M. Drury: Oui, monsieur l'Orateur, de telles instances ont été faites et examinées.

LES SPORTS

LA DIFFUSION DES ÉLIMINATOIRES DE RUGBY CANADIEN

M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État, monsieur l'Orateur. Des milliers de Canadiens qui ne captent que les émissions télévisées de Radio-Canada ne pourront voir que quatre ou cinq des huit parties éliminatoires de la Ligue canadienne de football, ce qui est une grande injustice. Le ministre entrerait-il en rapport avec la direction de Radio-Canada pour l'exhorter à diffuser ces huit parties sur tout le réseau?

M. l'Orateur: Le député a formulé une instance. Il doit présumer qu'il rallie l'appui de tous les députés et que la question sera étudiée par le ministre compétent.

LES BÂTIMENTS PUBLICS

LE COMPLEXE DE LA DÉFENSE NATIONALE— LE COÛT DE LA CONSTRUCTION

M. A. D. Hales (Wellington): J'aimerais poser ma question au ministre des Travaux publics, monsieur l'Orateur. Elle concerne l'adjudication récente des travaux de construction d'un complexe de la Défense nationale pour la somme de 27 millions de dollars. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que le coût final de cet édifice ne grimpera pas à 135 millions de dollars, soit cinq fois les prévisions, comme dans le cas du Centre national des arts?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question ainsi posée est litigieuse.

LA TOUR DE LA PAIX ET LA HAUTEUR DES IMMEUBLES AVOISINANTS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre des Travaux publics; elle a trait au même sujet et j'espère qu'elle est recevable. Comme on vient d'annoncer la construction des quartiers généraux de la défense nationale, qui coûteront 27 millions de dollars, au cœur de la ville, au lieu d'une tour de la défense nationale dans le quartier Le Breton, qui aurait coûté 90 millions de dollars et dépassé en hauteur la Tour de la Paix, le ministre des Travaux publics peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'on ne projette pas la construction, dans le voisinage immédiat de la Tour, d'édifices qui la dépassent?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Oui, monsieur l'Orateur, je crois pouvoir donner cette assurance.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES PROJETS DE LA SASKATCHEWAN QUANT AU BLÉ ET À LA POTASSE

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. A-t-il eu aujourd'hui ou compte-t-il avoir des discussions avec M. Thatcher, premier ministre de la Saskatchewan, et si oui, pourrait-il nous dire s'il entend appuyer les projets de son interlocuteur visant le troc du blé ainsi que le contingentement de la production et l'établissement d'un prix minimum pour la potasse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ma réponse à la première question est négative, ce qui rend la deuxième partie de celle-ci hypothétique.

M. Southam: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque ces discussions auront lieu, le premier ministre prêtera-t-il une oreille favorable aux instances du premier ministre de la Saskatchewan?

LA SOUVERAINETÉ

LE STATUT DES EAUX SÉPARANT LES ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON DU CANADA

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au premier ministre. Répondant à une question du chef de l'opposition, il a fait allusion aux eaux internationales. Peut-il nous dire quel sera le statut des eaux qui séparent les îles Saint-Pierre et Miquelon du Canada? La pêche sera-t-elle autorisée dans cette région et nos frontières seront-elles fixées à trois milles, conformément à la tradition, ou appliquera-t-on la limite de 12 milles?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je crains, monsieur l'Orateur, de ne pouvoir répondre à cette question d'ordre statistique.

L'ACCÈS DU PASSAGE DU NORD-OUEST AUX NAVIRES ÉTRANGERS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au premier ministre. Vu la récente déclaration du ministre des Transports, que le Canada consent à permettre le libre accès du passage du nord-ouest aux brise-glace et cargos des États-Unis, le gouvernement canadien a-t-il l'intention d'en faire autant pour tous les autres pays, indépendamment de leurs intentions ou de leurs rapports avec le Canada et le monde occidental?

[L'hon. M. Laing.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

M. Woolliams: Une autre question supplémentaire. Comme les États-Unis ont déjà franchi le passage en question, le gouvernement prend-il les mesures de sécurité et de protection voulues à l'endroit du Canada et même de l'Amérique du Nord, pour empêcher d'autres nations d'utiliser ce passage à des fins étrangères au commerce et aux bonnes relations?

Le très hon. M. Trudeau: Dans la mesure où la chose sera nécessaire et possible, monsieur l'Orateur, je réponds oui.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'INSTALLATION D'AVIONS CF-5

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et j'espère qu'il pourra y répondre afin que je puisse faire de même à mon tour à l'endroit de bon nombre de mes commettants. A-t-on pris une décision concernant l'installation de nouveaux avions CF-5 dans le Nord canadien? Si oui, à quel matériel de navigation aura-t-on recours pour répondre aux exigences de la région arctique quant au voisinage du pôle magnétique?

M. l'Orateur: Une question comme celle-là devrait être inscrite au *Feuilleton*. Dès que le député recevra une réponse par écrit, il pourra peut-être écrire à ses commettants pour leur en faire part.

M. Winch: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En laissant tomber la dernière partie...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député veut peut-être poser sa question sous une nouvelle forme.

M. Winch: Puis-je demander au ministre de la Défense nationale si l'on a décidé d'utiliser des avions CF-5 dans le Nord canadien?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Aucune décision n'a été prise, monsieur l'Orateur, puisqu'une telle mesure n'est pas à l'étude.

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

LA RÉPARTITION DE LA SUBVENTION AUX PROGRAMMES DE BILINGUISME

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Dirait-il à la Chambre de quelle manière il entend diviser entre les provinces les 50 millions de dollars promis pour favoriser l'enseignement d'une langue seconde, ou, plutôt, quelles mesures il prendra pour que chaque État membre de la fédération puisse en bénéficier d'une façon équitable? Le Québec sera-t-il traité différemment, étant donné sa situation particulière?

M. l'Orateur: L'honorable député demande des renseignements qui devraient normalement être donnés à la Chambre par voie de déclaration à l'appel des motions.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'ACCIDENT À LABRADOR CITY—LE MATÉRIEL ET LE PERSONNEL DE L'AÉROPORT

[*Traduction*]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre suppléant des Transports. Le ministre est-il prêt à faire une déclaration à la Chambre, sur les circonstances du tragique accident aérien survenu hier à Labrador City et peut-il assurer à la Chambre, maintenant ou plus tard, que l'aéroport de l'endroit est doté d'un matériel d'approche contrôlée du sol et d'un personnel du ministère des Transports suffisant?

M. Gérald Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le ministère a commencé à s'occuper de cette affaire dès hier. Je communiquerai volontiers au député tous les renseignements ultérieurs et lui ferai savoir quand le ministère aura préparé un rapport.

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DE L'ESSENCE ET DU MAZOUT DE CHAUFFAGE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné les conséquences graves qu'entraîneront pour le niveau de vie des consommateurs canadiens la hausse de l'essence et du mazout de chauffage que vient d'annoncer la Shell Canada Limited, le ministre proposerait-il à la Commission des prix et des revenus d'examiner au plus tôt ces augmentations de prix?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la hausse annoncée par cette compagnie, en ce qui me concerne, est inflationniste et dangereuse pour l'économie canadienne et je regrette énormément qu'on ait jugé bon de les mettre en vigueur. J'ai déjà expliqué maintes fois à la Chambre, qu'en raison de mes efforts la Commission des prix et des revenus est un organisme indépendant qui a le droit d'examiner cette question ou n'importe quelle autre comme elle l'entend.

Mme MacInnis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre, puisqu'il hésite à faire connaître ses opinions à la Commission des prix et des revenus, s'il envisage maintenant d'établir un bureau de révision des prix placé sous son contrôle direct pour faire enquête sur les augmentations qui se manifestent avec une fréquence plutôt alarmante?

L'hon. M. Basford: Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je signale que la Chambre voulait, à un moment donné un organisme indépendant, mais je me réjouis de la confiance que me témoigne l'honorable représentante puisqu'elle pense maintenant que je devrais en assumer le contrôle direct. J'étudierai certes cette proposition.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Sa réponse et son opinion concernant l'augmentation des prix signifient-elles qu'il exprime maintenant des avis—lui ou le gouvernement—au sujet de restrictions spéciales qui devraient être imposées en indiquant les mesures appropriées aux conditions particulières au lieu de réclamer simplement des restrictions d'ordre général?

L'hon. M. Basford: Toute demande de restrictions générales doit certes concerner chaque compagnie ainsi que les décisions sur les prix et j'ai parlé d'une en particulier ce matin.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire. J'ai très bien compris les paroles du ministre. Je lui demandais précisément si le gouvernement est en train de prendre des mesures que la Commission des prix et des revenus juge impossibles faute de consentement unanime, c'est-à-dire, en fait de définir ce qui constitue une restriction dans une conjoncture donnée.

L'hon. M. Basford: A mon avis, monsieur l'Orateur, une restriction est constituée par le fait que des compagnies, par exemple, prennent de leur propre chef la décision de ne pas augmenter les prix. Je crois l'avoir très bien précisé il y a quelque temps.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il l'intention de donner suite à la promesse précise qu'il a faite en août dernier de faire enquête sur les prix dans l'industrie automobile?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député reconnaîtra qu'on a déjà posé cette question, au moins autant que je m'en souvienne. Si je me trompe, le ministre peut répondre.

Il semble que j'aie raison.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Puisque le ministre a parlé de l'augmentation faite par la Shell Oil, que pense-t-il de l'augmentation qui aurait été décidée aujourd'hui à la suite de l'accord concernant l'Inco?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député demande au ministre d'exprimer une opinion. C'est pourquoi je ne crois pas qu'une question posée de la sorte soit recevable.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, comme je respecte toujours la présidence, je pourrais peut-être formuler ma question autrement. Maintenant que nous connaissons les termes de l'accord de l'INCO, le ministre est-il prêt à faire connaître son opinion à la Chambre et à nous dire si cet accord favorise l'inflation?

L'hon. M. Basford: Oui, si on le juge souhaitable.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre au sujet de sa visite à New-York. En plus de danser avec la protagoniste de *Funny Girl*, le premier ministre est-il allé voir la pièce de Broadway *Promises, Promises* pour avoir un avant-goût des prochaines élections?

Des voix: Oh, oh!

LA DÉFENSE NATIONALE

LA MILICE ET LES CORPS DE CADETS

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale dirait-il à la Chambre si le gouvernement songe à une réduction substantielle de la milice canadienne et, si oui, les divers corps de cadets seront-ils touchés?

M. l'Orateur: Je pense que la question ainsi formulée invite le ministre à faire une déclaration très générale de politique. J'espère que ce dernier s'en abstiendra pour le moment.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur. Je comptais signaler à l'honorable représentant ce que ma déclaration du 19 septembre indiquait clairement, savoir que le nombre de cadets ne sera pas réduit. Quant à la milice, nous sommes en train d'en discuter avec les associations de défense et je suis sûr qu'on s'entendra sur la forme qu'elle prendra.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, vu la permanence de l'appel d'offres pour la construction d'un nouveau quartier général de la Défense, je voudrais demander au ministre de la Défense nationale si nous devons conclure que la révision de la défense est maintenant terminée?

L'hon. M. Cadieux: Monsieur l'Orateur, selon mon interprétation personnelle en ce qui concerne l'immeuble de la Défense nationale, ce n'est qu'un indice que nous existons toujours.

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

LA CONVOCATION DU COMITÉ PERMANENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, comme il s'est écoulé presque deux semaines depuis que nous avons reçu le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et les dépositions recueillies par le comité au cours de la dernière session sur les questions qui s'y rapportent, le leader du gouvernement à la Chambre voudra-t-il aborder la question avec le président du comité et insister pour que celui-ci se réunisse sans tarder?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Volontiers, monsieur l'Orateur.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES FORCES ARMÉES DE L'ARCTIQUE

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale nous dirait-il quand il annoncera ses projets concernant les forces armées de l'Arctique dont on parle tant ces jours-ci?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'espère que ce sera bientôt, si cela peut satisfaire le député. J'ajoute qu'à la suite des nombreuses instances qu'il a présentées, les vols dans le grand Nord sont plus réguliers que par le passé.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NIGÉRIA ET BIAFRA—LES ENTRETIENS AVEC U THANT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet de sa rencontre d'hier

avec le Secrétaire général des Nations Unies. Peut-il dire à la Chambre si, au cours de ses entretiens avec U Thant, il a été question de la guerre entre le Nigéria et le Biafra, notamment la suppression de certains des obstacles qui freinent les secours dont le premier ministre a parlé dans son discours pendant le débat sur l'Adresse et les possibilités actuelles d'une intervention des Nations Unies en vue d'obtenir un cessez-le-feu?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne peux donner qu'un aperçu général, estimant qu'il serait malavisé de donner des détails sur les entretiens, dont le caractère confidentiel est très important. J'ai voulu me rendre compte moi-même si le Canada pouvait utilement prendre de nouvelles initiatives aux Nations Unies et je n'ai reçu à cet égard aucun encouragement du Secrétaire général.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a-t-il pu savoir du Secrétaire général si les Nations Unies pourraient intervenir en faveur de l'établissement de couloirs utilisables pour l'acheminement des secours?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, et il me serait difficile de parler au nom des Nations Unies.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES OCCASIONS D'EMPLOI POUR LES FEMMES

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, me permettrait-on de reformuler une question dont j'ai essayé de saisir le président du Conseil du Trésor, le 10 novembre? Comme au cours de la dernière fin de semaine le président de la Commission de la fonction publique du Canada a déclaré qu'il y aurait discrimination dans les occasions d'emploi à l'endroit des fonctionnaires du sexe féminin; entreprendra-t-il une enquête sur cet état de choses?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je suggère au député de lire le discours du président de la Commission de la fonction publique, dont je lui enverrai une copie. C'est une analyse d'une situation qui se reflète peut-être ici même, jusqu'à un certain point. Il s'agit de parvenir à une reconnaissance satisfaisante des droits et de la compétence des femmes, même au Parlement. Le président a signalé simplement que cette situation existait également dans la Fonction publique.

M. Mather: Monsieur l'Orateur, j'aimerais...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député veut poser une question supplémentaire. Je dois lui dire que je fais les mêmes réserves. S'il voulait bien regagner son siège, il me serait plus facile de lui indiquer que je fais les mêmes réserves aujourd'hui que la semaine dernière sur les questions concernant des déclarations faites hors de la Chambre par d'autres personnes que les ministres. Peut-être la question supplémentaire devrait-elle être posée différemment.

M. Mather: Monsieur l'Orateur, je veux simplement demander au ministre si, malgré ses déclarations, il se penchera sur cette situation en général?

LA FISCALITÉ

L'ÉTUDE DE LA TAXE DE VENTE ET DES TAXES SPÉCIALES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur j'ai une question à poser au ministre sans portefeuille député d'Essex-Ouest. Étant donné que le ministre des Finances a déclaré que le gouvernement étudierait la taxe de vente et les taxes spéciales à la consommation dès que le Parlement et la nation auront pris connaissance des propositions contenues dans le Livre blanc sur la fiscalité, déposé la semaine dernière, peut-il nous dire quand et comment cette étude sera réalisée? Aurons-nous aussi un Livre blanc sur ces taxes et, dans l'affirmative, à quelle date?

L'hon. H. E. Gray (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, l'article 1.19 du Livre blanc sur la réforme fiscale dit ce qui suit au sujet de l'impôt sur le revenu:

> Il doit avoir la priorité dans le programme de réforme de l'impôt. La réforme de la taxe de vente n'est pas aussi urgente et pourra être entreprise après que l'on aura donné suite aux propositions que renferme le présent Livre blanc.

Je pense que la citation se passe de commentaires. Je dirai en terminant que la méthode d'étude de la taxe de vente sera annoncée en temps et lieu.

L'hon. M. Stanfield: J'en conclus qu'il s'agit là d'une possibilité assez éloignée. Ai-je bien compris? Le gouvernement a-t-il l'intention de soumettre à la critique du pays et du Parlement les propositions relatives à l'impôt sans leur donner aussi l'occasion d'étudier, dans le même contexte, les fluctuations de la taxe de vente et des taxes spéciales à la consommation, ce qui pourrait fort bien changer l'optique dans laquelle ils considéreront les propositions spéciales du Livre blanc?

L'hon. M. Gray: Monsieur l'Orateur, les députés et les citoyens jugeront probablement

les propositions du Livre blanc si importantes qu'on doive, pour le moment, leur accorder une attention spéciale.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES NOMINATIONS DANS LE NORD CANADIEN

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice en sa qualité de procureur général des Territoires du Nord-Ouest. Sauf erreur, il remplit bien cette fonction. Quand annoncera-t-il la nomination de ceux qui seront chargés d'administrer la justice dans ces territoires?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Avant deux semaines, monsieur l'Orateur.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, étant donné que le rapport sur les Indiens et la loi a été un peu négligé par ses collègues, parce que ce domaine relève dans une large mesure de la compétence des provinces, et étant donné que cet obstacle ne joue pas dans le cas des Territoires du Nord-Ouest, sa déclaration sur l'administration de la justice couvrira-t-elle les points saillants du rapport?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question ainsi posée est irrecevable.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES ATTRIBUTIONS DU COMITÉ PERMANENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il établira un mandat approprié, afin de permettre au comité permanent de l'expansion économique régionale de poursuivre son étude des divers programmes d'expansion régionale au Canada, ce qu'il n'a pas fait à la dernière session?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Je discuterai la chose avec mon collègue, monsieur l'Orateur.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, étant donné que les membres du Conseil de développement de la région de l'Atlantique ont été désignés, je voudrais demander au ministre de l'Expansion économique régionale quand le Conseil se réunira et si le ministre est disposé à déposer ou à faire une déclaration à la Chambre au sujet des directives qu'il donnera à ses membres, afin qu'ils comprennent pleinement leurs fonctions et leurs responsabilités?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je crois que le Conseil doit se réunir à Halifax très prochainement. Si ce n'est pas cette semaine, ce sera la semaine prochaine.

Le mandat de la Commission est défini dans la loi, et je ne crois pas que nous donnions d'autres directives que celles qu'elle renferme.

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il est évident que le ministre et ses adjoints formuleront des directives supplémentaires à cause du caractère très général de l'exposé de la loi elle-même. Lorsqu'elles seront soumises au Conseil, le ministre acceptera-t-il de les rendre publiques en les déposant ou en faisant une déclaration qui renseignerait tous les députés sur l'ensemble des responsabilités de ce conseil?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, si des directives générales sont données au Conseil, à ce moment-là, je ne m'opposerai pas à les déposer à la Chambre.

LES LANGUES OFFICIELLES

LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Pourrait-il dire à la Chambre quand le gouvernement fédéral va nommer le Commissaire aux langues, conformément à la loi adoptée lors de la dernière session?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Prochainement, monsieur l'Orateur.

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LE BILL MODIFICATEUR

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vers la fin de la dernière session, on a présenté une liste de projets de loi dont beaucoup n'ont pas encore été touchés. L'un d'eux visait à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse. Puisque ce bill ne figurait pas dans la liste des projets de loi

déposée par le premier ministre le premier jour de la présente session, puis-je demander au ministre si l'on présentera un bill de ce genre au cours de cette session?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): C'est très peu probable, monsieur l'Orateur.

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

LA PARTICIPATION DES MUNICIPALITÉS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): J'ai une question à poser au premier ministre. Le gouvernement se propose-t-il, de concert avec les provinces, d'inviter des représentants des municipalités de tout le pays à assister à la conférence fédérale-provinciale qui aura lieu bientôt?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai déjà fait des observations générales dans le sens que propose lui-même le député mais, bien entendu, je ne saurais formuler de directives aux provinces quant à la composition de leurs délégations.

M. Alexander: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre est-il prêt alors à frayer la voie dans ce sens et à en toucher un mot aux provinces afin de connaître leur opinion?

Le très hon. M. Trudeau: Parfois on me demande de frayer la voie dans des domaines de compétence provinciale et d'autres fois on me prie de m'abstenir dans un domaine de compétence fédérale, si bien que je ne sais trop dans quelle voie la Chambre veut que je m'engage.

M. Robert Simpson (Churchill): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il nous dire si des représentants du Conseil des Territoires du Nord-Ouest et du Conseil du Yukon assisteront à la conférence?

Le très hon. M. Trudeau: Les dispositions seront les mêmes j'imagine, qu'auparavant.

LA CONSTITUTION CANADIENNE

QUESTION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Puisqu'il déclarait récemment qu'il songeait à mettre sur pied un comité des questions constitutionnelles, serait-il en mesure de dire si une décision a été prise à cet égard? Sinon, serait-il disposé à nous faire une déclaration dans un avenir rapproché?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, la décision a été annoncée en principe. Je crois qu'il s'agit surtout de s'entendre avec les chefs des partis de l'opposition sur le moment le plus opportun de mettre sur pied ce comité.

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire...

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

GRÈCE—LES RUMEURS DE RÉPERCUSSION ET DE TORTURE

[*Traduction*]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aimerais poser une question au premier ministre, au sujet d'initiatives à prendre en dehors du pays. Vu les rumeurs constantes de recours à la répression et à la torture par le gouvernement militaire de Grèce, le gouvernement canadien déploie-t-il des efforts particuliers, dans le cadre de l'OTAN, pour que cet organisme exerce les plus vives pressions possibles sur le gouvernement grec? Si oui, quelles sont les mesures prises et à quelles autres solutions songe le gouvernement?

[*Français*]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, la Commission européenne des droits de l'homme étudie présentement cette question et je crois qu'il serait inopportun, pour le gouvernement du Canada, d'intervenir, alors qu'une commission internationale est en train de l'étudier. En outre, le gouvernement de la Grèce a accepté qu'une commission internationale de la Croix-Rouge visite également tous les endroits où des citoyens grecs sont détenus, en vue de faire rapport sur cette question.

[*Traduction*]

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre s'engage-t-il à indiquer à la Chambre la quantité de matériel militaire et autre vendu ou fourni par le Canada à la Grèce, étant donné l'accroissement manifeste d'exportations de matériel militaire canadien à ce pays, depuis l'accession au pouvoir du régime actuel?

[*Français*]

M. Goyer: Monsieur le président, la Grèce est un pays membre de l'OTAN et cette question doit nécessairement s'insérer dans le cadre de notre politique à l'égard de l'OTAN.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI CANADIENNE SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

LE BILL MODIFICATEUR DE L'ARTICLE D'INTERPRÉTATION

[*Traduction*]

L'hon. H. E. Gray (au nom du ministre de la Consommation et des Corporations) propose la 2e lecture et le renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill n° C-135, tendant à modifier la loi canadienne sur les prêts aux étudiants.

—Le but de ce bill était d'apporter un certain nombre de modifications à la loi qui a établi le régime canadien de prêts aux étudiants. Comme les députés le savent, ce programme a été mis en vigueur pour la première fois en juillet 1964, juste à temps pour l'année académique 1964-1965. Il prévoit une garantie du gouvernement pour les prêts consentis par les banques à charte et par certains syndicats de crédit nommément désignés aux étudiants du niveau post-secondaire qui remplissent les conditions voulues. Le gouvernement fédéral paie l'intérêt de ces prêts pendant tout le temps où l'étudiant poursuit des études à plein temps et six mois au-delà. Après quoi l'étudiant prend les intérêts à sa charge, ainsi que le remboursement du principal.

Avant d'entrer dans les détails des modifications proposées, j'aimerais dire un mot sur le rôle important que ce régime joue depuis cinq ans et demi en aidant des milliers d'étudiants canadiens à poursuivre leurs études post-secondaires. On ne peut obtenir un emprunt aux termes du régime qu'avec un certificat d'admissibilité qu'émettent pour leurs propres résidents les provinces participantes. La loi prévoit une disposition en vertu de laquelle toute province qui a son propre régime de prêts aux étudiants peut se retirer du régime fédéral comme tel et recevoir du gouvernement fédéral un autre montant. La province de Québec a choisi cette option au moment où le régime a été adopté et reçoit depuis ce montant chaque année. Toutes les autres provinces participent au programme, comme le font aussi les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest qui émettent des certificats d'éligibilité aux habitants des territoires aux fins du programme.

Les étudiants admissibles peuvent emprunter jusqu'à concurrence de 1,000 dollars par année académique et jusqu'à 5,000 dollars, en tout, pendant leurs études. Pendant la première année de son application, 1964-1965, le programme a valu des prêts à 42,000 étudiants d'une valeur totale de 26 millions de dollars au-delà. Dans l'année d'emprunt terminée le 30 juin dernier, plus de 107,000 étudiants ont obtenu des emprunts évalués à tout près de 66 millions de dollars, et on prévoit que le volume des prêts pourrait atteindre les 90 millions de dollars dans l'année en cours.

[M. Goyer.]

• (3.00 p.m.)

Les députés verront d'après ces chiffres que le régime canadien de prêts aux étudiants a de fait joué un rôle très important dans le domaine de l'aide aux étudiants. Lors de son inauguration en 1964-1965, c'était la seule source d'importance d'aide aux étudiants accessible aux provinces participantes. Depuis, cependant, bien des provinces ont lancé leurs propres programmes d'aide aux étudiants ou donné de l'expansion à ceux qu'ils avaient déjà. Dans bien des cas, ils les ont intégrés au régime canadien de sorte qu'une aide financière est assurée à la fois par les gouvernements fédéral et provinciaux. Chaque province participante a chargé une autorité provinciale compétente d'émettre les certificats d'admissibilité. Une allocation limite la valeur globale des certificats d'admissibilité que chaque province peut émettre.

Peu après la mise en œuvre du plan, tous les intéressés se sont rendus compte qu'il faudrait une coordination entre les provinces au sujet de certaines questions administratives reliées à son fonctionnement effectif. A cette fin, un comité de fonctionnaire provinciaux, y compris ceux du Québec, s'est réuni régulièrement depuis 1964 pour mettre au point et revoir de façon constante les solutions à des questions administratives qui recevaient l'appui général. Les fonctionnaires fédéraux ont pris part à ces réunions où l'on a défini les critères avec le consensus des provinces intéressées.

La loi canadienne sur les prêts aux étudiants n'aurait pu être appliquée efficacement sans la participation active des provinces à ces réunions fédérales-provinciales et l'initiative dont elles ont fait preuve, ainsi que leur désir de s'entendre sur la façon d'aborder les questions d'intérêt commun liées à l'exécution de cette loi. Il en est résulté des facilités de prêts aux étudiants dont ceux-ci peuvent profiter dans toutes les provinces participantes pour s'inscrire dans des établissements d'enseignement post-secondaire tant au Canada qu'à l'étranger, et qui sont accordées sur une base uniforme et cohérente d'une province à l'autre. D'autre part, cela permet à chacune d'entre elles une certaine souplesse pour prendre en considération les facteurs qui, selon elles, sont propres à leur juridiction respective.

Permettez-moi d'aborder maintenant les modifications proposées. Les députés savent que la loi canadienne sur les prêts aux étudiants prévoit l'octroi d'un montant de base pour chaque année de prêt. Le montant global est réparti entre les provinces, participantes ou non, en allocations provinciales établies au pro rata de la population de 18 à 24 ans. L'allocation provinciale constitue le montant maximum de la valeur globale des certificats d'admissibilité qu'une province participante peut émettre. Le montant de base qui a été originalement adopté pour l'année de prêt commençant le 1er juillet 1964 était de 40 millions de dollars. A l'origine, la loi prévoyait l'augmentation de ce montant au cours des années subséquentes, compte tenu de l'augmentation du pourcentage de la population de 18 à 24 ans. Même si la somme de 40 millions s'est avérée suffisante pour la première année, elle est devenue insuffisante dans le cas de quelques provinces participantes. Il a donc fallu, par l'intermédiaire du budget des dépenses, prévoir des augmentations spéciales pour l'année en cause.

Au début de la deuxième année de prêt qui commença le 1er juillet 1965, il devint évident que le montant de base affecté aux prêts, qui avait légèrement augmenté au cours de la première année, ne suffirait pas à la demande. En juin 1966, par conséquent, la loi a été modifiée de façon à porter le montant de base à 58 millions de dollars pour 1965-1966. On a prévu, d'autre part, un supplément de 20 p. 100 au montant de base pour une année de prêt.

Cette somme pouvait être affectée par le ministre des Finances à la demande d'une province lorsque les demandes de prêts excédaient les affectations d'une province dans ce secteur. Cette disposition a été insérée dans la loi quand on a constaté une différence relative entre les demandes de prêts d'une province participante à l'autre dont on ne pouvait tenir compte en se bornant à répartir entre les provinces selon la population le montant de base affecté aux prêts.

Ces modifications ont permis au régime des prêts aux étudiants de fonctionner efficacement jusqu'à l'année 1968-1969. Dans l'intervalle, cependant, le nombre des étudiants dans les institutions collégiales a triplé pour les jeunes de 18 à 24 ans. Inévitablement, l'accroissement des demandes de prêts devait dépasser l'accroissement normal des prêts qui était prévu d'année en année La phase critique s'étant produite l'an dernier, on a alors fait usage du budget supplémentaire comme solution temporaire.

La loi des subsides n° 1 de 1969 a établi le montant de base affecté aux prêts pour l'année de prêt 1968-1969 à 80 millions de dollars et a porté le montant de la quote-part supplémentaire de 20 p. 100 à 21 p. 100 du montant de base revisé. Le même poste visait aussi l'année de prêt courante, qui commençait le 1er juillet, et en établissait le montant de base à 100 millions de dollars et portait le montant de la quote-part supplémentaire à 30 p. 100. On n'avait rien prévu pour après le 30 juin de l'an prochain. Donc, faute d'une mesure législative d'ici là, les allocations disponibles durant l'année de prêt 1970-1971 allaient être distribuées en vertu des dispositions actuelles de la loi, ce qui est insuffisant pour répondre aux besoins courants. C'est surtout pour empêcher cela que nous présentons le projet de loi.

Une autre raison le motive: depuis les dernières modifications dont la loi a fait l'objet, divers facteurs ont surgi qui se rattachent aux conditions exposées dans la loi et compliquent la tâche des emprunteurs et d'autres personnes quant à l'administration efficace du programme. Certaines des modifications proposées offrent des solutions.

Comme je le disais, monsieur l'Orateur, la plus importante des modifications présentées est celle concernant les affectations disponibles pour l'année de prêt commençant le 1er juillet 1970 et les années suivantes. En 1970-1971, en vertu de la modification proposée, le montant de base affecté aux prêts s'établiera à $115 millions, soit une augmentation de 15 p. 100 sur l'année courante. Pour les années de prêt suivantes, le montant de base sera augmenté au prorata de l'accroissement du pourcentage total d'inscriptions post-secondaires au Canada cette année-là, plutôt que suivant l'accroissement du nombre des étudiants de 18 à 24 ans. Il y aura donc une clause d'échelle mobile automatique de 12 à 15 p. 100 par an, pendant les quelques années à venir plutôt que de 4 à 5 p. 100 comme aurait été le cas avec la loi actuelle, et au moins permettra au montant de base des prêts d'augmenter parallèlement à l'accroissement du nombre des étudiants post-secondaires.

Augmentant le montant de base affecté aux prêts, les modifications rendraient permanente l'augmentation de la quote-part supplémentaire pour l'année de prêt en cours. Cette quote-part, de l'accord du Parlement, sera donc fixée, à partir de cette année, à un montant équivalent à trente p. 100 du montant de

base affecté aux prêts pour une année déterminée, ce qui donnera plus de souplesse et permettra de faire face aux besoins des provinces auxquelles, pour une raison ou une autre, il faudrait des montants accrus pour les prêts aux étudiants.

Lorsque la loi est entrée en vigueur, presque tous les étudiants qui fréquentaient des établissements d'enseignement post-secondaire suivaient le rythme habituel de l'année académique, c'est-à-dire une période de cours pendant l'automne et l'hiver, suivie de vacances d'été relativement longues. Toutes les modalités et conditions applicables aux prêts aux étudiants se rapportaient à l'année scolaire, définie comme une période distincte d'au moins 26 semaines consécutives d'études à plein temps.

Depuis cinq ans, une nouvelle forme de programme d'études, le régime semestriel, a pris beaucoup d'ampleur. En vertu de ce régime, l'étudiant complète un programme d'études réparti sur un certain nombre de périodes distinctes, généralement trois ou quatre par année, et auquel la formule traditionnelle de l'année académique ne s'applique pas. Même si ces étudiants n'ont pas été nettement exclus des avantages du régime canadien de prêts aux étudiants, un certain nombre de complications et de problèmes ont surgi pour beaucoup d'entre eux. La présente mesure contient des modifications qui incluront expressément les étudiants qui étudient sous le régime semestriel de même que ceux dont le cours d'études étend sur toute l'année académique. Ainsi les avantages de ce programme seront pleinement accessibles à un groupe d'étudiants du niveau post-secondaire pour lesquels le programme avait été conçu.

Les modifications contiennent en outre des dispositions pour permettre aux sociétés de fiducie, aux sociétés d'assurance et aux sociétés de prêts hypothécaires de s'adresser au ministre des Finances pour être désignés comme prêteurs admissibles en vertu du régime. Les prêteurs actuels en vertu du régime sont tous des banques à charte et certaines coopératives de crédit qui ont demandé à être désignées comme prêteurs admissibles et l'ont obtenu.

Ce bill modificateur élargira les classes d'institutions prêteuses auxquelles les étudiants peuvent s'adresser. Il s'alignera sur les récentes modifications à deux des autres programmes de prêts garantis parrainés par le ministre des Finances et sur les programmes de prêts destinés aux améliorations agricoles et de prêts aidant aux opérations de pêche. Il s'alignera aussi sur les modifications annoncées dans un autre bill qui modifiera la loi sur les prêts aux petites entreprises et qui sera étudié prochainement par la Chambre.

J'aimerais commenter une autre modification dans ce bill. Selon les dispositions de la loi actuelle, les étudiants sont admissibles aux prêts s'il sont, entre autres choses, citoyens canadiens ou, s'ils ne le sont pas, s'ils ont vécu au Canada durant une année et indiqué qu'ils entendent s'établir au pays une fois leurs études terminées.

• (3.10 p.m.)

Le bill prévoit que, pour avoir droit à un prêt aux termes de la loi, tout étranger doit avoit le statut d'immigrant reçu et avoir habité le Canada pendant un an. Cette modification aura pour effet de préciser la loi actuelle, vu qu'on ne délivre le certificat d'immigrant reçu qu'au candidat qui a déclaré son intention de résider au Canada en permanence. La modification, je l'affirme, ne tend en aucune façon à priver de prêts les Néo-Canadiens qui veulent s'établir au pays. La modification tend surtout à préciser que les étudiants détenteurs d'un visa d'étudiant ne peuvent bénéficier de cette loi.

Le bill renferme plusieurs autres modifications, monsieur l'Orateur, mais il serait trop long de les expliquer toutes. Elles se rapportent soit à un ou plusieurs amendements dont j'ai déjà parlé ou sont d'ordre administratif et sans importance. Les députés seront d'accord j'en suis sûr pour les discuter au sein du comité permanent.

Je dirai en terminant, monsieur l'Orateur, que de l'avis du gouvernement, la loi canadienne sur les prêts aux étudiants a servi une fin utile en aidant des dizaines de milliers de jeunes Canadiens à poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire, leur permettant de tirer parti des possibilités que le Canada offre à l'heure actuelle à sa jeunesse et de faire ainsi un plus grand apport à la société canadienne, dont tous les Canadiens finiront par bénéficier. Le gouvernement espère que les modifications présentement à l'étude rallieront l'appui de la Chambre afin de permettre que le régime canadien de prêts aux étudiants réussisse encore mieux à réaliser ses importants objectifs.

L'hon. M. Stanfield: Qu'est-il advenu de toutes ces bourses?

L'hon. M. Dinsdale: Dix mille!

M. J. Chester MacRae (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de son exposé très détaillé sur un sujet de la plus haute importance, l'éducation des jeunes

Canadiens. Dire que l'avenir de la nation dépend de l'éducation des jeunes est peut-être un cliché, mais c'est très vrai.

Je m'intéresse à ce projet de loi pour bien des raisons, à titre de parent et de président d'une école où de nombreux étudiants ont pu bénéficier des dispositions de la loi. Je trouve que c'est une bonne loi mais malheureusement, et j'en reparlerai en détails tout à l'heure, il y a eu des abus comme, je suppose, à l'égard de toutes les mesures qui visent à améliorer notre sort. L'article premier, qui est d'autoriser plus d'institutions à faire des prêts, est excellent et il met toutes les institutions sur un pied d'égalité. Je me suis souvent demandé pourquoi on refusait à ces institutions le droit de prêter. Nous pouvons approuver cet article. Deuxièmement, je n'ai pas parfaitement saisi la déclaration du ministre au sujet des modifications à apporter au certificat d'admissibilité. Sauf erreur, on a retranché ici la note explicative du bill. La loi précise que si le requérant...

...(B) a résidé au Canada pendant une période d'au moins un an et a déclaré qu'il a l'intention de résider au Canada après avoir cessé d'être un étudiant à plein temps...

...il peut bénéficier des dispositions de la loi. Cette note a été supprimée, monsieur l'Orateur, et par suite de l'explication du ministre, je me demande pourquoi. La chose sera sans doute signalée et examinée à fond par le comité. Nous sommes tous au courant, bien sûr, de l'exode des cervaux qui se produit chaque année vers les États-Unis et d'autres pays. Peut-être une semblable déclaration d'intention contribuerait-elle un peu à retenir ceux qui sont formés au Canada avec l'aide de ces prêts. Actuellement, je ne peux pas voir le bien-fondé de cette modification.

Le ministre a soulevé la question des semestres; la chose me semble excellente. Tout notre système d'éducation subit un profond remaniement. Il y a de l'agitation partout et même si certains aspects sont peut-être justifiables, des événements comme ceux qui ont eu lieu, par exemple, aux Universités sir George Williams et Simon Fraser sont navrants. Mais pour revenir au point soulevé par le ministre, à l'idée des semestres, autrefois les universités commençaient leur année scolaire en septembre et la poursuivaient jusqu'au mois de mai. Celui qui échouait dans deux matières et n'avait pas l'occasion de se présenter à la session de reprise perdait toute son année. Donc, l'idée des semestres est excellente; c'est de l'éducation saine et progressiste.

Le ministre a déclaré que la limite des prêts restera de $1,000 mais sera fondée sur $500 par semestre, et c'est parfait. Nous savons tous très bien qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'instruction relève des provinces, mais le ministre a-t-il discuté le problème de l'autorisation avec les provinces? Il a parlé de «paiement» au Québec. Voulait-il dire que, dans ce cas particulier, il s'agissait de faire un prêt au Québec afin de lui permettre de consentir lui-même des prêts aux étudiants? Le ministre a indiqué qu'il s'agissait d'un paiement pur et simple; peut-être pourrait-il fournir des éclaircissements, car je ne comprends pas très bien, bien que je sois né au Québec. Le ministre n'a pas parlé d'instituer l'évaluation des ressources et je crois qu'il pourrait aussi clarifier ce point. Je suis tout à fait d'accord avec cette disposition de la loi. Il y a longtemps que je m'inquiète du fait que les enfants de parents riches peuvent obtenir des prêts d'études alors que d'autres, quand une limite est imposée, ne le peuvent pas parce que leurs notes ne sont peut-être pas assez bonnes. Cependant, je crois que l'évaluation des ressources est une bonne idée en soi. Monsieur l'Orateur, un collègue me disait justement ce matin que, si nous accordons le droit de vote à 18 ans, nous devrions peut-être tenir les étudiants responsables de leurs actes dès cet âge-là aussi. C'est discutable.

Un autre point qu'il ne faut pas oublier: tandis que ces prêts aident les étudiants à obtenir une formation universitaire, cela signifie aussi qu'ils débutent dans la vie avec une dette de $5,000. Nombre d'entre nous qui avons fait nos études pendant la crise n'ont pas eu l'occasion de fréquenter l'université. Toutefois, l'évaluation des moyens me semble louable. Je connais le cas d'une jeune fille qui, au début du premier semestre a dûment rempli la formule de demande de prêt, s'est rendue à la banque et a obtenu l'argent, puis a dit adieu à ses étdes une fois pour toutes. Elle s'est mariée quelques jours plus tard et n'a plus remis les pieds à l'école.

• (3.20 p.m.)

Il y a des abus que nous devons, d'une façon ou d'une autre, nous efforcer de corriger. Remarquez bien, nous voulons tous être des défenseurs du mérite et de la vertu et veiller à ce que chaque étudiant digne de ce nom reçoive l'éducation voulue. Cependant il faut passer au crible et étudier ce bill aussi soigneusement que tout bill du même genre. Comme le ministre l'a dit, dans ma province, au Nouveau-Brunswick, nous avons un fonctionnaire nommé pour gérer ce programme. Le ministère responsable est celui qui s'occupe de la jeunesse et, grâce à un sous-ministre compétent, il a été très bien dirigé depuis des années. A cet égard, nous avons eu beaucoup de chance.

En mars dernier, j'ai inscrit une question au *Feuilleton* sur ce point. Je voulais savoir si nous avions consenti beaucoup de prêts qui n'ont jamais été remboursés et que l'on a dû passer aux profits et pertes. Pour être franc, la réponse m'a surpris, mais à la réflexion, j'en ai saisi les motifs. Elle révèle que jusqu'ici, le gouvernement n'a passé que peu de prêts aux profits et pertes. Une somme de plus de 100,000 dollars a été rayée du compte en raison de la mort des étudiants en cause et plus de 500,000 dollars prêtés, restent dus. Ces étudiants ont manqué à leurs engagements. Nous verrons ce qu'on peut faire pour régler leurs cas.

Cependant et jusqu'ici seulement $22,000 on dû être passés aux profits et pertes. Je crains toutefois qu'au cours des ans des millions de dollars ne pourront être recouvrés pour une raison ou pour une autre; des étudiants qui auront obtenu des prêts quitteront le pays, sans compter d'autres éventualités que la mort du bénéficiaire. Il faudra prévoir d'autres dispositions pour les prêts non remboursés.

Pour conclure, et à mon avis, je crois que les modifications proposées par le ministre dans ce bill sont excellentes; les dispositions de la loi sont excellentes si elles sont utilisées à bon escient; j'aimerais connaître la réponse du ministre, en temps utile, au sujet des deux ou trois points que je viens de soulever.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais aborder un aspect de la question des prêts aux étudiants dont n'ont pas fait mention, expressément ou implicitement, ni le ministre dans sa déclaration ni le député qui m'a précédé. Il s'agit de la légitimité ou de l'utilité du point de vue social du financement de l'enseignement supérieur par un programme de prêts.

Lors de la campagne électorale de 1963, l'ancien premier ministre, le très honorable Lester Pearson, a promis, geste fort louable aux yeux de bon nombre, d'offrir 10,000 bourses aux étudiants canadiens. En octroyant des bourses, nous reconnaissons que les études supérieures doivent être accessibles à tous et que le coût de celles-ci ne doit empêcher personne d'y accéder. Bien entendu, aucun programme de ce genre n'a été créé depuis 1963. A la place, le programme actuel permet aux étudiants d'emprunter de l'argent qu'ils doivent rembourser avec intérêt. Cette façon d'envisager la question est dépassée, non seulement en raison de considérations de philosophie sociale, mais aussi parce qu'elle ne conduira pas, même dans la pratique, à la société évoluée de façon restreinte dont, sauf erreur, le parti libéral se dit le promoteur.

[M. MacRae.]

J'aimerais donc vous faire connaître brièvement le pour et le contre des prêts aux étudiants par rapport au droit à une éducation universelle et supérieure. En établissant des prêts aux étudiants plutôt que de leur conférer le droit à une éducation post-secondaire, nous n'encourageons vraiment pas ceux d'âge universitaire à aller à l'université. C'est seulement lorsque l'enseignement post-secondaire sera universel et aussi accessible que l'école publique ou secondaire, que tous nos étudiants chercheront à poursuivre leurs études. Il demeure, et bien des études l'ont prouvé, qu'à moins qu'un enfant n'ait décidé d'aller à l'université avant d'atteindre l'âge requis, il est peu probable qu'il y aille ou qu'il demande même un prêt. Qu'un étudiant réside dans une province pauvre ou riche au Canada, il suppose qu'il a droit à une éducation secondaire.

A mon avis, si un enfant a l'aptitude et le talent pour apprendre et veut aller à l'université, son droit, en l'occurrence, doit être considéré comme fondamental et essentiel. Je m'exprime ainsi parce que le programme de prêts défavorise les enfants de la classe ouvrière, dont les parents considèrent le prêt simplement comme une dette. Ces enfants le voient comme une avance et comme une charge. Chose plus grave encore, peut-être, ces enfants adoptent l'attitude de leurs parents et estiment que les prêts sont des obstacles à surmonter. Ces enfants doivent franchir des barrières psychologiques dressées dans leur milieu et qui n'entravent pas les enfants de parents riches, qui ont ce que j'appellerais une attitude positive en face de l'éducation supérieure.

Bien des faits viennent appuyer mon assertion. L'étude des classes sociales et de la structure du pouvoir au Canada intitulée: *Vertical Mosaic* quoique démodée, montre, de façon très concluante le déséquilibre de la population universitaire. On voit que les enfants des riches du pays sont démesurément représentés dans les universités par rapport aux enfants appartenant aux autres classes sociales. Même si les prêts aux étudiants ont jusqu'à un certain point redressé la situation, nous devrions, à mon avis, faire beaucoup plus en rendant gratuit pour tous l'enseignement universitaire ou post-secondaire.

J'aurais un autre point important à signaler au sujet de la formation universitaire. Beaucoup regardent la formation universitaire comme une chose qui s'achète—c'est le cas à l'heure actuelle—comme une chose que l'on obtient contre le paiement de frais. Cette façon de penser a favorisé une attitude erronée à l'égard de l'enseignement. A l'heure actuelle, les étudiants voient l'enseignement

universitaire comme une marchandise à acquérir en vue d'un avantage économique ultérieur. C'est exactement, selon moi, le genre d'attitude dont nous ne voulons pas. Nous ne voulons pas qu'on nourrisse de telles idées au Canada. On ne doit pas considérer l'enseignement comme une marchandise. C'est pourquoi je suis heureux de constater que certaines autorités dans le domaine de l'enseignement ont suggéré d'abolir le baccalauréat. Elles savent que certains étudiants ne cherchent à obtenir un diplôme que parce qu'il leur permettra de se procurer une situation meilleure ou plus payante. Elle prétendent que si on ne le leur accorde pas, seuls ceux qui aiment apprendre s'orienteront vers l'instruction supérieure parce que, ces études terminées, rien ne viendra sanctionner officiellement leurs efforts. C'est là un point très grave que d'autres qui s'intéressent à l'instruction supérieure devraient examiner avec soin.

• (3.30 p.m.)

C'est tout autre chose, bien entendu, dans le cas des professions. Il faut garder une sorte de consécration officielle, telle un diplôme, pour se tenir au diapason de la technique. Nous autres, Canadiens, devons tâcher de faire disparaître l'idée que l'instruction est une sorte de produit qui sert à obtenir un prétendu avancement. Il ne faut pas voir dans le prêt une raison de plus pour considérer l'instruction comme un placement.

J'aimerais faire ressortir un autre point, déjà mentionné par le préopinant: le programme actuel étant ce qu'il est, des milliers d'étudiants canadiens sont bien endettés le jour où ils reçoivent leurs diplômes; leur dette atteint souvent les $5,000 en prêts du gouvernement. A mon avis, les résultats en sont intéressants du point de vue des classes. Cette dette impose un fardeau plus lourd aux étudiants des familles pauvres ou à revenus moyens. Elle a tendance à influencer l'étudiant dans le choix des cours qu'il devrait suivre. Leur durée est très importante pour ces étudiants. Des relevés prouvent que les étudiants de la classe ouvrière choisissent plus souvent des études moins longues. C'est, en fait, ce qui leur arrive. Ils savent qu'ils vont s'endetter et par conséquent, choisissent des cours moins longs, évitant les études postsecondaires et les cours professionnels plus exigeants. Je le répète: le principe de la dette influence fortement les membres les plus pauvres de notre collectivité. En un mot, c'est un principe antidémocratique.

J'aimerais signaler quelles en seront les conséquences sociales pour notre société. J'ai déjà parlé de ses effets graves sur les étudiants issus de familles à revenus modiques. Ces étudiants prennent le problème de la dette beaucoup plus au sérieux que ceux des familles à l'aise. Une fois diplômés, ils ont tendance à accepter les emplois les plus rémunérateurs pour rembourser leurs dettes. Quels en sont les résultats pour notre société? Moins d'étudiants deviennent des travailleurs sociaux, cherchent à faire partie du SUCO et même, moins d'entre eux deviennent membres de la Compagnie des jeunes Canadiens. Moins d'entre eux font un travail souhaitable, du point de vue de la société, parce qu'il leur faut gagner plus d'argent pour rembourser une dette de $5,000; par conséquent, au long terme, c'est la collectivité dans son ensemble qui y perd. Nous perdons le travail créateur que nombre de ces diplômés d'universités seraient disposés à faire s'ils n'avaient pas à se trouver des emplois plus rémunérateurs pour rembouser leurs dettes.

Quant à l'extension des catégories d'étudiants susceptibles de bénéficier de ces prêts, je demanderais au ministre de nous expliquer pourquoi le cas des étudiants à mi-temps n'a pas été abordé dans les modifications? Dans notre société, ceux qui, hommes ou femmes, gagnent leur pain et ambitionnent d'accéder à une meilleure éducation devraient pouvoir bénéficier de prêts. Le premier pas à faire dans le sens de l'universalité serait de rendre admissibles à ces prêts les gens de cette catégorie.

Comme d'autres députés, j'en suis sûr, j'ai reçu des lettres d'épouses qui travaillent, dans ma circonscription. Elles déclarent qu'elles aimeraient suivre des cours d'université si des prêts leur étaient consentis en vertu de ce programme. Or, elles en sont exclues. Elles prétendent notamment que ces prêts leur permettraient de payer des gardiennes pour les remplacer auprès de leurs enfants pendant leurs heures de cours. Pourquoi les adultes qui travaillent à temps partiel seraient-ils exclus de cette mesure législative?

Telles sont en général mes observations, monsieur l'Orateur. Bien que nous n'ayons pas fait grand bruit à ce sujet, ces questions sont extrêmement importantes pour notre société.

Il y a quelques années, sous la direction du très honorable M. Pearson, le parti libéral s'était lancé dans un programme hautement recommandable, du moins en ce qui concerne les engagements qu'il impliquait. Ce programme, en principe du moins, donnait à tout jeune Canadien le droit à l'instruction considérée non point comme un bien à acquérir grâce à de l'argent emprunté à un certain taux d'intérêt mais comme une chose accessible selon ses capacités, ses talents et ses désirs. Nous n'avons, selon moi, aucun programme législatif dans ce sens. Sans doute, ce bill concernant les prêts est-il important, mais

il est loin de répondre au but précité et ce sont les Canadiens, la société canadienne, qui en pâtiront.

M. MacRae: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député qui vient de parler de façon si éloquente et qui a évidemment bien étudié la question? Au cours de ses recherches, a-t-il songé à demander ou à évaluer ce qu'il en coûterait à la nation pour assurer l'instruction de ses étudiants jusqu'à la fin du baccalauréat?

M. Broadbent: Je répondrai avec plaisir, quoique je ne puisse entrer dans les détails. Le ministre ou l'auteur de la question pourrait sans doute nous donner des renseignements plus précis. Je sais qu'environ les deux tiers ou les trois quarts des frais d'université sont payés par l'État, qu'il s'agisse de fonds fédéraux ou de fonds provinciaux. Il s'agirait simplement de majorer ces frais. Je n'essaie aucunement de sous-estimer l'importance du problème.

J'estime que le gouvernement devrait faire une déclaration l'engageant dans ce sens, ce que ne saurait faire un programme de prêts, qui part d'un principe très différent. Si le député qui a posé la question tient à connaître mon avis au sujet du principe de l'universalité, la première chose à faire, pour le gouvernement fédéral, serait de prendre à sa charge les frais de scolarité de tout étudiant admis dans une institution post-secondaire. Cela ne suffirait pas à assurer ses frais de subsistance mais, du moins, n'aurait-il pas à rembourser à l'État ses frais d'inscription. C'est un premier pas à faire et cela ne coûterait pas trop cher au gouvernement fédéral.

• (3.40 p.m.)

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, la question des prêts aux étudiants est un des points les plus essentiels de l'évolution de notre société. Il existe un principe de base: le droit de l'individu à l'instruction. Cela ne devrait présenter aucun problème d'argent, puisqu'il s'agit, à mon sens, d'un droit inhérent à la liberté de la personne humaine. Ni la pauvreté, ni le grand nombre d'enfants d'une famille, ni le manque de moyens d'instruction dans une région ne devraient empêcher un étudiant d'obtenir la formation à laquelle il a droit.

Voilà pourquoi j'approuve sans réserve les remarques de mon préopinant, savoir qu'il ne devrait même pas être question de prêts, tant il est évident que l'on doit aider les étudiants qui n'ont pas les moyens de défrayer leurs études. Mais comme nous pataugeons toujours dans le même système et que nous refusons, malheureusement, d'étudier les réformes qui s'imposent au sein même de notre système économique, nous sommes obligés de recourir à un moindre mal, celui des prêts aux étudiants.

Les amendements apportés à la loi canadienne sur les prêts aux étudiants me semblent de bon aloi et j'espère qu'ils favoriseront davantage l'éducation.

Je me permets de signaler le fait que le Québec dispose d'un programme de prêts et de bourses et que, par conséquent, la loi fédérale n'a pas à intervenir.

Il est de notre devoir de veiller à ce que la justice existe en ce domaine. Il faudrait absolument que le gouvernement fédéral s'entende parfaitement avec les provinces qui ont déjà leur propre système, afin qu'aucune injustice ne soit commise envers quelque région de notre pays.

On sait que durant nombre d'années, certains régimes politiques du Québec ont refusé plusieurs programmes d'aide à l'éducation. Le Québec a perdu, de cette façon, des sommes d'argent considérables, et cela explique en partie pourquoi le Québec est quelque peu en retard et pourquoi il doit redoubler d'efforts pour en arriver à un niveau de vie convenable.

Monsieur l'Orateur, il est extrêmement important que toutes les sommes d'argent dont le Québec a besoin pour permettre à ses étudiants de parfaire leur formation soient mises à sa disposition par le gouvernement fédéral, sans aucune restriction, afin d'en assurer une distribution équitable.

Ce partage équitable est un des points que je voulais signaler. Il ne doit pas être fixé à un tel montant, ce qui conduirait à l'injustice. Au fait, s'il y a trop d'étudiants dans le besoin pour les subventions disponibles, certains d'entre eux ne pourront avoir accès à ces prêts. Les prêts devraient être mis à la disposition de tous, à la condition, bien sûr, qu'ils en aient réellement besoin.

Trop souvent, certains étudiants dont les parents sont en mesure de défrayer les études de leurs enfants se servent des bourses, afin de pouvoir se la couler douce ou, peut-être encore, afin de pouvoir contester.

Il faudrait surveiller davantage les conditions dans lesquelles les prêts sont consentis, de sorte qu'ils ne le soient qu'en cas de réel besoin. Mais, une fois cette réserve admise, n'est-il pas injuste de fixer un montant, car, par le fait même, certains seront privés.

En vertu de quel principe peut-on justifier la discrimination? On devrait discuter de ce problème d'une façon plus approfondie et ne pas imposer de restrictions, si tout le monde reconnaît le principe selon lequel tous ont droit à l'instruction.

Si l'on part de ce principe, que l'on mette le montant nécessaire à la disposition de ceux

qui en ont besoin, et ce sans aucune espèce de restriction.

Il se glisse toujours certaines injustices dans le présent système de prêts. Au fait, on semble vouloir punir ceux qui participent le plus à l'évolution du pays, c'est-à-dire ceux qui ne craignent pas d'avoir des enfants. C'est ce qui se produit lorsqu'on a cinq, six ou sept enfants qui sont aux études. Au fait, on peut facilement s'imaginer tout ce qu'il peut en coûter, et même les familles les plus à l'aise sont incapables de faire face aux dépenses d'éducation, s'il se trouve en même temps dans leur famille un nombre trop élevé d'étudiants au niveau post-secondaire.

Les étudiants qui bénéficient de prêts devront un jour les rembourser. Pourquoi, par conséquent, ne pas tout simplement distribuer équitablement le crédit nécessaire à l'instruction des enfants qui en ont besoin?

Il faudra revenir sur cette question, en vue tout simplement de défendre le principe de la liberté de la personne humaine de se développer. Le manque d'argent ne doit pas être un obstacle à l'évolution, surtout en 1969, alors que l'argent abonde. Sans instruction, on ne saurait, de nos jours, songer à gagner sa vie, à jouer son rôle dans la société. Il est très important d'assurer à tous la possibilité de s'instruire.

J'espère, de toute façon, que cet amendement à la loi sera utile. Et je termine mes remarques en répétant qu'il faudra envisager le problème d'une façon plus sérieuse et songer tout simplement à consentir des prêts sans intérêt à tous ceux qui en ont besoin, en vue d'élever le niveau d'instruction de nos citoyens, ce dont notre peuple pourra être fier.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, il me fait plaisir d'appuyer le bill C-135 et de recommander qu'il soit déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

J'aimerais, au début de mes remarques, signaler un point auquel l'honorable député de Champlain (M. Matte) vient de faire allusion, c'est-à-dire celui des étudiants plus fortunés, qui ont quand même droit aux prêts, en vertu de ce programme.

Même si leurs parents sont riches, certains étudiants désirent quand même défrayer eux-mêmes leur éducation. Ce sentiment d'indépendance est louable et je ne vois pas comment un programme comme celui-ci pourrait décourager...

M. Matte: Si cela en enlève aux autres!

M. Breau: Cela n'enlève rien aux autres.

M. Matte: Oui, puisqu'un certain montant est fixé.

• (3.50 p.m.)

M. Breau: De toute façon, lorsqu'on parle d'éducation, il faut se rappeler qu'il s'agit d'un domaine qui relève du gouvernement provincial et que si le gouvernement fédéral entend subventionner l'éducation, il ne doit le faire qu'en accord avec les provinces.

De toute façon, il est très important, à mon sens, que le gouvernement fédéral prenne souvent l'initiative dans le domaine de l'éducation, car il est nécessaire, avec une population mobile comme la nôtre, d'avoir un système bien coordonné.

Un autre aspect très important de l'éducation, dont il faut tenir compte, c'est le fait que les conditions changent d'une province à l'autre. C'est pourquoi il est extrêmement important, à mon avis, pour le gouvernement fédéral, de s'occuper activement de cette affaire.

J'aimerais maintenant parler de la priorité des dépenses relatives à l'éducation et, notamment, du changement dans les priorités qui existaient depuis 10 ou 20 ans.

Tous savent que les dépenses du gouvernement fédéral et des provinces, per capita, relativement aux étudiants et à la population en général, de même qu'au prorata du revenu du gouvernement provenant des impôts, ont beaucoup augmenté au cours des dernières annés. De toute façon, à mon avis, même en augmentant les dépenses, on n'a pas réussi à s'attaquer vraiment au problème de l'éducation.

Par exemple, dans certaines provinces, il y a 50 ans, et dans d'autres, il y a environ 20 ans, on a accepté que l'éducation secondaire soit gratuite.

A mon avis, il est encore plus important, aujourd'hui, de recevoir une éducation universitaire, d'obtenir un baccalauréat et, dans certains cas, une maîtrise, qu'il ne l'était il y a 30 ans.

Pourtant, à cette époque, l'État se chargeait de défrayer le coût de l'éducation secondaire, tandis qu'aujourd'hui, l'éducation universitaire n'est pas gratuite. Évidemment, on en défraie une grosse part, mais l'éducation n'est pas encore gratuite à tous les niveaux.

Monsieur l'Orateur, de part et d'autre, on a oublié la nécessité de l'éducation dans notre pays.

J'aimerais faire miennes les paroles de l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), lorsqu'il parlait de l'éducation gratuite.

Monsieur l'Orateur, je crois fermement que l'éducation est un droit inaliénable; tout le monde devrait y avoir accès. Par conséquent, à mon avis, au Canada, nous devrions bénéfi-

cier de l'éducation gratuite, parce qu'aujourd'hui, les frais de scolarité ne constituent qu'une minime partie des frais d'instruction.

A cause des systèmes universitaires qui existent actuellement, un étudiant doit quitter le foyer paternel pour aller étudier à l'université 8 ou 10 mois par année. De plus, il doit payer ses dépenses pour vivre au loin. On devrait penser à subventionner les étudiants, à les aider à payer leurs dépenses, parce qu'ils doivent vivre près de l'université.

Évidemment, lorsqu'on parle d'éducation gratuite, entre autres choses, il faudrait suggérer, d'une manière ou d'une autre, que l'on prélève à la source ce qu'il faut payer pour tout cela. A mon avis, si nous étudions le système d'éducation universitaire du Canada, nous nous apercevons que, peut-être, nous pourrions changer les priorités, afin de donner ce droit inaliénable à l'étudiant.

N'est-il pas plus important de donner l'éducation gratuite et, peut-être, de dépenser un peu moins ailleurs? Peut-être serait-il possible de construire des édifices moins coûteux et de réduire le coût de certains services universitaires afin de donner priorité à l'éducation gratuite?

Dans une société comme la nôtre, je ne vois pas comment on pourrait accepter le fait que seulement celui qui peut payer $1,000 ou $1,200 par année puisse aller à l'université. Je répète qu'il s'agit d'un droit inaliénable. Tout le monde devrait avoir accès à l'éducation. Il ne devrait pas importer qu'une personne puisse payer ou non.

Avant de suggérer que le coût de l'éducation soit défrayé par l'État, j'aimerais traiter de l'orientation de notre système universitaire. Je pense qu'il serait opportun, aujourd'hui, d'étudier la raison d'être de l'université, telle qu'elle existe aujourd'hui.

L'université, aujourd'hui, est en effet un peu anachronique. L'université est issue d'une conception du XIV^{e} ou peut-être du XV^{e} siècle, selon laquelle les éducateurs se réunissaient dans ce centre et les étudiants devaient se déranger pour aller à eux.

Est-ce la seule façon d'instruire les gens? Est-ce la seule façon d'avoir un système d'éducation universitaire?

Aujourd'hui, on constate qu'il existe beaucoup de problèmes dans les campus: problèmes de contestation d'étudiants ou de professeurs à l'égard de l'administration et toutes sortes d'autres problèmes de ce genre. Quant à moi, je simplifie le tout en disant qu'il s'agit d'un conflit entre l'étudiant, l'éducateur et l'administrateur.

J'estime que nous ne ferons jamais des administrateurs avec des professeurs, et vice versa.

Cela devrait peut-être nous inciter à faire un examen en profondeur de notre sytème d'éducation. On devrait peut-être essayer de savoir si l'on fait usage au maximum des réseaux de communications et même des moyens de transport. Les universités demeurent comme elles étaient auparavant, mais pourtant, aujourd'hui, contrairement à ce qui existait il y a 20 ans, on peut voyager à 600 milles à l'heure, on bénéficie de moyens de communications rapides et l'on ne s'en sert pas assez dans ces institutions.

Certaines universités s'en servent, mais, selon moi, le double emploi des commodités existe dans ces institutions. Par conséquent, on consacre beaucoup d'argent à ces choses-là, alors que l'on doit respecter un droit ou un principe. Pour la seule raison que cela coûterait un peu plus cher, on ne peut trouver de moyen terme.

Je pense, monsieur l'Orateur, que les provinces et le gouvernement fédéral devraient examiner à fond, aujourd'hui même, le rôle de l'université dans la société canadienne. Ils devraient essayer de déterminer s'il n'y aurait pas lieu de coordonner un peu plus l'éducation, la programmation et l'enseignement comme tels.

Par exemple, aujourd'hui, un professeur domicilié à Montreal pourrait donner des cours, soit en se rendant sur les lieux, soit au moyen de la télévision, dans tout l'Est du Canada. Ce serait facile, mais on ne le fait pas.

Ma province, le Nouveau-Brunswick, compte trois universités. On disait qu'il était nécessaire d'avoir une université française et une université anglaise. Je ne veux pas parler de ce sujet. De toute façon, il existe trois universités pour 600,000 personnes. A mon avis, nous en avons trop. Beaucoup d'argent a déjà été investi uniquement pour les édifices, pour tous les services et pour la double administration.

J'aimerais répéter que je suis d'accord avec les députés de Champlain et d'Oshawa-Whitby, qui disent que l'éducation devrait être universelle, accessible à tout le monde. Toutefois, avant de dire qu'on devrait consacrer encore plus d'argent à l'éducation, on devrait examiner le système en profondeur et étudier sérieusement le rôle de l'université qui a été conçu au XIV^{e} siècle.

Ainsi, nous serons peut-être obligés par les circonstances, par les coûts, par le niveau de vie, de réexaminer cette question-là et de voir si nous ne pourrions pas dispenser l'éducation à un coût un peu moins élevé.

• (4.00 p.m.)

[*Traduction*]

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet des modifications à la loi canadienne sur les prêts aux étudiants. Per-

mettez-moi de dire tout d'abord que cette loi a été très utile et bien accueillie. Depuis son entrée en vigueur, en juillet 1964, quelque 142,000 étudiants en ont bénéficié et obtenu des prêts pour parfaire leurs études et, dans un sens plus large, pour aider le Canada tout entier. Les deux modifications proposés m'intéressent tout particulièrement.

La première se rapporte aux immigrants reçus et modifie la loi à leur égard. Les personnes admissibles n'ont plus besoin d'avoir résidé au Canada pendant une période d'au moins une année. Il me semble juste et approprié que nos prêts bénéficient aux étudiants canadiens ou aux immigrants reçus plutôt qu'à des étudiants qui profitent des dispositions prévues par la loi et retournent ensuite dans leur pays d'origine sans rien faire d'autre pour le Canada. Bien sûr, nous espérons qu'ils se rendront utiles dans leur pays natal.

L'autre modification permet aux étudiants qui sont inscrits dans des collèges selon un régime semestriel d'obtenir des prêts. Je suis heureux et fier de dire que l'Université de Guelph, dans ma ville, et l'Université Simon Fraser ont été les deux premières universités au Canada à posséder un régime semestriel. C'est encore le cas, sauf erreur. Ce régime fonctionne très bien à l'Université de Guelph. Il permet aux étudiants de poursuivre des études qu'ils n'auraient pas pu faire autrement faute de temps. En vertu d'un régime semestriel, ils peuvent assister aux cours d'une façon continue. En somme, cela fonctionne très bien et je note avec satisfaction qu'on élargit le programme actuel de façon à inclure le régime semestriel.

Il y a, d'après moi, dans l'application et la réglementation de cette loi deux aspects à considérer. Certains se sont plaints à moi de distinctions injustes dans l'attribution de ces prêts. Je sais qu'il appartient aux provinces de délivrer des certificats mais à l'échelon fédéral, nous devrions nous en occuper davantage. Des parents sont venus me voir pour me dire qu'on avait refusé des prêts à leurs fils ou à leurs filles. Dans un cas en particulier, le père et la mère travaillaient tous les deux et avaient six enfants. On avait refusé un prêt à l'un d'eux et pourtant, dans la même localité, un fils de banquier en avait obtenu un. Il est très difficile de comprendre une telle contradiction dans les faits. En août de cette année, le ministre a remis un communiqué à la presse où il disait ceci:

> En réexaminant les critères, on n'a apporté aucun changement aux principes de base. Pour décider si l'étudiant a besoin d'une aide financière, dans la plupart des cas, on continuera de tenir compte des ressources de sa famille, et les prêts ne seront autorisés que si l'ensemble des ressources financières de l'intéressé sont insuffisantes pour payer ses frais de scolarité. Pour la première fois, on usera de pratiques uniformes en appliquant les nouveaux critères en vue d'établir la somme que les parents devraient pouvoir verser au titre des frais de scolarité de l'étudiant. On tiendra compte, par exemple, du revenu familial, du nombre d'autres enfants à charge, des impôts versés, des frais médicaux, de la quote-part de la femme qui travaille et d'autres considérations pour déterminer l'aptitude de la famille à assumer les frais de scolarité d'un fils ou d'une fille.

Si nous appliquons rigoureusement ces critères, nous pourrons remédier à cette lacune qui m'a été signalée à maintes reprises. J'aimerais aussi traiter brièvement de la maturité et du sérieux que doivent montrer les étudiants qui reçoivent ces prêts. La loi est en vigueur depuis quelque temps. A la fin de la quatrième année, de plus en plus d'emprunteurs ont complété leurs études et sont tenus de rembourser régulièrement le principal et l'intérêt. Au 30 juin 1968, quelque 66,400 emprunteurs tombaient dans cette catégorie. Le rapport du programme canadien de prêts aux étudiants révèle que la majorité d'entre eux ont témoigné de maturité et de sérieux. A peu près 4 p. 100 ne l'ont pas fait. Il y a lieu de se demander si les banques s'efforcent vraiment par tous les moyens d'obtenir le remboursement de ces prêts. Sont-elles insouciantes et essaient-elles à moitié seulement de percevoir le principal et l'intérêt à cause de la garantie donnée par le gouvernement? Ont-elles l'air de croire que si elles ne perçoivent pas les prêts, le gouvernement les remboursera de toute façon?

Les fonctionnaires chargés d'appliquer la loi devraient indiquer clairement aux banques qu'elles ne toucheront pas l'argent que la loi garantit, tant qu'elles n'auront pas fait tout leur possible pour recouvrer le montant des prêts en souffrance. Avec ce programme, les banques à charte du Canada ont fait de belles affaires. En 1968, le gouvernement fédéral a versé aux banques à charte et à d'autres prêteurs un montant de $4,936,456.46 en intérêts. Le programme existe depuis presque cinq ans, et l'intérêt que le gouvernement fédéral a payé aux banques sur ces prêts doit s'élever à 22 ou à 25 millions de dollars. Les banques à charte ont donc un très bon compte à cet égard avec le gouvernement fédéral, et il leur incombe de veiller à ce que les prêts soient remboursés, intérêt et principal.

Combien parmi les étudiants qui bénéficient des prêts se trouvent au Canada en vertu de visas d'étudiants? Combien d'entre eux sont retournés dans leurs pays et ne peuvent pas être retrouvés. Ce sont là des questions intéressantes. J'espère que les préposés au recouvrement de ces dettes veilleront à ce que les banques à charte fassent tout leur possible pour les faire rembourser. On m'a dit que

dans les débuts du programme, les banques recevaient du gouvernement fédéral 4¼ p. 100 d'intérêt sur les prêts. Le taux est rendu à 8⅛ p. 100.

M. Gray: Il était au début de 5¼ p. 100.

• (4.10 p.m.)

M. Hales: Il est maintenant de 8⅛ p. 100 et c'est là un joli taux d'intérêt que verse le gouvernement fédéral aux prêteurs. Je termine en louant encore une fois la valeur de cette mesure législative. Ceux qui sont chargés du plan devront l'orienter et le suivre de près, sinon Dieu sait où cela nous entraînerait. Ceux qui acceptent des prêts doivent savoir qu'ils devront les rembourser. Ils devront montrer de la maturité et un sens du devoir quand il s'agira de rembourser les prêts obtenus pour leurs études universitaires. Ce privilège n'a pas été accordé à beaucoup de députés. Ces prêts n'existaient pas quand nous avons fait nos études, nous nous en sommes tirés et nous avons peiné pour nous procurer l'argent nécessaire. Maintenant que la société offre des avantages comme ceux-là, la seule réaction juste et raisonnable que peuvent avoir les étudiants est de rembourser les prêts avec ponctualité et avec gratitude pour le privilège qu'on leur a accordé.

M. Murray McBride (Lanark et Renfrew): Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre quelques instants pour commenter le bill C-135, loi modifiant la loi canadienne sur les prêts aux étudiants. Mais tout d'abord, je voudrais féliciter le ministre qui a présenté ce projet de loi à la Chambre aujourd'hui et lui dire que non seulement moi-même mais aussi de nombreux autres députés j'en suis persuadé, sommes enchantés de savoir qu'il fait partie du cabinet et lui souhaitons bien du succès dans toutes les entreprises dont il s'occupe avec tant de compétence.

Je voudrais également faire deux observations au sujet des discours qui viennent d'être prononcés, dont l'un par le député de Wellington (M. Hales): Il n'est que juste, je suppose, de proclamer officiellement la nécessité de se montrer sévère même envers des institutions vénérables comme les banques. C'est une observation louable que j'approuve entièrement. L'autre commentaire intéressant vient du député de Gloucester (M. Breau). Selon lui, il y aurait peut-être lieu d'examiner toute la structure de l'enseignement postsecondaire et de se demander si l'argent qui se dépense à cette fin au Canada est dépensé à bon escient et si, dans une société moderne dotée de tous les moyens et avantages qu'offrent les techniques modernes de communication, on peut justifier la duplication massive des installations, des services administratifs, et ainsi de suite.

Les dispositions les plus intéressantes de cette loi sont les suivantes: d'abord, les prêts pourront être assurés par trois groupes en plus des banques ordinaires, notamment les compagnies fiduciaires, les compagnies de prêts et les compagnies d'assurance; deuxièmement, les prêts pourront aussi être consentis à des étudiants qui sont des immigrants reçus. Plusieurs députés ont commenté cet aspect de la loi et je ne m'y étendrai pas maintenant. Troisièmement, je constate avec plaisir l'inclusion d'une disposition permettant une certaine souplesse, c'est-à-dire permettant un prêt de $500 pour un semestre, qui est ajouté au prêt de $1,000 pour une année entière.

C'est une clause très sage dont on n'a pas encore parlé jusqu'ici. Il faut fixer un prêt maximum—qui est ici de $5,000—pour que les étudiants n'émergent pas de la fournée universitaire si criblés de dettes qu'ils se trouvent réduits, comme c'est parfois le cas selon le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), à la servitude d'emplois et d'activités qu'ils rejetteraient d'emblée s'ils étaient moins endettés. Il faut donc faire l'impossible pour empêcher que les étudiants soient asservis au régime économique à la fin de leurs études. Un article de la mesure stipule que le gouvernement soldera le prêt en cas de mort d'un étudiant; je m'en réjouis. C'est à mon avis une amélioration authentique. Cette disposition démontre la sensibilité de ceux qui ont élaboré la mesure et celle du gouvernement devant les besoins de la jeunesse et les problèmes qui peuvent surgir dans des circonstances exceptionnelles.

La disposition principale de la loi est celle qui stipule que la somme totale assurée est portée de 100 à 115 millions de dollars pour 1970. C'est une augmentation de 15 millions en prêts assurables en période d'austérité. A mon avis, cela révèle d'une façon plus que symbolique que le gouvernement est fort conscient de la priorité de l'instruction et qu'il lui incombe au premier chef d'accroître les possibilités de s'instruire. Par la suite, comme l'a si bien exposé à la Chambre le ministre d'État (M. Gray), les affectations rendues disponibles seront proportionnelles à la population des étudiants.

Cette loi porte également sur le problème qui se pose à nous tous, dans une société de plus en plus tournée vers la technologie. Malheureusement, pour toutes sortes de raisons les gens doivent rester bien plus longtemps

qu'autrefois dans les salles de classe. Donc toujours plus de nos concitoyens se trouvent sur les bancs de l'école. Par conséquent, les gouvernements, et certainement celui de notre pays, ont de plus en plus le devoir de permettre aux étudiants de continuer leurs études. C'est pourquoi je suis enchanté de constater que l'on a élevé le plafond des prêts assurables pour le porter à 115 millions de dollars. A mon avis, cette mesure constitue un exemple frappant de l'initiative du gouvernement fédéral et de son intérêt pour l'enseignement.

Je veux appuyer la remarque des jours précédents, indiquant que si l'enseignement relève des provinces, nous pouvons cependant constater que cette loi constitue un exemple méritoire de la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces dans un domaine qui est essentiellement du ressort de la province conformément à la constitution.

Toute cette discussion aujourd'hui au sujet de l'éducation, dans la mesure où elle se rapporte au gouvernement fédéral, et de ce fait au Canada, tout entier, nous sommes le gouvernement du pays tout entier évidemment, me donne l'occasion d'aller encore plus loin et de faire une proposition sur ce sujet. Je propose que, en accord avec les objectifs du bill C-135, nous, au palier fédéral, nous étudiions sérieusement la création d'un organisme fédéral pour coordonner et uniformiser les normes d'éducation dans tout le pays. La diversité des régimes scolaires provinciaux est un problème vraiment sérieux auquel se heurtent de nombreux Canadiens. Il découle directement de la mobilité de la population. Ce gouvernement, ainsi que les autres d'ailleurs, dépense déjà des millions de dollars pour permettre à tous les Canadiens de se sentir chez eux dans toutes les régions de notre vaste pays.

• (4.20 p.m.)

Comment, je vous le demande monsieur l'Orateur, nos citoyens peuvent-ils se sentir chez eux dans toutes les régions du Canada étant donné la situation actuelle ou l'instruction de leurs jeunes enfants se trouve très gravement handicapée la plupart du temps lorsqu'ils se déplacent d'une province à une autre? C'est vrai, et je le répète, l'instruction relève de la compétence provinciale. Mais si la Chambre doit se préoccuper des techniques et des moyens qui permettront aux Canadiens de se sentir chez eux dans toutes les régions de notre pays, elle doit du même coup se préoccuper des techniques qui empêcheront les enfants d'une famille de se désaxer et de se déséquilibrer gravement, de sauter une classe ou de la redoubler, d'échouer ou d'accéder à d'autres classes ou niveaux d'enseignement, simplement parce que la famille déménage d'une province dans une autre.

Vous le savez, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral contribue déjà énormément à l'enseignement. C'est surtout vrai du niveau scolaire postsecondaire. Il existe déjà un certain nombre de domaines de compétence, l'enseignement entre autres, qui relèvent avant tout des provinces mais auxquels le gouvernement fédéral s'intéresse activement. A l'appui de ma thèse je voudrais citer simplement deux ou trois exemples. Le domaine du logement en est un notamment. L'habitation est un domaine qui incombe avant tout aux provinces mais auquel, tous les députés le savent, le gouvernement participe activement à la fois grâce à la Société centrale d'hypothèques et de logement et au ministre d'État que le gouvernement fédéral charge exclusivement de ce domaine.

Pourquoi cette entorse à la constitution? Pourquoi un ministre fédéral doit-il s'occuper de l'habitation alors que ce domaine ne relève même pas essentiellement du gouvernement fédéral, mais plutôt, d'après notre constitution, de la juridiction provinciale? Il me semble que c'est pour une raison pratique: simplement parce que l'on a démontré la nécessité de la participation fédérale, laquelle est reconnue depuis longtemps. Nous avons donc réagi en conséquence.

Vous reconnaîtrez de même, monsieur l'Orateur, ainsi que d'autres députés, que presque toute la juridiction concernant les mines, leur exploitation, et ainsi de suite, dépendent de l'autorité provinciale compétente. Pourtant, nous avons en ce domaine un ministre fédéral qui appuie en quelque sorte les provinces et que l'on connaît maintenant sous le titre de ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene). De même, les forêts sont essentiellement une responsabilité provinciale, mais au cabinet fédéral, nous avons un ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis). Certes, une autre partie de son portefeuille, celle des pêches, dépend également des provinces, sauf lorsqu'il s'agit des eaux territoriales.

Outre tous ces ministères, et il y en a encore d'autres dont je ne parlerai pas pour éviter de retenir la Chambre trop longtemps; nous avons un ministre du cabinet fédéral, le secrétaire d'État (M. Pelletier), qui s'occupe déjà d'un grand nombre de programmes éducatifs intéressant le gouvernement canadien, le Canada et les Canadiens en général. Ainsi, monsieur l'Orateur, je propose que nous prenions l'une des mesures suivantes: a) l'établissement d'un organisme relevant du secrétariat d'État et qui s'occuperait activement de diri-

ger la coordination et la formation d'un régime d'éducation uniforme d'un bout à l'autre du Canada afin qu'une famille qui changerait de province n'ait pas à souffrir dans ce domaine ou bien b), si nous ne voulons pas constituer une section, une division ou un organisme—quel que soit le nom qu'on lui donne—relevant du secrétariat d'État, j'estime que l'importance de ce domaine justifierait l'attribution de cette responsabilité à un ministre d'État du cabinet fédéral qui mettrait enfin un peu d'ordre dans le domaine de l'éducation dont le chaos n'échappe certes pas à bon nombre de familles itinérantes de notre pays. Je termine mes remarques avec cette proposition, monsieur l'Orateur, et j'ajoute que le bill C-135 mérite certainement l'appui de tous les partis à la Chambre.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter le ministre non seulement pour l'élévation de sa pensée, mais pour la manière dont il nous a présenté ce bill si important. Il l'a fait avec beaucoup d'aisance, de compétence et, je pense, de clarté. Je forme des vœux pour qu'il en soit toujours ainsi, tant qu'il sera ici. Je tiens à m'associer entièrement aux vues du porte-parole de notre parti, le député d'York-Sunbury (M. MacRae) qui, avec sa perspicacité habituelle, a saisi le sens du bill et l'a commenté avec une grande lucidité. Éducateur éminent et homme d'affaires averti, il a énoncé des vérités sur lesquelles nous sommes tous d'accord et je n'y reviendrai pas. Je conviens avec lui, ainsi qu'avec mon collègue de Waterloo (M. Hales), qu'il importe de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour extirper de cette mesure législative les possibilités de discrimination auxquelles elle laisse la porte ouverte et pour combler les lacunes qu'elle peut avoir.

Je suppose que notre société a toujours rejeté les tire-au-flanc. Il y en a toujours, mais c'est à l'État qu'il appartient de s'assurer qu'ils n'abuseront pas de ses largesses. J'imagine que la jeunesse du Canada doit être quelque peu désappointée de nos amis d'en face. Je conviens avec le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) qu'il était pour le moins décevant, et en tout cas fallacieux, de promettre à la jeunesse du Canada qu'en votant d'une certaine manière et en assez grand nombre pour porter un certain groupe au pouvoir, 10,000 bourses d'étude seraient mises à leur disposition. On n'a jamais vu la couleur de l'argent de ces bourses et maintenant je n'en entends plus jamais parler. Elles ont sans doute été reléguées aux oubliettes comme la Société de développement du Canada.

[M. McBride.]

Je suppose aussi que les jeunes de notre pays verront finalement disparaître la Compagnie des jeunes Canadiens. Si je comprends bien les observations de l'honorable Judy La Marsh, qui doit bien s'y connaître en la matière, ce ne sera pas la faute de nos jeunes mais de ceux qui, ayant bâti l'édifice, ont cessé de s'y intéresser, c'est-à-dire de guider, de soutenir ce groupe qui aurait pu être d'une grande valeur. Et je suppose que les Canadiens ont été déçus une fois encore lorsqu'ils ont découvert que le premier ministre (M. Trudeau) n'était pas aussi jeune qu'il semblait donner à entendre. De fait, lorsque la vérité est sortie, il était aussi âgé que moi, et, pour ma part, jamais je n'oserais prétendre être ou pouvoir être dans le vent.

La mesure sur les prêts aux étudiants est importante, et Dieu sait que les prêts aux étudiants ont vraiment aidé. C'est une excellente mesure. Je suis tout à fait d'accord avec ceux qui se sont dit en faveur de ce genre de chose. Elle souligne la préoccupation du gouvernement fédéral dans un domaine de juridiction provinciale. De cela, on ne peut douter. Mais comment le gouvernement national peut-il ne pas se préoccuper du développement des ressources humaines de la nation? Pareille attitude, une telle indifférence serait entièrement irresponsable et même impossible aujourd'hui. A mon avis, en dépit des forces qui s'y opposent, le gouvernement fédéral jouera inévitablement un rôle croissant dans le grand domaine de l'éducation des jeunes Canadiens, de fait, dans l'éducation de tous les Canadiens. Je suis convaincu qu'une chose dont le gouvernement fédéral devra se préoccuper de plus en plus, c'est l'américanisation de nos universités. A cet égard, le professeur Steele et ceux qui partagent ses idées sont, à mon avis, sur la bonne voie.

Je dis cela, non parce que je suis anti-Américain—je ne l'ai jamais été, et si je n'étais Canadien j'aimerais être Américain; c'est dire ce que je pense des Américains—mais parce que je m'inquiète de ce qui se passe au Canada, dans nos universités canadiennes.

• (4.30 p.m.)

J'espère que mon savant ami d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) ne sera pas troublé si je semble recourir à une langue «commercialisée». Comme certains de mes collègues, je m'intéresse à la question de la volonté de demeurer au pays. Qu'avons-nous vu sous le régime de la déclaration actuelle? Quels en ont été les résultats? Comment a-t-elle été appliquée? Qu'a bien pu dire un tel ou un tel

pour se rendre admissible à un prêt? A mon avis, la modification représente une amélioration, mais je fais des réserves au sujet du groupe d'âge. De même que le député d'Oshawa-Whitby, à une époque d'expansion de l'éducation des adultes, je trouve qu'il serait peu réaliste d'imposer dans le bill une limite d'âge. Ce serait vieux jeu, un peu démodé.

Il y a lieu de souligner, monsieur l'Orateur, que les prêts aux étudiants ont aidé bien des jeunes Canadiens à pousser ou à terminer leurs études, mais qu'il serait par contre insensé de croire que les prêts suffisent par eux-mêmes à les instruire. Mes propres enfants sont à la veille d'aller à l'université et, lorsque je pense au fardeau financier que je ne pourrai pas porter seul, le problème devient beaucoup plus névralgique qu'académique.

Personnellement, j'ai connu certains problèmes qui se posent quand on doit travailler pour se faire instruire. Il fut un temps où ceux qui passaient par cette épreuve disaient que c'était une expérience désirable qui devrait arriver à tout le monde. Je n'en conviens pas du tout. Lorsque je songe aux heures perdues, à l'énergie gaspillée, aux rudes efforts mal dirigés que cela représentait, je suis tout à fait de l'avis de feu M. Sydney Smith, un Canadien que j'admirais beaucoup.

Rappelant sa propre expérience, il a déclaré ne pas souhaiter la voir partagée par des jeunes de notre pays ou d'un autre. C'est vraiment un problème très, très difficile. A une époque d'inflation et de vie de plus en plus chère, n'allons pas nous abuser au point de croire que cette mesure soulagera les jeunes ou leurs parents de tout leur fardeau. C'est une aide appréciable, mais insuffisante.

Monsieur l'Orateur, au cours de la discussion très intéressante de cet après-midi, certains députés ont traité du problème des universités. J'ai noté particulièrement à ce sujet les observations du député de Gloucester (M. Breau). Cependant, je ne pense pas que le problème le plus important qui se pose à nos universités aujourd'hui soit d'ordre financier. Il existe des problèmes plus graves encore. Toute la question de la liberté des universités émerge d'une façon que l'on n'aurait pas osé envisager dans les établissements cloîtrés de mon époque. Alors, on croyait que le grand danger menaçant la liberté des universités viendrait du dehors. Mais nous vivons actuellement à une époque, au Canada, aux États-Unis et peut-être dans la plus grande partie du monde occidental, où la liberté de l'enseignement se voit davantage menacée de l'intérieur que de l'extérieur de l'université. C'est là un problème auquel les universités doivent faire face, mais quelques-unes s'y prennent si mal qu'elles s'attirent toutes sortes de difficultés qui rendent toute poursuite normale de leurs activités extrêmement difficile.

Je me suis souvent demandé ce qui se passerait si je quittais la Chambre, forcé ou non par mes électeurs. Retournerais-je à l'enseignement universitaire pour y finir mes jours? Or, quand je vois les difficultés que traversent les universités, je sais qu'à moins d'être bien aguerri, il me faudrait aspirer au Sénat pour plus d'idées et d'inspiration...

Une voix: Des idées, là, il y en a des tas.

M. Macquarrie: Mon ami dit qu'il y a une foule d'idées là-bas et peut-être aussi un nouvel élixir de vie.

Monsieur l'Orateur, la Chambre sait parfaitement que les universités aujourd'hui sont en proie au trouble, à la confusion et à l'agitation, et que, très souvent, le danger vient de l'intérieur. Peut-être est-ce là l'une des révélations de notre société. En fait, monsieur l'Orateur, j'ai l'impression, en ce qui concerne l'avenir de notre Parlement, que les plus grands dangers actuels ne proviennent pas de l'extérieur mais de l'intérieur. Mais nous en reparlerons un autre jour et, je pense, bien souvent encore.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, je reconnais qu'il y a d'autres problèmes d'importance vitale, notamment l'argent pour le Canadien moyen, et pour la jeunesse désireuse de s'armer pour mieux servir ses intérêts propres et ceux du pays et de la collectivité, et que ces choses occupent une place prépondérante, à mesure que la tâche de gagner sa vie et de boucler son budget se complique. Elle se complique surtout pour ceux qu'on appelle «les pauvres prospères», c'est-à-dire la classe moyenne qui n'est pas au bout de ses difficultés si les recommandations du Livre blanc sont mises en vigueur.

Ces dernières années, nous avons vu diminuer les occasions d'emploi pour les jeunes en été, et c'est une autre raison pour laquelle les prêts sont importants. Les demandes de renseignements et les plaintes des étudiants sur la pénurie d'emplois d'été augmentent chaque année. L'an dernier s'est révélé particulièrement néfaste aux étudiants en quête de tels emplois, et je crains que cette année ne soit pire.

Ainsi, monsieur l'Orateur, nous devons maintenir des programmes de ce genre et, dans la mesure où le présent bill rend le programme plus efficace—ce qui est le cas à maints égards—tant mieux. A mon avis, il aidera la cause de l'éducation, et je suis sûr qu'il sera précieux pour beaucoup d'étudiants et, en conséquence, pour le pays et la population que, collectivement, nous tentons de servir. J'espère que le ministre accueillera notre appui à l'égard de cette initiative. En sa qualité de nouveau ministre, peut-être prendra-t-il note des propos de certains des sages de l'opposition.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un plaisir de traiter du sujet à l'étude, un des plus importants au Canada actuellement. C'est encourageant de constater que les fonds pour les prêts aux étudiants passeront de 100 à 115 millions de dollars. J'aimerais examiner le but des prêts et voir si, oui ou non, ils atteignent leur objectif. Notre pays a sûrement besoin de prêts d'études. Comme moi, des milliers d'étudiants ont ainsi reçu de l'aide. Mais il faut se rappeler qu'un bon nombre sont endettés au terme de leurs études, comme l'a déjà signalé un député. Le but principal de la loi est d'assurer que toute personne désireuse d'entreprendre des études universitaires en ait la chance. Le but est de donner à tous accès à l'éducation, mais à eux seuls les prêts aux étudiants ne suffisent pas. Je pense qu'il faut envisager le problème dans une perspective plus vaste et plus profonde.

• (4.40 p.m.)

Le programme des prêts aux étudiants, comme chacun le sait, a débuté en 1964. Il découlait de la campagne électorale de 1963, à laquelle le premier ministre a participé. Les prêts actuels aux étudiants sont bien insuffisants, d'autant plus que le coût de la vie et les frais de scolarité ont augmenté au Canada. Seulement 16.9 p. 100 des Canadiens font des études supérieures, contre environ 40 p. 100 de la population des États-Unis.

Les prêts aux étudiants ne permettent plus à ceux-ci d'équilibrer leurs budgets. Pour illustrer ma thèse, permettez-moi de me reporter à un relevé des moyens dont disposent les étudiants, effectué en 1966 par l'Union canadienne des étudiants. Ce relevé, dont M. Robert Rabinovitch assumait la direction, donne un aperçu des difficultés avec lesquelles les étudiants sont aux prises aujourd'hui. Il révèle qu'un étudiant-type consacre environ 25.6 p. 100 de son budget à ses frais de scolarité, soit en moyenne $430 par an. Il indique aussi que la chambre et les repas ainsi que les autres dépenses d'ordre ménager représentent 25.28 p. 100 du budget, ou environ $424 annuellement. Il est évident que les frais de scolarité et de pension complète représentent plus de la moitié du budget d'un étudiant ordinaire, qui s'élève normalement à $1,677 par année. Ces chiffres valent pour les étudiants ordinaires qui fréquentaient l'université il y a deux ans. Comme vous pouvez le constater, monsieur l'Orateur, les prêts actuellement disponibles ne suffiront pas à répondre aux besoins de nos étudiants, surtout avec la hausse très sensible du coût de la vie depuis quelques années. Un député a déjà signalé la chose aujourd'hui.

Puis, tous les étudiants canadiens, particulièrement les jeunes filles, éprouvent de grandes difficultés à se trouver des emplois rémunérateurs pendant l'été. Je sais que les étudiants de l'Université de la Saskatchewan sont aux prises avec cette difficulté. Les jeunes filles notamment ne peuvent guère se trouver d'emplois convenablement rétribués. Elles travaillent habituellement comme secrétaires ou commis. Il est donc évident que les frais de scolarité, le coût des manuels et le coût de la vie ayant augmenté, notre programme de prêts aux étudiants est devenu insuffisant.

Nous devons aussi considérer la justice en éducation, aujourd'hui inexistante. Le système en général favorise les étudiants bourgeois ou riches. A ce sujet, je me réfère à l'enquête menée par l'Association canadienne des étudiants dont j'ai parlé tantôt. D'après cette enquête, ceux qui gagnent $3,000 ou moins représentent 22.1 p. 100 de la population canadienne; pourtant, seulement 9 p. 100 des universitaires viennent de ces milieux. Environ 54 p. 100 des Canadiens ont un revenu au-dessous de $5,000 mais seulement 28 p. 100 des étudiants des universités viennent de ces milieux.

A l'autre extrémité du spectre, nous constatons que 6.1 p. 100 des Canadiens touchent $10,000 par an et plus, et que 25 p. 100 des étudiants sont issus de ce groupe plus aisé. Les chiffres montrent l'injustice de notre système d'éducation. La classe de la société d'où vient l'étudiant est un facteur déterminant des possibilités qu'il a de s'instruire. Le quart des étudiants viennent du groupe plus riche qui représente 6.1 p. 100 de la population et à peu près 28 p. 100 du groupe plus pauvre qui comprend 54 p. 100 des Canadiens.

Si l'on veut que l'enseignement supérieur soit universellement accessible à tous, il faut changer le système. Les prêts aux étudiants sont bons en soi mais ils ne vont pas assez loin. Beaucoup de jeunes qui voudraient aller à l'université ne peuvent payer les frais d'inscription; bon nombre ne peuvent trouver de travail pour y subvenir et d'autres, soit à cause de leur milieu familial soit à cause de

leur mariage précoce, ne sont pas en mesure de se procurer l'argent nécessaire. Les frais d'instruction ont grimpé, tout comme le prix du logement, des vêtements et de presque tout le reste.

J'aimerais insister encore sur un point. Rendre l'enseignement supérieur universellement accessible, cela implique davantage que de supprimer purement et simplement les barrières financières qui s'y opposent. Il nous faut aussi supprimer quantité de barrières sociales, psychologiques et même structurales, si nous voulons que la majorité de nos jeunes puissent entrer à l'université. Ce qu'on appelle la classe inférieure a des revenus insuffisants. Beaucoup de ceux qui en font partie vivent dans la pauvreté et dans des foyers où règne le chômage. Pour eux, les valeurs sociales sont différentes de celles de la classe moyenne ou de leurs homologues des États-Unis. Ils n'ont pas la même échelle de valeurs, la même confiance dans l'instruction que leurs cousins riches, ni la même motivation. Vous constaterez aussi que les enfants de pauvres ne sont pas aussi robustes que nombre d'enfants de familles plus à l'aise. Il faut tenir compte de tous ces éléments si l'on veut rendre l'enseignement supérieur universellement accessible à tous les gens de n'importe quel niveau de revenu.

Il est vrai aussi, je pense, que notre régime d'enseignement, et surtout notre régime d'enseignement supérieur, est injuste envers les enfants pauvres. Pour étayer cette thèse puis-je citer les propos qu'a tenus le docteur John Porter?

> Les régimes où la sélection se fait de bonne heure, favorisent toujours les enfants des classes sociales moyennes et élevées. Il n'y a pas de techniques de sélection véritablement culturelles. Les enfants des classes sociales inférieures vivent dans un milieu qui restreint leur évolution intellectuelle. Les enfants des classes moyennes sont exposés de bonne heure et plus intensément à toute une gamme de facteurs culturels qui sont devenus importants dans les tests d'intelligence et d'aptitudes. En outre, leurs parents connaissent mieux le système et peuvent les y préparer. Les parents de classe moyenne dont les enfants ont échoué peuvent les faire admettre en traitant d'égal à égal ou même de supérieur à égal avec les professeurs et les directeurs d'école plutôt que comme des inférieurs sur le plan social, comme cela arrive très souvent dans le cas de parents pauvres. Certains enfants des classes inférieure et ouvrière peuvent concurrencer les autres sur un pied d'égalité dans ce système sélectif, mais ils doivent être exceptionnellement bien doués.

Ce point est valable, je crois, et nous en avons la preuve par ce qui se produit dans les régions sous-privilégiées du pays. Même nos programmes scolaires, conçus par notre classe moyenne à l'intention d'enfants bourgeois en représentent un exemple. Voyez ce qui arrive en première année. Le premier livre de lecture montre essentiellement des personnages bourgeois. Les personnages témoignent d'un état d'esprit et d'un sens des valeurs propres à la classe moyenne mais qui n'ont pas toujours la même signification pour les enfants issus de familles pauvres et rurales. L'histoire traite rarement de la pauvreté dans le milieu familial et des problèmes qu'elle suscite et, toujours, les héros de l'histoire sont de race blanche. Pour les enfants pauvres, ces histoires n'ont que peu de sens. Ils vivent dans un monde bien différent. De plus, l'atmosphère de la salle de classe même est une autre barrière au progrès de ces enfants des classes défavorisées, car cette atmosphère leur semble étrange et irréelle.

J'ai effleuré quelques-uns des facteurs qui contribuent à perpétuer les injustices dans notre présent système scolaire. Nous devons tous les prendre en considération si nous voulons résoudre les problèmes qui nous confrontent. Les prêts aux étudiants ne sont qu'une demi-mesure pour ainsi dire, mais malgré cela ils sont une excellente chose. Pour conclure, je voudrais dire que l'objectif d'une instruction supérieure accessible à tous est des plus souhaitables. Je soutiens que toute personne, de quelque race, de quelque rang économique ou social, de quelque origine ethnique doit avoir les mêmes possibilités d'apprendre. Voilà une condition essentielle d'une société juste.

• (4.50 p.m.)

Pour cela, il faut faire disparaître les obstacles d'ordre financier et social qui se dressent devant ces jeunes gens bien avant qu'ils aient atteint l'âge universitaire. Il est aussi éminemment souhaitable de rendre l'université accessible à l'ensemble de la société. Aux dire des économistes, nous perdons des millions de dollars par année en raison des élèves qui abandonnent leurs études. Je voudrais ici vous lire un passage d'un discours de feu M. Robert Winters, à l'époque où il était président de la Brazilian Light and Power. Le discours en question, prononcé à Windsor (Ont.) portait sur l'instruction:

> La mise de ces installations et de ces facultés à la disposition de tous ceux qui ont le désir d'en profiter et les aptitudes voulues pour le faire, représente une entreprise financière d'envergure. Elle exige les ressources des gouvernements à tous les paliers et celles du secteur privé.

C'est-à-dire le secteur privé de notre économie. Il ajoutait:

> Le niveau d'instruction et celui du bien-être économique national sont étroitement reliés. C'est là la raison primordiale du petit nombre de nos réalisations du point de vue économique, proportionnellement à celui de nos voisins mieux instruits outre frontière.

Voilà, monsieur l'Orateur, un fait éminemment pertinent et dont il faudrait tenir

compte. L'accessibilité de l'instruction peut aussi jouer un grand rôle dans la société. Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a parlé des avantages sociaux qui en découlent. Une grande partie du malaise actuel de la société provient de la misère de certaines gens, du point de vue non seulement économique, mais social et culturel. Si tout le monde bénéficiait de meilleures chances de s'instruire, nous verrions disparaître ce manque d'ambition dont souffre une bonne partie de notre jeunesse et bon nombre des difficultés qui l'accompagnent.

Je terminerai, monsieur l'Orateur, en disant que je me réjouis de certaines modifications qu'on apporte à la loi canadienne sur les prêts aux étudiants mais, à mon avis, il faut aller beaucoup plus loin. Le pays dispose des fonds, il suffit simplement d'établir convenablement les priorités. Il faut se mettre à l'œuvre tout de suite. Des atermoiements ne rapporteront rien et la situation en général continuera à se détériorer.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, il est inutile de discourir sur cette mesure. J'ai l'intention pendant quelques instants seulement d'exprimer l'intérêt que je continue à y porter et d'exhorter aussi le ministre et le gouvernement à ne pas s'en tenir aux modalités du projet de loi dont nous sommes actuellement saisis mais de franchir l'étape importante suivante qui s'impose en accordant de l'aide aux éventuels étudiants universitaires. Je dis cela, monsieur l'Orateur, parce que la mesure dont nous sommes saisis n'a qu'un caractère administratif. Elle met de l'ordre dans une loi qui figure dans nos recueils depuis 1964. Dans le schéma des modifications qu'il a dressé, le ministre n'a pas suffisamment fait ressortir ce point. La mesure régularise les méthodes concernant la situation des étudiants immigrants reçus. Elle modifie la loi pour s'adapter au nouveau programme universitaire qui d'annuel devient semestriel. Elle modifie aussi les montants des prêts pour les harmoniser avec la situation inflationniste qui règne au Canada et avec l'accroissement rapide du nombre des étudiants admissibles au programme de prêts.

Je souligne, monsieur l'Orateur, que cette conception administrative du problème de l'aide à nos étudiants dont le nombre s'accroît rapidement ne suffit pas pour former tous les jeunes Canadiens spécialisés et dotés d'une formation professionnelle dont on a besoin pour résoudre les difficultés de notre société moderne du XX[e] siècle. Le programme de prêts aux étudiants a été en fait inauguré par les gouvernements provinciaux, dont la plupart administraient un programme de ce genre avant que le gouvernement fédéral n'entre dans ce domaine. S'il y est entré, c'est parce que les provinces n'étaient pas financièrement capables de fournir les sommes nécessaires pour répondre au regain d'intérêt chez les étudiants.

Je me souviens des discussions sur ces problèmes qui nous occupaient vers la fin des années 50 et au début des années 60. La participation importante du gouvernement fédéral à l'application de la loi sur l'aide à la formation technique et professionnelle fut l'un des mobiles puissants qui ont accru l'intérêt du gouvernement fédéral. Il semble à peine logique que le gouvernement fédéral fournisse une aide importante aux étudiants au niveau technique et professionnel sans tenir aucun compte de la formation universitaire, qui permettrait aux Canadiens d'obtenir les qualifications professionnelles nécessaires pour répondre aux besoins de l'expansion rapide de notre économie et au rôle croissant de notre pays dans bien d'autres activités sur le plan intérieur ou international. Il était parfaitement logique que le gouvernement fédéral cherche cette inspiration auprès des provinces, qui avaient été les premières à s'occuper de ce domaine. Je constate que le ministre ne leur a pas reconnu ce mérite.

Je n'ai plus qu'une remarque à faire sur l'application de la loi actuelle sur les prêts: ses modalités laissent beaucoup à désirer vu que l'attribution de prêts limités aux étudiants se fait sur la base des aptitudes académiques et des besoins économiques. Ce n'est qu'au cours de l'année dernière que j'ai reçu un nombre croissant de plaintes de la part d'étudiants qui s'étaient vu refuser l'accès à la caisse des prêts à la suite d'une décision, semble-t-il, arbitraire. J'ai examiné chacun des cas qui m'ont été soumis: l'étudiant était parfaitement admissible du point de vue de ses aptitudes académiques. On dirait que l'accès à la caisse des prêts leur fut interdit surtout à cause de la pénurie de fonds.

Il se peut que les montants plus considérables alloués en vertu des modifications apportées à la loi pallieront, dans une certaine mesure, cette pénurie. Cependant, j'estime que le critère de l'évaluation des besoins est de la même eau que le vieux principe de l'évaluation des moyens, il y a belle lurette qu'on aurait dû y renoncer. Dans tous les programmes publics de ce genre, qui émargent à la fois au budget provincial et au budget fédéral, on a pris l'habitude de prendre pour critère les besoins réels et non point l'ensemble des moyens disponibles.

Parmi les cas qui m'ont été soumis, certains concernent des familles dont le père jouit d'un revenu total d'environ $10,000 par an.

On invoque la totalité de ce montant pour disqualifier automatiquement l'étudiant même si un ou deux autres membres de la famille sont aussi inscrits à l'université. Ce que je tiens à souligner, monsieur l'Orateur, c'est que le critère des besoins devrait être appliqué compte tenu de l'ensemble de la situation financière de la famille en cause et non point à l'aide de l'évaluation des moyens, cette vieille formule démodée qu'on utilisait dans le passé.

• (5.00 p.m.)

Il serait superflu, je pense, de s'étendre longuement sur la question des finances universitaires dans son ensemble. J'aimerais toutefois que le gouvernement voie plus loin que cette mesure intermédiaire et songe à résoudre les problèmes financiers de plus en plus nombreux de nos étudiants, dont le nombre va croissant. Les gouvernements provinciaux œuvrent déjà considérablement dans ce domaine et c'est pourquoi le gouvernement d'Ottawa songeait à des bourses plutôt qu'à des prêts remboursables. Si avantageux que soit le programme de prêts pour bien des étudiants, il ne répond pas aux besoins de ceux pour qui l'enseignement universitaire est inaccessible, en raison de leur manque de moyens financiers. Des députés ont signalé la présence d'une réelle pauvreté au Canada—le fait que des familles à revenus extrêmement modestes sont incapables d'envoyer leurs enfants à l'université, tout simplement parce qu'elles n'en ont pas les moyens.

On dira peut-être que le programme de prêts compense cette lacune. En fait, il n'en est rien, car il ne répond pas aux besoins des gens dans la misère, ceux-là même auxquels songe le ministre des Finances (M. Benson) dans son dernier Livre blanc sur la réforme fiscale. On dirait que le ministre veut décoiffer saint Pierre pour coiffer saint Paul. C'est un adepte de la théorie de Robin des Bois, qui consiste à prélever sur les bien nantis pour soulager les mal nantis. Il me semble que cette théorie devrait également s'appliquer aux étudiants d'université qui ont besoin d'une aide financière. En 1963, le gouvernement promettait catégoriquement de mettre 10,000 bourses à la disposition des jeunes Canadiens de talent exceptionnel mais incapables, pour des raisons d'ordre financier de fréquenter l'université. C'est un sujet sur lequel nous sommes souvent revenus à la Chambre depuis plusieurs années. J'étais parmi ceux qui s'y intéressaient vivement. En consultant mes dossiers, cet après-midi, j'y ai trouvé une longue série de questions posées à M. Walter Gordon, alors qu'il était ministre des Finances, et à l'ancien premier ministre, le très honorable Lester B. Pearson. Chacun de ces messieurs avait promis formellement de donner suite au programme de bourses en l'espace de quelques mois. Depuis lors, les années se sont écoulées et la promesse n'est toujours pas remplie. C'est un domaine où le ministre d'État (M. Gray), qui présente la mesure cet après-midi, pourrait avoir beaucoup à faire en dehors du travail administratif. Venons-en à la deuxième étape et répondons aux besoins véritables en assurant ces 10,000 bourses promises depuis si longtemps, dans le cadre des glorieux 60 jours de décision de l'administration Pearson.

Il serait superflu d'insister davantage. Il s'agit tout simplement ici d'une mesure d'ordre administratif, pour mettre une ancienne loi à la page. L'essentiel maintenant, c'est de faire œuvre de pionnier pour ce qui est de l'aide à accorder aux étudiants des universités.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, le projet de loi présentement à l'étude, concernant l'aide aux étudiants canadiens, est assez important.

J'ai entendu, cet après-midi, le ministre sans portefeuille (M. Gray) exposer l'objet du bill.

J'ai entendu également les députés parler de la situation faite aux étudiants du Canada et, sauf l'honorable député de Champlain (M. Matte), tous ont dit à peu près la même chose. Nos étudiants n'ont pas les moyens de poursuivre leurs études et le gouvernement projette d'augmenter la somme attribuée à l'éducation aux termes du projet de loi n° C-135.

Le député de Gloucester (M. Breau), par exemple, disait que certains étudiants dont les parents étaient riches ne voulaient pas les voir payer leurs études, mais désiraient plutôt emprunter.

• (5.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis—et je demanderais au député s'il peut nous prouver le contraire—que les étudiants qui ont les moyens de payer leurs études ne vont pas habituellement emprunter des banques et payer un intérêt de 9 ou de 10 p. 100. Ce sont ceux qui n'ont pas de revenu, comme le veulent les amendements du bill à l'étude, qui iront emprunter $1,000 pour une année d'étude ou $500 pour un semestre, à un taux d'intérêt plus élevé qu'en 1964, alors qu'un étudiant pouvait emprunter à 5¼ p. 100. En 1969, le taux d'intérêt est passé à 8⅛ p. 100. Lorsque nous ajoutons à cela les frais bancaires, nous obtenons l'équivalent de 9, 9¼ et même 10 p. 100, dans certains cas.

Or, l'étudiant qui a cinq années d'études universitaires à faire pourra s'endetter pour $5,000 et, lorsqu'il aura terminé ses études et qu'il voudra s'établir, il devra dépenser encore $5,000 ou $10,000, s'il s'agit d'un dentiste, d'un médecin, d'un avocat, d'un sociologue ou d'un psychiatre.

Par conséquent, le professionnel âgé de 26, 27 ou 28 ans se voit aux prises avec des dettes de l'ordre de $10,000, $15,000, $17,000 ou $18,000. Cela est-il de nature à encourager l'initiative? Est-ce là ce qu'on appelle l'instruction gratuite, telle que promise par les autorités fédérales et provinciales?

Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, que si ces prêts permettent à des étudiants de parfaire leurs études, cela hypothèque tout de même leur avenir. C'est peut-être une des raisons qui portent les jeunes universitaires à ne pas trop accepter la façon de procéder du gouvernement central et des gouvernements provinciaux à ce sujet.

En fin de compte, ces jeunes ne sont pas des idiots; ils voient bien qu'ils seront endettés. De plus, lorsque, durant l'été, ces mêmes étudiants se cherchent vainement un emploi pour gagner quelques dollars afin de payer leurs études, cela n'est pas encore de nature à les encourager.

J'ai vu pis, la semaine dernière, dans l'Ouest canadien. En Saskatchewan, par exemple, des universitaires paient leurs études à l'université de Regina avec du blé, parce qu'ils n'ont pas d'argent. A Winnipeg, ils paient avec de l'orge, du «barley», comme on dit en anglais.

Ces jeunes-là sont-ils encouragés par le gouvernement actuel? Je reconnais que l'éducation relève des provinces et non pas du gouvernement central comme tel, mais ce dernier, par exemple, pourrait établir un système de crédit qui permettrait aux provinces de s'occuper de leur système respectif d'éducation, et l'autonomie provinciale serait totalement sauvegardée dans ce domaine.

Monsieur l'Orateur, je disais tout à l'heure que les étudiants ne peuvent se trouver d'emploi au cours des mois d'été. J'ai eu des exemples frappants de cela l'été dernier. Des milliers d'étudiants n'ont pas réussi à se trouver un emploi pendant les mois de vacances, alors qu'à l'automne, ils devaient retourner à l'université. Des milliers d'entre eux n'ont pas les moyens de retourner à l'université. Des milliers d'autres ne peuvent y parvenir que grâce aux prêts de $1,000 qui sont consentis chaque année.

Devant un tel spectacle, faut-il s'étonner si la jeunesse étudiante se soulève contre ce qu'il est convenu d'appeler l'«Establishment»? Faut-il s'étonner que les étudiants se révoltent contre la société dans laquelle il leur est devenu à peu près impossible de s'intégrer?

[M. Caouette.]

On voit des jeunes de 20 et 22 ans obligés de demander $1 à leur père—qui est peut-être un ouvrier de Montréal ou un mineur de Noranda—afin de pouvoir aller au cinéma ou s'acheter un paquet de cigarettes! Est-ce que ces jeunes de 20 ou 22 ans ne se sentent pas un peu gênés de s'adresser à leur père, à qui son salaire ne suffit pas même à défrayer les études de ses enfants qui vont au collège ou à l'université?

Monsieur l'Orateur, le gouvernement a beau présenter des bills qui permettront aux étudiants de s'endetter de 115 millions de plus, mais réussira-t-il à les sortir de l'impasse? Tous mes préopinants ont parlé des étudiants, des jeunes, car tout le monde les aime, eux sur qui se fonde l'avenir de la patrie! On l'aime beaucoup, cet avenir! On l'aime beaucoup, cette jeunesse du Canada! Mais quand vient le temps de l'aider, en vue d'assurer l'avenir du Canada, on présente des projets de loi visant à l'hypothéquer «au coton»—comme on dit en bon français—à l'écraser davantage.

Monsieur l'Orateur, en 1964, il m'a été donné d'aller visiter des pays communistes. Nous avons tous peur du communisme. Nous avons peur des quelques communistes de Montréal, de Toronto, de Vancouver et d'Halifax. Mais quand je suis allé à Moscou, il m'a été donné de visiter l'université de cette ville, qui compte 35,000 étudiants, avec qui j'ai eu l'occasion de parler. Au fait, mon interprète russe était un étudiant.

A l'Université de Moscou, l'instruction est gratuite, bien qu'il s'agisse d'un pays communiste! En plus de la gratuité scolaire, on verse à l'étudiant $30 par mois! J'espère que les députés ont les oreilles ouvertes et, surtout, l'intelligence ouverte! Monsieur l'Orateur, on réussit à accorder $30 par mois à chaque étudiant, en plus de l'instruction gratuite, et à quelque faculté que l'étudiant soit inscrit. Et cela se passe dans un pays communiste!

On me dira qu'on a spolié l'individu de sa liberté. Oui! Mais quand on empêche l'étudiant canadien d'aller à l'université parce qu'il n'en a pas les moyens, n'est-ce pas une dictature financière qui les empêche de poursuivre leurs études, et ce dans un régime où l'initiative et la liberté sont censées être respectées?

Dans un pays où l'entreprise privée et la liberté de l'individu doivent être respectées, on ne réussit qu'à présenter le bill C-135 pour dire aux étudiants: Regardez comme nous sommes généreux à votre endroit. Venez vous endetter pour une période de 10 ou 15 ans. Venez emprunter des banques ou de compagnies de finance. Venez hypothéquer votre avenir et celui du Canada.

• (5.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, dans les régimes capitalistes, nous devons enrayer les abus et ne pas empêcher les jeunes d'aller à l'université, de s'instruire, d'aller dans des écoles secondaires et post-secondaires, parce que les moyens financiers n'ont pas été créés. Cela est très honteux, et nous l'endurons.

Nous l'endurons au nom de la liberté, mais de quelle liberté s'agit-il? Je reconnais que la liberté individuelle est nécessaire et que la sécurité ne suffit pas. Je sais qu'il est facile d'obtenir la sécurité. Rien n'est plus facile au monde, quand c'est au détriment de la liberté. Nous, les députés, n'avons qu'à aller devant le magasin *Freiman,* sur la rue Rideau, et casser une grande vitrine. En moins de dix minutes, nous aurons la sécurité totale, mais derrière les barreaux! Nous aurons droit à trois repas par jour, à des vêtements et à une chambre à coucher. Ce ne sera peut-être pas comme à la maison, mais, en tout cas, ce sera assuré. Si nous avons besoin de soins médicaux, on nous les donnera gratuitement. Si nous avons un mal de dents, nous irons chez le dentiste gratuitement. Il s'agit là de sécurité, monsieur l'Orateur, mais notre liberté sera derrière les barreaux.

C'est pour cette raison que nous désirons l'établissement d'un régime de sécurité et de liberté, mais de liberté véritable. Il ne faut pas dire aux étudiants: Vous pouvez vous endetter pour aller étudier. L'an prochain, si vous ne pouvez plus payer, attendez une autre année. On joue avec les étudiants comme on joue avec les petits animaux domestiques et, ensuite, on s'imagine résoudre leurs problèmes.

Monsieur l'Orateur, il est temps d'ouvrir les yeux. Un économiste américain, Robert Théobald, il y a environ un an, proposait que l'on accorde un salaire aux étudiants, parce que, disait-il, ils travaillent autant que n'importe quel travailleur dans n'importe quel domaine de l'activité économique.

Qu'est ce que nous suggérons, nous, du Ralliement créditiste? Nous ne suggérons pas d'aller chercher la lune et de l'apporter sur la terre. Nous ne suggérons pas non plus d'envoyer les étudiants avec les cosmonautes, vendredi, sur la lune. Mais nous disons que le secteur public de notre économie nationale devrait être financé par des prêts sans intérêt provenant directement de la Banque du Canada.

Il faut encore de la monnaie scripturale, selon la production nouvelle—et l'éducation est de la production—quand on bâtit un pays ou qu'on veut le développer. Nous disons au gouvernement fédéral d'ordonner à la Banque du Canada de fournir aux provinces l'argent nécessaire à l'administration de leur système d'éducation. Voilà ce que nous suggérons. Nous pouvons le faire pour plusieurs choses, mais rien n'empêche le gouvernement ou le Parlement d'ordonner à M. Rasminsky, le gouverneur de la Banque du Canada, d'accorder les crédits nécessaires aux provinces pour leur permettre de s'occuper de leur système d'éducation.

Il n'appartient pas au gouvernement fédéral de dire à la province de Québec, à la province d'Alberta, à la province de Colombie-Britannique ou de Terre-Neuve de quelle façon il entend manipuler les étudiants. Cela incombe aux provinces, car l'éducation est de leur ressort.

La fonction du gouvernement central est de fournir les crédits, par l'entremise de la Banque du Canada, afin de permettre aux provinces d'administrer le système d'éducation en construisant, par exemple, des universités, des écoles post-secondaires, des écoles secondaires ou techniques, lorsque le besoin s'en fait sentir. Son rôle consiste également à aider nos étudiants doués à poursuivre leurs études.

On dit aujourd'hui que les étudiants sont aux prises avec le problème financier. On ne dit pas qu'ils sont aux prises avec les professeurs. Non! On ne dit pas qu'ils sont aux prises avec l'université. Non! On ne dit pas non plus qu'ils sont aux prises avec des problèmes de livres. Non! On dit qu'ils n'ont pas l'argent nécessaire pour poursuivre leurs études. Alors, adoptons des lois leur permettant de s'endetter. Voilà notre système actuel! Mais il ne durera pas toujours!

Un vieux dicton dit: On peut mentir à une partie du peuple tout le temps; on peut mentir à tout le peuple pendant un certain temps; mais on ne peut se jouer de tout le peuple tout le temps. Cela n'est pas vrai, car c'est exactement la situation que nous connaissons présentement!

Monsieur l'Orateur, encore une fois, sans doute, on taxera les créditistes de ridicule, mais cela ne changera absolument rien à la situation et n'aidera aucunement la gent étudiante.

On se plaint actuellement que les choses vont mal à Montréal et qu'il faut s'en prendre aux étudiants! Moi, j'en ai rencontré des étudiants, au cours de la semaine dernière, dans l'Ouest du Canada. J'en ai rencontré à l'Université d'Alberta, au Collège Saint-Paul de Winnipeg, à l'Université du Manitoba. J'ai vu, au Collège Saint-Paul, au delà de 600 étudiants de 18 à 22 ans, qui écoutaient religieusement ce que nous avions à leur dire. Leur problème n'en est pas un de langue française ou anglaise, mais d'éducation, de finance!

Pourtant, le gouvernement ne trouve pas d'autre moyen que de proposer une loi susceptible de permettre aux étudiants de s'en-

detter. Quelle brillante solution! Comme ces jeunes doivent être satisfaits du gouvernement d'Ottawa! Il n'est pas surprenant de voir les jeunes se soulever contre les gouvernements fédéral et provinciaux! On ne leur donne aucune chance. Pourquoi? Parce qu'on a trop de chats à fouetter en même temps.

Dans l'Ouest, les parents sont aux prises avec un surplus de blé qu'ils ne peuvent pas vendre, dans l'Est, avec du poisson, dans le Québec, avec du bois et du lait, dans la province d'Ontario, avec du maïs, des fruits, des légumes, du bois et des mines qu'ils ne peuvent exploiter. Parents et enfants, tous sont aux prises avec le système actuel qui n'a aucun sens.

Voilà pourquoi je disais tantôt—et la preuve en est faite, car, à l'instar des étudiants, je suis allé aux sources—que certains étudiants sont obligés de défrayer leurs études, qui avec de l'orge, qui avec du blé, car ils n'ont pas l'argent. Le gouvernement dit: Maintenant, vous en aurez, on vous permettra d'emprunter! Mais emprunter de qui? Des banques et des compagnies de finance. Plutôt que d'utiliser la Banque du Canada pour aider les provinces à résoudre les problèmes de l'éducation, on permet aux étudiants de s'endetter directement auprès des banques.

Si le gouvernement a les moyens d'écrire un projet de loi, ne pourrait-il pas également écrire une obligation gouvernementale qui serait achetée par la Banque du Canada, qui la mettrait à la disposition des provinces?

• (5.30 p.m.)

Quand elles viennent à Ottawa, les provinces devraient demander au gouvernement central d'utiliser les moyens dont il dispose plutôt que de passer son temps à dire aux provinces, comme le fait le très honorable premier ministre (M. Trudeau): Nous sommes souverains, nous administrons les taxes que nous percevons, c'est tout. Si nous n'avons pas d'argent, c'est parce que nous ne percevons pas assez de taxes. Si nous voulons en avoir plus, il faudra taxer davantage, et comme nous n'entendons pas le faire, nous disons aux provinces: Prenez vos responsabilités, taxez vous-mêmes vos contribuables, ce qui va exonérer un peu le gouvernement fédéral des accusations dont il est actuellement la cible.

Mais cela résout quoi? Zéro! Tout est en train de paralyser actuellement au Canada, l'éducation comme le reste. Que dis-je, on est en train de paralyser? La chose est déjà faite!

Les cultivateurs de l'Ouest sont paralysés avec des montagnes de blé; ceux des Maritimes, avec des montagnes de poisson. Le phénomène est général à la grandeur du Canada. Et le gouvernement dit: Notre seul moyen financier, c'est de taxer. Et c'est alors que vient l'inflation.

[M. Caouette.]

On essaie d'apaiser les réactions en disant aux cultivateurs de l'Ouest: Vous comprenez, nous sommes dans l'inflation. Alors, endurez, laissez pourrir votre blé sur le champ. Aux pêcheurs de l'Est, on dit: C'est l'inflation, laissez pourrir votre poisson. A tout le monde, on chante: C'est l'inflation, laissez-vous paralyser.

Mais si une guerre éclatait demain, le gouvernement actuel trouverait des milliards de dollars pour enrôler la jeunesse étudiante dans l'armée, la nourrir, la vêtir, la loger convenablement, car on dirait alors: Il y a urgence nationale.

Mais quand il s'agit d'aider cette jeunesse à bâtir le Canada et à la préparer à prendre la relève, le gouvernement lui dit: Nous sommes dans une période d'inflation. Et les journalistes, eux, croient cela, car on peut lire à pleines pages dans les journaux: L'inflation nous empêche de faire ceci et cela. Les premiers que j'enrôlerais dans l'armée, si une guerre éclatait, ce sont tous les journalistes du Canada. Alors, ils apprendraient la différence entre l'inflation et la déflation.

Monsieur l'Orateur, il y a toujours «un bout» à se faire leurrer ainsi, et c'est sur le dos de nos propres jeunes, car on ne peut rien faire pour eux. Mais qu'une guerre éclate, immédiatement on peut tout et rien ne manque. Mais en temps de paix, ce n'est plus la même chose: Les universités, fermons-les.

Je parlais tantôt de Moscou et de Prague, où les étudiants reçoivent des cours gratuitement et qui, en plus, sont payés $30 par mois pour étudier. Si, dans un régime communiste, où la liberté est brimée, on peut aider les étudiants, dans un régime où l'entreprise privée doit être respectée, on n'a pas une seule raison valable de ne pas les traiter de la même façon. Loin de moi l'idée de dire que les communistes ont raison ou non, mais ils ont certainement plus soin des étudiants que nous en avons eu, jusqu'à ce jour.

Tous savent jusqu'à quel point je suis un adversaire du marxisme, qui vise à rendre l'individu esclave de l'État. Je veux que l'État, au contraire, soit au service de l'individu, de l'étudiant, de la mère de famille, de l'enfant et du vieillard. C'est précisément cette philosophie de la vie qui anime le Ralliement créditiste dans notre province, dans notre pays. Nous ne travaillons pas contre les uns ou contre les autres, mais nous voulons un État, un gouvernement, un Parlement qui tienne compte des besoins de l'individu.

Lorsque nous légiférerons en fonction des besoins de l'individu, eu égard aux possibilités physiques, à ce moment-là, monsieur l'Orateur, nous pourrons dire que, dans notre pays, il existe un régime de liberté personnelle qui garantira la sécurité à toute la population et même à l'étudiant qui a droit à un

meilleur traitement que ce qui est proposé dans le bill actuel.

Il ne s'agit pas d'une solution, mais d'un cataplasme sur une jambe de bois,—comme je le dis souvent,—et cela ne réglera absolument pas le problème des étudiants Canadiens.

En terminant mes observations, monsieur l'Orateur, je dis que le gouvernement fédéral devrait ordonner à la Banque du Canada de financer les provinces, afin que celles-ci dotent les étudiants d'un système d'éducation qui leur permettra de parfaire leurs études et, ainsi, de se mettre au service de toute la population canadienne.

[*Traduction*]

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, comme mes collègues, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) et le représentant d'Yorkton-Melville (M. Nystrom) ont exposé le point de vue de notre parti sur le bill à l'étude, je m'en tiendrai à un ou deux aspects de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants et des modifications que propose le bill, qui m'ont le plus vivement frappée.

Dans l'ensemble, nous sommes heureux des améliorations apportées à la loi, notamment l'article énumérant, comme qualités requises d'un étudiant pour obtenir un prêt, qu'il ait, entre autres, résidé au Canada pendant une période d'au moins un an et déclaré qu'il a l'intention de résider au Canada après avoir cessé d'être un étudiant à plein temps. Cette disposition sera particulièrement bien accueillie, je le sais, chez moi à Vancouver, et dans d'autres grandes villes canadiennes, où bien des immigrants pourront devenir d'excellents citoyens Canadiens.

Je voudrais parler de la modification traitant de la période pour laquelle une personne peut obtenir un prêt. Je constate que dans tout le projet de loi, comme dans toute la loi, on insiste sur le fait que le candidat doit être un étudiant à temps plein pour pouvoir y avoir droit. La modification apportée ici est une amélioration en ce sens qu'un étudiant peut maintenant obtenir un prêt pour un semestre, mais bien des gens de ma circonscription—bien des femmes surtout—sont incapables d'être des étudiants à temps plein. Ces femmes consacrent une partie de leur temps aux travaux domestiques et une autre à des études pour se perfectionner. Elles ne sauraient s'inscrire pour tout un semestre ni pour une année entière à l'université; elles peuvent seulement être étudiantes à temps partiel, ou pour certaines périodes, pourrais-je dire.

J'ai connu un grand nombre de gens, non seulement dans ma circonscription mais dans tout le Canada—c'est le cas en particulier mais pas exclusivement des femmes—qui peuvent fort bien suivre un cours une année, et un autre l'année suivante et arriver avec le temps à obtenir un diplôme universitaire complet. Cependant, sauf erreur, aux termes des modifications à la mesure, ces gens-là ne sont pas admissibles aux prêts aux étudiants. Ce sont ceux pourtant qui en auraient besoin car très souvent ils souhaitent ardemment se perfectionner une fois que leurs enfants sont élevés et n'ont plus besoin d'eux. Très souvent, un mariage précoce a interrompu leurs études mais une fois que les enfants ont quitté le foyer ces personnes-là veulent continuer leur carrière ou occuper un emploi et s'y préparent en fréquentant l'université, mais comme elles n'étudient pas à plein temps, elles n'ont pas droit à un prêt. J'espère que le ministre envisagera leurs cas parce qu'à mon avis il importe énormément que l'on stimule ces personnes-là grâce à un prêt, pour les encourager à étudier. Je le répète, la loi a été améliorée. Il n'est plus nécessaire maintenant de s'inscrire à l'université pour une année entière pour obtenir un emprunt, un semestre suffit. Cependant, aux termes du projet de loi, les étudiants qui ne peuvent suivre qu'un cours ou deux par an ne sont pas admissibles à un prêt.

L'autre observation que je veux faire s'applique aux gens qui appartiennent au groupe disposant d'un revenu moyen ou faible. Au Canada, un très grand nombre de jeunes font tout ce qu'ils peuvent pour fréquenter l'université. Je songe en particulier à un jeune homme qui, grâce aux efforts de toute sa famille, avait réussi à s'inscrire en première année à l'université et à obtenir un prêt. Il a constaté à la fin de sa première année qu'il ne pouvait pas continuer ses études car il lui fallait gagner de l'argent pour aider sa famille. Il a cherché à obtenir un emploi stable mais sans succès n'ayant qu'une seule année d'université. Comme l'a signalé aujourd'hui le député de Hillsborough (M. Macquarrie), les emplois sont très rares surtout pendant l'été. Ce jeune homme n'a donc pu obtenir qu'un travail intermittent pendant de courtes périodes mais pas d'emploi stable ou permanent. Il est allé dans l'arrière-pays en Colombie-Britannique, mais il n'a pu trouver d'emploi rémunérateur et durable qui lui aurait permis de rembourser le prêt et l'intérêt. Il s'est trouvé dans une situation assez critique et ce n'est que grâce à une intervention toute spéciale que nous avons réussi à obtenir pour lui un moratoire jusqu'au moment où il aurait la chance d'obtenir un emploi permanent.

J'aimerais que le ministre nous assure que dans de tels cas on pourra suspendre les remboursements surtout lorsqu'il existe de solides garanties que l'intéressé a tout fait pour obtenir du travail mais en vain. Les étudiants ambitieux qui ont demandé et obtenu des prêts ont rencontré de réelles difficultés et il serait très utile de régler les cas de ce genre.

Je veux mentionner un troisième point, le cas des étudiants qui se trouvent chargés de lourdes dettes. Des députés qui m'ont précédée en ont traité dans une certaine mesure, mais je crois que personne n'a mentionné les cas compliqués comme celui que j'ai rencontré et qui engageait une jeune étudiante. Elle avait presque terminé ses études universitaires. Elle devait plusieurs milliers de dollars aux termes du régime des Prêts aux étudiants. Elle m'a déclaré: «Je me suis mariée. Quand j'aurai mon diplôme, je veux gagner de l'argent pour que mon mari puisse rester à l'université, car il veut devenir médecin. Malheureusement, en guise de dot, je n'avais que cette dette contractée aux termes de la loi sur les prêts aux étudiants. Et si, entre temps, je deviens enceinte?» Elle m'a regardé droit dans les yeux et m'a dit: «Mais ce serait pire, j'imagine, si j'étais enceinte de jumeaux ou de triplés?» Cette idée lui paraissait catastrophique. J'espère qu'il y aura dans la mesure législative une disposition permettant d'user de pouvoirs discrétionnaires dans des cas semblables. Ils sont plus fréquents que nous, les aînés, ne l'imaginons.

Je note aussi que la loi renferme une disposition selon laquelle, si l'étudiant meurt subitement, le gouvernement doit rembourser à la banque le capital et l'intérêt dus par l'emprunteur au moment de son décès. Je veux signaler au ministre qu'il existe d'autres genres de morts, pour les bénéficiaires de ces prêts, la mort d'une espérance tenace, et qu'on finit par assassiner. Un certain pouvoir discrétionnaire devrait être prévu dans ces cas. J'espère qu'on pourra modifier et améliorer la mesure sous ces deux ou trois aspects avant de la sanctionner. Le ministre aurait peut-être l'obligeance d'aborder ces points particuliers dans sa réponse.

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques de l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette) et après avoir entendu ses suggestions radicales, c'est avec quelque embarras que je propose certaines modifications minimales à cette loi.

Le bill C-135 ne répond pas à tous mes désirs, ni à toutes les exigences de l'éducation envers le gouvernement fédéral. Néanmoins, je tiens à féliciter et à remercier le gouvernement de son intérêt dans ce domaine. J'espère sincèrement que c'est le début d'une approche dynamique et pragmatique, de la part d'Ottawa, quant aux impératifs de l'éducation et à l'essor de ce Canada dont tant d'entre nous rêvent pour les années 70. Je considère que les modifications proposées par le bill sont dignes d'appui, mais j'aimerais les commenter brièvement. Une modification élargirait la définition du mot «banque» de façon à englober

> ... une corporation qui fait des opérations de compagnie fiduciaire au sens où l'entend la *Loi sur les compagnies fiduciaires*, des opérations de compagnies de prêts au sens où l'entend la *Loi sur les compagnies de prêts* ou des opérations d'assurance au sens où l'entend la *Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques*, et que le Ministre désigne à la demande de cette corporation comme étant une banque aux fins de la présente loi.

C'est tout à fait recommandable, car on augmente considérablement le nombre d'institutions où les étudiants pourront obtenir des fonds. Cela ressemble beaucoup aux modifications adoptées à la dernière session en ce qui concerne la loi sur les associations coopératives de crédit et la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. Une autre modification limite l'octroi des prêts aux étudiants étrangers considérés comme immigrants reçus. Auparavant, on demandait simplement aux étudiants non canadiens de déclarer leur intention de rester au Canada après leurs études. Cette modification ne découle pas d'un sentiment de malveillance à l'égard de ceux qui ne désirent pas encore devenir citoyens canadiens. Ce n'est pas la raison pour laquelle je l'appuie, mais il est nécessaire de restreindre la définition simplement parce qu'il nous faut déterminer des priorités dans les dépenses publiques.

• (5.50 p.m.)

Étendre les dispositions de la loi de façon à y inclure les étudiants semestriels est une mesure tardive et bien venue. Le semestre fait de plus en plus partie du système scolaire et de la vie universitaire en général. Il y a trop longtemps que la loi canadienne sur les prêts aux étudiants fait preuve de préjugés à l'encontre de ce système, et l'étudiant semestriel doit être inclus dans ce programme. Selon la mesure, les parents ne sont pas obligés de rembourser le principal et les intérêts des prêts consentis à leurs enfants. C'est uniquement la responsabilité de l'étudiant. En outre, en cas de décès, ou de décès présumé, sans l'ombre d'un doute, le gouvernement fédéral est responsable. Pourtant, depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1965, pour être admissible un étudiant devait prouver que ses parents ou son tuteur ne pouvaient payer les frais de son instruction post-secondaire. L'étudiant est déclaré indépendant seulement si: 1.

il est marié; 2. il a complété quatre années avec succès dans une institution d'enseignement post-secondaire; 3. il a occupé un poste permanent avant de s'inscrire dans une institution d'enseignement post-secondaire; 4. il est âgé de 25 ans ou plus.

Le bill C-135 devrait avoir supprimé de la loi première la distinction entre «à charge» et «indépendant». Aujourd'hui, un nombre croissant de jeunes sont indépendants à 18 ans, tout simplement du fait de leur choix ou de celui de leurs parents.

Notre gouvernement s'apprête à reconnaître par la loi électorale du Canada que les jeunes de 18 ans sont à la fois indépendants et mûrs. Autrement, ce serait une insulte à la démocratie que de leur accorder le droit de vote. Si les jeunes de 18 ans sont jugés aptes à voter, ils doivent maintenant être acceptés comme indépendants aux termes de la loi canadienne de prêts aux étudiants. Vous me direz que je ne suis pas démocratique—ou bien d'autres choses encore—mais si un étudiant de 18 ans est assez vieux pour voter, on doit sûrement pouvoir le considérer comme indépendant aux termes de la loi à l'étude. La définition actuelle de personnes à charge, d'après les critères de l'indépendance qu'on vient de mentionner, ne tient pas compte des réalités d'aujourd'hui et, par conséquent, elle nuit à la loi et est injuste envers bien des jeunes. Je suis déçu de ce qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une des modifications proposées.

On a élargi la portée de l'aide et l'on a amélioré la loi du point de vue terminologique et administratif. Cependant, le bill C-135 comporte une seconde lacune grave, qui compromet en ce moment la qualité du programme. Pendant cinq ans, le plafond de l'aide sous forme de prêts n'a pas dépassé $1,000 par an. J'estime que ce chiffre est de plus en plus insuffisant. L'exclusion des pauvres est de plus en plus marquée et le caractère arbitraire du bill justifierait qu'on le modifie. Il ne tient pas compte de l'augmentation des frais d'enseignement ni de celle du coût de la vie qui, depuis cinq ans, ont sérieusement diminué la valeur réelle d'un prêt de $1,000. Je crois que pour tous ceux qui ont besoin du prêt maximum, ce montant est maintenant beaucoup trop faible. Cette situation doit être particulièrement pénible pour les mères et les pères qui ont perdu leur conjoint.

A mon avis, le bill C-135 devrait être reconsidéré en fonction de ces deux remarques. Un projet de loi utile qui modifierait la loi sur le régime d'assistance publique du Canada reconnaîtrait qu'un homme de 18 ans est souvent indépendant. J'estime qu'on devrait envisager de porter le plafond des prêts à, disons—je ne voudrais pas lancer un chiffre, mais je pense que $1,200 ou $1,500 seraient une somme un peu plus réaliste, si l'on songe aux conséquences économiques de l'inflation.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants dans son contexte le plus large. Nous voyons immédiatement que ce programme, en termes d'aide à l'éducation, avantage plutôt les provinces riches que les provinces pauvres Pour l'année 1967-1968, le régime a fourni 8.25 millions de dollars à la Colombie-Britannique, 23.6 millions de dollars à l'Ontario et seulement 1.7 million de dollars à Terre-Neuve et 4.2 millions de dollars au Nouveau-Brunswick. Cette conjoncture est fondée si l'on tient compte de l'objectif de la loi. Cependant, avec la suppression globale de l'aide fédérale à l'éducation, l'application financière de la loi soulève plusieurs questions concernant la participation fédérale à l'éducation. Est-ce agir en conscience que d'aider des étudiants à se rendre admissibles aux prêts tout en négligeant d'aider les provinces à créer leurs propres installations? Le gouvernement fédéral, gardien de nos deux cultures fondamentales, ne devrait-il pas se préoccuper activement de l'américanisation de nos universités? Des universités efficaces et accessibles ne constituent-elles pas un facteur central du développement régional?

J'estime que ces questions sont importantes et réclament des solutions. A l'instar d'autres institutions comme, par exemple, le Canadien Pacifique et Radio-Canada, l'université est devenue une des plaques tournantes de la nation. Que la Chambre, dépassant les soucis immédiats de la loi actuelle, adopte une attitude dynamique et critique à l'égard de l'instruction supérieure, dans le cadre des obligations qui incombent au Parlement fédéral.

Puis-je signaler qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 novembre 1969

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—DEMANDE DE PRÉSENTATION D'UNE MOTION D'URGENCE

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable représentant de Peace River, l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement afin de discuter d'un sujet important et bien spécifique qu'il faudrait étudier immédiatement, soit la hausse substantielle du chômage au mois dernier, de 5 p. 100 à 5.3 p. 100, compte tenu des ajustements saisonniers. C'est là le résultat de la hausse continue des quatre derniers mois à la suite de l'échec du gouvernement d'enrayer l'inflation, de maintenir le prix des produits canadiens au niveau des produits étrangers et de pousser activement les exportations afin de vendre les produits canadiens sur les marchés mondiaux.

M. l'Orateur: Si je comprends bien, le député cherche à obtenir le consentement unanime des députés pour faire ajourner la Chambre afin de discuter cette question. Mais cette motion me semble aller à l'encontre de l'article 26 du Règlement, sur le plan de la procédure. Il est de règle de présenter la motion en vertu de l'article 43 du Règlement, mais on ne peut, à mon avis, présenter une motion selon l'article 43 quand la motion devrait normalement être inscrite aux termes de l'article 26. A la lumière de ces observations, la motion du député n'est donc pas réglementaire. Même si elle l'était, elle nécessiterait le consentement unanime des députés.

Je puis tout de même demander, pour faciliter les choses, s'il y a consentement unanime pour ajourner la Chambre aux fins énoncées par le député.

Des voix: La motion est adoptée.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il ne semble pas y avoir consentement unanime mais je dois...

Une voix: Radiée une fois de plus, George.

M. l'Orateur: Mais je dois prévenir le député que la motion n'a pas été présentée dans la forme requise et qu'elle semble circonvenir les dispositions de l'article 26 du Règlement.

LA CONSOMMATION

LA MAJORATION DU PRIX DU MAZOUT—DEMANDE DE PRÉSENTATION D'UNE MOTION D'URGENCE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement et demande à la Chambre le consentement unanime à la présentation d'une motion relative aux hausses inflationnistes au Canada, particulièrement la majoration du prix du mazout par les sociétés pétrolières, laquelle, de l'avis exprimé hier par le ministre de la Consommation et des Corporations lui-même, «est inflationniste et dangereuse pour l'économie canadienne.» Je demande donc à déposer la motion suivante, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, et avec l'appui du député de Regina-Lake Centre:

Qu'un comité permanent de la Chambre des communes, qui portera le nom de comité permanent de la consommation soit formé pour enquêter sur les tendances du coût de la vie au Canada et les facteurs qui peuvent entraîner des changements du coût de la vie et faire rapport à ce sujet et qu'en outre, au premier rang de ses travaux, ce comité soit autorisé à se réunir immédiatement et à commencer le plus tôt possible à faire enquête sur les récentes augmentations des prix dans l'industrie pétrolière et leur répercussion sur l'inflation au Canada.

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Pas d'unanimité.

QUESTIONS ORALES

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

L'hon. Robert Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'a-

dresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme le nombre des chômeurs a augmenté entre septembre et octobre de 35,000, y compris une augmentation de 11,000 au Québec et de 10,000 dans les Prairies, le ministre est-il prêt à annoncer des programmes pour pallier la hausse grave du chômage déjà apparente dans ces régions? Le taux de chômage semble vouloir s'accroître cet hiver.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministère négocient présentement avec les représentants de toutes les provinces, et plus particulièrement avec ceux du Québec et des provinces qui sont touchées par le chômage, afin de procéder le plus rapidement possible à l'exécution des programmes dont nous aurons convenu, en vue de créer de nouveaux emplois et de combattre la situation de chômage à laquelle l'honorable chef de l'opposition a fait allusion.

[*Traduction*]

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'intention du ministre. Le gouvernement accepte-t-il des félicitations pour le succès de son programme qui fait augmenter le chômage, surtout dans les régions d'expansion lente, en vue de surmonter le problème de l'inflation...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que la question soit recevable. Le chef de l'opposition demande si le gouvernement accepte des félicitations. Je ne suis pas sûr que cela soit tellement urgent.

LES ÉMEUTES

MONTRÉAL—LA CONSTITUTIONNALITÉ DU RÈGLEMENT

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme le règlement adopté hier à Montréal pour interdire les démonstrations empiète nettement sur le domaine du droit pénal et vise à remplacer les formes traditionnelles de l'exercice du droit aux débats et rassemblements publics...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député n'est pas autorisé à faire une déclaration. Il doit poser une question.

M. Brewin: Je la poserai, monsieur l'Orateur. Le gouvernement prendra-t-il dès que possible des mesures pour porter devant la Cour suprême du Canada la question de la validité constitutionnelle de ce règlement?

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'ajouterai rien à ce que j'ai dit à la Chambre lundi.

Une voix: Zéro plus zéro égale zéro.

M. Brewin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a dit à la Chambre qu'il ne pouvait traiter de la question car le règlement n'avait pas encore été entériné. Maintenant qu'il a été entériné répondra-t-il à ma question?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur nous avons maintenant un exemplaire du texte du règlement tel qu'il était avant d'être soumis au conseil municipal. Comme je l'ai dit lundi, nous sommes en train de l'étudier.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre. Lorsqu'il a rencontré M. Saulnier il y a quelques jours, a-t-il discuté avec lui des termes du règlement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il serait indiqué de divulguer ce dont nous avons parlé, M. Saulnier et moi, lors d'une rencontre privée.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? Après que les juristes de son ministère auront eu la possibilité d'étudier le décret adopté par le Conseil municipal de Montréal, le ministre fera-t-il une déclaration sur les motions afin d'éclaircir ce point très important?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, il n'est pas habituel que le procureur général du Canada donne son avis sur des questions constitutionnelles, car il s'agit de problèmes ordinairement tranchés par les tribunaux.

RADIO-CANADA

MONTRÉAL—LE GESTE D'UN EMPLOYÉ ET LE BILL 63 DU QUÉBEC

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, hier, alors que je demandais à l'honorable secrétaire d'État du Canada s'il était au courant du fait qu'un employé de la Société Radio-Canada se serait permis de téléphoner à un séparatiste du CEGEP de Rouyn pour lui demander d'organiser une manifestation contre le bill 63 de l'Assemblée nationale du Québec, il m'a répondu qu'il allait s'enquérir de la véracité de mon assertion.

L'honorable ministre est-il en mesure de nous dire s'il a communiqué avec les dirigeants de la Société Radio-Canada à ce sujet?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, j'ai en effet demandé qu'on me renseigne sur cette allégation de l'honorable député. Il semblerait que l'honorable député se soit trompé quant à la date, mais les recherches se poursuivent.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Hier soir, au Télé-Journal de Radio-Canada, j'étais interviewé par M. Michel Gaudet, au sujet de la question que j'avais posée à la Chambre et, après l'interview, l'annonceur attitré de l'émission, M. Pierre Nadeau, expliquait que le 30 octobre, aucune nouvelle n'avait été diffusée sur les ondes de Radio-Canada, au Télé-Journal de 11 heures, et que, naturellement, j'avais en quelque sorte menti.

Monsieur l'Orateur, ce matin, je me suis renseigné. La nouvelle a bel et bien été diffusée sur les ondes de Radio-Canada le 28 octobre, à 11 heures. L'employé de la Société Radio-Canada a téléphoné à un séparatiste du CEGEP de Rouyn le 28 octobre, au cours de l'après-midi, lui demandant instamment de faire sortir les élèves en vue de manifester.

Or le 28 octobre, il n'y eut aucune manifestation à Rouyn, mais, effectivement, le 29 octobre, au cours de l'avant-midi, il y en a eu une.

Monsieur l'Orateur, je demande simplement que M. Nadeau—et c'est là ma question de privilège—ne tronque pas les nouvelles de façon à mentir à la population...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois rappeler à l'honorable député qu'en vertu du paragraphe 2 de l'article 17 du Règlement, il doit normalement donner avis à la présidence d'une telle question de privilège.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Étant donné que l'honorable ministre vient de dire qu'on l'a informé que ma question n'était pas fondée, parce qu'il ne s'agissait pas du 30 octobre, n'ai-je pas le droit de fournir les explications nécessaires, afin que l'honorable ministre, le Parlement, et même les annonceurs de la Société Radio-Canada, connaissent la vérité?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est hypothétique.

LE NORD CANADIEN

TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET YUKON—LE GOUVERNEMENT ET L'ANNONCE DE DÉTAILS

[*Traduction*]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le gouvernement a-t-il approuvé l'autonomie purement symbolique accordée aux habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Je pose cette question, monsieur l'Orateur, à cause des réformes dans le gouvernement territorial annoncées récemment par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le Conseil ne comptait que 9 représentants élus sur 14 et seulement 1 membre exécutif sur 4. Je pose également cette question, monsieur l'Orateur, étant donné le désir que le premier ministre a si souvent exprimé...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois maintenant intervenir. Le député sait qu'il doit poser une question pour obtenir des renseignements. A l'heure actuelle, le député donne des renseignements à la Chambre. Ce n'est pas réglementaire. Je propose au député de poser maintenant sa question.

M. Nesbitt: Merci, Votre Honneur, de votre très sage conseil, dont, bien entendu, je tiendrai compte avec plaisir. Je vais tourner ma question ainsi, Votre Honneur. Le gouvernement a-t-il approuvé l'annonce des détails de la prise à leur propre administration par les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, annonce faite hier par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas très bien la question. Je pourrais peut-être répéter mes paroles d'hier après quoi le député pourrait poser une question supplémentaire, un peu plus précise peut-être. Les principes généraux énoncés par le ministre constituent la politique du gouvernement et, *grosso modo*, elle se résume à ceci: le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas encore prêts à l'adoption d'une forme quelconque de statut provincial. Voilà la position adoptée par le gouvernement; si l'opposition est d'avis contraire, nous aimerions l'entendre défendre sa thèse un jour.

M. Nesbitt: Je regrette que le premier ministre soit troublé et qu'il ait mal saisi ma question. Je suis au courant, bien entendu, de la déclaration faite hier, mais ma question aujourd'hui était la suivante—et je voudrais être aussi clair que possible: le gouvernement a-t-il approuvé dans les détails—je dis bien «les détails» et non pas les grandes lignes—l'expérience de démocratisation tentée dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, nous avons approuvé et les principes et les détails de l'expérience, mais quant à savoir si ces détails correspondent exactement à ce que le ministre a déclaré au cours de son séjour dans les Territoires du Nord-Ouest, je n'en sais rien. J'ai dit hier que je n'avais pas lu le texte final de son allocution et je ne l'ai pas fait depuis lors. Il me semble donc que le gouvernement n'est pas engagé par le moindre détail qu'il a pu fournir. Cependant, dans son principe, cette allocution reflète la politique gouvernementale et elle donne une indication de ce que le gouvernement entend faire.

M. Frank Howard (Skeena): Le premier ministre pourrait-il demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'il soit présent à la Chambre demain et fasse une déclaration à ce sujet afin que, ici même, d'autres députés aient l'occasion de formuler leurs commentaires?

Le très hon. M. Trudeau: Je transmettrai volontiers cette demande au ministre.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): J'ai une question supplémentaire qui touche peut-être à la déclaration que le ministre pourra faire à la Chambre à l'appel des motions. Étant donné les énergiques protestations que le conseil élu du territoire du Yukon a formulées à la suite de cette nouvelle, le premier ministre suggérera-t-il à son collègue responsable du Nord canadien qu'il parle, dans sa déclaration, des résolutions énergiques adoptées par le Conseil et portant non pas sur le statut de province mais sur l'accroissement de son autonomie économiques et de ses responsabilités?

M. l'Orateur: Il ne s'agit pas vraiment ici d'une question, mais d'une suggestion que le député fait au premier ministre.

LES POSTES

TARIFS SPÉCIAUX POUR LES PUBLICATIONS SANS BUT LUCRATIF

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, si je me réfère à la liste des présences, l'honorable ministre des Postes et des Communications devrait être présent à la Chambre aujourd'hui. En son absence, je suis donc obligé de poser ma question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire si, à l'instar des États-Unis, le gouvernement a l'intention d'accorder des tarifs postaux spéciaux aux publications sans but lucratif, en amendant la loi sur les postes?

[M. Nesbitt.]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes et des Communications ayant dû s'absenter, il m'a demandé de prendre note des questions qui pourraient lui être posées, et je prends note, avec plaisir, de celle du député.

RADIODIFFUSION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

L'ENQUÊTE SUR L'ACTIVITÉ DE LA CJC

[*Traduction*]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État en sa qualité de ministre responsable de la Compagnie des jeunes Canadiens. Consulterait-il ses collègues et, en particulier, le leader du gouvernement à la Chambre afin que, par ses bons offices ou ceux des honorables vis-à-vis, on assure un bureau et un personnel de secrétariat à l'avocat nommé par le comité parlementaire qui fait enquête sur l'activité de la CJC?

M. l'Orateur: Le député admettra que sa question devrait s'adresser aux autorités de la Chambre. Il voudra peut-être présenter ses instances à la présidence de la manière habituelle.

M. Nowlan: Je voudrais demander au secrétaire d'État de consulter le président du comité parlementaire qui enquête sur l'activité de la CJC, afin que l'avocat ne démissionne pas demain, comme il semble vouloir le faire.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA VENTE DE LOCOMOTIVES À LA YOUGOSLAVIE

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): J'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur l'Orateur. En son absence, je propose de l'adresser au ministre suppléant, quel qu'il soit. Le ministre va-t-il examiner les raisons pour lesquelles la Société pour l'expansion des exportations n'a pas assuré le financement d'une vente considérable de locomotives diesel à la Yougoslavie? En outre, étant donné que beaucoup de gens seront en chômage si cette vente n'a pas lieu, le ministre voudrait-il s'assurer que la question sera réexaminée par la Société?

L'hon. Robert Stanbury (ministre d'État): Je me ferai un plaisir de porter cette question à l'attention du ministre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA MANIFESTATION À WASHINGTON—LES AUTOCARS DE LA MURRAY HILL

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Étant donné que le service de limousine Murray Hill de Montréal aurait annulé certains arrangements en vue de fournir des autobus aux Américains désireux de participer à la manifestation qui aura lieu à Washington samedi, à cause d'instances qu'un député fédéral lui aurait présentées, le premier ministre peut-il nous dire si ces instances ont été formulées avec le consentement du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Comme je n'étais pas au courant, monsieur l'Orateur, cela s'est fait sans mon consentement et je n'ai aucune raison de croire qu'un autre ministre y ait consenti.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser au ministre de la Justice une question complémentaire, monsieur l'Orateur?

Au dire de la Murray Hill, une des raisons pour lesquelles cet arrangement aurait été annulé, c'est qu'elle ne voulait pas que le F.B.I. examine ses dossiers. Puis-je demander s'il existe des dispositions en vertu desquelles les compagnies privées au Canada peuvent être soumises à des enquêtes de ce genre?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question complémentaire pourrait très bien, je pense, être inscrite au *Feuilleton.*

L'AGRICULTURE

LA PROCHAINE POLITIQUE LAITIÈRE DU GOUVERNEMENT

M. R. E. McKinley (Huron): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Comme les producteurs de lait ne savent jamais d'une année à l'autre quelle sera la politique laitière du gouvernement, le ministre pourrait-il la faire connaître bien avant le début de l'année laitière plutôt qu'un jour ou deux auparavant?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur. On avait tenté de le faire l'an dernier et on l'aurait fait, si des changements importants dans la production laitière n'avaient été connus que quelques jours avant le 1er avril.

M. McKinley: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Tandis que le ministre traite du sujet, pourrait-il assurer à la Chambre que le gouvernement ne réduira pas davantage l'allocation aux producteurs de lait durant la prochaine année?

L'hon. M. Olson: Non, monsieur l'Orateur.

LES POSTES

LES PUBLICATIONS DES ORGANISATIONS SANS BUT LUCRATIF

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu poser une question au ministre des Postes, mais comme il est absent de la Chambre et n'a pas de secrétaire parlementaire, quoiqu'il ait des groupes d'étude, puis-je poser ma question au ministre des Postes suppléant? Elle a trait au comité pour de justes tarifs postaux, formé de représentants de nombreuses publications importantes sans but lucratif, gravement touchées par les tarifs postaux actuels, qui a été reçu par le ministre au début de la journée. Je voudrais savoir si on a donné à ce groupe important l'assurance qu'il pouvait compter non pas sur la franchise, comme la Fédération libérale nationale, mais sur un tarif beaucoup plus avantageux qu'actuellement?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LE COMMERCE

LE BLÉ—LA VENTE DIRECTE AUX CULTIVATEURS DE L'EST

[*Français*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que l'honorable député a une question supplémentaire à poser.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Oui, monsieur l'Orateur, je désire en poser une au ministre de l'Agriculture.

Le ministre est-il en mesure de nous dire s'il songe à modifier sa politique à l'égard des cultivateurs de blé de l'Ouest, afin de leur permettre de vendre directement leur blé à une autre province, sans être obligés de passer par la Commission du blé de Winnipeg?

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne saisis pas tout à fait la question et je voudrais en prendre note pour y donner une réponse plus précise. Cependant, je ne crois pas que le gouvernement ait l'intention d'assouplir les règlements régissant le transport du blé d'une province à l'autre.

SASKATCHEWAN—LE TROC DE BLÉ ET LA POTASSE

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il indiquer à la Chambre s'il a conféré avec le premier ministre de la Saskatchewan et si des progrès ont été réalisés au sujet des propositions de cette province relatives au troc de blé et des problèmes concernant la potasse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, je peux renseigner la Chambre. Eh bien, non, je n'ai eu aucun entretien avec le premier ministre Thatcher.

LA CONSTITUTION

LE MINISTRE DES COMMUNICATIONS ET LA PARTICIPATION DES PROVINCES AUX POURPARLERS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si le ministre des Communications énonçait la politique du gouvernement du Canada quand il a dit à Toronto hier soir que neuf des dix provinces du Canada ne participaient guère aux pourparlers sur la constitution et que l'apport de ces provinces était négligeable? Est-ce là l'opinion du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'une question de politique, mais d'une question d'opinion.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'en conclus que ce n'est pas l'opinion du gouvernement.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne pourrais assurément répondre à cela par un oui ou par un non. Certaines provinces contribuent plus que d'autres. C'est une question d'opinion.

Une voix: Et le gouvernement fédéral?

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, d'après les observations du premier ministre, j'en déduis qu'il ne partage pas les vues du ministre...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Stanfield: J'aimerais demander au premier ministre si...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Permettez-moi de demander au premier ministre si le Canada partage l'opinion exprimée par le ministre des Communications selon laquelle la conférence sur la Confédération de demain convoquée en 1967 par le premier ministre M. Robarts était une manœuvre pour la galerie et aussi...

[L'hon. M. Olson.]

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Cela amuse peut-être beaucoup mes honorables amis de l'autre côté, mais le gouvernement est-il de l'avis exprimé par le ministre des Communications que le Québec est la seule province à participer utilement à ces délibérations et que les autres s'en sont désintéressées?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je peux répondre très nettement à cette question. Ce n'est pas du tout notre avis que le premier ministre Robarts joue pour la galerie.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre des Communications semble être une cause d'embarras pour le gouvernement ainsi qu'une charge pour le pays, le premier ministre envisagera-t-il de le nommer à la Commission nationale des libérations conditionnelles ou à quelque autre refuge pour les anciens...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Annulez sa libération conditionnelle.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ce serait trop dur pour les Conservateurs qui ont comparu devant la Commission.

LA CONSOMMATION

LES COLLUSIONS ET LA HAUSSE DU MAZOUT DE CHAUFFAGE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, comme la BP Canada Limited annonce aujourd'hui une augmentation semblable du prix du mazout, après la hausse inflationniste d'hier par la Shell Canada Limited, le ministre de la Consommation et des Corporations nous dirait-il si la Direction des enquêtes sur les coalitions étudie la nature collusoire de ces hausses de prix?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai dit à plusieurs reprises que le directeur des enquêtes et recherches surveille les fluctuations significatives des prix et qu'on peut compter sur lui afin qu'il remplisse ses devoirs statutaires en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, lui serait-il possible de cesser de surveiller et de commencer à contrôler?

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS ET L'INFLATION

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si le ministre de la Consommation et des Corporations profitera de la première occasion à l'appel des motions pour faire connaître à la Chambre dans quelle mesure la Commission des prix et des revenus a réussi, depuis son établissement, à persuader le patronat de contenir les prix et les syndicats ouvriers de restreindre les demandes d'augmentation de salaire? Quel est le programme de la Commission dans l'immédiat?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le président de la Commission a fait un certain nombre de déclarations. Je vais lui demander si, à son avis, il y aurait lieu que lui ou moi fasse une nouvelle déclaration pour répondre à la question de l'honorable député. La Commission exécute le programme que son président a exposé à plusieurs reprises. J'espère que le député se joindra à moi pour lui souhaiter un franc succès. Les membres de la Commission ont toute ma confiance et l'économie canadienne aurait grand avantage à ce que tous les Canadiens collaborent au succès de leur entreprise.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, s'il faut mesurer le succès de la Commission par les déclarations publiques faites jusqu'ici, le ministre ne conviendra-t-il pas que la Commission n'a encore rien fait qui vaille et qu'il vaudrait peut-être mieux l'abolir et ainsi économiser les deniers des contribuables?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, comme nous ne retirons pas grand-chose de la Commission actuelle, le ministre va-t-il songer à convoquer de nouveau le comité des prix à la consommation qui s'est montré si efficace la dernière fois?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, la question comporte une insinuation que je récuse. La Commission a entrepris un programme de travaux, de recherches et d'enquêtes, en collaboration avec certains groupements économiques du pays. Je n'accepte pas qu'on dise qu'elle ne fait rien du tout.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une autre question, étant donné la difficulté que nous avons de savoir quand les ministres énoncent ou n'énoncent pas une politique gouvernementale. Le ministre de la Consommation et des Corporations énonçait-il une politique gouvernementale hier lorsqu'il a déclaré qu'à son avis toute hausse des prix constitue une violation du principe des restrictions économiques?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne vois pas bien si le chef de l'opposition parle d'une déclaration faite à la Chambre ou en dehors de la Chambre. Il est certainement contraire au Règlement qu'un député demande si une déclaration faite à la Chambre par un ministre énonce la politique du gouvernement.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre s'il a l'intention de convoquer de nouveau le comité des prix à la consommation afin d'examiner les augmentations de prix enregistrées actuellement.

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, à la fin de la dernière session, il y avait au *Feuilleton* un ordre rédigé dans cet esprit. Actuellement j'étudie avec mon collègue le leader du gouvernement à la Chambre la possibilité d'inscrire une motion appropriée au *Feuilleton* et de quelle manière elle pourrait le mieux être insérée dans le programme des travaux parlementaires.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais reformuler la question que j'adresse au premier ministre. Selon ses vues ou les vues du gouvernement, toute augmentation de prix viole-t-elle l'esprit des restrictions préconisées par le gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas s'il s'agit d'un jugement moral ou d'un jugement économique, mais si, selon la raison, un postulat se défend, à mon avis, il faut le faire. En principe, je n'y vois rien de mal.

L'hon. M. Hees: J'ai une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. On a déjà posé nombre de questions supplémentaires sur ce point. Je vois que...

L'hon. M. Hees: Une seule.

M. l'Orateur: Le député dit qu'il n'a qu'une seule question à poser, mais le député de Skeena et le député de Waterloo veulent aussi poser chacun la leur. Si nous avons le temps, nous reviendrons sur le sujet. Je dois prévenir la Chambre qu'il y a nombre de députés

dans la troisième et d'autres rangées qui désirent poser des questions et qui blâmeront l'Orateur s'il n'ont pas la chance de le faire.

LES LANGUES OFFICIELLES

LE COÛT DU CENTRE LINGUISTIQUE ET LA SUBVENTION AUX PROGRAMMES DE BILINGUISME

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Pourrait-il nous dire si les dépenses de 3 millions, relatives au Centre linguistique de la Fonction publique sont comprises dans la subvention de 50 millions de dollars mise à la disposition des Canadiens pour l'enseignement des langues?

M. l'Orateur: Il me semble que la question de l'honorable député pourrait être inscrite au *Feuilleton*. S'il y a urgence, elle pourrait être débattue au moment de l'ajournement.

M. Dumont: A dix heures, monsieur l'Orateur.

QUESTION POSÉE AU CABINET

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Approuve-t-il l'attitude des dirigeants du parti libéral du Québec, en particulier MM. Bourassa, Laporte, Wagner et Lesage...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas qu'il soit possible d'accepter la question de l'honorable député. De plus, je suis d'avis que la question, telle que posée, n'est pas recevable.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, me permettriez-vous de la formuler autrement?

Le premier ministre approuve-t-il l'attitude du parti libéral du Québec qui, d'après une annonce publiée ce matin, a l'intention de voter contre la motion tendant à la troisième lecture du bill 63 de l'Assemblée nationale du Québec?

M. l'Orateur: La nouvelle formule de la question n'est pas plus heureuse que la première.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Pourrais-je demander au premier ministre si, en tant que citoyen du Québec, il appuie le principe du bill sur les langues...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député ne peut poser des questions au premier ministre en sa qualité de citoyen d'une province.

[M. l'Orateur.]

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX FERMIERS DES PRAIRIES SEPTENTRIONALES

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, comme un grand nombre de saisies ont eu lieu et sont imminentes dans certaines régions du Nord de l'Alberta et de la Saskatchewan, dont une par la Société du crédit agricole à l'encontre d'un père de dix enfants, et comme des milliers d'honnêtes cultivateurs sont incapables de tenir leurs engagements à l'échéance d'automne en raison de la situation particulière cette année, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture si le gouvernement envisage de faire face à ses responsabilités en adoptant une mesure ou en remettant en vigueur la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers pour protéger ces gens?

L'hon. M. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des saisies pratiquées par la Société du crédit agricole, j'ai demandé qu'on me soumette un rapport sur chaque cas particulier. On m'apprend que ces renseignements, comme ceux que le député m'a communiqués, n'ont rien à voir aux poursuites de saisie intentées. A vrai dire, il y a eu moins de 15 cas sur 562 dans toute la région et on ne procèdera pas à l'éviction de quiconque s'est efforcé de rembourser sa dette et habite encore sur sa terre.

Quant à la deuxième partie de la question, je ne puis y répondre. Sauf erreur, ce genre de mesure relève d'un autre ministère que celui de l'Agriculture.

M. Baldwin: J'ai une question complémentaire à poser. Le ministre et ses fonctionnaires ne reviseront-ils pas les dispositions de la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, vu le service très utile qu'elle a rendu après son adoption par un gouvernement conservateur antérieur, afin de voir si elle ne pourrait pas être remise en vigueur étant donné les circonstances actuelles.

L'hon. M. Olson: Mon honorable ami interprète mal cette loi-là...

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette discussion dégénère en querelle partisane et ne peut présenter aucun intérêt pour la Chambre des communes.

LES POSTES

LES PUBLICATIONS DES ORGANISATIONS SANS BUT LUCRATIF

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Communications, mais je

tiens d'abord à le remercier d'être revenu précipitamment à la Chambre pour pouvoir assister à la dernière partie de la période des questions. A la suite des instances qui lui ont été présentées aujourd'hui par des représentants du comité, en vue de rendre les tarifs postaux équitables, le ministre envisage-t-il, aux termes de l'article 12 de la loi sur les postes, d'alléger les tarifs postaux pour les publications régulières des organisations sans but lucratif? Sinon, s'engagera-t-il envers la Chambre à examiner le cas de toutes ces publications et les tarifs postaux exigés à leur égard?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et ministre des Communications): Je remercie le député de sa question et aussi d'avoir expliqué mon absence du début de l'après-midi.

L'hon. M. Hees: Prépariez-vous des bandes magnétiques?

L'hon. M. Kierans: C'est M. Bill Dodge, du Congrès du travail du Canada, qui a convoqué la réunion. Il n'y assistait pas, malheureusement, mais j'ai quand même rencontré un groupe. Nous avons discuté l'affaire très soigneusement et j'ai expliqué que mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, subventionnait les consommateurs...

M. l'Orateur: J'hésite à interrompre le ministre et je comprends qu'il n'est peut-être pas facile de répondre brièvement à une longue question. Cependant, je ne crois pas qu'il devrait faire une déclaration de principe.

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, en bref, voici ma réponse: si ces revues augmentent leur tarif d'abonnement de 8 à 34c., elles pourraient assumer toutes les hausses du tarif d'affranchissement.

QUESTION POSÉE AU CABINET

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Dans le *Montréal-Matin* d'aujourd'hui, nous pouvons lire:

M. Réal Caouette, leader du NPD, a voulu savoir aux communes si Radio-Canada avait autorisé un de ses employés à téléphoner, de Montréal, au CEGEP de Rouyn.

Étant donné que ce journal me classe comme «leader du NPD,» selon le ministre, ai-je le droit de le poursuivre pour libelle diffamatoire?

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

VALLEYFIELD—L'IMPORTATION DE FIL ET DE COTON—RÉPERCUSSIONS SUR L'INDUSTRIE TEXTILE

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre du Travail.

A-t-il reçu une communication des Employés unis du textile d'Amérique, local 110, de Valleyfield, l'informant que l'entrée au pays de fil et de coton obligeait les usines de la *Dominion Textiles* à perdre une ou deux semaines de travail chaque année, ce qui est dommageable aux ouvriers de cette compagnie?

[*Traduction*]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Il vaudrait mieux adresser la lettre, monsieur l'Orateur, au ministre responsable de la Main-d'œuvre qu'au ministre du Travail.

[*Français*]

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, je désire poser cette question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

M. l'Orateur: Je me permets de rappeler à l'honorable député qu'il reste à peine quelques minutes avant la fin de la période des questions, mais peut-être pourrions-nous lui permettre de poser sa question de nouveau.

L'hon. M. Ricard: Alors, je transmets au ministre concerné la question que j'ai posée, et j'espère qu'il sera assez indulgent pour y répondre, car elle intéresse une quantité de personnes qui seront en proie au chômage si le gouvernement ne prend pas ses responsabilités.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne reste plus beaucoup de temps. Le député de South Shore.

LES PÊCHES

LA CHASSE AU PHOQUE—LES CONSTATATIONS DU COMITÉ

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Le ministre de la Justice nous dirait-il s'il peut déposer maintenant son rapport sur les constatations du comité des pêches et des forêts, à propos de la chasse aux phoques?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le député m'a demandé quelles mesures je prenais quant au rapport du comité permanent des pêches et des forêts. La troisième recommandation visait

à ce que le ministère de la Justice soit saisi des litiges en suspens concernant les dépositions de quelques témoins. Les témoignages de certains témoins qui ont comparu devant le comité font l'objet d'une enquête de la part de la Gendarmerie royale du Canada. Une fois l'enquête terminée, il appartiendra aux autorités provinciales intéressées de juger s'il y a matière à poursuites, aux termes du Code criminel.

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

LES EFFETS DU BILL 63 DU QUÉBEC SUR LES OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire si le bill 63 présenté à l'Assemblée nationale du Québec atteint les objectifs fixés par la conférence constitutionnelle de 1968, à laquelle le premier ministre actuel a participé, en vue d'établir le bilinguisme intégral au Canada?

M. l'Orateur: Je doute fort que cette question soit recevable. L'honorable député invite le premier ministre à exprimer une opinion et, à mon avis, la question n'est pas recevable.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au très honorable premier ministre si ce bill 63 va à l'encontre des directives données à la conférence constitutionnelle de 1968, alors qu'il en était le président?

M. l'Orateur: Je crois devoir exprimer la même opinion. J'espère que je ne me trompe pas, car la question est évidemment très sérieuse. Cependant, j'ai l'impression que l'honorable député invite le premier ministre à exprimer une opinion et, dans ce sens, la question n'est pas recevable.

M. Valade: J'invoque le Règlement.

Pourrais-je vous faire remarquer que le premier ministre s'est levé pour répondre à la question?

M. l'Orateur: Cela ne change rien, évidemment, au fait que la question n'est pas recevable.

[*Traduction*]

Le député d'Edmonton-Centre a la parole.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou, en son absence, à son secrétaire parlementaire. Comme le gouvernement a affecté 2 millions de dollars aux grandes villes qui organisent des fêtes sur le thème du Klondike, le ministre ou son secrétaire parlementaire chercheraient-ils à savoir pourquoi Edmonton, qui jusqu'ici a perpétué les traditions du Klondike et de son époque, n'a pas eu accès à cette sorte de caisse noire?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉLECTION DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Voudrait-il, afin de rendre les comités plus indépendants du gouvernement, suivre l'excellent exemple donné ce matin par le comité des privilèges et élections qui a élu comme vice-président un membre de l'opposition officielle, ce qui incitera peut-être d'autres comités à faire de même lorsqu'il s'agira d'élire un président?

M. l'Orateur: Je donne la parole au député de Saskatoon-Biggar.

LES CÉRÉALES

LES AVANCES SUR LE GRAIN NON BATTU

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser ma question au ministre de l'Agriculture. Étant donné la déclaration qu'il a faite à la Chambre le 7 novembre, annonçant une mesure législative en vue d'assurer des paiements anticipés sur le grain non battu dans les régions sinistrées, paiements similaires aux avances prévues par la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, étant donné aussi l'urgence de la situation, le ministre peut-il nous dire quand cette mesure sera présentée?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur l'Orateur, je ne saurais en indiquer la date exacte.

RADIO-CANADA

LES ÉMISSIONS SUR LE RÔLE DU CANADA AUX NATIONS UNIES

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État? Comme le public s'intéresse aux négociations en cours sur le désarmement et au rôle joué par le Canada aux Nations Unies, le secrétaire d'État

demanderait-il à Radio-Canada de présenter des émissions sur le rôle du Canada aux Nations Unies?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a formulé au ministre une proposition ou des instances, mais il n'a pas posé de question.

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE NORTHUMBERLAND

M. David MacDonald (Egmont): J'ai une question à poser au premier ministre, monsieur l'Orateur. A-t-il informé le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard que le gouvernement canadien reconsidérerait peut-être la décision qu'il a prise plus tôt cette année de ne pas construire la jetée du détroit de Northumberland. Sinon, a-t-il mis à sa disposition une bonne partie des données préliminaires recueillies au cours des relevés et des études faites à propos de ce projet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La réponse à la première partie de la question est non, monsieur l'Orateur; quant aux données, je n'en sais rien. Je devrai m'informer auprès des ministères intéressés, notamment celui des Travaux publics.

LES COMPTES PUBLICS

LES ATTRIBUTIONS DU COMITÉ

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il s'empresser de présenter la motion qui permettrait au comité des comptes publics d'entreprendre ses travaux si importants?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je dois voir les autres leaders cet après-midi à 5 heures pour examiner avec eux cette question et d'autres qui s'y rattachent.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI CANADIENNE SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

LE BILL MODIFICATEUR DE L'ARTICLE D'INTERPRÉTATION

La Chambre reprend l'examen, interrompu le mercredi 12 novembre, de la motion de l'honorable M. Gray (au nom de l'honorable M. Basford), tendant à la 2e lecture et au renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill C-135, tendant à modifier la loi canadienne sur les prêts aux étudiants.

M. l'Orateur: Le député de Battle River a la parole.

M. Cliff Downey (Battle River): J'avais terminé mes remarques au sujet du bill, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer? Si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

L'hon. H. E. Gray (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je voulais simplement signaler qu'un autre député, sauf erreur, allait prendre la parole.

M. l'Orateur: Si je ne me trompe, le député se levait pour quitter la salle.

L'hon. M. Gray: Monsieur l'Orateur, sans doute les députés s'attendent-ils que je tenterai de répondre brièvement à certaines de leurs questions et faire des observations préliminaires sur certains des propos très intéressants qu'ils ont tenus au cours du débat et dont je les remercie. Je suis sûr que nous pourrons examiner les questions soulevées de façon plus détaillée lorsque le projet de loi sera envoyé au comité permanent.

Le député d'York-Sunbury (M. MacRae), qui s'est distingué comme éducateur, a demandé pourquoi le projet de loi proposait la suppression de la déclaration de résidence. Sauf erreur, c'est que le projet de loi prévoit en somme le maintien d'une année de résidence comme condition, mais stipule maintenant que celui qui demande un prêt et qui n'est pas citoyen canadien doit être immigrant reçu et je crois savoir que pour devenir immigrant reçu il faut déclarer avoir l'intention de résider de façon permanente au Canada. L'état d'immigrant reçu est donc un meilleur indice probant du désir de devenir résident permanent au Canada et d'y gagner sa vie que la signature d'une simple déclaration.

Le principal but de la disposition est d'établir clairement que la loi canadienne sur les prêts aux étudiants ne s'applique pas à ceux qui viennent ici grâce à des visas d'étudiants. C'est que, par définition, les personnes munies de visas d'étudiants ont prouvé qu'elles avaient l'argent nécessaire pour poursuivre les études de leur choix au Canada. Je pense

donc que le point qui inquiétait le député est prévu parce qu'on exige de celui qui n'est pas citoyen canadien qu'il ait résidé au Canada pendant un an et qu'il soit aussi un immigrant reçu pour être admissible aux prêts.

Le député a également demandé des explications au sujet des paiements faits à la province de Québec et sur la façon dont ils se font. Il a semblé assez inquiet quand j'ai indiqué—par un hochement de tête, je suppose—qu'il ne s'agissait pas d'un transfert sous forme d'équivalent fiscal mais plutôt d'un paiement réel.

Les détails de la formule figurent à l'article 12 de la loi. C'est une formule plutôt complexe, et je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour la lire ici, mais, pour employer les mots du rapport annuel, elle peut se résumer ainsi: le paiement de remplacement versé à une province qui ne participe pas au programme dépend de deux facteurs: les versements réels du ministre aux prêteurs pour l'intérêt et autres frais, et la population de 18 à 24 ans d'une province non participante comparée à la population du même groupe d'âges dans les provinces participantes.

Cette formule permet de déterminer les sommes versées au cours des années à la province de Québec. Le total versé au Québec depuis l'entrée en vigueur du plan, en 1964, s'élève à quelque $7,334,000, et le versement pour l'année 1968-1969, inclus dans ce total, a atteint quelque $2,900,000. Il faut se souvenir que le gouvernement fédéral lui-même ne fournit pas l'argent des prêts. Les députés savent que ces fonds sont fournis par les banques et certaines coopératives de crédit, et le gouvernement fédéral acquitte l'intérêt des prêts consentis aux étudiants des provinces participantes durant leurs études post-secondaires et les six mois qui suivent.

Différents députés ont commenté les critères qui déterminent l'admissibilité aux prêts, entre autres ceux d'York-Sunbury, de Brandon-Souris (M. Dinsdale), et de Battleford-Kindersley (M. Thomson). Certains, comme le député d'York-Sunbury, ont parlé de ces critères de façon un peu plus sympathique que d'autres, y compris certains membres de son propre parti. Je n'ai rien à redire à cela parce que, dans notre régime parlementaire, cela fait partie du processus des débats, mais j'aimerais signaler que les critères d'admissibilité aux prêts ne sont pas énoncés dans la loi elle-même ni dans les règlements établis en vertu de la loi par le gouvernement fédéral.

[L'hon. M. Gray.]

Essentiellement, la loi stipule que les prêts peuvent être consentis seulement lorsqu'un étudiant présente un certificat d'admissibilité émis par une autorité provinciale compétente. Pour obtenir ce certificat, l'étudiant doit démontrer à l'autorité compétente qu'il a obtenu le nombre de points suffisant et qu'il a besoin d'un prêt. Je le répète, les critères établissant les besoins ne sont pas définis dans la loi elle-même ni dans les règlements qui en découlent, mais constituent plutôt un ensemble qui reflète essentiellement l'accord de la province sur ces questions. Pour répondre à un point très intéressant soulevé par le député de Battle River, je dirai que cela signifie que la loi elle-même, autant que je sache, ne définit pas ce que peut être un étudiant indépendant, et par conséquent il ne conviendrait pas de modifier la définition d'un tel étudiant en modifiant la loi mais en changeant les critères établis par les provinces. Puisque ce n'est aucun organisme du gouvernement fédéral qui décide s'il faut accorder des prêts et le montant de ces prêts, mais bien les autorités provinciales au moyen des critères mentionnés, les députés s'intéressant au cas des étudiants qui se sont vu refuser des prêts, ou ont reçu un montant qu'ils jugent insuffisant, devraient veiller à ce qu'on applique la procédure d'appel prévue avec ces critères, de façon à donner droit d'appel à ceux qui s'estiment lésés par les décisions des autorités provinciales. Je souligne à nouveau qu'il existe une procédure d'appel accompagnant les critères et elle a été fixée grâce à des consultations avec les provinces.

Le député de York-Sunbury (M. MacRae) a aussi exprimé la crainte que les millions de dollars versés sous forme de prêts aux étudiants se révéleraient irrécouvrables. Cependant, l'expérience à ce jour nous rassure quelque peu. Si l'on étudie le rapport annuel on peut voir que nombre d'étudiants ont déjà commencé à rembourser les prêts. Environ 93 p. 100 remboursent régulièrement. Environ 3.5 p. 100 rencontrent des difficultés à faire des paiements réguliers à cause de circonstances diverses, maladie, manque d'emploi stable, mais seulement 3.5 p. 100 ont essayé d'une

manière ou d'une autre d'échapper à leurs obligations en matière de remboursement. Je pense que c'est un témoignage enviable de l'intégrité et du bons sens de la solide attitude générale de nos jeunes qui ont tiré avantage du programme de prêts d'études. A mon avis, c'est de bon augure pour le comportement futur des étudiants qui auront un jour à rembourser leurs emprunts.

L'honorable député de Wellington (M. Hales) a déclaré qu'on devrait demander aux banques à charte d'exiger que les étudiants qui se dérobent à leurs engagements—et je répète qu'il y en a eu très peu jusqu'ici—voient à y faire face. Il a demandé si le gouvernement fédéral suit une procédure quelconque pour s'assurer que les banques font leur possible à ce sujet. Je suis heureux de pouvoir lui dire que les administrateurs de prêts garantis au ministère des Finances et les institutions prêteuses ont en effet conclu une entente selon laquelle le prêteur doit prendre une série de mesures avant de pouvoir présenter une réclamation au gouvernement fédéral. Je ne vais pas examiner ces mesures en détail mais elles commencent par une lettre que la banque envoie et finissent par une action en justice et un procès que la banque intente à l'emprunteur qui manque à ses engagements. Si l'une ou plusieurs de ces mesures est omise, un agent responsable de la banque doit expliquer pourquoi et dans tous les cas où le gouvernement porte plainte, il lui faut signer une déclaration comme quoi les fonds ne peuvent être recouvrés pour le moment.

Je devrais signaler, monsieur l'Orateur, que même si le gouvernement retient un intérêt sur les prêts consentis aux étudiants jusqu'à la fin du sixième mois à compter de celui où l'emprunteur cesse d'être étudiant à plein temps, au cas où les remboursements cesseraient, le gouvernement paiera à la banque l'arriéré du capital plus tout intérêt échu. Mais cette somme totale se transforme en dette vis-à-vis de la Couronne et l'on entame alors des poursuites pour essayer de se faire rembourser de l'emprunteur. Le gouvernement fédéral ne paie pas indéfiniment les intérêts aux banques qui ne font rien pour encaisser ces arriérés. Je sais qu'en qualité de président du comité des comptes publics le député de Wellington (M. Hales) voudra avoir cette assurance.

Monsieur l'Orateur, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a fait d'intéressants commentaires à propos du besoin social d'un régime de prêts aux étudiants et il a parlé aussi du programme libéral de 1963. Si je me souviens bien, sur cette question, le programme comprenait trois grandes parties: premièrement, un régime d'allocations à la jeunesse, deuxièmement, la création d'un programme de prêts aux étudiants et, troisièmement, un programme de bourses d'études. Il convient de signaler que deux de ces trois projets sont en application, les allocations à la jeunesse et, bien sûr, les prêts aux étudiants. Depuis quelques années, nous en avons un autre en vertu duquel le gouvernement fédéral paie la moitié des frais d'exploitation de l'enseignement post-secondaire. Il coûte des centaines de millions de dollars au gouvernement fédéral. On a signalé les avantages sociaux pouvant découler des programmes de prêt aux étudiants et la façon dont ils devraient s'inscrire dans l'ensemble de l'aide aux étudiants.

Pour ma part, je ne crois pas que les programmes d'aide aux étudiants se révèlent la solution définitive de la part des gouvernements—et j'emploie le pluriel—en vue d'assurer à tous ceux qui en possèdent l'aptitude et en manifestent le désir l'accès aux études post-secondaires. Les Canadiens en général se sont montrés toujours plus sympathiques aux mesures destinées à permettre à quiconque le peut de recevoir toute l'instruction désirée, indépendamment de ses ressources financières, comme objectif souhaitable et nécessaire. Toutefois, la réalisation de cet objectif exige la participation de plus d'un niveau de gouvernement. Comme notre constitution actuelle stipule que le domaine de l'enseignement relève essentiellement des provinces, il s'ensuit que toute intervention fédérale en la matière doit respecter cet aspect de la vie canadienne. Hormis ce que la constitution actuelle du Canada prévoit dans ce domaine, les provinces ont des opinions bien nettes sur les responsabilités du gouvernement fédéral dans ce qui apparaît être essentiellement du ressort de la juridiction provinciale. Il me semble que nos efforts pour atteindre ce but doivent être effectués dans ce contexte particulier. Cela dit, on ne doit pas oublier que la loi canadienne sur les prêts aux étudiants a permis à ces derniers d'accéder aux études post-secondaires. En fait, sans doute beaucoup d'étudiants n'auraient pu recevoir autrement cette formation. Cela est attesté par les résultats du programme. Au cours de l'année 1964-1965, 42,000 étudiants ont bénéficié de prêts. L'an passé, ce chiffre est passé à 107,000.

Nous pourrions discuter à n'en pas finir, monsieur l'Orateur, sur les améliorations possibles à ce programme, mais n'oublions pas

que celui-ci représente une véritable affectation de fonds fédéraux à l'aide aux étudiants, fonds qui, sans cela, seraient peut-être allés à d'autres secteurs prioritaires. Si le gouvernement n'a pas garanti le remboursement des prêts depuis l'introduction du programme, en 1964, il a versé 23 millions de dollars en intérêts, en prêts irrécouvrables et en paiements de remplacement, au Québec. Il faut évidemment compter que le montant des intérêts et autres frais augmentera avec les années.

Monsieur l'Orateur, certains députés ont suggéré qu'on modifie le programme de façon à ajouter différentes catégories d'étudiants, ou à changer les montants maximums qu'ils peuvent emprunter. Plusieurs députés ont demandé que les étudiants à temps partiel puissent aussi bénéficier du programme. Il est vrai qu'actuellement le programme ne prévoit que des prêts accordés aux étudiants à plein temps. Il ne faut pourtant pas oublier que son objectif principal est d'aider les étudiants à s'instruire au moyen d'études à plein temps, afin d'éviter l'étalement des études sur plusieurs années. Dans bien des cas, les étudiants à temps partiel ont des emplois qui les aident à payer leurs frais de scolarité. Le programme, lorsqu'il a été déposé et adopté par le Parlement, visait uniquement les étudiants à plein temps.

Il ne faut pas oublier, quand on envisage d'élargir la portée du programme ou de l'étendre à d'autres catégories, ou de le remanier d'une façon générale, que lors de son introduction en 1964, il constituait une mesure d'ensemble en matière d'aide aux étudiants. Le rôle de ce programme, ce n'était pas de répondre à tous les besoins de tous les étudiants qui voulaient poursuivre des études au-delà du niveau secondaire, mais de suppléer à l'insuffisance des ressources dont les étudiants disposaient et qu'ils devaient à leurs efforts ou à ceux de leurs familles ou encore à des bourses obtenues du secteur privé ou des gouvernements provinciaux. La preuve de cette situation, c'est que le prêt individuel maximum de $1,000 ne suffisait pas, même la première année, aux dépenses d'un étudiant inscrit à un établissement d'enseignement supérieur. Ainsi que les députés l'ont signalé, les frais de scolarité et les prix ont monté depuis ce temps-là il est vrai, et la somme de $1,000 reste bien en-deçà du total des frais. Nous aurions mauvaise grâce d'oublier, cependant, qu'en 1964-1965, le programme de prêts aux étudiants était la seule mesure officielle d'importance en ce domaine. Depuis, les gouvernements provinciaux ont augmenté sensiblement leur aide aux étudiants, ce qui a compensé en partie l'augmentation des prix.

Les étudiants, les éducateurs et d'autres ont demandé que les subventions soient augmentées plutôt que les prêts afin d'alléger le fardeau de dettes des étudiants. Les programmes d'aide aux étudiants tendent vers cet objectif dans plusieurs provinces. Il ne faudrait pas l'oublier quand on réclame une augmentation annuelle ou permanente du montant maximum des prêts. Je pense qu'un député au moins a réclamé une telle majoration. D'autres cependant ont signalé le problème des étudiants qui termineraient leurs cours avec de fortes dettes. Le prêt maximum qu'un étudiant pouvait obtenir pour ses frais d'études post-secondaires, en vertu du régime, avait été fixé à l'origine compte tenu du problème que représenterait pour lui une dette trop lourde après l'obtention de son diplôme.

• (3.10 p.m.)

Sauf erreur, les provinces sont en train de réexaminer, de concert avec le conseil des ministres de l'Éducation, le domaine complet de l'aide aux étudiants. Le gouvernement fédéral a déclaré que, si on l'y invitait, il participerait volontiers au réexamen. Par conséquent, malgré les arguments très intéressants auxquels divers députés ont eu recours pour faire modifier de façon significative la structure du régime de prêts aux étudiants, dans les circonstances, il conviendrait peu que nous songions à apporter des modifications essentielles au programme.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Champlain (M. Matte), ainsi que l'honorable député de Hillsborough (M. Macquarrie), a soulevé la question des maximums, en vertu de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants.

Je veux leur dire que ce bill vise à s'assurer qu'il y aura suffisamment d'argent pour satisfaire la demande de prêts, et c'est pourquoi nous demandons à la Chambre d'approuver l'augmentation du montant disponible.

Selon mes renseignements, le gouvernement fédéral a toujours pris les mesures requises pour s'assurer qu'il existe suffisamment d'argent pour satisfaire la demande de prêts aux étudiants dans toutes les provinces du Canada. C'est la raison principale pour laquelle le gouvernement présente ce bill à ce moment-ci.

D'après mes renseignements, aucun étudiant ne s'est vu refuser un prêt parce que les allocations provinciales étaient insuffisantes.

Ces allocations étaient toujours ajustées de façon à satisfaire les besoins des étudiants, partout au Canada.

[*Traduction*]

Il me semble aussi avoir entendu le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) parler de limites d'âge dans le régime prévu dans la loi canadienne sur les prêts aux étudiants. J'aimerais l'assurer que la loi n'en fixe aucune pour l'admissibilité aux prêts. Peut-être pense-t-il à mon allusion au groupe de 18 à 24 ans. Je l'avais simplement faite afin de décrire la formule que l'on avait employée pour fixer l'allocation des montants auxquels les provinces participantes étaient admissibles.

L'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis) a signalé à la Chambre que pour diverses raisons certains ont eu de la difficulté à rembourser les prêts. Elle a parlé d'une personne qui n'avait pu se trouver un emploi permanent à cette fin. J'aimerais assurer l'honorable représentante et la Chambre que les règlements prévoient des dispositions dans de tels cas. Ils sont très souples quant aux conditions de remboursement et il est possible d'adapter celles-ci à la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de les changer si celui-ci se trouve en mauvaise posture financière. De plus, dans les cas de gêne véritable, de nombreuses consultations ont lieu entre l'administration des prêts garantis et les institutions prêteuses. Ce que l'emprunteur doit se rappeler surtout, c'est qu'il devrait consulter la banque aussitôt que possible dès qu'il se trouve dans ce genre de difficultés. On me dit que dans la plupart des cas où des complications surgissent chez les emprunteurs de cette catégorie, c'est parce qu'ils n'ont pas prévenu le prêteur de la situation dans laquelle ils se trouvaient. Donc, les règlements existants sont assez souples pour prévoir les cas du genre que le député a soulevés. En conséquence, il ne semble pas nécessaire de modifier la loi elle-même pour régler de tels problèmes.

En conclusion, monsieur l'Orateur, puis-je dire aux députés que je serai heureux d'être mis au courant de toute question ou plainte qu'on pourrait leur signaler de temps à autre quant à la mise en œuvre du régime de prêts aux étudiants.

Si les problèmes en question se rattachent à l'aspect du programme qui relève directement du gouvernement fédéral, problèmes qui auraient trait principalement aux relations entre le gouvernement et les banques qui consentent des prêts, je les ferai volontiers examiner et, si la chose est possible, régler de façon satisfaisante. S'ils ont trait à des aspects du programme qui relèvent des provinces y compris la question de l'admissibilité, je m'empresserai de signaler aux députés les mesures qu'ils devraient prendre pour les faire étudier par les autorités provinciales. Ou, s'ils le préfèrent, je m'assurerai moi-même que ces problèmes sont étudiés par les autorités provinciales. J'espère que les députés se sentiront libres de recourir à mes services pour résoudre des problèmes de ce genre.

Pour terminer, je dirai donc que le débat a certainement été très utile à cette étape de la deuxième lecture. J'envisage avec plaisir l'examen au comité d'autres aspects du bill que je n'ai pas eu l'occasion d'aborder à la présente étape. Compte tenu de mon exposé initial et du débat, j'estime que la Chambre devrait appuyer la deuxième lecture du bill.

M. l'Orateur: Le député de Battleford-Kindersley a-t-il une question à poser?

M. Thomson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Au cours de ses remarques, le ministre d'État a fait allusion, à deux ou trois reprises, au député de Battleford-Kindersley. Il voulait probablement parler du député de Battle River (M. Downey). Je n'ai pas participé au débat sur le présent bill. Je tenais simplement à apporter cette légère correction.

L'hon. M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'accepte la mise au point. L'erreur s'explique, les deux députés participant activement aux travaux de la Chambre.

Une voix: Tu iras loin dans la vie, Herb.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e^ fois, est envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

LES CATÉGORIES DE PRÊTEURS

L'hon. H. E. Gray (au nom du ministre des Finances) propose la 2^e^ lecture et le renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill C-9, visant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises.

—Monsieur l'Orateur, ce projet de loi propose un certain nombre de modifications à la loi sur les prêts aux petites entreprises. Le programme de prêts aux petites entreprises est l'un des trois programmes de prêts garantis institués par le gouvernement fédéral à l'intention des entreprises commerciales. Ces programmes ont pour but de permettre aux institutions privées de financement d'offrir aux petites entreprises, aux cultivateurs et aux pêcheurs, des prêts à terme que le gouvernement fédéral garantira, et de leur avancer l'argent nécessaire à leurs projets d'aménagement et d'amélioration. La loi sur les prêts aux petites entreprises ira donc de pair avec la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et avec la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

La loi sur les prêts aux petites entreprises, adoptée en 1960, prévoyait une période initiale de prêts de trois ans. Elle a été modifiée à plusieurs reprises afin de prévoir des périodes supplémentaires de prêts. En vertu de la mesure, les hommes d'affaires qui s'intéressent à divers domaines d'activité peuvent obtenir des prêts s'élevant jusqu'à $25,000 pour financer un grand nombre d'améliorations d'entreprises. Dans la loi, on définit une petite entreprise comme celle dont les recettes brutes estimatives n'excèdent pas $500,000 au cours de l'année où elle demande un prêt et qui se livre à l'une des formes d'activité suivante: fabrication, commerce au détail, commerce en gros, prestation de services, construction, transport et communication.

• (3.20 p.m.)

Les emprunteurs peuvent utiliser les prêts pour financer l'achat d'avoirs fixes ou de valeurs mobilières ou d'équipement ou pour l'achat, la construction ou l'amélioration de locaux commerciaux. Les prêts aux petites entreprises doivent être généralement assurés par une première hypothèque sur l'achat de machines ou de matériel ou par une hypothèque sur les locaux de l'entreprise. En outre, l'emprunteur doit signer un billet à ordre et la banque peut exiger, si elle le juge opportun, des garanties supplémentaires afin d'assurer un prêt. Les prêts peuvent être remboursés sur une période allant jusqu'à 10 ans. La loi n'oblige pas les banques à accorder ce genre de prêts. En fait, la mesure stipule qu'elles doivent accorder autant de soin à l'octroi des prêts aux petites entreprises qu'à l'ensemble de leurs affaires.

Les prêts consentis en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises se sont avérés relativement stables. On a prêté entre 20 et 26 millions de dollars chaque année depuis le début du programme, sauf pour l'année 1967 où le montant des prêts a baissé jusqu'à 11 millions de dollars. Depuis le début du programme jusqu'à novembre 1968, le taux maximum de l'intérêt que les banques pouvaient exiger sur les prêts relevant du programme a été fixé par les règlements à 5½ p. 100.

Pendant un certain temps avant 1968, toutefois, le niveau général des taux d'intérêt s'est accru constamment et cette tendance s'est accélérée durant l'année 1968. Résultat: le taux maximum de 5½ p. 100 est devenu peu réaliste, compte tenu des autres possibilités d'investissement offertes aux prêteurs. En novembre 1968, un décret du conseil modifiait la formule du taux maximum imposé aux petites entreprises. Ce taux est maintenant fixé deux fois par an: le 1er avril et le 1er octobre. Il est basé sur le rendement moyen de certaines obligations du gouvernement canadien au cours des six mois précédents, plus une marge de 1 p. 100. Pour la période actuelle, du 1er octobre de cette année au 31 mars prochain, le taux maximum est de 8½ p. 100. Depuis l'application de la procédure concernant le taux d'intérêt, les prêts sont revenus à des niveaux voisins de ceux des années antérieures.

Je voudrais maintenant analyser les modifications qu'apporte à la loi sur les prêts aux petites entreprises le bill C-9. Ces modifications vont de pair avec les changements apportés depuis un an, environ, à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Si le Parlement adopte les modifications à l'étude, ces trois programmes pourront évoluer à l'unisson et d'une façon cohérente. Ces modifications permettront aux compagnies fiduciaires, aux compagnies d'assurances, aux sociétés de prêts hypothécaires, de même qu'aux *credit unions,* aux caisses populaires et aux autres coopératives de crédit de présenter au ministre des Finances (M. Benson) une demande tendant à les faire désigner comme prêteurs autorisés en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Elles vont de pair avec les changements apportés par d'autres mesures visant à garantir des prêts et étendront considérablement la gamme des institutions financières auxquelles les petits commerçants pourront recourir en vertu de cette mesure législative.

Sans modification à la loi, la période de prêts actuelle expirerait le 31 décembre cette année. L'une des modifications dont nous sommes saisis propose donc une période supplémentaire de 18 mois qui expirera le 30 juin 1971. Ainsi, la période fixée pour les prêts consentis en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises se terminera en même temps que celle prévue dans la loi sur les

prêts destinés aux améliorations agricoles et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Cela permettra au gouvernement de réviser d'un seul coup ces trois programmes si semblables lorsque le temps sera venu de les renouveler. A ce moment-là, les changements éventuels à apporter à chacun d'eux seront faciles à apprécier à la lumière de leurs répercussions les uns sur les autres.

La loi sur les prêts aux petites entreprises prévoit une double limite à la responsabilité du ministre des Finances à l'égard des prêts consentis. La première a trait à la valeur globale des prêts consentis par toutes les institutions de prêts au cours d'une période donnée. Pour la période de prêt en cours, le montant maximum a été fixé à 300 millions de dollars. Pendant la nouvelle période de prêt prévue par ces modifications, ce montant sera fixé à 100 millions de dollars pour les prêts consentis par les banque à charte et à 50 millions pour les prêts consentis par tous les autres prêteurs autorisés.

La deuxième limite a trait à la responsabilité du ministre eu égard aux prêts consentis par chaque prêteur en particulier. Actuellement, cette responsabilité est limitée à 10 p. 100 de la valeur brute des prêts consentis par le prêteur. Comme, dans le passé, seules les banques à charte étaient agréées en tant que prêteurs et comme elles avaient toutes consenti les prêts pour un montant appréciable en vertu de la loi, cela équivalait, en pratique, à une garantie de 100 p. 100 car les 10 p. 100 de l'ensemble des prêts consentis par chacune d'entre elles suffisaient largement à rembourser la totalité des soldes dus aux banques sur les prêts non honorés.

Mais si un prêteur n'a consenti que quelques prêts et qu'un ou deux prêts ne soient pas honorés, cette disposition risque de ne pas lui assurer la garantie nécessaire pour couvrir le montant de sa perte. Pour réduire une telle éventualité au minimum, la responsabilité du ministre envers un prêteur particulier sera désormais calculée ainsi: 90 p. 100 de la valeur globale de la première tranche de $125,000, 50 p. 100 du montant entre $125,000 et $250,000 et 10 p. 100 du montant excédant $250,000. Nous comptons que cette revision de la loi favorisera les prêts aux petites entreprises, même de la part des petits prêteurs, qui auront le droit d'en consentir en vertu des modifications proposées.

Le gouvernement espère, c'est là-dessus que je termine, que ces modifications seront avantageuses aux petits entrepreneurs du Canada qui représentent un élément important de notre économie. Même si les prêts dans le cadre de ce programme n'ont jamais connu l'ampleur des prêts consentis en vertu de la loi sur les prêts aux améliorations agricoles, ils n'en ont pas moins constitué une excellente source de financement à terme pour les petits commerçants. Depuis l'établissement du programme, environ 20,000 petites entreprises ont bénéficié d'un financement global de 190 millions de dollars. Grâce au bill C-9, ces facilités de crédit continueront d'être à la disposition des petits entrepreneurs du Canada.

M. Cliff Downey (Battle River): D'après l'article 1 a) du bill C-9, visant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, le mot banque désignera maintenant, aux fins de la loi, les *credit unions,* les caisses populaires, les compagnies fiduciaires, les compagnies de prêts et les compagnies d'assurance. Lors de la révision de la loi sur les banques, en 1966, le gouvernement avait refusé de modifier la définition des opérations bancaires de façon à permettre aux coopératives de crédit et autres institutions de ce genre de remplir toutes les fonctions des banques, aux termes de la loi sur les banques. Pourtant, dans le présent bill, le gouvernement modifie la loi de propos délibéré, de façon à appliquer la définition d'une banque à toutes ces institutions. Je n'ai rien à redire à cela; n'empêche que la planification du gouvernement me semble quelque peu contradictoire.

Pourquoi les compagnies fiduciaires sont-elles incluses dans le projet de loi? Je me demande si elles ont cherché à obtenir la modification voulue pour s'engager dans ce genre d'affaires ou si le gouvernement prend simplement ses désirs pour des réalités.

Avec une mesure comme celle-là, il faut examiner l'efficacité de la loi, comme le nombre de gens qui utilisent ce genre de prêts. Pour ce faire, je me reporte au rapport annuel concernant la loi sur les prêts aux petites entreprises. De 1961 à 1965, le montant des prêts est demeuré stationnaire à 26 millions de dollars par année. De 1966 à 1967, ce montant a diminué de 20 millions et en 1968, il a baissé de 11 millions ou d'un peu plus. Nous pouvons ici établir un certain parallèle. En consultant le rapport sur l'application de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, les députés constateront que la somme totale des prêts consentis s'est accrue de 1965 à 1967 pour atteindre de 200 à 212 millions de dollars par année. Puis, en 1968, elle est tombée à 40 millions de dollars, ou un peu plus, ce qui représente une baisse encore plus prononcée que celle des prêts aux petites entreprises que vise la mesure à l'étude.

• (3.30 p.m.)

Il est intéressant de comparer ces chiffres à ceux de la Banque d'expansion industrielle dont l'activité se situe dans un domaine où le

taux d'intérêt a pu augmenter. Nous remarquons d'abord qu'il n'y a pas eu de baisse semblable dans la somme des prêts. Le taux d'intérêt actuel de la Banque d'expansion industrielle est de 10 p. 100 environ sur les montants inférieurs à $50,000 alors que le taux appliqué aux prêts aux petites entreprises serait de 8.5 p. 100. Connaissant la demande de crédit à l'heure actuelle, on voit bien que certaines raisons bien définies doivent expliquer la baisse marquée dans les prêts consentis aux termes de la loi à l'étude.

Trois raisons me viennent à l'esprit. D'abord, la loi pourrait être trop restrictive—elle peut ne pas le sembler, mais peut-être les banques l'interprètent-elle trop rigoureusement. Peut-être devrions-nous en étendre la portée à d'autre genres d'entreprises, à d'autres formes de crédit. Nous devrions sûrement encourager le recours aux prêts de ce genre. S'ils songent à leurs circonscriptions, les députés m'accorderont sûrement qu'il vaut beaucoup mieux avoir 50 entreprises qui emploient 20 employés que d'en avoir une qui en emploie 1,000.

Une deuxième raison, dont je suis plus sûr, c'est qu'aucun prêt ne peut dépasser $25,000. Ce montant avait peut-être du sens en 1961, mais aujourd'hui il est dérisoire. Je n'ai pas l'intention de discuter de l'évolution des prix et de l'indice du coût de la vie depuis 1961—vous connaissez tous la situation—mais je dirais qu'aujourd'hui un maximum de $40,000 à $50,000 serait beaucoup plus conforme aux besoins de crédit des entreprises. Les chiffres de la BEI révèlent sûrement qu'en général on a besoin de prêts plus élevés.

La troisième raison, et probablement la principale selon moi, c'est que les banques hésitent à prêter de l'argent aux termes de cette loi. La modification qui majorerait le pourcentage de la garantie accordée aux banques dont le montant global prêté aux termes de la loi ne dépassait pas $250,000 les ferait peut-être modifier un peu leur attitude. Néanmoins, je ne puis m'empêcher de constater que les institutions financières hésitent à prêter de l'argent au taux actuel de 8.5 p. 100 alors qu'elles peuvent en prêter à un taux bien supérieur.

Nous savons tous que les banques ont une obligation envers le pays et ses citoyens. Lorsque le Parlement leur a accordé une charte pour alimenter le marché de l'argent et créer du crédit, elles ont accepté cette obligation. D'après notre expérience de l'application de la loi sur les prêts aux petites entreprises et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, les banques ne s'acquittent pas de leur obligation. On peut voir s'accroître la demande des prêts en général. Mais au lieu

[M. Downey.]

de s'acquitter de leurs obligations en vertu de leurs chartes, nos banques recherchent simplement de plus gros bénéfices. Au fond, elles sont à l'affût du profit et n'ont cure des petites entreprises; elles ne se soucient pas des gens. Elles préfèrent de loin placer leur argent dans des entreprises ne comportant aucun risque et rapportant des intérêts plus élevés plutôt que de le prêter aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Il est temps que le ministre rappelle les banques à l'ordre en leur signifiant de s'acquitter de leurs obligations si elles veulent voir ratifier leurs chartes.

Les banques ont une responsabilité et le gouvernement est tenu de veiller à ce qu'elles respectent les conditions de leurs chartes. Si nous laissons la situation actuelle se perpétuer, on pourrait constater un beau jour que les banques prêtent tout leur argent aux grandes sociétés. La General Motors, par exemple, pourrait utiliser bien plus de capitaux qu'il n'en faut pour tous les prêts aux petites entreprises et aux améliorations agricoles. Les banques, je crois, ont tendance à envisager la situation sous cet angle. Rien ne semble les obliger à s'acquitter de leurs responsabilités et elles évincent les petits emprunteurs. Voyez un peu les montants réservés pour les garanties en comparaison du montant employé aux termes de cette loi—le premier est d'environ 100 millions de dollars par an, alors que le deuxième l'année dernière n'était que de 11 millions de dollars. Nous savons que la demande existe; il faut donc en conclure qu'une foule de choses doivent clocher dans ce domaine.

La semaine dernière, le ministre des Finances (M. Benson) a visé les petites entreprises du pays. Son Livre blanc sur la fiscalité disait, en réalité, aux petits entrepreneurs, à la classe moyenne du pays: «Acquittez-vous de vos obligations envers les pauvres». Mais il n'a pas touché aux véritables fortunes du pays. Les taxes imposées sur certains niveaux de revenus diminueront de 80 à 50 p. 100. Si le ministre est disposé à toucher aux petites entreprises et aux entrepreneurs privés, j'estime qu'il devrait être disposé à toucher aux banques et à leur dire aussi de s'acquitter de leurs responsabilités.

D'après leurs bilans, les banques ne sont pas en difficultés. Je constate dans le bilan de la Banque royale du Canada une augmentation des bénéfices nets qui, de 1966 à 1968, sont passés de 24 millions à 35.5 millions de dollars. Les banques n'ont certainement pas lieu de se plaindre de leur marge de bénéfices. On devrait exiger, s'il le faut, qu'elles interviennent dans le marché pour accorder du crédit là où le besoin s'en fait sentir.

Je ne suis pas d'avis qu'on puisse étudier utilement ce bill sans tenir compte en même temps des ramifications du Livre blanc sur la réforme fiscale lorsqu'elles seront mises en application, et le gouvernement indique clairement qu'elles le seront. La plupart des petites entreprises qui vont obtenir des prêts en vertu du bill C-9 sont, selon la définition qu'en donne le Livre blanc, des corporations fermées de droit privé. Aux fins de l'impôt, elles seront assujetties aux mêmes taux imposés aux entreprises non constituées. Lorsqu'une petite entreprise contracte un emprunt en vertu de la présente loi—on peut en dire autant d'un exploitant agricole qui obtient un prêt pour faire des améliorations—un contrat est passé pour une certaine période de temps. En ce qui concerne les petites entreprises, la durée maximum du contrat est, je crois, de dix ans. Dans bien des cas, ces contrats dureront encore lorsque seront mis en vigueur les projets proposés dans le Livre blanc sur la fiscalité.

• (3.40 p.m.)

Les emprunteurs actuels s'engagent à rembourser leurs prêts au cours d'une période donnée sachant que le taux d'impôt selon la structure actuelle visant les sociétés est de 21 p. 100 sur les montants inférieurs à $35,000, le genre de prêts qui nous intéresse surtout ici. Qu'arrive-t-il à ces entreprises si le gouvernement modifie les règlements en cours de route? L'emprunteur qui s'est engagé à rembourser son prêt compte tenu du taux actuel d'impôt est brusquement mis en demeure de verser 130 p. 100 de son taux actuel d'impôt. En plus, il peut aussi payer 50 p. 100 sur les bénéfices fictifs soi-disant accumulés à partir d'une date d'évaluation mal fixée.

Bref, monsieur l'Orateur, je dis que ces modifications n'apporteront absolument rien aux petits commerçants, à moins que le ministre des Finances ne s'attaque à la politique bancaire actuelle. J'ajouterai que cette mesure législative par laquelle nous espérons encourager les petites entreprises et les entrepreneurs privés confère peu d'avantages, alors que nous avons déjà à l'état de projet un programme systématique qui provoquera tôt ou tard la perte des entreprises privées.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler au ministre d'État (M. Gray) que, cette fois, les députés de Battle River (M. Downey) et de Battleford-Kindersley prennent tous deux part au débat et, comme il est raisonnable de supposer que le ministre pourra confondre, peut-être ne devrait-il pas nous citer directement.

Tout d'abord, puis-je poser une question au ministre dans l'espoir qu'il y a répondra en clôturant le débat? Comment le ministère des Finances envisage-t-il de contrôler et de garantir des prêts consentis par des sociétés agréées? Je pose cette question parce qu'une compagnie d'assurance agréée en vertu de loi ontarienne a fait faillite récemment et les conséquences en ont été particulièrement désastreuses. Beaucoup d'investisseurs y ont perdu de l'argent. Je ne voudrais pas que les recettes fiscales du gouvernement fédéral subissent une saignée de ce genre, aussi le ministre expliquera-t-il peut-être comment il prévoit exercer une surveillance sur les sociétés qui prêtent de l'argent sous garantie fédérale aux termes de la loi.

Nous connaissons la tendance de ces dernières années vers l'absorption des petites entreprises par les grandes sociétés. Parfois, les petites entreprises sont achetées, mais il arrive que la concurrence directe les accule à la faillite. J'espère que le projet de loi lui viendra en aide sur ce point. Le petit commerçant a sûrement besoin de capital et, à une époque d'inflation et de rareté de l'argent, il est difficile d'en trouver.

Je comparerais le bill à une ficelle. Vous pouvez relâcher un peu une ficelle, mais vous ne pouvez la tendre. De même, on ne peut convaincre le petit exploitant d'emprunter contre son gré, ni obliger une banque à lui prêter. J'aimerais que le ministre envisage la mesure sous cet angle, parce qu'un peu de latitude s'imposerait peut-être en ce qui concerne les institutions de crédit.

Le petit commerçant se trouve souvent dans l'obligation embarrassante de faire absorber la hausse des coûts par ses clients. A une époque où les taux d'intérêt augmentent constamment, il est dans une situation plus embarrassante à cet égard que des compagnies plus importantes. Il faudrait, je crois, tenir compte du fait qu'il est moins en mesure de payer des taux d'intérêt élevés que les grandes sociétés.

En outre, je me demande si des mesures ne pourraient être prises pour faciliter la formation du petit commerçant. Permettez-moi d'illustrer ma pensée. Prenons le cas d'un mécani-

cien d'automobile exceptionnellement doué. Il est rapidement promu au poste de chef d'atelier et, en fin de compte, après avoir épargné et emprunté de ses parents, de la banque ou d'une coopérative en vertu de cette mesure, il achète une entreprise qu'il exploite à son propre compte. Il est maintenant dans un domaine entièrement différent; il ne répare plus des voitures ou des tracteurs. Mon expérience personnelle et celle des autres me donnent à penser qu'il serait utile d'établir un programme quelconque de formation en gestion des affaires. Nous avons bien des programmes à l'intention des mécaniciens qui veulent apprendre un autre métier, mais, sauf erreur, aucune formation convenable n'est offerte sous les auspices du gouvernement dans le domaine de la gestion des affaires.

Je suis agriculteur et, en cette qualité, j'ai déjà été membre d'un cercle de gestion agricole. Je suis pleinement conscient de tous les avantages que j'en ai retirés à titre de propriétaire d'une petite entreprise. Le gouvernement devrait songer à établir, soit par des pressions sur les gouvernements provinciaux ou de concert avec ceux-ci, un programme de formation pour les petits entrepreneurs appelés à gérer leurs entreprises. Un tel programme serait particulièrement utile à ceux qui renoncent à un métier pour gérer une entreprise. Qu'il s'agisse de typographes, de mécaniciens, de tuyauteurs ou de plombiers, la plupart ont gravi des échelons dans l'exercice de leur métier, et il faudrait, je pense, leur offrir quelque programme comme celui que j'ai mentionné. Il est tragique que des hommes, qui ont épargné pendant 25 ans ou qui ont contracté des emprunts pour se lancer dans les affaires, perdent tout en cinq ans, plus cinq années de leur vie. Je connais des gens à qui la chose est arrivée, et tout ce qui leur manquait vraiment c'était un peu plus de compétence dans la gestion des entreprises.

Le domaine de la concession a aussi pris récemment un grand essor. Ce genre d'entreprise commerciale a beaucoup de valeur à mon avis. Dans certains cas, elle donne de meilleurs services, et permet la participation de l'individu au niveau local. A mon avis, c'est une excellente chose que la concession, préférable à voir les grandes sociétés tout diriger d'en haut. Je suis heureux de voir cette expansion. Cette différence dans la situation des deux éléments n'est pas toujours avantageuse lorsqu'il s'agit de la concurrence des prix. Souvent, le petit commerçant doit travailler de longues heures pour bien peu, sinon rien, et s'imposer des sacrifices pour joindre les deux bouts, alors que la grande société a su se protéger. Peut-être devrions-nous avoir une mesure législative qui protège quelque peu ceux qui se trouvent à concurrencer une grande société. Ils sont nombreux et le seront plus encore. Peut-être le ministre songerait-il à une mesure de ce genre.

[M. Thomson.]

• (3.50 p.m.)

Permettez-moi une ou deux observations sur la petite entreprise en général. Dans nos villages des Prairies, l'homme d'affaires a des intérêts personnels sur place, et il s'intéresse au bien-être de la collectivité. Souvent, il remue ciel et terre pour améliorer les affaires et la collectivité en général. Il faut lui faire crédit sur ce point. Si en lui faisant crédit sur le plan économique aussi bien nous pouvons l'aider à établir une entreprise, faisons-le. Tout en étant en faveur du projet de loi, j'éprouve certaines réserves quant à son efficacité. J'espère que le ministre répondra à mes questions sur la surveillance des organismes provinciaux.

M. Mark Smerchanski (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler à l'appui des modifications proposées à la loi sur les prêts aux petites entreprises. Celles-ci permettront à la petite entreprise d'obtenir des prêts plus concurrentiels de diverses institutions bancaires. Auparavant, elle ne pouvait emprunter qu'à la banque. Elle pourra maintenant emprunter aux caisses populaires, des compagnies fiduciaires et autres institutions semblables.

Il est injuste d'insinuer que les compagnies fiduciaires ont eu un mot à dire dans la préparation du projet de loi à l'étude. Quoi qu'il en soit, ces modifications mettront plus d'argent à la disposition de la petite entreprise. Depuis quelques années on oublie ce que la loi sur les prêts aux petites entreprises avait pour objectif. Peut-être est-ce le résultat de la création du programme de développement régional qui leur assure déjà certains fonds.

Le bill actuel est une excellente mesure et il montre que la loi a rempli son but. Le déclin du nombre et du montant des prêts consentis en témoigne également. Prétendre que les banques à charte ne sont pas prêtes à prendre des risques sur les petits prêts est une affirmation qui dément la pratique. On ne peut l'inférer du seul fait que les banques, qui dans les affaires, jouent normalement le rôle de prêteur, réclament des garanties contre l'insolvabilité. Le revenu d'une banque n'a rien ou presque rien à voir avec les montants que cette loi met à la disposition des emprunteurs et il serait injuste de prétendre que les

banques se sont montrées réticentes à consentir ces prêts.

Je me permets également de signaler que l'impôt actuel de 21 p. 100 sur les premiers $35,000 demeure inchangé. Il n'est pas exact de dire qu'après le jour de l'évaluation les petites entreprises seront pénalisées par rapport aux grandes sociétés. Il leur appartiendra, à partir de cette date, de s'octroyer un salaire ou des honoraires qui rentrent dans le cadre des taux d'impôt normaux. Ils n'auront donc pas à payer un double impôt. En vertu de la loi actuelle, le patron d'une petite entreprise peut préférer agir de cette façon et il lui est loisible de le faire après la date d'évaluation.

Je me permets de mettre en garde certains députés qui ont pris la parole à ce sujet. Il n'y a aucune différence, en ce qui concerne la limite de $35,000, entre les conditions ou le pourcentage qu'impose la loi existante aux patrons des petites entreprises et les changements suggérés dans le Livre blanc. Les changements proposés augmenteront le nombre des institutions bancaires, y compris les sociétés hypothécaires, les compagnies fiduciaires et les *credit unions* auxquelles ces petits patrons peuvent s'adresser, au Canada, pour obtenir un prêt. Ces institutions seront mises à même d'apporter leur aide tout comme l'ont apportée les banques. C'est là un changement excellent à la loi actuelle. Cela aidera et encouragera les petites entreprises. Pour peu qu'on le fasse concorder avec les programmes de l'ADA, les avantages qu'en récolteront les petites collectivités d'affaires du Canada seront considérables.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, mes remarques sur les modifications que l'on se proposait d'apporter à la loi sur les prêts aux petites entreprises dont nous sommes maintenant saisis seront nécessairement brèves. Il ne sert pas à grand-chose de discuter à perte de vue une question qui risque de devenir bientôt purement académique si les propositions de réforme fiscale si récemment exposées par le ministre des Finances (M. Benson) sont adoptées par le Parlement.

Pour moi, les projets du ministre, dans la mesure où ils touchent les petites entreprises et les affaires familiales qui font l'objet de ce bill, soustrairont, en fait, ce secteur des affaires à l'économie nationale. Dans quelques années, une mesure comme cette loi sur les prêts aux petites entreprises sera devenue inutile car il ne restera plus guère de petits patrons pour demander des prêts et plus de petites entreprises en mal d'argent.

Pour ce qui est de la loi en soi et des modifications qu'on y propose, je n'ai rien à redire. Au contraire, je trouve louable d'augmenter le nombre d'institutions de prêts et de mettre plus d'argent, à des conditions plus avantageuses, à la disposition de petites entreprises. Mais si le gouvernement songe à faire disparaître les petits entrepreneurs, comme semblent l'indiquer les nouvelles réformes fiscales, à quoi bon modifier cette loi-ci ou même la verser au recueil des statuts?

• (4.00 p.m.)

J'ai été étonné de voir dans le *Globe and Mail* du 8 novembre, une citation de paroles du ministre des Finances (M. Benson) de la plume d'Anthony Westell. D'après cette citation, le ministre disait que son programme de réforme fiscale s'adressait entièrement aux petits. Il s'agit peut-être d'une astuce politique, mais elle est assez peu vraisemblable, si l'on examine attentivement les propositions du ministre au sujet des gens moyens dans leur rôle d'hommes d'affaires. Les petites entreprises vont faire face à la hausse progressive de l'impôt sur le revenu des sociétés, lequel va passer du taux fixe et raisonnable de 21 p. 100, sur la première tranche de gains de $35,000, à celui de 50 p. 100 sur tout revenu. En l'occurrence, peut importera aux petits entrepreneurs de pouvoir, grâce aux modifications à l'étude actuellement, solliciter un prêt de petite entreprise à une *credit union,* une caisse populaire, une société coopérative de crédit, une compagnie d'assurance, une compagnie fiduciaire ou une compagnie de prêts.

Coincés comme ils le sont de nos jours entre des facteurs économiques opposés, inflation, taux d'intérêt élevés, hausse des impôts fédéraux, provinciaux et municipaux, les patrons des petites entreprises ne sauraient manifester un enthousiasme délirant devant les modifications à l'étude ici, visant à favoriser les prêts de la part des petits prêteurs. Alors que la réforme fiscale les menace comme une épée de Damoclès, les gérants actuels de petites entreprises au Canada vont tout simplement chercher un moyen de s'en tirer. On n'a qu'à songer à ce que devront affronter bien des petites sociétés et entreprises familiales sous la direction d'un unique patron. Que ce patron vienne à mourir et ses héritiers devront payer des droits successoraux pouvant aller jusqu'à 50 p. 100; un impôt en bonne et due forme sur la plus-value de capital, y compris l'impôt provincial, pourrait aller jusqu'à 56 p. 100 de tout bénéfice en deçà du chiffre établi le jour de l'évaluation officielle.

Le ministre des Finances a justifié ce traitement particulièrement sévère infligé aux petites entreprises en déclarant qu'il s'agit d'un moyen de boucher l'issue représentée par la constitution en société privée qu'empruntaient certaines personnes pour échapper

au fisc. Mais qu'advient-il des petites entreprises légitimes? On aurait certes pu prendre quelques dispositions légales simples pour empêcher l'évasion fiscale par constitution en société privée sans pénaliser l'esprit d'entreprise ou l'initiative des commerces privés légitimes. Le ministre se sert d'un canon pour tuer une souris. Il veut faire des victimes innombrables pour en atteindre quelques-uns.

Dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, I. H. Asper, pose plusieurs questions pertinentes dans un article très lucide et profond sur les réformes fiscales proposées. Les voici: «Ottawa veut-il la nationalisation de toutes les entreprises» et «N'y a-t-il plus de place pour la propriété familiale ou individuelle?» Ces deux questions concernent l'essence même de cette mesure. Si Ottawa veut, en fait, la nationalisation de toutes les entreprises, c'est-à-dire la disparition des petites entreprises pour laisser le champ libre aux grandes sociétés nationales, alors les amendements et la loi elle-même sont superflus. Si, comme le suggère M. Asper, il n'y a plus de place pour la propriété familiale ou individuelle, on peut appliquer le même argument. Ainsi, nous perdons notre temps à discuter cette mesure.

J'ai la ferme conviction, monsieur l'Orateur, que la doctrine du gouvernement actuel ne laisse aucune place, dans l'économie nationale, aux petites entreprises quelles qu'elles soient. Les déclarations et les mesures du gouvernement depuis son entrée en fonction n'ont fait que souligner le fait que l'on ne veut pas des affaires personnelles, des petites entreprises ou des hommes d'affaires indépendants quels qu'ils soient—surtout pas de ceux qui constituent la masse de la communauté agricole du Canada—qu'ils ne font que gêner les planificateurs et les percepteurs et que le gouvernement actuel les considère en fait comme sacrifiables.

Pour conclure, je dirais que j'approuve cette mesure mais je trouve étrange, malgré son importance pour les petites entreprises des endroits relativement défavorisés, que celles-ci soient menacées par cette tempête fiscale.

M. W. M. Howe (Wellington-Grey): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet du bill C-9 visant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises. Il est peut-être intéressant de noter que je ne partage pas entièrement le point de vue de mon collègue, le député de Dauphin (M. Ritchie), lorsque celui-ci déclare que le petit commerce est en voie de disparition. Il est intéressant de noter le nombre de petits magasins du coin récemment ouverts dans de petites villes et ici même. Beaucoup de ces magasins sont ouverts pendant de longues heures. Leurs propriétaires continuent à faire des affaires et il y a lieu de penser qu'ils sont prospères. Il s'agit de magasins bien tenus et ils sont utiles à ceux d'entre nous qui oublient de se procurer ce dont ils ont besoin avant la fermeture, à 6 heures, des grands magasins. Je n'ai pas les statistiques sous la main, mais ces mêmes statistiques dont je prends connaissance de temps en temps, donnent à penser que les petits magasins sont en mesure de se défendre de nos jours au Canada malgré l'existence de ces puissantes entités que constituent les grands magasins et les magasins à succurales multiples qui leur font concurrence.

Je suis heureux d'appuyer cette mesure. Les modifications ajoutent simplement certaines autres institutions de prêt à celles qui consentent déjà des prêts aux petites entreprises qui en ont besoin. J'aimerais rappeler à la Chambre et aux Canadiens que c'est le gouvernement dont je faisais partie en 1961 qui a été l'initiateur de cette loi. Nous étions fiers de le faire car, auparavant, il n'existait pas d'institutions de prêt auxquelles les petites entreprises auraient pu emprunter de l'argent afin d'étendre leur établissement, de l'améliorer ou d'acquérir de nouvelles installations. Cette loi les a beaucoup aidées. Le rapport de 1968 montre que près de 20,000 petites entreprises ont profité de cette mesure au cours des ans. Depuis l'adoption de cette loi, des prêts pour environ 108 millions de dollars ont été consentis. Je crois qu'on l'a déjà signalé. Il est intéressant de noter qu'en 1968 le nombre des demandes et le volume des prêts consentis ont baissé de presque la moitié. Voilà qui me rappelle ce qui s'est produit à l'égard des prêts destinés aux améliorations agricoles, dans ma région. Lorsque le taux officiel d'escompte a tant grimpé, les banquiers n'avaient aucun intérêt à prêter de l'argent aux cultivateurs. Il en va de même pour les exploitants de petites entreprises. Lorsque les institutions de prêt peuvent obtenir 10 p. 100 pour leur argent dans d'autres secteurs elles n'ont pas intérêt à prêter de l'argent aux exploitants de petites entreprises ou aux cultivateurs à 8¾ p. 100. Car, sauf erreur, à l'heure actuelle, aux termes de cette mesure le taux d'intérêt applicable est de 8¾ p. 100.

Voilà qui nous amène à traiter d'un projet que j'estime important, à propos de cette mesure. Je veux parler du taux d'intérêt qui est actuellement si élevé. Lorsque la mesure a été présentée, je crois qu'il se situait à environ 5 ou 6 p. 100. Actuellement, il est de 8¾ p. 100. Vu la conjoncture, il peut ne pas sembler trop élevé, mais comment juger? A mon avis, la remarquable Commission que nous avons instituée pour examiner les prix, les salaires et les coûts devrait justement s'occuper des taux d'intérêt.

Peut-être pourrait-on modifier la loi sur les banques afin de fixer un plafond au taux officiel d'escompte. Pas plus tard que l'autre jour un banquier que je connais me disait qu'il serait très heureux que le taux officiel d'escompte soit ramené à 6 p. 100 car cela serait très utile aux Canadiens et aurait des répercussions énormes sur le coût de la vie. Tout le monde se ressent des pressions inflationnistes qui rognent nos dollars. C'est une source de préoccupation pour les vieillards pensionnés et les retraités qui disposent d'un revenu fixe car ils constatent qu'ils n'ont pas suffisamment d'argent pour acheter les choses dont ils ont besoin. Je prétends que le taux d'intérêt élevé a eu des répercussions énormes sur le coût de la vie. Je le répète, par l'entremise de la formidable Commission qui vient d'être instituée le gouvernement devrait examiner les taux d'intérêt et si possible en conclure qu'en les réduisant il combattra ainsi la vie chère et les pressions inflationnistes qui se font sentir dans notre pays.

• (4.10 p.m.)

Il y a une autre question que j'aimerais aborder et une autre proposition que j'aimerais faire à l'égard de ce projet de loi. Sont admissibles aux prêts les fabricants, les grossistes, les détaillants, les entreprises de services et les sociétés de construction, de transport ou de communications. Je viens d'un petit village d'environ 1,200 habitants, qui doit desservir une vaste région agricole, et nous parvenons difficilement à persuader les professionnels de venir s'établir dans la région. La loi ne pourrait-elle pas viser aussi les professionnels, par exemple, des médecins qui pourraient y aménager des cabinets ou des centres hospitaliers pour desservir la région, ainsi que des comptables, des dentistes et des avocats? Je sais qu'ils touchent des revenus très élevés, mais les députés dont la circonscription renferme de petites localités savent à quel point il est ardu d'y attirer des professionnels dont les services sont pourtant nécessaires.

Le ministre d'État (M. Gray) pourrait-il examiner cette proposition, et aviser à la possibilité de consentir des prêts à cette catégorie de personnes afin de les inciter à s'installer dans les petites localités et à leur fournir les services dont elles ont tellement besoin? Je termine, monsieur l'Orateur, en appuyant cette mesure car, je le répète, notre parti l'a préconisée lorsqu'il était au pouvoir et elle a répondu à un profond besoin au pays depuis son entrée en vigueur.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais participer brièvement au débat et parler en faveur de ce projet de loi parce que, comme l'ont dit des préopinants, notre parti l'avait présenté quand nous étions au pouvoir. Il nous paraissait bon alors et il ne l'est pas moins aujourd'hui.

Auparavant, puis-je commenter une proposition contenue dans le Livre blanc sur la réforme fiscale et qui touche plus particulièrement les petites entreprises. Le ministre des Finances (M. Benson) et le premier ministre (M. Trudeau) ont présenté ce document aux Canadiens pour qu'ils puissent l'étudier au cours des prochains mois. J'aimerais faire quelques remarques qui, je l'espère, seront notées par le ministre des Finances par l'entremise de son collègue le ministre d'État (M. Gray); je suis sûr que ce dernier ne manquera pas de lui faire part de ma suggestion.

Selon moi, ce serait une grave erreur que de vouloir supprimer la disposition actuelle, c'est-à-dire le taux de 21 p. 100 sur les premiers $35,000 de bénéfices, et de la remplacer par le taux de 50 p. 100 sur tous les bénéfices. Voici pourquoi, monsieur l'Orateur: Ce taux de taxe de 21 p. 100 sur les premiers $35,000 de bénéfices a aidé énormément les petites entreprises, et cela de deux façons. Tout d'abord, la possibilité de conserver une part bien plus importante des premiers $35,000 de bénéfices a encouragé nombre d'individus à l'esprit entreprenant à se lancer dans les affaires pour leur compte, et le pays ainsi que l'économie en ont beaucoup profité. Ces petites entreprises se sont souvent tranformées en vastes sociétés qui ont été une source de prospérité et d'emplois dans notre pays.

Le seconde raison, c'est que le taux inférieur de taxes sur les premiers $35,000 de bénéfices a encouragé nombre de petites entreprises à réinvestir une grande partie de leurs gains dans l'affaire et cela leur a fourni le capital d'expansion qui leur était si nécessaire. C'est particulièrement important pour les petites entreprises qui sont en mesure d'accroître le champ de leurs opérations mais qui ont de la difficulté à y parvenir à cause de la difficulté à emprunter les capitaux nécessaires à leur expansion.

Comme nous le savons tous, les petites entreprises ont plus de difficultés que les grandes à emprunter des capitaux, en raison de leur taille et du fait que, dans de nombreux cas, elles n'existent pas depuis longtemps. Si elles peuvent emprunter, elles doivent souvent payer des taux d'intérêt très élevés, voire exorbitants, ce qu'elles peuvent difficilement se permettre. Aussi, monsieur l'Orateur, j'insiste vivement auprès du ministre des Finances et du gouvernement, par le canal du ministre d'État (M. Gray), qui se trouve ici aujourd'hui, pour qu'on considère attentivement le maintien du taux fiscal de 21 p. 100 sur la première tranche de bénéfices de 35,000 dollars qui, je le répète, a constitué un

avantage énorme pour les petites entreprises par le passé et qui doit demeurer à l'avenir. Si l'on conserve cette mesure, je crois que les petites entreprises pourront continuer à se développer et à prospérer pour le grand bien de notre pays.

M. Jack Marshall (Humber Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je ne veux dire que quelques mots sur le bill C-9, pour protester contre la discrimination apparente qui, à mon avis, existe en ce qui concerne la répartition dans certaines régions du Canada des fonds prévus par la loi sur les prêts aux petites entreprises, notamment pour la région de l'Atlantique, tout particulièrement pour la province de Terre-Neuve.

Plus j'étudie cette loi sur les prêts aux petites entreprises et d'autres lois semblables, comme celles sur les prêts aidant aux opérations de pêche et sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, et plus je suis convaincu qu'elles ne valent pas grand-chose, si j'ai raison dans mon évaluation des avantages que sont censées en tirer certaines régions du pays. Mais le plus important est que les institutions qui font les prêts, c'est-à-dire les banques, se dérobent à leur devoir envers tous ceux qui devraient profiter de ces avantages.

Nous consacrons ici des heures et des heures à débattre les diverses lois et modifications qui nous sont proposées, mais à quoi bon si, comme cela semble évident, le gouvernement ne s'intéresse pas aux résultats une fois les lois adoptées. La loi sur les prêts aux petites entreprises découle à coup sûr d'un bon principe, mais, si nous continuons à adopter de telles mesures, il est de notre devoir d'en offrir les avantages à tous les Canadiens et de nous assurer que les organismes responsables s'acquittent des obligations que leur imposent les lois. Nous préférons faire imprimer une foule d'exemplaires de ces bills, puis nous les reléguons dans des classeurs pour la postérité.

J'aimerais me reporter à un communiqué du ministère des Finances en date du 21 octobre. On y publiait une liste des prêts consentis en 1968 et durant une partie de 1969. En vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises, 742 prêts furent consentis au cours d'un semestre de 1968, d'une valeur de plus de 7 millions, et un seul, juste un, de $25,000, alla à Terre-Neuve. Dans un semestre de 1969, 769 prêts furent consentis au Canada. Leur valeur totale s'élevait à plus de 8 millions, et une fois de plus, seulement un, des $4,380, a été à un Terre-Neuvien.

[L'hon. M. Hees.]

Cela vaut aussi pour la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Depuis 15 ans qu'elle est en vigueur, 18 prêts seulement ont été consentis à Terre-Neuve; quant à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, un seul prêt a été consenti dans cette province en 1968, d'un montant fabuleux de $1,280, alors que le total pour tout le Canada est de plus de 30 millions de dollars. La tendance est évidente monsieur l'Orateur. Terre-Neuve est sans doute soumise à un contingentement pour ces prêts, à raison d'un prêt par an. C'est une situation ridicule et absurde, et c'est le devoir du gouvernement de découvrir les dessous de l'affaire.

Si la loi a pour objet de fournir des crédits pour des prêts aux petits entrepreneurs, qui lancent ou améliorent divers types d'entreprises, si on veut aider ceux qui font preuve d'initiative et de débrouillardise et qui seraient peut-être incapables d'emprunter de l'argent par les voies ordinaires, quelqu'un refuse ce droit aux Terre-Neuviens ou dans la plupart des cas, ne leur fait pas confiance. Si je me trompe, j'aimerais qu'on me donne des explications. J'aimerais savoir si les Terre-Neuviens sont traités sur le même pied que les autres Canadiens. Depuis mon arrivée à Ottawa, j'ai recommandé que différents prêts de l'État soient consentis à beaucoup de mes commettants qui avaient besoin d'aide pour lancer une affaire. Un seul a réussi à obtenir un prêt. Il doit être le quota de cette année. On lui a accordé un prêt mais à un taux d'intérêt de 11 p. 100, bien qu'il en ait fait la demande en vertu de cette loi. Il n'a même pas pu profiter du taux d'intérêt plus faible. Il y a quelques mois, me sentant frustré, j'ai écrit au ministre des Finances (M. Benson) au sujet des prêts aux opérations de pêche, lui demandant pourquoi 99.9 p. 100 des demandes des Terre-Neuviens étaient refusées et voici ce qu'on m'a effectivement répondu dans une lettre de trois pages.

• (4.20 p.m.)

Comme vous le savez, tous ces programmes de prêts garantis exigent que le prêteur suive la procédure normale observée dans la gestion de sa propre entremise. Il a le pouvoir, en vertu de la loi, de refuser le prêt si un directeur de banque estime qu'il ne consentirait pas de prêt ordinaire à la personne en cause, du fait de son expérience passée avec ce client ou parce qu'il juge le risque trop élevé. Le ministre ne jugeait pas à propos, a-t-il ajouté, d'intervenir dans ces questions. S'il est

vrai, monsieur l'Orateur, que les banques refusent de consentir un prêt garanti par le gouvernement qu'un prêteur refuserait dans des conditions normales, alors à quoi nous sert cette loi et quels en sont ses objectifs? Je dois forcément en conclure, monsieur l'Orateur, que d'après les résultats passés qui ressortent manifestement de l'étude détaillée des prêts, les institutions de prêt détruisent l'initiative des petites entreprises dans les régions défavorisées du Canada de façon absolue et intentionnelle. A moins que la situation ne soit réexaminée en toute bonne foi, ce bill n'apporte rien aux Canadiens à qui il est censé bénéficier.

M. Frank Howard (Skeena) Monsieur l'Orateur, c'est avec intérêt mais non sans éprouver un malaise que j'ai écouté les remarques du préopinant sur notre régime bancaire moderne et bienfaisant qui semble ne pas vraiment s'intéresser à certaines parties du Canada. Il est évident que le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé, qui ont apporté de temps à autre des modifications à la loi sur les prêts aux petites entreprises, s'en sont eux aussi bien peu préoccupés.

Tous nous connaissons l'intention et le but de la loi qui étaient, en théorie du moins, de permettre aux petites entreprises de trouver les capitaux qui leur avaient été refusés jusque-là. Tous nous savons aussi que l'esprit de la loi, au moment de son adoption, c'était non seulement de rendre le gouvernement et le Parlement canadiens garants des prêts mais dans un sens moral aussi, de faire servir leur prestige à étayer la structure des petites entreprises dans tout le pays. A en juger par les remarques du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), ce ne fut pas le cas à Terre-Neuve. Cela prouve sans doute que les banques canadiennes, comme bien d'autres institutions, tiennent surtout à gagner de l'argent, à faire des bénéfices. Qu'elles desservent certaines régions ou qu'elles y assurent des services en s'appuyant sur des principes moraux ou économiques, c'est là un facteur purement accessoire.

On serait porté à croire, monsieur l'Orateur, que le gouvernement, qui se pique d'avoir quelque idée de la société juste, prendrait acte de la répugnance des banques et des institutions de prêt à s'engager davantage dans les régions canadiennes les plus nécessiteuses. J'en conclus donc, à la lumière de ces faits et de la proposition qu'on nous présente, que le gouvernement manque à son devoir envers les Canadiens intéressés à exploiter, à encourager ou à établir une petite entreprise.

Quand on s'arrête au détail et qu'on songe à l'application de la loi, certains des motifs de celle-ci ne semblent plus tenir. L'un de ces motifs était d'assurer au petit entrepreneur une situation économique lui permettant, toutes proportions gardées, de soutenir la concurrence des grandes entreprises, des corporations. Nous savons tous que ces dernières sont mieux pourvues financièrement, ce qui leur facilite les travaux de recherche, etc. Nous savons qu'il est plus facile à une grande société qu'à une petite entreprise, d'employer les techniques de vente et de publicité nécessaires pour promouvoir le produit qu'elle fabrique ou distribue. Il est plus facile aux grandes sociétés de s'autofinancer, ou d'emprunter de l'argent par voie de débentures ou par la vente d'actions additionnelles ou l'émission de titres. Ces mesures sont cependant interdites aux petites entreprises. Les grandes sociétés peuvent avoir des stocks considérables. Comme on a pu en juger il y a un jour ou deux par l'annonce de la Shell Oil et de la Gulf Oil, qui ne seront pas les deux seules compagnies à augmenter les prix, il est plus facile aux grandes sociétés de contrôler les prix. Au moment où la mesure initiale a été présentée au Parlement canadien, elle prétendait assurer au petit entrepreneur une meilleure situation relativement à son activité globale dans les domaines de la production, de la publicité, de la vente, de la création de capital et ainsi de suite. Monsieur l'Orateur, cela ne paraît pas être le cas. La mesure semble plutôt viser à servir la propagande qu'à assurer une aide. Il est vrai certes que certaines entreprises ont obtenu des prêts de banques en vertu de la loi, et d'autres en obtiendront sans doute à l'avenir. Sauf erreur, le ministre a déclaré que les prêts s'échelonnaient entre 20 et 26 millions par an, mais il est probable que nombre d'entreprises en cause auraient pu obtenir un prêt de la banque, même s'il n'était pas garanti aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises, de sorte que ces chiffres ne révèlent pas vraiment la pleine portée et la valeur de la loi.

Un des principaux coûts dans le monde des affaires actuellement est le taux d'intérêt. La loi sur les prêts aux petites entreprises s'est attaquée au problème et en ce moment, le taux est fixé à 8 1/2 p. 100. D'ici au 1er avril prochain, il sera probablement majoré, car les taux sur les obligations du gouvernement augmenteront probablement. La chose est en partie attribuable, je crois, à la publication du Livre blanc sur la fiscalité et à l'émission de la série courante des obligations d'épargne du

Canada. Pour établir un parallèle avec les obligations d'épargne du Canada, le gouvernement a déclaré aux Canadiens que, durant les cinq prochaines années, ils peuvent s'attendre à ce que les taux d'intérêt soient aussi élevés sinon plus élevés qu'ils le sont actuellement. Le gouvernement a choisi d'emprunter de l'argent en émettant des obligations d'épargne du Canada et s'est engagé à verser un taux d'intérêt moyen de 8 p. 100 sur une période de neuf ans, et le taux atteignant 8¼ p. 100 les dernières années de la durée de ces obligations. Le gouvernement n'aurait pas cette présomption s'il pressentait le fléchissement des taux d'intérêt. D'après le Livre blanc sur la fiscalité, publié la semaine dernière, il est probable que les taux d'intérêt augmenteront.

• (4.30 p.m.)

La réaction de la Bourse des valeurs mobilières au Livre blanc, la semaine dernière, révèle que des sommes considérables au pays seront placées dans les titres de sociétés canadiennes. En l'occurrence, une partie de ce capital de placement sera réinvestie; elle sera prélevée sur les obligations pour être placée dans des actions ordinaires des sociétés. Il est clair que si l'on veut garder l'attrait des obligations, il faut augmenter les taux d'intérêt des titres du gouvernement, des municipalités, des provinces et autres organismes de ce genre pour décider les spéculateurs à en acheter. Si cela se produit, et on peut s'y attendre, les taux d'intérêt vont probablement augmenter encore. Dieu sait jusqu'à quel niveau grimpera le taux de 8½ p. 100, ou à peu près, qu'on se propose d'appliquer aux prêts aux petites entreprises; nous ne savons pas où les taux seront rendus en avril prochain, et cette situation n'aide sûrement pas l'économie général du pays. En plus de refléter la mauvaise administration du système monétaire canadien, cela n'aide pas les propriétaires de petites entreprises, ceux-là même qui, en théorie, devraient bénéficier de la loi que nous modifions.

Je pense que la modification est plutôt insignifiante parce qu'elle ne vise qu'à élargir le groupe de prêteurs, à prolonger la durée effective de la loi et à augmenter les montants. Mais la modification ne va pas au cœur du problème, elle ne change vraiment pas la position actuelle des propriétaires de petites entreprises rurales qui sont la force du pays.

On croirait, en raison de l'inquiétude exprimée par le premier ministre (M. Trudeau) et par les ministériels au sujet de notre situation actuelle, qu'il aurait été possible de mettre au point des mesures législatives plus attrayantes, plus utiles et plus avantageuses pour le petit commerçant que le bill à l'étude.

[M. Howard (Skeena).]

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, nous avons été avisés que le gouvernement présenterait le bill C-9 intitulé «Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises» qui se lit en partie ainsi:

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. L'alinéa *a*) de l'article 2 de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* est abrogé et remplacé par ce qui suit:

a) «banque» désigne

(i) une banque à laquelle s'applique la *Loi sur les banques*,

(ii) une *credit union*, caisse populaire ou autre société coopérative de crédit qui est désignée par le Ministre, à la demande de cette société, à titre de banque aux fins de la présente loi ...

Cependant, quand nous communiquons avec les responsables des *credit unions* ou des caisses populaires de la province de Québec, nous constatons que ces institutions n'ont même pas été consultées, avant la modification du bill. Les responsables de ces organismes, qui ont une juridiction provinciale et sont dotés d'une charte, ne peuvent concevoir qu'ils n'aient même pas été consultés avant d'amender la loi relative aux prêts destinés à favoriser la petite industrie. Ils voient l'intrusion du gouvernement fédéral dans des projets de loi pour la préparation desquels ils s'attendent d'être consultés.

Devant une telle intransigeance de la part du gouvernement, qui ne daigne même pas consulter les organismes à charte provinciale, nous, du Ralliement créditiste, ne pouvons concevoir que l'on néglige d'organiser une rencontre, afin d'éviter les heurts entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

A titre de députés, nous devons toujours considérer d'abord la bonne marche des affaires du pays. Je crois devoir intervenir afin de signaler que s'il y a parfois mésentente, ce n'est pas toujours attribuable aux provinces, mais très souvent au gouvernement fédéral qui, par souci de centralisation, oublie que certains domaines ressortissent à la juridiction provinciale. Voilà pourquoi nous demandons de rendre à César ce qui appartient à César et de tâcher de s'entendre, au préalable, avec les *credit unions* et les caisses populaires.

Je voudrais maintenant rappeler à la Chambre que nous, du Ralliement créditiste, demandons depuis de nombreuses années que la Banque du Canada soit mise au service des

petites industries en leur consentant des prêts à faible taux d'intérêt ou, tout simplement, au coût d'administration, car plusieurs propriétaires de petites industries sont obligés, à toutes fins pratiques, aujourd'hui, de payer jusqu'à 10 p. 100 d'intérêt.

A mon avis, la demande faite par notre organisation depuis plus de 50 ans n'a certainement pas été mise en pratique, ce qui compromet la bonne marche de certaines petites industries qui, parce qu'elles font partie de l'entreprise privée, devraient être aidées, en collaboration avec la Banque du Canada qui pourrait prêter à des taux d'intérêt de 1½ ou de 2 p. 100.

Très souvent, des adversaires nous disent: Oui, mais si la Banque du Canada consent des prêts sans intérêt aux petites entreprises, cela n'a aucun sens.

Je me permettrai de relater ici une déclaration qui figure au compte rendu des débats de la Chambre des communes du 28 avril 1959. Il s'agit d'une déclaration de M. Cardin, que je citerai textuellement, afin que nous puissions constater qu'en 1959, sous le régime conservateur progressiste, il y avait de la critique de l'autre côté de la Chambre. Quand tout cela change, on critique parfois, de l'autre côté.

On peut donc se rendre compte que nous ne sommes pas les seuls à demander que la Banque du Canada, au lieu des caisses populaires et des *credit unions*, prête aux petites entreprises. Les revendications des autres ont parfois plus de poids, surtout lorsqu'ils font partie de l'opposition.

Voici ce que disait M. Cardin, et je cite.

Je disais donc qu'à mon sens, il est clair que le gouvernement conservateur a décidé de monétiser son déficit. J'admets qu'il m'a fallu rafraîchir mes notions sur la monétisation. Au cours de mes recherches, j'ai mis la main sur un article paru dans le *Commercial and Financial Chronical* du 23 avril. Voici ce que dit cet article, qui a pour auteur le secrétaire du Trésor des États-Unis, M. Robert B. Anderson:

Les questions fiscales ne sont guère comprises, même de certaines personnes éminentes et généralement bien renseignées dans les autres domaines. Je m'en suis rendu compte un jour, quand un visiteur, de passage à mon bureau, m'a dit: «Vous parlez, monsieur le secrétaire, des dangers de monétiser la dette. Vous savez, je ne crois tout simplement pas à ce danger, probablement parce que je ne comprends pas tout à fait ce que signifie monétisation».

Voici l'explication que donnait l'honorable Robert Anderson:

J'ai fait à mon visiteur la réponse suivante: «Mettons que je veuille émettre pour 100 millions de dollars de chèques à partir de demain matin, mais que le Trésor n'a plus d'argent. Si j'appelais à une banque et disais: «prêteriez-vous 100 millions de dollars à 3½ p. 100, remboursables en six mois, si je vous envoyais un billet de reconnaissance?», le banquier répondrait probablement: «Oui, certainement»

Où prendrait-il les 100 millions de dollars à créditer au compte du Trésor des États-Unis? Les prélèverait-il sur le compte de quelqu'un d'autre? Non, certainement pas. Il ne ferait que créer cette somme d'argent,—à condition de ne pas entamer les réserves prescrites,—en la créditant à notre compte, et en acceptant le billet du gouvernement comme un actif. Quand j'aurais fini d'émettre des chèques pour 100 millions de dollars, l'opération aurait ajouté cette somme à la masse monétaire. C'est là de la monétisation, à peu près au même degré que si j'avais appelé le bureau des gravures et impressions, et demandé: «Veuillez m'imprimer pour 100 millions de billets et me les envoyer d'ici demain».

Monsieur l'Orateur, si le secrétaire du Trésor des États-Unis a été capable, en 1959, de faire une déclaration semblable, si, la semaine dernière, au comité des finances, du commerce et des questions économiques, un docteur allemand en «endettement» est venu nous dire que la cause véritable de la disparition de certaines industries est la hausse des taux d'intérêt, jusqu'à 10 p. 100, il serait peut-être bon d'étudier les propositions créditistes.

Aux États-Unis et en Allemagne, les petites industries progressent parce qu'on imprime à coups de 100 millions de dollars l'argent nécessaire pour leur permettre de vivre.

Les Américains sont capables d'acheter les biens de l'économie canadienne. Nous l'avons vu, surtout dans la province de Québec, en ce qui touche l'industrie des «auto-skis» qui s'est développée depuis quelques années.

Ski-roule, une société canadienne, vient d'être vendue pour la somme de 28 millions de dollars aux Américains. Ce n'est pas étonnant, car ils impriment l'argent à coups de 100 millions de dollars. Ils viennent acheter les industries canadiennes, alors que nous, pendant ce temps-là, nous nous jetons la pierre mutuellement et ne voulons pas accepter les suggestions que les créditistes proposent depuis 50 ans.

Le docteur allemand qui nous a rendu visite au cours de la semaine dernière nous a démontré qu'en Allemagne tout allait bien, et que ce pays, autant que les États-Unis, a imité le Crédit social sans le dire, en permettant aux banques d'État de prêter à la petite industrie, à de faibles taux d'intérêt, parfois, ou au moyen d'autres compensations, ce qui leur permet d'acheter certaines industries canadiennes.

Il est temps, je crois, que tous les Canadiens se donnent la main, car si, comme l'a déclaré le Secrétaire du Trésor des États-Unis, les Américains peuvent imprimer 100 millions pour acheter les petites industries du Canada, il est temps, dis-je, que nous nous donnions la main et que nous imprimions l'argent en le garantissant sur la production, afin d'aider la petite industrie, et le prêter à des taux d'intérêt beaucoup moins élevés que ceux que nous connaissons à l'heure actuelle.

Très jeune étudiant, alors que je travaillais pour les caisses populaires, je suivais des cours et l'on me disait que la coopération était une chose merveilleuse pour empêcher l'exploitation des individus par les individus.

Nous avions composé un refrain qui était très populaire contre les taux d'intérêt exorbitants de 10 p. 100 imposés par certaines compagnies de finance, alors que les caisses populaires n'exigeaient que 3 p. 100. Le refrain était le suivant: «Un jour les voleurs confus s'en iront».

Or, monsieur l'Orateur, comme nous payons 10 p. 100 d'intérêt à l'heure actuelle, je dis que c'est du vol légalisé et que nous verrons disparaître de nombreuses industries, à moins que nous n'imitions d'autres pays qui, sans nous le dire, impriment l'argent au fur et à mesure que leur économie l'exige.

D'ailleurs, M. Cardin ajoutait, et je cite:

Alors, il est évidemment très difficile de comprendre comment, selon le ministre des Finances ...

...qui était conservateur progressiste à ce moment-là...

... les taux officiels les plus élevés dans l'histoire du Canada puissent aider les provinces et les municipalités. Nous nous souvenons de tous les discours prononcés par les membres du gouvernement, et de toutes les larmes de crocodile qu'ils ont versées sur les difficultés financières des provinces et des municipalités et sur le fait que ces dernières étaient tellement endettées qu'elles pouvaient difficilement en sortir. Nous nous souvenons également des promesses qu'ils nous ont faites, portant que les provinces et les municipalités toucheraient une part beaucoup plus grande du dollar d'impôt et que leurs emprunts seraient plus faciles.

Si, en 1959, on faisait des déclarations semblables relativement aux municipalités et aux provinces, je dis qu'aujourd'hui, pour le bénéfice des petites industries, il faut accepter cet amendement à la loi, avec les réserves que j'ai faites au début, parce que les caisses populaires et les *credit unions* n'ont même pas été consultées. Je répète qu'il serait temps que nous nous donnions la main afin de pouvoir prêter à un faible taux d'intérêt, car, à l'heure actuelle, même avec le bill C-202 visant à aider la petite entreprise, s'il n'est pas possible pour ces organismes d'emprunter à un faible taux d'intérêt pour se lancer en affaires, nous ne voyons pas à quoi servira ce bill.

L'argent semble manquer un peu partout et on le constate par la hausse évidente du taux d'intérêt. Nous sommes obligés d'emprunter à New York, en Allemagne, parce que les Allemands pratiquent la politique d'impression de l'argent.

Je recommande donc au gouvernement d'amender la loi de façon à permettre à la Banque du Canada de prêter à ces petites entreprises, afin que la prospérité revienne au Canada.

[M. Dumont.]

• (4.40 p.m.)

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques brèves remarques à faire concernant le bill C-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises», déposé et parrainé par le ministre des Finances (M. Benson).

Il va sans dire que j'appuie les remarques que vient de faire mon préopinant, l'honorable député de Frontenac (M. Dumont). Au fait, il a touché du doigt le problème fondamental auquel se heurte actuellement l'entreprise privée, et plus particulièrement la petite entreprise, c'est-à-dire le taux d'intérêt exorbitant sur lequel le gouvernement fédéral n'a actuellement aucun contrôle ou dont il fait profiter la haute finance plutôt que l'entreprise privée. C'est bien là la question toute fondamentale, à savoir si l'on doit continuer d'encourager l'entreprise privée ou si l'on doit, par toutes sortes de mesures, sous prétexte de l'aider, la «couler», pour employer une expression courante.

Depuis cinq ou dix ans, l'entreprise privée du Québec est dans une situation précaire. Au fait, d'une année à l'autre, le nombre de faillites augmente de plus en plus.

Le gouvernement fédéral va répondre qu'il est conscient de ce problème, du taux de chômage accru et des problèmes économiques et sociaux qu'il entraîne. Le ministre dira que le bill C-202 vient justement pallier ces problèmes.

J'estime que le bill C-202 s'attaque véritablement au problème des écarts économiques et régionaux, mais j'estime également que l'on devrait adopter une mesure susceptible de sauvegarder les petites entreprises, de permettre aux propriétaires de petites industries de s'installer de façon plus moderne, d'améliorer et d'accroître leur production et leurs services, et d'assurer aussi de l'emploi aux pères de famille de quatre, cinq ou six enfants qui sont sans travail.

J'ai à l'esprit—et c'est pour cela que je prends part à ce débat—six petites industries de Victoriaville et de Princeville,—deux municipalités sises dans ma circonscription—qui ont communiqué avec moi en vue d'obtenir l'aide du gouvernement fédéral, car elles étaient dans une situation tellement grave que faute d'une aide immédiate elles étaient vouées à la disparition.

Au fait, trois de ces six entreprises sont actuellement disparues, ce qui a entraîné un certain nombre de mises à pied. Aujourd'hui, le gouvernement est obligé de verser à ces gens des allocations d'assurance-chômage et de bien-être social. Il semble que dans le système actuel, on aime mieux payer des gens à rien faire que de les payer à produire.

J'en arrive maintenant au sujet dont je veux traiter, savoir que les propriétaires de petites entreprises et la population en général sont très mal informés sur la mesure intitulée «Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises.»

Si l'on menait une enquête auprès des propriétaires de petites entreprises canadiennes et qu'on leur demandât quels avantages ils peuvent retirer de la loi, on serait étonné de constater leur ignorance, et ce non pas parce qu'ils désirent un tel état de choses, mais parce que les organismes gouvernementaux ne leur transmettent pas ces renseignements.

L'an dernier, j'ai demandé des renseignements précis aux fonctionnaires chargés d'administrer cette loi, afin de les communiquer à mes commettants plutôt que de leur fournir tout simplement une copie du texte de la loi. La réponse est venue au bout d'un mois et demi, alors qu'il était trop tard, car le propriétaire n'était plus intéressé à continuer son exploitation et se préparait à l'abandonner.

Chaque fois que mes collègues ou moi-même demandons des renseignements sur l'application de cette loi, sur le nombre d'entreprises qui ont pu en bénéficier, sur la nature de ces entreprises ou, encore, où sont situés les bureaux régionaux, nous n'avons rencontré que déception sur déception. Les renseignements tardent toujours à venir, même si la loi est excellente.

Au fait, on pourrait adopter chaque jour nombre d'excellentes lois, mais si l'on n'en informe pas la population par tous les moyens publicitaires disponibles, elles feront peut-être plaisir aux législateurs, mais, au point de vue économique, elles n'apporteront rien de bon.

La loi n'est justement pas au point, car elle met les petites entreprises dans une position extrêmement difficile. Au fait, si elles ne reçoivent pas d'aide, elles sont appelées à disparaître et si elles reçoivent, elles disparaîtront tôt ou tard, à cause de la hausse des taux d'intérêt et de l'exploitation de la haute finance, qui tente de s'emparer d'elles, particulièrement si elles sont établies au Québec.

Je ne veux pas en blâmer uniquement le gouvernement fédéral, mais aussi le gouvernement provincial, car ni l'un ni l'autre ne prennent leurs responsabilités, ce qui fait que la plupart des entreprises canadiennes-françaises du Québec tombent aux mains des Américains.

Je pourrais citer le cas de l'entreprise des Gâteaux Vachon, de la Beauce. Qu'arrive-t-il à cette entreprise? Si j'ai bonne mémoire, elle est actuellement passée aux mains des Américains. Si ce n'est déjà fait, c'est une question de jours ou d'heures, peut-être.

Pas tellement loin de chez nous, il existe une autre entreprise canadienne-française très prospère, établie à Wickham, dans la circonscription du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), et qui s'appelle *Ski-roule.* Elle a été vendue à des intérêts américains et nos Canadiens français devront continuer de travailler pour eux.

Je ne suis pas opposé à ce que d'autres pays viennent nous aider, ni à ce que le Canada aide d'autres pays. Mais nos gouvernements, tant fédéral que provinciaux, devraient prendre leurs responsabilités et empêcher ces entreprises de crouler sous le fardeau de la haute finance, qui impose au gouvernement ses propres taux d'intérêt, qui contribue à la caisse électorale des gouvernements en place, à Québec comme à Ottawa, de sorte que nos entreprises disparaissent petit à petit, ou peu s'en faut.

Il incombe donc aux députés de saisir la Chambre de cette question. Il ne s'agit pas de susciter un scandale, de créer une tempête dans un verre d'eau ou de blâmer inutilement le gouvernement de cet état de choses, mais tout simplement de soulever la question, espérant ainsi soulever l'intérêt des députés ministériels au point qu'ils prendront fait et cause pour les citoyens et les entreprises privées.

Je reviens à ce que je disais tantôt, à savoir que les gens sont mal renseignés. Supposons, pour un instant, que la loi à l'étude soit excellente. Si les gens ne sont pas suffisamment renseignés sur les avantages de cette loi, qu'ils n'en comprennent ni les termes, ni les conséquences, comment peut-on s'attendre à ce que la petite entreprise en bénéficie?

Dans ma circonscription, je sais que six entreprises tentaient, par tous les moyens, d'obtenir des renseignements qu'elles attendaient depuis longtemps et qui étaient très incomplets. Je me demande s'il ne serait pas opportun de faire une enquête dans tout le Canada, afin de savoir si elle est vraiment appliquée ou si elle ne sert pas uniquement quelques privilégiés.

Je me pose la question. Si cette loi était vraiment au service de tous les Canadiens, on ne craindrait pas de faire à son sujet la publicité qui en découle, on ne craindrait pas d'en parler, d'offrir les services du gouvernement à la petite entreprise pour tenter de faire de l'entreprise privée une entreprise vraiment progressive.

Monsieur l'Orateur, je termine mon discours en espérant que le ministre ne le considérera pas comme un blâme total. J'aimerais lui dire que nous ne pouvons accepter sa politique relative aux taux d'intérêt, qui contribue à accroître l'inflation et le chômage et qui vise à faire disparaître la petite entreprise.

De plus, j'aimerais l'inciter à favoriser de plus en plus l'établissement d'un système d'information complet entre les administrés et les administrateurs, entre ceux qui font la loi et ceux qui peuvent en bénéficier, sinon, nous serons obligés de penser que cette loi est faite pour certains petits amis du gouvernement et non pas pour l'entreprise qui en a vraiment besoin.

J'aimerais dire au ministre que s'il lui reste de l'argent et qu'il est vraiment intéressé à aider les petites entreprises, la circonscription de Lotbinière aurait besoin d'aide. Il pourrait y vider sa caisse.

• (4.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Plusieurs députés du Ralliement créditiste n'ont pu participer au débat sur ce projet de loi, parce qu'ils ont assisté et assistent encore à des séances de comités. Ils voudraient bien faire quelques commentaires ce soir, si on le leur permettait.

M. Knowles: Il est 5 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Conformément à l'article 40 du Règlement, il est de mon devoir d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles—Les pensions—Les employés retraités du CN; le député de Surrey (M. Mather) —La Fonction publique—Les occasions d'emploi pour les femmes; le député de Frontenac (M. Dumont)—Les écoles de langues.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les avis de motions (documents) et les bills publics.

[M. Fortin.]

DEMANDES DE DOCUMENTS

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RAPPORT RELATIF À LA SITUATION DES INDIENS

M. Frank Howard (Skeena) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du document intitulé: «Rapport du groupe d'étude I au comité exécutif à propos de la situation des Indiens» groupe dont le mandat, confié en février 1968, consistait à étudier et à exposer les problèmes particuliers aux Indiens et à recommander la politique à suivre et les plans d'action à établir.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

(La motion de M. Howard, mise aux voix, est rejetée.)

• (5.00 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	La Salle
Alexander	Latulippe
Alkenbrack	MacEwan
Baldwin	MacInnis (Mme)
Bell	Macquarrie
Benjamin	MacRae
Burton	McGrath
Caouette	McIntosh
Coates	McKinley
Code	Marshall
Crouse	Mather
Danforth	Monteith
Dinsdale	Moore
Dionne	Nesbitt
Downey	Nystrom
Dumont	Orlikow
Flemming	Paproski
Fortin	Peters
Gleave	Ricard
Grills	Ritchie
Harkness	Saltsman
Hees	Simpson
Horner	Southam
Howard (Skeena)	Stanfield
Knowles (Winnipeg North Centre)	Tétrault
	Thomson
Knowles (Norfolk-Haldimand)	Valade
	Winch—56.
Lambert (Bellechasse)	
Laprise	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Badanai	Macdonald (Rosedale)
Basford	MacEachen
Béchard	MacGuigan
Beer	Mackasey
Boulanger	McBride
Brown	McNulty
Cantin	Mahoney
Chappell	Marchand (Langelier)
Clermont	Marchand (Kamloops-Cariboo)
Cobbe	Morison
Comtois	Murphy
Côté (Longueuil)	Noël
Cyr	O'Connell
Danson	Olson
Davis	Orange
Deakon	Osler
De Bané	Otto
Drury	Pelletier
Dubé	Penner
Émard	Pilon
Forget	Portelance
Francis	Pringle
Gendron	Prud'homme
Gervais	Richard
Gibson	Rochon
Gillespie	Rock
Givens	Roy (Laval)
Gray	Ryan
Greene	Serré
Guay (St. Boniface)	Smerchanski
Guilbault	Smith (Saint-Jean)
Harries	Stafford
Honey	Stanbury
Kaplan	Stewart (Cochrane)
Kierans	Sullivan
Lachance	Tolmie
Laing	Trudeau
Langlois	Trudel
Laniel	Turner (London East)
Lefebvre	Turner (Ottawa-Carleton)
Legault	Wahn
Lessard (LaSalle)	Walker
Lessard (Lac-Saint-Jean)	Whelan
Lind	Whicher
Loiselle	Whiting—90.

• (5.20 p.m.)

LE TÉLESCOPE QUEEN ELIZABETH

LE RAPPORT DE M. D. C. ROSE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport sur le télescope Queen Elizabeth, que le comité présidé par le Dr D. C. Rose a présenté au gouvernement en août 1968.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

• (5.30 p.m.)

L'hon. M. MacDonald: Un rappel au Règlement, Monsieur l'Orateur. Puis-je dire à l'honorable représentant que, sauf erreur, le document est disponible à présent et peut être déposé sur le bureau de la Chambre si le député le souhaite?

M. Orlikow: C'est précisément ce que je m'apprêtais à dire. J'ai appris que le gouvernement était disposé à déposer le document et je suis prêt à renoncer à mon discours.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La motion est-elle adoptée, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: La motion est-elle adoptée?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Je pense que la motion peut être considérée comme adoptée.

(La motion est adoptée.)

LES PÊCHES

L'ÉLEVAGE DE LA TRUITE ARC-EN-CIEL

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude de rentabilité concernant la production et l'élevage de la truite arc-en-ciel dont parlait le ministre des Pêches et des Forêts dans le communiqué de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada en date du 23 juin.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter ladite motion? Que ceux qui sont en faveur de ladite motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui y sont opposés veillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle qu'on fasse entendre le timbre ou qu'on procède au vote maintenant?

Des voix: Maintenant.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Convoquez les députés.

(La motion de M. Orlikow, mise aux voix, est rejetée).

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Caouette
Alexander	Coates
Alkenbrack	Code
Baldwin	Crouse
Bell	Danforth
Benjamin	Dinsdale
Burton	Dionne

Dumont
Flemming
Fortin
Gleave
Grills
Harkness
Hees
Horner
Howard (Skeena)
Knowles (Winnipeg North Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lambert (Bellechasse)
Laprise
La Salle
Latulippe
MacEwan
Macquarrie
MacRae
McGrath
McIntosh
McKinley
Marshall
Mather
Monteith
Moore
Nesbitt
Nystrom
Orlikow
Paproski
Peters
Ricard
Ritchie
Saltsman
Simpson
Southam
Stanfield
Tétrault
Thomson
Valade
Winch—54.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Badanai
Basford
Béchard
Beer
Boulanger
Brown
Chappell
Clermont
Cobbe
Comtois
Côté (Longueuil)
Cyr
Danson
Davis
Deakon
De Bané
Drury
Dubé
Émard
Forget
Francis
Gendron
Gervais
Gibson
Gillespie
Givens
Gray
Greene
Guay
(St. Boniface)
Guilbault
Harries
Honey
Kaplan
Lachance
Laing
Langlois
Laniel
Lefebvre
Legault
Lessard (LaSalle)
Lessard
(Lac-Saint-Jean)
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacEachen

MM.

MacGuigan
Mackasey
McBride
McNulty
Mahoney
Marchand (Langelier)
Marchand (Kamloops-Cariboo)
Morison
Murphy
Noël
O'Connell
Olson
Orange
Osler
Otto
Pelletier
Penner
Pilon
Portelance
Pringle
Prud'homme
Richard
Robinson
Rochon
Rock
Roy (Laval)
Ryan
Serré
Smerchanski
Smith (Saint-Jean)
Stafford
Stanbury
Stewart (Cochrane)
Sullivan
Tolmie
Trudeau
Trudel
Turner (London East)
Turner (Ottawa-Carleton)
Wahn
Walker
Whelan
Whicher
Whiting—88.

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

[M. l'Orateur.]

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre consentirait à ce qu'on déclare qu'il est six heures.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 6 h.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

LES CATÉGORIES DE PRÊTEURS

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Gray tendant à la 2e lecture du bill C-9, Loi modifiant la loi sur les prêts aux petites entreprises et au renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre part au débat sur le bill C-9, parce que ce bill concerne l'industrie et l'amélioration du régime de prêts aux petites industries.

Certaines modifications que l'on se propose d'apporter à ce bill permettront aux caisses populaires de participer aux prêts consentis aux industries.

Présentement, je ne vois pas comment on pourrait régler ainsi le problème.

Nous sommes certainement aux prises avec un problème de fonds que nous ne réglerons jamais en créant de nouvelles dettes, en ayant recours à de nouveaux emprunts, en fixant des taux d'intérêt exorbitants.

Je citerai comme exemple le cas de la Banque d'expansion industrielle, qui consent actuellement à l'industrie des prêts à un taux de 11 ou 12 p. 100. Est-ce en continuant une telle pratique, qu'il s'agisse des caisses populaires ou d'autres institutions qui consentent des prêts dans des conditions semblables, que nous allons régler le problème de l'industrialisation? De cette façon, nous en arriverons tout simplement à faire contracter à l'industrie de nouvelles dettes impayables. Au fait, le coût de sa production augmentera tellement qu'elle ne pourra la distribuer, parce que les consommateurs ne disposeront jamais du pouvoir d'achat nécessaire pour acheter l'excédent de production.

Plusieurs industries n'auraient pas actuellement besoin de capital, ni à payer des taux d'intérêt exorbitants si elles trouvaient un marché où écouler leurs produits. Finançons la production tant que nous voudrons; si nous ne finançons pas la consommation, nous ne contribuerons qu'à aggraver le malaise présent.

Mais l'industrie est obligée de financer la consommation et les acheteurs, étant donné que ceux-ci ne disposent pas de pouvoir d'achat, et elle doit le faire pendant cinq, six ou douze mois et se faire rembourser miette par miette ou bien forcer le débiteur à payer. Voilà une des raisons pour lesquelles l'industrie ne peut plus marcher; elle doit accumuler des stocks, agrandir ses établissements et supporter les consommateurs.

Voilà pourquoi l'exploitation d'une industrie exige une forte réserve de capital. Et quand on emprunte ce capital aux taux d'intérêt abominables que nous connaissons, on ne peut s'attendre à ce que l'industrie fasse beaucoup de progrès.

Voici tout ce que nous allons faire: nous allons procurer à l'industrie le moyen d'emplir ses entrepôts et de vendre davantage à crédit. Mais un beau matin, il se produira des répudiations de dettes de toutes sortes. Des petites industries, surtout, feront la culbute, parce qu'elles ne pourront pas vendre leurs produits et parce qu'elles seront obligées de payer trop d'intérêt pour conserver leurs stocks et supporter les acheteurs.

Voilà le problème. Un grand nombre de petites industries pourraient se passer d'encourir ces frais, si elles étaient capables d'écouler leurs produits et de se faire payer. Voilà une des raisons pour lesquelles je voulais traiter de ce bill.

Notre problème est de nature économique; il s'agit d'un problème de distribution. Ce n'est pas un problème de production, parce que, présentement, en 1969, la production nationale brute est de 72 milliards de dollars. On en a consommé pour environ 40 milliards de dollars et, avec 40 milliards, on voudrait acheter pour 72 milliards de produits. C'est impossible. Les consommateurs devraient payer 40 milliards de dollars pour 72 milliards de produits. Voilà où nous devrions intervenir et où il y aurait des ajustements à faire. Cette surproduction ne coûte rien à personne. C'est un surplus de la grande société. Il s'agit, en effet, d'un surplus pour tous les Canadiens qui sont actionnaires dans leur pays, et il devrait être distribué sous forme d'escompte compensé, afin d'abaisser les prix et de les ajuster au pouvoir d'achat. Voilà où je veux en venir. Il existe donc des solutions que l'on pourrait apporter.

• (8.10 p.m.)

Présentement, nous travaillons en vue d'aggraver le malaise. Plus nous appliquons ce système, plus nous déséquilibrons notre économie. Il faut équilibrer de nouveau l'économie en ajustant les prix et non en les fixant. Voilà où nous devrions intervenir.

La production est de 72 milliards et la consommation de 40 milliards. La production égale la consommation. Le prix que les consommateurs devraient payer pour cette production devrait être de 40 milliards. C'est là que nous devrions ajuster les prix, sinon, nous ne pourrons parvenir à équilibrer de nouveau une économie productive, active, mécanisée et technique, d'où surgira une production automatique sans employeur.

Ce n'est pas en octroyant des prêts que nous réglerons le problème. Nous ne sommes pas contre les prêts. Nous voulons que les petites industries fonctionnent. Nous savons bien que le problème restera encore le même et que tout simplement la dette deviendra plus considérable.

L'objectif visé ne pourra être atteint que par l'établissement d'une politique bancaire susceptible d'assurer les fonds requis non seulement pour produire les biens que nos ressources humaines et naturelles peuvent rendre physiquement possibles, mais aussi pour rendre possible la distribution de toute notre production nationale ou de son équivalent.

Si l'argent manque, par rapport aux possibilités de produire pour satisfaire les besoins humains normaux, et s'il devient abondant quand la production et les moyens de produire sont réquisitionnés pour payer les soldats et fabriquer des engins de destruction, c'est parce que le système monétaire actuel impose des décisions au lieu de refléter fièrement les faits résultant d'actes libres posés par des producteurs et des consommateurs libres.

Et voilà pourquoi nous devrions nous attaquer aux racines du mal et trouver les remèdes appropriés.

La première proposition vise à assurer un pouvoir d'achat maximum en réalisant l'équilibre entre les prix au consommateur et les sommes totales d'argent dont disposent les acheteurs.

Pour permettre à la production d'atteindre sa fin, qui est la consommation, il faut mettre sur pied un mécanisme d'ajustement des prix et non une fixation des prix. L'établissement des prix de revient, c'est l'affaire des producteurs eux-mêmes, car ce sont eux qui savent ce que leur production coûte.

Au cours du dernier exercice financier, la production du pays a atteint 72 milliards de dollars et la consommation, 44 milliards de

dollars, en chiffres ronds. C'est donc 44 milliards qu'a coûtés au pays la production de 72 milliards. Les 28 milliards doivent être fournis par une autre source, non pas par les acheteurs. C'est au mécanisme monétaire d'y voir.

Autrement dit, il devrait y avoir un escompte général compensé, ce qui serait le contraire d'une taxe de vente, et cet escompte compensé devrait être décrété à l'égard de tous les prix de vente au détail pour la durée de l'exercice financier qui commence. A la fin de chaque exercice financier, le taux d'escompte général devrait être calculé en fonction de la consommation et par rapport au volume de la production.

De cette façon, on se rapprocherait le plus possible du pouvoir d'achat parfait. On appellerait cette opération un prix ou escompte compensé, parce que l'argent que le vendeur n'obtient pas de l'acheteur à cause de cet escompte, il le reçoit ensuite de l'Office du crédit national. Cette compensation consentie au vendeur pour récupérer son plein prix de revient sauvegarde les intérêts de tout le monde, qui y gagne par l'acheminement facile des produits vers les besoins. La production est faite pour être écoulée.

Quand on veut réorganiser l'industrie, il est impossible de le faire simplement en consentant des prêts dans le cas de l'industrie privée. Ici, je fais une distinction entre l'industrie privée et l'industrie à capital-actions.

L'industrie privée est obligée de rembourser son capital, de payer l'intérêt, ses impôts, et les emprunts qu'elle fait entraînent 99 p. 100 des petites compagnies à la faillite.

Alors, à quoi sert de créer une telle situation et organiser les industries de façon qu'elles ne puissent prospérer? Les mesures actuelles sont simplement un cataplasme sur une jambe de bois. L'industrie à capital-actions n'étant pas obligée de rembourser son capital, elle peut réussir à se tirer d'affaires, quoiqu'un grand nombre d'établissements ne peuvent pas tenir le coup.

Alors, nous nous dirigeons vers le socialisme, vers la centralisation, vers un marasme épouvantable, vers la destruction complète de l'entreprise privée. Avec les impôts qu'il faut payer aujourd'hui, aucune industrie privée ni aucun commerçant ne peuvent réussir payer leurs dettes et leurs impôts provinciaux, municipaux, scolaires et autres.

Alors, il est impossible qu'une petite industrie puisse prospérer et faire des profits sans trouver à vendre ses produits. Même si nous investissons plus d'argent dans l'industrie, nous n'y mettons pas plus de pouvoir d'achat, parce que l'argent que nous investissons sert à payer les machines et les immeubles. Il s'agit d'investissements «morts» qui ne servent presque pas à mettre de l'argent en circulation.

Aujourd'hui, une industrie où l'on emploie 10 personnes peut se comparer à une industrie où l'on employait 200 personnes il y a 20 ans, compte tenu de la mécanisation, de la science et du progrès.

J'aurais encore bien des choses à dire, mais il semble que d'autres députés désirent prendre la parole à se sujet. Quant à moi, je prétends que j'ai fait ma part. Je suis sûr que l'augmentation du montant de ces prêts n'améliorera pas la situation économique de l'industrie.

[*Traduction*]

L'hon. M. Gray: Monsieur l'Orateur, je pense que les députés comptent que je serai bref en mettant fin au débat à l'étape de la deuxième lecture...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois prévenir la Chambre que si le ministre prend maintenant la parole, il mettra fin au débat.

• (8.20 p.m.)

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je voudrais poser une question à l'honorable ministre.

J'ai abordé l'étude de ce sujet un peu, tout à l'heure, au moment de l'ajournement. Toutefois, j'estime que la Chambre serait intéressée à entendre ses commentaires au sujet d'une suggestion qu'il serait peut-être opportun de faire au sujet du bill C-9.

Selon la loi, on voudrait donner une extension d'un an et demi aux avantages d'une loi déjà en vigueur et même accorder un montant d'argent supplémentaire aux banques à charte, jusqu'à concurrence de 100 millions, et jusqu'à concurrence de 50 millions aux caisses populaires, au *credit unions*, aux compagnies d'assurances, etc. pour consentir des prêts.

Il s'agit là d'un avantage accordé aux banques à charte qui ont le privilège, en vertu de la loi, de créer les crédits nécessaires pour faire des prêts, tandis que les caisses populaires prêtent réellement l'argent des épargnants sans avoir le pouvoir de le multiplier.

A tout événement, je voudrais appeler l'attention du ministre sur le fait que dans la province de Québec il existe une autre forme d'institution qui a pris naissance il y a quelques années et qui se développe assez rapidement: il s'agit des caisses d'établissement. Que sont-elles? Il s'agit de capitaux récupérés dans une région déterminée, qui sont réunis sous l'autorité d'une loi, régis par une loi provinciale et destinés à être investis de nouveau dans ce même milieu.

Ces caisses d'établissement se développent d'une façon assez rapide, à cause de la confiance qui règne dans la population, qui a compris les avantages qu'elle pourrait retirer de ses capitaux s'ils étaient investis de nouveau dans ces caisses d'établissement. En effet, cet argent serait prêté aux citoyens pour la construction domiciliaire. J'ai rencontré dernièrement un administrateur d'une caisse d'établissement et il m'a dit que l'on consentirait bientôt des prêts à l'industrie.

Je sais que l'honorable député de Compton (M. Latulippe) vient de faire de justes remarques au sujet de la situation économique actuelle; en effet, même si l'on produit davantage et si les industries ne peuvent pas vendre plus, le financement devient de plus en plus nécessaire. Je ne voudrais pas revenir là-dessus, parce qu'il a fait l'exposé très sage d'une situation que tout le monde doit reconnaître, mais qu'il est assez difficile de corriger, étant donné le système financier actuel.

A tout événement, comme il faut toujours tirer le meilleur parti possible des situations, même les plus mauvaises, je voudrais que l'on nous dise d'une façon aussi claire que possible si, aux termes du bill présentement à l'étude, les institutions prêteuses seront limitées à la lettre de la loi ou s'il y aura possibilité, en vertu de règlements nouveaux, d'en étendre l'application aux institutions nouvelles que je viens de mentionner: les caisses d'établissement.

Si j'insiste fortement là-dessus, c'est que j'ai assisté récemment à une assemblée générale d'une caisse d'établissement qui a commencé, il y a seulement trois ans, à établir de la récupération d'épargnes par un montant de $1.67. Actuellement, une somme d'au-delà trois millions et demi de dollars a été déposée à cette caisse d'établissement par les gens de la région. Cette initiative encourage et aide le développement industriel de la région, ce qui contribue à combattre le chômage sans cesse accru, à cause de la situation agricole qui devient de plus en plus difficile. Plusieurs cultivateurs sont obligés d'abandonner leur industrie.

Voilà pourquoi il est très important de prendre les dispositions nécessaires pour assurer des avantages égaux à tous les milieux. Si l'on pouvait, en vertu de cette loi, offrir un avantage à ces caisses d'établissement, qui pourraient bénéficier de la garantie que le gouvernement donne aux autres institutions prêteuses, je crois que l'on rendrait de grands services à la population. Mais si l'on ne corrige pas tout à fait cette situation, on suscitera au moins l'intérêt de la population pour les problèmes de son milieu, ce qu'on a si souvent négligé de faire.

On a toujours espéré que les autres viendraient régler nos problèmes et l'on a négligé de faire les efforts nécessaires, dans notre propre milieu, pour collaborer avec les hommes d'affaires et les industriels qui ont de l'initiative et de l'expérience dans ce domaine afin de faire bénéficier tous les citoyens de cette collaboration.

J'espère qu'après avoir pris connaissance de ces remarques, le ministre responsable pourra nous rassurer sur cette question et, si nécessaire, apporter un bill, en temps utile, sur les amendements qui s'imposent.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je voudrais de nouveau faire remarquer à la Chambre qu'à ce stade des procédures, si l'honorable ministre prend la parole, il met fin au débat.

[*Traduction*]

A l'ordre. Si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

L'hon. M. Gray: Monsieur l'Orateur, le moment me semble venu de conclure ce débat sur la deuxième lecture en tentant de répondre à quelques-uns au moins des points soulevés par les députés plus tôt aujourd'hui.

Le député de Battle River (M. Downey) a fait un commentaire au sujet de la rédaction de l'article qui permet aux *credit unions*, aux caisses populaires, aux sociétés de fiducie et aux autres organismes de crédit de participer au programme de prêts aux petites entreprises. Je dois souligner que, malgré les termes utilisés, la loi ne tend pas à identifier ces institutions à des banques à toutes fins. Le but de cet énoncé est simplement de leur permettre de participer à ce programme de prêts garantis. Je ne crois pas que cela soit incompatible avec la politique du gouvernement au moment où la loi sur les banques a été étudiée au Parlement. Nous devons nous souvenir que cette appellation indique un programme de prêts assurés par lequel le gouvernement garantit que les institutions qui consentent les prêts seront remboursées. Il semble que l'adoption d'une formule de taux d'intérêt plus souple a eu pour effet d'encourager les banques à fournir plus d'argent pour des prêts de ce genre. C'est ce qui découle des derniers chiffres publiés.

Certains députés ont estimé que le ministre des Finances (M. Benson) devrait prendre des mesures pour obtenir des banques qu'elles prêtent plus d'argent aux fins du programme. Cependant, autant que je sache, la loi sur les banques n'autorise pas le ministre à ordonner aux banques de participer dans une plus grande mesure à tel ou tel programme de prêts garantis. Les dirigeants des banques peuvent noter avec intérêt que les députés au cours de ce débat on déclaré que les banques n'ont pas été à la hauteur de leurs res-

ponsabilités envers la collectivité en ne fournissant pas suffisamment de prêts aux petites entreprises.

Plusieurs représentants ont exprimé librement, pendant ce débat, leurs inquiétudes devant les propositions contenues dans le Livre blanc sur la réforme fiscale. Tout en considérant comme très intéressantes les vues qu'ils ont exprimées, j'ai l'impression que ces députés considéreront peut-être leurs appréhensions exagérées après avoir noté les effets des propositions en question sur les petites entreprises. Je n'ai pas l'intention, au stade actuel, d'entamer un débat sur ces propositions. J'ai la certitude que j'aurai amplement l'occasion de le faire soit devant le comité permanent, soit lorsque le gouvernement présentera le bill à la Chambre après avoir reçu le rapport du comité permanent chargé d'examiner les propositions.

Il me semble que les députés et le grand public auraient tout intérêt à examiner ces propositions de très près avant de se prononcer définitivement sur leurs effets possibles. Comme je l'ai déjà dit, il se pourrait que certaines des réactions initiales à ces propositions, telles qu'elles se sont manifestées dans certaines interventions à la Chambre cet après-midi, ne correspondent pas exactement, en définitive, aux effets réels de ces propositions sur le petit commerçant.

Plusieurs députés ont proposé d'intéressants changements au programme de prêts aux petites entreprises. Je tiens donc à signaler que, si l'expiration de la période d'emprunt du nouveau programme coïncide avec celle des deux autres programmes gouvernementaux de prêts garantis, cela aura pour effet d'amener le gouvernement à étudier soigneusement l'efficacité de ce programme de prêts aux petites entreprises en même temps que les deux autres programmes de prêts garantis. Je suis certain qu'il sera possible, au cours de cette révision, d'étudier les propositions qui ont été faites.

• (8.30 p.m.)

Certains ont soutenu, en effet, que les modifications à l'étude n'aideront en rien les petites entreprises. Néanmoins, nous devrions reconnaître que si la Chambre rejette ce bill, il ne sera plus possible, une fois terminée la période de prêt actuelle, de poursuivre le programme de prêts aux petites entreprises. Si le bill est adopté, cela signifiera que le programme sera poursuivi pendant une autre période de prêt. Comme l'a signalé le député de Wellington-Grey (M. Howe), jusqu'ici environ 20,000 prêts ont été consentis en vertu de ce programme. C'est dire qu'il a été utile puisqu'il a permis aux petites entreprises d'exister et, nous l'espérons, de prendre de l'expansion et de prospérer. J'ajoute que la présentation de ces modifications à l'heure actuelle prouve que le gouvernement n'est certes pas contre les petites entreprises.

[L'hon. M. Gray.]

Le député de Battleford-Kindersley (M. Thomson) m'a demandé comment le ministère des Finances pense contrôler les prêts qui, si ce bill est adopté, seraient consentis par les sociétés de fiducie et autres organismes sous juridiction provinciale. Voici comment le ministère va s'y prendre: lorsqu'une demande de désignation en vertu de ce programme sera déposée par un organisme constitué en société à l'échelon provincial ou détenant une charte provinciale, la demande sera soumise au surintendant des Assurances qui en étudiera la valeur de point de vue financier. Ce n'est qu'après réception de son rapport qu'on décidera si l'organisme en question devrait être désigné en vue de l'application de la loi. Une fois l'autorisation accordée, le service approprié du ministère des Finances suivra les opérations grâce à une série de pratiques établies destinées à inviter le genre de problème dont parlait le député.

Enfin, je puis dire que la Société d'assurance-dépôts du Canada peut viser les institutions provinciales, et on me dit que presque toutes les compagnies de fiducie et de prêt à charte provinciale tombent sous la surveillance de la Société. Même si les entreprises établies au Québec sont soumises au programme provincial en ce qui concerne les dépôts faits dans cette province, les dépôts qu'elles font en dehors de la province relèvent de la société fédérale d'assurance-dépôts.

Comme je l'ai dit, je n'essaierai pas de commenter toutes les intéressantes suggestions qui ont été faites. Elles seront examinées lors de la révision du programme que le gouvernement entend faire et au cours des délibérations du comité permanent.

[*Français*]

Je dois aussi répondre à la question posée par l'honorable député de Portneuf (M. Godin). Les *credit unions* et les caisses populaires consentent des prêts aux étudiants depuis 1964, aux pêcheurs, depuis 1955, et aux cultivateurs, depuis 1968.

Le bill C-9 leur permettra de participer à ce programme de prêts aux petites entreprises seulement si elles le désirent, et l'on m'a dit que le ministère des Finances n'a reçu aucune plainte jusqu'à présent relativement aux propositions contenues dans ce bill.

De plus, ce bill ne force pas les institutions provinciales à adhérer automatiquement à ce programme. Elles n'ont qu'à demander d'être désignées comme institutions admissibles à consentir des prêts aux petites entreprises. Si

elles ne désirent pas être désignées, elles ne le seront pas, et elles ne participeront pas à ce programme.

De plus, l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) a demandé que nous fassions plus de publicité relativement à ce programme et, à mon avis, il s'agit d'une bonne idée à étudier. Je pense qu'il existe déjà une certaine publicité. Par exemple, j'ai vu des dépliants qui décrivent ce programme.

Je remercie aussi le député de Bellechasse (M. Lambert) d'avoir appelé mon attention sur la question des caisses d'établissement. Je lui répondrai en appelant son attention sur l'article du bill C-9, qui se lit comme il suit:

L'alinéa *a*) de l'article 2 de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* est abrogé et remplacé par ce qui suit:

...et au sous-alinéa (ii), on peut lire:

... une *credit union*, caisse populaire ou autre société coopérative de crédit qui est désignée par le Ministre, à la demande de cette société, à titre de banque aux fins de la présente loi, ou

(iii) une corporation qui fait le genre d'affaires que fait une compagnie fiduciaire au sens de la *Loi sur les compagnies fiduciaires*, le genre d'affaires que fait une compagnie de prêt au sens de la *Loi sur les compagnies de prêt*, ...

Je puis donc lui répondre que si les caisses d'établissement peuvent être incluses dans les descriptions énoncées à l'article I du bill, je pense qu'il leur sera possible de jouer un rôle sous l'égide de ce programme de prêts aux petites entreprises.

Nous pourrons étudier un peu plus cette question lorsque nous ferons l'examen de ce bill au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Traduction*]

Pour conclure, je veux répéter aux députés que j'espère qu'ils se sentiront libres de me soumettre tous problèmes qui, selon eux, se posent à leurs mandants quant à la mise en œuvre de ce programme et que je serai heureux de faire étudier. Nous pourrons reprendre la discussion du projet de loi lorsqu'il sera parvenu au comité permanent, et je demande à la Chambre d'en appuyer la deuxième lecture.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

LE CANADIEN NATIONAL ET AIR CANADA

LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE CERTAINES VALEURS

L'hon. M. Gray (pour le ministre des Finances) propose la deuxième lecture et le renvoi au comité permanent des transports et communications du bill C-7, autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1969 jusqu'au 30 juin 1970, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada.

—Monsieur l'Orateur, ce bill est similaire aux bills de financement des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada présentés au Parlement par le passé. Ces bills, y compris celui-ci, ont été introduits annuellement à l'exception du bill de 1963 qui se rapportait à 1962 et 1963, et du bill de 1966 qui se rapportait à 1965 et 1966.

La présente mesure poursuit sept principaux objectifs, dont la plupart figurent sous une forme semblable dans les lois antérieures. D'abord, elle autoriserait le Canadien National à faire des dépenses d'établissement ne dépassant pas $201,700,000 au cours de l'année civile 1969. Ce niveau de dépenses se compare à la somme de $189,400,000 autorisée antérieurement pour 1968, à l'exclusion du montant nécessaire cette année-là pour les immobilisations d'Air Canada. Le bill renferme aussi des dispositions de caractère technique autorisant le Canadien National à faire des dépenses n'excédant pas 82 millions de dollars entre le 1er janvier et le 1er juillet 1970, pour acquitter des obligations contractées avant le 1er janvier 1970, et à conclure des contrats avant le 1er juillet 1970, pour des dépenses d'établissement n'excédant pas 113 millions et dont le paiement n'échoit pas avant la fin de 1969.

• (8.40 p.m.)

Deuxièmement, le bill renferme une disposition qui autorise le Canadien National à emprunter 19 millions de dollars pour financer la construction de tous ses embranchements. Jusqu'à récemment, toute mesure législative spéciale pour la construction d'un embranchement en autorisait le financement, et les embranchements qui n'exigeaient pas de mesure législative spéciale étaient financés à l'aide d'un fonds autonome. En plus de viser tous les embranchements, les dispositions du projet de résolution et du bill qui en a découlé montrent bien notre intention de prévoir dans le bill de financement et de garantie toutes les autorisations financières dont le Canadien National a besoin.

Troisièmement, le bill stipule que le ministre des Finances (M. Benson) continuera d'acheter des actions privilégiées du Canadien National portant intérêt à 4 p. 100 jusqu'à la fin de l'année civile 1970. Cette disposition maintient la coutume adoptée par des lois antérieures sur le financement et la garantie.

La loi de 1968 sur les Chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et garantie) prolongeait jusqu'au 31 décembre 1969 la date d'expiration de l'autorisation donnée par la loi de 1952 sur la revision du capital des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'achat d'actions équivalant à 3 p. 100 du revenu brut de la société.

Quatrièmement, et pour les mêmes raisons, le bill prolongerait jusqu'à la fin de 1970 le moratoire visant l'intérêt sur le prêt de 100 millions de dollars consenti par le gouvernement à la société ferroviaire en vertu de la loi de 1952 sur la revision du capital.

Cinquièmement le bill, comme par les années antérieures, conférerait au gouvernement l'autorité de consentir des prêts provisoires au Canadien National et à Air Canada pour combler, jusqu'au 30 juin 1970, les déficits d'exploitation. Ces prêts seront remboursés plus tard grâce aux revenus du Canadien National et d'Air Canada ou, en cas d'insuffisance, grâce à de nouveaux crédits votés par le Parlement.

Sixièmement, le projet de loi offre un choix semblable à celui de la loi de 1968 (financement et garantie) pour permettre à Air Canada d'emprunter 165 millions soit directement de Sa Majesté soit au moyen d'une émission publique garantie.

Septièmement, le projet de loi prévoit la nomination de la maison Touche, Ross and Co., de Toronto et de Montréal, comptables agréés, à titre de vérificateurs pour le Canadien National durant l'année civile 1970.

Finalement, je veux signaler que ce projet de loi ne prévoit pas d'augmentation quant au pouvoir de refinancement accordé au CN, qui à l'heure actuelle s'élève à 680 millions et qui est jugé suffisant pour la période visée par le projet de loi. Je recommande donc aux députés d'adopter ce projet de loi en 2e lecture.

M. J. W. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, en participant à ce débat sur le bill C-7, nous adoptons, en substance, comme le disait le ministre d'État (M. Gray), une méthode usuelle et normale. L'occasion d'examiner ce bill à la Chambre arrive à point, étant donné la confusion qui règne dans les transports ferroviaires et autres au Canada. Elle nous permet d'étudier le budget et les dépenses tant des chemins de fer Nationaux du Canada que de la société Air Canada.

Je note tout de suite que l'argent destiné à ces sociétés a déjà été voté pour 1969 et que la majeure partie des 201 millions de dollars auxquels le présent bill doit pourvoir est déjà dépensée. Il ne me paraît pas judicieux, du point de vue législatif, d'étudier un bill affectant des sommes d'argent déjà dépensées. Cependant, puisqu'il en est ainsi, il ne nous reste plus qu'à nous demander si l'argent a été utilisé à bon escient, et c'est sous cet angle que j'examinerai le bill. Je veux savoir si l'argent a été dépensé sagement et si Air Canada et le CN ont rempli l'obligation qui leur incombe de répondre aux besoins en matière de transports de tous les Canadiens.

[L'hon. M. Gray.]

Le Canada peut-il survivre comme nation, comme entité? Voilà la grande question de l'heure sur laquelle les Canadiens s'interrogent avec émotion. Dans quelle mesure nos réseaux de transport assurent-ils l'unité du Canada? A mon avis, l'avenir économique du pays, surtout le long du 49e parallèle, en dépend, même aujourd'hui. Les Canadiens sont fort mécontents de leur système de transport et s'en préoccupent. On a interjeté appel auprès de la Cour suprême du système d'établissement du prix de revient qui avait été agréé par la Commission canadienne des transports. C'est le chaos le plus complet dans le service-voyageurs, qu'il s'agisse des chemins de fer ou des avions, mais j'y reviendrai. La confusion règne dans les trois principaux secteurs de notre industrie du transport, soit le service-voyageurs et le service-marchandises par chemin de fer et le service aérien. Je laisse de côté, pour le moment, le transport par camion et par pipe-line.

J'ai sous la main ce soir une ballade due à la plume d'un Albertain bien connu, «Ferg» James. A mon sens, ce poème peint avec beaucoup de justesse la difficulté majeure du Canada à l'heure actuelle. Si la Chambre veut bien m'accorder quelques instants, je vais lui lire cette ballade qui s'intitule «Adieu au vieux cheval de fer»:

Ils ouvrirent un continent,
Ils y amenèrent les colons;
Ils colonisèrent une nation,
Avec tout le cousinage.

Ils fournirent un effort précieux,
Ils ont gagné leurs lauriers.
Hélas, ces géants de la prairie
Ont couru leur dernière course.

Leur cheminée ne vomit plus la fumée,
Leur sifflet ne gémit ni ne crie,
Les pistons ont cessé de battre,
Leur panache de vapeur s'est envolé.

Mais leurs jours étaient comptés
Ils sont disparus tour à tour,
Les beaux vapeurs sur rail
Ont couru leur dernière course.

Le réservoir a soif,
Debout près de la voie
La rotonde est vide
Où les monstres reposaient.

La houille de l'embarcadère a disparu
Ses jours d'activité oubliés
Depuis que les locomotives à vapeur
Ont couru leur dernière course.

Une diesel svelte et brillante
Émerge de la chaîne de montage
Et l'on s'interroge:
Quel sera son avenir?

Le progrès la pousse en avant
Et son ère est à peine commencée.
Mais l'histoire se répétant,
Courra-t-elle sa dernière course?

Nos yeux veulent percer l'avenir
De cent ans ou mieux
Quelles merveilles de science
Ce vieux monde réserve-t-il?

Un monstre de fantaisie et de mystère,
Tirant sa puissance du soleil,
Lancé sur une orbite quotidienne
Chargé de millions de tonnes.

Cette ballade illustre bien, à mon sens, les problèmes que le Canada doit affronter à l'heure actuelle dans le domaine des chemins de fer et des transports. Si le Canada n'était qu'un petit pays à population dense, le transport ne causerait aucun problème; mais il est immense, s'étend de l'Atlantique au Pacifique, et les transports, je le répète, possèdent la clé de notre survie économique. Si le Canada veut conserver une économie saine et viable, nous devons prêter une vive attention à nos problèmes de transport. Nous autres, législateurs, avons failli à notre tâche en pensant que la question des transports était résolue, en laissant nos compagnies de chemins de fer s'hypertrophier, tout en méconnaissant les engagements qu'elles avaient pris en retour de certains privilèges qu'on leur avait accordés quand on s'est mis à bâtir ce pays.

• (8.50 p.m.)

Nous voyons là une série de dépenses et, comme je l'ai mentionné, l'argent a déjà été dépensé. Voyons comment il a été dépensé et s'il l'a été sagement. Le Canadien National continuera-t-il à remettre à l'année suivante? Aurons-nous toujours à étudier des déficits de 29 millions en 1968 et d'environ 25 millions pour 1969? Ce bill vise à couvrir ce déficit. Le CN demandera-t-il toujours au gouvernement d'acquitter ses déficits? Dans ma déclaration, j'avais l'intention de demander au gouvernement de déférer toute l'affaire au comité des transports. Il devrait étudier les questions relatives aux coûts d'exploitation, à l'abandon de certains embranchements et au tarif-marchandises, tous ces facteurs étant interdépendants. Il devrait décider si nous avons besoin d'un service-voyageurs et quelle est notre politique en matière de transport aérien. Toutes ces questions doivent être étudiées à fond par le comité des transports.

On pourrait dire que le comité a étudié toutes ces choses, il y a quelques années. Je le sais bien qu'il les a étudiées, mais si nous voulons rester économiquement solvables dans notre pays, il nous faut veiller sur les dépenses de notre réseau de transports. Il nous faut décider si elles sont employées à bon escient ou de telle sorte que le Canadien National et Air Canada resteront des entreprises qui remettent à demain.

Quelle est notre politique en matière d'aviation? Bien des gens se le demandent depuis quelque temps. Nous trouvons dans cette loi une série de dépenses. L'année dernière, le CN a dépensé 79 millions de dollars uniquement pour le transport des voyageurs. Dans la demande adressée à la Commission canadienne des transports, la compagnie prétend avoir perdu $11,600,000. Quel rôle cette commission a-t-elle joué pendant les deux dernières années dans le domaine des transports? On ne saurait parler d'un rôle magnifique, puisqu'il n'y a pas eu de changements. La Commission a adopté une formule d'établissement des coûts que les chemins de fer n'ont pas trouvée satisfaisante. Ils ont interjeté appel auprès de la Cour suprême. En d'autres termes, il faut que la Cour suprême analyse la situation en fonction de recherches qui ont été faites. Elle devra décider si la méthode d'établissement des coûts des chemins de fer est supérieure à celle que propose la Commission.

La loi sur la Commission canadienne des transports que la Chambre a adoptée il y a quelques années prévoit en principe que, si on prouve qu'il y a eu déficit, le gouvernement en remboursera jusqu'à 80 p. 100. Si vous êtes un homme d'affaires perspicace—et je sais que les administrateurs du CP et du CN le sont—c'est une bonne chose que de faire appel à la Commission canadienne des transports et d'essayer de prouver que vous avez essuyé de lourdes pertes. J'ai déjà exprimé des doutes au sujet de ce principe et je le ferai encore dans mes remarques ce soir.

Permettez-moi de signaler à nouveau que le fait de renvoyer toute cette affaire au comité des transports est très important et que c'est la question des coûts que nous étudions aujourd'hui. Nous devons décider si le service-voyageurs est nécessaire et si cela était indiqué clairement dans la vieille loi adoptée par le Parlement en 1881 pour établir le CP. Je l'ai devant moi et je pourrais la lire. Peut-être le ferai-je avant de finir.

Un service-voyageurs demeure-t-il toujours nécessaire et le gouvernement devrait-il acquitter 80 p. 100 de ces pertes fictives que les sociétés ferroviaires présentent à la Commission? Il nous faut également considérer toute la question de notre politique sur l'aviation. Le sujet en a été examiné à une récente réunion, tenue à Ottawa, de l'association

canadienne du transport aérien. A cette réunion, le ministre des Transport (M. Jamieson), personnalité très sympathique, a fait son possible pour calmer la tempête. Que s'est-il produit? Permettez que je cite le *Globe and Mail* du 6 novembre de cette année. Il s'agit d'un reportage sur les événements survenus à cette séance de l'association du transport aérien à laquelle assistaient des personnes mêlées à tous les aspects du transport aérien au Canada, y compris les transporteurs régionaux et, je le suppose, le Pacifique Canadien. Voici ce que dit l'article:

L'association canadienne du transport aérien a proposé hier, dans un geste sans précédent, un vote de censure à l'égard du comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports.

Le comité des transports aériens est un organisme mis sur pied par le Parlement. Cependant, l'Association des transports déclare n'avoir aucune confiance dans cet organisme. En tant que député, nous devrions nous constituer en défenseurs des lois du pays. Nous aurions dû citer immédiatement devant le comité des transports et communications les membres de ce comité des transports aériens, afin d'être en mesure, comme représentants élus, de décider en connaissance de cause si cet article du *Globe and Mail* est fondé. On y laisse entendre que des directives ont été données qui ne peuvent être suivies ni appliquées. Permettez-moi de donner lecture d'un autre extrait de l'article:

Au cours de la réunion, les membres ont été informés que les directives du comité des transports ont été considérées comme inapplicables par la Commission des transports en raison de la décision rendue l'an dernier par la Cour suprême du Canada portant qu'aux termes de la loi sur l'aéronautique, le comité des transports n'était pas autorisé à donner des directives.

Même le comité des transports ne cherche nullement à appliquer ces directives. J'en ai parlé au ministre en privé, lui disant que c'était là une situation déplorable pour un des plus rapides moyens de transport du pays. Il m'a dit qu'on l'avait mis au courant et qu'il croyait avoir pris les mesures nécessaires. Lui et le gouvernement savent-ils au juste ce qui se passe? Permettez-moi de citer le 34e rapport de l'Association canadienne du transport aérien, celui de 1968. Voici ce que disait son président, il y a plus d'un an:

Il serait impardonnable que je ne signale pas la déception et la frustration que ressent notre industrie devant l'incohérence de la politique gouvernementale. Non seulement n'a-t-on pas donné suite aux principes antérieurement énoncés au sujet des transporteurs principaux et régionaux, mais on n'a élaboré aucune politique concernant d'autres secteurs de l'industrie. A peu près toutes les sociétés canadiennes de transport aérien sont grandement handicapées lorsqu'il s'agit pour elles d'arrêter des plans, d'acheter de nouveaux appareils et d'assurer le maintien de leur activité d'une façon rentable, par suite du retard à établir une politique efficace concernant le transport aérien.

[M. Horner.]

On pourrait continuer et lire ainsi tout le rapport annuel de 1968, mais voilà ce qu'on y disait du comité des transports aériens en 1968. J'ai aussi cité un passage d'un article du *Globe and Mail* paru en 1969 sur le même sujet. On pourrait consulter également les rapports annuels de 1967 et 1968. Le trafic aérien des passagers et le transport des marchandises par avion ont augmenté très rapidement depuis trois ou quatre ans et pourtant la Commission canadienne des transports ne s'est pas mise à jour en ce qui concerne cet aspect des transports aériens. Cela saute aux yeux. Le bill dont nous sommes saisis actuellement prévoit encore 165 millions de dollars. Nous constatons qu'Air Canada essaie de baisser ses tarifs entre le Canada et l'Europe. Si cela se justifie, où va dès lors aller tout cet argent? Ceux qui sont dans les transports aériens ne le savent certainement pas. Ils prétendent que nous n'avons pas de politique aérienne et que celle que nous avions n'est pas appliquée. Nous devrions sûrement faire mieux en tant que représentants élus d'un grand pays.

Examinons brièvement la situation du service-voyageurs. Comme je l'ai dit, le bill a trait au budget pour 1968-1969. Le CN a inscrit à son budget 79 millions de dollars pour les services-voyageurs en 1969, alors qu'en 1968, il y avait affecté 81 millions. Cela représente beaucoup d'argent. Comment, en comparaison, le service-voyageurs se présente-t-il au Canadien Pacifique? Le Canadien National et le Canadien Pacifique ont présenté une longue liste de demandes relatives au service-voyageurs. Elles ont demandé à la Commission des transports de leur permettre d'abandonner ces services ou, sinon, de leur rembourser les pertes subies. Je le répète, elles ont énormément amplifié ces pertes. Il est prévu, aux termes de la loi qui les régit, que si elles réussissent à prouver leurs pertes, le gouvernement pourra leur accorder une subvention dans la proportion de 80 p. 100 des pertes subies, partant du principe que si elles subissent les 20 p. 100 de pertes qui restent, elles s'efforceront de rester concurrentielles et s'apprêteront à fournir des services supplémentaires. Est-ce vraiment le cas? La loi encourage les chemins de fer à cesser leur exploitation. De quelle façon? Les chemins de fer doivent perdre de l'argent sur leurs services-voyageurs pour pouvoir toucher une subvention. Si elles touchent une subvention, c'est leur pain quotidien.

• (9.00 p.m.)

Une voix: Quatre-vingt p. 100, c'est beaucoup de pain.

M. Horner: Oui, 80 p. 100 c'est beaucoup de pain. Je le répète, je crois que les compagnies abaissent à dessein la qualité de leurs services. Les témoignages reçus au comité portent à le croire, c'est-à-dire qu'elles agissent ainsi à dessin afin d'entraîner un déficit qui leur permettra de demander une subvention. C'est déplorable. C'est ce que la loi sur les transports leur suggère de faire. Au moment de son adoption par la Chambre, la loi sur les transports disait en fait qu'on allait supprimer les subventions d'une valeur de 110 millions de dollars, mais que si les chemins de fer pouvaient prouver que le service sur une ligne particulière n'était pas rentable, la compagnie pourrait revenir à la charge et se verrait accorder 80 p. 100 des pertes. A l'expiration de l'année du Centenaire, pendant laquelle les services-voyageurs avaient été avantageux, les chemins de fer ont cherché à prouver qu'ils perdaient de l'argent sur toutes les principales lignes où ils fournissaient un service-voyageurs.

Étudions brièvement les deux chemins de fer. Le CN a quatre fois plus de milles-voyageurs que le CP. On calcule les milles-voyageurs en multipliant le nombre de voyageurs payants par la distance, en milles, qu'ils parcourent. Le CN compte quelque 2,246 millions de milles-voyageurs. Le CP, 500 millions de milles-voyageurs. On voit donc que le CN transporte au-delà de quatre fois plus de voyageurs, sur quatre fois plus de milles. On en conclurait donc que si les services-voyageurs accusent des pertes, celles du CN, d'après ses chiffres, seraient quatre fois plus élevées que celles du CP. Le CP compte quelques lignes très rentables, dont certaines, plutôt courtes, paient très bien. Le CN comparaît devant la Commission des transports du Canada et demande officiellement l'autorisation d'abandonner certains services régionaux qui selon lui ont entraîné des pertes d'environ 11.6 millions de dollars. Le CP comparaît devant la même Commission—et rappelez-vous que son parcours est de quatre fois inférieur—et il prétend perdre 30 millions de dollars.

Une voix: Quelle honte!

M. Horner: Un coup d'œil sur ces chiffres et on se rend compte que le CP s'empresse de verser des pièces au dossier en vue d'obtenir une subvention énorme. Dans le *Financial Post* du 15 novembre 1969, on trouve un article très intéressant sur les transports et les chemins de fer. J'aimerais vous en citer un alinéa:

> Le président du CN, M. N. J. MacMillan, a dit à un comité de la Chambre des communes, au printemps, que les deux chemins de fer et la Commission des transports du Canada sont en train d'étudier la possibilité de mettre au point un réseau national de service-voyageurs «cohérent».

Compte tenu de cette déclaration officielle inoubliable, il est clair que nous pouvons difficilement étudier le trafic-voyageurs du CN sans étudier celui du CP, car tous deux, qu'ils veuillent ou non l'admettre, sont plus ou moins complices pour tenter de faire croire qu'en général leurs services-voyageurs entraînent des pertes énormes. Je ne doute pas qu'ils perdent peut-être de l'argent sur certaines lignes. Mais devrions-nous, en tant que représentants de toutes les régions du Canada, dire que s'ils perdent de l'argent dans une région, ils peuvent abandonner le service? C'est un chemin de fer d'État que nous exploitons. Pouvons-nous recommander l'abandon du service-voyageurs dans une région alors que toutes les autres en sont dotées? Je ne le crois pas.

Nous pourrions nous demander où en est la situation du Canadien Pacifique, ce qu'on lui a accordé en 1881 et quelle obligation on lui a imposée. Lorsqu'il a comparu devant le comité en 1966, M. Sinclair a déclaré qu'ils acceptaient leur obligation mais que pour l'assumer il fallait que le service fasse l'objet d'une demande réelle. Il a ajouté qu'il n'y avait aucune raison d'observer une obligation lorsque les gens n'utilisent plus les trains. J'ai déjà affirmé que le CP a volontairement détérioré ses services afin de créer le chiffre fictif de 30 millions de dollars. Qu'est-il vraiment arrivé? Quelle obligation y a-t-il vraiment pour les chemins de fer de créer une demande véritable? Si nous sommes dans les affaires, nous devons nous mettre à faire de la publicité afin de créer une demande réelle. C'est pourquoi j'affirme que le Canadien Pacifique et le Canadien National ont une obligation dans ce domaine. Je dois louer le Canadien National des mesures qu'il a prises pour réduire le tarif et améliorer les services-voyageurs. Depuis 1962, ils ont vraiment fait de gros efforts pour encourager les services-voyageurs. Cependant, le Canadien Pacifique a fait exactement le contraire.

C'est en 1881 que le gouvernement d'alors qui cherchait à unir cette grande nation a commencé la construction d'une ligne de chemins de fer. Il l'a confiée au Canadien Pacifique. A l'époque, la voie ferrée qu'on avait construite valait environ 37 millions de dollars. On a déclaré aux responsables du Canadien Pacifique qu'ils obtiendraient beaucoup d'emprise et d'argent s'ils terminaient la voie ferrée. Je n'entrerai pas dans tous les détails. Ils sont consignés à la page 1198 des *Procès-verbaux* du comité des transports pour l'année 1966-1967. Qu'est-il arrivé? Le Canadien Pacifique a terminé la ligne de chemins

de fer. Le total des fonds d'État reçus directement et indirectement par le Canadien Pacifique se chiffraient à 228 millions de dollars. Ça en faisait du fric, surtout à cette époque où un dollar c'était vraiment un dollar.

• (9.10 p.m.)

Pourtant, les personnages pleins de prétention du gouvernement actuel ont gonflé la valeur de l'argent de sorte qu'un dollar n'a plus la même valeur qu'auparavant. Nous en sommes tous conscients. Voilà où je veux en venir: le Canadien Pacifique a continué de vendre des lotissements urbains tout le long de la ligne de chemins de fer. Avant juin 1916, ils avaient vendu des terrains de lotissement à travers les prairies du Sud, et jusqu'en Colombie-Britannique, pour une valeur de 123 millions de dollars. C'étaient des terrains que nous avions donnés au Canadien Pacifique. Nous avons encouragé le Canadien Pacifique à construire et à développer le Canada. Je ne condamne pas cette initiative. Il a fait un très bon travail. Mais voilà qu'il déclare qu'il n'a plus d'autre obligation, qu'il a vendu les terrains destinés à ces lotissements urbains mais qu'il n'est pas obligé de maintenir le service-voyageurs pour les habitants de ces villes. J'affirme qu'il renie alors le concept moral de l'accord de 1881 et j'espère que la Commission canadienne des transports, le Parlement et le gouvernement étudieront l'ensemble du problème du Canadien Pacifique.

Je pourrais m'étendre encore longuement sur les riches concessions minières du Canadien Pacifique et l'énorme superficie de terrain qui lui a été accordée. Inutile de vous dire ce que le CP en a fait. La compagnie possède maintenant la Canadian Pacific Investments, la Cominco, fondées sur les riches concessions minières qui lui ont été attribuées aux termes du premier accord. Le CP aimerait que l'on considère le service-voyageurs comme un service distinct. Les chemins de fer deviennent de nos jours des conglomérats, aux États-Unis comme au Canada. C'est une bonne chose du point de vue des affaires. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le CP devienne un conglomérat, mais cela ne lui donne pas le droit de renoncer à l'aspect moral du premier accord.

Vous imaginez-vous toute la moitié méridionale des provinces des Prairies sans service-voyageurs? D'aucuns diront que les services aériens combleraient la lacune. Mais trouve-t-on des services aériens dans les petites villes de nos jours, alors que les appareils ont pris une telle ampleur qu'ils ne peuvent plus circuler sur certaines pistes de nos grands centres des Prairies? Je songe notamment à la ville où demeure le ministre de l'Agriculture (M. Olson), Medicine Hat, centre prospère de l'Alberta, de vieille date, mais qui a quand même bien du mal à conserver un service de transport aérien quelconque dans la région.

M. Southam: Et c'est une région désignée.

M. Horner: En effet, et c'est peut-être une bonne chose. Plus les avions deviendront gros et rapides, moins nombreuses seront leurs escales. L'établissement des aéroports sera le grand problème de l'avenir. Même actuellement, bien des gens sont d'avis que les villes de Toronto et de Montréal devraient partager un aéroport, qui serait situé quelque part dans la région intermédiaire, mais comment les gens s'y rendraient-ils? C'est la question que se posait, il y a environ deux ans, un ancien ministre des Transports. Le service-voyageurs du CN et du CP s'impose toujours dans biens des régions. Depuis 1962, le CN a déployé de louables efforts pour s'assurer une clientèle de voyageurs, mais d'après les rumeurs actuelles, il voudrait mettre fin à ses efforts dans ce sens et sollicite actuellement une subvention de 11.6 millions de dollars.

A mon sens, le Canadien National devrait être un peu comme le ministère des Postes. Qu'importe s'il opère à perte. Il devrait desservir les Canadiens de Terre-Neuve, de l'Alberta, de la vallée de la Paix, et de tout le pays. C'est une obligation que le Canadien Pacifique doit également accepter. Il a le devoir d'assurer des services car il a été construit en vertu d'un accord spécial, avec l'argent des Canadiens et il a envers eux une obligation morale. Je le répète, je vois à certains signes que le Canadien National ne fait plus aucun effort pour attirer les voyageurs. Voyez cette grande province qu'est Terre-Neuve. Où en sont des services ferroviaires? C'est tout le problème qui est à réexaminer, monsieur l'Orateur.

Le ministre des Transports (M. Jamieson) parraine une mesure législative destinée à imposer des normes à la sécurité automobile. Pourquoi nous préoccupons-nous tant de la sécurité automobile? C'est à cause de la congestion qui règne sur nos grand-routes. Si les chemins de fer modernisaient leurs services ils pourraient assurer des services d'abonnement très efficaces—et ils les assureront—ce qui réduirait le nombre d'automobiles circulant sur nos autoroutes. Ils peuvent le faire, si, comme on dit, ils veulent bien s'y atteler.

Et qu'en est-il de la pollution? Le Conseil économique l'a traitée en long et en large, surtout la pollution causée par les automobiles dans les principaux centres de la population. C'est un des principaux problèmes auxquels ont à faire face nos régions à forte densité démographique. Un service d'abonnements ferroviaires rapide et économique décongestionnerait nos grand-routes et dimi-

nuerait la pollution dont souffrent les principaux centres du Canada comme Toronto, Montréal, Winnipeg et Vancouver. Ces villes ont déjà entamé l'étude du problème de la pollution due à l'oxyde de carbone provenant des automobiles.

Jetons un coup d'œil sur le coût des services sur les embranchements ferroviaires. Une disposition du bill prévoit la construction de 140 milles de lignes secondaires qui coûteront 19 millions de dollars. On prévoit deux millions et demi de dollars pour construire une voie de chemin de fer en direction de Robert's Bank. Voilà qui n'est pas mal, surtout si l'on songe que le port de Robert's Bank n'assure que le transport du charbon; pourtant le port de Vancouver est parfois encombré de bateaux chargés de grain. Je le répète, nous sommes en train de dépenser deux millions et demi de dollars pour construire une voie ferrée allant à Robert's Bank, et cela pour les beaux yeux de la Kaiser Corporation et afin de lui permettre de vendre du charbon au Japon. Si Burrard Inlet pouvait assumer tous nos autres transports ce serait une bonne chose, mais ce port n'est pas en mesure de le faire, nous en avons eu d'amples preuves au cours des ans.

• (9.20 p.m.)

Sûrement nous devrions tâcher tôt ou tard de faire quelque chose pour nous-mêmes. Je crois que le Canada est une grande nation et qu'il pourra un jour accéder à ce rang dans le concert des nations. Toute la question de l'abandon des embranchements repose essentiellement sur l'établissement du prix de revient. Je trouve regrettable que lorsque la loi sur la Commission des transports a été adoptée il y a quelques années, nous ne nous soyons pas rendu compte que ces règlements permettraient de faire appel à la Cour suprême. Je sais qu'on peut interjeter appel au ministre mais, sauf erreur, les pourvois devant la Cour suprême n'étaient pas prévus à l'origine. Cette procédure pourrait avoir l'inconvénient de créer des précédents qui ne sont peut-être pas souhaitables en ce qui concerne les transports et l'établissement du prix de revient du service ferroviaire qui est très compliqué. Les chemins de fer eux-mêmes ont perfectionné un système que la Commission canadienne des transports n'a pas accepté complètement.

Monsieur l'Orateur, j'espère que les chemins de fer perdront leur cause devant la Cour suprême. Cela dit, je crois que nous devons examiner toute la question d'abandon de lignes du point de vue subventions et besoins, et savoir si nous devons renoncer en bloc aux transports par chemin de fer sans tenir compte de la nécessité du service, même à perte. Il se peut qu'ils soient autorisés à toucher une subvention en cas de perte subie sur un embranchement. Je pense, monsieur l'Orateur, que toute cette question doit être l'objet d'une étude approfondie; il faudrait convoquer des témoins, le C.P. en particulier, devant le comité des transports de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Alors, les représentants élus du peuple canadien pourraient décider si ces deux chemins de fer honorent les engagements moraux qu'ils ont contractés au cours des ans. L'application des décisions et des directives du comité des transports aériens doit aussi faire l'objet d'une étude assez approfondie. En ce qui concerne le service aérien et les vols nolisés il y a des preuves nombreuses que les agences et les sous-agences de voyages aériens ont retenu des vols nolisés, mais le comité des transports aériens a subitement réduit à zéro l'efficacité des sous-agences. On autorisait l'agence de voyage à réclamer une commission de 5 p. 100 du prix du transport alors que la sous-agence pouvait demander 7½ p. 100. Le comité remettait ensuite 5 p. 100 à l'agence pour laquelle il travaillait mais il décide subitement que les sous-agences doivent annuler leurs réservations, après avoir gagné cette commission de 2½ p. 100 par leur propre initiative. Nous devrions encourager les Canadiens à faire preuve d'initiative; trop d'éléments dans notre société tendent à la décourager.

M. Baldwin: Comme le Livre blanc de M. Benson.

M. Horner: Très bon exemple. J'ai ici un petit dossier qui me paraît démontrer qu'Air Canada fait un loyal effort pour éliminer les vols nolisés. Nous n'avons pas à trancher ce soir le bien-fondé de la tentative mais, à mon avis, la société Air Canada devrait être appelée à témoigner devant un comité au sein duquel toute la question des vols nolisés, des agences ou des sous-agences de voyage devrait être examinée à fond. Si le bill C-7 suscite dans tout le pays et à la Chambre un débat qui amène celle-ci à décider si la question générale du transport doit être étudiée par le comité des transports et des communications, j'en serai, à vrai dire, très heureux.

Monsieur l'Orateur, j'engage tous les députés à examiner la question à fond, car dans un pays aussi étendu que le Canada, le transport demeure pour l'avenir la clé de la survivance économique. Tout député a le devoir, me semble-t-il, de surveiller et de vérifier la direction que prend cette industrie.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, quand le ministre d'État (M. Gray), parrain du projet de loi, l'a présenté à la Chambre, il a dit qu'il était

comme tant d'autres qu'on présente chaque année. Je crois qu'il y a quand même quelques différences, en particulier dans les dispositions qui visent le financement d'Air Canada, mais j'aimerais dire tout de suite qu'il ne faut pas se laisser prendre par ce boniment, qu'on nous demande chaque année de voter des fonds sans trop savoir vers où s'oriente notre politique en matière de transport.

Je sais, monsieur l'Orateur, que plusieurs d'entre nous ont critiqué le nombre d'études amorcées par le gouvernement. Dans bien des cas où nous voudrions qu'on passe à l'action, on nous sert des examens, des études, des analyses et ainsi de suite. Mais voici un secteur où la nécessité d'une étude d'ensemble s'impose si nous voulons éviter un gachis irrémédiable dans le domaine des transports. La preuve que le danger est grave nous est fournie par les demandes que viennent de faire Canadien National et Canadien Pacifique de supprimer presque tous leurs services-voyageurs.

Je dirais que peu d'entre nous croient réellement à la possibilité de la suppression des trains de voyageurs au Canada. Il n'est pas question qu'ils disparaissent aux États-Unis, ni en Europe, ni ailleurs, pas plus que dans notre pays. Nous avons au contraire certainement grand besoin, pour maintenir l'unité du pays, de services de trains de voyageurs.

Les raisons qui poussent une organisation comme le CP, fonctionnant parallèlement au CN, à solliciter l'autorisation de supprimer ses trains de voyageurs me semblent évidentes. C'est qu'il voudrait abandonner les secteurs non rentables des transports pour consacrer toute son énergie à ceux où il peut gagner de l'argent.

• (9.30 p.m.)

Un jour, le gouvernement du Canada—j'ignore si le gouvernement actuel le fera—devra étudier le pour et le contre des sociétés publiques comparées aux sociétés privées dans bien des domaines et surtout dans celui des transports. Le gouvernement actuel, à l'instar d'ailleurs des gouvernements conservateurs du passé, font jusqu'à un certain point l'éloge des sociétés d'État. Il en veut bien lorsqu'elles sont nécessaires mais il est clair qu'il n'y croit pas vraiment. Il n'y a recours que lorsque l'entreprise privée ne parvient pas à répondre aux besoins.

Nous voyons ici que les transports, aux multiples facettes, dont le service-voyageurs, le service-marchandises, le service aérien et autres services connexes, peuvent être rentables dans certains secteurs de notre économie. L'entreprise privée veut donc s'y établir et faire autant d'argent que possible en assurant

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

des services-marchandises et autres services de transport qui soient rentables, et elle consent à assurer le service-voyageurs. Les députés se rappelleront le fameux libellé des accords de 1881 et de la loi sur la Compagnie de chemins de fer du Pacifique-Canadien, par lequel la société s'engageait à assurer des services ferroviaires au Canada, à tout jamais; dans lequel on parlait d'exploitation perpétuelle, de services assurés à perpétuité. Voilà donc ce que des sociétés, comme le Canadien Pacifique et les autres chemins de fer qui ont fini par échouer et être pris en mains par le Canadien National, s'étaient engagées à faire pour s'établir dans un secteur rentable de notre économie. Aujourd'hui, après des années, il se trouve qu'aucune société ferroviaire au monde dont l'exploitation s'étend sur une vaste région ne peut assurer un service-voyageurs rentable; d'autre part, elles réalisent des profits avec le transport des marchandises et autres secteurs de l'industrie. Ces organismes, ces conglomérats qui, à l'origine, étaient disposés à assurer un service à perpétuité, veulent se retirer du secteur non rentable tout en conservant celui qui paie.

On peut difficilement leur reprocher d'adopter cette attitude. C'est généralement celle de l'entrepreneur privé, mais nous, de ce parti-ci, reprochons au gouvernement de ne pas comprendre que les transports sont essentiels à la vie de notre pays. Nous devons résoudre ce dilemme. Le gouvernement devrait changer sa rengaine car il semble dire: «Très bien, nous subventionnerons l'entreprise privée pour la tranche non rentable de son exploitation; s'il le faut, nous prendrons à notre charge cette portion non rentable, mais nous n'épargnerons aucun effort pour nous assurer que l'entreprise privée dispose de tous les moyens de réaliser tout l'argent qu'elle peut dans les secteurs rentables de l'industrie.»

Dans le cas du Canadien National, on nous inonde d'un amas de chiffres et de tableaux. Mon ami et collègue le député de Timiskaming (M. Peters) a lu certains tableaux qu'il s'était procurés à la bibliothèque. Il m'a demandé de les lui expliquer; je ne peux pas les lui expliquer, pas plus qu'il ne peut me les expliquer. Les gens disent parfois que le Canadien National nous appartient, mais lorsque j'examine tous les chiffres et le rythme auquel ses dettes s'accumulent, je crois que c'est à lui que nous appartenons. La tranche de richesses qu'il nous faut affecter pour payer l'intérêt de cette dette tentaculaire, est de mauvais augure pour l'avenir. Nous nous engageons dans une impasse.

Pourquoi agit-on ainsi, monsieur l'Orateur? Parce que le gouvernement actuel veut maintenir un régime en vertu duquel les secteurs rentables de l'industrie des transports reste-

ront à l'entreprise privée. Mais il faut envisager les transports sous l'angle d'une industrie globale, et si notre entreprise privée n'est pas prête à exploiter l'industrie comme un tout dans l'esprit des accords de 1881 conclus par le Canadien Pacifique et les autres compagnies, alors le public devrait s'emparer de l'industrie tout entière.

A la suite des pressions qu'exercent actuellement le Canadien Pacifique et le Canadien National, le jour viendra,—et il n'est peut-être pas éloigné—où une menace réelle de suppression des services de voyageurs immobilisera notre pays beaucoup plus qu'aucune grève industrielle jusqu'à maintenant. Le gouvernement dira alors: les services-voyageurs doivent exister il faut donc nous emparer du secteur non rentable de l'entreprise et l'exploiter mais nous vous permettrons, messieurs, de conserver le service-marchandises, et nous laisserons l'entreprise privée devenir acquéreur d'un nombre toujours croissant de lignes aériennes y compris tous les autres services, hôteliers et financiers, qui font partie du conglomérat connu sous le nom de Canadien Pacifique. Après quoi nous, le gouvernement, nous, la population, nous, les contribuables paierons la facture du secteur non rentable.

Ou bien ces compagnies exploitent les transports ou elles ne les exploitent pas. Si oui, elles sont tenues de les exploiter intégralement. Si elles ne sont pas disposées à exploiter l'industrie tout entière et à fournir les services promis alors qu'elles se retirent et laissent les Canadiens, par l'entremise du moyen bien éprouvé de la propriété publique, s'en emparer et l'exploiter dans leurs propres intérêts.

D'aucuns, auxquels cette forme de raisonnement ne plaît pas, diront: «N'allons-nous pas nous endetter si nous exploitons le secteur non rentable?» Veuillez noter que j'ai bien dit que nous devrions exploiter le secteur rentable aussi bien que non rentable. Bien entendu, certains députés diront peut-être que nous ne devrions pas exploiter le secteur qui n'est pas rentable. La vérité c'est que toute cette affaire n'est qu'un tour de passe-passe comptable, si je puis me permettre de l'appeler ainsi.

Il semble que, dans une économie fondée sur l'offre et la demande, l'exploitation par les chemins de fer de services-voyageurs se solde par un déficit. Cependant, le pays ne perd rien du fait que nous avons des services-voyageurs; la compagnie ne perd rien du fait de ces liens d'acier qui nous unissent—et maintenant, bien entendu, nous avons les services aériens et le reste—le pays ne perd rien du fait de l'argent dépensé pour le maintien d'un service postal, de nos quais, de nos entrepôts, de nos routes et de tous les genres de services que nous sommes tenus d'assurer sur le plan social, puisqu'ils ne peuvent l'être à titre privé ou sur une base rentable. Et si, comme nous en convenons certainement tous, le Canada a besoin de toute la gamme de l'industrie des transports—et il continuera encore longtemps à en avoir besoin—ce qui inclut le service-voyageurs par chemin de fer, c'est au gouvernement lui-même, selon moi, qu'en incombe la responsabilité tout entière. Je ne veux pas me montrer doctrinaire et prétendre que nous ne sommes pas disposés à laisser l'entreprise privée la prendre à son compte. Mais ne nous y méprenons pas: elle ne veut pas la prendre entientièrement à son compte. Elle n'en veut que la partie rentable et compte bien abandonner le reste à l'État. Comme l'a fait remarquer le préopinant, et aucun d'entre nous, je pense, ne l'ignore, les deux grandes compagnies de chemin de fer du pays ont toujours négligé leurs services-voyageurs—surtout le Canadien Pacifique—afin de décourager le public. Les compagnies de chemins de fer viennent ensuite nous dire que leur entreprise leur coûte cher et qu'elle a besoin d'être renflouée.

● (9.40 p.m.)

On devrait parler du projet de loi, qui nous avait été plus ou moins imposé il y a quelques années, lors de cette entente au sujet de la subvention de 80 p. 100 en cas de perte. Les chemins de fer peuvent l'obtenir lorsqu'ils sollicitent le droit de supprimer un service-voyageurs. On dirait que nos lois proposent en quelque sorte un pari aux compagnies de chemins de fer. C'est étrange de voir à quel point celle qui nous appartient et l'autre travaillent en quelque sorte de concert. Dès que l'une des deux demande l'autorisation d'abandonner un service, l'autre fait de même, et ainsi de suite. Nos lois semblent une sorte de défi lancé aux chemins de fer, les invitant à solliciter d'ici quelques années une subvention de 80 p. 100 et à nous mettre du même coup dans une situation difficile. Ces compagnies savent bien que les Canadiens, le Parlement et le gouvernement se rendent compte de la nécessité d'un service-voyageurs au pays et que si elles menacent de l'abandonner, le gouvernement se chargera et des frais et du service.

Je m'oppose avec toute l'énergie possible, monsieur l'Orateur, à une telle initiative. Je m'oppose non seulement à ce qu'on rembourse à ces compagnies 80 p. 100 des pertes qu'elles pourraient déclarer, mais à ce que le gouvernement se charge uniquement du service-voyageurs et permette à cette entreprise privée de garder la partie rentable de toute l'exploitation. S'il y a un secteur national qui

exige une revision et un examen approfondi, c'est bien celui-là, auquel on a accordé si peu d'attention jusqu'ici. Je crois en connaître la raison. C'est que les dirigeants actuels ne veulent modifier en rien une situation aussi rentable pour l'industrie et, d'autre part, on ne permettra pas l'abandon du service-voyageurs, puisqu'il est nécessaire au pays Ce n'est pas de cette façon-là que l'on gouverne. Ce n'est pas comme cela qu'on imprime une direction ou qu'on assume la responsabilité d'un pays. Je déclare au gouvernement qu'il ne peut nous présenter ce projet de loi tous les ans et se contenter de nous dire, durant un discours de sept minutes, qu'il s'agit du même projet de loi que l'année précédente, qu'il y a deux ans et trois ans, et que ce sera probablement encore le même l'an prochain.

L'importance des transports pour la vie de notre pays est assez évidente pour justifier l'analyse, l'examen et la solution rationnelle et pratique de ces problèmes. Je croyais que nous allions y parvenir il y a quelques années, lorsque M. Pickersgill a présenté ce projet de loi. Il nous a donné un long préambule à la politique nationale des transports. C'était un grand discours. Il s'est fait valoir comme une si grande autorité en la matière qu'il pouvait assumer le poste prévu par le bill. Mais beaucoup d'eau a coulé depuis. Je me souviens qu'en l'écoutant j'avais l'impression que nous allions peut-être enfin obtenir l'examen critique de l'ensemble du problème des transports dans notre pays. Hélas, il n'en fut rien. On ne nous a donné qu'un remaniement des dispositions financières sans modifier le concept fondamental qui régit toujours les transports et qui consiste à laisser l'entreprise privée obtenir tous les profits qu'elle peut tirer des secteurs profitables en les laissant venir à nous pour pleurer misère à propos des services essentiels pour que nous payions le déficit ou que nous assumions le service. Ce n'est pas là, monsieur l'Orateur, bien gouverner.

Pendant que le ministre d'État était en train de proposer ce projet de loi, l'idée m'est venue qu'il serait bon de pouvoir trouver ici assez de députés qui auraient le cran d'en refuser l'adoption.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Certains disent que nous ne pouvons pas refuser cet argent au Canadien National. Pourtant, les trains ne cesseraient pas de rouler demain matin si nous n'adoptions pas ce projet de loi.

Une voix: Certains l'ont fait.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon honorable ami signale que des trains ont cessé de rouler dans une grande partie du Canada. Il n'y a pas longtemps, monsieur l'Orateur, la Chambre connaissait une véritable crise parce que le Canadien Pacifique allait supprimer le *Dominion*. Il allait réduire le service-voyageurs transcanadien à un seul train par jour au lieu de deux. On a soumis l'affaire au comité et nous l'avons longuement discutée. Le Canadien Pacifique a maintenu le *Dominion* parce que c'était l'année du Centenaire. Certains députés ont déclaré qu'on voyait par là de quel côté soufflait le vent. Nous avons dit qu'avant peu, il chercherait à supprimer également le *Canadien*. Nous le voyons: c'est ce qui arrive en ce moment.

Il n'y aurait pas lieu de nous tracasser si l'initiative que nous pourrions prendre entraînait l'arrêt du service ferroviaire. Les chemins de fer eux-mêmes le font. Si nous avions un Parlement composé d'un nombre suffisant de députés qui auraient le cran de dire non à ce genre de mesure législative et d'en refuser l'adoption, le gouvernement se rendrait peut-être enfin compte qu'il n'a pas examiné la politique des transports. Le gouvernement n'a pas eu une bonne politique pour les années 60, qui sont presque passées, il n'a pas de politique pour les années 70 et n'en a pas non plus pour les dernières décennies du siècle. Tous les ans, on nous représente le même bill.

Une seule chose manque ce soir, qui nous est habituellement réservée, soit une petite homélie pour nous dire qu'il s'agit tout simplement d'un bill de finance concernant les Chemins de fer Nationaux et que nous ne devrions pas faire de discours au sujet de la politique de ce réseau. Personne n'a essayé cette fois de nous imposer cette restriction parce que des menaces de couper le service-voyageurs a précipité une crise dans l'esprit des députés et du public. Si nous avions un Parlement qui refusait ce bill, le gouvernement se rendrait peut-être compte que le petit jeu a assez duré, et le gâchis également. La situation est déplorable. Il faut résoudre le problème des transports dans son ensemble.

Je voudrais dire un mot de l'effet que cette politique produit sur les travailleurs de l'industrie des transports. Je viens d'une ville qui est un grand centre pour les employés du Canadien National et du Canadien Pacifique. Depuis plus d'une dizaine d'années, ils ont souffert toutes sortes de tribulations, se demandant ce qui allait arriver au fur et à mesure que les services étaient supprimés. Ils se demandent aussi maintenant ce qui se passe. Je prétends que c'est là la responsabilité d'une industrie comme celle des transports. Elle ne fait preuve d'aucun sens moral en parlant de supprimer ces services sans se

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

rendre compte de ce que cela représente pour ceux qui travaillent dans ce secteur et qui ont contribué à en faire l'industrie solide et efficace qu'elle a été au cours des années. Le gouvernement ne se soucie nullement d'eux.

Il va être bientôt dix heures et je pense que les couche-tard resteront ce soir. Je crois que j'aurai alors une surprise pour certains députés. Je parlerai de la question des pensions. Je vais parler des pensions des employés du CN. Là encore, on trouve un bon exemple de l'échec de ces entreprises. Le CP, société privée, et le CN, qui pourrait tout aussi bien l'être, devraient songer aux services dont le pays a besoin, aux conditions de travail de leurs employés et aux pensions de leurs employés à la retraite.

J'ignore ce que nous allons faire pour amener le gouvernement à se rendre compte de la crise. Les ouvriers, les habitants de la campagne et tous ceux qui voyagent par train sont conscients de cette situation. La plupart des députés de la Chambre des communes en sont conscients également. Et je pense que les ministériels savent tout aussi bien que nous ce qui se passe. Mais que fait donc le cabinet? Il nous soumet le sempiternel bill de finance que nous connaissons bien, il nous gratifie d'une allocution de sept minutes pour nous dire que le bill est le même sauf les rares fois où nous avons eu un seul bill pour deux ans mais rien n'indique que le gouvernement soit conscient de la gravité de ce problème.

• (9.50 p.m.)

Un autre aspect de la chose, qui ressort du bill à l'étude et qui montre l'incompréhension chez le gouvernement de la gravité de l'ensemble du problème, intéresse le transport aérien. Le bill prévoit le financement intérimaire du Canadien National et des prêts à Air Canada. Il se distingue, je crois, des bills semblables d'il y a quelques années, et ces différences nous indiquent la direction que prend le gouvernement: attribuer au Pacifique Canadien et à d'autres sociétés privées toutes les lignes profitables et réduire le champ d'activité de l'entreprise publique.

Un député libéral de l'arrière-banc a tenté de défendre cette thèse l'autre jour. Pourquoi, a-t-il demandé, les Canadiens devraient-ils obligatoirement être des actionnaires d'Air Canada en leur qualité de contribuables pourquoi ne pas mettre ces actions sur le marché et laisser les Canadiens libres de devenir ou non des actionnaires d'Air Canada? Ainsi présentée, cette thèse paraît très plausible, mais c'est toujours la même histoire. Quand le transport aérien en était à ses débuts et avait besoin d'appui...

M. Mather: Où était alors l'entreprise privée?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Question pertinente. J'étais ici. Je peux vous dire ce que faisait alors l'entreprise privée. Elle affichait une parfaite indifférence. Or il existe maintenant des secteurs de l'industrie du transport aérien qui se révèlent rentables. Et le gouvernement dit: laissons-les à l'entreprise privée et nous maintiendrons les services essentiels; nous en récolterons probablement des pertes, mais nous nous en sortirons. Telle a été la politique du gouvernement depuis un siècle en ce qui concerne le transport—couvrir les pertes lorsqu'il y en a, mais laisser l'entreprise privée retirer les bénéfices des services rentables. Voilà ce qui a sapé les transports ferroviaires, et c'est ce qui va saper les transports aériens exactement de la même façon à moins que nous n'intervenions pour ramener ces gens à la raison.

Mon honorable collègue et ami, a demandé où se trouvait l'entreprise privée lors de la création d'Air Canada. Ma foi, j'étais ici en 1944, je crois, quand l'honorable C. D. Howe avait présenté une mesure sur la politique du transport aérien qui a donné lieu à la création d'Air Canada comme société à propriété publique entière. J'ai dit 1944, mais c'était peut-être en 1945 ou 1946—vers ce temps-là. On a demandé à M. Howe pourquoi il fallait que la société soit la propriété exclusive du gouvernement—pourquoi le secteur privé n'y avait aucune part. Et lui, l'apôtre de l'entreprise privée, l'organisateur, l'entrepreneur, le pragmatiste, nous a répondu qu'il avait tâché, mais sans succès, d'intéresser le Canadien Pacifique et le Canadien National à une société mixte. C'était au milieu des années 40 et au moment où l'entreprise n'était pas rentable; les autres n'en voulaient pas et c'est pourquoi nous avons établi ce grand réseau public. A ceux d'entre nous qui favorisions la propriété commune, M. Howe a déclaré son intention de faire la société si puissante que personne ne puisse l'attaquer ni ses amis ni ses ennemis—c'était une pierre dans notre jardin. Mais nous savons tous ce qui s'est passé depuis. Je m'égare, je remue des souvenirs, mais je pense cerner la vérité quant à l'histoire de notre réseau de transports depuis un siècle: nous n'avons jamais voulu envisager les transports comme des services indispensables au pays et que sa population devait

fournir, de préférence par l'intermédiaire d'une société d'État, ou bien d'une société mixte. En tous cas, ce sont des services nécessaires et non un secteur à exploiter pour en tirer des bénéfices énormes.

Nous avons tous joué les petits orateurs de carrefour. Nous avons tous des opinions à l'emporte-pièce. Nous avons tous déclaré bien des fois que c'était dans cette voie que s'était engagé le capitalisme cupide de l'entreprise privée. Nous n'avons plus à recourir à notre éloquence des grands jours. C'est devenu réalité. Les Canadiens risquent aujourd'hui de perdre un élément essentiel à la vie de leur pays, c'est-à-dire les services-voyageurs, pour la simple raison que nous avons adhéré pendant cent ans au principe dont j'ai parlé. Quand allons-nous mettre un terme à cela? Quand aurons-nous un gouvernement assez courageux pour décider, au lieu de nous ressasser le même projet de loi bon an mal an, qu'il faut remanier notre politique de fond en comble?

J'espère que bon nombre de députés exprimeront leur point de vue au cours de ce débat. Peu m'importe que mes vues sur la propriété publique soient critiquées par mes collègues de droite ou par ceux d'en face, mais, de grâce, tâchons d'établir une politique qui puisse régler notre problème de transport, nous appuyant sur le principe que le transport est un service, au lieu de tout rafistoler pour une année à la fois. Énonçons plutôt une politique à long terme dont nous pourrons nous inspirer pendant des années et des années.

Je crois qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Puis-je demander au président du Conseil privé (M. Macdonald) s'il a consulté la pythonisse et s'il peut nous dire quels seront les travaux demain?

L'hon. M. Macdonald: Nous continuerons demain, brièvement je l'espère, l'étude du bill que nous venons de discuter, puis nous terminerons l'étude du bill modifiant la loi sur les corporations canadiennes. Enfin, nous pourrons peut-être intervertir l'ordre des affaires et mettre en discussion comme troisième article la proposition concernant la loi électorale. Quant aux travaux de la semaine prochaine, un des prophètes parlait pendant que j'étais en consultation de sorte que je ferais mieux de les annoncer demain ou à un moment plus favorable.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LES PENSIONS—LES EMPLOYÉS DU CN—LES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le vendredi 7 novembre, comme en fait foi le compte rendu à la page 646, j'ai posé la question suivante:

Comme il ne reste que 48 jours avant Noël, puis-je poser une question au président du Conseil privé? Le ministre espère-t-il qu'une décision concernant la hausse des pensions des fonctionnaires retraités viendra assez tôt pour permettre à ces gens de passer de meilleures fêtes qu'on ne pourrait autrement le craindre?

Les propos suivants ont alors été tenus:

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil privé): Le député n'ignore pas, j'en suis persuadé, que je suis toujours rempli d'espérance.

M. Bell: Tout comme Scrooge.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Transports une question complémentaire? Je voudrais lui demander s'il a l'espoir que quelque chose pourra être fait également, avant Noël, en faveur des employés retraités du Canadien National.

Une voix: Êtes-vous rempli d'espérance vous aussi?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, et même davantage.

Ma question double était posée à deux ministres, ce qui m'a permis, je suppose, de choisir celui auquel je m'adresserai dans l'arrière-soirée. N'importe qui aurait fait le même choix; quand un ministre dit qu'il est rempli d'espérance et qu'un autre dit qu'il en a davantage, c'est à ce dernier qu'on s'adresse.

(10.00 p.m.)

J'ai donc pensé engager ce soir un ministre qui est plus rempli d'espérance que quiconque, le ministre des Transports (M. Jamieson). Apparemment, il lui est impossible d'être ici ce soir, mais je vois son affable secrétaire parlementaire. Le ministre des Transports est un homme d'envergure. Son secrétaire parlementaire l'est, je pense, encore plus. Peut-être a-t-il donc plus d'espoir dans son système que le ministre lui-même. Quoi qu'il en soit, j'espère qu'on me rassurera ce soir.

Comme la Chambre le sait très bien, j'insiste depuis nombre d'années sur cette question du relèvement des pensions pour les employés retraités du CN. J'ai entendu des expressions d'espoir et de confiance d'une série de ministres. Sans remonter jusqu'à l'histoire ancienne, je peux dire qu'il y a eu l'actuel solliciteur-général (M. McIlraith), du temps qu'il était ministre des Transports; il y a eu aussi M. Jack Pickersgill et le député actuel de Trinity (M. Hellyer). Ensuite, pendant un certain temps, le ministre des Approvisionnements et des Services (M. Richardson) a détenu le poste. Nous avons actuellement comme ministre des Transports le député de Terre-Neuve.

Très franchement, j'ai senti que ce ministre se préoccupait plus de cette question que certains autres. Il est ennuyé de ce que le temps passe sans que cette question soit résolue. J'ai aimé ce qu'il m'a dit à la «dernière représentation» il y a quelques mois, le jeudi 19 juin 1969, pour être précis. Nous discutions de cette question et il se montrait compatissant et préoccupé. Il dit savoir ce qu'était la pauvreté car il n'avait qu'à penser aux pêcheurs de Terre-Neuve. Il poursuivit en disant que certains retraités du CN étaient au moins dans une posi ion plus confortable que les pêcheurs Terre-Neuviens. Je l'ai alors interrompu avec un: «C'est toujours de la pauvreté», à quoi il a répondu:

J'admets avec l'honorable député que c'est loin d'être suffisant. Mais il sait, j'en suis sûr, que même si ces gens ont bénéficié de notre sollicitude quand nous avons augmenté la pension de vieillesse, nous voulons faire plus; et je crois que nous y réussirons.

Ce sont les paroles que le ministre des Transports a prononcées à la Chambre, le soir du jeudi 19 juin 1969, comme on peut le lire au hansard, page 10451. Voici ce qu'il a dit:

... nous voulons faire plus; et je crois que nous y réussirons.

Je sais que le problème est lié à celui des pensions des fonctionnaires retraités et des autres personnes qui touchent des pensions fédérales. La question globale fait bloc. Mais quelqu'un au gouvernement doit trouver une fissure quelque part et à mes yeux personne n'est mieux désigné que le ministre des Transports. J'espère qu'il a délégué son secrétaire parlementaire ce soir pour dire qu'une percée sera faite en faveur des pensionnés, avant Noël.

[*Français*]

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord féliciter l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de sa ténacité et de sa persévérance à propos de la pension des vieillards ou des retraités de la Fonction publique ou du Canadien National.

En effet, en fouillant dans les documents, on relève qu'en 1964, alors que M. Pickersgill était ministre des Transports, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre posait une question semblable à celle de ce soir, ainsi qu'à celle qu'il posait au mois de mai dernier et à laquelle le ministre des Transports (M. Jamieson) répondait le 19 juin. L'honorable député vient d'ailleurs de lire une partie de la réponse du ministre.

Le ministre des Transports est très inquiet, comme je le suis moi-même, au sujet de la situation qui existe actuellement relativement aux pensionnés du Canadien National. Nous leur offrons toute notre sympathie, nous partageons les hantises du député de Winnipeg-Nord-Centre, qui s'inquiète et qui voit venir avec peine la fête de Noël pour ces gens-là. Malheureusement, je n'ai pas la réponse favorable qu'il souhaitait entendre ce soir, même si les autorités du Canadien National consultent et rencontrent les retraités. On m'a dit, cet après-midi, que des conversations ont lieu de temps à autre pour tenter de trouver une formule d'entente, ce qui n'a pas encore été obtenu.

Il faut aussi reconnaître que le gouvernement, en augmentant la pension de vieillesse, il y a quelques années, en l'accordant aux citoyens âgés de 65 ans, a permis à beaucoup de retraités du Canadien National de bénéficier de ces avantages et aussi du supplément de $30 par mois qui a été accordé. Il s'agit d'un supplément accordé, règle générale, à tous les retraités, à tous les citoyens canadiens âgés de 65 ans et plus qui en ont besoin et qui, dans une déclaration, prouvent que leurs moyens financiers sont limités et qu'ils y sont admissibles. Quelques-uns de ces retraités reçoivent une partie de ce supplément de $30 et certains, je pense, doivent en retirer la majeure partie, parce que, dans certains cas, quelques employés du Canadien National reçoivent une pitance comme pension. Malheureusement, il s'agit d'une pension qu'ils ont payée il y a 30 ou 40 ans et l'argent, à cette époque, n'avait pas la même valeur qu'aujourd'hui. On reconnaît que le montant n'est pas suffisant.

Le gouvernement voudrait satisfaire tout le monde. Quant à moi, je représente une circonscription ouvrière de Montréal. J'ai déjà commencé à recevoir des demandes de paniers de Noël. Je voudrais pouvoir les satisfaire.

Le gouvernement voudrait pouvoir dire oui à toutes les demandes des citoyens des diverses couches de la société et même à celles des députés de l'opposition. Il serait beaucoup plus agréable de pouvoir dire oui et d'accepter les propositions que de dire non et de refuser...

M. l'Orateur: Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, qui en était à peine à sa péroraison.

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dites oui simplement.

M. Loiselle: Dire oui simplement, où prendrons-nous l'argent? Voulez-vous la faillite du gouvernement?

LA FONCTION PUBLIQUE—LES OCCASIONS D'EMPLOI POUR LES FEMMES

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, l'autre jour au cours de la période des questions j'ai parlé de l'inégalité des salaires et de la promotion quant aux femmes fonctionnaires du gouvernement fédéral. Cette question m'a été inspirée si je puis dire par un excellent discours que vient de faire M. Carson, président de la Commission de la Fonction publique du Canada. J'ai adressé ma question au président du Conseil du Trésor (M. Drury) dont je suis heureux de constater la présence ce soir parmi nous. Il se peut que ma question, trop vague, ait mal exprimé mon intérêt, car le ministre m'a répondu qu'il serait heureux de m'adresser un exemplaire du discours de M. Carson. Peu satisfait, j'ai demandé au ministre de bien vouloir étudier sérieusement cette situation qui touche un grand nombre de femmes canadiennes, dans le secteur public comme dans le secteur privé. C'est une situation qui existe dans la Fonction publique pour les femmes comme M. Carson l'a judicieusement fait remarquer.

Je veux profiter ce soir de ce débat sur l'ajournement pour citer quelques chiffres supplémentaires qui démontrent que notre gouvernement doit s'efforcer d'ôter aux services du personnel ce préjugé tenace et usé contre la promotion des femmes aux postes de cadres ou aux premières places au sein de la fonction publique. Laissez-moi citer un extrait du discours prononcé la semaine dernière par M. Carson, président de la Commission de la fonction publique du Canada:

> En 1967 par exemple, près de 60 p. 100 de tous les hommes employés dans la fonction publique gagnaient moins de 6,000 dollars par an, mais ce chiffre s'élevait à 90 p. 100 dans le cas des femmes...

[M. Loiselle.]

Il a également déclaré, après une étude entreprise sur l'ensemble des hommes et des femmes employés dans la fonction publique:

> Nos calculs montrent qu'un homme a cent fois plus de chances qu'une femme d'atteindre un salaire annuel de 14,000 dollars, au sein de la fonction publique.

• (10.10 p.m.)

Ces deux citations indiquent qu'une discrimination salariale existe dans la Fonction publique à l'encontre des femmes. Je suis certain que beaucoup penseront comme moi que des préjugés similaires existent dans le secteur privé. Je sais que le ministre ou quiconque parlera pour lui ce soir dira que des efforts sont faits pour faire face à cette situation dans la Fonction publique fédérale et que les préjugés contre les femmes dont le résultat est de retarder leur avancement vers des salaires ou des postes plus élevés sont des impondérables. Il est également dit que ce reliquat des époques révolues n'a rien à voir avec la législation. J'en conviens, mais je suis sûr que les femmes de ce pays conviendront avec moi que l'autorité fédérale dans ce domaine, représentant le peuple canadien, se doit de montrer l'exemple et de se hâter de faire évoluer la situation actuelle. Si cela est fait, le gouvernement servira d'exemple au reste du pays en accélérant l'accession des femmes à l'égalité économique, du moins pour ce qui est des salaires et des emplois.

Pour répondre, j'aimerais rappeler aux députés qu'en 1966, un ancien premier ministre, m'avait répondu oui sans équivoque lorsque je lui avais demandé si le gouvernement ferait des nominations à des organismes comme l'Office d'expansion économique de la région atlantique, d'autres offices, le Conseil économique du Canada, l'ordre judiciaire, le corps diplomatique et Radio-Canada, en tenant compte d'une juste proportion de personnes qualifiées du sexe féminin. Il y a trois ans, M. Pearson a répondu oui sur ce point particulier. Nous n'avons pas encore vu de geste positif à l'appui de cet engagement. Je veux dire au ministre et à quiconque que nous apprécions le fait que le président actuel de la Commission de la fonction publique soit conscient de la situation qui règne dans la Fonction publique. Je demande au ministre de faire de son mieux pour appuyer le président de la Commission et de hâter l'avènement de l'égalité pour les femmes dans le secteur de la main-d'œuvre.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, comme le préopinant, nous appuyons l'analyse et le

point de vue du président de la Commission de la fonction publique. L'analyse est excellente. Comme le député le propose, nous ferons tout ce qui est raisonnable pour donner suite aux espoirs et aux aspirations formulés. En citant une partie d'un texte, le député semble avoir laissé entendre, par inadvertance, qu'il y a inégalité de traitements entre les hommes et les femmes, en ce sens que les hommes touchent en plus grand nombre que les femmes des traitements élevés dans la fonction publique. On pourrait peut-être en déduire que les femmes sont moins rémunérées que les hommes si elles ont des titres ou occupent des emplois équivalents. J'en suis persuadé, il verra qu'il n'en est pas ainsi. La loi est explicite sur ce point. Dans la fonction publique, à travail égal, la rémunération est la même pour les deux sexes. On ne se plaint pas à ce sujet.

En outre, je signale volontiers qu'à l'instar de M. Pearson, nous voudrions voir s'accroître la participation du beau sexe dans la fonction publique, et le président de la Commission de la fonction publique a déclaré qu'il était conscient des problèmes à résoudre et qu'il s'efforce de prendre les mesures voulues afin d'augmenter cette proportion.

LES LANGUES OFFICIELLES—LES SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DE LANGUES

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé aujourd'hui à l'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier) si la somme de trois millions de dollars affectée à la construction du Centre linguistique de la Fonction publique était comprise dans la subvention de 50 millions promise par le gouvernement fédéral pour les programmes de bilinguisme.

A mon avis, cette question est urgente, car beaucoup de Canadiens s'inquiètent actuellement de la façon dont ce montant de 50 millions, fourni par le gouvernement, sera dépensé.

Étant donné ce que peut coûter l'étude d'une langue seconde au Canada, cette affectation de 3 millions nous incite à nous demander si les dépenses en vue de rendre le Canada bilingue ont été prévues ou si la subvention de 50 millions de dollars aux programmes de bilinguisme sera aussi utilisée pour la construction d'écoles de langues.

Et, parlant de l'inquiétude des Canadiens, un citoyen de la Colombie-Britannique déclarait, et je cite un article publié dans *Le Soleil* du 11 novembre, intitulé «Les 50 millions d'Ottawa devraient servir à améliorer la situation des minorités francophones au pays». Voici:

> Il faudra éviter que les 50 millions qu'Ottawa versera pour la promotion du bilinguisme soient utilisés par les provinces anglophones pour aider les Canadiens anglais à devenir bilingues plutôt que pour améliorer la situation de leurs minorités francophones.
>
> C'est l'opinion qu'a émise, en fin de semaine dernière, un francophone de Colombie-Britannique venu à Lévis ...
>
> M. Roméo Paquette, secrétaire de l'Association des Canadiens français de la Colombie-Britannique, parlait particulièrement pour sa province ...
>
> • (10.20 p.m.)
>
> Présentement, il n'y a pas de mécanisme adéquat pour assurer une bonne représentativité des Canadiens français aux commissions scolaires.
>
> M. Paquette se demande comment les francophones de sa province pourront suivre un processus d'autodétermination si les structures anglophones sont telles que ce sont les Canadiens anglais qui décideront et présumeront des solutions aux problèmes des francophones.

Si les citoyens de l'Ouest s'inquiètent du sort du montant de 50 millions qui est mis à la disposition des Canadiens, les Québécois ont aussi raison de s'inquiéter et de poser des questions, auxquelles, à mon sens, il devient très urgent de répondre.

Le ministre des Affaires culturelles du Québec a déjà dit que le Québec avait fait savoir à Ottawa que s'il avait l'intention de fournir de l'assistance technique et financière, il lui faudrait tenir compte, évidemment, de toute l'histoire, notamment des efforts que le Québec avait faits pour organiser un système d'enseignement qui favoriserait en même temps les francophones et les anglophones.

Il déclarait aussi, et je cite:

> Le premier ministre a conclu de son côté: A Toronto, le ministre de l'Éducation (M. Davis) a énoncé la politique du gouvernement, du moins certains principes du gouvernement ontarien, et il a demandé que cela ait un effet rétroactif. Si, au Québec, cela a un effet rétroactif, il faudra que le tout ait un effet rétroactif au-delà de cent ans.

Tout ceci, monsieur l'Orateur, pour dire que nous avons certainement beaucoup à faire dans le domaine de la recherche sur les langues, afin de rendre justice à tous et à chacun, car, à mon sens, il ne faudrait pas juger ni les individus, ni les peuples sur la qualité de la langue qu'ils parlent ou écrivent.

Pourtant, la langue demeure, à mon sens, un instrument privilégié de formation intellectuelle et morale. Un infirme peut avoir de très nobles qualités, un malade aussi. Il ne faut pas en conclure que l'infirmité physique est sans importance et qu'il faut encourager la maladie. «Mal parler, mal écrire sa langue, ce n'est pas seulement une impolitesse à l'endroit des autres, c'est commettre une faute

d'une précieuse ridicule ou d'un homme pour qui la chevelure et l'éclat des dents importent davantage que l'amitié ou le courage.

Relativement à cette demande expresse de renseignements adressée au ministre, à propos de la façon dont le montant de 50 millions sera dépensé, j'aimerais citer ce qu'un professeur du collège de Matane,—ville située à l'est de la ville de Québec,—M. Viateur Beaupré, disait, et je cite:

La qualité de la langue est liée étroitement à la vie économique et politique d'un peuple. Il est sûr que notre fédéralisme actuel est une menace grave pour notre culture et notre langue. Parce que centralisateur forcené et de plus en plus forcené, malgré nos protestations, il tend de toutes ses forces conscientes et inconscientes à faire l'unité dans l'uniformité; la majorité anglophone ne peut que vouloir bâtir un pays à son image et transcendance. La mélodie est chantée par les ténors anglophones; les Canadiens français, les Esquimaux et les autres sont priés de ne pas empêcher la musique ou d'apprendre le bonne musique. Si nous voulons chanter notre propre mélodie, on nous dira d'abord que nous chantons faux et deuxièmement que nous devons leur faire confiance, car, disent-ils, nous aimons bien votre Alouette, gentille alouette et nous jurons de la faire respecter d'un océan à l'autre. À une seule condition: que vous n'alliez pas chanter autre chose pendant que nous enseignerons «Alouette» dans les Prairies et à la Terre de Baffin.

Mais je ne m'attarde pas, ici, à cet aspect de la question, bien qu'il soit d'une importance extrême. Quel que soit le statut politique du Québec, nous aurons toujours à faire un effort gigantesque pour sauver la langue française en Amérique du Nord. Elle sera sauvée ou définitivement perdue d'ici quelques années. Et qu'on tienne pour fermement acquis que si Ottawa nous tend la main, c'est pour la saisir ensuite à deux mains et nous imposer son rythme de danse. Si nous dansons bien, au pas anglais, on permettra aux Canadiens français hors du Québec de conserver leur folklore . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, la réponse à la première partie de la question qu'a posée le député est négative. Le coût du Centre linguistique de la Commission de la fonction publique, situé Chemin Carson, est prélevé sur le budget du ministère des Travaux publics.

Le séminaire Saint-Jean-Marie-Vianney a été acheté par le ministère des Travaux publics, au cours de l'été 1969, au coût de $2,700,000. Les transformations en porteront le coût total à une somme approximative de 3 millions de dollars à la fin de l'exercice financier 1969-1970.

Le budget de la Commission de la fonction publique, pour les fins de formation linguistique, pour l'année 1969-1970, est de $5,777,000. Les dépenses de fonctionnement du Centre sont incluses dans ce chiffre.

Quant à la somme de l'ordre de 50 millions de dollars dont j'ai fait mention à la Chambre le 6 novembre, elle doit servir à la réalisation d'un programme de coopération fédérale avec les provinces, dans les domaines de l'enseignement de la langue de la minorité, c'est-à-dire de la langue maternelle des minorités de langue anglaise au Québec et de langue française dans les autres provinces. Et, seconde priorité, l'étude du français et de l'anglais comme langue seconde.

L'honorable député peut donc être rassuré. La somme qui a servi à l'achat et celle qui doit servir au fonctionnement de ce nouveau Centre de la Commission de la fonction publique ne sont pas prélevées sur le budget du programme de coopération fédérale avec les provinces dans le domaine de l'enseignement des langues.

M. l'Orateur: L'heure est venue où la Chambre doit ajourner ses travaux et les honorables députés sont invités à reprendre les armes demain, à onze heures de la matinée.

[*Traduction*]

La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 27.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 14 novembre 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest) présente le 1er rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

LE MANDAT DU COMITÉ PERMANENT

[*Traduction*]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les représentants des partis ont eu des entretiens au sujet du remaniement du mandat du comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales en ce qui concerne le contenu de la publicité du tabac. Si la Chambre est disposée à donner son consentement unanime, je présenterai une motion à cet égard.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le ministre présente la motion?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: Je propose:

Que le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales soit autorisé à faire l'étude de la publicité ayant trait au tabac;

Que les ordres portant deuxième lecture des bills C-34, C-69 et C-70 soient révoqués et que la teneur desdits bills soit renvoyée au comité;

Et que les témoignages recueillis par le comité dans son étude de la teneur des bills C-39, C-45, C-53, C-134, C-137 et C-147 de la première session de la vingt-huitième législature soient envoyés au comité.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être parler des travaux prévus pour la semaine prochaine. Lundi nous aurons le nº 5, seconde lecture et référence au comité permanent du bill C-3 modifiant le Code criminel. Il s'agit du bill sur la propagande haineuse. Mardi sera jour de l'opposition conformément à la procédure sur les crédits. Les travaux de mercredi seront consacrés à l'ordre nº 29, c'est-à-dire la deuxième lecture du bill C-152 visant à modifier la loi sur les parcs nationaux. Les travaux de jeudi seront consacrés à l'ordre nº 28, c'est-à-dire au bill C-144 qui prévoit la gestion des ressources en eau du Canada. Vendredi sera un autre jour de l'opposition conformément à la procédure sur les crédits.

• (11.10 a.m.)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

L'hon. C. M. Drury (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, je tiens à informer la Chambre qu'on a de plus en plus conscience de la nécessité, pour réduire l'écart entre les pays riches et les pays pauvres, d'augmenter considérablement les gains à l'exportation de ces derniers, un moyen de se rapprocher de cet objectif est de faire bénéficier de tarifs douaniers préférentiels leurs exportations vers les marchés mondiaux. Je voudrais mettre la Chambre au courant des progrès récents quant à l'élaboration d'un barème de tarifs préférentiels conçus à cette fin.

Les délégués à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement l'année dernière à New Delhi ont accepté à l'unanimité de travailler à l'établissement d'un système de réductions tarifaires spéciales applicables aux pays émergents par les pays industrialisés. Nous prévoyons deux étapes: d'abord des entretiens au sein de l'OCDE entre pays éventuellement donateurs, puis des entretiens dans le cadre de l'UNCTAD entre donateurs et bénéficiaires. Nous sommes au seuil de la seconde étape.

Le secrétaire général de l'OCDE transmet aujourd'hui au secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement un rapport qui résume les résultats des longues séances que les pays susceptibles de devenir donateurs ont tenues au cours de l'année écoulée. Le rapport s'accompagne des propositions provisoires que les différents gouvernements disposés à accorder des préférences, c'est-à-dire tous les pays

industrialisés de l'Ouest de l'Europe et de l'Amérique du Nord ainsi que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon, ont échangés au sein de l'OCDE afin d'indiquer la nature des préférences en matière de tarif qu'ils sont disposés à accorder aux pays en voie de développement.

Bien que la proposition du Canada, dont l'UNCTAD a été saisie, en même temps que de celles des autres donateurs, n'est que provisoire, les députés voudront en connaître la substance. Elle se résume à ceci: nous avons dit à nos partenaires de l'OCDE, maintenant de l'UNCTAD, que nous sommes disposés à considérer la réduction du tarif canadien sur les importations en provenance des pays en voie de développement pour la plupart des articles ouvrés ou demi-ouvrés, soit d'un tiers du tarif applicable à la nation la plus favorisée à la suite de la négociation Kennedy, soit jusqu'au niveau actuel du tarif préférentiel britannique, selon le moins élevé des deux. De plus, nous serions disposés à envisager certaines réductions du tarif sur les importations en provenance des pays en voie de développement pour une liste choisie de produits agricoles qui intéressent particulièrement ces pays. Nous songeons à appliquer ces taux préférentiels aux importations en provenance des pays sous-industrialisés qui ont droit au taux de la nation la plus favorisée ou au tarif préférentiel britannique.

Afin de nous assurer que ce programme ne bouleversera pas l'économie canadienne, nous avons clairement fait comprendre que nous n'adopterons pas ce tarif réduit pour les produits névralgiques et pour lesquels nous avons tenu des négociations. Nous demandons à tous les pays de restreindre la quantité de leurs exportations au Canada. En outre, comme tous les futurs donateurs, nous insistons sur l'application de garanties qui permettront aux donateurs de modifier à n'importe quel moment la nature des préférences offertes, de refuser l'octroi d'une préférence au début ou d'abolir un tarif préférentiel en vigueur.

Nous sommes sûrs que notre proposition indicative renferme des éléments qui offriront de nouvelles possibilités intéressantes aux pays exportateurs émergents. Nous assurerons aux pays émergents une préférence d'au moins un tiers inférieur au tarif de la nation la plus favorisée. Toutefois, comme le tarif préférentiel britannique actuellement en vigueur est dans de nombreux cas moins des deux tiers du tarif de la nation la plus favorisée, nous offrirons pour ces postes une préférence bien supérieure à un tiers du tarif de la nation la plus favorisée. De fait, pour un nombre considérable de postes, nous nous proposons de supprimer entièrement les droits sur les importations des pays émergents. On se rendra compte que notre but, en offrant d'équilibrer les nouvelles préférences proposées avec le tarif de préférence britannique actuellement en vigueur, est d'uniformiser le traitement que le Canada accorde aux exportations de tous les pays non industrialisés.

Les diverses propositions indicatives de nos partenaires de l'OCDE varient considérablement. Certains ont dit qu'ils étaient disposés à consentir de plus fortes réductions tarifaires que nous. Toutefois, contrairement à plusieurs autres pays donataires, la diminution linéaire de notre tarif sur les importations en provenance de pays émergents que nous proposons n'est pas soumise à des réserves sur les quantités importées et nous n'avons pas non plus l'intention d'exclure du plan des secteurs entiers de commerce.

Nous tenons à préciser que notre offre n'est pas définitive et qu'elle est sujette à révision après de plus amples discussions à l'étranger et au Canada. L'un des principes de base du plan proposé, qui a reçu l'approbation de tous les pays évolués qui se sont dit prêts à y participer, c'est que le fardeau sera réparti équitablement entre les donataires. Nous n'avons pas terminé notre évaluation des diverses propositions indicatives de nos partenaires de l'OCDE. Nous avons appris les détails des propositions des États-Unis et du Japon la semaine dernière seulement. Peut-être que le système de tarif préférentiel qu'en temps opportun nous espérons soumettre à la Chambre pour qu'elle l'étudie et l'approuve, différera de ce que je viens d'exposer.

Toutefois, nous avons pensé qu'en dépit du caractère provisoire de cette proposition, certains membres souhaiteraient en connaître le contenu ainsi que les résultats obtenus jusqu'ici en ce qui concerne les efforts déployés en vue de la mise au point d'un système de tarifs préférentiels pour les exportations en provenance des pays en voie de développement.

Lorsque le document de l'OCDE que j'ai mentionné sera disponible à Ottawa, je le déposerai volontiers sur le bureau de la Chambre.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Je note avec plaisir, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fait preuve de logique en disant que ses propositions sont indicatives et hypothétiques. Voilà une description exacte de la plupart de ses propositions.

L'hon. M. Drury: J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur. Je n'ai pas dit «hypothétiques».

M. Baldwin: A cette objection, je ne puis répondre que ceci: si le ministre n'aime pas l'expression, il n'avait qu'à ne pas l'utiliser.

L'hon. M. Drury: Je ne l'ai pas employée.

M. Baldwin: J'ai écouté le ministre très attentivement. Ce que je fais habituellement d'ailleurs, mais, comme on m'a présenté ce document au moment même où j'entrais, c'est avec plus d'intérêt encore que je l'ai écouté aujourd'hui.

L'hon. M. Drury: Il est clair qu'il n'en est rien.

M. Baldwin: Ce que le ministre avance timidement se résume à ceci: Nous devons faire quelque chose; nous ne savons pas quoi au juste, mais si nous agissons, ce sera sous réserve du droit de retirer ce que nous avions antérieurement accordé.

Je comprends la position du ministre. C'est une situation difficile et complexe, vu la diversité des tarifs et des structures. Quant aux questions de ce genre, le Canada a sûrement laissé entendre dans le passé qu'il préconisait le principe de l'intérêt légitime bien compris. Il y a quelques années, on estimait qu'il faudrait verser entre 10 et 15 milliards en plus des dons déjà faits aux pays émergents, afin qu'ils soient en mesure d'établir une structure financière qui leur permettrait de s'engager sur les marchés commerciaux du monde.

Je suis heureux de constater que le gouvernement apprécie l'importance de l'intérêt légitime bien compris. Nous prétendons que nous devons faire tout ce que nous pouvons, conformément à nos obligations envers les Canadiens et nos autres engagements internationaux, pour nous assurer que les pays mentionnés par le ministre évoluent de façon à pouvoir éviter les troubles qui bouleversent les pays émergents dans de si nombreuses régions du monde, dans l'espoir qu'en temps voulu, ils deviendront des associés du Canada sur le plan commercial et international. Avant d'effectuer un autre examen plus approfondi des recommandations du gouvernement, nous devrons attendre la divulgation de projets plus précis.

• (11.20 a.m.)

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je remarque que le ministre en lisant sa déclaration a supprimé le mot «hypothétique». Que cela change la nature de la déclaration, c'est une autre affaire. Quiconque a étudié l'aide extérieure sait depuis longtemps que le commerce est l'un des problèmes primordiaux des pays émergents. On le répète avec insistance dans un récent rapport du comité international que présidait le très hon. Lester B. Pearson. C'est donc sans réserve que je fais bon accueil non seulement à la déclaration du gouvernement mais aussi à celle où l'Organisation de coopération et de développement économiques signale que l'on progresse vers une solution efficace du problème.

Je ne ferai que trois commentaires. Il est typique des relations entre pays évolués et pays émergents et de notre attitude parternaliste de pays développés que dans toutes leurs discussions, les pays donataires décident ce qu'ils donneront aux pays émergents. Nous nous arrogeons unilatéralement le droit de retirer, de suspendre, de modifier tout arrangement tarifaire conclu et, dans toutes les discussions, les pays émergents sont traités comme des mendiants à qui nous faisons l'aumône. Cette façon de voir transparaît dans la déclaration du ministre, et je m'oppose avec la dernière vigueur à cette attitude des pays riches.

Les pays en voie de développement ont le droit de participer à ces discussions, d'étudier avec les pays donateurs les programmes qu'ils aimeraient voir se réaliser, d'avoir quelque influence sur les décisions des pays donateurs, au lieu que ce groupe de pays riches décide ce qu'obtiendront les peuples pauvres, sans que ces derniers aient leur mot à dire. Il m'apparaît particulièrement répréhensible que cette attitude vienne du gouvernement qui parle tellement chez lui de démocratie de participation. J'affirme que les principes qui valent dans l'une ou l'autre de nos sociétés valent aussi sur le plan international.

Le second point que je soulèverai est que non seulement les réductions tarifaires et les tarifs préférentiels sont importants pour le commerce avec les pays en voie de développement mais que le prix de certains produits de base qu'exportent ces pays est également important. Les pays riches n'ont pas manqué de profiter égoïstement de la situation du marché et de faire baisser le prix de beaucoup de ces produits de base au niveau où leurs exportations ne seraient pas particulièrement avantageuses pour les pays en voie de développement.

Finalement, j'insiste auprès du ministre pour que la Chambre obtienne un supplément d'information lorsque lui-même ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera une nouvelle déclaration à ce sujet. Je lui demande qu'on nous indique sur quelles produits portent les discussions, quels sont les pays intéressés et quelle réductions de tarif sont envisagées de façon qu'au lieu de la publicité générale remise au ministre par quelque fonctionnaire à l'intention de la Chambre, les députés obtiennent des renseignements présentant une certaine consistance et signification.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, avant d'entamer le sujet abordé ce matin par le ministre, je voudrais appeler son attention sur le fait très important que, à l'avis du gouvernement, nos institutions fédérales doivent être bilingues. Je remercie le ministre de m'avoir envoyé le texte de sa déclaration, mais il s'agit du texte anglais et j'aurais préféré l'avoir en français. A tout événement, je pense que les ministères devraient veiller à nous faire parvenir les textes français et anglais des déclarations faites par les ministres.

Pour revenir au sujet traité par le ministre, savoir l'aide que les pays développés peuvent apporter aux pays en voie de développement, j'aimerais répéter certaines paroles qu'il a prononcées au cours de sa déclaration, et je cite en anglais:

[*Traduction*]

... nous sommes prêts à étudier la possibilité de réduire les tarifs canadiens sur les importations de la plupart des produits manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement, soit du tiers des tarifs établis après la négociation Kennedy ... ou encore au niveau du taux préférentiel britannique actuel ...

[*Français*]

Et un peu plus loin, il dit que nous importerons des pays en voie de développement.

[*Traduction*]

... une liste de produits agricoles sélectionnés qui intéressent particulièrement les pays en voie de développement.

[*Français*]

Il est entendu que nous appuyons le gouvernement lorsqu'il décide de venir en aide à des pays en voie de développement. Mais si le ministre daigne considérer la situation, c'est qu'au moment même où nous nous préparons à aider les pays en voie de développement, le gouvernement adopte des lois visant à restreindre le plus possible l'aide domestique, ce qui constitue un paradoxe.

Au fait, nous pourrions venir en aide à ces pays, tout en assurant le développement normal de notre propre économie. Il y a lieu d'étudier, par exemple, les facteurs qui nous amènent à restreindre notre activité économique, tout en venant en aide à des pays en voie de développement en important des produits de ces pays.

Tantôt, le député d'York-Sud (M. Lewis) disait que les riches décident ce que les pauvres doivent prendre, doivent accepter de nous, que c'est nous qui décidons et que tout cela n'est pas tellement démocratique, etc.

Je ne suis pas d'accord avec le député d'York-Sud sur ce point, parce qu'il est clair que les prix des produits agricoles ou des objets manufacturés ou semi-manufacturés que nous importons de ces pays sont bien inférieurs à ceux qui ont cours au Canada, et si nous importons ces produits sans imposer de tarifs, nous entrerons en concurrence avec notre propre économie, ce qui n'est pas logique.

Je crois que, dans les circonstances, il ne s'agit pas de décider ce que les pays en voie de développement doivent être forcés d'accepter de nous. D'ailleurs, comme le ministre le dit, nous sommes prêts à importer des produits de ces pays, si cela est de nature à les aider. Mais je soutiens encore qu'en ce faisant, nous devons nous garder de restreindre notre propre développement économique et nous devons veiller à améliorer notre production et, en même temps, réduire notre coût de production en produisant davantage.

Il s'agit pour nous de ne pas négliger notre propre économie en établissant une politique internationale qui entraînerait le chômage, en ferait une concurrence plus ou moins honnête à nos producteurs.

Nous devons, à mon sens, attendre que l'honorable ministre dresse une liste des produits agricoles et des articles manufacturés ou semi-manufacturés que nous achèterons de ces pays.

De toute façon, la déclaration préconise l'aide aux pays en voie de développement, et nous sommes d'accord là-dessus, à la condition, toutefois, que ce ne soit pas au détriment de notre propre économie.

LE NORD CANADIEN

L'ADMINISTRATION AUTONOME DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU YUKON

[*Traduction*]

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, puis-je prendre la parole pour m'assurer si le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien se propose ou non de faire à l'appel des motions une déclaration au sujet de l'administration autonome envisagée dans le Nord canadien, question à propos de laquelle il a laissé entendre qu'il avait pris position publiquement en dehors de la Chambre?

• (11.30 a.m.)

M. l'Orateur: Peut-être l'honorable représentant a-t-il pris la parole à la faveur d'un rappel au Règlement mais, bien entendu, il n'est pas réglementaire de le faire en posant une question à ce moment-ci. Cela devrait attendre la période des questions. Comme c'est déjà fait, cependant, le ministre pourrait peut-être répondre à la question.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de faire une déclaration à la Chambre, mais je serais prêt à déposer des copies des deux discours que j'ai prononcés à Yellowknife et à Whitehorse, pour la gouverne de la Chambre.

Je crois, cependant, que des copies de ces discours ont été distribuées à tous les députés.

[*Traduction*]

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député voudra peut-être traiter de ce sujet durant la période des questions.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Hier après-midi, comme l'indique le compte rendu à la page 768, le premier ministre a dit à la Chambre que le ministre commenterait sa récente visite au Yukon dès son retour ici aujourd'hui. Le premier ministre répondait à une question du représentant de Skeena qui vient tout juste de prendre la parole. Il semble très étrange, à moi et à plusieurs députés à la Chambre, que le ministre ne fasse pas une déclaration que l'opposition soit en mesure de commenter. Ce ne sera pas le cas si l'affaire est remise à la période des questions.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la même question, je dois contester la déclaration qui vient d'être faite. On m'avait demandé hier si je transmettrais une demande au ministre. J'ai répondu que je le ferais volontiers. J'en ai discuté avec le ministre et il m'a précisé sa position. Je la crois raisonnable. A mon avis, le député n'a pas raison d'affirmer que je devais demander au ministre de faire une déclaration.

M. Nesbitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; le premier ministre a indiqué que le ministre...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il n'y a pas de question de privilège et je doute qu'il y ait rappel au Règlement. Dans des circonstances normales, le député attendrait la fin de la période des questions, pour demander alors si le ministre se propose de solliciter l'assentiment de la Chambre pour revenir à l'appel des motions afin de faire une déclaration. A mon avis, ce serait la façon régulière de soulever la question.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, comme le ministre et le gouvernement refusent de se rendre à une demande de renseignements légitime, permettez-moi de demander un peu plus tard à la Chambre d'autoriser à l'unanimité le dépôt d'un document ayant trait à notre politique sur un gouvernement autonome dans les Territoires du Nord-Ouest, dont la valeur est un peu supérieure à celle dont on a entendu parler dans les journaux.

M. Baldwin: Est-ce vous qui l'avez rédigé, Frank?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

QUESTIONS ORALES

L'INDUSTRIE

L'ACCORD SUR L'AUTOMOBILE—LES MODIFICATIONS PRÉVUES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce une question qui s'inspire d'un rapport selon lequel on prévoit bientôt apporter des modifications à l'accord canado-américain sur l'automobile. Le ministre ferait-il une déclaration à la Chambre, le plus tôt possible, pour lui dire quelle attitude le gouvernement compte adopter à cet égard et s'il a l'intention de s'opposer à ce que le nouvel accord prévoie le libre échange entre les deux pays dans le domaine de l'automobile?

Une voix: La maison est vide.

Une autre voix: Où est le gouvernement du pays?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, je suis disposé à répondre pour lui. Je regrette de dire que je n'ai pas accordé l'attention voulue à la question du député. Puis-je lui demander de la relire?

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je serais très heureux d'éclairer le ministre. Pourrait-il faire une déclaration à la Chambre aussitôt que possible et nous informer de la position du gouvernement concernant les modifications apportées à l'accord canado-américain sur l'automobile? Nous dira-t-il en outre si le gouvernement a l'intention de refuser d'inclure dans le pacte renouvelé le libre-échange complet des automobiles entre les deux pays. Je répète que ma question découle des rumeurs concernant des modifications qui seraient prochainement apportées à cet accord.

L'hon. M. Drury: Les 12 et 13 novembre, des entretiens ont eu lieu à Washington au sujet du pacte automobile. Ils sont maintenant terminés. Dans ces discussions, les États-Unis ont affirmé essentiellement que le moment était maintenant venu de donner à ce commerce une liberté plus grande qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent. La position canadienne était la suivante: malgré les grands progrès accomplis en vertu de l'accord sur l'automobile en vue de fonder au Canada une industrie automobile puissante et étendue, nous ne sommes pas encore sûrs qu'en l'absence de toute garantie, les progrès puissent se poursuivre. Les discussions elles-mêmes n'ont abouti qu'à la formulation de nos prises de positions. On les reprendra, nous l'espérons, au cours de l'année prochaine.

M. Baldwin: Je me demande si le ministre ne pourrait promettre au nom du gouvernement que celui-ci n'accordera plus désormais sa protection aux fabricants sans que ces derniers lui aient donné au départ l'assurance formelle que le prix différentiel sera éliminé.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je pense pouvoir assurer la Chambre qu'en l'absence du genre d'assurance réclamée par l'honorable représentant, il ne sera plus accordé aucune protection aux fabricants d'automobiles au-delà de celle qui leur a déjà été consentie.

LES ÉMEUTES

MONTRÉAL—LA CONSTITUTIONNALITÉ DU RÈGLEMENT

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au premier ministre. Étant donné sa réputation, bien méritée dans le passé, de défenseur des libertés civiles, et étant donné que le premier usage qu'on a fait du règlement municipal de Montréal a été d'interdire une marche pacifique organisée pour appuyer le moratorium contre la guerre au Vietnam, le gouvernement songe-t-il à examiner par quels moyens appropriés on pourrait contester devant les tribunaux la validité de ce règlement ou solliciter à ce sujet l'avis de la Cour suprême du Canada comme le prévoit la loi concernant cette cour?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons discuté la question, le ministre de la Justice et moi, au moins à deux reprises. Son ministère examine les modes de procédure et précédents, grâce auxquels le gouvernement fédéral pourrait, de son propre chef, contester un règlement municipal. Ce n'est pas un procédé courant, paraît-il, mais nous cherchons néanmoins des précédents à ce sujet. Bien entendu, le règlement municipal peut toujours être contesté par n'importe qui et, si une question d'ordre constitutionnel entre en jeu, le procureur général peut naturellement se prévaloir de sa prérogative, assister au procès et faire ressortir les aspects constitutionnels de ce règlement municipal.

M. Lewis: Vu l'importante proposition du premier ministre d'enchâsser dans la constitution canadienne certains droits fondamentaux qui se trouvent manifestement lésés par ce règlement municipal, le premier ministre ne croit-il pas opportun, en tant que chef du pays, de dire à quel point ce règlement lui déplaît, dans l'espoir que le conseil municipal de Montréal n'y recourra pas comme il l'a fait?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne suis pas sûr que la question soit posée dans la forme voulue. Le député demande, je crois, si le premier ministre juge à propos de faire ceci ou cela. Une question posée en ces termes n'est pas recevable.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, puis-je la reposer sans répéter la première partie? Le premier ministre consentirait-il à dire qu'il désapprouve ce règlement étant donné les circonstances que j'ai relatées.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, vous pourriez peut-être me permettre de répondre à la première partie de la question relative à la proposition du gouvernement fédéral visant à faire sanctionner juridiquement une déclaration des droits dans la constitution. Je reconnais avec le député que le pays devrait être maintenant plus conscient que jamais de la nécessité de l'appui sans réserve de tous les partis et de toutes les provinces à la proposition fédérale.

Des voix: Bravo.

Le très hon. M. Trudeau: La question figure à nouveau au programme de la conférence fédérale-provinciale sur la constitution qui aura lieu en décembre. Je le répète, j'espère que nous aurons l'appui de tous les partis pour faire progresser cette idée.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, comme la liberté de parole relève exclusivement de l'autorité du Parlement fédéral—or, il existe une déclaration des droits qui accorde la liberté de parole et il n'est pas nécessaire de modifier la constitution pour l'établir...

Des voix: Bravo.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...quelle attitude adopte le premier ministre à l'égard d'un cas très évident d'usurpation du droit de liberté de parole et de réunion?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le très honorable député se rappellera que les tribunaux ont déjà eu l'occasion d'étudier la Déclaration canadienne des droits, qui a été présentée au Parlement et adoptée sous le régime du très honorable député, et que dans un cas d'espèce, ils ont décidé qu'elle ne s'appliquait pas aux règlements municipaux visant, dans certains cas, la liberté de réunion.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir dans quel cas. J'ai relevé tous les cas et il n'en est aucun à l'égard duquel on ait décidé que la Déclaration des droits ne s'appliquait pas, d'autorité, à la liberté de parole. Le premier ministre ne peut s'en tirer comme cela ici. Il se dérobe, tout simplement.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

PRÉSUMÉE ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS SUBVERSIVES

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Selon moi, la liberté d'un individu s'arrête où elle empiète sur la liberté d'un autre. Par conséquent, je voudrais demander au premier ministre s'il a eu, depuis hier, par exemple, des consultations avec M. Saulnier de Montréal, qui a déclaré qu'il avait raison de croire que le gouvernement central instituerait prochainement une enquête sur les activités subversives. Le très honorable premier ministre est-il en mesure de dire, aujourd'hui, si une telle enquête aura lieu, parce qu'il est temps, à mon sens, d'empêcher les révolutionnaires d'empiéter sur la liberté des autres au Québec?

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris la question, je répondrai par la négative. Je n'ai pas rencontré M. Saulnier hier; j'ai toutefois eu un entretien avec lui il y a une dizaine de jours, après quoi un court communiqué de presse a été publié indiquant que nous avions parlé de certains sujets, mais non pas que le gouvernement fédéral allait instituer une enquête, comme cela a été suggéré par le député.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné qu'un comité parlementaire a été formé pour étudier les activités de la Compagnie des jeunes Canadiens, à la suite des déclarations du président du comité exécutif de la ville de Montréal, le très honorable premier ministre a-t-il l'intention de faire comparaître M. Saulnier devant le comité pour entendre la preuve de ses accusations?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député reconnaîtra, j'en suis certain, qu'il s'agit là d'une question qui devra être considérée par le comité lui-même.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais formuler à nouveau, avec votre permission, la question de l'honorable député...

M. l'Orateur: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. L'honorable député ne peut pas formuler à nouveau une question en invoquant le Règlement.

Je reconnaîtrai l'honorable député dans quelques instants, alors qu'il pourra poser une autre question.

LES TRANSPORTS

LA MAJORATION DU FRET ROUTIER

[*Traduction*]

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Quelle mesure le gouvernement compte-t-il prendre à l'égard de la proposition révoltante en vue de majorer de 10 p. 100 les prix du transport routier en Ontario, dans le Québec et d'un bout à l'autre du pays?

M. l'Orateur: A l'ordre. Étant un parlementaire chevronné, le député reconnaît, j'en suis sûr, que sa question ainsi posée est irrégulière. Il pourrait peut-être la formuler autrement.

M. Bell: En l'absence du ministre des Transports qui devrait être présent aujourd'hui, le premier ministre veut-il téléphoner à son copain, le dictateur des transports, M. Pickersgill, de mettre le holà à cette majoration?

M. l'Orateur: Puis-je dire au député que sa seconde question n'est guère meilleure que la première au point de vue de la procédure.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES SECOURS AUX ENFANTS BIAFRAIS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): La question que je voudrais poser au

premier ministre porte sur les révélations faites à la télévision de Radio-Canada ces deux derniers jours au sujet des actes inhumains de plus en plus épouvantables commis au Biafra où des dizaines de milliers d'enfants risquent de mourir de faim. Le premier ministre s'efforcera-t-il tout particulièrement, en raison de la grande quantité de farine de blé dont nous disposons, de secourir ces jeunes enfants qui, au nom de l'humanité, implorent tous les peuples de leur sauver la vie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le très honorable député doit savoir que les vols de secours posent un problème du fait que les autorités du Biafra ne permettent pas les vols de jour, qu'elles tirent parti des vols de nuit, pour dissimuler la livraison d'armes. Apparemment, elles veulent s'assurer de recevoir des armes et non des vivres ou des remèdes pour les affamés, par le couloir aérien qu'elles contrôlent.

Dans les circonstances, nous ne pouvons que réitérer nos appels, comme ceux de la Croix-Rouge, et l'opposition devrait en faire autant et faire entendre raison au colonel Ojukwu pour qu'il s'humanise et pense aux gens qui meurent de faim auxquels le très honorable député a fait allusion.

Le très hon. M. Diefenbaker: Étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se trouve dans cette région à l'heure actuelle, lui serait-il possible de modifier quelque peu son itinéraire pour faire des représentations directes au nom du Canada? Ça ne le retarderait pas car il se trouve tout près.

M. David Lewis (York-Sud): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au premier ministre s'il estime que la déclaration extrêmement étroite et partiale qu'il vient de faire est juste envers les dirigeants biafrais et s'il n'y aurait pas lieu aussi de parler de l'intervention du Nigeria dans ces vols?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

RADIODIFFUSION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

LA CJC—PRÉSUMÉE RECOMMANDATION DE NE PAS FAIRE COMPARAÎTRE M. SAULNIER DEVANT LE COMITÉ

[*Français*]

M. Fortin: Je m'excuse, monsieur l'Orateur, mais l'honorable député de Shefford va poser la question.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question au très honorable premier ministre.

Peut-il dire à la Chambre si une recommandation a été faite par le gouvernement fédéral au président du comité chargé de faire enquête sur la Compagnie des jeunes Canadiens, à l'effet de ne pas convoquer le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulmier?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

LE NORD CANADIEN

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION CARRUTHERS AU SUJET DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES

[*Traduction*]

L'hon. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au timide et peu communicatif ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre songerait-il sans tarder à mettre en œuvre quelques-unes au moins des principales recommandations faites par la Commission Carruthers en 1966 en ce qui concerne les procédures d'accession à l'indépendance du Yukon et des territoires du Nord-Ouest? Jusqu'ici, on semble n'avoir guère tenu compte de ces recommandations.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je crois que l'honorable député devrait se renseigner avant de poser des questions.

Nous avons, jusqu'à maintenant, mis en pratique 19 des recommandations de la Commission Carrothers. Nous avons aussi appliqué partiellement cinq autres de ces recommandations et quatre seulement n'ont pas été suivies par le gouvernement.

[*Traduction*]

M. Nesbitt: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque j'ai posé ma question au ministre peut-être ne l'a-t-il pas bien saisie. Elle a trait aux principales recommandations de la Commission Carruthers.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémen aire, mais avant j'aimerais dire que je ne savais pas que le ministre était si timide et modeste, si réservé parfois.

M. Baldwin: A la Chambre.

M. Howard (Skeena): Le ministre serait-il prêt à user de son autorité ou de ses bons offices pour convoquer une réunion entre les membres élus du conseil territorial des Territoires du Nord-Ouest et les membres du comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien dans l'espoir que cette rencontre permette d'accomplir quelque chose d'utile dans le développement du Nord canadien?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur le président, j'ai eu moi-même l'occasion de rencontrer, après mes discours, les conseillers des deux territoires, et j'ai discuté avec eux de tout ce problème.

Évidemment, j'ai dit qu'à l'avis du gouvernement, les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon n'étaient pas prêts à accéder. à ce moment-ci, au statut de province et que si nous allions leur donner les pouvoirs exécutifs sur les territoires, nous créerions en fait des provinces, ce qui n'est pas souhaitable actuellement, étant donné la faible population et la faible source de revenu pouvant découler des impôts provinciaux qu'ils pourraient retirer.

[*Traduction*]

M. Howard (Skeena): Je ne suis pas sûr que ce soit une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais avoir la parole. Ce n'est pas ce que j'ai demandé au ministre, et il le sait très bien. Il déforme les faits en continuant...

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je crois que le député de Brandon-Souris a une question supplémentaire.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Merci, monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné la vigoureuse protestation élevée par le conseil élu du Yukon après la déclaration du ministre et dans l'intérêt de la paix, de l'ordre et du bon fonctionnement du gouvernement au Canada, le ministre pourrait-il garantir aujourd'hui à la Chambre que les résolutions raisonnables du conseil du Yukon, qui réclament une plus grande responsabilité et autonomie pour leur territoire, passent avant les recommandations de la bureaucratie?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur le président, je suis moi-même allé dans le territoire du Yukon. J'y ai rencontré les conseillers et les ai invités à dîner. Au moment de nous séparer, ils m'ont dit que même si, de bonne foi, nous étions en désaccord sur certains points, nous pouvions entretenir de très bonnes relations, et nous nous sommes quittés en très bons amis.

[*Traduction*]

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre une question supplémentaire? Admettra-t-il que sa déclaration à Yellowknife indique que le Grand Chef des visages pâles, à Ottawa, aura une fois de plus manœuvré pour maintenir les Territoires sous la domination coloniale?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE GOUVERNEMENT ET LES HAUSSES POSSIBLES DES PRIX DU NICKEL ET DU CUIVRE

M. Gaétan-J. Serré (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations mais, comme l'affaire est urgente, je la poserai au très honorable premier ministre. Le long différend à l'International Nickel Company de Sudbury pourrait être réglé aujourd'hui, car les syndiqués se prononcent sur un nouveau contrat qui donnerait une forte hausse de salaire aux employés. Le premier ministre dirait-il à la Chambre ce que le gouvernement compte faire pour empêcher la hausse conséquente du prix du nickel et du cuivre, hausse qui aurait de graves répercussions sur le coût de la vie, non seulement dans cette région mais dans tout le pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministère répondra aux questions lundi, mais dans l'intervalle, je verrai à ce que la question soit portée à l'attention du ministre.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ignore si le premier ministre a pris connaissance de l'énorme augmentation que les membres du conseil municipal d'Hamilton se sont accordée rétroactivement au 1er janvier 1969. Je me demande si le premier ministre pourrait indiquer si l'initiative est compatible avec des personnes sérieuses qui exercent la contrainte en période d'inflation?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas que la question du député soit recevable.

LA SOUVERAINETÉ

LE STATUT DES EAUX SÉPARANT LES ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON DU CANADA

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Forêts, monsieur l'Orateur. A-t-il, lui ou ses fonctionnaires, engagé des pourparlers avec les fonctionnaires français au sujet des eaux qui séparent les Îles Saint-Pierre et Miquelon du Canada? Si oui, y permettra-t-on la pêche dans la zone traditionnelle de trois milles ou situera-t-on les limites à 12 milles au large des côtes?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, mon ministère ne s'est pas abouché directement avec les fonctionnaires français à cet égard, mais le ministère des Affaires extérieures s'occupe activement de la chose.

LES PESTICIDES

LES STOCKS ACTUELS DE DDT

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Agriculture. Étant donné l'inquiétude réelle du public, le gouvernement peut-il nous dire quels sont ses plans pour la liquidation sans risque des stocks actuels de D.D.T., à la suite de l'interdiction générale de ce produit au Canada?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur l'Orateur, mais je sais que les industriels s'inquiètent encore plus que le public de la façon de liquider ces produits. J'aimerais obtenir l'avis de mon ministère à l'issue des conversations que mes fonctionnaires auront avec les représentants de l'industrie, puis je ferai rapport à la Chambre.

M. Danforth: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement songe-t-il à verser des paiements de compensation à ceux qui détiennent des stocks importants de ce produit, étant donné qu'ils les ont accumulés alors que le D.D.T. faisait l'objet d'un permis de l'État?

L'hon. M. Olson: Je prends note de la question, monsieur l'Orateur.

LES CÉRÉALES

L'INSTITUTION D'UN SECRÉTARIAT

M. John Burton (Regina-Est): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il l'intention d'instituer un secrétariat des céréales et espère-t-on que cette mesure mette fin aux querelles intenses que l'on dit exister entre les services gouvernementaux au sujet de la politique des céréales.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'histoire de ce matin dans le *Globe and Mail* est, évidemment, une simple hypothèse sans aucun fondement dans la réalité.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, j'ai posé ma question au premier ministre parce que la chose concerne au moins trois ministres et trois organismes gouvernementaux. Cependant, je ne demande pas mieux que d'écouter aussi les réponses du ministre de l'Agriculture. Ma question supplémentaire, monsieur l'Orateur, s'adresse au premier ministre. Comme, selon l'analyse du Syndicat du blé de la Saskatchewan la dernière campagne agricole aurait été l'une des plus pénibles de l'histoire de l'agriculture en Saskatchewan et comme on craindrait, paraît-il, une situation encore plus grave...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois prévenir les honorables députés qu'encore une fois le temps va nous manquer. Il me semble que la période des questions comporte plus de déclarations que de questions. J'invite les députés à s'efforcer d'écourter leurs questions. La période des questions doit servir à demander des renseignements, et non à en donner à la Chambre.

M. Burton: Merci, monsieur l'Orateur. Je me conformerai certainement à votre décision. Ce que je voudrais savoir, c'est si le premier ministre serait disposé à donner à un seul ministre toute compétence en matière de céréales et de politique céréalière.

M. Baldwin: Il ne suffirait pas à la tâche.

M. Burton: Une autre question complémentaire...

M. l'Orateur: Je regrette, mais l'honorable représentant aurait-il l'obligeance de changer de sujet.

RADIODIFFUSION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

LA CJC—ON DEMANDE QUE M. SAULNIER COMPARAISSE DEVANT LE COMITÉ

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

Le comité parlementaire chargé de faire enquête sur les activités de la Compagnie des jeunes Canadiens semble refuser de faire comparaître M. Saulnier comme témoin important, alors que plusieurs membres du

comité aimeraient entendre M. Saulnier, non pour lui faire un procès, mais pour connaître les détails...

M. l'Orateur: L'honorable député voudrait-il poser sa question?

M. Caouette: Avec plaisir, monsieur l'Orateur.

Le très honorable premier ministre pourrait-il suggérer au comité de prendre des dispositions permettant aux députés qui sont membres de ce comité d'entendre M. Saulnier.

M. l'Orateur: Je dois signaler à l'honorable député ou, plutôt, lui rappeler qu'il s'agit là d'une question qui doit être étudiée par le comité. Il n'est pas régulier de discuter à la Chambre des délibérations et de la procédure d'un comité qui siège présentement.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Le premier ministre ou le gouvernement pourrait-il élargir le cadre de ce comité, afin de lui permettre de faire comparaître les témoins que les membres du comité veulent entendre?

LE PÉTROLE

LES TRAVAUX DE FORAGE DANS LE GOLFE DE GÉORGIE

[*Traduction*]

M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis tenté de laisser le ministre des Finances faire montre de quelques-unes des connaissances qu'il vient d'acquérir dans son cours par immersion sur l'industrie du pétrole. Je vais pourtant poser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que le ministre des Pêches et des Forêts a déclaré mercredi à Vancouver que les travaux de forage dans le golfe de Géorgie ne devraient pas être permis, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il y a eu dans son ministère un changment de politique tendant à modifier les droits dont ont joui jusqu'à présent les détenteurs de permis accordés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l'Orateur.

LES PÊCHES

LA COMMERCIALISATION DU POISSON DE MER

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Pêches et des Forêts s'il songe à présenter avant le congé de Noël une mesure législative visant à l'établissement d'une société d'expansion de l'industrie du poisson de mer, afin que cet important organisme de vente puisse se mettre à l'œuvre dès la saison prochaine?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Monsieur l'Orateur, je conviens que cette mesure législative devrait l'emporter sur d'autres.

M. McGrath: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je devrais peut-être invoquer le Règlement. J'ai tenté à diverses reprises d'obtenir ce renseignement du ministre. Il y a quelques jours, le ministre disait à Saint-Jean que la mesure législative ne serait pas présentée avant le printemps prochain. Sa réponse d'aujourd'hui est on ne peut plus déconcertante. Je lui demande s'il songe à présenter la mesure législative avant le congé de Noël, afin que nous n'ayons pas à attendre au printemps. Selon sa déclaration à Saint-Jean, c'est au printemps que l'on présenterait la mesure législative alors.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. McGrath: J'ai presque fini, monsieur l'Orateur. N'y a-t-il pas moyen de présenter cette mesure sous peu, afin que cet important organisme de vente puisse entrer en activité le printemps prochain?

[*Plus tard*]

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire au ministre des Pêches et des Forêts. Va-t-il faire une déclaration à la Chambre sur la politique ministérielle au sujet de cette société d'expansion de l'industrie du poisson de mer? Nous dira-t-il également quand le gouvernement compte présenter cette mesure législative?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, je le ferai volontiers au moment voulu.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, je voudrais poser au très honorable premier ministre une question urgente d'importance nationale.

Étant donné le taux de chômage alarmant qui existe au Québec présentement, savoir 135,000 chômeurs sur 330,000 au Canada, le premier ministre peut-il nous dire quelles sont les mesures immédiates que son gouvernement entend prendre pour faire disparaître ce fléau qui semble vouloir s'aggraver cet hiver?

M. l'Orateur: J'ai déjà eu l'occasion, quand des questions semblables ont été posées, de suggérer aux honorables députés que des renseignements de cette nature devraient normalement être communiqués à la Chambre par un ministre à l'appel des motions.

L'honorable député pourrait peut-être poser sa question en procédant de la façon indiquée.

M. Valade: Pourrais-je demander au très honorable premier ministre s'il serait prêt à faire une déclaration à l'appel des motions relativement à une situation actuellement très grave au Canada, surtout au Québec, ou bien le gouvernement n'entend-il rien faire à ce sujet-là?

[*Traduction*]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Si le premier ministre fait cette déclaration, dira-t-il si le gouvernement a une arme autre que le chômage pour combattre l'inflation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la question est hypothétique.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—LA MAUVAISE RÉCOLTE EN ARGENTINE

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je voulais adresser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme il est absent puis-je la poser au ministre suppléant? D'après la nouvelle selon laquelle la récolte en blé en Argentine cette année a été déficitaire de 17 p. 100, quelles initiatives le gouvernement prend-il pour combler un vide créé sur le marché dans ce domaine ou pour approvisionner en blé les clients réguliers ou éventuels de l'Argentine?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député sait que la Commission canadienne du blé et le ministre chargé du service en cause s'efforcent constamment de maximiser les ventes de blé canadien.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au ministre de l'Agriculture? Dira-t-il à la Chambre à quel moment il instituera l'organisme de vente des grains que les cultivateurs de l'Ouest préconisent vigoureusement depuis plusieurs années?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, si cet organisme est institué et si le gouvernement y participe, une annonce sera faite en temps opportun.

[M. Valade.]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me demande si nous avons un gouvernement.

M. Howard (Skeena): Je ne me le demande pas; je sais que nous n'en avons pas.

LE PÉTROLE

GOLFE DE GEORGIE—LES DÉCLARATIONS DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DES PÊCHES

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et des Forêts. A la suite de l'octroi des permis d'exploration des gisements pétrolifères du détroit de Georgie par le gouvernement de l'Alberta, le ministre a-t-il fait une déclaration publique à ce sujet à la suite de la déclaration faite à la Chambre le 6 novembre par le secrétaire parlementaire. Si oui, sous quels auspices a-t-il fait cette déclaration? En outre, prolonge-t-elle la position adoptée par le secrétaire parlementaire ou s'en écarte-t-elle d'une manière ou d'une autre?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'estime que cette question, sous cette forme, serait une excellente question pour le *Feuilleton*. Le député demande si un ministre a fait des déclarations après une certaine date. Je doute fort que cette question soit l'une de celles qu'on puisse poser au cours de la période des questions orales.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je ne demandais pas au ministre de répéter une de ses déclarations. J'aimerais savoir, et de toute urgence, si la déclaration du ministre, au cas où il en aurait fait une—et la chose semble établie—était entièrement conforme à la position exprimée à la Chambre par son secrétaire parlementaire. Voilà l'essentiel de ma question et j'espère que vous permettrez au ministre d'y répondre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Voudrait-il cesser de jouer de sa lyre céréalière tandis que brûle l'Agriculture des Prairies.

LES FINANCES

QUESTION RELATIVE À LA NATURE DE L'AIDE ACCORDÉE AUX UNIVERSITÉS ANTILLAISES

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Pourrait-il dire à la Chambre si l'aide de $1,731,000 accordée aux universités antillaises est un prêt sans intérêt ou un don du gouvernement?

M. l'Orateur: A mon avis, cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton.*

LES RECHERCHES

LE RETRAIT DE LA NASA DU PROGRAMME EN COURS À CHURCHILL

[*Traduction*]

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au président du Conseil du Trésor. La NASA ayant annoncé sa décision de se retirer du programme de recherche à Fort Churchill, les représentants du gouvernement fédéral ou du Conseil national de recherche se sont-ils entretenus par la suite avec ceux de la NASA pour tenter d'amener celle-ci à revenir sur sa décision?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, on n'a pas tenté de le faire, estimant que de pareils entretiens auraient peu de chance de convaincre la NASA de revenir sur sa décision de ne plus partager les frais annuels d'administration et d'exploitation à Churchill. D'autre part, le Conseil national de recherche et certains ministères du gouvernement essaient de convaincre la NASA des avantages qu'il y aurait pour elle à mener à son propre compte des expériences individuelles à Churchill.

M. Simpson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A-t-on songé à augmenter les subventions au Conseil national de recherche pour lui permettre de faire un apport financier considérable, avec la NASA, comme dans le passé?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr de bien comprendre la question. Nous espérons qu'à l'avenir la NASA fasse des expériences à Fort Churchill soit à ses frais, soit en partageant les frais avec le Canada. La nature de ces expériences dépendra de considérations budgétaires et des besoins scientifiques. Je crains de ne pouvoir donner plus de précisions.

[*Plus tard*]

M. Simpson: Monsieur l'Orateur, j'adresse une autre question supplémentaire au président du Conseil du Trésor pour éclairer le ministre, qui dit ne pas avoir compris la précédente. Comme il paraît évident que les premières démarches faites par le CNR auprès de la NASA, en vue de l'amener à augmenter sa contribution financière au programme, ont porté la NASA à décider...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Comme la question supplémentaire du député prend la forme d'un supplément d'information, je la crois irrecevable.

L'AGRICULTURE

LES PRIX DE DÉTAIL DU BŒUF

M. R. E. McKinley (Huron): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. D'après le rapport du Conseil de l'alimentation de l'Ontario, le coût de la préparation du bœuf est maintenant de 2c. plus élevé qu'il ne l'était avant la majoration du prix du bœuf le printemps dernier, passant de 17c. à 19c. Voici ma question: Le ministre songe-t-il à prendre des mesures pour s'assurer que les producteurs de bœuf reçoivent leur juste part du prix du bœuf à la consommation?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons plus d'une fois exprimé notre préoccupation à cet égard et le ministre de la Consommation et des Corporations a également témoigné de son souci au sujet de l'écart entre le prix de revient de la production et le prix de détail final.

L'HABITATION

LES SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION ET LE FISC

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser ma question au ministre des Finances? Il y a exactement une semaine je lui ai posé une question relative aux sociétés de construction. Ce jour-là, il n'avait pas de réponse à me fournir. Comme il a eu depuis l'occasion de rencontrer des représentants de la province de l'Ontario, consentirait-il à nous faire connaître les intentions du gouvernement à cet égard?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'estime que la déclaration devrait être faite à l'appel des motions, à moins que le ministre n'ait une réponse très courte à donner.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je puis répondre très brièvement à la question. J'ai rencontré M. Randall, à qui j'ai demandé de fournir d'autres détails au gouvernement, par l'intermédiaire du ministre chargé de l'habitation, en ajoutant que, bien entendu, nous examinerions toutes propositions précises qu'il aurait à nous soumettre.

M. Alexander: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Devons-nous en conclure que le ministre accueille favorablement la demande de la province?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, on ne nous a présenté aucune demande précise.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA MURRAY HILL ET LA MANIFESTATION DE WASHINGTON

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Est-il en mesure de nous fournir plus de détails sur les motifs qui ont poussé la Murray Hill Limousine Service Limited à annuler certains arrangements qu'elle avait conclus en vue de fournir des autocars pour aller de certains endroits des États-Unis à Washington?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. La question a été soumise au ministère, qui n'a pas terminé son enquête. Je n'ai pas encore reçu de réponse.

• (12.20 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CANADIEN NATIONAL ET AIR CANADA

LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE CERTAINES VALEURS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 13 novembre, de la motion de l'honorable M. Gray: Que le bill C-7, autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1969 jusqu'au 30 juin 1970, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent des transports et des communications.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, bien qu'il ne me reste guère que dix minutes de mon temps de parole, je pense avoir bien fait ressortir hier soir les principaux aspects de la politique des transports de notre pays dont je voulais parler. Je ne m'étendrai donc pas davantage là-dessus. Je tiens simplement à faire une déclaration pour insister sur un point que je juge très important.

Nous sommes saisis d'un projet de loi sur la participation du gouvernement au financement du Canadien National, à un moment où le CN et le CP ont demandé à abandonner la plupart, sinon la totalité, de leurs services-voyageurs. Ce sur quoi je voudrais insister se rapporte à une question que j'ai posée il y a quelques jours, à savoir que les audiences de la Commission canadienne des transports à ce sujet devraient être publiques. Cette demande a déjà été faite par les syndicats représentant certains des employés des chemins de fer. Nous convenons, tous je crois, que cette question intéresse en général les travailleurs, les collectivités et les Canadiens. Je demande instamment au gouvernement d'user de ses bons offices pour veiller à ce que les audiences sur cette question très importante soient publiques.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, nous abordons aujourd'hui un autre bill relatif aux chemins de fer, ce que nous considérons comme une routine, puisque depuis plusieurs années un bill semblable est présenté chaque session.

Depuis plusieurs années, en effet, les chemins de fer Nationaux du Canada sont aux prises avec les mêmes problèmes et, chaque année, le gouvernement nous présente des bills à peu près identiques, qui n'apportent aucune solution aux problèmes de cette société de la Couronne.

Dernièrement, le Canadien National et le Canadien Pacifique ont fait des représentations en vue d'être autorisés à abandonner certains services de voyageurs, et les gens de la région où j'habite et que je représente sont particulièrement inquiets de cette demande.

On veut abandonner les services dans la région de l'Abitibi et du lac Saint-Jean en particulier, régions desservies par le Canadien National.

Il y a plusieurs autres services que l'on demande d'abandonner, dont ceux qui relient Montréal à Vancouver.

Ces demandes sont motivées par les déficits attribuables à l'usage de moins en moins fréquent que les voyageurs font de ce mode de transport.

Quand on considère la façon dont est administré le Canadien National, on constate que cette compagnie a trop de fonctionnaires et pas assez d'administrateurs.

J'ai en main une demande faite, il y a deux ou trois ans, par des organismes de la petite ville du nord-ouest québécois que j'habite, soit La Sarre. Cette demande a été faite parce que d'autres villes de la même région, comme Amos, Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Malartic et Senneterre, jouissent d'un service de messagerie gratuit assuré par le Canadien National, alors que La Sarre est exclue. La population de cette ville avait droit au même service dont bénéficient les autres localités, étant donné qu'il s'agit d'un service rentable.

J'ai donc fait des instances auprès du Canadien National pour que l'on assure ce service à La Sarre. Voici la réponse que l'on donne

dans une lettre reçue de Québec, datée du 16 avril 1968 et signée par M. L.-M. Poitevin, directeur du Secteur du Québec, et je cite:

Dans notre réponse du 26 septembre 1967, nous avions signalé que d'après un relevé du volume des petites expéditions, celui-ci indiquait une baisse assez substantielle en comparaison de celui dont nous jouissions en 1965 et aussi une diminution avec 1966. Nous leur avions aussi dit que nous désirions voir comment la nouvelle tarification en vigueur au début de septembre 1967 influencerait le volume. Nous ajoutions qu'il serait souhaitable qu'une augmentation assez marquée dans le nombre d'expéditions à La Sarre se fasse sentir afin de nous démontrer que le service gratuit d'enlèvement et de livraison, qui représenterait une dépense considérable, pourrait quand même être un peu rentable.

Le ridicule de la question, c'est que les chemins de fer Nationaux exigent que les clients soient en nombre suffisant avant de leur accorder des services, alors que dans l'entreprise privée, c'est le contraire qui se produit. On assure un bon service aux gens pour s'en faire des clients.

Alors que l'entreprise privée obtient de bons résultats avec cette méthode, l'entreprise publique néglige d'y recourir. On voudrait s'assurer la clientèle avant de lui assurer les services. Il n'est pas étonnant que le public canadien, tant celui de l'Abitibi que d'ailleurs, se désintéresse des services du Canadien National qui pratique ainsi une économie de bouts de chandelles.

Nous retrouvons la même situation dans le service des trains de voyageurs qui circulent sur la ligne conduisant en Abitibi. Soucieux d'économie, on jumelle le service Montréal-Abitibi et Montréal-Lac Saint-Jean au moyen d'un raccordement à Hervey-Jonction. Puis on se fiche éperdument des voyageurs qui veulent aller dans l'Abitibi ou au Lac Saint-Jean, et en revenir.

Et quand les voyageurs empruntent d'autres moyens de locomotion, on prétexte des déficits ou un manque de voyageurs pour abandonner le service!

Je crois que toute demande visant à l'abandon d'un service est une demande déguisée de subventions. Je prie le gouvernement de considérer attentivement la demande du Canadien National.

Le rapport annuel des chemins de fer Nationaux pour l'année 1968 fait des observations et donne des chiffres intéressants.

Dans le bill C-7, l'honorable ministre demande la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada.

Si le Canadien National accuse des déficits dans certains de ses services, n'y aurait-il pas lieu d'examiner un peu la façon dont il est financé?

Le rapport précise que les revenus d'exploitation: recettes ferroviaires, exploitation des hôtels, télécommunications, etc., affichaient, pour l'année 1968, un excédent de 41.2 millions de dollars, mais qu'à cause de la façon dont le Canadien National est administré, il devait payer un intérêt de 70.4 millions de dollars pour cette même année, ce qui a converti un surplus de 41 millions de dollars en un déficit de 29.2 millions.

Quand nous, du Ralliement créditiste, réclamons, comme nous le faisons depuis longtemps déjà, que les entreprises publiques fédérales, provinciales et municipales soient financées sans intérêt par la Banque du Canada, certains députés ministériels trouvent cela ridicule.

Pourtant, cette façon de procéder permettrait aux sociétés de la Couronne de fonctionner en réalisant des surplus d'exploitation, tandis que de la façon orthodoxe dont le gouvernement finance ses propres sociétés de la Couronne, on accuse continuellement des déficits.

Nous savons que lorsque le gouvernement a acheté des obligations du Canadien National—sa propre société—il l'a fait avec de l'argent emprunté. Le Canadien National paie un taux d'intérêt de 4 p. 100 sur les obligations achetées par le gouvernement du Canada. Quant à ces obligations qu'on vient de vendre, dans le bill, on parle d'une somme de 82 millions qui devra servir à l'achat des obligations qui sont échues. Que penser alors de la publicité, payée à coups de milliers de dollars, dans les journaux et à la radio, pour dire que le gouvernement offre des obligations en or? Ces obligations-là sont payées à un taux d'intérêt de 8¼ p. 100. On emprunte l'argent du public pour prêter 82 millions de dollars au Canadien National, à un taux d'intérêt de 4 p. 100. Ça, c'est de l'or!

Selon la façon orthodoxe d'administrer, il n'est pas étonnant de constater que le gouvernement est toujours dans la dèche.

A la dernière page du rapport annuel du Canadien National, une liste complète de statistiques relatives aux 25 dernières années indique que le Canadien National a fait des bénéfices pendant 6 ans et que, pendant 19 ans, il a accusé des déficits à cause de l'intérêt qu'il doit payer. Au cours des 25 dernières années, le Canadien National a dû payer $1,-240,990,000 d'intérêt sur sa dette.

Nous savons que cet intérêt, par la «canalisation» du gouvernement fédéral, est retourné non pas au gouvernement, mais aux créanciers qui prêtent l'argent au gouvernement, qui le prête, à son tour, au Canadien National.

Cette façon de procéder, monsieur l'Orateur, n'est pas seulement ridicule, mais criminelle; si l'on estime que les propositions créditistes

sont ridicules, je dis que cette façon orthodoxe de financer la chose publique est criminelle, parce qu'on enlève l'argent des particuliers pour le donner à certaines sociétés prêteuses.

Si le gouvernement finançait les dépenses du Canadien National, d'Air Canada ou de la Voie maritime du Saint-Laurent—qui sont toutes trois dans la même situation—grâce à des prêts sans intérêt de la Banque du Canada, il serait possible de diminuer le prix du transport des voyageurs ou des marchandises ou d'augmenter les salaires des employés de ces sociétés. Ainsi, tous seraient satisfaits, contrairement à ce qui existe aujourd'hui.

Le bill C-7 contient un article relatif à une somme de 19 millions de dollars qui devrait être consacrée à la construction de nouveaux embranchements du Canadien National. Je voudrais donc demander au ministre sans portefeuille qui parraine ce bill où le Canadien National se propose de construire de nouveaux embranchements.

• (12.30 p.m.)

On m'a déjà signalé que le Canadien National projetait de construire un embranchement de Matagami à la baie James. Je voudrais demander au ministre si c'est exact et à quel moment on peut s'attendre que cet embranchement sera construit?

C'est pourquoi je dis que le bill devrait être déféré au comité afin d'y être étudié en profondeur.

La façon d'administrer les sociétés de la Couronne est mauvaise et elle devrait être améliorée. Je demande au gouvernement de prendre le plut tôt possible les mesures qui s'imposent et non de présenter des bills semblables tous les ans—ce qui ne règle pas le problème des sociétés de la Couronne—mais une loi visant à permettre aux sociétés de la Couronne de servir le public dans le meilleur intérêt de la nation.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je ne peux manquer cette occasion aujourd'hui de parler un peu des sociétés de transport ferroviaire, et plus particulièrement, en tant que je suis concerné, du Canadien National dans la région Saguenay-Lac Saint-Jean.

Je sais que ce bill vise au financement annuel des opérations du Canadien National et qu'il ne s'agit pas nécessairement de discuter toutes les politiques de cette entreprise.

Étant donné qu'on a annoncé récemment l'abandon du service de voyageurs dans notre région et dans d'autres parties du Canada, je ne puis qu'ajouter ma voix à celle de mon ami d'Abitibi (M. Laprise), puisque nos deux régions ont déjà été effectivement touchées par une décision récente du Canadien National.

[M. Laprise.]

La région du Saguenay-Lac Saint-Jean, qui compte environ 300,000 habitants, ne bénéficie que d'un seul service de chemin de fer. La concurrence entre le Canadien National et le Canadien Pacifique n'existe pas chez nous. Le Canadien National ne peut donc pas prétendre que la concurrence l'a empêché de réaliser des bénéfices, autrefois.

Si, aujourd'hui, le Canadien National croit bon de réduire son service de voyageurs parce qu'il n'est plus utilisé autant qu'il l'était auparavant, il doit d'abord s'en prendre à lui-même, parce qu'au cours des 15 dernières années, le service s'est constamment et régulièrement détérioré.

Aujourd'hui, pour se rendre de la région du Saguenay à Montréal, soit une distance de 300 milles, il faut passer plus de 12 heures dans les wagons du train du Canadien National.

Comment peut-on demander à la population d'encourager un tel service? En somme, s'il existe de la concurrence actuellement dans cette région, c'est au sein du Canadien National. En effet, par tous les moyens, il tente de rendre son service le moins attrayant possible. On dirait qu'il y a un génie au sein de l'administration qui s'efforce de planifier ce service de façon que les gens l'abandonnent le plus rapidement possible.

Prenons, par exemple, le service des wagons-lits: le train n'en compte qu'un. Et peut-on l'utiliser? Très difficilement, puisqu'au cours des trois dernières années, le prix des chambrettes simples est passé de $5 à $10 et celui des chambrettes doubles à $20, et ce pour quelques heures seulement. De plus, les voyageurs se font «brasser» et peuvent difficilement dormir, tellement le parcours est mauvais. Comment peut-on espérer que la population utilise le service de voyageurs du Canadien National?

Dans notre région, monsieur l'Orateur, nous bénéficions des services d'Air Canada et de Québecair. Il existe aussi des services d'autobus; nous jouissons de bonnes routes, mais il n'en reste pas moins qu'une partie de la population continue de voyager par chemin de fer et continuera autant qu'il lui sera possible de le faire.

Si cette société adoptait une meilleure politique envers sa clientèle, je suis sûr qu'il en serait autrement. D'ailleurs, l'expérience a déjà été tentée. En effet, il y a quelques années, M. Delagrave a été nommé vice-président responsable du service des voyageurs du Canadien National. Il s'était fixé l'objectif d'augmenter la clientèle à bord des trains du Canadien National et il a effectivement réussi. Mais voyant l'objectif visé par cet homme et constatant ses succès, on s'est empressé de lui rendre la vie impossible, de façon qu'il aille travailler pour une autre société. Il a donc quitté le Canadien

National et il travaille maintenant pour le compte d'une autre entreprise, parce qu'il a constaté que sa politique allait complètement à l'encontre de celle des dirigeants du Canadien National, qui désiraient clairement se débarrasser du service de voyageurs. Nous ne pouvons que nous opposer à cette politique des chemins de fer Nationaux de vouloir se départir du service de voyageurs.

Je ne m'oppose pas à ce que mon ami de l'Abitibi et tous les citoyens de ce secteur de l'Ouest du Québec voyagent à bord du même train que moi, parce que je pense qu'on peut y faire des connaissances vraiment intéressantes. Je suis certain que la fusion des services de nos deux régions est probablement possible. Mais je ne crois pas qu'il ait été nécessaire d'allonger le parcours d'une heure et trente minutes, comme cela s'est produit depuis la fusion des deux services.

Quant à nous, du lac Saint-Jean, nous devons attendre une heure et trente minutes à bord du train. Cela reflète tout simplement une mauvaise planification de l'horaire des convois ferroviaires en provenance de l'Abitibi. Il n'y a pas de raison pour que les deux trains du Saguenay-Lac Saint-Jean et de l'Abitibi n'arrivent pas en même temps à Hervey-Jonction. Il s'agit simplement de planification, mais on a fait le nécessaire pour qu'ils ne se rencontrent pas, de façon que l'un ou l'autre soit obligé d'attendre une heure et trente minutes.

Étant donné cette situation, je m'oppose personnellement à ce que le Canadien National obtienne le droit de réduire ses services ou de les abandonner complètement dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean ainsi que dans l'Abitibi.

Je m'y oppose pour plusieurs raisons. Nos deux régions sont dites désignées par le gouvernement. Elles ont besoin d'une aide supplémentaire. Si j'ai bien compris la politique d'aide aux régions désignées, il est nécessaire d'apporter de l'aide dans l'infrastructure, afin que ces régions puissent offrir plus d'attraits aux industries intéressées à s'y établir.

Or, ce n'est certes pas en diminuant les services qui existent actuellement ou en les éliminant tout simplement, comme le Canadien National se propose de le faire, qu'on va améliorer l'infrastructure dans les régions du Saguenay-Lac Saint-Jean et de l'Abitibi, régions désignées dont certaines parties seront déclarées spéciales. Alors, pourquoi réduire le service au moment où l'on s'efforce, dans d'autres ministères, au moyen de subventions de millions de dollars, d'améliorer la situation de façon que le niveau d'emploi s'éléve dans ces régions?

En plus du service de voyageurs, il existe, au Saguenay, un service de transport des marchandises de première classe qui doivent être livrées rapidement. L'abandon de ce service va priver certaines entreprises de notre région de ces marchandises. Elles devont trouver d'autres moyens de se les procurer, ce qui, forcément, sera plus onéreux.

Je n'ai pas l'intention de retarder davantage l'adoption de la deuxième lecture de ce bill, afin qu'il soit déféré au comité des transports et communications, mais je m'unis à mes préopinants pour formuler ces griefs et demander au gouvernement de suivre de très près les délibérations de la Commission canadienne des transports, afin qu'une décision unilatérale ne soit pas prise à ce palier de l'administration, ce qui priverait les Canadiens de services auxquels ils ont droit.

[*Traduction*]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, il y aura bientôt un an que la Chambre a été saisie de la dernière mesure similaire, de par sa nature et son objet, au bill C-7. Comme l'a signalé hier soir l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), la forme et le principe de ce projet de loi changent rarement. On pourrait le qualifier de projet de loi annuel, et le considérer comme une mesure de pure forme que trop souvent, hélas, la Chambre adopte automatiquement et la plupart du temps à toute vapeur.

Cependant, ce ne sera pas le cas cette année, du moins je l'espère. Si mes quelques mots en retardent quelque peu l'adoption, j'aurai alors l'impression d'avoir réussi. J'entends donc dire à la Chambre pourquoi je ne voudrais pas que le projet de loi soit adopté sans avoir formulé quelques observations à son sujet.

Nous avons débattu longuement la mesure l'année dernière car, à cette époque, les habitants de ma province étaient devant un fait accompli, c'est-à-dire la suppression par le CN de son service-voyageurs dans cette province. Je me souviens avoir dit alors—ainsi que mes collègues—que Dieu protège les autres provinces. Et aujourd'hui nous voyons en effet d'autres provinces perdre partiellement ou totalement leurs services-voyageurs. A ce sujet, je n'ai qu'à me reporter aux remarques du député de Winnipeg-Nord-Centre et à celles, très impressionnantes, du député de Crowfoot (M. Horner).

• (12.40 p.m.)

Lorsque cette mesure ira au comité, monsieur l'Orateur, j'espère que ses membres useront de leur droit d'examiner les raisons de ces décisions et d'exercer une surveillance sur l'exploitation des chemins de fer au Canada, particulièrement celle du CN, surveillance qui leur incombe, mais qui leur échappe en fait.

J'ai l'intention de demander au comité les raisons motivant les instances présentées maintenant à la Commission canadienne des transports pour que l'on cesse le service-voyageurs dans certaines parties du pays. Ceux de ma région se trouvent spécialement concernés pour avoir à contrecœur été des cobayes. Nous avons servi aux expériences. Peut-être la Chambre sera-t-elle désireuse d'apprendre ce qu'est la situation actuelle à Terre-Neuve.

Conformément aux directives de la Commission canadienne des transports on a mis en réserve le matériel roulant de notre service-voyageurs apparemment pour faire face à de mauvaises conditions météorologiques ou à un cas de force majeure devant lequel les services d'autocars seraient désemparés. Notons bien que le vieux «Bullet» n'est pas encore mort. Au cours du dernier congrès tenu à Terre-Neuve pour désigner le chef du parti libéral, ce groupe qui a fait si peu pour empêcher cette injustice dans ma province a découvert soudain que le vieux «Bullet» pouvait encore rendre service. On a passé le chiffon sur les voitures Pullman enlevé les planches clouées sur les fenêtres et transporté ainsi de 200 à 300 délégués à ce congrès.

Le premier ministre lui-même, qui aime se dire prolétaire, a insisté pour que nous ayons une couchette du haut. Je parie que c'était la première fois qu'il avait l'occasion de dormir dans une couchette du haut, tout immobile qu'elle fût. Ceux qui ont dormi à bord du «Bullet» se sont vantés avoir couché à bord du Bullet, en compagnie de Joey.

Voilà ce qui est advenu de notre service-voyageurs par chemins de fer. On le garde en réserve pour les cas de force majeure, et le congrès à la direction du parti libéral en est certainement un. Seule la Divine Providence a pu, en effet, avoir plongé le parti libéral de Terre-Neuve dans l'imbroglio où il se trouve aujourd'hui.

Nous nous préoccupons aussi de certains autres aspects des services, par exemple du service d'autobus à Terre-Neuve. Nous voulons être sûrs que le service d'autobus pourra fonctionner par tous les temps. Nous aimerions connaître les plaintes que la compagnie de chemin de fer a reçues des usagers qui doivent recourir à ce service. Nous voulons connaître ce que la compagnie entend faire pour l'améliorer. Nous aimerions aussi connaître ses intentions au sujet du service côtier à Terre-Neuve.

Dans ma province, le Canadien National est chargé d'assurer le service du courrier et le service-voyageurs le long de la côte de Terre-Neuve et du Labrador, qui est inaccessible par la route ou par les autres moyens de transport. Certains indices de mauvais augure nous laissent penser que la compagnie de chemin de fer souhaiterait discontinuer ce service également; en fait, elle est en train de le faire. Elle a vendu deux des bateaux qui assuraient ce service dans la circonscription que représente le ministre des Transports (M. Jamieson) avec le résultat que, maintenant, les gens qui utilisent le service—c'est la seule façon de voyager le long de la côte sud de Terre-Neuve—sont entassés comme du bétail. Il n'y a pas de couchettes et pas de places assises. L'été dernier, j'ai vu des femmes et des enfants assis sur le plancher, parce que les deux bateaux ne sont pas assez gros et qu'ils ne suffisent pas aux besoins. La compagnie de chemin de fer en est au courant, de même que le ministre des Transports et la Commission canadienne des transports, néanmoins personne ne semble disposé à agir. J'ai averti le CN que je voulais obtenir des réponses à certaines de ces questions.

Je voudrais savoir quel avenir, s'il en est, on envisage pour le service de transbordement sur la côte atlantique fourni aux termes de l'Union. Ce service fonctionne entre l'Est de Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. On a fait des insinuations et même porté des accusations selon lesquelles le chemin de fer négligerait à dessein ce service. Ce n'est pas à cause de la qualité des services offerts, car ils sont excellents. On le néglige en ce qui concerne la publicité et la réclame. Les chemins de fer canadiens semblent vouloir soigneusement dissimuler le fait qu'il y a un navire de 10,000 tonnes qui fait la navette entre Argentia, Terre-Neuve, et Sydney, Nouvelle-Écosse, et que ce navire permet d'éviter un trajet de 500 milles par la route. Rien n'indique qu'on fasse de la réclame et de la publicité en faveur de cet excellent service. Il est bel et bien arrivé qu'à des gens qui avaient demandé à Sydney des billets pour Terre-Neuve on ait dit qu'il leur fallait traverser de Sydney à Port-Aux-Basques et qu'il était impossible d'éviter la longue promenade à travers Terre-Neuve. Pourquoi la compagnie de chemin de fer ne fait-elle pas de réclame pour ce service?

Pourquoi, surtout, le tarif est-il aussi élevé? Pour embarquer votre voiture, il vous faut payer $50; si vous y ajoutez le prix de votre propre billet, de votre cabine et de vos repas, vous dépensez environ $100. Qui a les moyens d'utiliser ce service destiné aux touristes? Aucun touriste ne paiera $100 sachant qu'il peut épargner $50 peut-être en faisant cette longue promenade à Terre-Neuve. La société ferroviaire n'a rien fait pour réduire les tarifs. Je soutiens qu'ils devraient diminuer d'au moins 25 p. 100. On a de bonnes raisons de croire que la société a l'intention de retirer le navire de ce service et de l'utiliser ailleurs. Nous voulons savoir pourquoi ce

service n'est pas encouragé et pourquoi la société ferroviaire a rejeté les recommandations des nombreuses personnes et des organisations, comme les Chambres de commerce, les députés et les voyageurs qui demandaient une réduction du tarif. Une baisse de 25 p. 100 entraînerait sûrement un accroissement du trafic qui, en conséquence, compenserait la perte de revenus. Nous voulons connaître le sort de ce service et nous voulons l'assurance que cette entreprise du gouvernement du Canada, consacrée dans l'Acte d'union, sera menée à bonne fin.

Une autre question revêt une importance extrême pour Terre-Neuve et les provinces atlantiques. Elle a tant d'importance et son effet sur le coût de la vie et sur la tendance inflationniste est si considérable que je m'étonne seulement que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) n'en ait pas parlé. Je songe au déblocage des tarifs-marchandises dans les provinces atlantiques, l'Est du Québec et la région visée par la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Je songe aussi, par voie de conséquence, à la hausse de 11 p. 100 des taux annoncée le lendemain du déblocage. Il faudrait sans doute signaler que le déblocage et la hausse consécutive des tarifs décidée par la compagnie de chemin de fer—en d'autres termes, les décisions du gouvernement—sont contraires aux recommandations des premiers ministres des provinces atlantiques, aux recommandations de la Commission des transports des Maritimes et à celles des Chambres de commerce, des armateurs et de presque tous les gens des provinces atlantiques.

Qu'ont dit là-dessus les premiers ministres des provinces atlantiques dans leur déclaration conjointe du mois de mars dernier?

Voici ce qu'on peut lire à la page 23:

• (12.50 p.m.)

En premier lieu, les raisons justifiant l'instauration d'un blocage sont tout aussi valables aujourd'hui que lors de l'adoption par le Parlement de la loi nationale sur les transports. Aussi les provinces Maritimes recommandent-elles que le gouvernement fédéral, par une mesure législative ou un accord, s'assure du maintien du blocage des tarifs ferroviaires dans les provinces Maritimes jusqu'à l'entrée en application d'une nouvelle politique des transports dans cette région.

Naturellement, ils font allusion à la nouvelle politique sur les transports dans les provinces atlantiques, politique longtemps attendue et bien des fois promise. C'est ce que les quatre premiers ministres provinciaux avaient recommandé il y a quelques mois à peine; cependant la décision du gouvernement mise en vigueur en septembre est en contradiction absolue avec les propositions des quatre premiers ministres. Comment ceux-ci ont-ils réagi en apprenant que les propositions présentées au gouvernement fédéral avaient été complètement mises de côté par le ministre des Transports (M. Jamieson) et par ses collègues du cabinet? Ils passèrent de l'incrédulité à la stupéfaction et à la consternation. A ce propos, je cite le *Globe and Mail* du 26 septembre:

Le blocage des tarifs—Protestations des premiers ministres

La Conférence des premiers ministres des provinces atlantiques, à sa séance d'hier, a affirmé que la décision du gouvernement fédéral de lever le gel des tarifs-marchandises dans les provinces atlantiques entrait en conflit avec les principes à la base de sa politique d'atténuation des disparités régionales.

Une déclaration rédigée en termes énergiques et rendue publique à la fin de la séance qui a duré toute la journée «proteste vigoureusement contre la décision unilatérale» prise «sans consultation préalable avec les gouvernements des provinces atlantiques».

Et l'on raconte que les premiers ministres en demeurèrent pour le moins surpris. Ils ont vu clair et n'ont pas hésité à dire qu'il s'agissait d'une décision unilatérale qu'on avait prise sans consulter les autorités des provinces atlantiques même si le gouvernement, le ministre fédéral des Transports et les autres ministres des provinces atlantiques connaissent bien les conséquences éventuelles d'un tel déblocage. Ils savent que cela fera monter en flèche les tarifs ferroviaires. Ces majorations contribuent pour beaucoup à hausser le coût de la vie et à attiser l'inflation qui déjà pèse lourd sur les habitants des régions peu industrialisées. Que dit l'*Evening Telegram* à ce sujet? En page éditoriale, le 23 septembre, il dit que c'est le coup de grâce. L'éditorial principal dit ceci:

Comme si le coût de la vie à Terre-Neuve n'était pas déjà assez élevé, on nous réserve une nouvelle surprise. Les tarifs ferroviaires qui frappent les marchandises acheminées vers notre province sont augmentés de 11 p. 100 à compter d'aujourd'hui.

On nous dit maintenant que le gel a été supprimé et que les sociétés ferroviaires ont été autorisées à relever leurs tarifs parce que les subventions prévues par la nouvelle loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes s'appliqueraient à l'industrie du camionnage. Fort bien, sauf que le ministre des Transports sait mieux que quiconque qu'il n'y a pas d'industrie du camionnage à Terre-Neuve parce que les sociétés de camionnage ne peuvent se permettre de payer les tarifs-marchandises exorbitants exigés pour la traversée du golfe ou le service de traversier de la côte est, tarifs qui ont été fixés de façon à empêcher l'industrie

du camionnage de concurrencer les sociétés ferroviaires. Donc, il n'y a pas de trafic notable par camions jusqu'à Terre-Neuve, comme c'est le cas dans les trois autres provinces Maritimes. Par conséquent, lorsque le ministre des Transports dit aux sociétés de camionnage de réduire leurs tarifs-marchandises, cela n'a aucun sens pour nous. Qu'ils réduisent ou relèvent leurs tarifs, cela ne nous fait aucune différence; nous continuous à dépendre dans une très grande mesure du transport ferroviaire.

Parlant de l'industrie du camionnage, mon collègue de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) a fait état de l'augmentation récemment annoncée des tarifs de camionnage dans tout le pays. C'est donc la réponse des camionneurs des provinces de l'Atlantique au ministre des Transports. Il leur a dit que le blocage des prix avait été levé pour satisfaire les chemins de fer. Il leur a dit qu'ils avaient reçu une subvention pour leur faire plaisir, les incitant à jouer franc jeu pour permettre une meilleure répartition de la concurrence. Il leur a dit de jouer franc jeu avec nous et de réduire les tarifs et voilà qu'ils les augmentent dans tout le pays. Néanmoins, les tarifs augmentent particulièrement dans les provinces de l'Atlantique, car les camionneurs peuvent maintenant jouer sur les deux tableaux. Ils reçoivent des subventions en vertu de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et, en plus, ils augmentent leurs tarifs. Les chemins de fer sont ravis du déblocage des tarifs, ce qui leur permet de les augmenter. Maintenant, leurs tarifs sont de 11 p. 100 supérieurs à ce qu'ils étaient avant le blocage.

Tous les articles que je peux trouver là-dessus et tous les éditoriaux des rédacteurs en chef qui ont fait des observations à ce sujet sont du même avis. Le meilleur résumé qu'on en puisse faire peut-être est de lire cette citation tirée du *Daily News* de Saint-Jean, en date du 26 septembre. Voici en bref ce qu'elle dit:

> Tout cela doit être intimement relié au problème des disparités économiques régionales.

Nous avons déjà assez de problèmes dans les provinces atlantiques. Nous souffrons des conséquences de nos différences géographiques et régionales, parmi lesquelles le coût élevé de la vie, un taux de chômage considérable et le problème permanent de tarifs de transport excessifs. Or nous comptons sur le gouvernement pour qu'il nous vienne en aide. Nous comptons sur le ministre des Transports, qui se présente comme le grand porte-parole des provinces atlantiques. Nous comptons sur le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) et sur tous les ministres de ces provinces. Nous comptons sur le ministre d'État et le premier ministre qui préconise une société juste pour nous secourir.

Quel résultat obtenons-nous? Nous obtenons une décision unilatérale du gouvernement sans qu'il ait consulté les provinces atlantiques, la Commission des transports maritimes ou un autre organisme. Il manque totalement à la parole donnée aux gens des provinces atlantiques en annonçant le déblocage des tarifs et en permettant aux chemins de fer de hausser leurs tarifs de 11 p. 100, alourdissant ainsi le fardeau déjà intolérable que doivent porter ces gens par suite de tarifs de transport excessivement élevés.

Puis-je déclarer qu'il est une heure, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à deux heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 2 heures.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, avant l'heure du dîner, je décrivais à la Chambre les effets désastreux pour l'économie et les gens des provinces de l'Atlantique de la décision du gouvernement de débloquer le tarif-marchandises, ce qui a donné lieu à une augmentation de 11 p. 100 de ce tarif par les chemins de fer. Dans mes remarques, j'ai signalé le mémoire intitulé «Les éléments essentiels de la politique des transports des provinces de l'Atlantique» que les quatre premiers ministres des provinces concernées ont présenté au ministre des Transports (M. Jamieson) en mars et qui contenait des recommandations précises que le gouvernement a rejetées arbitrairement. J'ai parlé de l'attitude du gouvernement envers ce mémoire et de la réaction des quatre premiers ministres après le déblocage et la hausse du tarif.

Je voudrais maintenant me reporter à la réaction de la Commission des transports des Maritimes et citer une dépêche de la *Presse canadienne* datée du 23 septembre, dont voici un extrait:

> M. Craig Dickson, président de la Commission des transports des provinces atlantiques, a déclaré à Moncton le 22 août que les expéditeurs de toutes les parties des provinces atlantiques subiront des augmentations du tarif-marchandises ferroviaire de 9 à 18 p. 100.
>
> M. Dickson a précisé que le gouvernement fédéral n'aurait pas dû débloquer le tarif avant qu'une politique générale des transports ait été mise en œuvre dans la région atlantique.

Voilà la réaction de la Commission des transports des provinces atlantiques, laquelle se rapproche beaucoup des recommandations des quatre premiers ministres et certes, de toutes les recommandations et les mémoires de divers groupes de région atlantique, comme les Boards of Trade et les Chambres de commerce, en ce qui concerne le déblocage et la majoration du tarif.

Le Board of Trade de ma province de Terre-Neuve a réagi très violemment. De fait, il a prétendu que le gouvernement n'avait pas tenu parole. Je voudrais citer un extrait d'un article du *Daily News* de Saint-Jean paru le 8 octobre 1969:

Le directeur du Board of Trade de Terre-Neuve, M. A. G. Ayre, a déclaré qu'on avait laissé entendre à son organisme que le blocage pourrait rester en vigueur jusqu'au 23 mars de l'année prochaine ...

C'est-à-dire en 1970.

... si une formule de taux plus appropriée n'était pas établie pour cette région.

M. Ayre a déclaré que le Board of Trade n'a pas encore reçu de réponse à sa requête au ministre fédéral des Transports, l'honorable Don Jamieson. On lui avait demandé ce qu'il comptait faire pour maintenir le blocage du tarif-marchandises, et aussi la raison du déblocage.

• (2.10 p.m.)

Tous sont du même avis dans les provinces de l'Atlantique. Ce sont des sentiments que partagent les organismes responsables des provinces atlantiques y compris les premiers ministres et donc le gouvernement des quatre provinces, la Commission des transports des provinces atlantiques, le Conseil de développement de la région atlantique, les boards of trade, les chambres de commerce, les citoyens et les députés intéressés avec, bien entendu, deux exceptions notables: le ministre des Transports (M. Jamieson) et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen). Le sentiment est unanime et pourtant le gouvernement décide d'en faire fi.

On nous a laissé entendre—et, en hommes raisonnables, nous l'avons cru—qu'à la suite de la nomination de l'ancien ministre des Transports, M. Pickersgill, à la présidence de la Commission canadienne des transports et de celle du député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) à sa succession aux Transports on prendrait conscience de notre sort lamentable.

Il faut s'entendre pour mettre un frein à l'augmentation du tarif-marchandises dans la région atlantique jusqu'à ce que le gouvernement annonce comme il le promet depuis si longtemps et avec fanfare, sa politique de transports dans la région atlantique.

On a supprimé le blocage des tarifs; ils ont donc monté. Depuis que M. Pickersgill préside la Commission canadienne des transports, Terre-Neuve a perdu son service ferroviaire de voyageurs et est en train de perdre son service de caboteurs. Si le Canadian Pacifique a gain de cause, les provinces Maritimes vont perdre leur service ferroviaire de voyageurs jusqu'à Saint-Jean. Le ministre des Transports, qui est devenu désormais le porte-parole au cabinet de cette région, au lieu de se montrer sensible et compréhensif à l'égard du problème, se montre hostile à toute attitude responsable qu'adoptent les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique, la Commission des transports, et tous autres organismes intéressés de la région. Il est évident, monsieur l'Orateur, que la région atlantique du Canada serait beaucoup plus favorisée aujourd'hui si un autre que M. Pickersgill était président de la Commission canadienne des transports et si un autre que le député de Burin-Burgeo était ministre des Transports.

J'approuve l'idée du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a proposé que la Chambre refuse de voter des fonds jusqu'à ce que le gouvernement se prononce sur l'avenir du service-voyageurs au pays et surtout sur la politique des transports dans les provinces atlantiques. Quant à moi, j'accepterais d'exercer ce droit si les circonstances le permettaient ou au moins de refuser de voter le crédit d'un dollar. De la sorte, peut-être, le Canadien National cesserait-il de s'adresser chaque année à la Chambre avec sa désinvolture habituelle et le gouvernement ne tiendrait-il pas pour acquis l'approbation, généralement de pure forme, de la Chambre. Monsieur l'Orateur, si j'en ai l'occasion, je proposerai, en temps utile, qu'on refuse la subvention.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, on nous demande de verser des fonds au Canadien National et à Air Canada, mais j'estime que si le CN et le CP ont donné l'hiver dernier un exemple typique au sujet de l'acheminement des céréales des Prairies à Vancouver, nous devrions les mettre à la porte au lieu d'accroître la subvention, puisqu'ils administrent si mal leurs affaires.

En Saskatchewan et dans les Prairies, nous avons toujours une montagne de blé. Il est certain que seul le gouvernement libéral actuel, grâce à son extraordinaire capacité d'organisation, pourrait faire en sorte qu'il n'y ait pas de céréales à Vancouver lorsqu'il y a des bateaux pour les transporter. Il est

temps que le gouvernement comprenne qu'il ne sait pas s'organiser. Si nous nous plaignons, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), le ministre de l'Agriculture (M. Olson) ou même le ministre d'État de Saskatoon-Humboldt (M. Lang) peuvent donner vingt raisons pour expliquer leur échec. C'est lamentable.

Si les chemins de fer ont besoin de fonds, qu'ils donnent un service plus efficace. Voyons un peu la situation. C'est le ministre d'État, député de Windsor-Ouest (M. Gray), qui a présenté le bill, pour le compte du ministère des Finances. D'autre part, les chemins de fer relèvent du ministère des Transports, mais on a confié le secteur des céréales à un sous-ministre. Il y a donc trois ministères distincts pour une seule fonction, le transport des grains. N'oublions pas non plus la Commission du blé, la compagnie des élévateurs de Winnipeg et les chemins de fer. Vraiment, monsieur l'Orateur, tant de ministères et d'organismes et si peu de coordination, c'est assez pour que les agriculteurs ne sachent plus à quel saint se vouer.

Une maîtresse de maison m'écrivait dernièrement, au sujet d'un article paru dans la *Free Press* de Winnipeg la lettre que voici:

> D'après un article de la *Free Press* de Winnipeg d'aujourd'hui, une commande considérable de lin a été détournée vers les États-Unis, car on n'a pu en trouver à la tête des Lacs. Un importateur de lin a déclaré que notre service de transport était odieux.
>
> C'est une situation incroyable et de nature à vous désespérer. Nous récoltons du lin aujourd'hui en nous demandant ce que nous allons en faire. Il nous a été impossible de faire transporter un seul boisseau de lin, car les élévateurs sont congestionnés, bien entendu, depuis le printemps.

Il s'agissait dans ce cas-là de lin séché, qui aurait pu être transporté par chemin de fer, mais ne l'a pas été. Quelle disposition prend le gouvernement, au sujet de l'organisation du réseau ferroviaire? Ce service du gouvernement a-t-il été confié à quelqu'un en particulier, monsieur l'Orateur? Je sais que le ministre d'État, de Windsor-Ouest, s'enorgueillit de son titre d'hommes d'affaires et prétend s'y connaître en organisation, mais si c'est lui qui doit présider aux destinées de ce ministère, j'espère qu'il prendra des initiatives vraiment judicieuses.

J'aimerais vous lire un autre paragraphe de cette lettre, monsieur l'Orateur, et c'est là une question directe que je pose au ministre:

> Qui donc, au nom du Ciel, est chargé de diriger le trafic et que se passe-t-il avec ces wagons couverts?

La lettre émane d'une certaine M^me^ Coulter, de Stranraer, en Saskatchewan. Je voudrais maintenant féliciter le député d'Assiniboïa (M. Douglas) pour l'initiative dont il a fait preuve en s'efforçant, au moins, de faire quelque chose au sujet de la répartition des wagons couverts dans les Prairies. Il est le seul, de l'autre côté de la Chambre, qui semble avoir la moindre idée de la question. Toutefois, si l'on doit convoquer une réunion, je ne voudrais pas que ce soit une réunion privée, où le ministre des Transports se pencherait du côté des dirigeants des chemins de fer, une vraie réunion libérale, quoi. Il serait plus équitable, me semble-t-il, de convoquer un comité formé de députés de tous les partis ou le comité de l'agriculture. Je rends cependant hommage au député d'Assiniboïa pour avoir compris qu'il y a des problèmes, dans ce domaine, et qu'il s'agit de faire quelque chose. Si le ministre responsable y portait seulement la moitié de cet intérêt, peut-être serait-on déjà passé aux actes.

[M. Thomson.]

• (2.20 p.m.)

On a inauguré un nouveau système de transport des céréales, l'expédition en régime de zones. C'est, espère-t-on, une amélioration qui assurera une meilleure distribution des wagons couverts et un transport plus efficace des céréales. J'ai parlé avec plusieurs individus qui, au niveau local, sont touchés par ce régime d'affectation des wagons couverts. Puisqu'il s'agit de quelque chose de neuf, ils ne sont pas disposés à se prononcer dans un sens ou dans l'autre. Ils disent: «Nous sommes très optimistes; il résoudra certains problèmes mais, en dehors de cela, nous préférons réserver notre jugement.» C'est mon avis aussi, monsieur l'Orateur. Je félicite les hauts fonctionnaires qui ont eu cette idée. Cette façon nouvelle d'aborder le problème nous permettra peut-être de le résoudre. Quoi qu'il en soit, c'est une preuve d'initiative et d'énergie de la part de nos hauts fonctionnaires.

A mon avis, l'usage de nos installations et services actuels pourrait être mieux organisé et coordonné. Un grand nombre de wagons couverts sont affectés au transport du grain, mais il semble qu'ils ne soient pas employés à bon escient. Nombre d'entre eux restent garés plus longtemps qu'il ne le faut et, partant, ne servent pas à livrer les céréales à la tête des Lacs ou sur la côte ouest où l'on en manque. Si quelques-unes de ces nouvelles idées donnent de bons résultats, si nous adoptons les trains-blocs et des wagons couverts plus grands, d'autres secteurs en bénéficieront tout comme celui des céréales. Nous les déplacerons plus rapidement.

Permettez-moi d'ajouter un mot au sujet du mouvement des céréales. Les responsables devraient sûrement faire preuve de plus de prévoyance quant aux possibilités de vente, et s'arranger pour qu'on ait des céréales de la qualité voulue aux terminus, prêtes à vendre.

Nous devrions avoir du lin, des céréales de la qualité voulue, et ainsi de suite, prêts à être expédiés. Le printemps dernier, le comité chargé de visiter l'industrie agricole dans l'Ouest du Canada s'est arrêté à un terminus de céréales à Vancouver. N'oubliez pas, monsieur l'Orateur, que cela se passait après un hiver pénible pour l'agriculture. Qu'avons-nous constaté? Que même en avril on manquait au terminus d'une certaine variété de blé en demande. On ne saurait tolérer chose pareille, d'autant plus que les Prairies disposent de bien des variétés de céréales. J'espère que le ministre s'efforcera de résoudre ce problème et qu'on parviendra à mieux organiser et coordonner l'activité dans ce domaine.

Maintenant, je voudrais aborder le sujet de l'abandon des lignes de chemin de fer. Dans ma région, on pourrait abandonner plusieurs lignes. Je pense, notamment, à un endroit où la ligne principale côtoie le bord d'une rivière et l'embranchement, l'autre bord. Les autorités se proposent d'abandonner l'embranchement. Celui qui a construit l'embranchement, à l'époque, a montré peu de jugement—mais cela n'est pas votre faute, monsieur l'Orateur, ni la mienne. Il s'agit de savoir quoi faire en l'occurrence. A mon avis, au lieu de verser des subventions perpétuelles au chemin de fer pour lui permettre d'exploiter l'embranchement, nous adopterions une solution plus pratique en construisant un pont à l'endroit de la rivière dont profiteraient le plus ceux qui ont le plus à souffrir de la disparition de l'embranchement. Ainsi, la ligne disparaîtrait sans que personne n'en souffre trop. Je propose que le gouvernement fédéral, au lieu de verser des subventions aux chemins de fer pour exploiter des embranchements, songe à fournir d'autres moyens de transport.

Dans l'exemple que je viens de citer, un nouveau pont constituerait peut-être une solution à un problème difficile.

Dans d'autres cas, peut-être qu'une subvention fédérale pour l'établissement d'un réseau routier résoudrait le problème créé par l'abandon d'un embranchement. Au lieu de continuer à verser des subventions, le gouvernement pourrait peut-être songer à fournir des fonds aux autorités provinciales pour l'aménagement d'une grande-route. Cela permettrait le transport des céréales et supprimerait la nécessité d'un embranchement. Voilà quelques solutions de rechange possibles pour résoudre les problèmes qu'entraîne l'abandon des embranchements. Cependant, avant de décider d'abandonner un grand nombre d'embranchements, il conviendrait d'arrêter un plan d'ensemble pour déterminer quelles lignes seront encore utiles dans l'avenir et lesquelles doivent être supprimées. A mon avis, les autorités ne devraient pas nous dire simplement «on doit supprimer votre embranchement.» Je n'admettrai rien de la sorte à moins que l'on ne puisse fournir d'autres moyens de transport pour remplacer l'embranchement. Je le répète, le gouvernement devrait étudier des solutions de rechange et se livrer à un peu de marchandage. Il pourrait dire: «Nous vous aiderons, ou nous aiderons le chemin de fer à enlever cette ligne, et nous vous offrirons quelque chose de précis en retour.» Cette aide pourrait consister en une forme d'assistance aux municipalités ou aux gouvernements provinciaux pour la construction de routes; ou encore le chemin de fer lui-même pourrait obtenir une aide quelconque.

J'ai affirmé qu'un certain nombre de secteurs du transport exigeaient une attention particulière. Je voudrais maintenant parler d'un autre sujet qui se rapporte aux wagons couverts et à la manutention des céréales. Le *Globe and Mail* de ce matin parle de disputes entre deux ministères du gouvernement. Au cas où quelqu'un prétendrait que l'article que j'ai à la main ne se rapporte aucunement à la question des chemins de fer, je répondrai, en toute déférence, qu'il s'y rapporte. Si les deux ministères du gouvernement mentionnés dans l'article ne peuvent élaborer une politique générale pour l'expédition des céréales, comment donc pourrions-nous espérer que les chemins de fer adoptent une méthode cohérente, organisée et idéale de les acheminer. L'article en question parle du ministère de l'Industrie et du ministère de l'Agriculture, et en voici un extrait:

> La rivalité entre les divisions de ces deux ministères chargées des céréales a retardé la mise au point d'une politique d'ensemble dans le domaine des céréales ...

A mon avis, le ministre des Finances (M. Benson) ou le ministre d'État pourraient influencer leurs collègues afin que quelque chose soit fait pour résoudre ce problème difficile qui confronte l'Ouest du Canada. J'ignore si l'un ou l'autre des ministres est au courant du problème difficile de la manutention du blé dans les Prairies, mais je suis sûr qu'ils veillent tous deux à ce que les services gouvernementaux fonctionnent avec efficacité et méthode. Je suis sûr que les deux ministres envisageront la question sous cet angle.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, la loi sur le financement du Canadien National soulève de prime abord la question du comportement d'une compagnie de chemin de fer en fonction de ses obligations envers le public. La portée des demandes récentes des deux grands chemins de fer canadiens visant l'abandon généralisé des services-voyageurs dans tout le pays est considé-

rable sur le plan national. Ces demandes exposent le nœud même de l'un des plus puissants impératifs de la société contemporaine: des transports rapides, économiques et suffisants.

Pour le moment, ce qui m'intéresse le plus ce sont les conséquences qu'auraient pour la province du Manitoba certaines demandes de suppression de services-voyageurs des deux compagnies. Si on y fait droit, ces demandes pourraient porter un coup très dur, des points de vue social et économique au centre et au nord du Manitoba. Le Canadien Pacifique voudrait supprimer tous les services-voyageurs, y compris le service transcontinental. Winnipeg est un point essentiel de ce parcours. Je m'inquiète surtout de voir que le Canadien National voudrait suspendre le service-voyageurs sur la ligne Winnipeg-Dauphin-Le Pas-Gillam-Churchill et sur la ligne Wabowden-Gillam-Churchill. J'admets qu'il est injuste et irréaliste de condamner un réseau comme le Canadien National à un déficit d'exploitation de plus de trois millions de dollars par an, accusé paraît-il, sur le parcours Winnipeg-Churchill. Le Canadien National, après tout, est un réseau d'État, né pour le bien public, de la fusion d'un groupe de sociétés ferroviaires en faillite. Il est vrai qu'il constitue depuis un fardeau pour le Trésor public qui le soutient.

• (2.30 p.m.)

Mais le Canadien National est tout autre chose que le Canadien Pacifique, compagnie privée qui, ayant reçu de nombreuses concessions des Canadiens, a pu pendant des années réaliser des bénéfices énormes dans des domaines autres que le service-voyageurs. Il faut donc faire une distinction très nette entre les deux groupes de demandes. A mon avis, pour le CN ces demandes d'abandon pour les services-voyageurs sur 13 parcours du pays traduiraient plutôt des appels au secours, qu'une intention ferme.

Par contre il est évident que le CP veut se débarrasser entièrement de la corvée de transport de passagers, qui n'est plus rentable. Cette compagnie voudrait être autorisée par le public qui lui a accordé les concessions auxquelles elle doit une croissance formidable comme société et de beaux bénéfices pendant de longues années à se délier des obligations qui, en premier lieu, ont motivé ces concessions mêmes. Ces avantages comprenaient 25 millions de dollars en argent liquide de la fin du siècle dernier, ainsi que 25 millions d'acres de terrains. C'est grâce à ces concessions, accordées en échange d'une ligne de chemin de fer transcontinentale, que le CP a pu investir dans des hôtels, des transactions immobilières, des mines, des fonderies et des lignes d'aviation, sans parler du transport très lucratif de marchandises.

[M. Ritchie.]

Il y a un excellent éditorial dans le *Tribune* de Winnipeg du 11 novembre qui traite des concessions particulières accordées au Canadien Pacifique par la province du Manitoba et par la ville de Winnipeg. Dans le domaine des taxes immobilières une exemption perpétuelle a été accordée au Canadien Pacifique. Les hommes de loi et les dirigeants du Canadien Pacifique ont toujours soutenu qu'il fallait respecter cet accord original. Ils font toujours ressortir avec soin que s'ils effectuent des versements, c'est que c'est leur bon plaisir, et non une obligation légale. L'engagement du Canadien Pacifique dans ce marché qui a donné lieu à ces allégements fiscaux généreux, c'était d'assurer le transport par voie ferrée. Ce qui est bon à prendre est bon à rendre. Si le Canadien Pacifique s'attend que le peuple canadien et ses divers gouvernements respectent à la lettre le marché original, alors il est évident que le Canadien Pacifique doit en faire autant.

Au cours des ans, les deux principales compagnies ont reçu des subventions pour combler les pertes de ces services qui sont, en somme, d'utilité publique. Ce système évolue, mais le principe demeure et demeurera. Dans ce contexte et vu les circonstances de l'entente originelle, je crois que la proposition cynique du Canadien Pacifique, qui veut abolir tous ses services-voyageurs, est absurde et inadmissible.

Pour en revenir à mon souci immédiat qui est le Manitoba, surtout la vie sociale et économique du centre et du nord de cette province, il ne faudrait pas, à mon avis, permettre au Canadien National d'abandonner tout simplement tous les services-voyageurs dont bénéficient Thompson, Le Pas et Churchill, sans mentionner Dauphin et d'autres centres. Même si les transports par autocar et par avion ont fait des progrès, bon nombre de gens préfèrent encore le chemin de fer ou, en vérité, ne peuvent utiliser aucun autre mode de transport. Ils ne sont peut-être pas assez nombreux pour assurer la rentabilité du service, mais ce n'est pas là un motif valable pour abandonner celui-ci. Il s'agit d'un service public nécessaire et qui devrait être considéré comme tel. S'il a besoin d'un soutien financier, le Trésor public devrait y pourvoir. Il m'arrive souvent de penser que, pour donner plus de poids à leur argument d'ordre économique, les chemins de fer, le CP tout au moins, découragent délibérément les voyageurs en leur offrant maussadement un service de mauvaise qualité. Cela est navrant quand on songe à l'importance vitale des

transports pour le développement national et la solution de certains des problèmes extrêmement sérieux de notre société moderne, urbanisée et soumise à des forces centrifuges.

A mon avis, la Commission canadienne des transports ne peut sûrement pas accéder à ces demandes, étant donné leur forme et leur portée, et prétendre encore protéger l'intérêt public. Je préférerais que la CCT admette qu'il est peu probable que le service-voyageurs voulu ne devienne jamais rentable et qu'elle commence à étudier le problème, non pas de façon négative en permettant les annulations, mais de façon positive en cherchant des moyens pour le rendre rentable. Si les deux chemins de fer se rendaient compte qu'ils sont tenus de maintenir le service-voyageurs, ils pourraient aider en effectuant des recherches positives.

Je pense à des initiatives telles que la mise en service de trains de voyageurs plus petits. La chose a été faite dans une certaine mesure dans les régions de Toronto et de Montréal où le service de banlieue est le seul service-voyageurs lucratif des chemins de fer. Il y a les trajets dans les banlieues de Montréal, le Rapido entre Toronto et Montréal ainsi que les trains de banlieue du gouvernement provincial dans l'agglomération métropolitaine de Toronto. Il faudrait adopter cette façon d'agir pour les voyages provinciaux, interprovinciaux et transcontinentaux.

En Grande-Bretagne, le gouvernement et les chemins de fer britanniques dépensent environ 30 millions de dollars pour la mise au point d'un train de voyageurs rapide et moderne. Quand on songe qu'il en coûte 20 millions pour créer un prototype d'automobile et environ 32 millions pour construire un mille à peu près de voie élevée rapide, la même somme consacrée à l'amélioration de lignes de chemin de fer existantes constituerait un meilleur usage des fonds publics. Le nombre de voyageurs va augmenter chaque année, il ne diminuera pas. Nous devrons consacrer de plus en plus de fonds publics à aider les provinces et les communautés à résoudre le problème des transports publics. Il serait sage d'examiner les services qui existent déjà et de voir ce qu'on pourrait faire pour les adapter et les améliorer avant de construire de nouvelles installations qui bien souvent ajoutent à la confusion et aggravent le problème.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je veux simplement protester avec vigueur, premièrement contre la proposition générale du Canadien Pacifique d'abandonner tous ses services-voyageurs et, deuxièmement, contre la demande du Canadien National de couper le centre et le nord du Manitoba de la vie provinciale et nationale en suspendant le service-voyageurs de la ligne Winnipeg-Churchill et de ses embranchements. Le financement du Canadien National est une nécessité annuelle qui exigerait le net rappel des obligations de la société envers le public canadien.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je voudrais saisir cette occasion pour faire quelques observations sur le bill dont nous sommes saisis. Mais auparavant, je tiens à approuver les observations faites en général par le député de Battleford-Kindersley (M. Thomson) à propos du Canadien Pacifique.

Je dirai pour commencer que je suis très inquiet des initiatives prises récemment par le CP, qui veut abandonner le plus possible de services de voyageurs. Remontons en 1881, date à laquelle la loi sur la Compagnie de chemins de fer du Pacifique Canadien a été votée ici. Nous y voyons toutes les concessions qui ont été faites à la compagnie à cette époque. Entre autres, une concession de 25 millions de dollars en argent qui, je le rappelle aux députés, valaient beaucoup plus qu'aujourd'hui. On lui a cédé beaucoup de terrains et même des concessions minières. En contrepartie, elle promettait aux Canadiens d'assurer indéfiniment le service de transport des voyageurs. Il nous reste à veiller à ce que la compagnie continue à tenir sa promesse.

Les récentes indications selon lesquelles le CN voudrait abandonner également certains services-voyageurs m'inquiètent un peu, car c'est un service dont tous les Canadiens auront besoin pendant nombre d'années à venir.

Le bill dont la Chambre est saisie est semblable à ceux qu'on nous présente depuis des années pour demander l'autorisation de verser les sommes nécessaires pour assurer le fonctionnement du Canadien National et d'Air Canada. Au lieu de nous présenter ce bill tous les ans, j'aimerais, monsieur l'Orateur, que le gouvernement nous parle de la politique des transports, une politique qui a besoin d'être modifiée et assouplie dans notre vaste monde en évolution.

Toutefois, le présent bill est quelque peu différent des précédents. Sauf erreur, le Canadien National ne jouera plus le rôle d'intermédiaire à l'égard d'Air Canada pour ce qui est des questions financières. Je demande au ministre de bien vouloir, lorsqu'il fera ses observations plus tard cet après-midi, élucider ce point. Que cela signifie-t-il exactement? Pourquoi le Canadien National ne jouerait-il plus le rôle d'intermédiaire envers Air Canada? Cela peut signifier que la société Air

Canada va se soustraire de plus en plus à tout contrôle public. Nous avons déjà remarqué cette tendance dans les journaux.

Permettez-moi de vous lire un extrait d'un article paru dans le *Financial Post* du 1er novembre 1969 sous le titre «Air Canada cherche à gagner la confiance de détenteurs de capitaux». Je cite:

La situation financière future de la société Air Canada doit être débattue entre cette société et le gouvernement.

Mais, dans l'intervalle, la plus grande compagnie aérienne du Canada s'efforce de devenir de plus en plus une exploitation rentable, pour reprendre les termes de M. Yves Pratt, président et directeur général d'Air Canada.

Il s'agit de faire apparaître la compagnie comme suffisamment rentable pour qu'elle devienne, aux yeux des détenteurs de capitaux et des sociétés financières, un objectif intéressant pour les investissements. D'une manière générale, on considère que tel est le cas lorsque les capitaux investis rapportent un intérêt d'environ 10 p. 100. L'année dernière, qui fut avec un bénéfice de $8,200,000 une bonne année pour Air Canada, le rendement a été de 6.3 p. 100.

• (2.40 p.m.)

Lorsque le ministre parlera, j'aimerais qu'il donne des éclaircissements sur cette partie du bill, car c'est très important. Les chemins de fer parlent d'abandonner leur obligation d'assurer un service-voyageurs et l'une des raisons qu'ils donnent est qu'ils y perdent de l'argent. Air Canada fait des bénéfices. Assurons-nous qu'il s'agira toujours d'une entreprise d'État et qu'elle ne sera pas vendue à des intérêts privés.

J'aimerais maintenant citer un autre article qui illustrera ma thèse. Tiré de la *Gazette* du 2 avril 1969, il s'intitule: Air Canada double ses bénéfices et augmente son rendement.

Le ministre des Transports, M. Paul Hellyer, a annoncé mardi qu'en 1968 Air Canada présentait un revenu net de $8,184,000, deux fois plus qu'en 1967; c'est la sixième année consécutive où elle a fait des bénéfices.

Cependant, selon le rapport de la compagnie présenté aux Communes par M. Hellyer, cette compagnie de la Couronne aura besoin de plus de 300 millions de dollars pour l'achat de nouveaux biens et équipements au cours des cinq prochaines années.

En 1968, c'est la 15e fois en 18 ans que la compagnie de transport aérien a un excédent. Ses investissements ont rapporté 6.3 p. 100, soit 5.2 p. 100 de plus que l'année précédente.

Au cours de l'année du centenaire, ses bénéfices se sont élevés à $3,547,000.

Air Canada fait donc amplement ses frais.

J'aimerais, avant de terminer, ajouter quelques observations. Nous devrions, d'abord, envisager le secteur du transport dans son ensemble et définir certains des objectifs fondamentaux que nous poursuivons. D'abord et avant tout, il faut toujours considérer le transport canadien comme un service. Sa gestion doit s'inspirer des principes de conscience et de responsabilité sociales; elle doit répondre aux besoins des Canadiens où qu'ils vivent, soit dans les Maritimes, dans les Prairies ou dans quelque ville industrielle de l'Est du pays En outre, l'exploitation du système de transport doit entraîner le moins de frais possible; il ne s'agit pas tellement d'en faire une entreprise rentable que de fournir un service au pays. Les moyens de transport doivent être efficaces, c'est-à-dire que les voyageurs doivent pouvoir se déplacer le plus rapidement possible et à peu de frais.

Comment arriverons-nous à établir un tel réseau au pays? D'abord, à mon sens, il faudra qu'il soit la propriété de l'État, car à ce prix seulement réussira-t-on à élaborer un plan détaillé et réaliste du transport au Canada. Dans le cas d'un réseau d'État, nous aurions notre mot à dire quant à son organisation, aux tarifs exigés et ainsi de suite. En outre, l'exploitation serait plus efficace. On pourrait prévoir des vols plus réguliers vers les petites agglomérations et les horaires respecteraient davantage les besoins des usagers que ce n'est le cas à l'heure actuelle.

Je veux aussi dire quelques mots des transporteurs régionaux; le ministre voudra peut-être en parler dans sa réponse. Je dis tout de suite que j'aimerais que les transporteurs régionaux soient intégrés le plus parfaitement possible à Air Canada et à la ligne nationale qui existe déja. Il en résulterait un meilleur service à la collectivité et j'espère que le gouvernement se propose de favoriser cette intégration. Des transporteurs régionaux ne seraient autorisés qu'en cas d'absolue nécessité; si Air Canada peut desservir les régions intéressées, c'est à elle de le faire.

En guise de conclusion, permettez-moi de dire ceci. Il me semble que le gouvernement cherche par des moyens détournés à restreindre la propriété de l'État dans le domaine des transports. Je demanderais au ministre de commenter dans sa réponse cet aspect du bill à l'étude.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Je voudrais porfiter de ce débat pour parler des transports en général. Bien entendu, mes remarques porteront surtout sur le bill en deuxième lecture et sur le renvoi au comité.

Hier soir, le député de Crowfoot (M. Horner) a donné une admirable vue d'ensemble des transports, y compris la demande de fonds additionnels pour Air Canada. C'est avec plaisir que j'ai entendu ses nombreuses

références aux efforts récents pour rendre cette société indépendante du gouvernement. On sait que le bill prévoit une méthode permettant à Air Canada d'obtenir ses propres fonds par l'émission de valeurs. Depuis nombre d'années, beaucoup d'entre nous, de ce côté-ci, ont recommandé, tant à la Chambre qu'aux comités, que la société ait l'occasion de voler de ses propres ailes, de se détacher du gouvernement, et de concurrencer CPA et les autres lignes aériennes du monde entier.

Nous pensons qu'il s'agit d'une bonne société. Nous pensons que sa dépendance envers le gouvernement comporte quelques désavantages et nous espérons que son indépendance sera encore accentuée et que le jour viendra où Air Canada deviendra une société indépendante dont les titres pourront être acquis de quelque façon par le public.

Il y a quelques mois, on a parlé beaucoup de différents rapports qui doivent être adressés au gouvernement. Je me souviens que l'actuel ministre des Approvisionnements et des Services (M. Richardson) a été chargé d'étudier la question du financement d'Air Canada et la possibilité de rendre cette société indépendante. J'espère que le ministre, dans sa réponse, nous parlera de ces rapports: peut-on en prendre connaissance et que disent-ils exactement d'Air Canada et de son avenir? Je pense au rapport dont a été chargé le ministre des Approvisionnements et des Services, et à un autre rapport interministériel concernant les questions financières—je pense que le comité comprenait parmi ses membres des gens des milieux financiers de Montréal et de Toronto. Il est important que nous sachions exactement ce que le gouvernement a en tête pour pouvoir répondre à Air Canada quand cette société nous réclamera de l'argent.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a traité à fond de la question des transports dans son discours de la nuit dernière. Son étude était excellente. Je ne suis pas d'accord avec son concept au sujet de la propriété publique mais en tant que vieux conservateur je commence à me demander où en est le Canadien-Pacifique dans la situation présente. Je l'ai déjà dit devant cette Chambre et je le redis encore qu'il est difficile de savoir où commence et où finit la responsabilité du Canadien-Pacifique de maintenir les services-voyageurs. D'après les renseignements parus récemment dans la presse, nous concluons que des demandes ont été régulièrement présentées par le Canadien-Pacifique et par le Canadien-National pour abandonner 31 lignes de services-voyageurs à travers le pays. Je ne sais pas dans quelle mesure ces demandes sont sincères. Il a été dit dans ma ville natale de Saint-Jean et je suis sûr que cette pensée est venue à d'autres, que peut-être ces requêtes ont été présentées simplement dans l'espoir qu'un subside de 80 p. 100 sera offert par la Commission des transports comme le mentionnait l'autre soir le député de Crowfoot. Je me demande donc si nos deux principales sociétés ferroviaires ont vraiment l'intention d'abandonner leur service-voyageurs?

• (2.50 p.m.)

La dernière fois qu'une telle demande fut présentée, d'innombrables audiences eurent lieu et l'on décida, je crois, qu'il n'y aurait plus de requêtes de ce genre au cours des 10 à 20 années qui suivraient. La proposition actuelle menace la ville portuaire de Saint-Jean qui dépend des services de transport. Le Canadien-Pacifique n'assure qu'un service de Montréal à Saint-Jean; le Canadien-National a un autre service-voyageurs de Moncton à Saint-Jean. On demande maintenant d'abandonner ces deux services.

Si ces chemins de fer veulent vraiment les abandonner, la situation est grave et il faut agir. Sauf erreur, nos lois les plus récentes prévoient des audiences publiques de la Commission canadienne des transports pour des questions de ce genre; je demande que cette commission soit invitée à en tenir toute une série pour étudier la demande proposée. A mon avis; il ne s'agit pas ici d'une disposition obligatoire.

Néanmoins il faudrait tenir toute une série d'audiences publiques à propos de la demande dont j'ai parlé vu la sérieuse baisse des affaires qui s'ensuivrait non seulement à Saint-Jean mais dans toutes les provinces Maritimes.

Monsieur l'Orateur, je ne parle pas simplement de l'abandon d'un embranchement superflu, mais d'artères qui alimentent toute la collectivité des Maritimes, les deux derniers liens de chemin de fer entre Saint-Jean et le monde extérieur, menacés de disparaître.

Hier soir, on a aussi parlé des audiences qui ont été tenues par notre comité des transports. Il y a deux ou trois ans, notre comité s'était rendu dans l'Ouest et avait tenu de longues audiences pour déterminer si le service du «Dominion» était nécessaire. Il comptait des députés très intéressés aux questions

de transport. Son enquête, d'ailleurs, a donné le signal d'autres études. Le gouvernement n'était acquis d'avance à aucune des recommandations du comité, comme il est arrivé récemment à l'occasion d'autres audiences. Je lui reconnais le mérite d'avoir suspendu sa décision jusqu'à ce que le comité ait pu examiner à fond l'avenir qui était réservé dans l'Ouest au «Dominion».

Après avoir approfondi le problème, le comité recommandait, entre autres choses, le maintien du service. Une des raisons était, je pense, l'avènement de l'Expo 67, mais, en tout état de cause, le comité n'a pas pris une attitude rigide. Même si le CN et le CP offraient d'autres services dans la région, il a semblé au comité qu'il y avait encore lieu d'assurer la liaison entre les diverses communautés, même s'il n'était pas nécessaire d'assurer cette liaison sur toute la ligne transcontinentale.

Dans une certaine mesure, les compagnies de chemins de fer ont tenu compte de nos recommandations. Leurs représentants ont comparu devant le comité et y ont fait bonne impression. Au moment où nous nous préparons à examiner cette nouvelle demande, au cours des prochains mois, j'espère que le comité des transports aura l'occasion de faire une enquête et que le gouvernement n'ira pas annoncer sa décision prématurément.

La Commission canadienne des transports a elle aussi, un rôle à jouer ici, bien que je le distingue mal. Tous, nous connaissons les liens du président actuel de la Commission des transports avec le gouvernement. Je ne sais pas s'ils sont en rapport, et je ne dis pas qu'ils ne devraient pas l'être; mais quel Canadien ignore que le président actuel de la Commission est un partisan de longue date du gouvernement?

Je croirais volontiers que la Commission doive participer aux plans d'avenir. Ce matin, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) le pourquoi de l'augmentation récente des tarifs de transport par camion dans l'Ontario et le Québec. D'après ce que j'ai compris, l'Association des camionneurs vient d'approuver ces augmentations qui pourraient s'élever jusqu'à 10 p. 100 dans les deux provinces et on va accorder aux conseils provinciaux respectifs l'autorisation de les faire appliquer. J'aimerais savoir le rôle que joue là-dedans la Commission canadienne des transports et quelles mesures envisage le gouvernement. A-t-il pris contact avec la Commission à ce sujet? Étant donné le caractère inflationniste de ces relèvements, je pense que cette dernière n'est pas sans responsabilités à cet égard.

[M. Bell.]

Une loi adoptée récemment dans les Maritimes vise à accorder aux entreprises de camionnage certains des avantages accordés aux chemins de fer aux termes de la loi sur les taux de transport dans ces provinces. On croyait que les camionneurs seraient alors en mesure de faire concurrence aux chemins de fer et que les Maritimes en bénéficieraient. Cela paraissait sensé. Mais si la nouvelle que j'ai apprise ce matin est vraie, cela signifie que les Maritimes subiront une nouvelle hausse des frais de transport par camion. On dirait qu'à l'instant même où l'on autorise les camionneurs à concurrencer les chemins de fer, ils demandent à augmenter leurs propres taux. Quand la spirale des prix s'arrêtera-t-elle? C'est insensé.

Bien que le Canadien Pacifique s'apprête à demander de discontinuer le seul service-voyageurs entre Montréal et Saint-Jean, il est ironique de penser qu'en ce moment même, on construit une nouvelle gare à Saint-Jean, au coût de $500,000. Interrogés à ce sujet, les directeurs du Canadien Pacifique ont répondu franchement et je les en loue. Ils ont dit que ne sachant pas si la demande de discontinuation serait accordée, ils ont dû construire la nouvelle gare quand même. Ils comptent peut-être sur une subvention s'ils continuent le service et ils utiliseraient alors la nouvelle gare.

Je n'ai pu déterminer exactement quelles sont les responsabilités du PC. Je ne me plains pas de cette société autant que j'avais l'habitude de le faire, parce qu'elle investit actuellement 20 millions pour la baie de Fundy. Néanmoins, je voudrais savoir si une subvention sera versée, conformément, je crois, aux règlements de la Commission des transports.

Je le répète, la Commission canadienne des transports doit assumer sa pleine responsabilité au sujet de ces demandes et tenir des audiences publiques. Une étude est actuellement en cours dans les provinces Maritimes et de nombreuses autres études avaient été effectuées auparavant sur diverses questions en matière de transport.

• (3.00 p.m.)

On a entrepris des dizaines d'études sur tous les aspects des transports. Il y en a eu encore une l'année dernière, lorsque le gouvernement voulait nous faire accepter une mesure temporaire. On a mis sur pied le comité des transports de la région atlantique

pour qu'il s'occupe désormais de tous les problèmes de transport qui se poseraient dans cette région. L'idée nous a paru bonne, même si nous savions dès lors qu'elle aboutirait à la remise du problème principal. Jusqu'à maintenant le comité en question a tenu une réunion sans grande importance. Les membres du comité ont pensé qu'ils devraient s'adjoindre des spécialistes triés sur le volet et ils ont employé une foule de grands mots impressionnants, dont certains nous sont depuis longtemps familiers. Dans l'intervalle, la hausse s'est poursuivie.

Il y a eu en septembre la surtaxe dont on a parlé à la Chambre, à laquelle viendra peut-être s'ajouter la hausse possible dont j'ai parlé il y a un instant au sujet de l'Ontario et du Québec. Il faut envisager l'éventualité que ce phénomène s'étende aux provinces Maritimes. Et pourtant, les études se poursuivent. Comment s'intègrent-elles toutes dans le tableau d'ensemble? Je dirais bien sincèrement que nous devons savoir, une fois pour toutes, à quoi nous en tenir à propos des transports dans les Maritimes.

Chaque année nous approuvons les yeux fermés cette mesure et renvoyons l'étude de ces questions au comité approprié. Il convient de procéder de la sorte et je ne m'emploierai en aucune manière à bloquer la mesure. Le ministre a dit qu'elle était analogue à celles des années passées. Cette explication, je suppose, devrait nous satisfaire mais, à la suite des hausses permanentes et du manque de netteté du tableau des transports, surtout dans les Maritimes, je saisis l'occasion pour poser ces questions dans l'espoir que le ministre y répondra.

On devrait nous donner un compte rendu de la situation d'Air Canada, notamment en ce qui concerne les nombreuses rumeurs qui circulent. Est-il vrai qu'Air Canada pourrait devenir une compagnie privée et entièrement distincte? Je ne parle pas ici du financement au moyen d'obligations, car la question a été examinée, mais se peut-il qu'Air Canada devienne une compagnie exclusivement privée, dont les actions ordinaires seraient à la disposition du public?

J'espère que le gouvernement s'engagera à prendre des mesures au sujet de l'accroissement des taux de transport par tout le pays. Que pense-t-il de la situation actuelle et va-t-il y remédier? J'ai demandé au ministre, l'autre jour, s'il ferait une déclaration sur la façon de remédier à tous les aspects du problème dans les provinces Maritimes.

Je sais que le ministre des Finances (M. Benson) s'occupe d'ordinaire de mesures de ce genre, mais il me semble que le ministre des Transports (M. Jamieson), qui vient des Maritimes, devrait s'intéresser vraiment à la question du transport. Car enfin, c'est le problème par excellence de notre région. Le ministre vient d'une province qui demande à cor et à cri que l'on s'occupe du problème du transport. Nous lui faisons confiance et appuierons ses initiatives, pourvu qu'il nous tienne au courant des événements.

Le comité des transports devrait pouvoir examiner les problèmes de mauvais augure dans le régime actuel des transports, comme le dénotent les hausses de tarifs et les rumeurs d'abandon de service de la part des chemins de fer. C'est un excellent comité de la Chambre, qui s'est bien acquitté de sa tâche dans le passé, sous la direction et avec l'aide de présidents et de membres compétents. J'espère qu'on lui donnera pleine autorité en la matière. Il devrait pouvoir faire une étude approfondie, au moyen de voyages par air, par chemin de fer et par bateau d'un bout à l'autre du pays, pour se rendre compte des désirs de la population.

Il reste encore beaucoup à faire pour assurer à nos vieillards et à d'autres Canadiens qui n'aiment pas l'avion un service de transport convenable. Il appartient au gouvernement, par l'entremise du ministre des Finances, du ministre des Transports et du cabinet tout entier, de ne pas s'en laisser imposer par les prix et d'assurer à la population le service nécessaire. Nous avons tous entendu parler de la demande réelle, quelle que soit l'origine de l'expression. Je n'aime pas non plus l'expression: «si c'est viable». Elles ne signifient rien pour moi. En tout cas, les habitants de notre pays devraient pouvoir se rendre visite par le train. Nous avons donné au Canadien Pacifique des terrains, afin qu'on puisse exploiter notre pays. Quelle est la situation actuelle? Le Canadien Pacifique essaie-t-il de nous rendre ces terrains pour se soustraire à ses obligations? Il faudra qu'on nous dise comment tout cela entre dans le tableau d'ensemble. Après que nous aurons adopté cette mesure et envoyé l'affaire au comité, l'un des buts que nous devrions nous fixer en tant que députés serait de découvrir où en est, dans l'ensemble, la situation des transports au Canada.

Comme d'autres députés, j'ai fait souvent visiter la Chambre des communes à mes commettants. Bon nombre de députés emmènent leurs invités à la salle du Souvenir, au Sénat, et ainsi de suite. Je m'arrête souvent dans la salle du comité des chemins de fer pour leur indiquer que c'est l'une des grandes salles de la Chambre des communes. Je leur dis qu'autrefois c'était là que se sont tenues les audiences lorsque nous avons décidé de construire les chemins de fer et de développer le Canada. Je leur dis que ces réunions étaient passionnantes et souvent fiévreuses, mais qu'en cet endroit on a décidé de l'orientation à donner aux chemins de fer pour que notre

pays puisse grandir et nous réunir. Il est évident que nous cherchons actuellement à défaire ce travail. Indépendamment de mes sentiments personnels, j'estime que le comité des transports devrait reprendre ses travaux dans cette salle du comité des chemins de fer pour qu'on sache ce qu'il advient des transports et comment nous pourrions sortir de ce gâchis.

[*Français*]

M. Gustave Blouin (Manicouagan): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques commentaires relativement au bill C-7 autorisant l'octroi des sommes d'argent nécessaires pour combler les déficits du Canadien National et d'Air Canada.

On trouvera peut-être étrange qu'un député d'une circonscription qui n'est pas desservie par les chemins de fer Nationaux participe au débat cet après-midi, mais je voudrais tout d'abord dire que si je prends la parole, c'est dans l'intérêt de la population de ma circonscription eu égard aux développements gigantesques actuellement en cours.

• (3.10 p.m.)

On a souvent traité de cette question des transports sur la Côte Nord et des liaisons par chemin de fer, à la Chambre et au comité permanent des transports et communications.

Il n'y a pas très longtemps, les membres du comité avaient l'occasion de venir dans ma circonscription. Ils se sont rendu compte des développements immenses qui s'y faisaient et ils ont été déçus, parce qu'il n'y avait pas de liaison directe avec les autres régions. Il existe une route et des ports de mer. Nous avons accès à l'océan grâce aux ports de mer à eau profonde, mais nous ne sommes aucunement reliés par chemin de fer au reste du continent.

Je ne vois pas pourquoi le Canadien National, au lieu de songer à abandonner certains embranchements, ne penserait pas plutôt à améliorer, dans certaines régions, la qualité du service et étudier surtout les possibilités de développement dans une circonscription comme la mienne.

Lorsque le comité s'est rendu sur la Côte Nord, au mois de septembre, on a justement parlé de «bateaux-rails» ou de «ferry boats» pour faire la navette entre la rive sud du Saint-Laurent et la rive nord.

Dans la petite ville industrialisée de Baie-Comeau, on est en train de terminer des travaux de l'ordre de 54 millions de dollars pour la construction d'un quatrième moulin à papier. Lorsque ces travaux seront terminés, la production du papier journal s'élèvera à plus de 600,000 tonnes par année.

Les dirigeants de cette entreprise ne voient pas pourquoi il est nécessaire d'étudier les possibilités de faire la navette entre la Côte Sud et la Côte Nord, afin que cette production puisse être acheminée vers les grands centres, vers les villes américaines, par la voie normale du Canadien National.

Le 5 novembre, des représentants de la compagnie *Quebec North Shore Paper* de Baie-Comeau me présentaient un mémoire intitulé «Besoins de transport de la Côte Nord du Bas Saint-Laurent,» dont voici le texte:

La disponibilité de moyens de transport plus économiques est aujourd'hui, comme par le passé, un important facteur d'implantation et d'essor industriels. Le transport par eau à l'année longue est désormais praticable dans le Bas Saint-Laurent. Cependant, d'autres modes de transports plus économiques—soit par eau, soit par terre—demeurent inexistants durant les mois d'hiver pour acheminer les marchandises entre les localités de la Côte Nord et d'autres points du Canada et de l'Amérique du Nord.

Ce problème pourrait être résolu par l'établissement d'un service de transbordement de trains reliant Baie-Comeau et une tête de ligne économique à d'autres points du Canada et de l'Amérique du Nord.

A l'appui de cette proposition, et en supposant que les cargaisons mixtes présentement acheminées par des navires se prêteraient au transport par voie ferrée, nous vous prions respectueusement de considérer les faits suivants. En 1967, le seul transport maritime des caragaisons mixtes provenant de Montréal et de Québec et destinées à des localités industrielles de la Côte Nord s'est chiffré par 159,000 tonnes, qui pourraient toutes être expédiées de Montréal et Québec par voie ferrée, puis transférées dans un transbordeur de trains qui leur permettrait d'atteindre la Côté Nord. Les marchandises en vrac provenant de Montréal et de Québec et destinées à des points de la Côte Nord sont généralement transportées par des bateaux. Le transport combiné des cargaisons mixtes de trois ports de la Côte Nord à Québec et Montréal s'est chiffré par 14,000 tonnes en 1967. Si à ce trafic vers l'ouest, on ajoutait les 90,000 tonnes de papier journal qui doivent être jusqu'à présent expédiées chaque année de Baie-Comeau vers l'ouest en empruntant la Voie maritime, on créerait un trafic équilibré de plus de 100,000 tonnes de cargaisons mixtes dans l'une et l'autre direction entre les localités de la Côte Nord et d'autres points situés à l'ouest.

Nous sommes en train d'étudier les avantages économiques qui découleraient du transport de notre papier journal destiné à des endroits sis à l'ouest de Baie-Comeau par voie ferrée—en recourant à un transbordeur de trains fonctionnant à l'année longue—par rapport à notre mode actuel de transport par la Voie maritime durant la saison de la navigation. Bien que nous n'ayons pas encore terminé nos études, nous croyons que nous devrions vous en communiquer les conclusions vu que la mise en service possible d'un transbordeur de trains vous intéresserait sans doute dans votre évaluation des besoins de transport de l'ensemble de la région du Bas Saint-Laurent.

Il y a plus de vingt ans, on pouvait encore admettre que la Côte Nord du Saint-Laurent ait été oubliée dans l'édification d'un réseau reliant les principaux centres indispensables au développement du Canada. Au cours des deux dernières décennies, cependant, la Côte Nord est devenue une des régions du Canada qui, par habitant, contribuent le plus au produit national brut et c'est

pourquoi on ne peut plus se permettre de n'en point tenir compte. En fait, la Côte Nord est une «île» privée de liaison par voie ferrée à l'est du Saguenay. Cette «insularité» est accentuée par le fleuve Saint-Laurent qui empêche actuellement tout raccordement de train avec les chemins de fer de la rive sud.

Attendu que durant les mois d'hiver les marchés canadiens et nord-américains demeurent inaccessibles à la Côte Nord par des moyens de transport plus économiques, nous suggérons au Comité de songer à inclure la Côte Nord parmi les «territoires choisis» aux termes de la «Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique.» (17-18 Elizabeth II, Chap. 52).

Voilà le contenu d'un des mémoires qui m'est parvenu récemment. Ce n'est pas la première fois que je soulève cette question. A mon avis, on devrait se pencher sur le problème. Encore une fois, les autorités du Canadien National pourraient tout de même étudier ces possibilités de développement sur la Côte Nord. Lorsqu'on parle de chemin de fer et de la liaison de la Côte Nord à la Côte Sud par chemin de fer, on parle également du réseau du Canadien National qui dessert les provinces Maritimes.

Je ne vois pas pourquoi la direction du Canadien National n'étudierait pas la possibilité non pas d'abandonner, comme on le dit si souvent, certains services, mais d'acheter le chemin de fer qui relie Mont-Joli à Matane, ce qui constitue une distance de 40 milles, et l'ajouter à son réseau. On pourrait alors établir un service de traversier de Matane à Baie-Comeau, afin de transporter la production de papier journal du moulin de Baie-Comeau.

• (3.20 p.m.)

La distance de Matane à Baie-Comeau n'est que de 28 milles. Un «bateau-rail» pourrait facilement faire la navette entre les deux villes et, ainsi, favoriser un développement considérable dans cette région.

En 1964, j'avais soulevé la question, à la Chambre, et les journaux avaient suggéré l'établissement d'une liaison ferroviaire entre la Côte Sud et la Côte Nord, à peu près pour les mêmes raisons que je viens d'exposer.

Depuis ce temps, j'ignore encore si ces études ont été poussées plus loin par la direction des chemins de fer Nationaux, mais je sais que de l'autre côté du fleuve, c'est-à-dire dans ma circonscription, sur la Côte Nord, on a fait des études de rentabilité très sérieuses à ce sujet. Elles ont été faites par des compagnies privées pour le compte des chemins de fer Nationaux du Canada.

Lorsque le comité des transports et communications est venu étudier les problèmes du transport sur la Côte Nord, un représentant du Canadien National est venu comparaître, un peu partout dans les diverses villes de la Côte Nord. J'ignore ce qui a été fait depuis, mais je sais qu'on a manifesté un certain intérêt à ce sujet.

Je voudrais profiter de l'occasion pour traiter de ce problème, parce que je sais qu'il sera déféré au comité des transports et communications. On devrait se pencher sur ce problème. En effet, le problème du transport par chemin de fer est devenu tellement sérieux dans notre région qu'il faudrait prendre en considération les mémoires, les études et aussi les requêtes adressées au gouvernement.

Il y a quelques jours, près de ma circonscription, à Labrador City plus précisément, un accident d'avion très déplorable s'est produit, entraînant huit pertes de vie. On n'a pas réussi à se rendre sur les lieux mêmes de l'accident avant deux jours, parce qu'il n'y avait pas d'autres moyens de transport que l'avion. Finalement, on a dû emprunter la voie ferrée de *Quebec North Shore Labrador Railway*, une voie privée, pour se rendre sur les lieux de l'accident.

Je déplore ces faits et je voudrais dire qu'on ne doit pas laisser une population de 128,000 âmes et une région qui se développe à pas de géant, qui apporte une contribution extraordinaire sur le plan national, sans moyen de communications ferroviaires permanentes. C'est au gouvernement que cette responsabilité incombe.

Voilà une attitude assez raisonnable de la part des autorités du Canadien National, qui sont au moins disposées à étudier le système de «bateau-rail» qui pourrait être établi pour relier la Côte Sud à la Côte Nord et qui pourrait, comme l'ont prouvé les études et les rapports, être rentable.

Je tenais à faire ces quelques commentaires et j'espère que lorsque ce bill sera déféré au comité permanent des transports et communications, on pourra l'étudier dans son ensemble et demander plus de précisions.

Si des représentants du Canadien National entendent mon plaidoyer, j'espère qu'ils prendront la peine d'étudier les mémoires qui ont déjà été présentés et qu'ils essaieront de faire quelque chose pour relier par rail les deux rives du fleuve.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai pas trop du temps de la Chambre pour donner mes impressions sur le bill C-7, dont le titre est, et je cite:

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1969 jusqu'au 30 juin 1970, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada.

Monsieur l'Orateur, il est à noter que ce bill est la répétition d'un autre bill semblable qui fut présenté à l'automne de 1968, en vue de venir en aide à la compagnie des chemins de fer Nationaux.

Or, ce matin, mon collègue d'Abitibi (M. Laprise) établissait que l'année dernière, le Canadien National réalisait des profits de 40 millions, qui ont été convertis en déficit, à cause du paiement d'intérêt de l'ordre de 70 millions, accusant ainsi un déficit d'environ 30 millions de dollars. Si nous calculons le montant d'intérêt payé depuis 25 ans, nous obtenons la somme astronomique de 1,200 millions payée en intérêt seulement, au titre de la dette du Canadien National.

De la façon dont cette société d'État est administrée et au train où la finance est utilisée dans ce cas précis, il est clair que, d'ici une dizaine d'années environ, les chemins de fer Nationaux nous demanderont la permission d'abandonner toutes leurs lignes à travers le Canada.

Actuellement, le Canadien Pacifique demande d'abandonner son service Montréal-Toronto-Vancouver et voici que le Canadien National s'apprête à demander la permission d'abandonner les siennes qui conduisent au lac Saint-Jean et de l'Abitibi à Montréal.

• (3.30 p.m.)

Quant à notre région de l'Abitibi, elle est née directement de la construction de la voie qu'on appelait alors la voie Transcontinentale. Les gens partaient des régions en aval de Québec ou de Montréal pour venir s'établir en Abitibi, le long de la voie ferrée qui était en construction, à Barraute, à Senneterre, à Amos, à La Reine, à La Sarre et à Cochrane. C'était la seule voie qui pouvait conduire de Montréal à l'Ouest canadien, qui était alors une région importante. Des villes comme Toronto n'étaient pas aussi importantes vers 1912 ou 1913, alors qu'il s'agissait de construire la route transcontinentale du Canadien National.

Aujourd'hui, on demande la permission d'abandonner cette ligne, alléguant qu'elle a accusé l'an dernier un déficit de deux millions de dollars pour l'exploitation des trains de voyageurs reliant l'Abitibi à Montréal.

Mais on ne dit pas, cependant, que le transport du bois et des marchandises rapporte des profits au Canadien National.

Si l'on abandonne le service des trains de voyageurs dans cette région, comment transporterons-nous, par exemple, nos bûcherons, qui viennent de Kamouraska, de Québec, de Cochrane ou de Hearst jusqu'à Clova, Parent, Paradis, Bic, Senneterre, là où l'exploitation forestière se pratique encore très activement?

[M. Caouette.]

Si l'on ne permet pas aux bûcherons de se rendre sur les lieux, à quoi bon continuer à desservir cette région avec un service de transport-marchandise qui n'aura évidemment plus de bois à transporter.

J'entendais ce matin le député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard) parler du piètre service qu'assure le Canadien National dans sa région et dans la nôtre et il avait parfaitement raison.

Pourtant, il y a sept ou huit ans, je me suis laissé dire que si nous étions dotés d'un si pauvre service chez nous, si les prix étaient exorbitants, si l'on n'attachait aucune importance à l'Abitibi et au Lac Saint-Jean, c'était parce qu'il y avait trop de députés créditistes dans cette région et que nous n'étions pas du bon côté. Et je me rappelle que le député de Lac-Saint-Jean était alors un bon député créditiste, siégeant avec nous, mais aujourd'hui il est devenu libéral.

Dans la région du Lac Saint-Jean-Saguenay, il y a trois députés libéraux sur quatre et au lieu de voir le service s'améliorer, on le voit se détériorer plus que jamais, au point qu'on envisage d'abandonner tout à fait la ligne. Cela est pire qu'un mauvais service, c'est l'absence complète de tout service!

Le député de Lac-Saint-Jean n'en avait pas moins raison de parler ce matin du mauvais service des lignes de l'Abitibi et du Saguenay. Le service entre le Lac Saint-Jean et Québec est si lent qu'il faut mettre douze heures pour parcourir cette distance. Quant à nous, il nous faut en mettre 17, car la distance est encore plus considérable.

Certaines lignes n'ont à peu près jamais été adaptées aux besoins présents, parce que, disait-on, cela coûtait trop cher. Par contre, sur les lignes du sud de la province et sur certaines autres lignes, on a fait des améliorations. Chez nous, il ne se fait rien. On a abandonné, il n'y a pas tellement longtemps, le service de trains-voyageurs entre Rouyn-Noranda et Taschereau, sous prétexte qu'il n'était pas rentable. On a mis à pied des employés ayant 25 ou 30 ans de service pour le compte du Canadien National, parce que, disait-on, l'exploitation n'était plus rentable. Et voici que maintenant ce sera le tour de la ligne de Montréal-Abitibi-Rouyn-Noranda-Montréal-Lac St-Jean-Saguenay.

En ce qui concerne les wagons que l'on utilise dans ces régions, c'est du matériel désuet mis au rancart par les lignes de Toronto-Montréal. Dans bien des cas, on utilise ce qu'on appelle communément chez nous des chars à «bœufs». Autrefois, on transportait des bœufs là-dedans, ou des animaux, du sud de la province. On nous a donné un vieux wagon, à sièges individuels, qui a été

utilisé il y a 25 ans, à Montréal. Nous bénéficions de sièges réparés tant bien que mal. On est parvenu à enlever la petite fournaise au charbon dans le coin du wagon, il y a environ deux ans.

C'est là l'attention qu'on a accordée à notre région. Il n'est pas étonnant que les gens ne voyagent plus par train. Quant à nous, les députés, quand il s'agit de voyager, on y regarde à deux fois avant de prendre le train, parce qu'il faut 17 heures pour se rendre à Montréal.

On exige maintenant $22 pour un lit, pour deux personnes. On peut aller loger au Reine-Elizabeth, à Montréal, pour $18, et c'est certes plus confortable que les lits du Canadien National, surtout sur le parcours que nous empruntons. Cela brasse moins au Reine-Elizabeth. Quand cela brasse, là, c'est parce qu'on le veut! Sur la voie ferrée, c'est le train qui «brasse» pour nous et nous nous laissons brasser.

Alors, j'appuie ce que le député de Lac-Saint-Jean disait ce matin, et j'espère qu'il ne se contentera pas tout simplement de parler.

A un certain moment, il faudra prendre position au sujet du Canadien National. Par exemple, nous devons nous opposer de toute nos forces à l'élimination de ces embranchements et, comme je l'ai dit tantôt, le Canadien National n'a pas été créé pour faire des profits, mais bien pour donner des services. Voilà le but de la création du Canadien National, société d'État!

Nous avons besoin de ces services chez nous. Quant au transport-marchandises, comme je le disais tantôt, le Canadien National réalise des profits dans nos régions, mais parce qu'il fait des pertes en ce qui touche le transport des passagers, il croit bon d'abolir ce service. Est-ce bien? Je pose la question. Certains responsables du Canadien National liront ce que je viens de dire.

Que fera-t-on des bûcherons qui sont établis dans cette région? Les transporterons-nous en hélicoptère, comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a fait au cours de la dernière campagne électorale, ou bien les transporterons-nous autrement? Les transporterons-nous sur des anciens chemins de bois, dans des voitures à cheval, parce que l'automobile ne peut pas être utilisée? Qu'est-ce que nous ferons des bûcherons, car il y en a des milliers qui sont établis dans cette région-là?

S'il n'existe pas de bûcherons, le Canadien National ne transportera pas de bois. Alors, cela veut dire qu'en éliminant tout de suite le service de voyageurs, on en viendra à éliminer les convois de marchandises et l'on ne transportera plus de bois dans les grands centres comme Toronto, Montréal ou Québec.

M. Blouin: Il n'y aura pas de papier journal non plus!

M. Caouette: Il n'y aura pas de papier journal, non plus. Nous avons tout cela chez nous. Nous manquons un peu de moulins à papier. Nous ne sommes pas gâtés comme l'est la circonscription de Saguenay. En effet, la région du Saguenay a beaucoup de papier qui doit être transporté. Je pensais tantôt que le député demanderait l'établissement d'une voie ferrée au-dessus du fleuve Saint-Laurent d'une longueur de 30 milles, une voie flottante, pour permettre au Canadien National de faire du transport là-bas. Il existe tout de même un problème et j'appuie sa demande à l'effet que des transbordeurs devraient être utilisés pour doter ces régions des communications nécessaires au développement de leur économie.

Voilà ce que j'avais à dire au sujet du bill qui vise, encore une fois et comme toujours, le financement des déficits occasionnés par le paiement d'intérêt aux financiers et non pas par les pertes encourues dans nos régions.

Si l'on pouvait parvenir à établir une voie ferrée entre les financiers et le Canadien National, en éliminant les taxes et l'intérêt, je pense qu'il n'y aurait plus de problème pour les chemins de fer Nationaux du Canada. Il n'y en aurait pas non plus relativement à la Société Air Canada.

Le gouvernement emprunte des fonds pour les prêter ensuite au Canadien National. Comme le disait si bien, ce matin, mon collègue d'Abitibi, on emprunte à un taux d'intérêt de 8⅛, 8¼ ou 8⅜ p. 100 et l'on prête au Canadien National à un taux de 4½ ou 4 p. 100.

• (3.40 p.m.)

Le gouvernement sera ensuite étonné que le Canadien National soit en proie à des difficultés financières. Il n'y a pas seulement le Canadien National qui a des difficultés. Le gouvernement en a lui aussi et il n'y trouve aucune solution. Même si le très honorable premier ministre dit que nous nous répétons, nous ne nous répétons pas plus que le système dans lequel nous vivotons, car il y a au moins 15 ans que l'on adopte chaque année la même loi, demandant au Parlement d'approuver des crédits pour venir en aide au «pauvre» Canadien National!

Si nous avions un système financier non pas stupide, mais intelligent! Mais non. On nous dit: Vous répétez toujours que la question monétaire va tout régler. Mais qu'est-ce qui ne va pas sinon le système financier? Voilà ce qui ne va pas!

Notre exploitation nous permet de réaliser des profits de 40 millions, mais l'intérêt engloutit 70 millions, d'où 30 millions de déficit. Adoptons à la Chambre le bill C-7 pour

combler le déficit, afin que les intérêts financiers soient sauvegardés, et les voyageurs qui ont besoin de chemins de fer pour se transporter, qu'ils aillent à pied! Voilà le système actuel; on rétrograde au lieu de progresser et de créer quelque chose de concret, car c'est toujours le problème financier qui nous paralyse.

Le ministre ne sait que dire: Venons en aide aux chemins de fer nationaux et à Air Canada, qui sont des services essentiels? Oui, mais en même temps, cessons de financer ces services par des moyens aussi inefficaces, aussi arriérés que ceux qu'utilise présentement le gouvernement.

C'est ce que nous suggérons. Le député d'Abitibi avait bel et bien raison ce matin; il donnait des chiffres très exacts. Songeons que dans 25 ans, nous devrons payer 1 milliard 200 millions de dollars en intérêt seulement sur la dette et aucune portion du capital n'a été amortie!

Cela me rappelle l'affaire du fameux pont Jacques-Cartier, de Montréal, qui a coûté 18 millions, dette sur laquelle nous avons payé jusqu'ici 21 millions en intérêt seulement et sur laquelle nous devons encore 14 millions! Quand aurons-nous fini de payer ce fameux pont? Si Dieu ne le sait pas, le système financier le sait, lui!

Pour ce qui est des chemins de fer, c'est la même chose. Nous n'amortissons rien de la dette, nous ne pouvons y toucher, car nous sommes dans un embarras financier. Si l'on consulte le président du Canadien National ou celui d'Air Canada, ils diront qu'ils n'ont pas les moyens, qu'ils n'ont pas d'argent. Alors, chaque année, on présente un projet de loi aux députés et on leur dit: Venez à notre aide, nous sommes dans une impasse, nous sommes en dette, nous avons besoin de payer notre déficit, attribuable à l'intérêt que nous devons payer sur notre dette! Alors, adoptez la loi, vous, pour que les financiers soient protégés et que le peuple canadien soit taxé davantage! Voilà exactement à quoi le tout se résume.

Alors, monsieur l'Orateur, nous voulons absolument que le Canadien National et Air Canada puissent honorer leurs obligations. Toutefois, nous souhaitons que le gouvernement arrive, à un moment donné, avec des propositions concrètes fondées sur le système de création monétaire au lieu de solutions de surface basées sur le rendement de la taxation.

Dépassons un peu ce mur infranchissable de l'intelligence humaine qui ne peut voir plus loin que la taxation. Le système monétaire a précédé l'invention des taxes. Aujourd'hui, on base toute notre structure économique, incluant celles du Canadien National et d'Air Canada, sur le plan de taxation, au lieu d'aller en profondeur et de s'en remettre au plan de création.

Alors, nous disons: Allez donc au principe de création. Pourquoi n'inviterions-nous pas, au comité des transports et communications, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Rasminsky, qui connaît bien la finance? Nous pourrions lui demander si, avec la permission du gouvernement canadien et de tous les députés, il ne pourrait pas avancer les crédits voulus pour combler le déficit d'Air Canada?

A ce moment-là, le gouverneur de la Banque du Canada répondrait: Si le Parlement me le dit, je vais certainement le faire.

Si l'on empêchait les banques à charte de multiplier cette création par 14, cela réglerait le problème. Les déficits du Canadien National et d'Air Canada seraient payés. Cessons de payer de l'intérêt sur une dette fictive. Commençons par devenir maîtres de notre système financier et, ensuite, nous pourrons certainement dire que nos entreprises nationales, les sociétés de la Couronne, seront la propriété du peuple canadien et non plus celle de ceux qui ont volé l'avoir du peuple en exigeant un intérêt qui s'est élevé à 1 milliard 200 millions de dollars depuis 25 ans.

Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre qui m'écoute n'est pas un arrière mental; c'est un homme intelligent. Il comprend très bien ce que je veux dire. Il sait que j'ai raison, mais il n'a pas le droit de le dire. Il sait aussi que si le Parlement souverain demande au gouverneur de la Banque du Canada de créer les crédits nécessaires, il dira certainement qu'il en a le droit. Si le Parlement le dit, il en a le droit. Toutefois, on n'ose pas le faire. On laisse M. Rasminsky à son bureau recevoir les représentants des grandes institutions financières canadiennes que sont les banques à charte et, alors, on transige, on fait des manigances pour maintenir le système financier qui est en train de nous rendre esclaves.

Monsieur l'Orateur, ce sont là les quelques mots que j'avais à dire sur les fossés créés par un système d'imbéciles et sur les moyens de les remplir, savoir par des taxes supplémentaires. En effet, le peuple sera encore obligé de payer des taxes pour combler les déficits.

Monsieur l'Orateur, nous ne nous opposons pas à tout, loin de là, mais nous nous opposons à ce que le Canadien National cesse de rendre ses services dans le Nord, au lac Saint-Jean et au Saguenay.

Je demande que le Canadien National augmente ses services pour attirer la clientèle, que ses trains roulent un peu plus vite sur les voies ferrées pour transporter les gens de Rouyn à Montréal, d'Amos à Montréal, de La Sarre à Montréal ou de Chicoutimi à Montréal. Au fait, il devrait s'organiser pour

donner un bon service, en mettant à la disposition du public de beaux wagons, quelque chose d'attrayant, en installant même à bord des trains la télévision, comme cela existe dans les avions, aujourd'hui. Il ne doit pas se foutre du public. Si le service de voyageurs est bon, il deviendra peut-être plus rentable et l'on pourra ainsi continuer à desservir les travailleurs, les bûcherons, en les transportant dans une région qui est encore très importante en ce qui touche l'exploitation forestière. Le Canadien National continuera de faire des affaires en tant que ses services seront attrayants et à l'avantage de la population.

[*Traduction*]

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Hants): Monsieur l'Orateur, il n'est pas de sujet, ici à la Chambre, qui suscite chez un député des Maritimes plus d'indignation légitime que celui des transports. Il y a, non pas 102 ans, mais deux ans à peine alors que nous célébrions le centenaire de la fondation de notre pays, nous assistions à un événement qui sonnait le glas d'un grand nombre d'industries dans la région atlantique. En dépit de ses belles paroles sur la société juste et l'élimination des disparités régionales, le gouvernement n'a rien fait pour réparer ce qui s'y est passé. Il n'est presque pas de mois où la communauté des provinces atlantiques ne reçoive des nouvelles toujours plus mauvaises au sujet des transports. Il me serait difficile, et même impossible, de prédire combien de temps encore l'économie de notre région pourra supporter les répercussions de la hausse des tarifs-marchandises, des licenciements du personnel des chemins de fer, et la suppression progressive des services dont l'industrie a besoin dans la région atlantique pour subsister.

En août 1967, les chemins de fer recevaient l'autorisation d'augmenter les taux de détail, au sein de la région atlantique. Ces augmentations, mises en vigueur en septembre de la même année, furent l'objet de notre plus vive opposition. Chaque partie de la région présenta ses objections au gouvernement mais sans réussir à empêcher l'application des hausses, qui entraînèrent la disparition d'un grand nombre d'entreprises et d'emplois dans les provinces atlantiques.

• (3.50 p.m.)

Après un bon bout de temps, le gouvernement a modifié la loi sur les taux de transport des marchandises dans les Maritimes pour permettre aux entreprises de camionnage dans la région atlantique d'obtenir certaines subventions réservées jusque là aux chemins de fer. L'industrie dans la région en a énormément bénéficié, car pour la première fois elle n'était plus à la merci des chemins de fer. Je n'ai constaté aucune réduction significative des tarifs-marchandises après qu'on eût accordé des subventions à l'industrie du camionnage. En réalité, je ne crois pas que l'industrie de notre région reçoive l'entier bénéfice de ces subsides au transport des marchandises. Les expéditeurs des provinces atlantiques devraient faire connaître leurs griefs afin de profiter pleinement des subventions visant le tarif-marchandises. Le ministre des Transports (M. Jamieson) devrait surveiller de près ce que fait l'industrie du camionnage en matière de taux de transport dans la région à la suite de l'extension des subsides.

Les expéditeurs de la région devraient savoir que les mesures législatives qui ont été adoptées comportent des dispositions rigoureuses et que l'industrie du camionnage a le droit de réagir favorablement aux propositions des expéditeurs de la région. Après tout, en élargissant la portée des subventions, on visait à établir un tarif-marchandises qui aiderait l'industrie de la région à survivre. Peu après que le gouvernement eût entrepris d'étendre à l'industrie du camionnage les subventions concernant le tarif-marchandises, on a permis aux chemins de fer de débloquer les expéditions en wagons complets. Ainsi, on a imposé un lourd fardeau aux expéditeurs de la région de l'Atlantique. Récemment, le Canadien National a décidé de faire un nouveau pas. Je crois savoir que, sans consulter le ministre des Transports il a décidé de supprimer tous les chargements partiels de wagons partis du reste du Canada pour la région atlantique. Quand j'ai appris cette mesure, j'ai immédiatement contacté le ministre des Transports. Le ministre a agi rapidement et il n'a pas permis que ces changements de tarif soient appliqués; le Canadien National a été obligé de maintenir son service de chargements partiels de wagon à destination de la région atlantique. L'industrie de la région aurait subi un autre coup si ceux qui ont recours aux transports de moins d'une wagonnée pour recevoir ce qu'il leur faut pour fabriquer leurs produits, qui souvent doivent être expédiés en dehors de la région, s'étaient vus obligés de payer plus cher pour le transport par messagerie. Cela se serait produit si on avait accordé au CN l'autorisation de mettre de nouveaux tarifs en application le 3 novembre de cette année.

Je crois que le ministre des Transports fait tout son possible pour protéger la région. Ce n'est pas de sa faute s'il n'y a aucune politique de transport pour nous protéger et pour permettre à l'industrie de la région d'espérer un avenir meilleur. Je crois que le ministre fait de son mieux, mais le gouvernement ne fait pas grand-chose pour aider les industries. Entre-temps les employés des chemins de fer de la région sont constamment victimes de

suppressions d'emploi. On nous informe que les suppressions sont dans l'intérêt de l'efficacité, mais c'est là un moyen révoltant d'atteindre l'efficacité. Voilà qu'après 25 ans de service des employés se trouvent tout à coup sans emploi.

J'ai sous les yeux une note que m'a adressée M. Carl H. Hiltz, responsable des questions éducatives de la division n° 9 de la Canadian Brotherhood of Railways Transport and General Workers. Dans cette note, M. Hiltz m'informait que des employés ayant jusqu'à 30 ans de service se voyaient licenciés et ne recevaient qu'un préavis de deux semaines. J'ai écrit à ce sujet au vice-président de la région atlantique. Il a admis qu'il pouvait y avoir certains problèmes du fait du chômage occasionné par les impératifs d'efficacité que se sont assignées les compagnies ferroviaires. Il a indiqué qu'il allait examiner cette question. En même temps, il m'a avisé que, dans la région atlantique, les trains express du Canadien National ne desserviraient plus que de 17 à 18 localités au lieu des cinquante où ces trains s'arrêtent présentement. C'est un indice qui permet d'entrevoir de nouvelles mesures funestes pour les employés dans cette région.

Ce n'est là, monsieur l'Orateur, qu'une entrée en matière en ce qui concerne les problèmes sur lesquels je voudrais attirer l'attention de la Chambre à propos de ce bill. Je voudrais déclarer maintenant qu'il est quatre heures.

BILLS PUBLICS

M. l'Orateur: Comme il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motions, les bills publics et les bills privés.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je vois que le whip du gouvernement vient d'entrer. Je crois pouvoir dire qu'on s'est entendu pour que les sept premiers articles soient réservés et qu'on passe au n° 8, c'est-à-dire le bill n° C-20.

M. l'Orateur: Est-on d'accord pour que les sept premiers ordres soient réservés, à la demande du gouvernement, et que la présidence présente le n° 8, c'est-à-dire le bill n° C-20?

Des voix: D'accord.

L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

DROIT DE LIBRE ACCÈS AUX DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS PUBLICS DU GOUVERNEMENT

L'hon. M. Barry Mather (Surrey) propose la deuxième lecture et le renvoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques du bill C-20, garantissant davantage le droit du libre accès du public aux documents et renseignements publics relatifs à l'administration du gouvernement.

—Monsieur l'Orateur, il m'est difficile de venir à un moment plus opportun à l'appui du bill C-20, qui est destiné à garantir davantage le droit du libre accès aux documents et renseignements publics relatifs à l'administration du gouvernement. Il y a juste plus d'un an que les ministériels étouffaient ce même bill. A cette époque, un ou deux d'entre eux, ont fait remarquer que le premier ministre (le très hon. M. Trudeau) s'intéressait certainement à la démocratie directe et, dans son enthousiasme à l'égard d'un public bien informé, avait créé un groupe de travail sur l'information.

• (4.00 p.m.)

Nous avons tous constaté, monsieur l'Orateur, que le rapport du groupe de travail, de la page 29 à la page 39, contient un examen détaillé et une critique approfondie du secret hermétique dont le gouvernement entoure son activité, de même qu'un excellent parallèle entre les méthodes du Canada et celles d'autres pays, notamment la Suède. J'ai bon espoir que l'opposition se réjouira de la tournure des événements et nous permettra d'acheminer le projet de loi vers le comité approprié qui s'en servira comme d'un levier permettant de forcer les réticences officielles et de mettre le Canada à l'heure de l'histoire.

Ce bill, peut-on lire en note explicative, vise à appuyer le droit du public de savoir comment le gouvernement s'acquitte des devoirs publics que lui confie le peuple. Voici l'article-clé:

> Chaque commission et chaque autorité administrative ou ministérielle doit mettre ses dossiers et renseignements relatifs à son activité à la disposition de toute personne qui en fait la demande d'une façon et à un moment raisonnables.

Le bill prévoit certaines exemptions bien définies à cette disposition, lorsqu'il y va de l'intérêt public. En résumé, il exprime—expression qui, je l'espère, deviendra loi—le principe fondamental de la démocratie parlementaire: les affaires publiques doivent se traiter publiquement. N'est-ce pas absurde que l'État consacre, comme le signale le groupe d'experts, environ 150 millions de dollars par an à diffuser l'information qui lui convient, alors que bien des motions d'initiative parlementaire réclament en vain des renseignements que le public demande mais que le gouvernement refuse? Comme mon ami le député de Moose Jaw (M. Skoberg) le disait récemment:

> Quelle ironie! Le premier ministre est l'un des auteurs d'un manifeste publié en 1964 et intitulé un «Appel au réalisme en politique», où on lit que le progrès de la démocratie exige un accès facile à des renseignements exacts et complets.

En outre, je voudrais rappeler à la Chambre qu'au cours des deux derniers mois le ministre de la Justice (M. Turner) a lui-même déclaré:

> Le mutisme du gouvernement est parfois rendu légitime parce qu'on l'identifie au droit de l'État au secret, mais il peut bien être le refus du droit du public de savoir.

La presse du Canada a publié de nombreux articles sur ce sujet. Pour ne citer qu'une opinion, voici un éditorial du *Globe and Mail* intitulé: «C'est l'affaire du public»:

> Un mauvais effet secondaire de la croissance prodigieuse du gouvernement au cours de ce siècle, c'est qu'il est devenu extrêmement difficile de le suivre. Non seulement les gouvernements eux-mêmes sont-ils beaucoup plus intimement et intensément mêlés à la vie du peuple, mais leurs tâches ont tellement proliféré qu'ils ont dû déléguer une grande partie de leur autorité à des offices et des commissions. Cette croissance du gouvernement s'est accompagnée d'une aversion de la part des gouvernements et de leurs agences, à informer le public de leur activité.
>
> La Chambre des communes a été saisie d'un bill privé qui pourrait accomplir beaucoup pour ouvrir ces nombreuses portes closes et tenir le public au courant de ce qui, en réalité, est sa propre affaire. La mesure exigerait que «chaque commission et chaque autorité administrative ou ministérielle ... (mette) ses dossiers et renseignements relatifs à son activité à la disposition de toute personne qui en fait la demande d'une façon et à un moment raisonnables».
>
> On exclurait les questions de sécurité nationale, les sujets dont la divulgation fait l'objet d'une exemption légale, les secrets des sociétés, les renseignements commerciaux obtenus de particuliers et les questions d'intérêt privé «dans la mesure où le droit de garder un secret personnel exclut l'intérêt public».

A mon avis, monsieur l'Orateur, si ce bill devient loi, c'est la Cour de l'Échiquier du Canada qui devrait la faire appliquer. En insistant pour que la Chambre permette que le bill soit envoyé au comité, je crois que cela serait conforme aux désirs exprimés par les leaders du gouvernement ainsi qu'aux conclusions du groupe d'étude sur l'information gouvernementale, et que ce qu'il propose pourrait être un facteur important dans l'amélioration de la démocratie parlementaire au Canada.

M. Murray McBride (Lanark et Renfrew): Monsieur l'Orateur, c'est toujours avec plaisir que j'écoute le député de Surrey (M. Mather). Il lui arrive souvent de donner un ton philosophique à nos débats et, si l'on veut me permettre des observations d'ordre personnel, je dirai qu'il possède un autre trait distinctif, une grande ténacité. Certains domaines l'intéressent particulièrement, la sécurité des voitures, par exemple, et des questions du genre de celle dont il a saisi la Chambre aujourd'hui. J'ai eu le plaisir de faire partie en même temps que lui de certains comités, et je connais son souci des effets du tabac sur la santé. Il semble logique qu'aujourd'hui ce soit lui qui présente le bill C-20, loi garantissant davantage le droit du libre accès aux documents et renseignements publics relatifs à l'administration du gouvernement.

Comme le député l'a déclaré, ce bill cherche à forcer les réticences. Il est fondé sur l'idée ou la règle selon laquelle les affaires publiques doivent être gérées publiquement, pour utiliser les termes qu'on trouve dans les notes explicatives que renferme la mesure à l'étude. Je suis forcé d'envisager immédiatement quels seraient les résultats pour le gouvernement, la Chambre des communes et les Canadiens si nous adoptions en général les façons de procéder suivies, lorsque le gouvernement présente des documents qui portent le nom étrange, me semble-t-il, de livres blancs. Au cours des dernières semaines, deux livres blancs importants ont été publiés—un sur les affaires des anciens combattants et l'autre sur la fiscalité. Ces documents qui tous deux deviendront célèbres, s'ils ne le sont déjà, représentent des tentatives du gouvernement en vue de gérer publiquement ses affaires. Ce sont, me semble-t-il, de véritables tentatives—de fait, la tentative est devenue un fait accompli—en vue d'exposer aux Canadiens l'attitude du gouvernement envers les questions contestées et d'attendre ensuite leurs réactions.

• (4.10 p.m.)

Ce matin j'écoutais un programme radiophonique sur ce même sujet et je veux en parler brièvement. Le programme était intitulé «*Dialogue*» et il présentait ce matin deux personnes bien connues du public canadien, particulièrement pour ceux qui écoutent les média, Pierre Berton et Charles Templeton. Ils discutaient, non pas tant du Livre blanc sur la fiscalité mais du sujet même de ce bill: un gouvernement doit-il gérer publiquement les affaires de l'État.

Le Livre blanc sur la fiscalité leur a permis d'amorcer la discussion et une thèse intéressante a été avancée, une thèse qui m'a un peu surpris d'abord, et je suis sûr qu'elle surprendra beaucoup de mes collègues. Cette thèse c'était que le gouvernement ne devait pas se laisser guider par la réaction du public lors de ses déclarations d'intentions.

J'ajoute que le bill C-20 ne dit pas que le public devrait être mis au courant de toutes les affaires du gouvernement, mais de la plupart d'entre elles, sous réserve des exceptions énumérées dans le bill lui-même.

Ces deux députés soutiennent que lorsque les travaux du gouvernement sont dévoilés au public, ce sont ceux qui sont riches et puissants qui élèvent les plus vives protestations, qui sont à même de financer et de diriger des campagnes contre tel aspect d'un certain programme du gouvernement qui risque de leur nuire ou de léser leurs intérêts. En d'autres termes, du fait même que le gouvernement fait une déclaration d'intention ou ouvre ses livres en public, il donne aux riches un avantage sur les pauvres. Les deux députés ont également déclaré que si le gouvernement écoute la réaction qu'il obtient—et on a soutenu qu'il ne devait pas tenir compte de cette réaction pour les motifs que je viens d'exposer—il aura toujours l'impression qu'il favorise beaucoup les puissants, les riches et ceux qui sont déjà en place. Cela crée également l'impression que sont négligés les pauvres sans défense, ceux qui n'ont jamais pris place dans la société mais qui forment une portion importante de celle-ci, et à qui le gouvernement devrait donner la priorité si l'on veut pratiquer une justice sociale intégrale.

Cela me semble se rapporter directement au sujet dont la Chambre discute cet après-midi. Voici les conclusions que je tirerais sur cette question. Premièrement, il me semble que le gouvernement devrait rendre publiques ses activités et ses déclarations d'intention; par exemple, la pratique du gouvernement actuel de publier des Livres blancs me semble excellente. Deuxièmement, la réaction du public à de telles déclarations d'intention doit toujours être prise avec un grain de sel. Troisièmement, il me semble qu'un gouvernement n'est pas nécessairement bon du simple fait qu'il a l'esprit ouvert; il faut plutôt que ceux qui s'occupent des affaires de la nation au nom du peuple agissent consciencieusement.

Je l'ai laissé entendre au début, la présente mesure soulève, dans mon esprit du moins, deux questions philosophiques et psychologiques très fondamentales. Voici la première: Est-il vrai que tout pouvoir corrompt? Et pour comble: Est-il vrai que le pouvoir absolu corrompt totalement?

Une voix: Comme les libéraux.

M. McBride: Ma foi, nous n'aurons pas à le vérifier. S'il est vrai que tout pouvoir tend à corrompre, alors il incombe à ceux qui sont en autorité d'avoir une sorte de système permanent de contrôle et d'équilibre pour s'assurer que justice est faite; d'avoir dans tout pays—puisque nous parlons du gouvernement de notre pays—un système selon lequel les personnes qui détiennent le pouvoir à n'importe quel moment sont tenues de rendre compte de leur administration et de leurs actions.

Assurément, nous, gouvernants du Canada, avons des comptes à rendre. On ne saurait traverser une campagne électorale sans avoir été intimement, amèrement, personnellement et joyeusement conscient d'avoir à rendre des comptes.

A ce même sujet de la corruption du pouvoir et de ce qui s'ensuit, je voudrais m'étendre davantage et signaler que nous faisons partie d'une société où l'on se pique d'avoir l'esprit ouvert. Ce bill aussi indique qu'il faudrait aux citoyens à l'esprit ouvert un gouvernement à l'esprit ouvert, ce qui est un peu réprimander ceux qui, à cet égard, pensent et disent qu'on peut avoir l'esprit ouvert au point d'en perdre le cerveau, entendant par là que tout tolérer et ne s'opposer à rien est pousser la vertu à son extrême logique. Le bien, poussé jusqu'à son extrême logique devient le mal.

De même, pour ce qui est du bill C-20, puisque l'ouverture d'esprit du gouvernement est souhaitable, il est également possible que le gouvernement devienne si ouvert qu'il lui soit presque impossible d'agir. Ce qui ne manquerait pas de déplaire à certains secteurs de la société. Si cette idée devait être cristallisée dans un texte législatif, le gouvernement pourrait alors devenir si ouvert qu'il perdrait tous ses pouvoirs. Un gouvernement dépourvu de ses pouvoirs n'est plus un gouvernement.

Le projet de loi met aussi en relief quelque chose de cher à tous ceux qui doivent entrer en contact avec les gens. Et qui, sinon l'homme politique, doit traiter avec des êtres humains de tout acabit. Et à fortiori, nous, les députés, qui représentons à la Chambre le peuple canadien.

Ce qui fait fureur à l'heure actuelle—et c'est l'idée qui sous-tend ce bill—c'est l'obligation pour tous de favoriser la démocratie de participation. Cette idée est devenue une sorte de vache sacrée que personne n'ose toucher ou attaquer. Toutefois, je me demande si elle ne devrait pas s'en moquer parfois. Cette démocratie de participation semble reposer sur le postulat que tous doivent toujours prendre part à la direction de toutes choses. C'est heureux—ou malheureux, selon le point de vue—que la plupart des gens n'aient ni le temps ni la compétence de toujours s'occuper de tout. Soyons réalistes. Aussi longtemps que la nature humaine et les sociétés resteront ce qu'elles sont, inévitablement le pouvoir

tendra à tomber progressivement entre les mains de quelques-uns.

Ce petit groupe qui tient les rênes du pouvoir est formé de ceux qui jouissent, auprès de leurs bienfaiteurs et de leurs partisans d'une réputation de haute compétence et de grand mérite, ou si l'on regarde l'envers de la médaille, qui passent pour de malins charlatans auprès de leurs détracteurs et de leurs adversaires. Ainsi, selon le côté de la barrière où vous êtes, vous pensez que ceux qui ont le pouvoir sont les pires ou les meilleurs au monde. Permettez-moi de citer John Stuart Mill. Je veux consigner cette citation car elle concerne directement le bill en question:

• (4.20 p.m.)

Si l'homme est capable de supporter les erreurs passagères de la société, il le doit à sa faculté de réparer ses propres fautes et non à l'expérience seule. La discussion est nécessaire pour voir comment l'expérience doit être interprétée.

Il serait certainement utile de déterminer les fonctions et l'objet de cette Chambre.

Mill continue en disant:

La puissance et la valeur du jugement humain dépendent entièrement d'une seule chose, la possibilité de le rectifier quand il est erroné; on ne peut donc s'y fier que si l'on a constamment à portée de la main les moyens de le corriger.

Je prie la Chambre de prêter une attention particulière aux derniers mots: «que si l'on a constamment à portée de la main les moyens de le corriger». Il va sans dire que, parmi les moyens dont nous disposons au Canada pour corriger nos lacunes, se trouvent les boîtes de scrutin et l'éducation de nos citoyens. On reconnaîtra aussi, j'en suis persuadé, que pour éduquer les Canadiens, pour rendre ses mandants, les miens ou ceux d'un autre député, pleinement conscients de la complexité des questions dont le Parlement est saisi à n'importe quel moment, il faut y consacrer tout son temps. Pour mener à bien cette tâche, il me faudrait abandonner toute autre chose. En vérité, je n'aurais pas le temps d'assister aux séances de la Chambre ou d'effectuer les autres travaux qu'un député est appelé à accomplir.

Aussi je ne puis que me féliciter de voir que le rapport du groupe d'études sur les services d'information du gouvernement déclare qu'il appartient aux gouvernements, et notamment au gouvernement actuel, de consacrer plus de ressources à la formation du peuple. A cet égard, j'ai la certitude que l'honorable représentant de Surrey est satisfait du rapport du groupe d'études. En fait, il en a parlé. Comme je connais personnellement assez bien l'honorable représentant, je suis sûr qu'il reconnaît que nous devons tenir compte de deux choses. La première, c'est que la réalité, à un certain moment, n'est pas forcément conforme aux apparences. Quiconque est mêlé à la vie publique sait que dans ce domaine il n'y a pas toujours parfaite coïncidence; la réalité ne cadre pas toujours avec les apparences.

Une des choses qui m'ont le plus impressionné lorsque j'ai été élu député en 1968, c'est la haute estime que les Canadiens accordaient aux députés—c'était une espèce de mythologie au Canada—car nous constatons lorsque nous sommes d'humbles députés de l'arrière-ban et il faut être humble lorsqu'on est de l'arrière-ban...

Des voix: Oh, oh!

M. McBride: On devrait l'être de toute façon. Nous constatons qu'ils ne sont pas toujours à la hauteur de la réputation que leur crée la mythologie du pays. On se rend toujours compte que certains députés travaillent avec acharnement et accomplissent évidemment une excellente besogne. Toutefois, les média, divinité cruelle de notre époque, n'en parlent pas et ne les montrent et ne les complimentent jamais. D'autres députés qui sous certains rapports paraissent accomplir beaucoup moins, semblent toujours s'attirer de publicité. C'est, me semble-t-il, un argument probant en faveur de la diffusion d'une information plus détaillée et plus juste parmi les Canadiens. Il importe que nos gens soient mieux renseignés. Donner simplement accès aux documents du gouvernement, comme le bill C-20 le propose, ne nous permettra pas de parvenir à cette fin. Il nous faut en partie ce que recommande le rapport du groupe de travail. Je voudrais lire un paragraphe, la principale recommandation qui figure page 61 du volume I:

Nous proposons que:

1. Soient publiquement déclarés le droit des Canadiens à une information complète, objective et divulgée en temps utile ainsi que l'obligation de l'État de dispenser cette information sur ses programmes et politiques et que cette déclaration constitue désormais le fondement de nouvelles politiques gouvernementales en ce domaine. Ce droit et cette obligation pourraient être inscrits dans un nouveau texte constitutionnel, au chapitre de la liberté d'expression.

J'approuve entièrement ces propos. Toutefois, comme on n'a pas pour le moment tous les moyens nécessaires pour diffuser l'information gouvernementale—qu'on l'appelle publicité si l'on veut ou information sur les fonctions du gouvernement—nous sommes à la merci des moyens d'information tels qu'ils existent. Je terminerai en citant un exemple qui prouve, du moins à mon sens, que nous sommes en des mains capricieuses. Vous le

savez, le Livre blanc du gouvernement sur la réforme fiscale a paru il y a exactement une semaine. Certains journaux annonçaient, en manchette, «Hausse des impôts» puis, en petits caractères, «pour les gens aisés». On pourrait tout aussi bien dire; «baisse des impôts pour les économiquement faibles», ce qui est exact. En réalité, les deux assertions sont vraies. J'hésite à nommer les journaux en cause et je m'en abstiendrai donc, mais les deux que j'ai lus avaient suivi la même méthode. Bref, l'un d'eux avait imprimé une manchette qui se résumerait ainsi: «Augmentation des impôts». Les milliers de lecteurs du journal en question ne sont pas au gouvernement et ne savent vraiment pas ce qui se passe.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Parlez-nous de l'autre journal.

M. McBride: L'autre journal portait en manchette que l'impôt sur les revenus modestes serait réduit. Je remercie la Chambre de me permettre de terminer. Je viens de le dire, à moins de s'appliquer à lire tous les détails, on y verrait une contradiction absolue. S'il existait un organisme qui diffuserait les renseignements complets, savoir que les personnes à revenus modestes verseront moins d'impôts et celles à revenus élevés en verseront davantage, nous pourrions donner la véritable perspective. Cela créerait un meilleur équilibre et ce serait beaucoup plus avantageux.

Je ne veux pas abuser de la courtoisie de la Chambre en parlant plus longtemps. Je termine mon discours là-dessus.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'étais heureux d'être présent cet après-midi pour écouter le discours très intéressant du député de Lanark et Renfrew (M. McBride). Nous commençons maintenant à comprendre ce que le gouvernement compte faire au sujet du rapport du groupe de travail. Cet honorable représentant, qui n'est pas un humble député de l'arrière-ban—j'en suis convaincu après l'avoir écouté cet après-midi—a cité avec une certaine exubérance les remarques d'un distingué pontife Libéral et ancien aspirant à la direction du parti en Ontario, M. Charles Templeton. De deux sources différentes, nous constatons que le gouvernement va extraire du rapport du groupe d'étude les points qu'il aime et mettre de côté ceux qu'il n'aime pas. La seule preuve dont j'ai besoin est l'exemple...

M. McBride: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est un humble député de l'arrière-ban.

• (4.30 p.m.)

M. McBride: Je me sens très honoré que le député de Peace River (M. Baldwin) laisse entendre que je parle au nom du gouvernement. Cependant, il comprendra sans doute que je ne siège pas sur les banquettes ministérielles et que mes propos n'engagent que leur auteur.

M. Baldwin: Je reconnais que le député est en train de faire son chemin. Je dirais certes qu'il pourrait siéger avec plus d'honneur et de distinction que beaucoup de ses collègues qui occupent présentement des banquettes ministérielles. A la page 550 du hansard, mon distingué collègue le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) pose au premier ministre (M. Trudeau) cette question:

> Monsieur l'Orateur, le premier ministre et ses collègues ont-ils pris note des recommandations du groupe de travail sur l'information gouvernementale qui incite le gouvernement à fournir des réponses plus détaillées qu'on ne le fait traditionnellement aux questions posées au Parlement et, si oui, que compte faire à ce sujet le premier ministre?

Bien entendu, le premier ministre a suivi son impulsion habituelle au secret et après quelques décontorsions il a éludé la question. L'honorable représentant a employé le mot «éduqué» ou «mené». Le gouvernement doit amener notre pays à adopter les conclusions du groupe de travail qui lui permettront, après avoir mis sur pied cet appareil matois et spécieux, d'accorder à son gré des aumônes pour répondre à son désir inimitable d'éduquer le public. Éduquer le public à quoi? Aux questions que, de l'avis du gouvernement, la population doit connaître. Je discerne aussi nettement les desseins du gouvernement à l'égard de ce comité d'étude, que la main qui se trouve sous mes yeux. Que Dieu protège alors notre infortuné pays. N'importe quel gouvernement devrait dévoiler ses intentions, surtout celui-ci qui avance furtivement, rampant le long du sentier tortueux, sinueux et plein de traquenards qu'il s'est tracé dans les recoins ombrageux de la dissimulation.

Une voix: Merveilleux. Vous êtes poète.

M. Baldwin: Le député qui a présenté le projet de loi a parlé du droit de l'État au secret. L'État n'a pas droit au secret. Il n'est ni mieux, ni moins bien placé que les gens qui élisent leurs députés et leur donnent une occasion restreinte de gouverner. A mon avis, n'importe quel contribuable peut dire au gouvernement: «C'est mon argent que vous dépensez pour obtenir des renseignements. Pourquoi n'y aurais-je pas accès?» J'admets qu'il y a des exceptions. Le député a incorporé certaines exceptions au deuxième article du bill. Je pourrais en trouver d'autres, mais je songe en particulier à l'exemption prévue à l'alinéa *b*) sur les sujets dont la divulgation fait l'objet d'une exemption légale.

Si le gouvernement, à qui il incombe de prouver au Parlement qu'il existe des raisons spéciales, peut nous dire qu'elles existent, nous les signaler et nous expliquer pourquoi le gouvernement peut disposer de renseignements qui ne doivent pas être rendus publics, je suis sûr que le Parlement fera une exception. Mais, à mon avis, la règle de base doit être celle-ci: l'État n'a pas un droit naturel au secret. C'est l'attitude que je défendrais avec toute la vigueur possible. Malheureusement, bien des gouvernements s'engagent dans une voie qui mène non pas à une plus grande ouverture mais à un secret plus étendu.

J'ai eu l'honneur d'être membre d'un comité qui, à la fin de la dernière session, a déposé un rapport sur les instruments statutaires. Ce fut une expérience exceptionnelle que de faire partie de ce comité. Nous avons entendu des membres distingués de la fonction publique témoigner devant nous sur la mesure de silence qui entoure la préparation et la promulgation d'un grand nombre de décrets du conseil et de décrets ministériels d'une grande portée sur la vie et le sort de bien des citoyens canadiens. J'ai été stupéfait, comme l'aurait été, je crois, n'importe quel lecteur du compte rendu, des critiques inhérentes et implicites formulées contre les processus du gouvernement et que les travaux et le rapport de ce comité ont mises au jour.

Finalement, en tant que membre du Barreau qui a consacré de nombreuses années à l'art de plaidoyer, je n'ignore pas qu'il y a bien des moyens d'améliorer la tenue des procès et l'administration de la justice, mais je me demande jusqu'où nous serions allés pour régler tous les différends entre citoyens ou entre le citoyen et l'État si les vieilles méthodes de la Chambre étoilée du temps de Strafford et de Laud étaient toujours en vigueur. D'après un règlement spécial, à moins que l'une des parties en cause ne convainque le tribunal que l'affaire devrait être jugée à huis clos, tous les procès se font en public. Les participants, l'accusé s'il s'agit d'un procès criminel, et les témoins se produisent en plein jour devant leurs compatriotes et la communauté. Dans sa lumière impitoyable, les témoins déposent sous serment devant un tribunal ouvert à tous. Si cette pratique n'existait pas, monsieur l'Orateur, les injustices perpétrées contre nos concitoyens seraient beaucoup plus graves.

C'est parce que la justice s'exerce au grand jour qu'elle est généralement bien rendue. Bon nombre de ses aspects peuvent être améliorés, et je crois que nous suivons cette direction, mais s'il n'y avait pas cette disposition, essentielle à mon avis, concernant le caractère public des procès, je me demande où en serait l'administration de la justice dans notre pays ou dans n'importe quel autre.

J'ai une dernière remarque à faire sur nos bons amis qui nous regardent d'en haut et expliquent ensuite au public ce qui se passe dans cette Chambre. S'ils ne sont pas très nombreux ici, alors qu'ils devraient spécialement l'être pour écouter ce débat, c'est qu'ils sont obligés de faire la tournée des édifices et des ministres pour essayer de glaner quelques bribes de renseignements. Si tout était rendu public, comme on devrait le faire, les membres de la tribune des journalistes seraient ici et les compte rendu de nos débats serait plus détaillé et plus complet. Je suis heureux d'y voir une raison pour ces messieurs de la tribune des journalistes d'appuyer le projet de loi. Les sourires des vis-à-vis me donnent la certitude que le gouvernement l'appuiera, qu'il sera adopté en deuxième lecture et qu'il passera ensuite, comme il se doit, à l'autre endroit

• (4.40 p.m.)

M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de Surrey (M. Mather) qui, entre parenthèses, est un journaliste comptent et apporte par conséquent à l'objet de ce bill des connaissances particulières qui méritent, à mon avis, les plus grands égards de la part de tous les partis de la Chambre.

Ce n'est pas un effet du hasard, j'en suis certain, si nous sommes saisis de ce bill presqu'en même temps qu'est déposé le récent rapport du groupe de travail sur l'information

gouvernementale, intitulé: «Communiquer» et je pense que ce bill présente des solutions et des recommandations dans un domaine où le groupe a très bien vu et défini les problèmes sans présenter de propositions particulières.

Le bill vise sans aucun doute un domaine d'inquiétude immédiate qui n'est peut-être pas le sujet central du rapport du groupe de travail mais qui en est tout de même un des points importants. Je dois avouer que je n'ai pas tout lu le rapport du groupe de travail parce qu'à mon avis, dans leur effort pour être dans le vent et bien de leur époque, les rédacteurs ont adopté un style littéraire qui rend la lecture fastidieuse dès les premiers chapitres et j'avançais péniblement. Par ce style littéraire assez curieux, on a voulu sans doute attirer l'attention et on a réussi dans les premiers paragraphes et même dans un ou deux chapitres, mais notre intérêt diminue si le même style se poursuit, tout au long d'un document volumineux. Comme je n'ai pas lu le rapport en entier, je ne voudrais pas insinuer que la même faute se retrouve dans ses conclusions, mais la lecture m'en a été très pénible, ce qui n'était sûrement pas l'intention des rédacteurs.

Le rapport du groupe de travail, dans un domaine qui s'applique particulièrement au bill, signale que les gouvernements, comme les gens, sont assujettis à la fois à leur hérédité et à leur milieu. Or, bien que nous vivions dans une ère où la démocratie de participation est à la mode—et c'est beaucoup mieux qu'un slogan, du moins je l'espère, c'est un objectif que nombre de gens et d'institutions au Canada cherchent à atteindre,—nous vivons aussi avec une tradition ou une hérédité en matière de secret administratif incompatible avec le principe d'une démocratie active.

Le groupe de travail rapporte, bien entendu, l'expérience des États-Unis et signale que totalement le régime congressionnel a sapé l'idée du secret, parce que les dirigeants doivent, en effet, pour justifier leurs programmes auprès du pouvoir législatif, montrer comment et pourquoi ils en sont arrivés à leurs diverses recommandations et conclusions. D'ailleurs, le régime démocratique et les fonctions du gouvernement des États-Unis ne semblent pas avoir beaucoup souffert de l'absence de ce genre de secret que nous avons probablement hérité de la monarchie absolue.

Ce type de discrétion officielle nous vient sans doute de cette sorte de famille «fermée» que constituaient les classes dirigeantes en Grande-Bretagne et qui étaient toutes puissantes au début du siècle dernier. Heureusement, je pense que mes amis du Nouveau Parti démocratique peuvent citer la tradition suédoise qui me plaît bien davantage; elle me paraît bien plus valable que nombre d'exemples suédois dans d'autres domaines, qu'ils essaient de nous vanter. Le droit du libre accès du citoyen aux documents et aux renseignements publics est une question de droit constitutionnel en Suède et un domaine dans lequel l'organisme gouvernemental qui refuse tout accès aux documents publics ne peut le faire qu'après avoir prouvé que l'intérêt du pays est mieux servi par le secret.

[M. Mahoney.]

Le rapport du groupe d'étude passe également en revue l'expérience à laquelle s'est livrée la Grande-Bretagne sur la même question et je crois que cette expérience est parallèle à celle que notre groupe d'étude nous présente et qu'elle identifie et définit bien le problème sans lui apporter de solution. Après qu'un rapport eût été adressé au gouvernement britannique, ce dernier a publié un livre blanc qui n'offrait pas de solutions très convaincantes à ce réel problème.

Je le répète, le rapport du groupe d'étude ne présente pas de recommandations en ce domaine. Peut-être qu'avec l'aide du bill du député d'aujourd'hui, nous aurons les prémices d'avis plus solides pour résoudre ce problème particulier. J'espère sincèrement qu'avec le rapport du groupe d'étude ce bill fera l'objet d'une deuxième lecture et sera envoyé au comité permanent.

[*Français*]

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): Monsieur le président, il est intéressant de signaler la coïncidence suivante: le projet de loi de l'honorable député de Surrey (M. Mather) est étudié à peine deux semaines après le dépôt du rapport du groupe d'étude sur les services d'information du gouvernement.

Il faut tout de même faire quelques distinctions. L'honorable député de Surrey—et je le félicite de l'intérêt qu'il porte à cette question et de son initiative—a présenté le projet de loi C-20, intitulé «Loi garantissant davantage le droit du libre accès aux documents et renseignements publics relatifs à l'administration du gouvernement (Communication de renseignements administratifs)». Dans la note explicative, on peut lire ce qui suit, et je cite:

Ce bill vise à appuyer le droit du public de savoir comment le gouvernement s'acquitte des devoirs publics à lui confiés et délégués par le peuple: sauf pour les exceptions qui sont d'intérêt public, le bill donne force de la loi à la règle parlementaire fondamentale de Bentham selon laquelle les affaires publiques doivent être gérées publiquement.

Je crois, sauf erreur, que le rapport du groupe d'étude sur les services d'information du gouvernement préconise une politique d'information.

Le projet de loi que nous présente aujourd'hui l'honorable député de Surrey ne parle pas de politique d'information, mais du droit du libre accès aux documents et renseignements publics. Je ne conteste pas l'existence d'un droit du libre accès aux documents et renseignements publics en temps utile, car ceci a d'ailleurs été signalé dans le rapport de ce groupe d'étude.

Je crois être en mesure d'informer l'honorable député de Peace River (M. Baldwin) de ce que le gouvernement entend faire du rapport du groupe d'étude sur les services d'information. Et je crois être en mesure de le faire en citant des commentaires que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) aurait faits en 1964, alors qu'il n'était pas encore député.

Dans un article publié dans un numéro de *Cité Libre* de 1964, et intitulé «Pour une politique fonctionnelle», il disait, et je cite:

Le progrès de la démocratie exige la disponibilité d'une information véridique et complète qui permet aux citoyens de juger, en connaissance de cause, des politiques gouvernementales. Autrement, c'est le règne de l'autocratie obscurantiste. Or, dans bien des secteurs, il est très difficile, sinon impossible, pour les citoyens, de porter des jugements politiques informés.

On me dira que le très honorable premier ministre n'est pas seul au sein du cabinet! Non. D'accord, bien qu'il puisse donner son impulsion à la politique qu'il entend suivre. Mais peu de temps avant la publication de ce rapport du «*task force*» sur l'information, l'honorable ministre de la Justice (M. Turner) disait, devant l'Association du Barreau canadien, il y a environ deux mois, et je cite:

• (4.50 p.m.)

[*Traduction*]

Si le droit à la vie privée est un fondement de la démocratie, le droit qu'a tout citoyen d'être informé est fondamental pour toute démocratie de participation.

On ne peut s'attendre que le public dialogue utilement—et encore moins décide—si on lui refuse les informations mêmes qui rendraient possibles ce dialogue et cette prise de décision.

[*Français*]

Un autre ministre du cabinet actuel, l'honorable ministre des Postes et des Communications (M. Kierans), déclarait, il n'y a pas si longtemps, et je cite:

[*Traduction*]

Je suis prêt à publier tous les documents qui indiquent des lacunes dans notre organisation, sauf ceux qui critiquent des personnes en particulier.

[*Français*]

Un autre ministre du cabinet actuel, l'honorable ministre des Pêches et Forêts (M. Davis), disait, il n'y a pas si longtemps, et je cite:

[*Traduction*]

Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions citer les propos tenus par les fonctionnaires aussi bien que ceux des consultants. Ce sont des professionnels.

[*Français*]

Et l'honorable ministre des Pêches et Forêts ajoutait:

[*Traduction*]

Il est vain de dissimuler certaines choses par crainte de la contradiction. Ce serait fatal, à la longue. On ne peut supprimer des rapports rédigés par des gens compétents au frais du public.

[*Français*]

Je pourrais continuer de citer plusieurs déclarations de ministres du gouvernement actuel. Cela démontre que le gouvernement avait l'intention et a encore l'intention de promouvoir une politique d'information. Je suis sûr, à la lumière de ce que les ministres ont déjà dit, que ce rapport du groupe d'étude servira de base à l'établissement d'une politique d'information.

Je n'ai pas l'intention, monsieur le président, après mes préopinants, de faire un résumé du rapport du groupe d'étude, mais il y a lieu de savoir que le droit à l'information n'appartient pas seulement aux journalistes. Je ne dis pas que c'est ce que l'honorable député de Surrey pense. Ce ne sont que mes commentaires personnels. Le droit à l'information n'appartient pas seulement aux journalistes ou aux grands «media» de diffusion, mais au public en général.

Que dire aussi de l'interprétation de l'information? Ceci constitue un élément très important. Le public, en général, reçoit l'information par les grands «media» de diffusion, qui l'interprètent souvent à leur façon. Est-ce qu'à ce moment-là, on peut dire qu'il s'agit d'information? Je ne le crois pas.

Qui décidera donc à quelle information le public, en général, devrait avoir accès? Devrait-on établir des catégories de citoyens? Devrait-on pouvoir fournir aux députés une information différente de celle qui est donnée aux journalistes? Devrait-on fournir aux autres diffuseurs d'information telle autre sorte d'information de même qu'une autre sorte d'information au public en général?

Ce rapport nous indique une voie à suivre. Il contient des conseils et des propositions, et je suis certain que ceux-ci seront certainement pris sérieusement en considération par le gouvernement lorsqu'il légiférera dans ce domaine.

Le Canada devrait-il laisser à un ministre de l'information le soin de décider quelle informatin peut être donnée? Doit-on laisser à un ministre, à un comité de ministres ou, comme en Suède, à des commissions administratives indépendantes du pouvoir législatif le soin de décider de cela? C'est une question extrêmement importante et je sais que l'honorable député du Nouveau parti démocratique a raison de traiter de la question. De toute façon nous ne sommes pas prêts à décider de cette affaire, d'autant plus que je suis presque certain que la plupart des députés, sinon tous, n'ont pas complètement lu ce rapport ou ne l'ont pas assimilé. Je ne suis donc pas prêt à décider de cette question.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler qu'il est cinq heures?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

AFFAIRES COURANTES

VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE—DÉPÔT DE L'AVIS D'UNE MOTION MODIFICATRICE

[*Traduction*]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 60 du Règlement, j'aimerais déposer un avis d'une motion de voies et moyens en vue de modifier la loi sur la taxe d'accise et demander à ce que son étude soit prévue à l'ordre du jour.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est cinq heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 2 heures, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée d'office à 5 heures, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 novembre 1969

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LOI SUR LA REVISION DE LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION

[*Français*]

M. Viateur Éthier (Glengarry-Prescott) demande à présenter le bill C-153 intitulé «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.»

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LE RENVOI DU LIVRE BLANC SUR LA RÉFORME FISCALE AU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle.

Avis de motion émanant du gouvernement—Le 13 novembre 1969—Le président du Conseil privé: Que le Livre blanc intitulé Propositions de réforme fiscale, déposé à la Chambre le 7 novembre 1969, soit envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Conformément à l'article 21(2) du Règlement, cet avis de motion est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen sous le régime desdits ordres à la prochaine séance de la Chambre.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LE BUDGET D'EXPLOITATION DE LA SCHL

Question nº 3—**M. Gilbert:**

1. Le gouvernement a-t-il imposé un blocage de cinq ans du budget d'exploitation de la Société centrale d'hypothèques et de logement?

2. Sinon, envisage-t-on de procéder à un tel blocage?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): 1. Non.

2. Non. Chaque année le gouvernement détermine le montant des fonds qu'il peut raisonnablement affecter à la Société centrale d'hypothèques et de logement pour financer les divers programmes de celle-ci

LE RÉGIME ONTARIEN D'ASSURANCE-MALADIE

Question nº 8—**M. Gilbert:**

Le gouvernement fédéral a-t-il donné son accord sur les dispositions du régime ontarien d'assurance-maladie concernant *a*) la désignation des compagnies d'assurance privées qui seront les assureurs officiels du programme et, *b*) l'accord financier entre le gouvernement ontarien et les compagnies d'assurance privées au sujet des frais administratifs du programme?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): *a*) Les compagnies privées d'assurance ne travaillent pas à titre de représentant du gouvernement ontarien. Une société à but non lucratif, nommée Healthco, composée de compagnies privées d'assurance et d'autres organismes, agit à titre de représentant de l'autorité provinciale. *b*) Le contrat signé par le gouvernement ontarien et la Healthco répond aux exigences de la loi sur les soins médicaux.

L'EMPLOI ET LE TRAITEMENT DE M. D. FULLERTON

Question nº 16—**M. Skoberg:**

1. Quand M. D. Fullerton a-t-il donné sa démission de la présidence du Conseil d'administration de la DEVCO?

2. Quel était le traitement annuel de M. Fullerton comme président de la DEVCO?

3. Quand le gouvernement du Canada a-t-il fait savoir à M. Fullerton qu'il souhaitait le nommer directeur de la Commission de la capitale nationale?

4. Quel est le traitement annuel de M. Fullerton comme président de la Commission de la capitale nationale?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Le 2 juillet 1969.

2. M. Fullerton ne recevait pas de traitement annuel comme président de la DEVCO. Cependant, il touchait des honoraires annuels de $5,000 plus $100 chaque jour qu'il assistait aux réunions.

3. Vers la fin de juillet 1969.

4. Selon l'accord intervenu entre le gouvernement et M. Fullerton, ce dernier accorde 75 p. 100 de son temps aux fonctions de président de la Commission de la capitale nationale. Son traitement, fondé sur un taux annuel de $30,000, se chiffre à $22,500.

LA PUBLICITÉ À RADIO-CANADA

Question nº 25—**M. Broadbent:**

1. La Société Radio-Canada a-t-elle décidé de modifier sa politique en matière de publicité en diffusant maintenant quatre minutes d'annonces au lieu de trois minutes par demi-heure, à la télévision?

2. Dans l'affirmative, pourquoi ce changement de politique?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Avant le début de la présente saison, le contenu publicitaire des émissions commanditées passant sur le Réseau français de télévision et le Réseau MetroNet (stations appartenant à Radio-Canada) de même que des émissions offertes à la commandite dite «sélective» passant aux stations de télévision appartenant à Radio-Canada, en langues française et anglaise, était de quatre minutes par demi-heure. Sur le Réseau intégral de langue anglaise, le temps de publicité était limité à trois minutes, plus les mentions au générique, à partir de 18 h. Au début de la saison 1969-1970, le régime des quatre minutes a été appliqué à toutes les émissions commanditées d'une demi-heure passant sur le Réseau intégral de télévision de langue anglaise, tout comme il s'appliquait déjà au Réseau français de télévision.

2. Cette augmentation du contenu publicitaire des émissions passant sur le Réseau intégral de langue anglaise assure l'uniformité dans toutes les opérations commerciales de la Société et aligne Radio-Canada sur le secteur privé de l'industrie de la télévision canadienne tant pour la commandite-réseau que pour la commandite dite «sélective». Depuis que le régime des quatre minutes est devenu la règle et non plus l'exception, les annonceurs publicitaires canadiens ont orienté leur stratégie commerciale et publicitaire en conséquence. Grâce à la minute supplémentaire, les commanditaires principaux et secondaires bénéficient d'une semaine à l'autre d'une publicité égale, c'est-à-dire deux minutes par demi-heure d'émission. C'est ainsi que les annonceurs qui pratiquent le régime de la commandite alternante bénéficient d'une continuité de présence à l'émission, continuité à laquelle ils s'attendent désormais.

LE PROGRAMME DE RECHERCHES DE L'OTAN SUR LES COMMUNICATIONS

Question nº 26—**M. Broadbent:**

1. Quels pays participent au programme de recherches sur les communications institué par l'OTAN en 1967?

2. Quelles sommes totales a-t-on dépensées pour ce programme en 1967, 1968 et 1969, et quelles sont les prévisions pour 1970, 1971 et 1972?

3. Pour les années 1967, 1968 et 1969, quelles ont été les contributions respectives du Canada et des sept autres pays membres?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. L'Allemagne, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Norvège et les Pays-Bas.

[M. Broadbent.]

2. Les sommes totales dépensées ne sont pas connues, vu qu'il ne s'agit pas d'un programme à fonds commun. Les pays qui participent à ce programme fournissent leur propre équipement terrestre à des fins d'essai, utilisant un satellite mis à leur disposition par les États-Unis.

3. Les dépenses du Canada au titre de l'équipement terrestre s'établissent comme il suit: 1967-1968, $50,000.00; 1968-1969, $438,-754.46; 1969-1970, $147,000.00.

L'AGRICULTURE—LE RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION

Question nº 36—**M. Gleave:**

Quand la Commission fédérale chargée d'étudier l'agriculture canadienne doit-elle remettre son rapport final au gouvernement fédéral?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): La Commission de planification de l'agriculture canadienne espère soumettre son rapport au ministre d'ici décembre 1969.

LES NORMES DE VENTE ET D'ACHAT DES PRODUITS CARNÉS

Question nº 49—**Mme MacInnis:**

Quelles normes le gouvernement du Canada a-t-il établies à l'égard de la vente et de l'achat de produits carnés au Canada?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): En ce qui concerne le ministère de l'Agriculture, les normes établies à l'égard des gros bovins, des veaux, des agneaux, et des moutons, des porcs et des volailles abattus figurent aux Règlements édictés en vertu de la loi sur les normes des produits agricoles du Canada, et des décrets C.P. 1958-991, 1958-1058, 1968-2279 et 1959-1211. Les normes prescrites en vertu de la loi sur l'inspection des viandes sont établies pour assurer la salubrité des produits carnés d'importation, et des viandes et des produits carnés du pays qui empruntent les voies du commerce interprovincial et de l'exportation.

L'UTILISATION DES SATELLITES ALOUETTE I ET ALOUETTE II

Question nº 64—**M. Orlikow:**

1. Quels pays ont demandé au gouvernement du Canada la permission d'utiliser les satellites canadiens Alouette I et Alouette II?

2. Quels pays sont actuellement liés par des ententes avec le Canada quant à l'utilisation de ses satellites?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Communications): 1. Les représentants de neuf pays ont dit qu'ils étaient très intéressés à l'offre que le gouvernement du Canada a faite aux divers pays de participer à l'utilisation des données provenant des satellites canadiens Alouette I et Alouette II. Ces pays sont: Le Pérou, l'Espagne, le Nigéria, le Danemark, Israël, Taïwan, l'Afrique du Sud, la Pologne et la Finlande.

2. Les pays qui, actuellement, ont avec le Canada un accord formel en vigueur relativement à l'utilisation des données des satellites canadiens Alouette et ISIS, sont: Les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, la Norvège, le Japon, l'Australie et l'Inde.

LE BULLETIN D'INFORMATION SUR LES MÉDICAMENTS

Question nº 72—**M. Saltsman:**

Quand la Direction des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social compte-t-elle commencer à publier un bulletin mensuel d'information sur les médicaments, à l'intention des médecins, des pharmaciens, des hôpitaux et des dentistes?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le travail de publication du bulletin d'information sur les drogues préparé par le Direction générale des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, est très avancé. La date limite fixée pour la parution du premier numéro de ce bulletin est le mois de janvier 1970.

LES DÉPENSES DU RÉSEAU DE TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA

Question nº 79—**M. Broadbent:**

1. Pour les années financières 1955-1956, 1960-1961, 1961-1962, 1962-1963, 1963-1964, 1964-1965, 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968, 1968-1969, quel est le montant total des dépenses du réseau de télévision de la Société Radio-Canada, et, de cette somme, quel pourcentage a été payé par l'État, et quel pourcentage a été payé grâce aux recettes publicitaires?

2. Le gouvernement envisage-t-il la possibilité de supprimer les messages publicitaires au réseau de télévision de Radio-Canada?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État du Canada): 1. Selon Radio-Canada, le tableau ci-dessous présente les dépenses de Radio-Canada (télévision), la proportion de ses dépenses financées par la subvention de l'État et la proportion financée par les recettes publicitaires de l'année. Le solde est financé par des recettes diverses. Ne sont pas compris dans le montant des dépenses l'amortissement, les frais d'équipement, les remboursements de prêts et les frais du Service international.

	Dépenses (en milliers de dollars)	% provenant de la subvention d'État	% provenant des recettes publicitaires
1955-56	34,012	52	47
1960-61	78,360	53	45
1961-62	82,613	62	37
1962-63	83,257	64	34
1963-64	89,411	65	33
1964-65	95,112	67	32
1965-66	101,552	67	31
1966-67	115,853	70	28
1967-68	141,319	71	26
1968-69	146,312	71	26

2. Non.

LA PANARCTIC OILS LTD.—LA DESTRUCTION DES PÉNICHES

Question nº 94—**M. Thomson:**

1. A combien estime-t-on la perte financière subie par la *Panarctic Oil Ltd.* à la suite des dégâts causés par la pression de la glace aux deux chalands sans équipage en août?

2. Cet accident a-t-il entraîné une certaine pollution par le pétrole et, dans l'affirmative, *a*) de quel type et *b*) quelles précautions ont été prises pour prévenir la répétition d'un tel incident?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Les pertes nettes subies par la société Panarctic Oils Ltd., par suite de la destruction de deux de ses péniches appelées *Learmonth* et *Johnny Norberg*, ainsi que de leur cargaison, ont été de $898,000.

2. *a*) La pollution a résulté de l'écoulement de combustible pour moteur diesel, ainsi que de JP 4 (carburant de turbines d'avion), lequel a été limité à un secteur restreint par suite de la formation d'un barrage de glaces. *b*) Le *Norberg*, qui transportait du carburant, a fait l'objet d'opérations de submersion, afin de le remettre en position horizontale. Pour ce faire, ses orifices ont été réglés pour permettre l'enfoncement voulu du bateau. Ainsi, la plus grande partie de la cargaison de carburant demeure dans la coque de la péniche, laquelle repose à près de 600 pieds de profondeur.

LES NOUVEAUX IMMEUBLES FÉDÉRAUX À HULL

Question nº 101—**M. Mather:**

Quels sont les édifices que le gouvernement fédéral prévoit construire à Hull, et dont la mise en chantier doit avoir lieu en 1969 et 1970?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Un immeuble destiné à l'Administration centrale du ministère de la Consommation et des Corporations.

RADIO-CANADA, LA STATION CKLW-TV DE WINDSOR ET TÉLÉSAT CANADA

Question nº 123—**M. Orlikow:**

1. Pour quelles raisons Radio-Canada n'a-t-elle pas saisi l'occasion d'acquérir la station CKLW-TV de Windsor?

2. Quel était le prix d'achat indiqué de cette station?

3. Quel était le coût annuel prévu du fonctionnement, si Radio-Canada s'était portée propriétaire?

4. Quels sont les termes de l'accord convenu entre Radio-Canada et Télésat Canada?

5. Radio-Canada s'est-elle engagée à placer trois chaînes sur satellite via Télésat?

6. Quelles sont les dépenses prévues de Radio-Canada en vertu des accords intervenus entre elle-même et Télésat Canada?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Après avoir examiné la situation de la station CKLW-TV,

afin de déterminer le montant des immobilisations et des frais d'exploitation à envisager en cas d'achat de la station, la Société a dû conclure que ses budgets d'immobilisations et d'exploitation de l'année financière en cours et de l'année à venir ne lui permettaient pas d'acquérir et d'exploiter la station.

2. Tout ce que sait la Société c'est que, selon la presse quotidienne, le prix de vente était d'environ cinq millions de dollars.

3. D'après l'étude menée par Radio-Canada, elle aurait probablement enregistré un déficit d'exploitation de plusieurs centaines de milliers de dollars au cours des trois années suivant l'acquisition de la station.

4. 5. 6. Les délibérations n'étant pas encore terminées, aucune décision définitive n'a été prise concernant le nombre des canaux de télévision du satellite qui seront réservés à Radio-Canada ni au sujet de ce que coûteraient ces canaux à la Société.

LES SUBVENTIONS AUX SERVICES D'URGENCE DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE

Question nº 130—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il annoncé des réductions pour l'année 1970-1971 relatives aux services de santé et aux services de bien-être d'urgence ainsi qu'aux subventions générales et nationales à l'hygiène?

2. Quand a-t-on informé les gouvernements provinciaux que ces réductions intéressaient certaines ententes fédérales-provinciales?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. *a*) Service de Santé d'urgence, le 25 septembre 1969; *b*) Service de bien-être d'urgence, le 25 septembre 1969; *c*) Subvention générale et nationale à l'hygiène; à la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé tenue à Ottawa le 4 novembre 1968, nous avons annoncé que certaines subventions à l'hygiène seraient éliminées progressivement sur une période de trois ans, à compter du 1er avril 1969.

2. *a*) Service de Santé d'urgence, le 3 octobre 1969, par lettre expédiée ce même jour. *b*) Service de bien-être d'urgence, à la conférence fédérale-provinciale des Directeurs des services de bien-être d'urgence, les 15 et 16 octobre 1969. *c*) Subventions générales à l'hygiène, voir réponse ci-dessus (Partie 1-*c*).

LA TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA—LA RÉGLEMENTATION DE LA PUBLICITÉ COMMERCIALE

Question nº 153—**M. Mather:**

1. Quelle est la réglementation actuelle de Radio-Canada en matière de publicité commerciale à la télévision?

2. Des modifications à cette réglementation sont-elles prévues?

[L'hon. M. Pelletier.]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Les règlements de la Société Radio-Canada touchant la publicité commerciale à la télévision résident dans un certain nombre de directives internes fort détaillées exposant la politique commerciale de la Société dans de nombreux domaines, notamment le code publicitaire, les méthodes, les tarifs et remises et les politiques d'ordre général. Ces documents forment plusieurs volumes.

2. Oui. Les politiques commerciales de la Société font l'objet d'études périodiques et des modifications que les circonstances motivent.

LES CRITÈRES RELATIFS À LA NOMINATION DE M. LLOYD AXWORTHY

Question nº 178—**M. Nystrom:**

Sur quels critères spéciaux s'est fondé le secrétariat d'État pour nommer M. Lloyd Axworthy membre du Conseil de la Compagnie des jeunes Canadiens?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Aux termes de l'article 15*a*) de la loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens, l'un des principaux objectifs de la Compagnie est de «se livrer à des initiatives de développement communautaire dans des régions urbaines et rurales du Canada». C'est pourquoi, il fallait obtenir les avis d'un expert en la matière. M. Axworthy est le directeur actuel du Institute of Urban Studies de l'Université de Winnipeg, pour le logement et le développement. A ce titre, il devrait être en mesure d'aider aux entreprises de la Compagnie des jeunes Canadiens dans ce domaine.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA ET LA PAUVRETÉ

Question nº 179—**M. Nystrom:**

Le gouvernement du Canada voit-il d'un œil favorable la recommandation, faite par le Conseil économique du Canada dans son dernier rapport annuel, en faveur de *a*) l'établissement d'un organisme fédéral-provincial chargé d'étudier la situation de la pauvreté au Canada et *b*) l'établissement par le gouvernement fédéral d'un bureau appelé à fournir des renseignements et à coordonner les recherches qui se font sur la pauvreté?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): *a*) et *b*) Le gouvernement du Canada évalue présentement les programmes fédéraux de progrès social. Toute décision résultant de cette évaluation sera annoncée par le gouvernement de la façon habituelle.

L'AIDE FINANCIÈRE DE LA CJC À L'EVERDALE PLACE SCHOOL

Question nº 185—**M. Orlikow:**

1. Quelle aide financière la Compagnie des jeunes Canadiens a-t-elle accordée, chaque année, à

l'*Everdale Place School*, depuis qu'elle subventionne cette école?

2. Combien de membres du personnel de l'école et combien de volontaires de la Compagnie ont reçu un appui financier à l'*Everdale Place School*, au cours de chacune de ces années?

3. Combien d'élèves fréquentent l'école?

4. Combien doivent payer les parents de chaque étudiant?

5. Quelles méthodes a-t-on élaborées pour introduire, dans le système scolaire en vigueur en Ontario, de nouvelle théories pédagogiques qui se sont avérées un succès?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Compagnie des jeunes Canadiens me transmet les renseignements suivants: 1. Pour l'année se terminant le 31 mars 1968, $33,490; pour l'année se terminant le 31 mars 1969, $46,407.

2. De juin 1967 à septembre 1969, six volontaires et un membre du personnel. Depuis le 30 septembre 1969, la Compagnie des jeunes Canadiens a appuyé deux volontaires et continuera à le faire jusqu'en juin 1970, date à laquelle prend fin ce programme d'aide.

3. Quarante élèves fréquentent actuellement à plein temps.

4. Les frais de scolarité ordinaires à Everdale Place sont de $1,350. Sur les quarante élèves actuellement inscrits, 9 ont des bourses; 2 payent les frais de scolarité ordinaires; 29 payent de $0 à $2,600. Les parents de deux élèves ont payé le double des frais de scolarité ordinaires afin d'aider financièrement Everdale Place.

5. L'institution a établi des contacts avec divers corps d'enseignement tels que l'Ontario Institute of Studies in Education, l'Ontario College of Education et l'Université York. Les professeurs d'Everdale Place acceptent les nombreuses invitations à faire des causeries, qu'ils reçoivent d'associations d'enseignants, d'élèves d'écoles secondaires et primaires, de sociétés d'assistance sociale ou des organes d'information. Everdale assure aussi la publication de la revue à fort tirage *This Magazine is About Schools.*

LES CADRES DE LA CJC

Question nº 186—**M. Orlikow:**

1. Quels étaient les cadres de la Compagnie des jeunes Canadiens pour l'année se terminant le 31 mars 1969?

2. Quels ont été la rémunération et les avantages marginaux accordés à ces cadres au cours de cette période?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Compagnie des jeunes Canadiens me transmet les renseignements suivants: 1. Au cours de l'année qui s'est terminée le 31 mars 1969, l'effectif de la Compagnie a été, en moyenne, de cinquante-quatre personnes.

2. Les traitements versés aux membres du personnel pendant cette période s'élèvent à $448,230.53. Les cotisations, contributions et primes payées pour le personnel (assurance-médicale, assurance-hospitalisation de l'Ontario, assurance d'indemnité en cas de décès, assurance-chômage, fonds de retraite, régime des rentes du Québec et régime de pensions du Canada), se montent à $29,387.55.

LA PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Question nº 198—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien de personnes au Canada, par province, reçoivent une pension de vieillesse?

2. Des bénéficiaires d'une pension de vieillesse, combien au Canada, par province, reçoivent le supplément de revenu garanti?

3. Des bénéficiaires du supplément de revenu garanti, combien au Canada, par province, reçoivent le montant global?

4. Quel montant, au Canada et par province, les bénéficiaires d'une pension de vieillesse reçoivent-ils à titre de supplément de revenu garanti?

5. Les réponses aux questions qui précèdent tiennent-elles compte des personnes vivant à l'étranger et recevant une pension de vieillesse et, dans le cas de l'affirmative, de combien de personnes s'agit-il et si celles-ci sont réparties par province, quel en est le nombre pour chaque province?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Voici les données disponibles au 30 septembre 1969:

	Section 1	Section 2	Section 3	Section 4
Terre-Neuve	28,974	23,297	18,581	$ 29.78
Île du Prince-Édouard	11,483	8,273	5,576	27.78
Nouvelle-Écosse	64,895	40,402	26,366	27.68
Nouveau-Brunswick	49,093	30,879	21,498	28.00
Québec	356,170	212,951	144,473	28.33
Ontario	564,126	241,975	125,144	25.22
Manitoba	86,273	46,557	26,248	27.96
Saskatchewan	85,196	42,679	24,738	27.06
Alberta	102,610	54,730	32,405	31.05
Colombie-Britannique	179,791	83,270	47,561	26.50
Territoires du Nord-Ouest	738	625	569	31.20
Yukon	419	235	199	31.20
	1,529,768	785,873	473,358	$ 27.11

Section 5. Oui. Voici le nombre de personnes vivant à l'étranger et recevant la pension de sécurité de la vieillesse. Nous n'avons pas de données permettant d'établir le nombre de ces personnes qui reçoivent le supplément du revenu garanti, lequel n'est payable à l'extérieur du Canada qu'au cours des six premiers mois d'absence.

Terre-Neuve	93
Île du Prince-Édouard	50
Nouvelle-Écosse	335
Nouveau-Brunswick	373
Québec	2,465
Ontario	4,777
Manitoba	585
Saskatchewan	535
Alberta	641
Colombie-Britannique	2,837
Territoires du Nord-Ouest	1
Yukon	6
	12,698

LES PENSIONS RELATIVES À LA GRC

Question nº 202—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien de membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada touchent une pension située dans chacune des limites ci-après: *a*) moins de $20 par mois, *b*) $20 à $29.99 par mois, *c*) $30 à $39.99 par mois, *d*) $40 à $49.99 par mois, *e*) $50 à $59.99 par mois, *f*) $60 à $69.99 par mois, *g*) $70 à $79.99 par mois, *h*) $80 à $89.99 par mois, *i*) $90 à $99.99 par mois, *j*) $100 à $149.99 par mois, *k*) $150 à $199.99 par mois. *l*) $200 à $249.99 par mois, *m*) $250 à $299.99 par mois, *n*) $300 par mois et plus?

2. Combien de veuves de membres de la GRC ou de membres retraités de la GRC touchent une pension située dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?

3. Quel est le nombre de membres retraités de la GRC et quel est le nombre de veuves de membres de la GRC ou de membres retraités de la GRC qui résident actuellement dans chaque province?

4. A l'égard de combien d'orphelins de membres de la GRC paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. *a*) Néant, *b*) néant, *c*) 4, *d*) 4, *e*) 13, *f*) 31, *g*) 41, *h*) 41, *i*) 46, *j*) 396, *k*) 392, *l*) 359, *m*) 280, et *n*) 705.

2. *a*) 12, *b*) 10, *c*) 10, *d*) 21, *e*) 21, *f*) 24, *g*) 14, *h*) 8, *i*) 11, *j*) 51, *k*) 30, *l*) 10, *m*) 5, et *n*) 4.

[L'hon. M. Munro.]

3. Province	Membres retraités	Veuves
Terre-Neuve	36	2
Île du Prince-Édouard	20	Néant
Nouvelle-Écosse	178	13
Nouveau-Brunswick	66	7
Québec	178	7
Ontario	498	63
Manitoba	117	9
Saskatchewan	145	6
Alberta	323	27
Colombie-Britannique	649	86
Territoires du Nord-Ouest	24	Néant
A l'extérieur du Canada	78	11

4. 101—Moyenne $27.07.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES—L'EXCLUSION DU COMTÉ DE RENFREW

Question nº 232—**M. Peters:**

1. Pour quelles raisons l'Est de l'Ontario, et le comité de Renfrew en particulier, ont-ils été exclus des régions résignées bénéficiaires des programmes d'aide au développement?

2. Le gouvernement de l'Ontario a-t-il donné son accord à ces exclusions?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Bien que l'Est de l'Ontario ait connu une expansion économique moins rapide que le Sud de l'Ontario, son taux de croissance est très près de la moyenne nationale. Cela est également vrai de l'accroissement des possibilités d'emploi, même dans le comté de Renfrew.

2. Le ministère n'a demandé à aucun gouvernement provincial d'approuver officiellement l'exclusion d'une région ou d'une autre. Le gouvernement de l'Ontario a reconnu la validité des raisons pour lesquelles on a accordé la priorité au Nord de l'Ontario lors de la désignation des régions dans le cadre du programme de subventions à l'industrie.

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Question nº 237—**M. Winch:**

1. La Commission nationale des libérations conditionnelles a-t-elle restreint cette année le recrutement d'agents de libération conditionnelle?

2. Dans l'affirmative, quelles sont les raisons de la remise à plus tard de ce recrutement?

3. Existe-t-il un arriéré de demandes de libération dans l'ensemble du Canada et, dans l'affirmative, quel en est le nombre?

4. A combien revient approximativement chaque année, au Trésor fédéral. la garde d'un prisonnier?

5. Combien y a-t-il actuellement d'agents de libération conditionnelle employés par la Commission nationale des libérations conditionenelles?

6. Combien y a-t-il actuellement de prisonniers en liberté conditionnelle au Canada?

7. Quel est actuellement le coût total des appointements des agents de libération conditionnelle employés par la Commission nationale?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): 1. Partiellement.

2. Parce que l'effectif autorisé a été fixé à celui en vigueur le 31 juillet 1969. Plus tard, ces restrictions ont été levées en partie.

3. Non. Environ 300 cas pouraient être considérés comme un arriéré, mais ce chiffre accuse une diminution par rapport à l'arriéré qui existait il y a quelques mois.

4. Les frais moyens par détenu d'une institution pénitentiaire fédérale ont été de $6,654 pendant l'année financièree 1968-1969. Ce montant ne comprend pas le coût de construction des établissements.

5. Il y en avait 109 le 23 octbre 1969.

6. Il y en avait 3,306 le 30 septembre 1969.

7. Il est de $1,128,270 par année.

L'IMMIGRATION AU CANADA DE MÉDECINS ET D'INFIRMIERS AMÉRICAINS

Question nº 242—**M. Mather:**

Combien de médecins et d'infirmiers des États-Unis ont immigré au Canada à cause de la loi américaine sur le service militaire obligatoire ou depuis l'adoption de cette mesure?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Au cours des dix dernières années, de 1959 à 1968, 7,487 médecins et chirurgiens ont été admis au Canada en provenance des États-Unis. Nous n'avons pas de chiffre indiquant le nombre d'infirmiers qui sont venus s'établir dans notre pays. Le ministère ne peut affirmer ce qui a poussé ces gens à immigrer au Canada.

L'AMÉNAGEMENT DE LA CITÉ DU HAVRE

Question nº 245—**M. Gilbert:**

1. La Société *Community Development Consultants Limited* a-t-elle établi, pour la Société centrale d'hypothèques et de logement, un plan directeur d'aménagement de la Cité du Havre, à Montréal?

2. Les représentants de la Société centrale d'hypothèques et de logement, de la ville de Montréal et du Conseil des ports nationaux ont-ils étudié ce plan lors d'une réunion en mai dernier?

3. Quels ont été les résultats de cette réunion?

4. Quelles mesures le gouvernement du Canada propose-t-il de prendre en ce qui concerne l'aménagement de la Cité du Havre?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): 1. Les services de la Community Development Consultants Limited ont été retenus conjointement par la Société centrale d'hypothèques et de logement et le Conseil des ports nationaux pour préparer un plan d'aménagement des terrains appartenant au gouvernement fédéral à la Cité du Havre, à Montréal.

2. Un avant-projet préparé par ces experts-conseils a été étudié lors d'une réunion avec les représentants de la ville de Montréal afin de les mettre au courant des progrès de cette étude. Étaient aussi présents certains hauts-fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement et du Conseil des ports nationaux.

3. Vu que cette rencontre avait pour but de clarifier certaines questions d'intérêt mutuel entre la ville de Montréal et les experts-conseils, cette réunion a aidé les experts-conseils dans leurs conclusions.

4. Aucune mesure immédiate n'a été proposée. L'utilisation future de ces terrains est encore à l'étude.

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE AMBASSADE DU CANADA AU VATICAN

Question nº 255—**M. Howard (Skeena):**

Pour l'année financière 1969-1970, quelles sont les dépenses prévues par le gouvernement pour l'établissement d'une ambassade du Canada au Vatican?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): $62,000.00.

LES SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Question nº 257—**M. Burton:**

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale, quand il examine une demande de subvention d'encouragement au développement présentée en vertu du Bill C-202, tient-il compte du fait que le requérant ait reçu ou non une forme quelconque d'aide provinciale?

2. Quels autres critères entrent en ligne de compte quand on examine une demande de subvention aux termes du Bill C-202?

M. Martin O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Oui (voir article 6c, de la loi).

2. Les autres critères sont définis à l'article 6 de la loi.

L'EXODE DE RURAUX VERS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

Question nº 266—**M. Burton:**

Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il été avisé par le gouvernement du Québec des projets selon lesquels une douzaine de hameaux situés dans la partie orientale du Québec seraient rasés et leurs habitants transférés dans de plus grandes agglomérations et, si oui, quand le ministère a-t-il été informé des projets du gouvernement du Québec?

M. Martin O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): S'il s'agit des projets entrepris en vue d'aider les personnes qui désirent quitter certains hameaux sans avenir économique, le ministère en a été avisé le 15 décembre 1968.

TERRE-NEUVE—LA FORMATION D'AGENTS DE LA PROMOTION INDUSTRIELLE

Question nº 267—**M. Marshall:**

Des demandes touchant les cours de formation à l'intention des agents de promotion industrielle offerts par les Services des renseignements et de la promotion industrielle du ministère de l'Expansion économique régionale ont-elles été faites par la province de Terre-Neuve?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Oui, les Services de renseignements et de la promotion industrielle ont déjà donné un cours et en donneront deux autres d'ici peu.

LA POSE DE NOUVELLES FENÊTRES AU PARLEMENT

Question nº 269—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Depuis six mois, combien de fenêtres de l'édifice central du Parlement a-t-on remplacées?
2. Combien coûtait chaque nouvelle fenêtre?
3. Qu'a-t-on fait des fenêtres remplacées?
4. Quel a été le coût total des travaux?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. 698 fenêtres.

2. Le coût moyen est de $115.

3. La disposition de ces fenêtres a été laissée à l'entrepreneur aux termes du contrat.

4. $80,500.

LES PRÊTS AUX PÊCHEURS, AUX FERMIERS ET AUX PETITS EXPLOITANTS

Question nº 270—**M. Marshall:**

1. Combien de demandes ont été reçues concernant les programmes suivants: *a*) prêts aidant aux opérations de pêches, *b*) prêts destinés aux améliorations agricoles, *c*) prêts aux petites entreprises?
2. Combien ont été approuvées et combien ont été refusées?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1. Les demandes de prêt en vertu de tous ces programmes sont présentées aux banques et non au gouvernement. Nous ne sommes pas informés des demandes reçues mais seulement des prêts approuvés puisque les banques sont chargées en vertu de la loi de décider si un prêt doit être accordé ou non.

2. Voici combien de prêts ont été accordés en vertu des divers programmes depuis le début jusqu'au 31 décembre 1968:

	Nombre	Valeur $
Prêts aidant aux opérations de pêche	2,788	7,272,291
Prêts destinés aux améliorations agricoles	1,433,297	2,186,221,728
Prêts aux petites entreprises	19,411	179,063,241

*LES AFFICHES DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Question nº 290—**L'hon. M. Dinsdale:**

Existe-t-il une directive qui détourne les agents d'information du Centre national des arts de poser des affiches dans les édifices du gouvernement fédéral? Dans l'affirmative, qu'est-ce qui motive cette directive?

[M. Marshall.]

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): En ce qui concerne le ministère des Travaux publics, il n'y a pas de telle directive. Je pourrais ajouter après enquête que la direction du Centre des arts n'a formulé aucune plainte à ce sujet. Au contraire, on nous a dit que les agents d'information du Centre des arts peuvent toujours compter sur la collaboration de tous les ministères.

L'AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

Question nº 298—**M. Danson:**

1. A combien s'élève le total des subventions accordées à chaque province pour la construction de l'autoroute transcanadienne?
2. Combien de milles mesure chaque tronçon provincial de l'autoroute transcanadienne?
3. Quel est le volume de la circulation par mille dans chaque province?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. La liste ci-après indique le montant des subventions accordées aux provinces au 30 septembre 1969 dans le cadre du programme relatif à la route transcanadienne:

	millions
Terre-Neuve	$112.0
Île-du-Prince-Édouard	10.7
Nouvelle-Écosse	72.5
Nouveau-Brunswick	89.5
Québec	159.5
Ontario	134.9
Manitoba	21.0
Saskatchewan	17.7
Alberta	23.4
Colombie-Britannique	121.2

2. Le nombre de milles de chaque tronçon provincial de la route transcanadienne est comme il suit:

	milles
Terre-Neuve	565*
Île-du-Prince-Édouard	71
Nouvelle-Écosse	278
Nouveau-Brunswick	376
Québec	388
Ontario	1453
Manitoba	310
Saskatchewan	406
Alberta	333†
Colombie-Britannique	616‡

* Y compris 25 milles traversant le parc national Terra Nova.

† Y compris 51 milles traversant le parc national Banff.

‡ Y compris 64 milles traversant les parcs nationaux Yoho, Glacier et Revelstoke.

3. Étant donné que l'administration de la route transcanadienne relève du gouvernement provincial, le volume de la circulation n'est pas établi par le gouvernement fédéral.

LA BASE NAVALE DE CORNWALLIS

Question nº 304—**M. Comeau:**

1. Le gouvernement envisage-t-il l'abandon de la base navale de Cornwallis pour les Forces armées?
2. Le ministère de la Défense nationale projette-t-il une compression de personnel à Cornwallis et, dans l'affirmative, quelle sera-t-elle?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la défense nationale): 1. Non.

2. Tous les établissements sont à l'étude afin de réaliser des économies de frais d'exploitation, de sorte que le ministère puisse fonctionner dans les limites de son budget actuel et de son budget proposé. Par conséquent, il est possible qu'il y ait des réductions de personnel à la BFC de Cornwallis.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE

Question nº 305—**M. Comeau:**

1. Combien de bureaux de poste ont été fermés au Canada au cours de l'année dernière?
2. Combien y en a-t-il par province?
3. Combien prévoit-on en fermer?
4. Combien prévoit-on en fermer dans la province de la Nouvelle-Écosse, et où sont-ils situés?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):
1. 478.

2. Terre-Neuve, 23; Nouvelle-Écosse, 61; Île du Prince-Édouard, 16; Nouveau-Brunswick, 44; Québec, 86; Ontario, 117; Manitoba, 23; Saskatchewan, 42; Alberta, 52; Colombie-Britannique, 12; Territoires du Nord-Ouest, 1 et Yukon, 1.

3. 303.

4. *a*) 42; *b*) Argyle Head, Aspy Bay, Athol, Bay St. Lawrence, Bramber, Cambridge, Capstick, Dalhousie West, East Dover, East Ferry, Ecum Secum, Ecum Secum Bridge, Glenholme, Grand Anse, Gypsum Mines, Harbourville, Indian Point, Latties Brook, Little Bass River, Londonderry Station, Meat Cove, Melanson, Middle Stewiacke, Mink Cove, Morden, Mushaboom, Nappan, Oban, Pembroke, River Philip, Seaview, Somerset, South West Mabou, South River Lake, Spry Bay, Sugar Loaf, Sweets Corners, Tidville, Upper Wedgeport, Wentworth Centre, West Brook et West La Have.

LA DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE DANS L'OUEST CANADIEN

Question nº 314—**M. Robinson:**

Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de mettre en œuvre un programme d'agriculture diversifiée dans l'Ouest du Canada?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Le gouvernement continuera d'appliquer ses programmes d'information et d'orientation qui aideront les agriculteurs à décider eux-mêmes des types de production à entreprendre.

LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Question nº 341—**M. Marshall:**

1. Quelle est la répartition, par province, des 131 demandes reçues en application de la Loi sur les subventions au développement régional?
2. Des demandes ont-elles été rejetées et, dans l'affirmative, qui les avait présentées?
3. Quels sont les noms des requérants auxquels on a fait une offre?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique et régionale): Le ministère donnera tous les détails pertinents à chaque demande dès qu'il aura fait une offre de subvention et que les travaux seront commencés. D'ici là, il est essentiel à l'exécution de la loi que nous ne dévoilions pas les projets qui nous sont confiés à titre confidentiel. L'analyse statistique des demandes, offres, refus, etc., selon les provinces, ne sera pas publiée mensuellement car cela risquerait dans certains cas de permettre de tirer des conclusions; ces statistiques seront publiées une fois l'an.

LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DU RETRAIT DES FORCES MILITAIRES

Question nº 351—**L'hon. M. MacLean:**

Le ministre de la Défense nationale pourrait-il présenter à la Chambre une évaluation du temps qu'il faudra pour que les économies effectuées sur les dépenses courantes, à la suite de ce retrait des forces canadiennes de certaines bases égalent les pertes de capitaux que ces retraits pourraient entraîner?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Les économies sur les frais des opérations et de l'entretien des bases seront réalisées progressivement par le Ministère, au fur et à mesure que se poursuivra la mise en œuvre du Programme de fusionnement des bases, et ces économies atteindront un maximum lorsque les bases auront été fermées et cédées à d'autres propriétaires. Il est impossible de déterminer d'avance le prix de la vente ou du transfert des installations.

L'ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE

Question nº 352—**M. Comeau:**

1. Va-t-on cesser d'affecter des fonds à l'Organisation des mesures d'urgence et, dans l'affirmative, quand et pour quelles raisons?
2. Quel est le coût actuel de ce programme?
3. Le collège de l'OMU d'Arnprior restera-t-il ouvert?
4. A combien revient le fonctionnement de ce collège?
5. Combien de personnes figurent sur la liste du personnel permanent de cette organisation et quelle est l'échelle de leurs traitements?
6. Combien d'employés travaillent à temps partiel pour cette organisation et quelle est l'échelle de leur traitement?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. On ne projette pas de mettre fin aux activités de l'Organisation des mesures d'urgence du Canada.

2. $5,000,000.

3. Oui.

4. Pendant l'année financière en cours, $404,980.

5. L'effectif actuel de l'Organisation des mesures d'urgence du Canada compte 92 postes. Les traitements s'échelonnent d'environ $4,400 à environ $27,000 par année, et la moyenne s'établit à environ $11,000.

6. Aucun.

LA CAISSE DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE

Question nº 360—**M. Barnett:**

1. Pour chacune des cinq dernières années, quel est le montant total des contributions des membres de la Gendarmerie royale du Canada à la Caisse de retraite de la GRC?

2. Pour chacune des cinq dernières années, quel est le revenu de placements de la Caisse?

3. Pour chacune des cinq dernières années, quel est le montant des pensions versées par la Caisse?

4. A la fin de chacune des cinq dernières années financières, quel était l'état des disponibilités de la Caisse?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. 1964-1965, $2,100,821.99; 1965-1966, $2,252,196.56; 1966-1967, $2,155,858.34; 1967-1968, $2,732,507.42; 1968-1969, $3,385,623.96.

2. L'intérêt est ajouté au compte de la caisse de retraite de la GRC, le dernier jour de chaque trimestre d'une année financière, à savoir, le 30 juin, le 30 septembre, le 31 décembre et le 31 mars, respectivement au taux d'un pour cent du solde qui demeurait au crédit dudit compte le dernier jour du précédent trimestre.

Année	Intérêt $
1964-1965	1,929,488.33
1965-1966	2,420,759.75
1966-1967	2,841,067.52
1967-1968	3,534,722.02
1968-1969	4,494,764.86

3.

1964-1965	419,929.17
1965-1966	509,394.31
1966-1967	637,898.76
1967-1968	778,415.27
1968-1969	880,981.63

4.

1964-1965	57,706,948.59
1965-1966	65,411,253.45
1966-1967	85,081,315.27
1967-1968	104,724,111.76
1968-1969	130,811,253.12

[L'hon. M. Cadieux.]

LE REMPLACEMENT D'APPAREILS ARGUS PAR DES LOCKHEED P-3C

Question nº 366—**L'hon. M. Lambert:**

1. A-t-on pris la décision de remplacer l'Argus par le Lockheed P-3C Orion et, si oui, à quelle date cette décision a-t-elle été prise?

2. Combien d'appareils se propose-t-on d'acheter?

3. Quel est le prix estimatif par appareil, y compris pièces de rechange, etc.?

4. Quand se propose-t-on de commencer le remplacement, et quand devrait-il être terminé?

5. Que pense-t-on faire des appareils Argus?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1, 2, 3, 4 et 5. Prière de se reporter à la page 8419 du Hansard, en date du 7 mai 1969. Il est à prévoir que les études qui y sont mentionnées seront terminées vers le milieu de l'année 1970.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES SUBVENTIONS DU CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE

Question nº 164—**M. Broadbent:**

1. Pour les années 1965, 1966, 1967, 1968 et 1969, *a*) combien de sociétés qui sont possédées ou dirigées par des non-résidents ont bénéficié de subventions financières ou incitatrices dans le cadre du programme du Conseil de recherches pour la défense relatif à la recherche industrielle pour la défense et quelles sont ces sociétés et, *b*) dans chaque cas, à combien s'élevait la subvention financière ou incitatrice accordée?

2. Pour les mêmes années, *a*) combien de sociétés qui sont possédées ou dirigées par des Canadiens ont bénéficié de subventions financières dans le cadre du programme de recherche industrielle pour la défense et quelles sont ces sociétés et, *b*) dans chaque cas, à combien s'élevait la subvention financière ou incitatrice accordée?

(Le document est déposé.)

LES SUBVENTIONS DU CONSEIL DES ARTS

Question nº 181—**M. Nystrom:**

1. Quelle est la ligne de conduite adoptée par le Conseil des arts lorsqu'il subventionne des revues canadiennes qui publient à la fois des articles de nature littéraire (ou artistique) et politique?

2. Le Conseil des arts subventionne-t-il uniquement des revues purement littéraires ou artistiques?

3. Quelles revues canadiennes ont reçu des subventions du Conseil des arts pendant les années 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968 et 1969 et à combien s'élevait chaque subvention?

4. Pour quelles raisons le Conseil des arts a-t-il refusé des subventions à la revue *Canadian Dimension*?

5. Pour quelles raisons le Conseil des arts a-t-il refusé des subventions à la revue *Edge Magazine*?

6. Pour quelles raisons le Conseil des arts a-t-il accepté de donner des subventions à la revue québécoise «Liberté»?

7. La revue «Liberté» publie-t-elle des articles à caractère politique?

8. M. Naim Kattan est-il «préposé aux arts» au Conseil?

9. M. Naim Kattan rédige-t-il des articles qui sont publiés dans la revue «Liberté»?

10. Si oui, à quelles dates ont-ils été publiés dans la revue «Liberté»?

(Le document est déposé.)

• (2.10 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DES SECOURS AU BIAFRA

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Greenwood, l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante, dont l'étude s'impose d'urgence. Il s'agit de la réponse du premier ministre à une question qu'on lui a posée vendredi, et qui figure à la page 824 du hansard; il a dit que les autorités du Biafra ne permettent pas les vols de jour et tirent parti des vols de nuit pour dissimuler la livraison d'armes. Je ferai remarquer que ces derniers mots ne sont pas ceux qu'a utilisés le premier ministre. Il a dit textuellement: «pour recevoir des livraisons d'armes».

Comme cette déclaration peut faire grand tort à notre longue tradition de neutralité, et compromettre les importantes activités de secours dont dépendent les vies de millions de civils, je demande à Votre Honneur de bien vouloir accepter cette motion.

M. l'Orateur: Le député de Fundy-Royal a proposé une motion d'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, afin de discuter une déclaration faite par le premier ministre vendredi dernier. Ainsi que tous les députés le savent, ce que la présidence doit déterminer n'est pas l'importance de la question, mais si la Chambre doit s'ajourner pour un débat d'urgence en vertu des dispositions de l'article 26.

Le Règlement ne peut être invoqué pour lancer un débat sur un sujet de nature permanente. Il semble que même si l'on tient compte des observations du premier ministre évoquées par le député, l'essence du problème était présente à l'esprit des députés depuis des mois et, en fait, a été débattue à plusieurs reprises ici même. Même si l'on argumente qu'une dimension nouvelle y a été ajoutée, le fond du sujet reste le même et, je le crains, le restera sans doute pendant un certain temps.

Cet article du Règlement exige aussi que la présidence tienne compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens. J'imagine que les occasions seront nombreuses. C'est pourquoi je dois décider, non sans regret, que la Chambre ne peut actuellement être saisie de la motion du député.

QUESTIONS ORALES

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA ET LE BIAFRA—LA POSITION DU CANADA QUANT À LA GUERRE CIVILE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur l'Orateur. Elle porte sur ses commentaires de vendredi, alors qu'il a accusé les autorités du Biafra d'utiliser les organismes de secours pour recevoir des livraisons d'armes ou pour les dissimuler. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si cette dénonciation exrêmement partisane à l'endroit du colonel Ojukwu signifie que le Canada a abandonné sa position de non-engagement ou de neutralité quant à la guerre civile et que le gouvernement entend aujourd'hui appuyer sans réserve la position du général Gowon et des autorités fédérales nigérianes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Notre position, monsieur l'Orateur, a toujours été la suivante: le général Gowon dirige le gouvernement légitime du Nigeria et le colonel Ojukwu est le chef d'un groupe sécessionniste. Le gouvernement canadien est toujours resté en dehors de cette guerre civile, bien que les deux partis de l'opposition n'aient cessé de l'inciter à s'en mêler et à mettre son aviation, etc. au service de la faction séparatiste. Nous n'avons pas changé d'attitude et, après avoir observé le déroulement de cette guerre civile, il est évident, pour nous comme pour un nombre toujours plus grand de Canadiens, que le colonel Ojukwu ne tient pas du tout aux vols de jour.

L'opportunité de vols de jour lui a été exposée de diverses façons par notre gouvernement, celui des États-Unis et d'autres encore, non pas directement, mais sous [illegible]

d'offre de moyens permettant à la Croix-Rouge de commencer des vols diurnes. Le colonel Ojukwu n'a pas jugé bon d'accueillir ces vols et c'est pourquoi, à regret, nous en venons à la conclusion qu'il se soucie moins des enfants affamés du Biafra que d'envois d'armes et de victoires problématiques de propagande politique à travers le monde.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Selon le premier ministre, les autorités biafraises utilisent les vols nocturnes pour recevoir des armes. Est-ce là une hypothèse ou l'affirmation s'appuie-t-elle sur des renseignements fournis par les organismes de secours qui travaillent dans la région? Le premier ministre pourrait-il nous dire quelles sont ses sources d'information, car nos équipes d'observateurs n'auraient apparemment visité que cette partie du Nigéria que contrôlent les autorités fédérales. Le premier ministre indiquerait-il sur quoi il s'appuie pour porter des accusations aussi graves?

Le très hon. M. Trudeau: Nous nous fondons sur l'attitude du colonel Ojukwu lui-même et des dirigeants biafrais, qui semblent vouloir inventer des raisons pour ne pas accepter les vols de jour. La CICR—la Commission internationale de la Croix-Rouge—la Croix-Rouge canadienne, les gouvernements canadien et américain et d'autres ont cherché des moyens de faire parvenir au Biafra des approvisionnements de secours, notamment des produits alimentaires, des drogues et des médicaments, pourvu que les dirigeants biafrais nous permettent d'utiliser de jour la piste d'atterrissage.

La CICR a eu des pourparlers avec les dirigeants du Nigeria et les forces de sécurité nigérianes, afin qu'ils autorisent les vols de jour, pour transporter des approvisionnements de secours. Le gouvernement canadien a discuté la possibilité de fournir des observateurs pour les vols de la CICR, en vue de s'assurer qu'ils ne transportent que des produits alimentaires et médicaux, garantissant ainsi aux Nigérians que les vols de jour ne seront pas utilisés pour le transport d'armes. Chaque fois, pour une raison quelconque, les autorités biafraises ont refusé les vols de jour. A mon avis, si les membres de l'opposition et les autres Canadiens qui sympathisent avec la population civile du Biafra voulaient seulement voir la situation en toute objectivité, ils ne seraient plus dupes de la propagande biafraise et ils aideraient la Croix-Rouge internationale à organiser des vols de secours de jour.

[Le très hon. M. Trudeau.]

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a indiqué que son accusation contre le colonel Ojukwu est une simple conjecture et qu'il ne s'appuie pas sur des renseignements sûrs pour accuser les autorités biafraises de profiter des vols de nuit pour faire entrer des armes. Ai-je raison de penser que le premier ministre fait une supposition?

Le très hon. M. Trudeau: Il ne s'agit pas d'une supposition, monsieur l'Orateur. Il est notoire que les vols de nuit servent au transport d'armes. Ce ne sont pas des suppositions.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser au premier ministre la question suivante? Abstraction faite du général Ojukwu et sans vouloir blâmer le Nigeria ou le Biafra, je voudrais savoir si le premier ministre veut dire que le gouvernement ne songe plus à donner suite aux demandes de secours de Canairelief à l'intention des affamés du Biafra, ou s'il prend prétexte de son opinion concernant la propagande du général Ojukwu pour se croiser les bras?

Le très hon. M. Trudeau: Pas du tout, monsieur l'Orateur. Nous sommes disposés à examiner d'autres moyens de venir en aide à la population affamée du Biafra. Nous avons proposé d'autres moyens, notamment des parachutages, le recours à des hélicoptères, le passage de cours d'eau, etc. Chaque fois, les autorités du Biafra ne peuvent accepter ces solutions de rechange. Comme je l'ai dit l'autre jour, ce n'est pas un problème de disponibilité des secours. Ce n'est pas comme s'il n'y avait ni aliments ni autres secours à envoyer au Biafra. C'est la façon de les acheminer qui pose un problème. L'honorable député ne doit pas conclure que nous ne tenons pas à offrir des secours. Nous n'avons pas trouvé de façon plus sensée de le faire que d'acheminer les secours le jour, et je suis surpris que l'opposition ne nous appuie pas là-dessus.

M. Brewin: Le gouvernement ne songera-t-il pas à utiliser les moyens existants, notamment Canairelief et les Églises, qui s'en occupent déjà, mais doivent compter sur notre gouvernement?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous avons déjà donné notre appui à la Croix-Rouge internationale qui y achemine des vivres depuis longtemps. Elle juge qu'on y gagnerait énormément à le faire de jour. Nous ne tenons pas à compromettre ses efforts, en

vue de trouver des moyens de transporter des vivres de jour. Tous s'accordent à dire qu'on pourrait multiplier l'aide si le colonel Ojukwu permettait les vols diurnes. Si par hasard la Croix-Rouge abandonne et se dit qu'il n'y a plus rien à faire, nous chercherons alors d'autres moyens de secourir ce peuple affamé. Je le répète, les vols diurnes constituent la solution la plus facile, et je ne vois pas pourquoi on les interdit, sinon par propagande.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Il y a quelques mois, le premier ministre a mentionné que des enfants biafrais pourraient émigrer au Canada et j'aimerais lui demander s'il a reçu des réponses favorables de familles ou d'institutions canadiennes disposées à accueillir ces enfants, et dirait-il si son invitation tient encore?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour placer la réponse dans son contexte, je dirai qu'il s'agissait de savoir si les avions Hercules qui transportaient des vivres au Biafra pourraient aussi servir à en faire sortir des enfants. J'ai dit que je ne voyais aucune objection à l'émigration de ces enfants si l'on trouvait des endroits pour les héberger et j'ai signalé qu'à ce moment-là, il pourrait peut-être y avoir des offres de la part de foyers bénévoles.

Je dois dire que je n'ai pas reçu d'offres et je n'ai pas entendu parler que des Canadiens en nombre significatif aient accepté d'héberger des enfants biafrais. Mais, au contraire, j'ai entendu des arguments à l'effet qu'un tel geste ne serait pas utile au Biafra, notre climat n'étant pas propice, etc.

[*Traduction*]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il de quels organismes d'assistance, soutenus par des organisations et le peuple canadiens, se sert-on, comme il dit, pour faire entrer des armes au Biafra?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, on sait qu'à l'occasion de certains vols de nuit, on y transporte des armes et que le colonel Ojukwu n'accepte pas les vols de jour. Évidemment les avions chargés d'armes sont mêlés à ceux qui apportent des aliments, et ce fait est confirmé par les pilotes des vols qui s'y rendent. C'est pourquoi je ne saurais dire quels sont les appareils chargés d'armes qui se sont mêlés aux autres avions. Nous savons pertinemment que les armes arrivent sous le couvert de vols de secours.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, en répondant tantôt au chef de l'opposition, je me demande si le premier ministre n'exagérait pas un peu lorsqu'il a dit qu'il avait été impossible de s'entendre avec le Biafra au sujet des vols de jour. Au cours des nombreuses négociations qui ont eu lieu entre le Biafra et le Nigeria ces derniers mois, on a réussi à s'entendre parfois avec l'un ou l'autre camp, mais jamais avec les deux en même temps. Le premier ministre pourrait peut-être le reconnaître.

Pour en venir à la partie importante de ma question, le premier ministre a dit au cours du débat sur l'Adresse il y a quelques semaines que si les obstacles qui empêchent actuellement les vols au Biafra ne sont pas surmontés, le gouvernement envisagerait de prendre d'autres mesures. Peut-il nous fournir plus de détails et nous dire s'il a reçu des propositions précises à ce sujet ou combien de temps le gouvernement compte-t-il attendre avant de...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Le très hon. M. Trudeau: En ce qui concerne la deuxième partie de la question, j'ai discuté, avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les autres mesures que nous pourrions prendre. Comme le ministre doit rentrer ce soir, je vais lui demander s'il songe à annoncer sous peu ces autres mesures. Il s'agit de décider quand il serait utile de les prendre.

Pour ce qui est de la première partie de la question, le mieux serait sans doute de renvoyer la Chambre à la déclaration publiée le 12 novembre par la Maison-Blanche où l'on exposait les diverses mesures prises par le gouvernement des États-Unis pour s'assurer que des vols de jour auraient lieu; c'est-à-dire que le gouvernement des États-Unis a demandé et obtenu l'assurance du gouvernement du Nigeria qu'aucune action militaire hostile ne nuirait aux vols de secours de la Croix-Rouge internationale et qu'en outre, il était disposé, de concert avec d'autres gouvernements et le gouvernement canadien, à discuter de l'envoi d'observateurs impartiaux qui accompagneraient les avions de la Croix-Rouge. Troisièmement, M. l'ambassadeur Ferguson a été envoyé par le président Nixon pour transmettre aux Biafrais l'engagement précis pris par le gouvernement fédéral du Nigéria de considérer comme inviolables les vols de secours organisés de jour par le Comité international de la Croix-Rouge.

Il ne s'agit donc pas seulement de l'opinion du gouvernement canadien. Le gouvernement des États-Unis lui aussi est allé trouver les autorités biafraises avec des propositions raisonnables pour faire arriver des vols de jour à l'aéroport d'Uli et les Biafrais ont refusé. Ils ont donné à cela des raisons militaires. Ils prétendent qu'ils ne veulent pas que d'autres pays sachent où se trouvent la piste d'atterrissage d'Uli parce que cela nuirait à l'action militaire grâce à laquelle ils introduisent des armes de nuit, aussi...

Une voix: C'est la guerre.

Le très hon. M. Trudeau: Bien sûr que c'est la guerre. Mais la question reste de savoir si le colonel Ojukwu et l'opposition estiment que les armes importent davantage que des vivres pour des enfants qui meurent de faim.

Une voix: Qu'en pensez-vous vous-même?

Le très hon. M. Trudeau: L'heure de la décision est arrivée, autrement on se sert des enfants affamés pour...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si l'objectif visé par la motion du député de Fundy-Royal n'a pas été atteint, en partie au moins. Quoi qu'il en soit, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a, je crois, une autre question supplémentaire, que je pourrais peut-être lui permettre de poser, après quoi nous passerons à un autre sujet.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-les Îles): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il si la Canair a fait une demande d'assistance financière au gouvernement canadien en vue de l'envoi de médicaments et de nourriture au Biafra et si cette demande a été refusée? Si oui, le gouvernement a-t-il refusé parce qu'il tient à ce que ces envois se fassent le jour ou parce que, à son avis, la Croix-Rouge est le seul organisme en mesure de faire ce travail, même si celle-ci l'a abandonné depuis juin dernier?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne peux pas parler de demandes récentes. Il se peut qu'il y en ait eu. Je l'ignore mais s'il y en a eu, j'ose dire que nous ne les avons pas refusées catégoriquement. Certes, depuis quelques mois nous avons soutenu que c'est à la Croix-Rouge internationale qu'il incombait de transporter des secours, cet organisme étant reconnu sans allégeance politique, que le gouvernement nigérian avait autorisé de tels secours et qu'il était par conséquent normal que le gouvernement canadien passe par cet intermédiaire. Or, comme la Croix-Rouge internationale elle-même semble avoir des difficultés pour le transport des secours, je répète que nous sommes à la recherche d'autres moyens.

Je tiens à établir très nettement que nous ne soupçonnons nullement Canairelief ou les Églises de faire de la contrebande d'armes. C'est peut-être pourquoi on a modifié les bleus à mon insu.

Une voix: Ah, ah!

Le très hon. M. Trudeau: Ah, ah! en effet. On a remplacé les mots «under the cover of» par «screening». Je n'avais nullement l'intention, et j'espère que la Chambre le comprend, d'indiquer que les vols de nuit de Canairelief transportaient effectivement des armes. Ce que j'ai dit c'est qu'on transportait des armes sous le couvert des vols effectués la nuit pour transporter des vivres, et je maintiens ce que j'ai dit.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. D'autres députés ont aussi des questions supplémentaires. Je demande à la Chambre de bien vouloir passer à un autre sujet. Nous pourrons peut-être revenir à cette question-là si le temps nous le permet à la fin de la période des questions. Peut-être le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles aurait-il une question à poser sur un autre sujet.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES AUGMENTATIONS DES PRIX DE L'ACIER ET DES AUTOMOBILES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'aurais aimé poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations, mais je vois qu'il a quitté la Chambre. Je l'adresserai donc au premier ministre. Voilà le ministre qui entre; il doit sortir de son cocon. Je demanderais au ministre quand il pense faire rapport à la Chambre sur l'enquête de son ministère sur les récentes augmentations des prix de l'acier et des automobiles, ou lui faire part du résultat de l'enquête de la Commission des prix et des revenus?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Sauf erreur, la Commission des prix et des revenus est en train de faire son enquête; elle espère présenter son rapport au plus tôt.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser. Je demanderais au ministre s'il pense que ce rapport sera bientôt prêt, si ce document sera rendu public, ou si le ministre lui-même fera rapport à la Chambre en se fondant sur les données que la Commission lui fournira?

L'hon. M. Basford: Le rapport sera certainement rendu public.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): J'ai une question complémentaire à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme l'indice des prix à la consommation a monté encore en octobre et qu'il s'établit maintenant à 4.4 p. 100 de plus qu'en octobre 1968, par suite des récentes augmentations de prix de l'essence, des réfrigérateurs, de l'électricité, du logement, des vêtements et des soins médicaux dans les trois provinces qui ne participent pas à l'assurance frais médicaux...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député reconnaîtra que ce n'est pas une question mais plutôt une déclaration. La semaine dernière je me suis permis de signaler aux députés que leurs questions ressemblaient davantage à des déclarations. Ils voudront peut-être bien en tenir compte.

M. Crouse: J'aimerais demander si le ministre ou l'un de ses fonctionnaires a consulté les 25 industries de fabrication au Canada qui ont signé des contrats au cours du dernier trimestre englobant des augmentations de salaires de 9.3 p. 100 en moyenne avant qu'elles l'aient fait.

L'hon. M. Basford: Non, monsieur l'Orateur, mais comme je l'ai déjà signalé à la Chambre, la Commission des prix et des revenus s'efforce de mettre au point une politique générale de restriction avec les employeurs, les syndicats, les propriétaires et tous les intérêts économiques du pays, afin qu'ils s'engagent à appliquer un programme d'austérité relative.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire s'il a eu des entretiens avec les autorités provinciales à ce sujet, et peut-il nous donner un compte rendu de ces entretiens?

L'hon. M. Basford: Pas moi, mais la Commission des prix et des revenus les a consultées.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Ma question supplémentaire concerne la politique globale de restriction. Le ministre a parlé à la Chambre, la semaine dernière, d'une hausse spéciale des prix de la Shell Oil. A ce propos, le ministre pourrait-il maintenant s'expliquer sur la nouvelle de la hausse des prix du nickel sur le marché mondial, à la suite de l'accord Inco confirmé au cours de la fin de semaine. Accepterait-il de le faire, comme il nous l'a laissé espérer le 12 novembre?

L'hon. M. Basford: D'après le dernier rapport que j'ai reçu—c'est d'ailleurs pourquoi j'ai quitté la Chambre tout à l'heure—des élections sont toujours en cours en vertu de la législation ouvrière de l'Ontario. C'est pourquoi j'estime que toute remarque de ma part serait inopportune en ce moment.

M. Nowlan: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque les élections seront terminées, le ministre voudrait-il faire à la Chambre une déclaration du même genre—selon la version qu'il veut donner des faits—sur le problème d'Inco et sur celui de la Shell Oil?

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre s'il va charger la Commission des prix et des revenus d'étudier l'effet des hausses du pétrole et de l'acier sur les coûts du secteur agricole qui n'a pas réussi à augmenter ses prix aux consommateurs.

L'hon. M. Basford: La Commission des prix et des revenus est en train d'étudier le problème global de l'augmentation des prix de l'acier. Elle tiendra certainement compte de toutes ses conséquences possibles pour l'importante communauté agricole du Canada. Quant au pétrole, toutes les compagnies n'ont pas appliqué les hausses de prix.

L'INFLATION—L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'aimerais poser au ministre une question supplémentaire. La semaine dernière, en réponse à une demande, il a déclaré qu'il verrait avec le président de la Commission des prix et des revenus s'il convenait que le ministre fasse, à l'appel des motions une déclaration à la Chambre au sujet des progrès que la Commission aurait faits pour persuader le patronat de peser sur les prix et les chefs syndicaux de tenir la ligne des salaires.

A la suite de ces conversations avec le président, le ministre est-il maintenant prêt à faire cette déclaration à l'appel des motions?

L'hon. M. Basford: Oui, monsieur l'Orateur à la suite de la question du député, j'ai discuté avec le président de la Commission l'idée d'une déclaration supplémentaire à la Chambre; il estime que, pour l'instant, cela n'apporterait aucun élément nouveau, mais il espère pouvoir un jour faire d'autres déclarations sur les progrès de ses propres pourparlers et de ceux de la Commission.

L'hon. M. Hees: J'ai encore une question supplémentaire pour le premier ministre. Comme les méthodes volontaires de pression sur les prix et les salaires semblent peu fructueuses, envisage-t-il de proposer les autres mesures que le gouvernement, selon lui, serait prêt à présenter si les méthodes volontaires se révélaient inefficaces?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, nous y songeons, en ce sens que nous sommes partisans d'une planification à long terme.

L'hon. M. Hees: J'ai encore une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme nous sommes partisans d'une planification à court terme aussi, le premier ministre va-t-il faire ce qu'il a annoncé...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LES ÉDIFICES PUBLICS

VANCOUVER—LE NOUVEAU PROJET ET LE PROJET «200»

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Je lui en ai donné préavis la semaine dernière et je crois savoir qu'avec votre consentement, Votre Honneur, il est prêt à y répondre aujourd'hui. Le ministre peut-il nous dire si l'on se prépare à construire un nouvel édifice fédéral à Vancouver et si l'on a songé aux intérêts des propriétés adjacentes réservées au projet «200»?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*. Le député comprendra, j'en suis sûr, qu'il n'est pas possible de faire une exception pour cet édifice très important situé dans sa circonscription car c'est tous les jours que l'on poserait des questions pareilles. Cette question devrait donc être inscrite au *Feuilleton*.

M. Winch: A dix heures, monsieur l'Orateur.

[L'hon. M. Hees.]

L'IMMIGRATION

LES TRAVAUX DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Vu l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre voudrait-il consulter son collègue pour que l'on dise à la Chambre où en sont les travaux du comité intergouvernemental sur l'immigration, notamment en ce qui concerne les restrictions imposées par les lois des États-Unis sur l'entrée de Canadiens dans ce pays, et aussi quelles instances ont été présentées au gouvernement américain à ce sujet?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): J'en parlerai volontiers à mon collègue pour qu'il puisse faire rapport à la Chambre.

LES CÉRÉALES

LES DIRECTIVES AUX FERMIERS DE L'OUEST SUR LA PRODUCTION

M. George Muir (Lisgar): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme on exhorte les fermiers de l'Ouest canadien à adapter désormais leur production de céréales aux besoins des marchés, le gouvernement songe-t-il à émettre des directives sur la production, avant l'ensemencement du printemps prochain?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Nous aurons à Ottawa, d'ici quelques jours, une conférence sur les perspectives d'avenir, réunissant des représentants du ministère fédéral et de tous les ministères provinciaux de l'Agriculture ainsi que de beaucoup d'associations agricoles; j'espère qu'on aboutira à des principes directeurs dans le sens indiqué par le député.

M. Muir (Lisgar): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, sur les directives concernant la production agricole. Le ministre a-t-il l'intention de nous faire part de ses récents entretiens à Rome, sur les ressources vivrières dans le monde, et des marchés dont pourront vraisemblablement bénéficier les producteurs agricoles du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le ministre veut faire une déclaration, ce devra être à l'appel des motions.

M. Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, une autre question supplémentaire. Le ministre fera-t-il une déclaration, à l'appel des motions, au sujet de la réunion de Rome?

L'hon. M. Olson: J'y songerai, monsieur l'Orateur.

M. A. B. Douglas (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. La prochaine conférence «Perspective» fera-t-elle des recommandations plus dignes de foi que celles de janvier 1967?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question prête à controverse.

LES EXPORTATIONS DE GRAINES OLÉAGINEUSES

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Comme les rapports du marché indiquaient à la fin de la semaine dernière que les cultivateurs et les exportateurs se voient encore dans l'impossibilité d'acheminer les graines oléagineuses vers les marchés, peut-il nous assurer que des mesures sont prises pour que le lin et la graine de colza trouvent des débouchés, en vue surtout de leur exportation?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur. Nous faisons tout notre possible et le ministre d'État (M. Lang) a dit il y a quelques jours que certaines des allégations faites dans les journaux à propos de ces graines oléagineuses n'étaient pas fondées ou du moins pas tout à fait exactes. Mais, monsieur l'Orateur, et le député le sait, il faut aussi maintenir les voies ouvertes, du moins dans une certaine mesure, pour ceux qui ont du blé, de l'avoine et de l'orge à vendre.

LES PESTICIDES

LA LIQUIDATION DES STOCKS DE DDT

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Pendant que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à une question qu'on m'a posée vendredi dernier au sujet de liquidation des stocks de DDT, à cause des restrictions imposées sur l'utilisation de ce pesticide. Je serai bref. Le programme annoncé porte sur une réduction systématique de l'utilisation du DDT et certaines applications sont encore permises. Nous comptons que les stocks de cette substance serviront aux usages encore permis. Enfin, l'enquête préliminaire menée par mon ministère sur les stocks globaux de DDT au Canada révèle qu'ils sont beaucoup moins importants que les journaux ne l'ont indiqué.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de l'Agriculture si le relevé portait aussi sur les stocks de DDT que détiennent les ministères de l'État et si on se propose de continuer à vendre ces stocks en vente au public par voie de soumission?

L'hon. M. Olson: Oui, le relevé comprenait ces stocks. Avant de répondre à la deuxième partie de la question, je devrai me renseigner.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ESQUIMAUX ET LE CONGRÈS INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DE L'ARCTIQUE

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Je regrette de le faire, mais en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je n'ai pas d'autre choix, car ma question est assez urgente. Des représentants de nos Esquimaux assisteront-ils au Congrès international du développement de l'Arctique et de l'avenir des sociétés esquimaudes qui doit avoir lieu en France la semaine prochaine?

[*Français*]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre la question comme avis.

[*Traduction*]

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, puisque le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pris note de la question, il pourrait peut-être en faire autant pour une question complémentaire. La voici: s'il en est ainsi, peut-on nous dire qui ou quel groupe d'Esquimaux représenteront le Canada?

LES MANIFESTATIONS DE VIOLENCE

MONTRÉAL—REPRÉSENTATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT MUNICIPAL

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

A-t-il reçu des instances de la part d'individus ou d'organismes, afin que des démarches puissent être faites par son ministère relativement au règlement adopté par la ville de Montréal au sujet des manifestations?

M. l'Orateur: Je crois qu'une ou plusieurs questions de cette nature ont été posées au cours de la semaine dernière.

LE CODE CRIMINEL

QUÉBEC—RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION PRÉVOST AU SUJET DU JEU

M. Fernand-E. Leblanc (Laurier): Je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

A-t-il pris connaissance de la cinquième tranche du rapport final de la Commission d'enquête Prévost de la province de Québec relative au Code criminel? Dans l'affirmative, a-t-il retenu certaines recommandations visant, en particulier, à socialiser et légaliser le jeu?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): J'en ai pris connaissance, monsieur l'Orateur, mais je ne l'ai pas encore lue.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES MISES À PIED À LA FAIREY AVIATION

[*Traduction*]

M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Pourrait-il nous dire quelles mesures sont prises par son ministère au sujet de pratiques d'embauche apparemment discriminatoires basées sur des critères d'âge, auxquelles on a recouru voici quelques semaines à la suite de mises à pied massives par la Fairey Aviation?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai besoin de plus de précisions avant de pouvoir répondre comme il convient. Je pense que l'application de critères équitables concerne le ministère du Travail. Dans le cas qui nous occupe, l'affaire pourrait relever de la compétence du gouvernement provincial.

[*Plus tard*]

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je me demande si je puis adresser une question supplémentaire au ministre du Travail Pourrait-il, lui, ses collègues et tous les intéressés, étudier la politique des sociétés de la région d'Halifax-Dartmouth, qui consiste à refuser d'engager les vieux employés licenciés par la Fairey Aviation, pour la simple raison qu'ils ont plus de 45 ou de 50 ans?

LES TRAVAUX PUBLICS

L'URBANISATION DE CHURCHILL

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Peut-il nous dire quand il sera en mesure d'annoncer les projets du gouvernement fédéral relativement à l'aménagement futur du centre urbain de Churchill?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, tout dépendra du résultat de nos entretiens actuels avec les autorités manitobaines.

M. Simpson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il pu présenter au cabinet le mémoire que son ministère espérait terminer pour le 15 novembre?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question n'est pas recevable.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA RECRUDESCENCE DU CHÔMAGE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. Elle découle de données portant sur une recrudescence du chômage, particulièrement dans les régions défavorisées du Canada, données que le ministre des Finances semble avoir admises hier soir, lors d'une émission télévisée. Compte tenu de cette tendance, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quels programmes précis son ministère aurait élaborés pour combattre cet hiver le chômage croissant dans nos régions défavorisées?

M. l'Orateur: A l'ordre. Ici encore je pense que c'est le genre de déclaration qui devrait faire l'objet une motion. La question pourrait-être posée dans ces termes-là et le ministre accepterait peut-être d'y répondre.

M. Lewis: J'accepte votre commentaire, monsieur l'Orateur, et, de fait, je ne saurais le critiquer. Puis-je demander, au ministre s'il fera, d'ici quelques jours, une déclaration à l'appel des motions, quant aux plans qu'il aurait mis au point pour combattre le chômage d'hiver dans les zones défavorisées?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable député connaît les programmes que j'administre et, à la fin du mois, comme je l'ai fait le mois dernier, je vais déposer à la Chambre la liste des demandes d'établissement de nouvelles industries qui ont été reçues et acceptées par le ministère. L'honorable député constatera alors l'amélioration qui se produit dans ce domaine-là,

ce qui entraînera sûrement la résorption d'une partie du chômage qui existe présentement dans les régions sous-développées.

[*Traduction*]

M. Lewis: Dois-je comprendre, d'après la réponse du ministre, qu'il n'existe aucun programme précis pour atténuer le chômage croissant dans les régions désavantagées?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: C'est la raison même de l'existence du ministère que je dirige, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu l'importance que l'accroissement du chômage revêt pour les régions désavantagées, le ministre envisagerait-il de discuter avec son collègue le leader du gouvernement à la Chambre de la possibilité de soumettre cette question au comité permanent de l'expansion économique régionale?

[*Français*]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, il s'agit sûrement d'une chose que je suis prêt à discuter avec le leader parlementaire de la Chambre.

LES POSTES

LA LIVRAISON DU COURRIER DE NOËL

[*Traduction*]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à ce diplomate constitutionnel qu'est le ministre des Postes. Comme il a apparemment été nécessaire de reprendre la livraison du courrier le samedi pour expédier le volumineux courrier de Noël, le ministre pourrait-il nous dire s'il envisage de réintroduire la livraison normale du courrier le samedi pendant toute l'année afin d'en accélérer l'expédition et, éventuellement, de réduire le coût élevé des heures supplémentaires payées à Noël?

M. l'Orateur: Je dois faire remarquer au député qu'il ne fait que répéter une question qu'il a déjà posée. A mon avis, les circonstances que le député cite dans sa question d'aujourd'hui ne modifient pas la situation. Il me semble que la question pourrait être inscrite au *Feuilleton.*

M. Macquarrie: A dix heures, monsieur l'Orateur.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AFFAIRE HAL BANKS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? Le vif désir du ministre que justice soit faite l'a-t-il emporté sur son désir d'éviter la révélation d'une association louche avec le gouvernement? Entend-il donc maintenant présenter une deuxième demande d'extradition d'Hal Banks, comme l'a laissé entendre le secrétaire d'État américain?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois dire au député que sa question, posée en ces termes, est irrecevable.

LES MÉDICAMENTS

L'INEFFICACITÉ DE CERTAINS REMÈDES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Peut-il nous dire quand il fera sa déclaration sur la prétendue inefficacité de certaines ordonnances médicales, qu'il avait promis, le 22 octobre, de faire à la première occasion à l'appel des motions?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur. Cette déclaration est presque prête et j'espère la faire cette semaine.

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉCOLE DES LANGUES

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le secrétaire d'État n'allait-il pas au-delà de la politique gouvernementale actuelle lorsqu'il a dit, ainsi qu'on l'a rapporté, à l'inauguration de l'école de langues de la Fonction publique, que certaines unités de cette dernière utiliseraient un jour le français comme langue de travail?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai pas vu la déclaration, monsieur l'Orateur. Je vais l'étudier.

LES PÉNITENCIERS

LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES À DORCHESTER (N.-B.)

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au solliciteur général une question concernant le travail remarquable des membres de la Chambre de commerce des jeunes de Moncton, qui ont établi une section au pénitencier de Dorchester afin d'aider les prisonniers libérés sous condition? On peut croire que le ministre est au courant de la chose, car il leur a envoyé un télégramme

de félicitations samedi soir dernier. Le ministre peut-il nous dire si cette forme excellente d'engagement communautaire de la part de la Jeune Chambre va trouver un écho dans d'autres institutions canadiennes de détention et si la jeune Chambre de Moncton va obtenir les locaux voulus afin d'amplifier ses services?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question devrait être débattue au moment de l'ajournement.

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

LE RAPPORT DE LA COMMISSION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'adresse une question au premier ministre. Il y a quelque temps, je lui ai demandé quand paraîtrait le tome 3 du rapport de la Commission B et B. Il a promis de se renseigner et d'aviser la Chambre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai fait les démarches nécessaires et, si j'ai bonne mémoire, le tome 3 sera en deux parties. La première, tome 3A, est actuellement sous presse et sera diffusée bientôt; 3B est en voie de révision avant de passer à l'imprimerie et d'être présenté au gouvernement. La première partie sera donc prête très bientôt et l'autre, bientôt.

CHAMBRE DES COMMUNES

LA RÉPONSE DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DU BIAFRA

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais revenir brièvement sur une objection soulevée durant la période des questions. il s'agit de la réponse du premier ministre, à la page 824 du hansard, au sujet du Biafra. A mon avis, le premier ministre avait bel et bien dit: «...*bring in arms and supplies*», faisant allusion aux envois. Dans le hansard, ces mots furent changés pour «...*to screen shipments of arms*».

Ce changement apporté au hansard permettait de donner une interprétation toute différente à la réponse. Le texte imprimé dans le hansard exprimait une opinion tout à fait différente et les paroles imprimées ne sont pas celles que le premier ministre a prononcées.

Dans sa réponse, le premier ministre a déclaré qu'un changement a été fait, mais sans son autorisation. Voici en quoi je fais appel au Règlement: qui a le droit de modifier le hansard si ce n'est le député qui a prononcé telles ou telles paroles? Je crois que si le premier ministre lui-même n'est pas l'auteur du changement, personne n'aurait dû le faire à sa place. Je pense que c'est un point fondamental de la procédure.

Deuxièmement: peut-on modifier le hansard s'il s'agit de changer complètement le sens de la réponse donnée?

Je pose ces questions parce que le premier ministre voudra peut-être développer ses déclarations antérieures. Mais cela vaut qu'on s'y arrête. Si le premier ministre n'a pas fait ces changements et s'il reconnaît que des changements ont été faits, qu'on nous dise qui les a faits et de quelle autorité. Si le premier ministre voulait bien tirer ce point au clair, cela nous serait utile comme précédent. S'il ne le peut pas, je serais reconnaissant à Votre Honneur d'étudier la question et de déterminer qui, à part le représentant qui a prononcé telles ou telles paroles, est autorisé à y apporter des changements.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Au fond, monsieur l'Orateur, cette modification n'a pas changé le sens.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Au fond, il y a deux interprétations possibles à cette déclaration, qui portait que les autorités du Biafra tirent parti des vols de nuit. J'ai dit que les autorités du Biafra ne permettent pas les vols de jour et qu'elles tirent parti des vols de secours de nuit pour recevoir des expéditions d'armes, ce que je maintiens toujours. Si, comme je l'ai déjà expliqué, elles ont profité d'autres vols de nuit pour recevoir des expéditions d'armes, il va de soi que Canairelief n'a rien à voir là-dedans, mais elles profitent des vols de nuit de vivres et autres secours pour faire entrer des armes.

C'est une déclaration tout à fait juste, que je maintiens. Bien entendu, on aurait pu en conclure que tous les vols de nuit servent à transporter des armes. A cause de cette ambiguïté, quelqu'un à mon bureau a ajouté «screen shipments», parce qu'il est autorisé à corriger mes textes à l'occasion, ajoutant des virgules et clarifiant mes déclarations sans en changer le sens.

M. Lewis: Là n'est pas la question.

Le très hon. M. Trudeau: Au contraire, il s'agit bien d'établir si le changement modifie le sens des mots. J'assure à la Chambre que je ne passe pas mes nuits à lire les bleus du hansard, car j'ai d'autres choses plus intéressantes à faire.

Des voix: Honte!

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'APPLICATION DU RÈGLEMENT ET L'ÉTUDE DU BILL C-3

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, avant de procéder à l'étude de l'article nº 5, je voudrais invoquer le Règlement au sujet de la procédure à suivre aujourd'hui pour l'étude du bill. Des discussions ont eu lieu entre les représentants des partis, aux termes de l'article 75A du Règlement, en vue de limiter à la séance d'aujourd'hui le débat sur la mesure à l'étude. Malheureusement, il a été impossible d'obtenir l'accord unanime des représentants des partis. Je me demande, néanmoins, si la Chambre serait prête à considérer l'adoption d'un ordre spécial visant à limiter les débats sur ce bill à la séance d'aujourd'hui. Nous ne procéderions qu'à la deuxième lecture du bill et, à cette fin, nous pourrions suspendre l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Si tout le monde est d'accord, je proposerais que la Chambre ordonne qu'à 10 heures ce soir, M. l'Orateur interrompe les travaux et mette aux voix toute question nécessaire pour disposer de la motion tendant à la deuxième lecture et au renvoi du bill C-3, modifiant le Code criminel, au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Et à cette fin, la période réservée aux mesures d'initiative parlementaire serait supprimée pour aujourd'hui. La Chambre est peut-être prête à en ordonner ainsi.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, notre parti est d'accord. Nous pouvons alors faire connaître notre position.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je signaler que nous étions également disposés à accepter cette entente en vertu de l'article 75A du Règlement. Comme l'entente fut impossible, nous espérons qu'on pourra tomber d'accord à la Chambre, sous réserve naturellement que nous remettions l'heure réservée aux députés et que nous aurons un jour entier le débat sur ce bill.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, par principe, nous ne pouvons accepter ni l'article 75A, ni 75B, ni aucun de ces cas.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CODE CRIMINEL

LA PROPAGANDE HAINEUSE

[*Traduction*]

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice) propose la 2e lecture du bill nº C-3 tendant à modifier le Code criminel et le renvoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Lu pour la première fois le 27 octobre, ce bill préconise un certain nombre de modifications importantes au Code criminel. Je pense que tous les députés conviendront que ce bill a déjà une longue histoire législative. Dès janvier 1965, l'honorable Guy Favreau, ministre de la Justice à l'époque dont nous déplorons la perte, annonçait l'établissement d'un comité spécial chargé d'étudier les problèmes relatifs à la diffusion de propagande et d'écrits haineux au Canada et d'en faire rapport.

On sait qu'un comité très distingué, sous la présidence du doyen de la faculté de droit de l'Université McGill, à l'époque M. Maxwell Cohen, a fait une étude très poussée des questions relatives à la propagande et aux écrits haineux. A part M. Cohen, le comité comptait les membres suivants: M. J. A. Corry, recteur de l'Université Queens; M. l'abbé Gérard Dion de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval; M. Saul Hayes, C.R., vice-président à l'administration, Congrès juif canadien; M. Mark R. MacGuigan, professeur de droit adjoint à l'Université de Toronto et maintenant député de Windsor-Walkerville; M. Shane MacKay, rédacteur administrateur à la *Free Press* de Winnipeg et l'honorable Pierre Elliott Trudeau, alors professeur de droit adjoint à l'Université de Montréal.

Après la publication du rapport en novembre 1965, le projet de loi a été présenté sous le titre de bill S-49 durant la 27e législature de 1966-1967. Le bill a franchi la première lecture le 7 novembre et la deuxième, sur division le 20 mars au Sénat, et a ensuite été envoyé pour étude à un comité spécial conjoint du Sénat et de la Chambre des communes. Les 12 députés de cette Chambre nommés à ce comité étaient MM. Baldwin, Forest, Klein, Gauthier, Leboe, Lewis, Mandziuk,

Mongrain, Nasserden, Reid, Tolmie et Walker. Toutefois, la session s'est terminée le 8 mai 1967 sans que le bill S-49 n'ait franchi d'autres étapes.

A la deuxième session de la 27e législature, les dispositions du bill S-49 ont été présentées sous la forme du bill S-5. Ce projet de loi a aussi franchi les étapes des première et deuxième lectures, et le 21 novembre 1967, il était envoyé à un comité spécial du Sénat, constitué depuis le 2 novembre 1967. Celui-ci a siégé et entendu des témoignages à trois reprises au début de 1968. Je crois que c'était les 14 et 29 février et le 7 mars. Cependant, la 27e législature a pris fin le 23 avril avant que le bill puisse être examiné davantage.

Le bill a de nouveau été présenté sous la même forme que les bills précédents à la première session de la 28e législature comme bill S-21 pour franchir de nouveau les étapes des première et deuxième lectures et être envoyé au comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat. Le comité permanent a tenu 11 séances publiques, entendu 32 témoins et reçu des instances de quelque 17 organismes. Le comité du Sénat a présenté son rapport, qui a été adopté le 17 juin 1969, et le même jour, le Sénat faisait subir la troisième lecture au bill, sur division, et l'adoptait. Le bill a été lu pour la première fois à la Chambre des communes le 19 juin 1969.

Il y aurait peut-être lieu de signaler que le bill S-21 adopté par le Sénat a été modifié à certains égards. A titre d'indication générale, et sans entrer dans les détails du bill ou pour ne pas transgresser le Règlement de la Chambre, je signale qu'on a modifié l'infraction qui consiste à préconiser le génocide de façon à comprendre deux actes au lieu de cinq. En outre, cette infraction vise maintenant un «groupe identifiable» par la «religion» et par les autres critères: couleur, race ou origine ethnique. La définition d'un groupe identifiable a été changée par l'addition du mot «religion». Aussi, une nouvelle définition a été ajoutée pour protéger la liberté d'expression sur un sujet religieux et cette addition a été rattachée à celle du mot «religion» comme une des épreuves d'un groupe identifiable. La condition relative au consentement du procureur général a été rattachée à l'infraction qui consiste à préconiser ou à favoriser le génocide, à encourager volontairement la haine et le mépris et aussi aux dispositions relatives à la confiscation des choses qui ont servi à commettre l'infraction. J'ai souligné que le bill C-3 actuel est rédigé exactement de la même manière que le bill S-21 qui a été lu pour la première fois à la Chambre des communes le 19 juin dernier, comme je l'ai déjà dit.

[L'hon. M. Turner.]

Je voudrais maintenant résumer brièvement les principales conséquences qu'entraînera l'adoption de ce bill. Le bill crée trois nouvelles infractions. Premièrement, l'encouragement au génocide ou la préconisation du génocide. Deuxièmement, l'incitation publique à la haine ou au mépris susceptible d'entraîner une violation de la paix. Troisièmement, la fomentation volontaire de la haine ou du mépris. De plus, le bill prévoit les nouvelles procédures à suivre en matière de confiscation et de saisie d'écrits de propagande haineuse.

Le bill définit le génocide de façon à inclure deux actes précis, à savoir, le fait de tuer des membres d'un groupe identifiable et le fait de soumettre délibérément le groupe à des conditions de vie propres à entraîner sa destruction physique. Les infractions d'incitation publique à la haine et au mépris et de fomentation volontaire de haine et de mépris sont constituées par la communication de déclarations. De façon générale, la communication de déclarations comprend toutes les formes audio-visuelles de communication.

Il faudra le consentement des procureurs généraux des provinces pour poursuivre ceux qui se seront rendus coupables de préconiser le génocide et de fomenter volontairement la haine. Le consentement sera également nécessaire en ce qui concerne la procédure à suivre en matière de confiscation d'écrits haineux. Mais dans les poursuites pour incitation publique à la haine, c'est-à-dire lorsqu'une telle incitation est susceptible d'entraîner une violation de la paix, le consentement du procureur général n'est pas nécessaire. De toute évidence, si l'effet probable était calculé de manière à mettre en cause l'ordre public, alors il ne serait pas autant nécessaire d'obtenir le consentement du procureur général puisque l'essence du délit est la probalilité de troubler la paix.

Aucune défense légale n'est prévue dans le cas de l'infraction d'incitation publique à la haine, mais dans celle de fomentation volontaire, il y en a trois. La première se rapporte à l'expression d'une opinion sur un sujet religieux. La seconde et la troisième peuvent être considérées comme la classique défense de la vérité dans le cas de diffamation ou encore, comme la conviction d'avoir raison, fondée sur des motifs raisonnables et sur l'intérêt public.

Bien entendu, je suis parfaitement au courant des objections importantes qu'ont présentées contre ce bill bien des personnes en vue qui, autant que le premier ministre (M. Trudeau) et moi-même, ont à cœur le problème des droits civiques. Certaines d'entre elles ont soutenu que le bill n'est pas nécessaire et que l'on ne devrait pas avoir recours

à cette fin aux voies du droit pénal. D'autres prétendent que les dispositions du Code pénal suffisent pour trancher ces problèmes tels qu'ils se présentent actuellement.

• (3.10 p.m.)

M. Woolliams: Le ministre serait-il disposé à répondre à une question maintenant?

L'hon. M. Turner: J'accepterai une question quand j'aurai terminé mes remarques, ce qui ne tardera pas.

Malgré les arguments très convaincants présentés contre le bill tant au Sénat que dans le public, le gouvernement, après mûre réflexion, juge valables les conclusions du comité spécial présidé par M. Cohen au sujet des lacunes actuelles du Code criminel au Canada. A ce propos, je cite les conclusions exposées à la page 50 du rapport:

> ... il est évident donc que le Code criminel, même interprété dans son sens le plus large, protège peu ou ne protège pas du tout les groupes contre la propagande de haine.

A l'étape du comité, si le bill est renvoyé au comité, nous examinerons sans doute la mesure par le détail en fonction des droits civils et des objets qu'elle se propose. En l'occurrence, il s'agit, par ce bill, de régler un problème particulier qui peut surgir dans notre société par suite de réactions excessives à des groupes identifiables au sein de la collectivité. Je suis convaincu que c'est avec sagesse et prudence que le bill s'attaque à ce domaine difficile et fréquemment controversé des relations humaines.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je me proposais de poser une question au ministre, mais je me suis peut-être un peu trop hâté. En fait, il a répondu à la question que j'avais à l'esprit, bien que je ne me rallie pas à son point de vue.

Le bill, au sujet duquel le ministre nous a fourni des explications si détaillées, stipule, dans sa première partie, que quiconque prône ou favorise le génocide se rend coupable d'un crime. La seconde partie de ce texte législatif vise l'incitation à la haine ou le mépris affiché à l'endroit d'un groupe identifiable de personnes. Je m'apprêtais à demander au ministre s'il ne pensait pas que cette partie du bill faisait double emploi avec certaines dispositions du Code criminel.

L'hon. M. Turner: Je serais disposé à réfuter au comité les arguments qu'on pourrait soulever sur ce point. Je tiens toutefois à signaler brièvement ici que, d'après le gouvernement, les dispositions actuelles du Code ne suffisent pas à réaliser les objectifs visés par les trois articles de ce bill, et il serait opportun d'énoncer les intentions du Parlement d'une manière plus précise.

M. Woolliams: Merci.

Je dis tout de suite que nous appuyons le principe du bill. Nous ne nous opposerons pas à la première partie, qui stipule que toute personne qui préconise ou favorise le génocide est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de cinq ans. Toutefois, comme les derniers articles soulèvent des doutes, il faudra les étudier avec beaucoup de soin.

Il nous semble que l'idée fondamentale du bill est que, dans l'intérêt du public, l'État devrait par des lois pénales brimer la liberté de parole et le droit à l'intimité afin d'empêcher la diffamation de groupes identifiables parce que cette diffamation, premièrement pourrait intimider un membre de ce groupe ou lui causer une angoisse mentale, et, deuxièmement, pourrait répandre une opinion qui, dans un concours favorable de circonstances sociologiques, économiques et politiques, permettrait à un État de commettre le génocide d'un de ces groupes et, troisièmement, dans un cas particulier, pourrait provoquer des troubles dans un lieu public soit par l'incitation à la violence contre un groupe ou l'incitation à la violence par le groupe contre le diffamateur.

Il faut je crois, examiner l'histoire pour comprendre la genèse de cette mesure. Notre génération a été témoin du traitement le plus brutal, barbare et inhumain infligé à une certaine race professant une certaine religion et qui, en définitive, a presque été exterminée dans plusieurs pays d'Europe. A la lumière de ces faits, nous devons donc appuyer les dispositions du projet de loi concernant le génocide.

Avant l'établissement des Nations Unies, les défenseurs des droits civils tentaient de faire adopter et reconnaître les libertés fondamentales de parole, de presse, de religion, d'assemblée et d'association Depuis lors et dans une grande mesure à cause de l'influence, grâce aux Nations Unies, des nouveaux pays autonomes d'Afrique et d'Asie, on insiste davantage sur la reconnaissance du droit de chacun à un traitement égal, sans distinction de race, de religion, de couleur, de sexe, d'origine nationale ou ethnique.

Ici au Canada, je crois que nous pouvons être fiers d'avoir réalisé ces objectifs dans une certaine mesure. Cette insistance sur le droit à un traitement égal s'est affirmée non seulement contre les gouvernements et les institutions publiques, mais aussi contre les

particuliers et les organismes. On s'est préoccupé surtout d'éliminer les actes manifestes de partialité comme le refus à l'égalité civique et économique, et le refus à l'accès égal à l'emploi et au logement. Toutefois, plus récemment, on a affirmé que l'une des principales leçons à tirer pour nous du règne d'Hitler, c'est que l'idéal d'une société égalitaire peut être impossible à réaliser si la diffusion d'idées racistes est permise. La propagande de la haine contre des groupes identifiables de notre société, même si le nombre des propagandistes est faible, constitue un danger pour toute société démocratique moderne. On a préconisé de restreindre un tel dénigrement, même s'il fallait pour cela restreindre certains droits fondamentaux d'expression.

Je ne crois pas qu'aucune disposition du Code s'étende directement à la première partie du bill, sauf naturellement lorsqu'un acte manifeste est accompli par toute personne ou groupe de personnes et que cet acte constitue un meurtre en vertu du Code. Permettez-moi de signaler à votre attention l'article 166, qui porte sur la diffusion de fausses nouvelles. Je cite la page 227 de l'édition anglaise 1959—la dernière—de Crankshaw:

Quiconque publie volontairement une déclaration, une histoire ou une nouvelle qu'il sait être fausse et qui nuit ainsi ou peut nuire à l'intérêt public est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans.

C'est l'ancienne infraction en vertu du droit commun et pour laquelle on ne semble plus intenter de poursuites. Il y a eu un cas de ce genre en 1778, alors qu'on avait accusé une personne d'avoir illégalement, méchamment et malicieusement publié une nouvelle fausse et de nature à semer la discorde entre le roi et ses sujets ou les nobles du royaume; on avait publié et affiché un avis imprimé annonçant que le roi avait émis un décret proclamant l'état de guerre avec la France. C'est un vieux cas, dit de Scott, qu'on trouve dans le *New Newgate Calendar*. Au Canada, on a décidé que la publication d'une affiche annonçant que les colons américains n'étaient pas les bienvenus au pays constituait une offense contre l'intérêt public et que la personne qui avait publié volontairement et sciemment ce genre de fausse déclaration était coupable d'avoir répandu une fausse nouvelle. C'était le cas du Roi contre Hoaglin. On a aussi soutenu qu'une personne accusée puis exonérée d'avoir publié un écrit diffamatoire et séditieux ne peut ensuite être poursuivie pour la même offense et que les mots «nuire à l'intérêt public» dans le dernier article doivent s'appliquer à des actes séditieux, puisque cet article est compris sous l'en-tête «Offenses séditieuses».

[M. Woolliams.]

• (3.20 p.m.)

Ainsi le sujet est au moins partiellement prévu par le Code présentement. Une des plaintes reçues, c'est que le bill ne suit pas réellement le rapport Cohen. Le ministre lui-même nous a dit que lorsque cette mesure a été présentée au Sénat, nombre de personnes s'y sont opposées car, à leur avis, elle allait détruire le plus grand des droits civils que possède toute démocratie, c'est-à-dire la liberté de parole. Voilà une conséquence que le comité doit envisager sérieusement.

Comme je l'ai dit au départ, je tiens à bien préciser que nous souscrivons au principe que renferme la première partie du projet de loi, sans la moindre réserve, surtout à la suite des événements survenus en Europe au cours de notre génération.

Cependant, j'aimerais citer un article du *Globe and Mail* qui traite d'un sujet que le comité doit envisager minutieusement et profondément. On y parle d'une attitude adoptée par bon nombre de témoins qui ont comparu devant le comité du Sénat, des personnes venues d'un peu partout au Canada et qui s'étaient distingués dans le domaine juridique, sociologique et autres. En voici un passage:

Tout indique qu'un projet de loi canadien sur la propagande haineuse aurait le même effet.

C'est une allusion à ce qui s'est passé en Grande-Bretagne, où la mesure législative a nui aux gens qu'elle était destinée à aider

Ce projet de loi pourrait devenir une des mesures les plus iniques et les plus oppressives que renferment nos recueils. Il y a plusieurs sujets explosifs au Canada. La langue en est un, les différences religieuses entre protestants et catholiques en sont un autre. Promenez-vous dans une zone de réaménagement urbain dans presque toutes les grandes villes et vous y trouverez des résidents extrêmement tendus. Ce projet de loi a tout pour produire un choc en retour.

Autrement dit, le projet de loi peut nuire au groupe que nous cherchons à protéger.

Le ridicule, dans le projet de loi sur la propagande haineuse, c'est que la loi sur la diffamation criminelle prévoit la même protection contre la propagation de la haine, mais en garantissant la liberté de parole et en offrant des assurances contre les poursuites injustes, ce que ne fait pas le bill sur la propagande haineuse.

Les partisans du projet de loi le qualifient trop souvent de législation dirigée contre la haine virulente qui mène au génocide. Cette image est fallacieuse. L'un des articles du bill stipule que préconiser ou encourager le génocide constitue un acte criminel.

Ce passage est en tout point conforme avec ce que j'ai dit du principe du bill.

Les autres articles concernant l'action d'inciter ou de pousser à la haine ou au mépris d'un groupe quelconque identifiable par sa race, sa couleur, sa religion ou son origine ethnique.

Je m'arrête un instant: le ministre n'ignore pas que le bill présenté au Sénat ne prévoyait aucune disposition concernant les groupes religieux, mais le nouveau bill comble cette lacune. Cette initiative résulte, je crois, des dépositions faites par les témoins qui ont comparu devant le comité du Sénat, en particulier le très révérend Ernest Marshall Howse, de l'Église Unie. Voici la suite de l'article du *Globe and Mail*:

Il y a une énorme différence entre inciter au mépris et préconiser le génocide.

L'inquiétude très répandue qui s'exprime depuis trois ans qu'on étudie le projet de loi devrait amener les membres du Parlement à réfléchir, maintenant qu'on a présenté le bill à la Chambre.

Elle fera réfléchir également le comité. Je me permets de signaler au ministre que nous avons un excellent comité permanent. Nous y travaillons tous d'un commun accord. Les membres de tous les partis approuvent d'ordinaire la plupart des modifications au Code criminel et, dans ce cas-ci, j'espère que le comité pourra, tout comme les sénateurs, entendre des témoignages sur l'incitation publique à la haine et au mépris dont traite la deuxième partie du projet de loi.

Je vous signale ici, monsieur l'Orateur, un sujet d'inquiétude pour les députés de ce côté-ci de la Chambre. Il s'agit d'une théorie que le gouvernement semble préconiser de plus en plus. De fait, le ministre lui-même a effleuré le sujet durant son discours devant l'Association du Barreau canadien, lorsqu'il a parlé de confier au procureur général du Canada et aux procureurs généraux des diverses provinces la surveillance des tables d'écoute.

Aux termes de la modification incluse à l'article 1, aucune poursuite pour une infraction prévue à l'article 267A ne doit être intentée sans le consentement du procureur général. Il s'agit ici de poursuite concernant le génocide. La même disposition figure au projet d'article 267B sur l'incitation publique à la haine.

Voici ce qui m'inquiète. Supposons qu'un groupe de personnes fasse l'objet d'une accusation en vertu de l'article en question parce que le procureur général du Canada ou d'une province quelconque est persuadé que le groupe se livre au génocide ou incite à la haine. Or il se peut qu'un autre groupe agisse de la même façon mais que le procureur général selon son bon plaisir et pour des raisons politiques ou autres, n'y voit aucune incitation à la haine ni aucune tentative de génocide et ne porte de ce fait aucune accusation.

Voilà une chose qui pourrait très bien se produire et les dispositions en question du projet de loi créent un précédent très dangereux. En les acceptant, on conférera beaucoup trop de pouvoir au procureur général du Canada et aux procureurs généraux des provinces. Somme toute, ces gens doivent leur poste au premier ministre du Canada et aux premiers ministres des provinces. Ils sont au fond responsables, dans leur domaine particulier, de l'administration de la justice au Canada. Ces gens, néanmoins, sont élus par les partis politiques et sont donc, dans une certaine mesure, teintés d'esprit partisan. Désignés par les cabinets, la politique les touche de près. Ils sont nommés par les gouvernements pour administrer la justice de leur mieux. J'estime aussi qu'on a donné beaucoup trop de pouvoirs au ministre de la Justice et aux procureurs généraux des diverses provinces en ce qui concerne la liberté de parole, qui est une des grandes libertés civiles de la démocratie.

Le ministre de la Justice actuel ne sera pas toujours ministre, nous le savons, et je ne doute pas de son intégrité. Mais, je le répète, on risque de voir certains groupes inculpés en vertu de la première ou de la deuxième partie du bill pour la seule raison que le procureur général du Canada ou les procureurs généraux des provinces jugent nécessaire de porter une accusation, alors qu'un autre groupe qui aurait posé des actes identiques passerait entre les gouttes. C'est, à mon sens, un des premiers problèmes auxquels le comité devra s'attaquer lorsqu'il abordera l'étude du bill.

L'hon. M. Turner: Le député me permettrait-il une question?

M. Woolliams: Certainement.

L'hon. M. Turner: Le député ne sait-il pas que la disposition dont il parle, c'est-à-dire la nécessité d'obtenir le consentement du procureur général pour entamer une procédure, a été introduite dans le bill à la suite d'une modification adoptée par l'autre endroit?

M. Woolliams: Je n'en disconviens pas le moins du monde, mais ce n'est pas à l'autre endroit que je présente mes arguments. Je n'y suis pas encore et beaucoup d'entre nous n'y seront jamais. Mon propos, c'est le bill présenté à la Chambre des communes. A la façon

dont votent les libéraux, si, après avoir subi la deuxième lecture, il passe devant le comité et revient inchangé, il subira la troisième lecture et deviendra une loi du Canada.

J'aimerais ici me reporter au rapport Cohen. Le bill s'éloigne du rapport. J'aimerais vous citer ce que le professeur Walter Tarnopolsky a écrit dans la *Law Review* de l'Université de la Colombie-Britannique.

L'hon. M. Turner: Mon ami me dirait-il en quelle année?

M. Woolliams: Il s'agit de l'édition de 1967, page 55. Je cite:

Si on avait adopté les termes employés par le comité Cohen, ce qui n'aurait probablement pas modifié notre droit positif, au moins nous serions plus sûrs que par le crime de génocide on entend tout acte ayant pour objet de détruire physiquement, de supprimer, de mettre à mort, de tuer, etc., les membres d'un «groupe facile à identifier», défini avec précision. En adoptant le libellé de l'article 267A, le Parlement ne ferait-il pas ainsi un crime de préconiser l'avortement pour «détruire» le «groupe d'individus» qui pourrait être décrit comme étant «les bébés très difformes»? Je ne prétends pas qu'on doive préconiser pareille destruction, mais sommes-nous disposés à faire de l'encouragement à ces actes un délit passible de jusqu'à cinq ans d'emprisonnement?

Pour les Scientistes chrétiens et les Témoins de Jéhovah, déclarer leurs enfants pupilles sous tutelle judiciaire en vue de transfusions sanguines, ne serait-ce pas commettre un acte visant à détruire leur groupe, c'est-à-dire à «faire passer de force les enfants d'un groupe à un autre»? Pour les Doukhobors, Fils de la liberté, soustraire leurs enfants à leur autorité pour les soumettre à celle de fonctionnaires, ne serait-ce pas un acte commis avec l'intention de «détruire» leur mode de vie, c'est-à-dire de «détruire totalement ou partiellement un groupe identifiable»?

Le Comité Cohen a précisé que le mot génocide doit s'appliquer exclusivement à «l'annihilation de groupes identifiables, uniquement parce qu'ils sont ce qu'ils sont». Le Comité n'a pas voulu y ajouter le plaidoyer pour la révolution ou l'instigation à la révolution contre l'autorité constituée, car il concède que «sur le plan philosophique, il peut être véritablement dans l'intérêt de la société de ne pas exclure entièrement le plaidoyer pour la violence ou l'instigation à la violence contre l'autorité de l'État ...»

• (3.30 p.m.)

Il va sans dire qu'aujourd'hui nous constatons une tendance plus forte que jamais en ce sens; les États acceptent maintenant des protestations manifestes. Nul doute là-dessus et c'est la démocratie sur la place publique. C'est pourquoi on a un peu critiqué la liberté de protester et de dire sa façon de penser; ainsi que les événements actuels dans une ville canadienne. Il y a d'autres protestations de ce genre, aux États-Unis par exemple, et qu'on les approuve ou non, elles se sont déroulées de façon calme, ordonnée et pacifique. Sous ce rapport elles représentent une certaine forme de liberté de parole. Naturellement cette liberté ne confère pas seulement le droit de parler mais aussi le droit de se taire qui est, en soi, un aspect de la liberté de parole.

[M. Woolliams.]

Permettez que je vous répète encore une fois que nous approuvons la première partie du bill. Nous appuyons son principe, car compte tenu des avantages et des inconvénients, l'État devrait recourir au droit pénal, pour restreindre le droit à la liberté de parole et au privé afin de prévenir le génocide. Nous sommes tous d'accord à ce sujet.

Il faut examiner très attentivement la seconde partie du bill, parce que dans un État démocratique, une des libertés civiles les plus importantes est celle de la liberté de parole. Le *Globe and Mail* signale que l'aspect le plus absurde que présente le bill sur la propagande haineuse est que les lois visant le libelle diffamatoire renferment la même protection. J'aimerais entendre les témoins, qui comparaîtront devant le comité, exposer en détail la loi relative à ce sujet, telle qu'elle existe dans le Code criminel. Les membres de mon parti veulent, j'en suis certain, recevoir l'assurance qu'il n'y aura pas chevauchement, ni extension d'un domaine couvert par la loi actuelle. S'il s'agit d'une extension, j'aimerais être assuré qu'on ne va pas supprimer la liberté de parole dans notre société, surtout dans un État démocratique comme le nôtre.

J'espère que les membres du comité examineront avec soin les témoignages soumis au Sénat, afin qu'il n'y ait pas de double emploi. Il faut prendre connaissance du témoignage du professeur Scott, qu'on trouve page 202 du fascicule 9 des délibérations du comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles. Appelé à témoigner, il a parlé justement de la liberté de parole par rapport à ces articles. Voici ce qu'il a dit:

Voilà les deux cas: une mesure d'urgence adoptée en 1919 à la suite de la grève de Winnipeg qui constituait une crise. L'autre, la «Loi du cadenas», adoptée en 1938 alors qu'il n'y avait pas de crise; c'était simplement une mesure générale destinée à empêcher la propagation du communisme.

Est venue ensuite la grande décennie juridique des années '50 alors que la Cour suprême du Canada a élargi le concept des droits de l'homme par une série de procès magnifiques dont notre pays devrait être fier. Je n'en citerai que quelques-uns. L'affaire Boucher qui définissait la loi en matière de sédition et supprimait précisément l'élément que ferait réapparaître ce bill. Voilà pourquoi je dis que le présent projet de loi est rétrograde. La loi a fait des progrès et le projet la fera rétrograder.

Puis, le sénateur Phillips a posé la question suivante:

Voudriez-vous préciser quelque peu cette question, professeur Scott?

Et le professeur Scott a déclaré:

Anciennement, la sédition englobait notamment la malveillance suscitée entre diverses classes de sujets de Sa Majesté, et toute tentative visant à semer la désunion entre les classes ou la discorde entre les races. Cela suffisait en soi pour constituer la sédition. Dans l'affaire Boucher, la Cour suprême a décidé que cela ne suffisait pas en soi pour constituer le crime de sédition, à moins que cela ne soit accompagné de paroles, de provocations ou d'incitations capables d'aboutir à un attentat contre l'ordre public.

Donc, fondamentalement, lorsque la Cour suprême a interprété la loi sur la sédition, elle a couvert la presque totalité du terrain couvert par ce bill. Le professeur Scott a poursuivi ainsi sa déclaration:

Autrement dit, aux termes de la décision de l'affaire Boucher, on nous a dit que nous pourrions au Canada publier ou proférer des déclarations qui pourraient accessivement courroucer des gens et susciter une certaine malveillance, mais ces déclarations n'étaient pas illégales tant que l'ordre public n'était pas menacé.

C'est comme le droit civil qu'il faut transgresser avant de pouvoir engager une action en justice. On ne peut pas dire simplement qu'il y aura transgression, il faut en réalité qu'il y ait acte manifeste. Il en va de même ici: il doit y avoir menace à la paix et il faut qu'on croie raisonnablement que la paix est menacée.

Si ce bill passe, nous en reviendrons à l'étape Boucher. Je n'oublierai jamais la joie de mes amis lorsque la Cour suprême a présenté ce que nous pensions être un éclaircissement de la loi sur la liberté d'expression, qui nous donnait quand même la protection voulue contre un danger réel. En d'autres termes, ce que le professeur Scott dit est qu'un pas en arrière a été fait à l'encontre des gens qui ont osé affronter la classe dirigeante et le capital en 1919. D'après lui, ce serait un pas en arrière que de revenir à la loi du cadenas. Il doit y avoir un acte manifeste menaçant la paix.

Revenons aux protestations pacifiques qui ont eu lieu au Canada. C'est une forme d'expression ou un acte qui exprime une opinion. On peut ne pas être d'accord avec les universitaires ou les gens de la rue qui protestent mais, à condition qu'il s'agisse de protestations pacifiques n'entraînant pas de dommages matériels ou la destruction de biens ou le mépris des droits civils d'autrui, cela reste dans les limites de la liberté d'expression. Les gens ont le droit de s'exprimer, comme ils l'ont fait récemment aux États-Unis contre la guerre du Vietnam. C'était la plus importante manifestation jamais vue à Washington et elle s'est déroulée dans le calme et dans l'ordre.

La population du Canada et celle des autres démocraties doit avoir le droit de protester de cette façon et de jouir de la liberté de parole. Supprimez ces droits et vous faites reculer la loi de plusieurs années, en fait jusqu'au siècle dernier. Comme l'affirmait le *Globe and Mail* nous pouvons endosser la première partie du projet de loi, mais la deuxième, dans sa forme actuelle, pourrait éroder et supprimer la liberté de parole non seulement pour les journaux, la radio et la télévision, mais pour ceux qui s'assemblent dans la rue afin de protester.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, notre parti, ou du moins la plupart de ses membres, va appuyer le projet de loi. Nous allons proposer des modifications qui, nous l'espérons, seront étudiées à fond par le comité et que le ministre prendra en considération avant même l'étape du comité. Je vous donnerai tantôt les grandes lignes de ces modifications.

Ce bill, à mon sens, s'attaque directement à un mal réel, manifeste, redoutable: la diffusion volontaire et délibérée de la haine raciale. A mon avis, le Parlement a le devoir, maintenant qu'il en a l'occasion, de déclarer contraire au sens moral de la collectivité canadienne et de proscrire l'incitation délibérée à la haine de certains groupes ethniques. Ainsi que d'autres députés, je suis pleinement conscient de l'inquiétude qu'une telle mesure fera naître chez les ardents défenseurs des libertés civiles. Cependant, elle n'impose que des limites raisonnables à l'interprétation juste et sensée de la liberté de parole et d'expression. Le problème est de taille. Face à la propagande haineuse, le Parlement doit mettre dans un des plateaux de la balance la liberté d'expression et dans l'autre les abus de l'incitation à la haine et à la violence. Ces vues s'opposent nettement. La première met en relief le danger d'étouffer tout droit à la critique qui est pourtant, nous en convenons, une nécessité fondamentale de notre régime politique.

• (3.40 p.m.)

On dit que ce danger est inhérent à toute tentative en vue d'interdire ou de pénaliser certaines façons de parler ou d'écrire controversables ou même offensantes. D'après cette école de pensée, les propagandistes de haine n'ont qu'une influence négligeable. On dit que les personnes déséquilibrées seront plus vraisemblablement encouragées par la couronne du martyre, la répression et la publicité gratuite qu'elles ne seront dissuadées. Elles ne méritent tout simplement pas l'attention de la loi ou n'en sont pas dignes. On prétend que les

dangers de la propagande haineuse sont minimes au Canada. On soutient que l'état d'esprit manifesté par ces publications et celui des personnes qui s'y laissent prendre ne sera pas changé par des lois mais plutôt par l'éducation. On fait valoir qu'un texte législatif ne saurait être rédigé convenablement et expressément de façon à ne pas empiéter sur la liberté d'expression légitime.

J'aimerais parler de l'autre aspect du raisonnement, soit les conséquences graves que l'histoire nous révèle de la haine raciale dans un monde que la technologie rapetisse sans cesse. Cet aspect du raisonnement montre bien qu'il importe, du point de vue historique, de limiter des concepts comme la liberté de parole, qui, pas plus que tout autre concept de liberté, ne peut être qualifié d'absolu. On dit qu'il existe une tendance répandue, mais généralement latente, à l'hostilité envers les autres groupes, qui peut et qui est exploitée au moyen d'une fomentation systématique et parfois habile de la haine. Les membres de notre groupe prétendent que les déclarations et les sanctions juridiques et positives sont vraiment éducatives et qu'on a tort de maintenir que législation et éducation sont des choix neutres qui s'excluent mutuellement. Les deux sont nécessaires pour combattre ce fléau et je partage ce point de vue.

Je pense que nous avons besoin de cette mesure de correction et qu'elle n'empiète pas sur la définition raisonnable de la liberté de parole. J'accepte la définition la plus large de liberté de parole. En fait, j'aimerais reprendre à la Chambre les mots du juge Rand dans l'affaire Boucher que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a déjà mentionnée. Le juge Rand a dit:

> La liberté de pensée et de parole et les divergences d'idées et d'opinions, sur tous les sujets imaginables, sont de l'essence de notre vie. Le choc de la discussion critique en matière politique, sociale et religieuse a trop imprégné notre expérience quotidienne pour faire croire que la simple malveillance qui en résulterait puisse la teinter d'illégalité.

Si ce n'était pas manquer de respect, je dirais bravo au juge Rand. Je suis d'accord avec lui. La présente mesure porte sur la fomentation délibérée de la haine fondée sur les races, les groupes et les religions. C'est à mon avis fort différent de la simple malveillance. Certains s'inquiètent grandement des violations de la liberté de parole. Ils doivent sûrement reconnaître que, de tout temps, il a fallu limiter nécessairement la liberté de parole. Nos lois sur la diffamation et la calomnie en sont la manifestation la plus claire. Elles s'appliquent aux particuliers. Il est reconnu que je n'ai pas le droit de détruire la réputation de mon voisin en répétant des faussetés à son sujet. Alors par quel raisonnement peut-on dire que l'élimination de la liberté d'un groupe de personnes ne doive pas être condamnée?

Les effets peuvent être dangereux, désastreux et pénibles tant pour les victimes que pour les bénéficiaires. Et malgré cela, pour une raison ou une autre, c'est une chose sacro-sainte qui doit être conservée au nom de la liberté de parole.

A mon avis, il faut reconnaître à la diffamation, qu'elle soit collective ou individuelle, les limites que nous acceptons volontiers, comme il se doit, quant il s'agit des lois sur la diffamation. On dit que certains membres de notre parti, dont moi-même, ont proposé que le règlement récemment adopté à Montréal soit porté devant les tribunaux et que nous nous y opposons parce qu'il porte atteinte aux libertés civiques. On demande donc si cela est compatible avec un tel point de vue de venir maintenant appuyer ce bill à la Chambre. Je dirai qu'il s'agit de deux choses tout à fait différentes. A notre avis, le règlement de Montréal est une mesure de droit pénal qui relève exclusivement des pouvoirs du Parlement. Nous le jugeons nettement contraire à l'exercice légitime et traditionnel du droit de manifestation et de libre parole qui serait, selon les tribunaux, le souffle de la vie du parlementarisme. On peut difficilement dire que la mesure à l'étude n'appartient pas au droit pénal et qu'on ne peut, par conséquent, mettre en question son caractère constitutionnel.

Il n'existe aucun droit parlementaire qui permette à quelqu'un de se lever pour calomnier et fomenter la haine contre tout un groupe de gens. Le règlement montréalais est nettement inutile parce qu'il existe déjà une législation suffisante à cet égard. J'admets avec le ministre de la Justice (M. Turner) qu'on ne peut pas en dire autant de ce domaine en particulier. D'aucuns pourraient demander pourquoi nous devrions nous soucier d'adopter une loi avant que pèse une menace véritable. J'aimerais lire un paragraphe ou deux du rapport sur la propagande haineuse rédigé, comme nous l'a dit déjà le ministre, par le professeur Cohen et des collègues de renom, y compris le premier ministre actuel (M. Trudeau) et le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). Je lirai un extrait de la page 12 du rapport, où l'on cite des faits qui se passent au Canada, et non ailleurs:

> La campagne actuelle de propagande remonte au début de 1963, alors qu'elle a été lancée dans la région de Toronto. Depuis lors, elle s'est étendue à plusieurs autres centres d'Ontario et à au moins sept autres provinces: la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et le Québec;

le mouvement est particulièrement actif en Ontario et dans une mesure moindre au Québec et en Colombie-Britannique. Depuis 1963, on n'a cessé de faire de la propagande néo-nazie, surtout contre les Juifs et les Noirs. Des imprimés ont été placardés et affichés bien en évidence, distribués dans des réunions publiques, placés dans les boîtes aux lettres d'appartements, expédiés par courrier ordinaire et lancés du haut d'immeubles dans le quartier des affaires des grandes villes.

Les écrits imprimés, polycopiés et autres semblent provenir surtout des États-Unis. Dans bien des cas, ils sont expédiés directement d'Arlington (Virginie), siège du Parti nazi américain et de la *World Union of National Socialists*, et de Birmingham (Alabama),...

Et ainsi de suite. Le Canada a donc sans conteste été la scène d'une campagne soutenue de propagande haineuse. Je n'entrerai pas dans les détails, mais, d'après moi, quiconque se propose de prendre part au débat devrait se donner la peine de parcourir certains des documents annexés au rapport. On constatera à quel point ils peuvent être venimeux. Ils n'ont rien de politique, mais contiennent le virus de la haine raciale.

Il y a aussi un aspect de la question dont on n'a pas parlé: c'est sa portée internationale. En adoptant ce projet de loi, le Parlement appliquera la déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciales adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale le 23 novembre 1963. Voici le texte de l'article 9 de la déclaration:

• (3.50 p.m.)

1. Toute propagande et toutes les organisations fondées sur les idées ou les théories affirmant la supériorité d'un groupe racial ou de persones d'une couleur ou d'une origine ethnique déterminées en vue de justifier ou d'encourager la discrimination raciale sous une forme quelconque seront sévèrement condamnées.

2. Toute incitation ou tout acte de violence commis par des individus ou par des organisations contre toute race ou tout groupe de personnes d'une autre couleur ou d'une autre origine ethnique sera considéré comme un délit contre la société et, de ce fait, passible de sanctions pénales.

C'est pourquoi, en 1963, sur la recommandation unanime des États membres des Nations Unies, le Canada a entrepris d'élaborer une mesure législative du genre de celle que nous sommes en train d'étudier. J'estime que nous assumons simplement nos obligations internationales en adoptant cette mesure.

Je le répète, on y a apporté des modifications que j'aurais aimé voir adopter. Je voudrais en parler en ce moment. La première et la plus importante modification que je propose au ministre de la Justice (M. Turner) et à la Chambre, c'est de renoncer à s'appuyer uniquement sur les conséquences purement pénales comme l'emprisonnement et les amendes, pour insérer dans la mesure une disposition parfaitement appropriée et applicable que j'appellerais une injonction ou un ordre de désistement. Cette méthode serait beaucoup plus souple et beaucoup moins sévère. Si le ministre ne l'a pas encore complètement envisagée jusqu'ici, il peut considérer qu'il s'agit d'un remède civil que nous ne pouvons pas appliquer lorsque nous recourons au droit pénal. Le ministre se souviendra sans doute—sinon, certains de ses hauts fonctionnaires lui rafraîchiront sûrement la mémoire—de l'affaire Goodyear qui relevait du Code criminel et de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions au cours de laquelle la Cour suprême du Canada a déclaré clairement et explicitement que l'injonction est un moyen approprié d'appliquer le droit pénal.

L'hon. M. Turner: Le député me permettrait-il une question? A-t-il songé aux difficultés que cela entraînerait, même si on devait concéder que la procédure d'injonction relève clairement du droit pénal, du fait que pour obtenir une injonction il faut établir la preuve de la même façon que dans le cas de poursuites judiciaires?

M. Brewin: Je comprends qu'une mesure législative doit se fonder sur le droit pénal pour relever de la compétence fédérale, mais je parle de ce qui constituerait une peine appropriée. Je signale au ministre que de dire à un délinquant qui peut être relativement innocent, ignorant et manquer de jugement, «Ecoutez bien: vous avez commis une erreur, ne recommencez plus» vaut mieux que de l'emprisonner ou de lui imposer une amende très élevée. S'il continue, il devient coupable d'outrage au tribunal, de sorte qu'une peine beaucoup plus sévère est justifiée. D'autre part, la procédure d'injonction est plus souple.

Voici une autre raison à l'appui: dans le cas d'une injonction, elle s'appliquerait non seulement à l'accusé mais aussi à ses subordonnés, à ses représentants, et à ceux qui travaillent avec lui. Ainsi, lorsqu'on donnera une injonction à un criminel à laquelle on peut donner suite, quelque agent ou serviteur ne pourra y passer outre, car des poursuites judiciaires nouvelles ne seront pas nécessaires dans son cas. Je suis tout à fait sérieux quand je dis au ministre que ma proposition mérite d'être étudiée avec soin. Je la lui offre car je tiens à ce que sa mesure soit efficace.

Je ne veux pas être critique en disant cela mais j'estime que cela atténuerait un peu la sévérité de la mesure. Je le répète, je comprends que la question de la propagande haineuse doive relever du droit pénal mais une fois qu'elle est ainsi classée, le genre de remède que l'on impose fait une différence et si les tribunaux jugeaient ces causes aux

termes de la procédure d'injonction, ils pourraient être moins sévères et ne pas se sentir obligés de désapprouver le crime en question en imposant une peine d'emprisonnement ou une lourde amende. Il y a aussi un autre avantage. On pourrait considérer une faible amende comme une sorte de droit d'autorisation tandis que du fait de son intégration à tout l'appareil juridique, il faudrait se conformer à une injonction. J'espère que le ministre en tiendra compte.

D'autre part, je conseille au ministre d'examiner à nouveau les définitions. La loi britannique sur les rapports inter-raciaux qui a été adoptée assez récemment, exige l'intention précise de fomenter la haine contre un secteur quelconque du public qui se distingue par sa couleur, sa race ou ses origines nationales ou ethniques. A l'article 3 on a ajouté l'adverbe «volontairement». Selon moi ce mot dans les tribunaux—le ministre le sait fort bien—peut être interprété de façons très différentes et peut avoir des significations variables. S'il faut trouver une intention précise, comme le dit la loi britannique, pour fomenter la haine contre un secteur quelconque du public ou un groupe identifiable, on a alors, dirais-je, une protection supplémentaire à celle que renferme déjà la loi, et peut-être meilleure. Cependant, cette discussion pourra bien entendu se dérouler au comité. Je tiens à dire au ministre que je préfère la définition britannique.

J'ajoute, puisqu'il est question de la loi britannique, qu'on m'a demandé s'il ne serait pas préférable de s'en remettre tout simplement au droit coutumier à ce sujet et si la mesure législative envisagée ne serait vraiment pas superflue. Je tiens à signaler à ce propos le point de vue fortement ancré en Grande-Bretagne. On s'en remet depuis toujours au droit coutumier dans ce pays; pourtant on a jugé nécessaire de présenter au Parlement la *Race Relations Act,* semblable à notre loi à l'étude, et presque tous les pays vraiment démocratiques de l'Europe occidentale ont adopté des dispositions semblables à celles-là. J'exhorte tous ceux qui appréhendent les effets de cette mesure sur les libertés civiles de se demander si des pays comme le Royaume-Uni et les pays scandinaves, où les libertés civiles et la démocratie sont implantées de longue date, adopteraient une mesure législative comme celle-là si elle représentait vraiment une menace aux droits civils.

J'ai une autre suggestion à faire au ministre; il pourra peut-être l'examiner un peu plus tard. L'application d'une loi comme celle-ci devrait, à mon avis, être soumise à une constante révision. Il serait peut-être souhaitable que parfois, à intervalles réguliers, le comité parlementaire de la justice et des questions juridiques, vérifie de quelle façon la loi est appliquée et combien de fois les procureurs généraux ont été requis d'agir et ont refusé. Non point que j'estime nécessaire d'incorporer cela dans la loi mais peut-être le ministre pourrait-il l'inclure dans une déclaration d'intention afin de rassurer ceux qui craindraient qu'on empiète sur nos libertés. En fait, s'il se révélait que cette loi était utilisée pour supprimer la liberté légitime de parole ou autre chose du même genre, je serais l'un des premiers à dire qu'elle doit être abrogée et retirée immédiatement de nos recueils de lois. La démarche précitée de la part du ministre pourrait peut-être atténuer les craintes de ceux qui ont des doutes à ce sujet.

Aussi, étant donné en l'occurrence, notre pays est menacé d'un mal évident et tangible, que nous n'empiétons d'aucune façon appréciable sur la liberté de parole, que le sens moral des Canadiens réclame une mesure de ce genre et étant donné enfin la valeur éducative, pour nos adolescents, d'une déclaration du Parlement disant: les Canadiens ont horreur de la haine raciale j'exhorte la Chambre à adopter le bill.

• (4.00 p.m.)

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, nous pouvons de nouveau constater l'empressement du gouvernement à adopter un bill qui n'est pas tout à fait à point et qui semble indiquer que nous voulons brûler les étapes. Pour ces raisons, nous devons dire qu'en principe, nous sommes en faveur de ce projet de loi...

[*Traduction*]

M. Walker: Un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je regrette, mais je demande que soient branchés les appareils d'interprétation simultanée. L'intervention de l'honorable représentant n'est pas traduite en ce moment.

[*Français*]

M. Matte: Il est entendu que nous sommes prêts à condamner la propagande haineuse, mais, en pratique, lorsque nous analysons les articles de ce projet de loi, nous constatons qu'il contient des mesures très bonnes, très nobles et très grandes, puisque, par exemple, l'article 267A ne vise ni plus ni moins qu'à interdire les guerres. Même si, au Nigéria, on adoptait une loi visant à empêcher le génocide, le gouvernement de ce pays serait lui-même accusé de génocide!

Comment le gouvernement actuel peut-il s'accuser lui-même de génocide à l'égard du Biafra? Je me le demande. C'est pour cette

raison que, selon moi, la première partie du bill vise à interdire les guerres, car le génocide existe particulièrement lorsque des guerres ont lieu et, généralement, les belligérants, dans un conflit de ce genre, essaient de s'exterminer.

Le très pieux projet de loi, du moins à ce point de vue là, vise à empêcher le génocide. Évidemment, en principe, nous sommes bien en faveur de cela. Toutefois, à quoi cela peut-il servir?

Je voudrais signaler quelques aspects particuliers de ce bill. Par exemple, on peut lire au paragraphe (2) de l'article 267A, et je cite:

(2) Dans le présent article, «génocide» comprend l'un ou l'autre des actes suivants commis avec l'intention de détruire totalement ou partiellement un groupe identifiable, soit

a) le fait de tuer des membres du groupe; ou

Et c'est ce que je tiens à signaler:

b) le fait de soumettre délibérément le groupe à des conditions de vie propres à entraîner sa destruction physique.

L'article aurait été plus pratique si l'on y avait traité également de destruction morale, car lorsque ce groupe est détruit physiquement, on ne peut certes pas remédier à la situation, étant donné qu'il n'existe plus.

La destruction morale pourrait survenir et, à ce moment-là, il faudrait s'accuser d'avoir provoqué en bonne partie le génocide des Indiens et des Esquimaux, puisque, au point de vue de la morale, ces gens ont pratiquement été détruits par notre action depuis plusieurs années. On voit donc où cela peut nous conduire.

Il est pénible et malheureux de constater que ces destructions, non seulement physiques mais morales, peuvent même exister en 1969. Les conflits, tant au Vietnam qu'au Biafra, en sont la preuve. En principe, nous sommes opposés au génocide.

Je devine, sous ces propos, que le gouvernement semble croire que des catastrophes imminentes affecteront le Canada. Je ne sais pas quelle partie du pays ou quel groupe de citoyens est en danger d'être détruit physiquement, mais on semble prévoir la survenance de certaines catastrophes et ce projet de loi constitue presque le commencement de la fin du monde.

En principe, nous acceptons d'être contre le génocide, mais comme j'ai tenté de le démontrer quelque peu, nous estimons que c'est là avoir la tête dans les nuages, qu'il s'agit d'un très beau projet de loi, mais que cela ne nous avance guère, si ce n'est que ce bill contribue à faire régner la méfiance entre Canadiens, puisqu'il ne nous permet pas d'aller régler le conflit au Biafra.

Que faisons-nous dans cette galère? Si je m'en tiens au bill, je suis porté à croire qu'il viserait à empêcher la destruction physique des Indiens et des Esquimaux qui font partie de la population du Canada. Je n'y vois pas autre chose, à première vue. Mais lorsque j'y pense, je me dis: pourquoi essayer ainsi d'attiser le feu, de jeter de l'huile sur le feu, alors que nous sommes dans une situation telle que le ministre de la Justice du Québec prend le mors aux dents à propos de tout et est en train de décider quand les propos sont haineux.

• (4.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, du train où vont les choses, depuis quelque temps, ceux qui n'aimeront pas le ministre de la Justice du Québec se verront derrière les barreaux. Ce n'est pas parce que les circonstances sont telles que l'on doit attiser davantage le feu et présenter un projet de loi qui vise à défendre qui? Qui prévoit quoi? Que vient-il régler, autrement dit? Voilà les questions que je me pose.

Je suis contre les articles 267B et 267C, de ce projet de loi pour plusieurs raisons. Je m'y oppose, car, si on les appliquait à la lettre, plusieurs parmi nous auraient déjà été accusés.

On a déjà assisté à des campagnes électorales et tous savent que celles du Québec, particulièrement, se font parfois d'une façon très intempestive. Des propos haineux sont tenus à profusion, selon l'interprétation que chacun veut donner à cette expression. Dans une assemblée publique, il est possible que les propos tenus par un individu puissent choquer quelqu'un dans l'assemblée au point de susciter la violence.

Le premier ministre actuel (M. Trudeau) a lui-même vécu ces expériences. A ce rythme-là, est-il possible que nous puissions contrôler les sentiments, les émotions, la susceptibilité des gens qui assistent à une assemblée? C'est impensable!

L'homme libre est responsable de ses actes, et c'est souffrir d'infantilisme que de se laisser influencer d'une façon impertinente par un individu quelconque qui essaie de susciter la violence.

Comment ferons-nous pour comprendre cette loi? Comment déterminer les circonstances où les propos seront haineux? Plusieurs personnes auront certainement à souffrir énormément de cette situation-là, eu égard aux dirigeants politiques qui se succéderont. Pour certains, les propos seront haineux, pour d'autres, ils ne le seront pas. A quoi cela nous conduira-t-il? Cela va engendrer davantage la violence, si violence il y a. En effet, il faut s'entendre sur la signification de cette expression.

On s'alarme beaucoup présentement à cause de certaines choses qui se produisent

particulièrement au Québec. Ces choses-là se produisent de tout temps, et je dis bien: de tout temps!

Lorsque j'étais jeune, j'ai souvent entendu des débats politiques, lors des fameuses assemblées contradictoires. Beaucoup de gens, alors, se battaient allégrement. Cela existe depuis toujours.

Aujourd'hui, il existe des manifestations qui ne sont pas voulues mais qui, malheureusement, existent quand même. Il ne faut pas s'alarmer au point de vouloir brimer un des droits les plus sacrés, les plus inviolables, le droit de parole, le droit d'une personne à pouvoir exprimer son opinion.

Combien d'auteurs, même parmi les plus grands, dans le sens de la loi, ont pu être des propagateurs de haine? Tout dépend de ceux qui les entendent. Lorsqu'on parle de haine, il importe de distinguer entre l'objet et le sujet de la haine.

Il est un autre point que je tiens à signaler et que l'on retrouve à la page 2, et je cite:

(3) Nul ne doit être déclaré coupable d'une infraction prévue au paragraphe (2)

a) lorsqu'il exprime de bonne foi et en termes convenables, ou tente d'établir par discussion exprimée de bonne foi et en termes convenables, une opinion sur un sujet religieux;

Voilà, le chat sort du sac! On fait exception pour le sujet religieux, car on prévoit que ce n'est pas lui qui, au Canada, peut faire l'objet de l'application de ce projet de loi.

Pourtant, s'il y a dans l'histoire un sujet qui a engendré la haine, les conflits religieux et les guerres, c'est bien celui-là! Mais on le soustrait à la loi.

Point n'est besoin de remonter bien loin, puisqu'en 1969, on se casse encore la «gueule» pour des questions religieuses.

Ici, on l'élimine, même si ce paragraphe 3 de l'article 267b) semble atténuer quelque peu la rigueur des articles précédents, et je dis bien «quelque peu,» car on semble déprécier ce qui précède, et je cite:

a) ... lorsqu'il exprime de bonne foi et en termes convenables ...

(i) que les déclarations communiquées étaient vraies; ou

(ii) qu'elles se rapportaient à une question d'intérêt public, dont le débat était à l'avantage du public, et que, en se fondant sur des motifs raisonnables, il les croyait vraies.

Comment déterminer s'il s'agit de l'intérêt public? Si une foule de 4,000 ou 5,000 personnes applaudit un orateur à tout rompre et que, par la suite, les paroles de cet orateur sont reconnues comme haineuses par le procureur général, quel sens donner à l'expression «intérêt public»? Va-t-on tenir chaque fois un référendum pour déterminer si l'intérêt public était en jeu? Voilà, à mon sens, une question extrêmement difficile, sinon impossible à juger.

Ce projet de loi peut donner lieu à des abus inqualifiables et je suis étonné de constater que le très honorable premier ministre, qui défendait naguère avec tant de frénésie la cause de la liberté, ait été vu avec un Michel Chartrand, par exemple, incitant les ouvriers d'Asbestos à résister à la Sûreté du Québec, sous les ordres de Duplessis.

Je suis étonné de voir le très honorable premier ministre oublier ses principes relatifs à la liberté humaine, à la liberté personnelle, qu'il a toujours défendus avec acharnement.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons accepter ce projet de loi dans sa teneur actuelle.

Encore une fois, je répète que nous sommes évidemment contre la propagande haineuse et que nous voudrions bien, de concert avec le gouvernement fédéral, éliminer, si possible, ce genre de propagande. Mais comment savoir quelle propagande sera déclarée haineuse? La loi le prévoit déjà pour plusieurs cas, sinon pour tous. En effet, si quelqu'un se sent attaqué par des propos haineux, il peut toujours se défendre, et c'est ce qu'il fait habituellement.

Je ne vois donc pas à quoi on veut en venir par ce projet de loi qu'il est trop dangereux d'accepter, particulièrement dans les circonstances actuelles, puisqu'il semble être un moyen que le gouvernement fédéral a découvert afin d'empêcher je ne sais quelle catastrophe qui se produira en ce pays. J'estime qu'il a une bien piètre opinion des Canadiens qui, à mon sens, sont très responsables. Ce ne sont pas des propos, de temps à autre considérés comme haineux, qui vont détourner les gens des véritables buts que doit viser une société qui se veut «juste», comme on le préconisait au cours de la dernière session.

La véritable propagande haineuse existe, et je le sais. Actuellement, la loi prévoit même la condamnation à des peines, à ce sujet-là, parce que si l'on déterminait ici la nature de la propagande haineuse, on serait d'avis que la pire des propagandes haineuses est celle qui est dite obscène. La propagande obscène existe en ce pays. Elle a libre cours et nous pouvons lire actuellement des choses abominables dans les petits journaux d'étudiants des écoles secondaires et des CEGEP du Québec. Cela, c'est de la véritable propagande haineuse et, pourtant, elle existe sans que personne n'y mette de frein. Pourquoi? Parce que cette propagande s'attaque justement aux

principes de base de ce pays, savoir aux principes chrétiens. On lui laisse libre cours, et c'est justement ainsi que nous en arrivons, à un certain moment, à subir toutes sortes d'autres propagandes haineuses. Heureusement, des lois existent actuellement afin d'empêcher tout cela, mais personne n'agit.

Parfois, les services postaux servent à la diffusion de cette propagande-là et certaines lois relatives au ministère des Postes ont été adoptées en vue d'enrayer ces choses-là. Personne ne s'en occupe. Par contre, si un particulier ose préconiser une nouvelle forme de politique ou mettre en doute la Constitution du pays, cela est dangereux.

Monsieur l'Orateur, si nous sommes témoins des catastrophes que semble prévoir ce projet de loi, elles seront attribuables à la licence que nous avons donnée aux journaux et aux écrivains, alors que la loi prévoyait des sanctions contre de tels propos et l'arrestation de ceux qui en étaient les auteurs.

Je ne crois pas que ce projet de loi améliorera la situation, mais qu'il offensera une bonne partie de la population. Au fait, celle-ci verra de plus en plus s'établir dans ce pays un régime policier et dictatorial que nous dénonçons tous et que nous ne voulons absolument pas voir s'établir au Canada.

• (4.20 p.m.)

[*Traduction*]

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le projet de loi ne vise pas à abolir la haine. L'homme ne se débarrassera jamais, je crois, de la haine et de la vengeance. Je reconnais avec le député de Greenwood (M. Brewin) que la haine raciale s'est manifestée dans notre pays et qu'il faudrait l'enrayer, mais le projet de loi, selon moi, ne vise pas à supprimer cet instinct très naturel qu'on appelle la haine. De toutes les créatures, l'homme seul possède l'instinct de haine et de vengeance. Fait assez curieux, l'homme est le seul à penser qu'il transcende l'animal. L'homme est la seule créature à soutenir qu'il n'est pas un animal mais un être supérieur à l'animal.

Si les anthropologistes américains, M. Martin et Fox—Martin et Forest—et M. Tiger de Montréal ont raison, nous devons accepter le fait que la différenciation raciale, ou du moins l'identification des groupes, fait partie de notre civilisation. Le bill n'a pas pour objet de créer des groupes raciaux, ethniques ou religieux, car ils fusionneront et disparaîtront. Même les races de couleur un jour se fusionneront en une seule.

Le bill vise assurément à protéger la personne au sein d'un groupe, de sorte que la haine calomniatrice et toutes les imputations mensongères qui rejaillissent sur le groupe tout entier ne nuiront pas à la personne. C'est néfaste au Canada, et à l'unité nationale. C'est un mode de vie impossible et intolérable. Le bill a un objectif, mais il ne va pas modifier d'une façon générale la nature humaine.

Nous limiterons en droit l'utilisation des communications et des écrits lorsqu'ils n'ont d'autre objet que d'inciter les gens à se conduire méchamment. Selon certains députés, c'est impossible. Bien entendu, il y aura une foule de problèmes. On a demandé: Que faire d'un enfant qui fait des déclarations? Que faire des écrits? Comment définir ces termes? Nous nous heurterons à une foule de problèmes lorsqu'on décidera d'appliquer cette loi. Néanmoins tout au long de l'histoire de la civilisation, la législation a fort bien réussi à maîtriser les instincts humains qui n'étaient pas propices à une existence civilisée.

Quant à la vengeance, les députés sont certainement assez ferrés en histoire pour savoir que la vengeance était courante avant l'avènement de la civilisation sumérienne. Si vous apparteniez à une tribu voisine et si l'on vous volait votre bien, vous étiez libre d'exterminer toute la famille, la tribu ou même la nation du coupable. Il en a été ainsi jusqu'à ce que les Sumériens résument leurs lois par le principe: œil pour œil, dent pour dent—notion toujours en vigueur.

Ne croyons pas que la loi est sans effet. Elle est bel et bien efficace, comme on l'a prouvé en Ontario dans le domaine des prêts de location. Il y a eu beaucoup de plaintes à l'époque. On affirmait qu'elle ne fonctionnerait jamais, car on enfreignait en définitive notre liberté individuelle en nous empêchant de louer nos biens comme bon nous semblait. Le système n'en a pas moins fonctionné. La majesté de la loi est très puissante lorsqu'elle s'applique à bon escient.

Il y a un point que je voudrais soumettre au ministre. Nous avons certes accepté le principe que la haine raciale et la dissémination des renseignements concernant la haine raciale ne doivent être utilisés au préjudice d'aucun groupe, d'aucune race ou couleur. Cependant, pour une raison inconnue, nous honorerons toujours l'aura de vérité qui couronne le droit coutumier lorsqu'il s'agit de la défense. Je suis avocat. J'ai étudié le common law. La vénération sublime qu'on porte à la signification de la vérité paraît tout excuser. Le ministre devrait se demander si la vérité justifie l'invasion du privé.

L'article 267B (3):

Nul ne doit être déclaré coupable d'une infraction prévue au paragraphe 2 ...
b) lorsqu'il établit
(i) que les déclarations communiquées étaient vraies ...

Combien y a-t-il de moyens, monsieur l'Orateur, d'utiliser la vérité pour atteindre justement l'objectif que le bill cherche à supprimer? L'arsenal des démagogues a toujours comporté des vérités et des demi-vérités. Lorsque certains Britanniques déclarent que des hommes de couleur des Antilles ont accaparé leurs emplois, ne disent-ils pas la vérité? Bien sûr que si. De même, n'est-il pas vrai que dans bon nombre de grandes villes canadiennes, un certain groupe professionnel, ou du moins la majorité de ses membres, appartiennent à une certaine confession religieuse?

• (4.30 p.m.)

Et pourquoi cela? C'est exact et ce bill fait un délit d'une telle déclaration. C'est en usant, ou plutôt en mésusant, de déclarations véridiques que l'on rendra, dans une certaine mesure, cette loi inefficace. Les lois qui laissent des échappatoires suscitent plus de problèmes que l'absence de lois. Comment le ministre peut-il expliquer que, même en disant la vérité, on puisse être convaincu de préventions, lorsque nous lisons, dans l'un des paragraphes, qu'on pourra validement invoquer, à titre de défense, que les déclarations incriminées avaient trait à une question d'intérêt public dont le débat était à l'avantage public?

Si quelqu'un peut invoquer pour sa défense l'intérêt du public, il n'a certainement pas besoin d'invoquer, en sus, l'argument de la vérité Après tout, la question «qu'est-ce que la vérité» est de celles que bien des générations encore se diront impuissantes à résoudre. C'est de là que provient tout ce qui est malsain dans cette mesure législative et ce qui rendra cette loi inefficace. Trop de choses, en effet, dépendront du juge ou du climat politique du moment.

Selon le droit coutumier, celui qui dit la vérité est disculpé, quoi qu'il ait dit et quelle que soit la personne dont il a parlé. On ne s'est pas demandé pour quelle raison ces prétendues vérités étaient formulées. Je demande au ministre et au comité d'examiner ce mot sacré, la «vérité», dans le contexte d'une défense, qu'il s'agisse de ce bill ou d'un autre.

M. Melvin McQuaid (Cardigan): Monsieur l'Orateur, tout en n'approuvant pas le bill à l'étude intégralement, je tiens à dire clairement, au départ, que je ne vois pas pourquoi on ne devrait pas tenir compte de la propagande haineuse. Les distinctions injustes, pour des raisons de race, de couleur, de religion ou d'origine ethnique, ne doivent sûrement pas être tolérées. Quiconque réfléchit un peu le reconnaîtra sûrement.

[M. Otto.]

Je remarque qu'on n'a pas employé l'expression «origine nationale» dans le bill, bien qu'on l'ait mentionnée dans le rapport du comité spécial comme l'une des questions ne devant pas être un prétexte à la discrimination. On a probablement omis cette expression de propos délibéré et le ministre nous dira peut-être pourquoi quand il répondra à nos questions. Nous sommes sûrement tous d'accord, pour ne pas tolérer, quelles que soient les circonstances, l'abus malveillant de n'importe quel groupe, de n'importe quel individu. A n'en pas douter, l'encouragement à la haine menace gravement notre régime démocratique. Même si le nombre de ceux qui s'y adonnent est relativement restreint, nous ne pouvons nous permettre de fermer l'œil sur leurs activités.

J'ai remarqué, avec intérêt et plaisir, en lisant le rapport du comité Cohen, que l'encouragement à la haine ne pose pas de problème dans ma propre province de l'Île du Prince-Édouard. Nous pouvons en être fiers, et à juste titre. D'après le comité, le problème est inexistant seulement dans deux provinces: Terre-Neuve et l'Île du Prince-Édouard. Je suis très heureux que le problème n'existe pas dans ma propre province. Néanmoins, même s'il ne nous touche pas directement, je tiens à donner à la Chambre l'assurance que je m'intéresse grandement au sujet.

Nous sommes d'accord je crois, pour dire que nous devons pouvoir jouir de la plus grande liberté de parole possible. Mais par la liberté de parole, on n'englobe pas le droit de vilipender ou de diffamer les autres. Nous reconnaissons, avec le comité Cohen, que la liberté de parole n'est pas un droit absolu. La Déclaration canadienne des droits garantit la liberté de parole aux Canadiens mais, d'autre part, nous avons des lois qui interdisent les publications séditieuses, diffamatoires, calomnieuses ou obscènes. Ces questions sont bien traitées dans le Code criminel.

Persuadé que l'on doit toujours de préférence pencher du côté de la liberté de parole, je pense que lorsque le projet de loi sera examiné en comité, il nous faudra nous demander bien sérieusement en quoi consiste au juste la liberté de parole. C'est là, à mon sens, la question épineuse. Comme je l'ai déjà dit, ceux qui préconisent ou favorisent le génocide ont, à mes yeux, nettement abusé de la liberté de parole; l'argument de la liberté de parole ne saurait leur servir de recours.

Je constate qu'il est interdit, d'après l'article 267A du projet de loi, de préconiser ou de favoriser le génocide. Le génocide a été, bien entendu, prohibé en vertu d'une convention des Nations Unies, ratifiée par le Canada en

1952. Cette convention interdisait non seulement le génocide, mais toute conspiration, tentative et incitation en vue d'un génocide. Tous ces aspects sont déjà prévus. Ce que le projet de loi actuel cherche à empêcher, c'est l'encouragement au génocide. Je me demande si l'objet de la mesure législative n'est pas déjà inclus dans les dispositions actuelles du Code criminel.

Après un examen attentif du bill et des articles correspondants du Code criminel, je suis persuadé que le comité, une fois saisi de la mesure, devra entendre les dépositions de spécialistes pour savoir si tout ce que la mesure actuelle cherche à empêcher n'est pas déjà punissable, à une exception près aux termes du Code criminel.

Fait intéressant à signaler, en 1952, lorsque le Canada a ratifié la convention des Nations Unies sur la prévention du génocide, le ministre de la Justice d'alors, l'honorable M. Lesage, faisait la déclaration suivante au comité des affaires extérieures, chargé d'examiner la question. J'extrais ce passage du rapport du comité:

De l'avis du sous-ministre de la Justice, accepté par le gouvernement canadien, les dispositions actuelles du Code criminel englobent toutes les possibilités, de sorte que tout acte mentionné aux articles II et III est punissable aux termes de notre loi.

• (4.40 p.m.)

C'était de toute évidence l'opinion du sous-ministre de la Justice en 1952, à laquelle souscrivait le ministre de la Justice lui-même: les dispositions des articles deux et trois de la convention se trouvaient déjà au Code criminel. Je signale au ministre actuel—et je le répéterai au comité—que les dispositions du bill à l'étude sont probablement déjà contenues dans le Code criminel.

Permettez-moi de jeter un coup d'œil sur le bill pour prouver mon avancé. L'article 267A prévoit que:

(1) Quiconque préconise ou favorise le génocide est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement ...

On y mentionne une peine de cinq ans.

L'article 407 du Code criminel contient la même disposition. Il va, en fait, plus loin et prévoit une peine encore plus sévère. J'aimerais consigner l'article 407:

Sauf dans les cas où la loi y pourvoit expressément de façon différente, les dispositions suivantes s'appliquent à l'égard des personnes qui conseillent à d'autres personnes de commettre des infractions, ou les y amènent ou incitent, à savoir:

a) Quiconque conseille à une autre personne de commettre un acte criminel, ou l'y amène ou incite, est, si l'infraction n'est pas commise, coupable d'un acte criminel et encourt la même peine que celui qui tente de commettre cette infraction; ...

Cette disposition ne couvre-t-elle pas la situation en question? L'article 267A prévoit que toute personne qui préconise ou encourage le génocide est coupable d'une infraction et passible d'un emprisonnement de cinq ans. L'autre article est libellé de façon différente: Au lieu de «préconise ou favorise» il dit «conseille, amène ou incite». Pourquoi un homme qui préconise le génocide ne peut-il pas être accusé en vertu de l'article 407 du Code criminel?

A mon avis, le comité devrait examiner cette question, car si quelqu'un, accusé en vertu de l'article 407, est trouvé coupable, la peine est plus sévère que ne le prévoit l'article 267A proposé.

M. Walker: Le député me permettrait-il une question?

M. McQuaid: Certainement.

M. Walker: Cet article mentionne-t-il le cas de celui qui préconise le génocide?

M. McQuaid: Le député anticipe sur mes propos; j'entends aborder ce point. J'admets que l'article ne porte pas sur la diffamation des groupes, et ainsi de suite. Cependant, je parle du cas d'un individu. L'article 267A proposé prévoit l'emprisonnement pour quiconque préconise ou favorive le génocide. Si le témoignage d'experts peut convaincre les membres du comité que les mots «préconise ou favorise» ont un sens différent des mots «conseille..., amène ou incite» alors, peut-être que l'article 407 n'entre pas en conflit. Mais il semble y avoir très peu de différence entre les termes. Je le répète, quiconque est accusé en vertu de l'article 407 d'incitation au génocide peut être condamné en vertu de cet article, peu importe les dispositions de l'article 267A.

Je voudrais traiter maintenant de l'article 267B du bill, qui se lit ainsi:

(1) Quiconque, par la communication de déclarations en un endroit public, incite à la haine ou au mépris d'un groupe identifiable, lorsqu'une telle incitation est susceptible d'entraîner une violation de la paix, est coupable

a) d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans; ou

b) d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

Aux termes de cette disposition, c'est apparemment à la poursuite qu'il appartient de déterminer si une personne doit être inculpée d'un acte criminel ou d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité. Dans ce dernier cas, l'accusé n'a pas droit d'être jugé par un jury, par ses pairs. Il me semble qu'une personne inculpée d'une infraction aussi grave devrait pouvoir être jugée par un jury plutôt que par un seul juge ou magistrat.

Cette disposition du bill se trouve aussi dans le Code criminel. L'article 267B du projet de loi porte que quiconque, par la communication de déclarations incite à la haine ou au mépris est coupable d'une infraction. L'article 160 *a*) (i) se lit comme il suit:

Est coupable d'une infraction ... quiconque
a) n'étant pas dans une maison d'habitation, fait du tapage dans ou près un endroit public,
(i) en se battant, en criant, vociférant, jurant, chantant ou employant un langage insultant ou obscène ...

En substance, n'est-ce pas là une disposition analogue à celle de l'article 267B du projet de loi, qui a trait aux personnes qui, par la communication de déclarations,—autrement dit, en parlant dans un lieu public,—incitent à la haine ou au mépris? L'article 160 emploie les mots «un langage insultant ou obscène». A mon avis, un langage insultant ou obscène aurait probablement pour effet d'inciter à la haine ou au mépris.

C'est un autre point au sujet duquel le comité doit consulter des spécialistes. Je suis fermement convaincu que quiconque est accusé en vertu de l'article proposé 267B pourrait tout aussi bien l'être aux termes de l'article 160 *a*) (i) du Code criminel.

Voici maintenant l'article proposé 267B(2):

Quiconque, par la communication de déclarations, fomente volontairement la haine ou le mépris d'un groupe identifiable est coupable
a) d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans; ou
b) d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

Comme on l'a signalé, il s'agit d'une nouvelle disposition. C'est ce que le comité Cohen qualifie de diffamation de groupe. Nous n'avons rien dans nos lois actuelles qui s'y applique. Cet article sous sa forme présente me semble très dangereux et c'est là que le péril réside. Voici ce qu'il stipule:

• (4.50 p.m.)

Quiconque, par la communication de déclarations, fomente volontairement la haine ou le mépris d'un groupe identifiable est coupable
a) d'un acte criminel—

[M. McQuaid.]

Permettez-moi de signaler qu'il n'est pas nécessaire que la communication de déclarations ait lieu dans un endroit public. En d'autres termes, si je la faisais chez moi, je serais passible d'accusation aux termes de cet article. Le ministre conviendra certainement que le sens en est assez large pour qu'on risque de l'appliquer à ce que je pourrais dire chez moi, uniquement devant ma famille. C'est certainement dangereux. On a dit ici à maintes reprises que la loi n'a rien à voir avec ce qui se passe dans les alcôves. Elle n'a rien à voir non plus avec ce qui se passe dans les salons.

A mon avis, nous ne devrions pas limiter l'expression des idées au point qu'il devienne impossible d'exprimer des opinions personnelles dans notre propre maison. D'après mon interprétation que le ministre pourra rectifier, on est passible d'un chef d'accusation même si on ne prononce pas de telles paroles ou si on ne commet pas de tels actes dans un lieu public.

L'article relatif à la peine est encore plus grave. Que peut-il m'arriver si je dis des choses semblables à l'intérieur de ma propre maison? Le paragraphe 4 de l'article stipule:

(4) Lorsqu'une personne est déclarée coupable d'une infraction prévue à l'article 267A ou au paragraphe (1) ou (2) ...

C'est le paragraphe (2) de l'article qui interdit la déclaration de ces choses chez soi. Je le cite de nouveau:

Lorsqu'une personne est déclarée coupable d'une infraction prévue à l'article 267A ou au paragraphe (1) ou (2) du présent article, le magistrat ou le juge qui préside peut ordonner que toutes choses au moyen desquelles ou en liaison avec lesquelles l'infraction a été commise, soient, outre toute autre peine imposée, confisquées au profit de Sa Majesté ...

Cela signifie-t-il que si cette infraction est commise dans mon propre foyer que ma maison peut être saisie ou confisquée au profit de Sa Majesté? L'article stipule «toutes choses au moyen desquelles ou en liaison avec lesquelles l'infraction a été commise». Donc, si l'infraction a été commise dans ma propre maison, c'est en liaison avec elle que l'infraction a été commise, est-il possible que ma maison soit saisie? Le ministre sourit, mais ce n'est pas drôle. Il y a lieu d'examiner cet article très attentivement.

Le ministre et les membres du comité ne pourront certes manquer de convenir que la disposition dans les termes actuels pourrait m'empêcher de parler ou d'émettre librement une opinion devant les membres de ma propre famille. En outre—dites-moi si je fais erreur—l'alinéa (4) impose une sanction très

sévère lorsqu'il stipule «que toutes choses au moyen desquelles ou en liaison avec lesquelles l'infraction a été commise soient confisquées au profit de Sa Majesté». Le bill stipule aussi, s'écartant ainsi nettement de la loi actuelle, que ce genre de diffamation comprend les mots parlés et les gestes. Qu'entend-on par «gestes»? Comment puis-je enfreindre cette loi par des gestes?

Une autre disposition du bill avec laquelle je ne suis pas du tout d'accord—on l'a mentionnée cet après-midi—est celle qui donne toute discrétion aux procureurs généraux des provinces pour décider si une infraction devrait amener une poursuite. Cela me paraît regrettable et ce ne devrait pas être aux procureurs généraux de décider. Je ne voudrais pas assumer ce fardeau si j'étais procureur général. Je suis certain que si le ministre de la Justice (M. Turner) demandait l'avis des procureurs généraux des provinces, il constaterait qu'ils préféreraient écarter ce fardeau, pour des raisons évidentes. Les procureurs généraux sont sujets à tous les caprices de la politique et, s'ils le peuvent, ils aiment mieux ne pas faire naître la malveillance ou le mécontentement chez des gens vers lesquels ils devront peut-être se tourner un jour afin d'obtenir leur appui au scrutin.

Le comité Cohen a dit que cette disposition est incluse pour éviter les poursuites frivoles ou vexatoires. Je suggère sérieusement qu'il existe un autre moyen effectif de prévenir ces poursuites frivoles ou vexatoires. Le magistrat ou le juge de paix devant qui l'intéressé se présente pour informer et porter plainte, sous serment s'il remplit ses devoirs et fait ce qu'il doit faire en vertu du Code criminel et avant de signer un tel document, procédera à des enquêtes pour connaître les circonstances entourant l'infraction présumée. S'il estime que l'accusation était vexatoire ou frivole, il refusera de donner suite à l'accusation et dira simplement: «Je regrette mais dans ce cas, les circonstances telles qu'elles se présentent ne permettent pas en bonne justice, de donner suite à cette accusation.»

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions à débattre ce soir au moment de l'ajournement: le député de Moose Jaw (M. Skoberg)—Les céréales—La répartition des wagons couverts—La possibilité, pour les députés de l'opposition, de rencontrer les autorités des chemins de fer; le député d'Hillsborough (M. Macquarrie)—Les Postes—Les publications des organisations sans but lucratif; le député de Nickel Belt (M. Serré)—La situation économique—Le gouvernement et la hausse possible du nickel et du cuivre.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motions et les bills publics.

MOTIONS ÉMANANT DES DÉPUTÉS

LOI SUR LES DOUANES

L'AFFECTATION D'AGENTS EN NOMBRE SUFFISANT AUX AÉROPORTS

M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Ouest) propose:

Que de l'avis de la Chambre le gouvernement devrait, en vue de faciliter le trafic touristique aérien dans les aéroports canadiens d'entrée, étudier l'opportunité d'instituer, en vertu de l'alinéa *r*) de l'article 273 de la loi sur les douanes, des règlements selon lesquels le personnel compétent maintenant employé en qualité d'agents de direction ou d'agents des services administratifs serait chargé du service de visite à la douane desservant ce trafic touristique.

—Monsieur l'Orateur, dans mon exposé à la Chambre des communes aujourd'hui, j'espère présenter des renseignements suffisants sur l'industrie générale de l'aviation au Canada à l'appui de ma motion pour confier aux gérants d'aéroports et à leurs adjoints les fonctions d'agents de douanes chargés du dédouanement à l'intention des touristes qui arrivent aux aéroports d'entrée.

Je sais, par expérience personnelle, que la grande majorité des Canadiens ignorent le degré de circulation des avions légers qui utilisent aujourd'hui l'espace aérien du Canada. J'appelle légers les avions à un ou plusieurs moteurs, à hélice, à turbo-propulsion ou à réaction, qui peuvent transporter de 1 à 15 passagers. Pour la circulation vers l'est ou l'ouest, leur accès à l'espace aérien est relativement libre. Par contre, ils ont été et demeurent très désavantagés pour la circulation vers le sud, au delà de la frontière, et en sens inverse, faute de services de douane et d'immigration aux aéroports d'entrée qui ne sont pas fréquentés par les lignes d'aviation et les vols internationaux.

• (5.00 p.m.)

Je m'empresse de dire catégoriquement au départ qu'il ne faut nullement voir dans mes déclarations une critique à l'égard de nos

fonctionnaires des douanes et de l'immigration. Je suis certain de pouvoir déclarer sans craindre d'être contredit qu'à part quelques rares exceptions les agents des douanes et de l'immigration s'acquittent de leur tâche avec courtoisie et efficacité. Je félicite à la fois le ministre du Revenu national (M. Côté) et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) pour leurs agents chargés du recrutement du personnel qui sert quotidiennement le public canadien. Peut-être une rapide explication du tourisme aérien international fera-t-elle connaître aux députés certains des problèmes que l'adoption de cette motion pourrait résoudre.

Les avions canadiens qui reviennent au pays ou les avions des États-Unis qui viennent au Canada doivent, à leur départ des États-Unis, remettre à qui de droit leur plan de vol. Ce plan indique le port et le temps probable d'arrivée, et contient une demande de dédouanement. Puis le plan de vol est remis aux services radio du ministère des Transports situés le plus près du port d'entrée, et le ministère en fait part au douanier de l'endroit qui s'efforce d'être présent à l'arrivée de l'avion. Il est inutile que le pilote passe par les douanes américaines à son départ des États-Unis, et le même principe s'applique aux pilotes canadiens. Ce régime a bien marché dans les aéroports internationaux et assez bien aux aéroports d'entrée qui pouvaient compter sur la proximité d'agents de douanes quand le service douanier fonctionnait sept jours par semaine à tous les points d'entrée. Ce n'est plus le cas. Les formalités de dédouanement d'un avion prennent moins qu'un quart d'heure. Cependant, il faut beaucoup de temps pour se rendre à l'aéroport et en revenir, et ce n'est pas pratique. Le trafic touristique aérien a néanmoins augmenté ces dernières années alors que le service des douanes fonctionnait pour ainsi dire de l'aube au crépuscule. Les touristes aéroportés ont jugé acceptable la modeste indemnité de parcours que devait débourser le pilote.

Parmi nous, combien savent que 12,000 avions des États-Unis ont visité l'Expo 67? Cette année seulement à l'occasion du concours aérien qui a lieu à Abbotsford en août et qui dure trois jours, 1,400 appareils américains sont venus au Canada. A l'heure actuelle, il y a 10,000 avions immatriculés au Canada qui sont tous, sauf quelques centaines, des avions légers. Cependant, c'est l'examen du potentiel touristique qui révèle des chiffres imposants. Aux États-Unis, 700,000 personnes sont titulaires de brevets de pilotes. Des 130,000 avions américains immatriculés, 98 p. 100 ne sont pas la propriété des lignes aériennes. La *Federal Aviation Administration* des États-Unis estime que les lignes ne transportent que 50 p. 100 des passagers. La circulation touristique aérienne offre donc un potentiel immense, mais l'absence de possibilités de dédouanement aux ports d'entrée canadiens, autres que les grands aéroports internationaux, détourne nos amis américains de voyages au Canada à bord d'avions légers.

Il fut un temps s'il est vrai, où seuls les riches et les oisifs pouvaient se payer des avions privés. C'est bien dépassé. Des Canadiens et des Américains de tous les milieux sont inscrits aujourd'hui comme propriétaires d'avions et comme pilotes. Les membres de l'Association des agriculteurs volants utilisent divers types d'avions comme véhicules opérationnels pour faciliter les déplacements d'urgence vers les centres afin de se procurer des pièces de rechange, faciliter l'inspection des clôtures, le rassemblement des troupeaux, la pulvérisation des cultures, et ainsi de suite. Comme la plupart des aéroports sont situés assez loin des centres urbains, le grand public n'a pas conscience du trafic toujours croissant des avions légers. De fait, ce trafic augmente si rapidement depuis quelques années que les gouvernements, dans leur sagesse, s'efforcent de détourner les avions légers des grands aéroports internationaux pour faciliter la décongestion de ceux-ci. Les gouvernements ont également accru leur aide à l'expansion des petits aéroports dans les régions urbaines et rurales.

Il convient de souligner qu'il est possible de doter les petits appareils d'aides radio à la navigation tout aussi perfectionnés que ceux dont disposent les plus grands avions à réaction. Tandis que cela présente des avantages appréciables pour les vols sur campagne, la grande différence de vitesse entre les avions légers et les avions de transport à réaction peut entraîner un embouteillage du trafic au moment des manœuvres d'approche et d'atterrissage sur les grands aéroports Les pilotes des avions légers se félicitent de ce que le ministère des Transports ait décidé de construire des petits aérodromes et d'améliorer l'état de ceux qui existent déjà. Les pilotes sont ainsi à même d'éviter les zones à forte densité. La réduction récente des services de douane dans les petits aéroports d'entrée est donc incompatible avec la politique gouvernementale.

Je suis certain que nous félicitons tous le cabinet de sa politique récente qui tend à réduire les dépenses gouvernementales. Il nous est facile d'approuver l'abandon de projets coûteux mais moins importants que des services essentiels. Il n'est pas dans mes intentions aujourd'hui d'en revenir à l'idée d'une révision des règlements sur les droits de douane et l'accise, afin de réduire un service douanier essentiel. Au contraire, ma motion, si elle est adoptée, offrira une solution de

rechange qui non seulement améliorera le service des douanes aux aéroports d'entrée mais en plus—et j'insiste sur ce point—le fera sans frais additionnels pour le Trésor fédéral. Monsieur l'Orateur, le souci primordial du public aéroporté est celui-ci: la seconde solution prévoyant un service de 9 heures du matin à 5 heures du soir cinq jours par semaine, est irréaliste.

Le trafic-touristes aérien a ses heures de pointe entre le vendredi après-midi et le dimanche soir. Le vice-président de l'American Owners and Pilots Association m'a dit, au cours d'un entretien que, à son avis, les pilotes américains éviteront les voyages à destination du Canada en raison du changement récent apporté à la politique sous ce rapport. Le service en fin de semaine est disponible dans quelques aéroports importants, mais dans la plupart des aéroports vers lesquels se dirigent les touristes, il ne l'est que contre versement de droits élevés. Un aéroport de ma circonscription où le service des douanes n'était restreint d'aucune façon depuis 20 ans, ne peut plus l'offrir après 5h du soir ni les jours de congé, ni les samedis, ni les dimanches.

Si un pilote arrive quelques minutes en retard ou remet par inadvertance son plan de vol réclamant le service des douanes après 5 heures de l'après-midi, il est obligé de verser plus de $22 pour obtenir au plus 15 minutes d'attention. Ce montant représente le coût du trajet depuis le port d'entrée le plus rapproché pour les voitures. Il n'est pas étonnant que le vice-président de l'AOPA, représentant plus de 500,000 pilotes aux États-Unis, est d'avis que le Canada figurera sur la liste des pays tabous pour les touristes américains qui voyagent par avion.

Le 9 septembre, un administrateur bien connu de Smiths Falls, en Ontario, a tenté d'atterrir à l'aéroport de sa ville après avoir produit son plan de vol à son point de départ aux États-Unis réclamant le dédouanement. Une communication radiophonique lui a fait savoir que le douanier local était retenu pour raison majeure et était incapable de le dédouaner bien que l'avion n'ait pas été en retard. Le pilote a dû aller se faire dédouaner à Ottawa et il a perdu une heure précieuse, en plus des frais supplémentaires qu'il a acquittés pour le fonctionnement de son appareil.

• (5.10 p.m.)

On signale tous les jours des incidents analogues d'un bout à l'autre du Canada. Des sociétés d'aviation évaluent à l'heure actuelle le tort causé à notre commerce d'aviation touristique ainsi que les griefs de traitement injuste provenant de l'avilissement arbitraire du service par le ministère du Revenu national. Elles incitent aussi l'industrie à trouver une autre formule. Cette motion pourrait fort bien faire l'affaire.

De véritables pionniers ont donné naissance à l'aviation et l'on faite progresser au fil des ans. L'obstruction faite à l'aviation normale est apparente depuis qu'Orville Wright a décollé à Kitty Hawk. L'avionnerie s'est adaptée à l'opposition et avance depuis des années dans un climat hostile. On admet désormais que les avions modernes constituent à l'heure actuelle le moyen de transport le plus sûr et le plus rapide lorsqu'on calcule en fonction du mille-passager. Des aides complexes à la navigation et au pilotage ont réduit les accidents à un niveau très inférieur à celui de n'importe quelle autre méthode de transport par rapport aux milles-passager. L'explosion du trafic-passagers aérien a été astronomique et les gouvernements du monde entier s'efforcent de décentraliser les aéroports et de contrôler des zones pour faciliter le nombre accru des arrivées et des départs quotidiens. Certains dirigeants mal renseignés préconisent la suppression des avions légers de l'espace aérien. Ce serait aussi utile que de vouloir supprimer les automobiles de nos grand-routes au profit des autocars et des camions, même si la haute fréquence des accidents justifiait davantage une interdiction.

M. Allmand: Le député permet-il qu'on lui pose une question? Pourrait-il nous dire combien de petits avions sont titulaires d'un permis au Canada et aux États-Unis et combien de gens sont propriétaires de ces avions et les ont fait immatriculer dans les deux pays?

M. Pringle: Je l'ai déjà mentionné dans mon discours: il y a 10,000 avions immatriculés au Canada, 130,000 avions immatriculés aux États-Unis; 98 p. 100 des appareils des États-Unis appartiennent à des gens qui ne sont pas membres d'une compagnie d'aviation. En outre, 50 p. 100 du trafic global des États-Unis s'effectuerait, d'après l'administration fédérale de l'aviation, par l'aviation générale ou par des appareils légers.

Des voix: Bravo!

M. Pringle: J'ai déjà mentionné que l'aviation est une œuvre de pionniers—de pionniers qui n'ont jamais voulu s'endormir sur leurs lauriers. Tous les aviateurs et tous ceux qui s'occupent d'aviation souhaitent intimement aider à son développement chaque fois que les circonstances le permettent. Il est donc parfaitement normal que, lorsqu'un problème menace sérieusement ce développement, l'industrie cherche une solution logique et pratique. Malgré la collaboration excellente du ministère des Transports, certains d'entre

nous estiment que le développement accéléré de l'aviation—hormis celui des compagnies aériennes—s'est effectué en dépit de l'intervention gouvernementale plutôt que grâce à elle.

Monsieur l'Orateur, je vous remercie de l'indulgence que vous me témoignez en me permettant d'étayer ma motion. L'industrie est maintenant prête à proposer au Parlement une solution qui allégerait les problèmes de douanes à la plupart des aéroports d'arrivée.

Presque tous les aéroports d'arrivée appartiennent aux villes, aux municipalités ou conjointement aux deux. Les conseils d'administration des aéroports emploient des directeurs et des aides chargés de percevoir les droits et les loyers, de surveiller l'entretien des aéroports, l'observance des règlements de sécurité, bref d'agir en qualité de police administrative. Ils accomplissent généralement leurs fonctions entre le lever et le coucher du soleil. Les hommes et les femmes concernés sont des gens responsables qui sont plus que capables de satisfaire aux exigences très restreintes concernant le dédouanage des appareils non commerciaux, et je souligne l'expression «*non commerciaux*». Je songe aux avions de tourisme. On les emploie, dis-je, avec profit aux aéroports et on les destine à l'application du code disciplinaire établi par le ministre des Transports et par les autorités civiles. Ces personnes seraient des remplaçants idéals pour les douaniers et pourraient s'acquitter loyalement de leurs fonctions comme le prescrit la formule du serment, durant sept jours par semaine. Du même coup disparaîtraient les frais de déplacement entre les bureaux de la douane et les aéroports. Ces employés feraient l'objet d'une inspection périodique et seraient comptables envers le bureau de douane le plus rapproché, qui recevrait régulièrement des rapports. Les voyages incommodes des préposés à la douane aux aéroports, durant les heures de travail, ne seraient plus nécessaires et le travail de bureau n'en serait que plus efficace.

Je répète que le Trésor fédéral n'aurait pas à assumer de nouveaux frais. Moins d'une quinzaine de minutes suffisent d'ordinaire à la visite à la douane des avions de tourisme.

M. Allmand: Puis-je poser une autre question au député?

M. Pringle: J'y répondrai volontiers quand j'aurai terminé, dans une minute ou deux. S'il y avait des frais, le prix exigé actuellement des usagers pour le transport des douaniers suffirait vraisemblablement.

J'aimerais en terminant, monsieur l'Orateur, résumer les points saillants de mon exposé.

Premièrement, obliger les petits avions à se soumettre à la visite à la douane aux grands aéroports internationaux d'entrée, alors que le ministère des Transports encourage les pilotes à utiliser de petits aéroports, c'est à la fois anormal et ridicule.

Deuxièmement, étant donné que bien des employés non initiés, des étudiants d'université par exemple, remplacent actuellement les douaniers durant les mois d'affluence de l'été, on ne saurait prétendre que l'initiative créerait un précédent.

Troisièmement, les touristes américains désireux de visiter avec leur avion particulier des régions écartées du Canada, pourraient prévoir une route plus directe et plus pratique pour leurs vols, ce qui faciliterait le développement économique des centres moins importants.

Quatrièmement, la réduction des services de douanes qui vient d'avoir lieu alors que l'activité aérienne ne cesse d'augmenter compromet gravement l'industrie touristique canadienne.

Cinquièmement, une étude des aéroports d'entrée au Canada montre que de nombreux centres en pleine expansion pâtiront inutilement si la motion n'est pas adoptée et appliquée. Le nombre en est impressionnant mais je citerai seulement quelques-unes des villes qui seront en difficulté: Saint-Jean (N.-B.), la ville de Québec, Saint-Jean (Québec), Smith Falls, Brandon, Regina, Saskatoon, Florenceville (N.-B.), Swift Current, Lethbride, Cranbrook, Castlegar, Penticton, Chilliwack et Pitt Meadows. Les régions comme celle de Portage La Prairie, dans le Manitoba, subissent maintenant un préjudice considérable, Winnipeg étant l'aéroport d'entrée le plus proche.

Je voudrais soulever bien d'autres points encore mais le temps ne me le permet pas. L'industrie de l'aviation est prête, avec les nombreux effectifs de son personnel administratif, à relever le défi de la démocratie de participation. Il y a des Canadiens conscients de leur devoir qui sont prêts à servir le gouvernement et à l'aider à réduire le coût élevé de sa gestion. Les solutions pratiques envisagées dans cette motion ne compromettent en rien l'efficacité des douanes et du contrôle de l'immigration. Au contraire, cette proposition contribue à augmenter la sécurité aérienne, notre souci primordial à tous.

La fonction publique du Canada a également un défi à relever, celui de donner une fois pour toutes la priorité aux besoins du peuple canadien. Je crois sincèrement que la fonction publique saisira cette occasion de mettre à la portée de tous les Canadiens les services essentiels et appuiera la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

M. Allmand: Puis-je poser une question au député? A-t-il vérifié si l'application de sa

proposition ne risque pas de se trouver en conflit avec les contrats collectifs susceptibles de couvrir actuellement le personnel administratif et auxiliaire des aéroports? En d'autres termes, il propose d'utiliser également ces employés comme douaniers. Comme nous le savons, les Canadiens employés dans les transports sont maintenant, pour la plupart, syndiqués ou régis par des contrats collectifs; a-t-il vérifié si sa proposition ne violait aucun de ces contrats?

• (5.20 p.m.)

M. Pringle: J'ai fait des vérifications sur ce point et je signale au député qu'en certains cas, à l'heure actuelle, au Canada, ce ne sont pas des employés des douanes qui remplissent cette fonction. J'ajoute qu'ayant été lié à diverses associations et à divers clubs d'aviation, et ayant été en contact avec des pilotes du secteur privé, je sais qu'il y a aux aéroports, et assez loin des bureaux des douanes, assez de gens qui feraient volontiers ce travail. Si le député laisse entendre que la question des syndicats se pose et que leurs porte-parole diraient: «Nous ne le ferons pas, et vous non plus», je réponds que c'est possible; néanmoins, je pense que la fonction publique se montrerait à la hauteur de la situation et seconderait l'industrie en vue du progrès du Canada.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer la proposition du député de Fraser Valley-Est (M. Pringle). Je la considère excellente. Je ne tiens pas cependant à me trouver pris entre deux représentants du gouvernement, mais je dois vous avouer que je ne vois absolument pas pourquoi le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) est intervenu. Il va certainement nous expliquer plus tard ce qui l'ennuyait au juste. Il n'a peut-être pas trop prêté attention aux premières remarques du député de Fraser Valley-Est.

A mon avis le motionnaire a soulevé un point important. Il ne s'agit de rien de sensationnel, mais si sa proposition est adoptée, bon nombre de petits aéroports en profiteront. J'irais même jusqu'à proposer que les fonctionnaires des ministères provinciaux des Terres et Forêts soient chargés du service de la douane.

Comme l'a dit le député de Fraser Valley-Est, le nombre des touristes qui viennent des États-Unis, surtout par air, augmente. Je le sais à cause de mon expérience personnelle à l'aéroport de Muskoka. A l'heure actuelle, il est desservi par un douanier qui demeure dans la ville voisine de Bracebridge. Lorsqu'un petit appareil venant de l'autre côté de la frontière a l'intention d'atterrir, le pilote doit avertir la douane canadienne de l'heure à laquelle il prévoit arriver. Le douanier doit alors fermer son petit bureau de Bracebridge, prendre un taxi pour se faire conduire à l'aéroport; souvent il doit retenir le taxi de 15 minutes à une heure jusqu'à ce que l'avion ait atterri et qu'il ait accompli ses fonctions.

En l'occurrence, le pilote doit payer des frais de transport considérables et la note d'attente de l'agent pour pouvoir passer à la douane. Dans certains cas, lorsque la personne n'a rien à déclarer, ce n'est qu'une perte de temps. Elle doit pourtant payer la note. Par ailleurs, le bureau local des douanes est fermé et les usagers normaux doivent attendre le retour du douanier.

Je ne vois pas pourquoi des gens compétents qui se trouvent sur place à ces aéroports ne pourraient être chargés du service de visite à la douane. Lors d'un voyage récent, j'ai été bien étonné, en arrivant à l'aéroport de Londres, de voir dans la zone d'arrivée deux portes dont une affichait une inscription: «Articles à déclarer» et l'autre: «Rien à déclarer». N'ayant rien à déclarer, j'ai donc poussé la seconde porte. J'ai regardé autour de moi pour voir s'il y avait quelqu'un à qui je pouvais ne rien déclarer. Il n'y avait personne, sauf un balayeur. Je lui demandai: «A qui dois-je faire ma déclaration» Il me répondit: «Vous êtes entré par la porte affichant l'inscription «Rien à déclarer»? Sur ma réponse affirmative, il me dit: «Alors, allez-vous-en». C'est à mon avis une situation fort étrange, mais qui comprend un parallèle intéressant.

Je ne saurais dire quel est le pourcentage de ceux qui n'ont rien à déclarer à la douane, surtout parmi les gens qui viennent au Canada dans de petits avions, mais j'estime qu'il est futile de retenir à l'aéroport un agent des douanes tout simplement pour entendre certaine personne lui dire: «Je n'ai rien à déclarer». A l'aéroport de Muskoka, l'agent des douanes fait son travail de son mieux, mais souvent il doit expliquer à des touristes furieux pourquoi ils doivent payer des frais de transport pour le douanier même s'ils n'ont rien à déclarer.

Depuis deux ans environ, Hammond Transportation demande à construire un entrepôt de la douane pour le transport routier et le transport aérien à Bracebridge, mais pour quelque raison le ministère du Revenu national s'est montré très réticent à ce sujet. Si quelqu'un du ministère lit le compte rendu du débat,—quelqu'un le lira sûrement,—j'espère qu'il vérifiera le dossier d'Hammond Transportation et qu'il prendra une décision au sujet de cet entrepôt de la douane qui rendrait service aux touristes.

Le médaille a son revers, monsieur l'Orateur. Depuis quelque temps, j'entends souvent à des conférences des plaintes sur les touristes américains qui viennent au Canada en avions légers et qui, munis d'équipement et de provisions, atterrissent près des lacs du nord de la province pour y établir leurs campements de chasse et de pêche. Après leur excursion, ils rentrent aux États-Unis sans avoir vu un douanier. Ce n'est pas chose exceptionnelle. La situation devient si sérieuse que les fournisseurs d'articles de chasse et de pêche s'en inquiètent. De surcroît, ceux qui s'intéressent à la conservation se préoccupent des prises que ces amateurs sortent du pays.

Ici rien d'illégal, car dans la plupart des cas il y a sur place un agent des Terres et Forêts qui leur délivre les permis de chasse et de pêche. Mais une fois cette formalité respectée, ces touristes ne se sentent nullement engagés envers le pays et ne lui apportent rien non plus. Nous ignorons ce qu'il font entrer au pays et ce qu'ils en sortent. Si un agent des Terres et Forêts était habilité à recevoir les déclarations pour fins douanières, la situation serait régularisée. La mesure supprimerait la crainte de l'illégalité ou d'une chasse et d'une pêche excessives.

La province d'Ontario a maintenant un programme de pistes d'atterrissage et, dans bien des cas, il ne s'agit que d'une bande de terrain plat munie d'un manche à air. Ce programme est conçu expressément pour cette situation. Dans bien des cas, des agents des terres et forêts s'y trouvent et ils pourraient se charger de la tâche nécessaire d'admettre les gens au pays et d'accepter leurs déclarations à la douane. Ils pourraient aussi s'occuper de ceux qui sortent du pays.

• (5.30 p.m.)

J'appuie entièrement l'avis de motion de l'honorable représentant et il conviendrait tout à fait, je pense, qu'un porte-parole du gouvernement dise que la motion sera acceptée. Je souscrirais à cette proposition et je pense que nombre de mes collègues en feraient autant. Ce n'est pas un bill mais une proposition qui exprime une idée. Peu de ces avis de motions sont acceptés et je pense que celui-ci devrait l'être. Dans ce cas, il attirerait l'attention du gouvernement et du ministère du Revenu national sur un point dont il faudrait s'occuper. Les hauts fonctionnaires du ministère sauraient que la Chambre des communes s'intéresse à cette affaire et je pense que personne ne s'y opposerait s'ils voulaient modifier le texte de la loi. Monsieur l'Orateur, voici un exemple parfait d'un avis de motion qu'on devrait accepter.

[M. Aiken.]

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je crois que cet avis de motion mérite certainement l'appui de tous. Je suis heureux qu'un député ministériel ait soulevé la question. Je signale à la Chambre que le Board of Trade de Saskatoon m'a écrit en septembre, pardon, pas à moi, mais au ministre. M. Sidney Oliver, directeur de l'exploitation a écrit la lettre.

M. Mahoney: Ce n'était peut-être pas une erreur, mais je ne crois pas que l'honorable député ait été à l'origine de l'affaire.

M. Gleave: Mon honorable collègue s'est peut-être trompé mais je crois qu'il a parfaitement raison. Le Board of Trade de Saskatoon a écrit pour se plaindre des changements récemment apportés à l'horaire des services de dédouanement à l'aéroport de Saskatoon qui risque de causer beaucoup d'inconvénients à une foule d'hommes d'affaires et de propriétaires d'avions privés et de nuire aussi à l'entreprise lucrative des voyages par avions nolisés en provenance ou à destination de la Saskatchewan. La lettre ajoute ceci:

> Au cas où vous ne seriez pas au courant . . .l'aéroport de Saskatoon est l'unique installation en Saskatchewan capable de recevoir les gros appareils comme les DC 8 et les avions plus gros. C'est le terminus auxiliaire officiellement désigné pour les DC 8 d'Air Canada entre Winnipeg et les endroits en Alberta. Les pistes de Regina sont insuffisantes à cette fin.
>
> Il est inconcevable que votre bureau de Saskatoon ait été fermé à un moment où un gros avion nolisé ou un appareil détourné ait dû atterrir et que les services de dédouanement n'aient pu être fournis.
>
> Beaucoup de vols nolisés sont maintenant prévus pour 1970 à destination du Japon et de l'Europe. Ils seront gênés par la nouvelle réglementation.
>
> Les appareils des sociétés de potasse et d'autres qui atterrissent à Saskatoon seront obligés, après 5 heures, de verser des frais supplémentaires d'atterrissage à Regina aux fins de dédouanement avant de continuer jusqu'à Saskatoon, et qu'arrive-t-il si Regina est dans le brouillard. Cela nous paraît un inconvénient et une dépense inutiles. La situation empirera avec l'exploitation accrue des ressources du Nord.

La lettre réclame ensuite un service adéquat pour Saskatoon. J'estime que le gouvernement devrait être au courant du besoin en services dans certains de nos petits aéroports. Selon le rapport joint à la lettre, il y a eu, entre juillet et septembre 1969, 65 avions de passage et 10 avions nolisés. Le rapport indique le nombre de vols avant 9 heures du matin, du lundi au vendredi et le nombre

d'atterrissages en fin de semaine, c'est-à-dire le samedi et le dimanche. Il indique aussi le nombre d'atterrissages pendant la période où fonctionnent les services douaniers, de 9 à 5 heures de l'après midi, du lundi au vendredi, soit 25 avions de passage et 5 avions nolisés, seize avions de passage et 3 avions nolisés ont atterri après 17 heures.

Ceux qui atterrissent plus tard dans la nuit devront chercher des agents de la douane et payer leurs services, d'où supplément de frais et d'ennuis. J'appuie volontiers le député qui cherche à doter ces aéroports d'un service satisfaisant. Il n'y a pas suffisamment de commissionnaires à l'aéroport de Saskatoon. Il y a là un endroit permanent de stationnement. J'y ai garé ma voiture l'hiver dernier, et quelqu'un m'a chipé ma batterie.

Une voix: Quelle déveine!

Des voix: Oh, oh.

M. Gleave: Est-ce si drôle que ça? J'ai parlé à des gens à l'aéroport, qui m'ont dit que, vu le manque de protection, il n'est pas rare de faire égratigner sa voiture, taillader ses pneus, car aucun gardien n'est de service après minuit, on siphonne souvent l'essence des réservoirs. Je vous le demande: Qui pourrait empêcher quelqu'un de se rendre sur la piste elle-même et d'y voler l'essence d'un avion qu'on aurait garé là? Il devrait y avoir une protection continuelle des biens du ministère des Transports et de ceux des gens qui utilisent les services du ministère à des endroits comme Saskatoon, Calgary, Edmonton, Regina, etc. Cela fait partie du service auquel nous devrions avoir droit et auquel les gens qui utilisent ces installations ont droit. Nous devrions améliorer et non pas réduire les services offerts aux clients à ces aéroports.

Quelle société privée, monsieur l'Orateur, réduirait ses services au moment même où ses affaires sont en expansion? C'est justement ce qui se fait. Le trafic aérien augmente. Les aéroports de l'Ouest du Canada sont de plus en plus utilisés et nous choisissons ce moment-là pour réduire les services disponibles. Nous offrons moins de protection au client qui, pour quelque raison, doit laisser sa voiture ou des marchandises à l'aéroport. En réalité, nous disons au client: «Laissez vos choses ici à vos propres risques. Si votre voiture ne part plus à votre retour, si la carrosserie est égratignée ou si votre essence a été volée, tant pis pour vous. Vous pouvez appeler un service de dépannage et payer les frais nécessaires pour faire remettre votre voiture en état de marche.»

Ce faisant, nous signifions à la personne désireuse de recourir aux services de la douane à cet aéroport: «Vous n'avez pas de chance. Prenez à votre charge les frais occasionnés par la venue jusqu'ici d'un fonctionnaire et payez aussi ses heures de présence. Vous pourrez ensuite quitter l'aéroport et aller où bon vous semblera.» J'affirme que cela est parfaitement ridicule.

• (5.40 p.m.)

M. Barney Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, la présente discussion est assez intéressante. Ce n'est peut-être pas un débat aussi sensationnel que celui auquel donnera lieu le Livre blanc sur la réforme fiscale ou ceux qui porteront sur la révision de notre politique étrangère et de notre politique de défense. Le débat actuel porte sur un aspect de la vie canadienne qui intéresse nombre de Canadiens. Peut-être n'attire-t-il pas l'attention qu'il mérite. Le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle) est en fait un pionnier de l'âge de l'air. Fût-il d'une autre génération, je suis persuadé qu'il serait aujourd'hui à mi-chemin vers la lune. A mon avis, il a formulé une proposition des plus audacieuses. La discussion de cette proposition a également été fort intéressante et instructive.

Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) a avancé qu'on pourrait recourir aux services d'agents des terres et des forêts dans la province d'Ontario. Je dirai au député que dans sa propre circonscription, il existe une aire d'amerrissage dotée de services douaniers fournis de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Ainsi que je l'ai découvert à mes dépens cet été, des agents de la GRC sont également postés à cet endroit. Lorsqu'ils seraient disponibles, ils pourraient également tenir ce rôle. Ce serait très intéressant parce que ce sont des fonctionnaires fédéraux.

Nous ne nous rendons pas compte des effets qu'ont les exploitants de petits aéronefs privés sur notre économie et notre société. J'attache un intérêt particulier aux remarques du député de Parry Sound-Muskoka sur le braconnage aérien à l'aide de petits appareils étrangers. Comme pêcheur je crains l'entrée de ces gens au Canada. Des centaines et peut-être des milliers de braconniers utilisent nos lacs vierges du Nord et je suis irrité de ce qu'ils les pillent.

Il est un autre élément qui se rapporte aux petits aéronefs et c'est celui du pilote de brousse qui fait partie de notre héritage canadien. Cet aspect du développement du Canada a été illustré récemment par James Cagney dans un film. Ces petits aéronefs sont d'importance vitale pour nos nouvelles frontières du Nord où aucun autre moyen de transport n'existe. Cette motion concerne les exploitants

de ces petits aéronefs qui sont vitaux à l'ouverture du Nord. C'est également d'importance vitale pour notre tourisme. Un aspect particulier qui nous a échappé est celui qui a donné naissance à une grande partie de l'industrie des petits aéronefs aux États-Unis. Ils ont peut-être une génération d'avance sur nous dans ce domaine. Dans une très large mesure, l'expansion industrielle des États-Unis est partie du corridor nord-est. Les filatures de la Nouvelle-Angleterre ont pénétré le Sud; l'industrie pétrolière est partie du Texas vers l'Ouest et les grandes sociétés nationales et internationales ont établi leurs usines à proximité de leurs matières premières et de leurs débouchés. Les hauts fonctionnaires de ces industries doivent voyager à bord de petits appareils. Cela fait partie de leur vie quotidienne. Tous ne sont pas tenus de le faire. Ceux qui font affaire avec des entreprises éloignées aiment voyager à bord de jets ou d'avions à hélices particuliers. L'appareil d'un particulier ou d'une société constitue une partie importante de notre complexe industriel.

Le Canada s'est engagé dans un programme d'expansion économique régionale. Nous devons tenir compte des propos du député de Fraser-Valley-Est, car il nous révèle un autre aspect de ce programme qui est pour nous de la plus haute importance. Il est inutile d'établir nos industries dans les provinces Maritimes et dans les régions isolées du Québec, de l'Ontario, des provinces de l'Ouest et même de la Colombie-Britannique, si nous ne prévoyons pas d'installations pour qu'elles soient efficaces au XX[e] siècle. C'est un autre fait important que nous ne devons pas oublier. Nous dépenserons des centaines de millions de dollars pour améliorer l'industrie dans des régions écartées. C'est normal. Nous devons reconnaître le fait que nous vivons dans le dernier tiers du XX[e] siècle. Nous devons tenir compte des communications actuelles dont les avions de particuliers et de sociétés sont un élément important.

Le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a parlé de l'exploitation de la potasse dans le Nord de la Saskatchewan. C'est une indication de la façon dont le monde évolue. Nous devons prendre les propositions de mon collègue, le député de Fraser Valley-Est en considération. Une étude sérieuse de la question s'impose. Je suis heureux d'appuyer sa motion.

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, moi aussi, je suis en faveur de la motion. Mes raisons sont multiples. Premièrement, je crois au principe sous-jacent à la proposition de mon collègue, le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle), que nous devons par tous les moyens possibles faciliter l'entrée aux aéroports canadiens d'avions en provenance d'outre-frontière. Nous devrions aussi songer à éloigner le plus possible les nombreux petits avions de nos aéroports internationaux à grand traffic. Le député l'a signalé avec conviction.

Je trouve réalisable la suggestion du député que le gouvernement du Canada dépêche le personnel compétent qui travaille aux environs des aéroports pour s'occuper du passage en douane. Je vais plus loin et je prétends que ce même principe, celui de permettre aux fonctionnaires de cumuler les fonctions, devrait s'appliquer davantage à l'avenir. Il n'a rien de nouveau, monsieur l'Orateur. Les douaniers et les agents de l'accise s'occupent déjà de contrôler l'immigration aux points de passage des frontières. J'ai appris aussi qu'il y a déjà dans certains ports de la Colombie-Britannique des douaniers à temps partiel qui assurent le passage en douane. Votre Honneur se rappelle peut-être qu'en une ou deux occasions, j'ai proposé dans cette Chambre que le même principe soit appliqué aux gardiens de phare à proximité des lieux où se pratique la pêche sportive. Ils devraient avoir l'autorisation de rechercher les bateaux de pêche sportive et être dotés des moyens et du matériel nécessaires et ils devraient pouvoir, au besoin, arrêter ceux qui contreviennent à notre règlement sur la pêche sportive. En suivant ce principe, nous pourrions faire sentir plus largement la présence fédérale de façon rapide et relativement peu coûteuse et étendre des services que le gouvernement fédéral doit assurer où il le faut sur toute l'étendue du Canada.

Je ne voudrais pas que les députés s'imaginent qu'en demandant de charger un personnel compétent de tâches supplémentaires relevant de leur compétence, je recommande de ce fait, qu'il exécute ces tâches sans une compensation appropriée. La compensation qu'exigerait cette double tâche serait assurément, monsieur l'Orateur, bien moindre que celle qu'exigerait l'emploi d'un autre personnel au complet. Je dois faire vite, parce que mon temps de parole sera bientôt expiré, monsieur l'Orateur. En conclusion, je répète que je souscris à l'idée qui a inspiré la motion du député. Je crois au principe de la double tâche du personnel compétent. Nous devrions songer à mettre ce principe en œuvre plus souvent à l'avenir. J'espère que les députés jugeront utile de voter en faveur de cette motion importante.

• (5.50 p.m.)

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer à ce débat. Au début, j'ai posé au député de Fraser Valley-Est (M. Pringle) deux questions. Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) s'est demandé, à haute voix, pourquoi je posais ces questions. Il laissait entendre que je m'opposais à la motion du député de Fraser Valley-Est. Or c'est tout le contraire. J'appuie le député de Fraser Valley-Est et mes questions visaient tout simplement à mettre en relief quelques-uns des points sur lesquels il n'avait pas à mes yeux, suffisamment insisté. Je sais que le député de Fraser Valley-Est est l'un des pilotes les plus expérimentés de la Chambre, l'un de ceux qui ont accumulé le plus d'heures de vol. Je me refusais à le voir reprendre son siège sans avoir répondu à un point important concernant sa motion. Selon le Règlement, il n'a pas le droit de répondre à la fin du débat et je voulais m'assurer qu'il présenterait ces deux considérations, importantes à mes yeux. Le député de Fraser Valley-Est fait preuve de prévoyance en présentant sa motion. Malheureusement, avec sa politique de septembre dernier, le ministre du Revenu national prenait une mesure rétrograde.

Comme nous l'a dit le député, le volume des activités aériennes au Canada augmente d'une façon phénoménale. Il en a donné les chiffres exacts et nous a également dit que celui de l'aviation privée allait sans doute doubler ou tripler dans quelques années. S'il semble que le gouvernement adopte une politique rétrograde au lieu de regarder vers l'avenir, c'est à nous d'encourager la motion du député de Fraser Valley-Est. Je ne l'appuie pas par esprit de clocher. J'ai examiné la déclaration émise par le ministère du Revenu national lors du changement de politique. Si j'ai bien compris, les heures de présence n'ont été augmentées que dans un seul aéroport privé, celui de Saint-Hubert, à Montréal; les heures de présence y avaient été jusqu'alors de 8 h. du matin à 4 h. de l'après-midi, mais le nouveau régime y a institué un service de 24 heures. Je ne sais si cela tient au fait que l'aéroport de Saint-Hubert se trouve dans la circonscription du ministre, mais de toute façon j'approuve l'extension des heures. Ce que l'on a fait dans cet aérodrome devrait être imité dans d'autres aéroports des environs de Montréal.

M. Mahoney: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le changement s'explique peut-être du fait que le ministère des Transports a pris la relève du ministère de la Défense nationale l'an dernier.

M. Allmand: Peut-être. Quoi qu'il en soit, j'approuverais le ministre du Revenu national (M. Côté) s'il avait aussi prolongé les heures aux autres aéroports. J'estime qu'on a eu tort de réduire le nombre des heures de service douaniers à Lachute, à Saint-Jérôme, à Saint-Jean, à Shawinigan, à Trois-Rivières, à Sherbrooke et à Cowansville. Ces aéroports sont essentiels pour répondre aux besoins de l'industrie du tourisme et des gens qui viennent au Canada passer des vacances. D'autres députés ont signalé que les services de récréation au Canada devraient servir beaucoup plus, surtout ceux de la pêche et de la chasse, qu'à l'heure actuelle. L'attitude adoptée par le ministère en restreignant les services douaniers aux fins de semaine est vraiment, je le répète, une attitude rétrograde. Comme le député l'a signalé, la plupart des vols privés s'effectuent entre le vendredi soir, à 5 heures, et le lundi matin. Le propriétaire d'un avion privé qui veut aller à la chasse ou à la pêche, s'il veut se rendre à Sherbrooke ou à Trois-Rivières, en partant des États-Unis ou de Toronto, choisirait vraisemblablement la fin de semaine...

M. Danson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ceux d'entre nous qui vivent à Toronto n'ont pas à traverser de frontière internationale pour se rendre à Trois-Rivières ou à Sherbrooke.

M. Allmand: Si le ministère continue d'agir ainsi, peut-être devrons-nous traverser une frontière internationale pour nous rendre de Toronto à Montréal. Ce qu'a signalé le député de Fraser Valley-Est, et les autres députés du parti conservateur et du Nouveau parti démocratique, et mon honorable ami à ma droite...

Une voix: A l'arrière.

M. Allmand: Le député qui a parlé au nom du NPD—j'oublie le nom de sa circonscription...

Une voix: Saskatoon.

M. Allmand: ...a dit que le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) avait tout à fait raison (*was dead right*) sur une certaine question. Il vaut mieux dis-je être «dead right» que «dead left». Mais, pour parler sérieusement, je tiens à dire que certains des arguments invoqués par le ministère pour justifier la restriction des services à ces aéroports ne tiennent pas du tout On a prétendu qu'il fallait former des agents d'administration avant de les déléguer comme douaniers

D'autre part, à l'été, on a envoyé des étudiants et d'autres fonctionnaires travailler comme douaniers à temps partiel; ils n'ont pas dû recevoir de formation longue et ardue.

Une voix: Le vote.

M. Allmand: L'argument ne tient pas. Le ministère a dit aussi avoir fait une analyse des frais et conclu que les dépenses occasionnées par ces services douaniers n'étaient pas justifiées.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant expirée, je quitte maintenant le fauteuil. La séance reprendra à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CODE CRIMINEL

LA PROPAGANDE HAINEUSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Turner: Que le bill C-3, tendant à modifier le Code criminel, soit lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. McQuaid: Monsieur l'Orateur, à l'ajournement du débat à cinq heures, je parlais de ce qui, à mon avis, présentait quelques dangers dans le bill, particulièrement dans l'article proposé 267B. J'ai signalé que si mon interprétation était exacte, cette disposition était assez large pour m'empêcher, à titre de particulier, dans ma propre maison, d'inciter même les membres de ma famille immédiate à tout genre de haine ou de mépris Je crois que ce serait un grave empiétement sur ma liberté d'expression. J'admets que les incitations à la haine, quelles qu'elles soient, ne doivent pas être tolérées en public. D'autre part, je soutiens—et je me propose de défendre ce point de vue énergiquement devant le comité—que cette disposition devrait porter uniquement sur les déclarations faites en public et que je dois pouvoir parler comme il me plaît dans ma propre maison.

Mon assertion est corroborée par une déclaration qui a été faite au comité des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat, qui étudiait le prédécesseur de ce bill, le 22 avril 1969, comme en fait foi, à la page 148 le fascicule nº 7 de ses Procès-verbaux et témoignages, à l'occasion de la présentation d'un mémoire du professeur H. W. Arthurs, qui était alors, et est encore, j'imagine, doyen adjoint d'Osgoode Hall, faculté de droit de l'Université d'York. Cet homme est un savant légiste; il a étudié cette question à fond avant de se présenter devant le comité du Sénat et j'estime que son opinion mérite attention. Voici ce qu'il disait dans son mémoire du projet d'article 267B(2) du bill:

> Le paragraphe (2) suscite aussi de sérieuses objections. Aucune limite n'a été fixée en ce qui concerne l'heure, le lieu ou les circonstances des communications interdites. Assurément, nous ne voulons pas en arriver au point où de simples conversations, ou même de propos solennels, tenus devant un groupe fermé, deviendraient matière à réglementation. L'article, sous sa forme actuelle, encourage l'indiscrétion et la délation érigées en système et aboutirait à créer chez tout citoyen l'impression que toute parole prononcée par lui pourrait être rapportée au «Grand frère».

C'est là le danger que présente l'article à mes yeux. Je suis tout a fait d'accord qu'une restriction de cette sorte est déplacée quand il s'agit de conversations banales au sein d'un groupe restreint. Je signale au ministre de la Justice (M. Turner), et je le signalerai aussi au comité, que le présent article serait une disposition très dangereuse à adopter par le Parlement. De plus, de la façon dont le bill est rédigé, on pourrait croire qu'il autorise un policier à intervenir et à forcer un orateur à se retirer si, de l'avis du policier, la personne qui parle en public dit quelque chose qui pourrait être considéré comme une incitation. Je pense que c'est là une interprétation plausible de la disposition en question et je maintiens qu'il serait dangereux de déléguer un tel pouvoir.

J'ai beaucoup de respect pour les policiers, car la plupart font de leur mieux pour s'acquitter d'une tâche très difficile. Cependant, je préviens la Chambre contre le danger que représente un policier doté de pouvoirs trop étendus. Même si la majorité des agents de police sont sincères, la nature humaine a ses faiblesses et il est possible qu'ils puissent manquer de jugement dans l'exercice de leurs fonctions. Le Code criminel prévoit que quiconque, par ses paroles ou autrement, suscite des troubles quelconques, est sujet aux sanctions prévues par le Code. Mais la grande différence est celle-ci: selon le Code, une personne doit inciter au désordre alors que, selon les termes de ce bill, on laisse entièrement à la discrétion d'un agent de police, qui assiste à une réunion publique, d'arrêter l'orateur dans son discours s'il estime que ses propos pourraient inciter l'auditoire au désordre.

Je crois que je n'ai plus rien à dire sur ce bill, monsieur l'Orateur. Alors que de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes d'accord pour la plupart avec le principe de ce bill et allons l'étudier de très près au comité, je ne suis pas du tout convaincu que les dispositions actuelles du Code criminel ne traitent pas déjà de façon appropriée l'ensemble des questions que l'on tente de résoudre au moyen de ce bill. Quelques-uns peuvent dire; «Qu'est ce que cela fait, où est le mal si nous passons aussi ce bill»? A cet argument, je répondrais que nous ne devons pas encomber nos statuts avec des lois faisant double emploi.

• (8.10 p.m.)

Dieu sait que le Code criminel est déjà assez déformé à maints égards. Il est archaïque, périmé et désuet. Je me risque même à recommander au ministre de la Justice de s'attaquer le plus tôt possible à la révision du Code de façon que ces dispositions archaïques, périmées et désuètes en soient éliminées. Elles sont une source de confusion, et tout avocat qui pratique le droit aujourd'hui confirmera que notre Code est encombré de choses qui n'ont absolument aucune signification dans le contexte actuel. Ce serait une faute très grave d'adopter une loi sur des sujets déjà régis par le Code actuel; sujets dont la présente mesure est destinée à réglementer. Pour cette raison, nous nous proposons de scruter minutieusement le bill au comité. Nous insisterons pour obtenir des témoignages de spécialistes, afin de nous assurer qu'il n'y a aucun chevauchement.

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, il y a cinq ans ce mois-ci, feu l'honorable Guy Favreau, alors ministre de la Justice, m'invitait à faire partie du comité spécial de la propagande haineuse qui devait être officiellement créé en janvier de l'année suivante. A l'époque, j'étais d'avis que la propagande haineuse n'était pas une chose bien sérieuse, ne fut-ce que parce qu'elle ne pouvait avoir de prise sur une personne douée de raison. Fait digne de mention: je n'avais encore jamais lu un écrit de propagande haineuse.

Plus tard, au cours des travaux du comité et en collaboration avec les autres membres, j'ai eu l'occasion d'étudier des pièces haineuses des genres les plus divers qui étaient diffusées au Canada. Nous avons étudié les renseignements que nous avions dans une optique socio-psychologique, ce qui nous a permis de bien nous rendre compte de l'influence que cette propagande, abusive et haineuse, pouvait avoir sur la société. Nos études nous ont aussi porté naturellement à étudier la possibilité de réviser les textes législatifs. En conséquence de quoi, le comité a recommandé, unanime, au ministre de la Justice certaines modifications à apporter au Code criminel canadien. Le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie renferme à peu de choses près lesdites modifications.

Le projet de loi s'écarte légèrement des recommandations du comité Cohen, mais il s'agit de différences sans importance sauf là où elles marquent une amélioration, comme, par exemple, celle d'exiger en sus l'agrément du procureur général avant d'entamer les poursuites. Dans les grandes lignes, le projet de loi rejoint les recommandations du comité Cohen.

Il n'est pas bon de confondre les vérités politiques et juridiques avec les vérités éternelles. Je me suis gardé de dire quoi que ce soit qui aurait pu prêter à pareille confusion. L'expérience que j'ai acquise m'amène à penser que quiconque aborde ce problème sans préjugés et prend connaissance des données soumises au comité adoptera la même position fondamentale, à savoir que les libertés civiques ne sont pas des notions absolues, mais que, dans une certaine mesure, elles sont infléchies par les droits des autres dans la société. Il me semble que quiconque aborde ce problème de cette manière parviendra aux mêmes conclusions que le comité Cohen il y a environ cinq ans.

L'objectif fondamental de ce bill est de créer un concept juridique de la diffamation d'un groupe. D'une manière ou d'une autre, tous les articles du bill concourent à réaliser cet objectif. Dans son essence même, si je puis m'exprimer ainsi, cet objectif apparaît dans la définition où il est question de l'incitation délibérée à la haine, telle qu'elle est donnée dans l'article 267B (2) du Code criminel. Cette définition réapparaît, sous une forme quelque peu modifiée, dans la notion d'infraction entendue comme une incitation, en public, à la haine. La diffamation d'un groupe, selon cette définition, doit se faire en public et être de nature à troubler la paix. On trouve ces mêmes conditions dans la définition de l'encouragement au génocide. Il ne s'agit pas ici d'une mesure visant simplement à interdire le meurtre, cette interdiction est déjà prévue dans le Code criminel. La mesure n'interdit pas simplement la destruction d'un particulier ou d'un groupe. Elle interdit une certaine façon d'encourager ou de favoriser une idée intrinsèquement mauvaise et souvent assimilable à l'hypothèse selon laquelle la solution de nos problèmes sociaux pourrait résider dans la destruction totale ou partielle d'un groupe. C'est le fait d'encourager ou de

favoriser cette idée que le gouvernement entend rendre illégal en modifiant le Code criminel du Canada.

Cela aussi entre donc dans le concept de la diffamation d'un groupe. Cela dépasse notre entendement habituel de ce concept, parce que non seulement s'agit-il de diffamation au sens ordinaire du terme, mais aussi de la diffamation dont se rendraient coupables les partisans du génocide en disant qu'un groupe est si indigne et si détestable qu'il ne mérite pas de vivre. La notion de la diffamation d'un groupe se trouve élargie pour inclure l'idée de destruction, mais l'objectif fondamental de toute la modification se trouve atteint par l'adjonction de ce nouveau concept de la diffamation d'un groupe.

Il est intéressant de noter que le droit coutumier ne contenait aucun concept de diffamation de groupe. Traditionnellement, bien sûr, nous avions une infraction pour diffamation mais elle donnait lieu à une instance civile. Dans l'histoire du droit coutumier elle donnait également lieu à une instance criminelle qui pouvait être lancée par l'État contre des personnes en diffamant d'autres d'une certaine façon. Par diffamation, j'entends à la fois libelle et calomnie. Par tradition, le droit coutumier ne s'appliquait pas à un groupe. Ceux dont le droit coutumier réfléchissait l'esprit ne pensaient pas que l'on puisse blesser un homme en parlant de son groupe. Il pouvait être blessé, sa réputation ruinée. Il pouvait donc être sérieusement affecté par une chose dite contre lui en tant qu'individu. C'est-à-dire qu'un individu était un menteur ou un malhonnête homme et cela pouvait lui nuire. S'il était membre d'un groupe «X» et que la déclaration était que tous les membres de ce groupe «X» étaient des menteurs, des voleurs, des prostituées ou que sais-je, l'individu n'était pas atteint au sens du droit coutumier.

Il apparaît maintenant clairement, à la lumière de cette discipline nouvelle qu'est la psychologie sociale, que ce principe n'est tout simplement plus valable. Nos études sur la société et les individus lésés par la dénigration d'un groupe nous ont appris que les propos contre un groupe atteignent l'individu lui-même. Il se peut qu'il ne soit pas lésé directement, et tout dépendra du degré avec lequel il s'identifie directement à son groupe, mais les propos sur son groupe l'atteignent lui aussi.

Nos liens avec le groupe sont profondément enracinés en nous et, bien entendu, pour ce qui concerne l'individu, ils dépendent de la tradition et de l'éducation qu'il a reçue. La psychologie sociale ne peut plus admettre, contrairement au droit coutumier, que la diffamation d'un groupe n'a aucune importance.

[M. MacGuigan.]

Nous savons donc, d'après la science moderne, que la diffamation d'un groupe est effectivement une chose très grave. L'intérêt, j'oserais dire le droit même s'il n'existe pas au point de vue juridique, que peuvent avoir les membres d'un groupe, très probablement d'un groupe minoritaire, à ne pas être diffamés ou à ne pas être atteints par les propos qui les visent en tant que tels, doit être protégé.

• (8.20 p.m.)

Il y a une véritable lacune dans la loi qui ne tient simplement pas compte, sauf de façon très détournée, des membres d'un groupe. Certaines autorités croient que si un groupe compte 20 personnes, la loi pourrait agir, mais elle ne pourrait protéger une multitude ou un groupe important de notre société. Il n'est donc pas exagéré de prétendre que nos lois actuelles ne tiennent pas vraiment compte de la diffamation d'un groupe.

Nous avons un intérêt à protéger qui ne l'est pas actuellement dans notre régime juridique. Il s'ensuit qu'une certaine protection devrait être prévue par la loi. Avant de conclure de façon assez certaine, nous devons regarder l'autre côté, comme le comité Cohen a fait. Nous devons voir les mauvais effets que pourrait avoir l'inclusion d'un concept de diffamation de groupe dans nos statuts, car toute modification de nos traditions juridiques pourrait avoir une influence considérable sur de nombreux aspects de notre vie. Il serait insensé d'affirmer qu'une telle mesure n'empiéterait d'aucune façon sur la liberté d'expression. C'est évident, et les membres du comité Cohen le reconnaissaient pleinement.

L'infraction actuelle de diffamation criminelle a pour effet de limiter la liberté de parole de l'individu. Évidemment, toutes ces infractions ont un effet ultérieur en ce que l'acte est commis avant qu'une peine ne s'y attache. Autrement dit, il n'y a pas de restrictions antérieures, et il ne devrait pas y en avoir. Pourtant, on peut dire avec raison que la liberté de parole est limitée, car lorsque des hommes ne peuvent pas dire certaines choses, en privé ou en groupe, sans enfreindre la loi, il y a atteinte à leur liberté.

Est-ce sage d'avoir une loi de ce genre qui empiète sur notre liberté de parole? Je prétends qu'on ne peut répondre à cette question sans en considérer également l'autre face. Nous nous trouvons devant une situation où un individu au sein d'une société n'a pas le droit d'en calomnier un autre en tant qu'individu mais où il peut le faire en tant que membre d'un groupe. Ce n'est qu'en rapprochant ces deux intérêts à protéger que nous pouvons espérer parvenir à une solution raisonnable.

J'admets que si nous introduisons l'idée de la diffamation de groupe dans notre droit, la liberté de parole s'en trouverait bien plus réduite qu'elle ne l'est actuellement dans la loi contre la diffamation criminelle. Je n'y serais pas opposé parce qu'il me semble que lorsqu'on parle dans un sens plus général ou plus universel, ce qui est la manière dont on parle habituellement d'un groupe, la notion même de groupe suggère qu'on doive généraliser à son sujet sans se contenter de mentionner un incident particulier dans lequel un individu donné est impliqué. Ce faisant, on se rapproche du domaine de la pensée philosophique, des généralisations politiques ou des opinions et des arguments religieux. On a donc poussé la généralisation plus loin, de sorte que la liberté de parole est en plus grand danger à partir de l'idée de diffamation contre un groupe que de diffamation contre un particulier ou de libelle diffamatoire.

Toutefois, le projet de loi à l'étude renferme des sauvegardes que n'a jamais offertes le droit coutumier. C'est en raison de la plus grande menace à la liberté d'expression que pose l'idée de diffamation contre un groupe que le comité Cohen les a recommandées. Par exemple, le droit coutumier n'a jamais prévu la protection de la vérité en soi par rapport à l'idée de diffamation. Dire que telle chose était vraie n'a jamais constitué une excuse. Au civil, oui, mais pas au criminel. Le bill propose qu'une personne capable de prouver à la satisfaction du tribunal que ses déclarations sont vraies soit exonorée de tout blâme, du point de vue juridique.

Voici le texte de cette disposition qui offre plus de protection que le droit coutumier:

(i) que les déclarations communiquées étaient vraies; ou

(ii) qu'elles se rapportaient à une question d'intérêt public, dont le débat était à l'avantage du public, et que, en se fondant sur des motifs raisonnables, il les croyait vraies.

Je serais le premier à admettre que le paragraphe (ii) n'est pas vraiment clair. Nul doute que les membres du comité examineront le bill sous tous ses aspects C'est là, toutefois, la déclaration traditionnelle de droit commun qui figure actuellement sous une forme statutaire dans notre Code criminel. Elle assure, a-t-on constaté, une protection plus ou moins satisfaisante à la liberté de parole dans les cas de diffamation criminelle. En outre, le bill prévoit—ce qui ne figure pas dans les recommandations du comité Cohen—une autre exemption à l'égard d'une personne qui exprime de bonne foi et en des termes convenables ou qui tente d'exprimer à l'aide d'un argument invoqué de bonne foi et en des termes convenables une opinion sur un sujet religieux. Tous les points de vue religieux, pourvu qu'ils soient donnés de bonne foi et exprimés en termes convenables, sont exempts de l'application du bill.

Ce sont là des restrictions très considérables à la portée que le bill pourrait avoir, mais, à mon avis, elles sont entièrement motivées et, à vrai dire, sont rendues nécessaires par le désir même de protéger le mieux possible la liberté de parole, élément très important de notre patrimoine démocratique. De même, il existe des sauvegardes contre les incitations à la haine faites en public. On ne les a pas remarquées, ajouterais-je, dans les discussions qu'a suscitées le bill. Je songe par exemple, à un certain éditorial. Je ne semble pas l'avoir ici, mais je puis m'y reporter de mémoire. A une audience récente de la Commission Gendron, disait-on, si quelqu'un avait prononcé un mot d'anglais, l'auditoire étant formé de francophones dont les dispositions étaient très hostiles envers l'anglais, il se serait rendu coupable d'un délit à cause du vacarme qu'il aurait provoqué. Ce raisonnement est absolument insensé.

• (8.30 p.m.)

D'abord, il est peu probable que ce genre de groupe soit protégé. Les groupes visés par la présente mesure se distinguent par la couleur, la race, la religion ou l'origine ethnique. Le gouvernement a laissé tomber la notion de groupe linguistique, bien que le comité Cohen ait recommandé qu'il soit aussi protégé. Il a laissé tomber la notion de l'origine nationale, bien qu'encore ici le comité Cohen en ait recommandé l'inclusion dans la définition d'un groupe protégé. Mais, ce qui est encore bien plus important, tout énoncé entraînant la responsabilité doit en être un qui, pris objectivement, c'est-à-dire dans l'esprit d'un homme raisonnable, incite à la haine ou au mépris, ou encore injurie méchamment le groupe opposant.

Il est vrai qu'en Angleterre dans l'affaire Burgoyne, le tribunal, interprétant une mesure semblable, a déclaré qu'il fallait prendre la foule telle qu'elle est, qu'elle n'est pas soumise au critère de l'homme raisonnable, de sorte que si vous dites quelque chose qui trouble une foule et non pas une autre, vous serez déclaré coupable si vous le dites à une foule excitable. Mais cela s'applique seulement si ce que vous avez dit est injurieux, pris objectivement. Sinon, si de l'avis de

l'homme raisonnable il n'y a pas d'injure, alors vous ne pouvez en être tenu responsable. C'est pourquoi une bonne part des interprétations données à cet article, comme des arguments invoqués, étaient à côté de la question. De fait, qu'on me permette de le signaler au ministre de la Justice (M. Turner), on trouve dans le Code criminel un article qui ne prévoit pas ce genre de protection. Il s'agit de l'article 160 que voici:

Est coupable d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité, quiconque ... fait du tapage dans ou près d'un endroit public, en ... ou employant un langage insultant ou obscène, ...

Apparemment, il n'est pas entouré du même genre de protection dont nous avons doté ce projet de loi. L'article relatif au génocide protège bien également les intérêts de quiconque craint que sa liberté d'expression ne soit réduite par cette mesure, parce que nous assistons en l'occurrence à l'application de l'article qui a la portée la plus vaste de la mesure relativement au groupe protégé, c'est-à-dire, je le répète, toute fraction du public qui se différencie des autres par la couleur, la race, la religion ou l'origine ethnique.

Il faut que ce soit un groupe canadien, une fraction du public canadien et seulement cette fraction qui se distingue sous l'un de ces quatre chefs. La définition du génocide est aussi extrêmement limitée. Quant aux définitions en cinq rubriques—le comité Cohen dans ses recommandations en avait gardé trois—deux seulement figurent actuellement dans la mesure dont nous sommes saisis. Le concept inclut un acte qui aboutirait à tuer des membres du groupe ou à soumettre délibérément le groupe à des conditions de vie propres à entraîner sa destruction physique. La plupart des arguments à propos de cette proposition se rattachaient à la version antérieure du bill présenté au Sénat, modifié ici, et présenté actuellement sous sa forme révisée à la Chambre.

Selon certains, un gouvernement qui comme celui-ci se consacrait l'année dernière à soustraire à la loi les foyers, la communauté canadienne, manque de logique s'il propose, dans un autre bill, de sanctionner l'illégalité d'une initiative comme la distribution de propagande haineuse qui aurait lieu bien vraisemblablement dans le privé, et non bien entendu en vertu de l'accusation d'incitation publique à la haine mais en vertu de l'article relatif à la fomentation volontaire de la haine. On a prétendu que l'État devrait s'abstenir de toute intervention dans ces affaires-là. Personne n'a jamais soutenu, je crois, qu'il existe un

[M. MacGuigan.]

domaine de la vie humaine qui échappe totalement à la loi. Il est bien évident qu'un meurtre commis à la Chambre tomberait sous le coup du Code criminel actuellement en vigueur au Canada. Voici la question qui doit nous intéresser: quel est l'intérêt public dans une situation susceptible de présenter un caractère relativement privé. Le problème devrait-il constamment relever de l'intérêt public ou bien vaut-il mieux en laisser la solution aux parties concernées? A mon avis, la propagande haineuse relève de l'intérêt public, car il s'agit bien d'un problème grave.

Certains critiques du rapport Cohen ont déclaré qu'après tout, la distribution de ces documents d'un bout à l'autre du Canada n'a pas touché un très vaste public puisqu'environ 20 ou 30 collectivités seulement ont été affectées. On en a distribué dans nos grandes villes, mais seul un petit nombre de personnes ont vu—rien que vu—cette propagande haineuse. L'un des procédés particuliers aux pourvoyeurs de ces affreux documents consiste à les envoyer aux membres du groupe visé au lieu de les distribuer au public en général. Ils recherchent délibérément les membres de la communauté juive ou noire pour leur envoyer ces documents.

Certains ont soutenu qu'étant donné le caractère restreint de la distribution de ces documents et le peu d'années au cours desquelles ils ont été diffusés—bien qu'elle continue et que nous n'ayons aucune raison de penser qu'elle cessera—étant donné, en outre, le petit nombre des personnes impliquées dans cette distribution et, certes, le tirage restreint des diverses publications haineuses, il ne pouvait pas s'agir d'un problème grave. Je conteste cette opinion.

Il s'agit bien d'un problème grave, non pas, peut-être, du point de vue quantitatif mais du point de vue qualitatif. Il s'agit d'un problème grave à cause de ce qu'il peut faire pour dresser brutalement la sensibilité de la majorité contre les sentiments de la minorité. Après un certain temps, la distribution constante de ces documents fait oublier à la majorité les sentiments de la minorité. Dans certains cas, ils peuvent même suffire pour enflammer en outre une majorité déjà prévenue contre une minorité particulière, au moins dans une communauté distincte.

• (8.40 p.m.)

Pourtant, ils n'ont pas d'effets sur la plus grande partie du public, c'est-à-dire la plus sérieuse. Ce qu'il y a de tellement terrifiant, c'est l'effet que la propagande haineuse peut avoir sur le groupe minoritaire. A force d'être la cible de propagande haineuse provenant

d'ailleurs d'une autre couche de la société, un groupe peut finir par se sentir complètement vil, complètement inhumain. L'exemple des États-Unis nous montre à quel point un groupe peut alors devenir agressif. Quand la chose se produit, nous devenons alors profondément conscients du problème. Quand les noirs, victimes de tant d'humiliations aux États-Unis, décident de montrer les dents au lieu de présenter l'autre joue, c'est alors que la société se sensibilise au problème. La majorité ne peut plus alors fermer les yeux devant les souffrances de la minorité.

Or, monsieur l'Orateur, au lieu de s'orienter dans le sens de l'agression, qui rend la chose très claire pour nous tous, la minorité peut se replier sur elle-même, se recroqueviller, être atteinte en profondeur, au point de ne pouvoir jouer convenablement son rôle au sein de notre société. Je ne voudrais pas échafauder une thèse selon laquelle ces écrits haineux porteraient l'entière responsabilité d'effets de ce genre dans notre société. De toute évidence, ils rentrent dans le cadre d'un problème plus vaste, que nos institutions juridiques sont impuissantes à résoudre entièrement. Les écrits haineux ne sont pas tout le problème de la haine. La loi n'est pas le seul remède à la haine dans notre société. Mais la propagande haineuse est une partie importante du problème et la loi l'un des moyens les plus efficaces dont dispose notre société pour la combattre.

Ce n'est pas seulement parce que la loi elle-même interdit une infraction particulière, la rend clandestine, si l'on veut, et même si la loi a cet effet, son objectif est atteint en partie, car si la propagande haineuse entre dans la clandestinité et cesse de circuler, c'est justement le but de la loi. Mais ce n'est pas seulement l'aspect punitif de la loi qui est important, c'est son côté éducatif. Si l'effet punitif n'est pas justifié, cette loi ne se justifie pas par son seul effet éducatif. Mais étant donné la validité de l'effet primitif de la loi qui, je crois, est amplement justifié, l'effet éducatif de cette même loi ne saurait être passé sous silence.

Par cette loi, nous faisons appel à la conscience des Canadiens, un appel à chacun d'entre nous pour exprimer nos convictions par écrit, pour les insérer dans le Code criminel, les incorporer au code moral de notre société et les y faire figurer d'une façon simple et claire, non seulement pour nous-mêmes mais pour les groupes minoritaires susceptibles d'être attaqués par d'autres membres de la société moins bien informés et moins bien intentionnés.

En conclusion, nous ne pouvons plus, à notre époque, feindre d'ignorer les effets psychologiques. Nous ne pouvons plus estimer que la loi ne doit concerner que les évidences. C'est une époque qui devient de plus en plus subtile et les moyens par lesquels la loi traite les problèmes sociaux, moyens à la fois punitifs et éducatifs, doivent également croître en subtilité. Ce bill est un exemple de nouvelle subtilité juridique.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je suis parfaitement d'accord avec mon collègue de Greenwood qui a déclaré cet après-midi que le bill C-3 touche à un domaine législatif très délicat. Je crois comprendre et apprécier parfaitement le motif sous-jacent à l'introduction de ce bill. Je peux dire sans crainte de me tromper que tout député méprise la propagande haineuse, orale ou écrite. Cependant, cela dit, si cette mesure législative acquerrait force de loi, je m'interrogerais sur son application.

A mon avis, il y a certaines questions qui exigent des réponses, certains problèmes qui doivent être approfondis. Je suis de ceux qui croient qu'on ne peut légiférer pour extirper la haine de l'esprit et du cœur de l'homme. Pour chasser la haine de ses derniers retranchements humains, il nous faudra modifier dans notre pays l'environnement, l'atmosphère et, à vrai dire, la forme de la société elle-même.

On ne peut pas non plus, supprimer à coups de lois le désir de s'adonner aux jeux de hasard, aux plaisirs du tabac ou de l'alcool. Bien entendu, nous avons des lois par lesquelles on tente de limiter certains aspects du jeu et la consommation de boissons alcooliques; je présume donc que le but de cette loi est d'essayer de refréner les attitudes et les écrits haineux. Mais il y a une différence entre tenter des restrictions légales dans le domaine névralgique dont nous traitons, et le faire dans le domaine du jeu, et autres choses du même genre.

Nous n'avons pas encore résolu les problèmes suivants: où est la frontière qui sépare la liberté de la licence? Où serait la limite entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas dans l'expression individuelle ou collective d'un point de vue dont on est fermement convaincu, qu'il s'exprime par des paroles ou des démonstrations?

J'imagine que la réponse serait: «La décision relèvera des procureurs généraux de notre pays, et de la magistrature.» Ma foi, elle ne me satisferait pas, monsieur l'Orateur, parce que dans le passé nous avons vu des procureurs généraux offrir des interprétations différentes de la même loi. Juste avant que

nous modifiions le Code criminel à la dernière session, je ne crois pas qu'il y ait eu deux procureurs généraux au Canada qui aient donné la même interprétation ou adopté la même attitude en ce qui concerne une chose aussi simple qu'une loi relative aux bingos et aux tirages. Quant au pouvoir judiciaire, mille exemples prouvent que, parmi les juges, autant de têtes, autant d'avis. D'une part, on peut voir, par exemple, comment un homme qui a volé des millions est condamné à une amende équivalant à un permis d'escroquerie, plus quelques mois de prison ou deux ou trois ans de pénitencier. Mais un homme affamé, ayant dérobé une miche de pain se voit infliger une condamnation avec sursis ou même l'application de la loi dans toute sa rigueur. De pareilles différences ont leur origine dans une interprétation et une application différentes de la loi. Souvent nous constatons que des juges différents prononcent, dans différentes parties du pays, des sentences différentes pour des crimes similaires commis dans des circonstances similaires. J'ai l'espoir, et je veux croire que cet espoir est partagé par d'autres, que les sentences seront prononcées et les décisions rendues selon un principe faisant autorité, et que ces sentences et décisions ne seront pas différentes d'un littoral à l'autre.

• (8.50 p.m.)

Il importe d'étudier la question de la haine, qui n'a rien de neuf dans notre société. La haine découle des antagonismes et, jusqu'à un certain point, des politiques gouvernementales. Certaines politiques favorisent ces antagonismes qui parfois dégénèrent en haine. Comment oublier, en effet, qu'il y a un quart de siècle les Japonais établis au Canada ont été déracinés, internés et traités en sujets indésirables, leurs biens vendus à des prix dérisoires. Cependant, aucun d'entre eux n'a été convaincu d'espionnage ou de sabotage.

Le ministre de la Justice (M. Turner) est tourné vers moi. Je lui rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, l'entrée au Canada d'immigrants venant de certains pays était contingentée. Bien des gens établis ici n'y pouvaient faire venir les êtres qui leur étaient chers, même lorsque ceux-ci habitaient un des pays du renommé Commonwealth. Ai-je besoin de vous rappeler, messieurs les députés, qu'il y a quelques années à peine, les Chinois, les Indiens de l'Inde et du Canada démocratique n'avaient pas droit de vote. Le gouvernement a des responsabilités en ce domaine, parce que l'antagonisme et la discrimination sèment la haine. Heureusement, les circonstances auxquelles j'ai fait allusion ont changé. La politique gouvernementale a changé. Il n'y a plus de quotas et les citoyens des divers pays qui veulent être admis au Canada ont le droit de présenter une demande et de la faire examiner. En vertu de nos lois fédérales, tous les citoyens, sauf ceux qui ont moins de 21 ans ou qui sont sous la tutelle de l'État dans des maisons d'aliénés et des pénitenciers, ont le droit de vote. Ayant vécu au Canada depuis l'âge de trois ans, je suis devenu convaincu que par suite de la modification des politiques gouvernementales et la suppression des préjugés et de la discrimination, une nouvelle attitude se manifeste parmi nos gens. En supprimant la discrimination, nous avons supprimé les antagonismes qui aboutissent à la haine. Ces propos valent pour les groupes ethniques comme pour les particuliers.

Durant mon enfance et de fait jusqu'à il y a quelques années, on pouvait déceler l'existence d'antagonismes et de haines sur la côte du Pacifique. Par exemple, un Italien était un «Dago», un Chinois un «Chink», un Japonais un «Jap», un Scandinave un «Bohunk» et un Catholique un «Dogan». Ce vocabulaire appliqué à des êtres humains avait suscité une atmosphère d'antagonisme et de haine.

Ces dernières années, l'emploi de ces termes s'est éteint, dans ma région du moins. On ne les entend plus que rarement. En conséquence, nous vivons dans une meilleure atmosphère. L'amélioration du milieu a fait diminuer la haine. Je suis certain que ces progrès considérables sont le fruit de l'éducation et de la compréhension, et que de plus grands progrès sont à venir. Il y a dix-huit mois, il ne se passait pas une semaine sans que je reçoive d'abjects et odieux messages de haine. En invoquant un article de la loi sur les Postes, j'ai réussi à faire cesser la distribution de ces écrits. Je puis dire que je n'ai pas eu une seule lettre pareille depuis un an. Pas une. Ce qui me porte à croire qu'il y a au pays plus d'humanité, de compréhension et de fraternité. A cause de cela, je pense que nous ne devrions pas attaquer le problème par des mesures législatives, mais par l'éducation.

Une voix: Vous avez raison.

M. Winch: Nous réglerons le problème en améliorant l'ambiance et le milieu au pays. Je crois que l'enseignement a autant d'importance que la loi dans ce domaine. Au lieu de demander à nos procureurs généraux et à nos juges de prendre des décisions dans ces secteurs, nous ferions mieux de tenter de réunir davantage les divers groupes ethniques au pays. Abstenons-nous d'isoler les collectivités ethniques, même dans nos régions urbaines.

Je suis fermement convaincu que nous ne réussirons pas à le faire par l'enseignement seulement. Si nous voulons que l'antagonisme et la haine disparaissent au pays, cessons de nous appeler Canadiens anglais, Canadiens français, Canadiens italiens, Canadiens chinois ou Canadiens japonais. Appelons-nous Canadiens tout court.

Des voix: Bravo!

M. Winch: Aucune loi ne saurait être aussi utile pour le Canada.

Je me trouve dans une situation un peu difficile ce soir en raison de mes sentiments personnels en cette matière et parce que j'ai l'honneur de représenter une circonscription qui comprend le groupe le plus nombreux de Canadiens d'origine autre que française ou anglo-saxonne à l'ouest de Toronto: des milliers d'Italiens, de Chinois, d'Ukrainiens, de Scandinaves et d'autres d'origine germanique. Étant donné mes opinions, dont je viens de vous faire part, j'hésite à appuyer la deuxième lecture du projet de loi. Je reconnais d'autre part l'existence d'un problème. Je comprends et j'apprécie à sa juste valeur le motif qui inspire le ministre de la Justice. Voilà pourquoi je ne crois pas pouvoir voter contre le projet de loi.

• (9.00 p.m.)

Les députés conprendront avec quel intérêt je vais suivre les audiences, débats et délibérations du comité permanent de la Chambre des communes, auquel le projet de loi à l'étude sera soumis. J'espère que le comité examinera non seulement le bill en soi, mais tous les aspects que peuvent revêtir la haine et la dissémination de propagande haineuse. J'espère qu'une fois ces délibérations terminées, la Chambre sera saisie d'une recommandation, incluant notamment les deux propositions du député de Greenwood (M. Brewin): une politique d'injonctions et une méthode quelconque de révision en comité, si le projet de loi est adopté, de sorte que des jugements pourront être prononcés à la lumière de l'expérience obtenue au cours de cette application. Nous saurons ainsi si cette façon d'aborder la question a été fructueuse.

Je ne suis pas buté, quant au problème à l'étude. Il doit nous préoccuper tous. J'espère que le ministre et le gouvernement se rendront à l'idée d'une étude complète en comité. J'espère que l'on songera à des moyens plus efficaces d'instruction et d'intégration et plus propres à inspirer la bonne entente entre nos gens. Des députés croiront peut-être que je prends mes désirs pour des réalités, que je verse dans l'idéalisme, dans le genre clichés, banalités, généralités ou tout ce qu'ils voudront; mais monsieur l'Orateur, je suis fermement persuadé qu'on ne résoudra en fin de compte ce problème si extrême et si pernicieux qu'en modifiant le milieu, l'atmosphère et la société. Chacun de nous devrait travailler à cette fin de deux façons principales. La première, qui est un excellent moyen de neutraliser l'attitude haineuse d'un particulier ou d'un groupe, consiste à prêcher d'exemple plutôt que de paroles, en ce qui concerne les principes du christianisme. La deuxième reprend ce que j'ai déjà dit, c'est de reconnaître que l'avenir du Canada repose sur notre fierté en tant que Canadiens, indépendamment de l'origine, de la couleur, de la race ou de la religion de n'importe lequel d'entre nous.

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, en tant que représentant de la circonscription fédérale de Parkdale, où vivent beaucoup de gens qui ont été persécutés en raison de leur race, de leur religion, de leur origine ethnique ou nationale, et dont les parents et les amis ont été victimes de génocide, j'estime qu'il est de mon devoir de participer à ce débat.

Avant d'entamer la discussion du bill C-3, tendant à modifier et, en fait, à renforcer le Code criminel, bill qui traite de la dissémination des différentes sortes de propagande haineuse, je tiens à féliciter le gouvernement, le ministre de la Justice (M. Turner) et ses prédécesseurs d'avoir proposé cette mesure législative. Nous devons également beaucoup de reconnaissance à ceux de nos collègues qui sont intervenus à la Chambre et à l'autre endroit, à toutes les organisations, Églises, écrivains, simples citoyens qui ont proclamé et appuyé le principe de cette loi.

Pour ceux qui ont survécu aux camps de concentration nazis et pour ceux d'entre nous qui ont visité ces camps ou qui ont eu des contacts directs avec les victimes de persécutions raciales, ethniques ou religieuses, cette loi ne vient pas trop tôt. J'ai visité les camps de concentration d'Auschwitz, avec certains de mes collègues à la Chambre, et je ne puis comprendre l'indifférence dont témoignent tant de gens, surtout ceux qui ont retardé l'adoption de cette mesure ou que laisse insensibles le sort des victimes de la persécution nazie.

Il y a, dans notre pays, beaucoup de gens qui souffrent encore des effets des tortures et des persécutions et que hante le souvenir d'une société malfaisante dont la conscience n'a pas réagi devant la perversion morale. Beaucoup d'entre eux, sans doute, ont pâti de l'antisémitisme, mais je tiens à souligner que la propagande haineuse touche les Canadiens

de toutes origines. L'histoire contemporaine nous aura au moins appris que la haine raciale et l'hostilité entre les groupes ne peuvent rester confinées dans leurs limites étroites mais semblent souvent à la recherche de nouvelles victimes.

Quoique pour l'instant les incitations antiraciales soient dirigées contre quelques groupes seulement, les terribles risques que cela comporte sont une menace pour tous les Canadiens. Il n'est pas exagéré de le dire, monsieur l'Orateur, mais quelle que soit notre confiance dans la force de notre démocratie, tout mouvement de haine, s'il n'est pas réprimé, porte en soi une menace latente contre notre société. Sans doute sommes-nous sûrs que la trame si saine de notre société démocratique sera assez forte pour soutenir l'assaut de la propagande haineuse, il n'empêche que nos citoyens ont le droit d'être protégés contre cet affront à la plus élémentaire dignité humaine. Les Canadiens devraient pouvoir vivre au pays sans être soumis à des harcèlements et à des incitations pernicieuses, capables de dégrader le concept même de la personnalité humaine. Une société juste doit pouvoir, grâce à la loi, offrir à ses citoyens un minimum de protection et de sauvegardes.

• (9.10 p.m.)

Toute loi entrave de quelque façon certaines libertés, mais les Canadiens, je crois, ont toujours senti ce besoin de sauvegarder leur précieux héritage de la liberté, liberté de parole et liberté d'expression. Elle seule peut préserver notre société du fléau de la haine et des préjugés qui peuvent l'anéantir.

Le bill C-3 fait pendant à différentes lois présentées par les gouvernements canadiens et adoptées par le Parlement canadien afin de protéger les droits de l'homme et la dignité de l'individu. A mon avis, par ce bill, le Canada s'acquitte de l'engagement qu'il avait contracté à la convention des Nations Unies sur le crime de génocide, et qui a été déposé à la Chambre le 2 mars 1950, puis entériné par voie de résolution par les deux Chambres en 1952. Cette loi ne pourra, non plus que les autres, éliminer les citoyens à l'esprit retors qui cherchent à semer la haine et à répandre le venin de la haine et des préjugés raciaux. Un comportement et une pensée si méprisables sont les symptômes de la tension raciale; une telle conduite aberrante constitue, à mon sens, un poison dangereux qu'il faut éliminer.

Il nous incombe de plonger jusqu'à la racine du mal et de la détruire aussitôt que possible. Il faut donner aux gens des leçons de civisme et les faire s'attacher à des principes de justice, de tolérance, d'entente mutuelle et de respect d'autrui. Tous les Canadiens doivent faire leur examen de conscience et exercer une vigilance de tous les instants contre le poison subtil des préjugés. Le bonheur et la survie de notre nation en dépendent. C'est pourquoi ce soir je lance un appel à tous les députés et les prie d'appuyer le projet de loi à l'étude, d'assurer qu'il sera examiné sérieusement en comité et, en définitive, de l'adopter à la Chambre.

M. David Lewis (York-Sud): Je veux dire quelques mots sur ce projet de loi, monsieur l'Orateur, à cause de son importance manifeste et parce que, comme tant d'autres ici, j'ai étudié pendant quelques années le problème sur lequel il porte. Je dirai tout d'abord que j'accueille avec joie le souci général que l'on a ici pour ce qui pourrait porter atteinte à la liberté de parole et de réunion. Je peux dire, je pense, que les membres du parti auquel j'appartiens, ceux qui feront partie du comité qui étudiera ce projet de loi, s'engageront dans la discussion sans parti pris, décidés à appuyer toutes les autres garanties raisonnables que l'on proposera pour assurer qu'on ne pourra pas abuser du projet de loi de manière à restreindre la liberté de parole ou de réunion; à condition de ne pas nuire aux objectifs visés par cette mesure.

A tous les députés qui ont parlé en ce sens et dont je respecte le jugement, et à tous ceux qui ont témoigné au sujet de ce bill devant le comité sénatorial et dont je respecte le jugement, je dirais que nous ne devons pas nous laisser aveugler par des généralisations de façon à ne pouvoir combattre les abus de liberté qui menacent le comportement civilisé et l'édifice social d'une société civilisée. Il y a danger—et certains épisodes récents l'ont démontré—que de vrais démocrates deviennent si satisfaits de la liberté et de la démocratie qu'ils permettent à ceux qui sont déterminés à détruire la liberté d'abuser des droits que donne la démocratie et de finir par renverser la société démocratique elle-même.

On se demande beaucoup si le droit pénal actuel est satisfaisant. Monsieur l'Orateur, je ne suis pas spécialiste en la matière et je ne prétends pas l'être. J'ai cependant soigneusement lu le rapport du comité Cohen ainsi que ses annexes et, ces dernières années, j'ai eu l'occasion de lire les opinions d'éminents juristes en droit criminel qui sont tous d'accord, ainsi que le dit le rapport à la page 40:

> En somme, donc, il est évident que le Code criminel, même interprété dans son sens le plus large, protège peu ou ne protège pas du tout les groupes contre la propagande de haine.

J'estime que ces études et ces conclusions suffisent, à tout le moins, à mettre en doute le postulat selon lequel la loi actuelle prévoit cette situation. Puisqu'il y a un doute à ce sujet, il n'est certainement pas possible de s'opposer à une tentative en vue d'éclaircir la situation et de dissiper ce doute au moyen d'une mesure précise traitant du problème qui nous préoccupe.

Le second point sur lequel je voudrais attirer votre attention, et qui est un point important, assurément, c'est qu'un grand nombre de démocraties du monde civilisé ont adopté ce genre de loi des pays et des sociétés qui respectent tout autant que nous la liberté d'expression et la liberté de réunion et qui ont jugé nécessaire de prendre des initiatives dans ce domaine, notamment depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Je pense aux Pays-Bas, à la Suède, au Danemark, à la France, à la Norvège, à la Suisse et au Royaume-Uni, pour ne mentionner que quelques-uns des pays qui ont adopté des lois contre la diffamation d'un groupe et la propagation de la haine fondée sur des mobiles de race, de religion et d'origine ethnique.

Quatrièmement, nous avons une obligation d'ordre international d'adopter une loi semblable au bill à l'étude. Comme le député de Greenwood (M. Brewin) l'a signalé, les Nations Unies ont, à l'unanimité, adopté une déclaration condamnant la discrimination le 21 novembre 1963. Le Canada était présent et a voté pour la déclaration. L'article IX de celle-ci—mon honorable ami en a lu un passage—exige que les États membres prennent immédiatement des mesures efficaces, législatives et autres, tendant à la poursuite et (ou) à la mise hors la loi des organisations qui favorisent la discrimination raciale ou y incitent ou qui incitent ou ont recours à la violence pour des raisons de race, de couleur ou d'origine ethnique. Nous avons voté pour cette déclaration. Nous nous sommes engagés à adopter chez nous des lois dans ce sens. Et la convention concernant le génocide, adoptée en 1949 a, sauf erreur, été ratifiée par les deux Chambres du Parlement en 1952. Les articles IV et V de cette convention exigent que les parties contractantes s'engagent à promulguer, en conformité de leurs constitutions respectives, des lois tendant à donner effet aux dispositions de la convention et en particulier à prévoir des peines efficaces contre les personnes coupables de génocide ou de l'un quelconque des autres actes énumérés à l'article III.

• (9.20 p.m.)

Je ne dis pas que cela est probant, mais il me semble que voici une des choses dont nous souffrons dans le monde: Les États membres des Nations Unies votent en faveur de conventions et d'initiatives internationales; conséquemment, ils devraient veiller à les mettre en œuvre. Néanmoins, quand les représentants reviennent dans leur pays, rien ne se fait. C'est là un des maux actuels que nous devrions corriger. Puisque nous avons contracté ces obligations internationales, je le dis aux députés, nous avons le devoir de les remplir.

Je voudrais qu'une loi de ce genre ne soit pas nécessaire. Je voudrais partager entièrement l'optimisme de mon honorable ami et collègue de Vancouver-Est (M. Winch). Toutefois, j'en ai fait l'expérience, et peut-être parce que je suis membre de l'un des groupes minoritaires qui souffrent de la propagande haineuse, le préjugé racial et religieux se trouve à fleur de peau chez la plupart des gens, et il ne faut pas grand-chose pour qu'il se manifeste ouvertement.

Lorsque les journaux de Toronto ont fait un sondage parmi les élèves des écoles publiques et secondaires de Toronto, il y a quelques mois, ils ont découvert qu'il existait une forme troublante et répandue de préjugés raciaux contre les Noirs, les Juifs et autres groupes minoritaires. A mon avis, c'est une erreur d'assumer que ce genre de préjugé est inexistant au Canada. Je suis convaincu que dans l'état actuel des choses dans le monde—et je le dis sans réserve—le Canada est une des communautés et des sociétés les plus libres. La société canadienne est moins tourmentée que d'autres par ce genre de préjugés raciaux et religieux pratiqués activement et ouvertement. Mais c'est une erreur de s'en glorifier, comme c'est une erreur de ne pas se rendre compte de l'existence de ces préjugés. Cette malédiction que constituent les préjugés raciaux et religieux est présente dans notre société. Selon le député de Vancouver-Est, les expressions «Dagos», «Japs», «Chinks», «Sheenys» et «frogs» sont disparues. En toute déférence pour le député, je voudrais qu'il dise vrai, mais ce n'est pas le cas.

On s'aperçoit trop souvent que les meilleures personnes du monde, et aux idées très larges, peuvent exprimer des opinions qui font naître des préjugés raciaux et des antagonismes religieux, parfois inconsciemment. Je me suis trouvé en compagnie de gens qui connaissaient mes origines et certains parmi les «mieux» faisaient des plaisanteries à propos des Juifs ou des «nègres» ou de quelqu'un d'autre, et j'en ai été choqué parce que je suis sensible à cela. Sans aucun doute, ils ne seraient pas allés jusqu'à s'emparer d'un objet pour m'en donner des coups sur la tête; je n'ai rien à craindre. Néanmoins, c'est un

fait—tous les députés qui sont objectifs à ce sujet le savent—que notre société n'est pas encore débarrassée de ce genre de préjugé. Elle est encore encombrée de cette sorte d'antagonisme fondé sur des causes raciales, ethniques et religieuses, et ces antagonismes se transmettent à nos enfants. Il y a encore dans nos écoles des enseignants qui sont coupables de ce genre de chose; on ne l'a pas supprimé.

Mes opinions à ce sujet ont toujours été influencées par mon expérience personnelle au début des années trente. Je faisais alors mes études en Angleterre et j'ai eu l'occasion de me rendre en Allemagne comme étudiant. Je parlais à l'époque assez couramment l'allemand. J'ai visité différentes parties du pays et j'ai vu ce qui s'y passait, surtout pendant l'été de 1934. A mon retour à Oxford, j'ai fait quelques causeries sur ce que j'avais vu et il se trouvait souvent des gens de l'assistance à venir me dire: «Voyons, David. N'exagérez pas. Les Allemands sont des gens cultivés, très instruits, un peuple de scientifiques. Bien sûr, ce fou d'Hitler encourage ces idées, mais la majorité du peuple allemand ne saurait les accepter. Comment une civilisation qui a donné naissance à Goethe et Beethoven peut-elle admettre des inepties de ce genre?»

Une voix: La grande majorité silencieuse.

M. Lewis: La grande majorité silencieuse, comme dit quelqu'un à l'arrière. Tout cela est maintenant passé à l'histoire. A mon avis, aucun pays ne peut se vanter d'une plus grande tolérance que la Grande-Bretagne, mais même dans ce pays, il n'a pas fallu que beaucoup de Noirs immigrent pour provoquer la chute d'un ministre de la Couronne sur cette question même, comme il est arrivé à Patrick Gordon Walker. En outre, des manifestations ont presque dégénéré en émeutes à la suite de ce genre de discrimination raciale.

Lorsque je suis revenu d'Angleterre en 1935 et que j'ai fait le même genre de déclarations à la population du Canada, j'ai obtenu la même réaction. C'était incroyable. En fait, les gens honnêtes ne possèdent pas l'imagination perverse capable de concevoir ce genre de choses terribles qui sont arrivées en Allemagne, ou en Afrique du Sud ou en Rhodésie. Même, si nous en avons lu des échos et si nous comprenons la situation, il nous est très difficile de concevoir, dans le contexte de nos sentiments et de nos émotions, que des gens agissent de la sorte. Toutefois, l'histoire a démontré que des gens se comportent effectivement ainsi.

Il y a une trentaine d'années, un grand théologien et professeur de morale dans un séminaire chrétien des États-Unis a écrit un livre intitulé: *Mortal Man and Immoral Society*. Je suis sûr que tous les députés connaissent le nom de son auteur, Reinhold Niebur. Ce libre traite au fond, ce qui a souvent été prouvé sociologiquement par l'histoire, de ce qu'un individu peut refuser de faire dans sa propre maison et dans sa conduite personnelle. Par exemple, s'il fait partie d'une foule dans un certain contexte socio-économique, il affiche alors ce qu'il a de mauvais en lui par une attitude qu'il n'adopte jamais quand il est seul. Les conditions sociales qui provoquent cette sorte d'expression peuvent se développer n'importe où, y compris dans notre grand pays.

Je demande à tous les députés de prendre toutes les précautions possibles pour défendre la liberté d'expression et la liberté d'assemblée. Prenons toutes les précautions possibles pour empêcher tout abus légal destiné à restreindre cette liberté de façon injustifiable et inutile. J'adjure les députés de ne pas sombrer dans un optimisme béat, et penser que dans notre grande société canadienne il est inutile de se préoccuper de ce problème, car c'est au contraire indispensable. Si nous voulons construire une véritable société, une société encore plus civilisée que la nôtre, nous devons nous occuper de cette question. Je le dis sans hésiter, il n'existe pas de plus grandes plaies sociales que l'intolérance et les préjugés de nature raciale ou religieuse. Il n'y a pas de plus grand mal.

• (9.30 p.m.)

Je sais critiquer, et je ne m'en prive pas, les maux sociaux qui découlent de l'inégalité économique et sociale, du traitement inapproprié des pauvres et de la concentration énorme et, à mon avis, inutile de l'économie et du pouvoir politique entre les mains d'un groupe qui n'est pas responsable auprès de la population. Ce sont tous des maux contre lesquels, avec ou sans l'approbation de la majorité des Canadiens, certains d'entre nous ont lutté toute leur vie et continueront de le faire. Ce sont des maux qui découlent de la société tout entière. Ils n'égalent pas le mal vraiment ignoble que sont les préjugés et l'antagonisme raciaux, les préjugés et l'antagonisme religieux. J'exprime ces sentiments avec toute l'émotion dont je dispose, et j'en éprouve énormément, monsieur l'Orateur.

Aucune société ne sera jamais tout à fait civilisée tant qu'elle recèlera ce genre de préjugés et d'intolérance. Qui pourrait ne pas partager les opinions pertinentes et éloquentes de mon collègue le député de Vancouver-Est pour qui l'instruction est plus importante

que la mesure à l'étude? Je ne réfute pas cette opinion et je ne pense pas que personne s'y avise. Évidemment, on ne peut pas arracher la haine du cœur des hommes à coups de lois. On pourrait peut-être légiférer dans d'autres domaines, y compris certains dont il a parlé, mais on ne peut certes pas arracher la haine du cœur des hommes à coups de lois. On ne peut y parvenir qu'à mesure que la société améliore son climat et son administration et à mesure que notre système éducatif s'acquitte de sa tâche d'une façon plus satisfaisante à l'égard de nos enfants. Mais cet état de choses continuera d'exister pendant quelques générations encore avant qu'on n'y parvienne et j'espère que cela se produira dans les années à venir. Néanmoins, toute mesure législative a une certaine valeur.

Je serais étonné que le ministre de la Justice (M. Turner) prétende que son projet de loi parviendra à résoudre le problème de la discrimination raciale ou ce foisonnement de haine. Je suis sûr que non. Il sait, comme le reste d'entre nous sans doute, qu'il faudra améliorer bien davantage notre société. Mais une mesure législative comporte une certaine valeur surtout lorsqu'elle prend les moyens nécessaires de protection contre les abus. J'aimerais signaler trois conséquences évidentes d'une mesure législative satisfaisante, dans cet ordre d'idées. La première a trait à ceux qui suivent la voie tracée par les colporteurs de haine. Ce groupe compte un bon nombre de gens innocents et décents mais à qui l'on a inculqué une idée. J'en ai vus beaucoup sur le seuil de ma porte, dans le domaine religieux. J'en ai connus qui sont antisémites et d'autres qui parlent des Noirs en termes frustes. Bon nombre de ceux que j'ai vus ne sont pas vraiment des gens méchants. Mais on leur a fait avaler une couleuvre.

J'ai l'impression que les mesures législatives prévues feront comprendre à ces citoyens qui par ailleurs sont honnêtes et respectent la loi, qu'ils se sont laissé entortiller, que ce qu'ils ont fait est contraire au sens moral de la société dans laquelle ils vivent, que c'est contraire à la loi. Beaucoup y renonceront tout simplement parce que c'est illégal; c'est pour cela que la loi existe. C'en est la première conséquence évidente, ce qui est souhaitable dans n'importe quelle société.

Deuxièmement, ceux qui ne respectent pas la loi, qui ne se laisseront pas influencer par l'appel au sens moral de notre société, seront contraints par la loi de cesser de disséminer des documents de ce genre. Une mesure législative comme celle-ci, une fois inscrite dans nos statuts, aura pour troisième résultat, d'égale importance,—plusieurs députés l'ont déjà signalé, dont le député de Greenwood avec beaucoup d'éloquence—une valeur éducative. Elle aura une grande valeur éducative si les enseignants canadiens peuvent la signaler à leurs élèves. Le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) a aussi beaucoup insisté sur ce point important.

Enfin, je dirais qu'on peut abuser et qu'on a abusé de toutes les lois. Il n'est pas de bonne loi, que je sache, dont on n'ait pas abusé dans le passé, et j'imagine qu'il en sera de même dans l'avenir. Nous avons la loi sur l'assurance-chômage, mesure législative à caractère social de grande importance pour les chômeurs; pourtant, on en a abusé. En ont abusé ceux qui exploitent les lois, et ceux qui les appliquent, dont le cœur était souvent quelque part dans leur corbeille à papiers et la tête ailleurs que sur leurs épaules. Il n'est pas de loi, peu importe son excellence, dont ses administrateurs, les tribunaux, les avocats et les citoyens n'aient abusé.

Cependant, des abus possibles ne devraient pas faire obstacle à une loi socialement nécessaire et souhaitable. C'est pourquoi nous devons tout faire pour prévoir toutes les garanties requises contre un abus éventuel. Ayant fait de notre mieux jusqu'ici, nous devrions adopter la mesure et lui donner force de loi. J'aurais souhaité que ce genre de loi ne soit nécessaire ni au Canada ni ailleurs. Mais je crains d'être assez pessimiste pour croire à la nécessité d'une loi de ce genre pendant bien des années à venir.

M. Hyl Chappell (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, je serai bref.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière pose la question de privilège.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, bien humblement, j'aimerais que l'on fasse ensemble le compte de ceux qui ont participé au débat sur le bill C-3. Je désirerais vous faire remarquer qu'un seul député du Ralliement créditiste s'est fait entendre et que plusieurs autres désireraient participer à ce débat avant qu'il ne soit terminé. Pour tenir compte des proportions, il serait peut-être dans l'ordre de donner maintenant la parole à l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise).

M. l'Orateur: L'honorable député sait qu'en vertu du Règlement il est du ressort exclusif de la présidence de reconnaître l'orateur qui doit participer au débat. L'honorable député

qui pose la question de privilège doit tenir compte non seulement du nombre de députés de chaque groupe politique, mais aussi des autres considérations qui ont incité la présidence à reconnaître l'honorable député de Peel-Sud (M. Chappell).

[*Traduction*]

M. Chappell: Monsieur l'Orateur, je serai très bref. On a avancé d'excellents arguments en faveur du projet de loi. Je ne les répéterai pas mais j'en ajouterai un seul. Je suis content d'avoir étudié le bill et j'ai lu un certain nombre de lettres émanant de groupes divers. Le thème de ces lettres exprimait la crainte qu'on n'attente aux droits de l'individu, d'autres faisaient état de craintes dues à des causes imaginaires. D'autres encore montraient ou comportaient de pures inepties d'ordre émotionnel. J'estime que toutes ces gens ont le droit d'être rassurés, et c'est pourquoi je prends maintenant la parole.

Je ne vois aucune raison de s'inquiéter. Le bill a pour objet de faire obstacle aux activités d'un individu en stipulant le caractère criminel des attaques haineuses contre un groupe tout entier. Le projet de loi vise à prévenir un acte criminel d'un caractère disons aussi antisocial que possible. J'ai d'ailleurs noté que les adversaires du bill n'appartiennent à aucun groupe minoritaire.

• (9.40 p.m.)

Espérons qu'il ne sera jamais nécessaire d'utiliser cette mesure législative ou le pouvoir qu'elle donne. Sinon, espérons que les cas seront rares. Il est certain que, dans un pays aussi vaste que le Canada, le moment est venu de statuer que nous nous opposons à ce genre de comportement. Si nous le faisons, peut-être un autre pays nous suivra-t-il. J'appuie ce bill. Mon seul regret est qu'il n'aille pas plus loin et ne prévoie pas certaines contraintes à l'endroit de ceux qui, sans aucun égard et souvent d'une façon pernicieuse qui reflète leur propre esprit faussé, attaquent autrui. Le bill vise certains groupes mais non l'individu. Il arrive qu'un individu ne se trouve pas en mesure de se défendre, peut-être du fait de sa position dans la société ou parce qu'il ne peut se permettre, financièrement, des poursuites en diffamation, dans la mesure où ce moyen de défense est suffisant.

Lorsque la réputation d'un homme a été détruite, suffit-il de lui dire qu'il peut intenter une poursuite en diffamation et qu'il parviendra peut-être à obtenir $5,000 en dommages-intérêts? Il faut bien voir que nombre de ceux qui attaqueraient quelqu'un de cette façon sont d'ordinaire à l'abri de la justice; autrement dit, le jugement ou les sanctions ne

[M. l'Orateur.]

peuvent être appliqués. J'estime qu'aujourd'hui, notre législation sur la diffamation est désuète pour ce qui est de protéger la réputation de quelqu'un. Il fut un temps où le coupable d'une calomnie ou d'une diffamation se devait de payer un avocat et de prouver ses avancés, sinon il payait des dommages-intérêts. Aujourd'hui, il est probable que l'homme qui subit une diffamation engagera un avocat et intentera une poursuite, tandis que le responsable de la diffamation recourt à l'assistance judiciaire et, par le fait même, il n'a rien à payer. En outre, il n'est probablement pas en mesure de payer les dommages-intérêts si jugement est rendu contre lui, tandis que la personne diffamée a dû dépenser beaucoup de temps et d'argent pour se défendre.

C'est un pas de fait, mais je crois que nous devons en faire un autre. La Chambre a été saisie de projets de loi visant à indemniser les victimes d'actes criminels. La perte d'un bras est-elle pire que la destruction d'une réputation par les semeurs de haine qui disséminent des publications diffamatoires? Je dis au ministre de la Justice (M. Turner) qu'il n'est pas trop tôt pour préparer des projets de loi assez raffinés pour protéger ceux qui sont soumis à ces attaques sans priver les honnêtes gens de leurs libertés civiles.

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer à ce débat, mais certaines remarques qui ont été faites à la Chambre m'ont incité à donner mon opinion au sujet du bill C-3.

De plus, je tiens à dire à la Chambre que je ne suis pas avocat. A mon avis, les lois seraient parfois meilleures si l'on tenait compte de certaines observations formulées par le public en général.

Je voudrais relever certains propos qui viennent d'être tenus par mon préopinant. Il a traité d'un aspect qui n'est pas couvert par le projet de loi actuel, savoir la protection que la loi doit assurer à l'individu qui est victime de libelle, de diffamation ou de déclarations qui portent atteinte à sa réputation.

Ce projet de loi est incomplet. En effet, il ne traite pas de cette forme de libelle et de diffamation que l'on peut faire contre un individu.

Mon préopinant a dit, dans son discours, et je le cite de mémoire:

[*Traduction*]

Si la réputation de cette personne est détruite, le jugement que porte l'accusateur est incorrect, ou quelque chose de ce genre.

[*Français*]

J'accepte d'emblée la déclaration de l'honorable député, parce qu'elle me rappelle une triste situation qui a affecté toute une famille. La réputation d'un Canadien très en vue a été atteinte, ce qui eut pour but de détruire l'homme public. De plus, la réputation d'une famille très estimée, dans la province de Québec et au Canada, a été atteinte fortement. C'est à regret que je dois rappeler ici la triste affaire Munsinger. L'occasion est tout à fait choisie pour démontrer que la loi ne tient pas compte de l'individu ou de la protection qu'elle doit apporter à l'individu contre ce genre de libelle et de diffamation.

Nous nous souvenons tous qu'il s'agissait alors d'une affaire de documents d'intérêt public. Nous savons tous quelle est la personnalité de ce citoyen dont la réputation politique et personnelle a été attaquée et détruite, je pense bien, pour le reste de ses jours.

Ce fut une des choses les plus tristes que nous ayons connues dans notre histoire politique canadienne. Ce qui est inadmissible, c'est la raison pour laquelle on s'était servi de cet homme, qui avait fait sa marque en qualité de militaire à travers le monde et qui avait mérité les plus hautes décorations militaires du monde, au cours de la dernière guerre.

Cet homme a souffert péniblement et cruellement dans sa réputation. Sa famille a été durement éprouvée et ses relations sociales ainsi que ses affaires personnelles ont été injustement atteintes.

A mon sens, ce bill aurait certainement dû servir d'occasion au ministre et au gouvernement—ce gouvernement qui dit vouloir une société juste et défendre les droits fondamentaux du citoyen—pour assurer une protection adéquate non seulement aux groupes définis dans son bill, mais également à l'individu.

On se souvient que lorsque l'affaire Munsinger a éclaté, elle n'était pas seulement destinée à ternir la réputation d'un homme, mais surtout à détruire un parti politique.

Si je fais allusion à cette affaire, ce n'est qu'avec beaucoup de réserve. Je n'ai pas l'intention d'attaquer qui que ce soit, mais cet incident montre que si le ministre avait été vraiment intéressé à respecter le droit fondamental de l'individu et à le protéger contre la diffamation, il aurait pu inclure dans le bill C-3 une certaine protection contre ce genre d'abus.

Je voudrais aussi, en passant, mentionner la diffamation qui est souvent déguisée sous la forme de caricatures. Le ministre de la Justice (M. Turner), au cours de sa carrière politique, de même que d'autres personnes, ont peut-être été victimes du jeu de certains caricaturistes à l'emploi des journaux ou de magazines qui, bien souvent, se servent de leurs talents pour détourner la loi relative à la diffamation ou même les dispositions du bill dont la Chambre est actuellement saisie.

Je me souviens d'avoir vu dans les journaux des caricatures attaquant directement la réputation de certaines personnes. Et puisque la loi est ainsi faite, les auteurs de ces caricatures ne pouvaient faire l'objet de poursuites judiciaires parce qu'on ne pouvait prouver qu'il y avait eu intention malhonnête.

Le ministre devrait vraiment tenir compte de ces remarques qui ne sont pas faites dans un esprit légaliste, puisque je ne suis pas avocat. Mais la vie politique m'a peut-être fait acquérir une certaine expérience et, à mon sens, le ministre devrait sûrement amender son bill ou faire des recommandations au comité de la justice et des questions juridiques, afin que l'on se penche vraiment sur cet aspect du problème du libelle et de la diffamation.

On peut facilement tuer un homme politique, un adversaire ou un ennemi personnel par la caricature et, de ce fait, contourner la loi et éviter les sanctions du présent bill ou de toute autre disposition actuelle du Code criminel qui traite du libelle et de la diffamation.

Je n'avais pas l'intention de parler longuement, mais je me devais de faire ces commentaires. Je trouve malheureux que le ministre ait restreint l'application du bill C-3 à certains groupes, alors qu'elle devrait, à mon sens, s'étendre à bien d'autres.

• (9.50 p.m.)

Je suis aussi d'avis que ce projet de loi sur la littérature haineuse devrait également s'appliquer aux partis politiques.

Je me souviens également d'un autre exemple. Lors de la dernière campagne électorale, un membre du gouvernement actuel,—et je regrette qu'il ne soit pas à son siège aujourd'hui, parce que j'aimerais qu'il me corrige si mes propos ne sont pas exacts—le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), avait dit, lors d'un discours au Colisée de Québec, ces mots que je cite de mémoire. L'essence et la substance de ses propos se résumait ainsi: Fini le temps où un premier ministre de langue anglaise vient nous baragouiner dans un mauvais français des arguments d'ordre politique.

A mon avis, ce genre de déclaration a pour effet d'inciter une collectivité ou un groupe d'individus à la haine. On haïra un individu dont on ne partage pas les idées. C'est peut-être ce genre d'exemple que le ministre avait à l'esprit lorsqu'il a préparé le bill C-3. J'espère que mes remarques auront pour but de

pallier les omissions de l'honorable ministre relativement à l'élaboration de son projet de loi.

Les groupes organisés ont souvent les moyens légaux et financiers nécessaires pour défendre leur cause devant les tribunaux. Malheureusement, l'individu qui n'est pas organisé et qui doit comparaître devant les tribunaux doit encourir les frais des procédures. Ce fardeau un peu trop lourd pèse sur les épaules des individus et la loi qui vise à l'établissement d'une société juste pourrait protéger non seulement les collectivités intégrées et organisées, mais aussi l'individu qui aurait à subir des injustices du genre de celles que j'ai énumérées tout à l'heure.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est envoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LES CÉRÉALES—LA RÉPARTITION DES WAGONS COUVERTS—LA POSSIBILITÉ, POUR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION DE RENCONTRER LES AUTORITÉS DES CHEMINS DE FER

J'ai une question à poser au ministre des Transports. Étant donné qu'à la réunion où il avait convoqué la direction du Canadien Pacifique et du Canadien National au sujet de l'affectation des wagons couverts aux points d'expédition de grain dans le Sud de la Saskatchewan, seuls les députés et sénateurs libéraux de l'Alberta, de la Sasaktchewan et du Manitoba furent invités, le ministre voudrait-il maintenant convoquer une réunion semblable à l'intention des sénateurs et des députés de l'opposition afin que nous puissions, nous aussi, exposer à la direction des chemins de fer les problèmes de nos circonscriptions?

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, le 4 novembre, j'ai posé une question au ministre des Transports (M. Jamieson) à propos d'une réunion avec la direction du Canadien National et celle du Canadien Pacifique en vue de discuter de la distribution des wagons couverts dans les Prairies. La question était la suivante:

Comme la question avait été jugée irrecevable à ce moment-là, j'ai demandé de pouvoir en discuter après 10 heures. Voici ce que le *Times Herald* de Moose Jaw, du 30 octobre 1969, disait dans un article:

Les deux grandes compagnies de chemin de fer du Canada ont fait l'objet de critiques mercredi, lors d'une assemblée privée où l'on examinait l'affectation des wagons couverts aux points d'expédition de grain dans le sud de la Saskatchewan.

[M. Valade.]

L'assemblée avait été convoquée par le ministre des Transports, M. Donald Jamieson ... Y assistaient, outre M. Jamieson, le ministre de l'Agriculture, M. H. A. Olson, et le ministre chargé de la Commission du blé, M. Otto Lang, ainsi que des députés et sénateurs libéraux de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

Le Canadien National avait délégué son président, M. N. J. McMillan, et un vice-président, M. Eric Stevenson; le Canadien Pacifique était représenté par MM. S. Gossage et M. W. Malcolm.

Au cours de la séance de deux heures, que M. Douglas a qualifiée de libre échange de vues, M. Douglas a donné lecture d'un mémoire en cinq pages qu'il avait rédigé lui-même. Après avoir posé le problème de l'affectation des wagons couverts, il montra que dans des cas bien précis, l'on disposait au cours de la campagne agricole actuelle de bien peu de wagons couverts à certains points d'expédition. La chose lui avait été signalée par des fermiers de sa circonscription ...

S'il appartient aux députés et au reste du pays de se faire entendre, pourquoi n'avoir pas tenu une séance publique à ce moment-là? Le ministre des Transports a eu tout le temps voulu pour soumettre la question au comité permanent des transports et des communications, où l'on aurait pu discuter franchement de l'affectation des wagons couverts. Au lieu de cela, on a examiné le problème au cours d'une séance fermée, privée, exigeant une invitation et secrète, à laquelle n'assistaient que des libéraux à l'esprit étroit. C'est une nouvelle preuve que le gouvernement a peur d'envisager les problèmes qui se posent aujourd'hui. En outre, c'est faire outrage aux représentants élus du pays et, de la part du ministre des Transports et du ministre de l'Agriculture (M. Olson), c'est injuste à l'égard de nos institutions parlementaires et démocratiques.

J'avais toujours cru qu'une fois les élections terminées, nous devions faire front commun à la Chambre, envisager les problèmes à l'unisson et nous efforcer ensemble de les résoudre. Dans le cas dont il s'agit ici, seuls furent invités les députés libéraux des provinces des Prairies et quelques sénateurs, un point, c'est tout. Le ministre des Transports devrait sûrement être plus avisé. Le communiqué publié à la fin de cette réunion privée prouve que le gouvernement est à blâmer au sujet de la répartition des wagons couverts.

• (10.00 p.m.)

M. Douglas (Assiniboïa): J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Moose Jaw (M. Skoberg) a la parole et le député d'Assiniboïa (M. Douglas) devrait savoir qu'il est inusité d'invoquer le Règlement, sauf dans des circonstances très particulières, durant les délibérations sur la motion d'ajournement. Le député de Moose Jaw a la parole.

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, j'espère avoir droit à la minute que m'a fait perdre l'interruption du député. Je disais donc qu'à mon avis il incombe au gouvernement de coordonner la circulation des wagons couverts. Si, à un moment donné, la haute direction du CP et du CN comparaît devant un comité de la Chambre ou devant tout autre assemblée au sein de celle-ci, alors nos électeurs auront droit à une représentation équitable lors de cette réunion. J'en reviens à ma citation:

Il ...

Voulant dire le député d'Assiniboïa (M. Douglas).

... dit que comme les chemins de fer l'avaient fait remarquer, nombre d'organisations étaient impliquées dans ce problème et, bien souvent, les informations transmises étaient insuffisantes. Ils ont démenti qu'on pouvait en rejeter la faute sur le personnel même des trains.

C'était une enquête au sujet des membres du personnel des trains qui étaient incapables de se défendre eux-mêmes, mais les dirigeants des chemins de fer ont rectifié les faits, quand ils ont dit qu'on ne pouvait blâmer le personnel. C'est un signe que quelque chose ne va pas au gouvernement quand on tolère pareille situation, et quand le peuple du Canada n'est pas bien représenté. Je demande instamment au ministre de s'assurer qu'à l'avenir et dans toute situation semblable, chacun d'entre nous bénéficiera d'une juste représentation. En outre, je lui demande de confier au comité des transports et des communications un mandat que lui permette de convoquer la direction du Canadien Pacifique et du Canadien National, ce qui nous permettra de discuter à fond et sans partialité de la situation toute entière.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je réponds tout de suite à mon honorable ami qu'il est bien entendu que l'opposition peut être représentée à toute discussion de ce genre. Toutefois, j'éprouve quelques difficultés et je saurais gré au député s'il voulait m'aider de ses conseils à les résoudre. Lorsqu'un député ou des députés me demandent d'accorder une entrevue ou de rencontrer certaines personnes afin de les aider à régler leurs problèmes, ou les problèmes de leur circonscription ou de la région qu'ils représentent, je ne saurais dire au juste s'il est nécessaire que je m'assure que tous les partis sont représentés lors de ces réunions.

M. Lewis: Même si le président de la compagnie de chemin de fer y assiste?

L'hon. M. Jamieson: Puis-je dire que dans nombre d'autres cas, j'ai invité les membres du parti du député et j'ai réuni toutes les personnes que j'ai pu trouver, tous ceux que l'affaire pouvait intéresser, pour en discuter avec eux. Ainsi, je me souviens que dans le cas des remorqueurs de la ville de Vancouver, j'avais organisé des réunions pour les représentants du parti du député et, dans bien d'autres circonstances, je me suis rendu dans les circonscriptions de certains députés à leur demande. A vrai dire, j'en vois un ici, un membre du parti progressiste-conservateur avec lequel j'ai rencontré une imposante délégation.

Tout ce que je puis dire, c'est qu'à cette occasion, je me suis conformé à la coutume qui n'a pas cessé d'être mienne depuis que je m'acquitte de ces responsabilités celle de répondre de mon mieux à la demande de tout député. Je tiens à féliciter le député d'Assiniboïa (M. Douglas) d'avoir pris l'initiative de demander s'il était possible de fixer une rencontre dans ce cas-ci. Elle fut organisée à sa demande.

En ce qui concerne les membres des partis d'en face, si le député voulait les mêmes égards et si, à vrai dire, il me les avait demandés, les faits montrent qu'il les aurait obtenus et qu'il n'y avait aucune différence entre ce cas et au-delà d'une demi-douzaine d'autres que j'ai déjà mentionnés, et même quantité d'autres qui ne me reviennent pas à l'esprit en ce moment.

Mais la simple vérité, c'est que le député d'Assiniboïa (M. Douglas) l'a demandé. J'ai pu le satisfaire et je m'en suis réjoui. Je rappelle au député que s'il veut le même genre de discussion sur le même sujet ou sur n'importe quel autre, je ferai de mon mieux pour lui donner entière satisfaction. Certes, je ne peux rien ordonner. Peut-être pourrais-je mieux persuader le CN que le CP, mais je serais certainement heureux d'aider l'honorable représentant.

Si mon collègue juge que les faits ne sont pas honnêtement présentés, je ne puis que lui demander de se renseigner de nouveau et de parler aux membres de son parti. Si l'on m'a adressé une demande, à moi ou à n'importe quel fonctionnaire de n'importe quelle agence du gouvernement ou à n'importe quelle organisation privée ayant des rapports directs avec les transports et si je l'ai écartée ou en quelque sorte esquivée, je serais heureux de m'excuser auprès de lui ou auprès de tout autre député.

Si je le répète, c'est que je n'ai rien d'autre à dire. Si le député ou tout autre vis-à-vis m'adresse une demande qui présente un intérêt légitime pour ses commettants, mon ministère la traitera convenablement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre les remarques éloquentes du ministre, mais je dois maintenant donner la parole au député d'Hillsborough.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'Orateur a toujours raison.

LES POSTES—LES PUBLICATIONS DES ORGANISATIONS SANS BUT LUCRATIF

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je regrette de devoir retenir mon honorable collègue, le ministre des Postes (M. Kierans), jusqu'à une heure tardive, comme je l'ai fait plusieurs fois au cours de la session précédente. Les questions discutées et les problèmes soulevés étaient importants. Quant à moi, ce fut une révélation de me faire qualifier de tant de noms, comme l'a fait le ministre au cours de la session précédente. On m'a appelé Cassandre, Falstaff et le Joyeux Moine de Hillsborough. Alors que j'entendais cela et que mon instruction augmentait, j'ai déclaré que même les membres de l'opposition devraient avoir à leur service d'importantes équipes d'auteurs de discours et de publicitaires pour qu'ils puissent trouver, eux aussi, des noms aussi charmants pour les autres. J'ai peut-être tort de ne pas me permettre de distribuer des noms, mais j'estime en avoir dit assez en exposant la gestion du ministre. Je sais que le ministre s'impatiente, qu'il aimerait bien dire combien cela l'ennuie d'entendre rabâcher les mêmes problèmes. Qu'on me permette de dire que la seule solution au problème c'est pour lui de guérir les maux dont nous parlons.

D'autres députés et moi-même avons souligné constamment, entre autres, le danger pour le libre échange d'idées qu'il y aurait à imposer des restrictions rigoureuses à bien des publications canadiennes. Certes, le ministre a été logique aussi; il faut lui en attribuer le mérite. En effet, il a fait fi de nos avertissements déclarant que pour quelques cents de plus, telle ou telle publication pourrait faire face à ses nouvelles obligations. Mais tandis qu'il s'occupait de rassurer la Chambre et le pays, des organes importants de pensée et d'opinion se mouraient—tout comme des éditeurs et nous-mêmes l'en avions prévenu. Mais le ministre en savait plus long. Il en savait plus long que les éditeurs, plus long que les citoyens et plus que l'opposition. Qu'est-il arrivé?

[L'hon. M. Jamieson.]

Laissez-moi vous lire quelques extraits de journaux qui racontent la triste histoire. La *Gazette* du 9 juillet 1969 publiait la manchette suivante: «Mail purge killed 2,500 publications». Une nouvelle antérieure annonçait que *Montréal*, cette revue des plus intéressantes, avait cessé de paraître à cause des frais supplémentaires. Une autre manchette, en date du 21 octobre 1969, déclare: «Death of 30 publications blamed on mail rate rise.» On lit ceci dans le corps de l'article:

Une enquête menée par la Presse canadienne dans tout le Canada révèle qu'au moins 30 publications du même genre ont cessé de paraître cette année par suite de l'augmentation des tarifs.

Une autre manchette, parue dans le *Telegram* de Toronto le 2 octobre 1969 déclare, «Postal rate jump lethal for some trade magazines.» Voilà donc l'histoire; le nombre de ces organes importants de pensée, d'opinion diminue. La triste histoire devient de plus en plus triste

Encore la semaine dernière, monsieur l'Orateur, un groupe de Canadiens, intéressés et bien renseignés, le Comité du tarif postal équitable, est venu à Ottawa. Leurs arguments étaient solides, logiques. Nombre de députés les ont bien accueillis; mais lorsqu'ils ont plaidé leur cause auprès du ministre des Postes, ils ont été non pas encouragés, mais rejetés. Le ministre est devenu celui qui supprime les publications, pour ainsi dire. En outre on leur a fait un petit sermon notamment sur les dangers de l'exagération. Le ministre a dit, comme le relate Donald Newman dans le *Globe and Mail*:

• (10.10 p.m.)

«Votre thèse aurait beaucoup plus de poids si vous n'exagériez pas ... ce genre d'exagération qui nous fait douter de tout ce que vous dites.»

Cette mise en garde contre l'exagération, croyez-le ou non a été donnée le lendemain à la suite de la dissertation à Toronto du ministre des Postes dans laquelle il a fait ces observations inutiles et injustifiées sur les travaux des provinces dans le domaine de la réforme constitutionnelle. L'histoire ne conservera pas ce discours comme un exemple d'évaluation mesurée ou de jugement équilibré. La mise en garde émanait d'un homme qui, à la session dernière, avait coutume de nous vanter le bon fonctionnement de son nouveau ministère, l'accueil enthousiaste par les postiers des nouvelles méthodes de tri du courrier, et de nous dire comme tout marchait sur des roulettes du point de vue administratif. On nous relatait en détail toutes les améliorations techniques et de gestion mais ces déclamations optimistes ont cessé à la suite du rapport corrosif de l'adjudicateur en chef Martin.

En fait, tout ne va pas comme sur des roulettes dans le domaine des publications non lucratives. Nous risquons fort de voir cette attitude inflexible tarir tout à fait le flot des idées et de l'opinion informées, essentiel à une démocratie véritablement éclairée. Même si les ordres du gouvernement sont encore disséminés sans difficulté et librement, et sauf erreur certains organes du parti libéral national jouissent parfois du même privilège, des opinions des groupes privés qui s'efforcent de stimuler l'opinion publique et de fournir les divers éléments des problèmes perdent de leur efficacité.

Au lieu de sermonner, le ministre aurait mieux fait d'écouter. Malgré le prestige d'autres moyens ésotériques de communication, et nous entendons beaucoup parler de ces objets fascinants et merveilleux d'exultation, il y a encore place dans notre société pour les écrits. Le courrier traditionnel a toujours de l'importance et il plaît encore aux Canadiens de le recevoir.

Un monsieur de Toronto avait tellement entendu parler des retards du courrier qu'il s'est envoyé une lettre affranchie à six cents. Elle lui est revenue à Toronto en dix jours. Il dispose maintenant d'un critère pour évaluer les retards. Les revues et les publications d'opinion...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps de parole du député est expriré.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Monsieur l'Orateur, je m'oppose au style hyperbolique et ampoulé et aux exagérations grossières auxquels le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) a recours. Je voudrais donner deux exemples des déclarations dont il est coutumier. A la page 687 du hansard, le député déclare qu'à son retour sur la colline du Parlement cet automne, il s'est rendu compte qu'environ un quart de l'étage, y compris les toilettes, avait été déménagé. Renseignements pris, il s'agissait, dit-il, du nouveau domaine du ministre des Communications. Sur quoi il ajoutait que cette expansion était autant physique que spirituelle et juridique. J'étais à la Chambre à ce moment-là. La chose en serait restée là au hansard si je ne m'étais levé pour dire: «Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Cette assertion est fausse». J'avais trouvé sa déclaration affreuse, mais sa réponse me parut vraiment révoltante. Voici ce qu'on y lit:

> On a relevé mon erreur et j'accepte cette correction. Quand, à l'avenir, je me trouverai à l'étroit, je me souviendrai que ce n'est pas la faute du ministre des Communications ...

A la page 769 du hansard, le député a fait une autre déclaration également fausse. On y lit entre autres:

> ... non pas sur la franchise, comme la Fédération libérale nationale, mais sur un tarif beaucoup plus avantageux qu'actuellement?

Le député a prétendu que le *Montreal Magazine* avait cessé de paraître par suite de l'augmentation des tarifs postaux. Mais, je le répète, la décision touchant cette revue était prise depuis des mois. Il a cité deux titres, l'un déclarant que 2,500 publications avaient cessé de paraître et l'autre, couvrant un article de la Presse canadienne paru à une date ultérieure et déclarant que 30 publications avaient été supprimées. Lequel des deux dit la vérité? L'un d'eux exagère. Ces déclarations équivoques sont-elles volontairement trompeuses et inexactes? Est-ce une tentative délibérée d'induire en erreur?

Le député se réclame d'un groupe qui est venu me voir. Les membres de ce groupe ont exagéré, eux aussi, mais ils n'ont pu citer que quatre périodiques qui, ont-ils prétendu, avaient cessé de paraître, dont «La Terre de Chez Nous.» Cette revue, monsieur l'Orateur, n'a pas cessé de paraître et cette affirmation a suffi pour inciter «La Terre de Chez Nous» à louer, à prix d'or, un espace publicitaire pour y proclamer: «Nous nous portons bien, merci!»

Le député a mentionné une publication syndicale éditée en Colombie-Britannique. Mais il suffisait, dans ce cas, de porter le tarif d'abonnement de $1 par an à $1.43. Monsieur l'Orateur, nous assurions l'expédition postale de 770,000 numéros de cette revue par an, pour $1,000. Je vous le demande, qui, à la Chambre, voudrait entreprendre ce travail dans ces conditions?

Pour conclure, puis-je dire ceci: il est facile, pour certains éditeurs et pour certains députés, de faire pression contre l'augmentation des tarifs postaux et de faire croire au public que les Postes écrasent les publications canadiennes. Il est très difficile de leur faire comprendre que transporter journaux et périodiques par la poste coûte cher et que s'ils n'en assument pas les frais ce sera aux contribuables de le faire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps alloué au ministre est expiré.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE—LE GOUVERNEMENT ET LES HAUSSES POSSIBLES DES PRIX DU NICKEL ET DU CUIVRE

[*Français*]

M. Gaétan-J. Serré (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, alors même que

les syndiqués de l'*International Nickel Company* de Sudbury se prononçaient en faveur d'un nouveau contrat qui leur accordait une hausse substantielle de salaire, je demandais au très honorable premier ministre (M. Trudeau) ce que le gouvernement comptait faire pour empêcher une hausse conséquente des prix du nickel et du cuivre. Le premier ministre m'assurait alors qu'il verrait à ce que la question soit portée à l'attention du ministre responsable.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de débattre la question à la Chambre ce soir et de disserter, pendant les quelques minutes à ma disposition, sur les répercussions néfastes qu'aurait sur le coût de la vie une telle hausse de prix non seulement dans la région de Sudbury, mais à travers tout le pays.

Monsieur l'Orateur, le précédent est bel et bien établi à travers le pays. En effet, lorsqu'une compagnie accorde une hausse de salaire à ses employés, il s'ensuit presque automatiquement une augmentation dans le prix des produits aux consommateurs. C'est là, à mon avis, un cercle vicieux qu'il faut à tout prix briser, si l'on veut mettre fin à l'inflation.

Ce problème se fait sentir de façon de plus en plus aiguë dans la région de Sudbury. Depuis quelque temps, plusieurs groupes de travailleurs syndiqués ont obtenu des hausses de salaire assez substantielles, et je m'en réjouis avec eux. Cependant, ces hausses y perdent leur valeur, puisqu'on assiste immédiatement à une hausse conséquente des prix. Et ce qu'il y a de plus anormal encore, c'est qu'un bon nombre de gens non syndiqués n'obtiennent pas de hausse de salaire équivalente aux autres et ils sont quand même obligés de payer les mêmes prix qu'eux pour les produits et les services, ce qui a pour effet d'augmenter considérablement le nombre des pauvres.

• (10.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, à la suite de la conclusion de ce nouveau contrat à l'*International Nickel Company* de Sudbury, on peut s'attendre à une hausse imminente des prix du nickel et du cuivre. De plus, il est bien connu qu'une telle hausse entraînera automatiquement une hausse semblable du prix des produits de consommation dans la région de Sudbury. On s'inquiète, et avec raison, du fait que les compagnies, les distributeurs, les commerçants, les courtiers en immeubles, les «contracteurs», les professionnels, profitent de cette augmentation du revenu des travailleurs pour augmenter considérablement leur prix. Voilà une situation des plus alarmante, si l'on considère que le coût de la vie, dans la région de Sudbury, est déjà plus élevé que dans la plupart des autres régions de l'Ontario.

Je demande donc, avec insistance, premièrement, que la Commission des prix et des revenus fasse enquête et détermine immédiatement si une hausse de prix du nickel est justifiable à ce moment-ci, afin que cette hausse n'aille pas à l'encontre de la stabilité économique du pays et, deuxièmement, que le ministère de la Consommation et des Corporations exerce toutes les pressions nécessaires auprès des compagnies, des distributeurs, des commerçants, etc., afin qu'ils ne tirent pas profit de la situation en augmentant leurs prix.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que les gouvernants devront s'imposer davantage et exercer un plus grand contrôle, s'ils veulent briser le cercle vicieux de la hausse simultanée des salaires et des prix et mettre fin à cette course effrénée vers l'inflation.

Selon les déclarations récentes du premier ministre, du ministre des Finances (M. Benson) et du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), il y a lieu de croire que le gouvernement est mieux disposé que jamais à prendre les mesures qui s'imposent dans ce sens, et j'ose espérer qu'on saura donner suite à mes revendications.

M. Paul Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je me rends compte de l'intérêt que porte l'honorable député de Nickel Belt aux consommateurs du Canada et principalement à ceux de sa circonscription.

Il nous rapporte une situation d'une façon claire et bien détaillée et il nous démontre aussi toute l'attention qu'il porte à ses concitoyens.

[*Traduction*]

Bien sûr, nous déplorons tous les hausses de prix inutiles et, j'en suis sûr, la Chambre est persuadée de la nécessité des restrictions en ce moment. Les remarques du député seront signalées au ministre et feront l'objet de toute l'attention voulue.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 novembre 1969

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

L'AGRICULTURE

LA MODIFICATION DES PROGRAMMES

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Au cours de l'an prochain, plusieurs modifications seront apportées aux programmes du ministère de l'Agriculture, de manière à assurer une aide maximale aux producteurs avec les crédits qui auront été affectés au ministère dans le cadre de la politique de restrictions du gouvernement. Les modifications comprendront des rajustements de programmes, la réduction des frais de voyage, de construction et d'acquisition de matériel; la compression des affectations à certains programmes à frais partagés, et l'augmentation des droits pour certains services rendus par le ministère. Ces changements visent à accroître l'efficacité du fonctionnement et la cessation ou la limitation de programmes de longue durée qui ont atteint dans une bonne mesure leurs objectifs ou dont l'application est devenue moins opportune dans le contexte des objectifs actuels du ministère et du gouvernement.

Les ajustements de programmes nécessiteront inévitablement des rajustements au niveau des cadres, particulièrement du fait du déploiement du personnel pour l'application de programmes prévoyant pour le public des services essentiels et, comme je l'ai indiqué précédemment, des programmes de haute priorité. Ainsi, la diminution des cadres, dans la plupart des cas, s'effectuera au moyen du remplacement normal et par les mutations à l'intérieur des services ministériels et gouvernementaux; néanmoins, il y aura certaines mises en disponibilité chez le personnel affecté à certains programmes de priorité secondaire.

Les programmes visant le rajustement des fermes occupent la première place dans le plan d'exécution, avec la rapide expansion du programme du Service canadien de gestion des exploitations agricoles (CANFARM). Pour mettre en application ces programmes et leur donner de l'expansion, des modifications seront apportées à l'aide prévue pour les producteurs de lait et les éleveurs de moutons. Pour la campagne 1970-1971, le budget prévoit 115 millions de dollars pour le soutien des prix du lait. Ces changements visant le soutien des prix économiseront de 10 à 11 millions de dollars.

Je dois signaler que le niveau du soutien de la laine sera maintenu durant l'année en cours à 60c. la livre.

Le programme de recherches prévoit le maintien de la politique de réalignement des travaux en vertu de laquelle certaines mesures déterminées seront prises. Ainsi, les fermes expérimentales situées au Mile 1019, route de l'Alaska, Territoire du Yukon; à Fort Simpson, Territoires du Nord-Ouest; et à Caplan (Québec), cesseront de fonctionner comme fermes de recherches du ministère.

En ce qui regarde le programme de production, les subventions à certaines organisations seront discontinuées et les fonds attribués aux programmes de prêts de taureaux, type de boucherie, seront moins importants. Les associations en cause seront informées de la cessation des subventions. Une autre mesure sera prise l'an prochain en vue de réaliser, comme il a été annoncé précédemment, l'élimination progressive des primes à l'égard des porcs. La prime de $3 sera maintenue, mais elle s'appliquera uniquement, à compter du 5 janvier 1970, aux porcs ayant un indice plus élevé.

Deux programmes à frais partagés mais indéterminés sont à l'étude et les affectations l'an prochain feront l'objet d'un plafonnement. Ce sont les programmes d'aide aux expositions et le programme fédéral provincial des Cercles 4-H. Des consultations sont en cours, ou auront lieu prochainement, avec les représentants pertinents afin que les mesures à prendre soient, autant que possible, à la satisfaction de tous les intéressés.

Les coûts de certains services seront augmentés pour mieux les aligner avec les avantages qu'en tirent les bénéficiaires. Les rajustements prévus pour la nouvelle année intéressent le Contrôle d'aptitudes des bovins laitiers, l'inspection des plantons de pommes de terre, l'inspection des navires, l'inspection de certaines cultures sur pied, l'inspection aux centres d'expédition des fruits et légumes, l'enregistrement de certains produits et de certaines installations, l'inspection et la quarantaine des animaux.

La nature des modifications à apporter effectivement aux programmes, à l'égard des sujets dont j'ai indiqué uniquement la compression des dépenses, sera annoncée en temps utile. Il en sera de même quant aux changements visant le coût des services, etc. Dans l'entre-temps, on tiendra des consultations avec les groupes intéressés pour obtenir

leurs vues sur l'emploi le plus approprié, compte tenu des objectifs du programme, des fonds qui doivent être autorisés l'an prochain.

Enfin, j'ajoute que c'est la première fois que le ministère annonce bien à l'avance—c'est-à-dire plusieurs mois—les changements qu'il veut apporter à ces programmes. Nous espérons que ce long préavis sera utile non seulement aux députés mais encore au public touché, qui pourra ainsi faire connaître son point de vue avant la date d'entrée en vigueur des changements prévus.

• (2.10 p.m.)

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, l'annonce que vient de faire le ministre ne signifie pas grand-chose, sauf que sa déclaration rédigée dans un langage administratif fleuri, veut dire, en effet, que par opportunisme politique, le ministère va sèchement couper ses dépenses au cours de l'année qui s'en vient. Cela signifie qu'au moment où l'agriculture fait face aux pires problèmes de développement, le gouvernement va se retirer du domaine de la recherche, priver de services les communautés agricoles, et sans faire de distinction, se retirer de programmes subventionnés. Il va même jusqu'à fermer certaines fermes expérimentales.

Le ministre signale que des membres du personnel seront mutés, peut-être licenciés. L'expérience nous a appris que ce genre de changements tend à bouleverser tout le ministère. Il est regrettable, en effet, qu'au moment où l'agriculture a le plus besoin d'aide, le gouvernement se soustraie à ses responsabilités et à ses obligations. Est-il besoin de signaler que l'annonce faite aujourd'hui va directement à l'encontre de tous les conseils que le gouvernement a demandés lors du congrès le printemps dernier et qui, selon lui, avait été couronné de succès.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, si nous avions plus de jours réservés à l'opposition, peut-être ferait-on plus de déclarations de principe. Cette déclaration-ci est remarquable en ce sens qu'elle ne laisse espérer aucune mesure positive à l'intention d'une industrie qui est en difficulté. Les rajustements proposés sont négatifs. Cette déclaration ne fait pas montre de discernement. Elle n'est pas de nature à faire croire aux cultivateurs que le gouvernement peut faire face aux problèmes agricoles et qu'il est déterminé à les résoudre.

Cette déclaration indique qu'on va commencer à lancer des programmes de redressement agricole et il va nous falloir attendre pour voir en quoi ils consisteront exactement, car on ne nous donne aucun détail. Des rajustements vont être effectués pour venir en aide aux producteurs laitiers et aux éleveurs de

[L'hon. M. Olson.]

moutons mais tout ce que nous savons, c'est que des coupes vont être pratiquées quelque part.

La déclaration se borne, somme toute, à annoncer des réductions qui seront opérées dans le ministère et les services qui en relèvent. En d'autres termes, ce document est un texte banal qui ne donne aucun espoir à l'agriculture et aux cultivateurs pour l'avenir immédiat.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pouvoir féliciter l'honorable ministre relativement à la déclaration qu'il vient de faire.

A l'heure actuelle, qu'il s'agisse de l'Est, du Centre ou de l'Ouest du pays, l'agriculture canadienne est en détresse. La longue déclaration du ministre nous causera une nouvelle déception, car elle vise à assurer une aide maximale aux producteurs avec les crédits qui auront été affectés au Ministère, dans le cadre de la politique de restrictions du gouvernement. Au fait, l'honorable ministre semble vouloir dire que nous allons accorder plus de subventions avec moins d'argent.

Monsieur l'Orateur, il est déplorable qu'en 1969, un ministre de l'Agriculture aussi compétent n'ait su quitter les sentiers battus et proposer une politique financière en harmonie avec la surabondance de produits que nos cultivateurs peuvent mettre à la disposition de la population.

Dans le domaine des produits laitiers, par exemple, ce n'est pas d'un excédent de production dont nous souffrons, comme en font foi les données statistiques du gouvernement fédérale, mais bien d'un problème de sous-consommation.

Le ministre annonce également qu'il y aura des restrictions de frais de voyage. Nous comprenons peut-être cela, mais, par contre, il annonce que des subventions de 115 millions seront accordées à l'industrie laitière, au titre du soutien du prix du lait, ce qui entraînera une économie de 10 ou 11 millions de dollars pour l'année 1970. Cela veut donc dire qu'au mois d'avril 1970, nous aurons une déception encore plus cuisante à cause des quotas de lait destinés à la transformation industrielle.

Je regrette qu'en 1969-1970, nous n'ayons rien autre à annoncer aux agriculteurs qu'une déclaration aussi néfaste et qui cadre mal avec le progrès agricole et les problèmes agricoles de 1969.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A), 1969-1970

[*Traduction*]

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) présente un message par lequel

Son Excellence le Gouverneur général transmet le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970. M. l'Orateur donne à la Chambre lecture de ce message.

—Monsieur l'Orateur, le budget supplémentaire des dépenses renferme des postes budgétaires s'élevant à 66 millions, ce qui porte le montant global des prévisions budgétaires déposées jusqu'ici pour l'année financière 1969-1970 à 11,924 millions. Il renferme également des prêts, des placements et des avances au montant de 25 millions.

En février dernier, je déposais à la Chambre le budget principal des dépenses pour la présente année financière et je signalais qu'il serait peut-être nécessaire de déposer un budget supplémentaire des dépenses durant l'année. J'avais également indiqué que le gouvernement était décidé à contenir ce budget supplémentaire, conformément à l'objectif avoué qui est d'équilibrer le budget. Je peux maintenant annoncer que le montant global des prévisions budgétaires, qui est jusqu'ici de 11,924 millions, en plus des additions que pourront renfermer les derniers crédits supplémentaires, sera conforme à la décision du gouvernement de réaliser un surplus budgétaire pour la présente année.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Drury: Je fournirai avec plaisir tout supplément d'information requis quand je comparaîtrai devant le comité parlementaire compétent.

L'hon. M. Stanfield: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, la motion portant dépôt et renvoi du budget supplémentaire ne peut pas être débattue. Je ne comprends pas qu'on permette au ministre de faire une déclaration quand le Règlement ne prévoit ni discussion ni débat. Votre Honneur devrait régler la question de manière que le ministre ne soit pas autorisé à faire une déclaration de ce genre ou...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question sera vite réglée. Le ministre a fait une déclaration et, en conformité du Règlement, l'opposition peut faire de même.

• (2.20 p.m.)

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, à propos du même rappel au Règlement, je ne sais pas si le chef de l'opposition (M. Stanfield) souhaite faire une déclaration. J'avais cru comprendre qu'à l'issue de la déclaration faite par chaque porte-parole de l'opposition, je présenterais la motion qui, d'après le Règlement, ne peut être débattue. Si le chef de l'opposition s'apprête à faire une déclaration, je ne présenterai pas la motion pour le moment. Sinon, j'ai l'intention de la présenter.

M. l'Orateur: Nous pourrions procéder de la façon proposée par le président du Conseil privé.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, compte tenu de cette nouvelle procédure, qui veut que l'examen des prévisions budgétaires et des crédits supplémentaires soit soumis au comité, le Parlement ne tenant plus les cordons de la bourse, il me semble que, lorsqu'un ministre fait une déclaration du genre de celle que nous venons d'entendre, les députés de l'opposition devraient pouvoir en faire autant.

M. l'Orateur: Ce que vient de dire l'honorable représentant est superflu. Son point de vue a déjà été exprimé par le chef de l'opposition et je lui ai donné raison.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas tout à fait aussi accoutumé que les députés d'en face à prononcer un discours sans avoir tous les détails...

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: ...ou à formuler un commentaire sur quelque chose que je n'ai pas encore vu. Cependant, je pense que si un ministre doit faire à la Chambre une déclaration sur le budget supplémentaire, ou une déclaration comme celle du ministre de l'Agriculture, des exemplaires de cette déclaration devraient être par courtoisie, envoyés au chef ou au porte-parole officiel de l'opposition, de ce côté-ci de la Chambre, pour que l'on puisse discuter de la question. Je ne veux pas, monsieur l'Orateur, faire perdre son temps à la Chambre à discuter quelque chose que je n'ai pas encore vu.

Des voix: Bravo!

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé) propose:

Conformément à l'article 59 du Règlement, que le budget supplémentaire déposé aujourd'hui soit déféré au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

(La motion est adoptée.)

LE NORD CANADIEN

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, comme c'est le premier jour où la présence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) est prévue à

la Chambre, j'aimerais déposer deux exemplaires de la déclaration du Nouveau parti démocratique sur l'autonomie gouvernementale des Territoires du Nord-Ouest.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il est possible que le député désire distribuer ce document de façon officieuse mais je doute que le Règlement lui permette de le déposer officiellement. Dans le cas contraire, je crains que la table ne soit pas assez grande pour recevoir tous les documents que les députés y placeraient.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INFLATION—LA HAUSSE DES PRIX ET LES RESTRICTIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'espérais voir à la Chambre soit le ministre des Finances, de retour de son pèlerinage, soit le ministre d'État dont c'est le jour de présence. Je vais toutefois adresser ma question au premier ministre. Plus de 250 entreprises de fabrication ont prédit que le prix de leurs produits subirait une hausse qui variera entre 1 et 25 p. 100 en 1970. Quelle est l'attitude du gouvernement à ce sujet? Le gouvernement définira-t-il de façon précise, de concert avec la Commission des prix et des revenus, ce qui constitue une restriction acceptable, pour que les intéressés puissent s'aligner sur la politique officielle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je prends note de la question, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, il est curieux que le premier ministre doive tenir comme préavis une question ayant trait à une politique dont il a tant parlé. Précisément, le premier ministre voudrait-il aussi tenir celle-ci comme préavis? Le premier ministre est-il disposé à dire à la Chambre si le gouvernement a appuyé ou est disposé à appuyer l'idée qu'a formulée aujourd'hui au cours de son discours le président de la Commission des prix et des revenus? La Commission propose de limiter à 5 p. 100 les augmentations de salaires et de traitements et d'imposer un plafond de 2½ p. 100 aux augmentations de prix, pendant une période déterminée.

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur.

[M. Howard (Skeena).]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'INSTALLATION AU CANADA DE BASES DE BOMBARDIERS DU COMMANDEMENT STRATÉGIQUE AÉRIEN

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'adresse une question au ministre de la Défense nationale. Il nous a dit en juillet dernier que le gouvernement des États-Unis avait demandé l'autorisation d'installer dans divers endroits du Canada des bases à l'usage des bombardiers du Commandement stratégique aérien. A l'époque, le ministre avait signalé que le gouvernement canadien n'avait pas encore rendu sa décision. Je demande au ministre si une décision a été prise, quelle en est la nature, et si un accord a été signé par les deux gouvernements.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord dire à mon honorable ami qu'aucune décision n'a encore été prise. Je devrais aussi dissiper l'impression qu'il a laissée. La requête concernait des installations pour faire le plein d'essence plutôt que des bases pour les bombardiers du SAC.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puis-je poser une question supplémentaire au ministre? La requête du gouvernement américain indique-t-elle que des troupes américaines seraient postées sur le sol canadien afin d'occuper ces bases dispersées ou celles-ci seraient-elles administrées autrement?

L'hon. M. Cadieux: On demandait des installations pour faire le plein en cas d'urgence seulement et aussi pour l'entraînement. On précisait que le personnel américain requis pour ces opérations serait envoyé par avion et qu'il n'était pas question de laisser des troupes américaines sur nos bases afin de faire le plein d'essence des appareils.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

LE TRANSFERT DU RÉGIME FÉDÉRAL AU QUÉBEC

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A-t-il été consulté par le ministre ou les hauts fonctionnaires du ministère de la Famille et du Bien-être social de Québec relativement au transfert du régime fédéral des allocations familiales au Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention de mettre en pratique une recommandation contenue dans le Livre blanc présenté au gouvernement fédéral au sujet du transfert des pouvoirs relatif aux allocations familiales au gouvernement provincial?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, deux questions se posent à cet égard.

A la première, d'ordre constitutionnel, on trouvera la réponse dans le document que le gouvernement fédéral entend rendre public au moment de la conférence fédérale-provinciale de décembre. Le député sait qu'un des sujets à l'ordre du jour de cette conférence sera précisément celui de la législation sociale. Par conséquent, la Chambre des communes connaîtra l'attitude du gouvernement à ce sujet, à ce moment-là.

Quant à l'intention générale du gouvernement dans le domaine de la sécurité sociale, le député sait également, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) l'a annoncé, que nous sommes en voie de préparer un Livre blanc qui énoncera notre attitude en matière de sécurité sociale.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Pour ce qui est de la nouvelle requête du gouvernement québécois relativement au transfert à Québec du régime des allocations familiales, le très honorable premier ministre nous dirait-il si le gouvernement canadien estime qu'il n'est pas opportun d'en discuter avant que toutes les provinces aient soumis leurs propositions ayant trait à la répartition des compétences entre les deux niveaux de gouvernement, tel qu'énoncé dans une brochure publiée lors de la conférence fédérale-provinciale en juin dernier?

Le très hon. M. Trudeau: La question contient elle-même la réponse, monsieur l'Orateur. Effectivement, le gouvernement fédéral désire discuter avec l'ensemble des provinces la question de la répartition des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, lors des discussions sur la Constitution.

Mais puisque le député se réfère à une brochure publiée par le gouvernement fédéral, je pourrais lui en indiquer une autre qui a été publiée en février 1968, dans laquelle nous indiquions qu'en vue d'assurer l'existence d'un sain fédéralisme, il était nécessaire que le gouvernement central garde le pouvoir de redistribuer la richesse entre les riches et les pauvres, entre les régions riches et les régions pauvres, de façon à accorder une plus grande égalité à tous les Canadiens.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question supplémentaire.

Étant donné l'affirmation des autorités québécoises à l'effet que le rapatriement des allocations familiales doit être la plaque tournante du régime québécois d'assistance-sociale, le très honorable premier ministre croit-il que les milliers d'assistés sociaux du Québec peuvent, sans souffrir, attendre le résultat de ces longues discussions constitutionnelles entre les experts?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas que la question telle que posée soit recevable.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire découle du fait que le premier ministre a mentionné il y a un instant le Livre blanc sur la sécurité sociale que prépare le gouvernement. Puis-je demander si l'on est parvenu à une décision sur le dépôt du rapport Willard, sur lequel je crois que le Livre blanc se fondera, tout comme le rapport Woods et le Livre blanc du gouvernement sur les mesures concernant les anciens combattants ont été déposés?

Le très hon. M. Trudeau: Il n'y a pas eu de décision sur le dépôt de ce rapport, monsieur l'Orateur, et je ne m'attends pas non plus à une telle décision. Cependant, comme je l'ai dit en réponse à la question précédente, la Chambre connaîtra la position constitutionnelle du gouvernement fédéral en ces matières par les documents qui seront présentés à la conférence constitutionnelle en décembre, et que nous déposerons volontiers à la Chambre.

LES TRANSPORTS

LA DÉFIANCE ENVERS LE COMITÉ DES TRANSPORTS AÉRIENS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à saluer le ministre des Transports, de retour de ses pérégrinations, et je lui adresse ma question. Vu l'adoption unanime, il n'y a pas longtemps, par l'association canadienne des transports aériens, d'une résolution exprimant une certaine défiance envers le comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports, quelles sont les mesures précises que lui ou son ministère a prises pour redresser la situation déplorable de l'aviation canadienne?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu

à une question semblable il y a une dizaine de jours. Je me suis entretenu avec le président de l'association des transports aériens et l'ai prié de venir à Ottawa quand il le pourra afin de discuter de la chose avec mes fonctionnaires et les représentants de la C.C.T. Mais, ce qui est peut-être encore plus important, les lacunes que renfermait le texte législatif et qui étaient à l'origine de certaines des mésententes, ont depuis été corrigées. Nous espérons donc que, dorénavant, l'association et la Commission pourront fonctionner sans heurts.

M. Forrestall: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre dirait-il si sa réponse implique que son cabinet aurait envoyé des instructions, par l'intermédiaire de la Commission canadienne des transports, au comité des transports aériens pour que soient rendues plus rigoureuses les règles actuelles et pour en imposer la stricte observation, cette question étant à l'origine des troubles qui se sont produits dans l'industrie?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain qu'il conviendrait que je donne à cet égard des instructions à la Commission canadienne des transports, mais avant même de recevoir la plainte de l'A.T.A. on s'occupait de faire les modifications nécessaires et je ferai tout mon possible pour accélérer les choses.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'EXPORTATION DU NICKEL

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'ai prévenu aujourd'hui que je poserais une question au ministre de l'Industrie et du Commerce et on m'a dit qu'un ministre suppléant serait à la Chambre afin d'y répondre. Vu la hausse prochaine du prix du nickel canadien, les événements en Australie et ailleurs, et la menace qui pèse sur notre situation d'exportateurs, que compte faire le gouvernement pour protéger l'intérêt du Canada sur les marchés mondiaux?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Sauf erreur, monsieur l'Orateur, le prix du nickel n'a pas augmenté au Canada, de sorte que la question est purement conjecturale. A mon avis, les événements australiens que signale mon honorable ami seraient plutôt de nature à stabiliser les prix du nickel sur les marchés mondiaux.

M. Aiken: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ou son ministère a-t-il tenu des consultations avec le ministre des Finances et le ministre de la Consommation et des Corporations pour établir l'approche qui permette au Canada de conserver la place qu'il occupe sur le marché mondial.

[L'hon. M. Jamieson.]

M. l'Orateur: Je fais remarquer au député qu'il n'est pas conforme au Règlement de poser ainsi la question. Le député demande s'il y a eu consultation entre les ministres. Exprimée en ces termes, la question me semble irrecevable.

LES PORTS

VANCOUVER—LA LOCATION À BAIL DES QUAIS

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. S'il peut me répondre tout de suite, tant mieux; sinon, serait-il d'accord pour faire bientôt une déclaration à l'appel des motions? Le gouvernement veut-il vraiment, comme on le dit, adopter une nouvelle méthode de louage à bail, à des intérêts privés, des principaux quais de propriété publique à Vancouver, notamment les embarcadères Lapointe, et Ballantyne et les emplacements de chargement un à trois au quai du Centenaire?

M. l'Orateur: La question, je pense, pourrait être débattue au moment de l'ajournement si elle est urgente.

M. Winch: A dix heures.

LE CANADIEN NATIONAL

LE FONCTIONNEMENT DU TURBOTRAIN

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Peut-il dire ce qui est advenu du turbotrain du Canadien National qui devait circuler entre Montréal et Toronto?

M. l'Orateur: Je crois que cette question aussi pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

L'INDUSTRIE

LA BAISSE DE LA PRODUCTION

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce qui devait être présent à la Chambre aujourd'hui; en son absence je m'adresserai au premier ministre. L'index de la production industrielle a baissé pendant deux semestres consécutifs; c'est la première fois que cela se produit depuis dix ans et ce fait

joue un rôle important dans l'accroissement du chômage depuis quatre mois. Le premier ministre pourrait-il donc demander à son ministre de l'Industrie et du Commerce de saisir la première occasion à l'appel des motions pour expliquer à la Chambre les mesures que le gouvernement compte prendre sous peu pour surmonter cette tendance regrettable?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, j'en suis sûr, le ministre consentira volontiers à tenir le député au courant de tout ce qu'accomplit le ministère touchant notre production industrielle.

L'hon. M. Hees: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme il importe assez peu de tenir le député au courant, mais beaucoup de maintenir dans notre pays une activité économique intense, et, d'autre part, de ne pas sourire et ne pas dédaigner la question, comme le fait le ministre d'État, député de Saskatoon-Humboldt, celui-ci va-t-il agir et faire adopter les mesures voulues?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RAPPORT DU PROFESSEUR LIN

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur l'Orateur. Le gouvernement du Canada a-t-il reçu un rapport de M. Paul Lin, professeur spécialisé dans les questions asiatiques à l'Université McGill, après sa visite récente en Chine communiste?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu parler d'un rapport de ce genre qui aurait été remis au gouvernement canadien.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la dernière fois qu'il y était allé il avait fait rapport au premier ministre, au grand tigre...

Le très hon. M. Trudeau: A vous?

Le très hon. M. Diefenbaker: ...et j'avais cru qu'il le ferait peut-être encore. Le premier ministre me dira-t-il s'il y a un fondement à la nouvelle persistante d'après laquelle le professeur Lin, comme suite de sa visite à Mao, ou du moins en Chine communiste, deviendrait le premier ambassadeur du Canada dans ce pays?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable député à ma gauche sait bien que l'on ne peut poser de questions en ces termes.

LE BIAFRA—LA DEMANDE D'AIDE DE CANAIRELIEF

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme la Croix-Rouge internationale, l'agence préférée du gouvernement pour faire parvenir de l'aide aux Biafrais, n'a pas effectué de vols depuis juin dernier, le gouvernement a-t-il pris une décision concernant la requête présentée, il y a environ trois semaines, je crois, par Canairelief en vue d'obtenir l'appui du gouvernement pour poursuivre ses vols de secours au Biafra?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

M. Brewin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pour prendre une décision au sujet de la demande de Canairelief, le gouvernement tient-il compte de l'appui qu'apporte le gouvernement des États-Unis à des organismes américains similaires qui transportent des secours au Biafra?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur.

M. David MacDonald (Egmont): Ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre, monsieur l'Orateur. Comme, selon des nouvelles récentes, le programme des secours dans le territoire qu'occupe le gouvernement fédéral du Nigéria aurait posé des difficultés, le gouvernement a-t-il des projets pour la remise en marche de son programme de secours destinés à cette partie du théâtre des hostilités?

Le très hon. M. Trudeau: Il me faudrait m'entretenir à ce sujet avec le ministère, monsieur l'Orateur. On n'a pas pris, que je sache, de nouvelles dispositions.

M. David Lewis (York South): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Comme on le voit à la page 878 du hansard, le premier ministre a déclaré à la Chambre hier que le gouvernement du Canada avait proposé d'autres moyens de venir en aide au Biafra, notamment le recours à des hélicoptères, le passage de cours d'eau, etc. Le premier ministre nous dirait-il si on a fait ces suggestions par écrit et, si oui, serait-il disposé à déposer tout document pertinent? S'il n'y a aucun document, le premier ministre dirait-il à la Chambre comment et par qui ces suggestions ont été faites aux autorites biafraises et si elles ont aussi été faites aux dirigeants du Nigéria?

Le très hon. M. Trudeau: Que je sache, monsieur l'Orateur, on ne les a pas faites par

écrit mais au cours de discussions entre des hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral et ceux d'autres gouvernements, notamment celui des États-Unis. On a traité de diverses mesures comme celles qu'on vient de mentionner.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'adresse une question supplémentaire au premier ministre. A la suite de la nouvelle, publiée hier par le ministère britannique intéressé, que le gouvernement de Grande-Bretagne se propose d'augmenter sensiblement ses expéditions d'armes au Nigéria, le gouvernement canadien fait-il des représentations à la Grande-Bretagne?

Le très hon. M. Trudeau: Nous n'en avons pas l'intention, monsieur l'Orateur.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, la réponse faite à ma question par le très honorable premier ministre, si je l'ai bien comprise, c'est que les suggestions ont été le fruit de pourparlers entre le gouvernement des États-Unis et le gouvernement du Nigéria, alors que sa réponse d'hier donnait à entendre qu'elles avaient été transmises aux autorités biafraises. Ces suggestions ont-elles été ou non faites aux autorités biafraises et, si oui, par qui et par quels moyens?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ce que j'ai dit, c'est qu'il y a eu des discussions lors de rencontres entre les représentants du Canada et ceux des États-Unis et que ceux-ci nous ont fait part de certaines propositions. Nous avons aussi discuté d'autres propositions. Plusieurs gouvernements, y compris le nôtre, ont étudié divers plans de façon presque continue. Quelques-uns de ces plans ont été discutés avec les autorités du Biafra. Un qui me vient à l'esprit a trait au cours d'eau Cross. Toutefois, je ne peux donner de dates précises et le détail des démarches faites auprès des autorités du Biafra par d'autres gouvernements, mais je sais que notre gouvernement n'a pas établi de contacts directs avec elles. Je crois que l'exception, c'est lorsque le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures est entré en rapport avec ces représentants à New York.

M. Lewis: J'ai une autre question supplémentaire, et je m'excuse auprès de Votre Honneur et de la Chambre d'insister, mais à mon avis elle est tout à fait pertinente. Dans la déclaration d'hier du premier ministre lorsqu'il a mentionné les choix et qu'il a ajouté que les dirigeants biafrais ne parvenaient jamais à pouvoir les accepter, la réponse du premier minister aujourd'hui signifie-t-elle qu'il a fait une déclaration dont la portée était beaucoup plus étendue que ne le justifiaient les faits et que son esprit est fermé à cette importante question humanitaire?

[Le très hon. M. Trudeau.]

M. l'Orateur: A l'ordre je vous prie. Le député de Saint-Jean-Est a la parole.

LA POLLUTION

LA HAUTE MER—LA POSITION DU CANADA À LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Je voudrais poser une question au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Peut-il nous exposer la position adoptée par le Canada à la conférence de Bruxelles sur la pollution causée par le pétrole en haute mer, où il a représenté le Canada? Sinon, songe-t-il à faire une déclaration à l'appel des motions.

M. l'Orateur: Si le ministre veut faire une déclaration en réponse à la question, il devra le faire à l'appel des motions. Le ministre voudra peut-être répondre de cette façon.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on peut se procurer le texte de la déclaration. Je verrai s'il y a avantage à faire une déclaration à l'appel des motions quand la conférence sera terminée et que les divers pays auront exposé leur position.

LA FISCALITÉ

LA RÉFORME FISCALE—LE JOUR DE L'ÉVALUATION—LA DÉCLARATION DES MINISTRES QUANT À LEURS AVOIRS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme le ministre des Finances éprouve mille difficultés à faire accepter son Livre blanc, le premier ministre proposerait-il et exigerait-il des membres du cabinet qu'ils fassent connaître les valeurs et actions qu'ils détiennent avant le jour de l'évaluation, afin que personne n'ait le privilège de connaître cette date d'avance?

M. l'Orateur: Le député de Calgary-Sud a la parole.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire? Le premier ministre accepterait-il de répondre? Comme ces renseignements seraient probablement connus des ministres mais non des contribuables, demanderait-il à son cabinet de déclarer leur portefeuille avant le jour de l'évaluation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le jour de l'évaluation ne sera pas nécessairement arrêté à la suite d'une réunion du cabinet. Il est plus vraisemblable que le ministre des Finances l'annoncera de la manière habituelle au cours d'une déclaration budgétaire ou d'une autre manière.

Quant à la question précédente, savoir si le ministre a du mal à vendre certaines parties du Livre blanc, le député pourrait peut-être s'entretenir avec certains de ses amis et voir si les mesures progressistes sont une bonne chose pour le Canada.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire? Ce ne sont pas mes amis qui se sont opposés au Livre blanc, mais les amis libéraux du premier ministre à Calgary.

M. l'Orateur: La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question autrement?

M. l'Orateur: La présidence a donné la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire au premier ministre. Le gouvernement a-t-il reçu le rapport du professeur Jeremy Williams sur les mesures législatives qui suscitent un conflit d'intérêt? Si oui, serait-il prêt à le déposer?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Nous avons reçu ce rapport, monsieur l'Orateur; nous étudierons l'avis de motion du député portant production de documents sur ce sujet et nous pourrons peut-être y donner suite demain.

M. Woolliams: Puis-je poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur? Le premier ministre pourrait-il nous indiquer clairement qui, au sein ou à l'extérieur du gouvernement, fixera le jour de l'évaluation?

LE NORD CANADIEN

TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET YUKON—LA DATE DE PRÉSENTATION DES MESURES LÉGISLATIVES

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Maintenant qu'il a prononcé à Yellowknife et au Yukon sa déclaration à l'intention des conseils législatifs des deux territoires sur le gouvernement autonome et sur le progrès accompli à cet égard, quand se propose-t-il de présenter pour la première lecture les deux mesures législatives mentionnées dans le discours du trône, c'est-à-dire les modifications à la loi sur les Territoires du Nord-Ouest et à la loi sur le Yukon?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Aussitôt que possible, monsieur l'Orateur.

M. Nielsen: Une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur. A-t-il reçu un télégramme ou tout autre message du Conseil du Yukon ou de ses membres demandant une entrevue personnelle et le réexamen de la politique énoncée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et, dans l'affirmative, a-t-il répondu et dans quel sens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, au moment où j'entrais à la Chambre, on m'a dit que ce télégramme était arrivé à mon bureau, mais je ne l'ai pas vu et n'y ai pas encore répondu. Je vais l'étudier et y répondre.

M. l'Orateur: Avant que le député ne pose sa question supplémentaire, je me permets de rappeler que le temps qui nous est alloué va bientôt expirer et je sais que beaucoup de députés ont d'autres questions à poser.

M. Nielsen: Une seule question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque dans cette communication le Conseil a demandé à être reçu par le premier ministre, pour exprimer ses regrets quant à la politique et en discuter la reconsidération, nous dirait-il s'il entend accéder à cette requête?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si le Conseil veut seulement exprimer ses regrets, je ne vois pas la nécessité d'accéder à sa requête. J'accueillerai ses regrets et m'entretiendrai de la question avec le ministre.

L'hon. M. Hees: Est-ce là ce que le premier ministre entend par la démocratie de participation?

LA POLLUTION

L'APPLICATION DES NORMES RELATIVES AUX AUTOMOBILES

M. Barry Mather (Surrey): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a un ou deux jours, le gouvernement des États-Unis a décidé de citer un fabricant d'automobiles devant un tribunal afin de l'obliger à se conformer aux normes anti-pollution. Le ministère des Transports a-t-il pris ou songe-t-il à prendre des mesures dans ce domaine?

M. l'Orateur: Je doute que la question soit recevable en ce moment dans sa forme actuelle. Le député pourrait sans doute signaler qu'il la soulèvera au moment de l'ajournement.

LES TRANSPORTS

L'AMÉLIORATION DU SERVICE DE TRANSBORDEMENT WOOD ISLANDS-CARIBOU

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Ma question à l'intention du ministre des Transports concerne un sujet qui, de son propre aveu, reçoit son attention et celle des hauts fonctionnaires de son ministère, savoir l'amélioration du service de transbordement Wood Islands-Caribou, qu'on a tellement utilisé l'été dernier. Le ministre peut-il indiquer si l'on a décidé d'accroître et d'améliorer cet important moyen de liaison et, en l'occurrence, nous dirait-il l'étendue de la participation du gouvernement canadien à cette initiative utile?

M. l'Orateur: Je signale au député que cette question aussi pourrait être inscrite au *Feuilleton*. Elle a peut-être une urgence qui n'est pas immédiatement apparente. Dans ce cas, peut-être que le ministre pourrait être autorisé à y répondre dès maintenant.

LES PÊCHES

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DOUCE DE LA FLOTTILLE DE PÊCHE RUSSE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le Conseil des ports nationaux approvisionne-t-il en eau douce la gigantesque flottille de pêche russe sur la côte ouest à un prix inférieur à celui que les pêcheurs de la Colombie-Britannique doivent payer pour la leur?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je crains de ne pouvoir répondre à cette question, monsieur l'Orateur. Il s'agit peut-être d'eau lourde de Glace Bay. Mais je me ferai un plaisir de me renseigner et de fournir une réponse au député.

LE PÉTROLE

LE DÉTROIT DE GEORGIE—LES PERMIS DE FORAGE PÉTROLIER

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources étant absent aujourd'hui, j'adresserai ma question à son secrétaire parlementaire. Comme le ministre des Pêches et des Forêts est censé avoir déclaré à Vancouver, le 13 novembre, que son ministère refuse de délivrer des permis de forage pétrolier dans le détroit de Georgie, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources délivre-t-il encore les permis de forage requis dans cette région?

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le ministre a déclaré à la Chambre la semaine dernière que la politique du ministère n'avait pas été modifiée.

M. Harding: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le ministère doit-il obtenir une autorisation du ministère des Pêches et des Forêts avant de délivrer des permis autorisant des travaux de forage dans la région du plateau continental?

M. l'Orateur: Cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES GRAINS

L'UTILISATION DES WAGONS COUVERTS

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ce doit être un jour faste pour le ministre des Transports, aujourd'hui à la Chambre car j'ai également une question à lui poser. Comme on utiliserait, paraît-il, beaucoup plus de wagons couverts canadiens aux États-Unis qu'à l'ordinaire, le ministre va-t-il examiner la question au plus tôt avec de hauts fonctionnaires des États-Unis, en vue d'établir une formule plus équitable pour l'utilisation de notre matériel roulant?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, j'y verrai volontiers.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement tient-il compte de ma proposition d'il y a un an, concernant la nomination d'un régisseur du transport, pour assurer l'affectation des wagons couverts?

L'hon. M. Jamieson: Le ministre d'État, de la Saskatchewan, est tout indiqué, selon moi, pour répondre à cette question.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): La question a souvent été posée, bien entendu. Nous estimons toujours que la nomination d'un régisseur du transport n'améliorerait en rien l'acheminement des céréales à l'heure actuelle.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre, qui représente la Saskatchewan et qui est du même parti que le premier ministre de cette province, croit-il que son gouvernement ne s'est pas montré intelligent en faisant cette recommandation-là?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES POSTES

LA LIVRAISON DU COURRIER À BROCHET (MAN.)

M. Robert Simpson (Churchill): Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse au ministre des Postes et des Communications. Je viens de recevoir un télégramme que j'aimerais lui envoyer. Il signale que les habitants de Brochet, Manitoba, n'ont pas reçu de courrier depuis le 17 octobre, bien que des avions y atterrissent tous les jours, déposant et amenant voyageurs et marchandises. Je lui demande de faire une enquête à ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député a peut-être un grief à formuler, mais je doute que cela soit recevable sous forme d'une question. En tout cas, il a présenté une instance et doit présumer que le ministre en tiendra compte.

M. Simpson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

[*Plus tard*]

M. Simpson: Une question complémentaire au ministre des Communications, monsieur l'Orateur. Sait-il que la distribution du courrier a cessé dans la collectivité de Brochet depuis le 17 octobre?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Je le saurai assurément dans quelques minutes, monsieur l'Orateur.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-PIERRE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): En l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'adresse ma question au premier ministre. Le gouvernement a-t-il été officiellement informé d'un accord conclu entre le gouvernement français et un cartel international en vue de faire des investissements de 400 millions de dollars à Saint-Pierre, qui comprendront entre autres la construction d'un casino avec salle de jeux, d'un port libre, d'un aéroport international, de motels, d'hôtels et de boîtes de nuit?

Des voix: Bravo!

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RESTRICTIONS ANTI-INFLATIONNISTES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question à laquelle j'aimerais recevoir une réponse sérieuse.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Ce sera difficile, car il ne fera qu'en rire.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, ma question découle de la déclaration de M. Young: si la politique de restriction échouait, a-t-il dit, les autorités devraient peut-être recourir au chômage partiel sous une forme inacceptable pour tous les intéressés. A ce propos, le premier ministre prendra-t-il ses responsabilités devant la Chambre et devant ce pays et, comme il insiste sur les restrictions, fera-t-il demain ou après demain une déclaration à la Chambre sur la nature de la politique gouvernementale concernant ces restrictions afin qu'elle ait une chance de réussir, et sur l'extension du chômage prévu par le président afin qu'on puisse prévenir ces sombres présages en combattant l'inflation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): En temps utile et si c'est nécessaire, monsieur l'Orateur.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DISTRIBUTION TARDIVE DES CHÈQUES DE RAPPEL

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Étant donné les assurances données précédemment dans cette enceinte, combien de temps les fonctionnaires devront-ils encore attendre leurs rappels?

M. l'Orateur: La question est litigieuse sous cette forme. Le député peut-il la poser sous la forme habituelle afin qu'elle ne prête pas à controverse.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je m'exprimerai volontiers avec plus de douceur, et j'essayerai de dissimuler le dard en reposant ma question. Étant donné que certains de ces chèques ont déjà trois mois de retard, le ministre peut-il indiquer les mesures prises par son ministère pour résoudre ce problème?

M. l'Orateur: Le député demande une déclaration qui doit normalement figurer à l'appel des motions.

LA SOUVERAINETÉ DU CANADA

LES EAUX EXTRA-TERRITORIALES DE L'ARCTIQUE

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Je désire adresser une question au très honorable premier ministre.

Me référant à sa récente rencontre avec le Secrétaire général des Nations Unies, j'aimerais demander au très honorable premier ministre si le Secrétaire général des Nations Unies est d'accord avec le principe énoncé récemment par le gouvernement canadien relativement à la question de la souveraineté canadienne sur les eaux dites extra-territoriales de l'océan Arctique?

Le très hon. P. E. Trudeau: Monsieur le président, nous n'avons jamais affirmé la souveraineté canadienne sur les eaux extra-territoriales au Canada.

LA CONSTITUTION

LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE LA CONFÉDÉRATION

[*Traduction*]

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Ma question s'adresse au ministre des Communications. Elle a trait au discours qu'il a prononcé à Toronto mercredi dernier, où il a décrit la conférence sur l'avenir de la Confédération comme un spectacle pour la galerie. Le ministre aura-t-il la bonté de déposer le texte de son discours afin que nous puissions tous examiner son plus récent apport au fédéralisme coopératif?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Je dois expliquer le contexte où se situe la remarque—je puis le faire en bref.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le ministre déclare qu'il peut répondre en bref, mais même dans ce cas-ci, je ne pense pas qu'il puisse faire une déclaration en ce moment pour expliquer un discours. Ce serait antiréglementaire.

LES AFFAIRES INDIENNES

INUVIK—L'EAU, LES ÉGOUTS ET L'ÉLECTRICITÉ

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Au cours de son récent voyage, s'est-il assuré que les Indiens et les Esquimaux d'Inuvik auront désormais des installations d'eau, d'électricité et d'égouts, au même titre que les fonctionnaires qui vivent en ville, afin que nos indigènes ne soient plus considérés comme des citoyens de seconde zone.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, les Indiens, les Esquimaux et les Blancs sont traités sur un pied d'égalité à Inuvik. Un problème a surgi, qui ne touchait pas seulement les Indiens et les Esquimaux, mais aussi une certaine portion de la population blanche, et il est actuellement en voie de solution.

[*Traduction*]

L'hon. M. Hees: Le ministre ignore-t-il que dans la moitié nord de la ville, les Indiens et les Esquimaux sont les seuls à ne pas être pourvus de ces installations?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LES TRANSPORTS

LE MANQUE DE VOITURES DE CHEMIN DE FER

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): J'aurais une question à poser au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Comme il est déjà impossible de retenir des places au CN à compter du 21 décembre, le ministre prendra-t-il des mesures positives pour exiger du CN et du CP qu'ils ajoutent des wagons à leurs trains pour répondre aux besoins des voyageurs?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je me ferai un plaisir de présenter des instances aux chemins de fer comme je l'ai fait à la fin des vacances d'été, non sans succès, d'ailleurs.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA CONSOLIDATION DES BASES

M. J. M. Forrestall (Halifax-Est): J'aurais une question à poser au ministre de la Défense nationale, monsieur l'Orateur. Quand sera-t-il en mesure de nous lire le prochain chapitre du programme de consolidation des bases?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Je suis encore en train de l'écrire, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

LES PESTICIDES

LA LIQUIDATION DES STOCKS DE DDT

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Puis-je poser au ministre des Approvisionnements et des Services une question qui découle de celle que j'ai adressée au premier ministre il y a plusieurs jours au sujet de la politique du gouvernement relative à l'emploi limité du DDT? Le ministre peut-il nous dire si la société de disposition des biens de la Couronne lance encore des appels d'offres au public pour l'achat de stocks de DDT de l'État pour le parc national de Prince Albert ou ailleurs au Canada, ou si le gouvernement cessera de solliciter ces soumissions?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et des Services): La vente des insecticides contenant du DDT a cessé.

• (3.10 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—ABSENCE DE POLITIQUES AGRICOLES EFFICACES

M. H. W. Danforth (Kent-Essex) propose:

Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement a manqué à son devoir envers le cultivateur canadien en négligeant d'instituer et de promouvoir la commercialisation et la distribution de denrées et de produits agricoles et l'adoption de politiques internationales efficaces concernant les accords sur les produits agricoles.

—A la suite des événements constatés depuis 1963 dans l'industrie agricole, événements qui se sont sérieusement précipités ces derniers mois, je considère comme un véritable honneur de pouvoir, au nom de cette industrie, présenter une motion de défiance envers le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Danforth: Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Southam), m'a fait l'honneur d'appuyer ma motion.

Si j'avais pu douter un seul instant de la sagesse d'une telle motion, mes doutes se seraient entièrement dissipés devant la déclaration du ministre cet après-midi, au nom du pseudo-gouvernement, déclaration qui revenait à dire que le gouvernement rendait inutiles tous les efforts tentés pour résoudre les grands problèmes agricoles de l'heure et qu'il abdique de façon peu digne ses responsabilités et obligations. J'ai tout lieu de croire, comme tous mes amis de ce côté-ci de la Chambre, que ces décisions s'inspiraient uniquement de raisons d'ordre politique, parce qu'on voulait à tout prix équilibrer le budget fédéral sans songer aux répercussions possibles sur l'agriculture.

Des voix: Bravo!

M. Danforth: Depuis six ans, nous essayons par tous les moyens, de ce côté-ci de la Chambre, d'attirer l'attention du gouvernement sur la situation de l'agriculture, de lui faire comprendre que l'industrie est en pleine évolution, que les mesures, de nature à résoudre tant bien que mal les problèmes qui se posaient avant 1963, ne suffisent plus aux exigences de 1969 et de 1970. Nous avons tenté de faire comprendre aux ministériels que les problèmes agricoles de nos jours touchent à tous les domaines de la vie canadienne—que les consommateurs sont directement atteints par les fluctuations des prix et le coût des denrées, que des mesures en matière de santé et de bien-être s'imposent vivement, lorsque des agriculteurs doivent déserter les fermes dites pauvres du pays pour venir habiter dans les centres urbains et devenir, dans la plupart des cas, des assistés sociaux; que la situation concerne le ministère du Travail, puisqu'il doit assurer de l'emploi ou des cours de recyclage à ces gens, incapables maintenant de gagner leur vie à la campagne.

C'est surtout depuis quelques mois que nous essayons de convaincre le gouvernement de la situation financière désastreuse de l'ensemble de l'agriculture. Or, chaque fois que nous essayons de le faire, les porte-parole du gouvernement veulent prouver que le revenu brut de la communauté agricole est plus important que jamais, et que son revenu net s'accroît chaque année. J'affirme qu'il s'agit simplement d'une méthode de comptabilité employée par les partisans du gouvernement pour dissimuler à tous les Canadiens la situation exacte de l'industrie agricole. Il n'importe pas le moins du monde qu'un agriculteur reçoive un revenu brut supérieur de 5 p. 100 lorsque ses dépenses ont augmenté de 10 p. 100 et que ses intérêts sont passés de 6 à 11 p. 100 en une seule année. Son revenu net est bien inférieur à celui qu'il avait un an auparavant. Il est donc difficile de convaincre cet homme que la situation n'a jamais été aussi bonne.

N'est-il pas étrange que lorsque nous parlons de l'une des plus grandes industries du Canada, celle qui exporte plus de denrées qu'aucune autre, l'industrie qui emploie plus de gens qu'aucune autre, nous trouvons que l'augmentation de la valeur d'inventaire des avoirs de cette industrie au cours des dix dernières années est restée presque identique à l'augmentation des emprunts qu'elle a obtenus du gouvernement? Si je ne me trompe, je crois qu'il s'agit d'environ 1,800 millions de dollars.

Au cours des années, le gouvernement a indiqué aux dirigeants agricoles qu'il se rendait compte des problèmes et qu'il tâchait de les résoudre. Le fait est qu'aujourd'hui les dirigeants des groupes de producteurs agricoles et des organismes de commercialisation ne viennent plus à Ottawa pour présenter les faits, faire leurs demandes et offrir au gouvernement leur avis et leurs suggestions. L'expérience leur a appris à leurs dépens que tout ce qu'ils obtenaient, c'était d'être reçus de façon aimable, rien de plus.

La plupart d'entre nous qui s'intéressent à l'agriculture ont été invités à assister au congrès agricole et nous remercions le ministre de sa courtoisie. Dans son discours d'ouverture, qui était excellent, le ministre a déclaré que les trois principaux objectifs de ce congrès étaient, en premier lieu, de traiter les questions avec réalisme, deuxièmement, d'aborder les problèmes de façon pratique et troisièmement, d'envisager les problèmes agricoles non pas à court terme mais à long terme. Voilà qui est très louable.

Le ministre a aussi déclaré qu'il ne s'intéressait pas à l'opportunisme politique mais au programme agricole à long terme qu'il souhaitait adopter en sa qualité de ministre. Autrement dit, il a donné l'impression—et j'admire ce sentiment chez lui—qu'il ne se souciait pas de prolonger sa propre carrière politique ni la vie politique de son parti; il agissait uniquement pour le bien de l'agriculture.

En moins de trois semaines, contrairement à ce que le rapport du congrès donnait à penser, le ministre a décidé, sans consulter l'industrie, de réduire les subventions au programme d'élevage du porc, programme qui, selon ses propres paroles 90 jours plus tôt, avait été élaboré à la suite de consultations avec l'industrie. Le ministre a réduit ces subventions unilatéralement, sans même consulter les membres du comité de l'agriculture en qui il avait dit avoir toute confiance. Le ministre a pris cette initiative afin de réduire les dépenses du ministère de l'Agriculture.

Voilà l'homme qui nous a invités à tenir des propos empreints de réalisme, de sens pratique, et à voir loin quand il s'agit de l'agriculture. Si de telles mesures étaient prises une nouvelle fois, il n'y aurait plus d'exploitants agricoles et il ne servirait à rien de songer à une politique agricole à long terme. L'agriculture canadienne aura cessé d'exister.

Il ne fait pas de doute que ce congrès, auquel avaient été invités tous les dirigeants agricoles ainsi que les représentants des industries connexes, reflétait l'intention du gouvernement de retirer progressivement son soutien financier aux organismes agricoles et, pour reprendre, je crois, les termes employés par le premier ministre (M. Trudeau), de renoncer à l'attitude paternaliste manifestée à l'endroit de ce secteur de l'économie. S'il n'en était pas ainsi, comment le gouvernement, qui soutient l'agriculture au Canada depuis un siècle, pourrait-il signifier à présent à ce secteur de l'économie qu'il ne l'intéresse plus et qu'il s'apprête à lui retirer son appui? J'affirme que le gouvernement ne saurait s'en désintéresser et qu'il n'en fera rien.

On a eu l'autre jour une idée des projets du gouvernement lorsque le président du Conseil privé (M. Macdonald) a déclaré à la Chambre que le Canada et les pays en voie de développement allaient appliquer les tarifs préférentiels dans leur intérêt commun. Ceux qui s'adonnent à l'agriculture ou à une industrie connexe savent que les produits agricoles sont les exportations de base des pays en voie de développement dans le monde. Autrement dit, le gouvernement a invité ces pays à exporter des produits agricoles au Canada. C'est une intervention directe de l'État sur laquelle l'industrie a peu de contrôle.

Premièrement, le gouvernement a dit qu'il n'interviendrait pas de cette façon. Ensuite il a dit qu'il se déchargerait de ses responsabilités. Le gouvernement essaie également de fixer un nouveau prix pour la potasse, l'un des produits de base employés par les agriculteurs. On propose de le porter à $6 la tonne pour les agriculteurs de l'Est du pays, et ma province en consomme, à elle seule, 150,000 tonnes par année en moyenne. Autrement dit, les frais de production des agriculteurs ontariens augmenteront d'un million de dollars l'an prochain par suite de l'intervention directe de l'État. Je demande au gouvernement comment il peut même envisager de retirer l'assistance qu'il fournit à l'agriculture.

Le parti libéral est au pouvoir depuis six ans et j'aimerais bien savoir ce qu'il tient en réserve pour l'agriculture. On nous a dit hier qu'une autre conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture aurait lieu cette semaine. C'est devenu un événement annuel. Nous avons assisté à ce grand congrès agricole où l'on devait débattre les problèmes de l'agriculture et y trouver des solutions. Le comité permanent de l'agriculture a parcouru le pays d'un océan à l'autre. Le gouvernement a chargé une commission d'étudier les problèmes agricoles, mais cet organisme, institué il y a trois ans, n'a pas encore présenté de rapport. Le gouvernement a aussi mis sur pied une commission royale chargée d'enquêter sur le prix élevé des machines agricoles, et cette commission, vieille de deux ans, n'a toujours soumis qu'un rapport provisoire. Ce rapport renferme 640 pages et à quoi se résume-t-il? En somme, le gouvernement indique que l'agriculture canadienne est en proie à des problèmes qui méritent d'être étudiés. Il recommande qu'une commission d'enquête soit créée. Peut-être devrions-nous également établir une autre commission royale et concentrer aussi la recherche sur les débouchés.

Le ministre a déclaré aujourd'hui que le financement de la recherche agricole et les subventions aux cultivateurs allaient être réduits. Des changements auront lieu. Il y

aura d'autres restrictions même au point de renvoyer du personnel et d'en répartir à l'intérieur du ministère.

L'hon. M. Olson: Relisez la déclaration ...

M. Danforth: Il est même possible que des fermes expérimentales soient abandonnées, alors que l'agriculture a besoin de toute la recherche scientifique possible afin d'introduire de nouvelles méthodes de conditionnement, de nouvelles variétés de récoltes, d'une meilleure promotion des ventes sur le marché intérieur et, d'autre part, de méthodes de concurrence nouvelles et accrues pour nous assurer des débouchés internationaux.

Le gouvernement actuel semble croire que nous sommes encore dans les années 50 ou 60. Nous parlons des années 70, d'une situation complètement nouvelle. Nous parlons non pas de libre-échange, mais de marchés organisés. Nous parlons de l'achat et de la vente de denrées alimentaires par des syndicats internationaux d'alimentation. Nous parlons de ventes non pas par des agriculteurs individuels et des groupes de commercialisation, mais par des pays. Nous parlons de distribution internationale. Or le gouvernement se précipite à l'abri en tenant un parapluie avec l'espoir que la pluie cessera. Voilà pourquoi la Chambre ne devrait avoir absolument aucune confiance dans la politique du gouvernement. Franchement, je ne comprends pas que les députés du parti gouvernemental qui viennent des régions rurales puissent encore tolérer cette façon d'aborder les problèmes agricoles. Ils s'y connaissent pourtant, ou du moins devraient savoir ce qui se passe dans cette industrie, dans leurs circonscriptions; mais ils ne se prononcent pas à la Chambre. Ils ne s'occupent pas de promouvoir des méthodes aptes à sauver cette grande industrie agricole de l'annihilation.

• (3.20 p.m.)

Qu'est-ce que le gouvernement a fini par décider après des années d'enquête, de temporisation et d'alibis? Il est arrivé à la conclusion qu'il nous faut peut-être des programmes de commercialisation et une organisation de la demande. Cette façon d'aborder le problème serait peut-être utile, mais j'ai raison de soupçonner que ce à quoi le gouvernement songe lorsqu'il parle de programmes nationaux de commercialisation et d'organisation de la demande c'est au fond de réduire la production pour répondre à la demande. Et lorsqu'il parle de demande, il ne parle pas des marchés nationaux—nous en avons fait l'amère expérience—il parle de la demande au pays qui diminue d'année en année à cause des pressions exercées par les importations par suite de la poussée des magasins d'alimentation internationaux à succursales multiples qui achètent des aliments à vil prix partout dans le monde. C'est à cela que l'agriculture doit faire face aujourd'hui.

J'aimerais vous citer deux phrases de la publication n° 12 du Conseil de recherches en économie agricole du Canada. Elle s'intitule «L'évaluation des objectifs de l'agriculture» et son auteur est M. J. C. Gilson. Il y cite un extrait du livre récemment publié du professeur Cochrane *A City Man's Guide to the Farm Problem*. Le problème y est exposé très simplement et éloquemment, révélant où en est rendue notre fière industrie de l'agriculture aujourd'hui. Voici ce qu'on y dit:

> Les cultivateurs sont irrémédiablement divisés et embrouillés devant leurs problèmes; leur puissance politique est dissipée et leur compréhension obscurcie.

A mon avis, c'est à cet état d'esprit que le gouvernement actuel a mené cette fière industrie d'autrefois. Aussi, je suis fier de proposer aujourd'hui une motion de défiance dans le gouvernement qui a enrégimenté l'industrie agricole à tel point que non seulement sa situation est celle de citoyens de second ordre, mais qu'elle s'achemine vers la destruction.

Le gouvernement parle de l'exode du petit cultivateur vers la ville, et l'encourage. Il parle des petits cultivateurs qui font $2,500 par année comme s'ils avaient perdu le droit de cultiver la terre. Nous faisons face à une ère nouvelle. A l'avenir, beaucoup plus de cultivateurs vivront sur la terre en faisant moins de $2,500 par année que par le passé. C'est le genre de cultivateur qui acceptera un emploi à plein temps ou à temps partiel dans la ville voisine. A cause du coût élevé de la vie et de l'inflation, il sera obligé de faire les deux. Et ce n'est pas une exception, cela devient rapidement une façon de vivre.

Dans l'intérêt de la population agricole tout entière, le gouvernement doit décider que l'on ne saurait imposer à tous les cultivateurs des mesures d'application générale. On doit reconnaître que notre pays compte trois catégories distinctes de cultivateurs pour lesquels il faut faire quelque chose. D'abord, on trouve une entité commerciale importante composée d'un certain nombre de groupes de cultivateurs qui font front commun dans le dessein d'exploiter une usine de provende, une usine de conserves alimentaires ou qui s'adonnent à l'alimentation de bovins. Voilà pour une catégorie.

Ensuite on trouve les cultivateurs qui s'adonnent à l'agriculture familiale. Ma définition d'une ferme familiale diffère peut-être de celle d'autres députés. Dans les circonstances actuelles, une ferme familiale est celle où l'on utilise à un degré optimal tous les moyens

techniques et mécaniques possibles, mais où l'apport de main-d'œuvre excède celui de la main-d'œuvre salariée.

Enfin on trouve le petit cultivateur qui habite la périphérie suburbaine où l'on rencontre des entreprises commerciales et industrielles. Il augmente son revenu en travaillant dans les usines ou dans l'industrie. Il conduira peut-être même un autobus scolaire afin d'assurer à sa manière la subsistance de sa famille.

Le gouvernement ne saurait adopter une politique unique à l'égard de ces trois genres de cultivateurs qui se heurtent à divers problèmes agricoles et sociaux. Le gouvernement doit prendre une décision. Peut-être pourra-t-il en prendre une pendant la durée de son mandat. Il doit décider de faire participer les cultivateurs à des programmes de formation et leur assurer un emploi suffisant afin qu'ils puissent fournir à leur famille le nécessaire auquel elle a droit. Le gouvernement doit évaluer le coût d'un programme de ce genre et décider s'il en coûterait moins aux contribuables et s'il vaudrait mieux pour les petites communautés présenter des programmes qui maintiendront les petits cultivateurs et leurs familles à la ferme. On a beau jeu de dire que nous allons recycler ce groupe d'agriculteurs afin de les envoyer dans les villes où le chômage s'accroît, même pour les spécialistes, et où le logement laisse à désirer. Ils quitteront ainsi les maisons qu'ils occupaient et qui se délabreront rapidement pour d'autres régions qui connaissent des problèmes elles aussi. Ainsi s'accroîtront les problèmes des petites communautés qui perdront leur assiette fiscale et qui ne pourront plus aider la vie communautaire.

Nous avons aujourd'hui un gouvernement libéral qui, après sept ans de pouvoir environ, essaie encore de définir les problèmes. Il s'agit du même parti libéral qui a affirmé aux Canadiens, en 1963, qu'il connaissait toutes les réponses. Sept ans après, nous tâtonnons toujours sans pouvoir prendre des décisions concrètes, même après des mois et des mois de débat. La politique élaborée par le gouvernement équivaut au retrait de l'aide financière à l'industrie agricole; le gouvernement se désiste de ses responsabilités et de ses obligations. Il poursuit sa route en espérant aveuglément que demain sera peut-être un jour meilleur.

Le gouvernement actuel ne m'inspire aucune confiance, pas plus que ses projets concernant l'avenir de l'agriculture. Quand je vois que les dirigeants très compétents de notre industrie agricole refusent de venir à Ottawa, car ils pensent que leur visite ne serait guère utile, j'ai la conviction de défendre, de ma place à la Chambre, les intérêts de l'agriculture canadienne.

[M. Danforth.]

• (3.30 p.m.)

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'appuie la motion et je déposerai un amendement en temps voulu. Je constate avec stupéfaction qu'après un an ou plus aux leviers de commande, le gouvernement n'a pas encore clairement énoncé devant la Chambre la politique qui lui paraît pouvoir résoudre ces problèmes. Il y a un an, la situation de l'agriculture canadienne a été examinée par des membres du comité permanent de l'agriculture. Appartenant à l'opposition ou du camp gouvernemental, ils étaient tombés d'accord sur la nécessité de voir de plus près ce qu'il advenait de l'agriculture canadienne. C'est ainsi que nous nous sommes rendus dans l'Ouest et dans l'Est du Canada. Il y a des régions que nous n'avons pas encore visitées. Le comité n'a même pas fait encore son rapport final. Ses membres sont prêts à commenter certaines des choses qu'ils ont vues. J'ai la certitude qu'il y a des points sur lesquels les membres du comité auraient pu s'accorder à la suite de ce long voyage, et faire des recommandations au gouvernement. A l'issue de cette tournée, les membres du comité ont adressé au gouvernement certaines recommandations, dont très peu ont été suivies d'effet.

Lorsque le Parlement s'est réuni le 23 octobre, je pensais que le gouvernement aurait placé au premier rang des priorités la convocation de ce comité pour qu'il publie sur l'Est du pays un rapport définitif portant sur certaines des très importantes questions sur lesquelles il n'a pas encore soumis de rapport. L'une d'elles, nommément la question des grains de provende, a été réservée jusqu'au moment où le comité produirait son rapport final. Cependant, le gouvernement ne montre aucun empressement visible à agir dans ce domaine particulier, car autrement il aurait agi. Pourtant, à mon avis, il n'y a pas un seul domaine de l'agriculture qui soit dans un marasme plus grand ou dans un état pire que ne l'est celui des grains de provende dans l'Ouest à l'heure actuelle. On entend dire que les agriculteurs vendent les grains de provende, le blé, l'avoine et l'orge à des prix qui sont tout simplement des prix de sacrifice, comme 50 et 60 c. le boisseau de blé. On se demande comment ceux qui l'achètent ont le culot et l'aplomb de venir le charger pour l'emporter Mais je suppose qu'on peut tout se permettre.

Des gens se plaignent, et leurs plaintes ont également été entendues par les membres du comité permanent. Il était évident, d'après nos conversations avec les représentants de la Commission des grains, que le grain à bétail

n'emprunte pas le canal normal et s'écoule dans l'Est du Canada où il concurrence les fabricants qui l'achètent par l'entremise du canal habituel de la Commission du blé. Puisque cette situation existe, on pourrait croire que le gouvernement aurait estimé urgent de demander aux membres du comité de lui dire comment la pallier. Or, il n'en a rien fait. Si le gouvernement ne voulait pas de l'avis du comité, on pourrait penser qu'il aurait proposé sa propre solution. Mais non, pas du tout. Et comme le cercueil de Mohamed, il reste suspendu entre le Paradis et l'Enfer en attendant que quelqu'un le ramène sur terre.

Au cours de leur tournée, les membres du comité ont découvert d'autres choses qui méritaient qu'on s'y arrête, comme l'abattoir, en Nouvelle-Écosse, qui s'emploie à régler les problèmes de la commercialisation du bétail en Nouvelle-Écosse et peut-être dans une partie du Nouveau-Brunswick. L'abattoir s'efforce de bien desservir le territoire, mais a besoin d'aide. Mais cela aussi, sans doute, est oublié. Et on pourrait citer bien d'autres exemples. Ce voyage nous a permis de constater l'évolution de l'agriculture. Une visite à la grande usine de transformation du Nouveau-Brunswick nous a fait voir à quel point la production et la commercialisation sont reliées ou intégrées. Il nous faut des politiques pertinentes. Ce matin encore, des représentants du Syndicat national des cultivateurs demandaient au comité permanent des finances et de l'industrie de considérer les taux élevés d'intérêt qui grèvent l'activité et la vie des cultivateurs. Certains fermiers ne pourront tenir le coup. Je ne sais combien de fermiers se trouveront dans une gêne extrême, par la faute des taux d'intérêt exigés au Canada.

Certains secteurs des affaires et de l'industrie canadiennes pourront probablement sans trop de difficultés s'adapter à ce type de structure des taux d'intérêt. Je ne risquerai pas d'émettre une opinion à ce sujet, mais je me hasarde à dire que l'agriculture saine ne survivra pas. Cette même structure des taux d'intérêt sera l'un des éléments contraires à l'ajustement qu'aurait permis un libre choix de la production, indispensable pour certains cultivateurs, en particulier dans l'Ouest. Le cultivateur est un individu assez souple. Il peut s'adapter à bien des situations différentes. Il a pas mal de ressources, mais la seule chose à laquelle il ne peut s'adapter, c'est l'absence complète de revenu. C'est ce que tentent de faire aujourd'hui un grand nombre d'agriculteurs canadiens; ils tentent de s'adapter à un revenu égal à zéro, ce qui est impossible.

Je pourrais citer des chiffres, mais à quoi bon. Ils ont tous été déjà cités maintes fois à la Chambre au cours de la dernière année. Est-il nécessaire d'en verser davantage au dossier? J'en doute. Un bref exemple apportera peut-être une meilleure illustration. Le printemps dernier, le prix du bœuf s'établissait à $35 les cent livres. Lorsqu'il a atteint ce niveau, le directeur de l'une des grandes chaînes de magasins au Canada a proposé qu'on établisse un embargo. Un ministre a déclaré partager cette opinion. Ma foi, cela a été efficace. Le résultat s'est fait sentir dans les six semaines. Le prix a baissé aux environs de $29, et il est maintenant de $28. Certains agriculteurs qui ont placé leur bétail dans leurs pâturages le printemps dernier seront chanceux lorsqu'ils les en retireront cet automne s'ils peuvent rentrer dans leur argent. Ce sont eux qui tentent de s'adapter à de nouvelles circonstances.

• (3.40 p.m.)

Dans le cas du blé et des céréales secondaires, il existe une crise de commercialisation depuis près de deux ans, et elle empire au lieu de s'atténuer. Nous ne cessons d'avoir des crises dans le transport et la manutention des grains et d'apprendre, à intervalles réguliers, que telle ou telle céréale n'est pas prête à être livrée sur tel ou tel marché. Je ne perdrai pas mon temps aujourd'hui à chercher qui avait tort et qui avait raison lors de la dernière crise du lin, car ce qui importe, en réalité, c'est d'examiner la commercialisation des céréales et le système de transport et de les rendre efficaces. La Commission canadienne du blé devrait être chargé du lin, du seigle et de la graine de colza. Comment le programme peut-il donner satisfaction lorsque, d'un côté, la Commission règle les quotas, décide de la quantité que chaque fermier peut mettre dans le pipe-line et accorde la permission de transporter le grain ici ou là, et que, d'autre part, c'est un autre organisme qui s'occupe de la vente et des prix, en se basant exclusivement sur le profit des opérations effectuées au jour le jour? C'est là son unique souci. Si quelque chose cloche au cours de l'opération, c'est la Commission canadienne du blé qui en porte le blâme. Elle est là, sous la main; c'est un bouc émissaire tout trouvé.

Que le gouvernement y songe: poursuivre sa politique actuelle, c'est encourager ce genre de choses Il doit exposer clairement sa

politique. Le *Globe and Mail* laisse entendre qu'il y aura des remous et de sérieuses frictions entre le ministère de l'Agriculture et celui de l'Industrie et du Commerce. Il faudra donc créer un secrétariat. J'ignore si ce journaliste a des antennes, mais il y a un peu plus d'un an, lorsque la Chambre s'est réunie, le gouvernement a créé le Conseil des grains du Canada, à Winnipeg. Un jour peut-être, si cela lui chante, le ministre d'État de Saskatoon-Humboldt (M. Lang) nous dira-t-il ce qu'a accompli le Conseil depuis ce temps. Je lis parfois dans les journaux que celui-ci ne manque pas d'argent, mais peut-être conviendrait-il de nous renseigner sur ses activités. Sans doute ne donne-il pas satisfaction puisque, s'il faut en croire le *Globe and Mail*, il y a eu tant de frictions qu'il faut créer un autre secrétariat.

Le communiqué de presse du syndicat du blé de la Saskatchewan, daté du 7 novembre, déclare que M. John W. Channon a préconisé un changement dans la politique de vente de la Commission canadienne du blé. Voici un extrait du communiqué:

M. Channon a proposé de remplacer cette politique par celle de l'offre et de la demande. Ce système, a-t-il ajouté, pourrait faire baisser le prix moyen de la Commission, mais le revenu des producteurs augmenterait car on ferait plus de ventes.

Qui donc lui a donné une boule de cristal et l'interroge-t-il tous les matins, à son lever? D'où tire-t-il que cette méthode augmentera le nombre de ventes? Je ne veux pas m'ériger en juge, mais je prétends que les deux ministères devraient se mettre d'accord sur la politique à appliquer et s'efforcer de faire preuve de plus de logique.

Ce dont il faut se rendre compte surtout dans la vente du blé et des céréales secondaires, c'est que ce commerce est devenu pour nous un nouveau genre de jeu, que doit respecter la Commission canadienne du blé. Nul d'entre nous n'est prophète, j'imagine, mais nous aurions dû prévoir, après la deuxième grande guerre, le peu d'expansion des marchés de l'Europe occidentale et comprendre, lors des ventes aux Chinois et aux Russes, qu'il nous faudrait chercher de nouveaux marchés et en assurer l'expansion. Mais non, nous avons malheureusement considéré ces ventes comme des aubaines. Sans vouloir me montrer trop sévère, j'affirme que nous n'avons retiré aucun avantage de la négociation Kennedy. Cette négociation était une politique essentiellement continentale, qu'il va nous falloir subir, car elle nous oriente dans

[M. Gleave.]

un sens, tandis que les producteurs de grain de l'Ouest canadien devront se tourner vers l'Est. Si nous voulons vendre notre blé sur ces marchés, je ne vois pas d'autre solution pour nous que d'intensifier nos relations et d'accroître notre commerce avec ces pays de l'Est. Pour le moment, rien ne laisse croire que nous soyons disposés à le faire.

Il n'est nullement question de réclame à propos de la graine de colza améliorée et ainsi de suite, ou d'initiative du genre de celle des Américains, qui sont allés négocier un accord ferme et qui ont bénéficié, de ce fait, de nouvelles occasions de vendre leurs fèves soya et autres produits; je suppose qu'en retour de ces véritables concessions, ils ont dû en consentir aux Japonais. Nous devons ou bien accroître notre commerce de ce côté et trouver de nouveaux marchés pour nos céréales secondaires dans l'Est et en Europe ou bien réduire notre production dans l'Ouest canadien. Mais cette deuxième solution nuirait grandement à l'économie de cette région du Canada, car les exploitations agricoles disparaîtraient et les commerçants et des collectivités entières se trouveraient sans gagne-pain. Compte tenu de la crise actuelle, réduire les travaux de recherche et de développement, au ministère de l'Agriculture, et les subventions et autres formes d'aide à l'agriculture elle-même, c'est absurde. Nous avons besoin de toutes les compétences et de tous les moyens possibles pour permettre aux agriculteurs de se tirer d'une économie agricole en constante évolution.

Même sans la crise actuelle, l'agriculture aurait déjà été dans une assez mauvaise passe, vu les pressions de la technologie et de la société industrielle, dans laquelle elle commence seulement à s'intégrer. L'agriculture n'a pas les moyens voulus pour faire partie d'une société industrielle aussi technique et aussi savamment organisée. Si le gouvernement s'en rendait compte et agissait en conséquence, les agriculteurs feraient mieux confiance à l'avenir et au gouvernement. Mais les fermiers doivent savoir si le gouvernement se rend compte de la situation.

• (3.50 p.m.)

Cela dit, monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Timiscaming (M. Peters), j'aimerais proposer un amendement à la motion. Le voici:

Qu'on modifie la motion en y remplaçant le point final par une virgule et en ajoutant, immédiatement après, les mots suivants:

«et en ne prenant pas les mesures nécessaires pour permettre au cultivateur canadien de toucher le revenu en espèces supplémentaire dont il a un besoin urgent.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, cette motion et l'amendement ont trait à une affaire grave qui inquiète vivement les Canadiens et, plus particulièrement, les fermiers du Canada. Il est renversant de constater qu'à un moment où l'agriculture est dans une impasse inconnue depuis nombre d'années, il y ait si peu de députés à la Chambre des communes, ce qui indique bien le peu de cas qu'on fait de la situation critique des fermiers. Et quand on voit, du côté du gouvernement, qu'un seul ministre assiste au débat, le ministre d'État, député de Saskatoon-Humbolt (M Lang), on peut deviner l'attitude du gouvernement envers la situation grave où se trouvent tous les fermiers du pays, particulièrement ceux de l'Ouest dont je vais parler.

Le député de Kent-Essex (M. Danforth) appuyé par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Southam) a présenté une motion à laquelle un amendement a été proposé. Le motionnaire a grandement contribué à la solution du problème. Maintenant, je dois faire une mise au point: le ministre de l'Agriculture (M. Olson) est de retour.

L'hon. M. Olson: Je n'avais pas quitté la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ainsi ils ont doublé leur représentation en quelques instants.

L'hon. M. Stanfield: Vous ne savez jamais s'il est ici ou non.

Le très hon. M Diefenbaker: C'est jusqu'ici un record pour le gouvernement. Je sais que le ministre de l'Agriculture est présent aujourd'hui parce qu'il a fait un peu plus tôt la déclaration la plus vide qu'un ministre de l'Agriculture ait faite depuis 35 ans. En fait, c'était se moquer du Parlement que de faire une déclaration aussi vide et insipide, si l'on y cherche le moindre rayon d'espoir pour l'agriculteur. Elle ne peut apporter autre chose que le sentiment profond d'une immuable frustration.

L'hon. M. Olson: Allons donc!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je serais heureux d'entendre le ministre, de l'entendre défendre ce qui ne se défend pas, car c'est ce qu'il fera s'il prend la parole pour appuyer les propos qu'il a tenus cet après-midi. En ce qui concerne l'Ouest du Canada, cela cadre bien avec les mots immortels que le premier ministre (M. Trudeau) a prononcés à Winnipeg: «Pourquoi m'occuperais-je de vendre du blé?» Ces mots résumaient bien l'attitude du gouvernement. Quand on lui a demandé ce qu'il entendait faire pour assurer la vente du blé canadien, il a répondu: «Pourquoi m'occuperais-je de vendre du blé?» Je cite:

> D'après des agences de presse, M. Trudeau a ajouté que, même si la vente du blé était un problème national, c'était d'abord et avant tout l'affaire des agriculteurs.

L'agriculteur n'a rien à voir à la vente de son blé. Elle se fait par l'intermédiaire de la Commission du blé. Apparemment, le premier ministre l'ignore. De nouveau, je cite:

> Il a dit que la vente du blé était l'affaire des agriculteurs, que la responsabilité n'en incomberait au gouvernement que si les terres et le blé appartenaient à l'État et que ce dernier embauchât des agriculteurs pour en assurer la production.

Ce genre de déclaration révèle la complète indifférence du gouvernement aux problèmes des fermiers de l'Ouest.

L'hon. M. Lang: Vous avez laissé tomber quelque chose.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il y a deux ministres ici présents et j'apprécie toute interruption de leur part, car je peux alors traiter et éclaircir des questions qui resteraient autrement dans l'ombre. Ils sont ici et je crois qu'ils ont conscience de leurs responsabilités.

L'hon. M. Lang: Puis-je poser une question au très honorable député?

Le très hon. M. Diefenbaker: Certainement.

L'hon. M. Lang: Je voudrais simplement lui demander, monsieur l'Orateur, de bien vouloir nous lire l'autre partie de la déclaration du premier ministre (M. Trudeau) dans laquelle il parlait de la Commission canadienne du blé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oh, la Commission du blé. Je lisais le compte rendu de la *Presse canadienne*.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Et apparemment, je lirai le rapport au complet, mais l'honorable député sait que les cultivateurs de l'Ouest n'ont pas digéré les propos du premier ministre, de sorte qu'il offre ce petit alibi: «Qu'a dit le premier ministre au sujet de la Commission du blé?» Je reviendrai à la Commission du blé un peu plus tard.

L'hon. M. Olson: Je vous en prie.

L'hon. M. Lang: Oui.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'aimerais bien entendre le ministre. J'ai pour lui une grande estime sur le plan intellectuel. Il a quitté son poste de doyen à la faculté de droit pour remplir de hautes fonctions. Je me demande parfois si le premier ministre ne lui a pas confié ce problème afin qu'il soit écrasé en tentant de le résoudre.

Le ministre est bien placé. J'en arrive aux observations qu'il a faites récemment. Dans un communiqué émis le 5 novembre dernier, il...

... a défendu le travail de la Commission canadienne du blé; il a demandé aux cultivateurs d'adapter leur production aux prévisions du marché; il a recommandé la mise en commun des ressources aux terminus et il a dit que la situation du blé exigeait l'utilisation d'ordinateurs, de trains-blocs et de très vastes élévateurs régionaux.

Voilà la solution: plus d'ordinateurs, des élevateurs régionaux plus vastes et des trains-blocs. Ainsi, les cultivateurs auront plus d'argent! C'est le résultat des élucubrations d'un intellectuel plongé dans le domaine pratique de l'agriculture. Il a donné des conseils. Il a dit que les cultivateurs devaient adapter la production aux besoins du marché.

Les cultivateurs doivent être pleinement conscients des débouchés pour la récolte à venir et on cherchera un moyen de fournir ces renseignements avant le moment critique où les cultivateurs doivent décider.

Quelle était l'opinion du ministre en 1968, pendant la campagne électorale? Il a dit aux cultivateurs, comme tous les libéraux de l'Ouest du Canada: «Produisez du blé et nous le vendrons.» La différence, c'est que, en 1957, lorsque nous avons eu beaucoup de blé sur les bras, nous l'avons vendu. Nous avons réussi à écouler cette avalanche de blé.

L'hon. M. Olson: Voulez-vous comparer les chiffres?

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je entendre les exclamations du ministre? Je ne veux perdre aucune de ses paroles. Elles ont coûté très cher au cultivateur de l'Ouest. Je l'ai écouté et j'ai aussi écouté son confrère, celui qui résout les problèmes agricoles dans ma propre province et dans tout le Canada. Ils se trouvent maintenant devant ce problème du blé et ils donnent aux cultivateurs des explications qui ne reposent sur aucun fait. Ils disent: «Attendez seulement un peu et nous allons agir.» Quand? Voyons la déclaration que le ministre a faite aujourd'hui.

Il est rare que je fasse des citations, mais en voici une du *Western Producer*. Je crois que le ministre de l'Agriculture en est un lecteur assidu. Je me souviens qu'autrefois, lorsqu'il siégeait dans les ténèbres de l'opposition, il citait souvent ce journal.

[L'hon. M. Lang.]

C'était sa Bible jusqu'à ce qu'il ait changé d'endroit. Sous la manchette: «Pas d'aide aux agriculteurs», voici ce qu'on lit:

• (4.00 p.m.)

Les ministres du cabinet qui nous ont assurés que les agriculteurs obtiendraient une aide au cours de la nouvelle session du Parlement nous ont-ils délibérément trompés?

Le texte est daté du 13 novembre. «Les ministres du cabinet qui nous ont assurés que les agriculteurs obtiendraient une aide» disait l'honorable M. Pepin.

Quand Pepin a vu qu'il ne pouvait pas mettre du «pep» dans la Commission du blé pour le faire vendre, on a confié cette responsabilité au député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang) et depuis lors, il présente des alibis—des alibis pour justifier l'inaction. Je le regrette, car j'ai pour lui une sympathie qui résulte d'une absence de préjugés et de la proximité de nos circonscriptions. Cependant, je trouve qu'il agit comme un automate qu'on dirige à sa guise. Au cours des dernières semaines, alors que les producteurs de colza cherchaient à le faire agir, il leur a déclaré qu'ils pourraient livrer leur contingent pourvu qu'il n'encombre pas les locaux. Après avoir dit pendant des semaines qu'il était d'accord avec eux, qu'ils les comprenait...

L'hon. M. Lang: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je tiens à consigner au compte rendu que je n'ai pas fait ces déclarations.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...j'aurai tout à l'heure la lettre en question. L'honorable représentant a-t-il dit qu'il les comprenait? Il l'a dit. Qu'entendait-il par comprendre—l'inaction? Oh, je suis heureux d'entendre cela.

Une voix: Il est de tout cœur avec eux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Les actes étaient limités par sa position politique. Tenez, j'ai sa déclaration ici. Quand je l'ai lue, je voyais vraiment les termes larmoyants qu'il prononçait—«Je vous comprends, mais je ne puis rien faire. Si je fais quelque chose, j'aurai des ennuis.»

Et les producteurs de graine de colza dans la circonscription de Saskatoon-Humboldt qui n'écouleront pas leurs dizaines de milliers de boisseaux à moins que l'on ne fasse quelque chose pour sécher leurs céréales humides? Des initiatives? Il leur a dit: «Je vous comprends». Ce sont des cultivateurs de sa propre circonscription et de toute la Saskatchewan qui se trouvent aux prises avec cette récolte de graines de colza humides et mouillées. Est-ce tout ce que le gouvernement actuel va

leur accorder? De la sympathie? Ce n'est pas ce qu'ils veulent. Pourquoi ne donne-t-il pas l'ordre? Craint-il de froisser quelqu'un? Il sait que c'est ce qu'il faut faire. Il leur a dit qu'il le savait. Il leur a dit: «Je suis de tout cœur avec vous mais repassez demain.»

Permettez-moi de continuer ma lecture:

M. Peters: «Mon cœur est avec vous jusqu'à la dernière goutte de votre sang».

Le très hon. M. Diefenbaker: Je lis:

Les contingents de livraison sont presque inexistants; les élévateurs régionaux sont combles; en désespoir de cause, les cultivateurs vendent du blé de bonne qualité, d'après les comptes rendus, pour 30c. le boisseau, et de l'orge pour 20c. Dans les magasins de la région, le commerce a ralenti au point d'être à peine existant. Bien des marchands ont fait faillite et c'est une perspective qui en attend bien d'autres d'ici quelques mois.

On nous parle des initiatives que va prendre le gouvernement. La loi sur les céréales va être adaptée à la conjoncture. Monsieur l'Orateur, le ministre représente la Saskatchewan et aussi l'Alberta pour ce qui est de cette affaire, mais à l'extérieur de la Chambre le député d'Assiniboïa (M. Douglas) se fait le protagoniste de l'action contre le gouvernement. Qu'il fasse donc connaître aujourd'hui son opinion. Qu'il répète donc exactement au gouvernement les propos qu'il tient à l'extérieur de la Chambre.

M. Douglas (Assiniboïa): Voulez-vous parler de ce que j'ai dit à la Chambre l'autre jour?

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas entendu le député parler ...

M. Douglas (Assiniboïa): Où diable étiez-vous donc?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Peters: Ça ne vous plaît pas cela, Douglas. Vous ne pouvez pas supporter cela.

M. Douglas (Assiniboïa): Où diable étiez-vous donc?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je rappelle aux représentants qu'un seul député a la parole. C'est le député de Prince Albert qui a droit de parole actuellement.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est quand le député d'Assiniboïa est assis qu'il est le plus utile au débat.

Je poursuis la lecture de l'éditorial où l'on dit:

Voici ce qui nous inquiète: le revenu agricole est si bas actuellement que si le gouvernement ne recourt pas immédiatement à des méthodes judicieuses et efficaces, nous courons au désastre. Nous pouvons supposer que la déclaration de M. Trudeau, sur la politique agricole, était conforme à sa conception d'une «société juste». Dans ce cas, on peut difficilement blâmer les agriculteurs d'avoir perdu toute illusion.

Voilà ce qu'on pense dans l'Ouest canadien. Le gouvernement ne pourrait faire élire un seul député dans les provinces des Prairies actuellement, en supposant qu'il y ait des élections, et je dis cela à l'intention également du ministre de l'Agriculture, qui ne l'a emporté que par 400 voix la dernière fois. Le gouvernement sait tout cela et pourtant, il refuse d'agir.

Voici ce que la *Free Press* de Winnipeg déclare:

Les problèmes du cultivateur canadien sont généralement attribués, aujourd'hui, à la faiblesse du marché du blé. Sans doute est-ce là le problème numéro 1, mais ce n'est certainement pas le seul. C'est toute l'économie agricole qui se porte mal et les mesures du gouvernement, non plus que les conseils des experts, ne l'ont guère améliorée.

Le cultivateur restait sans directive, et je me permets de reprendre textuellement les mots: «...il n'a reçu aucune directive à cet égard.» Il s'agit ici de ce qu'il devrait ou ne devrait pas produire ou des changements qu'il devrait apporter.

Il a continué à produire du blé de haute qualité et, il n'y a pas deux ans, on lui recommandait encore d'augmenter sa production.

La suite est dans la même veine. Si le marché laitier de l'Ouest du Canada s'est effondré, c'est de la faute du gouvernement et des rafistolages du ministre de l'Agriculture. Voici ce qu'en dit l'article à ce sujet:

La production laitière elle-même a ses problèmes. A l'époque où le Canada avait un énorme excédent de beurre, les fermiers furent pressés de réduire la production de lait destinée aux besoins de la fabrication. Les fermiers de l'Ouest obtempérèrent mais non ceux de l'Est. Maintenant que les quotas fixes sont à l'ordre du jour, tous les quotas importants sont localisés dans l'Est du Canada; les Prairies, ligotées dans une camisole de force, n'ont même plus l'autorisation de produire du beurre en suffisance pour les Prairies.

N'ont plus l'autorisation de produire du beurre en suffisance! On ne pourra pas reprocher à ce journal, le *Free Press* de Winnipeg, l'hérésie du conservatisme.

Chaque année on est forcé, au Manitoba, d'importer des millions de livres de beurre du Québec—beurre dont le consommateur de l'Ouest doit aider à payer les subventions et les frais de transport. Dans l'entre-temps, incapable d'obtenir des contingents, des milliers de producteurs de lait et de crème des Prairies sont forcés de se retirer des affaires chaque année.

C'est bien vrai. Et que fait le gouvernement? De fait le ministre dit, «C'est la règle et nous ne pouvons la changer.» Mais il peut le faire; alors pourquoi ne le fait-il pas?

L'hon. M. Olson: Dites-nous comment.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre ne reçoit-il pas des centaines et des centaines de lettres des producteurs de lait de l'Ouest canadien pour protester contre cette injustice?

L'hon. M. Olson: Et de l'Est du Canada.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je sais, de l'Est du Canada aussi. Ce qui prouve précisément le point qu'a fait ressortir le député de Kent-Essex (M. Danforth). La situation laisse à désirer dans l'Est aussi. Je remercie le ministre de cette interpolation. La vérité sort de la bouche des enfants. Le ministre prouve cet aphorisme une fois de plus.

M. Lewis: N'exagérez pas la situation.

Le très hon. M. Diefenbaker: Que dire maintenant de la situation du blé? Le député de Saskatoon-Humboldt semble satisfait mais j'ai l'intention de parler de la situation dans laquelle nous nous trouvons maintenant. Le Canada a perdu, depuis un an et demi, le rôle qui lui revenait raisonnablement et de droit sur le marché mondial du blé. Son marché a été réduit d'environ 9 ou 10 p. 100. Par contre, le rôle des États-Unis grandissait. J'ai ici un passage d'un article du *Southwestern Miller* de Kansas City, en date du 23 septembre 1969, où l'on dit:

• (4.10 p.m.)

Les commandes de farine et de blé pour l'exportation, la semaine dernière, étaient les plus considérables qui aient été enregistrées depuis quelque temps et un autre volume considérable est prévu. Du côté de la farine, la plus grande transaction a été l'achat, par l'ASCF, de 1,318,000 quintaux de farine à pain et à tous usages pour être exportés à titre de secours en octobre. Les commandes des organismes de vivres du Brésil et du Japon se composaient d'une bonne partie de blé d'exportation.

Puis on fait état des augmentations. Les États-Unis ont vendu à l'Arabie saoudite, aux îles Bahreïn, au Congo, à la Dominique, ou plutôt ils ont fait du troc, à Colombo, aux Pays-Bas, à Surinam, au Honduras, et pour un montant considérable au Brésil. Le gouvernement canadien reste passif devant tout cela et refuse à la Commission du blé l'appui qu'il lui faudrait pour que le Canada joue le rôle qui lui revient de droit.

D'aucuns critiquent la Commission du blé. Je ne suis pas de ceux-là, car sans le parti conservateur, cette commission n'existerait pas. Elle fut instaurée par le gouvernement Bennett en juillet 1935. Le parti libéral a tout fait pour mettre des bâtons dans les roues et empêcher l'application de cette loi. Ensuite pendant un certain nombre d'années...

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. M. Olson: Quand était-ce?

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable ministre de l'Agriculture n'était pas du parti libéral à ce moment-là. Il était, je me souviens, l'un des directeurs de ce dont je parle, alors qu'il siégeait à un endroit plus habituel.

Voilà neuf mois que l'on attend le bon plaisir de la Chine communiste. Je ne parlerai pas de l'attitude humiliante du gouvernement canadien, qui demande à Mao le droit de reconnaître le gouvernement de la Chine communiste. Que pense-t-il obtenir? Qu'est-ce qu'un équivalent en matière d'échange? Le gouvernement va-t-il faire de nouvelles ventes de blé à la Chine communiste? Le sait-il? Nous avons réussi à obtenir des ventes parce que nous avions accordé du crédit, à une époque où la reconnaissance de ce gouvernement n'était même pas du domaine des possibilités.

Il en va de même pour l'Australie: elle reçoit les commandes, mais elle attend. J'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) si, au cours de ses délibérations à Stockholm, il avait discuté, en public ou en privé de la possibilité d'amener la Chine communiste à acheter du blé. Notre commerce s'en porte-t-il mieux? Pas le moins du monde. Les pays qui ont reconnu la Chine communiste n'ont pas amélioré leur commerce. Quelle a été la réponse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Alors que plus d'un milliard de boisseaux de blé s'entassent ici. Il a déclaré: «Nous n'avons pas parlé de blé.» Ces deux ministres, me semble-t-il, devraient conférer avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et lui indiquer qu'il y a là un marché à conquérir.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois interrompre ici le très hon. représentant pour lui rappeler, ainsi qu'à la Chambre, que le temps qui lui est alloué est expiré. A moins que la Chambre n'y consente à l'unanimité...

Des voix: D'accord.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne manque jamais d'apprécier les gestes de ce genre mais ils ont toujours pour résultat de rendre, dès ce moment, toute critique sérieuse impossible.

J'ai l'impression qu'il s'est passé quelque chose au sujet de la Commission du blé. On dirait que les ministres du gouvernement se défilent et ne l'appuient pas. Ils se montrent évasifs et se contentent de bonnes paroles. C'est le problème tout entier de la commercialisation du blé qui doit être revu, et cela sans délai.

L'autre jour, j'ai demandé au ministre d'État de Saskatoon-Humboldt si l'on envisageait la création d'une commission royale. Il a écarté la question en répondant: «Non, nous n'envisageons pas cela favorablement.» Or, il y a eu plus de commission royales sous le gouvernement Pearson et depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel qu'il n'y en eût jamais dans le même laps de temps. Le ministre a dit que nous avons des groupes d'experts, mais ce qu'il nous faut aujourd'hui c'est une commission royale qui enquête sur l'ensemble du problème des ventes et fasse retomber la responsabilité de la perte des marchés canadiens à l'étranger sur ceux qui la méritent.

Une des raisons pour lesquelles le gouvernement s'oppose à instituer une commission royale d'enquête qui devrait soumettre un rapport d'ici trois mois, c'est qu'il se rend compte que ce serait sa propre condamnation. En effet telle est l'attitude que démontraient nettement les propos attribués au premier ministre (M. Trudeau) «si vous vous attendez à ce que je vende du blé...»

J'ai parlé du problème des ventes. Imaginez un peu la réclame que fait au Canada l'article paru dans le *Wall Street Journal* intitulé «Le troc de céréales aide la Saskatchewan à pallier la surabondance de blé.» D'après cet article, la seule façon dont les marchands des Prairies peuvent subsister à l'heure actuelle c'est par le troc de blé. On y cite le cas d'un marchand de meubles de Regina qui, il y a quelques mois, par suite de la grave pénurie de numéraire ne parvenait pas à vendre sa marchandise. Ayant appris à connaître les ficelles, il troque désormais du mobilier contre du blé. Cela se passe dans toute la province. Pendant ce temps le gouvernement se contente de sourire et de minauder.

Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas quelque chose? Les ministériels se sont rendus dans l'Ouest et, à leur départ, les cultivateurs espéraient qu'on allait prendre des mesures. Lorsque le premier ministre est rentré à Ottawa ses propos ont été nets et précis, «Vous attendez-vous à ce que je vende du blé?» On ne saurait décrire la gravité de la situation dans les Prairies où les gens connaissent à l'heure actuelle une crainte et une frustration inégalées. Lorsqu'ils envisagent l'avenir ils se demandent ce qui les attend; or ils ont droit à s'attendre à des mesures.

Qui est responsable de cet état de choses? Est-ce la Commission du blé? Le Conseil de recherches en économie agricole du Canada a critiqué la Commission canadienne du blé d'avoir, paraît-il, manqué de hardiesse dans la lutte pour les marchés mondiaux de céréales. Il a insisté sur la grave situation créée par la Commission canadienne du blé, sauf erreur, impuissante à échapper aux tentacules qui la retiennent depuis deux ou trois ans et à se mettre à vendre du blé.

Et des personnes ou organismes à l'extérieur du Canada peuvent-ils vendre notre blé? Pourquoi y a-t-il seulement des organismes de tous les autres pays à s'efforcer d'obtenir des commandes de blé? Ces négociants internationaux sont cinq ou six. Donnons à l'industrie privée le moyen de trouver des marchés. D'autre nations comptent sur ces sociétés dans divers autres pays. Il est temps qu'au Canada nous fassions de même.

Je terminerai par un simple résumé des initiatives à prendre, que j'ai soumises à la Chambre. D'abord, il nous faut des politiques agressives de vente au lieu des réponses évasives qu'on nous donne à la Chambre pour justifier l'inaction. En second lieu, un paiement à l'acre de $2, ce à quoi les producteurs de blé sont en droit de s'attendre dans les circonstances présentes. Troisièmement, la mise en œuvre d'un système d'entreposage à la ferme, comportant un amortissement accéléré des bâtiments agricoles polyvalents, en plus de l'amortissement déjà existant. En outre, nous devrions, en accord avec les provinces, fournir aux exploitants agricoles un cadre et des principes directeurs leur permettant de connaître l'orientation en cours dans ce secteur de l'économie et de tirer le meilleur profit possible des terres, des ressources de leurs exploitations et de leur travail. Cinquièmement, le gouvernement devrait améliorer le réseau routier et les installations portuaires—avoir recours à Fort Churchill, et prolonger la saison de navigation dans ce port. Grâce aux techniques modernes, ce port pourrait être utilisé au moins de six à huit semaines de plus durant chaque saison. Que le gouvernement fasse le nécessaire. Pour les agriculteurs de l'Ouest, cela représenterait une économie. Cela signifierait aussi que nous nous servons des installations dont nous disposons là-bas, des installations qui ne sont pratiquement pas utilisées à l'heure actuelle. Vingt millions de boisseaux environ sont loin de faire le compte.

• (4.20 p.m.)

A mon avis, l'heure est venue de fixer à $2.95 le boisseau le prix du blé que la Commission du blé vend, au Canada même, pour la consommation humaine. Je me souviens que, lorsque l'honorable député de Medicine Hat était membre du Crédit social, il préconisait la même chose. Il voulait un régime de deux prix et préconisait un prix convenable pour le blé consommé au Canada.

Enfin, le gouvernement actuel devrait s'engager à consacrer pendant quatre ans plus de 100 millions à des programmes d'assistance, de développement et de redressement de l'économie agricole des Prairies. Certains demandent davantage. A mon avis, employée judicieusement, une telle somme rajeunirait l'agriculture de l'Ouest. Je dis au gouvernement: si vous n'agissez pas, vous rencontrerez dans l'Ouest, chez des gens consciencieux et respectueux de la loi, un revirement d'opinion d'une ampleur telle que je n'ose en parler; vous attiserez l'ardeur de ce groupe qui, à l'heure actuelle, préconise la sécession dans l'Ouest canadien. C'est de plus en plus un sujet de discussion. Il faut y faire face et, pour cela, il faut que le gouvernement supprime les entraves qui empêchent certains de ses membres, tout estimables et si prêts à l'action qu'ils soient, de faire ce que, dans leur for intérieur, ils jugent nécessaire.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, dans ma contribution à ce débat j'aimerais réfuter les accusations portées par ceux qui y ont participé jusqu'à maintenant. En outre, je voudrais faire un exposé de la situation actuelle de l'agriculture canadienne et certaines comparaisons que m'inspirent la motion et l'amendement à l'étude.

Qui plus est, le député de Kent-Essex (M. Danforth) et celui de Prince Albert (M. Diefenbaker) m'ont invité à faire certaines comparaisons entre ces cinq dernières années et les cinq précédentes. Ces deux députés n'ont cessé de répéter que le gouvernement actuel est au pouvoir depuis cinq ans pour ensuite déprécier les résultats de ce mandat. Peut-être vaudrait-il mieux que je fasse les comparaisons suggérées par eux en insistant sur les périodes précises dont ils ont parlé.

Mais j'aimerais d'abord dire un mot de la déclaration que j'ai faite à l'appel des motions et que, comme d'habitude, les vis-à-vis ont interprétée tout de travers. Ils auraient peut-être avantage à lire plus attentivement certaines de mes observations. Évidemment, ils ne l'ont pas fait. Le député de Prince Albert vient de proposer l'établissement de programmes de réadaptation des fermes et l'affectation à ces programmes de crédits fédéraux. S'il lisait ma déclaration...

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Oh, j'ai bien lu ce document vide de sens. On n'y trouve aucun chiffre.

L'hon. M. Olson: Les programmes de réadaptation des fermes occupent la première place dans le plan d'exécution...

Le très hon. M. Diefenbaker: Dans le plan!

L'hon. M. Olson: ...avec la rapide expansion du programme du Service canadien des exploitations agricoles (CANFARM). Le très honorable représentant sait fort bien qu'une déclaration faite à l'appel des motions ne peut entrer très profondément dans les détails, mais j'ai dit bien des fois que nous allions demander au Parlement l'autorisation d'instituer un programme qui permettrait aux petits cultivateurs de soustraire dignement certaines ressources de l'agriculture, y compris des ressources humaines.

Une voix: Un service d'enterrement!

L'hon. M. Olson: On a encore déformé ce que j'ai dit en soutenant que les fonds destinés à l'agriculture sont sensiblement réduits.

M. Danforth: C'est vrai.

L'hon. M. Olson: L'honorable député dit que c'est vrai, ce qui prouve encore qu'il n'a pas pu lire et comprendre la déclaration. J'espère que lorsqu'il prendra connaissance du livre bleu en février, l'honorable député fera ce qu'il a fait dans le passé, c'est-à-dire qu'il s'excusera de m'avoir mal compris et mal interprété.

Ce que j'ai dit, c'est qu'il faudrait certains changements en matière de personnel. Il faudra du personnel supplémentaire pour des services, tels que l'inspection de la viande à différents ports du Canada, un service d'utilité publique.

Le très hon. M. Diefenbaker: Sur quoi porteront les réductions?

L'hon. M. Olson: Toutes les réductions ont été indiquées en détail dans la déclaration. Le très honorable député, quand il était premier ministre, ne procédait jamais ainsi; c'était toujours le gouvernement par surprise. Comme je l'ai dit, nous avons choisi de faire connaître ces changements au programme bien à l'avance afin que les députés et les intéressés aient l'occasion de faire des représentations et d'exprimer leur point de vue

quant à la meilleure manière de procéder aux rajustements. C'est nécessaire si on ne veut pas que les positions se durcissent et que la situation évolue si vite qu'on ne puisse la changer. Une autre solution serait d'annoncer que ces changements entreraient en vigueur à une certaine date...

Le très hon. M. Diefenbaker: Quand ceci entrera-t-il en vigueur?

L'hon. M. Olson: En grande partie au cours de la nouvelle année 1970-1971.

Je voudrais maintenant parler de certaines questions soulevées par les députés d'en face. Comme les vis-à-vis s'en préoccupent au plus haut point, je vais y consacrer un peu de temps.

• (4.30 p.m.)

Le député de Kent-Essex (M. Danforth) a laissé entendre maintes fois que depuis l'avènement du gouvernement actuel en 1963, des choses terribles se passent. Après la déclaration du motionnaire, il convient, me semble-t-il, d'établir des comparaisons entre des périodes de cinq ans, immédiatement avant et immédiatement après 1963.

Les recettes moyennes en espèces provenant de la vente du blé de 1958 à 1962 se sont élevées à $464,378,000, et de 1964 à 1968, à $715,255,000. Il y a donc eu augmentation de 54 p. 100. Les recettes moyennes en espèces provenant de la vente de l'avoine, de 1958 à 1962, ont atteint $26,334,000, et de 1964 à 1968, $30,226,000. L'augmentation a donc été de 14.8 p. 100. Les chiffres correspondants pour l'orge furent respectivement de $70,595,000 et de $84,570,000, une hausse moyenne de 19.8 p. 100.

M. Danforth: Et que dites-vous du revenu net?

L'hon. M. Olson: Le député veut maintenant que je parle d'autre chose, et pourtant il y a quelques instants, c'est lui qui faisait des comparaisons. Comme il n'a pas eu le temps de se documenter, je vais peut-être pouvoir l'aider. Le revenu moyen provenant de la vente du seigle entre 1958 et 1962 s'est établi à $5,663,000 et est passé à $9,305,000 pendant la période 1964-1968, soit une augmentation de 64.3 p. 100.

Certains députés d'en face ont aussi mentionné la graine de colza. Je voudrais consigner au compte rendu le revenu moyen en espèces provenant de la vente de la graine de colza au cours de ces périodes.

M. Yewchuk: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député d'Athabasca demande la parole pour un rappel au Règlement.

L'hon. M. Olson: Il ferait aussi bien de s'asseoir, monsieur l'Orateur, car je sais ce qu'il va dire. Chaque fois que je me lève à la Chambre, le député me pose des questions.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser?

M. Yewchuk: Je voudrais poser une question au ministre, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Olson: Je n'en ai pas le temps, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Puis-je maintenant reporter les députés à l'article 12(3) du Règlement qui s'énonce ainsi:

Lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout membre de la Chambre de passer entre ce député et le fauteuil ou de l'interrompre, sauf pour soulever une question d'ordre.

Je demanderais aux députés de s'en tenir à ce Règlement.

L'hon. M. Olson: La même chose se produit chaque fois que je parle sur l'agriculture, monsieur l'Orateur. Les vis-à-vis se plaignent beaucoup mais ils n'ont pas pris la peine de se renseigner. Dès qu'un député de ce côté-ci leur présente des faits, ils s'écartent du sujet. C'est une vieille tactique que je connais très bien. A vrai dire j'avais coutume de m'y adonner moi-même.

Les députés de l'autre côté se sont également plaint des ventes de graine de colza, mais je les inviterais à examiner les faits. Le revenu moyen en espèces en provenance de la vente de graine de colza durant les années 1958-1962 a atteint $11,180,000. La moyenne pour la période de 1964-1968 s'est élevée à $35,632,000, une augmentation de 218.7 p. 100.

Je n'ai pas le loisir de verser tous les chiffres au dossier, même si je le devrais. Je me contenterai d'une mention rapide des augmentations relatives.

M. Yewchuk: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député d'Athabasca invoque le Règlement.

M. Yewchuk: J'estime que le ministre tente délibérément d'égarer la Chambre et le pays en refusant de mentionner le revenu net des

agriculteurs pour les mêmes années auxquelles il fait allusion.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, j'ai une note à ce sujet et j'y arrive. L'honorable député aura l'occasion d'en traiter plus tard au cours du débat, à condition bien entendu qu'il s'y soit préparé. J'espère que quelqu'un de ce côté-ci le comprendra et corrigera ses chiffres erronés.

Entre les deux groupes d'années que j'ai mentionnés, la valeur au comptant moyenne du soya a augmenté de 54.7 p. 100, celle du maïs de 139.2 p. 100, celle des pommes de terre de 38.8 p. 100 et celle des fruits de 48.8 p. 100. Ces chiffres ne représentent pas le tonnage mais la valeur au comptant que les fermiers ont reçue pour la vente de ces produits.

Voici d'autres données qui pourraient intéresser les honorables députés. Entre les deux périodes mentionnées plus haut, l'augmentation des valeurs au comptant que les fermiers ont reçues pour la vente de bétail et de veau a été de 46.2 p. 100. Les revenus pour les ventes de porc ont augmenté de 24.9 p. 100, de 20.1 p. 100 pour les produits laitiers et de 46.3 p. 100 pour les volailles.

Je passe maintenant à une autre question que certains députés n'ont pas étudiée aussi bien qu'il l'auraient dû, les paiements d'appoint de l'administration fédérale. La moyenne annuelle des paiements d'appoint s'est élevée à $2,692,000 de 1958 à 1962, contre $6,421,000 de 1964 à 1968, soit une hausse de 138.5 p. 100. En outre, il y a eu naturellement le programme d'aide à l'industrie laitière, programme qui n'existait pas lorsque les actuels députés de l'opposition étaient au pouvoir. Toute personne impartiale qui examine les faits reconnaîtra, je pense, que la comparaison entre les années avant et après 1963 détruit les arguments avancés. Je ne dis pas que tout va bien dans tous les secteurs de l'agriculture.

M. Danforth: Vous avez dit que les cultivateurs n'avaient jamais été aussi prospères.

L'hon. M. Olson: Non, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. De temps à autre les députés de l'opposition ont essayé de me prêter de telles paroles, mais sans succès.

M. Danforth: C'est ce que vous dites en ce moment.

L'hon. M. Olson: Pas du tout. Je dis que les agriculteurs retirent plus de liquide de la vente de leurs produits et le député le sait fort bien.

[M. Yewchuk.]

Permettez-moi de répéter la motion qui a été proposée:

Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement a manqué à son devoir envers le cultivateur canadien en négligeant d'instituer et de promouvoir la commercialisation et la distribution de denrées et de produits agricoles et l'adoption de politiques internationales efficaces concernant les accords sur les produits agricoles.

Les exportations totales et les exportations de produits agricoles du Canada, par catégorie principale, sont les suivantes,—j'utilise de nouveau l'année 1963 comme pivot,—de 1958 à 1962, les exportations totales ont atteint en moyenne 5.4 milliards de dollars; de 1964 à 1968, elles sont passées, en moyenne, à 10.2 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 89 p. 100 pour l'exportation de l'ensemble de nos marchandises.

Pour ce qui est des exportations de produits agricoles, elles ont été en moyenne de 1.052 milliard entre 1958 et 1962, tandis qu'entre 1964 et 1968, elles ont été de 1.607 milliard, ayant donc augmenté de 52 p. 100.

On ne saurait donc affirmer sérieusement qu'il n'y a pas eu d'augmentation marquante dans la valeur à l'exportation des produits agricoles canadiens.

• (4.40 p.m.)

Après avoir rétabli les faits, je voudrais faire certains commentaires sur quelques-unes des autres questions à l'étude et qui exigent une attention immédiate, car elles sont reliées à ces problèmes. Ainsi la commercialisation méthodique des produits agricoles. Dans le passé, il y a eu des tentatives multiples et sérieuses de particuliers réunis en groupes, en coopératives ou autrement, ainsi que des gouvernements au palier provincial et fédéral en vue d'une commercialisation méthodique des produits agricoles sur nos marchés intérieurs et étrangers. On a tenté de rationaliser production et consommation.

Je comprends une grande partie des difficultés suscitées par ces problèmes. La division des pouvoirs, aux termes de la constitution, en est une. Je ne pense pas néanmoins qu'il nous faille attendre, nous autres agriculteurs, pendant des mois ou des années, des ententes complétées entre les 11 gouvernements sur les changements constitutionnels pour établir une nouvelle division des pouvoirs qui nous permettrait de surmonter ces problèmes. Nous pouvons poursuivre nos négociations, qui sont plus actives que jamais paraît-il depuis dix-huit mois. En fait, j'ai rencontré à cinq reprises tous les ministres de l'Agriculture de chaque province, ou leurs représentants, pour

tenter d'aplanir les difficultés que nous posent ces problèmes constitutionnels.

Je dis cela car il ne sera pas suffisant d'essayer malgré tout, d'adopter des lois, des règlements et de créer une autorité administrative pertinente, fondés sur la division actuelle des pouvoirs si quelqu'un peut ensuite nous poursuivre en justice parce que le gouvernement fédéral a outrepassé ses pouvoirs. Cela a été tenté par le passé. Nous voulons agir de concert avec les provinces. Comme je l'ai souvent dit, la meilleure méthode est de demander à cette Chambre une loi habilitante, en vertu de laquelle nous créerions un conseil de commercialisation et, par la suite, des groupes de commercialisation, des agences, des commissions ou des offices, quel que soit le nom qu'on puisse leur donner. Nous pourrons alors les créer de telle façon qu'en vertu de cette législation des groupes spécialisés de producteurs puissent recevoir une délégation de pouvoir des deux niveaux de gouvernement. Il nous serait alors possible de circonvenir le problème constitutionnel et d'essayer de faire adopter des lois qui surpasseraient l'autorité dans ce domaine.

L'hon. M. Stanfield: Voilà une idée étonnamment nouvelle.

L'hon. M. Olson: Ce n'est pas très nouveau, comme le chef de l'opposition (M. Stanfield) l'a mentionné. Je voudrais lui signaler qu'à mon avis, cette fois, ça va marcher. Peut-être à cause du fédéralisme coopératif, sous sa forme la meilleure, qui n'avait pas réussi dans le passé. L'attitude antérieure du député a-t-elle été l'une des causes de cet échec? Je n'en sais rien. C'est ce que nous tentons de faire.

Proclamer l'échec du gouvernement me semble peu sérieux. Le gouvernement actuel a réussi bien mieux que tout autre gouvernement quand à des arrangements satisfaisants et méthodiques de mise en marché. Soit dit en passant, j'espère que les honorables vis-à-vis nous appuieront, lorsque nous demanderons à la Chambre l'autorisation d'accomplir ces choses, maintenant qu'ils ont formulé des plaintes à ce sujet dans leur motion.

Nous avons également apporté des modifications en vertu de la loi actuelle sur l'organisation du marché des produits agricoles. Cette loi prévoit une délégation de pouvoirs en faveur de 56 commissions et offices provinciaux, qui confère à ces organismes une certaine autorité sur les offices interprovinciaux de commerce et d'exportation, semblable à l'autorité qu'ils peuvent exercer sur les produits dans le cadre de la compétence qu'ils ont dans leur propre province.

En outre, nous avons fourni de l'aide en vertu de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, qui prévoit que le gouvernement garantit les paiements initiaux aux producteurs. Le gouvernement actuel s'en sert régulièrement pour aider les producteurs à améliorer leurs programmes de placement. Une entente a été conclue durant l'année courante de commercialisation, quant au haricot blanc de l'Ontario et à des produits comme les pommes, le sirop d'érable et un certain nombre d'autres denrées, lesquelles ont fait l'objet de garanties de la part du gouvernement en ce qui concerne les versements initiaux aux producteurs dans le cadre de la structure de la mise en marché.

En outre, nous avons récemment modifié la loi sur le crédit accordé aux syndicats agricoles, de sorte que les cultivateurs qui veulent faire les opérations en commun peuvent le faire. La mesure est nouvelle et je pense qu'elle a rendu service aux cultivateurs. Le temps me manque aujourd'hui pour donner les détails au sujet de groupes qui en ont bénéficié, mais il s'agit sans aucun doute d'améliorations.

Nous avons également établi un nouveau système d'évaluation des porcs abattus, il y a environ un an, en décembre plus exactement. Je voudrais m'élever contre une déclaration du député de Kent-Essex qui a dit que nous avions un remarquable congrès agricole. Je reconnais qu'il était remarquable. Il a dit quelques semaines plus tard que j'avais annoncé une baisse des primes pour le porc. C'est faux, car nous l'avons annoncé avant le 1er avril. En fait, nous l'avons annoncé quand le congrès a eu lieu ici. A mon avis, les députés devraient mieux préparer leurs dossiers car ils se fourvoient dans leurs arguments.

Nous avons annoncé à cette époque, et je le répète aujourd'hui, que suivant le nouveau régime de commercialisation, il existe sur le marché une prime à la production pour les porcs de haute qualité. C'est en effet ce qui se passe sous le nouveau système de classement des qualités de porc. Cette prime a été inaugurée il y a longtemps dans le but d'encourager les cultivateurs canadiens à produire des porcs de meilleure qualité. Elle fait partie maintenant du système de marché et c'est pourquoi j'y faisais allusion comme à l'un des programmes qui avaient atteint son but. Les porcs sont à présent à un prix très satisfaisant et nous espérons que cela continuera. Qu'ils restent à ce niveau très élevé, qu'ils baissent un peu ou même qu'ils augmentent par rapport à la demande, le fait n'en reste pas moins que la production d'une haute qualité de porc

continuera à être fortement stimulée de façon à ce que les cours montent suivant la quantité de graisse des bêtes.

Nous avons aussi annoncé que nous comptions présenter des modifications ou changements à la loi sur les grains du Canada. Encore une fois, je n'ai pas assez de temps pour entrer dans les détails, mais ces mesures sont destinées à aider les agriculteurs à assurer la commercialisation de leurs produits, à la fois sur le marché national et les marchés mondiaux. De plus, le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) ainsi que d'autres ont évoqué la nécessité de fournir un avis préalable quant aux cultures à pratiquer à un moment donné. Nous avons changé le format de la conférence sur les perspectives de l'agriculture, qui doit être tenue à Ottawa la semaine prochaine. Nous estimons qu'elle sera plus significative et plus utile aux producteurs. Le format et le contenu de la conférence de 1969 ont été révisés afin de fournir aux producteurs et aux exploitants agricoles de même qu'aux organismes directeurs, une information plus complète et plus opportune. Trois conférences ou réunions régionales ont été tenues avec les représentants officiels des gouvernements provinciaux, des organisations agricoles et les fonctionnaires itinérants, et ainsi de suite.

• (4.50 p.m.)

A vrai dire, 144 hauts fonctionnaires ont assisté à ces réunions. Comme les députés le savent la conférence doit se tenir les 24 et 25 novembre. Des séances d'études sur les perspectives de l'agriculture se tiendront ensuite dans les diverses provinces canadiennes. Le ministère de l'Agriculture participera à la plupart de ces rencontres en leur apportant sa contribution et en aidant le secteur agricole à rendre de meilleures décisions afin que la production des denrées se fasse en prévision du marché national et international. Nous tenons donc à être utiles et nous le serons encore bien davantage. Si un ministre de l'Agriculture ou n'importe quel ministre prédit un marché bien meilleur ou plus animé pour une denrée quelconque et qu'un trop grand nombre de cultivateurs suivent son conseil, des difficulés s'ensuivent naturellement.

L'hon. M. Stanfield: Vous ne leur dites donc rien.

L'hon. M. Olson: Il n'en est pas ainsi. Nous avons essayé de leur en dire plus que n'en a dit tout autre gouvernement jusqu'ici. En vérité, les renseignements que nous avons fournis par anticipation, non seulement aujourd'hui, quoique ceux d'aujourd'hui soient un exemple probant, sont beaucoup plus étendus que ceux qui furent donnés dans le passé, en particulier par le gouvernement du parti des vis-à-vis alors qu'il était au pouvoir, ce qui n'a pas duré longtemps, Dieu merci.

Enfin, nous accroissons substantiellement la Division de l'économique du ministère de l'Agriculture. C'est elle qui fait la majeure partie du travail de recherche pour la commercialisation. Cette donnée se trouvait dans la déclaration, mais peut-être n'était-elle pas suffisamment claire pour les députés. Cette division sera réorganisée et agrandie non seulement pour la recherche dans le domaine des marchés, mais aussi pour qu'elle puisse aider davantage les agriculteurs à prendre des décisions administratives fondées sur des renseignements plus étendus.

Il y aurait bien des choses à dire aux députés et aux citoyens sur les besoins particuliers de l'économie du blé et d'autres céréales. Je ne l'ai pas fait dans les quelques minutes dont je disposais, car le député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang) en parlera tantôt. L'amendement du député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) dit:

> ... et en ne prenant pas les mesures nécessaires pour permettre au cultivateur canadien de toucher le revenu en espèces supplémentaire dont il a un besoin urgent.

Peut-être que c'est vrai. Peut-être que cet amendement contient une part de vérité. Je ne le nie pas. Mais si l'on considère certaines régions de l'Ouest, et même d'ailleurs, je peux dire que, nonobstant le manque de fonds, jamais aucun gouvernement canadien n'a fourni de subventions qui se rapprochent même de près des sommes que le gouvernement actuel a affectées au secteur du blé.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Olson: Je ne connais pas le chiffre exact car il change constamment d'un jour à l'autre, mais les avances en espèces depuis le 1er août dépassent largement 200 millions de dollars. Ces montants ne portent pas d'intérêts car ils ne constituent pas des prêts.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai le regret d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré.

L'hon. M. Stanfield: Continuez.

Des voix: Continuez.

M. Gleave: Je demande la parole pour un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis sûr que le ministre ne veut pas induire la Chambre en erreur.

L'hon. M. Stanfield: C'est certainement ce qu'il veut faire.

M. Gleave: Ces avances sont des paiements que doivent rembourser les agriculteurs s'ils font des livraisons de céréales. Le ministre est-il d'accord?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le ministre sait tout autant, et peut-être un peu plus que le député, comment ces avances en espèces sont versées. En réalité, l'amendement du député contient les mots «pour permettre au cultivateur canadien de toucher le revenu en espèces supplémentaires dont il a un besoin urgent». Je signale que plus d'argent comptant a été affecté ces cinq derniers mois à l'économie des céréales, surtout du blé, que jamais auparavant par quelque gouvernement que ce soit. C'est également vrai que ces avances en espèces ne portent aucun intérêt.

M. Muir (Lisgar): Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, le ministre peut savoir ce dont il parle, mais ce qu'il fait présentement, c'est d'embrouiller et de décevoir le public.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre.

L'hon. M. Olson: Seuls les gens qui veulent déformer notre programme sont embrouillés ou déçus par mes paroles.

Il y a beaucoup d'autres questions que nous n'avons pas abordées. Les récoltes nous créent des problèmes dans certaines parties de l'Ouest. Vendredi dernier, j'ai annoncé un programme qui, nous l'espérons, améliorera la situation. A mon avis, la plupart des gens conviennent que les fermiers canadiens sont actuellement coincés dans l'étau coûts-prix. Mais les députés ont tort de dire que le gouvernement actuel n'a pas réussi à établir des programmes pour y remédier. Nous pourrions examiner ce que le gouvernement a fait au cours des douze derniers mois, les avances en espèces, par exemple, mais je n'ai pas le temps de m'y attarder. L'hiver dernier, nous avons aidé plusieurs groupes qui vendent des produits de base. Cet automne, le gouvernement a adopté des mesures qu'on a vues d'un bon œil, même si elles n'ont pas réglé tous les problèmes. Le gouvernement actuel a fait plus que tout autre que je connaisse.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord, au début de mes remarques sur la motion de censure présentée par le parti conservateur progressiste non seulement blâmer le gouvernement de ne pas avoir pris les dispositions nécessaires pour assurer aux cultivateurs leur juste part du revenu national, mais également faire des suggestions visant à l'édification d'une société vraiment juste pour toutes les classes sociales et pour toutes les catégories de travailleurs, y compris les cultivateurs.

Il est décevant de constater que, d'année en année, la part de profit que touche le cultivateur continue à diminuer.

L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) a cité des chiffres éloquents et, à mon sens, il a fait preuve d'honnêteté en réfutant l'accusation voulant que le gouvernement n'avait pas pris les mesures nécessaires pour résoudre ce problème. Personne ne conteste que des efforts ont été faits, mais ces efforts n'ont pas réussi à faire bénéficier davantage la classe agricole du fruit de son travail, de ses tentatives de participer à l'activité canadienne, en produisant les denrées nécessaires à l'alimentation de la population.

Je voudrais citer l'exemple qui préoccupe les ménagères et les producteurs de bœuf. La fermeté du prix du bœuf au détail en vigueur depuis au moins trois mois nous rappelle la montée graduelle des frais de vente des denrées alimentaires. Dans ces frais de vente, il faut établir la différence entre le prix au consommateur et celui que touche le cultivateur.

Tout le monde sait qu'un bouvillon de 1,000 livres ne peut fournir 1,000 livres de «steak» de choix. La proportion des morceaux de premier choix est d'environ 125 livres ou de 10 p. 100 du poids total de l'animal. Mais personne ne comprend que le prix de détail d'un très bon rôti de bœuf soit maintenu au supermarché au niveau de juin dernier, soit $1.59 la livre, alors que de la mi-juin au début d'octobre, le prix des bouvillons au parc à bestiaux a baissé d'environ $10 les 100 livres.

Les intermédiaires et, en particulier, les détaillants, ont pour leur dire: Aucun de nos clients n'est tenu d'acheter du bœuf à $1.59 la livre; il y a toute une gamme de coupes moins coûteuses parmi lesquelles il est à même de choisir. Ce à quoi l'on pourrait répliquer qu'aucun client n'est tenu non plus de croire qu'une épicerie a raison de maintenir son prix du bœuf quand le prix d'un bouvillon baisse de $10, du moins au parc à bestiaux.

Pourtant, tout ce monde du circuit commercial: vendeur à commission, exploitant d'abattoir, grossiste, détaillant, bref, tous rejettent cette responsabilité.

Le fait est évident: les hausses sont rapides et fréquentes à l'épicerie lorsque les prix à la ferme s'améliorent un tant soit peu. Par contre, les baisses sont lentes et rares au palier du détail, lorsque les prix baissent à la

ferme. Le phénomène ne s'applique pas seulement au bœuf. Il englobe tous les aliments et s'accentue avec le passage des ans.

Il est normal et logique que des transformateurs et agents de banque, les intermédiaires, en un mot, reçoivent plus aujourd'hui qu'hier, car leurs dépenses sont augmentées, les salaires sont plus élevés, les emballages, perfectionnés, la transformation, plus poussée, les aliments «précuisinés», etc. Ils ont toutefois pris les moyens voulus pour accroître leurs bénéfices en augmentant leurs prix à la consommation. Au fait, toute augmentation des prix au détail est absorbée par les intermédiaires. Aucune n'atteint l'agriculteur. Pourtant, Dieu sait si les frais de production ont augmenté.

Les taux d'intérêt sont aussi plus élevés. On se souviendra qu'au cours de la dernière session, la Chambre a été saisie de bills visant à modifier les taux d'intérêt des prêts agricoles. On en a supprimé le plafond afin de permettre aux institutions financières de prêter leur argent à des taux d'intérêt plus élevés.

Or, cette augmentation des taux d'intérêt a contribué à hausser le coût de production des cultivateurs et, comme ils ne peuvent compenser cette majoration du coût de production lorsqu'ils vendent leurs produits sur le marché, il s'ensuit inévitablement une diminution de revenu. C'est ce dont nous nous plaignons présentement, et c'est pour cette raison que nous souhaiterions l'adoption de mesures supplémentaires, en plus de celles qui ont déjà été mises en œuvre, afin d'assurer aux cultivateurs la possibilité non seulement de survivre momentanément, mais de pouvoir vivre raisonnablement.

Lorsqu'on a demandé au ministre pourquoi on augmentait les taux d'intérêt, il a répondu que les institutions financières ne voulaient plus prêter à des taux de 5 ou 6 p. 100, ne pouvant pas réaliser de bénéfices. Je me souviens d'avoir dit à l'honorable ministre de l'Agriculture que le gouvernement était beaucoup plus empressé de répondre aux demandes de la haute finance, d'augmenter les taux d'intérêt, sous prétexte que ses profits étaient insuffisants, qu'il ne se hâtait de répondre à la classe agricole qui réclamait pour les mêmes raisons que les prix soient augmentés de façon à lui assurer un meilleur revenu.

Quant à nous, cultivateurs, nous sommes dans une situation différente. On ne peut entreposer indéfiniment la production agricole. Il faut bien la mettre sur le marché, que cela paie ou non, et encourir des pertes au fur et à mesure qu'elles surviennent.

Le prix des machines agricoles est aussi plus élevé. Le coût des moulées l'est aussi, cette année surtout, parce que la subvention relative au transport des grains de provende de l'Ouest à l'Est a été réduite de $1 la tonne. Le ministre ne l'a pas dit tout à l'heure. Il n'en avait pas le temps. A tout événement, il s'agit d'une des causes qui contribuent à augmenter le coût de production. Je demande à l'honorable ministre de l'Agriculture s'il est possible de revenir sur cette décision, afin de faciliter davantage le transport des grains de provende, que les cultivateurs de l'Ouest seraient bien heureux de vendre aux agriculteurs de l'Est, mais à des prix qui permettraient à ces derniers de produire de la viande, des œufs, etc., à des conditions avantageuses tout en réalisant des profits. Cette réduction entraînera nécessairement des effets désastreux pour l'économie canadienne.

De 1949 à 1967—je sais qu'il est toujours ennuyeux d'entendre des statistiques, mais c'est grâce à elles qu'on peut établir des comparaisons justes—le volume d'aliments mis sur le marché a augmenté de 74 p. 100, mais, quantité pour quantité, les frais de mise en marché se sont accrus de 137 p. 100, selon un document du gouvernement fédéral. En 1949, les consommateurs canadiens achetaient des aliments dont la valeur totale était de 2,064 millions de dollars. De cette somme, 1,243 millions, ou 60 p. 100, retournaient aux cultivateurs. La part de l'intermédiaire était de 821 millions, ou de 40 p. 100. Or, en 1967, la valeur au détail des aliments vendus au Canada dépassait 5.9 milliards, dont 2.5 milliards, soit environ 43 p. 100, retournaient aux cultivateurs et près de 3.4 milliards, soit 57 p. 100, revenaient aux intermédiaires.

Il s'agit d'une des causes qui peut expliquer pourquoi la situation des travailleurs agricoles se détériore d'année en année. En effet, la diminution continuelle de la part qui doit nécessairement revenir aux cultivateurs ou aux producteurs le démontre amplement.

Enfin, je blâme le gouvernement de ne rien faire pour améliorer le sort du producteur agricole, afin qu'il ait sa juste récompense. Je ne dis pas qu'il ne fait absolument rien, car cela serait faux, mais je dis qu'il faut lui assurer sa juste récompense pour son travail, en vue de lui garantir un revenu au moins égal à celui de ses concitoyens qui œuvrent dans d'autres secteurs de l'économie.

Dans le domaine de l'industrie laitière, la diminution des subventions et l'augmentation de la prime à l'exportation sur la production équivalente de 1968 constitue en soi une cause de détérioration de la situation économique. La nouvelle taxe de 52c. sur la production excédentaire du quota attribué par la Commission canadienne du lait pour l'année 1969, à cause des excédents de produits laitiers,

rend la situation des cultivateurs encore plus difficile, même s'ils doivent travailler davantage.

Les succédanés des produits laitiers importés de pays étrangers, comme le rapporte le Bureau fédéral de la statistique, sont aussi une cause de la détérioration de la situation financière des cultivateurs.

Au Congrès général des cultivateurs de l'Est, cette fameuse question des succédanés des produits laitiers a été étudiée.

On peut lire, dans *La Terre de Chez nous*, ce qui suit, et je cite:

L'invasion des produits succédanés qui menacent la santé des consommateurs aussi bien que l'avenir des cultivateurs ...

Donc, les consommateurs et les producteurs-consommateurs sont en cause.

... n'a pas laissé les congressistes indifférents et ils ont adopté à l'unanimité une résolution demandant aux gouvernements responsables de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire appliquer la loi et les règlements visant les produits succédanés. On demande notamment qu'avant d'introdure tout nouveau produit succédanés sur le marché, des vérifications soient effectuées pour déterminer ses effets sur la santé des consommateurs et que les résultats de ces vérifications soient largement diffusés dans le public.

Nous requérons donc la collaboration du public consommateur, afin qu'il sache bien ce qu'il achète, pour être à même d'établir une comparaison entre ce qu'il achète et les produits laitiers fabriqués au Canada.

Afin d'aider le gouvernement à solutionner les problèmes, plusieurs organismes agricoles et autres ont formulé des suggestions très valables.

Encore une fois, je voudrais inviter l'honorable ministre de l'Agriculture à faire en sorte que le comité permanent de l'agriculture puisse étudier, le plus rapidement possible, tous les mémoires qui ont été présentés, afin de juger de la valeur des suggestions proposées, notamment par l'UCC et par la Coopérative fédérée du Québec qui, dans des mémoires sérieux et bien préparés, suggèrent une solution au problème des surplus de lait. En effet, ces organismes demandent qu'on en fasse une distribution dans les écoles. Cette suggestion pourrait être étudiée. Il me semble qu'elle est censée. Aux États-Unis, cette politique est en vigueur et je ne sache pas qu'il y ait du gaspillage. Quelles en sont les modalités? Je n'en sais rien, mais, à tout événement, j'inviterais l'honorable ministre de l'Agriculture et les fonctionnaires de son ministère à faire un examen de cette politique, afin de déterminer si elle ne pourrait pas s'appliquer au Canada.

Ne pourrait-on pas distribuer ces denrées dans les foyers et dans les institutions de charité, dont le revenu est insuffisant? De plus, un très grand nombre de familles touche un revenu insuffisant. Je n'ai pas besoin de donner des statistiques, car je suis certain que la Chambre sait déjà que des études ont été faites et que dans la ville de Montréal, par exemple, il existe plus de 100,000 familles, dont le revenu est insuffisant, qui vivent dans une pauvreté excessive, selon le rapport de l'an dernier du Conseil économique du Canada.

Si l'on a des surplus, c'est parce qu'on ne peut pas atteindre le consommateur pour satisfaire tous ses besoins. Il existe un fossé entre le consommateur, qui a la possibilité d'acheter, des besoins à satisfaire, et le producteur qui a des produits à vendre.

Qu'on n'aille pas penser que je veux faire allusion au gouverneur de la Banque du Canada, qui touche déjà un traitement suffisant et n'est pas obligé de se priver, car il jouit d'un pouvoir d'achat qui lui permet de satisfaire ses besoins. Mais dans une famille où il y a 5, 8 ou 10 personnes à nourrir, avec un revenu trop modeste, il est bien compréhensible que tous les besoins ne peuvent pas être satisfaits, d'où la sous-consommation et la surproduction.

On pourrait également épiloguer longuement sur l'aide aux pays sous-développés. Tous les habitants du globe ont droit à un minimum de bien-être et leur premier droit, bien sûr, est d'être nourris convenablement.

Au cours d'une conférence des parlementaires du Commonwealth tenue à Nassau l'automne dernier et à laquelle j'ai eu l'occasion d'assister à titre de député et de représentant du Parlement canadien, 30 pays étaient représentés. Pendant huit jours, j'ai entendu les représentants de ces pays exposer les difficultés, pour leur pays, de produire les denrées nécessaires à la subsistance de leur population et demander aux pays plus favorisés de leur fournir les premières nécessités de la vie, afin de mieux se développer et d'améliorer ainsi leur sort.

• (5.10 p.m.)

On disposait d'un document de travail intitulé «L'aide—son efficacité».

Ce document était très bien préparé et l'on a consacré plusieurs séances d'études en vue de déterminer si l'aide du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France aux pays sous-développés était efficace. Nous avons malheureusement découvert que dans trop de cas, l'aide apportée n'était pas suffisamment coordonnée pour être efficace.

J'ai été frappé à la lecture d'une lettre publiée dans le journal *La Terre de Chez Nous* et coiffée du titre—«Qu'en pensent ces gens?»

En voici quelques extraits:

J'ai ici la traduction d'un article paru dans le «Time» du 3 octobre, à la page 32. J'aimerais le faire paraître dans votre journal.

Il y a dans le monde 3.5 milliards de personnes qui se couchent sans avoir mangé ou pratiquement pas.

C'est incroyable, car même s'il ne s'agissait que de la moitié de ce nombre, il serait encore trop élevé car, au fait, n'y a-t-il pas dans le monde assez de nourriture pour sustenter tous les hommes?

Je continue la citation:

Dans une enquête faite par l'Organisation des Nations Unies, on fait voir que dans dix ans le monde ne pourra plus se nourrir de lui-même en raison de la disproportion entre l'accroissement de la population et de la nourriture fabriquée par certains peuples.

Je crois qu'à un certain moment, le président Johnson disait à peu près la même chose, en faisant remarquer que les augmentations récentes de notre rendement agricole nous donneraient tout au plus le temps de respirer avant l'explosion de la population.

Et je poursuis la citation:

Il est dit qu'en Amérique latine on ne produit que 25 p. 100 de la nourriture nécessaire à cause des mauvaises récoltes, notamment l'an dernier, quand la production a baissé de 2 p. 100. Les contrées les plus développées de l'Afrique n'ont produit que 2 p. 100 de la nourriture qui leur est nécessaire. Dans une bonne partie du continent asiatique on a de la nourriture pour 5 p. 100 de la population et on la produit par des méthodes archaïques. C'est seulement la deuxième année qu'on y pratique la culture en ligne. Les pays les plus évolués sont la Malaisie, avec 11 p. 100, et la Thaïlande avec 8 p. 100.

Que pensent ces gens qui entendent dire qu'au Canada, aux États-Unis, en Australie, en Europe de l'Ouest, il y a des greniers pleins à craquer et qu'on laisse pourrir le blé dans les champs?

Si nous tenons à nous considérer comme une nation civilisée, si nous avons le bonheur de vivre dans un pays riche, nous devrions, à la lecture d'une telle lettre, réfléchir sincèrement sur la possibilité de faire davantage en vue d'aider ces gens, tout en leur offrant l'occasion de s'aider eux-mêmes, car il ne faut pas oublier que notre régime économique, celui dans lequel on vit chaque jour, sans s'en rendre compte, est capable de grandes choses.

On est en mesure de produire à cause de la science, du progrès, de la volonté et de l'intelligence de chacun. On est même capable de faire davantage. Dans le domaine de la production, nous sommes extraordinairement efficaces. Nous sommes même obligés de freiner notre ardeur. Il existe 400,000 chômeurs qui ne donnent pas leur rendement, parce que notre régime est un peu déséquilibré en ce qui touche la distribution.

On veut distribuer les biens, au Canada et ailleurs, là où existent les besoins. C'est en ce qui touche la distribution que notre régime économique fait défaut. Si l'on n'y voit pas, je crains que bientôt d'autres viendront tenter d'y mettre de l'ordre, mais ce ne sera pas pas comme nous le souhaiterions.

[M. Lambert.]

Si l'on n'est pas en mesure de partager la richesse librement, dans la paix et d'une façon efficace, on devra nécessairement, un jour, la partager involontairement et ce sera dans le désordre, au prix de notre liberté que nous chérissons tant et non pas à l'avantage de nos familles ou à celui du Canada.

Il existe un obstacle à tout cela. Il réside dans le domaine financier. Il faut mettre de l'ordre là-dedans. On aura beau nous accuser de répéter souvent les mêmes choses, mais tant et aussi longtemps qu'un médecin traite un patient et que la maladie n'est pas disparue il doit nécessairement répéter les mêmes conseils et appliquer les mêmes médicaments.

A mon avis, dans le domaine de la finance, il existe suffisamment de gens intelligents au Canada capables d'apporter les réformes nécessaires, et je suis convaincu...

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable représentant, mais son temps de parole est expiré, à moins qu'il n'ait l'assentiment unanime de la Chambre pour continuer.

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je remercie mes collègues. A mon sens, leur générosité est surtout attribuable au fait que nous essayons sincèrement de contribuer au règlement de nos problèmes, tout en aidant à résoudre ceux des autres.

Certaines gens se vantent d'avoir fait des découvertes extraordinaires, à l'instar du Québec qui peut se réclamer d'avoir le premier conquis la lune, puisque c'est chez nous qu'a été fabriqué le train d'atterrissage de l'engin qui s'est posé sur la lune. Tout cela est tellement admirable que l'on a raison de s'en réjouir et d'en parler. Mais, pour être véritablement dans le vent, il faut l'être jusqu'à la fin. Réformons notre système monétaire désuet. Pourquoi? Parce qu'il y a quelques années—et je m'en souviens—chacun était occupé à produire. Les salaires permettait aux gens de vivre et d'acheter la production.

Je lisais cette semaine dans une revue américaine que si l'on mettait en pratique toute la science connue, 5 p. 100 seulement de la population ouvrière des États-Unis serait requise pour produire toutes les choses nécessaires à sustenter la population américaine.

Je voudrais, en terminant mes remarques, proposer, en guise de solution, d'étudier sérieusement et le plus rapidement possible les suggestions faites en cette enceinte et d'adopter immédiatement la motion dont la Chambre est saisie, de même que l'amendement en vue d'augmenter le revenu des cultivateurs de façon qu'ils puissent continuer à

rendre service à leur pays. Ainsi, nous pourrons être réellement fiers de dire que nous avons atteint notre objectif, que notre production et notre distribution sont bien organisées et que les besoins de tous sont satisfaits, bref, que nous jouissons d'un régime économique efficace, qui répond aux aspirations de tous et de chacun, dans la paix et la liberté.

• (5.20 p.m.)

[*Traduction*]

L'hon. Robert L. Stanfield (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, en premier lieu, dire combien j'ai été déçu par l'attitude du ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Olson) que je ne peux que qualifier de désinvolte. Je l'ai déjà entendu et j'ai lu des discours faits par lui hors de la Chambre. J'y ai cherché quelque programme constructif pour l'agriculture et n'en ai pas trouvé. Comme la situation est grave, cette désinvolture semble tout à fait déplacée.

L'hon. M. Olson: Il n'y a même pas un semblant de désinvolture.

L'hon. M. Stanfield: J'ai lu le discours qu'il a fait à Chatham le 7 novembre. J'y cherchais des éclaircissements et n'y ai trouvé que des lieux communs. En voici un passage:

Telle est donc la première directive. La politique et les programmes doivent se fonder sur une évaluation réaliste des progrès futurs de l'agriculture.

Voilà une déclaration assez profonde, monsieur l'Orateur.

Il y a un autre groupe dont nous devons tenir compte: les consommateurs.

C'est tout aussi profond.

L'hon. M. Olson: Pourquoi ne lisez-vous pas ce qu'il y a entre les deux phrases. C'est vraiment un bon discours.

L'hon. M. Stanfield: Si je lisais ce qu'il y a entre les deux phrases, j'endormirais la Chambre plus vite que d'habitude, monsieur l'Orateur.

Je crois aussi que la politique agricole doit être souple.

Une voix: Qu'avez-vous à dire?

L'hon. M. Stanfield: Je parlerai d'abondance dans un instant; vous, là-bas, feriez mieux de suivre le scénario.

Puis, nous en arrivons au dernier principe; j'ai cherché en vain les principes intermédiaires.

Cela nous amène au dernier principe que je veux mentionner. Il est évident, à mon avis, que notre politique agricole doit avoir deux orientations fondamentales: l'une pour les agriculteurs dont l'exploitation est rentable ou susceptible de le devenir et l'autre, à l'intention de ceux qui ne pourront jamais gagner leur vie uniquement par la vente de leurs produits.

Une voix: Les fermes communales.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à perdre mon temps à badiner avec le ministre. Il s'agit ici d'un problème sérieux et j'affirme honnêtement que ni dans ce discours ni aujourd'hui ai-je entendu ou vu quoi que ce soit qui puisse s'apparenter à une façon sérieuse d'aborder le problème des agriculteurs. Le ministre a consacré beaucoup de temps aujourd'hui à parler du passé, à comparer des périodes quadriennales, de 1958 à 1962, de 1963 à 1968 ou de 1964 à 1968, je ne me souviens plus au juste. Qu'on parle de la situation en 1965, 1966, 1967 et même 1968, cela n'a aucun intérêt pour moi ou le cultivateur; nous parlons de la situation en 1969 et de l'avenir.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: J'ai déjà entendu cette rengaine du ministre. Cela n'est pas très utile. Il semble se tourner vers le passé plutôt que vers l'avenir. Il parle des exportations de céréales il y a deux ou trois ans ou pour une période de 4 ans qui s'est terminée en 1968, alors que nous nous préoccupons tous de la conjoncture actuelle. Telle est la situation. Où sont ces deux programmes, l'un pour le petit cultivateur et l'autre pour le cultivateur prospère?

L'hon. M. Olson: Au *Feuilleton.*

L'hon. M. Stanfield: Au *Feuilleton,* monsieur l'Orateur. Le ministre dit qu'il présente un programme, mais il veut obtenir des instances de l'industrie et tenir diverses discussions. Je ne veux pas être désinvolte, monsieur l'Orateur, mais qu'a-t-il fait? Il a eu tout le temps pour tenir ces discussions. C'est un très faible argument pour excuser ce retard. Lorsque j'ai demandé s'il y avait du nouveau au sujet de la façon d'aborder ce problème, il a avoué que non mais qu'il en avait été question auparavant. Selon lui, cela n'a pas marché parce que j'ai rendu la chose impossible lorsque j'occupais mon poste antérieur. C'est la façon dont le ministre explique son inertie.

Une voix: La raison est évidente.

L'hon. M. Stanfield: Ceux qui interviennent sans cesse devraient au moins prendre part au débat.

Sérieusement, je dis au ministre qu'il n'a pas conçu de programme pour aucun de ces groupes de cultivateurs. Il est resté inactif devant le spectacle des cultivateurs écrasés par les marchés et par la pression des prix que le gouvernement n'a pas retenue.

Je ne dis pas que le ministre est indifférent, mais rien ne m'indique que le gouvernement dans son ensemble considère le problème de l'agriculture canadienne comme une question prioritaire; c'est tout le contraire, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Cette désinvolture que le ministre a affichée au début de cet après-midi, lorsqu'il a traité de la question, a été arborée également par le premier ministre (M. Trudeau). Tout ce verbiage au sujet des restrictions et des efforts déployés afin d'appliquer une politique efficace pour enrayer l'inflation sans accroître le nombre des chômeurs d'une manière inacceptable, c'est bien, mais le premier ministre (M. Trudeau) adopte une attitude cavalière et refuse de répondre sérieusement aux questions que nous lui adressons. En ce qui concerne les pronostics, à mon avis, le ministre et son ministère pourraient se rendre beaucoup plus utiles aux agriculteurs cette année. Le ministre dit: Ne donnons pas trop de renseignements au cultivateur de crainte qu'il produise trop.

• (5.30 p.m.)

L'hon. M. Olson: Je n'ai rien dit de semblable.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre ne veut pas informer l'agriculteur des occasions qui s'offrent parce qu'il produirait trop.

L'hon. M. Olson: J'ai dit que si nous ne voulions pas que les agriculteurs produisent trop...

L'hon. M. Stanfield: Le ministre a eu la parole. Il pourrait maintenant écouter. J'affirme que le gouvernement de notre pays devrait donner à l'agriculteur beaucoup plus de renseignements exacts qu'il ne l'a fait, par exemple, à l'égard des perspectives. Il faudrait, sur ce point, faire connaître beaucoup plus les intentions des agriculteurs. Il est inacceptable que le ministre déclare qu'en réalité les renseignements ne seront pas tellement utiles, de crainte que trop de fermiers en profitent et qu'ils produisent trop si le ministre voulait fournir aux agriculteurs les renseignements dont ils ont besoin, y compris ce qu'il a l'intention de faire, il leur rendrait un grand service. Je ne vois rien dans le programme dont le ministre a parlé qui puisse aider la petite exploitation agricole, quant aux grandes, je ne vois que des difficultés.

Voyons donc les mesures prises à l'égard du prétendu régime de dualité de prix adopté par le gouvernement. C'est une farce, bien sûr. Le pays est engagé dans un arrangement international sur les céréales qu'il ne peut exécuter. Je ne vois aucun indice d'une politique efficace et pratique pour encourager la diversification des cultures dans l'Ouest.

Le ministre a parlé du prix des bovins. Combien de personnes peuvent se permettre de passer à l'élevage des bestiaux dans les conditions actuelles du marché des capitaux? Quel programme le gouvernement propose-t-il aux fermiers pour rendre possible toute diversification ou toute nouvelle direction? Je n'ai pas entendu le ministre en mentionner une seule aujourd'hui. Je n'en ai vu aucune mention dans le discours qu'il a prononcé à Chatham.

Rien ne me laisse croire que le gouvernement songe à des mesures concrètes qui permettraient aux cultivateurs de sortir de certaines de leurs difficultés actuelles sur le plan de la diversification, dans la mesure où elle peut être utile. Je pense qu'il y a des possibilités à cet égard dans certaines limites. Rien n'indique, par exemple, que le gouvernement soit prêt à consentir les prêts voulus pour encourager cette diversification. Rien n'indique que le gouvernement soit prêt à effectuer des versements à l'acre de manière non seulement à combler les écarts de revenus mais aussi à permettre aux cultivateurs de diversifier leurs cultures.

Rien n'indique qu'on prendra des mesures pour mettre le grain à l'abri ni qu'on fera des avances sur les céréales commerciales afin d'encourager la diversification plutôt que le contraire.

Peut-être que le ministre d'État (M. Lang) aura quelque chose à dire là-dessus ce soir. J'espère que ce sera quelque chose de constructif, car je ne vois pas bien ce qui l'était dans la déclaration du ministre de l'Agriculture cet après-midi.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Je veux être sérieux à ce propos, car il s'agit d'un problème très grave, dont la solution n'est pas facile, je le reconnais, et qui ne se pose pas dans toutes les régions du pays, ni même dans tous les secteurs d'une même région, ce que je reconnais aussi. Le Parlement doit en faire une étude sérieuse.

L'inflation y contribue, de même que les mesures prises contre l'inflation. On n'a pas, que je sache, proposé de programmes pratiques de commercialisation, que ce soit pour les agriculteurs de l'Est ou de l'Ouest, qui leur permettraient de diversifier leur production dans la mesure où la chose est possible. Je n'ai rien vu de cela, monsieur l'Orateur. Depuis un an et demi, je siège dans cette

enceinte et je vois le ministre de l'Agriculture présenter des propositions portant, pour la plupart, sur des prêts. Leur unique résultat fut d'accroître le prix de l'argent pour les agriculteurs en cause. Il incombe au ministre responsable de fournir à la Chambre des explications sur la politique agricole et non pas de se contenter de comparer la situation de 1964 à 1968 avec ce qu'elle était à une autre époque.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que les ministres consacrent un temps considérable à parler des difficultés rencontrées dans la recherche d'une solution à ces problèmes. Les ministres se doivent toutefois, particulièrement en ce temps de graves difficultés pour l'agriculture, de venir ici, non pas pour arborer un air désinvolte, mais pour nous dire clairement comment ils comptent s'attaquer à ces problèmes, alors qu'ils sont déjà en place depuis cinq ans, ou depuis un an et demi dans le cas du ministre de l'Agriculture. Ils ne devraient pas prétexter qu'ils doivent entendre tous et chacun. De nombreuses instances ont été faites au long des années. Il est grand temps que le ministre de l'Agriculture nous dise quel est son programme à l'endroit des petits cultivateurs et des agriculteurs industriels.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: J'ai mentionné, monsieur l'Orateur, que les cultivateurs sont pris dans l'étau coût-prix à cause de l'inflation. Ces malheureux n'ont pas seulement à faire face à ce problème, mais, en outre, le gouvernement prend prétexte de la réduction des dépenses rendue nécessaire par la lutte contre l'inflation pour restreindre son programme. Les cultivateurs sont non seulement touchés directement par l'inflation, mais encore indirectement dans la mesure où les programmes qui le concernent sont amputés. Même si le ministre cherche à m'interrompre, je n'en démordrai pas: on réduit ces programmes. On est en train de réduire le taux de l'aide accordée au transport des grains de provende vers l'Est. Le ministre ne peut le nier. C'est ainsi notamment que l'agriculteur est non seulement placé directement dans l'étau coût-prix mais qu'il est en outre pris à la gorge à cause de ce programme d'austérité destiné à combattre l'inflation. En même temps, le ministre refuse de discuter du programme de restrictions imposé au pays. C'est lamentable. C'est inacceptable pour la Chambre et pour le pays.

La motion présentée a bien sa raison d'être. Je l'appuie sans réserve et j'espère que la Chambre l'appuiera aussi. J'espère qu'un ministre ou un porte-parole du gouvernement donnera aujourd'hui aux agriculteurs du pays quelque encouragement, et ce non pas avec force palabres, badineries et rappels du passé. Le gouvernement devrait dire qu'il est vraiment prêt à s'attaquer aux difficultés, et il devrait informer la Chambre de son programme. Je ne saurais blâmer trop énergiquement le ministre de l'Agriculture d'avoir négligé de le faire. J'espère que l'autre ministre, lorsqu'il participera au présent débat, non seulement parlera de sa responsabilité immédiate mais essaiera aussi d'effacer une partie du tort que le ministre de l'Agriculture a fait ici aujourd'hui. Dans les circonstances, j'espère que peu de cultivateurs apprendront ce que le ministre a dit aujourd'hui. Je demande à un ministériel de proposer un programme constructif qui soit une ébauche des projets en vue, afin que les cultivateurs canadiens, malgré la difficile situation où ils se trouvent, puissent espérer un plan sensé, intéressant et agréable.

• (5.40 p.m.)

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté cet après-midi, comme mes collègues, une série de discours sur la motion et l'amendement dont la Chambre est saisie. J'ai été heureux d'entendre enfin le chef de l'opposition (M. Stanfield) nous demander de faire face à la réalité et d'examiner les problèmes de l'agriculture.

Je dois avouer qu'aujourd'hui il ne parlait pas comme ses troupes; son ton n'était pas celui qu'ont employé parfois trop de politiciens, dans son parti et ailleurs. Récemment, beaucoup trop de gens parlaient de la situation agricole avec un optimisme sans réserve ou en prophètes d'un désastre inévitable et total. Parler de la situation avec un optimisme irréaliste, négliger les renseignements disponibles sur une évolution évidente, mal conseiller les cultivateurs quant à leur matériel, au remembrement de leur terre et ainsi de suite, était aussi nocif et aussi regettable que de dire aujourd'hui qu'il n'y a pas de solution et que le désastre est inévitable.

La vérité se situe entre ces deux extrêmes. La situation est effectivement grave; aux yeux de certains cultivateurs qui doivent y faire face, elle est accablante. Il importe que le gouvernement et tous ceux qui sont associés à l'industrie agricole l'envisagent de façon réaliste, orientent et encouragent les cultivateurs les plus touchés par ces difficultés. Le pessimisme dont a fait preuve le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) n'est guère utile. Il serait inutile aussi de prétendre qu'il n'existait pas de données concrètes démentant certaines déclarations optimistes. Je rappelle aux députés les mémoires prévisionnels de 1967 et de 1968.

Dans chaque cas, les spécialistes signalaient que la production des céréales continuerait à dépasser les ventes et que cela gonflerait les stocks. Certains trouvaient leur intérêt dans une attitude optimiste et leurs recommandations diverses ont pris le pas sur ces prévisions. Ce fait même a provoqué cet excédent si tangible, si accablant pour certains cultivateurs.

Les membres du gouvernement ne doutent pas de la place importante et avantageuse que le cultivateur et sa ferme peuvent occuper dans notre société actuelle. Nous sommes certains que les problèmes peuvent être abordés et résolus de façon réaliste.

J'ajoute que le gouvernement actuel soutient entièrement la Commission canadienne du blé. Nous n'aurons pas l'attitude ambiguë de certains députés de l'opposition qui déclarent appuyer la Commission du blé et ensuite tendent un doigt accusateur vers ce qui semble, d'après eux, l'influencer. Ces manœuvres conviennent peut-être à ceux qui visent à détruire la Commission du blé, mais non à ceux qui veulent la soutenir.

Il est certain que la situation des cultivateurs est grave. Le gouvernement l'admet, l'a admis depuis bien des mois. Nous avons officiellement reconnu l'existence des problèmes créés par les excédents, les bas prix et les coûts de revient élevés qui affectent la production des céréales et, plus particulièrement, du blé.

Je voudrais rappeler aux honorables députés la déclaration qu'ont faite en août mes collègues le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) au sujet de la situation des agriculteurs de l'Ouest quant aux liquidités, disant que le gouvernement maintiendrait le prix du blé sur le marché local au niveau fixé par l'Arrangement international sur les céréales—seul prix que nous puissions contrôler effectivement. Mes collègues disaient aussi que le gouvernement doit veiller constamment sur la situation des agriculteurs en argent comptant. Nous savions que le programme d'avances en argent comptant, s'il apportait une aide immédiate, ne serait pas une solution pour l'année entière. Je signale aux honorables députés le passage de la déclaration où il en est fait état. Je voudrais que vous connaissiez, monsieur l'Orateur, l'état de ces avances. D'après le dernier rapport dont je dispose, au 14 novembre le chiffre était de 227 millions de dollars, ou un peu plus, soit environ 2.5 millions de dollars de plus que la semaine précédente, dont le chiffre dépassait à son tour de 5 millions le niveau de la semaine d'avant, et de 8 millions celui de l'avant avant-dernière semaine. Ces chiffres indiquent la nature du mouvement d'espèces en vertu du régime des avances en espèces. Il importe de ne pas oublier que l'agriculteur fait face à des difficultés attribuables à plusieurs facteurs mondiaux, y compris le total de la production mondiale. Au cours des quatre dernières années, la production mondiale a dépassé les dix milliards de boisseaux par an; cela ne s'était jamais vu et, en fait, durant les quatre années précédentes, la production moyenne s'était établie à 8.6 milliards de boisseaux, ce qui représentait déjà un niveau fort élevé.

[L'hon. M. Lang.]

• (5.50 p.m.)

Il ne faut pas oublier que le commerce international du blé a fléchi l'an dernier, comparativement à l'année précédente, par suite de la production accrue de blé par les pays exportateurs, mais surtout par ceux qui auraient normalement acheté du blé des exportateurs.

Chose étonnante, le Canada a su conserver sa part du marché mondial du blé, malgré ces pressions. Il est vrai que nos ventes de blé, par exemple, sont passées, dans l'ensemble, de 335 millions à 305 millions de boisseaux. Par ailleurs, les États-Unis ont vu leurs exportations tomber de 760 millions à 543 millions de boisseaux; les exportations australiennes ont aussi connu une baisse, de 256 millions à 195 millions de boisseaux. Je ne prétends pas expliquer au moyen de ces chiffres les problèmes des fermiers, mais ces statistiques montrent bien l'ampleur de la tâche qui consiste à calculer les ventes éventuelles, liées comme elles sont à la conjoncture internationale.

Je répète les paroles du ministre de l'Agriculture, prises à la légère par le chef de l'opposition: nous devons faire de notre mieux pour établir les possibilités qu'offre le marché et tenir les fermiers au courant; nous devons envisager avec réalisme la question fondamentale de savoir combien de blé le pays devrait emmagasiner; nous devrions aussi examiner le résultat de nos mesures plutôt que de n'en pas tenir compte, comme on l'a fait trop souvent dans le passé.

Le gouvernement et la Commission du blé se sont efforcés d'accroître nos ventes à l'étranger et de soutenir les prix. J'aimerais rappeler aux députés que le prix du blé à l'échelle mondiale nous a donné du fil à retor-

dre, mais que le Canada a confiance dans les arrangements internationaux sur les céréales. Nous croyons qu'ils sont judicieux au point de vue économique et que nous avons fait preuve de beaucoup de retenue lorsque certains concurrents ont violé ces ententes. Finalement, ne pouvant pas les persuader de s'en tenir aux minimums, nous avons indiqué à regret le 14 mars que nous devions concurrencer leurs prix même si cela nous forçait à vendre à des prix inférieurs aux minimums prévus par l'Arrangement international sur les céréales.

Comme résultat, les exportateurs du monde ont semblé comprendre que personne n'y gagne à employer cette tactique. Je me réjouis de pouvoir annoncer que, grâce à un travail acharné et à la suite d'une période où nous avons pu être fort pessimistes, des progrès sont réalisés vers la stabilisation des prix mondiaux du blé. J'ai bon espoir que toute fluctuation future des prix se produira vraisemblablement dans le sens d'une augmentation.

Puis-je mentionner en outre certaines autres réalisations en vue d'améliorer à la fois les ventes de blé et le sort du producteur de céréales. Ainsi, il existe maintenant des facilités de crédit régulières, comme celles qui sont utilisées pour les ventes à la Pologne et à la Chine, et en vertu desquelles la responsabilité du gouvernement s'élève maintenant à 200 millions de dollars. Une facilité additionnelle de crédit a été offerte aux acheteurs par la Commission canadienne du blé. Une somme de 6 millions de dollars est incluse dans les crédits du ministère de l'Industrie et du Commerce pour permettre d'appliquer des taux d'intérêt inférieurs dans les régions où les ventes commerciales aux taux réguliers ne peuvent se faire. C'est grâce à cette formule qu'une vente de 5 millions et demi de boisseaux a été faite récemment aux Philippines, marquant le retour du Canada dans un important marché. Encore plus récemment, il y a eu une vente de 7 millions et demi de boisseaux au Pérou.

Puis-je signaler qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, avant que vous n'annonciez qu'il est 6 heures, le ministre nous dirait-il ce soir, afin que nous sachions à quoi nous en tenir, si c'est la politique avouée ou secrète du gouvernement de rétablir le tronc des pauvres?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'ai relevé certaines des choses précises que le gouvernement a faites pour l'industrie des céréales. Je ne l'ai pas fait afin de pouvoir dire que le problème a été résolu, mais plutôt pour faire voir clairement que c'est là un grand problème à étudier et à résoudre, et que ceux qui prétendent, notamment les députés d'en face, que le gouvernement s'en moque, ne contribuent qu'à l'aggraver. Rien n'est plus loin de la vérité. Le gouvernement s'en préoccupe et il en a donné la preuve en prenant ces premières mesures. Il continuera à afficher cette attitude. Il importe que les cultivateurs le comprennent et s'en rendent compte et qu'ils ne désespèrent pas.

Parmi les initiatives d'importance prises par le gouvernement, il faut comprendre les programmes d'aide alimentaire qui dépasseront cette année 85 millions de dollars et dont la grande partie représente les dons de blé et de farine. De par sa nature, cette partie du programme est exécutée pour des raisons reliées au problème des céréales plutôt que pour des raisons directement reliées aux intérêts des donataires. Je pourrais aussi mentionner les paiements versés à la Commission canadienne du blé en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, évalués cette année à 72 millions de dollars, qui sont un transfert direct du Trésor aux opérations relatives aux céréales. Ce transfert s'est fait discrètement depuis des années, mais commence maintenant à s'accroître.

Je pourrais aussi évoquer le réseau de transport dont on a parlé si souvent depuis un an, et la mise au point du système d'expédition en régime de zones, ce nouveau mode progressiste d'acheminement du grain du silo local au terminus. Ce système a très bien fonctionné où il a été mis en service et tout indique qu'il réalisera ce qu'on en attend, en permettant l'expédition et le transport de beaucoup plus de céréales qu'auparavant. Le système d'expédition en régime de zones est maintenant en œuvre dans plus de la moitié des Prairies et il s'étendra à toute la région avant l'ouverture de la navigation.

Je pourrais parler de la Commission canadienne des céréales qui étudie elle-même les graves problèmes de l'agriculture, et formuler l'espoir qu'elle réussisse à convaincre toute l'industrie céréalière à en faire autant. Je pourrais parler de questions moins importantes mais qui le sont pourtant pour les cultivateurs particuliers, comme des paiements pour

livraison différée auxquels eurent droit ceux qui n'expédièrent pas au complet leurs cinq boisseaux l'an dernier. Ce programme leur est d'un apport précieux.

A propos d'équité, cela m'amène à vous dire que le régime de contingentement lui-même requiert un examen approfondi. J'aimerais rappeler aux députés, surtout aux conservateurs, qu'à l'époque où a siégé la Commission Bracken en 1957-1958 le commissaire avait signalé que le régime de contingents, qui devait avoir une certaine portée sociale, a échoué presque intentionnellement sur le plan économique. Selon le rapport, un tel régime de quotas ne pourrait être appliqué sur de longues périodes sans causer de graves bouleversements.

Après qu'il eût dit cela, pendant un certain temps le régime de contingentement n'a pas posé de problèmes à cause du mouvement des céréales. Maintenant il nous faut de nouveau tenir compte de ces paroles, et examiner le système lui-même pour voir comment on peut vraiment le rectifier pour éviter des déviations économiques. Dans cette optique...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable ministre mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre que le ministre continue?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Lang: Merci, monsieur l'Orateur, et je remercie les honorables députés de me permettre de terminer. C'est dans cette optique qu'il nous faudra examiner la question de l'avoine et de l'orge et de l'opportunité de leur fixer des contingents et de les considérer comme des céréales relevant de la Commission canadienne du blé. Je voudrais rappeler aux honorables députés que lorsqu'ils ont parlé de la vente de ces cérérales à des prix de sacrifice dans la région visée par la Commission canadienne du blé, il s'agissait en réalité d'un transfert des avantages d'une catégorie de producteur agricole à un autre, dans l'ensemble, et cela se traduit aussi par un certain déséquilibre dans l'industrie de l'élevage du bétail. Par exemple, la disproportion qui existe entre le prix des bovins d'embouche et celui des animaux gras peut être l'effet d'une distorsion, mais elle indique pourtant que le producteur de viande fait bien son profit de ces prix ridiculement bas. Personne ne prétend que les prix soient tolérables à un si bas niveau. Ils sont symptomatiques de la situation grave dans laquelle se trouvent les cultivateurs de la région.

[L'hon. M. Lang.]

Nous devons donc, et c'est un point important, faire en sorte que l'éleveur de bovins ne soit pas forcé de vendre son stock de provendes à un prix inférieur à ce qu'il devra débourser pour le remplacer. C'est aussi en regard des contingentements et de ces questions fondamentales que nous devons étudier le problème de la graine de colza, du lin, etc. Et il faudra le faire aussi à cause des difficultés que nous avons à faire respecter les règlements. Nous savons tous qu'il y a eu de la part des producteurs, bien des infractions au régime de contingentement dans la région des Prairies. Nous devons encourager, ce me semble, les agriculteurs à observer les règles dans l'avenir immédiat, quelles qu'elles soient et même pendant qu'elles font l'objet d'un réexamen. L'infraction aux règles conduit, hors de tout doute, à des déviations injustes dans l'intérêt des violateurs aux dépens de ceux qui les observent. Du point de vue économique, la chose importe donc à un grand nombre d'agriculteurs.

En conclusion, je voudrais dire quelques mots sur les perspectives dont nous entendrons de nouveau parler avant la fin du mois. Selon les indications, les ventes de céréales cette année atteindront sûrement ou dépasseront le total de l'an dernier. Les ventes d'orge à l'étranger les dépasseront certainement et les ventes de blé pourraient et, en fait, devraient être sensiblement plus élevées à la suite de certaines décisions à prendre Mais encore une fois—je tiens à le souligner—cela ne signifie pas que le problème des excédents soit pour autant résolu car nul d'entre nous n'ignore ou ne peut oublier, l'importance des excédents dans les fermes et dans le réseau des élévateurs.

• (8.10 p.m.)

Cela signifie—et je reviens à mon point de départ—que nous poursuivrons, dans toute la mesure du possible, notre effort de vente. Je pense que la Commission du blé s'est bien acquittée de sa tâche et qu'elle se joindra à moi pour admettre que nous devons faire encore mieux. Je pense aussi que les délégués commerciaux du ministère de l'Industrie et du Commerce en poste dans le monde entier ont très bien servi la cause de la Commission du blé et celle des cultivateurs en négociant la vente du grain mais ils conviendront avec moi qu'il faut faire mieux encore. Cela fait, et nos perspectives de vente, une fois évaluées, il s'agira d'en examiner avec réalisme les conséquences en ce qui concerne notre future production. En effet, et personne ne le contestera, il est logique, après un certain nombre

d'années, d'équilibrer production et vente. Après avoir fait tout ce que l'on peut pour promouvoir les ventes, il reste à envisager la production à la lumière de ce principe.

Cette revue des débouchés offerts à la production aura d'autres conséquences. Elle aidera les agriculteurs et ceux, si nombreux, qui en dépendent, à voir ce problème dans sa véritable perspective. Nous savons tous, j'en suis sûr, que lorsqu'on examine les problèmes auxquels fait face l'industrie céréalière, il ne faut pas se dissimuler les faits. Il nous faut scruter le système de manutention et de transport, en rechercher toutes les lacunes et nous efforcer d'y remédier. C'est désormais une question de vie ou de mort étant donné la situation économique où se trouve l'industrie céréalière.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? Je voudrais ne pas me méprendre sur le sens de ses paroles. Sauf erreur, il a déclaré qu'il faudrait étudier le contingentement de l'orge et de l'avoine et voir si celles-ci devraient relever de la Commission. Veut-il les soustraire à la compétence de la Commission ou les confier aux marchands de grains de provende? Je pense qu'il devrait s'expliquer.

L'hon. M. Lang: Je devrais répéter, je pense, ce que j'ai dit. Dans le cas de l'orge et de l'avoine, nous devons voir dans quelle mesure les quotas devraient varier. Dans le cas du lin et de la graine de colza, il y a d'importantes questions à se poser, si l'on devrait par exemple employer d'autres méthodes.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, j'ai moi aussi une question à poser au ministre. Comme le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a manqué à sa promesse de nous citer des chiffres sur le revenu net, le ministre de Saskatoon-Humboldt voudrait-il s'en charger?

L'hon. M. Lang: J'ai bien des chiffres sous la main, mais je n'ai pas le temps de les consulter. Je suis sûr que le député d'Athabasca (M. Yewchuk) va répondre à l'exhortation du ministre de l'Agriculture de faire son travail lui-même et nous pourrons faire des commentaires sur ses chiffres.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé pénible d'entendre le ministre d'État (M. Lang) terminer en disant qu'il retournerait à son point de départ, puisqu'il n'était parti de nulle part. Toutes les remarques sur le sujet à l'étude de la part du ministre de l'Agriculture (M. Olson) et du ministre d'État, de Saskatoon-Humboldt, ont été reprises à satiété dans le passé. Ces ministres n'ont pas apporté une seule preuve réelle d'une politique visant à favoriser une commercialisation et une répartition suffisantes des denrées et des produits agricoles et l'adoption de politiques internationales efficaces, quant aux ententes sur les produits agricoles.

Si le ministre de l'Agriculture a une question à me poser, je tâcherai d'y répondre, mais s'il n'obtient pas le droit de parole de l'Orateur, je ne ferai pas attention à lui, car il n'y avait vraiment rien qui pût retenir notre attention alors qu'il parlait cet après-midi. Je n'ai donc pas l'intention de me montrer prévenant pour lui, alors qu'il est à son siège.

Originaire de l'Est, j'ai aussi eu des contacts avec l'Ouest. Je n'hésite donc pas à approuver sans réserve la motion que le député de Kent-Essex (M. Danforth), appuyé par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Southam), a présentée. Oui, la Chambre a perdu confiance dans le ministre de l'Agriculture et le gouvernement a manqué à son devoir en négligeant d'instituer et de promouvoir la commercialisation et la distribution de denrées et de produits agricoles et l'adoption de politiques internationales efficaces.

Fini le temps de la polka des chaises, alors qu'on pouvait citer des chiffres comme ce fut le cas en 1955, 1963, 1965 ou 1968. Ces élections ont eu lieu et la population a rendu son verdict. Nous sommes maintenant en 1969. Le gouvernement actuel est au pouvoir depuis cinq ans. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ainsi que tous les Canadiens et en particulier la collectivité agricole, attendons encore des énoncés de principes du gouvernement, qui a fait enquêter par le formidable comité d'étude dans presque tous les secteurs de l'industrie agricole et qui a convoqué la conférence agricole réunie à Ottawa il n'y a pas très longtemps. Le gouvernement aurait même eu le temps d'adopter des politiques pour que le Canadien moyen d'un littoral à l'autre connaisse le sort réservé au cultivateur.

En fait, le sujet de la motion du député de Kent-Essex préoccupe une foule de gens, non seulement à la Chambre mais dans tout le pays. Malgré les sièges vides en face, nous sommes assurément tous impliqués. Citadin ou rural, le Canadien doit se préoccuper de l'armature globale de la nation, dont la collectivité agricole constitue le fondement.

Lorsque le ministre de l'Agriculture a assumé ses fonctions, à cause de son intérêt pour l'agriculture et parce qu'il venait de l'Ouest, j'ai presque éprouvé de la sympathie pour lui. On pense à Job et à ses malheurs. C'est qu'il est très difficile à un ministre de l'Agriculture canadien d'administrer les services avec des politiques contradictoires d'un bout à l'autre du pays. Je me suis dit qu'il ne fallait pas être trop sévère à son égard, mais j'ai été attristé de ne pas l'entendre dire un mot du problème si ce n'est pour essayer de réfuter les arguments de mon collègue le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker). Le ministre devrait vraiment laisser ce soin à quelqu'un d'autre.

Au lieu de nous parler des perspectives d'avenir, le ministre nous a servi les mêmes vieilles rengaines que j'entends depuis quatre ou cinq ans. La question fondamentale, ce n'est pas le revenu brut des cultivateurs. Que m'importe mon revenu brut et je ne pense pas que le ministre de l'Agriculture se préoccupe du sien. L'autre chiffre dont il faut tenir compte, ce sont les dépenses brutes. Le ministre des Finances (M. Benson) comprend que le chiffre qui importe, c'est le revenu net, l'argent que la personne a en poche. Si vous n'avez aucun numéraire, à quoi bon vous parler des montants bruts des ventes. J'estime que c'est insulter grossièrement la Chambre que de dire que c'est là une réponse, afin de suppléer au manque d'idées dans la tête du ministre de l'Agriculture.

• (8.20 p.m.)

Alors j'ai perdu la sympathie que j'éprouvais pour le ministre, parce qu'au lieu de faire comme Job couvert d'afflictions de toutes sortes, il est plutôt comme Moïse dans les joncs, et même pas, mais plutôt comme Bud dans les joncs pris dans les herbes folles, qui attend les applaudissements rares et transitoires de quelques députés restés pour écouter le ministre. Voilà ce qu'il fait au lieu de nous exposer des politiques et des programmes qui permettraient à la communauté agricole, l'armature de l'économie canadienne, de progresser.

Il y a des vis-à-vis qui représentent des régions rurales et qui, je pense, reconnaîtraient au fond avec moi, s'ils ne craignaient d'être pris en défaut par le whip de leur parti, que le cultivateur canadien est un homme oublié par le cabinet, qui est préoccupé et dominé par les constitutions de toutes sortes, les droits civils, bons ou mauvais, et le camouflage. Franchement, je dis aux Canadiens que les cultivateurs s'impatientent beaucoup tandis que le gouvernement songe encore aux théories du fédéralisme et craint de les mettre en pratique. Il pense surtout à faire de l'épate et le bravache devant la télévision, mais lorsque les députés ministériels viennent à la Chambre, ils gardent le silence en matière de politique. Tel n'est pas le gouvernement qu'avait élu le peuple canadien en juin 1968 pour qu'il lui fasse voir la terre promise. Bud, lui, reste caché dans les roseaux, inactif et sans dessein.

Toutes les déclarations sur l'agriculture que j'ai entendues depuis mon arrivée à la Chambre n'ont été que du rapiéçage. Même le ministre d'État, qui a au moins essayé de s'attaquer à certains problèmes fondamentaux, nous a cité des faits et des statistiques sur les efforts qu'improvise le gouvernement en bouchant du doigt une lézarde de la digue comme le faisait le petit hollandais. Le gouvernement essaie de régler le problème en versant un petit accompte ici, en aidant le cultivateur là, mais ce ne sont là que des politiques de réaction, des réflexes, puisqu'il n'y a jamais eu de politique positive. Voilà la cause réelle du problème. Ces gens ne se sont jamais arrêtés pour se poser certaines questions fondamentales et pour établir quelques objectifs de base d'une politique agricole canadienne.

Le gouvernement ne s'est même pas demandé quelle place tient dans notre pays la ferme familiale. Il ne s'est pas demandé ce qu'il fallait faire, des ventes excédentaires et de la production florissante et grandissante de céréales tendres dans les pays autrefois importateurs devenus exportateurs. Les fermes jouiront-elles de la liberté ou bien laisserons-nous le gouvernement dicter les politiques à suivre et exercer un contrôle? Quelles seront les tendances de la production agricole à l'avenir? Que faisons-nous des excédents destinés à l'exportation? Quelles sont nos politiques sur le plan international, si politiques il y a? Pouvons-nous produire sans recourir aux subventions? Le problème devient très urgent dans l'Est. Avons-nous dans certaines régions une production préjudiciable à d'autres régions? Produisons-nous pour les pays naissants et y faisons-nous une répartition qui peut nuire à leur propre production? Le gouvernement devrait se poser ces questions et, au besoin, élaborer les politiques convenables. Mais ces questions, il ne se les est même pas posées.

Nous convenons tous que le pays évolue, que le monde lui-même évolue. On espère que des hommes vont alunir à 1 heure demain matin et pourtant, nous continuons à parler ici de politique à suivre et des luttes électorales de 1962, 1963 et 1965 plutôt que de prévoir une politique qui nous permettrait de voir les choses de plus haut, pas d'aussi haut que la lune—nous n'avons pas envie d'atteindre la

lune, la vache de la chanson a sauté par-dessus il y a de cela des années et les gens y sont allés en attendant de voir ce que le gouvernement actuel allait produire après juin 1968. Tout ce que nous demandons, c'est que le ministre de l'Agriculture, comme l'a dit aujourd'hui le chef de notre parti, vienne au moins à la Chambre et soit franc avec nous et avec tous les Canadiens d'un océan à l'autre, comme l'a été le ministre d'État qui a commencé à nous parler des problèmes et des difficultés de l'agriculture.

Ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre savent aussi bien que le ministre et que leurs voisins de circonscriptions, même s'ils sont politiquement ennemis, qu'il y a en agriculture des problèmes qui ne sont peut-être pas insurmontables mais qui sont difficiles à résoudre en cette époque d'évolution et de transition. Il existe un exode rural vers les régions urbaines, la fusion de petites unités en grosses unités, de même qu'une technologie de pointe qui a poussé notre production plus loin que nous ne le rêvions il y a 20 ans. Même si l'on tient compte de cette transition et de ces changements, il n'est pas possible d'adopter ou d'interrompre des politiques agricoles, ainsi que le disait la pathétique déclaration faite aujourd'hui par le ministre à propos des changements futurs.

Je pourrais faire un long discours sur la phrase du ministre où il annonçait des restrictions dans l'agriculture à cause de la politique actuelle d'austérité. Ce serait de l'inconscience que de s'attaquer à une industrie aussi fondamentale que l'agriculture quand il faut si longtemps pour constituer un troupeau laitier ou créer des moyens de production de céréales ou construire des installations de séchage ou tout autre élément agricole. Personne ne lance un programme une année parce qu'il y a excédent et change tout son programme l'année suivante parce que, du fait de la munificence du ministre des Finances un léger excédent financier permet d'aider les cultivateurs.

Les deux nouvelles annoncées récemment ont causé de la confusion et de l'inquiétude dans le secteur agricole à cause de ce système d'ouverture et de fermeture des programmes. Je parle des deux plus récentes déclarations que le gouvernement actuel a faites sur l'agriculture, l'une concernant la politique laitière entrée en vigueur le 1er avril 1969 et la deuxième concernant le programme des primes à l'élevage du porc entré en vigueur le 31 mars 1969. Dans le cas de la politique laitière, les agriculteurs de tout le pays ont eu une seule journée pour s'adapter au nouveau programme. Quant au programme de primes à l'élevage du porc, ils ont eu le grand total de six jours de délai avant son entrée en vigueur.

Je ne discute pas le pour et le contre des modifications apportées à l'un ou à l'autre de ces programmes. Ce que je dis, c'est que même quand on est député, on essaie de répartir son activité entre la Chambre des communes et sa circonscription; pour être ici, dans sa circonscription, à son bureau, et assister aux réunions des comités, il faut planifier un peu sa vie. Si vous êtes un homme d'affaires, vous devez également planifier votre activité. Donc, pourquoi attendre autre chose de l'agriculteur? Il doit planifier et pas seulement d'une saison à l'autre. Et pourtant, dans deux domaines essentiels de l'agriculture, la production laitière et l'élevage du porc, les cultivateurs n'ont eu qu'un jour, dans le premier cas, et de six jours dans le second, pour s'adapter à la nouvelle politique. Il me semble que ces faits ne traduisent guère les préoccupations que prétendent avoir nos vis-à-vis, et il nous est impossible de leur faire confiance lorsqu'ils déclarent être au courant de la situation agricole au Canada.

Je voudrais profiter des quelques minutes qui me restent, non pas pour traiter de la situation d'ensemble dans l'Ouest, car d'autres seront mieux qualifiés que moi pour évoquer dans le détail les préoccupations de l'Ouest, mais pour aborder les problèmes auxquels ont à faire face les cultivateurs de l'Est, que ce soit en Ontario, au Québec ou dans les quatre provinces atlantiques. Il y a, dans cette partie du pays, des cultivateurs qui doivent faire face à la même transition et aux mêmes mutations. Il est possible que les chiffres varient considérablement; il peut s'agir de superficies de quelques acres ou de plusieurs centaines d'acres, tandis que dans l'Ouest, il s'agit de quelques centaines ou de plusieurs milliers d'acres. Mais, relativement parlant, les problèmes sont identiques et, pour l'homme qui s'efforce de cultiver ses terres, cela revient au même. Ces gens ne craignent pas l'évolution. Ils sont prêts à en relever les défis. A condition toutefois que ces défis ne deviennent pas insurmontables à cause de la confusion qui règne au ministère de l'Agriculture, ou des revisions constantes de la commission d'étude sur l'agriculture, des conventions ou des autres commissions agricoles, et, à fortiori, à cause des réductions qu'on nous a annoncées aujourd'hui ou les deux changements de politique dont j'ai parlé tantôt.

• (8.30 p.m.)

Ces éléments causent une vive inquiétude dans l'Est, et à l'extrême Est, au sujet de trois questions particulières. La première est la politique relative aux grains de provende que le ministre a annoncée il y a quelques semaines. La deuxième est la question des marchés d'exportation, l'un des domaines fondamentaux visés par la motion, et la troisième est

celle des importations au Canada qui affectent les cultivateurs de l'Est et du centre du pays, et d'ailleurs. Nous voudrions savoir quel sera l'avenir du producteur de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard, du cultivateur de la vallée de Saint-Jean ou de la vallée d'Annapolis, que j'ai l'honneur de représenter. Qu'arrivera-t-il au sujet des volailles, des œufs, des pommes de terre, sans parler des pommes?

Tout d'abord, au sujet des grains de provende, il n'y a pas, je suppose, de politique agricole qui suscite autant de conflits que le programme d'assistance au transport des provendes, en vertu duquel le producteur de l'Est obtient des grains de provende de l'Ouest, ce qui lui permet d'exploiter une certaine industrie dans l'Est. Depuis l'application de cette politique en 1941, une industrie viable d'élevage, avec tous les produits qui en découlent, a été mise sur pied dans l'Est, à tel point qu'en Nouvelle-Écosse l'élevage et les produits qui en découlent, y compris l'aviculture, représentent 80 p. 100 du revenu agricole total et constituent la base de toute expansion future.

Certains problèmes incompatibles entrent en jeu. Il faut tenir compte du producteur de l'Ouest, du producteur de maïs de l'Ontario et du cultivateur de l'Est qui doit obtenir une aide désignée sous le nom d'assistance au transport des provendes. Une politique viable a été mise au point et, même si elle entraîne des répercussions politiques, elle est d'une importance fondamentale pour l'Est. Si nous voulons donner un sens au développement régional, une des deux choses dont un certain monsieur a entretenu le pays en juin 1968, nous devons nous rendre compte que c'est avec beaucoup de prudence qu'il faudra envisager des changements à quelque politique fondamentale, notamment celle qui a trait aux grains de provende de l'Est. Malheureusement, le ministère de l'Agriculture et certains cultivateurs confondent la question de l'assistance au transport des provendes et une politique viable d'utilisation des terres. En conséquence, certaines gens à Ottawa estiment que, étant donné que les agriculteurs de l'Est réclament une politique d'aménagement tendant à une utilisation plus rationnelle des terres, la politique relative aux grains de provende de l'Est peut être suspendue ou abandonnée. Si la chose vient à se produire et que certaines idées vagues exprimées par le ministre récemment se précisent, il se produira dans la collectivité agricole de l'Est une régression si marquée qu'il faudra tout un nouveau ministère de l'Expansion économique régional pour régler ce seul problème.

Il semble cependant que nous resterons quelque temps sans politique viable de l'utilisation et de l'aménagement des terres, puisque le gouvernement réduit toutes ses dépenses. Mais ne confondons pas les questions, surtout que dans l'Ouest les terres sont si bien utilisées qu'on a des montagnes de grain, avec celle de l'assistance au transport des provendes pour les industries rentables qui produisent de gros revenus dans l'Est, surtout en Nouvelle-Écosse.

Je suis aussi un peu au courant d'une autre question, monsieur l'Orateur, celle des marchés d'exportation, et c'est particulièrement de l'industrie de la pomme dans l'Est que je parlerai. Il y a d'autres denrées d'exportation, mais je connais particulièrement bien la question des pommes. Il s'agit de la politique de commercialisation au Canada. Là encore, le ministre a vaguement laissé entendre qu'on ferait peut-être des déclarations sur la politique de la commercialisation au Canada.

Il nous faut une orientation non seulement quant à notre politique de commercialisation à l'intérieur du pays, en vue de lutter contre la concurrence acharnée entre les diverses régions du pays, mais aussi quant aux exportations où notre pays doit concurrencer les produits subventionnés d'autres pays. Ne nous y trompons pas, monsieur l'Orateur, c'est la situation qui confronte le producteur canadien. Il doit concurrencer des produits subventionnés de France, d'Allemagne, d'Italie —tous les pays ont leurs produits subventionnés. Je voudrais connaître les mesures dont dispose le gouvernement pour encourager et développer l'aide à l'exportation afin que nos producteurs puissent soutenir la concurrence sur les marchés extérieurs. Un autre élément qui suscite des inquiétudes dans l'Est est l'importation de produits concentrés, soit sous la forme de purée de pomme ou de purée de tomate...

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré, à moins qu'on ne lui permette de continuer. Le député a-t-il l'assentiment unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre de sa bienveillance et je n'en abuserai pas. Au lieu de parler des grosses industries de pommes et de volailles de ma circonscription et des effets que les importations ont sur elles, je conclus en disant que, lorsque la Chambre s'engage dans un débat sur l'agriculture, il est temps que nous cessions de jongler avec des chiffres dépassés.

La Chambre attend avec intérêt la définition de nouvelles politiques. Si le ministre de l'Agriculture ne s'attardait pas à des données et à des batailles passées et songeait plutôt à

de nouvelles mesures pour régler ces problèmes toujours plus complexes, il pourrait être agréablement surpris de la réaction de ce côté-ci de la Chambre. Aucun député de ce côté-ci, ou même dans toute la Chambre, ne niera que nous parlons d'une industrie primaire, l'agriculture, et qu'il n'est pas sage de chercher à obtenir des gains politiques partisans et fugaces quand on discute de quelque chose d'aussi fondamental. Qu'ils vivent dans les villes ou dans des fermes, tous les Canadiens s'intéressent vivement aux politiques agricoles que le gouvernement devrait annoncer et que nous attendons.

M. A. B. Douglas (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de discuter de problèmes et de politique agricoles, comme je l'ai fait d'ailleurs chaque fois que je l'ai pu depuis mon élection au Parlement en juin 1968.

Je partage sur bien des points l'avis de l'auteur de la motion et celui de l'auteur de l'amendement ainsi que les idées d'autres députés de l'opposition. Mais je conteste avec vigueur la déclaration du député de Kent-Essex (M. Danforth) qui au cours de ses remarques, a fait valoir qu'il proposait la motion «au nom des agriculteurs canadiens». Quelle sufficance! Il ne peut prouver qu'il est mandaté par les agriculteurs du pays.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Assiniboia): Il ne parle sûrement pas en mon nom et je suis agriculteur, ni au nom de bien d'autres cultivateurs de ma connaissance. J'ai été aussi surpris d'entendre le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) parler de moi, un député ministériel de l'arrière-ban, en termes aussi désobligeants. A d'autres moments, lorsque cela lui convient il se pose comme le champion et le protecteur du député de l'arrière-ban. Il a essayé de donner l'impression que je ne me lève jamais ici pour intervenir. Comme les députés le savent, je suis intervenu souvent au nom de mes amis fermiers. Mais je ne suis pas du tout surpris qu'il l'ignore car chaque fois il était absent. En fait, il n'est pas ici ce soir; il ne vient plus à la Chambre que quand il a lui-même quelque chose à dire.

Le très honorable représentant de Prince Albert verse des larmes de crocodile parce que quelques fermiers ont vendu leur blé à prix réduit. Je crois qu'il a parlé de 50c. le boisseau. Monsieur l'Orateur, j'étais fermier dans les années 30 lorsque les conservateurs étaient au pouvoir à Ottawa et à Regina. Personne n'est jamais venu dans ma ferme pour ramasser mon blé à 50c. le boisseau. Dans des voitures attelées à des chevaux j'ai transporté tous mes chargements de blé sur une distance de cinq milles jusqu'à l'élévateur, où j'ai touché moins de 30c. le boisseau.

• (8.40 p.m.)

Une voix: Vous vous faites vieux!

M. Douglas (Assiniboia): En effet. Il est vrai que le gouvernement Bennett a créé la Commission du blé sur son lit de mort en 1935. Mais elle était mal conçue, inefficace, à participation libre, renouvelable à tous les cinq ans. Il restait au gouvernement libéral qui suivit de la rendre efficace en exigeant que tout le blé soit vendu par son entremise et en lui confiant plus tard la responsabilité de l'orge et de l'avoine. C'est aussi un gouvernement libéral qui, il n'y a pas tant d'années, a donné à la Commission du blé un statut permanent. Monsieur l'Orateur, les cultivateurs de l'Ouest reconnaissent que ce sont là les actes d'un gouvernement et d'un parti qui ont entièrement confiance dans la méthode ordonnée de mise en marché de la Commission du blé. J'ai été heureux d'entendre le ministre de l'Agriculture (M. Olson) le réaffirmer cet après-midi.

L'opposition nuit encore davantage à sa crédibilité comme gouvernement éventuel en condamnant, par des déclarations par trop générales, le gouvernement actuel dans la motion à l'étude aujourd'hui. Le motionnaire n'avait pas d'autres solutions à proposer. C'est ce qu'il y a de plus facile à faire au monde que de briguer la faveur des gens en difficulté en critiquant le gouvernement à grands cris. C'est un des jeux de salon préférés dans certains milieux. Mais c'est tout autre chose que de proposer des solutions pratiques. Celles-ci ont jusqu'ici brillé par leur absence aujourd'hui.

Mes dernières remarques s'adresseront au producteur de céréales. C'est ici qu'on trouve les pires problèmes. Certes, la situation laisse à désirer, mais dire qu'elle n'a jamais été pire, ou encore qu'elle est pire que dans les années 30, est complètement absurde. En 1967-1968, nous avons exporté 336 millions de boisseaux de blé. Au cours de la période de 13 ans s'échelonnant de 1950-1951 à 1962-1963, on n'a dépassé ce montant global qu'en 1951, 1952, 1960 et 1961, soit quatre ans, dont deux sous un gouvernement libéral et deux sous un gouvernement conservateur. En 1968-1969, estime-t-on, nos exportations sont tombées à 306 millions de boisseaux, soit 26 ou 27 p. 100 environ des exportations totales des quatre principaux exportateurs de blé cette année-là. C'est aussi à peu près le même pourcentage du commerce mondial du blé qu'a atteint le Canada entre 1959 et 1963.

La plupart des cultivateurs se réjouissent du fait qu'on ait nommé le ministre d'État de Saskatoon-Humboldt (l'honorable M. Lang)

comme ministre chargé exclusivement de la Commission du blé. C'est la première fois qu'on confie à un ministre la charge exclusive de la Commission du blé. Le gouvernement l'a fait sans tarder, après avoir déclaré dans le discours du trône qu'il prendrait des mesures pour augmenter les ventes de céréales. La Commission du blé n'épargne aucun effort, dit-elle, pour vendre des céréales, et je sais que le nouveau ministre l'aidera et l'encouragera de son mieux.

Le gouvernement a suivi le conseil des agriculteurs et des organisations agricoles en nommant à la Commission du blé un cultivateur, M. Charles Gibbings, entré en fonction le 1er juillet dernier. S'il était vraiment nécessaire d'avoir le point de vue d'un agriculteur dans les réunions de la Commission du blé, il est certain que maintenant nous l'avons. Cette nomination est extrêmement louable, car elle prouve l'intérêt du gouvernement pour les besoins et les désirs des agriculteurs.

Une fois de plus, j'en profite non seulement pour féliciter le gouvernement de certaines des mesures positives qu'il a prises et qu'il est en train de prendre telles que l'octroi d'avances doubles, la possibilité de les obtenir avant la récolte, les paiements provisoires aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et des programmes d'assurance-récolte, et les encouragements aux ventes à crédit des céréales, mais aussi pour faire une critique positive des divers programmes.

Je voudrais parler du programme de livraison différée qui accorde aux agriculteurs n'ayant pas pu livrer l'année dernière, le contingent de cinq boisseaux des permis de livrer le reste au cours de l'année récolte actuelle. Lorsqu'on l'a annoncé pour la première fois, le programme prévoyait qu'aucun agriculteur ne puisse livrer plus d'un seul boisseau par acre donné, quelle que fût la quantité qui lui manquait pour obtenir les cinq boisseaux. On a supprimé cette restriction injustifiable et injuste, et j'ai appris ce matin-même qu'on a fixé la limite à deux boisseaux. Je voudrais que cette décision inaugure ma campagne en vue de supprimer cette restriction arbitraire.

Dans bien des régions écartées désservies par des embranchements très éloignés, les silos fonctionnaient presque toujours d'un bout à l'autre de l'année. Les agriculteurs demeurant à quelque distance de leur silo et qui n'avaient pas le téléphone ou étaient malades un jour critique, avaient beaucoup de mal à livrer leurs céréales. N'oubliez pas qu'à bon nombre de ces points, les contingents étaient toujours fixés à deux et trois boisseaux en juin et même jusqu'en juillet. J'admets et je comprends parfaitement que bon nombre d'agriculteurs aient pu détenir des céréales sans pouvoir même en livrer trois boisseaux par acre. Or, on est en train de leur imposer arbitrairement une réduction à un maximum de deux boisseaux.

Ils étaient déjà trois fois perdants par rapport à la majorité des agriculteurs qui ont pu vendre leur contingent de cinq boisseaux avant la fin juillet. D'abord, ils n'ont pu employer l'argent qu'ils auraient dû recevoir plusieurs mois auparavant; ils obtiennent maintenant plus de 20c. de moins par boisseau sur leur paiement initial et, enfin, leur problème d'entreposage a été beaucoup plus grave que celui de leurs voisins plus favorisés. A mon avis, on aurait dû au moins leur permettre de livrer le 31 juillet la différence des cinq boisseaux et leur assurer qu'ils obtiendrait finalement pour le blé livré en 1969-1970 un aussi bon prix que s'ils avaient pu le livrer en 1968-1969.

Une voix: Qu'en dit le ministre?

M. Douglas (Assiniboïa): L'autre point que je veux signaler a trait aux quotas supplémentaires actuels pour le blé durum et l'orge et à tous les nouveaux quotas supplémentaires que l'on puisse annoncer. L'an dernier, on a réduit sans façons ces quotas, à une date prédéterminée, alors que bon nombre de fermiers n'avaient pas même eu la chance de livrer leur grain, en raison du manque de place à leur point de livraison. Ils étaient exaspérés, et à bon droit, de perdre, à cause des caprices de la répartition des wagons couverts, une occasion de revenu sur laquelle ils comptaient.

J'ai protesté très énergiquement l'an dernier contre une façon d'agir aussi déraisonnable et je craignais que la même chose ne se reproduise cette année. Mais je suis heureux d'apprendre que la Commission du blé a consenti à prolonger le quota pour le blé durum jusqu'à la fin de juillet et a décidé de suspendre, provisoirement peut-être, le quota spécial pour l'orge de provende, qui sera peut-être rétabli à la fin de l'année, une fois que les stocks d'orge seront épuisés. J'aime à croire que mes instances à ce sujet ont été fructueuses, sans doute grâce à l'entremise du nouveau ministre chargé de la Commission du blé.

J'aimerais revenir un instant au programme de livraisons différées afin de m'élever contre les déductions opérées sur les chèques pour ces livraisons différées, déductions qui devraient être défalquées des paiements anticipés alors qu'à la date du 31 juillet 1969 il n'existait aucune obligation en raison de ces derniers. Ces déductions sont une discrimination de plus à l'égard de ceux qui ont été dans l'impossibilité de livrer leur contingent de

cinq boisseaux en juillet dernier. Il suffirait d'une légère modification à la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies mais je crois savoir que, de toute façon, la question se posera au sujet de modifications relatives aux avances sur le grain non moissonné et cette petite modification ne devrait pas créer de difficultés.

J'aimerais maintenant faire quelques remarques au sujet de l'allocation des wagons couverts. Les autorités responsables, surtout les chemins de fer, ne se sont guère montrées à la hauteur, l'année dernière. Ils avaient une excuse à invoquer car le grain gourd et humide avait contrarié leurs opérations. Mais cette année, cette excuse ne vaut pas, du moins pas encore. Je ne suis pas seul à critiquer les chemins de fer à cet égard. Lorsque le 18 avril 1968, le comité de l'agriculture a interrogé à Winnipeg la Commission canadienne du blé, j'ai demandé au commissaire en chef s'il fallait imputer aux chemins de fer la mauvaise distribution des wagons couverts l'an dernier. Il a dit, et je cite un extrait de la page 1257, fascicule nº 32 du compte rendu des délibérations du comité permanent de l'agriculture:

M. McNamara: Je suis d'accord avec vous. J'ai essayé de préciser en disant qu'on ne peut demander aux chemins de fer de répartir leurs wagons d'une façon particulière. Nous n'en avons pas les pouvoirs. Je voudrais consigner au compte rendu le fait que je les félicite de la façon dont ils font la distribution des wagons à chacune des stations, mais, dans l'ensemble, on ne peut leur donner de directives à cet égard.

• (8.50 p.m.)

A mon avis, le chaos et la discrimination président encore à l'effectation des wagons couverts. Comme certains députés le savent, j'ai demandé et obtenu l'assurance d'une rencontre avec les représentants à l'échelon le plus élevé des compagnies de chemin de fer. On en a discuté hier soir au cours des délibérations sur la motion d'ajournement, au sujet d'une question posée par le député de Moose Jaw (M. Skoberg). J'ai essayé sans succès de rectifier la citation du député. Il s'agissait des personnes présentes à cette réunion. On mentionnait le ministre des Transports (M. Jamieson), le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang). On mentionnait aussi des députés des Prairies, y compris moi-même, et des sénateurs de là-bas. Ce que je voulais signaler, c'est qu'un autre membre du Parlement, le député de London-Est (M. Charles Turner) assistait aussi à la rencontre. Quatre membres de la haute direction représentaient les chemins de fer y compris M. McMillan, président du Canadien National et M. Gossage, vice-président du Canadien Pacifique, directeur du trafic ferroviaire.

Il est vrai qu'aucun membre de l'opposition n'était présent. Nous avons eu un échange d'opinions et d'idées sans doute plus franc et plus profitable qu'il n'aurait été dans le cas contraire. Depuis deux semaines, certains signes ont indiqué, je pense, que des améliorations s'annoncent et sont peut-être déjà évidentes dans certains domaines.

Le système de zones qui couvrira bientôt les Prairies est peut-être une amélioration, mais les cultivateurs ne doivent pas se nourrir d'illusions et croire que ce système vise à une meilleure répartition des wagons entre les localités et entre les fermiers. Il est possible qu'il parvienne à remplir son objectif qui est celui d'une meilleure utilisation de notre réseau ferroviaire, de nos ressources et des élévateurs terminaux. J'espère qu'il y parviendra, car les cultivateurs en général en profiteront. Cependant, ces cultivateurs sont des hommes qui demandent, méritent et espèrent un traitement équitable. Je ferai de mon mieux en ce sens. Si certains cultivateurs et certaines collectivités continuent à être victimes de difficultés diverses et d'une discrimination évidente, même sous le régime des zones, je demanderai à nouveau un régisseur des transports.

Nous avons besoin d'une politique nationale de l'agriculture canadienne. Elle devrait exister depuis longtemps. Le rapport du groupe d'étude sur l'agriculture doit être présenté dans quelques semaines. Le gouvernement s'attirerait des critiques méritées s'il énonçait une politique agricole globale avant que ce groupe d'étude ait soumis son rapport et que le nouveau Conseil des grains du Canada ait pu formuler des recommandations. Je suis persuadé que l'opposition serait la première à formuler pareilles critiques. J'attends avec impatience l'annonce, d'ici quelques mois, d'une politique importante par le gouvernement.

Il nous faut également des prévisions plus fiables, quant aux objectifs de la production, et un programme réaliste propre à aider les agriculteurs à diversifier leur production pour réaliser ces objectifs. J'ai été heureux d'entendre les ministres dire aujourd'hui qu'on prend des mesures pour fournir cette direction et cette assistance. Je réitère au gouvernement mon plaidoyer pour qu'il soutienne le prix du blé à $1.95½ tant pour l'exportation que pour le marché intérieur. L'agriculture est dans un état précaire, surtout à cause de la conjoncture internationale, mais à mon avis, la situation n'est pas aussi mauvaise que cette motion exagérée cherche à le faire croire. Je n'appuierai pas la motion, monsieur l'Orateur, ni l'amendement.

L'hon. M. Ricard: Nous le savions avant que vous commenciez!

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, le commentaire nº 144 de la quatrième édition de Beauchesne déclare:

La règle veut, dans les deux Chambres du Parlement, que les députés parlent d'abondance et ne donnent pas lecture d'un discours écrit ou préparé d'avance. En effet, «si cette lecture était permise, les députés pourraient lire des discours préparés par d'autres personnes, et la Chambre pourrait accorder son temps à la prise en considération d'opinions émanant de personnes qui ne méritent pas de retenir son attention.»

Monsieur l'Orateur, nous venons d'entendre un tigre en papier!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député d'Assiniboïa (M. Douglas) invoque le Règlement.

M. Douglas (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je consultais mes notes de très près. Cependant je mets au défi quiconque s'aviserait de vouloir les lire. Je les ai écrites moi-même. Elles n'ont été rédigées par personne d'autre.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, à plusieurs reprises, j'ai entendu le député d'Assiniboïa (M. Douglas) présenter ce qui, à mon avis, était une appréciation passablement juste des problèmes de l'agriculture. Je ne l'ai jamais vu joindre l'acte à la parole.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Si le député se rend compte de ce qui ne va pas, il ne devrait pas, comme il l'a fait ce soir, chercher à blanchir le ministère. Que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) le fasse je ne m'y oppose pas, monsieur l'Orateur. Je me souviens du temps où il était mon collègue, nous étions tous les deux dans l'opposition et l'agriculture était notre domaine à tous les deux. Je l'ai toujours écouté attentivement car il comprenait bon nombre des problèmes de l'agriculture au Canada. Le dilemme dans lequel il se trouve maintenant consiste en ce qu'il reçoit des instructions d'un ministère. Il ne s'arrête pas vraiment aux problèmes de l'agriculture au Canada aujourd'hui. Il cherche plutôt à faire accepter des politiques que le ministère a élaborées et dont il assume la responsabilité.

Le ministre de l'Agriculture pourrait rendre un grand service au Canada s'il dérogeait à la tradition et décidait de soulever à la Chambre un certain nombre de problèmes dont il connaît l'existence. S'il écoutait en toute honnêteté les thèses présentées au sujet de ces problèmes, il pourrait formuler un nouveau programme. Celui qui m'a précédé a déclaré qu'il existe un problème dans le monde

[L'hon. M. Ricard.]

aujourd'hui, notamment dans l'Ouest canadien où on produit plus qu'on ne vend.

On a souvent répété que le problème qui se pose au Canada n'est pas celui de la culture du blé mais de sa vente. Cet état de choses existe depuis les années 20. Je suis persuadé que le ministre et le député d'Assiniboïa le savent. Que fait-on à ce propos? J'entends des discussions au sujet de ces problèmes depuis 10 ou 11 ans. J'ai souvent entendu l'observation stupide de celui qui a parlé avant moi, selon qui si nous ne pouvons pas régler le problème, nous nommerons un contrôleur du transport. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait? Chaque fois qu'un problème surgissait au sujet des wagons couverts dans le passé nous nommions un contrôleur du transport et lorsque le problème était réglé, il était remercié. Si le problème a toujours existé, pourquoi diable n'en avons-nous pas un en permanence?

Le problème est mineur, mais je suis certain que le ministre de l'Agriculture et l'ancien député d'Assiniboïa ont beaucoup parlé de wagons couverts. Je suis convaincu qu'on a plus discuté à la Chambre des wagons couverts et de l'inégalité des cultivateurs de l'Ouest à cause de l'incapacité des chemins de fer de fournir les wagons couverts au bon endroit au bon moment que de tout autre sujet. Le député représente une circonscription de l'Ouest. Il dit que si le problème ne peut se résoudre autrement, il consentira à la nomination d'un contrôleur du transport. Quelle sorte de représentation est-ce pour l'Ouest canadien?

Une voix: Rien que du vent!

M. Peters: Il est évident que le député appuiera le gouvernement. Pourquoi? Je ne saurais dire. Je serais curieux de le savoir.

Les problèmes agricoles sont nombreux, monsieur l'Orateur. Nous avons en ce moment un problème d'excédent. Nous avons souvent eu des excédents. J'ai été étonné d'apprendre que l'Irlande a un excédent de produits agricoles. Sauf erreur, elle vend du beurre au Chili pour 11.8 cents la livre. Les problèmes de l'agriculture ne sont pas ceux de l'industrie et d'autres domaines. Ils consistent en une surproduction et l'impossibilité de vendre.

Le ministre de l'Agriculture connaît ces problèmes depuis longtemps. Je suis sûr que le nouveau ministre qui représente la Commission du blé les connaît aussi. Sinon, qu'il s'adresse à son voisin de pupitre lequel, depuis des années, s'occupe de la vente des céréales. Voilà ceux qui font fortune en vendant des céréales. C'est un problème compliqué. De toute évidence, ce ne sera pas facile de vendre du grain à un cours donné sur un

marché saturé. Mais le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Industrie et du Commerce et le nouveau ministère, quel que soit son nom, se sont montrés nonchalants à cet égard.

• (9.00 p.m.)

Tout le monde, me semble-t-il, serait d'accord pour vouloir investir des fonds afin d'essayer de vendre nos denrées agricoles. Il faudrait dire la vérité en ce qui concerne le blé. La Commission canadienne du blé ne vend pas de blé; c'est la société James Richardson and Sons qui en vend. Ce sont des courtiers, et non la Commission qui vend le blé. A mon avis, M. McNamara n'a jamais vendu un boisseau de blé, bien qu'il ait vendu d'autres choses. Le ministre du Commerce (M. Pepin) est un bon vendeur. Il me semble qu'il pourrait bien faire ce qu'ont fait d'autres ministres, y compris un ancien ministre du Commerce qui siège maintenant à ma droite en qualité de député de Prince Édouard-Hastings (M. Hees), soit réunir tous ceux qui dans le monde entier s'occupent de notre commerce. La dernière fois qu'on a décidé de mener une campagne de ce genre, on a réalisé des ventes. Certes, on a beaucoup palabré pour déterminer à qui, en réalité, le mérite en revenait, mais il est un fait que nous nous sommes embarqués dans une campagne de vente et qu'elle a réussi.

Nous aurons toujours des récoltes record périodiquement au Canada, et plus souvent qu'autrement les récoltes les plus abondantes ne coïncideront pas avec les années où les plus grosses ventes sont possibles. Nous devons donc découvrir un moyen d'égaliser les recettes.

Une voix: Les deux ministres sont partis.

M. Peters: Ils peuvent s'absenter pour un entretien. Leur formule pour résoudre ce problème consistait à verser une avance en espèces à l'agriculteur. Le député d'Assiniboia a déclaré qu'il recommanderait un retour aux contingents de l'an dernier, et qu'il insisterait dans ce sens. Il n'est pas franc. Il l'a déjà fait, et la Commission du blé l'a envoyé au diable. Je tiens ce renseignement de son propre journal, le *Times* d'Assiniboia. Voilà les problèmes qui se posent à tous les gouvernements, non seulement au gouvernement au pouvoir. Je signale que le ministre ferait bien de songer à résoudre certaines des difficultés à long terme. Son ministère lui apportera toutes sortes de raisons pour démontrer que rien ne peut se changer, mais je lui recommande d'examiner certaines propositions entièrement nouvelles.

Une d'elles concernerait les gouvernements provinciaux. Les députés ont tort s'ils pensent que l'agriculture est dans le marasme seulement dans l'Ouest canadien. Les problèmes sont les mêmes d'une extrémité à l'autre du pays; ils découlent de notre capacité de surproduire et de notre échec dans la vente. Le comité de l'agriculture a voyagé partout au Canada et c'est en ma qualité de membre que j'ai constaté les changements énormes qui se sont produits dans l'agriculture de l'Est, depuis la petite ferme privée jusqu'au complexe agro-industriel.

La ferme familiale était mal prise parce que le fermier ne pouvait pas vendre ses produits assez chers pour payer ses frais de production. Lorsque le chèque pour la crème ne suffit pas à payer la ferme, ou lorsque le chèque pour le lait nature ne permet pas au fermier de maintenir son exploitation, l'industrie tout entière est en péril. Je suppose que quelques fermiers peuvent supporter une partie du fardeau que leur imposent leurs piètres revenus en se serrant davantage la ceinture, mais les grosses entreprises sont organisées pour produire efficacement pour des marchés qui leur offrent un certain prix. Si ce prix change, l'industrie se retrouve dans une situation très précaire.

Considérons l'industrie du poulet à griller dans ses rapports avec la production des œufs. Québec a le quasi-monopole de la production des poulets et l'Ontario, celui des œufs. On peut faire jouer les intérêts des producteurs d'œufs dans une province contre ceux des producteurs de poulets dans l'autre, au point où les organismes établis ne sont plus rentables. A mon grand étonnement, j'ai appris que le Québec ne s'intéressait nullement à l'établissement d'offices de commercialisation pour divers groupes de produits. Le ministre provincial de l'Agriculture a dit qu'il ne tenait pas à créer un office de commercialisation mais qu'il endosserait toute proposition du gouvernement fédéral en ce domaine.

Le ministre fédéral a sûrement entendu des propos semblables au hasard des conférences et il sait que le loup-garou constitutionnel n'est plus un obstacle aussi sérieux. C'est ce que nous avons appris et c'est ce que nous lui dirons s'il permet au comité de déposer un rapport. S'il veut bien présenter une loi de commercialisation de portée nationale, les provinces l'accepteront. Ce sera l'unique moyen d'en arriver à une réglementation efficace.

Nous autres, Canadiens, devrions assumer la responsabilité d'une commercialisation ordonnée de nos produits agricoles. Aujourd'hui, le ministre d'État (M. Lang) a dit que

nous devrions réduire la production si aucun marché ne semble exister pour le produit. Mais que diable, comment réduire? Imaginons un fermier sur une ferme à blé avec mille acres de champs en friche. Le ministre dit qu'il ne devrait ensemencer que 100 acres car aucun débouché n'est à espérer. Jusqu'ici, on n'a pas prévu de salaire annuel garanti, et, à moins qu'il ne fasse de récolte, ce fermier devra compter sur l'assistance sociale.

Déjà, la Commission du blé vend le blé à des prix qui ne compensent ni pour le prix de l'essence, ni pour le prix de l'ensemencement et de la récolte. En attendant, la plus grosse partie du grain reste dans les fermes. C'est peut-être de l'argent en banque, mais les fermiers voudraient bien en voir la couleur, car ils n'ont pas assez d'argent liquide pour vivre. Le ministre leur conseille de réduire leurs emblavures. Mais il nous dit, d'autre part, qu'il a l'intention d'annoncer un programme de réserve de terres. Presque tous les pays dans des circonstances similaires ont décidé de se lancer dans des programmes destinés à retirer de la production certaines terres agricoles en prévoyant de les remettre en exploitation plus tard, si c'était dans l'intérêt national.

Aucun programme de ce genre n'a été annoncé et, dans l'intervalle, qui soutiendra nos cultivateurs, s'ils ne font pas des semailles? Qui remboursera les avances en espèces accordées cette année en plus de celles de l'an passé qui, dans de nombreux cas, n'ont pas encore été remboursées? Le gouvernement cherche à nous faire croire que ces avances sont une chose merveilleuse. Je suppose que c'est une chose merveilleuse de pouvoir emprunter de la Household Finance. Je le ferais simplement si cela était vraiment nécessaire, mais à la longue il n'y a rien de particulièrement avantageux à l'octroi d'avances en espèces s'il est impossible de les rembourser. La seule raison pour laquelle les cultivateurs touchent ces avances en espèces est qu'ils seraient incapables de poursuivre leur exploitation sans elles. Le ministre le sait. Je l'ai entendu en parler durant des années lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Apparemment maintenant, il trouve plus facile d'avoir un sous-ministre et des fonctionnaires qui le conseillent sur la façon de diriger son ministère que de décider ce qui est vraiment dans l'intérêt de l'agriculture et de proposer des politiques en conséquence.

Le premier ministre (M. Trudeau) a décidé qu'il y aurait des mesures d'austérité et que des programmes seraient coupés. Les premières victimes seront les foires des communautés rurales, qui sont les centres d'attraction en agriculture. Le ministre va aussi suspendre les subventions aux clubs 4-H, des cercles de jeunes cultivateurs. Dans ces cercles on fait acquérir à nos agriculteurs de demain la compétence technique et professionnelle qui leur permettra d'exploiter une ferme. Si le ministre décapite tous les cultivateurs, il résoudra certes leurs problèmes mais le pays ne serait guère satisfait. Cependant, à intervalles réguliers, le public a l'occasion de rendre une décision. Des idées révolutionnaires de cet ordre engendreraient des idées contre-révolutionnaires et l'on n'obtiendrait pas le résultat anticipé.

[M. Peters.]

• (9.10 p.m.)

Abstenons-nous de disserter sur les actes de telle ou telle personne, sur l'époque des vaches maigres et des vaches grasses. En ce qui concerne les cultivateurs, chaque année est une période de vaches maigres. Je n'ai pas entendu un seul cultivateur admettre que les choses allaient bien. Même si elles allaient bien, il ne l'admettrait pas parce qu'il sait que l'année suivante elles n'iront pas bien. Un examen rétrospectif des 50 dernières années démontre que nos cultivateurs n'ont pas encore eu tort.

Des programmes à long terme s'imposent. La politique du ministre à l'égard des producteurs de crème et de lait écrémé a obligé la moitié des petites exploitations agricoles du Canada à cesser leur activité. Dans ma région, on ne peut arriver à faire abandonner sa ferme à un cultivateur même si sa terre ne rend pas. On ne peut ni l'aider ni lui faire grand mal, on ne peut tout simplement pas s'en débarrasser.

On a prêté presque 2 milliards de dollars aux cultivateurs pour leur permettre de rendre leurs exploitations rentables. Nous sommes tenus de veiller à ce qu'ils réalisent un profit raisonnable sur la vente de leurs produits et qu'ils puissent exploiter des fermes viables. Cessons de parler d'hier, parlons plutôt de demain. L'une des initiatives utiles du ministre c'est d'avoir organisé le congrès agricole où les cultivateurs lui ont exposé leurs problèmes et des solutions éventuelles. Malgré cela on n'a présenté aucune solution à l'approbation des députés. Voilà ce que le ministre devrait faire sous peu.

M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, nous discutons en ce moment d'agriculture et je constate que c'est à nouveau un jour réservé à l'apposition. Je suis agriculteur depuis toujours et, après avoir écouté le débat, il me semble que l'on déprécie les talents d'un groupe organisé qui a toujours constitué l'armature du Canada. D'après des députés, il faudrait dire aux culti-

vateurs ce qu'ils doivent faire, car ils l'ignorent. Selon eux, la production agricole est excédentaire parce que nous l'exigeons; les cultivateurs sont incapables d'évaluer une situation donnée et doivent s'adresser à nous pour les guider.

Depuis un an environ, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) s'efforce de donner aux cultivateurs l'occasion d'exposer leurs problèmes. Il les a invités à un congrès agricole. Il s'est rendu dans leurs collectivités. Le comité agricole a arpenté les champs de la Saskatchewan et s'est entretenu avec les cultivateurs. Nous avons consulté leurs états financiers et nous connaissons leurs problèmes. Le premier ministre (M. Trudeau) a visité l'Ouest, où on lui a lancé du blé et montré des pancartes obscènes. Je parlais à un jeune homme de la Saskatchewan l'autre jour et il me disait que les coupables s'excusent encore auprès du Canada de certaines choses survenues pendant la visite du premier ministre. Ces gens n'étaient pas forcément des cultivateurs. De fait, je serais prêt à dire que ce n'était pas des cultivateurs mais plutôt des agitateurs qui prétendaient appuyer les cultivateurs.

L'agriculture aujourd'hui est en pleine révolution; de fait, elle l'est depuis déjà cinq ou six ans. Les cultivateurs se sont rendu compte que les progrès technologiques ont rendu possible la surproduction. Ils se rendent compte aussi que l'aide extérieure prouve que les pays sous-développés dans le besoin n'ont pas réussi à cultiver assez de produits agricoles. Les cultivateurs savent qu'il existe un problème mondial du blé et qu'il faut s'en occuper.

Certains secteurs de l'industrie agricole ont agi. J'aimerais dire au député de Timiskaming (M. Peters) que l'industrie du poulet à rôtir n'est pas contrôlée au Québec comme elle l'est en Ontario. Toutes les provinces, sauf le Québec, ont un régime de mise en marché des poulets à rôtir. Si le prix en est plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada, c'est tout simplement que le Québec n'a pas d'office de commercialisation et qu'il y a surproduction. Les éleveurs de poulets à rôtir ailleurs au Canada exploitent des fermes rentables. C'est dire que les banques sont disposées à leur prêter de l'argent. Ils ne dépendent plus autant des prêts destinés aux améliorations agricoles ou de la Société du crédit agricole. De concert avec les hauts fonctionnaires, ils ont rentabilisé l'industrie du poulet à rôtir. Il en va de même des producteurs d'œufs. Il y a quelques années, il y avait surproduction et les prix étaient peu élevés. Aujourd'hui les œufs se vendent à bon prix, et cela parce que les producteurs se sont groupés pour résoudre leurs problèmes particuliers.

Je reconnais que les députés de l'opposition sont sincères, qu'ils ne veulent que du bien à l'agriculture canadienne. Je songe surtout au député de Kent-Essex (M. Danforth). Je dis cela non pas parce qu'il est plus gros que moi, mais parce que je l'ai rencontré au comité de l'agriculture, que je suis allé en Saskatchewan avec lui et avec le député de Timiskaming.

On ne peut s'attendre que le ministre de l'Agriculture s'attaque à tous les problèmes de l'industrie agricole. Mais il devrait discuter ses politiques avec les cultivateurs pour voir si elles leur conviennent. Les députés le savent: le gouvernement se propose de présenter un projet de loi nationale sur la commercialisation, et on a déjà trouvé à redire parce qu'il n'a pas été présenté plus tôt. Je me demande si les députés se rendent compte pourquoi. C'est qu'on est encore en train d'en discuter dans toute l'étendue du pays avec les cultivateurs eux-mêmes. Combien de députés de l'opposition peuvent me montrer une copie de l'avant-projet de loi sur une commission nationale de commercialisation du poulet qui a été soumis à l'étude des hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture?

• (9.20 p.m.)

Des voix: Bravo!

M. Pringle: Combien de députés ont étudié cet aspect de la question? L'affaire sera étudiée par le gouvernement dans très peu de temps. Combien de députés ont rendu visite aux intéressés?

Voyons la situation dans l'industrie du porc. On a parlé de réduire les subventions dans ce domaine. On n'a jamais considéré qu'il s'agissait d'une subvention à l'élevage du porc. De très bons éleveurs de ma circonscription m'ont dit qu'ils n'avaient jamais considéré ce versement comme une subvention, mais comme un stimulant ou une prime aux éleveurs qui amélioraient la qualité de leurs porcs. Rien de plus. Si vous produisez un meilleur porc, vous obtenez plus d'argent. L'idée de subventionner un éleveur de porcs pour qu'il produise une piètre denrée est simplement dépassée. On ne subventionne pas un éleveur de poules qui produit des œufs à perte mais qui fait un bénéfice parce que le gouvernement paie la note. On s'est débarrassé de cette idée. Il en va de même de l'industrie de la dinde.

Voyons maintenant le problème de l'industrie des céréales. Je me rends compte qu'il est ardu. Comme vous l'avez deviné, je veux parler du programme de gestion des approvisionnements. Nous devrions essayer de produire pour un marché. On a déjà mentionné que nous n'étions pas capables de vendre notre produit, que nous produisons trop sans vendre assez, selon l'expression de mes honorables collègues. Il y a une

autre expression que nous pouvons utiliser: nous produisons trop et nous ne consommons pas assez. Il n'existe absolument aucun moyen d'enfoncer des aliments dans la gorge des gens. Nous rappelons sans cesse qu'un pourcentage élevé de la population mondiale meurt de faim. Nous le savons. Même vous, qui siégez de ce côté-ci de la Chambre, vous êtes tout aussi responsables que quiconque. Vous appartenez à un parti politique en tant que membres du Parlement et s'il vous arrive d'énoncer une idée vraiment brillante et d'allumer un phare de 500 watts pour éclairer le chemin d'une répartition équitable de l'alimentation mondiale sans ruiner l'économie des pays sous-développés et autres, vous serez étonnés de l'accueil qu'on vous fera.

Des voix: Bravo!

M. Pringle: Je recevais l'autre jour une lettre d'un ancien collègue, qui fait l'élevage des volailles en Espagne. Voici l'une des premières choses qu'il me disait: Jerry, je suis en Espagne et la surproduction de poulets à rôtir et d'œufs pose un problème. Pourriez-vous vous procurer quelques-unes des lois concernant l'Office de commercialisation et des lois sur la commercialisation des produits naturels et me les faire parvenir, afin que nous puissions voir s'il y aurait moyen de faire quelque chose?

Il y a une couple de semaines à peine, je recevais une réponse à ma lettre, et l'on me disait qu'en Espagne on avait eu recours à une loi sur la commercialisation et à un office de commercialisation pour régler la question de cet excédent. J'ai appris aujourd'hui, croyez-le ou non, qu'il y avait excédent de poulets en Inde. Naturellement, ces poulets ne correspondent peut-être pas tellement à nos normes et je ne suis pas sûr qu'ils soient des plus comestibles, mais il y a excédent. Il y a des excédents partout, parce qu'il y a surproduction et consommation insuffisante. Le grand problème, c'est qu'on ne consomme pas assez de ce que nous produisons. Nous devrions produire pour un marché.

Nous nous trouvons devant une situation particulière à la Chambre des communes aujourd'hui. Je ne veux pas retenir longtemps la Chambre, parce que d'autres députés aimeraient prendre la parole, mais permettez-moi de comparer cette situation à ce qui se passe sur un terrain de football. Lorsqu'il s'agit d'un jour réservé à l'opposition, les députés de ce côté-ci de la Chambre semblent se tourner vers l'agriculture, et il n'y a pas de meilleur ballon politique que la situation où se trouve notre agriculture. Cela m'inquiète, car j'ai beaucoup d'amis parmi ceux qui s'efforcent vaillamment de produire des vivres pour nous tous. Malheureusement, vous avez beau leur dire à la Chambre qu'ils font tout de travers. Des problèmes se posent, mais ils continueront de se poser tant que vous persisterez à leur dire qu'ils font tout de travers.

Il est étonnant de constater que bon nombre de députés de l'opposition, qui représentent des producteurs de grain, leur disent constamment qu'ils ne savent ce qu'ils font. Ils prétendent que le gouvernement devrait montrer à ces gens comment diriger efficacement leur exploitation. Toute cette histoire me rappelle un match de la coupe Grey: on nous intercepte, on nous tombe dessus, on nous fait de l'obstruction. La seule chose qui nous manque, c'est un tableau indicateur et nous en aurons probablement un avant la fin de la soirée.

Permettez-moi de me référer à un article publié dans le *Western Producer*. Sous l'entête «Favorable report for UFA despite farm income problem«, il signale que le bureau de l'Union des Cultivateurs aurait déclaré, à l'ouverture de la session, que la position financière des agriculteurs avait été améliorée par des ventes de 24 millions de dollars, soit 2,-635,000 dollars de plus que l'année précédente.

Permettez-moi de me reporter à un autre article paru dans le *Western Producer,* qui déclare, entre autres, en se référant à ce qu'a dit M. Turner, le président du syndicat du blé:

> A ceux qui prétendent que la Commission aurait dû vendre davantage l'an dernier, il a fait remarquer que la production de blé avait été plus élevée et les échanges internationaux moins nombreux, ajoutant qu'étant donné ces conditions défavorables, les exportations du Canada représentaient, en fait, un pourcentage supérieur du total de 1968-1969 par rapport à l'année précédente.

Je voudrais une fois de plus féliciter le député de Kent-Essex (M. Danforth) pour avoir signalé cette question à la Chambre. Je ne puis approuver le texte de sa motion, et je ne puis m'attendre à ce qu'il félicite le gouvernement. Bien que je sois nouveau à la Chambre, je ne pense pas que personne, dans l'opposition, agisse ainsi. En tant que membre du comité de l'agriculture, je sais que cette année, nous devrons faire face à une très lourde tâche. Nous devons faire de notre mieux. Lorsque nous établirons le programme de nos travaux, j'espère que nous ne le ferons pas ici, à la Chambre. Nous devrions nous rendre auprès des agriculteurs et les inviter à rendre visite. De cette manière, je pense que nous pourrions élaborer un programme qui rende à l'industrie agricole sa viabilité. Peut-être que grâce à la technologie nous pourrions la faire accéder à une position de choix. Nous pourrions peut-être, de cette façon, augmenter le revenu de ceux qui travaillent dans l'industrie agricole.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de participer, de façon très modeste, à ce débat. J'ai eu l'avantage d'entendre, cet après-midi, un certain nombre de discours, dont quelques-uns plus brillants que d'autres. Comme dans tous les débats, il s'est dit beaucoup de choses et nous espérons toujours qu'à la fin de la journée, nous trouverons des solutions qui pourraient être utiles aux agriculteurs canadiens.

Je voudrais tout d'abord dire que je suis, je pense, le deuxième député québécois des partis de l'opposition à adresser la parole aujourd'hui. Je regrette qu'un nombre considérable de députés ministériels du Québec n'aient pas jugé bon de participer à ce débat.

• (9.30 p.m.)

Plusieurs députés de diverses régions du pays ont pris la parole. J'aurais souhaité que les députés ministériels du Québec participent à ce débat au lieu de laisser entendre que la situation des agriculteurs du Québec était beaucoup plus brillante que celle des cultivateurs du reste du pays. Je n'ai pas l'habitude de critiquer pour le plaisir de le faire, mais j'estime tout de même que la population du Québec avait cru, à un certain moment, que les députés québécois auraient fait tous les efforts possibles pour faire comprendre au ministre de l'Agriculture (M. Olson) que cette province n'était pas dans une meilleure situation que le reste du Canada. J'imagine...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! L'honorable député de Laval (M. Roy) pose la question de privilège.

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, j'apprécie les remarques de l'honorable député de Joliette. Je viens d'arriver de Montréal et je n'ai donc pas pu participer au débat cet après-midi. Étant donné que je n'ai pas écouté les discours qui ont été prononcés, je dois tout de même dire que j'ai rencontré des cultivateurs...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre! L'honorable député de Joliette.

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, j'accepte les remarques de mon bon ami, le député de Laval, mais, même si l'absence d'un député ministériel était motivée, il en restait tout de même 55 autres. Mes reproches, alors, ne s'adressent pas au député de Laval. (*Applaudissements*)

J'ai nettement l'impression, de toute façon, que la classe agricole québécoise continuera de s'inquiéter demain de sa représentation et de douter des engagements pris lors d'une campagne électorale, savoir qu'on lui donnerait la place qui lui revient au Canada.

Je voudrais pendant quelques minutes me reporter 20 ans en arrière, alors que je travaillais dans un abattoir, ce qui me permettait de rencontrer plusieurs cultivateurs et de discuter avec eux. A ce moment-là, ce n'était pas facile. Les difficultés étaient grandes et nous espérions toujours que nos gouvernants et nos gouvernements trouveraient des solutions susceptibles d'améliorer le sort des cultivateurs.

C'était à l'époque—plusieurs s'en souviendront mieux que moi—où plusieurs cultivateurs, à l'occasion des fêtes, de Noël et du Nouvel An—cela peut paraître drôle pour certains, mais c'était tout de même plus sérieux pour d'autres—tuaient une de leurs vaches pour nourrir leur famille.

Et si l'on considère ce qui se produit depuis 20 ans, on constate que la plupart des cultivateurs n'ont pas tellement amélioré leur situation puisque la politique actuelle force, par exemple, le cultivateur non pas seulement à vendre une vache, à l'occasion, mais à se défaire du troupeau tout entier. Le présent débat donne l'occasion d'exposer certaines opinions et de demander au ministre d'étudier davantage les solutions possibles aux problèmes de la classe agricole. On nous répondra probablement que cela n'est pas facile, mais il ne faut pas conclure pour autant que cela est impossible. Je ne suis pas assez méchant pour dire que le ministre est seul responsable de cet état de choses, mais il aura sûrement besoin de l'avis de ses spécialistes et devra avoir recours à certaines solutions, que tous les députés sont prêts à lui proposer.

Je dirai avec plaisir à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) que depuis longtemps on parle, par exemple, d'une politique laitière différente, de prix de soutien à l'égard de certains produits, mais qu'on ne fait rien de concret.

Dans la province de Québec, la situation est précaire, mais elle ne doit pas être meilleure au Nouveau-Brunswick, où l'on est obligé de vendre les pommes de terre 60c. les 75 livres. Je me demande comment ces producteurs pourront, encore cette année, s'en tirer. On aura beau laisser croire aux producteurs de pommes de terre et aux autres cultivateurs qu'on finira par adopter une politique relative aux prix, je suis d'avis qu'il faudra passer à l'action le plus tôt possible si l'on veut améliorer leur situation.

Je me permettrai de signaler à l'honorable ministre de l'Agriculture la situation des pro-

ducteurs de tabac. On a parlé de plusieurs domaines de la production, mais les producteurs de tabac à cigarettes, tant de l'Ontario que du Québec, sont aux prises avec de graves difficultés qui entravent l'exploitation de cette industrie très importante, et je demanderais à l'honorable ministre de l'Agriculture d'en discuter sérieusement avec l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) et de le ramener à de meilleurs sentiments.

Je voudrais, en passant, féliciter l'honorable ministre de l'Agriculture, qui a affecté, l'an dernier, des crédits supplémentaires à l'amélioration des sols et l'agrandissement des terres servant à la culture du tabac dans certains secteurs du pays. Mais, d'autre part, ce qui m'inquiète beaucoup, et plus particulièrement les producteurs de tabac, c'est l'attitude de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est la deuxième fois que je reviens sur ce point, parce que je pense que cette industrie est d'une importance capitale pour certaines régions du Canada.

Ma circonscription compte près de 95 p. 100 des producteurs de tabac à cigarettes de la province de Québec, ce qui en fait une région productrice de tabac de ce genre plus importante encore que l'Ontario, bien que l'on compte dans cette province un nombre considérable d'importants producteurs de tabac. Mais bien qu'il s'agisse d'une des rares cultures qui n'ont pas besoin du gouvernement pour survivre, l'attitude qu'affiche depuis un an l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est de nature à nous inquiéter, puisqu'elle met le sort de cette industrie en jeu.

J'espère que l'honorable ministre du Revenu national (M. Côté) répondra à une demande que j'ai faite il n'y a pas longtemps, à savoir quelle somme d'argent il retire de cette industrie.

• (9.40 p.m.)

Il est entendu que nous sommes prêts à aider le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à combattre les abus, qui ne se limitent malheureusement pas à l'usage de la cigarette.

Tous les députés reconnaissent qu'il faut combattre les abus, mais on n'a pas de preuve concluante que la cigarette cause le cancer. Plusieurs autres produits pourraient probablement avoir le même effet. J'ose espérer que le ministre de l'Agriculture fera en sorte que les producteurs de tabac ne soient plus inquiets et qu'ils puissent compter non seulement sur le gouvernement, mais sur tous les députés pour pouvoir continuer l'exploitation d'une industrie qui permet à plusieurs citoyens canadiens de gagner leur vie.

[M. La Salle.]

Je voudrais aussi dire quelques mots sur les responsabilités de la *Commission canadienne du lait*. Depuis longtemps, les producteurs de lait réclament la tenue d'un débat d'urgence, ce que le gouvernement n'a pas encore jugé bon de faire. Pour ma part, je partage totalement l'avis des producteurs de lait, qui demandent que le gouvernement expose clairement la politique de la Commission.

Il est regrettable de constater qu'on laisse à la *Commission canadienne du lait* le soin d'annoncer certaine politique, toujours un peu plus sévère et draconienne, tous les ans. On laisse même entendre qu'il y aurait 2,000 ou 2,500 producteurs de lait de trop, mais les responsables n'ont pas encore eu le courage de le dire bien clairement, à cause de la rentabilité politique. Toutefois, la Commission canadienne du lait se fait le porte-parole du gouvernement et je me demande si nous ne pouvons pas exiger que nos gouvernants aient au moins le courage et l'honnêteté d'exposer clairement la politique laitière et de faire comprendre aux producteurs, si petits soient-ils, qu'ils ne peuvent plus continuer leur exploitation!

Une voix: Qu'en pensez-vous?

M. La Salle: Ce que j'en pense? C'est qu'on a trop facilement reconnu l'existence d'un excédent et qu'on n'a pas pensé, par ailleurs, à en disposer en fournissant gratuitement du lait à tous les écoliers du pays.

De plus, pourquoi ne chercherait-on pas à transformer ce lait pour nourrir les animaux comme on l'a fait avec succès aux États-Unis? Au Canada, on en a parlé, il y a un an, mais on n'a rien fait. Je me demande si le gouvernement a l'intention de faire quelque chose à ce sujet. S'il s'agissait, pour un simple député d'une circonscription rurale, de faire une recommandation semblable, je serais honoré de la proposer.

Comme le ministre de l'Industrie et du Commerce doit être très intéressé à l'expansion de l'industrie du tabac, je me demande ce qu'il adviendra de cette politique de prix de soutien et de restrictions à l'importation. Il ne suffit pas d'en parler; il faudrait agir.

Je suis profondément convaincu qu'une des façons d'aider les producteurs, c'est de restreindre l'importation de nos produits maraîchers. Le comité de l'agriculture, qui compte un certain nombre de députés ministériels, l'a reconnu. On a, par exemple, constaté que du côté sud nous possédions 50,000 acres d'humus,—terre très propice à la culture maraîchère—dont seulement 15,000 sont exploitées. Il va sans dire qu'une politique restreignant l'importation de ces produits permettrait aux Québécois de cultiver la terre à 100 p. 100 et, partant, de vivre plus honorablement.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est 9 heures 45 du soir, il est de mon devoir, conformément à l'article 58 (9) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sur-le-champ, toute question nécessaire à l'expédition des affaires relatives à la motion dont la Chambre est saisie. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Appelez les députés.

(L'amendement de M. Gleave, mis aux voix, est rejeté.)

• (9.50 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aiken
Baldwin
Barnett
Benjamin
Bigg
Brewin
Burton
Code
Cadieu (Meadow Lake)
Coates
Comeau
Crouse
Danforth
Dinsdale
Douglas (Nanaimo-Cowichan-The Islands)
Downey
Fairweather
Flemming
Forrestall
Fortin
Gleave
Godin
Grills
Hales
Harding
Harkness
Hees
Howard (Skeena)
Howe
Knowles (Winnipeg North Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lambert (Edmonton West)
Laprise
Lewis
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacEwan
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacInnis (Mme)
MacLean
Macquarrie
McCleave
McCutcheon
McIntosh
McQuaid
Mather
Matte
Moore
Muir (Lisgar)
Nielsen
Noble
Nowlan
Orlikow
Peddle
Peters
Ricard
Ritchie
Rodrigue
Rondeau
Rose
Rynard
Saltsman
Schumacher
Scott
Simpson
Skoberg
Skoreyko
Southam
Stanfield
Stewart (Marquette)
Tétrault
Thomas (Moncton)
Thompson (Red Deer)
Thomson (Battleford-Kindersley)
Valade
Winch
Woolliams
Yewchuk—78.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Allmand
Badanai
Barrett
Basford
Béchard
Benson
Blair
Borrie
Breau
Brown
Cadieux (Labelle)
Cafik
Cantin
Chappell
Chrétien
Clermont
Corbin
Crossman
Danson
Davis
Deachman
Deakon
De Bané
Douglas (Assiniboia)
Duquet
Éthier
Forget
Foster
Francis
Gendron
Gervais
Gibson
Givens
Gray
Groos
Guay (St. Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hogarth
Honey
Hopkins
Howard (Okanagan
Hymmen
Isabelle
Laflamme
Laing (Vancouver South)
Lang (Saskatoon-Humboldt)
Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Legault
Lessard (LaSalle)
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Lind
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
Mackasey
McBride
McIlraith
McNulty
Mahoney
Major
Marceau
Murphy
Noël
Olson
Orange
Osler
Otto
Ouellet
Penner
Pepin
Pilon
Pringle
Prud'homme
Reid
Richard
Richardson
Robinson
Rochon
Rock
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Ryan
Smerchanski
Smith (Saint-Jean)
Stafford
Stanbury
Stewart (Cochrane)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
Sulatycky
Sullivan
Thomas (Maisonneuve)
Tolmie
Trudeau
Trudel
Turner (London East)
Walker
Watson
Weatherhead
Whicher
Yanakis—106.

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté. La Chambre doit maintenant se prononcer sur la motion principale. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Pourrions-nous passer au vote sans faire entendre le timbre?

Des voix: D'accord.

(La motion principale de M. Danforth, mise au voix, est rejetée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Lewis
Baldwin	Lundrigan
Barnett	MacDonald (Egmont)
Benjamin	MacEwan
Bigg	MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
Brewin	MacInnis (Mme) (Vancouver Kingsway)
Burton	MacLean
Cadieu (Meadow Lake)	Macquarrie
Coates	McCleave
Code	McCutcheon
Comeau	McIntosh
Crouse	McQuaid
Danforth	Mather
Dinsdale	Matte
Douglas (Nanaimo-Cowichan-The Islands)	Moore
Downey	Muir (Lisgar)
Fairweather	Nielsen
Flemming	Noble
Forrestall	Nowlan
Fortin	Orlikow
Gleave	Peddle
Godin	Peters
Grills	Ricard
Hales	Ritchie
Harding	Rodrigue
Harkness	Rondeau
Hees	Rose
Howard (Skeena)	Rynard
Howe	Saltsman
Knowles (Winnipeg North Centre)	Schumacher
Knowles (Norfolk-Haldimand)	Scott
Lambert (Edmonton West)	Simpson
Laprise	Skoberg
[M. l'Orateur suppléant (M. Béchard).]	Skoreyko
Tétrault	Southam
Stewart (Marquette)	Stanfield
Thomas (Moncton)	Kindersely)
Thompson (Red Deer)	Valade
Thomson (Battleford-	Winch
	Woolliams
	Yewchuk—78.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Allmand	Lefebvre
Badanai	Legault
Barrett	Lessard (LaSalle)
Basford	Lessard (Lac-Saint-Jean)
Béchard	Lind
Benson	Loiselle
Blair	Macdonald (Rosedale)
Borrie	MacEachen
Breau	Mackasey
Brown	McBride
Cadieux (Labelle)	McIlraith
Cafik	McNulty
Cantin	Mahoney
Chappell	Major
Chrétien	Marceau
Clermont	Murphy
Corbin	Noël
Crossman	Olson
Danson	Orange
Davis	Osler
Deachman	Otto
Deakon	Ouellet
De Bané	Penner
Douglas (Assiniboia)	Pepin
Duquet	Pilon
Éthier	Pringle
Forget	Prud'homme
Foster	Reid
Francis	Richard
Gendron	Richardson
Gervais	Robinson
Gibson	Rochon
Givens	Rock
Gray	Roy (Timmins)
Groos	Roy (Laval)
Guay (St. Boniface)	Ryan
Guay (Lévis)	Smerchanski
Guilbault	Smith (Saint-Jean)
Haidasz	Stafford
Hogarth	Stanbury
Honey	Stewart (Cochrane)
Hopkins	Stewart (Okanagan-Kootenay)
Howard (Okanagan Boundary)	Sulatycky
Hymmen	Sullivan
Isabelle	Thomas (Maisonneuve)
Laflamme	Tolmie
Laing (Vancouver South)	Trudeau
Lang (Saskatoon-Humboldt)	Trudel
Langlois	Turner (London East)
Laniel	Walker
Leblanc (Laurier)	Watson
LeBlanc (Rimouski)	Weatherhead
	Whicher
	Yanakis—106.

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, pourrais-je, avant l'ajournement, confirmer seulement l'ordre du jour pour demain. Comme premier article, nous pourrions mettre en délibération la motion des voies et moyens, le n° 2, et ensuite la résolution inscrite en mon nom, le n° 30, concernant la loi électorale du Canada. En troisième lieu, nous pourrions mettre en discussion l'article n° 29 concernant la loi sur les parcs nationaux.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de Terrebonne (M. Comtois); si j'avais voté, j'aurais voté en faveur de la motion.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Comme il est 10 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain après-midi à 2 heures.

(La séance est levée d'office à 10 h 20, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 19 novembre 1969

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE TRÈS HON. M. DIEFENBAKER, L'HON. M. STANFIELD—MISE AU POINT DES QUESTIONS AU PREMIER MINISTRE

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Hier, j'ai posé quelques questions au premier ministre et, dans le hansard, à la page 931, on a omis un mot qui change toute la signification de ma déclaration. En URSS, Mao est appelé le «grand tigre». Hier, j'ai dit, en parlant du professeur Lin, que la dernière fois qu'il est allé en Chine communiste, il a fait rapport au premier ministre sur le grand tigre. Les mots qui figurent au hansard laissent entendre des choses qui ne me sont jamais venues à l'esprit. Je voulais parler de la dernière fois qu'il est allé rendre visite au grand tigre. Je veux qu'on comprenne bien cela.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour signaler qu'en posant sa question hier, le très honorable représentant a mal renseigné la Chambre. Comme Votre Honneur a déclaré la question irrecevable, je n'ai pu rétablir les faits. C'est le genre de choses qui se produit tout le temps.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est ce que fait le premier ministre tous les jours.

Le très hon. M. Trudeau: Quand des membres de l'opposition posent des questions piège et donnent des renseignements erronés, Votre Honneur les déclare irrecevables. Encore une fois, voilà un parfait exemple d'une fausse déclaration que le très honorable représentant a faite en posant sa question et je n'étais pas...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je pose maintenant la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable représentant a d'abord posé la question de privilège et le premier ministre a invoqué le Règlement. J'espère que nous n'irons pas trop loin dans cette voie, mais le très honorable représentant demande maintenant à poser la question de privilège.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'entreprendrai pas de discussion avec le premier ministre sur les fausses déclarations. Nous en avons déjà eu l'occasion, régulièrement même. Je disais seulement que M. Lin est un ami intime du premier ministre et qu'il lui a fait rapport à son retour de sa dernière visite en Chine communiste.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois intervenir à un certain moment pour dire aux très honorables représentants que, selon moi, il n'y a pas lieu de poser la question de privilège ou d'invoquer le Règlement. Nous discutons de l'interprétation de paroles prononcées ou omises. Ce genre d'échange ne devrait vraiment pas soulever la question de privilège. A mon avis, on n'a guère à gagner à s'étendre sur le sujet.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je dois m'expliquer sur un fait personnel. Le très honorable représentant vient de mentir encore deux autres fois. Premièrement, il a affirmé que j'étais un ami du professeur Lin.

Une voix: Nous ne voulons pas d'excuses.

Le très hon. M. Trudeau: Si la vérité ne vous intéresse pas, je la dirai alors à quelqu'un d'autre. Le très honorable représentant a déclaré que j'étais un ami du professeur Lin, quelqu'un dont je n'ai jamais fait la connaissance. Deuxièmement, le très honorable représentant a prétendu qu'il m'avait fait rapport. C'est également faux. Je n'ai jamais fait sa connaissance ou lu de ses mémoires. C'est donc un double mensonge qu'il faut attribuer au très honorable représentant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, cette assertion...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'accorderai la parole au très honorable représentant à ma gauche dans un instant; il veut également s'expliquer sur un fait personnel. Je ne crois sûrement pas qu'une série de prétendues explications sur des faits personnels peut aboutir à quelque chose. A mon avis, il ne s'agit nullement d'explications. Le très hono-

rable représentant veut poser la question de privilège. Je l'entendrai et déciderai si elle est réglementaire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, on a annoncé dans les journaux, il y a des mois, que M. Lin avait fait rapport au gouvernement.

Le très hon. M. Trudeau: Dans les journaux? Alors, qu'y a-t-il de nouveau?

Le très hon. M. Diefenbaker: Et le premier ministre ne l'a jamais nié. Il le nie maintenant parce qu'il sait ce que cela veut dire.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si je devais nier des nouvelles que publient les journaux ou déterminer si ce qu'ils disent est vrai ou faux, je n'aurais pas le temps de faire autre chose.

Des voix: Bravo!

• (2.10 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois maintenir que la question de privilège ne se pose pas. Il s'agit, je le répète, d'un différend entre deux très hon. représentants sur de présumés faits. On ne peut donc pas soulever la question de privilège et je dois rendre une décision dans ce sens. J'espère qu'aucun député ne cherchera à poser la question de privilège pour le compte de la tribune de la presse.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Soyez assuré, monsieur l'Orateur, que je ne veux attaquer ni les journalistes ni qui que ce soit.

Le très hon. M. Trudeau: Ça, c'est chic.

L'hon. M. Stanfield: Le hansard renferme une inexactitude. Malheureusement, comme je ne l'ai pas devant moi, je ne puis citer le numéro de la page. Dans une question au premier ministre je parlais d'une déclaration de M. Young, président de la Commission des prix et des revenus quant à un taux d'emploi inacceptable. J'ai maintenant le hansard. A la page 935, on peut lire:

... ma question découle de la déclaration de M. Young: si la politique de restriction échouait, a-t-il dit, les autorités devraient peut-être recourir au chômage partiel sous une forme acceptable pour tous les intéressés.

Je crois avoir dit «inacceptable». La question l'indique clairement. C'est évident, car autrement la question n'aurait pas de sens.

Le très hon. M. Trudeau: Les questions n'en ont pas toujours.

L'hon. M. Stanfield: Je regrette, monsieur l'Orateur, si je blesse le premier ministre. Je demande une rectification au hansard où l'on devrait lire en réalité: «chômage partiel sous une forme inacceptable».

[M. l'Orateur.]

[*Français*]

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. H.-Pit Lessard (La Salle) présente le 1er rapport du comité permanent des transports et des communications, dans les deux langues officielles.

M. Paul-M. Gervais (Sherbrooke) présente le 1er rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

LE TRANSPORT TERRESTRE AUX AÉROPORTS

[*Traduction*]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la Chambre se rappellera que le ministre des Transports a proposé il y a quelques jours que la question du transport terrestre aux aéroports du Canada soit soumise à l'étude d'un comité. J'ai consulté les représentants des différents partis et il pourrait, je crois, y avoir consentement unanime à un ordre se lisant comme il suit:

Que le comité permanent des transports et des communications soit chargé d'étudier la question du transport terrestre aux aéroports du Canada;

Et que, pendant son étude de la question susmentionnée, le comité soit autorisé à siéger en divers endroits au Canada.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je dois présenter des excuses au ministre à ce propos. Je n'ai pas assisté à la réunion des leaders des partis à la Chambre, qui s'est tenue hier. L'ordre est en vérité acceptable sauf pour la disposition premettant au comité de siéger en divers endroits. Je suis désolé d'avoir à faire cette communication au ministre, car il m'a en effet consulté immédiatement avant la séance.

La dernière partie de l'ordre, portant que le comité peut siéger en divers endroits au Canada, n'est pas acceptable. Je n'ai pas besoin de dire pourquoi. Si demande est faite par le président d'agréer le rapport du comité qui renferme cette proposition, je m'expliquerai à ce moment-là.

M. l'Orateur: Je comprends le point de vue du député de Peace River. La Chambre n'est pas saisie de la motion. Le président du Conseil privé avait demandé le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion. Apparemment il n'y a pas eu consentement unanime, et je suppose que la motion ne sera pas présentée.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VOYAGE DU MINISTRE AU MOYEN-ORIENT

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je désire présenter un bref rapport sur le voyage que j'ai fait au Moyen-Orient la semaine dernière.

Le Canada s'intéresse de près à la question du Moyen-Orient depuis que nous participons aux activités de la Commission spéciale des Nations Unies sur la Palestine, qui a dressé le plan de 1947 pour le partage de la Palestine. En 1948, nous avons voté en faveur de la résolution des Nations Unies créant l'État d'Israël. La reconnaissance du droit d'Israël à exister demeure une caractéristique essentielle de notre politique au Moyen-Orient. Parallèlement, nous essayons d'aborder les problèmes de cette région de façon objective. Notre but essentiel est que tous les États de cette région puissent vivre en paix et en sécurité, sans menaces de guerre ou d'usurpation territoriale.

Pendant vingt ans, le Canada a fourni du personnel militaire pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans cette région. Le Canada figure également au troisième rang parmi les nations contribuant à l'agence des Nations Unies pour l'aide aux réfugiés arabes.

C'est, dans une large mesure, par la voix des Nations Unies, à New York, que nous avons fait connaître notre politique relative au Moyen-Orient. C'est là que nous avons participé aux démarches qui ont donné naissance à l'État d'Israël; c'est là que connut le jour la force d'urgence des Nations Unies. Plus récemment, c'est là que nous avons contribué, à titre de membre du Conseil de sécurité, à rédiger la résolution 242 de novembre 1967, qui, croyons-nous, offre, dans les circonstances, les meilleures chances de faire avancer la paix dans cette région du globe.

Si je me suis rendu sur place, c'est que le Canada s'intéresse depuis longtemps aux affaires du Moyen-Orient, et que nous avions reçu des invitations des ministres des Affaires étrangères d'Iran, d'Israël et de la République arabe unie; en outre ma visite faisait suite à celle que nous avaient rendu le chāh d'Iran, le président, le défunt premier ministre et le ministre des Affaires étrangères d'Israël, ainsi que le ministre des Affaires étrangères de la République arabe unie. Je voulais surtout apprendre de première main quelle attitude et quelle politique avaient adoptées le gouvernement que met en cause le conflit israélo-arabe.

Je suis rentré de ma visite à la fois attristé et découragé. Le premier ministre Meir et le président Nasser m'ont tous deux confié qu'ils recherchent une solution pacifique au conflit israélo-arabe. Il demeure très difficile de voir comment des négociations utiles peuvent débuter lorsque les préoccupations des parties s'opposent directement. Israël s'inquiète de la sécurité de ses frontières et insiste sur des négociations directes avec ses voisins. La République Arabe Unie insiste sur le retrait d'Israël à ses frontières d'avant 1967 et s'inquiète du sort des réfugiés arabes. Je n'entrevois aucun dénouement immédiat à cette impasse.

Lors de mon voyage au Moyen-Orient, je n'avais aucune solution à offrir, aucune proposition à soumettre. J'y suis allé pour me renseigner sur la situation telle que la voient l'Iran, pays qui ne prend pas parti, et les deux principaux pays intéressés. Dans chacun des pays où nous nous sommes rendus nous avons été reçus avec une grande courtoisie par le chef d'État, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères. Dans tous ces pays, les chefs d'État et leurs ministres ont consacré de nombreuses heures à des entretiens sérieux. On a accordé la plus grande attention aux opinions que j'ai exprimées dans mon exposé de la politique canadienne et j'ai reçu des réponses complètes et nettes aux questions que j'ai posées. Partout où je suis passé, j'ai constaté un désir manifeste de voir le Canada comprendre les diverses positions adoptées. Cela nous rappelle le rôle spécial qu'on attribue au Canada en tant que pays qui recherche la paix et s'efforce de l'assurer, et cette attitude est peut-être une preuve du besoin qu'ont les pays en conflit d'être compris.

J'ai d'abord visité l'Iran où j'ai vu un peuple préoccupé de l'expansion de son économie et de l'amélioration de ses conditions de vie. A cause de sa situation géographique, l'Iran est intimement lié aux problèmes du Moyen-Orient. J'ai trouvé à quelque 6,000 milles du Canada, au cœur du Moyen-Orient, un peuple suivant une politique qui lui est propre et qui se rapproche beaucoup de la nôtre. Pendant le reste de mon voyage, j'ai trouvé mes entretiens à Téhéran très utiles, tant à cause des renseignements qu'on m'a donnés que des attitudes politiques qu'on m'a expliquées.

En Israël, j'ai été ému comme tout le monde par la fierté nationale qui caractérise ce pays et vraiment impressionné par les réussites de cette nation durant les vingt dernières années. En Égypte, j'ai vu une nation où les signes de la gloire ancienne sont encore bien présents, en contraste avec ses efforts d'aujourd'hui pour rehausser son niveau de vie.

La situation actuelle au Moyen-Orient est tragique. Il y a tant à faire dans cette partie du monde. La bonne volonté et la technologie sont là, mais la tragédie, c'est que dans nombre de ces pays, les ressources nécessaires au développement sont immobilisées par une confrontation aride qui menace de dégénérer en un violent conflit.

J'ai quitté le Moyen-Orient avec un sentiment profond d'inquiétude. Rien n'est prévu dans le proche avenir pour des négociations sérieuses et l'escalade du conflit pose un danger immédiat. Dans ces circonstances, le meilleur rôle que puisse jouer le Canada dans les mois qui viennent c'est celui d'un observateur compréhensif, compatissant et objectif, prêt à aider au moment voulu, à la requête des deux parties, pour toute tâche que celles-ci voudront bien lui confier.

• (2.20 p.m.)

Espérons que malgré les difficultés actuelles, les conseils de modération seront entendus et qu'un jour, de façon ou d'une autre, la paix se fera au Moyen-Orient.

L'appel des motions n'est pas le moment approprié pour étudier en détail les pourparlers bilatéraux que nous avons eus dans chacune des capitales. Il y a de grandes possibilités de commerce, particulièrement avec l'Iran et Israël, et à un degré moindre avec la République arabe unie. Tous ces pays sont désireux de multiplier leurs contacts avec le Canada. Une façon d'être utile serait peut-être de mieux faire sentir notre présence au Moyen-Orient, région qui a besoin d'amis et qui apprécie l'amitié.

M. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur...

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: Je vous en prie, ce n'est pas la peine d'applaudir; je ne suis allé nulle part, moi.

Nous sommes heureux de savoir le ministre de retour au Canada et au Parlement. Il conviendra, j'en suis sûr, que la plupart des Canadiens escomptent deux choses de notre politique étrangère au Moyen-Orient. Premièrement, qu'elle prenne en considération le droit à l'existence de l'État d'Israël dans le concert des nations et, deuxièmement, qu'elle recherche une solution au problème des réfu-

[L'hon. M. Sharp.]

giés qui a mis à rude épreuve l'adresse des hommes d'État, mais a, surtout, entraîné des tribulations et des privations indicibles pour les populations concernées. Un écrivain n'a-t-il pas estimé qu'à son sens, le problème des réfugiés apparaîtra comme le symbole du XX[e] siècle. Les Israéliens sont mieux placés que tout autre peuple pour apprécier le bien-fondé de cette opinion.

Le ministre nous a fait part de son profond pessimisme. Nous espérons que le cours des événements ne le confirmera pas dans cette impression, car la guerre n'est plus dorénavant un moyen acceptable de résoudre les conflits.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux d'accueillir à la Chambre le ministre qui revient d'une tournée dans cette partie du monde qui, nous en sommes tous conscients, est d'importance vitale pour la paix. La situation actuelle au Moyen-Orient constitue la menace la plus sérieuse à la paix du monde. Le ministre, à mon avis, doit penser parfois que les problèmes internes de ces pays sont presque insolubles, et pourtant la paix dépend de leur solution.

Je suis fort aise qu'au cours de sa déclaration le ministre ait mis l'accent sur les Nations Unies. Il se peut très bien que l'accord des deux superpuissances, les États-Unis et l'URSS soit nécessaire à la solution du problème, mais cette solution doit se trouver dans le cadre de l'ordre international.

Une des choses que certains députés, dont j'étais, se sont laissé dire aux Nations Unies à New York récemment, à l'occasion d'un débat sur le maintien de la paix, c'est que la réalisation de cet objectif exigerait éventuellement une force de maintien de la paix plus nombreuse et plus puissante. A notre avis, et comme la déclaration du ministre semble l'indiquer, le Canada ferait peut-être le plus considérable de ses efforts s'il fournissait des effectifs à cette fin lorsque le besoin s'en fera sentir dans ce pays.

Je me joins au député de Fundy Royal pour demander instamment encore une fois que nous redoublions d'efforts afin de guérir la plaie purulente que constitue le problème des réfugiés, car c'est indispensable à la solution du problème.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, a l'instar de mes deux préopinants, je dirai que nous sommes heureux, nous aussi, du retour au Canada de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Toutefois, comme il a confessé qu'au cours de ce voyage au Moyen-Orient, il n'avait au-

cune solution à offrir, ni aucune proposition à présenter, je me demande un peu ce qu'il est allé faire dans cette partie du globe. A mon avis, il aurait été assez difficile, pour un pays qui a contribué au partage de la Palestine en 1947, d'aller offrir de réparer ce qui a été détruit à ce moment-là.

L'étincelle qui risque à tout moment d'allumer l'incendie au Moyen-Orient nous inquiète fortement, mais si le ministre s'est rendu sur les lieux pour étudier la situation plutôt qu'y trouver une solution, j'espère que ses rencontres avec les hommes d'État de cette région-là lui auront aidé à suggérer au gouvernement canadien de proposer un règlement équitable du problème.

Nous avons remarqué, récemment, que, sur la proposition du ministre, le Canada était prêt à offrir une force de maintien de la paix semblable à celle que nous avons envoyée à Chypre. Il n'y a pas tellement longtemps, soit au printemps 1967, le Président de la République arabe unie lui-même boutait les Canadiens dehors.

J'ignore si le président Nasser est maintenant prêt à accepter l'envoi d'une force de maintien de la paix canadienne ou autre.

A tout événement, il est urgent qu'une solution soit apportée au problème qui se pose là-bas et qui est plus qu'un problème de frontière. Il existe aussi, en effet, un problème de réfugiés. Cette année, le Canada va verser plus de 12 millions de dollars pour venir en aide aux réfugiés palestiniens. Cet état de fait existe depuis que la Palestine a été divisée et il semble que ce problème existera toujours.

Un très grand nombre de réfugiés palestiniens sont aujourd'hui victimes de la famine, à cause de cette séparation, et je suis d'avis qu'il incombe aux responsables de cette situation malheureuse d'y pallier.

LA LOI SUR L'IDENTIFICATION DES CRIMINELS

LA PRISE DES EMPREINTES DIGITALES DES PRÉVENUS

[*Traduction*]

M. Douglas A. Hogarth (New Westminster) demande à présenter le bill C-154, modifiant la loi sur l'identification des criminels.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Hogarth: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet, de façon générale, de modifier la loi sur l'identification des criminels afin que personne ne soit jamais forcé par la police de se soumettre à la prise de ses empreintes digitales tant qu'il n'aura pas été reconnu coupable d'un acte criminel, à moins que, dans certaines circonstances, le juge en décide autrement. D'après la loi actuelle, on peut prendre ses empreintes digitales avant qu'il ait été reconnu coupable.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois, et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LE NOMBRE DE DÉCRETS DU CONSEIL

Question nº 15—**M. Skoberg:**

Combien de décrets du conseil ont été rendus par le gouvernement fédéral au cours des années 1950, 1955, 1960, 1963, 1964, 1966, 1967 et 1968?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Le nombre total de décrets du conseil s'établissait comme suit pour les années indiquées:

1950	1955	1960	1963	1964	1966	1967	1968
15,121	3,963	3,674	3,757	3,994	4,827	4,056	3,582
			dont				
8,938	2,116	1,877	1,836	1,951	2,364	1,654	1,230

représentaient les décisions du Conseil du Trésor ratifiées par le gouverneur en conseil.

*LA NATIONALISATION DE LA «YUKON ELECTRICAL COMPANY»

Question nº 32—**M. Howard (Skeena):**

Le gouvernement fédéral envisage-t-il actuellement de nationaliser la *Yukon Electrical Company*?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je puis affirmer, monsieur l'Orateur, qu'il ne faudrait pas écarter la possibilité de nationaliser la compagnie en question, mais aucune décision n'a encore été prise à ce propos.

*LA NATIONALISATION DE LA «WHITE PASS AND YUKON CORPORATION»

Question nº 33—**M. Howard (Skeena):**

Le gouvernement fédéral envisage-t-il actuellement de nationaliser la *White Pass and Yukon Corporation*?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du

Nord canadien): Je puis affirmer, monsieur l'Orateur, qu'il ne faudrait pas écarter la possibilité de nationaliser la compagnie en question, mais aucune décision n'a encore été prise à ce propos.

L'ENQUÊTE SUR LA PUBLICITÉ RELATIVE AUX PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Question nº 51—**Mme MacInnis:**

En vertu des prescriptions du Code criminel relativement à la publicité trompeuse, la Direction des enquêtes sur les coalitions du ministère de la Consommation et des Corporations fait-elle actuellement enquête sur la publicité touchant les produits pharmaceutiques au Canada et, si oui, quand l'enquête sera-t-elle terminée et les résultats seront-ils publiés?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Le directeur des enquêtes et recherches en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions n'a pas le pouvoir de faire enquête à l'égard d'infractions relevant du Code criminel. Toutefois, des enquêtes en vertu des dispositions de la loi, relatives à la publicité trompeuse, articles 33c et 33d, dont le dernier est entré en vigueur le 31 juillet 1969 et remplace l'article 306 du Code criminel, sont instituées par le directeur chaque fois qu'il a des raisons de croire que l'on a enfreint les dispositions de l'un de ces articles ou des deux à la fois. Il est toutefois de pratique courante de ne divulguer aucun renseignement sur la question de savoir si des enquêtes sont en cours à l'égard d'une industrie particulière tant qu'un rapport n'a pas été publié ou que des poursuites n'ont pas été entamées devant les tribunaux.

LES ÉTUDES DE LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

Question nº 54—**Mme MacInnis:**

1. La Commission des prix et des revenus a-t-elle entrepris des recherches ou des études sur des secteurs, des domaines ou des industries déterminés au Canada et, si oui, quels sont ces endroits et d'après quels critères ou quelles bases les a-t-on choisis?

2. Dans chacun de ces endroits, de combien de personnes se compose le personnel?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Le président de la Commission des prix et des revenus m'a fait part des renseignements suivants: 1 et 2. Le 29 octobre, la Commission a annoncé qu'elle entreprenait une étude concrète sur l'industrie sidérurgique au Canada. Cette étude a pour objet d'enquêter sur les hausses de prix, salaires et autres frais dans l'industrie sidérurgique au Canada. On a choisi d'étudier ce secteur parce qu'on considérait qu'il fournirait un bon exemple d'un comportement en matière de prix et salaires qui s'est largement répandu ces dernières années.

[M. Honey.]

Le personnel de la Commission prenant part à cette étude comprend M. Leslie Reed, M. Donald Brazier, M. John Hague et M. Tom Houston. L'étude est placée sous la direction du vice-président de la Commission. Des membres du personnel des ministères du gouvernement et de groupes privés prendront part à cette étude selon les besoins. On examine actuellement l'opportunité d'études dans d'autres domaines.

LES CAUSES-TYPES VISANT LA PUBLICITÉ TROMPEUSE

Question nº 57—**Mme MacInnis:**

1. Quelles sont les causes-types que prépare présentement le ministère de la Consommation et des Corporations, à la suite de la publication d'annonces trompeuses au Canada aux termes de l'article 303 du Code criminel?

2. Sur quelle base repose chaque cause en particulier?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Étant donné le manque de jurisprudence se rapportant à l'article 33d de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et à son prédécesseur, l'article 306 du Code criminel, à peu près toutes les causes, faisant présentement l'objet d'enquêtes de la part du directeur des enquêtes et recherches qui seront portées devant les tribunaux, seront des causes-types. Il est de pratique courante de ne divulguer aucun renseignement relatif aux enquêtes en cours à l'égard de compagnies ou de particuliers définis tant qu'un rapport n'a pas été publié ou que des poursuites n'ont pas été entamées devant les tribunaux.

2. Des enquêtes en vertu de l'article 33d de la loi sont instituées par le directeur des enquêtes et recherches chaque fois qu'il a des raisons de croire que les dispositions de l'article ont été enfreintes.

LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'ÉTUDE SUR INTELSAT

Question nº 62—**M. Orlikow:**

1. Le gouvernement du Canada, par l'entremise de la Société canadienne des télécommunications transmarines, prête-t-il une attention favorable aux propositions formulées par le groupe d'étude sur Intelsat et voulant *a*) qu'on fasse d'Intelsat un système plus vaste et mieux intégré, capable d'offrir à toutes les nations un service de communications complet, *b*) qu'on refuse à quelque pays que ce soit le droit de s'opposer à une décision d'Intelsat et *c*) qu'on nomme un personnel international à la direction d'Intelsat?

2. Sinon, quelle est l'attitude du gouvernement canadien à l'égard des trois propositions susmentionnées?

L'hon. Erik W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): 1. *a*), *b*) et *c*) Trois réunions intergouvernementales ont été tenues cette année dans le but de préparer des accords définitifs qui remplaceraient les accords provisoires de 1964 régissant les af-

faires de l'Organisation internationale des télécommunications par satellite (INTELSAT). Les délégations canadiennes à ces réunions comprenaient des représentants du ministère des Communications, du ministère des Affaires extérieures et de la Société canadienne des télécommunications transmarines.

2. Les positions qui ont été prises par nos délégations sont sensiblement conformes aux grandes lignes exposées aux alinéas *a*), *b*) et *c*) de la première question.

LES ENTRETIENS AVEC L'URSS AU SUJET DU SATELLITE CANADIEN DE COMMUNICATIONS

Question nº 68—**M. Orlikow:**

1. Y a-t-il eu des entretiens entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'URSS au sujet du lancement du satellite canadien de communications et, si oui, quels en ont été les résultats?

2. S'il n'y a eu aucun entretien, quand et pour quelles raisons le gouvernement canadien a-t-il modifié la politique qu'il avait déclaré entendre suivre, le 22 avril 1969, au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts (voir page 1485 des Procès-verbaux de ce comité)?

L'hon. Erik W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): 1. Non.

2. Le gouvernement du Canada n'a pas modifié sa ligne de conduite relativement au lancement du satellite canadien de télécommunications. Deux pays seulement prétendent pouvoir placer des satellites sur orbite géostationnaire: l'URSS et les États-Unis. En réalité, seuls les États-Unis ont effectivement réalisé cet objectif. Nous avons négocié avec succès un accord de principe et maintenant, la Télésat négocie les détails commerciaux.

LES LICENCES RELATIVES AUX MÉDICAMENTS BREVETÉS

Question nº 74—**M. Saltsman:**

1. Au 30 septembre 1969, quelles demandes avaient été reçues, aux termes de la Loi sur les brevets (modifiée), pour obtenir du commissaire des brevets l'autorisation de fabriquer ou d'importer, en vue de les vendre, des médicaments brevetés?

2. Quelles demandes ont été acceptées et rejetées par le commissaire des brevets?

3. Quels motifs a-t-on invoqués dans le cas des demandes rejetées?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Jusqu'au 30 septembre 1969, le Bureau des brevets a reçu cinquante demandes d'octroi de licences portant sur la fabrication ou l'importation et la vente de produits pharmaceutiques brevetés en vertu de l'article 41 modifié de la Loi sur les brevets qui est entré en vigueur le 27 juin 1969. Des demandes ont été reçues des compagnies suivantes: 1 demande de Compagnie Pharmaceutique Vita Ltée, St-Romuald (Qué.); 1 demande de Frank W. Horner Limited, Montreal (Qué.); 4 demandes de Inglis Pharmaceuticals Ltd., Rexdale (Ont.); 1 demande de Laboratoire Medic Ltée, Ville-de-Laval (Qué.); 1 demande de Laboratoires PRO-DOC Ltée, Ville-de-Laval (Qué.); 2 demandes de Micro Chemicals Limited, Toronto (Ont.); 2 demandes de Mowatt & Moore Limited, Pointe-Claire (Qué.); 1 demande de Neo Drug Company, Montréal (Qué.); 9 demandes de Novopharm Limited, Scarborough (Ont.); 1 demande de Rocke William Cie Ltée, Montréal (Qué.); 25 demandes de S. & U. Chemicals Limited, Toronto (Ont.); 1 demande de Trans-Canada Dermapeutics Ltd., Montréal (Qué.); 1 demande de Verdun Pharmaceutical Laboratories, Montréal (Qué.).

2. Au 30 septembre 1969, on n'avait approuvé ni refusé aucune demande.

3. Voir la réponse au nº 2.

LES HAUSSES DES PRIX DU CUIVRE

Question nº 76—**M. Saltsman:**

Le ministère de la Consommation et des Corporations enquête-t-il actuellement sur les récentes hausses des prix du cuivre au Canada et, si oui, quels sont les résultats de cette enquête, et envisage-t-on de prendre des mesures en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Le directeur des enquêtes et recherches en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions a pour principe d'examiner attentivement tous les mouvements significatifs de prix qui sont portés à son attention; il lui incombe d'ouvrir une enquête chaque fois qu'il a des raisons de croire que la Loi a été enfreinte. Il est de pratique courante, toutefois, de ne divulguer aucun renseignement sur la question de savoir si une enquête est en cours à l'égard d'un groupe défini de compagnies ou de particuliers tant qu'un rapport n'a pas été publié.

L'EXPLOSION ATOMIQUE AMÉRICAINE DANS LES ÎLES ALÉOUTIENNES

Question nº 126—**M. Rose:**

Le gouvernement des États-Unis a-t-il fourni au gouvernement du Canada des détails ou des informations indiquant pourquoi l'explosion atomique dans les îles Aléoutiennes, près de l'Alaska, était très importante pour la sécurité nationale des États-Unis et, dans l'affirmative, quelles étaient ces informations?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non.

LA PUBLICITÉ FALLACIEUSE DE M. JACK ANTHONY

Question nº 155—**M. Saltsman:**

1. En fonction de quels critères la Direction des enquêtes sur les coalitions a-t-elle accusé M. Jack Anthony de publicité fallacieuse?

2. M. Anthony a-t-il prétendu que le «dispositif d'allumage par giclage transistorisé» assurait «une consommation d'essence plus économique, un démarrage en souplesse et une meilleure tenue de route»?

3. La Direction a-t-elle procédé à des essais pour vérifier le bien-fondé de ces assertions?

4. Dans l'affirmative, qui s'est chargé de ces essais et quels résultats ont-ils donnés?

5. La Direction se propose-t-elle de contrôler les annonces publicitaires des manufacturiers et autres sociétés du type «avec notre essence vous ferez plus de milles» ou «nos pneus font plus d'usage» et autres allégations publicitaires du genre?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. M. Jack Anthony a été accusé d'avoir enfreint les dispositions de l'article 33D de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions à la suite d'une enquête instituée par le directeur des enquêtes et recherches. On a jugé que les renseignements obtenus au cours de l'enquête constituaient une preuve *prima facie* d'infraction.

2. L'annonce, diffusée par un poste de télévision d'Ottawa pour le compte de M. Anthony, qui a donné lieu à l'accusation affirmait qu'un «nouveau dispositif d'allumage par giclage transistorisé» était «construit de façon à assurer une consommation d'essence plus économique, un démarrage en souplesse et une meilleure tenue de route».

3 et 4. Le Bureau du directeur des enquêtes et recherches a pris les dispositions nécessaires pour que des essais soient effectués par le Conseil national des recherches. Les essais ont démontré que les allégations faites à l'égard du rendement n'étaient pas fondées.

5. Le directeur des enquêtes et recherches fera enquête sur toute allégation publicitaire chaque fois qu'il a des raisons de croire que quelque exposé y figurant constitue une infraction aux dispositions de l'article 33C ou 33D de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

LES INFLAMMATIONS DES TÉLÉVISEURS EN COULEURS

Question nº 236—**M. Mather:**

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il enquêté sur les cas d'incendies causés par les téléviseurs de couleur aux États-Unis en vue de déterminer si des cas semblables se sont produits au Canada?

2. Dans l'affirmative, quels sont les résultats de cette enquête et quelles mesures entend prendre le Ministère à ce sujet?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui, le Ministère a étudié les rapports sur les inflammations spontanées des téléviseurs en noir et blanc et en couleurs aux États-Unis.

2. Les renseignements reçus des organismes gouvernementaux des États-Unis et de l'Association canadienne des industries électroniques, indiquent qu'il y a eu 700 cas d'incendie pour environ 85 millions de téléviseurs. Pour le Canada l'étude n'est pas encore terminée. Les enquêtes auprès des ministères provinciaux de la santé et des commissaires d'incendie ont, à ce jour, révélé au moins 12 cas. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'envisage pour l'instant aucune mesure. Le ministère a été informé que l'Association canadienne de normalisation discute actuellement du problème avec les distributeurs canadiens dans le but de minimiser ce danger.

LES NOMINATIONS AUX ORGANISMES FÉDÉRAUX

Question nº 241—**M. Mather:**

Le gouvernement se préoccupe-t-il de nommer des femmes qualifiées, dans une proportion équitable, lors des nominations aux organismes fédéraux, y compris le Conseil économique du Canada, le corps diplomatique, la magistrature et le Conseil de la radio-télévision canadienne?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Oui.

L'AGRICULTURE—LES ENQUÊTES DES GROUPES D'ÉTUDE

Question nº 243—**M. Skoberg:**

1. Quelles sont les enquêtes spéciales faites à l'extérieur à la demande de la Commission de planification de l'agriculture canadienne?

2. Ces enquêtes ont-elles fait l'objet de soumission et, sinon, pour quels motifs?

3. Quels sont les sociétés et les particuliers qui ont mené les enquêtes spéciales demandées?

4. A quelle date ces enquêtes ont-elles été terminées et, combien sont encore en cours?

5. Quand prévoit-on que seront terminées toutes les enquêtes demandées?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1, 3 et 4.

Titre	Enquêteur	Date d'achèvement
Structure et capacité de production de l'agriculture canadienne	Prof. Van Vliet Université de la Saskatchewan (décédé)	Inachevée
Industrie laitière	Prof. Perkins Université de Guelph	18 octobre 1968
Bestiaux, volailles et économie des céréales fourragères	Acres Research & Planning, Toronto	25 octobre 1968

Titre	Enquêteur	Date d'achèvement
Économie du blé et des graines oléagineuses	Hedlin, Menzies Winnipeg	23 décembre 1968
Industrie des fruits et légumes	M. Riverin Université de Sherbrooke	20 novembre 1968
Objectifs de la politique agricole	Prof. Thair Université de la Saskatchewan	22 octobre 1968
Relations fédérales-provinciales et interprovinciales dans l'agriculture du Canada.	M. Daneau Université Laval	18 décembre 1968
La pauvreté dans les milieux ruraux: Origines et conséquences pour la politique agricole canadienne.	Prof. Harp Université de Carleton	18 décembre 1968
Document de travail n° 1—Localisation des groupes de pauvreté rurale au Canada et leur effet sur les programmes de bien-être rural	M. Rogers Université d'Alberta	12 août 1968
Document de travail n° 2—Dimensions socioculturelles de la pauvreté rurale au Canada	M. Connor Ottawa	25 juillet 1968
Document de travail n° 3—Valeurs et idéologie du Canada français rural: Analyse de l'évolution sociale	Prof. Tremblay Université Laval	6 août 1968
Document de travail n° 4—Aspirations et réalisations de la jeunesse rurale dans les domaines professionnel et de l'éducation	Prof. Kristjanson Université du Manitoba	15 octobre 1968
Document de travail n° 5—Secteur de pauvreté en agriculture	Helen Buckley B.F.S., Ottawa	15 février 1969
Le crédit agricole au Canada	Prof. Baker Université de l'Illinois	8 octobre 1968
Politique commerciale	Prof. Eastman Université de Toronto	9 avril 1969
Demande et approvisionnements	M. Haver Université McGill	non complétée
Projections de la demande pour un avenir éloigné	M. Gavin Washington, États-Unis	30 juin 1968
Facteurs influant sur l'élaboration et l'application de la politique agricole canadienne	M. Whalen Université Memorial de Terre-Neuve	20 septembre 1968
Revue et analyse de l'aide du Gouvernement à l'agriculture	M. Hudson Ottawa	15 novembre 1968
Office de vente	M. Hiscocks, (Ministère de l'Agriculture du Canada) et M. Walker	prélim. le 22 janvier 1969
L'Agriculture dans les pays de l'Europe de l'Ouest	M. Fisher Collège MacDonald	1er mai 1969
Négoce agricole	M. A. Patterson Université Western Ontario.	19 septembre 1969
Usage alternatifs des sols dans les provinces des Prairies en 1980	A. Wilson, prof. adjoint, Université de la Saskatchewan	10 août 1969
Estimation des méthodes de commerce courantes et à venir, de la situation de l'offre et de la demande pour les bovins et le bœuf, les porcins et le porc à l'égard de la position concurentielle du Canada sur le marché nord-américain.	Prof. R. G. Marshall Université de Guelph	24 juin 1969

2. Ces études n'ont pas été mises en adjudication dans le sens qu'on aurait invité des soumissions à leur sujet. En raison de l'urgence du travail, du temps limité et du besoin

de recherches par des experts dans des domaines spécialisés d'étude, la commission de planification de l'agriculture canadienne a sollicité des projets d'étude de la part de personnes connues pour leur compétence en des sujets particuliers. Les projets ont été étudiés avec soin quant à leur teneur et leur coût, puis en certains cas, ils ont été rejetés ou revisés et de nouvelles propositions ont été sollicitées de la part du même expert ou d'autres.

5. Il n'y a qu'une étude (sur l'offre et la demande) qui ne soit pas complétée. La date où elle sera terminée est incertaine.

L'ÉMIGRATION DE MÉDECINS CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS

Question nº 247—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré que le Canada perdrait des médecins au bénéfice des États-Unis si le gouvernement exerçait des pressions pour abaisser les honoraires des médecins, cette déclaration était-elle fondée sur une étude faite pour le compte du gouvernement et, si oui, le gouvernement est-il prêt à rendre cette étude publique?

2. Le gouvernement a-t-il discuté avec les États-Unis la possibilité d'entreprendre une action conjointe pour diminuer les honoraires des médecins et, si oui, quel a été le résultat de ces discussions?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Non.

2. Non.

LES SUBVENTIONS AUX PRODUCTEURS DE LAIT

Question nº 250—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Quel est le montant du subside que la Commission canadienne du lait a payé aux producteurs de lait industriel depuis le 1er avril 1969 jusqu'au 31 août 1969?

2. Quel a été le montant déduit du subside pour la taxe à l'exportation durant la même période?

3. Quel a été le montant déduit du subside en vertu de la taxe de 52c. du 100 livres pour la production dépassant les quotas?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Après avoir fait les retenues et les déductions pour le coût de péréquation à l'exportation, les subventions payées aux expéditeurs de lait et de crème pour les livraisons signalées au cours des mois d'avril jusqu'à août inclusivement, se sont élevées à $44,350,000.

2. Des déductions de $13,022,000 pour le coût de péréquation à l'exportation pour les livraisons faites durant la période en cause.

3. Les déductions par la retenue de 52c. sur les livraisons de lait dépassant le contingent ne sont pas inscrites séparément.

LA POLLUTION DE L'AIR PAR LES AUTOMOBILES

Question nº 253—**M. Saltsman:**

1. La Direction des enquêtes sur les coalitions du ministère de la Consommation et des Corporations a-t-elle institué une enquête au Canada afin de savoir si les quatre principaux fabricants d'automobiles conspirent depuis plus de dix ans à retarder la mise au point et l'emploi d'appareils destinés à contrôler la pollution de l'air par les automobiles et, dans l'affirmative, quels ont été les résultats de cette enquête et quelles mesures envisage-t-on de prendre?

2. Si aucune enquête n'a été menée, quelles en sont les raisons?

[L'hon. M. Olson.]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Le directeur des enquêtes et recherches, en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, est au courant des procédures en cours aux États-Unis. Conformément à la pratique habituelle, tous renseignements de cette nature qui sont portés à l'attention du directeur sont étudiés attentivement en vue de déterminer s'il a des raisons de croire que la loi a été enfreinte de façon à justifier une enquête officielle. Il est de pratique courante, toutefois, de ne divulguer aucun renseignement sur la question de savoir si une enquête est en cours à l'égard d'un groupe défini de compagnies, tant qu'un rapport n'a pas été publié ou que des poursuites n'ont pas été entamées devant les tribunaux.

2. Voir la réponse au nº 1.

LA HAUSSE DU PRIX DU PAPIER JOURNAL

Question nº 254—**M. Saltsman:**

Est-ce que la Direction des enquêtes et recherches sur les coalitions a entrepris une enquête à la suite de la récente annonce d'une hausse uniforme du prix du papier journal, afin de déterminer s'il y a eu entente pour fixer un prix entre les fabricants de papier journal et, si oui, quels sont les résultats de cette enquête et quelles mesures envisage-t-on de prendre?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Le directeur des enquêtes et recherches en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions a pour principe d'examiner attentivement tous les mouvements significatifs de prix qui sont portés à son attention; il lui incombe d'ouvrir une enquête chaque fois qu'il a des raisons de croire que la Loi a été enfreinte. Il est de pratique courante, toutefois, de ne divulguer aucun renseignement sur la question de savoir si une enquête est en cours à l'égard d'un groupe défini de compagnies ou de particuliers tant qu'un rapport n'a pas été publié.

L'ÉQUIPEMENT DES NAVIRES DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GARDE CÔTIÈRE

Question nº 271—**M. Crouse:**

Les navires de la Défense nationale et de la garde côtière qui seront utilisés pour seconder la flotte du ministère des Pêches et Forêts seront-ils munis de l'équipement technique dont sont actuellement pourvus les bateaux du ministère des Pêches et Forêts?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de la Défense nationale et le ministère des Transports m'informent comme suit: La consolidation des flottes fédérales est à l'étude. Il est impossible de dire, dans le moment, s'il faudra que les vaisseaux des Forces canadiennes soient munis ou non de l'équipement technique nécessaire au soutien de la flotte du ministère des Pêches et Forêts. Tout navire de la Garde côtière canadienne utilisé, de temps en temps, pour seconder la flotte du ministère des Pêches, serait muni de l'équipement technique que celui-ci aurait demandé.

LA RÉNOVATION DES BUREAUX DE LA DOUANE À CALGARY

Question nº 289—**L'hon. M. Harkness:**

1. Combien ont coûté les travaux de rénovation entrepris il y a un an environ au dernier étage du vieil édifice des douanes à Calgary?

2. Quel est le coût estimatif des travaux de rénovation des premier et deuxième étages que l'on effectue actuellement?

3. A quoi servira l'édifice rénové?

4. A-t-on prévu l'aménagement d'un café ou d'une cafétéria dans l'édifice et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. $110,140.15.

2. Un contrat, au montant de $411,996, a été adjugé pour la rénovation des premier, deuxième et troisième étages.

3. L'immeuble des douanes, situé à l'angle de la 11e Avenue et de la 1re Rue, sera aménagé en bureaux destinés à la Division des douanes, à la Direction générale des aliments et drogues, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et au ministère des Travaux publics.

4. Une pièce est aménagée qui pourra être utilisée comme salle à manger ou cantine, mais le niveau du service qui y serait assuré est subordonné à une enquête actuellement menée à ce sujet.

LES PATROUILLES NAVALES DANS L'ARCTIQUE

Question nº 294—**M. Thomson:**

Au sujet de la question posée au ministre de la Défense nationale et qui figure à la page 25 hu hansard, pourquoi le gouvernement canadien n'établit-il pas des patrouilles régulières dans les eaux canadiennes de l'Arctique?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Les Forces canadiennes exécutent un programme concerté de patrouille de surveillance dans l'Arctique. Pour être efficaces, les patrouilles doivent se faire à intervalles irréguliers et suivre des parcours géographiques sans cesse modifiés.

LES NOUVEAUX UNIFORMES MILITAIRES

Question nº 302—**L'hon. M. Harkness:**

1. Quel est au total le prix de l'habillement qu'a commandé le ministère de la Défense nationale pour remplacer par des uniformes verts tous les uniformes kaki, bleu marine et bleu clair de nos forces armées?

2. Combien d'argent a-t-on dépensé et combien dépensera-t-on encore au cours des douze prochains mois pour l'achat de capotes vertes pour tout le personnel de la Défense?

3. Combien de capotes aux anciennes couleurs kaki, bleu marine et bleu clair de l'aviation servent actuellement et combien en contiennent encore les magasins militaires?

4. Combien de capotes aux couleurs de l'armée, de la marine et de l'aviation ont été détruites, condamnées ou mises de côté d'une autre façon au cours des deux dernières années; combien étaient vraiment usées et combien ont été détruites, condamnées, vendues ou mises de côté d'une autre façon, simplement pour une question de couleur?

5. Qui donne l'ordre de détruire les uniformes et les capotes, de les condamner ou de s'en débarrasser?

6. Qui est chargé d'inspecter les uniformes et les capotes et de déclarer qu'elles sont usées ou hors d'état d'être portées?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Le Conseil du Trésor a approuvé l'acquisition du nouvel uniforme au prix maximal de 25 millions. Au 30 septembre 1969, le montant de $17,840,317 avait été affecté à ce programme. Les dépenses totales pour ce programme sont maintenant estimées à 22.4 millions. Pendant la période de réequipement, les dépenses relatives aux uniformes de l'ancien modèle seront sensiblement réduites, et contrebalanceront en partie, par quelque 14 millions, le coût des nouveaux uniformes.

2. Au 30 septembre 1969, la somme de $79,031 a été dépensée, sur un montant total de $1,812,500. Compte tenu des livraisons, au cours des douze prochains mois les dépenses augmenteront probablement à $800,000 ou $900,000.

3. Au 31 juillet 1969, tous les membres du personnel masculin des Forces armées étaient équipés de la capote de l'ancien modèle. Les stocks actuellement en réserve sont les suivants: Marine, 3,257; Armée, 199,422; Aviation, 22,876. Prière de se reporter à la réponse donnée à la partie 5 de la question 2654 de M. Marshall, à la page 11689 du Hansard, en date du 22 octobre 1969. Les stocks considérables détenus par l'Armée résultent directement des politiques antérieures concernant les approvisionnements en vue de la mobilisation.

4. La politique énoncée dans la réponse ci-dessus est en vigueur depuis deux ans. Par conséquent, à l'exception des vêtements usés qui n'ont pas été jugés bons pour usage ulté-

rieur ou pour entreposage prolongé, aucune capote n'a été mise de côté et, de toute façon, aucune ne l'a été pour une question de couleur.

5. Les vêtements usés sont condamnés et liquidés à titre d'articles complets, par l'entremise de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, sur les ordres du commandant de la base ou de la station locale, et conformément aux directives et politiques établies par le Quartier général des Forces canadiennes. Les vêtements qui sont en surplus dans les bases, les stations ou les dépôts ne sont liquidés que sur les ordres du QGFC.

6. L'officier senior des approvisionnements et des services techniques dans chacune des bases ou stations est chargé de déterminer si les vêtements usagés peuvent encore servir ou s'ils sont hors d'état d'être portés.

LA DÉSIGNATION DU LOYAL EDMONTON REGIMENT

Question nº 369—**L'hon. M. Lambert:**

Si le régiment *Queen's Own Rifles of Canada* est renommé 3e bataillon du PPCLI, comment se propose-t-on de dénommer le *Loyal Edmonton Regiment*, connu actuellement sous le nom de 3e bataillon du PPCLI?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Il est probable que le Loyal Edmonton Regiment (3e Bataillon du PPCLI) recevra la nouvelle désignation de 4e Bataillon, mais la question est actuellement à l'étude et le colonel du régiment a été consulté à ce sujet.

TRAVAUX PUBLICS—LES PROGRAMMES DE CUMBERLAND-COLCHESTER-NORD

Question nº 382—**M. Coates:**

1. Quels travaux ont été entrepris par la Direction des ports et rivières du ministère des Travaux publics au cours de l'année financière actuelle dans la circonscription de Cumberland-Colchester-Nord et quel a été le coût de chacune de ces entreprises?

2. Combien de programmes y seront entrepris avant la fin de l'année financière actuelle, lesquels ne sont pas encore ou commencés ou terminés et quel est le coût prévu de chacun d'eux?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1.

	Endroit	Projet	Coût
	Parrsboro	Réparation de quai	$ 300.00
	Spencer's Island	Réparation des abords	350.00
	Joggins	Barricade	75.00
	Pugwash	Revêtement	28,518.85
	Pugwash	Dragage	46,993.00
	Wallace	Treuils	724.00
2.	Five Island	Réparation de quai	3,000.00
	Pugwash	Réparation du hangar aux marchandises	800.00

*LA CESSION À BAIL DE L'ÎLE STANLEY

Question nº 396—**M. Nesbitt:**

A-t-on cédé à bail, sur le Saint-Laurent, l'île Stanley qui fait partie de la réserve indienne de Saint-Régis et, dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement prend-il pour remédier à la situation et pour s'assurer qu'une telle exploitation ne se renouvellera pas?

M. Russel C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur, un bail, d'une durée de 99 ans, y est en vigueur depuis 1899. Le conseil de bande de Saint-Régis a retenu les services d'un cabinet d'avocats pour enquêter en son nom sur la validité de la cession à bail en question. Depuis quelques années le ministère s'est efforcé de diminuer le nombre des baux à long terme mais, en fin de compte, c'est aux Indiens qu'il appartient d'en décider conformément à la politique qui consiste à les encourager à décider de leurs propres affaires.

[L'hon. M. Cadieux.]

LA TAXE DE VENTE SUR LES PIÈCES D'AÉRONEFS

Question nº 402—**L'hon. M. Lambert:**

1. Le ministre du Revenu national ou ses fonctionnnaires ont-ils eu des entretiens ou des consultations avec des représentants des sociétés aériennes du Canada avant que soit rescindée la décision de ne pas imposer la taxe de vente de 12 p. 100 sur les achats relatifs aux vols internationaux et, dans la négative, pourquoi?

2. A-t-on formulé des instances depuis pour faire valoir les graves difficultés financières qui en résultent pour nombre de sociétés aériennes, qui s'était déjà engagées à faire des achats en se fondant sur l'ancien règlement, et pour demander un délai de quelques mois pour donner aux sociétés aériennes le temps d'obtenir des fonds supplémentaires qui n'étaient pas prévus dans leurs budgets?

3. Pourquoi a-t-on décidé d'imposer la taxe maintenant et pourquoi l'a-t-on fait par voie administrative?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): 1. La taxe de vente de 12 p.

100 sur les achats d'avions devant être affectés à des vols internationaux n'a pas été annulée. Le décret C.P. 1966-18/1495 fut le résultat d'une série de discussions avec les sociétés aériennes et avait pour but d'exempter de la taxe de vente les avions affectés et au service national et au service international sur la base du pourcentage du total de la distance parcourue en service international. Après avoir procédé ainsi pendant deux ans, une ligne aérienne a contesté notre façon de procéder et a prétendu que le décret du conseil exemptait intégralement les avions même s'ils étaient affectés au service national et au service international. Nous exigeons le paiement de la taxe de vente au moment de l'importation comme il est prévu par la loi sur les douanes et le décret du conseil et un remboursement est accordé subséquemment sur la base décrite ci-dessus.

2. Non.

3. Voir la réponse à la Partie I de la question.

LE BUREAU DE POSTE DE VEGREVILLE

Question nº 414—**M. Mazankowski:**

A-t-on arrêté un plan précis pour la construction d'un bureau de poste à Vegreville (Alb.) et, dans l'affirmative, quand les travaux pourraient-ils commencer?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Ce projet est actuellement à l'étude aux fins de déterminer sa rentabilité et la priorité qu'il faudrait lui donner. La date du début des travaux est subordonnée aux résultats de cette étude.

LA CONSTRUCTION DU GRAND QUARTIER GÉNÉRAL À OTTAWA

Question nº 458—**M. Simpson:**

1. Le contrat de construction du quartier général de la Défense nationale à Ottawa a-t-il été adjugé et, dans l'affirmative, *a*) a-t-on procédé à un appel d'offres, *b*) à qui a été adjugé le contrat, *c*) quel est le montant du contrat, *d*) combien a-t-on reçu d'offres et *e*) quel est le montant de l'offre dans chaque cas?

2. Si aucun appel d'offres n'a eu lieu, comment a-t-on procédé pour adjuger le contrat?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Oui. *a*) Oui. *b*) Louis Donolo Inc., Montréal (Québec). *c*) $27,127,000. *d*) Cinq. *e*) Louis Donolo Inc., $27,127,000; Foundation Co. of Canada Ltd., $27,761,000; Pigott Construction Co. Ltd., $28,100,000; V. K. Mason Construction Ltd., $28,425,000; Omega Construction Co. Ltd., $28,600,000.

2. Sans objet.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

LES RECHERCHES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Question nº 37—**M. Gleave:**

1. Au cours des années financières 1968-1969 et 1969-1970, quels travaux de recherche particuliers ont été entrepris par la Direction de l'économie du ministère de l'Agriculture?

2. Quelles sont les personnes engagées dans ces travaux et quand prévoit-on les terminer?

(Le document est déposé.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

[*Français*]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les avis de motions portant production de documents nºs 13, 40, 77 et 79 sont acceptables par le gouvernement.

[*Traduction*]

LE CAS DU Dr A. A. SOLOOJEE

Motion nº 13—**M. Nystrom:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance échangée entre le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le Dr A. A. Sloojee d'Afrique du Sud, au sujet de sa demande d'entrée au Canada comme immigrant.

(La motion est adoptée.)

L'ACHAT D'ACTIONS DE LA «COMPUTER SCIENCES CANADA LTD.»

Motion nº 40—**M. Benjamin:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du mémoire soumis au gouvernement du Canada et s'opposant à l'achat de 51% des actions de la «*Computer Sciences Canada Ltd.*» d'Ottawa par le CN et CP.

(La motion est adoptée.)

LES DIRECTIVES DU CONSEIL DU TRÉSOR

Motion nº 77—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les directives que le Conseil du trésor a adressées récemment à tous les ministères et à tous les organismes du gouvernement fédéral au sujet de la ligne de conduite à suivre pour procéder aux remaniements de personnel dans la fonction publique.

(La motion est adoptée.)

L'ESTHÉTIQUE INDUSTRIELLE—LES BOURSES D'ÉTUDES

Motion nº 79—**M. Barnett:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des 43 bourses d'études et subventions du Conseil national d'esthétique industrielle mentionnées dans le communiqué publié par le ministère de l'Industrie et du Commerce le 27 août 1969.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Forest: Monsieur l'Orateur, l'avis de motion nº 82 est acceptable par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Sous les réserves exprimées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre que l'avis de motion nº 82 soit censé avoir été adopté?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA TRIBU DES MISTASSINI

Motion nº 82—**M. Howard (Skeena):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée entre le 1er janvier 1966 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec au sujet de la tribu indienne Mistassini établie dans le nord du Québec.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Forest: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions nºs 6, 7, 12, 21, 33, 46, 52, 57, 65, 74, 78, 84, 91, 98, 99, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 129, 148, 162, 172, 175, 203 et 204?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

LES FINANCES DE LA «TÉLÉSAT CANADA»

Motion nº 6—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Communications et les sociétés de communications en ce qui concerne la participation financière à la Société *Télésat Canada*.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je présente la motion au nom du député de Winnipeg-Nord.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Communications, je désire faire rapport de ce qui suit:

La correspondance demandée se rapporte à des questions de nature commerciale concernant les négociations entre des sociétés privées et Télésat Canada qui est une société indépendante; par conséquent, il ne serait pas approprié, ni dans l'intérêt du public, de la publier.

J'espère donc que l'honorable député consentira à retirer cette motion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je préférerais que la question soit mise aux voix.

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: La Chambre veut-elle que la question soit reportée à l'ordre du jour.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non, monsieur l'Orateur. J'ai demandé qu'elle fasse l'objet d'un vote.

M. l'Orateur: Si c'est ce que le député désire, je me demandais s'il y avait une demande correspondante de renvoi à une date ultérieure. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Qu'on fasse l'appel des députés.

• (2.40 p.m.)

[La motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), au nom de M. Orlikow, mise aux voix est rejetée.]

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Crouse
Alexander	Danforth
Baldwin	Diefenbaker
Barnett	Dinsdale
Benjamin	Dionne
Bigg	Douglas (Nanaimo-Cowichan-The Islands)
Brewin	Downey
Burton	Fairweather
Cadieu (Meadow Lake)	Flemming
Carter	Fortin
Coates	
Comeau	

Gilbert
Gleave
Godin
Hales
Harding
Harkness
Horner
Howard (Skeena)
Howe
Knowles (Winnipeg North Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton West)
Laprise
La Salle
Latulippe
Lewis
Lundrigan
MacDonald (Egmont)
MacEwan
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacLean
Macquarrie
McCleave
McCutcheon
McGrath
McIntosh
McQuaid
Mather
Matte
Moore
Muir (Lisgar)
Nesbitt
Nielsen
Noble
Nowlan
Peddle
Peters
Ricard
Ritchie
Rodrigue
Rondeau
Rose
Rynard
Saltsman
Schumacher
Simpson
Skoberg
Skoreyko
Southam
Stanfield
Stewart (Marquette)
Tétrault
Thomas (Moncton)
Thompson (Red Deer)
Thomson (Battleford-Kindersley)
Valade
Winch
Woolliams
Yewchuk—82.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Allmand
Andras
Badanai
Barrett
Basford
Béchard
Blair
Borrie
Breau
Brown
Cadieux (Labelle)
Cafik
Cantin
Chappell
Chrétien
Clermont
Corbin
Côté (Longueuil)
Crossman
Cyr
Davis
Deachman
Deakon
Douglas (Assiniboia)
Drury
Dubé
Duquet
Émard
Forest
Foster
Francis
Gendron
Gervais
Gibson
Givens
Gray
Groos
MM.

Guay (St. Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Hogarth
Honey
Hopkins
Howard (Okanagan Boundary)
Hymmen
Jerome
Kaplan
Lachance
Laflamme
Lang (Saskatoon-Humboldt)
Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Legault
Lessard (LaSalle)
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Lind
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
McBride
McIlraith
Major
Marceau
Marchand (Langelier)
Morison
Munro
Murphy
Noël
Orange
Osler
Ouellet
Pelletier
Penner
Pepin
Pilon
Portelance
Pringle
Prud'homme
Reid
Richard
Richardson
Rock
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Ryan
Sharp
Smerchanski
Smith (Northumberland-Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stafford
Stanbury
Stewart (Cochrane)
Stewart (Okanagan-Kootenay)
St. Pierre
Sulatycky
Sullivan
Thomas (Maisonneuve)
Trudeau
Trudel
Turner (London East)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Watson
Weatherhead
Yanakis—107.

LES COPIES DE L'ÉMISSION DE LA «TÉLÉSAT CANADA»—LES PROPOSITIONS DES SOUMISSIONNAIRES

Motion nº 7—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les propositions présentées au gouvernement du Canada par différents soumissionnaires quant au traitement de l'émission de la société *Télésat Canada.*

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je proposer la motion au nom du député?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Communications, j'aimerais faire rapport de ce qui suit. Le gouvernement canadien n'a reçu des courtiers aucune proposition relative au traitement de l'émission d'actions de la Société Télésat Canada. J'espère donc que l'honorable député consentira a retirer cette motion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'y consens.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

L'INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE

Motion nº 12—**M. Nystrom:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de Ronald Ritchie sur la création au Canada d'un institut de recherche international.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je présenter la motion au nom du député d'Yorkton-Melville?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, il

n'existe pas de rapport de M. Ronald Ritchie sur la création au Canada d'un institut de recherche international. Toutefois, M. Ritchie, comme le premier ministre l'a annoncé le 7 novembre 1968, a été engagé par le gouvernement pour préparer un rapport sur l'établissement d'un «institut qui pourrait s'appliquer à des recherches et à des considérations à long terme sur les multiples questions intéressant les gouvernements». Ce rapport n'est pas encore disponible, mais il devrait être présenté sous peu. Le gouvernement devra alors déterminer s'il est dans l'intérêt du public que le rapport soit publié. Dans ces circonstances, j'imagine que le député voudra bien, en ce moment, retirer sa motion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je retirerai la motion sous réserve que le député puisse la faire inscrire au *Feuilleton,* plus tard, s'il le juge à propos.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LES RECHERCHES DE L'OTAN SUR LES COMMUNICATIONS

Motion nº 21—**M. Lewis:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la convention intervenue entre huit pays participants de l'OTAN, y compris le Canada, au sujet de la deuxième phase du programme de recherche de l'OTAN sur les communications, mis sur pied en 1967.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il est question dans cette motion de la convention intervenue entre les gouvernements intéressés, document considéré comme confidentiel. Pourvu que les gouvernements participants y consentent à l'unanimité, je ne m'oppose pas au dépôt de ce document.

M. Lewis: Je propose qu'il soit réservé jusqu'à ce que le ministre ait appris s'il y a consentement ou non.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la motion soit réservée?

M. Lewis: D'accord.

(La motion est réservée).

LE RAPPORT SUR LE BASSIN MINAS

Motion nº 33—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport sur les possibilités énergétiques du bassin Minas rédigé par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

[M. Walker.]

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, on m'informe que la Commission de planification de l'énergie marémotrice des provinces atlantiques n'a pas terminé son rapport sur les possibilités énergétiques du bassin Minas; le rapport devait être prêt d'ici trois ou quatre semaines, mais maintenant, on ne s'attend pas qu'il le soit avant la fin de l'année civile. Une fois terminé, le rapport sera imprimé aussi rapidement que possible. Ensuite, la Commission devra le soumettre aux gouvernements du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse et il faudra obtenir le consentement de ces trois gouvernements pour rendre le rapport public. Il est probable que ce consentement ne sera pas accordé tant que les représentants désignés des trois gouvernements intéressés n'auront pas eu l'occasion d'examiner le rapport et d'en évaluer la portée. Dans ces circonstances, je demanderais au député de retirer sa motion.

M. Skoberg: D'accord, monsieur l'Orateur.

(L'ordre est rayé et la motion est retirée.)

L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

Motion nº 46—**M. Mather:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie du rapport du groupe spécial d'étude sur l'information.

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme la Chambre le sait, le rapport du groupe spécial d'étude sur l'information gouvernementale a été déposé à la Chambre par le premier ministre le 4 novembre. L'honorable député consentira peut-être, par conséquent, à retirer cette motion.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, en acceptant de retirer ma motion, j'aimerais dire mon regret que le gouvernement ne soit pas en mesure de présenter un rapport aussi rapidement en ce qui concerne les 100 autres motions.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL CANADIEN AUX ÉTATS-UNIS

Motion nº 52—**M. Harding:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la récente correspondance échangée entre l'Office national de l'énergie et la *Federal Power Commission* des États-Unis, de gaz naturel en provenance de l'Ouest du Canada.

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, on m'informe qu'il n'y a pas eu de correspondance d'échangée entre l'Office national de l'énergie et la Federal Power Commission des États-Unis concernant la distribution, aux États-Unis, de gaz naturel en provenance de l'Ouest du Canada. Dans ces conditions, je demanderais au député de retirer sa motion.

M. Harding: D'accord, monsieur l'Orateur.

(L'ordre est rayé et la motion est retirée.)

LA POLITIQUE PÉTROLIÈRE

Motion nº 57—**M. Thomson (Battleford-Kindersley):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport du groupe spécial sur la formulation de la nouvelle politique pétrolière du Canada.

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ignore l'existence d'un groupe spécial d'étude chargé de formuler la nouvelle politique pétrolière du Canada. Je demanderais donc au député de retirer sa motion.

M. Thomson (Battleford-Kindersley): D'accord, monsieur l'Orateur.

(L'ordre est rayé et la motion est retirée.)

LA POLITIQUE QUANT AUX AFFAIRES INDIENNES

Motion nº 65—**M. Howard (Skeena):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les notes prises à l'occasion de toute rencontre ou conversation entre le gouvernement ou un de ses organismes ou ministères et un gouvernement provincial ou un de ses organismes ou ministères depuis le 25 juin 1969, relativement à la déclaration de la politique concernant les affaires indiennes qu'a faite à la Chambre des communes l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 25 juin 1969.

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Le député demande des copies de notes ou de conversations échangées entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Les conversations qui ont eu lieu jusqu'ici, exception faite de la correspondance qui sera déposée à la suite de la motion nº 63 portant production de documents, sont considérées comme confidentielles. Il ne serait pas dans l'intérêt des gouvernements ni des Indiens de déposer ces renseignements à ce stade-ci des pourparlers. Aussi, je prierais l'honorable député de bien vouloir retirer sa motion.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je m'y oppose, car, à mon avis, le gouvernement n'a nullement le droit de participer à des négociations concernant les droits des Indiens sans mettre le public au courant. Je ne puis accepter de retirer la motion. Elle est trop importante.

M. l'Orateur: Elle est reportée pour débat ultérieur.

LA CONFÉRENCE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Question nº 74—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les rapports et documents présentés en octobre 1969 à la Conférence sur la main-d'œuvre de la santé nationale organisée sous l'égide du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit au député de Winnipeg-Nord qu'un rapport contenant ces renseignements serait publié un peu plus tard. En conséquence, le député de Winnipeg-Nord m'a prié de demander que la motion soit retirée.

(L'ordre est rayé et la motion est retirée.)

LES COMITÉS DU CABINET

Motion nº 91—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la liste de tous les comités du Cabinet du gouvernement du Canada et des ministres fédéraux qui font partie de chacun de ces comités, comme en a fait état le premier ministre le 15 octobre 1969 au cours d'une conférence de presse à l'Édifice national de la presse.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer cette motion au nom de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord.

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre a toujours estimé que les dispositions prises par le cabinet en vue de l'accomplissement des tâches dont il est solidairement responsable concernent le cabinet lui-même et qu'elles ne sont pas, normalement, divulguées. L'honorable représentant acceptera peut-être, pour cette raison, de retirer sa motion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LES MOYENS DE COMMUNICATION DE MASSE

Motion nº 98—**M. Orlikow:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre un état estimatif des dépenses du comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse, pour les années financières 1969-1970 et 1970-1971.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je présente cette motion au nom du député de Winnipeg-Nord.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, à propos de cette motion et des motions nºs 98 et 148. Le député demande le compte rendu de délibérations au Sénat. Je me réfère au commentaire 212 de Beauchesne, page 183 de la 4e édition:

Si une Chambre désire le dépôt de documents se rattachant aux affaires et aux délibérations de l'autre Chambre, la courtoisie et l'usage interdisent que la production en soit ordonnée. On s'entend généralement pour que la production des documents soit proposée à l'autre Chambre, après quoi l'on transmet un message pour demander la permission de les communiquer.

A la page 282 de la quatrième édition de Bourinot on trouve un passage identique, de même qu'aux pages 271 et 272 de la 17e édition de May. Ces passages parlent de courtoisie et d'usage en la matière. Je demande au député de Winnipeg-Nord-Centre—au nom du député de Winnipeg-Nord—de retirer les motions 98, 99 et 148 et je m'emploierai à obtenir du leader du gouvernement au Sénat qu'il présente les motions pertinentes à la Chambre haute en vue d'obtenir les renseignements.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En ce cas, j'accepte d'emblée la suggestion.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LES ÉTUDES FAITES PAR DES EXPERTS-CONSEILS

Motion Nº 104—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les études effectuées par des experts-conseils de l'extérieur pour le ministère de la Consommation et des Corporations comme le mentionne la réponse à la question nº 1323 déposée le 25 juin 1969 et qui figure à la page 10597 du hansard.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, cette motion ainsi que les 19 autres qui suivent sont les mêmes à propos desquelles la Chambre a pris une décision le dernier jour de la session. On se souviendra que j'avais alors suggéré au député d'indiquer les rapports particuliers qu'il voudrait obtenir.

Je note que dans les motions 183 à 193 inclusivement et 209 à 235 inclusivement, le député demande expressément une partie des mêmes documents. Je me demande s'il consentirait à retirer les motions 104 à 123 où il requiert un grand nombre de documents. Nous pourrions alors étudier ses nouvelles demandes

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, je me demande si ces motions pourraient être réservées afin que je les examine.

M. l'Orateur: D'accord.

(Les motions sont réservées.)

LE RAPPORT «TÉLÉCOMMISSION»

Motion nº 124—**M. Peters:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport intitulé *Télécommission* du ministère des Communications, ayant trait aux relations entre les sociétés exploitantes de télécommunication et les compagnies d'ordinateurs.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Communications, je désire faire rapport de ce qui suit: L'étude de la Télécommission du ministère des Communications ayant trait aux relations entre les sociétés exploitantes de télécommunications et les sociétés assurant des services d'informatique n'est pas encore terminée. Lorsqu'elle le sera, on pourra consulter les mémoires présentés, à moins que leurs auteurs ou les sources d'information ne s'y opposent. J'espère donc que l'honorable député consentira à retirer cette motion.

M. Peters: D'accord.

LES SOCIÉTÉS EXPLOITANTES DE COMMUNICATIONS ET LES SOCIÉTÉS FOURNISSANT LES SERVICES D'ORDINATEURS

Motion nº 129—**M. Gilbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude spéciale que le ministère des Communications a entreprise sur les rapports entre les sociétés exploitantes de communications et les sociétés fournissant les services d'ordinateurs.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Communications, je voudrais communiquer ce qui suit: le député aurait-il la bonté de se reporter à la déclaration faite le 23 octobre 1969 au sujet de l'avis de motion nº 124 du député de

Timiskaming sur le même sujet. J'ose espérer que le député consentira alors à retirer sa motion.

M. Gilbert: Que la motion soit réservée.

(La motion est réservée.)

LE MESSAGE AU GÉNÉRAL GOWAN

Motion nº 162—**M. Nystrom:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du message que le premier ministre a envoyé au général Gowan et dont il est fait mention dans le hansard du 2 juillet 1969, à la page 10751.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je propose la motion au nom du député.

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, les communications échangées entre les chefs de gouvernement sont généralement confidentielles et leur contenu n'est pas rendu public. C'est, en tous cas, une décision qui ne peut être prise unilatéralement. Dans ces conditions, je demande au député de retirer sa motion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire vient de dire à l'instant que la décision ne pouvait être prise unilatéralement. Le premier ministre ne pourrait-il demander le consentement du général Gowan à cet égard?

M. Walker: C'est une autre question.

M. l'Orateur: Est-elle rayée?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non. Qu'on la mette aux voix s'il vous plaît.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES SCIENCES

Motion nº 203—**M. Broadbent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la lettre adressée le 4 novembre 1968 par le premier ministre du Canada au président du Conseil des sciences du Canada, comme il est mentionné dans le troisième rapport annuel du Conseil des sciences.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je propose la motion pour le député, monsieur l'Orateur.

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, la lettre du premier ministre au président du Conseil des sciences du Canada concerne la régie interne du gouvernement et il n'est pas dans l'intérêt public de la publier. Comme la tradition de la Chambre veut que ce genre de documents soit confidentiel, peut-être le député consentirait-il à retirer sa motion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et s'il n'y consent pas?

M. l'Orateur: Peut-être pourrait-elle alors être reportée à l'ordre du jour.

LA DIRECTIVE DU CABINET CONCERNANT L'EMPLOI D'ÉTUDIANTS EN ÉTÉ

Motion nº 204—**M. Broadbent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la directive du Cabinet concernant l'emploi d'étudiants pendant l'été et à laquelle le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a fait allusion dans son communiqué de presse du 30 avril 1969.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je propose la motion pour le député.

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, les directives du cabinet sont des documents du cabinet. La Chambre a toujours considéré les documents du cabinet comme n'étant pas visés par les motions portant production de documents. J'espère donc que le député consentira à retirer sa motion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme il en a été question dans un communiqué à la presse, je ne crois pas que cette objection tienne en l'occurrence. Peut-être pourriez-vous mettre la question aux voix, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INFLATION—LA PRÉVISION DE HAUSSES DE PRIX—LA DÉFINITION DE L'AUSTÉRITÉ

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que nous aurions le privilège d'avoir le ministre des Finances à la Chambre aujourd'hui. En son absence peut-être le premier ministre répondrait-il aux questions dont il a pris note hier. J'ai posé celles-ci: Comme on prévoit des hausses de prix considérables en 1970, s'échelonnant entre 1 et 25 p. 100, j'ai demandé au ministre quelle était l'attitude du gouvernement à cet égard et plus précisément si le gouvernement, de concert avec la Commission des prix et revenus, définirait mainte-

nant ce qu'il entend par restriction, afin que les sociétés et autres personnes sachent ce que le gouvernement attend d'eux.

L'hon. H. E. Gray (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, la question me semble surtout de la compétence du ministre de la Consommation et des Corporations. Il était là tout à l'heure et je crois qu'il est disposé à en traiter.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas être difficile, mais comment se renseigner sur la politique ministérielle quand les ministres se font si rares?

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'adresse du ministre de la Consommation et des Corporations, qui vient de réapparaître. Que pense le gouvernement de l'intention qu'ont 250 sociétés, de hausser sensiblement leurs prix en 1970? Est-il disposé à nous dire en quoi consistent les restrictions, afin que les sociétés et autres intéressés sachent à quoi s'en tenir sur la politique d'austérité officielle.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je l'ai déjà dit ici, la Commission des prix et des revenus cherche à définir avec les intérêts privés ou les groupements économiques ce que seraient des restrictions ou des contraintes acceptables. J'espère que la Commission réussira, et je suis sûr que le chef de l'opposition l'espère aussi.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre a dit l'autre jour que toute hausse des prix viole la politique d'austérité. Le gouvernement est-il de cet avis, ou approuve-t-il l'attitude de la Commission des prix et des revenus d'après laquelle une hausse allant jusqu'à 5 p. 100 dans le cas des salaires et 2½ p. 100 dans le cas des prix représenterait un maximum raisonnable?

L'hon. M. Basford: Ma foi, monsieur l'Orateur, j'ai lu le discours du président de la Commission, prononcé à Régina. Il y était bien question des chiffres mentionnés par le chef de l'opposition, mais seulement comme exemple d'une des propositions examinées par la Commission. Il était clair, d'après le discours, qu'il s'agissait d'une formule à l'étude. Quant à moi, je voudrais que ceux qui prennent des décisions concernant les prix et les revenus trouvent le plus tôt possible, de concert avec la Commission, une formule acceptable d'austérité.

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire pour m'assurer qu'il n'y aura pas de malentendu. En fait, le gouvernement n'a aucune politique précise.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné le discours du président de la Commission des prix et des revenus, le gouvernement a-t-il décidé de proposer, dans certaines conditions, une mesure prévoyant un plafond de 5 p. 100 sur les augmentations annuelles de traitement et de 2 p. 100 sur celles des prix? A-t-on pris cette décision et dans quelles conditions le gouvernement se propose-t-il de donner suite à ce programme de restriction?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la position du gouvernement n'a pas changé depuis quelques semaines: j'ai alors répondu que le gouvernement ne renonce à aucun moyen de combattre l'inflation. J'ai signalé les défauts de la méthode proposée par le chef du Nouveau parti démocratique mais je n'ai exclu aucune solution de rechange qui s'offre au gouvernement et que nous étudierons si nous devons l'utiliser.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné que le discours du président de la Commission des prix et des revenus concernait seulement le plafond des prix et des traitements, le gouvernement a-t-il demandé à la Commission d'étudier—à moins qu'il ne le fasse lui-même—la question d'appliquer des restrictions aux autres formes du revenu, telles que les profits des sociétés, les dividendes, l'intérêt et les loyers, ou bien l'étude des restrictions se borne-t-elle seulement aux salaires, aux traitements et aux prix?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les difficultés constitutionnelles sont aussi grandes, qu'elles s'appliquent aux salaires ou aux loyers.

M. Max Saltsman (Waterloo): Étant donné les difficultés constitutionnelles qui semblent toujours se présenter lorsque la question du contrôle des revenus et des prix vient sur le tapis, le premier ministre peut-il dire s'il s'entretiendra avec les provinces afin de modifier

la constitution dans ce sens si le gouvernement fédéral et les provinces cherchent à s'entendre sur ce sujet?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur. Le député a peut-être entendu dire que nous discutions de la constitution avec les provinces depuis un certain temps déjà.

M. Saltsman: Le premier ministre peut-il indiquer les progrès précis que réalise le gouvernement fédéral auprès des provinces, dans ce domaine?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ESSAIS NUCLÉAIRES DES ÉTATS-UNIS

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Peut-il dire si les États-Unis ont enfreint le traité sur l'interdiction des essais nucléaires signé en 1963, en menant à bonne fin le projet d'explosion *Schooner*, en 1968, dont les retombées radioactives ont franchi les frontières du territoire canadien?

M. l'Orateur: Je me permets de signaler à l'honorable député que sa question, telle que posée, n'est pas recevable.

LA FAMINE AU BIAFRA

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures mais auparavant j'aimerais moi aussi saluer son retour à la Chambre. Le ministre peut-il dire si, au cours de sa tournée au Moyen-Orient, il s'est mis en rapport à un moment quelconque avec des représentants du Biafra ou du Nigéria afin de réaliser une entente qui permettra au Canada d'alléger un peu l'atrocité des souffrances accrues et des décès des enfants biafrais par suite de la famine?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je fus très occupé par l'examen des problèmes du Moyen-Orient lors de mon passage dans cette région. Mais avant de m'y rendre, j'ai eu des discussions approfondies avec tous les intéressés: les Nigériens, les Biafrais, les grandes puissances et les représentants africains. J'ai probablement parlé du problème avec 25 ou 30 des principaux porte-parole concernés. En mon absence, le premier ministre et mes subordonnés, bien entendu, ont poursuivi ces discussions. Malheureusement, même si certains indices laissent entrevoir la possibilité d'un accord, il est impossible d'en être très sûr, car on a connu trop de déceptions dans le passé. Mais il est sage de compter, si c'est possible, que les voisins immédiats du Nigéria assument la responsabilité essentielle, comme nous l'a vivement recommandé le secrétaire général des Nations Unies.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il indiquer à la Chambre et au pays les noms des représentants du Biafra avec lesquels il a conversé aux Nations Unies ou avant la réunion des Nations Unies? A quels délégués du Biafra a-t-il parlé?

L'hon. M. Sharp: J'ai oublié leurs noms pour le moment, monsieur l'Orateur, mais je les donnerai volontiers dès demain. Il y en avait cinq et, parmi eux, les principaux représentants du Biafra à New York.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, avant de partir pour sa récente tournée au Moyen-Orient, le ministre a dit qu'il attendait un rapport du général Wrinch sur la possibilité pour la Croix-Rouge internationale de reprendre ses vols. Comme le général Wrinch et le ministre sont maintenant de retour, je me demande si le ministre a reçu le rapport en question et quelles sont les perspectives dans ce sens.

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai vu le général Wrinch à mon bureau ce matin et il a poursuivi les entretiens avec mes hauts fonctionnaires quand j'ai dû me rendre à une autre réunion. Je lui ai parlé de la possibilité que la Croix-Rouge internationale, de concert avec les autorités locales des deux parties en conflit, parachute des secours ou utilise d'autres formes d'aide.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser. Le général Wrinch a-t-il dit au ministre que la Croix-Rouge pourrait reprendre ses opérations, et si les combattants avaient autorisé cette opération de secours?

L'hon. M. Sharp: C'est précisément cela que j'ai discuté avec le général Wrinch, surtout aujourd'hui. Il va sans dire que je n'ai pas beaucoup d'espoir: nous ne semblons pas avoir exercé assez de pression auprès du régime biafrais pour l'amener à consentir à des vols de jour qui, seuls, à mon avis, permettraient d'aider suffisamment ces gens qui meurent de faim.

M. MacDonald: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il nous dire si l'on a obtenu l'accord de la Croix-Rouge au sujet d'un plan négocié avec les Biafrais à la mi-août de cette année?

L'hon. M. Sharp: Le seul accord auquel soit parvenue la Croix-Rouge est un accord signé avec le Nigéria.

M. MacDonald: Lequel?

[*Français*]

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. André Fortin (Lotbinière): Non, monsieur l'Orateur.

LE PÉTROLE

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

[*Traduction*]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Je me disposais à poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mais, étant donné son absence, je l'adresserai au premier ministre. Elle a trait à la politique gouvernementale à l'égard de l'industrie pétrolière. Je constate que le ministre a promis de créer auprès du gouvernement un comité consultatif composé de membres appartenant à la Canadian Petroleum Association. Le gouvernement canadien entend-il maintenant proposer et préconiser une politique pétrolière à l'échelle continentale et les États-Unis ont-ils laissé entendre qu'ils envisageaient eux aussi d'un œil favorable l'idée d'une action concertée avec le Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le ministère répondra demain et vendredi aux questions portant sur ce sujet.

M. Woolliams: Une question supplémentaire au premier ministre. Il s'agit de son gouvernement. Je veux savoir si c'est là la politique de son gouvernement et s'il y a eu des pourparlers avec les États-Unis au sujet d'une politique pétrolière continentale. C'est une question bien simple, il me semble.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Max Saltsman (Waterloo): Une question supplémentaire à l'adresse du ministre de la Consommation et des Corporations. Comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est engagé à insérer l'industrie pétrolière, d'une façon énergique et tangible, dans le cadre des politiques ministérielles, le ministre de la Consommation et des Corporations peut-il nous dire s'il va faire en sorte que les intérêts du consommateur soient également représentés?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Les intérêts des consommateurs sont toujours représentés dans notre gouvernement.

Une voix: Le sens du mot est dénaturé, je pense.

M. Saltsman: Nous savons que le gouvernement l'a donné à entendre, mais nous voulons des preuves plus concluantes...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Saltsman: Puis-je poser ma question autrement, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de reprendre son siège? La présidence donne la parole au député de Calgary-Nord pour une question complémentaire.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je poser cette question au premier ministre. Peut-il nous assurer que les pourparlers en cours entre le Canada et les États-Unis concernant la politique continentale en matière de pétrole ne sont pas reliés directement ou indirectement à l'exportation des ressources en eau du Canada.

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, je ne connais aucun lien de ce genre.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. S'agit-il d'une initiative ou d'une politique délibérée du gouvernement en vue de relier l'exportation du gaz naturel du Canada d'une part, et le relèvement des quantités maximales quant aux importations de pétrole canadien par les États-Unis de l'autre?

Le très hon. M. Trudeau: Je ne peux répondre à cette question monsieur l'Orateur. Je pense que le ministre pourra le faire lorsqu'il sera présent à la Chambre.

M. Saltsman: J'ai une question supplémentaire pour le ministre de la Consommation et des Corporations. Comme on annonce une augmentation marquée du prix du gaz naturel, le ministre se propose-t-il d'intervenir dans ce secteur afin que ce prix n'augmente pas par suite de la demande des États-Unis?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, depuis que l'honorable député a posé une question du même ordre, je crois pendant la

dernière session, mes fonctionnaires et ceux du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources se sont concertés à ce sujet.

M. Saltsman: Une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous reviendrons peut-être au député si nous en avons le temps, la période des questions tire à sa fin.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

VIETNAM—LES RAPPORTS ENTRE LE GÉNÉRAL KETCHESON ET LA C.I.A.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le brigadier Donald Ketcheson aurait dit que, pendant son stage auprès de la Commission internationale de contrôle au Vietnam, en 1958 et en 1959, il renseignait régulièrement l'Agence centrale de renseignement des États-Unis (C.I.A.) sur le mouvement des troupes. et que le ministère canadien des Affaires extérieures, qui était au courant de l'affaire, a fait mine de rien. Le ministre va-t-il faire enquête à ce sujet, puis faire rapport à la Chambre et nous assurer que ce genre de choses ne se répétera plus?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, ces faits se rattachent aux années 1958-1959 et, à ma connaissance, la chose ne s'est jamais répétée car le gouvernement canadien a toujours agi scrupuleusement sous ce rapport, pour autant que je sache. Selon le rapport, l'officier en cause a agi, non pas de connivence avec le gouvernement du Canada, mais à son insu.

RADIODIFFUSION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

LA CJC—ON SUGGÈRE D'ÉLARGIR LE MANDAT DU COMITÉ

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que les accusations très graves, portées contre certains membres de la Compagnie des jeunes Canadiens par le président du comité exécutif de Montréal, revêtent un caractère judiciaire, étant donné aussi que le mandat du comité qui étudie cette affaire se limite aux aspects législatifs et administratifs, le très honorable premier ministre a-t-il l'intention d'élargir le mandat du comité afin de permettre à M. Saulnier de témoigner, sans entraver la bonne marche de ses travaux?

M. l'Orateur: J'ai l'impression qu'une question identique a été posée il y a quelques jours. Je ne suis pas certain qu'on y ait répondu, mais, de toute façon, si je me trompe et que la question était restée sans réponse, on voudra peut-être y répondre maintenant.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je ne me souviens pas, moi non plus, si l'on a répondu à cette question particulière, mais la situation demeure la même. Le Parlement a confié à ce comité un mandat qu'il croyait justifié. Nous sommes d'avis que c'est le rôle du comité d'étudier l'organisation et le fonctionnement de la Compagnie des jeunes Canadiens et de faire rapport au gouvernement. Nous croyons que les questions de subversion ou d'autres actes criminels ne doivent pas faire l'objet d'enquêtes par ce comité parlementaire. Évidemment, l'administration de la justice a pour rôle de s'assurer que ceux qui seraient trouvés coupables d'actes criminels seraient poursuivis devant les tribunaux. Ce n'est pas le rôle du comité parlementaire, tel que nous l'entendons, de faire enquête et d'assurer ces poursuites.

LES CÉRÉALES

LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE À UN JOURNAL

[*Traduction*]

M. A. C. Cadieu (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé poser une question au ministre d'État (M. Lang) mais, en son absence, peut-être le premier ministre voudra-t-il répondre. S'agissait-il de la politique du gouvernement lorsqu'il a dit l'autre jour à la *Free Press* de Winnipeg que les ventes de céréales n'aideraient pas les cultivateurs?

M. l'Orateur: Le député de South Shore.

M. Cadieu: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pense-t-il que les cultivateurs peuvent gagner leur vie et celle de leurs familles en transformant leurs champs en patinoires ou en y élevant des truites?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député cherche à reprendre le débat d'hier et cela n'est pas possible pendant la période de questions.

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

LA PÊCHE AU LARGE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lui ou ses fonctionnaires ont-ils eu des entretiens récents avec de hauts fonctionnaires du gouvernement français concernant le statut des eaux entre Saint-Pierre-et-Miquelon et le Canada. Dans l'affirmative, la pêche sera-t-elle permise dans cette région et le sera-t-elle en deçà de la limite traditionnelle de trois milles, ou dans une limite de 12 milles?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon posent de toute évidence un problème parce que nous avons une limite de pêche de 12 milles le long de nos côtes. Il nous faudrait donc négocier une ligne médiane entre ces îles et Terre-Neuve, et nous avons eu des entretiens avec le gouvernement français, mais ces discussions ne sont pas encore terminées.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il discuter avec ses collègues de la possibilité de résoudre ces problèmes en offrant au gouvernement français d'acheter les îles?

Des voix: Oh, oh!

LE REVENU NATIONAL

LA TAXE FÉDÉRALE DE VENTE

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Étant donné que les vérificateurs fédéraux des taxes de ventes négligent parfois pendant quatre ou cinq ans de faire les inspections ou vérifications dites annuelles dans de nombreuses sociétés canadiennes et que souvent quand ils procèdent à ces vérifications, ils grèvent ces sociétés de plusieurs milliers de dollars, en nouvelles cotisations fiscales, quelles mesures le ministre entend-il prendre pour surmonter ces difficultés et pour assurer des inspections plus fréquentes et plus régulières?

M. l'Orateur: Je voudrais indiquer au ministre et à l'honorable député qui a posé la question qu'il y serait répondu de façon plus appropriée par une déclaration à l'appel des motions ou, s'il s'agit d'une urgence, ce qui ne me semble pas être le cas, la question peut être débattue au moment de l'ajournement.

M. Hales: A dix heures.

[M. l'Orateur.]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA SUBVENTION AUX PROGRAMMES DE BILINGUISME ET LES PROVINCES

[*Français*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a consulté les provinces et a pu obtenir un consensus avant d'annoncer l'octroi de subventions de l'ordre de 50 millions de dollars pour la promotion de l'éducation dans la langue officielle des minorités, au Canada?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Oui, monsieur le président, des consultations étaient déjà en cours. Par exemple, le comité ministériel de la conférence constitutionnelle s'était réuni à ce sujet, à la fin du mois de mai dernier. Les ministres provinciaux avaient alors demandé que le gouvernement fédéral précise son attitude, en fonction des recommandations de la Commission royale, et formule une politique, en mentionnant des chiffres relativement à la contribution financière qu'il entendait faire.

Cela a été fait lors de la dernière réunion, soit celle du 6 novembre et, à l'heure actuelle, le Ministère est en pourparlers avec tous les gouvernements provinciaux qui en ont fait la demande, c'est-à-dire la quasi-totalité.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable secrétaire d'État pourrait-il expliquer à la Chambre comment il se fait qu'au niveau de l'éducation secondaire, il existe tant de difficultés d'échanges et d'accord, relativement aux universitaires d'une province qui suivent des cours dans d'autres provinces? Les universités sont actuellement dans une impasse.

L'hon. M. Pelletier: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que ce problème-là soit relié à la politique dont il s'agit. C'est une question qui me semble relever de l'autorité provinciale et je ne saurais expliquer à l'honorable député comment il se fait que ces difficultés existent, puisqu'elles ne sont ni créées ni connues du gouvernement fédéral. Au fait, ce n'est pas là le champ de sa juridiction.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA CONFÉRENCE—LA FORMATION DES RESSOURCES HUMAINES

[*Traduction*]

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Consenti-

rait-il,—déjà il fait signe que non, monsieur l'Orateur, bien que je n'aie pas encore posé ma question,—à consulter les provinces afin de faire inscrire le domaine des ressources humaines à l'ordre du jour de la prochaine conférence fédérale-provinciale, de manière que le bill C-179, qui a été retiré, et l'ensemble de la question de la participation à la formation des ressources humaines fassent l'objet de discussions avec les provinces?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne sais à quelle autre question celle-ci s'ajoute, mais, puisqu'elle a été posée, mieux vaut permettre qu'on y réponde afin que ce ne soit pas du temps perdu.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Eh bien, monsieur l'Orateur, à un moment donné nous aurons discuté avec les provinces tous les aspects de la constitution y compris celui qui a été mentionné par le député. L'ordre du jour approuvé à ce stade-ci par les gouvernement fédéral et provinciaux ne comprend pas ce sujet particulier pour la conférence de décembre, mais bien entendu ce n'est pas la dernière.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Votre Honneur s'est demandé sur quoi portait la question supplémentaire. Fréquemment, lorsque nous posons des questions au sujet de l'éducation...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne me suis rien demandé. De toute façon, il serait beaucoup plus simple que le député reconnaisse que je lui ai permis de poser sa question. Je dois maintenant rappeler à la Chambre, comme tous les jours, que le temps réservé aux questions sera écoulé sous peu et que je dois compter sur sa collaboration.

RADIODIFFUSION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

LA CJC—LE MANDAT DU COMITÉ

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question résultant de la réponse qu'il a faite à un honorable député créditiste à propos de l'examen des activités de la Compagnie des jeunes Canadiens. Sauf erreur, il a déclaré qu'il ne convenait pas à un comité de la Chambre d'examiner certaines activités de la Compagnie des jeunes Canadiens. J'aimerais lui demander pourquoi, puisqu'il se juge évidemment qualifié en tant que membre principal de la Chambre des communes, après vous même, monsieur l'Orateur, pour donner des directives à un comité sur ce qu'il convient ou non d'étudier.

Le très hon. M. Trudeau: Je ne donne aucune directive, monsieur l'Orateur. J'ai dit exactement le contraire. C'est la Chambre qui a fixé le mandat du comité et nous ne tenons pas à le modifier pour le moment.

[*Plus tard*]

[*Français*]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: Je m'excuse auprès de l'honorable député de Sainte-Marie...

[*Traduction*]

...mais le député de Skeena invoque le Règlement. A l'ordre. Nous avons maintenant deux rappels au Règlement. Je crois que le député de Sainte-Marie a la priorité, puisqu'il s'est levé le premier.

[*Français*]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement est le suivant: En réponse à une question de l'honorable député de Peace River (M. Baldwin), le très honorable premier ministre a répondu qu'il n'avait pas donné de directives au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts et, si je me souviens bien, lorsqu'il a répondu à l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin), il a dit qu'il n'appartenait pas à ce comité de scruter les dossiers criminels ou judiciaires pour examiner les sujets déférés au comité. Je pense que ce sont là les paroles mêmes que le très honorable premier ministre a prononcées.

Des voix: Ah! ah!

M. Valade: Monsieur l'Orateur, j'ai invoqué le Règlement, et j'ai le droit d'exprimer mon point de vue dans cette enceinte. En donnant d'avance à la Chambre des directives à un comité qui siège, le très honorable premier ministre...

Des voix: Oh!

M. Valade: Monsieur l'Orateur, est-ce qu'on pourrait avoir plus de décorum de la part de ces députés impolis et poltrons qui sont incapables de respecter l'ordre à la Chambre?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'inviterais l'honorable député à nous indiquer aussitôt que possible quel est son rappel au Règlement.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je me réfère au commentaire 288 du Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, à la page 237, et je citerai en anglais, car c'est le texte anglais que j'ai en main.

[*Traduction*]

Les comités sont considérés comme des parties de la Chambre et leurs délibérations sont régies, dans l'ensemble, par le Règlement en vigueur à

la Chambre. Toutes les questions sont décidées dans un comité de la même manière qu'à la Chambre à laquelle celui-ci appartient.

Cela veut dire que toutes les questions sont tranchées par le comité et non par la Chambre ni par le premier ministre et j'estime que celui-ci, lorsqu'il donne son opinion à la Chambre sur la manière dont le comité devrait diriger ses travaux, enfreint les privilèges des comités de la Chambre.

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député créditiste m'a demandé si l'on ne devait pas considérer la modification du mandat de ce comité parlementaire pour lui demander d'étudier autre chose. Vous avez failli décider qu'on avait déjà répondu à cette question ou qu'il n'était pas opportun d'y répondre aujourd'hui. J'aurais dû me fier à votre instinct. J'ai essayé de préciser au député le mandat que nous avions confié au comité. Je ne suis pas allé au-delà pour dire que nous allions lui dire de faire quelque chose. J'ai simplement indiqué que ce mandat existait, que nous ne voyions pas de raison de le modifier pour le moment et que nous souhaitions qu'il soit interprété dans l'esprit dans lequel nous l'avions donné.

[*Traduction*]

M. Baldwin: A propos de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a déjà invoqué le Règlement en premier lieu. Il a exposé sa thèse et nous avons entendu un certain nombre de députés à propos du même rappel. Je doute beaucoup qu'il y ait quelque chose à gagner à poursuivre la discussion. Il me semble que tout le monde est d'accord sur le principe énoncé initialement par le député de Peace-River, par celui de Sainte-Marie, par le premier ministre et par le député de Lotbinière, c'est-à-dire que c'est au comité et non à la Chambre à trancher ces questions. Nous devrions donc, je crois, reprendre la période des questions, surtout qu'il ne nous reste plus que six minutes.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je dois soulever la question de privilège. Le privilège de la Chambre et des députés, et en particulier des membres des comités permanents, est fondé en grande partie sur le respect qu'ils accordent au Règlement. Quant à la question de privilège, je sais ce qu'a dit le premier ministre et je connais les attributions du comité. Elles sont assez vastes pour lui permettre d'enquêter sur le fonctionnement de la Compagnie des jeunes Canadiens et c'est un abus de privilège de la part du premier ministre, d'un ministre ou de n'importe qui à la Chambre que de chercher à influencer le comportement d'autrui.

M. l'Orateur: Ce n'est pas ainsi que j'interprète les propos des députés. Au fond nous sommes toujours tous d'accord sur le point litigieux. J'espère que nous allons pouvoir poursuivre nos travaux et revenir à la période des questions.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais exprimer mes remerciements à tous les députés, y compris le premier ministre—qui semble heureux de me revoir et disposé à oublier le passé. Ma première question ne s'adressait pas à lui, mais puisqu'il est dans ces dispositions d'esprit, j'aimerais lui poser une question tout de même. Le gouvernement fédéral consacre-t-il ou compte-t-il consacrer plusieurs millions de dollars à un film dont la vedette serait Louise Marleau?

M. l'Orateur: Je crains que la question ne soit pas pertinente.

LES STATUTS DU CANADA

LA RÉVISION DES LOIS

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Quand la Commission, instituée il y a déjà plusieurs années avec mission de réviser les lois, terminera-t-elle son travail et quand pourrons-nous disposer d'exemplaires des statuts revisés?

L'hon. M. Stanfield: Il y a longtemps qu'on les a oubliés.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais pouvoir donner au député une date précise et j'espère pouvoir le faire sous peu.

LA GENDARMERIE ROYALE

SAINT-JEAN (T.-N.)—LES DESCENTES SUR LES NAVIRES ÉTRANGERS—RÉPERCUSSIONS SUR LE COMMERCE

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Depuis son retour à Ottawa, l'honorable ministre a-t-il pris connaissance des plaintes faites par certains citoyens de Saint-Jean, Terre-Neuve, relativement aux descentes effectuées par la Gendarmerie royale sur les navires étrangers qui viennent actuellement s'approvisionner au port de cette ville, descentes qui compromettent actuellement le commerce à Saint-Jean?

LES SPORTS

LE HOCKEY DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES

[*Traduction*]

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, une question pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme M. Charles Hay, président de Hockey Canada, a déclaré hier à Winnipeg qu'on lancerait immédiatement un programme, notamment dans les écoles secondaires, en vue d'améliorer la qualité du hockey au Canada, est-il question d'accorder des fonds supplémentaires à Hockey Canada à cette fin?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES STIMULANTS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné d'une part l'accélération du taux de chômage, surtout dans les régions d'expansion lente, et d'autre part la responsabilité du ministre à cet égard, voudrait-il faire à l'appel des motions une déclaration au sujet des programmes stimulant le développement de certaines régions actuellement à l'étude, ou en voie de réalisation afin que la Chambre puisse se consacrer à ce sujet si important.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, l'honorable député sait sans doute que plusieurs programmes visent à diminuer le chômage et à créer des emplois.

Pour sa gouverne, depuis janvier 1969, le nombre de projets que mon ministère a approuvés a quadruplé, par rapport à 1968. Le nombre d'emplois créés a également quadruplé, soit près de 18,000 par année. Je pense que...

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Traduction*]

A l'ordre, je vous prie. Sauf erreur, le député a réclamé une déclaration à l'appel des motions. Je ne pense pas qu'une déclaration soit possible en ce moment.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, puis-je répéter ma question au ministre et lui demander s'il fera, à l'appel des motions, une déclaration sur cet important sujet?

• (4.00 p.m.)

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puisque le ministre a répondu à la première question, je ne vois pas pourquoi le député ne pourrait pas poser une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député voulait bien consulter le Règlement et les précédents, il verrait que, malheureusement ou non, il appartient à la présidence de juger de la recevabilité des questions supplémentaires. J'ai déjà dit qu'il nous faut vraiment, quand le temps presse, réduire le nombre des questions supplémentaires et passer à un autre sujet.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LES STATISTIQUES DE LA SANTÉ MENTALE

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Le ministre a-t-il reçu des plaintes au sujet du long retard à publier les volumes 1 et 2 des Statistiques de la santé mentale qui devaient servir de directives, mais qui deviennent rapidement de l'histoire ancienne? Le ministre peut-il nous donner une idée de la date à laquelle paraîtront ces publications?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir reçu de plaintes à ce sujet.

M. Rynard: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il se renseigner sur la date de parution. Les données datent maintenant de trois ans.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOYEN-ORIENT—LES BONS SERVICES DU CANADA AU SUJET DU DIFFÉREND

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans ses discussions avec M^me^ Meir et M. Nasser, a-t-il offert les bons services du Canada pour résoudre le grave différend qui

existe entre les deux pays dont ces personnes dirigent les destinées?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'avais aucune proposition de paix à présenter. Je crois que le fait que nous étions intéressés et que nous avons pris le temps d'y aller permet aux pays en question de voir clairement que notre attitude est objective et que nous sommes prêts à rendre service si l'occasion se présente.

LES COMPTES PUBLICS

LE MANDAT DU COMITÉ

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours j'ai demandé au leader du gouvernement à la Chambre quand on nous ferait connaître le mandat du comité des comptes publics pour que celui-ci puisse se mettre au travail. Il a donné à entendre qu'il étudierait la question. Pourrait-il nous dire maintenant quand on nous informera des attributions du comité?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, quand la première question a été posée, j'ai promis d'en parler aux leaders à la Chambre, ce que j'ai fait.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous assurer que ces attributions seront connues d'ici peu afin que ce comité très important puisse se mettre au travail?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, ce sera fait dès que j'aurai reçu une réponse des leaders à la Chambre, y compris le collègue de l'honorable représentant, le leader de son parti à la Chambre.

M. Baldwin: Parfait, vous pouvez procéder

LES TRANSPORTS

LE PÉTROLE—LA VENTE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU VOYAGE DU «MANHATTAN»

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre comptable du Nord canadien? Le gouvernement est-il symphatique à l'offre d'Humble Oil de vendre à Panarctic Oils Limited des renseignements et analyses recueillis lors du récent voyage dans l'Arctique du pétrolier *Manhattan*?

[M. McCleave.]

M. l'Orateur: A l'ordre. La question dans sa forme actuelle est difficilement recevable. Le député invite le ministre à exprimer une opinion; aussi la question n'est pas recevable.

L'HABITATION

L'AIDE À LA «TRANSCAN CUSTOM HOMES»

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné que la Transcan Custom Homes, de Kenora, Ontario, a mis au point une nouvelle façon de monter des maisons préfabriquées grâce à laquelle on pourra se procurer une maison pour aussi peu que $8,000, et vu que la production et la distribution de ces maisons dépendent d'une subvention d'encouragement à l'industrie de la part du gouvernement fédéral, le ministre assurera-t-il à la Chambre qu'on prêtera une oreille sympathique à la demande de la Transcan et que sa demande sera, si possible, approuvée, de façon que les familles à revenu modique soient un peu soulagées de leurs problèmes d'habitation?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, le ministère prête une oreille sympathique à toutes les demandes.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA CONSTITUTION CANADIENNE

INSTITUTION D'UN COMITÉ DE LA CHAMBRE—ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire si la création du comité sur les questions constitutionnelles sera discutée à la conférence fédérale-provinciale de décembre et quand il pourra nous faire connaître l'ordre du jour de cette conférence?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, cette question ne sera pas discutée à la conférence même, parce que, évidemment, elle relève uniquement du Parlement fédéral. Toutefois, comme je l'ai déjà indiqué à la Chambre, nous espérons que les discussions entre les leaders parlementaires des divers partis nous permettront de décider du moment d'établir ce comité.

Je veux simplement dire à la Chambre que, sans doute, comme d'habitude, après la conférence fédérale-provinciale, le Parlement voudra consacrer un ou deux jours à la discussion de ces questions et, si la Chambre le désire, nous le ferons après la conférence de décembre, comme nous l'avons fait par le passé.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La période des questions s'est terminée il y a quelques minutes. S'il y a consentement unanime de la Chambre, le député d'Hamilton-Ouest pourrait être autorisé à poser une question supplémentaire.

L'HABITATION

L'AIDE À LA «TRANSCAN CUSTOM HOMES»

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Cette question s'adresse au ministre qui a répondu à la première partie de ma question. Nous savons tous que ce ministère traite toutes les demandes avec beaucoup de compassion mais j'aimerais savoir s'il approuvera la demande faite par Transcan Custom Homes pour que la pénurie de logements pour les familles à faible revenu soit atténuée.

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je connais presque tous les problèmes. La demande sera prise en considération dans les meilleurs délais

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de se rasseoir? Il aura sans doute remarqué qu'un bon nombre d'autres députés attendent encore leur tour. Les députés se sont montrés généreux en acceptant que la période des questions se prolonge bien au-delà du temps imparti. Il me semble que nous devrions maintenant poursuivre nos travaux.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai tenté aujourd'hui d'amener le ministre de l'Expansion économique régionale à nous dire s'il est disposé à répondre à l'appel des motions. Cette question, monsieur l'Orateur—et c'est pourquoi j'invoque le Règlement—a son origine dans le fait que le ministre a remis cet après-midi, à trois heures, une déclaration à la presse. Il me semble que la Chambre est en droit d'être informée la première, afin que nous puissions exprimer nos vues ici même.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Apparemment, la période des question suscite beaucoup d'intérêt. Puis-je en conséquence, demander le consentement unanime pour en proposer la prolongation?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Je doute que vous puissiez obtenir le consentement unanime. La présidence pourrait s'y opposer. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

• (4.10 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

VOIES ET MOYENS

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre passe à l'étude d'une motion des voies et moyens modifiant le Tarif des douanes et modifiant, par voie de conséquence, la loi sur la taxe d'accise.

L'hon. H. E. Gray (au nom du ministre des Finances) propose:

Qu'il est opportun de présenter une mesure visant à modifier la loi sur la taxe d'accise portant

(1) qu'une taxe de cinq pour cent soit imposée sur chaque montant payé ou payable au Canada pour le transport par air d'une personne quand ce transport

a) commence à un point situé au Canada et se termine à un point compris dans la zone d'imposition,

b) commence à un point compris dans la zone d'imposition hors du Canada et se termine à un point situé au Canada, ou

c) commence à un point compris dans la zone d'imposition hors du Canada et se termine à un point compris dans la zone d'imposition hors du Canada,

(2) qu'une taxe de cinq dollars, ou d'un montant moindre non inférieur à deux dollars, selon que peut le prescrire le gouverneur en conseil, soit imposée sur chaque montant payé ou payable au Canada pour le transport par air d'une personne quand ce transport commence à un point compris dans la zone d'imposition et se termine à un point situé hors de la zone d'imposition,

(3) que l'expression «zone d'imposition» désigne le Canada, les États-Unis (à l'exception des îles Hawaii) et les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, et

(4) que la loi fondée sur la présente résolution entrera en vigueur à une date fixée par proclamation.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Lambert: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je demandais la parole au moment même où Votre Honneur mettait la motion aux voix. J'attendais une explication du ministre d'État (M. Gray).

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le ministre manquerait au Règlement s'il le faisait. Rien ne le prévoit à l'article 60 (10) du Règlement.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. H. E. Gray (au nom du ministre des Finances) propose que le bill C-155, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, soit lu pour la première fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

LE RENVOI AU COMITÉ DE LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA ET DU RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA REPRÉSENTATION

L'honorable Donald S. Macdonald (président du Conseil privé) propose:

Que le comité permanent des privilèges et élections soit autorisé à étudier les questions suivantes et à formuler dans son rapport les propositions qui lui sembleront opportunes:

1. La loi électorale du Canada, à l'exclusion des articles 62 et 63;

2. Le rapport du Commissaire à la représentation sur les méthodes d'inscription des électeurs et le vote des absents (1968), établi en vertu de l'article 9 de la loi sur le commissaire à la représentation;

Et que les témoignages recueillis par le comité dans son étude des questions précitées pendant la première session du vingt-huitième Parlement soient déférés au comité.

—Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'approfondir la motion puisqu'elle est proposée en réalité dans un but de procédure, pour autoriser le comité à étudier et à examiner tous les aspects de la loi électorale du Canada, à l'exception des deux articles relatifs à la question des frais électoraux. Comme la Chambre se le rappelle, une motion proposée lors de la dernière session donnait pouvoir au comité d'étudier des questions aux termes de la loi électorale du Canada. Cette motion a pour but en réalité de prolonger ce mandat.

Quelques-unes des questions plus importantes se rapportent à l'âge des votants et au vote des absents En même temps, le comité aura la possibilité d'entendre les recommandations du directeur général des élections sur plusieurs changements de détail à apporter à la loi électorale. A propos du programme, on a l'intention de soumettre la question des dépenses électorales à un comité spécial de la Chambre quand cette étude sera terminée. Cette étude particulière est importante et vient en tout premier lieu, principalement à cause de la nature des changements envisagés et à cause du temps dont le directeur général des élections aura besoin pour préparer le

[M. l'Orateur.]

régime électoral en vue des élections de 1972 ou 1973. Des changements profonds dans l'électorat et les méthodes électorales peuvent être nécessaires, mettant en cause le directeur des élections et créant un problème de temps. Il faudra apporter des changements aux règlements et s'assurer que tous les directeurs de scrutin auront été informés de la nouvelle procédure. Il nous importe donc que le comité termine ses délibérations avant Noël, s'il le peut, ou tout au moins le plus tôt possible, en sorte que le bill modificateur s'inspirant des conclusions du comité puisse être entériné par la Chambre avant la fin de la session.

Je pourrais peut-être parler du poste du commissaire à la représentation qui, aux termes de la loi établissant ses fonctions, doit être étudié au cours de la présente session et, aussi naturellement, de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales ainsi que d'autres questions afférentes aux élections qui présentent de l'intérêt. Le gouvernement a l'intention à la suite des deux études, celle qui est en cours et celle qui a trait aux dépenses électorales, d'entreprendre l'examen des autres questions pour déterminer s'il y a lieu de modifier la loi.

En terminant, j'exprime l'espoir que le comité pourra procéder avec toute la célébrité possible et qu'au moment voulu, durant la présente session, nous pourrons étudier un avant-projet de loi fondé sur ses recommandations.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): C'est un sujet important puisqu'il a trait à la machine électorale, un aspect primordial du fonctionnement de toute démocratie. On ne peut certes pas dire que cette motion est prématurée. Selon une tradition assez bien établie à la Chambre, la loi électorale du Canada était examinée par le comité après des élections générales. Cela permettrait souvent de remédier aux erreurs, aux omissions et aux lacunes qui s'étaient manifestées lorsque les Canadiens exerçaient leur droit de vote.

La loi n'a subi aucune révision complète depuis les élections de 1962. Les scrutins de 1962, 1963, 1965 et 1968 ont eu lieu sous l'empire de la loi non revisée de 1961. Ceux qui sont à la Chambre depuis un certain temps savent que d'autres députés et moi-même avons souvent insisté pour que le comité se mette à l'œuvre. Les remarques du ministre semblent indiquer que la chose est devenue très urgente: nous devons nous réunir, discuter et faire nos recommandations d'ici Noël.

Pourtant, rien ne pressait avant. J'ai eu l'honneur de présider le comité qui, dans un sens, a donné naissance à la loi actuelle, de sorte que j'ai une bonne idée de l'énormité de la tâche et du nombre de séances nécessaires pour étudier à fond cette question importante.

Même si j'accueille la motion dont nous sommes saisis comme une autorisation de commencer à moderniser notre mécanisme électoral, je ne puis m'écrier «d'accord» et acclamer la motion. Ces dernières semaines et ces derniers mois, il s'est produit des événements qu'il importe d'examiner de très près au moment où la Chambre s'apprête à confier à l'un de ses comités l'étude de cette grave question. Car cette motion, et les circonstances qui l'ont précédée, révèlent les profondes lacunes du régime des comités et montrent à quel point le gouvernement a encouragé et amplifié le dénigrement des comités permanents. Plus d'une fois des députés ont protesté contre l'indifférence dédaigneuse du gouvernement à l'égard des opinions réfléchies des comités de la Chambre. Rappelez-vous le manque de respect témoigné à l'endroit de la recommandation du comité des affaires extérieures et de la défense nationale sur le rôle défensif du pays au sein de l'OTAN et en Europe en général. Considérez l'affront fait par l'exécutif au comité des transports et communications. Ce comité a étudié à fond sur les lieux les problèmes de transport dans la région atlantique. Il a entendu nombre de groupes et de gens bien renseignés et intéressés au problème. Certains d'entre eux, venant de l'Île du Prince-Édouard, étaient particulièrement bien informés, peut-être pour avoir fait face à des difficultés très graves. Parmi les projets importants étudiés dans le domaine des transports se trouvait la chaussée de Northumberland-Nord, mais avant même que le comité soit revenu à Ottawa pour rédiger son rapport, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé que le gouvernement revenait sur son engagement de construire ce passage si nécessaire et tant promis. La méconnaissance est déjà bien assez déplorable, mais, dans le cas qui nous occupe, le gouvernement a empiété sur le domaine d'activité du comité et a anticipé sur ses recommandations éventuelles.

Au cours des semaines qui ont précédé immédiatement l'ouverture de la session, alors que le comité étudiait la loi électorale selon le mandat qui lui avait été conféré lors de la première session, le premier ministre aurait déclaré que le gouvernement voyait d'un bon œil l'abaissement de l'âge des votants aux élections fédérales.

Le ministre d'État représentant la circonscription de Port Arthur (M. Andras) aurait abondé dans le même sens. Puis le député libéral travailliste de Kenora-Rainy River (M. Reid), qui, semble-t-il, assiste aux réunions secrètes des libéraux, plutôt qu'à celles du parti libéral travailliste, alla même un peu plus loin et donna sa bénédiction au premier ministre et au ministre. Il a dit des propos de ce dernier: «Voilà une déclaration qui arrive à point. Les jeux sont déjà faits.»

Cette question figurait au discours du trône parmi toutes les annonces de livres blancs, d'études et de rapports, ce qui indique qu'au moins sur ce point-là le gouvernement était fixé.

> Le gouvernement est d'avis que le temps est venu d'étendre le droit de vote lors des élections fédérales et recommandera en conséquence au Comité permanent de la Chambre des communes sur les privilèges et les élections que le droit d'électeur soit désormais acquis à dix-huit ans.

Les députés remarqueront les termes «le Gouvernement recommandera». Lorsque la présente loi a été promulguée, à la suite du discours du trône de 1959, le gouvernement d'alors a adopté une attitude moins autoritaire. Je cite le discours du trône de 1959:

> Il sera proposé que le Comité permanent des privilèges et des élections soit chargé de reviser la Loi électorale en vue de la présentation subséquente d'une mesure législative.

Il n'a pas alors été dit au comité que le gouvernement lui recommanderait certaines lignes de conduite. Monsieur l'Orateur, si le régime des comités doit se révéler utile, il faut que son rôle soit clairement déterminé.

Des voix: Bravo!

M. Macquarrie: Un comité est une émanation de la Chambre et non un instrument de l'exécutif. Selon ce qu'est son mandat, il appartient à un comité de recommander et à la Chambre d'adopter ou de rejeter ses rapports et ses recommandations. A moins que cette partie du processus ne serve à quelque chose, il est vain de parler de revitaliser le régime des comités du Parlement. Nous avons là un cas où le gouvernement s'est manifestement immiscé dans le mandat du comité et a énoncé sa politique avant que celui-ci se mette à l'œuvre. Dans ces conditions, comment le comité peut-il être réaliste dans ses délibérations sur l'âge des votants et l'extension du droit de vote? Quelle importance peut-on donner à ses travaux après une déclaration gouvernementale dans ce domaine même?

Je suis certain de pouvoir prédire avec précision que le comité et la Chambre sont en

faveur du droit de vote à 18 ans et que le comité recommanderait également sans doute que les candidats soient éligibles à 18 ans. Certains membres le voudraient sûrement. Mais qu'adviendrait-il si le comité recommandait que l'âge soit fixé à 17, 19 ou 21 ans? Que se passerait-il si la Chambre adoptait un rapport comportant une telle recommandation, c'est-à-dire une recommandation contraire à celle que le gouvernement a formulée dans le discours du trône? Cela équivaudrait-il à un vote de défiance envers le gouvernement?

• (4.20 p.m.)

Il s'agit peut-être d'une question théorique, mais c'est, à mon sens, une question capitale. Dans tout système constitutionnel basé sur la représentativité et la responsabilité du gouvernement, la question des relations entre l'exécutif et le législatif revêt une importance fondamentale.

On entend beaucoup dire de nos jours que ce pays s'oriente de plus en plus vers un régime de type présidentiel. D'éminents universitaires écrivent des articles à ce sujet. Les moyens de communication consacrent une large place à des discussions sur ce problème et, à cet égard, on note une évolution qui mérite réflexion.

Le régime présidentiel comme il est appliqué par la grande démocratie voisine offre de nombreux avantages, mais l'évolution que nous constatons dans ce pays manque d'un élément essentiel, la reconnaissance que la branche législative—appelée congrès aux États-Unis et Parlement ici—doit aussi être forte. Au pays, nous voyons croître de plus en plus la puissance du pouvoir exécutif, et constamment décliner celle de la branche législative: voilà le danger. C'est pourquoi la motion précise présentée aujourd'hui, étant donné qu'elle fait ressortir cette tendance dangereuse, mérite que tous les honorables députés l'étudient et y réfléchissent.

La tendance est encore plus grave dans un pays comme le Canada où l'exécutif, contrairement à celui des États-Unis, n'est pas élu directement et où une partie du corps législatif est représentative du peuple souverain. Nous négligeons donc cette diminution à nos risques.

Les régimes présidentiels de certains pays d'Amérique latine et d'autres continents n'inspirent guère l'enthousiasme des fervents de la démocratie ou des champions de la volonté du peuple. L'évolution dans notre pays, je le crains, s'en rapproche davantage qu'elle ne s'inspire du système présidentiel-congressionnel des États-Unis où la liberté survit depuis des générations.

[M. Macquarrie.]

S'il est un aspect des travaux du Parlement qui devrait être exempt d'amertume partisane, c'est l'examen des organismes et des institutions choisis par les électeurs. Nous devrions aborder le mécanisme électoral dans la meilleure atmosphère possible et ce comité important entre tous ne devrait pas commencer ses délibérations sous l'emprise, si minime soit-elle, de l'inhibition ou de la dictature de l'exécutif.

De session en session, des membres de tous les partis représentés à la Chambre ont présenté des bills privés sur l'abaissement de l'âge des votants. Il aurait été beaucoup plus indiqué et plus convenable d'adopter l'un de ces bills. Au lieu de cela, ils ont été étouffés avec un esprit de suite pénible et une régularité obstinée par des députés ministériels.

Lors de la dernière session, plusieurs de ces bills ont été renvoyés au comité en vertu de ses attributions. A cette session-ci, en vertu des mêmes attributions, on n'a même pas, semble-t-il, eu cette courtoisie. Ces bills restent inscrits au *Feuilleton* sans qu'on s'en occupe tandis que le comité se lance dans l'étude de la question dont ils traitent.

La motion dont nous sommes saisis ne témoigne guère de respect pour le comité et la Chambre, ni pour leurs responsabilités. Elle ne montre même pas de logique à l'égard des aspects actuels de la situation. Face à une déclaration de politique gouvernementale, je le répète, quelle importance l'étude du comité peut-elle avoir réellement quant à l'âge des votants? On aurait pu penser que le gouvernement trouverait un moyen de régler la question un peu plus honorablement. Il aurait pu englober cette directive dans le mandat; ou encore, il aurait pu exclure l'article 14, paragraphe *a*), qui traite de l'âge des votants comme il a exclu les articles 62 et 63. Le gouvernement aurait pu dire au comité de ne pas s'occuper de cet article puisqu'une décision avait déjà été prise en haut lieu, mais qu'il pouvait fignoler les autres articles s'il le voulait. Mais le gouvernement n'a rien fait.

Une question avant tout me préoccupe. Pourquoi après tant d'années de lassitude à ce propos, faudrait-il maintenant s'empresser d'appuyer une mesure recommandant de porter à 18 ans l'âge des votants. Les ministres se sont mis en quatre durant l'été pour dévoiler ce qui allait se produire. Les simples députés donnaient à entendre qu'ils en savaient même encore plus que les ministres; ils savaient que cette décision avait déjà été prise dans l'intimité de sanhédrin du pouvoir qu'est le caucus libéral.

Session après session, année après année, les députés des deux côtés de la Chambre ont fait cette proposition et présenté des bills

pour lui donner force de loi. Mais le gouvernement n'apportait pas son appui. Pourquoi cette question, que l'on avait traitée avec tant d'indifférence l'été précédent, a-t-elle pris une telle importance l'été dernier? Y a-t-il une raison? J'ai fait recherche sur recherche, j'ai étudié la question et me suis informé, mais seul l'Institut canadien de l'opinion publique m'a fourni une réponse. Le *Star* de Montréal de samedi dernier donnait les résultats d'un sondage à ce sujet sous le titre: *Disenchantment with Trudeau.* On avait notamment posé la question suivante: «Avez-vous une meilleure ou une moins bonne opinion du premier ministre depuis les six derniers mois?» D'après les réponses des Canadiens, il semble que sa popularité diminue, surtout parmi les jeunes.

Cela signifie-t-il que parce que la jeunesse est déçue de son héros dans le vent de l'an dernier et de la mise au rancart et de l'oubli qui attendent sans doute la Compagnie des jeunes Canadiens, on offre une compensation en abaissant soudainement l'âge des votants à 18 ans? Je n'en suis pas sûr. Je n'assiste pas aux réunions secrètes du parti libéral et je ne connais pas les dessous de l'affaire, mais je crois qu'il conviendrait de réfléchir sur la question.

Certains d'entre nous se sont fort inquiétés de la restructuration du régime des comités parlementaires, dont il était question il y a quelques mois. On nous a dit que la Chambre en serait plus efficace, plus démocratique, plus au point et plus valable. Mais qu'est-ce qui se cache derrière toutes ces assertions? Le clairon a sonné, mais combien de progrès a été accompli? Très peu, je le crains.

Nous avons, semble-t-il, un gouvernement qui croit que cette question est sans conséquence pourvu que le message soit largement diffusé. La diffusion des messages n'est pas assez efficace à l'heure actuelle, mais on nous dit qu'elle finira par être beaucoup mieux organisée un de ces jours. L'illusion d'agir a plus de prix et est plus facile à réaliser que l'action réelle. Donc au Parlement, à l'heure actuelle, nous nageons dans une mer de Livres blancs, secouée par un ouragan de communiqués de presse.

Je le répète, c'est un secteur où l'exécutif devrait s'immiscer le moins possible. S'il y a un fonctionnaire au Canada qui devrait être libre de l'intrusion du gouvernement, c'est bien le directeur général des élections, qui est au service du Parlement et non du gouvernement. C'est l'homme le plus intéressé par ce qui se passera dans ce comité, du moins en ce qui concerne ce genre de mandat. C'est l'homme dont le travail sera le plus essentiellement atteint par les délibérations du comité.

On pourrait dire beaucoup de choses sur les réalisations du comité l'année dernière et je ne veux pas m'y engager, mais j'aurais une remarque à faire. Je me suis fait bien du souci lorsque le comité a traversé le pays à grands frais pour visiter les directeurs des élections des provinces. Je ne suis pas économiste, mais ne serait-il pas plus rationnel d'inviter ces agents à Ottawa ? Lorsque des membres du Nouveau parti démocratique et de mon parti ont tenté de mettre fin à ce pélerinage, nous avons perdu de justesse. Il est certain que les directeurs des élections seraient venus. Je ne pense pas toutefois que le comité doive nécessairement rester à Ottawa, mais il ne faudrait pas qu'il quitte cette ville et parcoure le pays aux frais des contribuables canadiens, à moins que le public puisse faire entendre sa voix aux cours des délibérations. Nous ne voulons pas qu'on se balade dans tout le pays pour tenir des réunions à huis clos avec la participation d'un ou de deux fonctionnaires seulement.

• (4.30 p.m.)

Des voix: Bravo!

M. Macquarrie: Il faudrait donner voix au chapitre aux électeurs, et non seulement à ceux d'entre eux qui contribuent à faire tourner la machine électorale. Ce sont souvent eux qui se rendent compte personnellement des lacunes, parce que, fréquemment, ils ont perdu leur droit de vote du fait des lacunes que comporte la loi, ou bien ils connaissent d'autres personnes dans ce cas. Le public pourrait peut-être porter ainsi à la connaissance des bureaucrates des faits qu'ils ignoraient jusque-là.

Nous avons une loi électorale foncièrement bonne. Nous avons également la chance qu'elle soit administrée par des hommes de valeur et de grande compétence. Jules Castonguay, Nelson Castonguay et J. M. Hamel sont dignes de leur excellente réputation. Toutes les personnes concernées de près ou de loin confirmeraient l'impartialité et l'efficacité avec lesquelles l'actuel directeur général des élections et son prédécesseur se sont acquittés de leurs fonctions. Dieu sait comme ces tâches sont difficiles.

Comme le président du Conseil privé (M. Macdonald) l'a dit, des améliorations sont possibles. Nous ne les détaillerons pas, mais il y a sûrement lieu d'améliorer nos efforts pour que les Canadiens puissent plus facilement exercer leur droit de vote.

Une expérience très pénible est survenue en 1965 lors de ces élections précipitées et inutiles, alors que des milliers d'étudiants ont perdu leur droit de vote. Les Canadiens à l'étranger, non seulement les fonctionnaires de l'État, mais aussi de nombreux Canadiens à notre époque de la mobilité sont très souvent incapables de voter. La distinction entre militaires et civils est regrettable. Le problème du Canadien à l'étranger—le fonctionnaire, l'agent des Affaires extérieures, le citoyen ordinaire et le militaire—pourrait être englobé dans un régime de vote des absents. Je suis très heureux de constater qu'on en fait une mention spéciale dans nos attributions.

Nous devrions entreprendre un examen de la loi électorale du Canada. Je ne peux trop vivement recommander à la Chambre d'étudier attentivement et sérieusement l'effet que l'arrogance du gouvernement a sur les comités, qui sont des instruments de la Chambre et se trouvent effectivement à son service. Je crois que le travail de ce comité et le fonctionnement des comités en général sont altérés et lésés par un gouvernement dirigé par un homme qui a déclaré à la Chambre, lorsqu'il faisait seulement partie du cabinet: «Nous sommes vos maîtres.» C'est là que gît le lièvre. C'est tout simplement un autre aspect des difficultés que connaissent les institutions parlementaires à notre époque.

Puisque cette motion requiert une décision de la Chambre, je demande aux députés de réfléchir, d'examiner et de soupeser les conséquences possibles si le Parlement, instrument et organisme essentiel d'un gouvernement représentatif devait être affaibli, si ses comités voyaient leur efficacité diminuée et leur utilité réduite. Qu'est-ce qui a été fait et déclaré d'avance par le gouvernement à ce comité en particulier?

Ce qui arrive au comité permanent des privilèges et élections peut arriver à un autre demain. Un comité actif et efficace pourrait renforcer le Parlement et en faire une institution plus utile et mieux branchée sur les problèmes de l'heure. Si on affaiblit encore le régime, le Parlement s'en trouvera affaibli. Rendu plus symbolique, il sera moins libre. A une époque où cette institution historique est suffisamment menacée de l'extérieur, qu'aucun d'entre nous ne s'avise de la miner par le dedans.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, on ne pourra jamais trop dire qu'une mesure législative comme la loi électorale du Canada n'est pas la propriété du gouvernement ni celle d'un parti, mais qu'elle appartient au Parlement et aux Canadiens dans l'ensemble. C'est donc avec un vif plaisir que j'ai entendu la déclaration très vigoureuse que vient de faire le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) à l'appui de la proposition selon laquelle le comité devrait continuer la tradition, qui consiste à approcher ce problème sans parti pris.

Comme mesure propre à symboliser un bon départ dans cette voie, je suggère monsieur l'Orateur, qu'à l'exemple du comité des comptes publics, ce comité nomme, comme président, un représentant de l'opposition. J'ai regardé la liste des députés de l'opposition et il s'en trouve un bon nombre qui auraient les qualités requises. J'espère que cela ne signifiera pas pour lui le baiser de la mort si j'affirme que le préopinant, le député d'Hillsborough (M. Macquarrie), qui a acquis de l'expérience dans les travaux d'un comité de ce genre, ferait un excellent président.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Macdonald: Pourquoi pas une personne non partisane?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'entends quelqu'un dire que ce devrait être quelqu'un de non partisan. Je crois que le député d'Hillsborough a montré que lorsqu'une question met en jeu les principes de parti qui l'intéressent, il peut se battre tout comme nous, mais que là où l'on doit s'élever au-dessus des partis, il est l'homme de la situation.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais aussi appuyer l'assertion du député d'Hillsborough, suivant laquelle les droits des comités méritent tout le respect dont nous sommes capables. Ce respect devrait en particulier entourer le comité des privilèges et des élections. Comme il se trouve, mes collègues et moi appuyons la proposition visant à abaisser l'âge du vote à 18 ans. Mon ancien collègue, l'actuel premier ministre du Manitoba, a présenté plusieurs fois un bill en ce sens. Mon collègue, le député d'Yorkton-Melville (M. Nystrom) en a inscrit un semblable au *Feuilleton*. Je pense à d'autres anciens collègues qui ont fait de même. Cette position, pour nous, n'est pas nouvelle. C'est mon chef qui avait porté l'âge du vote à 18 ans aux élections provinciales de la Saskatchewan. Nous l'approuvons.

J'approuve entièrement l'orateur qui m'a précédé et qui affirme que le gouvernement affaiblit le rôle important des comités en recommandant de tels procédés. Il n'était guère indiqué pour le cabinet d'informer le pays que la décision a déjà été prise. Je suis heureux de constater que le gouvernement a pris position, mais j'aurais préféré que cette position s'exprime dans un bill modifiant la loi électorale du Canada ou par l'intermédiaire des porte-parole gouvernementaux au comité.

• (4.40 p.m.)

C'est aussi un fait que nous appuyons vigoureusement l'idée de permettre aux absents d'exercer leur droit de vote. Encore une fois, je tiens à remercier le président du Conseil privé de la réponse favorable qu'il m'a donnée il y a environ une semaine, à l'heure des couche-tard, lorsque j'ai soulevé cette question au nom des invalides. Je pense que nous avons maintenant un meilleur moyen. La question a été soulevée au Parlement, des suggestions ont été faites et le ministre s'est dit favorable à l'idée. Mais on a laissé au comité le soin de décider si l'on prendra des dispositions de ce genre. Je l'espère. J'espère aussi que ces dispositions s'étendront aux invalides au nom de qui j'ai parlé il y a quelques jours, ainsi qu'à toute personne retenue ailleurs au Canada ou à l'extérieur du Canada et qui, jusqu'ici, n'avait pu exercer son droit de votre lors d'élections fédérales.

Ces deux questions, dont sera apparemment saisi le comité, nous tiennent à cœur. Nous appuyons le projet de motion dans les deux cas mais, à notre avis, il est extrêmement important que des directives d'en haut lieu n'entravent pas le travail du comité. Comme le député l'a dit, il est très important que le Parlement puisse fonctionner sans se sentir contraint d'agir sous l'ordre du gouvernement. Nous avons l'impression que le gouvernement actuel est intervenu dans certains cas.

Ma troisième observation porte sur la durée de toute cette étude. Je ne blâme pas mon ami d'Hillsborough, qui a parlé de la lenteur avec laquelle le gouvernement a procédé jusqu'à maintenant. C'est contraire à l'intention qu'il manifeste subitement aujourd'hui d'agir vite. Le gouvernement se comporte très souvent ainsi. Il traîne les choses en longueur puis, tout à coup, il décide d'agir et exige que nous hâtions les choses. Dans ce cas particulier sept, huit ou neuf mois se sont écoulés depuis que le président du Conseil privé a fait une déclaration à la Chambre sur les modifications à apporter à la loi électorale du Canada.

Le président du Conseil privé avait dressé un programme et signalé qu'à moins de nous hâter, nous pourrions nous retrouver aux prochaines élections sans avoir eu le temps d'effectuer les changements législatifs en question. Toutefois, même si son plaidoyer date de plusieurs mois, bien peu a été accompli jusqu'ici. Je crois à propos de critiquer le gouvernement du retard actuel. Néanmoins, je ne pense pas que la situation nous donne le droit d'y ajouter. A mon avis, nous devrions tout faire pour approuver la motion, l'envoyer au comité et aider le comité à s'acquitter de sa tâche. Il devrait même faire rapport au Parlement aussitôt que possible, afin que nous puissions passer à une autre question particulière dont je parlerai dans un moment.

Je me rends compte qu'on ne peut modifier la loi électorale du Canada sans entrer dans une foule de détails. Et l'on pourrait discuter indéfiniment sur des minuties de ce genre. Il faut préciser aussi que la plupart des améliorations techniques nécessaires ont été présentées par les comités antérieurs et par le directeur général des élections. Je crois que s'il y avait la moindre urgence, on pourrait les apporter en peu de temps. Il n'y aurait donc que deux questions qui se posent à nous: l'âge du vote et le vote des absents. Nous avons tout le temps voulu pour les étudier et les trancher de façon satisfaisante. Par exemple, pour ce qui est du vote des absents, il s'agit de savoir si ce doit être le vote d'un absent, un vote par procuration ou que sais-je.

J'estime que si les membres du comité sont pénétrés de l'importance de s'acquitter de cette tâche assez rapidement et s'ils bénéficient des directives du président que j'ai désigné il n'y a pas de raison pour que les travaux ne soient pas terminés avant le congé de Noël. Je les exhorte de toutes mes forces à adopter un calendrier de ce genre. Je le fais parce que j'estime que la question des dispositions à prendre au sujet des frais d'élections l'emporte sur toutes les autres dont nous avons parlé jusqu'ici aujourd'hui en ce qui concerne la loi électorale. L'âge du vote est important. Les modalités d'inscription du bulletin et de son insertion dans l'urne ont aussi leur importance. Tout cela est important. Mais l'un des dangers qui menace la démocratie, surtout à cette époque de publicité moderne et de vastes sommes dépensées pour

la publicité, c'est qu'on puisse acheter les esprits. D'une façon très réelle et subtile, on peut acheter les élections et, faute de trancher la question des frais d'élection, on risque de compromettre sérieusement la démocratie telle que nous la connaissons dans notre pays.

Il y a maintenant plusieurs années que le directeur général des élections et le gouvernement Pearson ont établi un comité des dépenses électorales, qui a rédigé un rapport très important et volumineux. Ce rapport allait au fond de la question, traitait des intérêts en jeu et formulait plusieurs recommandations claires et précises. Année après année, M. Pearson nous a promis qu'une fois le rapport établi, il serait examiné et qu'on prendrait les mesures nécessaires. Le temps a passé et rien n'a été fait. Lorsque le président du Conseil privé a soulevé la question au cours de la dernière session, j'ai proposé qu'il divise les deux questions, d'une part les affaires courantes d'ordre général et, de l'autre, la question des dépenses électorales. Il a aimablement accepté cette proposition et il a confirmé aujourd'hui que ce comité serait chargé d'étudier les autres questions et qu'un comité spécial serait établi pour s'occuper de la question des dépenses électorales. Je suis toujours en faveur de cette proposition. Mais, à moins que le travail ne soit fait et que nous mettions de côté les questions de détail, le Parlement ne pourra se consacrer à l'autre tâche et il y a un réel danger qu'elle ne soit pas terminée à temps pour les prochaines élections.

C'est pourquoi je prierais le comité de liquider ces problèmes le plus vite possible pour ensuite s'adonner à l'étude des dépenses électorales. J'adresse ce défi, si jose dire, non seulement aux membres du comité mais au gouvernement lui-même. J'ai écouté très attentivement le président du Conseil privé, mais je n'ai pas très bien saisi ce qu'il a voulu dire. Donc, s'il veut m'interrompre et faire une mise au point, qu'il ne se gêne pas. Je vois qu'il est tout à fait en éveil en ce moment. Il a parlé de loi avant la fin de la session. J'imagine qu'il veut dire en juin prochain. Je croyais qu'il s'agissait d'une loi basée uniquement sur cette motion. A mon sens, le gouvernement devrait dire nettement s'il se propose de légiférer et au sujet de la loi électorale en général et sur les dépenses électorales, au moyen de bills adoptés par le Parlement au cours de la présente session, c'est-à-dire à l'été de 1970.

Si nous devons commencer aux prochaines élections, en 1972 ou en 1973, avec une nouvelle attitude sur la question des dépenses électorales, nous ne devons pas le savoir seulement un jour avant la prorogation, mais des mois d'avance, peut-être un an ou deux. Cela englobe la question de savoir quelle contribution les gens pourront apporter aux différents partis, la question de la divulgation, des déductions aux fins de l'impôt sur le revenu, des fonds publics qu'on devrait allouer pour la radiodiffusion, l'impression, la poste et ainsi de suite, afin que tous les partis soient sur un pied d'égalité.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

• (4.50 p.m.)

Si vous entendez admettre un régime de ce genre, et à mon avis nous devons le faire si nous voulons que la démocratie reste démocratique, ce n'est pas la peine alors d'accoucher de ce genre de loi juste un mois ou deux avant la dissolution du Parlement actuel. C'est l'été prochain au plus tard qu'on devrait viser à présenter un ensemble complet de mesures portant à la fois sur les questions ordinaires et sur les dépenses électorales. Par conséquent, je demande au comité d'expédier ces travaux ordinaires le plus vite possible et je demande au gouvernement de présenter l'autre motion, qui porte sur les dépenses électorales, au plus tard à notre retour du congé de Noël, et de fixer une date limite pour cette mesure aussi, afin que tout le travail soit parachevé.

Étant directement intéressés par les élections, nous sommes très conscients de tous les détails. Nous sommes particulièrement conscients des votes perdus le jour de l'élection, que ce soit par suite de listes mal établies, d'une indisposition ou d'une absence de l'électeur, ou pour une douzaine d'autres raisons. Il faut modifier le mécanisme électoral pour faire disparaître tous ces griefs. Mais avant tout, la question prépondérante c'est qu'il faut contrôler les dépenses électorales pour empêcher que les élections s'achètent. Il faut conduire les élections de manière à ce qu'elles reflètent vraiment les idées démocratiques d'une société démocratique.

Nous sommes donc heureux d'appuyer la motion tendant à confier au comité cette tâche importante, mais nous réclamons aussi que l'autre tâche importante s'accomplisse avec la plus grande célérité.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je voudrais appuyer sans réserve les remarques de mon préopinant. Évidemment, nous ne pouvons qu'approuver le gouvernement lorsqu'il entreprend la révision de la loi électorale. Nous savons tous que notre loi

électorale a des lacunes tellement graves qu'elles portent atteinte au principe même de la démocratie.

J'avais rappelé, au cours de la dernière session, que les dispositions de la loi relatives au vote des militaires étaient plus ou moins orthodoxes, surtout si l'on considère que les résultats ne nous parviennent qu'une semaine après l'élection. Il s'ensuit, à mon sens, des conséquences parfois assez graves, puisque le vote des militaires peut entraîner le changement d'allégeance politique d'une circonscription électorale. C'est donc une lacune qu'il faut combler.

Il existe évidemment toute une série de solutions que le comité aura à étudier. Nous espérons que les recommandations qui y seront faites pourront viser à combler ces lacunes et à améliorer la loi électorale.

Quant au droit de vote à l'âge de 18 ans, nous ne nous y opposons pas en principe, même s'il faudra étudier tous les aspects de cette nouvelle réglementation.

Il faudrait également penser à trouver les moyens afin que toute la population puisse exprimer son choix lors d'une élection. Il faudrait peut-être même étudier la possibilité de rendre le vote obligatoire, du moins sous une certaine forme.

L'aspect le plus important de tout cela, c'est celui sur lequel s'est attardé mon préopinant, savoir les deux articles qui sont précisément exclus, selon la résolution actuellement à l'étude.

La loi électorale, par tous ses autres articles, aurait beau être un chef-d'œuvre de perfection, il n'en demeure pas moins que nous détruirions toute la valeur des autres articles, si nous n'améliorions pas le libellé des articles 62 et 63, car nous savons fort bien que c'est quand il s'agit de dépenses électorales que nous avons malheureusement la possibilité d'agir à l'encontre de la démocratie. Lorsque l'élection de représentants du peuple dépend exclusivement de la publicité,—et parler de publicité, c'est parler de dépenses—c'est injuste non seulement pour le candidat qui peut souffrir d'un manque de publicité, faute d'argent, mais surtout pour la population dont le jugement, en période électorale, peut être faussé par une publicité de mauvais aloi.

Il est inutile de donner trop d'exemples à ce sujet-là. Nous savons tous que, grâce aux articles 62 et 63, nous pouvons jouer une grande comédie. Il s'agit tout simplement d'analyser le rapport des dépenses électorales que doivent faire tous les candidats pour se rendre compte qu'il s'agit d'une farce monumentale. Plusieurs milliers de dollars sont parfois dépensés dans certaines circonscriptions et l'on n'en déclare que quelques-uns.

S'il y a atteinte à la démocratie, je le répète, c'est bien quand on gagne des élections grâce à une caisse électorale et à une publicité qui n'est pas de bon aloi.

C'est facile à expliquer, puisqu'on arrive à nous faire acheter, grâce à la publicité, des produits, dont nous n'avons nullement besoin. C'est encore arrivé en 1968. On nous a imposé un produit par la publicité. C'est un fait psychologique: les gens, sous la force de la pression exercée au moyen de la publicité, finissent par céder.

Et l'on aboutit aux résultats suivants: beaucoup trop souvent, les dirigeants ne sont pas nécessairement ceux que le peuple désire.

Le jeu de la démocratie est donc faussé à la base par le jeu de la caisse électorale et des dépenses électorales. On devrait commencer immédiatement à trouver des solutions à ce problème, sinon on continuera de faire rire de soi par la population.

Quant à moi, j'ai fait le calcul de certaines dépenses très visibles et, si je les compare à celles qui sont déclarées, je ne peux que rire. Doit-on continuer de démontrer ainsi à toute la population que nous jouons une grande comédie? Soyons raisonnables, réfléchissons et faisons-nous un devoir de changer ces situations que je qualifierais d'abominables.

Quant à moi, je ne voudrais pas avoir à avouer que j'ai été élu grâce à une caisse électorale. En effet, je peux affirmer à la Chambre que la somme de $1,344.50, que j'ai déclarée dans mon rapport de dépenses électorales, est bien réelle. Je n'ai pas dépensé un cent de plus dans la circonscription de Champlain et je défie quiconque de prouver le contraire.

Ainsi, des gens, qui, honnêtement, essaient d'exprimer leurs opinions à la population selon leurs moyens, doivent lutter contre une machine infernale mue par la toute-puissante finance.

• (5.00 p.m.)

Il existe un problème beaucoup plus grave que celui de savoir si l'on doit faire voter les jeunes à 18, 19, 20 ou 21 ans. En effet, il faut trouver les moyens de découvrir quels sont les représentants que le peuple désire, et ce sans pressions indues, sans fausse publicité, sans autre chose que l'honnêteté tout court.

A ce sujet, le Ralliement créditiste a toujours démontré, depuis quelques années, qu'il était possible de faire des élections sans argent ou avec un minimum d'argent.

Il y aurait donc lieu de commencer tout de suite à étudier l'opportunité de limiter les dépenses électorales et de penser immédiatement à déterminer les moyens de donner

une chance égale à tout le monde d'exprimer son opinion, et ce d'une façon adulte et équitable.

Il est possible d'y arriver. Par exemple, nous sommes tous appelés à contribuer au financement de Radio-Canada. Pourquoi n'utiliserions-nous pas les services de cette société, lorsqu'il s'agit d'élections, ou simplement de politique, évitant ainsi d'encourir des dépenses inutiles?

Je verrais d'un très bon œil, par exemple, que la Société Radio-Canada mette à toutes les semaines une période de temps gratuitement à la disposition de tous les partis, de façon équitable, eu égard aux quatre partis représentés à la Chambre des communes. Pendant un quart d'heure par semaine, par exemple, les partis politiques pourraient exprimer leurs opinions sur ce qui se passe à la Chambre des communes, sur les projets de loi, etc., afin de renseigner le public, et d'être en contact avec lui d'une certaine façon. Cela pourrait se faire sans dépenses, de part et d'autre.

La Société Radio-Canada, qui est si souvent en butte aux critiques, devrait consacrer une heure par semaine à chacun des partis politiques. Au cours des campagnes électorales, on pourrait accorder du temps d'émissions supplémentaires à tout le monde, de sorte qu'on ne voie plus de campagnes électorales où c'est «au plus fort la poche». Quoi de plus ridicule? Ne doit-on pas plutôt se baser sur la compétence et l'honnêteté du candidat, lorsqu'il s'agit d'élire un député, plutôt que sur la caisse électorale?

A mon sens, le problème véritable de la loi électorale, ce sont les articles 62 et 63, car même si nous changions tous les autres articles, nous n'aurons pas réglé le problème.

Il peut arriver, monsieur l'Orateur, que les deux aillent de pair. Je ne m'y oppose pas. Nous savons trop bien que les citoyens de certaines parties du pays ont l'occasion de reconnaître le bien-fondé de certaines opinions politiques, lorsqu'on a la chance de communiquer avec eux. Il faudrait dire que si les divers partis politiques avaient la chance de mieux exprimer leurs opinions politiques, de façon équitable, le gouvernement serait un peu plus équilibré.

[*Traduction*]

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, il y a six ans, lorsque j'ai été élu pour la première fois à la Chambre, j'ai fait partie d'un comité chargé de revoir la loi électorale. Ce comité a présenté un rapport et un certain nombre de recommandations. Malheureusement, à cause de la façon dont les travaux de la Chambre étaient alors dirigés, y compris l'accumulation des affaires inscrites au *Feuilleton,* les difficultés de procédure étaient si grandes que le rapport n'a pu bénéficier de la priorité voulue pour être concrétisé dans une mesure législative.

Je suis sûr que le député d'Hillsborough (M. Macquarrie), que j'ai écouté avec un certain intérêt il y a quelque temps, serait le premier à admettre qu'aujourd'hui nous entrevoyons avec raison que cette mesure sera adoptée dans un proche avenir, grâce à l'amélioration de la procédure et du Règlement de la Chambre, grâce au regain de vie des comités et grâce à l'activité du comité pendant la dernière session du Parlement sous la distinguée présidence du député de Montmorency (M. Laflamme).

En septembre et au début d'octobre, j'ai eu le privilège d'accompagner le comité lorsque les membres ont rencontré quelques directeurs d'élections et enquêté sur place sur les problèmes relatifs au droit de vote à 18 ans et au vote des absents. Sûrement, le représentant d'Hillsborough, qui semble croire que le voyage n'a pas été fructueux, admettra au moins que nous avons eu des échanges instructifs avec le directeur des élections de la province de Québec et avec ses adjoints; cela nous a permis d'évaluer les documents et les renseignements qu'on nous a fournis au cours de discussions franches tenues à huis clos. Nous n'en aurions pas bénéficié autant si les séances avaient eu lieu ici à Ottawa, comme l'eussent préféré certains députés.

Le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) m'accordera sûrement que les membres du comité ont assisté aux audiences très consciencieusement, à une ou deux exceptions près. Les renseignements recueillis et l'expérience ainsi acquise seront sûrement d'une aide précieuse pour le comité dans la rédaction de ses recommandations.

• (5.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, il existe cependant un point mineur sur lequel on ne s'est pas attardé et que je demanderais au comité d'étudier. Un candidat aux élections a le droit de charger un représentant de visiter tous les bureaux du scrutin et de remplir le rôle de scrutateur. La loi le prévoit et donne des précisions sur la formule du serment, la formule d'admission que doit remettre le candidat à chacun de ses représentants, et ainsi de suite. J'ai pourtant vécu l'expérience suivante. Ayant demandé qu'on place un représentant semblable dans les bureaux du directeur du scrutin le jour des élections—l'endroit le plus important de toute la circonscription ce jour-là—M. Castonguay m'a dit que la loi électorale du Canada ne prévoyait pas la chose, même si elle autorise la présence d'un représentant dans le bureau de chaque directeur adjoint du scrutin de la circonscription.

J'espère que le comité recommandera la modification de la loi pour rectifier cette omission. On ne peut sûrement pas s'y opposer.

Lorsque j'étais avec le comité, j'ai demandé aux directeurs du scrutin de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Québec s'ils voyaient pourquoi un candidat ne devrait pas avoir le privilège de se faire représenter dans leur bureau aussi bien que dans ceux de leurs adjoints ils m'ont assuré qu'ils n'y voyaient aucune objection. J'espère que le comité recommandera une disposition dans ce sens lorsqu'il présentera son rapport à la Chambre.

Je sais que tous les députés souhaitent vivement qu'on s'occupe de cette question-là le plus tôt possible. Comme les vis-à-vis l'ont dit, il y a longtemps que la loi a été modifiée. Espérons qu'on réglera non seulement la question des articles de la loi visés par la résolution à l'étude, mais aussi celle des articles relatifs aux dépenses électorales. J'espère, monsieur l'Orateur, à l'instar du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), que cette question sera déférée au comité pour qu'il s'en occupe sans tarder.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement pour faire miennes les remarques du député d'Hillsborough (M. Macquarrie), qui a saisi la Chambre, d'une façon particulièrement remarquable, de l'opposition de la plupart des députés à un principe dont l'application a plus d'ampleur que l'envoi au comité de la loi électorale du Canada. J'ai eu, durant ses remarques, l'impression que le régime des comités risquait de ne devenir qu'une farce grotesque. On parle un peu partout de la déchéance du Parlement et des comités et j'ai entendu des membres des divers partis dire que la chose était exagérée. Mais je m'empresse de dire, et ce n'est pas une question de parti pris, que sur les 264 députés on n'en compte actuellement que 25 de présents. A un certain moment de l'après-midi, il n'y en avait même que 16. Et cela, alors que nous discutons sur l'un des droits les plus fondamentaux de la population, le droit de suffrage. C'est vraiment là une preuve de la déchéance du Parlement.

Il n'y a absolument pas d'enthousiasme à la Chambre, monsieur l'Orateur. Si l'un de nous se levait pour déclarer que nous allons dépenser un milliard de dollars pour favoriser l'expansion de l'anglais à Saint-Pierre, personne n'en serait ému. La proposition serait acceptée en une couple d'heures et tout serait dit. Le régime des comités ne suscite absolument aucun enthousiasme. J'en ai assez d'entendre parler de ce régime tous les jours. C'est l'ambiance qui fait défaut, monsieur l'Orateur. L'année dernière, j'ai siégé des semaines durant, au comité des pêches, pour examiner la question de la pêche aux phoques. Nous y avons entendu bien des gens avertis en matière de biologie, des membres de la Société pour la protection des animaux et des gens de tout le Canada. Notre rapport, approuvé à l'unanimité, fut présenté à la Chambre des communes mais tout juste quelques semaines plus tard, la Chambre prenait des mesures sans même s'en préoccuper. On n'en avait absolument pas tenu compte. Pour l'amour du ciel, monsieur l'Orateur, disons aux Canadiens que le régime des comités n'est qu'une pure comédie.

Lorsque je suis arrivé ici, l'an dernier, j'avais déjà entendu parler de la démocratie de participation et des grands changements dont le Règlement allait être l'objet. Le député de Rosedale (M. Macdonald)—à moins que ce ne soit rosebud ou rose quelque chose—nous a dit, à nous surtout, les députés de l'arrière-ban: «Ne vous en faites pas, nous allons apporter des changements au Règlement et votre rôle à la Chambre sera beaucoup plus important. Vous n'aurez plus lieu comme maintenant, de regretter de ne pouvoir prendre part à ses travaux car, grâce au régime des comités, vous aurez l'occasion d'exprimer vos opinions et d'imprimer une direction aux procédures législatives.» Voilà ce qu'on nous a dit et ce que nous avons répété au peuple canadien.

Aujourd'hui, on nous demande, en tant que représentants élus de la nation canadienne, d'envoyer au comité des privilèges et élections la loi électorale du Canada. Monsieur l'Orateur, cela est faux. Dans le discours du trône, le gouvernement a déjà déclaré qu'il estimait le temps venu d'étendre le droit de vote pour les élections fédérales et qu'il recommandera donc au comité permanent des privilèges et élections de la Chambre des communes d'abaisser l'âge du vote à 18 ans. Remarquez cependant, monsieur l'Orateur, que le gouvernement n'a pas dit qu'il ferait cette recommandation au Parlement. Je ne viens pas de la partie la plus démocratique du Canada mais le discours du trône, dans ma province, soumet toutes les questions à l'Assemblée législative, qui est le corps élu pour représenter les citoyens. Nous n'ignorons pas que dans le discours du trône, le gouvernement a déclaré qu'il comptait recommander au comité permanent des privilèges et élections que le droit d'électeur soit désormais acquis à 18 ans.

• (5.20 p.m.)

Le gouvernement n'a pas dit à la Chambre que la loi électorale du Canada, serait remaniée, non plus que l'âge des votants serait abaissé. Nous ne savions même pas que le gouvernement se proposait de déférer à un comité la question de modifier la loi électorale, et que le comité aurait à examiner la question d'abaisser l'âge des votants. Tout ce que nous savions, c'était que la question serait étudiée. Comme le gouvernement peut être discret, monsieur l'Orateur. Dans ces circonstances, comment le comité des privilèges et élections peut-il étudier la loi électorale du Canada et présenter un rapport au Parlement. Je soutiens que le principe qui préside aux travaux de ce comité est une farce. Le comité ne saurait fonctionner efficacement. Quelqu'un peut-il imaginer que si le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) siégeait au comité, il dirait «Non, non; je ne crois pas que nous puissions accepter la recommandation du gouvernement. Le droit d'électeur devrait être acquis à 19 ans.» Peut-on s'imaginer le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) s'écrier: «Je ne suis pas d'accord. Ça devrait être à 20 ans.»

Tout cela est une plaisanterie, car la question a déjà été tranchée et il y a manifestement quelqu'un qui essaie de jouer ici le rôle de Dieu. Sans aucun doute, si le premier ministre était ici il rougirait. Son secrétaire parlementaire rougit peut-être un peu.

Puisqu'il y a d'autres orateurs inscrits, je serai bref. Je maintiens, monsieur l'Orateur, que les comités de la Chambre des communes, tels qu'ils sont maintenant, ne sont pas des instruments utiles. Voyez, par exemple, le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, ou celui des pêches et forêts, ou encore celui des transports et communications. En maintes occasions nous avons vu que ces comités n'ont pas pu réaliser leurs objectifs. On a dépensé environ $25,000 ou $30,000 pour trimbaler un peu partout au Canada les membres du comité des transports. Ils ont parlé des transports, mais à leur retour ils ont trouvé que certaines choses dont ils avaient parlé étaient des faits accomplis. Quelle espèce de plaisanterie était-ce?

Il nous incombe de dire aux Canadiens que le régime des comités parlementaires est une pure farce. Je me souviens avoir assisté un jour à une réunion de comité: nous avions mis cinq heures à arrêter le libellé d'une résolution. En fin de compte, tout à fait écœuré, j'ai dit: «Messieurs, c'est ridicule. Vous perdez votre temps.» Ils m'ont fort mal jugé quand j'ai quitté les lieux. Puis nous nous sommes aperçus qu'on avait pris exactement le contrepied de la recommandation unanime du comité. Bien des membres de ce comité ne sont pas ici présentement, mais je puis vous l'affirmer, monsieur l'Orateur, certains sont venus me dire: «Nous avons commis une erreur. Le gouvernement a refusé d'entériner notre recommandation. Nous sommes furieux et, à la première occasion, nous le ferons savoir.» A mes yeux, et je parle en tant que représentant des Canadiens, nous avons la responsabilité de dire aux citoyens que le régime des comités a échoué.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je désire faire ressortir trois ou quatre points dont l'un a été abordé par le député d'Hillsborough (M. Macquarrie).

Je commencerai par dire que s'il est un sujet qui intéresse tout le monde au Canada c'est bien la façon dont se déroulent nos élections. Il appartient au Parlement de veiller à ce que les Canadiens aient toutes les occasions voulues de voter aux élections.

Le Parlement ne revoit vraiment notre mécanisme électoral que tous les dix ou douze ans. Tout le monde conviendra avec moi que c'est là un travail énorme et que, lorsque nous l'entreprenons, les membres du comité et de la Chambre doivent s'y appliquer le plus possible. Il est nécessaire que cette question soit traitée de façon objective. S'il est une question dans laquelle aucune partialité ne doit intervenir c'est bien celle de la réforme électorale.

L'honorable député d'Hillsborough a parlé d'abaisser l'âge des votants à 18 ans, et je désire dire quelque chose là-dessus. Le 3 octobre 1969, j'ai envoyé une lettre au président du comité permanent des privilèges et des élections et des copies de cette lettre à tous les membres du comité, au premier ministre, au ministre d'État chargé de l'habitation (M. Andras) et au député de Kenora-Rainy River (M. Reid). J'y signalais que de nombreux projets de loi privés portaient sur l'abaissement de l'âge des votants à 18 ans et que le Parlement avait renvoyé un certain nombre de questions au comité permanent. J'ai dit qu'à la lumière des remarques formulées par le premier ministre et le ministre d'État, il

paraissait étrange que ces remarques eussent été suivies de la déclaration suivante du député de Kenora-Rainy River:

C'est une bonne chose qu'il ait annoncé cette nouvelle. La décision est déjà prise.

J'ai fait ressortir ensuite dans ma lettre que, si une décision avait déjà été prise, je ne voyais pas pourquoi on gaspillerait l'argent des contribuables et le temps des membres du comité à ce propos. Je ne mets pas un seul instant en doute la prérogative qu'a le gouvernement de prendre des décisions, en quelque domaine que ce soit. Il me semble que le gouvernement, après avoir pris une décision, devrait normalement retrancher du mandat donné au comité la question déjà tranchée. On ne devrait pas demander au comité de l'étudier.

A cet égard, je conviens que le comité n'a pas été bien traité. Son président, le député de Montmorency (M. Laflamme), a porté, comme il se doit, ma lettre à la connaissance des membres du comité, lorsque nous étions réunis en vertu d'un mandat accordé lors de la dernière session. On nous a donné l'assurance que la déclaration du représentant de Kenora-Rainy River ne concordait pas avec les faits et qu'aucune décision n'était intervenue sur cette question. En fait, on nous a assurés que le représentant de Kenora-Rainy River ne savait pas de quoi il parlait. A peine quelques jours plus tard, il y a eu le discours du trône. On y mentionnait la question à l'étude présentement. A mon avis, cela indique que certains membres du comité ne savaient pas non plus de quoi ils parlaient. Tout cela est du passé, monsieur l'Orateur. Il est cependant encore temps pour nous de nous assurer que le présent comité fonctionne de la manière voulue. Lorsqu'il s'agit d'étudier une question aussi vitale que celle de la réforme électorale, il est encore temps pour le comité d'agir de façon impartiale.

Je note que la motion du président du Conseil privé (M. Macdonald) ne mentionne plus rien maintenant au sujet des déplacements des membres du comité. Si ces déplacements représentent des dépenses inutiles, je suis d'avis moi aussi qu'ils ne devraient pas se faire. Mon collègue le député de Skeena (M. Howard) a apporté un argument convaincant lorsqu'il a parlé du voyage d'un comité dans les Maritimes. Remplir à moitié un avion dont l'utilisation est dispendieuse pour transporter 24 députés à travers le pays pendant quatre jours afin qu'ils recontrent trois personnes, c'est un gaspillage terrible et une mesure peu utile. Comprenez-moi bien. Je conviens avec le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) que les réunions avec les directeurs généraux des élections de ces trois provinces ont été utiles. Je conviens que ces réunions devaient avoir lieu à huis clos. Au cours de leurs voyages, j'estime que les membres du comité devraient également recevoir les mémoires et entendre les exposés d'autres particuliers au sujet de la réforme électorale qui est en somme l'affaire de tous.

Les membres du comité sont aussi désireux que les autres déviter les déplacements inutiles, et le gaspillage de temps et d'argent. Néanmoins, le comité doit parfois se rendre à un endroit donné pour d'excellentes raisons. Par exemple, il y a toute la question du système de vote par procuration sur lequel je suis mal renseigné. On a dit qu'il serait bon que notre comité s'entretienne avec celui du gouvernement ontarien qui a déjà examiné toute cette affaire en détail. Il serait précieux, à mon avis, d'obtenir ses opinions; cela épargnerait au moins du temps. De même, je sais que deux organismes au moins ont fait des enquêtes et préparent actuellement des mémoires à des centaines de milles de distance—l'un d'entre eux en fait se trouve à 2,000 milles d'ici—dans l'espoir de comparaître devant le comité et d'exprimer leurs opinions. Leurs représentants pourraient venir à Ottawa, je suppose, mais, je le répète, c'est l'affaire des Canadiens avant même d'être celle de la Chambre ou du comité. Si l'on peut s'organiser pour faire présenter des mémoires et entendre non seulement les témoignages des directeurs des élections mais aussi ceux des particuliers et des associations, il me semble que les frais seraient justifiés. Si, d'autre part, seuls les directeurs des élections doivent être entendus, je ne vois pas pourquoi le comité tout entier voyagerait. Il vaudrait mieux faire venir ces personnes-là à Ottawa.

• (5.30 p.m.)

Si le leader de la Chambre n'est pas prêt à modifier les attributions du comité, j'espère que celui-ci demandera qu'on lui accorde plus de latitude.

M. Francis: Puis-je poser une question au député? Il a dit qu'à son avis ce serait mal utiliser les fonds publics que d'entreprendre un voyage dans les provinces de l'Atlantique. Est-il d'avis que l'interrogatoire d'un comité à Ottawa sur les résultats de son voyage en Australie pourrait être utile à notre comité?

M. Benjamin: C'est moi qui ai dit cela. J'ai dit que c'était un cas où nous serions amplement justifiés de le faire. Je doute fort que tout le comité de l'Assemblée législative de l'Ontario consente à venir à Ottawa. Mais je ne vois pas du tout pourquoi tout le comité d'Ottawa se rendrait dans ces trois provinces pour entendre trois personnes, bien que je ne conteste nullement la valeur de leurs témoignages.

Quant aux dépenses électorales, les députés reconnaîtront que nous avons souvent trouvé difficile de ne pas mêler ce sujet à notre étude de la loi électorale en général. Le président a été très indulgent...

M. Francis: Je crains de n'avoir pas bien formulé ma question. Le comité de l'Ontario a fait en Australie un voyage qui grève beaucoup plus le budget national que toute autre mesure envisagée par ce comité.

M. Benjamin: Je n'ai pas dit un mot de l'Australie, monsieur l'Orateur. J'ai dit que nous serions peut-être amenés à étudier le problème du vote par procuration, comme l'a déjà fait en détail une autre assemblée législative dont nous pourrions rapidement obtenir les conclusions sans causer de frais supplémentaires à la Chambre fédérale. Il s'agit d'un domaine qui justifierait un bref voyage à Toronto, d'un jour ou deux tout au plus.

Je le répète, le problème des dépenses électorales s'est toujours glissé dans nos discussions alors que nous traitions d'autres articles de la loi. Il est difficile d'écarter ce sujet de notre discussion sur les autres articles de la mesure. Le pauvre président du comité devra tenir compte de ce risque: certains aspects du problème seront nécessairement discutés à cause de leur rapport direct avec d'autres articles de la loi.

Je tiens à rappeler ainsi au président du Conseil privé qu'il ne lui sera pas facile d'achever rapidement ce travail avant que nous discutions en quelque sorte les dépenses électorales. Je signale que le rapport du Comité des dépenses électorales qui depuis trois ans a dû disparaître sous une couche de poussière exigera un examen très détaillé. Il comporte deux tomes. Il y a plus de deux ans, le département de sciences politiques de l'Université de la Saskatchewan a organisé un séminaire de deux jours auquel il a invité les représentants des partis politiques, de la radio, de la télévision et de la presse. L'un des membres du Comité y assistait, ainsi qu'une partie de son personnel. Monsieur l'Orateur, nous avons trouvé dans ce rapport des échappatoires assez larges pour laisser passer un tank. Je ne critique pas le Comité. Il lui était impossible de tenir compte de chaque variation des dépenses électorales. Ce travail prendra du temps. J'estime nécessaire d'établir dès maintenant un comité spécial afin de nous mettre à l'œuvre.

Tantôt j'ai employé le mot «bi-partisan». Je tiens à dire ici que notre comité a un bon président—en outre, il est aimable et très patient. Notre comité est sur la bonne voie pour ce qui est de l'activité bi-partisane dans le domaine de la réforme électorale. Lors de notre première réunion, alors qu'il s'agissait de nous organiser, un député de l'opposition officielle, le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski), a été élu vice-président. Je tiens à féliciter le député de Sudbury (M. Jerome). Je suis sûr qu'il était sincère lorsqu'il a proposé l'élection à l'unanimité du député d'Edmonton-Centre. Il nous l'a proposée non pas parce qu'il était sûr de ne pas être élu, mais à mon avis, parce qu'il voulait vraiment que le comité travaille d'une façon aussi bi-partisane que possible. Je ne dis pas cela pour dénigrer le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) ou pour donner tort à mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles); je serais bien le dernier à la Chambre ou ailleurs à mettre en doute la compétence du député d'Hillsborough comme président. Je tiens seulement à dire à la Chambre que le comité a au moins un vice-président de l'opposition officielle.

Je conseillerais au président du Conseil privé de modifier la motion à l'étude en supprimant du mandat du comité l'article sur la réduction de l'âge des votants, puisque le gouvernement a déjà pris position dans le discours du trône. La question est déjà réglée. Pour tout ce que le comité sache, la mesure législative est peut-être déjà rédigée et prête à être présentée à la Chambre pour la première lecture et le renvoi au comité permanent. Pourquoi alors le comité s'attarderait-il à cette question? L'intention du gouvernement est très claire, et j'espère qu'il ne reviendra pas sur sa décision. Il a décidé de présenter une mesure réduisant l'âge des votants et, dans ces circonstances, cette disposition ainsi que celles qui ont trait aux articles 62 et 63 de la loi, pourraient être rayées du mandat.

En outre, il incombe au président du Conseil privé de dire à la Chambre dès maintenant si le gouvernement a déjà pris position sur d'autres questions touchant à la réforme électorale, comme il a le droit de le faire; après tout, il est le gouvernement. Inutile de tout rabâcher. Si certaines questions ont déjà été décidées par le gouvernement, le ministre devrait nous en informer maintenant, pour qu'on les supprime du mandat du comité. Mieux encore, il devrait présenter un bill sur les questions déjà tranchées, dont le comité pourrait faire l'étude tout en examinant les autres articles de la loi. Le président du Conseil privé doit bien cela à la Chambre, ne fût-ce que pour témoigner de la sincérité de ses intentions. Gardons-nous d'outrepasser le mandat des comités permanents. Si peu importante que soit la décision, nous demandons au gouvernement de la révéler au lieu de laisser les comités perdre des heures à débattre la question.

• (5.40 p.m.)

Je n'ai plus rien à dire là-dessus pour l'instant. J'espère que la motion sera adoptée et que le gouvernement reconnaîtra le bien-fondé des arguments présentés cet après-midi par les députés de ce côté-ci de la Chambre. Il peut sans doute surgir des difficultés, dues à un esprit partisan, dans d'autres comités mais, dans le cas présent, il s'agit certainement d'un comité où ces difficultés ne devraient pas exister. Le gouvernement devrait se sentir libre de se montrer tout à fait franc et honnête à l'égard de l'opposition. S'il l'est, le comité le croira sur parole et sera en mesure de traiter comme il convient les questions dont il est saisi.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): A l'instar de beaucoup d'autres, monsieur l'Orateur, je voudrais souligner ce que le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) a énoncé en termes plutôt modérés lorsqu'il a dit qu'il s'agissait d'une décision difficile à prendre. J'espérais que nous n'aurions pas entendu tant de généralisations hâtives à propos des activités des divers comités, car si l'on considère le système dans son ensemble, il faut reconnaître que certains comités font un excellent travail. Au cours des ans, j'ai accumulé une certaine expérience au sein des comités et, s'il est vrai que certains d'entre eux gagneraient fortement à être améliorés, il en est d'autres qui fonctionnent sans problème. J'ai, moi aussi, des réserves très sérieuses à faire au sujet de certaines décisions prises par le comités, décisions plus ou moins unilatérales et enterinées sans consultation avec l'Orateur, dont le budget est mis en cause.

A ceux qui estiment que les comités devraient rester sans faute à Ottawa, je répondrai que pour la majorité des députés, il y a encore trop de régions du pays qui sont encore inconnues. Nous allons examiner sous peu un projet de loi sur les parcs nationaux. Je me souviens qu'un comité a déjà visité quelques-uns de nos parcs nationaux et c'était une bonne chose, car les deux tiers de ses membres n'avaient jamais vu un parc national aménagé dans les montagnes. Et pourtant, on leur demandait leur opinion sur la politique ministérielle concernant les parcs nationaux.

Cela me rappelle également cet article de journal rédigé par un politicologue de l'Université de Toronto, selon qui les initiatives des députés ministériels aux comités étaient beaucoup plus avantageuses pour ces derniers. Au comité de la radiodiffusion, il y a deux ans, 26 des 29 modifications acceptées par le comité avaient été proposées par des députés ministériels. En fait, les modifications dactylographiées sur des bouts de papier avaient été transmises à ces députés pour qu'ils les proposent, et voilà comment elles avaient été acceptées. Ce genre de chose se produit trop souvent. Des gens dont les connaissances sur notre institution sont en proportion inverse de leur éloignement de la Chambre viennent ici présenter des déclarations et observations générales qui font plus de mal que de bien.

Pour ce qui est du mandat de ce comité-ci, j'aurais préféré moi aussi que le gouvernement agisse avec plus de circonspection qu'il n'en a montré en faisant allusion à la question dans le discours du trône. J'aurais aimé le voir accepter des recommandations de la Chambre. Somme toute, le cabinet est comptable envers la Chambre. La Chambre ne doit pas entériner automatiquement les décisions de l'exécutif. Mais dès que vous abordez ce sujet, vous voyez des membres du cabinet vous considérer avec des yeux remplis d'étonnement.

D'autres aspects auraient dû être inclus dans le mandat. Il me semble que toute la question des élections aurait dû être examinée, indépendamment de celle des dépenses électorales, qui n'ont aucun rapport avec le débat actuel. On aurait pu également soumettre la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales à l'examen du comité, car cette loi n'a été mise à l'épreuve qu'une fois jusqu'ici. Dès que les commissions chargées d'établir les limites des circonscriptions électorales ont présenté leurs rapports, nous avons constaté à quel point la méthode adoptée était peu pratique. Elle laissait les députés complètement sans défense devant

des commissions indépendantes dont les décisions trop souvent n'avaient ni rime ni raison. C'était à nous, semblait-il, de prouver que les commissions avaient tort.

J'ai inscrit au *Feuilleton* un bill d'intérêt public qui, j'espère, sera débattu au cours de la session; il traite de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Ce n'est toutefois qu'un des sujets qui réclament un examen. Selon moi, il faudrait juger l'ensemble des rouages électoraux comme un tout, et on ne peut le faire que si la mesure est renvoyée au comité. S'il est impossible de le faire maintenant, j'ose croire que ce sera le sujet que le gouvernement décidera d'envoyer au comité la prochaine fois.

Lorsque le comité étudiera la loi, j'espère qu'il examinera un problème particulièrement difficile: celui de la diffusion des résultats électoraux sur la côte atlantique avant la fin du scrutin dans les Prairies et sur la côte Pacifique. Tant que nous avions seulement à faire à la radio et au réseau de télévision de CTV et de Radio-Canada, nous n'avions pas à nous inquiéter, car ils ont pu imposer le black-out des nouvelles, ce qui me paraît tout à fait normal. A mon avis, le régime qui prévaut chez nos voisins du Sud est absolument ridicule. Par exemple, les Californiens connaissent, des heures avant la fin du scrutin, les premières tendances qui se manifestent dans les États de l'Atlantique. A notre époque, on vote plutôt durant les trois dernières heures du jour consacrées aux élections, en particulier dans ces centres urbains. Il leur suffit de brancher la télévision pour savoir comment la situation se présente ailleurs. C'est particulièrement vrai lorsque les élections se tiennent en été. Un grand nombre de partisans d'une tendance donnée vont changer d'avis. C'est connu d'avance.

Il existe un moyen d'empêcher la divulgation des renseignements électoraux: c'est d'imposer une interdiction semblable aux réseaux à antenne collective. Nous ne pouvons certes pas contrôler les services de nouvelles des États-Unis. Si les résultats d'une élection dans les provinces atlantiques sont diffusés par les réseaux américains, projetés dans le Montana ou Washington pour être recueillis par les spectateurs de la télévision canadienne, toute la manœuvre est alors inutile. Mais j'affirme qu'au Canada, l'on devrait imposer non seulement le black-out des nouvelles diffusées par les deux principaux systèmes de radiodiffusion durant les heures de scrutin, mais également de celles que diffusent les réseaux de télévision par câble. Il faudrait ne rien épargner pour empêcher que les nouvelles ne parviennent, vers le sud, aux réseaux des États-Unis, qui pourraient les donner en primeur au nord des États-Unis, d'où elles seraient aisément captées par les spectateurs canadiens, dont les appareils reçoivent les signaux de télévision des États-Unis.

[L'hon. M. Lambert.]

• (5.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, j'espère que ce projet de résolution sera adopté et que, en temps utile, le comité nous proposera un bon nombre de changements, y compris le vote dans les hôpitaux et dans les services armés, notamment outre-mer. Il pourrait aussi songer aux particuliers qui voyagent à l'étranger et aux fonctionnaires postés à l'étranger en raison de leurs attributions. Tous devraient avoir le droit de vote. Je le sais, l'application du régime ne serait pas facile, mais avec un peu d'ingéniosité, on pourrait agir et permettre aux intéressés de déposer leurs bulletins sans qu'on puisse catégoriser ceux-ci.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, dans quelques instants je soulèverai certains points qui, à mon avis, devraient intéresser le comité. Il faudrait élargir au maximum l'électorat.

Mon honorable collègue a déclaré que notre personnel du service extérieur devrait avoir enfin son mot à dire dans les affaires du pays. Pourtant, lors d'un voyage que je viens de terminer en Inde et au Ceylan, l'attaché militaire dans les bureaux du haut commissariat avait le privilège de voter aux élections fédérales tandis que les troisièmes secrétaires ne l'avaient pas. Il semblerait que tout comité raisonnable de la Chambre des communes devrait pouvoir régler promptement ce problème.

Je tiens à signaler que le système des bureaux de scrutin ne convient pas toujours aux malades ou à ceux qui ne peuvent facilement se déplacer, ou encore aux paraplégiques qui trouvent difficile de se rendre à la plupart des bureaux et impossible de se rendre à d'autres. Il y a deux approches à ce problème. D'abord, je propose un régime semblable à celui qu'on pratique en Nouvelle-Écosse, celui de la voix de transfert. Le comité aurait intérêt, je pense, à examiner la pratique en usage en Nouvelle-Écosse. Elle est bien meilleure que la pratique fédérale. Deuxièmement, un bureau de scrutin spécial situé dans un endroit commode d'accès devrait être installé dans chaque circonscription pour les gens qui se déplacent en automobile ou en ambulance. On devrait permettre à ces gens de déposer leur bulletin de vote à l'extérieur au lieu de les torturer en les forçant à monter un escalier étroit et à donner leur suffrage dans un isoloir étroit.

Lors d'une occasion précédente où nous étudions la réforme électorale, j'ai évoqué l'une de mes premières campagnes électorales. Un dame qui n'était certainement pas d'accord avec ma manière de voir, a fait tout ce qu'elle a pu pour que je sois battu. Elle est allée voter en ambulance et s'est fait transporter sur un brancard. La pauvre a voté effectivement et de fait, cela a été son dernier acte sur terre. Elle est morte en sortant de l'isoloir. Je ne l'ai jamais oublié. Je ne vois pas pourquoi il ne serait pas possible de conduire le scrutin de façon plus civilisée pour les handicapés.

Enfin, pour ce qui est de ramener à 18 ans l'âge auquel on peut voter, j'y souscris de toute mon âme et de tout mon cœur. Je suppose que si l'on pouvait retirer le droit de vote à certains, ce serait à ceux qui font partie du groupe le plus âgé. Après tout, nos enfants en Nouvelle-Écosse vont maintenant à l'école avec des livres d'histoire où sont citées les paroles authentiques des astronautes débarquant pour la première fois sur la Lune dans le courant de cette année. Les livres d'histoire sont vraiment très à jour. Ces jeunes sont très, très éveillés. J'ai vu un parlement des jeunes à l'école secondaire Queen Elizabeth, située à quelques rues de ma maison à Halifax. J'ai assisté à leurs séances au moins une fois par an. Le calibre du débat m'a fortement impressionné. Ces adolescents veulent étudier les problèmes qui les concernent, les drogues entre autres sujets. Ils présentent des résolutions fort sensées et ils se décident en connaissance de cause.

Cela dit, je souscris à la résolution à l'étude.

M. Macquarrie: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. A propos de l'offre flatteuse du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je refuse, en reprenant les paroles immortelles de Calvin Coolidge: *I do not choose to run.*

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant: Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain deux heures.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 novembre 1969

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

LE TRANSPORT TERRESTRE AUX AÉROPORTS—RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

[*Traduction*]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, permettez-moi une nouvelle tentative de motion à propos du service de transport terrestre aux aéroports. Si la Chambre y consent à l'unanimité, j'aimerais proposer l'ordre suivant:

Que le comité permanent des transports et des communications soit chargé d'étudier la question du transport terrestre dans les aéroports du Canada et

Que, pendant son étude de la question susmentionnée, il soit autorisé à se réunir à Toronto et à Montréal.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, étant donné les changements qui lui ont été apportés, la motion nous semble plus acceptable. Un membre de notre parti voudrait faire une observation à ce sujet. Je reconnais que c'est contraire au règlement mais...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne crois pas qu'on puisse faire des observations ou entamer un débat tant qu'on n'aura pas obtenu le consentement unanime ou qu'on ait pris quelque autre disposition.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous ne voulons pas refuser le consentement unanime à cette motion, parce que nous nous rendons compte de son importance. Mais, en même temps, je tiens à signaler à Votre Honneur et à la Chambre que le comité a déjà reçu son mandat, mais n'a pas encore eu l'occasion de l'examiner. C'est le 3 novembre que le leader suppléant de la Chambre a présenté ce mandat.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit, me semble-t-il, d'une question à débattre qui pourrait être examinée lorsque la motion sera présentée. Pour le moment, il s'agit de décider d'une affaire bien simple, savoir si, oui ou non, il y a consentement unanime. S'il n'y a pas consentement unanime, la motion ne sera pas mise aux voix, mais s'il y a consentement, je la mettrai aux voix et alors le député de Saint-Jean-Est ainsi que tous les autres députés, s'ils le veulent, pourront participer au débat et faire valoir des arguments du genre de ceux que le député cherche maintenant à faire valoir au moyen d'un rappel au Règlement, ce qui est tout à fait irrégulier. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je propose:

Que le comité permanent des transports et des communications soit chargé d'étudier la question des transports au sol aux aéroports du Canada;

Et que, pendant l'étude de la question susmentionnée, le comité soit autorisé à siéger à Toronto et à Montréal.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, au moment où le leader du gouvernement à la Chambre demandait l'assentiment unanime, je voulais simplement être rassuré sur un point avant de donner mon consentement. Je voulais qu'il nous dise que de fait le comité étudiera la portée de son mandat actuel dont le texte figure à la page 398 du hansard du 3 novembre.

En vertu de ces attributions, le comité doit étudier les questions qui lui avaient été déférées à la dernière session au sujet de la ligne ferroviaire du Grand lac des Esclaves et la question du transport dans les provinces atlantiques. Il doit aussi examiner les témoignages présentés au comité lors de la dernière session. Permettez-moi de vous faire observer que le comité n'a pas encore procédé à cet examen. J'aimerais que le leader du gouvernement à la Chambre nous assure qu'avant de considérer cette dernière question, le comité donnera la priorité à celles dont il est présentement saisi et qui sont mentionnées dans la page 398 du hansard.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas, pour donner suite aux propositions du député, donner des ordres à aucun comité. Ses remarques, j'en suis sûr, ont été notées par les membres du sous-comité de la procédure et de l'organisation, qui prendront sûrement une décision à ce sujet.

• (2.10 p.m.)

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire des observations sur cette motion. Je suis tout à fait d'accord avec les réserves de l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) au sujet du consentement unanime. Nous avons déjà consenti à l'unanimité à ce que cette question soit renvoyée au comité permanent des transports et des communications. Le mois dernier, ce comité a amplement eu l'occasion de siéger. Il ne s'est pas réuni pour examiner les questions dont il était saisi et il n'a pas présenté de rapport sur le voyage de ses membres au Labrador et dans le nord du Québec. Depuis ce voyage, il y a eu l'écrasement d'un avion à Labrador City, ce qui pourrait bien donner lieu de croire que le ministère des Transports devrait absolument fournir de meilleurs services à l'aéroport de cette ville. L'année dernière, durant les séances du comité des transports, nous avons entendu des témoignages sur les réclamations faites à l'endroit du chemin de fer du Grand lac des Esclaves. A mon avis, ces deux sujets particuliers devraient être examinés en premier lieu.

Je ne veux pas du tout laisser entendre que les plaintes de bien des gens de Montréal à l'encontre du service de taxis Murray Hill depuis l'aéroport de Dorval jusqu'au centre de Montréal ne devraient pas être examinées sans tarder. Par contre, le comité des transports a beaucoup de questions importantes à étudier. C'est pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, une question de priorité. Nous estimons que les problèmes qui ont surgi en premier devraient être étudiés en premier lieu. Peut-être le gouvernement, le leader de la Chambre et le président du comité verront-ils à traiter ces questions dans cet ordre. Dans ce cas, nous ferons de notre mieux pour faciliter le travail du comité.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il vaudrait peut-être mieux ne pas poursuivre la discussion sur ce point. Il me semble que les députés essaient de débattre l'ordre des travaux d'un comité. Si je me rappelle bien ce qui s'est passé hier, on a fait valoir à la présidence que le soin de trancher ces questions devrait être laissé au comité. Si les députés avaient raison hier, comme je le crois, ils ont encore raison aujourd'hui. A mon avis, en ce moment, ces questions relèvent du comité et non de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[L'hon. M. Macdonald.]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ACCORD SUPPLÉMENTAIRE CANADO-SUÉDOIS

L'hon. Donald S. Macdonald (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill C-156, portant application d'un accord supplémentaire relatif aux impôts sur le revenu conclu entre le Canada et la Suède.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LES RÉGIMES PROVINCIAUX D'ASSURANCE-HOSPITALISATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je crois avoir aperçu le minitre de la Santé nationale et du Bien-être social il y a un instant. Puisqu'il est revenu, je voudrais lui demander pour faire suite aux observations qu'il a faites hier à Winnipeg, si le gouvernement et lui-même estiment que les programmes hospitaliers des provinces sont inefficaces en général, notamment en ce qui concerne le contrôle des coûts de revient.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je n'ai pas dit qu'en général ils étaient inefficaces.

L'hon. M. Stanfield: Je n'ai pas prétendu que le ministre l'avait dit.

M. Woolliams: Une autre citation inexacte.

L'hon. M. Munro: Non, je ne crois même pas qu'il en ait été question dans les journaux.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Munro: L'honorable représentant est peut-être incapable d'interpréter correctement ce qu'il lit dans les journaux, mais j'ai bien dit—et bon nombre de spécialistes y compris de nombreux représentants des provinces le reconnaissent, je pense—que, dans l'ensemble des structures hospitalières des provinces, il se trouve des secteurs très importants où l'on pourrait éliminer beaucoup de gaspillage. Aussi, lorsque les ministres provinciaux de la Santé et moi-même nous réunirons la semaine prochaine, l'un de nos objectifs est d'étudier les rapports dont nous disposons et de tenter d'isoler ces secteurs et trouver des moyens de remédier à la situation.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire. Si je comprends bien, le ministre

répond oui, en réalité, mais à sa façon. Le ministre nous dirait-il si, par exemple, au lieu de chercher à enseigner aux médecins l'exercice de leur profession, il envisagerait d'accroître les fonds offerts par le gouvernement fédéral afin d'aider et de favoriser la construction d'institutions dont les frais d'exploitation seraient moindres que ceux des hôpitaux à traitements actifs?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, ce sera là une des questions qui feront sans doute l'objet des délibérations de la conférence.

L'hon. M. Stanfield: Je suis sûr qu'il le sera. J'ai demandé au ministre si lui-même et le gouvernement envisagent d'accroître les fonds disponibles, et non si le sujet sera évoqué à la conférence.

L'hon. M. Munro: J'ai tenté de faire ressortir que nous venons juste de recevoir les rapports en question. Ils sont en la possession des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral depuis trois ou quatre semaines et tant qu'il n'aura pas été procédé à une analyse commune et déterminé quels sont les remèdes appropriés, aucune décision ne pourra être prise ni par le gouvernement fédéral ni par ceux des provinces en ce qui concerne le problème soulevé à l'instant par le chef de l'opposition ou tout autre problème qui a été soulevé.

M. Erik Nielsen (Yukon): Je voudrais poser au ministre une question supplémentaire. Peut-il nous dire ce que le gouvernement compte faire en ce qui concerne l'introduction du régime d'assurance-soins médicaux dans les territoires du Nord?

L'hon. M. Munro: Pour le moment, je ne suis pas en mesure de fournir des précisions à ce sujet.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il préciser si ses observations donnent à entendre qu'il compte instaurer un système quelconque de tri des patients avant l'hospitalisation?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois ici intervenir et faire mes excuses à la Chambre, surtout au chef de l'opposition, pour avoir permis sa première question. Les députés savent bien qu'on ne doit pas normalement poser de questions relatives à des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre, sauf pour demander au premier ministre si elles représentent la politique officielle. Mais je n'étais pas tout à fait prêt au début de la période des questions, et c'est pourquoi j'ai laissé passer la question. Mais je ne crois pas que la question supplémentaire soit réglementaire, surtout pas dans cette forme-là.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je me permets d'émettre respectueusement l'opinion que vous n'avez pas à vous excuser d'avoir commis une erreur en admettant ma question car elle se rapportait directement à l'attitude et à la politique réelles du gouvernement. Il est vrai que je n'ai pas réussi à obtenir une réponse.

M. l'Orateur: Je remercie le chef de l'opposition. Je suis soulagé de savoir que je n'ai pas enfreint le Règlement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES LIVRAISONS D'ARMES AUX ÉTATS-UNIS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, la question que je voudrais poser au premier ministre se rapporte au rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce, selon lequel les exportations d'armes du Canada à destination des États-Unis ont atteint l'année dernière 320 millions de dollars, ce qui porte au delà de 2 milliards de dollars le montant total de nos exportations d'armes vers les États-Unis depuis dix ans. Étant donné le mécontentement croissant au sujet de la guerre du Vietnam, tant aux États-Unis qu'au Canada, je voudrais demander au premier ministre si son gouvernement songe à suivre l'exemple de la Suède en imposant un embargo sélectif sur les armes destinées aux États-Unis pour la durée des hostilités actuelles au Vietnam.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Dans ce cas, monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si sa réponse est la conséquence logique du principe qu'il a exprimé l'année dernière en relation avec la complicité du Canada...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question telle que posée par l'honorable député suscite la polémique. Il pourrait peut-être la présenter de façon plus directe.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je désire demander au premier ministre si sa déclaration aujourd'hui signifie que la politique du gouvernement se résume dans sa propre phrase, c'est-à-dire que la complicité du Canada au Vietnam peut être évaluée dans ces termes: nous devons choisir entre des mains sales ou des ventres vides?

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LE GRAND CANAL—DISCUSSIONS AVEC LE QUÉBEC ET L'ONTARIO

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, le 6 novembre dernier, je demandais à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources si les fonctionnaires de son ministère avaient communiqué avec les gouvernements du Québec et de l'Ontario relativement au projet de détournement des eaux du bassin de la Baie James appelé «le Grand Canal». Je lui demandais aussi si le gouvernement fédéral continuait les études faites à ce sujet.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, au cours des deux ou trois dernières années, certains fonctionnaires de mon ministère se sont entretenus, à plusieurs reprises, avec les représentants des gouvernements de l'Ontario et du Québec sur diverses questions ayant trait aux ressources en eau, mais non sur le projet de détournement appelé «le Grand Canal» ou tout autre projet de détournement des eaux.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable ministre de sa réponse et je désire lui poser une question supplémentaire.

Je voudrais toutefois lui demander s'il est exact que le gouvernement canadien contribue au coût des études faites par le gouvernement d'Ontario et si le gouvernement du Québec, selon l'annonce faite par l'honorable ministre des Richesses naturelles de cette province, peut espérer bénéficier d'une aide égale à celle qui est accordée à l'Ontario.

L'honorable ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement accorde son aide financière à l'Ontario et au Québec, au sujet du détournement des eaux de la baie James.

M. l'Orateur: A mon avis, la question supplémentaire pourrait être inscrite au *Feuilleton* ou débattue au moment de l'ajournement.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COUR SUPRÊME ET LES DROITS ÉGAUX POUR LES INDIENS

[*Traduction*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice et se rapporte au jugement qui fera époque, rendu aujourd'hui par la Cour suprême du Canada dans le cas d'un Indien, Joseph Drybones, des Territoires du Nord-Ouest. Dans son jugement, la Cour suprême a reconnu l'autorité de la Déclaration canadienne des droits qui prévoit et assure à tous les Canadiens des droits égaux et n'admet pas que les Indiens soient considérés citoyens de seconde zone à cause des dispositions de la loi sur les Indiens. Si le ministre, n'est pas en mesure à l'heure actuelle de donner suite à cette décision mémorable qui accepte sans conteste la Déclaration des droits en ce qui a trait à la discrimination, consentirait-il à faire une déclaration à ce sujet dans un jour ou deux à l'appel des motions?

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je vonviens avec le très honorable représentant qu'il s'agit d'une très importante décision rendue par le Cour suprême du Canada. J'ai moi-même suivi le cheminement de cette décision depuis qu'elle a d'abord été rendue par le juge Morrow de la Cour des Territoires du Nord-Ouest. Je voudrais parcourir le jugement et examiner la proposition du très honorable représentant.

CONDAMNATION D'UN ESQUIMAU POUR BRACONNAGE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question se rattache à la précédente au point de lui être supplémentaire. Il s'agit d'un jugement rendu par ce même juge Morrow des Territoires du Nord-Ouest, qui à trouvé coupable un Esquimau accusé d'un délit de chasse en vertu du *Territorial Ordinance Act*. Comme l'infraction a été commise sur une banquise, à plus de trois milles de la rive, le ministre nous dirait-il si le procureur avait été chargé d'intenter des poursuites et d'obtenir une conviction en dépit de ce fait?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ferais mieux de prendre note de cette question.

M. Baldwin: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre songerait-il à faciliter un appel de ce jugement et si un tel appel était agréé, le ministre persisterait-il à charger l'avocat de la Couronne d'insister pour que la condamnation soit maintenue, bien que le présumé délit ait eu lieu sur un banc de glace à plus de trois milles du rivage? Il est temps que le gouvernement fasse preuve de volonté plutôt que de velléité.

LES SPORTS

LES PATROUILLES DE SKI

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme l'hiver approche à grands pas, le gouvernement étudiera-t-il à nouveau la possibilité d'aider financièrement le réseau canadien de patrouille de ski? Cette organisation acclamée dans le monde entier va être forcée de réduire son activité à moins d'obtenir de l'aide.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Nous n'avons pas entendu parler d'une requête présentée au gouvernement par la Patrouille canadienne, monsieur l'Orateur.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES RÉDUCTIONS TARIFAIRES

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): J'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur l'Orateur. A-t-il reçu du gouvernement des États-Unis le détail des recommandations de feu le président Kennedy au Congrès concernant les réductions tarifaires, la suppression des régions non tarifaires et d'autres questions connexes, lesquelles exercent un effet considérable sur le commerce canadien?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai ici une liste de propositions présidentielles, mais je ne saurais dire si elle vient du gouvernement des États-Unis ou de l'ambassade du Canada à Washington. Nous considérons qu'en général elles sont favorables puisqu'elles pourraient aboutir à une plus grande liberté dans les échanges commerciaux entre les États-Unis et le reste du monde.

L'hon. M. Harkness: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Quand le ministre, avec ses fonctionnaires, aura étudié ces propositions, ferait-il, une déclaration à l'appel des motions pour nous indiquer quels en seront les effets sur le commerce du Canada?

L'hon. M. Pepin: Je vais étudier cela, monsieur l'Orateur.

LA BAISSE DES EXPORTATIONS VERS LA GRANDE-BRETAGNE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Comme jusqu'en août dernier, les exportations du Canada en Grande-Bretagne avaient baissé de 35 millions de dollars par rapport à l'an dernier, le ministre prend-il des mesures spéciales pour améliorer la situation?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a invité le ministre à faire une déclaration à l'appel des motions. Le ministre a dit qu'il y songerait et je présume qu'il inclura dans sa déclaration le point soulevé par le député.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS AVEC LES ANTILLES

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Récemment, à notre grand plaisir, on a laissé entendre que le gouvernement examinait un rapport sur la création d'une zone de libre-échange avec les pays membres du Commonwealth. Le ministre est-il en mesure de nous indiquer si des sondages, ne seraient-ils que préliminaires, sont envisagés pour déterminer la possibilité de relations plus étroites, voire d'une union politique, avec telle ou telle petite île des Antilles?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pour ce qui est de la dernière partie de cette question, monsieur l'Orateur, je réponds non.

LA CONSOMMATION

LE PRIX DE LA FORD «MAVERICK» AU CANADA

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Commerce et de l'Industrie si son ministère fait enquête sur les accusations portées par le directeur canadien des Travailleurs unis de l'automobile selon lequel les voitures Maverick de la Ford fabriquées à St. Thomas et exportées aux États-Unis se vendent là-bas $380 de moins qu'au Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): La question a été soulevée un certain nombre de fois récemment, monsieur l'Orateur. Ce sont des choses qui arrivent. Il est très possible que les principes de commercialisation d'une compagnie donnent lieu à ce genre de situation. Le cas se produit dans d'autres industries canadiennes également.

M. Orlikow: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si l'accusation est vraie, le gouvernement reconsidérera-t-il sa position concernant l'accord canado-américain sur l'automobile?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question du député est hypothétique.

LES CÉRÉALES

LES VENTES CONTRE DES DEVISES FAIBLES

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): J'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur l'Orateur. Étant donné le ralentissement sérieux des ventes de céréales canadiennes et la mauvaise passe économique qui en résulte pour les fermiers de l'ouest, le ministre envisagerait-il d'accepter des devises dites faibles en paiement du blé, d'autres céréales et des graines oléagineuses.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je passe la question au ministre responsable de la Commission du blé.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, bien entendu la question des ventes de céréales est du ressort de la Commission canadienne du blé, comme le sait le député. Nous avons déjà conclu des ventes en échange de devises qui n'étaient pas des dollars et nous continuerons de le faire.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. A la suite des récriminations au sujet des frais croissants de commercialisation des céréales, le ministre recommanderait-il au comité approprié d'examiner le fonctionnement de la Commission canadienne du blé et la question des frais de commercialisation pour savoir ce qu'il en coûte exactement pour commercialiser un boisseau de blé. Je pose cette question parce que nous faisons concurrence au reste du monde.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers cette instance.

LE LIN—LES APPROVISIONNEMENTS ET L'EXPORTATION

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au ministre d'État? Pour faire suite à la question que je lui ai posée le 7 novembre au sujet d'approvisionnements suffisants de graine de lin à la tête des Lacs, et comme à l'heure actuelle il n'y a là qu'environ 1.4 million de boisseaux de graine de lin prêt à l'exportation, le ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures ont été prises pour s'assurer que l'on y achemine des approvisionnements supplémentaires de graine de lin en vue de l'exportation?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit dans ma réponse à la question antérieure, la Commission canadienne du blé a accordé à l'acheminement de la graine de lin une haute priorité. Par conséquent, tout manutentionnaire ou propriétaire de graine de lin peut l'acheminer pour fins d'exportation. A vrai dire cet acheminement dépend de la décision du propriétaire ou manutentionnaire.

M. Gleave: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Je sais comment on achemine cette céréale. Je demandais au ministre quelles mesures supplémentaires avaient été prises pour s'assurer qu'il y aura une suite.

[Plus tard]

M. John Burton (Regina-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme suite à la question du député de Saskatoon-Biggar, j'aimerais demander au ministre d'État s'il a terminé son enquête et si nous avons perdu des chances de vendre de la graine de lin, comme on le dit. En outre, le gouvernement songe-t-il sérieusement à mettre la graine de lin et les autres récoltes de graines oléagineuses sous l'autorité de la Commission canadienne du blé?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je suis assez avancé dans mon enquête pour savoir qu'il sera à peu près impossible de répondre de façon définitive à la question. En ce qui concerne la graine de lin et la graine de colza, j'ai déjà signalé qu'un sujet comme celui-là exigeait un examen approfondi.

DEMANDE VISANT LA CONVOCATION DE LA COMMISSION DU BLÉ DEVANT LE COMITÉ

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question au ministre chargé de la Commission du blé. Puisque le comité de l'agriculture n'a pas achevé l'examen du rapport annuel de la Commission du blé, le ministre pourrait-il assurer aujourd'hui la Chambre que durant les mois d'automne et d'hiver, la Commission du blé sera convoquée devant ce comité pour procéder à l'étude détaillée du rapport annuel et de l'examen des futures initiatives de la Commission du blé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, le comité pourra certainement interroger la Commission du blé. Certes, je préfère laisser au comité lui-même le soin de fixer son emploi du temps à l'égard de la discussion.

LA SASKATCHEWAN ET L'ÉCHANGE DE BLÉ CONTRE DES GÉNÉRATRICES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La Commission canadienne du blé

et le ministère de l'Industrie et du Commerce ont-ils élaboré avec le gouvernement de la Saskatchewan un accord leur permettant de faciliter leur programme concernant l'échange de blé contre des génératrices d'énergie achetées à l'étranger?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Non, monsieur l'Orateur.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je voudrais savoir si le gouvernement de la Saskatchewan a fait une demande pour que le gouvernement canadien facilite un accord de ce genre?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, il y a eu des discussions entre le ministère et divers membres du gouvernement d'une part, et d'autre part le gouvernement de la Saskatchewan au sujet du blé de troc. On a signalé au gouvernement de la Saskatchewan que personne ne pourra, évidemment, empêcher la Saskatchewan Power Corporation ni aucun autre organisme ou société de ce genre au Canada de faire ce qu'elle juge préférable avec le blé canadien qu'elle peut acheter. Mais nous avons également déclaré au gouvernement de la Saskatchewan que tout troc touchant le blé était très délicat et qu'il n'était pas avantageux pour l'agriculteur étant donné la stabilité actuelle du prix du blé dans le monde.

Le très hon. M. Diefenbaker: La stabilité parlons-en.

LE NORD DE L'ALBERTA, LE QUOTA INITIAL ET LA LOI SUR LA COMMISSION DU BLÉ

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. C'est un fait reconnu que la récolte dans le Nord de l'Alberta n'a atteint que 20 p. 100 du chiffre prévu et que les élévateurs sont toujours remplis à craquer; alors le ministre nous dirait-il pourquoi les céréales n'ont pas quitté le Nord de l'Alberta? Qu'a-t-il l'intention de faire pour remédier à cela maintenant?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Ma foi, monsieur l'Orateur, le mouvement des céréales, notamment du blé, s'est quelque peu ralenti durant une partie de l'année, mais il revient à la normale maintenant que les livraisons à la Chine vont se faire. L'acheminement de céréales, comme l'orge, la graine de colza et la graine de lin, a été plus rapide que l'an dernier.

M. George Muir (Lisgar): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre et au pays quand la Commission du blé pourra accepter des agriculteurs un quota initial pour la campagne agricole en cours?

L'hon. M. Lang: Ma foi, monsieur l'Orateur, la Commission du blé fait tout ce qu'elle peut pour assurer une expédition suffisante de céréales de chaque point de livraison, afin de permettre à tous les agriculteurs de livrer un quota unitaire. C'est une question primordiale et l'affectation des wagons couverts se fait dans ce sens bien sûr, mais conformément à la demande du marché à l'égard de certaines sortes de grains.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous pourrons peut-être autoriser une dernière question supplémentaire et, s'il n'est pas trop tard, reprendre ce sujet dans quelques minutes.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, le ministre aurait déclaré à l'extérieur de la Chambre que le gouvernement se propose d'apporter certaines modifications à la loi sur la Commission du blé, afin, paraît-il, de restreindre la portée générale de ses pouvoirs actuels. Le ministre peut-il nous dire quelle serait la nature des changements et quand ils seraient présentés à la Chambre?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, puisque le très honorable représentant lit mes coupures, il aura lu sans doute la deuxième, où l'on précise à quoi nous songeons. On y voit que bien des aspects de la vente et de la commercialisation du blé seront étudiés. Le très honorable représentant veut maintenant parler de la réponse selon laquelle, à mon avis, la Commission canadienne du blé fait un excellent travail.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Baldwin: Et que dit la troisième coupure?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant d'aller plus loin, je crois devoir rappeler au très honorable représentant et au député qu'il est interdit de poursuivre un débat sur ce qui a été dit et n'a pas été dit. Peut-être poserait-on la question directement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais tirer les choses au clair, car il y a eu une version originale, et voilà maintenant que nous avons une version révisée.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et voici maintenant une version re-révisée.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que le député de Saskatoon-Biggar aimerait poser une question supplémentaire. Mais, comme je l'ai dit tantôt, nous pourrions peut-être revenir au sujet dans un instant et permettre aux députés de poser des questions sur d'autres sujets pendant quelques minutes.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au leader du gouvernement qui est à la Chambre mais non à sa place? La question a beaucoup d'importance et elle est urgente, monsieur l'Orateur.

Une voix: Taïaut! Le voici?

M. McGrath: J'y mets toute la sincérité et l'humilité dont je suis capable, monsieur l'Orateur. Proposera-t-il le plus tôt possible les attributions nécessaires afin que le comité permanent de l'expansion économique régionale puisse conserver son rôle important de guide envers le ministre de l'Expansion économique régionale, qui cherche sa voie en tâtonnant.

QUESTION POSÉE AU CABINET

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question est destinée au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné l'intérêt manifesté par l'union locale n° 6 des métallurgistes unis d'Amérique pour la Commission des prix et des revenus, le ministre de la Consommation et de la vie chère dira-t-il à la Chambre si la Commission a reçu l'ordre d'enquêter sur les augmentations de prix inflationnistes annoncées par Inco?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne peux accepter la question ainsi posée.

LES PENSIONS

L'ENTENTE ENTRE LE CANADA ET L'ALLEMAGNE DE L'OUEST

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et elle porte sur un sujet soulevé dans des questions inscrites au *Feuilleton* et qui a fait l'objet de correspondance. Elle revêt une urgence extrême pour bon nombre de personnes. Le ministre peut-il indiquer quand une entente bilatérale entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne sera conclue sur la question des pensions?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'informer le député que des négociations sont présentement en cours à cette fin entre le gouvernement de l'Allemagne occidentale et le Canada, et que cette entente pourrait intervenir bientôt.

LES TRANSPORTS

LE SERVICE BORDEN-CAPE TORMENTINE

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): J'aurais une question pour le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, peut-être voudrait-il en prendre note s'il ne peut pas y répondre immédiatement. Comme il semble être question d'amarrer le *Confederation* et le *Lucy Maud Montgomery* à Halifax pour l'hiver, quelles dispositions prend-on pour qu'un navire de réserve soit toujours disponible cet hiver sur le trajet Borden-Cape Tormentine au cas où l'un ou l'autre des deux navires en service tombe en panne?

[*Français*]

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député le sait, l'honorable ministre des Transports n'est pas tenu d'être à la Chambre le jeudi, mais il me fera plaisir de porter cette question à son attention et il y répondra dans les prochains jours.

LES LANGUES OFFICIELLES

LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

L'honorable ministre voudrait-il dire s'il a arrêté son choix sur la personne qui doit occuper le poste de commissaire des langues et, dans l'affirmative, quand nous pouvons nous attendre à cette nomination?

Une voix: Patience!

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le choix n'est pas encore fixé, mais je crois que l'honorable député n'attendra pas très longtemps.

[*Traduction*]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme c'est une nomination importante et délicate, le ministre a-t-il l'intention de suivre l'exemple du ministre de la Justice et de consulter les provinces avant la nomination?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, toutes les consultations appropriées seront faites et, d'ailleurs, elles sont déjà commencées.

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

QUESTION RELATIVE À L'AUGMENTATION DE CERTAINES SUBVENTIONS

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Le Conseil des arts du Canada vient de porter les subventions au titre de l'aide à l'édition et aux rencontres et échanges d'universitaires de $119,300 à $800,000, ajoutant que d'autres subventions seraient annoncées ultérieurement. L'honorable ministre nous dirait-il si le programme d'austérité permet cette augmentation de subventions?

M. l'Orateur: Comme cette question me semble de nature à soulever un débat, je ne crois pas qu'elle soit recevable en ce moment.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA RÉFORME AU YUKON ET DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

[*Traduction*]

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Pourrait-il dire à la Chambre s'il se propose de faire une déclaration au sujet de la réforme constitutionnelle et administrative de la justice au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Je n'y songeais pas, mais aujourd'hui j'ai informé simultanément Ottawa, Yellowknife et Whitehorse du consentement du gouvernement fédéral à négocier avec les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest le transfert graduel de l'administration de la justice aux gouvernements territoriaux, sauf pour le poste de procureur général, à la condition que le transfert de ces fonctions amène aussi la négociation d'accords généraux et financiers entre les territoires et le gouvernement fédéral.

M. Nielsen: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Puisque le ministre a exposé ces intentions et que demain nous aurons un débat au sujet des politiques gouvernementales sur la mise en valeur du Nord et le développement constitutionnel en général, le ministre fera-t-il demain une déclaration à l'appel des motions pour lancer le débat?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Merci pour la fuite.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire s'il serait disposé à faire cette déclaration demain matin?

L'hon. M. Turner: L'honorable député du Yukon que je suis heureux de voir ici souhaite me pousser à faire une déclaration à l'appel des motions. Ce serait peut-être le bon moment de participer au débat. Je voudrais consulter mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

M. Nielsen: Je voulais simplement être sûr que le ministre ne filerait pas demain à Harrison Hot Springs.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

L'EMBAUCHAGE DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. A-t-il fait enquête sur les procédés de la Devco qui engage des employés d'outre-mer, alors qu'il y a des hommes compétents au Cap-Breton qui peuvent faire ce travail et qui l'ont fait pendant des années.

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Je n'ai pas fait enquête à ce sujet, monsieur l'Orateur, car je n'en savais rien. Le député pourrait-il me fournir des renseignements?

Une voix: C'est vous le ministre; réveillez-vous.

LE PÉTROLE

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, hier, j'ai posé au premier ministre une question relative à la politique gouvernementale sur l'industrie pétrolière. Comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est ici je pourrais peut-être lui adresser la même question. Le gouvernement canadien entend-il maintenant proposer et préconiser une politique pétrolière à l'échelle continentale et les États-Unis ont-ils laissé entendre qu'ils envisageaient eux aussi d'un œil favorable l'idée d'une action concertée avec le Canada?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Depuis que le premier ministre en a pris l'initiative, les 24 et 25 mars, lors d'une réunion avec le prési-

dent des États-Unis, nous avons eu des entretiens avec nos homologues américains à la suite d'une négociation approfondie relative à nos politiques pétrolières et énergétiques. L'expression politique pétrolière continentale signifie différentes choses, selon les gens. Je ne saurais dire exactement ce qu'elle signifie pour mon honorable ami, mais nous avons étudié à fond une maximalisation de l'exportation de notre pétrole sur le marché américain. C'est là l'objet de nos entretiens et la position du Canada à cet égard.

M. Woolliams: Je remercie le ministre de sa déclaration et je souhaite qu'il réussisse. J'aimerais faire suite à la question supplémentaire que j'avais adressée au premier ministre. S'agit-il là de la politique du gouvernement et y a-t-il eu des pourparlers avec les États-Unis au sujet de l'exportation du pétrole brut et du gaz naturel. La discussion aurait-elle aussi porté sur l'exportation de nos eaux, c'est-à-dire de l'eau de nos rivières, et d'autres ressources?

L'hon. M. Greene: Il n'y a eu aucune discussion au sujet de l'exportation d'eau, monsieur l'Orateur.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Hier j'avais posé au premier ministre une question qui a été transmise au ministre. Je vais donc adresser au ministre cette importante question: en ce qui concerne les exportations de gaz naturel, le pouvoir de décision appartient-il uniquement aux provinces ou le gouvernement fédéral s'intéresse-t-il à l'octroi des permis d'exportation de gaz naturel dans le but de relever le plafond des importations de pétrole canadien aux États-Unis?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, les exportations de gaz naturel sont sous le contrôle et la juridiction de l'Office national de l'énergie. Dans nos échanges de vues avec les États-Unis, nous n'avons pas examiné—et il me semble que nous ne devrions pas le faire—la question d'un recours au gaz comme d'une arme qui servirait à conquérir de nouveaux débouchés pour le pétrole. Nous avons discuté de l'ensemble de nos politiques respectives sur l'énergie, ce qui inclut le gaz, le pétrole, le charbon et tout l'arsenal énergétique. Nous sommes disposés à discuter tous ces points avec nos amis des États-Unis dans l'intérêt bien compris de nos producteurs et de notre population en général.

M. Max Saltsman (Waterloo): J'ai une question supplémentaire sur le prix du gaz naturel. D'après les rumeurs, la demande des États-Unis pourrait faire monter le prix du gaz naturel au Canada. Le ministre songe-t-il à une politique de deux prix pour le gaz naturel afin de maintenir au Canada un prix privilégié?

L'hon. M. Greene: Nous n'avons pas envisagé une telle politique, monsieur l'Orateur. Je doute fort qu'on puisse concevoir une industrie efficace, capable de soutenir la concurrence sur le marché américain et le nôtre, avec un régime de deux prix, mais nous allons certainement étudier la suggestion du député.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et les automobiles?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIVRE BLANC

M. Andrew Brewin (Greenwood): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le discours du trône mentionnait que seraient déposés des livres blancs dont l'ensemble s'intègre à la révision globale des politiques gouvernementales sur certains sujets, dont les affaires extérieures et la défense. Le livre blanc sur les affaires extérieures est-il en voie de préparation et quand sera-t-il déposé à la Chambre?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur. Nous n'avons pas encore décidé s'il y aura plus d'un livre blanc; je crois qu'il y en aura plusieurs.

LA CONSOMMATION

LA MAJORATION DES PRIX DU CONTRE-PLAQUÉ

M. J. G. Lind (Middlesex): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Sait-il qu'il se produit dans l'industrie du contre-plaqué un changement qui fera monter le coût de l'habitation au Canada? En effet, les fabricants de contre-plaqué de sapin majorent leurs prix de 5 à 10 p. 100 pour le contre-plaqué de revêtement et le contre-plaqué à surface finie. Le ministre ferait-il enquêter sur cette hausse exorbitante par son ministère?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Je n'ai pas entendu cette nouvelle. Je comprends que le député s'inquiète vivement du prix du contre-plaqué, ce dont il m'a fait part à maintes reprises, et je veillerai à ce que mes fonctionnaires examinent le sujet.

M. Lind: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député voudrait-il reprendre son siège? Il ne reste que deux minutes à la période des questions et, à moins qu'il y ait accord unanime pour que le député soit autorisé...

Des voix: Oui.

M. Lind: Étant donné que tous les fabricants de contre-plaqué de sapin ont augmenté leurs prix en quelques jours, le ministre envisagerait-il la possibilité qu'une association quelconque coordonne et contrôle les prix?

L'hon. M. Basford: Je ne saisis pas bien ce que le député sous-entend.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Basford: J'étudierai certainement la proposition; je tiens à consulter mon honorable ami sur son idée.

M. Craig Stewart (Marquette): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations; elle fait suite à une question précédente sur le prix de la Maverick. Le ministre sait-il que la Ford Motor Company of Canada a augmenté le prix de certains modèles 1970 le mois dernier, en sus des augmentations annoncées le jour de la présentation?

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA VACANCE À LA COUR DE COMTÉ DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

M. Melvin McQuaid (Cardigan): Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Puis-je lui demander si l'on a choisi un titulaire pour remplir la vacance qui existe à la cour de comté de l'Île du Prince-Édouard? Quand peut-on s'attendre à une déclaration à ce sujet?

M. l'Orateur: Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. McQuaid: Oui, Votre Honneur. La question est urgente car je dois m'occuper de certaines affaires personnelles.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Pour ces raisons fort valables, je crois pouvoir accepter la question.

LES MÉDICAMENTS

LA TÉTRACYCLINE—LES MANŒUVRES FRAUDULEUSES DE DEUX SOCIÉTÉS AMÉRICAINES

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): C'est au ministre de la Consommation et des Corporations que s'adresse ma question, monsieur l'Orateur. J'ai déjà interrogé le ministre cette année au sujet d'un procès en dommages-intérêts de 25 millions de dollars intenté par le gouvernement des États-Unis contre les sociétés American Cyanamid et Charles Pfizer & Company accusées d'avoir obtenu frauduleusement un brevet pour le médicament antibiotique tetracycline. J'ai demandé au ministre si ses services enquêtaient afin de voir si les mêmes compagnies s'étaient rendues coupables de fraudes semblables au Canada...

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable représentante poserait-elle sa question.

Mme MacInnis: J'espère y arriver bientôt. Le ministre m'a donné l'assurance que ses fonctionnaires se mettraient en rapport avec ceux des États-Unis afin d'établir s'il y avait lieu de procéder à une enquête au Canada. J'arrive maintenant à ma question.

Des voix: Bravo!

Mme MacInnis: Le ministre peut-il nous dire quels résultats ont eu ces contacts?

L'hon. M. Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): L'assurance que j'ai donnée à l'honorable représentante à l'époque tient toujours, mais, comme elle le sait, on ne fait connaître les mesures adoptées en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions qu'après leur parution dans le rapport annuel du directeur ou après avoir intenté une action en justice.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA POLITIQUE CONCERNANT LA LANGUE DE TRAVAIL

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le lundi 17 novembre, je lui ai demandé si le secrétaire d'État n'allait pas au-delà de la politique gouvernementale actuelle lorsqu'il aurait déclaré que certains services de la Fonction publique utiliseraient le français comme langue de travail. Il a répondu qu'il étudierait la déclaration et qu'il dirait à la Chambre si les propos du secrétaire d'État reflétaient la politique du gouvernement.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Dès qu'on m'a posé la question, je me

suis informé auprès du secrétaire d'État qui n'a pas pu alors se souvenir exactement de la déclaration que lui attribuait le député. Si l'honorable représentant voulait bien remonter à la source afin d'aider le secrétaire d'État, nous pourrions peut-être lui répondre.

M. Nowlan: Une question supplémentaire à l'intention du secrétaire d'État. Lors de l'inauguration de l'école des langues de la Fonction publique il y a une semaine mercredi dernier, le ministre s'inspirait-il de notes ou prononçait-il un texte préparé lorsqu'il aurait déclaré, selon trois nouvelles de journaux, que le français serait, ou pourrait devenir la langue de travail dans certains services de la Fonction publique?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je lisais un texte, et je le consulterai volontiers pour voir si je me suis exprimé exactement dans les termes qui me sont attribués.

M. Nowlan: Je ne me souviens pas d'avoir reçu le texte cette fois-là. Le ministre voudrait-il m'en transmettre des exemplaires, et aussi peut-être aux autres députés, selon l'usage?

L'hon. M. Pelletier: Volontiers, monsieur l'Orateur.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES RESSOURCES EN EAU

MESURE POURVOYANT À LA GESTION, Y COMPRIS LA RECHERCHE, LA PLANIFICATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose la 2e lecture et le renvoi au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics du bill C-144, pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation.

M. l'Orateur: Le député de Peace River demande la parole pour un rappel au Règlement.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je crois de mon devoir de vous signaler, ainsi qu'à la Chambre qu'à mon avis, la motion ne peut être présentée car elle va à l'encontre de l'article 62 du Règlement et de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. En effet, le bill prévoit de façon implicite la perception d'impôts et l'affectation de recettes fiscales à des fins qui ne sont pas mentionnées dans le message de son Excellence le Gouverneur général à cette Chambre.

L'occasion ne s'est pas présentée de soulever cette question car, à l'étape de la première lecture, bien sûr, nous ne savons pas au juste ce que renferme le bill; c'est la première fois que la Chambre est vraiment saisie de la mesure. Je dis aussi que contrairement au cas quelque peu similaire que j'ai signalé au sujet du bill S-3 du Sénat, on pourrait remédier à cette défectuosité, réelle, à mes yeux, au moyen d'un amendement à la recommandation ou d'une modification à la loi.

Donc, en guise d'introduction je signalerai que je ne veux pas laisser entendre qu'il ne faudrait pas poursuivre le débat. Si, de l'avis de Votre Honneur, des arguments pertinents ont été présentés et s'il décide d'approfondir la question après plus ample discussion, il ne faudrait pas retarder le débat. Si Votre Honneur et la Chambre estiment que j'ai raison, le gouvernement pourrait alors envisager les modifications à présenter. Mon rôle consiste à freiner comme il se doit le gouvernement lorsqu'à mon avis, il ne respecte pas le Règlement.

Aux seules fins du compte rendu, je signale que les autorités pertinentes figurent à l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui dit:

Il ne sera pas permis ...

J'insiste sur ces mots.

Il ne sera pas permis à la Chambre des communes d'adopter une motion, une résolution, une adresse ou un projet de loi ...

Tout projet de loi, selon moi, présenté à la Chambre sans avoir été dûment autorisé, devrait être identifié comme tel. Cela est vrai non seulement à l'égard de l'adoption de ce projet de loi mais des responsabilités qui accompagnent son adoption. Ce n'est pas à Votre Honneur de juger de sa constitutionnalité. Celle-ci pourra être tranchée plus tard dans les tribunaux à la suite de contestations de certains. Les mots sont très pertinents. L'article stipule:

Il ne sera pas permis à la Chambre des communes d'adopter une motion, une résolution, une adresse ou un projet de loi proposant d'affecter quelque partie du revenu public, d'une taxe ou d'un impôt à un objet que le Gouverneur général n'aura pas au préalable recommandé par un message au cours de la session pendant laquelle cette motion, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi sera proposé.

L'article 62 du Règlement le confirme d'ailleurs:

La Chambre ne peut adopter ou approuver ni crédit, ni résolution, ni adresse, ni projet de loi portant affectation d'une partie des recettes publi-

ques, ni aucune taxe ou impôt, à une fin qui n'a pas été antérieurement recommandée à la Chambre par un message du gouverneur général au cours de la session pendant laquelle ce crédit, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi est proposé.

Au fait Son Excellence a formulé une recommandation qui figure à l'endroit approprié dans la formule imprimée dont nous sommes saisis et qui stipule—je saute les formalités:

... a recommandé ... la présente mesure pourvoyant à la gestion des ressources en eau ... y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à la conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation ...

On précise aussi que la mesure prévoit:

... en outre, que toutes les dépenses effectuées aux fins de la présente loi, y compris toutes les dépenses ou allocations d'un comité consultatif, seront payées sur des fonds affectés à cet effet par le Parlement.

A mon avis, le bons sens veut qu'on interprète cela comme voulant dire qu'on doit voter des subsides, comme d'ailleurs feu l'auditeur général M. Watson Sellar, l'a lui-même interprété. Il ne suffit pas d'affecter cet argent sans vote annuel, car on précise:

... que toutes les dépenses effectuées aux fins de la présente loi, y compris toutes les dépenses ou allocations d'un comité consultatif, seront payées sur des fonds affectés à cet effet par le Parlement.

Il n'est pas question de crédits statutaires: il faut un vote annuel.

Permettez-moi de vous citer les passages qui me répugnent dans l'article 16(2)(d) où on déclare:

Le gouverneur en conseil peut établir des règlements prescrivant, relativement à chaque zone de gestion qualitative des eaux,

d) le cas échéant, les redevances de pollution que doit payer toute personne à l'organisme nommé ou constitué pour la zone, pour le dépôt de déchets dans les eaux dont fait partie cette zone, les personnes qui doivent payer ces redevances, ainsi que l'époque ou les époques et le mode de leur paiement.

Voici ce que stipule l'article 8:

Sauf dans les mesures et aux conditions prescrites pour la disposition des déchets dans la zone de gestion qualitative des eaux en question, notamment quant au paiement de toute redevance de pollution prescrite à cette fin, nul ne doit déposer ou permettre de déposer des déchets d'aucune sorte dans des eaux comprenant une zone de gestion qualitative des eaux désignée ...

Ces articles stipulent, selon moi, que compte tenu des conditions prescrites et du paiement de ce que l'on appelle incorrectement une redevance—car il s'agit vraiment d'un péage ou d'une taxe—les particuliers ou sociétés peuvent effectivement déverser des déchets ou effluents pourvu qu'ils se conforment auxdites conditions. Les redevances à payer peuvent être prescrites de temps à autre par le gouverneur en conseil. C'est comme si l'on vous disait nous vous accordons à l'avance une rémission du péché que vous pourriez commettre. Je vais vous donner l'exemple qui me semble correspondre le mieux à ce que je veux vous démontrer. Dans certains lieux d'aisance publics, on a accès aux toilettes moyennant le paiement d'une certaine somme. On peut penser qu'après nous avoir fait sortir des chambres à coucher, le premier ministre (M. Trudeau) nous a peut-être placés dans une situation assez difficile dans les salles de bain.

L'hon. M. Greene: Déposez votre pièce de dix cents.

M. Baldwin: De la façon dont ces deux articles du bill C-144 sont rédigés, le gouverneur en conseil est autorisé à établir un tarif de péages payables par les personnes désignées par le gouverneur en conseil, quant à un genre de pollution déterminée et dans les conditions qui peuvent être prescrites. Nous autorisons ces personnes à polluer nos eaux pourvu qu'elles paient la redevance exigée. Appelez cela une redevance ou tout ce que vous voudrez, mais nous devons en examiner la nature.

Ces redevances, comme on les appelle, ne sont pas en fait des redevances et je vous le signale en toute sincérité. Il s'agit d'un péage donnant le droit d'enfreindre nos règlements, d'un péage qui permet d'aller à l'encontre de l'interdiction concernant le dépôt de déchets.

Je pourrais avancer des arguments techniques et j'en aurai peut-être l'occasion par la suite. Quiconque examine la définition et l'emploi du mot «droit» sait qu'il s'agit simplement d'une somme versée dans un but précis. Si je verse un droit, l'État me fournit un service. Ces charges ne sont ni des droits ni des redevances. Je signale à Votre Honneur la ressemblance très étroite entre le règlement sur l'utilisation des eaux de la Voie maritime du St-Laurent et le principe de cette mesure. Il en est question dans la loi de 1951 sur l'administration de la Voie maritime du St-Laurent telle qu'on l'a modifiée par la suite.

Elle prévoit la possibilité d'utiliser les eaux pour la navigation au bénéfice des habitants sous réserve de droits de péage. On les a donc imposés. La documentation connexe signale que le gouverneur général recommandait qu'il serait opportun pour le gouvernement d'établir ces droits.

Si on considérait comme essentiel, en 1951, que l'utilisation de ces eaux à une fin déterminée nécessite le paiement d'un péage ainsi qu'une recommandation du gouverneur général à ce sujet, pourquoi ne serait-il pas essentiel que leur utilisation pour l'écoulement des déchets suppose précisément cette même condition? J'estime qu'en l'appelant une redevance nous n'expliquons pas la situation. Le nom ne signifie rien. C'est la nature de l'imposition qui est importante.

Il faut également examiner l'autre face de la médaille. Que va-t-on faire de l'argent recueilli? Je voudrais renvoyer Votre Honneur à l'article 16 (2) qui prévoit la perception de ces redevances par un organisme constitué aux termes de la loi. Un tel organisme serait en fait l'agent de Sa Majesté ou du gouvernement et les redevances seraient ainsi utilisées par cet organisme ou par cette administration aux fins qu'il jugerait utiles, y compris le paiement des salaires et les autres mesures qu'il jugerait essentielles.

• (3.10 p.m.)

Nous avons ici un moyen qui permettrait au gouvernement de percevoir ces redevances des individus et des sociétés sans aucune affectation, sans message de Son Excellence et sans qu'on ait besoin pour cela d'une autorisation. Les redevances pourront alors être affectées de la manière autorisée par le gouverneur en conseil, au moyen de règlements appropriés. Si c'est le cas, qu'est-ce qui peut empêcher notre sympathique ministre des Finances (M. Benson) de déclarer que personne ne peut disposer de biens meubles ou immeubles, sans obtenir de lui, au préalable, un permis qu'il ne délivrera pas tant qu'il n'aura pas évalué les biens et versé une redevance constituant 50 p. 100 de la plus-value. Parler ici du montant requis comme d'un préalable à la vente de biens meubles ou immeubles lui enlève-t-il son caractère de taxe? C'est une taxe; c'est un droit de péage. Nous en avons vu un exemple, il y a quelques années, dans ma province lorsque nous avons perçu une taxe sur la plus-value non gagnée. C'était une taxe de 10 p. 100 sur la plus-value des biens meubles. Le Bureau du cadastre se chargeait de la perception et percevait une redevance d'enregistrement. Les hommes de lois s'y rendaient et versaient au nom de leurs clients une redevance unique englobant les deux taxes.

Il y a une distinction évidente entre payer une taxe sur la plus-value non gagnée et payer une redevance. Je prétends que le gouvernement ne peut pas présenter ce bill de cette manière sans obtenir auparavant du gouverneur en conseil un amendement au message ou sans modifier la loi. Si l'autorisation en est obtenue, je signale à Votre Honneur que le député serait libre dès lors de présenter un bill prévoyant l'imposition de ce que le député considère comme une redevance sans message de Son Excellence et les dignitaires de la Chambre seraient obligés de le recevoir. Je demande une fois de plus à Votre Honneur de lire le texte du message et de réfléchir aux limites qu'il impose:

... y compris toutes les dépenses ou allocations d'un comité consultatif seront payées sur des fonds affectés à cet effet par le Parlement.

Le mécanisme de financement que l'on propose n'est pas conforme à la formule recommandée, parce qu'il ne s'agit pas du tout de fonds affectés par le Parlement. Je soumets la question à Votre Honneur dont la décision sera, j'espère, celle que j'attends.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme le député de Peace River (M. Baldwin) l'a signalé, les questions qu'il a soulevées ont trait à un obstacle de procédure qu'on pourrait surmonter et qui ne devrait pas empêcher la Chambre de poursuivre aujourd'hui le débat en deuxième lecture. Néanmoins, je pense comme lui que ce point est important. On dira peut-être que l'approbation par le gouverneur général relève d'une tradition dépassée et que nous devrions la supprimer parce qu'en fin de compte le gouverneur général approuve tout ce que le gouvernement lui demande d'approuver. Mais nous devons respecter cette exigence procédurale tant qu'elle existe officiellement.

Il me semble aussi que Votre Honneur devrait s'intéresser particulièrement à la question, car nous autres, simples députés, faisons de notre mieux pour faire des propositions qui entraîneraient des frais. Il est étonnant combien de problèmes pourraient être réglés si nous pouvions obtenir des crédits suffisants. Votre Honneur a déclaré à maintes reprises aux députés que ce droit est réservé à la Chambre des communes, sur la recommandation de Son Excellence le gouverneur général. La chose semble donc importante et mérite l'attention que réclame le député de Peace River.

Comme on l'a signalé, l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est très clair. Le voici:

Il ne sera pas permis à la Chambre des communes d'adopter une motion, une résolution, une adresse ou un projet de loi proposant d'affecter quelque partie du revenu public, d'une taxe ou d'un impôt à un objet que le Gouverneur général n'aura

pas au préalable recommandé par un message au cours de la session pendant laquelle cette motion, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi sera proposé.

L'article 62 du Règlement, sauf erreur, dit à peu près la même chose. C'est à cause de cet article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de l'article de notre propre Règlement qu'on prend toujours grand soin, au moment d'élaborer une résolution, de s'assurer que la recommandation du gouverneur général englobe bien tous les points d'un bill comportant l'affectation de fonds ou l'imposition d'une taxe, d'un droit et ainsi de suite. Je le répète, cela est clair. Votre Honneur doit invoquer ces articles fréquemment lorsqu'il déclare inacceptables des amendements ou des bills proposés par des députés.

Il est également clair, je pense, que la recommandation du gouverneur général, qui est jointe au bill C-144, ne mentionne pas les aspects du bill sur lesquels le député de Peace River a attiré l'attention. Permettez-moi de donner lecture de cette recommandation:

Son Excellence le Gouverneur général a recommandé à la Chambre des communes la présente mesure pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation; prévoyant, en outre, que toutes les dépenses effectuées aux fins de la présente loi, y compris toutes les dépenses ou allocations d'un comité consultatif, seront payées sur des fonds affectés à cet effet par le Parlement.

Voilà qui est clair. Le Gouverneur général a donc appuyé une proposition selon laquelle toutes les dépenses effectuées aux fins de la loi seront payées sur des fonds affectés à cet effet par le Parlement. Mais le projet de loi prévoit une autre méthode de revenu: les organismes institués en vertu du projet de loi ont le droit de percevoir d'avance les frais d'une licence de transgression. Mais nous ne devons pas approfondir ce point, car nous pourrons y revenir. Fait intéressant à noter: on dit qu'il est illicite de polluer les cours d'eau canadiens, mais que le versement d'une petite avance vous permettra de polluer un peu les eaux. Comme ce point touche à la substance du bill, nous pourrons l'étudier plus tard.

• (3.20 p.m.)

Mon savant ami, assis derrière moi, dit qu'il s'agit d'une question «licencieuse». Je me demande ce que cela donnera dans le hansard.

M. Baldwin: S'il y en a trop, ce sera «égoutant».

L'hon. M. Macdonald: Une véritable effluence de mauvaises plaisanteries en face.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est amusant. J'ai comme l'impression que personne n'apprécie mieux ces calembours que Votre Honneur. Certains d'entre nous, qui vous ont rencontré au cours de réunions mondaines, savent combien vous aimez ça.

Cependant, pour revenir à l'argument, qui, somme toute, est plus important que les jeux de mots, mon ami le ministre dit qu'il n'est pas valable. A moi, il semble fort simple et fort clair. La constitution et notre Règlement stipulent que la recommandation du Gouverneur général doit porter sur tous les crédits prévus dans le projet de loi, sur toutes les sommes à prélever en vertu du projet de loi. Mais dans sa recommandation, le Gouverneur général dit que des fonds ne pourront être obtenus que par l'entremise du Parlement. Toutefois, le projet de loi prévoit en outre qu'un droit ou une taxe peut être imposé aux intéressés pour qu'ils puissent se soustraire à certaines clauses du projet de loi. La question est soulevée dans l'article 8, qui évoque la possibilité que ceux qui gèrent nos eaux puissent exiger le paiement des redevances de pollution prévues dans ce projet de loi, dans l'article 14, qui prévoit la même chose, c'est-à-dire le paiement de redevances pour pouvoir déverser des eaux usées dans nos eaux, et dans l'article 16 (2) *d*), qui prévoit des redevances de pollution.

Ces dispositions me semblent dépasser ce qui est bien précisé dans la recommandation du Gouverneur général, et, de ce fait, elles sont irrégulières. Comme le député de Peace River (M. Baldwin), je n'estime pas que cela, doive empêcher la Chambre de poursuivre le débat aujourd'hui, mais à un moment donné, le gouvernement devrait se présenter devant le Gouverneur général pour voir s'il n'approuverait pas cet autre aspect du bill; peut-être un bill modificateur sera-t-il nécessaire, ou peut-être encore le gouvernement décidera-t-il qu'une taxe de contravention n'a vraiment pas sa place dans nos lois.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Les représentants des partis sont d'accord pour prolonger le débat sur ce bill au-delà d'un jour. Comme l'ont déjà fait certains députés, je conviens donc, que nous entreprenions le débat. J'aurai l'occasion de consulter un conseiller en la matière et de décider si le gouvernement devrait ou non présenter une recommandation modifiée.

M. Baldwin: Je serai disponible demain.

M. l'Orateur: Je remercie les députés de leurs conseils. Je dirais qu'au premier abord et sans le bénéfice de l'avis du président du Conseil privé, j'ai des doutes sérieux sur le point soulevé par le député de Peace River. Il me semble qu'il y a malentendu sur les objectifs du bill. Sans entrer dans le détail, une recommandation a été obtenue du Gouverneur général, comme il est indiqué dans le bill lui-même. Elle concerne apparemment les aspects du bill où l'on cherche à imputer des dépenses au Trésor. D'après la constitution et notre Règlement, je crois comprendre que ce n'est nécessaire que lorsque des dépenses sont imputées au Trésor. Les articles du bill auxquels le député a fait allusion ne cherchent pas à imputer un impôt ou des dépenses au Trésor; ils visent à indiquer une autre façon de recueillir des fonds. Dans ces conditions, peut-être la recommandation préalable du Gouverneur général n'était-elle pas du tout nécessaire.

Comme je l'ai dit, c'est ce qui me vient d'abord à l'esprit. Peut-être est-ce ainsi qu'il faut interpréter le bill. Je pense que ce n'est pas seulement une question de détail mais, de toute façon, nous devrions poursuivre le débat sur ce bill puisque la Chambre en convient. J'aurai l'occasion d'étudier ce cas et peut-être de rendre ma décision un peu plus tard aujourd'hui. Pour l'instant, la discussion sur le bill continue.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, comme c'est la première occasion que j'ai de le faire, je voudrais remercier les députés de l'opposition pour la courtoisie et la considération dont ils ont fait preuve à mon endroit au cours des derniers mois qui furent, en quelque sorte, l'hiver de mon mécontentement personnel. Je pense qu'il y a un esprit de considération, de courtoisie et de bienveillance qui règne à la Chambre et qui n'est pas toujours remarqué, même par ceux qui viennent souvent suivre les débats de près. Les députés ont pu faire preuve de bienveillance et de considération lorsqu'ils ont constaté que je n'étais pas en forme, et je leur en sais gré. Je remercie plus particulièrement le député de Parry-Sound Muskoka (M. Aiken), porte-parole de l'opposition officielle dans le domaine qui m'intéresse. Il n'a pas dégainé, car il a déjà été dans une situation semblable. La seule différence est qu'il s'est montré beaucoup mieux avisé que moi, puisqu'il ne s'est fait ruer qu'une seule fois tandis que je l'ai été deux fois avant d'apprendre ma leçon.

[L'hon. M. Macdonald.]

Comme tous les députés à la Chambre, je suis ici parce que j'ai un but à remplir. Une des raisons pour lesquelles j'avais hâte de revenir, pour lesquelles je suis heureux d'être de retour, c'est que je pourrai contribuer à combler le grand besoin qu'a notre pays d'améliorer notre environnement et nos eaux, et à préconiser l'adoption du bill sur les eaux canadiennes, un grand pas vers cette réalisation.

Je vois dans cette mesure une dure épreuve de l'aptitude du gouvernement et des législateurs canadiens à s'occuper des vrais problèmes qui touchent les êtres humains en cet âge dit post-industriel.

C'est Carlyle qui a dit: «L'histoire du monde n'est que la biographie des grands hommes». En se référant aujourd'hui à l'histoire, on pourrait probablement montrer que le cynisme de Carlyle était fondé. L'épreuve des temps présents et à venir montrera si nous avons ou non dépassé ce stade du progrès humain; si des hommes ordinaires, comme le sont la plupart d'entre nous, peuvent faire fonctionner la machine de l'État de manière à résoudre les problèmes humains qui affectent la qualité de la vie, et à faire de cette planète un lieu adéquat, agréable et digne pour la famille humaine. La qualité de notre milieu et notre capacité d'en contrôler l'utilisation pour l'humanité constituent l'une des grandes épreuves de notre époque dans le domaine de l'adaptation de nos instruments de gouvernement pour améliorer la qualité de la vie.

• (3.30 p.m.)

Nous sommes loin d'être les premiers à voir le problème et à agir à son sujet, bien qu'il soit clair que les mesures n'ont pas été suffisantes—témoin la loi adoptée au Royaume-Uni par le gouvernement conservateur Disraeli dès 1876 et intitulée "The Rivers Pollution Act, 1876"—et il y avait à cette époque des gouvernements conservateurs perspicaces.

Ainsi, même dès ces temps reculés, le problème avait été constaté et des mesures avaient été prises.

Dès 1866, John Ruskin en parlait déjà—on a quelquefois dit de lui qu'il était «l'être humain le plus complet depuis Léonard de Vinci»—quoi qu'il en soit, il n'y a aucun doute que cet homme sensible et savant, qui était critique d'art, économiste, philosophe social et philanthrope, fut l'un de ceux qui ont observé avec le plus de perspicacité et de clarté la scène de l'humanité. Dans sa préface de «Crown of Wild Olives» écrite en 1866, il écrivait:

Il y a vingt ans, il n'existait pas de plus charmant paysage dans le sud de l'Angleterre que celui du voisinage immédiat des sources de la rivière Wandle, y compris les marais d'Addington et les villages de Beddington et de Carlshalton

avec tous leurs étangs et ruisseaux. Des eaux plus claires ou plus divines n'ont jamais chanté leur éternelle chanson orchestrée par la main qui «donne la pluie du ciel . . .». Je n'ai jamais vu rien de si lamentable que la lente destruction de la douceur délicate de cette campagne anglaise par des animaux insouciants et indolents et il n'y a pas de blasphème ou d'impiété, ni de pensée odieusement impie qui m'atterre davantage que l'insolente souillure de ces sources par les hordes humaines qui s'y abreuvent. A l'endroit même où cette eau immaculée, tremblante et pure comme un rayonnement de lumière, pénètre dans l'étang de Carlshalton, au milieu du ruissellement et du murmure des premiers courants qui s'étalent, les misérables manants de l'endroit jettent les ordures de leurs rues et de leurs maisons, des tas de poussière et de fange, de vieille ferraille et des chiffons putrides; ils n'ont ni l'énergie de les charrier plus loin, ni la décence de les enfouir dans la terre; ils se contentent de les jeter dans l'eau pour que leur poison flotte et se répande, au loin, partout où Dieu a voulu que ces eaux apportent la joie de la santé.

Ce n'est pas un article écrit la semaine dernière au sujet du lac Érié, de l'Outaouais ou du Saint-Laurent—comme je l'ai dit, c'est Ruskin qui l'a écrit en 1866.

Cependant, nous avons évidemment réalisé une œuvre peut-être plus maléfique que celle accomplie par cette «horde humaine» mentionnée par Ruskin. Grâce à tous les avantages procurés par le progrès industriel et technologique, nous avons été en mesure d'obtenir d'excellents «résultats» dans le domaine des eaux. Nous sommes parvenus à cette profanation consommée, au nom des «deux idoles» de notre époque, le «profit» et le «niveau de vie».

Le moment est maintenant venu de régler les comptes. L'heure est arrivée où la dette doit être payée, l'hypothèque doit être purgée, ou la propriété sera saisie. Il ne s'agit pas uniquement d'une saisie des eaux; il s'agit également de la forclusion de nos deux idoles, «profit» et «niveau de vie», car ces deux éléments seront évidemment mis à rude épreuve à moins que nous ne puissions reprendre possession de l'ensemble de notre milieu, et plus particulièrement de nos eaux.

Oui, monsieur l'Orateur, j'ai aujourd'hui le privilège de proposer la deuxième lecture du projet de loi sur les ressources en eau du Canada, qui représente la plus importante initiative gouvernementale dans le domaine des eaux depuis la Confédération. J'amorce le débat sur ce projet de loi avec une insistance particulière, conscient du fait que ce que nous allons décider ici même au cours des prochaines semaines touchera l'existence de chaque Canadien pour les décennies à venir. Nous devons agir, et agir immédiatement, en vue de reconstituer, de protéger et de mettre en valeur notre plus précieux héritage national, les eaux. Ce projet de loi sur les ressources en eau du Canada est présenté comme un outil fondamental qui servira à forger l'ensemble des programmes fédéraux dans le domaine des eaux; comme mes collègues en conviendront, nous devons nous assurer que, grâce aux efforts déployés à la Chambre et au comité, nous élaborerons la meilleure loi possible dans ce domaine complexe et souvent extrêmement technique.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, l'eau est le milieu dans lequel la vie même a commencé. Elle est l'élément principal du corps humain, un ingrédient essentiel de l'air que nous respirons, la principale caractéristique de notre climat, l'habitat d'une myriade de formes de vie et un facteur important dans toutes les entreprises de l'homme.

Elle est, d'une part, une source terrifiante de violence en temps de déluge et d'inondation et, d'autre part, une source de beauté naturelle inégalée et la fontaine de Jouvence spirituelle pour les personnes de tout âge.

Depuis des millions d'années, l'homme, tout comme les animaux plus primitifs qui l'ont précédé, vit le long des rives des cours d'eau. Ce n'est pas par accident que les grandes citadelles de chaque civilisation ont presque toutes été érigées aux abords d'une nappe d'eau importante. Toutefois, comme c'est le cas pour un si grand nombre de richesses de la nature, nous nous sommes tellement habitués à sa présence que nous négligeons de lui accorder l'attention et le respect qu'elle mérite.

Au cours des années, notre indulgence, notre apathie, notre négligence et nos abus ont fait d'une ressource qui, de belle et utile qu'elle était, est devenue un témoignage répugnant et nauséabond de l'échec de l'homme sur sa propre planète. Loin d'être une source d'inspiration, un grand nombre de nos lacs et rivières sont devenus une source de mécontentement et de frustration et, parfois même, un danger pour notre santé et notre bien-être.

Voilà le triste état des cours d'eau, autrefois magnifiques, qui entourent le parlement même. Les débris, la puanteur, le poisson mort et la contamination caractérisent l'état estival habituel des cours d'eau qui baignent plusieurs de nos plus belles villes et la capitale même du Canada.

Le temps est venu, monsieur l'Orateur, où tous les gouvernements, toutes les industries et tous les citoyens doivent se donner la main pour éliminer progressivement la pollution et, par la suite, administrer nos ressources en eau au plus grand bénéfice des utilisateurs actuels et éventuels de ce précieux héritage.

[*Traduction*]

Oui, monsieur l'Orateur, la vague de l'opinion publique s'est élevée violemment à ce

sujet, et comme dirait Shakespeare, nous devons la prendre à son sommet sinon nous échouerons sur les hauts-fonds et les écueils.

Comment cette situation a-t-elle pris naissance? Comment ces problèmes d'urgence nationale ont-ils pu se développer dans notre pays et ailleurs? Au début du XIX[e] siècle, alors que la population canadienne était éparse et que les cours d'eau n'étaient pas encombrés, il y avait suffisamment d'eau pour flotter du bois, tourner les roues des moulins et fournir du poisson à nos ancêtres. Mais, je le répète, ces ancêtres étaient peu nombreux et les industries de peu d'importance. Les cours d'eau recevaient et purifiaient rapidement les déchets humains et industriels.

Avec l'expansion démographique, les villages sont devenus des villes et les petites scieries, d'énormes usines de pâtes et papiers. Les habitudes cependant n'ont pas changé. Les nouvelles villes ont pensé que les eaux avoisinantes pouvaient continuer à recevoir leurs déchets et elles les ont déversés en quantité de plus en plus grandes sans les traiter. Les petites industries, devenues grandes, ont pensé que parce qu'un cours d'eau pouvait recevoir quelques tonnes de sciure de bois et de copeaux par jour, il pourrait sans dommage accepter des centaines de tonnes de fibres de bois et de sulfite. Puis sont venues de nouvelles villes et de nouvelles industries. Les centrales hydro-électriques ont transformé les rapides à action auto-épuratrice en des nappes d'eau stagnante, et chaque fois que disparaissait un rapide pour la production d'énergie hydro-électrique, nous nous félicitions et nous parlions de progrès.

• (3.40 p.m.)

La situation a empiré sans que l'on fasse beaucoup pour la corriger, et peu de gens s'y intéressaient vraiment. Un jour vers la fin des années 1960, nous nous sommes aperçus que certaines parties des Grands lacs étaient étouffées par les algues, nourries par les phosphates provenant de millions de laveuses automatiques.

Puis nous nous sommes arrêtés, nous avons ouvert les yeux et nous avons jeté un coup d'œil sur la rivière Ottawa qui coule sous les fenêtres des édifices du Parlement: ce n'était plus le noble et grand cours d'eau vu par Champlain, mais une espèce de fossé à déchets.

Je crois que nous nous rendons tous compte maintenant que nous nous sommes fourvoyés. Nous avons commis une erreur en faisant usage de nos eaux sans planification préalable.

Le moment est venu de régler la note et de redresser les torts du passé.

Les eaux courantes se prêtent à bien des usages. La plupart de nos lacs et rivières contribuent à nos loisirs; nous en tirons notre eau potable; nous y pêchons notre poisson; nous les utilisons pour irriguer nos champs, pour alimenter nos turbines et, à raison aussi, pour éliminer déchets et résidus. La multiplicité de tels usages se prête fort difficilement à une solution globale. Et pourtant, tel doit être notre objectif; telle est la tâche qui nous attend. Nous ne nous élevons pas contre l'utilisation des cours d'eau dans les domaines des loisirs, de l'alimentation en eau potable, de l'irrigation, de l'énergie électrique ou de l'élimination des déchets. Cependant, pris séparément, chacun de ces usages peut entrer en conflit avec tous les autres.

[L'hon. M. Greene.]

Frappés par l'ampleur de la pollution, bien des gens jugent maintenant qu'il est illégitime de recourir aux cours d'eau pour éliminer les déchets. Ces derniers constituent malheureusement l'un des éléments inséparables de notre mode de vie moderne. La matière ne se crée pas, pas plus qu'elle ne se détruit. Toute chose construite, toute chose utilisée doit être, à un moment donné, éliminée d'une façon ou d'une autre. Pour la plupart d'entre nous, cela revient à dire qu'il faut cacher à la vue ces choses qui nous répugnent. Alors, inévitablement, c'est aux cours d'eau que nous laissons le soin de déverser ces résidus dans la mer.

L'élimination des déchets par voie fluviale n'est pas forcément condamnable, pas plus qu'elle n'est toujours une entrave à divers autres usages de l'eau. Le fait est que, en deçà d'un certain seuil, nos cours d'eau ont le pouvoir d'autopurification. Ce n'est qu'après avoir dépassé ce stade que l'eau perd cette faculté régénératrice et que, partant, un tel usage de l'eau se révèle préjudiciable pour tous les autres.

Ces observations générales mettent en lumière une vérité évidente: l'utilisation de nos eaux doit être fonction des avantages maximums qu'elle peut procurer à notre société. Seule une planification d'ensemble peut permettre, dans cette optique, de canaliser ces multiples usages vers un seul objectif. Chaque bassin fluvial doit être considéré comme un ensemble distinct. Nous devons envisager toutes les utilisations possibles de chaque bassin. Nous devons prendre des décisions en fonction de l'avenir pour récolter un maximum d'avantages sociaux de nos ressources en eau. Le projet de loi sur les ressources en eau du Canada nous permettra de prévoir, de concert avec les provinces, la meilleure utilisation possible de ces ressources, compte tenu de tous les usages auxquels nos eaux se prêtent; ensuite, il y aura lieu de déterminer comment procéder pour rendre à l'eau sa qualité originale et, partant, maintenir l'équilibre optimum entre ces usages divers.

Oui, monsieur l'Orateur, nous affrontons un problème dont la solution est coûteuse. Il faudra que la société canadienne dépense sur une période donnée plusieurs milliards de dollars pour rationaliser l'usage de ses ressources en eau et pour remédier aux dégâts que nous avons causés au cours du dernier siècle. Mais demandons-nous combien il en coûterait de ne rien faire. Pour commencer, on peut dire qu'une menace pèse sur tout notre mode de vie, voire peut-être sur notre vie même. Si nous ne faisons rien, en effet, pour enrayer la pollution de l'air et de l'eau, si nous laissons le milieu naturel se dégrader davantage, nous risquerons en fin de compte de bouleverser l'équilibre écologique et climatologique dont notre vie même dépend.

Même si ce problème n'a pas encore atteint ce degré d'acuité, notre société risque de le payer très cher. Il n'est pas difficile d'imaginer que le jour n'est pas loin où nulle part on ne trouvera à bonne distance de nos villes d'endroits pour se baigner dans une rivière ou un lac naturel, d'endroits accessibles où le poisson puisse encore vivre, ou tout simplement d'endroits où l'on puisse se promener au bord d'un agréable ruisseau. Dans cette société, on trouvera deux voitures dans chaque garage, mais il n'existera aucun but de sortie en plein air. Oui, nous aurons des vêtements impeccables lavés automatiquement, mais y aura-t-il un endroit où nous pourrons porter ces vêtements blancs comme neige? Quelle calamité, n'est-ce pas, pour la société! Mais si nous agissons maintenant, ni nous ni nos enfants n'auront à la subir.

Il faut également considérer les dépenses à engager. L'eau souillée par l'homme doit être de nouveau purifiée pour son propre usage. Or, purifier l'eau que nous avons d'abord salie, cela coûte cher. Ne vaut-il pas infiniment mieux purifier nos eaux usées avant de les laisser s'écouler dans nos rivières? Nous bénéficierions alors du double avantage de cours d'eau propres et de coûts de purification très nettement inférieurs pour le traitement de l'eau à réutiliser.

Il y a d'autres dépenses à envisager encore. Notre pollution risque de tuer le saumon qui remonte certains de nos fleuves côtiers. En même temps disparaîtrait aussi bien une source de revenus que de plaisir. La pollution menace également nos autres pêcheries dont la disparition entraînerait celle du gagne-pain et du mode de vie de milliers de Canadiens. Notre industrie touristique dépend dans une mesure non négligeable de la propreté de nos cours d'eau, rivières et lacs. Certes, ce n'est pas à vous que j'ai besoin de rappeler l'importance de cette industrie. Je suis formel: nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas faire de plan pour l'avenir! En effet, si nous perdons l'usage de notre ressource la plus importante, cet avenir sera bien morne en vérité!

Le problème découle de l'utilisation peu sage qui a été faite d'une ressource gratuite. Nous pouvons tirer du passé une bonne leçon, à savoir que l'utilisation d'une ressource gratuite, si elle n'est pas planifiée et si elle est laissée sans contrôle, conduit directement au désastre. Le premier principe posé par le projet de loi sur les ressources en eau du Canada et les experts de toutes opinions qui se trouvent au Canada est que nous ne pouvons plus nous permettre de laisser utiliser nos eaux sans planification ni contrôle. Chaque individu, chaque industrie, chaque municipalité ne peut plus utiliser ces ressources comme il le juge bon. C'est dans cette liberté absolue, ce laissez-faire, que réside l'erreur du passé et le désastre pour l'avenir. Ceux qui se servent de nos eaux doivent en payer l'utilisation, soit en nettoyant les déchets qu'ils déposent dans nos bassins fluviaux, soit en payant d'autres personnes pour faire ce nettoyage à leur place. C'est là la substance même de la loi sur les ressources en eau du Canada et l'essence de sa structure: l'usager doit payer l'épuration de l'eau, sa remise en l'état où il l'a trouvée, et au besoin, son amélioration. Le résultat, il est vrai, se traduira peut-être en coûts directs plus élevés pour certaines marchandises et pour certains services. Mais en considérant ces coûts, nous devons nous rappeler que d'autres utilisateurs, qui ont aussi le droit de s'attendre à ce que l'eau qu'ils reçoivent soit claire et de bonne qualité lorsqu'elle leur parvient, feront des économies. Nous devons également nous rappeler qu'il n'y a aucun moyen d'éviter ces coûts et en même temps de maintenir notre mode de vie. Tous les membres de la société doivent en définitive payer et tous y gagneront.

Comment, pour atteindre ces objectifs que j'ai mentionnés en général, avons-nous l'intention de procéder sous le régime de la loi sur les ressources en eau du Canada? Depuis plusieurs mois, nous mettons au point un plan d'attaque pour résoudre ces problèmes. Ce plan fait partie de la loi sur les ressources en eau du Canada. Mais avant que je vous parle des principaux aspects du bill, permettez-moi, pour la gouverne des députés, de vous expliquer comment nous avons abordé le problème.

Physiquement ou géographiquement, le Canada représente sous certains aspects un cas vraiment unique en ce qui concerne les problèmes de gestion des ressources en eau. Nous avons une faible population et pourtant nous avons d'énormes bassins fluviaux et de très importantes ressources en eau. Nous avons exploité ces ressources une à la fois,

pour assurer notre expansion économique. Nos fleuves ont servi de voies de transport à notre industrie la plus importante, celle des pâtes et papiers. Ils ont fourni en abondance l'énergie électrique nécessaire à l'exploitation des industries extractives qui ont aidé à nous donner notre niveau de vie actuel. Oui, d'une certaine façon, nos eaux, et nos fleuves en particulier, ont été le véritable instrument de notre expansion économique.

• (3.50 p.m.)

Toutefois, l'importance de nos ressources en eau et l'usage exceptionnellement important que nous en avons fait ont fait naître des problèmes d'une ampleur correspondante. Ainsi, le premier facteur que nous devons considérer est l'énormité du problème et les précédents historiques qui nous y ont conduit.

Le second facteur à envisager c'est que l'eau, de par sa nature même, peut servir à plusieurs fins qui sont parfois incompatibles entre elles. Ce problème se complique du fait que nos ressources hydrauliques sont tellement vastes que les eaux d'une même rivière le long de leur parcours vers la mer peuvent être appelées à servir à des multiples fins. Elles peuvent transporter des grumes, refroidir une centrale thermique, actionner les turbines d'usines hydro-électriques, alimenter des villes en eau potable, irriguer des terres et véhiculer des déchets industriels. Pour chacune de ces utilisations, l'eau doit répondre à des normes différentes de qualité et son débit doit être contrôlé en conséquence. De plus, chaque bassin fluvial appellera son propre ensemble d'utilisations.

Ce qui nous a inspirés quant au principe-clé à insérer dans la Loi était la souplesse. Nous ne pouvons pas imposer une seule et même formule à toutes les eaux du Canada puisqu'elles servent à des fins très diverses et traversent des régions qui diffèrent grandement l'une de l'autre. Par exemple, il serait déraisonnable et très peu pratique d'escompter que les eaux d'un havre grouillant d'activité et entouré d'une grande ville puissent atteindre au même degré de pureté que celles d'un ruisseau de montagne. Elles servent à des fins très différentes. Ce serait rendre un mauvais service à la société que d'exiger pour la rade d'Hamilton la haute qualité qui convient au lac Louise. Néanmoins, en raison de leur volume immense, les eaux qui se déversent dans le port de Hamilton nécessiteront vraisemblablement, pour se conformer à des normes plus élevées, un traitement plus énergique que les plus petits cours d'eau qui alimentent le lac Louise. Le projet de Loi sur les ressources en eau du Canada stipule donc que nous devons amorcer une planification d'ensemble à l'échelle des bassins. Le bill contient également un second principe-clé, monsieur l'Orateur. Il suppose que nous devons d'abord établir quelles sont les utilisations présentes et futures de tel ou tel cours d'eau. Ensuite, de concert avec tous les intéressés, nous devrons arrêter des plans d'ensemble qui assureront le meilleur usage possible des eaux afin d'en retirer le maximum d'avantages.

Monsieur l'Orateur, si l'aspect physique du Canada est unique en son genre, il existe un autre problème également unique. A l'époque où l'AANB a été rédigé, personne ne pouvait entrevoir les problèmes qui se posent aujourd'hui au sujet de nos ressources en eau. En 1867, l'eau était tellement abondante et tellement pure qu'il aurait été difficile d'imaginer qu'elle pût un jour exiger de tels soucis. En conséquence, l'AANB s'intéressa peu à l'eau en tant que telle. Le très honorable député de Prince Albert a parfois laissé entendre que le premier ministre de l'époque s'intéressait, de toute façons, peu à l'eau. Peut-être cela était-il dû à un défaut de la constitution.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il pensait probablement qu'elle n'était pas pure.

L'hon. M. Greene: Sous certains rapports, monsieur l'Orateur, l'eau était une ressource naturelle qui en tant que telle relevait des provinces aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le Traité des eaux navigables et la situation même ont imposé au gouvernement de nombreuses responsabilités concernant nos eaux limitrophes avec les États-Unis.

Les eaux internationales, sous de nombreux rapports, sont maintenant de compétence fédérale en raison de notre responsabilité constitutionnelle pour les affaires internationales. L'AANB attribuait en fait au gouvernement fédéral un contrôle législatif précis sur certains aspects de nos eaux et en particulier sur la navigation et les pêcheries ainsi que sur les eaux qui passent d'une province à une autre et qui de ce fait se trouvaient au moins assujetties à l'intervention fédérale et, à certaines fins, au contrôle de l'État.

Comme c'est le cas dans d'autres secteurs, la juridiction sur l'eau se répartit entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Il s'agit là de l'aspect le plus important du cadre constitutionnel dans lequel nous sommes appelés à travailler. Cette situation a nécessité l'inclusion d'un autre principe-clé dans la loi sur les ressources en eau du Canada, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral doit collaborer avec les provinces en abordant les problèmes posés par l'eau. Le gouvernement à aucun échelon n'est en mesure de régler les problèmes soulevés par les cours d'eau assujettis à plus d'une juridiction.

Le projet de loi a donc été conçu de façon à tenir nettement compte de la responsabilité

partagée. Cette responsabilité est partagée entre les gouvernement fédéral et provinciaux et nous devons le reconnaître si nous voulons vraiment améliorer la qualité de nos ressources hydrauliques. Le projet de loi fixe le cadre de la collaboration intergouvernementale indispensable à une gestion efficace. Nous avons demandé aux provinces, aux municipalités, au secteur privé et aux Canadiens en général de faire des observations sur ce projet de loi et de proposer les modifications qu'ils jugent nécessaires. Nous avons eu des discussions avec les provinces et nous avons profité de leur collaboration, qui fut excellente. Je suis persuadé qu'elles continueront à nous la donner, car elles sont résolues, comme nous le sommes, à se rendre au cœur même du problème et à accomplir la tâche nécessaire.

Dans le passé, la constitution a été un obstacle et aussi un prétexte dans ce domaine. Je suis convaincu qu'étant donné le caractère pressant du problème, nous pouvons nous attendre à un dévouement et à une collaboration qui nous permettront de résoudre tous les problèmes constitutionnels connexes. Comme je l'ai dit, dans nos discussions avec les provinces, nous avons constaté un vif désir de surmonter ces obstacles afin de se mettre au travail. Je crois fermement que sous le régime de la loi sur les ressources en eaux, la constitution sera un pont qui permettra de mettre nos efforts en commun et de résoudre ces problèmes au lieu d'être, comme par le passé, une entrave à l'action.

Il faut également noter qu'il existe des lois et des idées désuètes en matière de gouvernement surtout en ce qui concerne les eaux. Ces idées portent sur la notion de planification partielle ou à application unique, sur la conception selon laquelle les mesures prises à un seul niveau de gouvernement suffisent pour régler le problème.

En conséquence, la loi sur les ressources en eau du Canada remplace et annule la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, laquelle reposait sur une planification à fin unique et servait surtout à la construction de petits ouvrages contre les inondations. Cette loi est trop rigide et trop étroite pour les besoins pressants d'aujourd'hui. La conception fondamentale qu'on y trouve—et selon laquelle le gouvernement fédéral est maintenu à l'écart de toute participation, limité qu'il est au rôle de bailleur de fonds—restreint notre capacité de s'attaquer au problème véritable.

• (4.00 p.m.)

Il est encourageant de constater que nous avons déjà entrepris en collaboration des études mixtes sur les fleuves Okanagan et Fraser, en Colombie-Britannique, et que des consultations sont en cours au sujet de la rivière Qu'Appelle, en Saskatchewan, et du fleuve Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Nous voyons tout autour de nous la preuve rassurante que les provinces sont désireuses de collaborer avec nous et que de nouvelles orientations se dessinent en matière de législation. La loi sur les ressources en eau du Canada permettra au gouvernement fédéral de faire son apport.

Comment envisageons-nous l'application de la loi sur les ressources en eau du Canada? Quelles seront les structures destinées à établir et à maintenir une collaboration fédérale-provinciale? Comment allons-nous fixer les priorités, planifier et réaliser nos programmes?

Nous envisageons de créer dix comités consultatifs mixtes fédéraux-provinciaux, soit un par province. Chacun de ces organismes sera composé de trois hauts fonctionnaires fédéraux et d'un nombre égal de fonctionnaires provinciaux. Ces comités seront chargés d'établir les priorités en matière de recherche et d'obtention des données, et soumettront directement leurs rapports aux ministres provinciaux chargés du secteur des eaux ainsi qu'au ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les membres des comités se réuniront fréquemment afin de se prononcer sur l'adoption de nouveaux projets ou de nouvelles mesures à prendre, et d'étudier les rapports périodiques concernant les travaux déjà entamés. Nous ne devons plus permettre que l'action collective soit entravée par des conflits d'objectifs ou de priorités. Ces problèmes doivent être résolus grâce à des discussions et des négociations permanentes.

Supposons, pour mieux comprendre, qu'un comité consultatif conjoint décide d'accorder une priorité absolue à un bassin fluvial. Selon toute probabilité, une commission d'étude conjointe serait alors créée par entente officielle et chargée de s'occuper de ce bassin particulier. Les membres de cette commission pourraient être choisis au sein du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, ainsi que dans le secteur privé, en supposant qu'une telle initiative présente des avantages. Chaque organisme serait chargé d'élaborer une série de programmes détaillés concernant une gestion globale des ressources du bassin fluvial, en vue de trouver la solution aux problèmes qui pourraient se poser, et pour exploiter l'ensemble des possibilités ainsi offertes. Le rapport de cette commission comporterait également un certain nombre de recommandations relatives au bilan détaillé des frais et des profits, une étude des diverses possibilités offertes et un plan d'application.

Cette étude de planification serait ensuite soumise aux gouvernements intéressés, en vue de l'approbation de chaque mesure envisagée et une entente détaillée sur leur mise en

vigueur pourrait être alors ratifiée par les gouvernements intéressés, fédéral et provinciaux. Après la signature de l'accord, la mise en œuvre pourrait débuter sous le contrôle de la commission d'étude ou d'un organisme exécutif analogue.

Bien que l'esprit qui a présidé à l'élaboration du projet de loi soit la collaboration, le gouvernement fédéral ne doit pas oublier que c'est à lui qu'il appartient en dernier ressort de prendre de fermes décisions où et quand cela est nécessaire. Le projet de loi prévoit deux genres d'action dans ce sens.

D'abord, si un récalcitrant, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une société ou d'une agence, persiste à déverser des déchets, en violation d'une disposition spécifique de la loi fédérale, une amende de $5,000 par jour, le premier jour et les jours suivants, pourra être infligée par les tribunaux. De plus, ces derniers ont le pouvoir d'imposer le respect de la loi ou d'ordonner la cessation d'activité s'il y a lieu.

Ensuite, si une province refuse catégoriquement de collaborer lorsque la juridiction fédérale est évidente et que l'intérêt national est suffisamment en cause, le gouvernement fédéral se réserve le droit d'agir de façon unilatérale pour ce qui est de certains aspects de la gestion des ressources en eau.

Nous n'avons pas d'autre choix. Nous devons avoir le pouvoir, en dernier ressort, de faire procéder au nettoyage des eaux internationales et limitrophes ainsi que des principaux cours d'eau interprovinciaux. En particulier, nous devons être à même, sous peu, de dire à nos voisins du Sud: «Nous avons entrepris le nettoyage et la gestion de la partie des eaux communes qui est soumise à notre souveraineté et nous pensons que vous voudrez bien en faire autant». Grâce à la loi sur les ressources en eau du Canada, je crois que nous pourrons vraiment mettre en valeur ces eaux internationales de concert avec les États-Unis, cela pour le plus grand bien des deux pays. Nous ne pourrions pas laisser un gouvernement provincial peu empressé, entraver indéfiniment cette action au préjudice du pays tout entier, mais nous espérons que cette situation ne se présentera jamais, car l'enthousiasme et l'esprit de collaboration manifestés jusqu'à présent par les provinces indiquent très clairement que des mesures ne seront sans doute pas nécessaires.

Ce sont là les dispositions générales de la loi relatives à une planification d'ensemble fondée sur l'utilisation maximum des bassins fluviaux pour le plus grand bien de ceux qui y vivent et du Canada tout entier. Mais nous serons tous d'accord, je pense, pour dire que le problème le plus grave auquel nous ayons à faire face aujourd'hui est celui de la pollution. C'est pourquoi nous avons inséré dans le projet de loi un certain nombre de dispositions spéciales s'y rapportant.

Il n'y a que quatre choses à faire avec le fort tonnage de déchets produit quotidiennement par l'activité de l'homme: les brûler, les enterrer, les évacuer par les égouts ou les mettre en orbite. L'homme a recours à ces quatre procédés, mais c'est de loin celui des égouts qui est le plus utilisé. La plus grande quantité des eaux souillées se trouve ainsi évacuée dans nos lacs, nos rivières et nos eaux souterraines, pour aboutir finalement dans la mer.

Notre problème consiste à imaginer une méthode compatible avec notre système de libre entreprise et qui permette de maintenir la qualité de l'eau, dans une grande variété de conditions, à un niveau pratique optimum. Nous avons également cherché à laisser à l'industrie plusieurs choix, tout en répartissant équitablement les frais de la diminution de la pollution dans la société. En outre, nous nous sommes efforcés de permettre l'expression du point de vue des collectivités locales, en interdisant cependant aux régions de choisir la solution qui entraînerait progressivement la dégradation du milieu.

Les éléments essentiels de ce modèle fédéral de lutte contre la pollution ou, comme nous préférons l'appeler, la gestion de la qualité de l'eau sont les suivants:

1. Nous allons procéder tout d'abord à la désignation de chaque nappe d'eau, en consultation avec l'ensemble des provinces ou, au besoin, avec les provinces prises séparément, de façon à pouvoir d'abord concentrer nos efforts sur les problèmes de pollution les plus graves.

2. Nous allons négocier des accords pour créer, dans chaque zone ou groupe de zones, des organismes mixtes de gestion de la qualité de l'eau, en œuvrant au niveau provincial chaque fois que possible. La participation des collectivités locales sera vivement encouragée.

3. Les pouvoirs publics, aux niveaux supérieurs, élaboreront les grandes lignes et les méthodes à appliquer par ces organismes pour atteindre les objectifs fixés en matière de qualité de l'eau, de normes de déversement, de taxes de déversement et de frais de traitement. Cette façon de faire a été préférée à des normes uniformes rigides, dont les économistes aussi bien que les écologistes soulignent le caractère inefficace et peu pratique dans un pays aussi vaste et divers que le Canada.

4. Chaque organisme sera chargé de mettre au point et de présenter des plans de gestion de la qualité de l'eau pour les zones désignées, en recommandant de fixer le niveau optimal de la qualité de l'eau pour différentes dates limites et en tenant compte de tous les futurs usages possibles du plan d'eau considéré. Ce même programme prévoit les futures

décharges de déchets le long de l'ensemble du plan d'eau, l'importance du traitement nécessité, le barème des tarifs pour l'évacuation de déchets dans le plan d'eau, les installations de traitement supplémentaire requises et les frais d'utilisation de ces installations.

5. Ces programmes seront soumis pour approbation au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial concerné. A ce stade, les instances supérieures peuvent insister sur l'application des principes d'équité, sur la logique, et chercher à éviter les risques de pollution en exigeant de hauts niveaux de qualité et de traitement.

• (4.10 p.m.)

6. Une fois le programme approuvé, l'organisme serait chargé de l'exécuter et de faire appliquer ces normes.

Le nécessaire sera fait pour que chaque organisme puisse analyser et mettre au point son propre programme touchant la qualité de l'eau, programme que visera ensuite le gouvernement, pour que chaque organisme puisse ultérieurement construire et exploiter des installations de traitement des déchets. Dans la plupart des cas, on peut utiliser déjà les services ou installations des autorités municipales et provinciales chargées de la lutte contre la pollution. D'autre part, les organismes seront tenus de faire respecter la réglementation régissant notamment l'inspection des usines et l'analyse de la qualité de l'eau. Certaines de ces attributions peuvent être centralisées. Pour assurer une plus grande efficacité, d'autres devront être décentralisées. Des dispositions plus précises seront prises par voie de négociation avec les provinces, aux termes de la loi, particulièrement souple à cet égard. Je le répète, l'objectif consiste à atteindre, avec le maximum d'efficacité, le meilleur degré qualitatif pour chaque cours d'eau. Cette nouvelle loi en constitue le cadre pratique, et est un instrument de coopération excellent.

Une fois que le plan relatif à la qualité de l'eau aura été mis à exécution, le producteur de biens et de services appelé à éliminer des déchets aura, quatre options:

A) Il pourra traiter ses déchets de façon à atteindre un degré de pureté assez grand pour qu'il soit autorisé à utiliser les plans d'eau pour les éliminer.

B) Il pourra traiter partiellement ses déchets, mais il paiera un droit quelconque pour éliminer ces déchets dans les cours d'eau.

C) il pourra charger les usines locales de traiter ses déchets, moyennant paiement approprié.

D) il pourra transformer le procédé créateur de déchets de façon à éliminer tout résidu ou la nocivité du produit.

Les producteurs de déchets peuvent donc, en fonction de ces options, choisir tel ou tel plan ou ensemble de plans approprié à leur propre cas. Aucune autorité ne dicte, à l'échelon central, telle ou telle orientation. Il serait d'ailleurs inconcevable que le gouvernement fédéral puisse prendre de telles décisions efficacement pour les milliers d'industriels canadiens en cause.

Quelques mots d'explication s'imposent ici, monsieur l'Orateur, au sujet de ces droits. Un des vis-à-vis à déjà exprimé certaines appréhensions à cet égard. *A priori,* ils peuvent paraître, à des personnes non averties, une invite tacite à se livrer à la pollution. Au contraire, de tels droits imposent à l'intéressé le versement du plein montant requis pour maintenir la qualité de l'eau; cela, du fait même que le produit de ces droits permettra à l'organisme déjà mentionné de construire des usines ou de prendre toute mesure utile pour améliorer la qualité de l'eau.

Qu'on adopte des barèmes de droits soigneusement étudiés, et en fonction de la quantité et du genre de déchets ainsi que des propriétés d'auto-purification du cours d'eau qui les reçoit, et alors celui qui évacue ses déchets peut être forcé de payer un droit assez élevé pour permettre à l'organisme chargé du contrôle de la qualité de l'eau de traiter les déchets mêmes ou au besoin d'épurer tout le plan d'eau. Nous ne dirons pas à l'établissement ou à la municipalité comment procéder mais nous insisterons pour que l'intéressé paie tout ce que coûte le traitement de ses déchets. Le barème des droits peut certes être fixé tellement haut qu'il devienne prohibitif à l'égard de certains déchets qui seront ainsi absolument exclus des cours d'eau, au besoin.

Étant donné qu'il est possible de relever périodiquement ces droits, ceux-ci peuvent inciter les intéressés à traiter davantage leurs déchets, soit autant qu'il faut pour atteindre l'objectif fixé pour la qualité de l'eau, même quand de nouvelles usines et de nouvelles municipalités viennent s'ajouter à celles qui sont déjà établies en bordure du cours d'eau. De cette façon, le processus dans son ensemble s'adapte de lui-même, ce qui est essentiel pour un pays comme le Canada dont de vastes régions n'ont pas encore été mises en valeur et dont la population néanmoins continue de s'accroître dans un contexte industriel dynamique.

En outre, ce système de droits permettra à ces organismes de couvrir leurs frais après une première période de transition. De plus, un tel système obligera l'intéressé qui a à débourser directement le coût initial de la lutte un établissement ou une municipalité, à débourser directement le coût initial de la lutte contre la pollution. L'intéressé qui évacue ses

déchets peut passer ces frais aux consommateurs des biens et services qu'il produit, soit comme élément des prix à la consommation soit comme impôt local. Ainsi la lutte contre la pollution deviendra une partie du coût de la production et les forces du marché libre, si essentiel à un régime de liberté de l'entreprise, entreront en jeu et contribueront à l'efficacité de cette lutte contre la pollution.

Le projet de loi autorise la promulgation de temps à autre de règlements destinés à empêcher le déversement de certaines substances dans des régions désignées. J'attire l'attention de Votre Honneur sur une situation bien précise qui a été mise en lumière ces dernières semaines à la suite de la publication du rapport sur les Grands lacs par le Conseil consultatif de la Commission internationale mixte. On a désigné les phosphates provenant de détersifs et d'engrais ainsi que les déchets organiques humains et animaux comme les causes du vieillissement des lacs et plus particulièrement de la recrudescence de la croissance des algues. Deux solutions semblent s'offrir à nous: ou réclamer un traitement plus poussé des déchets qui contiennent des phosphates ou limiter l'utilisation des phosphates. L'une ou l'autre solution est possible en vertu de la loi sur les ressources en eau du Canada dans des régions désignées comme régions de contrôle de la qualité des eaux. Dans ces secteurs seulement pouvons-nous restreindre ou réglementer l'utilisation des phosphates.

La loi dans sa forme actuelle ne prévoit pas cette approche plus générale que serait une limitation de l'usage dans tout le pays; je le répète, nous abordons le problème du point de vue d'un bassin hydrographique.

Le comité chargé d'étudier le présent projet de loi pourra bien vouloir examiner cette dernière solution qui comporte des pouvoirs de réglementation plus généraux à l'échelle du pays et suggérer de nouvelles dispositions dans le projet de loi sur les phosphates et autres produits chimiques, pouvant dans l'avenir tomber dans cette même catégorie; tout cela à l'échelle nationale plutôt que du point de vue d'un bassin hydrographique.

Je serai très heureux de connaître les points de vue du comité à cet égard, étant donné qu'il nous faudra prendre des mesures touchant les phosphates dans un avenir très rapproché.

[*Français*]

De façon précise, le gouvernement fédéral ne peut et ne devrait pas avoir à s'occuper de chacun des petits bassins de rivières à travers le pays. Au fait, il lui faut concentrer ses efforts humains et financiers là où il doit assumer des responsabilités. Je pense, par exemple, au réseau des Grands lacs et du Saint-Laurent, où la navigation, la pêche, l'agriculture, de même que les questions d'ordre international et interprovincial, ont une grande importance.

On ne peut s'attendre à ce que la province d'Ontario puisse, à elle seule, venir à bout des problèmes urgents de pollution et de maintien du niveau d'eau auxquels elle fait face présentement. L'envergure des problèmes, indépendamment de la juridiction fédérale précise, se rapportant à plusieurs de ces problèmes touchant les eaux limitrophes internationales et interprovinciales, rend nécessaire l'adoption d'une attitude ferme de la part du gouvernement fédéral, dans le but d'en arriver à une solution globale de ces problèmes.

On ne peut séparer l'administration de la rivière Outaouais de celle de la Voie maritime du Saint-Laurent. Les problèmes de pollution de ce cours d'eau sont parmi les plus difficiles à résoudre au pays, comme l'ont démontré les nombreux appels provenant de municipalités situées sur ses rives, qui demandent l'aide du gouvernement fédéral afin de confronter les études effectuées par le Québec et l'Ontario, en plus de celles du gouvernement fédéral, dans le but de résoudre ces problèmes globalement. Là encore, la juridiction du gouvernement fédéral et ses responsabilités relativement à plusieurs aspects sont très nettes.

• (4.20 p.m.)

[*Traduction*]

Les problèmes du Fraser ont une incidence sur de grands intérêts en matière de pêche commerciale, sur d'énormes possibilités d'aménagements hydro-électriques, sur la navigation et les ports, sur la pollution du fleuve et de son estuaire et sur la dérivation des crues. Ces problèmes sont tous liés entre eux et ne peuvent être abordés avec efficacité que dans le cadre d'un plan régional d'ensemble et d'une action concertée de la part du gouvernement fédéral et des provinces. Évidemment, le gouvernement fédéral s'occupe activement, déjà, du problème du fleuve Fraser. En vertu d'une entente signée il y a un an avec la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral fournit quelque 18 millions de dollars, soit la moitié du coût total, à un programme d'aménagement de digues sur le cours inférieur du fleuve et dans les secteurs adjacents de l'intérieur.

Le réseau fluvial Saskatchewan-Nelson traverse trois provinces des Prairies et constitue le principal réservoir d'eau de cette vaste région. Le gouvernement fédéral a juridiction en matière de navigation, de pêche et d'utilisation des eaux à des fins agricoles, aussi bien qu'en matière de pollution découlant de ces usages ou leur nuisant. Un certain nombre de projets de dérivation des eaux intéressent plusieurs provinces et les Territoires du Nord-Ouest. La participation du gouverne-

ment fédéral s'impose donc, non seulement à cause de l'ampleur et du coût éventuels de cet aménagement, mais aussi parce que des secteurs de juridiction fédérale sont en cause.

Plusieurs cours d'eau importants de la région de l'Atlantique, comme le fleuve Saint-Jean, présentent des problèmes, tant d'ordre international que national, et qui dépendent de la juridiction fédérale en matière de pêche et de navigation.

Monsieur l'Orateur, notre activité se poursuit dans d'autres régions et dans d'autres bassins fluviaux. Je n'ai parlé ici que des entreprises les plus importantes et les plus considérables. Nous avons l'intention de concentrer les ressources du gouvernement fédéral, en vertu de la loi, sur les grands problèmes complexes qu'on trouve habituellement dans les bassins hydrographiques internationaux et interprovinciaux, dans ceux de quelques grands cours d'eau qui ne dépassent pas les frontières d'une province. Nous croyons que cette façon de procéder, mieux que toute tentative en vue de résoudre la multitude de questions de détail, de nature plutôt locale et véritablement du ressort des autorités provinciales chargées du domaine des eaux, permettra d'obtenir un plus grand profit des fonds qui seront disponibles.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, d'après ces quelques observations et ce que l'on sait déjà, il est évident que les problèmes à l'étude sont graves et urgents. Aussi les solutions que nous devons fournir sont-elles de très grande envergure. Il est impossible d'évaluer avec précision ce qu'il nous en coûtera pour réparer nos fautes passées et tracer un programme rationnel pour l'avenir. Les évaluations se chiffrent par des milliards de dollars.

Nous ne pouvons terminer ce travail du jour au lendemain, car il nous faudra des années, même avec nos meilleurs efforts, pour réparer les dommages de plusieurs décennies de négligence. Le Canada devra, au cours des années 70, se consacrer à l'élimination de la pollution et à la gestion rationnelle et globale de ses ressources.

Qui paiera le coût fabuleux de ces travaux? Comme chacun est responsable, chacun devra payer la note, en fin de compte.

[*Traduction*]

Les municipalités qui déversent les déchets d'origine humaine et industrielle dans nos eaux, doivent faire leur part. Dans ce cas, un certain nombre de responsabilités spéciales dans le domaine du nettoyage et du traitement des eaux usées domestiques et industrielles doivent être assumées par le palier de gouvernement qui, au bas de l'échelle fiscale, se retrouve souvent dans de difficiles impasses financières. Par l'entremise des provinces, qui sont responsables des municipalités en vertu de notre constitution, lesdites municipalités seront consultées et devront assumer leur part du fardeau. Elles doivent s'atteler à cette tâche d'envergure nationale et planifier l'avenir de nos ressources en eau comme les leurs. Nous sommes toutefois conscients que les municipalités font face à une sérieuse situation financière. En conséquence, nous prenons actuellement des mesures avec la SCHL pour l'établissement d'un fonds toujours plus considérable, qui permettra aux municipalités de faire des emprunts à des taux favorables, afin de financer la construction d'installations de traitement des eaux usées. Le manque actuel de fonds que certains ont attribué aux difficultés financières actuelles et à la détermination du gouvernement de lutter contre l'inflation, n'est que temporaire et sera comblé.

Qu'advient-il du particulier? Qu'est-ce qu'il contribue pour faire appliquer ce programme et pour répondre à ce défi contemporain? En premier lieu, nous devons nous rappeler qu'il est l'élément constitutif de l'ensemble de notre société politique; donc, la qualité de notre milieu doit en définitive dépendre de lui. Chacun d'entre nous a mis trop longtemps notre milieu à contribution, et les résultats sont évidents. Lacs et cours d'eau en décomposition nous entourent, et l'effet de la pollution se fait partout sentir. Le résultat des détersifs à forte teneur de phosphates se retrouve dans nos lacs saturés d'algues. Le résultat du supplément de soixante pages en couleurs de notre journal quotidien se retrouve sous forme de sulfites et de fibres de bois dans nos cours d'eau, autrefois limpides. Notre façon de vivre pourra se traduire éventuellement par l'extinction même de cette dernière, à moins que le particulier ne soit disposé à assumer le coût du nettoyage de notre milieu. Le résultat de cette entreprise dépend en définitive de l'attitude du simple citoyen. L'opinion publique doit demeurer ferme à cet égard. Nous devons tous exiger que le travail se fasse et que le prix en soit payé si nous voulons gagner cette lutte.

J'ai parlé de la responsabilité des municipalités et de l'individu lui-même dans cette lutte, mais il sera maintenant question de l'industrie qui fait si souvent figure de bouc émissaire lorsque l'on discute le sujet de la pollution. Combien de fois, au cours des derniers mois, ai-je pu constater la colère des citoyens contre les responsables de la pollution, exprimée aussi bien dans les lettres ouvertes que dans des ouvrages et des articles scientifiques et qui accusaient inévitablement l'industrie. Les coupables sont là, ils doivent payer et il n'y aura plus de difficultés. Combien facile et heureuse semble la solution. Oui, l'industrie doit payer sa part du coût. Mais il ne faut pas oublier que l'industrie,

c'est nous tous, nous tous à titre d'employeurs, d'employés et de consommateurs de produits industriels. C'est nous tous à titre de récipiendaires des vastes sommes et des impôts versés par l'industrie.

Des millions de Canadiens travaillent dans l'industrie et des centaines de milliers au moins sont propriétaires d'entreprises dans le cadre de notre système capitaliste. Chacun d'entre nous consomme les produits de l'industrie. Désigner l'industrie comme la seule coupable, c'est nous condamner nous-mêmes puisque l'industrie ne fait ni plus ni moins que ce que l'opinion publique exige. De plus, l'industrie ne s'est pas comportée autrement que nous l'avons fait, à titre de citoyens.

Oui, l'industrie est plus grande et doit donc être plus propre; en conséquence, les frais de nettoyage qu'elle devra assumer seront plus élevés que ceux des simples particuliers. Il ne s'agit pas de défendre l'industrie mais plutôt de faire comprendre qu'une société diffère peu du simple citoyen sauf qu'elle est plus vaste et qu'elle doit supporter les frais en proportion.

Oui, l'industrie doit décidément faire savoir qu'elle accepte de collaborer à ce grand effort qui vise à améliorer la qualité de notre milieu. Le système de l'entreprise privée avec sa liberté inhérente, qui offre de nombreux choix à l'individu et qui récompense l'initiative et le travail, a été le vrai ressort de l'individualité et de la liberté pour l'humanité, la plus grande récompense sous forme d'un haut niveau de vie pour le plus grand nombre de personnes dans tout système économique connu.

• (4.30 p.m.)

Il faut reconnaître que le système a des défauts. On reproche au régime de l'entreprise privée d'avoir perdu quelque peu le sens du devoir et de la moralité. De là vient dans une certaine mesure le désintéressement de la jeunesse qui refuse de souscrire à ses buts, de même que l'inquiétude qui se manifeste dans les rues et sur les campus. Ceux qui contestent le système, depuis Eugene Debbs jusqu'à Paul Goodman, ont fulminé contre ses déficiences, mais peut-être Galbraith l'a-t-il expliqué de façon plus claire en indiquant les défauts et en refusant de démolir l'édifice simplement parce qu'il faut refaire la plomberie. Il y a, je crois, suggéré la réforme plutôt que la démolition. Il a dit que les grandes sociétés du secteur privé qui jouent un si grand rôle dans la direction et l'évolution de notre économie et de notre société devraient consacrer une plus grande partie de leur puissance et de leur productivité au secteur public plutôt qu'aux seuls bénéfices des particuliers et des initiés du système, si l'on veut que l'entreprise privée survive.

[L'hon. M. Greene.]

C'est sûrement là le grand défi de notre époque. Ceux d'entre nous qui croient à la liberté, à l'individualité et à la productivité qui caractérisent ce système savent très bien qu'il doit consacrer une certaine partie de l'énergie et de la production à améliorer la qualité de notre vie et de notre milieu, à satisfaire le besoin de profit des individus groupés en société et à veiller à son propre bien-être financier. S'il ne le fait pas, nous aurons fatalement accru un étatisme plus grand et peut-être un ultime contrôle par l'État des instruments de production qui n'a jamais conduit à la liberté ni à la productivité. Mais, si le système ne parvient pas, dans cette mesure et dans ce sens, à jouer un rôle plus efficace dans le secteur public, il sera emporté par l'histoire, comme furent emportés les systèmes qu'avaient mis en place l'Égypte, l'Empire byzantin, Rome ou la Grèce, dès qu'ils se révélèrent incapables de se mettre au service des peuples qu'ils prétendaient servir.

A mon avis, la loi sur les ressources en eau du Canada est un de ces documents publics qui détermineront pour notre époque si l'industrie, les grandes corporations peuvent réellement jouer un rôle dans le secteur public en déterminant une façon de vivre, un environnement digne d'un grand peuple. Je pense qu'elles le peuvent et qu'elles le feront. Je crois que sous l'égide de ce bill, nous obtiendrons la coopération des sociétés et du secteur privé et qu'ils joueront un rôle dans ce secteur public pour faire progresser notre pays et créer une atmosphère digne de nos lendemains. Vous conviendrez certainement que ce problème est trop urgent et trop important pour être l'occasion de querelles partisanes. Je ne cherche aucun avantage politique dans tout ceci et je doute que personne puisse en retirer d'un bill d'une portée aussi vaste que celui-ci et qui coûtera très cher à tous les Canadiens.

C'est donc sans idée préconçue que je recevrai les suggestions de tous, en particulier, des honorables députés sur les diverses façons de résoudre nos problèmes.

Nous n'avons aucun programme précis à présenter. A mon avis, aucun pays de ce côté-ci ou de l'autre côté du rideau de fer, n'a de programme clairement défini et sans failles concernant les problèmes que posent le milieu et la régie des eaux en particulier. Nous avons donc établi des cadres qui nous semblent valables et adopté une méthode, après une étude approfondie, que nous croyons être la meilleure pour le Canada, mais nous savons que nous ne connaissons pas toutes les solutions. J'ai entretenu d'étroites relations avec les provinces. Elles m'ont offert d'excellents conseils et je compte en obtenir d'autres. De fait, il n'est que juste que les provinces

fassent un apport si considérable à ce projet de loi, car plusieurs d'entre elles ont déjà pris des initiatives importantes, en vue de poursuivre la lutte pour préserver nos ressources hydrauliques inestimables. Elles reconnaissent le problème, comme nous-mêmes. Leur apport a été d'une importance capitale jusqu'ici, et désormais en collaboration avec le gouvernement fédéral, il deviendra encore plus précieux.

Je suis sûr que les députés devront aussi collaborer étroitement à la solution du problème et à la rédaction du texte définitif du bill. La portée fondamentale de ce bill exclut tout sectarisme dogmatique et j'ai l'intention d'examiner avec soin toutes les suggestions. Je les accueillerai toutes volontiers. Il y a deux siècles, Oliver Goldsmith déplorait la perte par l'homme de son esprit et de sa vitalité en présence de l'industrialisation en disant:

Les maux s'abattent sur la terre, proie facile, lorsque la richesse s'accumule et que l'homme déchoit.

Peut-être qu'au Canada, à cause de notre niveau de vie élevé, nos objectifs et notre esprit de détermination à l'égard de questions aussi importantes que la conservation de notre milieu et de nos eaux ont perdu de leur intensité, mais je crois que nous sommes résolus à agir sans retard, même si nous avons failli à notre devoir en laissant souiller nos eaux. Cette détermination existe quand même, je pense, et en fait le peuple canadien nous demande d'agir sans tarder pour restaurer et conserver nos eaux et la qualité de notre milieu.

Nous ne voulons plus sacrifier la santé et la beauté de notre environnement sur l'autel de la croissance économique ou d'un soi-disant niveau de vie orienté vers des égoïsmes qui n'ont cure du milieu et qui ne reconstituent rien pour les générations futures. Ici, au Canada, nous avons longtemps cherché cette identité canadienne qui se dérobe. Je pense, peut-être témérairement, qu'aucune caractéristique identifiant les Canadiens ne serait plus valable que celle qui consisterait en notre engagement évident, une éthique canadienne reconnaissable qui proclame que dorénavant nous inclurons la qualité de notre milieu dans l'idée que nous nous faisons du progrès. C'est là, monsieur l'Orateur, l'esprit de la loi sur les ressources en eau du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, avant de commencer mes remarques, j'aimerais poser une question au ministre. J'hésite à la lui poser en ce moment car elle est bien terre à terre. Pourrait-il éclairer la Chambre sur la somme que le gouvernement prévoit verser comme sa quote-part dans la première année d'application du programme?

L'hon. M. Greene: Le projet de loi prévoit nettement un cadre. L'essentiel, c'est que les auteurs de la pollution paieront pour le nettoyage de l'eau. Dès qu'ils la saliront, ils devront la nettoyer ou payer les frais du nettoyage. Je le répète, nous n'avons pas réponse à tout. Les corps publics—je songe en particulier aux municipalités—pourront avoir besoin d'aide financière sous forme de prêts à long terme ou par d'autres moyens. Toutefois, il faudrait se rappeler très clairement que, en principe, il est statué que les auteurs de la pollution doivent payer pour le nettoyage des eaux et que les frais correspondront à ce qu'il en coûtera dans l'avenir pour éliminer la production.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'approuve de tout cœur les remarques du ministre au sujet de l'objectif commun de tous les membres de la Chambre, soit d'assurer aux Canadiens le meilleur environnement possible. Le ministre nous a dit ce qu'il pensait de la loi sur les ressources en eau du Canada et nous a donné une idée des réalisations qu'elle pourra permettre.

Assurément, aucun député, aucun Canadien ne contestera la nécessité et le besoin d'assurer la propreté du milieu et la pureté de nos eaux. La question est de savoir si nous atteindrons cet objectif au moyen de ce bill. Nous sommes ici pour en discuter et c'est ce que devra déterminer le comité auquel, je le présume, ce bill sera envoyé.

• (4.40 p.m.)

A mon avis, le bill dont nous discutons, la future loi sur les ressources en eau du Canada ne remplit pas les objectifs fixés par le ministre à son sujet. Je pense que la loi sur les ressources en eau du Canada est un texte compliqué, trompeur, vague et inefficace.

Elle est compliquée parce qu'elle propose la création de commissions locales nanties de quelque autorité par le gouvernement fédéral, de quelque autorité par les gouvernements provinciaux, mais en réalité sans autorité de personne. Elle ne fait rien pour échapper au partage complexe des juridictions, mais en fait accentue l'incertitude actuelle en matière de juridiction.

Le projet de loi est trompeur parce que, tout en ayant l'air d'une initiative et d'une aide fédérales en vue du contrôle de la pollution des eaux, en réalité il est conçu de telle manière que le gouvernement fédéral ne donne aucune direction et ne prévoit aucune formule efficace de financement. Le projet de loi est vague parce que les organismes de gestion de la qualité des eaux qu'il prétend instituer n'ont ni autorité ni directives. Les pouvoirs de prélever des fonds ne sont pas définis, et ces organismes devront trouver

eux-mêmes la solution des problèmes que le gouvernement fédéral devrait lui-même régler pour eux.

Le projet de loi est inefficace parce qu'il se fonde en bonne partie sur un régime d'accord fédéral-provincial, et pour peu qu'un tel accord fasse défaut dans une province donnée, tout le projet de loi chancelle et tombe à plat. Le gouvernement, avant d'annoncer ses intentions, n'a eu aucun échange valable de vues avec les provinces pour garantir le succès du projet de loi, et ce succès est maintenant tout à fait aléatoire.

L'opposition officielle soutiendra ce bill uniquement parce que le gouvernement paraît avoir décidé de n'agir que de cette façon et qu'il est nécessaire de faire quelque chose, si peu soit-il, dans l'espoir que les audiences du comité convaincront le gouvernement d'apporter des modifications importantes et d'agir plus positivement dans la lutte contre la pollution.

Après cette description initiale du bill, j'en viens à des remarques plus générales.

Notre environnement et sa pollution sont généralement considérés comme l'un des problèmes majeurs du Canada et, en fait, de l'Amérique du Nord pour les années 70. Nous avons déjà eu des problèmes majeurs. Au cours des années 50, c'était celui des routes et du transport; pendant les années 60, c'était et c'est encore celui de l'éducation; dans les années 70, ce sera notre environnement et la prévention de sa pollution.

Le parti conservateur progressiste, réuni à Niagara il y a quelque temps, a mis au nombre des priorités le contrôle de la pollution des eaux nationales et internationales, de l'air et du sol, mesure qu'il estimait urgente pour le maintien de la qualité de notre vie. L'activité fédérale en matière de contrôle de la pollution a été inégale et incertaine par le passé. C'est l'ancien gouvernement conservateur progressiste qui, le premier, en 1960, a pris des mesures positives en autorisant par voie législative l'octroi de subventions et de prêts aux municipalités pour l'installation de dispositifs d'évacuation des eaux-vannes. Les municipalités ont depuis fait des progrès énormes dans cette voie, et je me réjouissais d'entendre le ministre dire aujourd'hui que cette aide s'intensifierait pour que les municipalités puissent poursuivre ce travail vraiment nécessaire.

Dans les dernières années on n'a cessé de demander que le gouvernement fédéral s'occupe de la pollution et fasse de son contrôle une priorité nationale. On a aussi insisté pour qu'il prenne une action décisive pour coordonner les efforts, mettre fin au dédale juridictionnel à la faveur duquel une demi-douzaine de ministères fédéraux se renvoyaient la balle, et confier la tâche à un seul organisme habilité à négocier avec les organismes provinciaux et internationaux. Depuis l'institution du Conseil des ministres des ressources au début des années 60 et la conférence des ministres des ressources sur la pollution en 1966, de nombreuses suggestions concrètes ont déjà été faites en faveur d'une juridiction fédérale, en particulier dans les secteurs des normes nationales, de la coordination des efforts entre les provinces, de la recherche, des normes de contrôle, de l'application des règlements et de l'attribution de crédits sur une base prioritaire. Chaque fois que le sujet de la pollution a été soulevé ces deux dernières années, la loi imminente sur les ressources en eau a été invoquée comme la réponse au problème.

[M. Aiken.]

Au regard des objectifs souhaitables que je viens de mentionner et que le ministre lui-même a exposés avec tant de compétence aujourd'hui, je voudrais examiner les lacunes que je constate dans la loi. Même s'il peut sembler inutile de le mentionner, la mesure ne porte que sur l'eau et ne touche aucun des autres problèmes de pollution que plusieurs estiment tellement connexes qu'on ne peut les régler séparément. Même au sujet de l'eau, la mesure ne propose aucune initiative pour régler les grands problèmes de la constitution canadienne, surtout dans le domaine fédéral, l'enchevêtement des compétences entre le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère des Pêches, le ministère de l'Agriculture, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère des Affaires extérieures, le ministère des Transports et la Société centrale d'hypothèques et de logement. Toutes ces ramifications du gouvernement possèdent des services de lutte contre la pollution, en maints cas indépendants et distincts des autres ministères et ignorants des mesures précises appliquées par ces derniers.

Le bill ne prévoit pas l'établissement de normes nationales sur la qualité de l'eau, l'outillage ou le contrôle. En fait, il permet encore aux provinces ou aux régions d'attirer des industries au moyen de normes moins sévères sur le contrôle de la pollution. Au début de ses remarques, le ministre a dit que le bill ne contenait aucune disposition visant à éliminer les détersifs dans tout le pays. A mon avis, c'est là une des faiblesses évidentes du bill.

• (4.50 p.m.)

Ni les Livres blancs présentés cet été au sujet du bill sur les ressources en eau du Canada ni le projet de loi lui-même n'indiquent que le gouvernement fédéral va affecter des fonds à la lutte contre la pollution. La réponse du ministre à ma question a confirmé la chose. Ce que les provinces désirent, selon moi, en échange de l'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de la pollu-

tion, c'est de l'argent. Se sentant surchargés, leur gouvernement et ceux des municipalités sont persuadés de la nécessité d'une assiette fiscale plus large, qui leur permettrait de se dire «C'est vrai, le gouvernement fédéral devrait intervenir».

C'est peut-être un peu idiot ce que je vous dis là, cela sent peut-être beaucoup la finance, mais c'est un fait, selon moi. Les autorités provinciales, quelques-unes du moins sinon toutes, vont susciter pas mal de difficultés, je pense, à moins qu'on ne mette des ressources financières à leur disposition. Les articles 31 et 32 du bill, sur les dispositions financières, sont extrêmement vagues. A défaut d'un engagement ferme du côté financier, de la part du gouvernement fédéral, ces articles ne veulent rien dire.

Les problèmes que pose, en général, le contrôle de la qualité des eaux, par tout le pays, ne sont pas englobés dans le projet de loi à l'étude, car il se limite aux régions où a été établi un organisme de gestion qualitative des eaux. Les autres régions du pays devront vraisemblablement attendre que leurs eaux risquent d'être polluées ou qu'elles le soient déjà, pour pouvoir bénéficier de ce projet de loi. Cela ne me paraît pas souhaitable dans un projet de loi fédéral.

Aucune formule précise de partage des frais ne figure au projet de loi en vue d'ententes fédérales-provinciales, ce qui embrouille la question des accords entre les provinces ou entre les régions. La question du financement des organismes n'est absolument pas tranchée. Le gouvernement fédéral n'a accepté aucune responsabilité, quant au financement des projets de gestion qualitative des eaux. Je veux dire par là que le gouvernement fédéral s'est engagé à payer les frais d'incorporation de ces organismes, de $100 à $500 au plus. Il a consenti à payer leurs frais d'exploitation, relativement au personnel et à l'outillage, j'imagine, mais il ne s'est nullement engagé à assurer une aide quelconque pour les initiatives requises.

Il n'est pas dit que les autorités provinciales aient l'autorité nécessaire pour assumer une tranche des frais des projets, ou qu'elles y consentent. Voilà une autre question que le bill ne règle pas car la participation provinciale est purement affaire de négociation. Les organismes régionaux sont autorisés à percevoir des redevances et des droits ainsi que les redevances de pollution mais on ne précise pas s'ils peuvent le faire au moyen de l'imposition, on ne leur accorde certes pas d'autorité législative à cette fin. Il semblerait en fait que si les organismes doivent gérer leurs projets au moyen de l'imposition sur les biens immobiliers autorité devra leur être confiée par l'Assemblée législative provinciale. Il n'est pas clair que le coût des projets relatifs à la qualité des eaux doive être acquitté par les contribuables en général dans la zone de gestion qualitative des eaux, par les contribuables riverains ou par ceux qui déversent des polluants dans les eaux.

A propos des redevances de pollution, dont on a parlé plusieurs fois aujourd'hui, je ne saurais en aucune circonstance les approuver dans le cas des nouvelles industries ou de toute situation ultérieure. Je ne pourrais accepter que l'on crée des problèmes de pollution et que l'on verse par la suite des redevances à cette fin. Ces dernières se justifient peut-être dans certains cas où les industries ou municipalités ont fait tout leur possible pour éliminer la pollution, et où l'organisme peut entreprendre un traitement efficace des déchets, et lorsqu'il n'y a pas d'autre solution que de fermer l'usine et créer du chômage. Mais, je le répète, en aucune circonstance ce projet de loi ne devrait permettre à une nouvelle industrie, à un nouveau projet, de déverser des polluants dans nos eaux à condition simplement de verser une redevance de pollution. J'estime que le bill devrait le dire explicitement. Voilà certes un des amendements qui devra être proposé au comité.

Comme il est cinq heures, monsieur l'Orateur, je reprendrai mes observations plus tard.

M. l'Orateur suppléant: Avant que nous abordions l'heure des mesures d'initiative parlementaire, je pourrais peut-être donner la parole au député de Gatineau (M. Clermont).

AFFAIRES COURANTES

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

[*Français*]

M. Gaston Clermont (Gatineau): Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, je demanderais de revenir aux affaires courantes afin de présenter un rapport.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: Est-ce entendu?

Des voix: Entendu.

[*Français*]

M. Clermont: Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 2e rapport en français et en anglais du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion (documents).

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

DEMANDES DE DOCUMENTS

LES AFFAIRES INDIENNES

NOTES SUR LA DÉCLARATION DE POLITIQUE

M. Frank Howard (Skeena) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les notes prises à l'occasion de toute rencontre ou conversation entre le gouvernement ou un de ses organismes ou ministères et un gouvernement provincial ou un de ses organismes ou ministères depuis le 25 juin 1969, relativement à la déclaration de politique concernant les affaires indiennes qu'a faite à la Chambre des communes l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 25 juin 1969.

—Monsieur l'Orateur, comme l'indique la motion, elle tire son origine de la déclaration de principe sur les affaires indiennes présentée le 25 juin au Parlement par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien). Je suis sûr qu'un certain nombre de membres du gouvernement, en prévision de l'appel de cette motion, ont sur leur bureau des exemplaires de cette déclaration de principe, car on dirait qu'il s'agit maintenant, dans le domaine des affaires indiennes, de l'Évangile selon Saint Jean.

Afin de donner une certaine suite à mes remarques, je voudrais pouvoir lire de nouveau la motion afin qu'elle figure ici même. Je passe sous silence la partie concernant l'humble adresse pour signaler à la Chambre le texte suivant:

... copie de toutes les notes prises à l'occasion de toute rencontre ou conversation entre le gouvernement ou de ses organismes, ministères et un gouvernement provincial ou un de ses organismes ou ministères depuis le 25 juin 1969, relativement à la déclaration de la politique concernant les affaires indiennes qu'a faite à la Chambre des communes l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 25 juin 1969.

• (5.00 p.m.)

Hier le secrétaire parlementaire a dit dans sa réponse à cette motion, et je ferais bien, je pense, de citer ses propres paroles:

Le député demande des copies de notes ou de conversations échangées entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Les conversations qui ont eu lieu jusqu'ici, exception faite de la correspondance qui sera déposée à la suite de la motion nº 63 portant production de documents, sont considérées comme confidentielles. Il ne serait pas dans l'intérêt des gouvernements ni des Indiens de déposer ces renseignements à ce stade-ci des pourparlers. Aussi, je prierais l'honorable député de bien vouloir retirer sa motion.

Puis-je faire observer en passant qu'il y a eu, comme l'a dit le secrétaire parlementaire, des pourparlers avec les gouvernements provinciaux et qu'il y a sans doute des notes à la suite de ces entretiens.

[M. l'Orateur suppléant.]

Puis-je répéter ce que j'ai dit hier, et souligner que le gouvernement n'a nullement le droit, moral ou autre, de s'arroger l'autorité d'amorcer des négociations avec les gouvernement provinciaux concernant les affaires d'au moins un quart de million d'Indiens, plus un autre quart de million qui n'ont pas le statut d'Indien selon la définition qu'en donne la loi sur les Indiens. Voici un autre exemple de l'arrogance et l'attitude technocratique du gouvernement qui veut mener en secret des négociations avec le gouvernement provincial. C'est le sens de la réponse qu'on m'a donnée hier: on ne veut pas divulguer aux Indiens les entretiens entre le ministre ou tout membre du gouvernement et les gouvernements provinciaux. Ces renseignements sont trop précieux, trop bien gardés pour être publiés, mais ils concernent les droits fondamentaux des Indiens et découlent d'une déclaration de politique faite par le ministre à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, c'est toujours la même vieille histoire pour ce qui est de ce groupe de libéraux. Voyons, par exemple, ce qui s'est passé en 1943 lorsque le gouvernement fédéral, un gouvernement libéral à cette époque, a entamé des négociations secrètes avec le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, alors constitué par une coalition dominée par les libéraux. Comme résultat, les Indiens de la Colombie-Britannique ont perdu leurs droits sur les ressources minérales et les réserves. L'histoire se répète aujourd'hui. Voici une autre série de délibérations à huis clos et une contradiction entre ce que le secrétaire parlementaire a dit hier et ce que le ministre a déclaré sur la question. J'ai ici un communiqué à la presse du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui s'intitule «La politique du gouvernement concernant les Indiens—Sur quoi porte le débat?» «Discours prononcé par l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien devant les membres de la Fédération des femmes libérales de la Saskatchewan, à Régina (Saskatchewan) le 2 octobre 1969.»

Si le ministre avait vraiment l'intention d'exprimer franchement son opinion pourquoi en a-t-il parlé aux femmes libérales de Regina et non à son propre parti? J'ajoute, monsieur l'Orateur, que son discours était tellement important que David A. Munro, qui détiendrait un doctorat, le sous-ministre adjoint chargé du groupe de consultation et de négociations avec les Indiens—revoilà le terme négociations—a jugé bon de distribuer le même discours accompagné d'une lettre datée du 30 octobre où il disait que ce discours extrêmement précieux et important n'avait pas eu assez de publicité. Je voudrais lire

un extrait de cet important discours, monsieur l'Orateur. Dès les premières phrases, le ministre dit ceci:

En juin, j'ai exposé les propositions du gouvernement en matière de politique indienne. J'espérais qu'il s'engagerait un débat animé sur le sujet. Le débat est venu, mais une grande partie ne porte pas sur les propositions faites par le gouvernement. Le débat s'est embrouillé à cause de malentendus, de fausses interprétations et parce que le public canadien est mal renseigné sur la question indienne.

Aujourd'hui, je voudrais dissiper le brouillard et vous expliquer ce que le gouvernement propose.

C'est le discours qui éclairait la déclaration de principe du 25 juin. Le ministre a ajouté alors: «Je vais vous expliquer», et dans une suite d'énoncés brefs et succincts, il indique ce que la politique n'est pas. Puis, à la page 2, il s'engage dans une autre série d'énoncés brefs et succints, la plupart des clichés, mais non embrouiller par des détails, pour enfin demander: «Que dit la politique?»

Elle dit que les propositions que renferme l'exposé de principe doivent être discutées avec les Indiens, les gouvernements provinciaux et le public canadien avant d'être mises en œuvre.

C'est un passage important, monsieur l'Orateur. Puis il poursuit:

Elle dit que les représentants des Indiens devraient participer à des discussions avec les provinces.

Mais hier, le secrétaire parlementaire a déclaré aux Indiens que les discussions avec les provinces ne les regardaient pas, qu'il s'agissait de renseignements confidentiels et qu'il ne serait pas dans leur intérêt de les divulguer. Voici deux déclarations contradictoires qui révèlent de la part du premier ministre, (M. Trudeau), du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien)—je regrette qu'il ne soit pas ici pour m'entendre, mais je ne parlerais pas autrement s'il était ici—et du secrétaire parlementaire dans sa déclaration d'hier, un effort délibéré, conscient et manifeste pour induire en erreur les Indiens et le Parlement. Je n'irai pas jusqu'à déclarer que le gouvernement ou le ministre ne disent pas la vérité, mais le ministre est fort stupide ou il cherche à nous fourvoyer.

A la page 4 de cette déclaration explicative du 2 octobre, présentée à ce groupe important de Regina qui porte le nom de Fédération des femmes libérales, le ministre dit:

Les Indiens, à cause des malheurs qu'ils ont connus dans le passé, éprouvent beaucoup de méfiance envers les gouvernements, fédéral et provinciaux, et sont enclins à considérer les propositions avec suspicion.

Eh bien, monsieur l'Orateur, par contraste avec la déclaration du ministre, celle qui a été publiée hier n'est pas de nature à dissiper la méfiance et le dégoût des populations indiennes.

M. Gibson: Pourquoi ne lisez-vous pas le reste?

M. Howard (Skeena): Mon ami demande pourquoi je ne lis pas le reste...

M. Gibson: La phrase suivante.

M. Howard (Skeena): Si mon ami veut bien modérer son enthousiasme, j'en arriverai à la phrase suivante et à quelques autres aussi. Je le sais, mon honorable ami ronge son frein. Il veut prendre la parole et commenter cet avis de motion. Il peut lire ce qui lui convient dans la déclaration. Je répète que les déclarations émanant du gouvernement sont contradictoires. Suivant l'une d'entre elles, les Indiens du pays devraient participer aux entretiens avec les provinces; toutefois, rien n'a été fait pour qu'ils en arrivent là. Le ministre a refusé de les laisser venir. En outre, le secrétaire parlementaire a déclaré hier que ces négociations ne concernent pas les Indiens et que le gouvernement ne révélera pas ce qui s'y passe. Je dirai simplement que le procédé contribue à entretenir la profonde méfiance de nos Indiens envers le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Si mon honorable ami ne peut lire lui-même, je lui cite la phrase suivante:

• (5.10 p.m.)

Au cours de réunions privées avec des représentants des Indiens, j'ai expliqué nos propositions de principe et j'ai écouté leurs remarques et leurs critiques.

Le député tient-il à ce que je donne lecture de la phrase suivante aussi? Il y est dit:

Ces réunions ont été utiles et bien d'autres seront tenues.

Ces déclarations ne portent nullement atteinte aux deux propositions du ministre. Il a dit que les Indiens devraient participer aux entretiens avec les provinces. Personne ne peut nier non plus que ces négociations portent sur les droits des Indiens et que ni le premier ministre, le ministre, le secrétaire parlementaire et tout le bataclan du gouvernement et du parti libéral n'ont levé le petit doigt pour que soit convoqué un seul Indien à ces discussions. Nos Indiens se sont vu refuser cette occasion.

Le ministre continue en ces termes dans le dernier alinéa:

La réaction des Indiens aux propositions est attribuable à leur méfiance envers le gouvernement et la société canadienne en général. Il faut que cela change.

Les propos que la Chambre a entendus hier, ajoutés aux déclarations du ministre à ce sujet, vont largement justifier cette méfiance et cette suspicion. Le ministre s'inquiète-t-il réellement de sa déclaration de principe? Il a vraiment l'air de tenir à la mettre en œuvre. Il ne faut pas oublier que les Indiens du Canada ont, de façon générale, rejeté cette déclaration, et ont dit: «Ne persistez pas dans cette voie tant que, en conscience, vous ne nous aurez pas accordé nos droits héréditaires fondamentaux sur les terres, assurés par traité». Si le ministre veut vraiment donner suite à sa déclaration de principe sur les affaires indiennes et régler la question de quelque façon, si lui et le gouvernement veulent réellement et sincèrement faire quelque chose de valable pour les Indiens pour que nous puissions traiter avec eux sans leur inspirer encore plus de méfiance et de soupçons, alors comment peut-il expliquer sa déclaration d'hier à ce groupe important des femmes libérales de la Saskatchewan? Car en faisant de pareilles déclarations il ne sert en rien sa propre cause ni celle des Indiens. C'est une situation désastreuse qui reflète ce qui me paraît être une malhonnêteté choquante de la part du gouvernement.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Puis-je maintenant annoncer les questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La loi sur la sécurité de la vieillesse—Le bill modificateur; le député de Vancouver-Est (M. Winch)—Les édifices publics—Vancouver—Le nouveau projet et le «projet 200»; le député de Surrey (M. Mather)—La pollution—L'application des normes relatives aux automobiles.

La Chambre va maintenant poursuivre l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

[M. Howard (Skeena).]

INITIATIVES PARLEMENTAIRES
DEMANDES DE DOCUMENTS

LES AFFAIRES INDIENNES

LES NOTES SUR LA DÉCLARATION DE POLITIQUE

La Chambre reprend l'examen de la motion de M. Howard (Skeena):

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les notes prises à l'occasion de toute rencontre ou conversation entre le gouvernement ou un de ses organismes ou ministères et un gouvernement provincial ou un de ses organismes ou ministères depuis le 25 juin 1969, relativement à la déclaration de la politique concernant les affaires indiennes qu'a faite à la Chambre des communes l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 25 juin 1969.

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, peut-être serait-il utile que, dans mes remarques initiales j'essaie de parler de ce qui motive le geste du député de Skeena. Il prétend qu'il y a contradiction entre la déclaration faite par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et celle que j'ai faite ici hier à propos de sa motion. Je traiterai de ce point et, ensuite, j'aimerais parler de ce que j'estime être la question réelle que la Chambre doit trancher en ce qui concerne cette motion. Incidemment, je ne pense pas que nous devions déterminer s'il y a contradiction, comme l'a suggéré le député. C'est un point intéressant et je n'aurai aucune difficulté à démolir cet argument.

Quel est le hic de cette motion, monsieur l'Orateur? S'agit-il de savoir si, oui ou non, les notes et le compte rendu de conversations demandées par le député sont en fait confidentielles ou si elles doivent être produites? J'en parlerai dans la seconde partie de mes remarques.

Pour illustrer la contradiction, mon ami, bien entendu, a cité assez abondamment le ministre. Je crois qu'il a pris ses citations dans le hansard d'hier. Ce que l'honorable député demande dans sa motion, monsieur l'Orateur, et cela est officiel, c'est une copie de toutes les notes ou conversations intervenues entre tout organisme du gouvernement fédéral et l'organisme correspondant des gouvernements provinciaux. Cette question, naturellement, a trait au Livre blanc sur la politique

relative aux Indiens, que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a présenté à la Chambre.

L'honorable député a insisté sur le fait que les Indiens n'avaient pas participé à ces conversations ou négociations. Il va sans dire que tel n'est pas le cas, et mon honorable ami le sait. Au surplus, il devrait le savoir mieux que quiconque puisqu'il y a une bande indienne dans sa propre circonscription. Il sait très bien que le conseil tribal Nishga a dit publiquement accepter le principe général de la nouvelle politique sur les Indiens. Le fait est survenu après la négociation et après les échanges de vues, et je pense que mon honorable ami le sait.

Je crois que mon honorable ami sait aussi que dans le Livre blanc sur la politique relative aux Indiens il est recommandé que nous n'ayons pas différentes catégories de services pour les Canadiens; on y dit que nous devrions considérer tous les Canadiens comme étant égaux, qu'ils le sont en fait et qu'ils devraient tous bénéficier des mêmes genres de services. Pour des raisons exposées dans le Livre blanc et exprimées par le ministre dans des discours ultérieurs, il serait plus avantageux que ces services soient assurés par les gouvernements provinciaux respectifs et, si la population indienne y consent, de concert avec les gouvernements provinciaux et fédéral, un accord tripartite doit être conclu à l'égard de ces services, afin que le transfert se fasse de façon ordonnée au cours d'une certaine période.

On n'a jamais laissé entendre qu'il n'y aurait pas négociation tripartite. Effectivement, les trois parties se sont réunies. Dans sa motion, mon collègue réclame toutes les notes prises pendant les réunions entre les fonctionnaires du gouvernement fédéral et ceux des gouvernements provinciaux respectifs.

Il n'y a pas rien de contradictoire là-dedans, car le Livre blanc et les déclarations subséquentes du ministre ont nettement précisé que les négociations seraient tripartites et que tout transfert ou changement de quelque sorte ne serait fait qu'avec le consentement formel des peuplades indiennes. Fait intéressant, je crois que la première peuplade indienne à déclarer publiquement qu'il y avait eu des consultations à propos de la nouvelle politique est la nation Nishga. Le conseil de la tribu l'a confirmé et la peuplade est établie dans la circonscription de mon honorable ami.

Puis-je maintenant aborder l'autre aspect de l'argument de mon honorable ami. Il y a eu, bien sûr, des conversations et des discussions entre les deux niveaux de gouvernement et les Indiens. Il a soulevé la question de notes et d'entretiens et aussi, je crois, celle de mémoires et de documents de travail issues de ces discussions. Je suppose que le député demande un rapport des conversations et des mémoires rédigés au cours des entretiens.

• (5.20 p.m.)

Je me demande si ces documents devraient être divulgués, et c'est là mon second point. Je devrais peut-être vous lire tout d'abord deux passages du Livre blanc présenté par le ministre et que l'on trouve à l'«Avant-propos». Je vais les consigner au compte rendu:

> Le Gouvernement n'entend pas perpétuer des politiques qui sont sources de malentendus et de désunions, qui empêchent les Canadiens de s'épanouir ou de prendre place dans la société qui est la leur. L'association qu'il recherche est orientée vers un but meilleur. Cette tentative réunit en l'occurrence les populations indiennes, les gouvernements des provinces, l'ensemble de la collectivité canadienne et le gouvernement fédéral. Qui dit association, sans doute, dit consultation, négociation, concessions mutuelles et collaboration. La réussite est à ce prix.

Ici se termine le premier passage que je tenais à vous lire. Je vous signale que toute la question des négociations est prévue dans le cadre d'une association, laquelle réunit le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les populations indiennes. On dit à la première page du Livre blanc qu'il doit y avoir consultation à ces trois niveaux, afin d'assurer la collaboration. Je vous cite maintenant le deuxième passage:

> Il y faudra des années. Sans doute, certains efforts se solderont-ils par des échecs, mais pour qui veut apprendre, l'échec même est le gage de la réussite future. Nous devrons tous nous montrer ouverts et flexibles, car nous aurons à modifier plus d'une fois nos points de vue.

Les négociations, d'après le Livre blanc, vont exiger pas mal d'années. Nous le savons. Des façons de penser qui datent d'un siècle, des méthodes et conditions qui ont malheureusement duré trop longtemps, cela ne se modifie pas du jour au lendemain. On dit bien dans le Livre blanc, et le ministre l'a également répété, qu'il y aura négociations entre les associés des trois paliers. Des mémoires seront sans doute rédigés au cours de ces entretiens. Quand je parle de négociations entre les trois parties, j'y inclus les dix gouvernements provinciaux. On négociera avec d'innombrables bandes d'Indiens. Il y aura donc une foule de mémoires, documents de travail, conversations téléphoniques et tout le tralala qui caractérise les négociations de nos jours. Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral sera une des parties aux négociations. Si nous voulons, dès

le départ, qu'il y ait accord et unité entre les trois parties lorsque prendront fin les négociations, nous ne devrons à aucun moment compromettre la position d'aucune partie ni lui porter atteinte.

Je sais combien le député de Skeena s'intéresse aux Indiens, comme d'ailleurs tous les députés. Mais je dirais aussi, avec toute l'indulgence et tout le respect voulu, que la demande de documents du député, au point où nous en sommes dans les négociations, ne sert pas les intérêts des Indiens. Les méthodes suivies s'imposent, si nous voulons atteindre l'objectif souhaité par tous les Canadiens, y compris les Indiens du Canada.

Peut-être me permettriez-vous une analogie, monsieur l'Orateur. Ces choses, nous les faisons tous les jours dans nos professions, dans les relations entre gouvernements fédéral et provinciaux, entre gouvernements internationaux et individus qui peuvent avoir motif à poursuites. Les négociations possibles ne doivent jamais porter atteinte aux droits de l'une ou l'autre partie. Aucune négociation ne peut aboutir lorsqu'une partie court chez le juge faire des cancans sur ce que l'autre partie a dit ou fait. Tout doit se dérouler dans une atmosphère de bonne foi et de confiance mutuelle.

Probablement sans le vouloir, le député de Skeena a donné l'impression que les Indiens ne participent pas aux pourparlers. Cela, bien entendu, n'est pas le cas. Ils y participent. Aucun accord n'a modifié les services qui leur sont assurés, les statuts, les titres de propriétés, les droits ou privilèges dont ils jouissent depuis toujours et auxquels on ne touchera pas.

On poursuit des entretiens avec les provinces mais rien ne changera sans le consentement de la troisième partie car il s'agit d'un accord tripartite. Pas de changements sans une entente complète.

Le député de Skeena a parlé du discours du ministre à Regina. Cela a été utile. Les extraits que mon ami en a cités étaient utiles, mais surtout pour sa cause et son argument. J'aimerais vous citer un extrait du même discours. Je tiens à souligner que, d'après le Livre blanc, les négociations et consultations se poursuivront avec les Indiens avant qu'on fasse quelque changement que ce soit dans le transfert des services du ministère fédéral aux gouvernements provinciaux. J'insiste là-dessus et sur les déclarations ultérieures du ministre.

[M. Honey.]

Je ne citerai pas les mêmes extraits que le député. J'ai pris note de ce qu'il a cité. Nous avons tous deux, je crois, copie de ce discours. Le ministre déclare à la page 4:

> Ce qu'il faut maintenant c'est une discussion sensée, approfondie, au sujet des mesures à prendre et une délimitation des éléments essentiels du problème, afin de pouvoir les étudier de façon adéquate.

Mais comment s'y prendre si, chaque fois qu'une partie fait une proposition et une autre partie une contre-proposition, ou chaque fois qu'on s'entretient avec une bande d'Indiens ou que celle-ci soumet une suggestion au ministère fédéral, une des parties rend publiques des propositions provisoires et sujettes à la ratification et à l'approbation des Indiens?

M. Howard (Skeena): Le député me permettrait-il une question? Je la pose parce que la copie du discours dont je dispose ne coïncide pas avec celle qu'il vient de nous lire. Voici ce qu'il a lu je crois:

> Ce qu'il faut maintenant c'est une discussion sensée, approfondie, au sujet des mesures à prendre et une délimitation des éléments essentiels du problème, afin de pouvoir les étudier de façon rationnelle.

• (5.30 p.m.)

Le texte dont je dispose dit: «...afin de pouvoir les étudier l'un après l'autre, ou ensemble si possible».

M. Honey: Ma foi, monsieur l'Orateur, mon texte est exactement le même que celui de l'honorable député, sauf le dernier mot, qui est: «adéquate».

M. Howard (Skeena): Je lis ici «l'un après l'autre». Toujours l'ambiguïté.

M. Honey: Quoi qu'il en soit, pour conclure, j'affirme ceci: nous avons tous intérêt à ce qu'il y ait des discussions valables entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les Indiens. Nous avons tous intérêt à trouver des approches inédites et raisonnables. Peut-être bien qu'en définitive les ententes conclues varieront d'une bande et d'une province à l'autre. Peut-être que ces ententes ne refléteront pas les propositions du Livre blanc. Mais nous avons tous un enjeu dans cette affaire, et nous devons chercher une formule viable. Nous devons, de concert, découvrir des solutions, dialoguer avec confiance, dans un esprit de respect mutuel, et essayer de notre mieux de résoudre ces vieux problèmes et d'améliorer les anciennes métho-

des. Je ne crois pas cela possible à moins que nous soyons capables de négocier sur une base de respect et de confiance mutuelle, comme c'est le cas dans toute négociation.

M. Howard (Skeena): L'honorable député pourrait-il répondre à une autre question avant de conclure. C'est au sujet de certains de ses propos, dont j'ai pris note. Si ma citation n'est pas absolument exacte, elle l'est presque. Il l'a dit sur un ton indulgent, mais il l'a dit. D'après lui, je n'agis pas dans l'intérêt bien compris des Indiens en demandant à connaître à ce stade des négociations ou à ce moment précis, la teneur des conversations avec les gouvernements provinciaux. Je voudrais dire, tout d'abord, que j'ai passé une bonne partie de l'été à parler avec de nombreux Indiens dans ma propre circonscription et ailleurs. J'ai parlé aux chefs du conseil tribal des Nishga que le ministre a mentionné et j'ai aussi parlé avec quelques-uns des chefs de la bande de Nass River qui relève du conseil des Nishga. C'était à la demande de nombre d'Indiens qui voulaient savoir si oui ou non ils pouvaient avoir accès à ces renseignements...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député sait que, ne pouvant faire un deuxième discours, il doit poser une question.

M. Howard (Skeena): Comme par hasard, monsieur l'Orateur, c'est justement ce que j'allais faire. Voici donc ma question: si les Indiens autochtones que touchent ces négociations demandaient eux-mêmes ces renseignements, leur fournirait-on les notes prises lors des conversations?

M. Honey: Je tiens à bien le préciser; c'est moi qui ai dit ce que rapporte le député avec respect et indulgence. Sans être d'accord avec lui, je sais que le député agit au mieux de l'intérêt des indigènes. Mais pour répondre à sa question de façon plus précise, je ne peux prendre aucun engagement semblable, car dans ce genre de négociations, il est important, à mon avis, que les discussions revêtent un caractère confidentiel.

M. F. J. Bigg (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots de la manière dont on traite notre population indigène. Le Livre blanc laisse espérer une entente tripartite. En ce qui concerne les espoirs du gouvernement pour l'avenir, je ne peux, comme le peuple indien, que me réjouir des objectifs exposés dans ce document. Je suis persuadé cependant que ce qui inquiète l'honorable député de Skeena et un grand nombre d'Indiens, ce ne sont pas les objectifs du Livre blanc, mais les méthodes d'application.

Le gouvernement fédéral a offert à la population indienne de devenir citoyens canadiens à part entière et jouissant de tous les droits civils; dans cette optique, je me rends compte que certains de nos indigènes ne se considèrent pas comme des Canadiens dans le sens où nous l'entendons. Ce qui nous inquiète, le représentant de Skeena et moi-même, c'est que dans notre désir de réaliser cet objectif nous puissions en fait, en abordant la question strictement du point de vue du blanc, prendre des mesures qui retardent le progrès souhaité. Faute pour nous d'entamer les négociations en accueillant les Indiens comme nos égaux en tous points dans la famille ou le milieu canadiens, ils seront les premiers à en tirer les conclusions qui s'imposent. Pour le moment, ils sont profondément anxieux. Ce sentiment, en réalité, ne les a jamais quittés depuis que le blanc a mis pied sur ces terres.

Si nous adoptons l'attitude que ce sentiment provient du fait que l'Indien est un arriéré incapable d'accepter notre mode de vie et, partant, de devenir un Canadien à part entière, nous échouerons aussi lamentablement que nous l'avons fait dans le passé. Je ne suis pas ici pour critiquer le Livre blanc, mais pour jeter un peu de lumière sur le sentier brumeux où nous nous engageons. Je dis sans hésitation, et je suis sûr que les Indiens corroboreront mon témoignage, que je les aime et qu'ils m'aiment, parce que de toute ma vie je n'ai jamais essayé de transformer un Indien en un blanc de seconde zone. Je les aime et les admire parce qu'ils sont des êtres superbes dans leur milieu. Ils sont d'éminents citoyens de plein droit. Étant descendants d'Européens «déplacés», tous tant que nous sommes n'avons pas le droit de dire à un véritable Nord-Américain quelle ligne de conduite il doit adopter en ce pays, à moins de pouvoir lui en indiquer une meilleure et supérieure. Jusqu'ici, nous les avons traités d'une façon qu'ils sont loin de trouver acceptable. Malgré nos déclarations nobles et claironnantes, nous ne les traitons pas en égaux; nous ne l'avons jamais dit, pas plus aujourd'hui qu'hier. Leur méfiance est donc bien fondée.

Nous parlons de consultation et de collaboration; nous parlons de débats constructifs, mais cela ne peut procéder que d'une confiance mutuelle. Je ne nommerai personne, mais je connais bien des gens pour qui les

traités solennels que la plupart des Indiens considèrent comme leur Déclaration des droits, sont totalement dépassés et sans signification dans bien des cas. Si nous entrons en rapport avec les Indiens dans cet état d'esprit, autant rester chez nous. Il serait préférable de les laisser dans l'état d'abandon qu'ils connaissent depuis des siècles. Nous ne pouvons plus leur parler de façon hypocrite, les mener comme des enfants indisciplinés en leur laissant entendre avec condescendance que nous les élevons au niveau du Blanc du vingtième siècle. Les chefs du peuple indien savent qu'ils sont égaux, mais il est très difficile de communiquer ce sentiment aux enfants, qui vivent dans une situation déplorable, dans des logements minables et dans les conditions les plus dégradantes qu'aient jamais connues des citoyens canadiens.

• (5.40 p.m.)

M. Honey: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas trop critiquer ou sembler donner une interprétation étroite à ce débat mais, avec tout le respect que j'ai pour le député, il ne me semble pas traiter du sujet. Il s'agit de savoir en fait si le gouvernement devrait être forcé de présenter les documents qu'a réclamés le député de Skeena. Il ne s'agit pas d'une discussion générale sur le Livre blanc. Je demanderais avec déférence au député de s'en tenir au sujet.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je pense que le député arrivait à la question à l'étude.

M. Bigg: Je n'ai pas l'intention de discuter pour savoir si je traite précisément de l'objet de la motion. Je suis ici pour exposer, à ma façon bien à moi, plusieurs principes qui doivent présider au traitement des Indiens. Si je le fais, et je sollicite l'indulgence de Votre Honneur, c'est justement à cause de ce genre de chinoiseries qui nous empêche d'aller au fond de l'affaire.

J'estime que le député de Skeena cherche non seulement à mettre le gouvernement au pilori et à l'embarasser, mais aussi à faire concevoir franchement et à fond par tous les paliers de gouvernement, les problèmes des Indiens. Si quelque chose se trame en coulisse au sujet des Indiens, vous pouvez être sûrs qu'ils sont au courant. J'imagine qu'ils ont demandé au député de Skeena de chercher à élucider l'affaire. J'admets cette requête. Les députés savent fort bien que je ne partage pas toujours les opinions du représentant en cause, mais je lui accorde le même bénéfice du doute que réclame le ministre. Le député veut une attitude analogue de coopération et une discussion approfondie du problème.

Je ne suis pas en train de fustiger les ministres de la Couronne et je passerai volontiers sous silence les discussions qui se tiennent à huis clos entre les ministres, les sous-ministres et les responsables des gouvernements provinciaux à condition qu'elles profitent au peuple indien. Je préviens le gouvernement qu'il doit être très clair aux yeux de ces gens-là et, non pas nécessairement pour moi ou pour le député de Skeena, que ces discussions menées à huis clos ou dans les assemblées ouvertes profitent au peuple indien.

Loin de moi l'idée que le ministre de la Couronne veut maintenir, comme le suggère le Livre blanc, les Indiens dans l'horrible situation où ils se trouvent actuellement. On fait de grands efforts pour leur fournir de bons logements. Jusqu'ici, ces gens-là n'avaient pas confiance en nous, car ils n'ont pas pu élever leurs familles d'une façon digne des citoyens canadiens. Si nous voulons mériter leur confiance à l'avenir, nous devons faire tous nos efforts pour les convaincre que nous respectons leurs traités. Les Indiens sont persuadés que, au sujet de leurs droits, les traités ont été violés.

M. Gibson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'estime que le député ne traite pas le problème dont la Chambre est saisie.

M. Bigg: Si le député d'Hamilton-Wentworth estime que je n'ai pas traité le problème qui se pose à la Chambre, je suppose qu'il est sourd. J'ai 21 réserves indiennes dans le district d'Athabasca et je vous assure que je possède la confiance et le respect des Indiens. Je m'efforce de donner à la Chambre des renseignements de première main sur leur façon de penser. Ils pensent que ce gouvernement et tous les membres de la Chambre ne s'intéressent guère, sinon pas du tout, à leur bien-être.

M. Gibson: Le ministre a parcouru le pays pour parler aux Indiens. Il a plus fait dans ce domaine qu'aucun autre ministre.

M. Bigg: Je sais qu'il s'est entretenu avec les Indiens, et je sais ce qu'il a dit. J'ai lu tout ce qu'il leur a dit. Je donne tout simplement l'avis d'un des 264 représentants à la Chambre. Le ministre n'est pas dans la bonne voie.

M. Gibson: Cela n'a rien à voir avec le débat.

M. Bigg: Vous aurez l'occasion de parler plus tard. Je n'en ai plus que pour cinq minutes environ.

M. Aiken: Ils essaient de vous bloquer.

M. Bigg: Je m'en rends fort bien compte, mais je n'ai pas l'épiderme sensible. Les vents de l'Ouest et le froid du Nord-Ouest l'ont endurci, mais je ne tourne pas autour du pot. Je doute que le gouvernement actuel reconnaisse les traités des Indiens. Je vais bientôt me rasseoir mais si je ne disais pas ces choses, les pierres des chemins crieraient et porteraient témoignage. Nous devons commencer par reconnaître solennellement les traités des Indiens, si nous voulons qu'ils écoutent ce que nous avons à dire. Je les connais très bien. Assis, silencieux, ils écoutent; ils sont plus polis que nous. Ils écouteront le ministre et son sous-ministre, mais ils les écouteraient encore mieux si le gouvernement leur donnait l'assurance que leurs traités seront respectés. Si vous donnez à entendre que les traités signés par la «Grande mère blanche» en Angleterre n'ont aucune signification, aucune validité, vous n'arriverez jamais à rien.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il terminé ses observations?

M. Bigg: Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je rappelle au député que le débat actuel a trait au dépôt de documents. Les remarques du député devraient se restreindre à ce sujet.

M. Bigg: Je ne vois pas bien pourquoi le député demanderait le dépôt de documents à moins d'avoir un but bien précis. Je pense qu'il veut tout simplement essayer de montrer aux Indiens que nous sommes de bonne foi. Or, la meilleure garantie de notre bonne foi dans ce domaine consiste à reconnaître les traités indiens. On sait ce que j'entends par là, sinon ce serait bien dommage. Je veux parler des droits des Indiens.

Permettez-moi de vous expliquer à ma façon bien particulière la situation. S'il n'y a rien dans ces documents qui puisse nuire aux Indiens, qu'on les rende publics. Sinon, qu'on nous mette au courant. Bien des documents interministériels ne devraient pas être divulgués. La publication de certaines questions délicates pourrait se révéler préjudiciable aux Indiens. Ils n'ont pas confiance en nous actuellement. Que deux groupes d'hommes blancs se réunissent pour discuter, cela ne leur dit rien qui vaille.

Je ne critiquerai pas le gouvernement de ne pas avoir déposé ces documents si l'on peut m'en donner une raison valable. Je ne serais pas difficile à convaincre et pas trop mécontent d'une telle décision, car selon moi, certaines choses doivent rester secrètes.

Le débat m'a donné une magnifique occasion de parler des raisons qui ont sans doute poussé le député de Skeena à présenter sa motion. Les Indiens du Canada sont très inquiets et même s'ils se montrent polis à l'égard des ministres fédéraux et provinciaux, je puis assurer la Chambre qu'ils sont profondément troublés.

• (5.50 p.m.)

Nous parlons d'égalité. Il ne suffit pas d'en parler à ces gens. Nous devons leur prouver avec assurance et habileté que nous y croyons. A huis clos, nous parlons d'améliorer leur statut. Cette façon de faire laisse entendre qu'ils ne sont pas égaux et que leur statut n'est pas bien défini. A moins de leur donner la preuve que nous avons l'intention d'honorer leurs traités, ils auront raison de se méfier de nous. La solution à l'ensemble du problème tient dans la question des traités. Je parle ainsi parce que j'ai travaillé 57 ans avec ces gens et parce que je les aime. Je n'aurais pas pris la peine de faire un discours aujourd'hui si je n'avais voulu dire les faits comme ils sont. Nous devons convaincre le peuple indien que nous avons l'intention de respecter les traités aussi démodés qu'ils soient. Ils ont rempli leurs obligations en vertu des traités et si nous ne les rencontrons pas pour discuter des traités, ils sauront que nous avons failli aux ententes. Nous devons les rencontrer comme ont fait nos ancêtres et prendre envers eux un engagement solennel. Si nous ne faisons pas cela d'abord, à mon avis, nous n'accomplirons rien.

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, la croyance dans le libre accès aux documents d'État est fondée sur le principe que le contrôle monopolisateur de l'information, qu'une politique de silence est en fait véritablement réactionnaire et antidémocratique. Elle engendre la méfiance et le mépris pour la fonction publique et les ministères de l'État. Toutefois, je ne préconise pas la théorie de «l'accès ouvert» qui confierait virtuellement tous les dossiers de l'État, quels qu'ils soient, aux regards du public en tout temps. Ce principe nie la liberté d'exprimer sa pensée; or des attitudes inquisitoriales ne

peuvent que semer l'alarme et précipiter la course à la cheminée avec les documents. Ceux à qui il incombe de préparer des documents de travail à long terme et détaillés doivent être protégés contre l'immixtion inefficace et les regards indiscrets.

Prenons par exemple un économiste qui prépare un document de travail pour son ministère. Supposons qu'il ait besoin de l'avis de fonctionnaires d'autres ministères et qu'en pesant son opinion provisoire, il désigne certaines personnes qui auraient exprimé des avis qui sont francs mais non définitifs. Ces documents devraient-ils être étudiés avant que ce fonctionnaire ait eu l'occasion d'amplifier ses données de recherches, de peser toutes les considérations et de prendre une décision affranchie de toute pression publique? Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur. De fait, si on agissait ainsi, cette divulgation prématurée entraverait la liberté de pensée et l'indépendance de jugement. Les fonctionnaires de l'État seraient alors peu empressés de s'exprimer franchement. Je respecte le droit que possède le spécialiste d'élaborer ses projets avec la liberté de pensée et d'expression compatible avec la nature des ses responsabilités.

Nous n'en sommes pas encore, grâce à Dieu, au stade où une idée politiquement impopulaire ne peut être exprimée et pesée en privé par un fonctionnaire de l'État. S'il en était autrement, toutes les pensées, toutes les idées et toutes les opinions deviendraient immédiatement des armes, éclairées d'un jour cru, dans l'arène politique. Il ne faut ni clouer au pilori ni espionner ces fonctionnaires. On doit leur permettre de délibérer de façon démocratique comme cela se fait dans presque toutes les entreprises et professions. J'aimerais citer de la page 34 du rapport du Groupe de travail sur l'information gouvernementale l'extrait suivant:

> Le Rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité (version abrégée) reconnaît l'existence du libre accès à l'information dans le système suédois, mais n'approuve pas le principe sur lequel il repose.
>
> «Nous ne pourrions que nous inquiéter de toute suggestion visant à libéraliser l'accès aux documents du gouvernement. Nous croyons que le fait de savoir que tout mémoire pourrait être rendu public exercerait une influence inhibitrice sur la conduite des affaires publiques. Nous sommes d'avis que, en élaborant une politique, il faut nécessairement donner libre cours à son esprit et examiner longuement toutes les possibilités; mais il serait stupide ou indésirable d'exposer certaines d'entre elles aux regards inquisiteurs de tous ...»

Je m'oppose donc à cette motion, monsieur l'Orateur. Puis-je dire qu'il est six heures?

[M. Gibson.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES RESSOURCES EN EAU

MESURE POURVOYANT À LA GESTION, Y COMPRIS LA RECHERCHE, LA PLANIFICATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Greene: Que le bill C-144, pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationale et des travaux publics.

M. l'Orateur: A l'ordre. Que l'honorable député me pardonne de ne pas relever qu'il est six heures, comme il le signale. Si les députés veulent bien m'entendre, je voudrais prononcer les paroles de sagesse qui découlent d'une étude sérieuse d'un rappel au Règlement soulevé plus tôt aujourd'hui par le député de Peace River (M. Baldwin) et par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Cet après-midi, lorsqu'a été présentée la motion tendant à la deuxième lecture du bill C-144, loi pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation, le député de Peace River a invoqué le Règlement en disant que le bill renfermait certaines dispositions financières qui dépassaient les recommandations de la Couronne et devraient être écartées ou qu'une recommandation supplémentaire de la Reine devrait être présentée pour que le bill puisse être adopté en dernier lieu.

Le député a ajouté que certains articles du bill prévoyaient certains droits, ce qui, à son avis, constituait une imposition de taxes. Le député a cité l'article 62 du Règlement qui, en substance, énonce de nouveau l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. L'article du Règlement se lit en partie comme il suit:

> Art. 62(1)
>
> La Chambre ne peut adopter ou approuver ni crédit, ni résolution, ni adresse, ni projet de loi portant affectation d'une partie des recettes publiques, ni aucune taxe ou impôt, à une fin qui n'a pas été antérieurement recommandée à la Chambre par un message du Gouverneur général au cours de la session pendant laquelle ce crédit, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi est proposé.

En réalité, le député affirme qu'une disposition portant imposition doit faire l'objet d'une recommandation de Son Excellence à la Chambre. A ce propos, je pourrais citer un extrait d'une décision rendue par M. l'Orateur Anglin le 24 avril 1878. Les honorables représentants trouveront peut-être étrange que je me reporte à un texte aussi ancien, mais l'Orateur à l'époque s'est prononcé avec une telle clarté que je n'hésite pas du tout à le citer aujourd'hui:

Voici comment j'envisage la question. Je dois dire que le 54e article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne me paraît pas avoir le moindre rapport avec le cas qui nous occupe: il ne s'applique qu'aux appropriations. En le lisant précipitamment, on peut se laisser induire en erreur, à cause de sa rédaction particulière qui est comme suit: «Il ne sera pas loisible à la Chambre des communes d'adopter aucun crédit, résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la Chambre par un message du Gouverneur général durant la session pendant laquelle tel crédit, résolution, adresse ou bill est proposé».

Cet article ne se rapporte nullement à la question de l'imposition des taxes, mais seulement aux appropriations.

Le même principe est énoncé dans le commentaire 263(3) de la quatrième édition de Beauchesne, où il est déclaré:

• (6.00 p.m.)

L'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, ne vise que les crédits; il ne porte pas sur l'imposition de taxes.

Je me reporte de nouveau à la quatrième édition de Bourinot sur la procédure parlementaire, note de renvoi b) à la page 412 où il est dit que:

Dans les Journaux de 1873, la recommandation du Gouverneur général a le sens d'une résolution concernant les droits de douane dans le Nord-Ouest, à cause d'une interprétation erronée de la signification de l'article qui traite seulement de «l'affectation d'une taxe ou d'un impôt», et non de son «imposition».

Quant à savoir si les droits proposés dans le bill sont, en fait, une méthode d'imposition, si nous assumons pour le moment que ces droits constituent une mesure d'imposition, je pense qu'on pourrait poursuivre le débat sur le bill puisque la seule condition relative à une telle mesure est qu'elle soit présentée par un ministre de la Couronne. Ici je voudrais signaler ce que dit le commentaire 269 de la 4e édition de Beauchesne:

Nulle augmentation d'une taxe ou d'un droit demandée par la Couronne ne peut être proposée au comité, nul impôt ne peut être décrété, sauf sur la motion d'un ministre de la Couronne; nul amendement visant à étendre l'application d'un impôt à des personnes qui en sont exemptes ne peut être non plus présenté.

En d'autres termes, seul le gouvernement ou un membre du gouvernement peut présenter une mesure fiscale et la recommandation du gouverneur général n'a aucune influence directe sur cette procédure. D'autre part, j'ai très soigneusement examiné le point le plus important soulevé par le député de Peace River et selon lequel les redevances proposées constituent effectivement une imposition, dans le contexte de notre usage et de nos procédures. Je dois dire que je ne suis pas persuadé qu'elles représentent une imposition. Je vous prie de vous reporter à la page 504 de la quatrième édition de Bourinot, où l'on dit:

Il est d'usage à la Chambre des communes britannique de ne pas exiger d'étude antérieure en comité quand le projet de loi impose des droits pour services rendus, droits qui ne sont versés, ni dans le Trésor ni dans les recettes publiques. Par exemple, la loi qui régit les dépenses et contrôle les frais des directeurs d'élections parlementaires renferme un barème de frais et de dépenses qui n'a pas été étudié auparavant en comité.

Je dirai, pour terminer, que la recommandation royale me semble assez étendue pour englober toute dépense qui puisse grever les recettes publiques, et c'est la pratique que nous dictent l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et notre Règlement.

En second lieu, à mon avis, qui est aussi celui des différentes autorités que j'ai consultées, une recommandation précise de la Couronne n'est pas nécessaire pour fixer un impôt ou pour exiger qu'un droit soit versé aux organismes de la Couronne pour les services qu'ils rendent. Pour les raisons données, j'estime que les dispositions financières du bill ont été présentées conformément aux usages et privilèges de la Chambre. A mon avis, la Chambre est dûment saisie du bill.

Je remercie les honorables députés de leur indulgence et puisqu'il est bien plus que six heures, je quitte le fauteuil.

La séance est suspendue à 6 h 05.

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, à 5 heures, je parlais des difficultés d'établir, comme le prévoit le bill, les organismes de gestion de la qualité des eaux. Pour que ces organismes puissent fonctionner dans une certaine région, il faut au préalable un arrangement fédéral-provincial. L'étape suivante est une demande de constitution en corporation pour l'organisme, après quoi on en désignerait les membres. L'organisme devra ensuite définir ses structures administratives, engager du per-

sonnel et commencer à tenir des réunions. Puis, il fera des projets en vue du maintien de la qualité des eaux à l'intérieur de son territoire, projets qui nécessiteront force réflexions, enquêtes et recherches. Une fois établis, les projets devront être approuvés par le ministère fédéral et probablement par le gouvernement provincial. Les deux gouvernements devront en faire la révision, d'où nécessité évidente d'une étude des possibilités au ministère fédéral comme au ministère provincial.

Je pourrais signaler nombre d'autres problèmes qu'on devra affronter en s'engageant dans le contrôle de la pollution, mais le principal point que j'essaie de souligner, c'est que ce projet de loi amplifie la bureaucratie des compétences au lieu de la réduire. Certes la relation entre le ministère des Mines, de l'Énergie et des Ressources et les organismes de contrôle de l'eau est assez bien énoncée dans le projet de loi, mais ce n'est nullement le cas pour la relation entre ces agences et d'autres ministères fédéraux importants ayant compétence en la matière, comme les Pêches, les Transports et la Santé, ainsi que certains organismes provinciaux et municipaux. Autrement dit, ces organismes de gestion de la qualité des eaux seront en un sens des orphelins qui ne recevront pas tellement d'aide ou d'appui. Leurs liens avec les autres ministères fédéraux et avec les ministères provinciaux ne sont pas définis.

Je pourrais continuer et signaler d'autres lacunes du bill, mais certains de mes collègues participeront au débat et le bill sera étudié article par article au comité permanent. A en juger par la première réaction, il paraît assez évident que certaines provinces ne se laisseront pas facilement convaincre de la bonne foi du gouvernement fédéral en présentant ce bill. Je prévois d'interminables négociations avec les gouvernements provinciaux au sujet de bon nombre des organismes locaux. Il n'y aura pas seulement dix accords. Il y en aura beaucoup plus; un pour chacun des organismes locaux.

Les mesures d'austérité que le gouvernement fédéral met en œuvre à l'heure actuelle et les paroles mêmes du ministre ne permettent pas de compter sur un appui financier utile à l'égard de l'ensemble du programme, appui sans lequel nulle province ne sera vraisemblablement disposée à signer un accord. L'absence d'une formule de partage des coûts et les complexités du bill lui-même doivent éveiller la méfiance de plusieurs provinces. Cependant, rien d'utile ne peut se faire sous l'empire de ce projet de loi à l'intérieur d'une province, sauf en vertu d'un accord résultant de négociations. Lorsqu'aucun accord n'intervient, l'efficacité du bill se trouve réduite et, entre-temps, les problèmes de la pollution continuent de s'aggraver.

Après ces critiques très larges et sévères, on peut se demander à juste titre s'il existe une meilleure solution ou une autre solution raisonnable. Je crois que oui. Premièrement, nous pourrions créer un ministère ou un organisme national chargé de coordonner les travaux de contrôle de la polution dans tous les ministères et de s'occuper de la qualité de l'eau dans le cadre de cette approche générale. Le projet de loi sur les ressources en eau du Canada ne fait partie d'aucun plan intégré traitant du contrôle de la pollution. C'est simplement une autre mesure qui s'ajoute à la législation en vigueur actuellement au Canada.

Deuxièmement, nous pourrions traiter la question de la qualité de l'eau en tant que priorité nationale appliquée au contrôle de la pollution et engager les capitaux nécessaires en les prélevant sur les impôts fédéraux. Le gouvernement fédéral a un pouvoir et des attributions clairs et bien définis en matière de contrôle de la pollution et de gestion de la qualité de l'eau dans les provinces, et indépendamment de celles-ci, de même que dans les territoires et les eaux côtières. On devrait demander au Parlement fédéral d'assumer ce pouvoir et d'agir directement.

Pour être précis, monsieur l'Orateur, le Parlement fédéral a des pouvoirs étendus sur les pêches côtières et intérieures, les eaux navigables, la santé publique, les transports, l'agriculture, la recherche nationale, les travaux et projets internationaux et provinciaux, le code pénal et les lois pour le maintien de la paix, de l'ordre et pour le bon gouvernement du Canada.

• (8.10 p.m.)

A la fois éparpillés et étendus, les pouvoirs fédéraux en matière de pollution, qu'il a été si difficile d'utiliser, pourraient faire la force du gouvernement fédéral, et non sa faiblesse. Ces pouvoirs qui souvent sont déjà exercés par beaucoup de ministères d'une manière indépendante, pourraient, à condition d'être regroupés, former une solide plate-forme pour un bill fédéral de contrôle de la pollution. Ce bill donnerait à Ottawa et aux provinces des pouvoirs communs mais égaux. Là où s'exerce le pouvoir des provinces, l'organisme fédéral pourrait agir de concert avec elles, afin d'éviter le double emploi. Là où le pouvoir des provinces ne s'exerce pas, le gouvernement fédéral pourrait agir dans sa propre sphère de compétence, à ses propres frais et de son propre chef, afin d'assurer le contrôle de la pollution comme une tâche d'intérêt fédéral et

[M. Aiken.]

national. Je ne vois pas comment une province pourrait voir un inconvénient à ce que le gouvernement fédéral exerce son autorité propre sur le territoire de cette province.

L'Ontario, par exemple, a une excellente Commission des ressources en eau, qui depuis environ 14 ans, s'occupe de la lutte contre la pollution. En même temps, le gouvernement fédéral, sous l'égide du ministre, a établi à Burlington le Centre canadien des eaux intérieures où l'on poursuit sans question ni hésitation un programme de recherche et de contrôle de la qualité de l'eau. Le gouvernement fédéral, de sa propre autorité, et dans les limites de sa juridiction, a établi ce centre et personne ne s'y oppose. En effet, la province d'Ontario a créé son propre centre à côté. Je puis vous citer un autre exemple: nous n'avons pas entendu d'objections de la province de Terre-Neuve lorsque le ministère des Pêches a effectivement enrayé la pollution dans la baie de Plaisance. Nous n'avons pas entendu de protestations de la part du gouvernement d'Ontario lorsque le gouvernement fédéral a pris en main les problèmes qui se posaient dans nombre de ces zones. L'Ontario reconnaît la compétence du gouvernement fédéral en ce domaine et est prêt, je crois, à l'accepter.

Le gouvernement fédéral n'est pas l'ennemi naturel des provinces, surtout lorsque ses dépenses relèvent de sa propre juridiction. Il ne faudrait pas non plus que le Parlement fédéral, agissant dans son propre secteur, soit soumis aux lois provinciales ou en dépende. Néanmoins, c'est à quoi tend ce bill, puisque le refus des provinces le rendrait inapplicable. Par contre, les lois fédérales ne devraient pas imposer de restrictions aux provinces qui combattent la pollution dans leur propre secteur.

Au lieu de ce bill nous devrions avoir une loi fédérale de contrôle de la pollution, ou une loi sur les ressources hydrauliques, relevant du pouvoir fédéral qui serait simplement mentionné. Le gouvernement fédéral pourrait ensuite entreprendre son propre programme, à ses propres frais, et suivant ses propres méthodes. Les provinces prêtes à agir ou agissant déjà dans leur domaine accueilleraient avec plaisir la participation fédérale. Le ministre lui-même en a donné un bon exemple cet après-midi. Aucune autorité en vertu de cette loi n'interdit l'usage des détergents ou d'autres polluants au Canada.

Le gouvernement fédéral a certainement le pouvoir d'agir et, à mon avis, il pourrait et devrait s'en prévaloir aux termes de n'importe quel bill adopté par notre Parlement. Il a l'autorité voulue et il n'est pas trop tard. Une disposition en ce sens pourrait fort bien être insérée dans le bill et elle serait fort bien accueillie. Dans les provinces peu engagées dans le domaine de leur propre compétence, et il y en a certainement des exemples, les Canadiens pourrait profiter des travaux et de la protection du gouvernement fédéral.

Monsieur l'Orateur, devant cet autre choix qui se présente nettement—on a dit que l'autorité requise existe—alors que le bill proposé est compliqué, difficile et inefficace, nous devons conclure que le gouvernement n'est pas disposé à dépenser ni à assumer le contrôle de la pollution, mais qu'il veut, aussi rapidement que possible, passer la responsabilité aux organismes provinciaux et locaux.

Un premier jalon a été posé. Le ministre a tracé un chemin difficile. Nous espérons que le bill, lorsque nous aurons fini de l'examiner, sera devenu plus facile d'application. Quelle que soit l'issue, j'en assure le ministre, la Chambre lui souhaite de réussir et elle l'appuiera dans la mise en œuvre de la meilleure mesure législative que notre Parlement puisse produire.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat actuel. Avant de poursuivre, j'aimerais dire un mot ou deux sur les orateurs qui m'ont précédé. Cet après-midi nous avons entendu le ministre; je me réjouis de le voir reprendre une part de plus en plus active à nos travaux. Nous lui souhaitons tous sincèrement un rétablissement complet. Je vais être sévère quant à certains aspects de la mesure législative dont nous discutons cet après-midi mais je suis certain qus le ministre sait très bien qu'il n'y a rien de personnel dans mes remarques sur ce projet de loi.

Dans son discours, cet après-midi, le ministre a eu des envolées poétiques, mais son message était clair. Pour moi, il signifie que le gouvernement fédéral n'a aucun plan véritable pour résoudre le problème de la pollution au Canada. Il ne prétend plus mener un combat vigoureux contre la pollution. Il se décharge du problème et des dépenses principalement sur le dos des provinces et des municipalités. S'il n'y a pas de normes nationales de lutte contre la pollution, on ne peut mettre en vigueur des modifications au Code criminel. Le gouvernement, ce me semble, s'est encore montré impuissant à régler un des problèmes majeurs de la nation, celui de la pollution de l'environnement.

• (8.20 p.m.)

L'orateur précédent, porte-parole de l'opposition officielle, a fait valoir un certain nombre de points intéressants, et je souscris à la plupart. J'estime moi aussi que sous sa forme actuelle le projet de loi ne parviendra pas à régler les graves problèmes de pollution

qui assaillent notre nation. Il me semble que le gouvernement a presque refilé, à dessein, le problème de la pollution aux provinces. Bien entendu, il se dérobe ainsi à un lourd fardeau financier qu'il ne veut peut-être pas assumer pour le moment.

J'ai écouté avec intérêt les discours prononcés au cours du débat. Je suis partisan de la collaboration avec les autorités provinciales et municipales. Elle n'a été que trop rare jusqu'à maintenant. Je ne m'oppose pas à ce que l'on crée des groupes chargés de coordonner l'activité fédérale-provinciale à un niveau quelconque. Pourtant, si l'on examine les débats d'il y a trois ou quatre mois, on constatera que, de l'avis du gouvernement, il était extrêmement difficile de créer des groupes qui pourraient prendre des initiatives conjointes en matière de pollution. Comme on le voit à la page 10554 du hansard, le ministre d'État de Saskatoon-Humboldt (M. Lang) a dit:

> Il y a deux ans, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque (M. Pepin), a proposé aux provinces que le gouvernement fédéral approuve la création d'un comité consultatif national de la lutte contre la pollution de l'eau, au sein duquel seraient représentés le gouvernement fédéral, les provinces et les universités. Le comité en question devait notamment faire des études sur les différents aspects de la pollution de l'eau, comme les objectifs régionaux et nationaux, en ce qui concerne la qualité des eaux, le coût de la pollution et les avantages pouvant découler de la lutte contre la pollution. Récemment, le mandat du comité a été amplifié pour s'étendre à la pollution de l'air et du sol, aussi bien qu'à la pollution de l'eau.

Il a ajouté:

> Notre proposition comprenait une offre de financer le comité et de le pourvoir d'un secrétariat. Même si la majorité des provinces semblaient en faveur de la proposition, d'autres s'y opposaient. Nous regrettons vivement cette impasse, car elle ferme une avenue à une action conjointe.

Oui, monsieur l'Orateur, elle a fermé une voie qui aurait permis aux provinces et au gouvernement fédéral d'agir de concert. Cet après-midi, le ministre nous a dit qu'il instituerait un comité avec chaque province. Nous aurons donc dix comités distincts. C'est dire nettement qu'il y aura plusieurs importantes régions du Canada où le contrôle de la pollution n'existera pas.

M. Lewis: Bravo!

M. Harding: Il n'y aura ni initiative ni collaboration entre les autorités fédérales et provinciales.

Une voix: Lisez le projet de loi.

M. Harding: Je l'ai lu très attentivement. Mais il me semble que bon nombre de députés libéraux de l'arrière-ban n'ont pas pris le temps de le lire, sans quoi les discours de certains, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre, avant la présentation de la mesure, n'auraient pas été aussi optimistes.

Avant de traiter du bill lui-même, je tiens à faire la déclaration suivante: les députés des deux côtés de la Chambre ont maintes fois déclaré que les problèmes de la pollution sont, chez nous et dans d'autres pays, de plus en plus graves. Des avertissements nous proviennent de sources nombreuses. Un rapport scientifique très intéressant des Nations Unies mentionne que l'humanité se trouve dans une grave situation par suite de la pollution. Nous sommes en train de polluer notre milieu au point que nous nous détruirons inévitablement à moins de prendre des mesures immédiates et draconiennes pour protéger chacun de ses éléments. Parlant hier d'océanographie, un savant canadien a déclaré que le moteur à combustion interne pourrait sonner le glas de l'humanité, si l'on n'agit pas de toute urgence. Il a signalé que le péril menace non seulement le Canada mais aussi le monde entier à cet égard.

Monsieur l'Orateur, il est facile aussi de constater que les pesticides toxiques causent également un problème. Le gouvernement ne s'est guère imposé pour réglementer ces insecticides qui infestent notre milieu. Il y a dix jours environ, le premier ministre a décrété la réduction de l'emploi du DDT et déclaré que le gouvernement s'occuperait du problème des autres insecticides toxiques. Il y a longtemps qu'on aurait dû prendre cette initiative. Il y a des mois et des mois que nous aurions dû entreprendre des recherches dans ce domaine. Nous avons attendu que nos provinces et d'autres pays prennent des mesures à propos du DDT et nous avons piètrement suivi leurs traces. Pour suivre le mouvement, nous avons attendu que notre milieu ait subi des dégâts irréparables.

Il me semble que nous avons agi ainsi dans presque tous les domaines. Considérez, par exemple, la pollution de l'air. Que fait le gouvernement à ce propos? On a établi un ou deux comités et on a fait une petite enquête ici et là. Mais on n'est pas en train de fixer des normes. Notre pays comporte une faible population répartie sur une vaste superficie. Ainsi, nous croyons que ces problèmes peuvent nous échapper ou disparaître pendant quelque temps. Vous n'avez qu'à regarder autour de vous pour constater ce qui se passe dans certaines régions et pour voir comment elles sont affectées par la pollution de l'air. Voyez par exemple les États-Unis et la pollution dans la région de Los Angeles. Le véhicule automobile et les déchets industriels sont les principaux responsables du smog dans cette région. L'air est aujourd'hui tellement pollué que les écoliers de moins de 21 ans

hésitent à faire des exercices, de crainte d'abîmer leurs poumons. Le même problème affecte toutes les régions urbaines de notre continent et des autres parties du monde. Pendant combien de temps devrons-nous attendre que les gouvernements fassent montre d'initiative devant ce problème? Le gouvernement actuel devrait donner l'exemple.

• (8.30 p.m.)

Je parlerai maintenant du problème de la pollution des eaux. La loi est censée s'en occuper. Devant le problème des déchets industriels, des eaux d'égouts et des phosphates, les autorités fédérales, provinciales et municipales manquent tragiquement d'esprit d'initiative. Le fait est apparent de quelque côté qu'on se tourne. Ainsi, il faut agir en ce qui concerne les phosphates. C'est un problème qu'il faut dès maintenant résoudre. Il faut entrer en contact avec les fabricants de détersifs. Il faut que de nouveaux produits naissent des recherches qui, je l'espère, se poursuivent à cet égard et devraient se poursuivre à un rythme accéléré. Les rapports qui parviennent de divers organismes montrent qu'il ne nous reste pas tellement de temps pour trouver la solution à ce problème.

Je désire souligner un ou deux exemples de ce que produit la stupidité, non seulement celle du gouvernement actuel, mais celle de gens qui, en général, ne font aucun cas des problèmes de la pollution. Le bassin des Grands lacs est le plus grand ensemble d'eau douce au monde, et pourtant nous l'avons presque entièrement détruit. Il n'est pas nécessaire d'aller très loin d'Ottawa pour prendre conscience des problèmes de la pollution. Le problème est visible dans les rivières Rideau et Gatineau. Il est lamentable d'avoir une rivière dans un tel état à proximité de la capitale. Rien n'a été fait pour résoudre ces problèmes. Dans ma province natale de Colombie-Britannique se trouve le grand fleuve Fraser, l'un des fleuves à saumons les plus fameux du continent nord-américain. La dernière partie de ce fleuve n'est rien d'autre qu'un égout. Voilà les problèmes qui préoccupent les Canadiens.

J'aimerais maintenant parler de la loi sur les ressources en eau du Canada, actuellement à l'étude, et discuter de plusieurs de ses articles. J'aimerais faire remarquer aux députés certains points faibles du projet de loi, espérant ainsi que des amendements seront proposés au comité, qui l'étudiera avant de nous le renvoyer. Cette loi ne traite que d'un aspect de la pollution, celui de la pollution des eaux. C'est normal. Nous n'espérons pas tout couvrir avec une seule loi. Il est difficile d'être en désaccord avec ce bill, qui est à peine plus qu'un nouveau cadre administratif créé par le gouvernement dans l'espoir qu'il résoudra finalement les graves problèmes de pollution de ce pays. Il n'est pas douteux qu'il permette une meilleure collaboration fédérale-provinciale, et personne ne s'y oppose.

Ce projet de loi, monsieur l'Orateur, n'est certes pas la mesure sévère, intransigeante et rigoureuse que nous escomptions pour résoudre nos problèmes de pollution des eaux. Ce projet de loi sur les ressources en eau du Canada ne correspond pas à l'idée que les Canadiens avaient pu s'en faire, et ils doivent être amèrement déçus. Il ne touche pas au problème de la pollution. Il institue simplement un autre appareil administratif pour s'occuper de ces problèmes. Je le répète, le projet de loi n'établit aucune norme uniforme pour le Canada, aucune norme régionale et ne prend absolument aucune initiative à cet égard.

Le projet de loi permettra aux entreprises industrielles d'acheter le droit de polluer des cours d'eau. C'est une façon veule d'attaquer les problèmes de pollution, abandonnée par les gouvernements qui en ont fait l'essai. D'après le projet de loi, il incombera aux provinces et aux municipalités, dans une large mesure, d'enrayer la pollution. A peine esquisse-t-on l'attitude du gouvernement fédéral vis-à-vis de l'énorme fardeau financier qu'entraînera la lutte contre la pollution quand la mesure prendra effet. Il est clair comme de l'eau de roche d'après le bill et les propos qu'a tenus le ministre cet après-midi que ce sont les provinces et les municipalités qui feront le gros des frais. Cela suffit à restreindre rigoureusement toute action importante pour combattre la pollution pendant des années.

Je voudrais maintenant retourner en arrière et parler de deux ou trois questions sur lesquelles je suis passé un peu rapidement, voulant y revenir avant l'expiration de mon temps de parole. J'ai dit que la loi décevrait amèrement les Canadiens, parce qu'elle n'a rien accompli en ce qui concerne la pollution et ne fait que créer un organisme administratif de plus. Je voudrais indiquer maintenant pourquoi nous sommes inquiets. Le gouvernement actuel jusqu'ici n'a pas grand-chose à son actif, ce qui me porte à croire que des lois indulgentes au lieu de lois directes ne constituent qu'une manœuvre dilatoire de plus. Jusqu'ici, le gouvernement n'a rien accompli dans la lutte contre la pollution. De ce fait, il se trouve que les Canadiens voient partout baisser la qualité de leur niveau de vie. A mon avis, ces lois indulgentes ne sont qu'un simulacre d'action de la part du gouvernement.

Le gouvernement a eu de multiples occasions d'agir en matière de pollution, mais il a failli à son mandat envers la nation canadienne. Pour s'attaquer au problème, il aurait pu invoquer un grand nombre de lois existantes dont il n'a à peu près pas tenu compte, les députés le savent. Je vais vous en donner plusieurs exemples. Nous avons la loi des pêcheries, la loi sur la protection des eaux navigables, la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, la loi sur la santé et bien d'autres. Chacune de ces lois contient des dispositions qu'on aurait pu ou dû invoquer pour enrayer la pollution. En outre, il y a 14 ministères fédéraux directement impliqués dans ces problèmes, mais ces ministères n'ont rien fait. C'est par suite d'un manque d'initiative de la part du gouvernement que ces lois sont restées inefficaces. Si la loi actuelle sur les ressources en eau du Canada doit donner les mêmes résultats que celles qui figurent déjà dans nos statuts, nos problèmes de pollution resteront entiers. Nous avons le pouvoir d'enrayer la pollution, mais nous ne l'avons pas souvent utilisé.

• (8.40 p.m.)

Le gouvernement fédéral préfère refiler la responsabilité aux autorités provinciales et municipales. Voici ce que j'aimerais demander au ministre: où au juste les ministères du gouvernement cadrent-ils dans la lutte contre la pollution? A-t-on établi ce comité de coordination? Que dire des règlements actuels, des lois diverses visant toute une variété de ministères? Que font-ils au juste pour résoudre les problèmes de la pollution au Canada aujourd'hui?

Le *Globe and Mail* publiait en août dernier un article très intéressant, écrit par le ministre des Pêches. A son avis, virtuellement tous les cours d'eau au Canada, qu'ils relèvent d'une juridiction fédérale ou provinciale, sont visés par les dispositions de la loi sur les pêcheries. Il disait, dans l'article, qu'on pourrait y apporter une ou deux modifications mineures mais que, somme toute, le ministère des Pêches est celui qui, logiquement, devrait s'occuper de la pollution des eaux. Pourtant, on n'en a pas tenu compte. Je me demande comment la loi sur les pêcheries cadre avec la mesure législative à l'étude.

J'ai l'intention de lire un ou deux extraits de l'article en question qui, à mon avis, devraient être versés au compte rendu. Je ne puis lire l'article en entier, il est trop long; mais je commencerai par ce qu'on dit des usines de pâte à papier:

La plus grande industrie canadienne à base de procédés chimiques est en train de mettre de l'ordre dans sa maison. Espérons que les autres industries du même genre feront de même.

[M. Harding.]

Mais pourquoi l'industrie des pâtes et papiers? La raison est évidente: à cause de son importance. Elle ne compte pas moins de 170 usines au pays. Celles-ci consument au-delà de 80 p. 100 de toutes les eaux requises par l'industrie au Canada. En outre, elles déservent plus de la moitié des déchets décomposables jetés dans nos cours d'eau chaque année. Faut-il s'étonner que nous nous inquiétions, au ministère fédéral des Pêches et des Forêts, de l'industrie des pâtes et papiers et de la façon dont elle s'occupe du problème de la pollution.

Et l'article poursuit:

Bien entendu, on doit appliquer la loi sur les pêcheries uniformément dans tout le pays.

Le ministre demande des normes uniformes pour l'ensemble du pays. Je reprends l'article:

On devrait exiger des nouvelles usines qu'elles se conforment aux mêmes exigences, où qu'elles se construisent. Elles devraient être régies par les mêmes lois et les mêmes règlements. Autrement, on pourra les construire dans les provinces dont les normes sont inférieures, profitant ainsi de leurs lois contre la pollution.

Le ministre souligne ici, c'est clair comme le jour, ce que nous devrions faire—l'opposé de ce qu'on propose ici dans le bill. Puis il ajoute, d'après l'article:

Bien entendu, la lutte contre la pollution coûte cher. Mais pour échapper à ces frais, la nouvelle industrie tend à s'établir là où nos rivières poissonneuses peuvent leur servir de dépotoir. Il faut mettre fin à cette coutume et une application uniforme de la loi sur les pêcheries peut être très utile à cet égard.

Il fait ensuite ressortir d'autres points. Je reprends l'article un peu plus loin:

Notre loi sur les pêcheries aurait besoin, naturellement, d'être améliorée. Elle devrait renfermer des dispositions pour l'avenir. Ainsi nous ne serions pas obligés d'attendre de trouver du poisson mort dans nos eaux pour appuyer nos dires. Nous ne serions plus obligés d'attendre que nos eaux soient polluées.

Le ministre veut nous montrer bien clairement la nécessité de normes à l'échelle nationale. Que préconise le projet de loi à l'étude? On doit créer des organismes régionaux dans les divers bassins fluviaux, organismes qui établiront leurs propres normes. Nous aboutirons ainsi à un salmigondis de normes d'une extrémité du pays à l'autre.

M. Gibson: Il ne s'agit pas de la même eau.

Des voix: Oh, oh.

M. Harding: C'est justement l'un des points faibles du bill à l'étude.

M. Gibson: Vous ne l'amenderez pas.

Une voix: Voyez votre eau chez vous, à Hamilton.

M. Harding: D'autres initiatives ont été prises par le gouvernement actuel. En 1967,

une décision du cabinet, adoptée le 9 février, chargeait le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de réduire la pollution de l'eau résultant de l'exploitation d'installations du gouvernement fédéral. Même si nous avions, en 1967, un autre premier ministre, il s'agissait du même régime libéral. Bien des députés ici actuellement, siégeaient également en 1967. La décision prise à l'époque s'appliquait aux ministères, aux sociétés et aux organismes de la Couronne.

Depuis lors, on a reçu des rapports. Je n'ai pas le temps d'en traiter par le menu, mais j'ajoute que les sociétés de la Couronne sont parmi les pires agents de pollution au Canada. Des camps militaires déversent leurs eaux d'égout dans les rivières. Et pourtant, le cabinet avait adopté une décision chargeant un ministère d'empêcher de telles choses. Aux députés qui se demandent pourquoi une nouvelle structure administrative suscite chez nous des critiques et des appréhensions, je dis: c'est parce que le gouvernement n'a rien fait, malgré le pouvoir dont il dispose déjà. Ce sont là des choses qui inquiètent notre parti et, je le sais, l'ensemble des Canadiens.

Une voix: Il y a une différence entre les deux.

M. Harding: Je pourrais vous énumérer toute une série de lois à ce sujet. D'abord la loi sur les ports nationaux. Que dire du déversement de 150,000 tonnes d'acide dans la baie d'Hamilton? Qu'a-t-on fait pour remédier à cela? Rien.

M. Gibson: Vous n'en savez rien. La chose est à l'étude.

Des voix: Oh, oh!

M. Harding: En 1909, le Canada signait, conjointement avec son voisin du Sud, la loi sur le traité des eaux limitrophes, qui prévoyait l'établissement d'une commission.

• (8.50 p.m.)

Le traité portait que:

... les eaux limitrophes et les eaux traversant la frontière ne doivent pas être polluées d'un côté de celle-ci de façon à nuire à la santé ou à la propriété de l'autre côté.

Considérons le réseau des Grands lacs. La situation aux États-Unis est aussi mauvaise sinon pire qu'au Canada. Nous avons un traité interdisant la pollution de ces eaux. Il n'a jamais été exécuté parce que nous avons un gouvernement faible. C'est là un point qu'on ne peut permettre à la population du Canada d'ignorer.

Une des choses qui m'ont tracassé est que les critères sur lesquels nous nous fondons ne sont même pas uniformes. Je voudrais traiter de ce sujet avant l'expiration de mon temps de parole. Cet après-midi, le ministre a dit que cette mesure permettrait de lutter contre la pollution. Mon interprétation du bill n'est pas tout à fait la même. Permettez-moi de vous citer un article paru dans le *Telegram* de Toronto en date du 4 novembre, et qui avait trait à une réunion tenue pour expliquer les dispositions de la loi sur les ressources en eau du Canada. Depuis que j'ai lu les déclarations de certains responsables du ministère, mes inquiétudes au sujet de cette situation sont plus vives que jamais. Ces gens assistaient à une conférence sur les Grands lacs au centre d'éducation de Toronto. Un article de journal peut être erroné, certes, mais selon cet article, M. Prince, un homme très bien et très compétent, aurait tenu les propos suivants:

M. Prince, spécialiste en ressources hydrauliques, a déclaré qu'on demandera des redevances aux industries, aux municipalités et aux autres sources de pollution des cours d'eau pour avoir le droit de polluer les eaux.

L'article poursuit ainsi:

Il a ajouté que la pollution ne serait pas définie par la loi, mais plutôt par des commissions régionales de gestion qualitative des eaux. Ces organismes décideront du degré de pollution acceptable dans leur zone de compétence.

L'article ajoute ceci:

«Si les gens ne sont pas disposés à affecter une partie de leur produit national brut à leur milieu ambiant, ils pourront mijoter dans leur jus jusqu'à la fin des temps,» a-t-il dit.

Ce n'est pas ainsi que j'ai interprété les observations du ministre cet après-midi. Je pensais que cet argent servirait à combattre la pollution. Selon la loi, il appartiendra aux commissions régionales de décider des amendes en matière de pollution.

Son évaluation de la loi ... provoqua un choc et une grande déception chez bien des participants à la conférence.

L'article dit ensuite:

... comme l'a expliqué M. Prince, les responsables de pollution pourront continuer à polluer en versant des amendes à la commission Régionale des eaux «en proportion du degré de pollution.»

Les commissions régionales—dont la composition n'a pas encore été déterminée—décideraient du montant de l'amende et comment elle serait utilisée.

Il prévoit que cet argent pourrait être utilisé par les commissions pour lutter contre la pollution provoquée par celui qui paierait l'amende. Il affirme que ces amendes devraient être assez élevées pour inciter le coupable à participer lui-même à cette lutte.

Les commissions régionales pourraient également poursuivre les contrevenants—et auraient le droit de le faire avec un certain discernement. Elles ne pourraient pas, toutefois, obliger les contrevenants à installer des dispositifs pour lutter contre la pollution ou à se retirer des affaires.

Cela veut dire, a avoué M. Prince, qu'une commission régionale pourrait, en se fondant sur sa propre définition de la pollution, obliger une compagnie à faire des dépenses importantes ou à se retirer des affaires, tandis qu'une autre pourrait provoquer impunément la pollution dans une autre région.

Ce ne sont pas mes paroles, mais l'interprétation de quelqu'un du ministère même. Je voudrais citer aussi M. Lee. Il est du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. D'après l'article, il a dit ceci:

... la nouvelle loi sur les ressources en eau était, entre autres choses, une tentative réelle de démocratie de participation.

Il a dit que dans les régions dont la prospérité dépend en grande partie d'une grande industrie, les résidents pourraient avoir à choisir entre la pollution et la possibilité que l'usine ferme ses portes au lieu de contrôler ses effluents.

«On doit obtenir le consensus d'une région sur ce qu'elle est prête à soutenir», a-t-il dit. «Nous devons faire comprendre à l'homme de la rue qu'il doit viser à améliorer son milieu, par ses impôts et par son comportement.

Selon l'article, M. Kelly, membre d'un groupe de Toronto qui enquêtait sur la pollution, aurait:

... taxé l'obligation d'enrayer la pollution d'inéquitable et demandé: «Est-ce que quiconque a le droit de polluer quoi que ce soit?»

M. Prince a répondu que oui, pourvu qu'on paie.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

M. Harding: Merci, monsieur l'Orateur. Je n'abuserai pas du privilège qui m'est accordé par les députés mais il y a un ou deux points sur lesquels je voudrais insister. Comme je l'ai dit précédemment, l'industrie savait qu'un nouveau bill allait être présenté. Certains industriels ont trouvé que l'idée de se tourner du côté de l'industrie n'était pas ce qu'il y avait de mieux comme mesure pour enrayer la pollution.

Je pourrais vous citer beaucoup d'autres passages. Je vais m'en abstenir pourvu qu'il soit entendu que j'aurai l'occasion de les lire plus tard. Je voudrais signaler ce qui me semble une très grande faiblesse dans cette mesure. Nous permettons que les déchets soient déversés dans les rivières. L'industrie pourra violer nos lois en payant une redevance. Le gouvernement d'Ontario a pris des mesures à propos de la pollution. Permettez-moi de lire un passage d'un article paru le 28 août dans le *Star* de Toronto. Ce ne sont pas les propos directs du ministre, mais je présume qu'il a donné cette information à la presse. Voici un extrait de l'article:

Les compagnies d'Ontario reconnues coupables d'infractions à la loi sur la pollution devraient être forcées de réparer les dégâts au lieu de payer une amende, disait hier le ministre des Ressources, M. George Kerr.

Il a ajouté que son ministère songe à modifier la loi afin de forcer les compagnies à neutraliser les effets de la pollution au lieu de leur faire payer une amende. Les modifications devraient être prêtes à être soumises à l'Assemblée législative pour la session de la mi-janvier, a-t-il dit.

Je souscris à cette décision. C'est, à mon avis, une très bonne idée et les compagnies qui polluent nos cours d'eau devraient être forcées de les nettoyer au lieu de s'en tirer en payant une amende.

• (9.00 p.m.)

Je voudrais dire quelques mots seulement sur les problèmes financiers. C'est l'aspect qui m'a probablement inquiété le plus. Nous confions aux provinces et aux municipalités le soin d'appliquer un vaste bill sur la pollution. Elles ne possèdent pas les fonds nécessaires pour instaurer des mesures appropriées en ce qui concerne les problèmes de la pollution. Déjà cet été, un certain nombre de municipalités ont sollicité des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement. En Alberta, 12 municipalités ont vu leurs demandes de prêt refusées, faute de capitaux. Le ministre a indiqué aujourd'hui que des capitaux plus considérables seront rendus disponibles. Or ici nous avons subi un retard parce que des municipalités n'ont pu obtenir des capitaux à des taux d'intérêt raisonnables. Si l'attitude du gouvernement au cours de la période inflationniste que nous traversons actuellement est la même qu'au cours des derniers mois, nous verrons les municipalités diminuer leurs efforts dans la construction d'installations de traitement des eaux d'égouts.

Une autre remarque en guise de conclusion. Nous avons un comité des ressources nationales qui a rédigé des recommandations unanimes et les a présentées à la Chambre. Des députés de tous les partis étaient membres du comité. Sans les lire toutes, j'aimerais me référer aux recommandations pertinentes. Le comité a recommandé au gouvernement d'établir un code de normes sur l'épuration et la protection de toutes les eaux canadiennes. Ce ne sont pas mes mots, je ne fais que répéter la recommandation du comité. Il a aussi suggéré qu'on cherche à faire approuver ce code par les provinces et que le gouvernement

fédéral prévoie une procédure d'application, si nécessaire en modifiant le Code criminel.

Je souscris entièrement au rapport du comité. Cette recommandation particulière est toutefois en opposition avec le bill à l'étude. Ici, une multitude de régions devront être établies chacune avec ses propres normes. Il n'y aura aucune norme nationale, aucune application de la loi à l'échelle nationale, rien C'est pour cela que nous protestons et que nous continuerons à protester par l'intermédiaire des organisations dans le pays tout entier qui s'intéressent à la lutte contre la pollution et qui exigent, sans vouloir s'arrêter aux difficultés de juridiction, que le problème de la pollution soit résolu. Nous ne laisserons pas le gouvernement s'en tirer en disant qu'il s'agit là d'un problème constitutionnel qui n'est pas de son ressort pour le passer aux provinces afin de se dérober à son rôle de guide.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, nous étudions présentement un bill traitant de la pollution des eaux et des ressources en eau, etc. Il ne fait aucun doute qu'un tel projet de loi s'impose.

De la façon dont nous polluons nos cours d'eau, tout en sachant que la population canadienne et américaine est appelée à augmenter, nous nous demandons jusqu'où nous irons si nous continuons en ce sens.

Je ne crois pas que le bill présenté par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) rencontre de l'opposition, quoiqu'il ne réglera peut-être pas à lui seul le problème complexe de la pollution des eaux, car le gouvernement fédéral n'a pas une juridiction exclusive en ce domaine. Au fait, il faut savoir se demander jusqu'à quel point les provinces sont prêtes à lutter contre la pollution des eaux.

A mon sens, les gouvernements provinciaux sont conscients de ce problème. Les provinces, les municipalités et les industries ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour lutter contre la pollution des eaux, pas plus que les ingénieurs ou les techniciens. Ce sont ceux qui sont en mesure de payer, ceux qui font des recherches et donnent des conseils qui devraient prendre en main la situation.

• (9.10 p.m.)

Je lisais dernièrement que 3 p. 100 de toute l'eau sur la terre est potable dont 2 p. 100 est à l'état de glace, aux pôles ou sur les hautes montagnes. Nous disposons donc de très peu d'eau potable et, si nous ne prenons pas les dispositions nécessaires pour protéger cet élément essentiel à la vie, nous serons bientôt aux prises avec des problèmes sérieux, puisque déjà la pollution de l'eau existe.

Je vis dans une petite ville assez jeune du Nord-Ouest du Québec qui est traversée par une petite rivière. Au tout début de la colonisation, on organisait tant bien que mal l'évacuation des eaux-vannes: le tout s'en allait dans la rivière. Aujourd'hui, si un être humain ou un animal tombe dans la rivière, même s'il ne se noie pas, il est presque voué à la mort, tellement l'eau est polluée.

Cette eau se déverse dans le lac Abitibi, qui est tout de même assez grand. Elle peut s'y purifier, s'évaporer, mais si plusieurs villes étaient fondées dans cette région, ou si la population s'accroissait et continuait d'agir de cette façon-là, très bientôt, l'eau du lac Abitibi ne serait plus utilisable. Des choses semblables existent à peu près partout. Que propose-t-on? On invite les municipalités à construire des usines d'épuration des eaux. La loi nationale sur l'habitation propose un plan selon lequel des prêts peuvent être consentis aux municipalités qui voudraient bénéficier de ces services. Étant donné qu'à peu près toutes les municipalités ont déjà des dettes énormes, qu'elles doivent emprunter à des taux d'intérêt exorbitants et que la plupart d'entre elles ne peuvent défrayer le coût de construction d'usines d'épuration des eaux, il faut leur venir en aide d'une meilleure façon.

Selon la documentation que le ministère nous a fait parvenir avant que l'on présente ce projet de loi à la Chambre, on invite les industries à prendre des moyens pour traiter leurs eaux usées. C'est peut-être la meilleure solution. Il n'en reste pas moins que le coût de la production va nécessairement augmenter et ce sera le consommateur, en définitive, qui en fera les frais.

Il faudrait donc inviter ceux qui sont en mesure de le faire à contribuer à ce projet, ou en imposant de nouvelles taxes en vue d'aider les municipalités à traiter leurs eaux usées ou en accordant des subventions ou des exemptions d'impôt aux industries pour leur permettre de traiter les leurs.

Le citoyen canadien ne pourra, à mon sens, s'épargner les frais d'épuration, en dépit des mesures qui pourraient être prises. Il existe des moyens techniques de traiter les eaux usées pour les rendre aussi pures qu'avant leur utilisation, mais de telles installations peuvent entraîner des dépenses considérables.

Dans ma municipalité, une scierie a ouvert ses portes il y a à peine quelques mois, et il était nécessaire d'y installer un «brûleur» à déchets. Sachant qu'à brève échéance, il serait obligé d'installer un «brûleur» pour éviter la pollution de l'air, le propriétaire a pris les dispositions nécessaires pour assurer le traitement immédiat de la fumée et des déchets.

Si, au moins, les industries nouvelles faisaient la même chose, peut-être que dans quelques années le problème de la pollution de l'air serait réglé. On pourrait exiger qu'aucune nouvelle industrie ne puisse s'installer sans prendre les moyens nécessaires pour éviter de polluer l'air ou l'eau.

Il existe trois causes principales de la pollution de l'eau, selon un précis de culture biologique, et je cite:

Première cause de pollution: dégradation de l'équilibre cultural.

Deuxième cause: l'emploi des engrais chimiques qui sont tous acidifiants et provoquent le passage de minéraux dans les eaux d'infiltration, presque toujours matières ammoniacales, potasse, chaux. Or une eau potable doit avoir entre autres une haute résistance électrique, et être pauvre en électrolytes. A cette seule condition, elle est favorable à la santé.

Troisième cause: le rejet dans les rivières des sous-produits humains (déjections fermentées en fosse septique et tout à l'égout). Cette pratique est peut-être nécessitée par la concentration des populations dans les villes.

Mais cette dernière cause peut être évitée par l'épuration des eaux. Je continue:

Quatrième cause: de beaucoup la plus grave sans doute et qui, actuellement, nous échappe complètement: la pollution par les résidus industriels.

La grande industrie exige des quantités colossales d'eau pour chacune de ses fabrications: celle des métaux, du ciment, du papier, du cuir ou des matières plastiques. Les industries alimentaires: lait, viande, sucre ont les mêmes besoins, et toujours l'eau polluée par l'usine est rejetée à la rivière, sans épuration ou avec épuration insuffisante. Chaque industriel a plus d'avantage immédiat à payer des amendes plutôt que de réformer son installation afin de la rendre conforme aux impératifs vitaux.

• (9.20 p.m.)

Alors, étant donné ces causes, il faudra que la loi soit suffisamment sévère pour ne pas trop laisser d'échappatoires.

A propos du domaine fluvial, par exemple, de temps à autre, on nous fait parvenir des rapports à l'effet que des capitaines de navire sont mis à l'amende pour avoir pollué l'eau des fleuves en y jetant des déchets d'hydrocarbures. Or, ces sortes d'infractions se répètent, semble-t-il, assez souvent, malgré les amendes. Il semble également qu'il soit moins coûteux de payer l'amende que de ne pas jeter ces déchets d'hydrocarbures dans les eaux d'un fleuve. Alors, les capitaines de navire ont opté en faveur du moyen le moins coûteux et, à mon sens, le gouvernement n'est pas assez ferme, pas assez sévère. Si nous examinons la mesure qui nous est présentée ce soir, je me demande si nous faisons preuve d'assez de fermeté. De toute façon,

[M. Laprise.]

nous aurons l'occasion d'en faire l'étude en profondeur au comité. Nous pourrons alors demander plus de renseignements au ministre et aux fonctionnaires qui seront invités à nous l'expliquer. Toutefois, je dis au ministre qu'en ce qui touche les infractions, lorsque la loi sera en vigueur, il faudra absolument être énergique et ferme. On parle de justice, mais pour être juste, il faut éviter l'injustice.

Il faut faire disparaître toutes les causes de la pollution de l'eau. L'Institut canadien contre la pollution de l'eau a présenté une résolution qui a été adoptée le 26 octobre 1965 et qui a été publiée dans *Le Travailleur canadien* de juin 1966.

Je suis convaincu que le ministre a pris connaissance de cette résolution, mais je voudrais en citer quelques extraits ce soir, pour la gouverne des députés. A l'article (3), particulièrement, on peut lire ce qui suit, et je cite:

(3) il incombe à l'industrie, aux gouvernements régionaux, provinciaux et fédéral, individuellement et conjointement, d'assurer de façon suffisante le traitement et la réglementation des déchets de façon à prévenir la pollution; . . .

. . .et l'article (5), dont j'ai traité tout à l'heure, est à l'effet suivant:

(5) il faut administrer la lutte contre la pollution avec fermeté, efficacité et justice;

Quand à l'article (8), il est rédigé ainsi:

(8) comme les eaux-vannes représentent une proportion croissante de l'ensemble des ressources aqueuses et qu'elles pourraient bien être récupérées et utilisées de nouveau grâce à la restauration d'un degré suffisant de qualité, il convient de favoriser la mise au point de méthodes pour le traitement des eaux-vannes et l'adoption de critères pour qu'elles puissent servir à nouveau.

Des 14 articles, j'ai surtout retenu ceux-là, sans vouloir dire que les autres ne sont pas intéressants.

La ville de Chicago, par exemple, tirait du lac Michigan une grande quantité d'eau pour ses services municipaux, mais cette eau était ensuite déversée dans une rivière qui coulait vers le sud. Elle ne revenait donc pas dans le lac Michigan. Certains ont présenté un projet visant à remplacer l'eau tirée du lac Michigan par la ville de Chicago et probablement par d'autres villes industrielles.

Comme l'a dit l'honorable ministre dans son discours cet après-midi, la population s'approche des centres d'eau et c'est ainsi depuis le début du monde. Les villes industrielles dépensent de fortes quantités d'eau qu'il faut remplacer.

Un ingénieur de la ville de Sudbury, M. Kierans,—non pas l'honorable ministre des Postes et Communications, mais un ingénieur—a proposé un projet que l'on appelle «le Grand Canal». Ce projet aurait pour but de tirer l'eau qui est déversée dans la baie

James par un certain nombre de rivières, de la pomper jusqu'à Amos et, de là, l'acheminer jusqu'au lac Nipissing, ensuite, jusqu'à la baie Georgienne, afin d'alimenter au moins cette étendue d'eau ainsi que le fleuve Saint-Laurent qui, pendant quelques années du moins, a souffert d'une baisse considérable de niveau d'eau. Cette baisse de niveau d'eau dans le fleuve Saint-Laurent et dans le port de Montréal semble moins aiguë actuellement qu'elle ne l'a été pendant deux ou trois ans, mais rien n'indique que ce problème ne surgira pas de nouveau.

Si l'on acheminait l'eau douce, qui se perd actuellement dans la baie James et dans la baie d'Hudson, vers les Grands lacs, cela pourrait servir aussi à la lutte contre la pollution.

Dans l'industrie aussi bien que dans l'art ménager, il importe souvent de rincer pour nettoyer. La grande quantité d'eau récupérable qui est déversée dans la baie James pourrait servir, en quelque sorte, à rincer le lac Ontario et rendre l'eau au moins plus pure.

Ce projet, me dit-on, est étudié actuellement par le gouvernement de l'Ontario, grâce à des subventions fédérales, du moins selon une déclaration de l'honorable ministre des Richesses naturelles du Québec.

Apparemment, l'étude de ce projet n'a pas progressé aussi vite au niveau du gouvernement du Québec, parce que le gouvernement fédéral n'a pas accordé de subventions.

Dans le projet de loi actuellement à l'étude, on peut lire que des ententes doivent nécessairement être conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces.

A mon sens, si l'on ne s'entend pas avec chaque province, les industries ne se soucient pas du problème de la pollution.

Je suppose que l'intérêt de toutes les provinces canadiennes pour la lutte contre la pollution et pour la préservation des eaux est tel qu'elles ne refuseront pas de prendre part à cette lutte.

Jusqu'ici, à l'occasion de certaines conférences fédérales-provinciales, les ministres des richesses naturelles ont pu se consulter. Il faudrait tenir de telles conférences en plus grand nombre, afin de mettre à contribution toutes les connaissances en vue d'enrayer ce grave problème.

Le Ralliement créditiste croit ce bill nécessaire pour compléter d'autres lois imparfaites, mais il sera toujours loisible au gouvernement de le modifier afin de l'améliorer.

Nous croyons que ce bill devrait être adopté en deuxième lecture et déféré au comité des ressources nationales et des travaux publics en vue d'une étude approfondie. Si nous jugeons nécessaire d'y apporter des amendements, nous n'hésiterons pas à le faire.

• (9.30 p.m.)

[*Traduction*]

M. Keith Hymmen (Kitchener): Merci, monsieur l'Orateur. Avant d'aller plus loin, permettez-moi de féliciter le ministre de l'exposé détaillé et complet qu'il a fait cet après-midi en présentant ce bill. Je suis sûr d'exprimer la pensée de tous les députés en disant qu'il fait bon de revoir en pleine forme un homme qui s'est toujours assuré le respect de la Chambre dans son poste actuel, dans celui qu'il détenait auparavant et aussi lorsqu'il était député de l'arrière-ban. Nos meilleurs vœux l'accompagnent.

Monsieur l'Orateur, en parlant du bill C-144 qui concerne surtout la conservation des ressources en eau du Canada, je ne puis m'empêcher de penser à l'inquiétude grandissante au sujet de la pollution qui, sauf erreur, est à la source de ce projet de loi. Je serai sans doute tenté, comme d'autres députés, de parler de la pollution dans son ensemble, qui englobe l'air, le sol, l'eau et le milieu général. Mais je vais essayer de résister à la tentation.

En soi, la pollution de l'eau n'est pas un problème particulier à un endroit, mais un problème global. De l'attention soutenue qu'on lui accordera—sur le plan tant national que mondial—peut dépendre la vie de bien des gens. Malthus aurait pu présenter au monde sa fameuse théorie en termes encore plus éloquents, par exemple: «La population mondiale croît dans une proportion géométrique, tandis que la réserve d'eau du globe demeure constante».

L'eau douce, évidemment, est un élément très précieux et très important non seulement pour les Canadiens, mais pour tout citoyen et tout pays du monde. Le Canada a peut-être été plus fortuné que d'autres à cet égard, comme, d'ailleurs, sous bien d'autres rapports. L'eau douce ne représente, sur terre, que 0.325 p. 100 ou $\frac{1}{3}$ p. 100 de tout l'hydrosphère. Les Grands lacs, ces vaste étendues d'eau si précieuses au continent nord-américain, contiennent le quart de toute l'eau douce limnétique du monde. Le quart, monsieur l'Orateur, pour $\frac{1}{2}$ p. 100 de la population mondiale. C'est pourquoi cette mesure législative et les dispositions du projet de loi lui-même sont si importantes, sinon pour nous, du moins pour le monde entier.

J'ai dit que j'allais essayer de m'en tenir au bill. Toutefois, monsieur l'Orateur, puis-je me permettre une courte citation? Je viens de lire un livre du Dr Paul Ehrlich, *The Population Bomb*. Cet ouvrage destiné au public américain porte à réfléchir et il est, à certains égards, assez effrayant. L'auteur l'avoue lui-même, ce livre décrit la pire situation à

laquelle on puisse s'attendre sur cette planète dans un avenir pas tellement éloigné. Même si le sujet général ne convient pas à ce débat, je voudrais néanmoins vous en citer un court passage. A la page 66, le professeur Ehrlich écrit:

> Je n'ai qu'effleuré la surface du problème de la détérioration de l'environnement, mais j'espère vous avoir au moins persuadés que ses effets écologiques subtils peuvent être beaucoup plus importants que ses aspects manifestes. Le simple enchaînement de la détérioration est aisément rattaché à sa source. Trop d'automobiles, trop d'usines, une trop grande quantité de détergents, de parasiticides, de gaz d'échappement, les usines d'épuration des eaux vannes inappropriées, trop peu d'eau, trop de bioxyde de carbone—on peut facilement ramener tout cela à un surcroît de population.

Même si cette affirmation—en ce qui concerne l'ensemble du Canada—peut certainement être contestée, l'auteur a peut-être raison sous un aspect. Notre problème de la pollution de l'eau, qui est très grave et qui, à mon avis, peut généralement être circonscrit au bassin des Grands lacs, tient en majeure partie à une trop grande concentration démographique à un endroit particulier. Il existe naturellement des facteurs secondaires dont je parlerai plus tard.

Pour ce qui est de la dégradation des Grands lacs, c'est un problème que nous avons en commun avec les États-Unis et auquel il faut porter remède. Trente-cinq millions de personnes vivent près de ces lacs, soit une fois et demie la population totale de notre vaste pays. Trois millions et demi d'habitants des États-Unis et quelque 15,000 Canadiens s'approvisionnent en eau pour leurs usages domestiques au lac Érié, actuellement le plus pollué du réseau des Grands lacs.

Quand j'ai parlé de la population, c'est parce que, évidemment, la source principale reconnue de pollution des eaux provient d'égouts non épurés ou épurés insuffisamment qui se trouvent seulement dans les régions peuplées. L'indice de la pollution des eaux d'égout s'exprime évidemment en termes de numération coliforme et d'exigence en oxygène biochimique, laquelle exprime la diminution de la teneur normale d'oxygène dissous dans l'eau qui résulte de la décomposition de la matière organique. Un problème connexe de la pollution, et probablement celui dont on peut plus difficilement trouver la solution en ce qui concerne les Grands lacs, est l'eutrophication, c'est-à-dire l'enrichissement chimique de la fertilisation de l'eau, qui encourage déplorablement la prolifération des algues. On a estimé que, dans le lac Érié, 72 p. 100 de ces substances nutritives de la végétation provenaient d'égouts municipaux, et notamment des détergents. Ceux-ci comptaient pour les deux tiers dans la composition des phosphates contenus dans les matières d'égout et, pour près de la moitié, dans celles de l'ensemble des matières déversées dans le lac. Dix-sept p. 100 provenaient d'écoulements d'origine agricole, 7 p. 100 des rues et des propriétés urbaines et 4 p. 100 seulement des déchets industriels.

Le seconde source importante de pollution des eaux consistait dans des opérations industrielles; produits chimiques; asséchement de mines; déchets des fabriques de pâte et de papier; déchets de tôles, etc. S'il est vrai que nos aciéries, nos fabriques de pâte, et de papier, nos conserveries et bien d'autres entreprises industrielles ont joué un rôle extrêmement important pour l'économie du pays et pour le bien-être de nos ouvriers, il n'en demeure pas moins qu'aucune usine n'est autorisée, par l'effet de quelque droit divin, à polluer nos eaux. Ce droit n'appartient pas non plus à une municipalité ou à un gouvernement quelconque. Il importe de prendre, d'une manière ou d'une autre, des dispositions pour mettre un terme à cette situation. Il faut y parvenir et pour ce faire nous devons être déterminés à y arriver.

J'ai appris avec intérêt récemment qu'une importante papeterie canadienne, l'Ontario Paper Company, de Thorold (Ont.), société à laquelle j'étais rattaché il y a quelques années, vient d'annoncer un programme de 5 millions de dollars pour l'enlèvement de leur effluent des solides en suspension ou qui ont été dissous. Je voudrais aussi mentionner qu'une nouvelle usine de $500,000 pour le traitement des déchets a été ouverte récemment à la salaison J. M. Schneider, de Kitchener, une importante société de ma circonscription.

Ce ne sont là que deux exemples, et il en existe, j'en suis persuadé, plusieurs autres, montrant que, par son initiative et sa collaboration, l'industrie a prouvé qu'elle assumait ses responsabilités à l'égard de la disposition des déchets. Le public nous a permis de négliger un peu ce secteur au cours des années, car le facteur déchets et la disposition de ceux-ci doivent avoir la même importance que la création d'emplois et la commercialisation de produits primaires ou fabriqués. Il ne doit pas être subordonné au facteur profit, qui est, bien entendu, le caractère essentiel de notre économie industrielle.

Il faut que des lois provinciales encouragent cette initiative dans les cas qui dépassent la portée de ce bill. Les dispositions actuelles des règlements fédéraux sur les impôts ont certainement joué un rôle ici, car elles prévoient une dépréciation accélérée, de deux ans, sur les installations pour les déchets industriels. On pourrait évidemment étudier

d'autres méthodes. Toutefois, il faut prendre l'importante décision que réclame maintenant le public. Quel que soit celui qui paie la note, il faut établir des principes directeurs et des objectifs. Ici encore, c'est affaire de priorité. Cependant, si nous pouvons envoyer des hommes sur la lune grâce à nos techniques scientifiques nous pouvons réussir avec de la volonté tout projet que nous entreprenons.

Sans vouloir déprécier en aucune façon cet exploit scientifique et en assurant MM. Conrad, Bean et Gordon de tous mes bons vœux pour qu'ils reviennent sains et saufs sur notre planète, je suis sûr qu'il y a aux États-Unis bien des gens qui se demandent si on n'aurait pas pu faire un meilleur usage d'une partie des 24 milliards de dollars consacrés au programme spatial actuel en s'en servant pour purifier une partie de leurs eaux et régler les problèmes de la pollution. Il y a d'autres formes de pollution, monsieur l'Orateur, qu'il faut examiner en permanence.

• (9.40 p.m.)

Dans ce dernier cas, on a annoncé récemment une mesure progressiste concernant l'utilisation du D.D.T. Je crois me rappeler quand on a utilisé cette substance pour la première fois. Bien sûr, il s'agissait d'un grand bienfait pour l'industrie agricole, sans parler des avantages indirects pour ceux, par exemple, qui souffraient d'un de nos maux ordinaires, le rhume des foins. Cependant, dès le début, les spécialistes de la faune nous ont mis en garde et on peut dire, après coup, qu'on leur a accordé trop peu d'attention. Il a bien fallu dix ans ou plus pour nous rendre compte de ce que nous aurions dû savoir au départ, que les avantages à retirer de l'utilisation d'un nouveau produit doivent être plus grands que les effets nuisibles.

J'ai parlé du ruissellement et du problème que causent les engrais au phosphate. Vu tous les problèmes qui existent dans notre secteur agricole et dont nous avons entendu parler au début de la semaine, problèmes que je comprends pour la plupart, je ne recommande guère la suppression de ces engrais. Mais pour blaguer, je pourrais le proposer comme moyen simpliste de résoudre le problème de la surproduction et des élévateurs pleins à craquer dans les Prairies.

Pour revenir au projet de loi dont nous sommes saisis, il prévoit les rouages et les cadres pour les consultations et la collaboration entre tous les échelons de gouvernement et à mon avis, c'est un progrès considérable. Pour la première fois, des sanctions doivent être imposées, afin de s'assurer que la tâche sera accomplie. D'aucuns prétendront qu'elles sont trop élevées et d'autres trop basses. J'espère, monsieur l'Orateur, que par suite de l'intérêt déjà croissant manifesté par le grand public, nous pourrons nous mettre à la tâche sans qu'il soit nécessaire d'imposer des sanctions.

Bien que cette loi s'applique primordialement aux principaux cours d'eau relevant de plusieurs juridictions, aux eaux internationales, interprovinciales ou limitrophes dont l'utilisation touche sensiblement les cours d'eau en dehors d'une certaine province, j'espère qu'en temps voulu l'application de cette loi ou d'une autre mesure semblable s'étendra, avec la collaboration des provinces, à toutes les eaux canadiennes. Néanmoins, contrairement à ce que certains pensent, tant que la constitution ne sera pas modifiée, nous devrions nous contenter de celle que nous possédons actuellement. Depuis plusieurs années, les provinces acceptent la responsabilité de gérer les ressources hydrauliques. La plupart d'entre elles ont des lois appropriées et ont confié la tâche à un ministre en particulier. Certaines ont fait un travail remarquable. Ce projet de loi, une fois adopté, complétera leurs efforts et les secondera.

Lorsqu'on présente un projet de loi comme celui-là, il faut, pour qu'il ait quelque chance de succès, compter sur une bonne dose de collaboration de la part des gouvernements, à tous les niveaux. Ce n'est pas le moment de montrer du doigt tel ou tel secteur qu'on a peut-être négligé. Nous devrions plutôt, à titre de Canadiens, assumer l'importante tâche qui nous attend, dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Je suis très fier en cette circonstance de représenter une municipalité qui, depuis 1905, pendant près de 65 ans, a assumé sa pleine responsabilité en matière de traitement des déchets. J'admets que les premiers efforts n'ont peut-être pas été très réussis, mais nous avons progressé comme il se doit pour une collectivité progressiste. Depuis quelque temps déjà, nous disposons d'un système complet de traitement secondaire des déchets domestiques pour notre collectivité, qui compte actuellement plus de 100,000 personnes. J'aimerais aussi consigner l'objection de son Honneur le maire McLennan à l'omission sommaire de la ville de Kitchener du dernier rapport du Conseil économique.

Le bill C-144, une fois adopté, abrogera une autre loi fédérale, la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux. Il est peut-être inusité de faire allusion à une loi sur le point de disparaître. Cependant, pendant les quelques minutes qui me restent, j'aimerais parler du bassin de la Grande Rivière. Celui-ci couvre une vaste région située au cœur de l'Ontario qui a joué et continue de jouer un grand rôle dans le développement de notre économie industrielle canadienne. Nous avons le Triangle d'or qui comprend les villes de

Kitchener, Waterloo, Guelph, Galt, de la ville industrielle de Brantford, plus une zone agricole très riche.

La loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux nous a toujours été très utile. Nous espérions, dans la région, qu'elle continuerait à être l'instrument qui nous aiderait à conserver et à préserver notre seul cours d'eau intérieur, la Grande Rivière. La Commission de conservation de la Grande Rivière a été constituée en société en vertu d'une charte provinciale en 1935, bien avant l'adoption de la loi provinciale sur la conservation et l'établissement d'autres organismes provinciaux voués à la conservation. Trois barrages importants ont été érigés au cours des ans sur la rivière: le Shand, le Luther et le Conestoga. Ils avaient pour but principal de contenir les inondations, mais comportaient aussi d'importants avantages accessoires. Au début de 1966, plus de 8 millions de dollars y avaient été affectés en frais d'immobilisation et d'exploitation. A part la première mise de fonds pour la construction des barrages et les fonds d'immobilisation fournis jusqu'à la fin de 1965, les deux paliers supérieurs de gouvernement n'ont pas fourni un sou pour les frais d'exploitation, et on ne le leur a d'ailleurs pas demandé.

En vertu de la loi actuelle, la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, on avait mis en marche un programme plus vaste afin d'aménager d'autres barrages sur la rivière. Même si ce programme a été approuvé par le gouvernement de la province d'Ontario en janvier 1967, l'un des participants désignés sous le régime de la loi, et si le projet a été soumis par la suite au gouvernement fédéral, ni moi-même ni aucun de mes collègues qui représentent des circonscriptions riveraines n'avons réussi à persuader les ministres intéressés ou le gouvernement que la participation fédérale devrait être approuvée.

L'un des problèmes dont j'ai été extrêmement conscient en ce qui concerne la situation actuelle et d'autres relatifs à des programmes à participation, c'est qu'il y a une absence totale de communication ou de consultation entre les trois niveaux de gouvernement aux premières étapes de la planification. Si le bill C-144 ne prévoit rien d'autre—et je suis sûr qu'il prévoira beaucoup plus—que la consultation, la collaboration, la recherche et la planification à tous les niveaux de gouvernement et de l'industrie, y compris les centres de recherche, les universités et le secteur privé, comme il est indiqué, j'estime que ce sera déjà beaucoup.

[M. Hymmen.]

La présentation du bill C-144 et l'abrogation explicite de la loi actuelle ne constitue pas seulement l'annulation sommaire de la responsabilité financière du gouvernement. Elle dénote un changement dans la façon de penser, et peut-être est-ce en définitive un pas dans la bonne voie. Si, comme l'indique le projet de loi, le gouvernement fédéral accepte l'entière responsabilité des eaux internationales, interprovinciales ou limitrophes, avec ou sans la collaboration des provinces, en soi une entreprise énorme et onéreuse, peut-être les provinces consentiront-elles à garder la haute main sur les eaux intérieures et strictement provinciales.

Tout n'est pas perdu encore en ce qui concerne la vallée de la Grande Rivière. On a démembré la commission de conservation de la Grande Rivière, la remplaçant par un plus gros organisme qui représente, je pense, quelque 70 municipalités urbaines et rurales, l'administration pour la conservation de la Grande Rivière. Le gouvernement de la province d'Ontario a déjà offert d'augmenter sa part du programme proposé, de 37½ p. 100 à 60 p. 100, et je crois qu'il étudie présentement la possibilité de combler l'écart de 37½ p. 100 grâce aux fonds alloués par le gouvernement fédéral en vertu de la loi actuelle.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, comme les autres députés qui ont siégé au sein du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, j'attends avec impatience l'adoption de ce bill en 2e lecture et son renvoi au comité.

• (9.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, pourrais-je maintenant invoquer le Règlement? Il est presque dix heures et, sauf erreur, le leader du gouvernement à la Chambre veut faire une déclaration sur les travaux de la semaine prochaine. Peut-on considérer qu'il est maintenant dix heures?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je remercie le député. Je crois que les représentants des partis sont d'accord pour remettre ce débat à un autre jour. Cependant, j'espère, moi aussi, qu'on pourra considérer qu'il est dix heures.

A propos des travaux de la semaine prochaine, le premier article qu'on traitera lundi sera la loi sur la liquidation de l'Expo, loi qui

serait de retour à la Chambre aujourd'hui. On en traitera lundi aux fins du rapport et de la troisième lecture. Durant les deux journées successives de la semaine prochaine, peut-être même lundi, ainsi que mardi et mercredi, on a l'intention de traiter les trois bills budgétaires résultant du budget du 3 juin. On les traitera dans l'ordre suivant: nº 27, modification de la loi sur les douanes, nº 34, modification de la loi sur la taxe d'accise et nº 26, modification de la loi de l'impôt sur le revenu. Je le répète, j'espère que ces travaux seront terminés lors de l'ajournement de mercredi.

Jeudi et vendredi de la semaine prochaine, il y aura mise en délibération de la motion visant à renvoyer le Livre blanc sur la réforme fiscale au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, pour permettre à la Chambre de délibérer sur les grandes lignes des propositions fiscales du Livre blanc. J'espère pouvoir proposer à la Chambre, au cours de la semaine prochaine, l'émission d'un ordre spécial sur le temps alloué aux discours, afin que le plus grand nombre possible de députés puissent prendre part aux délibérations. Comme je le disais, j'approuve la proposition du député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) et déclare qu'il est dix heures.

M. l'Orateur: Si les députés le veulent bien, nous allons déclarer qu'il est dix heures et passer à la motion d'ajournement. Une difficulté se pose toutefois. Le ministre qui devait répondre à la première question inscrite au programme de ce soir, n'est pas à la Chambre actuellement. Il devait être ici à dix heures. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) tient-il à poser sa question?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ne pourrions-nous pas attendre deux ou trois minutes, monsieur l'Orateur, jusqu'à ce que le ministre arrive? Aucune loi ne nous en empêche.

L'hon. M. Macdonald: Y a-t-il plus d'une question? Nous pourrions peut-être intervertir l'ordre.

M. l'Orateur: Je crois que la deuxième question a été annulée. Pour ce qui est de la troisième, le même problème se pose. D'après le député de Winnipeg-Nord-Centre, rien dans le Règlement ne s'oppose à ce que nous restions ici à attendre, les bras croisés. Ce n'est peut-être pas illégal mais c'est sûrement peu commun.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous pourrions peut-être chanter.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LE BILL MODIFICATEUR

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je crois que nous avons prouvé quelque chose: qu'il ne nous a pas fait de mal de méditer tranquillement pendant un instant ou deux. J'espère que cela nous vaudra une réponse favorable du camp du gouvernement. J'imagine que même si c'était le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) que nous attendions, c'est son secrétaire parlementaire qui répondra à sa place. Ma question ce soir découle d'une autre que j'ai posée le mercredi 12 novembre et qui figure aux pages 738 et 739 du hansard. Voici:

> Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vers la fin de la dernière session, on a présenté une liste de projets de loi dont beaucoup n'ont pas encore été touchés. L'un d'eux visait à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse. Puisque ce bill ne figurait pas dans la liste des projets de loi déposée par le premier ministre le premier jour de la présente session, puis-je demander au ministre si l'on présentera un bill de ce genre au cours de cette session?

Voici la réponse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:

> C'est très peu probable, monsieur l'Orateur.

L'objet de ma question et la raison pour laquelle je la repose ce soir, est bien évidente. Vers la fin de la dernière session on nous a présenté une liste de projets de loi qu'on avait espéré voir traiter avant la prorogation de la première session. Cette liste comportait un projet de loi visant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, mais nous ne nous y sommes pas rendus. Chaque fois que je vois un titre pareil, je formule les plus grands espoirs. J'espère immédiatement qu'il s'agit d'une augmentation importante de la pension versée aux termes de cette loi. Je savais, je dois le dire, que c'était trop espérer pour la session dernière.

Sauf erreur, le projet de loi a pour objet de rectifier certaines anomalies dans la loi sur la sécurité de la vieillesse. J'avais espéré qu'on s'en occupe pendant la dernière session. J'ai donc été étonné que la liste des projets de loi déposée par le premier ministre (M. Trudeau) à l'ouverture de la nouvelle ssssion n'ait pas

inclus cette mesure législative qui, au fond, est une mesure de rattrapage. J'avais espéré que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social m'eût donné l'assurance, lorsque je lui ai posé la question le 12 novembre, que nous nous rattraperions, au moins dans ce domaine, au cours de la présente session.

• (10.00 p.m.)

De temps à autre, les députés ont posé des questions qui ont fait ressortir ces anomalies. Bien entendu, celle qui nous frappe le plus, c'est que la loi sur la sécurité de la vieillesse prévoit une augmentation annuelle des pensions lorsque le coût de la vie augmente, mais de jamais plus de 2 p. 100 par année même si le coût de la vie augmente de 4 ou 5 p. 100. C'est la principale anomalie et j'aimerais bien que le gouvernement s'en occupe. J'aimerais maintenant consacrer trois ou quatre minutes à une autre anomalie, savoir la disposition relative au supplément de revenu garanti, dans la loi sur la sécurité de la vieillesse, qui précise que dans la plupart des cas, les pensionnés disposeront d'un supplément de revenu fondé sur le montant de leur revenu de l'année précédente. Il y a deux exceptions, deux exemples où un pensionné peut recevoir un supplément pour l'année en cours calculé d'après son revenu prévu de l'année en cours. Tout d'abord, si vous prenez votre retraite dans l'année, puis s'il se produit des changements dans votre situation familiale dans l'année en cours. Dans tous les autres cas, c'est le revenu de l'année précédente qui compte. De ce fait, il se pose certains problèmes sérieux. Il y a des personnes qui ont des allocations d'une sorte ou d'une autre, des veuves qui reçoivent une allocation à la suite de la mort de leur mari, pendant quatre ou cinq ans, mais dont le versement se termine au milieu de l'année. La veuve découvre que pour cette année son revenu a diminué parce que l'allocation n'est plus versée et, l'année suivante, quand elle fait la demande pour le plein montant du supplément, parce qu'elle n'a plus d'autre revenu, on lui dit que le supplément doit être calculé d'après son revenu de l'année précédente et qu'elle doit attendre encore une autre année avant de recevoir le plein montant.

Dans le même ordre d'idée, il y a des gens qui au cours de l'année accepteront un petit travail qui rapportera $30 ou $40, juste assez pour dépasser le chiffre fixé par l'évaluation du revenu. Ils sont doublement pénalisés à la fin de l'année: ils doivent rendre de l'argent parce qu'ils en ont trop reçu, et demander pour l'année suivante un supplément de revenu garanti basé sur le revenu de l'année précédente, même s'ils n'ont pas l'intention de retourner au travail. Nul ne peut nier qu'il y ait là double pénalité. Nous en avons discuté à la Chambre et avec les fonctionnaires du ministère. Voici la réponse la plus humaine que nous ayons reçue: c'est une de ces anomalies qui sont à rectifier et qui le seront un jour.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

On ne m'a pas initié aux secrets en la matière, mais j'ai eu l'impression très nette que c'était un des points contenus dans le bill proposé l'année dernière pour modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse. Dans l'intervalle, les victimes de ces anomalies sont nombreuses et même si le gouvernement doit prendre plus de temps qu'il ne faut pour en arriver à la question fondamentale de l'augmentation de la pension de la sécurité de la vieillesse, à mon sens, il ne devrait pas remettre un projet de loi visant à supprimer ces pénibles anomalies. J'espère que le secrétaire parlementaire sera en mesure de nous assurer que ces questions seront traitées pendant la présente session.

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): D'abord, monsieur l'Orateur, j'aimerais assurer au député que nous partageons tous ses soucis à l'endroit des questions qui concernent le bien-être des Canadiens, y compris celui de nos vieillards.

J'ai noté ses remarques, particulièrement celles qui portaient sur les anomalies. Ses commentaires de ce soir seront soumis par moi au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro). Bien qu'il n'y ait pas eu de bill présenté à la Chambre sur des questions de sécurité sociale à l'ouverture de la session actuelle, je suis sûr que l'honorable député a noté dans le discours du trône le paragraphe suivant que je cite. Il se trouve à la page 2 du hansard du 23 octobre 1969. Il y est dit:

> Les modalités changeantes du besoin dans notre société appellent une politique sociale plus équitable et efficace, qui procurera assistance et sécurité aux citoyens incapables de travailler ou d'assurer leur subsistance et celle de leur famille. On vous présentera donc un livre blanc sur la sécurité sociale ...

Ce livre blanc traitera de toutes les questions de bien-être y compris celle de la sécurité de la vieillesse. Ces mesures seront publiées dans le livre blanc et, bien sûr, toute loi ultérieure s'y rattachera de très près. De ce fait, monsieur l'Orateur, je ne peux que répéter ce soir, au nom du ministre, ce qu'il a déjà dit à l'honorable député: il est fort improbable qu'un bill modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse soit présenté à la Chambre au cours de cette session.

LA POLLUTION—L'APPLICATION DES NORMES RELATIVES AUX AUTOMOBILES

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, l'autre jour j'ai demandé ce que le gouvernement faisait pour mettre hors la loi les tuyaux d'échappement de voitures qui polluent l'air. J'avais à l'esprit ce qui s'est passé aux États-Unis récemment, où les autorités fédérales ont réglé par une convention amiable une action en justice intentée à un fabricant d'automobiles pour cette raison précise. J'avais aussi à l'esprit les mesures encore plus rigides de l'État de New-York qui vient d'actionner une fabrique de véhicules automobiles pour l'obliger à se conformer à la loi anti-pollution.

Comme ma question n'était pas recevable pendant la période des questions, j'y reviens ce soir. Je veux profiter des quelques instants dont je dispose pour rappeler aux honorables députés que, tout récemment encore, l'industrie automobile en Amérique du Nord a eu pour ainsi dire carte blanche en ce qui concerne les pièces du point de vue de la sécurité. Pour souligner l'importance de cela, je préciserai que trois facteurs principaux interviennent dans les accidents de voitures. D'abord la voiture, ensuite le conducteur et enfin la route. Depuis des années, nous tuons au Canada cent personnes par semaine et en blessons 3,000, et nous enregistrons des pertes de millions de dollars par suite de collisions, dont un grand nombre auraient pu être évitées. Au cours des quatre dernières années, période durant laquelle de nombreux députés ont été élus, pas moins de 20,000 Canadiens ont été tués, 600,000 ont été blessés et des milliards de dollars ont été dépensés par suite des accidents de voiture.

La pollution atmosphérique provoquée par les gaz d'échappement fait partie de ce problème général. J'ai demandé ce que faisait le gouvernement fédéral pour tracer la voie et pour coordonner les efforts des dirigeants provinciaux afin qu'ils adoptent une loi appropriée en vue de combattre la pollution atmosphérique provoquée par les gaz d'échappement. Il y a assez de voitures vendues au Canada pour que cette mesure ait un effet sensible sur l'ensemble du marché nord-américain de l'automobile. Les voitures vendues au Canada pourraient être pourvues de dispositifs de sécurité, même si Washington ne fait rien. Il est inquiétant de constater que les nouvelles normes de sécurité automobile annoncées récemment avec fanfare sont simplement le prolongement des normes établies à Washington, où l'industrie de l'automobile a mis des années avant de respecter la sécurité publique.

Aux États-Unis, l'industrie se préoccupe davantage du tape-à-l'œil et de la réclame que de la sécurité. Les pare-chocs ne sont guère plus que des ornements, une parure plutôt qu'un dispositif de sécurité. En imposant une hauteur normalisée pour les pare-chocs, on sauverait bien des vies et des millions de dollars.

Je conclus en répétant ma question. Que font nos lois et le gouvernement fédéral pour assurer une coordination de même qu'une orientation aux provinces qui ont une grande autorité dans ce domaine, afin qu'elles appliquent des lois précises au sujet de la pollution de l'air et des normes relatives aux gaz d'échappement?

• (10.10 p.m.)

[*Français*]

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dois, au tout début, féliciter l'honorable député de Surrey (M. Mather) de soulever cette question justement ces jours-ci, alors qu'au Château Laurier, se déroulera, au cours des trois prochains jours, la réunion générale annuelle de l'*Ontario Motor League*, district d'Ottawa. Cette association s'intéresse à tout ce qui regarde les véhicules automobiles, et je sais l'intérêt et l'importance que l'honorable député attache à cette question.

Cependant, je ne voudrais pas qu'il s'imagine que le gouvernement canadien fait fi de toutes ses bonnes intentions et ne songe à aucun changement. Comme il le sait, le bill C-137, intitulé «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les véhicules automobiles et prévoyant l'établissement de normes de sécurité...» a été adopté en première lecture le 3 novembre.

A l'égard de la sécurité et de la pollution de l'air, voici ce qu'on peut lire au paragraphe (h) de l'article 2 du projet de loi, et je cite:

> «normes de sécurité» désigne des normes régissant la conception, la construction ou le fonctionnement de véhicules automobiles et de leurs pièces aux fins de protéger les personnes contre les blessures corporelles, les atteintes à la santé ou la mort.

Si l'on parle de pollution de l'air, c'est donc qu'il y a atteinte à la santé et, en vertu de cet article du bill C-137, le ministre aura le pouvoir de poursuivre ceux qui ne se conformeront pas aux normes prescrites.

J'encourage les honorables députés de l'opposition à apporter tout leur dévouement, leur bonne volonté et leurs suggestions lorsque ce bill en sera à l'étape de la deuxième lecture d'ici une semaine ou deux et surtout lorsqu'il sera déféré au comité des transports et des communications.

Dans d'autres pays, il existe d'autres normes, relativement au bruit, par exemple. Le ministre pourra, après l'adoption de ce bill, faire des modifications à la loi ou sévir contre ceux qui se serviront de véhicules automobiles trop bruyants, parce que le paragraphe (h), qui traite de la protection des personnes contre les blessures corporelles, les atteintes à la santé ou la mort, a assez d'extension pour couvrir ces cas. L'honorable ministre pourra donc sévir contre les fabricants ou les propriétaires de ces véhicules trop bruyants.

Si ce bill est adopté cette année ou au début du printemps prochain, toutes les normes de sécurité dont il traite devront être imposées relativement à la construction des automobiles de modèle 1971.

Ceci répond bien, à mon avis, aux questions posées par l'honorable député de Surrey tout à l'heure, au sujet de la poursuite intentée actuellement aux États-Unis contre deux fabricants d'automobiles relativement à la pollution de l'air. Cet article couvre les cas de bruit, car on y traite des atteintes à la santé ou de la mort.

Il ne reste qu'à souhaiter que l'honorable député et les membres de son groupe appuieront l'adoption de ce bill, proposeront des amendements acceptables afin d'améliorer sa teneur. Le gouvernement sera ainsi en mesure de proclamer, lui aussi, qu'il possède une loi réglementant la construction des véhicules automobiles afin de protéger la santé du peuple. En effet, des poursuites pourront être intentées contre ceux dont les véhicules causent la pollution de l'air ou des blessures corporelles, si les normes imposées par la loi n'ont pas été respectées.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 18 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 novembre 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DU TOURISME ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DES BAHAMAS

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, avec votre permission, je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune d'un visiteur de marque, l'honorable Clement Maynard, ministre du Tourisme et des Télécommunications du gouvernement des Bahamas.

Des voix: Bravo!

LA COMMISSION DU TARIF

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES PARTICULES DE PÉTROLE

L'hon. H. E. Gray (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer aujourd'hui des exemplaires en anglais et en français du rapport de la Commission du tarif au sujet de la référence n° 141 ainsi qu'une transcription des témoignages présentés à la Commission lors de ses audiences publiques. Le rapport porte sur les particules de pétrole entrant dans la composition de matières chimiques organiques.

Je voudrais assurer à la Chambre que le gouvernement étudiera attentivement les recommandations de la Commission du tarif. Les intéressés qui veulent faire des observations sur ce rapport devraient les adresser aussitôt que possible au ministère des Finances.

LES COMPTES PUBLICS

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la Chambre y consent à l'unanimité, j'aimerais déposer la motion suivante:

Que les volumes I, II et III et version abrégée des comptes publics pour l'année financière terminée le 31 mars 1968, déposés à la Chambre le 14 janvier 1969; de même que le rapport de l'auditeur général y relatif, déposé à la Chambre le 26 mars 1969, soient déférés au comité permanent des comptes publics.

M. Winch: Enfin.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald présente:

Que les volumes I, II et III et version abrégée des comptes publics pour l'année financière terminée le 31 mars 1968, déposés à la Chambre le 14 janvier 1969; de même que le rapport de l'auditeur général y relatif, déposé à la Chambre le 26 mars 1969, soient déférés au comité permanent des comptes publics.

(La motion est adoptée.)

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

L'ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE—RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la Chambre y consent à l'unanimité, j'aimerais présenter la motion suivante:

Que le comité permanent de la justice et des questions juridiques soit habilité à faire l'étude de la question de l'écoute électronique;

Que les témoignages recueillis par le comité dans son étude de la question précitée pendant la première session de la vingt-huitième législature soient déférés au comité;

Et que l'ordre tendant à la deuxième lecture du bill C-116 soit annulé et que son objet soit renvoyé au comité.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le ministre propose cette motion?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald propose:

Que le comité permanent de la justice et des questions juridiques soit habilité à faire l'étude de la question de l'écoute électronique.

Que les témoignages recueillis par le comité dans son étude de la question précitée pendant la première session de la vingt-huitième législature soient déférés au comité;

Et que l'ordre tendant à la deuxième lecture du bill C-116 soit annulé et que son objet soit renvoyé au comité.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE ET LES INDEMNITÉS DES DÉPUTÉS

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de déposer un extrait du compte rendu d'une réunion de la Commission de la régie intérieure sur les indemnités des députés.

QUESTIONS ORALES

LES AÉROPORTS

TORONTO—LES CONSULTATIONS RELATIVES À L'EMPLACEMENT DE L'AÉROPORT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. A la lumière de sa déclaration au sujet du projet d'aéroport à Toronto, le gouvernement estime-t-il ne pas devoir consulter le gouvernement de l'Ontario et les gouvernements municipaux intéressés pour connaître leurs vues, et ces gouvernements n'auront-ils pas voix au chapitre en ce qui concerne l'emplacement de l'aéroport?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Non, ce n'est pas l'intention du gouvernement de s'abstenir de les consulter. Nous avons déjà eu à ce sujet des entretiens avec le gouvernement provincial et c'est sur la demande de celui-ci que nous nous sommes abstenus de communiquer directement avec les municipalités.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il donner l'assurance que l'important projet d'aéroport ne sera pas entrepris avant que lui-même, le gouvernement et le comité des transports de la Chambre entendent les représentants des gouvernements municipaux et les gens qui vivent dans ce secteur?

L'hon. M. Jamieson: Le comité étudie la question; j'ignore si cela peut rassurer le député, mais je puis sûrement l'assurer que nous entendrons les instances des intéressés.

[L'hon. M. Macdonald.]

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question supplémentaire au ministre. Il a déclaré mardi que si les administrations municipales de l'Ontario veulent prendre part à la décision quant à l'emplacement de l'aéroport de Toronto, elles doivent s'attendre à participer à la gestion et à prendre en charge une partie des déficits éventuels. Le ministre se propose-t-il donc d'aviser toutes les municipalités qu'elles devront participer à la gestion et aux frais d'exploitation si elles veulent avoir leur mot à dire dans le choix des emplacements des aéroports?

L'hon. M. Jamieson: Non, monsieur l'Orateur, je n'en ai pas l'intention. J'ai dit que si les municipalités s'en mêlaient, ce que j'approuve, elles devraient endosser une certaine responsabilité et prendre part à la gestion. Toutefois, je dois informer la Chambre qu'il appartient surtout aux gouvernements provinciaux de décider de la portée de l'intervention des municipalités.

M. J. M. Forrestall (Darthmouth-Halifax-Est): Le ministre peut-il assurer à la Chambre que nous n'aurons pas un scénario de la série des «James Bond» en rapport avec l'aéroport de Sainte-Scholastique?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE REMPLACEMENT DES APPAREILS «TRACKER» ET «ARGUS»

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Afin d'éviter de se trouver devant une politique de fait accompli, le ministre témoignera-t-il au comité des affaires extérieures et de la défense nationale au sujet du remplacement des appareils Tracker et Argus ou de tout autre projet les concernant envisagé par son ministère?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je pense que cette question devrait être étudiée par le comité plutôt que d'être réglée maintenant au moyen de questions et de réponses.

M. Winch: En d'autres termes, ce sera un fait accompli pour ce qui est du comité.

Une voix: Mais il est bilingue!

LES ÉMEUTES

L'ATTENTAT À LA BOMBE AU COLLÈGE LOYOLA

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au solliciteur général, qui est premier ministre suppléant aujourd'hui. Étant donné qu'hier soir, à Montréal, on a fait exploser une bombe des plus fortes au collège Loyola, alors que 500 étudiants étaient dans cette institution, le premier ministre suppléant se mettra-t-il en contact aujourd'hui avec le premier ministre de la province de Québec et le maire de Montréal pour voir comment la Gendarmerie royale pourrait collaborer d'une façon plus complète à réprimer le groupe qui fait exploser ces bombes et empêcher également d'autres attentats à la bombe?

L'hon. G. J. McIlraith (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, c'est à l'autorité provinciale qu'incombe la première responsabilité en vertu de la loi. Mais ceci dit, je veux signaler avec force qu'il existe à cet égard une collaboration très étroite entre la Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté du Québec et la police de la ville de Montréal, et dans ce cas en particulier, cette collaboration, bien entendu, règne.

Je puis assurer au député ainsi qu'à ceux qui doivent beaucoup s'en préoccuper qu'il y a une collaboration extrême et que les efforts en vue de perfectionner et d'améliorer les moyens d'en arriver à une solution satisfaisante de ces problèmes et d'empêcher que des problèmes similaires ne resurgissent à l'avenir sont poussés au maximum.

M. Allmand: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'au cours de ces dernières semaines Michel Chartrand a annoncé en cour que si le bill 63 était adopté par l'Assemblée du Québec il y aurait une nouvelle série de plasticages contre les écoles anglaises du Québec, le premier ministre suppléant et le ministre de la Justice—qui est censé être ici aujourd'hui...

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est honteux.

Une voix: Scandaleux.

M. Allmand: Comptent-ils se mettre en rapport avec le procureur général du Québec, afin de déterminer si le cautionnement qui avait été accordé à Michel Chartrand est annulé, et auraient-ils d'autre part l'obligeance d'entrer en contact avec le maire de Montréal? Il n'a pas été répondu à ma première question, monsieur l'Orateur?

Des voix: Honte!

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, dans ce genre d'affaires, la coopération est parfaite...

Des voix: Bravo!

L'hon. M. McIlraith: ...et elle se manifeste directement sur le plan des services de police, dans leur travail de tous les jours. S'il y a quelque chose qui a été porté à ma connaissance ou que je puisse vérifier auprès des services de police, et qui mérite que j'entre en contact avec le ministre de la Justice ou le procureur général du Québec, ou d'autres autorités provinciales, je ne manquerai pas de le faire. Pour l'instant, en ce qui concerne cet attentat à la bombe, je ne suis au courant de rien qui justifierait l'établissement de ce genre de contact, mais je puis donner à l'honorable représentant l'assurance que, si le cours de l'enquête faisait apparaître quelque chose qui le justifierait, le contact en question serait établi.

M. Allmand: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur...

Des voix: Allez-y.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question très sérieuse et j'aimerais que l'opposition la prenne ainsi. Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas simplement de la bombe placée dans le collège Loyola. Des menaces ont été lancées contre toutes les écoles de langue anglaise du Québec.

LA COMPARUTION DE M. SAULNIER

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si, la semaine prochaine, quand M. Saulnier viendra à Ottawa pour témoigner devant le comité de la radiodiffusion sur la Compagnie des jeunes Canadiens, il donnera suite à la proposition du député de Notre-Dame-de-Grâce et en parlera avec M. Saulnier? Tiendra-t-il compte, en outre, du témoignage de M. Saulnier à propos de ces agissements à Montréal, pour empêcher que la situation ne s'aggrave davantage, comme cela semble être le cas en ce moment?

L'hon. G. J. McIlraith (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers la proposition du député et celles que d'autres pourront me faire, mais je dois dire que j'ignore quel témoignage M. Saulnier va porter devant le comité. Je ne puis donc dire actuellement quelles mesures je prendrai à la suite de sa déposition.

MONTRÉAL—LE DÉFILÉ DE LA COUPE GREY

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au premier ministre suppléant? Peut-il dire si les autorités fédérales, en collaboration avec les services de la sûreté de la ville de Montréal, assureront une protection supplémentaire pendant la parade de la Coupe Grey qui aura lieu la semaine prochaine?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, il est toujours difficile de répondre aux questions posées à la Chambre au sujet d'enquêtes...

M. Baldwin: Nous l'avons remarqué.

L'hon. M. McIlraith: C'est une bonne chose que le député l'ait remarqué. Cela lui rendra service. Je disais donc qu'il est toujours difficile à un moment donné de fournir des détails sur les enquêtes menées par les autorités policières et d'énumérer toutes les mesures de protection qui seront prises afin d'assurer l'administration de la justice. Je regrette donc de ne pouvoir répondre aussi complètement que je le voudrais, mais je tiens à assurer le député que les trois forces policières travaillent vraiment en étroite collaboration pour parer à toute éventualité qui pourrait se produire en pareille occasion.

Des voix: Bravo!

LES PENSIONS

L'AUGMENTATION EN FAVEUR DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, je voulais poser ma question au président du Conseil du Trésor mais, en son absence, je l'adresse au ministre qui le représente durant la conférence des penseurs. Avance-t-on dans les pourparlers visant à augmenter les pensions des fonctionnaires retraités et le ministre prévoit-il une décision à ce sujet avant Noël ou la fin de l'année courante?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que le député soulève une question déjà débattue au moment de l'ajournement il y a quelques jours. Le député ferait peut-être bien d'attendre jusqu'à la semaine prochaine pour poser sa question au ministre responsable qui se trouvera alors à la Chambre.

LES AFFAIRES INDIENNES

LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT POUR LES CONSEILS DES BANDES—L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CAISSE

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien une question à propos des nouveaux Règlements d'emprunt pour les conseils des bandes indiennes. Les conseils de bandes sont ainsi autorisés à emprunter des fonds pour leurs projets et l'habitation. Le gouvernement a-t-il établi une caisse à laquelle ils pourront emprunter à un taux d'intérêt raisonnable? Sinon, de quelle source emprunteront-ils?

M. l'Orateur: Je crois que la question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA VENTE DE LOCOMOTIVES À LA YOUGOSLAVIE

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Est-il en mesure de répondre à la question que j'ai posée la semaine dernière, le 13 novembre précisément, et que le ministre suppléant s'était engagé à lui signaler? En effet, le ministre va-t-il examiner les raisons pour lesquelles la Société pour l'expansion des exportations n'a pas assuré le financement d'une vente considérable de locomotives diesel à la Yougoslavie? Étant donné que beaucoup de gens seront en chômage si cette vente n'a pas lieu, le ministre voudrait-il s'assurer que la question sera réexaminée par la Société?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): La Société pour l'expansion des exportations n'a pas échoué. Il se trouve qu'une partie de ce contrat avec la Yougoslavie devait comprendre des matériaux américains, et que nous avons essayé, à bon droit, je pense, d'obtenir que la Banque Export-Import des États-Unis assure le financement de cette partie. Nous avons eu quelques difficultés mais la Banque a maintenant consenti à se charger d'une fraction de cette part du financement et la Société pour l'expansion des exportations s'occupera du reste, de sorte que rien n'empêche le marché d'être conclu.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il nous dire si cette transaction est maintenant complétée et si le marché pourra être conclu sans tarder ou s'il faut s'attendre encore à des délais considérables?

L'hon. M. Pepin: Je ne crois pas qu'il y ait d'autres délais, monsieur l'Orateur, mais je ne suis pas très au courant des tout derniers événements. J'ai indiqué ce que je savais à propos de l'évolution de la situation.

LES TRANSPORTS

LA RÉDUCTION DES SERVICES-VOYAGEURS PAR LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES—LE CONSEILLER DU GOUVERNEMENT AUX SÉANCES DE LA COMMISSION

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, il semble que ce soit le jour du ministre des Transports et je voudrais lui adresser une question au sujet de l'opposition à peu près unanime de la part des villes, grandes et petites, des gens en général ainsi que des cheminots, aux demandes d'autorisation faites à la Commission des transports du Canada par le CP et le CN de supprimer presque entièrement leurs services-voyageurs dans tout le Canada. Dans l'intérêt national et pour assurer que toutes les objections soient entendues, le ministre envisage-t-il de faire nommer par le gouvernement fédéral un conseiller qui fera valoir auprès de la Commission des transports toutes les protestations contre les mesures proposées qui témoignent de la part des chemins de fer d'une volonté de s'affranchir assez cavalièrement de leurs responsabilités.

M. l'Orateur: J'ai l'impression très nette qu'on a posé cette même question la semaine dernière. Si je me trompe, le ministre y répondra.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, on a posé cette question la semaine dernière, mais le très honorable député n'y était peut-être pas et si vous le permettez, j'y répondrai encore une fois. Je ne suis pas certain de le faire exactement sous la forme que propose le député, mais je peux assurer la Chambre qu'on fera l'impossible pour que toutes les instances à cet égard soient présentées aux commissaires. Je tiens à rappeler à la Chambre et au très honorable député qu'on a fait appel contre ce jugement au gouverneur en conseil et l'intérêt du public en l'occurrence me semble donc très bien protégé. Si cependant il y a lieu de prendre d'autres mesures, je me ferai un plaisir de les envisager.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, qui s'adresse soit au ministre des Transports soit au premier ministre suppléant. Peut-on répondre aujourd'hui à la question que j'ai posée la dernière fois que le solliciteur général agissait à titre de premier ministre suppléant, savoir si l'on s'efforcera de tenir ces séances en public?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, il ne m'appartient pas d'exiger cela de la CCT lorsqu'il s'agit d'une question litigieuse, mais j'ai déjà exercé des pressions auprès d'elle pour que, quand il est manifeste qu'il y va de l'intérêt public, les séances soient publiques.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Une question supplémentaire pour le ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il n'a pas l'ambition d'étendre sa politique actuelle des services-voyageurs de Terre-Neuve à l'ensemble du pays?

LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES

L'ACTIF DE L'OBSERVATOIRE QUEEN ELIZABETH

M. Bruce Howard (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Est-ce que l'annonce faite par l'Université Queens de son intention de se joindre au consortium des observatoires des universités de l'Ouest a modifié d'une façon quelconque l'intention du gouvernement de transférer l'actif de l'observatoire Queen Elizabeth au consortium. Dans le cas contraire, quand la transaction sera-t-elle réalisée?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne suis pas convaincu que cette question soit urgente. Elle pourrait être débattue pendant les procédures d'ajournement.

LE REVENU NATIONAL

LE TABAC—RÉPERCUSSIONS POSSIBLES DE LA SUPPRESSION DE LA RÉCLAME SUR LES DROITS PERÇUS

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Revenu national.

Étant donné la déclaration de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à l'effet qu'il serait maintenant possible de supprimer la publicité sur les ondes de la radio, à propos du tabac, j'aimerais demander au ministre du Revenu national s'il est d'accord avec cette politique, compte tenu de l'importance de ce revenu pour son ministère?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas que la question, telle que posée, soit recevable.

LA POLLUTION

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE BRUXELLES ET LA POLITIQUE DU CANADA

[*Traduction*]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Est-il en mesure de dire à la Chambre quelles initiatives le Canada est disposé à prendre à l'issue de la conférence de Bruxelles sur la pollution pétrolière en haute mer?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la conférence n'est pas terminée. Comme je l'ai dit à l'honorable député il y a quelques jours, divers pays intéressés continuent à exprimer leurs vues et les négociations se poursuivent. Il serait plus sage je pense d'attendre que la conférence soit finie, d'ici une semaine sans doute, afin de voir à quelle entente on aura pu en venir. Comme je l'ai déjà indiqué dans mes réponses s'il n'y avait aucune entente définitive, nous songerions à prendre, pour nos eaux territoriales, des mesures conformes aux principes exposés ici même.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire, très simple et très directe. A l'issue de cette conférence, le ministre fera-t-il une déclaration devant la Chambre et exposera-t-il la politique du Canada.

L'hon. M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur. Dès que possible après cette date.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, une autre question complémentaire. Elle a des prolongements importants. Le ministre des Transports accepterait-il d'inviter des députés à assister à sa prochaine conférence d'information destinée à la presse, afin que nous soyons aussi bien renseignés sur ces négociations, que les journalistes?

L'hon. M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur, et, si l'honorable représentant voulait déjeuner, en ma compagnie un de ces jours, je lui exposerais toute l'affaire.

Des voix: Bravo!

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, sur un fait personnel: je peux fort bien me payer à déjeuner moi-même. Pour passer à un autre sujet, permettez-moi de dire ceci. Des questions ont été posées à la Chambre cette semaine sur le voyage du ministre. Il s'est refusé alors à tout exposé, à tout débat et même à une déclaration à l'appel des motions. Mais nous avons découvert que l'après-midi même, lors d'une conférence de presse, le ministre a révélé la nature de son voyage. La presse a été informée avant que les députés des Communes aient été avisés...

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LES ÉMEUTES

LES ATTENTATS À LA BOMBE À MONTRÉAL

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. L'honorable représentant serait-il disposé à prendre des mesures pour que des experts en destruction de bombes des Forces armées canadiennes soient envoyés d'urgence à Montréal si la situation l'exigeait?

L'INDUSTRIE

LES PRODUCTEURS DE POTASSE

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre ou ses fonctionnaires ont-ils eu l'occasion de prendre contact avec les producteurs de potasse? Pourrait-il nous dire aussi quels progrès ont été accomplis en vue de résoudre les problèmes les plus marquants?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, sauf erreur les règlements seront publiés aujourd'hui à Regina. Ils porteront surtout sur la conservation et la répartition au prorata. On a apparemment transmis au ministère de la Justice un exemplaire précédant leur publication. Depuis hier, le ministère les étudie afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la loi et à la constitution. Il est encore trop tôt pour moi de les commenter.

En ce qui concerne l'aspect économique des règlements, je me borne à signaler que le gouverneur du Nouveau-Mexique a dit hier que les règlements avaient à son avis, sauvé l'industrie à Cleveland, ce qui m'inquiète un peu.

M. Burton: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. D'après la réponse du ministre, je conclus qu'il n'a pas encore décidé si les ententes relatives à la garantie des prix, qui ont été conclues officieusement ou semi-officiellement, s'appliquent en fait aux producteurs à l'extérieur du Canada, et si les intérêts des producteurs canadiens sont suffisamment protégés?

L'hon. M. Pepin: Les règlements ne renferment apparemment aucune disposition relative aux prix. Ils portent uniquement sur la conservation et la distribution proportionnelle. Il reste encore à connaître l'influence que ces mesures de conservation et de distribution proportionnelle auront sur les prix.

L'IMMIGRATION

L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DES PANTHÈRES NOIRES

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Ma question intéresse le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le solliciteur général et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Votre Honneur, je vais donc l'adresser au premier ministre suppléant. Je pense qu'ainsi tous les domaines seront englobés. Le gouvernement prendra-t-il des initiatives concrètes pour empêcher ou du moins pour soumettre à une enquête minutieuse les membres de la Société des Panthères noires qui cherchent à entrer au Canada actuellement? Je pose cette question, monsieur l'Orateur, à cause des vigoureuses objections que le gouvernement de la Saskatchewan aurait formulées au gouvernement fédéral à cet égard. Des membres de cette organisation ayant un casier judiciaire chargé entrent au Canada afin d'y fomenter la sédition parmi les Indiens.

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Selon mon interprétation de la loi canadienne, il n'est pas d'usage d'admettre des personnes ayant un casier judiciaire chargé, mais les cas sont tranchés en fonction de la personne. Quoi qu'il en soit j'examinerai toute l'affaire dont a parlé le député, car elle intéresse plusieurs ministères.

M. John Burton (Regina-Est): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque le solliciteur général fera son enquête, établira-t-il si, en fait, des plaintes précises ont été formulées contre les intéressés qui se trouvaient en Saskatchewan et en Alberta par le procureur général de la Saskatchewan?

L'hon. M. McIlraith: Volontiers, monsieur l'Orateur. Il s'agit de savoir, bien entendu, si les plaintes ont été formulées avant l'admission de ces personnes au Canada.

L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE

LE PROJET DU BASSIN MINAS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): J'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il nous dire maintenant à quelle date la Chambre et les Canadiens peuvent compter recevoir l'étude de faisabilité sur l'énergie marémotrice du bassin Minas?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, d'après les derniers renseignements que j'ai reçus, l'étude ne nous parviendrait pas avant la fin de l'année.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE BRUCE

M. Louis Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a deux semaines environ, je lui ai posé une question sur les règlements fédéraux concernant le transfert de la centrale nucléaire de Bruce en Ontario. Il m'a assuré qu'il examinerait l'affaire, parce qu'il n'en était pas au courant. Je voudrais savoir s'il a maintenant recueilli des renseignements?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je crois qu'on a demandé si l'on avait pris des dispositions concernant les effets du transport de l'usine sur la main-d'œuvre. Quant aux règlements, ceux de la Commission de contrôle de l'énergie atomique sont très au point et protègent très efficacement le public dans ces régions. Le transfert de l'usine résulte de l'application de ces anciens règlements. A mon avis, toutes les mesures sont conformes aux exigences de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et les conditions de sécurité sont satisfaisantes.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BLOCAGE DU RECRUTEMENT DE FONCTIONNAIRES

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au premier ministre suppléant, qui semble remplir sa charge d'une manière digne et réfléchie. S'il n'a pas les renseignements aujourd'hui, je serai libre lundi, à l'heure du déjeuner. Étant donné la clôture de missions diplomatiques à l'étranger et le déploiement du personnel au ministère des Affaires extérieures, pour des raisons d'économie sans doute, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si l'on a suspendu le recrutement des fonctionnaires durant l'année financière actuelle ou pour celle qui vient.

M. l'Orateur: A mon avis, la question devrait être discutée à l'heure du déjeuner.

LES CÉRÉALES

SASKATCHEWAN—L'ÉCHANGE DE BLÉ CONTRE DES GÉNÉRATRICES

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé de la Commission du blé. Je renvoie le ministre à la déclaration suivante, qu'il a faite hier à la Chambre:

> Personne ne pourra, évidemment, empêcher la Saskatchewan Power Corporation ni aucun autre organisme ou société de ce genre au Canada de faire ce qu'elle juge préférable avec le blé canadien qu'elle peut acheter.

Le ministre pourrait-il la préciser, à la lumière du rôle joué par la Commission du blé à titre de seul organisme responsable de la vente du blé canadien.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Bien volontiers, monsieur l'Orateur. Je parlais de la possibilité d'acheter ce blé aux agents de la Commission dans les pays étrangers tels que le Japon, l'Allemagne, ou là se trouve l'entrepreneur intéressé.

M. Gleave: Je dois dire, monsieur l'Orateur, que la réponse m'étonne. J'aimerais poser une question supplémentaire. Comme les exportations du mois d'août cette année, selon le Bureau fédéral de la statistique, sont à leur plus bas niveau depuis vingt ans, le ministre nous dirait-il si des négociations précises se poursuivent avec l'URSS au sujet de nouvelles ventes de blé?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit, il n'est pas question pour moi de commenter les négociations qui pourraient se poursuivre actuellement avec la Commission du blé au sujet de la vente de céréales, tant qu'elles ne seront pas terminées.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA RESTRUCTURATION DES FORCES DE RÉSERVE

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Peut-il nous affirmer que les réductions possibles de l'effectif des forces militaires de la réserve seront loin d'atteindre le chiffre prévu?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je compte recevoir un rapport, au début de décembre, du groupe chargé d'examiner la question. Je ne crois pas me tromper en disant que les réductions ne seront pas aussi considérables que prévues.

[M. l'Orateur.]

L'hon. M. MacLean: A dix heures, monsieur l'Orateur.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE RALENTISSEMENT DES EXPÉDITIONS DE BLÉ À VANCOUVER

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission du blé. La situation incertaine de l'expédition, dans le port de Vancouver, a-t-elle eu des répercussions sur l'acheminement des céréales aux points d'exportation? Si oui, quelles mesures prend-on pour y remédier?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, il est bien malaisé de donner des exemples concrets des effets de grèves ou de menaces de grèves sur les ventes de céréales. Il se peut, naturellement, que devant la perspective de difficultés, certaines gens hésitent à passer des commandes. Mais les initiatives prises jusqu'ici par le ministre du Travail, pour s'assurer que le mouvement du blé se poursuit à Vancouver, réussissent je pense à dissiper ces craintes à l'heure actuelle.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

VANCOUVER-NORD—LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES ET LES TRIPOTEURS INTERNATIONAUX

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): En l'absence du ministre de la Justice, j'adresse ma question au solliciteur général. Sait-il qu'on dit que de l'argent d'entreprises de jeu internationales sert à financer l'aménagement d'entreprises immobilières et de services de récréation dans le Nord de Vancouver? Sinon, son bureau ferait-il enquête?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question est de celles qui pourraient être discutées au moment de l'ajournement, s'il y a urgence. Autrement, elle devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DE L'ARCTIQUE ET LES ESQUIMAUX

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Sait-il que le Congrès international du développement de l'Arctique et de l'avenir des sociétés esquimaudes a lieu en France la semaine prochaine?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur, je suis d'accord...

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question ainsi formulée ne peut être admise. Le député demande si le ministre est au courant d'une certaine situation. La question préalable a peut-être été formulée de la même façon. Les questions posées dans ces termes sont inadmissibles en ce moment.

L'hon. M. Dinsdale: Peut-être pourrais-je reformuler la question et demander au ministre s'il a pris des mesures pour envoyer des représentants esquimaux officiels à cette conférence qui doit avoir lieu en France la semaine prochaine?

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Oui, monsieur l'Orateur, la semaine prochaine, une délégation sera envoyée au Havre et à Rouen, et un des délégués est M. Michel Salomoni—un Esquimau—représentant élu de l'Arctique de l'Est.

LES PESTICIDES

LA LIQUIDATION DES STOCKS DE DDT

[*Traduction*]

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il s'agit de l'interdiction majeure récemment annoncée à propos de l'emploi du DDT et de l'inquiétude croissante au sujet de l'affectation des stocks qui restent. Le gouvernement songe-t-il à faire recueillir des réserves excédentaires de DDT afin qu'elles ne soient pas jetées dans les rivières ou dans les poubelles?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, comme l'affectation de ces stocks concerne plusieurs ministères qui employaient ce produit chimique, il y aura enquête et étude à l'échelon interministériel afin d'établir une action concertée.

M. Aiken: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre aurait-il l'amabilité de faire le point là-dessus dès qu'une décision aura été prise?

L'hon. M. Greene: J'étudierai volontiers cette proposition, monsieur l'Orateur.

LES TRANSPORTS

LE SERVICE BORDEN-CAPE TORMENTINE

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Je voudrais seulement savoir si le ministre des Transports est en mesure de répondre à la question que son secrétaire parlementaire a tenue hier pour préavis.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Il s'agissait d'un navire qui parerait à toute éventualité pour les traversées à l'Île du Prin-Édouard, pendant les mois d'hiver. J'aimerais approfondir la question davantage. Sauf erreur, des dispositions sont prévues à cet égard, mais je ne saurais être catégorique pour l'instant. J'essaierai de faire parvenir une réponse écrite à mon honorable ami dans quelques jours.

LES FORÊTS

L'EMBARGO VOLONTAIRE SUR L'EXPORTATION DE BILLES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Pêches et des Forêts et de son secrétaire parlementaire, puis-je poser ma question au premier ministre suppléant, qui pourrait la tenir pour préavis, ou le ministre suppléant pourrait peut-être y répondre. Ma question a trait à la prolongation d'une interdiction volontaire de l'exportation de billes sur la côte du Pacifique, établie le printemps dernier et qui devait prendre fin le 1er septembre. Il est extrêmement important que l'industrie forestière sache si l'interdiction se prolonge au-delà. Le ministre suppléant a-t-il des renseignements à ce sujet?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre suppléant des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucun renseignement, mais je soumettrai la question au ministre.

LES AÉROPORTS

MANITOBA—L'AIDE À LA PROVINCE QUANT AUX PISTES D'ATTERRISSAGE

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Étant donné qu'on a octroyé un permis à une des nombreuses pistes d'atterrissage indispensables dans les régions isolées du Nord du Manitoba, celle de Norway House, le gouvernement fédéral songe-t-il à payer le coût des autres pistes d'atterrissage aménagées par le ministère provincial du Nord canadien?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'AIDE RELATIVE AUX COMMANDES À L'EXPORTATION

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Je suis désolé qu'il se trouve aujourd'hui sur la sellette, au lieu de se prélasser à Harrison Hot Springs avec ses autres collègues. Comme le ministre a parlé récemment de coopération avec nos constructeurs de navires, surtout s'ils peuvent trouver de nouveaux marchés d'exportation, pourrait-il dire ce qu'il entend faire pour venir en aide à cette industrie, car elle a besoin de ces renseignements pour chercher des contrats?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, à mon avis, ce serait plutôt au ministre de l'Industrie et du Commerce de répondre à cette question. Je dirai que tous les ministères, y compris le mien, travaillent de concert et je crois que la coopération diffère selon le genre de demande que nous recevons d'un constructeur qui a obtenu une commande à l'exportation ou qui en a une en perspective. Mais j'en parlerai volontiers à mon collègue, qui vous donnera des renseignements plus précis.

M. Bell: Puis-je prendre au mot ce témoignage de courtoisie de la part du ministre des Transports et adresser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce, puisque c'est lui le grand responsable de la construction maritime? Le ministre voudrait-il répondre à ma question?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je m'excuse, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas saisi la question. Je répondais mentalement à la question posée au ministre du Revenu national à propos des billes. Le député aurait-il l'obligeance de répéter sa question?

M. Bell: Ma question portait sur les enquêtes de son ministère relativement à la construction maritime. Le ministre peut-il indiquer aux constructeurs de navires ce qu'il entend par aide et collaboration, à cette industrie dans la recherche de nouveaux contrats à l'exportation?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'espère que le ministre répondra en peu de mots, car j'ai l'impression que la question ainsi posée est très générale et que le ministre devrait normalement y répondre dans une déclaration à l'appel des motions. Mais le ministre peut tout de même y répondre brièvement.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, cette question sous-entend que l'industrie ne bénéficie d'aucune aide en ce moment. De toute évidence, cette impression est fausse. L'industrie de la construction navale au Canada reçoit de fortes subventions, représentant quelque dix millions de dollars par année. L'enquête actuelle a pour but de trouver des voies et des moyens qui permettraient l'amélioration du programme de subventions. Je travaille pour les constructeurs de navires de façon presque permanente. Ainsi...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois interrompre le ministre. S'il veut poursuivre sur le sujet, il devra le faire dans une déclaration à l'appel des motions.

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RETARD DES CHÈQUES DE RAPPEL

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au ministre des Approvisionnements et Services. Le 29 octobre, en réponse à une de mes questions, il disait que l'objectif du bureau central de paye était la mise à jour avant la fin de novembre des chèques de rappel. L'objectif a-t-il été réalisé?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): Oui, monsieur l'Orateur, nous sommes en bonne voie d'atteindre l'objectif.

LES TRANSPORTS

TERRE-NEUVE—LA PACIFIC HOVERCRAFT ET LA CÔTE SUD

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que les moyens de transport sont limités sur la côte sud de Terre-Neuve, surtout à cause de l'indifférence du CN, le ministre s'engagerait-il à obtenir sans délai une décision de la Commission canadienne des transports relativement à la demande que lui a faite la Pacific Hovercraft Limited en vue d'assurer le service dans cette région?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai communiqué avec la Commission des transports à ce sujet bien avant que le député se rende compte de ce qui arrivait.

L'AÉROPORT DE GANDER ET LE TRANSBORDEMENT

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour mon bienveillant et bon ami, le ministre des Transports. Comme on rapporte

qu'un groupe d'entrepreneurs français projettent de dépenser 400 millions de dollars pour des installations d'expédition aérienne à Saint-Pierre-et-Miquelon, le ministre se propose-t-il d'appuyer l'idée du transbordement à partir de l'aéroport international de Gander, projet sur lequel on enquête depuis nombre d'années déjà?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous avons fait connaître au comité très dynamique, qui est à l'œuvre à Gander, que nous serions heureux d'aller de l'avant le plus rapidement possible dès qu'avec notre concours, il sera en mesure de nous prouver d'une manière assez concluante que les compagnies aériennes sont intéressées par cette idée. Il s'agit de savoir si les compagnies aériennes sont vraiment intéressées. A cet égard, nous apportons au comité notre concours, tout en procédant à nos propres recherches.

LA POLLUTION

L'EMPLOI DES PHOSPHATES DANS LES DÉTERSIFS

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme le ministre de la Gestion de l'énergie et des ressources de l'Ontario a déclaré hier que le gouvernement de l'Ontario songe à présenter en janvier prochain une mesure législative qui interdirait l'emploi des phosphates dans les détersifs, le ministre dira-t-il si le gouvernement du Canada songe également à présenter sous peu une mesure législative destinée à interdire l'emploi de phosphates dans tous les détersifs utilisés au Canada?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit hier, quand j'ai pris la parole à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi sur les ressources en eau du Canada, nous songeons à une pareille mesure. J'ai sollicité les vues du comité qui étudiera la loi sur les ressources en eau du Canada. L'une des questions qui me trottent dans la tête actuellement, c'est de savoir quel palier de gouvernement, le fédéral ou le provincial, pourrait s'occuper le plus efficacement du problème.

LES CÉRÉALES

LES AVANCES SUR LES STOCKS DANS LES FERMES

M. John Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre d'État responsable des céréales. Étant donné que le Bureau fédéral de la statistique signale que les stocks de blé ont augmenté de 17 p. 100, ce qui représente une augmentation directe des céréales entreposées dans les fermes, le ministre peut-il nous dire s'il recommandera que soit effectué un paiement à l'endroit de ces céréales afin d'aider les cultivateurs à régler leurs problèmes d'entreposage?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, tout changement de politique à l'égard de situations actuelles sera évidemment annoncé par le gouvernement le moment venu.

• (11.50 a.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—YUKON ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST—LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE

M. G. W. Baldwin (Peace River) au nom de l'hon. M. Stanfield:

La Chambre blâme les politiques constitutionnelle et administrative du gouvernement énoncées par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien relatives aux territoires du Yukon et du Nord-Ouest et rejette le refus pathologique de la part du gouvernement de mettre fin à la forme coloniale de gouvernement qui existe dans lesdits territoires; et la Chambre reconnaît les désirs et aspirations que la population des territoires du Yukon et du Nord-Ouest a exprimés à l'unanimité dans les résolutions du Conseil territorial du Yukon et du Conseil territorial du Nord-Ouest visant à obtenir la réforme constitutionnelle et administrative, par mode d'évolution.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je suis bien content de voir que le ministre s'est privé du plaisir de se rendre, avec la plupart de ses collègues, à Harrison Hot Springs, afin de participer au débat, ainsi que le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) dont l'intervention va être assez pénible, j'en suis certain. Je suis certain aussi qu'il sera avec nous pendant le débat.

M. Orange: Ce ne sera pas pénible pour moi.

M. Nielsen: Mais ce le sera pour moi.

J'aimerais rappeler les événements du passé avant de faire la critique de la politique gouvernementale telle que l'a énoncée le ministre, le 10 du mois courant à Yellowknife et le 12 à Whitehorse.

Le 26 septembre 1958 un ancien premier ministre du Canada, le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker), déclarait:

Cette région du Yukon deviendra certainement une province avec le temps.

Il ajoutait:

J'ai l'espoir qu'au centenaire du Canada en 1967 le Yukon et le Mackenzie seront à la veille de jouir s'ils n'en jouissent pas d'un gouvernement autonome.

Dix ans se sont écoulés depuis. Mettant ce principe en pratique le gouvernement de l'époque tenta en 1958 d'atteindre cet objectif par des mesures positives. J'entends des protestations de certains coins de la Chambre. Examinons les faits un instant.

Le nombre des membres du Conseil du Yukon a été porté de cinq à sept, et, à l'époque, on avait dressé un plan pour en ajouter un suivant l'expansion démographique. Une loi établissait un comité consultatif des finances. Il devait être formé de trois des représentants élus au Conseil.

Le comité consultatif des finances devait aviser le commissaire. A vrai dire, une modification apportée alors à la loi sur le Yukon obligeait le commissaire à consulter le comité consultatif des finances avant de présenter un budget.

Autre changement remarquable, pour la première fois, le commissaire était choisi parmi la population du Yukon et il ne serait pas un fonctionnaire d'Ottawa.

Puis, en outre, une cour d'appel a été instituée au Yukon pour éliminer la nécessité de se rendre en Colombie-Britannique avec les appels selon notre régime judiciaire. Et aussi le droit de suffrage a été étendu dans les Territoires du Nord-Ouest aux secteurs de Keewatin et de Franklin, où des centaines de Canadiens s'étaient vus refuser le droit de vote depuis très longtemps, en réalité depuis 1867. Voilà quelques-unes des réformes qui ont été apportées, et d'autres auraient suivi si le gouvernement d'alors était demeuré au pouvoir.

Que s'est-il produit depuis le changement de gouvernement en 1963? A ma connaissance, tout ce qu'on a fait par voie d'amendement, c'est majorer les indemnités des membres des conseils des deux territoires, pour calmer les esprits. On a augmenté leur nombre dans les Territoires du Nord-Ouest, mais c'était vraiment insignifiant.

Je veux bien faire comprendre dès le début que les membres du Conseil du Yukon ne veulent pas obtenir le statut provincial. On ne peut pas plus mal interpréter et dénaturer leurs requêtes qu'en prétendant qu'ils recherchent le statut provincial. Dans un instant, je verserai au compte rendu une résolution qu'ils adoptent depuis des années.

[M. Nielsen.]

Je veux faire une autre mise au point et les membres du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien qui se sont rendus au Yukon l'an dernier ont entendu les conseillers leur assurer à titre de député que cette idée selon laquelle il y avait un gouvernement territorial au Yukon distinct du gouvernement fédéral était une fable. C'est faux et une déformation de la vérité. Le ministre d'État et les fonctionnaires ici au Yukon qui tentent de propos délibéré de faire croire qu'il y a une forme distincte de gouvernement territorial ont tort. Il n'y en a pas au Yukon ni dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le commissaire du Yukon et celui des Territoires du Nord-Ouest sont des fonctionnaires désignés qui sont soumis à l'autorité du ministre et qui font exactement ce que le ministre leur dit de faire, ni plus ni moins. Le ministre n'a pas raison de dire qu'il doit respecter les décisions du commissaire de l'un ou l'autre territoire. Il en résulte une fausse impression.

Que veut le conseil du Yukon? Déjà il a dix ans, le parti politique le plus vigoureux du Yukon à ce moment-là, le parti conservateur progressiste, préconisait une évolution graduelle vers le gouvernement responsable. Cette théorie s'exprime dans une résolution adoptée par le Conseil territorial du Yukon, la dernière fois le 23 janvier 1968, qui se lit ainsi:

Considérant que l'histoire de notre pays témoigne avec fierté et de façon éclatante de la reconnaissance non équivoque des grands principes de la démocratie qui y sont l'objet de constantes préoccupations; et

Considérant que le présent Conseil est fermement convaincu que la croissance et la pleine stature de la nation canadienne ne seront pas assurées avant que la démocratie ne s'étende aux quatre coins du pays; et

Considérant que retarder et empêcher l'avènement d'une association de plein droit pour toute partie de nos terres et de nos peuples serait aller à l'encontre de principes chers à la nation; et

Considérant que le Conseil accepte d'emblée ces principes de progrès constitutionnel qui devraient se traduire par la création d'un régime de gouvernement responsable dans le territoire du Yukon; et

Considérant que tout changement constitutionnel envisagé devra tenir compte des opinions des membres du Conseil législatif du Yukon;

Qu'il soit résolu que: le commissaire prie le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de présenter au gouvernement du Canada, au nom du Conseil du Yukon, la résolution ci-après;

Et qu'il soit en outre résolu que les Statuts du Canada soient modifiés lorsqu'il y a lieu pour mettre en vigueur les changements constitutionnels énoncés ci-après.

A) Que le Conseil du territoire du Yukon soit dorénavant désigné «Assemblée législative du Yukon».

On ne peut sûrement pas avoir d'objection à ce genre de changement. La résolution continue:

B) Que le nombre de députés à l'Assemblée législative du Yukon soit porté à 15 et que le mandat de l'Assemblée soit porté à quatre ans.

Dans sa déclaration au Yukon, le ministre a dit qu'il avait l'intention d'étendre le mandat du conseil à quatre ans. Je demande à la Chambre comment peut-il y avoir une opposition réelle, à moins qu'un organisme législatif démocratique compte assez de représentants pour qu'une opposition puisse se former? Il est sûrement inutile de vous dire qu'il faut un conflit d'opinions causé par l'opposition pour amener n'importe quel gouvernement à avancer des politiques valables.

Voici la suite de la résolution:

C) Que le comité consultatif des finances soit remplacé par un comité exécutif d'au moins cinq membres avec pleins pouvoirs exécutifs dans les domaines suivants:

(i) L'éducation, la santé et le bien-être social

Sans doute, le ministre compétent comprendra-t-il que la population du Yukon, et surtout les parents du Yukon désirent que ce soient leurs représentants élus et non l'État qui fixent le programme d'études de leurs enfants. Le ministre comprend certainement ce principe. Je continue donc:

• (Midi)

ii) Ressources territoriales y compris les terres.

Ici, je voudrais qu'une chose soit parfaitement claire. Les membres du Conseil du Yukon ne demandent pas le contrôle des ressources naturelles. Ils ne demandent pas la responsabilité administrative des eaux, des mines, des minéraux, du pétrole ni du gaz. Nous parlons de «resources territoriales» car il est nécessaire de parvenir à une spécialisation pour gérer une ressource telle que l'eau dans le Yukon avant d'accepter ou même de demander ce genre de responsabilité. Mais nous sommes certainement assez mûrs pour nous charger de la gestion de notre gibier, de nos forêts et de nos terres, ainsi que de leur aménagement entre autres choses. Nous sommes assez mûrs pour nous charger des travaux publics et le Conseil demande cette responsabilité administrative. Le quatrième point est celui de la «justice et du châtiment». J'ai été heureux hier d'entendre l'annonce prudente du ministre de la Justice mais ceci ne change pas le régime actuel.

Le cinquième point porte sur les recettes et les finances, le sixième sur les forêts, le septième sur les pêches. Le huitième s'énonce comme il suit:

Toutes les fonctions exécutives et administratives résiduelles, dont celles qui portent sur l'industrie et la main-d'œuvre, qui sont régies ou accomplies par le gouvernement fédéral. Et l'Assemblée législative sera seule compétente pour adopter des lois pour le gouvernement du territoire relativement aux catégories de sujets ci-dessus, en plus des pouvoirs législatifs actuels que lui confère l'article 16 de la loi sur le Yukon modifiée.

Puis vient ce qui suit:

D) Que le nombre des membres de l'Assemblée législative du Yukon soit de nouveau augmenté quand l'Assemblée législative du Yukon jugera opportun d'apporter toutes les modifications législatives ou autres nécessaires pour instituer la province du Yukon et la doter des mêmes pouvoirs législatifs et exécutifs que ceux qui existent dans les provinces du Canada.

Si on lit soigneusement la résolution, on verra bien que le Yukon ne demande pas ici d'être érigé en province, bien que certains aient voulu délibérément le faire croire. L'alinéa E se lit comme il suit:

Que les membres de ladite assemblée soient dotés des mêmes pouvoirs que leurs homologues des assemblées législatives provinciales pour fixer leurs indemnités et leurs allocations et qu'ils soient habilités à établir une caisse de retraite ou un régime collectif d'assurance-maladie, ou à y participer.

Je dois préciser que le ministre a dit avoir l'intention de laisser les membres du Conseil libres de fixer leurs propres indemnités, et, sur ce chapitre, le Conseil devra en répondre aux électeurs.

F) Que l'article 24 de la loi sur le Yukon soit abrogé.

Cet article stipule qu'un membre élu siégeant à l'un des Conseils de ces deux territoires ne devra pas présenter de mesure financière. Mais c'est là que réside la difficulté. La seule personne habilitée à présenter un projet de loi de finance au Conseil de l'un des deux territoires est le commissaire et celui-ci n'agit que sur instruction du ministre. Dans les allocutions qu'il a prononcées tant à Yellowknife qu'au Yukon devant les deux Conseils, le ministre a déclaré qu'il y avait beaucoup de régions où les représentants élus ne sont pas entièrement responsables envers les électeurs. Il a malheureusement dit que le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest étaient deux régions de ce genre. Je voudrais que le ministre nous dise s'il existe, dans la partie du monde où règnent la liberté ou la démocratie, une autre région dont les habitants se soumettent eux-mêmes à des impositions sans être autorisés à dépenser un sou des recettes fiscales. C'est ce qui se passe dans le territoire

du Yukon et dans ceux du Nord-Ouest. Nous avons un Conseil dont tous les membres sont élus. Les sept membres du Conseil ont tous été élus, mais ils ne sont là que pour entériner la politique énoncée devant la commission par le ministre.

Que dit l'alinéa G?

Que le statut de l'Assemblée législative du Yukon soit élargi de manière qu'elle ait entièrement qualité pour assister à toutes les conférences interprovinciales et fédérales-provinciales et pour participer aux discusisons et aux accords qui s'ensuivent.

Et pourquoi pas? Pourquoi les Canadiens du Nord par la voix de leurs représentants élus ne pourraient avoir quelque chose à dire sur des sujets comme la conférence constitutionnelle? Pourquoi le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest devraient-ils être représentés aux conférences constitutionnelles par un fonctionnaire?

H) Que la loi sur les titres de biens-fonds soit révoquée en ce qui a trait au Territoire du Yukon et remplacée par un décret sur les titres de biens-fonds.

I) Que toute terre domaniale soit détenue au nom de la Couronne du chef du Territoire.

Je voudrais éclaircir autre chose. Dans tous les points que je présente au nom des membres du conseil, ils ne demandent pas le transfert de toutes les terres domaniales sous leur autorité. Ils demandent simplement que les terres détenues par la Couronne du chef du Canada dans le Yukon soient transférées à la Couronne du chef du Territoire, de la même manière qu'elles sont détenues par les provinces.

Dans quelle mesure cette résolution diffère-t-elle de la position officielle occupée par le parti libéral du Yukon? Permettez-moi de lire la déclaration de ce dernier qui a été distribuée aux électeurs au cours de la dernière campagne électorale. Je cite p. 6:

Considérant que tout indique que le territoire du Yukon connaît une période d'expansion plus grande et plus soutenue qu'au temps de la ruée vers l'or;

Je suis d'accord et je suis sûr que le ministre l'est aussi.

Considérant qu'à la suite de cette expansion la population du Yukon va sans doute s'accroître de façon marquante

C'est déjà fait. Cette population dépasse de beaucoup le chiffre communiqué au ministre par le BFS. Celui-ci indique 16,000 habitants et le ministre parle de 18,000. Je prétends que le chiffre actuel se rapproche de 25,000. Je prétends que si le ministre était réellement au courant de ce qui se passe au Yukon—je suis certain qu'il ne pourrait y vivre—il le saurait, s'il était bien informé par les fonctionnaires de son ministère qui ne regardent pas cette mesure d'un bon œil par ce que si elle était adoptée, ils se retrouveraient un jour sans travail. Mais en ce qui nous concerne, le plus tôt sera le mieux.

Selon le ministre, les Territoires du Nord-Ouest ont réalisé de grands progrès vers l'autonomie, mais tout ce qui se produit c'est l'exode massif des fonctionnaires d'Ottawa vers Yellowknife.

M. Orange: Vérifiez donc les faits.

M. Nielsen: Le député affirme que je devrais vérifier les faits. Je sais que bon nombre de fonctionnaires ont refusé d'aller dans le Nord parce qu'ils ne voulaient pas y vivre. Néanmoins, des bureaucrates d'Ottawa se sont installés à Yellowknife. Duncan Pride, un des membres du Conseil—je ne saurais dire quelle région il représente—a, hier soir, dans un discours, réclamé la démission du ministre. Voilà où en sont les sentiments des gens des Territoires.

Permettez que je vous donne lecture de ceci:

Considérant qu'il est reconnu et souhaitable que la population du Territoire du Yukon demeure stable et permanente;

Elle l'est. Le ministre est venu au Yukon et il a vu une partie de notre secteur résidentiel. Il a pu constater aussi l'expansion du centre des affaires. Une autre résolution stipule:

Considérant qu'il est reconnu que les problèmes du gouvernement et de l'administration qu'entraîne cette expansion créent des difficultés particulières;

Je crois bien qu'ils en créent!

Considérant qu'il est reconnu qu'à l'heure actuelle, le Territoire du Yukon ne devrait pas assumer de statut provincial, mais que sa population devrait se voir confier de plus grandes responsabilités dans les affaires du Yukon et avoir davantage voix au chapitre lorsqu'il s'agit d'orienter sa destinée, comme c'est le droit de tous les peuples libres;

Ce sentiment, j'en suis sûr, nous l'éprouvons tous. Je poursuis ma lecture de la page 6:

Par conséquent, qu'il soit résolu que:
1. Le nombre des membres du Conseil du Territoire du Yukon soit porté à 15.

Qu'a demandé le Conseil du Yukon? Précisément ce que recommandent les associations libérales.

2. Que le gouverneur en conseil désigne, sur la recommandation d'une majorité des membres du Conseil territorial du Territoire du Yukon, un membre dudit Conseil qui sera l'administrateur en chef du territoire ...

Nous n'en sommes pas là.

... et qui sera chargé et qui s'acquittera de toutes les responsabilités et fonctions actuelles du commissaire du Territoire du Yukon.

• (12.10 p.m.)

La demande du Conseil s'écarte de beaucoup de ce vœu des associations libérales. Je continue:

3. Que quatre membres du Conseil territorial du Yukon soient élus à la majorité des voix dudit Conseil pour seconder l'agent exécutif en chef et pour assumer la responsabilité de l'administration de divers services du gouvernement du Yukon.

D'après la résolution libérale, ils veulent tous les services. Pour le moment, le Conseil ne veut que ceux dont il est fait mention dans la résolution, mais la politique libérale s'applique à tous. La résolution ajoute:

4. Que les modifications nécessaires à la loi sur le Yukon et toutes autres mesures législatives utiles soient présentées immédiatement en vue de la réalisation de ces objectifs.

Voilà la position officielle de l'Association libérale du Yukon. Je me souviens très bien des déclarations du ministre actuel des Travaux publics (M. Laing) et du candidat libéral du Yukon lors des dernières élections. Ils ont déclaré que le premier ministre actuel (M. Trudeau) approuvait pleinement ces objectifs qu'on réaliserait sûrement dès que le gouvernement fédéral aurait été formé. C'était là la réforme prévue. Au Yukon, le ministre a dit qu'il était disposé à former immédiatement un comité exécutif composé du commissaire, de ses deux commissaires adjoints et d'un membre élu du Conseil du Yukon. Ainsi trois fonctionnaires qui relèvent du ministre inviteraient un membre élu du Conseil à participer au processus de décision. Cela s'apparente au conclave des mandarins à Ottawa, alors que les sous-ministres des divers ministères demandent à un ou deux députés de la Chambre de se joindre à eux au club Rideau ou ailleurs pour préparer les décisions.

Qu'est-ce donc que cette démocratie sans dessus-dessous?

Si les membres du Conseil avaient mordu à l'hameçon, ils auraient laissé les fonctionnaires s'infiltrer dans le législatif de ce territoire. Tel était le principe de cet habile projet. Le Conseil a rejeté cette idée. Il a d'ailleurs très bien fait, car l'adoption de cette prétendue réforme amènerait simplement le commissaire et ses deux adjoints à charger un commis de bureau d'informer le Conseil des décisions prises de temps à autre. C'est une idée tout à fait arriérée dans le cadre d'une véritable réforme démocratique.

Le choix des deux partis et l'unanimité du Conseil portent certainement sur un comité exécutif. Le Conseil réclame un comité exécutif de cinq membres, tout comme les associations libérales et conservatrices. Qu'a donc cette idée de si repoussant? Pourquoi le gouvernement rejette-t-il sans cesse les demandes raisonnables du Conseil qui veut des pouvoirs semblables à ceux de la municipalité de Whitehorse?

Pourquoi, d'un bout à l'autre du pays, dans chaque province et même probablement dans toute l'Amérique du Nord, toute municipalité qui perçoit ses taxes et ses impôts a-t-elle le droit de les dépenser?

Si les conseils municipaux du pays et de toutes nos villes détiennent ce pouvoir, pourquoi les représentants élus qui siègent au Conseil du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ne le détiendraient-ils pas? Pourquoi ne peuvent-ils pas, en fait, avoir les mêmes pouvoirs que la commission scolaire? La commission scolaire de la ville de Yellowknife a plus de pouvoirs que les conseils. Pourquoi doit-on être aussi arriéré et, tout comme les auteurs de la résolution, avoir une peur aussi maladive d'accorder les mêmes droits à tous les canadiens?

Permettez-moi de vous citer un passage de l'allocution d'ouverture du premier ministre, à la deuxième réunion de la Conférence constitutionnelle qui s'est déroulée à Ottawa le 10 février de cette année:

Si le gouvernement fédéral insiste pour qu'une charte des droits de l'homme soit partie intégrante de la constitution, c'est qu'il croit que les droits de l'homme revêtent la même importance pour tous les Canadiens. Qu'il soit de Churchill, de Trois-Rivières, de Kamloops, de Medicine Hat, de Richibucto ou de Port aux Basques, le citoyen canadien doit partout être assuré du même et libre exercice de ses droits fondamentaux.

Ces paroles semblent empreintes de noblesse. Le premier ministre ajoutait:

Et pourquoi ne le serait-il pas? S'agit-il oui ou non de valeurs communes à tous, et auxquelles nous croyons tous? Sans aucun doute. Alors, je vous le demande, messieurs, d'où vient notre hésitation? D'où vient notre réticence à garantir tous ensemble au citoyen que tous ensemble nous servons et représentons ses droits les plus essentiels?

Quel droit peut être plus cher aux Canadiens que celui de se gouverner eux-mêmes? Que celui de dire à leur représentant élu ce que l'on devrait enseigner à leurs enfants, à quoi devrait servir l'argent de leurs impôts? Ces mots sonnent bien à l'oreille. S'ils ont un sens, il dépasse de loin les intentions du ministre, ce qu'il a qualifié de politique ministérielle dans ses deux discours.

Les articles qu'on nous a distribués comme documentation sur les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont, je dois le dire, des plus fallacieux. Je vais traiter des documents

sur le Yukon et laisser à mon collègue des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) le soin de s'occuper des autres. La population du Yukon, d'après ce document, serait de 16,000 âmes—ce qui est tout à fait faux. Quant à la population indienne, elle serait d'environ 16 p. 100 de celle du Yukon. Mais on ne dit pas que ce chiffre inclut les Indiens d'Atlin, de Telegraph Creek et de Lower Post—toutes des régions de la Colombie-Britannique. Le fait est que la population indienne atteint plutôt de 10 ou de 11 p. 100 et croyez-moi, je dois m'assurer du nombre des Indiens en période d'élection.

A la page 2 du document d'appui, on déclare que l'agriculture est une activité économiquement marginale à cause du climat et des conditions. Ce n'est tout simplement pas vrai, et en liquidant les fermes, le gouvernement applique une politique négative. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont perdu leur meilleur ami—lui croyait dans l'agriculture du Nord—lorsque M. Nowasad est décédé.

D'un bout à l'autre du document, l'on donne l'impression, fausse d'ailleurs, qu'il existe une forme distincte de gouvernement au Yukon. Ce n'est tout simplement pas le cas. C'est déformer les faits que de dire que, depuis cinq ans, le gouvernement fédéral a dépensé quelque 62 millions de dollars au Yukon pour aider au développement des ressources, les rentrées directes ayant atteint environ $4,000.

Puis, on dit dans le même document qu'en plus du produit de la chasse, les terres des collectivités et des établissements environnants relèveront du commissaire, tout comme s'il s'agissait de transférer ces pouvoirs à quelque chose ou à quelqu'un d'autre que le gouvernement du Canada ou le ministre. Voilà donc le genre de déformation odieuse qu'on trouve ici.

J'aimerais consacrer un instant au discours que le ministre a prononcé devant le Conseil. Je suis sûr que mon collègue, le député des Territoires du Nord-Ouest, a remarqué que le prétendu Livre blanc s'intitule: Allocution prononcée par l'honorable Jean Chrétien, C.P., M.P., ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, devant les membres du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, alors que son discours dans le Yukon s'adressait aux membres du Conseil territorial. Il déclare à la page 2 de son discours:

• (12.20 p.m.)

... j'ai eu, pendant plusieurs mois, la même confiance que mes prédécesseurs relativement à la politique du gouvernement sur l'évolution constitutionnelle dans le Nord, c'est-à-dire, que je croyais pouvoir vous communiquer, dans un court délai, une politique précise.

[M. Nielsen.]

Je voudrais dire ceci avec autant de ménagement que je le peux, monsieur l'Orateur. Son prédécesseur, maintenant ministre des Travaux publics (M. Laing), n'a jamais songé à accorder la moindre réforme dans l'un ou l'autre territoire.

Le ministre concluait:

Le premier objectif consiste à protéger et à servir les intérêts légitimes des Canadiens dans la mise en valeur du Nord, c'est-à-dire: l'expansion économique et, plus particulièrement, l'exploitation des ressources et des nombreuses richesses qui peuvent en découler;

Il a laissé entendre que comme la population du Yukon est relativement peu nombreuse et comme le Yukon ne peut se suffire sur le plan économique, on ne saurait confier de responsabilité aux membres élus du Conseil. Plus encore, on a pu lire dans un récent communiqué que ces deux considérations-là empêchent toute réforme. C'est ce qu'on a déclaré aux conseillers du Yukon chaque fois qu'ils ont fait une requête. Mais maintenant, tout à coup, voici qu'éclôt l'activité économique au Yukon. A cet égard, j'aimerais citer des commentaires du *Citizen* d'Ottawa, en date du 13 novembre...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Poursuivez.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

M. Nielsen: Je remercie les députés de leur indulgence, surtout du fait que cette question tient tellement à cœur des gens du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Ceux-ci veulent se faire écouter et participer au débat. Puis-je citer un passage d'un article paru le 13 novembre dans le *Citizen* d'Ottawa? Le voici:

Deuxièmement, les richesses potentielles du Yukon, surtout les gisements de pétrole découverts à Prudhoe Bay en Alaska, sont si considérables que le gouvernement fédéral ne peut accepter l'idée qu'elles pourraient profiter à moins de un dizième pour cent de toute la population canadienne.

Ainsi, monsieur l'Orateur, nous perdons sur les deux tableaux. D'une part, on nous dit depuis des années: «Je regrette, vous ne pouvez avoir aucune forme de gouvernement responsable, aucune réforme, parce que votre économie n'est pas viable.» D'autre part, on nous dit maintenant que les grandes découvertes faites dans le Nord et le potentiel de

revenu qui va en découler représentent des responsabilités bien trop lourdes pour nous et des fonds bien trop considérables pour être consacrés entièrement au Yukon. Mais n'est-ce pas justement pourquoi nous avons un régime fédéral?

Le ministre a déclaré dans son discours ou son livre blanc si je puis m'exprimer ainsi:

Toutefois, je suis maintenant convaincu que l'élimination de ces solutions éventuelles ...

Ces solutions étaient: donner le Yukon en cadeau à la Colombie-Britannique, prolonger les frontières des provinces vers le nord jusqu'à la mer Arctique, nous unir au Mackenzie ou à d'autres parties des provinces. Le ministre les a toutes rejetées, et je le félicite, comme nous le félicitons tous au Yukon de cette décision. C'est un des bons aspects de ses remarques. Je reprends ma citation:

Toutefois, je suis maintenant convaincu que l'élimination de ces solutions éventuelles prépare la voie, d'une façon simple et efficace, à l'étude des réformes nécessaires, réformes qui assureront une plus grande autonomie au gouvernement territorial ...

Pures balivernes, que tout cela. Le ministre dit aussi que l'une des principales difficultés est de rapprocher le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Ce Livre blanc, les observations du ministre et le télégramme que le premier ministre (M. Trudeau) a envoyé hier aux membres du Conseil du Yukon pour inviter leur délégation à venir à Ottawa étudier ces questions avec lui, tout cela donne l'impression que la difficulté majeure que nous rencontrons au Yukon est de rapprocher l'exécutif et le législatif et qu'en outre, l'exécutif est élu. Ce n'est pas du tout le cas.

Ce qu'on appelle l'exécutif au Yukon, c'est le commissaire et ses deux adjoints. Ce sont des fonctionnaires. Ils ne constituent pas réellement un exécutif. Ce sont des administrateurs et ils reçoivent leurs instructions du ministre. Lorsque ce dernier parle d'un exécutif dans son livre blanc, donnons-lui son véritable titre. Substituons dans sa déclaration le terme exact à celui d'exécutif et nous verrons alors qu'il veut parler de la difficulté d'harmoniser le pouvoir législatif et les fonctionnaires. C'est à quoi l'on tend et c'est ce qu'on veut dire. C'est également ce que cette manœuvre aurait accompli si on avait acquiescé aux désirs du ministre en établissant cet organisme.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député. Il vient d'affirmer que les fonctionnaires reçoivent leurs directives du ministre. Ne convient-il pas que le ministre est un représentant élu et a-t-il une si pauvre opinion du représentant fédéral élu au Yukon?

M. Nielsen: Certainement pas. Le ministre aura remarqué que je ne me suis jamais montré dur à son sujet à la Chambre depuis qu'il siège sur les banquettes ministérielles et je ne l'ai pas été non plus dans ma circonscription et je continuerai à agir ainsi tant que je n'aurais pas raison de faire autrement. Mais c'est sûrement ce qui empêche le ministre d'acquiescer aux désirs légitimes du Yukon. Nous croyons qu'il est un chic type, trop chic peut-être. Mais qu'y a-t-il de mal à ce que les élus régionaux décident des programmes scolaires? Pourquoi est-ce le ministre qui en déciderait? La réponse est parfaitement claire. Il ne voudrait pas non plus que quelqu'un vivant à Ottawa impose à ses enfants, là où ils demeurent, les matières qui leur seront enseignées.

On a tort de confier ce pouvoir au ministre. L'argument est fort convaincant et je suis certain que le ministre sera d'accord avec moi. Il prétend raffermir les liens entre ce qu'on appelle l'exécutif et le corps législatif. Il veut plutôt dire qu'il cherche à consolider et implanter les pouvoirs des fonctionnaires au détriment des représentants élus du peuple. Ce serait la conséquence de la création d'un comité exécutif. Trois fonctionnaires formeraient la majorité.

Puis encore, le seul membre élu du Conseil invité à siéger avec les trois fonctionnaires serait chargé d'un ou de plusieurs secteurs du gouvernement territorial, mais il y a une attrape, car ce serait sous la surveillance du commissaire. En termes simples, cela veut dire sous la surveillance du ministre et malgré toute la confiance que nous avons en lui, nous considérons que ce n'est pas là un gouvernement responsable.

Il n'y a qu'une seule entité, envers laquelle un représentant élu devrait être responsable: les gens qui l'ont mandaté. Ce n'est pas la fonction publique. Ce principe est certainement le plus valable. Avec toute la considération que j'ai pour les aptitudes, les capacités et l'intégrité du ministre, je constate que ce n'est pas envers lui que le représentant élu devrait être responsable.

Nous voulons avoir voix au chapitre dès lors que notre propre destinée est en jeu. Nous voulons être présents là où les décisions sont prises. C'est notre droit. C'est le droit de tout peuple libre, où que ce soit. C'est le droit de tout Canadien et, s'il faut ajouter foi aux déclarations du premier ministre lors de la conférence sur la constitution de février dernier, c'est un droit dont on ne saurait nous priver plus longtemps.

Je ne voudrais pas prolonger davantage mon intervention, monsieur l'Orateur. Je voudrais simplement exhorter les députés, et plus particulièrement ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles, à tenir compte des demandes raisonnables formulées par les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Ils ne demandent pas l'impossible. Ils demandent à être libérés progressivement du contrôle exercé par les fonctionnaires.

• (12.30 p.m.)

Ils demandent que le processus de la prise de décisions passe graduellement des bureaucrates aux représentants élus du peuple. Les gens du Yukon n'ont pas élu le ministre; ils m'ont élu moi, comme député, pour que je présente cette requête au ministre. Ils ont élu sept membres du Conseil et ils ne tiennent pas à ce qu'ils servent simplement à entériner les décisons fédérales, mais veulent qu'ils prennent eux-mêmes leurs décisions. Ces gens ne sont pas des irresponsables; ils n'ont pas l'intention de jeter l'argent par les fenêtres ni dans le fleuve Yukon ni de tripler leurs indemnités. Ce sont des gens intelligents et compétents, capables de prendre des décisions dans le domaine fiscal tout comme les conseillers municipaux, les commissaires d'école ou autres organismes.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je dois dire tout d'abord que ce qui m'a frappé dans le discours du député du Yukon qui a ouvert le débat, c'est la différence énorme, à mes yeux, entre la situation au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, du point de vue géographique d'abord, ensuite en ce qui concerne les conditions de vie des Indiens, des Esquimaux et des Blancs. C'est un aspect à ne pas oublier, je pense, lorsqu'on examine les problèmes du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Il m'a semblé, si j'ai bien saisi le sens des discours du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, qu'il y avait deux aspects importants à considérer. Premièrement, sa façon de voir les problèmes d'un gouvernement autonome. Il a loué le travail de la Commission Carrothers et ses recommandations mais il m'a semblé, en essayant de comprendre comment il entendait donner suite à ces recommandations, que d'ici une centaine d'années, le Parlement canadien en serait encore à discuter du moment de leur application. C'est le rythme auquel le ministre semble vouloir progresser.

Je dois convenir avec le député du Yukon, que la politique du ministre laisse en effet une part considérable du pouvoir de prendre des décisions et d'y donner suite à la bureaucratie, aux fonctionnaires, et non aux habitants du Territoire ni au ministre.

M. Nielsen: Oh non!

M. Orlikow: Conformément à la recommandation de la Commission Carrothers, certains services administratifs ont été transférés à Yellowknife, mesure qui a présenté à la fois des avantages et des inconvénients. En certains cas, il y a eu ralentissement du processus de la prise de décisions parce que Yellowknife devait consulter Ottawa. Le commissaire doit obtenir l'approbation du ministre, du sous-ministre, du sous-ministre adjoint et ainsi de suite.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je ne sais si le député me permettra une question maintenant, mais je me rends compte de l'orientation que prennent ses remarques. Je lui saurais gré de dire à la Chambre des communes pourquoi la population de Churchill préfère relever de l'administration fédérale des Territoires plutôt que du gouvernement néo-démocrate du Manitoba?

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, si le ministre veut faire de la politique partisane, je m'y prêterai volontiers quand nous aurons le temps, mais non pas dans les 20 minutes à ma disposition maintenant. Si le ministre estime vraiment que le gouvernement du Manitoba, qui a accédé au pouvoir le 15 juillet dernier, aurait pu trouver même des ébauches de solution aux problèmes les plus élémentaires de Churchill, le ministre a moins de bon sens et de jugement que je ne le croyais. Il suffirait, ce que le ministre devrait savoir, que le gouvernement fédéral se secoue un peu et adopte des mesures toutes simples comme la prolongation de la saison de la navigation à Churchill pour régler bon nombre des problèmes de cette ville. Ce sont là des choses dont on ne peut tenir responsable ni l'actuel gouvernement néo-démocrate ni l'ancien gouvernement conservateur du Manitoba.

Dans ses discours dans le Nord auxquels je me suis reporté, le ministre, me semble-t-il, a complètement ignoré l'aspect le plus important du problème des populations indigènes des Territoires du Nord-Ouest, les Esquimaux et les Indiens. Le ministre a parlé fréquemment et avec fierté de l'énorme augmentation des dépenses que fait le gouvernement fédéral pour améliorer le sort des populations indigènes du grand Nord. On y dépense beaucoup

plus d'argent aux titres de l'éducation, des services de santé et du logement que dans le passé. Pour cela, le gouvernement actuel et son prédécesseur méritent des félicitations. Cependant, quand on compare cela avec ce qu'il reste à faire pour assurer aux indigènes les mêmes niveaux de vie qu'aux populations du continent nord-américain en 1969, on constate qu'il reste un long chemin à parcourir. Le ministre n'a pas dit un mot de cet aspect de la question dans son discours, monsieur l'Orateur.

Je voudrais simplement résumer la situation et consigner au compte rendu certains chiffres récents. Pour l'année 1964, le taux de mortalité des enfants esquimaux de 1 à 4 ans était 13 fois supérieur à celui de l'ensemble du Canada. La longévité moyenne, dans les Territoires était en 1964 de 19.3 ans pour les Esquimaux, de 29.9 ans pour les Indiens et de 34.3 ans pour les Blancs, contre 61 ans pour l'ensemble du Canada. Il y a d'énormes différences entre les revenus des Indigènes et ceux des Blancs dans les Territoires. Les chiffres suivants sont un excellent reflet de la coïncidence très dangereuse de la catégorie sociale avec l'origine ethnique. En 1963, le revenu moyen des Blancs des Territoires du Nord-Ouest s'élevait à $2,922, soit près de 70 p. 100 de plus que la moyenne canadienne, alors que le revenu moyen par tête d'habitant était de $510 pour les Indiens et de $426 pour les Esquimaux.

Monsieur l'Orateur, je ne prétends pas être un spécialiste aussi qualifié que le député du Yukon et celui des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange). Je n'ai pas eu non plus l'occasion de visiter le Nord, comme le ministre actuel, mais quiconque s'y est rendu connaît la différence énorme entre les possibilités de logement qui s'offrent à la plupart des indigènes et celles de la population blanche qui travaille presque toute pour le gouvernement ou pour l'industrie privée. Je regrette que le ministre ait quitté la Chambre, mais il avait certainement des raisons importantes. A Inuvik, centre d'attraction du Grand Nord créé par nos gouvernements antérieurs, presque toute la population blanche habite des maisons pourvues des commodités installées par le gouvernement et presque tous les Indiens et les Esquimaux habitent des maisons qui en sont dépourvues. Il me semble qu'il nous faut voir ces choses bien en face avant de prétendre que nous commençons à nous intéresser aux problèmes du Nord.

• (12.40 p.m.)

Maintenant, monsieur l'Orateur, je voudrais revenir sur certaines des recommandations importantes de la Commission Carrothers afin d'étudier la manière dont le ministre se propose de les traiter.

Nous félicitons le gouvernement et le ministre d'avoir approuvé l'attitude de la Commission Carrothers et d'avoir rejeté l'idée d'une division des territooires en au moins deux unités politiques. Nous félicitons le ministre de nous avoir assurés que le commissaire devra désormais rendre compte davantage de ses décisions exécutives auprès du Conseil des territoires. La Commission Carrothers a recommandé la nomination d'un conseil exécutif pour conseiller le commissaire et administrer les affaires des territoires. Selon nous en décidant d'ajouter deux membres élus au Conseil des territories, dont un doit être membre de l'exécutif, le ministre applique une politique de symbolisme que le Parlement ne saurait accepter en 1969. Nous jugeons satisfaisante la proposition de la Commission Carrothers selon laquelle les pouvoirs constitutionnels et législatifs du Conseil des territoires seraient accrus progressivement en fonction des aspirations du Conseil et il faudrait plus approfondir cette proposition que ne semble l'avoir fait le ministre.

Il est juste de dire, je suppose, que dans ce domaine le ministre nous a laissé le choix entre deux solutions: Laisser les choses dans leur état actuel ou doter les territoires d'un statut provincial. Bien entendu, un personnage plus important que le ministre a fait une déclaration dans ce domaine. En réponse à certaines questions qu'on lui posait il y a plusieurs jours, le premier ministre (M. Trudeau) a laissé entendre que nous voulions accorder le statut provincial aux territoires mais que le gouvernement n'était pas prêt à le faire. Que je sache nous n'avons jamais dit que l'octroi du statut provincial, maintenant ou sous peu, serait une solution viable pour les territoires. Lorsqu'il a répondu à cette question, le premier ministre a dressé un homme de paille afin de pouvoir le mettre au tapis. Il excelle dans cette technique.

Ce qui m'inquiète c'est que le programme du gouvernement qui nous a été exposé dans les discours des ministres, n'assure pas suffisamment le développement méthodique et rationnel dans les domaines social et économique, de la partie septentrionale du Canada. C'est vrai, nous affectons de plus grands montants au Nord et je veux en parler. Le ministre propose, selon les estimations, d'affecter plus de fonds fédéraux à la construction de routes, d'aéroports et même de chemins de fer si c'est réalisable, aux services hydrauliques, aux études météorologiques et à tous les autres services nécessaires à une expansion économique. A mon avis, ces dépenses sont nécessaires.

Après avoir consenti à engager les dépenses énormes nécessaires en vue de réaliser la mise en valeur du Nord, le gouvernement déclare: aux prospecteurs de pétrole et de minerai nous donnerons presque carte blanche. Nous leur accorderons des concessions. Nous fournirons des subventions ou des prêts à quiconque trouvera des minéraux, de l'énergie, du pétrole, du gaz naturel ou toute ressource productive dans notre territoire septentrional. Tous ces gens-là pourront profiter des avantages spéciaux des dispositions fiscales qui autorisent des défalcations et un amortissement rapides.

Le gouvernement va dépenser de l'argent pour mettre le Nord en valeur mais c'est l'entrepreneur privé, le spéculateur ou l'homme d'affaires qui en retireront les avantages. A notre avis ce n'est pas la bonne formule. Nous estimons que si le gouvernement dépense des sommes énormes pour installer les services de base nécessaires à la mise en valeur, à son titre de représentant de la population canadienne il doit au moins en retirer une part d'avantages. Le gouvernement devrait partager les profits de la mise en valeur et ne pas se contenter de fournir les fonds.

J'aimerais maintenant revenir à ce qui cloche, à mon avis dans la façon dont le ministre aborde les recommandations de la Commission Carrothers. Celle-ci a déclaré que l'éducation était la pierre de touche de l'avenir du Nord. C'est vrai. Il serait injuste de ma part de dire que le gouvernement n'a rien fait dans ce domaine. Bien entendu, il a fait beaucoup. Nous avons dépensé plus d'argent que jamais auparavant pour instruire les jeunes du Nord. Les jeunes Indiens et Esquimaux vont à l'école plus longtemps. Mais ce qui m'inquiète, c'est le genre d'instruction qu'ils reçoivent. On ne tient aucun compte de leur héritage culturel et linguistique On m'a parlé d'instituteurs qui ne parlent pas un mot d'esquimau ou d'indien et qui, pourtant, enseignent la première année à des petits Indiens et petits Esquimaux qui ne parlent pas un mot d'anglais. Les enseignants vont dans le Nord après avoir pris, au plus, un cours accéléré de deux ou trois semaines conçu pour les initier aux problèmes, à l'histoire et à la culture du Nord. Cela ne suffit pas—à moins que, consciemment ou inconsciemment, nous ne cherchions à assimiler complètement les aborigènes du Nord canadien et à faire disparaître leur culture, leur langue et leur mode de vie complètement. J'ignore si c'est ce que cherche le ministre, mais ce n'est certainement pas ce que je veux ou ce que veut mon parti. Nous estimons que les Indiens ou les Esquimaux du Nord ont le droit démocratique de choisir leur mode de vie. Ils ont le droit de choisir s'ils veulent travailler comme l'homme blanc travaille, et vivre comme lui. C'est à eux qu'il revient exclusivement de choisir. Mais c'est à nous qu'il incombe de veiller à ce qu'ils en aient le choix. Autrement dit, nous devons leur assurer les services d'instruction, de logement, de santé et d'emploi qui leur permettront d'adopter notre mode de vie s'ils le désirent.

Je reconnais notre dilemme. J'ai déjà dit qu'à notre avis on devrait accorder des pouvoirs plus étendus aux conseils territoriaux; mais nous reconnaissons aussi que si cela se fait dès maintenant, les Blancs des Territoires, et je songe surtout aux Territoires du Nord-Ouest, prendront rapidement dans une plus large mesure le contrôle de la destinée des Territoires. Comme le signale la Commission Carrothers, les Blancs ont la formation, l'énergie et le savoir; ce sont eux qu'on élit aux conseils des Territoires.

Si ma mémoire m'est fidèle, et je ne crois pas me tromper, je ne me souviens pas qu'on ait nommé un seul Esquimau au Conseil des Territoires du Nord-Ouest...

L'hon. M. Chrétien: On élit un Esquimau et on en nomme un.

• (12.50 p.m.)

M. Orlikow: Il n'est pas nécessaire d'être spécialiste pour se rendre compte, en écoutant parler les gens, que le véritable pouvoir est dévolu aux blancs en raison de leur expérience et de leurs antécédents. Nous pensons que c'est mauvais, monsieur l'Orateur. La majorité des habitants des Territoires du Nord-Ouest est et continuera d'être, pendant de nombreuses années, d'origine indienne et esquimaude.

Que devrions-nous faire? A notre avis, il faudrait encourager un plus grand nombre de communautés à obtenir rapidement un gouvernement local. Le ministre en a parlé, mais on a bien peu de preuves qu'en fait il a accompli beaucoup dans ce domaine sous une forme acceptable pour ces communautés. Nous croyons que les pouvoirs conférés au gouvernement local; conseil municipal, conseil de bande ou district local, doivent être accrus. D'accord avec le ministre, nous estimons que le moyen le plus important pour assurer la croissance du gouvernement autonome est entre les mains des communautés locales.

Les autochtones connaissent mal les institutions gouvernementales locales. Les institutions et les gens devront changer. Ce n'est qu'une fois que les autochtones auront appris ce qu'est le pouvoir politique et comment il faut l'exercer qu'aura lieu dans le Nord une nouvelle répartition des pouvoirs. Si le minis-

tre et son administration faisaient preuve de collaboration en assurant la structure d'un véritable gouvernement local dans les communautés indiennes et esquimaudes pendant quelque années, celles-ci sauraient alors ce qu'est notre mode de gouvernement. Elles seraient dorénavant assez sûres d'elles pour nommer en grand nombre des Indiens et des Esquimaux au conseil territorial, ce qui ne s'est jamais fait jusqu'à maintenant. Ils procéderaient à des élections et ensuite, joueraient un rôle utile dans le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

M. Orlikow: Merci, monsieur l'Orateur. Je ne parlerai pas trop longtemps. Nous nous intéressons à la façon dont le ministre et son ministère accueillent les demandes des collectivités blanches du Nord. Je ne critique pas ces collectivités blanches. Je crois comprendre que, dans une grande mesure, ces demandes en vue d'accroître les mesures d'autogouvernement sont légitimes. Elles sont pour une bonne part dictées par un souci d'ordre culturel. Si nous n'adoptons pas une politique plus dynamique que celle qui me semble se préparer, les autochtones du Nord canadien seront dans une grande mesure victimes d'un génocide culturel.

Quels sont les faits, monsieur l'Orateur? Le caractère de leur culture permet aux Blancs de prospérer dans le Nord. Si le gouvernement du Canada fournissait le service dont j'ai parlé, il y aurait énormément de place pour l'expansion du système dit de la libre entreprise. Le système de la libre entreprise, qu'il s'agisse d'une grande mine, du bois d'œuvre, du pétrole ou du gaz, ou d'une petite entreprise établie pour desservir les habitants des territoires, particulièrement ceux qui vivent dans l'économie salariale, est taillé sur mesure pour le Blanc qui va dans le Nord. Je ne le dis pas pour critiquer. C'est un énoncé de fait. Ce genre de société est dans une grande mesure étrangère à l'Indien et à l'Esquimau. Ou bien ces gens sont complètement à l'écart de cette société, ou bien ils en sont devenus les scieurs de bois et les porteurs d'eau.

Le problème n'est pas que le peuple indien et esquimau manque d'initiative. Les preuves d'initiative sont nombreuses dans le Nord. Un exemple est la façon dont le peuple esquimau s'est rapidement déplacé pour prendre en charge une partie importante du travail sur la ligne DEW qui, dans certains cas, implique des travaux passablement spécialisés et compliqués. Ceci indique que, si on leur en donne l'occasion, il s'adapte à notre type de société. Cependant, jusqu'à présent, ces gens n'ont pas vécu ce genre de vie et ne le comprennent pas.

Il appartient principalement au gouvernement fédéral de veiller à ce que les traditions culturelles des autochtones des Territoires du Nord-Ouest soient conservées. Je sais que le développement économique nécessitera de nombreuses modifications culturelles et sociales mais celles-ci ne doivent être imposées ni sciemment ni par dédain des antécédents et des traditions des Esquimaux et des Indiens du Nord. Comme je le disais tout à l'heure, on doit encourager le gouvernement local en enseignant notre genre de vie aux communautés indiennes et esquimaudes.

Pour le côté économique du problème, si le gouvernement souhaite réellement améliorer les conditions de vie des Indiens et des Esquimaux du Nord du Canada, nous lui conseillons d'encourager davantage les entreprises coopératives. Traditionnellement, les Indiens et les Esquimaux du Nord ont travaillé ensemble. Ils travaillent ensemble pour la pêche, le piégeage et la chasse aux phoques et à la baleine. Le gouvernement devrait prévoir des programmes spéciaux pour encourager les Indiens et les Esquimaux du Nord à se lancer dans des entreprises coopératives.

Nous sommes d'accord dans une large mesure avec les sentiments exprimés dans la motion présentée au nom du chef de l'opposition officielle. Nous n'avons pas tous eu la possibilité de prendre connaissance des résolutions adoptées par les conseils des Territoires. Il se peut que ce soit de notre propre faute jusqu'à un certain point. Nous pouvons avoir quelques réserves concernant leurs points de vue, mais le député du Yukon en a dissipé quelques-unes dans son discours. Nous avons certaines réserves quant à la capacité des peuples du Nord. A moins qu'on ne leur accorde beaucoup plus d'aide et de soutien pour qu'ils parviennent à mener une vie digne de ce nom, ces problèmes existeront encore dans les générations futures.

Le gouvernement doit accomplir énormément plus que dans le passé. Le ministre doit avoir plus confiance dans la population du Nord, la population blanche et la population indigène, et beaucoup moins confiance dans

l'idée que les fonctionnaires, la bureaucratie, à Ottawa ou à Yellowknife, ont la compétence pour régler tous les problèmes du Nord.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à deux heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 2 heures.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur le président, nous sommes à étudier une motion qui a été présentée par l'opposition officielle, relativement aux problèmes des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, motion que je n'approuve pas sans réserve, mais qui, bien que vague, mérite d'être étudiée.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, comme dans les dix provinces canadiennes, il existe des problèmes de finance et de développement, à cause de la très faible densité de population.

En effet, des étendues aussi vastes que les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ne comptent que des populations respectives de 32,000 et 16,000 âmes. Il est donc évident que tout développement d'ordre minier ou autre, de même que la construction de routes ou l'installation de services modernes, entraîne des dépenses considérables qui doivent être réparties au prorata de la population.

Selon les statistiques fournies par l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien), lors de son récent voyage à Whitehorse et à Yellowknife, nous pouvons constater qu'en 1969, par exemple, au Yukon, le gouvernement canadien aura dépensé $2,250 net par habitant et $2,281 dans les Territoires du Nord-Ouest.

Ces sommes peuvent paraître astronomiques, mais si l'on tient compte de l'étendue des territoires et des distances qui séparent les villes et les postes indiens ou esquimaux, de telles dépenses sont explicables.

Est-il absolument nécessaire de pousser si avant l'exploration minière, étant donné que des régions plus méridionales sont actuellement développées jusqu'à un certain point, et qu'il s'y trouve des ressources naturelles qui n'ont pas encore été exploitées?

Il existe, par exemple, un gisement de minerai de fer assez considérable près de Val-d'Or, ville assez bien organisée, desservie par un chemin de fer, un réseau routier et un des plus beaux aéroports du Québec. On y trouve aussi les services d'électricité et de téléphone, des hôpitaux, des magasins, bref, tous les avantages d'une ville moderne bien organisée.

On devrait intéresser les industriels à exploiter ces réserves de minéraux avant de faire des dépenses considérables pour développer des territoires difficiles d'accès, où il faut transporter la population et construire des villes. Il y aurait plutôt avantage, à mon sens, à exploiter les gisements miniers sis dans le voisinage des centres organisés.

Les débouchés pour les minéraux qui constituent une des principales ressources naturelles de ces territoires semblent excellents, mais l'exploitation exige le recours aux capitaux étrangers.

J'ai été témoin, à Whitehorse et à Dawson City, que le Yukon doit faire appel surtout aux capitaux japonais pour l'exploitation de ses mines. Les capitaux canadiens font sans doute défaut; les capitalistes américains se laissent tirer l'oreille, peut-être parce qu'ils sont loin. Toutefois, étant donné le besoin énorme de cuivre et de fer du Japon, ce pays est prêt à investir au Canada. En effet, les Japonais sont intéressés à transporter dans leur pays de minerai à l'état brut pour le transformer et le mettre sur le marché international. C'est ainsi qu'une partie de notre minerai nous revient une fois ouvré.

Puisqu'on veut exploiter nos ressources naturelles—ce qui est désirable—on devrait trouver le moyen de transformer le plus possible le minerai sur place pour créer le plus possible d'emplois au Canada.

Je me souviens d'une loi adoptée récemment par l'Ontario, selon laquelle, dans cette province, du moins en ce qui touche la juridiction provinciale, toutes les ressources naturelles transformées doivent l'être, quand c'est possible, là où elles sont exploitées. Cette mesure vise donc à favoriser sensiblement certaines régions, dont cette partie de l'Ontario qui est située tout près du nord du Québec. A mon avis, une mesure semblable devrait être adoptée par le gouvernement fédéral.

Je n'ai pas l'intention, cet après-midi, de m'étendre sur les problèmes du Nord canadien et des Territoires du Nord-Ouest. Je sais que d'autres députés sont mieux au courant que moi de la situation et des problèmes particuliers de cette région. Je me bornerai plutôt à les écouter, en leur laissant l'occasion d'exprimer leurs opinions et leurs idées.

• (2.10 p.m.)

[*Traduction*]

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire d'abord que ma première réaction lorsque j'ai

vu la motion de l'opposition au *Feuilleton* à été de penser que les députés échangeraient des remarques acerbes sur les déclarations du ministre au sujet du développement d'un gouvernement indépendant pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En lisant la motion, je me suis rendu compte que nous pourrions nous engager dans une discussion inutile alors que nous avons une occasion unique, nous du Nord et ceux qui s'intéressent au Nord canadien, d'exprimer nos opinions. Après avoir écouté le député du Yukon (M. Nielsen)—c'est sans doute lui qui a convaincu son parti de l'importance du sujet et je l'en félicite—et d'autres qui ont exprimé leurs vues sur le Nord, je sais que le ministre tiendra compte des remarques constructives qu'on lui a faites aujourd'hui.

Ces propos portaient sur le gouvernement autonome et les politiques visant l'expansion politique, sociale et économique du Nord canadien. Avant la séance, j'ai mis la main sur une annonce parue le 18 novembre dans un quotidien d'Ottawa et de nature à faire naître des soupçons quant aux motifs qui ont inspiré la motion de l'opposition.

M. Nielsen: Lis-la, Bud; lis-la.

M. Orange: J'en ai l'intention.

M. Nielsen: Lis celle que je t'ai envoyée.

M. Orange: Je cite:

> On demande un député qui consente à représenter le Conseil territorial du Yukon au cours de ses démarches en vue d'obtenir un gouvernement responsable. S'adresser à Don Taylor, Pièce 207, Hôtel Taku, Whitehorse, T.Y.

Je me demande s'il n'y a pas là plus qu'une coïncidence.

Je veux souligner aussi...

• (2.20 p.m.)

M. Nielsen: Lisez ce que vous avez en main.

M. Orange: ...que la personne que je viens de nommer est un membre éminent du parti libéral du Yukon. Je pourrais ajouter qu'il partage l'avis du député d'en face en ce qui concerne l'autodétermination dans le Yukon. Dans sa déclaration,—qui, je le regrette, s'est fait attendre, nous aurions aimé la présenter il y a un an ou un an et demi—le ministre a mentionné un certain nombre de points d'une grande importance pour la population des Territoires du Nord-Ouest. Il a parlé de l'adjonction de deux membres élus au Conseil des Territoires. Je reviendrai sur ce point plus tard. Il a déclaré que le mandat du Conseil serait prolongé de trois à quatre ans. Il a laissé au Conseil la liberté d'abaisser l'âge donnant droit de vote. Il a réduit de deux à un an la période durant laquelle il peut y avoir refus de sanctionner les mesures législatives. Il a offert aux membres l'occasion de fixer eux-mêmes leurs propres indemnités. Ce point est très important, compte tenu de leurs responsabilités à titre de membres élus.

Le ministre a établi un organisme qui sera un comité permanent du Conseil territorial et qui sera chargé d'examiner de concert avec le commissaire les aspects financiers de l'administration des Territoires. A mon avis et de l'avis de la population des Territoires du Nord-Ouest, je suis désolé d'avoir à le constater, le ministre n'est pas allé aussi loin qu'il l'aurait dû. Je souhaite que le projet de loi qu'il présentera renfermera une disposition portant que le nombre des membres élus du Conseil sera augmenté de quatre et non de deux. J'informe le ministre dès maintenant que si, au moment de son étude en comité, la mesure ne renferme pas une telle disposition, je proposerai un amendement dans ce sens.

M. Nielsen: Allez-vous aussi résigner vos fonctions de secrétaire parlementaire?

M. Orange: Pour ce qui est de l'âge des votants, ce devrait être la responsabilité du Conseil. Il ne nous revient pas, à nous du Parlement à Ottawa, de dire à quel âge les gens du Nord doivent voter. J'espère que les commissaires des deux territoires seront autorisés à emprunter de l'argent sans avoir à passer par la fastidieuse filière du Conseil du Trésor et du ministère des Finances à Ottawa.

M. Nielsen: Nous avons déjà ce pouvoir.

M. Orange: Pas complètement.

M. Nielsen: Le commissaire du Territoire du Yukon l'a déjà à l'heure actuelle.

M. Orange: L'honorable vis-à-vis dit que le commissaire du Territoire du Yukon a déjà ce pouvoir. J'espère qu'il en sera de même des Territoires du Nord-Ouest. D'autre part, le pouvoir le plus important, pour les membres du Conseil, c'est celui de participer au gouvernement, et d'avoir leur mot à dire quant aux programmes, aux politiques, et aux dépenses.

En ce moment, le Conseil des Territoires du Nord-Ouest est au fond l'opposition loyale de Sa Majesté face au commissaire. Si nous voulons accorder un gouvernement responsable aux gens du Nord, cette manière de voir les

choses doit disparaître. La Commission Carrothers recommande l'établissement d'un conseil exécutif muni de certains pouvoirs. D'après la Commission, les membres du conseil exécutif n'auraient pas forcément à être membres élus de l'Assemblée législative pour être nommés. Le commissaire présiderait le conseil exécutif. Chaque membre serait normalement chargé de l'administration d'un ou deux départements du gouvernement territorial. Le conseil exécutif pourrait coordonner les finances, préparer le budget, en principe préparer les mesures législatives et, d'une façon générale, donner des conseils au commissaire lorsqu'il le consulte sur des questions territoriales.

Je prierais le ministre d'examiner à nouveau la question de l'institution d'un conseil exécutif dans les Territoires du Nord-Ouest. Sans enfreindre les principes chers au ministre, nous pourrions, je pense, en venir à un arrangement de nature à assurer cette importante participation au gouvernement de la part des membres du Conseil. Si le ministre ne tient pas à ce que les membres du Conseil jouent un rôle actuellement dans les ministères existants, le Conseil exécutif pourrait se composer de représentants élus, du commissaire, du commissaire adjoint et du fonctionnaire supérieur des finances, qui pourraient assurer en principe la coordination des finances, du budget et de mesures législatives et exposer leur point de vue sur toute question d'ordre territorial.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au député. Qui, à son avis, devrait détenir la majorité à un tel conseil? Les membres élus ou les fonctionnaires?

M. Orange: Pour moi les membres du Conseil, dont le commissaire adjoint, devraient détenir la majorité.

Le gouvernement a fait beaucoup dans le Nord canadien pour assurer un gouvernement convenable à ses habitants. Voyons un peu. Le député du Yukon (M. Nielsen) a esquissé le progrès dans le Territoire du Yukon. Permettez-moi de parler des Territoires du Nord-Ouest. Jusqu'en 1959, le Conseil des Territoires du Nord-Ouest consistait de cinq fonctionnaires, nommés par Ottawa, et de quatre représentants élus du Nord. En 1959, exception faite du commissaire adjoint, qui fait partie du Conseil, les quatre membres désignés du Conseil venaient d'en dehors de la fonction publique. C'était déjà un pas en avant, un bien mince progrès, mais une étape importante.

En 1962, l'ancien gouvernement présenta une proposition en vue de subdiviser les Territoires du Nord-Ouest. En 1963, l'idée en fut léguée au nouveau gouvernement, mais par suite des audiences de comités, où les habitants du Nord ont présenté force objections, l'idée de subdiviser les Territoires fut abandonnée. En 1965, l'ancien ministre, aujourd'hui responsable des Travaux publics (M. Laing), a proposé qu'on demande aux habitants du Nord d'exprimer leurs idées et leurs opinions sur la forme que devrait prendre leur gouvernement. La Commission, appelée la Commission Carrothers, a présenté un rapport au ministre en 1966. Cependant, avant sa réception, le gouvernement actuel a étendu, dans les Territoires du Nord-Ouest, le droit de suffrage territorial à l'est et au centre de l'Arctique en ajoutant trois circonscriptions, ce qui portait à sept le total des membres élus. C'est ainsi qu'ils ont obtenu la majorité pour la première fois.

En 1967, l'application des recommandations de la Commission Carrothers était en cours. D'abord, on a fait de Yellowknife la capitale. On a décidé de rapprocher au plus vite le gouvernement des habitants du Nord. En septembre 1967, le commissaire est arrivé à Yellowknife avec son personnel afin d'y travailler et de s'installer en permanence dans les Territoires.

Examinons d'autres aspects du rapport de la Commission Carrothers qui concernent notre présence dans le Nord. La première recommandation importante préconisait la non-division. Le ministre a approuvé cette position, et il est allé plus loin. Il a rappelé aux premiers ministres provinciaux avides de terres qu'ils ne devaient pas lorgner le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. On a fait de Yellowknife la capitale des Territoires. La Commission Carrothers—avec l'approbation de la majorité de la Chambre et des habitants du Nord—ne recommande pas l'octroi du statut provincial pour le moment. Je conteste l'expression: «Dans un avenir prévisible» employée par le ministre lorsqu'il réaffirme le principe dans cette déclaration. Il est, en effet, impossible de prédire l'avenir. A notre avis, la fièvre d'expansion économique dans le Nord pourrait modifier la situation si rapidement qu'aucun gouvernement ne pourrait affirmer sans réserve l'impossibilité de former un gouvernement provincial ou des gouvernements provinciaux dans le Nord du Canada. J'espère que tous les Canadiens tiennent à voir un jour de nouvelles provinces dans le Nord du Canada.

• (2.30 p.m.)

Les recommandations relatives au commissaire et au sous-commissaire ont été appliquées. En ce qui concerne les propositions de la Commission Carrothers sur l'assemblée législative, je ne peux toujours pas comprendre pourquoi il existe tant de répugnance à remplacer le mot «Conseil» par celui d'«assemblée». Il y a peut-être quelque chose qui m'échappe, mais il me semble qu'on aurait pu régler cette question en moins de trente secondes. Nous avons prolongé de quatre ans la vie du Conseil et nous avons accordé à ses membres le droit d'établir le montant de leur indemnité. On a transféré les terres domaniales dans les municipalités et aux alentours et, selon ce qui avait été proposé, un bureau d'enregistrement des biens-fonds a été établi à Yellowknife en 1967.

En ce que concerne l'administration, le cœur, le nerf d'une structure gouvernementale convenable, Carrothers déclarait:

Nous recommandons que les fonctions administratives soient le plus tôt possible transférées à des fonctionnaires territoriaux, d'après un horaire déterminé.

Il déclarait qu'en 1966, et au 1er avril 1970, tous les fonctionnaires fédéraux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien auraient été transférés, tant dans le district du Mackenzie que dans l'Arctique de l'Est, et que tous les fonctionnaires fédéraux qui remplissent des fonctions de type provincial pour le gouvernement fédéral deviendraient employés territoriaux.

Je voudrais contester une remarque du député de Yukon, lorsqu'il a suggéré que tout ce que nous faisions en réalité était d'imposer un nouveau palier de bureaucrates en déplaçant d'Ottawa à Yellowknife l'ensemble de l'administration qui était ici. Il semble penser que ça ne marchera pas. Je prétends que, pour se charger de fonctions gouvernementales et faire ce que les gens veulent, il est nécessaire de disposer de services publics. Non seulement ça, mais la fonction publique telle qu'elle a été créée ou est en voie de création dans le Nord va vers le secteur privé du Sud et du Nord et, parmi les premiers titulaires de postes à fonctions territoriales, très peu connaissaient le Nord; heureusement, il y a ceux qui ne voulaient pas y aller et qui sont restés à Ottawa, où ils font autre chose maintenant.

M. Nielsen: Puis-je poser une question au député? Je suis entièrement d'accord avec ce qu'il a dit, mais ne reconnaît-il pas que le nœud de la question est de savoir qui contrôlera ces fonctionnaires? Le commissaire continuera-t-il, sous la direction du ministre, de les contrôler, ou est-ce que ce sera les représentants élus du peuple?

M. Orange: J'en suis sûr, le député a assisté à des réunions des deux conseils territoriaux et il sait fort bien comment le conseil territorial du Yukon peut contrôler la fonction publique par l'intermédiaire du comité des finances ou du comité permanent. Il le pourra aussi, souhaitons-le, par l'intermédiaire du conseil exécutif dont les territoires seront dotés ces prochaines années.

M. Nielsen: Le député ne veut certes pas donner l'impression qu'on exerce le moindre contrôle sur la fonction publique dans les Territoires du Nord-Ouest. Il n'y en a pas au Yukon.

M. Orange: Notre Parlement en exerce-t-il sur la fonction publique fédérale?

Carrothers a fait certaines recommandations au sujet de l'expansion économique et des finances au sein du gouvernement territorial, recommandations auxquelles on a donné suite.

On n'a pas créé de société de développement des Territoires du Nord-Ouest formée de représentants des gouvernements fédéral et territoriaux, de même que du Conseil économique du Canada, parce que, si je comprends bien, ce dernier ne tenait pas à se mêler d'expansion régionale. Toutefois, les administrations fédérale et territoriales collaborent étroitement et se consultent.

La loi sur les prêts aux petites entreprises devrait sous peu relever conjointement du gouvernement et des territoires, et le gouvernement territorial sera chargé de veiller à son application. Des commissions de crédit doivent être établies parmi les citoyens du Nord.

La Commission a recommandé l'établissement d'un département du gouvernement local, afin de permettre aux collectivités de participer davantage à l'activité qui influe sur leur vie. Carrothers a recommandé l'établissement d'un département des travaux publics, d'un département du bien-être et des services sociaux, ainsi que d'un service de police et d'un système judiciaire. La Commission a recommandé l'établissement d'un département de la justice et la nomination par le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest de magistrats territoriaux et d'agents judiciaires nommés dans les provinces par le gouvernement provincial. Cette semaine, le ministre de

la Justice (M. Turner) a présenté ses recommandations au sujet de l'administration de la justice, conformément au rapport de la Commission Carrothers. Il a déclaré:

La proposition fédérale sera l'objet de négociations entre les gouvernements territoriaux et Ottawa et elle comprend les questions suivantes qui pourraient relever directement des autorités territoriales locales:

La nomination et la rémunération des magistrats d'ordre judiciaire, à l'exception des juges des cours territoriales;

La constitution de tribunaux à juridiction civile aussi bien que criminelle, pourvu que les dispositions statutaires fédérales actuelles qui établissent les tribunaux de compétence propre et de juridiction d'appel fassent partie des ordonnances pertinentes;

L'établissement et le maintien du personnel et des installations matérielles indispensables à une administration efficace de la justice et au bon fonctionnement de l'appareil judiciaire;

La création de services complets de contentieux auprès du commissaire, du conseil et des divers départements du gouvernement local;

Jusqu'ici, la réaction dans les territoires du Nord-Ouest a été bonne. Nous avons reçu, aujourd'hui, du président du Barreau des territoires du Nord-Ouest une dépêche adressée au ministre de la Justice. La voici:

Le Barreau des Territoires du Nord-Ouest accueille avec joie la proposition progressiste en vue de confier au Commissaire des responsabilités en matière judiciaire.

Le président,
Mark Deweerdt.

Je pourrais encore parler longuement de l'évolution constitutionnelle. Nous savons qu'il y a encore beaucoup à faire et qu'il faut agir sans tarder. Je reconnais qu'il y a différence dans l'évolution politique entre les territoires du Nord-Ouest et celui du Yukon.

J'ai parlé aujourd'hui de ce que j'aimerais voir se produire dans les Territoires du Nord-Ouest pour accélérer le processus de l'évolution politique sans aller au-delà de ce que je crois être la politique générale du gouvernement. J'aimerais aussi dire au ministre que nous avons tendance à nous laisser entraîner dans des débats constitutionnels, alors qu'il reste encore beaucoup à faire dans le Nord du Canada. Ceux d'entre nous qui y ont vécu savent à quel point il est décevant d'essayer d'appliquer un régime qui, d'une manière ou d'une autre, ne semble pas parfois correspondre aux administrés, d'aller dans une agglomération où un programme de logement est en cours pour apprendre qu'il ne sera pas terminé dans l'année et qu'une vingtaine de familles devront vraisemblablement passer encore un hiver dans un logement insalubre, alors qu'on sait que c'était une question de quelques dollars et qu'à cause d'une mauvaise planification de la part des administrateurs, les fonds n'ont pas été disponibles quand il le fallait et que de ce fait, le programme ne sera pas terminé avant l'année financière suivante. Voilà un autre exemple de frustrations.

[M. Orange.]

• (2.40 p.m.)

Une collectivité comme Inuvik a lancé un appel au commissaire et au ministre concernant l'amélioration des conditions de logement, des conditions d'existence, et a sollicité une intégration municipale à tous égards; ses habitants ont demandé que les résidents du quartier ouest d'Inuvik obtiennent des services municipaux analogues à ceux du quartier est, zone de résidence des fonctionnaires, et que l'on mette sur pied un programme destiné à assurer des logements convenables aux jeunes diplômés de la région, à leur retour des universités et des écoles techniques du Sud, pour que, lorsqu'ils trouveront des emplois et décideront de s'installer et d'élever une famille, ils n'aient pas à vivre à nouveau dans des logements minables.

Nous savons que le gouvernement travaille dans ce sens. Par exemple, avec l'aide de la SCHL, une entreprise de logements à loyer ouvrira l'année prochaine à Inuvik. Mais une fois encore, monsieur l'Orateur, ce n'est là, à mon avis, qu'un début et il faudrait que les choses s'accélèrent. Je m'adresse au ministre pour qu'il inculque à ses hauts fonctionnaires et à leur personnel la notion qu'ils doivent non seulement s'acquitter de la tâche pour laquelle ils sont payés, mais comprendre aussi qu'ils ont une mission à remplir, celle d'amener le Nord canadien dans le creuset national. Cette mission doit comporter non seulement la mise en valeur économique, mais elle doit aussi impliquer nos autochtones, les Indiens, les Esquimaux et les Métis. J'exhorte le ministre à examiner aussi rapidement que les demandes émanant d'autres régions, celles présentées par des associations comme Thebacha, à Fort Smith, organisme indien qui vise à assurer un salaire et un emploi à la population.

Je le répète, monsieur l'Orateur, il y a fort à faire. Nous avons commencé à reconnaître ce que le Nord représente pour nous en tant que Canadiens. S'il y a une caractéristique qui nous distinguera de nos voisins du Sud, qui nous donnera un caractère canadien distinctif, c'est que nous sommes un peuple de Nordiques habitant la moitié septentrionale de l'Amérique du Nord. C'est une particularité qui pourrait façonner notre personnalité pendant les années à venir.

M. Nielsen: Avant que le député se rasseoit, permettrait-il que je lui pose une question? Je l'ai écouté attentivement, mais je ne l'ai pas entendu se prononcer. Peut-il dire s'il appuie ou non la résolution?

M. Orange: Si le député avait écouté au début, il aurait entendu ce que j'ai dit. Lorsque j'ai lu la résolution, j'ai pensé qu'un après-midi houleux nous attendait. Cette résolution ne dit rien. Elle cherche à faire la manchette. Elle parle «du refus pathologique de la part du gouvernement de mettre fin à la forme coloniale de gouvernement qui existe dans les territoires.» La Commission Carrothers a recommandé certaines autres formules, qui ont été acceptées. J'appuie peut-être l'esprit de la résolution, mais pas le texte.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire tout de suite que je souscris aux propos du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange): chaque fois que la question du Nord canadien vient sur le tapis, le débat se situe toujours à un niveau très élevé. Et permettez-moi de féliciter le député du Yukon (M. Nielsen) dont la motion a amorcé le débat. Le député du Yukon siège à la Chambre depuis une douzaine d'années. On peut raisonnablement affirmer, je pense, qu'il a été l'un des innovateurs et des promoteurs de l'essor que connaît le Nord canadien.

Pour ce qui est de mon honorable ami, le député des Territoires du Nord-Ouest, ses commentaires sur la récente déclaration du ministre à Yellowknife, nouvelle capitale des Territoires du Nord-Ouest, m'ont fait chaud au cœur. J'ai bien failli lui envoyer une petite note pour le prier de traverser l'allée et de se joindre à nous.

Je suis persuadé que s'il s'adapte si bien à la thèse des conservateurs quant à l'aménagement du Nord canadien, c'est pour avoir reçu sa formation au Nord canadien, lorsqu'il était administrateur de l'Arctique oriental pendant les grandes années d'aménagement, période où j'ai eu le plaisir de le côtoyer en ma capacité de ministre responsable. On s'est exclamé, je le sais, de l'autre côté de la salle quand j'ai dit cela, monsieur l'Orateur, mais je me demande souvent ce qui, depuis quelques années, a détourné l'honorable député de la bonne voie.

Une voix: L'expérience.

L'hon. M. Dinsdale: Il me faut simplement conclure que, dans sa jeunesse, il a eu de mauvaises fréquentations. Comme on le dit, l'arbre tombe du côté où il penche. Certainement le député du Yukon conviendra avec moi que nous l'accueillerons les bras ouverts s'il se joint à nous dans notre campagne en faveur de l'aménagement du Nord canadien.

La seule note aigre dans sa déclaration a été l'attaque lancée contre la motion présentée par le représentant du Yukon, dont il a dit qu'elle n'avait pas de signification particulière et qu'elle visait surtout à accaparer les manchettes. Je ne suis pas d'accord avec sa première opinion, à propos de la signification de la motion, mais avec la seconde, pour ce qui est des manchettes. Il me semble que plus il y aura de manchettes consacrées au Nord du Canada, le grand territoire situé au nord du 60e parallèle, ce territoire de trois millions et demi de milles carrés dont la plus grande partie n'est ni habitée, ni mise en valeur, mieux cela vaudra pour l'affirmation de la souveraineté canadienne sur ces régions. Je dis cela parce que, comme l'a déclaré si sagement en 1962 le premier ministre St-Laurent, les gouvernements canadiens ont toujours eu tendance à occuper ce territoire comme par distraction. C'est ce qui s'est passé au Canada, sauf pendant une ou deux périodes, lors du gouvernement Borden ou des explorations de Stefansson, c'est-à-dire à la grande époque qui fut marquée par l'occupation du territoire canadien, et notamment des régions arctiques.

• (2.50 p.m.)

Par ailleurs, jusqu'en 1952, lorsque le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a été créé sous l'administration St-Laurent, aucun gouvernement canadien n'avait essayé de s'attaquer à ce qui était décrit par l'administration Diefenbaker comme «la dernière frontière canadienne», englobée dans ce qui était presque cyniquement décrit par des adversaires comme une vision du développement du Nord. J'étais à la Chambre lors de la création de ce ministère et ce fut le début de mon intérêt pour le Nord. J'ai participé aux débats de l'époque et j'ai admiré l'initiative du gouvernement St-Laurent à ce sujet. C'est pourquoi j'ai vivement soutenu et préconisé les programmes lancés sous le gouvernement conservateur, de 1957 à 1963.

Malheureusement, après le changement de gouvernement intervenu en 1963, le négativisme, qui était devenu un trait marquant des attaques menées par l'opposition libérale contre les programmes de développement du Nord, a, dès lors, caractérisé la nouvelle administration. Je ne vais pas insister sur les aspects négatifs maintenant, parce que je voudrais que ce débat soit constructif. Mais ce négativisme est apparu lorsque, à cette époque, l'opposition libérale a fait bloc unanimement, par pur entêtement plutôt que pour d'autres raisons, contre l'initiative prise par les conservateurs quant à la construction du chemin de fer de Pine Point. Nous savons tous à présent que le chemin de fer de Pine

Point est devenu un grand moyen de transport, qui a été le véritable catalyseur du gigantesque développement dont a été le théâtre la région du Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest. Par ailleurs, le programme de constructions de routes a été qualifié, je crois, de programme de «routes reliant des iglous». Le parti libéral n'a malheureusement pas su se défaire de ce négativisme en assumant les responsabilités gouvernementales en 1963.

Comme l'ont révélé l'excellent discours du député du Yukon et la déclaration du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange), ceux qui d'entre nous ont eu le privilège de voyager dans le Nord savent ce qui doit être accompli. Tout ce qu'il nous reste à faire maintenant est de nous mettre à l'œuvre. Nous n'avons pas besoin de groupes d'étude ou de commissions pour examiner le problème, qui l'a déjà été à outrance. Nous voulons maintenant, à ce stade-ci de l'évolution dans le Nord, que le gouvernement prenne une initiative au sujet de cette revendication assez audacieuse mais raisonnable, cette requête en vue d'une plus grande autonomie pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Je n'ai pas l'intention de signaler les progrès réalisés en la matière, dont ont parlé ceux qui m'ont précédé, mais je veux souligner que c'est un besoin essentiel pour la mise en valeur des Territoires du Nord-Ouest à l'heure actuelle. Nous sommes revenus sur ce sujet à la Chambre durant la période des questions au cours des quelques derniers jours depuis que le ministre a fait ses deux déclarations dans le Nord. A la question supplémentaire que j'ai posée au sujet de la résolution émise par le Territoire du Yukon—celle dont le député du Yukon a lu de longs extraits cet après-midi—le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a répondu ceci:

> Monsieur le président, je suis moi-même allé dans les territoires du Yukon. J'y ai rencontré les conseillers et les ai invités à dîner.

Je me permets une digression. Cela semble habituel chez les ministres du cabinet libéral. Nous avons reçu plusieurs invitations à dîner aujourd'hui.

L'hon. M. Chrétien: Quel mal y a-t-il à cela?

L'hon. M. Dinsdale: Voici le reste de la réponse:

> Au moment de nous séparer, ils m'ont dit que même si, de bonne foi, nous étions en désaccord sur certains points, nous pouvions entretenir de très bonnes relations, et nous nous sommes quittés en très bons amis.
>
> [L'hon. M. Dinsdale.]

C'est la fin de ma citation, monsieur l'Orateur. Voilà ce qu'on appelle une hospitalité proverbiale qui n'est dépassée que par l'hospitalité de l'Ouest. Tout le monde est ami.

Une voix: Et dans l'Est!

L'hon. M. Dinsdale: Je suis sûr que l'Est soutiendrait aussi très favorablement la comparaison, monsieur l'Orateur. Tout le monde est hospitalier dans le Nord d'une façon irrésistible d'où que vous veniez; bon, mauvais ou médiocre vous êtes accueilli chaleureusement dans les Territoires du Nord-Ouest. Cela montre bien que le ministre ne saisit pas réellement l'essence même du problème ni les désirs et exigences raisonnables du corps électoral dans les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon.

On comprend facilement pourquoi le ton de la demande se fait plus violent aujourd'hui. Grâce à un certain programme de progrès économique, les deux territoires, surtout depuis 1957, ont connu une ère de croissance et de prospérité considérables, au Yukon en particulier, où l'on a vu surgir, surtout depuis dix ans, des écoles, des routes, des aéroports, bref, toute l'infrastructure d'un progrès national.

Un député créditiste a souhaité le placement de capitaux japonais au Yukon. Ma foi, il y en a déjà. Je suis allé au Japon au début de 1963. Nous avons aussi invité l'ambassadeur du Japon à la conférence sur le Nord canadien au Yukon, à la suite de quoi s'est ouverte la mine New Imperial au Yukon et va s'ouvrir bientôt la mine Anvil. Le député du Yukon dira certes comme moi que ce furent là deux des plus précieuses transfusions dans l'économie du territoire. Son souhait est déjà réalité.

Je ne suis pas ces questions d'aussi près qu'autrefois, mais je suis impressionné par les articles des journalistes qui ont parcouru le Nord. Il fut un temps où les commentaires de la presse étaient plutôt défavorables en ce qui concerne la réalisation du rêve du Nord, mais maintenant il est question de la ruée des touristes dans les territoires et des preuves d'expansion qu'on trouve partout. Je crois que c'est en partie pourquoi les représentants élus des territoires sont devenus si catégoriques dans leur exigence d'une plus grande autonomie.

On a parlé du commissaire, M. Gordon Cameron, choisi parce qu'il est réellement représentatif de la population du territoire du Yukon. M. Cameron a joué pendant la durée

de son mandat un rôle important pour le progrès du Yukon. Malheureusement, il a refusé de se laisser réélire, dans l'impossibilité où il se voyait d'agir alors que le gouvernement tient les commandes à Ottawa, à quelque 3,000 milles du territoire. Je donne là le sens de ses propos plutôt que ses propres termes.

• (3.00 p.m.)

Voilà le fond du problème. Mais je ne m'attarderai pas à souligner ce qui devrait être évident à ceux qui sont étroitement associés aux problèmes du développement du Nord. Cela devient plus difficile à accepter car, pendant la période de grand développement dans les Territoires, on nous a promis pour l'année du centenaire, 1967, et cela aux deux Territoires, une plus grande mesure d'autonomie et de gouvernement responsable.

Parlons maintenant de ma province, le Manitoba. Je me rappelle avoir lu, dans les pourparlers qui ont précédé l'entrée du Manitoba dans la Confédération,—le Manitoba étant considéré comme le clef de voûte de la Confédération—des arguments du gouvernement fédéral d'alors qui ressemblent à ceux auxquels on recourt aujourd'hui: les ressources financières et humaines de la région ne justifient pas cette évolution du colonialisme vers une plus grande indépendance. Je rappelle au ministre que lorsque le Manitoba est entré dans la Confédération en 1870, la province ne comptait que 25,000 habitants.

M. Nielsen: Elle comptait 1,051 votants

L'hon. M. Dinsdale: Elle ne comptait que 1,051 votants, dit le député du Territoire du Yukon. Mais l'argument auquel j'ai fait allusion nous a échappé. On a prétendu que même si le Canada devait être uni d'un océan à l'autre, les provinces étaient stériles, exposées aux vents glacials de l'hiver arctique et qu'il ne servirait jamais à des fins économiques. La fameuse citation de l'ère de Macdonald résumait la question. Lorsqu'il fut décidé par le gouvernement Macdonald de construire le Pacifique-Canadien d'une océan à l'autre, l'opposition libérale a prétendu que le chemin de fer ne parviendrait même pas à payer le graissage des essieux, qu'il voyagerait de wigwam à wigwam—ce qui me rappelle la déclaration ultérieure des libéraux sur les igloos. Je ne soulève pas la question du Manitoba par fierté personnelle ou provinciale, mais parce qu'un ministre manitobain du cabinet actuel a exposé dans son discours la situation beaucoup mieux que je ne le saurais le faire, aux membres de l'Association libérale-provinciale du Manitoba à la fin de la semaine dernière. Je cite la *Tribune* de Winnipeg du 17 novembre 1969:

Le ministre fédéral des Approvisionnements, M. Jim Richardson, a dit clairement que les Canadiens de l'Ouest ...

On n'a déjà qu'à substituer les mots «Nord» et «Canadiens du Nord» à «Ouest» et «Canadiens de l'Ouest», et l'article s'appliquera tout aussi bien ici.

Je continue la citation:

... ne tolérera pas que des décisions prises à Ottawa refusent à l'Ouest ...

De nouveau substituez «Nord».

... une participation égale au sein de la Confédération.

Dans un discours énergique qu'il prononçait dimanche lors de la réunion annuelle du parti libéral du Manitoba, M. Richardson a averti que l'expansion de l'Est du Canada aux dépens de l'Ouest devait prendre fin.

Le plus important changement requis est de donner aux Canadiens de l'Ouest ...

De nouveau substituez «Canadiens du Nord».

... plus de pouvoir, plus de contrôle et plus d'influence sur cette vaste région de l'Ouest ...

Substituez «région du Nord».

«Qu'ils s'efforcent d'édifier,» a dit le ministre.

Voilà une excellente déclaration. Je vais inviter le ministre à traverser la Chambre, accompagné de son secrétaire parlementaire.

M. Orange: Il ne restera personne dans le parti.

L'hon. M. Dinsdale: Je continue mes citations:

«Il ne faut pas oublier que les Canadiens de l'Ouest ...

De nouveau, substituez «les Canadiens du Nord».

... n'ont pas participé aux débats de la Confédération pendant les années 1880 dont sont issues les structures qui ont guidé le pays au cours du premier siècle de son histoire,» a rappelé M. Richardson.

«Nous ne pouvons pas nous permettre et nous n'avons pas l'intention non plus de ne pas participer au processus de décision qui détermine aujourd'hui la marche que le Canada entend suivre pendant le second siècle de son histoire.»

Et il y en a long à ce sujet dans l'article. Le ministre parlait au parti libéral comme je le ferais moi-même, gentiment. Je poursuis la citation:

Je veux que le parti libéral devienne le champion de l'Ouest canadien, ...

Remplacez cela par «le Nord».

... tout comme il s'est fait le champion des droits des Canadiens français», a-t-il dit.

«Ce n'est qu'à ce prix, en approuvant des politiques qui ont un sens pour l'Ouest ...

Remplacez cela par «le Nord» s'il vous plaît.

...et qui modifient avantageusement la situation dans l'Ouest, que le parti libéral peu vraiment devenir le parti de l'unité nationale,...

M. Nielsen: Optons dans ce sens.

L'hon. M. Dinsdale: Oui, optons en faveur de la Confédération. C'est une opinion qui doit être entendue...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais dois lui rappeler, ainsi qu'à la Chambre, que son temps de parole est écoulé, à moins que la Chambre consente à l'unanimité à le laisser poursuivre.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Dinsdale: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et messieurs les députés. Je n'abuserai pas de l'indulgence de la Chambre. Je tiens à parler brièvement des Territoires du Nord-Ouest car leurs besoins, comme l'a signalé le député, sont au moins aussi grands que ceux du Yukon. Et ils devront accomplir davantage, monsieur l'Orateur. C'est à la fois un aspect que je signale et une suggestion que je fais au ministre, dans l'espoir qu'il y donnera suite. L'an prochain, les Territoires du Nord-Ouest, de concert avec le Manitoba, province-clé découpée dans ces Territoires en 1870, célébreront leur centenaire. Vous ne pourriez leur faire de plus beau cadeau de fête qu'en suivant les bons conseils des honorables représentants qui ont parlé cet après-midi.

Le député des Territoirres du Nord-Ouest s'en est pris au député du Yukon en niant que le transfert en question ne soit rien d'autre qu'un transfert de bureaucrates d'Ottawa à Yellowknife, capitale des Territoires. A mon avis, le député du Yukon a bien exposé le problème. Là encore, ses dires sont confirmés par une déclaration postérieure à la riposte très passionnée et très sévère à certaines paroles que le ministre a prononcées au Yukon. Voice ce qu'écrit le *Globe and Mail* du mardi 13 novembre 1969:

Lors de la réunion du Conseil, après la déclaration de M. Chrétien, le principal membre libéral du Conseil, Norman Chamberlist, a fait plus de reproches à la fonction publique d'Ottawa qu'au ministre lui-même. La fonction publique du Canada veut maintenir a-t-il dit, l'empire qu'elle s'est bâti dans les régions du Nord. Elle maintient, après cent ans, le statut colonial de ces territoires.

A mon avis, cette déclaration souligne précisément le point que le député du Yukon cherche à soutenir aujourd'hui parmi nous.

[L'hon. M. Dinsdale.]

J'estime qu'il est parfaitement valable, malgré la critique faite à ce sujet par le député des Territoires du Nord-Ouest.

La récente évolution a traduit dans la réalité la vision du Nord canadien. La ligne de chemin de fer de Pine Point a imprimé un élan remarquable au développement des basses régions de l'Arctique. La recherche du pétrole dans les hautes régions arctiques a concentré plus que jamais l'attention sur cette partie du Canada encore inexplorée et passablement inconnue. Depuis la grande aventure du *Manhattan*, nous n'avons presque pas cessé de parler de l'événement et de la souveraineté du Canada sur les régions septentrionales.

Je voudrais terminer mes remarques en citant un texte paru dans le *Time*, la grande revue «canadienne».

Des voix: Oh, oh!

M. Winch: Le député a-t-il dit canadienne?

L'hon. M. Dinsdale: Entre guillemets. On l'a publié après la visite du premier ministre à Yellowknife. A la page 14 du numéro du 16 août 1968 de *Time*, dans l'édition canadienne, ces mots nous frappent:

Jamboree scout à Yellowknife. 550 scouts sont venus de l'Alaska et de toutes les parties du Canada.

• (3.10 p.m.)

C'était extrêmement intéressant à lire car le mouvement scout a été lancé, comme s'en souviendra le député des Territoires du Nord-Ouest, en grande partie grâce à l'initiative du personnel de l'ARC stationné dans le Nord. Le mouvement s'est rapidement propagé, surtout chez les indigènes, parce qu'il éveillait spontanément leur imagination. Voici le clou de la citation: «Peu de gens ont été insensibles à la vision du Nord de M. Trudeau.» Sans vision, le peuple périt. J'espère, monsieur l'Orateur, que le premier ministre (M. Trudeau) a vraiment capté la vision de l'expansion du Nord dans les termes raisonnables qui nous ont été exposés cet après-midi. Si oui, j'espère qu'il la communiquera au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Si non et s'il s'agit là d'un euphémisme de la part de la revue *Time*, j'espère que le ministre à son tour la transmettra au premier ministre et à ses collègues du cabinet.

Ne soyons pas négatifs, mais adoptons une attitude positive. Nous avons une occasion unique d'atteindre à un niveau plus élevé d'autonomie, d'indépendance et de responsabilité. Vu leurs qualités, leur ardeur et leurs aptitudes, j'aimerais mieux faire confiance aux représentants élus du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest qu'à certains députés à la

Chambre. Ils sont une race de pionniers et je pense que le temps est venu d'écouter leurs demandes raisonnables.

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Pendant le temps qui m'est alloué, monsieur l'Orateur, je tenterai de ramener le débat à la résolution présentée au nom du chef de l'opposition officielle (M. Stanfield). Mes remarques porteront essentiellement sur le Yukon, plus particulièrement sur le discours prononcé ce matin par le représentant du Yukon (M. Nielsen). Je le ferai en sachant fort bien que, comme d'habitude, mon collègue le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) a montré sa compétence en définissant et en expliquant les problèmes et les inquiétudes de ses mandants.

Les commentaires qu'a faits ce matin le député du Yukon étaient fondés essentiellement sur la résolution adoptée par le Conseil du Yukon. Moi aussi j'ai un exemplaire de la résolution en question. C'était apparemment le plaidoyer d'un avocat habile et mon ami mérite les plus grands éloges à cet égard. Il s'est rendu compte qu'il avait exagéré sa cause au début et il a fait de son mieux pour fournir quelques preuves afin d'étayer les faits. Ce qu'il a dit au début ne coïncide pas nécessairement avec la réalité et j'ai l'impression qu'il essayait d'aligner les faits sur les preuves que nous avons aujourd'hui.

Dans le Nord, on s'est inquiété à bon droit du mouvement en faveur du gouvernement responsable. Il y a eu malaise au sujet de la déclaration faite pas le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) à l'occasion de son voyage au Yukon la semaine dernière. Il y a eu anxiété au sujet des mesures que le ministre a annoncées dans son exposé devant le Conseil sur la politique du gouvernement, qui n'allaient pas aussi loin que les députés du Territoire, le Conseil et certains habitants du Grand Nord le souhaiteraient. Je pense qu'il y a l'inquiétude exprimée par mon honorable ami ce matin que la prise de position du Conseil territorial du Nord-Ouest est beaucoup plus hardie que celle à laquelle on pourrait s'attendre, en toute logique et raison, de la part d'un gouvernement responsable.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il une question? Il doit avoir entendu la lecture que j'ai faite de la résolution de l'Association libérale du Yukon. L'Association libérale peut-elle compter sur l'appui du député et de son parti?

M. Honey: Monsieur l'Orateur, j'ai une copie de la résolution. Je la considère comme une résolution valable pour une association politique, en l'occurrence une association libérale. Mon ami a fondé essentiellement sa thèse sur la résolution d'un organisme dûment élu, le Conseil territorial du Yukon. C'est de cela que je veux parler maintenant. Selon le député du Yukon, et je puis, je pense, le citer presque textuellement, ce que les membres du Conseil du Yukon désirent, ce n'est pas le statut de province; on ne saurait en aucun cas, selon lui, considérer les recommandations du Conseil comme une demande en vue d'obtenir le statut de province. Telles sont les remarques que le député du Yukon a formulées ce matin lorsqu'il a parlé de la résolution du Conseil Territorial du Nord-Ouest.

Je désire m'arrêter maintenant sur cette résolution parce que je peux probablement, je pense, l'interpréter aussi bien que l'honorable député. J'affirme à Votre Honneur et aux députés, que la résolution est en réalité une demande en vue d'obtenir le statut de province.

M. Nielsen: Non!

M. Honey: L'honorable député dit «non». Je pense avoir le droit d'interpréter la résolution. Je suis prêt à lire le texte. Mon honorable ami en a lu une partie.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Honey: Monsieur l'Orateur, j'ai la parole. Le député a parlé de la résolution. S'il veut bien me permettre de la commenter, les députés pourront se former une opinion personnelle. Je vais citer des passages de la résolution:

A) Que le Conseil du territoire du Yukon soit dorénavant désigné «Assemblée législative du Yukon.»

Monsieur l'Orateur, y a-t-il une différence entre l'Assemblée législative du Yukon et l'Assemblée législative de la Saskatchewan ou de la Nouvelle-Écosse?

B) Que le nombre de députés à l'Assemblée législative du Yukon soit porté à 15 et que le mandat de l'Assemblée soit porté à quatre ans.

Cela n'est certes pas incompatible avec le statut provincial. Notamment, la proposition du mandat de quatre ans indique qu'on tente d'aligner la nouvelle assemblée législative sur les autres.

C) Que le comité consultatif des finances sera remplacé par un comité exécutif d'au moins cinq membres ...

Je tiens à souligner ceci:

... avec pleins pouvoirs exécutifs dans les domaines suivants (i) L'éducation, la Santé et le bien-être social ...

Je regrette que le député du Yukon ait dû s'absenter. Il connaîtrait le coût de ces servi-

ces. Il s'agit probablement d'environ 70 p. 100 du budget du Conseil territorial. Ces gens veulent aussi les pleins pouvoirs exécutifs, puisqu'ils disent:

(ii) Les ressouces territoriales, y compris les terres (iii) les travaux publics (iv) la justice et la réhabilitation (v) les revenus et les finances (vi) les forêts (vii) les pêches (viii) toutes les autres fonctions exécutives et administratives, y compris l'industrie et la main-d'œuvre contrôlées ou exécutées par le gouvernement fédéral, et l'Assemblée législative devant avoir juridiction exclusive de faire des lois pour le gouvernement du Territoire en rapport avec les domaines suivants, en plus des pouvoirs législatifs prévus sous l'article 16 de la loi sur le Yukon ...

Cet article définit les pouvoirs qui leur sont conférés.

D) Le nombre des membres de l'Assemblée législative du Yukon sera de nouveau augmenté quand l'Assemblée législative du Yukon jugera opportun d'apporter toutes les modifications législatives ou autres nécessaires pour instituer la province du Yukon et la doter des mêmes pouvoirs législatifs ...

Dans le procès-verbal dont je viens de donner lecture, il y a là une interruption. Je me trompe peut-être, mais lorsque le député du Yukon a donné lecture de cette résolution, il n'a pas lu les dispositions ayant trait à la province du Yukon, à l'Assemblée législative de la province du Yukon et autres. Je vais plus loin, parce qu'à mon avis il est important d'exposer à la Chambre et de consigner au compte rendu les demandes exactes du Conseil territorial du Yukon, dont le député du Yukon s'est constitué ce matin le porte-parole. Je continue:

D) Que le nombre des membres de l'Assemblée législative du Yukon soit de nouveau augmenté quand l'Assemblée législative du Yukon jugera opportun d'apporter toutes les modifications législatives ou autres nécessaires pour instituer la province du Yukon et la doter des mêmes pouvoirs législatifs et exécutifs que ceux qui existent dans les provinces du Canada.

• (3.20 p.m.)

Cet article demande l'autorisation de déterminer quand le Yukon sera entièrement constitué en province, avec tous les pouvoirs législatifs et exécutifs que possèdent les autres provinces du Canada. Je ne connais pas de meilleure formule pour rédiger une demande de pouvoirs législatifs et exécutifs complets pour placer le territoire du Yukon dans la même position que les autres provinces du Canada.

E) Que les membres de ladite assemblée soient dotés des mêmes pouvoirs que leurs homologues des assemblées législatives provinciales pour fixer leurs indemnités et leurs allocations et soient habilités à établir une caisse de retraite ou un régime collectif d'assurance-maladie, ou à y participer.

F) Que l'article 24 de la loi sur le Yukon soit abrogé.

Ainsi que l'a dit un député ce matin, cette clause annulerait l'interdiction faite aux députés élus de présenter des lois de finances au Conseil territorial—je ne dois pas dire «législature».

M. Nielsen: Est-ce répréhensible?

M. Honey: Mon honorable ami demande si c'est répréhensible, et ce l'est en ce sens. Ce matin, mon honorable ami n'a pas employé le terme «législature» ou l'expression «province du Yukon» bien qu'en fait ils figurent dans la résolution. Alors, je pense qu'il est important...

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Il faudra que le député me croie sur parole quand je dis que je lisais textuellement la résolution qu'il mentionne. Ce n'était pas une paraphrase mais une lecture fidèle.

M. Honey: Je crois mon honorable ami. Je ne sais pas s'il a lu le texte en entier.

M. Nielsen: Oui.

M. Honey: Très bien; alors, je le crois. La clause G stipule:

Que soit élargi le statut de l'Assemblée législative du Yukon, de manière qu'elle ait entièrement qualtié pour assister à toutes les conférences interprovinciales et fédérales-provinciales et pour participer aux discussions et aux accords qui s'ensuivent.

Je ne pense pas que je doive m'étendre là-dessus, c'est explicite.

H) que la loi sur les titres de biens-fonds soit révoquée en ce qui a trait au territoire du Yukon et remplacée par un décret sur les titres de biens-fonds.

J'en viens à la dernière clause; elle me semble illustrer fort clairement l'interprétation différente que l'honorable député et moi-même donnons à la résolution. La voici:

I) que toute terre domaniale soit détenue au nom de la Couronne du chef du Territoire.

Il me semble qu'il s'agit là d'une mesure fondamentale dans la constitution d'une province. Encore une fois, j'espère que je ne cite pas à faux le député de Yukon, mais quand il a parlé de cet article au cours du débat, d'après mes notes, il aurait dit que les membres du Conseil du Yukon ne veulent pas le statut provincial. On ne saurait interpréter ses recommandations comme une requête de statut provincial. C'est, je crois, la position de mon honorable ami. Pour ma part, je considère que c'est une requête de statut provincial.

M. Nielsen: Je pose de nouveau la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le député vient encore de me citer incorrectement. J'ai aussi dit à ce moment-là que les membres du

Conseil eux-mêmes, comme individus, ont déclaré unanimement qu'ils ne voulaient pas maintenant du statut provincial.

M. Honey: Mon honorable ami me dirait-il alors si la décision unanime a été prise après la résolution?

M. Nielsen: Non. C'était leur position avant et après la résolution et au moment de la visite du ministre.

M. Honey: Je le répète, le député a fort habilement plaidé une cause dont les faits ont été exagérés par le conseil territorial. Sauf erreur, il a déclaré ce matin qu'il avait qualité pour plaider en sa faveur et je crois qu'il a fait un excellent travail. Il plaide toutefois dans une optique déformée mais il est revenu maintenant—je suis heureux de le constater—à une position plus sage et plus rationnelle.

La position adoptée par le député ce matin n'est pas très éloignée de celle du gouvernement énoncée la semaine dernière par le ministre à l'occasion de sa visite au Yukon. Pendant les quelques minutes qui me restent, je voudrais répéter et consigner au compte rendu la position du gouvernement énoncée par le ministre. J'ai déjà exposé la position du Conseil territorial et je répète qu'à mon avis, mon ami a modifié sensiblement sa position dans son discours de ce matin, et j'en suis très heureux. Je veux maintenant comparer sa position de ce matin avec celle du gouvernement définie par le ministre.

Je me reporte maintenant au discours que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a prononcé le 12 novembre devant le Conseil territorial du Yukon. Parlant d'abord de l'évolution constitutionnelle, le ministre a dit:

> Je constate que, en envisageant l'évolution constitutionnelle dans le Nord, il ne faut pas oublier deux grands objectifs. Le premier consiste à protéger et à servir les intérêts légitimes des Canadiens dans la mise en valeur du Nord, c'est-à-dire: l'expansion économique et, plus particulièrement, l'exploitation des ressources et des nombreuses richesses qui peuvent en découler; l'amélioration des conditions sociales et économiques de tous les habitants du Nord et surtout des autochtones, qui sont tous des Canadiens; l'aménagement et l'entretien de réseaux de transport et de communications, de même que la création de nombreux organismes sociaux qui, tous ensemble, constituent le fondement indispensable de l'expansion économique et des progrès sociaux envisagés; la reconnaissance des droits du Canada dans le Nord (sur le continent comme dans les îles) qui sont assurés par notre présence et notre travail d'administration dans cette partie du pays; et finalement le rôle du Nord dans la défense du continent.
>
> Le deuxième objectif, intimement lié au premier, vise à accéder au désir de beaucoup de résidents du Nord, qui réclament une plus grande autonomie dans la direction de leurs affaires, tout en se conformant aux traditions, aux institutions et aux valeurs démocratiques du Canada.

M. Nielsen: Il aurait dû venir en premier lieu, pas en second lieu.

M. Honey: Cela y change peut-être quelque chose, mais en tout cas je tiens à le signaler. C'est l'opinion du gouvernement et comme je l'ai déjà dit, j'estime qu'elle ne diffère pas énormément de celle qu'a exprimée ce matin le député. Ensuite, le ministre a lancé un appel au soutien, à la collaboration et à la consultation, après avoir parlé des réussites réalisées par la population du Yukon, la fonction publique du territoire et l'administration du Yukon. Il a soutenu que ces choses parlaient nettement en faveur d'une plus grande autonomie du territoire.

M. Nielsen: L'honorable député me permettra-t-il une question?

M. Honey: Oui.

M. Nielsen: S'ils n'avaient pas réussi, le ministre les aurait certainement révoqués. Il est heureux qu'il ait confiance en eux.

M. Honey: Je le répète, c'est tout cela qui a influencé le ministre en ce qui concerne la campagne en faveur d'une plus grande autonomie du Yukon. Après en avoir parlé, il a poursuivi:

> • (3.30 p.m.)
>
> Vous conviendrez toutefois que malgré cette réussite incontestable, il faudra restreindre le nombre des charges que le gouvernement territorial peut assumer au nom de la population du Yukon. Vous admettrez sans doute avec le gouvernement fédéral que dans un territoire dont la superficie égale celle des quatre provinces maritimes réunies, dont la population stable est de moins de 18,000 habitants, et dont le climat rigoureux n'est pas sans poser un défi particulier aux autorités, vous ne pourrez pas tirer de vos seules ressources locales un revenu suffisant pour maintenir des services publics capables d'assurer à tous les administrés un niveau de développement social, économique et culturel comparable à celui des autres Canadiens en général. Du fait qu'elle doit recourir, dans une grande mesure, aux subventions fédérales et solliciter le capital étranger pour l'exploitation des ressources naturelles, alors qu'elle ne peut en tirer que des revenus incertains, la population du Yukon ne saurait songer à assumer seule le développement de son économie. Pour l'année financière en cours, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Yukon affecteront au total environ 32 millions de dollars à des programmes de caractère provincial, ce qui se compare avantageusement aux revenus territoriaux et d'ordre provincial, y compris les revenus de 12 millions provenant de l'exploitation de matières premières.

Après avoir défini certains des obstacles qui empêchent le gouvernement de procéder aussi rapidement que le souhaiteraient certains habitants du Yukon, le ministre a pris des dispositions pour réduire l'écart entre, d'une part, ce que le gouvernement espère, avec raison et logique, devoir être une évolution ordonnée et progressive et, d'autre part, les objectifs de la population du Yukon tels que le député les a exposés ce matin. Le ministre a fait certaines déclarations de politique gouvernementale qui finiront par se concrétiser dans des mesures législatives. Je sais que les députés les connaissent, mais il y aurait peut-être lieu de les consigner au hansard. Je vais tâcher de les résumer.

Le ministre a déclaré qu'une mesure serait adoptée pour instituer un comité exécutif. Peut-être le député n'est-il pas satisfait de ce genre de comité exécutif? Peut-être lui aurait-il souhaité plus ou moins de pouvoirs? En tout cas, c'est une étape vers le transfert du pouvoir exécutif.

M. Nielsen: Ce sont toujours des fonctionnaires.

M. Honey: Le ministre a poursuivi, et je crois que c'est important:

> J'ai bon espoir que nous pourrons trouver des moyens encore plus efficaces d'accroître la responsabilité à l'échelon local, au sujet de questions concernant les conditions de vie au Yukon, de façon à toucher les pouvoirs déjà existants, tant exécutif que législatif. Je ferai donc appel à votre appui et à votre collaboration ...

C'est de cette façon que nous faisons les choses en ce pays, au moyen de collaboration et de consultation. Je continue la citation:

> Je ferai donc appel à votre appui et à votre collaboration, afin de décider des autres changements qui pourront être apportés en vue de donner plus de responsabilité au gouvernement territorial, à la lumière de ce que nous avons appris au cours de cette première et importante étape.

Il ne refuse donc pas absolument d'envisager d'autres changements à apporter en vue de donner plus de responsabilité au gouvernement territorial à la lumière de l'expérience acquise au cours de cette première étape. Le ministre a abordé plusieurs autres questions qui seraient incluses dans la loi, en particulier l'abaissement de l'âge des votants pour les élections territoriales et la prolongation du mandat du conseil territorial...

M. Nielsen: N'aurions-nous pas le droit d'adopter ce genre de choses nous-mêmes?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre je vous prie. Le secrétaire parlementaire a la parole. Malheureusement son temps est écoulé. La Chambre consent-elle unanimement à ce qu'il continue?

[M. Honey.]

Des voix: D'accord.

M. Honey: Merci, monsieur l'Orateur. Si l'honorable député a une question à poser, je pourrais peut-être y répondre maintenant et me hâter ensuite.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement demander au député pourquoi nous n'aurions pas le droit, nous-mêmes, par l'entremise de nos représentants élus du Yukon, de décider de l'âge des votants qui élisent les représentants au Conseil?

M. Honey: C'est une question d'opinion personnelle. J'ai entendu le député des Territoires du Nord-Ouest dire qu'il ferait des instances au gouvernement, et je suis sûr que le député du Yukon (M. Nielsen) fera de même. Le ministre ne fixe pas d'âge, ni ne prend des mesures précises. Il indique que le gouvernement a l'intention de prendre de telles mesures. Je voudrais achever très rapidement en relevant ceci. Il a dit que le gouvernement a l'intention de:

> porter à quatre ans le mandat du Conseil territorial, au lieu des trois années actuelles; permettre au Conseil de fixer l'indemnité de ses membres; ramener de deux ans à un an la période du droit de rejet des décrets territoriaux par le gouvernement fédéral.

Puis, en guise de conclusion, le ministre a demandé qu'il y ait collaboration et consultations. Je ne lirai pas toutes ces remarques mais elles se rapprochaient beaucoup de celles qu'a faites ce matin le député du Yukon. Je relèverai une partie de ce qu'il a dit concernant l'esprit dans lequel nous devons aborder ce problème constitutionnel. Il s'agit de son plaidoyer final en vue de faire passer progressivement la responsabilité des prises de décisions des bureaucrates aux membres élus du Conseil. Il a déclaré ensuite que les membres du conseil étaient des personnes sensées et intelligentes, responsables des prises de décisions. Je suis d'accord là-dessus, mais d'après ce que j'ai pu observer, ce n'est là rien de tellement différent de ce que le ministre a dit. Nous sommes saisis d'une demande de collaboration et d'échanges de vues de la part du ministre, et la même chose, pour l'essentiel, nous est demandée par le député du Yukon.

Pour terminer, permettez-moi de dire que je suis heureux de voir que le député s'est radicalement écarté du mot à mot de la résolution. Permettez-moi de conclure sur ce thème. Un ex-premier ministre et ex-chef de mon parti a dit, en parlant d'un certain parti, qu'il était formé de «libéraux pressés». Je pense que mon honorable ami et les gens qu'il représente sont un peu pressés d'accéder à l'autonomie. A mon avis, le gouvernement fédéral doit adopter une position équilibrée, rationnelle et responsable. J'espère et je suis

persuadé que cela contribuera à produire un consensus sur la question.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Je me félicite d'avoir l'occasion de donner mon appui au député du Yukon au nom des milliers de Canadiens que le ministère et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) semblent avoir relégué au rang de citoyens de second ordre. Ce qui me frappe le plus dans l'attitude du gouvernement envers le Territoire et la population du Yukon, c'est qu'elle reflète parfaitement les airs condescendants et paternalistes affichés depuis des années par les fonctionnaires permanents du ministère en question.

La frontière de la société juste se situe apparemment le long du 60° parallèle. La population du Yukon devra se contenter des miettes de la prospérité du Sud. Je vois que le premier ministre (M. Trudeau) a été obligé d'intervenir entre le ministre et ses pupilles du Nord. Le premier ministre a bien voulu annoncer qu'il recevrait en audience ses sujets du Yukon lorsqu'ils viennent à Ottawa lui présenter leurs respects.

Le comportement du premier ministre, de son ministre des Affaires du Nord et des fonctionnaires de son ministère est incroyable à l'heure actuelle. Il est certain, monsieur l'Orateur, que le récent voyage du ministre au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest ne cadre guère avec notre époque d'expansion nationale. Les discours qu'ils a faits là-bas et sa réaction devant les propositions très raisonnables des habitants du Yukon dénotent qu'il n'est qu'une marionnette entre les mains des fonctionnaires permanents. Il a subi apparemment un lavage de cerveau si complet qu'il traduit parfaitement maintenant le statu quo qui règne dans les bureaux de son ministère à Ottawa.

Après tout, quelles concessions énormes les habitants du Yukon demandent-ils? D'après la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil en janvier dernier, tout ce qu'ils cherchent à obtenir, c'est une plus grande autonomie, une certaine forme de gouvernement représentatif et responsable et, pour certains, un moyen d'appliquer aux problèmes du Yukon les impôts qu'on y perçoit. Cette résolution fut adressée à Ottawa. On n'y a pas répondu jusqu'à ce que le ministre prononce le 12 novembre ce discours arrogant et inepte. La démocratie n'est-elle plus une chose souhaitable? La liberté et la responsabilité individuelles sont-elles étrangères à l'ordre nouveau qu'on appelle la société juste?

Le Conseil du Yukon—au moins un groupe symbolique de ses membres élus—a demandé que le nombre des membres soit porté de sept à quinze et que le Conseil soit restructuré en Assemblée législative du Yukon.

• (3.40 p.m.)

Ils voulaient que le présent comité consultatif en matière de finances soit transformé en un conseil exécutif, composé de cinq membres, ayant pleins pouvoirs exécutifs dans les domaines suivants: éducation; santé et bien-être; ressources naturelles, y compris les terres; travaux publics, justice et correction; revenu et finances; forêts; pêches; industrie et main-d'œuvre. Ils voulaient que toutes les terres de la Couronne soient détenues pour celle-ci du droit du Territoire du Yukon. Ils demandaient aussi que le Yukon prenne part à toutes les conférences et discussions interprovinciales et fédérales-provinciales et qu'il détermine lui-même le moment où le statut provincial lui serait accordé.

A notre époque et compte tenu du développement et des possibilités énormes du Yukon, ces propositions me paraissent pleines de sens. Cependant, le ministre et son ministère ont réagi d'une façon arrogante, insultante et stupide. Leur arrogance s'est manifestée par d'étroites idées préconçues et une inflexibilité tenace. Leur réaction était insultante parce qu'elle est venue dix mois trop tard.

M. Nielsen: Elle est venue un an et dix mois trop tard.

M. Ritchie: J'accepte la correction. La réaction a été condescendante dans ses termes et dépréciatrice aussi parce qu'elle donnait à entendre que les habitants du Yukon étaient incapables d'assumer leurs responsabilités d'adultes. Elle était stupide parce qu'elle a créé des problèmes là où il aurait fallu et où l'on aurait pu les éviter. Le premier ministre est maintenant obligé d'intervenir et de sauver son ministre maladroit qui est en voie de crouler avec le bateau ministériel.

Sans même chercher à entreprendre une discussion sérieuse, le ministre a pris sa liasse de discours minutieusement préparés et s'en est allé dans les Territoires étaler ses marchandises pour attirer l'attention des autochtones. Ces marchandises étaient bon marché, c'était de la camelote. On offrait aux membres du Conseil du Yukon de servir un an de plus, quatre ans au lieu de trois; de fixer leurs propres indemnités et allocations, et—concession extraordinaire à la démocratie—on permettait à l'un de leurs membres de faire partie, en compagnie de trois fonctionnaires permanents de l'État, d'un comité chargé de l'administration du territoire. Avec un prosaïsme évident, le minitsre a rejeté toute notion d'un acheminement vers un gouvernement autonome «dans un avenir prévisible».

Pour aggraver ses piètres connaissances d'histoire, le ministre a ajouté que le Yukon ne pouvait aspirer au statut provincial avant des années encore, parce que le territoire «ne subvenait pas à ses besoins». Voilà un argument curieux de la part du ministre qui dernièrement a approuvé un programme d'un demi-milliard de dollars pour tirer du pétrin la vieille Île du Prince-Édouard. Cette province subvient-elle à ses besoins? Et Terre-Neuve? D'ailleurs, Québec subvient-elle à ses besoins? Le ministre a prétendu que le Yukon coûtait $32 par an et par habitant, mais n'en rapportait que $12. Il a omis de dire cependant que les principaux contribuables du territoire, les sociétés d'exploration minière versaient des impôts à l'extérieur du Yukon. On a de bonnes raisons de croire que si les impôts et les recettes provenant des concessions pétrolières et gazières étaient consacrés directement au Yukon, le territoire pourrait subvenir à ses besoins.

Lorsqu'il a proposé qu'un membre élu du Conseil du Yukon soit autorisé, avec le commissaire du territoire et ses deux adjoints à siéger au nouveau comité exécutif proposé, le ministre a laissé entendre que l'extension ultérieure des responsabilités dépendrait du fonctionnement de ce comité. Un résident du Yukon, à juste titre, a qualifié cette proposition de chantage voilé. Ainsi, l'accroissement ultérieur des responsabilités, concernant la gestion de leurs propres affaires, en vue d'une complète autodétermination serait assujetti au rendement et au bon comportement du membre du comité, obligé de travailler de concert avec trois hauts fonctionnaires permanents.

Le rapport Carrothers, il y a quelques années, a recommandé un accroissement de l'indépendance du territoire et l'acheminement vers un gouvernement autonome. A propos de ce rapport, dans son numéro du 13 novembre, le *Globe and Mail* a fait remarquer au sujet de la réponse du ministre:

> Cette réponse est un piètre compromis qui ne déroge guère au statu quo.

Les habitants du Yukon ont demandé à Ottawa de se montrer humain, mais ils ont fait face à un cœur de pierre. Aujourdh'ui, le Conseil n'a qu'un seul pouvoir: celui de rejeter les crédits annuels. Mais c'est une arme puissante qui a servi tant et plus dans l'histoire du Canada. Pendant des années, avant les troubles de 1837, l'Assemblée législative du Bas-Canada a refusé d'adopter la liste civile tant qu'elle n'aurait rien à dire dans la façon dont ces impôts seraient dépensés. Le recours à l'approbation populaire des projets de dépense des deniers publics est une tactique courante dans l'histoire des colonies, surtout ici en Amérique du Nord. Il a été une arme puissante dans le passé, et pourrait l'être de nouveau.

Je dirais que le premier ministre a été sage de remplacer son ministre chargé des relations entre Ottawa et le Yukon. Il serait encore plus sage de sa part de nommer un nouveau ministre et de transférer le ministre actuel à un portefeuille moins délicat. Quelles que soient les vertus que le ministre ait apportées à son poste, elles ont manifestement été étouffées par la bureaucratie d'Ottawa. C'est d'autant plus tragique que le ministre vient d'une province et d'une génération qui prétendent détester le colonialisme par-dessus tout. Pourtant, si on en juge par les plus récentes «Pensées du président Chrétien», il aurait été tout à fait à son aise au ministère britannique des colonies à la fin du XIX[e] siècle.

Il est temps de faire une étude réaliste de l'avenir du Yukon et de l'espoir qu'ont ses citoyens de devenir Canadiens à part entière. Comme il a pris le problème en main personnellement, espérons que le grand architecte de la société juste parvienne à ajouter une autre pièce à l'édifice national où loger les citoyens qui vivent au nord du 60[e] degré de latitude. En cela, j'appuie cordialement la résolution du député du Yukon.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, nous avons eu, je crois, une occasion très utile de discuter aujourd'hui les affaires du Nord. Le développement, le gouvernement et l'avenir du Nord préoccupent tous les Canadiens. Après tout, le Canada est un pays nordique. C'est en bonne partie dans le Nord que réside notre avenir. Certes, nous pouvons être fiers de certaines de nos réalisations, mais nous pouvons facilement constater que beaucoup reste encore à faire. Nous pouvons le constater, en particulier, en comparant certaines de nos réalisations avec celles de quelques autres pays nordiques. J'espère que le ministre participera bientôt à ce débat. Je crois être le huitième à y prendre la parole alors que lui ne s'est pas encore prononcé sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

M. Forrestall: Il allait le faire, mais vous l'en avez empêché.

M. Burton: Je m'excuse. Je ne m'étais pas rendu compte qu'il voulait prendre la parole. A titre de Canadiens, nous nous permettons de condamner les pays étrangers qui adoptent des méthodes d'administration coloniale.

Nous nous permettons de dire notre façon de penser en voyant, dans d'autres pays, des groupes minoritaires qui ne bénéficient pas des mêmes chances et des mêmes droits que les autres. Et pourtant des problèmes se posent ici au Canada, notamment à l'intérieur des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Il nous faudra les aborder avec beaucoup de compréhension et de doigté, si nous tenons à les résoudre judicieusement. En fait, sous bien des rapports, c'est une sorte d'administration coloniale que nous avons dans ces régions. Nous constatons que c'est souvent à contre-cœur que le gouvernement fait des concessions devant les instances qui viennent du Nord. Ces concessions, qui résultent souvent des pressions exercées, il les accorde un peu comme des miettes, pour apaiser une population agitée. L'expression est peut-être un peu trop forte. Il serait sans doute préférable de dire qu'on les fait d'une façon plus ou moins généreuse. Mais le ministre, qui portant s'efforce souvent de s'acquitter au mieux de ses fonctions et de faire face aux problèmes qui se posent, semble malheureusement porté à parler comme un gouverneur des temps coloniaux.

• (3.50 p.m.)

Les discours qu'il a récemment prononcés à Yellowknife et à Whitehorse indiquent cette tendance. Ce sont peut-être là de faibles indices mais ils témoignent néanmoins d'une attitude et d'une disposition peu louables à l'endroit des problèmes du Nord et les gens de cette région en éprouveront certainement du mécontentement et de l'hostilité.

En examinant les commentaires du ministre à Yellowknife, je vois par exemple qu'il mentionne que le gouvernement a deux principaux objectifs à l'endroit du Nord. Il parle des projets que le cabinet juge bons pour le Nord et des décisions qu'il a prises. A propos de l'administration et de la propriété des ressources naturelles à l'avenir il déclare:

> ... conclusion que j'appuie d'ailleurs vivement aujourd'hui et que je défendrai aussi, éventuellement, dans l'avenir.

J'aurai un mot à dire à ce sujet plus tard.

Si on jette un coup d'œil sur la page 4 de son discours devant le Conseil territorial, on voit que le ministre traite de plusieurs points et que le pronom «je» revient continuellement. A mon avis, cela reflète une attitude qui devrait être changée.

M. Nielsen: L'État, c'est moi.

M. Burton: A la page 4 du discours qu'on a distribué aux députés, il note les autres recommandations et dit:

> Le Commissaire et moi-même avons étudié cette recommandation.

Quelle condescendance! Personne ne conteste l'existence de problèmes graves et formidables dans le Nord mettant en jeu l'administration du gouvernement et la mise au point de politiques appropriées. Il y a une foule de difficultés qui surgissent sous ce rapport. Nous avons également un grand nombre de problèmes se rattachant à la population du Nord, en raison de la grande diversité de cultures, d'aptitudes d'instruction et de compréhension.

Il y a également des problèmes économiques dont il faut tenir compte dans le Nord. Dans de nombreux cas, les coûts de l'activité économiques sont plus élevés là-bas que dans les autres régions du Canada et d'autres parties du monde. Les frais pour le transport des produits au marché et l'approvisionnement en fournitures, matériel et services augmentent aussi sensiblement les coûts. En outre, l'ambiance matérielle même du Nord pose un problème formidable lorsqu'il s'agit de mettre au point une politique publique, car de nombreux aspects de la vie se trouvent dans un état fragile et précaire. Ces divers faits créent des problèmes qui nous préoccupent tous et dont nous devons tenir compte. Il s'agit de savoir comment aborder la question.

J'ai déjà souligné le paternalisme et la condescendance avec lesquels le ministre aborde les problèmes du Nord et accueille les instances et les aspirations de sa population. J'estime qu'il faut recourir à une démarche positive, qui comporte de la souplesse, parce que, somme toute, l'avenir, particulièrement dans le Nord, est très souvent imprévisible, d'où la nécessité de faire preuve de souplesse. Mais ce qu'il nous faut faire, me semble-t-il, c'est élaborer une démarche positive qui prévoie la poursuite de certains objectifs fondamentaux, non pas des objectifs au petit bonheur, à la va-comme-je-te-pousse, établis à distance, mais plutôt des objectifs qui exigent un programme planifié et échelonné. Il s'agit donc de déterminer les objectifs, et les étapes nécessaires pour les atteindre, et d'élaborer les programmes qu'il faut mettre en œuvre afin de permettre au Nord de prendre les mesures voulues pour atteindre ces objectifs. Il nous faut également élaborer un programme échelonné qui tienne compte à la fois du temps et de l'évolution.

La Commission Carrothers, dont il a déjà été question aujourd'hui, a indiqué certains des objectifs immédiats du gouvernement pour le Nord. Le député de Winnipeg-Nord dans un excellent discours a mentionné quelques-uns des objectifs critiques figurant au rapport Carrothers. Il a remarqué le rejet du concept de la division des Territoires du Nord en un plus grand nombre d'unités politiques. Nous approuvons la décision du ministre à ce sujet. Mon collègue a également relevé plusieurs décisions intéressant le gouvernement et la création d'un exécutif du gouvernement dans la structure législative du Nord à l'heure actuelle et à l'avenir. Il a, en outre, remarqué des projets économiques qui doivent intéresser les gens du Nord eux-mêmes et qui impliquent également un accroissement des fonds. Il est évident qu'un programme éducatif est fondamental, et il est essentiel de créer des gouvernements locaux chargés du développement communautaire.

Nous devrions, il me semble, pousser nos efforts au-delà de ces simples objectifs et considérer d'autres aspects de la vie dans le Nord. Le député de Winnipeg-Nord a touché certains de ces éléments quand il a fait remarquer, par exemple, que la nature de l'acquis culturel de l'homme blanc lui permet, dans le Nord, de prospérer au sein d'un régime de libre entreprise propre à cette partie du pays. Voilà une question qui mérite réflexion.

Nous devons aussi tenir compte des traditions et de tout l'héritage culturel des autochtones. Nous devons prendre des mesures spéciales pour les encourager, dans l'immédiat et dans un avenir plus éloigné, à instituer leur propre gouvernement local. Nous devons aussi fournir quantités de stimulants aux entreprises coopératives et collectives du Nord, car les habitants de notre région septentrionale ont une occasion inouïe d'éviter le gaspillage, l'exploitation, la pollution et certaines autres tares qui désolent les régions plus industrialisées du Canada et d'autres pays du monde.

Je voudrais traiter rapidement de certains problèmes relatifs à l'expansion économique et à la gestion des ressources en ce qu'ils touchent le Nord canadien. On a parlé de placer les ressources sous l'administration et la surveillance des gouvernements du Nord.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il une question? Je voudrais faire une mise au point. Les membres du Conseil ont dit clairement—comme je pense l'avoir fait aujourd'hui—qu'ils ne demandent qu'une chose: le transfert des ressources territoriales, et non des ressources nationales ou naturelles.

[M. Burton.]

M. Burton: Je remercie le député du Yukon (M. Nielsen) de cette précision. J'allais dire que nous lui savons gré d'avoir éclairci certains aspects de la gestion des ressources et l'interprétation à donner à la résolution du Conseil territorial du Yukon. Je remarque—c'est une des raisons pour lesquelles j'ai parlé de ce sujet—que dans son discours à Yellowknife, le ministre a dit ceci:

> ... si on accepte les conclusions de la Commission Carrothers, selon laquelle le gouvernement fédéral devrait rester pour le moment le propriétaire et l'administrateur des ressources naturelles des Territoires, conclusion que j'appuie d'ailleurs vivement aujourd'hui et que je défendrai aussi éventuellement, dans l'avenir.

Je présume que cela veut dire dans l'avenir «prévisible» Je voudrais signaler le rapport de la Commission Carrothers où, à la page 21 du résumé, on dit au sujet de la propriété des ressources naturelles:

• (4.00 p.m.)

> A notre avis, il serait prématuré d'effectuer ce transfert maintenant.

A mon avis, cela laisse entendre que dans un avenir assez proche l'administration des ressources serait confiée aux territoires du Nord. Cette question m'intéresse particulièrement car je suis d'une région des provinces des Prairies qui à un moment donné relevait des Territoires du Nord-Ouest. Lors de la création des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, le gouvernement fédéral a conservé le contrôle des ressources et de leur gestion. Cela a duré de 1905 à 1930, date à laquelle cette autorité a été transférée aux provinces aux termes d'un accord qui comportait une compensation pécunière. Il me semble que nous devons nous rappeler cela quand nous envisageons l'avenir à long terme du Nord. Je tiens cependant à bien préciser qu'en matière de ressources importantes, de ressources minérales, il nous faut conserver l'autorité fédérale jusqu'au moment où l'administration de ces territoires sera en mesure de s'en occuper de façon efficace.

En matière d'expansion économique, je crois qu'il faut axer les programmes sur les besoins de la population. En page 2 du texte qui nous a été distribué de la déclaration que le ministre a faite à Yellowknife, il est dit que le gouvernement fédéral a deux objectifs majeurs dans le Nord, et je cite:

> Le premier objectif consiste à protéger et à servir les intérêts légitimes des Canadiens dans la mise en valeur du Nord.

Ensuite il élabore quelque peu sur le sujet. Il ne fait pas état des besoins de la population dans le reste du paragraphe. Cependant l'approche doit être mise au point et axée sur les

problèmes humains. En outre, il faut nous préoccuper des problèmes de l'environnement physique et les étudier à fond. La pollution a fait l'objet d'un long débat à la Chambre au cours des dix-huit derniers mois. Je me permets d'ajouter que j'ai été fort étonné lorsque, avec les autres membres du Comité des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'ai fait escale en janvier dernier à Norman Wells et que j'y ai vu fonctionner la raffinerie de pétrole de l'Imperial Oil. Aussi loin que portait le regard, en aval du Mackenzie, on voyait un épais voile de fumée noire recouvrir lentement le paysage. En toute équité, je dois dire que le directeur nous a déclaré que des mesures sont prises en vue de réduire la pollution, en vue de réduire la quantité de fumée que vomissait la raffinerie. Mais, il n'en reste pas moins que, dans cette région fort éloignée, dans le Nord du Canada, nous avons eu sous les yeux un exemple typique des problèmes que pose la pollution. On en voyait les effets sur la végétation environnante.

Au cours de ce débat, il a aussi été question du rôle des entreprises privées dans le développement du Nord et des méthodes à employer en vue de ce développement. Bien entendu, certains de nos amis font grand cas dans ce domaine des mérites des entreprises privées, de la prétendue libre entreprise. Mais tout cela n'est en rien applicable au Nord, étant donné les conditions qui y règnent. C'est que, avant tout, cette conception et ces méthodes tendent à sacrifier aux intérêts particuliers l'intérêt public et les besoins de la collectivité.

Deuxièmement, les principes directeurs de l'entreprise privée ne s'appliquent pas dans le Nord. Nous savons que les marchés sont monopolisés. Ils ne sont pas concurrentiels et la situation se maintiendra vraisemblablement longtemps. La plupart des sociétaires des importantes entreprises dans le Nord n'habitent pas dans les territoires et, ainsi, ils n'ont aucun autre motif que leur bénéfice personnel ou celui de leur société. De larges secteurs de la population dans le Nord ne possèdent aucun pouvoir monétaire pour influer sur l'orientation du développement de cette partie du Canada. Troisièmement, je voudrais signaler que la collaboration et l'effort collectif conviennent mieux aux cultures traditionnelles des peuplades indiennes et esquimaudes du Nord. Je sais qu'un travail s'est fait dans ce sens dans le Nord, mais à mon avis il faudrait l'intensifier.

Il y a deux genres fondamentaux d'expansion économique qui surviendront probablement dans le Nord. Le premier est l'expansion communautaire, qui comporte les efforts de la collectivité pour améliorer le sort de la population et pour améliorer ses conditions de vie. Le second est la grande exploitation minière, dont nous possédons déjà quelques exemples, et qui prendra probablement de l'essor dans l'avenir.

J'estime qu'il y a des problèmes considérables à résoudre à cet égard. Tout d'abord, la position et la puissance des gouvernements territoriaux sont si faibles à l'heure actuelle que ceux-ci auraient de grandes difficultés à poursuivre des négociations avec les très grandes sociétés ou les syndicats miniers. Ils pourraient établir des lois et des règlements régissant l'activité de ces sociétés mais ils risqueraient d'avoir de gros problèmes pour les faire appliquer sur des questions comme la pollution, exemple que j'ai donné il y a quelques minutes.

J'ai remarqué avec satisfaction que le ministre a effectivement attiré l'attention sur les problèmes de l'emploi dans l'industrie minière. Il en a parlé dans son allocution à la chambre de commerce de Yellowknife et j'ai été heureux qu'il ait abordé la question de l'industrie minière très franchement. Mais j'estime qu'il nous faut envisager le problème autrement que de façon mesquine ou à la Walter Gordon.

C'est déplorable de suggérer tout simplement: «Il faut nommer dans votre commission d'étude quelques indigènes. Il faut en former quelques-uns. Si vous agissez ainsi, vous agissez en bons compagnons. Vous apportez une contribution réelle à la résolution du problème.» Mais ce n'est pas tout, c'est une solution minable, compte tenu des besoins existants, car dans le Nord, il y a quelques sociétés puissantes déjà en fonction qui, sous certains aspects, ont établi leur propre loi. On exploite jusqu'à un certain point les puits de pétrole du Nord. Des compagnies privées y travaillent. Nous avons des exemples qu'elles s'efforcent de leur mieux de résister aux efforts déployés par le gouvernement pour s'assurer que la pollution causée par le pétrole ne devienne un réel danger. On peut en voir un exemple juste de l'autre côté de la frontière du Yukon, en Alaska.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Qu'il poursuive.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime pour que le député termine son exposé?

Des voix: D'accord.

M. Burton: Merci, monsieur l'Orateur. Je vous en donne l'assurance, je terminerai mes remarques en quelques minutes. En Alaska, les compagnies pétrolières se préparent actuellement à construire un pipe-line qui traversera les chaînes de montagnes et rejoindra l'océan Pacifique. Elles procèdent déjà à l'envoi des conduites, mais selon mes derniers renseignements, le gouvernement des États-Unis n'a pas encore approuvé la construction du pipe-line parce que certaines des compagnies pétrolières n'ont pas consenti aux conditions qu'il posait ou voulait poser. Je prétends donc que nous devons veiller attentivement à la reconnaissance des légitimes aspirations des habitants du Nord, mais. néanmoins, construire pour l'avenir et respecter les intérêts et les besoins de tous, et non pas seulement de ceux qui disposent d'un certain pouvoir économique.

• (4.10 p.m.)

Je tenais à traiter très brièvement, monsieur l'Orateur, de la source des revenus. Ainsi, au Yukon seulement, on a constaté qu'un peu plus du tiers des revenus requis pour le gouvernement venait de sources locales, le gouvernement finançant le reste. Dans les Territoires du Nord-Ouest la proportion serait de 20 p. 100. A mon avis, on ne peut invoquer cet argument pour refuser d'accorder des pouvoirs aux gouvernements du Nord. Quelle est la situation actuelle de certaines provinces? Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais je crois qu'à Terre-Neuve et dans l'Île du Prince-Édouard, par exemple, près de 50 p. 100 des revenus proviennent du gouvernement fédéral.

Donc, monsieur l'Orateur, en traitant des problèmes du Nord, il importe tout d'abord de songer aux gens qui y habitent avec leurs enfants et de s'inquiéter de leurs besoins futurs. Il faut le faire si nous voulons adopter l'attitude qui convient, celle qui tient compte de ces intérêts et de ces considérations.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je prie mes collègues d'excuser ma voix enrouée. Ce léger malaise n'est pas attribuable à ma visite dans le Nord, mais bien à une situation particulière qui s'est présentée à Ottawa. Au fait, si j'étais resté dans le Nord plus longtemps, le climat sec et rigoureux ne m'aurait pas créé ce problème.

Si je n'ai pas répondu à mon préopinant antérieurement, c'est que je crois qu'il est plus sage d'entendre les arguments de ceux qui participent au débat avant de répondre. Si j'avais fait des remarques au début du débat, je n'aurais pas eu le plaisir d'entendre tous les arguments des députés. C'est pourquoi j'ai attendu un peu avant de répondre.

Je voudrais remercier tous les députés qui ont participé à ce débat du ton élevé, de l'objectivité et de la sincérité dont ils ont fait preuve.

Je m'étonne de constater que nous sommes encore une fois engagés jusqu'à un certain point dans un débat sur la Constitution. Au cours de mes nombreuses visites dans le Nord, même si je n'y ai pas vécu, j'ai eu l'occasion, en ma qualité de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de me rendre dans au moins une quarantaine de localités au-delà du 60e parallèle. Et je dois dire qu'au cours de mes conversations avec les nombreux Indiens, Esquimaux et autres citoyens des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'avec les représentants des diverses assemblées, on ne m'a pas posé de questions au sujet des problèmes constitutionnels.

La veille même du jour où j'ai présenté la nouvelle politique du gouvernement relativement à l'application de la constitution dans les Territoires du Nord-Ouest et, en particulier, dans le Yukon, j'avais le plaisir de participer à une émission radiophonique où les gens de Whitehorse et du Yukon pouvaient me téléphoner pour me poser des questions sur les sujets d'actualité qui pouvaient les intéresser. Tout le monde du Yukon savait, à ce moment-là, que le lendemain matin, j'allais adresser la parole au Conseil des territoires sur le développement constitutionnel du territoire.

Monsieur l'Orateur, pas une seule question ne m'a été posée par les citoyens du Yukon. On m'a parlé de tous les problèmes relatifs à l'éducation, à l'habitation, à la pollution, mais on ne m'a posé aucune question sur le développement constitutionnel du territoire.

Trop souvent, dans ma propre province, j'ai vu de bonnes choses crucifiées sur la croix de l'autonomie ou de la Constitution pour me faire aimer ce genre de débat. Toutefois, puisque l'opposition a cru bon de relever ce sujet aujourd'hui, je voudrais tout d'abord m'attarder pendant quelques moments aux remarques faites par mon honorable ami, le député de Yukon (M. Nielsen), relativement à la requête des représentants élus du territoire du Yukon, notamment la résolution qu'ils ont adoptée au début de l'année 1969.

Il n'est pas nécessaire de m'étendre sur ce sujet, car mon secrétaire parlementaire a réussi à prouver d'une façon fort habile, et hors de tout doute, que cette résolution n'est rien autre qu'une demande officielle de statut provincial pour le territoire du Yukon.

M. Nielsen: Non, non.

L'hon. M. Chrétien: C'est le sens du texte de la résolution que le secrétaire parlementaire a lue. On demande exactement tous les pouvoirs d'une législature provinciale: l'assemblée législative et le contrôle exécutif de toute administration à l'intérieur des territoires.

On dit publiquement que l'on ne veut pas le statut provincial, mais c'est en substance ce que l'on demande. Ce qui rend le débat encore plus pénible pour moi, c'est qu'habituellement les gens attachent plus d'importance à la forme des problèmes qu'à leur substance, et, dans le cas présent, les conseillers demandent très habilement le statut provincial, alors qu'ils savent que les citoyens du Yukon n'en veulent pas puisqu'ils n'osent pas le demander officiellement.

[*Traduction*]

M. Nielsen: C'est faux.

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: C'est ce que m'a révélé la lecture de la résolution. L'honorable député a mentionné certaines conversations que nous avons eues, et je dois reconnaître que chaque fois que j'ai dit aux représentants élus du Conseil du territoire que la difficulté du problème était qu'ils demandaient en substance le statut d'une province, et non la forme, ils m'ont toujours répondu par un sourire plutôt que par une négation.

Monsieur l'Orateur,...

[*Traduction*]

L'hon. M. Dinsdale: Le ministre me permettrait-il de poser une question?

L'hon. M. Chrétien: Oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Dinsdale: Le ministre a-t-il dit que les habitants du Yukon ne tenaient pas à obtenir une autonomie plus poussée, un gouvernement vraiment responsable, ou est-ce que j'ai mal saisi ses propos? Et est-ce qu'il se fonde sur les appels téléphoniques reçus lors d'une émission radiophonique, plutôt que sur les instances officielles des représentants élus du Conseil?

L'hon. M. Chrétien: Le député aurait mieux fait d'écouter ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur. J'ai dit que, par la résolution, le Yukon cherchait en quelque sorte à devenir une province sans en porter le nom, et j'ai ajouté que ce n'était pas là la préoccupation majeure des habitants. Pour vous donner un exemple, j'ai dit que, lors de cette émission radiophonique, j'ai répondu aux questions des auditeurs pendant une heure, et personne ne m'a interrogé sur l'évolution constitutionnelle du Yukon. Je n'ai pas dit qu'ils ne voulaient pas accroître leurs pouvoirs.

L'hon. M. Dinsdale: Le Conseil ne parle-t-il pas au nom du peuple au même titre que les députés à la Chambre?

L'hon. M. Chrétien: Je pourrais vous laisser discuter, mais je me contente de dire que ce n'est pas là la principale préoccupation de la population du Yukon. Elle ne veut pas que le gouvernement fédéral cède la place, sachant que nous pouvons collaborer avec les représentants dans l'intérêt d'une expansion accrue du Yukon et d'un climat plus favorable à l'expansion économique du territoire.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de poser une autre question?

L'hon. M. Chrétien: Oui, monsieur l'Orateur, mais ce sera la dernière, car je voudrais prononcer mon discours.

M. Nielsen: Vous pouvez prendre le reste de l'après-midi en ce qui me concerne. Voici ma question. Le ministre est-il en faveur de la résolution de l'Association libérale du Yukon, dont j'ai donné lecture au cours de mon intervention?

L'hon. M. Chrétien: La résolution du parti libéral, j'en ai tenu compte. Ils ont exprimé leurs vues, mais nous ne les avons pas acceptées. Nous n'avons pas accepté toutes les opinions des libéraux du Canada, mais ils ont confiance dans le jugement du gouvernement actuel et je ne pense pas qu'ils soient désappointés.

L'hon. M. Dinsdale: Est-ce que l'honorable James Richardson a la confiance...

L'hon. M. Chrétien: Si vous voulez être partisan, je puis l'être moi aussi. Nous acceptons l'opinion de chacun et nous sommes fiers d'entendre le ministre exprimer la sienne au Manitoba. Il se bat avec ardeur pour les gens de l'Ouest tout comme je défends la cause des miens. Je ne gagne pas toujours, car il faut parfois que je m'en tienne aux vues du gouvernement. Nous sommes un parti très démocratique de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

L'hon. M. Dinsdale: J'ai été étonné de voir les gens de l'Ouest applaudir à cela.

M. Orange: Il ne parle pas pour le gouvernement; il parle pour lui-même.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député du Yukon (M. Nielsen) pose la question de privilège.

• (4.20 p.m.)

M. Nielsen: Je voudrais m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Je ne tentais pas d'être partial, mais je signalais simplement, et je suis persuadé que le ministre me croit, que tous les libéraux et les conservateurs qui font partie du Conseil sont d'accord au sujet de cette résolution.

L'hon. M. Chrétien: Je ne faisais pas allusion à l'attitude partiale du député mais aux propos de l'honorable député de Brandon-Souris. Il a signalé le discours prononcé dimanche dernier par un de mes collègues. Les membres du parti libéral sont libres de s'exprimer de cette façon et nous en sommes fiers.

L'hon. M. Dinsdale: Il n'y a eu aucune réaction de la part du gouvernement.

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, si le Conseil du territoire a adopté cette résolution-là, cela ne voulait pas dire que le gouvernement devait nécessairement l'accepter, parce qu'il ne faut pas confondre statut provincial et démocratie. Selon la politique que nous avons préconisée au cours de la semaine dernière, un premier pas sérieux a été franchi vers l'établissement d'un gouvernement plus responsable dans le territoire du Yukon.

Nous dirigeons le bateau dans la bonne voie. Nous pouvons nous demander pourquoi le pouvoir exécutif n'est pas accordé aux représentants du Conseil du territoire.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Non, monsieur l'Orateur. Si le comité exécutif doit être formé de trois fonctionnaires et d'un membre élu invité à en faire partie, comment le ministre peut-il dire que le pouvoir exécutif est entre les mains du Conseil?

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'y reviendrai dans quelques instants quand je parlerai du comité exécutif que je forme. Nous ne devons pas confondre démocratie et statut provincial. Des personnes sont élues au Yukon pour exécuter un mandat bien défini.

M. Nielsen: En français.

L'hon. M. Chrétien: Je parle les deux langues. Je disais qu'ils sont élus pour exécuter un mandat précis. Ils adoptent des lois et ils ont l'occasion de voter les crédits. En plus de discuter le budget avec la commission, ils remplissent leurs fonctions tout comme un député à la Chambre. Ils défendent leur cause de la même façon.

Parce que la population du Yukon est faible et le territoire vaste, les gens du Yukon ne peuvent produire suffisamment de revenus pour diriger leurs propres affaires. Même si le Yukon était une province jouissant du même statut que les autres provinces du Canada et qu'il participât aux mêmes programmes à frais partagés, aux paiements de péréquation, et ainsi de suite, il n'obtiendrait, de par sa situation, que 12 millions de dollars. Or, nous affectons actuellement au Yukon, pour des dépenses du même genre que celles des provinces, plus de 32 millions de dollars.

M. Nielsen: C'est une honte.

L'hon. M. Dinsdale: C'est la théorie d'un iglou à l'autre.

L'hon. M. Chrétien: Ces dépenses sont d'ordre provincial et ne comprennent pas les dépenses de caractère fédéral pour des services comme les transports, la mise en valeur des ressources, et ainsi de suite.

M. Nielsen: C'est une déformation des faits attribuable aux hauts fonctionnaires du ministre.

Une voix: Balivernes.

M. Nielsen: Pas du tout.

L'hon. M. Chrétien: A la suite des observations qui m'ont été soumises et des discussions sur le sujet—et j'ai eu plus d'une discussion avec l'honorable représentant du Yukon—j'ai décidé de franchir un nouveau pas et de mettre sur pied un comité exécutif. Ce comité comprendra trois personnes nommées par le gouvernement fédéral et une personne désignée par les membres élus. Cela est vrai et je ne le nie pas, mais j'ai l'espoir que ce sera un premier pas. Il est important de voir qui sera désigné par les membres élus, parce que cette personne fera partie du comité exécutif. Au sein d'un comité exécutif, ce n'est pas le nombre qui importe, mais la qualité du représentant. Si un membre du comité a une requête valable à formuler—et je ne désignerai que des personnes faisant preuve de discernement—il pourra soumettre cette requête à l'assemblée et je serai peut-être en mesure de redresser la situation dont

on se plaint. Aussi, lorsque les habitants de cette région déclarent qu'il n'y aura pas de représentation, je réponds qu'il n'en est rien.

Le gouvernement fédéral affecte des crédits à cette région. L'honorable représentant du Yukon peut me demander comment cet argent sera dépensé. Je suis responsable devant le Parlement Canadien et je parle en tant que membre d'une institution démocratique. Le député du Yukon peut nous parler des 18,000 citoyens qu'il représente. C'est son travail.

Une voix: Il n'est pas souvent ici.

L'hon. M. Chrétien: Il vient très souvent et fait preuve de beaucoup de compétence. Le député lui-même a dit que ce n'est pas le moment de changer le territoire en province, car il n'a ni la population ni les ressources financières nécessaires.

M. Nielsen: Je n'ai pas dit ça.

L'hon. M. Chrétien: Ce n'est pas une province mais un territoire. Nous avons donné au Yukon un statut spécial du fait des problèmes différents qu'il présente. Le député du Yukon représente une population de 18,000 personnes, alors que d'autres députés sont obligés par la loi d'en représenter au moins 50,000. Il représente ces gens parce que nous estimons que le Yukon est un cas spécial.

L'hon. M. Dinsdale: La démocratie est à ce prix.

L'hon. M. Chrétien: C'est tout à fait démocratique et le député est parfaitement en droit de plaider sa cause ici.

M. Nielsen: Le ministre me permet-il une question?

L'hon. M. Chrétien: A la fin de mes remarques, s'il vous plaît. Nous avons plus qu'un simple conseil exécutif parce que nous voulons y faire siéger un membre élu. Cet homme aura la responsabilité de diriger un ou peut-être deux services. Je ne sais rien là-dessus, mais nous en parlerons avec les autres conseillers. S'il choisit de diriger l'éducation,—et le député a parlé d'éducation—il devra probablement s'occuper des impôts perçus dans le Yukon...

M. Nielsen: Sous la direction du Commissaire qui prend ses ordres du ministre.

L'hon. M. Chrétien: Et le ministre a des comptes à rendre à l'assemblée la plus démocratique du pays, le Parlement du Canada.

Des voix: Bravo, bravo.

L'hon. M. Dinsdale: C'est du colonialisme.

L'hon. M. Chrétien: Ce n'est pas du colonialisme. Une région au Canada peut devenir une province ou ne pas le devenir. Nous avons là un gouvernement territorial et nous essayons de trouver une solution aux problèmes de communication qui se sont posés. Si ce que nous proposons réussit, nous irons plus loin dans cette direction. J'ai dit au député du Yukon que c'était une première étape. De 1958 à 1962, alors que le député faisait partie du gouvernement, il n'a proposé aucune initiative en ce domaine.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le ministre sait bien que ce n'est pas le cas.

L'hon. M. Dinsdale: Demandez l'avis du commissaire Gordon Cameron là-dessus.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je vais demander au ministre de reconsidérer ce qu'il a dit parce qu'il sait aussi bien que moi qu'entre 1958 et 1960 la loi sur le Yukon a été modifié précisément comme je l'ai indiqué dans mes observations ce matin. Il s'agissait d'étapes progressives. Nous avons créé le comité consultatif des finances et la cour d'appel et nous avons augmenté l'actif du Conseil.

L'hon. M. Chrétien: Le parti auquel appartient le député a-t-il introduit un membre élu devant siéger dans un comité exécutif?

M. Nielsen: Nous avons créé le comité consultatif des finances.

L'hon. M. Chrétien: Est-ce démocratique?

M. Nielsen: Il ne fonctionne pas.

L'hon. M. Chrétien: J'ai remarqué que les réformes préconisées par l'administration que le député a appuyée ne fonctionnent pas. J'essaie d'introduire quelque chose de nouveau qui marchera.

M. Nielsen: Ça ne marchera pas.

• (4.30 p.m.)

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: De toute façon, monsieur l'Orateur, si nous continuons encore à avoir des échanges très intéressants, je ne pourrai terminer mon discours.

En ce qui a trait aux Territoires du Nord-Ouest, on a beaucoup parlé de la Commission Carrothers et je dois dire que des 28 recommandations qui ont été faites, 19 ont déjà été mises en pratique d'une façon non équivoque, cinq l'ont été partiellement et quatre ont été rejetées.

Certains de mes collègues en ont donné les raisons, mais je voudrais traiter, à ce moment-ci, de l'opportunité de créer un comité exécutif dans les Territoires du Nord-Ouest. Certaines recommandations de la Commission Carrothers étaient relatives à la création d'un comité exécutif. On ne suggérait même pas que les membres de ce comité exécutif soient élus.

Je pourrais peut-être répondre à l'argument du député de Yukon en disant que la Commission Carrothers a suggéré la création d'un conseil exécutif dans les Territoires du Nord-Ouest, mais n'a pas précisé que ses membres devraient être élus.

Un comité a été formé. Il s'agit de la seule recommandation majeure de la Commission Carrothers qui n'ait été retenue. En effet, un comité composé des membres du Conseil législatif des Territoires a été formé. Il recommanda spécifiquement au gouvernement fédéral, plutôt que la création d'un comité exécutif, la formation de comités *ad hoc* pour étudier les divers problèmes et permettre aux membres élus des Territoires de travailler en relation plus étroite avec l'exécutif des Territoires.

Nous allons répondre immédiatement à la demande des représentants élus des Territoires en établissant un comité des finances qui travaillera en collaboration avec le Commissaire. Toutefois, nous ne pouvons accepter la thèse selon laquelle les Territoires du Nord-Ouest sont à la veille de devenir une province.

A mon avis, il était tout simplement honnête, de la part du gouvernement, de dire aux citoyens du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest quelle était son opinion plutôt que de continuer pendant plusieurs mois et plusieurs années de les laisser dans l'incertitude.

C'est pourquoi je savais que certaines de mes recommandations ne seraient pas des plus populaires, parce que pendant trois ou quatre ans, on a parlé de quasi-province et, brutalement, on dit que ce n'était pas exact et que ce ne le sera pas non plus. Il est toujours normal, dans ces cas, de s'attendre à des réactions négatives.

Et même là, il n'y aurait pas une population suffisante, car ce territoire, qui comprend près du tiers de tout le territoire canadien, ne compte que 32,000 habitants. La majeure partie de cette population des Territoires du Nord-Ouest est indienne, métisse ou esquimaude. Or, malgré le système d'élection qui existe depuis de nombreuses années dans les Territoires, on n'a vu jusqu'ici qu'un seul Esquimau être élu au Conseil des Territoires et qui, incidemment, a appuyé la position du gouvernement, lors de la présentation de la politique. Un autre membre du Conseil d'ori-

sans avoir été élu, puisqu'il a été nommé par le gouvernement, représente, lui aussi, la majorité de la population des Territoires du Nord-Ouest qui a appuyé la position du gouvernement.

Les revenus que les Territoires du Nord-Ouest pourraient toucher, à l'échelon provincial, s'établissent à 19 millions de dollars, comparativement à des dépenses de l'ordre de 92 millions. Ces chiffres comprennent toutes les formes d'assistance que le gouvernement fédéral pourrait leur accorder, ce qui correspond exactement à toutes les formes d'assistance que reçoivent Terre-Neuve, l'Île du Prince-Édouard et les autres provinces considérées comme ayant de faibles revenus.

Seulement, c'est un défaut d'ordre constitutionnel. Maintenant les gens des Territoires savent exactement où nous en sommes. Nous nous sommes engagés dans une nouvelle direction vers une nouvelle démocratie...

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je regrette d'interrompre le ministre mais son temps de parole est expiré, à moins que la Chambre ne consente à l'unanimité à ce qu'il finisse son exposé.

Des voix: D'accord.

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Je voudrais remercier les honorables députés de leur courtoisie.

...Nous nous sommes orientés, jusqu'ici, vers l'établissement d'un gouvernement plus approprié aux circonstances, et s'il ne fonctionne pas bien au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, rien ne nous empêchera plus tard de le changer. Pour le moment, les habitants de ces régions savent à quoi s'en tenir et, à mon sens, on a au moins clarifié la situation.

Ce qui est important, c'est l'ensemble du développement des Territoires. Mais il est également important que le Nord canadien, qui représente près de 40 p. 100 de notre territoire, soit développé d'une façon progressive et rationnelle. Il ne s'agit pas pour nous d'avoir de grandes visions, mais de mettre en œuvre des programmes susceptibles de développer le Nord.

A l'heure actuelle, il se pose certains problèmes que nous voulons régler rapidement. Lors d'un de mes voyages à Prince George, en Colombie-Britannique, j'ai eu l'occasion d'expliquer la politique du gouvernement en ce qui a trait à la conservation des ressources naturelles et la pollution dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

A mon sens, nous avons dans les territoires, à ce moment-ci, l'occasion d'assurer un développement économique et social qui permettra

de conserver la beauté naturelle de cette région et d'assurer le développement rationnel des ressources, sans créer, pour autant, la confusion et la pollution qui existent dans d'autres parties du Canada.

Le développement économique proprement dit, dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, est tout simplement fantastique à l'heure actuelle, si l'on songe qu'en 1963, la valeur de la production minière s'établissait à 20 millions de dollars seulement et qu'en 1969, elle s'élèvera à plus de 200 millions.

En ce qui a trait aux nouveaux développements possibles, tous les jours on nous informe qu'on a découvert de nouveaux minéraux, aussi bien au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest.

Je pourrais également parler d'autres découvertes importantes, comme celle de la Terre de Baffin, où l'on exploite la fameuse mine de *Mary River,* qui constitue peut-être un des gisements de minerai de fer les plus importants au monde.

Je pourrais aussi parler de bien d'autres endroits, aussi bien au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest, où la prospection minière nous apprend tous les jours que le développement de cette partie du Canada sera certainement très spectaculaire dans les années à venir.

Que dire aussi de cette ruée, dans les Territoires, vers l'or noir, c'est-à-dire le pétrole, que l'on retrouve aussi bien dans le nord du Yukon que dans le delta du Mackenzie et les îles de l'Arctique.

Le plus intéressant, c'est que le potentiel qui existe là peut être aussi grand, sinon plus grand, que les découvertes importantes des dernières années sur la côte nord de l'Alaska.

Et lorsque le consortium de *Panartic Oils Limited,* auquel le gouvernement fédéral participe dans une proportion de 45 p. 100, et l'entreprise privée, 55 p. 100, a commencé ses travaux dans le Nord, dès le premier forage, on a trouvé une concentration importante de gaz naturel de plus de 13 millions de pieds cubes par jour, ce qui signifie évidemment que les experts avaient tout à fait raison quand ils ont choisi de forer à cet endroit très important en roc sédimentaire. Cette découverte d'une grande nappe de gaz naturel n'est peut-être pas très significative à cause de la localisation éloignée des îles Melville. Toutefois, grâce au développement de la technologie, qui rend possible la liquéfaction des gaz, etc., cette découverte peut être importante pour l'avenir.

Une autre chose, aussi, est encore plus importante: il est évident que dans ces îles de l'Arctique, la formation d'hydrocarbures est considérable; il en résultera, pour tous les Canadiens, dans un avenir prochain, de nouveaux potentiels pour concurrencer ou améliorer notre balance des paiements, ainsi que nos marchés d'exportation.

Toutefois, ce développement dans le Nord, au point de vue économique et social, ne peut s'accomplir sans que nous, les Canadiens, ne prenions nos responsabilités à l'égard des premiers citoyens des Territoires.

Dans cette région, plus de 50 p. 100 des citoyens sont Esquimaux et Indiens et dans le Yukon, la proportion est d'environ 15 p. 100.

• (4.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. Nielsen: Ce n'est pas exact.

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, cela n'a pas d'importance. En ce qui touche le Yukon, la proportion peut varier qelque peu.

[*Traduction*]

M. Nielsen: C'est 10 ou 11 p. 100. Les fonctionnaires du ministère ont ajouté cela dans les documents de travail...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. La parole est au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien).

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, cela n'a pas d'importance. Je me référerai au discours que j'ai prononcé à Yellowknife et je dirai que relativement à l'emploi:

[*Traduction*]

Le gouvernement peut maintenant veiller à ce que la mise en valeur du Nord bénéficie à tous les habitants. J'ai demandé, et je demande encore aujourd'hui, que l'on procède à un développement méthodique des ressources septentrionales afin de donner des emplois aux Esquimaux et aux Indiens qui veulent travailler. Je ne veux pas dire par là que tous les Indiens et tous les Esquimaux devraient devenir mineurs. Ce n'est pas ce que j'ai en vue. Mais s'ils veulent des emplois, assurons-nous qu'ils travaillent à la mise en valeur du Nord. Voyons à établir dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon le genre de société que nous voulons au Canada. Depuis que je suis ministre j'ai rappelé bien des fois à l'industrie minière qu'elle devait travailler en ce sens et je dois dire qu'il y a eu progrès.

Par exemple, au Yukon, j'ai communiqué avec toutes les compagnies et, de plus en plus, les Indiens sont employés dans l'extraction minière et les services connexes. La semaine dernière, alors que j'étais à Yellowknife, j'ai eu le plaisir de signer, avec Pine Point Mines et le syndicat, un accord qui permettra aux Indiens et aux Esquimaux de recevoir la formation requise s'ils désirent travailler pour la

compagnie. Je sais qu'on ne devrait pas être obligé de signer un contrat en l'occurrence, mais j'espère qu'il viendra un moment où donner une formation semblable sera chose normale dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, et où les ministres n'auront pas à se fourrer le nez dans des affaires du genre.

Je ne veux pas prendre trop de temps, mais je dirai que, à mon avis, la mise en valeur du Nord concerne tous les Canadiens. Il y a quelques années, nous avions décidé que nous étions assez concernés pour consacrer des fonds recueillis au Canada au développement de cette région vierge. Nous n'avions pas d'intentions égoïstes; au contraire, nous croyions que le Nord canadien devait être mis en valeur non seulement pour la génération actuelle, mais aussi pour celles de l'avenir. Nous devons nous rappeler qu'il faudra plus de capitaux ces prochaines années. Nous devrons mettre au point des politiques et une infrastructure qui permettront d'exploiter les mines, les ressources et les industries connexes. Le plus important, c'est de s'assurer que le Nord canadien ne deviendra pas la réserve privée de quelques-uns; nous devons essayer d'arriver à ce que tous les gens du Nord, et en réalité tous les Canadiens, bénéficient de cette expansion.

Pour terminer, je voudrais dire quelque chose qui exprime à la fois la pensée du gouvernement et la mienne. Même si nous avons été quelque peu négatifs du côté du développement constitutionnel, nous estimons que l'heure n'est pas encore venue dans les Territoires d'accorder sans délai le statut de province. Cela est dû au manque de population et au manque de ressources financières qui pourraient être obtenues de toutes les sources de revenu dans les Territoires. Après avoir dit ces paroles, je dois confesser que mon attitude n'est pas une opposition aveugle au progrès, mais une opposition au progrès à l'aveuglette. Je voudrais demander au gouvernement fédéral, à ceux qui ont la charge de gérer les ressources du Nord et au gouvernement territorial du Nord de travailler la main dans la main avec les habitants du Nord et leurs représentants. C'est une nécessité que je considère de la plus haute importance.

On a souvent prétendu que la représentation des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon était insuffisante. J'ai été souvent en désaccord avec le député du Yukon sur nombre de sujets. Il est le représentant élu du Yukon. Il connaît le Yukon et peut nous en parler dans cette institution démocratique qu'est la Chambre des communes.

Dire que les habitants du Yukon ne sont pas représentés de façon démocratique, c'est exprimer une bien piètre opinion du député du Yukon. On peut en dire de même du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) qui a fait aussi cet après-midi des interventions intéressantes. Je ne suis pas d'accord avec toutes ses recommandations, mais jusqu'ici j'en ai accepté beaucoup. Il représente les habitants des territoires du Nord-Ouest et il présente ses thèses au gouvernement au sein de notre institution démocratique. C'est pourquoi nous sommes ici, et nous avons passé toute la journée à discuter de façon progressiste et sérieuse la mise en valeur des ressources du Nord, ainsi que des questions constitutionnelles. De concert avec la population du Nord, nous arriverons à mettre en valeur ce qui, d'ici quelques années, sera la région la plus intéressante de l'Amérique du Nord.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, avant que le ministre regagne sa place, je voudrais lui poser deux questions. Dans un télégramme adressé au Conseil législatif du Yukon, le premier ministre (M. Trudeau) a indiqué que lui-même et le ministre seraient heureux d'accueillir à Ottawa soit les conseillers, soit une délégation de conseillers pour discuter des questions qui ont fait l'objet de nos débats d'aujourd'hui. Maintenant que le ministre nous a parlé, peut-il me dire si cela servirait à quelque chose qu'une délégation de conseillers lui rende visite ainsi qu'au premier ministre? Est-il possible que la politique formulée par lui pourrait être modifiée du fait d'une telle rencontre?

Voici ma deuxième question. Puisque nous en avons discuté à Yellowknife, à Whitehorse et toute la journée à la Chambre, et puisque la politique officielle nous a été définie de façon précise, le ministre nous présentera-t-il la semaine prochaine un projet de loi en nous assurant que le comité permanent en sera saisi aussitôt que possible, afin que nous puissions recueillir un large éventail d'opinions?

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur pour répondre à la première question du député, les conseillers ont demandé audience au premier ministre. Je conviens que tout entretien qu'ils pourront avoir avec le premier ministre et moi-même nous aidera à clarifier la situation et à dissiper toute confusion qui pourrait subsister dans nos esprits. Nous ne sommes tout de même pas aveugles au point de méconnaître nos erreurs. Toutefois, nous leur expliquerons bien clairement notre position. A mon avis, nous devons considérer les deux côtés de la m-daille, pas juste un. Les conseillers délaissent l'exigence de leur résolution de l'an dernier, alors qu'ils demandaient un statut provincial sans toutefois le dire explicitement. S'ils viennent, nous discuterons de la question avec eux; nous demeurons ouverts aux suggestions. La mesure

législative n'est pas prête, mais j'espère qu'elle le sera bientôt. Il s'agit d'une question de rédaction, et nous l'enverrons au comité aussitôt que possible. J'y comparaîtrai volontiers pour expliquer l'attitude du gouvernement à ce sujet.

• (4.50 p.m.)

M. Nielsen: J'espère que le ministre...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je m'efforce d'être aussi généreux que possible envers le député, étant donné l'intérêt particulier qu'il porte à la résolution, mais je dois lui rappeler qu'au moins deux autres députés veulent prendre la parole. J'aimerais l'accorder au député de Pontiac (M. Lefebvre) et à celui de Comox-Alberni (M. Barnett). Je suis prêt à permettre au député de poser une autre question s'il insiste, mais je l'invite à collaborer.

M. Nielsen: J'ai une très brève question à poser au ministre. Assurerait-il à la Chambre que son bill concernant le Yukon ne sera pas présenté avant qu'il se soit entretenu avec la délégation de conseillers, vu sa réponse à ma question précédente à cet égard?

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'ignore à quelle date ces entretiens auront lieu et je ne puis donner cette assurance. Si la délégation vient dans une semaine ou deux, le projet de loi ne sera probablement pas prêt.

[*Français*]

M. T. Lefebvre (Pontiac): Monsieur le président, cette motion m'intéresse beaucoup car j'ai eu le plaisir de visiter les Territoires avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien), les 10, 11 et 12 novembre dernier. J'eus tôt fait de constater que le ministre est très bien connu dans ce vaste pays et qu'il avait fait une étude approfondie des problèmes qui intéressent non seulement les citoyens des Territoires, mais également tous les Canadiens.

J'ai constaté que la plupart des bonnes gens qui habitent les Territoires ont confiance au ministre et savent qu'il est dévoué, efficace et honnête. Nous sommes réellement choyés d'avoir un homme de sa trempe qui dirige un ministère aussi important non seulement pour les citoyens des Territoires mêmes, mais pour tous les Canadiens.

Il y a moins de deux ans que le ministre occupe son poste et à maintes reprises il a visité en entier les Territoires. Quand on songe que cette partie du pays représente 35 p. 100 de la superficie globale du Canada, on se rend compte de l'immense étendue du pays que le ministre doit administrer.

Je n'ai pas l'intention, au cours des quelques minutes qui restent, de donner l'impression que je suis maintenant un expert sur les questions du Grand Nord, après n'y avoir séjourné que trois jours. Je veux simplement faire part des souvenirs que je garde des pourparlers que j'ai eus avec les citoyens de cette partie du pays.

J'ai assisté à plusieurs des réunions où le ministre a pris la parole, comme à Fort Smith et à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, et à Whitehorse, dans le Yukon.

A chaque occasion, les discours ont été attentivement écoutés par les auditeurs. Les applaudissements se sont fait entendre longuement. J'ai pu constater personnellement la réaction des citoyens, dans chaque cas.

J'ai discuté avec des douzaines de personnes, avant et après les discours de l'honorable ministre, et je n'ai pas eu l'impression que la majorité de ces citoyens s'attendaient à ce que le ministre leur annonce la création du statut de province.

Ils se sentent sûrement négligés de temps à autre, et, si on me le permet, monsieur l'Orateur, j'aimerais suggérer à mes collègues de visiter cette partie du pays chaque fois qu'ils en ont l'occasion. Je suis convaincu que tous ceux qui pourront s'y rendre reviendront, comme moi, enchantés de leur visite, et en se souvenant de l'accueil chaleureux qu'ils auront reçu des citoyens des Territoires.

Les problèmes de ces personnes sont presque les mêmes que ceux de mes électeurs: ils demandent plus de routes, des communications améliorées, un meilleur niveau de vie, un avenir prometteur pour leurs enfants et la chance de vivre dans la paix.

[*Traduction*]

Le ministre a également signalé sa participation, au cours de son voyage dans le Nord, à l'émission qui donne le champ libre aux auditeurs. Je l'accompagnais à ce moment-là et je tiens à lui donner raison. Pendant près d'une heure, les citoyens lui ont téléphoné de toutes les régions du Nord. Pas un d'entre eux n'a soulevé le problème de l'extension des pouvoirs du Conseil ou de l'octroi du statut provincial aux Territoires.

M. Nielsen: Le ministre n'a pas traité de l'évolution constitutionnelle.

M. Lefebvre: Le ministre n'a peut-être pas traité de ce sujet, mais vous en parlez comme s'il s'agissait de la seule préoccupation des habitants de ces régions. J'approuve les paroles du ministre. Ces gens ont d'autres problèmes qui ressemblent à ceux des autres régions du Canada. Ils ne songent pas seulement au satut provincial, comme l'honorable député essaye de le faire croire à la Chambre. Ils pensent aussi à bien d'autres choses.

L'hon. M. Dinsdale: Au gouvernement de participation téléphonique.

M. Lefebvre: Vous autres, vous avez tous fait votre discours. Il me reste seulement deux minutes. J'aimerais donc les utiliser si vous n'y voyez pas d'inconvénients.

A propos du rapport Carrothers, je voudrais lire une ou deux lignes.

[*Français*]

Tous savent que cette Commission a été créée en 1965, à la demande du Conseil territorial, afin de suggérer au gouvernement fédéral les mesures à prendre pour assurer aux Territoires du Nord-Ouest une plus grande part d'administration.

Le meilleur hommage que le gouvernement puisse rendre à ceux qui sont au service d'une de ces commissions est d'étudier immédiatement les recommandations en vue de les appliquer dans un bref délai.

La preuve du succès de M. Carrothers et de ses collègues réside dans le fait qu'un grand nombre de leurs principales recommandations étaient déjà en voie d'application au cours de l'année qui a suivi la remise du rapport officiel, et que des mesures étaient prises en vue d'en appliquer davantage.

En ce qui touche les autres recommandations, dont celles qui ont des conséquences lointaines sur l'administration territoriale, on a attendu le moment opportun pour les mettre en œuvre.

Je me propose, aujourd'hui, de faire part à la Chambre des intentions du gouvernement fédéral au sujet de quelques-unes d'entre elles, comme le ministre lui-même l'a annoncé à Yellowknife, le 10 novembre 1969.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous signaler qu'il est cinq heures.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: Comme il est cinq heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'en conformité du paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, les délibérations sur la motion sont censées être terminées.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message lui est parvenu du Sénat, l'informant que le Sénat avait adopté les projets de loi suivants, auxquels il la prie de donner son adhésion:

Bill S-2, loi modifiant la loi sur les banques d'épargne de Québec;

Bill S-6, loi modifiant la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques ainsi que d'autres dispositions législatives relatives aux questions visées par certaines de ces modifications;

Bill S-7, loi modifiant la loi sur les compagnies d'assurance étrangères;

Bill S-8, loi modifiant la loi sur les compagnies fiduciaires;

Bill S-9, loi modifiant la loi sur les compagnies de prêt.

(La séance est levée d'office à 5 heures, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME I